Conditions d’utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d’œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s’inscrit dans le cadre de la loi nº 78-753 du 17 juillet 1978 :

- **la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue (Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr)**
- **la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l’objet d’une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.**

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- **les reproductions de documents protégés par le droit d’auteur, uniquement consultables dans l’enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l’autorisation préalable du titulaire des droits.**

4- Pour obtenir la reproduction numérique d’un document du Cnum en haute définition, contacter cnum(at)cnam.fr

5- L’utilisateur s’engage à respecter les présentes conditions d’utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d’une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d’utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Bulletin officiel de l'exposition universelle de 1889
Titre	Bulletin officiel de l'exposition universelle de 1889
Périodicité	Édition hebdomadaire
Adresse	Paris : [Champ de Mars], [1886-1887]
Collation	3 vol. ; in-fol.
Nombre de volumes	3
Cote	CNAM-BIB Fol Xae 16 Res
Sujet(s)	Exposition universelle (1889 ; Paris)
Note	Édition hebdomadaire
Notice complète	https://www.sudoc.fr/036763225
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE16
LISTE DES VOLUMES	
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	1. Première année n. 1, samedi 20 novembre 1886 - Deuxième année n. 59, 1887
	2. Deuxième année n. 60, samedi 7 janvier, 1888 - Troisième année n. 111, samedi 29 décembre 1888
	3. Quatrième année n. 129, samedi 4 mai 1889 - n. 163, samedi 28 décembre 1889

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	Bulletin officiel de l'exposition universelle de 1889
Volume	1. Première année n. 1, samedi 20 novembre 1886 - Deuxième année n. 59, 1887
Adresse	Paris : Champ de Mars, 1886
Collation	1 vol. (pagination multiple) : ill. en noir et blanc ; 31 cm
Nombre de vues	625
Cote	Forney Per X 54
Sujet(s)	Exposition universelle (1889 ; Paris)
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Revue
Note	Volume appartenant à la bibliothèque Forney, Paris
Langue	Français
Date de mise en ligne	01/06/2010
Date de génération du PDF	07/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/036763225
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE16.1

Première année. — N° 1. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 20 Novembre 1886.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET Approuvé le 3 1 [illegible]

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.
Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

AVIS

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Exposé des motifs du Ministre du Commerce et de l'Industrie.
Rapport de M. Jules Roche à la Chambre des Députés.
Rapport de M. Teisserenc de Bort au Sénat.
Projet de loi sur l'Exposition — La Société de garantie.
Organisation de l'Exposition. — Directeurs généraux. — Personnel. — Conseil supérieur des Trois-Cents. — Commission de Contrôle et de Garantie. — Comités techniques d'électricité et des machines. — Commission des Beaux-Arts.
Participation de la Ville de Paris.
Discours de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.
Primes pour les plans et projets de l'Exposition.
L'Exposition dans les départements. — Comités départementaux.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Appel aux Exposants.
Explication du plan général de l'Exposition.
Chronique des Travaux. — Le premier coup de pioche.
La Tour Eiffel.
Guide de l'Exposant.
Revue financière.
Petite Correspondance.

L'Exposition universelle de 1889 touche à des intérêts trop nombreux pour qu'elle n'ait pas son organe L'industrie, l'agriculture, le commerce se préparent dans tous les pays à envoyer leurs produits. Il est nécessaire que tous ceux qui veulent participer à l'Exposition soient exactement et sûrement renseignés sur tout ce qui la concerne.

Le *Bulletin officiel* a pour but de publier tous les actes officiels disséminés dans les autres journaux et de constituer par cela même les archives de l'Exposition.

En dehors de la partie consacrée aux documents officiels, nous publierons tous les renseignements de nature à intéresser le public. Une chronique des travaux tiendra nos lecteurs au courant des progrès de la construction. Des articles, dûs à la plume des hommes les plus compétents, traiteront les questions techniques.

Il arrive perpétuellement que de futurs exposants sont embarrassés et désireraient des renseignements personnels sur des cas généraux ou spéciaux, le *Bulletin officiel* les leur fournira dans la **Petite Correspondance** et, lorsque leurs questions paraîtront avoir un intérêt d'ordre général, elles seront traitées dans des articles spéciaux.

Le *Bulletin* sera ainsi l'organe des exposants.

Le *Bulletin officiel* publiera de temps à autre un dessin relatif à l'Exposition, à l'aide duquel on pourra suivre les progrès de cette grande œuvre. C'est ainsi que nous publions aujourd'hui le **Plan général** tel qu'il vient d'être adopté définitivement.

Nous devons, dans les premiers numéros, reproduire tous les documents officiels qui ont déjà paru. Dès que nous aurons accompli cette tâche, une part plus large sera faite aux nouvelles venant de l'intérieur et de l'extérieur.

PARTIE OFFICIELLE

Le 3 avril 1886, M. Edouard Lockroy, Ministre du commerce et de l'industrie, et M. Sadi-Carnot, Ministre des finances, présentaient au nom de M. Jules Grévy, Président de la République Française, le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889.

L'exposé des motifs rappelle que, sur un rapport du Ministre du commerce en date du 8 novembre 1884 le Président de la République Française décrétait une Exposition universelle internationale devant être ouverte à Paris le 5 mai 1889 et close le 31 octobre suivant.

Un second décret instituait une commission consultative « chargée d'étudier et de rechercher les moyens propres à réaliser le projet d'une Exposition universelle internationale en 1889 ».

Le 1er août 1885, un crédit de cent mille francs était ouvert au Ministre du commerce pour les études préparatoires.

Le 3 avril 1886 le gouvernement apportait une solution définitive; il écartait la combinaison confiant l'organisation de l'Exposition à l'initiative privée afin d'éviter la spéculation, et la combinaison laissant comme en 1878 à l'Etat la responsabilité de l'entreprise afin d'éviter des charges excessives, et il se prononcait pour le système de l'organisation par l'Etat avec le concours d'une Société de garantie comme en 1867, système qui semblait concilier les avantages des deux premières combinaisons.

Cette association garantirait à l'Etat dix-huit millions de recettes, chiffre ferme, elle renoncerait à ses bénéfices, une fois ses capitaux remboursés dans le cas ou les dépenses de l'Etat auraient dépassé les prévisions.

L'action de la Société de garantie s'exercerait par une commission de contrôle et des finances composée de huit conseillers municipaux, de dix-sept sénateurs, députés et agents de l'Etat et de dix-huit souscripteurs de la garantie, chaque commissaire représentant un million.

Cette commission partagerait avec l'Etat et le Conseil municipal le droit d'être consultée par le Ministre du commerce sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition et il ne pourrait être passé outre a son avis toutes les fois qu'il s'agirait de questions concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

En résumé l'Etat garderait la haute main sur l'Exposition, la Ville aurait sa part de surveillance, l'association de garantie ne perdrait pas de vue ses capitaux, l'Etat rentrerait dans une large partie de ses dépenses par la circulation immense qui s'établirait et par la surproduction de ses impôts indirects, la Ville rentrerait en grande partie dans ses déboursés par les droits d'octroi, l'association de garantie retrouverait au delà de son apport dans les recettes qui lui seraient abandonnées.

Des évaluations de la commission préparatoire il résulte que le total des dépenses

ne doit pas dépasser le chiffre de 43 millions qui se décompose ainsi!

La construction du palais au Champ-de-Mars, aménagements divers des galeries, service général de l'Exposition	36.185.000
2° Bâtiments nécessaires à l'Exposition d'agriculture	2.600.000
3° Organisation des expositions de peinture et de sculpture et disposition d'une nef pour la distribution des récompenses	1.215.000
4° Fonds de dépenses imprévues.	3.000.000
	43.000.000
Evaluation des recettes :	
1° Produit des entrées	14.500.000
2° Revenue des matériaux	2.600.000
3° Location d'emplacements aux restaurateurs, concession de salons, boutiques, bureaux de change, vestiaires et redevances diverses	1.900.000
Le total de ces évaluations très modestes s'élève à	19.000.000

Il reste à trouver 24 millions pour couvrir le total des dépenses évaluées à 43.000.000.

La part contributive de l'Etat et de la Ville de Paris achèvera d'équilibrer le budget de l'Exposition : 17 millions de l'Etat et 8 millions de la Ville. Ce budget de 43 millions est très suffisant si l'on songe que pour l'exposition de 1878 les dépenses atteignirent 55.343.473 fr. 94 dont il faut déduire la construction de la salle et des galeries du Trocadéro soit 13.627.435 fr. 22 ce qui portait les dépenses à 41.716.038 fr. 72.

D'ailleurs les dépenses ont été plutôt évaluées à un chiffre exagéré et les recettes présumées seront certainement dépassées.

Le 19 avril 1886, le rapport de M. Jules Roche fait au nom de la commission de la chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889 était distribué.

Ce rapport constate que les prévisions au sujet des dépenses et des recettes sont solidement établies, il conclut en faveur d'une commission de garantie; en effet en 1855 l'Exposition à la charge de l'Etat se liquida par une perte de 8,100,000 fr. celle de 1878 par une perte de 21 millions; au contraire l'Exposition de 1867 organisée avec une association de garantie donne 3 millions de bénéfices.

Dans le calcul des recettes probables de 18 millions pour l'Exposition de 1889, il n'est tenu aucun compte du produit de la location des emplacements aux exposants, le gouvernement voulant rester seul juge de la décision qu'il prendrait à cet egard, mais comme l'association de garantie a traité dans l'hypothèse de la gratuité des emplacements et qu'elle assure d'ores et déjà une recette de 18 millions, il a été entendu que, si une redevance est perçue, elle n'entrera dans le calcul des recettes prévues à l'article 5 de la convention que jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour parfaire le total de 18 millions de francs. Le surplus du produit de la redevance appartiendra uniquement à l'Etat; si une loterie est organisée le produit profiterait exclusivement à l'Etat de même que si les dépenses n'atteignaient pas le chiffre de 43 millions, l'économie à réaliser reviendrait à l'Etat.

Telles sont les additions que la commission propose aux articles 1 et 2 du projet du gouvernement dont elle demande l'adoption.

Le 12 juin 1886 le rapport de M. Teisserenc de Bort sénateur au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'Exposition universelle de 1889 était distribué.

M. Teisserenc de Bort constate dans son rapport qu'en 1855 l'Exposition aux Champs-Elisées avait une surface couverte de 116,000 mètres carrés, en 1867 l'Exposition au Champ-de-Mars était de 163,000 mètres, en 1878 de 289,130 mètres, pour l'Exposition de 1889 la surface à couvrir est évalué à 291,000 mètres carrés.

Le rapporteur passe en revue les diverses chiffres des recettes et des dépenses, puis au sujet de la question d'une redevance pouvant être demandée aux exposants il explique que la commission a voulu connaître les intentions du Ministre du commerce et de l'industrie, M. le Ministre leur à déclaré que cette innovation lui paraissait dangereuse et qu'il était résolu a ne pas user de la faculté que l'on voudrait lui imposer. La commission a dû examiner pour l'écarter la pensée de faire payer les emplacements; car cette mesure onéreuse rendrait l'Exposition inabordable aux modestes inventeurs et aux petit patrons.

Le rapporteur expose la formation et le fonctionnement de la commission de garantie et propose l'adoption du projet de loi.

DOCUMENTS OFFICIELS

INTÉRESSANT LES DIVERS SERVICES (1)

I

Décret instituant une Exposition universelle en 1889.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre du commerce,

Décrète :

Article premier. — Une Exposition universelle des produits industriels s'ouvrira à Paris le 5 mai 1889 et sera close le 31 octobre suivant.

Arti 2. — Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera l'Exposition universelle, le régime sous lequel seront placées les marchandises exposées et les divers genres de produits susceptibles d'être admis.

Art. 3. — Le Ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 novembre 1884.

Le Président de la République,
JULES GRÉVY.

Le Ministre du commerce,
MAURICE ROUVIER.

II

Loi du 6 juillet 1886

Article premier. — Est approuvée la convention passée entre le Ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le Préfet de la Seine, représentant la Ville de Paris, autorisé par la délibération du Conseil municipal du 31 mars 1886, et le Gouverneur du Crédit foncier, agissant pour le compte de l'association de garantie à instituer pour l'Exposition universelle de 1889. — *Aucune dépense ne pourra être engagée au delà du chiffre de 43 millions, prévu à l'article 1er de cette convention, à moins qu'il n'y ait été préalablement pourvu par une loi spéciale. — Les produits éventuels d'une redevance qui serait réclamée aux exposants à raison des emplacements qui leur seront concédés ne pourront entrer dans le calcul des recettes prévues par l'article 5 de la convention que jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour parfaire une recette totale de dix-huit millions de francs* (18,000,000 fr.).

Art. 2. — L'Etat contribuera aux dépenses de l'Exposition de 1889 au moyen d'une allocation de dix-sept millions de francs (17,000,000 fr.). — Cette allocation sera imputée, jusqu'à concurrence de la somme de douze millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-cinq francs (12,693,635 fr.), sur le prêt de 80 millions de francs fait à l'Etat par la Banque de France, en vertu de la convention du 29 mars 1878, approuvée par la loi du 13 juin suivant. — *Dans le cas où les dépenses n'atteindraient pas la somme de 43 millions de francs prevue à l'article 1er de la convention, l'économie réalisée profiterait uniquement à l'Etat.*

Art. 3. — Il est ouvert au Ministre du commerce et de l'industrie, sur l'exercice 1886, au delà des crédits alloués par la loi de finances du 8 août 1885, un crédit extraordinaire de douze millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-cinq francs (12,693,635 fr.), qui formera un chapitre spécial intitulé : « N 43. — Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889 ». — Il sera pourvu à crédit extraordinaire au moyen de la ressource mentionnée à l'article précédent.

Art. 4. — Les crédits nécessaires aux dépenses des exercices 1887, 1888, 1889 et suivants, dans la limite de l'allocation ci-dessus fixée, seront ouverts par les lois annuelles des finances. — Toutefois, pendant la prorogation des Chambres, en exécution de l'article 5 de la loi du 14 décembre 1879, ces crédits pourront être ouverts par des décrets délibérés en Conseil des Ministres. Ces décrets devront être soumis à la sanction des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

Art. 5. — Les opérations de recette et de dépense de l'Exposition seront effectuées par les agents du trésor et soumises au contrôle de la Cour des comptes. — La subvention allouée par la Ville de Paris, ainsi que toutes les recettes provenant de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889, seront versées au Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses publiques, conformément à l'article 13 de la loi du 6 juin 1843.

Art. 6. — Les projets de toute nature relatifs à la construction, à l'appropriation et à l'exploitation de l'Exposition de 1889, seront, préalablement à leur exécution, soumis à l'approbation du Ministre du commerce et de l'industrie.

Art. — Art. 7. — Le compte détaillé des recettes et des dépenses de l'Exposition universelle de 1889 sera présenté au Président de la République dans un rapport qui sera publié et distribué au Sénat et à la Chambre des députés. — Chaque année, un rapport, publié dans les mêmes conditions, fera connaître l'état d'avancement des travaux et les dépenses engagées et effectuées.

Art. 8. — Les actes désignés dans l'article 1er, paragraphe 9 de la loi du 28 février 1882, et passés par le Ministre du commerce et de l'industrie en exécution de la présente loi, seront assujettis au droit fixe de trois francs. — La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

III

Convention avec la Société de garantie

Entre les soussignés : 1° M. le Ministre du commerce et de l'industrie, au nom et pour le compte de l'Etat, d'une part : 2° M. le Préfet de la Seine, au nom de la ville de Paris, d'autre part ; Et 3° M. Albert Christophle, gouverneur du Crédit foncier, agissant pour le compte de l'Association de garantie à instituer pour l'Exposition universelle de 1889, de troisième et dernière part ; il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — Les dépenses de toute nature à effectuer pour l'Exposition uuiverselle, qui doit être ouverte à Paris en 1889, en vertu du décret du 8 novembre 1884, sont limitées à la somme de 40 millions de francs. — Il sera réservé en plus une somme de 3 millions de francs à valoir pour travaux imprévus ou modifications des devis en cours d'exécution.

Art. 2. — Pour faire face à ces dépenses: 1° M. le ministre du commerce et de l'industrie, agissant au nom de l'Etat, s'engage à contribuer pour une somme de 17 millions de francs ; 2° M. le Préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, s'engage à contribuer pour une somme de 8 millions de francs: 3° Pour couvrir la somme formant la différence entre les contributions de l'Etat et la ville de Paris, soit 25 millions de francs, et les 43 millions de francs jugés nécessaires pour les travaux et dépenses de l'Exposition, MM. les fondateurs de la Société de garantie s'engagent à fournir, dans les con-

(1) Les passages en italique indiquent les modifications apportées par la Chambre des députés au projet du gouvernement.

ditions ci-après indiquées, une somme qui ne pourra, dans aucun cas, et quelque puisse être finalement le total des dépenses, excéder 18 millions.

Art. 3. — Les allocations de l'Etat et de la ville de Paris seront employées à subvenir aux premières dépenses de l'Exposition, et il ne sera fait aucun appel à l'Association de garantie qu'après épuisement de ces allocations.

Art. 4. — Les opérations de recette et de dépense de l'Exposition seront effectuées par les soins du Trésor public et soumises au contrôle législatif de la Chambre des députés et du Sénat, et au contrôle judiciaire de la Cour des comptes. La subvention de la Ville de Paris, les produits des entrées, les recettes de toute nature, les versements de l'Association de garantie seront encaissés par le Trésor public, à titre de fonds de concours, avec affectation spéciale au service de l'Exposition. Les dépenses seront rattachées au budget du Ministère du commerce et de l'industrie, où elles formeront un chapitre spécial, qui sera crédité : 1° des 17 millions formant la part contributive de l'Etat ; 2° du montant des fonds de concours encaissés par le Trésor public.

Art. 5. — Dans le cas où le produit des recettes de l'Exposition ajouté aux subventions d'ensemble 25 millions, à fournir par le Trésor public et la Ville de Paris, excéderait le montant des dépenses de toute nature de ladite Exposition, cet excédent serait considéré comme bénéfice et attribué à l'Etat, à la ville de Paris et à l'Association de garantie, dans la proportion de leurs apports respectifs.

Art. 6. — Dans le cas où, par suite de circonstances extraordinaires, les dépenses de toute nature que l'Exposition de 1889 pourra entraîner, dépasseraient 43 millions de francs, l'excédent serait à la charge de l'Etat, qui, à titre de compensation, et avant tout prélèvement au profit, soit de la Ville de Paris, soit de l'Association de garantie, bénéficierait de toutes les recettes qui dépasseraient 18 millions de francs, et ce, jusqu'à concurrence du surcroît de dépense mis à sa charge.

Art. 7. — La direction et la surveillance de l'Exposition universelle de 1889 appartiennent à l'Etat. — Il sera institué auprès du Ministre du commerce et de l'Industrie, une Commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'Etat, la Ville de Paris et l'Association de garantie dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. — Les membres de cette Commission seront nommés par décrets du Président de la République insérés au *Journal Officiel*. Elle sera présidée par le Ministre. — Cette Commission administrera et gérera l'Association de garantie. Elle sera consultée par le Ministre du commerce et de l'industrie sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition. Il ne pourra être passé outre à son avis toutes les fois qu'il s'agira de questions concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

Art. 8. — Il ne sera délivré aucune entrée gratuite en dehors des cartes exclusivement personnelles distribuées aux exposants et au personnel. — Dans le cas où, pendant le cours de l'Exposition, il serait accordé gratuitement des entrées, ces entrées seraient, au regard de l'Association de garantie, considérées comme payantes et portées à ce titre au compte de l'Association. — Le Gouvernement se réserve expressément le droit de décider seul s'il sera réclamé ou non une redevance aux exposants, à raison des emplacements qui leur seront concédés. — Les prix d'entrée ne dépasseront pas les prix des Expositions de 1867 et de 1878.

Art. 9. — La présente convention ne sera définitive, à l'égard de l'Etat et de la Ville, qu'après avoir reçu la sanction législative, et à l'égard de l'Association de garantie, qu'autant que le capital de 18 millions aura été intégralement souscrit.

Fait, en triple original, à Paris, le 27 mars 1886.

Vu et approuvé l'écriture ci-dessus, le 29 mars 1886.

Signé : EDOUARD LOCKROY.
POUBELLE.
ALBERT CHRISTOPHLE.

IV

Règlement de l'Association de garantie

Article premier. — Il est formé, entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents Statuts, une association ayant pour objet de garantir, dans la limite d'une dépense totale de 43 millions de francs, et jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra jamais excéder 18 millions de francs, la portion des frais et dépenses de toute nature occasionnés par l'Exposition universelle de 1889 qui ne serait pas couverte : 1° par la subvention de l'Etat et de la Ville de Paris; 2° par le produit des droits d'entrée et des recettes de toute nature de l'Exposition.

Art. 2. — L'Association se compose de toutes les personnes qui, dans les formes et délais à déterminer par une décision ultérieure, auront souscrit une ou plusieurs parts d'intérêt et versé une somme de 50 francs pour chaque part d'intérêt souscrite. — La somme totale à souscrire est illimitée; elle ne peut toutefois être inférieure à 18 millions de francs. — Les parts d'intérêt de l'Association de garantie seront de 1,000 francs chacune; il ne sera admis aucune souscription pour une somme moindre.

Art. 3. — L'Association de garantie sera administrée et gérée par une Commission spéciale, choisie par le Ministre au sein de la Commission générale de l'Exposition, et qui sera composée de membres représentant l'Etat, la Ville de Paris et l'Association de garantie, chacun dans la proportion de leurs contributions respectives aux dépenses de l'Exposition. — Cette Commission devra être consultée par le Ministre du commerce et de l'industrie sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition. Il ne pourra pas être passé outre à son avis toutes les fois qu'il s'agira de question concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

Art. 4. — La souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêt dans l'Association emporte de plein droit l'adhésion au présent règlement et aux décisions de la Commission spéciale concernant ladite Association. — La souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêt implique en outre l'engagement de solder, à la première réquisition de la Commission spéciale faisant fonctions de Conseil d'administration, et ce jusqu'à concurrence du montant de chaque part d'intérêt, les sommes nécessaires pour couvrir, sous déduction des subventions et recettes indiquées à l'article 1er, les frais et dépenses de toute nature de l'Exposition universelle de 1889. — Il est expressément stipulé que les subventions, ensemble de 25 millions, accordées par l'Etat et par la Ville de Paris, seront d'abord employées aux dépenses de l'Exposition, et qu'il ne sera fait appel à l'Association de garantie qu'après épuisement de ces 25 millions. — La somme à verser par le souscripteur de chaque part d'intérêt sera déterminée par la Commission spéciale, d'après les comptes de l'Exposition, dressés sous sa surveillance. — Chaque associé n'est responsable que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

Art. 5 — Tout propriétaire de part aura droit, dans la proportion de son intérêt dans l'Association, à une quote-part dans la portion des bénéfices de l'Exposition réservée à l'Association de garantie par la Convention en date du 27 mars 1886, passée entre le Ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le Préfet de la Seine, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Paris, et les fondateurs de l'Association de garantie.

Cette répartition de bénéfices sera faite comme la répartition des pertes, par la Commission spéciale, d'une manière définitive et sans recours.

Art. 6 Les parts d'intérêt dans l'Association de garantie resteront nominatives. Elles seront représentées par des certificats de souscription non négociables. — Tous pouvoirs sont conférés à la Commission spéciale pour gérer et administrer, tant activement que passivement, les affaires de l'Association, ainsi que pour la représenter en justice, et notamment pour recouvrer et percevoir les sommes dues par les associés, en raison de leur garantie.

V

Décret réglant l'organisation des services de l'Exposition

Le Président de la République,
Vu le décret du 8 novembre 1884;
Vu la loi du 6 juillet 1886;
Sur la proposition du Ministre du commerce et de l'industrie,

Décrète :

Article premier. — Il est institué au Ministère du commerce et de l'industrie un service spécial en vue de l'Exposition universelle de 1889. — Le Ministre du commerce et de l'industrie est le Commissaire général de l'Exposition et il conserve toutes les attributions du Commissariat général. — Il a sous ses ordres trois directeurs qui ont le titre de Directeurs généraux.

Art. 2. — Les attributions du Directeur général des travaux sont réglées comme suit :

Service d'architecture et des travaux de l'Exposition :

Rédaction et étude des projets, devis, cahiers des charges générales et particulières. — Marchés spéciaux. — Adjudications générales et restreintes. — Direction, exécution et surveillance des travaux. — Règlements provisoires et définitifs. — Réceptions provisoires et définitives. — Délivrance des certificats de paiement pour acompte et pour solde. — Entretien des constructions. — Démolition après l'Exposition. — Contrôle des travaux exécutés par les concessionnaires de restaurants, cafés, chalets, kiosques, etc. — Examen des projets et devis présentés. — Préparations des autorisations de concessions. — Détermination des moyens et délais d'exécution. — Surveillance et contrôle des travaux autorisés. — Police pendant la durée des travaux.

Service des plantations et de la voirie de l'Exposition :

Plantations et jardins. — Appropriation et entretien des voies, ponts, passages intérieurs et extérieurs. — Eaux. — Gaz. — Remise en état des voies et plantations après l'Exposition. — Etablissement de toutes les voies ferrées à l'intérieur de l'Exposition, après entente avec le Directeur général de l'exploitation et sur avis préalable du Comité de direction visé à l'article 10. — Fêtes publiques dans l'intérieur et aux abords de l'Exposition. — Aménagements et décoration. — Préparation de la cérémonie d'ouverture et installation de la salle des récompenses.

Service des palais et bâtiments spéciaux (dans les conditions à déterminer par arrêtés ultérieurs) :

Services d'architecture. — Services de plantations et de voirie.

Service médical :

Réglementation et surveillance du service médical et pharmaceutique fonctionnant au compte de l'Etat. — Règlement des honoraires. — Représentation du personnel au Commissariat général.

Art. 3. — Les attributions du Directeur général de l'exploitation sont réglées comme suit :

Service des transports :

Organisation et surveillance d'un service général de transports et de transbordements dans toute l'enceinte de l'Exposition, tant pour les besoins du service que pour le compte des exposants, dans des conditions à déterminer par arrêté ultérieur. — Réception et mise en place des colis expédiés. — Classement et conservation des caisses et emballages pendant la durée de l'Exposition. — Réexpédition.

Services de la section française et de la section étrangère :

Classement des groupes et sections. — Rapports avec les commissaires et les exposants. — Distribution des surfaces. — Comités d'admission et d'installation. — Jurys. — Récompenses. — Avis motivés sur les projets de concession de restaurants, cafés, etc., au point de vue de l'emplacement.

Service mécanique et électrique :

Emplacement et distribution de la force motrice. — Direction et exécution des travaux y relatifs. — Règlement des dépenses au compte du budget de l'Exposition. — Projet de répartition incombant aux exposants.

Service des installations intérieures :

Groupements d'exposants par classes pour couvrir les frais collectifs d'aménagement intérieur, de décoration, de gardiennage, d'assurances, etc. — Préparation des projets et devis avec le concours des architectes spéciaux désignés par le Ministre.

Service de police intérieure :

Surveillance des bâtiments et jardins de l'Exposition. — Garde des objets exposés. — Rapports avec la force publique et le service de police municipale. — Présentation du personnel au Commissariat général.

Art. 4. — Les attributions du Directeur général des finances sont réglées comme suit :

Comptabilité :

Mesures générales de comptabilité. — Budget préparatoire. — Avis sur tous les projets de

dépenses présentés au Ministre, au point de vue de la disponibilité et de la répartition des crédits. — Contrôle de l'emploi des crédits. — Contrôle des dépenses faites. — Préparation et expédition des ordonnances et mandats de paiement. — Comptabilité-matières. — Tenue des écritures; préparation des états et situations.

Caisse :

Paiement des traitements, indemnités et salaires au personnel de l'Exposition. — paiement des dépenses courantes du matériel. — Délivrance des mandats aux parties prenantes. — Avis motivé sur tous les projets de concessions payantes.

Contentieux :

Rapports avec la commission consultative du contentieux, dont la composition et le fonctionnement seront réglés par arrêté ultérieur. — Centralisation des demandes d'avis formulées par les Directeurs généraux, les commissaires de section et les exposants. — Transmission des avis donnés par la Commission. — Examen des affaires contentieuses qui ne seraient pas étudiées directement par les services compétents. — Poursuite et règlement des affaires soumises aux tribunaux.

Service du matériel et des entrées :

Acquisition, conservation et recolement du mobilier payé sur les crédits budgétaires. — Chauffage et éclairage des bureaux et locaux occupés par l'administration. — Fourniture de bureau. — Visa et exécution de toutes les commandes d'impressions et autographies. — Direction et surveillance des huissiers, garçons de bureau et gens de service. — Organisation et contrôle des entrées avant et pendant l'Exposition. — Visa et enregistrement des laissez-passer respectivement délivrés, pour les besoins du service, par le Directeur général des travaux et le Directeur général de l'exploitation. — Direction et surveillance du personnel préposé à la garde des portes et au contrôle des entrées. — Surveillance administrative du service des entrées payantes. — Rapports avec l'agent comptable du Trésor préposé à la recette des entrées. — Présentation du personnel au Commissariat général.

Art. 5. — Les attributions du Commissariat général sont réglées comme suit :

Personnel :

Nominations, avancement, congés, révocations, affaires disciplinaires. Nomination des commissions et comités d'admission et d'installation, des jurys de récompenses, etc. — Décorations et distinctions honorifiques. - Ouverture et distribution quotidienne des dépêches. — Centralisation et examen des dépêches et pièces soumises à la signature du Ministre. — Service des franchises postales : départ des dépêches expédiées par les services. — Rapports avec les Chambres, les Ministres, les autorités administratives, les ambassadeurs et les ministres étrangers. — Insertions au *Journal officiel*. — Relations avec la presse. — Rapports avec le Grand Conseil de l'Exposition, la Commission consultative de contrôle et de finances, et les commissions et comités fonctionnant directement auprès du Ministre. — Préparation et publication des réglements. — Archives. — Questions générales ne se rattachant à aucun service. — Affaires réservées.

Art. 6. — Des arrêtés spéciaux régleront les relations du cabinet du Ministre, Commissaire général, et des Directeurs généraux avec le Grand Conseil de l'Exposition et avec la Commission de contrôle et de finances nommée dans les conditions prévues par l'article 7 de la loi du 6 juillet 1886.

Art. 7. — Les Directeurs généraux reçoivent les instructions du Ministre sur toutes les mesures à prendre. Ils sont responsables de leur exécution et en rendent compte. Dans les circonstances exceptionnelles, ils peuvent prendre, sous leur responsabilité, et à charge d'en rendre compte immédiatement et par écrit, les mesures urgentes nécessitées par les intérêts du service.

Art. 8. - En dehors des cas exceptionnels prévus par l'article précédent, ils ne peuvent jamais engager aucune dépense sans autorisation écrite du ministre.

Art. 9. — La correspondance, préparée par les Directeurs généraux, est adressée par eux au cabinet pour être soumise à la signature du ministre. — Des arrêtés spéciaux détermineront la correspondance que chaque Directeur général entretient directement avec certains fonctionnaires et avec les particuliers.

Art. 10. — Le Ministre réunit auprès de lui, toutes les semaines, un Comité administratif composé des trois Directeurs généraux et du Directeur du cabinet et du personnel au Ministère du commerce et de l'industrie. — Le conseil, présidé par le Ministre, ou, en son absence, par le plus âgé des Directeurs généraux présents, entend lecture des rapports hebdomadaires présentés au Ministre par chacun des Directeurs généraux et étudie les questions soumises à son examen par le Ministre. — Un secrétaire, nommé par le Ministre, dresse un procès-verbal détaillé de chaque séance; ce procès-verbal est remis au Ministre, qui statue sur les projets de résolutions adoptées.

Art. 11. — Le Ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 28 juillet 1886.

JULES GRÉVY

Par le Président de la République :
Le Ministre du commerce et de l'industrie,

EDOUARD LOCKROY.

VI

Extrait de la circulaire adressée aux Préfets au sujet de la formation des Comités départementaux.

Paris, le 17 septembre 1886.

Monsieur le Préfet,

. . . . . .

L'article 11 du *Règlement général* institue dans chaque département un *Comité départemental* dont il vous appartient de préparer d'urgence la constitution, d'accord avec les Présidents des Chambres de commerce, des Tribunaux de commerce, des Chambres consultatives des arts et manufactures, des Conseils de prud'hommes, des Chambres consultatives d'agriculture et des Comices et Sociétés agricoles; tous, j'en suis sûr, tiendront à honneur de vous prêter un concours empressé et une active participation. J'écris d'ailleurs directement aux Présidents des Chambres de commerce, des Tribunaux de commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures, pour les inviter à se concerter sans retard avec vous. — Vous pourrez aussi faire utilement appel aux diverses sociétés savantes, artistiques, archéologiques, etc..., et je vous prie, en outre, de vouloir bien me faire parvenir un *Etat* exact et détaillé de ces sociétés, avec votre avis sur le concours qu'elles pourraient ultérieurement apporter à l'œuvre de l'Exposition. — En groupant ainsi toutes les initiatives et tous les bons vouloirs, vous parviendrez aisément, Monsieur le Préfet, à préparer la constitution d'un *Comité départemental*, siégeant au chef-lieu et subdivisé en *Sous-Comités*, siégeant à chaque chef-lieu d'arrondissement, y compris le chef-lieu du département. — Ce Comité devra spécialement comprendre des agriculteurs et des industriels, tout en laissant une place légitime aux délégués des sociétés savantes et des corporations ouvrières. En vous inspirant de la classification adoptée dans le *Règlement général*, vous trouverez certainement moyen, Monsieur le Préfet, de réserver aux divers éléments qu'elle embrasse une représentation sagement distribuée. — Dès que vous aurez pu procéder à cette formation, et AU PLUS TARD AVANT LE 15 OCTOBRE PROCHAIN, vous voudrez bien me proposer la liste du *Comité départemental*, avec sa répartition en *Sous-Comités* d'arrondissement, et vous aurez à y joindre des renseignements précis sur la situation des membres choisis et sur les services qu'ils vous paraissent appelés à rendre. — Lorsqu'à la suite de ces propositions j'aurai définitivement constitué par arrêté ministériel le *Comité départemental*, il se réunira sans retard, sous votre présidence, pour procéder à l'élection de son bureau, et les *Sous-Comités* pourront, en même temps, élire leurs bureaux particuliers. Vous voudrez bien garder, Monsieur le Préfet, la *présidence d'honneur* du Comité départemental et déléguer aux Sous-Préfets la présidence d'honneur des Sous-Comités siégeant aux chefs-lieux de leurs arrondissements respectifs. — Aux termes de l'article 11 du *Règlement général*, le Comité départemental et ses Sous-Comités auront pour mission :

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les règlements concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules d'admission, ainsi que tous autres documents relatifs à l'Exposition; 2° de signaler le plus tôt possible les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers dont l'admission à l'Exposition universelle semblera particulièrement utile à l'éclat de cette solennité; 3° de provoquer les expositions des produits industriels, agricoles et horticoles du département; 4° de provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement collectif des produits similaires du département et d'accréditer un délégué chargé de représenter chaque exposition collective; 5° de préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département. — Le Comité départemental recevra donc un certain nombre d'exemplaires du *Règlement général* et de formules imprimées de demandes d'admission, ainsi que tous les documents qu'il sera chargé de faire connaître ou de distribuer. Il correspondra d'ailleurs directement avec le Directeur général de l'exploitation (80, rue de Varenne, à Paris) par l'intermédiaire de son président ou de tous autres membres régulièrement désignés par lui.

. . . . . .

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,

EDOUARD LOCKROY.

VII

Décision du Ministre des postes et des télégraphes, en date du 27 septembre 1886, relative à la franchise postale.

Article premier. — Est admis à circuler en franchise, sous bande ou sous pli fermé, la correspondance relative à l'Exposition universelle de 1889 à Paris, expédiée par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de ladite Exposition, et adressées aux personnes et fonctionnaires ci-après désignés :

Ambassadeurs de France à l'étranger, chargés d'affaires de France à l'étranger, commissaires délégués, des commissions étrangères, commissaires généraux des commissions étrangères, conseillers d'Etat, conseillers généraux, conseillers municipaux, consuls généraux et consuls de France à l'étranger, députés, directeur de l'agriculture, directeur des beaux-arts, directeur de l'exploitation, entrepreneur de l'Exposition, exposants, gouverneur du Crédit Foncier, maires, membres du Grand Conseil de l'Exposition, membres des comités d'admission, membres des comités départementaux, membres du Jury international en France et à l'étranger, membres de la Société de garantie, ministres plénipotentiaires de France à l'étranger, préfets des départements, présidents des chambres de commerce, présidents des tribunaux de commerce, présidents des chambres consultatives d'agriculture, présidents de chambres consultatives des arts et manufactures, présidents de chambres syndicales, présidents des comices agricoles, présidents des commissions étrangères, présidents des conseils de prud'hommes, présidents des sociétés savantes, présidents des sociétés des beaux-arts, présidents des sociétés agricoles, présidents des commissions et comités nommés par le ministre, secrétaire de comités d'admission, secrétaire des comités départementaux, secrétaire du grand conseil de l'Exposition, secrétaire du jury international, secrétaires des commissions et comités nommés par le ministre, secrétaire général du Crédit Foncier, sénateurs, sous-préfets, vice-consuls et agents consulaires de France à l'étranger, vice-présidents des commissions et comités nommés par le Ministre.

VIII

Arrêté du 13 octobre 1886 portant organisation du service médical.

Le Ministre du commerce et de l'industrie,
Vu.....;
Vu l'avis du Directeur général des finances;
Sur la proposition du Directeur général des travaux,

Arrête :

Art. premier. — Il sera établi sur les chantiers du champ de Mars un poste médical destiné à la visite des ouvriers et muni des médicaments, appareils et instruments nécessaires pour donner les premiers soins aux malades et blessés.

Art. 2. — Le service médical sera fait, sous les ordres du Directeur général des travaux, par un médecin assisté de deux élèves et de deux gar-

diens infirmiers qui seront nommés sur la présentation du Directeur général. — Le personnel médical pourra être augmenté, suivant les besoins, par décision ministérielle rendue sur la proposition du Directeur général.

Art. 3. — Les ouvriers atteints de blessures ou de maladies occasionnées par les travaux, après avoir reçu les premiers secours de l'art, seront soignés gratuitement à l'hôpital ou à domicile, selon qu'il sera décidé par le médecin.

Art. 4. — Pendant la durée de l'interruption obligée du travail, qui devra être constatée par un certificat du médecin, ils recevront la moitié du salaire qu'ils auraient pu gagner s'ils avaient continué à travailler. — Cette allocation ne sera accordée aux ouvriers soignés à l'hôpital que dans le cas où ils seront mariés ou auront des charges de famille.

Art. 5. — Lorsque, par suite de blessures, ils seront devenus impropres aux travaux de leur profession, on leur allouera en outre la moitié de leur salaire pendant une année.

Art. 6. — Lorsqu'un ouvrier marié ou ayant des charges de famille, aura été tué sur les travaux ou aura succombé à la suite soit de blessures, soit d'une maladie occasionnée par les travaux, sa veuve ou sa famille aura droit à une indemnité de 600 francs.

Art. 7. — Les secours mentionnés aux deux articles précédents pourront être augmentés par des décisions spéciales du Ministre, selon la position et les besoins des victimes ou de leurs familles.

Art. 8. — Les ouvriers qui seront blessés, étant en état d'ivresse, ne pourront recevoir que des secours médicaux.

Art. 9. — Il sera pris, sur la proposition du médecin, toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour assurer la santé des ouvriers pendant l'exécution des travaux.

Art. 10. — Pour assurer le payement des dépenses de toute nature du service médical et hygiénique et de celui des secours, il sera opéré, comme il est dit à l'article 17 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition, une retenue de 1 0/0, sur le montant des travaux exécutés par chaque entreprise. — Lorsque les travaux seront exécutés par voie de régie au compte de l'Administration, celle-ci contribuera aux dépenses du service dans la même proportion. — En cas d'insuffisance du produit de ces retenues, il y sera pourvu par une allocation dont le montant, réglé par le Ministre, sera prélevé sur le crédit général alloué par la loi du 6 juillet 1886. Si ce produit excède au contraire les besoins constatés jusqu'à l'achèvement des travaux, l'excédent sera versé à la caisse de l'Assistance publique.

Art. 11. — Le produit des retenues ne sera pas confondu avec les produits affectés aux dépenses générales de l'Exposition : un chapitre spécial sera ouvert par ordre au budget des recettes comme au budget des dépenses. — Les dépenses seront liquidées par le Directeur général des travaux, qui adressera au Directeur général des finances les certificats de liquidation pour l'ordonnancement.

Art. 12. — Lorsqu'un accident aura occasionné la mort d'un ouvrier, un procès-verbal en sera immédiatement dressé par les agents de l'Administration ; le procès-verbal fera connaître la cause et les circonstances de l'accident.

Art. 13. — Chaque mois, le Directeur général adressera au Ministre un relevé des accidents de toute nature, qui seront arrivés dans les travaux, soit en régie, soit à l'entreprise. — Ce relevé devra faire connaître les causes auxquelles ces accidents pourront être attribués.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Les Directeurs Généraux

Par arrêté en date du 28 juillet 1886 ont été nommés :

M. Alphand, directeur général des travaux.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition.

M. Grison, directeur général des Finances.

Ces trois Directeurs généraux forment le Conseil des Directeurs qui, sous la présidence du Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général, se réunit tous les vendredis.

Direction générale des Travaux

Sur la proposition de M. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition universelle, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a nommé :

Ingénieur en chef, adjoint au Directeur général des travaux : M. Bartet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef du service des promenades et plantations de la ville de Paris.

Architectes de l'Exposition : MM. Bouvard, architecte de la ville de Paris; Dutert, architecte, inspecteur général de l'enseignement du dessin, ancien directeur de l'enseignement du dessin au ministère des arts; Formigé, architecte de l'Hôtel-de-Ville. — M. Formigé est chargé du palais des beaux-arts et des arts libéraux, c'est-à-dire de toute la façade. — M. Dutert, du palais des machines. — M. Bernard, des palais qui borderont le Champ-de-Mars (ceux de l'industrie.)

Secrétaire de la Direction : M. de Malleroue.

Ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques : M. Contamin.

Ingénieur en chef-adjoint du contrôle des constructions métalliques : M. Charton.

Ingénieur du contrôle des constructions métalliques : M. Pierron.

Médecin : M. Moizard.

Pharmacien : M. Veyrières.

MM. Laforcade et Lion sont chargés des jardins et plantations.

Direction générale de l'Exploitation

MM. Georges Berger, directeur général.
Emile Thurneyssen, secrétaire.
Ossude, attaché principal.
Legrand et Litou, attachés.
Melchior, archiviste.
Maurice Monthiers, chef du service des sections françaises.
Giroud, ancien député, chef du service, adjoint.
Moulignon, attaché rédacteur.
Amaury de Lacretelle, secrétaire des sections étrangères.
Edmond Halphen, attaché technique aux sections étrangères.
Vigreux, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, chef du service mécanique électrique.
Doumerc, attaché.

Le grand conseil de l'Exposition universelle de 1889

Le règlement général de l'Exposition établi par arrêté ministériel en date du 26 août 1886, institue par son article 3 auprès du Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition, une commission consultative de trois cents membres dénommée : *Grand conseil de l'Exposition universelle de 1889.*

Commission de Contrôle et des Finances

Ce grand conseil est subdivisé en vingt-deux commissions parmi lesquelles figure la commission de contrôle et des finances commission dite des 43, qui a été composée ainsi qu'il suit par décret en date du 14 octobre 1886 :

I. — MEMBRES REPRÉSENTANT L'ETAT

MM. Teisserenc de Bort, sénateur, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, ancien membre de la commission de l'Exposition au Sénat.
Tirard, sénateur, ancien ministre du commerce, ancien membre de la commission de l'Exposition au Sénat.
Rouvier, député, ancien ministre du commerce.
Dautresme, député, ancien ministre du commerce, ancien président de la commission de l'Exposition à la Chambre des députés.
Félix Faure, député, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère du commerce et des colonies.
Albert Grévy, sénateur, ancien président de la commission de l'Exposition au Sénat.
Millaud, sénateur du Rhône, ancien rapporteur de la commission de l'Exposition au Sénat.
Jules Roche, député de la Savoie, ancien rapporteur de la commission de l'Exposition à la Chambre des députés.
Tolain, sénateur de la Seine, ancien membre de la commission de l'Exposition au Sénat.
Clémenceau, député du Var.
Etienne, député d'Oran.
Dreyfus, député de la Seine, ancien président et rapporteur de la première commission municipale de l'Exposition.
Adrien Hébrard, sénateur de la Haute-Garonne.
De Hérédia, député de la Seine.
Ménard-Dorian, député de l'Hérault.
Wilson, député d'Indre-et-Loire.
Yves Guyot, député de la Seine.

2° MEMBRES REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

MM. De Bouteiller, conseiller municipal, ancien membre de la commission municipale de l'Exposition.
Guichard, conseiller municipal, ancien président de la commission municipale de l'Exposition.
Jacques, conseiller municipal, président de la commission des finances.
Jobbé-Duval, conseiller municipal, ancien vice-président de la commission municipale de l'Exposition.
Lyon-Allemand, conseiller municipal, ancien secrétaire de la commission municipale de l'Exposition.
Mesureur, conseiller municipal, ancien membre de la commission municipale de l'Exposition.
Monteil, conseiller municipal, ancien secrétaire de la commission municipale de l'Exposition.
Voisin, conseiller municipal, ancien vice-président de la commission municipale de l'Exposition.

3° MEMBRES REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION DE GARANTIE

MM. Bixio, président du conseil d'administration de la compagnie des Petites-Voitures.

MM. Blount, président des conseils d'administration de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest et de la Société Générale.
Le comte Cahen d'Anvers, banquier.
Albert Christophle, ancien ministre des travaux publics, gouverneur du Crédit foncier de France.
Chabrières-Arles, régent de la Banque de France.
Clerc, directeur de la Société des Immeubles de France.
Combier (James), distillateur à Saumur (Maine-et-Loire).
Dietz-Monin, sénateur, président de la Chambre de commerce de Paris.
Guay, président du conseil d'administration du Crédit industriel et commercial.
Germain, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais.
Griolet, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord.
Hart, syndic de la Compagnie des agents de change de Paris.
Hentsch, président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte.
Le Guay, sous-directeur du Crédit foncier.
Mallet, président du conseil d'administration du chemin de fer P.-L.-M.
Marinoni, ingénieur-constructeur.
Péreire, président du conseil d'administration de la Compagnie générale Transatlantique.
Sienkiewicz, directeur de la Banque d'escompte de Paris.

MM. Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France, Teisserenc de Bort, sénateur, Tirard, sénateur, et Rouvier, député sont nommés vice-présidents de la commissiou de contrôle et de finances, dans les conditions définies par le *Règlement général*.

Le ministre commissaire général nommera par arrêtés dix-sept *membres-adjoints* avec voix consultative, savoir :

Représentants du ministère du commerce et de l'industrie, 4; représentants du ministère des finances, 3; représentants du ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, 2 ; représentants du ministère de l'agriculture, 2; représentant du ministère des affaires étrangères, 1; représentant du ministère de la guerre, 1 ; représentant du ministère de la marine, 1 ; représentant du ministère des postes et des télégraphes, 1 ; représentant du ministère des travaux publics, 1 ; représentant de la Préfecture de la Seine, 1 ; soit 17 membres-adjoints.

Sont nommés secrétaires de la commission de contrôle et de finances :

MM. Meliodon, secrétaire général du Crédit foncier de France.
Georges Payelle, chef-adjoint du Cabinet du ministre du commerce et l'industrie.
Georges Paulet, chef de bureau du Cabinet et du Secrétariat, au ministère du commerce et de l'industrie.

Sous-Commissions

Cette commission est divisée en trois sous-commissions qui correspondent aux trois directions générales déjà formées.

Commission des travaux. — Président : M. Teisserenc de Bort. Commissaires : MM. Mesureur, Clémenceau, de Hérédia, Clerc, Tolain, de Bouteiller, Guichard, Ménard-Dorian, Yves Guyot, Blount, Péreire, Bixio, Griolet, Le Guay. Secrétaire : M. Méliodon.

Commission de l'exploitation. — Président : M. Tirard. Commissaires : MM. J. Roche, Dietz-Monnin, Marinoni, Monteil, Albert Grévy, Jobbé-Duval, Dautresme, Etienne, Germain, Hébrard, Lyon-Alemand, Cambier, Mallet. Secrétaire : M Payelle.

Commission des finances. — Président : M. Christhophle. Commissaires : MM, Jacques, Rouvier, Sienkiewickz, Félix Faure, Millaud, Dreyfus, Wilson, Cahen d'Anvers, Hart, Hentsch, Voisin, Gay, Chabrières-Arlès. Secrétaire : M. Paulet.

Comité technique d'électricité, pour assister le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu le décret du 28 juillet 1886;

Vu le rapport présenté par le directeur général de l'exploitation ;

Sur la proposition du directeur du cabinet et du personnel,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué, pour assister le directeur général de l'exploitation, un comité technique d'électricité.

Art. 2. — Sont nommés membres de ce comité :

MM. Edmond Becquerel, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
Alfred Cornu, membre de l'Institut, professeur à l'école polytechnique, ingénieur des mines.
Marcel Desprez, membre de l'Institut.
Maurice Lévy, membre de l'Institut, professeur au collège de France.
G. Lippmann, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Maurice Lœwy, membre de l'Institut, sous-directeur de l'Observatoire, président de la société internationale des électriciens.
Mascart, membre de l'Institut, professeur au collège de France, directeur du bureau central météorologique.
Le colonel Perrier, membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes.
Armengaud, membre du conseil municipal de Paris, ingénieur civil.
Bayle, répétiteur à l'école polytechnique.
Bartet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef des promenades de la ville de Paris.
Bergon, ancien directeur du matériel et de la construction au ministère des postes et télégraphes.
Blavier, inspecteur général des télégraphes, directeur de l'école supérieure de télégraphie.
Caël, directeur-ingénieur des télégraphes de la région de Paris.
J. Carpentier, ancien ingénieur des manufactures de l'Etat, constructeur-électricien.
Chatard, représentant de la maison Edison.
Hippolyte Fontaine, président honoraire de la chambre syndicale d'électricité, administrateur délégué de la société Gramme.
Fribourg, directeur du matériel et de la construction au ministère des postes et télégraphes.
Gariel, membre de l'académie de médecine, secrétaire de l'association française pour l'avancement des sciences.
Edouard Hospitalier, professeur à l'école de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris.
Huet, inspecteur général des ponts et chaussées, sous-directeur des travaux de la ville de Paris.
Joubert, secrétaire général de la société française de physique.
Paul-Louis Jousselin, ingénieur électricien, inspecteur principal de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Hippolyte Lemonier, constructeur-électricien, président de la chambre syndicale d'électricité.
Henri Ménier, industriel.
Mercadier, ingénieur des télégraphes, directeur des études à l'école polytechnique.
De Méritens, ingénieur et constructeur-électricien.
Napoli, ingénieur, chef du laboratoire d'essai au chemin de fer de l'Est.
Gaston Planté, électricien.
Postel-Vinay, constructeur-électricien. vice-président de la Chambre syndicale d'électricité.
Potier, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école polytechnique.
Jules Raynaud, ingénieur des télégraphes, professeur à l'école supérieure de télégraphie.
M. Richard, administrateur délégué de la société générale des téléphones.
Le baron Edmond de Rothschild.
Eugène Sartiaux, chef du service télégraphique du chemin de fer du Nord.
Sciama, directeur de la maison Bréguet, vice-président de la Chambre syndicale d'électricité.
Le colonel H. Sebert, directeur du laboratoire central de la marine.
Violle, maître de conférence à l'école normale supérieure.
Henri Vivarez, ancien élève de l'école polytechnique, secrétaire de la Chambre sydicale d'électricité.

Art. 3. — Les secrétaires du comité seront désignés par un arrêté ultérieur, sur la présentation du directeur général de l'exploitation.

Paris, le 16 octobre 1886.

EDOUARD LOCKROY.

Ont été nommés ultérieurement, après cet arrêté, membres du Comité : MM. Monnier, ingénieur, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures ; Lazare Weller, constructeur, et le Dr Vigouroux.

Le comité technique d'électricité a élu président M. Mascart ; vice-présidents : MM. Bartet, Becquerel, Maurice Lévy, Blavier, puis s'est partagé en quatre sous-commissions présidées chacune par un vice-président et ainsi définies :

1° Sous-Comité de l'éclairage. — Président : M. Bartet ; secrétaire : M. de Nansouty, membres : MM. Bayle, Bartet, Chatard; Fontaine, Gabriel, Huet, Lemonnier, de Méritens, Vivarez Monnier.

2° Sous-Comité des Expériences. — Président. M. Becquerel ; secrétaire : Seligmann-Lui ; membres : MM. Becquerel, Lippmann, Bergon, Carpentier, Joubert, Planté, Postel-Vinay, Potier, Niolle, Lœwy, Mercadier.

3° Sous-Comité des générateurs et moteurs électriques. — Président : M. Maurice Lévy ; secrétaire : M. de Nansouty; membres : MM. Marcel Déprez, Maurice Lévy, Hospitalier, de Rotschild, Sciama, Napoli, Cornu, Armengeaud, Menier.

4° Sous-Comité des applications diverses (télégraphie, téléphone. etc) — Président : M. Blavier ; secrétaire : M. Seligmann-Lui ; membres : Blavier, Caël, Fribourg, Jousselin, Lazare Weiller, Raynaud, Richard, Sartiaux, Dr Vigouroux, Perrier, Sébert.

Comité technique des machines pour assister le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu le rapport présenté par le directeur général de l'exploitation ;

Sur la proposition du directeur du cabinet et du personnel,

Arrête :

Article premier. — Il est institué pour assister le directeur général de l'exploitation, un comité technique des machines.

Art. 2. — Sont nommés membres de ce comité :

MM. Philipps, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, examinateur à l'école polytechnique.
Résal, membre de l'Institut, ingénieur en chef des mines, professeur à l'école polytechnique et à l'école des mines.
Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, professeur à l'école nationale des mines.
Barba, ingénieur en chef de la société Schneider et Cie.
Bariquand, ingénieur mécanicien, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Bechmann, ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur en chef du service des eaux de la ville de Paris.
Béthouard, ancien constructeur de moteurs hydrauliques.
Bougault, sous-directeur général de la société anonyme des anciens établissements Cail, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
MM. Collignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur des études à l'école nationale des ponts et chaussées.
De Comberousse, ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures et au Conservatoire national des arts et métiers.
Contamin, ingénieur du matériel des voies à la Compagnie du chemin de fer du Nord.
Cornut, ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur du nord de la France.
Debize, ingénieur en chef du service central de constructions à la manufacture nationale des tabacs.
Delaunay, constructeur de générateurs à vapeur, de la maison Belleville et Ce, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Duval, directeur général de la compagnie de Fives-Lille.
Joseph Farcot, constructeur de machines à vapeur, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Léon Feray, constructeur de machines hydrauliques, membre de la Chambre syndiccle des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Hirsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées et au Conservatoire national des arts et métiers.
Le capitaine Krebs, capitaine adjudant-major aux sapeurs-pompiers.
Camille Laurens, ingénieur civil.
Lecœuvre, ingénieur civil, ancien professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Lecouteux père, constructeur-mécanicien, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Pérignon, ingénieur civil, ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures.
A. Piat, mécanicien fondeur, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Raffard, ingénieur-mécanicien.
Francisque Reymond, député.
Gustave Richard, ingénieur civil, ingénieur mécanicien de la société des moteurs à gaz, directeur de la société des constructions mécaniques spéciales.
Gaston Tissandier, aéronaute.
Richemond, juge au tribunal de commerce, administrateur-directeur de la société centrale de construction de machines, membre de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.

Art. 3. — Les secrétaires du comité seront désignés par arrêté ultérieur, sur la présentation du directeur général de l'exploitation.

Paris, le 17 octobre 1886.

EDOUARD LOCKROY.

M. Michel Lévy, ingénieur en chef des mines, chargé du service des appareils à vapeur du département de la Seine, a été nommé membre de ce Comité après la publication de cet arrêté.

Le comité technique des machines a élu comme président M. Philipps, membre de l'Institut; les vice-présidents sont : MM. Laurens, Haton de la Goupillière, Duval; les secrétaire sont : MM. Edmond Halphen, René Delions.

Le comité s'est divisé ensuite en trois sous-comités :

1° Sous-comité des chaudières. — Président: M. Laurens, ingénieur, ancien professeur à l'Ecole centrale, administrateur du journal le *Génie civil ;* membres: MM. de Comberousse, Cornut, Debize, Delaunay, Bechmann, Hirsch, Laurens, Lecœuvre, Michel-Lévy, Richemond

2° Sous-comité des machines. — Président: M. Haton de la Goupillière, membre de l'Institut ; membres : MM. Résal, Haton de la Goupillière, Barba, Bariquand, Béthouard, Bougaud, Farcot, Feray, Lecouteux, Perignon, Piat, Raffard, Richard.

3° Sous-comité des transports. — Président: M. Duval, directeur des usines de Fives-Lille; membres : MM. Collignon, Contamin, Duval, Krebs, Reymond, Tissandier.

Commission attachée au ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en vue de la préparation de l'Exposition universelle des beaux-arts en 1889. (Arts contemporains et arts rétrospectifs.)

Cette commission sera composée ainsi qu'il suit :

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, président.
Le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, vice-président.
Le directeur des beaux-arts, secrétaire.
Le directeur des bâtiments civils et des palais nationaux.
Le directeur des musées nationaux.
MM. William-Adolphe Bouguereau, membre de l'Institut, président du jury de peinture au Salon de 1886.
Léon-Joseph-Florentin Bonnat, membre de l'Institut, vice-président du jury de peinture au Salon de 1886.
Alexandre Cabanel, membre de l'Institut, vice-président du jury de peinture au Salon de 1886.
Claude-Jean-Baptiste-Eugène Guillaume, membre de l'Institut, président du jury de sculpture au Salon de 1886.
Mathurin Moreau, vice-président du jury de sculpture au Salon de 1886.
Antoine-Nicolas Bailly, membre de l'Institut, président de la société des artistes français, président d'honneur du jury d'architecture au Salon de 1886.
Charles-Auguste Questel, membre de l'Institut, président du jury d'architecture au Salon de 1886.
Edmond Hédouin, président du jury de la gravure au Salon de 1886.
Claude-Feruand Gaillard, président de la société des graveurs au burin.
Jules-Clément Chaplain, membre de l'Institut, graveur en médailles.

MM. Le président de l'académie des beaux-arts.

Léon Heuzey, membre de l'académie des beaux-arts.

Le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'académie des beaux-arts

Le président de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Léopold Delisle, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Schlumberger, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Paul Mantz, publiciste, directeur général honoraire des beaux arts.

Henry Havard, publiciste, membre du conseil supérieur des beaux arts.

Le chef du bureau des travaux d'art et des expositions remplira près de cette commission les fonctions de secrétaire-adjoint.

Fait à Paris, le 2 août 1886.

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

RENÉ GOBLET.

Participation de la Ville de Paris

Sur la proposition de M. Alphand, le préfet de la Seine a nommé une commission spéciale chargée d'étudier toutes les questions relatives à la participation de la ville de Paris à l'Exposition internationale de 1889.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. le préfet de la Seine, président ; le préfet de police, les secrétaires généraux, des préfectures de la Seine et de police; Guichard, Jobbé-Duval, Voisin, Monteil, Lyon-Allemand, Curé, Humbert, Jacques, Leclerc, Lefebvre-Roncier, Lopin, Mesureur, Rousselle, Rouzé, conseillers municipaux, formant la commission relative à l'Exposition de 1889 ; Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de Paris ; Huet, inspecteur des ponts et chaussées, sous-directeur des travaux de Paris; Allard, André, Bartet, Bechmann, Durand-Claye, Humblot, ingénieurs en chef des ponts et chaussées ; Carriot, directeur de l'enseignement primaire ; Duplan, sous-directeur de l'enseignement primaire ; Pasquier, directeur des affaires municipales ; Roux, directeur des affaires départementales ; Frillet, chef du cabinet du préfet de la Seine ; Bonnerot, chef du cabinet du préfet de police ; Naudin, chef de la première division à la préfecture de police ; Bezançon, chef de la deuxième division à cette même préfecture; Girard, chef du laboratoire municipal ; Mensat, chef de la division des travaux d'architecture ; Bouvard, architecte de l'administration centrale ; Armand Renaud, inspecteur en chef des beaux-arts et des travaux historiques.

Le vice-président sera pris dans le sein de cette commission. M. Armand Renaud remplira les fonctions de secrétaire. MM. May, chef du bureau de l'enseignement, et Brown, chef du bureau des beaux-arts seront désignés comme secrétaires-adjoints avec voix consultative.

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Edouard Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie, a prononcé le discours suivant, à la Commission consultative de contrôle et des finances de l'Exposition de 1889, qui s'est réunie, le vendredi 22 octobre dernier, au ministère du Commerce et de l'Industrie :

Messieurs,

Cette grande œuvre de l'Exposition internationale universelle si longtemps mise en doute et dont la réalisation a semblé quelque temps impossible, qui a rencontré tant de sceptiques ou d'adversaires, est, à partir d'aujourd'hui, une réalité légale.

Toutes les conditions imposées par le législateur ont été remplies; en moins de six mois, l'Exposition, pour me servir des termes de la loi, a reçu la sanction législative, et le capital de 18 millions exigé pour la société de garantie a été non seulement atteint, mais dépassé; les souscriptions s'élèvent à l'heure où je parle à plus de 22 millions.

Ce chiffre considérable de millions a été atteint sans recourir à une souscription publique, sans fracas, je dirais presque sans publicité. L'argent est venu de toutes parts et il n'a point été sollicité par l'appât de gros bénéfices. Quand on parcourt nos listes de l'*Officiel* on trouve, à côté des plus grands noms de la finance et des versements les plus considérables, l'apport humble et fier de petits industriels, d'employés et d'ouvriers syndiqués. Notre œuvre commence bien puisqu'elle commence honnêtement.

Nous ne pouvions espérer d'ailleurs qu'elle se présentât sous de plus favorables auspices; chacun a voulu témoigner de sa confiance dans la réussite, chacun a compris qu'il s'agissait d'une entreprise patriotique qui montrât au monde ce que nous sommes en réalité : un peuple énergique, puissant par ses découvertes et par son travail, par son commerce, par son industrie, par sa science, et que le hasard de ses défaites n'a ni affaibli ni abattu. En 1867, la société de garantie mettait à peine 8 millions en ligne, c'est avec un capital à peu près triple qu'elle s'est constituée aujourd'hui.

Messieurs, remercions d'abord la France, nous avons fait appel à toutes ses forces vives sans distinction de nuances ou de partis et elle nous a répondu. Les chambres de commerce, les comités d'arts et de manufactures, les municipalités, les départements, les chambres syndicales, les grands établissements de crédit, les négociants, les industriels, les particuliers enfin, ont entendu notre appel. Nous avons maintenant pour garantie de leurs concours, l'élan de leur bonne volonté et la spontanéité de leur appui.

Nous avions droit de compter sur leur zèle, et cependant par la force même des choses que de difficultés et d'obstacles n'avions-nous pas à rencontrer ! Votre patriotisme en a beaucoup aplani, Messieurs, mais que de tourments et d'inquiétudes pour créer un système nouveau d'organisation, inspiré, il est vrai, par le système de 1867, mais si différent dans son mode d'application, dans sa constitution même ! Que de graves et petites questions nous ont arrêtés, les petites plus que les graves, bien souvent, alors que nous sentions tous que la prolongation de la période de gestation ne pouvait durer plus longtemps sans compromettre le succès de l'entreprise ! Il faut avoir suivi notre travail depuis le premier jour jusqu'aujourd'hui pour savoir quels milliers de difficultés diverses s'enchevêtraient sur le chemin que nous parcourions: difficultés légales, techniques, personnelles ; combien nous avons rencontré de trahisons latentes, de mauvais vouloir justifié, de jalousies inattendues.

Ah ! messieurs, tournez-vous vers mes collègues, ils vous en diront sur ce point plus que moi, et mieux que moi, ils pourraient vous le dire. J'ai demandé à tous mes prédécesseurs au ministère du commerce et de l'industrie de vouloir bien s'asseoir au milieu de nous: Ils savent quelles sont les amertumes du pouvoir. Nous avions besoin de leur grande expérience, de leurs talents, de leur influence, et la commission n'aurait pas été complète si nous ne voyions siéger ici l'organisateur de l'Exposition de 1878, l'honorable M. Teisserenc de Bort, dont le caractère est aussi élevé que la compétence est étendue, M. Tirard, M. Rouvier, M. Dautresme, qui tous ont travaillé déjà au succès de l'Exposition de 1889 en la préparant.

Elle ne serait pas complète non plus, notre commission, si elle n'avait pour vice-président l'honorable M. Christophle. C'est à son énergie, et je me plais à lui en rendre un hommage public, c'est à son patriotisme communicatif, à ses vues claires et pratiques que nous devons en grande partie le succès de la souscription. En le remerciant, je remercie la société de garantie constituée sous ses auspices.

Quant au Conseil municipal, Messieurs, comme dans toutes les grandes occasions où des questions patriotiques se trouvent engagées, il a été à l'extrême limite du dévouement et du devoir. Ce n'est point, cette fois, 6 millions qu'il a donné à l'Exposition, c'est 8 millions. Il a voulu augmenter sa participation ordinaire, montrant ainsi que, toujours, il se préoccupe autant de la France que de Paris, dont il a l'honneur de représenter les intérêts.

Ce grand patriotisme qui vous anime tous, Messieurs, vous fera paraître légers vos graves devoirs ; vous devez, aux termes de la loi, être consultés par le Ministre sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition, et il ne pourra être passé outre à votre avis, toutes les fois qu'il s'agira de questions concernant les recettes de l'Exposition.

La commission de contrôle et de finances, dit encore la loi, est présidée par le Ministre, ou, en son absence, par un des quatre vice-présidents, à tour de rôle ; elle est convoquée par le ministre, qui règle son ordre du jour. Vous aurez donc, Messieurs, d'abord à examiner les plans, les devis, le budget que nous allons vous soumettre. Vous aurez à donner votre avis motivé sur chacune de ces choses importantes; vous aurez ensuite à examiner toutes les dépenses, à mesure qu'elles se présenteront; vous pourrez enfin user de votre *veto* quand viendront les questions concernant les recettes, qui vous seront obligatoirement soumises.

Vous serez aidé dans ce travail, Messieurs, et les éléments d'information ne vous manqueront pas. Les différents ministères ont bien voulu vous donner, comme collaborateurs, MM. les Commissaires-adjoints, choisis parmi les plus compétents, les plus élevés en grade, en un mot, parmi

les représentants les plus éminents de l'administration française.

Ai-je besoin d'ajouter un mot sur les chefs de service: MM. les Directeurs généraux? Vous les connaissez tous, et, si je les avais choisis, ils m'auraient été imposés par l'opinion. Je n'ai à vous présenter ni M. Alphand, dont le nom est connu de l'Europe; ni M. Berger, mêlé d'une façon si active à toutes les expositions; ni même M. Grison, dont tous les ministères ont apprécié, déjà, la compétence, l'application au travail et le respect du devoir.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous faire une prière, je ne vous dirai pas : Faites bien, cela serait superflu; je vous dirai : faites vite, s'il est possible.

Le temps nous presse, des multitudes avides de labeur espèrent des décisions rapides; les forges s'allument dans le Nord, dans l'Est, dans le bassin de la Loire; à Paris même, les usines attendent les commandes; l'industrie tout entière, ouvriers et patrons, écoute avec impatience venir l'heure de la grande lutte.

Les comités départementaux se rassemblent et réveillent l'activité de nos villes, les cultivateurs tournent déjà vers Paris les timons de leurs grandes machines agricoles. Une fièvre saine, la fièvre du travail, s'empare de tous, il ne faut point laisser tomber cette énergie et refroidir cet enthousiasme, hâtons-nous !

De cette grande Exposition, la France attend de grands résultats, elle y voit une manifestation solennelle qui l'honore parmi les nations, un acte qui montre sa puissance, une victoire pacifique qui lui rendra son rang dans le monde.

Ce discours a été chaleureusement applaudi. La commission a ensuite décidé de se réunir tous les vendredis à neuf heures et demie du matin.

PRIMES POUR LES PLANS & PROJETS
DE L'EXPOSITION

La Commission, constituée par arrêté ministériel du 21 mai 1886, pour examiner et juger les 107 projets et plans déposés en vue de l'Exposition de 1889, s'est réunie le 26 mai 1886, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, elle avait retenu, dans ses précédentes séances, 18 projets sur lesquels elle en a choisi 12, qui ont été primés.

Prime de 4,000 fr., MM. Dutert, G. Eiffel, Formigé.

Prime de 3,000 fr., MM. Bernard Cassien et Francis Nachon, de Perthes, Raulin.

Prime de 2,000 francs, MM. Ballu, Fouquiau, Hochereau et Girault Paulin, Pierron, Vaudoyer.

Mentions honorables à MM. Blondel, Claris et Morel, Gaston Hénard, François Roux, Simil, Walwein et Bertisch-Proust.

L'Exposition dans les Départements

Par arrêté du Ministre du commerce et de l'industrie, en date du 3 novembre 1886, il a été institué, dans chaque département, un comité de l'Exposition siégeant au chef-lieu.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DE
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, A PARIS

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
en date du 26 août 1886

Article premier. — Aux termes des décrets rendus par le Président de la République française, sur la proposition du Ministre du commerce et de l'industrie et du Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, une Exposition universelle internationale sera ouverte, à Paris, le 5 mai 1889, et sera close le 31 octobre suivant. — Toutefois aucun produit ne sera plus admis dans les enceintes de l'Exposition après le 1er avril 1889,

Art. 2. — Cette Exposition recevra les œuvres d'art et les produits de l'industrie et de l'agriculture de toutes les nations. — Elle aura lieu principalement au Champ-de-Mars, dans l'espace libre compris entre l'avenue de Lamothe-Piquet et le square situé près du quai. Elle pourra s'étendre :

1° *Rive gauche de la Seine.*

Sur la chaussée et les berges du quai, dans les parties comprises entre le Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides, st sur l'esplanade des Invalides.

2° *Rive droite de la Seine.*

Dans le parc du Trocadéro et les parties disponibles du palais du Trocadéro, dans e palais de l'Industrie et dans les terrains situés entre ce palais et la Seine.

Organisation générale

Art. 3. — Il est institué auprès du Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition, une commission consultative de trois cents membres, dénommée : *Grand Conseil de l'Exposition universelle de* 1889.

Art. 4. — Le Grand Conseil est convoqué et présidé par le Ministre, qui règle son ordre du jour.

Art. 5. — Il se subdivise en vingt-deux commissions consultatives, savoir : Commission de contrôle et de finances, du contentieux, des constructions, des fêtes et cérémonies, des transports, des beaux-arts, de l'agriculture, des colonies et pays de protectorat, des expositions militaires et maritimes, de l'enseignement, des arts libéraux, d'hygiène, du 3e groupe (mobilier et accessoires), du 4e groupe (tissus, vêtements et accessoires), du 5e groupe (industries extractives, produits bruts et ouvrés), du 6e groupe (outillage et procédés des industries mécaniques), du 7e groupe (produits alimentaires), de l'électricité, de la presse, des auditions musicales et théâtrales, des congrès et conférences, de l'exposition rétrospective du travail.

Art. 6. — La commission consultative de contrôle et de finances, nommée par décret du président de la République, est présidée par le ministre, ou, en son absence, par un des trois vice-présidents, à tour de rôle. — Elle est convoquée par le Ministre, qui règle son ordre du jour.

Art. 7. — Cette commission est consultée par le Ministre sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition. Il ne pourra être passé outre à son avis, toutes les fois qu'il s'agira de questions concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

Art. 8. — Les autres commissions pourront être ultérieurement complétées par l'adjonction de nouveaux membres, nommés par arrêtés ministériels. — Leurs présidents seront nommés par le Ministre. — Les vice-présidents et secrétaires seront désignés par les commissions elles-mêmes, sous réserve de l'approbation ministérielle. Elles pourront se subdiviser en sous-commissions, après approbation du Ministre, qui désignera les nouveaux présidents.

Art. 9. — Toutes les commissions et sous-commissions sont directement saisies par le Ministre, des affaires soumises à leur examen.

Art. 10. — Les directeurs généraux, nommés dans les conditions définies par le décret du 28 juillet 1886, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de préparer et de soumettre au Ministre, commissaire général, les projets relatifs à la construction, à l'appropriation et à l'exploitation de l'Exposition. — Ils ont entrée, avec voix consultative, à toutes les séances de la commission de contrôle et de finances, et aux séances des commissions saisies d'affaires ressortissant à leurs services respectifs.

Admission et classement des produits

Art. 11. — Il est institué, dans chaque département de la République française, un *comité départemental* nommé par le Ministre du commerce et de l'industrie, et ayant pour mission : 1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les règlements concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission, ainsi que tous autres documents relatifs à l'Exposition; — 2° De signaler le plus tôt possible les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'Exposition universelle semblera particulièrement utile à l'éclat de cette solennité; — 3° De provoquer les expositions des produits industriels, agricoles et horticoles du département; — 4° De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement collectif des produits similaires du département, et d'accréditer un délégué chargé de représenter chaque exposition collective; — 5° De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle à un certain nombre de contre-maîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département.

Art. 12. — Les commissions étrangères constituées à la demande du Gouvernement français, sont invitées à se faire représenter le plus tôt possible auprès de lui par un délégué. — Ce délégué est chargé de traiter les questions qui intéressent ses nationaux, notamment celles qui sont relatives à la répartition de l'espace totale entre les divers pays, et au mode d'installation de chaque section nationale. — En conséquence, le Ministre, commissaire général, ne correspond pas directement avec les exposants étrangers, et tout produit présenté par les producteurs étrangers n'est admis que par l'entremise de leurs commissaires respectifs.

Art. 13. — Les comités départementaux nommés par le Ministre et les Commissaires étrangers régulièrement accrédités auprès de lui entrent en relations directes avec le Directeur général de l'exploitation. — Les Commissaires étrangers reçoivent de lui toutes les indications et les plans utiles à l'installation des produits de leurs nations, ainsi que tous les renseignements sur les conditions de circulation générale et d'ordre public auxquelles ils sont tenus de se conformer. — Ils doivent recourir à son intermédiaire pour les échanges d'espaces de pays à pays.

Art. 14. — Dans chaque section consacrée aux exposants d'une même nation, les objets exposés seront répartis entre les neuf groupes suivants : 1er groupe. Œuvres d'art (classe 1 à 5). — 2e groupe. Éducation, enseignement. — Matériel et procédés des arts libéraux (classe 6 à 16). — 3e groupe. Mobilier et accessoires (classe 17 à 29). — 4e groupe. Tissus, vêtements et accessoires (classe 30 à 40). — 5e groupe. Industries extractives. — Produits bruts et ouvrés (classe 41 à 47). — 6e groupe. Outillage et procédés des industries mécaniques. — Électricité (classe 48 à 65). — 7e groupe. Produits alimentaires (classe 67 à 73). — 8e groupe. Agriculture, viticulture et pisciculture (classe 74 à 77). — 9e groupe. Horticulture (classe 78 à 83).

Chacun de ces groupes est divisé en classes, suivant le système de la classification générale annexée au présent règlement (pièce annexe n° 1). — Ce documents comprend pour chaque classe une énumération sommaire des objets qu'elle doit renfermer.

Art. 15. — Il sera dressé, en langue française, un catalogue méthodique et complet des produits de toutes les nations, indiquant les places qu'ils occupent dans les palais, les parcs ou les jardins, ainsi que les noms des exposants. — Chaque nation aura d'ailleurs le droit de faire à ses frais, mais dans sa propre langue seulement, un catalogue spécial des produits exposés dans sa section.

Art. 16. — Les exposants français ou étrangers n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'Exposition. — Ils auront à supporter toutes les dépenses d'installation et de décoration dans les palais, les parcs ou les jardins. Ces dépenses comprendront essentiellement la fourniture et la pose des planchers et de velums

ou plafonds dans les palais, ainsi que les terrassements spéciaux et les plantations spéciales dans les parcs ou les jardins, aux abords et dans le périmètre des constructions particulières autorisées par le Ministre, Commissaire général. — Le plancher est fourni en bon état de solidité et d'usage dans tous les chemins intérieurs de la circulation générale.

Art. 17. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans les palais, les parcs ou les jardins, ne peut être dessiné, copié ou reproduit, sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant visée par le Directeur général de l'exploitation. — Le Directuur général de l'exploitation peut, toutefois, autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 18. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé ne peut être retiré, avant la clôture de l'Exposition, sans autorisation spéciale.

Art. 19. — Dans les délais et dans les conditions édictés par la loi du 23 mai 1868 relative à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique, les exposants jouiront des droits et immunités accordés par ladite loi (pièce annexe n° 2).

Art. 20. — Aux termes du décret rendu en date du 25 août 1886 (pièce annexe n° 3), l'Exposition est constituée en entrepôt réel ; en conséquence, les produits exposés seront affranchis des droits et des visites de l'octroi de Paris ainsi que de la douane française.

Art. 21. — Des règlements ultérieurs détermineront, en temps utile, les modes d'expédition, de réception et d'installation des produits, le régime des entrées dans les locaux de l'Exposition, et le mode de formation du jury international des récompenses, qui fonctionnera dès l'ouverture de l'Exposition.

Dispositions spéciales aux œuvres d'art

Art. 22. — Sont admissibles à l'Exposition les œuvres des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1er mai 1878.

Art. 22. — Ces œuvres comprennent les sept genres ci après : 1° Peinture; 2° dessin : aquarelle, pastel, miniature, émaux, porcelaines, cartons de vitraux à l'exclusion de ceux qui ne représentent que des sujets d'ornementation; 3° sculpture ; 4° gravure en médailles et sur pierres fines ; 5° architecture ; 6° gravure; 7° lithographie.

Art. 24. — Sont exclus : 1° Les copies, même celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent de celui de l'original ; 2° les tableaux ou les dessins qui ne sont pas encadrés ; 3° les sculptures de terre non cuite.

(*A suivre.*)

PARTIE NON OFFICIELLE

Un nombre considérable d'artistes, d'industriels, d'agriculteurs annoncent journellement leur résolution de prendre part à l'Exposition.

Il est essentiel que les demandes officielles d'admissions soient, dans le plus bref délai, adressées : Pour la province, aux préfectures et sous-préfectures, sièges des comités et sous-comités départementaux ; pour Paris et le département de la Seine, soit à M. Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie; soit à M. Georges BergeJ, directeur général, 80, rue de Varenne.

LE PLAN DE L'EXPOSITION (1)

Le palais du Trocadéro et ses annexes ne subissent aucune modification; on pénètre, à droite et à gauche, par les deux entrées actuelles, qui sont surmontées par les deux tours du palais.

Sur toute l'étendue qui borde les bâtiments du Trocadéro, se trouvera comprise l'exposition d'horticulture (plantes, fleurs etc).

(1) Pour faciliter au lecteur l'explication du plan, nous supposons que le visiteur entre par la place du Trocadéro.

Les jardins, les cascades et les bassins sont conservés tels qu'il existent actuellement et des espaces sont indiqués pour diverses constructions, dont la destination n'est pas encore fixée, sauf une brasserie et un restaurant.

Perpendiculairement à l'entrée et jusqu'au quai Debilly s'étendront deux lignes de mats reliées par un immense *velum* pour fournir au public un passage couvert.

Immédiatement après le grand bassin du Trocadéro, se trouve l'exposition d'horticulture, bordée, à droite et à gauche, par des serres qui rempliront l'espace actuellement occupé par la partie du boulevard Delessert et de l'avenue d'Iéna enclavée dans l'Exposition.

A leurs extrémités, figurent deux entrées: l'une sur le boulevard Delessert, l'autre sur l'avenue d'Iéna.

Les deux figures oblongues qui viennent ensuite représentent des massifs de fleurs; à droite et à gauche, d'abord le *velum*, puis les jardins du Trocadéro, bordés par la rue de Magdebourg, le quai Debilly, le quai de Passy et la rue Le Nôtre.

Deux passerelles seront établies au-dessus des quais Debilly et de Passy, laissés ouverts à la circulation et qui feront communiquer directement, sans sortir de l'Exposition, les jardins du Trocadéro avec le pont d'Iéna.

Sur le quai, on parviendra, par des degrés, à deux entrées accédant sur le pont d'Iéna.

Sur les quais de débarquement (rive droite), se trouveront les pompes hydrauliques.

Dans toute son étendue, le pont d'Iéna sera couvert d'un *velum* faisant suite à celui déjà indiqué.

Nous arrivons maintenant à la porte de l'Exposition, située sur la rive gauche de la Seine (Champ de Mars).

Sur les quais de débarquement, exposition fluviale et maritime.

Sur les quais, à droite et à gauche, aura lieu l'exposition d'agriculture qui, à gauche, se prolongera jusqu'au pont de l'Alma; elle sera bordée par une tranchée ouverte, reliant l'avenue de La Bourdonnaye à l'avenue de Suffren, pour la circulation publique en dehors de l'Exposition.

Nous rencontrons ensuite les quatre carrés hachurés, avec croix au milieu, qui figurent les quatre assises destinées à la tour Eiffel. Entre ces quatre carrés, et au-dessous des arcades de la tour, se trouve un théâtre, aux deux extrémités duquel figurent deux cafés.

A droite et à gauche, les jardins indiqués au plan existent actuellement.

A leur extrémité, à droite, la douane, la manutention, le restaurant; les parties hachurées sont en dehors de l'Exposition; à gauche, sont les bâtiments d'exploitation; imprimerie, *Bulletin Officiel* etc.

En pénétrant plus loin, se trouve un vaste espace compris entre les bâtiments portant au plan cette mention, à droite; Arts-Libéraux; à gauche Beaux-Arts, dont le centre est occupé par trois bassins, le long des quels continue à courir le *velum*, le tout entouré de jardins.

Tout cet espace se trouve en contrebas, par rapport aux monuments Arts-Libéraux et Beaux-Arts, auxquels on accédera par des marches conduisant à une terrasse qui courra tout autour de ces bâtiments.

Les deux bâtiments des Arts Libéraux et des Beaux-Arts auront une ceinture de boutiques.

Les deux ronds figurés au plan, avec six étoiles noires, seront des kiosques pour la musique.

Nous rencontrons une avenue longeant les bâtiments des Arts Libéraux et des beaux-Arts qui aboutit à la porte Rapp destinée à être comme en 1878, l'entrée principale de l'exposition du Champ de Mars qui se présentera avec une façade monumentale.

En poursuivant au centre, nous rencontrons une nouvelle pièce d'eau entourée de pelouses et de jardins et d'une ceinture de *velums*; de chaque côté des bâtiments sont réservés à la Ville de Paris.

Puis viennent les *groupes divers* indiqués au plan et qui enclavent les bâtiments de la Ville de Paris : ce vaste emplacement est entièrement destiné aux exposants.

Une bordure de jardin sépare les groupes divers de la galerie des machines, autour de laquelle courra une galerie surélevée, qui permettra d'embrasser d'un coup d'œil, cette gigantesque installation.

A l'extrémité et dans toute la largeur du Champs de Mars s'étend le cours de la force motrice.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

La chronique des travaux sera une des parties les plus importantes du Bulletin Officiel. *Nous suivrons, au jour le jour, la marche des travaux, soit au Champ de-Mars, soit dans les établissements des entrepreneurs. Nous annoncerons les projets adoptés, les décisions prises par l'administration. Nous ferons connaître les dates des adjudications, les closes des cahiers des charges, etc., etc.*

Bref, le public, aussi bien que les personnes plus spécialement intéressées seront tenues exactement au courant de tous ce qui concernera les travaux en cours ou à exécuter.

L'article : Premier coup de pioche *que nous publions aujourd'hui, indiquera à nos lecteurs que la Direction générale des travaux travaille activement et que le travail de construction est beaucoup plus avancé qu'on ne le croit généralement.*

On a annoncé déjà depuis longtemps, que le premier coup de pioche avait été donné au Champ de Mars, et que les travaux de l'Exposition allaient commencer. On voyait déjà, en imagination, une armée de travailleurs avec des pelles et des pioches remuant violemment la terre pour en faire sortir le palais dû à la collaboration de MM. Bouvard Formigé et Dutert.

Et, depuis ce temps, le Champ de Mars est devenu un lieu de pélerinage : on vient voir l'état d'avancement des travaux. La grande plaine est visitée le dimanche par un grand nombre de Parisiens qui s'étonnent de voir qu'il n'y a rien et, qu'après ce premier coup de pioche on s'est arrêté. De là à conclure que l'Exposition ne sera pas prête à temps ou même qu'elle n'aura pas lieu, il n'y a qu'un pas. Et ce pas est rapidement franchi.

La vérité est que les seuls coups de pio-

che qui aient, à proprement parler, été donnés, l'ont été pour opérer des sondages, M. Alphand voulant se rendre un compte exact de la nature du sol sur lequel on va construire. Cette première opération était absolument nécessaire, car, à la suite de l'Exposition de 1878, le sol s'était considérablement modifié en raison même des constructions et surtout des démolitions qui avaient été opérées à cette époque.

Ces sondages terminés, il n'y avait plus qu'à se mettre à l'œuvre. Mais ce n'est pas dans le Champ de Mars même que le travail devait commencer. Un certain temps s'écoulera, avant qu'on ne se livre aux travaux de terrassement. Est-on pour cela resté inactif? N'a-t-on rien fait? En aucune façon?

Toutes les directions se sont mises à l'œuvre et ont organisé leurs différents services. Sous l'impulsion du Ministre, commissaire général, on a préparé les différentes adjudications auxquelles l'Exposition va donner lieu, et, le 8 novembre dernier, des affiches, apposées dans tout Paris, annonçaient, pour le 4 décembre prochain, l'adjudication des fermes métalliques de 25 mètres pour les galeries des expositions diverses.

Le cahier des charges et les plans, mis à la disposition des constructeurs, indiquent que cette construction sera faite en quatre lots et qu'elle comprendra, indépendamment des fermes, toute l'ossature métallique des galeries des expositions diverses.

C'est là, véritablement, le premier coup de pioche, car c'est le point de départ de toutes les adjudications qui vont suivre et le commencement des travaux.

Ce commencement n'est pas des moins importants.

Les deux premiers lots comprennent chacun 32 travées de 25m00 sur 8m33 et représentent ensemble un poids de 1,334 tonnes 500 kilogs. de fer; les deux derniers lots, plus importants, comprennent ensemble 246 travées semblables aux précédentes et représentent 3,807 tonnes 400 kilogs.

La surface totale couverte par ces constructions ne sera pas moindre de 64,500 mètres carrés.

On le voit donc, sous la direction de M. Alphand, directeur général des travaux, le service des constructions métalliques et le service d'architecture n'ont pas perdu leur temps, puisqu'en moins de deux mois ils ont préparé aux constructeurs de l'ouvrage pour des milliers d'ouvriers.

On ne s'arrêtera pas là. Sous peu, aura lieu l'adjudication de la charpente de la salle des machines. Cette salle sera unique dans le monde entier, car elle n'aura pas moins de 410 mètres de long sur 110 de large, soit une salle d'une surface de 45,100 mètres.

On voit donc qu'on a donné plus que les premiers coups de pioche.

Le service de l'exploitation, sous la direction de M. Georges Berger, et de la comptabilité, sous la direction de M. Grison, sont également en pleine activité et nous pouvons ajouter qu'à l'heure actuelle on est en avance de plusieurs mois sur ce qui a été fait pour l'exposition de 1878.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant des progrès que feront les travaux, et ils verront avec nous grandir et s'élever l'Exposition jusqu'au moment où elle ouvrira ses portes.

La Tour de 300 mètres

On a publié de nombreux renseignements dans les journaux sur la *tour Eiffel;* nous les reproduisons ici, en les résumant et en y ajoutant quelques notes intéressantes et inédites :

M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, ainsi que MM. Alphand et Berger, directeurs généraux, ont décidé que la tour connue sous le nom de Tour Eiffel, ferait partie des constructions de l'Exposition. La commission de contrôle et des finances a ratifié cette décision, en votant, dans sa séance du 5 novembre 1886, le crédit de 1,500,000 fr. nécessaire pour la subvention demandée par M. Eiffel. Cette tour est formée par une pyramide en fer à quatre arêtes courbes, réunies deux à deux, à leur partie inférieure, par des arcs de 50 mètres de hauteur, d'un aspect très décoratif.

L'écartement des pieds est de 100 mètres d'axe en axe. Au premier étage, c'est-à-dire à 60 mètres du sol, les montants formant arêtes sont réunis par une galerie vitrée de 15 mètres de largeur, faisant le tour de la construction. Dans cette galerie, d'une surface de 4,200 mètres, y compris les balcons, seront installés des cafés, des restaurants, des salles de réunion, etc.

Au deuxième étage, à environ 150 mètres de hauteur, on trouve une seconde salle vitrée de 30 mètres de côté.

Enfin, le sommet de l'édifice est couronné par une coupole avec balcon extérieur de 60 mètres de développement, d'où l'on découvrira un panorama de 120 kilomètres d'étendue.

Ascenseurs et escaliers. — Des ascenceurs disposés dans les montants de la tour, serviront à transporter les visiteurs jusqu'à la plateforme supérieure.

Jusqu'au second étage, ces ascenseurs au nombre de quatre, un dans chaque montant, suivront l'inclinaison de ces montants. Au-delà du second étage, il n'y en aura plus que deux qui monteront verticalement jusqu'au sommet de la tour.

La durée d'une ascension complète sera de 6 à 7 minutes avec une vitesse d'un mètre par seconde.

Ces ascenseurs, d'un modèle entièrement nouveau, présentent la plus complète sécurité.

Des escaliers en nombre égal aux ascenseurs suivront le même parcours et permettront aux visiteurs, qui ne reculeront pas devant une ascension à pied de 60 mètres de hauteur, d'accéder aux galeries du premier étage.

Poids de l'édifice. — Le poids de la tour est de 7 millions de kilogrammes,

Pression sur le sol de fondation. — La surface sur laquelle se répartit le poids de la tour est si considérable, que la pression par centimètre carré sur le sol, n'est que de 2,2 kil.

C'est à peine celle que donnent les constructions ordinaires de Paris. Elle correspond exactement à la pression qu'exercerait sur le sol un mur plein en maçonnerie, qui n'aurait que 9 mètres de hauteur.

Résistance au vent. — La résistance de la tour a été calculée, pour que celle-ci puisse supporter normalement une pression de vent de 300 kil. par mètre carré, correspondant à une poussée totale de 2,250,000 kilogrammes. Il suffira de dire que les plus fortes tempêtes observées à Paris, n'ont jamais été accompagnées d'un vent de plus de 150 kil. par mètre carré, pour montrer quelle parfaite sécurité donnera l'hypothèse admise.

En effet, si par malheur un vent de 300 kil. venait à souffler sur la capitale, il est probable que la plupart de ses monuments seraient détruits, tandis que la tour de 300 m. résisterait victorieusement à cet ouragan sans précédent dans la région de Paris.

Principales applications de la Tour. — Observatoire météreologique; observation astronomique; expérience physique; vérification des lois de la pesanteur; déviation d'un corps qui tombe; démonstration de la rotation de la terre; poste d'observations stratégiques; poste de communication par télégraphe optique; place pour l'éclairage électrique; ascension du public à 300 mètres de hauteur.

Utilité de la Tour. — Il n'y a pas de doute que le public ait grand plaisir à visiter les différents étages de la tour qui lui présentera le spectacle extraordinaire d'un panorama de 120 à 130 kil. d'étendue observé à vol d'oiseau et comme en ballon sans que les premiers plans viennent, comme dans les ascensions de montagnes, nuire au sentiment de la distance et de la hauteur; la vue de Paris la nuit avec son éclairage si brillant présenterait un aspect merveilleux que les aéronautes seuls connaissent jusqu'à présent; en dehors de ce but d'nn caractère particulier, la science y trouverait un vaste champ d'observation.

Oscillations. — De même qu'on calcule très exactement, à l'avance, les flèches que prennent les viaducs métalliquos sous le passage des trains de chemins de fer, de même on peut déterminer avec la plus grande précision les oscielations que prendra la Tour sous l'effort du vent.

Le calcul indique que la flèche prise par la Tour au moment d'une tempête assez violente pour rendre son sommet inabordable, ne sera que de 22 centimètres. Ce déplacement est insignifiant, et, comme il ne se produira qu'avec une certaine lenteur, en raison de la grande hauteur de la construction, on peut assurer d'avance qu'il passera inaperçu.

Effets de la foudre — La commission technique nommée par M. le Ministre du commerce pour étudier les précautions à prendre afin de protéger la Tour contre la foudre, est arrivée aux conclusions suivantes :

Cette Tour pourra jour le rôle d'un immense paratonnerre protégeant un très large espace autour d'elle, à condition que sa masse métallique soit en communication parfaite avec la couche aquifère du sous-sol par le moyen de conducteurs capables de débiter la quantité considérable de fluide électrique dont il y aura lieu d'assurer l'écoulement pendant les jours d'orage.

Grâce à ces précautions, l'intérieur de l'édifice, avec les personnes qui s'y trouveront abritées, sera absolument assuré contre tout

accident pouvant provenir des coups de foudre.

Hauteur des monuments les plus élevés. —Tour Notre-Dame, 66 m.; Panthéon, 79; Flèche des Invalides, 105; Saint-Pierre-de-Rome, 132; Cathédrale de Vienne, 138; Cathédrale de Strasbourg, 142; Grande'Pyramide d'Egypte, 146; Cathédrale de Rouen, 150; Cathédrale de Cologne, 159; Tour de l'Exposition, 300.

Notes pour répondre à certaines critiques faites à la tour de 300 mètres.

L'Exposition de 1889 devant être installée dans le cadre très connu du Champ de Mars, il y a nécessité absolue de faire du nouveau.—L'utilité des Expositions universelles est fort contestée et les personnes les plus autorisées ont pu dire que celle de 1889 sera probablement la dernière. Après tout ce qui a été fait aux précédentes expositions, il est bien difficile de trouver du nouveau, qui éveille la curiosité du public et sorte de la banalité. Au Champ de Mars avec son cadre connu et avec la perspective du Trocadéro, qui est présente à tous les yeux, la chose est particulièrement difficile. M. Lockroy a eu l'heureuse fortune de mettre la main sur une idée dont le succès a été salué dans le monde entier, c'est de construire un édifice, *chef-d'œuvre incontestable d'industrie métallique*, ainsi que l'a si bien défini M. Alphand, qui dépassât de beaucoup par sa hauteur colossale tout ce qui avait été tenté jusqu'à ce jour, et qui présentât des aspects entièrement nouveaux, aussi bien pour les visiteurs de l'Exposition que pour ceux qui accèderaient aux divers étages de l'édifice en question.

Cette nouveauté est une caractéristique et un résultat de l'industrie moderne. — Il n'y a pas seulement un appât à la curiosité, ou un décor original améliorant des aspects trop connus, il y a surtout une éclatante manifestation de la puissance de l'industrie actuelle. Une pareille construction n'aurait pu être tentée jusqu'à notre époque avec certitude de succès et il ne serait pas très difficile de démontrer que les essais analogues qui ont été faits antérieurement ne présentaient aucune possibilité pratique. Il n'en est pas de même pour le projet qui nous occupe, car il a été l'objet d'un examen approfondi de la part de nos plus célèbres ingénieurs, qui l'ont déclaré parfaitement réalisable.

Pour arriver à ce résultat et pour qu'une telle œuvre pût aboutir, il fallait que l'art des constructions en fer eut réalisé les progrès qu'ont produit ces dernières années; que les méthodes de calculs fussent poussées assez loin pour garantir la certitude des résultats et, enfin, que les procédés hardis du montage en porte-à-faux récemment appliqués, permissent d'attaquer sans hésitation un travail aussi difficile.

Cette œuvre constitue donc une grande manifestation de notre science dans l'art des constructions en fer, et elle est bien la résultante d progrès moderne.

Elle sera un attrait considérable pour l'Exposition. — La curiosité et, on peut le dire, l'intérêt passionné que la seule annonce du projet a soulevés dans le monde entier; l'admiration des uns, le dénigrement des autres, sont un sûr garant que le grand public n'y restera jamais indifférent; il n'y a peut-être pas un seul journal à l'étranger, aussi bien qu'en France, qui n'en ait entretenu ses lecteurs, et tous les esprits sont maintenant habitués à considérer cette œuvre comme la plus importante de celles que chacun voudra voir et juger par lui-même, au grand rendez-vous de l'Exposition de 1889. Elle sera donc un objet d'attraction considérable pour les visiteurs de tous pays et un élément assuré de succès et de recette.

La crainte que ses dimensions n'écrasent les bâtiments de l'Exposition? — C'est une crainte chimérique. Pour voir la Tour à sa vraie hauteur, il faudra un recul considérable; quand on sera assez près de la Tour pour l'apercevoir en même temps que les bâtiments voisins, elle sera vue tellement en raccourci, que la disproportion énorme entre les uns et les autres n'apparaîtra pas. Une maison ordinaire au pied d'une cathédrale, comme celles de Vienne ou de Cologne, produit toujours la même impression que si elle était éloignée du monument; l'Arc-de-Triomphe, pas plus que l'Opéra, n'écrasent les maisons voisines; la colonne Vendôme n'écrase pas les maisons de la place et ne les écraserait pas davantage même si elle avait une hauteur double. Les vraies dimensions ne sont comparables qu'avec un grand recul. L'Arc-de-Triomphe, l'Opéra n'apparaissent avec leurs dimensions énormes que pour l'observateur placé très loin ou très haut. Et puis, qui s'avisera de comparer la grande arche vide de la Tour, surmontée d'une flèche pointue et ajourée, avec un bâtiment ordinaire? Il n'y a pas entre eux de commune mesure.

La laideur de l'aspect? — Qu'en sait-on? et quelle est la comparaison avec tout autre objet qui puisse permettre de porter un jugement à cet égard?

La forme est appropriée au but; les courbes qui relient le sommet à sa large base sont indiquées par le calcul et correspondent aux nécessités de la stabilité sous les efforts du vent. Si la forme générale de la Tour n'a pas plu à quelques-uns, il est cependant certain qu'elle a réuni les suffrages de la très grande majorité. Il est positif que cette Tour ne ressemble à rien de connu et c'est peut-être un peu pour cela que certains architectes la repoussent; elle n'est d'aucun style, ni grec, ni gothique, ni renaissance, mais il ne faut pas oublier qu'elle doit être construite en fer; et, sans prétendre créer le style d'architecture du fer, on ne doit pas méconnaître que sa forme est rationnelle, appropriée à la nature des matériaux avec lesquels elle sera construite et aux efforts qu'elle aura à supporter. Ce qui n'est pas douteux, c'est que ce sera un ouvrage de très grand aspect. La grandeur produira comme toujours son effet habituel; on se sentira en présence d'un effort considérable de l'industrie humaine et il n'en faudra pas plus pour que chacun soit saisi d'étonnement.

La somme que la Tour coûtera à l'Etat, soit 1,500,000 francs n'est-elle pas en rapport avec son utilité? — Cette objection ne peut-être sérieusement soutenue.

Cette dépense, relativement si faible, sera beaucoup compensée par l'augmentation correspondante du nombre de visiteurs et, par conséquent, des recettes des entrées à l'Exposition, et ce sera même la seule partie de l'Exposition qui se trouvera dans ce cas, puisqu'on va dépenser 43 millions pour en recueillir 18. — Quant à faire l'économie de cette somme de 1,500,000 francs, pour la consacrer à augmenter la surface couverte, il n'y a pas à se dissimuler qu'il y a lieu, pour le succès de l'Exposition, de s'attacher à attirer les visiteurs étrangers, et qu'il est bien plus utile d'avoir la tour à l'Exposition, que d'avoir 1,500 mètres de plus de surface couverte.

La tour servira à l'Exposition d'entrée grandiose et triomphale; si elle n'existait pas, on serait obligé de la remplacer, soit par un arc-de-triomphe, soit par un dôme monumental qui coûterait au moins autant, si l'on se base sur la dépense qu'a nécessitée le dôme central du vestibule d'honneur de la dernière Exposition.

Enfin, il ne faut pas oublier que la Tour devient la propriété de l'Etat au bout d'un certain nombre d'années, et que celui-ci rentrera alors dans une notable partie de la somme qu'il aura déboursée, puisque, en ne comptant même la valeur de la Tour que comme vieux matériaux, elle vaudrait encore alors plus de 500,000 francs. — Mais elle vaudra certainement plus.

Voici sur les ascenseurs de la tour Eiffel quelques renseignements curieux que nous avons recueillis :

Il faut — pour le succès même de cette tour — que l'ascenseur donne la sécurité la plus complète et la plus absolue.

Or, la hauteur de 300 mètres interdit l'emploi du type qui satisferait pleinement à la condition ci-dessus, c'est le système hydraulique.

Restent les ascenseurs funiculaires à traction directe ou autres. Certes, on peut leur donner toute la sécurité voulue, on peut doubler, tripler les câbles; mettre tous les freins de sûreté connus; combiner tous les parachutes possibles; malgré cela, je crois connaître assez l'esprit public pour assurer que chacun y regardera à deux fois avant de s'aventurer dans la cabine du monte-charges.

Et, je le répète, il faut que le visiteur ait une confiance absolue dans le mécanisme qui le véhiculera au sommet de la tour.

Sans une indiscrétion j'ignorerais encore le système que M. Eiffel se propose d'appliquer; néanmoins, sa compétence incontestable me laissait supposer qu'il saurait mener son œuvre à bonne fin.

Je ne m'étais pas trompé. Voici sommairement les quelques détails que j'ai pu me procurer sur le type que fait étudier en ce moment notre habile constructeur; type dont le principe est entièrement nouveau et recevra son application pour la première fois.

Que l'on se figure un rail tordu en hélice, — c'est-à-dire en vis — mesurant de 8 à 10 mètres de diamètre, avec un pas calculé de manière à ne pas donner une pente trop rapide. A l'intérieur de ce vaste ressort à boudin sera un caisson qui reposera sur les spires de l'hélice par une série de

galets et qui formera en quelque sorte l'écrou de la vis. Si cet écrou est animé d'un mouvement de rotation, évidemment il montera ou descendra suivant le sens du mouvement transmis; autrement dit, chaque galet du caisson roulera sur le rail en hélice comme sur un plan incliné.

Le mouvement sera communiqué à l'écrou d'une façon quelconque : soit par un petit câble sans fin, soit en installant sur cet écrou un moteur à vapeur ou électrique commandant directement un des galets de roulement, ce qui constituera un véritable chemin de fer rotatif.

On voit déjà toute la sécurité que présente ce système. Supposons la rupture instantanée du moteur. S'il s'agissait d'un ascenseur ordinaire c'est-à-dire à traction directe, TOUT le poids de l'appareil se ferait sentir brusquement sur les freins, ce qui, 8 fois sur 10, amènerait leur rupture. Dans l'ascension héliçoïdal — celle que je viens de décrire — il n'en est plus ainsi. Le poids n'agit plus verticalement et par conséquent entièrement, mais suivant les lois du plan incliné; ensuite, si la rupture a lieu pendant une ascension, il faut, pour redescendre, que l'écrou prenne le mouvement opposé à celui qui le faisait monter.

Il se produit alors un léger temps d'arrêt entre ces deux mouvements contraires pendant lequel les freins agissent sans aucun choc; si la rupture se produit pendant la descente, le poids n'agissant que partiellement, l'accélération de vitesse est très faible au début, ce qui permet encore de faire agir les freins sans brusquerie aucune.

Ainsi, la sécurité est donc absolue, non seulement au point de vue, matériel mais encore au point de vue moral avec lequel il y a beaucoup à compter. En effet, sur un rail en hélice, le voyageur se sent continuellement sur un terrain solide, et se trouve complétement rassuré parce qu'il sait qu'il y a quelque chose sous ses pieds.

Il n'en est plus ainsi quand il est suspendu dans le vide. Non seulement il hésite à se confier à l'appareil, mais s'il se décide tant que dure l'ascension, la crainte lui serre la gorge, une vague appréhension ne le quitte pas et c'est avec un véritable soupir de satisfaction qu'il descend de l'ascenseur. Il est heureux d'avoir satisfait sa curiosité, mais il jure bien qu'il ne renouvellera pas son imprudence.

Donc comme je le disais en débutant, il faut pour le succès de la tour de 300 mètres que le système ascensionnel n'inspire aucune inquiétude aux voyageurs. Je crois que M. Eiffel a complètement résolu la question avec l'appareil que je viens de décrire et sur lequel je me propose de revenir plus tard.

J'ai oublié de dire que le voyageur ne suivait pas le mouvement rotatif de l'écrou, mais seulement son mouvement élévatoire, car il est placé dans une cabine guidée verticalement entre deux montant de la tour et reposant par des galets sur le sommet de l'écrou.

A. CROOS.

GUIDE DE L'EXPOSANT

Sous ce titre, nous publierons tous les renseignements de nature à guider les futurs exposants : démarches nécessaires pour exposer, formules des demandes d'admission, indications des diverses catégories et des divers emplacements, moyens de transport, d'installation, etc., etc.




OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Nous venons de lire les deux premières livraisons des *Cocasseries de la banlieue.*

Cette publication, écrite et dessinée par Lavrate (dit le Paul de Kock de la caricature), est une étude spirituelle et amusante des mœurs de nos braves campagnards. Lavrate a dessiné sur la couverture quelques-uns des principaux personnages, qui sont les notabilités et les causes d'émotions et d'intérêts dans les petits pays. Les deux premières livraisons, sous la même couverture, paraîtront vendredi prochain, 19 novembre. En vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

10 *centimes la livraison.*

Petite Correspondance

Nous considérons qu'un journal est le conseiller naturel de ses abonnés et de ses lecteurs. Nous nous mettons à la disposition des nôtres pour leur fournir, par la voie de la *Petite Correspondance*, tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin, concernant l'Exposition. Bien entendu, nous ne répondrons qu'aux lettres signées. Nous conservons pour nous les noms de nos correspondants, mais toute lettre anonyme sera impitoyablement mise au panier.

Revue Financière

Mercredi 17 novembre 1886.

Le chèque de Paris sur Londres est à 25 34 1/2.

L'Escompte officiel est à 3 0/0.

L'Escompte libre vaut environ 2 1/2 0/0.

A Londres, l'Escompte officiel vaut 4 0/0.

L'Escompte libre, 3 0/0.

Malgré la tension de l'argent, à laquelle le marché financier doit s'attendre, comme toujours, pendant les deux derniers mois de l'année, les conditions dans lesquelles s'est effectuée la liquidation de quinzaine ont été aussi satisfaisantes que possible. L'argent reporteur n'a obtenu que 3 112 0/0, au grand maximum.

Le monde financier est actuellement sous l'influence de la presse étrangère, au sujet de la question russo-bulgare. Les variations de la cote sont plus ou moins étendues, selon que les engagements de la spéculation, sur tel ou tel groupe de valeurs, sont plus ou moins importants.

Cela, pour les titres sur lesquels s'exerce l'activité de la spéculation internationale. Quant à nos rentes, elles ont été fort délaissées, depuis le moment où les discussions relatives à la politique ont été remises sur le tapis.

Cette reprise d'activité, sur le marché des rentes françaises, s'imposait d'ailleurs, en raison des achats constants de l'Epargne. Il ressort, en effet, du relevé des achats et ventes de rentes françaises, publié par le ministère des finances, que, dans les achats de cette année, il y a, pour les départements, seulement, et seulement pour le troisième trimestre, une augmentation de 413.442 francs de rentes représentant 11.165.750 francs.

Les ventes, au contraire, sont en diminution de 119.526 francs de rentes, soit 2.571.078 de capital. Ces absorptions, effectuées par le public de province, expliquent l'amélioration des cours moyens, qui, d'un an à l'autre, ont passé, pour le 3 0/0, de 81.03 à 82.93, pour l'Amortissable, de 82.81 à 84.84 et pour le 4 1/2 0/0, de 109.49 à 109.62.

C'est seulement pendant les derniers jours que nos fonds d'Etat ont semblé vouloir reprendre la direction générale des mouvements de la cote.

MINISTÈRE DES FINANCES

Réparation des dommages causés par l'invasion ou résultant des destructions opérées par le génie militaire pendant la guerre de 1870-1871.

Le 15 courant, au ministère des finances, il a été procédé publiquement, à dix heures, à un tirnge des bons de liquidation créés en vertu des lois des 7 avril 1873 et 28 juillet 1874.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 42 séries de 100 numéros de bons émis par la loi du 7 avril 1873 (dommages causés par l'invasion). Ces séries sont les suivantes:

De	171.401	à	500	De 122.901 à	123.000
	182.201		300	138.401	500
	140.701		800	75.601	700
	182.801		900	106.201	300
	135.101		200	20.601	700
	188.701		800	189.001	100
	196.101		200	140.401	500
	170.001		100	150.401	500
	25.901		26.000	88.201	300
	301		400	113.201	300
	2.601		700	30.401	500
	81.801		900	65.601	700
	136.501		600	132.401	500
	200.601		790	162.201	300
	65.901		66.000	58.701	800
	9.001		100	202.001	100
	34.401		500	205.401	500
	33.601		700	100.701	800
	6.801		900	114.901	115.000
	39.501		600	177.001	100
	130.801		900	77.801	900

Et 9 séries de 100 numéros de bons émis par la loi du 29 juillet 1874 (destructions du génie militaire).

Jeudi 18 novembre

DERNIERS COURS

4 1/2 0/0	109.67 1/2
3 0/0	82.80
3 0/0 nouveau	82.65
Amortissable	85.70
Consolidés	102 1/16
Russe 73	97 3/4

Marché ferme.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imprimerie du *Bulletin Officiel.*

LIBRAIRIE BLOUD et BARRAL, 4, rue Madame, et 59, rue de Rennes, PARIS

GAULOIS ET GERMAINS

RÉCITS MILITAIRES

PAR LE GÉNÉRAL AMBERT

Ouvrage couronné par l'Académie française, adopté par le ministère de la Guerre pour les bibliothèques de garnison

1re SÉRIE: **L'INVASION** 1 beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. — **Prix: 5 fr.** ; FRANCO, 5 fr. 50. 12e édition. — La première série renferme le récit de tous les évènements militaires, depuis la déclaration de guerre en juillet 1870 jusques et y compris la capitulation de Sedan, le 2 septembre.

2e SÉRIE: **APRÈS SEDAN**. 1 beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. **Prix: 5 fr.** ; FRANCO, 5 fr. 50. 10e édition. — Voici le titre des chapitres divers de la deuxième série ; Beauce, Normandie, Armée du Nord, Tours, Versailles, Mobiles, Zouaves pontificaux, Retraite du 13e corps, Napoléon III et l'armée française en 1870.

3e SÉRIE : **LA LOIRE ET L'EST**. 1 beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. — **Prix: 5 fr.** ; FRANCO, 5 fr. 50. 9e édition. — Cette troisième série comprend les événements accomplis sur les bords de la Loire, la lutte héroïque de Chanzy et les opérations militaires dans les Vosges et dans l'Est. Elle complète ainsi l'histoire de la guerre en province.

4e SÉRIE : **LE SIÈGE DE PARIS**, 1 beau volume in-8°, orné de huit portraits hors texte. — **Prix: 5 fr.**; FRANCO, 5 fr. 50. 8e édition.

SOMMAIRES PRINCIPAUX: Défense, Armements et approvisionnement de Paris. — Les ballons, les pigeons. — Châtillon, Bicêtre, Champigny. — Ambulances. — Trochu, Vinoy, Ducrot. — Les Marins. — Les Allemands autour de Paris. — Buzenval. — La capitulation, —La Commune.

Chaque série forme un tout absolument complet et se vend séparément.

La presse française, tant de Paris que des départements, *sans distinction de parti*, a salué d'unanimes applaudissements l'apparition des patriotiques et émouvants **Récits militaires** du général Ambert, le plus grand succès de librairie de l'époque (*près de 60,000 volumes écoulés en dix-huit mois.*) Nous citerons, devant nous borner, la seule appréciation d'un journal faisant autorité en la matière:

« Présenter au public les *Récits militaires* du général Ambert, serait aujourd'hui chose absolument superflue. Les trois premiers volumes de cette histoire si fidèle et si complète de la guerre de 1870-1871 ont obtenu à leur apparition, aussi bien à l'étranger qu'en France, un succès tel, qu'il dispense de tout commentaire et de toute appréciation. L'opinion publique s'est prononcée ; elle a fait à l'œuvre du général Ambert l'accueil le plus favorable ; c'est le meilleur jugement qu'il soit possible d'invoquer.

« Après l'*Invasion*, qui contient le récit de la lutte des armées de l'Empire jusqu'à la catastrophe de Sedan ; après *Après Sedan*, qui nous montre le commencement de la lutte en province contre l'envahisseur allemand, le courage opiniâtre de Faidherbe, la lugubre agonie de Metz, la « vierge lorraine », et les souffrances de nos prisonniers dans les forteresses de l'Allemagne ; après la *Loire et l'Est*, où il retrace la lutte héroïque des soldats de la Loire et des Vosges, le général Ambert nous donne aujourd'hui l'histoire du *Siège de Paris*.

« On connaît la manière de l'historien militaire et patriote ; il écrit avec une chaleur émue et communicative, qui *empoigne* ses lecteurs suivant une expression vulgaire.

« Aussi, quelles admirables pages il consacre à la peinture des souffrances des assiégés ; comme il dépeint bien cette situation morale du Parisien pendant le siège, comme il dit éloquemment ce qu'il pense des événements auxquels il a assisté et des hommes qu'il a coudoyés pendant cette douloureuse épopée. C'est Châtillon, c'est Bicêtre, c'est le Bourget, c'est Champigny, c'est Buzenval dont il nous fait le récit avec cette plume magique dont il a le secret. Ce sont les marins dans les forts, les gardes nationaux dans la mansarde ou dans les salons, les blessés dans les ambulances, dont il nous conte les faits d'armes ou les souffrances avec cette éloquence persuasive qu'ont seuls les écrivains qui, comme lui, écrivent avec le cœur en même temps qu'avec la plume.

« Mais ce n'est point vingt lignes qu'il faudrait pour parler de ce livre, ce serait un livre lui-même. Disons-donc, pour terminer, que le *Siège de Paris* est le digne couronnement de l'édifice patriotique élevé par un vaillant soldat à la mémoire de ses compagnons d'armes, par un bon Français à l'avenir de sa patrie. »

(La France militaire).

ANTHROPOLOGIE

ÉTUDE DES ORGANES, FONCTIONS, MALADIES DE L'HOMME ET DE LA FEMME

Comprenant l'**anatomie**, la **physiologie**, l'**hygiène**, la **pathologie**, la **thérapeutique** et les principales notions de MÉDECINE LÉGALE, avec portrait et autobiographie de l'auteur, par le docteur A. BOSSU, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin en chef de l'hospice MARIE-THÉRÈSE, ancien président de la Société de Médecine de Paris, etc., etc. — *Onzième édition*, 3 beaux volumes in-8°, accompagnés d'un atlas séparé de 20 planches d'anatomie descriptive, d'après les dessins de LÉVEILLÉ, outre plusieurs figures intercalées dans le texte.

Prix, avec atlas colorié, *franco :* **25** fr.; avec atlas noir : **21** fr.

Tous les organes, toutes les fonctions, tous les modificateurs, toutes les maladies, tous les médicaments sont passés en revue et décrits par M. le docteur Bossu, avec un soin scrupuleux dans le présent ouvrage.

L'ANTHROPOLOGIE, parvenue à sa *onzième* édition, forme le traité *encyclopédique* de médecine le *plus complet*, le *plus méthodique*, le *plus pratique* et, qualité précieuse, le plus propre à initier les intelligences cultivées à la connaissance de l'homme. Il est un guide *sûr* et *autorisé* pour les personnes étrangères à l'art, que leurs fonctions appellent auprès des malades, et il a été justement apprécié lorsqu'on a dit « **qu'il était le médecin toujours présent dans la famille** ». Par cette nouvelle édition, totalement refondue et augmentée à ce point que l'ouvrage forme trois volumes de texte (au lieu de deux), l'ANTHROPOLOGIE atteint le degré de perfection auquel l'auteur pouvait aspirer.

La revue de médecine la plus compétente, dont l'extrême réserve est bien connue, l'*Union médicale*, organe de la Faculté de Paris, a recommandé l'ANTHROPOLOGIE dans les termes les plus élogieux.

Vient de Paraître : **LES FRANÇAIS EN AFRIQUE**

RÉCITS ALGÉRIENS

Par **Édouard PERRET**, ancien capitaine de zouaves.

PREMIÈRE SÉRIE. — Un beau volume in-8°, orné de *huit portraits* hors texte. — Prix : **5** fr.; franco, **5** fr. **50**.

Dans la première Série se trouve l'exposé de tous les événements survenus en Algérie depuis notre déclaration de guerre au dey d'Alger, le débarquement de nos troupes en Afrique (1830) jusqu'à la révolution de 1848.

DEUXIÈME SÉRIE. — Un beau volume in-8°, orné de *huit portraits* hors texte. — Prix : **5** fr.; franco, **5** fr. **50**.

Cette deuxième Série est l'histoire complète de notre colonie africaine depuis la chute du roi Louis-Philippe jusqu'à nos jours.

Chaque Série forme un tout complet et se vend séparément.

Cet ouvrage, dû à la plume d'un officier de l'armée d'Afrique, est assurément une des histoires les plus complètes de l'Algérie (aussi bien pendant la période de la conquête que depuis 1848 jusqu'à nos jours) ; nous osons affirmer qu'elle en est *la plus intéressante* pour toutes les classes de lecteurs.

VIENT DE PARAITRE — 5e ÉDITION

DICTIONNAIRE CLASSIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

LE PLUS EXACT ET LE PLUS COMPLET DE TOUS LES OUVRAGES DE CE GENRE

et le SEUL où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française

Suivi d'un Dictionnaire géographique, historique, biographique et mythologique

Par **H. BESCHERELLE jeune.** Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Un très fort volume grand in-8° raisin, sur fort papier (à deux colonnes), de 1,232 pages, imprimé en caractères NEUFS et renfermant la matière de 8 volumes in-8° ordinaires.

PRIX, *franco :* Broché, **11** fr. — Rélié toile pleine, **13** fr. — Relié demi-chagrin, **13** fr. **60**.

NOUVELLE HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

PENDANT LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE

Par M. V. JEANROY-FÉLIX

Un beau et fort volume in-8°. — Prix : **4** fr.; franco, **4** fr. **50**.

PRIME ILLUSTRÉE à nos ABONNÉS

L'Illustré pour Tous

JOURNAL ILLUSTRÉ D'ACTUALITÉS

Publié sous la Direction de l'Editeur Vor PALMÉ

PARAISSANT LE DIMANCHE

Gravures de choix, Romans, Nouvelles, Récits de Voyage, Anecdotes, Faits historiques, Causeries Scientifiques et Agricoles.

ABONNEMENT POUR UN AN : 5 FR.

Par une faveur spéciale accordée à tous nos Abonnés, ils peuvent prendre un Abonnement d'un an à l'***Illustré pour Tous***, moyennant **5** francs, et jouir d'un volume de **2** francs ou de **20** brochures à **10** cent. pour la propagande.

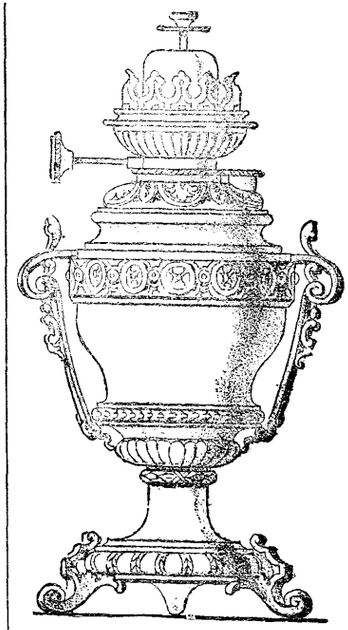
Il suffit d'envoyer à **M. Victor PALMÉ**, *76, rue des Saints-Pères, à Paris*, une bande de notre journal, avec **5** francs, et en retour on reçoit le journal et une liste où l'on pourra choisir ses primes.

La collection forme 8 beaux volumes in-4° ornés chacun de plus de deux cents gravures; le texte est d'une variété charmante.

Chaque *Volume cartonné*, pour distribution de prix, net **5** francs.

Les volumes brochés se vendent séparément **4** francs.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU **15** DE CHAQUE MOIS



VÉRITABLE LAMPE BELGE

A PÉTROLE ET A BEC INTENSIF

Système LEMPEREUR et BERNARD

FABRICATION FRANÇAISE

Immense succès — Durée de lumière — Sécurité
Économie
Consommation, 90 gr. à l'heure — **Pouvoir éclairant, 42 Bougies**

ÉCONOMIE SUR LE GAZ : 70 %

en payant le pétrole 65 c. le litre et le gaz 30 c. le mètre cube
Plus de casse de verre — Mèche inusable
Applications multiples : Églises, Châteaux, Magasins, etc.
Fabrique générale de Lampes et Suspensions
Transformations de toutes sortes

Seuls Concessionnaires pour la France et ses Colonies

C. LEGRAND & Cie

PARIS, 38, Rue de la Folie-Méricourt, PARIS

L. T. PIVER A PARIS

NOUVELLE PARFUMERIE EXTRA-FINE

AU

CORYLOPSIS DU JAPON

SAVON. EXTRAIT. EAU de TOILETTE. POUDRE de RIZ. HUILE. BRILLANTINE, &a

Société d'Imprimerie Administrative

PAUL DUPONT

41, Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41

Actions, Obligations, Chèques, et rendus, par la *Cryptographie de sûreté*, impossibles à contrefaire (procédé nouveau).

AFFICHES - PROSPECTUS - CIRCULAIRES

IMPRIMÉS POUR LES CHEMINS DE FER ET POUR TOUTES LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

LE DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-médecin de la marine, a fait du traitement des *Hernies* et des *Maladies chroniques* une étude toute spéciale. Aussi le livre dans lequel il expose sa METHODE, consacrée par dix années de succès, est-il un guide précieux pour les personnes atteintes d'affections, telles que : *Hernies, hémorroïdes, goutte, phtisie, asthme, cancer, obésité*, maladies de *vessie*, de *matrice*, de l'*estomac*, du *cœur*, du *foie*, de la *peau, névralgies, variées*, etc. — Or, tous nos lecteurs pourront se procurer *gratuitement* cet excellent ouvrage de 300 pages en adressant 30 centimes en timbres-poste, pour le port, au

Docteur CHOFFÉ, quai St-Michel, 27, Paris.

CHAUFFERETTES & CHARBON

AERIFERES, brevetés s. g. d. g. *France et étranger*, pour voitures, salons, bureaux, magasins, etc. **Durée de chauffage, 16 heures. J. LEFRANC, 23, Bd du Temple, fournisseur du chauffage des Voitures de France et Etranger. Expédition dans les 24 heures.**

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

SOURCES: *Grande-Grille*, Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire; *Hôpital*, Maladies de l'estomac; *Hauterive*, Affections de l'estomac et de l'Appareil urinaire; *Célestins*, Gravelle, Maladies de la Vessie, etc.
Bien désigner le nom de la Source
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
LA CAISSE DE 50 BOUTEILLES
Paris, 35 fr.; Vichy, 30 fr. (Emballage franco)
LA BOUTEILLE, A PARIS, 75 c.
L'Eau de Vichy se boit au verre, 25 c.
A Paris, 8, boul. Montmartre; 28, r. des Francs-Bourgeois, et 187, r. St-Honoré, où se trouvent à prix réduits toutes les eaux minérales naturelles sans exception.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE 26e Année PRÊTS Sur TOUS IMMEUBLES

MM. REJOU & Cie, 9, Rue Le Peletier, PARIS

VIN DE ZUCCO

Propriété de M. le Duc d'Aumale

vendu absolument *naturel*, en fûts et en bouteilles, *après plusieurs années de soins*. Il rivalise avec les meilleurs vins de **Madère** et de **Xérès** dont les prix sont beaucoup plus élevés et l'origine souvent douteuse.

Prix : 2.50 la ble par 25 blles, *franco* à domicile, à Paris et à la gare la plus proche, dans toute la France.

Seul Acheteur Détenteur.
Ve RIVET Je,
Bd Poissonnière, 8
A PARIS
MAISON SPÉCIALE DE VINS FINS

Exiger la Marque d'authenticité ci-dessus.



LE GRESHAM

Cie ANGLAISE D'ASSURANCES
SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Fonds de Garantie : **91** millions de francs

SOMMES PAYÉES PAR LA Cie AU 30 JUIN 1885 :
Près de 165 millions de fr.

RENTES VIAGÈRES
Aux taux de **10, 15** *et* **17** *% suivant l'âge*
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Les Prospectus et les Renseignements
seront donnés gratuitement aux personnes qui en feront la demande
30, RUE DE PROVENCE, à PARIS

Tarif de la publicité du Bulletin officiel

Annonces, la ligne. . . . . **1** fr.
Réclames, — . . . . . **3** fr.

12 Diplômes d'honneur et Médailles

Maison fondée en 1820

AU VIEUX CHÊNE

Maison fondée en 1820

PARIS — 69, 71, 73, rue Beaubourg, 69, 71, 73 — PARIS

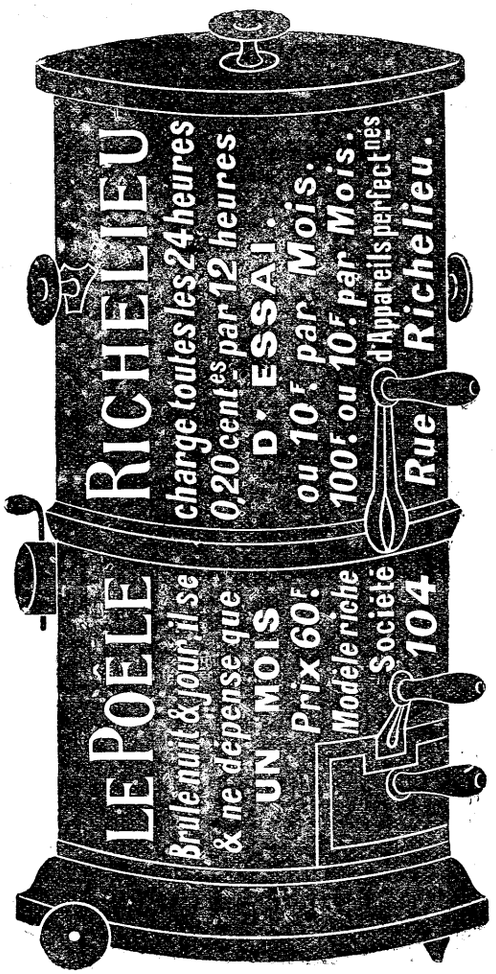
HUSSON & Cie

FOURNISSEURS DE L'ÉTAT, DES MINISTÈRES, DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE, DE LA VILLE DE PARIS, DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, DE L'INSTITUT PASTEUR, DE LA BANQUE DE FRANCE, DE COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER ET DE NAVIGATION FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, DES COMPAGNIES DE SUEZ ET PANAMA, DU GOUVERNEMENT TUNISIEN, DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU BRÉSIL, ETC.

AMEUBLEMENTS COMPLETS
Pour Salles à manger, Salons, Chambres à coucher, etc.
Tapisserie, Sièges, Literie, Meubles pour Cuisines, Offices, Écuries, etc.

AMEUBLEMENTS DE BUREAUX
Pour Administrations, Banques, Commerce, Notariat, etc.
Agencements de Magasins, Installations complètes sur devis.

LA MAISON GARANTIT SES FOURNITURES



LIBRAIRIE RENOUARD, H. LAURENS, Sr, *6, Rue Tournon*, PARIS

Les Statues de Paris

NOTICES BIOGRAPHIQUES ET ARTISTIQUES
par PAUL MARMOTTAN
Ouvrage orné de 35 Gravures
1 volume petit in-8°. — Broché : 3 fr. 50. — Relié : 4 fr. 50.
ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE.

POUR FAIRE AVEC SUCCÈS DES
OPÉRATIONS DE BOURSE A TERME
Il faut lire la DÉPÊCHE FINANCIÈRE
Bulletin de Bourse quotidien, *envoi gratuit, un mois*
PARIS — 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, 42 — PARIS
TÉLÉPHONE HALL PUBLIC POUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE TÉLÉPHONE

COMPTOIR GÉNÉRAL

9, Boulevard Poissonnière, Paris
Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Lunetterie, Optique, Orfévrerie argent et métal argenté, Bronzes, Marbres imitation, Suspensions, Lampes, Garnitures de Cheminée et de Foyer.
Envoi sur demande du Gd Tarif-Album
30 o/o meilleur Marché
Voir le Comptoir avant tout achat.



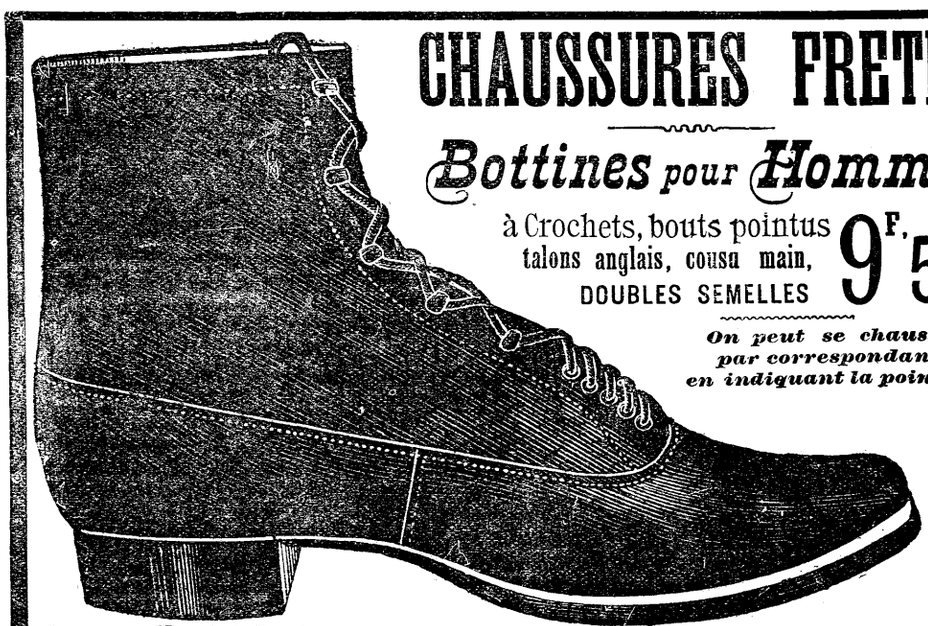
AUX
CISEAUX D'ARGENT
CHEMISIER
4, Boul. SÉBASTOPOL

Le Meilleur Marché du Monde
PARIS **THIÉRY AINÉ & Cie** PARIS
81, Boulevard Sébastopol
ANGLE DE LA RUE TURBIGO

COSTUMES ET PARDESSUS ENFANTS *5, 7, 8, 12, 15, et au-dessus*
COMPLET (Veston, Pantalon et Gilet) . . . . . *25, 29, 35, et au-dessus*
COMPLET (Redingote, Pantalon et Gilet) . . . . . *35, 45, 49, et au-dessus*
PARDESSUS Edredon, Diagonale . . . *15, 19, 25 29, 35, et au-dessus*
La Maison THIÉRY Aîné et Cie ne livre que des vêtements irréprochables et rembourse ou échange tout achat qui laisserait quelque regret.
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ DE 54 PLANCHES

CHAUSSURES FRETIN

Bottines pour Hommes
à Crochets, bouts pointus
talons anglais, cousu main,
DOUBLES SEMELLES 9F,50
On peut se chausser par correspondance en indiquant la pointure



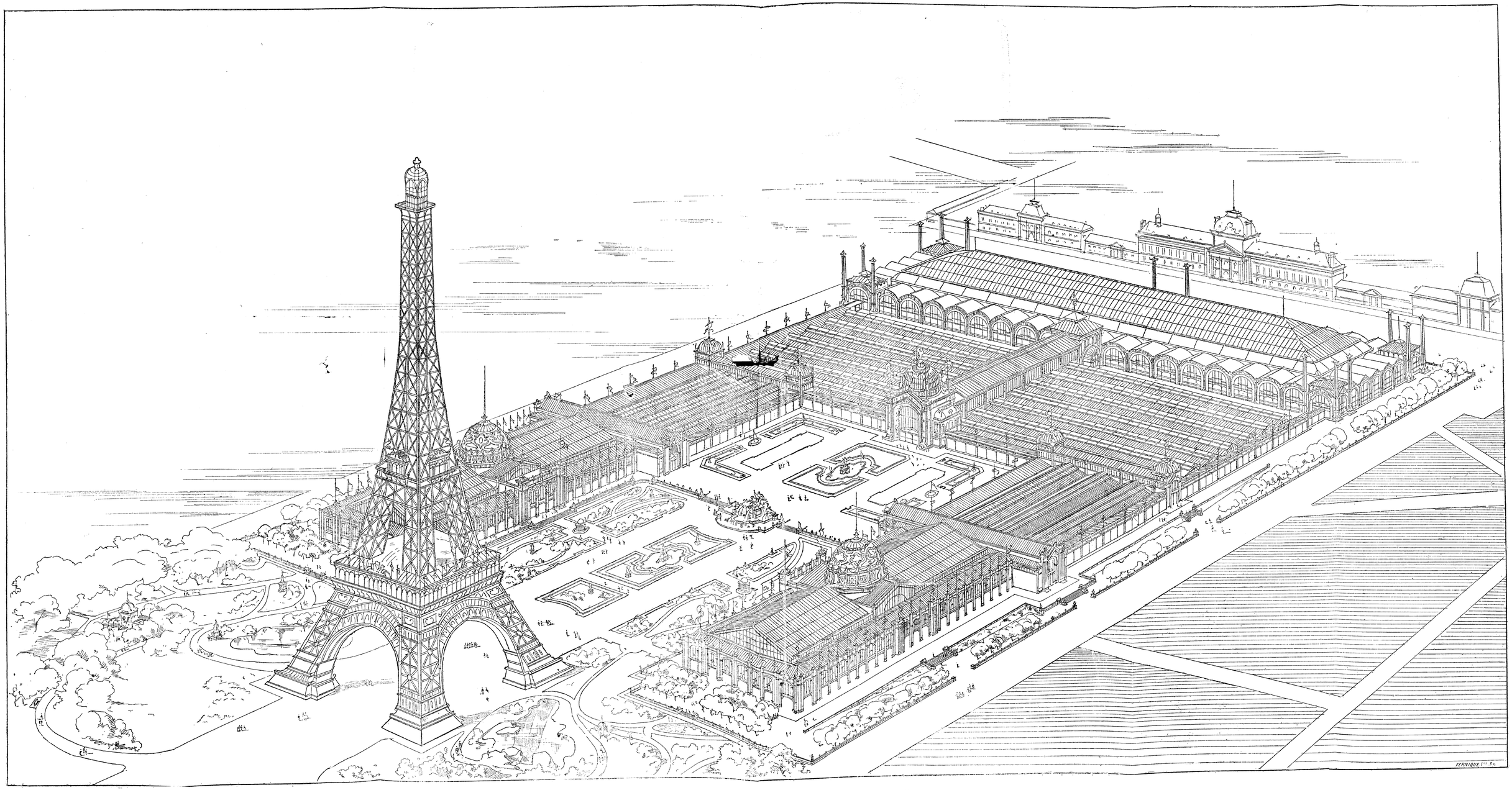
Envoyer Mandat-Poste, MAISON FRETIN, *64, Rue de Rennes, Paris*

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PERSPECTIVE DES PALAIS DU CHAMP DE MARS

(Projet officiel)



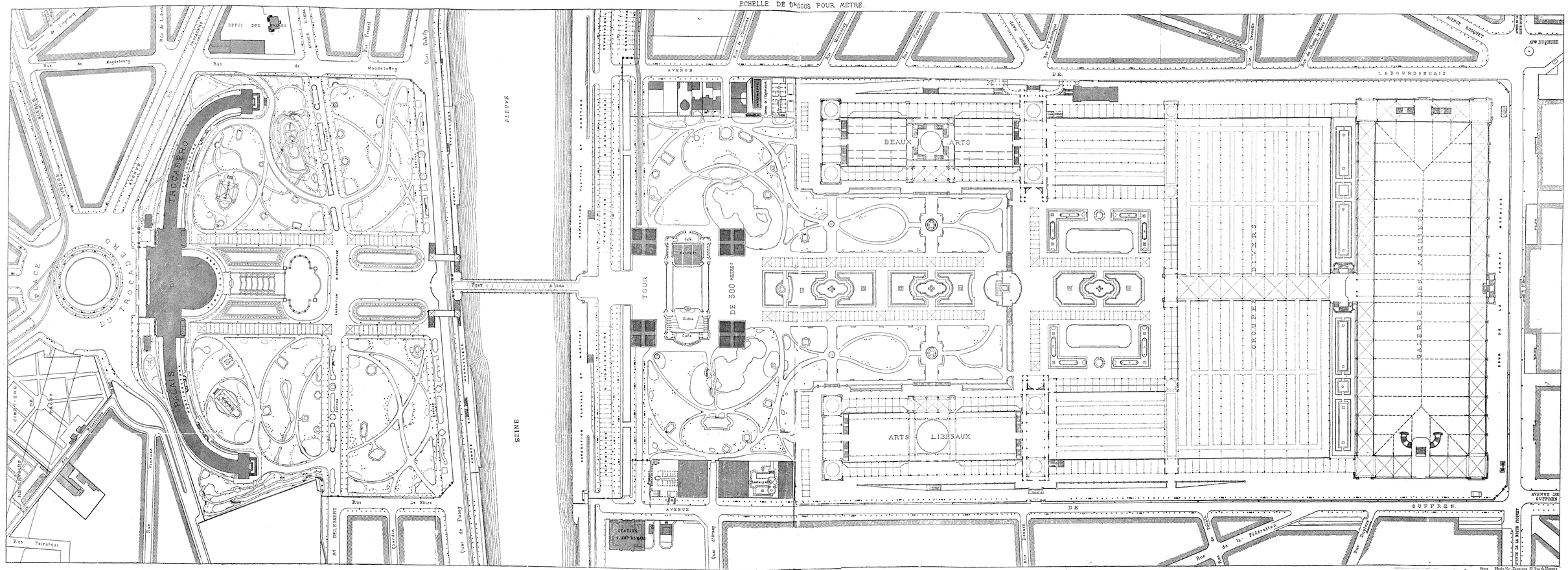
Supplément au *Bulletin Officiel de l'Exposition*, du 5 février 1887.

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PLAN GÉNÉRAL

ECHELLE DE 0M0005 POUR MÈTRE.


DÉPÔT DES MARBRES
Rue de Magdebourg
Rue de Longchamp
Rue de Lubeck
Rue Fresnel
Quai Debilly
PLACE DU TROCADÉRO
PALAIS DU TROCADÉRO
Rue Pierre Guérin
Rue Vineuse
Rue Boissière
Rue Pergolèse
Rue Lauriston
Rue Copernic
Rue Mesnil
Rue Galvani
Rue Decamps
Rue Dufrénoy
Rue Lamballe
Rue Spontini
Rue Scheffer
Rue Bellini
Rue Piccini
Rue Weber
Rue Bassano
Rue Marbeau
Rue Boissy d'Anglas
Rue Quentin Bauchart
Rue Vernet
Rue Marceau
Rue Washington
Rue Clément Marot
Rue Montaigne
Rue Jean Goujon
Rue Chateaubriand
Rue Frédéric Bastiat
Rue Balzac
Rue Arsène Houssaye
Rue Berryer
Rue Quentin Bauchart
Rue Lincoln
Rue Bayard
Rue Dalou
Rue Jasmin
Rue Nungesser et Coli
Rue Raynouard
Rue Singer
Rue Mallet Stevens
Rue Gros
Rue Octave Feuillet
Rue Duban
Rue Mirabeau
Rue Chardon Lagache
Rue Michel Ange
Rue Molitor
Rue Poussin
Rue Henri Heine
Rue Erlanger
Rue Gudin
Rue Boileau
Rue Wilhem
Rue Hamelin
Rue Franklin
Rue Nicolo
Rue Cortambert
Rue Leconte de Lisle
Rue Benjamin Franklin
Rue Octave Gréard



LA TOUR DE 300 MÈTRES

G. EIFFEL

Ingénieur & Constructeur

Projet dressé avec la collaboration de MM. E. NOUGUIER & M. KOECHLIN, ingénieurs de la Maison EIFFEL & Cie, à BACCARAT, Meurthe-

CIEL

DÉPOSÉ

Première année. — N° 2. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 27 Novembre 1886.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU XIVe ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.
Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

AVIS

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — L'Exposition dans les départements.
Organisation de l'Exposition.
Règlement général.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Appel aux Exposants.
Les Comités départementaux.
La Tour Eiffel.
Informations.
Chronique des travaux.
Revue financière.

PARTIE OFFICIELLE

L'Exposition dans les Départements

Par arrêté, en date du 6 novembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Allier :

1° *Sous-Comité de l'arrondissement de Moulins*

MM. Bruel, sénateur, fabricant d'instruments agricoles à Moulins.
Mathé, député à Moulins.
Rondeleux, député, directeur d'usine à Bruxières-les-Mines.
Bariau, directeur de l'école municipale de dessin à Moulins.
Frébault, inspecteur d'Académie.
Bralley, proviseur du lycée de Moulins.
Dadole, architecte du lycée de Moulins.
Tourteau, architecte départemental à Moulins.
Martin, entrepreneur de travaux publics, conseiller municipal de Moulins.
Chevalier, entrepreneur de travaux publics, juge au Tribunal de commerce de Moulins.
Paput, président du Tribunal de commerce de Moulins.
Ville, négociant, maire de Moulins.
Teuntz, négociant.
Duranton, fabricant de chapellerie à Moulins.
Decitre, directeur d'usine à Saint-Hilaire.
Sorrel, tanneur, adjoint au maire de Moulins.
Pailloux, tanneur à Moulins.
Moreau, fabricant d'instruments agricoles à Moulins.
Jardin, fabricant d'instruments agricoles à Moulins.
Gautherin, miroitier à Bourbon.
Ville, miroitier à Meillers.
Noël, président du syndicat de la boulangerie à Moulins.
Brossard, président de la chambre syndicale des liquides à Moulins.
Patissier, ancien député, agriculteur à Souvigny.
Desbordes, banquier, agriculteur à Bourbon.
Seuillet, conseiller général, agriculteur à Trebau.
Jouffroy, professeur départemental d'agriculture à Moulins.
Doumet, président de la société d'agriculture à Villeneuve.
Treyve, horticulteur, secrétaire de la société d'agriculture à Moulins.

2° *Sous-Comité de l'arrondissement de Montluçon*

MM. Chantemille, sénateur, maire de Montluçon.
Aujame, député à Commentry.
Simonnet, député à Hérisson.
Leprat, professeur de dessin au lycée de Montluçon.
Dupin, ingénieur des ponts et chaussées à Montluçon.
Peyronnet, proviseur du lycée de Montluçon.
Labrande, inspecteur primaire à Montluçon.
Hennecart, directeur de la manufacture des glaces à Montluçon.
Rudel, fabricant de meubles et tapissier à Montluçon.
Blanchonnet, juge au Tribunal de commerce de Montluçon.
Fayol, directeur des mines de Commentry.
Beynard, pharmacien, président du Tribunal de commerce de Montlucon.
MM. Lévy, directeur des houillères de Bèzenet.
Mesuré, directeur de l'usine Saint-Jacques à Montluçou, président de la chambre consultative des arts et manufactures.
Dupuy, pharmacien, adjoint au maire de Montluçon.
Joulin, ingénieur de la compagnie d'Orléans à Montluçon.
Rebière (Ernest), juge au Tribunal de commerce de Montluçon.
Bonnichon, agriculteur, maire de Cosnes-sous-l'Œil.
Bignon (Louis), agriculteur, maire de Theneuille.
Toutpriant, viticulteur à Domérat.
Cromariat, président du conseil des prud'hommes à Montluçon.

3° *Sous-Comité de l'arrondissement de Gannat*

MM. Labussière, député à Chantelle.
Delarue, artiste peintre à Gannat.
Bonnaud, ancien député à Saint-Pourçain.
Le docteur Noir, médecin à Chantelle.
Le docteur Desfilhes, médecin à Bellenaves.
Barthelaix, serrurier à Gannat.
Callaine, horloger à Cannat.
Flauraud, marchand drapier à Gannat
Noux, marchand drapier à Saint Pourçain.
Dubousset, directeur des kaolins de Beauvoir à Echassières.
Verne, pharmacien à Saint-Pourçain.
Glacher, minotier à Saint-Pourçain.
Péronnet, minotier à Ebreuil.
Guyot Dœr, malteur à Gannat.
Chaussard et Gurri, brasseur à Gannat.
Raymond, maire de Chareil-Cintrat.
Gaulmin, propriétaire à Chantelle.
Duché, propriétaire à Loriges.
Roussel-Eguilon, horticulteur à Gannat.
Bard, horticulteur à Saint-Pourçain.

4° *Sous-Comité de l'arrondissement de Lapalisse*

MM. Cornil, sénateur, à Cusset.
Préveraud, député, à Neuilly-en-Donjon.
Tessier, sculpteur à Cusset.
Ameline, décorateur en céramique à Vichy.
Bougarel, éditeur-imprimeur à Vichy.
Cautat, ancien instituteur, à Lapalisse.

MM. Cornillon, docteur-médecin à Vichy.
Mahuet, ébéniste à Lapalisse.
Mesnard, tapissier à Cusset.
Delorme, négociant à Lapalisse.
Morel, fabricant de tissus è Lapalisse.
Chabrol, fabricant de tissus au Mayet-de-Montagne.
Manigler, directeur des mines de Bert à Montcombroux.
Colombier, fabricant de chaux à Cusset.
Desbrest (Ferdinand), pharmacien à Vichy.
Petillat, mécanicien-fondeur à Vichy.
Chambonnière, mécanicien à Cusset.
Masson, minotier à Cusset.
Marchal, négociant à Trezelles.
Debort (Gabriel), agronome à Montaignet.
Bletterie, agronome à St-Christophe.
Corre (Mathieu), agronome à Isserpeut.
Garnier, président du éoncours agricole de Lapalisse.
Bulot, avocat, horticulteur à Cusset.

Par arrêté, en date du 6 novembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Hautes-Alpes :

1° *Sous-Comité de l'arrondissement de Gap.*

MM. Blanc (Xavier), sénateur.
Guiffrey (Georges), sénateur.
Chaix (Cyprien), député.
Laurençon (Léon), député.
Euzière, maire de la ville de Gap.
Chaudier, architecte départemental à Gap.
Blain, architecte de la ville de Gap.
Darennes, inspecteur d'académie à Gap.
Blanc, docteur-médecin à Gap.
Alleq, vétérinaire à Gap.
Meuvielle, publiciste à Gap.
Vollaire, banquier á Gap.
Lombard, bijoutier à Gap.
Guillaume (l'abbé), archiviste départemental à Gap.
Doërr, ingénieur des ponts et chaussées à Gap.
Pautrier, ingénieur civil à Veynes.
Faure (Léon), pharmacien à Gap.
Lesbros, entrepreneur de menuiserie à Gap.
Coutet (Antoine), maître charpentier à Gap.
Aurouze (Charles), agriculteur à Charance.
Lesbros, propriétaire à Gap.
Darcy, conservateur des forêts à Gap.
Cardot, sous-inspecteur des forêts à Saint-Bonnet.
Dop (Baptiste), agriculteur à Gap.
Allier, professeur d'agriculture à Gap.
Faure (Edouard), président de la société d'agriculture à Gap.
Reynaud, horticulteur à Gap.

2° *Sous-Comité de l'arrondissement d'Embrun*

MM. Bonniard, industriel, maire d'Embrun.
Pavie, entrepreneur, conseiller général à Savines.
Anthoine, vétérinaire à Embrun.
Haas, inspecteur des forêts à Embrun.
Becker, ingénieur des ponts et chaussées à Embrun.
Achard, agriculteur à Rémollon.

3° *Sous-Comité de l'arrondissement de Briançon*

MM. Faure, pharmacien, maire de Briançon.
Vagnat, docteur en médecine à Briançon.
Andover, directeur de l'usine de Sainte-Catherine.
Queyras, entrepreneur de travaux publics à la Roche-sur-Briançon.
Ollagnie (Antoiner), agriculteur à Briançon.
Pison, inspecteur des forêts à Briançon.

Par arrêté, en date du 6 novembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Alpes-Maritimes.

1° *Sous-Comité de l'arrondissement de Nice*

MM. Beuf, propriétaire à Vallauris.
Allouch (Jean-Baptiste), propriétaire à Saint-Jeannet.
Besson (Alexandre), horticulteur au Ray, Nice.
Hallauer, inspecteur des forêts.
Ramin, maire de Roubion.
Matteo, maire de Rouquebillère.
Bottone, maire de Fontan.
Docteur Gente, maire de Puget-Théniers.
Martin (Aimé), négociant en huiles.
Navello, négociant en vins.
Demichère (Ernest), parfumeur.
Abbo (Eugène), président de la chambre de commerce de Nice.
Masséna, tapissier.
Lombard, fleuriste.
Lasne, agent de change.
Lafoglia (François).
Berdin (François).
Barbolas (Jean).
Fossat (Alexandre).
Lorenzi (Antoine).
Pellegrin (Claude).
Mars (Antoine) fils.
Nicolay (Jean-Baptiste).
Elmont (Empereur).
Abbo (Antoine).
Pallu, directeur des travoux manuels à l'Ecole normale.
Tessier, professeur au lycée de Nice.
Brun, aschitecte à Nice.
Frémy, docteur-médecin.
Balestre, docteur, conseiller général, chef du service d'hygiène de la ville de Nice.
Mossa, artiste peintre à Sainte-Hélène-Nice.
Reynard (Gustave), contrôleur principal des contributions directes.
Vianay (Laurent), architecte à Cannes.

2° *Sous-Comité de l'arrondissement de Grasse.*

MM. Marcy (Albin).
Cresp (Antoine), président du Tribunal de commerce à Grasse.
Dr Féraud (Jules), viticulteur à Châteauneuf.
Dr Olivier (Antoine).
Solignac, horticulteur.
Martichon, horticulteur.
Isnard (Joseph).
Aubin aîné.
Chiris (Edmond), parfumeur.
MM. Roure (Louis), parfumeur.
Morel (Lantier), parfumeur.
Tombarel (François), parfumeur.
MM. Chazaud, fabricant de savons.
Massier, (Clément) manufacturier au golfe Juan.
Suque François, tanneur.
Dr Reynaud, à Cannes.
Pomel, professeur de physique au collège de Grasse.

3° *Sous-Comité de l'arrondissement de Puget-Théniers*

MM. Empereur (Edmond), du Villars.
Baréty (Basile), de Puget-Théniers.
Graglia (André), de la Croix.
Olivier (Césaire), de Saint-Martin-d'Entraunes.
Bonnet (Cyrille), de Puget-Théniers.
Viborel (Ernest) de Puget-Thénier.
Léotardi, avocat, de Villars.
Serraire, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Puget-Théniers.

Par arrêté, en date du 5 novembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Ardennes :

1° *Sous Comité de l'arrondissement de Mézières*

MM. Gailly (Gustave), sénateur, industriel à Charleville.
Corneau, député.
Fagot, député, maire de Mazerny.
Bernardy, fondeur, adjoint au maire de Mézières.
Bourguin, cultivateur à la Warenne-Mézières.
Briard (Jules), typographe à Charleville.
Camion-Maré, fabricant de ferronnerie à Vivier-au-Court.
Cochaux, industriel, maire de Deville.
Devin, imprimeur à Charleville.
Despas, directeur de la manufacture ardennaise de boulons à Braux.
Deville-Corneau, industriel à Charleville.
Durocher, couservateur des forêts à Charleville.
Gérard (Albert), administrateur délégué de la société des boulonneries de Château-Regnault.
Goffinet (Emile), fabricant de brosses à Charleville.
Guyon, inspecteur d'Académie à Charville.
Hardy-Capitaine, industriel à Nouzon.
Hardy-Lacaille, négociant à Mohon.
Herbillon, fabricant de brosses à Charleville.
Herbulot, président du Tribunal de commerce de Charleville, à Mézières.
Huet, maître fondeur à Vivier-au-Court.
Husson, fabricant de clous à Charleville.
Jubert (Auguste), fabricant de ferrures à Charleville.
Lainé, fabricant de bois cintrés, maire de Villers-Semeuse.
Laurent (Paulin), fabricant de boulons aux Hautes-Rivières.
Marcadet-Guillemin, industrel à Château-Regnault.
Maré, conseiller général, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Château-Regnault.
Massiaux, industriel, maire de Mehon.
Merveille, industriel à Braux.
Noblet, filateur, conseiller général, maire de Signy-l'Abbaye.

MM. Périn (Albert), fabricant aux et de ciments bétons comprimés à Charleville.
Pierret-Bosquet, conseiller d'arrondissement industriel à Levrezy.
Pierquin, fondé de pouvoirs de la Banque Claude-Lafontaine.
Regnault (Léon), industriel à Monthermé.
Rivet (Achille), secrétaire du comice agricole à Renwoez.
Soret, industriel, conseiller général à la Cachette-Nouzon.
De Swarte (Victor), trésorier-payeur général à Mézières.
Thoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Charleville.
De Wignacourt, conseiller général, président du comice agricole à Guinicourt.

2° *Sous-Comité de l'arrondissement de Rethel*

MM. Cuif-Millet, cultivateur à Rethel.
Drumel (Simon), président de la chambre consultative d'agriculture à Tognon.
Féquant, cultivateur, maire de Novion-Porcien.
Cobréaux-Dupuis, conseiller d'arrondissement à Asfeld.
Joly-Braconnier, président du comice agricole de Château-Porcien.
Lacaille, filateur à Rethel.
Lessieux, filateur, président de la Chambre consultative des arts et manufactures à Rethel.
Linard, fabricant de sucre à Saint-Germainmont.
Noiret, filateur, conseiller général à Rethel.
Pâté, filateur à Neuflize.
Renault, maire de Ménil-Annelles.

3° *Sous-Comité de l'arrondissement de Rocroi*

MM. Neveux, député.
Baudet, marchand de bois, conseiller général à Revin.
Bidez, directeur d'ardoisières à Fumay.
Boucher (Eugène), manufacturier au Pied-Celle-Fumay.
Boulet, vice-président du comice agricole à Signy-le-Petit.
Donau, tanneur, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Givet.
Dromard (Edmond), fabricant d'acide pyroligneux à Haybès.
Estivant (Louis), fabricant de colle-forte à Givet.
Faure (Henri), industriel, de Revin.
Fenaux (Stanislas), minotier, conseiller d'arrondissement à Givet.
Frougnut (Basilide), cultivateur, maire du Tremblois.
Garnier, président du comice agricole de Rocroi, à Charleville.
Gilbert, fabricant de crayons à Givet.
Hemart, cultivateur, maire de Rouvroy.
Lefèvre, mécanicien à Etalles.
Lemmens, directeur de la compagnie anonyme des ardoisières de Rimogne.
Morel, maître de forges à Revin.
Parent (Albéric), tanneur, fabricant de colle-forte à Givet.
Picry, fabricant de chicorée à Signy-le-Petit.
MM. Proteau, directeur de fabrique de pipes à Givet.
Secrétan, représentant des usines à cuivre à Frsmelennes.

4° *Sous-Comité de l'arrondissement de Sedan*

MM. Jacquemart, député.
Antoine (Charles), fabricant de draps à Sedan.
Bacot (Louis), président de la Chambre de commerce.
Béer, représentant de commerce.
Bertèche (Charles), fabricant de draps.
Blanchard, manufacturier.
Borderel jeune, fabricant de draps.
Boutmy, conseiller général, maître de forges à Messempré-Pure.
De la Brosse, fabricant de draps.
Chovelon, agriculteur à la ferme de Rocan-Chéhéry.
David (Louis), marchand de draps.
Deloche de Noyelle, banquier.
Devrigne-Schneider, cultiv. à Glaire.
Gibaru, fondeur à Harancourt.
Gollnisch aîné, fabricant de draps.
Grosselin (Henri) fils, mécanicien.
De Guer (Georges), teinturier.
Habert-Desrousseaux, marchand de laines, président du Tribunal de commerce, maire de Wadelincourt.
Herbulot-Camion, fabricant de ferronnerie à Vrigne-aux-Bois.
Husson, vétérinaire.
Jardinier-Sorlet, fabricant de ferronnerie à Vrigne-aux-Bois.
Jeanjean-Lorin, président du comice agricole à Carignan.
Lamour de Léocour, avocat.
Lecomte (Alfred), représentant de commerce.
Lemmens, fabricant de sucre, maire de Douzy.
Loret, membre de sociétés savantes.
Meyer (Emile), négociant.
Nanquette (Pierre), entrepreneur de travaux publics.
Protin-Cailly, industriel à Givonne.
Richard (Jean-Baptiste), mécanicien.
Robert fils, manufacturier.
Ronnet fils, filateur à Pont-Mangis-Novers.
Stackler, fabricant de draps.
Thiriet, industriel, maire de Raucourt.
Varinet, industriel.
Varlet, filateur, conseiller général à Remilly.
Vaucher, chaudronnier.
Villain (Isaac), président du conseil de prud'hommes.
Visseaux-Lorin, industriel, maire de Carignan.

5° *Sous-Comité de l'arrondissement de Vouziers*

MM. Péronne, sénateur à Grandpré.
Gobron, député à Buzancy.
Aublin-Michelet, agriculteur à Vrizy.
Baulny (Hyacinthe), directeur de forges, maire d'Apremont.
Busquet-Petit, négociant en vannerie et osiers en gros à Condé-les-Vouziers.
Courtois (Gustave), agriculteur, vice-président du cercle agricole à Ecordal.
Déà (Jules), propriétaire, ancien notaire à Vouziers.
De[illegible] (Victor), agriculteur betteravier à Vouziers.
MM. Gallot-Bertus agriculteur à St-Morel.
De Grandrut, maire, président du comice agricole aux Alleux.
Groud-Morel, agronome au Chesne.
Hoffmann, directeur des moulins de Saint-Irénée à Rilly-aux-Oies.
Miroy (Modeste), marchand fruitier en gros, à la Sabotterie.
Massé (Jules), agriculteur, président du cercle agricole à Chufilly.
Senglé, directeur de la filature d'Attigny.
Huant-Albin, négociant en vannerie et osiers en gros.
Lapointe, directeur des sucreries d'Attigny et de Vouziers, à Attigny.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Direction générale des Travaux

Nous avons donné, dans notre premier numéro, la liste du personnel de la Direction générale des travaux.

Quelques noms ayant été omis, nous publions aujourd'hui le tableau complet de ce personnel, tel qu'il a été nommé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, sur la proposition de M. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition universelle.

Ingénieur en chef, adjoint au directeur général des travaux : M. Bartet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, ingénieur en chef du service des promenades et plantations de la ville de Paris.

Architecte de l'Exposition : MM Bouvard, architecte de la ville de Paris ; Dutert, architecte, inspecteur général de l'enseignement du dessin au ministère des Beaux-Arts; Fourmigé, architecte de l'Hôtel-de-Ville.

Secrétaire de la direction générale : M. de Mallevoux.

Ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques : M. Contamin.

Ingénieur en chef, adjoint du contrôle des constructions métalliques : M. Charton.

Ingénieur du contrôle des construtions métalliques : M. Pierron.

Chef du bureau technique : M. Rosier.

Chef de la comptabilité : M. Kieffer.

Comptable régisseur : M. Benoît.

SERVICE DE M. FORMIGÉ, ARCHITECTE
Palais des beaux-arts et des arts libéraux

Premier Inspecteur : M. Gaston Henard.
Deuxième Inspecteur : M. Devienne.
Vérificateur : M. Morisset.

SERVICE DE M. DUTERT, ARCHITECTE
Palais des machines

Premier Inspecteur : M. Blavette.
Deuxième Inspecteur : M. Deglone.
Vérificateur : M. Ponsin.

SERVICE DE M. BOUVARD, ARCHITECTE
Palais des Expositions diverses. — Sections françaises et étrangères

Premier Inspecteur : M. Ulysse Gravigny.
Deuxième Inspecteur : M. Bergon.
Vérificateur : M. Lesneau.

Médecin : M. Moizard.
Pharmacien : M. Veyrières.
MM. Laforcade et Lion sont chargés des jardins et plantations.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DE

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, A PARIS (1)

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Art. 25. — Le soin de statuer sur l'admission des objets d'art sera délégué à un jury spécial.

Art. 26. — Les formalités à remplir pour les demandes d'admission seront fixées par un règlement ultérieur. Un autre règlement fera aussi connaître le mode d'expédition et de réception des œuvres d'art.

Art. 27. — Il sera statué ultérieurement sur le nombre et la nature des récompenses qui devront être décernées, ainsi que sur la constitution d'un jury international des récompenses.

Dispositions spéciales aux produits de l'industrie et de l'agriculture

Art. 28. — Sont admissibles à l'Exposition tous les produits de l'industrie et de l'agriculture, sauf les exceptions et réserves mentionnées à l'article suivant,

Art. 29. — Sont exclues les matières détonantes, fulminantes, et en général toute matière jugée dangereuse. — Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimension restreinte, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés ou incommoder le public. — Les amorces, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être reçus qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

Art. 30. — Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tous temps aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites.

Art. 31. — Le Directeur général de l'exploitation pourra toujours faire retirer les produits de toute provenance qui, par leur nature et par leur aspect, paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Art. 32. — Les demandes françaises d'admission seront conformes à la formule annexée au présent règlement (pièce annexe n° 4). — Celles de Paris et du département de la Seine devront être envoyées directement au Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général, à Paris, quai d'Orsay, 25, ou au Directeur général de l'exploitation, rue de Varenne, 80. — Celles des départements seront recueillies par les soins des comités départementaux qui les feront parvenir aux mêmes adresses. — Toutes les demandes françaises ainsi centralisées seront soumises, par classe, à l'examen de comités d'admission nommés par le Ministre et statuant en dernier ressort. — Il est essentiel que toutes les demandes soient remises dans le plus bref délai. — Les formules imprimées de demandes d'admission seront mises gratuitement à la disposition du public : 1° à Paris : au Ministère du commerce et de l'industrie, quai d'Orsay, 25, et boulevard Saint-Germain, 244 ; aux bâtiments d'administration de l'Exposition (avenue de la Bourdonnaye, et rue de Varenne, 80) ; au Tribunal et à la Chambre de commerce. — 2° Dans les départements : aux Préfectures, Sous-préfectures, Chambres de Commerce, Tribunaux de commerce, Chambres consultatives des arts et manufactures, et aux sièges des comités départementaux, ainsi qu'aux lieux de distribution que ceux-ci auront désignés.

Art. 33. — Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur doivent déclarer, soit en faisant leur demande d'admission, soit par l'entremise des délégués étrangers, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur qui leur est nécessaire. Ceux qui veulent mettre des machines en mouvement indiqueront quelle sera la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 34. — L'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice pour les galeries de machines seront concédés gratuitement. — La force sera prise sur l'arbre de couche de la transmission générale. — L'établissement de toutes les transmissions intermédiaires restera à la charge des exposants,

(1) *Voir notre numéro du 20 novembre.*

Dispositions administratives,

Art. 35. — Les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission. Cette condition est de rigueur.

Art. 36. — Les exposants sont autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms de coopérateurs de tout genre et de tout grade qui ont contribué au mérite des produits exposés.

Art. 37. — Les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés, autant pour faciliter le travail d'appréciation du jury que pour édifier le visiteur.

Art. 38. — Les objets vendus ne peuvent être enlevés avant la fin de l'Exposition, à moins d'une autorisation spéciale.

Art. 39. — L'Etat prendra des mesures pour protéger contre toute avarie les produits exposés, mais il ne sera, en aucune façon, responsable des accidents, incendies, dégâts ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Il laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits directement et à leurs frais s'ils jugent à propos de le faire.

Art. 40. — Une surveillance générale sera établie contre les vols et les détournements. — Les commissions étrangères seront absolument chargées de pourvoir au gardiennage de leurs sections respectives. Les agents préposés par elles à cette fonction devront être commissionnés par le Ministre, Commissaire général. Ils porteront un costume ou des emblèmes distinctifs ; ils pourront, en toute circonstance, réclamer l'aide des agents français et des hommes de police qui parcourront les voies de la circulation générale ou y stationneront. — Dans la section française, les exposants de chaque classe s'entendront pour organiser un gardiennage collectif, indépendant de la surveillance générales Les agents particuliers de cette catégorie seront commissionnés par le Ministre, Commissaire général ; ils seront revêtus d'insignes indiquant le numéro de la classe dont ils auront à surveiller les salles.

Art. 41. — Il est expressément entendu que l'Etat repousse toute responsabilité relativement aux vols et aux détournements qui pourraient être commis.

Art. 42. — Aucune publicité par voie d'affiches, prospectus, etc., ne pourra être faite dans l'enceinte de l'Exposition par les exposants, les cancessionnaires ou toute autre personne, sans autorisation régulière et acquittement préalable des redevances qui pourront être exigées.

Art. 43. — Toute communication relative à l'Exposition doit être adressée au Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général, quai d'Orsay, 25, à Paris, et porter sur l'enveloppe la mention : *Exposition universelle de* 1889.

Art. 44. — Les Français et les Etrangers, en acceptant la qualité d'exposant, déclarent, par cela même, adhérer aux dispositions édictées par les articles 11 à 42 du règlement.

Paris, le 26 août 1886.

Le Ministre de commmere et de l'industrie, Commissaire général,

Edouard LOCKROY.

Système de classification générale

PREMIER GROUPE

Œuvres d'art

Classe 1. — *Peintures à l'huile.* — Peintures sur toile, sur panneaux, sur enduits divers

Classe 2. — *Peintures diverses et dessins.* — Miniatures ; aquarelles ; pastels et dessins de tous genres ; peintures sur émail, sur faïence et sur porcelaine ; cartons de vitraux et de fresques.

Classe 3. — *Sculptures et gravures en médailles.* — Sculptures en ronde bosse, bas-reliefs, sculptures repoussées et ciselées. Médailles, camées, pierres gravées. Nielles.

Classe 4. — *Dessins et modèles d'architecture.* — Etudes et fragments. Représentations et projets d'édifices. Restaurations d'après des ruines et des documents.

Classe 5. — *Gravures et lithographies.* — Gravures en noir ; gravures polychromes. Lithographies en noir, au crayon et au pinceau ; chromolithographie.

DEUXIÈME GROUPE

Education et enseignement. — Matériel et procédés des arts libéraux

Classe 6. — *Education de l'enfant. — Enseignement primaire. — Enseignement des adultes.* — Plans et modèles de crèches, écoles maternelles, orphelinats, salles d'asile et jardins d'enfants ; agencement et mobilier de ces établissements. Matériel d'enseignement approprié au développement physique, moral et intellectuel de l'enfant jusqu'à son entrée à l'école ; plans et modèles d'établissements scolaires pour la ville et pour la campagne ; agencement et mobilier de ces établissements. Matériel d'enseignement, livres, cartes, appareils et modèles, etc. ; plans et modèles d'établissements scolaires destinés aux cours d'adultes et à l'enseignement professionnel. Agencement et mobilier de ces établissements. Matériel de l'enseignement des adultes et de l'enseignement professionnel ; matériel de l'enseignement élémentaire dans ses diverses branches. Matériel de l'enseignement élémentaire du dessin géométrique et pittoresque ; matériel propre à l'enseignement des aveugles et à celui des sourds-muets ; travaux des élèves des deux sexes ; bibliothèques et publications.

Classe 7. — *Organisation et matériel de l'enseignement secondaire.* — Plans et modèles d'établissements d'enseignement secondaire : lycées de garçons et de filles, gymnases, collèges, écoles industrielles et commerciales. Agencement et mobilier de ces établissements ; collections, livres classiques, cartes et globes ; matériel de l'enseignement technologique et scientifique de l'enseignement des arts, du dessin, de la musique et du chant ; appareils et méthodes de la gymnastique, de l'escrime et des exercices militaires.

Classe 8. — *Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.* — Plans et modèles d'académies, universités, écoles de médecine et écoles pratiques, écoles techniques et d'application, écoles d'agriculture, observatoires, musées scientifiques, amphithéâtres, laboratoires d'enseignement et de recherches ; mobilier et agencement de ces établissements ; appareils, collections et matériel destinés à l'enseignement supérieur et aux recherches scientifiques ; expositions particulières des institutions et sociétés savantes, techniques, agricoles, commerciales et industrielles ; missions scientifiques.

Classe 9. — *Imprimerie et librairie.* — Spécimens de typographie ; épreuves autographiques épreuves de lithographie, en noir ou en couleur, épreuves de gravures ; livres nouveaux et éditions nouvelles de livres déjà connus ; collections d'ouvrages formant des bibliothèques spéciales ; publications périodiques. Dessins, atlas et albums.

Classe 10. — *Papeterie, reliure ; materiel des arts de la peinture et du dessin.* — Papiers, cartes et cartons ; encres, craies, crayons, pastels, fournitures de bureau, articles de bureau, encriers, pese-lettres, etc., presses à copier ; objets confectionnés en papier : abat-jour, lanternes, cache-pot, etc. ; registres, cahiers, albums et carnets ; reliures, reliures mobiles, étuis, etc. ; produits divers pour lavis et aquarelles ; couleurs en pains, en pastilles, en vessies, en tubes, en écailles. Instruments et appareils à l'usage des peintres, dessinateurs et modeleurs.

Classe 11. — *Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.* — Dessins industriels ; dessins obtenus, reproduits ou réduits par procédés mécaniques. Peintures de décors, lithographies, chromolithographies ou gravures industrielles. Modèles et maquettes pour figures, ornements, etc. ; Objets moulés, estampés, ciselés, sculptés. Camées, cachets et objets divers décorés par la gravure. Objets de plastique industrielle décorative obtenus par procédés mécaniques ; réductions, etc.

Classe 12. — *Epreuves et appareils de photographie.* — Photographie sur papier, sur verre, sur bois, sur étoffes, sur émail, etc. Gravures héliographiques, épreuves lithographiques, épreuves lithophotographiqués, clichés photographiques, épreuves stéréoscopiques et stéréoscopes. Epreuves obtenues par amplification. Photochromie ; instruments, appareils et matières premières de la photographie. Matériel des ateliers de photographes.

Classe 13. — *Instruments de musique.* —

Instruments à vent non métalliques, à embouchure simple, à bec de sifflet, à anches avec ou sans réservoirs d'air. Instruments à vent métalliques, simples, à rallonges, à coulisse, à piston, à clef, à anche; instruments à vent à clavier : orgues, accordéons, etc.; instruments à cordes pincées ou à archet, sans clavier; instruments à cordes, à clavier : pianos, etc.; instruments à percussion ou à frottement; instruments automatiques : orgues de Barbarie, serinettes; pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

Classe 14. — *Médecine et chirurgie. — Médecine vétérinaire et comparée.* — Matériel, instruments et appareils des travaux anatomiques, histologiques et batériolog ques; pièces d'anatomie normale et pathologique; préparations histologiques et bactérioscopiques; instruments d'exploration médicale, générale et spéciale; appareils et instruments de chirurgie générale, locale et spéciale; appareils de pansement; appareils de prothèse plastique et mécanique, appareils d'orthopédie, appareils de chirurgie herniaire, appareils balnéatoires et hydrothérapiques, appareils de gymnastique médicale, matériel, instruments et appareils de thérapeutiques spéciales; instruments destinés à la pratique de l'art dentaire; appareils divers destinés aux infirmes, aux malades et aux aliénés; objets accessoires du service médical, chirurgical et pharmaceutique dans les hôpitaux ou infirmeries; trousses et caisses d'instruments et de médicaments destinés aux chirurgiens de l'armée et de la marine. Matériel de secours aux blessés sur les champs de bataille; appareils de secours aux noyés et asphyxiés; matériel spécial, instruments et appareils de la médecine vétérinaire.

Classe 15. — *Instruments de précision.* — Appareils et instruments des arts de précision; appareils et instruments de géométrie pratique, d'arpentage, de topographie et de géodésie; compas, machines à calculer, niveaux, boussoles, baromètres, etc.; appareils et instruments de mesure, verniers, vis micrométriques, machines à diviser, etc., balances de précision; instruments de l'optique usuel, instruments d'astronomie, instruments de physique, de météorologie, etc., instruments et appareils destinés aux laboratoires et aux observatoires; mesures et poids des divers pays; monnaies et médailles.

Classe 16. — *Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie. — Modèles, plans et dessins du génie civil et des travaux publics.* — Cartes et atlas géographiques, géologiques, hydrographiques, astronomiques, etc.; cartes physiques de toutes sortes, cartes topographiques planes ou en relief; globes et sphères terrestres et célestes, ouvrages et tableaux de statistiques, tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins; modèles, plans et dessins des travaux publics : ponts, viaducs, aqueducs, égouts, ponts-canaux, écluses, barrages; modèles plans et dessins de monuments publics de destination spéciale.; constructions civiles, hôtels et maisons à loyer, cités et habitations ouvrières; modèles, plans et dessins de gares, de stations, de remises et de dépendances de l'exploitation des chemins de fer.

TROISIÈME GROUPE

Mobilier et accessoires

Classe 17. — *Meubles à bon marché et meubles de luxe.* — Buffets, bibliothèques, tables, toilettes, lits, canapés, sièges, billards, etc.

Classe 18. — *Ouvrages du tapissier et du décorateur.* — Objets de literie, sièges garnis, baldaquins, rideaux, tentures d'étoffes et de tapisseries; objets de décoration et d'ameublement. Pâtes moulées et objets de décoration de plâtre, carton-pierre, papier mâché, etc. Cadres. Peintures et dorures pour les services religieux.

Classe 19. — *Cristaux, verrerie et vitraux.* — Gobeleterie de cristal, cristaux taillés, cristaux doubles, cristaux montés, etc. Gobeleterie ordinaire. Verrerie commune et bouteilles; verres à vitres et à glaces. Verres façonnés, émaillés, craquelés, filigranés, trempés, etc.; verres, cristaux d'optique, objets d'ornement, etc.; vitraux peints industriels. Miroirs, glaces, etc.

Classe 20. — *Céramique.* — Biscuits, porcelaines dures et porcelaines tendres; faïences fines à couverte colorée, etc. Biscuits de faïence. Terres cuites. Laves émaillées. Briques et carreaux. Grès cérames.

Classe 21. — *Tapis, tapisseries et autres étoffes d'ameublement.* — Tapis, moquettes, tapisseries, épinglés ou veloutés. Tapis de feutre, nattes, etc. Tapis de caoutchouc, etc.; Tissus d'ameublement. de coton, de laine ou de soie, unis ou façonnés. Tissus de crin, cuirs végétaux, moleskine, etc. Cuirs de tentures et d'ameublement. Toiles cirées, linoléums.

Classe 22. — *Papiers peints.* — Papiers imprimés. Papiers veloutés, marbrés, veinés, etc. Papiers pour cartonnages, reliures, etc. Papiers artistiques. Papiers émaillés et vernissés. Imitations de bois et de cuirs. Stores peints ou imprimés.

Classe 23. — *Coutellerie.* — Couteaux, canifs, ciseaux, rasoirs, etc. Produits divers de la coutellerie.

Classe 24. — *Orfèvrerie.* — Orfèvrerie religieuse : orfèvrerie de décoration et de table; orfèvrerie pour ustensiles de toilette, de bureau, etc.

Classe 25. — *Bronzes d'art, fontes diverses, métaux repoussés.* — Statues et bas-reliefs de bronze, de fonte de fer, de zinc, etc. Fontes revêtues d'enduits métalliques; repoussés en cuivre, en plomb, en zinc, etc.

Classe 26. — *Horlogerie.* — Pièces détachées d'horlogerie, gros et petit volume. Montres, chronomètres, podomètres, compteurs divers, etc. Pendules et horloges, régulateurs, métronomes; horloges astronomiques, chronomètres pour la marine; pendules de voyage. Reveils, etc. Clepsydres et sabliers.

Classe 27. — *Appareils et procédés de chauffage. Appareils et procédés d'eclairage non electrique.* — Foyers, cheminées, poêles et calorifères. Objets accessoires du chauffage des habitations. Fourneaux et appareils pour le chauffage et la cuisine au gaz.

Classe 28. — *Parfumerie.* — Cosmétiques et pommades. Huiles parfumées, extraits et eaux de senteur, vinaigres aromatisés, pâtes d'amandes, poudres, pastilles et sachets parfumés; parfums à brûler, savons de toilette.

Classe 29. — *Maroquinerie, tabletterie, vannerie et brosserie.* — Nécessaires et petits meubles de fantaisie; caves à liqueurs, boîtes à gants. Coffrets, trousses et sacs, ecrins, porte-monnaie, portefeuilles, carnets, porte-cigares; objets tournés, guillochés. sculptés, gravés, de bois, d'ivoire. d'écaille, etc, tabatières, pipes; peignes de luxe; objets de brosserie fine de toilette; objets divers de laque; corbeilles et paniers de fantaisie; clis-ages et objets de sparterie fine; grosse brosserie. Plumeaux; brosses à peindre.

QUATRIÈME GROUPE

Tissus. vêtements et accessoires

Classe 30. — *Fils et tissus de coton.* — Cotons préparés et filés; tissus de coton pur, unis ou façonnés; tissus de coton mélangé; velours de coton; rubanerie de coton.

Classe 31. — *Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.* — Lins, chanvres et autres fibres végétales filées; toiles et coutils. Batistes. Tissus de fil avec mélange de coton ou de soie; tissus de fibres vegétales, autres que celles du coton, du lin et du chanvre.

Classe 32. — *Fils et tissus de laine peignée. — Fils et tissus de laine cardée.* — Laines peignées, fils de laine peignée; mousselines, cachemires d'Ecosse, mérinos, serges, etc.; rubans et galons de laine mélangée de coton et de fil, de soie ou de bourre de soie. Tissus de poils purs ou mélangés; châles de laine pure ou mélangée; châles dits de cachemire; laines cardées, fils de laine cardée; draps et autres tissus de laine cardée; couvertures. Feutres de laine ou poils pour tapis et chapeaux; chaussons; tissus de laine cardée non foulée ou légèrement foulée : flanelles, tartans, molletons, etc.

Classe 33 — *Soies et tissus de soie.* — Soies grèges et moulinées. Fils de bourre de soie; tissus de soie pure, unis, façonnés, brochés; étoffes de soie mélangée d'or, d'argent, de coton, de laine, de fil, etc.; tissus de bourre de soie, pure ou mélangée; velours et peluches; rubans de soie pure ou mélangée; châles de soie pure ou mélangée.

Classe 34. — *Dentelles, tulles, broderies et passementeries.* — Dentelles de fil ou de coton faites au fuseau, à l'aiguille ou à la mécanique; dentelles de soie, de laine ou de poil de chèvre; dentelles d'or ou d'argent; tulles de soie ou de coton, unis ou brochés; broderies au plumetis, au crochet, etc. Broderies d'or, d'argent, de soie. chasublerie, broderies, tapisseries et autres ouvrages à la main; passementeries de soie, bourre de soie, laine, poil de chèvre, poils divers, crin, fil et coton; lacets; passementeries en fin et en faux, passementeries spéciales pour équipements militaires.

Classe 35. — *Articles de bonneterie et de lingerie. — Objets accessoires du vêtement.* — Bonneterie de coton, de fil, de laine ou de cachemire de soie, ou de bourre de soie, purs ou mélangés, tissus élastiques; tricots, lingerie confectionnée pour hommes, pour femmes et pour enfants; layettes, confections de flanelle et autres tissus de laine; corsets, cravates, gants, guêtres, jarretières, bretelles, éventails, écrans, parapluies, ombrelles, cannes, etc.

Classe 36. — *Habillement des deux sexes.* — Habits d'hommes, habits de femmes; chapellerie, coiffures des deux sexes; fleurs artificielles et plumes; perruques et ouvrages en cheveux; chaussures; confections pour enfants; vêtements spéciaux au diverses professions; costumes populaires des diverses contrées.

Classe 37. — *Joaillerie et bijouterie.* — Bijoux de métaux précieux ciselés, filigranés, ornés de pierres fines, etc.; bijoux en doublé et en faux; bijoux en jayet, ambre, corail, nacre, acier, etc.; diamants, pierres fines, perles et imitations.

Classe 38. — *Armes portatives. — Chasse.* — Armes défensives : cuirasses, casques; armes contondantes : massues, casse-têtes, etc.; armes blanches : épées, sabres, baïonnettes, lances, haches, couteaux de chasse; armes de jet : arcs, arbalètes, etc.; armes à feu : fusils, carabines, pistolets, revolvers; objets accessoires d'arquebuserie, etc.; projectiles pleins ou creux, explosibles, capsules, amorces, cartouches; équipements de chasse; engins de dressage pour les chiens; matériel de salles d'escrimes.

Classe 39. — *Objets de voyage et de campement.* — Malles, valises, sacoches, etc., nécessaires et trousses de voyage, objets divers, couvertures de voyages; coussin; coiffures vêtements imperméables; bâtons ferrés; grappins; parasols; matériel portatif spécialement destiné aux voyages et expéditions scientifiques; nécessaires et bagages du géologue, du minéralogiste, du naturaliste, du colon, du pionnier, etc.; tentes et objets de campement. Lits, hamacs, sièges, pliants, etc.

Classe 40. — *Bimbeloterie.* — Poupées et jouets, figures de cire et figurines; jeux destinés aux recréations des enfants ou des adultes; jouets instructifs et scientifiques.

CINQUIÈME GROUPE

Industries extractives, produits brut et ouvrés

Classe 41. — *Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.* — Collections et échantillons de roches, minéraux et minerais, roches d'ornement, roches dures, matériaux réfractaires, terres et argiles, produits minéraux divers, soufre brut, sel gemme, sel des sources salées; combustibles minéraux, charbons divers, résidus et agglomérés, asphaltes et roches asphaltiques, bitume, goudron minéral, pétrole brut, etc.; métaux bruts : fontes, fers, aciers, fers aciéreux, cuivre, plomb, argent, zinc, etc., alliages métalliques; produits de l'art du laveur de cendres et de l'affineur de métaux précieux, du batteur d'or, etc.; produits de l'élaboration des métaux bruts : fontes moulées, cloches, fers marchands, fer spéciaux, tôles et fer-blancs, tôle de blindage, de construction, etc.; tôles zinguées et plombées, etc., tôles de cuivre, de plomb, de zinc, etc.; mé aux ouvrés : pièces de forge et de grosse serrurerie, roues et bandages, tubes sans soudure, chaînes, etc.; produits de la tréfilerie, aiguilles, épingles, câbles métalliques, treillages, tissus métalliques, tôles perforées; produits de la quincaillerie, de la taillanderie, de la ferronnerie, de la chaudronnerie, de la tôlerie, de la casserie et de la ferblanterie; métaux ouvrés divers.

Classe 42. — *Produit des exploitations et des industries forestières.* — Echantillons d'essences forestières; bois d'œuvre, de chauffage et de construction, bois ouvrés pour la marine, merrains, bois de fente; lièges, écorces textiles, matières tannantes, colorantes, odorantes, résineuses, etc.; produits des industries forestières : bois torréfiés et charbons, potasses brutes, objets de boissellerie, de vannerie, de sparterie, sabots, etc.

Classe 43. — *Produits de la chasse. — Produits, engins et instruments de la pêche et des cueillettes.* — collections et dessins d'animaux

terrestres et amphibies, d'oiseaux, d'œufs, de poissons, de cétacés, de mollusques et de crustacés; produits de la chasse : fourrures et pelleteries, poils, crins, plumes brutes, duvets, cornes, dents, ivoire, os, écaille, musc, castoréum et produits analogues; produits de la pêche : huile de baleine, spermacéti, etc., fanons de balcine, ambre gris, coquilles de mollusques, perles, nacre, sépia, pourpre, coraux, éponges, etc.; produits des cueillettes ou récoltes obtenues sans culture : champignons, truffes, fruits sauvages, lichens employés pour tenture, aliment et fourrage, sèves fermentées, quinquinas, écorces et filaments utiles, cires, gommes-résines, caoutchouc brut, gutta-percha, etc.; pièges et engins : lignes et hameçons, harpons, filets, appareils et appâts de pêche; appareils et instruments pour récolte des produits obtenus sans culture.

Classe 44. — *Produits agricoles non alimentaires.* — matières textiles : cotons bruts, lins et chanvres teillés, fibres végétales textiles de toute nature, laines brutes lavées et non lavées, cocons de vers à soie; produits agricoles divers employés dans l'industrie, dans la pharmacie et dans l'économie domestiques, plantes oléagineuses, huiles, cires, résines; tabacs en feuilles ou fabriqués, amadou, matières tannantes et tinctoriales; fourrages conservés et matières spécialement destinées à la nourriture des bestiaux.

Classe 45. — *Produits chimiques et pharmaceutiques.* — Acides, alcalis, sels de toutes sortes, sels marins et produits de l'exploitation des eaux mères ; produits divers des industries chimiques, cires et corps gras ; savons et bougies ; matières premières de la parfumerie ; résines, goudrons et corps dérivés ; essences et vernis, enduits divers, cirages; matières premières de la pharmacie, médicaments simples et composés ; produits de l'industrie du caoutchouc et de la gutta-percha ; substances tinctoriales et couleurs; produits dérivés du traitement de matières minérales utilisées pour l'éclairage.

Classe 46. — *Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt.* — Spécimens de fils et tissus blanchis et teints ; échantillons de préparations pour la teinture ; spécimens de toiles imprimées ou teintes, de tissus imprimés de coton pur ou mélangé, spécimens de tissus imprimés de laine, pure ou mélangée, peignée ou cardée; spécimens de tissus imprimés de soie pure ou mélangée ; spécimens de tapis imprimés de feutre ou de drap, de toiles cirées.

Classe 47. — *Cuirs et peaux.* — Matières premières employées dans la préparation des peaux et des cuirs ; peaux vertes, peaux salées, cuirs tannés, corroyés, apprêtés ou teints ; cuirs vernis ; maroquins et basanes, peaux hongroyées, chamoisées, mégissées, apprêtées ou teintes ; peaux préparées pour la ganterie ; pelleteries et fourrures apprêtées ou teintes ; parchemins ; articles de boyauderie : cordes pour instruments de musique, baudruches, nerfs de bœuf, etc.

SIXIÈME GROUPE

Outillage et procédés des industries mécaniques. Electricité.

Classe 48. — *Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie.* — Matériel des sondages pour recherches, pour puits artésiens et pour puits à grandes sections ; modèles, plans et vues de travaux d'exploitation des mines et carrières, travaux de captage des eaux minérales ; machines et appareils destinés à l'extraction, à la descente et à la remonte des ouvriers dans la mines; machines d'épuisement, pompes ; appareils d'aérage, ventilateurs ; lampes de sûreté, appareils de sauvetage, parachutes, signaux ; appareils de préparation mécanique des minerais et des combustibles minéraux ; appareils à agglomérer les combustibles; appareils pour la carbonisation des combustibles, foyers et fourneaux métallurgiques, appareils fumivores, matériel des usines métallurgiques ; matériel spécial des forges et fonderies ; matériel des ateliers d'élaboratiou des metaux sous toutes les formes,

Classe 49. — *Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.* — Plans de culture, assolements et aménagements agricoles, matériel et travaux du génie agricole : dessèchements, drainage, irrigations ; plans et modèles de bâtiments ruraux ; outils, instruments, machines et appareils servant au labourage et autres façons données à la terre, à l'ensemencement et aux plantations, à la récolte, à la préparation et à la conservation des produits de la culture ; machines agricoles diverses mues par des attelages ou par la vapeur; matériel des charrois et des transports ruraux ; machines locomobiles spéciales et manèges ; matières fertilisantes d'origine organique ou minérale; appareils pour l'étude physique et chimique de sols ; Plans de systèmes de r boisement, d'aménagement, de culture des forêts ; Matériel des exploitations et des industries forestières ; matériel, instruments et machines de la fabrication des tabacs.

Classe 50. — *Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires.* — Matériel des usines agricoles : fabriques d'engrais artificiels, de tuyaux de drainage; fromageries et laiteries, minoteries, féculeries, amidonneries, huileries, brasseries, distilleries, sucreries, raffineries, ateliers pour la préparation des matières textiles, magnaneries, etc.; matériel de la fabrication des produits alimentaires : pétrisseurs et fours mécaniques pour boulangers, ustensiles de pâtisserie et de confiserie; appareils pour la fabrication des pâtes alimentaires, du biscuit de mer, etc. Machines à fabriquer le chocolat. Appareils pour la torréfaction du café ; préparation des glaces et des sorbets ; fabrication et conservation de la glace.

Classe 51. — *Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie.* — Ustensiles et appareils de laboratoire. Lampes d'emailleur. Chalumeaux ; appareils et instruments destinés aux essais industriels et commerciaux ; matériels et appareils des fabriques de produits chimiques, de savons et de bougies; matériel et procédés de la fabrication des essences, des vernis, des objets de caoutchouc et de gutta-percha ; matériel des usines traitant les matières minérales utiles pour l'éclairage; matériel et procédés de blanchisseries; matériel de la préparation des produits pharmaceutiques; matériel des ateliers de tannerie et de mégisserie; matériel et procédés des verreries et des fabriques de produits céramiques.

Classa 52. — *Machines et appareils de la mecanique générale.* — Pièces de mécanismes détachées : supports, galets, engrenages, bielles, parallélogrammes et joints, poulies, courroies, systèmes funiculaires, etc. Embrayages, déclics, etc. Régulateurs et modérateurs de mouvement. Appareils de graissage ; compteurs et enregistreurs. Dynamomètres, appareils de pesage. Appareils de jaugeage des liquides et des gaz ; machines servant à la manœuvre des fardeaux ; machines hydrauliques élévatoires : norias, pompes; tympans, béliers hydrauliques, etc.; récepteurs hydrauliques : roues, turbines, machines à colonne d'eau ; presses hydrauliques ; machines motrices à vapeur; machines fixes, machines demi-fixes et machines locomobiles. Chaudières, générateurs de vapeur et appareils accessoires; appareils de condensation des vapeurs ; machines à vapeurs autres que la vapeur d'eau ; à vapeurs combinées ; machines à gaz, à air chaud, à air comprimé ; appareils pour la transmission de la force par l'eau et par l'air; moulins à vent et panamones ; aérostats.

Classe 53. — *Machines-outils.* — Machines-outils servant au travail des bois : raboteuses, toupies, scies circulaires et à rubans, mortaiseuses, etc. Machines à faire les tonneaux. Machines à découper le liège ; tours et machines à aléser et à raboter. Machines à mortaiser, à percer, à découper, à fraiser, à déchiqueter, à poinçonner. Machines à tarauder, à fileter, à river, etc. Perforatrices. Outils divers des ateliers de constructions mécaniques ; meules à affûter, ébarber, polir, etc.; outils, machines et appareils servant à presser, à broyer, à malaxer, à scier, à polir, etc. Machines-outils spéciales à diverses industries.

Classe 54. — *Matériel et procédés du filage de la corderie.* — Matériel du filage à la main, pièces détachées appartenant au matériel des filatures, machines et appareils servant à la préparation et à la filature des matières textiles, appareils et procédés destinés aux opérations complémentaires : étirage, dévidage, retordage, moulinage, apprêts mécaniques, appareils pour le conditionnement et le titrage des fils; matériel des ateliers de corderie, câbles ronds, plats, diminués, cordes et ficelles, câbles de fils métalliques, câbles à âme métallique, mèches à feu, étoupilles, etc.

Classe 55. — *Matériel et procédés du tissage.* — Appareils destinés aux opérations préparatoires du tissage : machines à ourdir, à bobiner, lissages; métiers ordinaires et mécaniques pour la fabrication des tissus unis, métiers pour la fabrication des étoffes façonnées et brodées, battants-brocheurs; Métiers à fabriquer les tapis et tapisseries; métiers à mailles pour la fabrication de la bonneterie et des tulles; matériel de la fabrication de la dentelle, matériel des fabriques de passementerie; métiers de haute lisse et procédés d'espoulinage, appareils accessoires : machines à fouler, calandrer, gaufrer, moirer, métrer, plier, etc.

Classe 56. — *Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements.* — Outils ordinaires des ateliers de couture et de confection, machines à coudre, à piquer, à ourler, à broder, scies à découper les étoffes et les cuirs pour la confection des vêtements et chaussures, machines à faire, à clouer et à visser les chaussures, machines pour l'appropriation du caoutchouc,

Classe 57. — *Matériel et procédé de la confection des objets de mobilier et d'habitation.* — Machine à débiter les bois de placage, scies à découper, à chantourner, etc.; machines à faire les moulures, les baguettes de cadres, les feuilles de parquet, les meubles, etc., tours et appareils divers des ateliers de menuiserie et d'ébénisterie; machines à estomper et à emboutir, machines et appareils pour le travail du stuc, du carton-pâte, de l'ivoire, de l'os, de la corne, etc., machine à mettre au point, à sculpter, à réduire les statues, à graver, à guillocher, etc., machines à briques, à tuiles, machines à fabriquer les pierres artificielles, machines à scier et à polir les pierres dures, les marbres, etc.

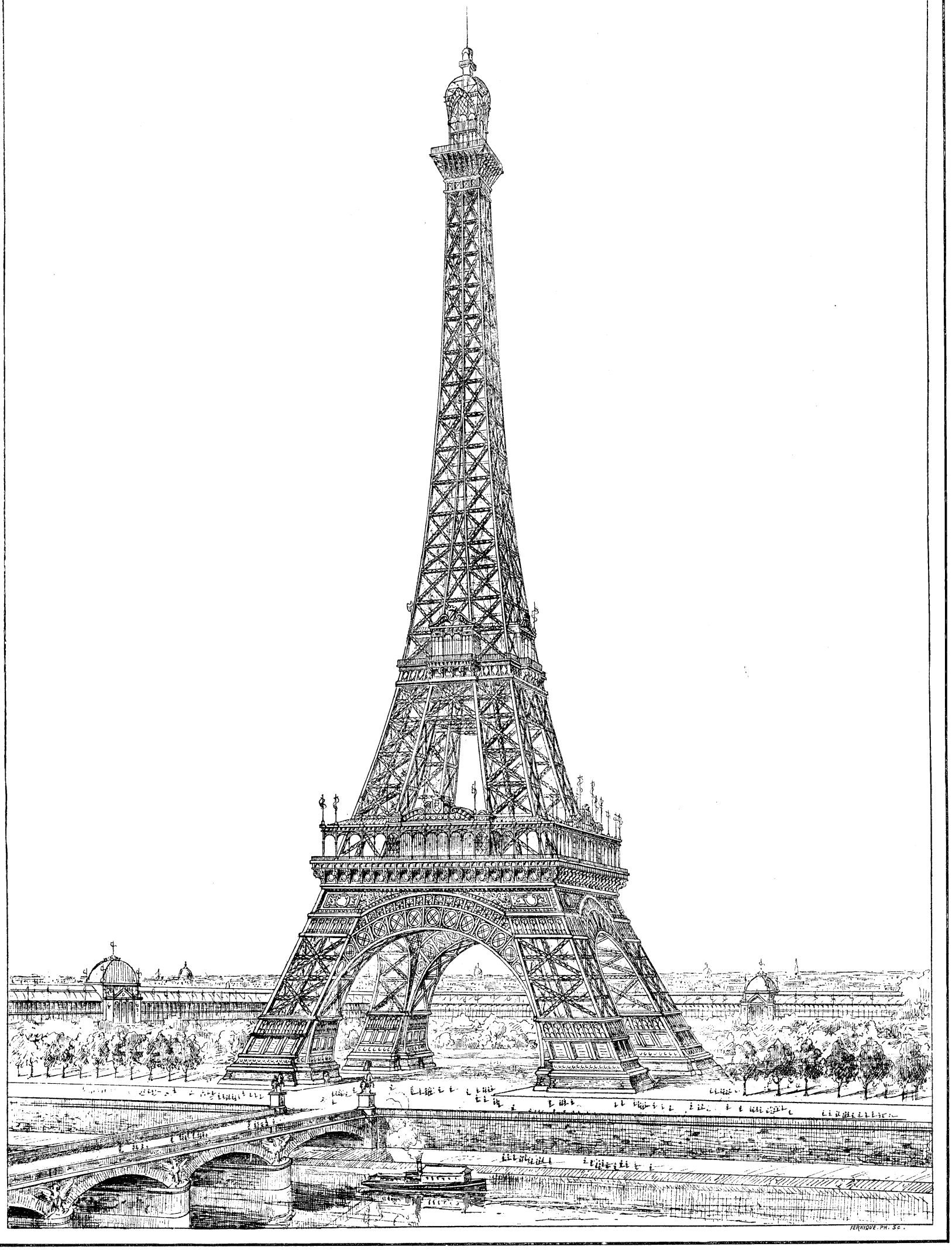
Classe 58. — *Matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions.* — Matériel et produits de la fabrication des pâtes à papier de bois, de paille, d'alpha, etc., procédés et produits du blanchiment des fibres ligneuses, Matériel de la fabrication du papier à la cuve et à la machine, appareil pour satiner, glacer, moirer, gaufrer, filigraner et régler le papier, Machines à découper, rogner, timbrer les papiers, etc., Matériel du blanchiment, de la teinture et de l'apprêt des papiers et des tissus, matériel de l'impression des papiers peints et des tissus, machines à graver les rouleaux d'impression, matériels et produits des fonderies en caractères, clichés, etc., Machines et appareils employés dans la typographie, la stéréotypie, l'impression en taille-douce, l'autographie, la lithographie, la chalcographie, la paniconographie, la chromolithographie, etc., machines à composer et à trier les caractères, impression des billets de banque, des timbres-poste, etc.

Classe 59. — *Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux.* — Presses monétaires ; machines servant à la fabrication des boutons, des plumes, des épingles, des enveloppes de lettres, machines à empaqueter, à confectionner les brosses, les cardes ; à fabriquer les capsules ; à plomber les marchandises ; à boucher les bouteilles, etc.; outillage et procédés de la fabrication des objets d'horlogerie, de bimbeloterie, de marqueterie, de vannerie, etc.; machines pour la reliure. Machines à écrire.

Classe 60. — *Carrosserie et charronnage. Bourrellerie et sellerie.* — Pièces détachées de charronnage et de carosserie; roues, bandages, essieux, boîtes de roues, ferrures, etc. Ressorts et systèmes divers de suspension ; systèmes d'attelage. Freins ; produits du charronnage : chariots, tombereaux, camions, véhicules à destination spéciale; produits de la carrosserie : voitures publiques, voitures d'apparat, voitures particulières ; chaises à porteurs, litières, traîneaux, etc., vélocipèdes ; articles de harnachement et d'éperonnerie ; bâts, selles, cacolets, brides et harnais pour montures, pour bêtes de somme et de trait ; étriers, éperons; fouets et cravaches.

Classe 61. — *Matériel des chemins de fer.* — Pièces détachées; ressorts, tampons, freins, etc.; matériel fixe : rails, coussinets, éclisses, changements de voie, aiguilles, plaques tournantes ; tampons de choc ; grues d'alimentations et réservoirs ; signaux optiques et acoustiques. Appareils divers de sécurité, de blocquage des trains ; matériel fixe pour tramways; materiel roulant : wagons à voyageurs, à terrassements, à marchandises, à bestiaux ; locomotives, tenders : voitures automobiles et locomotives routières, machines spéciales et outillage des ateliers d'entretien, de réparation et de construction du matériel ; matériel et machines pour plans inclinés et plans automoteurs ; modèles de machines, de systèmes de traction, d'appareils relatifs aux voies ferrées; matériel roulant pour tramways de sytèmes divers.

Classe 62. — *Electricité.* — Production de l'électricité : électricité statique, piles et accessoires, machines magnéto-électriques et dynamo-



LA TOUR EIFFEL

PROJET DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

électriques, accumulateurs ; transmission de l'électricité ; câbles, fils et accessoires, paratonnerres ; électrométrie : appareils servant aux mesures électriques. Compteurs d'électricité ; applications de l'électricité : télégraphie, signaux, téléphonie, microphonie, photophonie, lumière électrique, locomotion, transport et distribution de la force, transformateurs. Electricité médicale, électro-chimie. Electro-aimants et aimants, boussoles. Horlogerie électrique ; appareils divers.

Classe 63. — *Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.* — Matériaux de construction : roches, bois, métaux, pierres d'ornement ; chaux, mortiers, ciments, pierres artificielles et bétons ; tuiles, carreaux, ardoises, cartons et feutres pour couvertures ; matériel et produits des procédés employés pour la conservation des bois. Appareils et instruments pour l'essai des matériaux de construction ; matériel des travaux de terrassements ; excavateurs. Appareils des chantiers de construction. Outillage et procédés de l'appareilleur, du tailleur de pierres, du maçon, du charpentier, du couvreur, du serrurier, du menuisier, du vitrier, du plombier, du peintre en bâtiments, etc. ; serrurerie fine : serrures, cadenas : grilles, balcons, rampes d'escalier, etc. ; matériel et engins des travaux de fondations : sonnettes, pilotis, pieux à vis, pompes, appareils pneumatiques, dragues, etc. Matériel des travaux hydrauliques des ports de mer, des canaux, des rivières, matériels servant aux distributions d'eau et de gaz. Matériel de l'entretien des routes, des plantations et des promenades ; phares : matériel spécial de la télégraphie à air comprimé.

Classe 64. — *Hygiène et assistance publique.* — Matériel, instruments et appareils à l'usage des études d'hygiène ; matériels et procédés d'assainissement des habitations, des édifices et des villes : aération directe, chauffage, ventilation, éclairage, dans leurs rapports avec la salubrité ; canalisation pour eaux et immondices, drains et égoûts, réservoirs de chasse, siphons hydrauliques, water-closets, urinoirs publics et privés, éviers, tables de toilette, appareils de vidange, plomberie sanitaire, murs, briques, toitures, parquets, etc. ; appareils pour le transport, la réception et le traitement des immondices ; appareils et procédés pour la filtration des eaux ; appareils destinés à la prophylaxie des maladies transmissibles : procédés, produits et instruments de nettoiement, de stérilisation et de désinfection ; appareils et instruments d'ensevelissement et de destruction des cadavres dans les cimetières et sur les champs de bataille ; crémation ; plans, modèles et documents des services d'hygiène dépendant de l'Etat, des départements et des communes ; matériel et procédés d'hygiène professionnelle et industrielle ; plans, modèles, arguments, mobilier d'hôpitaux, d'asiles divers, de maisons de refuge, de retraites, d'aliénés, de crèches, etc. ; plans, modèles, types d'ambulances civiles et militaires ; eaux minérales et eaux gazeuses naturelles ou artificielles.

Classe 65. — *Matériel de la navigation et du sauvetage.* — Dessins et modèles de cales, bassins de radoub, docks flottants, etc. ; dessins et modèles des bâtiments en tous genres usités pour la navigation fluviale et maritime. Types et modèles des systèmes de construction adoptés dans la marine marchande et militaire, torpilleurs ; canots et embarcations ; matériel du greement des navires : grues, cabestans, timonerie ; armement ; pavillons et signaux ; appareils destinés à prévenir les collisions en mer ; bouées, balises, etc. ; matériel et exercices de natation, de plongeage et de sauvetage, flotteurs, ceintures de natation, etc. ; cloches à plongeur, nautilus, scaphandres, etc. ; bateaux sous-marins, matériel de sauvetage maritime, porte-amarres, bateaux dits *life-boats*, etc, matériel du sauvetage pour les incendies et autres accidents ; navigation de plaisance.

Classe 66. — *Matériel et procédés de l'art militaire.* — Travaux du genie militaire, fortifications ; artillerie, armes, affûts et projectiles de toutes sortes ; équipement, habillement et campement ; matériel des transports militaires ; topographie et géographie militaires.

SEPTIÈME GROUPE

Produits alimentaires

Classe 67. — *Céréales, produits farineux avec leurs dérivés.* — Froment, seigle, orge, riz, maïs, miliet et autres céréales en grains et en farine ; grains mondés et gruaux ; fécules de pommes de terre, de riz, de lentilles, etc., gluten ; tapioca, sagou, arow-root, fécules diverses, produits farineux mixtes, etc. ; pâtes dites d'Italie, semoules, vermicelles, macaronis ; préparations alimentaires propres à remplacer le pain : nouilles, bouillies, pâtes de fabrication domestique.

Classe 68. — *Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.* — pains divers avec ou sans levain, pains de fantaisie et pains façonnés, pains comprimés pour voyages, campagnes militaires, etc., biscuit de mer ; produits divers de pâtisserie propres à chaque nation, pains d'épice et gâteaux secs susceptibles de se conserver.

Classe 69. — *Corps gras alimentaires, laitages et œufs.* — Graisses et huiles comestibles ; laits frais et conservés, beurres salés et frais, fromages ; Œufs de toutes espèces,

Classe 70. — *Viandes et poissons.* — Viandes salées de toute nature, viandes conservées par divers procédés, tablettes de viande et de bouillon, jambons et préparations de viandes ; volailles et gibiers ; poissons salés, encaques : morues, harengs, etc., poissons conservés dans l'huile : sardines, thon mariné, etc. ; crustacés et coquillages : homards, crevettes, huîtres, conserves d'huîtres, d'anchois, etc.

Classe 71. — *Légumes et fruits.* — Tubercules : pommes de terre, etc. ; légumes farineux secs : haricots, lentilles, etc. ; légumes verts à cuire : choux, etc. ; légumes racines : carottes, navets, etc. ; légumes épices : oignons, ail, etc. ; salades, cucurbitacées, citrouilles, melons, etc. ; légumes conservés par divers procédés, fruits à l'état frais, fruits secs et préparés : prunes, figues, raisins, etc. ; fruits conservés sans le secours du sucre.

Classe 72. — *Condiments et stimulants ; sucres et produits de la confiserie.* — Epices : poivres, cannelles, piments, etc. ; sel de table ; vinaigres ; condiments et stimulants composés : moutarde, karis, sauces, etc. ; thés, cafés et boissons aromatiques, cafés de chicorée et de glands doux ; chocolats ; sucres destinés aux usages domestiques et autres ; produits divers de la confiserie : dragées bonbons de sucre, fondants ; nougats, angélique, anis, confitures et gelées ; fruits confits ; fruits à l'eau-de-vie ; sirops et liqueurs sucrées.

Classe 73. — *Boissons fermentées.* — Vins ordinaires, rouges et blancs ; vins de liqueurs et vins cuits ; vins mousseux ; cidres, poirés et autres boissons tirées des céréales ; boissons fermentées de toute nature ; eaux-de-vie et alcools ; boissons spiritueuses, genièvre, rhum, tafia, kirsch, etc.

HUITIÈME GROUPE

Agriculture, viticulture et pisciculture

Classe 74. — *Specimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.* — Types des bâtiments ruraux des diverses contrées ; types d'écuries, d'étables, de bergeries et de parcs à moutons, de porcheries et d'établissemests propres à l'élevage et à l'engraissement des animaux ; matériel des écuries, étables, chenils, etc. ; appareils pour préparer la nourriture des animaux ; machines agricoles en mouvement : charrues à vapeur, moissonneuses, faucheuses, faneuses, batteuses, etc. ; types d'usines agricoles, distilleries, sucreries, raffineries, brasseries, minoteries, féculeries, amidonnèries, magnaneries ; pressoirs pour le cidre, l'huile ; types de poulaillers, de pigeonniers, de faisanderies ; appareils d'éclosions artificielle ; types de chenils.

Classe 75. — *Viticulture.* — Types de bâtiments d'exploitation pour la viticulture ; matériel de la culture de la vigne ; matériel des chais, caves et cuviers, pressoirs ; procédés et méthodes employés pour combattre les maladies de la vigne ; collections de cépages.

Classe 76. — *Insectes utiles et insectes nuisibles.* — Abeilles, vers à soie et bombyx divers ; cochenilles ; matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et des vers à soie ; matériel et procédés de la destruction des insectes nuisibles.

Classe 77. — *Poissons, crustacés et mollusques.* — Animaux aquatiques utiles, à l'état vivant ; aquariums, procédés de la pisciculture ; matériel de l'élevage des poissons, des mollusques et des sangsues

NEUVIÈME GROUPE

Horticulture

Classe 78. — *Serres et matériel de l'horticulture.* — Outils du jardinier, du pépiniériste et de l'horticulteur ; appareils d'arrosement, d'entretien des gazons ; grandes serres et leurs accessoires, petites serres d'appartement et de fenêtres ; aquariums pour plantes aquatiques ; jets d'eau et appareils pour l'ornement des jardins.

Classe 79. — *Fleurs et plantes d'ornement.* — Espèces de plantes et spécimens de cultures rappelant les types caractéristiques des jardins et des habitants de chaque contrée.

Classe 80. — *Plantes potagères.* — Espèces de plantes et spécimens de cultures rappelant les types caractéristiques des jardins potagers de chaque contrée.

Classe 81. — *Fruits et arbres fruitiers.* — Espèces de plantes et spécimens de produits de culture rappelant les types caractéristiques des vergers de chaque contrée.

Classe 82. — *Graines et plants d'essences forestières.* — Espèces de plantes et spécimens de produits de culture rappelant les procédés de peuplement des forêts usités dans chaque pays.

Classe 83. — *Plantes de serres.* — Spécimens des cultures usitées dans divers pays, en vue de l'agrément ou de l'utilité.

Loi du 23 Mai 1868, relative à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique qui seront admis aux exposition publiques autorisées par l'administration.

Art. 1. — Tout Français ou Étranger, auteur, soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'Administration, se faire délivrer par le préfet ou le sous-préfet dans le département ou l'arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Art. 2. — Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Art. 3. — La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois au plus tard de l'ouverture de l'exposition ; elle est adressée à la préfecture ou à la sous préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin dudit objet ; les demandes, ainsi que les decisions prises par le préfet ou par le sous-préfet, sont inscrites sur un registre spécial, qui est ultérieurement transmis au Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et communiqué, sans frais, à toute réquisition ; la délivrance du certificat est gratuite.

Décret rendu sur le rapport du Ministre du Commerce et de l'Industrie, constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'Exposition universelle de 1889.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 8 novembre 1884 et la loi du 6 juillet 1886, décidant l'ouverture à Paris d'une Exposition universelle internationale en 1889 ;

Vu l'article 34 de la loi du 17 décembre 1814 ;

Vu l'article 4 de la loi du 5 juillet 1836 ;

Sur le rapport du Ministre du commerce et de l'industrie et du Ministre des finances,

Décrète :

Article premier. — Les locaux affectés à l'Exposition universelle de 1889 seront constitués en entrepôt réel des douanes.

Art 2. — Les objets destinés à l'Exposition universelle seront expédiés directement sur le palais de l'Exposition, sous les conditions du transit international ou du transit ordinaire, au choix des intéressés, par tous les bureaux ouverts à ce transit et avec exemption du droit de statistique. — L'expédition par transit international sera faite sans visite. Les expéditions par transit ordinaire ne donneront lieu qu'à une visite sommaire, et les plombs de la douane seront apposés gratuitement.

Art. 3. — Les marchandises admises à l'Exposition universelle, qui seront livrées à la consommation, ne seront soumises, quelle qu'en soit l'origine, qu'aux droits applicables aux produits similaires de la nation la plus favorisée.

Art. 4. — Le ministre du commerce et de l'industrie et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-sous-Vaudray, le 25 août 1886.

JULES GRÉVY,

Par le Président de la République :

Le Ministre du commerce et de l'industrie,

ÉDOUARD LOCKROY.

Le Ministre des finances,

SADI-CARNOT.

Demande d'admission

Je soussigné (1)
demeurant à (2)
demande à exposer les produits ci-dessous désignés (3) :
pour l'Installation desquels j'aurai besoin d'un emplacement correspondant aux dimensions suivantes (4) :

Largeur : *Hauteur :* *Profondeur :*

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance du Règlement général et y adhérer.

Signature.

Extrait du Règlement général

Art. 31. — Le Directeur général de l'exploitation pourra toujours faire retirer les produits de toute provenance, qui, par leur nature ou par leur aspect, paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

Art. 32. — ..... Les demandes d'admission de Paris et du département de la Seine devront être envoyées directement au Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, à Paris, quai d'Orsay, 25, ou au Directeur général de l'exploitation, rue de Varenne, 80. — Celles des départements seront recueillies par les soins des Comités départementaux, qui les feront parvenir aux mêmes adresses. — Toutes les demandes françaises ainsi centralisées seront soumises, par classe, à l'examen des comités d'admission nommés par le ministre et statuant en dernier ressort. — Il est essentiel que toutes les demandes soient remises dans le plus bref délai. — Les formules imprimées de demandes d'admission seront mises gratuitement à la disposition du public : 1° A Paris : au Ministre du commerce et de l'industrie, quai d'Orsay, 25, et boulevard Saint-Germain, 244, aux bâtiments d'administration de l'Exposition (avenue de la Bourdonnaye, et rue de Varenne, 80), au tribunal et à la Chambre de commerce ; 2° Dans les départements : Aux préfectures, sous-préfectures, chambres de commerce, tribunaux de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, et aux sièges des comités départementaux, ainsi qu'aux lieux de distribution que ceux-ci auront désignés.

(1) Nom, prénoms, raison sociale.

(2) Indiquer le domicile exact dans les villes ; spécifier soigneusement la commune, le canton et l'arrondissement dont dépendent les usines ou établissements isolés.

(3) Donner le détail aussi complet que possible des produits proposés. Indiquer si l'on veut exposer des machines ou autres objets exigeant des fondations, des constructions spéciales, et fournir autant que possible un croquis annexé de ces fondations ou constructions avec leurs cotes. Dans le cas où l'on voudrait exposer des appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur, on est prié d'indiquer quelle quantité et quelle pression de gaz ou de vapeur seront nécessaires. Si l'on veut mettre des machines en mouvement, il est essentiel de faire savoir quelle sera la vitesse propre de chacune d'elles et la force motrice dont elle aura besoin, exprimée en chevaux-vapeur.

(4) Ces dimensions doivent comprendre celles des vitrines, meubles ou plates-formes nécessaires à l'installation des produits.

Cahier des charges, clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition.

ARRÊTÉ

Le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition ;

Sur la proposition du Directeur général des travaux de l'Exposition,

Arrête ce qui suit :

Article premier. — Tous les marchés relatifs à l'exécution, à l'entretien des travaux et à la fourniture des matériaux de toute nature se rapportant à l'Exposition universelle de 1889, qu'ils soient passés dans la forme d'adjudications publiques ou qu'ils résultent de conventions faites de gré à gré, sont soumis, en tout ce qui leur est applicable, aux dispositions suivantes :

TITRE PREMIER

Adjudications

Art. 2. — *Conditions à remplir pour être admis aux adjudications.* — Nul n'est admis à concourir aux adjudications s'il ne justifie qu'il a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux et des fournitures. — A cet effet, chaque concurrent, autre que les sociétés ouvrières, est tenu de fournir un certificat constatant sa capacité et, pour les cas prévus à l'article 5 ci-dessous, de présenter un acte régulier de cautionnement ou, au moins, un engagement en bonne et due forme de fournir le cautionnement. L'engagement doit être réalisé dans les cinq jours de l'adjudication.

Art. 3. — *Certificats de capacité.* — Les certificats de capacité sont délivrés par les hommes de l'art. Ils ne doivent pas avoir plus de trois ans de date au moment de l'adjudication. Il y est fait mention de l'importance de l'entreprise ainsi que de la manière dont les soumissionnaires ont rempli leurs engagements, soit envers l'Administration, soit envers les tiers, soit envers les ouvriers, dans les travaux qu'ils ont exécutés, surveillés ou suivis. — Les certificats de capacité sont présentés, cinq jours au moins avant l'adjudication, au Directeur général des travaux, qui arrête la liste des entrepreneurs admis à concourir.

Art. 4. — *Sociétés ouvrières.* — En ce qui concerne les sociétés ouvrières qui demanderont à concourir, elles devront produire à l'appui de leur demande la liste nominative de leurs membres et l'acte contenant les conditions auxquelles l'Association s'est formée; cet acte devra stipuler la nomination de l'un ou de plusieurs mandataires, dont le nombre ne pourra dépasser trois, qui seront fondés de pouvoirs et munis de certificats de capacité et de moralité au moment de leur élection; ils seront chargés de soumissionner les travaux, de les diriger sous l'autorité des ingénieurs ou des architectes, de contracter pour l'Association, de la représenter dans ses rapports avec l'Administration pour la réception des travaux, le règlement des comptes et l'acquittement des mandats de paiement.—Elles devront justifier également d'un fonds de réserve destiné à parer aux conséquences des accidents à leur charge et à subvenir aux besoins des ouvriers blessés par suite de l'exécution des travaux, ainsi qu'à ceux des veuves et des enfants des victimes. Ce fonds de réserve pourra être remplacé par une assurance contractée en faveur des ouvriers auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances sur la vie, offrant des garanties sérieuses. — Dans le cas où l'acte d'association ne contiendrait pas les conditions sus-énoncées, l'Association devra s'engager, au préalable, à les introduire dans ses statuts par un acte additionnel, dans un délai qui sera déterminé par le Directeur général des travaux.

Art. 5. — *Cautionnements.* — Le cahier des charges détermine, s'il y a lieu, dans chaque cas particulier, la nature et le montant du cautionnement que l'entrepreneur doit fournir. — Ce cautionnement est fait soit en numéraire, soit en inscriptions de rentes sur l'Etat. — Le cautionnement reste affecté à la garantie des engagements contractés par l'adjudicataire jusqu'à la liquidation définitive des travaux. Toutefois, le Ministre peut, dans le cours de l'entreprise, autoriser la restitution de tout ou partie du cautionnement.

Art. 6. — *Approbation de l'adjudication.* — L'adjudication n'est valable qu'après l'approbation du ministre. L'entrepreneur ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas où l'adjudication n'est pas approuvée.

Art. 7. — *Pièces à délivrer à l'entrepreneur.* — Aussitôt après l'approbation de l'adjudication, le Ministre délivre à l'entrepreneur, sur son récépissé, une expédition, vérifiée par le Directeur général des travaux et dûment légalisée, du devis, du bordereau des prix, du détail estimatif, ainsi qu'une copie certifiée du procès-verbal d'adjudication et un exemplaire imprimé des présentes clauses et conditions générales. — L'ingénieur ou l'architecte chargé de l'exécution lui délivre en outre, gratuitement, une expédition certifiée des dessins et autres pièces nécessaires à l'exécution des travaux.

Art. 8. — *Frais d'adjudication.* — L'entrepreneur verse à la Caisse du Trésor le montant des frais du marché. Ces frais, dont l'état est arrêté par le Ministre, ne peuvent être autres que ceux d'affiches et de publication, ceux de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix, du détail estimatif et du procès-verbal d'adjudication, et le droit fixe d'enregistrement de 3 francs.

Art. 9. — *Domicile de l'entrepreneur.* — L'entrepreneur est tenu d'élire domicile à Paris et de faire connaître ce domicile au Ministre. Faute par lui de remplir cette obligation dans un délai de quinze jours à partir de l'approbation de l'adjudication, toutes les notifications qui se rattachent à son entreprise sont valables lorsqu'elles ont été faites à la mairie du VII^e^ arrondissement.

TITRE II

Exécution des travaux

Art. 10. — *Défense de sous-traiter sans autorisation.* — L'entrepreneur ne peut céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties de son entreprise sans le consentement du Ministre. Dans tous les cas, il demeure personnellement responsable autant envers l'Administration qu'envers les ouvriers et les tiers. — Si un sous-traité est passé sans autorisation, le Ministre peut, suivant le cas, soit prononcer la résiliation pure et simple de l'entreprise, soit procéder à une nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur.

Art. 11. — *Ordres de service pour l'exécution des travaux.* — L'entrepreneur doit commencer les travaux dès qu'il en a reçu l'ordre de l'ingénieur ou de l'architecte. Il se conforme strictement aux plans, profils, tracés, ordres de service, et, s'il y a lieu, aux types et modèles qui lui sont donnés par l'ingénieur ou l'architecte, ou par leurs préposés, en exécution du devis. — L'entrepreneur se conforme également aux changements qui lui sont prescrits pendant le cours du travail, mais seulement lorsque le Directeur général des travaux les a ordonnés par écrit et sous sa responsabilité. Il ne lui est tenu compte de ces changements qu'autant qu'il justifie de l'ordre écrit du Directeur général des travaux.

Art. 12. — *Règlement pour le bon ordre des chantiers.* — L'entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements faits par l'autorité pour le bon ordre des travaux et la police des chantiers.

Art. 13. — *Presence de l'entrepreneur sur le lieu des travaux.* — Pendant la durée de l'entreprise, l'adjudicataire ne peut s'éloigner du lieu des travaux qu'après avoir fait agréer par le Directeur général des travaux un représentant capable de le remplacer, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue en raison de son absence. — L'entrepreneur accompagne les ingénieurs et architectes dont

leurs tournées. Il est également tenu de se rendre à leurs bureaux toutes les fois qu'il en est requis.

Art. 14. — *Choix des commis, chefs d'ateliers et ouvriers.* — L'entrepreneur ne peut prendre pour commis et chefs d'ateliers que des hommes capables de l'aider et de le remplacer au besoin dans la conduite et le métrage des travaux. — Les ingenieurs ou architectes ont le droit d'exiger le changement ou le renvoi des agents et ouvriers de l'entrepreneur pour insubordination, incapacité ou défaut de probité. — L'entrepreneur demeure, d'ailleurs, responsable des fraudes ou malfaçons qui seraient commises par des agents ou ouvriers dans la fourniture et dans l'emploi des matériaux.

Art. 15. — *Liste nominative des ouvriers.* — Le nombre des ouvriers de chaque profession est toujours proportionnée à la quantité d'ouvrage à faire. Pour assurer l'accomplissement de cette condition, le Directeur général des travaux aura le droit de se faire remettre la liste des ouvriers présents sur les chantiers. Cette liste indiquera leur nationalité. — Le Ministre se réserve le droit de fixer le nombre maximum d'ouvriers étrangers que l'entrepreneur pourra occuper pour chaque nature de travaux.

Art. 16. — *Paycment des ouvriers.* — L'entrepreneur paye les ouvriers tous les mois, ou à des époques plus rapprochées, si le ministre le juge nécessaire. En cas de retard régulièrement constaté, le ministre se réserve la faculté de faire payer d'office les salaires arriérés sur les sommes dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits réservés par la loi du 20 pluviôse an II aux fournisseurs qui auraient fait des oppositions régulières.

Art. 17. — *Secours aux ouvriers malades ou blessés.* — Les frais du service médical et les secours à donner aux ouvriers atteints de blessures ou de maladies occasionnées par les travaux, à leurs veuves et à leurs enfants, sont a la charge de l'entrepreneur. — Le service médical sera organisé et administré par le Directeur général des travaux. Il sera pourvu aux dépenses qu'il nécessitera au moyen d'une retenue de 1 0/0 sur le montant des travaux exécutés et fornitures faites. — La partie de cette retenue qui resterait sans emploi à la fin de l'entreprise sera remise à l'administration de l'Assistance publique. En cas d'insuffisance, au contraire, l'Etat fournira la différence.

Art. 18. — *Dépenses imputables sur la somme à valoir.* — S'il y a lieu de faire des épuisements ou autres travaux dont la dépense soit imputable sur la somme à valoir, l'entrepreneur doit, s'il en est requis, fournir les outils et machines nécessaires pour l'exécution de ces travaux. — Le loyer et l'entretien de ce matériel lui seront payés aux prix de l'ajudication.

Art. 10. — *Outils, équipages et faux frais de l'entreprise.* — L'entrepreneur est tenu de fournir à ses frais les magasins, équipages, voitures, ustensiles et outils de toute espèce nécessaires à l'exécution des travaux, sauf les exceptions stipulées au devis. — Sont également à sa charge l'établissement des chantiers et des chemins de service et des indemnités y relatives, les frais de tracé des ouvrages, les cordeaux, piquets et jalons, les frais d'éclairage des chantiers, s'il y a lieu, et généralement toutes les menues dépenses et tous les faux frais relatifs à l'entreprise.

Art. e0. — *Carrières désignees au devis.* — Les matériaux sont pris dans les lieux indiqués au devis. L'entrepreneur ouvre, au besoin, des carrières à ses frais. — Il est tenu, avant de commencer les extractions, de prévenir les propriétaires suivant les formes déterminées par les réglements. — Il paye, sans recours contre l'Administration, et en se conformant aux lois et règlements sur la matière, tous les dommages qu'ont pu occasionner la prise ou l'extraction, le transport et le dépôt des matériaux. — L'entrepreneur doit justifier, toutes les fois qu'il en est requis, de l'accomplissement des obligations énoncées dans le présent article, ainsi que du payement des indemnités pour établissement de chantiers et chemins de service.

Art. 21. — *Carrières proposées par l'entrepreneur.* — Si l'entrepreneur demande à substituer aux carrières indiquées dans le devis d'autres carrières fournissant des matéraux d'une qualité que le directeur des travaux reconnaît au moins égale, il reçoit l'autorisation de les exploiter et ne subit sur les prix de l'adjudication aucune réduction pour cause de diminuion des frais d'extraction de transport et de taille des matériaux.

Art. 22. — *Défense de livrer au commere les matériaux extraits des carrières désignées.* — L'entrepreneur ne peut livrer au commerce, sans l'autorisation du propriétaire, les matériaux qu'il a fait extraire dans les carrières exploitées par lui en vertu du droit qui lui a été confié par l'Administration,

Art. 23. — *Qualité des matériaux.* — Les matériaux doivent être de la meilleure qualité dans chaque espèce, être parfaitement travaillés et mis en œuvre conformément aux règles de l'art: ils ne peuvent être employés qu'après avoir été vérifies et provisoirement acceptés par les ingénieurs ou architectes, ou par leurs préposés. Nonobstant cette réception provisoire, et jusqu'à la réception définitive des travaux, ils peuvent, en cas de suprise, de mauvaise qualité ou de malfaçon, être rebutés par les ingénieurs ou architectes, et ils sont alors remplacés par l'entrepreneur.

Art. 24. — *Dimensions et dispositions des materiaux et des ouvrages.* — L'entrepreneur ne peut, de lui-même apporter aucun changement au projet. — Il est tenu de faire immédiatement, sur l'ordre des ingénieurs ou architectes, remplacer les matériaux ou reconstruire les ouvrages dont les dimensions ou dispositions ne sont pas conformes aux projets. — Toutefois, si les ingénieurs ou architectes reconnaissent que les changements faits par l'entrepreneur ne sont contraires ni à la solidité ni au goût, les nouvelles dispositions peuvent être maintenues ; mais alors l'entrepreneur n'a droit à aucune augmentation de prix à raison des dimensions plus fortes ou de la valeur plus considérable que peuvent avoir les matériaux ou les ouvrages. Dans ce cas, les métrages sont basés sur les dimensions prescrites par le devis. Si, au contraire, les dimensions sont plus faibles ou la valeur des matériaux moindre, les prix sont réduits en conséquence.

Art. 25. — *Demolition d'anciens ouvrages.* — Dans le cas où l'entrepreneur doit démolir d'anciens ouvrages, les matériaux sont déplacés avec soin et pour qu'ils puissent être façonnés de nouveau et réemployés, s'il y a lieu.

Art. 26. — *Objets trouvés dans les fouilles.* — L'administration se réserve la propriété des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions faites dans les terrains appartenant à l'État ou à la ville de Paris, sauf à indemniser l'entrepreneur de ses soins particuliers. — Elle se réserve également les objets d'art et de toute nature qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité à qui de droit.

Art. 27. — *Emploi des matières neuves ou de demolition appartenant à l'Etat.* — Lorsque les ingénieurs ou architectes jugent à propos d'employer des matières neuves ou de démolition appartenant à l'État ou à la Ville, l'entrepreneur n'est payé que des frais de main-d'œuvre et d'emploi, d'après les éléments des prix du bordereau, rabais déduit.

Art. 28. — *Vices de construction.* — Lorsque les ingénieurs ou architectes présument qu'il existe dans les ouvrages des vices de construction, ils ordonnent, soit en cours d'exécution, soit avant la réception définitive, la démolition et la reconstruction des ouvrages présumés vicieux. — Les dépenses résultant de cette vérification sont à la charge de l'entrepreneur, lorsque les vices de construction sont constatés et reconnus.

Art. 29. — *Pertes et avaries ; cas de force majeure.* — Il n'est alloué à l'entrepreneur aucune indemnité à raison des pertes, avaries ou dommages occasionnés par négligence, imprévoyance, défaut de moyens ou fausses manœuvres. — Ne sont pas compris, toutefois, dans la disposition précédente. les cas de force majeure qui, dans le délai de dix jours au plus après l'événement, ont été signalés par l'entrepreneur; dans ces cas, néanmoins, il ne peut être rien alloué qu'avec l'approbation du Ministre. Passé le délai de dix jours, l'entrepreneur n'est plus admis à réclamer.

Art. 30. — *Règlemcnts de prix des ouvroges non prevus.* — S'il est jugé nécessaire d'exécuter le ouvrages non prévus, ou d'extraire des matériaux dans les lieux autres que ceux qui sont désignés dans le devis, les prix en seront réglés d'après la série qui aura seryi de base aux devis adjugés, et on leur appliquera le rabais de l'adjudication.

Art. 31. — *Augmentation dans la masse des travaux.* — En cas d'augmentation dans la masse des travaux, l'entrepreneur est tenu d'en continuer l'exécution jusqu'à concurrence d'un sixième en sus du montant de l'entreprise. Au delà de cette limite, l'entrepreneur a droit à la résiliation de son marché.

Art. 32. — *Diminution dans la masse des travaux.* — En cas de diminution dans la masse des ouvrages, l'entrepreneur ne peut élever aucune réclamation tant que la diminution n'excède pas le sixième du montant de l'entreprise. Si la diminution est plus du sixième, il reçoit, s'il y a lieu, à titre de dédommagement, une indemnité qui, en cas de contestation, est réglée par le Conseil de Préfecture.

Art. 33. — *Changement dans l'importance des diverses espèces d'ouvrages.* — Lorsque les changements ordonnés ont pour résultat de modifier l'importance de certaines natures d'ouvrages, de telle sortes que les quantités prescrites diffèrent de plus d'un tiers, en plus ou en mois des quantitées portées au détail estimatif, l'entrepreneur peut présenter, en fin de compte, une demande en indemnité basée sur le préjudice que lui auraient causé les modifications apportées à cet égard dans les prévisions du projet.

Art. 34. — *Variation dans les prix.* — Il ne sera accordé à l'entrepreneur aucune indemnité pour cause de variations survenues dans les prix pendanr la durée des travaux- Aucune circonstance de cette nature, même celle de grève, ne sera admise comme cas de force majeure et ne donnera à l'entrepreneur un droit à la résiliation du murché.

Art. 35. — *Cessation absolue ou ajournemendes travaux.* — Si le Ministre ordonnait la cessation absolue des travaux, l'entreprise serait immédiatement résiliée. S'il prescrivait leur ajournement pour plus d'une année, soit avant, soit après un commencement d'execution, l'entrepreneur aurait le droit de demahder la résiliation de son marché, sans préjudice de l'indemnité qui, dans ce cas comme dans l'autre, pourrait lui être allouée. — Si los travaux ont reçu un commencement d'exécution, l'entrepreneur pourra requérir qu'il soit procédé immédiatement à la réception provisoire des ouvrages exécutés et à leur réception définitive, après l'expiration du délai de garantie.

Art. 36. — *Mesures coercitives.* — Lorsque l'entrepreneur ne se conforme pas, soit aux dispositions du devis, soit aux ordres de service qui lui sont donnés par les ingénieurs ou architectes, un arrêté du Ministre le met en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé. Ce délai, sauf les cas d'urgence, n'est pas de moins de cinq jours à dater de la notification de l'arrêté de mise en demeure. — A l'expiration de ce délai, si l'entrepreneur n'a pas exécuté les dispositions prescrites, le Ministre, par un second arrêté et sans autre formalité, peut, selon les circonstances, soit ordonner l'établissement aux frais de l'entrepreneur, soit prononcer la résiliation pure et simple du marché, soit prescrire une nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur. — En même temps, il est procédé immédiatement, en présence de l'entrepreneur ou lui dûment appelé, à l'inventaire descriptif du matériel de l'entreprise. — Pendant la durée de la régie, l'entrepreneur est autorisé à en suivre les opérations, sans qu'il puisse toutefois entraver l'exécution des ordres des ingénieurs ou architectes. — Il peut d'ailleurs être relevé de la régie, s'il justifie des moyens uécessaires pour reprendre les travaux et les mener à bonne fin. — Les excédents de dèpense, qui résulten de la régie ou de l'adjudication sur folle en enchère sont prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l'entrepreneur, sans préjudic des droits à exercer contre lui eu cas d'insuffisance. — Si la régie ou l'adjudication sur folle enchère amène, au contraire, une diminution dans les dépenses, l'entrepreneur ne peut réclamer aucune part dans ce bénéfice, qui reste acquis à l'Administration.

Art. 37. — *Décès de l'entrepreneur.* — En cas de décès de l'entrepreneur, le contrat est résilié de droit, sauf au Ministre à accepter, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation de l'entreprise.

Art. 38. — *Faillite de l'entrepreneur.* — En cas de faillite de l'entrepreneur, le contrat est également résilié de plein droit, sauf au Ministre accepter, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation d l'entreprise.

TITRE III.

Bases du règlement des comptes

Art. 39. — *Bases du règlement des comptes.* M A défaut de stipulations spéciales dans les de-

vis, les comptes sont établis d'après les quantités d'ouvrages réellement effectués suivant les dimensions et les poids constatés par des métrés définitifs et des pesages faits en cours ou en fin d'exécution, sauf les cas prévus par l'article 24, et les dépenses sont réglées d'après les prix de l'adjudication. — L'entrepreneur ne peut, dans aucun cas, pour les métrés et pesages, invoquer en sa faveur les us et coutumes.

Art. 40. — *Attachements.* — Les attachements sont pris, au fur et à mesure des travaux, par les agents chargés de leur surveillance, en présence de l'entrepreneur et contradictoirement avec lui; celui-ci doit les signer au moment de la présentation qui lui en est faite. — Lorsque l'entrepreneur refuse de signer ces attachements ou ne les signe qu'avec réserve, il lui est accordé un délai de dix jours, à dater de la présentation des pièces, pour formuler par écrit ses observations. Passé ce délai, les attachements sont censés acceptés par lui comme s'ils étaient signés sans réserve. Dans ce cas, il est dressé procès-verbal de la présentation et des circonstances qui l'ont accompagnée. Ce procès-verbal est annexé aux pièces non acceptées. — Les résultats des attachements inscrits sur les carnets ne sont portés en compte qu'autant qu'ils ont été admis par les ingénieurs ou architectes.

Art. 41. — *Décomptes mensuels.* — A la fin de chaque mois, il est dressé un décompte des ouvrages exécutés et des dépenses faites pour servir de base aux payements à faire à l'entrepreneur.

Art. 42. — *Décomptes définitifs.* — A la fin de l'entreprise et lorsque la réception provisoire a eu lieu, le Directeur général des travaux fait dresser le décompte définitif des travaux exécutés par l'entrepreneur. — Ce décompte est présenté dans les bureaux du Directeur général des travaux à l'acceptation de l'entrepreneur. Les métrés et attachements qui ont servi de base à la rédaction de ce décompte sont joints à l'appui. — L'entrepreneur est autorisé, en outre, à faire transcrire par ses commis dans les bureaux du Directeur général des travaux, celles de ces pièces dont il voudra se procurer des expéditions. — Si l'entrepreneur refuse de signer le décompte ou ne l'accepte qu'avec réserve, il déduit ses motifs par écrit dans les vingt jours qui suivent la présentation des pièces, et, dans ce cas, il est dressé par le Directeur général des travaux procès-verbal de la présentation et des circonstances qui l'ont accompagnée. — Il est expressément stipulé que l'entrepreneur n'est point admis à élever des réclamations au sujet des pièces ci-dessus indiquées après le délai de vingt jours et que, passé ce délai, l'état de situation définitive est censé accepté par lui quand bien même il ne l'aurait pas signé ou ne l'aurait signé qu'avec une réserve dont les motifs ne seraient pas spécifiés. — Le procès-verbal de présentation doit toujours être annexé aux pièces non acceptées.

Art. 43. — *L'entrepreneur ne peut revenir sur les prix du marché.* — L'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, revenir sur les prix du marché qui ont été consentis par lui.

Art. 44. — *Reprise du matériel en cas de résiliation.* — Dans les cas de résiliation prévus par les art. 35 et 37, les outils et équipages existant sur les chantiers et qui eussent été nécessaires pour l'achèvement des travaux sont acquis par l'Etat, si l'entrepreneur ou ses ayants droit en font la demande, et le prix en est réglé de gré à gré ou à dire d'experts. — Ne sont pas comprises dans cette mesure les bêtes de trait ou de somme qui auraient été employées dans les travaux. — La reprise du matériel est facultative pour l'Administration dans les cas prévus par les articles 10, 31, 34, 36 et 38. — Dans tous les cas de résiliation, l'entrepreneur est tenu d'évacuer les chantiers, magasins et emplacements utiles à l'entreprise dans le délai qui est fixé par l'Administration. — Les ouvrages exécutés et les matériaux approvisionnés par ordre et déposés sur les chantiers, s'ils remplissent les conditions du devis, seront payés par l'Etat au prix de l'adjudication, sauf stipulations contraires insérées au devis. — Les matériaux qui ne seraient pas déposés sur les chantiers ne seront pas portés en compte.

TITRE IV

Payements

Art. 45. — *Payements d'acompte.* — Les payements d'acompte s'effectuent tous les mois en raison de la situation des travaux exécutés, sauf retenue d'un dixième pour la garantie, et d'un centième pour la caisse de secours des ouvriers. — Il est, en outre, délivré des acomptes sur le prix des matériaux approvisionnés, jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes de leur valeur. Le tout sous la réserve énoncée à l'article 50 ci-après.

Art. 46. — *Maximum de la retenue.* — Si la retenue du dixième est jugée devoir excéder la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être stipulé au devis ou décidé en cours d'exécution, qu'elle cessera de s'accroître, lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé.

Art. 47. — *Réception provisoire.* — Immédiatement après l'achèvement de tous les travaux de l'entreprise, il est procédé à une réception provisoire par les ingénieurs ou architectes, en présence de l'entrepreneur ou lui dûment appelé par écrit. En cas d'absence de l'entrepreneur, il en est fait mention au procès verbal.

Art. 48. — *Réception définitive.* — Il est procédé de la même manière à la réception définitive après l'expiration du délai de garantie. A défaut de stipulation expresse dans le devis, ce délai est d'un an pour les travaux de l'Exposition. — Pendant la durée de ce délai, l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir.

Art. 49. — *Payement du solde.* — Le dernier dixième n'est payé à l'entrepreneur qu'après la réception définitive, et lorsqu'il a justifié de l'accomplissement des obligations énoncées dans l'article 20.

Art. 50. — *Intérêts pour retards de payement.* — Les payements ne pouvant être faits qu'au fur et à mesure des fonds disponibles, il ne sera jamais alloué d'indemnités, sous aucune dénomination, pour retards de payements pendant l'exécution des travaux. — Toutefois, si l'entrepreneur ne peut entièrement solder dans les trois mois qui suivent la réception définitive régulièrement constatée, il a droit, à partir de ce délai de trois mois, à des intérêts calculés d'après le taux légal pour la somme qui lui reste due.

TITRE V.

Contestations

Art. 51. — *Intervention du Directeur général des travaux.* — Si, dans le cours de l'entreprise, des difficultés s'élèvent entre les ingénieurs ou les architectes chargés des travaux ou l'entrepreneur, il en est référé au directeur général des travaux. — Dans les cas prévus par l'article 23, par le deuxième paragraphe de l'article 24 et par le deuxième paragraphe de l'article 28, si l'entrepreneur constate les faits, le procès-verbal constatant les circonstances de la constatation est notifié par l'ingénieur ou l'architecte à l'entrepreneur, qui doit présenter ses observations dans un délai de vingt-quatre heures. Le procès-verbal est transmis par l'ingénieur ou l'architecte au directeur général des travaux, pour qu'il y soit donné telle suite que de droit.

Art. 52. — *Intervention du ministre.* — Si l'entrepreneur n'accepte pas la décision du directeur général des travaux, il doit adresser au Ministre un mémoire où il indique le motif et le montant de ses réclamations. — Si, dans le délai de trois mois, à partir de la remise du mémoire, le Ministre n'a pas fait connaître sa réponse, l'entrepreneur peut, dans le cas où ses réclamations ne seraient point admises, saisir desdites réclamations la juridiction contentieuse.

Art. 53. — *Jugement des contestations.* — Conformément aux dispositions de la loi du 28 pluviôse an VIII, toute difficulté entre l'Administration et l'entrepreneur, concernant le sens ou l'exécution des clauses du marché, est portée devant le Conseil de préfecture, qui statue, sauf recours au Conseil d'Etat.

A Paris, le 25 Août 1886.

EDOUARD LOCKROY.

PARTIE NON OFFICIELLE

Un nombre considérable d'artistes, d'industriels, d'agriculteurs annoncent journellement leur résolution de prendre part à l'Exposition.

Il est essentiel que les demandes officielles d'admissions soient, dans le plus bref délai, adressées : Pour la province, aux préfectures et sous-préfectures, sièges des comités et sous-comités départementaux; pour Paris et le département de la Seine, soit à M. Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie ; soit à M. Georges Berger, directeur général, 80, rue de Varenne.

Les Comités Départementaux

L'Exposition est, à Paris, munie à peu près de tous ses organes d'action : les trois directions générales, à la tête desquelles se trouvent des hommes éminents et compétents, déploient une énergique activité ; la Commission de contrôle et des finances tient de nombreuses séances; les commissions techniques d'électricité et des machines nous donneront bientôt les premiers résultats de leurs études. Mais, si l'organisation centrale est fortement constituée, il semble de plus en plus nécessaire que l'organisation départementale soit promptement achevée.

Comme le disait M. le Ministre du commerce et de l'industrie, dans le discours chaleureux qu'il prononçait le mois dernier à la Commission de contrôle et des finances : « Le temps nous presse; des multitudes avides de labour espèrent des décisions rapides. » De là, la nécessité d'instituer sans retard les Comités départementaux.

Une première liste a paru déjà. Nos concitoyens des départements attendent avec impatience la constitution de ces Comités qui, suivant l'expression de M. le Ministre, « réveilleront l'activité des villes ».

Organisation des Comités départementaux

La formation de ces Comités est confiée, par la circulaire du 17 septembre 1886, au zèle et à la vigilance de l'administratioa préfectorale. C'est au préfet qu'il appartient d'en préparer d'urgence la constitution, d'accord avec les présidents des chambres de commerce, des tribunaux de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, des conseils de prud'hommes, des chambres consultatives d'agriculture et des comices et sociétés agricoles; en outre, le préfet doit faire appel aux diverses sociétés savantes, artistiques et archéologiques.

On comprend que, pour grouper des éléments aussi variés, pour faire des choix réfléchis, pour donner à l'agriculture, à l'industrie, aux délégués des sociétés savantes et des corporations ouvrières la place légitime qui leur revient, pour éviter les réclamations et ménager tous les intérêts, le préfet est obligé de s'entourer de renseignements précis, d'éveiller les initiatives parfois lentes à se produire; il n'a pas seulement pour mission d'établir une liste qu'il est obligé de soumettre à la sanction du Ministre, il doit encore répartir le comité en

sous-comités d'arrondissement; un pareil travail ne peut être improvisé.

M. le Ministre du commerce, pénétré cependant de l'urgence de cette organisation, invitait les préfets dans sa séance du 17 septembre, à présenter la liste de ces Comités à son approbation avant le 15 octobre.

Rôle des Comités Départementaux

Cet empressement est d'autant plus légitime que le rôle des Comités départementaux est considérable; en effet, l article 11 du règlement général de l'Exposition définit ainsi les fonctions des Comités départementaux :

« 1° faire connaître, dans toute l'étendue du département, les règlements concernant l'organisation de l'Exposition et distribuer les formules de demandes d'admission, ainsi que tous les autres documents relatifs à l'Exposition; 2° signaler le plus tôt possible les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'admission à l'Exposition universelle semblera particulièrement utile à l'éclat de cette solennité; 3° provoquer les expositions des produits industriels, agricoles et horticoles du département; 4° provoquer et organiser, s'il y a lieu, le groupement collectif des produits similaires du département, et accréditer un délégué chargé de représenter chaque exposition collective; 5° préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial destiné à la visite et à l'étude de l'Exposition universelle à un certain nombre de contre-maîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département.

On comprend immédiatement, par cette énumération, l'intérêt qui s'attache à la formation de ces comités qui deviennent les collaborateurs les plus actifs de l'Exposition, puisqu'ils sont chargés de signaler les exposants qui devront contribuer à l'éclat de l'Exposition.

De nombreux industriels et commerçants poussent le préfet à activer la désignation de ces Comités qui seront les intermédiaires naturels entre eux et la direction générale de l'Exposition à Paris, et qui pourront leur fournir tous les renseignements et leur donner toutes les communications pouvant faciliter leur participation à l'Exposition ; comme le disait, avec une sincère conviction, M. le Ministre du commerce : « Une fièvre saine, la fièvre du travail, s'empare de tous, il ne faut point laisser tomber cette énergie et refroidir cet enthousiasme; hâtons nous! »

M. le Ministre du commerce et de l'industrie est, plus que qui que ce soit, désireux de donner une vigoureuse impulsion à l'Exposition par les départements; aussi, nous croyons savoir que toute son attention se porte actuellement sur la constitution des Comités départementaux. Mais, cette organisation est laborieuse, surtout si l'on songe que le Ministre est obligé de passer en revue un nombre considérable de noms, d'examiner soigneusement si tous les intérêts se trouvent représentés, de correspondre avec les préfets pour apporter à la liste telle ou telle modification qu'il juge utile.

Nous sommes assurés que, très prochainement, les Comités départementaux seront constitués. Mais, jusque-là, nous dirons à nos correspondants qui nous écrivent au sujet des difficultés que leur crée l'absence de ces Comités, soit pour les renseignements, soit pour les demandes d'admission, qu'ils peuvent toujours s'adresser aux préfets et aux sous-préfets. A très bref délai, les Comités départementaux pourront fonctionner et rendre les services que le monde industriel et commercial attend de leur zèle, de leur activité et de leur compétence.

LA

TOUR EIFFEL

Projet définitif (1)

Depuis que le projet primitif de la tour, proposé par M. Eiffel, a été soumis à la Commission spéciale nommée par le Ministre, plusieurs modifications dans l'aspect général ont été introduites.

D'après l'avis du regretté M. Brune, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, on a supprimé le demi-cercle décoratif qui réunissait les quatre montants, et qui donnait à la partie inférieure de la construction un aspect de grand soubassement, duquel partaient, à la hauteur du premier étage, les montants proprement dits. Il a paru préférable d'assurer à l'œil ces montants, dès la partie inférieure, et on n'a laissé subsister du demi-cercle que la partie comprise dans l'intervalle supérieur des montants, de manière à laisser apparente leur continuité de la base au sommet.

Les socles en pierre seront surmontés de tables en bronze de 10 mètres de hauteur, et ayant une superficie de 2,400 mètres carrés, destinées à recevoir des inscriptions.

Sur ces tables, on retracera l'histoire du siècle, au point de vue républicain; elles porteront la Déclaration des Droits de l'Homme, les dates et les grands faits de la Révolution et de l'histoire républicaine jusqu'à nos jours, ainsi que les noms des hommes qui ont, dans notre siècle, le plus contribué à l'émancipation des esprits.

Au dernier quart supérieur, existait primitivement une salle qui a été supprimée, parce que l'annexe qu'elle constituait coupait désavantageusement la grande ligne courbe extérieure. Actuellement cette ligne subsiste dans toute sa hardiesse et sa légèreté, depuis le milieu de la tour à son sommet.

Enfin des modifications heureuses ont été apportées aux bâtiments du 1er et du 2e étage afin de leur donner plus d'élégance et de style. La faience décorative polychrome sera employée dans la grande frise placée au dessus du 1er étage et dans les tympans des arcs pour donner de la gaieté aux surfaces métalliques de ces tympans et faire ressortir brillamment les grands cartouches des montants, portant les dates de 1789 et 1889.

INFORMATIONS

La Commission des 300

Le Ministre du commerce et de l'industrie s'occupe en ce moment de constituer la Commission dite des 300. Son premier soin est d'organiser la Commission de la presse et la Commission des fêtes.

(1) Voir notre dessin.

Le Catalogue

La Sous-Commission de l'Exposition s'est réunie au ministère du commerce et de l'industrie, sous la présidence de M. Tirard.

M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, a assisté à une partie de cette séance.

M. Georges Berger, directeur général, a fait connaître ses vues relativement au catalogue de l'Exposition dont la publication doit être, selon lui, commencée aussitôt que possible. Il a rappelé les différents systèmes appliqués dans les Expositions précédentes et a conclu en proposant à la Sous-Commission d'adopter tout d'abord le principe de l'adjudication.

Après différentes observations présentées par MM. Tirard, Edgar Monteil, Jules Roche, Dietz-Monnin, Dautresme, Germain, Marinoni, Hébrad, Lyon-Alemand, Jobbé-Duval et Etienne, en ce qui concerne l'exploitation, l'impression, le nombre des volumes, la vente et la publicité du catalogue, la Commission a adopté à l'unanimité le principe de l'adjudication.

Il a été décidé, en outre, que la Sous-Commission proposerait à la Commission plénière l'adjudication à forfait, c'est-à-dire pour une somme ferme payée une fois pour toutes, quel que soit le nombre des exemplaires tirés.

Exposition universelle de Barcelone

Une Exposition universelle doit s'ouvrir à Barcelone au mois de septembre 1887.

Parmi les choses les plus remarquables de cette Exposition, il faut citer le village authentique de l'île de Ceylan.

On verra des éléphants de haute taille, des zébus, des serpents et des singes, tous plus ou moins dressés ; une intéressante collection ethnologique de Ceylan, une curieuse galerie de vues photographiques de cette île et une exposition complète de ses produits.

Les Cynghalais qui viendront sont en très grand nombre ; il y en a qui s'occupent des éléphants, d'autres des zébus ; il y a un médecin avec sa boutique à médicaments ; un prêtre de la religion bouddhique ; des danseurs des deux sexes, qui exécutent des danses religieuses et profanes; des jongleurs et des charmeuses de serpents, etc., etc.

Ils vivent dans leurs cabanes authentiques, dont le matériel est transporté avec eux. Au milieu du petit village on dressera un petit temple avec tous les objets du culte de Bouddha.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Des sondages ont été opérés ces jours derniers par les soins de M. Eiffel, sur le quai et dans le jardin du Champ de Mars. Ces quatre sondages, à 100 mètres les uns des autres, représentent le point central des assises de la tour.

On va prochainement percer, au Champ de Mars, des voies ferrées, destinées à transporter les matériaux nécessaires à la construction des palais de l'Exposition.

Ces voies seront ensuite utilisées pour le

transport des machines et produits des Exposants.

Le Conseil municipal de Paris a voté hier la cession à l'Etat, jusqu'à la fin de l'Exposition, des terrains en bordure du Champ de Mars qui appartiennent à la Ville.

La première adjudication des travaux aura lieu le 4 Décembre. Elle comprendra la construction métallique des galeries de 25 mètres pour les expositions diverses ; piliers, fermes, charpentes en fer, pannes, faîtages, entretoises, contreventements, lanterneaux, fers à vitrages, trémies d'aération, etc.

Ces adjudications auront lieu en quatre lots, formant un total de 5,142,000 kilos de fer, au prix unique de 32 centimes le kilogramme.

Nous ferons connaître le résultat de cette adjudication.

La seconde adjudication, dont la date n'est pas encore fixée, sera celle de l'affichage sur les clôtures du Champ de Mars, qui sera concédé du 1er janvier 1887 au 1er janvier 1889.

Elle comprendra trois lots : 1° Côté de l'avenue de Labourdonnais, 700 mètres ; 2° Côté de l'Ecole militaire et retours d'angles, 550 mètres ; 3° Côté de l'avenue de Suffren, 700 mètres.

Des cadres de 0 m. 03 d'épaisseur, sur 1 m. 70 de hauteur et 2 m. 95 de longueur, seront appliqués le long des palissades.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix d'une redevance annuelle de : 25,000 francs pour le 1er lot ; 20,500 pour le 2e ; 10,000 pour le 3e ; payable par semestre et d'avance. Le cautionnement à déposer est de 2,500 fr. pour le 1er lot, 2,000, pour le 2e ; 1,500, pour le 3e.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Revue Financière

Jeudi 25 novembre.

La place reste animée des meilleures dispositions. Les nouvelles relatives à l'Orient sont généralement considérées comme satisfaisantes, de sorte que tous les marchés étrangers, à l'exemple du nôtre, ont de bonnes tendances. L'argent est partout à bon marché ; en outre, — et cela surtout est fait pour raffermir les rentes françaises, — on se montre très satisfait de l'accord intervenu entre la Commission du budget et le Gouvernement, accord ratifié par la Chambre, et d'où il découle qu'il n'y aura ni emprunt, ni impôt nouveau, ni appel au crédit, sous quelque forme que ce soit. La Bourse, n'ayant plus à se préoccuper de la création de nouvelles rentes, a recommencé, sur une large échelle, et notamment en ce qui concerne le 3 0/0, les opérations dont, naguère, nos fonds d'Etat étaient l'objet. Il est incontestable que nos rentes ont repris maintenant la direction du marché, direction qui n'avait été dévolue qu'accidentellement aux valeurs internationales.

Derniers cours des rentes :

Comptant : 3 0/0 ancien, 83,15 ; 3 0/0 nouveau, 83 ; Amortissable, 86,10 ; 4 1/2 0/0 1883, 109,75.

Terme : 3 0/0 ancien, 83,22 ; Nouveau, 83,05 ; Amortissable, 86,12 ; 4 1/2 0/0 1883, 109,82.

Dernier cours des Consolidés, 102 1/8.

Le bilan de la Banque de France présente, cette semaine, les différences que l'on est habitué à voir à pareille époque du mois, où les rentrées sont supérieures aux sorties. L'encaisse métallique, à 2,450,361,508 fr. 91 est en diminution de 9 millions, pris entièrement au stock or, dont le total atteint 1.318,235,929 fr. 24, contre 1,141,315,339 f. 94 à l'argent.

Le Portefeuille est réduit d'une somme de 19 millions à 519,553,223 fr. 53. Les comptes courants particuliers, par un versement de 21 1/2 millions, ont porté leur avoir à 361,357,216 fr. 12 (Paris), et à 50,127,988 fr. (départements). Le Trésor a augmenté de 2 1/2 millions son compte créditeur, qui est maintenant de 318,786,089 fr.

Les avances ont remboursé 2 millions lions. La circulation des billets, à 2 b. 711 millions 975,410 fr., est en réduction de 21 millions. Les bénéfices de la semaine sont de 486,623 fr., portant à 9,119,918 fr. 77 le total encaissé à ce jour pour le second semestre de 1886.

Escompte libre : 2 3/8 0/0, facile.

Chèque de Paris sur Londres : 25. 36

Les recettes de nos grandes Compagnies présentent, pour la 45me semaine de l'exercice en cours (du 5 au 11 novembre), comparés à la période correspondante de 1885, les différences suivantes :

CHEMINS DE FER FRANÇAIS	Différence des recettes	0/0 kilom.
Lyon	146.389	1.42
Nord	15.732	0.47
Orléans	131.470	6.15
Est	64.739	0.80
Ouest	77.691	0.71
Midi	4.515	0.26
LIGNES DIVERSES		
Madrid-Cacérès- Portugal	7.964	8.02
Portugais (réseaux réunis)	9.503	5.83
CHEMINS LE FER ÉTRANGERS		
Rhône au Mont-Cenis	3.733	6.86
Algériens	7.488	2.30

Le Ministre des travaux publics vient d'autoriser la Compagnie des chemins de fer de l'Est à livrer à l'exploitation, à partir du 21 courant, la ligne de Jussey à Darnieulles.

Cette ligne a une longueur de 72 kil. 128 (non compris deux raccordements avec le canal de l'Est, à Passavant et à Girancourt, d'une longueur totale de 3 kil. 705, et le raccordement direct, à Darnieulles, avec la ligne de Neufchâteau à Epinal, d'une longueur de 862 m.) Elle comporte, outre les gares extrêmes de Jussey et de Darnieulles, les stations et haltes suivantes :

Station d'Aisey : halte de Richecourt-Ormoy ; stations de Corre, de Demangevelle-Vauvillers, de Passavant, de Monthureux-sur-Saône, de Darney, de Lerrain ; halte de Pierrefitte-Ville-sur-Illon ; stations de Harol et de Girancourt.

Le Ministre des travaux publics a autorisé la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans à ouvrir à l'exploitation, le 1er décembre 1886, la ligne d'Urciers à Lavaud-Franche.

Tarif de la publicité du Bulletin officiel

Annonces, la ligne. . . . . **1** fr.
Réclames, — . . . . . **3** fr.

Maison COBLANCE, fondée en 1850 à Paris.
MARX Opticien, Successr | Jumelles de Théâtre, Campagne et Marine.
8, r. N.-D.-de-Lorette | Pince-Nez-Lunettes, Baromètres de Précision.



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES
SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Fonds de Garantie : **91** millions de francs
SOMMES PAYÉES PAR LA Cie AU 30 JUIN 1885 :
Près de 165 millions de fr.
RENTES VIAGÈRES
Aux taux de **10, 15** *et* **17** *% suivant l'âge*
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Les Prospectus et les Renseignements
seront donnés gratuitement aux personnes qui en feront la demande
30, RUE DE PROVENCE, à PARIS

COMPTOIR GÉNÉRAL
9, BOULEVARD POISSONNIÈRE, PARIS
Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Lunetterie, Optique, Orfèvrerie argent et métal argenté, Bronzes, Marbres imitation, Suspensions, Lampes, Garnitures de Cheminée et de Foyer.
Envoi sur demande du Gd Tarif-Album
30 o/o meilleur Marché
Voir le Comptoir avant tout achat.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imprimerie du *Bulletin Officiel*.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE 26e Année **PRÊTS** Sur TOUS IMMEUBLES
MM. REJOU & Cie, 9, Rue Le Peletier, PARIS

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

Première année. — N° 3. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 4 Décembre 1886.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV Arrondissement
SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....
Faits divers, la ligne..... 5 fr.
Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

AVIS

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — La première adjudication. Nominations.

PARTIE NON OFFICIELLE. — La Commission des 43.
Le Conseil des travaux.
Appel aux Exposants.
Conditions pour les adjudications.
Chronique des travaux : Le Chemin de fer du Champ-de-Mars.—L'Ascenseur de la Tour Eiffel.
Les Expositions.
Informations.
Guide de l'Exposant.
La Participation de l'Allemagne à l'Exposition.
Revue financière.

DESSINS : Les Fermes de 25 mètres. — Coupe de Fermes. — Plan de deux travées.

PARTIE OFFICIELLE

LA PREMIÈRE ADJUDICATION

C'est demain samedi, 4 décembre, qu'a lieu la première adjudication. Il s'agit, comme on le sait, des charpentes de fer de 25 mètres de la galerie des expositions diverses.

Nous publions les dessins de la coupe et de l'élévation de ces fermes.

L'adjudication aura lieu en quatre lots :

1er lot. — Galerie entre l'avenue de la Bourdonnais et le jardin Central, poids 667,280 kil.

2e lot. — Galeries symétriques, côté de l'avenue de Suffren, poids, 667,280 k.

3e lot. — Galeries contiguës au jardin d'isolement contre la halle des machines, côté de l'avenue de la Bourdonnais, poids 1,903,720 kil.

4e lot. — Galeries symétriques, côté de l'avenue de Suffren, 1,903,720 kil.

Ensemble : 5,142,000 kil.

Voici les clauses et conditions particulières de cette adjudication.

CHAPITRE Ier

Clauses et conditions particulières

Article Premier. — Les travaux à adjuger comprennent la construction métallique des galeries de 25 mètres pour les Expositions diverses : piliers, fermes, charpentes en fer, pannes, faîtages, entretoises, contreventements, lanterneaux, fers à vitrages, trémies d'aération, etc., conformément aux dispositions indiquées dans les neuf feuilles de dessin annexées au cahier des charges et sous les conditions suivantes :

Art. 2. — Les adjudications auront lieu pour chaque lot séparément, par soumissions cachetées, au rabais exprimé en francs et décimes pour cent francs (sans fraction de décime) sur le prix unique de 32 centimes le kilogramme.

Ce prix s'applique à l'ensemble des fers de toutes natures composant le travail ci-devant indiqué. Il comprend toutes fournitures, mains-d'œuvre, droits d'octroi ou autres frais, faux frais et bénéfices, tous transports, chargements et déchargements, bardages, coltinages, montages à toutes hauteurs et poses, tous engins, matériel et échafaudages nécessaires, toutes plus-values de grandes ou petites dimensions et de formes spéciales d'ajustements ou assemblages, droits, courbes ou biais, quels que soient leur nombre et leur nature, toutes difficultés d'accès du chantier ou d'accord avec les autres entreprises qui doivent se poursuivre simultanément avec celle de la ferronnerie, tous percements de trous, toutes fournitures de brides, plates-bandes, boulons et rivets pour fixer les différentes pièces, soit entre elles, soit aux constructions adjacentes, maçonneries et charpentes, soit pour supports et attaches de tuyaux de descente d'eau, fourrures, chêneaux, couvertures, vitreries, menuiserie, caissons et ornements divers.

Ce prix comprend aussi la peinture à 3 couches, suivant l'ordre qui sera indiqué, de toutes les parties métalliques. En un mot ce prix de 0 fr. 32 étant applicable à un travail complètement et parfaitement exécuté et posé, aucune plus-value d'aucune sorte ne sera admise.

Art. 3. — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission, du versement préalable, à la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un cautionnement de 8,000 francs pour chacun des deux premiers lots et de 25,000 francs pour chacun des deux autres.

Ce cautionnement provisoire servira au concessionnaire de cautionnement définitif pour la garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent cahier des charges.

Les autres cautionnements seront restitués aussitôt après l'adjudication.

Si le concessionnaire fait son versement en argent, il en touchera l'intérêt à 3 0/0 à compter du 61e jour; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Art. 4. — Les travaux commenceront à l'atelier de l'entrepreneur, aussitôt que l'ordre de service aura été donné par l'architecte.

Ils seront conduits de telle sorte que la mise au levage des fermes sur les chantiers de l'Exposition commence au plus tard le 1er avril 1887, époque à laquelle toutes les maçonneries de fondations seront terminées.

L'ensemble des travaux faisant l'objet de la présente adjudication devra être complètement achevé le 1er juillet suivant, date de rigueur.

Art. 5. — Les travaux de montage seront commencés par celle des extrémités des galeries qui sera désignée par l'architecte, ils seront continués sans interruption jusqu'à l'autre extrémité, de façon que le montage exécuté chaque mois représente le tiers de l'entreprise totale. L'administration aura le droit de prendre possession des diverses travées au fur et à mesure de leur achèvement.

Art. 6. — En cas de retards sur l'un quelconque des délais fixés à l'article 4 ci-devant, ou en cas de non exécution de la clause d'exécution établie article 5 et quelle que puisse en être la cause, sauf les cas de force majeure régulièrement constatés, l'entrepreneur subira une retenue de un pour cent sur le montant total de son entreprise, par chaque semaine de retard, chiffre que l'entrepreneur déclare accepter comme représentant le préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux, par quelque circonstance ne provenant pas de son fait, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

Art. 7. — Dans les propositions de paiements à établir conformément aux clauses et conditions générales, les à-comptes seront limités à six dixièmes de la valeur des ouvrages exécutés et reçus à l'usine ou à l'atelier du constructeur, lorsque ces objets pourront être reconnus et marqués de manière que leur distinction soit parfaitement établie. Trois dixièmes pourront être ensuite payés après montage sur les chantiers de l'Exposition et réception provisoire. Le dernier dixième ne sera payé qu'après réception définitive.

Les paiements effectués n'auront, dans aucun cas, pour effet de diminuer la responsabilité du fournisseur qui restera pleine et entière.

Art. 8. — Indépendamment des conditions énoncées ici, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales approuvées par M. le ministre du commerce et de l'industrie le 25 août 1886 et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition, ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier des charges spéciales aux constructions métalliques en date de ce jour.

Art. 9. — L'avant-métré et le détail estimatif, établi aux chiffres maximum qui suivent ne sont donnés qu'à titre de renseignements et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des quantités qui y sont portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que pour l'établissement des mètres, poids, et à-comptes de dépenses.

Art. 10. — L'entrepreneur est prévenu que l'Administration est dans l'intention de prolonger dans l'intérieur de l'Exposition la ligne du chemin de fer qui s'arrête aujourd'hui à la gare du Champ de Mars. Si cette ligne est établie au moment où l'entrepreneur devra apporter ses fers sur le chantier, il pourra utiliser ce moyen de transport en s'entendant pour les conditions d'exploitation avec la Compagnie exploitante. Aucune réclamation de ce chef ne pourra d'ailleurs être adressées à l'Administration.

Art. 11. — Les entrepreneurs sont prévenus que la retenue de 1 pour 0/0, opérée sur les décomptes en vertu de l'art. 17 du cahier des clauses et conditions générales pour le service médical, constitue essentiellement une œuvre charitable qui laisse entière la responsabilité de l'entrepreneur en cas d'accident.

CHAPITRE II

AVANT-MÉTRÉ

1er lot. — *Galerie entre l'avenue de La Bourdonnais et le jardin central.* — 60 piliers de 1,500 k. = 90,000 k.; 45 fermes de 25 mètres de 4,500 k. = 202,500 k.; 294 pannes et faîtage de 550 k. = 161,700 k.; 56 entretoises de colonnes de 175 k. = 9,800 k.; 756 chevrons de 130 k. = 98,280 k.; 42 fers à vitrages, montants, supports armatures de trémie d'aération et divers de 2,500 k. = 105 000 k. — Total, poids de 667,280 k.

2e lot. — *Galeries correspondantes entre l'avenue de Suffren et le jardin central.* — Même surface, même poids de 667,280 k.

3e lot. — *Galeries contiguës au jardin d'isolement, contre la Halle des Machines; côté de l'avenue de la Bourdonnais.* — 150 piliers de 1,500 k. = 225,000 k.; 130 fermes de 25 mètres de 4,500 k. = 585,000 k.; 861 pannes et faîtage de 550 k. = 473,550 k.; 142 entretoises longitudinales de piliers, de 175 k. = 24,850 k. — 2,214 chevrons de 130 k. = 287,820 k.; 123 fers à vitrage, montants, supports, armatures de trémie d'aération et divers, de 2,500 k. = 307,500 k. — Total, poids de 1,903,720 k.

4e lot. — *Galeries correspondantes; côté de l'avenue de Suffren.* — Même surface, même poids, 1,903,720 k.

Total général : 5,142,000 k.

CHAPITRE III

DÉTAIL ESTIMATIF

1er lot. — *Galeries entre l'avenue de la Bourdonnais et le Jardin central.* — Fers de toute nature pour piliers, fermes, pannes, entretoises, chevrons, fers à vitrage, montants, supports, etc., ensemble. 667,280 k. à 0,32 ; 213,529 fr. 60.

2e lot. — *Galeries correspondantes entre l'avenue de Suffren et le Jardin central, semblables.* — Mêmes fers, ensemble, 667,200 k. à 0,32; 213,529 fr. 60.

3e lot. — *Galeries contiguës au Jardin d'isolement, contre la Halle des Machines, côté de l'avenue de la Bourdonnais.* — Fers de toute nature pour piliers, fermes, pannes, entretoisee, chevrons, fers à vitrage, montants, supports, etc., ensemble 1,903,720 k. à 0,32 ; 609,190 fr. 40.

4e Lot. — *Galeries correspondantes, côté de l'avenue de Suffren, semblables.* — Même fers. Ensemble 1,903,720 k. à 0.32 = 609.190.40. *Total* 1,645,440.

Somme à valoir pour imprévues et dépenses en régie, 10 0/0, 164,544. Honoraires et frais d'agence 3 0/0 54,299.

Total général : 1,864,283

MODÈLE DE SOUMISSION

Je, soussigné,
entrepreneur-constructeur, demeurant à
, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux Entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du Cahier des charges spéciales aux constructions métalliques, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des charpentes et fermes en fer formant les galeries de vingt-cinq mètres pour les Expositions diverses au Champ-de-Mars ;

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit formant le (1) lot évalué à la somme de
de (1) sur le prix moyen indiqué de trente-deux centimes le kilogramme;

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1886.

(2)

Comité technique d'Électricité

Par arrêté du 19 octobre :

M. de Nansouty, ingénieur civil, rédacteur en chef du *Génie civil* et M. Séligmann-Lui, ingénieur des télégraphes, ont été nommés secrétaires du Comité technique d'électricité.

(1) Le numéro du lot et le taux du rabais doivent être écrits en toutes lettres.

(2) Signature du soumissionnaire.

Comité technique des machines

Par arrêté du 19 octobre :

M. Edmoud Halphen, ingénieur civil, et René Delions, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ont été nommés secrétaires.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMISSION DE GARANTIE

Séance du vendredi 3 décembre 1886

La Commission de contrôle et de garantie s'est réunie hier, sous la présidence de M. Edouard Lockroy, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

L'ordre du jour portait :

1° L'examen du projet de l'adjudication relative aux travaux de terrassements et de maçonneries à exécuter pour les fondations des galeries des industries diverses dans le Champs de Mars;

2° L'examen du traité à intervenir avec la Compagnie de Saint-Gobain, pour la fourniture d'un lot de cent mille mètres environ de verre strié destiné aux couvertures du palais.

3° l'examen d'une adjudication relative à la pose, la dépose et l'entretien des dits verres, étant donné qu'ils deviendraient après l'Exposition la propriété de l'adjudicataire.

Sur les trois questions posées, les deux sous-commissions des finances et des travaux avaient été consultées.

M. Guichard, au nom de la commission des travaux, et M. Gay, au nom de la commission des finances, ont présenté à la commission des 43 un rapport écrit sur les trois opérations.

La première a été approuvée sans discussion par la Commission.

La seconde a été approuvée après un échange d'observations entre le ministre, M. Clémenceau, M. Christophle et M. le Directeur Général des travaux, observations d'où il est résulté pour la commission : d'une part, que la compagnie de Saint-Gobain était seule en mesure de fournir les verres nécessaires ; d'autre part, que le verre strié offrait par sa fabrication même des garanties de durée que la verrerie ordinaire ne présentait pas.

Il a été décidé, en outre, que la Compagnie des verreries du Nord serait appelée à soumissionner quand il s'agirait de couvrir les surfaces des bâtiments.

Sur la troisième question, qui avait été traitée séparément dans le rapport de M. Gay, une discussion s'est engagée pour déterminer si l'opération présentait le caractère d'un contrat de louage de matériel ou d'une véritable revente.

La Commission a laissé de côté la question de principe plus largement posée par M. Gay dans son rapport.

Des observations échangées, il résulte que la Commission n'entend nullement contester le droit de l'Etat de recourir dans certains cas à la location des matériaux nécessaires, et dans l'espèce qu'elle admet l'operation proposée par la direction générale des travaux.

LE CONSEIL DES TRAVAUX

Le Conseil des Travaux de l'Exposition se réunit tous les lundi et jeudi, le matin, pavillon Rapp, Champ de Mars.

Il est composé de :

M. Alphand, président ;

M. Bartet, ingénieur en chef adjoint à la direction générale des travaux ;

MM. Bouvard, Dutert et Formigé, architectes de l'Exposition ;

MM. Contamin, Charton et Pierron, ingénieurs du contrôle des constructions métallique ;

M. Delions, attaché à la direction générale des travaux ;

MM. Laforcade et Lion, chargés des jardins et plantations.

M. de Mallevoue, secrétaire.

***

Dans sa séance de lundi, le Conseil a examiné les plans d'ensemble des trois palais, tels qu'ils ont été dressés par MM. Bouvard, Dutert et Formigé. Ces plans, qui sont à peu près terminés, vont être soumis sous peu de jours à l'agrément du Ministre.

***

Dans le Conseil de jeudi, on a examiné la question des dépenses nécessaires à l'exécution du plan général de l'Exposition, revêtu de l'approbation de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Les architectes ont été chargés de dresser les états et devis complets des dépenses. Ce travail sera terminé dans quinze jours. Aussitôt prêt, il sera soumis à la Commission de garantie et de contrôle.

APPEL

A TOUS CEUX QUI S'INTÉRESSENT A L'EXPOSITION

Toutes les fois qu'une grande Exposition internationale s'organise, il est d'usage de dire : « il n'est pas nécessaire de se hâter, nous avons le temps de nous y préparer, nous avons trois années devant nous », et dans les derniers mois, on s'aperçoit qu'il faudrait bien une année encore pour que l'Exposition soit complète, pour que tous les emplacements soient occupés ; mais le rendez-vous a été fixé à une date, il faut se résigner : on se hâte, on travaille jour et nuit, on ouvre les portes de l'Exposition à l'heure dite; les longues avenues des exposants sont encore encombrées par des caisses de bois, par des monceaux de paille, on multiplie le nombre des ouvriers, et ce n'est souvent qu'au bout de six semaines ou deux mois après l'ouverture que l'Exposition est réellement prête et devrait être pour ainsi dire efficiellement inaugurée.

Ces six semaines de travail acharné d'activité opiniâtre représenteraient largement trois ou quatre mois d'un travail méthodique et paisible.

Les deux années et demie ou trois années de préparation se sont écoulées avec une rapidité prodigieuse et on est tout surpris d'avoir laissé passer les délais.

Aujourd'hui, comme aux autres époques, nous voyons les exposants s'endormir dans cette sécurité confiante ; à la nouvelle de la décision du Parlement prise en 1886, les commerçants, les industriels, les agriculteurs, les artistes, ont dit : nous avons trois ans devant nous. Nous avons l'intention de prendre part à l'Exposition, mais nous serons toujours à temps pour prendre une résolution définitive.

Les demandes officielles tardent à se produire, elles affluent tout à coup en grand nombre au ministère du Commerce et à la direction générale de l'Exposition, les bureaux se trouvent encombrés et débordés, les réclamations se produisent.

Or, sans rappeler les précédents nombreux qui confirment malheureusement ce fait, que les Expositions n'ont pu être complètement prêtes à la date de l'inauguration officielle par suite de cette confiance excessive dans la durée des délais, nous rappellerons à tous ceux qui s'intéressent à l'Exposition que la loi date du 6 juillet 1886, que cinq mois se sont déjà écoulés, que l'Exposition doit ouvrir ses portes le 1er mars 1889 et qu'il nous reste juste deux ans et demi.

Deux ans et demi, pour cette œuvre gigantesque, pour construire ce palais sur le Champ de Mars, pour aménager les jardins, pour organiser la force motrice, pour grouper, examiner toutes les demandes d'admission, pour concentrer et classer tous les produits de toutes les nations! Trente mois seulement pour réunir dans un espace déterminé toute les branches de l'activité humaine !

Le gouvernement français fait son devoir; avec un Ministre aussi vigilant, aussi ardent, aussi laborieux que M. Edouard Lockroy, avec des directeurs aussi expérimentés que MM. Alphand, Georges Berger et Grison, avec un personnel qui renferme les ingénieurs et les architectes les plus distingués, l'organisation des services intérieurs a pu être achevée rapidement ; la mise en œuvre des travaux démontre suffisamment que l'Exposition est entrée dans sa période d'exécution ; mais les exposants sont les collaborateurs naturels des pouvoirs publics. Nous savons avec quelle reconnaissance et quel empressement l'annonce d'une Exposition universelle internationale a été accueillie en France et à l'Etranger, nous savons également qu'un grand nombre de commerçants, d'industriels, d'agriculteurs ont manifesté leur désir et leur volonté de rehausser l'éclat de cette grande démonstration en participant à l'Exposition, nous savons enfin, par les nombreux concours qui ont été promis, que l'Exposition de 1889 dépassera par son importance toutes ses devancières, mais il ne faut pas utiliser les derniers mois des trente mois que nous avons devant nous pour mettre a exécution ses projets, il faut se presser.

Nous adressons donc à tous les exposants un appel, nous leur demandons de se préparer déjà dans l'intérêt de ceux qui ont la lourde charge de l'organisation de l'Exposition et aussi dans leur propre intérêt afin que le jour de l'inauguration, l'Exposition se montre à tous les représentants des nations qui viendront la visiter dans tout son prestige et dans tout son éclat.

Conditions pour les Adjudications

Nous sommes entrés dans la période d'exécution et il peut donc être utile pour les entrepreneurs qui veulent participer aux travaux de l'Exposition, de résumer ici rapidement les conditions qui leurs sont imposées :

Pour être admis comme ajudicataires aux adjudications il faut : un certificat de capacité délivré par les hommes de l'art et s'il y a lieu un cautionnement, cinq jours au moins avant l'adjudication. Le certificat est présenté au Directeur général des travaux.

Les Sociétés ouvrières devront produire la liste de leurs membres et leur acte d'association et être représentées par un ou trois mandataires au plus, avec certificat de capacité et de moralité. Ils devront justifier d'un fonds de réserve qui pourra être remplacé par une assurance.

L'adjudication n'est valable qu'après l'approbation du Ministre.

Comme pièce, le Ministre délivre à l'entrepreneur, sur son récépissé, une expédition vérifiée par le Directeur général des travaux et dûment légalisée, des devis du bordereau des prix du détail estimatif et une copie certifiée du procès-verbal d'adjudication; l'ingénieur lui délivrera une expédition certifiée des dessins nécessaires à l'exécution des travaux.

L'entrepreneur verse à la caisse du Trésor le montant des frais du marché (affiches et publication, timbre, expédition du devis du bordereau des prix du détail estimatif et du procès-verbal d'adjudication, droit fixe d'enregistrement de 3 francs).

L'entrepreneur doit élire domicile à Paris

Exécution des travaux

Les conditions sont les suivantes :

Défense de sous-traiter sans autorisation ministérielle;

Nécessité de se conformer aux plans donnés;

Présence de l'entrepreneur ou d'un représentant agréé par le Directeur général des travaux, sur le lieu des travaux ;

Responsabilité de l'entrepreneur pour ses ouvriers, qui peuvent être renvoyés pour incapacité ou malhonnêteté, sur l'ordre des ingénieurs ou architectes.

Droit pour le Directeur général des travaux de se faire remettre la liste nominative des ouvriers.

Paiement des ouvriers tous les mois ou à des époques plus rapprochées si le Ministre le juge nécessaire, faculté pour le Ministre de payer les salaires arriérés sur les sommes dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits réservés par la loi aux fournisseurs qui auraient fait des oppositions régulières.

Secours aux ouvriers malades ou blessés dans leur service à la charge de l'entrepreneur.

Outils, équipages, faux frais de l'entreprise à la charge de l'entrepreneur.

Matériaux pris dans les lieux indiqués au devis ou dans les carrières établies, aux frais de l'entrepreneur, en conformité avec les règlements.

Carrières proposées par l'entrepreneur exploitées seulement sur une autorisation du Directeur général des travaux.

Défense de livrer au commerce les matériaux extraits des carrières désignées.

Vérification des matériaux par les ingénieurs et architectes.

Dimension et disposition des matériaux et des ouvrages conformes au projet.

Démolition et reconstruction des ouvrages

présumés vicieux à la charge de l'entrepreneur.

Pas d'indemnité pour les pertes et avaries, sauf les cas de force majeure, signalés par l'entrepreneur, dans le délai de dix jours. Le Ministre seul peut approuver une allocation.

Obligation pour l'entrepreneur de continuer l'exécution des travaux jusqu'à concurrence d'un sixième en sus du montant de l'entreprise, en cas d'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de cette limite, droit pour l'entrepreneur de résilier le marché.

En cas de diminution dans la masse des travaux, aucune réclamation de l'entrepreneur n'est admise si la diminution n'excède pas le sixième du montant de l'entreprise ; si la diminution est plus du sixième, indemnité à titre de dédommagement.

Changement dans l'importance des diverses espèces d'ouvrages, autorisant une demande d'indemnité de la part de l'entrepreneur, lorsque les quantités prescrites diffèrent de plus d'un tiers en plus ou en moins des quantités portées au détail estimatif.

Résiliation de l'entreprise en cas de cessation absolue des travaux, ou en cas d'ajournement pour plus d'une année. sans préjudice de l'indemnité pouvant être allouée.

Arrêté de mise en demeure pris par le ministre dans le délai de cinq jours, imposant à l'entrepreneur de se conformer aux dispositions du devis et aux ordres de service, en cas de résistance de sa part ; faute de s'y conformer, soit résiliation, soit nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur.

Résiliation du contrat ou acceptation par le ministre, des offres faites par les créanciers, pour la continuation de l'entreprise, en cas de décès ou de faillite de l'entrepreneur.

Pour les bases du réglement des comptes, à défaut de stipulations spéciales, comptes établis d'après les quantités d'ouvrages réellement effectués.

Attachements pris au fur et à mesure des travaux, par les agents chargés de leur surveillance, contradictoirement avec l'entrepreneur, qui doit les signer au moment de la présentation.

Décomptes des ouvrages exécutés et des dépenses faites à la fin de chaque mois, pour servir de base aux payements à faire à l'entrepreneur.

Décomptes définitifs des travaux, à la fin de l'entreprise; en cas de refus de l'entrepreneur de signer le décompte, indication de ses motifs, par écrit dans les vingt jours.

Défense de revenir sur les prix du marché consenti par l'entrepreneur.

En cas de résiliation par cessation ou ajournement des travaux, ou décès de l'entrepreneur, reprise du matériel de gré à gré, ou à dire d'experts par l'Etat, sur la demande des entrepreneurs ou de ses agents divers.

Payement d'acompte tous les mois, sous retenue d'un dixième pour la garantie, et d'un centième pour la caisse des secours des ouvriers.

Maximum de la retenue fixé suivant la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise.

Réception provisoire par les ingénieurs ou architectes immédiatement après l'achèvement de tous les travaux de l'entreprise.

Réception définitive après l'expiration du délai de garantie, qui est d'un an, à défaut de stipulation expresse dans le devis.

Responsabilité de l'entrepreneur pour ses ouvrages et leur entretien pendant ce délai.

Payement de solde apres la réception définitive.

Contestations tranchées par la Direction générale des travaux, et en cas de résistance de l'entrepreneur, réclamations soumises au Ministre dans le délai de trois mois; s'il n'y a pas de réponse du Ministre, réclamations de l'entrepreneur adressées à la juridiction contencieuse.

Contestations concernant le devis et l'exécution des clauses du marché soumises au Conseil de préfecture sauf recours au Conseil d'Etat.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Que fait-on au Champ de Mars ? — Le pavillon du directeur général des travaux. — La clôture en planches de l'Exposition. -- Les sondages. — La tranchée des chemins de fer. — Les sondages de la tour Eiffel.

Que fait-on au Champ de Mars ? Travaille-t-on ? La direction de l'Exposition a-t-elle pris possession de cette vaste plaine qui s'étend de la Seine à l'Ecole militaire ? ou bien y a-t-il encore des manœuvres militaires ? Y fait-on l'exercice ? Ce sont les questions que bien des parisiens se posent et à plus forte raison tous ceux qui habitent nos départements.

***

Oui, le Champ de Mars est devenu le domaine de M. Alphand.

M. le Directeur général des travaux, en véritable général en chef, est installé avec son état-major dans un pavillon où il prépare et établit tous ses plans ; il a déjà livré le plan général de l'Exposition, il a élaboré et distribué un certain nombre de plans pour les adjudications. Il parcourt tous les jours le Champ de Mars qui va être transformé en un véritable champ de manœuvres pour les ouvriers ; il surveille, il ordonne, il dirige, il consulte, mettant au service de cette œuvre son activité inépuisable et son habileté consommée; il est là chez lui, préparant l'organisation de ses corps d'armée qui vont camper et travailler pendant trente mois. Jusqu'à présent ce sont surtout ses bureaux qui fonctionnent, ce sont les ingénieurs et les architectes qui tracent des lignes sur le papier et qui vont donner l'impulsion à toutes les légions de travailleurs tout prêts à se mettre en marche.

***

Vous pensez peut-être, vous parisiens, qui venez parfois vous égarer du côté du Champ de Mars, que la plaine qui sera couverte par le palais et les jardins de l'Exposition est complètement lisse ; lorsque vous arrivez en effet au bout de l'avenue Rapp vous ne voyez au premier coup d'œil qu'une grande steppe aride, et vous vous demandez avec inquiétude si on n'a encore rien commencé ; votre œil ne se fixe pas sur les objets perdus dans ce vaste désert tout rempli de flaques d'eau en temps de pluie, et tout couvert de poussière après quelques journées de soleil ; puis lorsque vous vous livrez à un examen plus attentif, vous voyez que le Champ de Mars tout entier est entouré d'une clôture en planches qui sert de ceinture pour empêcher la circulation, et qu'il est coupé en deux dans sa partie centrale par une longue avenue le traversant dans toute son étendue et bordée des deux côtés par un treillage ; c'est dans cette partie seulement que les voitures peuvent circuler pour traverser le Champ de Mars qui se trouve ainsi fermé à droite et à gauche de cette avenue.

***

Si vous faites une excursion dans la plaine, vous apercevez dans la partie qui confine à l'Ecole militaire des tas de terre, et à côté de ces tas, un vaste trou recouvert par quatre ou cinq planches reliées ensemble, qui forment un couvercle. On a fait ces trois trous pour pratiquer des sondages, pour reconnaître la résistance des diverses couches de terrain, et établir solidement les fondations ; ce couvercle est une protection contre les distraits qui pourraient faire un plongeon sous terre.

Dans la partie qui se trouve du côté de la Seine, il y a aussi des trous et des tas, qui indiquent qu'il y a eu également des sondages; presque au milieu de cette partie, se trouve une longue tranchée de plusieurs mètres, à laquelle travaillent de nombreux ouvriers, et qui est destinée à permettre l'établissement de lignes de chemins de fer.

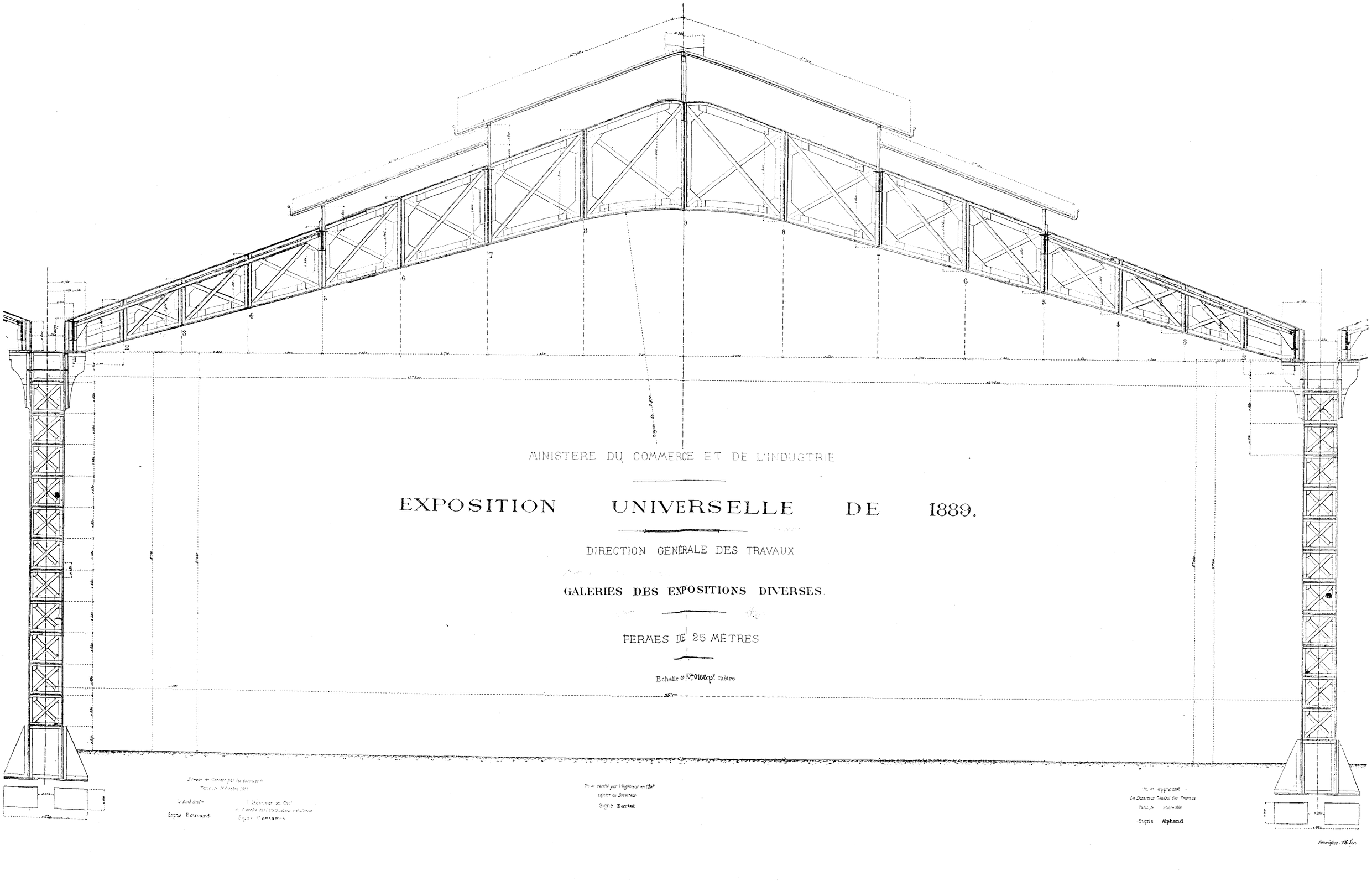
***

Ces lignes de chemins de fer, qui vont sillonner tout le Champ-de-Mars, seront affectées au transport des matériaux.

Si vous poursuivez votre excursion dans cette partie du Champ-de-Mars, qui avoisine la Seine, vous vous trouvez sur un terre-plein avec une double rangée d'arbres qu'on enlève; et après ce terre-plein, vous trouvez une balustrade qui longe un square, le fameux square qui se trouve sur le quai, en face du pont d'Iéna. Le square, qui a rencontré des protecteurs parmi les riverains, est en partie destiné à recevoir la tour Eiffel, qui s'élèvera comme une sentinelle colossale à la porte de l'Exposition ; il y a des canards et quelques cygnes qui barbotent dans un bassin, et, à côté d'eux, se dresse une machine qui permet de pratiquer des sondages pour les assises de la tour; un peu plus loin et plus rapprochée du quai, fonctionne également une machine dans le même but.

***

La machine qui est près de la mare aux canards fonctionne depuis plusieurs jours ; on est arrivé déjà à 11 mètres 50 de profondeur et on a rencontré plusieurs couches de terre; on en est, en ce moment, à la couche de graviers et on rencontrera ultérieurement la couche de terre glaise, car la machine qui fontionne le plus près du quai a atteint cette couche de terre glaise qui se trouve à 15 mètres de profondeur. Ces sondages sont loin d'être terminés, et ne peuvent s'opérer que lentement pour éviter le mélange des diverses couches de terrain, et on ne peut, pour remplir ces conditions, que pénétrer à un mètre de profondeur chaque jour. Il faudra continuer ces sondages, jusqu'à ce qu'on rencontre la couche résistante, solide, inattaquable. Sept ou huit ouvriers sont employés au maniement de ces machines. C'est à l'heure qu'il est le travail souterrain qui commence, ce n'est ni le moins laborieux, ni le moins compliqué.



MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES.

FERMES DE 25 MÈTRES

Echelle de 0m,0166 p.r mètre

Vu et accepté par les soussignés
Paris, le 24 février 1889

L'Architecte
Signé Bouvard

L'Ingénieur en Chef
des Travaux architectoniques
Signé Contamin

Vu et vérifié par l'Ingénieur en Chef
adjoint au Directeur
Signé **Bartet**

Vu et approuvé
Le Directeur Général des Travaux
Paris, le octobre 1888
Signé **Alphand**

Forrigue Ph. Sc.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

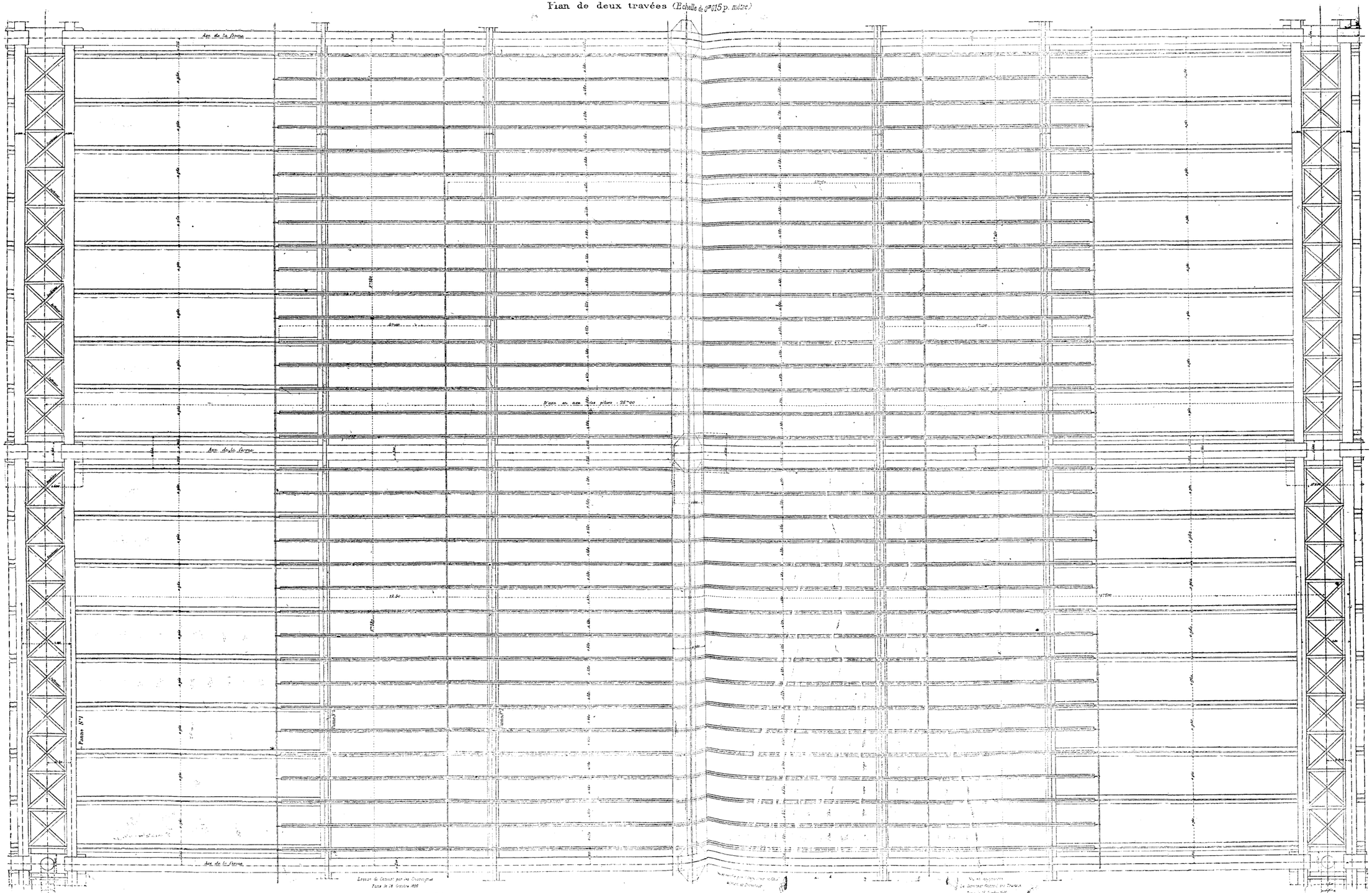
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES

FERMES DE 25 MÈTRES

Plan de deux travées (*Echelle de 0m015 p. mètre*)



***

Nous allons voir, désormais, chaque jour, tous ces vastes terrains bouleversés par la pelle, par la pioche, par les machines avec des treuils ; c'est l'œuvre des assises et des fondations qui va être menée activement. Ne vous attendez pas à ce que l'Exposition sorte encore de terre, c'est d'abord sous terre que nous la suivrons chaque semaine.

Le Chemin de fer du Champ de Mars

Le réseau des voies de service à établir dans le Champ de Mars vient d'être définitivement adopté dans ses dispositions d'ensemble, d'accord avec M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation.

Dans le projet de ce réseau on a cherché à desservir également toutes les parties du Champ de Mars où doivent s'élever les constructions, tout en cherchant à réaliser la plus stricte économie.

Ce projet a du reste été présenté à M. le directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui l'a examiné de concert avec les ingénieurs de l'Exposition.

Un point inportant à résoudre était de simplifier, autant que possible, la manutention et d'éviter que l'arrivée des wagons chargés sur les différents points ne vînt en rien entraver le retour des wagons vides sur la voie de départ.

Cette question a été tranchée de la façon la plus satisfaisante.

Dans son ensemble, le réseau se compose d'une grande voie d'arrivée, d'une grande voie de départ et d'une voie d'évitement pour la manœuvre des machines. Des deux voies d'arrivée et de départ partent des voies secondaires qui conduisent les wagons chargés dans toutes les directions.

Toutes ces voies sont reliées entre elles par des plaques tournantes.

M. Lion, inspecteur des promenades, a déjà commencé les terrassements pour l'établissement des voies principales, et le service de contrôle a déjà préparé le marché pour la pose des voies.

C'est, on le sait, le 1er avril que doivent commencer à s'élever les fermes de 25 mètres qui s'adjugent le 4 décembre ; il suffit donc que les principales voies soient prêtes pour cette époque, ce qui est très facilement réalisable.

L'Ascenseur de la Tour de 300 mètres

Voici quelques nouveaux détails qui complètent ceux que nous avons donnés dans le premier numéro du *Bulletin*, sur l'ingénieux système d'ascenseur, que l'on se propose d'appliquer à la tour Eiffel.

L'inventeur du système — M. P.-G. Backman, ingénieur de la maison Eiffel — vient d'avoir une excellente idée.

Comprenant que, quelle que soit la sécurité offerte par son appareil, ce sera toujours avec une certaine appréhension, que le public se laissera hisser à 300 mètres d'altitude, M. Backmann a résolu d'habituer et de familiariser le public avec son genre d'ascension.

A cet effet, il étudie une petite tour d'une trentaine de mètres de hauteur, qui sera érigée dans un centre de circulation, soit au rond-point des Champs-Elysées, soit au jardin d'acclimatation.

Cette tour, munie de l'ascenseur héliçoidal, sera inaugurée vers le printemps prochain.

Donc, pendant deux ans, le public pourra tous les jours, et moyennant une faible rétribution destinée à couvrir les frais de construction, se rendre un compte exact du mécanisme, s'habituer à son mouvement et acquérir une telle confiance, que ce sera sans aucune hésitation qu'il se laissera élever à 300 mètres aussi bien qu'à 30.

Les Adjudications

L'adjudication des terrassements et maçonneries pour fondations, dont le projet a été adopté, comme on l'a vu plus haut, par la Commission de garantie, aura lieu le 20 décembre.

Le cautionnement à verser est de 20,000 francs. Les travaux devront être achevés le 1er avril.

LES EXPOSITIONS

Exposition internationale de Toulouse.

La ville de Toulouse ouvrira son exposition le 15 mai de l'année prochaine. Cette exposition durera cinq mois; le capital de garantie entièrement souscrit est de 700,000 francs. Les bâtiments couvriront une surface de 25,000 mètres, au milieu des jardins publics, qui ont près de huit hectares d'étendue.

Les ministres du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, des Postes et des Télégraphes ont accepté la présidence d'honneur.

Toutes les nations sont appelées à concourir.

L'Exposition maritime Internationale du Hâvre.

Les travaux préparatoires de l'Exposition maritime internationale du Hâvre en 1887 s'effectuent avec une grande activité. C'est à Paris, naturellement, que l'Exposition du Hâvre devait chercher avant tout un haut patronnage.

Le comité d'honneur est ainsi composé :

MM. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies ; amiral Thomasset ; Bozérian, sénateur; Wilson, député ; Farcy, député ; Prevet, député; Georges Berger, directeur de l'Exposition de 1889 ; Marinoni, industriel ; Violet, ingénieur.

Les adhésions recueillies à Paris sont déjà fort nombreuses ; mais on en signale tous les jours de nouvelles et plus importantes encore, qui font augurer à merveille du résultat final.

Exposition d'Hanoï

Une exposition comprenant les produits naturels et ouvrés de la France, de ses colonies et des pays soumis à son protectorat, s'ouvrira à Hanoï, le 15 janvier prochain.

Les objets exposés seront distribués entre les groupes suivants : produits du sol et du sous-sol, machines, habitations et travaux publics, meubles et ustensiles usuels, vêtements, objets de luxe, sciences, beaux-arts, collections, animaux vivants, batellerie fluviale.

Le ministère de la marine se chargera, sans qu'il puisse en résulter, d'ailleurs, pour lui aucune responsabilité, du transport gratuit des objets dont la nature, le nombre et les dimensions ne constitueront pas un danger, ni une cause d'encombrement trop considérable pour les bâtiments sur lesquels ils seront embarqués.

Les demandes relatives aux envois devront être adressées, en temps utile, au ministère des affaires étrangères (sous-direction des protectorats). Elles indiqueront le nombre la nature et la dimension des colis.

Le jury de l'Exposition disposera de nombreuses récompenses.

Exposition Vinicole

L'Exposition vinicole a été ouverte le 30 novembre.

L'administration des postes continuant à occuper, une partie de l'hiver, les baraquements de la place du Carrousel, la Ville a mis à la disposition des organisateurs les baraquements du pavillon de Flore, où ont été déjà installés les Incohérents, le Blanc et le Noir, etc.

Exposition de Liverpool

Nous relevons les chiffres suivants dans un rapport adressé aux membres du Comité de garantie de l'Exposition de Liverpool :

Pendant les 156 jours que l'Exposition a été ouverte, il est entré 2,667,374 personnes, sans compter les exposants et les employés. Il y a eu 2,446 souscripteurs de tickets d'abonnement de saison et tickets mensuels. La somme totale encaissée par l'Exposition a été de 3,275,000 francs.

INFORMATIONS

Nous sommes en mesure d'annoncer que les comités techniques d'électricité et des machines se réuniront dans dix à douze jours.

Les colonies auront à l'Exposition, un emplacement spécial, un pavillon central sera réservé à l'Algérie, autour duquel, suivant le désir du Ministre du commerce, se grouperont des pavillons pour les expositions des autres colonies.

La Chambre syndicale des vins et spiritueux ayant réclamé contre la répartition des liqueurs en deux classes distinctes, le Ministre du Commerce a pris en considération le vœu de la Chambre de commerce de Paris ; il l'a chargée de constituer une commission spéciale destinée à étudier toutes les questions se rattachant aux classements.

La commission à été composée de MM. Marcilhacy (tissus), Mignon (métaux-machines), Jarlaud (vins-spiritueux), Fortier-Beaulieu (cuirs-peaux), Weber (ameublements), Martial Bernard (orfévrerie).

Les réunions de la Commission n'auront pas lieu à des dates fixes, elle tiendra ses séances sur convocation, chaque fois qu'elle aura à donner son avis sur des réclamations.

Le Ministre du Commerce a voulu surtout avoir toute constituée une Commission spéciale du haut commerce de Paris prête à l'éclairer rapidement sur la solution à donner aux demandes qui peuvent se produire. La première réunion de la Commission a eu

lieu mercredi au Palais de la Chambre de commerce.

L'*Evénement* répondant à certains bruits tendant à faire croire que l'agriculture française n'aurait qu'une part insuffisante dans l'Eposition de 1889, répond fort justement qu'en 1878 l'agriculture française occupait un espace de 9,000 mètres carrés et qu'en 1889, on lui en réserve au moins 28,000. Elle occupera en effet non seulement tout l'emplacement des quais qui part de l'esplanade des Invalides au Champ de Mars, mais encore elle devra comprendre les emplacements qui se trouveront en avant de l'exposition du Champ de Mars, du palais même de l'Exposition jusqu'à la Seine. Le gouvernement a l'intention d'établir des appontements destinés à agrandir au besoin l'exposition agricole.

La comparaison des deux chiffrss que nous venons d'indiquer suffit à marquer l'intérêt croissant que la République porte à l'agriculture.

Mais ce n'est pas tout. L'honorable M. Lockroy ne considère pas le chiffre de 28,000 mètres comme constituant un maximum absolu. Il s'efforcera de le dépasser, si les crédits fixés par la Chambre, ainsi qu'il en a manifesté l'espoir, peuvent être augmentés par les fonds que recueilleront les Comités départementaux.

Si cette espérance se réalise, on s'emparera du palais de l'Industrie pour y faire des concours d'animaux gras; on occupera même à Vincennes certains terrains qui seraient le siège des expériences de machines agricoles.

GUIDE DE L'EXPOSANT

Les Admissions à l'Exposition

On croit volontiers qu'avec quarante-quatre articles d'un règlement, on est ou qu'on doit être suffisamment renseigné; cela n'est pas toujours vrai, même pour ceux qui le lisent, à plus forte raison pour ceux qui ne l'ont jamais lu; mais même ceux qui le lisent l'oublient parfois presque aussi rapidement que ceux qui le font.

Cependant, le règlement général de l'Exposition est très bien fait, très complet; nous l'avons publié dans nos deux premiers numéros et il est comme le *vade mecum* de tous les exposants.

Il paraît qu'un certain nombre de nos correspondants qui ont l'intention de prendre part à l'Exposition ne l'ont pas lu ou en ont oublié les termes, car ils nous ont adressé la question suivante : « J'habite tel départe- « ment, je désire exposer et je ne sais pas « exactement quelle est la formule pour la « demande d'admission, ni à qui cette de- « mande doit être remise. »

Le règlement a très nettement établi cette formalité : si vous êtes de Paris ou du département de la Seine, votre demande d'admission doit être adressée directement à M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, 25, quai d'Orsay, à Paris, ou au Directeur général de l'Exploitation, M. Georges Berger, 80, rue de Varenne.

Quant au libellé des demandes d'admission, il est imprimé, et on met gratuitement des formules à la disposition du public, soit au ministère du commerce, quai d'Orsay, 25, et au boulevard St-Germain, 244, soit aux bâtiments d'administration de l'Exposition, avenue de La Bourdonnais, au Champ de Mars, ou 80, rue de Varenne.

Pour les départements, les demandes d'admission doivent être adressées aux Comités départementaux qui les transmettent au ministère du commerce et de l'industrie et au Directeur général de l'Exploitation.

Les formules d'admission sont délivrées gratuitement aux préfectures, sous-préfectures, chambres de commerce, tribunaux de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, aux sièges des comités départementaux et aux endroits spéciaux que les Comités pourront désigner.

Pour les exposants parisiens, dès aujourd'hui, ils peuvent faire leurs demandes, parce que le ministère du commerce et la direction de l'Exploitation sont prêts à les recevoir, mais ils devront formuler une demande officielle. Pour les exposants des départements, ils sont nécessairement obligés d'attendre la constitution des Comités départementaux, seuls compétents pour servir d'intermédiaires entre le ministère du commerce et eux. Puisque la liste de tous les comités départementaux n'est pas encore complètement arrêtée, nous engageons les commerçants, les industriels, les agriculteurs qui veulent prendre part à l'Exposition à préparer leurs demandes.

Nous attirons leur attention sur les points suivants : c'est qu'ils n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'Exposition : ils ont à supporter les dépenses d'installation et de décoration dans les palais, parcs ou jardins.

Un point important, c'est que les produits sont exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission, mais les exposants sont autorisés à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale les noms de ceux qui ont coopéré à l'exposition particulière de leurs produits.

Les exposants doivent en outre indiquer le nom du marchand des objets exposés.

Cette mesure est prise dans leur intérêt pour faciliter le travail du Jury et pour renseigner le visiteur.

Quant aux œuvres d'art, le ministre du Commerce a dû régler leur admissibilité dans des articles spéciaux du règlement ; il a dû tout d'abord établir des catégories de la façon suivante : 1° peinture 2° dessin, aquarelle, pastel, miniature, émaux, porcelaine, cartons de vitraux; 3° sculpture; 4° gravure en médailles et sur pierres fines; 5° architecture; 6° gravure; 7° lithographie.

Il a exclu les copies, les tableaux ou dessins non encadrés, les sculptures de terre non cuite.

L'admission des objets d'art est confiée à un Jury spécial.

M. le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes a institué une commission attachée à son ministère et dont il est le président qui a pour mission de préparer l'Exposition universelle des Beaux-Arts.

Ainsi donc, et pour nous résumer, les exposants sont avertis que pour Paris ils peuvent et doivent d'oreset déjà adresser leurs demandes d'admission à M. le ministre du Commerce et à M. Georges Berger, que pour les départements ils doivent préparer leurs demandes dont ils saisiront les comités départementaux qui vont être constitués ; que pour les Beaux-Arts les formalités à remplir pour les demandes d'admission seront fixées par un règlement ultérieur.

PARTICIPATION DE L'ALLEMAGNE

A l'Exposition de 1889

Le *Tageblatt* de Berlin a publié il y a quelques jours, sous ce titre, un article dont nous publions ci-dessous la traduction *in extenso*

La presse française discute vivement, à l'heure qu'il est, snr le point de savoir si l'Allemagne prendra oui ou non part à l'Exposition internationale qui doit s'organiser à Paris, en 1889, à l'occasion du centenaire de la grande Révolution.

Célébrer, par l'organisation d'un concours des peuples sur le terrain industriel, cette Révolution qui, de tous les événements historiques des dernières cent années écoulées, a eu sur le développement des nations européennes la plus grande influence, au point de vue politique, social et par cela même au point de vue matériel, qui s'est acquis ainsi une importance internationale, est à coup sûr une belle pensée.

Quel meilleur épilogue pourrait trouver, en effet, le « siècle des Révolutions », qu'une réunion des peuples répondant à un appel éminemment pacifique, dans cette ville d'où sortit l'ouragan de la Révolution, ouragan qui, durant de longues années, ébranla l'Europe jusque dans ses fondements et dont les dernières secousses retentissent encore dans les luttes d'aujourd'hui.

On ne peut, malheureusement, considérer exclusivement, au point de vue de la belle pensée qu'exprime cette entreprise, la question de savoir si l'Allemagne doit donner suite à l'invitation de la République française et envoyer ses produits à l'Exposition. Il est de toute nécessité d'éviter, dans la discussion de cette affaire, tout entraînement sentimental et de laisser seule parler la réalité.

Des motifs politiques ont été mis en avant en faveur de la participation de l'Allemagne à l'Exposition internationale de Paris. On a dit que le fait, par l'Allemagne, de ne pas décliner l'invitation de son voisin occidental, aurait une influence des plus grandes sur le caractère pacifique des relations de ces deux puissances.

Notre intention n'est certes pas de méconnaître l'importance pacifique des Expositions ; nous sommes convaincus, au contraire, qu'elles jouent à ce point de vue, un rôle qu'il ne faurait pas trop déprécier, mais il importe aussi de ne pas s'en exagérer le mérite. Il ne faut pas oublier que l'enthousiasme excité par l'organisation des premières Expositions internationales fut assez grande pour faire croire que l'ère nouvelle inaugurée par ces expositions rendrait de plus en plus rares les chocs sanglants des peuples. Leur puissance d'activité ne devait plus s'exercer sur les champs de bataille, mais sur le terrain pacifique des luttes industrielles,

Les événements de ces dernières années ont assez prouvé jusqu'à quel point l'on s'é-

tait trompé et l'on se tromperait encore en croyant que la présence de notre patrie à l'Exposition de 1889 pourrait empêcher une guerre avec la France ou, du moins, en rejeter la possibilité au dernier plan. Nous voulons espérer qu'une sage politique, pratiquée de part et d'autre, réussira à éviter un conflit. Mais l'adhésion de l'Allemagne à l'Exposition parisienne ne saurait, croyons-nous, avoir aucune influence vraiment appréciable sur les rapports de la France et de l'Allemagne. Ceux-ci sont le résultat d'un si grand nombre de facteurs que l'attitude de l'Allemagne, dans la question qui nous occupe, ne saurait, à côté d'eux, peser d'un grand poids. Il faut considérer ici, en premier lieu, comment les grands industriels allemands envisagent cette hypothèse de la participation germanique à l'Exposition.

Et, si l'on en devait juger par quelques faits récents, on se convaincrait qu'ils ne sont que peu enclins à se joindre à l'entreprise française. La plupart d'entre eux n'ont-ils pas déclaré, il y a quelque temps, que l'industrie allemande ne pouvait, en l'état actuel, supporter les frais d'organisation d'une Exposition industrielle pour l'Allemagne? Et ne fut-on pas contraint, par suite de cette déclaration, de laisser tomber le projet, déjà étudié, d'une Exposition à Berlin pour 1888? Nous ne chercherons pas ici la justification des motifs avancés par les industriels. Mais il ne faudrait pas en déduire que ceux-ci aient pu changer d'avis sur les charges dont serait frappée l'industrie, du fait des dépenses d'une Exposition. Bien au contraire, leur opinion n'aurait pu que se confirmer, par cela même qu'il s'agissait de prendre part à l'Exposition de Paris. On ne niera pas, en effet, que des envois faits à une Exposition étrangère, d'un cadre très large et d'un caractère universel, occasionnent des dépenses de beaucoup plus élevées que s'ils étaient adressés à une Exposition nationale, organisée sur le territoire de la patrie. Une Exposition, telle qu'on la projette à Paris, exige que les exposants fassent tous les efforts possibles pour y être dignement représentés. Qu'on réfléchisse que c'est là un concours auquel participent toutes les nations civilisées et que celles-ci mettront tout en œuvre pour en sortir à leur honneur.

L'Allemagne veut-elle s'y faire représenter, il faut alors que toute son industrie donne avec ensemble. Une participation, seulement partielle, pourrait causer à notre activité industrielle les plus grands désavantages, car elle serait impuissante à donner un tableau exact de l'industrie allemande, de son développement et de ses ressources. L'Allemagne tomberait ainsi au-dessous de ces autres nations qui sont comprises dans le projet avec toute leur industrie, et cela ne serait certes d'aucun bien pour le développement de sa production. On s'empresserait, surtout en France, d'emboucher la trompette d'alarme et de chercher à amoindrir l'industrie allemande. Car on ne saurait méconnaître que l'intérêt manifesté dans ce pays en faveur de l'adhésion des Allemands cache une foule d'arrière-pensées de chauvinisme industriel. Nous ne savons quelle attitude a prise le gouvernement impérial dans cette question de participation à l'entreprise française. Devrait-il, contre toute attente, ne pas y être opposé en principe, nous lui conseillons de ne pas s'engager définitivement, avant d'avoir acquis la certitude que l'industrie allemande tout entière le suivra dans cette voie.

Nous avons, dans ce qui précède, envisagé la question à certains points de vue exclusivement allemands. Nous ne croyons pas inutile, en terminant, de signaler un côté qui, lui, est d'un intérêt général. N'est-ce pas en réalité un anachronisme, à une époque où fleurit le protectionnisme, où toutes les nations élèvent des barrières pour éloigner de leurs frontières les produits des industries étrangères ; n'est-ce pas, disons-nous, un anachronisme que d'organiser des expositions universelles ? Quel but peut donc avoir une telle entreprise ? On veut apprendre à connaître les productions de l'activité industrielle des étrangers, tirer parti des sources d'applications les meilleures et les moins coûteuses, donner une vive impulsion au mouvement international du commerce, rapprocher les peuples au point de vue de la production générale. La politique commerciale des grands Etats ne marche-t-elle pas cependant, à l'heure qu'il est, à l'encontre de ces différents buts?

Ne poursuit-elle pas l'isolement industriel des peuples, la prohibition des marchés nationaux à tous les produits étrangers ?

On avouera donc que, dans la situation actuelle, une exposition universelle manquerait totalement son but. Elle se contenterait d'être un ornement, un prétexte à effets décoratifs, et on ne pourrait lui reconnaître aucune action sérieuse, aucune influence vraiment profonde, sur le développement de l'industrie et de la production.

On voit, par ce qui précède, que le *Tageblatt* est nettement hostile à la participation de l'Allemagne, à l'Exposition. Malheureusement pour lui, les raisons qu'il donne pour en détourner ses compatriotes sont assez piètres, et nous n'aurons pas de peine, en les reprenant une par une, à prouver l'inanité d'arguments si péniblement accumulés.

Quant aux prétendues hésitations des grands industriels, nous nous refusons à y croire. Il est bien évident, et ici le *Tageblatt* est dans le vrai, que l'industrie allemande ne pouvait, à elle seule, supporter les frais d'une exposition à Berlin. Le prince de Bismarck le comprit si bien qu'il refusa catégoriquement à cette entreprise l'indispensable sanction officielle. Ce fut là la seule, la vraie cause de l'échec d'un projet, fort peu goûté par nos voisins mêmes, et préconisé par quelques personnalités isolées et chauvines.

En 1889, ce sera la France qui fera largement les frais d'un magnifique Congrès des nations. Tous les peuples y seront heureux de venir dans un tournoi pacifique chercher cette consécration suprême que donne seul le nom magique de Paris. L'Allemagne pourrait y venir comme toutes les autres puissances, parce qu'elle n'aurait rien à dépenser, fort peu de chose du moins, et que les profits qu'elle retirerait pour son industrie, de sa présence à l'Exposition, dépasseraient d'un chiffre incalculable la faible somme qu'elle aurait à débourser pour y occuper un rang honorable.

Enfin, la politique commerciale actuelle des Etats de l'Europe, si portée au protectionnisme qu'elle puisse être, ne prohibe point, à notre avis, les grandes assises de l'industrie universelle. Au contraire, ces solennités, par l'enseignement mutuel qu'elles comportent, donnent à tous les éléments de la lutte. Que si l'un des combattants n'est pas en mesure d'y prendre part victorieusement, les mesures protectionnistes interviennent alors pour le défendre jusqu'au jour où, par le travail et les perfectionnements, il s'est élevé à la hauteur de ses rivaux. Notre avis est donc, que les expositions sont un puissant moyen d'émulation, et que les nations qui les redoutent en se condamnant à l'isolement, risquent fort de se voir rapidement distancées dans la marche vertigineuse des générations vers le progrès et le bien-être général.

L'Allemagne aurait donc, selon nous, tout intérêt à prendre part à l'Exposition de 1889.

Ch. Hess.

Petite Correspondance

M. L. B., Bel-Abbès. — Il sera réservé à l'agriculture une place exceptionnelle à l'Exposition de 1889. Nous lui ferons, dans la rédaction du *Bulletin officiel*, une place en rapport avec cette importance.

Pour la question de la table, nous l'examinerons.

Revue Financière

2 décembre.

Le mois de décembre s'annonce sous d'excellents auspices. La spéculation, actuellement, semble avoir complètement mis à l'écart toutes les préoccupations qui la troublaient si fort il y a quelque temps. Les optimistes, qu'on accusait d'exagération, se trouvent avoir pleinement raison. Plus nous allons, et plus il semble certain que la difficulté bulgare sera résolue sans qu'il soit question de conflit sérieux. Du désaccord entre la Commission du budget et le cabinet, il n'est plus parlé. Solution pacifique d'une part, arrangement parlementaire de l'autre, — il y avait là de quoi rassurer le monde de la finance en général, et notre spéculation en particulier.

Il ne faut donc pas s'étonner si la liquidation s'est faite dans des conditions entièrement satisfaisantes pour les acheteurs. Les cours de compensation de nos rentes (83.30 pour le 3 0/0 ancien, 83.15 pour le 3 0/0 nouveau, 86.25 pour l'amortissable et 109.75 pour le 4 1/2 0/0), présentent, sur le mois dernier, des augmentations de 65, 75, 75 et 20 centimes.

Les reports se sont légèrement tendus; il fallait s'y attendre, du reste, en présence du succès avec lequel se poursuit le mouvement de hausse. Mais à tout prendre, et surtout si l'on considère que les besoins d'argent sont importants, en dehors de la bourse, à cette époque de l'année, il n'y a pas lieu de se préoccuper de ce renchérissement d'ailleurs relatif du loyer des capitaux. C'est l'avis de la spéculation, que cette considération n'a pas empêché de prendre de nouveaux engagements.

Pour la liquidation des valeurs, non moins que pour celle des rentes, les acheteurs ont été favorisés. Ici encore, la tendance à la hausse s'accentue chaque jour; la spéculation étrangère fait preuve d'une grande activité, et l'aplanissement des difficultés orientales a permis de donner une impulsion très vive à plusieurs valeurs, et surtout au groupe ottoman. L'Italien, grâce à l'approche de l'échéance de son coupon semestriel, est également fort bien tenu; et il en est de même de l'Extérieure espagnole, qui, après quelqu'hésitation, vient d'être portée à 67 francs, bien que son introduction sur le marché allemand ait été accueillie, tout d'abord, avec froideur,

Derniers cours des rentes françaises:

Comptant : 3 0[0 ancien 83 60 ; 3 0[0 nouveau 83,40 ; amortissable 86,50 ; 4 1[2 0[0 104 ; 4 1[2 0[0 1883 109,95.

Terme : 3 0[0 ancien 83,73 3[4 ; 3 0[0 nouveau 83,57 1[2; amortissable .. ..; 4 1[2 0[0 110,20.

Dernier cours des Consolidés: 100 13[16 (ex-coupon semestriel de 1 50 détaché le 1er décembre.

Cours de Compensation: Italien 102,50 ; Hongrois 86 ; Extérieure 66 3[4 ; Portugais 56 ; Turc 15 ; Banque ottomane 542,50 ; Obligation 6 0[0 Egypte 385. Reports : 4 à 4 1[2 0[0.

L'Escompte libre est à 2 3[8 0[0.

Le chèque de Paris sur Londres reste à 25,35 1[2.

L'escompte, à Berlin, a été porté de 3 1[2 à 4 0[0.

Le bilan de la Banque de France se ressent cette semaine des besoins de l'échéance de la fin du mois. Malgré les encaissements nombreux effectués le 30 novembre, il y a encore une augmentation de 56 millions au Portefeuille. Il a été pris pour 13 millions d'or ; le stock argent s'accroit de 1 million. Le Trésor a retiré 1 million 1[2, les comptes particuliers 6 millions. Il a donc fallu accroître de 24 millions le chiffre des billets en circulation. Les bénéfices de la semaine, 565,817 fr. 84 portent à 9,685,736 fr. 61, le total à ce jour des profits du second semestre.

Les produits des recettes des chemins de fer français pendant la 46e semaine (du 12 au 18 novembre) de l'exercice en cours, comparés à celle de la période correspondente de 1885, présentent les différences suivantes :

CHEMINS DE FER FRANÇAIS	Différence des recettes	0/0 kilom.
	—	—
Lyon	+ 236.325	+ 2.91
Nord	+ 90.373	+ 2.77
Orléans	— 72.483	— 5.57
Est	— 123.808	— 2.61
Ouest	— 22.050	— 3.21
Midi	+ 34.702	+ 5.61
LIGNES DIVERSES		
Rhône au Mont-Cenis	+ 6.862	+ 6.97
Algériens	+ 16.185	+ 8.28
CHEMINS DE FER ÉTRANGERS		
Madrid-Cacérès- Portugal.	— 2.225	+ 3.83
Portugais (réseaux réunis)	— 6.388	+ 2.70

Le ministre des travaux publics a autorisé la Compagnie des Chemins de fer de l'Est à livrer à l'exploitation, à partir du 1er décembre provhain, la ligne de Bétheniville à Challerange.

Cette ligne a une longueur de 35 k., 683 m. (non compris le raccordement de 874 m. de longueur établi à Challerange pour relier directement la ligne de Bétheniville Challerange avec celle de Revigny-Vouziers). Elle comporte, outre les gares de jonction de Bétheniville et de Challerange, les haltes et stations suivantes :

Halte de Saint-Hilaire-le-Petit ; stations de Dontrien, de Saint-Souplet ; halte de Sainte-Marie-à-Py ; station de Somme-Py ; halte de Manre ; station d'Ardeuil-Marvaux.

La Compagnie est également autorisée à livrer à l'exploitation à la date ci-dessus indiquée, la seconde voie établie entre Bazancourt et Bétheniville.

La Chambre Syndicale des Agents de change a publié les avis suivants :

A partir du lundi 29 novembre, les 35,000 obligations de 500 fr. 3[0 nouvelles, entièrement libérées et au porteur, de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est-Algérien, portant les numéros 391,843 à 426,842 sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les obligations anciennes libérées.

Par suite, le nombre des obligations de ladite Société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 391,842 à 426,842.

A partir du 1er décembre, les titres de l'emprunt Piémontais 4 0[0 1850, dont le dernier tirage a eu lieu le 30 novembre, cessent d'être négociables à la Bourse de Paris.

L'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, qui avait été convoquée le 29 octobre dernier pour statuer sur la convention du 6 mars 1885, et qui n'avait pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées, a été tenue cette semaine sous la présidence de M. Caillaux, vice-président du conseil d'administration.

Elle a ratifié, à l'unanimité, la convention qui lui était soumise, laquelle, approuvée par une loi du 2 août 1886, comporte la désignation de 652 kilomètres de lignes que la convention de 1883 avait concédées en principe, et la modification de quelques clauses de cette dernière convention.

Tarif de la publicité du Bulletin officiel

Annonces, la ligne. . . . . **1** fr.
Réclames, — . . . . . **3** fr.



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES
SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Fonds de Garantie : **91** millions de francs
SOMMES PAYÉES PAR LA Cie AU 30 JUIN 1885 :
Près de 165 millions de fr.
RENTES VIAGÈRES
Aux taux de **10, 15** *et* **17** *% suivant l'âge*
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Les Prospectus et les Renseignements seront donnés gratuitement aux personnes qui en feront la demande
30, RUE DE PROVENCE, à PARIS

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imprimerie du *Bulletin Officiel.*

ARMENGAUD Jne BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

CREDIT HYPOTHECAIRE 26e Année **PRETS** Sur TOUS IMMEUBLES
H. REJOU & Cie, 9, Rue Le Peletier, PARIS

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.



Les CAPSULES THEVENOT, de forme sphérique de la grosseur d'une pilule, représentent sinon des médicaments nouveaux, du moins une forme nouvelle offrant, comme celle-ci, une grande facilité d'emploi et se prêtant mieux qu'elle à l'administration de certains produits médicinaux du plus haut intérêt, que jusqu'alors on avait considérés comme tout à fait impropres à l'absorption : l'Ether à fortes doses, le Goudron, l'Essence de Térébentine, etc.

UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE.

Pour être renseigné sur les principales **Capsules Thevenot**, lire les annonces qui suivront.

SANS ODEUR NI SAVEUR

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle et Commerciale artistique

OFFICE DES
BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et **MARQUES DE FABRIQUE** en France et à l'Etranger
(FONDÉ EN 1886)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION : Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF & Cie
8, PLACE DE LA BOURSE, A PARIS, ET AU BUREAU DU JOURNAL

Première année. — N° 4. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 11 Décembre 1886.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV
ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.
Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

AVIS

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Adjudications.

PARTIE NON OFFICIELLE. — La date de l'Exposition.
Les fondations de l'Exposition.
Distribution des Récompenses au Palais de l'Industrie.
L'Exposition à l'Étranger.
Les Expositions.
Chronique des travaux.
Revue financière.

DESSINS : Les Terrassements de l'Exposition.
Les Fondations de l'Exposition.

PARTIE OFFICIELLE

ADJUDICATIONS

Galeries des Expositions diverses

Terrassements et maçonneries pour fondations (1)

(Adjudication en un lot)

CHAPITRE Ier

Clauses et conditions particulières

ARTICLE Ier

Objet de l'adjudication. — Les travaux à adjuger comprennent les fouilles, déblais et remblais, bétons et maçonneries diverses formant fondation, sous-sols et arases des galeries des expositions diverses et de leurs annexes jusqu'au sol du rez-de-chaussée, pour tous les murs et arcs et jusque sous les patins en fer des piliers isolés ainsi qu'ils sont figurés aux deux feuilles de dessins nos 11 et 12 ci-annexés et décrits aux présents.

ART. 2.

Cautionnement. — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier en déposant sa soumission, un versement préalable, à la caisse des dépôts et consignations d'un cautionnement de 20,000 fr.

Par dérogation à l'article 2 du cahier des clauses et conditions générales, les sociétés ouvrières ne sont pas dans ce cas particulier dispensées dudit versement.

Ce cautionnement provisoire, servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif, pour la garantie de l'exécution de son marché.

Les autres cautionnements seront restitués aux ayant droit aussitôt après l'adjudication.

Si l'adjudicataire fait son cautionnement en argent, il en touchera l'intérêt à 3 0[0 à compter du 6e jour du versement, s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

ART. 3.

Délais d'exécution. — Les travaux commenceront aussitôt que l'ordre du service aura été donné par l'architecte, et ils seront continués sans interruption jusqu'à leur achèvement. Ils devront être complètement achevés le premier avril 1887, époque à laquelle doit s'opérer la mise au levage des constructions métalliques.

Ils seront conduits de telle sorte que l'importance du travail fait chaque mois représente le tiers de la quantité totale adjugée.

Pour l'application de cet article l'architecte aura le droit d'imposer à la la fin du premier mois l'importance du travail à faire le mois suivant ainsi que le nombre d'ateliers à ouvrir.

ART. 4.

Ordre d'exécution. — Les travaux seront commencés et continués sur les points et suivant l'ordre qui sera établi par l'architecte, de façon à faciliter l'approche, la manutention et la pose des fers ainsi que l'exécution des ouvrages des entreprises diverses qui se poursuivront simultanément avec celles des maçonneries.

L'entrepreneur ne pourra exiger de ce chef aucune plus-value et n'aura droit à aucune indemnité, lors même que l'application des ordres donnés lui occasionneront des mains d'œuvre et frais supplémentaires.

L'adjudicataire sera tenu d'avoir toujours sur chantier, les quantités de matériaux ou approvisionnements et le nombre d'ouvriers prescrits par l'architecte.

Il ne pourra détourner pour un autre service aucun ouvrier, ni aucune partie des matériaux approvisionnés.

ART. 5.

Pénalités pour retards. — En cas de retards sur l'un quelconque des délais fixés à l'article 3 ci-devant, et en cas de non exécution des clauses d'exécution établies à l'article 4 et quelle que puisse en être la cause, serait-ce même une saison pluvieuse ou rigoureuse, l'entrepreneur subira une retenue de un pour cent sur le montant total de son entreprise, par chaque semaine de retard. Ce chiffre, que l'entrepreneur déclare expressément accepter, est établi et fixé, comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance de force majeure, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation, et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu ; mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

ART. 6.

Invariabilité des prix de série. — Les prix portés à la série qui suit comprennent les travaux absolument complets et parfaits.

Il est expressément entendu que ces prix ne pourront subir de changement même pour cause d'erreur ou d'omission et qu'aucune plus-value d'aucune sorte ne sera admise pour quelque motif que ce soit.

ART. 7.

Accessoires des travaux de maçonneries. — Le prix de maçonneries diverses, comprennent toutes fournitures et mains-d'œuvre, transports, bardage, descente ou montage au treuil, à la hotte, au seau, à la brouette, au tombereau ou wagonet, tous réglements de longueur et de largeur, toute plus-value de faible ou forte épaisseur, de grande ou petite portée, de parties circulaires ou courbes, de piliers isolés, tous travaux accessoires, tels que : échafaudages, engins de toute sorte, frais de cintres, en terre, en charpente ou autres, gabarits, étaiements de toute nature, difficultés d'exécution, d'approche ou d'accès de chantiers, épuisement, écoulement des eaux pluviales, mesures préservatrices d'ouvrage, déchets de matériaux, enlèvement des décombres, épures, calibres, gabarits, modèles frais et faux frais divers.

ART. 8.

Accessoires des travaux de terrassements. — Les prix portés pour fouilles, déblais ou remblais sont des prix moyens applicables quelque soit la profondeur de la fouille ou la nature du sol, glaise, marne sable ou autres.

(1) *Voir nos dessins.*

Ces prix comprennent également tous montages comme ci-devant, jets sur berges ou banquettes, relais, chargements, roulage, transports, étendage, régalage et damage s'il y a lieu, sur les points désignés par l'architecte dans le périmètre de l'Exposition comprise entre la galerie Rapp et la galerie des machines.

L'entrepreneur n'aura aucune observation à présenter, quel que soit le point où l'architecte lui fera transporter, dans l'étendue ci-dessus indiquée, les déblais et remblais, et il ne sera pas admis à en déduire une distance moyenne comme à une réclamation.

Les prix de série comprenant en outre les étresillons, couchis, blindages, cercles, étais et autre précautions à prendre pour le maintien des terres ainsi que tous les frais d'épuisements, désinfection, etc., sont à la charge exclusive de l'entrepreneur, comme faisant partie des prix de base établie.

En conséquence, l'entrepreneur supportera à ses frais les excédants de béton, nécessaires pour combler les vides, résultant des éboulements qui pourraient se produire ainsi que les parties de blindages, étais, couchis ou cintres qu'il faudrait abandonner dans les fouilles.

L'administration se réserve le droit d'imposer à l'entrepreneur, sans aucune plus-value, le triage et la mise à part de la couche de sable qui recouvre actuellement le Champ de Mars, dans la limite de la partie fouillée, ainsi que son transport à un point déterminé, dans l'étendue du lot.

ART. 9

Conservation des ouvrages. — Pendant le cours des travaux, l'entrepreneur devra prendre à ses frais les précautions nécessaires et ordonnées par l'Architecte, pour préserver de tout dommage les constructions existantes ainsi que les plantations et les ouvrages de diverse nature qui s'exécuteront avant les siens ou concurremment avec eux.

ART. 10

Composition des mortiers, bétons et maçonneries. Exécution des Chapes. — La composition des mortiers, bétons et maçonneries, sera exactement celle indiquée à la série.

Les chapes ou enduits en ciment de Portland, avec renformis pour bases des piliers, seront exécutés avec un soin tout particuliés, de façon a former une partie parfaitement plane et horizontale.

L'entrepreneur n'emploiera pour ce travail que des ouvriers spéciaux et d'une habileté reconnue, qui devront être agréés par l'Architecte.

La surface sur laquelle ces aires seront faites, sera d'abord garnie de meulières concassées de manière à former un lit régulier, sur lequel on appliquera le mortier de ciment suivant toutes les règles de l'art.

L'enduit sera de 0,04 au minimum.

Le mortier sera composé de 500 kilog. de ciment par mètre cube de sable de rivière parfaitement pur.

ART. 11

Parements de maçonnerie. — Les prix des maçonneries et meulières, comprennent tous renformis, rocaillages et rejointements de façon des parements pleins, convenablement dressés.

Ils comprennent également toutes plus-values d'angles saillants ou rentrants, arêtes, ébrasements, tableaux, arcs, linteaux, plates-bandes et façon de portes et soupiraux.

Les vides des portes seuls seront déduits du cube des maçonneries, ceux des soupiraux resteront comptes comme compensation des ébrasements.

ART 12

Passage de conduits divers. — L'entrepreneur sera tenu, sans indemnité, ni plus-value sur les prix de maçonnerie, de ménager dans les murs et piles tous les vides et trous qui lui seront indiqués pour passage d'égouts, conduits d'amenée d'air et tuyaux d'arrivée ou d'écoulement d'eau.

Il devra, en outre, moyennant les prix portés pour maçonnerie, faire les scellements des ancres, tirants, harpons, chaînes, filets et solives nécessaires aux diverses constructions.

ART. 13

Série complémentaire. — Dans le cas d'exécution de travaux autres que ceux désignés à la série qui suit, les prix adoptés seront ceux de la série spéciale des travaux des eaux et égouts de la voie publique de la ville de Paris, édition de 1886, et à défaut des prix établis par analogie.

Tous ces prix supporteront les frais d'adjudication.

ART. 14

Propositions de paiements. — Dans les propositions de paiements à établir, conformément aux conditions de l'art. 15 du cahier des charges générales, on n'acceptera, comme matériaux approvisionnés, que ceux déposés sur les chantiers mêmes des travaux, et acceptés provisoirement comme bons par l'Architecte.

Cette acceptation provisoire ne préjugera en rien leur admission définitive, et l'Administration restera toujours libre de les faire remplacer par d'autres, si elle leur découvre des défauts à l'emploi.

ART. 15

Importance relative des pièces d'adjudication, modifications possibles. — L'avant-métré et le détail estimatif qui suivent, ainsi que les deux dessins annexés aux présentes, ne sont donnés qu'à titre de renseignements, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions ou des quantités qui y sont portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que pour l'établissement des mémoires et comptes de dépenses.

L'Administration se réserve le droit de modifier, dans la proportion qu'elle jugera convenable, ou pendant le cours des travaux, les dispositions, la nature, la qualité ou la quantité des terrassements et des diverses maçonneries indiquées, quelle que soit cette variation, les prix de la série seront seuls appliqués, sans autre indemnité.

ART 16

Prise de possession des constructions. — Au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'Administration aura le droit de les mettre en état de réception provisoire et d'en prendre livraison ; mais le délai de la réception définitive ne partira que de l'époque de l'achèvement complet de tous les travaux.

ART. 17

Cahier des charges générales et spéciales et affiche. — Indépendamment des conditions énoncées ici, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition, ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonnerie et de terrassement, en date de ce jour, et aux conditions de l'affiche d'adjudication.

CHAPITRE II

AVANT-MÉTRÉ

TERRASSEMENTS

(Côté de l'avenue Suffren)

Sous-sol

ARTICLE PREMIER.--Fouille en excavation, compris jets sur berge, jets sur banquette, chargements et transports à la brouette, remblais, régalage et pilonnage.

Partie sur l'avenue Suffren :

Longueur, compris talus..	358 »	
Sur le Jardin central.....	153 »	
Retour.....	94 »	
Développement.....	605 »	
Sur 8 50 de largeur.....	5.142 50	
Sur 2 » de hauteur.....		10.285m »

ART. 2. — Puits au-dessous du sol. — Fouille, compris tous blindages, les terres montées au treuil et au seau transportées et étendues comme ci-devant.

Puits circulaires de 1 20 de diamètre :

Sur l'avenue Suffren.....	68 »	
Sur Jardin central	19 »	
Retour.....	11 »	
Ensemble.....	98 »	
Sur 1 13 de surface.....		110m74

Puits ovales de 2 » de longueur sur 1 » de largeur :

Sur l'avenue Suffren.....	16 »	
Sur le Jardin central.....	16 »	
Retour.....	11 »	
Ensemble.....	43 »	
Sur 1 79 de surface.....		76 97

Puits circulaires de 2 » de diamètre :

Sur l'avenue Suffren	2 »	
Retour sur jardin	3 »	
Ensemble.....	5 »	
Sur 3 14 de surface.....		15 70
A Surface totale.....	203 41	
Sur 1 80 de hauteur reduite.....		366m1.3

ART. 3. — Entre les puits. — Fouille en rigole pour les arcs compris dressage du dessus, suivant le cintre, compris régularisation, damage, gabarits, etc., et compris tous jets et transports de terres, à la brouette, remblai, régalage et pilonnage :

Partie sur l'avenue Suffren :

2 fois 358 m.	716 »	
Sur le jardin :		
2 fois 133 m.....	306 »	
Retour :		
2 fois 94 m.....	188 »	
Refonds ensemble :		
30 sur 6 50 de longueur...	195 »	
Ensemble.....	1.405 »	
A déduire l'emplacement des puits :		
98 de 1 20..... 117 60		
43 de 1..... 43 »	170 60	
5 de 2..... 10 »		
B Reste.....	1.234 40	
Sur 0 80 de largeur.....	987 52	
Sur 0 70 de hauteur reduite.....		691 26

Galeries en bordure de l'avenue Suffren et sur Jardin central.

ART. 4. — Fouille des puits, comme ci-dessus.

Ceux de 1 20 de diamètre :

42
29
71

Sur 1 13 de surface.....	80 23	
2 de 2 de diamètre sur 3 14 de surface.....	6 28	
3 puits ovales de 2 70 sur 1 30 ayant chacun 3 de surface.....	9 »	
C Surface.....	95 51	
Sur 3 70 de hauteur.....		353 387

ART. 5. — Fouille en rigole entre les puits en forme d'arcs de cercle, comme ci-dessus.

Sur l'avenue Suffren	358 »	
Sur Jardin central.....	137 »	
Retour.....	101 »	
Refends 30 de 6 50.....	195 »	
Pour la porte, développement.....	15 »	
Ensemble.....	806 »	
Déduire les puits :		
71 de 1 20.....	85 20	
2 de 2.....	4 »	97 30
3 de 2 70.....	8 10	
	708 70	
D Reste....	708 70	
Sur 0 80 de largeur.....	566 96	
Sur 0 766 de hauteur réduite.....		434 29

Galeries intérieures de 15 mètres et de 30 mètres.

ART. 6. — Fouille des puits, comme ci-dessus.

Ceux de 2 m. de diamètre :		
23 sur 2 14 de surface.....	72 22	
Ceux de 1 20 :		
23 sur 1 13 de surface.....	25 99	
E Surface.....	98 21	
Sur 4 30 de hauteur réduite.....		422 303

ART. 7. — Fouille des rigoles en forme d'arcs de cercle, comme ci-dessus.

Galeries de 15 m. :		
2 fois 75.....	150 »	
Galeries de 30 m. :		
1 fois.....	175 »	
Refends :		
8 de 15.....	120 »	
Développement.....	445 »	
Déduire l'emplacement des puits :		
23 de 2 ».....	46 »	73 60
23 de 1 20.....	27 60	
F Reste.....	371 40	
Sur 1 00 de largeur.....	371 40	
Sur 1 60 de hauteur réduite.....		594 240

ART. 8. — Puits isolés ovales de 2 m. sur 1 m. — Fouille comme ci-devant :

Galeries entre le jardin central et l'avenue.....	32 »	
Galeries entre le jardin central et le jardin d'isolement contre la halle des machines.....	140 »	
Ensemble.....	172 »	
G Sur 1 79 de surface...	307 88	
Sur 4 m. de hauteur réduite.....		1.231 520

ART. 9. — Pour les arcs reliant la dernière rangée des puits sur le jardin d'isolement. — Fouille en rigole comme ci-devant :

Longueur.....	175 »	
A déduire l'emplacement des puits : 20 de 1 m.....	20 »	
H Reste.....	155 »	
Sur 0 80 de largeur.....	124 »	
Sur 1 80 de hauteur réduite.....		223 200

(Côté de l'avenue de la Bourdonnais).

Sous-sol.

ART. 10. — Fouille en excavation, comme ci-devant, de même surface que la partie sur l'avenue Suffren :

5.142 50 sur 2 92 de hauteur réduite. 15.016 100

ART. 11. — Puits au-dessous de la fouille du sous-sol, comme ci-devant :

De même surface **A** :		
Sur l'avenue Suffren	203 41	
Sur 1 40 de hauteur réduite.....		284 774

ART. 12. — Entre les puits. — Fouille en rigole pour les arcs, comme ci-devant :

Même développement **B**...	1.234 40	
Sur 0 80 de largeur.....	987 52	
Sur 0 70 de hauteur réduite.....		691 26

Galeries en bordure de l'avenue de la Bourdonnais et du Jardin central.

ART. 13. — Fouille des puits, comme ci-dessus :

Surface **C**.....	95 51	
Sur 4 35 de hauteur réduite.....		415 469

ART. 14. — Fouille en rigole entre les puits, comme ci-devant :

Développement **D**.....	708 70	
Sur 0 80 de largeur.....	566 96	
Sur 1 60 de hauteur réduite.....		907 136

Galeries intérieures de 15 mètres et de 30 mètres.

ART. 15. — Fouille des puits, comme ci-dessus :

De même surface que **E**..	98 21	
Sur 4 30 de hauteur réduite.....		422 403

ART. 16. — Fouilles des rigoles en forme d'arcs de cercle, comme ci-devant :

Développement **F**.....	371 40	
Sur 1 m. de largeur.....	371 40	
Sur 1 80 de hauteur réduite		668 520

ART. 17. — Puits isolés. — Fouille, comme ci-devant :

Surface **G**.....	307 88	
Sur 4 30 de hauteur réduite.....		1.323 884

ART. 18. — Pour les arcs reliant la dernière rangée des puits sur le Jardin d'isolement. — Fouille en rigole, comme ci-devant :

Développement **H**.....	155 »	
Sur 0 80 de largeur.....	124 »	
Sur 2 m. de hauteur réduite.....		248 »

MAÇONNERIES

(Côté de l'avenue Suffren).

Sous-sol.

ART. 19. — En contre-bas du sol inférieur, le remplissage des puits en béton, de cailloux et mortier de chaux hydraulique de Beffes et de Ville-sous-la-Ferté, ou chaux analogue :

Surface **A** à la terrasse....	203 41	
Sur 0 65 de hauteur réduite.....		132 217

ART. 20. — Arcs en meulière neuve et mortier de chaux hydraulique, comme ci-dessus :

Longueur **B** à la terrasse.	1.234 40	
Sur 0 80 de largeur.....	987 52	
Sur 0 70 de hauteur réduite.....		691 26

ART. 21. — Au-dessus, murs du sous-sol en meulière et mortier, idem :

Longueur.....	987 52	
Sur 0 65 d'épaisseur.....	641 49	
Sur 3 m. de haut jusqu'au-dessus du plancher.....	1.925 670	
Excédant pour 10 piliers de chaque 1 35 sur 1 m. sur 3 60 jusqu'au béton.....	48 600	
Cube.....		1.974 270

Galeries en bordure sur l'avenue Suffren et sur le Jardin central

ART. 22. — Remplissage des puits en béton, idem :

Surface **C** à la terrasse.....	95 51	
Sur 3 m. de haut.....		286 530

ART. 23. — Arcs en meulière et mortier, idem :

Développement **D**.....	708 70	
Sur 0 65 de largeur.....	460 655	
Sur 1 74 de hauteur réduite		801 539

Galeries intérieures de 15 mètres et de 30 mètres

Article 24. — Remplissage des puits en beton, idem :

Surface **E**.....	98 21	
Sur 1 85 de haut.....		181 694

ART. 25. — Arcs en meulière neuve et mortier, idem :

Longueur.....	371 40	
Sur 0 90 **F**	334 26	
Sur 1 74 de hauteur réduite.....		578 270

ART. 26. — Puits isolés. — Remplissage en béton, idem :

Surface **G**.....	307 83	
Sur 4 20 de haut.....		1.293 096

ART. 27. — Arcs reliant la dernière rangée des puits au fond :

Longueur **H**.....	155 »	
Sur 0 65 de largeur.....	100 75	
Sur 1 74 de hauteur réduite.....		175 305

(Côté de l'avenue de la Bourdonnais).

Sous-sol.

ART. 28. — En contre-bas du sol inférieur, le remplissage des puits en béton, des cailloux et mortiers, idem :

Même surface **A**.....	203 41	
Sur 0 40 de hauteur réduite.....		81 364

ART. 29. — Arcs en meulière neuve et mortier idem.

Longueur **B**.....	1.234 40	
0 80 de largeur.....	987 52	
0 70 de hauteur réduite.....		691 26

ART. 30. — Au-dessus, mur de sous-sol en meulière et mortier idem.

Longueur.....	987 52	
Sur 0 65 d'épaisseur.....	641 89	
Sur 3 » de haut jusqu'au dessus du plancher.....	1.925 670	
Excédant pour 10 piliers,		
Chaque 1 35 sur 1 sur 3 60	3 60	
jusqu'au béton.....	48 600	
Cube total.....		1.974 270

Galeries en bordure sur l'avenue de la Bourdonnais et sur le Jardin Central

ART. 31. — Remplissage des puits en béton idem.

Surface **C** de la terrasse..	95 51	
sur 2 75 de haut.....		262 650

ART. 32. — Arcs en meulière et mortier idem.

Longueur **D**.....	708 70	
sur 0 65 de largeur.....	460 655	
sur 1 74 de hauteur réduite.....		807 530

Galeries intérieures de 15 metres et de 30 mètres.

ART. 33. — Remplissage des puits en béton, idem :

Surface **E**.....	98 21	
sur 1 85 de hauteur réduite.....		181 694

ART. 34. — Arcs en meulière et mortier, idem :

Surface **F** à la maçonnerie.	334 26	
Sur 1 74 de hauteur réduite	581 612	

ART. 35. — Puits isolés. — Remplissage en béton, idem :

Surface **G**.....	307 88	
Sur 4 m. de haut.....		1.231 52

ART. 36. — Arcs reliant la dernière rangée de puits sur le jardin d'isolement :

Longueur **H**.....	155 »	
0 65 de largeur.....	100 75	
sur 1 74 de hauteur réduite.....		175 305

ART. 37. — Au-dessus des puits ou arcs en meulière, chape en ciment de Boulogne ou analogue de 0 04 d'épaisseur sur arase régulière pour portée des piliers métalliques.

Surface de tous les puits :		
Pour les deux cotes.....		1.410 »

ART. 38. — Plancher des sous-sols. — Hourdis en briques de Vaugirard de 0 11 d'épaisseur et ciment surcuit du bassin de Paris ou analogue, avec parement de brique apparente dans le sous-sol et remplissage au-dessus :

Longueur 1.170 sur 6 50 de largeur.		
Surface.....		7.605 »

CHAPITRE III

SÉRIE DES PRIX

1. Fouilles de terre de toute nature en excavation au dessus de deux mètres de largeur à toutes profondeurs, compris jets sur berges, jets sur banquettes, montages divers, chargements, transports à la brouette ou au tombereau dans le périmètre des constructions adjugées, étendage en remblai, régalage et pilonnage, compris aussi tous étaiements nécessaires, épuisement, désinfection s'il y a lieu, et tous travaux accessoires.
   Le mètre cube (*pris comme unité*).. 1 80
2. Fouilles en rigole à toute profondeur pour murs et pour arcs à n'importe quelle flèche, compris toutes façons et plus values de dressement des forces verticales et des fonds forme des arcs pour recevoir des maçonneries, damage et régularisation des dits au sa-

ble avec gabarits et nus en plâtre compris également, montage, jets, relais, chargements, transpots, remblais, régalages, pilonnages, épuisements, étais, étrésillons, couchis comme ci-devant.
Le mètre cube (*pris comme unité*).. 2 15

3. *Fouilles* à n'importe quelle profondeur de puits de 1 à 2 mètres de diamètre circulaire ou oblongs les terres montées au treuil ou au sceau puis transportées, étendues et pilonnées comme ci-devant. Compris également tous épuisements et désinfection, dressement de pourtour et du fond étaiements, étrésillons, blindages, couchis et cercles.
Le mètre cube. 4

4. *Béton* en mortier de chaux hydraulique de Beffes de Ville-sous-la Ferté, ou chaux analogues au choix de l'architecte avec sable de rivière et cailloux. Le mortier composé de 2 parties de chaux en poudre et de 3 parties de sable. Le béton composé de 2 parties de ce mortier et de 5 parties de cailloux cassés et lavés compris descente et pilonnage par couche de 0 20 centimètres serrées contre les parties verticales.
Le mètre cube (*compris comme unité*). 20

5. Maçonnerie en meulière neuve, hourdée en mortier de chaux hydraulique de même qualité et de même composition qu'au numéro 4 ci-dessus pour murs en fondation et en sous-sol compris descente, remplissage, rocaillage et jointoiements des parements, tous refouillements (ébrasements, champs, tableaux et arêtes.
Le mètre cube (*compris comme unité*) 26

6. *Maçonnerie de Meulière* et mortier de chaux hydraulique de même nature et de même composition qu'au numéro précédent, pour *voûtes et arcs* de fondations, sur formes de terre façonnées, exprès comme il est dit au numéro 2, ci-devant ; compris aussi tous autres cintres nécessaires et plus-values de sommiers ; les parements parfaitement remplis, rocaillés et jointoyés. Le metre cube, *vingt-sept francs*, prix applicable à toute la maçonnerie comprise entre l'intrados de l'arc et l'aras horizontal au niveau de l'extrados, c'est-à-dire que pour ce cas spécial, en raison de la sujétion du travail et par dérogation à l'article 41 du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonnerie, le remplissage des reins sera confondu avec le cube de l'arc proprement dit.
Le mètre cube (*pris comme unité*)... 27 »

7. *Chapes en ciment*, 1re qualité de Boulogne au analogue, au choix de l'Architecte, de quatre centimètres d'épaisseur, parfaitement dressées, formant une surface absolument lisse et horizontale pour recevoir les patins des colonnes ou piliers métalliques compris arase solide et régulière (avec garnissages rocaillé), sur la maçonnerie inférieure ou le béton.
Le mètre superficiel (*pris comme unité*)..... 2 90

8. *Arcs, voutes et voutins en briques* de Vaugirard, première qualité de 0.11 d'épaisseur, hourdées en ciment surcuit du bassin de Paris, les joints parfaitement remplis.
Pour remplissage entre solives de planchers et autres avec parements inférieurs apparents, compris jointement, garnissage des reins et arase au dessus en gravois pour affleurement des fers.
Le mètre superficiel mesuré à l'intrados (*pris comme unité*)..... 7 »

CHAPITRE IV

DÉTAIL ESTIMATIF

1. Fouilles en excavations, cubes .	25.301 100	1 80	45.541 98
2. Fouilles en rigoles pour murs et arcs, compris toutes façons, transports et étendages, cubes	4.459 »»	2 15	9.586 85
3. Fouilles de puits de toutes formes et à toutes profondeurs, compris blindages et épuisements, cubes	4.819 878	4 »»	19.279 51
4. Béton de cailloux et mortier de chaux hydraulique, qualité supérieure	3,657 768	20 »»	73.155 36
5. Cube de maçonnerie de meulière neuve hourdée en mortier de chaux hydraulique, comme ci-devant, pour murs en fondations et sous-sol, cubes	3,948 540	26 «»	102.662 04
6. Cube de maçonnerie de meulière neuve et mortier de chaux hydraulique, comme ci-devant pour voûtes et arcs en fondation sur formes de terre, cubes	4.375 »»	27 »»	118.125 »»
7. Superficielle de chape en ciment de Boulogne, ou analogue de 0,04 d'épaisseur, surface. . . .	1,410 »»	2.90 »»	4.089 »»
8. Superficielle de voutins en briques de Vaugirard, 1re qualité, de 0m11 d'épaisseur, hourdis en ciment, compris arase, surface .	7.605 «»	7 »»	53.235 »»
Total			425.674 74
Somme à valoir pour imprévus et dépenses en régie 10 0/0			42.563 26
Ensemble . . .			468.238 »»
Honoraires et frais d'agence 3 0/0			14.047 »»
Total général. . . .			482.285 »»

Dressé par l'architecte soussigné.
Paris, le 20 *novembre* 1886.
BOUVARD.

Vu et vérifié :
Paris, le 30 *novembre* 1886.
L'Ingénieur en chef, adjoint au Directeur général des travaux,
G. BARTET,

Vu et proposé :
Paris, le 30 *novembre* 1886.
Le Directeur général des travaux,
ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 30 *novembre* 1886.
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
E. LOCKROY.

ANNEXE

Modèle de soumission

Je soussigné, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de terrassements et maçonneries, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des terrassements et maçonneries pour fondations des galeries des expositions diverses au Champ de Mars et de leurs annexes ;

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de quatre cent-vingt-cinq mille six cent soixante-quinze francs moyennant un rabais de (en toutes lettres) par cent francs sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1886.

Signature,

Adjudication, en un lot, des Travaux de Terrassements et de Maçonnerie à exécuter pour les Fondations des Galeries des Expositions diverses et Annexes dans le Champ-de-Mars.

1. Le lundi 20 décembre 1886, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le préfet de la Seine ou son Délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de Terrassements et de Maçonnerie à exécuter pour les fondations des Galeries des Expositions diverses et de leurs annexes, dans le Champ de Mars ; lesquels travaux sont évalués à 482,285 fr., somme à valoir pour imprévue comprise.

Le cautionnement est fixé à 20,000 fr.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placé isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il

FEUILLE N° 12.

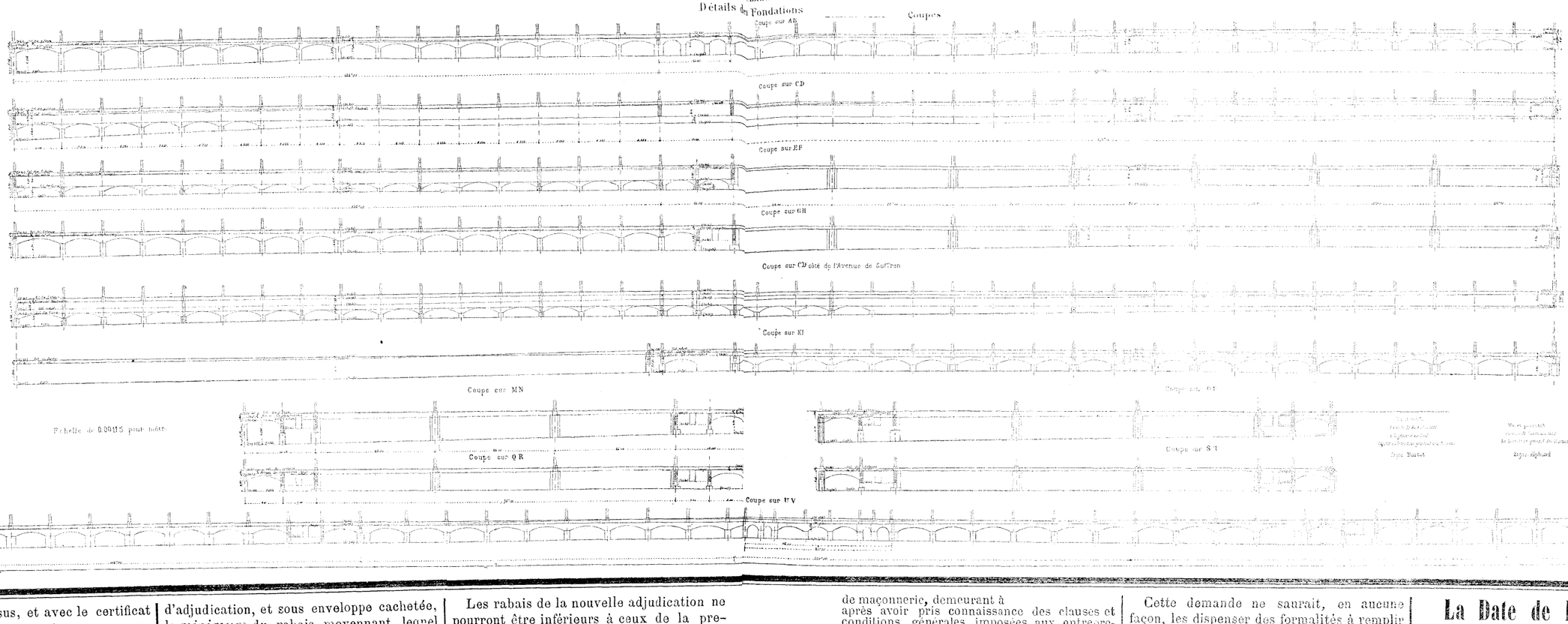
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

PALAIS DU CHAMP-DE-MARS

GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES

Détails des Fondations — **Coupes**



Échelle de 0,00115 pour mètre.

Vu et approuvé
Paris, le 20 Novembre 1886
Le Directeur du Commerce et de l'Industrie
Commissaire Général
Signé Edouard Lockroy

Vu et approuvé
Paris, le 20 Novembre 1886
Le Directeur du Commerce et de l'Industrie
Commissaire Général
Signé Edouard Lockroy

Dressé par l'Architecte soussigné
Paris, le 20 Novembre 1886
Signé Bouvard

Vu et approuvé
Paris, le 20 Novembre 1886
Le Directeur des Travaux
Commissaire spécial
Signé Barlet

Vu et approuvé
Paris, le 20 Novembre 1886
Le Directeur général des Travaux
Signé Alphand

Vu et approuvé
Paris, le 20 Novembre 1886
Le Directeur du Commerce et de l'Industrie
Commissaire Général
Signé Edouard Lockroy

a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de Terrassements et de Maçonnerie pour les fondations des Galeries des Expositions diverses et de leurs annexes dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décime par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offert dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

12. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

Fait à Paris, le 30 novembre 1886.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
EDOUARD LOCKROY.

Modèle de Soumission

(sur papier timbré)

Je soussigné, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de Terrassements et de Maçonnerie, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des Terrassements et des Maçonneries pour fondation des Galeries des expositions diverses au Champ de Mars et de leurs annexes.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de quatre cent vingt-cinq mille six cent soixante-quinze francs, moyennant un rabais de... *(en toutes lettres)* sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1886.

(Signature.)

PARTIE NON OFFICIELLE

EXPOSITION DE 1889

Plusieurs entrepreneurs ont adressé à la Direction générale des travaux des demandes à l'effet d'être autorisés d'une manière générale, à soumissionner les travaux de l'Exposition de 1889.

Cette demande ne saurait, en aucune façon, les dispenser des formalités à remplir pour chaque entreprise particulière, et notamment de l'obligation de faire connaître à la Direction générale (pour toute adjudication à laquelle ils comptent se présenter), par une demande nouvelle, spéciale, dans la forme et les délais déterminés par les affiches et les cahiers des charges, leur intention de prendre part à cette adjudication.

En particulier, pour ce qui concerne les travaux de terrasse et de maçonnerie, qui seront adjugés le 20 courant, tous les entrepreneurs, désireux de concourir, sans exception, devront faire parvenir au Pavillon Rapp, huit jours au moins avant l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré énonçant les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ;

2° Un extrait de leur casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

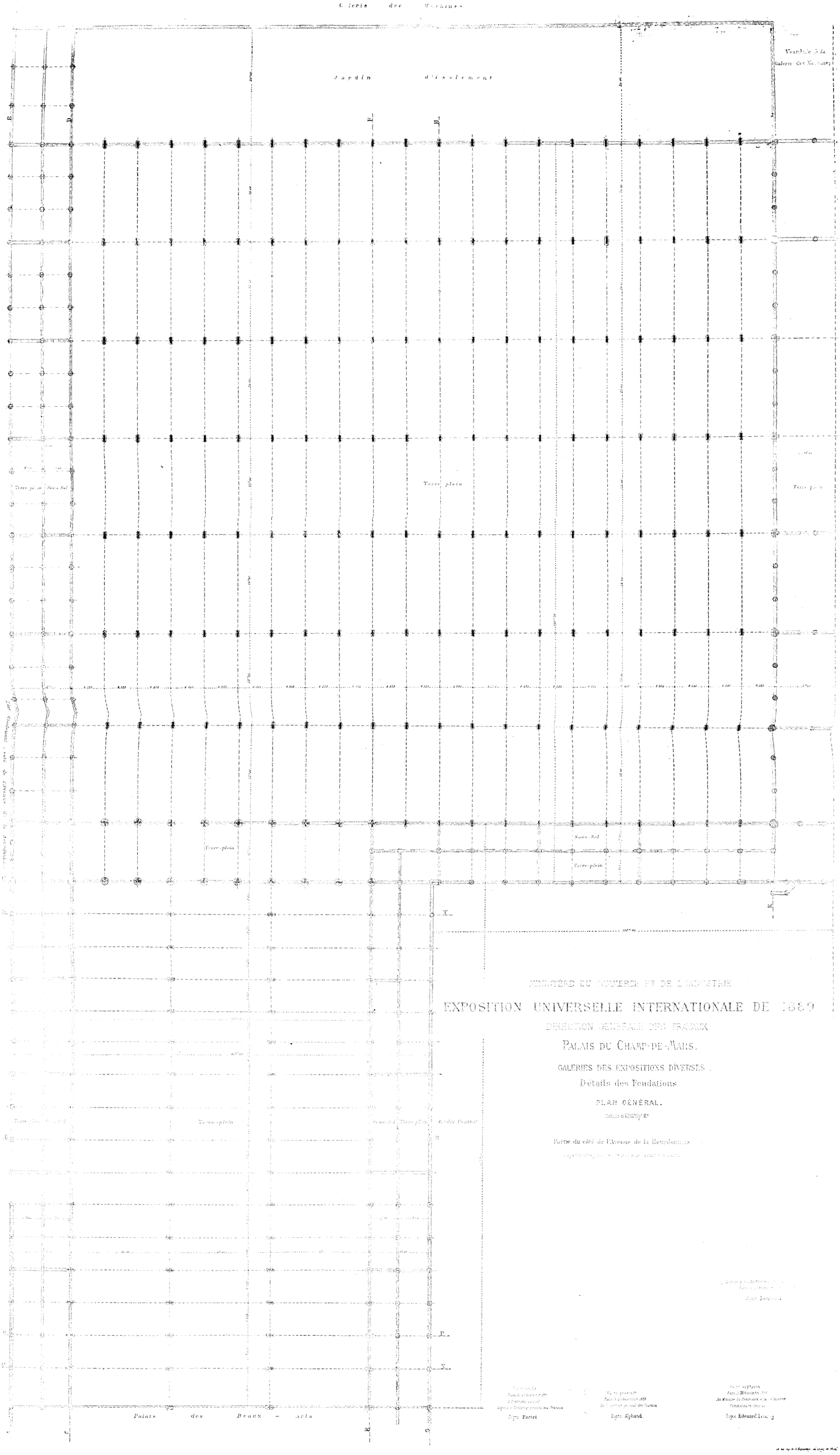
3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacités, etc.

La Date de l'Exposition

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a prononcé, au palais de l'Industrie, à la distribution des récompenses de la Société nationale des Sciences et des Arts industriels, une allocution qui a été très chaleureusement accueillie.

Il ne pouvait manquer, à cette occasion, de parler de la grande Exposition de 1889, il a eu raison de dire qu'elle était prête, qu'elle était faite, que son organisation existait tout entière ; mais il a eu raison surtout, de démentir catégoriquement les bruits que quelques journaux avaient fait circuler sur l'ajournement de l'Exposition en 1890.

L'Exposition aura lieu en 1889 ; on n'a jamais songé à en reculer la date, et il ne faut attacher aucune importance aux affirmations contraires de certains journaux ou aux campagnes et polémiques qui ont pu être ou qui pourront être entreprises en vue d'un ajournement ; il est



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PALAIS DU CHAMP-DE-MARS.

GALERIES DES EXPOSITIONS DIVERSES.

Détails des Fondations

PLAN GÉNÉRAL.

Partie du côté de l'Avenue de la Bourdonnais

Signé Bertet

Signé Alphand.

Signé Edouard Lavi...

bon même que les commerçants, les industriels, les agriculteurs qui pourraient se laisser émouvoir par ces rumeurs, ou qui pourraient éprouver quelque hésitation le sachent bien.

La date qui a été fixée ponr l'inauguration solennelle de l'Exposition ne sera pas modifiée. Il ne pourrait y avoir de doute sur ce point; mais la déclaration du Ministre du Commerce et de l'Industrie dissipe toute incertitude.

La Chambre de Commerce française

DE MILAN

Nous recevons de Milan, *le bulletin de la Chambre de commerce française de Milan* qui paraît tous les mois. Le premier numéro a été publié le 5 décembre de cette anaée.

C'est là une excellente et heureuse innovation que nous ne saurions trop encourager, et les chambres de Commerce françaises à l'étranger, pourraient fort utilement suivre cet exemple. Le premier numéro contient la composition actuelle de la Chambre de commerce française de Milan, le tableau des membres de la Chambre, des notes sur la fondation de la Chambre, le compte-rendu des travaux du Conseil, depuis sa première réunion, le 7 décembre 1885, jusqu'à sa séance du 5 juillet 1886, l'assemblée générale du 12 juillet 1886 et les extraits des procès-verbaux des séances du conseil, 2 août, 1er octobre et 2 novembre.

Le président d'honneur est M. Charpentier, consul général de France.

Le président est M. Lucien Salomon.

Le vice-président, M. Albert Dollfus.

Le trésorier, M. Adolphe Gibert.

Actuellement la Chambre compte 175 membres.

Le 20 décembre 1885, le conseil donnait avis de son installation à M, le ministre des affaires étrangères, et à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le ministre du Commerce répondait: « Je suis heureux de féliciter dans votre personne le groupe de nos compatriotes établis ou représentés à Milan, qui a réalisé cette création avec le concours de M. le consul général de France, et je ne doute pas que l'industrie et le commerce français ne trouvent auprès de vous l'appui qu'ils peuvent espérer. »

La Chambre de commerce française de Milan, à déjà rendu des services à nos compatriotes. C'est ainsi, que sur les réclamations faites à propos de la situation injuste réservé au commerce d'exportation des chiffons de France, la Chambre de commerce recevait une communication du consul général de France à Milan, à la date du 28 mars, d'après laquelle une ordonnance royale retirait le droit prohibitif qui ruinait une branche importante de notre commerce et permettait l'introduction en Italie des chiffons provenant de la France, y compris la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Si nous rappelons ce fait, c'est pour montrer l'action féconde que peuvent avoir nos Chambres de commerce françaises à l'étranger et c'est dans le but de développer une institution qui peut rendre des services aussi considérables.

Nous trouvons dans le rapport fort intéressant du président, M. Lucien Salomon, un passage intéressant relativement à l'Exposition universelle de 1889.

« Notre rôle, dit-il, sera plus important, nous en avons l'espoir, dès qu'il s'agira de travailler en vue de notre grande Exposition de 1889. Il y a déjà quelques mois, en écrivant à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, nous lui avons exprimé notre désir de concourir en ce qui concerne notre action en Italie, à tout ce qui pourra être fait pour répondre, traduire et interpréter le programme et les conditions de l'imposante lutte pacifique qui se prépare en France M. le ministre du Commerce et de l'Industrie nous a donné l'assurance qu'au moment opportun, il n'oublierait pas l'offre de nos services. »

ÉCHOS

Relations commerciales entre la France et le Canada

La Chambre de commerce française de Montréal appelle l'attention de M. le ministre du commerce et de l'industrie sur la diminution qui s'est produite depuis quinze ans, dans l'importation des produits français au Canada.

Les vins seuls font exception, mais ils sont encore loin d'occuper la place que mériterait l'importance croissante du Dominion.

Il conviendrait, pour porter un remède à cet état de choses, qu'un plus grand nombre de voyageurs de commerce français visitassent le pays et que nos fabricants et exportateurs consentissent plus facilement à adopter les usages, en ce qui concerne les mesures, les échanges, les crédits, etc.

Il serait également désirable que des communications directes, à l'exemple de la ligne allemande du « Hansa » d'Anvers à Montréal, fussent établies entre la France et le Canada.

***

Musée national des arts décoratifs

D'après la convention passée entre l'Etat et la Société de l'Union centrale des arts décoratifs, le Musée national des arts décoratifs sera installé dans le palais du quai d'Orsay. Le conseil général des bâtiments civils a dressé le devis de la reconstruction totale, dont les dépenses sont évaluées à 8,876,000 francs, mais la Société fournira une subvention de 3,500,000 francs, ce qui diminuera d'autant les charges de l'Etat. Cet établissement sera dirigé par un conseil de seize membres, dont huit nommés par le gouvernement. L'entrée du Musée sera gratuite tous les jours.

Dans l'impossibilité de créer immédiatement un nouveau champ de manœuvres pour l'armée de Paris, il a été entendu que le champ d'entraînement de Bagatelle remplacerait le Champ de Mars, pendant toute la durée de l'Exposition universelle.

C'est ce qui résulte des négociations entamées entre les délégués du ministère de la guerre et la Ville de Paris.

Ce n'est évidemment là qu'une solution provisoire. Dans les projets actuellement à l'étude, en effet, le Champ de Mars devant disparaître tôt ou tard, il sera indispensable de créer, soit au plateau de Courbevoie, soit sur un autre point éloigné du mur d'enceinte, un nouveau champ de manœuvres pour l'armée de Paris.

LES FONDATIONS DE L'EXPOSITION

Les adjudications se succèdent: adjudication des palissades qui entourent le Champ de Mars, adjudication de l'affichage sur les palissades, adjudication des fermes de 25 mètres, et, enfin, voici l'adjudication des terrassements et maçonneries pour les fondations.

Ces travaux sont considérables, parce qu'ils comprennent les fouilles, déblais, remblais, bétons et maçonneries diverses, formant fondation, sous-sols des galeries et annexes jusqu'au sol du rez-de-chaussée. Le cautionnement n'est pas moins de 20,000 fr.

De l'exécution.

Dès que l'architecte aura donné l'ordre de service, les travaux devront être entrepris et continués sans interruption. Ils devront être achevés le 1er avril 1887; ils devront être conduits suivant l'ordre qui aura été établi par l'architecte, de façon à faciliter l'approche, la manutention et la pose des fers, ainsi que l'exécution des ouvrages des entreprises diverses qui se poursuivront simultanément avec celles des maçonneries.

De façon à éviter tout retard dans l'exécution des travaux, que l'entrepreneur pourrait invoquer, soit à cause d'une saison pluvieuse, soit à cause d'une saison rigoureuse, le cahier des charges impose une retenue de un pour cent sur le montant total de l'entreprise, par chaque semaine de retard, au cas où les délais fixés se trouveraient dépassés. La direction générale des travaux est seule juge des cas de force majeure qui pourraient créer nne entrave au travail.

Accessoires des travaux de maçonnerie et des travaux de terrassements.

En dehors des maçonneries et des terrassements, il y a les accessoires de ces travaux. *Pour la maçonnerie :* les fournitures et main-d'œuvre, transports, bardage ou montage au treuil, à la hotte, au seau, à la brouette, au tombereau ou wagonet; les échafaudages, engins de toute sorte, épuisement et écoulement des eaux fluviales, enlèvements de décombres, etc. *Pour les terrassements :* quelle que soit la profondeur de la fouille ou la nature du sol, glaise, marne, sable, etc., les prix moyens sont applicables et comprennent tous montages, relais, chargements, roulages, transports, etc.

Composition des mortiers, bétons et maçonneries; exécution des chapes.

La composition doit être ainsi qu'il suit : *béton* en mortier de chaux hydraulique de Beffes, de Ville-sous-la-Ferté, ou chaux analogues, au choix de l'architecte, aves

sable de rivière et cailloux ; le mortier, composé de deux parties de chaux en poudre et de trois parties de sable ; le béton, composé de deux parties de ce mortier et de cinq parties de cailloux cassés et lavés.

Le mortier sera composé de 500 kilog. de ciment par mètre cube de sable de rivière parfaitement pur.

Maçonnerie en meulière neuve, hourdée en mortier de chaux hydraulique de même qualité et de même composition que précédemment pour mur en fondation et en sous-sol.

Maçonnerie de meulière et mortier de chaux hydraulique de même composition et de même nature que précédemment pour voutes de fondations.

Chapes en ciment 1re qualité de Boulogne ou analogue, de quatre centimètres d'épaisseur, formant une surface lisse et horizontale pour recevoir les patins des colonnes ou piliers métalliques sur la maçonnerie inférieure ou le bêton.

Terrassements

Du côté de l'avenue Suffren les terrassements s'étendront sur un dêveloppement de 605 mètres sur 8 mètres 50 de largeur et de 2 mètres de hauteur.

Il y aura au dessous du sol trois puits circulaires ou ovales de 1 mètre 20 et 2 mètres de diamètre.

Les galeries en bordure de l'avenue Suffren et sur le Jardin central exigeront la fouille de puits circulaires ou ovales ainsi que les galeries intérieures de 15 mètres et de 30 mètres.

Du côté de l'avenue de la Bourdonnais, les mêmes fouilles seront exécutées pour le sous-sol comme pour les galeries en bordure et les galeries intérieures de 15 mètres et de 30 mètres.

Maçonneries

Les maçonneries qui seront faites consisteront dans le remplissage des puits du sous-sol et des puits des galeries en bordure ou intérieurs sur l'avenue Suffren et l'avenue de la Bourdonnais, en béton, cailloux, mortiers de chaux hydraulique de Beffes et de Ville-sous-Ferté, ou de chaux analogue.

Détail Estimatif

Le détail estimatif de l'adjudication s'élève au chiffre total de 425,674 fr. 74, en y ajoutant la somme à valoir pour imprévus et dépenses en régie 10 0[0 soit 42,563 fr. 26 et les honoraires et frais d'agence 3 0[0 soit: 10,047 on arrive un total de 482,285 fr.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

Le Palais de l'Industrie qui, demain, va ouvrir ses portes à la Charité, donnait une fête hier à l'Industrie.

Fête, en effet, lundi, pour tous : pour M. Lockroy, dont l'éloquence familière a obtenu les suffrages de chacun ; pour M. Muzet, fier de cette Exposition, dont le succès a été si vif depuis trois mois ; fête, enfin, pour tous ceux que l'on récompensait et qui méritaient largement la petite ovation faite à chaque mention.

A deux heures, la *Marseillaise*, enlevée par une musique militaire, annonçait l'arrivée du Ministre du Commerce et du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, qui prennent place au centre de l'estrade, entourés des Membres du Jury.

M. Muzet, au nom de la Société, remercie alors MM. Lockroy et Turquet de l'intérêt qu'ils témoignent à l'Industrie, en venant présider en personne ; il n'oublie pas M. Granet, qui avait promis d'assister à la fête, et que son état de santé empêche d'être présent à la distribution des récompenses.

En terminant, M. Muzet adresse ses remerciements au Conseil municipal qui, par son concours, a contribué largement au succès de l'Exposition.

A ce discours accueilli par les applaudissements de tous, M. Lockroy a répondu avec cette éloquence spirituelle qui l'a fait, à chaque phrase, acclamer par l'assemblée entière, et par les mille bravos qui ont salué sa péroraison.

Voici le texte du discours :

« Je suis d'autant plus touché de l'acte par lequel vous avez bien voulu m'accorder la présidence de cette réunion, que votre demande ne pouvait plus s'adresser au ministre, qui a cessé d'exister, mais qu'elle s'adressait au député de Paris. (Bravos et applaudissements.)

« Eh bien, le député de Paris vous en est profondément reconnaissant, il vous en remercie bien sincèrement. (Nouveaux applaudissements.)

« Vous avez en effet, mon cher Muzet, en organisant une exposition aussi intéressante, en groupant tant d'industriels du monde entier, vous avez rendu un service aux travailleurs de Paris, à la ville de Paris, aux industriels, aux négociants parisiens, comme leur en rendront toujours des expositions bien conduites, sous la main d'un homme énergique, qui voit l'avenir et qui s'intéresse, comme vous le disiez tout à l'heure en terminant votre discours, aux grands intérêts de la patrie. (Assentiment général.)

« Je vous remercie donc en mon nom et au nom de mes collègues... les députés de Paris. (Rires approbatifs.)

« Je vous remercie d'autant plus que nous avons vu, dans ce petit espace, combien on pourrait rassembler de produits pouvant intéresser le savant, l'industriel, le producteur, et quels progrès importants ont été déjà réalisés dans toutes les branches de la production. Ce que nous avons vu ici nous permet de juger ce que sera la grande exposition universelle, que mon successeur aura pour mission de continuer à préparer et d'inaugurer.

« *Un grand nombre de membres.* — C'est vous qui la continuerez.

« *M. Edouard Lockroy.* — Elle est prête cette exposition de 1889 et déjà nous devons la considérer comme étant faite, car son organisation existe tout entière ; elle fonctionne déjà ; et j'aperçois ici mon honorable collègue et ami M. Jacques, que je connais depuis bien longtemps, car nous avons commencé ensemble au conseil municipal de Paris à nous occuper de cette affaire et à déclarer dès cette époque que le parti républicain devait s'intéresser aux questions d'affaires. (Vifs applaudissements.)

« Eh bien, mon collaborateur, M. Jacques, qui est un des membres les plus influents du conseil municipal de Paris, vous dira, lui aussi, que l'organisation fonctionne déjà, grâce à ses lumières et à celles de ses collègues de la commission de l'Exposition.

« Notre ami, M. Turquet, qui est, — je vous demande pardon, j'allais dire par habitude . sous-secrétaire d'Etat (Rires) — M. Turquet, dis-je, qui est député de l'Aisne, a donné tous ses efforts pour la création de cette exposition ; il avait préparé à l'avance un règlement relatif à toute la partie concernant les beaux-arts. Je puis vous affirmer, à ma grande joie, je vous l'assure, mes chers concitoyens, que cette Exposition se fera, non pas comme quelques journaux l'ont dit, en 1890, mais à la grande et solennelle date de 1889. (Très bien ! très bien ! et nombreux applaudissements.)

« Oui, je puis vous affirmer que l'organisation première étant faite, l'Exposition aura lieu dans les meilleures conditions et que ceux qui nous remplaceront la feront aussi bien, mieux peut-être que nous n'aurions pu le faire. (Non ! Non !)

« Ne croyons pas, messieurs, ne supposons même pas que tel ou tel homme soit nécessaire pour faire une entreprise ! Ayons confiance en nous-mêmes, et les hommes ne manqueront jamais ! Soyons convaincus que les hommes qui sont désignés par l'opinion du pays sont dignes de présider à ses destinées !

« Pour mon compte, j'ai foi en mon pays plus que jamais, et je ne m'arrête pas, je ne veux pas m'arrêter à des..... comment dirais-je ? à des incidents qui sont le résultat du fonctionnement du régime parlementaire et de ses luttes ; ce sont là des résultats qui ne comptent pas dans l'histoire de la France et de la civilisation.

« Mais ce qui comptera, c'est l'œuvre que vous ferez, que fera la nation elle-même. Ce qui comptera, c'est cette grande Exposition que vous préparez et que nos amis, ceux qui nous succèderont et que nous soutiendrons de toutes nos forces sauront bien accomplir.

« Voilà, messieurs, ce que j'avais à vous dire, et c'est sur ces paroles d'espérance et de confiance, sur ces paroles, permettez-moi de le dire, de gaîté et de foi robuste dans l'avenir de notre pays que je demande la permission de vous quitter.

« Quelques devoirs me restent à remplir, des devoirs qui incombent à un mi-

nistre qui s'en va ; je tiens à les remplir tranquillement, gaiement, ainsi que je vous parle en ce moment, et en vous déclarant que vous me retrouverez comme député, aussi passionné pour les destinées de la France et la prospérité de notre pays que j'ai pu l'être et que je l'ai été pendant les onze mois que j'ai eu l'honneur de faire partie du gouvernement. (Très bien ! très bien ! et applaudissements répétés.)

« Un dernier mot, messieurs. Je comptais distribuer ici quelques récompenses à ceux qui les ont si bien méritées. Ces récompenses, M. Muzet aura probablement à les donner, au nom de l'Etat, comme président de votre société. Vous comprenez très bien que je n'ai pas à faire cette distribution, et c'est un des grands regrets que j'apporte à cette fête.

« J'espère cependant que le mérite de nos exposants sera récompensé par nos successeurs, qui sauront reconnaître ceux qui ont bien mérité du commerce et de l'industrie. (Applaudissements.) »

Sitôt le calme rétabli, a commencé la distribution des récompenses. Puis, avec le cérémonial d'usage, le cortége s'est retiré.

La journée, si largement remplie, s'est terminée par un banquet que les exposants offraient à leur Président, M. Muzet. Quatre cents ouvriers ont bu aux succès de la société nationale des sciences et des arts industriels. La commission russe a porté un toast à la grandeur de la France.

Bonne journée pour tous, qui ont compris que c'est aussi servir la Patrie que de la faire triompher sur le terrain du commerce et de l'industrie. Le succès de 86 nous assure du triomphe pour 89.

L'EXPOSITION ET L'ÉTRANGER

On écrit de Berlin qu'à une des dernières séances du Reichstag, au cours de la discussion du budget, un député socialiste, M. Hasenclever, a incidemment parlé de l'Exposition universelle française de 1889. Il a dit que la participation de l'Allemagne à cette exposition serait utile aux intérêts des travailleurs et des industriels allemands. Ces fêtes internationales, a-t-il dit, sont le meilleur contre-poids aux armements perpétuels.

M. Hasenclever a proposé ensuite l'organisation d'une exposition universelle à Berlin.

LES EXPOSITIONS

Le comité de l'Exposition Toulousaine de 1887 a décidé de mettre à l'étude les projets suivants :

Exposition temporaire de fromages, beurres et lait (en juin).

Expositions temporaires de fruits et primeurs (tous les mois),

Exposition de vignes et raisins (juillet à septembre).

Exposition canine (août).

Concours de tir.

Concours de pigeons voyageurs.

Concours de gymnastique.

Concours d'orphéons, de fanfares et de musiques d'harmonie (les 5 et 6 juin).

Concours international de viticulture et d'agriculture.

Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences (22-29 septembre).

Exposition de dentelles et étoffes précieuses à Rome

On organise en ce moment à Rome, une exposition qui doit ouvrir dès les premiers jours de mars de 1887, et qui s'annonce exceptionnellement intéressante. — *Exposition de dentelles et étoffes précieuses et anciennes.* — Le comité d'organisation est déjà assuré du concours des plus grandes villes d'Italie.

Le comte de Sambuy, syndic de Turin, d'acord avec le marquis d'Azaglio, directeur du Musée civil de cette ville, ont décidé l'envoi d'une collection unique d'ornements d'église des XIII^e^ XIV^e^ et XV^e^ siècles, on y admirera de superbes tentures qui ornaient le lit dans lequel naquit Victor Emmanuel II au palais Carignan.

Plusieurs chambres de commerce s'occupent actuellement d'envois à l'Exposition, celles de Ravennes, Florence et Caserte, ont promis de nombreux échantillons précieux de brocarts, lampas, velours, tissus d'or et d'argent.

De nombreuses vitrines renfermeront les pièces les plus intéressantes des collections particulières qui contiennent de véritables trésors, surtout comme dentelles au fuseau.

Exposition des Beaux-Arts à Venise

Une exposition nationale des Beaux-arts s'organise actuellement à Venise.

Elle compte ouvrir en mars 1887.

M. Caponi qui a été nommé par le Comité d'organisation de l'Exposition, délégué auprès des artistes Italiens de Paris recueille en ce moment de nombreuses adhésions parmi ses compatriotes.

Exposition d'uniformes

L'exposition d'uniformes militaires, qui devait avoir lieu au ministère de la guerre, dans les premiers mois de 1887, a été reculée jusqu'en 1889. Ce renvoi a eu lieu sur la demande du colonel Jung, délégué de la guerre à l'Exposition universelle de 1889.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les Terrassements des voies ferrées

Les terrassements des voies ferrées vont commencer et le règlement de la plate-forme est en cours d'exécution.

La partie de cette voie, qui traversera les parcs et jardins, s'étendant actuellement du quai au Champ de Mars, sera enlevée pendant la durée de l'Exposition ; l'autre partie sera conservée, mais sera recouverte de façon à être utilisée à la fin de l'Exposition pour l'enlèvement des matériaux provenant de la démolition.

La partie qui s'exécute aujourd'hui comprend la courbe de raccordement avec la gare du Champ de Mars, elle traverse le square où l'on fait les sondages pour la tour Eiffel avec un déblai de 2 mètres, en moyenne, et il arrive à zéro à 95 mètres de la terrasse qui sépare le square du Champ de Mars.

Le reste des terrassements pour l'établissement de la plate-forme des voies est compris dans le projet général du mouvement des terres.

Ces travaux ont nécessité l'enlèvement, sur le parcours de la voie ferrée, des arbres, des arbustes et de la terre végétale du square.

Cette terre végétale est mise en dépôt dans un terrain en bordure du Champ de Mars pour être utilisée pour les futurs jardins.

Avant de commencer les terrassements, il a fallu déplacer des conduites d'eau et de gaz, de façon à assurer l'éclairage et l'alimentation des appareils hydrauliques, mais on a respecté toutes les conduites d'eau qui pouvaient être nécessaires pour le jeu des bassins et des cascades qui se trouvent dans les jardins du Trocadéro.

Ces travaux de terrassements sont exécutés en ce moment sous la direction de M. Lion, chargé des jardins et des plantations, dont on connaît la compétence et l'habileté.

La disposition des voies ferrées

La longueur totale des voies ferrées de service à établir sur le Champ de Mars, sera de 7,000 mètres environ.

Le réseau a été ménagé de façon à pouvoir desservir l'emplacement de toutes les constructions et à être utilisé pour l'installation des exposants.

Il comprend une voie d'arrivée qui se trouve auprès de l'Ecole militaire ; parallèlement à cette voie, sera une voie de départ, et enfin il y aura une troisième voie, dite voie de manœuvre pour permettre aux machines arrivant de retourner et prendre les wagons vides amenés sur la voie de départ.

A ces voies d'arrivée et de départ se rattachent par des plaques tournantes, les voies secondaires qui devront desservir tout le Champ de Mars.

Leur disposition comme leur emplacement ont été combinés de telle façon qu'un wagon venant d'être déchargé, puisse être amené sur la voie de départ et rejoindre aussitôt la gare du Champ de Mars qui se trouve à l'autre extrémité du Champ de Mars, près du quai.

En se rendant compte de la quantité totale de matériaux à transporter à pied d'œuvre, on est arrivé à déterminer un développement minimum de voies tout en assurant la rapidité de ces manutentions.

La plus grande économie est toujours soigneusement recherchée dans l'étude de ces projets, et nous croyons que dans le projet d'établissement de ces voies, on ne pouvait

réaliser plus complètement la facilité et la rapidité des transports dans des conditions plus favorables de prix.

Nous ajoutons du reste, que ce plan des voies de service a été arrêté à la suite de plusieurs conférences entre M. Alphand, directeur général des travaux, M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation et M. Marin, directeur de la compagnie de l'Ouest.

L'adjudication des Fermes

Samedi dernier, à une heure, a eu lieu, sous la présidence de M. Maruéjouls, président de section, assisté de deux membres du conseil de préfecture, l'adjudication au rabais de l'entreprise des travaux à exécuter pour l'établissement des fermes métalliques de vingt-cinq mètres pour les galeries des expositions diverses de l'Exposition universelle de 1889.

Les travaux, évalués à 1,864,283 fr., étaient divisés en quatre lots.

Ont été déclarés adjudicataires :

Pour le premier lot, M. Etienne Mauguin, au nom et comme administrateur de la Société des ponts et travaux en fer (anciens établissements Joret) moyennant un rabais de 13 fr. 0/0.

Pour le second lot, la Société générale des forges et ateliers de Saint-Denis, moyennant un rabais de 11 fr. 40 0[0.

Pour le troisième lot, M. Jules Roussel, moyennant un rabais de 10 fr. 50 0[0.

Pour le quatrième lot, la Société anonyme des Forges de la Franche-Comté, à Besançon, moyennant un rabais de 8 fr. 30 0[0.

L'exécution des fermes de 25 mètres, doivent commencer le 1er avril prochain, les matériaux de ces fermes seront les premières à être transportés par les voies de service. C'est donc à cette époque que les voies devront fonctionner, or, toutes les dispositions sont prises pour que le service soit assuré à cette date.

Lundi, la direction des travaux a donné des ordres d'exécution pour les fermes de 25 mètres.

Les résultats des adjudications ayant été approuvés par le Ministre, les entrepreneurs ont été convoqués au bureau de l'agence, pour signer les ordres de service d'exécution et recevoir les instructions nécessaires pour se mettre à l'œuvre, afin que, dès le premier avril, ils puissent commencer leur moutage.

Dans sa séance de jeudi, le Conseil des travaux, réuni sous la présidence de M. Alphand a arrêté les dispositions générales d'après lesquelles devra être établi le réseau d'égout qui desservira le Champ de Mars.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Revue Financière

9 décembre 1886.

C'est au moment même où le marché manifestait le plus énergiquement sa volonté de poursuivre la campagne de hausse, entamée précédemment, que le ministère Freycinet a été abattu de la façon la plus inopinée. Un événement politique de cette importance devait nécessairement avoir pour résultat de troubler le monde de la finance; et c'est ce qui est arrivé, en effet.

Cependant, il importe de constater que, pendant toute la durée de la crise ministérielle, les tendances ont été empreintes, non d'une inquiétude sérieuse, mais d'une sorte d'hésitation seulement.

On est, en somme, parvenu à éviter un déclassement considérable.

Cela, pour plusieurs raisons : Les marchés étrangers, qui n'avaient point à se préoccuper de circonstances qui nous étaient personnelles, et d'ailleurs d'un caractère éphémère, n'ont cessé de nous envoyer de bonnes devises, et de maintenir à peu près, sur toute la cote des valeurs internationales, les hauts cours précédemment cotés. C'est seulement pendant la séance de mercredi que ces valeurs ont reculé, à la suite de la baisse, à Berlin, des fonds Russes; mais on a rapidement reconnu que cette baisse était due, non à des appréhensions politiques, mais à ce fait que la spéculation allemande, chargée outre mesure à la hausse, se décidait, vu l'approche de la fin de l'année, à des réalisations dont l'absorption s'opérait difficilement, par suite de la situation générale de cette place.

Nos ventes ont d'abord subi le contre-coup de ce tendances momentanément moins bonnes; mais l'explication ci-dessus a bientôt réparé le mal et l'annonce de la constitution d'un ministère Goblet a fait le reste. Aussitôt que la nouvelle en a été connue, les bonnes dispositions antérieures ont pris le dessus.

Une des principales causes de la résistance opposée à la baisse, pendant la semaine qui vient de s'écouler, a été le calme et la fermeté au marché du comptant. La plupart des bons titres de placements à revenus fixes sont arrivés à un niveau qui n'assure plus au capital qu'un revenu très modeste.

Dernier cours des rentes à terme : 3 0[0 ancien, 83.87; 3 0[0 nouveau, 83.62; amortissable, 86.60; 4 1[2 0[0, 110.35.

Dernier cours au comptant : 3 0[0, ancien, 83,70; 3 0[0 nouveau, 83.40; amortissable, 86,30; 4 1[2 0[0 1880, 104; 4 1[2 0[0 1883, 110,15.

Dernier cours des Consolidés : 100 15[16 de l'Italien, 102,70; de l'Extérieure, 67 15[16; du Hongrois, 86 1[8; du Portugais, 56 7[8; du Turc, 15,32; de la Banque Ottomane, 538; de l'Egypte, 6 0[0, 385.

Tarif de la publicité du Bulletin officiel

Annonces, la ligne. . . . . **1** fr.
Réclames, — . . . . . **3** fr.

Maison COBLANCE, fondée en 1850, à PARIS.
MARX Opticien, Successr 8, r. N.-D.-de-Lorette | Jumelles de Théâtre, Campagne et Marine. Pince Nez-Lunettes. Baromètres de Précision



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES
SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1874
Fonds de Garantie : **91** millions de francs
SOMMES PAYÉES PAR LA Cie AU 30 JUIN 1885 :
Près de 165 millions de fr.
RENTES VIAGÈRES
Aux taux de **10, 15** *et* **17** *% suivant l'âge*
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Les Prospectus et les Renseignements
seront donnés gratuitement aux personnes qui en feront la demande
30, RUE DE PROVENCE, à PARIS

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

G. ROBERT, imprimeur du *Bulletin Officiel.*

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE 26e Année **PRÊTS** Sur TOUS IMMEUBLES
H. REJOU & Cie, 9, Rue Le Peletier, PARIS



CAPSULES THEVENOT

	PRIX du flacon en France	
	F.	C.
Au Goudron de Norwège pur, contre les *Rhumes* et le *Catarrhe*	1	20
A la Créosote de hêtre, *Asthmes, Bronchites et Phtisie*	2	»
A l'Huile de Foie de Morue créosotée, contre *Affections* chroniques de la *Poitrine*	2	»
A l'Extrait éthéré de fougère mâle. Employées avec succès contre le *Tænia*	4	»

UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE
SANS ODEUR NI SAVEUR
ABSORPTION FACILE
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle et Commerciale artistique

OFFICE DES
BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et **MARQUES DE FABRIQUE** en France et à l'Etranger
(FONDÉ EN 1886)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION : Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Première année. — N° 5. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 18 Décembre 1886.

329

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE du XIV Arrondissement PARIS

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.
Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE.—Les Comités départementaux,

PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission de garantie.
Commission technique des machines.
Chronique des travaux.
Banquet de la Société des anciens élèves de l'École centrale.
Les attraits de l'Exposition de 1889.
Les Parcs et Jardins.
L'Histoire du Travail.
La Tunisie à l'Exposition de 1886.
Échos.
Les Expositions nationales.
Projet de fondation d'un musée industriel à Lima.
Le Métropolitain.
Le Commerce de la France en Novembre 1886.
L'Eau à Paris.
Les Expositions.
La Tour Eiffel.
Les précédents de la Tour Eiffel.
Petite Correspondance.
Revue financière.

PARTIE OFFICIELLE

Par décret, en date du 11 décembre 1886, sur la proposition de M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, M. Édouard Lockroy, député, a été nommé ministre du Commerce et de l'Industrie.

Les Comités Départementaux

Par arrêté en date du 3 décembre 1886, M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Seine-Inférieure :

MM. Dautresme, député. — Félix Faure, député. — Lechevallier, député. — Lesouëf, député. Lyonnais, député. — Ricard, député. — Siegfried, député. — Trouard-Riolle, député. — R. Waddington, député. — Badin, manufacturier à Barentin. — Bellet, membre de la chambre de commerce de Fécamp. — Bénard, directeur de l'exposition internationale maritime de 1887 au Hâvre. — Eugene Benoist, négociant à Saint-Romain. — Besselièvre, conseiller général, manufacturier à Moromme. — Bignon fils, négociant à Eu. — Bochet, conseiller général à Forges-les-Eaux. — Boissaye, maire d'Etretat. — Bonpain, président de la Société industrielle de Rouen. — Camille Bornot, propriétaire è Valmont. — Burel, agriculteur, maire de Fougueusemare. — Canu, agriculteur, maire d'Argueil. — Cauchois, agriculteur, conseiller d'arrondissement. — Cazavan, directeur des forges et chantiers de la Méditerranée, membre de la chambre de commerce du Havre—Chedeville, filateur, président de la société industrielle d'Elbœuf. — Convert, membre de la chambre du commerce du Havre. — Delamare, agriculteur, maire d'Auffay. — Jules Delamare, ancien industriel à Rouen. — Delaunay, fabricant d'huile, conseiller général à Fécamp. — Henri Desgenétais, industriel à Lillebonne. — René Desgenétais, industriel à Bolbec. — Léon Desgenétais, agriculteur, adjoint au maire de Bolbec. — Dieterte, directeur du musée de Fécamp, maire de Criquebeuf. — Doublet, industriel, conseiller général, maire d'Elbeuf. — Fache Havé, industriel, adjoint au maire de Saint-Saëns. — Ernest Fauquet, membre du conseil municipal de Rouen. — Fauquet Lemaître, industriel, membre de la chambre de commerce de Bolbec. — Emile Ferry, conseiller général à Rouen, ancien juge au tribunal de commerce. — Constant Flavigny, manufacturier, président de la chambre du commerce d'Elbeuf. — Forestier, tanneur à Saint-Saëns. — Fortier, président du comice agricole de Rouen, ancien président de la société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. — Fournier, fabricant de chapeaux à Yvetot. — Louis Fraenkel, manufacturier, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf. — Knieder industriel, vice-président de la société industrielle de Rouen. — Lucien Frourage, manufacturier à Darnétal. — Gervais, fabricant de fromages, maire de Ferrières. — Gresland, filateur à Notre-Dame de Boudeville. — Hallaure, maire de Bléville. — Robert Hédouin, marchand de draps à Elbeuf. — Héron, président de la société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure. — Houzeau, directeur de la station agronomique, président de la société centrale d'agriculture. — Lanfray, conseiller d'arrondissement à Maromme, adjoint au maire. — Laporte, conseiller général. — Lebon, maire de Rouen. — Leborgne, maire de Fécamp. — Gaston Le Breton, directeur du musée céramique, à Rouen. — Raoul Lebourgeois, vice-président de la chambre de commerce de Dieppe. — Lefrançois, industriel, adjoint au maire de Saumont-la-Poterie. — Lemagnen, membre de la chambre de commerce de Dieppe. — Lemonnier, industriel, conseiller général. — Leroy-Petit, conseiller muuicipal, ancien adjoint au maire de Rouen. — Maurice Lippmann, propriétaire et agriculteur à Bracquemont. — Maillet de Boullay, directeur du musée d'antiquités à Rouen. — Mallet, président de la chambre du commerce du Havre. — Ernest Manchon fils, secrétaire de la chambre de commerce de Rouen. — Marion, maire du Havre. — Martin, armateur, membre de la chambre de commerce, président du conseil d'arrondissement de Dieppe. — Numa-Ménage, agriculteur, adjoint au maire de Beaubec-la-Rosière. — Mesnare-Guian, agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Ménerval. — Mulot, propriétaire à Puy, agriculteur. — Raoul Nicole, armateur, vice-président du syndicat de commerce et de l'industrie, au Havre. — Nivert, fabricant de draps, membre du tribunal de commerce d'Elbeuf. — A. Normand, ingénieur constructeur mécanicien au Havre. — Pichard, armateur, président du tribunal de commerce et maire de Saint-Valery-en-Caux. — Ch. Pinel, ingénieur-mécanicien à Rouen. — Paul Pion, teinturier, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf. — Pochon, industriel, maire de Tôtes. — Poulard, industriel, conseiller d'arrondissement et maire de Luneray. — Powel, industriel, membre de la chambre de commerce de Rouen. — Rasset, président du comice agricole de Neufchâtel. — Rimbert, négociant, maire de Dieppe. — Rispal, négociant, adjoint au maire du Havre. — Rivière, industriel à Rouen. — Saint-Requier, agriculteur à Riville. — Sannier, industriel, maire de Blangy. — Thoronde, négociant à Rouen. Wesphelen-Lemaître, industriel à Lillebonne, conseiller d'arrondissement, membre de la chambre de commerce de Bolbec.

Les membres du comité départemental sont répartis de la manière suivante :

1° *Sous-comité de l'arrondissement de Rouen*

CIRCONSCRIPTION DE ROUEN

MM. Ricard, député. —R. Waddington, député — Badin, manufacturier à Barentin. — Besselièvre, conseiller général manufacturier à Maromme. — Bonpain, président de la société industrielle de Rouen. — Jules Delamare, ancien industriel à Rouen. — Ernest Fauquet, membre du conseil municipal de Rouen. — Emile Ferry, conseiller général à Rouen ancien juge au tribunal de commerce. — Fortier, président du comice agricole de Rouen, ancien président de la société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. — Knieder, industriel, vice-président de la société industrielle de Rouen. — Lucien Fromage, manufacturier à Darnetal.— Gresland, filateur à Notre-Dame de Boudeville. — Héron, président de la société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure. — Houzeau, directeur de la station agronomique, président de la société centrale d'agriculture. — Lanfray, conseiller d'arrondissement à Maromme, adjoint au maire. — Lebon, maire de Rouen. — Gaston Le Breton, directeur du musée céramique, à Rouen. — Leroy-Petit, conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Rouen. — Maillet du Boullay, directeur du musée d'antiquités, à Rouen. — Ernest Manchon fils, secrétaire de la chambre de commerce de Rouen. — Ch. Pinel, ingénieur mécanicien à Rouen. — Powel, industriel, membre de la chambre de commerce de Rouen. — Rivière, industriel à Rouen.

CIRCONSCRIPTION D'ELBEUF

MM. Dautresme, député. — Chedevilie, filateur, président de la société industrielle d'Elbeuf. — Doublet, conseiller général, maire d'Elbeuf. — Constant Flavigny, manufacturier, président de la chambre de commerce d'Elbeuf. — Louis Fraenkel, manufacturier, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf. — Robert Hédouin, marchand de draps, à Elbeuf. — Laporte, conseiller général. — Nivert, fabricant de draps, membre du tribunal de commerce d'Elbeuf. — Paul Pion, teinturier, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf. — Thézard, marchand de draps, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf. — Thouroude, négociant à Rouen,

2e *Sous-comité de l'arrondissement du Havre*

CIRCONSCRIPTION DU HAVRE

MM. Félix Faure, député. — Lyonnais, député. — Siegfried, député. — Bénard, directeur de l'Exposition internationale maritime de 1887, au Havre. — Eugène Benoist, négociant à Saint-Romain. — Burel, agriculteur, maire de Fougueusemare. — Cazavan, directeur des forges et chantiers de la Méditerranée, membre de la chambre de commerce du Havre. — Couvert, membre de la chambre de commerce du Havre. — Hallaure, maire de Bléville. — Mallet, président de la chambre de commerce du Havre. — Marion, maire du Havre. — Raoul Nicole, armateur, vice-président du syndicat du commerce

et de l'industrie au Havre. — A. Normand, ingénieur-constructeur-mécanicien au Havre. — Rispal, négociant, adjoint au maire du Havre.

CIRCONSCRIPTION DE FÉCAMP

MM. Bellet, membre de la chambre de commerce de Fécamp. — Boissaye, maire d'Etretat. — Delaunay, fabricant d'huiles, conseiller général à Fécamp. — Diéterte, directeur du musée de Fécamp, maire de Criquebeuf. — Leborgne, maire de Fécamp.

CIRCONSCRIPTION DE BOLBEC ET LILLEBONNE

MM. Henri Desgenétais, industriel à Lillebonne. — René Desgenétais, industriel à Bolbec. — Léon Desgenétais, agriculteur, adjoint au maire de Bolbec. — Fauquet-Lemaître, industriel, membre de la chambre de commerce de Bolbec. — Wesphalen-Lemaitre, industriel à Lillebonne, conseiller d'arrondissement, membre de la chambre de commerce de Bolbec.

3° *Sous-comité de l'arrondissement de Dieppe*

MM. Trouard-Riolle, député. — Bignon fils, négociant à Eu. — Cauchois, agriculteur, conseiller d'arrondissement. — Delamare, agriculteur, maire d'Auffay. — Raoul Lebourgeois, vice-président de la chambre de commerce de Dieppe. — Lemaguen, membre de la chambre de commerce de Dieppe. — Maurice Lippmann, propriétaire et agriculteur à Bracquemont. — Martin, armateur, membre de la chambre de commerce, président du conseil d'arrondissement de Dieppe. — Mulot, propriétaire à Puy, industriel et agriculteur. — Pochon, industriel, maire de Tôtes. — Poulard, industriel, conseiller d'arrondissement et maire de Luneray. — Rimbert, négociant, maire de Dieppe.

4° *Sous-comité de l'arrondissement de Neufchâtel.*

MM. Bochet, conseiller général, à Forges-les-Eaux. — Canu, agriculteur, maire d'Argueil. — Fache-Havé, industriel, adjoint au maire de Saint-Saëns. — Forestier, tanneur, à Saint-Saëns. — Gervais, fabricant de fromages, maire de Ferrières. — Lefrançois, industriel, adjoint au maire de Saumont-la-Poterie. — Numa Ménage, agriculteur, adjoint au maire de Beaubec-la-Rosière. — Mesnard-Guian, agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Ménerval. — Rasset, président du comice agricole de Neufchâtel. — Sannier, industriel, maire de Blangy.

5° *Sous-comité de l'arrondissement d'Yvetot.*

MM. Lechevallier, député. — Lesouëf, député. — Camille Bornot, propriétaire, à Valmont. — Fournier, fabricant de chapeaux, à Yvetot. — Lemonnier, industriel, conseiller général — Pichard, armateur, président du tribunal de commerce et maire de Saint-Valery-en-Caux. — Saint-Requier, agriculteur, à Riville.

Par arrêté, en date du 3 décembre 1886, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Somme :

1° *Sous-comité de l'arrondissement d'Amiens.*

MM. Bor, chimiste, professeur du cours de teinture à la société industrielle d'Amiens. — Brandicourt, fabricant de bougies, à Amiens. — Cauvin, ancien conseiller général, manufacturier, maire de Saleux. — Dauphin, sénateur, ministre des finances, président du conseil général, président de la société des agriculteurs de la Somme. — David, filateur de laines, à Amiens. — Debeauge (Abel), directeur de la société anonyme, filature de lin, à Amiens. — Decaix-Matifas, membre de la chambre de commerce, président de la société d'horticulture de Picardie, adjoint au maire d'Amiens. — Descat, teinturier en velours de coton, à Amiens. — Dewailly (Louis), membre de la chambre de commerce d'Amiens, président de la société des amis des arts, fabricant de toiles et sacs, à Amiens. — Dieu, ancien député, fabricant de bonneterie, à Villers-Bretonneux. — Douville-Maillefeu (comte de), député. — Duflos, ancien président du tribunal de commerce, à Amiens. — Duthoit, architecte, à Amiens. — Fiquet (Alph.), fabricant de velours, ancien maire d'Amiens. — Fougeron, agriculteur, conseiller général, maire de Boileilly. — Gallet (Eug.), secrétaire de la chambre de commerce, président de la société industrielle, à Amiens. — Garnier, président de la société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Gand, professeur de tissage à la société industrielle d'Amiens. — Guénard, entrepreneur de maçonnerie, président du conseil des prud'hommes d'Amiens. — Gontier, teinturier en laine et velours d'Utrecht, à Amiens. — Honoré, conservateur des forêts, à Amiens. — Hubault (A.), fabricant de velours, président du tribunal de commerce d'Amiens. — Lamy, directeur de l'usine de produits chimiques, à Amiens. — Labbé, président de la chambre de commerce d'Amiens. — Lavallart, fabricant de velours, à Amiens. — Louchet-Bernaud, fabricant de tapis et velours, à Amiens. — Morvillez, fondeur en fer, à Amiens. — Payen (Albert), fabricant de velours, à Amiens. — Ponche, filateur, membre de la chambre de commerce d'Amiens. — Prévost-Blondel, fabricant de chaussures, à Amiens. — Petit (Frédéric), négociant, sénateur, conseiller général, maire d'Amiens. — Ricquier, architecte en chef du département, à Amiens. — Saint (Ch.), filateur et tisseur, membre de la chambre de commerce d'Amiens, à Flixecourt. — Sibut, fabricant de fers à cheval, conseiller municipal, à Amiens. — Vasseur, ancien président du tribunal de commerce d'Amiens. — Vivien, vice-président du conseil des prud'hommes, ouvrier typographe, à Amiens. — Vagniez (Benoni), négociant, à Amiens. — Vinque, fabricant, membre de la société industrielle, à Amiens.

2° *Sous-comité de l'arrondissement d'Abbeville*

MM. Béthouart, agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Rue. — Carette, ancien député, ancien maire d'Abbeville, avocat à Abbeville. — Colart, ancien conseiller général, fabricant de tourbes à Fontaine-sur-Somme. — Deneux, manufacturier, maire à Hallencourt. — Delepierre, fabricant de tissus à Abbeville. — Depoilly (J.), fabricant de serrurerie, ancien conseiller d'arrondissement, à Friville-Escarbotin. — François, conseiller d'arrondissement, maire d'Abbeville. — Froment, agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Ponthoile. — Gavelle, ingénieur civil, manufacturier, conseiller général, membre de la chambre de commerce d'Abbeville. — Gilson, fondeur de métaux, conseiller général, à Friville-Escarbotin. — Imbert, fabricant de serrurerie, conseiller municipal à Friville-Escarbotin. — Le Cousellier, fabricant de ficelles et cordages, conseiller d'arrondissement, membre de la chambre de commerce d'Abbeville. — Lheureux, manufacturier à Longpré-les-Corps-Saints. — Mouchaux, président de la chambre de commerce d'Abbeville. — Prarond, ancien conseiller général, ancien maire d'Abbeville, président honoraire de la société d'émulation d'Abbeville. — Prouteaux, ingénieur civil, fondeur, adjoint au maire d'Epagne. — Richard, fabricant de voitures, à Abbeville. — Vallerant, fabricant de serrurerie, à Sailly-le-Sec.

3e *Sous-comité de l'arrondissement de Doullens*

MM. Chedeville, fabricant de papiers, à Doullens. — Dusevel, marchand tanneur, président du conseil d'arrondissement, à Doullens. — Mercier, fabricant de toiles, au Candas. — Sydenham, manufacturier, conseiller général, membre de la chambre de commerce d'Amiens, maire de Doullens.

4e *Sous-comité de l'arrondissement de Montdidier*

MM. Bouly (Alfred), membre de la chambre de commerce d'Amiens, fabricant de bonneterie, à Moreuil. — Courtois, ancien conseiller général, fabricant de bonneterie, maire de Caix. — Cranney, fabricant de sucre à Ercheu. — Dumont Edouard), fabricant de bonneterie, conseiller d'arrondissement, maire de Méharicourt. — Goret (Théodule), négociant en laines, conseiller d'arrondissement, au Plessier-Rozainvillers. — Heinard-Decaix, agriculteur, à Chirmont. — Jametel, député, conseiller général, maire de Marestmontiers. — Justin, agriculteur, maire de Flers-sur-Noye. — Triboulet, propriétaire, agriculteur à Assainvillers. — Deffers, entrepreneur de travaux publics à Paris, maire d'Ayencourt-le-Monchel.

5e *Sous-comité de l'arrondissement de Péronne*

MM. Bernot, ancien député, conseiller général, agriculteur, fabricant de sucre, maire de Ham. — Danicourt (Alfred), antiquaire et numismate, ancien maire de Péronne. — Lefèvre, constructeur-mécanicien, à Péronne. — Magniez, sénateur, conseiller général, agriculteur, maire à Ytres. — Savary, conseiller général, distillateur et fabricant de sucre, maire de Nesle. — Tarlier, fabricant de tissus, ancien maire à Sailly-Saillisel. — Tardieu, fabricant de meubles, à Péronne. — Toulet (aîné), conseiller général, ingénieur mécanicien, membre de la chambre de commerce d'Amiens, à Albert. — Vion, fabricant de sucre, à Villers-Faucon.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Commission des 43

La Commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie hier, sous la présidence de M. Edouard Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie. La séance a été toute entière consacrée à l'examen de la concession des catalogues, au sujet de laquelle un important débat s'est engagé.

En principe, l'adjudication à forfait, déjà adoptée par les sous-commissions des finances et de l'exploitation, a été adoptée également par la Commission des 43. Toutefois, et sur la proposition de quelques membres, qui avaient exprimé le désir de voir joindre à l'adjudication des catalogues l'adjudication de la concession de la publicité intérieure de l'Exposition, la Commission des finances a remis à la prochaine séance pour statuer et sur la question de jonction des deux adjudications, et sur le principe même de la concession des catalogues. La séance a été levée à midi.

LA

Commission technique des Machines

La Commission technique des machines s'est réunie jeudi sous la présidence de M. Philipps, membre de l'Institut, pour entendre l'exposé préliminaire du chef du service mécanique et électrique, sur les conditions générales d'installation de la force motrice pendant toute l'Exposition universelle de 1889.

Il a été donné connaissance des sondages effectués dans le Champ de Mars sur l'emplacement que doit occuper la galerie des machines. Il résulte de ces sondages que les fondations des machines motrices ne présenteront des difficultés sérieuses que dans une portion relativement restreinte de cet emplacement, et que les fondations des grandes fermes de 110 mètres de portée, qui doivent recouvrir cette galerie, n'apporteront aucune entrave dans les installations mécaniques.

La commission a été d'avis qu'il y aura lieu, après entente avec la commission d'électricité, de faire appel au patriotisme et au désintéressement des constructeurs mécaniciens français. Cet appel serait fait en vue de réduire le plus possible les frais d'installation de la force motrice nécessaire pour actionner les machines dont la mise en mouvement

Toutes ces constructions si variées, parfois si brillantes, en tout cas si curieuses, si originales, jetaient leur note de gaieté. On venait à l'Exposition, non pas seulement pour admirer les produits exposés dans les galeries, non pas seulement pour s'instruire sur les progrès de l'industrie européenne, mais pour se distraire dans une sorte d'excursion internationale à travers le parc, et pour visiter le palais et les maisons qui caractérisaient le style des diverses époques et lee habitudes des peuples.

On venait là comme à une représentation, comme à une sorte de fête de l'architecture européenne. On faisait ainsi son petit voyage en Chine, au Japon, en Amérique, en Suède, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Danemarck, en Norvège et en Egypte, on faisait son tour du monde en quelques heures, sans fatigue.

***

L'Exposition de 1889 ne sera pas inférieure à sa devancière de 1867. Dans le parc, il y aura des restaurants nombreux, des théâtres, des musiques ; on fera des constructions variées, élégantes, chatoyantes, de façon à ce que l'Exposition de 1889 soit aussi attirante que l'Exposition de 1867 et ne nous laisse pas le souvenir un peu maussade de l'Exposition de 1878.

L'HISTOIRE DU TRAVAIL

A l'Exposition de 1867

La préoccupation constante de tous les organisateurs des Expositions universelles dans ces dernières années a été de réserver une galerie spéciale pour l'installation d'une exposition rétrospective qu'on appelait l'*histoire du travail*.

***

En 1867, l'arrêté constituant la commission de l'Histoire du Travail définissait ainsi son rôle : « faciliter pour la pratique des arts et l'étude de leur histoire, la comparaison des produits du travail de l'homme aux divers époques et chez les différents peuples ; fournir aux producteurs de toutes sortes des modèles à imiter, et signaler à l'attention publique les personnes qui conservent les œuvres remarquables des temps passés. »

L'Exposition de l'Histoire du Travail avait une devancière. A Londres, en 1862 pendant la dernière exposition universelle, l'administration du Kensington Museum réunissait une collection de monuments de toute nature et d'objets de toute provenance appartenant aux siècles passés.

Toutes les nationalités se trouvaient confondues.

***

En 1865, à Paris, un groupe d'artistes et d'industriels faisait une tentative du même genre. L'Exposition rétrospective de l'*Union des Beaux-arts appliqués à l'Industrie* embrassait les objets d'art de tous les siècles et de toutes les contrées sans distinction d'origine, d'époque et de provenance. On avait réuni, dans le palais des Champs-Elysés, tous les trésors des collections particulières que le public n'aurait jamais pu admirer.

***

Pour l'Exposition de l'Histoire du Travail en 1867, on adoptait une règle, une méthode ; on y voyait les produits divers de tous les pays, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, mais on disposait les objets de telle sorte que les époques principales de l'histoire de chaque peuple fussent nettement distinguées ; il s'agissait de faire saisir par un classement méthodique la succession chronologique des progrès et des transformations du travail.

***

M. Du Sommerard indique dans le rapport intéressant qui fut publié à cette époque le classement adopté par la section française qui devait servir de base aux nations étrangères.

La galerie de l'histoire du Travail était divisée en dix époques bien tranchées :

1° *La Gaule avant l'emploi des métaux.* — Comprenant les ustensiles d'os et de pierre avec les ossements des animaux aujourd'hui disparus du sol de la France, mais trouvés avec les objets et pouvant indiquer la période à laquelle ceux-ci appartiennent ;

2° *La Gaule indépendante.* — Armes et ustensiles de bronze, de pierre, objets de terre cuite ;

3° *La Gaule pendant la domination romaine.* — Bronzes, armes, monnaies gauloises, orfèvrerie, bijoux, poteries rouges et noires, émaux incrustés, etc.;

4° *Les Francs jusqu'au règne de Charlemagne* (800). — Bronzes, monnaies, orfèvrerie, bijoux, armes, poteries, manuscrits, chartes, etc.;

5° Les *Carlovingiens* du commencement du IXe à la fin du XIe siècle. — Sculpture, ivoires, bronzes, monnaies, sceaux, orfèvrerie, bijoux, armes, manuscrits, chartes, etc.;

6° *Le Moyen-Age*, du commencement du XIIe siècle au règne de Louis XI inclusivement (1483). — Statuaire, sculpture en ivoire, bois, meubles, bronzes, monnaies, sceaux, orfèvrerie, bijoux, armes et armures, manuscrits, miniatures, émaux incrustés et champlevés, poteries, tapisseries, tissus, broderies, vêtements, etc.

7° *La Renaissance* depuis Charles VII jusqu'à Henri IV (1610), comprenant, comme la période précédente, les produits de la sculpture, ceux de l'orfèvrerie, de l'armurerie et de la coutellerie ; puis les émaux peints, les faïences vernissées, celles dites de Henri II, les ouvrages de Bernard Palissy et de ses continuateurs, les verreries, les tapisseries, les tissus, les broderies, les reliures, etc.

8° *Le règne de Louis XIII et de Louis XIV*, de 1610 à 1705 dans lesquels se trouvent, outre les produits des siècles précédents, les ameublements en bois sculpté et doré, les marqueteries rehaussées de bronze, les faïences de Nevers et de Rouen, ainsi que les porcelaines de Rouen et de St-Cloud.

9° *Le règne de Louis XV*, de 1715 à 1775, présentant, outre les objets précédents, les vernis Martin, les porcelaines de Chantilly, de Mennecy, de Vincennes et de Sèvres, les faïences de Moutiers, de Marseille, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Picardie, etc.

10e *Le règne de Louis XVI et la Révolution française*, de l'année 1775 à 1800.

***

La plupart des nations répondirent à cet appel et participèrent à l'exposition de l'Histoire du Travail ; l'Angleterre, l'Autriche, les Principautés Roumaines, le Portugal, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Norwège envoyèrent d'intéressantes collections ; l'Italie, la Bavière, le Wurtemberg, la Suisse, le Danemarck, les Etats-Pontificaux, la République américaine exposèrent des séries entières ou des ouvrages détachés ; l'Egypte donna ses trésors du musée de Boulaq.

***

La galerie de l'Histoire du Travail français se composait uniquement d'œuvres extraite des collections particulières de Paris, des départements, quelquefois même de l'Etranger, des musées municipaux, à l'exclusion des produits appartenant à l'Etat et à la Couronne, car les réglements interdisaient le déplacement des objets de nos musées et de nos bibliothèques, auxquels il convenait d'ailleurs de conserver leur physionomie au moment où les étrangers allaient visiter Paris.

***

Le nombre des collections dont les envois figurèrent dans la section française atteignirent le chiffre de 532, tant galeries particulières que musées municipaux, trésors d'églises, sociétés archéologiques, bibliothèques, et le catalogue ne comporta pas moins de 7,000 numéros, dont la plupart se rattachaient à des séries tout entières d'objets réunis sous le même chiffre.

***

Ultérieurement, nous passerons en revue cette section de l'Histoire du Travail à l'Exposition de 1867, tant au point de vue français qu'au point de vue étranger ; nous nous contentons de donner ici des indications générales, et nous passons à l'Exposition de 1878.

***

A l'Exposition de 1878

A l'exposition de 1878, on avait bien songé

à créer une exposition de l'Histoire du Travail, mais on reconnut les difficultés de réaliser dans son intégrité un pareil projet. Nous sommes en général mal renseignés; les documents nous manquent. Nous avons bien de riches collections, que nous pouvons montrer à titre de curiosité, mais il eût été difficile d'en opérer le classement. Combien d'attributions sont hypothétiques ou conjecturales ! Aussi, l'histoire de la civilisation est loin d'être faite, car la date exacte de son acte de baptême nous manque; l'histoire du travail est encore plus difficile à présenter que celle de la civilisation, surtout si elle doit consister, non dans les produits du travail, mais dans les instruments et les perfectionnements successivement apportés.

Nous trouvons bien dans une ville ensevelie une arme, une statue, un vase, mais rarement un outil, et on a pu dire avec raison : « l'antiquité nous livre peu à peu ses musées et ses arsenaux, elle garde le secret de ses outils.»

C'est ce secret qu'il aurait fallu arracher, pour que l'exposition de l'Histoire du Travail fût intéressante et profitable. A l'exposition de 1878, on dut se contenter de faire des galeries rétrospectives, en les présentant comme une décoration.

***

Ce qu'a été l'Exposition de l'Histoire du Travail, ce qu'elle devrait être

Nous avons parlé plus haut de la tentative de 1867, et nous aurons occasion d'en parler plus longuement en pénétrant dans les galeries françaises et dans les galeries étrangères; pour l'instant, nous nous bornons à un aperçu général; eh bien, en 1867, il y a eu beaucoup de richesses accumulées, beaucoup de pièces rares; on voyait dans la section française et dans la division consacrée à l'âge de pierre, des haches, des lances, des javelots, des os, des pierres; on trouvait dans les galeries réservées à la Gaule indépendante et à la Gaule sous la domination romaine, des armes de bronze superbes, de magnifiques colliers d'or; sous les Carlovingiens et le moyen-âge, on admirait les ivoires sculptées, les figurines, et toutes les richesses provenant des trésors des églises, les tapisseries, les émaux, les couronnes, les épées; la Renaissance exposait ses poteries, ses cristaux, ses joyaux, ses miniatures. On venait contempler là de fort jolies choses, des objets luxueux; on avait là l'image du musée de Cluny ou du musée de Kensington. Mais ce n'était pas l'histoire du travail, c'était l'histoire des produits du travail.

Pour avoir une véritable histoire du travail, il aurait fallu réunir les outils qui avaient donné ces produits; il aurait fallu avoir la vraie quenouille, le rouet authentique, les métiers de tisserand à bras, les premières presses, les marteaux, les pilons, les haches, les socs en bois et en pierre dont on se servait avant l'âge de bronze; mais encore cette histoire aurait-elle été complète? On nous aurait bien montré les instruments du travail, mais il aurait fallu aussi nous apporter les métamorphoses de ce travail par la découverte de nouvelles matières premières. Le fer, l'argent, l'or, l'étain, le cuivre ne sont-ils pas des instruments ? Si l'homme a modifié, transformé, perfectionné les outils, la nature, sous l'influence du travail de l'homme, n'a-t-elle pas apporté la matière première qui a permis de fabriquer les outils ? Et si nous trouvons d'abord à la surface du sol la pierre, ne rencontrons-nous pas plus profondément les minéraux? Avec la pierre on a fait des marteaux, des haches, des socs, mais avec le fer, on a produit d'autres instruments plus puissants; le ver-à-soie a créé toute l'industrie des tissus; allons-nous dans une exposition de l'histoire du travail, pour ne prendre que quelques exemples, aligner des pierres, des morceaux de fer, élever quelques vers-à-soie, placer à côté de ces matières premières l'outil, à côté de l'outil, le produit, et suivre à travers les âges le développement de cette matière première, le perfectionnement de cet outil, les produits qui sortent de ces outils perfectionnés ? Il faudrait pour une œuvre aussi colossale, qui ne manquerait pas de grandeur, d'abord des années, et un emplacement plus grand que le Champ de Mars, puisqu'il s'agit en somme de l'histoire même du monde; les documents, d'ailleurs, sur bien des points, nous feraient défaut.

***

C'est là un projet qui a pu être caressé, qui n'est pas réalisable dans une exposition universelle, dans une exposition où l'on a quelque peine à classer seulement tous les produits. Vous pouvez bien réserver une place pour une exposition rétrospective restreinte et offrir aux spectateurs les échantillons des outils et des travaux anciens; vous ne pouvez, à proprement parler, faire une exposition de l'Histoire du Travail; cette histoire, vous pouvez la trouver par bribes et par morceaux dans des musées spéciaux, qui servent pour l'étude; votre ambition ne peut s'étendre jusqu'à dérouler sur la plaine du Champ de Mars un livre dont on n'a pas tous les feuillets. Et cependant on se préoccupe déjà de cette exposition de l'Histoire du Travail, plusieurs de nos lecteurs nous demandent quelles sont les intentions des organisateurs de l'Exposition de 1889.

***

A l'Exposition de 1889

Il a toujours été dans les intentions du Ministre du Commerce et de l'Industrie et de ses collaborateurs d'organiser une section de l'Histoire du Travail; la question est à l'étude, car elle mérite d'être examinée avec soin, en présence des grosses difficultés que soulève la réunion de toutes les collections. M. Georges Berger, Directeur général de l'Exploitation, a adressé à ce sujet un rapport au Ministre du commerce. Comment cette exposition spéciale sera-t-elle composée ? En présence de l'espace restreint dont on dispose, de l'impossibilité de présenter et de retrouver tous les spécimens des outils et des produits du travail passé, il est probable qu'on se bornera à faire une exposition très limitée; on ne se contenterait pas, comme en 1867 et en 1878, d'exposer des objets plus ou moins précieux, mais on grouperait chronologiquement, autant qu'on le pourra, le produit et l'outil qui a fabriqué le produit. On n'a certes pas l'espérance de présenter une histoire complète, mais seulement quelques morceaux détachés de cette histoire.

LA TUNISIE A L'EXPOSITION DE 1886

Nous lisons dans l'*Evénement* :

Dans un rapport qu'il a adressé au ministre du commerce et de l'industrie, M. de Lanessan examine la question de la participation de la Tunisie à l'Exposition de 1889.

Le comité officiel institué, par décret du 25 juillet 1886 a, dès le début, émis l'avis que la Tunisie devait faire les frais d'une exposition particulière et l'organiser à ses frais.

On doit être satisfait de voir que la Tunisie, bien loin de demander à la France aucune subvention, est au contraire résolue à se charger des dépenses qu'elle devra s'imposer et qui atteindront certainement un demi-million.

C'est en échange de cet important sacrifice que la Tunisie a demandé à conserver le droit d'organiser elle-même son exposition particulière, dans un local spécial, et de façon qu'elle ne pût être confondue ni avec celle de l'Algérie, ni avec celle d'aucune autre colonie ou puissance étrangère.

M. de Lanessan a appuyé auprès du ministre cette prétention, dont il demande l'application à nos autres établissements coloniaux.

L'honorable M. Lockroy a déjà résolu la question en principe. Il a décidé, ainsi que nous l'avons déjà dit, que des emplacements spéciaux seraient accordés aux colonies, qui pourraient ainsi dégager leurs caractères propres de l'ensemble des manifestations métropolitaines et étrangères.

Il est certain qu'en attribuant à l'exposition particulière de chacune de nos colonies ou de chaque groupe naturel de ces établissements un local spécial, il sera plus facile de procéder à des installations pittoresques et attrayantes que si toutes les colonies étaient réunies dans un même local.

Nous souhaitons à la Tunisie le succès que méritent l'activité et le zèle patriotique de nos colons.

ÉCHOS

Création de bourses de séjour à l'étranger pour les études commerciales

En vue de donner une consécration aux études commerciales en France et de concourir au développement de notre commerce extérieur, M. le Ministre du commerce et de l'industrie a décidé la création de six bourses de séjour à l'étranger. Ces bourses, qui

sera demandée par les exposants et de celle qu'exigera l'éclairage électrique si cet éclairage est décidé.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

L'adjudication du droit d'affichage sur les palissades qui entourent le Champ de Mars a eu lieu le samedi 11 décembre et n'a donné aucun résultat. On sait que ces palissades avaient été divisées en trois parties, comprenant trois lots, sur lesquels l'adjudication s'est ouverte avec une mise à prix de 25,000 fr. pour le premier, 20,000 pour le second et 10,000 pour le troisième.

Aucun adjudicataire ne s'est présenté.

***

Les travaux préparatoires de terrassement continuent avec activité au Champ de Mars.

On s'occupe notamment, en ce moment, de faire disparaître le Square-Terrasse qui avait été créé par la Ville à l'extrémité du Champ de Mars avoisinant la Seine. en face du Trocadéro.

Bien entendu, tous les éléments de ce square : gazons, terres, arbres, arbustes, seront utilisés par l'Administration.

C'est ainsi que les terres végétales occupant le sol voisin de la Terrasse ou les parties susceptible d'être déblayées prochainement, sont enlevées et mises en dépôt. Le gazon est emporté pour être employé au service des Promenades. Quant aux arbres, les uns sont déplantés pour être transplantés sur divers points de Paris, les autres (ceux dits d'ornement) sont mis en bacs et conservés jusqu'à leur emploi futur à l'Exposition.

Enfin, il existe dans ce jardin une collection de Rhododendrons unique au monde : les amateurs ont pu la voir en bas de la terrasse où elle forme une magnifique plate-bande. Cette collection est actuellement l'objet de soins particuliers. Non seulement on l'enlève en mottes, mais encore les terres de bruyères où elles sont actuellement plantées sont transportées sur les terrains du parc des Princes, où aura lieu provisoirement leur nouvelle plantation.

Tous ces travaux sont exécutés, sous la direction de M. Alphand, par l'habile jardinier en chef de la ville de Paris, M. Lafourcade, chargé par le Ministre du service des parcs et jardins de l'Exposition.

BANQUET
DES
ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE

Le groupe de Paris (Seine et Seine-et-Oise) de l'association amicale des anciens élèves de l'École Centrale avait organisé hier, jeudi, un banquet qui a eu lieu à l'Hôtel Continental, et auquel il avait convié M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889, MM. Contamin, Charton et Pierron, ingénieurs des constructions métalliques, M. Vigreux, professeur à l'École Centrale des Arts-et-Manufactures, chef du service mécanique électrique de l'Exposition.

Ce banquet était présidé par M. Edoux, président du groupe de Paris, ayant en face de lui M. Buquet, administrateur délégué des Salines de l'Est, président de l'association amicale.

Parmi les assistants, nous avons remarqué, en outre de MM. Georges Berger, Contamin, Charton, Pierron, Vigreux :

MM. Chabriller, administrateur délégué de la Compagnie transatlantique ; Roncin, député du Finistère, et Renard, député du Nord ; Jousselin, ingénieur principal de la Cie des chemins de fer de Lyon ; Joyant, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Ouest ; Eiffel ; Clémandot, verrier, officier de la Légion d'honneur ; Michaud, directeur de la maison Marinoni ; Fredet, fabricant de papiers ; Berthon, directeur des téléphones ; Terrier, ingénieur en chef des travaux publics de la Société générale des Travaux publics.

Toast de M. Edoux

Au dessert, M. le président Edoux s'est levé et a porté la santé de M. Georges Berger, de M. Alphand et des ingénieurs de l'Exposition de 1889 : MM. Contamin, Charton, Pierron et Vigreux.

Discours de M. Georges Berger

M. Georges Berger a pris ensuite la parole.

Après s'être associé aux éloges décernés par le Président à M. Alphand, dont il s'honore d'être le collègue, M. Georges Berger a dit qu'il n'acceptait, qu'à échéance de trois ans, les compliments qui venaient de lui être adressés personnellement.

Il a ensuite ajouté combien le Ministre et les Directeurs généraux comptaient sur le concours des ingénieurs des arts et manufactures, concours sollicité au nom de la solidarité, qui unit tous les hommes voués au travail utile, d'où qu'ils sortent ; concours qui ne saurait être refusé, parce que les intérêts du pays l'exigent.

Voici la partie la plus saillante et la plus applaudie du discours de M. Georges Berger :

Je suis l'interprète des sentiments du Ministre, qui a la direction suprême de l'Exposition, et aussi de la façon de penser du Président de la République, avec lequel j'ai eu l'honneur de m'entretenir, il y a quelques jours, en vous disant que l'Exposition de 1889 doit être considérée comme une sorte d'oasis au milieu du débordement actuel de la politique, de ses effervescences et de ses énervements. Le monde des arts, de l'industrie, des affaires, doit oublier, à la vue et à l'ombre de la bannière de l'Exposition de 1889, que les hommes peuvent être divisés autrement que sur les questions qui intéressent spécialement le développement effectif du bien-être matériel et moral des classes, le progrès technique et économique industriellement lié au progrès social, l'avènement rationnel et pratique du beau et de l'utile.

En préparant l'Exposition de 1889 dans les usines, dans les ateliers, dans nos cabinets de Directeurs et d'ingénieurs, autour de nos tables de commissions et de jurys, nous aurons le bonheur et la dignité de faire bon marché des ambitions autres que celles qui visent la récompense due au travail noblement accompli ; autres que celles qui ont pour origine les luttes de l'émulation industrielle et artistique. Il faut que l'œuvre de 1889 grandisse et s'achève, sans tenir compte des débats parlementaires qui font, défont et refont les cabinets; qu'elle reste debout, comme le pays lui-même, qui sera honoré par elle aux yeux de l'Univers !

Le programme de neutralité libérale, que je viens d'essayer de vous tracer, est un programme naturel. Il s'est imposé, si j'en juge par les noms et qualités des souscripteurs de notre capital de garantie, par les visites et les correspondances que je reçois; chacun faisant abstraction de ses opinions personnelles a d'abord apporté son obole et vient maintenant présenter ses projets de participation. Le pays marchera, dans cette campagne pacifique, tout comme s'il s'agissait de la défense du territoire, avec la même abnégation et le même patriotisme, car l'honneur national est en jeu.

Certains bruits répandus, certains articles publiés, ont fait croire que l'Exposition pouvait être remise à l'année 1890.

Je suis autorisé à vous dire qu'il n'en sera rien. L'Exposition est décrétée pour 1889 ; elle aura lieu en 1889 et nous serons prêts ! Pour nous autres travailleurs détachés des choses de la politique et des scrupules étroits, 1789 n'est pas une date révolutionnaire dans la mauvaise acception du mot. Nous célébrerons fraternellement et humanitairement, par une fête industrielle, le centenaire de la proclamation de l'égalité civile, qui a fondé la richesse industrielle et commerciale en mettant au service du travail universel toutes les forces et toutes les capacités.

Après ces éloquentes paroles, qui ont soulevé, à plusieurs reprises, des applaudissements enthousiastes, M. Georges Berger a rendu compte de l'état des travaux préparatoires de l'Exposition, et a répété combien le Ministre et les directeurs généraux se flattaient d'avoir déjà pris pour leurs collaborateurs MM. Vigreux, Contamin, Charton et Pierron, anciens élèves de l'Ecole Centrale. M. Georges Berger s'est assis au milieu de nouveaux et unanimes applaudissements et M. Contamin l'a remercié, en quelques paroles émues, de sa bienveillante et cordiale attention.

Conférence de M. Geoffroy

La soirée s'est terminée par une très int[illegible]

ressante conférence de M. Geoffroy, médecin de la Salpétrière, qui a traité de l'hypnotisme.

Le conférencier, qui est un disciple de Charcot, a rendu un chaleureux hommage aux travaux de son maître, et s'est attaché à démontrer l'existence scientifique du magnétisme animal, expliquant les différences entre les états de catalepsie, de léthargie et de somnambulisme, et racontant des expériences curieuses et extraordinaires, dont il a été le témoin à l'hôpital de la Salpétrière.

Cette conférence a été suivie avec un vif intérêt par cet auditoire d'élite, et M. Geoffroy a été très applaudi et félicité.

LES

ATTRAITS DE L'EXPOSITION

L'Exposition de 1867 avait été gaie, trop gaie même, au gré de beaucoup de personnes, qui trouvaient que l'on avait fait une part trop considérable aux réjouissances, aux cafés plus ou moins orientaux, aux bars tenus par des Persanes, Turques ou Japonaises des Batignolles.

Les organisateurs de l'Exposition de 1878 voulurent éviter le reproche adressé, à ce propos, à leurs devanciers, et ils firent « sérieux. » Cette fois, la critique, qui ne perd jamais ses droits, trouva que l'Exposition était par trop triste, et que l'austérité républicaine avait été poussée un peu loin.

M. Lockroy et ses Directeurs généraux ont dû se préoccuper de donner satisfaction à tous, à l'Exposition de 1889, et tout en maintenant à cette grande solennité le caractère imposant et grave qui lui convient, de ne pas négliger les côtés agréables et divertissants, de nature à attirer la foule et à assurer le succès complet de cette grande entreprise.

C'est ainsi que les vastes parcs et jardins qui occuperont en grande partie le centre du Champ de Mars seront l'objet de soins tout particuliers, de façon à en faire des promenades où le public puisse venir se reposer des visites fatigantes à travers les parties plus sérieuses du Palais. Terrasses, fontaines, cascades, kiosques élégants y seront disséminés avec goût et avec art. Les cafés y ajouteront la gaieté de leur animation. Des concerts, des fêtes et spectacles y seront donnés, non seulement le jour, mais surtout le soir, car on compte beaucoup sur les recettes des soirées, que les précédentes expositions avaient négligées. L'éclairage à la lumière électrique complètera cet ensemble d'attractions qui assurera certainement, à l'Exposition de 1889, un concours de visiteurs exceptionnel et inusité.

Les organisateurs ont, du reste, l'intention de répandre à profusion la lumière électrique dans l'intérieur du Palais. En outre des parcs et jardins, elle éclairera le large couloir qui part de ceux-ci, au milieu même du Champ de Mars, traverse l'exposition des groupes divers et va aboutir à la galerie des machines.

Cet immense hall ne sera pas non plus l'un des moindres attraits de l'Exposition. Il aura 400 mètres de longueur, et il sera recouvert par une toiture posée dans toute la largeur, sur des fermes en acier d'une portée de 110 mètres. Il n'existe point dans le monde de fermes semblables. La plus grande portée qui ait été mise à exécution, jusqu'ici, ne mesure que 75 mètres. C'est celle des fermes employées en Angleterre, pour soutenir la voûte du temple de Saint-Pancrasse.

Les fermes de cette vaste galerie des machines seront à 21 mètres l'une de l'autre. Il en faudra dix-huit. Leur hauteur, la naissance à la clef de voûte sera de 40 mètres.

Les machines, qui recevront la force motrice produite dans une cour annexée à la galerie, fonctionneront sous les yeux du public, auquel sera réservé, à hauteur d'un étage, une galerie de 18 mètres de long sur tout le pourtour de la galerie principale.

Tout cet ensemble sera éclairé à la lumière électrique et présentera, aux yeux des promeneurs des jardins, notamment, un aspect vraiment féerique et grandiose.

On voit que si l'Exposition de 1889 n'est peut-être pas aussi spécialement plaisante que celle de 1867, elle ne sera pas, néanmoins, dépourvue d'attractions.

LES PARCS ET JARDINS

DE 1867 ET 1889

Vous vous rappelez, je n'en doute pas, l'Exposition universelle de 1867 ; quand on parle d'elle, on dit généralement qu'elle a été amusante, et en effet elle était gaie avec ses cafés, ses concerts, ses restaurants, ses musiques, ses boutiques de tous genres et de tous pays, ses pavillons variés, aux couleurs vives et brillantes ; on avait là des échantillons des mœurs, des habitudes, des costumes et même de la nourriture et de la boisson de toutes les nations.

***

Nous déjeunions en Angleterre, nous prenions une collation en Espagne, nous mangions ces gâteaux espagnols, faits de blancs d'œuf pas cuits, et nous dînions en Russie; nous allions fumer un Chibouk et prendre une tasse de l'excellent café des colonies. Le soir on entendait de la musique, car il y avait des orchestres de toutes sortes ; dans ce temps-là les Tziganes nous paraissaient une nouveauté.

***

On s'amusait, et la preuve qu'on s'amusait, c'est qu'on y venait à cette Exposition et qu'on y revenait plusieurs fois ; il y a eu plus de dix millions de visiteurs ; les entrées par les tourniquets s'élevèrent à 9,826,000, les abonnements de semaine furent de 90,226 et les billets de saison de 5,460, alors qu'en 1855, il y eut seulement 5,162,000 visiteurs et en 1862, 6,211,000.

***

Remarquez qu'il y avait comme une sorte de fouillis de toutes les nations, les grandes comme les petites ; on y voyait l'empire du Japon, le royaume de Siam, la République d'Andorre, les îles Hawaï à côté des plus grandes puissances ; l'aspect était très pittoresque.

***

Mais ce qui égayait singulièrement cette exposition, c'était cette série de constructions historiques élevées dans le parc et que M. Armand Saint-Yves a si bien décrites dans son rapport auquel nous empruntons un grand nombre de détails.

Il y avait le *Temple égyptien*, avec sa porte monumentale et son avenue des sphinx, qui était une représentation exacte des plus anciens spécimens de l'art monumental. Le temple reposait sur un socle général qui s'élevait au-dessus du sol; aux angles de la galerie quatre gros piliers ; sur la façade, entre les deux piliers d'angle, quatre colonnes, et sur les grands côtés sept colonnes ayant pour chapiteaux des fleurs de lotus épanouies, supportant un second chapiteau orné, sur chacune de ses faces, de la tête de la déesse à laquelle était principalement consacrée ce temple.

On trouvait ensuite le *Palais pompeien*, avec ses colonnes d'ordre dorique, puis une *Mosquée*, le *Pavillon du vice-roi d'Egypte*, le *Pavillon du bey de Tunis*, les *Constructions roumaines*, les *Pavillons de l'Espagne et du Portugal* appartenant à l'époque de la Renaissance, dont l'un était la reproduction de la façade du château des comtes de Castellanos à Salamanque, avec ses tourelles, une *Construction japonaise* tout en bois, délicatement travaillée, un *Kiosque*, couvert de chaume, de style analogue au style chinois, entouré de baraques foraines, un des kiosques du palais d'Été de Pékin, une *Ecurie siamoise* d'éléphants avec sa toiture en chaume et ayant l'apparence d'une pagode, un *Karavansérail égyptien*, le *Café égyptien*, une *Ecurie du Maroc* et une *Grande tente du Maroc* en poils de chameau, les *Bains turcs*, le *Pavillon toscan*, la *Maison portative de la Louisiane*, tout entière en bois de cyprès, de pin et de cèdre, la *Boulangerie américaine* ou cottage américain, le *Cottage anglais*, le *Temple anglais*, les *Maisons de Bohémiens*, *de Hongrois*, *de Tyroliens*, les *Constructions norvégiennes* en troncs d'arbres, une *Maison de G. Wasa*, les *Constructions russes* en bois : l'Isba, tente des populations nomades russes, le ourassa ou habitation d'été des Iakouts, la Yourte, habitation des Kirchez nomades, les *Chalets suisses*.

à la hauteur des ponts actuels, pour aller de là à la gare Montparnasse. Ils proposent une ligne allant de là à l'Ecole militaire et rejoignant la ligne de ceinture. Cette ligne pourrait être faite pour 1889 et permettrait d'attendre la ligne centrale pour la Seine et en souterrain par la place du Carrousel, l'avenue de l'Opéra, la rue Auber jusqu'à St-Lazare.

Ce travail coïncide avec une opération de voierie qui consisterait à achever la rue de Rennes et à refaire, en l'élargissant, le pont des Saints-Pères.

M. Deligny dit qu'il ne peut accepter l'estimation de la dépense de la rue Réaumur qui sera peut-être doublée. Il propose de faire le Métropolitain à 160 millions; il demanderait à passer par les grands boulevards, et accepterait le passage par la rue Réaumur si les expropriations restaient à la charge de la Ville et si la commission maintenait à 190 millions le coût du Métropolitain.

M. Deligny accepterait le raccordement aux Batignolles et la ligne de la gare St-Lazare à la gare du Nord, plus un raccordement avec les Halles : il ferait la ligne circulaire du projet du gouvernement.

Il ne fait pas la rue Réaumur, mais passerait par les grands boulevards.

Il ne ferait pas la ligne de Saint-Lazare à la gare du Nord et abandonnerait la subvention de 5 millions des grandes Compagnies.

Il ferait la ligne de la place de la République, avec gare centrale sur cette place même.

Le projet de M. Deligny ne comporte qu'environ 3 millions d'expropriations. Le reste est en travaux et matériel, le matériel roulant étant de 450,000 francs par kilomètre.

M. le président demande si ces messieurs ont soumis leur projet au conseil municipal. Il est répondu négativement.

On demande quelles sont les conditions financières du projet.

C'est l'exécution à forfait du réseau à 44 kilomètres pour 160 millions, avec garantie de 4 0[0. Le Comptoir d'escompte ferait la répartition entre les actions et les obligations. C'était d'abord 40 millions actions, 120 millions obligations. Le Comptoir d'escompte accepterait l'augmentation sur les actions comme le voudrait la commission.

M. le colonel de Bange déclare que le Comptoir d'escompte souscrit la construction du Métropolitain par MM. Vauthier et Deligny. On fait observer que le Comptoir d'escompte, d'après ses statuts, ne peut être concessionnaire. Mais le jour où le projet Deligny sera accepté, le Comptoir disparaîtra et formera une Société.

M. Ricard demande si, dans le cas où le projet coûterait plus de 160 millions, le Comptoir d'escompte s'engagerait à compléter le surplus. M. le colonel de Bange répond que oui; qu'il ne touchera jamais que la garantie de 4 0[0 sur 160 millions. Le colonel de Bange affirme que le Comptoir d'escompte restera garant de la Société qu'il aura constituée, pour l'exécution des travaux, il disparaîtrait après.

Il est donné lecture de la lettre du directeur du Comptoir, qui dit que le Comptoir s'engage à faire souscrire le capital nécessaire, moyennant une garantie de 4 0[0 sur 160 millions, et si ce capital était dépassé, le Comptoir ferait l'excédent jusqu'à complet achèvement des travaux, quel qu'en soit le prix.

Le président dit à ces messieurs qu'ils doivent faire la soumission entre les mains du ministre des travaux publics, lequel seul a qualité pour soumettre le traité à la commission.

M. Ricard fait observer que MM. Deligny et Vauthier renonçant à la contribution de 5 millions des grandes Compagnies, la garantie pour l'Etat et de la Ville resterait de 6,400,000 francs.

M. Deligny déclare qu'il est convaincu que la garantie ne fonctionnerait pas, et si l'état de la place le permettait, il n'en demanderait pas, car il croit que le Métropolitain est une très bonne affaire.

M. Ricard dit que quelle que soit l'opinion de MM. Deligny et Vauthier, il n'en est pas moins vrai que ces messieurs maintiennent leur demande de garantie de 4 0[0 par l'Etat et la ville.

M. le président demande pourquoi la ligne de Saint-Lazare au Nord n'est pas comprise dans le projet.

M. Deligny déclare qu'ils ne demandent pas mieux que de l'y placer, mais avec un forfait de 15 millions, sans gare centrale. Ils accepteront, du reste, les modifications qui pourraient être indiquées par la commission ou le gouvernement.

Ils pourraient relier une ligne qui coûte 17 millons et qui n'est pas dans le projet du gouvernement, et faire la ligne Saint-Lazare au Nord.

MM. Deligny et Vauthier accepteront-ils de remplacer la ligne des grands boulevards par celle de la rue Réaumur, demandée par le conseil municipal ? Réponse : Oui, mais pour la construction seulement, les expropriations à leur avis, devant dépasser les prévisions de 30 millions,

MM. Deligny et Vauthier emploieraient les locomotives sans foyer et à air comprimé. Ils estiment qu'il serait dangereux de faire des tunnels sur la rive gauche, à cause du terrain très miné.

Les trains se composeraient de cinq wagons, pouvant porter 450 personnes, se succédant toutes les trois minutes.

Limite de la concession jusqu'à celle des concessions actuelles,

M. Papon propose la nomination d'une sous-commission pour l'examen du cahier des charges.

Cette sous-commission est composée de MM. Papon, Duché, Ricard, Lesguiller, Wickersheimer.

***

Dans une nouvelle réunion tenue mercredi, la commission, après avoir entendu le ministre, a repoussé le principe de l'adjudication.

Voici le procès-verbal de cette séance :

« La commission des chemins de fer, réunie sous la présidence de M. A. Cochery, a entendu les explications de M. le Ministre des travaux publics, sur les décisions prises successivement par elle à propos du Métropolitain.

« M. Millaud a repoussé d'une manière formelle le principe de l'adjudication et il a annoncé qu'il avait réussi à faire accepter au concessionnaire les deux modifications principales votées par la commission : 1° limitation du capital ; 2° limitation du taux d'intérêt.

« M. Pradon, rapporteur, préparera pendant les vacances un rapport provisoire qui sera soumis dès la rentrée à la commission. »

LE COMMERCE DE LA FRANCE

En Novembre 1886

Le tableau suivant résume les divers mouvements de notre commerce extérieur pendant le mois de novembre des années 1885 et 1886. Ces chiffres accusent une reprise marquée des affaires.

IMPORTATIONS	1886	1885
Objets d'alimentation	143.492.000	125.628.000
Matières nécessaires à l'industrie.	173.669.000	140.748.000
Objets fabriqués.	46.104.000	47.294.000
Autres marchandises	12.852.000	13.366.000
Totaux	376.117.000	326.775.000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	90.078.000	72.058.000
Matières nécessaires à l'industrie	62.408.000	57.419.000
Objets fabriqués	162.046.000	131.496.000
Autres marchandises	8.593.000	8.487.000
Totaux	323.125.000	269.460.000

Voici maintenant les résultats de notre commerce extérieur pendant les onze premiers mois de l'année courante et la période correspondante de l'année 1885 :

	11 PREMIERS MOIS	
IMPORTATIONS	1886	1885
Objets d'alimentation	1.342.388.000	1.259.814.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.811.742.000	1.774.439.000
Objets fabriqués	507.328.000	517.391.000
Autres marchandises	126.075.000	124.434.000
Totaux	3.787.533.000	3.676.078.000
EXPORTATIONS	1886	1885
Objets d'alimentation	674.641.000	655.287.000
Matières nécessaires à l'industrie	587.483.000	539.914.000
Objets fabriqués	1.562.722.000	1.457.886.000
Autres marchandises	159.353.000	135.374.000
Totaux	2.984.200.000	2.788.461.000

Il résulte des tableaux qui précèdent, qu'en 1886, le chiffre des importations s'est accru de plus de cent onze millions, par rapport à 1885. Mais le chiffre des exportations a augmenté de près de cent quatre-vingt-quatorze millions, ce qui donne un avantage marqué à notre commerce d'exportation.

Si l'on examine les chiffres en détail, on voit que notre infériorité tient surtout à l'importation des objets d'alimention et des matières nécessaires à l'insdustrie, mais que nous retrouvons un avantage pour l'exportation des produits fabriqués.

Le mois de décembre est un des plus actifs de l'année, sinon pour l'industrie, du moins pour le commerce. Il est donc probable que le résultat total de 1886 sera satisfaisant. Tout fait espérer que l'année 1887 verra diminuer encore la différence entre le chiffre de nos importations et celui des exportations. L'important, pour le moment, est de constater une fois de plus que la crise qui pesait sur notre industrie a cessé de se faire sentir, et que, pour employer l'expression courante, les affaires reprennent.

L'Eau à Paris

Pour améliorer l'alimentation des quartiers hauts du 18e arrondissement en eau de rivière et en eau de source, l'administration a résolu de construire une nouvelle usine de relais, place St-Pierre, et un nouveau réservoir destiné à remplacer le réservoir actuel de la rue St-Eleuthère, de capacité insuffisante et dont les maçonneries sont en mauvais état.

L'usine de relais, en communication avec la canalisation d'eau de rivière et avec la canalisation d'eau de source, pourrait élever 15,000 m. c. par 24 heures, soit 180 litres environ par seconde, de la cote 83 à l'altitude moyenne de 132 mètres. Elle refoulerait les eaux au moyen de deux conduits de 0 m. 40 de diamètre, dans un réservoir établi sur le point culminant de la butte Montmartre.

L'emplacement choisi pour la construction de cette usine est un terrain de 1,000 m. environ de superficie, situé à l'angle de la place St-Pierre et de la rue Leveste.

Le réservoir dans lequel seraient refoulées les eaux de l'usine de relais aurait une contenance de 11,000 m. c. dont 6,000 en eau de source et 5,000 en eau de rivière. L'emplacement sur lequel il serait établi est situé au sud du parc de l'Eglise St-Pierre entre la rue St-Eleuthère et la plate-forme en avant de l'Eglise du Sacré-Cœur. Pour faciliter l'accès du réservoir on poursuivrait le prolongement de la rue Azaïs entre la rue St-Eleuthère et la rue Fogatier.

La dépense de l'opération s'élèverait à près de deux millions.

LES EXPOSITIONS

Exposition de la Santé à Lyon

Dans les derniers jours du mois s'ouvrira à Lyon l'*Exposition internationale de la Santé*, dont l'illustre centenaire, M. Chevreul membre de l'Institut, a accepté la Présidence d'honneur. Le grand succès obtenu, il y a deux ans, à Londres par l'Exposition d'hygiène (South Kensington's Park) est d'un bon augure pour l'Exposition de Lyon.

Exposition de Manchester

L'Exposition de Manchester qui s'ouvrira le 1er mai 1887, présentera comme attraction spéciale une reproduction du vieux Manchester et un modèle du canal maritime. On se rappelle la vogue qu'obtint à une des dernières expositions spéciales de Londres la reproduction d'une rue de la Cité au siècle dernier.

L'objet de l'Exposition de Manchester est d'offrir un tableau complet des progès artistiques et industriels réalisés depuis l'avénement de la reine Victoria.

Les expositions flottantes

MM. Laur et Fernand Faure ont fait distribuer une proposition de loi ainsi conçue :

« Le ministre de la marine est autorisé à mettre à la disposition des chambres syndicales des chambres de commerce, des syndicats ouvriers ou des associations régulièrement constituées, les transports de deuxième classe à vapeur dont les noms suivent : *la Creuse, la Corrèze, la Sarthe, le Tarn, le Calvados, l'Orne, le Rhin*.

« Le département de la marine prendra toutes les mesures nécessaires pour que la cession momentanée de ces bâtiments ne soit pas onéreuse pour l'Etat, et pour que celui-ci soit, en cas de perte ou d'avarie, dûment garanti contre tout dommage qui pourrait en résulter pour le trésor. »

Le cinquantenaire des chemins de fer. — Exposition au bois de Vincennes

La séance de mercredi, au Conseil municipal, a été presque entièrement occupée par la discussion du rapport de M. Lefebvre-Roncier, au sujet d'une demande d'occupation temporaire d'un terrain dans le bois de Vincennes pour la célébration du cinquantenaire des chemins de fer français.

Le Conseil a autorisé, pour une durée d'un an, l'occupation, à titre gratuit, de la plaine de Charenton, qui sera limitée d'un côté par la route des Fortifications, et de l'autre par l'avenue Daumesnil.

Plusieurs amendements ont été adoptés, un entre autres, de M. Hervieux, stipulant que, faute de constitution complète de la Société et du versement à titre de garantie de la somme de cent mille francs avant le 1er février prochain, l'autorisation accordée sera nulle de plein droit et sans mise en demeure.

LA TOUR EIFFEL

L'idée d'ériger une tour de 300 mètres a été généralement accueillie avec une sorte d'enthousiasme au début, puis elle a rencontré quelques résistances ; on a soulevé des objections au sujet de l'utilité, de la beauté et de l'élégance, et quelques ignorants ont même émis des doutes sur la réalisation de ce colossal projet au point de vue technique. Je ne m'occupe guère de la malveillance des sots ou de l'audace présomptueuse des incompétents. Les hommes du métier ont donné des jugements trop complets et trop sûrs, pour que je me permette de discuter une opinion qui repose sur une expérience depuis longtemps acquise. Mais je peux bien donner mon avis, comme futur visiteur de l'Exposition, ou si vous préférez, comme simple touriste qui n'a pas de prétentions techniques et qui n'envisage l'Exposition qu'au point de vue pittoresque.

***

J'avoue que l'idée de voir élever cette tour gigantesque m'a séduit ; j'ai vu là une des puissantes attractions de l'Exposition universelle, et j'ai la certitude que cette grande conception de l'art industriel moderne provoquera un vif mouvement de curiosité en France et à l'étranger. On viendra à Paris de tous les coins de la France et de l'Europe, et beaucoup de voyageurs feront le voyage pour voir la tour ; il n'y a guère d'œuvres aussi hardies, pour lesquelles nous nous déplaçons journellement, qui excitent aussi vivement notre intérêt, que cette spirale aérienne.

***

Vous vous rappelez avec quel empressement nous avons visité le ballon captif de la place du Carrousel; beaucoup voulaient voir l'aspect de Paris à une certaine hauteur, et encore plusieurs d'entre nous avaient-ils l'appréhension que la corde ne cassât et la crainte de se voir transportés en quelques heures à Villeneuve-Saint-Georges ou à Melun.

Les aéronautes ont toujours décrit l'émouvant plaisir qu'ils éprouvaient à admirer le panorama de Paris.

M. C. Flammarion, parlant de la Tour Eiffel, racontait qu'on pourrait ressentir la même impression que dans la nacelle du ballon à cent mètres de hauteur et jouir du même spectacle merveilleux qu'on découvrait de ce balcon aérien : l'immense cité ressemblant à une carrière entourée d'une prairie sans fin, de bois, de villas sur les collines abaissées par cette hauteur dominante ; l'horizon s'étendant jusqu'à soixante kilomètres autour du spectateur; car dans les conditions atmosphériques normales on pourra distinguer, du haut de la tour parisienne, les villes situées aux distances de Fontainebleau, Etampes, Rambouillet, Mantes, Pontoise, Chantilly, Meaux, Melun. Et même, en des conditions spéciales et à l'aide d'instruments, on pourra transmettre ou recevoir des signaux pour de plus grandes distances telles que les collines de Rouen, de Laon, les plateaux d'Orléans ou peut-être même les montagnes de Bourgogne.

***

M. Camille Flammarion, qui nous donne ces détails, nous montre le côté pittoresque en même temps que le côté utile de la tour. MM. Hervé-Mangon, l'amiral Mouchez, Pierre Puiseux, le colonel Perrier ont apporté les lumières de leurs expériences en montrant les services que la tour peut rendre à la météorologie, à l'astronomie, à la télégraphie optique.

***

Je vous ai dit que je n'étais pas un savant, mais ne croyez-vous pas qu'il serait intéressant de noter avec précision les variations des températures pendant le jour et pendant la nuit depuis la surface du sol jusqu'à la hauteur de 300 mètres, et de mesurer la hauteur des brouillards ?

Et puis, en dehors même du côté scientifique, j'avoue que, sans m'embarquer dans un ballon, j'éprouverais une vive curiosité à me trouver au sommet de la tour, au-dessus des brouillards et des brumes et de voir ces effets de lumière dont les aéronautes nous ont fait une description si brillante.

sont de 3,000 francs, seront accordées pour trois ans à la suite d'un concours.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent produire un certificat de bonne vie et mœurs et justifier en outre :

1° Qu'ils sont Français ou naturalisés Français;

2° Qu'ils auront vingt ans au moins et vingt-huit ans au plus à l'époque du concours ;

3° Qu'ils sont munis du diplôme d'une des écoles de commerce ci-après désignées : école des hautes études commerciales de Paris; école supérieure de commerce de Paris; école supérieure de commerce de Lyon; école supérieure de commerce de Marseille; école supérieure de commerce de Rouen; école supérieure de commerce du Havre; école supérieure de commerce de Bordeaux; institut commercial de Paris; école commerciale de l'avenue Trudaine (Paris).

Les épreuves écrites du concours auront lieu le 15 décembre 1886, à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Rouen, Lille, Dijon, Nancy et Clermont-Ferrand, devant un jury désigné par le préfet.

Les candidats admissibles aux épreuves orales iront subir ces épreuves le 27 décembre 1886, à Paris, au Ministère du commerce et de l'industrie, boulevard Saint-Germain, n° 244, devant un jury nommé par le Ministre.

***

L'Union des femmes peintres et sculpteurs ouvrira, le 28 février prochain, la sixième exposition annuelle de ses œuvres au palais des Champs-Elysées.

***

On sait que, d'après la convention passée entre l'Etat et la Société de l'Union centrale des arts décoratifs, le musée national sera installé dans le palais du quai d'Orsay.

Le conseil général des bâtiments civils a dressé le devis de la reconstruction totale, dont les dépenses sont évaluées à 8,876,000 fr., mais la société fournira une subvention de 3,300,000 fr., ce qui diminuera d'autant les charges de l'Etat. Cet établissement sera dirigé par un conseil de seize membres, dont huit nommés par le gouvernement. L'entrée du musée sera gratuite tous les jours.

***

Le Jury de l'Ecole des beaux-arts vient de rendre les jugements qui suivent :

Composition d'esquisse peinte. — Deuxième médaille : M. Devaubez, élève de MM. Lefebvre et Boulanger. Troisième médaille : M. Munssel, élève de MM. Lefebvre et Boulanger. Mentions : MM. Bisson, Dougny, Daudin, P. Legrand, Buffet.

Architecture, 1re classe. — Premières médailles : M. Godefroy, élève de M. André; M. Normand, élève de MM. Normand et André. Deuxièmes médailles : M. Ristori, élève de M. André; M. Murcier, élève de MM. Daumet et Girault ; M. Margotin, élève de M. Guadet.

Esquisse, 1re classe. — Deuxièmes médailles : MM. Defays et Yvon, élèves de M. André.

Histoire de l'architecture. — Deuxièmes médailles : MM. Rocher et Médecin, élèves de M. André.

Chambres de Commerce

Dans la séance des Cortès, du 13 décembre, au cours de la discussion du budget, M. Calzado a demandé l'établissement d'une Chambre de commerce espagnole à Paris. Il a mentionné les grands services que les chambres de commerce françaises établies en Espagne rendent à leurs nationaux, et il a réclamé, en terminant, pour la Chambre de commerce espagnole de Paris, le concours de l'Etat.

Nous nous félicitons de voir ainsi rendre hommage aux efforts de notre commerce, qui va accueillir, avec la plus grande faveur, la création de chambres similaires en France par les nations amies.

Le commerce français a déjà vingt-et-une chambres à l'étranger : à Liverpool, Londres, Bruxelles, Charleroi, Barcelone, Valence, Milan, Constantinople, Galatz, Lima, Valparaiso, Mexico, Caracas, Rio-de-Janeiro, Rosario, Montevideo, Buenos-Aires, Montréal, La Nouvelle-Orléans, Alexandrie et Port-Saïd. Quatre comités consultatifs français sont installés à Rougoon, Port-Louis, La Havane et Sang-Haï.

C'est aux efforts de la Chambre de commerce française de Mexico qu'est due la signature du traité de commerce entre la France et le gouvernement mexicain, traité qui est signalé comme très avantageux pour nos nationaux.

LES EXPOSITIONS NATIONALES

L'Exposition de 1889 sera la septième des expositions universelles, elle sera la quinzième de nos expositions nationales.

L'Exposition de 1798

Nous sommes loin de cette première Exposition de 1798, qui ne compta que 110 exposants et ne donna que 23 récompenses. Elle eut lieu au Champ de Mars, elle devait durer trois jours, elle fut prolongée, et créa rapidement le goût pour les expositions.

L'Exposition du Consulat

Sous le Consulat, il y eut deux expositions, celle de 1801 (an IX) qui dura six jours, qui eut lieu au Louvre; le nombre des exposants fut de 229, il avait plus que doublé et le nombre des récompenses avait presque quadruplé puisqu'il s'élevait à 80. Sous le Consulat également il y eut une Exposition en 1802 (an X) également au Louvre ; le nombre des exposants monta à 540 et on donna 254 récompenses.

Les Expositions sous l'Empire et la Restauration

Sous l'Empire, il y eut l'Exposition de 1806 sur l'Esplanade des Invalides : on compta 1,422 exposants et 610 récompenses.

Sous la Restauration, il y eut les Expositions de 1819, de 1823, de 1827, toutes trois au Louvre. Le nombre des exposants fut de 1,662, 1,642, 1,693 et celui des récompenses fut de 869, 1,091, 1,254.

Les Expositions sous Louis-Philippe

Sous Louis-Philippe, il y eut aussi trois Expositions en 1834, en 1839 et en 1844, la première place de la Concorde, les deux autres aux Champs-Elysées ; le nombre des exposants fut de 2,447, 3,281 et 3,960 et celui des récompenses fut de 1,785, 2,305,3,253.

L'Exposition de 1849

La seconde République fit, en 1849, la dernière Exposition exclusivement nationale aux Champs-Elysées, il y eut 4,532 exposants et 3,738 récompenses. Après cette revue chronologique des Expositions de 1798 à 1829, nous allons passer rapidement en revue les découvertes qui ont particulièrement signalé chacune d'elles.

Si la première Exposition, celle de 1798, n'a compté que 110 exposants, les récompenses ont déjà pu avoir une haute signification, car nous relevons parmi les noms de ceux qui les ont obtenues, ceux de Bréguet pour l'horlogerie, de Lenoir comme fabricant d'instruments de précision, de Didot comme éditeur.

Une Anecdote à propos de l'Exposition de 1801

Chaptal raconte, à propos de l'Exposition de 1801, une bien curieuse anecdote; un fabricant de menue coutellerie, qui demeurait à Thiers dans le Puy-de-Dôme, au lieu d'exposer les produits utiles de sa fabrique comme l'avaient fait tous les exposants, présenta des fusils de chasse damasquinés. Fox, le célèbre orateur qui fut Ministre sous Georges III, était à Paris, il voulut visiter l'Exposition et fut accompagné par le Ministre Chaptal. Le Ministre se rappela que le fabricant avait annoncé des objets d'un prix inférieur à ses armes damasquinées, il demanda à les voir : le fabricant fort intimidé apporta une caisse qui contenait des couteaux et des rasoirs grossiers. Fox demande le prix et apprend que les couteaux valent trois sous et les rasoirs douze sous la pièce.

« Pour un prix aussi modique, dit-il, on ne peut avoir rien de bon, et les lames doivent être de plomb. »

Le Ministre prend deux modèles, les casse et montre que la lame des couteaux est faite avec de l'acier commun, mais bon, et celle des rasoirs avec de l'acier dont le grain est assez fin.

« Et pourquoi donc, dit le Ministre au fabricant, ne nous avez vous pas présenté ces objets? »

« Mais il sont si grossièrement travaillés, et connus de tous le monde. »

« Vous vous trompez, reprit Fox, mes compatriotes et moi, nous étions loin de croire que pour quinze sous on pût se procurer un couteau et un rasoir ; j'achète la caisse entière et je l'emporte en Angleterre, où l'on n'est pas encore parvenu à en fabriquer de semblables à aussi bon marché. »

Découvertes et Produits danas les divers Expositions

Les organisateurs de l'Exposition de 1801 avaient groupé dans cette Exposition les arts industriels et les Beaux-Arts.

Ne croyez pas que sous cette dénomination d'artistes, il y eût seulement, comme nous l'entendons aujourd'hui, des peintres et des sculpteurs ; dans la liste des récompenses, figurent comme artistes des tisseurs et des forgerons.

« Nul art ne doit être excepté, disait le ministre, des statues se dresseront à côté des socs de charrue, des tableaux seront suspendus prés des étoffes ».

A l'Exposition de 1802, 73 départements figurèrent; il y eut 38 médailles d'or, 53 médailles d'argent, 60 médailles de bronze; de même que parmi les récompensés en 1801, on pouvait citer des noms célèbres, comme ceux de Montgolfier pour la papeterie, et de Ternaux pour les draps ; de même en 1802, on pouvait citer Odiot pour l'orfévrerie, et Saliandrouze pour les tapis.

En 1806, 104 départements concourent à l'Exposition ; la cour du Louvre devenant trop petite, il fallut se transporter à l'Esplanade des Invalides. On distribua 54 médailles d'or; Oberkampf pour ses toiles peintes, Japy pour ses mouvements d'horlogerie, Firmin Didot furent parmi les lauréats. Il y eut 97 médailles d'argent.

En 1819, après les tragédies de 1813, de 1814 et de 1815, s'ouvrit une nouvelle exposition au Louvre.

Chose curieuse, la vapeur, qui avait été découverte, ne figure nulle part, elle n'y figurait qu'indirectement, puisqu'on y voyait la machine à carder, la machine à filer la laine cardée, la machine à filer la laine peignée ; aucune machine à vapeur ne se trouvait exposée.

La France, sous l'ancien régime, faisait beaucoup de toiles de lin et de chanvre ; l'invasion du coton fit subir à nos anciennes filatures des transformations. Le nombre et l'importance des tissages de coton furent un des traits nouveaux de l'Exposition de 1819; nous tenions le premier rang pour la laine et pour la soie : l'industrie du fer se développait dans une large proportion.

Berthollet, Monge, Vandermonde avaient donné en Europe une grande impulsion à l'industrie de l'acier.

21 départements envoyèrent de l'acier à l'Exposition de 1819; à cette époque une seule maison produisait 50,000 faux. On vit aussi des échantillons d'étain provenant des mines françaises ; les fabriques d'horlogerie se développaient d'une façon considérable et donnaient des produits à bon marché. Bréguet exposait un chronomètre, dont l'écart au bout de six mois n'était que d'une minute.

La fabrication des instruments d'optique, de physique, de mathématique, marquait des progrès considérables.

Le nombre des exposants s'élevait à 1662, celui des objets exposés dépassait 6,000, il y eut 80 médailles d'or, le roi donna 23 croix de la Légion d'honneur.

Jusqu'en 1819, il n'y avait eu d'expositions qu'en France, qui fut le véritable berceau des expositions.

A partir de 1820, il y eut des expositions à l'étranger; à Gand en 1820, à Tournay en 1824, à Harlem en 1825, à Bruxelles en 1830, en 1835, en 1841, en 1847, à Berlin en 1834, en 1835, en 1839, en 1845, à Moscou et à Saint-Pétersbourg à partir de 1829.

Nos expositions, en 1823, en 1827, en 1834, en 1839, virent croître sans cesse le nombre des exposants ; à cette époque, où on les faisait au Louvre, sur la Place de la Concorde et aux Champs-Elysées, on ne prévoyait pas que le Champ-de-Mars, avec le Trocadéro et l'esplanade des Invalides, serait plus tard insuffisant.

La première machine de lin

Nos toiles de lin, nos étoffes de laine, nos soieries se faisaient à la main ; Napoléon avait promis, en 1810, une prime d'un million à l'inventeur d'un métier mécanique à filer le lin ; en 1819, en 1827, on constatait l'absence de ce métier ; c'est en 1833 seulement qu'on vit à l'Exposition des fils de lin produits par une mécanique que nos fabricants étaient allés chercher en Angleterre.

L'année même où Napoléon promettait ce million, un ingénieur français prenait le brevet d'une machine qui réalisait ce problème. Mais on ne prit pas au sérieux cette invention.

Philippe de Girard tomba dans la misère, fut poursuivi par ses créanciers, s'expatria.

Il fonda en Pologne une filature de lin d'après son système qui ne tarda pas à être imité en Angleterre d'où il nous revint.

Il regagna la France sans parvenir à faire valoir ses droits et fut poursuivi par ses créanciers, il dut se cacher, mourut dans une effroyable misère pendant que le métier inventé par lui transformait la filature de lin dans toute l'Europe.

Ses droits furent reconnus en 1849 et le gouvernement ne donna que deux modiques pensions de 6,000 fr. l'une à son frère l'autre à sa veuve.

Le coton faisait une terrible concurrence à notre lin.

Les percales et les mousselines détrônaient pour la quantité les batistes françaises à cause de leur bas prix.

La France conservait en revanche sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet sa supériorité pour ses impressions sur étoffes et son rang pour les industries de la soie et de la laine.

Lyon l'emportait pour ses soieries, Nîmes pour ses belles étoffes de soie, Saint-Etienne pour ses rubans.

Nos laines cardées, notre draperie fine, nos laines peignées tenaient alors la tête du marché européen. Sédan et Elbœuf n'avaient pas de rivaux; la concurrence anglaise n'avait pas pris l'importance qu'elle a acquise plus tard ; elle utilisait la vapeur tandis que nous conservions les métiers à bras pour la soie et pour une grande partie de la laine.

Notre production de la laine n'avait pas encore à redouter la concurrence des laines d'Australie et de la Plata.

Du rôle de l'Agriculture dans les Expositions

C'est en 1849 seulement que l'agriculture eut une section à elle.

On peut s'étonner qu'on ait tant tardé à lui donner la place à laquelle elle avait droit. Dans nos expositions industrielles, elle était assurément la plus grande et la plus nécessaire de toutes nos industries, et elle était absente.

(A suivre.)

PROJET

de fondation d'un Musée industriel français

A LIMA

M. le Ministre du commerce et de l'industrie vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des chambres de commerce:

Monsieur le Président,

Je viens d'être informé par M. le président de la Chambre de commerce française de Lima que M. le directeur de l'Ecole des mines de cette ville est disposé à constituer, dans l'école même, un cabinet spécial où seraient réunis les catalogues, albums, prix-courants avec prix, remises et conditions de vente que lui adresseraient les fabricants français de machines ou appareils divers.

L'École des mines de Lima est fréquemment consultée par le gouvernement péruvien, par les industriels et les agriculteurs du pays et les renseignements dont elle disposerait par la fondation d'un musée de cette nature lui permettraient de fournir de promptes et utiles informations sur notre production nationale et contribueraient ainsi au développement de nos relations commerciales avec le Pérou.

Vous apprécierez l'intérêt que présente pour les fabricants français le projet sur lequel j'ai l'honneur d'appeler votre attention et dont il leur appartient d'assurer la réussite.

Voici l'indication des principaux articles qui me sont signalés comme rentrant dans le cadre du musée à former, sous forme de catalogues, albums, notes, prix courants, etc., et qui devront être remis, au nom de M. le Président de la Chambre de commerce française de Lima, chez M. E Dupeyron, 132, boulevard Saint-Germain, Paris, chargé de les faire parvenir à destination:

1° Appareils, outils et machines pour l'exploitation et l'éclairage des mines, etc. ;

2° Appareils métallurgiques de toutes sortes, spécialement les électro-lytiques ;

3° Modèles d'appareils et matériaux concernant les constructions urbaines, comme éclairage au gaz et à l'électricité, etc. ;

4° Tubes de dessèchement en poterie ;

5° Appareils spéciaux de ventilation ou nettoiement d'égouts, et tout ce qui a rapport à l'hygiène des maisons ;

6° Machines et appareils concernant les industries vinicole, sucrière, etc. ;

7° Appareils et instruments pour ingénieurs ;

8° Laboratoires chimiques, appareils et produits ;

9° Collections minéralogiques ;

10° Typographie, lithographié, photographie, etc., modèles et instruments ;

11° Papiers typographiques, caractères, encres, etc. ;

12° Catalogues scientifiques.

Enfin tout ce qui a rapport aux diverses industries et aux constructions, comme chemins de fer, etc.

LE MÉTROPOLITAIN

MM. Vauthier et Deligny, et M. le colonel de Bange, ce dernier représentant le Comptoir d'Escompte, ont été entendus cette semaine par la commission des chemins de fer au Palais-Bourbon.

M. le président de la commission, avant de les entendre, a déclaré que la commission ne pouvait qu'écouter leur exposé, mais qu'elle n'avait pas qualité pour examiner leur projet.

En conséquence, ils devaient le soumettre au ministre, qui seul pouvait en saisir la commission.

M. Deligny dit qu'en présence des modifications apportées au projet primitif, ils ont conservé la ligne Nord-Sud, avec passage sur la Seine, au-dessus de l'Ile Saint-Louis,

M. Camille Flammarion tout en pensant que les nuages ne descendront pas jusque-là, considère que les nuages orageux pourront ne pas passer fort loin de ce paratonnerre gigantesque, et alors de précieuses études pourront être faites aussi bien pour l'électricité atmosphérique que pour les étoiles filantes et les éclipses.

***

A un autre point de vue, la tour, comme le fait remarquer M. C. Flammarion, pourrait servir de poste stratégique en cas d'un nouvel investissement de Paris; avec des lunettes de puissance moyenne, les officiers pourraient voir au-delà de tous les forts; ils pourraient transmettre des ordres par télégraphie optique et en recevoir; les communications optiques pourraient être faites jusqu'à 100 kilomètres de distance avec des postes d'observation installés à des hauteurs convenables sur des collines lointaines. Je ne parle pas des études au point de vue des variations de l'humidité et de l'électricité atmosphérique, des variations du vent en force et en direction, de la formation de la pluie.

***

Je vois dans la Tour une des attractions puissantes de l'Exposition, cela me suffit; le public s'y est intéressé, il suivra avec intérêt les travaux. Nous le tiendrons au courant.

LES

PRÉCÉDENTS DE LA TOUR EIFFEL

De tout temps les hommes ont rêvé de pénétrer le plus haut possible dans les couches aériennes qui nous entourent. Ils ont tenté de le faire, en cherchant à monter dans l'atmosphère, soit à l'aide d'appareils mécaniques ressemblant au système ailé des oiseaux, comme le fit Icare, soit en construisant des édifices énormes, soit en escaladant les cimes des plus hautes montagnes, soit en s'élançant dans les nuages à l'aide des Montgolfières ou des ballons hydrogénés. Les pics terrestres les plus élevés atteignent à peine à 8,600 mètres; les ascensions aérostatiques les plus élevées, celles de Barral et Bixio, Glaisher, Crocé-Spinelli et Tissandier n'ont pas dépassé 10,000 mètres.

En 1874, une tour de mille pieds avait été proposée pour l'Exposition de Philadelphie. Nous ne savons pour quelles raisons elle n'a pas été exécutée.

En 1881, M. Sébillot proposa d'éclairer Paris par un foyer électrique placé à 300 mètres de hauteur. Cette idée n'a eu aucune suite jusqu'à présent.

Le plus haut monument qui ait encore été construit est le grand obélisque en pierre connu sous le nom de Monument de Washington, élevé en 1873.

Cet ouvrage, construit entièrement en granit avec revêtement en marbre, a une hauteur de 169m,25. Il est carré du haut en bas; sa base au niveau des fondations a 16m,75 de côté; au-dessous du pyramidion qui le surmonte, il a 10m,50 de côté. Le pyramidion lui-même a 16m,86 de hauteur. Cet obélisque est évidé à l'intérieur par un espace rectangulaire tel, que l'épaisseur des murs au sommet est de 0m,50, et à la base de 4m,50. Son fruit extérieur est de 3m,15 sur une hauteur de 152m,40, soit 0m,026 par mètre. Le vide intérieur reçoit un ascenseur à vapeur, qui a servi à l'élévation des matériaux et sert maintenant à celle des visiteurs.

Le poids de la construction au-dessus des fondations est de 45,000 tonnes qui, réparties sur une base de 223 mètres carrés, donnent un coefficient à la compression de 20 kilogrammes par centimètre carré.

Si on se rend compte de l'effet d'un vent de 300 kilogrammes, le coefficient de travail dû à ce vent est de 6 k.,5 par centimètre carré, ce qui donne un travail total de 26 k.,5 par centimètre carré.

Telle est la limite que, même avec des matériaux de choix et une exécution particulièrement soignée, les ingénieurs américains, qui ne passent pas pour manquer de hardiesse, n'ont pas osé dépasser.

En effet, le premier projet dont l'exécution avait été commencée en 1848, comportait une pyramide de 600 pieds, soit 183 mètres de hauteur, entourée d'un Panthéon avec une colonnade formant péristyle; mais, quand en 1854, la pyramide fut arrivée à la hauteur de 46 mètres, on s'aperçut qu'elle s'inclinait d'une façon tellement inquiétante, qu'on suspendit les travaux. Ils ne furent repris qu'en 1877; on réduisit de 100 pieds la hauteur que l'on avait assignée d'abord au monument, et on la fixa définitivement à 160 mètres, puis on reprit toute la fondation en sous-œuvre. On élargit considérablement la base en établissant au pourtour de nouveaux massifs de béton, descendus plus profondément, de manière à donner un empattement total de 38 mètres, qui portait la surface des fondations de 600 mètres carrés à 1,500 mètres carrés. La pression maxima sur le lit inférieur de la fondation atteint 6 kilogrammes; néanmoins il continua à se produire quelques tassements plus ou moins égaux sur chacune des faces, et qui, depuis l'origine, sont d'environ 10 centimètres.

C'est seulement en 1880, qu'après de grandes difficultés vaincues, on reprit les travaux de la partie supérieure. Ils marchèrent depuis très régulièrement à raison de 30 mètres environ d'élévation par année, et l'ouvrage fut inauguré le 21 février dernier.

La dépense totale est, à ce jour, de 6,225,000 francs, et on estime que les travaux complémentaires exigeront encore une dépense de 870,000 francs, soit un total de 7,095,000 francs. Quant au Panthéon qui devait décorer l'édifice, il a été tout à fait ajourné, en raison de la dépense considérable qu'il devait entraîner.

***

En France, les ouvrages d'art les plus audacieux ont presque tous été construits par M. Eiffel ou avec sa collaboration.

Dès 1858, il fut chargé, comme chef de service, de la construction du pont métallique de Bordeaux. Ce grand ouvrage, fondé sur des piles établies à l'air comprimé, à une profondeur de 25 mètres sous l'eau, était l'une des premières applications qui ait été faite de ce procédé et en même temps l'un des plus grands ouvrages en fer construits à cette époque.

En 1868, il construisit, pour le compte de la Compagnie d'Orléans les viaducs sur piles métalliques de la ligne de Commentry à Gannat, l'un de *la Sioule*, l'autre de *Neuvial*. Le plus important de ces ouvrages, celui de *la Sioule*, repose sur deux piles métalliques dont la plus grande a 51 mètres de hauteur.

Un peu plus tard, il faisait le viaduc de Garabit, avec une hauteur de 61 mètres, qui est la plus grande hauteur actuellement atteinte. Ce viaduc franchit, à une hauteur de 122 mètres, la vallée de Truyère, sur la ligne de Marvéjols à Neussargues. Il repose sur 3 piles dont la plus haute a 89 m. 64 et est formée par un socle en maçonnerie de 28 m. 70 de hauteur, sur 25 de largeur. Sa corde est de 165 mètres, sa flèche moyenne de 56 m. 86; l'épaisseur à la clef est de 10 mètres; l'écartement des têtes est de 6 m. 28 à la partie supérieure et de 20 mètres à la base. Sur les reins de cet arc, sont placées deux palées métalliques sur lesquelles, ainsi que sur le sommet de l'arc, repose la poutre du tablier.

Ces dimensions considérables font de cet ouvrage, qui est actuellement terminé, le plus important qui ait été encore construit en France. Le poids du métal qui y entre est de 3,254 tonnes, et son prix, en y comprenant les maçonneries, est de 3,137,000 francs.

***

Parmi les plus grands montages de ponts droits effectués par M. Eiffel, nous citerons:

Celui du *pont sur le Tage*, dont la longueur du tablier mis en mouvement avait 376 mètres et reposait sur sept piles fondées à l'air comprimé;

Le *pont de Vianna* (Portugal), d'une longueur de 736 mètres dont 563 mètres pour le pont principal qui fut lancé d'une seule pièce;

Le *pont de Cobas* (ligne des Asturies) qui a une portée de 100 m. 80 en une seule travée;

Le *grand pont-route de Szegedin* (Hongrie) dont la longueur totale est de 606m 30 avec une travée de navigation formée par un arc parabolique de 110 m. 30 de corde et une flèche de 8 m. 30 seulement;

Enfin le célèbre *pont sur le Douro* à Porto, qui franchit le Douro à une hauteur de 61 mètres au-dessus du niveau du fleuve, en une seule travée de 160 mètres.

PETITE CORRESPONDANCE

A un abonné: Vous nous demandez s'il y aura à l'Exposition de 1889 comme aux expositions de 1867 et de 1878 une section réservée à l'histoire du Travail, nous vous répondons dans le corps du journal; dans l'article: l'Histoire du Travail, vous trouverez des détails complets, la question est à l'étude, elle n'est pas tranchée mais sera résolue dans le sens de l'affirmative D'ailleurs, dans le règlement général, l'article 4 organise le grand conseil de l'Exposition, lequel se subdivise en sous-commissions à l'article 5 parmi ces sous-commissions figure la commission de l'Histoire rétrospective du Travail.

A M. J. B. Il ne saurait y avoir aucun doute sur la date de l'Exposition. En vertu d'une loi votée par les chambres l'Exposttion doit s'ouvrir en 1889 ; la date ne sera certainement pas reculée. M. le ministre du commerce l'a d'ailleurs déclaré encore récemment d'une façon formelle dans un discours à la distribution des recompenses de la Société des sciences et arts industriels.

Revue Financière

16 décembre 1886

Quelque intéressants que soient les événements, ou plutôt les incidents politiques de la semaine, ils n'ont eu qu'une influence secondaire sur la tenue du marché en général. Il est certain que le vote des douzièmes provisoires, qui a donné 552 voix au gouvernement, était fait pour impressionner la spéculation de la manière la plus satisfaisante mais, au moment même où on s'attendait à une accentuation très-vive de tendances à la hausse, il a fallu céder à diverses considérations de nature à calmer la vivacité des dispositions des haussiers.

Tout d'abord, les marchés allemands ont continué leurs ventes de fonds russes, dues on l'affirme, moins à des préoccupations politiques qu'à des situations de places. D'autre part, l'éventualité d'un emprunt de 2 milliards pour la construction de chemins de fer en Italie a déterminé d'assez fortes réalisations sur l'Italien, dont la faiblesse a nécessairement influé, dans une certaine mesure, sur le reste des fonds étrangers.

En outre, la panique qui vient de se produire à New-Yorck sur les chemins américains a eu à Londres un tel contre-coup, que plusieurs maisons du Stock Exchange ont sombré. Comment ne pas un peu tenir compte de cette catastrophe, quand on sait que toutes les places financières sont plus ou moins unies par des liens de solidarité?

D'un autre côté, nous devons signaler le resserrement qui se produit sur notre marché à l'égard des crédits. Après la hausse importante qui vient de se faire sur la plupart des valeurs en banque, les intermédiaires ont compris la nécessité de refréner un peu l'ardeur de la spéculation, et de discuter la valeur du crédit, non seulement de clients directs, mais aussi des contre-parties. De là, surtout dans les dernières séances, une réserve que justifie encore la tensiou très importante de l'argent. En ce moment, les paiements effectués par l'Europe pour les céréales américaines battent leur plein, et exigent de fortes quantités de numéraire.

Les besoins sont tels, que la Banque de France a dû suspendre, autant que possible, la vente de ses lingots d'or, et que la Banque d'Angleterre a élevé de 4 à 5 °/₀ le taux de son escompte. Le chèque de Paris sur Londres, que nous laissions la semaine dernière à 25,35, a atteint 25,40 à 25,41, cours qui n'avait pas été atteint depuis 1883. Le *gold-point* (25,38) est donc très-largement dépassé.

Ces divers faits ont impressionné le marché de Paris, mais sans exagération. Il n'y a pas trace de panique. Tout s'est borné à l'inscription, en liquidation de quinzaine, de reports plus élevés que de coutume ; pour certaines valeurs, les acheteurs ont dû payer jusqu'à 5 1/2 0/0 ; mais on croit qu'il n'y a là qu'une gêne momentanée, et il ne serait pas étonnant que, pour la fin de l'année, les cours actuels fussent, sinon dépassés, du moins facilement maintenus. La politique intérieure va chômer, la politique extérieure ne donne lieu à aucune appréhension, et la Bourse, n'ayant plus à s'occuper de ces facteurs, pourrait bien se mettre à escompter l'effet des très nombreux coupons qui viennent à échéance en janvier.

Derniers cours des rentes à terme : 3 0/0 ancien, 82.87 ; 3 0/0 nouveau, 83.40 ; amortissable, 86.50 ; 4 1/2 0/0, 110.10.

Derniers cours des rentes au comptant : 3 0/0 ancien, 82.65 ; 3 0/0 nouveau, 83.50 ; amortissable, 86.30 ; 4 1/2 0/0, 109.90.

Le 3 0/0 nouveau a détaché, le 16 janvier, son coupon trimestriel de 0.75, qui sera mis en paiement par le Trésor, le 1er janvier 1887.

Derniers cours : les consolidés sont à 100 11/16 ; l'Italien, 101.90 ; le 4 0/0 Hongrois or, 85 1/2 ; Extérieure espagnole, 68 ; Turc, 15.15 ; Banque ottomane, 538 ; obligation 6 0/0 d'Egypte, 381 ; Portugais, 56 13/16.

On vient d'introduire sur le marché en banque, l'Emprunt russe 4 0/0, 1880.

Les valeurs de placement se font remarquer par leur bonne tenue. Les obligations anciennes 3 0/0 du Chemin de fer du Nord ont dépassé le cours de 401 fr.

Le bilan de la Banque de France présente les différences que voici : *Diminutions*. Encaisseor, 13 millions 1/4 ; encaissement argent, 1/4 million ; portefeuille, 1/2 million ; avances, 11/4 million ; compte trésor, 5 millions ; comptes particuliers, 20 millions. *Augmentations* : Circulation, 4 millions ; bénéfices, 330,586 fr. 35. (Le total encaissé à ce jour pour le second semestre est de 10,586,696 fr. 83).

L'escompte libre, à Paris, est facile à 2 3/8 0/0.

Les recettes de nos six grandes compagnies pour la 48me semaine (du 26 novembre au 2 décembre) de 1886, comparées à celles de la semaine correspondante de 1885, présentent les différences suivantes :

Recettes des chemins de fer

48e *semaine de* 1886 (*du 26 novembre au 2 décembre*) *comparée à la semaine correspondante de* 1885.

	Différence des recettes	0/0 kilom.
CHEMINS DE FER FRANCAIS		
Lyon	+ 335.457	+ 4.37
Nord	+ 98.183	+ 3.03
Orléans	— 131.952	— 8.35
Est	+ 107.422	+ 0.74
Ouest	— 24.783	— 3.37
Midi	— 37.936	+ 2.42
	Différence des recettes	0/0 kilom.
LIGNES DIVERSES		
Rhône au Mont-Cenis	+ 3.685	+ 3.67
Algériens	— 20.511	— 12 »
CHEMINS DE FER ÉTRANGERS		
Madrid-Cacérès- Portugal	+ 17.129	+ 37.47
Portugais (réseaux réunis)	+ 64.488	+ 25.16

Tarif de la publicité du Bulletin officiel

Annonces, la ligne. . . . . **1** fr.
Réclames, — . . . . . **3** fr.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

G. ROBERT, imprimeur du *Bulletin Officiel*.

CREDIT HYPOTHECAIRE 26e Année **PRETS** Sur TOUS IMMEUBLES MM. REJOU & Cie, 9, Rue Le Peletier, PARIS



SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS 7, rue Châteaudun MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 20 Diplômes aux Expositions Universelles.

BLÉTRY FRÈRES Ingénieurs-Conseils en Propriété Industrielle artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1886
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations. Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Première année. — N° 6. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 25 Décembre 1886.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV Arrondissement
LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — La Commission de Contrôle.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Réunion de commission.
Chronique des travaux.
Réunion de la Société de géographie commerciale.
La Tunisie à l'Exposition.
Les Travaux de Paris.
Nouvelles routes en Extrême-Orient.
Mouvement commercial et industriel.
Chronique artistique.
Le Concours de l'École de la rue des Martyrs.
Expositions nationales et internationales (Suite).
Une Promenade dans la galerie de l'Histoire du Travail.
Petite correspondance.
Revue financière.

PARTIE OFFICIELLE

La Commission de contrôle et de finances ne se réunira ni le vendredi 24 décembre, ni le vendredi 31 décembre. La première réunion de la Commission aura lieu le 7 janvier 1887.

PARTIE NON OFFICIELLE

Réunions de Commissions

La sous-commission de l'exploitation et la sous-commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, se sont réunies avant-hier à quatre heures au ministère du commerce et de l'industrie.

La première a examiné la question du catalogue au point de vue de sa confection.

Elle a décidé dans quel ordre les différentes classes de l'Exposition y figureraient.

Puis elle a réglé certains détails typographiques.

La sous-commission a ensuite discuté l'importante question de la publicité à l'intérieur de l'Exposition.

***

La sous-commission des finances a tenu séance à quatre heures et demie.

L'ordre du jour portait :

1° Adjudication du catalogue ;

2° Publicité à l'intérieur de l'Exposition.

La question de l'adjudication du catalogue et celle de la publicité à l'intérieur ont été envisagées au point de vue du rendement.

***

Les décisions de ces deux sous-commissions seront soumises à l'approbation de la commission de contrôle et de finances.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Adjudication des travaux de terrassement

Lundi à une heure, il a été procédé, au palais du tribunal de Commerce, par les soins du Conseil de préfecture, à l'adjudication des travaux de terrassement et de maçonnerie à exécuter pour les fondations des galeries des expositions diverses et annexes dans le Champ de Mars.

L'adjudication ne comprenait qu'un seul lot. Les travaux étaient évalués à 482,285 francs.

Quarante-deux soumissionnaires se sont présentés. Deux d'entre eux, M. Manoury et M. Gaillot, offraient chacun un rabais de 32 0/0. C'est en fin de compte M. Manoury qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 33 fr. 60, son concurrent n'ayant offert qu'un rabais de 32 fr. 50.

Hier jeudi, l'adjudication a été approuvée par le Ministre du Commerce.

Les travaux vont commencer sans délai.

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

La Société de géographie commerciale a tenu, mardi, sa séance mensuelle,

L'assistance était très nombreuse, et la grande salle du boulevard Saint-Germain était à peine suffisante pour contenir les auditeurs qui étaient venus entendre le spirituel et intéressant discours de M. Georges Berger sur l'Exposition universelle de 1889, et la conférence de M. Desiré Charney sur la musique.

La séance était présidée par M. Meurand, président de la Société de géographie, directeur honoraire au ministère des affaires étrangeres.

Nous reproduisons le discours de M. Georges Berger, qui a été accueilli à plusieurs reprises par les applaudissements chaleureux de l'assistauce. On verra clairement, par cet exposé si lumineux, que l'Exposition de 1889, dont M. Georges Berger est un des organisateurs les plus actifs, les plus intelligents et les plus dévoués, surpassera en éclat toutes ses devancières.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU DISCOURS DE M. GEORGES BERGER

M. Georges Berger remercie d'abord les membres de la société de géographie commerciale de Paris de l'avoir accueilli parmi eux et adresse à l'honorable président, M. Meurand, qui a été si souvent le témoin et l'auxiliaire de ses travaux d'exposition, l'hommage de sa sympathique et respectueuse reconnaissance.

L'idée des Expositions internationales appartient à la France ; de 1789 à 1819, il y eut onze expositions à Paris ; elles ont été, il est vrai, purement nationales ; néanmoins en 1819, le comte Decaze fit signer par Louis XVIII les ordonnances qui tendaient à rendre internationale l'Exposition de cette année. La tentative échoua devant la protestation de la presse parisienne ; la *Quotidienne* fut très violente dans son hostilité, elle accusa le gouvernement d'être un repaire de contrebandiers, et le *Journal des Débats*, qui ne comptait pas encore parmi les siens, des Léon-Say et des Leroy-Beaulieu, réédita le paradoxe de Diderot en imprimant cette phrase : « La science économique est une belle chose, mais elle nous abrutira ! »

En 1849, il y eut un nouveau projet d'exposition internationale qui avorta également, mais cette fois devant les protestations des industriels protectionnistes qui, connaissant la supériorité de certaines industries étrangères, craigni

rent des révélations nuisibles à leurs intérêts privés.

En 1851, les Anglais, en gens d'initiative hardie, inaugurèrent à Hyde-Parck l'ère des expositions internationales sous le patronage du prince Albert.

Deux autres expositions internationales se succédèrent en 1855 à Paris et en 1862 à Londres.

Ces expositions péchèrent par la méthode et par le manque d'une classification rationnelle. Les rubriques groupées étaient trop vagues, trop élastiques ; il y avait le groupe des textiles, le groupe des métaux ouvrés, le groupe des produits divers de l'industrie, des matières premières agricoles et minières.

En 1865, on décida qu'une quatrième exposition internationale aurait lieu à Paris en 1867.

Le commissaire général, M. Le Play, sous les ordres duquel M. G. Berger s'honore d'avoir fait ses débuts dans la carrière des expositions, accomplit des innovations hardies et sensées. C'est pour cela peut-être qu'on lui adressa tant de reproches. Il s'aperçut des vices de la méthode adoptée en 1851, 1855 et 1862 et conçut alors un système de classification générale qui repose sur l'observation philosophique de l'ordre naturel des choses.

Ce système de classification est devenu le code des expositions.

Trois divisions s'imposent d'abord : l'agriculture, qui est au premier degré la nourrice du monde, qui sera toujours la ressource première et la ressource extrême, puisqu'elle procure directement l'aliment, en dehors de l'industrie, qui est relativement un moyen intermédiaire ; ensuite, les beaux-arts, qui sont l'expression de l'idéal, et enfin l'industrie.

L'agriculture aura toujours son compartiment séparé, où s'exposent tous les produits que la terre fait germer et mûrir, avec le matériel des procédés de culture.

Les beaux-arts ont eu et auront toujours aussi leur palais spécial.

Quant à l'industrie, M. Le Play posa en principe qu'elle répond aux trois besoins primordiaux et inéluctables de l'homme : l'aliment, le vêtement, l'habitation.

Mais, pour arriver à produire industriellement les produits de ces trois catégories, il faut partir de la matière première à différents degrés d'élaboration et passer par les procédés mécaniques industriels. Ajoutant à cela les arts libéraux, qui comprennent sous leur rubrique le matériel et les procédés des travaux intellectuels, on a groupé par espèces l'universalité des produits exposables en dehors de l'agriculture et des beaux-arts. La classification de 1867, maintenue en 1878 et adoptée pour 1889, avec les modifications de détail nécessaires, comporte donc logiquement les groupes suivants : *1er groupe,* œuvres d'art ; *2e groupe,* éducation, enseignement ; *3e groupe,* habitation, mobilier et ses accessoires ; *4e groupe,* vêtement et ses accessoires ; *5e groupe,* industries extractives et produits bruts ; *6e groupe,* outillage et procédés des industries mécaniques, électricité ; *7e groupe,* produits alimentaires ; *8e groupe,* agriculture, viticulture, pisciculture ; *9e groupe,* horticulture.

M. Le Play rêva d'adapter la forme du Palais à construire, en 1867, à la répartition classifiée des produits à exposer en même temps qu'à celle des compartiments nationaux. La construction reçut une forme à peu près elliptique ; les sections nationales y furent rangées par secteurs et les groupes de produits suivant des zones segmentaires périphériques, si bien que le visiteur, suivant qu'il parcourait un chemin rayonnant ou circulaire, passait en revue les différents produits nationaux d'un même groupe ou successivement les produits de groupes différents et du même pays.

La même disposition fut adoptée en 1878, sous la forme quadrilatère rectangle.

La partie intelligente des visiteurs sut gré d'une organisation qui lui permettait de combiner ses promenades pour des études comparatives ; mais le gros du public ne ménagea pas ses critiques.

Mais, disait-on, en 1867 : Tous ces chemins circulaires sont autant de cercles vicieux dont on ne sort jamais !

En 1878 : On était fatigué, rien qu'à les voir de perspectives rectilignes interminables.

Bref on se plaignait d'errer et de se perdre dans un dédale de galeries sans issues, dans un fouillis de rues. On avait, il est vrai, imaginé des boussoles destinées à guider l'explorateur, sur l'aiguille desquelles était fixé un plan orienté du Palais ; mais cet expédient servait seulement à montrer combien sont rares les personnes qui veulent bien admettre que l'orientation d'un point ne change pas suivant qu'on regarde celui-ci ou qu'on lui tourne le dos !

Quelle forme adopter pour 1889 ? La ligne droite et la ligne courbe avaient également déplu ! Il y avait bien la ligne brisée, mais le public se charge lui même de la décrire dans ses promenades ; quant à la ligne verticale, nous avons la tour Eiffel qui montrera ce qu'elle vaut, à la grande colère des amateurs de fauteuils roulants et des ennemis des ascenseurs,

L'éminent Directeur général des travaux, M. Alphand, a renoncé à présenter au Ministre le plan d'un palais unique ou principal ; en un mot, l'ordre disséminé a été substitué à l'ordre compact.

M. Georges Berger entre dans une explication détaillée des différentes parties des constructions principales du Champ de Mars pour 1889.

Il insiste sur l'aspect grandiose qu'aura la nef des machines avec ses arcs gigantesques de 110m de portée et de 40m de hauteur.

La force motrice sera de 2,500 chevaux, elle était en 1867 de 900 chevaux, et en 1878 de 1900 chevaux.

Il est beau de dire, à l'honneur des constructeurs français, que l'Administration peut déjà se considérer en possession des machines et chaudières nécessaires.

En avant du square qui se trouve du côté de la Seine, s'élèvera la tour Eiffel.

Cette tour a été très critiquée. M. G. Berger s'en déclare un partisan convaincu. En matière d'exposition, il faut se lancer dans l'inconnu ; on a dit que ce n'était pas une œuvre d'art, on a eu tort de s'attacher à cette idée, personne ne peut se rendre compte de ce que sera son aspect. Le génie français a le droit de tenter l'impossible dans le grandiose.

M. G. Berger énumère les expériences scientifiques, auxquelles la tour Eiffel se prêtera par sa hauteur et sa verticalité de 300 mètres.

Ainsi donc, comme première enceinte, il y aura celle du Champ de Mars ; puis le quai d'Orsay, l'esplanade des Invalides, sur lesquels se trouveront l'exposition agricole, qui aura une surface de 28,000 mètres carrés ; les expositions des ministères de la guerre et de la marine, l'exposition des colonies françaises et des pays de protectorat.

Dans le parc et le palais du Trocadéro, sera installée l'exposition florale.

En dehors de ces expositions industrielles, il y aura les expositions spéciales dont la plus importante sera l'histoire rétrospective du travail.

On renoncera, nécessairement, à une exposition rétrospective des beaux-arts ; on lui substituera avantageusement une exposition de l'histoire rétrospective du travail, à laquelle on pourra souder une exposition des sciences anthropologiques.

Cette exposition, d'un genre nouveau, sera surtout intéressante à partir de la date de 1789, qui n'est pas seulement importante au point de vue politique et social. L'année 1789 compte grandiosement dans les fastes du mouvement scientifique et industriel. A cette date, Galvani et Volta rivalisèrent de génie dans la découverte de l'électricité. Fulton et Watt continuèrent les travaux de Newcomen et préparèrent les inventions de Stephenson. Oberkampf est arrivé à la maturité de son âge ; Philippe de Girard et Jacquart ont fondé l'industrie du tissage mécanique et les Montgolfier viennent d'opérer leurs premières ascensions.

M. Georges Berger s'exprime ensuite ainsi :

« J'espère vous avoir expliqué le plan » de l'Exposition de 1889 dans ses parties » essentielles, vous avoir fait comprendre

» comment elle démontrera l'état actuel » du travail universel dans toutes ses » branches. Ainsi préparée, cette Exposition aura, je l'espère, un succès au » moins égal à celui de ses devancières. » Mais ses organisateurs devront se souvenir qu'à propos d'elle la France offrira l'hospitalité au monde entier ; ils » n'oublieront pas qu'à côté de l'obligation de révéler, une fois de plus, à » nos hôtes, toute la grandeur et la profondeur de notre génie national aux » prises avec les applications les plus » élevées de la science et de l'art, il leur » faudra aussi avoir la coquetterie de » manifester l'esprit français et même » l'esprit gaulois sous ses aspects les plus » séduisants, sous les formes qui appartiennent à la bonne humeur et à la » gaieté de notre race, la gaieté la plus » franche et la plus spirituelle qui existe. » Nous ne négligerons donc rien pour » rendre l'exposition amusante dans les » limites que comporte la dignité d'une » entreprise officielle. Pour cela, sous » les rayons du soleil et aux éclats de » la lumière électrique, nous organiserons des fêtes historiques et pittoresques, des cavalcades, des cortèges ; » nos sèmerons nos enceintes de constructions typiques, de théâtres, de concerts, voire même de cabarets de » marque joviale mais décente, où rien ne » nous empêchera de tenter la résurrection de la vieille chanson française » avec ses couplets frondeurs ou égrillards, ne fût-ce que pour faire pièce à » ces insanités, à ces malpropretés qu'on » nous débite dans des établissements » dits chantants, où le public se pâme de » pitié plutôt que de satisfaction, je veux » du moins le croire. »

M. G. Berger termine en parlant de l'Exposition pendant les soirées et de son éclairage, et répète, ce qu'il ne saurait assez répéter, que l'Exposition sera l'asile du travail et des manifestations de l'intelligence en dehors de tout esprit politique.

La fin de ce discours plein d'aperçus ingénieux et de considérations éloquentes a été accueillie par une double salve d'applaudissements. Le président M. Meurand a remercié M. Georges Berger et lui a demandé s'il y aurait à l'Exposition des congrès et conférences comme en 1878.

M. Georges Berger a répondu que des congrès et des conférences auraient lieu dans les salles du Trocadéro et qu'on leur donnerait de plus grands développements qu'en 1878. M. Meurand a rappelé que la société de géographie commerciale avait déjà participé à ces congrès et qu'elle comptait bien en organiser en 1889.

M. Georges Berger a répondu que la société recevrait l'accueil le plus empressé.

M. Charnay a fait ensuite sa conférence qui a obtenu un vif succès.

LA TUNISIE A L'EXPOSITION

Rapport de M. J.-L. de Lanessan, délégué général aux Colonies et Pays de protectorat, au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Nous publions l'extrait suivant du rapport de M. de Lanessan, qui a paru dans le *Progrès Colonial* :

J'ai tenu à ce que pendant mon séjour en Tunisie la question des conditions dans lesquelles la Tunisie participerait à l'Exposide 1889 fût résolue en principe. Vous apprendrez, sans aucun doute, avec plaisir que j'ai pu, avant mon départ, atteindre ce résultat.

M. le résident général, auquel j'ai fait part de mon désir, voulut bien provoquer, dès la fin du mois de juillet, une première réunion dans laquelle il me mit en rapport avec les principaux chefs de service français, avec le ministre de la Plume du gouvernement tunisien, avec les représentants de la municipalité de Tunis, les présidents de la Chambre de Commerce et de la Société d'agriculture, et un certain nombre de notables. Sur ma proposition, appuyée par M. le résident général, les membres de cette réunion décidèrent, en principe, la participation de la Tunisie à l'Exposition universelle de 1889, et furent d'avis qu'il y avait lieu de provoquer la nomination par S. A. le bey de Tunis d'un comité auquel serait confié le soin d'étudier et de résoudre toutes les questions relatives aux conditions dans lesquelles aurait lieu la participation de la Tunisie à l'Exposition de 1889, ainsi que de préparer et d'organiser l'Exposition tunisienne.

Conformément à cet avis, S. A. le bey de Tunis promulguait bientôt un décret qui figure au *Journal officiel de la Tunisie*, avec la date du 23 chaonal 1303 de l'hégire (25 juillet 1886).

Sur la proposition de M. le résident général de France, Son Altesse a bien voulu me confier la présidence d'honneur de ce comité, dont la présidence est donnée à M. le ministre de la Plume Mohamed Djellouli.

Le 27 juillet 1886, le comité se réunissait au Darel-Bey, sous ma présidence. Après un échange de paroles courtoises entre le ministre de la Plume et moi, le comité chargeait une commission de cinq membres de préparer sa répartition en un certain nombre de sous-comités ayant chacun une fonction spéciale. Il émettait ensuite, à l'unanimité, l'avis que « la Tunisie devait faire les frais de son Exposition particulière et l'organiser elle-même », et il chargeait son président d'honneur de transmettre immédiatement ce vœu au gouvernement tunisien et au résident général de France. Quelques heures plus tard, je mettais à exécution le vote du comité, en transmettant son avis, d'une part à M. le premier ministre du gouvernement tunisien, d'autre part à M. le résident général de France. Enfin, pour bien marquer sa résolution de se mettre à l'œuvre, sans perde temps, le comité décidait qu'il se réunirait de nouveau, le mardi 10 août, afin d'entendre le rapport de la commission désignée pour préparer l'organisation des travaux et la division des matières. Cette commission se réunissait à son tour dès le lendemain, elle élisait son président et son secrétaire, et, après une courte délibération, elle nommait son rapporteur.

Par ce simple et bref récit des faits, il vous sera aisé, monsieur le ministre, de vous convaincre du désir qu'ont les colons français et le gouvernement tunisien de faire contribuer puissamment la régence à l'éclat de l'Exposition universelle de 1889.

Vous serez également satisfait de voir que la Tunisie, bien loin de demander à la France aucune subvention, est, au contraire, résolue à faire elle-même tous les frais qu'entraînera sa participation à l'Exposition que vous organisez.

Le ministre de la Plume, présent à la séance du comité dans laquelle cette décision a été prise, s'est engagé à la soutenir auprès de son gouvernement. D'un autre côté, elle est entièrement appouvée par M. le résident général, qui en avait lui-même indiqué les avantages dans la première réunion dont j'ai parlé plus haut. J'ai à peine besoin d'ajouter que je l'ai de mon côté appuyée de toute mon influence.

La dépense qu'occasionnera l'installation de l'Exposition tunisienne sera nécessairement considérable. Lors de l'Exposition internationale d'Amsterdam, les frais de cette installation, faits également par la régence elle-même, s'élevèrent à près de 400.000 fr. On peut estimer à une somme beaucoup plus considérable la charge que la Tunisie prendra à son compte en 1889.

Le comité d'organisation a émis l'avis qu'en échange de cet important sacrifice la Tunisie devait conserver le droit d'organiser elle-même son Exposition particulière dans un local spécial et de façon à ce qu'elle ne pût être confondue ni avec celle de l'Algérie ni avec celle d'aucune autre colonie ou puissance étrangère. J'ai cru pouvoir assurer au comité que vous donneriez satisfaction à ce désir. Il est légitimé, à mon avis, non seulement par les sacrifices que s'imposera la Tunisie, mais encore par des considérations qui s'appliquent à tous nos établissements coloniaux et que je vous demande la permission d'exposer ici brièvement.

Bien des raisons sur lesquelles il me paraît inutile de m'appesantir permettent de prévoir que les colonies françaises sont destinées à jouer un rôle considérable dans l'Exposition de 1889. Aussi avez-vous pensé qu'il était nécessaire de s'occuper d'elles d'une manière toute spéciale et m'avez-vous confié le soin d'aller préparer sur place leur participation à cette Exposition.

Le nombre de nos établissements coloniaux, accru depuis quelques années dans des proportions considérables, la diversité de mœurs, d'industries, de cultures, etc., qu'ils présentent, permettent de tirer de

leurs expositions les effets les plus utiles et les plus attrayants.

Que peut-il, en effet, y avoir de plus instructif et de plus récréatif que l'exhibition au milieu de Paris des représentants si variés de l'espèce humaine qui peuplent nos divers établissements, de leurs habitations, de leurs instruments de travail, des produits de leurs industries ? Mais, en même temps, y a-t-il une chose plus utile que la révélation des besoins de chacune de nos colonies et celle des richesses que le génie de la France est susceptible d'en extraire ?

Mais pour que ces effets utiles soient obtenus, deux conditions sont indispensables.

En premier lieu, il est nécessaire que chaque colonie se présente sur le terrain de l'Exposition avec tous ses caractères propres, je dirais volontiers avec son individualité ; il faut que d'un coup d'œil tout observateur attentif puisse voir ses besoins, ses richesses, les progrès dont elle est susceptible, les points sur lesquels doivent porter de préférence les efforts de l'agriculteur, du commerçant ou de l'industriel ; il faut, en un mot, que l'Exposition de chaque colonie soit complète et qu'elle soit indépendante des expositions de la Métropole, des nations étrangères et des autres colonies.

Cette première condition ne pourra être réalisée que sur un emplacement assez vaste et moyennant des dépenses considérables.

Vous n'hésiterez certainement pas à mettre au service de l'Exposition coloniale tout l'espace qui lui sera nécessaire, mais il est indispensable que le budget général de l'Exposition universelle trouve des secours dans les budgets coloniaux.

Or, on peut être certain que chaque colonie s'imposera des sacrifices d'autant plus considérables qu'elle y sera davantage incitée par l'espoir d'en tirer elle-même profit et par le désir de se montrer égale, sinon supérieure aux autres.

Pour que ces sentiments profitables au succès de l'Exposition universelle se manifestent dans les colonies et pour qu'ils les amènent à contribuer aux dépenses de l'entreprise, il faut que chacune d'elles conserve dans l'organisation de son Exposition particulière une indépendance proportionnée à ses sacrifices et à son importance.

Je ne veux pas dire que les expositions des colonies et des pays de protectorat doivent échapper à la direction supérieure qui préside à l'installation de l'Exposition universelle et qui lui donne son unité, mais je considère comme indispensable de concéder à chaque établissement, ou du moins à chaque grand groupe d'établissements coloniaux français, un emplacement spécial, et de leur accorder une grande indépendance pour l'organisation de leurs expositions particulières, sous la surveillance de la haute autorité de quelques personnes compétentes.

Dans ces conditions, on peut être certain que l'Algérie, la Tunisie, la Cochinchine, le Cambodge, le Tonkin, les Antilles, Madagascar, la Réunion, le Sénégal, etc., rivaliseront de zèle et s'imposeront des sacrifices qu'il serait peut-être difficile, sinon impossible, de leur arracher si leurs expositions devaient être confondues et si on leur enlevait toute initiative et toute indépendance.

Je ne puis encore parler en connaissance réelle de cause que pour la Tunisie, mais je considère comme un devoir de vous dire que, d'après tout ce que j'ai vu et entendu, vous ne pourriez compter de sa part, ni sur aucun sacrifice sérieux en argent, ni sur aucun effort moral, si la direction supérieure de l'Exposition lui refusait d'organiser elle-même son Exposition particulière ou voulait la confondre avec toute autre. Bien des motifs me permettent de penser et de dire que les sentiments exprimés par le comité tunisien trouveront de l'écho dans tous ceux de nos établissements qui ont la conscience de leur importance.

Telles sont, monsieur le ministre, les raisons principales qui me font insister auprès de vous pour que vous donniez satisfaction au vœu exprimé par le comité de la Tunisie dans sa séance du 27 juillet 1886 et pour que vous appliquiez, dans la mesure du possible, la même méthode à nos autres établissements coloniaux. J'y vois un double avantage : celui de provoquer entre nos colonies une concurrence profitable au succès de l'Exposition, et celui de les amener à consentir des sacrifices qui, en allégeant le budget général de l'Exposition universelle, vous permettront de reporter une portion de vos efforts sur d'autres parties de l'œuvre.

Je crois devoir ajouter qu'en attribuant à l'Exposition particulière de chacune de nos colonies ou de chaque groupe naturel de ces établissements un local spécial, il sera plus facile de procéder à des installations pittoresques et attrayantes que si toutes les colonies étaient réunies dans un même local. L'Exposition coloniale de Londres fournit à cet égard une leçon dont nous devons tirer profit. Quoique cette considération ait moins de valeur que les précédentes, elle ne manque cependant pas d'importance, s'il est vrai que dans une exposition on doive toujours se préoccuper de rendre agréable l'enseignement pratique que l'on se propose de donner au public.

J.-L. DE LANESSAN.

Les Travaux à Paris

Viabilité. — En vue de l'Exposition universelle de 1889, l'administration municipale a résolu d'opérer en 1887, le pavage en bois de la place et de l'avenue de l'Alma. La dépense serait de 329,000 fr. à imputer sur les fonds de l'emprunt. Les travaux seront mis en adjudication aussitôt que le Conseil municipal aura émis un avis conforme.

Voirie. — Sur ces mêmes fonds d'emprunt une somme de 20 millions doit être affectée l'année prochaine à des travaux de voirie. Les opérations proposées par l'administration à la sanction du Conseil municipal concernent la rue des Billettes, l'avenue Parmentier, la rue Monge et une section de l'avenue Ledru-Rollin.

L'opération relative à la rue des Billettes a pour objet l'élargissement de la rue des Archives et le remplacement des rues des Billettes, de l'Homme-Armé et du Chaume par une voie de 15 mètres de largeur, en prolongement de la rue des Archives. C'est là une opération d'une utilité générale incontestable. Déjà quelques démolitions partielles ont eu lieu ; les premiers travaux à entreprendre maintenant seront ceux de la partie comprise entre les rues de Rivoli et Rambuteau.

Quant à l'avenue Parmentier, les sections qui font partie du plan de campagne de 1887 seraient celles qui doivent mettre en communication les rues du faubourg Saint-Martin et du faubourg du Temple, puis ces deux faubourgs avec tout le XI^e^ arrondissement.

L'achèvement de la rue Monge s'impose avec d'autant plus d'urgence que toute la partie de la rive gauche que cette rue dessert a pris un grand développement. La section de cette voie à terminer assainirait tout le quartier avoisinant l'ancienne place Maubert et permettrait de relier aux lignes de la rive droite, les lignes des Tramways-Sud.

L'avenue Ledru-Rollin part du pont d'Austerlitz pour aboutir à la place Voltaire ; depuis l'élargissement de ce pont, l'ouverture complète de cette grande voie s'impose, au point de vue de l'intérêt général de la circulation. L'Avenue dont il s'agit mettra en effet en communication des arrondissements essentiellement industriels, comme le XI^e^ et le XII^e^ avec les gares des grandes lignes d'Orléans et de Lyon-Méditerranée ; de plus, avec l'avenue Parmentier dont nous avons parlé plus haut, elle reliera directement ces deux gares avec celle de l'Est et du Nord ; enfin elle assainira tout une partie de la ville cruellement frappée par l'épidémie cholérique, car elle fera disparaître un grand nombre de passages, impasses et cours insalubres où la population est très dense. La partie située entre le quai et l'avenue Daumesnil est presque achevée ; il s'agit d'entreprendre maintenant la section comprise entre le pont du Chemin de fer et la rue du faubourg St-Antoine. Les autres sections réalisées en certaines parties, seront terminées probablement dans l'année 1888.

Nouvelles Routes vers l'Extrême-Orient

L'heure semble être aux grands travaux de chemin de fer. La Russie a fait dresser des plans pour l'établissement d'une voie ferrée destinée à relier Moscou à Pékin et

Shanghaï, c'est-à-dire l'Asie centrale attaquée et traversée toute entière, et la civilisation européenne pénétrant pour la première fois par terre jusqu'au fond de l'Extrême-Orient.

Le gouvernement russe n'a point encore rendu de décision sur les trois projets qui lui ont été soumis. Chacun a sa base à Iékatérinebourg, sur le versant oriental des monts Ourals (frontière européenne). Le premier court sur Pékin à travers la Sibérie méridionale et la Mandchourie en passant par Irkoutsk, Tchita et Dolon-Voor. Le second sur Pékin également, a pour stations principales Kiatka et Ourga, c'est-à-dire un tracé se rapprochant beaucoup du premier quoique plus au Sud.

Le troisième projet enfin dirige sa ligne sur Shanghaï par Omsk et Hankow.

Ce travail gigantesque, outre des dépenses considérables, s'attaquera à des difficultés de toute nature, surtout quand on se trouvera dans la Sibérie méridionale où il faudra franchir l'énorme chaîne de l'Altaï.

Pendant que l'on se préparait à ce travail colossal, on inaugurait, sans fracas, il y a quelques semaines à peine, de l'autre côté de la terre, une immense ligne destinée à jouer peut-être un grand rôle politique : la voie ferrée du *Pacifique Canadien* qui rélie Montréal à Vaucouver.

Désormais l'Angleterre peut se passer de l'isthme de Suez; à un moment donné, elle peut envoyer 50,000 hommes, d'un port anglais aux bords du Pacifique, en deux semaines. De Vaucouver aux Indes, le passage est libre pour ses flottes. Son empire asiatique n'est plus à la merci d'une coalition qui lui barrerait les portes de l'Egypte; elle peut secourir ses colonies, en ne touchant pour ainsi dire qu'à des terres anglaises.

En dehors des avantages particuliers que l'Angleterre pourra en retirer, le monde entier doit profiter de cette ligne qui a 362 milles de raccourci sur le chemin de fer parallèle qui fait le service de New-York à San-Francisco.

De Liverpool à San Francisco, par l'*Union et Central Pacific*, la route est de 5,880 milles; de Liverpool à Vancouver, *viâ* Montréal, il y a 5,100 milles, c'est-à-dire un raccourci de 760 milles en faveur de la ligne canadienne. Le premier train, parti de Montréal le soir du 28 juin 1886, est arrivé sur l'Océan Pacifique le 4 juillet, après cent trente-six heures de route.

Si le champ des travaux de la France est moins large, on ne peut cependant que louer ses efforts. Les nouvelles routes en voie de construction au Tonkin, la ligne qu'elle vient d'inaugurer en Algérie pour relier Alger à Constantine par les fameuses portes de fer, son chemin de fer Sénégalien, nous montrent qu'elle tient toujours largement sa place parmi les pionniers de la civilisation.

Quelques délégués français, aux fêtes de l'inauguration de la statue de la Liberté, à New-York, se sont rendus, pendant leur séjour aux États-Unis, jusqu'à Montréal. Ces Messieurs ont été invités à assister à une réunion de la Chambre de commerce française, présidée par notre Consul, qui a sollicité l'appui de ses compatriotes, à leur retour en France, pour une demande de la Chambre de commerce, au sujet de la création d'une ligne directe de steamers entre Le Havre et Montréal.

Le Canada, cette autre France, conserve pour la mère-patrie de très vives sympathies; elle a gardé son langage et ses coutumes et ne désire que développer ses relations. Or, l'importation générale annuelle est de six cents millions de francs environ; la France n'entre dans ce chiffre que pour six millions. L'exportation du commerce du Canada atteint cinq cent millions de francs environ, chiffre dans lequel la France n'entre directement que pour trois millions au plus.

Une ligne du Havre à Montréal, assurant la promptitude des relations commerciales, créerait immédiatement des affaires considérables entre les deux pays.

Le commerce de Montréal, depuis longtemps le désire; il ne se sert pas de la ligne de New-York au Havre, parce qu'elle n'est pas à sa portée. Il n'en serait plus de même si elle s'établissait à Montréal. L'Exposition de 89 serait le point de départ d'une progression notable de nos relations commerciales.

La France ne peut que désirer la réalisation des demandes de nos amis du Canada. Outre les avantages que son commerce peut retirer de la multiplicité des relations, elle aussi pourrait, par le « Pacifique Canadien » tendre la main à ses nouvelles colonies de l'Extrême-Orient et nous souhaitons que cet appel soit entendu.

J. J. GRASSET.

Mouvement Industriel et Commercial

Le ministère austro-hongrois se propose de créer une école spéciale de chemins de fer, dans le but d'obtenir un personnel d'élite, sûr, dont les services inappréciables contribueront à fournir une exploitation intelligente et plus économique.

Cette école sera divisée en section administrative et en section technique. Les élèves suivront les deux cours, s'initiant ainsi au maniement des divers appareils et des machines, de façon à remplacer, en cas de besoin, le premier mécanicien venu. Ils étudieront également toutes les questions économiques se rattachant à l'exploitation.

+

L'Italie prépare son nouveau tarif douanier. S'il faut en croire la *Gazetta del Popolo*, ce nouveau tarif douanier, préparé par la Commission parlementaire, comprend 348 chapitres; l'ancien tarif n'en comportait que 205.

Les droits sont augmentés de telle façon qu'ils équivalent à une véritable prohibition, excepté pourtant pour les matières premières, les machines et outils, qui sont l'objet de faveurs spéciales.

Ainsi, par exemple, les cotonnades ordinaires paieront dorénavant de 100 à 120 fr. au lieu de 57 à 62; les toiles de chanvre et de lin, 38 fr. au lieu de 23, et 120 fr. au lieu de 25. Le tulle subit une augmentation de 250 à 450 fr. L'acide acétique, qui payait 10 fr., en paiera dorénavant 50. Les dentelles paieront de 300 à 500 fr., etc., etc.

+

Une exposition horticole internationale s'ouvrira l'année prochaine à Dresde. Cette exposition intéresse particulièrement la France qui, dans cette branche, ne connaît guère de rivaux.

En effet, chaque année un certain nombre d'horticulteurs français se rendent en Allemagne, et, armés de leurs sécateurs, ils préparent les arbres et les plantes de jardins seigneuriaux. Les horticulteurs du crû ont beau essayer d'imiter la dextérité de main de nos compatriotes, ils restent dans une désespérante infériorité.

+

Un journal a publié cette semaine, à propos du retard apporté dans l'inauguration de l'Hôtel des Postes, une conversation que son rédacteur a eue avec l'architecte de ce monument, et au cours de laquelle celui-ci aurait affirmé que nos aciers ont une force de résistance inférieure à celle des aciers anglais et allemands. D'après lui, c'est à cette mauvaise qualité des produits de l'industrie française, qu'il faut attribuer l'ajournement du transport des services postaux, dans le nouveau bâtiment de la rue Etienne Marcel.

Si le fait était exact, il serait peu patriotique de le faire ressortir, car il est inutile de fournir à nos voisins des armes pour nous combattre. Mais il n'en est heureusement rien, et les forges de Châtillon et Commentry, les usines Petin-Gaudet, etc., pour ne parler que des principales, fabriquent des aciers, dont les qualités sont universellement reconnues supérieures aux meilleurs aciers anglais, suédois ou allemands.

Quant à l'idée émise par le même journal, de remplacer l'acier par le bronze phosphoreux, elle n'est point pratique: l'acier, même de deuxième qualité, présentant une force de résistance bien supérieure. Le bronze phosphoreux a des qualités reconnues, qui permettent de l'employer pour d'autres travaux utiles.

LOUIS JEANNIN.

CHONIQUE ARTISTIQUE

UN DEMI-MILLION OFFERT POUR UN TABLEAU

Si nous avons à lutter avec l'étranger lorsqu'il s'agit de commerce ou d'industrie,

avec des alternatives diverses, la France peut défier toute concurreuce sur le terrain artistique, là nous triomphons on peut dire sans partage et presque sans lutte. Ceux qui auraient quelques doutes à ce sujet liront avec plaisir les détails qui suivent:

Un riche Américain, il y en a tant, aussi le désignerons-nous par son nom, M. Rockefeller, qui possède déjà uu fort beau choix de tableaux de l'Ecole française, a fait offrir à un de nos compatriotes, un industriel Parisien, possesseur de la plus belle galerie de tableaux de Paris, la somme de 500,000 francs pour une toile de J.-F. Millet, l'*Angelus*.

Ce chiffre ne manque pas d'éloquence, c'est une fortune; et peu de gens auraient résisté à une pareille offre; c'est pourtant ce qu'a fait le propriétaire de l'*Angelus*.

A quel mobile a-t-il obéi? Il est bien difficile de le dire, mais nous croyons que la pensée de voir ce chef-d'œuvre d'un des plus grands peintres français de ce siècle, quitter la France pour toujours peut-être, a dicté son refus : en ce cas rendons hommage à son patriotisme.

L'histoire de ce merveilleux tableau, dans ces dernières années est d'ailleurs assez curieuse pour être racontée. Ce n'est pas la première fois que M. Rockefeller et le propriétaire actuel se le disputent.

Millet a peint cette toile en 1859; après avoir changé plusieurs fois de main, elle figurait en 1881 dans la vente publique de la collection de John W. Wilson. Cette vente eut à Paris à cette époque un grand retentissement, auquel ne fut pas étranger le prix atteint par l'*Angelus*; il ne fut pas adjugé moins de 170,000 francs.

Ici se place un détail curieux. Deux amateurs avaient chargé M. Georges Petit d'acheter le tableau, et ni l'un ni l'autre n'avaient fixé de limite, disant qu'ils s'en rapportaient à son jugement quant au prix qu'il fallait y mettre pour l'avoir. On devine la situation délicate dans laquelle se trouvait M. Petit, qui, de plus, avait la direction de la vente comme expert. Comme il avait plein pouvoir de ces deux acheteurs il leur conseilla de lui laisser acheter le tableau à son nom; et de s'en rapporter au hasard pour savoir qui des deux, deviendrait, après, le vrai propriétaire. Ce qui fut dit fut fait; le soir même de la vente, on mettait dans un chapeau les deux noms des prétendants, et la fortune favorisa une première fois l'amateur parisien, car il faut dire que son compétiteur était, cette fois encore, un étranger.

Mais un amateur doit compter avec les critiques des amis ou soi-disant tels.

Ne pouvant s'en prendre a l'œuvre, les dits amis s'en prirent au prix, et de bonne foi ou autrement, insinuèrent que le prix élevé de l'adjudication n'avait été obtenu qu'à la suite de manœuvres indélicates; inutile d'ajouter que ce n'était qu'une pure invention. Néanmoins on ébranla la confiance du possesseur du Millet, et M. Petit pour anéantir d'un seul coup les calomnies, offrit de racheter le tableau pour 200,000 fr., cette offre fut acceptée.

Peu de temps après, M. Rockefeller venait à Paris, s'informait du prix de l'*Angelus* et du prix du *Greffeur* autre tableau du même maître; il quittait Paris sans rien décider, rentrait en Amérique, mais à son passage à Londres, il télégraphiait pour annoncer qu'il achetait *le Greffeur*. Néanmoins le souvenir de l'*Angelus* le pour suivait jusqu'à New-York, à tel point que quelque jours après son arrivée, il écrivait à M. Petit, pour annoncer qu'il voulait devenir aussi acquéreur de l'*Angelus* si celui-ci voulait se contenter d'un bénéfice raisonnable. Il était trop tard, l'acquéreur de la vente Wilson, pris sans doute de remords de s'être séparé d'un pareil chef-d'œuvre, était allé retrouver M. Petit et finalement était rentré en possession de sa chère toile.

On voit par l'offre faite par M. Rockefeller, qu'en galant homme, il était disposé à payer largement l'hésitation qu'il avait montrée une première fois, alors que le tableau était disponible, mais il est dit qu'il arrivera toujours trop tard. Nous n'avons qu'à nous en féliciter, car il serait cruel de voir un pareil trésor traverser l'Océan.

Espérons, au moins, qu'à l'Exposition de 1889, les beaux-arts réserveront une place à cette pléiade d'artistes qui ont illustré le dix-neuvième siècle et qui ont nom : Millet, Delacroix, Diaz, Troyon, Géricault, Daubigny, etc. Ils sont morts, c'est vrai, mais nous sommes bien sûr que les vivants ne se feront pas prier et s'écarteront respectueusement pour laisser une petite place à leurs aînés.

***

Le *Progrès colonial*, journal des colonies, de l'Algérie et des pays de protectorat, vient de paraître. Cette publication, qui est sous le patronage d'un groupe de députés, à la tête duquel se trouve M. de Lanessan, répond à une nécessité. Comme l'explique très bien son rédacteur en chef, M. Raoul Canivet, il ne s'agit pas de savoir s'il eut mieux valu ne pas s'emparer de l'Algérie, de la Tunisie, du Tonkin et de Madagascar: «nous sommes en Tunisie: il faut exploiter la Tunisie; nous sommes à Madagascar, au Tonkin: il faut coloniser Madagascar et le Tonkin. Sur ce terrain, nous faisons appel à tous. Nous croyons pouvoir, en entrant dans l'étude des faits, rendre quelques services à nos industriels, à nos commerçants, à nos émigrants.» On ne saurait mieux définir le programme du *Progrès colonial*, nous souhaitons cordialement la bienvenue à notre confrère, et nous ne doutons pas que son appel ne soit entendu.

Le comité de patronage du journal se compose de MM. J.-L. de Lanessan, Dutailly, de Hérédia, Etienne, Jules Roche, Germain Casse, Jamais, députés.

L'abonnement est de 20 francs par an; les bureaux de rédaction et d'administration se trouvent 149, rue Montmartre. Le journal paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

ÉCHOS

Bien qu'ayant des intérêts considérables sur la côte occidentale d'Afrique, la France est presque la seule nation maritime d'Europe qui ne possède pas de ligne à vapeur régulière qui la mette en rapports suivis avec ses comptoirs de la côte occidentale, du Golfe de Guinée et du Congo. L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, le Portugal et la Belgique ont établi des communications régulières avec l'Ouest Africain.

La récente acquisition par la France de vastes territoires au Congo et la possession de comptoirs importants dans ces parages, rendent nécessaire l'établissement d'un service régulier.

Aussi saisissant l'occasion de l'adjudication prochaine de divers services postaux, la Chambre de Commerce de Bordeaux vient-elle de signaler cette lacune au Ministre des Postes et Télégraphes en le priant de prendre en considération sa demande.

***

Contrefaçons étrangères

Une ordonnance commerciale interdit, en Autriche, à tout négociant qui trafique dans le pays, de se servir de noms ou signes distinctifs déjà employés par d'autres négociants, mesure applicable aussi bien aux exportateurs étrangers qu'aux nationaux.

En Angleterre, une loi qui défend l'accès et le transit du Royaume-Uni à toute marchandise portant une désignation ou marque pouvant faire supposer que les marchandises visées sont fabriquées en Angleterre, protège également l'industrie anglaise.

De même, une loi en préparation va être soumise au Conseil fédéral pour protéger les fabricants de la Suisse.

La France ne fait donc que suivre le mouvement des nations voisines, et, en prenant des mesures contre les contrefaçons ou imitations allemandes de fausses marques de fabrique, M. Lockroy n'a fait qu'appliquer, en France, ce qui se pratique depuis longtemps à l'étranger.

***

Une dépêche de Rome annonce que sur la proposition du Ministre du commerce le gouvernement italien vient d'accorder une allocation de 8,000 francs pour le présent exercice à la chambre de commerce italienne de Paris. Depuis quelques années le commerce italien prend de grands développements. Ces nombreux efforts témoignent d'une louable activité.

***

La Société des ingénieurs civils, dans sa séance du 17 décembre, a procédé à l'élection des membres du bureau et du comité pour l'année 1887. Ces élections ont donné le résultat suivant:

Bureau : Président, M. Achille Brull; vice-présidents, MM, Victor Contamin, Gustave Eiffel, Sylvain Périssé, Adolphe Noblet; secrétaires, MM, Bertrand de Fontviolant, Henri Vallot, Jules-Auguste Clerc, Jules Durupt; trésorier, M. Alfred Hallopeau.

Comité : MM. Anatole Mallet, Emile Lavez-

zari, Léon Vigreux, Jules Carimantrand, Francisque Reymond, Ernest Polonceau, Charles Herscher, Jules Morandière, Alfred Hauet, Louis Rey, Paul Buquet, Louis Parent, Charles Cotard, Ernest Mayer, Auguste Moreau, Jules Armengaud, Louis Regnard, Léon Appert, Louis Boudenoot.

***

Chambres de Commerce étrangères en France

Dans notre dernier numéro, nous relations les efforts faits à Madrid, auprès du gouvernement et du commerce de la péninsule en vue d'obtenir leur concours pour l'établissement d'une chambre de commerce espagnole à Paris. De leur côté, les Espagnols de Paris ne restaient pas inactifs; réunis sous la présidence de M. Albareda, ambassadeur d'Espagne, qui a exalté leur patriotisme en déclarant que: « tout Espagnol aimant sa patrie se devait de concourir au progrès commercial de l'Espagne, » ont décidé l'inauguration prochaine de la Chambre pour l'installation de laquelle les fonds sont presque entièrement réunis.

***

Elections au Tribunal de commerce de la Seine

Résultats du scrutin du 19 décembre 1886

DEUXIÈME TOUR

Électeurs inscrits.....	4.938
Suffrages exprimés.....	1.936

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. F. Michau.....	1.920 voix Elu
Divers.....	10

Election de sept juges consulaires pour deux ans. — Sont élus : MM. Gaudineau, 1,908 voix ; Guillotin, 1,908 ; Foucher, 1,907 ; Droin, 1,906; Raffard, 1,905; Levylier, 1,900 ; Lévy, 1889. — Divers, 22 suffrages.

Election de deux juges titulaires pour un an. — Sont élus : MM. Soubrier, 1,902 voix ; Bresson, 1,900. — Divers, 15.

Election de 11 juges suppléants pour deux ans. — Sont élus: MM. Garnier, 1,919 voix ; Germain-Thomas, 1,919 ; Morel-Thibault, 1,918 ; Le Tellier, 1,918 ; Legrand, 1,917; Samson, 1,916 ; Morris, 1,914; Ledoux, 1,914; Houet, 1,913 ; Brunel, 1,911 ; Rousseau, 1,909. — Divers, 24

Election de quatre juges suppléants pour un an. — Sont élus : MM. Donon, 1,907 voix; Lavoisier, 1,905 ; Péan, 1,904 ; Treignier, 1,904.

LE

Concours de l'École de la rue des Martyrs

Après de nombreuses études, le Conseil municipal décida l'année dernière, qu'il y avait lieu, en présence du succès de la première école supérieure de filles de la rue de Jouy, de construire une seconde école de ce genre dans une autre partie de Paris. Un terrain communal de 3,000 mètres rue des Martyrs, entre la cité Malesherbes et la rue Alfred-Stevens fut choisi, et le projet de construction de cette école comprenant comme annexe une école maternelle fut mis au concours. Ce concours vient d'avoir lieu, 53 concurrents y ont pris part. Les membres du Jury sont : M. Alphand, Président, MM. Cernesson, Strauss, Stupuy conseillers municipaux, Diet et Vaudremer, membres de l'Institut, les architectes Salleron et Raulin, le Directeur de l'enseignement primaire Carriot et le chef de la division d'architecture à l'Hôtel-de-Ville Mecisat.

Parmi les projets les plus remarqués, signalons ceux de MM. Morice, Loiseau et Orouigny, Pierron et Bonnier; Michelin et Thorlet, Larche, Narjoux.

Il était recommandé aux concurrents d'établir leur projet dans les conditions les plus simples et les plus économiques possibles, afin de ménager les finances municipales. Certains projets comme ceux de MM. Narjoux, Cosneis Bernard, Pierron et Bonnier, tous paraissent avoir réalisé avec succès cette partie du programme, en réunissant tous les services dans le plus petit volume de construction. Cela ne les a pas empêchés de donner aux classes l'air et le jour dans une large mesure.

Une des fautes du programme, selon nous, c'est l'annexion de l'école maternelle. Les constructions de l'école supérieure auraient suffi selon nous, étant donné l'étendue du terrain que l'on ne peut agrandir, car il se trouve compris entre des propriétés bâties. Cela aurait permis de faire les cours de récréation plus spacieuses. Les membres du Jury feraient bien d'appeler l'attention du Conseil municipal sur ce point.

Le public est admis à voir le conseil, à la salle Saint-Jean jusqu'au 15 de ce mois, nous ferons connaître la décision que va prendre le Jury cette semaine.

EXPOSITIONS NATIONALES

ET INTERNATIONALES

— Suite —

N'est-ce pas elle qui fournit à toutes nos industries les matières premières?

N'est-ce pas la chèvre de race Kirghize dont le duvet donne la matière première du cachemire?

N'est-ce pas le mouton qui nous apporte le mérinos?

Même le mouton qu'on livre à la boucherie ne nous donne-t-il pas la laine qui peut servir pour les couvertures et les matelas?

N'est-ce pas le cultivateur qui avec sa production de lin et de chanvre alimente les textiles?

Est-ce que la filature de soie ne dépend pas du ver à soie?

L'agriculture n'était pas à l'exposition de 1834, mais la charrue y était.

On n'y voyait pas celle du garçon de ferme Grangé, qui fut récompensée et qui marqua le point de départ de la transformation de notre outillage agricole.

Mais si la charrue de Grangé n'était pas à l'exposition de 1834, en revanche on y voyait 20 copies de sa charrue; le Jury lui décerna la médaille d'or et le roi lui donna la croix quoiqu'il n'eût pas exposé « Par l'emploi de cette charrue, disait le rapporteur, le tirage des animaux est rendu moins pénible du quart au sixième, le travail du socle dans la terre est régularisé, les mouvements brusques sont neutralisés, enfin, la conduite de la charrue est rendue si facile qu'on peut, sans apprentissage, avec une force musculaire très médiocre, ouvrir un sillon parfaitement droit. »

L'Agriculture à l'Exposition de 1849

L'agriculture occupait une large place à l'Exposition de 1849 : il y avait des galeries d'animaux vivants, et les demandes furent si nombreuses qu'il fallut en refuser : les moutons arrivaient en foule, il fallut, pour mettre un peu d'ordre, diviser les laines en quatre catégories, laines mérinos de première finesse, laines de moyenne finesse, laines longues mérinos, laines communes, plus grosses et plus dures que les laines mérinos obtenues de moutons plus rustiques.

Les chevaux et les bœufs étaient de meilleure qualité. On admirait les chevaux de race arabe pure provenant des haras de Pompadour.

Nos richesses minérales

La consommation de la houille s'augmentait dans de fortes proportions : 32 de nos départements en donnaient; nous avions quelques mines de cuivre; en 1823, on découvrit une mine de sel gemme à Vic.

Le fer était notre principale richesse minérale; 74 de nos départements concouraient, en 1834, aux divers travaux métallurgiques. Nos métaux en dehors de leur valeur intrinsèque acquéraient une plus-value considérable par le travail de l'homme

Le minerai enfoui dans la terre vaut moins d'un million. Extrait, il vaut, brut, 3,606,308 fr.; le grillage, le lavage, le transport ajoutent une plus-value de 5,763,806 fr., valeur créée par la production de la fonte, 32,437,551 fr.; par de secondes fusions de la fonte, 3,564, 382 fr.; par la production et les transformations du fer, 36,724,539 fr.; par la production de l'affinage et la transformation de l'acier, 5,156,039 fr. Valeur totale : 87,252,125 fr. (Charles Dupin).

Ainsi, pour un million de minerai non tiré de la terre, on arrive par ses transformations successives en fonte, fer et acier, à une valeur qui surpasse 87 millions.

Voilà le chiffre considérable que donne le travail humain, et, pour opérer ce prodige, l'industrie n'a besoin que de 60,000 ouvriers, et, une fois le fer et l'acier en état d'être employés, les industries dont le fer est la matière première occupent 1,320,000 individus, et leur travail produit 300 millions de francs.

Nos usines métallurgiques prenaient un développement rapide, grâce aux chemins de fer, qui devenaient les plus grands consommateurs. La fabrication des instruments de chirurgie s'accroissait dans de notables proportions.

Les instruments de précision, qui ont pour base l'acier et le fer, devenaient plus perfectionnés; on avait la lunette astronomique de Cauchoy, le microscope de Chevalier, le chronomètre de Berthoud, qui n'avait éprouvé en trois mois qu'une perturbation de trois dixièmes de seconde.

La Chimie industrielle.

La chimie industrielle inaugurait la série de ses découvertes; le gaz est découvert par un ingénieur français, Lebon, en 1786. La

première compagnie, pour l'éclairage au gaz de la vitle de Londres, fut fondée en 1812, et la première compagnie pour l'éclairage au gaz de la ville de Paris, remonte à 1817; le passage des Panoramas fut éclairé cette année-là au gaz.

On venait de tous les points de la France voir cette curiosité dont les Anglais avaient pu donner le spectacle cinq années auparavant. Le reverbère cédait dans nos rues la place du bec de gaz. Au bout de dix ans la population parisienne consommait 116 millions de mètres cubes de gaz.

La bougie stéarique se généralisa en 1834.

La chimie nous donna aussi de nouvelles couleurs, le bleu d'outre-mer factice, vendu deux cents fois moins cher que le bleu extrait du lapis-lazuli.

C'est en 1823, seulement, que les travaux de Vilcat, sur la chaux de construction, les bétons et les mortiers deviennent célèbres quoiqu'ils remontent a 1818, et la découverte de la photographie n'est définitive qu'en 1839, grâce aux travaux de Niepce, Daguerre et Fizeau.

La photographie n'apparaît à nos expositions qu'en 1849, on lui donne une place dans le palais, et encore faut-il que les photographes établissent à leurs frais une galerie, ils exigeaient une rétribution de 50 centimes pour couvrir leurs dépenses.

Dans les diverses expositions de la Restauration et du Gouvernement de Juillet, la tannerie, la mégisserie, la fabrication de porcelaine, les verreries et les cristalleries, les papiers peints, la typographie, les pianos, les orgues figuraient et étaient l'attestation des progrès accomplis.

La confection fut représentée en 1849 pour la première fois.

L'Exposition de 1849 s'ouvrit le 1er mai aux Champs-Elysées avec 4,532 exposants le nombre des récompenses s'éleva à 3,738.

L'industrie textile exposa des machines perfectionnées, l'industrie métallurgique prospérait par l'augmentation des voies ferrées et l'emploi de la vapeur, l'application de l'électricité à la dorure et à l'argenture était un événement, l'héliogravure, déjà ancienne, figura seulement à l'Exposition de 1849.

Il y eut une grande amélioration dans le rendement du froment qui donnait de 12 à 13 hectolitres par hectare au lieu de 8 a 9 qu'on récoltait du temps de Vaubau.

Tandis qu'en 1844 il n'y eut que 62 exposants de machines agricoles, il y en avait 128 en 1849. Les engins ordinaires employés en Angleterre étaient supérieurs aux nôtres sauf la charrue.

Il y avait une fort belle collection de fromages, les vins avaient leur galerie, il n'y eut guère qu'un vin du Jura, le vin d'Arbois, les grands vins restèrent à l'écart, ils n'apparurent qu'à l'époque des Expositions universelles.

Dans un prochain article nous parlerons des Expositions internationales.

Nous avons parlé des expositions nationales, nous passerons aujourd'hui aux expositions internationales. Pouvait-on prédire, pouvait-on penser qu'un jour viendrait, où tous les produits du monde entier se trouveraient réunis dans un espace de quelques centaines de mille mètres carrés? Lorsque nous étalions nos produits en 1798, au Champ de Mars, en 1801, au Louvre, en 1806, à l'Esplanade des Invalides, nous n'aurions pu supposer que nous verrions un jour au Champ de Mars les produits du Japon ou de la Perse. On songeait bien à la lutte industrielle sur le terrain même des expositions établies dans chaque pays, puisque dès 1799, le gouvernement promettait une médaille d'or au manufacturier qui, par la perfection de sa fabrication et l'étendue de son commerce, porterait un coup à l'industrie étrangère, mais on n'entrevoyait guère le jour où les produits de toutes les nations tiendraient dans un espace de 800,000 mètres carrés.

C'est à l'époque où le chemin de fer, le télégraphe, la navigation à vapeur furent organisés, qu'on pensa à faire appel aux autres nations.

De l'origine des expositions internationales

En 1833, lorsqu'on se préparait à l'exposition de 1834, qui eût lieu place de la Concorde, un de nos compatriotes, M. Boucher de Perthes, président de la société d'émulation d'Abbeville, demandait pourquoi nous n'ouvririons pas nos galeries aux Anglais, aux Allemands, aux Belges et aux Suisses: « Croyez-vous, disait-il, que si la place de la Concorde, ouverte, au 1er mai 1834, aux produits de l'industrie française, l'était à ceux du monde entier, croyez-vous que Paris, que la France en souffrît, et que l'on y fabriquât ensuite moins ou moins bon? »

L'idée était lancée, elle ne fut pas mise à profit, on en trouvait néanmoins des germes à l'étranger, puisqu'en 1842, à l'exposition de Mayence, et en 1844, à celle de Berlin, teus les états allemands figurèrent parmi les exposants.

Ce n'étaient pas en réalité des expositions nationales, quoiqu'il n'y eut que des Allemands, puisque ces différents Etats avaient des intérêts opposés, ce n'était pas non plus des expositions internationales puisque tous ceux qui y participaient parlaient la même langue, mais il y avait un commencment de groupement.

La ville de Birmingham fit une exposition en 1849, elle admettait toutes les nations. Mais malgré l'éclat que Birmingham jetait sur l'industrie, elle ne pouvait réaliser d'une façon efficace une conception qui devait recevoir son application dans une des grandes capitales.

Les barrières contre la concurrence

En 1849, notre gouvernement voulut, au moment où il préparait son exposition nationale, appeler tous les peuples; M. Tourret souleva l'idée dans le Conseil des ministres; une protestation énergique se produisit dans nos Chambres de commerce; songez donc, on allait ouvrir les portes toutes grandes à la concurrence, nous étions les maîtres de notre marché par la protection, nous pouvions conserver notre vieil outillage à l'abri des barrières douanières, et il était à craindre que nous fussions obligés de le renouveler en présence des progrès qui s'accomplissaient au dehors. Nous vivions paisiblement avec nos vieilles machines, nos appareils surannés, nous vendions nos produits; si nous avions laissé pénétrer l'étranger par une fissure, nous étions condamnés à faire des sacrifices pour lutter contre la concurrence et nous préparions le libre-échange dont nous ne voulions pas.

Un long cri s'éleva: Mulhouse, Baccarat, Creil, Saint-Gobain annonçaient leur intention de s'abstenir si on exécutait un pareil projet; et si, en réalité, nos industries essentiellement françaises, comme la soie, la laine, le lin, l'agriculture pouvaient ressentir un bienfait de la concurrence, les préjugés de la nation étaient si profondément enracinés que la grande pensée de Tourret dut être abandonnée; et ce ne fut que deux ans plus tard, sur l'initiative de la Société des arts et avec l'appui du prince Albert, que s'ouvrit à Londres, le 1er mai 1851, la première grande exposition internationale. Le prince Albert fut récompensé de sa tentative, puisqu'il obtint le concours de 17,062 exposants.

Les diverses expositions internationales.

Il y a eu six grandes expositions internationales; celle de Londres en 1851, celles de Paris en 1855, 1867, 1878, celle de Vienne en 1873, celle de Philadelphie en 1876.

Il y eut d'autres villes qui ouvrirent des expositions internationales, dont l'importance et l'éclat n'égalèrent pas celles que nous venons de citer.

L'Exposition internationale de Londres en 1851.

C'était la première; elle fut un véritable événement, elle passionna longtemps à l'avance ceux qui devaient y prendre part, elle provoqua un mouvement considérable dans tous les ateliers, elle excita une curiosité universelle. Ce n'était pas une œuvre mince, ils s'agissait de la première représentation de toutes les industries européennes qui allaient se côtoyer sur la même scène et qui devaient avoir pour spectateurs les visiteurs du monde entier, il y avait une série d'opérations délicates pour la disposition des galeries, la classification des produits, la facilité des transports des produits sans compter toutes les magnificences qu'il fallait accumuler pour faire honneur aux hôtes. Le Palais de Cristal fut une des grandes attractions de l'Exposition.

L'exécution de cette œuvre colossale mérite tous les éloges, l'empressement fut très grand, l'accueil fut très chaleureux, l'hospitalité très généreuse.

Il y avait 17,062 exposants, la France qui avait combattu si vigoureusement l'idée de Tourret lorsqu'il voulut, en 1849, faire la première exposition internationale, compta 1,756 exposants, soit un dixième, et parmi les exposants il y en avait 68 pour l'Algérie.

Les récompenses à l'Exposition de 1885

Le Jury décerna deux sortes de récompenses, les grandes médailles, ou médailles du Conseil (Council medal) au nombre de 172, pour les inventions, et les médailles inférieures, ou médailles de prix (prize medal) au nombre de 2921 pour les perfectionnements, puis 2093 mentions. La France obtint 56 médailles du Conseil, 622 médailles de prix, 372 mentions, soit 1050 récompenses pour 1751 exposants. C'était un beau résultat.

L'Exposition Internationale en 1855 à Paris

Si on pouvait se féliciter des résultats obtenus en 1851, à Londres, on pouvait regretter quelques lacunes, l'agriculture, les Beaux-arts, l'enseignement ne figuraient pas à l'Exposition ; on les avait oubliés ou on ne les avait pas convoqués. C'est cequi donnait à cette exposition un caractère plus international qu'universel ; en 1855, cette erreur fut réparée en grande partie.

Le nombre des exposants pour la section de l'Industrie fut de 21,779 partagés par moitié entre la France et l'étranger, 10,914 exposants français, y compris 911 représentants des colonies françaises, 10,865 exposants étrangers.

Pour la section des Beaux-arts, le nombre des exposants qui était de 2175 se divisait en 1072 français et 1103 étrangers.

L'Agriculture comptait 1630 expositions, 889 expositions faites par des français, 741 expositions faites par des étrangers. Les sciences et l'enseignement n'avaient pas de classes spéciales, mais diverses classes dans lesquelles se trouvaient les arts de précision et les industries se rattachant aux sciences ; puis l'hygiène, la pharmacie, la medecine et la chirurgie, et enfin le dessin et la plastique appliqués à l'industrie.

En 1851, l'indication des prix sur les objets était interdite, en 1855, elle était facultative.

Le Palais de l'Industrie fut construit aux Champs-Elysées, en 1855, par une compagnie à laquelle il coûta 5,500,000 francs et qui devait se couvrir de ses frais par des fêtes et des expositions nationales. L'Exposition de 1855 lui rapporta, comme entrées, 3,202,484 francs.

(A suivre.)

UNE PROMENADE

DANS LA GALERIE DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL

M. Georges Berger, dans le discours qu'il a prononcé à la Société de géographie commerciale, nous a dit que l'Exposition de l'Histoire du Travail serait un des grands attraits de l'Exposition de 1889, et qu'elle serait probablement la première véritable exposition d l'Histoire du Travail.

Nous avons indiqué, dans un de nos derniers numéros, comment nous comprenions cette Histoire du Travail et nous sommes heureux de voir que l'éminent Directeur général partage notre sentiment, il ne s'agira pas en 1889 d'ouvrir un musée de Cluny ou un musée de Kensington et de faire, pour ainsi dire, un appel à la charité des collectionneurs, mais de retracer l'histoire du travail en plaçant l'outil à côté du produit.

Cette exposition-là, si elle est conçue suivant l'aperçu que nous a donné M. Georges Berger pourra être fort captivante et nous dénonçons à M. le Ministre du commerce et de l'industrie qui est un des plus fervents partisans de l'Histoire du Travail, le musée de Saint-Germain dans lequel on pourra trouver assurément de précieux documents.

En attendant que le Ministre du commerce et de l'industrie ait constitué la commission de l'Histoire du Travail et que cette commission nous ait donné le plan de ses études et de ses recherches que nous suivrons avec le plus grand soin, il nous est peut-être permis de faire une promenade dans les galeries de l'Histoire rétrospective du Travail à l'Exposition de 1867. C'est à cette époque que fut faite la première tentative de ce genre, elle était assurément bien incomplète, mais elle était intéressante et mérite peut-être un examen un peu approfondi.

Si vous voulez, nous pénétrerons d'abord dans la section française.

SECTION FRANÇAISE

La Gaule avant l'emploi des Métaux

Nous voici au point de départ de l'Histoire du Travail ; on n'a pas encore le fer, le bronze, l'argent et l'or. On n'a que la pierre et le bois ; et dans la première salle, vous ne voyez guère que des instruments en silex taillé, des ustensiles en bois de cerf et en bois de renne appartenant aux premiers âges de la pierre, une collection de haches en pierre polie; déjà dans ces temps primitifs on voit des pierres gravées et sculptées ; l'éléphant, l'ours des cavernes, le cerf, la renne, l'aurech, sont gravés ou sculptés sur des pierres informes ou sur des bois de renne; l'homme se trouve aussi portraicturé et il y a dans les diverses figures qui sont représentées des expressions variées ; les collections publiques et privées avaient été mises à contribution ; des savants et des particuliers avaient envoyé à l'Exposition une partie de ces richesses anti-historiques.

La Gaule indépendante. — La Gaule sous la domination Romaine

Ce sont surtout les musées départementaux qui ont fourni les documents de cette galerie.

Comme on le pense bien, il a fallu se contenter des objets de petite dimension, on ne pouvait songer à encombrer la galerie avec des monuments trop considérables, et on a dû grouper simplement des stèles en pierre, des bustes et des statuettes en marbre blanc, des urnes funéraires, quelques bas-reliefs, des bronzes, des statues et des figurines gallo-romaines, des ouvrages en or et en argent, des colliers d'or massif, des bracelets d'or d'une grande finesse, les fibules, les agrafes et ornements divers, attributs, des costumes et de l'équipement de ces époques.

M. du Sommerard qui nous fournit ces détails, dans son très complet rapport sur cette histoire rétrospective, nous donne une énumération très complète des objets, mais, comme on peut le constater, les organisateurs de cette exposition au nombre desquels se trouvaient MM. de Nieuwerkerke, le marquis de Laborde, de Longperier, le baron Alphonse de Rothschild, nous offraient les spécimens des produits les plus anciens, mais ne nous présentaient pas l'outil qui les avait créés. Il est vrai que les documents leur faisait trop souvent défaut ; ils ne pouvaient guère apporter que les résultats des fouilles qui avaient été opérées dans les divers départements.

Il y avait dans cette même galerie, des armes défensives, des casques de forme cônique, et des armes offensives : des épées, des poignards, des couteaux de diverses formes, des lances, des traits, des haches en bronze, des fragments de chars, des vases en métal, des poteries, des coupes, des plats d'argent, des casseroles de bronze, des gourdes, des amphores, des bassins, des cassolettes, des miroirs en bronze, des pièces de serrurerie, des clefs en bronze, des vases de terre.

Nous trouvons cependant dans cette galerie : des moules servant à la fabrication des vases, des figurines et d'ustensiles usuels.

C'est de cette époque que date le point de départ de l'industrie céramique.

La France jusqu'au sacre de Charlemagne

Ici sont groupés les ivoires, un grand nombre d'ustensiles en bronze, des armes en fer, des couteaux de toutes formes, des épées et des francisques, les collections de monnaies de nos Mérovingiens, les fibules, bagues, pendants d'oreilles d'or, d'argent, de bronze, la collection des poteries et des pièces de verrerie et quelques manuscrits

Les Carlovingiens

C'est pendant l'ère carlovingienne qu'on voit les plus beaux monuments en ivoire. Le flabellum de l'abbaye de Tournus, qui remonte au neuvième siècle, se compose d'une boîte en os de Narval, supportée par un long manche ; la boîte, en s'ouvrant, développe le flabellum ou écran, de forme circulaire, orné sur ses deux faces, de sujets à figure ; le flabellum était destiné à être porté près de l'officiant, au service divin, à écarter les mouches et à mitiger les ardeurs du soleil ; le parchemin, qui constitue plus spécialement le flabellum, est plissé, de manière à pouvoir sortir de la boîte et y rentrer à volonté, rappelant, par sa forme, les écrans rapportés de l'Inde et de la Chine. Nous les imitons de nos jours, ces écrans qui datent du IX^{e} siècle.

On comprend que nous ne puissions énumérer ici tous les objets. Citons trois grands éléphants, la boîte à hosties de l'Histoire de Joseph, les crosses à figure de l'église Saint, Trophime d'Arles et du musée de Narbonne-la figure équestre de Charlemagne : l'empereur est à cheval, la tête ceinte de la couronne, les épaules couvertes d'un manteau court et drapé et porte en main le globe et l'épée. Notons des bijoux, des bronzes, des monnaies, des armes, des manuscrits.

Le Moyen-Age

Voici les produits des XII^{e}, XIII^{e}, XIV^{e} et XV^{e} siècles : le contingent de la plupart des

objets a été fourni par les églises et par les musées départementaux.

Au premier rang la statuaire en marbre représentée par la vierge du XIVe siècle, par les figures du tombeau de Jehan duc de Berry, puis les bas-reliefs du XVe siècle, puis la sculpture en ivoire ; parmi les meubles, des bahuts et des crédences, parmi les bronzes, des statuettes, des candélabres et des cloches.

Il faut signaler les jetons des corporations et les enseignes de pélerinage, ainsi que les moules qui servaient à la fabrication de ces bijoux en plomb ou en étain.

L'orfèvrerie religieuse est largement représentée ; les autels, les statuettes, les calices, les châsses, les reliquaires, les ciboires.

Le musée de Chartres avait envoyé l'armure attribuée à Philippe-le-Bel et le pourpoint de Charles-le-Bel qui, suivant la tradition, auraient été donnés à la cathédrale de Chartres, après la bataille de Mons-en-Puelle en 1304.

La Renaissance

Nul de nous n'a perdu le souvenir de cette galerie, qui fut en 1867, ne des plus visitées et des plus admirées. C'est là qu'on trouvait les plus remarquables produits de l'art français au XVIe siècles ; les émaux de Limoges et les faïences de Bernard Palissy.

Nous ne pouvons énumérer ici tous les tryptiques, tons les coffrets, les coupes, les plats de toutes sortes, pas plus que nous ne saurions détailler les merveilleuses faïences de Henri II, qu'on a essayé d'imiter et qu'on a souvent grossièrement contrefaites. Aussi, comme le disait avec raison de M. Albert Jacquemart, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er septembre 1867, en critiquant les essais infructueux de copistes maladroits : « L'Exposition de l'Histoire du Travail n'est pas un défi jeté aux galeries voisines, l'idée toute paternelle qui a présidé à cette exposition a été de mettre en relief des types peu connus ; de vulgariser les œuvres d'hommes dont les noms sont devenus célèbres, de montrer les essais des siècles passés, afin d'éviter, au temps présent, des tentatives pénibles et stériles, et, à côté de quelques ouvrages qui seront éternellement admirés, de placer les tâtonnements primitifs, en un mot de faire apprécier les labeurs d'un enfantement poursuivi de génération en génération, et de glorifier le présent en montrant la route parcourue, le progrès accompli. »

Nous avons parlé des admirables faïences de Henri II. Ces pièces sont peu nombreuses, et sont, pour la plupart, ornées des armoiries royales et de celles de plusieurs grandes familles de France ; il pouvait être intéressant d'en découvrir l'origine. M. Albert Jacquemart donne, à ce sujet, des renseignements curieux : « Les armoiries princières, les emblêmes royaux qui se rencontrent si habituellement sur ces pièces portèrent à croire à l'intervention souveraine dans cette fabrication exceptionnelle ; il n'en était rien pourtant ; il était réservé à M. B. Fillon d'en faire la découverte, et le lecteur nous saura gré de lui montrer par quels moyens ingénieux la science archéologique procède à ses enquêtes. On savait que la plupart de ces faïences fines provenaient des environs de Thouars ; c'était un premier indice. Un jour, M. Fillon rencontra deux miniatures arrachées du calendrier d'un livre d'heures ayant appartenu à Claude Gouffier, grand écuyer de France et l'un des plus riches seigneurs poitevins ; la feuille *du mois de juillet* représentait, entourée de tous les insignes nobiliaires des Gouffiers, une scène champêtre faisant allusion à la moisson : sur des gerbes, les paysans prennent leur repas ; le verre à la main, une femme arrête le bras d'un voisin sans gêne qui vide une bouteille armoriée. A cette bouteille le savant reconnut la teinte ivoirée, les dessins bruns de la faïence fine et l'écu des Gouffiers ; la lumière était faite ; diverses tournées, terminées par la visite du château d'Oiron prouvaient qu'il y avait eu là, en 1529, une usine protégée par Hélène de Hangest, mère du grand écuyer et ancienne gouvernante de Henri II. Un potier, François Charpentier, y avait établi son four, et Jehan Bernart, gardien de la librairie d'Oiron, avait, sous la haute direction de la maîtresse du château, dessiné la plupart des ornements répétés sur toutes les pièces. »

La première feuille du calendrier de Claude Gouffier se trouve au musée de Cluny et a été offerte gracieusement par M. B. Fillon.

Les verreries françaises du XVIe siècle étaient peu nombreuses, et le manque d'espace a dû forcément restreindre l'exposition des meubles de la Renaissance ; les bahuts, les buffets, les châsses en bois sculpté peint et doré, étaient encore en nombre respectable. On remarquait aussi les sculptures sur bois, les bronzes, les médailles, les pièces d'orfévrerie, et les deux pièces des sacres des rois Henri II et Henri III, données par ces souverains à la cathédrale de Reims. Ajoutons les objets en fer, les armes, la serrurerie, la coutellerie, la peinture, les miniatures, les manuscrits, les imprimés, de belles tapisseries.

Dix-septième et dix-huitième siècle

C'est dans cette galerie qu'on trouvait ces grands meubles en ébène incrusté de cuivre, ces bureaux, ces tables, ces commodes aux panneaux de laque, ces meubles en vernis, ces bronzes d'ameublement, ces pendules, ces garnitures de cheminées, ces vases montés et toutes les merveilles de l'orfévrerie française, les pièces d'argenterie, les bijoux de toute espèce, les coffrets, boîtes montées en or et en vermeil, boîtes en cristal de roche, en émail, boîtes ornées de miniatures et de pierres précieuses, colliers, broches ; les beaux ouvrages en cuivre repoussé du temps de Louis XIII et de Louis XIV, des travaux en fer damasquiné, ciselé, gravé ; les magnifiques faïences françaises de Rouen et de Nevers, de beaux groupes en biscuit, des miniatures.

Un point intéressant de cette histoire des produits du travail aurait été l'histoire du costume, mais malheureusement le costume se détruit de deux façons, par l'usure et par l'insecte, et il était pour ainsi dire impossible d'en donner des spécimens. La chaussure est plus résistante, aussi a-t-on pu en exposer des échantillons : des souliers d'homme et de femme à hauts talons ornés de piqûres et de broderies avec bouts carrés du temps de Louis XIII, des mules en cuir fauve, des souliers à talons rouges, des chaussures à patins, des sabots découpés à jour, des chaussures en cuir noir bouclées sur le côté, du règne de Louis XIV ; des souliers de satin chargés de fleurs brodées et de rubans, des souliers de femme en gris brodé en noir, puis les petits souliers plats à hauts talons et à brides, aux bouts pointus et relevés, du temps de Louis XV.

Les éventails étaient très variés, on y voyait celui du mariage symbolique de Louis XV et de Marie Leczinska, aux armes de France et de Pologne, celui de l'histoire de Psyché. Nous avons terminé la visite des galeries françaises de l'Histoire du Travail, nous allons parcourir rapidement les sections étrangères.

Sections étrangères

Un certain nombre de pays avaient répondu à l'appel de la commission de l'Histoire du Travail ; il faut citer le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Norwège, les Principautés Roumaines, l'Espagne, l'Egypte, l'Italie.

Le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, a suivi la méthode adoptée par la section française, elle présentait d'abord les instruments en silex des terrains d'alluvion et l'âge de la pierre, puis l'âge de bronze représenté par une série de haches, marteaux, fers de lances ; ensuite, les ustensiles en fer et les poteries fabriquées en Angleterre et les ouvrages en métal précieux et les miniatures.

L'*Autriche* avait dû se borner à exposer quelques-unes des pièces les plus saillantes de ses collections publiques, en raison de l'espace restreint dont elle disposait. On y voyait vingt-trois admirables vases de cristal de roche et avec des montures en or émaillé, exécutées aux XVIe et au XVIIe siècles, par des artistes d'origine allemande ou italienne.

Le royaume d'Espagne offrait un seul monument de la splendeur du passé, c'était l'épée exposée avec une cotte de mailles et que l'on regarde comme l'épée du Cid et le harnachement du cheval que montait Mahomad en 1331, au siège de la ville de Castro el Rio. C'est là, dit la légende, « que le no-

ble don Martin Alonso de Cordova, seigneur de Montemayor et de Fernand Nunès, entra avec soixante-dix hommes à cheval et peu à pied, se battant avec un tel courage que, quoiqu'il soit sorti, avec de grandes blessures, les Maures effrayés de sa bravoure, levèrent le siège. Pour ce singulier exploit, les descendants de don Martin portent sur les armes de Cordova celles du roi Maure. »

La Prusse et les Etats de l'Allemagne du Nord ne s'étaient fait représenter que par quelques modèles en plâtre, par une collection de photographies et un certain nombre d'objets anciens.

La Suisse avait envoyé de nombreux objets désignés sous les titres de l'âge de la pierre polie, de l'âge de bronze et l'époque helvètienne : les haches emmanchées en bois de cerf, les pointes de lances et de javelots, les outils, les vases en bois de cerf et en os, les polissoirs, les meules pour les instruments en silex, les lames d'épées, les haches, les fers de lances en bronze et des pièces en fer.

Le Danemark exposait des objets sous les titres d'âge de la pierre éclatée, d'âge de la pierre polie et d'âge du bronze.

Le royaume uni de Suède et de Norwège avait envoyé le berceau de Charles XII en bois sculpté et doré et l'armure équestre de Guillaume 1er.

L'Empire Russe exposait de nombreuses armes, de beaux objets d'orfévrerie, de riches pièces de vaisselle.

Le Royaume des Pays-Bas avait une collection qui ne remontait pas au delà du XVe siècle, sa merveilleuse faïence de Deft et d'intéressantes pièces d'orfévrerie.

Le Royaume d'Italie avait divisé son exposition en deux grandes séries : les temps antiques, puis le moyen-âge, la renaissaace et les siècles suivants, l'industrie céramique du XVe et surtout celle du XVIe siècle était brillamment représentée, on voyait naturellement les coupes de Venise.

Les Principautés Roumaines avaient apporté le trésor de Petrossa composé de douze pièces en or massif.

Le Royaume de Portugal avait envoyé ses magnifiques orfévreries, des ouvrages en bronze dont les premiers remontaient à l'ère romaine, les pièces d'artillerie et d'arquebuserie du XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles appartenant à l'arsenal de l'armée.

Les Républiques de l'Amérique centrale et méridionale exposaient des poteries.

La Vice-royauté d'Egypte avait placé une partie des collections du musée de Boulaq dans une construction imitée du temple de Philé dans la Haute-Egypte.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

de la librairie Hachette

La librairie Hachette ajoute cette année encore à son catalogue de livres d'étrennes une série de ces magnifiques publications illustrées qui sont toujours si recherchées des lecteurs de tout âge et de toute condition.

Avec le *Septième Récit des Temps mérovingiens* (1), d'Augustin Thierry, illustré de six grands dessins de Jean-Paul Laurens, elle termine cette publication de grand luxe que son prix élevé réservait à un petit nombre d'amateurs privilégiés. Mais, soucieuse de mettre à la portée de tous, les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains et de nos grands artistes, elle publie, cette annee, la série entière des *Récits des Temps mérovingiens* (2), en un volume in-4°, illustré de 42 dessins de Jean-Paul Laurens, et du prix de 30 fr. — Un beau volume in-4°, édité avec luxe, renferme l'intéressant récit des aventures de la mission archéologique en *Perse*, *Chaldée et Susiane* (3), à laquelle son auteur, Mme Jane Dieulafoy, a pris part avec une énergie et un dévouement qui lui ont valu d'être décorée de la croix de la Légion d'honneur.

Parmi les grandes publications annuelles, nous remarquons : le premier volume de l'*Histoire des Grecs* (4), dont il suffit de citer l'auteur, M. V. Duruy, pour être assuré du succès qui lui est réservé; le quatrième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* (5), de MM. Perrot et Chipiez, qui renferme une intéressante restauration du temple de Jérusalem; le douzième volume de la *Géographie universelle* (6), de M. Elisée Reclus, où l'auteur décrit l'Afrique occidentale, celle du Sénégal et du Niger. — Dans le *Tour du Monde* (7), on lira avec émotion le récit du voyage périlleux entrepris par M. Victor Giraud aux lacs de l'Afrique équatoriale; — dans le *Journal de la Jeunesse* (8), on trouvera avec plaisir les beaux articles de M. Maxime du Camp, de l'Académie française, sur l'*Histoire de la vertu en France*.

Le grand et légitime succès qu'a obtenu, l'année dernière, la *Terre à vol d'oiseau*, de M. Onésime Reclus, a encouragé la librairie Hachette à donner cette année un autre ouvrage du même auteur, *En France* (9), qui ne sera pas moins populaire que le précédent.

Citons encore *Tombouctou* (10), un très intéressant récit de voyages; — *Nicolas Nickleby* (11), l'un des meilleurs romans de Charles Dickens; — l'*Héritage de Charlemagne* (12), une œuvre d'imagination qui fait honneur au talent de M. Charles Deslys et au crayon de M. E. Zier.

Nous ne pouvons plus maintenant que mentionner des titres dans la *Collection in-8° à l'usage de la jeunesse* (13), si étonnante de bon marché : *Rouzétou*, de Mme S. Blandy; la *Tante Derbier*, de Mme Chéron de la Bruyère; *Jean l'innocent*, de Mme Colomb : le *Clan des Têtes chaudes*, de Mlle Zénaïde Fleuriot; le *Capitaine Bassinoire*, de J. Girardin, et les *Trois Rois Mages*, d'Aimé Giron; — dans la *Bibliothèque des Merveilles* (14), les *paquebots transatlantiques*, de Mauriee Demoulin; les *Merveilles de l'artillerie*, du colonel Hennebert; les *Grands Fleuves*, de M. H. Jacottet, et les *Sources*, de Mme Stanislas-Meunier. — Disons seulement que la *Bibliothèque rose illustrée* (15), s'augmente de cinq nouveaux volumes plus interessants les uns que les autres, et la *Bibliothèque des Petits Enfants* (16), de quatre ouvrages qui feront le bonheur des jennes lecteurs.

Enfin, voici des albums qui auront le plus franc succès : *Nos Enfants* (17), texte d'Anatole France, aquarelles et dessins de M. B. de Monvel; — *Histoire d'une tourte aux pommes* (18), de Miss Kate Greenaway, et *Nouvelles scènes humoristiques* (19, de R. Caldecott.

Est-il nécessaire enfin de rappeler que pour faire d'attrayants et utiles cadeaux il suffira de puiser dans les diverses séries de la *Bibliothèque des Ecoles et des Familles*, qui a réalisé le véritable type du livre de récréation ou de récompense pour les enfants des classes populaires, dont les prix varient depuis 5 francs jusqu'à 15 centimes; 15 centimes, les étrennes du pauvre petit de la mansarde ou de la chaumière !

1. Prix de chaque exemplaire sur papier de Hollande, renfermé dans un carton, 75 francs.
2. 1 vol. in-4, broché, 50 fr.; relié, 40 fr.
3. 1 vol. grand in-4, broché, 50 fr.; relié, 65 fr.
4. 1 vol. in-8, broché, 25 fr.; relié, 32 fr.
5. 1 vol. in-8, broché, 30 fr.; relié, 37 fr.
6. 1 vol. in-8, broché, 25 fr.; relié, 32 fr.
7. 1 vol. in-4, broché, 25 fr.; cartonné, 28 fr,
8. 2 vol. grand in-8, brochés, 20 fr.; cartonnés, 26 fr.
9. 1 vol. grand in-8, brochés, 13 fr.; cartonné, 18 fr.
10. 2 vol. in-8, brochés, 15 fr.; reliés, 23 fr.
11. 1 vol. grand in-8, broché, 6 fr. 50; cartonné, 8 fr.
12. 1 vol. in-8, broché. 7 fr.; cartonné, 10 fr.
13. Chaque volume, broché, 4 fr.; cartonné, 6 fr.
14. Chaque volume, broché, 2 fr. 25; cartonné, 3 fr. 50. — Nouvelles publications : Demoulin (M.), *Les Paquebots à grande vitesse*; Hennebert (colonel), *Les Merveilles de l'artillerie*; Jacottet (H.), *Les Grands Fleuves*; Meunier (Mme St.), *Les Sources*.
15. Chaque volume, broché, 2 fr. 25; cartonné, 3 fr. 50. — Nouvelles publications : Cazin (Mme), *Perlette*; Fresneau (Mme), *Comme les Grands*; Martignat (Mlle de), *La petite fille du vieux Théâtre*; Mayne-Reid, *Les Naufragés de la Calypso*; Gouraud (Mlle Julie), *Minette*.
16. Chaque volume, broché, 2 fr. 25; cartonné, 3 fr. 50. — Nouvelles publications : Chéron de la Bruyère (Mme), *La Perruque du Grand-Père*; Le Roy (Mme), *L'Aventure du petit Paul*; Surville (André), *La Petite Givonnette*; Witt (Mme de), *A la Montagne*.
17. 1 vol. in 8, cartonné, 10 fr.
18. 1 vol. in-4, oblong, cartonné, 4 fr.
19. 1 album in-4, oblong, cartonné, 8 fr.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

PETITE CORRESPONDANCE

M. V. K. à Valencia (Espagne). — L'Espagne se trouve dans la même situation que la Russie. Quoique faisant partie de l'Union postale, il n'est pas encore intervenu avec ces deux pays de traité permettant le recouvrement par la poste du montant des abonnements aux journaux.

Vous pourrez nous couvrir du prix de votre abonnement par le mode qui vous conviendra le mieux.

Revue Financière

23 Décembre 1886

La Bourse a eu à traverser une semaine très difficile. Après avoir essuyé l'effet de la hausse de l'escompte à la Banque d'Angleterre, il a fallu compter avec la défaillance d'un agent de change, dont les engagements en fonds italiens et espagnols et en actions de la Compagnie Franco-Algérienne étaient considérables.

Cet événement, survenant précisément au moment où l'argent se resserre dans des conditions beaucoup plus sensibles que d'habitude, même si l'on tient compte des besoins de la fin de l'année, a jeté un grand trouble dans l'esprit du monde financier. Le marché des valeurs étrangères a subi l'influence et des ventes de la spéculation locale, et de la faiblesse des Bourses étrangères, notamment Londres, qui, comme nous l'avons dit, a été ébranlé par le contre coup du krach de New-York. Depuis, la Chambre syndicale des agents de change, ayant décidé de sauvegarder les intérêts des tiers, en ce qui concerne les affaires Vuaflart, et en tant, bien entendu, que ces affaires auront été faites conformément aux statuts de la corporation, on a essayé de

réagir contre le pessimisme qui s'étendait un peu partout. Les cours ont pu un moment se relever, poussés d'une part par les rachats des vendeurs à découvert, et aussi par les efforts des syndicats, qui ont mené la campagne récente à la hausse.

Mais, la situation ne comporte pas une reprise sérieuse et solide. La liquidation s'impose d'une grande partie des positions de la spéculation à la hausse, en raison du resserrement de l'argent et surtout de la discussion des crédits.

Et, comme si ce n'était pas assez de tout cela, la politique, en dernier lieu, est venue accentuer les mauvaises impressions. On commente activement les articles belliqueux publiés par une partie de la presse européenne. Les craintes dont on fait montre à ce sujet sont très vraisemblablement exagérées, Il semble plus admissible que la principale cause de l'extrême lourdeur de la dernière heure réside dans les préoccupations auxquelles donne lieu l'approche de la liquidation de la fin du mois. Sur la plupart des grands marchés européens, la spéculation porte des engagements considérables à la hausse, qu'il est difficile de faire reporter, l'argent étant extrêmement serré; qu'il est difficile aussi de réaliser, l'épargne se refusant à mettre en portefeuille les titres sur lesquels on a opéré. Il faut liquider, pourtant, et les ventes forcées auxquelles on a dû procéder, ont eu sur les cours l'influence la plus fâcheuse. L'argent montre des exigences très fortes; les capitaux demandent déjà 5 0[0 pour les reports de la fin du mois. A Berlin, le taux est de 7 0[0.

Dernier cours des Rentes à terme : 3 0[0 ancien, 82.10 ; nouveau, 82.75 ; amortissable, 85.85 ; 4 1[2 0[0, 109.75.

Derniers cours des Rentes au comptant : 3 0[0 ancien, 82.10; nouveau, 82.60; amortissable, 85.90; 4 1[2 0[0, 1883, 109.72.

Derniers cours des valeurs étrangères : Consolidés, 100 5[16 ; Extérieure, 66 3[16; Hongrois, 84 15[16; Portugais, 55 5[16; Turc, 14.52; Banque ottomane, 518 ; Egypte 6 0[0, 377.

On ne peut que féliciter la Banque de France d'avoir laissé puiser largement dans son encaisse-or. Elle a ainsi rendu à la place un sérieux service, en arrêtant la propension à la panique qui s'est manifestée lors du début de la crise monétaire. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le concours de la Banque, dans les temps difficiles, n'a jamais fait défaut au marché; et son action, plus ou moins accentuée, selon les besoins de la situation, constitue un excellent et indispensable instrument de résistance contre les exagérations dont nous avons eu parfois à enregistrer les fâcheux résultats.

Le bilan de cette semaine ne se ressent pas par trop des retraits d'or; le stock de ce métal n'a diminué que de 18 millions 1/4. Le portefeuille s'est accru de 26 millions. Il a été pris 5 millions par le Trésor et versé 19 millions par les comptes particuliers. La circulation augmente de 3 millions 1/3. Les bénéfices, très médiocres toujours, sont de 385,270 fr. 61 pour la semaine, portant à 10,971,967 fr. 44 le total actuel des profits du second semestre.

Le chèque de Paris sur Londres reste à 25.36 1[2.

L'escompte libre vaut ici 2 3[4 °[o.

Les recettes de nos grandes Compagnies de chemins de fer, pour la 49e semaine de 1886, comparées à celles de la période correspondantes de 1885, présentent les différences suivantes :

Recettes des chemins de fer

49e semaine de 1886 (du 3 au 9 décembre) comparée à la semaine correspondante de 1885.

CHEMINS FRANÇAIS :	Diff. des recettes	0[0 kil.
Lyon	+ 310.979	+ 4.32
Nord	+ 583	+ 0.17
Orléans	+ 106.529	+ 7.86
Est	+ 103.217	— 0.30
Ouest	— 77.981	— 5.79
Midi	— 151.209	— 8.70
LIGNES DIVERSES :		
Rhône au Mont-Cenis	— 9.269	— 8.95
Algériens	— 12.596	— 7.33
CHEMINS ÉTRANGERS :		
Madrid-Cacérès-Portugal	+ 10.852	+ 20.30
Paraguay (réseaux réunis)	+ 10.599	+ 4.20

La Chambre Syndicale des Agents de change a procédé à la nomination de son bureau, pour l'année 1887. Elle a conservé à M. Hart ses fonctions de syndic ; MM. Berteaux, Bacot, Nathan, Tourreil, Ledoux et Roblot, ont été nommés adjoints au syndic.

La Chambre Syndicale des Agents de change a publié les avis suivants :

A partir de demain, 22 décembre, présent mois, les titres de la Société civile pour le recouvrement d'annuités sur l'Etat Espagnol (Pagarès), dont le dernier tirage a eu lieu le 2 courant, cesseront d'être négociables à la Bourse de Paris.

A partir de demain, 22 décembre, présent mois, les 460 obligations de 500 fr. 3 0[0 nouvelles, libérées et au porteur, du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret, nos 64,671 à 65,130, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les obligations anciennes libérées.

Par suite, le nombre des obligations Mostaganem à Tiaret, négociables sur notre marché, se trouve porté de 64,570 à 65,130.

A partir du 22 décembre présent mois, les 12,000 actions nouvelles de 500 fr., numéros 22,001 à 34,000, de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, ce qui porte de 22,000 à 34,000 le nombre des actions de ladite Société, négociables sur notre marché.

Ces 12,000 actions, libérées de 125 fr. et nominatives, seront inscrites à la cote sous une rubrique spéciale et distincte de celle affectée aux 22,000 actions anciennes, et avec la mention suivante : « Garantie de l'État, conformément aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882 et 31 juillet 1886. »

Maison COBLANCE, fondée en 1850, à PARIS.
MARY Opticien, Successr 8, r. N.-D.-de-Lorette | Jumelles de Théâtre, Campagne et Marine.
Pince Nez-Lunettes. Baromètres de Précision

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

G. ROBERT, imprimeur du *Bulletin Officiel*.

CREDIT HYPOTHECAIRE 26e Année PRETS Sur TOUS IMMEUBLES
M. REJOU & Cie, 9, Rue Le Peletier, PARIS



CAPSULES THEVENOT

	PRIX du flacon en France F.	c.
A la Térébenthine et à l'Essence de Térébenthine, contre la *Migraine*, les *Affections du Foie* et des *Reins*	1	50
A l'Ether pur, contre *Nerfs*, *Douleurs* et *Embarras de l'Estomac*	1	50
A l'Huile de Ricin, *Laxatives* et *Purgatives*	1	20
Au Sulfate de Quinine, contre les *Fièvres intermittentes*	1	»

UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE

SANS ODEUR NI SAVEUR — ABSORPTION FACILE

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1886
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels — Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 7. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 1er Janvier 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIVe Arrondissement
PRÊT SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE. — Chronique des Travaux.
La Tour de 300 mètres, et le Conseil municipal de Paris.
Aux Exposants.
M. Bartet.
Ecole des hautes études commerciales.
Echos.
L'Exposition à l'Etranger.
L'Exposition au point de vue social.
Les Réformes sociales.
Les Chambres syndicales du bâtiment.
Les Jouets à l'Exposition.
Les Expositions nationales et internationales.
Petite correspondance.
Revue financière.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a reçu hier vendredi, à 11 heures et demie à l'occasion du nouvel an, à l'hôtel du quai d'Orsay, les différents services de l'Exposition Universelle de 1889.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les premiers grands travaux. — Les terrassements et les fondations. — Le déplacement de la tour Eiffel.

Le Champ de Mars ressemblait, pendant ces derniers jours, à un vaste désert : les sondages étaient terminés, et, sauf du côté du jardin, où on enlevait la rangée d'arbres, qui se trouve sur la lisière du Champ de Mars, on ne voyait pas un seul ouvrier. Il y avait, pour ainsi dire, une sorte d'entr'acte avant le lever du rideau ; c'est qu'on mettait en adjudication les terrassements et les fondations. Aujourd'hui que l'adjudicataire est connu, qu'un délai est imposé pour l'achèvement des terrassements et des fondations, et que ce délai n'est pas plus de trois mois, il faut se mettre à l'œuvre.

***

Le 30 décembre, de bon matin, des charrettes remplies de cailloux et de graviers sillonnaient la partie du Champ de Mars, du côté de l'Ecole militaire, et déposaient leurs charges dans la partie centrale où seront les jardins de l'Exposition. Ces tas de graviers et de cailloux, qu'on appelle des cavaliers de dépôts, sont destinés à faire le béton ; c'est une opération longue et minutieuse, qui exigera des quantités considérables de mètres cubes de gravier.

Ce béton sera destiné aux fondations et aux piliers des fermes de 25 mètres. Pendant que les charrettes apportent les cailloux, on procède au piquetage définitif des piliers afin de commencer immédiatement les terrassements ; aussi on voit une longue avenue indiquée par des piquets en fer et ressemblant à un ruban qui va recevoir prochainement de nombreux coups de pioches.

***

Pendant qu'on travaillera du côté de l'école militaire, M. Eiffel et son personnel vont prendre possession de la partie du Champ de Mars qui est située du côté de la Seine. Le ministre du commerce et de l'industrie a signé la convention avec M. Eiffel ; le Conseil municipal de Paris vient d'accorder l'autorisation pour l'emplacement définitif de la tour.

On sait, en effet, que, primitivement, la tour devait s'élever au milieu du Champ de Mars ; ultérieurement, on avait décidé qu'elle serait construite à l'entrée du jardin de la Ville de Paris, qui se trouve sur le quai, deux des piliers se trouvant dans le jardin et les deux autres étant placés sur le quai d'Orsay. Mais les sondages effectués ont prouvé que les terrains n'étaient pas suffisamment résistants pour supporter la tour. On a, dès lors, reconnu la nécessité de la reporter du côté du Champ de Mars, en l'éloignant le plus possible de la Seine et en la plaçant au pied de la terrasse qui sépare le jardin et le Champ de Mars. Dans ce dernier cas, les quatre piliers de l'édifice se trouvaient placés dans le jardin de la Ville. Il fallait l'autorisation du Conseil municipal. C'est cette autorisation qu'il a accordée, comme on le verra dans le compte-rendu de la séance que nous publions. Dès lors, toutes les formalités se trouvant remplies, M. Eiffel va pouvoir faire commencer les travaux.

***

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient d'arrêter le projet des modifications de voie à opérer dans la gare du Champ de Mars, pour le raccordement avec les voies de service de l'Exposition.

Ce projet est entre les mains de M. le Directeur général. Les travaux vont commencer dès que l'on aura obtenu son approbation.

—

Le service du contrôle des constructions métalliques se rendra dans les premiers jours de janvier, dans les usines des adjudicataires des fermes de 25 m., pour contrôler et recevoir les fers destinés à ces fermes.

Les forges de la Franche-Comté ont avisé la Direction qu'elles étaient prêtes à recevoir la visite de la Commission de contrôle.

LA TOUR DE 300 MÈTRES

ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal de Paris, dans sa séance du mardi 28 décembre, s'est prononcé en faveur de « la modification de la convention avec l'Etat sur l'emplacement de la Tour Eiffel. » Voici le compte-rendu :

M. Jacques, au nom de la Commission de l'Exposition. — Dans votre délibération du 22 octobre dernier, concernant la mise à la disposition de l'Etat de l'emplacement nécessaire aux deux piles de la tour Eiffel, vous avez notamment un article 3 ainsi conçu :

« Art. 3. — Si quelque modification sur l'emplacement des deux piliers est nécessaire, elle pourra être faite sur l'avis conforme de la Commission de l'Exposition. »

Or, après les sondages opérés par l'Administration, on a reconnu qu'il n'est pas possible d'établir sur le bord de la Seine les deux piliers de la tour Eiffel qui devaient figurer en dehors du jardin communal.

M. le Ministre du commerce nous a donc demandé de modifier à cet égard la convention intervenue entre la Ville et l'Etat.

Bien que votre Commission de l'Exposition, armée des pouvoirs que lui donne l'art. 3, pût introduire cette modification sans en référer au Conseil, nous avons pensé qu'il convenait de vous demander votre ratification.

Voici le dispositif du projet de délibération que je suis chargé de vous soumettre :

« Le Conseil

. . . . . .

« Délibère :

« Article premier. — L'emplacement indiqué dans le plan et le projet de convention relatif à l'exécution de la tour Eiffel, joint à la délibération du 22 octobre dernier, est modifié. Les quatre piliers de la tour Eiffel seront placés dans le jardin de la Ville, conformément aux indications du nouveau plan et du cahier des charges susvisés qui resteront annexés à la présente délibération.

« Art. 2. — La liberté de circulation sera conservée autour des pieds de la tour.

« Art. 3. — Les autres dispositions de la délibération susvisée du 22 octobre 1886 sont maintenues. »

M. Sauton. — Je prie M. le Rapporteur de vouloir bien nous donner quelques explications. Il paraît que la construction de la tour Eiffel peut donner lieu à un différend entre la Ville et les acquéreurs de terrains vendus par elle avec certaines conditions de jouissance ; je voudrais savoir, le cas échéant, à qui incomberait la responsabilité?

M. Réty. — Il y a déjà un procès d'engagé.

M. Jacques, rapporteur. — La Commission s'est préoccupée autant que M. Sauton de cette éventualité. Bien que, d'après les avis unanimes des ingénieurs et des jurisconsultes, il n'y ait absolument rien à craindre, tant pour la solidité de la tour que pour le résultat des instances qui pourraient être intentées à l'occasion de son établissement, nous avons pris nos précautions. Nous avons demandé que M. Eiffel soit substitué à la Ville si, par impossible, celle-ci était obligée d'allouer une indemnité quelconque. Je suis heureux de pouvoir rassurer M. Sauton sur ce point.

M. Sauton. — L'Etat n'intervient-il pas à son tour?

M. Jacques, rapporteur. — Certainement. C'est l'Etat qui a invité M. Eiffel à prendre l'engagement de garantir la ville de Paris de toute indemnité éventuelle. Mais, je le répète, il n'y a rien à craindre.

M. Cernesson. — Cette affaire aurait, ce me semble, mérité un rapport écrit.

M. Jacques. — Il s'agit d'une petite modification. Je dois rappeler, à ce propos, que, par l'art. 3 de sa délibération du 22 octobre dernier, le Conseil s'était en quelque sorte dessaisi entre les mains de la Commission de l'Exposition. Si celle-ci a cru devoir demander au Conseil de sanctionner la modification qu'elle lui propose, c'est un scrupule qui l'a poussée.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Nous avons souvent insisté sur la nécessité pour les futurs exposants, de faire leur demande d'admission à bref délai ; les organisateurs de l'Exposition ne cessent, de leur côté, d'exciter le zèle de leurs collaborateurs, pour que les travaux s'accomplissent régulièrement et rapidement ; ils sont très bien secondés par ceux qui sont associés à leur tâche, mais ils doivent rencontrer dans le public un concours empressé.

Or, nous avons entendu répéter, et on nous a même écrit d'un certain nombre de départements, que vingt-huit mois nous séparant encore de l'ouverture de l'Exposition, on avait le temps de se préparer. Nous voudrions réagir contre cette erreur.

Toutes les fois qu'une exposition internationale était annoncée, on ne manquait pas deux ans à l'avance, de tenir le même langage ; et presque toujours l'exposition se trouvait incomplète le jour de l'inauguration.

Nous en avons des exemples. En 1867 et en 1878, toutes les galeries n'étaient pas remplies et organisées le jour de l'ouverture. Mais voici un précédent encore plus significatif : en 1855, l'inauguration était fixée au 1er mai. Or, au mois de mai, on constata l'impossibilité d'être prêt, la commission dut ajourner la solennité au 15 mai, qui n'eût lieu que pour la forme, l'effet général se trouvant gâté par l'état d'inachèvement des travaux.

En fait l'ouverture de l'exposition se fit successivement ; la section des machines agricoles ne put être livrée au public que le 3 juin, celle de la galerie des machines ne put être visitée que le 10 juin, la galerie d'économie domestique ne put être ouverte que le 15 septembre.

Nous avons fait des progrès depuis, au point de vue de l'exactitude, puisqu'en définitive les expositions de 1867 et de 1878 furent installées complètement quelques semaines après l'inauguration officielle.

Mais le ministre du commerce et de l'industrie est parfaitement décidé à ne pas se laisser surprendre par les délais, il tient à ce que l'inauguration ait lieu à la date indiquée. voilà pourquoi les directeurs généraux, considérant que ce délai de vingt huit mois n'est pas trop considérable pour mener à bonne fin une entreprise aussi colossale, stimulent déjà le zèle de tous ceux qui doivent participer à l'Exposition de 1889 ; il ne s'agit plus comme en 1855 de couvrir un espace de 117,000 mètres, mais un espace de plus de 800,000 mètres carrés. Dans ces conditions, les délais sont très courts, et il ne faudra pas trop de toute l'activité du ministre du commerce, de ses directeurs généraux, de leur personnel, et du zèle de tous ceux qui veulent figurer à l'Exposition pour que cette grande fête internationale commence à l'heure dite.

M. BARTET

M. Bartet, ingénieur en chef-adjoint de l'Exposition, vient de mourir.

Nous savons traduire le sentiment de ses chefs et de ses collègues, en disant que souvent on regrettera dans le cours de l'œuvre, les grandes capacités sur lesquelles comptaient tous les collaborateurs de M. Bartet.

Retracer sa carrière, c'est enregistrer une longue suite de triomphes. Reçu à l'Ecole normale avec le n° 1, il préfère l'Ecole polytechnique ; à sa sortie il choisit la carrière des Ponts et chaussées.

Comme ingénieur, il est envoyé successivement de Prades à Montauban, de Montauban à Chartres — années d'apprentissage du métier pour arriver à Paris où il va donner la vraie mesure de son talent — en 1876 il est nommé ingénieur de 1re classe du service municipal de la ville de Paris.

M. Alphand dont il va être désormais le collaborateur actif fait rétablir en 1882, pour lui, un poste qu'il avait occupé lui-même anciennement, et le conseil municipal le nomme Ingénieur en chef des promenades et plantations.

Dans l'œuvre de M. Bartet nous rappelerons, au milieu de tous les embellissements et de tous les grands travaux de la ville de Paris, le Palais du Trocadéro, la place de la République et plus récemment les travaux de soutènement de la butte Montmartre.

N'oublions pas avec quelle intelligence, avec quel dévouement il s'était mis, dans ces dernières années, au service de la presse, pour toutes les fêtes organisées au Champ de Mars, aux Tuileries et à l'Hôtel de Ville.

Dès la première heure, il consacre toute son activité à la future Exposition de 1889 ; le Directeur général des travaux désirant toujours l'avoir auprès de lui, l'avait fait nommer ingénieur en chef adjoint,

M. Bartet est mort à 44 ans, d'une albuminerie, dont les souffrances l'avaient fait renoncer depuis quelques semaines à tout travail actif.

Les obsèques ont eu lieu mardi, à Sainte-Clotilde.

Malgré une pluie violente, tous ceux qui avaient entouré M. Bartet dans ces dernières années avaient tenu à lui rendre un dernier hommage.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Alphand, directeur général des travaux de la Ville de Paris et de l'Exposition universelle de 1889 ; M. Humblot, ingénieur en chef ; M. Gariel, ingénieur des ponts et

chaussées et M. Formigé, architecte des promenades de la Ville.

Les gardes du Bois de Boulogne, en tenue, sous la conduite de leurs officiers, formaient la haie autour du char; derrière le maître de cérémonie, les jardiniers de la Ville portaient de magnifiques couronnes venant des serres municipales.

Le deuil était conduit par le père du défunt et par son jeune fils, élève du collège Stanislas. Puis venaient une députation du ministère des travaux publics, la direction des travaux de la ville de Paris, les ingénieurs en chef et les ingénieurs ordinaires de la ville, etc.

Dans l'assistance, MM. Lockroy, ministre du commerce; Floquet, président de la Chambre des députés; Poubelle, préfet de la Seine; Gragnon, préfet de police; Mesureur, président du Conseil municipal, avec plusieurs conseillers; Baïhaut, député; Berger et Grison, directeurs généraux de l'Exposition; Ollendorf, chef du cabinet du ministère du commerce; Guillain, représentant le ministre des travaux publics; Emile Laurent, président du conseil de préfecture; Carbet, chef de la police municipale; Garnier, François Coppée, Daubrée, etc., etc.

M. Bartet était chevalier de la légion d'honneur; les honneurs militaires ont été rendus par un détachement du 120e de ligne.

Au cimetière de Passy, où avait lieu l'inhumation, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Alphand, l'autre par M. Mesureur.

Discours de M. Mesureur, président du Conseil municipal.

Messieurs,

Je viens, au nom de la ville de Paris, adresser un dernier adieu à l'un de nos collaborateurs les plus distingués. Après M. Couche, ingénieur en chef des Eaux, M. Bartet, ingénieur en chef des promenades et des plantations, nous est enlevé à un âge où l'homme est dans toute sa force, dans toute la plénitude de son talent.

Cette mort, si cruelle pour sa famille, si douloureuse pour ses amis et pour tous ceux qui ont apprécié son caractère affable et dévoué, cette mort est aussi une grande perte pour Paris.

Paris lui doit beaucoup déjà, — mais nous étions en droit d'attendre plus encore de ce savant modeste, dont la science était servie par une âme d'artiste.

Attaché depuis 15 ans aux travaux de la ville de Paris, il avait bien vite compris qu'à côté des nécessités de la vie matérielle qui attachent chacun au travail, la grande Cité voulait que ses aspirations vers le beau fussent satisfaites : — de là, l'amour, la passion, avec lesquels il créait, dessinait et entretenait ses parcs, ses jardins, ses promenades, ses bois admirables, véritables oasis de verdure et de fraicheur dans cette fièvre incessante de la vie parisienne.

Notre démocratie sait qu'elle a de nombreux serviteurs anonymes, metteurs en scène incomparables qui, prenant pour théâtre Paris tout entier, donnent aux manifestations populaires un décor unique.

Dans les jours de fêtes républicaines, comme dans les journées de deuil national, ces hommes pressentent et dirigent le mouvement des foules; ils préparent le cadre où le peuple vient manifester librement ses grandes aspirations.

Bartet était de ces hommes et, s'il était ignoré de la foule, nous qui l'avons connu, nous qui l'avons vu à l'œuvre, qui avons été les témoins de son travail assidu, de ses veilles trop prolongées, nous avions le devoir de lui dire une dernière fois merci, et de lui adresser au nom de tous un suprême adieu.

Discours prononcé par M. Alphand, Directeur des travaux de Paris.

Messieurs,

Vous comprendrez la douleur profonde et la cruelle émotion que je ressens en présence de cette tombe qui va se fermer sur les restes d'un ami fidèle et d'un collaborateur dévoué.

Je voudrais avoir le don de l'éloquence pour vous dire ce qu'était celui que nous perdons.

Bartet était un de ces hommes d'élite, doué de qualités merveilleuses, d'une intelligence hors ligne et d'une puissante faculté de travail. Il avait également les qualités de l'esprit et du cœur, qui le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient et qui pouvaient l'apprécier. Bartet souffrait depuis longtemps de la cruelle maladie qui l'a enlevé : sentant que ses jours étaient comptés, il voulait donner à son pays tout ce qu'il possédait de force, d'intelligence, en un mot tout ce qu'il avait dans le cœur.

Bartet était Parisien ; il appartenait à une famille peu fortunée, qui fit de grands sacrifices pour lui donner l'éducation que méritait sa grande intelligence. Sa famille fut secondée par un savant illustre, grâce auquel il put arriver, après de brillantes études à Paris, à être reçu le premier à l'Ecole normale supérieure ; mais il choisit l'Ecole polytechnique et entra ensuite à l'Ecole des Ponts et chaussées, dont il fut un des plus remarquables élèves.

A sa sortie de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut envoyé comme ingénieur à Prades. Dès le début, on put apprécier chez l'ingénieur toutes les qualités qu'il avait montrées à l'Ecole, et on n'hésita pas à lui confier les missions les plus importantes.

C'est ainsi qu'il dirigea les opérations relatives au partage des eaux entre la France et l'Espagne : il montra dans ce travail difficile toute l'ingéniosité de son esprit chercheur, habitué à trouver des solutions aux problèmes les plus ardus.

En récompense de ses remarquables services à Prades, la confiance du Gouvernement l'appela à Montauban. Chargé du service de la navigation et de la construction d'un grand pont sur le Tarn, il fit preuve des qualités du savant et des connaissances pratiques de l'ingénieur qu'il avait déjà acquises.

C'est dans cette dernière ville que le trouva l'année terrible.

Si, à ce moment, nous gémissions en voyant le sol de notre patrie souillé par l'étranger, si le sort des armes nous avait trahis, il fallait sauver l'honneur du pays! Tous les citoyens avaient le devoir impérieux de prendre les armes; c'est ce que fit Bartet. Il était patriote et n'hésita pas. Il partit comme officier supérieur du génie dans le corps d'armée du général Bourbaki, prit part à ses combats et l'assista dans sa retraite en Suisse.

Bartet fut ensuite appelé à Chartres pour l'exécution du réseau de chemins de fer d'intérêt local. Il était encore jeune ingénieur, et cependant vous voyez, Messieurs, par ce que je viens de vous rappeler, qu'il avait successivement dirigé des travaux se rattachant à toutes les branches de l'art de l'ingénieur.

Il avait, par conséquent, les connaissances nécessaires pour être appelé à prendre place sur ce grand théâtre, la Ville de Paris, où tous les ingénieurs désirent arriver.

Je n'hésitai pas à demander à l'Administration supérieure de me donner Bartet comme collaborateur. C'est ici, dans cet arrondissement, que je l'ai connu, que je l'ai apprécié et que je suis devenu son ami.

Ayant un homme de la valeur de Bartet, je profitai de la première circonstance pour lui donner une situation en rapport avec son mérite et qui lui permit de rendre à la Ville de Paris tous les services qu'elle pouvait en attendre.

Aussi, lorsque le moment fut venu de donner à Bartet le grade d'ingénieur en chef, je le chargeai du service que l'on peut appeler celui des embellissements de Paris : Eclairage, squares, promenades, plantations, fontaines monumentales, œuvres d'art qui font le charme

de nos parcs et de nos granns boulevards.

Ce fut à lui également que j'eus recours, car tout s'use dans ce monde, pour me seconder dans l'organisation des grandes solennités publiques et des fêtes de charité. C'est ainsi que Bartet, estimé de tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, arriva à la notoriété : ce fut la juste récompense de tous ses efforts.

Je me rappelle encore cette cérémonie dans laquelle une population de deux millions d'âmes est venue rendre un dernier hommage au grand citoyen, au poète illustre, au grand génie du siècle, et j'y vois Bartet, avec sa grande taille, à la tête de ses auxiliaires, donnant des ordres et veillant partout à leur exécution.

Eh bien ! Messieurs, le soir même de cette mémorable cérémonie, quand le devoir fut rempli, Bartet tomba épuisé. A partir de ce moment, son état causa de vives inquiétudes à tous ceux qui l'avaient apprécié et à tous ses amis.

Il lui restait cependant une dernière œuvre à accomplir.

Lorsque le Gouvernement me fit l'honneur de me confier, à côté des travaux de la Ville, les travaux de l'Exposition universelle de 1889, de cette grande solennité nationale qui doit relever notre pays et lui conserver son rang à la tête des nations, je n'acceptai ce pénible labeur qu'en comptant sur la collaboration de Bartet.

Dans les derniers moments de sa vie, ce fut, certes, pour lui une grande satisfaction d'avoir pu participer à cette grande œuvre, à laquelle son nom devra rester attaché.

Messieurs, je n'ai pas à rappeler ce que fut Bartet pour la ville de Paris, on vient de vous le dire en termes élevés ; mais j'ai un dernier adieu à lui adresser comme doyen du corps des Ponts et chaussées, dont il fut un des membres les plus distingués et un de ceux dont le Corps inscrira le souvenir sur son Livre d'or.

Je lui adresse un dernier adieu, au nom de tous ses collaborateurs, qu'il savait défendre avec une énergie dont j'ai été souvent le témoin, et je vois autour de moi les regrets qu'il laisse, par les larmes qui sont répandues ; au nom du Ministre, homme de cœur, qui nous a adressé aujourd'hui un témoignage de sa sympathie et des regrets que lui inspire la perte que le pays vient de faire.

Quant à moi, je suis véritablement brisé, en présence des pertes cruelles qu'a éprouvées, depuis trois ans, le service que j'ai l'honneur de diriger : Ballue, l'illustre architecte ; Couche, le grand ingénieur, et, enfin aujourd'hui, Bartet, le meilleur de tous, pour ceux qui l'ont connu...

Adieu donc, cher Bartet, adieu, non seulement au collaborateur que je ne remplacerai pas, mais adieu à ce qui est plus rare dans ce monde, à l'ami fidèle et dévoué.

Messieurs, sur le champs de bataille, le soldat qui a servi son pays meurt glorieusement : Bartet, qui meurt épuisé par les services qu'il a rendus à son pays, mérite également les honneurs d'une apothéose, car il est mort aussi au champ d'honneur.

Ecole des Hautes Études Commerciales

La Chambre de commerce de Paris a fondé en 1881, une école des Hautes Etudes Commerciales, destinée à couronner par un enseignement élevé les études faites dans les établissements spéciaux, et à donner aux jeunes gens qui sortent des lycées et des collèges, les connaissances nécessaires pour arriver promptement à la direction des affaires de la banque, du commerce et de l'industrie.

Notre commerce, il faut l'avouer sans détours, traverse depuis quelques années, une crise des plus fâcheuses. La Chambre de commerce de Paris, justement inquiète de l'avenir, résolut de donner satisfaction à ceux qui prétendent que nos commerçants sont souvent inférieurs à leurs concurrents étrangers, par défaut d'instruction. Aujourd'hui, en effet, il est inutile de répondre à cette objection, que le commerce ne peut s'enseigner ; la France, après avoir été la première à fonder des écoles commerciales, s'est vue imiter et dépasser par les pays étrangers.

Nous ne possédons, en France, que 6 écoles commerciales, quand à côté de nous, l'Allemagne (qui possède déjà 85 écoles de commerce), l'Autriche, la Hongrie, la Belgique, la Hollande, la Suisse, ouvrent chaque jour de nouvelles écoles.

En France, les cours ne sont vraiment suivis qu'à Paris ; la première école de commerce s'y ouvrit en 1820, elle existe encore rue Amelot ; la Chambre de commerce en fonda une seconde, avenue Trudaine, en 1863.

Enfin, en 1881, la Chambre créa l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, boulevard Malesherbes.

Des diplômes, signés du Ministre du Commerce, sont décernés aux élèves qui, après deux années d'études satisfont aux épreuves du concours de sortie.

Le programme des études comprend les mathématiques appliquées au commerce et aux opérations financières, la comptabilité générale, l'étude, l'essai et l'analyse des marchandises, l'histoire du commerce, la géographie commerciale, le droit commercial et industriel, la législation comparée, le droit maritime, quelques notions du Code civil, de l'organisation judiciaire et de la Procédure civile, les éléments du droit administratif, de la législation budgétaire et fiscale, la législation douanière, l'Economie politique, l'étude des tarifs des chemins de fer, enfin les langues étrangères.

Deux langues au moins sont nécessaires : anglais ou allemand et une langue du Midi (italien, espagnol ou portugais) ; en deuxième année, une grande partie de la correspondance commerciale des comptoirs est faite, soit en anglais, soit en allemand ou en italien, ce qui permet aux jeunes gens sortant de l'école de pouvoir parler très correctement les langues apprises, surtout après un court séjour à l'étranger.

Tel est le programme très intelligemment composé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, qui peut aussi former des agents consulaires capables de représenter dignement la France dans les relations de commerce international ; les premiers succès obtenus répondent des très grands services qu'elle est appelée à rendre.

Les anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes ont fondé une association dont nous trouvons le but dans un discours fort remarquable du secrétaire de la société, M. Saillard, « qui est de réunir dans un même « esprit, des jeunes gens sérieux, instruits « et fortifiés dans le même enseignement, « d'entretenir ces amitiés qui s'ébauchent à « l'Ecole plus fortement que dans le reste de « la vie, où les intérêts personnels, dans « chaque voisin, font voir un concurrent, et « de plus, apporter discrètement, à ceux que « le malheur atteindrait, le secours des re- « lations et quelque chose de moins senti- « mental, peut-être, mais de plus immédiat... « un peu d'argent. »

Tel est le but de cette association ; nous ne pouvons mieux terminer ces notes qu'en empruntant à M. Saillard ses dernières paroles : « Travailler soit d'idées, soit plus « activement au développement libre du vé- « ritable commerce, c'est servir à la gloire « et à la prospérité de son pays. En s'enri- « chissant ainsi, on enrichit la France. »

J.-J. G.

ÉCHOS

Aux noms des ingénieurs constituant le comité de la société des Ingénieurs civils pour l'année 1887, dont nous avons publié la liste, dans notre dernier numéro, nous devons ajouter celui de M. J. Charton, qui a été omis par erreur.

***

A la suite de l'échouage récent d'un transatlantique à l'entrée du port du Hâvre, le

commerce maritime de la ville a envoyé des délégués au Ministre des travaux publics pour lui demander l'étude immédiate du projet de travaux destinés à améliorer l'entrée du port par le dragage ainsi que l'élargissement de la passe rendu nécessaire pour les nouveaux paquebots à grande vitesse.

Le Ministre a accueilli favorablement cette demande et a accepté la proposition de la Chambre de commerce du Hâvre d'avancer au gouvernement la somme de deux millions nécessaire pour ces travaux.

***

M. le ministre du commerce et de l'industrie vient de recevoir du résident général de la République française en Annam et au Tonkin un envoi d'échantillons de tissus divers de coton, de laine et de soie, de damas, tapis, couvertures en coton et en laine, foulards, grenadines et mousselines, de cotonnades unies et imprimées, rouges d'Andrinople, etc.

Ces échantillons représentent des produits de provenances française, anglaise ou suisse, et qui se vendent soit en Annam et au Tonkin, soit dans les autres régions de l'Extrême-Orient.

Les articles composant la collection dont il s'agit et accompagnés des indications de longueur, largeur, prix de vente, usage, etc., sont à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie, 244, boulevard Saint-Germain. (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux.)

***

Diplômes d'architectes

Le jury de l'Ecole nationale des beaux-arts vient de terminer les épreuves pour le diplôme d'architecte.

Ce diplôme a été concédé à :

MM. Devienne, élève de M. Coquart. — Leidenfrost, élève de MM. Ginain et Questel. — Krafft, élève de M. Pascal. — L. Roy, élève de M. Vaudremer. — Bonnier, élève de MM. Moyaux et André. — Laffollye, élève de M. Coquart. — Conty, élève de M. Vaudremer. — Hauducœur, élève de MM. Moyaux et André. — Manerhafer, élève de M. André. — Brémont, élève de M. Ginain. — G. Majou, élève de M. Guadet. — Hardion, élève de M. Vaudremer. — Elève, élève de M. Douillard. — Barbary, élève de M. Guadet.

***

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Un crédit de 262,050 francs a été mis pour 1886, à la disposition du ministère de l'instruction publique, pour bourses d'enseignement primaire supérieur à concéder aux familles comptant au moins sept enfants vivants.

L'administration a pu, par suite, procéder à la nomination de 460 boursiers, répartis, suivant les catégories, de la manière suivante :

303 *garçons* : Bourses d'internat, 234 ; bourses familiales, 64 ; demi-bourses d'internat, 1 ; demi-bourse familiales, 4.

157 *filles* : Bourses d'internat, 122 ; bourses familiales, 31 ; demi-bourses d'internat, 4 ; demi-bourses familiales, 0.

***

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Distribution de récompenses

La distribution des récompenses aux lauréats de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale a eu lieu 44, rue de Rennes, au siège de la Société. Le grand prix du marquis d'Argenteuil, distribué tous les six ans pour la découverte industrielle la plus utile (12,000 fr.), a été attribué à M. Lenoir. La grande médaille des beaux-arts a été décernée à M. Barbedienne. Le prix Fourcade (800 fr.), pour les ouvriers des fabriques de produits chimiques, est décerné à M. Hennequin, qui compte cinquante-six ans de services comme ouvrier à la soudière de Chauny. Le prix de 2,000 francs, pour un petit moteur destiné à un atelier de famille, à la Société de distribution de force motrice. Le prix de 3,000 francs, pour l'utilisation de la naphtaline, à M. Roussin. Le prix de 2,000 francs, pour les études agricoles de département, et partagé entre MM. Bourgue (Evreux), Nicolle (Meuse) Garnier (Aube), Puymontbrun (Albi). Le prix de 2,000 francs pour la meilleure étude sur les cultures et le climat d'Algérie n'est pas décerné ; MM. Gaillardon et Bernard reçoivent chacun un médaille d'or.

L'Exposition et l'Étranger

Le Journal *La Presse populaire Austro-Hongroise* a publié l'article suivant dans son numéro du 15 décembre :

La France se dispose à fêter le centième anniversaire du jour de la prise de la Bastille par laquelle commença la grande Révolution en préparant une Exposition universelle. L'immense Champ-de-Mars a été choisi pour établir les bâtiments dans lesquels, en l'année 1889, seront concentrés les produits de toutes les industries des différents pays. Il y a peu de temps, le premier coup de pioche a été donné en présence de M. Alphand, directeur des travaux. M. Alphand est au service de la ville de Paris et celle-ci ne pouvait confier la direction des travaux à de meilleures mains. M. Alphand est un maître dans son art. Il s'est formé à l'école des chefs-d'œuvre de la période Louis XIV et il a cherché à enrichir la splendeur de ces constructions, par son propre goût ; il a exécuté à Paris, beaucoup de constructions qui lui ont attiré la plus grande estime de ses collègues et du grand public, mais les œuvres d'Alphand ont mérité non seulement l'estime, elles ont encore provoqué l'étonnement. Alphand a la réputation d'un architecte distingué et ce n'est qu'un acte de reconnaissance de lui avoir confié la direction de la Construction des palais de l'Exposition universelle. M. Alphand méritera la confiance que l'on place en lui. Le plan qu'il a dressé parait la justifier et il n'est pas douteux que le palais de l'Exposition universelle de 1889, ne soit un des plus beaux qui aient jamais été construits dans ce but.

L'Exposition au point de vue social

On s'est toujours préoccupé, dans nos expositions internationales, des grandes œuvres qu'on devait encourager, et dont le but était d'améliorer la situation des travailleurs ou des souffrants ; on ne pouvait songer à organiser une exposition des établissements ou des institutions qui favorisaient ces efforts ; mais on avait créé un ordre spécial de récompenses.

Cette innovation se produisit en 1867 ; la reprendra-t-on en 1889? c'est ce qu'on ne saurait affirmer encore aujourd'hui ; elle était intéressante. malgré ses côtés parfois un peu puérils ; mais on ne saurait nier que la commission de 1867, en récompensant ceux qui s'étaient consacrés au développement de cette institution, faisait une tentative qui ne manquait pas de grandeur.

Elle avait adopté la classification suivante :

1° *Institutions remédiant à l'imprévoyance et au dénuement.*

Dans cette catégorie figuraient les caisses de secours pour les cas de maladies ou de blessures subventionnées par les ouvriers ou par les patrons ; les hôpitaux ; les secours aux femmes en couches, les soins aux nouveau-nés, les pensions de retraite, etc.

2° *Institutions remédiant au vice.* Dans cette catégorie étaientgroupés la répression de l'ivrognerie, les mesures tendant à conjurer le concubinage, la prime pour la bonne tenue des habitations, etc.

3° *Institutions améliorant l'état intellectuel et moral.* Création de salles d'asiles, cours d'adultes, enseignement professionnel, ateliers d'apprentissage, patronage des apprentis, salles de lecture, bibliothèques, sociétés de gymnastique.

4° *Organisation de travaux tendant à élever la condition de l'ouvrier.* Ouvriers admis à participer aux produits ou aux bénéfices, accroissement du salaire avec la durée des services, systèmes d'entreprises des travaux élevant en quelque sorte l'ouvrier à la condition de maître ; primes, gratifications,

5° *Subvention tendant à rendre stable la condition de l'ouvrier.* Avances d'argent faites aux ouvriers pour leur faciliter l'achat ou la construction d'une

habitation, l'acquisition de livres et de bestiaux.

6° *Habitudes d'épargnes.* Caisses d'épargne.

7° *Harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux.*

8° *Permanence de bons rapports entre les personnes coopérant aux mêmes travaux.*

9° *Alliance des travaux agricoles et manufacturiers.* Ouvriers employés dans les manufactures, cultivant les jardins qui leur sont loués ou vendus avec l'habitation, possédant des terres et les exploitant ; vaste domaine agricole uni à l'établissement industriel et exploité par le patron ou les ouvriers ; ouvriers agriculteurs exploitant diverses industries manufacturières.

10° *Propriété de l'habitation ou permanence des locations.* Construction d'habitations pour les ouvriers ; système de libération par annuités ; ouvriers propriétaires de maisons et de terre.

11° *Respect accordé au caractère de la jeune fille.* Etablissements n'employant pas de jeunes filles même au détriment de l'industrie ; ateliers spéciaux pour celles qui travaillent à l'usine ; orphelinat pour recevoir les jeunes filles sans famille.

12° *Respect accordé au caractère de la mère de famille.* Travail à domicile donné par le patron, conditions particulières faites aux mères de famille qui travaillent dans l'atelier, possibilité pour elles de vaquer aux soins du ménage.

13° *Mérites particuliers.* Sollicitude témoignée par le patron pour la santé de l'ouvrier dans la construction et l'installation des ateliers ; avantages marqués dérivant de la grande propriété rurale unie à l'industrie ; localité transformée au point de vue du bien être et de l'harmonie par les efforts d'un grand propriétaire ou d'un chef d'industrie, etc.

On voit par ce plan d'ensemble ce que ces classifications avaient de défectueux, Il y a là néanmoins une idée qui n'a pas été reprise depuis lors et qui mérite peut-être qu'on s'y arrête.

On connait la sollicitude du ministre du commerce et de l'industrie pour toutes les questions qui touchent aux ouvriers. Nous savons qu'il se préoccupe de faire dans la grande fête du traval qui se prépare une place à la moralisation, à l'instruction et au bien être de l'ouvrier. Il y a peut-être quelques idées à prendre dans le plan de la commission de 1867 en modifiant le cadre et en l'améliorant.

LES RÉFORMES SOCIALES

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a prononcé, à la distribution des récompenses dans le groupe des chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine (industrie et bâtiment), un discours fort intéressant qui a été accueilli par les applaudissements les plus chaleureux. Il a fort bien fait ressortir les services rendus par l'œuvre : l'institution de caisses de retraites, l'organisation de la participation aux bénéfices, la création d'écoles pour les ouvriers. M. le ministre du Commerce, dans un langage élevé qui devait produire une profonde impression sur ses auditeurs, s'est surtout appliqué à montrer la solidarité qui devait exister entre les patrons et les ouvriers.

Cette solidarité s'affirmera d'autant plus étroitement que les patrons comprendront la nécessité d'associer plus complétement leurs ouvriers au succès de l'œuvre commune, en leur réservant une participation dans les bénéfices.

Qu'on en soit bien convaincu, une des solutions de ce qu'on a appelé le problème social se trouve là.

Grâce à ce système, on parviendra à désarmer bien des défiances, à calmer bien des impatiences, à apaiser bien des conflits, à décourager surtout bien des utopies, à l'aide desquelles on essaie de tromper la bonne foi et d'égarer la religion des travailleurs,

Sans doute, dans certains milieux, on s'emploie activement à échauffer les imaginations, à déchaîner les colères, à exciter les rancunes en faisant miroiter aux yeux des ignorants, la réalisation de systèmes impraticables ; c'est en répandant l'instruction et en multipliant les écoles, en montrant les bénéfices de l'association, qu'on réagira efficacement contre les prédications des nihilistes.

Le gouvernement est d'ailleurs résolu à étudier ces problèmes en apportant les solutions réalisables du problème social ; M. le Ministre du commerce et de l'industrie en a donné l'assurance à ses auditeurs, et on sait avec quelle persévérance il s'applique à présenter lui-même, dans le cercle de ses attributions, les réformes qui intéressent le monde des travailleurs.

LES CHAMBRES SYNDICALES

DU BATIMENT

L'Union des Chambres syndicales du bâtiment et de l'industrie a distribué dans son hôtel de la rue de Lutèce, les médailles et les récompenses aux contremaîtres et ouvriers qui s'étaient distingués par leur travail, leur conduite et leur probité.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie honorait cette cérémonie de sa présence.

En 1884, les chambres syndicales du bâtiment et de l'industrie avaient décerné 11 médailles aux ouvriers méritants. L'an dernier, le nombre des récompenses s'est élevé à 22 ; dimanche dernier, il a été de 24. Sur ces 24 lauréats, deux avaient 46 ans de service dans la même maison ; deux en avaient 43 ; 14 avaient travaillé de 30 à 40 ans dans la même entreprise. Enfin, le nombre de ceux qui avaient plus de 20 ans de présence était encore de six. Que de traits d'honneur ou de dévouement sont à l'actif de ces braves gens ! L'un trouve à la Banque une liasse de dix billets de mille francs : il rend cette petite fortune à son propriétaire et refuse obstinément toute récompense. Un autre reçoit en dépôt un enfant de quelques semaines: la mère abandonne le pauvre bébé. Que fera-t-on de ce petit être ? « J'en avais quatre : ils seront cinq », conclut le père de famille. N'est-ce pas touchant ?

Aussi le président du groupe syndical, M. Mozet, dans une allocution pleine de bonhomie et d'idées généreuses, après avoir exposé l'œuvre entreprise par les chambres syndicales du bâtiment, a-t-il pu dire avec raison aux lauréats: « Voyez en nous non des patrons, mais de bons camarades. L'antagonisme qui paraît exister entre l'ouvrier et le patron, au grand détriment des intérêts nationaux, n'a pas de raison d'être. Ici, dans nos syndicats, le patron n'est, quatre-vingt-quinze fois sur cent, qu'un ancien ouvrier fils de ses œuvres. Les souffrances de l'ouvrier ont été les nôtres ; sa lutte a été notre lutte. Et encore notre combat pour la vie a été plus rude peut-être, car les institutions libérales et protectrices qui entourent et protègent le travailleur d'aujourd'hui nous ont manqué à nous ! »

M. Lockroy a pris ensuite la parole ;

Discours du Ministre du Commerce et de l'Industrie

Messieurs,

Je remercie profondément votre association d'avoir bien voulu penser à moi pour présider cette belle fête de la distribution de vos récompenses. — Je remercie ensuite l'éloquent orateur que vous venez d'entendre, M. Mozet, des paroles qu'il a prononcées, paroles marquées au coin d'une grande sagesse en même temps que d'un vif patriotisme. (Très bien ! très bien !)

En faisant l'éloge de votre œuvre, M. Mozet a eu tort de s'arrêter ; il aurait dû poursuivre l'énumération des bienfaits que vous avez largement répandus autour de vous. Vous avez fondé des caisses de retraites. Plusieurs d'entre vous ont organisé la participation aux bénéfices ; vous avez créé des écoles pour la classe ouvrière, dont M. le président vient de se vanter si noblement d'être sorti. (Vifs applaudissements).

C'est par ces grandes créations, comme

les caisses de secours et de retraites ; c'est par de grands progrès, comme la participation aux bénéfices, qu'on s'acheminera vers la solution de ce qu'on appelle le problème social.

Ah ! que vous avez eu raison de parler de la participation aux bénéfices. Elle vous servira, peu à peu, à calmer ces défiances dont on parlait tout à l'heure, à tranquilliser ces inquiétudes qui séparent parfois le patron de l'ouvrier. On parviendra ainsi à leur faire comprendre que leurs intérêts sont solidaires... que dis-je ? que tous les intérêts français se tiennent, et qu'en matière économique, — commerciale ou industrielle, — il ne doit y avoir en France, comme il n'y a dans tous les pays qui nous entourent, d'autre ennemi que l'étranger. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements prolongés.)

Oui, messieurs, ce que nous voudrions que personne n'oubliât, ceux qui sont ici comme ceux qui sont au dehors, car les paroles que nous prononçons dans cette enceinte auront un écho dans le pays — ce que je voudrais qu'on n'oubliât pas, c'est que nous sommes les fils d'une même race, que nous avons à lutter contre la concurrence de races étrangères, et que c'est seulement en unissant nos efforts — comme cela se pratique en d'autres pays — que nous parviendrons à soutenir le combat et à en sortir victorieux ! (Bravos et applaudissements.)

Oui, je suis profondément touché de ce que vient de dire notre honorable président M. Mozet, et, au cours de son discours, j'ai retenu un mot caractéristique : celui de « socialisme pratique ».

Il ne s'agit plus, en effet, comme autrefois, de chercher dans des systèmes et dans des rêves plus ou moins séduisants la solution des problèmes qui nous préoccupent à si juste titre. Il s'agit, au contraire, aujourd'hui, de trouver à ces problèmes les solutions réalisables pour arriver sans bruit et sans tapage — comme on vient de le dire — à combler les abîmes que les régimes précédents ont creusés entre les classes. (Très bien ! très bien ! et applaudissements.)

Le Gouvernement, messieurs, est décidé à porter tous ses efforts vers ce but, comme vous le faites vous-mêmes, et toutes les mesures qu'il pourra prendre, soyez-en assurés, il les prendra. Croyez bien que l'une des préoccupations les plus constantes du ministère que j'ai l'honneur de représenter, c'est d'arriver à la solution de ces questions sociales auxquelles les hommes d'Etat ne peuvent plus échapper. Nous ne voulons point, dans l'intérêt de notre popularité, faire des promesses impossibles à tenir ni nous livrer à des élucubrations qui ne servent, le plus souvent, qu'à tromper les patrons et les travailleurs sur leurs intérêts véritables... (Assentiment général et vifs applaudissements.)

Mais ce que nous tenterons de faire ce sont des lois qui protégeront le faible contre le fort, qui élèveront le niveau moral, qui augmenteront le bien-être de tous, qui auront aussi pour résultat une réconciliation entre tous les fils de la Révolution française, réconciliation nécessaire pour l'avenir de notre industrie, pour l'avenir de notre patrie elle-même. (Nouveaux applaudissements.)

Les hommes que nous allons récompenser tout à l'heure, ce sont vos véritables collaborateurs. Vous leur avez inculqué, outre l'attachement à leur profession, outre le sentiment de leur devoir, l'amour profond de leur pays. (Applaudissements unanimes.)

En cherchant ainsi à donner l'exemple d'une union féconde, vous faites beaucoup ; et déjà je pressens, par le mouvement qui se produit dans l'opinion publique, par le sentiment de la solidarité française qui s'affirme, je vois poindre pour notre pays un avenir meilleur. Depuis longtemps nous nous étions laissés déborder par nos voisins, qui, depuis longtemps, avaient compris que c'était par l'association, par le syndicat des intérêts, aussi bien que par l'éducation donnée aux masses, qu'ils pourraient arriver à nous concurrencer et à prendre une grande place sur les marchés du monde. Heureusement, de tous les côtés, dans le peuple, dans la bourgeoisie, on reconnaît la nécessité d'imiter, dans ce qu'elles ont de salutaire, les institutions qui se sont créées autour de nous.

Ainsi, par l'instruction perpétuellement donnée, par le groupement intelligent et patriotique des forces sociales, nous formerons des citoyens raisonnables et hardis qui sauront envisager avec justice les questions qui se dressent devant nous, et nous résoudrons grâce à leur concours tous ces problèmes qui nous semblent encore insolubles.

Je salue donc votre association, messieurs. Je la salue et je la remercie au nom du Gouvernement, au nom de la France tout entière, à qui elle a donné un grand et noble exemple qui, croyez-le bien, sera suivi ! (Assentiment unanime et applaudissements prolongés.)

Le soir, un banquet de quatre cents couverts a réuni à l'hôtel Continental les lauréats et les chefs des principales entreprises du bâtiment et du département de la Seine.

LES

JOUETS A L'EXPOSITION

Les jouets aux expositions de 1867 et 1878 et de 1889

Nous voici à l'époque des étrennes, c'est peut-être le moment de parler des jouets, d'autant plus que les jouets ont toujours eu le privilège d'amuser beaucoup le public dans nos expositions internationales ; ils figuraient à l'Exposition de 1867 et à celle de 1878, et personne n'a oublié avec quel empressement on visitait cette galerie. Nous serons toujours, quoi qu'on en dise, de grands enfants, et si nous avons du plaisir à voir dans l'Exposition, un beau meuble et une belle tapisserie, nous recherchons aussi la distraction, et nous aimons autant et peut-être plus que nos enfants à admirer les jouets que l'industrie moderne a perfectionnés.

Il faudra que l'Exposition de 1889 nous donne une belle galerie de jouets, car nous sommes persuadés que ce ne sera pas là un des moindres attraits de l'Exposition. Vous vous rappelez, à l'Exposition de 1878, qu'on pouvait à peine approcher des vitrines ; les grands et les petits enfants ne pouvaient détacher les yeux des scènes variées qu'on offrait à la curiosité des spectateurs. Il y avait entre autres un magnifique jardin rempli de groupes de bébés jouant à différents jeux, ou tenant des tartines, ou grimpant sur des arbres; un salon richement décoré dont la maîtresse de la maison faisait les honneurs à ses amies toutes vêtues de robes de soie; Sarah Bernhardt dans son atelier de sculpture; une sérénade espagnole et puis une collection de poupées parlant, de rossignols chantant et tous les jouets mécaniques et automatiques : la poupée nageuse, la locomotive entraînant un train, les joueurs d'orgues, les valseurs, une dînette d'enfants, un cirque mécanique, des voitures marchant au grand trot.

Nous nous précipitions vers cette galerie parce qu'il y avait là un spectacle.

J'aurais voulu que, dans l'Exposition de 1889, nous eussions un petit palais des enfants dans lequel on aurait exposé leur vêtement, leur mobilier et leurs jouets, une sorte d'exposition miniature, l'exposition des petits à côté de celle des grands; je crois qu'on aurait donné à nos fabricants de jouets une vive émulation et qu'on aurait obtenu un grand succès auprès du public; je ne serais pas surpris si M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie qui aime les innovations, qui s'attache à rendre notre Exposition de 1889 attrayante et originale, et si M. Georges Berger, le directeur général de l'exploitation, qui comprend si

bien la nécessité de rajeunir nos expositions accueillaient favorablement cette idée.

Avant 1867 l'industrie des jouets était fort peu développée, elle avait obtenu pour la première fois à cette époque une place spéciale. Il n'y eut que 22 exposants français.

En 1878 le nombre des exposants fut de 134.

Les jouets furent si nombreux, les visiteurs furent si empressés qu'il fallut transporter les jouets à mouvement dans la galerie du travail.

—o—

Historique du jouet

Il est difficile de faire un historique du jouet. Voulez-vous, cependant, que je vous indique un ou deux des jeux chez les Anciens ? Il y avait ce qu'on appelait le *latro*, c'était une sorte de jeton qui servait à jouer un jeu assez semblable à nos dames. Ce jeton portait aussi le nom de *milles* et celui d'*hostis*, car on pouvait dire que le jeu représentait une troupe de brigands ou de soldats engagés dans l'attaque ou la défense d'une position fortifiée; on distinguait les pièces des deux adversaires, par la différence de leur couleur; d'un côté elles étaient noires et de l'autre rouges ou blanches ; ces *latrones* étaient, soit en bois, soit en métal, soit en verre, soit en ivoire. Les mouvements se faisaient sur des lignes tracées sur la table, et le talent était de se placer de manière à enfermer une des pièces de son adversaire entre deux des siennes, auquel cas elle était prise, ou de le pousser en tel endroit qu'il lui fût impossible de bouger, alors on disait que le joueur était en échec.

Un autre jeu était l'*abacus* qui répond un peu à notre tric-trac. Il datait de la plus haute antiquité ; c'était une table de jeu partagée en compartiments de douze lignes. On en a trouvé un original en marbre dans les fouilles de Rome ; on se servait de jetons.

On n'a pas de spécimens de jouets d'enfants; ils étaient évidemment faits avec des matières qui se détruisaient facilement et rapidement. Quoi qu'il en soit, le jouet a toujours existé et existera toujours ; au début, il était bien imparfait, bien grossier ; avec un morceau de bois et de mauvaises couleurs, on faisait un polichinelle et une poupée ; on le perfectionna. La physionomie de polichinelle ou de la poupée, qui était d'abord assez vulgaire, devint plus fine, plus exactement rendue, la couleur qui était terne et qui se déposait sur les doigts de nos enfants, fut plus brillante et plus fixe, puis on ne se contenta plus du morceau de bois et de la couleur, on employa les étoffes ; on commença par habiller nos poupées avec des étoffes de laine, puis on les entoura d'étoffes de soie et de satin ; on ne se borna plus à les parer, on les couvrit de bijoux et on leur fit suivre les exigences de la mode ; une poupée qui n'était plus à la mode, était une poupée dépréciée, qui n'aurait pas osé se présenter dans le monde.

On ne la parait plus d'une seule robe, on lui offrait un trousseau tout entier, puis on la mettait dans ses meubles ; autrefois, on ne lui donnait qu'un lit, deux chaises et un fauteuil, on compléta son ameublement avec l'armoire à glace, le piano, la cheminée avec une pendule et des vases de fleurs, et même la chaise longue.

Nous sommes loin du temps où la poupée était en son avec un cou et une tête de porcelaine, nous avons maintenant la poupée articulée, qui se tient debout toute seule, qui plie les genoux, qui lève le bras, tourne la tête.

Puis, la mécanique faisant des progrès, on voulut que la poupée put dire papa et maman ; nous aurons peut-être en 1889 des poupées qui nous raconteront des histoires.

Le jouet mécanique est une des inventions modernes, nous avons le cheval mécanique, le chemin de fer qui marche sur des rails, le singe qui joue du violon ou qui tourne un orgue de barbarie.

Je ne suis assurément pas l'ennemi de ces beaux jouets qui ont atteint un degré de perfection vraiment extraordinaire, mais je crois qu'aujourd'hui, si on donne de beaux jouets, c'est plutôt pour faire plaisir aux parents qu'aux enfants, c'est par amour-propre, pour flatter la vanité. Ces jouets très remarquables nous amusent souvent plus que nos enfants, qui aiment peut-être plutôt deux cents soldats de plomb qu'un chat qui joue de la harpe.

Il faut croire cependant que l'industrie du jouet a été bien inspirée en apportant des perfectionnements nombreux dans sa fabrication, puisqu'en 1860, le chiffre d'affaires fut de 8,534,990 francs, qu'en 1867, il fut de 10,500,000 francs, dont deux cinquièmes pour l'exportation et qu'en 1878 il dépassait 18 millions de francs dont plus d'un tiers pour l'exportation.

Aussi le jury a décerné en 1878 aux fabricants français : 2 médailles d'or, 24 médailles d'argent, 30 médailles de bronze, 54 mentions honorables, et aux exposants étrangers : 2 médailles d'argent, 8 médailles de bronze et 13 mentions honorables.

Nous allons du reste passer en revue les différentes catégories de jouets en indiquant pour chaque catégorie, le chiffre général d'affaires, le chiffre de consommation et d'exportation, le nombre des patrons et celui des ouvriers et ouvrières employés pour cette fabrication.

Nous empruntons ces détails de statistique au rapport très complet et très intéressant de M. Rossolin, qui fut le président du jury pour la bimbeloterie à l'Exposition de 1878.

—o—

Armes et équipements pour enfants

Cette fabrication est peut-être la plus ancienne du jouet ; elle ne fit que prospérer; peut-être faut-il attribuer ce développement aux impressions profondes laissées par la guerre de 1870, qui ont répandu chez les enfants le goût des exercices militaires ? La fabrication des armes et équipements qui comptait 41 fabricants, n'en avait réuni que 8 à l'exposition ; 33 s'étaient abstenus. Il y eut une médaille d'argent et 6 mentions honorables.

Le chiffre total d'affaires pour cette catégorie est de 1,021,000 francs ; pour la France, 706,000 francs ; pour l'exportation, 315,000 francs. Le nombre de patrons est de 41.

Celui des ouvriers et ouvrières est de 223. Les ouvriers gagnent par jour de 5 à 7 fr , les ouvrières de 2 fr. 50 à 3 fr.

—o—

Cartonnages et jeux divers. — Boîtes de couleurs

Les jeux instructifs avaient reçu un sérieux développement : cartes de France découpées par départements, cartes de l'Europe par contrées, boîtes à ouvrage, de couture et de tapisserie, les raquettes, les volants, les jeux de grâces, les boîtes d'escamotage, les jeux de loto, de l'oie, de chemins de fer, de voyages autour du monde, boîtes de couleurs.

Cette industrie a obtenu, pour le cartonnage, 6 médailles de bronze et 3 mentions honorables.

Pour les boîtes de couleurs, 2 médailles d'argent.

Le chiffre d'affaires de cette catégorie est de 1,633,500 fr.; 1,013,000 fr. pour la France ; 620,500 fr. pour l'exportation.

Le nombre des patrons est de 59, celui des ouvriers et ouvrières est de 503.

Les ouvriers gagnent de 5 fr. à 6 fr. 50 par jour, les ouvrières de 2 fr. 25 à 3 fr. 50.

—o—

Chevaux, animaux et voitures

Quatre fabricants seulement ont pris part à l'Exposition; on voyait des chevaux de bois, de carton et empeaussés, des voitures, écuries, fourragères, tonneaux, brouettes, des chevaux à mécanique, des voitures attelées, des chèvres et moutons bêlants, des chiens aboyants.

Ces fabricants ont obtenu une médaille d'argent, une de bronze et deux mentions honorables.

Le chiffre d'affaires de cette catégorie est de 1,211,000 fr. : 1,034,000 fr. pour la France, 177,000 fr. pour l'exportation.

Le nombre des patrons est de 81, celui des ouvriers et ouvrières de 408.

Les ouvriers gagnent de 4 fr. 50 à 5 fr. 50, les ouvrières de 2 fr. 50 à 3 fr.

—o—

Instruments de musique

Dans cette catégorie se trouvent les instruments en cuivre et fer blanc, les flûtes et violons, les accordéons, les mirlitons, les harmonicas, les pianos, les orgues avec automates, les tambours en tous genres, les trompettes et instruments en métal.

Le jury a accordé à cette catégorie une

médaille d'argent. une médaille de bronze et quatre mentions honorables.

Le chiffre d'affaires est de 619,000 francs; 445,000 fr. pour la France, 173,500 fr. pour l'exportation.

Le nombre de patrons est de 34, celui des ouvriers et ouvrières de 168. Les ouvriers gagnent à Paris de 6 à 8 fr., les ouvrières de 3 à 4 fr. 50.

—o—

Jouets en caoutchouc, baudruche, etc

C'est certainement une des branches du jouet qui s'est la plus développée à cause de la qualité des matières premières, de l'innocuité des couleurs appliquées, de la variété des modèles.

Ce jouet ne contient exclusivement que des substances sans poison, ce qui n'existe pas toujours dans les fabrications étrangères.

Le Jury a décerné deux médailles d'argent, deux médailles de bronze et cinq mentions honorables.

Le chiffre d'affaires est de 2,855,000 fr. ; 2,157,000 francs pour la France, 698,000 francs pour l'exportation. Le nombre de patrons est de 27, celui des ouvriers et ouvrières de 1,027.

Les ouvriers gagnent en moyenne, 6 fr. 50 par jour à Paris, les ouvrières, 2 fr. 50.

—o—

Jouets électriques et scientifiques

Avant 1866 les appareils électriques et scientifiques n'étaient pas répandus parmi les jouets, ils étaient seulement entre les mains des savants; on n'avait pas pensé à les simplifier et à les mettre à la portée des enfants; depuis lors on a construit des télégraphes. des petites machines et des bobines électriques ; nous aurons à la prochaine exposition les petits appareils téléphoniques.

Le Jury a décerné une médaille d'argent, deux mentions honorables, le chiffre d'affaires est de 524,500 francs, de 268,000 francs pour la France, de 256,500 francs pour l'exportation. Le nombre des patrons est de 14, celui des ouvriers et ouvrières de 126.

Les ouvriers gagnent de 6 a 7 francs. Les ouvrières de 3 fr., 50 à 4 francs.

—o—

Jouets mécaniques; Jouets habillés; Oiseaux chantants

C'était-là une des grandes curiosités de l'Exposition en 1867; les jouets mécaniques étaient à l'état rudimentaire ; en 1878, ils étaient très perfectionnés ; en 1889, nous verrons des merveilles au point de vue mécanique ; les automates de toutes sortes, les escamoteurs, les valseurs, les poupées nageuses, les oiseaux chantants. Ce genre de jouets obtient le plus grand succès à l'exportation.

En revanche, nos jouets habillés sans mécanique souffrent de la concurrence étrangère qui les livre à bas prix.

Le Jury a décerné trois médailles d'argent, quatre médailles de bronze et trois mentions honorables.

Son chiffre d'affaires est de 1,270,000 fr., de 530,000 francs pour la France, de 740,000 francs pour l'exportation, le nombre des patrons est de 43, celui des ouvriers et ouvrières de 311.

Les ouvriers pour les jouets mécaniques gagnent de 6 à 7 francs par jour et les ouvrières de 3 à 4 francs.

Les ouvriers pour les jouets habillés gagnent de 4 fr., 50 à 6 francs et les ouvrières de 2 fr., 50 à 3 francs.

—o—

Jouets en métal ; Ménages divers, Montres

Cette industrie était représentée par 16 fabricants ; dans cette catégorie figure la fabrication de jouets en tôle, fer-blanc, cuivre, étain etc., (voitures, chemins de fer, bateaux, soldats, fourneaux, batteries de cuisine, ménages). Vous vous rappelez peut-être à l'Exposition de 1878, le Jardin d'Acclimatation, tout en métal ; une grande revue dont les personnages reproduits à l'infini par une glace faisaient l illusion de tout un corps d'armée ; un superbe vaisseau cuirassé, les canons, les canonnières, les fusils, les pistolets, les jeux de courses, la lanterne magique, les ménages en métal anglais; mais ce qui paraîtra plus surprenant, c'est le chiffre d'affaires pour la fabrication des montres d'enfants ; il atteint 1,300,000 francs ; et 400 ouvriers sont appelés à cette branche du jouet ; plus des deux tiers des produits sont exportés ; et pour atteindre ce chiffre considérable de 1, 300,000 francs il faut produire 25,000 montres par jour, le prix des montres varie depuis 20 centimes la douzaine jusqu'à 12 et 15 francs.

Cette catégorie des jouets en métal reçut une médaille d'or, huit médailles d'argent, sept médailles de bronze et cinq mentions honorables.

Le chiffre total d'affaires est de 4,846,000 francs, 2,174,000 francs pour la France, 2,672,000 francs pour l'exportation.

Le nombre des patrons est de 79; celui des ouvriers et ouvrières de 1,291, les ouvriers gagnent de 6 à 8 francs par jour, les ouvrières de 2 à 3 francs.

—o—

Masques, Jouets en carton moulé et Accessoires

C'est une industrie qui ne s'est pas beaucoup développée peut-être parce que le goût a changé; la confection des masques (loups et dominos) qui se faisait autrefois en deux morceaux est aujourd'hui en étoffe d'une seule pièce. Les jouets en carton fournissent le gros contingent des accessoires pour la danse du cotillon ; ainsi, il y a les têtes grotesques et comiques, les poussahs, les chevaux à jupon, ces fameux chevaux que nous avions dans notre enfance et dont nos enfants ne veulent plus depuis qu'on leur sert des chevaux mécaniques.

Le jury a décerné à cette industrie une médaille de bronze et quatre mentions honorables.

Le chiffre d'affaires est de 488,000 francs; 228,000 francs pour la France, 260,000 francs pour l'exportation; le nombre des patrons et de 19, celui des ouvriers et des ouvrières de 239. Les ouvriers gagnent de 5 à 6 fr., les ouvrières de 2 fr. 50 à 3 fr.

—o—

Petits meubles

Nous avons dans cette catégorie, les lits, berceaux et meubles en fer, l'ameublement pour les poupées et le petit meuble en général. En 1878, on admirait ce magnifique salon et cette chambre à coucher qui pouvaient faire concurrence aux salons des hôtels les plus luxueux ; le Jury a décerné deux médailles d'argent et une mention honorables.

Le chiffre d'affaires est de 526,500 francs. De 381,500 francs pour la France, de 145,000 francs pour l'exportation.

Le nombre des patrons est de 16 ; celui des ouvriers est de 180, qui gagnent environ 6 francs par jour.

—o—

Poupées, bébés et accessoires

Voilà la grande fabrication essentiellement parisienne. On la voyait en 1867, mais en 1878, elle montrait les progrès immenses qui avaient été accomplis. Vous la reverrez en 1889 ; je doute que nous ayons assez de place pour loger toutes les poupées et tous les bébés qu'on enverra. Il faudra qu'il se serre bien ce régiment des enfants de nos enfants, car il s'accroît sans cesse de nouvelles recrues.

La poupée est devenue un des personnages importants dans le petit monde des enfants.

Il devient assez difficile de faire une classification.

Vous avez les poupées et les bébés nus, en peau, en toile, en carton moulé, en porcelaine, en biscuit, en cire, en caoutchouc, etc.

Vous avez les poupées et les bébés habillés, les mignonnettes en porcelaine, en biscuit, nues et habillées, les trousseaux de poupées et de bébés en tous genres, les accessoires de poupées, perruques, chapeaux, chaussures, bijoux, etc.

Les progrès ont été rapides, on ne se contentait plus de fabriquer la poupée vulgaire avec des yeux, un nez, des joues, une bouche, on tenait à lui donner une physionomie particulière et a reproduire les différents types de la vie réelle : on ne l'habillait plus avec une robe de jaconas bien simple, mais on lui donnait le gout du luxe en obéissant scupuleusement aux règles de la mode, en l'enveloppant dans des robes à traîne avec des tournures et une profusion de passementeries ; une poupée ne pouvait se satis-

faire d'une robe; on lui montait toute une garde-robe pour les diverses saisons, elle n'aurait pu se passer de gants, ni d'une ombrelle, il lut fallait des chaussures et des petits souliers.

Nous avons vu de ces élégantes à l'Exposition, fort coquettement arrangées, coudoyant des paysannes avec leurs robes de bure, car nous trouvons dans les poupées, la représentation exacte de notre société; les poupées riches en voiture et les paysannes en charrette, de même que nous rencontrions toutes les tailles, depuis la poupée plus grande que l'enfant qui la possède, jusqu'à la plus petite poupée qu'on met dans sa poche.

Le jury décerna une médaille d'or, quatre médailles d'argent, une médaille de bronze et douze mentions honorables.

Le chiffre d'affaire est de 2,053,000 fr., de 1,287,000 francs pour la France et de 766,000 fr. pour l'exportation.

Le nombre des patrons est de 57, celui des ouvriers et ouvrières de 988.

Les ouvriers gagnent environ 6 fr. par jour et les ouvrières de 2 à 3 fr. 50.

—o—

Billes. jeux de jardins, jouets en verre

Nous avons les billes en pierre, les billes brutes, vernies, coloriées ; on a un mille de billes pour 1 fr. 35, l'installation pour leur fabrication est fort coûteuse : pour les jeux nous avons les jeux de croquet, de tonneau, de quilles, les toupies hollandaises, etc.

Le jury a décerné une médaille d'argent, sept médailles de bronze et quatre mentions honorables.

Le chiffre d'affaires est de 1,108,000 francs ; de 967,000 francs pour la France, de 141,000 francs pour l'exportation.

Le nombre des patrons est de 80, celui des ouvriers et des ouvrières est de 381.

—o—

Jouets étrangers

Les jouets étrangers étaient peu nombreux à l'Exposition de 1878 ; peu de nations attachent à l'industrie du jouet la même importance que la France; en outre, Nuremberg s'était abstenu. Néanmoins, on y voyait un jeu de croquet en buis, un appareil pour faire sauter les enfants (Grande-Bretagne), un cheval à bascule, des jeux de crosse, des traîneaux (Canada), une collection de vingt masques (Ceylan), des jouets en métal et des jouets en bois (Etats-Unis), des feux d'artifice (Hongrie). une grande quantité de jouets en bois (Autriche), des modèles de poupées en papier mâché avec des costumes riches (Japon), de très jolies figurines en bois et papier mâché, des figurines en terre, en charbon de bois (Chine), des jouets aériens en papier (Espagne), des jouets en papier (Russie).

Il est à désirer que, pour l'Exposition de 1889, les nations étrangères nous envoient les spécimens de leurs jouets ; nous y trouverons, nous n'en doutons pas, de curieux et intéressants modèles, et une grande exposition internationale de jouets ne manquerait pas d'obtenir un vif succès, et de constituer une des plus grandes attractions pour nos visiteurs et pour nos hôtes.

EXPOSITIONS NATIONALES

ET INTERNATIONALES

— Suite et fin. —

La superficie du palais étant de 56,140 mètres carrés fut insuffisante, on dut construire une annexe sur le quai avec galerie de jonction et un local spécial pour les beaux-arts, au pied de la colline du Trocadéro qui comprenaient 95,912 mètres carrés et coûtèrent 4,534,581 francs.

Il fallait, dès 1867, se transporter au Champ de Mars.

L'Exposition internationale de 1867 à Paris

C'était la plus grande des Expositions.

La France compta 15,969 exposants et l'étranger, 36,231, soit, en tout, 52,000 exposants. On y voyait la Chine, le Japon, la Perse, la Tunisie, le Maroc, etc. Trois empereurs, sans compter le nôtre, quatorze rois ou reines, trente-trois princes ou princesses de familles régnantes la visitèrent.

Le nombre total des visiteurs s'éleva à 30 millions, soit 138,248 visiteurs par jour, les entrées payantes figurent pour le chiffre de 10,763,419 francs, alors qu'il n'atteignait, en 1855, que 3,300,000 francs ; les diverses concessions : restaurateurs, limonadiers, salons, boutiques, catalogue, ateliers photographiques, concessions d'eau et de gaz, concerts, dépassèrent 1,200,000 francs ; les matériaux de démolition du palais furent vendus 1,011,779 francs; ceux du parc, 63,475 francs.

Le total des recettes, en y comprenant la subvention de l'Etat (6 millions), la subvention de la Ville (6 millions), monta à plus de 26 millions ; les dépenses étaient de 23 millions.

La disposition générale des bâtiments était ingénieuse. Un jardin central était entouré par sept rangs de galeries concentriques, formant une ellipse. Chaque galerie correspondait aux groupes suivants : œuvres d'art, matériel des arts libéraux, mobilier, vêtements, matières premières, travaux des arts usuels, aliments et boissons; en dehors du palais, étaient les produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture, les produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture, les objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition morale et physique des ouvriers.

L'exposition couvrait une surface de 165,816 mètres courants.

Les galeries étaient coupées par seize rues. Si on faisait le tour de la galerie, on restait dans le même groupe, et si on allait en droite ligne du parc au jardin central, on restait dans la même nation.

On pouvait ainsi étudier l'ensemble d'un groupe ou l'ensemble d'un pays à son choix.

Il y avait trois innovations dans cette exposition : 1° l'enseignement; 2° les costumes-meubles, habitations à bon marché ; 3° un ordre spécial de récompenses pour les personnes, les établissements ou les localités qui, par une organisation ou des constructions spéciales, ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral ou intellectuel. Nous avons consacré plus haut un article à ce sujet.

Un des principaux attraits de l'Exposition de 1867 fut la galerie des machines dans laquelle il y avait une force motrice de 1,279 chevaux. Le jury décerna 16,916 récompenses.

L'Exposition de 1867 marqua les progrès accomplis de tous côtés; d'abord les progrès de la mécanique dans les métiers, dans l'industrie de la laine cardée, le métier continu de Vimont, dans le tissage, les transformations de la Jacquart; les fils télégraphiques avaient déjà 33,648 kilomètres de développement, le télégraphe imprimeur Hugues venait d'être inventé, l'Amérique était reliée à l'ancien continent par un câble télégraphique; la photographie était perfectionnée, on avait découvert le protoxyde d'azote, la machine d'induction sans pile ni aimant, la galvanoplastie, le bronze d'aluminium, la nitro-glycérine, la dynamite; treize couleurs nouvelles avaient été tirées en 1862 du goudron de houille. On en trouva dix nouvelles dans l'année qui suivit l'Exposition; par la découverte de l'osmogène on pouvait extraire de la mélasse des millions de kilogrammes qui y restaient immobilisés; l'agriculture nous donnait aussi des spécimens nombreux de ses progrès.

L'Exposition internationale de Vienne en 1873

Nous avons à noter pour l'Exposition de Vienne le groupe des Beaux-arts qui était au complet. Nos artistes eurent 240 récompenses. On peut citer pour la peinture : Cabanel, Chintreuil, Corot, Daubigny, Desgoffe, Clairin, Diaz, Jules Dupré, Paul Flandrin, Henner, Landelle, Meissonier, Muller, Regnault, Robert Fleury, Vollon, Mlle Jacquemart. Bonnat faisait partie du jury; pour la sculpture on remarqua Carpeaux, Carrier-Belleuse, Falguière, Frémiet, Chapu, Mène, Mercié.

L'éducation, l'enseignement, l'instruction avaient un groupe spécial.

Le premier diplôme d'honneur de la Commission de Vienne fut décerné à l'école pratique des hautes études de l'Université de France.

L'Exposition internationale de Philadelphie en 1876

La République des Etats-Unis célébrait le centenaire de son indépendance au moment où l'Exposition de Philadelphie ouvrait ses portes. C'était une entreprise privée placée sous les auspices de l'Etat, qui accordait une subvention de 7,500,000 francs.

La commission du centenaire dirigeait tout; elle avait constitué un jury. international, puis, après les opérations terminées, elle avait créé un jury de révision composé exclusivement d'Américains, ce qui avait soulevé de vives protestations.

La France obtenait 700 médaillles.

Ce qui était particulièrement intéressant dans cette exposition, c'était l'organisation du groupe : *éducation et sciences.*

Il comprenait plusieurs subdivisions. Dans la première, se trouvaient les systèmes d'éducation : l'*Instruction élémentaire* (écoles et jardins d'enfants, arrangement, ustensiles, écoles publiques et mutuelles, agencement intérieur des cours et bâtiments, costumes d'écoles, travaux d'élèves, hygiène des élèves) ; l'*éducation supérieure, académies et écoles supérieures* (collèges, universités, bibliothèques, musées); les *écoles professionnelles ;* les *institutions pour l'instruction des aveugles, des sourds-muets et des idiots ;* les *rapports et statistiques sur l'éducation ;* les *bibliothèques ;* les *livres d'éducation.*

Dans la seconde subdivision, figuraient les *institutions et sociétés :* les *institutions fondées pour l'accroissement et la propagation des sciences ;* les *sociétés scientifiques et d'éducation ;* les *musées, la musique et l'art dramatique.*

Dans la troisième subdivision étaient groupés : les *instruments scientifiques, philosophiques et méthodes ;* les *instruments de précision et appareils pour les recherches physiques, expériences et démonstrations ;* les *appareils d'indication et d'enregistrement,* les *poids et mesures,* les *appareils chronométriques ;* les *instruments et appareils d'optique ;* les *appareils électriques ;* le *matériel télégraphique et ses applications;* les *instruments de musique et les appareils d'acoustique.*

Dans la quatrième subdivision étaient : l'*art de l'ingénieur, cartes, plans et représentations graphiques, génie civil, génie industriel, génie militaire, chemins de fer, art naval.*

Dans la cinquième subdivision, on trouvait : la *condition physique, sociale et morale de l'homme; l'éducation physique ;* l'*alimentation ;* l'*habitation ;* les *systèmes commerciaux* (chambres de commerce, bourses, banques, assurances) ; les *monnaies ;* le *gouvernement et les lois* (divers systèmes de gouvernement, revenus et impôts, organisation militaire, pouvoirs exécutifs, formes et pouvoirs législatifs, systèmes et fonctions judiciaires, organisation de la police, assistance publique, droit international, droit des gens, service diplomatique et consulaire, droit administratif, prisons, etc.) ; l'*assistance publique,* les *hôpitaux* (hôpitaux spéciaux, asiles, maisons de refuge) ; les *sociétés coopératives ;* la *religion ;* les *expositions artistiques et industrielles.*

L'Exposition Internationale de 1878 à Paris

L'exposition de 1878 était inaugurée quelques années seulement après nos désastres; on pouvait craindre qu'après cette terrible secousse, notre industrie nationale n'eût fléchi, on pouvait craindre aussi des abstentions. Il n'en fut rien, nos usines s'étaient relevées, et, sauf l'Allemagne, toutes les nations participèrent à l'Exposition.

Une des innovations de l'Exposition de 1878 fut l'œuvre des congrès et des conférences, dont l'initiateur était M. Charles Thirion, ingénieur civil; le Trocadéro avait été mis à la disposition des conférenciers et des organisateurs des congrès. Ces congrès étaient institués par des sociétés savantes ; les discussions furent souvent savantes, parfois brillantes et toujours intéressantes ; il y eut le congrès de la propriété industrielle, celui de la propriété artistique, celui d'hygiène, puis le congrès pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets, qui était présidé par un aveugle, M. Nadault de Buffon, le descendant de l'illustre naturaliste, et un ardent ami des bonnes œuvres ; les congrès pour l'unification des fils de toute nature, pour l'unification des poids, mesures et monnaies; les congrès de démographie, de statistique, du génie civil, de météorologie, de géologie, de botanique et d'horticulture.

La classification des produits pour l'Exposition de 1878 ressemblait à celle de 1867.

Le premier groupe comprenait les œuvres d'art.

Le second groupe : l'éducation et l'enseignement, les trois enseignements, les méthodes, l'imprimerie, la librairie, la papeterie, les appareils de géographie, les instruments de musique, la médecine, l'hygiène, l'Assistance publique, les instruments de precision.

Le troisième groupe : le mobilier et ses accessoires.

Le quatrième groupe : les tissus, vêtements et accessoires.

Le cinquième groupe : les industries instructives, produits bruts et ouvrés.

Le sixième groupe : l'outillage et les procédés des industries mécaniques.

Le septième groupe : les produits alimentaires.

Le huitième groupe : l'agriculture.

Le neuvième groupe : l'horticulture.

Nous avons donné un aperçu très général de l'Exposition de 1878 et des expositions internationales. Notre intention est de revenir sur les groupes de chacune d'elles et de faire quelques études comparatives. Nous n'avons voulu dans cette sorte d'introduction que donner un tableau d'ensemble des grandes expositions.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. P. S. — Vous nous demandez pourquoi il n'y a pas de dessins dans les derniers numéros ; nous vous répondrons que, dans les premiers numéros, nous avons publié, à deux reprises, deux dessins par numéro; qu'en outre, il n'y a pas, actuellement, de plans ou de dessins concernant l'Exposition. Mais, d'ici à bref délai, nous publierons de nouveaux dessins sur l'Exposition.

Champagne Ch. Farre, Reims

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

30 Décembre 1886

Après tant d'agitations, dues à des circonstances diverses, le calme tend à reparaître peu à peu sur notre place. Un très grand nombre d'engagements ont été réalisés, et on est arrivé à la liquidation de fin décembre avec des positions sensiblement allégées.

Ceci est, dans une certaine mesure, de nature à rassurer un peu le marché. Cependant, la réserve reste toutours à l'ordre du jour, car des craintes assez profondes subsistent toujours au sujet des conditions dans lesquelles s'effectuera le renouvellement des positions prises à la hausse. A Londres et à Berlin, l'argent, en liquidation, a été fort cher. Les bonnes valeurs ont trouvé à se reporter moyennant 7 à 8 0/0 ; mais, pour les valeurs américaines, il n'a pas fallu payer moins, sur le stock Exchange, de 12 à 20 0/0.

Chez nous, les reports ne semblent pas dépasser les limites raisonnables. Au Parquet, les fonds nécessaires à la liquidation se trouvent moyennant 4 0/0; et, en Banque, l'argent reporteur vaut de 4 1/2 à 5 0/0, mais cela pour les premiers crédits seulement. Les maisons d'ordre secondaire éprouveront beaucoup plus de difficultés à faire reporter leurs positions; car les crédits des intermédiaires seront, on peut y compter, très vivement discutés.

La tenue relativement bonne du marché en dernière heure est due aux avis favorables transmis par les Bourses de Francfort, Berlin, Vienne, et à une importante amélioration de 5/16 sur les consolidés. En somme, le marché de Paris se recueille, et la spéculation n'engage que fort peu d'affaires nouvelles. On tient compte des éventualités qui peuvent surgir, tant en politique qu'en finances ; et c'est seulement lorsque l'échéance de la liquidation sera franchie et que l'effet des coupons de janvier commencera à se faire sentir que notre place, désormais fixée sur la situation de son personnel, verra dans quelle voie il convient de s'engager.

Derniers cours des rentes françaises (terme): — 3 0/0 ancien 82.30 ; 3 0/0 nouveau 82.82 ; amortissable 86.10 ; 4 1/2 0/0 109.90.

Derniers cours des rentes françaises (comptant) : — 3 0/0 ancien 82.25; 3 0/0 nouveau 82.92 ; amortissable 86.05; 4 1/2 1883 109.90.

Derniers cours des consolidés, 100 9/16; de l'Italien, 101.67 ; du Hongrois 85 1/2 ; du Portugais 55 1/2 ; du Turc 14.67 ; de la banque ottomane 524; de l'Egypte 6 0/0 379.

Le bilan de la banque de France présente, sur celui de la semaine dernière, les différences suivantes : L'encaisse métallique, à 2,384,861,646 fr., est en diminution de 12 1/2 millions pris dans le stock or, sauf une fraction insignifiante. Le portefeuille a augmenté de 127 millions son compte, qui s'élève maintenant à 657,398,569 fr.

Les avances ont demandé 6 1/2 millions. Le trésor a versé 13 1/2 millions, et possède 288,609,985 fr. à son crédit.

Les comptes particuliers, dont le compte se chiffre par 369,975,012 fr., ont déposé 24 1/2 millions. On a dû augmenter de 75 millions les billets en circulation, qui se chiffrent maintenant par 2,789,969,825 fr.

Les réescomptes du dernier semestre sont de 1,291,842 fr. 89.

Les bénéfices, qui font partie désormais du premier semestre de 1887, sont de 733,433 fr. 24. — Le dividende du second semestre de 1886 a été de 70 fr. nets, portant à 155 fr. nets, contre 185 fr. en 1885.

Le chèque de Paris sur Londres reste à 25.35 1/2.

L'escompte libre est nul.

Les recettes des chemins de fer français, pour la 5e semaine de 1886, comparées à celles de la semaine correspondante de 1885, présentent les différences que voici :

Recettes des chemins de fer

	Diff. des recettes	0/0 kil.
Lyon	+ 471.020	+ 7.49
Nord	+ 194.094	+ 6.60
Orléans	— 199.711	— 11.16
Est	+ 212.372	— 5.38
Ouest	+ 37.842	— 0.62
Midi	— 36.584	— 2.16
Rhône au Mont-Cenis	+ 27.319	+ 0.30
Algériens	— 4.975	— 2.72
Madrid-Cacérès-Portugal	+ 5.587	+ 9.56
Portugais (réseaux réunis)	+ 19.611	+ 7.73

On mande du Caire au *Times* qu'en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement égyptien par MM. Charles de Lesseps, Stokes et Ayosley, comme représentants de la Compagnie de Suez, celle-ci payera au gouvernement la somme de 80,000 livres pour une certaine quantité de terrains à Suez, Ismaïlia et le long du canal, nécessaires à l'élargissement.

La Compagnie des Chemins de fer brésiliens émettra dans la premiere quinzaine de janvier, 98,876 obligations de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables en 99 ans. Le prix d'émission est fixé à 441 fr. 50. Il sera fait, sur le produit de cette émission, un prélèvement nécessaire pour opérer le remboursement de 63,649 obligations 5 0/0 anciennes, en circulation.

Les nouveaux titres jouiront pendant trente ans de la garantie du gouvernement brésilien. La rente brésilienne est au-dessus du pair. C'est dire que le crédit du Brésil est considéré dans le monde financier comme très solide.

L'émission en question a pour parrains le Crédit Industriel et Commercial et la Société Générale.

Egalement dans la première quinzaine de janvier, il sera émis un emprunt argentin sous les auspices de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE & DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur
Située au centre de 20,000 hectares de forêts


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

G. ROBERT, imprimeur du *Bulletin Officiel.*

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* DE RICQLÈS.



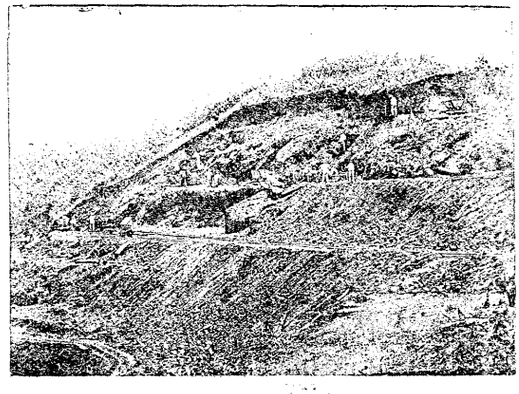
CAPSULES THEVENOT
Les plus recommandées contre les MALADIES CONFIDENTIELLES.

	PRIX du flacon en Francs.
A l'Essence de Santal pure	4f »
Au Baume de Copahu et Essence de Santal	3 »
Au Baume de Copahu pur	3 »
Au Baume de Copahu et Cubèbe	3 50c
A l'Opiat balsamique	3 50
A l'Extrait éthéré de Cubèbe	3 50
A l'Extrait éthéré de Cubèbe et de Santal	3 50

UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE.
SANS ODEUR NI SAVEUR
EXPOSITION UNIVERSELLE
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (21) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.


SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Étiolles-Petit-Bourg ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes aux Expositions Universelles.

Grands Vins de Champagne St-MARCEAUX, Reims

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1886
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels. Etudes techniques. Constructions. Installations. Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : { **Manuel de l'Inventeur.** Lois Françaises et Etrangères. 4e édition : 1 franc.
{ **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 8. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 8 Janvier 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV
ARRONDISSEMENT
LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission de contrôle et de finances.

Chronique des travaux.

Les couches géologiques du Champ de Mars.

Le Palais des Enfants à l'Exposition de 1889.

Echos.

Chronique artistique.

Revue financière.

PARTIE OFFICIELLE

Comités Départementaux

Par arrêté du 6 novembre 1886, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit, le comité départemental du Cantal :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Aurillac

MM. Bastid, député. Bideau, président du tribunal de commerce. Cabanes, sénateur. Chapsal, fabricant. D'Haranguier de Quincerot, conservateur des forêts. Delzons, ancien député, membre de la chambre consultative d'agriculculture et de la société centrale d'agriculture. Degoul, propriétaire-agriculteur, maire de Thiézac. Devès, sénateur. Du Boys, ingénieur en chef. Garnier, cons. d'arrondissement, maire de Raulbac. Gazard, cons. munic. d'Aurillac, fab. Le maire d'Aurillac ou son délégué. Maisonobe, adjoint au maire d'Aurillac, agriculteur. Marty, maire de Vézac, membre de la société centrale d'agriculture. Palis, maire de Saint-Etienne de Maurs, agriculteur. Périez, conseiller municipal d'Aurillac, fabricant. Petit, professeur d'agriculture. Picon (Gabriel), membre de la chambre consultative d'agriculture. Pouget, président du conseil d'arrondissement, membre de la chambre consultative d'agriculture. Rames (Jean-Baptiste), vice-président de la société des sciences et des arts. Revel, président du comice agricole d'Aurillac, membre de la société centrale d'agriculture. Revel, conseiller municipal d'Aurillac, fabricant. Robert, inspecteur d'académie.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Flour.

MM. Beaufils Coste (Albert), agronome. Bert, conseiller général, industriel. Blaud, négociant. Brioude, conseiller d'arrondissement, maire de Meuvéglisse. Chanson, député, agriculteur. Farradesse-Chaubasse, juge au tribunal de commerce. Galand, président du comice agricole de Saint-Flour. Hugon, agriculteur, adjoint au maire de Saint-Flour. Malafosse, conseiller municipal, industriel. Prat, agronome. Raché, conseiller général, maire de Massiac, industriel. Riol (docteur), maire de Pierrefort. Roussilhe, conseiller général à Chaudesaigues. Servant, maire de Ruines. Simon (Gabriel), négociant. Vidal, président du tribunal de commerce.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Mauriac

MM. Alzac, conseiller d'arrondissement, vice-président du comice agricole de Saignes. Bergeron, maire d'Anglards de Salers, agriculteur. Calvinhac, conseiller général, président du comice agricole de Pleaux. Chansel, maire de Sainte-Eulalie, ancien négociant. Clary, conseiller d'arrondissement, maire de Moussages, agriculteur. Faure, conseiller d'arrondissement, vétérinaire. Geneix, maire de Trémouille, conseiller d'arrondissement, agriculteur. Guillaume, conseiller général. Laforce (de), maire de Baulieu, président du comice agricole de Champs. Lascombes, député, président du comice agricole de Mauriac. Layac, maire de Salers. Monteil, adjoint au maire de Trizac, agriculteur. Robin, maire de Mauriac. Rouchy, cons. d'ar., phar. Seroude, président du comice agricole de Riom, négociant. Tyssandier d'Escous, président du comice agricole de Salers.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Murat

MM. Benoid, président du comice agricole de Murat. Bonnet (Charles), président du comice agricole d'Allanche. Bouscarel, agent-voyer d'arrondissement. Beyer, conseiller général, maire de Condat. Guibal, conseiller général de Murat. Manhes, instituteur à Murat. Monteil, maire de Dugarde, vice-président du comice agricole de Marcenat. Tavel, inspecteur primaire. Valentin, président du comice agricole de Marcenat.

Par arrêté du 6 novembre 1886, du Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, le comité départemental de la Loire-Inférieure a été constitué comme suit :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de Nantes

MM. Abadie, vétérinaire, chef du service départemental des épizooties. Audouard, directeur de la station agronomique de la Loire-Inférieure, secrétaire général du comice agricole central. Babin-Chevaye, président de la chambre de commerce de Nantes, administrateur de la société des ateliers et chantiers de la Loire, ancien député. Berteaux, artiste peintre. Bardilion, ingénieur civil, adjoint au maire de Nantes. Brisse, ajust., délégué des syndicats ouv. Brissonneau aîné, cons., ancien adjoint au maire de Nantes. Clériceau, président de la société des architectes de Nantes. Cossé, industriel, membre de la chambre de commerce de Nantes. Courbebaisse, directeur de l'établissement national de la marine à Indret. Crouau (Fernand), armateur, membre de la chambre de commerce de Nantes. Dagault, président du syndicat des négociants en grains et farines de Nantes. Barbée (de La), chef de division à la préfecture. Decroix, menuisier, délégué des syndicats ouvriers. Daré (Philibert), président de la commission de surveillance du musée municipal de peinture à Nantes. Douët, directeur de la manufacture nationale des tabacs à Nantes. Grignon-Dumoulin, négociant, ancien adjoint au maire de Nantes. Lebourg, statuaire. Lechat, industriel, ancien maire de Nantes, membre de la chambre de commerce. Leglas Maurice, fabricant de meules à Nantes. Lynier, avocat, président de la société de géographie commerciale de Nantes. Mekarski, directeur de la compagnie des tramways de Nantes. Meugy, ingénieur en chef du département de la Loire-Inférieure. Normand, maire de Nantes, membre de la chambre de commerce, conseiller général, industriel. Orieux, président de la société académique de la Loire-Inférieure. Paon, chapelier, délégué des syndicats ouvriers. Pergeline fils, négociant, armateur, directeur de l'établissement des mines de Blanzy, à Nantes. Pilon (Eugène), industriel. Renaud (Paul), constructeur de machines agricoles. Riom (Alfred), armateur, négociant, membre de la chambre de commerce de Nantes. Rivron, vice-président de la chambre de commerce, ancien président du tribunal de commerce de Nantes, industriel. Rouziou, président du conseil des prud'hommes. Sarrazin, président du syndicat des marchands de vins à Nantes. Serpette, industriel à Nantes. Talvande, président du tribunal de commerce de Nantes, armateur.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Ancenis.

MM. Besset, directeur des mines de Montrelair-Mouzeil. Doizy, constructeur de machines agricoles à Ancenis. Rousseau, maire d'Ancenis.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Chateaubriant.

MM. Dupré, constructeur de machines agricoles à Châteaubriant. Godefroy, directeur de

l'Ecole nationale d'agriculture de Grandjouan. Grimault, maire de Châteaubriant, négociant.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Paimbœuf.

MM. Ecomard, propriétaire, agriculteur, maire de Sainte-Pazanne. Garion, maire de Paimbœuf. Hervé de Beaulieu, industriel au Pellerin.

5e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

MM. Andrade, ingénieur en chef de la compagnie générale transatlantique à Saint-Nazaire. Benoît fils, industriel au Pouliguen, conseiller d'arrondissement. Cognel, principal du Collège de Saint-Nazaire, président de la société de géographie commerciale de Saint-Nazaire. David, directeur de l'usine à charbons de la maison Godard, à Saint-Nazaire. Duval, directeur de l'usine à gaz, président de la chambre de commerce de Saint-Nazaire.

Fourchon, négociant à Saint-Nazaire. Gasnier, maire de Saint-Nazaire, négociant. Gourdon, président des syndicats ouvriers à St-Nazaire. Planche, directeur de l'usine métallurgique de Trignac. Robert, directeur de l'usine metallurgique de Couëron. Simon (Fidèle) fils, ancien député, propriétaire, conseiller général. Thévenet, ingénieur en chef de la société des ateliers et chantiers de la Loire.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué, comme suit, le comité départemental de l'Ariège :

1e Sous comité de l'arrondissement de Foix.

MM. Artaud, inspecteur d'académie à Foix. Barthe, publiciste à Foix. Begué, industriel, fabricant d'aciers à Foix. Bellissen (de), président du conseil d'administration de la société des thermes d'Ax à Foix. Clauda, inspecteur des forêts à Foix. Delmas, fabricant d'instruments agricoles à Niaux. Descola, publiciste à Labastide-de-Sérou. Dresch, docteur médecin, président de la société des sciences, lettres et arts de l'Ariège. Durandeau, filateur à Foix. Espelette fabricant de faulx à Niaux. Garrigou, docteur médecin chimiste, à Tarascon. L'ingénieur des mines à Vicdessos. Izard (Séverin), fabricant de clous à Ganac. Laffont de Sentenac imprimeur publiciste à Foix. Maniglier, chef d'exploitation des carrières de Tarascon. Mourié tanneur aux Cabannes. Rieussec, négociant à Labastide-de-Sérou. Rives (Gabriel), industriel, fabricant d'aciers à Foix. Rousse, minotier à Foix. Soula, professeur d'agriculture à Foix. Soumain, exploitant d'eaux minérales à Rouze. Stahl, brasseur à Foix. Tersouly ancien entrepreneur des travaux publics à Foix. Tresserre, fabricant de chocolat à Ax. Vaultrin, inspecteur des forêts à Foix. Vergnies, agriculteur président du conseil d'arrondissement à Foix.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Pamiers.

MM. Arabet (Mathieu), agriculteur à Carla-Bayle. Barrière, minotier à Pamiers. Bez (Léo), fabricant de peignes à Labastide-sur-l'Hers. Bez, tanneur à Léran. Bouscasse, agriculteur à Mazères. Cazals père, teinturier à Pamiers. Chavanne, directeur des salines de Camarade. Coulon, fabricant d'objets en jais à Labastide-sur-l'Hers. Courtois (Louis), fabricant de peines à Labastide-sur-l'Hers. Estrade cadet, exploitant de scierie mécanique à Pamiers. Escande-Voltan, conseiller général, publiciste à Rieux. Gaillard, agriculteur, conseiller général au Fossat. Jaubert, directeur de la ferme-école de Royat. Laurens, président de la société d'agriculture à Saverdun. Maris aîné, taillandier à Labastide-de-Lordat. Maurel apprêteur de draps à Laroque. Ortel, fabricant de tuiles à Saverdun. Peuvergne, publiciste à Pamiers. Peyret, fabricant de cartons à Pamiers. Ronot, fabricant de machines agricoles à Pamiers. Roubichou, propriétaire agriculteur, conseiller général à Bosset. Soula, pharmacien, fabricant de liqueurs à Pamiers. Subra, président du syndicat agricole à Escosse. De la Vieuville, directeur de la société métallurgique de l'Ariège à Pamiers.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Girons.

MM. Barthet (Joseph), propriétaire, président du comice agricole de Saint-Girons, à Montjoie. Bergès, fabricant de papiers à Lorp (Saint-Araille). Bernève, propriétaire agriculteur à Montfort (Saint-Lizier). Bordes-Pagès, conseiller général, inspecteur des eaux d'Aulus-à Seix. Cabaud, membre du bureau du comice agricole de Saint-Girons, à Oust. Cazes (Firmin), fabricant de draps à Saint-Girons. Courteilh, propriétaire des eaux minérales de Sentein. Dupuy, propriétaire des eaux d'Audinac, à Montjoie. Estrade, propriétaire, membre du bureau du comice agricole de Saint-Girons à Tourtouse et Lasserre. Eychenne (Léon), propriétaire agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Rimont. Fouet, négociant en bois à Saint-Girons. Galy-Gasparrou, conseiller général, vice-président du comice agricole de Saint-Girons, à Massat. Lapeyre, marchand de fer, à Saint-Girons. Lescure, fabricant de papiers, à Saint-Lizier. Magnol, fabricant de suifs, à Saint-Girons. Pauilhac de la Moulasse, fabricant de papiers, à Eycheil. Philouse, agriculteur propriétaire, à Mercenac. Piquemal, propriétaire agriculteur, à Soulon. Pujol, avocat publiciste, à Saint-Girons. Regagnon (Firmin), marchand de draps à Saint-Girons. Souquet, médecin, propriétaire, à Soulon. Souquet (Chrysostome), négociant en draps et en épicerie, à Souex. Souquet, négociant en vins et en beurre à Saint-Girons. Timbart, négociant en vins, à Castillon. Trinqué, conseiller général, maître de forges à Saint-Girons.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Aveyron :

1e Sous-Comité de l'arrondissement de Rodez

MM. d'André, professeur départemental d'agriculture à Rodez. De Barrau, vice-président de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Béraldi, professeur de musique à Rodez. Boisse, président et délégué de la société des lettres à Rodez. Boulangier, inspecteur d'académie à Rodez. Buontod, pépiniériste, délégué de la société d'agriculture à Rodez. Caussanel, conseiller général, négociant à Sauveterre. L'abbé Cérés, membre délégué de la société des lettres à Rodez. Constans, mécanicien, conseiller municipal à Rodez. Courtès, colonel du 81e de ligne à Rodez. Cœurdroit, agent-voyer en chef à Rodez. Denayrouze, agriculteur régisseur à Montrozier. Déron, trésorier-payeur général à Rodez. Ducos, inspecteur primaire à Rodez. Durand, propriétaire à Arsac, commune de Sainte-Radégonde. Ferrié, photographe à Rodez. Fournialis, délégué de la société d'agriculture, propriétaire au Caussonet. Gallier, président du tribunal de commerce. Galtayries, concessionnaire des mines de Gages à Rodoz. Gascheau, banquier et industriel à Rodez.

Gaubert, négociant, adjoint au maire de Rodez. Guérard, inspecteur des forêts à Rodez. Hinglais, proviseur du lycée de Rodez. Istria, inspecteur primaire à Rodez. Julia, ancien préfet, propriétaire à Gros. Lachaise, peintre-verrier à Rodez. Lacombe, notaire, conseiller général et maire. Lacombe, sénateur, délégué de la société des lettres à Rodez. Laur, ingénieur en chef des mines à Rodez. Lefèvre, photographe à Rodez. Léger, directeur de l'école normale d'instituteurs à Rodez. Lunet, secrétaire de la société d'agriculture à Planèzes. Loup, imprimeur-lithographe à Rodez. Mahoux, sculpteur à Rodez. Malrieu, briquetier aux Tavernières, commune d'Onet-le Château. Mazars, négociant, adjoint au maire de Rodez. Plégat, serrurier-mécanicien à Rodez. Pons, architecte du département à Rodez. Raymond, marchand verrier à Rodez. Recoudes, banquier et manufacturier au Monastère. Rodat, ancien député. Rodat, propriétaire à Olemps. Roques, fondeur à Rodez. L'abbé Roquette, directeur de l'école des sourds-muets à Rodez. Salles, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rodez. Thomas, président de la chambre consultative des arts et manufactures, négociant à Rodez. Vayssettes, président du conseil d'arrondissement de Rodez, à Moyrazès. Vergnes, président de la société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.

2e Sous-comité de l'arrondissement d'Espalion

MM. Bardin, inspecteur primaire à Espalion. Batut (Fleurus), délégué de la société d'agriculture, propriétaire à Soulage. Bélières, négociant à Espalion. Bernié, conseiller général à Saint-Chély. Blanc, propriétaire, ancien maire à Sainte-Geneviève. Bonal, propriétaire à Saint-Chély. Bonnaterre, capitaine en retraite à Saint-Geniez. Brousse, médecin vétérinaire, maire à Murde-Barrez. Burguière, secrétaire du comice viticole à Espalion. Cayla, notaire et conseillier général à Estaing. Cazes, président du comice agricole de Laguiole à Labro. Cocural, propriétaire, maire de Sainte-Geneviève. Fournier, docteur-médecin, maire à Entraygues. d'Hauterives, agriculteur, maire à Enguialès. Jordan de Puyfol, juge de paix à Mur-de-Barrez. Labarthe, conseiller général, maire de Montperroux. de Louvrié, maire de Campouriez. Moulinès, membre du jury des concours chevalins, notaire à Lagniole. Ouvrier, docteur-médecin, vice-président du conseil général, à Mur-de-Barrez. Palangié, fabricant, conseiller général, maire à Saint-Geniez. Poulenc, tanneur à Espalion. Rieu, maire à Espalion, Thedenat, conseiller d'arrondissement à Espalion. Toulon, médecin et conseiller général à Saint-Arnaud.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Millau

MM. d'Albis de Gissac, délégué de la société d'agriculture, propriétaire à Peyre. Alric (Louis), fabricant gantier à Millau. Arnal, délégué de la société d'agriculture, propriétaire au Rouquet. Beaumevieille (Achille), président du conseil de prud'hommes à Millau. De Bonald, président des comices de Peyreleau et de la Cavalerie, conseiller général au Mouna. Bonhomme, agriculteur, conseiller général à La Tâcherie. Bompaire, docteur-médecin à Millau. De Carbon-Ferrière, sous-inspecteur des forêts à Millau. Clausel de Coussergues (Xavier), délégué de la société d'agriculture, propriétaire à Coussergues. Constans, potier à Millau. Fabié, notaire et maire à Peyreleau. Fabry, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Millau. Faugières, principal du collège de Millau. Lacroy, inspecteur primaire à Millau. Lauret (Edouard), fabricant tanneur à Millau. Marcorelles (Eugène), ouvrier tanneur à Millau. Mas, docteur-médecin, conseiller général et maire à Recoules. De Montéty, président du comice agricole de Saint-Georges. Pastre, conseiller d'arrondissement et maire à Naut. Piagues (Léon), fabricant gantier à Millau. Puech (Jules), ouvrier gantier à Millau. Rey, architecte, à Millau. Solanet (Gustave), fabricant tanneur à Millau. Virenque, président du tribunal de commerce à Millau.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Affrique

MM. Bories, fabricant de gants à St-Affrique. Bourgougnon, tanneur à Saint-Affrique. Breugues (Pierre), agriculteur à Mazel. Caldier (Barthélemy), fabricant de chapellerie à Ste-Affrique. Caldier (Eugène), fabricant de molletons à Saint-Affrique. Carrière, propriétaire d'une cave à fromages à Roquefort. Coupiac (Etienne), propriétaire d'une cave à fromages à Roquefort. Daumas, manufacturier à Lapeyre. Estienne, inspecteur primaire à Saint-Affrique. Fournot, conseiller général, président du comice agricole à Saint-Affrique. Galzin, agriculteur à la Grange, canton de Camarès. Mallevialle, docteur-médecin, conseiller général et maire de Balmont. Mazars de Mazarin, agriculteur à Camarès. Rachou (Emile), industriel à Camarès. Reynès (Joseph), propriétaire d'une cave à fromage à Roquefort. Singla, agriculteur, ancien maire de Saint-Izaire. Suau, fabricant de chaudronnerie, à Saint-Sernin. Teissié-Solier, banquier et propriétaire à Saint-Affrique. Toulouse (Fleury), agronome à Saint-Affrique.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Villefranche

MM. Albenque, juge d'instruction à Villefranche, vice-président du comice agricole. Blanc, inspecteur primaire, à Decazeville. Bos, distillateur, conseiller général et maire à Decazeville. Boutonnet, conseiller d'arrondissement, propriétaire et maire à Monteil. Bras, tanneur et fabricant, adjoint au maire à Villefranche. Brajou, président de la chambre syndicale des mineurs, à Decazeville. Bris, directeur de l'usine à zinc, de la Vieille-Montagne, à Viviez. Coucoureux, propriétaire et conseiller général, à Rieupeyroux. Cot, fabricant de toiles, à Villefranche. Delamote, principal du collège de Villefranche. Deilheil, inspecteur primaire à Villefranche. Descrozalles, vice-président du conseil d'arrondissement, maire à Aubin. Dupuy, régisseur des eaux minérales de Cronsac. Fabre, pharmacien, maire de Villefranche. Fages, architecte de la ville à Villefranche. Faure, propriétaire et maire à St-Salvadou. Fourgous, agronome, conseiller général et maire à Salvagnac-St-Loup. Furbeyre fils, propriétaire, à Mayrignagues, commune de Villeneuve. Gleyrose, président du comice agricole de Montbazens. Héliot, administrateur de la société des houillères et fonderies de l'Aveyron, à Decazeville. Marty, notaire et maire à Najac. Marty, fabricant de nasses ratières, à Villefranche. Raynal, fabricant de conserves alimentaires à Capdenac-gare. Roquelaure, fabricant de pâtés alimentaires à Capdenac-gare. Seibel, directeur des houillères de Campagnac, maire à Cronsac. Taragonet, ingénieur des mines à Aubin. Viguier, fabricant de draps, conseiller municipal à Villefranche.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit, le comité départemental du territoire de Belfort.

MM. Parisot, maire de Belfort. Boigeol, président du tribunal de commerce. Japy (Jules). président de la société d'agriculture. Guthmann, président du conseil des prud'hommes. Kœcklin (Georges), manufacturier à Belfort. Bonèque (Eugène), manufacturier à Beaucourt. Lehmanin (Salomon), banquier à Belfort. Straetmann, entrepreneur à Belfort. Schirmer, membre du comité de la société d'émulation à Belfort. Frery, membre du consell général à Belfort, Grisez, membre du conseil général à Lachapelle-sous-Rougemont. Japy, membre du conseil général à Beaucourt. Warnod, membre du conseil général à Giromagny. Barros, agriculteur à Fontaine. Keller, membre du conseil général à Saint-Nicolas. Drouin, trésorier général à Belfort. Poisat, maire à Delle. Boigeol (Louis), maire de Giromagny. Charpentier-Pape, manufacturier à Valdoie. Caget. directeur du comptoir d'escompte à Belfort. Winckler, manufacturier à Rougemont. Viellard (Armand), manufacturier à Morvillars. Erhard (Gaston), manufacturier à Rougemont.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Calvados :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Caen

MM. le président du tribunal de commerce. Le président de la chambre de commerce. Le président du conseil de prud'hommes. Le maire de Caen. Berjot, chimiste. Bidgrain, armateur. Boreux, ingénieur en chef du département. Ditte, professeur à la faculté des sciences. Ferrari, entrepreneur des services de Beaulieu. Gondouin, fabricant de cidres. Guérard-Deslauriers, ingénieur civil. Knell, négociant en vins. Mâlo, inspecteur général de l'agriculture en retraite. Morière, président de la société d'agriculture. Nicolas, architecte du département. Rémy, tanneur. Tessier, professeur à la faculté des lettres. Zévort, recteur de l'académie.

2e Sous-Comité de l'arrondissement de Bayeux

MM. Bertot, ancien président du tribunal de commerce. Demagny, négociant en beurres à Isigny. Gardin-Villers, président de la société d'agriculture de Bayeux. Leclerc, ancien négociant à Bayeux. Lefébure, fabricant de dentelles, à Bayeux. Lepetit, agriculteur à Deux-Jumeaux. Métais, orfèvre à Bayeux. Morlent, fabricant de porcelaines à Bayeux. Pagny, fabricant de chaux à Cartigny. Renaude, agriculteur à Crépon. Savet, négociant, président du tribunal de commerce d'Isigny.

3e Sous-Comité de l arrondissement de Falaise

MM. Alix, président du conseil de prud'hommets à Falaise. Barbé-Noé, tanneur à Falaise. Bessirard-Darpentigny, négociant en bonneterie à Falaise. Gaugain, tanneur à Bretteville-sur-Laize. Geslain-Mallet, fabricant de bonneterie à Falaise. Honnis, directeur de la mine de Saint-Remy. Lepainteur, président du tribunal de commerce. Levasseur, pépiniériste à Ussy. Docteur Turgis, maire de Falaise, président de al société d'agriculture.

4e Sous comité de l'arrondissemsnt de Lisieux.

MM. Bertre (Léopold), tisseur de draps à Lisieux. Bonnel, fabricant de rubans à Lisieux. Canet, cultivateur à Lessard-le-chêne. Chalopin cultivateur à Glos. Duchesne-Fournet, fabricant de toiles à Lisieux. Duval, négociant en vins et spiritueux à Orbec. Grison (Théophile), imprimeur sur étoffes à Saint-Jacques. Goult, avocat, fondateur des musées cantonaux. Oudin, horticulteur à Saint-Désir. Perrine, cultivateur à Sainte-Marguerite-de-Viette. Peulevey (Théodule), fabricant de draps à Lisieux. Ravant (Albert), fondeur à Saint-Jacques. Tissot (Amédée), bibliothécaire de la ville de Lisieux. Valois fabricant de peignes pour tissages à Lisieux.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.

MM. Aubert, négociant à Honfleur. Floquet, fabricant de cidres, à Pont-l'Evêque. Fouchet, négociant à Trouville. Goulley, président de la chambre de commerce de Honfleur. Julien, banquier, maire de Pont-l'Evêque. Lavalley, sénateur, entrepreneur de travaux publics. Lepecq, fromager à Pierrefitte-en-Auge. Maudelonde, cultivateur à Pont-l'Evêque. Michel, négociant, à la Rivière-Saint-Sauveur. Michelon, président du tribunal de commerce.

6° Sous-comité de l'arrondissement de Vire.

MM. Auger (Germain), tisseur à Condé. Berger, fabricant de draps à Vire. Delouey, agriculteur à Bény-Bocage. Dior, négociant à Vire. Gallet, président du tribunal de commerce. Germain (Jules), tisseur à Condé. Germain-Duforestel, filateur à Condé. Hallais, fabricant de granits taillés à Vire. Leboitteux, filateur à Condé. Legendre, négociant en bois à Saint-Sever. Legorges, fabricant de granits taillés à Vire. Lehugeur (Jules). tisseur à Condé. Manière, tanneur à Aunay-sur Odon. Tricault, agriculteur à Vire.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Charente :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Angoulême

MM. Alamigeon (Edouard), fabricant de papiers à la Couronne. Allineaud (Adrien), marchand de bois à Rouillac. Amelin (Edouard), bijoutier à Angoulême. Aulard, bibliothécaire à Angoulême. Bellamy, maire d'Angoulême. Bœckel (Henri), brasseur à Angoulême.

MM. Boiteau (Eugène), négociant en eau-de-vie, à Angoulême. Braün, photographe à Angoulême. Cagnion (Adolphe), négociant à Blanzac. Canrobert, marechal de France, sénateur, à Paris. Castaigne, président du tribunal de commerce à Angoulême. Chapelle (Louis), membre de la chambre de commerce à Angoulême. Chauveau (aîné), président de la chambre de commerce à Magnac-sur-Tonon. Darnal, conseiller général à Bonneville. Debect (Léopold), agriculteur, conseiller d'arrondissement à Magnac-Lavalette. Débouchaud, président de la société d'horticulture à Nersac. Des Courtis, maire de Montbron. Dexmier (Eugène), fabricant de sucrerie à Angoulême. Dubourg, professeur d'agriculture à Angoulême. Ducasse, président de la Ligue de l'enseignement à Angoulême. Duvaux (aîné), construct.-méc. à Angoulême. Espitalier (aîné), construct.-méc. à Angoulême.

MM. Feuillet (Eugène), fabricant de feutres à Montignac. Ganivet. député, conseiller général à Angoulême. Gautret (Jean), fabricant d'instruments aratoires à Angoulême. Gellibert des Seguins, conseiller général à Ronsenac. Javanaud, président du conseil de prud'hommes à Ronsenac. Lacombe, conseiller général à Montbron. Lacroix (Oscar), fabricant de papiers à Trois-Palis. Lacroix (Lucien), fabricant de papiers à Angoulême. Lacroix (Léonide), fabricant de papiers à cigarettes à Angoulême. Lagarde, exploitant de carrières à Vilhonneur. Lambertye (de), président du comice agricole à Montbron. Laprairie (Adolphe), constructeur mécanicien à Angoulême. Laroche-Joubert, député, conseiller général à Angoulême. Laubarière (de) (Robuste), président du comice agricole de Lavalette, à Ronsenac.

MM. Lassuze (Edouard), fabricant de faïences à Angoulême. Lièvre, président de la société archéologique à Angoulême. Magnant (Victor), fabricant de travaux en ciment à Angoulême. Marrot, conseiller général à Angoulême. Matignon (Ostein), secrétaire général de la préfecture à Angoulême. Maufras, propriétaire et maire à Hiersac. Merceron (Emile), négociant à Angoulême. Mercier, général d'artillerie du 12e corps à Angoulême. Migeon (Lucien), fabricant de toiles à La Rochefoucauld. Mon ardy

(de), président du syndicat agricole de Saint-Amand-de-Boixe, à Aussac. Nadaud, propriétaire, maire de Chazelles. Nouël (Amédée), propriétaire, maire de La Couronne.

MM. Pan (du), colonel, directeur de la fonderie de Ruelle. Péraqui, chef de division à Angoulême. Plantevigne, propriétaire à Marcillac-Lauville. Pouy, trésorier-payeur général à Angoulême. Prieur (Clément), conseiller général à Anais. Procop (Célestin), fabricant de papiers à La Couronne. Procop (André) père, fabricant de feutres à Nersac.

(A suivre).

PARTIE NON OFFICIELLE

Commission de Contrôle et de Finances

Compte-rendu de la séance du vendredi 7 janvier 1887

La Commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie.

Les sous-commissions des Finances, de l'Exploitation et des Travaux avaient été respectivement invitées à examiner les questions à l'ordre du jour et à présenter des rapports.

Ce travail préparatoire a permis à la commission des 43 de terminer, dans la seule séance d'aujourd'hui, l'examen du projet de cahier des charges de l'adjudication du catalogue général, et, en même temps, de trancher la grave question de la location des hangars destinés à abriter l'exposition d'agriculture.

Ce projet d'adjudication du catalogue une fois adopté, la commission des 43, a examiné, à propos de la location des hangars destinés à l'Exposition d'agriculture, le principe même des locations. Seront-elle utilisées quand des occasions avantageuses se présenteront pour remplacer des adjudications ? Les adjudications seront-elles au contraire la règle uniforme adoptée pour les travaux?

Une discussion s'est engagée sur cette question, entre M. Christophle et M. le Directeur général des Travaux ; après un résumé du Ministre, commissaire général, la commission des 43 a admis le principe des locations et approuvé spécialement celles qui lui étaient proposées par l'Administration, d'une partie des hangars destinés à l'Agriculture.

La troisième question à l'ordre du jour : celle de l'Exposition d'agriculture elle-même, a dû être remise à la prochaine séance des 43 qui aura lieu le 21 janvier.

La séance a été levée à midi.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Au début de la semaine, les travaux étaient en pleine activité : on voyait de nombreuses charrettes sillonner la partie du Champ de Mars située du côté de l'Ecole militaire, et déposer des tas de graviers destinés à la confection du bêton ; ces tas se multipliaient à vue d'œil et formaient une longue crête qui s'étendait sur plusieurs mètres; du côté de la Seine, près de la terrasse qui sépare le Champ de Mars et le jardin ou doit s'élever la tour Eiffel, une armée de travailleurs enlevait les arbres, faisait des tranchées pour le chemin de fer.

Malheureusement, une tempête de neige est venue s'abattre sur Paris, et une couche assez épaisse couvre le Champ de Mars ; tout travail a du être suspendu ; depuis quatre jours, cette couche conserve son éclatante blancheur ; dans les quartiers du centre de Paris, il y a un commencement de dégel ; tout fait espérer que cette situation ne se prolongera pas longtemps.

***

La direction des travaux montre la plus grande activité, elle prépare de nombreux plans, notamment des plans de fermes, qui vont être achevés, et s'occupe de la modification à apporter au plan général de l'Exposition, par suite du déplacement de la tour Eiffel.

LES

Couches géologiques du Champ de Mars [1]

Nous publions une coupe des couches géologiques du Champ de Mars. Ainsi qu'on peut le constater dans le dessin ci-contre, on rencontre, en partant de la couche la plus superficielle jusqu'à la couche la plus profonde, les terrains dans l'ordre suivant :

Sondage n° 23 : 1° remblais ; 2° vase grise, pourpre, très molle, vase rougeâtre, plus ferme, vase jaune pâle ; 3° sable et argile, argile vaseuse, marron clair, argile jaune, sableuse ; 4° sable et gravier, assez gros ; 5° gravier fin et marneux.

Nous avons choisi le sondage n° 23 parce que c'est celui qui nous montre la succession la plus complète des diverses couches géologiques. Dans les sondages n° 20, n° 22 et n° 24, nous voyons encore les couches d'argile et de vase ; au sondage n° 10, les couches d'argile et de vase disparaissent et, immédiatement au-dessous du remblais, on trouve le sable et le gravier. Le sable et le gravier forment la couche résistante sur laquelle on peut établir, en toute sécurité, les fondations. On voit donc qu'en reculant la tour de 300 mètres et en la plaçant sur les terrains qui ont été définitivement adoptés, on arrive rapidement à cette couche de sable et de gravier sur laquelle elle trouve des assises solides qui assurent une sécurité absolue.

(1) Voir notre plan.

LE PALAIS DES ENFANTS

A L'EXPOSITION DE 1889

Depuis que j'ai émis l'idée de faire un Palais des Enfants à l'Exposition de 1889, j'ai reçu un certain nombre de lettres et toutes favorables au projet que j'ai publié, dans le dernier numéro : l'idée est excellente, me dit-on, elle est neuve, elle est originale ; continuez à la défendre, développez-la, ce sera un des éléments puissants d'attraction; les exposants étrangers viendront de toutes parts, les exposants français, nos fabricants de jouets comme nos fabricants de layettes et nos fabricants de meubles, applaudiront à ce projet s'il est exécuté, vous verrez le nombre considérable de visiteurs qui iront à l'Exposition pour voir le palais miniature dans le grand palais; le Palais des Enfants deviendra bien vite populaire comme le tableau à sensation de quelque féerie; on parlera du Palais des Enfants comme on parlera de la Tour Eiffel, de la galerie des machines ; il faut que notre grande Exposition de 1889 nous donne une succession de tableaux originaux ou grandioses; et vous verrez alors le succès qu'elle remportera dans le monde entier.

Voilà ce que mes correspondants m'écrivent. Les renseignements qu'ils me donnent, m'imposent le devoir de développer ici plus complètement l'idée que j'ai ébauchée.

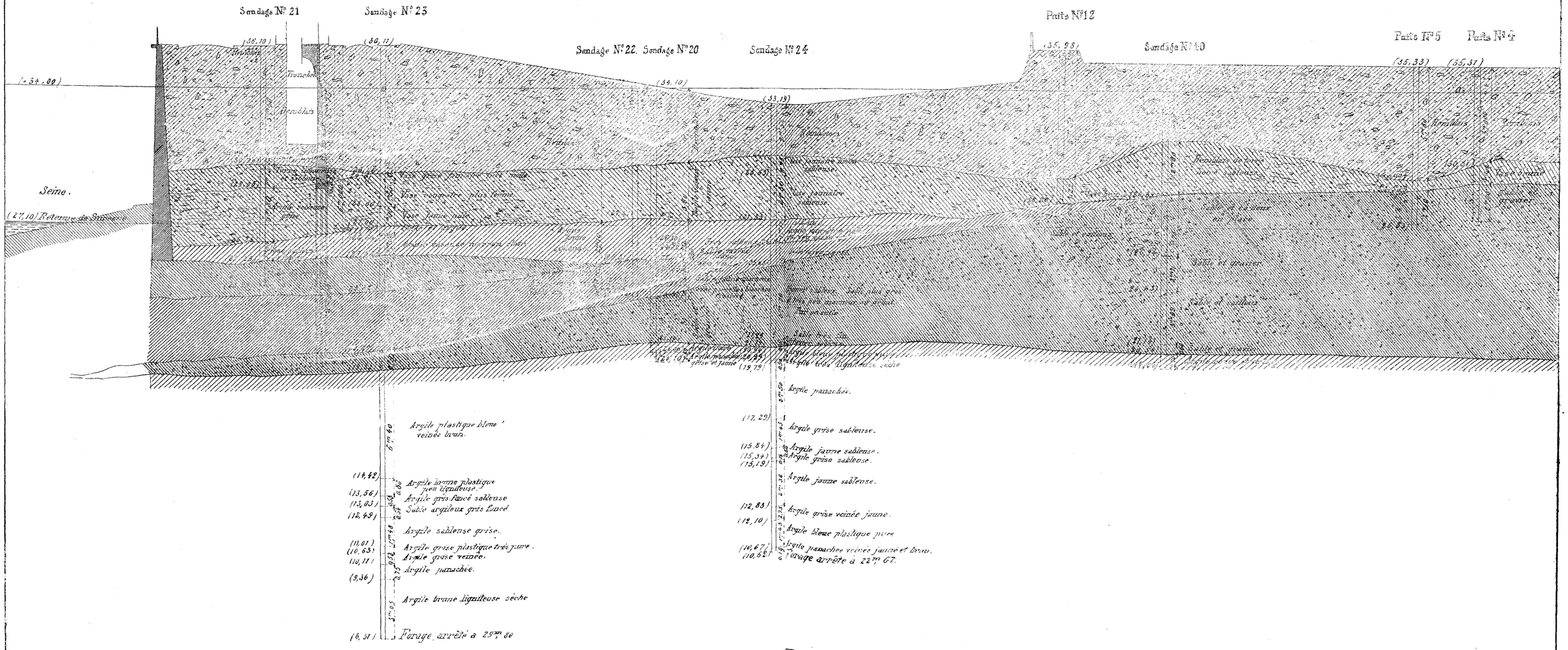
Et, d'abord, quel sera ce palais ? Je ne suis pas architecte et je ne saurais entrer dans des détails techniques; l'espace est limité, et, par conséquent, le caractère et l'ordonnance de l'édifice dépendront de l'emplacement qui pourrait être accordé. A mon avis, on pourrait faire une sorte de palais circulaire avec une galerie circulaire intérieure supportée par des colonnettes et s'ouvrant sur un joli jardin, au centre duquel serait un petit bassin. Dans ce bassin, on placerait tous les jouets qui vont sur l'eau : les cygnes, les canards, les bateaux à vapeur et les bateaux à voile, les poupées nageuses, etc.

Dans les salles du palais, on aurait d'abord une section pour le vêtement, depuis la layette du bébé jusqu'à la robe simple et à la robe élégante de nos petites filles et même de nos petits garçons et à la jaquette et au chapeau de nos garçons un peu plus grands. Il y aurait une autre section où serait disposé le mobilier de nos enfants : d'abord leur biberon, ensuite leur berceau, leur petit lit, leur petite chaise, leur petite table, leur petit bureau ; leur petite voiture; puis une section pour les jouets : les jouets à bon mar-

COUPE LONGITUDINALE DU CHAMP DE MARS
ET DU SQUARE

Faite à environ 50.m00 en amont de l'axe du Champ de Mars
d'après les sondages exécutés par M.r Eiffel pour l'étude des fondations
de la tour de 300 mètres.

Echelle des longueurs 0,0011 par Mètre
Echelle des hauteurs 0,0055 par Mètre.



ché et les jouets de luxe, les jouets mécaniques et les jouets scientifiques ; une section spéciale pour les poupées avec leur vêtement et leur mobilier, et, enfin, une section pour ce qu'on appelle les restaurants-bébés, où nos enfants viendraient prendre leur goûter.

Voilà les lignes générales de cette exposition, telle que je la conçois.

L'idée a été bien accueillie par le Ministre du commerce et de l'industrie, et MM. Alphand et Georges Berger, dont l'esprit est toujours ouvert à toutes les innovations, étudient la question. Nous ne pouvons encore annoncer que nous aurons un Palais des Enfants, mais la question est sérieusement examinée, et nous avons tout lieu d'espérer que M. le Ministre du commerce et de l'industrie et ses directeurs généraux feront tous leurs efforts pour réaliser une idée qui est vivement appuyée par nos fabricants et qui, en constituant une attraction nouvelle, peut attirer un grand nombre de visiteurs et être une source sérieuse de recettes pour l'Exposition.

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

Ouverture du comité départemental de la Seine-Inférieure

M. Georges Berger se rend aujourd'hui samedi, à Rouen, pour assister à la séance d'ouverture du Comité départemental de la Seine-Inférieure et prononcera à cette occasion un discours.

L'agriculture à l'Exposition de 1889

Voici quelques renseignements au sujet de l'Exposition de l'agriculture. Un espace de 28,000 mètres carrés est réservé à l'agriculture entre le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides, sur le quai ; les produits français et étrangers seront mélangés; les animaux vivants seront placés au Palais de l'Industrie ; les produits alimentaires sont rattachés à l'agriculture et sont exposés dans un palais spécial sur les quais ; le service des Eaux et Forêts sera placé au Trocadéro.

Les Torpilleurs des marines européennes

M. Lisbonne, directeur des constructions navales, en retraite, publie dans le *Génie civil* un tableau comparatif des torpilleurs des marines anglaise, française, italienne, allemande et russe, qui comprend tous les échantillons, depuis les croiseurs-torpilleurs jusqu'aux torpilleurs-vedettes du plus petit tonnage.

L'Angleterre possède 156 torpilleurs, la France 143, l'Italie 89, l'Allemagne 156, la Russie 115 ; mais pour apprécier la valeur de ces flottes, il faut ajouter leurs déplacements et leur prix. Ainsi l'Angleterre entre pour 23,912 tonnes et 36,585,000 francs, la France pour 20,450 tonnes et 31,337,000 francs, l'Italie pour 7,966 tonnes et 12,188,000 francs, l'Allemagne pour 14,597 tonnes et 22,338,000 francs, la Russie pour 5.104 et 7,803,000 francs.

De la comparaison instructive entre la France et l'Angleterre il résulte que la différence la plus notable réside dans la répartition entre les torpilleurs de 30 à 35 mètres et ceux de 38 à 43 mètres. Ce sont ces derniers qui nous font défaut. Aussi M. Lisbonne ajoute qu'on eût été mieux inspiré si nous n'avions pas ajouté dès le mois de février dernier vingt et un torpilleurs de 35 mètres à ceux que nous avions déjà et qui, on le sait, sont à modifier.

La poudrière de l'ancienne île Louviers

Dans l'ancienne île Louviers, entre le quai Henri IV et le boulevard Morland, va s'élever un nouvel édifice, destiné aux dépôts de poudres et salpêtres et au laboratoire d'artillerie de la marine; les travaux viennent d'en être adjugés en conseil de préfecture.

L'Arsenal va donc perdre ainsi le dernier vestige de sa destination primitive. Depuis longtemps, du reste, le service des poudres n'y occupait plus qu'une très petite partie de l'emplacement d'autrefois. Quant aux longs bâtiments qui en constituaient le front de bandière du côté du fleuve, bien que la façade en soit surmontée de canons et de bombes en feu, depuis longtemps ils ne renferment que des livres.

Nouveaux fonctionnaires de la Société nationale d'horticulture de France

La Société nationale d'horticulture de France vient de procéder au renouvellement de ses fonctionnaires. Le bureau se trouve ainsi composé pour l'année 1887 :

Président, M. Léon Say ; premier vice-président, M. Hardy ; vices-présidents, MM. Eugène Verdier, Vitry, Henri de Vilmorin, R. Jolibois ; secrétaire-général, M. Alfred Bleu ; secrétaire-général adjoint, M. B. Verlot ; secrétaires, MM. Dybowski, Lepère, Eug. Delamarre, Paul Lebœuf ; trésorier, M. Chouveroux ; trésorier-adjoint. M. Huard ; bibliothécaire, M. Glatigny ; bibliothécaire-adjoint, M. Hariot.

L'Exposition à l'Etranger

Les journaux étrangers commencent à s'occuper d'une façon suivie de notre Exposition universelle. Les principaux organes d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Belgique notamment, ont donné ces jours-ci des détails circonstanciés sur le plan et l'organisation générale du grand concours de 1889, tels que ceux-ci ont été développés dans la conférence de M. Georges Berger laà Société de Géographie.

Elargissement du Canal de Suez

Une dépêche du Caire annonce que l'accord est définitivement établi entre le gouvernement égyptien et la compagnie du canal de Suez, au sujet de l'élargissement du canal.

En vertu de cet accord, qui doit être signé lundi, la largeur du canal sera de 44 mètres depuis Port-Said jusqu'aux lacs Amers et de 65 mètres des lacs à Suez.

L'élargissement du canal de Suez

Le *Times* publie la dépêche suivante qui lui est adressée d'Alexandrie, le 4 janvier:

« M. Charles de Lesseps et sir W. Sokes sont partis ce matin pour Brindisi. Ainsi qu'on l'a déjà télégraphié, ils ont terminé les arrangements relatifs à l'achat de terrains le long du canal et autour des ports du canal. Ils ont également réglé certaines questions secondaires concernant les droits à payer par les bâtiments de faible tonnage naviguant en eau douce et sur les canaux maritimes, ainsi que les taxes immobilières des propriétés de la compagnie. Ils ont fait une tournée d'inspection, la nuit, pour se rendre compte de l'éclairage entre les lacs Amers et Suez, section qui jusqu'à ce jour n'avait pas été ouverte à la navigation de nuit. Ils ont constaté que les dispositions prises à cet égard répondent admirablement au but cherché.

« Aussitôt que certains travaux d'élargissement seront terminés dans les petits lacs Amers, cette partie du canal sera ouverte la nuit aux navires pourvus d'éclairage électrique. On compte que la traversée du canal sera alors abrégée de 24 heures.

Bourse centrale du travail

Des négociations sont ouvertes par la Ville pour l'acquisition de l'immeuble de la place de la République, connu sous le nom de « Grand Café parisien ».

C'est là que, d'après un projet actuellement à l'étude, on établirait une Bourse centrale du travail, où se réuniraient toutes les chambres syndicales ouvrières. Cette Bourse du travail sera la seconde, puisque la première doit s'ouvrir prochainement rue Jean-Jacques-Rousseau, dans l'ancienne salle de la Redoute.

CHONIQUE ARTISTIQUE

EXPOSITION DE TABLEAUX DE MAITRES ANCIENS AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI

Le mardi 4 janvier a été ouverte au public une exposition de tableaux anciens, à l'École des Beaux-Arts. Cette exposition comprend 170 numéros ; on peut dire que, à quelques exceptions près, elle est composée d'œuvres de premier ordre.

C'est à M. Rochefort qu'on doit cette réunion de belles toiles, et si les inondés du Midi y trouvent leur compte, grâce à la belle recette qu'on fera, les véritables amateurs de peinture, fussent-ils des plus difficiles, y trouveront aussi le leur ; s'ils veulent tout voir, et bien voir, une visite ne leur suffira pas, il s'en faut de beaucoup ; et nous pourrions citer tel tableau devant le-

quel on pourrait passer une heure sans une minute de fatigue.

L'exposition est composée en majeure partie de tableaux des écoles hollandaise et flamande du XVII[e] siècle, ce siècle merveilleux qui a vu naître une pléïade d'artistes, tels que : Rembrandt, Rubens, Van Dyck, Cuyp, Hobbema, Ruysdael, Teniers, Hals, Paul Potter, Wouverman.

Cette énumération n'évoque-t-elle pas un ensemble de chefs-d'œuvre, inquiétant pour les peintres modernes? Malgré ce passé glorieux, le XIX[e] siècle n'a pas été inférieur à son devancier.

On peut en effet opposer hardiment Théodore Rousseau à Ruysdael et Hobbema; il nous resterait encore Corot, Diaz, Dupré. Le pays qui a produit Delacroix, Géricault, Decamps, Millet, Troyon, Prudhon, Fromentin et bien d'autres encore peut admirer, sans envie et sans jalousie, tous les chefs-d'œuvre de l'Ecole Hollandaise, Flamande, et c'est ce que nous allons faire.

De *Hals*, quatre toiles de la plus grande beauté; trois appartenant à M. le comte André Mniszech; le plus beau est incontestablement le n° 73. Il porte la date 1634; à cette époque Franz Hals était dans la plénitude de son talent, il avait alors 50 ans; aussi trouva-t-on réunies dans ce *Portrait de femme* toutes les qualités du maître : fermeté de touche, sûreté dans le dessin, coloris pur et argenté, grande intensité de vie dans ces têtes. On peut placer ensuite le *Portrait du pasteur Miehel Midelhofen, de l'église d'Amsterdam,* d'une exécution facile, et d'une belle tonalité. Puis viennent le *Portrait de la femme du pasteur Michel Midelhofen* et le *Joueur de flûte*, exécuté avec le brio et la fougue de ce grand maître de l'Ecole Flamande; cette toile provient de la collection de Beurnonville et appartient aujourd'hui au baron de Hirsch.

Rubens est représenté par cinq numéros. En première ligne on peut citer le *Portrait de Claire Fourment, sœur de la seconde femme de Rubens, femme de Pierre Van Hecke*, et le pendant, le *Portrait de Pierre Van Hecke, mari de Claire Fourment, sœur de la seconde femme de Rubens.* De ces deux portraits, celui de l'homme est supérieur au second; celui-ci n'en reste pas moins un très beau morceau de peinture, mais le portrait de Pierre Van Hecke est complet dans toutes ses parties. La tête est une merveille de coloration, les demi-tons, les clairs obscurs, tout y es observé.

La main droite pendant avec tant de naturel le long du corps, est un morceau d'une remarquable exécution. Ces deux tableaux appartiennent au baron Edmond de Rothschild.

Une belle esquisse *Mars partant pour la guerre*, appartient à M. E. Marcelle; citons encore, n° 139 esquisse, *Entrée triomphante de Constantin dans Rome* et le n° 143 *Le triomphe de l'Eucharistie*, d'une puissante coloration.

Quatre *David Teniers*, dont un notamment est de toute beauté; le n° 150 *Cabaret flamand* appartenant à Mme la baronne Nathaniel de Rothschild. Importante composition; au premier plan deux joueurs de cartes, dont l'un abattant son jeu d'un air triomphant indique à son adversaire qu'il a partie gagnée; celui-ci hésite encore à s'avouer vaincu et cherche quelque combinaison pour lutter encore; mais il est certain, d'après l'expression des physionomies des voisins qui suivent la partie, qu'il va falloir se rendre. Au second plan, huit buveurs et fumeurs sont attablés, riant et causant gaiement.

Ce beau tableau est non seulement un des plus réussis du maitre, mais il est d'une conservation qu'on souhaiterait à beaucoup de tableaux anciens.

A citer encore *Joueurs de boules* appartenant au peintre Vollon, *Tabagia*, à M. Warneck et *L'été, ou la tonte des moutons* à M. X***

Deux *Albert Cuyp* seulement, mais c'est assez, car il s'agit de deux bijoux. L'un *Pêcheurs et troupeau au bords de la Meuse* appartient au baron Gustave de Rothschild. Belle lumière, dessin large, oppositions puissantes et harmonieuses.

Le second, *Vue d'une ville hollandaise* appartenant à son frère le baron Alphonse de Rothschild. Tonalité blonde, fine, transparente; on se croirait au bord de l'Oise par une belle matinée de juillet.

Van Dyck, est moins bien représenté : une grande toile : *Portrait de la duchesse de Buckingham* entourée de ses enfants de grandeur nature, appartient au baron de Hirsch.

Deux études : *Joueur de flûte*, appartient au peintre G. Dubuffe fils, et *Tête de jeune homme*, étude pour le tableau. *Le Christ bénissant les enfants*, appartient à M. Warneck

De *Van Goyen*, deux marines, vues de Hollande; l'une d'elles, le n° 61, est, dans sa petite dimension, une des plus belles compositions du maître, elle appartient à Mme Sano.

De *Hobbema*, le grand paysagiste, il n'y a qu'une toile, belle et importante, il est vrai, signée en toutes lettres et portant la date 1662 : *Paysage de la Gueldre*. Le site est pris dans cette belle province hollandaise qui s'appelle la Gueldre. Dans une plaine fertile et boisée, on aperçoit de charmantes habitations a demi-cachées par la verdure; le paysage est animé par quelques personnages; on découvre aussi quelques animaux pâturant.

De *Van des Heyden* qui a excellé dans les vues de ville, et les tableaux dans lesquels l'architecture joue un rôle sérieux, les deux spécimens qui sont exposés contenteront certainement les plus difficiles. Le n° 74 *Vue de l'abside d'une église* contient toutes les qualités qu'on s'attend a trouver dans les compositions de ce maître : détails minutieux, finesse de touche. Adrien Van de Vede a peint les figures de ce tableau, ce qui ajoute encore à sa valeur. Appartient à M. le baron Edmond de Rothschild.

Le second tableau qui appartient au même propriétaire, est non moins beau; il est d'une dimension importante pour ce peintre qui n'a généralement peint que des œuvres de petite taille. Il représente *une vue d'Amsterdam*. Un canal traverse le tableau dans toute sa largeur, une église occupe le milieu; cette peinture est traitée avec plus de liberté qu'on n'en rencontre généralement chez cet artiste et notamment les reflets de l'Eglise dans le canal, atteignent une perfection dont on ne trouverait pas l'équivalent chez les peintres modernes, les plus habiles; et pourtant chez quelques-uns l'habileté est si grande qu'elle devient fatigante.

Ruysdael (*Jacques*), un *Paysage boisé*, importante composition de la belle époque du maître, de la collection de M. le baron Edmond de Rothschild.

Une *Marine*, appartenant à M. Goldschmidt.

Philips Wouverman est merveilleusement représenté par une *Halte de chasse*, de la collection du baron Gustave de Rothschild. Au milieu d'un magnifique paysage, quelques chasseurs sont arrêtés; quelques-uns sont descendus de cheval, une belle amazone est restée en selle. La chasse a été fructueuse, car un des suivants remet en ordre, sur le dos d'un cheval, les nombreuses victimes de la journée : chevreuils, lapins, lièvres, perdreaux, faisans. L'œil s'étend à perte de vue sur un splendide panorama. On ne saurait trop admirer l'exécution des dé-

tails des premiers plans; sans tomber dans la sécheresse, le maître a su en pousser le fini aussi loin que possible. Deux autres toiles du même peintre méritent l'attention, mais sont loin de valoir celui-ci. Ce sont : *Le départ pour la chasse* et *le Marché*.

Nous arrivons maintenant à un morceau capital, avec lequel on ne saurait prendre trop de liberté, puisqu'il est convenu que c'est beau, merveilleux, sublime, et qu'il n'y a qu'à s'incliner. Il s'agit d'un Raphaël, il est inscrit au catalogue, n° 146, *Sanzio (Raffaello) Portrait du marquis Federico de Mantoue*; et provenant de la collection du roi Charles Ier d'Angleterre. Voici la traduction de sa description dans le Catalogue de la collection du Roi, par Virtue :

« Un jeune homme sans barbe, coiffé » d'un chapeau rouge orné d'une mé- » daille. On aperçoit une partie de sa » chemise blanche. Il porte ses cheveux » longs. Ce portrait est celui du marquis » de Mantoue, qui fut fait par l'empereur » Charles V, duc de Mantoue. Ce tableau » représente une tête grandeur nature, » et est peint sur bois. Collection de M. » le baron Alphonse de Rothschild» .

On peut admirer certainement, la pureté du dessin, la noblesse de l'expression, la beauté de la couleur ; mais, il est permis de faire une restriction. Et nous pensons que cette peinture froide et légèrement empesée, et qui n'est pas un des meilleurs morceaux de Raphael, ne pourrait être comparée avec la peinture chaude et vibrante des Rembrandt, Rubens ou Van Dyck, ou Hals.

A signaler : Un bon tableau d'un maître de second ordre ; *Berk-Heyde, Un quai*. Deux bons *Bailly : la Jeune mère*, appartenant à M. le baron Gérard et le *Jardin turc*, avec de nombreux personnages, appartenant à Mme de V.

Deux très beaux *Boucher*, appartenant à M. Marcille, *Vénus et l'Amour* et l'*Eau*. Six *Chardin*, appartenant aussi à M. E. Marcille. *Instruments de musique* formant quatre compositions. *Une femme à la fontaine*, intéressant morceau de peinture, et un très beau tableau, *Le Benedicite*. Dans un intérieur modeste, deux fillettes se disposent à manger leur soupe, mais avant, leur mère leur fait réciter le *benedicite* ; elles ont joint les mains et obéissent modestement et gracieusement. Cette composition est en tous points réussie.

Deux très beaux tableaux de *Detroy* : *La Jarretière* et *Conversation galante* appartenant à M. Edmond Blanc. Deux *Drouais*, *Portrait de Mme Dubarry* et *Portrait de Mme de Tencin*.

Quelques spécimens de *l'Ecole primitive flamande*, sujets religieux, appartenant à Mme Spitzer ; de *Fragonard : La Bonne mère*, *L'amoureux hardi*, *La surprise*.

Géricault est représenté par de belles et puissantes études de fous et de folles, fait à Bicêtre et à la Salpétrière ; c'est d'un réalisme effrayant. Il y a aussi *L'enseigne du maréchal-ferrant* appartenant à M. Hector Crémieux, et *Lord Byron*, à M. Henri Rochefort.

Quatre *Goya*, dont une belle étude, *Course de taureaux*, dont M. Rochefort peut être fier d'être le propriétaire. Trois petits *Guardi*, également bons. Trois *Lawrence*, dont un *Portrait du duc de Richelieu* mérite une mention spéciale.

Deux grands *Ch.-A.-P. Van Loo* : *Le café* et *La tapisserie*, très décoratifs.

Deux *Murillo : La Sainte famille* et *L'Assomption*. Rien des tableaux du Louvre, ni comme qualité, ni autrement.

Deux bons *Adrien Ostade*. *Le Chanteur* et *Kermesse hollandaise*.

Deux charmants petits *Pater* : *Scènes de camp*.

Six *Prudhon*, presque tous des portraits ; mais dont un, le n° 120, *Portrait de jeune homme*, est tout simplement une merveille.

Un petit *Rembrandt*: *Portrait de rabbin*, sans prétention.

Trois *Reynolds*, tous trois intéressants.

Huit grands tableaux décoratifs, appartenant à la ville de Paris, de *Hubert Robert* : *Vénus Callipyge*, *Laocoon*, le *Gladiateur*, *Marc-Aurèle*, *Vénus de Médicis*, *Flore*, *Apollon* et *Hercule Farnèse*.

Peu de sculptures, mais bien choisies: *Ugolin et ses enfants*, de *Carpeaux*; et trois *Fremiet* de premier ordre : un *Lion*, un *Ours blanc*, et le *Dénicheur d'éléphants*.

On peut juger, par l'importance de cette exposition, de l'occasion rare qui est offerte au public de passer agréablement quelques heures à peu de frais et de faire, en même temps, une œuvre de charité.

Il nous semble qu'il ne serait pas juste de terminer cet article sans adresser les félicitations les plus sincères, non seulement aux organisateurs, mais encore aux personnes qui ont consenti à se séparer de pareils chefs-d'œuvre pour quelques semaines et, en particulier, à la famille de Rothschild, dont la charité est vraiment inépuisable.

E. Rodis.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

Revue Financière

6 janvier 1887.

Pendant la liquidation de fin de mois, des réalisations importantes ont été la conséquence de la tension des reports de nos rentes. Ainsi, les espérances, d'ailleurs assez peu solides, conçues antérieurement au sujet d'une liquidation relativement facile, ont été complètement trompées. Le report du 3 0/0 ancien s'est élevé, en coulisse, de 25 à 35 centimes, et de 23 à 30 centimes au Parquet. Celui du 3 0/0 nouveau a atteint de 24 à 29 centimes, celui de l'Amortissable de 24 à 28 centimes, celui du 4 1/2 0/0 de 30 à 34 centimes.

Le report du 3 0/0 ancien, celle de nos rentes qui est la plus en vue, dépasse donc sensiblement la fraction mensuelle du coupon. La spéculation à la hausse a perdu ainsi un de ses meilleurs facteurs.

La liquidation des valeurs a été plus laborieuse encore que celle des rentes. Au Parquet, l'argent a valu couramment de 5 à 6 0/0, et en coulisse, les seconds crédits ont éprouvé très durement les effets de la raréfaction de l'argent, puisque, pour certaines valeurs, telles que l'Extérieure espagnole, par exemple, il n'a pas fallu payer moins de 8 0/0.

Mais à voir l'attitude assez calme que l'on a adoptée ultérieurement, on est fondé à croire que l'impression produite par la cherté des reports ne sera que momentanée.

Après la liquidation, les séances se sont succédé au milieu d'un manque absolu de transactions, limitées — le réglement des comptes absorbant presque toute l'attention du public, — au strict nécessaire. Les tentatives pour donner une impulsion à la hausse aux cours demeurent vaines ; et il est à présumer qu'il en sera ainsi pendant quelque temps encore, jusqu'à ce que les effets de la cherté des capitaux aient définitivement disparu,—jusqu'à ce que le comptant se décide à employer les disponibilités résultant de l'encaissement des coupons de janvier.

D'un mois à l'autre, les cours de compensation des rentes ont varié de 83,15 à 82,95 pour le 3 0/0 nouveau, de 109,75 à 110,10 pour le 4 1/2 0/0, de 83,30 à 82,50 pour le 3 0/0 ancien et de 86,25 à 85,40 pour l'Amortissable, — ces deux derniers ex-coupon de 75 centimes.

Derniers cours des Rentes françaises (comptant) : 3 0/0 ancien, 82 45 ; 3 0/0 nou-

veau, 82 75; amortissable, 85 60; 4 1/2 0/0, 110, 15.

Derniers cours des Rentes françaises (terme) : 3 0/0 ancien, 82 50; 3 0/0 nouveau » ; amortissable, 85 65; 4 1/2 0/0, 110 30.

Derniers cours de l'Italien, 101 70; de l'extérieure espagnole, 67 5/16; du hongrois, 85 7/16; du portugais, 56 1/8; du turc, 14 70; de la Banque ottomane, 522; de l'obligation unifiée d'Egypte, 6 0/0 , 379; des consolidés, 100 3/4.

Le bilan de la Banque de France présente sur celui de la semaine dernière les différences suivantes : l'encaisse métalliqne diminue en totalité de 19 millions, dont 12 3/4 en or. Le Portefeuille, malgré les encaissements nombreux faits en fin d'année, a de nouveau demandé 17 millions ; et les effets de la raréfaction momentanée de l'argent se font aussi sentir sur les avances, qui augmentent de 19 millions. Il a été pris 58 millions par le Trésor, mais les comptes courants particuliers ayant versé 31 millions, on n'a dû augmenter que de 68 millions le chiffre des billets en circulation. Les bénéfices de la semaine sont de 838,000 francs.

Le chèque de Paris sur Londres finit à 25 34 1/2.

L'Escompte hors banque est nul.

Les recettes de nos six grandes Compagnies de chemins de fer, pour la 51e semaine de 1886, comparées à celles de la période correspondante de 1885, présentent les différences que voici.

Recettes des chemins de fer

	Différence des recettes	0/0 kilom.
CHEMINS DE FER FRANCAIS		
Lyon	+ 156.315	+ 1.82
Nord	+ 143.122	+ 4.75
Orléans	— 196.186	— 10.85
Est	+ 92.822	+ 7.52
Ouest	— 6.224	— 2·67
Midi	— 3.898	+ 2.38
	Différence des recettes	0/0 kilom.
LIGNES DIVERSES		
Rhône au Mont-Cenis	+ 10.619	+ 11.59
Algériens	— 6.854	— 3 94

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

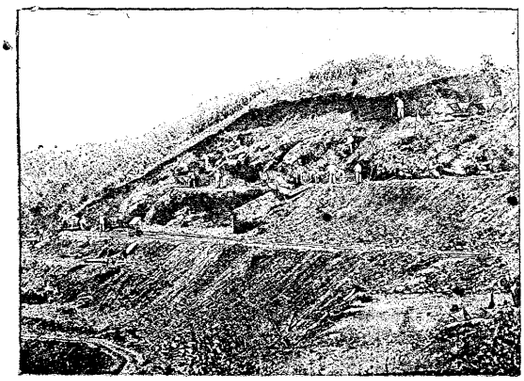
Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Maison OBLANCE, fondée en 1850, à PARIS.
MARX Opticien, Successr 8, r. N.-D.-de-Lorette | Jumelles de Théâtre, Campagne et Marine.
Pince-Nez-Lunettes. Baromètres de Précision


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (21) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.


SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Évry-Petit-Bourg ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRE CONTENANT 250 GRAVURES

ARMENGAUD Jne BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS



Les CAPSULES THEVENOT, de forme sphérique de la grosseur d'une pilule, représentent sinon des médicaments nouveaux, du moins une forme nouvelle offrant, comme celle-ci, une grande facilité d'emploi et se prêtant mieux qu'elle à l'administration de certains produits médicinaux du plus haut intérêt, que jusqu'alors on avait considérés comme tout à fait impropres à l'absorption : l'Ether à fortes doses, le Goudron, l'Essence de Térébentine, etc.
UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE.
Pour être renseigné sur les principales Capsules Thevenot, lire les annonces qui suivront.
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes aux Expositions Universelles.

AU VIEUX CHENE 69,71,73, r. Beaubourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

Grands Vins de Champagne St-MARCEAUX, Reims

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 9. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 15 Janvier 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE du XIV Arrondissement

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Sous-commission des travaux.
Chronique des travaux.
Encore le Palais des Enfants.
Le Comité départemental de la Seine-Inférieure.
Distribution des récompenses à l'Union nationale.
Echos.
Les Colonies à l'Exposition.
L'Exposition des produits à bon marché.
Mouvement industriel et commercial.
La Maison à l'Exposition.
Le Chemin de fer de ceinture.
Pavillon en fer destiné à recevoir une bibliothèque.
Revue financière.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Charente :

1° Sous-Comité de l'Arrondissement d'Angoulême

MM. Prudhomme, général comm. la 46e brigade d'infanterie à Angoulême, Rossignol, minotier à Lhoumeau-Pontouvre. Salliard (Alphonse), marchand sellier-harnacheur à Angoulême. Sazerac de Forge, conseiller général à Angoulême.

MM. Sazerac, fabricant de céramique à La Rochefoucauld. Weiller (Lazare), manufacturier à Angoulême. Weiller (Antonin), fabricant de toiles métalliques à Angoulême. Le rédacteur en chef du journal le *Charentais* à Angoulême. Le rédacteur en chef du journal la *Charente* à Angoulême. Le rédacteur en chef du journal l'*Indépendant charentais* à Angoulême. Le rédacteur en chef du journal l'*Etoile des Charentes* à Angoulême. Le rédacteur en chef du journal le *Suffrage universel* à Angoulême. Le rédacteur en chef du journal le *Matin charentais* à Angoulême.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Barbezieux

MM. Arnous (Louis), député, conseiller général à Brossac. Bonlieu, conseiller d'arrondissement à Baignes. Boraud, propriétaire à Saint-Hilaire. Boutelleau, vice-président du comice agricole à Barbezieux. Daguerre, manufacturier à Saint-Séverin. Desvergnes, conseiller d'arrondissement à Aubeterre. Drilhon, banquier à Barbezieux. Got (Jean-Jacques), conseiller général à Baignes. Jaulin, maire, docteur en médecine, à Chalais. Laboureur (Louis), conseiller général, à Barbezieux. Lafargue, manufacturier à Laprade. Lajeunie (François), conseiller général à Saint-Quentin. Lavergne, banquier, maire à Aubeterre. Manny (de), docteur médecin à Brossac. Mansière, négociant à St-Christophe. Meslier, maire à Barbezieux. Mongourdier (Onésiphore), négociant à Chalais.

MM. Pérodeau, propriétaire à Boisbreteau. Sicard, propriétaire à Tonnerac. Sicard, maire à Saint-Eutrope. Tesnières (Maurice), conseiller général à Saint-Amand-de-Montmoreau. Trarieux (Ludovic), conseiller général à Aubeterre. Vallads, ancien notaire, maire à Montmoreau. Le rédacteur en chef du journal le *Barbezilien* à Barbezieux. Le rédacteur en chef du journal l'*Opinion des Charentes* à Barbezieux. Le rédacteur en chef du journal le *Patriote* à Barbezieux.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Cognac

MM. Barit, maire à Réparsac. Barraud, président du syndicat agricole de Segonzac. Bertaudeau, président du syndicat agricole de Seconzac. Brémond d'Ars (de), sénateur à Cognac. Brisson, conseiller d'arrondissement à Cognac. Clemenceau, propriétaire à Sainte-Sévère. Clerc, propriétaire à Richemond.

MM. Combeau (Pascal), conseiller d'arrondissement à Cognac. Cunéo d'Ornano, député, conseiller général à Bassac. Delamain, négociant, maire à Jarnac. Descoffre, président du comice agricole à Châteauneuf. Fichon père, fabricant de limonade à Cognac. Foucaud (Lucien), président du tribunal de commerce, Cognac. Gautier, propriétaire et maire à Liguières. Guérin, (Alexandre), propriétaire à Salles-d'Angles. Hine, conseiller d'arrondissement.

MM. Moquet-Lacoudray, propriétaire et maire à Saint-Même. Motard, industriel à Châteauneuf. Planat (Oscar), conseiller général et maire à Cognac. Pouzon, négociant et adjoint au maire à Réparsac. Rambaud de Larocque, président du conseil général, à Bassac. Richard aîné, négociant à Sigogne. Richard (Delisle), conseiller général à Châteauneuf. Rivière, propriétaire et maire à Mosnac. Roux, maire à Malaville. Tapon, agriculteur à Saint-Sulpice. Le rédacteur en chef du journal l'*Indicateur de Cognac*, à Cognac Le rédacteur en chef du journal l'*Ère nouvelle*, à Cognac. Le rédacteur en chef du journal le *Cognac*, à Cognac. Le rédacteur en chef du journal la *Constitution*, à Cognac. Le rédacteur en chef du journal l'*Echo cognaçais*, à Cognac. Le rédacteur en chef du journal *Revue viticole et commerciale de Cognac, Bordeaux et Reims*, à Cognac.

4° Sous-Comité de l'arrondissement de Confolens

MM. Allées (des) père, propriétaire et maire de Saint-Cloud. Babaud-Laribière, maire à Confolens. Barret, maire à Chabanais. Bastide (de la), président du comice agricole à Confolens. Bertrand, propriétaire à Taponnat. Boreau-Lajanadie, député à Confolens. Cassan, négociant à Confolens. Chauveau, manufacturier à Confolens. Corderoy, conseiller général à Confolens. Fougerat, conseiller général à Saint-Mary. Jardet (Laurent), industriel à Chabanais. Labrousse, négociant à Confolens. Laurière (de), propriétaire et maire à Saint-Adjutory. Longeaud-Desbregères, conseiller général à Montembœuf. Maillard, conseiller général à Confolens. Marigné, conseiller général à Champagne-Mouton. Pascaud, propriétaire et maire à Chasseneuil. Perusson, négociant à Fontafie. Petit, négociant à Confolens. Polakowski, manufacturier à Roumazières. Ransonnet, propriétaire à Saint-Laurent-de-Céris. Roudier, à Exideuil. Soulié, propriétaire à Confolens. Le rédacteur en chef du *Journal de Confolens* à Confolens.

5e Sous-comité de l'arrondissement de Ruffec

MM. Briand, fabricant de chaux à Echoisy. Brothier (Théophile), conseiller général à Saint-Front. Chaléroux (Ernest), brasseur à Ruffec. de Champvallier (Edgard), député, conseiller général à Bernac. Chauvet, notaire à Ruffec. David, propriétaire aux Gours. Delrue, propriétaire à Saint-Fraigne. Dexhandier, fabricant de pâtés à Ruffec. Duportal, maire à Ruffec. Gaudin, fabricant de limonade à Ruffec. Gautier, négociant en eau-de-vie, maire à Aigre. Gautier (René), conseiller général à Fouqueure. d'Hemery (Pol), conseiller général à Bioussac.

MM. Madenel, fabricant de chaux à Echoisy. Serrein, maire à Teizé-Aizie. Poste, fabricant de pâtés, à Ruffec. Pouyaud, propriétaire à la Chévrerie. Rouil, négociant à Ruffec. Robin, maire à Mansle. Sicard, docteur en médecine, maire à Tusson. Thiac (de), président de la société d'agriculture à Puyréaux. Le rédacteur en chef de l'*Observateur de Ruffec*. Le rédacteur en chef le *Républicain* à Ruffec.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Finistère :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Brest.

MM. Delobeau, maire de Brest. Chevillotte, armateur, député, président de la chambre de commerce. Benoit, négociant en vins, président du tribunal de commerce, Poilleu, industriel, président du conseil des prud'hommes.

MM. Texier, industriel, fabricant de machines agricoles à Landerneau. Le Vavasseur, industriel, fabricant de produits chimiques au Conquet. Glaizot, industriel, fabricant de produits chimiques à Landéda. Belhommet, industriel, fabricant de bougies à Landerneau. Heuzé, industriel, directeur de la société linière à Landerneau. De la Bourdonnaye, président de la société d'agriculture. Hautin, propriétaire agriculteur. Stears, propriétaire agriculteur. Estienne, inspecteur primaire. Miriel, professeur de dessin à l'école navale.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Châteaulin.

MM. Bernard, président de l'association agricole de Carhais. Fenigon, vice-président de la société d'agriculture de Châteaulin. Hervieu, conseiller d'arrondissement, maire de Quéménéven. Le Roux, négociant à Châteaulin. Guéguen, conseiller général, ancien député à Plonévez-du-Faou. Peillet, conseiller d'arrondissement à Crozon. Caurant, président du comice agricole du Faou, ancien député. Le Gall, président du comice agricole, conseiller général à Huelgoat. Le Borgne, docteur en médecine, conseiller général à Pleyben. Moysan, exploitant d'ardoisières à Pleyben.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Morlaix.

MM. Puyo, président de la chambre de commerce. Kerebel, président du tribunal de commerce. Cloarec, maire de Morlaix. Estrade, conseiller d'arrondissement, juge suppléant au tribunal de commerce.

MM. Vichol, fabricant d'instruments aratoires à Morlaix. Andrieux, papetier à Pleybert-Crist. Miciol, ingénieur des tabacs à Morlaix. de Lescoël, président de la société d'agriculture de Morlaix. Drouillard, président de la société hippique de Saint-Thégonnec, maire de Saint Pol. de Champagny, ancien président de la société d'agriculture de Morlaix à Ploujean. Parize, professeur au collège de Morlaix, directeur de la station agronomique. Le Cam, adjoint au maire de Thegonnec, agriculteur. Le Goff, négociant, membre de la chambre de commerce, à Morlaix. Le Maître, tanneur, ancien maire de Landivisiau.

4° Sous comité de l'arrondissement de Quimper.

MM. Briol de la Mallerie, maire de Penhars. de Lécluse à Kerfeunteun. Le Guyader à Erqué-Gabéric. Belbéoch aîné à Pouldegat. Feunteun, maire à Erqué-Armel. Croissant (Yves), de Briec Arnoult, conseiller général à Pont-l'Abbé. Quénerdu, président de la chambre de commerce. Ispa à Douarnenez. Roulland, maire de Concarneau. Docteur Balestrié à Concarneau. Richard, maire de Rosporden.

MM. Guillou père, conseiller d'arrondissement, à Concarneau, Beau directeur du musée. Luzel, archéologue.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Quimperlé.

MM. Savary, industriel, maire de Quimperlé, de Kerjégu, conseiller général à Scaër. Guégan, conseiller général, maire de Melgven. Baron, directeur de l'école de Lézardeau. Gestalin, ostriéculteur, maire de Riec. Le Bihan, juge de paix de Bannalec. Gallic, maire de Guilligomarc'h.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Haute-Goronne :

1° Sous-comité de l'arroudissement de Toulouse

MM. le maire de Toulouse. Le recteur de l'académie de Toulouse. Audran, tapissier à Toulouse. André de Servelles (d'), président de la société d'agriculture de Toulouse. Besaucèle, conseiller municipal, membre de la société d'horticulture à Toulouse. Bonamy jeune, pépiniériste à Toulouse. Bonnet, constructeur-mécanicien à Toulouse. Brusson, pates alimentaires, à Villemur. Caubet, directeur de l'école de médecine à Toulouse. Caussé, teinturier à Toulouse. Clos, directeur du jardin des plantes, président de la société d'horticulture à Toulouse. Darolles, ferblantier-poëlier à Toulouse.

MM. Robinet, professeur d'arboriculture et d'horticulture à Toulouse. Sirven (François), lithographe à Toulouse. Thillet, architecte du département, à Toulouse. Tivollier, conserves alimentaires, à Toulouse. Viers, négociant, articles de voyage, à Toulouse. Virebent, produits céramiques, à Toulouse.

2e Sous-Comité de l'arrondissement de Villefranche

MM. Calès fils, propriétaire à Renneville. Fages, propriétaire à Lanta. Lapeyrouse (de), propriétaire à Labastide-Beauvoir. Malafosse (de), propriétaire à Varennes. Sarrat, conseiller général, maire de Revel. Trazit, propriétaire à Caraman.

MM. Demaux, constructeur-mécanicien à Toulouse. Donat, ouvrier ébéniste à Toulouse. Dubois, marchand de cristaux à Toulouse. Féréal (Isidore), conseiller général, propriétaire-éleveur à Toulouse. Fourcade, président du tribunal de commerce à Toulouse. Freyssinhes, inspecteur d'académie à Toulouse. Garipuy, directeur de l'école des beaux-arts à Toulouse. Girard, constructeur-mécanicien à Toulouse. Henry, habillements, à Toulouse. Lafourcade, directeur de l'école primaire supérieure à Toulouse. Landes, délégué de l'union artistique, conseiller général à Toulouse. Laporte, sculpteur à Toulouse. Mandeville, conseiller général, propriétaire à Fronton. Montès, président des prud'hommes, contre-maître distillateur à Toulouse. Ournac, conseiller général, négociant de vins en gros à Toulouse. Oustalot, négociant en nouveautés à Toulouse. Ricard, imprimeur sur étoffes à Toulouse.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Muret

MM. Baylac, conseiller général à Saint-Lys. Cauvet, ingénieur, directeur de l'école centrale à Cintegabele. Her (Louis), fabricant de faïences à Martres-Tolosane. Mazadé (P.), conserves alimentaires, à Cazères. Pons, ingénieur à Auterive. Tachoires, directeur de la ferme-école de Castelnau-lès-Nauzes.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Gaudens

MM. Armelin, tanneur à St-Gaudens. Courrégé, fabricant de tissus de soie à Montmauriu. Courtis, fabricant de tricots à Miramont. Dorian, fabricant de faulx à Touille. Dufaur, conseiller général, propriétaire à Boulogne. Fossat, propriétaire à Bouchalot. Lacroix, papetier à Mazères. Pichot, jardinier à Luchon. Rème, conseiller général, docteur-médecin, maire de Montréjeau.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Indre :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Châteauroux

MM. Balsan (Charles), manufacturier, président du tribunal de commerce et do la chambre consultative des arts et manufactures, à Châteauroux. Boudier père, fabricant d'engrais à Châteauroux. Fieffé, juge de paix à Châteauroux. Gillet, conservateur du musée de Châteauroux. Grillon (Adrien), brasseur à Châteauroux. Guinon, directeur de la station agronomique. De Lestranges (baron), distillateur à Laucosme, commune de Vendœuvres. Marandon (Raymond), tanneur à Argenton. Petit (Paul), agriculteur à Vauzelles. Rayet (Victor), viticulteur à Buzançais. Sallé (Jules), minotier à Argenton. Baucheron de Lécherolles (Paul), président de la société d'agriculture à Mâron. Lefebvre (Silvain), président de la société vigneronne à Châteauroux.

MM. Hidieu, constructeur de machines agricoles à Châteauroux. Masquelier, vice-président de la société d'agriculture à Saint-Maur. Cusson, fondeur à Châteauroux. Marchain, président du syndicat des agriculteurs de l'Indre à Luant. Flagel-Frétille, horloger à Châteauroux. Bourdier (O), parcheminier à Levroux.

2e Sous-comité de l'arrondissement du Blanc

MM. Bonnarine, viticulteur, pharmacien au Blanc. De Villeneuve (baron), vice-président de la société d'agriculture, conseiller général à Concrémiers. Mestivier, docteur-médecin à Saint-Gaultier. Hénault, minotier à Oulches. Navert, agriculeur) à Obterre. Pacton, agriculteur, maire de Bélâbre. Turlin-Wolcey, ancien négociant au Blanc. Peyrot-Desgachons, négociant au Blanc. Rocher (Eugène), entrepreneur de travaux publics au Blanc.

3° Sous-comité de l'arrondissement de la Châtre.

MM. Périgois (Ernest), ancien dépulé, agriculteur à la Châtre. Decourteix (Ferdinand), ingénieur agronome à La Châtre. Duvernet (Frédéric), agriculteur à Verneuil. Demay aîné, minotier, agriculteur à Montgivray. Naud (Alexandre), industriel à Verneuil. Doré (Camille), industriel à La Châtre. Mapetit (Stanislas), banquier à La Châtre. Dardare, fabricant de voitures à La Châtre. Lureau, entrepreneur de peinture à La Châtre. Picaut (Silvain), entrepreneur de travaux publics à Crozon. Boulade (Théodore) notaire à Aigurande. Blavin (Jules), agriculteur à Eguzon, Ameye, agriculeur à Cluis. Desages (Luc), agriculteur à Urciers. Nicaud (Isidore)-agriculteur à Feusines. de Viliejovet, agriculteur à Nohant-Vic. Simons, agriculteur à Mers.

4e Sous-comité de l'arrondissement d'Issoudun

MM. Louet, industriel, président du tribunal de commerce, à Issoudun. Carcat, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Issoudun. Nouvellon, président du comice agricole à Issoudun. Brunet, vétérinaire, président de la société vigneronne à Issoudun. d'Aussigny, viticulteur, président de l'association vigneronne, maire de Saint-Florentin. De Bonneval, viticulteur, député à Issoudun. Delorme, président du syndicat agricole à Vatan. Voisin (Jules), agriculteur, vice-président de la chambre consultative des arts et manufactures à Issoudun. Hemeret-Rabussier, liquoriste, à Issoudun, Motte (Anatole), industriel à Issoudun. Liger (Albert), horloger à Issoudun. Verdier, négociant en vins à Issoudun. Marat-Dore, tanneur à Issoudun. Dargier, carrossier à Issoudun. Jollivet, agriculteur, conseiller général à Poulaines. Charbonnier, marchand de grains à Vatan. Desprez, agriculteur à Sainte Fauste. Paul (François), parcheminier à Issoudun. Petit (Ernest), fabricant de savons à Issoudun. Desglise, fabricant de brosses à Issoudun.

Par arrêté en date du 27 décembre 1886 le ministre du commerce et de l'industrie commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Lozère :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Mende.

MM. Roussel (Théophile, sénateur, président du conseil général. Bourillon (Henri), propriétaire, président du comice agricole de Mende. Monteils, docteur-médecin, conseiller général, président de la société d'agriculture. Bourillon, député, conseiller général, président de la chambre consulaire des arts et manufactures. Letrac, ingénieur en chef de la Lozère. Roussel, agent voyer en chef de la Lozère. Deux-deniers, inspecteur des forêts (service du reboisement), Adolph, inspecteur des forêts (service ordinaire). Pouillot, inspecteur d'académie. André, archiviste départemental. Rouvière, conseiller général, maire de Bleymard. De Colombet, conseiller général, propriétaire. Bonnet, conseiller général, maire de Châteauneuf. Baffie, conseiller général.

MM. Crucize (Guillaume), conseiller général. Reboul, conseiller d'arrondissement, maire de Villefort. De Lescure, propriétaire, vice-président de la société d'agriculture. Caussignac, négociant, secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures. Rodier (Joseph), propriétaire à Langogne, lauréat de la prime d'honneur (1883). Mély (Honoré), manufacturier à Mende. Giral, agent-voyer à Laugogne. Laviniole, manufacturier à Mende. Auricoste, chef de division à la préfecture. Favet, négociant, conseiller d'arrondissement à Mende.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Florac

MM. Jourdan, député, conseiller général. Boyer (Auguste), conseiller général. Teissier (Emile), conseiller général, maire de Molezon. Barandon (Louis), conseiller général, propriétaire à Sainte-Enimie. Dafoix (Théophile), propriétaire, président du comice agricole de Florac. Pelatan, vétérinaire, chef du service sanitaire du département, secrétaire du comice agricole de Florac. Turc (Louis), conseiller général, maire de Saint-Germain de Calberte. Martin, adjoint au maire de Florac. Monestier, ingénieur des ponts et chaussées, conseiller général de Massegros. Monestier (Amédée), conseiller d'arrendissement, maire de Saint-Rome-de-Dolan. Plantel, conseiller général, maire du Pont de Montvert.

MM. Paradis, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Florac. Mersadier, négociant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Pont-de-Montvert. Vincent, négociant, maire de Meyrueis. Lamarche (Hippolyte), propriétaire, maire de Barre. Mazaurio, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Etienne-Vallée-Française. Bourbon (Théodore), tanneur à Florac. Vidal (Antonin), imprimeur à Florac. Albrand (Paul), ingénieur, directeur des mines et maire de Vialas. Germain (Jules), fileur à Florac. Arnal (Fernand), pâtissier à Florac. Agussol (Louis), horloger à Florac. Lalabric (Auguste), cordonnier à Espagnac.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Marvejols

MM. de Rozière, sénateur, conseiller général, maire de Malzieu. Pelisse, deputé, propriétaire à Saint-Chély. Daudé, conseiller général, maire de Marvejols. Rouffiac, conseiller général, maire de Charnac. Crueize (Hippolyte), conseiller général. Botton, conseiller général, maire d'Aumont. Dejean, conseiller, maire de Nasbinais. de Brion, conseiller général. de Nogaret, conseiller général. Charrier, conseiller général, maire de Chirac.

MM. Mathieu, maire de Saint-Chély-d'Apcher. De Framont, président du comice agricole de Mende. Salanson, président du tribunal de Marvejols. Fabre, directeur de l'asile de Saint-Alban. Lamothe, ingénieur des ponts et chaussées, à Marvejols. Guibal, agent-voyer d'arrondissement, à Marjevols. Du Cayla, propriétaire à Aumont. Grousset (Auguste), sous-directeur de la ferme-école de Recoulettes. Graisset (Régis) propriétaire à Chirac. Sinègre, propriétaire à Plagnes (Trelans). Reversat (Régis), centrôleur en retraite à la Canourgue.

MM. Bouniol, propriétaire à Pradassaux (Plashers). Grousset, propriétaire, maire des Hermaux. Bessière fils, propriétaire à Saint-Bonnet-de-Chirac. Sattel, propriétaire, conseiller d'arrondissement, maire de Marchastel. Monestier, maire de Banessac. Du Chambon, conseiller d'arrondissement, à Fournels. Chassang, propriétaire, maire de Saint-Guéry. Cordesse, juge de paix à la Canourgue. Prunières, docteur-médecin archéologue. Barlet, horticulteur à Marvejols. Maxime, jardinier à Marvejols. Mendras, manufacturier à Marvejols. Talansier, manufacturier à Marvejols. Favier, industriel à Chapchiniés. Saltel (Abel), agriculteur à Maizieu.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Manche :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Lô

MM. Lenoël, sénateur, président du conseil général. Houssin-Dumanoir, membre du conseil général, maire de Saint-Lô. Breton, président du tribunal de commerce de Saint-Lô et de la chambre consultative des arts et manufactures, fabricant de papiers. Froidevaux, inspecteur général des haras. Marie-Cardine, inspecteur d'académie. Dolbet, archiviste départemental, membre de la société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

MM. Rozeray, professeur départemental d'agriculture. Leparquois, ingénieur civil, fabricant de tissus. Huet (Ocellus), membre de la société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle. Granger, ingénieur civil, directeur de la compagnie chaufournière du Hamel-Bazire à Cavigny. Roux, ingénieur civil, directeur de la compagnie chaufournière de l'Ouest, à la Meauffe. Benech, fabricant d'instruments agricoles à Saint-Lô. Colas, chef de division à la préfecture. Mallet, chef de division à la préfecture. Achard-Lebas, éleveur, marchand de chevaux à Saint-Lô.

MM. de la Gonnivière, vice-president de la société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Lô, à Saint-Eny. Alix-Courboy, propriétaire éleveur à Saint-Côme-du-Mont. Gillain (Victor), propriétaire éleveur à Carentan. Samson de la Valesquerie (Félix), agriculteur à Saint-Ebremond-de-Bonfossé. Raulline, propriétaire, maire à Remilly. Blouët, propriétaire conseiller général à Percy. Lehéricey, propriétaire conseiller d'arrondissement à Percy. Dr Bernard conseiller général à Saint-Clair. Manoury vétérinaire conseiller d'arrondissement, à Saint-Clair. Mignot, propriétaire, maire de Saint-Georges-d'Elle. Lebas (François), propriétaire éleveur à Saint-Fromond. Beaufis (Gilles, propriétaire, maire de Moyon. Dr Pommier conseiller général à Torrigny-sur-Vire. Cordhomme, propriétaire conseiller d'arrondissement à Guiberville. Duval (Albéric), propriétaire-éleveur à Condé-sur-Vire.

2e Sous-comité de l'arrondissement d'Avranches

MM. Gauthier, conseiller général, maire d'Avranches. Langlois (Jacques), vice-président de la nouvelle société d'agriculture d'Avranches. Debon (Léon), négociant à Avranches. Desfeux négociant tanneur à Ponts. Riotteau, armateur, conseiller général, président de la chambre de commerce de Granville. Toupet, président du tribunal de commerce de Granville. Dior (Lucien), fabricant d'engrais à Granville. Denis Thieudière, conseiller général à Brécey. Debesne, agriculteur, maire à Saint-Nicolas-des-Bois. Laurent, agriculteur maire des Cresnays. Baron, conseiller général à Ducey. Dupont (Armand), agriculteur à Saint-Quentin.

MM. Fontaine, conseiller général, à la Haye-Pesnel. Lebourgeois, agriculteur, maire à La Lucerne-d'Outre-Mer. Blanchetière, maire de Pontorson. Le marquis de Verdun de la Crenne, président du comice agricole de Pontorson. Morel (Hippolyte), conseiller général, à Saint-James. Hélie (Jules), agriculteur, maire de Saint-Aubin-de-Terregatte. Gautier (César), négociant à Saint-James. Martin, conseiller général à Sartilly. Godefroy, agriculteur, adjoint au maire de Sartilly. Tétrel (Jules), conseiller général, maire de Villedieu. Loyer, agriculteur, maire de la Trinité. Villain (Alfred), fabricant de chaudronnerie à Villedieu. Havard (Félix), négociant à Villedieu. Chesnay (Auguste), parcheminier à Villedieu.

(*A suivre.*)

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Ministre du Commerce et de l'industrie a reçu mardi matin M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation accompagné des délégués d'un groupe d'économistes qui demande l'organisation d'une exposition d'économie sociale et industrielle.

Il s'agirait de faire voir par des leçons de choses, des documents graphiques, des imprimés ou manuscrits, tout ce qui a été fait depuis 1789 par les patrons, les municipalités de l'Etat pour l'amélioration du sort des ouvriers ; ce que ces derniers ont fait aussi par eux-mêmes pour assurer leur avenir par l'épargne.

Etaient présents à l'entrevue : MM. Jules Siegfried, Lyonnais, Pernolet députés; MM. Charles Robert, Cheyssou, Remaury, Lamy, Paul Burquet, Coffinou, Veyssière, Ducret, Marquot.

SOUS-COMMISSION DES TRAVAUX

La sous-commission des travaux de l'Exposition s'est réunie mardi matin, au ministère du Commerce, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort, qui remplaçait M. Edouard Lockroy, retenu au palais de l'Elysée par le Conseil des ministres.

M. le Directeur général des Travaux a présenté le projet d'ensemble du palais du Champ de Mars avec les plans et devis des architectes. Après une étude attentive de ces documents, la sous-commission a décidé de les présenter à la sous-commission des finances qui les examinera avant de les présenter à la commission des 43, qui doit se réunir le 21 janvier.

M. Ménard-Dorian a été nommé rapporteur de la sous-commission, dont le travail, après un nouvel examen, portera sur les points suivants :

1° Le plan du palais des Beaux-Arts, au sujet duquel la sous-commission désire revenir à une exécution plus simple ;

2° Le palais des Industries diverses, pour lequel la commission a invité l'architecte à réserver la possibilité d'un second étage.

3° La galerie des machines, que la sous-commission désire voir exécuter, conformément au plan proposé, avec quelques modifications de détail.

La sous-commission a eu à examiner ensuite, au point de vue des devis des travaux, le projet de M. Lion, sur l'ensemble des opérations auxquelles donneront lieu le nivellement du Champ de Mars et l'établissement du réseau général d'égouts. Dès que ces projets auront été définitivement approuvés par les Commissions et le Ministre, les dates des adjudications seront annoncées.

Elles porteront, en premier lieu, sur le projet dressé par M. Formigé pour les fondations du palais des Arts ; en second lieu, sur les projets de M. Dutert, pour les fondations et les grandes fermes métalliques du palais des machines. On espère que ces adjudications pourront avoir lieu dans le courant du mois prochain.

Cependant, la sous-commission a décidé qu'elle proposerait à la commission des 43 d'accepter les offres de l'adjudicataire du premier lot de terrassement et de fondations qui s'engage à prendre, avec un rabais de 33.50 0[0, la nouvelle entreprise évaluée à environ 700,000 francs. Toutefois, s'il se présentait des entrepreneurs sérieux, disposés à soumissionner avec un rabais supérieur, le Ministre, commissaire général, procéderait à une adjudication.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les travaux ont pu être repris ; la nappe de neige a complètement disparu sur le Champ de Mars ; depuis quelques jours les charettes apportent dans la partie du Champ de Mars située du côté de l'Ecole militaire de grandes quantités de graviers qui vont servir à la confection du beton; il y a actuellement deux longues rangées de graviers et on ne doute pas que les travaux des terrassements et des fondations soient terminés à l'époque fixée.

Nous recevons la lettre suivante d'un de nos plus grands industriels qui désire conserver l'anonymat, nous nous empressons de l'insérer :

Monsieur le Directeur,

J'ai vu avec plaisir que le *Bulletin officiel* faisait une campagne active de propagande, en faveur de l'Exposition de 1889.

Le *Bulletin officiel* a raison ; un grand nombre de commerçants et d'industriels comptent que l'Exposition donnera une vive impulsion aux affaires, et, parmi ces commerçants et ces industriels, ceux qui ont déjà exposé, en 1867 et en 1878, se préparent pour le grand rendez-vous.

Permettez-moi, cependant, monsieur le directeur, d'attirer votre sollicitude sur un point ; j'ai, dans ces derniers temps, parcouru un grand nombre de départements ; et, moi qui suis un des partisans les plus ardents de l'Exposition de 1889, j'ai parlé à un grand nombre d'industriels et de commerçants, non pas seulement de la nécessité de participer à cette grande fête internationale, (car les demandes d'admission seront sans aucun doute fort nombreuses), mais de la nécessité de s'y préparer à bref délai ; et voici la réponse que j'ai reçue généralement : « Comment voulez-vous que nous songions actuellement à l'Exposition de 1889, nous avons deux ans et demi devant nous, et il n'y a pas seulement une tranchée dans le Champ de Mars ; avant qu'on ait fait les fondations, qu'on ait élevé tous les bâtiments et palais qui devront abriter les produits, qu'on ait tracé les jardins et arrangé les pelouses, qu'on ait construit la tour de 300 mètres, il se sera écoulé du temps, et nous ne pourrons nous occuper de l'Exposition, que lorsque « celle-ci aura pris corps » (ce sont les expressions dont on s'est servi) soyez tranquille, nous avons beaucoup de mois devant nous ; et il se passera des événements d'ici là. »

Comme vous le pensez bien. monsieur le directeur, j'ai répondu catégoriquement à cette argumentation que je retrouvais dans la bouche d'un grand nombre de mes interlocuteurs ; je suis un des plus anciens exposants, et, je sais avec quelle facilité on se leurre, avec ces prétendus délais si considérables. Vous avez fort bien expliqué dans vos numéros précédents, combien avait été pernicieux, lors des dernières Expositions, et surtout, lors de l'Exposition de 1855, un pareil raisonnement, on attendait, et on attendait si bien, qu'on n'était pas prêt.

Lors des Expositions de 1867 et de 1878 qui ont été préparées aussi longtemps à l'avance que l'Exposition de 1889, car si je ne me trompe pas, c'est en 1865 que fut décidée l'Exposition de 1867, je voyageais dans les mêmes conditions, et j'entendais le même langage, on se figurait volontiers qu'on avait toujours le temps : les demandes d'admissions arrivaient lentement, les bureaux de l'administration se trouvaient surchargés de besogne, les jurys étaient constitués et fonctionnaient tardivement : Il fallait se hâter, montrer une précipitation fâcheuse; aussi que de réclamations, que de regrets! La faute n'en était ni aux organisateurs ni aux jurés, mais à l'inertie et à l'insouciance des futurs exposants.

Il serait très désirable que les journaux de département publiassent des articles pour montrer combien il est urgent de se préoccuper d'ores et déjà de l'Exposition; le *Bulletin Officiel* fait une excellente propagande dont se réjouissent tous ceux qui s'intéressent à l'Exposition, mais il faut qu'il rencontre un appui dans toute la presse départementale qui s'attache trop à la politique, il faut que le gouvernement fasse de son côté une propagande par de la publicité, par des brochures, par des conférences. Il ne faut pas qu'on se prépare seulement un an ou un an et demi à l'avance à l'Exposition.

Pardonnez-moi la longueur de cette lettre et croyez, monsieur le directeur, à mes sentiments distingués. »

Nous avons tenu à reproduire cette lettre en entier, malgré la bienveillance trop grande que notre correspondant nous témoigne parce qu'elle traduit très fidèlement une opinion que nous avons souvent exprimée. Nous rectifierons seulement quelques points, les travaux ont commencé au Champ de Mars depuis plusieurs semaines, ils ont débuté par les sondages, ils continuent en ce moment par les terrassements et les fondations, en outre le directeur général de l'Exploitation, M. Georges Berger, a fait plusieurs conférences, et lorsque les comités départementaux seront constitués, il est probable qu'il se rendra dans les départements (il s'est déjà rendu à Rouen pour l'ouverture des séances du comité departemental de la Seine-Inférieure); mais les observations présentées par notre correspondant sont fort judicieuses et méritent d'être prises en considération.

Encore le Palais des Enfants

Nous revenons encore sur la question du Palaais des Enfants, car M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation pousse avec activité ses études pour la réalisation d'un projet dont le succès est déjà assuré. M. le Ministre du commerce et de l'industrie, qui se consacre avec tant de dévouement et de zèle à cette grande œuvre internationale, et qui accueille toujours avec bienveillance les idées nouvelles qui peuvent rehausser l'éclat de cette solennité, a été dominé par cette pensée : qu'il fallait faire une place plus large dans l'Exposition à des catégories qui, jusqu'à présent, ne se trouvaient pas représentées ou étaient insuffisamment représentées. C'est dans ce but qu'on a songé à créer une section d'économie sociale et qu'on poursuit l'idée d'élever un Palais des Enfants.

Depuis que le dernier projet a été connu du public, nous avons reçu des lettres nombreuses ; des fabricants nous ont encouragés, et des futurs visiteurs et surtout des visiteuses nous ont écrit pour nous avertir que l'idée de l'établissement d'un Palais des Enfants avait été très chaleureusement approuvée dans le petit monde qu'elle touchait plus particulièrement : « Je conduirai mes Enfants à l'Exposition », nous dit l'un; « le Palais des Enfants attirera toutes les mères de famille et leurs enfants », nous dit un autre.

« Il y a des familles sans dentelles, sans cachemires, sans bijoux, il n'y a pas de familles sans jouets, » nous dit un troisième; l'enfant sans jouets, n'existe pas. C'est le premier instrument et c'est la première récréation.

Comme on le pense bien, les imaginations ont été mises en éveil, à propos de

cette Exposition toute particulière; les uns demandent s'il ne serait pas possible de faire un historique du jouet, une sorte d'histoire rétrospective; les autres pensent qu'il y aurait peut-être lieu d'établir une sorte de classification des jouets appropriés aux différents âges, depuis le berceau jusqu'à l'adolescence; cette idée avait, du reste, été émise avec beaucoup de compétence par M. Jules Delbruck, dans son rapport sur l'Exposition de 1867.

Il se plaignait avec raison de l'absence de méthode qui avait présidé à cette Exposition. Il pensait qu'il aurait été intéressant d'établir certaines divisions générales: le jouet industriel, le jouet agricole, le jouet scientifique, le jouet artistique, le jouet scolaire, le jouet de ménage, le jouet militaire et le jouet de fantaisie.

Quant à moi, je crois qu'il y aurait à adopter une organisation particulière dans l'exposition du jouet, qui ne manquerait ni d'originalité, ni de saveur, et qui serait, pour ainsi dire, le tableau en miniature de la vie réelle; nous verrions d'abord le bébé dans son berceau, avec le biberon; puis le jeune garçon et la poupée, avec leur trousseau et leur mobilier: chambre à coucher, salle à manger, cuisine, ménages: puis la maison d'école, le petit militaire, les grandes inventions: le chemin de fer, les machines électriques, le télégraphe, avec leur personnel; des maisons, des étables et des fermes avec leurs animaux et les instruments de jardinage; les différents métiers: la menuiserie, le modelage, l'atelier du peintre, la boutique d'épicerie et de pâtisserie; bref, quelques scènes de la vie rustique, de la vie militaire, de la vie mondaine et de la vie ouvrière; il y aurait là matière à quelques expositions collectives curieuses.

Je sais bien que l'objection porte sur les frais d'installation; il y a, dit-on, des fabricants qui, devant exposer, par exemple, dans la section des vêtements, hésiteraient à exposer également dans le palais des Enfants; c'est là une erreur: les fabricants seraient très flattés d'avoir deux expositions: il n'est pas douteux qu'ils en tireraient profit au point de vue de la vente de leurs produits, en raison même de la foule considérable qu'attirerait assurément cette exhibition toute nouvelle.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

La commission départementale de l'Exposition Universelle de 1889 a tenu samedi à l'Hôtel-de-Ville sa première séance, dans la salle du conseil municipal. M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, la présidait, assisté de MM. Ricard, Duvivier, Dautresme, Lesouef, Lyonnais, Waddington, députés.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition Universelle, avait bien voulu honorer cette réunion de sa présence et lui donner ainsi une importance toute particulière.

M. Hendlé ouvre la séance à deux heures et demie par une courte allocution.

Allocution de M. Hendlé.

Messieurs,

Le gouvernement de la République a pensé que le plus bel hommage qu'il pût rendre au souvenir de la Révolution de 1789 était de fêter par une Exposition universelle cette date à jamais glorieuse, qui fut pour tous les peuples le point de départ d'une ère nouvelle. Paris s'apprête à réunir en 1889 toutes les œuvres du progrès que l'esprit humain a conçues et réalisées dans les arts et la science depuis un siècle, et la République convie toutes les nations civilisées à la plus noble et la plus pacifique des manifestations. Cette fois encore le génie de la France rayonnera sur le monde, et dans ce généreux élan qui attestera la puissance de notre activité nationale, j'ai la certitude que le département de la Seine-Inférieure saura manifester avec éclat, dans ce domaine industriel, commercial, agricole, artistique, les forces vives de sa grandeur. Pour préparer et accomplir une telle œuvre, nous avons compté sur votre concours dévoué. Je vous remercie, messieurs, d'avoir répondu à l'appel de M. le ministre du commerce et de l'industrie et je déclare constitué le comité départemental de la Seine-Inférieure pour l'Exposition universelle de 1889 (Applaudissement unanimes.)

M. Hendlé annonce ensuite à l'assemblée qu'elle doit constituer son bureau; après cette formalité, la parole sera donnée à M. Berger, qui exposera avec une compétence que personne ne peut égaler, le programme de la grande œuvre qui marquera le Centenaire de la Liberté.

Mais avant de suspendre la séance, M. Hendlé ajoute que, président d'honneur désigné du comité départemental de l'Exposition, il désire partager ce privilège avec un homme qui a été ministre du commerce, et qui, en cette qualité, a donné le branle à l'Exposition de 1889. Il a désigné M. Lucien Dautresme.

M. Lucien Dautresme est nommé président d'honneur par acclamation. Il propose à son tour à l'assemblée de voter d'ensemble pour la présidence effective du comité et désigne pour ces fonctions M. Besselièvre. « Il a été, dit-il, le président de l'Exposition de Rouen, qui a si bien réussi en 1884: son nom est un gage de succès.» M. Besselièvre est nommé par acclamations.

M. Thouroude, de Rouen, est nommé de même à l'unanimité, trésorier du comité.

La séance est ensuite suspendue pour que l'assemblée indique, par arrondissement, les membres du bureau. Il est définitivement constitué ainsi:

Présidents d'honneur, MM. Hendlé et Lucien Dautresme.

Président effectif, M. Besselièvre (Rouen). — Trésorier général, M. Thouroude. — Secrétaire pour l'*arondissement de Rouen*, M. Paul Plon, d'Elbeuf.

Arrondissement du Havre. — M. Fauquet-Lemaître, industriel, vice-président; M. Henri Desgenétais, secrétaire.

Arrondissement de Dieppe. — M. Martin, armateur, président du conseil d'arrondissement, vice-président; M. Mulot, secrétaire.

Arrondissement d'Yvetot — M. Saint-Requier, agriculteur, vice-président; M. Fournier, secrétaire.

Arrondissement de Neufchâtel. — M. Ménard-Guyan, agriculteur, vice-président; M. Sagnier, industriel, maire de Blangy, secrétaire.

Ces choix, inspirés par le désir de donner à chaque arrondissement une représentation conforme à sa spécialité, sont ratifiés à l'unanimité par l'assemblée,

Conférence de M. Georges Berger

M. Georges Berger prend la parole pour s'entretenir sur l'Exposition et non pour prononcer un discours. Après les remerciements d'usage, il déclare que l'Exposition de 1889 s'annonce sous les plus heureux auspices:

« Nos services, dit-il, sont installés depuis cinq mois à peine et il n'a pas fallu plus de temps pour voir se dessiner le succès. Les souscriptions volontaires sont venues à nous plus abondantes qu'il ne le fallait pour assurer le capital de garantie. Nous avons reçu des demandes nombreuses et importantes d'industriels et d'artistes de première marque. Déjà nous avons à notre disposition un nombre de chevaux-vapeur suffisant pour la plus grande manifestation de force motrice et électrique qui se soit produite jusqu'ici.

« L'Exposition de 1889 se prépare donc dans des conditions exceptionnelles. Si on l'a envisagée avec crainte au début, on peut être confiant aujourd'hui. On a pu discuter son opportunité; du moment qu'elle est résolue, il faut qu'elle réussisse. L'honneur national y est engagé (Vifs applaudissements).

M. Georges Berger s'étend ensuite sur les résultats économiques que l'Exposition pourra donner, et il oppose aux avantages naturels de certains pays pour ainsi dire vierges, les privilèges du génie spécial et affiné de notre race. Il aborde ensuite le réglement de l'Exposition et ses conditions:

« Nous comptons sur vous tous, dit-il aux membres du Comité, pour nous transmettre à bref délai les demandes d'admission de vos industriels et de vos agriculteurs les plus capables de vous représenter avec éclat. Vous serez vous-mêmes les juges de l'importance et de l'espace à accorder à vos exposants et vos décisions seront respectées. Nous encouragerons surtout les expositions collectives, d'abord parce qu'elles entraînent moins de frais pour les exposants, ensuite parce qu'elles évitent ces accaparements d'espaces, si fâcheux dans les Expositions précédentes, si trompeurs souvent au point de vue de l'importance réelle des industries représentées.

» Nous voulons faire une Exposition concrète et exacte où le jury trouve les produits courants des industries et non des produits exceptionnels, fabriqués pour la circonstance et non répandus dans le commerce. »

M. Georges Berger passe à l'examen du plan de l'Exposition et montre les différentes places affectées aux beaux-arts, à l'agriculture, aux industries, etc. Il explique comment, par son étendue même, l'Exposition ne pouvait comporter un palais unique, si avantageux à tant d'égards, et surtout pour l'examen simultané et comparé des produits similaires internationaux. Chemin faisant, il cite quelques-unes des grandes attractions.

« Notre galerie des machines, dit-il, sera une chose unique, par son étendue, par sa richesse et même par sa construction. Elle sera d'une élévation inusitée, les fermes métalliques qui la couvriront ayant une hauteur sous clef de quarante mètres, — quatre mètres de plus que la colonne Vendôme, — et une portée de cent dix mètres.

« Comme portée les Anglais avaient fait quelque chose d'approchant, mais l'arc partant du sol, la portée était appuyée par des tirants dissimulés. Chez nous il n'y aura ni tirants dissimulés ni tirants apparents, grâce au savoir de nos ingénieurs. C'est un véritable tour de force.

« Dans cette galerie nous aurons à notre disposition pour faire mouvoir les machines exposées une force motrice de 2,500 chevaux. Il y en avait 600 en 1867 et 1,900 en 1878. Si comme il est probable, nous employons l'électricité pour l'éclairage de l'Exposition ouverte le soir, une force motrice considérable nous est déjà assurée.

« Les travaux de cette galerie sont déjà adjugés. Nous avons eu en cette circonstance une joie et une déception. En raison de la crise persistante pesant sur les affaires, nous avions pensé obtenir un rabais de 30 0[0. Nous avons eu le plaisir de voir ces travaux adjugés à des maisons françaises de premier ordre, avec un rabais de 9 0[0. »

M. Georges Berger dit quelques mots des grands espaces réservés à l'agriculture le long de la Seine, des expositions des divers ministères — notamment pour la guerre, d'une revue complète de l'histoire des costumes et de l'armement — de la participation des colonies, brillamment assurée d'après les dépêches de M. de Lanessan, etc., etc.

Puis il arrive à la tour Eiffel :

Je ne puis, dit-il, passer sous silence cette tour Eiffel, si connue déjà du monde entier et aussi tant de fois critiquée. Aujourd'hui, c'est une affaire décidée, et les derniers contrats entre M. Eiffel et l'Etat ont été signés avant hier. Sans doute ce ne sera pas une œuvre d'art, je le reconnais volontiers. Un phénomène industriel, un monstre métallurgique est difficilement artistique. Je crois cependant que la tour Eiffel ne sera pas dépourvue d'un certain caractère esthétique par l'harmonie de ses proportions.

On nous a dit : « Votre Exposition sera écrasée par la tour Eiffel! » Bah! Pas plus qu'une ville n'est écrasée par l'arc-en-ciel! J'ai fait jalonner la place des piliers de la tour Eiffel. Quand on se rend au Champ de Mars, on aperçoit de loin ces longs piquets. Si, par la pensée, on imagine l'arc de quarante mètres qui les dominera, il semble que cet arc se perd dans les nuages. La tour Eiffel sera vue de très loin. A l'Exposition, ceux qui voudront la voir lèveront le nez en l'air. Les myopes passeront dessous sans la voir, à moins qu'ils ne se heurtent aux piliers.

Mais il y a dans cette tentative un intérêt scientifique considérable. Les savants de l'Institut applaudissent à cette construction. Outre les expériences qui pourront être faites sur la chute des corps, n'y en aura-t-il pas de plus curieuses encore sur les courants électriques de l'atmosphère?

La tour Eiffel recevra constamment la visite de la foudre, sans aucun danger, d'ailleurs, pour les promeneurs de l'Exposition. Qui sait si cette électricité ne pourra pas être utilisée sur place?

Qui sait si, dans vingt ou trente ans, il ne se construira pas un peu partout dans le monde des tours Eiffel, pour recueillir sans effort, dans l'air, cette électricité que nous produisons aujourd'hui avec tant de peine?

M. Berger termine sur ce trait. Il remercie M. Dautresme de la bienveillance qu'il lui a témoignée étant ministre, et alors que sa nomination n'était point faite. Il dit qu'il sera heureux d'annoncer à M. Lockroy le choix de M. Besselièvre comme président.

La causerie si spirituelle, si colorée, si vivante, de M. Georges Berger, a été vivement applaudie et a obtenu le plus grand succès.

Explications de MM. Besselièvre, Lyonnais et Georges Berger

M. Besselièvre remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait et rappelle que l'Exposition de Rouen en 1884 a brillamment réussi parce que tous les membres du comité marchaient d'accord. Il compte que la même union conduira au même succès. Il y a dans le comité actuel beaucoup des membres du comité de 1884. Avec eux et avec le puissant concours de M. Berger et de M. Hendlé, la Seine-Inférieure marquera sa place à une Exposition qui sera tout à l'honneur de la France et de la République. (Applaudissements.)

M. Hendlé a invité ensuite les membres du comité à réunir et à constituer les sous-comités dans les arrondissements. Puis, avec son entrain accoutumé, M. Lyonnais a demandé un kiosque pour une exposition ouvrière, montrant ce qui a été fait en France et au dehors pour les ouvriers, soit par les patrons, soit par les communes, soit par l'Etat, soit par l'initiative des ouvriers. La pensée qui guide M. Lyonnais est toujours, à côté du progrès à poursuivre, l'union à affirmer et à réaliser des ouvriers et des patrons.

Appuyée par M. Hendlé, appuyée par l'assemblée, cette proposition semble à M. Georges Berger d'une solution facile : « M. Lyonnais n'aura, dit-il, qu'à en parler à M. Lockroy dans les termes persuasifs où il vient de le faire. »

M. Georges Berger est amené à prendre la parole :

« Nous avons abandonné, dit-il, l'idée de recommencer la magnifique Exposition rétrospective des arts faites en 1878. Il y a à cela plusieurs raisons. Depuis cette époque les collections auxquelles nous aurions fait appel se sont peu enrichies. Nous aurions répété 1878 en moins bien, car, pour des Expositions partielles, on a lassé et découragé les collectionneurs. On leur emprunte toujours leurs œuvres d'art si précieuses et parfois on casse leurs bibelots.

« Nous ferons une revue de l'histoire du travail, depuis la naissance de l'homme, depuis le squelette, première machine mise au service d'une volonté. A travers les âges, nous arriverons à 1789, qui n'est pas seulement une grande date politique et sociale, mais une grande date industrielle. Nous montrerons les premiers métiers de Philippe de Girard, de Jacquard, les morceaux du premier ballon de Montgolfier. Nous venons même de mettre la main sur une machine à vapeur d'un type disparu.

« Nous chercbions la machine à simple effet. Nous l'avons trouvée à la dernière fête des Tuileries, dans le cirque Corvi, théâtre des singes. Ce cirque avait pour produire son électricité une machine dans la coulisse. La vapeur poussait en l'air le piston ; un enfant ramenait celui-ci en tirant une ficelle. Nous avons la machine. Voilà comment on enrichit une exposition rétrospective. » (Applaudissements.)

M. le préfet de la Seine-Inférieure remercie M. Georges Berger des détails intéressants qu'il a donnés et lève vers quatre heures la séance qui a été pour M. Georges Berger l'occasion d'une longue ovation.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

A L'UNION NATIONALE

Grande affluence, dimanche dernier, à l'hôtel de la rue de Lancry, pour la distribution solennelle des récompenses aux élèves qui suivent les cours commerciaux, fondés par l'Union nationale des Chambres syndicales.

La séance était présidée par M. Anatole de la Forge. M. Nicole, au nom de l'Union nationale, a remercié les membres du Parlement, qui avaient voulu, par leur présence, témoigner l'intérêt qu'ils portent à l'institution ; il a félicité les professeurs de leur dévouement et de leur zèle, puis il a annoncé que les anciens élèves avaient formé une association amicale, dans le but de créer des relations fraternelles entre eux et de se procurer des emplois.

M. Aussel présente ensuite le rapport sur l'année scolaire. Le nombre des élèves qui se sont fait inscrire cette année, est de 675. Il constate que l'enseignement commercial en France n'a pas encore atteint le développement qui lui a été donné dans les autres pays, contre lesquels nous avons à lutter.

Après lui, M. Anatole de la Forge dans une causerie pleine d'humour a montré la France se préparant à faire grande et belle cette Exposition du centenaire. La France, dit-il, a besoin de toute sa tranquillité pour méditer cette glorieuse œuvre et dans le but de se préparer à célébrer dignement l'immortel anniversaire, elle veut et elle entend conserver la paix. D'ailleurs, ajoute l'orateur, le nom de celui qui a été placé à la tête

de cette grande entreprise nous est un sûr garant du succès final. M. Edouard Lockroy, ministre du commerce, homme de travail et de talent, était bien désigné pour la mener à bonne fin.

M. Anatole de la Forge termine en donnant lecture d'une lettre que M. Lockroy lui a adressée au sujet de la présente solennité Voici cette lettre :

« Mon cher et excellent ami,

Vous savez trop combien je partage le vif intérêt que vous portez aux écoles professionnelles commerciales, pour que j'aie mieux à faire que de m'associer d'avance aux paroles d'encouragement que vous et notre ami Ernest Lefèvre porterez demain à la distribution des prix que vous allez présider.

Dites à ces jeunes gens que je suis de cœur avec vous et avec eux, que toutes mes sympathies sont acquises à leur travaux et remerciez-les en mon nom des succès que leurs efforts nous promettent pour la gloire de la France et de la République. »

EDOUARD LOCKROY

La lettre du Ministre et les paroles de M. Anatole de la Forge ont été vivement applaudies, puis M. Ernest Lefèvre, vice-président de la Chambre de députés a pris la parole : Il a insisté tout particulièrement, en passant en revue les différentes parties de l'enseignement créé par l'Union Nationale, sur les avantages résultant de la connaissance sérieuse des langues étrangères, aujourd'hui surtout que la lutte avec la concurrence étrangère est devenue si vive, M. Ernest Lefèvre a constaté en terminant l'empressement des dames à prendre part aux cours commerciaux et il a annoncé qu'avec plusieurs de ses collègues de la Chambre, il entreprenait une campagne tendant à augmenter les droits de la femme en matière commerciale et à en faire des électeurs consulaires.

Puis on a procédé à l'appel des lauréats et cette solennité s'est terminée par un très brillant concert.

Chambre syndicale de la Céramique

M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, a assisté au banquet annuel de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie.

M. Gustave Thierry, président de cette chambre syndicale a porté un toast à M. Edouard Lockroy, en énumérant les *desiderata* de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, *desiderata* qui sont un peu ceux du commerce et de l'industrie de la France.

M. le ministre du commerce et de l'industrie a répondu par quelques paroles éloquentes.

M. Lauth, administrateur de la manufacture de Sèvres, a porté un toast à M. Jules Grévy, président de la République.

ÉCHOS

Exposition de Bruxelles

Le grand concours international des sciences et de l'industrie, à Bruxelles, aura définitivement lieu en 1888. Le gouvernement belge a nommé la commission d'organisation, sous la présidence de M. Somzée; elle aura pour inspirateur le comte d'Oultremont, l'ancien commissaire général de l'Exposition universelle d'Anvers.

Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics a présidé la séance d'inauguration de la commission, à laquelle assistait M. Beernaert, président du Conseil des ministres.

A cette séance plénière, on a désigné les membres des comités destinés à composer les différents groupes de la grande commission.

L'ordre du jour portait, en outre : Projet de règlement d'ordre intérieur et d'attributions de la commission, du comité central permanent et des comités de groupes et de classes; constitution des groupes et classes, et nomination des membres du bureau de ces comités.

Les Chemins de fer et l'Exposition

Les grandes Compagnies, déférant au vœu de M. le Ministre des travaux publics, vont prochainement soumettre à l'homologation un projet de tarif exceptionnel applicable aux objets en destination ou en provenance de l'Exposition de 1889.

L'Inauguration du Musée asiatique Guimet

L'inauguration du musée asiatique Guimet, situé place d'Iéna, dont les travaux sont poussés avec une grande activité, aura lieu au mois de juillet prochain.

On sait que ce musée est destiné à conserver les riches et nombreuses collections données à la ville de Paris par M. Guimet et réunies par lui au cours de ses voyages en Orient et dans l'Extrême-Orient.

Le musée Guimet sera ouvert au public et prendra place parmi nos monuments nationaux, où se conservent nos richesses nationales.

Missions scientifiques

Le Ministre de l'instruction publique vient de donner des missions scientifiques :

1° A M. Emile Cardeilhac, pour étudier les documents anthropologiques qui sont actuellement exposés à Ekaterinenbourg (Russie);

2° A M. D flers, inspecteur adjoint des forêts, membre de la Société botanique de France, pour faire des études spéciales en Arabie et particulièrement dans le Yémen.

Le Tunnel de la Manche

D'après les journaux anglais, le gouvernement a fait savoir à la Compagnie du tunnel de la Manche qu'il croira devoir s'opposer à la discussion au Parlement du projet de loi relatif à l'achèvement du tunnel si le bill n'est pas retiré par ses auteurs.

Exposition d'Hanoï

« Les travaux de l'Exposition d'Hanoï sont activement menés ; actuellement tous les bâtiments couverts sont réparés et ne tarderont pas à recevoir les portes et les fenêtres. La porte d'entrée très remarquable, est presque achevée ; les fleurs du jardin sont prêtes à être transplantées. Des colis venant de France sont déjà arrivés à Haïphong.

Malgré toute la diligence apportée à l'exécution des travaux d'aménagement et en raison des objets venant de France, ainsi que des fêtes du Tel annamite, il est probable que la date de l'ouverture de l'Exposition sera retardée. »

Chambre de Commerce de Paris

La chambre de commerce de Paris, sous la présidence de M. le préfet de la Seine, a procédé, dans sa séance de ce jour, à la nomination de son bureau, qui est composé de la manière suivante pour l'année 1887.

MM. A. Poirier, président; J. Cousté, vice-président; C. Marcilhacy, secrétaire; Ch. Noël, trésorier.

LES COLONIES A L'EXPOSITION

M. de La Porte, sous-secrétaire d'État aux colonies, vient d'adresser aux gouverneurs une note-circulaire relative à la participation de nos colonies à l'Exposition universelle de 1889. Il les prie d'adresser un appel pressant aux industriels, agriculteurs et commerçants, de former des comités destinés à se mettre en rapport avec les particuliers, à leur fournir les renseignements nécessaires, à stimuler leur zèle, à préciser l'emplacement qu'il y aura lieu de prévoir pour chacun d'eux. Enfin, ces comités devront rechercher les meilleures dispositions qu'il conviendra d'adopter pour donner au public une idée frappante et exacte du caractère de chaque pays, en s'attachant au côté pittoresque qui attire et retient le visiteur.

L'Exposition des Produits à bon marché

Je ne sais pas si vous avez fait cette observation ; mais dans presque toutes les expositions, on cherche surtout à nous montrer les objets de luxe, il semble que chaque nation mette une sorte de coquetterie à nous exhiber ses plus grandes richesses ; les objets sont assurément merveilleux, mais ils sont hors de prix. On a raison de nous donner les spécimens les plus artistiques et les plus brillants de chaque produit, mais ce que je voudrais voir, c'est le produit à bon marché.

En définitive, c'est celui qui intéresse le plus les deux tiers d'un pays; le produit à bon marché s'efface trop volontiers, il est trop modeste, il se dissimule comme s'il avait honte de sa pauvreté, ou comme s'il craignait la comparaison avec les objets qui coûtent vingt fois, cent fois plus cher que lui : et, cependant, on se rappelle ce ministre anglais qui, en 1801, fut étonné d'apprendre qu'on pouvait avoir un couteau pour

trois sous et un rasoir pour douze sous et qui emporta une caisse entière de couteaux et de rasoirs en Angleterre.

Eh bien, la fabrication à bon marché est arrivée à des résultats fort intéressants en France et à l'étranger ; on s'imagine, trop volontiers, qu'une exposition ne doit étaler que les richesses accessibles à la bourse des millionnaires, elle doit nous donner tous les progrès accomplis dans les diverses industries; le visiteur, soyez-en bien convaincu, n'admire pas seulement un beau meuble, qui coûte plusieurs billets de mille francs, ou un bijou, ou un vêtement, qu'on paie un prix excessif; il s'intéresse aussi au meuble, au bijou et au vêtement à bon marché ; il s'étonne même parfois beaucoup plus de l'effort qui est fait, pour lui livrer un objet d'excellente fabrication, à un prix modeste, que de l'effort, moins difficile assurément, qui est fait pour lui donner un objet de luxe à un prix assez considérable.

Si je fais aujourd'hui cette observation, c'est que nous sommes à l'époque où les demandes d'admission doivent être formulées, et on ne saurait trop encourager les fabricants à bon marché, à exposer leurs produits, ils ne regretteraient assurément pas leur déplacement.

Du reste, le réglement général de l'Exposition a été prévoyant ; dans le deuxième groupe relatif à l'éducation et à l'enseignement, nous avons une classe pour le modesté matériel de l'enseignement primaire ; dans le troisième groupe il y a une classe pour les meubles à bon marché et les meubles de luxe ; dans le quatrième groupe il y a une classe pour les habillements des deux sexes depuis les plus simples jusqu'aux plus riches ; il y a une classe dans la bijouterie, pour les bijoux précieux comme pour les bijoux en faux. Nous avons également dans les produits alimentaires une classe pour la boulangerie depuis le pain le plus ordinaire jusqu'au pain de luxe.

Si j'insiste sur ce point, c'est que lors des dernières expositions, contrairement à la pensée de leurs organisateurs, l'industrie de luxe se trouvait presque exclusivement représentée. Assurément je ne méconnais pas ce qu'il pouvait y avoir de séduisant dans cet étalage de merveilles qu'on avait accumulées, et nous avons tous éprouvé un vif plaisir à contempler des meubles d'une finesse et d'une élégance exquises et des bijoux d'un éclat exceptionnel mais nous n'aurions assurément pas regretté de voir des mobiliers ordinaires; on a peut-être trop envisagé le côté artistique et négligé le côté utilitaire.

Je me rappelle encore, quand nous visitions l'Exposition de 1867 et de 1878 combien nous avons été frappés de cette accumulation d'objets d'art, nos fabricants s'étaient distingués et nous avions là de véritables chefs-d'œuvre. On se serait cru dans un musée sans doute, on reprochait à nos fabricants de meubles d'avoir parcouru les sentiers battus, d'avoir manqué d'originalité ; on leur savait gré d'avoir montré plus de science dans l'exécution qu'autrefois, mais on les accusait d'avoir persévéramment imité soit le style Henri II soit le style Louis XIII et d'avoir vécu sur des réminiscences; la critique pouvait être juste ; mais croit-on que l'industrie des meubles a bon marché n'y gagnerait pas à nous montrer ses produits ? croit-on qu'elle n'attesterait pas ses progrès ? croit-on qu'elle peut se désintéresser des expositions comme elle l'a fait trop volontiers jusqu'à présent ? je ne le pense pas ; et on ne saurait trop exhorter nos petits fabricants et nos grands fabricants d'objets à bon marché de même que les petits et les grands fabricants étrangers à nous apporter les spécimens de leur industrie; on ferait peut-être bien, pour les encourager, de leur réserver une section spéciale et de ne pas les mêler à la classe des meubles de luxe.

Mouvement Industriel et Commercial

Un rapport de la Chambre de Commerce de Hambourg constate que les relations commerciales de l'Allemagne avec les autres Etats européens laissent à désirer. Il règne partout une tendance à fermer les ports aux produits de provenance étrangère; l'Allemagne peut avouer qu'elle est la cause directe de ces dispositions égoïstes du chacun pour soi, qui commence à l'atteindre sensiblement.

La Russie et la France notamment, tendent à repousser les produits manufacturés allemands ; la Suisse, dont le traité de commerce avec l'Allemage est actuellement en débat, suivra vraisemblablement cet exemple.

La surproduction des plus considérables sur un grand nombre de produits, a abaissé, en Allemagne, les prix de vente, d'une façon très sensible. Les principaux fabricants de diverses industries se sont réunis et, en quelque sorte, syndiqués pour établir des prix *minima*.

Après les aciers c'étaient hier les fabricants de potasse, de soude, puis les producteurs de borax, aujourd'hui ce sont les fabricants de substances explosibles, qui veulent imposer une augmentation à partir du 1er avril.

Toute l'industrie allemande y passera.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg, annonce que l'invention de Kavroff, concernant le tissage des filaments de houblon paraît devoir donner des résultats brillants. On prétend que le produit est meilleur marché que le coton et présente un aspect qui rappelle la soie.

Il y a quelques années, nous écrit-on de Téhéran, les soieries françaises, les belles étoffes en général, étaient les seules qui se trouvaient sur le marché persan. Il n'en est plus tout-à-fait ainsi. Les Allemands, que l'on voit partout, ont commencé à envoyer leurs produits en Perse. Les fabricants d'Elberfeld paraissent même l'emporter sur ceux de Lyon.

Les habillements de couleur, jusqu'ici fournis par l'Autriche, et d'assez mauvaise qualité d'ailleurs, sont maintenant demandés à l'Allemagne.

Le journal russe *Kaukas* demande qu'un embranchement soit détaché du réseau russe pour pénétrer en Perse et y continuer l'introduction de produits et de marchandises russes, que les négociants Allemands et Anglais s'efforcent de toute manière d'expulser.

Le même journal recommande, en outre, aux fabricants, de ne plus se servir, comme voyageurs, d'étrangers qui trahissent leurs intérêts, mais de vrais Rnsses ayant conscience qu'ils serviront leurs pays en donnant de l'extension à son commerce.

Nous recevons de Yokohama (Japon), l'intéressante lettre suivante :

Après la révolution de 1848 qui a mis fin au dualisme en supprimant le taïcounad, le Japon s'est jeté tout de suite dans la voie des réformes dans le sens européen.

Des Français ont été appelés pour réorganiser l'armée et des Anglais pour la flotte.

L'enseignement fut plus particulièrement confié à des Américains, sauf l'école des mines et des ingénieurs, à la tête de laquelle furent placés des Anglais, Les médecins étaient presque tous Allemands. La codification des lois fut donnée à des Français.

Depuis, le Japon ne s'est plus arrêté dans la voie du progrès. Pour accélérer ses améliorations intérieures, il a envoyé chaque année des jeunes gens en Europe, où ils ont étudié diverses carrières. De retour au Japon, ces jeunes gens étaient des remplaçants tout trouvés peur les emplois occupés par les étrangers et qu'ils acceptaient avec le quart de leurs appointements.

Le mikado veut faire maintenant un nouveau pas. Il a annoncé solennellement, il y a plusieurs années de cela, qu'en 1889, il octroierait à ses sujets une constitution avec représentation nationale.

A cet effet, il a chargé son premier ministre, le comte Ital, d'aller en Europe étudier les diverses systèmes de gouvernement. La France a d'abord été exclue comme étant en République, la Russie également à cause de son gouvernement autocratique. L'Angleterre a été aussi écartée par la raison qu'elle ne possède pas de constitution écrite.

C'est l'Allemagne qui a remporté la palme. L'omnipotence du souverain de ce pays et l'effacement de la représentation nationale étaient de nature à plaire à un potentat asiatique qui ne voit encore dans une Chambre des députés qu'un moyen plus facile de gouverner, sans un contrôle de ses actes.

A la suite de cette préférence annoncée pour les institutions prussiennes, une multitude de juristes allemands se sont embarqués pour Yokohama dans l'espoir que le gouvernement japonais les emploiera pour établir la nouvelle machine représentative.

L. J.

LA

MAISON A L'EXPOSITION DE 1889

L'Histoire de la Maison.

Je ne sais pas si vous partagez mon sentiment, mais quand je vais visiter une exposition j'aime bien voir, en dehors des produits qu'on range symétriquement dans des galeries et qui sont d'ailleurs la raison d'être de l'Exposition, quelque exhibition originale; ainsi on nous promet une histoire du travail plus complète que celle que nous avons eue ou plutôt plus exacte, en ce sens, que nous verrons l'outil et le produit; c'est là une excellente idée, une idée neuve, car nous n'avons eu jusqu'à présent, en fait d'histoire du travail, à nos précédentes expositions qu'un musée de Cluny ou un musée de Kensington. Remarquez bien que je ne m'en plains pas, mais à mon avis, les expositions ne doivent pas se repéter, elles doivent se renouveler et apporter de nouveaux éléments d'attractien pour le visiteur.

Ainsi, nous trouvons, dans le réglement général de l'Exposition, qu'une section est réservée au mobilier et à ses accessoires comme en 1867 et en 1878; on a bien fait. Mais n'y aurait-il pas quelque intérêt à nous montrer le mobilier dans la maison et à nous donner quelques spécimens de maisons de différents styles ? en 1867, nous avions dans le parc divers modèles d'architecture; toutes ces constructions élégantes aux formes variées, étaient fort gaies et imprimaient un cachet spécial à l'Exposition. En 1878, nous avions quelques habitations et quelques maisons d'école.

—o—

La ville internationale.

M. Georges Berger dans le discours qu'il a prononcé à la Société de géographie commerciale nous a dit qu'il y aurait près de la Seine, à l'Exposition de 1889, une ville internationale qui nous donnera sans doute un aperçu des modèles d'architecture. C'est là une excellente idée. Nous trouverons là des spécimens de la construction moderne dans tous les pays. Mais ne pourrait-on pas avoir une annexe de cette ville internationale, une sorte d'histoire de l'habitation ? nous ne demandons certes pas qu'on y représente la première habitation humaine, mais on pourrait nous donner en raccourci une histoire de l'architecture en même temps qu'une histoire du mobilier.

—o—

Les premières habitations.

Un écrivain du siècle d'Auguste, Vitruve se représente ainsi les premières habitations humaines : « d'abord les hommes plantant des fourches et les entrelaçant de branches d'arbres firent des murailles en les enduisant de terre argileuse. Quelques-uns formant des blocs de terre grasse desséchée en construisirent des murailles, puis, posant des pièces de bois en travers, recouvrirent tout de roseaux et de feuilles d'arbres pour se garantir de la pluie et des ardeurs du soleil.

« Mais parce que les couvertures ne résistaient pas aux mauvais temps de l'hiver ils inclinèrent les combles, en ayant soin de les enduire d'argile pour faciliter l'écoulement des eaux.

« Ce qui prouve que les premiers bâtiments ont été construits de cette manière, c'est que nous en pouvons voir aujourd'hui de pareils chez les peuples étrangers comme dans les Gaules, en Espagne, en Portugal et en Aquitaine ou les maisons sont couvertes de bardeaux de chêne fendus ou de sarments..... à Athènes on montre encore comme une chose curieuse, à cause de son antiquité, les toits de l'Aréopage faits de terre grasse; et dans le Capitole, la cabane de Romulus, couverte de chaume, peut faire comprendre cette manière primitive de procéder.»

—o—

Les Maisons aux différentes époques et les monuments de l'art

Les hommes se logeaient mal dans les temps de barbarie; chez les sauvages, c'était la caverne ou la tente; pour le seigneur une forteresse aussi incommode que redoutable; pour le serf, une cellule presque un chenil.

Il y a une époque où la maison du riche est surtout une arme ; c'est une citadelle et quelquefois une embuscade; on vit là comme dans une cage, pourvu qu'il y ait de hautes murailles, des créneaux, des herses et des ponts-levis; mais plus tard, la forteresse devient château, le château devient palais.

Nos villes sont encore pleines de maisons qui sont âgées de cent ou deux cents ans: dans Paris même, il suffit parfois de tourner un coin de rue pour se trouver dans une ruelle étroite dont les maisons remontent jusqu'à Henri IV, il y en a de vastes avec de grands escaliers de pierres et des salles immenses, il y en a d'étroites occupées autrefois par des artisans ; une porte basse à côté de la boutique, vous introduit dans une allée obscure, au bout de laquelle est un escalier en limaçon qui vous conduit aux divers étages: une chambre mal éclairée sur le devant, un cabinet noir sur une cour assez semblable à un puits.

Aujourd'hui nous construisons des maisons énormes dans nos grandes villes. Mais nous relevons aussi la vieille masure incommode en lui substituant une masure aussi incommode ; allez dans nos départements et vous verrez que dans nos petites villes, nous n'avons guère fait de progrès, nous économisons sur les matériaux.

—o—

Copistes

Si de la maison de tout le monde nous passons à l'art, nous voyons le style romain dans sa simplicité, le style gothique dans son élégance, mais il faut bien dire que nous restons pendant longtemps les tributaires de l'art grec et de l'art romain, avant d'arriver au style gothique et, si nous perfectionnons la main-d'œuvre, nous vivons en partie sur le capital passé. Mérimée, dans son rapport sur l'Exposition de 1862 a dit : « Aujourd'hui plus que jamais l'originalité est chose rare. On reproche avec quelque raison, une grande stérilité de conception aux architectes, aux peintres, aux sculpteurs, à tous les artistes de l'époque moderne, et le défaut se trouve non moins marqué dans les applications de l'art à l'industrie ; la tête souffre, les membres doivent souffrir.

En revanche, le talent d'imiter est partout en progrès aujourd'hui. »

Et sans doute on se plaint de ce que nous soyons les copistes des beaux monuments d'art du passé, mais est-il donc préférable de faire du laid et du nouveau pour ne pas imiter l'ancien ? d'ailleurs, ce reproche s'adresse surtout au mobilier : M. Jules Simon dit, à ce propos, dans son rapport de 1878 : « On entend dire partout : mais où est le grandiose? où est l'idée? où est le neuf? voilà beaucoup de science, mais la création? voilà du talent, mais le génie ? où est le type qui leur appartient ? où est l'architecture du XIXe siècle? Il nous faudrait des maîtres, et nous n'avons que des copistes et des éclectiques.

Des copistes! c'est là en effet le grand

mot. On en veut à nos architectes de leur science qui est indiscutable. On croit que leur érudition étouffe leur imagination. Meyerbeer me disait un jour : « Je ne puis plus entendre un air nouveau sans le reconnaître. » Mais Meyerbeer qui était un savant était en même temps un créateur. Nous avons des créateurs en musique. Nous pouvons en avoir, et nous en avons en architecture. »

Nous avons, en effet, de magnifiques églises gothiques, de ravissants châteaux et maisons de toutes les époques. Sans doute les créations n'existent pas dans tous les temps, mais nous ne sommes pas en arrière des autres nations au point de vue de l'architecture.

Savez-vous ce que nous avous surtout à blâmer dans la construction moderne en laissant de côté les monuments de l'art ou les maisons luxueuses du riche, c'est la maison du pauvre. A ce sujet, M. Jules Simon fait la remarque suivante à propos de l'Exposition de 1878 : « Puisqu'on nous donne des études et des spécimens de maisons d'école, de maisons d'ouvriers, on devrait bien nous en donner pour les maisons habitées par l'ouvrier des campagnes. Les préfets les feraient afficher avec un devis bien étudié et bien approprié aux localités, à la porte de la mairie. On arriverait peut-être ainsi à ne pas remplacer une vieille masure par une masure neuve. Il y a une croisade à entreprendre contre la couverture en chaume, les cheminées asphyxiantes aveuglantes, les pièces non éclairées et non ventilées, les latrines infectes, les rez-de-chaussée sans plancher ni carrelage mal garanti contre l'écartement des murs..... Loger le pauvre commodément, grande opération politique et sociale ! il ne s'agit pas comme on le croyait sous le second empire de le caserner.»

—o—

L'Exposition du petit architecte

Ce que nous voudrions donc voir à l'Exposition de 1889, ce ne serait pas seulement une histoire de la maison, ce ne serait pas seulement l'architecte, mais le maçon. En 1867, on avait exposé une maison d'ouvrier, une ou deux maisons de Mulhouse, toutes installées. Pourquoi ne reprendrait-on pas cette excellente idée en 1889, en y ajoutant quelques modèles de fermes et de maisons rurales et même quelques maisons bourgeoises? On récompenserait l'architecte qui nous bâtirait des murs solides, qui ferait un bon aménagement intérieur, avec de bonnes cheminées et des fenêtres bien disposées et même des façades originales. On pourrait ainsi, grâce à cette exposition de la maison, signaler les défauts, proposer des améliorations. Les nations étrangères nous apporteraient leurs spécimens, ce qui nous permettrait d'établir des comparaisons dont tout le monde profiterait.

Nous aurions l'exposition du petit architecte, nous pourrions mettre sous les yeux des propriétaires, des chefs de fabrique, de ceux qui construisent des maisons pour les ouvriers, des modèles avec devis.

Nous pensons bien qu'il y aura, à l'Exposition de 1889, des maisons d'école, nous ne doutons pas que le Ministre du commerce et de l'industrie voudra aussi nous donner une exposition de l'habitation, une petite exposition modèle qui ne serait assurément pas la moins intéressante et la moins curieuse, surtout si les sections étrangères y participent. Il faut, il est vrai, de la place, mais l'Exposition de 1889 dispose d'une plus grande étendue de terrain que ses devancières, et on trouvera bien un coin pour l'habitation, dans le Champ de Mars, à l'esplanade des Invalides ou dans les jardins du Trocadéro.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

Le Chemin de fer de Ceinture

Le chemin de fer de ceinture actuel étant destiné, que le chemin de fer métropolitain soit fait ou non, à jouer un grand rôle, avant et pendant l'Exposition, au point de vue du transport des marchandises et des voyageurs, nous croyons devoir relater ici avec grand soin tout ce qui peut concerner son amélioration et ses modifications.

Depuis qu'il y a à Paris un conseil municipal élu, c'est-à-dire depuis 1874, cette assemblée n'a cessé de réclamer la suppression des passages à niveau du chemin de fer de ceinture. Il est, en effet, inadmissible qu'en plein Paris le public soit arrêté pendant un quart d'heure, et quelquefois plus, pour attendre que les trains soient passés, ou que les manœuvres puissent s'effectuer. Mais la question n'était pas facile à résoudre; en effet, que l'on remplace les passages à niveau par des passages en dessus ou en dessous, la dépense était considérable, et ce n'est qu'après de longues négociations avec l'Etat et le syndicat du chemin de fer de ceinture que le Conseil municipal arriva à ses frais, et encore moyennant une large subvention donnée par la Ville de Paris.

Déjà la suppression des passages à niveau entre la tête sud du tunnel de Charonne et la rue de Charonne est une affaire complètement approuvée.

Il s'agit aujourd'hui de supprimer les passages à niveau existant à la traversée de quelques rues, dans le 17e et le 18e arrondissements, c'est-à-dire dans la partie de chemin de fer comprise entre la station de l'avenue de Clichy et la rue des Poissonniers, soit sur une longueur de 2,680 mètres environ.

Sur cette longueur, on rencontre quatre passages à niveau : rue des Epinettes, avenue de Saint-Ouen, rue du Poteau et rue des Poissonniers. Le projet, actuellement soumis à l'enquête, transforme les passages à niveau en passages supérieurs, au moyen de l'abaissement du profil actuel du chemin de fer.

Le tracé en plan du chemin de fer reste le même et ses emprises ne subissent d'autres modifications que celles qui résultent des élargissements donnés aux rues latérales entre la rue des Epinettes et la rue du Poteau.

L'abaissement du chemin de fer qui varie de 3 m. 57 à 7 m. 14, nécessite la démolition du viaduc en maçonnerie établi sur les rues Marcadet et du Docteur et son remplacement par un tablier métallique.

D'autres ouvrages sont encore entraînés par l'opération projetée. Ainsi les deux parties de la rue Vouchet actuellement séparées, sont réunies à l'aide d'un pont supérieur de 12 mètres de largeur, un mur de soutènement est établi le long de la rue Vavier dont la largeur est portée de 6 m. à 9 m.; puis cette rue est séparée du chemin de fer par une grille posée sur le couronnement du mur de soutènement.

A l'avenue de Saint-Ouen où un pont supérieur de 23 m. 60 est substitué au passage à niveau actuel, le bâtiment de la station est disposé à cheval sur ce pont au-dessus des voies et communique à chacun des quais au moyen d'escaliers.

Un tunnel de 512 mètres de long et de 9 mètres d'ouverture sera construit entre la station de l'avenue de Saint-Ouen et la rue du Poteau.

La largeur de la rue latérale Leibnitz est portée de 4 mètres à 10 mètres. Un pont supérieur livrera passage à la rue Vauvenargues.

A la station du boulevard Ornano, les quais conservent leurs dispositions, ils seront seulement descendus en contrebas du niveau actuel.

Le pont de la rue des Poissonniers est complètement supprimé. De nouvelles communications sont établies par la rue Latérale à construire le long du chemin de fer entre la rue des Poissonniers et la rue de Clignancourt et par un passage supérieur de 14 mètres de largeur disposé au-dessus des voies ferrées dans le prolongement de cette dernière voie. Celle-ci se continue jusqu'à la rencontre du chemin dit de la Chapelle.

Avenue de Clichy il existe déjà un pont sous lequel passent les voies réunissant la gare des Batignolles au chemin de fer de ceinture. Ce pont se compose d'une travée métallique centrale sous laquelle la largeur de la chaussée carrossable est réduite à 6 m. 60 et de deux voûtes en maçonnerie correspondant aux trottoirs de l'avenue. Tout cela est massif, laid, incommode et même dangereux car, sur cette chaussée, où la circulation est de 6,654 colliers, passent deux lignes de tramways. On projette de porter l'espacement entre culée de 11 m. à 23 m. Cet espacement comprendrait trois travées au moyen de deux rangées de colonnes métalliques sur les trottoirs.

Enfin on profiterait de toutes ces opérations pour construire de nouveaux égouts qui assainiraient le quartier.

Ces travaux exécutés, ce sera en quelque sorte le commencement d'une ère nouvelle pour tous les habitants de la zone comprise entre les fortifications et le chemin de fer de ceinture. Sans compter, que des catastrophes, comme il en est arrivé quelquefois, notamment au passage à niveau de la rue d'Avron, ne seraient plus désormais possibles.

Mais il est encore un autre avantage qui résultera de la suppression des passages à niveau, et cet avantage n'est pas à dédaigner au point de vue du raccordement éventuel avec le métropolitain et des communications avec l'Exposition. Dans l'état des choses actuelles, la Compagnie ne peut donner des trains que de demi-heure en demi-heure. La disparition des passages à niveau permettra de faire circuler comme à Londres, des trains de 7 minutes en 7 minutes. Sous tous les points de vue, l'amélioration dont nous venons de parler, est donc désirable et ne peut qu'être favorablement accueillie.

PAVILLON EN FER

Destiné à recevoir une Bibliothèque à la Martinique

Une construction en fer, qui éveille la curiosité des passants, s'élève en ce moment dans les terrains de l'ancien palais des Tuileries. Elle affecte la forme d'un petit monument carré, flanqué de quatre pavillons d'angle ornés de colonnes cannelées avec des verrières sur chacune de ses faces. La hauteur totale sera d'environ 30 mètres sur 18 mètres de côté.

Il n'entre dans la construction que du fer; les pièces métalliques seront au nombre d'environ 3,500 et le poids total atteindra 90,000 kilos.

On évalue le prix de revient à cent mille francs. Ce petit monument, une fois construit, sera démonté, pièce par pièce, pour être embarqué à destination de Fort-de-France (Martinique) où il sera reconstruit, à titre définitif, tel qu'on l'aura vu à Paris.

Ce pavillon est destiné à recevoir la bibliothèque dont M. Schœlcher, sénateur, a fait cadeau à notre colonie des Antilles.

La Martinique étant sujette aux tremblements de terre, on n'y bâtit qu'en bois, mais comme une bibliothèque ne saurait être convenablement logée dans du bois, on a commandé à Paris une maison spéciale, dont la charpente sera en fer, les murs en pierre artificiellement moulée et le plafond en staff.

La bibliothèque de M. Schœlcher aura donc un logis digne d'elle, comme les autres collections du généreux sénateur — on n'ignore pas que sa collection de gravures, faite de onze mille gravures différentes, a été donnée à la Bibliothèque des Beaux-Arts et doit être exposée dans l'hôtel de Chimay lorsqu'il sera aménagé.

Les objets d'art de M. Schœlcher ont été donnés par lui à la Guyane et à la Guadeloupe et les curiosités rapportées de ses voyages aux colonies ont été données au musée du Trocadéro.

Champagne Ch. Farre, Reims

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Revue Financière

Paris, 12 janvier 1887.

La semaine qui vient de s'écouler n'a été rien moins que satisfaisante, et, de fait, on ne pouvait guère s'attendre à de bonnes dispositions, en présence des influences multiples et toutes défavorables qui ont agi sur l'esprit du public financier. On comptait quelque peu, pour l'allégement des fortes positions, à la hausse de notre spéculation, sur l'intervention des arbitragistes étrangers; mais, les appréciations auxquelles d'importants personnages politiques viennent de se livrer, au sujet de la situation, ont déterminé, non pas des achats, mais des ventes de fonds internationaux de la part des spéculateurs extérieurs, d'ailleurs aussi lourdement chargés que nous le sommes nous-mêmes.

D'autre part, on considère comme bien diminué, cette année, le rôle du comptant en janvier. L'épargne a grossi ses disponibilités du montant des coupons semestriels; mais, une bonne partie de cet argent se trouve absorbé, d'abord par le dernier versement à effectuer sur l'Emprunt 3 0/0 1886, puis par les exigences résultant de l'émission que va faire le Trésor, et dont les paiements se répartiront sur tout le courant de cette année. Le projet ministériel supprime les augmentations d'impôts, quelles qu'elles soient, en conséquence de quoi, le crédit d'amortissement, destiné à rembourser les obligations à court terme échéant en 1887, se trouve réduit de 100 à 25 millions; mais, pour rembourser les 75 millions de surplus, le projet propose d'émettre des obligations amortissables en 66 ans, remboursables à 500 fr., et donnant 15 fr. d'intérêt par an. En outre, et pour faire face aux dépenses extraordinaires, on créerait 141 millions d'obligations du même type, qui seront écoulées au fur et à mesure des besoins, aux guichets du Trésor.

La spéculation, privée ainsi simultanément et de l'appui des places étrangères et d'une partie de celui de l'épargne, se trouve donc fort embarrassée. Elle sent qu'un mouvement sérieux en avant n'est possible qu'autant que les positions se trouveraient un peu allégées; et elle ne peut pas compter beaucoup sur les disponibilités qui demeureront entre les mains de l'épargne, car celle-ci, selon toute vraisemblance, ne fera retour sur le marché que lorsque les causes de préoccupations intérieures auront disparu.

Derniers cours des Rentes (comptant): 3 0[0 ancien, 82 15; 3 0/0 nouveau 82 65; amortissable, 84 80; 4 1/2 0/0, 110.

Derniers cours des rentes (terme): 3 0[0, 82 20; amortissable, 84 70; 4 1[2 0[0, 110, 05.

Derniers cours: des consolidés 100 15[16; de l'Italien, 99 35; du Hongrois, 82 3[8; de l'Extérieure espagnole, 65 13[16; du Portugais, 54 11[16; du Turc, 14 62; de la Banque ottomane, 521; de l'obligation, 6 0[0 d'Egypte, 377.

Le bilan de la Banque de France présente, sur celui de la semaine dernière, les différences suivantes:

L'encaisse métallique, à 2,355,044,000 fr., est en diminution de 10 millions 3[4, dont 6 millions 3[4 en or. Le Portefeuille, à 703,865,000 francs, s'est augmenté de 29 millions 1[2. Les avances sont en diminution de 19 millions 1[4. Le Trésor a pris 10 millions et les comptes courants particuliers ont demandé 28 millions 1[3. On a augmenté la circulation de 17 millions 3[4. Les bénéfices de la semaine sont de 491,213 fr., 66, portant à 2,062,689 fr. 19, le total encaissé depuis le début de l'exercice.

Le chèque de Paris sur Londres reste à 25. 36 1[2.

L'Escompte libre est à 2 7[8 0[0.

Les recettes des six grandes compagnies de chemins de fer français, pour la deuxième semaine de 1886, comparée à la semaine correspondante de 1887, présentent les différences que voici:

Recettes des chemins de fer

	Différence des recettes	0/0 kilom.
Lyon	+ 97.792	+ 0.75
Nord	+ 156.226	+ 4.63
Orléans	— 126.787	— 8.57
Est	+ 103.537	+ 0.69
Ouest	»	»
Midi	+ 65.819	+ 3.74

	Différence des recettes	0/0 kilom.
	—	—
LIGNES DIVERSES		
Rhône au Mont-Cenis...	— 11.099	— 10.5
Algériens.....	— 16.823	+ 9.64

Un engagement, dont voici le résumé, a été conclu entre le gouvernement hova et le Comptoir d'Escompte :

Le Comptoir prête au gouvernement malgache une somme de 15 millions de francs productive d'intérêts à 6 0/0 l'an, pour une période de vingt-cinq années, la cour d'Emirne se réservant toutefois la faculté de rembourser avant ce temps.

Les intérêts seront servis tous les mois, et les recettes douanières des ports d'Andakube et Majunga, sur la côte Ouest de Tamatave, Vatamondry, Vohémar, Ténérive, sur la côte Est, sont données comme garantie de ce payement.

Les droits actuellement perçus ne seront pas modifiés jusqu'à parfait remboursement de l'emprunt, et le Comptoir d'escompte est autorisé à placer dans chacun des bureaux ci-dessus désignés, un agent payé par le gouvernement hova et qui, de concert avec les fonctionnaires indigènes, vérifiera les encaisses et veillera à la bonne marche du service.

Enfin, si les revenus indiqués plus haut ne suffisaient point, il serait affecté au service de la dette le produit des autres ports, et même différentes ressources du royaume.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE & DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur
Situé au centre de 20,000 hectares de forêts



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
ACTIF près de 94 MILLIONS 1/2
RENTES VIAGERES
Aux taux de 10, 15 et 17 % suivant l'âge
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Prospectus et Renseignements donnés gratuitement aux personnes qui les demandent
30, RUE DE PROVENCE, A PARIS

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Maison COBLANCE, fondée en 1850, à PARIS
MARX Opticien, Successr 8, r. N.-D.-de-Lorette
Jumelles de Théâtre, Campagne et Marine.
Pince Nez-Lunettes. Baromètres de Précision

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

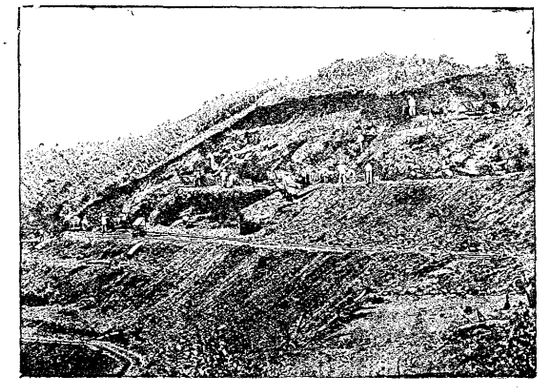


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (21) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Évry - Petit - Bourg ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRE CONTENANT 250 GRAVURES



CAPSULES THEVENOT

	PRIX du flacon en France F.	C.
Au Goudron de Norwège pur, contre les *Rhumes* et le *Catarrhe*	1	20
A la Créosote de hêtre, *Asthmes, Bronchites* et *Phtisie*	2	»
A l'Huile de Foie de Morue créosotée, contre *Affections* chroniques de la *Poitrine*	2	»
A l'Extrait éthéré de fougère mâle. Employées avec succès contre le *Tænia*	4	»

UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE

PRESCRIPTION FACILE

SANS ODEUR NI SAVEUR

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** et ***Dentifrice*** *très appréciés.*—Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville -DÉP.: PARIS, 41, r. Richer.-*Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

Grands Vins de Champagne St-MARCEAUX, Reims

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN **1866**
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Françaises et Étrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 10. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 22 Janvier 1887.

329

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV Arrondissement
LECTURE PUBLIQUE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Les Adjudications.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission consultative de contrôle et de finances.
Rapport de M. Ménard-Dorian.
Les piliers de la tour Eiffel (dessin).
Chronique des Travaux.
Inauguration de la Statue de Denis Papin.
Le Commerce de la France.
Echos.
Correspondance.
Revue financière.

PARTIE OFFICIELLE

LES ADJUDICATIONS

Adjudication en deux lots de la fourniture des verres striés, pour la couverture des combles du Palais du Champ de Mars.

1. Le lundi 31 janvier 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 2 fr. 60 porté au détail estimatif et par soumissions cachetées, de la fourniture, en deux lots, des verres striés nécessaires à la couverture des combles du Palais du Champ de Mars, lesquelles fournitures sont évaluées à 294,580 fr., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 25,000 francs pour chacun des deux lots.

2. Le détail estimatif et le cahier des charges sont déposés à la direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au directeur général de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4° Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Fourniture de verres striés pour la couverture des combles du Palais du Champ de Mars. — e Lot.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs sans fraction de décime) et porteront sur le prix du détail estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure.

Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication qui délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

8. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

9. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le ministre du commerce et de l'industrie.

10. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges

Fait à Paris, le 10 janvier 1887.

Le ministre du Commerce, et de l'Industrie, Commissaire général,

EDOUARD LOCKROY.

Voici le cahier des charges de l'adjudication ci-dessus énoncée :

Fourniture de verres striés pour la couverture des combles du Palais du Champ de Mars.

ADJUDICATION EN 2 LOTS.

Premier lot. — Verres nécessaires à la partie du Palais située à l'Est de la ligne droite partant de l'axe vertical du Pavillon central de l'Ecole militaire, parallèlement à l'avenue de Suffren, et partageant le Champ de Mars en 2 parties sensiblement égales.	
Surface réelle environ	5,000 m2
2e lot. — Verres nécessaires à la partie du Palais située à l'Ouest de la ligne droite définie ci-dessus.	
Surface réelle environ	50,000 m2
Ensemble environ	100,000 m2

CHAPITRE Ier.

Clauses et conditions particulières.

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'entreprise.* — L'entreprise a pour objet la fourniture des verres striés, nécessaires à la couverture des combles du Palais du Champ de Mars.

Elle ne comprend aucune fourniture pour les parties verticales de l'Exposition.

ARTICLE 2. — *Division en lots.* — Elle est divisé en 2 lots : le premier, relatif aux verres nécessaires aux combles de la partie des bâtiments qui se trouve à l'Est de la ligne droite partant de l'axe vertical du pavillon central de l'Ecole militaire, parallèlement à l'avenue de Suffren ; le second, aux verres nécessaires aux combles de la partie qui se trouve à l'Ouest de cette même ligne droite.

ART. 3. — *Importance des lots.* — Chaque lot comprend la fourniture d'environ cinquante mille (50,000) mètres carrés; mais ce chiffre ne doit être considéré que comme une indication et l'Administration ne saurait, à aucun gré, être recherchée pour une augmentation ou une diminution quelconque dans la masse des verres à fournir.

Toutefois, cette quantité sera ultérieurement déterminée par le Directeur général des travaux, de façon que l'adjudicataire connaisse, six mois au moins avant l'expiration du délai de fourniture, l'importance des dernières livraisons, à un sixième près.

Les délais de livraison sont fixés par l'article 14.

ART. 4. — *Conditions particulières de l'adjudication.* — L'entreprise sera donnée par adjudication restreinte, l'Administration appellera seulement à cette adjudication les maisons qu'elle jugera en état de soumissionner ces travaux, et convenablement organisés pour leur exécution dans les délais prescrits.

ART. 5. — *Prix.* — L'adjudication aura lieu, pour chaque lot, séparément, par soumissions cachetées, au rabais, exprimées en francs et décimes (sans fraction de décime), sur le prix unique de 2 fr. 60 (deux francs soixante centimes) le mètre carré.

ART. 6. — *Réserve d'exclusion.* — L'Administration se réserve la faculté d'admettre ou de ne pas admettre à concourir pour le second lot l'adjudicataire du premier.

ART. 7. — *Cautionnement.* — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission, du versement, à la Caisse des dépôts et consignations, d'un cautionnement de 25,000 francs pour chacun des lots.

Ce cautionnement provisoire servira au concessionnaire de cautionnement définitif, pour la garantie des clauses et conditions du présent cahier des charges. La conversion devra être demandée dans les quinze jours qui suivront l'approbation de l'adjudication.

Si le concessionnaire fait son versement en argent. il en touchera l'intérêt à 3 0/0, à compter du 61e jour, s'il le fait en rentes, il en touchera les arrérages.

ART. 8.— *Nature et qualité des verres.* — Les verres seront striés, d'une épaisseur *minima* de 0m 005, y compris la hauteur des striés ; ils seront coupés, suivant les indications des ordres de service, avec abouts circulaires quand il y aura lieu, et ils auront exactement les dimensions superficielles indiquées par ces ordres. Les longueurs seront *maximum* de: 1° 2m 22 pour une largeur comprise entre 0m 45, 0m 51 ; 2° 3m 75 pour une largeur variant de 0m 66 à 0m 75. Aucune tolérance ne sera accordée pour l'épaisseur.

Une glace des plus grandes dimensions devra, à titre d'échantillon, être déposée, quinze jours au moins avant l'adjudication, au bureau technique de la Direction générale des travaux, et l'Administration pourra, sur le vu de cet échantillon, si elle le juge insuffisant, exclure le concurrent déposant de l'adjudication.

Dans le cas d'acceptation, cet échantillon sera conservé comme type de qualité, d'épaisseur et de poids, de la fourniture à faire.

ART. 9. — *Provenance des fournitures.* — Les verres devront être fabriqués par des maisons françaises, employant un personnel français, dans des usines situées en France et agréées par l'Administration.

ART. 10. — *Surveillance de l'Administration.* — L'adjudicataire devra donner la libre entrée de ses usines aux représentants de la Direction générale des travaux, qui pourront y rester aussi longtemps qu'ils le jugeront utile et pourront procéder, aux frais dudit adjudicataire, aux épreuves, essais et vérifications nécessaires pour s'assurer que les clauses du présent cahier des charges sont exactement remplies, sous le rapport de la bonne qualité, de la transparence, de la régularité et de la résistance des matières.

ART. 11. — *Conditions de résistance imposées aux verres.* — Les verres devront satisfaire aux conditions de résistances suivantes: *Résistance à la flexion.*— La charge qui produira la rupture dans des essais faits à l'aide d'une machine Thomasset, sera, en moyenne, de 325 kilos par centimètre carré de section transversale ; c'est-à-dire que, sur 20 feuilles soumises aux épreuves faites dans les conditions ci-après, dix, au moins, ne se rompront pas sous ce poids de 325 kilos. Aucune feuille ne devra, se briser sous un poids de 206 kilos.

L'expérience sera faite sur des feuilles de 0m 50 à 0m 60 de longueur, sur une largeur de 0m 200 posées à plat sur deux couteaux émoussés en bois de gaïac, distants de 0m 400 d'axe en axe, le couteau qui transmet la pression ayant un méplat de 0m 005 de largeur.

Résistance au choc. — La résistance au choc sera mesurée de la façon suivante : on laissera tomber, sans vitesse initiale, d'une hauteur de 7 mètres, sur le milieu d'une feuille de 0m50 sur 0m50 maintenue sur deux côtés parallèles par des bandes de caoutchouc, serrée par 4 boulons contre ces bandes, une balle de plomb de 7 grammes. La partie libre entre les bandes de caoutchouc sera de 0m, 45.

On fera 20 expériences avec 20 feuilles différentes, et 10 feuilles, au moins, sur 20, ne devront pas se briser,

Toutes les glaces résisteront au choc d'une balle de 5 grammes tombant de 7 mètres de hauteur, sans vitesse initiale.

Toutefois l'accomplissement des conditions stipulées au présent article ne dispense pas l'entrepreneur de satisfaire aux obligations de l'article 13 ci-après.

ART. 12.— *Livraisons, procès-verbal de réception.* — Les verres seront livrés en vrac, sur wagon, en gare du Champ de Mars. La réception qui en sera faite et qui servira de pièce de comptabilité donnera lieu à un procès-verbal dressé par un agent de l'Administration, en présence de l'adjudicataire et de l'entrepreneur de pose, qui consigneront leur acceptation sur ledit procès-verbal.

Toute pièce de verre cassée ou fendue sera refusée.

ART. 13.— *Réception.* — Les quantités et la qualité des verres livrés seront constatées soit par l'acceptation pure et simple de l'entrepreneur de pose qui en prendra la responsabilité, soit par une vérification de détail faite par l'agent de l'Administration.

Les frais que pourra entraîner cette réception seront à la charge des adjudicataires.

Malgré cette réception provisoire de quantité et de qualité, les pièces de verres reconnues défectueuses au moment de la pose, celles qui ne seraient pas trouvées conformes à l'échantillon produit ou qui ne présenteraient pas les dimensions prescrites, seraient immédiatement remplacées par le fournisseur-adjudicataire à ses frais.

ART. 14. — *Délais de livraison.* — La fourniture des verres commencera le 1er juillet 1887 pour être répartie sur les dix-huit mois suivants conformément aux ordres de service des architectes, établissant, deux mois au moins à l'avance, les quantités à livrer et les dates de livraison.

En cas de retard dans la livraison, le prix sera diminué de 0,05 le mètre carré par 5 jours ou fraction de 5 jours de retard et ce nouveau prix sera appliqué à l'ensemble de la fourniture faisant l'objet de l'ordre de service.

ART. 15. — *Remplacement des verres cassés.* — L'adjudicataire s'engage à livrer aux entrepreneurs chargés de la pose, sur demande spéciale visée par l'architecte, les feuilles de verre qui seront destinées au remplacement de celles qui auront été brisées, soit pendant la pose, soit pendant la durée de l'Exposition.

Ces verres seront facturés directement aux entrepreneurs de pose, seuls responsables du paiement, au prix de 2 fr. 60, diminué du rabais de l'adjudication.

L'adjudicatiaire sera, en outre, tenu de fournir aux mêmes conditions, les verres de même nature qui seraient demandés par l'administration ou par les entrepreneurs des galeries annexes de l'Exposition, pour la couverture desdites galeries.

ART. 16. — *Paiements.* — Les paiements seront faits conformément aux conditions de l'article IV du cahier des charges générales imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition.

Les situations seront établies, déduction faite de la retenue pour garantie du dixième et de 1 0/0 pour le service médical. Cette dernière retenue est définitivement acquise à l'Administration.

ART. 17. — *Clauses et conditions générales.* — L'adjudicataire sera soumis aux conditions du cahier des charges générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition, pour tout ce en quoi il n'est pas dérogé par les présentes.

CHAPITRE II

Détail estimatif.

1er lot. — Fourniture de verres striés pour la partie du Palais du Champ de Mars située à l'Est d'une ligne droite partant de l'axe vertical du pavillon central de l'Ecole militaire parallèlement à l'avenue de Suffren.	
Surface réelle, environ 50,000 m. q., à 2 fr. 60 le m. q.....	130.000 »
2e lot. — Fournitures de verres striés pour la partie du Palais, située à l'Ouest de la ligne ci-dessus, environ 50,000 m. q. à 2 fr. 60 le m. q.....	130.000 »
Total	260.000 »
Somme pour imprévu et dépenses en régie, 10 0/0.....	26.000 »
Ensemble.....	286.000 »
Honoraires et frais d'agence, 3 0/0.	8.580 »
Total général.....	294.580 »

Dressé par les architectes soussignés :
Paris, le 10 janvier 1887.
Signé : FORMIGÉ BOUVARD DUTERT.

Vu et présenté :
Paris, le 12 janvier 1887.
Le directeur général des travaux,
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 10 janvier 1887.
Le ministre du commerce et de l'industrie,
Commissaire général,
EDOUARD LOCKROY.

MODÈLE DE SOUMISSION (*sur papier timbré*).

Je soussigné,
demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales pour la fourniture des verres striés destinés aux combles du Palais du Champ de Mars.
m'engage à faire la fourniture dont il s'agit, formant le (1) lot, évalué à la somme de moyennant un rabais de (1) sur le prix indiqué de 2 fr. 60 (deux francs soixante centimes) le mètre carré.
Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement *à droit fixe* ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.
Paris, le 1887.
(2).

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 11 janvier 1887, MM. Langlois, vice-président de la société d'émulation du commerce et de l'industrie, à Rouen, et Lebon (Emile), conseiller d'arrondissement, à Dieppe, ont été nommés membres du comité départemental de la Seine-Inférieure.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Manche :

3e Sous-comité de l'arrondissement de Cherbourg

MM. Liais (Emmanuel), maire de Cherbourg. Lejolis, président du tribunal de commerce à Cherbourg. Mauger (Léon), président de la chambre de commerce à Cherbourg. Gouton, ingénieur en chef du service maritime à Cherbourg. De Sesmaisons, ministre plénipotentiaire, conseiller général, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Cherbourg, Hainneville (Léon), négociant, vice-président de la société d'agriculture, secrétaire de la chambre consultative d'agriculture à Cherbourg. Renault, docteur-médecin, président de la société d'horticulture à Cherbourg. Menut, industriel, président de la société artistique et industrielle à Cherbourg,

MM. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite président de la société académique, à Cherbourg. Daniel, brasseur à Cherbourg. Levéel, sculpteur-conservateur du musée à Cherbourg. Bouchard-Lislandelles père, agriculteur à Sotteville. Fleury filateur à Gonneville. Noyon, directeur et fondateur de l'école d'apprentissage d'ébénisterie et de menuiserie à Cherbourg. Mouchel, imprimeur à Cherbourg. Pontus (Bon), minotier à Tonneville. Lesage, fabricant de couvertures à Cherbourg.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Coutances.

MM. Briens, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Coutances. Boissel-Dombreval, maire de Coutances, conseiller général. Baize, président du tribunal de commerce de Coutances. Girard (Henry), statuaire, conseiller municipal à Coutances. De la Bellière, conseiller général, maire de Bréhal. Guillemette conseiller général de Cerisy-la-Salle, secrétaire général de la société d'agriculture, à Coutances.

(1) Le numéro du lot et le taux du rabais doivent être écrits en toutes lettres.
(2) Signature du soumissionnaire.

Savary, conseiller d'arrondissement, vice-président du comice agricole de Cerisy-la-Salle. Lecoupé, agriculteur, maire de Saint-Denis-le-Gast. Ducloux, maire de La Haye-du-Puits. Le Tertre, directeur de l'école départementale d'agriculture et de laiterie, à Boiguy. Galuski (Charles), agriculteur, maire de Créances, conseiller général. Bupray-Beuzeville, agriculteur, maire de Vesly. Quenault, conseiller général à Montmartin-sur-Mer.

MM. Legoulin (Henri), chaufournier à Orval. Regnault, conseiller général, maire de Périers. Pignard-Dudézert, conseiller général, à Saint-Malo-de-la-Lande. Dr Lemaître, conseiller général, à Saint-Sauveur-Lendelin.

5e Sous-comité de l'arrondissement de Mortain.

MM. Labiche, sénateur, conseiller général, maire de Sourdeval. De Baillencourt, maire de Mortain. Hallé, filateur de coton de Neufbourg. Blin, conseiller général à Barenton. Cornille, négociant à Buais. Grossin, conseiller général, agriculteur à Juvigny. Turquetil, conseiller d'arrondissement à Reffuveille. Lechaptois, directeur de l'école de dressage de Bourigny. Guérin, agriculteur, conseiller d'arrondissement, au Mesnil-Thébault. Lefresne, conseiller général à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Genest, maire, minotier à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Delaporte (Armand), industriel à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Chancerel, négociant à Sourdeval.

6e Sous-comité de l'arrondissement de Valognes.

MM. Sébire, sénateur, maire de Valognes. Hervé-Mangon, membre de l'Institut à Sainte-Marie-du-Mont. Bretel, fabricant de beurres, à Valognes. Dr Lecanellier, conseiller général, maire de Barneville. de Lagorsse, inspecteur général des services administratifs, secrétaire de la société nationale d'encouragement à l'agriculture. Labarbanchon, agriculteur, maire de Sottevast. le comte de Pontgibaud, conseiller général, à Montebourg. Buhot, conseiller d'arrondissement, propriétaire éleveur, au Ham. Levesque, constructeur de navires à Saint-Vaast-la-Houque.

MM. Thin, propriétaire de parcs d'huîtres, à Saint-Vaast-la-Honque. Noël, propriétaire-éleveur à Saint-Vaast-la-Houque. Roumy, propriétaire-éleveur à Carquebut. Corbin-Desmanneteaux, propriétaire-éleveur à Sainte-Marie-du-Mont. Foubert (Alfred), conseiller général, maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Morbihan :

1e Sous-comité de l'arrondissement de Vannes.

MM. Berthelin, fondeur. Broca (de), ancien officier de marine. Burgault, maire de Vannes, président du comité agricole. Charrier, architecte. Chevalier, professeur départemental d'agriculture. Cotteau, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Dumoulin de Paillart, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Vannes. Galles (René), président de la société polymathique. Jubier, président du tribunal de commerce de Vannes. Le Beau, éditeur imprimeur. Limur (de), archéologue. Marin, négociant. Normand, distillateur, Simon, ingénieur civil et agriculteur, à Allaire. Vincent (Alfred), vice-président de la chambre consultative d'agriculture. Vincent (Charles), ostréiculteur.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Lorient.

MM. Barreau, fabricant de kirsch à Lochrist

Inzinzac). Beaubois, passementier à Lorient. Charles, ostréiculteur à Lorient. Ducros, propriétaire, ancien professeur d'agriculture. Guil-oux, vice-président du conseil de prud'hommes.

MM. Guyonvarch fils propriétaire agriculteur à Plouay. Joubaud, président du tribunal de commerce. Jullien, négociant, président du comité d'initiative des intérêts lorientais. Le Boulch, maire de Brech, président du comice agricole de Pluvigner. Le Dantec, juge de paix, président du comice agricole de Port-Louis. Le Floch, juge de paix, président du comice agricole de Plouay. Le Prédour de Kerambriec, président de la société bretonne de géographie. Ouizille (Georges), fabricant de conserves alimentaires, administrateur du comptoir de Lorient. Pascal, président du comice agricole de Belle-Isle-en-Mer. Paubert, constructeur de bateaux. Rabouhan, président du conseil des prud'hommes. Raisme (de), maire de Plœmeur, président du comice agricole. Sellie, président de la chambre de commerce. Trottier (père), vice-président de la chambre consultative d'agriculture. Trottier (fils), directeur des usines et aciéries de Lockrist (Inzinzac).

3° Sous-comité de l'arrondissement de Ploërmel

MM. Allaire, notaire à Sérent. Bossard, conseiller général du canton de Mauron, marchand de bois. Carré, notaire à Réguiny. Druais, négociant en tissus. Duval, adjoint au maire de Guer, négociant en vins.

MM. Gaillard, vice-président de la chambre consultative d'agriculture, entrepreneur à Josselin. Gravier (du), imprimeur. Laduré, notaire Malestroit, minotier. Lemarchand, conseiller d'arrondissement, fabricant de cidre et pépiniériste à la Trinité (Prohoët). Lemoine, propriétaire à Rohan, ancien instituteur. Lucas de Pesloüan, notaire à Béignon. Perret, notaire, maire de Ménéac. Pinsard, conseiller d'arrondissement, maire de Mauron. Sergent (Pierre), entrepreneur à Josselin.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Pontivy.

MM. Cadoret, conseiller général, notaire au Faouët.

MM. Fagot, industriel, conseiller municipal à Pontivy. Keiser, propriétaire, vice-président du comice agricole de Pontivy. Landren (Narcisse), président du comice agricole, conseiller municipal à Pontivy. Le Bouédec, président du comice agricole de Cleguérec. Le Bras, propriétaire à Moréac, président du comice agricole de Locminé. Le Brigand, membre de la société polymathique du Morbihan à Pontivy. Le Dain, propriétaire agriculteur à Pontivy. Le Guilchet, maire de Lanvénégen, président du comice agricole du Faouët. Le Fur, conseiller général, président du comice agricole de Guéméné, maire de Lignol. Le Fur, maire de Pontivy, membre de la chambre consultative d'agriculture. Le Moine, industriel, propriétaire de la papeterie Boternau-en-Melrand. Le Peutrec, fabricant de meubles bretons à Melrand. Le Sergent, propriétaire cultivateur, maire de Guénin, président du comice agricole de Baud. Robo, conseiller général, président de la société d'agriculture, banquier à Pontivy.

Par arrêté en date du 19 décembre 1886 M. Leturcq, marchand de tissus, est nommé membre du comité départemental de l'Allier (sous-comité de l'arrondissement de Moulins.)

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a constitué comme suit le comité départemental de Maine-et-Loire.

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Angers.

MM. Maillé, maire d'Angers. Vignot, président du Tribunal de commerce d'Angers. Burdin, ingénieur, conseiller municipal à Angers. Burdin, ingénieur, conseiller municipal à Angers. Cointreau, distillateur liquoriste, conseiller municipal à Angers. Glétron, conseiller municipal, marchand de vins en gros, président du syndicat des négociants des vins et spiritueux d'Anjou à Angers. Ichon, ingénieur des mines. Larivière, président de la commission des ardoisières à Angers. Alard, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Laboulais (Analole), constructeur mécanicien, Bessonneau, consul de Belgique, filateur en cordages.

MM. Oriolle, filateur de laines et cotons. Max (Richard), filateur de chanvres. Girard Godin, fabricant de parapluies. Gandon, président du syndicat des plâtriers. Bodereau, président du syndicat des mouleurs en métaux. Gallet, président du syndicat des charpentiers. Deperrière, vice-président du comice agricole de St-Georges. Leroy (A.), horticulteur, pépiniériste, conseiller général, vice-président de la société d'horticulture de Maine-et-Loire. Frémy, négociant en vins, distillateur à Chalonnes. Drouard, viticulteur, maire de Rochefort. Fargeton, président du syndicat des horticulteurs d'Angers. Bazantay (François), professeur, maire de Faveraye. Paisant, inspecteur d'académie à Angers. Dainville, architecte départemental, directeur de l'école régionale des beaux-arts à Angers. Chagnias-Robert, peintre-décorateur, président du conseil des prud'hommes. Dauban, conservateur du musée d'Angers.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Saumur.

MM. Cambier, distillateur-liquoriste, maire de Saumur. Lambert (Eugène), président du tribunal de commerce, banquier à Saumur. Lambert Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures, banquier à Saumur. Bouvet, fabricant de vins mousseux à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Duveau (Louis), négociant à Varrains. Peton (père), professeur viticulteur à Tigne. Bury, président du comice agricole de Saumur, directeur du jardin de viticulture à Saumur, maire de Diestré. Perrault, professeur agriculteur à Brégé. Moriceau-Delaunay, industriel à Saumur. Peramy, industriel à Fontevrault, Lallemand, fabricant de tissus a Coron. Guitto président de la chambre syndicale des ouvriers menuisiers a Saumur. Hubert, mécanicien constructeur a Saumur. Terrien (Georges), fabricant de bijoux a Saumur.

3° Sous-Comité de l'arrondissement de Segré

MM. Charles Guilleux, constructeur-mécanicien à Segré. Hersandeau, négociaut en vins à Segré. Lemanceau, agronome-éleveur. Trédille, industriel à Candé. Parrot, ancien négociant à Candé. Joseph Robert, agriculteur à Angri. Blanchet, tanneur à Pouancé. Gouarne, négoc. à Pouancé. Dauban, propriétaire-agriculteur à Carbay. Joseph Piton, tanneur au Lion-d'Angers. Edouard Richou, agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de la Membrolle. Bordillon, agronome au Lion-d'Angers. Laisis, fabricant de chapeaux à Châteauneuf. Eugène Desnoës, propriétaire-agriculteur, maire de Chemire-sur-Sarthe. Pertué, agriculteur, maire de Châteauneuf.

(A *suivre.*)

PARTIE NON OFFICIELLE

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a reçu, il y a environ une huitaine de jours, un coup de pied de cheval au bas de la jambe. Malgré cet accident, il a voulu marcher et continuer ses travaux. Dimanche dernier, il souffrait et il a tenu néanmoins à se rendre à l'inauguration de la statue de Denis Papin pour ne pas manquer à ses engagements. Il est rentré au ministère, le pied avait gonflé et la douleur était vive. Il a dû, sur la prescription des médecins, se condamner à un repos absolu. Aujourd'hui, le gonflement disparaît, la douleur persiste encore, mais dans six ou sept jours, le Ministre du Commerce et de l'Industrie pourra très probablement marcher et reprendre ses occupations habituelles.

COMMISSION CONSULTATIVE

DE CONTROLE ET DE FINANCES

RAPPORT DE M. MÉNARD-DORIAN

Par exception, la Commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie ce matin, dans le cabinet même de M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, qui avait tenu, malgré les prescriptions des médecins, à présider cette séance.

Un pas décisif devait y être fait, en effet, dans l'organisation définitive de l'Exposition et dans l'exécution des travaux placés sous la direction de M. Alphand.

La Commission a entendu lecture des rapports présentés, au nom de la Sous-Commission des travaux, par M. Ménard-Dorian, député, et par M. Jacques, conseiller municipal, au nom de la Sous-Commission des finances.

Les conclusions des deux rapports ont été adoptées à l'unanimité. Celui de M. Jacques approuve, au point de vue financier, les devis d'ensemble des travaux s'élevant à un chiffre de 19,472,132 fr. Celui de M. Ménard-Dorian entre dans l'examen détaillé de toutes les opérations de constructions proposées par le Directeur général des travaux, expose la discussion et en propose l'adoption :

1° Nivellement général et construction d'un réseau d'égouts ;

2° Palais des Beaux-arts et des arts libéraux ;

3° Galerie des Expositions diverses et annexes ;

4° Palais des Machines.

La Commission tout entière s'est prononcée, après de courtes observations, présentées par MM. Tirard, Hébrard, Alphand et Berger, pour l'adoption de ces rapports, contenant l'expression de la satisfaction éprouvée par la Commission des finances, de voir préparer une œuvre digne de la grande solennité de 1889, en restant dans les limites de la plus stricte économie.

Le vote d'aujourd'hui permettra au Ministre, commissaire général, d'activer les travaux, et on peut considérer l'Exposition comme entrée définitivement dans la période d'exécution.

Tout le monde peut avoir la certitude que l'Exposition sera entièrement construite en moins de deux ans, c'est-à-dire au mois de janvier 1889 et ouverte à la date fixée du 1er mai 1889.

Rapport de M. Ménard-Dorian

MESSIEURS,

Votre Sous-Commission des travaux m'a

chargé de vous soumettre le résultat de l'examen qu'elle a fait, dans ses séances des 11 et 17 janvier, des plans et devis des constructions à élever au Champ de Mars.

Le budget de l'Exposition (chap. 2, art. 1er) prévoit une dépense totale de 20 millions.

Les devis présentés précisent les chiffres suivants :

1° Nivellement et égouts...	780.000 fr.
2° Nivellement des Beaux-Arts et des Arts libéraux	6.295.725
3° Galerie des Expositions diverses.....	5.900.179
4° Palais des machines....	6.496.228
Total général.....	19.472.132 fr.

La Commission a déjà émis un avis favorable à l'avant-projet des galeries des Expositions diverses. Des adjudications ont été autorisées par le Ministre pour une somme totale de 2,346,568 francs s'appliquant aux terrassements et maçonnerie de fondation, et aux constructions métalliques de ces galeries. Les rabais obtenus s'élèvent à la somme de 350,000 francs.

La dépense totale à faire, à ce jour, est donc réduite à 19,122,132 fr., au lieu de 20 millions portés à notre budget.

Il serait prématuré d'affirmer que les adjudications à venir nous laisseront une marge aussi satisfaisante. Les dépenses imprévues, les majorations de devis reconnues indispensables à la dernière heure absorberont d'ailleurs bien vite ces bonis d'adjudication. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Nous ne voulons pas dire que les devis aient été établis à la légère.

L'examen consciencieux que votre Sous-Commission des travaux en a fait l'a convaincue que les chances de mécomptes ont été réduites au minimum. Les terrassements et maçonneries ont été calculés à la série de prix du service des égouts qui ne comporte pas de plus-values. Les charpentes métalliques sont évaluées, suivant la nature et la difficulté des travaux, d'après les indications qui ont été données par les grandes maisons de construction elles-mêmes et contrôlées par le service placé sous la direction de M. Contamin. Seule, la décoration intérieure et extérieure des édifices laissera un certain aléa, puisqu'il ne s'agit plus là de travaux courants et faciles à apprécier. Mais, si les architectes ont la tentation bien naturelle de donner à leur œuvre le dernier degré de perfection, et si, dans cette préoccupation un peu exclusive, ils n'ont pas toujours l'œil fixé sur le budget, le Ministre et la Commission ont pour rôle, — et ils ne l'oublieront certes pas — de défendre les subventions de l'Etat, de la Ville et la Société de garantie.

Rester dans les prévisions du devis serait d'ailleurs une originalité que nous nous permettons de recommander à M. le Directeur général des travaux et à ses éminents collaborateurs.

Examinons maintenant chacun des projets présentés.

1° Nivellement général et construction d'un réseau d'égouts

L'opération du nivellement général a paru très bien conçue. Elle comporte un déblai d'environ 212.000 mètres cubes qui trouve son emploi à peu près intégral en remblais, à une distance moyenne de 500 mètres. M. le Directeur général des travaux estime que le prix de ces terrassements ne doit pas dépasser 1 fr. 50 le mètre cube.

Le réseau d'égouts a été étudié de manière à assurer en même temps le service des eaux. M. Alphand a fourni à la Sous-Commission les explications les plus détaillées et les plus satisfaisantes. Indépendamment des égouts qui existent, notamment du côté de l'Ecole militaire, il faudra construire près de trois kilomètres d'égouts nouveaux.

La dépense est ainsi prévue.

Terrassements.....	399.035 38
Égouts.....	289.438 27
Total.....	688.573 65

Avec 10 0/0 d'imprévus et 3 0/0 de frais d'agence, le total s'élève à 780,000 francs.

M. le Directeur général des travaux avait informé la Sous-Commission qu'un entrepreneur, déjà adjudicataire d'un lot de terrassements et maçonneries de 430,000 francs environ, avec un rabais de 33 60 0/0, offrait de traiter de gré à gré dans les mêmes conditions de rabais les travaux du nivellement général et du réseau d'égouts.

La Sous-Commission, après une longue discussion, avait décidé qu'il y avait lieu de proposer à la Commission des Quarante-trois d'autoriser M. le Directeur général à traiter de gré à gré avec l'entrepreneur sus-désigné, à moins que d'autres entrepreneurs, présentant d'ailleurs des garanties suffisantes, n'offrissent un rabais plus considérable; cette dernière hypothèse s'est en effet réalisée dans l'intervalle des deux séances de la Sous-Commission : un second entrepreneur a remis, entre les mains de M. le Directeur général, un engagement de prendre les travaux avec un rabais supérieur à 33 60 0/0.

Dans ces conditions, nous vous proposons de donner un avis favorable à la mise en adjudication des travaux de nivellement et de construction d'un réseau d'égouts.

2° Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux

Ces deux palais se développent à droite et à gauche du visiteur arrivant par le pont d'Iéna. Chacun d'eux se compose essentiellement d'une grande halle en fer de 50 mètres sur 200 mètres, couronnée au milieu de sa longueur par un dôme à revêtement polychrôme, d'un effet décoratif très original.

La grande halle est appuyée de galeries de 15 mètres; sous ces galeries seront installés des cafés, des restaurants, dans l'agencement desquels la fantaisie internationale pourra se donner libre carrière. Ces cafés occuperont seulement la moitié de la largeur des galeries; au-dessus seront disposées des salles d'exposition où l'on accédera, soit par un escalier monumental placé sous le dôme, soit par de grands escaliers, plus simples, réservés à chaque extrémité de la grande halle.

Dans les projets primitifs, la grande halle devait être flanquée à ses quatre angles de dômes rappelant le style du grand dôme central. Des raisons d'économie ont amené l'architecte à rechercher une simplification de cette partie du plan.

Les devis qui ont été examinés par votre Sous-Commission s'élèvent au chiffre de 6,295,725 francs ainsi répartis :

Maçonnerie et terrassements	2.086.615 »
Charpente en fer.....	2.794.316 »
Menuiserie, couverture, vitrerie, peinture et décoration.	790.896 »
Imprévus 8 0/0.....	453.744 »
Frais d'agence 3 0/0.....	170.154 »

Une note de l'architecte auteur des plans ajoute : « L'estimation dans son ensemble ne peut être réduite, mais les dépenses prévues pourront être reportées d'un chapitre sur l'autre, si les études nécessitent des changements dans la nature des matériaux employés. »

Dans ce total, la dépense du palais des Beaux-Arts est supérieure de 250,000 francs environ à celle du palais des Arts libéraux; on en comprend facilement la raison.

Les façades des deux palais sur le jardin central avaient d'abord été conçues par l'architecte, dans un système qui accusait franchement les moyens de la construction, et qui présentait d'heureuses proportions et une ligne générale élégante dans sa simplicité.

Les plans qui ont été soumis à votre Sous-Commission, plus travaillés, plus compliqués semblaient s'attacher à masquer la charpente métallique, sous des ornements dont la répétition rompait la ligne, sans ajouter un élément intéressant à la décoration de l'édifice.

Votre Sous-Commission a pensé qu'il y avait lieu de demander à M. Formigé d revenir à sa première inspiration.

Quant aux façades qui regardent la Seine, quelques membres de la Sous-Commission ont émis l'avis que l'aspect en était un peu maigre. Il leur a été répondu que l'effet décoratif n'avait pas été recherché en ce point tout à fait secondaire, que tout l'intérêt était de parti pris concentré sur le jardin central, et que d'ailleurs, à raison de la position des piliers de la tour Eiffel, il serait à peu près impossible de voir ces petites façades en même temps que l'ensemble des décorations architecturales du grand jardin central.

D'autres membres ont ajouté à ces considérations artistiques des considérations d'économie, et finalement, la Sous-Commission tout entière s'est ralliée aux premiers projets de M. Formigé.

3° Galerie des Expositions diverses et annexes

Au fond du jardin central, à la suite du palais des Arts, et séparées d'eux par les vestibules Rapp et Desaix, s'étendent, en fer à cheval, les galeries des Expositions diverses.

Nous avons rappelé que des adjudications avaient eu lieu pour une somme de 2,346,568 fr. portant sur la maçonnerie et les constructions métalliques (ferme de 25 mètres) de toute la partie intérieure, soit environ 80,000 mètres carrés.

Il reste à examiner les plans et devis de :

1° Galeries intérieures et extérieures de 15 mètres ;

2° Dôme central ;

3° Grande galerie de 30 mètres.

L'ensemble de ces dépenses est évalué, y compris 10 0[0 pour imprévus et 3 0[0 pour frais d'agence, à 3,553,611 fr.

Les galeries extérieures sur le jardin central, qui se développent à la suite des galeries extérieures des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, sont d'un caractère sobre.

L'architecte, M. Bouvard, a pensé avec raison que les palais des Expositions de la Ville et des Ministères donneraient suffisamment d'intérêt décoratif à cette partie du Champ de Mars. Les galeries des Expositions diverses ne comportent pas essentiellement de premier étage; mais l'étude est faite pour réserver la possibilité d'en élever un, si l'insuffisance des surfaces mises à la disposition des exposants venait à être démontrée, au cours de la construction. Nous croyons toutefois devoir indiquer que cette élévation d'un étage nuirait à l'effet du grand dôme projeté.

Ce dôme est au fond du jardin, dans l'axe même des constructions ; il sera l'entrée monumentale d'une grande galerie de 30 mètres, qui conduira le visiteur à l'immense halle des machines.

Le portique du dôme soutiendra une tribune d'où la vue s'étendra sur l'ensemble des jardins et sur la perspective du Trocadéro.

L'ensemble de ces dispositions a reçu l'approbation complète de votre Sous-Commission.

4° Palais des Machines.

Lorsque le dispositif général des constructions à élever au Champ de Mars a été soumis à la Commission des Quarante-trois, la Direction des travaux avait indiqué que son intention était de réserver à l'Exposition des machines un vaste rectangle de 420 mètres sur 150 mètres environ, faisant face à l'Ecole militaire.

Comment fallait-il couvrir cet immense surface! Avant de vous proposer une solution, la Direction des travaux a mûrement examiné tous les partis qu'on pouvait prendre. Dès le premier jour, l'idée d'une immense nef avait été mise en avant, et aussitôt les objections s'étaient produites, non pas des objections techniques, mais des objections artistiques et d'économie. Il semblait à quelques personnes que l'ambition de faire *grand* ne devait pas primer toute autre considération, et que c'était payer un peu cher — du prix de 6 millions et demi — le plaisir de donner la réplique à la tour de 300 mètres, par les fermes en acier de 110 mètres de portée. Pour essayer de se représenter ce que serait une nef de 110 mètres de largeur, 380 mètres de longueur et 40 à 50 mètres de hauteur, on rappelait que la nef du palais de l'Industrie a seulement 45 mètres de large sur 190 mètres de long ; et on se demandait si, après l'étonnement admiratif de la première vue d'ensemble, le visiteur ne manquerait pas de point de repère dans cette immensité remplie de machines ; et la conclusion était de restreindre à la fois les portées et la dépense probable.

Ces opinions se sont fait jour dans votre Sous-Commission: elles ont été combattues à la fois par M. le Directeur des travaux et par M. le Directeur de l'exploitation.

M. Alphand a déclaré que son service avait été amené à supprimer les points d'appui intermédiaires, par la difficulté même d'asseoir de solides fondations dans cette partie du Champ de Mars, et que, à ce point de vue, il y avait grand avantage à se prononcer pour l'établissement d'une ferme unique couvrant la plus grande longueur possible. Il estime, d'ailleurs, que l'industrie métallurgique française est intéressée d'honneur à appliquer la hardiesse de ses conceptions et la sûreté pratique de son exécution à un travail véritablement utile. M. le Directeur général des travaux a donc fait appeler à conseil les constructeurs les plus renommés. Tous ont déclaré que le problème était réalisable ; tous ont apporté des projets dont les principales données sont suffisamment concordantes entre elles et concordent avec les données principales du projet qui vous est soumis.

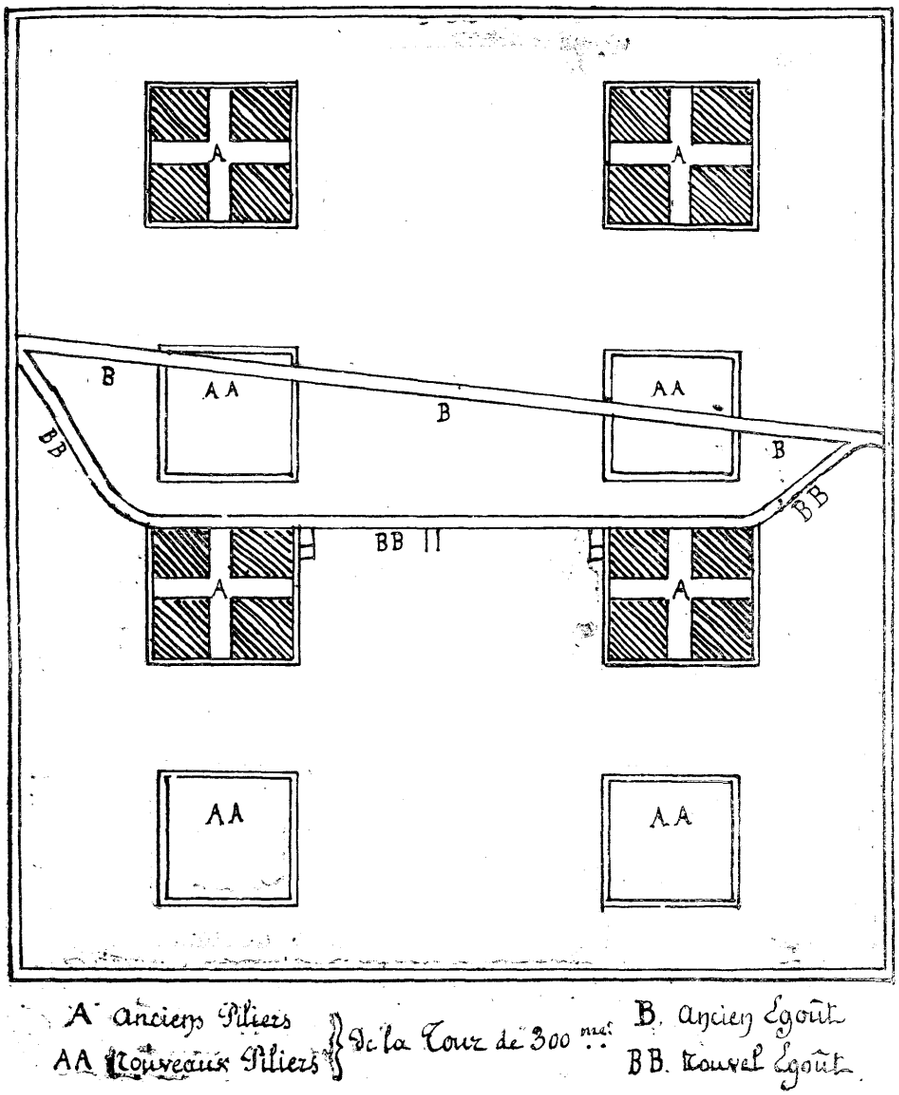
De son côté, M. le Directeur de l'exploitation a insisté sur les facilités que donnerait à son service la disposition d'un immense espace couvert, sans points d'appui intermédiaires ; la manutention des énormes pièces qui seront installées dans la galerie des machines, se fera dans de meilleures conditions. Il ne craint pas, en ce qui le concerne, que la curiosité du visiteur soit comme lassée d'avance par l'immensité de l'espace à parcourir

Il y aura deux effets bien distincts : d'abord l'aspect imposant de la galerie considérée comme œuvre d'architecture, puis l'aspect général de toutes ces machines diverses en mouvement ; au surplus, le visiteur ne sera pas sans points de repère ; les lignes de colonnes portant les transmissions de mouvements diviseront cette immensité, et serviront en quelque sorte de guide à l'œil tout d'abord un peu désorienté.

La Sous-Commission s'est rendue à ces diverses considérations, et a adopté le principe d'une nef unique pour la galerie des machines.

Les plans et devis qui ont été présentés par M. Dutert comportent une dépense totale de 6,496,228 fr. 25 cent.; ils font ressortir le prix du mètre superficiel à 105 fr. environ ; ils sont basés, en ce qui touche à la grande nef, sur un poids de 110 kilogrammes d'ossature métallique, par mètre superficiel de surface horizontale couverte, et sur le prix de 45 francs les 100 kilogrammes, M. le Directeur des travaux nous a affirmé de la manière la plus formelle, qu'aucun mécompte n'était à craindre sur des devis ainsi établis.

M. Alphand a soumis à la Sous-Commission une question qui a divisé, paraît-il, l'architecte du palais des machines et l'ingénieur en chef chargé du contrôle des constructions métalliques. Ce palais, sera-t-il fermé à ses extrémités par un pignon ou par une croupe ? L'architecte insiste pour cette dernière solution, qu'il trouve la seule conforme aux exigences artistiques. M. le Directeur des travaux semble incliner vers l'avis de l'ingénieur en chef qui déclare la construction d'une croupe difficile et pleine d'inconnues redoutables. M. Alphand ajoute que, même en négligeant ces inconnues, il est dès aujourd'hui certain qu'une croupe serait beaucoup plus coûteuse. Ce n'est pas cette dernière considération qui a décidé votre Sous-Commission, car elle est peut-être contestable, si l'on tient compte



Le dessin que nous reproduisons ci-dessus représente les quatre piliers anciens et les quatre piliers nouveaux de la tour de 300 mètres, et les petits canaux qui traversent le dessin représentent les égouts. Les piliers anciens portent la lettre A, les piliers nouveaux portent les lettres AA ; l'égout actuel est figuré par la lettre B. Comme on peut le constater, cet égout se trouve sous deux des nouveaux piliers de la tour, et afin que M. Eiffel puisse travailler à ces deux piliers, on est obligé de détourner l'égout actuel et de lui faire suivre une route qui est indiquée par les lettres BB. Ce sont ces travaux qui commencent aujourd'hui. M. Eiffel pourra, en attendant, procéder aux fondations des deux autres piliers qui ne se trouvent pas commandés par un égout.

de la nécessité d'orner, de décorer convenablement les grandes surfaces verticales que présentera le pignon. Mais nous avons pensé que nous avions le devoir, en pareille matière, de nous ranger à l'opinion du contrôle technique, surtout quand cette opinion est celle de la prudence.

La Sous-Commission, avant de terminer son rapport, tient à rendre un juste hommage au talent fait d'originalité et de franchise, que M. Dutert a déployé dans l'étude de ses façades. La façade d'entrée du côté de l'avenue de la Motbe-Piquet est tout à fait séduisante. Le caractère industriel y est accentué sans que le goût artistique y perde rien; il n'est pas jusqu'aux cheminées des générateurs à vapeur que l'architecte n'ait fait concourir à l'effet décoratif.

Mais M. le Directeur général de l'exploitation nous a donné tant et de si bonnes raisons techniques, pour nous démontrer que ces cheminées seraient inutilisées, que votre Sous-Commission est d'avis d'en demander le sacrifice à M. Dutert.

En résumé, Messieurs, et sous le bénéfice des observations consignées au présent rapport, votre Sous-Commission des travaux vous propose d'émettre un avis favorable à l'ensemble des projets dont elle a fait un examen aussi approfondi que possible.

Le Directeur général de l'Exploitation continue ses tournées en province pour assister aux premières réunions des Comités départementaux, dans les grands centres industriels.

Il a rapporté hier, d'Amiens, la meilleure impression sur les dispositions des industriels et des agriculteurs de la Somme.

Il faut s'attendre à un nombre d'exposants de cette région qui excédera considérablement celui de 1878. L'arrondissement d'Abbeville, notamment pour le canton de Gamache, organisera une collectivité de l'industrie de la serrurerie pour les bâtiments et pour les meubles, qui montrera que ces articles peuvent défier toute concurrence étrangère quoiqu'on ait pu dire.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Une excursion dans le Champ de Mars. — Les gelées. — Les travaux de la terrasse et des jardins. — Les fondations et les travaux de la tour Eiffel. — Les terrassements et les fondations. — Les puits.

Les neiges ont disparu; j'en ai profité pour faire une longue excursion à travers le Champ de Mars; la terre était durcie par les fortes gelées, et toute crevassée par les sillons des roues de charrettes et par les pas des ouvriers, qui avaient été tracés à l'époque de la boue et des pluies, et dont l'empreinte avait été respectée. On ne pouvait guère travailler à cause de la dureté du sol; cependant, du côté du parc avoisinant la Seine, on continuait à enlever les arbres de la terrasse, et. du côté de l'Ecole militaire, les charrettes apportaient de grandes quantités de gravier et de sable destinés à la confection du béton; j'ai fait une seconde excursion au moment du dégel.

o—

Un brouillard intense enveloppait, mercredi d'une couche particulièrement épaisse, les bords de la Seine et le Champ de Mars; ce rideau de brume était troué de points noirs : c'étaient des errassiers qui, dans toute la partie avoisinant l'Ecole Militaire, se livraient à leurs travaux; ce spectacle d'ombres chinoises était très pittoresque; à midi, le soleil s'est levé et les travaux ont repris avec une singulière activité; j'ai commencé ma tournée par la partie du Champ de Mars qui avoisine la Seine, et je me suis rendu à la terrasse qui surplombe la plaine et les jardins situés du côté du fleuve : tous les arbres

de la terrasse, placés sur deux rangs, sont aujourd'hui enlevés, et deux longues tranchées se trouvent à découvert, en bordure, le long du Champ de Mars, près des jardins; une tranchée, commençant à partir du jardin, coupe cette double tranchée et s'avance dans le Champ de Mars: c'est la tranchée du chemin de fer; dans les jardins et près des deux petits lacs, la terre végétale et les gazons sont transportés à côté pour être utilisés dans les futurs, jardins ; c'est là que M. Eiffel va placer deux des piliers de sa tour de 300 mètres. Disons, à ce propos, que le plan des fondations de la tour a été adopté et que M. Eiffel va pouvoir commencer, aujourd'hui samedi, ses travaux.

—o—

Je poursuis mon excursion, je traverse en diagonale la partie du Champ de Mars située du côté de la Seine, et je me rends dans la partie située du côté de l'École militaire; à des endroits, le pied enfonce profondément dans des terrains mous; du côté de l'avenue de Suffren, il y a trois rangées de grands trous : ce sont les puits dans lesquels sera coulé le béton; ces puits seront reliés entre eux par des traverses en maçonnerie, et serviront d'assises aux piliers des fermes métalliques; au fond de chacun de ces trous un ouvrier creuse, à coups de pioche. Au-dessus de chacun de ces trous se trouve un treuil, à l'aide duquel on remonte un sceau rempli de terre. Ces terres ont diverses couleurs : couleur grise, jaune, brune, marron, représentant les diverses couches géologiques du Champ de Mars ; un grand nombre d'ouvriers travaillent, et un certain nombre de curieux viennent voir les fondations et les terrassements. Je reviens vers la partie centrale, où s'accumulent les tas de sable et de gravier, en grand nombre, et qui ressemblent à une multitude de tumuli, et je me rapproche du côté du pavillon de la Direction des travaux, situé avenue de La Bourdonnais ; devant ce pavillon, on rencontre trois nouvelles rangées de puits; sur chaque rangée, il y en a environ six ou huit. Chaque jour, du reste, ces rangées s'allongent; car il y a beaucoup d'ouvriers, et le Champ de Mars présente une grande animation.

—o—

Le fonçage des puits isolés, pour les piliers supportant les fermes métalliques de 25 mètres, a été commencé le 15 janvier sur les deux parties de galeries en bordure du jardin central, parallèles à l'avenue de la Bourdonnais et à l'avenue de Suffren. Ces puits, pour arriver au sable, ont une profondeur moyenne de 4 m., profondeur moyenne ne dépassant pas les prévisions du devis. — Dans une grande partie des puits du côté de l'avenue de la Bourdonnais, on a trouvé différentes maçonneries — béton, murs en moëllon, tuyaux en béton, destinés à l'écoulement des eaux.

L'axe de la 2me rangée de puits isolés de la galerie, entre le jardin central et l'avenue de Suffren, se trouve sur un mur en moëllon de 0,60 d'épaisseur et arrive à 1 m. au-dessous du sol actuel; de ce côté, on a également trouvé des massifs de béton, dalles et tuyaux en béton.

Le remplissage des puits, en béton, doit se commencer incessamment.

—o—

Le soir, l'effet est très pittoresque, de nombreuses lanternes sont accrochées à des pieux, auprès de chaque puits, afin d'éviter les accidents, et forment comme une sorte de piqueté lumineux dans l'obscurité; à la nuit tombante, les charrettes versent encore leurs derniers tas de sable et de gravier. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les travaux sont en pleine activité, et chaque semaine nous assisterons aux progrès de l'Exposition souterraine.

—o—

Un égout passe dans la partie du jardin réservée aux fondations de deux piliers de la tour Eiffel (voir notre dessin); les travaux pour le détournement de cet égout commencent aujourd'hui samedi, et M. Eiffel va également entreprendre aujourd'hui les fondations des deux autres piliers, ces terrains n'étant pas traversés par des égouts.

INAUGURATION
DE LA STATUE DE DENIS PAPIN
au Conservatoire des Arts et Métiers

L'inauguration officielle de la statue de Denis Papin a eu lieu dimanche dernier, dans la cour d'honneur du Conservatoire des arts et métiers.

Cette statue est la reproduction identique de celle qui se dresse à Blois, depuis 1880, au sommet de l'escalier monumental, à l'extrémité de la rue Denis Papin, qui relie cet escalier au pont de la Loire.

C'est à Blois, en effet, que Denis Papin naquit, le 22 août 1647.

Lorsque la statue de Papin fut inaugurée à Blois, l'Etat fit don au Conservatoire des arts et métiers de la maquette en plâtre de l'œuvre du statuaire Aimé Millet.

En 1885, M. le colonel Laussédat, directeur du Conservatoire des arts et métiers, provoqua, de concert avec les chambres syndicales des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris, une souscription nationale pour l'érection, en bronze, de la statue du célèbre inventeur.

Cette souscription fut rapidement couverte et, dès le 14 octobre dernier, le deuxième exemplaire du chef-d'œuvre de Millet reposait sur son socle de pierre et de granit.

La statue de l'inventeur de la vapeur, élevée sur le côté droit de la cour d'honneur, est d'une très belle venue. Elle est due au ciseau du sculpteur Aimé Millet et a été fondue dans les ateliers de M. Rolland. Denis Papin est représenté debout, faisant une expérience. Sur le côté droit se trouve, placée sur un fourneau, une chaudière munie de sa soupape. De sa main droite, le savant se rend compte de l'intensité de la chaleur, supputant le moment où la vapeur va se produire, ainsi que l'indique son attitude et sa main gauche levée, l'indicateur seul ouvert. Derrière lui, on remarque un escabeau supportant des outils et quelques livres.

Sur le socle, l'inscription suivante est gravée :

DENIS PAPIN

NÉ EN 1647 — MORT EN 1714

INVENTE

LA MACHINE A VAPEUR EN 1690

SOUSCRIPTION NATIONALE

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie, qui a commencé à trois heures. A cause du froid très vif, les discours ont été prononcés dans l'ancien réfectoire du prieuré de Saint-Martin, depuis longtemps transformé en bibliothèque.

Plusieurs conseillers municipaux étaient présents. M. le capitaine Frocard représentait le Ministre de la guerre.

M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, qui, quelques jours auparavant avait reçu à la jambe un coup de pied de cheval, quoique n'étant pas encore guéri de sa contusion, avait tenu à présider cette solennité.

Le colonel Laussédat, président du comité de patronage de la souscription, a pris le premier la parole.

Il a adressé des remerciements à tous ceux qui ont répondu à son appel et qui ont fait que la cour d'honneur des Arts-et-Métiers sera ornée de deux statues qui symbolisent les arts chimiques et les arts industriels. Il remet ensuite le monument à l'Etat, au nom du comité qu'il présidait, et il donne la parole à M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie.

Discours du Ministre du Commerce et de l'Industrie

Messieurs.

C'est à mon tour de vous remercier tous, vous d'abord monsieur le Directeur, non seulement pour les paroles éloquentes que vous venez de prononcer, mais aussi pour le zèle qui vous porte, en toute occasion, à défendre le Conservatoire des Arts-et-Métiers, auquel, d'ailleurs, nous portons tous, soyez en sûr, autant d'intérêt que vous-même ; vous, monsieur Millet, qui avez ajouté une grande et belle œuvre à toutes celles qui sont sorties de vos mains ; vous, mon ancien et éminent collègue de l'Assemblée nationale, monsieur Feray, d'Essonne ; vous, messieurs de la chambre syndicale ; vous tous, enfin, messieurs, qui avez contribué à l'érection et à la fonte de cette admirable statue ; vous tous qui avez eu la pensée de mettre au centre du Conservatoire des Arts-et-Métiers l'image de Denis Papin.

Si jamais un homme fut digne de la reconnaissance et de l'admiration de la postérité, c'est bien celui qui, maître de toutes les sciences connues à son époque, tour à tour physicien, médecin, mécanicien, mathématicien, s'élève par un éclair de génie au-dessus des conceptions les plus hardies de ses comtemporains et donne à l'avenir l'outil dont il se servira pour créer les civilisations futures.

Au cours de sa longue carrière, dont un savant digne de le louer, M. de Comberousse, vous racontera toutes les péripéties, Papin avait observé, reconnu, découvert les propriétés de la vapeur, et, dans un de ses plus admirables traités, il avait indiqué les moyens de capturer cette force toute puissante et de la mettre au service de l'homme.

En faisant cela, il jetait les assises de la société moderne, et il m'apparaît plus grand qu'aucun réformateur, quand je me le représente dans son atelier, en face de cette machine encore imparfaite, qui, cependant, contenait dans ses flancs une rénovation profonde, l'embryon d'un monde nouveau, une transformation du labeur humain!

Comprit-il alors toute la grandeur de sa découverte et la répercussion qu'elle allait avoir dans les âges à venir ? Vit-il, à ce moment, la vieille géographie bouleversée, l'Amérique se rapprochant de l'Europe, les distances supprimées, les peuples échangeant leurs produits malgré l'obstacle infranchissable des montagnes transpercées, les violences du vent et des marées vaincues, les océans impuissants à arrêter la marche des vaisseaux, les usines et les fabriques groupant les multitudes industrielles, enfin, les magnificences d'un monde inconnu dont il semait le germe, et qui, deux siècles après lui, devait éclore ? Hélas! probablement non. Des changements si profonds ne pouvaient apparaître clairement à son esprit. Il n'est point donné à l'homme, de mesurer la portée de son œuvre. L'avenir échappe même à la clairvoyance du génie.

Mais, s'il fut impossible à Denis Papin de deviner les conséquences de sa découverte, il semble, en le lisant, en considérant sa vie si agitée, si laborieuse à la fois, qu'il ait eu l'intention secrète de la grandeur de son rôle.

La légende qui, parfois, explique l'histoire et qui, souvent la complète, nous montre un Denis Papin arrivant à la réalisation parfaite de son œuvre commencée.

Je ne sais s'il est exact qu'il ait construit un bateau à roues, marchant par la vapeur, et qui fut détruit par la hache des mariniers de Weser ; mais, si cela n'est point arrivé, il faut convenir que c'est l'histoire qui a tort. En nous montrant le génie, parvenant du premier coup à l'apogée de la science, la légende a été logique ; elle a été vraie en nous représentant l'ignorance, l'envie, la force brutale s'acharnant à anéantir les plus nobles conceptions de l'esprit humain.

Denis Papin compte parmi ces grands révolutionnaires pacifiques, dont la pensée, incomprise ou négligée par leur siècle, doit, après bien des générations, changer la face de la société et du monde. Reconnaissons-le ici, bien haut, devant cette statue qui le représente : les réformes profondes, les progrès sur lesquels on ne peut plus revenir, c'est la science qui les accomplit et qui déroute ainsi les prévisions en apparence les plus justes des politiques et des hommes d'art. L'avènement de la vapeur a été, pour la société moderne, un absolu renouvellement. Elle a modifié son mode d'existence, ses habitudes, ses mœurs, ses lois même, et le changement survenu dans la vie matérielle s'est aussi étendu au monde intellectuel et moral. La vapeur n'emporte pas seulement à travers les mers et les continents, des colis et des voyageurs, elle sème encore sur son passage des idées civilisatrices de solidarité, de liberté, de justice et de progrès.

Denis Papin s'empara de cette force incomparable pour la mettre au service de l'humanité, et il fut chassé de son pays!

Ah! Messieurs, qu'elles sont horribles ces haines religieuses qui ne pardonnent ni à l'honnêteté ni au génie! Qu'elles ouvrent de hideuses parenthèses dans l'histoire! Maintenant encore, nous souffrons de la révocation de l'Édit de Nantes : ces proscrits de Louis XIV, nous retrouvons leurs noms jusque dans les armées étrangères!

C'est en Angleterre, en Italie, en Allemagne, que Denis Papin dut traîner sa science et sa misère ; c'est hors de son pays qu'il a été condamné à immortaliser ses découvertes ! Il nous est resté malgré tout. Et nous pouvons aujourd'hui, reniant le passé, maudissant le fanatisme qui l'expatriait, saluer en lui une gloire française !

Son image ne pouvait être mieux placée qu'ici, Messieurs, dans la cour de notre Conservatoire, entourée de ceux qui l'admirent, qui, si éloquemment, expliquent sa pensée et son œuvre et qui continuent la grande tradition des savants de notre pays, tradition faite de probité, de labeur constant et de supériorité d'esprit.

Qu'il reste là, dans ce domaine qui lui appartient, comme un modèle et comme un exemple. Que vos jeunes élèves jettent les yeux sur lui en se rendant à leurs salles d'études ; que son souvenir leur reste pendant les longues heures de travail, et qu'une fois entrés dans la vie, ils continuent à admirer sa pauvreté et sa gloire !

Ce discours, prononcé d'une voix vibrante, a été interrompu à plusieurs reprises par de chaleureux applaudissements ; lorsque le ministre à montré Denis Papin condamné à immortaliser ses découvertes hors de son pays et traînant dans toutes les capitales de l'Europe sa science et sa misère, une vive émotion s'est produite dans l'assistance. Ce fut hélas ! le sort de plusieurs de nos hommes de génie; nous sommes presque toujours les précurseurs des grandes découvertes et nous ne les appliquons par défiance, ou par indifférence, qu'après les pays étrangers. M. le Ministre a développé, dans des considérations élevées et éloquentes, l'œuvre de Denis Papin, et sa péroraison a été saluée par des applaudissements répétés.

M. Feray, d'Essonne, sénateur et président d'honneur de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris, a ensuite prononcé une allocution applaudie, dans laquelle il a remercié à son tour les industriels et mécaniciens de Paris et des départements de l'empressement qu'ils ont mis à souscrire pour la statue de Denis Papin.

M. Ch. de Comberousse, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, a pris le dernier la parole, et a fait l'éloge de Denis Papin.

Le discours terminé, les invités se sont rendus dans la cour d'honneur du Conservatoire des arts et métiers, où le voile de la statue est tombé, aux applaudissements de tous et en se retirant l'assistance a défilé devant la statue.

Ultérieurement, on inaugurera la statue élevée, de l'autre côté du Conservatoire des arts et métiers, à Nicolas Leblanc. La statue est encore recouverte d'un voile.

Le Commerce de la France

Les divers mouvements de notre commerce extérieur, pendant le mois de décembre des années 1885 et 1886, sont résumés dans le tableau suivant :

	DÉCEMBRE	
IMPORTATIONS	1886	1885
Objets d'alimentation	186.202.000	171.935.000
Matières nécessaires à l'industrie.	195.534.000	174.865.000
Objets fabriqués.	50.751.000	51.452.000
Autres marchandises	14.343.000	14.071.000
Totaux	446.830.000	412.323.000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	95.777.000	82.164.000
Matières nécessaires à l'industrie	67.054.000	71.583.000
Objets fabriqués	132.672.000	127.642.000
Autres marchandises	20.527.000	18.295.000
Totaux	316.030.000	299.684.000

En novembre 1886, l'ensemble de nos importations et de nos exportations s'était élevé à 699,242,000 fr., en augmentation de 103 millions sur le chiffre correspondant de 1885. Pour le mois de décembre 1886, le montant de nos échanges s'est avancé à 762,860,000 francs, somme supérieure de 50,853,000 fr. aux transactions effectuées en décembre 1885. La progression, on le voit, est sensible. Ces chiffres prouvent que la reprise des affaires, que nous constatons depuis quelques mois, s'est continuée et accentuée dans le mois dernier.

Voici, d'autre part, les résultats de notre commerce extérieur, pendant les années 1885 et 1886 :

IMPORTATIONS	1886	1885
Objets d'alimentation	1.528.590.000	1.431.749.000
Matières nécessaires à l'industrie	2.007.276.000	1.949.304.000
Objets fabriqués	558.079.000	568.843.000
Autres marchandises	140.418.000	138.505.000
Totaux	4.234.363.000	4.088.401.000
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation	770.418.000	737.451.000
Matières nécessaires à l'industrie	654.537.000	611.497.000
Objets fabriqués	1.695.394.000	1.585.528.000
Autres marchandises	179.881.000	153.669.000
Totaux	3.300.230.000	3.088.145.000

Pour se rendre un compte exact des variations que ce tableau présente, il faut attendre la publication des statistiques détaillées de l'Administration des douanes. On peut cependant dire, dès à présent, en remarquant une augmentation de 110 millions sur nos exportations d'objets fabriqués, que l'année 1886 aura marqué le début d'un relèvement pour notre commerce et pour notre industrie.

ÉCHOS

Un banquet à l'Hôtel Continental

Le 17 janvier au soir a eu lieu, à l'Hôtel-Continental, le banquet de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, sous la présidence d'honneur de M. Feray, sénateur, qui avait à ses côtés M. Liébault, président, et M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition. Parmi les convives étaient : MM. les sénateurs Denis et Noblot, M. le colonel Laussédat, le colonel Gras, MM. Decauville, M. Philipps, de l'Institut; MM. Richemond, Hirsch, Vigreux, etc. Toute la haute industrie mécanique y était représentée. Après une touchante allocution de M. Feray, un discours de M. Liébault et quelques paroles de remerciements prononcées par M. le colonel Laussédat et M. Philipps, M. Georges Berger a plaidé la cause de l'Exposition, en faisant un chaleureux appel aux constructeurs-mécaniciens, en faisant part du succès des travaux préparatoires de l'Exposition, et des bonnes dispositions de plus en plus accentuées des pays étrangers. Ont ensuite pris la parole : MM. le colonel Gras, Noblot, Bresse, président de la Société des ingénieurs civils.

Le résultat de ce banquet est un entrain très marqué vers l'Exposition de 1889.

Le Comité départemental de la Somme

M. Georges Berger a présidé jeudi, à Amiens, à l'ouverture du Comité départemental de la Somme et a prononcé un discours.

La participation de l'Italie à l'Exposition de 1889

L'*Italie*, s'occupant de la participation de l'Italie à l'Exposition universelle de 1889, conclut ainsi :

« La participation de l'Italie à l'Exposition universelle de 1889 est donc un acte de bonne et sage politique. Quant aux résultats économiques, pour ce qui nous concerne, personne ne se fait des illusions. Il s'agit seulement pour nous de donner une preuve de bon vouloir, et surtout de prouver encore une fois à l'Europe que nous sommes dignes de notre origine. L'Italie s'est faite au nom de la liberté ; elle ne peut aujourd'hui, sans se contredire, faire cause commune avec la réaction. En acceptant l'initiative de la France, notre gouvernement est le fidèle interprète des sentiments du peuple italien et resserre les liens entre deux pays qui n'ont aucune raison de vivre en mauvaise intelligence.

Le Palais de l'Industrie

On sait que les plans d'ensemble de l'Exposition de 1889 englobent le palais de l'Industrie. La Société des artistes français aura donc à s'occuper, sans une de ses prochaines réunions, de l'éventualité qui pourrait entraîner pour elle le retrait, pour son Exposition de 1888, de la partie du palais qui lui est concédée à cet effet depuis nombre d'années.

Pour ce qui concerne le Salon de cette année, il ne sera rien changé; mais, à partir du 1er janvier 1888, le palais de l'Industrie sera livré au ministère de l'agriculture qui, seul, pourra en disposer. Aussi, dès maintenant, n'accorde-t-on plus aucune nouvelle autorisation pour une époque postérieure à la fin de la présente année. Il ne serait pas impossible que le Salon de 1888 fût reporté à l'année suivante, pour ne faire qu'un avec l'Exposition internationale de 1889.

La même mesure sera appliquée, probablement, au concours général agricole qui a lieu, tous les ans, au palais de l'Industrie.

Le concours général, qui ouvrira ses portes le 31 de ce mois, sera donc la dernière exhibition de ce genre qui aura lieu avant l'Exposition universelle projetée, dont une section, très importante, sera réservée à l'agriculture.

L'octroi de Paris

Le produit de l'octroi de Paris pour le mois de décembre dernier a donné une plus-value de 419,408 fr. par rapport aux prévisions budgétaires, et de 113,921 fr. par rapport au produit de décembre 1885.

M. Lockroy et les services médicaux

M. Lockroy a déposé jeudi sur le bureau de la Chambre quatre projets relatifs à l'hygiène publique.

Par le premier de ces projets, il organise les services de l'hygiène publique.

Il met à la charge de l'État et des départements les dépenses des conseils et des commissions d'hygiène et crée des inspecteurs et des inspecteurs adjoints de l'hygiène, nommés et rétribués par le gouvernement et qui fonctionnent concurremment avec ceux que pourront nommer les maires.

Par le second projet, relatif à « la salubrité du travail et à la sécurité des travailleurs », le ministre décide que des mesures doivent être prises en vue d'assurer la salubrité tant intérieure qu'extérieure des établissements industriels.

Par un troisième projet, M. Lockroy décide que, pour toute construction neuve, le constructeur devra se munir du « permis de construction » auprès de l'inspecteur de la salubrité.

Enfin, par un quatrième projet, relatif à « la répression des contraventions dans les établissements insalubres », le ministre décide que les rapports des agents de l'État feront foi en justice.

Les Travaux publics en 1887

Le budget extraordinaire des travaux publics, tel qu'il est proposé pour 1887, s'élève à 50,917,000 fr., ainsi répartis :

Rivières	5.450.000 fr.
Canaux	9.970.000
Ports maritimes	12.300.000
Chemins de fer exécutés par l'Etat	20.220.000
Réseau de l'Etat	2.285.000
Personnel	692.000
	50.917.000 fr.

Champagne Ch. Farre, Reims

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 15 janvier 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque vous rendez compte des générosités de M. Schœlcher, en voici une que vous avez omise et qui mérite d'être rappelée.

M. Schœlcher est passionné pour la musique, et particulièrement pour la musique de Haendel. Avec beaucoup de dépenses et beaucoup de soins personnels, il a formé une très curieuse collection des œuvres de ce grand maître, et il en a fait présent, en 1872, si je ne me trompe, à la bibliothèque du Conservatoire, avec une collection d'instruments de musique de tous les pays.

Veuillez agréer, etc.

JULES SIMON.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

52,173 Obligations 3 % de 500 Fr.

REMBOURSABLES A 500 FR., RAPPORTANT 15 FR.

Payables semestriellement les 1er mars et 1er septembre

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conformément aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882, 16 juillet 1885 et 31 juillet 1886

PRIX D'ÉMISSION : 355 Fr.

En souscrivant	30	Fr.
A la répartition	45	»
Du 1er au 5 Mars 1888	70	»
Du 1er au 5 Mars 1889	70	»
Du 1er au 5 Mars 1890	70	»
Du 1er au 5 Mars 1891	70	»

Intérêts semestriels proportionnels aux versements effectués aux époques ci-dessus indiquées.

Faculté d'anticipation des versements avec bonification d'intérêt à 3 0 0 l'an.

Prix de l'obligation libérée à la répartition : **360 francs, jouissance 1er mars 1887,** en titres définitifs **au porteur** ou **nominatifs** délivrés **sans frais,** avec coupons semestriels de 7.50.

Le revenu net maximum garanti est de fr. 4.215.300
La totalité des obligations n'absorbe que... 2.938.380
Excédent..... 1.276 920

Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

On souscrit le 29 janvier 1887 :

A la **Société Générale,** *au Siège Social,* 54, rue de Provence, *dans ses Bureaux de quartier à Paris, et dans ses Agences en France et à l'Etranger;*
Au **Crédit Algérien,** 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 15 obligations; les listes ne sont pas admises. Répartition proportionnelle ; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation.

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

20 Janvier 1887

Le marché, pendant tout le cours de cette semaine, a eu l'aspect le plus mouvementé. La hausse et la baisse ont tour a tour prévalu, se succédant brusquement l'une à l'autre, et déterminant des variations dont la soudaineté et l'étendue trahissaient suffisamment le désarroi des esprits. En fin de compte, la baisse semble l'emporter.

Les encouragements à des tendanses meilleures font généralement défaut. Le comptant laisse toujours beaucoup à désirer, et l'épargne, contrairement à son habitude à cette époque de l'année, montre de la réserve et n'emploie, que dans des proportions restreintes, ses disponibilités, encore que celles-ci soient accrues au montant des coupons échus en ce moment. Faut-il croire que les cours actuels paraissent trop élevés? A-t-on appliqué à d'autres besoins les ressources existantes ? Quoi qu'il en soit. l'appui si important du comptant marque à la Bourse.

La fermeté dont faisaient preuve les Bourses étrangères était due à diverses causes, parmi lesquelles il faut citer, au premier rang, la détente qui s'était produite dans le prix de l'argent. L'impression résultant des faits financiers, relatifs à New-York et à Londres, avait presque totalement disparu, et la situation générale monétaire avait semblé assez dégagée pour permettre à la Banque Impériale d'Allemagne de réduire de 5 à 4 0/0 le taux de son escompte. Cette détente de l'argent a permis à notre liquidation de quinzaine de s'effectuer dans des conditions plus douces que celles qui avaient marqué la liquidation de fin décembre.

Mais la fermeté des marchés extérieurs a, à son tour, disparu ; les cours ont fléchi sous le poids des réalisations, en sorte que, là encore, la Bourse de Paris a éprouvé un mécompte.

Les renseignements, ou plutôt les appréciations relatives à la politique, ont provoqué ce changement dans les dispositions extérieures. Il est à croire que les impressions politiques sont exagérées, car une dépêche de Pesth annonce que le ministre des finances de Hongrie a l'intention de convertir en titres 4 0/0 amortissables les obligations garanties des chemins de fer de l'Etat, cela, jusqu'à concurrence de 247 millions de florins or. Le fait que le gouvernement hongrois songe à entreprendre une opération de cette importance ne semble-t-il pas indiquer l'absence de toute préoccupation sérieuse?

Mais on paraît résolu, dans la situation où les trop lourds engagements à la hausse mettent le marché à ne tenir qu'un compte médiocre des circonstances qui peuvent être interprétées favorablement.

En ce qui concerne notre place, la préoccupation qui domine toutes les autres est celle qui a trait à la difficulté d'équilibrer le budget. On s'entretient activement des différentes combinaisons à l'ordre du jour, des projets qui sont ou seront soumis aux délibérations du Parlement.

Enfin, les rumeurs politiques qui avaient cessé pendant quelques jours, ont, à la fin de la semaine, pris une nouvelle consistance, et expliquent dans une certaine mesure la faiblesse dont on a fait preuve pendant la séance de jeudi, — faiblesse qui n'a pas été moins grande à Berlin qu'à Paris.

Derniers cours des rentes françaises comptant) : — 3 0/0; 81.40; 3 0/0 amortissable, 84.10; 4 1/2 0/0, 109.70.

Derniers cours des rentes françaises terme): — 3 0/0, 1.40; amortissable, 84.10; 4 1/2 0/0, 09.70.

Derniers cours des consolidés, 101 de l'Italien, 98.80; de l'Extérieure, 65 1/2; du Portugais, 54 3/16; du Hongrois, 81 5/8; du Turc, 14.50; de la banque ottomane, 515; de l'Egypte, 374.

Le bilan de la Banque de France présente sur celui de la semaine dernière les différences suivantes: l'encaisse a diminué de 2 millions 1/2; le stock-argent s'accroit de 3 millions ; le portefeuille commercial a remboursé 2 millions. Le trésor a versé 9 millions 1/2 ; il a été pris 1 million 2/3 par les comptes particuliers on a ajouté 8 millions aux billets en circulation. Les avances diminuent de 1 million. Les bénéfices de la semaine sont de 510,000 francs.

Le chèque de Paris sur Londres reste à 25 35 1/2.

Les recettes des chemins de fer, pour la première semaine de 1887, comparées à celles de la semaine correspondante de 1886, ont varié ainsi :

Recettes des chemins de fer

	Différence des recettes	0/0 kilom.
Lyon	— 91.676	— 2.48
Nord	+ 128.960	+ 4.63
Orléans	— 294.753	— 15.50
Est	— 6.006	+ 3 75
Ouest	— 73.382	— 5.78
Midi	— 114.135	— 7.73
Etat	+ 79.485	+ 6.43
Rhône au Mont-Cenis	— 2.065	— 3.05
Algériens	»	»
Madrid-Cacérès-Portugal	+ 6.732	+ 16.15
Portugais (res. réun.)	— 6.555	— 3.31

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien émet aux guichets de la Société Générale et du Crédit Algérien 52,173 obligations 3 0/0 de 500 fr., rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables par semestre les 1er mars et 1er septembre. Le premier tirage aura lieu en août 1887.

Cette émission autorisée par le Ministre des Travaux publics a pour objet de fournir à la Compagnie le capital nécessaire pour la construction de la ligne de Blidah à Ber-

rouaghia (86 kilomètres), section de la ligne d'Alger à Laghouat.

L'Etat garantit à la Compagnie, pour l'ensemble de son réseau (372 kilomètres, dont 222 en exploitation) un revenu net annuel de..... 4.215.300

Le service des obligations 3 0[0 et 4 0[0, y compris celles de la présente émission, n'absorbe que..... 2.938.380

Il y a donc un excédent de garantie de 1,276,920.

Le prix d'émission est fixé à 355 fr. et payable comme suit :

En souscrivant.	30	»
A la répartition.	45	»
Du 1er au 5 mars 1888.	70	»
Du 1er au 5 mars 1889.	70	»
Du 1er au 5 mars 1890.	70	»
Du 1er au 5 mars 1891.	70	»

A la répartition, les souscripteurs pourront se faire délivrer, au prix de 360 francs, des obligations libérées portant jouissance du 1er mars 1887.

Les obligations non libérées seront délivrées avec des coupons semestriels d'intérêt proportionnels aux sommes versées aux époques ci-dessus indiquées.

Les obligations 3 0[0 anciennes de l'Ouest-Algérien figurent à la côte avec la mention de garantie de l'Etat, conformément aux lois de concession.

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE & DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur
Située au centre de 20,000 hectares de forêts



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
ACTIF près de **94 MILLIONS 1/2**
RENTES VIAGÈRES
Aux taux de **10, 15** et **17** % suivant l'âge
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Prospectus et Renseignements donnés gratuitement aux personnes qui les demandent
30, RUE DE PROVENCE, A PARIS

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Maison COBLANCE, fondée en 1850, à PARIS
MARX Opticien, Successr 8, r. N.-D.-de-Lorette
Jumelles de Théâtre. Campagne et Marine.
Pince Nez-Lunettes. Baromètres de Précision

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

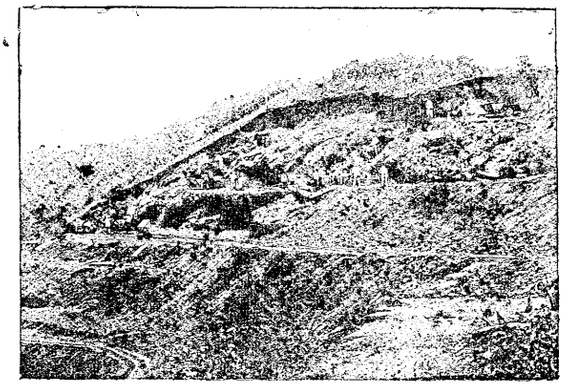


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (21) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Évry-Petit-Bourg ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES



CAPSULES THEVENOT

	PRIX du flacon en France F.	C.
A la Térébenthine et à l'Essence de Térébenthine, contre la *Migraine*, les *Affections du Foie* et des *Reins*	1	50
A l'Ether pur, contre *Nerfs*, *Douleurs* et *Embarras de l'Estomac*	1	50
A l'Huile de Ricin, *Laxatives* et *Purgatives*	1	20
Au Sulfate de Quinine, contre les *Fièvres i. termittentes*	1	»

UNE BROCHURE EST ENVOYÉE CONTRE DEMANDE

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

Grands Vins de Champagne St-MARCEAUX, Reims

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur. Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 11. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 29 Janvier 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV Arrondissement
LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE. — Sous-Commission des travaux et de l'exploitation.

Sous-Commission technique d'éclairage.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission consultative de contrôle et de finances.

Comité départemental de la Somme.

Échos.

Le Mobilier à bon marché.

Chronique des Travaux.

Un incident au Champ de Mars.

Le Banquet de la Chambre syndicale des Mécaniciens.

PARTIE OFFICIELLE

LES ADJUDICATIONS

Adjudication en un seul lot des travaux de nivellement général et du réseau d'égouts à exécuter dans le Champ de Mars.

1. Le lundi 14 février 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de nivellement général et du réseau d'égouts à exécuter dans le Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 780,000 francs, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 23,000 francs.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de nivellement général et du réseau d'égouts à exécuter dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure.

Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et

déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 24 janvier 1887.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,

Edouard LOCKROY.

CHAPITRE Ier

Clauses et Conditions particulières

Article premier. — *Objet de l'adjudication.* — L'adjudication a pour objet :

1° La construction d'un réseau d'égouts destiné à desservir les Palais et les jardins de l'Exposition ;

2° L'exécution des terrassements généraux, en dehors de ceux qui seront exécutés par les services d'architecture.

Art. 2. — *Montant de l'entreprise.* — La présente adjudication est faite aux prix de la série ci-après. Le montant de l'entreprise est évalué à 688,573 fr. 65, non compris une somme de 91,426 fr. 35, pour dépenses en régie et frais d'agence.

Art. 3. — *Cautionnement.* — Pour sûreté des obligations qu'il aura contractées, l'adjudicataire sera tenu de verser à la Caisse des dépôts et consignations un cautionnement dont la valeur sera de vingt-trois mille francs, ce cautionnement sera fourni soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat, 4 1/2 ou 3 0/0. S'il est fait en argent, l'adjudicataire en recevra l'intérêt à 3 0/0; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Chaque postulant devra du reste justifier, en déposant sa soumission, du versement préalable à la caisse ci-dessus désignée, de ladite somme de vingt-trois mille francs.

Par dérogation à l'article 2 du cahier des clauses et conditions générales, les Sociétés ouvrières ne sont pas dispensées dudit versement.

Ce cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif.

Les autres cautionnements seront restitués aux ayants-droit, aussitôt après l'adjudication.

Art. 4. — *Délais d'exécution.* — L'adjudicataire commencera les travaux dans un délai de quinze jours, après en avoir reçu l'ordre de l'Ingénieur, faute de quoi il subira une retenue de trente francs par chaque jour de retard. La même retenue serait applicable dans le cas d'interruption des travaux, de retard dans leur exécution, ou encore si l'atelier n'était pas composé conformément aux prescriptions des ordres donnés.

En ce qui concerne les travaux d'égouts et de galeries, l'entrepreneur devra organiser ses ateliers de manière à construire, chaque jour, vingt mètres courants d'égouts ou de galeries, ainsi que les regards et bouches compris dans cette longueur ; à l'expiration du délai calculé sur cette base, d'après la longueur totale de l'égout ou de la galerie, ses enduits intérieurs devront être terminés, et l'égout ou la galerie devra pouvoir être mis en service.

Il devra prendre ses dispositions pour que trois jours après la notification qui lui en aura été faite, le cube de délai porté en remblai, ou en dépôt, ou bien enlevé de l'atelier, atteigne un minimum de 800m. cub. par jour.

Dans le cas où il serait constaté que pendant dix jours consécutifs, l'adjudicataire n'a pas déblayé et transporté 8000 m. cub. il sera passible d'une amende de 10 francs par jour et par chaque mètre cube non transporté.

Les amendes ou retenues stipulées ci-dessus seront appliquées même en cas de saison pluvieuse ou rigoureuse.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance de force majeure, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

Art. 5. — *Métré des terrassements. Transport des déblais.* — Toutes les terres enlevées seront généralement mesurées au lieu du déblai, d'après les nivellements qui auront été faits avant et après le travail.

Dans le cas où cette façon de mesurer présenterait des difficultés, ce dont l'Ingénieur sera seul juge, on tiendra attachement du volume enlevé par chaque tombereau ou wagonnet ; le cube réel de déblai sera alors mesuré en tenant compte d'un foisonnement de 1/4.

Les voitures seront munies d'une plaque portant l'indication de la capacité constatée préalablement par un cubage contradictoire.

L'adjudicataire ne pourra soulever aucune réclamation et il n'aura droit à aucune indemnité pour transports faits dans l'embarras des étais ou des voies ferrées, pas plus que pour la gêne que pourraient lui causer pour ses transports, les dépôts de terre, de matériaux, ou les transports exécutés par les entrepreneurs ou tâcherons des services d'architecture et de jardinage.

Art. 6. — *Eboulements, étaiements.* — Lorsque dans les déblais, il arrivera des éboulements par défaut de précaution de la part de l'entrepreneur, ils seront relevés à ses frais. Il sera d'ailleurs tenu de fournir et faire poser les étrésillons et étais nécessaires sans qu'il soit admis à réclamer aucune indemnité de ce chef.

Art 7. — *Transports par voies ferrées.* — L'entrepreneur pourra faire ses transports à l'aide de voies ferrées et de wagons. Dans ce cas, les prix seront les mêmes que pour les transports par tombereaux, ainsi que cela est dit au bordereau des prix. Il installera ce système de transport à ses frais, risques et périls. Il ne pourra soulever aucune réclamation et n'aura droit à aucune indemnité, par suite de l'installation ou de l'existence de voies ferrées nécessaires aux divers autres services de l'Exposition. Il devra de plus ne gêner en rien ces autres services.

Art. 8. — *Ouvriers ou charretiers.* — Tout ouvrier ou charretier en état d'ivresse, ou qui refuserait d'obéir aux ordres donnés par les agents de l'Exposition, sera renvoyé immédiatement, et il sera fait déduction de la journée à titre d'amende, indépendamment des frais qui seront faits pour assurer d'office le service, et qui seront à la charge de l'adjudicataire.

Les ouvriers fournis en régie par l'adjudicataire seront payés par lui, et il en sera tenu compte aux prix de la série, déduction faite du rabais de l'adjudication, et sans qu'il soit dû aucune allocation pour avance de fonds.

Art. 9. — *Prix des terrassements.* — Les prix portés pour fouilles, déblais et remblais, sont des prix moyens applicables, quelle que soit la nature du sol: glaise, marne, sable ou autres.

L'Administration se réserve le droit d'imposer à l'entrepreneur, aux prix portés à la série, déduction faite du rabais de l'adjudication, sans aucune plus-value, le ramassage et la mise en tas de la couche de sable qui recouvre actuellement le Champ de Mars, ainsi que son transport à un point déterminé.

L'Administration se réserve également la faculté de pouvoir faire pratiquer par l'adjudicataire des fouilles, pour extraire et transporter au prix spécial porté à la série, le cube de sable qu'elle jugerait convenable, et ces fouilles pourraient être comblées avec les terres destinées à être transportées aux décharges publiques, sans que celui-ci puisse prétendre à aucune indemnité.

Le sable provenant des fouilles faites pour la construction des égoûts étant du reste réservé, sera transporté à la distance sur les points que l'Ingénieur désignera.

Art. 10. — *Conservation des ouvrages.* — Pendant le cours des travaux, l'entrepreneur devra prendre à ses frais, toutes les précautions nécessaires et ordonnées par l'Ingénieur, pour préserver de tout dommage, les constructions existantes, ainsi que les plantations et les ouvrages de diverses natures, qui s'exécuteront avant les siens ou concurremment avec eux.

Art. 11. — *Importance relative des pièces d'adjudication.* — L'avant-métré, le détail estimatif et les divers dessins annexés aux présentes ne sont donnés qu'à titre de renseignement, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions ou des quantités qui y sont portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que pour le réglement du décompte.

L'Administration se réserve le droit de modifier, dans la proportion qu'elle jugera convenable, pendant le cours des travaux, les dispositions, la nature, la qualité ou la quantité des terrassements et des diverses maçonneries d'égout indiquées ; quelle que soit cette modification, l'adjudicataire n'aura droit de ce chef à aucune indemnité.

Art. 12. — *Devis, cahier des charges et bordereau des prix complémentaires.* — Dans le cas d'exécution de travaux autres que ceux désignés à la série qui suit, les prix adoptés seront ceux de la série spéciale des services des eaux et égouts de la voie publique, pour travaux de maçonnerie, charpente, etc., entreprise d'entretien du 1er janvier 1886 au 31 décembre 1891.

Les clauses et conditions des lois et cahier des charges de cette même entreprise seront applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes clauses et conditions particulières, ni aux clauses et conditions générales approuvées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition, ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonnerie et terrassement, en date du 20 novembre 1886.

CHAPITRE II

AVANT-MÉTRÉ

Terrassements et Egouts

1° *Terrassements.*

Profil n° 1 : 10 m. de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 247.28, à droite, 247.29, surface totale, 494.57, donnant 4.945 m. cub. 70. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 47.04, à droite, 52.12, surface totale, 99.16, donnant 291 m. cub. 60.

Profil n° 2 : 45 m. de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 139.11, à droite, 127.90, surface totale, 278.01, donnant 11,610 m. cub. 45. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 284.85, à droite, 291.56, surface totale, 576.41, donnant 25,938 m. cub. 45.

Profil n° 3 : 75 m. de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 111.25, à droite, 123.46, surface totale, 234.71, donnant 17,603 m. cub. 25. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 273.13, à droite, 271.53, surface totale, 545.26, donnant 40,994 m. cub. 50.

Profil n° 4 : 116 m. 90 de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 124.23, à droite, 122.86, surface totale, 247.09, donnant 28,884 m. cub. 82. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 226.81, à droite, 234.06, surface totale, 460.87, donnant 53,875 m. cub. 07.

Profil n° 5 : 43 m. 10 de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 6.22, à droite, 7.97, surface totale, 14.19, donnant 611 m. cub. 59. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 172.19, à droite, 177.20, surface totale, 349.39, donnant 15.038 m. cub. 71.

Profil n° 6 : 80m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 7.55, à droite, 6.85, surface totale, 14.40, donnant 1.152 m. c. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 180.36, à droite, 237 77, surface totale, 418 13, donnant 33.450 m. c. 40.

Profil n° 7 : 80m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 28.17, à droite, 10 03, surface totale, 38.20, donnant 3.056 m. c. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 152 48, à droite, 203 76, surface totale, 357 24, donnant 28,579 m. c. 20.

Profil n° 8 : 80m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 15.53, à droite, 13.69, surface totale, 28.42, donnant 2.273 m. c. 60. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 107 70, à droite, 152.46, surface totale, 260 15, donnant 20.812 m. c.

Profil n° 9 : 59m 78 de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 25.66, à droite, 18.02, surface totale, 43,68, donnant 2.567 m. c. 51. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 48.36, à droite, 80,17 ; surface totale, 128 53, donnant 7.554 m. c. 99.

Profil *a.* : 40m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 25 66, à droite, 18.02, surface totale, 43.68, donnant 2.567 m. c. 51. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 48,36, à droite, 80.17, surface totale, 128 54, donnant 7.554 m. c. 99.

Profil n° 10 : 61m 78 de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 68.03, à droite, 51.86, surface totale, 119 89, donnant 7.336 m. c. 67. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 5,53, à droite, 18,38, surface totale, 24,01, donnant, 1.469 m. c. 39.

Profil n° 11 : 75m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 130 29, à droite, 96.03, surface totale, 227 22, donnant 17,041 m. c. 50. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 5.63, à droite, 18.38, surface totale, 24.01, donnant 1.469 m. c. 39.

Profil n° 12 : 40m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 200 16, à droite, 194 27) surface totale, 394 43, donnant 15.777 m. c. 20. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 5 63, à droite, 18.38, surface totale, 24.01, donnant 1 469 m. c. 39.

Profil n° 13 : 5m de longueur. — Déblais : surface à gauche de l'axe, 200 16, à droite, 194 27, surface totale, 394 43, donnant 15,777 m. c. 25. — Remblais : surface à gauche de l'axe, 5.63, à droite, 18.38, surface totale, 24.01, donnant 1.469 m. c. 39.

La longueur totale des profils est donc de 810 m. c., qui nous donnent un déblaiement de 112.863 m. c. 29 et un remblaiement de 228.626 m. c. 44.

A ajouter aux déblais :

	m. cub.
1° Pour les terres en excédant provenant des égouts : 430 sur 2 98, soit 1.281 40 ; plus 2.300 sur 2 92, soit 6.716	7.997 40
2° Pour établir la plate-forme des voies ferrées : 2.000 sur 1 35, soit 2.700 ; plus, pour les plaques tournantes, 41 sur 3 14, 2 25, 1 10, soit 717 09	3.417 09
3° Emplacement de la couche de terre végétale du jardin : 243 80 sur 180, sur 0 30, soit 13.165 20 ; plus 105 sur 40, soit 4.200 ; 400 sur 11, soit 4.400 ; 290 sur 18, soit 5.220 donnent un total de 13.820 sur 0 30, soit 4.146	17.311 20
4° Trous pour arbres transplantés : 5 sur 3, sur 1, soit	4.700 »
Total	33.225 69

A ajouter le foisonnement :

1° Du cube ci-dessus ou 33.225 69 sur 1 : 20, soit 1.661 28 ; 2° du cube des déblais d'après les profils ou 112.863 29 sur 1 : 20, soit 5.643 16	7.304 44
Total	40.530 13

A ajouter, les terres provenant des fouilles faites par MM. les architectes :

Bouvard, 11,300 ; Dutert, 20,050 ; Formigé, 24,800, soit 56.100 ; foisonnement : 1/20 du cube précédent, soit 2.805	58.905 »
Total général à ajouter aux déblais	99.435 13

A déduire des remblais :

1° L'emplacement des voies ferrées 5.000 sur 1 35, soit 6.750 ; 2° l'emplacement des planchers et des surfaces bitumées : 170.379 sur 0 15, soit 25.556 85 ; 3° l'emplacement des caves de la partie de M. Formigé, soit 7.000	39.306 85
Total à déduire des remblais	39.306 85

RÉCAPITULATION

1° Déblais :

Cube des déblais, d'après le calcul des profils	112.863 29
A ajouter, le cube trouvé d'autre part	99.435 13
Total général	212.298 42

2° Remblais :

Cube des remblais, d'après le calcul des profils : 228.625 44, moins le cube trouvé d'autre part, 39.306 85, reste 189.318 59	189.318 59
Reste à conduire aux déch. pub.	22.979 83

Le mouvement des terres se résume ainsi :

Mètres de déblais transportés en remblais à la brouette à un relai de distance pour fouille, chargement transport et déchargement, 2 jets de pelle, régalage et pilonage	4.798 »
dito, à 2 relais de distance	5.202 »
Mètres cubes de déblais transportés en remblais, au tombereau pour fouille, chargement, transport à une distance moyenne de 500m, déchargement, regalage, 2 jets de pelle et pilonage (Le cube à compter n'est que de 172.254 44, moins 58.905, soit sur 113,349 44	172.254 44
Mètres cubes de déblais repris sur berge, chargés, transportés à 500m, réglés et pilonés	7.064 15
M. C. de déblais transportés aux décharges publiques pour fouille, chargement, transport et déchargement, frais de décharge compris	22.979 83
Total pareil	212.298 42

Mètres carrés de démolition de chaussée empierrée, quelle que soit l'épaisseur pour fouille.

Chemin central du Champ de Mars : 466 sur 12, soit, 5.592	5.592 »

Mètres cubes de matériaux de démolition de chaussée empierrée, pour chargement, transport au tombereau au dépôt, à 800 m. de distance moyenne.

Chemin central du Champ de Mars : 466 sur 12 sur 0.25, soit 1,398	1.398 »

Mètres cubes et ramassage de sable existant à la surface du Champ de Mars, y compris sa mise en tas et son transport à 500 mètres.

810 moins 470 sur 0.01, soit, 3.774 60	3.774 60

Mètres carrés pour piochage, dressement et ratissage, compris cassage de mottes, surface horizontale ou en talus.

Surface de la plate-forme et des talus de l'Exposition : 810 sur 466, soit 377.460 ; surface des voies ferrées (moyenne), 7.000 sur 5, soit, 35.000	412.460 »

2° ÉGOUTS

M. C. de démolition de maçonnerie de vieil égout, 110 sur 4 48 ; soit, 492 80	492 80
M. L. d'égout type spécial d. 180/160, sous terre à 4 80 de profondeur moyenne ; soit 430	430 »
M. L. d'égout type spécial de 1 80/1 10 sous terre à 6 05 de profondeur moyenne 510, plus 96, 83, 415, 415, 535, 123, 123	2.300 »
M. L. de branchement de bouche d'égout sous terre à 5 m. de profondeur moyenne : 50 m. sur 10 m. soit 500 m. plus 136 04	636 04
M. L. de cheminée de bouche d'égout, 50 m. sur 2 70	135 »
M. L. de branchement de regard d'égout sous terre à 5 60 de profondeur : 19 sur 5 m. soit	95 »
M. L. de cheminée de regard d'égout : 19 sur 2 70 soit	51 30
M. C. de maçonnerie de meulière et mortier de ciment (2 parties de ciment et 5 de sable) pour cuvelages 417 k. sur 1 sur 0 m. 60 soit	250 20
Obturateur à valve grand modèle	50 »
Pose d'obturateur	50 »
Kilogrammes de fer pour grilles : 50 sur 20 k. soit	1.000 »
Pose de grille	70 »
Mur pignon terminant l'égout de 1 80/1 60	2 »
— — 1 80/1 10	3 »
Mur pignon terminant les branchements de bouche d'égout	50 »

Mnr pignon terminant les branchements de regard d'égout.....	19	»
Fourniture bouche d'égout grand modèle.....	20	»
Pose de bouche d'égout grand modèle.....	20	»
Kilogrammes de fonte pour trappes de regard d'égout: 19 sur 360 soit...	6.840	»
Poses de trappes de regard d'égout.....	19	»
Kilogrammes de fer pour échelons et armatures (avec galvanisation) : échelons, 19 sur 20 sur 5 k. soit 1.900; armatures, 19 sur 20 soit 380.....	2.280	»
Scellements de 0.20 pour échelons	760	»

CHAPITRE III

SÉRIE DES PRIX

Nota. — Tous les prix ci-esssous comprennent les faux-frais et les bénéfices de l'entrepreneur et seront frappés du rabais de l'adjudication.

La journée est comptée de dix heures de travail effectif en toute saison, non compris le temps de repos. Les fractions en plus ou en moins seront comptées par heure ou dixième de journée soit comme heure de jour. soit comme heure de nuit, les heures de nuit seront payées moitié en plus des heures de jour (sauf pour les gardiens) toutefois on ne comptera comme heures de nuit que celles qui seront comprises entre 7 heures du soir et 5 heures du matin, du 1er mars au 31 octobre et de 5 h. du soir à 7 h. du matin, du 1er novembre au 28 février.

Prix d'application : chef d'atelier de terrassiers (à l'heure) 0 75, terrassier 0 50, gardien de jour 0 20, gardien de nuit (nuit) 2 50, charretier (à l'heure) 0 45, cheval harnaché. limonier ou autre 0 70, tombereau ou binard en location 0 20, voyage de voiture à 1 cheval compris le chargement et le déchargement, la distance n'excédant pas 3 kilomètres (le voyage) 4 50.

Prix d'application : Voyage de voiture à 2 chevaux compris le chargement et le déchargement la distance n'excédant pas 3 kilom. (voyage) 6.50, fouille de terre, argile, pierre tendre, y compris nivellement des faces et des fonds quelles qu'en soient les formes (le m. cube) 0 fr. 45, fouille ou démolition quel que soit le mode d'extraction, d'un mètre cube de roche, de maçonnerie ancienne ou de gyspe 1 fr. 90, démolition de chaussée. d'empierrement quelle qu'en soit l'épaisseur (le mètre carré) 0 fr. 70, chaussée pavée pour arrachage 0 fr. 08, reprise sur berge et transport aux décharges publiques de déblais de toute nature mesurés au profil, frais de décharge et tous autres frais compris (le m. cube) 3 fr. 95 et dans le cas de mesurage au tombereau 3 fr. 20, jet à la pelle, charge en tombereau ou en brouette d'un mètre cube de déblai quelle qu'en soit la nature 0 fr. 10, jet sur berge en tranchée de terre de toute nature jusqu'à 2 m. de profondeur 0 fr. 25, reprise avec piochage de déblais placés en cavalier quelle qu'en soit la nature et la provenance 0 fr. 15, transport en dépôt ou en remblai de déblai de toute nature ou de roche à la brouette à 30 m. de distance en plaine ou de 20 m. en rampe de 0 fr. 66 et au-dessus par mètre compris déchargement 0 fr. 20, transport au tombereau ou au wagon de terre, moëllons ou roche à une première distance de 100 m. compris le temps et la main-d'œuvre du chargement et du déchargement la terre étant mesurée au tombereau 0 fr. 60, transport au tombereau ou au wagon comme dans le numéro précédent, le mètre étant mesuré au déblai 0 fr. 70 pour chaque distance de 100 m. en plus, la terre étant mesurée au tombereau ou au wagon 0 fr. 03, pour chaque distance de 100 m. en plus, la terre étant mesurée au déblai 0 fr. 10, déblai de toute nature terre, roche, etc., fouillé, chargé en tombereau ou en wagon et transporté aux décharges publiques, compris déchargement et indemnité de décharge, mesuré au déblai 4 fr. 25, le même mesuré au tombereau ou au wagon 3 fr. 25, pilonage par couche de 0.20 de sable ou de déblai. de toute nature 0 fr. 20, régalage de sable, de déblai de toute nature, de terre végétale ou de matériaux d'empierrement quelle que soit l'épaisseur de la couche 0 fr. 04.

Prix d'application :

Dressement de talus ou d'encaissement (le m. carré) 0 fr. 04. piochage de surface en terre y compris cassage des mottes. 0 fr. 04. ratissage de surface en terre ou sable, compris ramassage des pierres et leur mise en tas, 0 fr. 015, emmétrage d'un mètre cube de moëllons ou de matériaux analogues (le m. cube) 0 fr.30, ramassage de sable existant sur le Champ de Mars, mise en tas toute main d'œuvre comprise, 0 fr. 40, maçonnerie de meulière et mortier de ciment Vassy (2 parties de ciment et 5 de sable), 26 fr. 55, égout type spécial de 1.80, 1.60 à 2 m. 77 de profondeur avec banquette, conforme aux indications du dessin, sous pavage, les terres étant jetées sur berge (le m. linéaire) 74 fr. 50, le même sous terre, les terres étant jetées sur berge, 73 fr. 00, égout type spécial de 1.80, 1.10 à 2 m. 77 de profondeur conforme aux indications du dessin, sous pavage, les terres étant jetées sur berge, 61 fr., le même sous terre, les terres étant jetées sur berge, 39 fr. 59, plus ou moins value à appliquer au mètre linéaire d'égout type spécial de 1.80|1.60 par mètre d'augmentation ou de diminution de profondeur de fouille jusqu'à 7 m.. 7 fr., plus ou moins value à appliquer au mètre linéaire d'égout type spécial de 1.80|1.60 par mètre d'augmentation ou de diminution de profondeur de fouille jusqu'à 7 m., type spécial 1.80|1.10, 5 fr., plus ou moins value à appliquer au mètre linéaire d'égout type spécial de 1.80|1.60 par mètre d'augmentation ou diminution de profondeur de fouille jusqu'à 7 m. de branchement de bouche ou de regard d'égout jusqu'à 6 m. de profondeur de fouille, 4 fr. 60, mur pignon terminant l'égout type spécial de 1.80|1.60 (la pièce) 22 fr., mur pignon terminant l'égout type spécial de 1.80|1.10, 14 fr., mur pignon terminant l'égout type spécial de 1.80|1.60 les branchements de bouche, 4 fr. 48, mur pignon terminant l'égout type spécial de 1.80|1.60 les branchements de regard, 14 fr. 39, branchement de bouche d'égout conforme au type employé par la Ville de Paris sous pavage, à 2 m. 34 de profondeur de fouille, les terres étant jetées sur berge (le mètre linéaire) 51 fr. 50, le même sous terre, 50 fr. 20, branchement de regard d'égout du type employé par la Ville de Paris, sous pavage à 2 m. 94 de profondeur de fouille, les terres étant jetées sur berge, 67 fr. 40, le même sous terre, 66 fr., cheminée de regard à section carrée intérieure de 0.90 de côté, en maçonnerie de 0 m. 20 d'épaisseur, 36 fr. 70, cheminée de bouche à section rectangulaire intérieure de 1 m. sur 0 m. 45 ou à section circulaire de 0 m. 80 de diamètre, en maçonnerie de 0 m. 20 d'épaisseur, 30 fr. 70.

Nota. — Les prix des sous-détails nos 34, 35, 36, 37, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 comprennent tous les étaiements nécessaires ainsi que les poteaux ou lisses de barrière. Ils comprennent aussi un chargement et transport à un relai de brouette des terres de la fouille.

Prix d'application : Obturateur à valve libre et syphoïde pour bouche d'égout grand modèle sans cornet (la pièce) 160 fr., le même petit modèle 120 fr.., syphon de 0 50 de diamètre pour égout système Noël Chadapaux ou autre agréé par l'Administration 50 fr., pose d'un obturateur à vaive libre et syphoïde ou d'un syphon pour bouche d'égout y compris tout raccordement de maçonnerie, etc., 6 fr., fer forgé pour grilles, frettes, agrafes de tuyaux, brides de gargouille (le kilog.) 0 35, fer forgé pour échelons et armatures 0 30, fer forgé pour galvanisation 0 30, pose d'une grille de bouche d'égout y compris raccords en ciment et toutes mains-d'œuvre (la pièce) 3 fr., kilogrammes de fonte pour trappe de regard d'égout avec couche bitumée à la surface supérieure (le kilog.) 0 20. démolition de maçonnerie d'égout ou d'ouvrage souterrain en moëllons, meulière, briques ou, béton, avec chaînes en pierre de taille, compris enlèvement des gravois aux décharges publiques, montage, nettoyage et rangement des matériaux (le mètre cube) 5 fr., transport et pose de trappe de regard petit ou grand modèle (la pièce) 4 50, scellement de 0 20 de profondeur pour échelons y compris raccords en ciment 1 fr., fourniture à pied d'œuvre de bouche d'égout en granit grand modèle bavette et couronnement 71 fr., bouche d'égout grand modèle en granit comprenant la bavette et le couronnement pour transport et pose 10 fr., m. c. de sable pour extraction jusqu'à une profondeur de 8 mètres et transport sur un point quelconque du Champ de Mars (le mètre cube) 2 50.

Nota. — Ce prix comprend la fouille et le jet sur berge de la terre placée au-dessus de la couche de sable, ainsi que les étaiements.

Nota. — Pour les prix non prévus au présent bordereau on appliquera, ainsi qu'il est dit à l'article 12 des clauses et conditions particulières, ceux du bordereau pour les travaux de maçonnerie, charpente, etc., à exécuter du 1er janvier 1886 au 31 décembre 1891. (Entreprise Castille, Roche et Dauphin).

CHAPITRE IV

1° TERRASSEMENTS

M. C. de déblais pour fouilles, chargement f.c. transport à un relai de brouette, 2 jets de pelle, régalage et pilonnage, 4.798 m. par 1.19.....	5.709	62
M. C. de déblais pour fouille, chargement, transport à 2 relais de brouette. 2 jets de pelle, régalage et pilonnage 5.202 m. par 1.39.....	7.230	78
M. C. de déblais pour fouille, chargement en tombereau transport à 500 m., déchargement, 2 jets de pelle, régalage et pilonnage 113.349 44 par 1.99.....	225.565	39
M. C. de déblais provenant des égouts pour reprise sur berge, chargement en tombereau, transport à 500 m. déchargement 2 jets de pelle régalage et pilonnage 7.064 15 par 1 69.....	11.938	41
M. C. de déblais pour fouille, chargement en tombereau, transport aux décharges publiques frais de décharge compris 22.979 83 par 4 25	97.664	28
Mètres carrés de démolition de chaussée empierrée 5. 92 m. par 0.70	3.914	40
M. C. de matériaux pour reprise, chargement en tombereaux, transport à 800 m. et déchargement, 1.398 m. par 1 55.....	2.165	90
M. C. de sable pour ramassage chargement et transport à 500 m. 3.774 60 par 1 50.....	5.661	90
Mètres carrés pour piochage, dressement et ratissage compris cassage des mottes 812.460 m. par 0.035.....	39.183	70
Total pour les terrassements.....	399.035	37

2° ÉGOUTS

M. C. de démolition de maçonnerie de vieil égout 492 80 par 5 fr.....	2.464	»
M. L. d'égout, type spécial, de 1 80/1 60, sous terre, à 4 89 de profondeur moyenne, 430 m., par 87.84	37.771	20
M. L. d'égout, type special de 1 80/1 10 sous terre à 6 05 de profondeur moyenne, 2.300 m. par 76.05	174.915	»
M. L. de branchement de bouche d'égout sous terre à 5.00 de profondeur moyenne, 646 04 par 62 44.....	39.714	34
M. L. de branchement de regard d'égout sous terre à 5 60 de profondeur moyenne, 95 m. par 78 24.....	7.432	80
M. L. de cheminée de bouche d'égout, 135 par 30,70.....	4.144	50
M. L. de cheminée de regard d'égout, 51,30 par 36,70.....	1.882	71
M. C. de maçonnerie de meulière et mortier de ciment. (2 parties de ciment et 5 de sable) pour contreforts, 250,20 par 26,55.....	6.642	81
Obturateurs à valve grand modèle sans cornet, 50 par 160,00.....	8.000	»
Pose d'obturateurs, 50 par 6.....	300	»
Kilogrammes de fer pour grilles 1000 k. par 0.35.....	350	»
Pose de grilles, 50 par 3.....	150	»
Mur pignon terminant l'égout 1.80/1.60, 2 par 22.....	44	»
Mur pignon terminant l'égout 1.80/1.10, 2 par 14.....	20	»
Mur pignon terminant les branchements de bouche d'égout, 50 par 4.48.	224	»
Mur pignon terminant les branchements de regard d'égout, 19 par 14.39.....	273	41
Fourniture de bouches d'égout grand modèle, 20 par 71.....	1.420	»
Pose de bouches d'égout grand modèle 20 par 10.....	200	»
Kilogrammes de fonte pour trappes de regard d'égout 6.840 par 0.20.....	1.368	»
Pose de trappes de regard d'égout 19 par 4.50.....	85	50
Kilogrammes de fer pour échelons et armatures compris galvanisation 2.288 par 0.60.....	1.368	»

Scellements d'échelons, 760 par 1...	760 »
Terrassements	399.035 30
Egouts.....	289.538 27
Total...	688.573 65
Somme à valoir pour imprévus et dépenses en régie 10 p. 0/0.....	68.856 35
Ensemble.....	757.430 »
Honoraires et frais d'agence 3 0/0.....	22.570 »
Total général.....	780.000 »

Dressé par l'Ingénieur soussigné,
Paris, le 23 Décembre 1886,
Signé : LION.

Vu et proposé,
Paris, le 188,
Le Directeur général des Travaux
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé,
Paris, le 188,
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire Général,
Signé : Edouard LOCKROY.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné
entrepreneur de Travaux publics demeurant à
après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux Entrepreneurs de l'Exposition Universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de terrassements et maçonnerie ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution du nivellement général et du réseau d'égouts au Champ de Mars,

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de six-cent-quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-treize francs soixante-cinq centimes moyennant, un rabais de (en toutes lettres) par cent francs sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 188
Signature,

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 17 janvier 1887, M. Charles Garnier, membre de l'Institut, a été nommé architecte-conseil de l'Exposition universelle de 1889.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 26 janvier 1887 :

M. Jacques Haussmann, chef de la 2e division de l'administration centrale des colonies, est nommé commissaire de la section des colonies françaises à l'Exposition universelle de 1889.

M. Paul Révoil, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat, et M. des Tournelles, conservateur adjoint de l'Exposition permanente des colonies, sont nommés commissaires-adjoints.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Voici la composition des bureaux qui ont déjà été nommés par les comités départementaux :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

Président, M. Labbé, président de la chambre de commerce d'Amiens ; secrétaire, M. Decaix-Matifas, adjoint au maire d'Amiens.

SOUS-COMITÉS DE LA SOMME

Arrondissement d'Amiens. — Président, M. Gallet, secrétaire de la chambre de commerce.

Arrondissement d'Abbeville. — Président, M. Mouchaux, président de la chambre de commerce d'Abbeville.

Arrondissement de Montdidier. — Président, M. Jametel, député.

Arrondissement de Péronne. — Président, M. Magniez, sénateur.

Arrondissement de Doullens. — Président (non encore désigné).

COMITÈ DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Présidents d'honneur, M. le Préfet ; M. Dautresme, député ; président, M. Besselièvre, conseiller général, manufacturier à Moromme ; secrétaire, M. Paul Pion, teinturier, membre de la chambre de commerce d'Elbeuf ; trésorier, M. Thouroude, négociant à Rouen.

SOUS-COMITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Arrondissement du Havre. — Vice-président, M. Fauquet-Lemaitre, industriel, membre de la chambre de commerce de Bolbec ; secrétaire, M. H. Desgenetais, industriel à Lillebonne.

Arrondissement de Dieppe. — Vice-président, M. Martin, armateur, président du conseil d'arrondissement de Dieppe ; secrétaire, M. Mulot, industriel à Puys.

Arrondissement d'Yvetot. — Vice-président, M. Saint-Requier, agriculteur ; secrétaire, M. Fournier, fabricant à Yvetot.

Arrondissement de Neufchâtel. — Vice-président, M. Mesnard-Guian, agriculteur, maire de Ménerval.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Président, M. Cuvinot, sénateur; vice-présidents, MM. Debauve, ingénieur en chef; Célestin Lagache, sénateur; Chavet, maire de Compiègne; Serrin, ingénieur civil; secrétaires, MM. Lagout, ingénieur; Fortin, manufacturier; H. Lefèvre, imprimeur; Halouin, inspecteur primaire; trésorier, Lagaut, ingénieur.

SOUS-COMITÉS DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais. — Président, M. Cuvinot, sénateur : vice-présidents, M. Debauve, ingénieur en chef, M. Gérard ; secrétaires, M. Lagout, ingénieur, M. Couard-Luys, archiviste.

Arrondissement de Clermont. — Président, M. Célestin Lagache, sénateur, vice-présidents, MM. Hainsselin, ingénieur civil, Albaret, constructeur ; secrétaires, MM. Nimbaud, architecte, Fortin, manufacturier.

Arrondissement de Compiègne. — Président, M. Chavet, maire de Compiègne; vice-présidents, MM. Boursier, président de la chambre syndicale, Sorel, président du tribunal secrétaire, MM. H. Lefebvre, Jacquet, industriel.

Arrondissement de Senlis. — Président, M. Sarrin, ingénieur civil ; vice-présidents, MM. Lebrun, ingénieur civil, Lagny, vétérinaire ; secrétaires, M. Dupriez, ingénieur civil, M. Halouin, inspecteur primaire.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Président, M. Lechat, industriel ; vice-présidents, MM. Paul Renaud, constructeur à Nantes ; Rivron, industriel, vice-président de la chambre de commerce de Nantes ; secrétaires, MM. Grignon-Dumoulin, négociant à Nantes ; Eugène Pilon, industriel à Chantenay ; secrétaire-adjoint, M. de la Barbée, chef de division à la Préfecture.

SOUS-COMITÉS DE LA LOIRE INFÉRIEURE

Arrondissement de Saint-Nazaire. — Président, M. Fidèle Simon ; vice-président, M. Gasnier, négociant à Saint-Nazaire ; secrétaire, M. Fourchen, négociant à Saint-Nazaire.

Arrondissement d'Ancenis. — Président, M. Besset.

Arrondissement de Châteaubriant. — Président, M. Godefroy.

Arrondissement de Paimbœuf. — Président, M. Carion, maire de Paimbœuf ; vice-président, M. Ecomard, maire de Sainte-Pazanne ; secrétaire, M. Hervé de Beaulieu, industriel au Pélerin.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES

Président d'honneur, M. le préfet ; président; M. Euzière, maire de Gap ; vice-président, MM. Edouard Faure ; Vautrier, ingénieur à Veynes ; secrétaires, MM. Meuvielle, publiciste à Gap, Allier, professeur à Gap.

SOUS-COMITÉS DES HAUTES-ALPES

Arrondissement de Briançon. — Président d'honneur, M. le sous-préfet ; président, M. Andoyer, directeur d'usine ; vice-président, M. Faure, maire de Briançon ; secrétaire, M, Pison, inspecteur des forêts.

Arrondissement d'Embrun. — Président d'honneur, M. le sous-préfet ; président, M. Bonnard, maire d'Embrun ; vice-président, M. Haas, inspecteur des forêts; secrétaire, M. Becker, ingénieurs des ponts et chaussées.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Président, M. Beltrémieux, directeur du Muséum ; vice-présidents, M. le docteur Merudier; M. Thurninger, ingénieur en chef; secrétaires, M. Tord; M. le docteur Bourru.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Maine-et-Loire :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Cholet

MM. Marie Baudry, conseiller général, maire de Cholet. Pineau (Pierre), filateur, président de la Chambre consultative des arts et manufactures à Cholet. Loyer (Charles), président du conseil des prud'hommes à Cholet. Turpault (Alexandre), fabricant de toiles et mouchoirs à Cholet. Brémond (Prosper), manufacturier à Cholet. Gourdon (Jean), manufacturier à Chemillé. Heusschen fils aîné, ingénieur civil, chargé de la direction des mines à Montjean. Cesbron-Lavau, agriculteur éleveur, président du comice agricole à Cholet. Gourichon, propriétaire à Uzernay. Richard (Ernest), filateur à Cholet. Rivet, viticulteur, maire de Champsoceaux. Pissot, docteur-médecin, président de la société des sciences, lettres et beaux-arts à Cholet. Allard, président de la chambre syndicale des tisserands à Cholet.

2° Sous-Comité de l'arrondissement de Baugé :

Bachelier, président du conseil d'arrondissement, propriétaire à Baugé. Terrien, juge de paix, propriétaire à Baugé. Grimoux, docteur-médecin, directeur du syndicat de défense contre les inondations, maire de Beaufort. Hacque, docteur-médecin, maire de Mazé. Duliège, se-

crétaire de la société des vétérinaire de l'Ouest, juge de paix à Longue. Grollier, président du comice de Durtal. Marchand, docteur-médecin, vice-président du comice de Durtal. Comte de Blois, maire de Daumeray. Duveau, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Lougué. Tessier Séchet, président du comice à Longué. Guérin, ancien notaire, maire de St-Philbert du Beuple. Verneau, conseiller d'arrondissement, notaire et maire à Vernoil. Poëze (Comte de la) propriétaire, président du comice.
Devansaye (comte de La), président de la Société d'horticulture d'Angers, maire d'Auvert. Michalowiez, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Parçay. Trottier, directeur de l'usine à gaz, à Angers, maire de Sèches. Boré, conseiller d'arrondissement, maire de Levigné. Le Tessier de Coulanges, maire de la Chapelle-Saint-Laud.

Par arrêté en date du 6 novembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Côtes-du-Nord :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

MM. Pradal (Charles), négociant à Saint-Brieuc. de Séré, président de la société d'émulation. Carré-Kérisouët, président de la chambre de commerce. Besnier, armateur à Binic. Limon, président du comice agricole de Quintin. Le Gal de Salle, président du comice agricole de Pléneuf. Baratoux (Charles), entrepreneur à Saint-Brieuc. Gilbert, directeur des forges et aciéries de Saint-Brieuc. Pasquion, président du tribunal de commerce de Paimpol. Tiébaut, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ollivier, agriculteur à Tréverec. Allenou, propriétaire à L'Hermitage-Lorges.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Dinan

MM. Deroyer, président du comice agricole de Dinan. Gagon, président honoraire du comice agricole de Piélon-le-Petit.
MM. Joret (Théophile), négociant à Guingamp. de Cuverville, président du comice agricole de Saint-Nicolas. Scolan, président du comice agricole de Belle-Isle. Huet (Ernest), industriel à Pontrieux. Loyer, président du comice agricole de Rostrenen. De Guebriand, président du comice agricole de Plouagat. Vallée (Adolphe), industriel à Belle-Isle.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Lannion

MM. Le Berre, président du comice agricole de Lezardrieux et de la société d'agriculture de Lannion. Le Cornec, négociant à Lannion. Guillet, agriculteur à Lognivy-Plougras. De Kergariou, président du comice agricole de Lannion. Guyomarc'h, agriculteur à Trédarzec. Charton, négociant à Lannion. Hernot, sculpteur à Lannion. Le Goaster (Ollivier), armateur à Tréguier. Robo, industriel à Tréguier. De Troguindy, agriculteur à Touquédec. Vallée (Théodore), industriel à Plouvenez-Moëdec.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Loudéac

MM. Gauthier, président du comice agricole de Loudéac. Morhéry, négociant à Loudéac. Leverger-Lavilleneuve, membre de la chambre de commerce, fabricant de toiles à Loudéac. Daniel, président du comice agricole de Goarec. Depaule, propriétaire de carrières kaoliniques. Ollitraut-Dureste, président du comice agricole d'Uzel. Le Cerf, président du comice agricole de Mûr. Samsay, président du comice agricole de Merdrignac. Radenac, agriculteur industriel à Lamotte. Ragot, commerçant à Loudéac. Nicol de la Belleïssue, président du comice agricole de Plougrenast.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Oise :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Beauvais

MM. Badin, directeur de la manufacture nationale à Beauvais. Couard-Luys, archiviste de l'Oise à Beauvais. Froc-Robert, statuaire à Beauvais. Woillez, architecte à Beauvais. Beauvais, architecte à Beauvais.

MM. Maréchal, collections d'œuvres d'art à Notre-Dame-du-Thil. Bourgeois, inspecteur d'académie à Beauvais. Boulée, principal du collège à Beauvais. Mutelet, directeur de l'école normale à Beauvais. Houdas, inspecteur primaire à Beauvais. Mouriez, inspecteur primaire à Beauvais Laffineur, imprimeur à Beauvais. Père, imprimeur à Beauvais. Lamiable, imprimeur à Beauvais. Lapostolle, relieur à Beauvais. Fenet, photographie, astronomie, collections géographiques à Beauvais. Caron, météorologie à Beauvais. Tabary, photographe à Beauvais. Gauthier, photographe à Beauvais. Tricot, fabricant d'instruments d'optique à Songeons. Orio, fabricant d'instruments d'optique à Méru. Cun, fabricant d'instruments de dessins, règles, équerres à Hermes. Pommart, fabricant de meubles à Beauvais. Cuvinot, ingénieur en chef des ponts et chaussées (sénateur) à Berthecourt. Debauve, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Beauvais. Lagout, ingénieur ordinaire à Beauvais. Feytout, professeur de dessin à Beauvais. Roussel père fabricant de vitraux à Beauvais.

MM. Levêque, fabricant de céramique à Beauvais. Boulenger, fabricant de céramique à Auneuil. Colozier père, ancien fabricant de céramique à Saint-Just-des-Marais. Delahercne-Godin, fabricant de céramique à la Chapelle-aux-Pots. Bertrand, fabricant de carreaux vernissés à Ponchon. Tétard, manufacturier (tapis), à Beauvais. Letaille, manufacturier (tapis), à Beauvais. Dupont (Louis), manufacturier (tapis), à Beauvais. Aurientis, directeur de l'usine d'orfèvrerie à Bornel. Renard, fabricant d'horlogerie à Beauvais. Guiblet, fabricant d'horlogerie à Beauvais. Alavoine, ancien élève de l'école polytechnique, directeur de l'usine à gaz à Beauvais. Dupont, manufacturier (tabletterie) à Beauvais. Chevalier, ingénieur civil à Beauvais. Thomas, aîné, fabricant de brosses à Noailles. Maurey, fabricant de brosses à Trye-Château. Fertin, directeur de la manufacture de boutons à Beauvais. Lemaire-Vallée, fabricant de boutons à Mesnil-Théribus.

MM. Zentz, manufacturier à Beauvais. Communeau père, manufacturier à Beauvais. Detrimon, filateur à Saint-Just-des-Marais. Leclère, fabricant dn passementerie à Saint-Just-des-Marais. Davenne-Matton, fabricant de bonneterie à Moliens. Prévôt (Gaston), fabricant de bonneterie à Moliens. Wallet, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures à Beauvais. Denis-Beauchet et Cie, fabricants d'éventails à Sainte-Geneviève. Toupillier, fabricant d'éventails à Sainte-Geneviève, Giron, fabricant d'éventails à Méru. Dourain (Antonin), fabricant d'éventails à Audeville. Tellier-Denosse, fabricant de chaussures à Beauvais. De la Taille, inspecteur des forêts à Beauvais. Le Dret, inspecteur-adjoint des forêts à Beauvais. Docteur Gérard, maire de Beauvais. Amiot, constructeur de machines agricoles à Bresles. Rousseau, produits alimentaires à Fossuse. Odaille, fabricant de chocolat à Beauvais. Gall (Henry), directeur de la fabrique d'acide à Villers-Saint-Sépulcre.

MM. Boudeville, produits pharmaceutiques à Méru. Lemaire, tanneur, à Beauvais. Durand, tanneur à Trye-Château. Durand, verrier à Saint-Germer. Delafraye, fabricant de courroies à Marissel. Dupuis, fabricant de cordes à Beauvais Létienne inspecteur principal des chemins de fer du Nord à Beauvais. Lesobre, électricien à Allonne. Delaherche, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Beauvais. De Corberon, président de la Société d'agriculture à Troissereux. Frain, agriculteur à Warluis. Delannoy, agriculteur à Hautépine. Cressonnier, agriculteur à la Neuville-sur-Auneuil. Gayant, agriculteur à Groz. Louvet, président du comice agricole à Chaumont. De launay, président du comice agricole à Formerie. Dubos, vétérinaire à Beauvais Flisseau, fabricant de sucre à Méru. Mercier, fabricant de sucre à Bresles. Durand, distillateur à à Ivry-le-Temple. Delaville, professeur d'horticulture à Beauvais. Decaye, président de la société d'horticulture de Beauvais.

MM. le Dr Bourgeois vice-président de la société d'horticulture à Beauvais. L'abbé Hamard, archéologue à Hermes, Janet, ingénieur civil, Nogégue à Beauvais. Lesobre, instituteur (classification des insectes) à Quincampoix. Chapron, instituteur (classification des insectes) à Pouilly. Godin, instituteur (télégraphie optique) à Montjavoult. Morel, fabricant de mesures à Saint-Paul. Thourain, serrurier à Beauvais.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Clermont

MM. de Wuillefroy, artiste peintre à Thury-sous-Clermont. Brispot, artiste peintre à Mouy. Maillard, artiste peintre à la Chaussée-du-Bois-de-l'Écu. d'Astanières, artiste peintre à Moutiers. Rendu (Armand), ancien archiviste à Maignelay. Dr Baudon père, collections scientifiques, à Mouy. Nimbaud, architecte à Clermont. Samson père, architecte à Clermont. Féret, types pour mobiliers scolaires, à Noyers-Saint-Martin. Beuchin, principal du collège à Clermont. Boucher, inspecteur primaire à Clermont. Daix, imprimeur à Clermont. Mallet, imprimeur à Clermont. Bertrand, ingénieur ordinaire à Clermont. Bazin, directeur de la verrerie à Mesnil-Saint-Firmin. Houguenague, collection de céramique à Breteuil.

Josse, fabricant de papiers peints à Augy. Chouanard, fabricant de cartons à Etouy. Soulier, fabricant de boutons à Mouy. Bar, manufacturier à Rantigny. Grégoire frères, manufacturiers à Crèvecœur. Fortin, manufacturier à Clermont. Macrez, manufacturier à Esquennoy. Prince (Camille), manufacturier à Mouy. Poiret frères, manufacturiers à Bury-Saint-Epin. Lecomte, manufacturier au Crocq. De Mazade, fabrique de passementerie à Rouquerolles, commune d'Aguetz. Dubuy-Raguet, fabricant de flanelles à Rautigny. Bollé, fabricant de bonneterie à Mouy. Dubois, fabricant de chaussures à Mouy. Ménard, maire de Clermont. Albaret, constructeur de machines agricoles à Rautigny. Bajac, constructeur de machines agricoles à Liancourt. Delacroix, constructeur de machines agricoles à Royaucourt. Bonamy, constructeur-mécanicien à Saint-Just-en-Chaussée. Hainsselin, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur civil à Saint-Just-en-Chaussée.

MM. Jules Labitte, président de la société d'agriculture à Clermont. Dubus, agriculteur à Clermont. Rousse (Ulysse), secrétaire de la société d'agriculture à Léglantiers. Leclerc, vice-président de la chambre consultative d'agriculture à Breuil-le-Sec. Chantareau, vétérinaire à Clermont. Lefevre-Stiévenart, fabricant de sucre à Tricot. Lalande, fabricant de sucre à la Neuville-Roy. Lhote, fabricant de sucre à Saint-Just-en-Chaussée. Boulenger, agriculteur et distillateur à Moyenneville. Peunelier, distillateur à la Neuville-Roy. Cuignière, distillateur à Grandvillers-aux-Bois. Boulanger, distillateur à Catenoy. Descateaux, laiterie et fromagerie à Montreuil-sur-Biche. Labitte (Auguste) vice-président de la société d'horticulture à Clermont. Macrez, commis principal des contributions indirectes (ornithologie) à Clermont. Joly, fabricant de tartares à Ferrières.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Compiègne.

MM. Lagarde (Pierre), artiste peintre à Berneuil-sur-Aisne. Sorel, président du tribunal, ancien président de la société historique à Compiègne. Méresse, ancien président de la société historique à Compiègne. Rendu, architecte à Compiègne. Troubat (Jules), bibliothécaire du palais de Compiègne. Noël, principal du collège à Compiègne. Gatinot, inspecteur primaire à Compiègne. Lefèvre, imprimeur à Compiègne. Mennecier, imprimeur à Compiègne. Audrieux, imprimeur à Noyon. Zugault, imprimeur à Noyon. Hideux, photographe à Compiègne. Colmont, fabricant d'instruments d'optique à Caise-Lamotte. Deromc, ingénieur en chef de la navigation de l'Oise à Compiègne. Dusuzeau, ingénieur ordinaire à Compiègne. Gendre, directeur de l'usine à gaz à Compiègne. Commelin, fabricant de brosses à Tracy-le-Mont. Mercier, fabricant de tissus à Chiry-Ourscamp. Brun, propriétaire à Cuts. Aconin, fabricant de bonneterie à Compiègne. Menget, fabricant de chaussures à Babœuf. Bruand, inspecteur des forêts à Compiègne. Moreau, inspecteur adjoint des forêts à Compiègne. Serval, garde général des forêts à Compiègne. Meunier, garde général des forêts à Noyon. Chavet, maire de Compiègne. Cheneval, constructeur-mécanicien à Compiègne.

MM. Bienaimé, minotier à Clairoix. Noël, ingénieur civil, fabricant de produits chimiques à Noyon. Rabot, pharmacien à Compiègne. Choteau, blanchisseur à Compiègne. Ouarnier, fabricant de cordes à Compiègne. Boursier, président de la société d'agriculture et de la chamsyndicnle des fécules de l'Oise à Chevrières. Nollet, agriculteur, vice-président de la société d'agriculture à Venette. Moral, agriculteur à Chiry-Ourscamp. Jacquet, agriculteur et industriel à Compiègne. Viéville, agriculteur à Frénichet. Vecten, agriculteur à Autheuil. Quévin, président du tribunal de commerce, industriel et agriculteur à Compiègne. Pillon, agriculteur à Roye-sur-Natz. Vervel père, vétérinaire à Estrées-Saint-Denis, Hongre-Builot, féculier a Longueil-Sainte-Marie. Lefranc, fabricant de sucre à Berneuil-sur-Aisne. Denis, ancien fabricant de sucre à Noyon.

MM. Gallois, ancien fabricant de sucre à Francières. Ducharron, agriculteur. fabricant de sucre à Pierrefonds. Bourdon, distillateur à Remy. de Maintenant, procureur de la République, vice-président de la société d'horticulture à Compiègne. l'abbé Morel, archéologue à Chevrières. Patte, instituteur (classification des insectes), Elincourt-Sainte-Marguerite. Meunier, fabricant de boîtes à la Croix-Saint-Ouen. Lhéroudelle, ancien entrepreneur de menuiserie, Berlancourt. Carpentier, négociant en bois à Noyon. Dufour-Loise, négociant en bois à Noyon. Secret, brasseur à Longueil-Aunel.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Senlis

MM. Berthelot, architecte à Senlis. Halouin' inspecteur primaire à Senlis. Payen, imprimeur à Senlis. Tourgis, imprimeur à Creil. Mussat, ingénieur ordinaire à Senlis. Clair, industriet à Crépy-en-Valois.

MM. de Renty, directeur de la faïencerie à Creil. Jaunez, directeur d'une usine de céramique à Pont-Sainte-Maxence. Raddez, directeur de l'usine de papiers prints à Balagny-sur-Therain. Serrin, ingénieur civil à Neuilly-en-Thelle. Lefebvre, ingénieur civil à Pontpoint. Hochard, tabletier à Ully-Saint-Georges. Lahen, fabricant de brosses à Béthisy-Saint-Pierre. Patigny, manufacturier à Cramoisy. Pierre, filateur à Mello. De Bonneville, directeur de la société des forges à Montataire. Somasco, ingénieur civil à Greil, Denille père, directeur de l'usine de pointerie à Creil. Le Brun, ingénieur civil à Creil. Rabutté, garde général des forêts à Senlis. Fontaine, maire de Senlis. Leblanc, maître-carrier à Saint-Maximin. Ouachée, maître-carrier à Saint-Leu-d'Esserent. Civet, maître-carrier à Saint-Vaast-les-Mello. Dupuis, minotier à Pontarmé. Duprè, minotier à Chantil'y. Dupriez, ingénieur civil à Neuilly-en-Thelle. Cabanellas, ancien officier de marine, électricien à Baron. Marin, président de la société d'agriculture à Ermenonville. Saguy, ancien agriculteur à Trumilly. Moquet, agriculteur à Brégy. Petit, agriculteur à Puiseux-le-Hauberger. Roland, agriculteur à Barbery. Devouge, agriculteur à Brasseuse.

J.-B. Turquet, agriculteur à Saint-Léonard. Lagny, vétérinaire à Senlis. Eclancher, fabricant de sucre à Saint-Leu-d'Esserent. Lalouette, fabricant de sucre à Barbery. Rolland, distillateur à Montépilloy. Vernois, président de la société d'horticulture à Senlis. Thirion, vice-président de la société d'horticulture à Senlis. Amedée Margry, secrétaire du comité archéologique à Senlis. Leroy, receveur d'enregistrement (ouvrage sur les oiseaux de basse cour) à Senlis. Dubaille, instituteur (classification des insectes), à Mesnil-Saint-Denis. Berdin, ancien négociant en vins à Pont-Saint-Maxence. Velut, négociant en vins à Senlis. Dely, négociant en vins à Nanteuil.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Basses-Pyrénées :

1e Sous-comité de l'arrondissement de Pau.

MM. le président du tribunal de commerce. Le président de la chambre consultative des arts et manufactures. Le président de la société d'agriculture. Le président de la société d'horticulture. Le président du comice agricole de Morlaas. Le président de la société des sciences, lettres et arts de Pau. Le président de la société des amis des arts de Pau. Le président de la société de secours mutuels des instituteurs. Le maire de la ville de Pau. Le conservateur des forêts. L'ingénieur en chef des ponts en chaussées (service ordinaire). L'ingénieur en chef des ponts et chaussées (service des chemins de fer). L'ingénieur ordinaire des mines. L'inspecteur d'académie. L'archiviste du département. Le professeur départemental d'agriculture. L'architecte du département. Lauwick, vice-président de la société d'agriculture. Cassou, conseiller général propriétaire à Lembeye. Quintaa, conseiller général propriétaire a Garlin.

MM. Heïd, manufacturier à Pau. Brucker, manufacturier à Coarraze. Blanc (Prosper), de la maison Blanc frères, manufacturiers à Nay. Navarre, fabricant de chapelets à Montaut. Ovide-Baron, fabricant de papiers à Montaut. Tournier, fabricant de toiles de Béarn à Coarraze. Berchon, fabricant d'articles de lainages à Nsy. Planté-Montpribat, carrossier à Pau. Francez, tanneur à Pau. Castets, fabricant de chaussures, à Pau. Arraca, pépiniériste à Pau. Garet (Léon), imprimeur-typographe à Pau. Carassas, maraîcher à Lescar. De Castarède, propriétaire à Uzos. Etchepare, fabricant d'espadrilles à Bruges. Thierry, agriculteur et maire. d'Artiguelouve. Pisson-Abbadie, agriculteur et propriétaire, conseiller général à Nay. Laceste, docteur en médecine, inspecteur des pharmacies à Pau, membre du conseil d'hygiène. Meunier, médecin-inspecteur des Eaux-Bonnes, membre du conseil d'hygiène.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Bayonne.

MM. le président de la chambre de commerce, le président du tribunal de commerce, le président de la société médicale des Basses-Pyrénées, le président de la société des sciences et arts de Bayonne, le président de la société artistique de Bayonne, le président du Conservatoire de musique de Bayonne, le président de la chambre syndicale des patrons de Bayonne, le président de la chambre syndicale des ouvriers de Bayonne, le président du comice agricole d'Usfaritz-Espelette, l'ingénieur en chef du service maritime à Bayonne, le maire de Bayonne, le docteur Delvaille, commissaire général de l'exposition de Biarritz, délégué de la société des sciences et des arts de Bayonne, le directeur du chemin de fer de Bayonne-Biarritz, membre de la société Biarritz-Association. Bernain, maire d'Anglet, propriétaire. Fagalde, négociant à Cambo, conseiller d'arrondissement. Dr Lafont, conseiller général. Le Bœuf, pharmacien-chimiste. Thierry, directeur des douanes à Bayonne.

3e Sous-comité de l'arrondissement d'Oléron.

MM. le président du tribunal de commerce. Le président de la chambre consultative des arts et manufactures. Le président du comice agricole de Monein. Le président du comice agricole de la vallée d'Ossau. Le président de la commission syndicale de la vallée de Josbaig. le président du syndicat du Bas-Ossau. Le président du syndicai du Haut-Ossau, Laubet (Bertrand), juge au tribunal de commerce. Ducos Marcelin), juge au tribunal de commerce. Duhalde (David), membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Mazères (Etienne), membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Malère (Jean), maire de Monein, secrétaire du comice agricole de Monein. Laporte-Fray, maire de Pradies, vice-président du comice agricole de Monein. Loubière tanneur à Oloron. Abbadie-Tourné (Gustave), secrétaire du comice agricole de la vallée d'Ossau Bonnecaze, maire de Billères-Laruns. Casamajor-Dufaur, docteur en médecine, inspecteur des pharmacies.

4e Sous comité de l'arrondissement de Mauléon.

MM. le président du comice agricole de Mauléon-Tardets. Le président du comice agricole de Lizain. Le président de la commission syndicale de Soule. Le président de la commission syndicale de Cize. Le président de la commission syndicale de Mixe. Le président de la commission syndicale d'Ostabaret. Le président de la commission syndicale de Baigorry. Le maire de Mauléon. Béguerie (Prudent), fabricant de sandales à Mauléon. Ségalas, marchand de laines à Tardets. Baratchart, maire de Saint-Palais, propriétaire agriculteur. Etchevers, maire d'Irissary, propriétaire agriculteur. Reboul, ingénieur, directeur des mines de Banca. Péraud, inspecteur de pharmacie, docteur en médecine.

5e Sous-comité de l'arrondissement d'Orthez.

M. le président du comice agricole de Lagor-Arthez, le président de la société départementale de médecine vétérinaire, le maire d'Orthez, De Dufourcq, vice-président du comice agricole de Lagor-Arthez. Laborde, conseiller d'arrondissement, industriel à Hagetaubin. Rébeillé, ancien conseiller général, propriétaire à Vignes. Le Dr Ponier, conseiller général du canton de Salies, membre du conseil d'hygiène départemental. Castéra, maire de Navarreux, propriétaire. Mirassor, ancien maire de Navarreux, propriétaire à Bugnein. Vidal, conseiller général, vice-president de la société d'agriculture. Numa Bétat, tanneur à Orthez. Lapelle dit Lateulère, minotier à Orthez. Mailles, fabricant de machines agricoles à Orthez. Lacau-Larroche, maire de Salies, propriétaire. Saint-Guily, directeur des salines de Salies et d'Oraas. Majoureau, tanneur, président de la société de secours mutuels de Sauveterre. Dr Dupourqué, médecin inspecteur des eaux de Salies, membre du conseil d'hygiène.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Hautes-Pyrénées :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Tarbes

MM. Dupré, sénateur, professeur honoraire à la faculte de médecine de Montpeillier, conseiller général, président du comice agricole de Tarbes. Sempé, docteur-médecin, propriétaire éleveur, vice-président du comice agricole de Tarbes. Fitte, médecin vétérinaire, conseiller général, maire de Vic. Lupau, maire à Tarbes, président du tribunal de commerce, pharmacien à Tarbes. Michelier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, conseiller municipal à Tarbes. Müller, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Tarbes. de Lostalot, inspecteur d'académie à Tarbes. Herpin, conservateur des forêts à Tarbes. de La Fargue Tauria, directeur du dépôt d'étalons de Tarbes.

MM. Theron, ancien président du tribunal de commerce, négociant, directeur de la succursale du Crédit foncier à Tarbes. Nolli, conseiller municipal, sculpteur à Tarbes. Dastugue (Sylvain), conseiller municipal, directeur d'une fabrique de cuirs à Tarbes. Jacomet, professeur départemental d'agriculture à Ossun. Lacube, marchand de bois, ancien juge au tribunal de commerce à Tarbes. Montagnan fils, propriétaire éleveur à Tarbes. Oustau, directeur d'une usine de produits céramiques à Aureilhan. Bardole, entrepreneur de travaux publics à Tarbes. Larrieu, architecte départemental à Tarbes. Laddau, architecte de la ville de Tarbes. Prosper, inspecteur des édifices diocésains à Tarbes. Faure, chef de divisien à la préfecture de Tarbes.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

MM. Dumaret, président du tribunal civil et président de la société d'agriculture de l'arrondissement à Bagnères. Baudens, vice-président du conseil général, maire de Castelnau-Magnoac, propriétaire agriculteur. Laffranque, conseiller général, nataire commissaire de la société des courses à Bognères. Lozès, conseiller général, propriétaire agriculteur à Tibiran-Jaunac. Geruzet, président du tribunal de commerce et directeur d'une marbrerie à Bagnères.

MM. Dousset, président du conseil d'arrondissement, directeur de la fruitière de Saléchan. Cazalas, docteur-médecin, conseiller d'arrondissement à Bagnères. Narbonne, secrétaire d'ambassade, conseiller d'arrondissement. Calamus, conseiller d'arrondissement, industrie. à Arreau. Dallas, conseiller d'arrondissement, propriétaire agriculteur à Castelnau-Magneac. Général de Nansouty, président de la société Ramond à Bagnères. Vaussenat, directeur de l'observatoir du Pic du Midi à Bagnères. Dejeanne, médecin inspecteur des eaux à Bagnères-Bosviel, négociant à Bagneres. Duras, directeur de la papeterie de Hèches. Bouchu, directeur de la société des ardoisières des Pyrénées à Labassère. Lafforgue, négociant, adjoint au maire de Turaguet.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Argelès

MM. Cénac, docteur-médecin et conseiller général à Argelès. Pomès, docteur-médecin et conseiller général à Lourdes.

MM. Trelaün, docteur-médecin et conseiller général à Argelès. Despaux, conseiller général, président de la compagnie concessionnaire des eaux de Barèges et Saint-Sauvenr à Tarbes. Dubourcau, docteur-médecin et maire de Cauterets. Grimaud, médecin inspecteur des eaux de Barèges. Caulet, médecin inspecteur des eaux de Saint-Sauveur. Bouyer, médecin inspecteur des eaux de Cauterets. Daudirac, docteur-médecin et membre de la commission syndicale de la vallée de Cauterets. Flurin, docteur-médecin à Cautarets. Dulau, président du conseil d'administration de la société des eaux de Cautarets. Gavillon, directeur des établissements thermaux à Cauterets, Lalaque, administrateur des établissements thermaux, de Barèges et Saint-Sauveur à Nestalat-Pierrefitte. Abadie, président de la commission syndicale de la vallee de Saint-Savin à Adast. Lacabe-Plasteig, inspecteur primaire à Argelès.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du ccmmerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Vendée :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

MM. Barbaud, archiviste du département. Batiot (Aristide), membre de la chambre consultative d'agriculture, propriétaire aux Essarts. Blandin, directeur de l'école de dressage. Brethé, docteur-médecin, président de la société d'émulation de la Vendée. Châtelain, ingénieur civil. Dugaste-Matifeux, homme de lettres. Frize, secrétaire général de la préfecture de la Vendée. Godet (Albert), membre de la chambre consultative d'agriculture. Gouraud, fabricant de papiers à Cugant. Guiet, membre du conseil supérieur des haras. Guilbaud (Athanase), président du comice agricole de Chantonnay. Guyet, membre du comice agricole de Mareuil, président du syndicat viticole de Rosuay. Lasne, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Loquet, architecte du département. Madeleine, ingénieur des chemins de fer de l'Etat. Martel, inspecteur d'académie. Moreau, maire de la Roche-sur-Yon. Péquin, filateur à Cugand.

MM. Robin, membre du comice agricole de Chantonnay. De Thélin, directeur du dépôt d'étalons. Vauchez, professeur départemental d'agriculture.

(*A suivre.*)

PARTIE NON OFFICIELLE

La Commission de contrôle et de finances, qui tient ses séances le vendredi, au ministère du commerce, ne s'est pas réunie le 28 janvier.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 4 février.

Le Conseil des travaux s'est réuni jeudi, il a examiné de nouveau les plans des architectes. M. Charles Garnier, architecte-conseil, assistait à cette conférence.

SOUS-COMMISSION
DES
TRAVAUX ET DE L'EXPLOITATION

La sous-commission des travaux de l'Exposition universelle s'est réunie sous la présidence de M. Teisserenc de Bort.

Elle a approuvé le principe de la construction d'un bâtiment affecté aux services de la direction générale de l'exploitation. D'après les dessins et les devis en location présentés par MM. Alphand et Berger, ce bâtiment, construit tout en bois, sera habitable dès le 1er juillet prochain. Il s'élèvera le long de l'avenue la Bourdonnais et aura sa façade sur les jardins du Champ de Mars,

La sous-commission s'est occupée ensuite d'une installation provisoire de water-closets destinés au service des travaux. Ces établissements provisoires seront construits aux places assignées pour les water-closets définitifs dans la construction de l'exploitation et feront l'objet d'une adjudication.

On a enfin décidé l'établissemsnt d'une gazonnière dans les terrains du Parc-aux-Princes, de façon qu'il ne soit pas nécessaire de semer hâtivement et au dernier moment des pelouses au Champ de Mars. Celles-ci devront être établies pour le placage des gazons préparés dès maintenant au Parc-aux-Princes et qui auront eu le temps d'acquérir une végétation et un enracinement suffisants.

***

La sous-commission de l'exploitation s'est également réunie.

Son président, M. Tirard, a donné lecture des rapports contradictoires présentés par M. Tisserand, directeur de l'agriculture, et par M. Berger. Après un échange d'observations, ces derniers se sont mis d'accord pour faire adopter un projet qui consiste :

1° A réunir, dans un même ensemble, les produits agricoles français et étrangers ;

2° A adjoindre à l'Exposition internationale de l'agriculture, l'Exposition internationale des produits alimentaires. Les hangars construits pour l'agriculture occuperont sur le quai d'Orsay, environ 27,000 mètres carrés. Le palais des produits alimentaires offrira une surface utile de 5,800 mètres dans les caves destinées à l'Exposition des vins. Il sera également placé sur le quai d'Orsay.

L'agriculture aura encore à sa disposition 3,080 mètres dans les jardins du Trocadéro pour l'exposition de l'administration des forêts.

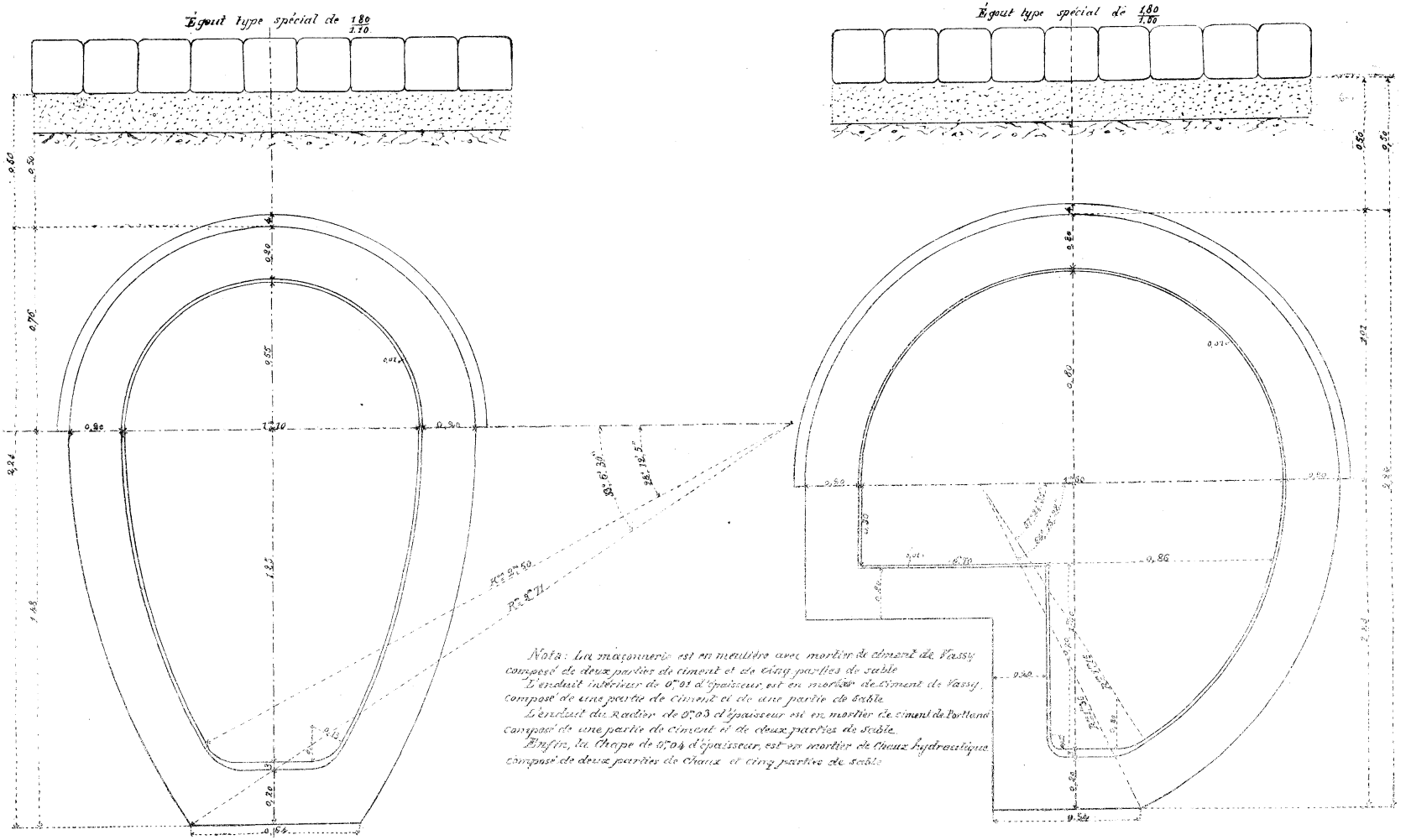
La part imposante qui lui est légitimement due sera faite ainsi à l'agriculture et les espaces couverts dont elle disposera en 1889, constitueront une augmentation considérable sur ceux qu'elle occupait internationalement en 1878.

Sous-Commission technique d'éclairage

Une des Sous-Commissions de la Commission technique d'électricité, celle de l'éclairage, s'est réunie vendredi dans l'après-midi.

Elle a décidé qu'il y avait lieu de demander à la commission des 43 qu'il soit établi

NIVELLEMENT GÉNÉRAL & RÉSEAU D'ÉGOUTS



(Voir, dans la Partie Officielle, les clauses et conditions de l'adjudication.)

des entrées permanentes du soir, un service sérieux d'électricité ne pouvant être créé qu'à la condition qu'il n'y ait aucun arrêt.

Il y aura deux postes d'électricité à l'Exposition : un poste central organisé comme en Amérique et qui sera un chef-d'œuvre du genre et un poste dans la galerie des machines.

La Sous-Commission a décidé également de demander qu'il soit fait une Exposition rétrospective de l'éclairage, depuis la lampe à graisse jusqu'à la lampe électrique.

Cette Exposition sera très intéressante.

COMMISSION CONSULTATIVE

DE CONTROLE ET DE FINANCES

Nous publions ci-dessous le rapport de M. Jacques. Ce rapport est éloquent dans sa simplicité et dans sa sobriété ; il démontre que les dépenses prévues et en voie de création, loin d'être dépassées, laissent un boni qui restera comme un fonds de réserve. Le rapport de M. Jacques expose, avec beaucoup de clarté et de concision, le budget des premiers travaux.

PLANS ET DEVIS DU PALAIS DU CHAMP DE MARS

Rapport présenté au nom de la sous-commission des finances, par M. Ed. Jacques, conseiller municipal de Paris, rapporteur.

Messieurs,

Vous savez que le crédit global ouvert au chapitre 2 du budget de l'Exposition, « construction du palais du Champ de Mars », s'élève à la somme de 20 millions. Or, l'ensemble des devis présentés par M. le Directeur Alphand, et approuvés par la Sous-Commission des travaux, n'arrive au total qu'à une prévision de dépense de 10,472,132 francs, ainsi formée :

Nivellement du Champ de Mars et égouts.....	780.000 fr.
Palais des Beaux-Arts et Arts libéraux.....	6.295.725
Galeries des Expositions diverses et annexes....	5.900.179
Palais des machines.....	6.496.228
Total général.....	19.472.132

Il s'ensuit, Messieurs, que, dès à présent, il se manifeste sur cet article du budget un boni de 527,868 francs, boni qui pourrait même arriver au chiffre inespéré de 3,500,000 francs, si, comme le fait présumer le rapport à M. le Ministre, la moyenne du rabais des adjudications *à faire* n'est pas inférieure à la moyenne du rabais des adjudications déjà faites. Quelque réalisables, que paraissent dès aujourd'hui ces espérances, nous croyons prudent de constituer, avec le boni déjà constaté et les rabais d'adjudication très probables, une réserve spéciale à l'article 1er du budget; vous serez ainsi en mesure, Messieurs, de combler quelques lacunes qui se révèlent souvent dans les devis les mieux établis, comme aussi de donner satisfaction à quelques *desiderata* qui surviendraient au cours de l'exécution des travaux.

Vous voyez, Messieurs, que rien ne s'oppose à ce que vous donniez un avis qu'au nom de la Sous-Commission des Finances, j'ai l'honneur de vous demander,

Avant de terminer, je crois devoir, Messieurs, comme organe de la Commission, et après l'honorable M. Christophe, dont je suis ici l'écho, féliciter M. le Directeur des travaux et ses collaborateurs de s'être ingéniés au point de préparer une œuvre digne de la grande solennité de 1889, en restant néanmoins dans les limites de la plus stricte économie, en assurant, dès à présent, une réserve spéciale, qui pourra au besoin et sur votre avis parer à toutes les éventualités.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

DE LA SOMME

Le comité départemental de la Somme a tenu sa séance d'ouverture la semaine dernière (jeudi 20 janvier), à Amiens. M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, était venu assister à cette réunion, comme il avait assisté à celle du comité départemental de la Seine-Inférieure. M. Lozé, préfet de la Somme, après avoir pris place au bureau, déclare la séance ouverte, et donne connaissance des lettres d'excuses ; au nombre des excusés se trouvent MM. Dauphin, ministre des finances, sénateur du département; Frédéric Petit, sénateur; Jametel, député. M. le Préfet prend la parole et prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE PRÉFET

Messieurs,

Le gouvernement, avec l'assentiment des Chambres, a décidé qu'une Exposition universelle s'ouvrirait à Paris, dans deux ans, pour rehausser l'éclat du Centenaire de la Révolution de 1789.

Il a considéré qu'aucun fait ne pouvait être plus significatif que la comparaison de ces deux époques ; il a pensé que ce serait rendre un suprême hommage à la puissance de l'esprit moderne, issu de la Révolution, que de montrer les progrès qu'il a fait faire, les découvertes dont il a enrichi le domaine de la science et des arts dans l'espace d'un siècle.

En conviant toutes les nations à prendre part à cette lutte pacifique, la France sait qu'elle n'a pas à en redouter le résultat. C'est avec une ferme assurance qu'elle descendra dans l'arène. N'est-ce pas surtout au moment où la concurrence est si vive, où toutes les rivalités se donnent carrière, qu'il convient de prouver que les produits de notre industrie, aussi bien que ses créations artistiques, sont toujours dignes du renom de distinction, d'élégance et de goût, que leur assure le génie particulier de notre race ? Et ne lui appartient-il pas aussi de montrer aux yeux de l'Univers, ce que la conception de ses ingénieurs et le labeur de ses savants ont fait pour la marche du progrès et de la civilisation dans le monde ? Certes, sous ce rapport, notre pays n'est pas déchu de son rang.

Messieurs, j'ai la ferme confiance que, grâce à vous, notre département si laborieux, si riche, si remarquable par la variété et l'excellence de ses produits industriels ou agricoles, saura garder dans cette grande manifestation nationale, où l'honneur est engagé, la place qu'il a si brillamment tenue dans le passé.

Je déclare constitué le comité départemental de la Somme.

Ce discours est très chaleureusement applaudi. M. le Préfet présente à l'assemblée M. Georges Berger, qui a bien voulu se déranger de ses travaux pour assister à la réunion, et il invite le comité à constituer son bureau.

CONSTITUTION DU COMITÉ

Sur la proposition du Préfet, MM. Goblet et Dauphin, membres du gouvernement, sont nommés présidents d'honneur par acclamation.

M. Ch. Labbé, président de la chambre de commerce d'Amiens, est proclamé président, et M. Decaix-Matifas, secrétaire-trésorier.

Sont élus présidents des sous-comités d'arrondissements :

MM. Gallet, président du sous-comité d'Amiens ;

Monchaux, président du sous-comité d'Abbeville ;

Magniez, président du sous-comité de Péronne ;

Jametel, président du sous-comité de Saint-Didier.

Les représentants de l'arrondissement de Doullens étant absents, le président du sous-comité de cet arrondissement sera désigné ultérieurement.

Il est décidé que les présidents seront vice-présidents du comité départemental.

Invité par le préfet à venir siéger à côté de lui, M. Labbé remercie la Commission de l'honneur qu'elle vient de lui faire, en le nommant son président. Il sait que cet honneur s'adresse moins à l'homme qu'au chef des corps qui représentent le commerce et l'industrie de la région. Il n'en est pas moins reconnaissant à ses collègues et il leur donne l'assurance qu'il unira tous ses efforts aux leurs, pour que l'Exposition départementale de 1889 ait le même succès qu'elle a eu dans les Expositions précédentes. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. GEORGES BERGER

M. le Préfet donne alors la parole à M. Georges Berger, directeur général de l'Ex-

position. Celui-ci explique qu'il a commencé par être de ceux qui doutaient de l'opportunité et du succès de l'Exposition, avant la mise en train effective des préparatifs de celle-ci. Ses idées se sont tellement modifiées, depuis qu'il a été mis à la tête du service important et redoutable qu'il dirige, que la mission du ministre et des directeurs généraux n'est plus tant de préparer un succès qui est certain, que d'ordonner les éléments de ce succès, afin qu'il dépasse celui des Expositions précédentes.

L'Exposition sera, dit M. Georges Berger, au point de vue français, la démonstration de la prodigieuse vitalité de nos industries à travers les crises d'affaires, à travers les commotions politiques qui, heureusement, ne déroutent guère que les ambitions personnelles et qui, si elles semblent arrêter parfois la marche des Etats, ne parviennent pas à ébranler la foi que les peuples grands et libres ont dans la toute-puissance, l'indépendance et le progrès de leur travail national.

Les préparatifs de l'Exposition de 1889 sont une promesse de cette paix, dont le monde a soif, après laquelle il aspire pour sa dignité et sa prospérité. Chacun voudra venir, de toutes les parties du monde, assister à la réalisation de cette promesse.

L'Exposition sera une rencontre amicale des peuples et des individus ; et aussi, je l'espère, un terrain d'entente commerciale, une occasion de renouer et de resserrer d'anciens liens de commerce international.

M. Georges Berger refuse d'entrer dans la considération des questions économiques, dont les moyens de solution divisent le monde et la France. Son rôle est la neutralité, en préparant toutes les facilités nécessaires pour que les visiteurs de 1889 se rendent compte des ressources réciproques des nations productrices et trafiquantes, et il dit:

Certains pays nous montreront ce qu'ils peuvent nous vendre abondamment, mais ce que nous n'achèterons qu'à condition qu'ils achètent aussi chez nous. Tels ou tels pays peuvent être des producteurs doués de ressources souvent vierges et quelquefois infinies ; aucun n'abdiquera cependant jamais devant eux les droits naturels et les privilèges que lui confèrent son climat et l'esprit ou l'ingéniosité de sa race. Les peuples seront éternellement solidaires de la répartition que la nature et les civilisations diverses ont faite de tout ce qui est relatif aux jouissances de la vie.

C'est en envisageant à ce point de vue libéral les droits et les obligations de chacun, que M. Georges Berger compte, pour 1889, sur les hôtes étrangers habituels de la France. Il compte sur ceux qui viendront jouir de notre hospitalité, dit-il, l'hospitalité française, la plus courtoise et la plus généreuse des hospitalités, parce qu'elle se place au-dessus des préjugés de races, des rivalités de partis, des luttes d'intérêts mesquins. Les étrangers viendront fraterniser, une fois encore, avec nous sans se départir toutefois des obligations de la concurrence et de l'émulation, c'est-à-dire du bon combat qu'il faut soutenir pour la vie industrielle de chacun et pour l'existence économique des nations.

M. Georges Berger fait ensuite un chaleureux appel à l'esprit de propagande et d'initiative qui doit animer les industriels et les agriculteurs de la Somme en faveur de l'Exposition. Il compte sur le concours dévoué et patriotique de tous les organes de la Presse du département : il n'admet pas qu'on puisse reculer ou rester indifférent, maintenant que, l'Exposition étant chose décidée, doit être considérée comme une campagne pacifique où l'honneur national est engagé.

M. Georges Berger continue en faisant une description détaillée des palais principaux de l'Exposition de 1889, de la répartition qui y sera faite des produits divers. Il annonce que les espaces consacrés à l'agriculture seront triples de ceux accordés en 1878. Il parle de l'éclairage électrique du Champ de Mars pendant les soirées, des Expositions horticoles et florales du Trocadéro, des Expositions coloniales de l'esplanade des Invalides, des Expositions spéciales des ministères. La marine et la guerre occuperont spécialement des emplacements couverts et découverts « ornés de trophées « où le casque de Minerve remplacera pro« visoirement celui de Bellone. »

M. Georges Berger s'étend longuement sur les dispositions monumentales de la nef du Palais des machines couverte par des arcs métalliques gigantesques d'une seule portée de 110 mètres. C'est là que des moteurs à vapeur, à gaz et à eau, représentant une force de plus de 8,000 chevaux, actionneront les appareils exposés à l'état non inerte et ceux destinés à produire les courants électriques nécessaires à l'éclairage.

M. Georges Berger termine en défendant la cause de la Tour Eiffel qui sera un tour de force métallurgique, qui aura son genre de beauté, — sans être une œuvre d'art véritable — grâce au respect des formes stéréotomiques les plus sûrement calculées qui assurent l'alliance naturelle de la formule mathématique avec la formule esthétique. La Tour Eiffel est un élan vers l'inconnu, un coup de noble audace digne de la France. Qui sait d'ailleurs les révélations scientifiques que nous réservent sa pénétration à travers les couches élevées de l'atmosphère chargées d'électricité et son immense verticalité.

Ce discours prononcé avec une grande verve a obtenu un vif succès et a été coupé à chaque instant par des applaudissements répétés.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

M. Ch. Labbe demande comment les Commissions départementales devront procéder, quels seront leurs moyens d'exécution, quels fonds auront-elles à leur disposition, où se réuniront-elles?

M. Berger entre dans des explications étendues sur les ressources financières de l'Exposition. Il fait remarquer que les 43 millions affectés à cette entreprise suffiront avec peine aux demandes de plus en plus nombreuses, et que, dans ces conditions, il ne lui est pas possible d'accorder des fonds aux comités départementaux. C'est pourquoi il fait appel à la générosité, à la bonne volonté et au désintéressement du comité.

M. Berger cite le comité de Rouen, dont les membres se sont cotisés pour 1,500 fr., et espère voir cette somme s'élever à 3,000 fr. par suite de la promesse de M. le Préfet de la Seine-Inférieure de demander 1,500 fr. au Conseil général.

Une longue discussion s'engage sur cette question. Y prennent part : MM. le Préfet, Berger, Ch. Labbé, Ponche, Gallet, Sibut, Hubault, Gavelle, Magniez, Cauvin, Honoré, Carette, Monchaux, Decaix-Matifas.

Plusieurs membres sont d'avis d'ouvrir une souscription entre les membres du comité, les uns en fixant le chiffre de la cotisation, les autres en acceptant toutes les souscriptions petites et grandes. L'idée de s'adresser aux corps constitués est mise en avant.

M. Gavelle propose l'amendement suivant:

Réserver pour plus tard le recours à une souscription et demander que les Chambres de commerce soient autorisées à prélever les fonds nécessaires sur les ressources qu'elles pourront créer.

Cet amendement est adopté.

MM. Labbé et Monchaux font observer que les Chambres de commerce ne peuvent disposer que d'un crédit bien minime pour faire face aux dépenses courantes, qu'il est trop tard pour faire appel aux patentés, que le rôle de 1887 étant réparti, il faudrait attendre jusqu'en 1888 !

Plusieurs membres prient M. le Préfet de demander au Conseil général et à la Ville d'Amiens de vouloir bien contribuer aux dépenses du Comité départemental ; M. Lozé se déclare disposé à donner suite à cette proposition.

Sur la remarque que les fonds sont nécessaires immédiatement, M. Labbé est autorisé à disposer d'une somme de 500 francs qui sera couverte par les fonds à recueillir.

M. le Préfet croit devoir exprimer les sentiments de l'asssemblée en remerciant M. Berger d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette première réunion des comités et de lui avoir fourni d'aussi intéressants renseignements.

M. Georges Berger répond à M. le Préfet en donnant quelques dernières explications, et en déclarant que toujours il sera à la disposition du comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

ÉCHOS

Les nations étrangères à l'Exposition

Le Portugal semble vouloir se préparer à figurer dignement à l'Exposition de 1889.

En vue de donner à la future section portugaise un caractère de plus grande homogénéité, en même temps qu'un développement plus considérable, un groupe de commerçants et industriels s'est constitué en comité, pour l'organisation, à Lisbonne, dans le courant de l'année prochaine, d'une Exposition générale des industries agricoles et manufacturières portugaises. En un mot, ce sera une Exposition préparatoire, où les produits du Portugal pourront se faire apprécier entre eux, en attendant qu'ils se présentent au concours international de l'année suivante, à Paris.

L'idée a été accueillie avec la plus grande faveur par le gouvernement, qui a promis de coopérer activement à sa réalisation.

C'est en 1888 que s'ouvrira cette Exposition, dans le parc de la Tapada d'Ajuda, at-

tenant au palais d'Ajuda, où, il y a deux ans, se tint l'Exposition agricole et vinicole, dont le succès fut si considérable.

Concours agricole

Voici les dispositions qui viennent d'être arrêtées par le Ministre de l'agriculture pour le concours général agricole de Paris, qui se tiendra du 31 janvier au 17 février.

Le lundi 31 janvier et le mardi suivant, aura lieu la reception des instruments agricoles et produits autres que beurres, fromages, plantes fleuries, fruits frais et légumes.

La visite des machines commencera le mercredi.

Le jeudi, seront reçus les animaux reproducteurs: vaches laitières, volailles vivantes, plantes, fruits, légumes.

Le vendredi, exposition publique de tous les animaux et opérations du jury.

Le samedi 5, dimanche, lundi et mardi suivant, exposition générale de tout le concours.

Le mercredi 9, réception des beurres et fromages.

Le jeudi 10, réception des animaux gras et des volailles grasses, vivantes ou mortes. Operations des jurys ainsi que le jour suivant.

Du dimanche 13 au mercredi 16, exposition générale de tout le concours.

La vente publique des beurres et des fromages aura lieu le mardi 15.

Pour les animaux, il y a deux concours complètement dtstincts. Les animaux reproducteurs concourront les premiers et laisseront ensuite la place aux animaux gras.

Le nombre considérable d'adhésions parvenues au Ministère de l'agriculture permet de penser que le concours de cette année sera le plus important qui ait jamais eu lieu à Paris.

L'octroi de Paris

Le produit de l'année 1886 est inférieur de 612,438 fr. aux prévisions budgétaires, et supérieur de 26,263 fr. au produit de l'année 1885.

Le mouvement commercial des ports de la Seine.

Le mouvement commercial total dans les ports de la Seine du ressort de la préfecture de police, a atteint, pendant l'année 1886, 6,439,765 tonnes, soit une augmentation de 783,627 tonnes sur l'année précédente. C'est la première fois qu'un chiffre aussi élevé est atteint. Ce mouvement exceptionnel dans les ports paraît devoir être attribué à la transformation de la batellerie, qui lutte avec énergie contre les transports par voies ferrées et réussit à accaparer une portion notable du transit des marchandises.

La navigation sur la Seine.

M. Millaud, ministre des travaux publics, a été autorisé en conseil des ministres à accepter une somme de 1,800,000 fr. versée à titre d'avance par la Chambre de commerce, le Conseil municipal de Rouen et le conseil général de la Seine-Inférieure, en vue de certains travaux à exécuter dans la basse Seine.

Congrès de gymnastes.

L'union des professeurs de gymnastique de France, dont font partie la plupart des professeurs des écoles, collèges et lycées de Paris et de la province, organise un Congrès national pour les vacances de Pâques.

Tous les professeurs de gymnastique, les moniteurs des Sociétés, les officiers chargés de la gymnastique dans les régiments, les officiers et sous-officiers instructeurs de l'école normale militaire de Joinville seront convoqués à ce Congrès qui s'offre comme devant avoir le plus grand intérêt.

Inauguration de la statue de Nicolas Leblanc

La statue de Nicolas Leblanc, l'illustre chimiste qui doit faire pendant à celle de Denis Papin dans la cour du Conservatoire des Arts-et-Métiers, doit-être inaugurée pendant la semaine de Pâques, époque à laquelle les sociétés scientifiques de province se réunissent à Paris.

Une École de géographie commerciale.

Une délégation de la Société de topographie de France, composée de M. le contrôleur général de l'armée Martinie, président; M. Sanguet, ingénieur, vice-président; M. Ludovic Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, secrétaire général; M. Lucien Chauré, directeur du *Moniteur d'horticulture*, administrateur délégué, à laquelle s'était adjoint M. Burdeau, député du Rhône, a été reçue successivement par M. l'amiral Aube, ministre de la marine; M. de La Porte, sous-secrétaire d'Etat chargé spécialement de l'administration des colonies; M. Ed. Lockroy, ministre du commerce; M. Flourens, ministre des affaires étrangères, etc.

Elle a entretenu les membres du gouvernement de la création imminente d'une école de géographie appliquée au commerce et à la colonisation.

Il résulte de ces entrevues que le haut patronnage des membres du gouvernement, ainsi que leur concours effectif est acquis à cette œuvre patriotique, qui intéresse à un si haut point notre avenir économique et colonial.

Le conseil municipal de la ville de Paris, de son côté, prend les mesures nécessaires à l'installation de cette école.

LE

MOBILIER A BON MARCHÉ

à l'Exposition de 1889

Nous avons insisté, dans un de nos derniers numéros, sur la nécessité de faire une section particulière du meuble à bon marché; jusqu'à présent, dans toutes les Expositions, on a établi une classe affectée à la fois au mobilier de luxe et au mobilier à bon marché. Cette disposition avait un inconvénient, c'est qu'elle confondait deux Expositions qui auraient dû être séparées etil se présentait alors ce fait, c'est que les fabricants de meubles à bon marché hésitaient à placer leurs produits à côté de produits qui ressemblaient à de véritables objets d'art; on manquait ainsi le but qu'on poursuivait; les fabricants de meubles de bois exposant leurs plus riches spécimens, et le fabricant de meubles ordinaires se désintéressant un peu de l'Exposition.

Et cependant il faut bien reconnaître que l'attrait d'une Exposition ne consiste pas seulement dans une exhibition plus ou moins brillante, qui ressemblerait à un musée, mais qu'il réside dans une sorte de revue des progrès de l'industrie moderne dans toutes ses branches.

Ce n'est pas seulement le riche, celui qui peut acheter un meuble magnifique, qui se rend à l'Exposition, mais c'est aussi le pauvre, celui qui achète un meuble modeste et qui se passionne pour les transformations économiques de notre fabrication.

On veut faire quelque chose pour l'ouvrier; on tient à ce que l'Exposition présente un vif intérêt pour le monde de ceux qui travaillent, on veut mitiger des délégations ouvrières qui feront des études sur les modifications qui se sont produites dans le prix de la matière première et dans les perfectionnements de la main-d'œuvre; il nous semble que s'il est une industrie qui doit nous réserver à ce sujet quelque surprise, c'est la fabrication du meuble à bon marché; le prix de la matière première a diminué; on est arrivé à nous donner, au point de vue du confort, des meubles à bon marché et de bonne qualité; le goût s'est développé, et on est parvenu à nous fournir des meubles élégants dans des conditions de prix tout à fait exceptionnelles.

Il y a un fait certain, c'est que nous avons aujourd'hui de grandes maisons qui nous offrent des spécimens de mobiliers tout à fait remarquables pour la modicité de leurs prix. Les fabricants hésitent souvent à exposer, parce qu'on ne leur donne pas une section spéciale et parce que leurs produits se trouvent mêlés à des produits de luxe, qui risquent de les effacer ou de leur nuire.

Il y avait donc un grand intérêt à ce que le meuble à bon marché eût sa section spéciale, de même qu'il y a intérêt à ce que le vêtement à bon marché ait son Exposition particulière.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie, pénétré de cette nécessité, est résolu à diviser la classe du mobilier en deux sections différentes; nous l'en félicitons, c'est une excellente pensée. Nous pourrons avoir un salon luxueux, mais nous aurons aussi, dans un emplacement spécial, la chambre à coucher et la salle

à manger à bon marché ; nous aurons le meuble en bois de rose, mais nous aurons aussi, le meuble en hêtre et le meuble en frêne ; nos fabricants de meubles à bon marché s'empresseront d'apporter leurs produits et ils seront reconnaissants à M. le Ministre du commerce et de l'industrie d'une innovation qui permettra de mettre en pleine lumière les progrès qu'ils ont accomplis dans leur fabrication.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Le premier chantier de l'Exposition. — Les fondations et la confection du béton. — Les 400 puits. — L'embauchage des ouvriers. — Les constructions de M. Eiffel. — Les détournements de l'égout. — La fouille du premier pilier de la tour de 300 mètres.

Les travaux se poursuivent avec une activité croissante. Chaque jour, nous avons fait une excursion dans le Champ de Mars, et nous avons pu constater que les progrès étaient constants et que les entrepreneurs ne voulaient pas se laisser devancer par les délais.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie tient à ce que l'Exposition puisse être prête au commencement de l'année 1889, et on peut être assuré, aujourd'hui, que tout sera terminé à la date fixée.

***

Nous nous sommes rendus tout d'abord dans la partie du Champ de Mars qui se trouve du côté de l'Ecole militaire et où fonctionne le premier chantier de l'Exposition, dirigé par M. Manoury. Un grand nombre d'ouvriers sillonnent la plaine. Les puits, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, sont à peu près terminés. Sur les 550, il y en a plus de 400 qui ont été creusés. On ne commencera les arceaux destinés à relier les puits que dans une douzaine de jours, quand on sera assuré que les gelées trop fortes ne viendront pas déranger le travail. Pour l'instant, les ouvriers remplissent les puits de béton. Le mortier est produit par une bétonnière qui est sur la partie centrale, et qui se compose d'une locomobile mettant en mouvement des broyeurs ; des tonneaux d'arrosage apportent l'eau nécessaire pour ces opérations ; des immenses tas de sable et de cailloux sont groupés près de cette machine et s'étendent sur une longueur de plusieurs mètres ; ils sont destinés à la fabrication du béton.

Le long de la rue centrale qui coupe le Champ de Mars en deux parties presque égales, est construit un hangar destiné à abriter le dépôt de chaux.

Le matin, vers six heures et demie, au carrefour des avenues Rapp et La Bourdonnais, près du Champ de Mars, le coup d'œil est très pittoresque :

4 à 500 ouvriers viennent chaque jour pour être embauchés. Jusqu'à présent, on n'en a employé qu'une centaine; mais dans une semaine, on en utilisera plus de 200. Tous les hommes embauchés à l'exception de quelques belges, sont français et gagnent environ 45 centimes l'heure ; ils travaillent de sept heures du matin à cinq heures du soir ; ils sont engagés par des sous-traitants qui ont eux-mêmes des arrangements avec M. Manoury.

***

Puis, nous avons traversé toute la partie du Champ de Mars située du côté de la Seine, et nous nous sommes rendus dans le square qui se trouve entre le quai et le Champ de Mars, et qui doit recevoir la tour de 300 mètres ; là, il y a une grande animation ; dans la partie la plus rapprochée de la Seine, on a fait une construction en planches sur le côté voisin de la gare du Champ de Mars ; de l'autre côté, et près de l'avenue de la Bourdonnais, on va bâtir une petite maison ; cette construction en planches et cette petite maison seront destinées à recevoir le personnel et les bureaux de M. Eiffel ; la petite maison ne sera pas terminée avant un mois.

***

En traversant le jardin, toujours en partant de la Seine, on rencontre une longue tranchée, qui s'étend d'une des pièces d'eau à l'autre, et qui traverse le jardin de part en part ; cette tranchée a pour but de détourner les conduits de l'égout, qui se trouvent à l'endroit où l'on pratiquera ultérieurement des fouilles pour les fondations des piliers de la tour. Cette tranchée est transversale ; après l'avoir franchie, on trouve des rails avec des wagonnets qui servent à l'enlèvement des gazons et de la terre végétale ; de chaque côté de la grande pelouse où sont établis les rails, sont plantés deux rangées de magnolias qui sont déterrés et transportés ailleurs. Puis enfin, le long de la terrasse qui sépare le Champ de Mars et le square, des ouvriers armés de pioches et de pelles creusent un grand trou et remplissent de terre des charrettes : c'est la première fouille d'un des piliers de la tour. C'est lundi prochain surtout, que de nombreux ouvriers vont être attachés aux travaux de cette fouille, qui seront poursuivis d'une façon continue. M. Eiffel est venu tous les jours pour examiner les travaux qu'il va pousser avec une grande activité.

UN INCIDENT AU CHAMP DE MARS

Un incident s'est produit jeudi sur les chantiers de l'Exposition, au Champ de Mars.

Comme il pourrait être, ou mal interprété, ou défiguré, nous tenons à établir les faits tels qu'ils se sont produits :

Les travaux de terrassement nécessaires pour l'établissement des fondations de la tour Eiffel commençaient, et la première opération consistait au déblai d'une partie de la terrasse sur laquelle doivent mordre deux des piles de la tour.

Les ouvriers chargés de ce travail y étaient occupés depuis une heure, lorsque, à sept heures et demie, deux ou trois cents ouvriers se sont présentés pour être embauchés. Il leur fut répondu qu'on ne pouvait les employer, les gelées de la nuit ne permettant pas d'occuper, en ce moment, un nombre considérable de travailleurs.

Les manifestants ont alors protesté auprès du chef de chantier qui leur avait fait cette réponse, en prétendant que les ouvriers employés étaient des étrangers.

Puis on proposa d'aller trouver M. Alphand à l'Hôtel-de-Ville.

Proposition qui fut adoptée.

M. Alphand n'était pas à l'Hôtel-de-Ville lorsque les ouvriers y arrivèrent ; ils durent revenir à une heure, et ils se massèrent sur la place, au milieu d'une foule considérable de curieux, attendant le retour des six délégués qu'ils envoyèrent au Directeur général des travaux.

Aux plaintes qui lui sont adressées, M. Alphand répondit qu'il n'y avait actuellement aucun ouvrier étranger occupé par la Direction des Travaux.

Il rappela que le Commissariat général avait eu soin de prendre ses précautions à ce sujet par un article du cahier des charges imposé aux entrepreneurs, et que nous croyons devoir reproduire ici :

« Art. 15. — Le nombre des ouvriers de » chaque profession est toujours proportionné à la quantité d'ouvrage à faire. » Pour assurer l'accomplissement de cette » condition, le directeur général des travaux » aura le droit de se faire remettre la liste » des ouvriers présents sur les chantiers. » Cette liste indiquera leur nationalité.

» Le ministre se réserve le droit de fixer le » nombre maximum d'ouvriers étrangers » que l'entrepreneur pourra occuper pour » chaque nature de travaux. »

M. Alphand déclara qu'il tiendrait la main à ce que le chiffre des étrangers ne dépassât pas la proportion admise généralement dans les travaux de la Ville et qui est de 10 0/0.

En ce qui concerne spécialement M. Eiffel, que les manifestants incriminaient plus spécialement, M. Alphand promit d'examiner la situation et de prendre les mesures qu'elle comporterait. Il ajouta, toutefois, que prévenu dès le matin, il avait tenu à savoir, d'une façon précise, le chiffre d'étrangers occupés aux terrassements de la tour et que ce chiffre était de sept, tous de nationalité belge.

En résumé, M. Alphand affirme que dans tous les travaux de l'Exposition, le nombre des étrangers sera maintenu dans les limites les plus étroites, et il donna aux manifestants l'espoir d'être prochainement

embauchés, l'adjudication des travaux de terrassement et de la construction des 3,000 mètres d'égoût devant avoir lieu le 14 février, ainsi que nous l'annonçons dans la partie officielle, et les chantiers de ces travaux devant être ouverts le 20 février.

Les délégués allèrent transmettre ces explications aux ouvriers qui se retirèrent sans le moindre désordre.

Dans l'intervalle des deux visites à M. Alphand, une partie des ouvriers s'était rendue à la Direction générale de l'exploitation, rue de Varennes. M. Georges Berger, leur adressa quelques paroles bienveillantes, les engageant à formuler leurs griefs et en les assurant qu'il leur sera donné satisfaction s'ils étaient justifiés.

Les manifestants promirent de le faire et se dispersèrent sans difficulté.

Champagne Ch. Farre, Reims

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

BANQUET DE LA CHAMBRE SYNDICALE
DES MÉCANICIENS

Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, du banquet de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, qui a eu lieu, le 17 janvier, à l'hôtel Continental.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, le texte du discours prononcé, à cette occasion, par M. Georges Berger, et dont nous avons déjà indiqué le sujet : l'Exposition de 1889.

DISCOURS DE M. GEORGES BERGER.

Messieurs,

L'invitation d'assister, ce soir, au banquet de votre corporation m'a flatté ; votre appel m'a profondément touché par le sentiment qu'il me donne de votre sympathie, de votre estime, de votre confiance. Permettez-moi d'adresser d'abord l'hommage de ma reconnaissance à votre vénérable président d'honneur, à M. le sénateur Feray ; son amitié bienveillante et ses encouragements ne m'ont jamais fait défaut pendant les campagnes d'exposition déjà si nombreuses, que j'ai eu l'honneur de faire à ses côtés. Je m'en souviens avec honneur et gratitude. Je veux remercier aussi mon vieil et fidèle ami Liébault, dont la camaraderie et la collaboration ont toujours affectueusement allégé pour moi le fardeau de mes travaux et de mes responsabilités ; j'aurais le droit de lui en vouloir des termes exagérés dans lesquels il vient de louer mon humble personne : je veux n'y voir que l'exaltation de sa précieuse amitié.

Vous vous attendez certainement un peu, à ce que je vous parle de l'Exposition de 1889. Votre indulgence fera la part de l'état d'esprit où je me trouve ; je suis tellement plein de mon sujet, qu'il me faut m'en épancher du matin au soir. Cependant, j'ose dire que je ne rabâche moins encore ; car, ma manière de penser et conséquemment de m'exprimer, a varié depuis six mois, que je suis à la besogne, et surtout depuis qu'il est question de l'Exposition.

Il y a un an et demi, j'étais avec ceux qui avaient discuté l'opportunité de celle-ci. Lorsque la confiance du Gouvernement, et, on veut bien me le dire, celle du pays m'ont mis à la tête d'une partie très importante et très redoutable de son organisation et de sa direction, je me suis comme jeté à l'eau en me dévouant, dans la mesure de mes forces, à la sauver d'un désastre qui lui était prédit par tant de gens, qu'on était presqu'entraîné à croire comme eux. Aujourd'hui, je comprends mon rôle autrement encore : je vous assure qu'il ne s'agit plus, pour le Ministre et les Directeurs généraux, de préparer le succès de l'Exposition ; celui-ci est certain ; nous devons nous considérer comme chargés seulement d'ordonner les éléments de ce succès de telle façon qu'il ait un genre à part, supérieur à celui des expositions précédentes. Vous nous aiderez à faire de l'Exposition de 1889 le spectacle grandiose de l'état inventif et de l'état productif du monde à la fin du XIX^{e} siècle. Nous y inscrirons, sous la forme de leçons de choses, le résumé de l'histoire industrielle, économique, artistique et sociale de la période écoulée depuis 1789, c'est-à-dire depuis la date de l'émancipation des idées, des intelligences, des forces. Vous nous mettrez en mesure de montrer l'immortelle vitalité de l'industrie à travers les crises d'affaires, à travers les commotions politiques qui déroutent les ambitions personnelles et semblent parfois arrêter la marche des Etats, sans parvenir à ébranler la foi que les pays grands et libres ont dans la toute puissance, dans le progrès et l'indépendence du travail national.

Qu'a-t-on osé dire ? on a prétendu que les nations étrangères resteraient sourdes à notre appel pour 1889. Mais, messieurs, en dehors du sentiment intime que j'ai du contraire, j'acquiers chaque jour les preuves que nous posséderons nos hôtes habituels venus de toutes les parties du monde civilisé, et même du monde marchant encore vers la civilisation sans l'avoir complètement atteinte. Le mouvement se prépare partout, en dehors même des cours et des gouvernements qui n'auront plus qu'à suivre ou à diriger l'élan des peuples vers Paris. Et puis, un Prince chancelier, qui est à la fois un grand guerrier, un grand diplomate, et un grand politique, et qui avec ce cortège de qualités serait presque criminel s'il n'était pas véridique, — ne vient-il pas de proclamer, là-bas, à Berlin, dans un discours retentissant, que la guerre, si elle se déchaîne de nouveau sur l'Europe, ne pourra venir que d'une provocation de la France ? A ce compte-là, la paix est assurée, puisqu'au lieu d'un appel aux armes, nous nous disposons à lancer au monde entier une déclaration de paix, c'est-à-dire notre invitation à l'Exposition de 1889 ! Qui donc pourra soustraire un jour les peuples à cette passion, à cette rancune, a cet entrainement fatal qui, à certaines heures néfastes pour l'humanité, fait qu'on inflige Iéna, ou qu'on subit Sedan ? mais d'autre part, qui fera jamais abdiquer à la raison supérieure des individus et des masses, la considération des grands intérêts internationaux et humanitaires que la paix seule pout protéger.

Oui, les étrangers viendront, une fois encore, jouir de notre hospitalité libérale, courtoise, et généreuse ; ils viendront fraterniser avoc nous, sans oublier toutefois les obligations de la concurrence et de l'émulation, c'est-à-dire du bon combat qu'il faut soutenir pour l'existence industrielle de chacun et pour la vie économique des nations.

Mais, Messieurs, après cette digression, non politique, que vous excuserez, parlons, si vous le voulez bien encore, d'une façon plus précise, de ce qui va se faire au Champ de Mars, et de vous. Je pourrais vous dire, pour reconnaître votre hospitalité avec un peu de phraséologie, que vous serez les maîtres, les héros de l'Exposition.

Je veux être moins exclusif et je m'explique : c'est en gagnant les chevrons qui font presque de moi le vétéran des expositions que je suis devenu quelque peu encyclopédique. J'ai dû, par mes fonctions, faire ma cour simultanément à la Science et aux Beaux-Arts ; je me suis rendu compte ainsi que la connaissance des applications de l'une et des autres procure l'appréciation des plus grandes hauteurs auxquelles peut atteindre le génie de l'homme, sous tous les rapports.

J'admire de même Raphaël et Descartes ; je m'incline avec le même respect devant l'artiste — qui, par la puissance conventionnelle de son art et de son ta-

lent, donne l'apparence de la vie et du sentiment aux belles figures peintes ou sculptées qui décorent nos palais — et devant l'ingénieur-mécanicien qui, sans l'idéal, sans la convention, par la force suprême du calcul, conçoit et réalise, lui aussi, des êtres artificiels, mais des êtres artificiels qui possèdent le mouvement véritable. L'artiste est créateur. N'est-il pas créateur aussi, créateur merveilleux et admirable, cet ingénieur qui — n'ayant sous la main que le charbon, le minerai et l'eau, c'est-à-dire des éléments aussi primitifs, aussi grossiers que le limon — que la légende biblique fait concourir à la formation du premier homme — se sert du feu pour construire et animer cet engin prodigieux qui se nomme la machine à vapeur? Eh bien! Messieurs, l'Exposition de 1889 sera, à mon avis, la synthèse effective et glorieuse des efforts et des enfantements du génie de l'homme dans l'universalité des voies où nos industries et nos arts font appel à ses ressources sublimes. C'est, guidé par cette pensée qui nous a inspirés, M. le Ministre du commerce et de l'industrie et les Directeurs généraux, que mon éminent collègue, M. Alphand, a tracé un plan de l'Exposition, où deux palais majestueux — celui des machines et celui des Beaux-Arts — serviront de vestibules aux galeries des produits industriels qui tiennent leurs qualités à la fois de la science appliquée et des Beaux-Arts appliqués.

Ces deux palais et ces galeries, dont les formes et les décorations auront, avec des genres de beauté distincts et appropriés, les caractères esthétiques qui conviennent à leurs destinations, ont été conçus par trois architectes, au talent souple et intelligent, MM. Dutert, Formigé et Bouvard, merveilleusement contrôlés ou aidés par l'Archimède moderne qui a nom Contamin, auront magistralement réalisé le programme qui leur a été tracé.

Le palais des machines, Messieurs, sera meublé et animé par vous; et mon excellent collaborateur, notre ami, M. Vigreux, saura vous y préparer des places dignes de vous. Messieurs, à 1889!

Je bois à la prospérité de la Chambre syndicale des mécaniciens, fondeurs et chaudronniers!

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de pl^rs ordr., 48, rue Vivienne.



LE GRESHAM
C^ie ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
ACTIF près de **94 MILLIONS 1/2**
RENTES VIAGERES
Aux taux de **10, 15** et **17** % suivant l'âge
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Prospectus et Renseignements donnés gratuitement aux personnes qui les demandent
30, RUE DE PROVENCE, A PARIS



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

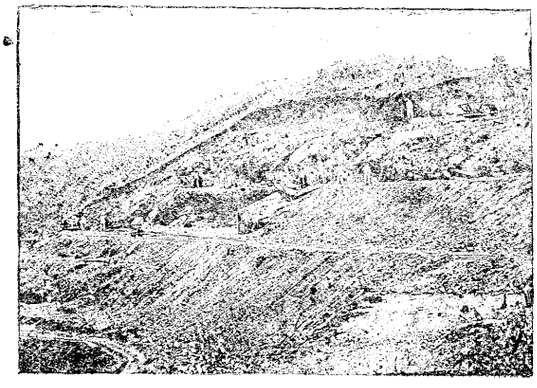


SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (24) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.


SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Évry-Petit-Bourg; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 230 GRAVURES

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

Grands Vins de Champagne S^t-MARCEAUX, Reims

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Études techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité
PUBLICATIONS : { **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Étrangères. 4^e édition : 1 franc.
{ **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 12. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 5 Février 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV Arrondissement
LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

Notre gravure.
PARTIE OFFICIELLE. — Nomination d'un Commissaire spécial à l'Exposition de 1889.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Circulaire de M. Berger.
Le Palais des Enfants.
Commission de Contrôle et de Finances.
Comité de Direction.
Chronique des Travaux.
Nouvelles de l'Exposition.
Échos.
Concours général agricole.
La Bourse du Travail.
Le Départ de M. de Brazza.
Petite correspondance.

NOTRE GRAVURE

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la gravure que nous publions encartée dans notre numéro de ce jour.

C'est la vue, en perspective, des palais du Champ de Mars et de la tour Eiffel, tels qu'ils ont été arrêtés par la Direction générale des travaux et MM. les architectes de l'Exposition, et approuvés par M. le Ministre du commerce, commissaire général.

Cette perspective, dont le *Bulletin Officiel* a le plaisir d'offrir la primeur à ses lecteurs, est le complément du *Plan général* que nous avons publié dans notre premier numéro.

Les dispositions générales de l'Exposition au Champ de Mars sont toujours les mêmes, sauf pour la tour Eiffel, dont l'emplacement a été quelque peu modifié, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment. Elle se trouve toujours au premier plan, dominant l'ensemble des palais, sans l'écraser cependant autant qu'on le craignait.

Après la tour Eiffel, viennent les deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, séparés par le jardin, où seront les cafés restaurants, spectacles, concerts et attractions diverses.

Puis vient la salle des groupes divers, comprenant deux ailes, que sépare un large couloir aboutissant à la galerie des machines.

L'Ecole militaire, que l'on aperçoit dans le lointain, termine ce magnifique dessin, que nous avons cru devoir tirer à part, en raison de son importance, et pour permettre à nos abonnés de le conserver en dehors du journal.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté du ministre des affaires étrangères, en date du 31 janvier 1887, M. Jusserand, sous-directeur adjoint au ministère des affaires étrangères, est nommé commissaire spécial de la section des pays placés sous le protectorat de la France à l'Exposition universelle de 1889.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Nous donnons ci-dessous la composition des bureaux des comités et des sous-comités de l'Allier, de la Mayenne et du Finistère :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Président : M. Bruel, sénateur.
Vice-Présidents : MM. Taput, président du tribunal de commerce; Chantemille, sénateur; Labussière, député; Manigler, directeur de mines.
Secrétaires : MM. Seuillet, conseiller général; Jouffroy, professeur.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE MOULINS

Président : M. Paput, président du tribunal de commerce.
Vice-Présidents : MM. Sorrel, adjoint; Doumet-Adauson.
Trésorier : M. Téuntz, négociant.
Secrétaires : MM. Seuillet, conseiller général; Jouffroy : secrétaire, professeur.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON

Président : M. Chantemille, sénateur.
Vice-présidents : MM. Aujame, député; Mesuré, directeur d'usine.
Trésorier : M. Blanchonnet, juge au tribunal de Commerce.
Secrétaires : MM. Beynard, pharmacien; Labrande, inspecteur primaire.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE GANNAT

Président : M. Labussière, député.
Vice-présidents : MM. Glachet, minotier; Desfilhes, médecin.
Trésorier : M. Guyot-Dœr, malteur.
Secrétaires : MM. Chaussard, brasseur; Verne, pharmacien.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE LA PALISSE

Président : M. Manigler, directeur de mines.
Vice-président : M. Cornillon, docteur.
Secrétaire : M. Bougarel, éditeur.
Secrétaire-trésorier : M. Taratot, adjoint au maire.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Président : M. Denis.
Vice-présidents : MM. Moreau, membre de la chambre de commerce; Pichou, membre de la chambre d'agriculture.
Secrétaires : MM. Bretonnière; Coignard; Rezé.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE MAYENNE

Président : M. Denis, président de la chambre des arts et manufactures.
Secrétaire : M. Coignard.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE LAVAL

Président : M. Moreau, membre de la chambre de commerce.
Secrétaire : M. Bretonnière.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-GONTIER

Président : M. Pichon, membre de la chambre d'agriculture.
Secrétaire : M. Rézé.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Président : M. Arnoult.
Vice-présidents : M. Glaizot, industriel; M. Vichot.
Secrétaires : M. de Kerjégu; M. de Lécluse.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST

Président : M. Benoit, président du tribunal de commerce.
Secrétaire : M. J. Glaizot, industriel.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

Président : M. Fenigan, vice-président de la société d'agriculture.
Vice-président : M. Hervieu, maire de Quémeneven.

Secrétaire : M. Caurant, ancien député.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ

Président : M. de Kerjégu, conseiller général.
Secrétaire : M. Savary, maire de Quimperlé.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Président : M. Briot de la Mallerie, maire de Penhars.

Secrétaire : M. de Lécluse.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

Non encore parvenu.

Par arrêté en date du 30 janvier 1887, pris sur nouvelle proposition du préfet de la Manche, le maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, démissionnaire, est remplacé au comité départemental de l'Exposition par M. Ernest Pain, propriétaire, adjoint au maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Par arrêté en date du 30 janvier 1887, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Garonne :

MM. Couderc, rédacteur en chef de la *Marseillaise*. Gout, directeur de la *Dépêche*. Poirier, rédacteur en chef de la *Souveraineté du peuple*, Reynis, rédacteur en chef des *Nouvelles*.

Par arrêté en date du 25 janvier 1887, le Ministre du commerce et de l'industrie a nommé membres du comité départemental de la Mayenne :

MM. Garnier (Charles), fabricant, membre de la chambre de commerce (sous-comité de l'arrondissemen de Laval).

Rousseau (Adolphe), membre de la chambre de commerce, négociant à Craon (sous-comité de l'arrondissement de Château-Gontier).

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Vendée :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte

MM. Auger, président du syndicat agricole de Chaille-les-Marais. Ayraud, président du comice agricole de Fontenay-le-Comte. Beaussire, président du syndicat agricole de Sainte-Hermine. Bienvenu, président du cercle vendéen de la ligue de l'enseignement. Chabot Karlen, membre de la société nationale d'agriculture. Charrier, architecte. Croissant, inspecteur de l'enseignement primaire. Deshayes, maire de Luçon. Devillaine, ingénieur civil à Vouvant. Friédérich, minotier et fabricant d'huile à Fontenay. Gandrian, manufacturier à Fontenay, maire de Fontenay-le-Comte. Hurtaudéleveur à Grues.

MM. Semain (Auguste), agriculteur à Cézais. Loiseau, fromager à Triaize. Nicolas, ingénieur des ponts et chaussées. Nils, conducteur des ponts et chaussées. Pubert, agriculteur à Luçon. De Rochebrune, aquafortiste. Séguinot, éleveur à Nalliers. Vrignaud, fabricant de liqueurs à Luçon.

2° Sous-comité de l'arrondissement des Sables-d'Olonne

MM. Bastard, membre de la chambre consultative d'agriculture, agriculteur à Jard. Batiot père, vice-président du comice agricole des Sables-d'Olonne. Bourmaud, conseiller général aux Moutiers-les-Mauffaits. Cadou, membre de la chambre consultative d'agriculture à l'Ile-Dieu. Chauffeteau, constructeur aux Sables-d'Olonne. Cuissat, président de la société de prévoyance des marins des Sables. Doux, ingénieur des ponts et chaussées. Durel, inspecteur-adjoint des forêts. Garnier, membre de la chambre consultative d'agriculture. Gillaizeau, propriétaire-agriculteur, maire d'Avrillé. Giret, maire des Sables-d'Olonne. Herbert, membre de la chambre consultative d'agriculture à Challans. Lafontaine, créateur de parcs à huîtres à Noirmoutier. Lansier, membre de la chambre consultative d'agriculture. Leclerc, ingénieur civil, maire de Bonin. Luco, armateur à l'Ile-Dieu. Marote, minotier à Beauvoir. Maulleau, éleveur à Soullans. Rayaud, président du comice agricole de Saint-Gilles-sur-Vic. Sigogneau fils, ostréiculteur aux Sables-d'Olonne. Signoquet, inspecteur primaire de l'arrondissement des Sables-d'Olonne.

Par arrêté, en date du 6 novembre 1886, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Charente-Inférieure :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de La Rochelle

MM. Barbedette, sénateur. Delmas, député. Beltremieux, président de la société des sciences naturelles. Bouscasse, président du comice agricole de l'arrondissement. Biard, docteur, président du cercle de la ligue de l'enseignement. Couneau, secrétaire de la société des amis des arts. Faustin, président du tribunal de commerce. Frémy, inspecteur d'académie. Morch, président de la chambre de commerce. d'Orbigny, président de la société des amis des arts. Potel, ingénieur en chef des travaux maritimes. Thurninger, ingenieur en chef du département. Tord, professeur départemental d'agriculture.

2° Sous-Comité de l'arrondissement de Rochefort

MM. Bourru, docteur-médecin en chef de la marine, professeur à l'école navale, secrétaire général de la société de géographie. Braud, président du comice agricole de Rochefort. Brillouin, président du tribunal de commerce. Charron, maire de Rochefort. Landriau, ingénieur négociant à Tonnay-Charente. Lesueur, président de la chambre de commerce. Rodde, négociant à Aigrefeuille. Rouvier, propriétaire, membre du comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra.

3° SousComité de l'arrondissement de Saintes

MM. Combes, sénateur. Mestreau, sénateur. Boisgiraud, propriétaire, membre du comice agricole de Gemozac. Faye, Inspecteur principal des chemins de fer de l'état. Guillet, président du tribunal de commerce. Lemercier (Cte), propriétaire, maire de Saintes.

MM. Dr Menudier, 1er vice-président du comité central d'étude et de vigilance contre le phylloxera. Verneuil propriétaire et membre du comice agricole.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Marennes.

MM. Blanchard, président du tribunal de commerce vice-président du comice de Saint Agran Marennes. Chevalier, docteur-médecin. Pilleux négociant distillateur. Garnier, maire de Royan, président de l'union des comices de l'arrondissement. Gémou, ostériculteur, constructeur de navires. Peltier, propriétaire ostériculteur, vice-président de l'Union des comices de l'arrondissement. Soudois, président du tribunal de Commerce de Saint-Pierre d'Oleron. Verneuil, ostréiculteur, vice-président du comité de Berzad-la-Tremblade.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angely.

MM. Chaigneau (Ernest), propriétaire maire de Villeneuve-la-Comtesse Daubigné (fils), propriétaire à Puyrolland. Imbaud (Paul) propriétaire, maire de Brie--sous--Mattra. Lair (Joseph), propriétaire, maire de St-Jean-d'Angely. Larade (Hyppolite), propriétaire, maire de Ternant. Laurent (Paul), négociant, vice-président de la chambre de commerce de Rochefort, à St-Jean-d'Angely. Marot, président du tribunal de commerce. Docteur Normand Duffé, propriétaire à St-Jean-d'Angely.

6° Sous-comité de l'arrondissement de Jonzac

MM. Duchâtel (comte), député. Alezan, maire de Jonzac. Amat, constructeur-mécanicien à Montguyon. Arnault (Médéric), propriétaire. directeur de l'exploitation des carrières de Bellevue. Bauvais (fils), propriétaire et banquier à St-Genis. Berluzaud, directeur d'une manufacture de meubles à Jonzac. Desbordes, propriétaire à Montguyon. Graton (André), médecin-vétérinaire à Mirambeau. Docteur Larquier, propriétaire à Archiac. Lasne, propriétaire au Gibaud.

Par arrêté en date du 3 décembre 1886, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Basses-Alpes :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Digne

MM. Andrieux (Louis), député. Proal (Jules), député. Chaix (Prosper), banquier à Digne. Blanc (Jules), propriétaire-agriculteur, ancien maire. Garcin, président de la commission départementale. Ollivier, docteur es-sciences. Martin, conseiller général. Tartanson, conseiller général. Poutingon, avocat. Amiel (Romain), ancien procureur de la République, à Valensolle. Proal, docteur en médecine, propriétaire à Riez. Bec, conseiller général à Mezel. Henry (Fernand), licencié en droit à Riez. Andréoletty, pharmacien à Riez. Isnard (Hippolyte), architecte. Segond (Romain), négociant, ancien maire. Blanc (Pierre), fils, commerçant. Rigoard (Jean-Milan), cultivateur à Riez. Vaillant, ferblantier à Riez. Espariat (Joseph), propriétaire, ancien ouvrier charron. Burle, maire à Saint-Martin-de-Drôme. Fraizier, notaire à Gréoulx. Dolleon (Gustave), propriétaire-agriculteur, à Valensolle. Laurent, docteur en médecine, propriétaire-agriculteur à Oraison. Nans (Jules), fils, négociant à Quinson. Aymes, propriétaire, ancien maire, à Roumoules. Manuel, propriétaire, viticulteur, conseiller municipal de Les Mées. Docteur Richaud, à Seyne. Vernet (Jules), négociant en truffes et fruits, à Montagnac. Allibert (Paul), propriétaire-agriculteur à Valensolle.

MM. docteur Moiroud à Riez. Combe, maire d'Estoublon. Lantelme (Emile), propriétaire, Les Mées. Cotte, notaire à Riez. Lapelouze, négociant. Bouche, notaire à Bras-d'Asse. Veyan (Saturnin), banquier, Les Mées. Bœuf, docteur en médecine à Valensolle. Bouffier, maire de Bras-d'Asse. Chaix, notaire à Valensolle. Ravel (Emile), fabricant de draps à Barrême. Soustre (Marius), propriétaire à Digne. Allard-Théus (Louis), propriétaire-agriculteur à Digne. Fru-

chier (Alexandre), propriétaire, docteur médecin à Digne. Sieyes (François), agriculteur, négociant en fruits secs à Digne, Colomb (Antoine), bijoutier graveur à Digne. Martin (Paulin), artiste peintre à Digne. Gleize (Joseph) fils, ébéniste à Digne. Banon (Jules), fabricant de draps à Digne, Derbez (Désiré), fabricant de draps à Digne. Robert (Hippolyte), agriculteur, notaire à La Javie. Honorat, arboriculteur à Brusquet. Arnoux (Louis-Gabriel), ancien officier de marine à Mées. Gombert (Théodore), maire à Malijai. Denans, industriel à Allemagne. Gorde, (Apolinaire). agriculteur-sériciculteur à Mées.

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Un membre d'un comité départemental nous communique la circulaire suivante qui a été adressée aux présidents des comités départementaux par M. le directeur général de l'Exploitation :

Paris le 20 janvier 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

L'article 13 du Règlement général, visé par la circulaire ministérielle du 17 septembre 1886 adressée aux préfets au sujet de la formation des comités départementaux, et par l'arrêté ministériel du 3 novembre 1886 concernant ces comités, me confère le droit de correspondre directement avec ces derniers, par l'intermédiaire de leurs présidents ou de tous autres membres régulièrement désignés.

En conséquence, j'ai l'honneur de me mettre à votre entière disposition pour vous fournir les renseignements de nature à faciliter les travaux du comité de votre département et des sous-comités de ses arrondissements.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien, pour la facilité de ma correspondance, me transmettre les noms, qualités et adresses de ceux de vos honorables collègues qui auront été appelés à former les bureaux de votre comité départemental et de ses sous-comités, en m'indiquant les personnes qui ont qualité spéciale pour correspondre au nom de ces assemblées.

Je crois devoir profiter de l'occasion de la présente lettre pour appeler votre attention sur certaines questions qui concernent l'organisation générale de la participation française à l'Exposition de 1889, me réservant de vous répondre au sujet de toutes autres questions spéciales ou locales sur lesquelles il pourra vous sembler utile de m'interroger.

Je vous rappellerai d'abord que l'Exposition comprendra quatre grandes divisions dans l'ensemble de son installation effective :

RÉPARTITION DES PRODUITS DANS LES ENCEINTES DE L'EXPOSITION

1° CHAMP DE MARS. — *Section des machines ; Section des produits industriels divers ; Section des arts libéraux ; Section des beaux-arts.*

2° QUAI D'ORSAY, — de l'avenue de la Bourdonnais à l'esplanade des Invalides, et PARTIE DE L'ESPLANADE DES INVALIDES : — *Section des produits et appareils de l'agriculture ; — Section des produits alimentaires.*

3° ESPLANADE DES INVALIDES : — *Exposition des colonies françaises et des pays de protectorat ; — Expositions des ministères.*

4° JARDINS DU TROCADÉRO : *Exposition d'horticulture.*

Les expositions comprises dans les divisions n^os^ 1, 2 et 4 seront internationales et partagées, autant que possible, en compartiments distincts affectés les uns à la France, les autres aux diverses nations étrangères participant à l'Exposition. Dans la section des produits industriels divers, notamment, une large avenue couverte, — de 30 mètres de largeur, — séparera le compartiment français (45,000 mètres carrés environ) du compartiment de dimension égale, réservé pour les étrangers.

GRATUITÉ DES EMPLACEMENTS

Conformément à la tradition hospitalière des expositions internationales de 1855, 1867, 1878 et 1881, qui ont eu lieu à Paris, les exposants français et étrangers admis, n'auront aucun loyer à payer pour l'occupation de leurs emplacements d'exposition.

DÉPENSES D'INSTALLATION A LA CHARGE DES EXPOSANTS

L'Administration fournira des locaux couverts pour les produits non exposables en plein air des groupes mécaniques, industriels, agricoles, des arts libéraux et des beaux-arts. Les exposants auront à leur charge la totalité de leurs frais d'installation et de décoration comprenant : la fourniture, le pose, la garniture et l'ornementation des cloisons séparatives, des velums ou faux plafonds, des vitrines et meubles d'exposition ; ils auront aussi à payer les planchers des salles d'exposition, l'Administration ne devant que ceux des chemins de la circulation générale, le tout conformément à l'art. 16 du Règlement. En ce qui concerne spécialement les planchers, l'Administration pourra, en vue d'un travail plus homogène et plus économique, faire la pose générale de ceux-ci, quitte à se faire rembourser de la portion afférente à chaque exposant, qui sera, en outre, pécuniairement responsable des dégradations qui pourront se produire par sa faute ou celle de ses agents, pendant les périodes d'installation et d'enlèvement des objets.

GARDIENNAGE

Les exposants de chaque salle auront aussi à comprendre, dans leurs frais généraux d'installation, le salaire et l'habillement des gardiens chargés du nettoyage et de la surveillance.

BATIMENT SPÉCIAL DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Les exposants français et étrangers de produits alimentaires (Groupe VIII. — Classes 67 à 73) seront invités à se cotiser pour la construction d'un pavillon spécial à élever sur le quai d'Orsay, au milieu de la section agricole. Les produits de ce groupe ont, jusqu'à ce jour, été placés dans des parties forcément sacrifiées et disséminées des palais communs d'exposition, et leurs exposants ont toujours eu néanmoins des frais considérables à payer par mètre carré occupé. Tout compte fait, eu égard au nombre toujours considérable des exposants de cette catégorie et à l'emplacement relativement réduit dont chacun a besoin, ceux-ci auront tout avantage et toute économie à se répartir proportionnellement les frais qu'entraînera l'édification d'un pavillon spécial, d'architecture et de dispositions simples sans cesser d'être élégantes et pratiques, dont le plan pourra être étudié par l'Administration, d'accord avec leurs délégués, et où ils auront le privilège sans précédents d'être chez eux.

SECTION DES MACHINES

Dans la section mécanique, nous ferons appel aux constructeurs de chaudières et de machines afin d'utiliser leurs appareils, soit pour la fourniture de la force motrice que l'Administration doit suivant les termes de l'article 34 du Règlement général, soit pour la production des courants électriques nécessaires à l'éclairage du soir, si celui-ci vient à être décidé. Je me permets d'insister afin que les demandes concernant les classes du Groupe VI (outillage et procédés des industries mécaniques-électricité) soient parmi les premières qui nous seront envoyées.

EXPOSITION D'HORTICULTURE

Un règlement spécial fera connaître comment seront organisées les expositions permanentes et temporaires du Groupe de l'Horticulture, dans quelles conditions certains exposants pourront avoir la jouissance de serres chaudes ou tempérées.

EXPOSITION DES ANIMAUX VIVANTS

Si une exposition d'animaux vivants a lieu, comme cela semble devoir être sans qu'aucune décision ait encore été prise à cet égard, un règlement spécial sera publié à ce sujet.

EXPOSITIONS COLLECTIVES

Je ne saurais assez vous recommander l'organisation d'expositions collectives. dans la section des produits industriels et dans celle des produits agricoles, spécialement, C'est le moyen d'éviter aux exposants des dépenses exagérées d'installation, et de supprimer les accaparements d'espaces, où l'entassement d'objets indentiques n'a souvent

pour but que d'induire à conclure faussement à une importance équivalente de la maison qui expose. Veuillez vous joindre à moi pour demander que les exposants appartenant à une même industrie, ou à une même production agricole dans une même région, se groupent collectivement en présentant, chacun sous le volume le plus judicieusement réduit, les meilleurs échantillons de sa fabrication ou de sa production courante, sans prétendre jamais à l'étalage d'articles confectionués très extraordinairement pour la circonstance, et sans que cette dernière condition soit interprétée comme un obstacle à la révélation du plus haut degré de perfection qu'un produit peut atteindre sans cesser d'être véritablement marchand. Si tous les comités départementaux veulent bien suivre mon conseil en préparant des expositions collectives, je pourrai servir d'intermédiaire entre les délégués ou représentants des collectivités similaires des différents départements, de façon à aboutir, avec le secours des comités parisiens d'admission qui correspondront d'ailleurs avec vous, à former des expositions collectives centralisées des mêmes industries, groupées dans un même local, par collectivités régionales.

Cette organisation concrète de l'Exposition ne saurait s'opposer à l'appréciation complète des mérites de chaque exposant. En effet, lorsque le Jury des récompenses fonctionnera, nous inviterons ses membres, après qu'ils auront examiné les produits au point de vue du travail exécuté et du prix, à s'enquérir des antécédents et de la situation industrielle de l'exposant, afin que la récompense aille sûrement au producteur méritant, au lieu d'être motivée par le simple aspect du produit qui peut constituer une exception préméditée à l'allure ordinaire de la fabrique ou de l'atelier d'où il sort.

ROLE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Je n'ai aucun commentaire à ajouter aux termes des circulaires et arrêtés ministériels qui ont présidé à la constitution des comités départementaux ; ces documents sont très explicites.

Nous réclamons, de la part des comités départementaux, une propagrande active et patriotique en faveur de l'Exposition ; nous attendons d'eux l'envoi rapide de demandes sérieuses, raisonnées, signées par les industriels et agriculteurs les plus capables de représenter avec éclat et véracité l'état productif de leurs régions. Ces demandes seront nécessairement soumises à l'examen des comités d'admission formés à Paris, qui ont charge de statuer en dernier ressort, et faire la répartition des espaces qui pourront être mis à la disposition des différentes classes. Mais les décisions de comités d'admission seront toujours prises de façon à respecter tous les intérêts, dans la mesure compatible avec les exigences administratives ; et les vœux des comités départementaux ne cesseront jamais d'être tenus en très sérieuse considération, comme cela doit être.

Je serai, d'ailleurs, constamment à votre disposition pour examiner les réclamations que vous croirez devoir formuler, et pour m'efforcer de donner à chacun la satisfaction la plus complète que je pourrai; je suivrai en cela les instructions formelles qui m'ont été données par M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

TRANSPORTS ET MANUTENTION

Toutes les précautions seront prises pour faciliter les transports, la manutention sur place et l'installation des produits expédiés des départements.

Les Compagnies des chemins de fer du réseau français sont disposées à se conformer à la tradition des précédentes expositions, en accordant des abaissements de tarifs dans une mesure que j'aurai l'honneur de vous faire connaître officiellement.

L'Administration, tout en laissant aux exposants français la plus grande liberté, s'efforcera de mettre à leur portée, dans les conditions les plus pratiques et économiques, les appareils et le personnel qui pourront leur être nécessaires pour le déchargement et le déballage des colis.

CATALOGUE GÉNÉRAL

Conformément à l'article 15 du Règlement général, il sera rédigé un catalogue général de l'Exposition (format in-8° raisin).

D'après les termes du projet du cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication de l'impression et de la publication de ce catalogue, chaque exposant aura droit, pour son inscription dans chacune des classes où il aura été admis à exposer :

1° Gratuitement : à une ligne pleine, ou à deux lignes pleines, — si la première ne suffit pas, — pour l'inscription de son nom ou de sa raison sociale, et de son adresse, et pour la dénomination des produits exposés par lui ;

2° Au prix uniforme de 10 francs la ligne : à un certain nombre de lignes supplémentaires destinées à compléter la nomenclature des objets exposés, et à relater au besoin, sous sa responsabilité, les récompenses obtenues par lui dans les précédentes expositions universelles internationales. Ces lignes ne pourront servir, sous aucun prétexte, à donner une appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'exposant ou de la qualité de ses produits.

ENTRÉES GRATUITES

L'article 8 de la convention passée en date des 27, 29 mars 1886 entre l'État, la Ville de Paris et l'Association de garantie de l'Exposition de 1889, contient un premier paragraphe ainsi rédigé : « Il ne sera délivré aucune entrée gratuite en dehors des » cartes exclusivement personnelles distribuées aux exposants et au personnel. »

Cela veut dire que les abus qui ont été signalés en 1867 et en 1878, en ce qui concerne les entrées gratuites, ne seront plus tolérés. La question même des cartes de représentants d'exposants, en dehors des cartes de service qui pourront être créées sous la réglementation d'un contrôle exceptionnellement sévère, — est réservée. Si le principe des expositions collectives est admis et pratiqué, comme je crois devoir le demander dans l'intérêt de tous, les délégués des différentes collectivités dont parle le paragraphe 4 de l'article 11 du Règlement général, seront les représentants naturels et officiels des exposants compris dans ces collectivités.

OCTROI DE PARIS

Par décret présidentiel en date du 25 août 1886 (annexe n° 3 du Règlement général), les locaux affectés à l'Exposition universelle de 1889 seront constitués en entrepôt réel des douanes. D'autre part, M. le Préfet de la Seine, par lettre en date du 28 octobre 1886, a informé M. le Ministre du commerce et de l'industrie que le même régime serait appliqué aux enceintes de l'Exposition, en ce qui concerne l'octroi de Paris.

APPEL A FAIRE AUX SOCIÉTÉS SAVANTES, ARTISTIQUES, ETC.

Vous avez certainement remarqué que, dans sa circulaire en date du 17 décembre 1886, M. le Ministre du commerce et de l'industrie invite MM. les Préfets à faire appel aux diverses Sociétés savantes, artistiques, archéologiques, etc. N'y a-t-il pas lieu, en effet, d'amener les membres de ces Sociétés, dont la généreuse et constante préoccupation est d'encourager les efforts de nos savants, de nos industriels et de nos artistes dans tous les genres, à considérer que l'Exposition peut devenir pour elles une occasion de montrer ce qu'elles ont fait et ce qu'elles peuvent faire ? Pourquoi ces Sociétés ne feraient-elles pas, en 1889, des actes d'initiative effective proportionnés à leurs ressources, en demandant, par exemple, à placer dans les enceintes de l'Exposition des reproductions d'anciens types d'architectures provinciales de la France ? Ces constructions, dont quelques-unes pourraient être utilisées, seraient réalisées au moyen de cotisations ; leurs matériaux et leurs éléments constitutifs seraient considérés comme objets d'exposition, sous les noms des entrepreneurs, des architectes, des artistes qui auraient collaboré. Cer-

taines de ces Sociétés, dont l'importance et les services rendus méritent d'être signalés, placeraient dans ces édicules l'exposition de leurs travaux, de leurs statuts, de leurs annales, etc.

Nous pourrions, me semble-t-il, compter sur l'appui de ces Sociétés pour préparer et même faciliter pécuniairement certaines expositions collectives agricoles, ou d'objets du Groupe II (éducation et enseignement. — matériel et procédés des arts libéraux), concernant les applications des beaux-arts et de la science à l'industrie. L'Exposition française de 1889 doit-être, en effet, la manifestation éclatante, en concurrence avec l'étranger, non seulement de tout ce que notre sol, nos arts et nos industries peuvent produire de plus parfait, mais aussi des ressources que notre pays puise en lui-même, dans sa propre initiative et son esprit d'association, pour obtenir tant de beaux résultats qui intéressent le progrès en toutes choses.

Je n'ai pas la prétention de vous avoir renseigné sur tous les points intéressant la participation des exposants des départements. Pour l'instant, il me suffira de vous dire que je répondrai courrier par courrier à toutes vos demandes, et que je serai d'autant plus honoré de mes rapports avec vous que ceux-ci seront plus fréquents et plus confiants.

J'ai l'honneur de vous remettre des copies de la présente circulaire destinées aux sous-comités des arrondissements de votre département.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

Le Directeur général.
Signé : G. BERGER.

On a lu la circulaire ci-dessus, qui est adressée par M. le directeur général de l'exploitation, aux présidents des comités départementaux. Ce document est intéressant à plus d'un titre ; il nous montre d'abord un esprit d'initiative que nous ne saurions trop approuver et une résolution bien marquée d'exciter le zèle des comités départementaux.

Il nous donne pour ainsi dire le tracé de l'Exposition en même temps que les indications précises sur son organisation intérieure et sur les formalités à remplir pour les exposants.

Cette circulaire est à la fois un plan et un guide.

Dans le Champ de Mars se trouvera la magnifique galerie des machines, tous les groupes divers (côté de l'École militaire) le palais des Beaux-Arts et le palais des arts libéraux (côté de la Seine).

Sur le quai d'Orsay, se déroulera l'Exposition de l'agriculture et s'élèvera le pavillon des produits alimentaires.

Sur l'Esplanade des Invalides, figureront les Expositions des colonies et les Expositions des ministères.

Dans le Jardin du Trocadéro, se développera, sur un large espace, l'Exposition d'horticulture.

Voilà pour les emplacements. Quant aux exposants, ils n'auront pas à payer l'espace qu'ils occupent, ils devront simplement faire la dépense de leur installation et de la décoration, c'est-à-dire qu'ils auront à débourser les frais de leur plafond, de leur plancher, de leurs cloisons, de leurs vitrines et de leurs gardiens ; on leur facilitera le transport et l'installation de leurs produits, et on leur accordera des réductions de tarifs sur les chemins de fer.

Les comités départementaux devront transmettre rapidement la demande d'admission, provoquer autant que possible l'organisation d'Expositions collectives, spécialement dans la section des produits industriels et agricoles, afin d'éviter aux exposants des frais exagérés, faire appel aux sociétés savantes, en les invitant à envoyer des reproductions d'anciens types d'architecture provinciale de la France.

M. Georges Berger s'est borné à donner quelques indications générales ; il les complétera par des circulaires postérieures, mais il trace avec une grande netteté et une grande précision, les premiers travaux des comités départementaux.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, doit prochainement faire une tournée dans une grande partie de la France pour assister à l'ouverture d'un certain nombre de comités départementaux. Il se rendra à Saint-Etienne, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Nantes et à Lille.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'une Exposition, comme celle de 1889, qui doit l'emporter par l'importance et par l'éclat, sur ses devancières, doit être préparée de longue date, qu'on ne saurait grouper, avec trop de patience et de persévérance, tous les efforts et réunir toutes les bonnes volontés, en vue d'assurer le succès de cette grande solennité internationale.

C'est dans ce but que nous nous sommes appliqués ici à étudier toutes les innovations qui pourraient être introduites, à indiquer tous les éléments d'attraction et d'intérêt qui pourraient être apportés, à accueillir toutes les réformes qui pourraient nous être communiquées, soit par nos industriels et nos commerçants, soit par tous ceux qui sont attachés à cette grande entreprise.

Nous avons pensé, répondant ainsi au vœu de M. le Ministre du Commerce et l'Industrie et de ses collaborateurs, qu'il fallait donner à cette Exposition un cachet particulier, la rajeunir à l'aide de transformations, d'améliorations et de nouveautés qui exciteraient la curiosité des visiteurs et provoqueraient l'émulation des fabricants.

Dès le début, nous avons fait une sorte d'apologie de la tour de 300 mètres qui a pu choquer les amis de la routine, mais qui nous était inspiré par cette pensée que ce chef-d'œuvre de la métallurgie moderne déconcerterait les plus incrédules et étonnerait même les plus enthousiastes, qu'elle serait une nouveauté hardie et grandiose destinée à donner un relief spécial à l'Exposition.

C'est dans le but également de donner à l'Exposition un attrait particulier que nous avons préconisé l'idée d'un palais des enfants.

C'est aussi afin d'exciter l'émulation de nos fabricants que nous avons soutenu la nécessité de créer une section spéciale du mobilier à bon marché.

Nous poursuivrons avec résolution cette œuvre; nous avons publié des articles sur la maison, le mobilier, le vêtement en général, sur l'histoire rétrospective du travail, indiquant quelles améliorations il conviendrait d'apporter tant au point de vue de l'installation que de la disposition des produits à l'Exposition de 1889.

Notre intention est de passer en revue tous les groupes.

1° Le mobilier et ses accessoires : les cristaux, la céramique, les tapis, les papiers peints. la cristallerie, l'orfévrerie, les bronzes d'art, l'horlogerie, la parfumerie, la maroquinerie, etc.

2° Les tissus, les vêtements et leurs accessoires : les fils, les soies, les dentelles, la lingerie, l'habillement, la bonneterie, la bimbeloterie.

3° L'outillage et les industries mécaniques.

4° Les produits alimentaires.

5° L'agriculture et l'horticulture.

6° Les œuvres d'art.

7° L'enseignement et le matériel.

Nous avons le projet, en étudiant les produits de ces divers groupes, de signaler les innovations qui pourraient être introduits à l'Exposition de 1889, et qui pourraient imprimer un caractère spécial à ces diverses expositions.

Nous ne doutons pas que cette revue qui aura une grande actualité, puisqu'elle sera faite en vue de la solennité internationale prochaine, n'excite l'intérêt auprès de nos fabricants et ne leur fournisse l'occasion de nous transmettre leurs idées et leurs impressions sur les améliorations qu'il conviendrait d'apporter dans l'exposition de leurs produits.

LE PALAIS DES ENFANTS

A L'EXPOSITION DE 1889

Nous avons développé ici même, dans plusieurs articles, l'idée d'élever un palais des enfants à la future Exposition, nous avons donné quelques détails sur cette organisation, et nous nous réservons de les compléter ultérieurement, lorsque l'idée qui a été accueillie si favorablement aura reçu une consécration plus complète.

Il nous semble dès aujourd'hui certain que le palais des enfants figurera à la prochaine Exposition. Nous ignorons encore comment cette idée sera mise en pratique. Nous ne songeons ici qu'à en faire ressortir les avantages et à montrer l'attrait considérable que ce palais apportera à l'Exposition, tant au point de vue pittoresque et intéressant qu'au point de vue plus étroit peut-être, mais plus pratique, de l'augmentation des recettes.

Le Palais des Enfants construit d'une façon originale, abritera tous les produits que nos enfants peuvent utiliser, amènera dans le commerce spécial une émulation considérable parmi nos fabricants et leur donnera une impulsion et un encouragement qui leur ont manqué jusqu'à présent.

Il faut bien reconnaître en effet que nos fabricants d'objets d'enfants voyaient leurs expositions complétement effacées.

On apercevait bien ici quelques layettes, là quelques meubles, ailleurs quelques jouets, mais ce n'étaient guère que des hors-d'œuvres ; dans les rapports des jurys il y avait un mot sur ces produits noyés dans la foule des autres produits ; l'attention n'était pas attirée d'une façon spéciale; et puis, quand nous apercevions dans une des grandes salles un berceau, et ailleurs la robe d'une petite fille ou plus loin quelques jouets mécaniques, nous regardions distraitement, étant sollicités immédiatement par l'exhibition d'un beau lit Louis XIV ou d'une riche robe de bal.

Ces objets, pour ainsi dire disséminés, ne nous frappaient pas ; tandis que s'ils étaient réunis, si nous voyions se succéder tous les produits appropriés aux différents âges en passant par la couveuse, le biberon et la grande robe du nouveau-né, en continuant par la robe de nos fillettes, la blouse ou le petit habit de nos garçons, leur premier mobilier depuis leur berceau jusqu'à leur petit lit, leurs jouets, les instruments dont se servent nos jeunes apprentis; si nous pouvions voir en même temps, toute cette jeunesse animée, vivante, gaie, venant visiter ce qui l'intéresse, nous aurions, soyez-en sûrs, une double exposition, l'exposition dans les vitrines et l'exposition des enfants regardant ces vitrines; nous nous amuserions tous de leurs cris, de leurs ébats, de leurs réflexions ; car nous aimons les enfants, nous nous arrêtons souvent dans la rue pour voir passer un jeune garçon à l'air éveillé et une petite fille coquettement arrangée.

Quand nous allons au théâtre, ce qui nous distrait surtout, c'est quand nous voyons défiler, dans quelques féeries, un petit régiment d'enfants.

Nous y viendrons dans ce palais, pour examiner la physionomie de ces jeunes visiteurs qui entraîneraient leurs mamans et leurs papas dans le palais que nous aurions élevé en leur honneur. Le nombre des touristes à l'Exposition s'accroîtrait dans des proportions considérables. Il y aurait là une recette assurée pour l'Exposition, et qui sait, peut être le point de départ de transformations fécondes dans l'industrie ; car, à la suite de l'Exposition universelle, nous aurons peut-être des expositions particulières de l'industrie enfantine.

Nous avons dit quel serait ce palais ; à notre avis, le palais doit être circulaire, avec un jardin central et un jardin qui l'entourerait et dans lequel on pourrait élever quelques constructions pittoresques ; quant à l'emplacement, la question est plus délicate ; cependant, il nous paraît tout indiqué ; il faudrait choisir un des jardins du Trocadéro; l'Exposition d'horticulture y a sa place déjà désignée. N'aurait-elle pas un nouveau relief si elle ornait d'une ceinture de fleurs le Palais des enfants ? Les fleurs et les enfants peuvent-ils être séparés, ne les confondons-nous pas dans la réjouissance de nos yeux ? Ce petit monde n'a-t-il pas la passion des fleurs ? Nos horticulteurs ne feront-ils pas un sacrifice de terrain qui serait largement compensé par l'empressement que mettraient les visiteurs à venir dans le palais et à admirer leurs produits ?

Nous reviendrons sur ce sujet ; nous nous bornons pour l'instant à donner quelques indications générales que nous compléterons quand le moment sera venu.

L'organisation, déjà si avancée, de l'Exposition de 1889, laisse prévoir une innovation heureuse. Lors des précédentes Expositions, les produits alimentaires avaient toujours été un peu sacrifiés ; ils se trouvaient forcément disséminés et relégués dans des galeries secondaires ; les exposants n'avaient pas moins des frais considérables d'installation à supporter.

D'après les calculs qu'il a fait, étant donnés à la fois le nombre considérable des exposants de produits alimentaires, et les espaces relativement restreints dont chacun a besoin, M. Georges Berger a pensé qu'il serait plus économique et plus avantageux que ces exposants consacrassent l'argent qu'ils dépensaient autrefois pour s'installer dans le palais commun aux autres industries, à l'édification d'un bâtiment spécial, qu'on pourra presque appeler : *Le Temple de la Gourmandise.* L'idée a fait son chemin et semble universellement adoptée. Le Palais des produits alimentaires serait placé au quai d'Orsay, à cheval sur la chaussée du quai et la berge de la Seine; cette situation l'aiderait à avoir un aspect à la fois pittoresque et élégant.

Un restaurant sera naturellement placé en face du Palais des Produits alimentaires, dont la visite aiguisera l'appétit, en donnant envie de bien boire et bien manger.

Commission de Contrôle et de Finances

La Commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 a tenu vendredi, au cabinet du Ministre, commissaire général, et

sous sa présidence, une courte, et fructueuse séance.

Grâce au système qui consiste à présenter les affaires aux sous-commissions et à n'arriver devant les 43 qu'avec des rapports déjà adoptés, le travail se trouve utilement simplifié et c'est ainsi qu'en une heure ont pu être examinées et votées les questions suivantes :

1° Exposition d'agriculture.
2° Location de terrains.
3° Projet de construction pour les services de l'exploitation.
4° Etablissement d'une gazonnière.
5° Projet d'adjudication des water-closets.
6° Projet relatif à l'enlèvement des terres végétales.

M. Tirard, président de la sous-commission d'exploitation, M. Berger, directeur général de l'exploitation, M. Tisserand, directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture, ont successivement présenté des observations sur l'installation de l'Exposition agricole.

Cette exposition spéciale occupera une superficie de 26,700 mètres, le long du quai d'Orsay. Les machines agricoles pourront, en outre, être exposées dans des baraquements légers, qui seront construits entre les rangées d'arbres de l'Esplanade des Invalides.

M. Clerc, rapporteur de la sous-commission des travaux, et M Jacques, rapporteur de la sous-commission des finances, ont donné lecture de leurs rapports pour les cinq projets encore à l'ordre du jour : il s'agissait d'abord d'une proposition de l'Administration tendant à prendre à bail, un terrain situé aux angles de l'avenue de Suffren et d'une rue d'isolement qui se trouvera détruite et occupée par les lignes des chemins de fer de l'Exposition.

La commission a décidé la location du terrain moyennant un prix imputable sur la réserve générale des fonds de travaux. Cette dépense sera d'ailleurs couverte amplement par la sous-location du terrain à un restaurant, des offres avantageuses ont déjà été faites dans ce but, à la Direction générale des travaux, et il est certain que de nouvelles propositions ne tarderont pas à lui être soumises par des restaurateurs.

La Commission adopte ensuite, sur la proposition des mêmes rapporteurs, le projet de construction d'un vaste bâtiment entièrement en bois, d'une superficie de 600 mètres, élevé en bordure de l'avenue de La Bourdonnais et qui servirait à l'installation des services de l'Exploitation et de divers services accessoires tels que le poste central de secours contre l'incendie. Le chiffre total de la dépense prévue s'élève à 133,000 francs environ. La moitié de cette somme s'appliquera à des travaux qui donneront lieu à une prochaine adjudication.

MM. Clerc et Jacques soumettent également à la Commission l'adoption d'un rapport au sujet des water-closets. La sous-commission des travaux s'était mise d'accord avec la sous-commission des finances pour proposer de recourir à l'adjudication, dans certaines conditions prévues de tarif et d'installation.

Enfin la commission adopte deux projets destinés l'un à permettre l'installation d'une gazonnière pour l'établissement rapide et peu coûteux des jardins de l'Exposition; l'autre, autorisant dans le même but l'enlèvement momentané des terres végétales du square du Champ de Mars.

La séance a été levée à onze heures.

La commission de contrôle et de finances ne tiendra pas séance vendredi prochain 11 février; seul le comité administratif de direction est convoqué pour ce jour là.

COMITÉ DE DIRECTION

Le comité administratif de direction de l'Exposition universelle de 1889, composé de MM. Alphand, Berger et Grison, ainsi que de MM. Revoil et Haussmann, adjoint au comité pour la section des colonies et des pays du protectorat, s'est réuni vendredi au ministère du commerce et de l'industrie, sous la présidence de M. Edouard Lockroy.

Le comité a étudié les emplacements destinés aux expositions particulières de l'Algérie, de la Tunisie, de la Cochinchine et des autres pays du protectorat.

Le comité a ensuite abordé la question de la manutention, qui sera soumise à la sous-commission de l'exploitation, qui devra présenter son rapport à la prochaine réunion de la commission des 43.

L'étude complexe et délicate de la manutention a occupé la plus grande partie de la séance, M. Berger a exposé un plan de manutention généraie qui a été provisoirement adopté par le commissaire général. Le directeur de l'exploitation a été autorisé à exposer ce plan à la commission de contrôle et de finances.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

La physionomie du chantier. — Les travaux dans les jardins. — La fouille du premier pilier de la tour Eiffel. — Les bâtiments de l'Exploitation.

Nous sommes loin aujourd'hui du premier coup de pioche, les coups de pioche se succèdent et se multiplient avec une grande rapidité, et la physionomie du Champ de Mars devient de plus en plus pittoresque. On a dit et répété, depuis plusieurs jours, que l'Exposition entrait dans sa période d'exécution, que la plus grande activité régnait dans les chantiers. Si nous n'avons eu, jusqu'à présent, qu'une sorte de prologue des travaux, aujourd'hui, nous en avons le premier acte dans les terrassements et les fondations. La circulation est interdite dans les deux parties du Champ de Mars, qui n'est ouvert au public et aux voitures, que dans son allée centrale.

*
**

Du côté de l'Ecole militaire, les terres sont partout profondément remuées et la plaine est pour ainsi dire hérissée de tas de sable, de tas de plâtre, d'amoncellements de terres, de moëllons et de graviers. Des quantités de charrettes entrent dans le Champ de Mars et en sortent, et de nombreux ouvriers poursuivent leurs travaux de creusement dans la partie la plus rapprochée de l'Ecole militaire. Les curieux sont le long des barrières qui bordent l'allée centrale du Champ de Mars et assistent à ces bouleversements de terrains.

***

La partie du Champ de Mars qui est située du côté de la Seine se trouve également complétement fermée; elle est nue, plate et vide, mais quand on l'a traversée en diagonale et quand on arrive aux jardins qui sont situés sur les quais, l'aspect des travaux est fort intéressant. C'est à peine si on reconnaîtrait même le tracé du jardin; on voit encore les deux pièces d'eau, mais toutes les terres sont bouleversées soit par les travaux du détournement de l'égoût, soit par la fouille du premier pilier de la tour Eiffel.

Des rails sont installés sur plusieurs points et sillonnés par des wagonnets attachés les uns aux autres, traînés par trois ou quatre chevaux et chargés de terre végétale; la plupart des gazons ont été enlevés; en raison des travaux qui se poursuivent avec activité, on a dû fermer les jardins du côté du quai et en interdire complètement l'accès au public. Une quarantaine de chevaux traînent les wagonnets ou les charrettes.

***

Ce qui est intéressant, c'est l'immense cratère qui forme la fouille du premier pilier de la tour Eiffel et qui est situé près d'un des bassins; 200 ouvriers sont attelés à ces travaux et on enlève chaque jour 500 mètre cubes de fouilles; il y a même des jours où on enlève 600 mètres cubes; les charrettes remplies de terre doivent être traînées par six chevaux, à cause des ornières profondes. Quand on se rapproche de la terrasse qui sépare le Champ de Mars des jardins, on rencontre les deux tranchées formées par suite de l'enlèvement des arbres, et qui vont disparaître par suite du nivellement; c'est à cet endroit que s'élèveront les bâtiments de l'exploitation dont les travaux vont commencer.

Nouvelles de l'Exposition

Les Directeurs généraux de l'Exposition et des Travaux seront prochainement en mesure de saisir le Ministre et la Commission du contrôle et des finances de la question des entrées du soir à l'Exposition. L'enceinte découverte du Champ de Mars, la grande nef des machines, et le grand vestibule de 30 mètres, qui y conduit, seraient éclairés électriquement, par les électriciens français et étrangers syndiqués. Ceux-ci proposeraient de récupérer leur dépense par un prélèvement sur les entrées du soir et par les redevances qu'ils percevraient des concessionnaires dont les établissements seraient aussi brillamment éclairés au pourtour du Palais.

×

M. Sedille, architecte du gouvernement, chef du service des installations intérieures de la direction générale de l'exploitation, s'est mis à l'œuvre après avoir reçu les instructions de M. Georges Berger, et il a utilisé un avant-projet général des installations françaises et étrangères dans les groupes industriels et des arts libéraux.

De son côté, M. Vigreux, chef du service mécanique et électrique, assisté de son inspecteur général, M. Collignon, ancien directeur des ateliers des établissements Cail, trace les dispositions générales à prendre pour l'installation des machines.

M. Georges Berger s'occupe activement aussi de préparer dès maintenant le service de la manutention générale.

ÉCHOS

Adjudication de la vitrerie

Lundi a eu lieu l'adjudication du verre nécessaire à la couverture du palais du Champ de Mars fourniture dont la dépense est évaluée à 294,580 fr.

L'adjudication a été faite en deux lots et par soumissions cachetées sur la mise à prix au rabais, de 2 fr. 60 par mètre carré.

Deux soumissionnaires seulement avaient fait des offres : la société de Saint-Gobain et la société de Rocquignies, Jaumont et Aniche.

La première de ces sociétés a été déclarée adjudicataire du premier lot, avec un rabais d'un dixième pour cent sur le prix de 2 fr. 60 et la deuxième a obtenu la fourniture du second lot avec un rabais de 20 cent., également sur le prix ci-dessus de 2 fr. 60 par mètre carré.

La République Argentine à l'Exposition universelle de 1889

Parmi les puissances qui se préparent à prendre une part des plus actives à l'Exposition universelle de 1889, il faut citer la République Argentine, dont les relations commerciales avec la France atteignent annuellement un chiffre de plusieurs centaines de millions de francs.

A cet effet, il vient de se former à Buenos-Ayres un comité officiel, ayant à sa tête un président, un trésorier et un secrétaire, et qui vient d'élire pour les fonctions délicates de commissaire général, M. Grœnewoud, représentant de la Société française coopérative universelle et de plusieurs des plus importantes maisons françaises et hollandaises.

Le Téléphone entre Paris et Bruxelles

Jeudi, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir, des expériences téléphoniques du plus grand intérêt ont eu lieu entre Paris et Bruxelles. A Bruxelles, de nombreux invités s'étaient réunis au Palais de la Bourse, où se trouve en ce moment une exposition d'électricité, et s'étaient mis en communication avec le Palais de la Bourse de Paris.

A Paris, on employait les transmetteurs microphoniques Paul Bert et Darsonval; à Bruxelles, on se servait des transmetteurs Van Ryselberger.

Les sons étaient rendus avec une netteté parfaite et on reconnaissait parfaitement le timbre de la voix des personnes qui se mettaient aux appareils.

La dépense des fils en bronze sulfureux installés entre Paris et Bruxelles, s'élève à 100,000 francs pour la France et environ 10,000 francs pour la Belgique. Le fil est souterrain jusqu'à La Chapelle et devient aérien entre Compiègne, Saint-Quentin, Maubeuge, Quévy et Mons; la distance est de 320 kilomètres. Les communications avec Bruxelles ne pourront être mises à la portée du public, que vers le 15 février. Le tarif sera de trois francs par cinq minutes.

Quant aux communications avec Lille et Reims, elles seront ouvertes au public avant huit jours; mais, celles avec Rouen et le Havre ne pourront être livrées avant trois mois.

M. le président de la République et le Roi des Belges ont tenu une conversation par le téléphone. Dès que la communication a été établie avec l'Elysée, on a annoncé à M. le colonel Lichtenstein, aide de camp de service, que le roi désirait communiquer avec le président de la République.

M. Jules Grévy, prévenu aussitôt par M. le général Brugère, secrétaire général de la présidence, descendit aussitôt dans la salle où se trouve son téléphone particulier et, s'étant approché de l'appareil, dit au roi Léopold :

« Je suis heureux que Votre Majesté me donne l'occasion de lui présenter les vœux sincères que je forme pour son bonheur et pour sa santé. »

Le roi des Belges répondit :

« Je remercie M. le président de ses compliments, et je lui retourne cordialement les miens. C'est là une invention admirable, et j'espère qu'elle sera fort utile au développement des relations entre nos deux pays. »

Le roi a demandé si M. Granet, ministre des postes et des télégraphes de France, se trouvait avec le Président de la République. Sur la réponse négative de ce dernier, le roi l'a prié de transmettre au ministre français toutes ses félicitations.

« J'entends dans la perfection », a dit encore le roi.

L'entretien avait duré environ dix minutes. Le roi Léopold, en quittant l'appareil, passa le récepteur à M. Bourée, qui se trouvait auprès de lui; mais M. Grévy s'étant aussi, de son côté, éloigné du téléphone, la communication n'a pas été rétablie.

Électricité

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est instituée près le ministère de l'instruction publique, une commission chargée de décerner un prix de cinquante mille francs à l'auteur de la découverte qui rendra l'électricité propre à intervenir avec économie dans l'une des applications suivantes : comme source de chaleur, de lumière, d'action chimique, de puissance mécanique, de moyen de transmission pour les dépêches ou de traitement pour les malades.

Personnel des travaux de la Ville

Les modifications suivantes viennent d'être opérées dans le haut personnel des travaux de Paris:

M. Huet, inspecteur général des ponts et chaussées, sous-directeur des travaux, est nommé directeur du service des eaux et de l'assainissement.

M. Allard, ingénieur en chef, est nommé directeur de la voie publique et des promenades de Paris.

Ces deux ingénieurs auront à s'occuper de la partie technique des services qui leur sont confiés ; ils continueront à être placés sous l'autorité de M. Alphand, directeur général des travaux de Paris.

Canal de Suez

Dès les premiers jours de février le canal de Suez sera pourvu de foyers électriques sur tout son parcours et les navires pourront traverser le canal la nuit aussi bien que le jour.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Mercredi matin, le concours général agricole du palais de l'Industrie a ouvert ses portes au public.

Les journées de lundi et mardi avaient été consacrées à la réception des instruments agricoles et des produits autres que les volailles mortes, les beurres et les fromages, les légumes et les fruits. Mardi a eu lieu la réception des instruments et machines agricoles.

Les produits exposés sont plus nombreux que les années précédentes, bien que le concours occupe à peu près le même emplacement que l'an dernier; l'augmentation porte principalement sur les animaux reproducteurs, qui sont au nombre de 480 avec une augmentation de 107 sur le concours dernier.

Le palais de l'Industrie offre l'aspect le plus pittoresque. Au milieu de la nef, s'élève un kiosque en bois rustique orné de palmiers; à la base du kiosque, quatre tonnelles du plus gracieux effet. Les différentes expositions du concours vont se succéder d'ici au 17 février — comme nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro.

LA BOURSE DU TRAVAIL A PARIS

On lira plus loin le compte-rendu de l'inauguration de la Bourse du travail qui a eu lieu jeudi soir, à la salle dite de la Redoute.

Il y a 50 ans déjà qu'un savant économiste, M. de Molinari, avait eu l'idée de créer une Bourse du travail. Il s'était dit: « maintenant que les obstacles naturels et artificiels qui s'opposaient jadis à ce qu'on pourrait appeler la « mobilisation du travail » sont en grande partie levés, maintenant que l'homme a cessé d'être « de toutes les espèces de marchandises la plus difficile à transporter », suivant l'expression d'Adam Smith, n'y a-t-il pas lieu de développer et de perfectionner le mécanisme du placement du travail, au double avantage des ouvriers qui le produisent et des entrepreneurs d'industrie qui l'emploient ? »

Cette idée a mis du temps à se réaliser, puisque c'est seulement jeudi dernier, comme nous le disons plus haut, que la Bourse du Travail est entrée dans le domaine des faits. Ce n'est pas que depuis 1845, cette création n'ait été vivement réclamée en France comme à l'étranger, et tout récemment les divers délégués, soit du Conseil municipal de Paris, soit de l'État aux expositions de Vienne, de Philadelphie, d'Amsterdam, de Boston et d'Anvers, ne manquèrent pas, dans leurs rapports, de réclamer instamment cette institution.

La Bourse du Travail se composera d'une Bourse centrale avec des annexes sur différents points de Paris. Comme la recherche de locaux ou de terrains propices à l'installation de la Bourse centrale demandera un certain temps, on a décidé d'ouvrir dès à présent l'annexe, qui sera installée dans la salle de la Redoute, que la Ville a acquise à cet effet de l'Assistance publique qui en était propriétaire.

La Bourse du Travail est destinée à fournir une salle de dimensions suffisantes aux réunions ayant pour objet de traiter des rapports de l'offre et de la demande du travail ; à donner aux ouvriers de chaque profession les locaux nécessaires à leurs réunions ; à établir des bureaux tenus par des agents commissionnés et payés à cet effet, par la direction de la Bourse, pour enregistrer et communiquer aux intéressés les offres et les demandes, et remplacer ainsi les bureaux de placement; à publier hebdomadairement les principaux prix du travail, tant à Paris que dans les grands centres industriels et commerciaux de France et de l'étranger, tels qu'ils résultent du rapport de l'offre et de la demande ; à renseigner tous les intéressés sur l'état des rapports entre l'offre et la demande, dans les principales villes de France et de l'étranger, au point de vue de l'insuffisance des ouvriers nécessaires pour satisfaire aux demandes. La Bourse comprendra, en outre, des salles de bibliothèque, d'archives et de documents artistiques, concernant le travail.

Dès à présent, le Conseil a voté, pour pourvoir aux dépenses de cette création, une somme de un million à prendre sur les fonds de l'emprunt, tout en se réservant de demander le concours de l'Etat.

On voit, par ce rapide exposé, que cette Bourse du Travail sera une institution véritablement grande et utile, digne, en tous points, de ses devancières, la Bourse financière et la Bourse du Commerce.

INAUGURATION

A huit heures et demie du soir, l'inauguration solennelle de la Bourse du travail, ou mieux de la première annexe, située rue Jean-Jacques-Rousseau, dans l'ancienne salle de la Redoute, a eu lieu jeudi, en présence de nombreux représentants des chambres syndicales ayant leur siège social à Paris.

Dès huit heures, une haie compacte de curieux stationnait devant l'immeuble décoré d'une simple rampe de gaz avec les lettres R. F. Etant donné le grand nombre de demandes d'invitations parvenues au Conseil et l'impossibilité de satisfaire à toutes, la consigne la plus scrupuleuse régnait à l'entrée ; on n'était admis que sur la présentation d'une carte d'invitation.

Lorsqu'après avoir traversé le vestibule orné de chaque côté des plantes de la Ville, on pénètre dans la salle elle-même, on a quelque peine à reconnaître l'ancienne salle dans ce large hall tout fraîchement peint, aux lustres brillants.

Nous avons déjà dit avec quelle habileté M. Bouvard, architecte de la Ville, a su tirer parti de la Redoute. On s'en aperçoit aisément, car bien que la salle soit bondée ainsi que la galerie, la chaleur est encore supportable.

A huit heures et demie, la musique de la garde républicaine, en grande tenue, prend place sur l'estrade, tandis que les membres du conseil municipal, les principaux invités et les délégués des chambres syndicales prennent place dans la salle garnie de chaises et de bancs, ces derniers solidement fixés au sol. L'affluence est si grande que chacun se place un peu au hasard.

Parmi les conseillers généraux et municipaux, sont présents : MM. Mesureur, président du conseil municipal ; Darlot, président du conseil général ; Curé, Rousselle, Chautemps, Richard, de Ménorval, Chassaing, Piperaud, Deschamps, Robinet, Lefevbre-Roncier, Viguier, Stupuy, Strauss, Frère, Marsoulan, Chabert, Levrault, Davoust, Cattiaux, Meyer, Lamouroux, Réty, Armengaud; deux membres de la droite du conseil : MM. Binder et Despatys.

Quand tout le monde est à peu près casé, la musique de la garde républicaine joue la marche de *Faust*, qui est vivement applaudie; puis la marche du *Prophète*.

M. Mesureur monte ensuite à la tribune et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers concitoyens,

Je viens, au nom de la municipalité de Paris, inaugurer une institution qui sera

consacrée tout entière au travail, à son organisation et à son affranchissement. C'est un acte de justice que nous avons voulu affirmer par une cérémonie digne du but que nous nous proposons, digne de l'édifice auquel nous apportons la première pierre et dont on ne saurait encore prévoir toute la grandeur.

Votre présence à tous, messieurs, donne à cette fête son véritable caractère de solidarité et de paix sociale. Fêter le travail, c'est flétrir la guerre.

Je vous souhaite donc la bienvenue et je vous remercie au nom de notre ville, vous, représentants de Paris, qui défendrez notre Bourse du travail devant le Parlement; vous, représentants de la presse parisienne, expression exacte de toutes les nuances de l'opinion, image de notre population toujours spirituelle et généreuse, vous approuverez, comme elle, notre initiative; vous surtout, délégués de tous les groupes ouvriers de notre ville. Nous avons tenu à vous faire aujourd'hui les honneurs de cette maison communale dans laquelle, demain, vous serez chez vous.

La maison n'est pas grande, aussi ne lui avons-nous donné que le nom modeste d'annexe; vous avez compris que ce n'était pas seulement cette salle que nous inaugurions, mais le principe même de la Bourse du travail. Cette conception sera bientôt une réalité, car nous comptons, avant qu'il soit longtemps, ouvrir la Bourse centrale à deux cents chambres syndicales. Nous avons pour gage de cette promesse le premier millon voté par le conseil municipal et le devoir pour le gouvernement de proposer aux Chambres la contribution de l'Etat pour le fonctionnement des bourses du travail dans tous les contres industriels de France.

Cette salle sera désormais mise à la disposition de tous les groupes professionnels pour des assemblées générales, en suivant l'ordre d'inscription des demandes. Dans deux mois, vingt et un bureaux seront ouverts. Ils seront attribués aux chambres syndicales des professions qui se rapportent à l'alimentation et au commerce, qui ont ici leur centre naturel et logique. Si nous donnons immédiatement des bureaux à un certain nombre de corporations, vous ne devez y voir ni une faveur, ni un privilège, mais un engagement pris par nous vis à vis de toutes.

Nous devons aussi rappeler que le vote du Conseil municipal créant la Bourse du travail date à peine de quelques semaines. Ce court délai a suffi pour transformer ce vieux bâtiment de la Redoute, déjà célèbre dans l'histoire des luttes pour la liberté. Cette transformation rapide, nous la devons à l'architecte de la ville, M. Bouvard, et nous avons le devoir de le féliciter, lui, ses collaborateurs et ses ouvriers. Ils ont montré plus que de la capacité professionnelle, ils ont été mus par ce sentiment élevé qu'on éprouve à travailler, non seulement pour soi, mais pour le bien de tous.

La Bourse centrale sera en grand ce que va être l'annexe que nous ouvrons. Elle contiendra, outre les bureaux des syndicats, une vaste salle de réunions, un hall couvert où viendront s'abriter les grèves d'embauchage qui se tiennent actuellement sur la voie publique, exposant les ouvriers aux intempéries des saisons; d'autres salles destinées aux réunions moins nombreuses, aux bibliothèques, aux conférences et aux cours.

La Bourse mettra à la disposition de tous, sous une forme simple et pratique, les offres et les demandes de travail et les documents relatifs à la statistique du travail; elle donnera à cette statistique une publicité large, impartiale et régulière, en un mot elle contiendra tous les organes nécessaires à son but; si, pour le bon fonctionnement de tous ses services, des employés lui sont nécessaires, la Ville les lui donnera, sans qu'il puisse jamais résulter de leur présence une direction ou une tutelle administrative.

Lorque le conseil municipal aura constitué cette institution de toutes pièces et assuré son fonctionnement, sa tâche sera terminée; mais pour cela il vous demande quelques mois encore de crédit. Rappelez-vous que le prolétariat a mis des siècles avant d'arriver à la liberté et à l'égalité politiques; vous aurez bientôt l'instrument qui vous permettra de rendre effective cette liberté dont il faut savoir se servir, et qui vous permettra de travailler à l'avènement de cette égalité sociale, bien lointaine encore, si nous en jugeons par l'état actuel, dans lequel les êtres trop jeunes, trop faibles ou trop vieux, trouvent si difficilement leur place à ce qu'on a appelé le banquet de la vie.

Rappelez-vous que cette idée même de la Bourse du travail a mis un siècle à germer. Esquissée par la Commune de Paris en 1789, repoussée par l'Assemblée législative en 1851, elle est aujourd'hui réalisée, grâce aux travaux multiples, aux efforts incessants de ses défenseurs connus ou obscurs.

Nous n'avons pas eu seulement en vue de mettre fin à l'exploitation de milliers de malheureux par les bureaux de placement, quoique cela seul eût suffi à justifier notre œuvre. Nous avons visé plus haut. Toutes les forces sociales sont organisées : le crédit a ses marchés dans le monde entier; le commerce, ses bourses, ses chambres, ses tribunaux; le travail, source primordiale de toutes les richesses, vient à peine de conquérir, sous la forme syndicale, un commencement d'existence légale; nous lui donnons la faculté d'affirmer cette existence en constituant dans toutes les professions des unions syndicales véritables, largement ouvertes à tous, sans distinction d'école ou d'opinion.

Les chambres syndicales ouvrières ont maintenant, dans la plénitude de leur liberté, une tâche grande et laborieuse à accomplir; entourées de tous les éléments d'information et d'instruction, elles auront, à côté des questions spéciales à chaque industrie, à étudier toutes celles qui touchent aux conditions générales de travail, et qui, discutées, scrutées par les véritables intéressés, apparaîtront sous leur vrai jour et entreront dans le domaine des réformes pratiques.

Le conseil municipal de Paris, citoyens délégués des chambres ouvrières, en vous installant, tenait à vous dire ce qu'il a fait; il a la conviction d'avoir créé une institution utile à la démocratie et d'avoir servi la République.

En permettant aux revendications ouvrières de se manifester librement, scientifiquement et légalement, la Bourse du travail donnera au gouvernement républicain le moyen, non d'étouffer ces revendications, mais de les comprendre et de travailler à un état social plus conforme à la justice.

Après ce discours, vivement applaudi, la musique de la garde républicaine se lève sur un signe de son chef, M. Wettge, et attaque la *Marseillaise*. Tout le monde écoute, debout, et les bravos et les *bis* éclatent à la dernière mesure. Les excellents artistes ne se font pas prier pour recommencer et ce sont de nouveaux applaudissements.

M. Michot, dont la voix est agréablement nuancée, fait ensuite entendre l'air du Sommeil, de la *Muette*.

M. Albert Lambert fils, de la Comédie-Française, dit d'une voix vibrante qui soulève des bravos répétés : *Bivar*, de Victor Hugo, et la *Chasse aux lions*, d'Alexandre Dumas. Grand succès également pour M. Plançon et Mlle Richard, de l'Opéra. M. Albert Lambert père obtient un véritable triomphe avec le *Prisonnier* de Victor Hugo. L'excellent artiste est rappelé par une ovation des plus chaleureuses.

Pour terminer, la musique de la garde républicaine qui part ce matin même, à six heures, pour Marseille, exécute le *Chant du Départ*.

N'oublions pas de joindre aux artistes qui prêtaient leur concours dévoué à cette soirée, M. Bourgeois, chef des chœurs à l'Opéra-Comique, qui tenait le piano.

La sortie s'opère sans aucun incident, et l'on se sépare en se donnant rendez-vous à la prochaine grande inauguration de la véritable Bourse du travail.

Champagne Ch. Farre, Reims

Le Départ de M. de Brazza

Aux Chambres Syndicales

C'est aujourd'hui 5 février, que M. de Brazza va partir pour prendre possession de son poste, dans cette partie de l'Afrique occidentale qu'il nous a révélée et dont il a doté la France.

Ses concitoyens, — puisque M. Savorgnan de Brazza, a fait de la France sa patrie d'adoption et qu'il a conquis ses lettres de grande naturalisation,—ses concitoyens, dis-je, ont tenu à honneur de lui donner, avant son départ, des preuves éclatantes de leur admiration pour son intrépidité et son patriotisme.

Mercredi soir, les membres du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie lui offraient un punch à l'hôtel des Chambres syndicales, rue de Lancry.

Cinq cents personnes environ y assistaient parmi lesquelles M. de la Porte, député, sous-secrétaire d'Etat aux colonies ; M. Félix Faure, député et prédécesseur de M. de la Porte, etc., etc.

C'est M. Muzet, conseiller municipal et président des chambres syndicales, qui présidait cette réunion.

Il a pris le premier la parole au nom du syndicat général. Après avoir souhaité la bienvenue à M. de la Porte, il s'est ainsi exprimé :

C'est la première fois que nous avons l'honneur de recevoir et M. le sous-secrétaire d'Etat et M. le commissaire général du Congo. Nous avons suivi, avec une sollicitude constante, les expéditions si courageuses de M. de Brazza. Nous sommes heureux de fêter aujourd'hui celui qui a su acquérir pacifiquement à notre pays une si grande partie du territoire africain. Nous savons que notre production française a besoin de s'écouler au dehors. C'est à cette œuvre que M. de Brazza s'est consacré. Qu'il nous permette de l'en féliciter ce soir.

. . . . . .

Monsieur le Commissaire général du Congo, nos vœux vous suivront partout. Je ne dirai pas que nous ne serons pas pour quelque chose dans votre entreprise ; toutefois, nous vous demanderons de vous associer à notre œuvre pour l'expansion des produits français. Nous vous faisons nos adieux, mais nous vous disons : Au revoir, — en ajoutant : « Comptez sur nous comme nous comptons sur vous. »

M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat, a prononcé ensuite l'allocution suivante :

C'est pour moi un plaisir et un honneur de me trouver au milieu d'hommes qui ont cherché à créer l'harmonie dans le travail, et à développer la grandeur industrielle du pays. Je n'oublie pas que nous sommes ici pour fêter celui qui a été l'explorateur des vastes régions qu'il a ouvertes à la France et à la civilisation.

Il va aujourd'hui en devenir le colonisateur. Nous voulons qu'il n'y ait pas seulement au Congo le drapeau français, mais que la civilisation française s'y introduise. Nous pouvons avoir toute confiance dans le commissaire général du Congo, qui appartient à l'espèce des conquérants pacifiques. C'est pour cela que je suis heureux d'être venu féliciter M. de Brazza, qui saura confirmer, j'en suis sûr, les espérances que nous avons placées en lui.

Ce discours a été accueilli par des applaudissements unanimes. M. l'amiral Thomasset, président des études coloniales et maritimes, a adressé un touchant adieu à l'explorateur « qui a inscrit sur son drapeau ces deux mots qu'on ne peut séparer : *France et Civilisation* ».

Très ému, M. de Brazza, qui s'exprime sans difficulté, mais avec un léger accent italien, a remercié les orateurs précédents de leurs éloges. Il a rappelé que les chambres syndicales l'ont toujours encouragé, en 1874, notamment :

A ce moment, dit M. de Brazza, tout encouragement m'était précieux. Je partais avec 10,000 francs donnés par le Gabon et 5,000 par les ministères. Oh! je n'ai pas dilapidé les fonds publics....

En dépit de cette modicité de ressources, continue M. de Brazza, j'ai continué ma tâche, jusqu'au moment où le gouvernement m'a enfin offert ces fonctions de commissaire général.

— J'ai bien hésité à accepter ces fonctions, car j'ai toujours aimé ma liberté d'action et je pouvais, sans responsabilité, prendre certaine initiative que je serai peut-être embarassé de prendre maintenant ; mais, après avoir réfléchi, je me suis décidé, parce que je fais fond sur les sympathies de tout le monde et sur le courage de mes compagnons d'aventure.

M. de Brazza a ensuite exposé de quelle façon il a conquis le Congo et y a fait connaître les produits français. Il a agi sur un petit nombre d'indigènes tout d'abord ; il leur a vanté notre puissance et, à ce sujet, voici une curieuse anecdote :

Je voulais, dit M. de Brazza, faire comprendre aux noirs que la France était plus puissante que les autres nations. J'avisai alors les fusils dont ils étaient armés : c'étaient des fusils de Napoléon 1er. Je dis aux nègres de compter ces fusils. Ils en avaient trois cents, contre cinquante mauvais fusils anglais... Et je leur fis comprendre que la force était du côté du nombre, du côté du pays qui leur avait fourni le plus d'armes !

M. de Brazza applique toujours, au Congo, cette sorte « d'enseignement par les yeux » ; il a ainsi formé un corps de 3,000 auxiliaires indigènes, qui répandent dans l'intérieur des terres, le renom de la grandeur des Français et de l'excellence de leurs produits. Nul doute qu'en poursuivant cette tâche, on ne parvienne peu à peu à créer des débouchés pour nos marchandises, car l'argent n'est rien là-bas ; tout se fait par échange.

En terminant, M. de Brazza a émis l'espoir de revenir, dans cinq ans, en apportant le résultat d'une nouvelle étape civilisatrice : il y a au Congo huit millions d'hommes dont il veut faire autant de clients des commerçants français.

Après M. de Brazza, M. Félix Faure a prononcé une courte allocution où il fait ressortir éloquemment les qualités déployées par le commissaire général français.

Un punch d'honneur, où plusieurs toasts ont été portés, a clos la fête.

A l'Hôtel Continental

Jeudi soir, un groupe d'industriels et de commerçants de Paris et de la province offrait à son tour, à M. de Brazza, un banquet qui a eu lieu dans le grand salon de l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Félix Faure a porté la santé du Président de la République et de M. de Brazza.

M. Bompain, président de la société industrielle de Rouen, M. Félix, président de la Société de Géographie de Normandie, ont adressé leurs vœux à l'illustre voyageur.

M. de Brazza a remercié avec effusion, et après avoir rappelé ses efforts, raconté ses voyages et ses tribulations et indiqué la façon dont il comprenait son œuvre colonisatrice, il a porté la santé des ses collaborateurs, Chavannes, Ballay, de Cazes et de tous ses compagnons.

Le Départ

M. de Brazza, nous l'avons dit, part aujourd'hui pour Bordeaux ; un paquebot l'emmènera au Gabon, à Libreville, de là il organisera ses convois pour Franceville, dans l'intérieur. Il emmène avec lui soixante personnes dont le traitement varie entre 1,200 et 8,000 fr. et il a reçu plus de 1,000 demandes d'emploi. Des femmes même voulaient aller au Congo ! Les marchandises qu'emporte cette mission, sont, en majeure partie, des armes, de vieux équipements français, des verroteries ; le budget du Congo n'a pas permis de grandes dépenses ; il est de deux millions à peine. Il s'accroîtra certainement, un jour prochain, lorsque les nouveaux efforts de M. de Brazza auront produit les résultats qu'il espère. Il faudra alors s'occuper de relier le Congo à la métropole par une ligne de paquebots, faisant des stations nombreuses dans l'intérieur ; bref, créer toute une organisation à laquelle, certainement, M. de Brazza consacrera encore toute sa force d'âme.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

PETITE CORRESPONDANCE

M. P. V. — Vous nous demandez s'il y a intérêt à envoyer immédiatement les demandes d'admission pour l'Exposition, et si des demandes ont été déjà adressées ; nous vous répondons qu'il vaut mieux faire immédiatement votre demande, afin de faciliter à l'Administration son classement, et

que de nombreuses demandes sont déjà parvenues à la Direction de l'Exploitation.

M. A. C. — Vous voudriez savoir si l'Exposition sera ouverte tous les soirs, et si elle sera éclairée par la lumière électrique. Il est incontestable que l'éclairage sera à la lumière électrique; aucune détermination définitive n'a été prise en ce qui concerne l'ouverture du soir. La question est à l'étude, mais il est plus que probable que l'Exposition sera ouverte tous les soirs.

M. G. R. — Comme vous habitez un département, votre demande d'admission doit être adressée au comité de votre département qui la fera parvenir au ministère du Commerce et de l'Industrie, 25, quai d'Orsay, ou au directeur général de l'Exposition, 80, rue de Varennes.

M. H. L. — Les pièces d'artifice ne peuvent être admises qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable; les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives ne seront reçues que dans des vases solides appropriés et de dimension restreinte (article 29 du règlement général).

M. J. B. — Vous demandez où on peut consulter le règlement général de l'Exposition; vous pouvez le consulter, soit au ministère du Commerce, soit à la direction générale de l'Exploitation, 80, rue de Varennes. Le *Bulletin officiel* a publié dans ses numéros 1 et 2, qui ont paru le 20 et le 27 novembre 1886, le règlement général, ainsi que le système de classification générale des groupes.

CONTENTIEUX GÉNÉRAL DES EXPOSANTS

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, *rue Taitbout, et, 47, rue de Provence*

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

Maison COBLANCE, fondée en 1850, à PARIS.
MARY Opticien, Successr 8, r. N.-D.-de-Lorette
Jumelles de Théâtre, Campagne et Marine.
Pince Nez-Lunettes. Baromètres de Précision



FLANELLE VÉGÉTALE de **PIN**
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
ACTIF près de **94 MILLIONS 1/2**
RENTES VIAGERES
Aux taux de **10, 15** et **17** % suivant l'âge
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Prospectus et Renseignements donnés gratuitement aux personnes qui les demandent
30, RUE DE PROVENCE, A PARIS

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti,** ch. de pl^rs ordr., 48, rue Vivienne.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE & DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur
Situé au centre de 20,000 hectares de forêts

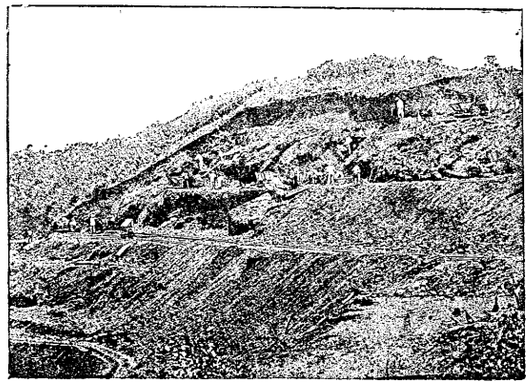
Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (21) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Évry-Petit-Bourg; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRE CONTENANT 230 GRAVURES

ARMENGAUD J^NE BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN **1866**
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Françaises et Étrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 13. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 12 Février 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

329

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

Notre gravure.
PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Conseil des travaux.
Direction générale de l'Exploitation.
Chronique des travaux.
Echos.
Le Commerce de la navigation pour 1886.
Le Congrès des agriculteurs.
L'Eau à Paris.

NOTRE GRAVURE

Nous publions aujourd'hui une vue des travaux du Champ de Mars, d'après une photographie de Pierre Petit.

Le premier plan du dessin comprend les travaux de terrassements effectués par M. Eiffel, pour les fondations de sa tour.

Au fond, sont les travaux de terrassements des futurs bâtiments de l'Exposition, exécutés par M. Manoury.

Nous publierons, de temps à autre, une photographie du même genre, afin de tenir nos lecteurs au courant de l'avancement des travaux, et de leur permettre de les suivre, pour ainsi dire, au jour le jour.

Nous avons la bonne fortune de nous être assurés, à cet effet, la collaboration exclusive de M. Pierre Petit, dont la réputation n'est plus à faire.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 3 décembre 1886, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Basses-Alpes :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Digne (*Suite*)

MM. Laugier (Ambroise), sériciculteur à Oraison. Reyne (Elzéard), marchand drapier, Oraison. Aymes (François), propriétaire-agriculteur à Bras-d'Asse. Martin (Edouard), propriétaire-agriculteur à Estoublon. Berbegier (Auguste), propriétaire-agriculteur, avocat à Moustiers. Turrel (Baptiste), papetier à Moustiers. Girieud (Toussaint), agriculteur à Riez. Aillaud (César), fabricant de meubles à Riez. Aymes (Louis), serrurier à Riez. Dalbis (Antonin), tanneur à Riez. Bonnet (Jean), tanneur à Riez. de Mazan (Auguste), propriétaire-agriculteur-meunier à Riez. Burle (Jules), brasseur à Riez. Roux (Jules), commerçant de salaisons à Puimoisson. Avond (aîné), commerçant à Quinson. Monge (Louis), commerçant de fruit secs et truffes à Montagnac. Estardy (Jean-Joseph), propriétaire-angriculteur, maire à Seyne. Juramy (Joseph), propriétaire-agriculteur à Seyne. Savornin (Joseph-François), propriétaire-agriculteur à Seyne. Bayle (Laurent), propriétaire-agriculteur à Vernet. Gorde, directeur de l'enregistrement à Digne. Jaubert (Désiré), propriétaire-agriculteur à Seyne.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Barcelonnette

MM. Liotard, conseiller général. Honorat (François), négociant à Barcelonnette. Combe, maire, Le Lauzet. Tron, conseiller d'arrondissement à Revel. Berlic, notaire à Barcelonnette. Devars, docteur-médecin à Barcelonnette. Lieutaud, propriétaire, adjoint au maire de Saint-Paul. Costa, professeur à Barcelonnette. Donneaud, maire de Larche. Gassier (Aimé), propriétaire à Barcelonnette. Plaisant, propriétaire maire de Barcelonnette.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Castellane

MM. Proal (Louis), conseiller général à Senez. Garcin, négociant, président ds la société de secours mutuels, à Castellane. Pascal, conseiller général à Saint-André. Colomb, conseiller d'arrondissement à Castellane. Tartanson, receveur des finances en retraite, propriétaire à Senez. Eyssautier, greffier du tribunal à Castellane. Bonnetty, adjoint au maire. Viton, conseiller général. Robion, maréchal-ferrant. Honnorat, avocat, conseiller général. Féraudy, notaire à Entrevaux, Barbaroux, docteur en médecine, conseiller général à Colmars.

MM. Allard (Jean-Baptiste), propriétaire-agriculteur à Annot. Arnaud (Bénonin), fabricant de draps à Saint-André. Balp (Aimable), rentier à Saint-André. Balp (Benjamin), propriétaire à Thorame-Haute. Bernaud (Alexandre), fabricant de draps à Entrevaux. Gauthier (Joseph), négociant à Colmars. Gaymard (Augustin), propriétaire à Saint-André. Gibert (Irénée) meunier à Vergons. Martei (Jacques), ferblantier à Castellane. Matty (Gustave), négociant à Entrevaux. Rignol (Mathurin), banquier à Castellane. Trotabas (Jean-Baptiste), fabricant de draps à Beauvezer.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Forcalquier

MM Estelle (Anaclet), agriculteur, notaire à Simiane. Jourdan (Toussaint), agriculteur à Saint-Etienne. Chabux (Joseph), distillateur à Cruis. Turin (Nénée), marchand de grains à Ongles. Arnauld (Camille), banquier à Forcalquier. Planchut (Eugène), pharmacien, viticulteur à Forcalquier. de Berluc-Pérussis, président de l'Athénée, à Forcalquier.

MM. Depieds (Emile), propriétaire à Forcalquier. Avril (Louis), ébéniste à Forcalquier. Nalin (Henri), minotier à Mane. Magnan (Eugène), entrepreneur à Forcalquier. Henry (Augustin), négociant en grains à Forcalquier. Aresten (Joseph), ébéniste à Made. Honnoraty (Antoine), fabricant de pâtes alimentaires à Manosque. Braüer (Victor), brasseur à Manosque. Borel, notaire à Manosque. Dr Joseph à Forcalquier. Pécou, maire de Ste-Tulle. Emériс, chapelier à Manosque. Buisson, directeur des mines à Manosque. Lieutaud (Dosithée), propriétaire. Blanc, distillateur. Granier, maire de Pierrevert. Eyries, commerçant à Manosque. Juliany (Joseph) fils, commerçant. Bonnet (Marius), commerçant. De Selle, professeur à l'école centrale. propriétaire à Fontienne, Moynier, conseiller général à Banon. Audibert, propriétaire-agriculteur à Reillanne. Férévoux (Fortuné), viticulteur à Pierrevert. Roubaud (François), entrepreneur de travaux publics à Peyruis. Richard (Philippe), agriculteur à Peyrius. Bargur (Prosper), agriculteur à Lurs. Reyne (Joseph), négociant, agriculteur à La Brillanne. Miane (Léopold), notaire, propriétaire à Reillanne. d'Ermitanis (Camille), propriétaire à Reillane. Arnaud (Denis), propriétaire à Reillanne. Chassan (Pierre-Paul), officier de santé, propriétaire à Céreste. d'Aillaud (Adolphe), propriétaire à Céreste.

6e Sous-comité de l'arrondissement de Sisteron

MM. Suquet, député. Bontoux (Félix), propriétaire à Sisteron. Gunz (Hippolite), fabricant de papier à Sisteron. David (Louis), représentant de commerce à Sisteron. Latil (Louis), tailleur d'habits à Sisteron. Brès (Fortuné), sériciculteur à Peipin. Heyriès (Jacques), agriculteur à Volonne. Tourrès (François), agriculteur à Sisteron. Thélène (François), agriculteur à Sisteron. Charnier (Elie), propriétaire à Sisteron. Tourrès (Joseph), tailleur de pierres à Sisteron. Eyssèric (Saint-Marcel), propriétaire à Sisteron. Buceile (François), notaire, propriétaire à Turriers. Cougourdan (Félicien), notaire, propriétaire à La Motte. Givaudan (Edouard), négociant à La Motte. de Bermond de Vaulx, propriétaire à Noyers. Paulon (Jacques), entrepreneur à Valonne. Jourdan (Ernest), notaire à Noyers. Arnaud (Désiré), agriculteur à l'Escale. Ricard, commandant en retraite, maire de Château-Arnoux. Bardonnenche, maire de Mison.

Par arrêté en date du 29 décembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Mayenne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Laval

MM. Plazanet (de), député, président du conseil général. Lorière (de), secrétaire du conseil général. Bretonnière, industriel, conseiller général. Boissel, industriel, conseiller général. Gerbault, industriel, conseiller général. Piednoir, président de la chambre de commerce. Bruneau, membre de la chambre de commerce. Moreau, président du tribunal de commerce. Folliot, juge au tribunal de commerce. Masseron, ancien juge au tribunal de commerce, négociant. Leyherr, filateur. Chauvin, président du conseil de prud'hommes. Caplet, vice-président du conseil des prud'hommes. Ridel, architecte. Chalais (de), président de la Société des arts réunis. Fourcroy (de), président de la société historique et archéologiquo. Berthelot, président du comice de Meslay. Courcelle, président du comice d'Evron. Billion, maire de Laval. Leizour, professeur départemental d'agriculture. Cossé, directeur de la fonderie de Port-Brillet. Ditandy, inspecteur d'académie. Hagnus, directeur de l'école normale. Rabouin (Remy), horticulteur. Duchemin, négociant à Laval.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Château-Gontier.

MM. Louvard, membre de la chambre de commerce de Laval, président du syndicat des commerçants de l'arrondissement de Château-Gontier. Bourdais (Julien), propriétaire, directeur des ardoisières de la Touche à Renazé. Fourcault, gérant de la commission des ardoisières, à Renazé. Rezé (Léon), agriculteur, membre de la chambre d'agriculture, à Crez-en-Bouëre. Pichon, vétérinaire, vice-président du comice agricole de Château-Gontier, membre de la chambre d'agriculture, membre correspondant de la société nationale et centrale de médecine vétérinaire de France. Gavillard, agriculteur à Chernazé. Sinoir (Magloire), agriculteur à Fontaine-Couverte. Belsœur, agriculteur maire de Craon. Daudier, agriculteur à Niaffes, président du comice agricole de Craon. Lesseyeux, maire de Saint-Brice, président du comice agricole de Grez-en-Bouëre.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Mayenne

MM. Lasnier, président de la société d'agriculture, à Mayenne. Coignard, agriculteur. Denis, sénateur, manufacturier, président de la chambre consultative des arts et manufactures. Bruneau, président du comice de Villaines, ancien député. Renault-Molière, propriétaire, ancien député. Davoust, président du comice de Bais. Chaulin-Servinière, président du comice de Cauptrain. Cornu-Leterme, président du tribunal de commerce à Mayenne. Lhomer, tanneur, membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Lambert, entrepreneur, membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Delente, manufacturier, membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Le Breton, président du comice de Lassay. Hamon, président du comice de Landivy. Gandais, maire de Mayenne. Thézé, vice-président du conseil de prud'hommes. Chédeau, président de la société archéologique de Mayenne.

Par arrêté en date du 6 novembre 1886 et 23 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Corse.

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Ajaccio

MM. Peraldi, sénateur. Ceccaldi, député. Aude, trésorier payeur général de la Corse. Dumoulin (Louis), architecte départemental. Giustiniani (D.), directeur de la santé, à Ajaccio. Tavera, directeur du service sanitaire des pénitenciers de la Corse. Rocca (Joseph), président de la société d'agriculture et conducteur principal des ponts et chaussées, en retraite. Berlini, (Ignace), négociant et conseiller municipal. Saliceti, conseiller général. Bonfante (Benoit), propriétaire. Leca (Jean-François), imprimeur, directeur du *Journal de la Corse*. Susini (François de), agriculteur. Campi (Dominique), marchand de fer. Lanzi (François) négociant. Felici (Vincent), négociant, juge au tribunal de commerce. Porri (Dominique), propriétaire, cultivateur. Laborde, industriel. Massimi, secrétaire général de la société d'agriculture. Colonna, conseiller d'arrondissement.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bastia

MM. Astima, député. Orenga (Louis), président du tribunal de commerce. Ajaccio (Jean-Jacques), président de la chambre de commerce et présid. de la société d'agriculture. Casabianca (Luce de), conseiller gén. Bonelli, maire de Bastia, conseiller général. Staffe, 1er adjoint au maire. Anoletti (François), menuisier-mécanicien. Benedetti (César), agriculteur. Bourgeois (Louis), marchand de vins et spiritueux. Caffarelli (Jean), fabricant de pâtes. Frédiani (Nicolas). marbrier. Gandolfi (Sauveur), fabricant de chaux. Godinot de Vilaire, directeur de l'école d'arboriculture et de jardinage. Giuseppi, maire de Luri, conseiller général. Ogliastro (Ignace), ébéniste. Pierangeli (Auguste), directeur de la société corse des mines de Meria. Stretti (Auguste), capitaine au long cours, ancien maire de Bastia.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Calvi.

MM. Casabianca (de), sénateur. Champeaux (de) (Etienne), président de la société d'agriculture. Puccinelli (François-Joseph), négociant-propriétaire agriculteur et maire de Calvi. Rocca Castellani, conseiller d'arrondissement, directeur de la pépinière à Calvi. Costa (Antoine), avocat, propriétaire-agriculteur. Marchetti, conseiller général. Grimaldi (Pierre), conseiller général, prop.-agricult. Carli (Romulus), conseiller d'arrond. propr.-agriculteur. Bartoli (Joseph-Auguste), médecin, propriétaire agriculteur. Francisci (Joseph), négociant, agent de la société insulaire. Franceschi, conseiller général. Marini (Nicolas), ancien sous-préfet, propriétaire agriculteur. Savelli (Jacques), propriétaire agriculteur et maire de Sant'Antonio. Rigollet (Etienne), propriétaire agriculteur et conseiller municipal à Calvi. Blasini, maire de l'Ile Rousse. Benet (Emile), propriétaire agriculteur. Salvini (Nicolas), propriétaire à Santa-Reparata. Cangioni, négociant à Muro. Malaspina (Jean-André), propriétaire agriculteur et maire de Belgodère. Pinzutti (Antoine), conseiller d'arrondissement, maire de Feliceto.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Corte.

MM. Arène (Emmanuel), député. Levie Ramolino, président du tribunal civil. Mignucci, conseiller général, propriétaire. Nasica, conseiller général, propriétaire. Kornprobst, sous-inspecteur des forêts. Adriani, notaire à Corte. Schlinger, prés. de la société d'agriculture. Baldacci (Mathieu), avoué, adjoint au maire de Corte. Pancrazy, directeur de l'école Paoli. Casanova (capitaine), propriétaire à Piedicorte-di-Gaggio. Grimaldi (Toussaint), médecin de la maison d'arrêt. Battesti (docteur), membre du conseil d'hygiène et de salubrité. Ordioni (Pierre), négociant. Grimaldi d'Esdra (J.-M.), agriculteur à Castifao. Giulj, directeur de la pépinière départementale. Gambini, vétérinaire. Grisostomi, maire de Ghisoni. Delmer-Casteil, capitaine en retraite et viticulteur. Marsily, conseiller général. Chauvelon, entrepreneur de travaux publics. Mariani (Dr), agriculteur à Venaco. Giacometti instituteur à Anti-anti. Acquaviva, imprimeur, directeur du journal le *Pascal-Paoli*.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Sartène

MM. Susini (d e), député. Filippi, maire de Portovecchio. Lertora (Antoine) fils, viticulteur. Giacomoni (Jacques), conseiller général, viticulteur. Bernardini (Jean), négociant à Sainte-Lucie de Tellano. Barbezier, viticulteur à Giovichi. Perucca, négociant à Sartène. Fieschi, maire de Propriano, fabricant de cigares. Ortoli (d'), président de la société d'agriculture. Serafino maire de Bonifacio, séricieulteur. Roccaserra (Gérôme), viticulteur. Ortoli (Raphaël d'), avocat, propriétaire à Sartène. Lertora (Jean), viticulteur. Visidary (Ch.), propriétaire du domaine de Solenzara. Benetti (Charles), ancien conseiller général. Souchard, viticulteur et maire de Sartène. Gravier, inspecteur des forêts. Ortoli (Joseph-Antoine), notaire, ancien maire de Sartène.

(*A suivre.*)

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSEIL DES TRAVAUX

Le Conseil des travaux qui se réunit tous les jeudis, dans la matinée, au Pavillon Rapp, a examiné dans sa dernière séance différentes demandes adressées par les entrepreneurs qui désirent se faire adjuger les travaux de nivellement général et du réseau d'égouts à exécuter dans le Champ de Mars.

Il a été dressé une liste des entrepreneurs qui seront appelés à soumissionner.

Le Comité technique d'électricité se réunit aujourd'hui pour s'occuper des projets d'éclairage électrique du Champ de Mars.

Direction Générale de l'Exploitation

Nous avons, dans un de nos premiers numéros, donné la liste du personnel de la Direction générale de l'exploitation; de nouveaux noms sont venus s'y ajouter par suite de l'organisation des services de cette importante direction, nous croyons intéressant d'en publier ci-dessous une nouvelle liste complète.

SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION

MM. Emile Thurneyssen, administrateur de la Compagnie Générale Transatlantique, secrétaire de la Direction Générale.

Ossude, ancien chef de cabinet de préfet, attaché principal.

Melchior, commis archiviste.

Valentin Smith, attaché.

BORNE, rédacteur.
de LABESSADE, expéditionnaire.
COSSON, expéditionnaire.

SECTION FRANÇAISE

MONTHIERS, ingénieur civil, chef du service de la section française.
GIROUD, ancien député, chef adjoint de la section française, chargé de la direction du service des comités d'admissions.
VINCENT, attaché principal.
MANIDRON, acien secrétaire à l'Institut, chef du service du catalogue.
LENOIR, chef du bureau des expéditionnaires.
LEGRAND, attaché.
ADVENANT, attaché.
de MOULIGNON, rédacteur.

SECTIONS ÈTRANGÈRES

MM. AMAURY DE LACRETELLE, secrétaire des sections étrangères.
Marc MILLAS, secrétaire des sections étrangères.
Franz CAZE, attaché.
Frédéric MOREAU, attaché.

SERVICE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

VIGREUX, professeur à l'École centrale, chef du service mécanique et électrique.
COLLIGNON, ancien directeur des ateliers de la maison Cail, inspecteur principal.
CANTAGREL, attaché.
De SOUBEYRAN, attaché.
DOUMERC, chef du 6e groupe.
RINGUIER, dessinateur.
LÉVY, expéditionnaire.

SERVICE DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Paul SÉDILLE, architecte du gouvernement, vice-président de la Société centrale des architectes français, chef du service des installations intérieures.
LITOU, attaché.
MARCHEGUAY, dessinateur.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Aspect des travaux dans la partie du Champ de Mars avoisinant l'Ecole Militaire. — Aspect des travaux dans les jardins longeant la Seine. — Les chantiers. — Le chantier de M. Manoury pour les fondations et terrassements des groupes divers. — Le chantier de la tour de 300 mètres. — Les fouilles et les fondations des piliers.

Les Parisiens qui viennent du côté du Champ de Mars peuvent se convaincre que les travaux se poursuivent avec plus d'activité que jamais. Je voudrais, avant d'entrer dans les détails particuliers sur les divers chantiers, donner un aspect général, une sorte de physionomie de ces travaux. Je suis avec curiosité et intérêt les progrès de tous les bouleversements de terrain, et je vous affirme que, chaque jour, l'aspect se modifie considérablement. Cette vaste plaine, du côte de l'Ecole Militaire, qui était, il y a à peine un mois, lisse et unie, est tourmentée, retournée, hérissée de monticules, éventrée et creusée de petits précipices ; les trous ou si vous préférez les puits se multiplient à vue d'œil, les tas de graviers, de sable s'allongent à perte de vue. Toutes les terres qu'on retire des trous s'arrondissent en petits tas, mariant leurs couleurs jaune, brune, grise ; des baraquements s'élèvent avec rapidité et abritent des machines qui servent à l'emmagasinement des marchandises. Nous sommes loin du temps où quelques ouvriers entamaient avec lenrs pioches une bande de terre.

***

Ces bandes se sont multipliées, on se promène au milieu de tous ces tas, de tous ces puits, de tous ces amoncellements de graviers et de sable, en faisant mille détours pour parvenir jusqu'à l'Ecole Militaire devant laquelle s'étend une large bande de terrain qui n'est pas encore fouillée. C'est sur cette bande que s'élèvera la grande galerie des machines on ne voit pour l'instant qu'une immense grue destinée aux sondages des fermes métalliques pour le hall des machines.

***

Mais quelle activité! quelle animation! les charrettes sillonnent la plaine, toute bosselée emportant où attendant leur charge, les pioches et les pelles maniées par un grand nombre d'ouvriers s'élèvent et s'abaissent suivant un mouvement rythmique, tantôt s'enfonçant avec un bruit sourd dans un terrain mou lorsque la pluie a détrempé le sol, tantôt répercutant un bruit sec lorsque la gelée a durci la terre.

***

La partie de la plaine du Champ de Mars qui est située du côté de la Seine forme un contraste singulier avec l'autre partie, elle est lisse, unie, vide, elle n'a même plus la petite animation de ces derniers jours, lorsque les passants pouvaient la traverser, la circulation est interdite ; c'est un vaste désert sur lequel devront jaillir plus tard des cascades, et pousser des fleurs et des gazons encadrés par le Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. Il y a bien eu ça et là quelques sondages dont on aperçoit à peine aujourd'hui la trace ; ce vaste terrain n'a que sa ceinture de planches ; les travaux ne sont pas encore commencés.

***

Après avoir traversé cette plaine complétement silencieuse, on arrive à la terrasse et aux jardins qui bordent la Seine ; là, les terrains sont bouleversés par les ouvriers chargés des fouilles de la tour de 300 mètres, par les ouvriers qui enlèvent les gazons et la terre végétale, et par ceux qui creusent les tranchées pour le détournement de l'égout. L'animation, dans ce petit coin, est considérable. Les promeneurs sont remplacés par une armée d'ouvriers, par des charrettes et de petits trains de [illegible]; vous ne pourriez plus guère deviner qu'il y a eu un jardin, presque un parc, si vous n'aperceviez encore quelques mottes de gazon, les rocailles qui surplombent les deux pièces d'eau, et les cygnes et les canards, dont la nouvelle population ne semble pas troubler la quiétude. Les rhododendrons, les [illegible], qui avaient pris racine, ont dû être expropriés de leur domicile, pour cause d'utilité publique, et ont dû chercher un autre asile, que l'Administration a gracieusement mis à leur disposition ; les terres végétales feront pousser à [illegible] des gazons et des arbustes, [illegible] Eiffel doit poser ses quatre [illegible] du jardin.

Après avoir jeté [illegible] d'œil général, passons en revue [illegible] chantier, il y en a deux en pleine [illegible] : l'un, dans la partie du Champ de Mars située du côté de l'Ecole, l'autre [illegible] les jardins qui avoisinent la [illegible] le troisième chantier, qui sera [illegible] ment livré aux ouvriers, est situé [illegible] partie du Champ de Mars [illegible] Trocadéro ; c'est là que se trouvent [illegible] palais des beaux-arts et des [illegible]x, dont les fondations et terrassements [illegible] soumis à une adjudication [illegible].

***

Le premier chantier [illegible] fonctionné, est celui qui se trouve dans la partie du Champ de Mars située [illegible] l'Ecole Militaire, et qui est [illegible] habile et intelligente direction de M. Manoury; nous avons eu l'occasion [illegible] dans nos précédents numéros, l'état des travaux. Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de donner des indications complètes. On pourra se convaincre [illegible] de l'activité avec laquelle M. Manoury poursuit sa tâche ; il y aura [illegible] nuits. Jus-

qu'à présent, 410 environ ont été creusés ; sur ces 410, 300 sont complètement remplis de bèton, plus de 100 sont creusés et vont recevoir du béton, on a dû suspendre le travail à cause de la gelée; cent trente environ vont être creusés ; à la fin de cette semaine, les puits de la partie centrale seront terminés comme extraction, et les puits de pourtour des galeries seront achevés à la fin de la semaine prochaine.

***

Le sol du Champ de Mars étant très variable dans ses couches, on a dû creuser des puits à des profondeurs variables, c'est ainsi que les uns ont dû avoir 3, 4, 5, 6 et jusqu'à 8 mètres de profondeur ; à l'heure actuelle, il y a des puits que l'on creuse, et il n'est pas rare d'en trouver un qui a 4 mètres de profondeur à côté d'un autre qui a 8 mètres; un ouvrier se trouve au fond du puits, remplit de terre un sceau qui est remonté à la surface du sol à l'aide d'un treuil ; ces nouveaux puits creusés sont destinés à recevoir du béton prochainement.

On trouve dans ces fouilles des maçonneries, on a même rencontré un pilier d'une machine; il y a des puits ovales pour les arcs en maçonnerie et des puits ronds pour les piliers des fermes métalliques ; les maçonneries pour les arcs qui devaient être commencées sur les puits isolés ont dû être retardées de quelques jours à cause des gelées, les maçonneries seront faites d'abord dans la partie qui avoisine le pavillon de la direction des travaux; il y aura 3,000 mètres cubes de maçonnerie pour les arcs.

***

Une longue tranchée est ouverte dans la partie centrale; ce sont les fouilles des sous-sols destinés à recevoir des marchandises, ces fouilles ont commencé depuis lundi dernier. Ces sous-sols qui s'étendront sur une superficie de 4,000 mètres seront en maçonnerie avec des solives en fer et entre ces solives se trouveront des voûtes, ils seront situés dans la partie centrale du Champ de Mars; trois lignes de rails dont deux sont reliées ensemble servent au transport des wagonnets chargés de terre.

Sur la lisière de la rue qui traverse le Champ de Mars est un hangar assez vaste qui sert de magasin pour la chaux et les outils; au milieu du Champ de Mars se trouve un baraquement qui abrite une machine à vapeur de la force de dix chevaux et qui fera fonctionner le malaxeur à mortier, 230 ouvriers sont employés à ces travaux, une centaine n'ont pas pu travailler ces jours-ci à cause des gelées, mais malgré ce contre-temps, on ne doute pas que les travaux de terrassements et de fondations ne soient terminés vers le 15 avril.

***

Le chantier qui est situé dans les jardins avoisinant la Seine est en pleine activité, c'est le chantier de la tour de 300 mètres. Chacun des pieds de la tour est, comme on sait, formé par un grand caisson carré qui, à sa partie inférieure, a 15 mètres de côté.

Chacune des arêtes de ce caisson vient reposer isolément sur un massif de fondation en maçonnerie dont l'ensemble forme la pile.

Les piles sont désignées par les numéros 1, 2, 3 et 4.

La pile n° 1 est située près de la Seine et du côté de Paris; les piles 2 et 3 se trouvent sur la limite du square et du Champ de Mars; le n° 4 est du côté de Grenelle près de la Seine. Les piles 2 et 3 ont des fondations extrêmement faciles. On rencontre en cet endroit à peu près à la côte 27, c'est-à-dire à la hauteur des eaux de la Seine (retenue du barrage de Suresnes) une couche de gravier très compacte et d'une épaisseur de 6 à 7 mètres, au-dessous se trouve l'argile panachée.

Le système de fondations consiste à faire une fouille générale d'environ 31 mètres de côté, descendant la cote 29, ayant une profondeur d'environ 4 m. 50. A cette cote, on établira les enceintes de quatre massifs, qui ont chacun 10 mètres sur 6 mètres. On fera, à la partie inférieure, le dragage sous l'eau, de manière à bien découvrir la couche de gravier; on coulera ensuite du béton, et c'est sur ce béton que s'élèveront les massifs formant pyramide inclinée de 5 mètres sur 9 mètres de base et de 5 mètres de hauteur, sur lesquels viendront buter les arêtes des caissons.

Les murs d'enceinte intérieure, comprenant les caves, serviront de supports à la base apparente de la pile.

***

Les piles 1 et 4 présentent plus de difficultés, la pile 1, surtout, c'est-à-dire celle qui est située près de la Seine, du côté de Paris, parce que le gravier, au lieu de se trouver à peu près au niveau de l'eau, se rencontre à 5 mètres environ au-dessous de l'eau.

Il a donc fallu établir les fondations à l'aide de l'air comprimé. Les quatre caissons supportant les massifs ont une longueur de 15 mètres et une largeur de 6 mètres. La couche de sable sur laquelle ils reposeront n'a qu'une épaisseur de 2 mètres à 2 mètres 50 qui la sépare de l'argile plastique. Aussi on s'est limité, comme charge sur le sol, à une pression inférieure à 4 kilogrammes par centimètre carré.

***

Dans l'état actuel des travaux, les premières fouilles, dont l'ensemble devra comprendre environ 36,000 mètres cubes, sont attaquées sur les qua tre pieds. Tous les jours le chantier produit environ 700 mètres cubes de déblais, dont les deux tiers sont transportés à la décharge publique par des tombereaux qui se succèdent sans relâche.

Les fouilles n°s 2 et 3 vont être terminées avant quinze jours, et, à la fin du mois, on opérera le coulage du béton. Ce n'est qu'à la fin du mois prochain que les fouilles 1 et 4 seront achevées et que les fondations pourront commencer. Le nombre des ouvriers employés sur le chantier est d'environ 200.

Nous avons insisté autrefois sur la nécessité pour les exposants de ne pas retarder l'envoi de leur demande d'admission, nous renouvelons aujourd'hui cet appel ; sans doute le ministère du commerce et la direction générale de l'exploitation ont reçu déjà un grand nombre de demandes, mais il nous paraît nécessaire, dans l'intérêt de l'administration autant que dans l'intérêt des exposants, qu'on n'attende pas la dernière heure pour remplir les formalités prescrites.

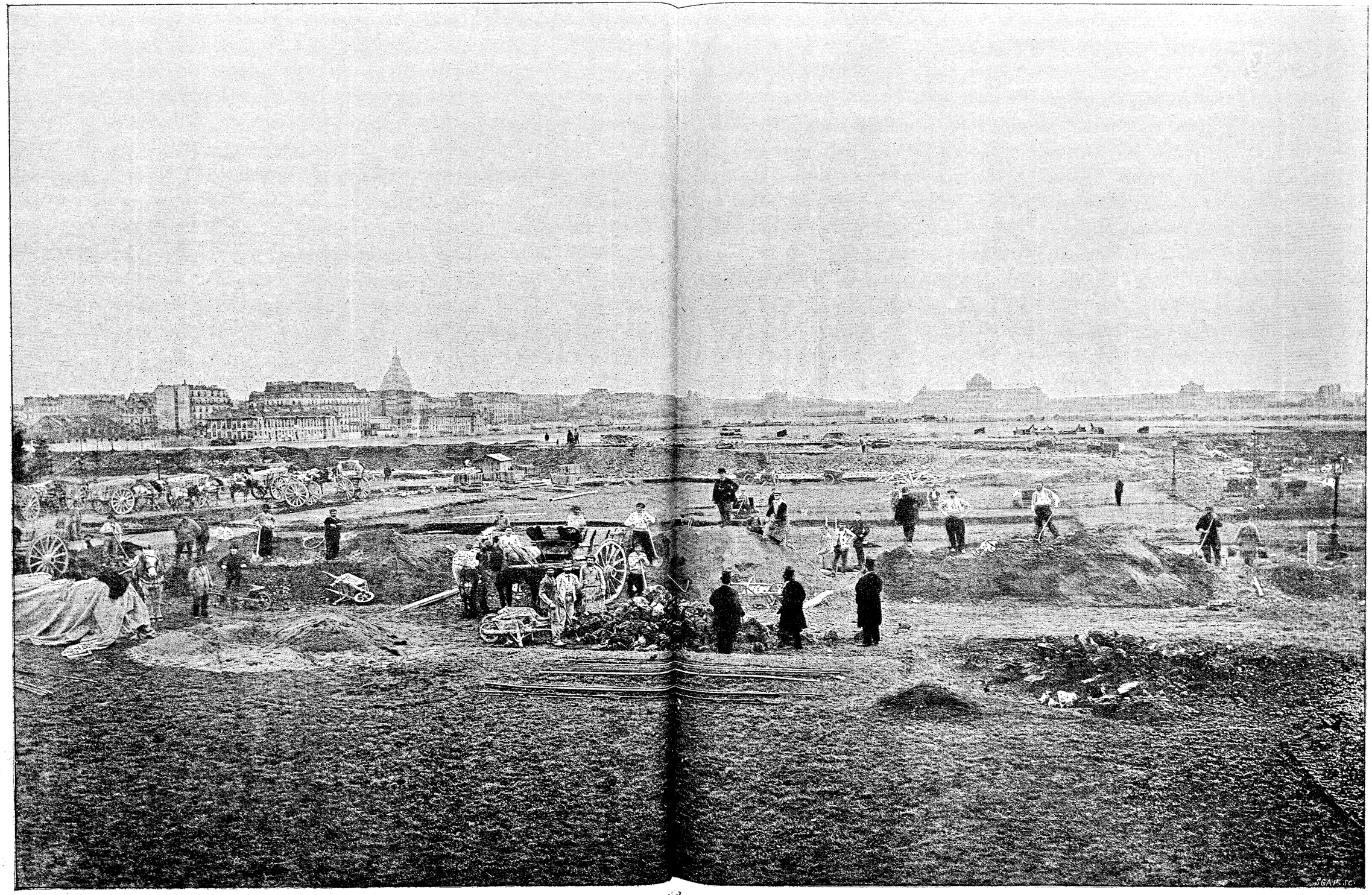
Il s'est produit du reste ce fait aux dernières Expositions c'est que les exposants encombraient le bureau de leurs demandes à la dernière minute et rendaient la tâche beaucoup plus confuse et beaucoup plus difficile.

En priant les exposants parisiens de se mettre en mesure vis-à-vis de l'administration, nous ne faisons qu'exprimer le désir manifesté par le ministère et la direction de l'exploitation.

Quant aux exposants des départements la ligne de conduite est nettement tracée; les comités de l'Exposition sont constitués dans un grand nombre de départements, ils ne tarderont pas à être constitués dans toute la France, leur rôle est

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

VUE DES TRAVAUX DU CHAMP DE MARS



Supplément au *Bulletin Officiel de l'Exposition*, du 12 février 1887.

clairement indiqué, et M. Georges Berger s'est chargé de le rappeler dans sa circulaire en date du 20 janvier ; ils doivent faire de la propagande et par conséquent hâter l'envoi des demandes qu'ils transmettront ensuite au ministère du commerce et à la direction de l'exploitation.

Les comités départementaux doivent bien se convaincre qu'ils n'ont pas une mission platonique, et, qu'on nous permette cette expression, décorative, ils ont une action spéciale, déterminée, mais qui est considérable ; ils ne sont pas simplement des agents de transmission, chargés de recueillir les demandes et de les transmettre, ils ont encore à exercer une initiative qui peut être féconde par l'organisation d'expositions collectives, notamment les expositions agricoles et les expositions d'enseignement, et si les jurys d'admission ont qualité pour statuer en dernier ressort et pour faire la répartition des emplacements, les comités départementaux ont le droit de formuler leurs vœux et leurs réclamations, qui seront toujours bienveillamment reçus, et, autant que possible, favorablement accueillis.

Il ne suffit donc pas que les comités départementaux tiennent des séances d'inauguration solennelles, il faut encore qu'ils se réunissent, qu'ils deviennent les collaborateurs actifs et zélés de l'Exposition. M. le Directeur général de l'Exposition ne manquera pas, du reste, de correspondre avec les comités départementaux, soit pour stimuler leur ardeur, soit pour compléter les indications qu'il a déjà formulées.

C'est par ces relations constantes que les travaux des comités pourront être facilités et conserver le caractère d'unité nécessaire pour l'accomplissement et le succès de cette grande entreprise.

ÉCHOS

Conférence sur l'Exposition

Dimanche dernier, M. le docteur Garrigou, président du Comité départemental de l'Exposition de 1889, a fait une conférence publique à la salle d'asile de Pamiers, pour vulgariser l'œuvre éminemment patriotique de l'Exposition et chercher les moyens les plus propres pour l'industrie et l'agriculture de l'Ariège de participer à cette solennelle manifestation du travail.

L'importance de l'œuvre et la notoriété du conférencier avaient attiré un nombre considérable d'auditeurs.

Exposition d'agriculture

Le Président de la République s'est rendu mardi au palais de l'Industrie, aux Champs-Elysées, pour visiter l'Exposition d'agriculture et le concours des animaux gras.

M. le Président de la République a passé plus d'une heure à visiter les principales parties de l'Exposition et n'a quitté le palais de l'Industrie qu'après trois heures.

Cour des Comptes

La Cour des Comptes va être installée au pavillon de Marsan.

On sait que depuis plus de quinze ans, les services de la Cour des Comptes sont logés au Palais-Royal, dans des locaux tellement exigus, que les magistrats siègent presque les uns sur les autres.

Les travaux d'aménagement commenceront sous peu et dureront un mois environ. Le transport des dossiers prendra plus de temps, mais on espère que la Cour des Comptes pourra inaugurer son nouveau local dans le courant du mois de mai.

Voyage d'exploration

Un des membres les plus distingués de la presse algérienne, M. Gabriel Pressecq-Rolland, est chargé d'un voyage d'exploration ayant pour but de tracer une route commerciale depuis Bombay jusqu'à l'Annam.

Les diverses stations où pourront être établies des factoreries sont : Baroda, Jeypoor dans le Razpootana, Delhi, Lahore, l'Himalaya et le Younam.

Fêtes à l'Hôtel de Ville

Le Conseil municipal vient de décider de donner, pendant cet hiver, trois grandes fêtes à l'Hôtel de Ville.

M. Mesureur s'est entendu avec le préfet de la Seine et M. Alphand, pour activer l'achèvement de la décoration et de l'ameublement de la grande salle des réceptions et des salons. On a voté 300.000 francs pour ces derniers travaux.

L'éclairage électrique, produira, paraît-il, le plus grand effet : il comprend 2,000 lampes, 171 dans la salle à manger, 12 lustres et 144 lampes dans la grande galerie, et 14 lustres de 60 lampes chacun dans les trois salons.

La première fête serait donnée vers la fin du mois de mars.

Lancement du « Pélayo »

Samedi 5 février, a eu lieu avec un plein succès à la Seyne, le lancement du cuirassé de premier rang à tourelles « *le Pélayo* » construit par la *Société des Forges et Chantiers* de la Méditerranée, pour la marine royale espagnole.

Le *Pélayo* est entièrement en acier de provenance française ; sa longueur de l'extrémité arrière à la pointe de l'éperon est de 105 mètres 60, sa largeur à la flottaison est de 20 mètres 20, son déplacement en charge de 9.900 tonneaux, ses machines de 6.800 chevaux, sa vitesse présumée sera de 16 nœuds ; le navire est divisé en 145 cellules étanches.

La flottaison est protégée par une ceinture cuirassée composée en plaques d'acier spécial du Creusot.

L'artillerie du *Pélayo* se compose à l'avant et à l'arrière d'un canon de 32 centimètres à 35 calibres, et de chaque bord d'une pièce de 28 centimètres à 28 calibres ; la batterie haute renferme 12 canons de 12 centimètres, enfin un canon de 16 centimètres est placé à l'extrémité avant, au-dessous de la teugne pour le tir en chasse.

L'armement est complété par un grand nombre de canons-revolvers Hotchkiss, et enfin par sept tubes lance-torpilles, avec 14 torpilles disposées près de ces tubes.

Le contrat a été passé en 1884 ; dans les premiers mois de 1888, ce cuirassé sera terminé, prêt à être livré au Gouvernement espagnol et à prendre la mer.

La cérémonie du lancement a eu lieu au milieu d'une immense affluence, sous les yeux de M. *Béhic*, président du Conseil d'administration des Forges et Chantiers, de Monseigneur Oury, évêque de Fréjus, qui a procédé à la bénédiction du navire, de son Excellence M. l'amiral de Arias, ministre de la marine espagnole, et des autorités civiles et militaires de Toulon ; à l'heure dite, cette masse de quatre millions deux cent mille kilogrammes, a quitté son berceau pour descendre à la mer au milieu des acclamations de la foule et aux sons de la *Marche royale espagnole*.

Dans le banquet qui a eu lieu ensuite, des potriotiques discours ont été prononcés par Mgr. Oury, par M. Béhic, qui a porté la santé du roi Alphonse XIII et la reine régente. Le ministre de la marine espagnole a répondu en portant la santé de M. Jules Grévy.

Câbles télégraphiques entre la France et l'Algérie.

Les communications télégraphiques normales entre Marseille et l'Algérie sont rétablies.

La France possède trois câbles sous-marins, qui servent à l'échange des correspondances entre elle et sa grande colonie d'Afrique ; tous trois sont posés entre Marseille et Alger. L'un a été placé dans la mer en 1871, le second en 1879, le troisième en 1880.

A la suite de la violente tempête qui a sévi sur nos côtes au mois d'octobre dernier, le premier de ces câbles fut brisé tout près de Marseille, ce qui semble indiquer que c'est à la suite des violents mouvements de la mer sur les rochers de la côte, que le câble a été brisé.

Des expériences de mesure électrique faites, aussitôt que l'accident fut constaté, par M. Belz, ingénieur, ne laissèrent aucun doute à ce sujet.

Comme le câble brisé est déjà ancien, on a craint un moment, que la réparation ne fût impossible, et que, en essayant de le relever du fond de la mer où il repose depuis seize ans, on ne le brisât de nouveau.

L'opération, conduite habilement par le directeur de l'usine de Toulon, a parfaitement réussi, et, dans la soirée de mercredi dernier, l'épissure ou réparation était terminée.

Nouveau service maritime

Le paquebot *Ferdinand-de-Lesseps* est parti hier vendredi de Marseille, à destination des Antilles et de Colon. C'est une nouvelle ligne inaugurée récemment par la Compagnie transatlantique, et qui a l'avantage de mettre en communication directe avec ces pays, non seulement le port de Marseille, mais aussi toute la région sud-est de la France, tributaire jusque-là, pour ces destinations, de Saint-Nazaire ou du Havre.

Documents sur l'histoire de la Révolution

La commission du Conseil municipal, chargée de la publication des documents sur l'histoire de la Révolution, s'est adjoint vingt personnes prises en dehors du Conseil et s'est divisée en deux sous-commissions qui rechercheront, l'une les documents se rapportant à l'histoire générale et politique, et l'autre ceux concernant l'organisation administrative de la Révolution.

La commission fait appel à tous ceux qui pourront fournir des indications ou des documents dont la publication paraîtrait digne d'intérêt.

Les communications devront être adressées à M. Depasse, membre du Conseil municipal, secrétaire de la commission, à l'Hôtel de Ville.

Musée Carnavalet

Les bâtiments du musée et de la bibliothèque de l'hôtel Carnavalet vont être terminés.

Les travaux qui comprennent la construction de deux petits corps de bâtiment qui viendront se relier aux constructions existantes, seront mis en adjudication le 19 de ce mois. Ils occasionneront une dépense totale évaluée, quant à présent, à 193,000 fr. Une des conditions essentielles imposées aux entrepreneurs adjudicataires sera d'avoir terminé les travaux dans un délai de quinze mois au plus tard. On veut que le musée Carnavalet, agrandi, soit en état et complètement aménagé avant l'anniversaire de 1889.

Cet agrandissement va entraîner des remaniements d'une certaine importance dans les dispositions actuelles du musée de l'hôtel Carnavalet. On réunit en ce moment, à l'Hôtel de Ville, une nouvelle collection d'objets rares ayant rapport à l'histoire du vieux Paris et qui figureront dans le nouveau musée.

LE COMMERCE GÉNÉRAL

DE LA

NAVIGATION EN FRANCE POUR 1886

On connaît aujourd'hui le mouvement général de la navigatien en France pour l'année 1886.

Le total général de ce mouvement a été de 21,444,750 tonneaux. Il s'agit, bien entendu, des navires français et étrangers entrés ou sortis en chargement et non sur lest, long cours, pays étrangers et grande pêche compris, mais sans tenir compte du cabotage.

Ce résultat est supérieur de 533,605 tonneaux à celui de 1885, qui n'avait atteint que 20,911,145 tonneaux ; mais il est inférieur aux chiffres de 1883, qui dépassaient 22 millions.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ces résultats d'ensemble, la part que chacun de nos treize ports principaux a prise au mouvement général de la navigation pendant l'année dernière.

En voici le tableau exact :

Marseille.....	6.528.399	tonneaux
Le Havre.....	3.282.355	—
Bordeaux.....	2.003.241	—
Dunkerque.....	1.237.167	—
Cette.....	1.159.939	—
Rouen.....	953.891	—
Calais.....	849.087	—
Boulogne.....	741.937	—
Dieppe.....	722.801	—
Saint-Nazaire...	657.231	—
Bayonne.....	232.313	—
Nice.....	114.591	—
Nantes.....	111.092	—

Par les chiffres qui précèdent, on voit combien le port de Marseille, le premier de France, l'emporte sur le deuxième. Encore est-il bon d'ajouter que l'importance du mouvement, cabotage compris, y atteint le chiffre élevé de 9,135,410 tonneaux.

Ce port a réalisé, en effet, l'année dernière, le mouvement maritime le plus considérable que l'on ait noté depuis 75 ans.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

LE

CONGRÈS DES AGRICULTEURS

La première séance de l'assemblée générale annuelle de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a eu lieu mardi à l'hôtel Continental.

Plus de 300 propriétaires, parmi lesquels plusieurs députés et conseillers généraux ; au bureau prennent place: MM. Teisserenc de Bort, président; Léon Say, Foucher de Careil, sénateurs; Ed. Caze et H. Janin.

Après une allocution du président, le secrétaire général lit son rapport sur l'état actuel de la société qui est des plus prospères; l'association a admis le mois dernier dans son sein, trente-deux nouveaux membres.

Sur un rapport de M. Caze, l'assemblée a discuté vivement la réforme de l'assiette de l'impôt foncier et la réfection du cadastre.

Puis M. H. Janin lit un très intéressant rapport sur les inconvénients et les avantages de la prestation en argent et en nature.

Les crutin pour l'élection des membres du conseil d'administration pour 1887 est ensuite ouvert.

Une seule liste porte les noms de tous les membres sortants et obtiendra la presque unanimité des suffrages.

Quant aux candidats proposés en remplacement des membres du conseil décédés ou démissionnaires, ce sont MM. :

Devès, sénateur du Cantal, ancien ministre de l'agriculture ;

Loubet, sénateur de la Drôme ;

Hardon, conseiller général de Seine-et-Marne ;

Casimir-Perier, député de l'Aube ;

M. Guichard, sénateur de l'Yonne ;

Ribot, ancien député du Pas-de-Calais ;

Henri Janin, conseiller général de Seine-et-Oise.

LE BANQUET DE L'HOTEL CONTINENTAL

Le soir, à l'hôtel Continental, cent cinquante convives étaient réunis en un grand banquet de clôture des travaux du congrès.

M. Develle, ministre de l'agriculture, subitement indisposé, s'était fait excuser. M. Teisserenc de Bord, sénateur, présidait le banquet; autour de lui se trouvaient MM. Léon Say, Tirard, Paul Devès, Gomot, Cochery, anciens ministres; MM. Foucher de Careil et Récipon, anciens présidents de la Société ; M. de Lagorsse, secrétaire général de la Société ; MM. de Verninac et Jules Godefroy, secrétaires du congrès ; M. Vassillière, commissaire général du concours agricole ; M. R. Poincaré, chef de cabinet du ministre de l'agriculture ; MM. Tisserand, Léon Philippe, Gabé, directeurs au ministère de l'agriculture ; MM. Ernest Menault, inspecteur de l'agriculture ; J. Cabanes, maire d'Aurillac ; Paul Decauville, Algrave, etc. Parmi les convives, on remarquait aussi M. Alexandre d'Apletscheieff, conseiller d'Etat de l'empereur de Russie. M. d'Apletscheieff est un agriculteur qui exploite lui-même 40,000 hectares de terre ; il a pris le plus vif intérêt aux séances du congrès.

A l'heure des toasts, M. Teisserenc de Bort a pris le premier la parole. Il a exprimé les regrets que causait l'absence de M. Develle, puis il a porté la santé de M. le président de la République. Ce passage de son discours a été particulièrement remarqué et souligné par d'unanimes applaudissements :

.... Messieurs, a dit M. Teisserenc de Bort, les jours d'émotion cruelle que nous venons de traverser nous ont fait sentir la nécessité de nous serrer autour du gouvernement de la République et autour du grand républicain qui le personnifie. Souhaitons que cette union — dont tout le monde comprend la nécessité et qui exige de la part de nos législateurs l'oubli de leurs ambitions personnelles et de leurs querelles intestines — devienne une vérité ; souhaitons qu'elle permette au vénéré président de la République de donner à la France cette stabilité dans les hommes et dans les choses qui est indispensable à un grand pays comme le nôtre...

M. Foucher de Careil a ensuite porté un toast aux anciens ministres présents ; puis il a rappelé que, l'an dernier à pareille époque, bon nombre des agriculteurs présents assistaient, en Hongrie, à un congrès où se débattaient, entre représentants des nations européennes, ces graves problèmes du relèvement agricole. On y tombait d'ac-

cord sur la nécessité d'une *protection* efficace de l'agriculture, mais on convenait aussi que cette protection serait sans effets appréciables si les Etats ne s'entendaient pas entre eux pour résister, d'un commun effort à l'invasion des produits de l'Inde et de l'Amérique. Dans ce congrès, on a jeté (en parole tout au moins) les bases de deux grandes associations douanières internationales, permettant à l'Europe de se défendre chez elle et sur son propre territoire. M. Foucher de Careil a terminé en émettant le vœu que ces associations fussent enfin fondées : il a bu aux Etats-Unis agricoles d'Europe.

M. Léon Say a répondu a M. Foucher de Careil qui, dans son toast, avait fait allusion à la part brillante que l'honorable sénateur a prise à la discussion de diverses questions devant le congrès. M. Léon Say s'est exprimé ainsi :

Messieurs, les anciens ministres me prient de vous remercier, en leur nom, de la cordialité que vient de leur témoigner notre ancien président, M. Foucher de Careil. Personne ne peut apprécier mieux que moi l'amabilité et la courtoisie d'une Société comme la nôtre, car il faut que je compte sur cette amabilité et cette courtoisie pour oser prendre la parole devant les membres d'une Association où j'ai tant d'amis — avec lesquels je suis si peu souvent d'accord.

Je me garderai bien d'aborder ces questions brûlantes dont vient de vous entretenir M. Foucher de Careil. Je me rappelle que, passant ces jours derniers à Lyon et voyant couler le Rhône je me suis dit que je n'aimerais guère y tomber... D'abord parce que je déteste les bains froids, puis je n'aurais pas su *résister au courant*. Cette réflexion, que j'applique à la situation présente, vous donnera la raison de mon silence. Je vais donc m'arrêter sur la question qui nous divise le moins, la question de confraternité et de bonne amitié. Je vous demande de boire avec moi à la prospérité de la Société d'encouragement à l'agriculture. (Applaudissements).

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

L'EAU A PARIS

L'eau n'est pas seulement une chose de première nécessité, tant au point de vue de l'alimentation de l'homme, qu'au point de vue de l'assainissement des habitations et des villes, mais elle est encore utilisée dans les fontaines, les vasques, les bassins des monuments, des constructions et des jardins.

Déjà, dans l'antiquité, à Rome surtout, les eaux étaient largement prodiguées pour le plaisir des yeux. Cette mode n'a pas passé, et à Paris par exemple, on compte un grand nombre de fontaines monumentales, de bassins, de jets d'eau, de cascades. Un des grands et légitimes succès de l'Exposition de 1878, fut certainement la superbe cascade qui se trouve au-dessous du palais du Trocadéro. On se rappelle les applaudissements qui éclatèrent de tous côtés, le jour de l'inauguration de l'Exposition, lorsqu'à un signal convenu, après que le canon venait de tonner, les eaux de cette cascade jaillirent tout à coup, se précipitant de bassin en bassin. L'effet produit fut, en effet, superbe. Nul doute que, pour l'Exposition de 1889, l'eau ne soit également employée à l'ornementation du palais, des parcs et jardins, pour le plus grand agrément des visiteurs.

Une étude sur l'alimentation en eau de Paris est donc ici naturellement à sa place.

A Belgrand revient l'honneur de l'organisation qui fonctionne actuellement pour l'adduction et la distribution de l'eau dans la capitale. Depuis sa mort, le service des eaux est sous les ordres de M. Alphand, qui le dirige avec la science d'ingénieur et d'administrateur qu'on lui connaît et dont il a donné, dans des branches diverses, de si nombreuses preuves.

Paris est l'une des rares villes qui possèdent une double canalisation d'eau. Cette double canalisation a l'énorme avantage de faire distribuer, pour le service public, c'est-à-dire pour l'arrosage des rues, des cours et jardins, le lavage des ruisseaux et les différents usages industriels, l'eau plus ou moins pure provenant du canal de l'Ourcq, de la Seine ou de la Marne, et de réserver l'eau fraîche et limpide, arrivant des sources de la Dhuys et de la Vanne, pour le service privé, c'est-à-dire pour l'alimentation et les usages domestiques.

L'eau prise dans le canal de l'Ourcq, dans la Seine ou dans la Marne est amenée au moyen de machines hydrauliques dans des réservoirs qui ont été construits à des hauteurs correspondant aux quartiers qu'ils doivent desservir. Ainsi, l'eau provenant de l'Ourcq arrive au grand bassin de la Villette et est distribuée dans les quartiers bas, son volume peut s'élever à 140,000 mètres cubes par jour. L'eau puisée en Seine donne un volume de 173,000 mètres cubes, celle de la Marne, de 68,000 mètres cubes. Si on y ajoute 11,000 mètres cubes provenant des puits de Grenelle et de Passy, on a un total de 392,000 mètres cubes par jour pour le service public.

Passons maintenant au service privé. La Dhuys fournit 22.000 mètres et la Vanne 100,000 mètres cubes. Les eaux de ces sources sont amenées à Paris au moyen d'aqueducs, dus à Belgrand et qui sont considérés comme de merveilleux travaux d'art. La Dhuys est un affluent du Surmelin, petite rivière qui tombe dans la Marne, entre Dormans et Château-Thierry. La source principale est placée à 131 kilomètres de Paris et à 128 mètres d'altitude. Cette hauteur permet d'amener les eaux à Paris, à la cote 108, et par suite de les utiliser pour desservir les quartiers élevés.

Les sources de la Vanne, petite rivière qui se jette dans l'Yonne, à Sens, sont situées à 133 kilomètres de Paris ; elles sont au nombre de onze, leur altitude moyenne est de 111 mètres et elles arrivent à Paris à la cote 85 ; elles desservent les quartiers bas. Aux eaux de la Vanne sont venues s'ajouter, depuis quelques années, les sources de Cochepies, situées dans la même vallée : elles donnent un débit de 20,000 mètres cubes, ce qui fait un total, avec les eaux de la Dhuys et de la Vanne, de 142,000 mètres cubes d'eaux de source. La population de Paris étant d'environ 2,500,000 habitants, on voit que l'on a à peu près 50 litres d'eau de source par habitant et par jour et 170 litres d'eau de rivière.

Cette quantité d'eau de source est loin d'être suffisante ; pour opérer le service d'une manière complète et définitive, au point de vue hygiénique ; il faudrait pouvoir disposer, comme à Londres, de 150 litres d'eau de source par habitant, et pour cela, il serait nécessaire d'amener un supplément de ces eaux de 240,000 mètres cubes.

L'administration de la Ville de Paris a donc décidé, d'accord avec le Conseil municipal, de faire de nouvelles dérivations de sources pour amener ce supplément à Paris.

Après de nombreuses études, on a découvert deux groupes de sources, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, qui rempliront parfaitement ce but. Celles de l'Est sont les sources de la Voulzie, affluent de la Seine, située près de Provins ; elles ne donnent qu'un volume de 70.000 m. c. environ. Mais, d'autres sources situées dans le voisinage, notamment celles de Villemes et de St-Thomas, seront également captées, et le volume de l'eau fournie de ce côté pourra être porté au total de 120.000 m. c. L'acqueduc à construire aura 135 kilomètres de longueur et amènera les eaux à Paris, à la cote 80, qui est à peu près celle des eaux de la Vanne.

A l'Ouest de Paris, on a rencontré près de Verneuil, au confluent de la Vigue et de l'Avre (affluents de l'Eure), de très belles sources (Le Nouvel, Erigny, les Graviers, Foisy, Lesieur et Lebreuil), très faciles à capter, donnant un débit de 120.000 m. c. et pouvant être facilement conduites à Paris, au moyen d'un aqueduc de 134 kilomètres, à la cote 95.

Toutes ces sources viennent d'être achetées, les dépenses pour les travaux d'adduction et de distribution de ces nouvelles eaux ne s'élèvera pas à moins de 80 millions. Les travaux seront répartis dans une

période de six à huit années, mais l'on fera en sorte de terminer l'aqueduc de l'Ouest avant l'Exposition de 1889, ce qui est de la plus haute importance, car un débit supplémentaire de 120.000 m. c. à cette époque ne sera pas à dédaigner, étant donné les besoins nouveaux à satisfaire. Bien que ces projets fussent depuis longtemps à l'étude, il est certain que l'Exposition a hâté leur réalisation, et ce progrès pour l'alimentation en eau de Paris, qui va constituer un bienfait pour la population, peut être porté à son acquit.

PETITE CORRESPONDANCE

M. V. R. à Chateaudun. — Vous nous demandez si nous publions chaque semaine une chronique des travaux ; depuis le premier numéro, c'est-à-dire depuis le 20 novembre 1886, nous avons donné une chronique des travaux et nous en donnerons une chaque semaine, nous avons également l'intention de publier une série de dessins sur les chantiers afin que vous puissiez suivre pour ainsi dire au jour le jour les progrès de l'Exposition.

M. D. B. à Laon. — Nous avons publié tous les cahiers des charges *in extenso* et nous publierons au fur et à mesure les adjudications. Nous nous attachons d'ailleurs à faire un journal très complet dont la collection sera un véritable manuel des annales de l'Exposition. Vous avez vu que nous avons donné tous les plans et engins de l'Exposition, tous les actes officiels, tous les comptes-rendus des commissions, les documents et les nouvelles concernant l'Exposition. Nous continuerons comme par le passé, nous avons également publié des articles, tant sur l'Exposition que sur les questions commerciales.

M. F. H., à Paris. — Ne croyez pas tous les bruits qui peuvent être mis en circulation au sujet de la date de l'Exposition ; l'Exposition est bien fixée, par une loi, en 1889, les travaux sont d'ailleurs, en ce moment, exécutés dans les délais fixés, et une grande partie des crédits ont été déjà votés par la commission des 43.

M. A. S. à Genève. — Les nouvelles venant de l'étranger, au sujet de la participation des diverses nations à l'Exposition, sont extrêmement satisfaisantes. Nous accueillerons très favorablement les communications que vous voudrez bien nous adresser.

M. J. C. à Barcelone. — Nous vous remercions de vos témoignages de sympathie, vous trouverez tous les renseignements que vous nous demandez, dans le numéro du *Bulletin*, que nous vous envoyons.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.



LE GRESHAM
Cie ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
ACTIF près de **94 MILLIONS 1/2**
RENTES VIAGERES
Aux taux de **10, 15 et 17 %** suivant l'âge
Payables sans frais et au cours dans toute l'Europe
Prospectus et Renseignements donnés gratuitement aux personnes qui les demandent
20, RUE DE PROVENCE, A PARIS

CHAMPAGNE
St-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

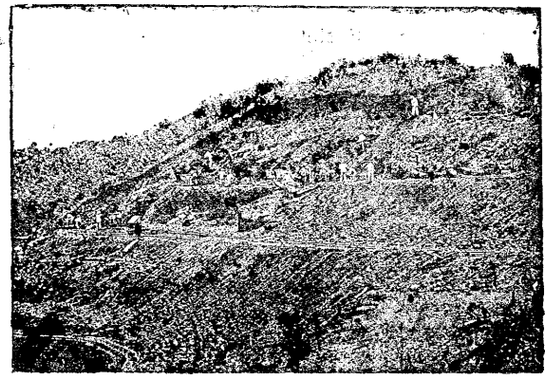
HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti,** ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
4700 CLIENTS EN 10 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 41 MILLIONS DE FRANCS
33 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (21) depuis qu'il existe

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Évry-Petit-Bourg ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRE CONTENANT 250 GRAVURES

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Chateaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Études techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS. — 3, Boulevard de Strasbourg, 3. — PARIS

Deuxième année. — N° 14. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 19 Février 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE GR XIV 329

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie. 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

Nos gravures.
PARTIE OFFICIELLE. — Adjudication.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission de garantie.
Chronique des Travaux.
Échos.
La Tour Eiffel.
Revue Financière.

NOS GRAVURES

Nous avons publié, dans notre numéro du 5 février, une perspective générale du Palais du Champ de Mars, ou plutôt des divers palais du Champ de Mars groupés en un immense forum suivant le plan établi et présenté par le Directeur général, M. Alphand.

Nous nous proposons de détacher chacun de ces palais de l'ensemble pour les présenter au public séparément, tels qu'ils ont été dressés par les architectes et approuvés par la commission des 43 et par le Ministre :

Le palais des machines, par M. Dutert, côté de l'École Militaire;

Les palais des Arts, par M. Formigé, à l'extrémité opposée, côté du jardin actuel;

Le palais des Industries ou expositions diverses, par M. Bouvard, au centre.

Nous commencerons par les esquisses de disposition générale, pour arriver aux détails de forme, à mesure qu'ils prendront corps.

La partie des expositions diverses se détache en fer à cheval sur le jardin central qu'elle enveloppe de trois côtés, par un léger portique à jour sous lequel seront installés les cafés, restaurants, boutiques et attractions diverses.

Nous en donnons aujourd'hui un fragment : c'est une vue de la façade du fond regardant le Trocadéro, avec coupes sur les galeries adjacentes.

La partie centrale de cette façade, qui forme aussi la partie centrale de l'Exposition, est occupée par un grand vestibule largement ouvert sur le devant, qui se relie à droite et à gauche avec le portique promenoir, et en arrière avec une grande nef de 30 mètres de largeur aboutissant à la salle des machines.

Ce vestibule est surmonté d'un dôme qui forme motif principal de décoration et marque la grande entrée de cette partie de l'Exposition. Une arcade, coupée au tiers de sa hauteur par un balcon d'où la vue s'étendra sur tous les jardins, occupe le centre de ce motif, qu'encadrent deux immenses pylônes soutenant un fronton dans lequel sera probablement sculpté une glorification de l'Exposition. Au pied de ces pylônes on réservera la place de deux groupes allégoriques en haut relief.

Deux bas côtés épaulent cette ordonnance qu'ils raccordent avec les portiques de pourtour.

Ces portiques de circulation et de réjouissance autour du jardin seront composés de simples petites colonnettes en fonte très fines, qui supporteront une haute frise ornée, masquant les toitures des galeries ou fermes de 25 mètres actuellement en cours d'exécution. Toute la décoration de ces portiques sera formée par cette frise très brillante, sur laquelle seront figurés en sculpture et peinture les attributs correspondants aux expositions diverses. Les motifs des boutiques à l'intérieur, ceux des jardins, à l'extérieur compléteront l'effet.

La construction proprement dite de cette partie de l'Exposition, l'ossature générale, sera en fer, avec remplissage en maçonneries légères de briques et parements en stoff, terre cuite, céramique ou mosaïque, suivant le cas et suivant les fonds dont on disposera, ou encore, suivant le concours qu'on obtiendra des exposants.

Le dôme, également en fer, sera en partie vitré en coupole; sa décoration extérieure, aussi bien que celle des pavillons d'angle, sera en plomb, cuivre ou zinc estompé se détachant sur les couvertures en ardoises métalliques.

Nous en donnerons ultérieurement les détails.

PARTIE OFFICIELLE

Adjudication en un lot des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations des Palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, des Galeries Rapp et Desaix et de leurs annexes, dans le Champ de Mars.

1. Le lundi 8 février 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations des Palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, des Galeries Rapp et Desaix et de leurs annexes, dans le Champ de Mars; lesquels travaux sont évalués à 460,692 francs 59 centimes, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 25,000 fr.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et des plans sont déposés à la Direction

générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, ou l'on pourra prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de terrassements et de maçonnerie pour les fondations des palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, des galeries Rapp et Desaix et de leurs annexes dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite, on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche seront obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 7 février 1887.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,

EDOUARD LOCKROY.

Je soussigné, entrepreneur de maçonnerie demeurant à , après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de terrassements et de maçonneries ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des terrassements et des maçonneries pour fondation des Palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, des galeries Rapp et Desaix et de leurs annexes, dans le Champ de Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit évalués à la somme de quatre cent six mille six cent treize francs huit centimes, moyennant un rabais de . . . (*en toutes lettres*) sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1887.

(*Signature.*)

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer, à notre prochain numéro, la publication du Cahier des Charges de cette adjudication. Ceux de nos abonnés ou lecteurs, qui désireraient en prendre connaissance, n'auront qu'à se présenter au Bureau du Journal ou chez M. Robert, imprimeur, 19, faubourg Saint-Denis.

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 10 février 1887, sont nommés membres du comité technique d'électricité : MM. BOULÉ (Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées et DENAYROUSE, ancien député.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

CANTAL

Comité départemental

Président : M. Amédée DELZONS, ancien député, à Aurillac.

Vice-président : M. RATIER, 1er adjoint au maire d'Aurillac.

Secrétaires : MM. BRUEL-REVEL, banquier, président du comice agricole à Aurillac; PETIT, professeur départemental d'agriculture à Aurilac.

EURE

Comité départemental

Président : M. PAPON, député.

Vice-président : M. DUCY, maire d'Evreux.

Secrétaire : M. FERRAY, adjoint au maire d'Evreux.

Trésorier : M. CORDIER, ingénieur en chef de l'Eure.

COTES-DU-NORD

Comité départemental

Président d'honneur : M. G. DELATTE, préfet des Côtes-du-Nord.

Président : M. PRADAL, conseiller général, maire de Saint-Brieuc.

Vice-Président : M. BARATOUX, conseiller général, vice-président du Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France.

Secrétaire : M. GILBERT, directeur des Forges et Aciéries de Saint-Brieuc.

Sous-Comité de l'arrondissement de Saint-Brieuc

Président : M. BESNIER, conseiller général, armateur à Binic.

Vice-Président : M. THIÉBAUT, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Secrétaire : M. LIMON, conseiller général, agriculteur à Saint-Brandon.

BASSES-PYRÉNÉES

Comité Départemental

Président : M. PROSZINSKI, ingénieur en chef des ponts et chaussés.

Vice-présidents : MM. ROUSSILLE, président du tribunal de commerce à Pau. DÉTROYAT, président de la chambre de commerce, banquier à Bayonne. DAMBOURGÈS, président du comice agricole de Mauléon-Tardetz, propriétaire à Mauléon. ARIES, président de la chambre des arts et manufactures, négociant à Oloron. VIDAL, conseiller général, vice-président de la Société d'Agriculture à Orthez.

Secrétaire général : M. BEAUGEY, ingénieur des mines à Pau.

Secrétaires : MM. le docteur DELVAILLE, délégué de la société des sciences et arts à Bayonne. de SOUIHY, maire de Mauléon. DUHALDE, membre de la chambre consultative des arts et manufactures à Oloron. CESCAS, président de la Société départementale de médecine, vétérinaire à Orthez.

Assesseurs : MM. DE CASTARÈDE, président de la Société d'Agriculture et maire à Uzos; HAULON, président du tribunal de commerce, conseiller général à Bayonne; BARATCHART, propriétaire et maire à Saint-Palais; SOUVIRON, président du tribunal de commerce, négociant à Oloron; DE LESTAPIS, président du Comice agricole de Lagor-Arthez, propriétaire à Mont (Lagor).

Sous-comité du l'arrondissement de Pau

Président : M. ROUSSILLE, président du tribunal de commerce à Pau.

Vice-président : DE CASTARÈDE, président de la Société d'Agriculture et maire à Uzos.

Secrétaire : BEAUGEY, ingénieur des mines à Pau.

Sous-comité de l'arrondissement de Bayonne

Président : M. DÉTROYAT, président de la chambre de commerce et banquier à Bayonne.
Vice-président : HAULON, président du tribunal de commerce, conseiller général à Bayonne.
Secrétaire : Dr DELVAILLE, délégué de la Société des Sciences et Arts à Bayonne.

Sous-comité de l'arrondissement d'Oloron

Président : M. ARIES, président de la Chambre des Arts et Manufactures, négociant à Oloron.
Vice-président : M. SOUVIRON, président du tribunal de commerce, négociant à Oloron.
Secrétaire : DUHALDE, membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures à Oloron.

Sous-comité de l'arrondissement de Mauléon

Président : M. DAMBOURGÈS, président du Comice agricole à Mauléon-Tardetz, propriétaire à Mauléon.
Vice-président : M. BARATCHART, propriétaire et maire à Saint-Palais.
Secrétaire : M. de SOUHY, maire de Mauléon.

Sous-comité de l'arrondissement d'Orthez

Président : M. VIDAL, conseiller général, vice-président de la Société d'agriculture à Orthez.
Vice-président : M. de LESTAPIS, président du Comice agricole de Lagor-Arthez, propriétaire à Mont (Lagor).
Secrétaire : M. CESCAS, président de la Société départementale de médecine-vétérinaire à Orthez.

ERRATUM

Par interversion de lettre, au moment de la mise en pages, le nom de M. MAINDRON a été inexactement orthographié MANIDRON, dans le tableau du personnel de la direction générale de l'exploitation que nous avons publié dans notre dernier numéro. Ce n'est qu'une erreur sans importance. M. Maindron, qui a été pendant vingt ans secrétaire de l'Académie des sciences et auquel on doit quelques ouvrages artistiques et littéraires de grande valeur, est assez connu pour que tous nos lecteurs aient, d'eux-mêmes, rectifié cette coquille. M. Maindron est de plus toujours secrétaire à l'Institut.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMISSION

Consultative de Contrôle et de Finances

La Commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 a tenu de nouveau sa séance, hier matin, dans le lieu ordinaire de ses réunions, au boulevard Saint-Germain.

M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, presque complètement guéri de l'accident qui l'avait forcé à réunir les Commissions dans son cabinet, a pu se rendre dans la salle de la Commission et a présidé la séance.

L'ordre du jour appelait l'examen des propositions relatives à la manutention dans l'Exposition universelle. M. Tirard, rapporteur et président de la sous-commission d'exploitation a pris le premier la parole et a exposé le système examiné par la sous-commission et qui consiste à laisser aux exposants toute liberté au point de vue de la manutention de leurs produits tout en mettant à leur disposition les moyens et le matériel nécessaires pour l'exécution rapide et aussi peu onéreuse que possible des opérations multiples de la manutention qui consiste comme on le sait, les produits une fois apportés : dans leur transport sur l'emplacement désigné à chaque exposant, dans l'ouverture et le déballage des colis, dans le remisage des caisses pendant la durée de l'Exposition ; enfin, dans le réemballage et le transport à l'issue des opérations.

M. Jacques, rapporteur de la sous-commission des finances établit ensuite qu'il a paru impossible, dans l'espèce, de recourir à l'adjudication puisque la liberté pleine et entière devait être laissée aux exposants de recevoir les produits à leur guise, il ne pouvait s'agir que de la concession d'une autorisation d'offre de service, concession, qui, par son caractère même échappe à l'adjudication.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, expose ensuite quelle série de concours il faudrait grouper, pour mener à bien l'entreprise délicate de la manutention. Il s'est adressé, pour le personnel, aux Compagnies des chemins de fer, qui amèneront à Paris 70 0/0 des colis ; pour l'emmagasinage, à la Chambre de commerce de Paris qui, si elle renonce, pour 1889, à l'opération générale de la manutention, ne se désintéresse pas, cependant, à l'Exposition elle-même, et qui pourrait prêter ses magasins en vue de remisage. M. Berger a eu enfin des conférences avec le syndicat général des emballeurs, et il est en pourparlers avec une maison importante, qui, réunissant ces différents concours, fournirait aux exposants ces conditions de bon marché et de sécurité réclamées par les deux sous-commissions.

Ce système est mis aux voix par le Ministre et adopté par la Commission.

La question des entrées à l'Exposition, le soir, et de l'éclairage, vient ensuite à l'ordre du jour, sur la demande de M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier et président de la société de garantie ; la discussion en est remise à la prochaine séance en vue d'un examen supplémentaire dans les sous-commissions et de la distribution d'un rapport spécial de M. le Directeu général de l'exploitation. La séance est levée à midi.

La pétition contre la tour Eiffel a fourni la matière de nombreux articles. Est-il bien nécessaire d'en ajouter un à la collection ? Nous publions toutes les pièces : la protestation d'abord, ensuite la réponse de M. Eiffel, et enfin la lettre si spirituelle de M. le Ministre du commerce et de l'industrie ; nous n'éprouverions pas le besoin de compléter un dossier si complet si nous n'étions pas le journal de l'Exposition.

Nous comptons des amis parmi les signataires de la protestation, et ce n'est pas sans quelque surprise que nous avons vu leur nom au bas de phrases presque aussi longues que la tour elle-même ; nous croyons aussi qu'ils ont été quelque peu surpris eux-mêmes d'avoir signé une pièce si frémissante, ils ne s'étaient jamais sentis autant d'indignation contre la tour Eiffel avant l'apparition de la protestation ; la vivacité des sentiments qu'ils expriment a été pour beaucoup d'entre eux une révélation ; il y a même un contraste singulier entre le ton belliqueux de cet épître et le caractère pacifique qui anime la plupart des signataires, un certain nombre d'entre eux ont évidemment donné leurs noms sans lire le morceau.

Nous n'avons pas l'intention de réfuter les arguments invoqués, car, nous n'apercevons pas ce que le Champ de Mars pourra perdre avec la tour Eiffel ; nous confessons même notre ignorance : nous n'avons aucune idée de ce que pourra être cette gigantesque construction métallique, et personne, pas même M. Eiffel, ne peut en avoir une idée. S'il en est ainsi, la tour sera une curiosité au point de vue de la science métallurgique. Mais, nous ne regardons même pas ici la question de l'art, qui semble si fort passionner quelques-uns de nos concitoyens, et que nous sommes impuissants à trancher, puisque nous ne pouvons même deviner, ni ce que la tour sera, ni l'effet qu'elle produira, nous parlons ici de l'intérêt de l'Exposition. Personne ne peut ignorer, pas même ceux qui vivent plus spécialement dans les régions de l'idéal, que la tour Eiffel a déjà sa légende, qu'elle est populaire, qu'elle a excité une curiosité universelle, qu'elle attirera un grand nombre de visiteurs, tant en France qu'à l'étranger, qu'elle produira des recettes que « la commerciale Amérique » ne dédaignerait certes pas.

Quand il n'y aurait que cet intérêt, il nous semble que les partisans de l'Exposition (et les signataires de la protestation sont assurément tous des partisans de l'Exposition) auraient dû contenir une indignation qui pouvait d'autant moins facilement s'exercer, qu'ils sont moins compétents pour juger une construction dont les ingénieurs et les constructeurs les plus éminents ont reconnu l'utilité, la hardiesse et l'ordonnance.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Lundi 14 a eu lieu au tribunal de commerce l'adjudication des travaux de nivellement général et de construction du réseau d'égouts du Champ de Mars.

L'adjudication a été faite en un seul lot sur la mise à prix de 780,000 francs avec obligation pour l'adjudicataire de fournir un cautionnement de 23,000 francs ; dix-sept concurrents avaient fait des offres.

MM. Huguet, Versillé et Alfred Ap-

pay ayant offert un rabais de 43 francs 30 0/0 ont été déclarés adjudicataires.

Le chantier des terrassements et des fondations. — Les piliers de la Tour. — Les travaux du réseau d'égout. — La galerie des machines.

Les gelées sont-elles terminées? Il faut l'espérer, car les travaux ont dû être suspendus pendant plusieurs jours; mardi ils ont pu être repris; mais, mercredi et jeudi, la gelée est revenue, vendredi le temps paraissait s'adoucir; le chantier, dirigé par M. Manoury, est néanmoins en pleine activité; nous n'avons pas de nouveaux renseignements à ajouter à ceux que nous avons déjà donnés. On creuse des puits, on transporte des terres, on poursuit les terrassements et les fondations.

***

Le chantier de la Tour de 300 mètres qui se trouve dans le parc près de la Seine présente d'une semaine à l'autre l'aspect le plus varié; il n'y a plus de pelouses, les deux petits lacs sont entourés de grillages, et celui qui est situé du côté de Paris a été en partie comblé. On voit aujourd'hui très clairement les quatre grands cratères des piliers de la tour. Le pilier 1, celui qui est situé près de la Seine, du côté de Paris et qui présente les plus grandes difficultés est le moins fouillé, il est à peine creusé; le pilier 2 qui se trouve près du Champ de Mars est celui qui est le plus avancé et a l'aspect d'un grand précipice à hautes murailles de terre; le pilier 3, près du Champ de Mars, sur le même côté que le pilier 2, est vigoureusement attaqué, et quoique ses fondations ne soient pas aussi profondes que celles du pilier 2, des rails sont installés et des wagonnets transportent les terres; les fouilles du pilier 4 qui est près de la Seine du côté de Grenelle sont plus avancées que celles du pilier 1, mais sont encore assez superficielles: Nous n'avons rien à ajouter aux détails techniques que nous avons donnés dans notre dernier numéro.

***

Les travaux de nivellement général et de réseau d'égouts destiné a desservir les jardins et palais de l'Exposition ont été adjugés et vont pouvoir commencer mardi, ils occuperont 500 ouvriers.

Les travaux de la Grande Galerie des machines, qui s'étendra devant l'Ecole Militaire, viennent d'entrer dans leur première phase, par l'établissement d'un puits de sondage demandé par le service des constructions métalliques de M. Paulin Arrault. Ce service s'est mis à l'œuvre dès que la commission eut adopté le profil de la courbe de la ferme de 110 mètres de portée, ainsi que le dispositif des croisillons, et, depuis quatre mois, d'innombrables cahiers de papier ont été couverts de chiffres pour calculer les mouvements fléchissants, les efforts tranchants, les mouvements d'inertie, les réactions, etc., etc., et pour chercher des formules nouvelles donnant satisfaction à l'architecte, en ne modifiant pas la forme principale à laquelle il tenait tant. On voulait aussi ne point sortir des limites budgétaires adoptées, et, en calculant avec le plus grand soin toutes les portions de cette colossale ossature, on est arrivé à un poids de 110 kilogrammes au mètre carré.

Lorsque le gigantesque Hall s'élèvera, superbement orné par M. Dutert, architecte, il ne faudra pas oublier l'œuvre de l'ingénieur, disparue sous l'habillement artistique du fer, œuvre ingrate, difficile et si utile, qui aura rendu le projet primitif exécutable dans les conditions les plus économiques. L'étude et la sérieuse mise au point du projet font qu'aujourd'hui les plus grands constructeurs de France sont tentés par l'entreprise de cette nef gigantesque.

Savoir employer judicieusement le fer et l'acier n'est pas une mince affaire pour l'ingénieur, et si l'on a eu en 1878 la « ferme De Dion » l'Exposition de 1889 consacrera sans nul doute la « ferme Contamin ».

Les calculs étant terminés, il a fallu passer à l'exécution des plans qui sont aujourd'hui achevés. Il ne reste plus qu'à terminer quelques études complémentaires pour procéder dans quelques jours à l'adjudication officielle.

Ce principe de la ferme est la forme ogivale, avec une base de 110 mètres et une hauteur de 43 mètres 50 au-dessus du sol. Cet arc immense, est divisé en deux portions qui sont reliées entre elles par une rotule, à la partie haute, et qui reposent simplement sur le sol au moyen de tourillons en acier de 0, 50 cent. de diamètre.

Pour se rendre compte du poids que devra supporter chaque tourillon, en tenant compte d'un vent soufflant en tempête, il suffit de dire qu'il passera par ce point une force verticale de 272,000 kilog., qui doit être équilibrée par une réaction de même force. Les fondations devront donc être calculées avec le plus grand soin sur les points ou reposeront les tourillons, avant de mettre à exécution les maçonneries. C'est pour cela qu'il a été de toute nécessité d'exécuter des sondages sur ces points-là afin de se rendre un compte exact du sous-sol.

Malheureusement, les sondages entrepris n'ont pas donné de bons résultats en beaucoup d'endroits, le sable d'alluvion, que l'on devait trouver à 4 m. 50 au-dessous du sol, sur une épaisseur de 3 m. 15, a été enlevé par suite des bouleversements successifs du Champ de Mars et remplacé par un remblai sans consistance, au-dessous duquel se trouve une légère couche de sable silicieux qui précède la couche d'argile.

La question des fondations n'est donc pas encore définitivement tranchée ; et, seul, le résultat définitif des sondages permettra aux ingénieurs d'étudier le système de fondations le plus économique.

Dans un prochain numéro du *Bulletin Officiel* nous donnerons la disposition des fondations de ces assises telle qu'elle aura été adoptée par le Conseil des travaux.

Ces fondations devront être exécutées avec le plus grand soin, car le plus faible tassement pourrait entraîner des déformations dans les combles, et, bien que les sondages ne soient pas dans les attributions du service des constructions métalliques, ils font tellement partie de l'ensemble que M. Contamin n'a voulu laisser à personne le soin de calculer les fondations.

La ferme de 110 mètres doit s'élever majestueusement dans les airs et ne doit, sous aucune action extérieure s'abaisser seulement d'un centimètre.

ÉCHOS

L'éclairage à l'électricité de l'Exposition

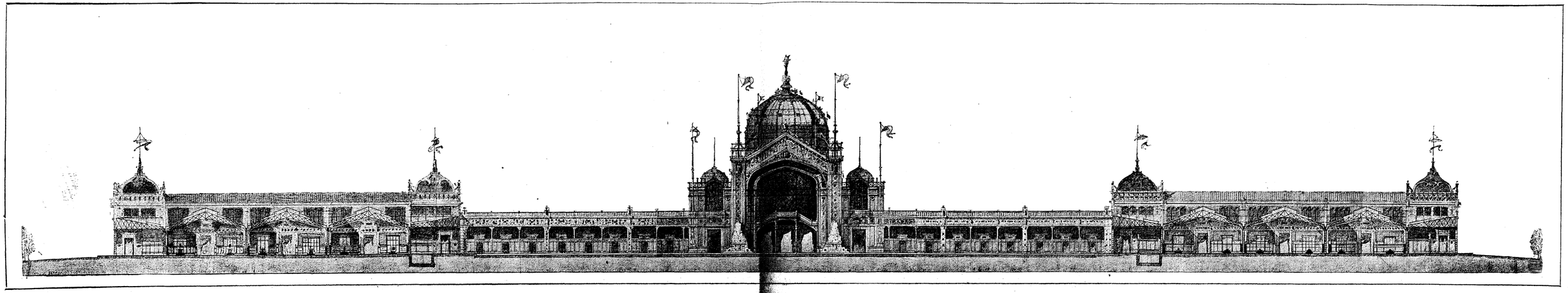
Mardi dernier les sous-commissions des travaux et de l'exploitation ont examiné, avant sa transmission à la sous-commission des finances, le projet présenté par M. Georges Berger pour l'éclairage de l'enceinte du Champ de Mars.

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES

FAÇADE DU FOND REGARDANT LE TROCADÉRO, AVEC COUPES SUR LES GALERIES ADJACENTES (Projet de M. BOUVARD, architecte)



Supplément au *Bulletin Officiel de l'Exposition*, du 19 février 1887.

Cet éclairage, qui atteindra une intensité lumineuse de 300,000 becs Carcel, équivalant, par conséquent, à cinq fois environ celle produite par tout l'éclairage municipal au gaz de la ville de Paris, serait réalisé par le syndicat de tous les électriciens français et étrangers qui s'occupent spécialement de lumière électrique. La combinaison projetée n'entraînerait aucune dépense supplémentaire de la part de l'administration. Elle avait été étudiée préalablement par le comité technique d'électricité, qui avait donné un avis favorable.

L'Exposition et l'Italie

(Extrait du *Bulletin* de la Chambre de commerce française de Milan, le 5 février 1887.)

Le 26 décembre, reçu une lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, a propos de l'Exposition universelle de 1889, dont voici le texte : « Paris, quai d'Orsay n° 25, le 26 décembre 1886. M. le président, vous avez bien voulu m'informer que la Chambre de commerce française de Milan était toute disposée à prêter son concours à l'œuvre de l'Exposition Universelle de 1889, et à provoquer dans la plus large mesure possible la participation des Italiens à cette Exposition, je suis heureux de féliciter la Chambre de commerce de ses sentiments patriotiques, et je vous prie de vouloir bien vous faire auprès d'elle l'interprète de mes vifs remerciements. Je donne d'ailleurs des ordres pour qu'il lui soit fait envoi des divers documents qui pouront lui permettre de répondre aux demandes de renseignements qui lui seraient adressées. Recevez, etc. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général, signé : Ed. Lockroy. »

M. Joseph Martin.

Dans sa dernière séance, la Société de Géographie a décerné une médaille d'or à M. Joseph Martin, pour son voyage en Sibérie et à travers les monts Stanavoï, dans la contrée presque inconnue, entre la Léna et le fleuve Amour.

M. Martin a passé cinq années dans ces contrées.

Cet intrépide voyageur vient de visiter au delà des monts Stanavoï, des régions où jusqu'à présent personne avant lui n'avait osé pénétrer. Il a parcouru une distance de 2,300 kilomètres, à travers un désert de neige et de glace, sans trace d'habitation.

L'itinéraire a été dressé à la section topographique militaire de l'état-major général à Saint-Pétersbourg, où il a reçu le plus bienveillant accueil.

Dans une prochaine séance à la Société de Géographie, M. Martin rendra compte de son long et périlleux voyage.

Quant à ses collections minéralogiques, botaniques, ethnographiques, ses photographies et ses dessins, ils feront partie du musée du Trocadéro, auquel notre compatriote les a offerts.

Convention franco-suisse pour les marques de fabrique

Le président de la Confédération, M. Drozt et M. Arago, ambassadeur de France, ont signé l'acte ratifiant l'article additionnel à la convention de 1882, dans le but de protéger, pendant quinze ans, les marques de fabrique des deux pays, à partir du jour du dépôt, sans imposer l'obligation d'une nouvelle inscription.

Champagne Ch. Farre, Reims

LA TOUR EIFFEL

Protestation adressée à M. Alphand

A monsieur Alphand

Monsieur et cher compatriote,

Nous venons, écrivains, peintres, sculpteurs, architectes, amateurs passionnés de la beauté, jusqu'ici intacte de Paris, protester de toutes nos forces, de toute notre indignation, au nom du goût français méconnu, au nom de l'art et de l'histoire français menacés, contre l'érection en plein cœur de notre capitale, de l'inutile et monstrueuse tour Eiffel, que la malignité publique, souvent empreinte de bon sens et d'esprit de justice, a déjà baptisée du nom de « tour de Babel ».

Sans tomber dans l'exaltation du chauvinisme, nous avons le droit de proclamer bien haut que Paris est la ville sans rivale dans le monde. Au-dessus de ses rues, de ses boulevards élargis, le long de ses quais admirables, du milieu de ses magnifiques promenades, surgissent les plus nobles monuments que le génie humain ait enfantés. L'âme de la France, créatrice de chefs-d'œuvre, resplendit parmi cette floraison auguste de pierre. L'Italie, l'Allemagne, les Flandres si fières à juste titre de leur heritage artistique, ne possèdent rien qui soit comparable au nôtre, et de tous les coins de l'univers, Paris attire les curiosités et les admirations. Allons-nous donc laisser profaner tout cela? La ville de Paris va-t-elle donc s'associer plus longtemps aux baroques, aux mercantiles imaginations d'un constructeur de machines, pour s'enlaidir irréparablement et se déshonorer? Car la tour Eiffel, dont la commerciale Amérique elle même ne voudra t pas, c'est, n'en doutez point, le déshonneur de Paris. Chacun le sent, chacun le dit, chacun s'en afflige profondément, et nous ne sommes qu'un faible écho de l'opinion universelle, si légitimement alarmée. Enfin, lorsque les étrangers viendront visiter notre Exposition, ils s'écrieront, étonnés : « Quoi, c'est cette horreur que les Français ont trouvée pour nous donner une idée de leur goût si fort vanté ? » Et ils auront raison de se moquer de nous, parce que le Paris des gothiques sublimes, le Paris de Jean Goujon, de Germain Pilon, de Puget, de Rude, de Barye, etc., sera devenu le Paris de M. Eiffel.

Il suffit, d'ailleurs, pour se rendre compte de ce que nous avançons, de se figurer un instant une tour vertigineusement ridicule, dominant Paris, ainsi qu'une gigantesque et noire cheminée d'usine, écrasant de sa masse barbare Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, la tour Saint-Jacques, le Louvre, le dôme des Invalides, l'Arc de Triomphe, tous nos monuments humiliés, toutes nos architectures rapetissées, qui disparaîtront dans ce rêve stupéfiant. Et pendant vingt ans nous verrons s'allonger sur la ville entière, frémissante encore du génie de tant de siècles, nous verrons s'allonger comme une tache d'encre, l'ombre odieuse de l'odieuse colonne de tôle boulonnée.

C'est à vous, monsieur et cher compatriote, à vous qui aimez tant Paris, qui l'avez tant embelli, qui tant de fois l'avez protégé contre les dévastations administratives et le vandalisme des entreprises industrielles, qu'appartient l'honneur de le défendre une fois de plus. Nous nous en remettons à vous du soin de plaider la cause de Paris, sachant que vous y dépenserez toute l'énergie, toute l'éloquence que doit inspirer à un artiste tel que vous l'amour de ce qui est beau, de ce qui est grand, de ce qui est juste. Et si notre cri d'alarme n'est pas entendu, si nos raisons ne sont pas écoutées, si Paris s'obstine dans l'idée de déshonorer Paris, nous aurons du moins, vous et nous, fait entendre une protestation qui honore.

Ont déjà signé :

E. Meissonnier, Ch. Gounod, Charles Garnier, Robert Fleury, Victorien Sardou, Edouard Pailleron, H. Gérome, L. Bonnat, W. Bouguereau, Jean Gigoux, G. Boulanger, J.-E. Lenepveu, Eug. Guillaume, A. Wolf, Ch. Questel, A. Dumas, François Coppée, Leconte de Lisle, Daumet, Français, Sully-Prudhomme, Elie Delaunay, E. Vaudremer, E. Bertrand, G.-J. Thomas, François, Henriquel, A. Lenoir, G. Jacquet, Goubie, E. Duez, de Saint-Marceaux, G. Courtois, P.-A.-J. Dagnan-Bouveret, J. Wencker, L. Doucet, Guy de Maupassant, Henri Amic, Ch. Grandmougin, François Bournaud, Ch. Baude, Jules Lefebvre, A. Mercié, Cheviron, Albert Jullien, André Legrand, Limbo, etc., etc.

—⊕—

Une Conversation de M. Eiffel

Le *Temps* reproduit une conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. Eiffel, nous la publions parce qu'elle confirme tous les renseignements que nous avons reçus de lui et que nous avons donnés déjà dans nos premiers numéros.

Tout d'abord, nous dit M. Eiffel, il y a parmi les signataires quelques noms qui m'étonnent. Ainsi, M. Charles Garnier fait partie de la commission même de la tour. Il ne s'est rien fait qu'il ne l'ait approuvé, c'est donc contre lui-même qu'il proteste. J'avoue ne point comprendre.

Ensuite, pourquoi cette protestation se produit-elle si tard? Elle aurait eu sa raison d'être il y a un an, lorsqu'on discutait mon projet. On l'aurait admise aux débats comme une opinion dont on aurait eu à examiner la valeur. Aujourd'hui elle est inutile, tous nos contrats sont passés. La tour coûtera entre cinq et six millions à construire. Je la construis pour l'Etat, l'Etat m'accorde une première subvention de quinze cent mille francs, plus le droit d'exploiter le monument pendant l'Exposition. Après l'Exposition, l'Etat la cédera à la Ville de Paris, qui, comme seconde subvention, m'accorde à son tour le droit de l'exploiter pendant vingt ans. Ce délai écoulé, la tour appartiendra définitivement à la Ville, qui en fera ce qui lui plaira. Tout cela est signé et paraphé depuis plusieurs mois, il est donc aujourd'hui impossible d'y revenir. Il y a plus, les travaux sont commencés, les fondations sont posées, et le fer nécessaire à l'édification est déjà commandé. Il me semble qu'il eût été digne des noms illustres apposés au bas de la protestation de s'épargner une démarche qu'on sait ne plus pouvoir aboutir à rien.

Si la protestation avait un effet aujourd'hui, ce ne serait que sur le public, qu'elle détournerait de l'Exposition, dont la tour est indiscutablement une des principales

attractions. Je ne crois pas non plus qu'il était bien urgent de se mettre à tant de gens célèbres pour obtenir un pareil résultat.

Le rédacteur du *Temps* fit observer que la protestation visait non pas la construction de la tour pour l'Exposition, mais son maintien pendant vingt ans après l'Exposition.

— Soit, dit M. Eiffel. Alors la protestation, au lieu d'être trop tardive, me paraît beaucoup trop prématurée. Quels sont les motifs que donnent les artistes pour protester contre le maintien de la tour? Qu'elle est inutile, monstrueuse! Que c'est une horreur! Nous parlerons de l'utilité tout à l'heure. Ne nous occupons, pour le moment, que du mérite esthétique, sur lequel les artistes sont plus particulièrement compétents. Je voudrais bien savoir sur quoi ils fondent leur jugement. Car, remarquez-le, monsieur, ma tour, personne ne l'a vue et personne, avant qu'elle ne soit construite, ne pourrait dire ce qu'elle sera. On ne la connaît jusqu'à présent que par un dessin géométral qui a été tiré à des centaines de mille exemplaires. Depuis quand apprécie-t-on un monument au point de vue de l'art sur un dessin géométral?

Et si ma tour, quand elle sera construite, au lieu d'une horreur était une belle chose, les artistes ne regretteraient-ils pas d'être partis si vite et si légèrement en campagne contre la conservation d'un monument qui est encore à construire? Qu'ils attendent donc de l'avoir vue.

Je vous dirai toute ma pensée et toutes mes espérances. Je crois, moi, que ma tour sera belle. Parce que nous sommes des ingénieurs, croit-on donc que la beauté ne nous préoccupe pas dans nos constructions et qu'en même temps que nous faisons solide et durable nous ne nous efforçons pas de faire élégant? Est-ce que les véritables conditions de la force ne sont pas toujours conformes aux conditions secrètes de l'harmonie? Le premier principe de l'esthétique architecturale est que les lignes essentielles d'un monument soient déterminées par la parfaite appropriation à sa destination. De quelle condition ai-je eu, avant tout, à tenir compte dans ma tour? De la résistance au vent. Eh bien, je prétends que les courbes des quatre arêtes du monument telles que le calcul me les a fournies, donneront une impression de beauté, car elles traduiront aux yeux la hardiesse de ma conception.

Il y a du reste dans le colossal une attraction, un charme propre auxquels les théories d'art ordinaires ne sont guère applicables. Soutiendra-t-on que c'est par leur valeur artistique que les pyramides ont si fortement frappé l'imagination des hommes? Qu'est-ce autre chose, après tout, que des monticules artificiels? Et pourtant quel est le visiteur qui reste froid en leur présence? Qui n'en est pas revenu rempli d'une irrésistible admiration? Et où est la source de cette admiration, sinon dans l'immensité de l'effort, et dans la grandeur du résultat? Ma tour sera le plus haut édifice qu'aient jamais élevé les hommes. Ne sera-t-elle donc pas grandiose aussi à sa façon? Et pourquoi ce qui est admirable en Egypte deviendrait-il hideux et ridicule à Paris? Je cherche et j'avoue que je ne trouve pas.

La protestation dit que ma tour va écraser de sa grosse masse barbare Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, la tour Saint-Jacques, le Louvre, le dôme des Invalides, l'Arc de Triomphe, tous nos monuments. Que d'affaires dans une tour! Cela fait sourire, vraiment. Quand on veut admirer Notre-Dame, on va la voir du parvis. En quoi du Champ-de-Mars la tour gênera-t-elle le curieux placé sur le parvis Notre-Dame, qui ne la verra pas? C'est d'ailleurs une des idées les plus fausses que celle qui consiste à croire qu'un édifice élevé écrase les constructions environnantes. Regardez si l'Opéra ne paraît pas plus écrasé par les maisons du voisinage qu'il ne les écrase lui-même. Allez au rond-point de l'Etoile, et parce que l'Arc de Triomphe est grand les maisons de la place ne vous en paraîtront pas plus petites. Au contraire, les maisons ont bien l'air d'avoir quinze mètres de haut, et il faut un effort de l'esprit pour croire que l'Arc de Triomphe en mesure quarante cinq.

Donc, pour ce qui est de l'effet artistique de la tour, personne n'en peut juger à l'avance, pas même moi, car les dimensions des fondations m'étonnent moi-même aujourd'hui qu'elles commencent à sortir de terre. Quant au préjudice qu'elle portera aux autres monuments de Paris, ce sont là des mots.

Reste la question d'utilité. Ici, puisque nous quittons le domaine artistique, il me sera bien permis d'opposer à l'opinion des artistes celle du public. Je ne crois point faire preuve de vanité en disant que jamais projet n'a été plus populaire; j'ai tous les jours la preuve qu'il n'y a pas dans Paris de gens si humbles qu'ils soient, qui ne le connaissent et ne s'y intéressent. A l'étranger même, quand il m'arrive de voyager, je suis étonné du retentissement qu'il a eu.

Quant aux savants, seuls vrais juges de la question d'utilité, je puis dire qu'ils sont unanimes. Non seulement la tour leur promet d'intéressantes observations pour l'astronomie, la chimie végétale, la météorologie et la physique, non seulement elle permettra en temps de guerre de tenir Paris constamment relié au reste de la France, mais elle sera en même temps la preuve éclatante des progrès réalisés en ce siècle par l'art des ingénieurs. C'est seulement à notre époque, en ces dernières années, que l'on pouvait dresser des calculs assez sûrs et travailler le fer avec assez de précision pour songer à une aussi gigantesque entreprise. N'est-ce rien pour la gloire de Paris que ce résumé de la science contemporaine soit érigé dans ses murs?

La protestation gratifie ma tour d' « odieuse colonne de tôle boulonnée ». Je n'ai point vu ce ton de dédain sans en être irrité. Il y a parmi les signataires des hommes que j'admire et que j'estime. Il y en a d'autres qui sont connus pour peindre de jolies petites femmes se mettant une fleur au corsage ou pour avoir tourné spirituellement quelques couplets de vaudeville. Eh bien! franchement, je crois que toute la France n'est pas là-dedans. M. de Vogué, dans un récent article de la *Revue des Deux-Mondes*, après avoir constaté que dans n'importe quelle ville d'Europe où il passait il entendait chanter *Ugène, tu me fais de la peine* et le *Bi du bout du banc,* se demandait si nous étions en train de devenir les *grecali* du monde contemporain. Il me semble que n'eût-elle pas d'autre raison d'être que de montrer que nous ne sommes pas seulement le pays des amusements, mais aussi celui des ingénieurs et des constructeurs qu'on appelle de toutes les régions du monde pour édifier les ponts, les viaducs, les gares et les grands monuments de l'industrie moderne, la tour Eiffel mériterait d'être traitée avec plus de considération.

—⊕—

Lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie à M. Alphand

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a adressé à M. Alphand la lettre suivante:

Mon cher directeur,

Les journaux ont publié ce matin une soi-disant protestation à vous adressée par les artistes et les littérateurs français: il s'agit de la tour Eiffel que vous avez contribué à placer dans l'enceinte de l'Exposition universelle. A l'ampleur des périodes, à la beauté des métaphores, à l'atticisme d'un style délicat et précis, on devine, sans même regarder les signatures, que la protestation est due à la collaboration des écrivains et des poètes les plus célèbres de notre temps.

Cette protestation est bien dure pour vous, monsieur le directeur des travaux, elle ne l'est pas moins pour moi. *Paris frémissant encore du génie de tant de siècles*, dit-elle, *et qui est une floraison auguste de pierres parmi lesquelles resplendit l'âme de la France,* serait déshonoré si l'on élevait une tour dont la *Commerciale Amérique* ne voudrait pas.

Cette main barbare, ajoute-t-elle, dans le langage vivant et coloré qu'elle emploie, gâtera le Paris des *gothiques sublimes*, le Paris des Jean Goujon, des Germain-Pilon, des Barye et des Rude.

Ce dernier passage vous frappera, sans doute, autant qu'il m'a frappé, car *l'Art et l'Histoire français*, comme dit la protestation, ne m'avait point appris encore que les Pilon, les Barye ou même les Rude, faisaient partie des gothiques sublimes.

Mais quand des artistes compétents affirment un fait de cette nature, nous n'avons qu'à nous incliner. Si, d'ailleurs, vous désiriez vous édifier sur ce point, vous pourriez vous renseigner auprès de M. Charles Garnier, dont *l'indignation* a dû rafraîchir la mémoire; je l'ai nommé, il y a trois semaines, architecte conseil de l'Exposition.

Ne vous laissez donc pas impressionner par la forme, qui est belle, et voyez les faits.

La protestation manque d'à-propos. Vous ferez remarquer aux signataires qui vous l'apporteront que la construction de la tour est décidée depuis un an et que le chantier est ouvert depuis un mois. On pouvait protester en temps utile; on ne l'a pas fait. On a le tort d'éclater trop tard.

J'en suis profondément peiné. Ce n'est pas que je craigne pour Paris: Notre-Dame restera Notre-Dame et l'Arc-de-Triomphe restera l'Arc-de-Triomphe, mais j'aurais pu sauver la seule partie de la grande ville qui fut sérieusement menacée: cet incomparable carré de sable qu'on appelle le Champ de Mars, si digne d'inspirer les poètes et de séduire les paysagistes.

Vous pouvez exprimer ce regret à ces messieurs; ne leur dites pas qu'il est pénible de ne voir à l'avance attaquer l'Exposition universelle que par ceux qui devraient la défendre; qu'une protestation signée de noms si illustres aura du retentissement dans toute l'Europe et risquera de fournir un prétexte à certains étrangers pour ne point participer à nos fêtes; qu'il est mauvais de chercher à ridiculiser une œuvre pacifique à laquellle la France s'attache avec d'autant plus d'ardeur, à l'heure présente, qu'elle se voit plus injustement suspectée au dehors.

De si mesquines considérations touchent un ministre; elles n'auraient point de valeur pour des esprits élevés que préoccupent, avant tout, les intérêts de l'art et l'amour du beau.

Ce que je vous prie de faire, c'est de recevoir la protestation et de la garder. Elle devra figurer dans les vitrines de l'Exposition.

Une si belle et si noble prose, signée de noms connus dans le monde entier, ne pourra manquer d'attirer la foule et peut-être de l'étonner.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Edouard Lockroy.

LETTRE DE M. CHARLES GARNIER

M. Charles Garnier a adressé la lettre suivante à M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie :

Mon cher ami,

Précisons les faits. Voulez-vous ?

Il y a quelques deux mois, j'ai signé une pétition qui, partie à l'heure, vient d'arriver en retard ; la tour Eiffel avait pris les devants.

Il y a un mois, vous m'appeliez comme collaborateur aux travaux de l'Exposition.

Avant-hier, vous écriviez à Alphand une lettre, dans laquelle vous introduisiez une phrase qui n'était pas faite pour me satisfaire. Aussitôt lue, je vous ai envoyé une explication et une protestation, en vous offrant de quitter immédiatement l'emploi que vous sembliez me reprocher; vous me répondîtes sans délai un petit mot très aimable, en me disant que vous comptiez toujours sur moi. C'était parfait; mais, aux yeux du public, je n'en restais pas moins accusé d'un peu de félonie. Cela ne me convenait guère.

Hier, je suis allé vous trouver et vous remettre ma démission officielle, que vous vous êtes empressé de refuser; puis une conversation amicale eut lieu entre nous, et, comprenant que je ne pouvais en somme accepter un reproche que, dites-vous, vous ne pensiez pas me faire et que, en tout cas, vous déclariez vous-même immérité, vous m'avez engagé à m'adresser à la presse. Pour cela vous m'avez autorisé à dire que vous saviez mes sentiments avant ma nomination, que cette nomination avait été faite non dans mon intérêt, mais dans celui de l'opération, que vous me teniez en grande estime et en grande amitié, et qu'en résumé nous marchions d'accord vers le but commun: la réussite de l'Exposition de 1889.

Tout cela est vrai, n'est-ce pas ?

Mais aujourd'hui il me semble inutile de profiter de votre autorisation en développant chaque point, puisque la situation est devenue bien nette, je tiens seulement à vous remercier cordialement de ce résultat.

Si je n'avais pu accepter un soupçon c'est que, n'étant pas tout à fait inconnu dans la corporation des architectes, j'avais le devoir de montrer à mes confrères que j'étais soucieux de notre dignité commune. En vous rendant à mes idées, vous avez montré, de votre côté, que vous saviez la valeur des artistes français et que vous teniez à ne pas vous séparer d'eux. J'ai fait ce que ma conscience m'ordonnait. Vous avez fait ce que la justice vous indiquait; tout est donc pour le mieux.

Je reste donc avec vous en me trouvant dès lors plus armé et plus puissant pour remplir ma mission; et puisque j'occupe la fonction d'architecte conseil, je donnerai à mes confrères celui de ne jamais abandonner leur indépendance; c'est le plus sûr garant qu'ils puissent avoir pour gagner votre estime.

Mille bonnes amitiés.

Charles Garnier.

—⊕—

Nous trouvons dans une correspondance de Londres adressée à l'*Indépendance Belge*, les lignes suivantes :

Le *Times* a épousé la querelle des quelques artistes parisiens qui protestent (un peu tard!) contre « l'odieuse colonne de tôle boulonnée ». Notre grand organe y met même plus de passion, que s'il s'agissait d'un tour pendable commis par la France contre Albion. Il faut voir la sollicitude dont il est brusquement pris pour « Paris gothique ». Un peu plus, il proposerait qu'on déclarât la guerre à la République et qu'on bombardât sa capitale, y compris les tours de Notre-Dame, pour empêcher la grande ville d'être défigurée. Seulement, l'organe de la Cité, colossal lui-même, oublie qu'il est question, depuis plusieurs mois, de construire en Angleterre, à l'occasion du jubilé royal, une tour analogue à celle de M. Eiffel, que l'architecte de cet autre Babel est déjà désigné et que nul journal de Londres, pas même celui de M. de Blowitz, n'a encore élevé la voix pour protester. Aux Etats-Unis aussi, on médite une contrefaçon de « l'odieuse colonne », le monument Bartholdi n'ayant pas encore satisfait la passion des Yankees pour l'énorme, et je crois avoir lu quelque part, que certains Bruxellois songent, de leur côté, à exécuter en bois le tour de force que M. Eiffel est chargé d'accomplir en fer. Mais l'Amérique et la Belgique ont le bon esprit de ne pas médire du modèle qu'ils veulent copier. Le *Times* aspirerait-il par hasard à détruire le modèle, dans l'intérêt de la copie.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

REVUE FINANCIÈRE

Les dispositions moins bonnes qui semblaient prévaloir à la fin de la précédente période hebdomadaire ont vite fait place à des tendances beaucoup plus rassurantes, et, après quelques oscillations dans les cours de nos Rentes, la physionomie du marché s'est tout à fait transformée.

Nous ne prétendons pas que la série des séances agitées ait complètement pris fin; mais tout porte à croire que nous n'avons plus à appréhender des bourses aussi noires que celles qui ont été la caractéristique de la seconde quinzaine de janvier et de la première semaine de février.

Notre place est, en effet, assainie maintenant, au prix de grands sacrifices, il est vrai; mais cette épuration générale n'a laissé subsister que des positions très nettes.

On savait que le marché était mal engagé, et ceux qui le dirigent, ont tenu à ce que l'on procédât à ce nettoyage de gré ou de force. Jusqu'à l'heure des paiements, les inquiétudes ont été vives, mais, quand on a vu que la spéculation s'exécutait sans trop de tiraillements, et que les intermédiaires subissaient l'épreuve avec honneur et avec une loyauté digne d'éloges, les esprits sont revenus à plus de calme.

Les transactions sont arrêtées et elles ne reprendront pas de si tôt leur ancien courant; mais leur arrêt n'a plus d'autre cause que la lassitude de la spéculation, et, c'est là un grand progrès, qui prouve que l'émotion causée par les dépêches à sensation du commencement du mois, a considérablement diminué d'intensité, ce qui revient à dire que nous avons vu le maximum de la baisse.

Cette constatation que la baisse ne peut plus s'accentuer s'impose d'autre part, par le défaut du titre. Pendant toute cette semaine, en effet, on a demandé à l'escompte des rentes français et des actions du Crédit foncier. Les capitalistes veulent profiter de la dépréciation des valeurs pour les acquérir à des prix plus avantageux.

En somme, l'apaisement continue, et, comme les nouvelles deviennent plus pacifiques, il n'y aura bientôt plus d'autre trace des péripéties dernières qu'un reste de timidité dans les rangs de la spéculation. Nous avons la ferme conviction que d'ici peu il n'y paraîtra plus.

Nos rentes clôturent donc en progrès assez sensible sur les cours cotés à la fin de la la semaine dernière. Le 3 0[0 passe à 78 12; l'amortissable est à 81 75 et le 4 1[2 0[0 se négocie à 107, 10.

L'écart sur les primes pour la fin de mois est toujours très tendu. On ne négocie pas de prime dont 0,05 pour le lendemain, on n'échange guère que des primes dont 0,25 avec un écart moyen de 0,20.

Les cours de nos rentes au comptant s'améliorent également. Les fonds étrangers sont aussi plus fermes.

La crise ministérielle italienne, vivement commentée à la Bourse, ne paraît cependant rien devoir changer dans l'état des relations extérieures de l'Italie. Le 5 0[0 italien est donc bien tenu à 94,25.

Les Consolidés anglais sont à 100 13/16. Le Turc se négocie à 13 27 ; l'Egypte unifiée est cotée 360; le 4 0/0 hongrois s'échange à 76 fr. et l'Extérieure espagnole fait 61 7/8.

Les affaires sont plus languissantes sur le marché des valeurs, le peu d'activité qui règne encore à la Bourse se porte plutôt sur nos rentes. C'est à peine si la liquidation de quinzaine a donné lieu à quelques transactions. Cette opération s'est, d'ailleurs, effectuée sans encombre ; toutes les primes

ont été abandonnées et les reports se sont établis à bon marché.

L'action Banque de France revient à 4,100.

Le bilan présente au portefeuille une diminution de 20 millions et une augmentation de 978,000 francs aux avances. Le compte courant du Trésor a diminué de 18,163,000 francs. Les bénéfices ont été pour la semaine de 344,000 francs.

Le Crédit Foncier passe à 1,317 50. Ce progrès rapide est bien la preuve que cette valeur est à l'abri des secousses que vient de ressentir le reste de la cote. D'ailleurs, les opérations de cet établissement suivent leur cours normal. Dans sa dernière séance, le conseil a autorisé de nouveaux prêts jusqu'à concurrence de 5,273,640 francs, dont 4,152,400 francs en prêts fonciers et 1,826,000 francs en prêts communaux.

Les obligations à lots du Crédit foncier ont retrouvé une bonne fermeté, elles se sont aussi moins ressenties de la crise que la plupart des autres valeurs. Les Foncières 1877 sont à 369 ; les Foncières 1879 à 470; les Communales 1879 font 470 et les Communales 1880, 469 après tirage ; les Foncières 1885 reprennent le cours de 445; les Foncières 1883 s'établissent entre 369 et 368.

L'action Banque hypothécaire remboursable à 1,000 fr. se négocie couramment à 470. L'obligation 1881 est à 372.

En somme, l'action du Crédit foncier et les différents titres émis par lui constituent toujours les placements les plus sûrs pour l'épargne.

Le Comptoir d'escompte ne s'écarte pas de son dernier cours à 998,75.

La Société générale se maintient à 457,50. Les bénéfices de la première période de l'exercice 1887 sont satisfaisants.

Le Crédit lyonnais revient à 536,25.

La Banque d'escompte influencée par les mouvements sur la rente italienne fléchit à 5 45.

Les Chemins de fer français et étrangers sont stationnaires. Pour les premiers, il n'est pas douteux que le relèvement des cours se suive de près celui des recettes.

Parmi les valeurs industrielles le Panama et coté 395 et l'action Suez s'échange à 1,956 25.

A partir du 1er mars prochain les navires munis d'appareils d'éclairage électrique seront autorisés à traverser le canal de Suez pendant la nuit. Cette mesure se traduira par une plus-value importante dans les produits du transit.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

CHAMPAGNE
St-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfes, Pharmacies, Drogueries.

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
33, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

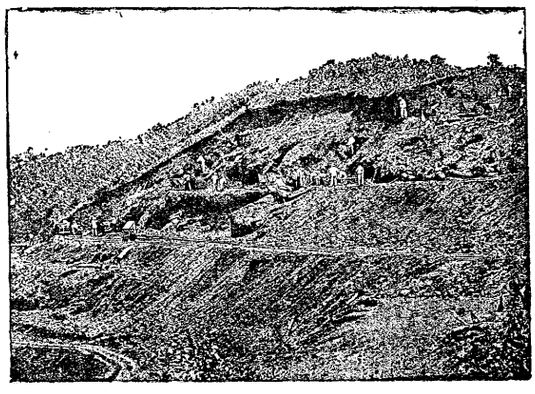
Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS. *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS 7, *rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 20 Diplômes *aux Expositions Universelles.*

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 15. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 26 Février 1887,

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE
du XIV
ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange Cerf et Cie, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux. Adjudication.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Conseil des Travaux.
Chronique des Travaux.
Échos.
Le Vêtement.
L'Exposition culinaire.
L'Exposition en province.
Petite Correspondance.
Revue Financière.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

NORD

Comité départemental

Président d'honneur : M. SAISSET-SCHNEIDER, préfet du Nord.

Président : M. Ch. SEYDOUX, conseiller général, industriel.

Vice-Présidents : MM. AGACHE, filateur ; FLORIMOND DESPREZ, cultivateur ; WAGRET, maître de verreries ; FAREZ, fabricant de produits chimiques ; WALLERAND, président de la chambre de commerce à Cambrai ; SCULFORT, industriel, conseiller général ; TRYSTRAM, député, conseiller général ; P. LECONTE, industriel.

Secrétaires : MM. CORNUT, ingénieur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur ; DUBAR, vice-président des agriculteurs du Nord.

Par arrêté en date du 11 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Alavoine, président du tribunal de commerce de Quimper, membre du comité départemental du Finistère (sous-comité de l'arrondissement de Quimper).

Par arrêté en date du 18 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Aisne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Laon.

MM. Bonnot, conseiller municipal, tanneur à Laon. Bugnicourt, imprimeur à Chauny. Chevalier, ancien juge au tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics à Chauny. Fischer, conseiller général, fabricant de produits chimiques à Chaillevois. Fouquier d'Hérouël, lauréat de la prime d'honneur, cultivateur à Vaux-sous-Laon. Fouquet, ancien député, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture, fabricant de sucres à Sinceny. Gentilliez, conseiller général, président du comice agricole de Marle, fabricant de sucres à Marle. Gérard, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Laon. Glatigny, maire à Laon. Gravier, trésorier-payeur général à Laon. Evrard (Louis), conseiller municipal, contrôleur au service de la société de Saint-Gobain à Chauny. Mazuriez, conseiller général, fabricant de sucres à Pouilly-sur-Serre. Mention, juge au tribunal de commerce de Chauny, fabricant de sucres à Tergnier. Midoux, membre de la société académique de Laon, conservateur du musée. Nice, conseiller général, président du comice agricole de Laon, à Vauclerc-et-la-Vallée-Foulon. Paquet, agriculteur, maire à Bosmont. Vaillant, directeur de l'école normale des instituteurs à Laon. Zeller, inspecteur d'académie à Laon. de Vienne, ingénieur à la compagnie des glaces de Saint-Gobain.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Quentin.

MM. Baëlde, conseiller municipal, président du syndicat des brasseurs à Saint-Quentin. Blandiaux, fabricant de tissus à Saint-Quentin. Bossuat, fabricant de tissus, secrétaire du comité de la société industrielle, à Bohain. Braun, conseiller municipal, membre du conseil des prud'hommes' négociant à Saint-Quentin. Carlier (Alfred), président du comice agricole de Saint-Quentin, lauréat de la prime d'honneur, agriculteur, fabricant de sucres à Bemaucourt. Caron, président du conseil des prud'hommes à Bohain. Cogne, fabricant de lingerie à Saint-Quentin. Daix, constructeur-mécanicien à Saint-Quentin. Degagny (Ch.), conseiller d'arrondissement, membre de la chambre consultative d'agriculture, agriculteur à Beauvois. Delahaye-Obry, constructeur d'instruments agricoles à Bohain. Delhorbe (Victor), vice-président du conseil des prud'hommes, ouvrier tisseur à Bohain. Demonchaux, juge au tribunal de commerce, fabricant de broderies à Saint-Quentin. Denglehem, président de la société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fabricant de broderies et lingerie à Saint-Quentin. Doublet, fabricant de tissus à Bellicourt. Ducrot, président de la chambre syndicale de commerce de l'épicerie, des vins et spiritueux de Saint-Quentin et de l'Aisne, à Saint-Quentin. Fontaine (Thomas), fabricant d'accessoires de tissage à Bohain. Garcin, conseiller municipal, secrétaire du syndicat des ouvriers mouleurs en fer et cuivre, à Saint-Quentin. Hamelle, conseiller municipal, membre de la chambre de commerce, ancien président de la société industrielle à Saint-Quentin. Hugues (Emile), juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce, ancien président de la société industrielle, manufacturier (tissage de fil et coton) à Saint-Quentin. Hugues (François), maire de Saint-Quentin, industriel (tissage de fil et coton). Huget, fabricant de tissus nouveautés à Seboncourt. Jonquoy, conseiller muncipal, président du comité de la société industrielle à Bohain. Letac, président du tribunal de commerce, président de la chambre syndicale des entrepreneurs des bâtiments, à Saint-Quentin. Mariolle-Pinguet, conseiller général, ancien maire de Saint-Quentin, administrateur des chemins de fer du Nord, président honoraire du conseil des prud'hommes, membre de la chambre de commerce à Saint-Quentin. Monfourny, président de la chambre syndicale des ouvriers brodeurs, vice-président du conseil des prud'hommes à Saint-Quentin. Monnier (Ed.) président de la société académique à Saint Quentin. Robert (Ernest), conseiller général, vice-président du comice agricole à Mont-Saint-Martin. Rousseau (Emile), président de la chambre de commerce, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique, à Saint-Quentin. Thivel, fabricant de tissus à Fresnoy-le-Grand. Trocmé, juge au tribunal de commerce; fabricant de tissus à Saint-Quentin. Viéville (Victor), conseiller d'arrondissement, membre de la chambre consultative d'agriculture, fabricant de sucres à Chevresis-Monceau.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Vervins.

MM. Brucelle, président du tribunal de commerce, adjoint au maire à Vervins. Coste, vannier à Origny-en-Thiérache. David, filateur à Saint-Gobert. Duflot, propriétaire-agriculteur-producteur de cidre à Fontaine-lès-Vervins. Gallas, maire d'Hirson. Garin, constructeur de machines agricoles à la Vallée-aux-Bleds. Godin, ancien député, fondeur, fondateur et directeur du familistère de Guise, à Guise. Gobert, filateur à Any-Martin-Rieux. Labbé, adjoint au maire, banquier à Guise. Lagasse, vannier à Etréaupont. Marechal-Loubry, vice-président du conseil des prud'hommes, chef mécanicien au familistère de Guise, à Guise. Martin, juge suppléant au tribunal de commerce de Vervins, brasseur à Vervins. Moroy, filateur à Sains-Richaumont. Modesse-Berquet, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture, propriétaire de haras à Any-Martin-Rieux. Moret, conseiller général, filateur à La Neuville-lès-Dorengt. Penant-Vendelet, président du comice agricole de l'arrondissement de Vervins. Picot-Delhorbe, président du conseil des prud'hommes à Guise. Savart, fabricant de chaussures à Saint-Michel.

Thévenin, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal, industriel à Vervins. Béthune, négociant en tissus à Etreux.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Soissons.

MM. Beauchamp, conseiller municipal, distillateur à Soissons. Bègue, conseiller d'arrondissement, meunier à Ciry-Salsogne. Caillez, maire à Soissons. Desmarets, fabricant de biscuits à Villers-Coteret. Desplanches, président du conseil d'arrondissement, agriculteur et maire à Cutry. Deviolaine, ancien député, conseiller général, directeur de la verrerie de Vauxrot à Cuffies et Soissons. Gaillard, juge au tribunal de commerce, maire, fabricant de sucre à Villeneuve-Saint-Germain. Labarre, président du tribunal de commerce, négociant en gros à Soissons. Lambin, professeur d'horticulture à Soissons. Riglet, négociant en rouennerie à Soissons. Truchy, président de la société des architectes de l'Aisne, à Soissons.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Château-Thierry.

MM. Brejon, maire de Pavant, industriel à Pavant. Carré, vice-président du comice agricole, maire d'Epieds, agriculteur à Epieds. Charbonniez, ingénieur civil, fabricant de bonneterie à Fère-en-Tardenois. Colin (Joseph), propriétaire, ancien cultivateur à Fère-en-Tardenois. Colmont, agriculteur, maire à Pargny-la-Dhuys. Couesnon (Félix), agriculteur et fabricant d'instruments de musique à Château-Thierry. Deville, conseiller général, maire à Château-Thierry. Gaillard (Arthur), agriculteur, maire de Monnes (Cointicourt). Harant, membre de la société historique, agent-voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.

Par arrêté en date du 26 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membre du comité départemental de la Charente-Inférieure (sous-comité de l'arrondissement de Rochefort), MM. de Cugnac, directeur de l'école de dressage à Rochefort, et Roux, propriétaire-cultivateur à Saint-Germain-de-Marencennes.

Par arrêté en date du 26 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membre du comité départemental de l'Oise, M. Lagache, sénateur.

Nous avons commis quelques erreurs et quelques omissions dans les longues listes des membres des Comités départementaux que nous avons publiées. Voici comment il convient de les rectifier définitivement :

Basses-Alpes. — SOUS-COMITÉ DE FORCALQUIER

Au lieu de : BARGUR (Prosper), agriculteur à Lus, *lire :* BERGIER (Pr.)

Alpes-Maritimes. — SOUS-COMITÉ DE NICE

Ajouter : MM. MAYRARGUES, négociant en huiles. — RAVEL (J.), négociant en huiles.

SOUS-COMITÉ DE PUGET-THÉNIERS

Ajouter : M. GENTE (Calixte), de Puget-Théniers.

Aveyron. — SOUS-COMITÉ DE RODEZ

Au lieu de : BUONTOD (pépiniériste), *lire :* BUANTON, pépinieriste.

SOUS-COMITÉ DE VILLEFRANCHE

Au lieu de : DEILHEIL, inspecteur primaire, *lire :* DELTHEIL.

Au lieu de : DECROZALLES, maire à Aubin, *lire :* DECROZAILLES.

Belfort. — *Au lieu de :* BONÈQUE (Eug.), manufacturier, *lire :* BORÈQUE.

Au lieu de : LEHMANIN (Sal.), banquier, *lire* LEHMANN.

Calvados. — SOUS-COMITÉ DE VIRE

Au lieu de : LEGORGES, fabricant de granits taillés, *lire :* LEGORGEU.

Cantal. — SOUS-COMITÉ D'AURILLAC

Au lieu de : GARNIER, maire de Raulbach, *lire :* GARNIER, maire de Raulhad.

Charente. — SOUS-COMITÉ D'ANGOULÊME

Au lieu de : BOILEAU (Eugène), négociant, *lire :* BOILEAU (Léonce).

Au lieu de : ESPITALIER (aîné), constructeur-mécanicien, *lire :* ESPITALIER, inspecteur d'académie.

Ajouter : M. CHAUVEAU (Alfred), fabricant de papiers à Magnac-sur-Tonnon.

SOUS-COMITÉ DE COGNAC

Ajouter : MM. LACROIX, juge de paix à Segonzac. — LAPORTE, négociant, conseiller d'arrondissement à Jarnac. — MARTELL (Ed.), président de la chambre de commerce à Cognac. — MICHAUD (Emile), négociant à Châteauneuf.

Charente-Inférieure. — SOUS-COMITÉ DE ROCHEFORT

Ajouter : M. ROCHE, pharmacien.

SOUS-COMITÉ DE MARENNES

Au lieu de : PILLIEUX, négociant-distillateur, *lire :* FILLIEUX.

SOUS-COMITÉ DE JONZAC

Au lieu de : ALEZAU, maire de Jonzac, *lire :* ALIZAN.

Côtes-du-Nord. — SOUS-COMITÉ DE DINAN

MM. DEROYER, président du comice agricole de Dinan. — GAGON, président honoraire du comice agricole de Plelon-le-Petit. — PEIGNÉ, imprimeur à Dinan. — SÉBILLOT (Paul), membre de la commission mégalithique. — FLAND, propriétaire à Dinan. — HIREL, constructeur à Dinan. — BARBÉ, agriculteur et industriel à Caulnes. — PELLION, membre de la chambre de commerce de Dinan. — DE LA BINTINAYE, président du comice agricole d'Evran. — REMOND, carrossier à Dinan. — D'AUBERT, président du comice agricole de Matignon. — LALLEMAND (Camille), tanneur à Dinan.

SOUS-COMITÉ DE GUINGAMP

MM. TANVEZ, président des comices agricoles de Guingamp, membre de la chambre de commerce. — BLANCHARD, négociant à Guingamp, membre de la chambre de commerce. — DEBORDES, agriculteur, maire de Calannel, vice-président du comice agricole de Callac. — CHARETON, négociant à Guingamp. — JORET (Théophile), négociant à Guingamp. — DE CUVERVILLE, président du comice agricole de Saint-Nicolas. — SCOLAN, président du comice agricole de Belle-Isle. — HUET (Ernest), industriel à Portrieux. — LOYER, président du comice agricole de Rostrenen. — DE GUEBRIAND, président du comice agricole de Plouagat. — VALLÉE (Adolphe), industriel à Belle-Isle.

Haute-Garonne

MM. DEMAUX, constructeur-mécanicien à Toulouse. — DONAT, ouvrier ébéniste à Toulouse. — DUBOIS, marchand de cristaux à Toulouse. — FÉRÉAL (Isidore), conseiller général, propriétaire-éleveur à Toulouse. — FOURCADE, président du tribunal de commerce à Toulouse. — FREYSSINIES, inspecteur d'académie à Toulouse. — GARIPUY, directeur de l'école des beaux-arts à Toulouse. — GIRARD, constructeur-mécanicien à Toulouse. — HENRY, habillements, à Toulouse. — LAFOURCADE, directeur de l'école primaire supérieure à Toulouse. — LANDEZ, délégué de l'union artistique, conseiller général à Toulouse. — LAPORTE, sculpteur à Toulouse. — MANDEVILLE, conseiller général, propriétaire à Fronton. — MONTÈS, président des prud'hommes, contre-maître distillateur à Toulouse. — OURNAC, conseiller général, négociant de vins en gros à Toulouse. — OUSTALOT, négociant en nouveautés à Toulouse. — RICARD, imprimeur sur étoffes à Toulouse, font partie du **sous-comité de l'arrondissement de Toulouse** et non du sous-comité de l'arrondissement de Villefranche.

Indre. — SOUS-COMITÉ DE LA CHATRE

Ajouter : M. ALIZARD (Alban), agriculteur à Cluis.

Lozère. — SOUS-COMITÉ DE MARVEJOLS

Ajouter : M. ROUJON, manufacturier à Marvejols.

Maine-et-Loire. — SOUS-COMITÉ D'ANGERS

Au lieu de : BURDIN, ingénieur, conseiller municipal, *lire :* BARDIN, imprimeur, conseiller municipal.

Au lieu de : MAX (Richard), filateur, *lire* MAX-RICHARD, filateur.

Ajouter : MM. PRIEUR, juge au tribunal de commerce d'Angers. — JACQUEMET, directeur de l'école des arts et métiers d'Angers.

SOUS-COMITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

Ajouter : M. DEHARGUES, trésorier du comice agricole de Baugé.

Manche. — SOUS-COMITÉ DE VALOGNES

Au lieu de : ROUMY, propriétaire à Carquebut, *lire :* ROUMY, propriétaire à Turqueville.

Ajouter : M. LÉCUYER, propriétaire-éleveur à Carquebut.

Morbihan. — SOUS-COMITÉ DE PLOERMEL

Au lieu de : MALESTROIT, minotier, *lire :* LANOÉ, adjoint au maire de Malestroit, minotier.

Au lieu de : LADURÉ, notaire, *lire :* LADURÉ, notaire à Saint-Jean-Brevelay.

Au lieu de : LUCAS DE PESLOUEAU, notaire à Beignon, *lire :* LUCAS DE PESLOUEAU, notaire à Perignon.

Hautes-Pyrénées. — SOUS-COMITÉ DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

Au lieu de : NARBONNE, secrétaire d'ambassade, *lire :* NABONNE.

Au lieu de : CALAMUS, conseiller d'arrondissement. *lire :* CALAMUN.

Au lieu de : DUBOUREAU, docteur-médecin *lire :* DUHOURGAU.

ADJUDICATION

EN UN SEUL LOT, DES TRAVAUX DE TERRASSEMENTS ET MAÇONNERIES POUR FONDATIONS A EXÉCUTER AU PALAIS DU CHAMP-DE-MARS (*Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, galeries Rapp et Desaix*).

CHAPITRE PREMIER

Clauses et conditions particulières

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'adjudication.* — Les travaux à adjuger comprennent les fouilles, déblais et remblais, bétons et maçonneries diverses formant fondations, sous-sol et arases des palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, ainsi que des galeries Rapp et Desaix jusqu'au sol du rez-de-chaussée, pour tous les murs et arcs et jusque sous les patins en fer des piliers isolés, ainsi qu'ils sont figurés aux deux feuilles de dessins nos ci-annexés et décrits aux présents.

ART. 2. — *Cautionnement.* — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission, du versement préalable à la Caisse des dépôts et consignations d'un cautionnement de vingt-cinq mille francs.

Par dérogation à l'article 2 du cahier des clauses et conditions générales, les sociétés ouvrières ne sont pas, dans ce cas particulier, dispensées dudit versement.

Ce cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif, pour la garantie de l'exécution de son marché.

Les autres cautionnements seront restitués aux ayants droit, aussitôt après l'adjudication.

Si l'adjudicataire fait son cautionnement

en argent, il en touchera l'intérêt à 3 0/0, à compter du soixante-et-unième jour du versement; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

ART. 3. — *Délai d'exécution.* — Les travaux commenceront aussitôt que l'ordre de service aura été donné par l'architecte, et ils seront continués sans interruption jusqu'à leur achèvement. Ils devront être complètement achevés le époque à laquelle doit s'opérer la mise au lavage des constructions métalliques.

Ils seront conduits de telle sorte, que l'importance du travail fait chaque mois représente le tiers de la quantité totale adjugée.

Pour l'application de cet article, l'architecte aura le droit d'imposer à la fin du premier mois, l'importance du travail à faire le mois suivant ainsi que le nombre d'ateliers à ouvrir.

ART. 4. — *Ordre d'exécution.* — Les travaux seront commencés et continués sur les points et suivant l'ordre qui sera établi par l'architecte, de façon à faciliter l'approche, la manutention et la pose des fers, ainsi que l'exécution des ouvrages, des entreprises diverses qui se poursuivront simultanément avec celle des maçonneries.

L'entrepreneur ne pourra exiger de ce chef aucune plus-value et n'aura droit à aucune indemnité, lors même que l'application des ordres donnés lui occasionneront des mains-d'œuvre et frais supplémentaires.

L'adjudicataire sera tenu d'avoir toujours sur le chantier les quantités de matériaux ou approvisionnements et le nombre d'ouvriers prescrits par l'architecte.

Il ne pourra détourner pour un autre service aucun ouvrier, ni aucune partie de matériaux approvisionnés.

ART. 5. — *Pénalités pour retards.* — En cas de retards sur l'un quelconque des délais fixés à l'article 3 ci-dessus, et en cas de non exécution des clauses d'exécution établies à l'article 4, et quelque que puisse en être la cause, serait-ce même une saison pluvieuse ou rigoureuse, l'entrepreneur subira une retenue de 1 0/0 sur le montant total de son entreprise, par chaque semaine de retard. Ce chiffre que l'entrepreneur déclare expressément accepter, est établi et fixé comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance de force majeure, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu ; mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

ART. 6. — *Invariabilité des prix de série.* — Les prix, portés à la série qui suit comprennent les travaux absolument complets et parfaits.

Il est expressément entendu que ces prix ne pourront subir de changement, même pour cause d'erreur ou d'omission et qu'aucune plus-value d'aucune sorte ne sera admise pour quelque motif que ce soit.

ART. 7. — *Accessoires des travaux de maçonneries.* — Les prix de maçonneries diverses comprennent toutes fournitures et mains-d'œuvre, transports, bardage, descente ou montage au treuil, à la hotte, au seau, à la brouette, au tomberau ou vagonnet, tous réglements de longueur et de largeur, toute plus-value de faible au forte épaisseur, de grande ou petite portée, de parties circulaires ou courbes, de piliers isolés, tous travaux accessoires, tels que : échafaudages, engins de toute sorte, frais de cintres, en terre, en charpente ou autres, gabarits, étaiements de toute nature, difficultés d'exécution, d'approche ou d'accès de chantiers, épuisement, écoulement des eaux pluviales, mesures préservatrices d'ouvrage, déchets de matériaux, enlèvement des décombres, épures, calibres, gabarits, modèles, frais et faux frais divers.

ART. 8. — *Accessoires des travaux de terrassements.* — Les prix portés pour fouilles, déblais et remblais, sont des prix moyens applicables quelle que soit la profondeur de la fouille ou la nature du sol: remblais ou vieux murs, glaise, marne, sable ou autres.

Ces prix comprennent également tous montages comme ci-devant, jets sur berges ou banquettes, relais, chargements, roulage, transports, étendage, régalage et damage, s'il y a lieu, sur les points désignés par l'architecte dans le périmètre de l'Exposition compris entre la galerie Rapp et le parc du Champ de Mars.

L'entrepreneur n'aura aucune observation à présenter, quel que soit le point où l'architecte lui fera transporter, dans l'étendue ci-dessus indiquée, les déblais en remblais, et il ne sera pas admis à en déduire une distance moyenne comme donnant droit à une réclamation.

Le prix de série comprenant en outre les étrésillons, couchis, blindages, cercles, étais et autres systèmes de précautions à prendre pour le maintien des terres, ainsi que tous les frais d'épuisements, de désinfection, etc., sont à la charge exclusive de l'entrepreneur, comme faisant partie des prix de base établie.

En conséquence, l'entreprenenr supportera à ses frais les excédents de béton nécessaires pour combler les vides résultant des éboulements qui pourraient se produire ainsi que les parties de blindages, étais, couchis ou cintres qu'il faudrait abandonner dans les fouilles.

L'Administration se réserve le droit d'imposer à l'entrepreneur sans aucune plus-value, le triage et la mise à part de la couche de sable qui recouvre actuellement le Champ de Mars, dans la limite de la partie fouillée, ainsi que son transport en un point déterminé dans l'étendue du lot.

ART. 9. — *Conservation des ouvrages.* — Pendant le cours des travaux, l'entrepreneur devra prendre, à ses frais, les précautions nécessaires et ordonnées par l'architecte pour préserver de tout dommage les constructions existantes, ainsi que les plantations et les ouvrages de diverse nature qui s'exécuteront avant les siens ou concurremment avec eux.

ART. 10. — *Composition des mortiers, bétons et maçonneries.* — La composition des mortiers, bétons et maçonneries sera exactement celle indiquée à la série.

Exécution des chapes. — Les chapes ou enduits en ciment de Portland, avec renformis pour bases des piliers seront exécutés avec un soin tout particulier, de façon à former une portée parfaitement plane et horizontale.

L'entrepreneur n'emploiera, pour ce travail, que des ouvriers spéciaux et d'une habileté reconnue, qui devront être agréés par l'architecte.

La surface sur laquelle ces aires seront faites sera d'abord garnie de meulières concassées, de manière à former un lit régulier, sur lequel on appliquera le mortier de ciment, suivant toutes les règles de l'art.

L'enduit sera de 4 centimètres au minimum. Le mortier sera composé de 500 kilogrammes de ciment par mètre cube de sable de rivière parfaitement dressé.

ART. 11. — *Parements de maçonneries.* — Les prix de maçonneries et meulières comprennent tous renformis, rocaillages et rejointoiements de façon des parements pleins, convenablement pur.

Ils comprennent également toutes plus-values d'angles saillants ou rentrants, arêtes, ébrasements, tableaux, arcs, linteaux, plates-bandes et façon de portes et soupiraux.

Les vides des portes seuls seront déduits du cube des maçonneries, ceux des soupiraux resteront comptés comme compensation des ébrasements.

Les arcs joignant les puits seront mesurés suivant leur cube réel.

ART. 12. — *Passage de conduits divers.* — L'entrepreneur sera tenu, sans indemnité ni plus-value sur les prix de maçonneries, de ménager, dans les murs et piles, tous les vides et trous qui lui seront indiqués pour passage d'égouts, conduits d'amenée d'air et tuyaux d'arrivée ou d'écoulement d'eau.

Il devra en outre, moyennant les prix portés pour maçonnerie, faire les scellements des ancres, tirans, harpons, chaînes, filets et solives nécessaires aux diverses constructions.

ART. 13. — *Série complémentaire.* — Dans le cas d'exécution de travaux autres que ceux désignés à la série qui suit, les prix adoptés seront ceux de la série spéciale des travaux des eaux et égouts et de la voie publique de la ville de Paris, édition 1886, et, à défaut, des prix établis par analogie.

Tous ces prix supporteront les frais d'adjudication.

ART. 14. — *Propositions de payements.* — Dans les propositions de paiements à établir, conformément aux conditions de l'article 15 du cahier des charges générales, on n'acceptera, comme matériaux approvisionnés, que ceux déposés sur les chantiers mêmes des travaux et acceptés provisoirement comme bons par l'architecte.

Cette acceptation provisoire ne préjugera en rien leur admission définitive, et l'Administration restera toujours libre de les faire remplacer par d'autres, si elle leur découvre des défauts à l'emploi.

ART. 15.— *Importance relative des pièces d'adjudication. Modifications possibles.* — L'avant-métré et le détail estimatif qui suivent, ainsi que les plans ci-annexés aux présentes, ne sont donnés qu'à titre de renseignements, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions ou des quantités qui y sont

portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que pour l'établissement des mémoires et comptes de dépenses.

L'Administration se réserve le droit de modifier, dans la proportion qu'elle jugera convenable ou pendant le cours des travaux, les dispositions, la nature, la qualité ou la quantité des terrassements et des diverses maçonneries indiquées ; quelle que soit cette variation, les prix de la série seront seuls appliqués, sans aucune indemnité.

ART. 16. — *Prise de possession des constructions.* — Au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'Administration aura le droit de les mettre en état de réception provisoire et d'en prendre livraison; mais le délai de la réception définitive ne partira que de l'époque d'achèvement complet de tous les travaux.

ART. 17. — *Cahiers des charges générales et spéciales et affiche.* — Indépendamment des conditions énoncées ici, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie le 25 août 1886, et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition, ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonnerie et terrassement en date de ce jour et aux conditions de l'affiche d'adjudication.

ART. 18. — *Clause additionnelle.* — Les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux pouvant être conservés, tous les travaux devront être exécutés suivant les règles de l'art. En conséquence, les articles 1752 et 1797 du Code seront toujours applicables en cas de malfaçon, et l'entrepreneur ne pourra pas prétendre qu'il a pu considérer ces travaux comme provisoires.

CHAPITRE II.

AVANT-MÉTRÉ

PALAIS DES BEAUX-ARTS ET DE LA GALERIE RAPP

Terrassements

DOME CENTRAL ET VESTIBULES Y ATTENANT

Sous-sol

ARTICLE PREMIER. *Fouille en excavation.* — Fouille en excavation quelle que soit la nature du sol, même d'anciennes constructions rencontrées, compris jets sur berge, jets sur banquette, chargements et transports à la brouette, remblais, régalage et pilonnage.

Au-dessous des piles :

4 parties de 5 m. par 5 50 par 1 m....	110 »
4 parties de 4 50 par 4 m. par 1 m....	72 »
4 parties de 5 m. par 5 m. par 1 m....	100 »
4 parties de 2 50 par 2 50 par 1 m....	25 »

Excédents de fouille de piles au droit des caves :

4 de 5 50 par 5 m. par 2 m.....	220 »
4 de 3 50 par 2 50 par 2 m.....	70 »
4 de 4 50 par 1 m. par 2 m.....	36 »
Ensemble.... m. c.	533 »

ART. 2. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sous-sol. Fouille compris tous blindages, les terres montées au treuil et au seau, transportées et étendues comme ci-devant.

8 puits de 1 50 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	78 800
4 puits de piles carrées de 4 50 par 4 m. par 4 50.....	324 »
4 puits de piles carrées de 3 50 par 3 m. par 4 50.....	189 »
4 puits de piles carrées de 2 50 par 4 m. par 3 m.....	120 »
4 puits de piles carrées de 4 m. par 4 m. par 3 m.....	192 »
4 puits circulaires de 1 25 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	24 400
4 puits circulaires de 2 m. de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	62 800
6 puits circulaires de 1 25 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	36 600
8 puits circulaires de 1 50 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	70 800
4 puits de 2 50 par 2 50 par 4 50....	112 500
Partie centrale du dôme :	
4 puits de 4 m. par 4 m. par 8 25...	528 »
12 puits de 1 10 de diamètre sur 5 m.....	57 »
8 puits de 1 25 de diamètre sur 5 m.....	49 200
8 puits de 2 50 par 1 25 par 5 m.....	125 »
Ensemble..... m. c.	1.962 100

ART. 3. — *Fouille en rigoles.* — Entre les puits. Fouille en rigole pour murs et arcs compris dressage du dessus suivant le cintre, compris régularisation, damage, gabarits, etc., et compris tous jets et tarnsports de terres à la brouette, remblais, régalage et pilonnage :

4 parties de 14 m. par 2 50 par 1 m....	140 »
Au droit du dôme :	
4 parties de 24m. par 0 75 par 1 m....	72 »
Entre les puits sous les murs d'échiffres du dôme :	
16 parties de 6 m. par 0 70 par 1 m.....	67 200
8 parties de 3 50 par 1 m. par 1 m....	28 »
4 parties de 8 m. par 2 m. par 1 m...	64 »
4 parties de 5 m. par 2 50 par 1 m...	50 »
4 parties de 2 50 par 2 50 par 1 m....	25 »
Ensemble..... m. c.	446 200

GALERIES AVEC CAVES SUR LE JARDIN, Y COMPRIS LES PILIERS PORTANT LES GRANDES FERMES

ART. 4. — *Fouille en excavation.* — Fouille en excavation. Compris jets sur berge, jets sur banquette, etc., comme à l'article 1.

Deux parties semblables.

Détail d'une :

Cave de 89 m. par 9 90 par 2 m.....	1.602 »
4 excédents de 1 50 par 2 50 par 2 m.	30 »
Ensemble..... m. c.	1.632 »
Deux parties semblables... m. c.	3.264 »

ART. 5. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol. Fouille compris tous blindages, les terres montées au treuil, etc., comme à l'artice 2.

Deux parties semblables.

Détail d'une partie :

9 puits de 1 50 de diamètre sur 5 50 de hauteur.....	87 605
17 puits de 1 10 de diamètre sur 3 50 de hauteur.....	56 525
1 puits de 2 50 de diamètre sur 3 50 de hauteur.....	17 150
12 puits de 1 10 de diamètre sur 3 50 de hauteur.....	39 900
4 puits de 2 60 par 1 50 par 3 50.....	54 600
Ensemble..... m.c.	255.790
Deux parties semblables.. m. c.	511 080

ART. 6. — *Fouille en rigoles.* — Fouilles de terres en rigoles, comme article 3.

2 parties de 84 m. par 1 50 par 1 m.	252 »

GALERIES SUR L'AVENUE LABOURDONNAIS

ART. 7. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol. Fouille compris tous blindages, les terres montées au treuil, etc. comme à l'article 2.

Deux parties semblables.

Détail d'une partie :

9 puits de 1 50 de diamètre sur 4 50 de hauteur.....	71 685
9 puits de 1 10 de diamètre sur 4 50 de hauteur.....	38 475
4 puits de 1 25 de diamètre sur 4 50 de hauteur.....	24 930
4 puits de 2 60 par 1 50 par 4 50....	70 200
Ensemble.... m. c.	202 320
Deux parties semblables... m. c.	444 640

GALERIES SUR LA SEINE

ART. 8. — Puits au-dessous du sol. Fouille compris tous blindages, les terres montées au treuil, etc., comme à l'article 2.

8 puits de 2 50 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	196 000
16 puits de 1 50 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	141 600
4 puits de 2 m. de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	62 800
6 puits de 1 25 de diamètre sur 5 m. de hauteur.....	36 600
Ensemble.. m. c.	437 000

ART. 9. — *Fouille en rigoles.* — Rigoles entre les puits, murs d'échiffres, fouille de terre en rigoles, comme à l'article 3.

4 murs de 17 par 1 50 par 2 m. de profondeur.....	204 »

GALERIE RAPP

ART. 10. — *Fouille en excavation.* — Fouille de terres en excavation, comme à l'article 1.

Porte sur l'avenue Labourdonnais :

2 massifs de 6 m. par 3 m. par 1 25.	45 »
Porte sur jardin :	
2 massifs de 5 m. par 2 m. par 1 25.	20 »
Ensemble.... m. c.	65 »

ART. 11. — *Fouille en rigoles.* — Fouille en rigoles pour murs et arcs, compris dressage au-dessus, etc., comme à l'article 3.

Partie sur galeries des 5 positions diverses :

1 de 118 m. par 1 50 par 1 25.....	221 250
Parties latérales :	
2 de 32 m. par 1 50 par 1 25.....	120 »
En retour :	
2 de 20 m. par 1 50 par 1 25.....	75 »
Sur grande halle :	
1 partie de 50 m. par 2 m. par 1 25.	125 »
1 partie de 84 m. par 2 m. par 1 25..	210 »
Murs d'échiffres :	
4 parties de 17 m. par 1 50 par 2 m.	204 »
Ensemble.... m. c.	955 250

ART. 12. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sous-sol.

Fouille compris tous blindages, les terres montées au treuil, etc., comme à l'article 2.

Partie sur galeries des 5 positions diverses :

22 puits de 1 10 de diamètre sur 5 50 de hauteur.....	114 950
Parties latérales :	
16 puits de 1 10 de diamètre sur 5 50 de hauteur.....	83 600
4 puits de 2 m. de diamètre sur 5 50 de hauteur.....	69 080
En retour :	
6 puits de 1 10 de diamètre sur 5 50 de hauteur.....	31 350

Sur grande halle :

4 puits de 1 50 de diamètre sur 5 50 de hauteur 38 940
8 puits de 2 m. de diamètre sur 5 50 de hauteur..... 138 160
6 puits de 1 25 de diamètre sur 5 50 de hauteur 40 260

Côté du jardin :

4 puits de 1 10 de diamètre sur 5 50 de hauteur 20 900

Côté avenue Labourdonnais :

10 puits de 1 10 de diamètre sur 5 50 de hauteur..... 52 250

Puits isolés :

32 puits de 1 25 de diamètre sur 5 50 de hauteur..... 216 480

Ensemble. m. c. 806 005

GRAND PERRON SUR L'AVENUE LABOURDONNAIS

Art. 13. — *Fouille en excavation.* — Fouille de terres en excavation, comme à l'article 1.

1 partie de 24 m. par 4 m. par 5 m.. 480 009

Rampes :

2 fois 55 m. par 1 m. par 1 50..... 165 »

Ensemble. m. c. 645 »

CHEMINÉES DE SOUPIRAUX DES CAVES

Art. 14. — *Fouille de terre en rigoles.* — comme à l'arlicle 3.

20 parties de 8 m. par 1 50 de profondeur..... 240 000

Maçonneries

DOME CENTRAL ET VESTIBULE Y ATTENANT

Sous-sol

Art. 15. *Béton.* En contrebas du sol inférieur le remplissage des puits en béton de cailloux et mortier de chaux hydraulique de Beffes ou de Ville-sous-la-Ferté ou chaux analogue.

Même cube que puits et piles décrits aux terrassements à l'article 2, soit..... 1.962 100
Plus 16 rigoles de 6 m. par 0 70 par 1 m..... 67 200
8 rigoles de 3 50 par 1 m. par 1 m.. 28 000

Ensemble.....m. c. 2.057 300

Art. 16. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière neuve et mortier de chaux hydraulique de Beffes ou de Ville-la-Ferté ou de chaux analogue.

Au droit des murs joignant les pavillons d'angle :

4 parties de 8 m. par 1 m. par 2 m. de hauteur..... 64 000

Au-dessus des piles :

4 parties de 3 50 par 4 m. par 2 m.. 112 000

A déduire :

4 triangles $\frac{2^m \text{ par } 2^m}{2} = 4$ m.

4 triangles $\frac{1^m \text{ par } 1^m}{1} = 2$ m.

Ensemble : 10 m. par 2..... 20 000

Reste..... m. c. 92 000

3 parties de 3 m. par 2 50 par 2 m.. 60 000

Entre les piles :

4 murs de 6 50 par 1 50 par 2 m.... 78 000
4 murs de 3 50 par 1 50 par 2 m..... 42 000

Murs joignant les caves :

4 parties de 6 m. par 3 15 par 2 m.. 151 200
4 piles de 2 25 par 3 50 par 3 15..... 99 225
4 piles de 3 50 par 3 50 par 3 15..... 154 350
4 murs de 14 m. par 2 m. par 2 m.. 224 000
4 murs de 24 m. par 0 65 par 2 m... 124 800

Partie centrale :

4 piliers de 4 m. par 4 m. par 2 m... 138 000
4 piliers de 2 50 par 2 50 par 2 m.... 50 000

Murs d'échiffres :

16 fois 6 m. par 0 60 par 2 m. hauteur..... 115 200
8 fois 3 50 par 0 80 par 2 m..... 44 800

Ensemble.. m. c. 1.427 575

GALERIES AVEC CAVES SUR LE JARDIN Y COMPRIS LES PILIERS PORTANT LES GRANDES FERMES.

Art. 17. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur le remplissage des puits en béton comme à l'article 15.

Même cube que puits et piles décrits aux terrassements, article 5..... m. c. 511 580

Art. 18. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière neuve comme à l'article 16.

2 parties de 84 m. par 0 65 par 2 m. 218 400
2 massifs de 2 m. par 2 m. par 3 15. 25 200
2 murs de 5 50 par 0 65 par 3 15.... 22 520
8 murs de 16 50 par 0 65 par 3 15.... 270 270
8 piles de 1 30 par 2 40 par 3 15..... 78 625
2 murs de 6 50 par 1 50 par 3 15..... 62 425
2 murs de 6 25 par 0 65 par 3 15..... 25 595
2 murs de 88 m. par 0 65 par 3 15... 360 360

Ensemble... m. c. 1.062 395

GALERIES SUR L'AVENUE LABOURDONNAIS

Art. 19. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur le remplissage, comme à l'article 15.

Même cube que puits et piles décrits au terrassements à l'article 7..... 404 640

Art. 20. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière neuve, comme à l'article 16.

2 fois 84 m. par 0 65 par 2 m..... 218 400
2 fois 88 m. par 0 65 par 2 m..... 228 800
2 fois 78 m. par 0 65 par 2 m..... 202 800
8 massifs de 2 50 par 1 40 par 2 m.. 52 »

Ensemble. m.c. 702 »

GALERIES SUR LA SEINE, Y COMPRIS LES CAGES D'ESCALIERS

Art. 21. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur, le remplissage, comme à l'article 15.

Même cube que la feuille des puits et des rigoles sous les murs d'échiffres décrits aux articles 8 et 9.....m.c. 641 »

Art. 22. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière neuve et mortier, comme à l'article 16.

2 murs de 85 m. par 1 m. par 2 m. de hauteur..... 340 »
4 murs de 14 m. par 1 m. par 2 m. de hauteur..... 112 »
1 mur de 50 m. par 0 65 par 2 m. de hauteur..... 65 »

Sous les murs d'échiffres :

4 murs de 16 m. par 0 65 par 2 m... 83 200
8 excédents au-dessus des piles de 2 m. par 2 m. par 2 m. de hauteur. 64 »

Ensemble. m.c. 664 200

GALERIE RAPP

Art. 23. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur le remplissage. comme à l'article 15.

Même cube que fouille de puits décrit aux terrassements comme à l'article 12.. 805 005
Cube de la fouille en rigoles des murs d'échiffres comme à l'article 9..... 204 »

Ensemble. m.c. 1.010 005

Art. 24. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière neuve, comme à l'article 16.

Partie sur les galeries des expositions diverses :

1 partie de 118 m. par 0 80 par 2 m. 188 800

Parties latérales :

2 parties de 32 m. par 0 80 par 2 m. 102 400

En retour :

2 parties de 20 m. par 0 80 par 2 m. 64 »

Sur grande halle :

1 partie de 84 m. par 1 m. par 2 m.. 168 »
1 autre partie de 50 m. par 0 65 par 2 m..... 65 »

Côté du jardin :

2 massifs de 3 50 par 1 50 par 2 m.. 21 »

Côté avenue de Labourdonnais :

2 massifs de 5 50 par 2 50 par 2 m.. 55 »

Au-dessus des puits isolés :

32 massifs de 1 m. par 1 m. par 2 m, 64

Au-dessus des murs d'échiffres :

4 parties de 16 m. par 0 65 par 2 m. de hauteur..... 83 200

Ensemble.m. c. 811 400

GRAND PERRON SUR L'AVENUE LABOURDONNAIS

Art. 25. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur le remplissage comme à l'article 15.

Moitié du cube de la fouille décrite à l'article 13.....m. c. 322 500

Art. 26. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière, comme à l'article 16.

Sous le perron :

10 murs de 4 m. de longueur par 0 50 par 2 m. réduit de hauteur..... 40 »

Pour les rampes :

2 fois 50 m. par 0 60 de largeur, par 1 50 réduit de hauteur..... 90 »

Ensemble...m c. 130

CHEMINÉES DE SOUPIRAUX DES CAVES

Art. 27. — *Brique.*— Voûtes et arcs en brique de Vaugirard première qualité de 0 11 d'épaisseur, hourdées en ciment surcuit du bassin de Paris, les joints parfaitement remplis.

20 fois 8 m. par 3 m. de développement.....m. c. 480 »

CHAPE EN CIMENT

Art. 28. — *Chape en ciment.* — Au-dessus des puits et arcs en meulière, chape en ciment de Boulogne ou analogue de 0 04 d'épaisseur sur arase régulière pour porter des piliers métalliques.

Même surface que puits et murs m. c. 1.264 »

HOURDIS DES PLANCHERS

Art. 29. — *Hourdis des planchers.* — Hourdis des planchers de caves en béton Coignet compris dallage.

2 parties de 96 m. sur 7 m..... mq. 1.344 »

PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX ET DE LA GALERIE DESAIX

Terrassements

DOME CENTRAL ET VESTIBULES Y ATTENANT

Sous-sol

Art. 30. — *Fouille en excavation.* — Fouille en excavation compris jets sur berge etc..., comme l'article 1.

En tout semblable à celle du Palais des Beaux-Arts .....m.c. 633 »

Art. 31. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol.

Fouille comme l'article 2, semblable à celle du Palais des Beaux-Arts m.c. 1.962 100.

A déduire :

8 puits de 1 50 de diamètre sur 5 m. de hauteur soit 70 m. c. 800; 12 puits de 1 10 de diamètre sur 5 m. de hauteur soit 57 m. c. 000; 8 puits de 1 25 de diamètre sur 5 m. de hauteur soit 49 m. c. 200; 8 puits de 2 50 de diamètre sur 5 m. de hauteur soit 196 m. c. 180; ens....m. c. 373 180

Reste.....m c. 1.588 920

Art. 32. — *Fouille en rigoles.* — Entre les puits, fouille en rigole comme à l'article 3.

Semblable à celle du Palais des Beaux-Arts..... 446 200

A déduire :

4 parties de 24 m. par 075, par 1 m. soit 72 m. c.; 16 parties de 6 m. par 0 70 par 1 m. soit 67 m. c. 200; 8 parties de 3 50 par 1 m. par 1 m. soit 28 m. c. ensemble.....m. c. 167 200

Reste...m. c. 279 »

GALERIES AVEC CAVES SUR LE JARDIN, Y COMPRIS LES PILIERS FORMANT LES GRANDES FERMES.

Art. 33. — *Fouille en excavation.* — Fouille en excavation, comme à l'article 1.

En tout semblable à celle du palais des Beaux-Arts, article 4..... m. c. 3.264 »

Art. 34. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol. Fouille comme à celle de l'article 2.

En tout semblable à celle du palais des Beaux-Arts, article 5..... m. c. 511 580

Art. 35. — *Fouille en rigoles.* — Entre ces puits, fouille en rigoles comme à celle de l'article 3.

En tout semblable à celle du palais des Beaux-Arts, article 6..... m. c. 252 »

GALERIE SUR L'AVENUE DE SUFFREN

Art. 36. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol, fouille comme à l'art. 2.

En tout semblable à celle de l'avenue de Labourdonnais, du palais des Beaux-Arts, article 7..... m. c. 404 640

GALERIE SUR LA SEINE

Art. 37. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol, fouille comme à l'art. 2.

Semblable à celle des galeries sur la Seine du palais des Beaux-Arts, article 8..... 437 »

A déduire :

6 puits de 1 25 de diamètre sur 5 m. de hauteur..... 36 600

Reste. m. c. 400 400

Art. 38. — *Fouille en rigoles.* — Entre ces puits, fouille en rigoles comme à l'art. 3.

En tout semblable à celle des galeries sur la Seine, du palais des Beaux-Arts, article 9 204 »

GALERIE DESAIX

Art. 39. — *Fouille en excavation.* — Fouille en excavation, comme à l'article 1.

Semblable à celle de la galerie Rapp, du palais des Beaux-Arts, article 10..... 65 »

A déduire :

2 massifs de 6 m. par 3 m. par 1 25. 45 »

Reste. m. c. 20 »

Art. 40. — *Fouille de puits.* — Puits au-dessous du sol, fouille comme à l'art. 2.

Semblable à celle de la galerie Rapp, du palais des Beaux-Arts, article 12..... 800 005

A déduire :

6 puits de 1 25 de diamètre sur 5 50 de hauteur ou 40 260; 10 puits de 1 10 de diamètre sur 5 50 de hauteur ou 52 250. Ensemble..... 92 510

Reste. m. c. 707 495

Art. 41. — *Fouille en rigoles.* — Entre ces puits, fouilles en rigoles comme à l'art. 3.

Semblable à celle de la galerie Rapp, du palais des Beaux-Arts, article 11..... 955 250

A déduire :

1 partie de 50 m. par 2 m. par 1 25.. 125 »

Reste. m. c. 830 250

GRAND PERRON

Art. 42. — *Fouille en excavation.* — Fouille de terre en excavation, comme à l'article 1.

Moitié de celle du perron de la galerie Rapp, du palais des Beaux-Arts, article 14..... m. c. 240 »

Maçonneries

Sous-sol

DOME CENTRAL ET VESTIBULES Y ATTENANT

Art. 43. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur, le remplissage comme à l'article 5.

Même cube que puits et piles décrits à l'article 31..... m. c. 1.588 920

Art. 44. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulières, comme à l'article 16.

Même cube que l'article 16 du palais des Beaux-Arts..... 1.427 575

A déduire :

4 murs de 23 m. par 0 65 par 2 m.....	124 800	
16 fois 6 m. par 0 60 par 2 m.	115 200	
8 fois 3 50 par 0 80 par 2 m.	44 800	
Ensemble.....	284 800	284 800
Reste..... m. c.		1.142 775

GALERIES AVEC CAVES SUR LE JARDIN Y COMPRIS LES PILIERS PORTANT LES GRANDES FERMES

Art. 45. — *Béton.* — En contrebas du sol inférieur, le remplissage comme à l'article 15.

Même cube que puits et piles décrits à l'article 33..... m. c. 511 580

Art. 46. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière, comme à l'article 16.

Même cube que les galeries et caves du palais des Beaux-Arts, article 20.. m. c. 702 »

GALERIE SUR L'AVENUE DE SUFFREN

Art. 47. — *Béton.* — Béton en contrebas du sol inférieur, comme à l'article 15.

Même cube que piles décrits à l'article 36..... m. c. 404 640

GALERIE SUR LA SEINE

Art. 48. — *Béton.* — Béton en contrebas du sol, comme à l'artice 15.

Même cube que puits décrits à l'article 37..... m. c. 400 400

Art. 49. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière, comme à l'article 16.

Même cube que les galeries sur la Seine, du palais des Beaux-Arts, article 22... 664 200

A déduire :

1 mur de 50 m. par 0 65 par 2 m. de hauteur..... 65 »

Reste..... m. c. 599 200

GALERIE DESAIX

Art. 50. — *Béton.* — Béton en contrebas du sol inférieur, comme à l'article 15.

Même cube que fouille de puits, article 40..... m. c. 707 495

Art. 51. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière, comme l'article 16.

Même cube que la galerie Rapp, du palais des Beaux-Arts, article 24.. 811 400

A déduire :

1 mur de 50 m. par 0 65 par 2 m..... 65 »

2 massifs de 5 50 par 2 50 par 2 m..... 55 »

Ensemble..... 120 » 120 »

Reste..... m. c. 691 400

GRAND PERRON

Art. 52. — *Béton.* — Béton en contrebas du sol, comme à l'article 15.

Moitié du cube de la fouille de l'article 42..... m. c. 120 »

Art. 53. — *Meulière.* — Murs et arcs en meulière, comme à l'article 16.

Moitié du cube du grand perron du palais des Beaux-Arts, article n° 26..... m. c. 20 000

CHEMINÉES DE SOUPIRAUX DE CAVES

Art. 54. — *Brique.* — Voutes et arcs en brique, comme à l'article 26.

Même superficie que palais des Beaux-Arts, art. 27..... m. c. 480 000

CHAPE EN CIMENT

Art. 55. — *Chape en ciment.*

Même travail et superficie que l'article 28, du palais des Beaux-Arts. m. c. 1.264 000

OURDIS DES PLANCHERS

Art. 56. — *Hourdis des planchers.*

Même travail et superficie que l'article 29 du palais des Beaux-Arts. m. c. 1.344 000

CHAPITRE III.

SÉRIE DES PRIX

1. Fouilles de terre de toute nature en excavation au-dessus de 2 mètres de largeur à toutes profondeurs, compris jets sur berges, jets sur banquettes, montages divers, chargements, transports à la brouette ou au tombereau dans le périmètre des constructions adjugées, étendage en remblai, régalage et pilonnage, compris aussi tous étaiements nécessaires, épuisements, désinfection s'il y a lieu, et tous travaux accessoires. Le mètre cube..... 1 53

2. Fouilles en rigoles à toutes profondeurs pour murs et pour arcs à n'importe quelle flèche, compris toutes façons et plus-values de dressement des faces verticales et des fonds; forme des arcs pour recevoir les maçonneries, damage et régularisation desdits au sable avec gabarits et nus en plâtre, compris également montages, jets, relais, chargements, transports, remblais, régalage, pilonnage, épuisements, étais, étrésillons, couchis, comme ci-devant.

Le mètre cube..... 1 83

3. Fouilles à n'importe quelle profondeur de puits de tous diamètres circulaires ou oblonds, les terres montées au treuil et au sceau, puis transportées, étendues et pilonnées comme ci-devant, compris également tous épuisements et désinfection, dressement du pourtour et du fonds, étaiements, étrésillons, blindages, couchis et cercles. Le mètre cube..... 3 40

4. Béton en mortier de chaux hydraulique de Beffes, de Ville-sous-la-Ferté, ou chaux analogue au choix de l'architecte, avec sable de rivière et cailloux. Le mortier composé de deux parties de chaux en poudre et de cinq parties de sable. Le béton composé de deux parties de ce mortier et de trois parties de cailloux cassés et lavés, compris descente et pilonnage par couche de 20 centimètres, serrées contre les parties verticales. Le mètre cube..... 17 »

5. Maçonnerie en meulière neuve hourdée en mortier de chaux hydraulique de même qualité et de même composition qu'au n° 4 ci-dessus, pour murs en fondation et en sous-sol, compris descente, remplissage, rocaillage et jointoiement des parements, tous refouillements, ébrasements, champs, tableaux et arêtes. Le mètre cube..... 22 10

6. Maçonnerie de meulière et mortier de chaux hydraulique de même nature et même composition qu'au numéro précédent pour voutes et arcs de fondations sur formes de terre façonnée

exprès comme il est dit au n° 2 ci-dessus, compris aussi tous autres cintres nécessaires et plus-values de sommiers; les parements parfaitement remplis, rocaillés et jointoyés. Le mètre cube : vingt-trois francs, prix applicable à toute la maçonnerie comprise entre l'intrados de l'arc et l'arase horizontale au niveau de l'extrados, c'est-à-dire que pour ce cas spécial en raison de la sujétion du travail et par dérogation à l'article 41 du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonnerie, le remplissage des reins sera confondu avec le cube de l'arc proprement dit, le mètre cube..... 23 »

7. Chapes en ciment 1re qualité de Boulogne ou analogue au choix de l'architecte de 4 cent. d'épaisseur parfaitement dressées, formant une surface absolument lisse et horizontale, pour recevoir les patins des colonnes ou piliers métalliques, compris arase solide et régulière avec garnissage rocaillé sur la maçonnerie inférieure ou le béton. Le mètre superficiel..... 2 47

8. Hourdis de planchers, compris dallage en béton Coignet. Le mètre superficiel mesuré à l'intrados..... 8 »

9. Briques façon Bourgogne, hourdée en mortier de chaux hydraulique de même qu'au n° 4, de 11 centimètres pour cheminées souterraines de ventilation. Le mètre superficiel... 5 »

CHAPITRE IV

DÉTAIL ESTIMATIF

1. Fouilles en excavations (cube) 4.607 m. à 1 51 le mètre ..... fr.	7.048 73
2. Fouilles en rigoles pour murs et arcs, compris toutes façons, transports et étendages 2.097 m. c. 450 à 1 fr. 83..... fr.	3.838 30
3. Fouilles de puits de toutes formes et à toutes profondeurs, compris blindages et épuisements, 4,121 m. 325 à 3 fr. 40.....	14.012 51
4. Béton de Cailloux et mortier de chaux hydraulique, qualité supérieure (cube), 4.947 m. 025, à 17 fr.	84.099 43
5. Cube de maçonnerie de meulière neuve hourdée en mortier de chaux hydraulique comme ci-dessus, pour murs en fondations et sous-sol (cube), 1.897 m. 970, à 22 fr. 10....	41.945 14
6. Cube de maçonnerie de meulière neuve et mortier de chaux hydraulique comme ci-dessus, pour voûtes et arcs en fondation sur forme de terre (cube), 2,899 m. 600 à 23 fr.	66.690 80
7. Superficielle de chapes en ciment de Boulogne ou analogue de 4 centimètres d'épaisseur (surface)..... 1,264 m. 00, à 2 fr. 47.....	3.122 08
8. Superficielle de voutins et hourdis de planchers en béton Coignet, compris dallage (surface), 1,344 m., à 8 fr.....	10.752 00
9. Superficielle de briques, façon Bourgogne, de 11 centimètres hourdée en mortier de chaux hydraulique de même nature qu'au n° 4 de la série de prix (surface), 480 m. 00, à 5 fr. 00.....	2.400 00
Total.....fr.	233.909 00
Somme à valoir pour imprévus et dépenses en régie (10 0/0).....	23.390 90
Ensemble.....	257.299 90
Honoraires et frais d'agence (3 0/0)..	7.718 97
Total général.....fr.	265.018 87

CHAPITRE V

DÉTAIL ESTIMATIF

Palais des Arts libéraux et Galerie Desaix

1. Fouilles en excavation (cube) 4.157 m. à 1 53 le mètre.....	6.360 21
2. Fouilles en rigoles (c.) 1.565 m. 250 à 1 83 le mètre.....	2.864 41
3. Fouilles de puits (c.) 3.613 m. 035 à 3 40 le mètre	12.284 32
4. Béton (cube) 3.733m.035 à 17 fr. le mètre.....	63.461 60
5. Meulière pour mur (cube) 1.237m970 à 22 10 le mètre.....	27.359 14
6. Meulière pour arc (cube) 1.917m405 à 23 fr. le mètre.....	44.100 32
7. Chape en ciment (surface) 1.264 m. à 2 47 le mètre.....	3.122 08
8. Hourdis de planchers (surface) 1.344 m. à 8 fr. le mètre.....	10.752 »
9. Briques, façon Bourgogne (surface) 480 m. à 5 fr. le mètre.....	2.400 »
Total....fr.	172.704 08
Somme à valoir pour imprévus et dépenses en régie (10 p. 0/0).....	17.270 41
Ensemble..	189.974 49
Honoraires et frais d'agence (3 p. 0/0).	5.699 23
Total général.....	195.673 72

CHAPITRE VI

RÉCAPITULATION

Palais des Beaux-Arts et de la galerie Rapp.....fr.	265.018 87
Palais des Arts libéraux et de la galerie Desaix.....fr.	195.673 72
Total général,.....fr.	460.692 59

Soit: *Quatre cent soixante mille six cent quatre-vingt-douze francs cinquante-neuf centimes.*

Dressé par l'architecte soussigné.

Paris, le 1er février 1887.

Signé: FORMIGÉ

Vu et proposé :

Paris, le 8 février 1887

Le Directeur général des travaux

Signé: ALPHAND

Vu et approuvé :

Paris, le 7 février 1887

Le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général

Signé: EDOUARD LOCKROY

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSEIL DES TRAVAUX

Le Conseil des travaux s'est occupé jeudi du meilleur mode de fondations pour la ferme de 110 mètres ; il a examiné les demandes des entrepreneurs qui ont demandé à soumissionner pour les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fouilles du Champ de Mars, — Les travaux de fondations. — Les fouilles du pilier n° 2 de la tour terminées. — Etat des fouilles des autres piliers. — La machine à air comprimée. — Le réseau d'égouts.

Le carré de sable du Champ de Mars serait aujourd'hui méconnaissable pour ceux qui l'auraient vu il y a deux mois. Ce n'est plus cette plaine lisse, unie, qui paraissait peu étendue, sans doute à cause de son uniformité, c'est une sorte de champ labouré de profonds sillons, traversé par des charrettes et des vagonnets glissant sur des rails et semblant avoir un horizon plus vaste. C'est que le Champ de Mars qui finissait au parc situé le long des quais se trouve prolongé jusqu'aux quais par suite du nivellement de la terrasse et de la disparition des gazons et des arbustes du parc livré aux ouvriers de M. Eiffel.

On sent qu'une ville nouvelle va sortir de terre ; on en voit actuellement les fondations, cette argile a été remuée, bouleversée dans tous les sens ; il n'y aura plus une place du Champ-de-Mars qui n'aura été fouillée ; en 1878, où on avait préféré ce que M. Georges Berger a appelé l'ordre compact, et, où le palais formait une vaste ellipse, les puits des fondations formaient un cercle ; en 1889, où l'on a adopté l'ordre disséminé, les puits sont sur de longues files droites.

Il n'y aura pas de terrain qui aura été plus profondément remué et remué dans tous les sens ; c'est, peut-être, pour ce motif, qu'en certains endroits, il ménage quelques surprises : on y trouve des couches entremêlées de nature différente, on y rencontre des pans de maçonnerie, des vestiges des expositions passées, et on est obligé de faire des sondages pour reconnaître la composition du terrain.

***

La température assez douce dont nous jouissons a permis de pousser activement les travaux, et le chantier de M. Manoury est encombré de tous les matériaux nécessaires aux fondations. On termine les puits, et on va pouvoir faire les arcs en maçonnerie.

***

Les travaux de la tour de 300 mètres suivent leur marche régulière, et pendant plusieurs journées on a fait un déblai qui a dépassé mille mètres; actuellement, une des fouilles est complètement terminée ; c'est la fouille du pilier n° 2, qui se trouve en bordure sur le Champ de Mars; il y a là un vaste cratère de 31 mètres de surface; on a rencontré, à 8 mètres de profondeur, une solide couche de sable et de gravier, et les sondages ont permis de reconnaître que cette couche avait une épaisseur de 6 mètres 50, ce qui forme un terrain de fondation excellent; la pose du béton est commencée.

***

La fouille du pilier n° 3 également en bordure sur le Champ de Mars est fort avancée, on continue à enlever les terres; par suite des pluies, le terrain se trouvait détrempé, et il ne fallait pas moins de neuf chevaux pour traîner les charrettes remplies de terre. Le bétonnage commencera la semaine prochaine. On a trouvé dans les fouilles du pilier n° 3 des substructions en pierre qui datent de l'Exposition de 1867 et qu'on a dû faire sauter avec de la poudre.

***

Dans ces deux fouilles, lorsque le bétonnage sera terminé, on fera des massifs de maçonnerie de 6 mètres de hauteur, sur les massifs reposeront les sabots en fonte et en acier qui supporteront les

arrêtiers des caissons formant la base de la pyramide.

***

Les fouilles du pilier n° 4 qui est situé près de la Seine, du côté de Grenelle sont assez avancées et seront terminées avant celles du pilier n° 1, situé du côté de Paris. Une vaste tranchée est creusée en vue de l'installation de la machine à air comprimé avec laquelle on procèdera aux travaux de la fondation du pilier n° 1; ces fouilles auront de 12 à 13 mètres de profondeur. Pour les piliers n° 1 et n° 4 tout le travail qui pouvait être fait avec les chevaux est achevé et on installe en ce moment un monte-charge mécanique avec plan incliné qui enlèvera les terres du fonds des fouilles pour les mettre en dépôt.

***

Dans la partie du Champ de Mars qui est située entre le chantier de M. Manoury et le chantier de M. Eiffel, on procède aux travaux du réseau d'égouts ; il n'y a, pour l'instant, que des tas de sable et des planches.

ÉCHOS

Les Musées commerciaux

M. Lockroy, ministre du commerce, a reçu des membres de la Chambre de Commerce de Paris un projet pour la création de musées commerciaux en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique, dans tous les pays où des Chambres de Commerce françaises sont établies.

Vitres en papier

Une intéressante découverte vient d'être faite par un Japonais, ancien élève d'un de nos lycées de Paris. Il vient de trouver un procédé qui lui permet de fabriquer un très beau papier transparent, très résistant, avec des algues marines. Non seulement, il reçoit les différentes couleurs, qui peuvent lui permettre d'imiter les anciens vitraux, mais encore on peut l'employer en guise de vitres.

LE VÊTEMENT

Les subdivisions du groupe

Toutes les Expositions ont renfermé un groupe du vêtement ; l'Exposition universelle de 1889 n'échappera pas à cette règle; s'il est un groupe qui intéresse plus particulièrement un grand nombre de visiteurs, c'est bien celui-là ; il englobe des sections multiples et variées.

On rencontrera, d'abord, tous les produits de l'agriculture, toutes les matières premières qui servent à la confection des vêtements : le coton, le lin, le chanvre, la laine, la soie, puis le vêtement confectionné, et les accessoires du vêtement, comme le chapeau, les coiffures, les chaussures, les dentelles, les tulles, les broderies, les passementeries ; les articles de bonneterie et de lingerie: les corsets, les cravates, les gants, les jarretières, les bretelles, les ombrelles, les parapluies, les cannes, les éventails, les écrans, les fleurs artificielles, les plumes, les bijoux; on classe aussi, dans le groupe du vêtement, les armes portatives, les armes de chasse, les objets de voyage et de campement, je ne comprends pas trop pourquoi; il me semble qu'une malle est pour ainsi dire notre commode de voyage et que le hamac est notre lit d'été ; ils pourraient donc rentrer dans la section du mobilier ou des accessoires du mobilier; à vrai dire, il était peut-être difficile, de placer les objets de voyage dans le groupe du mobilier; sans être obligé de scinder cette exposition, car si la valise, la tente, le pliant, le hamac appartiennent bien à ce groupe, le parasol et le bâton ferré, la couverture de voyage et le caoutchouc imperméable font partie de la section du vêtement.

Nous adopterons le plan que nous avons suivi pour le mobilier, de même que nous avons tout d'abord jeté un coup-d'œil sur le meuble en général, nous réservant de passer en revue ultérieurement les accessoires du mobilier, comme les tapis, les cristaux, les papiers peints, les couteaux, les bronzes, la parfumerie, la maroquinerie, etc. ; de même nous commencerons par le vêtement proprement dit, ajournant à un futur examen les matières premières du vêtement et ses accessoires.

Nous parlerons donc d'abord de l'historique du vêtement, puis de la mode en général, et enfin des diverses confections.

HISTORIQUE DU VÊTEMENT

Le vêtement dans le premier âge

L'historique du vêtement a été traité tout particulièrement par M. Auguste Dusautoy, dans son rapport sur l'Exposition de 1867. C'est à cetravail si complet, si intéressant, que nous empruntons la plupart des détails qui suivent :

Nos pères ne faisaient pas de grands efforts d'imagination pour se tailler un costume : ils prenaient des peaux d'animaux qu'ils assemblaient assez grossièrement ; les distinctions que crée l'habillement n'existaient guère : les uns portaient une peau d'animal un peu plus luxueuse, tandis que les autres se couvraient d'une peau plus commune ; les premiers essais de tissus furent bien timides, et c'était la femme qui, dans la tribu, tissait les vêtements du maître ; bientôt les maisons se groupent ; elles constituent de petites villes ; l'homme ne vit plus plus à l'état sauvage ; l'habillement devient une industrie considérable, qui était très florissante déjà au temps des Assyriens et sous les Pharaons. Le luxe commence chez les Grecs et chez les Romains et sombre rapidement avec les grandes institutions de Rome et d'Athènes.

Cette industrie du vêtement disparaît, pour ainsi dire, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ; au moyen âge, quand un effort se produit, il se heurte aux privilèges féodaux qui compromettent pendant longtemps l'initiative industrielle; les corporations, nanties d'un monopole particulier, se font une guerre violente.

Parmi ces corporations, on trouve les *chaussetiers*, les *houppelandiers*, les *braaliers*, qui travaillaient les fils et les ornements ; les *manteliers*, les *tailleurs de robes ordinaires*, les *tailleurs de robes fourrées*, les *tailleurs d'église*, les *tailleurs d'habits*. Nous avons là, en germe, les spécialités.

Ces corporations, qui luttaient les unes contre les autres, rencontraient des résistances de la part des *chambrelands* (ouvriers travaillant sans maîtrise), des *couturières*, qui faisaient en secret des vêtements de femme et d'enfant, et aussi des *fripiers*, qui ne se bornaient pas à vendre de vieux habits, mais qui en faisaient de neufs.

Le Vêtement du XIII^e^ au XVII^e^ siècle

Les rivalités s'accentuent, du XIII^e^ au XVII^e^ siècle, entre les corporations, et donnent lieu à des procès interminables, à des règlements, à des édits. Parmi les plus importants édits, on distingue ceux qui abolissent, au XV^e^ siècle, les anciennes et nombreuses jurandes, en sorte qu'il ne reste plus que deux corporations, celle des tailleurs d'habits proprement dits et la maîtrise des marchands *pourpointiers-chaussetiers*.

Les couturières sont constituées en maîtrise en 1675 et font concurrence aux tailleurs pour les vêtements de femme.

Les fripiers obtiennent ensuite le droit de faire des habits neufs, « par accord passé à la Cour du Parlement, entre le duc de Bourbon, grand chambrier de France, et les fripiers de la ville de Paris, homologué le 21 octobre 1441, par Charles VII. »

Entre autres ordonnances, il y en eut de fort curieuses ; ainsi l'une d'elles défendait aux tailleurs « de couper ou de dresser autrement que sur un établi, en vue du peuple. » Une autre leur interdisait « d'avoir chez eux plus de cinq aunes d'étoffe de la même nature, en un ou plusieurs coupons. » Une troisième empêchait « de faire payer plus de 60 sous pour la façon d'un habit d'homme ou de femme, et plus de 20 sous pour un habit de laquais. » L'ordonnance de janvier 1350, décidait que « pour la façon d'un habit ou cotte avec surcotte, grandes manches pendantes, grandes manches de

parade, le chaperon y compris, l'on payerait 5 sous. Le Roi ne vous force pas, disent les lettres patentes du 14 juillet 1404, de payer la façon d'un habit mal coupé ; il force, au contraire, le tailleur à vous payer le prix de l'étoffe. »

(*A suivre.*)

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

L'Exposition culinaire

Au moment où le *Bulletin Officiel* était mis sous presse, une intéressante exposition s'ouvrait au Pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Elysées, le 25 février, à deux heures.

La *Société des Cuisiniers français* inaugurait sa quatrième ou cinquième exposition, et, cette fois, elle s'est surpassée.

Le milieu de la vaste salle formée par le Pavillon de la Ville de Paris, est occupé par un Buffet et par deux tables de 40 couverts.

Sur le Buffet, sont exposées les pièces de concours : cent cinquante chefs-d'œuvre.

L'une des tables de 46 couverts a été dressée et servie par les cuisiniers de la Société, l'autre a été dressée et servie par l'hôtel Continental : mais les mets qui la couvrent sont des œuvres particulières, exposées par leurs auteurs employés de l'hôtel.

Il y a aussi deux buffets de moindre dimension, sur lesquels sont exposées les œuvres des apprentis cuisiniers, pâtissiers, confiseurs, faisant partie de la corporation.

Tout autour de la salle se trouvent les expositions annexes, de produits ou de matériel se rattachant à l'art culinaire.

On vient d'y installer une machine à vapeur destinée à produire l'électricité, car l'exposition culinaire sera ouverte ce soir.

***

La Société des cuisiniers français se compose d'environ 120 maîtres cuisiniers.

Le but qu'ils se sont proposé est des plus élevés et l'on ne saurait trop les en louer. Ils ont pensé que pour faire un cuisinier digne de l'art qu'il professe, il faut un homme possédant une certaine instruction et, plus particulièrement, des notions de dessin. Ils ont compris l'abîme qui sépare le gâte-sauce de l'artiste culinaire. Dresser avec art une langouste, présenter un chaud froid, un aspic ou une carpe Chambord selon les règles, dénote chez le cuisinier les plus sérieuses notions artistiques. Eh bien, c'est au développement de ces notions décoratives que tend la Société des cuisiniers français. Toutes ses recettes, tous les produits de ses expositions, sont destinés à l'Ecole fondée par elle, où les apprentis reçoivent l'instruction spéciale nécessaire.

Les cuisiniers français portent le renom de leur art dans toutes les parties du monde. Pour concentrer leurs découvertes, leurs innovations, il s'est fondé, parallèlement à la Société, un journal appuyé par elle, exclusivement rédigé par des cuisiniers soucieux de leur art, d'où sont bannies la politique et la polémique. Ce journal a pour titre l'*Art culinaire*. Voilà un journal dont la « cuisine » doit être bien faite !

L'EXPOSITION EN PROVINCE

Réunion du Comité départemental du Nord

Hier a eu lieu, à deux heures et demie, dans la salle des Fêtes de la Préfecture, la première réunion des membres du Comité départemental de l'Exposition universelle de 1889.

M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, présidait cette importante séance, à laquelle assistait M. G. Berger, directeur général de l'exploitation et délégué du ministre du commerce.

M. le préfet du Nord, président de droit du Comité départemental, a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

Discours de M. le Préfet

M. le préfet déclare qu'il se sent grandement honoré de se trouver, dès le début de son administration dans le Nord, en présence des représentants autorisés de l'enseignement, des arts, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; et il affirme que si, dans la grande entreprise qui motive la réunion d'aujourd'hui, un département est appelé à prendre une part considérable, c'est assurément le département du Nord, lequel, dans toutes les manifestations du génie national, a toujours occupé le premier rang.

Il rappelle les hommages que les agronomes ont rendu à nos procédés de culture : le Nord a toujours été à la tête du progrès agricole. Toutes les industries rurales y sont réunies et organisées avec une puissance exceptionnelle : les fabriques de sucre : les distilleries de betteraves, de mélasse et de maïs, les brasseries, les fabriques d'amidon, de fécule de glucose, etc.

L'industrie proprement dite y est pratiquée dans toutes ses spécialités, dans toutes ses transformations, sous toutes ses formes. Qui ne connait les mines de houille d'Anzin, d'Aniches, de l'Escarpelle, les immenses ateliers de la compagnie de Fives, du chemin de fer du Nord, de la maison Cail, les aciéries de Denain et d'Anzin, les fabriques de zinc de la compagnie Asturienne et les ateliers de construction mécanique et de chaudronnerie si nombreux et si remarquables par la perfection de leurs produits dans la seule ville de Lille ?

Les industries textiles sont la gloire du département : on y produit et on y transforme le lin depuis la culture jusqu'aux méthodes et aux procédés les plus fins de confection, Lille, Armentières, Halluin, Pérenchies, Lannoy ont conservé leur supériorité incontestée dans ces industries, ces centres ont su s'assimiler des fabrications spéciales qui avaient été longtemps le monopole d'autres régions de la France, et déjà on parle d'inventions nouvelles, de procédés améliorés, qui témoignent de l'énergie et de la persévérance des industriels du Nord. Le coton est représenté par les filatures les plus importantes et les mieux outillées de toute la France.

Quant à l'industrie de la laine, elle vous appartient presque tout entière, continue M. le Préfet. C'est à vous que revient l'honneur d'avoir créé de toutes pièces cette magnifique industrie de la laine peignée, qui perfectionne sans cesse son outillage et qui sait si bien se prêter aux exigences et même aux caprices de la mode.

Avec de tels éléments, l'exposition du département du Nord témoignera, en 1889, que la France est toujours la grande nation industrielle. S'il fallait au comité un argument de plus pour décider ceux qui hésitent, on pourrait l'engager à leur dire : Vous avez à réclamer du gouvernement et des Chambres des mesures utiles à l'agriculture et à l'industrie ; le moyen sûr d'être écouté, c'est de faire connaître à tous combien les intérêts que vous défendez sont considérables, c'est de montrer votre importance, c'est d'affirmer votre suprématie.

« Messieurs, dit en terminant M. Saisset-Schneider, je suis l'interprète de l'assemblée pour exprimer tous nos sentiments de gratitude à M. Berger, l'éminent directeur général de l'exploitation, qu'on retrouve dans toutes les œuvres intéressant la grandeur du pays et qui est venu au milieu de nous pour bien témoigner encore qu'il est toujours à la tâche alors que d'autres ne le voient qu'à l'honneur. Mais j'ai aussi à vous remercier vous-mêmes, Messieurs, au nom de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, au nom du gouvernement de la République, qui, dans la grande lutte à laquelle il nous convie, a compté sur vous et sur votre patriotisme. »

Ce discours a été suivi d'applaudissements prolongés.

Le bureau du comité départemental

Il est décidé, après un court échange d'observations, que le bureau du Comité départemental comprendra : 1° un président ; 2° un vice-président par arrondissement, sauf pour celui de Lille, qui en aura deux ; 3° deux secrétaires.

Il est entendu également que les présidents choisis par les Comités d'arrondissement seront de droit les vice-présidents du comité départemental.

Les nominations auront lieu à la majorité relative.

L'Election du Président

Il est procédé au vote pour l'élection du président du comité départemental.

M. Ch. Seydoux, conseiller général,

industriel au Catiau; est élu président du comité départemental.

Allocution de M. Seydoux

J'étais loin de m'attendre à l'honneur qui m'est fait. Je suis profondément touché de l'unanimité de vos suffrages. Il me semble que vous auriez pu trouver une personne plus autorisée et mieux placée que moi par rapport au chef-lieu pour présider le comité départemental.

Vous en avez décidé autrement. Je m'incline devant votre décision. Toutefois, je me demande si je serai à la hauteur de la tâche que vous me confiez. Je dirai oui, s'il ne faut que de la bonne volonté, parce que personne plus que moi ne désire que notre beau département occupe la place qui lui revient dans ce grand concours qui témoignera, j'en ai la conviction, du relèvement définitif de notre chère patrie. (Applaudissements prolongés.)

Les vice-présidents

En attendant que les comités de chaque arrondissement procèdent à la constitution totale de leurs bureaux spéciaux, il est indispensable qu'ils désignent dès à présent leurs présidents puisqu'ils doivent faire partie du Bureau départemental.

Lille a même à élire son président et un premier vice-président.

M. le préfet invite donc les Comités d'arrondissement à se réunir séparément et à procéder à l'élection de leur président. L'élection des autres membres aura lieu au chef-lieu d'arrondissement.

Le dépouillement des scrutins donne les résultats suivants :

Arrondissement de Lille.— M. Agache, président; M. Florimond Desprez, vice-président.

M. Agache remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire.

D'autres avaient certainement plus de titres et de notoriété que lui-même pour cette mission.

Il s'incline devant la décision de l'assemblée. Il consacrera tous ses efforts, toute son énergie au succès de l'Exposition où l'arrondissement de Lille doit être dignement représenté.

Arrondissement de Valenciennes. — Président : M. Wagret, maître de verreries à Fresnes.

Arrondissement de Douai. — Président: M. Farez, industriel à Douai, fabricant de produits chimiques.

Arrondissement de Cambrai. — Président : M. Wallerand, président de la Chambre de commerce de Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. — Président : M. Sculfort, industriel, conseiller général.

Arrondissement de Dunkerque. — Président M. Trystram, député, conseiller général.

Arrondissement d'Hazebrouck.—Président : M. Paul Leconte, fabricant d'amidon

Les secrétaires élus sont MM. Cornut, ingénieur de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur et Dubar, vice-président de la Société des agriculteurs du Nord.

Discours de M. Georges Berger.

Après la constitution définitive du comité départemental, M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, prend la parole. Il remercie M. le Préfet, des paroles de bienveillance trop flatteuses, qu'il a bien voulu lui adresser.

L'Administratisn supérieure de l'Exposition, dit-il, s'est volontairement et consciencieusement abstraite de toutes préoccupations étrangères à la conduite de son œuvre. Je continuerai toujours à lire dans les préparatifs de celle-ci, les promesses d'une pacification universelle et d'une entente internationale, dont le Champ de Mars verra l'éclatante réalisation.

L'Exposition de la section française aura un succès sans précédent; l'Exposition étrangère ne sera pas moins complète et brillante, car, la France peut, d'après des indices rassurants, compter sur ses hôtes habituels ; mais, il y aura lutte, lutte pacifique, avec les armes que chacun doit savoir manier, au nom de la concurrence industrielle, de l'amélioration intellectuelle qui assure et hâte les progrès nécessaires à la vie économique des nations.

M. Georges Berger espère que les productions du département du Nord, de ce département dont la puissance productive est si magnifiquement en rapport avec l'étendue de son territoire et la densité de sa population, y seront dignement représentées. Les dispositions de ses producteurs semblent, d'ailleurs, excellentes, si l'on en juge par la composition magistrale qui vient d'être faite du bureau du comité départemental.

En choisissant M. Ch. Seydoux pour son président, le Comité départemental a rendu hommage à un homme qui personnifie admirablement la grande industrie française avec sa tradition d'honneur, d'action progressive et de succès légitime. En plaçant M. Ch. Seydoux à la tête de vos travaux, vous donnez au gouvernement la garantie que ceux-ci seront aussi sérieux que féconds, et je me plairai à en apporter la certitude à M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

M. Georges Berger explique ensuite en détail les dispositions générales adoptées pour les bâtiments principaux de l'Exposition. Il n'y aura pas, comme autrefois, de Palais unique ; en un mot, l'ordre disséminé sera substitué à l'ancien ordre compact.

Du côté de la Seine et indépendants l'un de l'autre, le Palais international des Beaux-Arts et le Palais international des Arts libéraux où seront exposés le matériel et les procédés des travaux intellectuels.

Du côté de l'Ecole Militaire, la grande nef internationale des machines, longue de 410 mètres, large de 150 mètres, entourée d'une galerie en étage, et dont la toiture, vitrée en partie, sera supportée par des arcs métalliques gigantesques. Ces arcs seront d'une seule portée de 110 mètres avec une élévation de 45 mètres, et séparés par des vestibules monumentaux d'accès ou de larges bandes de jardins intérieurs.

Les galeries des produits industriels, qui participent à la fois aux applications de la science et à celle des Beaux-Arts, couvriront un espace total de 91,000 mètres, divisé en deux parties égales pour la France et pour les pays étrangers, entre lesquelles règnera une riche et monumentale avenue de 200 mètres de longueur sur 30 de largeur ornée de vitraux.

Des jardins en terrasse, avec eaux jaillissantes, s'étendront de ce groupe principal de construction jusqu'à la Seine, avec perspectives sur les pentes du Trocadéro.

A l'entrée du pont d'Iéna s'élèvera la tour Eiffel, dont M. G. Berger prend la défense.

La tour Eiffel n'a pas la prétention d'être une œuvre d'art, puisqu'elle entre dans le genre colossal. Elle aura néanmoins sa beauté d'aspect particulière. Somme toute, œuvre d'ingénieur, construite suivant les règles de la stéréotomie la plus étudiée; car la formule mathémathique ne refuse jamais son alliance avec la formule esthétique, autrement dit l'harmonie des proportions relatives d'une œuvre, si gigantesque qu'elle puisse être, découle toujours de la stricte adoption des formes commandées par les calculs de la résistance à donner à l'ensemble et aux parties, pour que la stabilité soit assurée simplement.

M. Georges Berger s'étend ensuite sur les services que la tour Eiffel, le chef-d'œuvre moderne de l'art métallurgique, pourra rendre aux savants avec sa verticalité de 300 mètres, irréalisée jusqu'à ce jour, avec sa transmission constante des fluides électriques de l'atmosphère.

Les jardins du Trocadéro seront consacrés aux expositions florales renouvelées de mois en mois.

Sur le quai d'Orsay, 30,000 mètres de hangars élégants seront réservés à l'agriculture internationale qui n'avait eu en 1878, qu'un espace de 18,000 mètres.

L'esplanade des Invalides sera réservée aux pavillons des expositions des grandes administrations de l'Etat, aux constructions coloniales françaises et étrangères, aux expositions de l'Algérie et des pays de protectorat.

Des tramways, à traction funiculaire, électrique, à vapeur, relieront les diverses parties de l'Exposition.

Des établissements de consommation, des salons de repos et de conversation seront répartis au pourtour des bâtiments principaux du Champ de Mars. Le directeur général de l'exploitation affirme que l'Exposition sera gaie, amusante, pittoresque, ainsi qu'intéressante à tous les degrés.

L'enceinte du Champ de Mars sera ouverte le soir : elle deviendra la fête de l'électricité qui répandra une lumière obtenue par tous les systèmes modernes de lampes à arc ou à

incandescence dont l'intensité atteindra 300 mille becs Carcel, c'est-à-dire 5 fois environ l'intensité de l'éclairage municipal au gaz de tout Paris.

Les constructeurs d'appareils à vapeur ne cessent d'envoyer leurs offres pour la fourniture des six à sept mille chevaux nécessaires pour actionner cet éclairage fantastique et satisfaire aux autres besoins mécaniques de l'Exposition.

M. G. Berger parle ensuite du projet d'organiser une exposition rétrospective de l'histoire du travail, surtout depuis 1789, qui est la date de l'émancipation des intelligences et de toutes les forces nécessaires au travail universel. En dehors de tout souvenir politique, 1789 est une grande date industrielle et scientifique : Volta et Galvani rivalisent de génie pour fonder les sciences électriques dont les applications révolutionnent le monde moderne ; Fulton vient de prendre ses brevets; ses recherches, avec celles de Watt, vont continuer l'œuvre de Newcomen en préparant celle de Stephenson ; Philippe de Girard et Jacquart dotent l'industrie des textiles de leurs merveilleux appareils mécaniques ; les frères Montgolfier viennent d'opérer leurs premières ascensions.

On est déjà à l'œuvre pour retrouver des appareils authentiques qui, dans cette exposition d'un genre nouveau, formeront la démonstration des progrès successivement réalisés dans la mécanique et dans les appareils de fabrication.

M. Georges Berger termine en recommandant les expositions collectives. Il faut renoncer aux dépenses exagérées d'installation qui correspondent généralement à de fâcheux et inutiles accaparements d'espace, qui, trop souvent, font conclure faussement à une importance proportionnelle de la maison qui expose !

Il faut que les producteurs d'une même région, dans une même industrie, se groupent pour exposer collectivement ; les récompenses du jury ne seront pas moins attribuées aux exposants individuels. Le produit exposé sera la fiche de présence de l'exposant, sur la situation et les antécédents industriels duquel le jury fera son enquête.

Il est temps de rendre les Expositions attrayantes et abordables par une concentration bien ordonnée des produits substitués à des dissémination aussi oiseuses que fatigantes pour les visiteurs.

Le discours de M. Georges Berger, très intéressant, rempli de détails techniques et d'aperçus ingénieux, a été couvert d'applaudissements.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Sous-comité de La Palisse

Nous voyons avec plaisir que des sous-comités d'arrondissement tiennent des réunions. C'est ainsi que le sous-comité de l'arrondissement de La Palisse (Allier) a eu une séance intéressante, le sous-comité a été constitué de la façon suivante :

Président, M. MANIGLER, ingénieur, directeur des mines de Ber ;

Vice-président, M. le docteur CORNILLON, médecin, à Vichy ;

Secrétaire-Trésorier, M. TANTOT, conseiller d'arrondissement à Lapalisse.

Secrétaire, M. BOUGAREL, imprimeur, à Vichy.

M. le docteur Cornillon dit que le sous-comité doit faire tous ses efforts pour provoquer le groupement collectif des produits similaires du pays.

L'orateur estime que l'industrie des eaux minérales — qui est, sans contredit, la plus importante du département — a intérêt à organiser une exposition collective qui sera d'autant plus brillante que les nombreuses stations thermales de l'Allier pourront y prendre part. Il propose de constituer une commission spéciale qui fera les démarches nécessaires pour atteindre ce but.

PETITE CORRESPONDANCE

M. H. V. à Lyon. — Nous sommes entièrement de votre avis, il est certain que la presse départementale pourrait publier des articles en faveur de l'Exposition. Vous nous demandez de faire un appel en ce sens à nos confrères des départements, nous nous bornons, pour l'instant, à enregistrer votre vœu, en l'appuyant.

M. A. N. à Paris. — Nous avons l'intention, comme vous nous le demandez, de publier, dans le *Bulletin*, une chronique hebdomadaire, comprenant tous les faits mondains, les nouvelles du théâtre et du sport, quelques appréciations sur les primeurs, sur des livres importants, sur des expositions d'art, etc.

OREZZA Eau Acidule Ferrugineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

REVUE FINANCIÈRE

Cette semaine a été bien meilleure que ses devancières pour notre marché.

Non seulement le mouvement de baisse qui avait déjà fait place à un temps d'arrêt au cours de la précédente période hebdomadaire est définitivement enrayé maintenant, mais encore un relèvement très notable des cours lui a succédé.

La principale cause de cette transformation complète des dispositions de notre place réside dans la certitude récemment acquise que les élections du Reichstag sont favorables à l'adoption du projet de septennat de M. de Bismarck, et, par suite, dans la disparition des inquiétudes que suscitaient naguère les bruits belliqueux. La Bourse tient, en effet, pour un symptôme pacifique le succès du chancelier.

Si le monde financier attendait avec impatience le résultat de ce scrutin, il s'est du moins montré moins nerveux et, par suite, moins impressionnable que jamais ; il a fait preuve de sang-froid. D'ailleurs, les nouvelles à sensation que l'on appréhendait vers la fin de la période électorale n'ont pas été lancées. Le ton de quelques journaux allemands, reconnus pour leur exagération, est au contraire resté le même, de telle sorte que, du début à la clôture de cette semaine, les esprits ont été fort calmes.

Une grande part de cette hausse générale de la cote revient aussi à l'attitude des places étrangères. La semaine que nous terminons a été une semaine de reprise, aussi bien à Berlin, à Vienne, à Francfort, à Londres qu'à Paris. La progression s'est étendue à toutes les valeurs internationales.

Enfin, il importe de ne pas perdre de vue que la liquidation de quinzaine qui s'est opérée avec toutes les facilités désirables, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire dans notre dernière revue, a été sans contredit un des plus puissants éléments en faveur du mouvement que nous nous plaisons à enregistrer aujourd'hui.

En somme, on peut dire, sans encourir le risque d'être taxé d'exagération, que les nuages qui cachaient l'horizon disparaissent et le projet de loi sur le revenu, mieux connu aujourd'hui, ne peut plus être pour la Bourse le sujet d'inquiétudes qu'un pareil impôt aurait pu lui inspirer sans étude préalable. La réforme de M. Dauphin consiste simplement à remplacer l'impôt personnel et mobilier qui est un impôt de répartition par un impôt de quotité. La Rente française reste donc indemne ; c'est là l'essentiel pour le public de la Bourse, et les vendeurs auraient grand tort de vouloir escompter comme favorables à leurs intérêts les effets d'une pareille mesure.

Les Rentes françaises ont donc progressé dans des proportions notables ; elles ont bénéficié en moyenne, de plus d'une unité d'une semaine à l'autre. Nous laissons en effet le 4 1/2 à 107.75, le 3 0/0 amortissable à 82.55 et le 3 0/0 ancien à 78.82. On a coté, pendant un moment, le 3 0/0 à 79.50 et le 4 1/2 0/0 à 108.30.

Au comptant, même bonne fermeté. Les demandes que nous signalions déjà il y a huit jours ont augmenté, et les cours de ce marché ont, pendant un moment, précédé sur le chemin de la hausse ceux que l'on cotait respectivement sur nos Rentes à terme. Aujourd'hui, nous y relevons le 3 0/0 à 78.90, l'amortissable à 83 fr. et le 4 1/2 0/0 à 107.80.

Nous avons déjà dit que les fonds internationaux avaient également fait preuve d'une grande fermeté.

Les consolidés anglais que nous laissions la dernière fois à 101 11|16, sont maintenant à 101 1|16. On voit que la reprise a été sensible aussi au Stock-Echange. Quant à la rente italienne, que nous laissions, il y a huit jours, au-dessous de 93 fr., nous la retrouvons en fin de cette semaine à 94 75 après 95 40. La fermeté de ce fonds ne s'est pas démentie un seul instant, mais, là, le

progrès est peut-être un peu trop rapide.

Les fonds austro-hongrois et les fonds turs sont fermés, mais, les fonds égyptiens et espagnols sont en grande hausse.

L'Egypte unifiée clôture en effet à 361 25, après 367 25, et l'Extérieure espagnole finit à 63 1|16.

Le 4 0|0 hongrois est à 77 13|16.

Le turc reste à 13 45.

Les fonds russes sont seuls empreints de quelque lourdeur.

Les transactions ont également acquis une plus grande importance sur le marché des valeurs, et, là aussi, les cours accusent des plus-values appréciables.

La Banque de France n'a, cependant, pas beaucoup modifié sa tenue, puisque nous la retrouvons au cour de 4 125.

Son bilan hebdomadaire accuse 315,000 francs de bénéfices.

Mais le Crédit foncier, le Comptoir-d'Escompte, le Crédit Lyonnais, la Banque de Paris sont fermement tenus.

Le Crédit foncier, surtout, est en voie de reprise. Son action s'est avancée à 1,335. Cette excellente valeur est toujours la première à profiter des achats du comptant et des moindres dispositions favorables de la spéculation. D'ailleurs, si on se reporte dix ans en arrière, on voit que, depuis, elle a bénéficié de près de mille francs. L'éloquence de ce chiffre donne une idée exacte de la prospérité du Crédit foncier, et encore faudrait-il y ajouter environ 500 fr. de dividende distribués dans cette période de dix ans.

Quant aux obligations du Crédit foncier, elles offrent toujours un courant de transactions très actif et se négocient par conséquent à des cours très fermes.

La confiance des porteurs de ces titres est absolue et les cours qui ont été cotés pendant la crise que nous venons de traverser en sont la meilleure preuve.

Les communales 1880 non libérées, dont l'acquisition est facilitée par l'échelonnement de leurs versements sont à 452. Les foncières de 1879 et les communales de la même année se sont avancées à 475. Les autres emprunts avec ou sans lots sont également fort recherchés.

Le Comptoir d'escompte est bien tenu. Il regagne le cours de 1,000 fr.

Le Crédit Lyonnais accuse de bonnes tendances ; il gagne une dizaine de francs à 543 75.

La Banque de Paris et des Pays-Bas reprend également à 700 et 695.

La Société générale est ferme à 460.

Les actions des chemins de fer français sont très soutenues.

Le Nord est à 1,532 50; le Midi à 1,130; l'Orléans à 1,320; et le Lyon à 1,232 50.

L'action Suez est bien tenue à 1,950. Les recettes du transit sont satisfaisantes.

L'action Panama a franchi le cours de 400 ; elle est actuellement à 402 50.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^les, Pharmacies, Drogueries.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

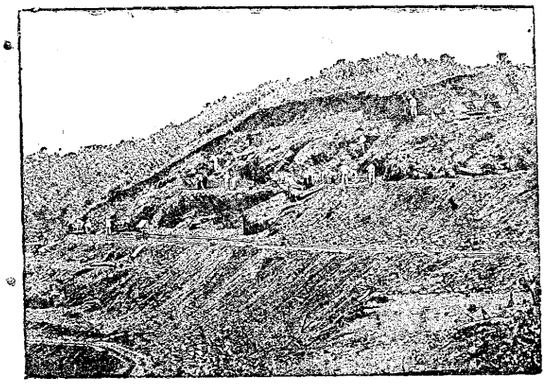
Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.


SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur. Lois Françaises et étrangères, 4e édition : 1 franc.
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e edition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 16. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 5 Mars 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Adjudication des Water-Closet.
Cahier des Charges.
Bureau de Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission de garantie et Conseil des travaux.
Éclairage du soir de l'Exposition.
Chronique des Travaux.
Échos.
L'Exposition en Province.
L'Exposition Culinaire.
Le Métropolitain.
Revue Financière.

PARTIE OFFICIELLE

Adjudication en un lot de l'entreprise de construction, d'installation et d'exploitation des water-closet dans le Champ de Mars.

1. Le lundi 14 mars 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de préfecture (Palais du tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, aux enchères sur soumissions cachetées, de l'entreprise de construction, d'installation et d'exploitation des water-closet, dans le Champ de Mars.

Le cautionnement est fixé à 10,000 francs.

Les frais d'adjudication devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours à dater de l'adjudication.

2. Le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des travaux dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des travaux de l'Exposition, au Directeur général des travaux qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission sera conforme au modèle ci-après; elle sera rédigée sur papier timbré, placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Construction, installation et exploitation des water-closet dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les offres seront énoncées en francs et décimes. Toute fraction de décime sera nulle et ne pourra compter pour la préférence à donner à l'un des concurrents.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront déposés sur le bureau, en séance du Conseil de Préfecture, depuis midi jusqu'à une heure ; passé ce délai, il n'en sera plus reçu. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on déposera sur le bureau, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* de redevance, moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée définitivement ; ensuite, on procédera à l'ouverture des paquets.

7. Si aucun des prix offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée sur l'avis du Conseil, qui en délibérera séance tenante.

8. En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

10. Dans le cas où plusieurs soumissions contiendraient le plus fort prix offert, les signataires de ces soumissions seront admis à présenter, séance tenante, et sous pli cacheté, une augmentation sur le montant de la redevance primitivement consentie.

Si aucune enchère n'est faite sur les redevances déjà souscrites, ou si la même majoration est faite, l'adjudicataire sera désigné, par la voie du sort, parmi lesdits concurrents.

11. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

12. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

13. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 21 février 1887.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général,
ÉDOUARD LOCKROY.

Clauses et Conditions de l'Adjudication

CHAPITRE Ier

ART. Ier. — *Objet de l'entreprise.* — La présente entreprise a pour objet la construction et l'installation, ainsi que l'exploitation des water-closet à établir dans le Champ de Mars, soit à titre définitif pendant la période de l'Exposition, soit à titre provisoire pendant la durée des travaux.

CHAPITRE II

Water-closet définitifs

ART. II. — *Emplacements.* — Ces établissements sont répartis en six groupes, à savoir :

Le premier, près de la porte Rapp, dans le Palais ;

Le deuxième, près de la porte Desaix, également dans le Palais ;

Le troisième dans le pavillon construit, par l'Administration, pour le service de l'exploitation de l'Exposition.

Le quatrième, près du pavillon de la Douane, dans le parc du Champ de Mars.

Enfin, les deux derniers aux abords de la galerie des machines, du côté de l'avenue de la Motte-Piquet.

Ces différents groupes sont figurés sur les trois plans joints au dossier et présentent les dimensions suivantes :

Ceux qui seront dans le Palais auront 18 mètres de longueur, sur 6m 75 de largeur.

Ceux du bâtiment d'exploitation seront répartis dans trois compartiments : l'un pour les cabinets payants de 6m45 sur 5m90, et les deux autres pour urinoirs et cabinets gratuits de 5m90 sur 2m40 et de 5m90 sur 2m83.

Et enfin ceux formant châlets ou pavillons isolés auront 10 mètres sur 6 mètres.

ART. 3. — *Division des établissements.*— Chaque établissement comprendra trois parties absolument séparées : l'une pour les hommes, l'autre pour les dames, et la troisième partie pour des urinoirs.

Indépendamment de ces trois postes communs à tous les établissements, le groupe du bâtiment d'exploitation comprendra deux autres compartiments pour urinoirs et sept cabinets gratuits à l'usage du personnel de l'administration et personnel de service.

Deux cabinets gratuits seront en outre réservés au personnel d'administration et de service, soit dans le bâtiment de la Douane, soit dans le châlet situé auprès.

ART. 4. — *Charges de l'entreprise.* — L'administration fournit à l'adjudicataire les emplacements qui seront situés dans l'intérieur du Palais, couverts, et dans le bâtiment de l'exploitation, également couverts et de plus entourés de murs.

L'adjudicataire les reçoit en cet état dont il s'est rendu compte, et se charge de terminer, à ses frais, les constructions et les installations.

Quant aux trois autres water-closet, ils seront entièrement construits par l'adjudicataire, à ses frais.

Celui-ci prend, en outre, à sa charge, la canalisation d'arrivée, la distribution et la fourniture des eaux et du gaz avec les services qui s'y rattachent, ainsi que les conduits et frais d'évacuation ou d'écoulement des eaux et des matières ; en un mot, toutes les dépenses nécessaires pour parachever les water-closet toilette ou urinoirs, et en assurer le fonctionnement.

Le concessionnaire devra présenter, dans le délai de un mois, après qu'il aura été déclaré adjudicataire, les plans et les devis descriptifs des établissements, avec leur distribution et détail d'installation.

Ces projets ne seront exécutoires qu'après avoir été revêtus de l'approbation du Directeur général des travaux, qui se réserve, en outre, le droit absolu de faire plus tard compléter et améliorer celles de ces dispositions qui ne lui paraîtraient pas suffisamment correctes.

Dans tous les cas, l'Administration aura le droit d'apporter au choix et à la disposition des emplacements, ainsi qu'à la distribution des cabinets, actuellement prévus, tels changements ou modifications qu'elle jugera convenable, et cela sans que le concessionnaire puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

L'adjudicataire est prévenu qu'il devra, au point de vue de l'hygiène, se conformer au projet de règlement relatif à l'assainissement de Paris, adopté par la Commission supérieure de l'assainissement.

ART. 5. — *Tarifs.* — Le nombre des cabines, leur répartition et leur distribution par édicule ou groupe, sont établis aux plans ci-annexés, mais ces plans ne doivent être considérés que comme donnant des indications générales sur les dispositions à adopter.

Les urinoirs seront gratuits, les cabines seront payantes, à l'exception de celles indiquées à l'article 3 ci-dessus comme devant être gratuites, pour les services d'exploitation et de la douane.

Le tiers de ces cabinets payants installés sans luxe donnera lieu à une perception de 5 centimes par personne.

Les deux autres tiers, installés plus luxueusement, donneront lieu à une perception de 15 centimes par personne.

Le concessionnaire pourra réduire le nombre des cabines à 15 centimes, et les remplacer par un plus grand nombre de cabines à 5 centimes.

En ce qui concerne les cabinets dits de toilette, le tarif sera fixé par le concessionnaire.

Ce tarif devra toutefois être agréé par le Directeur général des travaux, et affiché d'une manière apparente,

ART. 6. — *Clauses et conditions générales.* — L'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales qui sont imposées aux exposants et aux permissionnaires admis à construire dans l'intérieur de l'Exposition.

ART. 7. — *Police.*— L'adjudicataire devra veiller au bon ordre à l'intérieur et dans les dépendances de ces établissements, aussi bien dans les postes gratuits que payants ; il devra les tenir avec la plus grande propreté, faire procéder à l'enlèvement des détritus aux heures et dans les conditions fixées par les règlements, et se conformer à toutes les conditions de la Police spéciale de l'Exposition.

ART. 8. — *Entrée du Personnel.* — L'adjudicataire aura le droit de faire entrer gratuitement dans l'enceinte de l'Exposition le personnel nécessaire à l'exploitation de son établissement ; mais il devra en dresser la liste nominative et la soumettre au Directeur général des Finances.

Cette liste sera déposée aux Directions générales de l'Exploitation et des Finances, et constamment tenue à jour.

ART. 9. — *Concurrence.* — Il est entendu que la présente adjudication ne concerne que le monopole des cabinets d'aisance publics dans le Champs de Mars.

Le droit pour l'Administration de concéder l'autorisation d'établir des installations analogues dans n'importe quelle autre partie de l'Exposition reste entier.

Les propriétaires de cafés, restaurants et autres établissements analogues établis dans le Champ de Mars auront du reste le droit d'avoir dans leurs établissements des urinoirs et des water-closet qu'ils pourront mettre gratuitement à la disposition de leur personnel et de leurs clients.

ART. 10. — *Epoque de l'Ouverture.* — L'adjudicataire devra, sous peine des conditions inscrites à l'article 18, avoir terminé tous ses établissements et les mettre en exploitation, le jour de l'ouverture de l'Exposition, pour en continuer le service jusqu'à sa clôture.

Ces établissements resteront à la disposition du personnel de service, des exposants et ouvriers, jusqu'à la fin de la démolition des constructions.

CHAPITRE III

Water-closet provisoires

ART. 11. — *Emplacements.* — Quinze jours après l'approbation de l'adjudication et jusqu'à l'achèvement complet des Travaux, l'Entrepreneur sera tenu de mettre à la disposition des ouvriers de l'Exposition cinq cabinets d'aisance dans chacun desquels seront installés : six cabines, dont cinq gratuites et une seule payante, au taux de cinq centimes, avec cinq stalles d'urinoirs également gratuits.

Pour ces établissements provisoires, l'Entrepreneur est autorisé à se servir de la carcasse définitive des châlets qu'il doit construire pour l'Exposition, soit près de l'Avenue de la Motte-Piquet, soit près du Pavillon de la Douane, l'aménagement intérieur définitif de ces trois édicules pouvant n'être fait que le mois qui précédera l'ouverture de l'Exposition.

Quant aux deux autres établissements, ils seront, conformément aux plans joints au présent devis, installés près des emplacements définitifs, dans des baraques provisoires, sans gêner toutefois, en quoi que ce soit, les constructions du Palais.

Tous ces emplacements seront, du reste, soumis à l'acceptation de l'Administration, qui aura le droit de les modifier avant l'établissement des constructions.

ART. 12. — *Mode de construction.* — Ces châlets, tout en étant construits aussi simplement que possible, devront satisfaire, au point de vue de l'hygiène, à toutes les règles ci-dessus désignées pour les châlets définitifs.

ART. 13. — *État de propreté.* — L'Administration s'engage à donner gratuitement l'eau et le gaz pour ces châlets provisoires, mais elle exigera que la propreté soit aussi complète que s'il s'agissait de châlets définitifs.

L'entrepreneur est prévenu, que l'entretien, l'exploitation et le service de ces châlets provisoires font absolument partie de son entreprise, et que toute infraction qui serait commise, pendant la période des travaux, entraînerait tout aussi bien le retrait de la concession, que s'il s'agissait de la période de l'Exposition.

En ce qui concerne le personnel de service des water-closet, pendant la période d'exécution des travaux de l'Exposition, le concessionnaire sera soumis aux obligations de l'article 8.

La liste de ses agents devra, en outre, être remise à la Direction Générale des travaux.

ART. 14. — *Dépenses.* — Toutes les dépenses concernant les installations et l'exploitation de ces châlets provisoires seront à la charge de l'entrepreneur.

ART. 15. — *Enlèvement des cabinets gratuits.* — Dès que l'entrepreneur aura reçu l'ordre de faire disparaître les cabinets gratuits, il devra procéder à leur enlèvement dans un délai de huit jours, passé lequel, l'Administration exécutera ce travail d'office et aux frais de l'adjudicataire.

CHAPITRE IV

Dispositions générales

ART. 16. — *Propriété des édicules.* — Tous les édicules ou distributions établis par l'entrepreneur à l'intérieur des bâtiments sont et resteront sa propriété, et il aura le droit, sous le contrôle de l'administration, d'utiliser l'intérieur de tous les établissements, et l'extérieur de ceux entièrement construits par lui pour la publicité.

Il est formellement spécifié qu'en aucun cas, ces édicules et agencements ne pourront être démolis et enlevés par l'entrepreneur, qu'après la clôture de l'Exposition, aux époques et dans la proportion qui sera indiquée par l'Administration, suivant l'état d'avancement des démolitions des constructions.

Cette condition sera applicable même dans le cas de résiliation du présent marché, ou le retrait de concession pour l'une des causes portées au présent cahier des charges.

Etant expliqué que la continuation de l'exploitation, soit en régie, soit autrement, ne donnera droit à aucune réclamation de la part de l'entrepreneur.

ART. 17. — *Cautionnement.* — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission, du versement préalable à la Caisse des dépôts et consignations d'un cautionnement de dix mille francs (10.000 fr.). Ce cautionnement provisoire servira au concessionnaire de cautionnement définitif, pour la garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent cahier des charges.

Des autres cautionnements seront restitués aux concurrents après l'adjudication.

Si le concessionnaire fait son versement en argent, il en touchera l'intérêt à 3 0[0 à compter du 61e jour; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Le cautionnement sera restitué dans les six mois qui suivront l'enlèvement des édicules et distributions, sur le vu du certificat du directeur général des finances, constatant que le concessionnaire a rempli toutes ses obligations envers l'administration.

ART. 18. — *Obligation d'exploiter.* — L'adjudicataire ne pourra, sous aucun prétexte, interrompre, même momentanément, son exploitation.

Toute infraction à cette clause régulièrement constatée entraînera immédiatement le retrait de la concession, sans aucune espèce de droit à l'indemnité pour l'adjudicataire, et l'administration est autorisée, par le seul fait de la constatation régulière de cette infraction, à exploiter en régie, aux frais de l'adjudicataire, jusqu'à la nouvelle adjudication, dont les conséquences seront supportées par l'adjudicataire sortant.

Les frais de l'exploitation en régie feront masse et seront ajoutés aux frais de l'adjudication nouvelle proprement dits, et payés en même temps qu'eux.

ART. 19. — *Surveillance.* — L'Entrepreneur devra considérer comme une des clauses de son marché, pouvant entraîner une résiliation immédiate, la condition qui lui est faite de maintenir, dans l'intérieur de ses établissements, le bon ordre et les convenances.

La vente de tous objets, autres que ceux nécessités par les besoins essentiels de son exploitation, lui est interdite, sous peine de résiliation.

ART. 20. — *Redevance.* — La redevance à payer au Trésor sera réglée d'après le nombre officiel de visiteurs payants, admis dans toutes les enceintes de l'Exposition.

Ce nombre sera constaté par les comptes du Ministre des Finances.

La redevance sera fixée à
par mille visiteurs (chiffre à écrire dans la soumission).

Dans le compte des redevances mensuelles, on négligera les fractions des nombres au-dessous de mille visiteurs. Ces fractions seront reportées au compte du mois suivant.

Dans l'établissement du compte final pour solde, le millier entamé sera compté comme s'il était complet.

ART. 21. — *Époque des paiements.* — Le concessionnaire devra verser le 15 de chaque mois, à la Caisse du Trésor, le montant de sa redevance pour le mois précédent.

Il devra, aux mêmes époques, payer également sa redevance pour l'eau, le gaz, et, en un mot, pour toutes les dépenses mises à sa charge.

L'Administration s'engage à fournir l'eau à raison de 0 fr. 04 le mètre cube, et le gaz à raison de 0 fr. 20 le mètre cube et à autoriser le tout à l'égout.

ART. 22. — *Timbre, enregistrement.* — Les droits de timbre et d'enregistrement, ainsi que tous les frais auxquels donnera lieu la présente adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

ART. 23. — L'adjudicataire sera, en outre, soumis aux Clauses et Conditions générales imposées aux Entrepreneurs de l'Exposition, en tant qu'il n'y est pas dérogé par les présentes.

Dressé par l'Architecte soussigné,
Paris, le 9 janvier 1887.
Signé : BOUVARD.

Vu et présenté par le Directeur général des Travaux,
Paris, le 15 janvier 1887.
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Paris, le 21 février 1887.
Signé : E. LOCKROY.

MODÈLE DE SOUMISSION (sur papier timbré à 0.60.)

Je soussigné..... (*noms, qualités et demeure*) après avoir pris connaissance du cahier des clauses et conditions imposées au concessionnaire de l'exploitation des water-closet de l'Exposition universelle de 1889, dans le Champ-de-Mars, ainsi que des dessins se rapportant directement à cette entreprise,

M'engage à exécuter les clauses et conditions dudit cahier des charges et, en outre, à payer une redevance de
par mille visiteurs entrés dans l'enceinte de l'Exposition pendant la période d'exploitation de ladite Exposition.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1887.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

ARIÈGE

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Girons

Président : M. BORDES-PAGÈS, docteur-médecin, à SEIX.

Vice-président : M. ANJOL, avocat, à Saint-Girons.

Secrétaire : M. CAZES (Firmin), négociant, à Saint-Girons.

EURE

Sous-comité de l'arrondissement des Andelys

Président : M. le vicomte de PULLIGNY, propriétaire, maire d'Ecos.

Vice-président : M. Delesque, agriculteur, à Marconville, commune de Honville, par Ecouis.
Secrétaire : M. Vigné, fabricant de sucre, aux Andelys.

VAUCLUSE

Comité départemental

Président : M. Paul Poncet, maire d'Avignon.
Vice-présidents : MM. Ernest Verdet, négociant, à Avignon ; Leenhardt, négociant, à Sorgues.
Secrétaires : MM. de Seynes, propriétaire, à Avignon ; Maureau fils, négociant, à Sorgues ; Frédéric Fabre, secrétaire de la Chambre de commerce, à Avignon.

NORD

Sous-comité de l'arrondissement de Valenciennes

Président : M. Guary, directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Vice-présidents : MM. Jules Sirot, conseiller général et maître de forges ; Jonathan Davaine, agriculteur, à Saint-Amand-les-Eaux.
Secrétaire : M. Sautteau, adjoint au maire de Valenciennes, avocat.
M. Guary remplace M. Wagret, primitivement élu, qui a décliné la présidence.

PARTIE NON OFFICIELLE

Commission consultative de Contrôle

ET DE FINANCES

La Commission des 43 s'est réunie hier sous la présidence de M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

La séance a été occupée tout entière par l'examen du rapport adressé par le directeur général de l'exploitation pour l'ouverture du soir et l'éclairage électrique.

Sur la question de savoir si les portes de l'Exposition seraient ouvertes le soir, la Commission a été unanime à penser, qu'il y avait lieu d'adopter les conclusions du rapport. Il s'agit seulement, pour la Commission, de déterminer dans quelles conditions l'ouverture pourra avoir lieu.

On sait que les différentes sociétés d'électricité ont demandé à se grouper pour se charger de l'éclairage des parties de l'Exposition qui seront livrées au public le soir. Les frais de cette installation seraient payés par une redevance à prendre sur le prix supplémentaire du soir.

A ce propos, la Commission a été appelée à donner son avis sur les entrées gratuites, et elle s'en est référée aux termes de l'article 8 des conventions passées entre l'Etat et la Société de garantie, qui prohibe les entrées gratuites.

Les autres questions soulevées par le rapport de M. Berger, à savoir : à quelle taxe le prix supplémentaire commencerait à être exigé, quels seraient les moyens de contrôle, quelle part reviendrait à l'Etat, au-delà d'un certain bénéfice réalisé par la Société des électriciens, ont été de suite examinées. Enfin, le maximum de 2 francs, comme prix pour les entrées du soir, et sur la proposition de M. Tolain, le maintien du prix unique de 1 franc pour le dimanche, serviront de base aux pourparlers entre l'Administration et la Société des électriciens.

Le Conseil des travaux s'est réuni jeudi, au Champ de Mars, sous la présidence de M. Alphand.

Le Conseil a adopté définitivement le projet complet de la ferme de 110 mètres de la galerie des machines.

OUVERTURE DU SOIR DE L'EXPOSITION

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

RAPPORT ADRESSÉ A LA COMMISSION DE CONTROLE ET DES FINANCES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EXPLOITATION.

Lors de l'Exposition universelle de 1867 à Paris, il fut décidé que le parc du Champ de Mars, les établissements publics qu'il contenait et ceux situés au pourtour du Palais, resteraient ouverts, après la fermeture générale, de 6 heures à 11 heures du soir.

Les soirées de l'Exposition n'eurent aucun succès. L'éclairage au gaz y était insuffisant. Quelques représentations sans grande originalité, dans un théâtre mal disposé, quelques concerts donnés dans les salons du Cercle international, les parades en plein vent du jardin chinois, la musique de deux ou trois cafés concerts et la cuisine internationale des restaurants où le public allait plus volontiers déjeuner, ne parvinrent pas à attirer la foule qui, au bout de peu de semaines, préféra décidément rester dans Paris.

On se garda bien de renouveler pareille tentative en 1878.

Motifs en faveur de l'ouverture de l'Exposition de 1889 pendant les soirées.

Depuis que la lumière électrique est devenue d'un usage pratique pour l'éclairage usuel et l'illumination des grands espaces, les Expositions, telles que celles de Paris en 1881 au Palais de l'Industrie, celle de Milan sur les rives du Pô en 1884, et celles de Londres dans les jardins de South-Kensington en 1885 et en 1886, ont ouvert leurs portes, le soir, avec un succès assez grand pour qu'il semble difficile de faire autrement en 1889, à moins de se résoudre à ce que l'attente et la curiosité du public soient fâcheusement déçues. En dehors de l'attrait permanent et considérable qu'il ne saurait cesser d'offrir par lui-même, l'éclairage électrique facilite l'installation et l'exploitation d'établissements de consommation ou de plaisir dans des conditions particulièrement séduisantes ; il permettra, en outre, l'organisation de fêtes d'un éclat incomparable, dans un local aussi vaste et aussi pittoresquement aménagé que le sera l'enceinte du Champ de Mars.

Il convient d'ajouter que l'industrie de l'éclairage électrique a pris, depuis une dizaine d'années, un développement extraordinaire, que ce développement devient de plus en plus considérable dans tous les pays, et qu'il est essentiel de permettre aux constructeurs d'exposer leurs appareils en état de fonctionnement, ce qui n'est possible que le soir.

Progrès réalisés dans l'industrie de l'éclairage électrique depuis 1862.

Les rapports des jurys internationaux des récompenses des Expositions de 1862, 1867, 1878, 1881 fournissent un aperçu partiel, mais suffisamment édifiant, des progrès successivement réalisés par la science et par l'industrie, dans l'éclairage électrique produit par des courants autres que ceux des piles.

A l'Exposition universelle de 1862, à Londres, on relata seulement deux machines magnéto-électriques d'un usage pratique, toutes deux dérivant de l'ancienne machine de démonstration de Clarke. La première, exposée par la *compagnie française l'Alliance*, avait été imaginée par Nollet, professeur de physique à l'École militaire de Bruxelles, pour servir à la décomposition de l'eau dans le but de produire du gaz destiné à produire la lumière. Les perfectionnements apportés à cette machine par M. Masson, professeur à l'École centrale, permirent ensuite de l'utiliser pour actionner des régulateurs à charbon (lampes à arc) ; dès l'année 1863, elle servit à l'éclairage des phares de la Hève. Dans la section anglaise figurait la machine magnéto-électriqre de Holmes. On remarqua de plus à l'Exposition de 1862 le régulateur de M. Dubosq, qui n'était qu'un perfectionnement de celui présenté par M. Foucauldt, de l'Académie des sciences, en 1840, et le régulateur automatique de M. Serrin, qui est encore en usage dans le service des phares.

En 1867, à Paris, à côté des machines électro-statiques de Holtz et de Siemens, on ne signala encore que deux machines magnéto-électriques : en France, celle de l'*Alliance*, totalement modifiée, grâce aux perfectionnements apportés par M. Van Malderen, et celle de M. Ladd, dans la section anglaise. L'année 1867 a vu, en dehors de l'Exposition, l'apparition de la machine dite *dynamo-électrique*, destinée à con-

vertir l'énergie sous forme de mouvement mécanique en énergie sous forme de courants électriques, ainsi que l'a défini son constructeur, le docteur W. Siemens en la présentant, le 17 janvier 1867, à l'académie de Berlin. Une machine analogue, mais moins usuelle, imaginée par un Anglais, M. Wilde, paraît avoir précédé, en 1866, celle du docteur W. Siemens. En fait de lampes régulateurs, l'Exposition de 1867 vit figurer celles de M. Gaiffe (France) et celles de M. Jaspar (Belgique), à côté des anciens types de M. Dubosq et de M. Serrin.

En 1878, c'est dans la section française que se trouvèrent exposées toutes les machines à lumière électrique. On y retrouva la machine de l'*Alliance*, qui partagea le grand prix d'honneur avec une nouvelle venue, la *machine Gramme*, qui avait fait brillamment sa première apparition à l'Exposition de Vienne, en 1873. La machine dynamo-électrique de M. Gramme eut immédiatement sur la machine de l'*Alliance* l'avantage d'être d'un volume restreint, d'un prix abordable et d'une construction simple. A côté de son type primitif de machines à courants continus, M. Gramme exposa, en 1878, des machines à courants alternatifs, destinées aux bougies Jablochkoff, qui venaient de permettre de greffer sur une seule machine plusieurs foyers d'une intensité modérée. Ce ne fut qu'après l'Exposition de 1878 que M. Jablochkoff parvint à construire un commutateur destiné à prolonger la durée d'éclairage de ses lampes, en faisant passer automatiquement le courant de la bougie consumée dans une autre bougie dressée parallèlement. Ce fut pendant l'Exposition de 1878 que M. Lontin rendit plus décidément industriel l'emploi de la lumière électrique, en obtenant sa divisibilité, dont le compoundage des machines dynamo-électriques devait, bientôt après, assurer le principe et la possibilité. Un assez grand nombre de régulateurs de différents systèmes se trouvèrent exposés en 1878 au Champ-de-Mars ; celui de M. Carré, avec son mouvement d'horlogerie, et celui de M. Lontin, avec sa bobine de dérivation, furent très remarqués, à côté de ceux de MM. Serrin, Dubosq, Hallé et Demersanne. Concurremment avec ces appareils de lumière électrique à arc, apparurent les lampes à incandescence dans l'air, imaginées par M. Régnier.

Il est à peine besoin de rappeler les immenses et rapides progrès accomplis pendant les trois années suivantes et qui furent révélés par l'Exposition internationale d'électricité ouverte à Paris, en 1881, dans le Palais de l'Industrie. Les lampes à incandescence dans le vide y firent leur première apparition en France et furent un des principaux éléments du succès obtenu. L'éclairage électrique de cette Exposition utilisa une force motrice d'environ 1,350 chevaux-vapeur, avec tous les systèmes connus de générateurs de l'électricité ; cet éclairage comporta le fonctionnement de 1,383 foyers électriques de 24 types différents ; l'intensité lumineuse produite fut de 50,000 à 60,000 becs Carcel, supérieure par conséquent à l'éclairage public de Paris, qui n'équivalait, à cette époque, qu'à 49,000 becs Carcel.

Organisation et résultats de l'Exposition internationale d'électricité, à Paris, en 1881.

L'éclairage électrique de l'Exposition d'électricité de 1881 fut assuré pendant 84 soirées, du 27 août au 18 novembre, par un syndicat d'exposants, à la tête duquel était placé M. H. Fontaine, président de la Chambre syndicale des industries électriques. L'Administration accordait au syndicat une somme fixe de 10,000 francs et un prélèvement de 50 centimes par visiteur payant, le soir; le prix d'entrée de la soirée étant de 1 fr. 50 par personne en semaine et de 1 franc le dimanche. A ces conditions, le syndicat se chargeait d'éclairer toutes les parties du Palais de l'Industrie dans lesquelles la lumière ne serait pas répandue d'une façon suffisante au moyen des appareils divers exposés en état de fonctionnement par les constructeurs français et étrangers. Il fournissait, en outre, gratuitement, les courants pour les expériences nécessaires aux travaux du Congrès international des électriciens, qui fut réuni pendant la durée de l'Exposition.

Le nombre des visiteurs payants s'est réparti ainsi qu'il suit :

Entrées payantes :	
Matinée et après-midi (du 11 août au 18 novembre).....F.	297.600
Soirée (du 27 août au 18 novembre)..	377.696
	675.296

Le syndicat a touché, pour son prélèvement, 189,130 fr. 33 cent.

Une partie des dépenses du syndicat a été compensée, d'autre part, par sa fourniture aux exposants, de la force motrice et des courants nécessaires pour actionner les appareils autres que ceux de l'éclairage, à un prix arrêté d'accord avec l'Administration.

Mesures préliminaires prises par le Directeur général de l'exploitation en vue de l'éclairage électrique de l'Exposition de 1889.

Se référant aux précédents de l'Exposition internationale d'électricité de Paris, en 1881, le Directeur général de l'exploitation a pensé qu'un semblable système pourrait être adopté pour assurer l'éclairage électrique, et, par suite, l'ouverture de l'Exposition de 1889, pendant les soirées, sans entraîner l'Administration dans un chiffre exagéré de dépenses supplémentaires, et, surtout, sans lui faire courir des risques réels de pertes d'argent.

En conséquence, il a adressé, dès le 21 août 1886, la lettre suivante au Président de la Chambre syndicale des industries électriques :

Paris, le 21 août 1886.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Un de mes premiers soins, en prenant possession de mes fonctions de Directeur général, a été de m'inquiéter de l'éclairage électrique des locaux couverts et découverts de l'Exposition de 1889.

J'estime, en principe, qu'il conviendrait d'établir, comme je l'avais fait sur une plus petite échelle en 1881, au Palais de l'Industrie, une entente entre l'Administration de l'Exposition et les exposants électriciens.

En 1881, je m'étais adressé, tout d'abord, au Président de la Chambre syndicale d'électricité. Je considère que j'ai le devoir d'agir de même aujourd'hui.

Je vous serai donc obligé de vouloir bien saisir vos honorables collègues de cette question qui demande à être étudiée longuement et sérieusement.

La démarche que je fais aujourd'hui auprès de vous sera l'origine de pourparlers entre nous, qui me mettront à même de présenter à M. le Ministre et à la Commission de l'Exposition les bases d'un projet et, peut-être, d'un contrat.

Je suis tout à votre disposition pour vous fournir les renseignements qui pourront vous sembler utiles.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur général,
Signé : G. BERGER.

Le Directeur général de l'exploitation a reçu, en date du 7 février 1887, la lettre suivante, qui lui avait été annoncée par M. le Président de la Chambre syndicale des industries électriques, en accusant réception de la communication du 21 août 1886 :

Paris, le 7 février 1887.

A Monsieur le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Votre lettre du 21 août dernier au Président de la Chambre syndicale des industries électriques a été communiquée aux intéressés et a donné lieu à divers pourparlers entre les représentants des principales compagnies françaises s'occupant d'éclairage électrique.

Ces compagnies se sont mises d'accord pour vous présenter, sous le patronage de la Chambre syndicale des industries électriques, le projet suivant :

« Les soussignés,

« FONTAINE (Hippolyte), agissant au nom et pour le compte de la Société des machines magnéto-électriques Gramme, dont le siège social est à Paris, 15, rue Drouot, et de la Compagnie électrique, société anonyme au capital de 1,500,000 francs, dont le siège social est à Paris, 42, avenue Philippe-Auguste ;

« LEMONNIER (Paul), agissant au nom et pour le compte de la Société en commandite Sautter-Lemonnier et Cᵉ, au capital de 2,000,000 de francs, dont le siège social est à Paris, 26, avenue de Suffren ;

« MARTIN (Eugène), agissant au nom et pour le compte de l'Eclairage électrique, société anonyme au capital de 2,750,000 francs, dont le siège social est à Paris, 250, rue Lecourbe ;

« RAU (Louis), agissant au nom et pour le compte de la Compagnie continentale Edison, société anonyme au capital de 3,500,000 francs, dont le siège social est à Paris, 8, rue Caumartin ;

« Et SCIAMA (Gaston), agissant au nom et pour le compte de la maison Breguet, société anonyme au capital de 3,000,000 de francs, dont le siège social est à Paris, 39, quai de l'Horloge ;

« Ont l'honneur de vous exposer qu'après avoir pris connaissance du plan des différentes

parties de l'Exposition dont l'éclairage pourrait être décidé, et après s'être rendu compte des frais que nécessiterait cet éclairage, ils seraient disposés à l'entreprendre aux conditions suivantes :

« Les soussignés prendraient à leur charge, risques et périls, la construction et la pose de toutes les machines et appareils exigés par ledit éclairage, et son entretien pendant toute la durée de l'Exposition. L'appareillage des terrasses découvertes du palais principal, du palais des Beaux-Arts et du palais des Arts libéraux, serait fourni par l'Administration de l'Exposition. L'appareillage de la galerie des machines, des jardins et des espaces découverts serait exécuté par les soussignés, à leurs frais, et sur dessins approuvés par l'Administration de l'Exposition.

« Pour mener cette œuvre à bonne fin, les soussignés s'engageraient à former un syndicat et à admettre dans ce syndicat tous les exposants d'éclairage électrique, sans distinction de nationalité, qui adhéreraient aux conditions imposées par l'Administration et aux statuts du syndicat, et qui participeraient à tous les avantages de l'entreprise, sans aucune exception.

« De son côté, l'Administration de l'Exposition donnerait aux soussignés et à leurs adhérents la moitié des entrées du soir, étant entendu que le prix d'entrée par personne ne pourra pas être inférieur à 2 francs, sans le consentement des deux parties contractantes.

« L'Administration donnerait également aux soussignés et à leurs adhérents la concession exclusive de l'éclairage des divers locaux : cafés, théâtres, restaurants, waters-closets, etc., concédés dans les parties de l'Exposition ouvertes le soir. Cette concession serait faite à des conditions de prix et d'entretien approuvées par l'Administration.

« Si ces conditions vous agréent, les soussignés pourraient vous soumettre un projet de convention, et préparer sans retard la formation du syndicat international dont il vient d'être question.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre respectueux dévouement.

« *Signé* :

« Pour la Société Gramme, *l'Administrateur*, FONTAINE. — Pour la Société Sautter-Lemonnier et Ce, P. LEMONNIER. — Pour la maison Bréguet, *le Directeur*, SCIAMA. — Pour l'Éclairage électrique, *le Directeur*, E. MARTIN. — Pour la Ce continentale Edison, Louis RAU. — Pour la Ce électrique, *le Président du Conseil*, FONTAINE. »

Répartition des locaux et espaces à éclairer.

Dans l'intervalle écoulé entre l'échange des deux lettres ci-dessus, le Directeur général de l'exploitation s'était mis d'accord avec M. le Ministre du commerce et de l'industrie et M. le Directeur général des travaux pour déterminer les parties de l'Exposition qui devraient rester ouvertes le soir, et être éclairées électriquement.

Il a été convenu, sauf avis contraire de la Commission de contrôle et des finances, que l'enceinte du Champ de Mars resterait seule accessible au public pendant les ouvertures du soir, et que, dans cette enceinte, les bâtiments des sections industrielles, le palais des Arts libéraux et le palais des Beaux-Arts, à l'exception de leurs vestibules et des galeries latérales, réservées aux concessionnaires, ainsi que du passage couvert de 30 mètres qui conduit à la grande nef des machines, seraient fermés à partir de six heures.

En conséquence, il s'agit d'éclairer :

1° L'ensemble du parc du Champ de Mars, avec les bandes de jardins comprises entre la grande nef des machines et les bâtiments des sections industrielles ;

2° La grande nef des machines ;

3° Le grand passage couvert de 30 mètres, qui conduit à la grande nef des machines, et les deux vestibules qui séparent le palais des Beaux-Arts d'une part et le palais des Arts libéraux de l'autre, des bâtiments des sections industrielles ;

4° Les bâtiments de service et les établissements publics qui pourront être placés dans l'enceinte du parc du Champ de Mars ;

5° Les galeries latérales de 15 mètres occupées par les concessionnaires.

Modes d'éclairage à adopter.

Si les propositions contenues dans la lettre adressée au Directeur général de l'exploitation doivent être prises en considération, et, en tenant compte des précédents de l'Exposition de 1881, il y a lieu de distinguer dans la nomenclature des parties de l'enceinte du Champ de Mars à pourvoir de lumière électrique, celles que le syndicat éclairerait pour l'Administration de l'Exposition, et celles qu'il éclairerait pour le compte des concessionnaires.

Seraient éclairés pour l'Administration : l'ensemble du parc et des jardins, la grande nef des machines, le grand passage couvert de 30 mètres, les deux vestibules qui séparent les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux des bâtiments des sections industrielles, les bâtiments de services où seront placés les postes de police et de pompiers, le service des douanes et de l'octroi, et le service médical, ainsi que les guichets de contrôle aux entrées. Les appareils d'éclairage de ces parties de l'Exposition seraient choisis et répartis d'accord avec le Directeur général des travaux, ainsi que les appareils spéciaux destinés à illuminer les cascades et eaux jaillissantes.

Seraient éclairés pour le compte des concessionnaires, tous les établissements publics installés dans les galeries latérales de 15 mètres, ou situés dans les parcs et jardins. L'éclairage des établissements installés dans les galeries de 15 mètres comporterait deux zônes : la zône intérieure, c'est-à-dire l'ensemble des espaces clos sur une profondeur de $7^{m}50$ entre les murs des palais et les devantures des établissements ; la zône extérieure, c'est-à-dire l'ensemble des espaces laissés libres, en terrasses couvertes, depuis les devantures jusqu'à l'alignement des colonnes extérieures. La zône intérieure serait éclairée au choix des concessionnaires, au gaz, ou à la lumière électrique par incandescence, étant entendu que, dans le cas où ils préféreraient ce dernier mode d'éclairage, ils seraient tenus de s'adresser exclusivement au syndicat ; l'Administration engagerait ce dernier à établir des prix qui, à intensité égale, ne seraient pas sensiblement supérieurs à celui du gaz fourni aux particuliers, frais d'appareillage compris. La zône extérieure, où les concessionnaires pourraient établir des tables sur une largeur de $3^{m}75$, en laissant $3^{m}75$ en bordure pour la circulation du public, serait éclairé exclusivement à la lumière électrique, au moyen de régulateurs.

Les régulateurs seraient répartis d'accord avec le Directeur général des travaux, de manière à ce que leur aspect d'ensemble soit en harmonie avec l'architecture des galeries ; afin que ce dernier résultat soit complètement obtenu, l'Administration fournirait les enveloppes et les supports de ces régulateurs dont les formes constitutives varient nécessairement suivant les systèmes.

Le syndicat fournirait tout l'appareillage (supports et suspensions) des autres locaux éclairés par lui, d'accord avec l'Administration.

La question de l'éclairage de la tour Eiffel serait réservée.

Le tableau ci-dessous indique les superficies à éclairer dans chacun des cas qui viennent d'être prévus.

Tableau des superficies de diverses catégories à éclairer.

I. SURFACES DEVANT ÊTRE ÉCLAIRÉES PAR L'ADMINISTRATION.	Surfaces.
Surfaces découvertes :	
1° Parc du Champ-de-Mars.....mq	241.725
Bandes de jardins comprises entre la grande nef des machines et les bâtiments des sections industrielles.....	10.500
Surfaces couvertes :	
2° Grande nef des machines (surface horizontale).....	63.000
3° Grand passage couvert de 30 mètres, qui conduit à la grande nef des machines.....	5.250
Vestibules séparant les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux des bâtiments des sections industrielles.....	7.200
4° Bâtiments du service de l'exploitation.....	1.800
Bâtiments des pompiers, etc.....	800
II. SURFACES DEVANT ÊTRE ÉCLAIRÉES POUR LE COMPTE DES CONCESSIONNAIRES.	
5° Galeries latérales de 15 mètres occupées par les restaurants, cafés, bars, etc.....	14.470
Total général.....	344.745

Nota. — Ce tableau ne contient pas les espaces à éclairer comportés par les établissements qui pourront rester ouverts dans le parc.

Conditions à imposer au syndicat de l'éclairage électrique.

Les signataires de la lettre adressée au Directeur général de l'exploitation s'engagent, d'autre part, en leurs noms propres et au nom du syndicat à former, à prendre à leur charge, risques et périls, la construc-

tion et la pose de toutes les machines et appareils exigés par ledit éclairage. L'Administration aurait à stipuler que ces machines et appareils seront choisis exclusivement parmi ceux admis par les comités d'admission français, ou compris dans les expositions étrangères; en un mot, que ces machines et appareils seront des objets d'exposition. En ce qui concerne la force motrice nécessaire, le syndicat serait tenu de faire ses efforts pour mettre en évidence le plus grand nombre possible de moteurs acceptables au point de vue mécanique, quitte à demander aux exposants de ces moteurs de supporter le supplément des dépenses de toute nature que pourrait entraîner leur fonctionnement, comparativement à celui de machines non supérieures comme travail accompli, mais plus économiques; il en serait de même à l'égard des exposants en état de fournir la force par transmission à distance au moyen de l'électricité, de l'eau comprimée, de l'air comprimé ou raréfié. Il serait convenu aussi que, pour le bon aspect de l'Exposition, aucun fil ou câble, ne pourrait traverser aériennement les perspectives du parc du Champ de Mars. Les circuits seraient posés dans les meilleures conditions d'isolation et hors de portée de la main des visiteurs; les projets de l'installation de l'éclairage électrique devraient d'ailleurs être soumis, avant toute exécution, à l'examen du comité technique d'électricité, nommé pour assister le Directeur général de l'exploitation.

L'Administration tiendrait la main à la stricte exécution de la clause du contrat, qui spécifierait que le syndicat serait largement ouvert à tous les exposants d'éclairage électrique sans distinction de nationalité. Le directeur général de l'exploitation sait de bonne source que les statuts du syndicat seront rédigés dans un sens très libéral, et que tous les industriels-constructeurs s'occupant sérieusement d'éclairage électrique sont disposés, dès maintenant, à adhérer; il a reçu, entre autres, de M. Thomas Edison, une lettre personnelle par laquelle ce célèbre électricien promet son concours dans la plus large mesure. Il n'y a donc pas lieu de redouter la formation du moindre syndicat concurrent, qui serait en droit d'attaquer le soi-disant monopole accordé à celui qui est sur le point de se former. L'Administration ne traitera d'ailleurs avec ce dernier que lorsqu'elle connaîtra sa composition.

Intensité lumineuse de l'éclairage électrique de l'enceinte du Champ de Mars, force motrice nécessaire, dépenses.

L'éclairage total des parties de l'Exposition du Champ de Mars laissées ouvertes pendant la soirée aurait une intensité de 300,000 becs Carcel, c'est-à-dire équivalente à quatre fois et demie environ l'intensité lumineuse de l'éclairage municipal actuel au gaz de la ville de Paris. Le syndicat fournirait à peu près 250,000 becs Carcel, et les 50,000 autres seraient dus aux exposants électriciens qui tiendront à avoir leur exposition particulière d'éclairage électrique, en dehors de toute participation à l'éclairage dû par le syndicat. La force motrice nécessaire pour obtenir cet éclairage serait de 3,000 chevaux-vapeurs; mais, afin de parer à tout accident qui pourrait amener des extinctions partielles, l'Administration exigerait des machines à vapeur et des machines dynamo-électriques de secours pour une force motrice de 1,000 chevaux. Les dépenses du syndicat, dans ces conditions, en admettant 150 à 180 soirées d'éclairage, seraient de 2,500,000 à 3,000,000 de francs.

Le syndicat ne s'engagerait qu'à la condition que l'Exposition soit ouverte tous les soirs; sinon, il lui serait impossible de récupérer sa dépense, attendu qu'entre autres frais qui deviendraient excessifs, il aurait à payer son personnel comme s'il travaillait chaque soir, afin de pouvoir compter sur lui.

Rémunérations accordées au syndicat

Le syndicat aurait droit, comme première rémunération, à la moitié des entrées du soir, dont le prix serait fixé ordinairement à 2 francs par personne, de telle façon que l'Administration de l'Exposition soit, de son côté, assuré, comme pendant la journée, d'une recette minima de 1 franc par visiteur.

Comme seconde rémunération, le syndicat aurait le paiement de l'éclairage qu'il fournirait aux concessionnaires suivant un tarif approuvé par l'Administration, dont les bases ne sauraient être encore établies même approximativement. Si des fêtes extraordinaires du soir venaient à être décidées avec un prix d'entrée supérieur à 2 francs, le syndicat continuerait à ne toucher que 1 franc par visiteur payant, mais si l'organisation de ces fêtes comportait un éclairage électrique supplémentaire, les frais de celui-ci seraient remboursés intégralement au syndicat par l'Administration.

Partage des bénéfices du syndicat avec l'Administration.

Il serait entendu, en outre, que, dans le cas où le syndicat viendrait en fin de compte, à réaliser un bénéfice net supérieur à 500,000 francs, l'excédent serait partagé, par moitié, avec l'Administration.

Evaluation approximative des recettes et dépenses supplémentaires dont l'ouverture du soir pourra être la cause pour l'Administration

Si l'Administration est autorisée à traiter dans les conditions ci-dessus énoncées avec le syndicat de l'éclairage électrique, le produit des entrées et celui des redevances payées par les concessionnaires sera considérablement augmenté, car, tout porte à espérer que le public cosmopolite que l'Exposition aura attiré à Paris et les Parisiens eux-mêmes, se porteront en foule, le soir, à l'Exposition brillamment illuminée et rendue attrayante par beaucoup de moyens auxquels l'éclairage électrique permettra d'avoir recours. Vingt mille entrées par soirée feraient, pendant 150 soirées, une recette de 3 millions de francs. Mais l'Administration aurait à supporter des dépenses supplémentaires, qu'il est possible d'évaluer comme il suit :

Appareillage extérieur de l'éclairage des terrasses des galeries latérales de 15 mètres (120 lanternes de régulateurs, à 100 francs l'une).....	Fr. 12.000
Mise en mouvement des machines exposées, pendant 150 soirées.....	200.000
Frais de police et de surveillance, personnel supplémentaire.....	45.000
Total.....	257.000

Difficultés à prévoir pour l'établissement du compte exact des sommes dues au syndicat après partage du montant des entrées du soir.

Le Directeur général de l'exploitation se plaît à reconnaître, que les signataires de la lettre qu'il a reçue, font preuve, dans leurs pourparlers, d'une largeur d'idées et d'un désintéressement relatif, qui seront partagés, il faut l'espérer, par tous les membres du syndicat. Celui-ci aura, néanmoins, à sauvegarder des intérêts considérables, et des observations ont été faites, en conséquence, au sujet du grand nombre d'entrées gratuites qui pourront être accordées.

Si tous les membres des commissions, des comités et des jurys fonctionnant près l'Exposition obtiennent des cartes permanentes d'entrée, quitte à l'Administration à s'entendre, à cet égard, avec l'association de garantie, conformément à l'article 8 de la convention du 27 mars 1886, le nombre des entrées payantes, le soir, pourra être singulièrement diminué. N'y aurait-il pas lieu de scinder l'Exposition en deux, celle de la journée et celle du soir, et de décider:

1° Que les cartes des exposants, dont les installations seraient établies dans des enceintes et des locaux non ouverts le soir, ne seraient valables que pour la journée;

2° Que les exposants dont les installations seraient situées dans des enceintes et locaux maintenus ouverts le soir recevraient, indépendamment de leur carte d'entrée diurne, une carte d'un modèle différent valable pour le soir.

3° Que les membres des commissions, comités et jurys fonctionnant près l'Exposition, n'auraient droit à aucune carte d'entrée gratuite, mais qu'ils auraient le privilège d'acquérir, moyennant 24 ou 30 francs, une carte permanente d'entrée diurne, et que, moyennant un supplément de 6 francs, cette carte serait valable le soir.

L'Administration tiendrait alors compte au syndicat de l'éclairage électrique de 3 francs par carte de cette dernière catégorie valable pour le soir.

Une difficulté matérielle assez sérieuse se présente, quant aux moyens d'assurer au syndicat, aussi intégralement que possible, la perception de 1 franc par visiteur passant la soirée à l'Exposition.

Il serait difficile, en effet, de faire évacuer totalement, à six heures du soir, l'enceinte du Champ de Mars, quitte à en rouvrir les portes une heure après, au prix de 2 francs par personne, afin de permettre qu'on puisse y dîner. Les personnes venues dans l'après-midi, avec l'intention de rester jusqu'à une heure avancée de la soirée, ne tolèreraient pas l'obligation d'une sortie momentanée; il serait également difficile de faire payer aux visiteurs restant dans le Champ de Mars après six heures, le prix du soir ou même une taxe supplémentaire de 1 fr.; le contrôle, qui deviendrait nécessaire pour cela, serait aussi vexatoire pour le public qu'illusoire pour l'Administration.

Le meilleur parti à prendre serait d'exiger le prix du soir (2 francs) à toutes les portes de l'Exposition, à partir de quatre heures et demie ou cinq heures de l'après-midi. Chaque visiteur entrant dans ces conditions jusqu'à onze heures du soir recevrait un billet timbré à la date du jour, sur lequel il serait inscrit : 1° que les portes de l'Exposition seront fermées à six heures du soir et que les seuls visiteurs munis d'un semblable billet pourront fréquenter l'enceinte du Champ de Mars après cette heure ; 2° que la présentation de ce billet ne pourra jamais servir pour entrer par une porte quelconque sans acquitter le prix réglementaire ; 3° que ce billet devra être représenté à toute réquisition des agents de la surveillance intérieure. Cette dernière clause serait de nature à faire réfléchir beaucoup de visiteurs entrés avant quatre heures et demie ou cinq heures au prix de 1 fr., qui auraient la tentation de rester dans le Champ de Mars pour la soirée.

Les billets délivrés aux visiteurs du soir seraient numérotés par séries de couleurs variables et serviraient de contrôle pour la vérification des sommes dues au syndicat. Ce dernier s'engagerait, dans son contrat, à subir les conséquences d'un état de choses auquel la condition de ne pas fermer les portes de l'enceinte du Champ de Mars entre l'heure d'ouverture du matin et onze heures du soir empêcherait de porter absolument remède.

S'il venait à être décidé que l'enceinte du Trocadéro resterait ouverte le soir, les règles ci-dessus prévues pour la seule enceinte du Champ de Mars pendant la soirée seraient appliquées aux deux enceintes réunies en une seule. L'Administration aurait, comme dépense nouvelle à supporter, celle de l'éclairage au gaz du Trocadéro et du pont d'Iéna.

Les observations contenues dans le présent rapport ont été soumises au Conseil administratif de Direction, à la sous-commission de l'exploitation réunie à celle des travaux et à la sous-commission des finances, qui ont émis des avis favorables sur le principe de l'ouverture du soir et de l'éclairage par un syndicat accessible internationalement à tous les industriels, ainsi qu'à toutes les sociétés s'occupant d'éclairage électrique ou de construction de moteurs à vapeur et autres appropriés à ce mode d'éclairage.

Le Directeur général de l'Exploitation,
GEORGES BERGER.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Adjudication des fondations des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. — Les puisatiers, les bétonniers, les maçons. — La tranchée des sous-sols. — Terminaison du bétonnage des puits. — Le chantier de la tour de 300 mètres.

Lundi, à une heure, a eu lieu, au palais du Tribunal de Commerce, par les soins du conseil de préfecture, l'adjudication, en un lot, des travaux de terrassement et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du palais des Beaux-Arts, du palais des Arts libéraux, des galeries Rapp et Desaix, et de leurs annexes, dans le Champ de Mars.

Ces travaux étaient évalués à 460,692 fr. 59, et le cautionnement avait été fixé à 25,090 fr.

M. Joseph Manoury a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 25 fr. 30, par 100 fr.; douze concurrents avaient pris part à l'adjudication.

***

On pioche, on creuse, on bouleverse les terrains ; les chevaux traînent de grandes charrettes remplies de terre, les wagonnets courent sur les rails et vont verser au loin leurs charges ; les matériaux s'accumulent: ici, c'est une vaste tranchée ; là, c'est une longue crête de terres et de moellons ; le Champ de Mars est livré à une armée de travailleurs.

***

J'ai fait une longue promenade à travers le chantier situé du côté de l'Ecole militaire : le chantier des terrassements et des fondations ; M. Manoury a bien voulu me servir de guide et me mettre au courant de l'état de ses travaux. Il est là, comme un général à son poste, donnant ses ordres, surveillant sa légion d'ouvriers et sa cavalerie. Il a ses bataillons qui se succèdent et se remplacent ; il y a eu d'abord le bataillon des puisatiers ; les puits étant creusés, il y a eu la légion des bétonniers ; les puits étant bétonnés, le bataillon des maçons et des aides-maçons est arrivé et a remplacé les 70 bétonniers qui ont terminé leur ouvrage et ont bétonné 550 puits.

Les maçons ont fait, sur les puits, de petits murs en pierre, qui sont, je vous l'affirme, solidement construits, avec des matériaux de premier choix, comme si l'Exposition, qui ne durera que six mois, devait être conservée pendant des années. On appelle ces petits murs, des têtes de puits, sur lesquelles s'appuieront les colonnes en fonte des fermes de 25 mètres; il y a 200 têtes de puits qui sont déjà faites.

***

Dans la partie centrale, mais plus rapprochée du pavillon de la Direction des travaux, s'ouvre une vaste tranchée dans laquelle est installée une ligne de rails pour le transport des terres par les wagonnets ; cette tranchée, qui aura environ 4 m. 50 de profondeur, est destinée à l'établissement des fondations des sous-sols. Nous avons déjà parlé de ces sous-sols qui se trouveront sous les galeries des Expositions diverses, et qui sont destinés à l'emmagasinement des marchandises; c'est dans cette tranchée, que les ouvriers vont s'installer pour la confection du béton. C'est là qu'on peut voir très clairement les diverses couches géologiques du Champ de Mars. On ne saurait se faire une idée des bouleversements opérés dans le Champ de Mars, et du mélange des différentes couches; la pioche seule peut nous permettre de nous rendre un compte exact de l'inégalité ou de la nature des divers terrains.

Ainsi, dans cette tranchée des sous-sols, vous voyez un ouvrier dont la pioche s'enfonce dans le sable, tandis qu'à côté de lui un autre ouvrier attaque péniblement une couche de pierre ; c'est ce qui vous explique pourquoi les sondages ont réservé parfois des surprises désagréables. Ainsi, à l'endroit où s'élèvera la nef monumentale des machines, là où on croyait rencontrer du sable d'alluvion, on a trouvé un remblai sans consistance; il en a été de même dans le chantier de M. Eiffel.

Le Champ de Mars a été tellement remué qu'il y a eu une confusion générale de tous les terrains : on ne fait pas deux expositions sans bouleverser profondément le sol.

***

Aussi dans cette tranchée du sous-sol les parois offrent-elles des résistances variables suivant la qualité du terrain ; le long de cette tranchée, il y a des accumulations de pierres de bonne et solide

qualité qui serviront à la confection des murs des sous-sols.

***

Il y a actuellement, dans le chantier de M. Manoury, de 120 à 140 maçons et aide-maçons; 50 chevaux travaillent journellement.

Le niveau du sol pour les bâtiments des expositions diverses, est à l'altitude de 35.60.

***

Dans la partie du Champ de Mars située du côté de la Seine, les travaux sont commencés pour le réseau des égouts. M. Manoury va se mettre à l'œuvre pour les terrassements et maçonneries des fondations des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

***

Le chantier de la tour de 300 mètres change chaque semaine d'aspect. C'est là que le sol est le plus tourmenté: tandis que les fondations des piliers se creusent, les terres qui sont enlevées s'élèvent en petites collines dans la partie centrale. On a l'idée d'un pays montagneux avec ces amoncellements de terre et ces précipices, ces montées et ces descentes. On est obligé, pour visiter les cratères de ces quatre piliers, de faire mille détours, de côtoyer des gouffres, d'escalader des montagnes de terre, de traverser des voies de wagonnets. Tous les piliers sont attaqués ; le pilier 1 montre déjà sa vaste échancrure ; le pilier 2 a reçu son béton, de même que le pilier 3, son voisin ; le pilier 4 est vigoureusement attaqué : un certain nombre d'ouvriers sont affectés à chacun de ces piliers qui ressemblent à de vastes piscines et les ingénieurs surveillent attentivement ces travaux.

ÉCHOS

Les Colonies à l'Exposition

Dans la dernière séance tenue par le Comité administratif de l'Exposition, il a été décidé que l'exposition des produits de l'Algérie, de la Tunisie et des pays de protectorat serait établie sur l'esplanade des Invalides.

La tour en bois de 300 mètres

On sait qu'il est question d'élever à Bruxelles une tour en bois de 300 mètres de hauteur, à l'occasion du grand concours international des sciences et de l'industrie, en 1888.

La tour projetée a 50 mètres de côté à la base ; elle se compose d'un parallélipipede de 20 mètres de côté, soutenu par huit contreforts de 15 mètres de saillie et de 3 mètres d'épaisseur.

Tous les calculs ont été faits en supposant que la tour résiste, par la seule force d'inertie, à un effort de renversement produit par un vent exerçant une pression de 300 kilogrammes par mètre carré de surface. — En donnant à la tour un poids total de 15,000 tonnes, avec une base de 50 mètres de largeur, le moment de résistance au renversement, 15000×25, serait bien supérieur au moment de renversement dû à un vent tel que celui que l'on suppose.

Les sections de charpente en chaque point de la hauteur ont été déterminées de la même façon. Le cube de bois nécessaire serait ainsi de 10,000 mètres cubes.

Sept ascenseurs disposés à l'intérieur donneront accès aux trois étages, où seront établis des restaurants, un belvédère et un observatoire.

La tour peut être construite en un an et coûtera au maximum deux millions de francs. Les auteurs du projet pensent que cette somme se trouverait aisément, par la formation d'une Société émettant des actions à 10 francs, donnant droit à l'ascension à la tour.

La Chambre de commerce française de Bruxelles

La Chambre de commerce française de Bruxelles nous adresse le premier numéro d'un *Bulletin* qu'elle se propose de publier mensuellement.

La rédaction expose, dans son article-programme, que ses efforts tendent surtout à développer le commerce extérieur de la France en maintenant toujours, avec le commerce belge, des rapports amicaux : « Ce que nous voulons, dit-elle, c'est importer nos produits en Belgique sur une plus « vaste échelle, mais sans faire tort à nos « hôtes; c'est notre agrandissement au détriment de la concurrence étrangère. L'union fait la force, dit la devise belge. Que « cette devise soit toujours nôtre, et, réunis « dans un effort commun, Français et Belges en profiteront. »

Nous souhaitons bonne chance à nos compatriotes.

Exposition des denrées alimentaires à Amsterdam

De juin à septembre prochain aura lieu, à Amsterdam, une exposition sur l'emplacement de celle de 1883 ; Elle aura pour objet toutes les denrées alimentaires, et en outre tout ce qui sert à la préparation, la conservation, l'expédition des denrées alimentaires; tout ce qui peut servir à leur examen ou à leur meilleure connaissance; tout ce qui peut ou doit figurer sur une table ; nappage, ustensiles divers, faïences, porcelaines, verres, cristaux, ornements, etc. Pendant la durée de l'exposition, des cours seront donnés par plusieurs professeurs des deux sexes, quelles que soient leur nationalité et leur langue. De plus, on organisera plusieurs concours. Le Comité demande entre autres : un cours d'enseignement pour école de cuisine; des traités sur divers sujets en rapport avec le but principal de l'Exposition. Un prix d'excellence de 300 florins et la médaille d'or seront décernés à une cuisine économique (bouillon ou restaurant pour tous), entièrement organisée et en activité.

Le budget persan

A une époque où les gouvernements ont de si grandes difficultés pour équilibrer les budgets de leurs nations, il est intéressant de signaler le seul pays qui n'a pas de dettes : ce pays, c'est la Perse.

Personne ne connaît la force contributive du peuple persan. Les impôts se paient en nature et en argent. Les premiers représentent 20 0/0 de la récolte, mais les fermiers paient de plus 20 0/0 au propriétaire, soit en tout 40 0/0. L'impôt en espèces varie selon la qualité du terrain. D'ailleurs, il n'y a rien de fixe dans aucune branche des revenus, qui dépendent des gouverneurs de province.

Les gouverneurs possèdent un pouvoir très considérable dans le domaine de l'administration et de la juridiction, aussi bien que dans celui des affaires civiles et militaires ; mais, lorsque leur joug devient trop dur et que la population adresse enfin des plaintes au Shah, on fait des remontrances aux gouverneurs et parfois même ils sont destitués.

Champagne Ch. Farre, Reims

L'EXPOSITION EN PROVINCE

M. Georges Berger poursuit avec activité la campagne qu'il a résolu d'entreprendre à travers la France, en allant assister aux séances d'inauguration des comités départementaux.

La semaine dernière il était dans le Nord. Il part demain pour le Midi. Il sera lundi à Angoulême, mardi à Bordeaux, mercredi à Toulouse, et rentrera à Paris jeudi.

Ces visites du Directeur général de l'Exposition stimulent le zèle des futurs exposants et produisent le meilleur effet dans nos départements.

Sous-Comité de l'Arrondissement de Valenciennes

Le sous-comité de l'arrondissement de Valenciennes s'est réuni samedi dernier, à l'effet de nommer deux vice-présidents et un secrétaire.

Au début de la séance, M. le Sous-préfet a donné connaissance d'une lettre de M. Wagret, par laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir accepter l'honneur qui lui a été fait lors de la réunion départementale.

En conséquence, les membres de la sous-commission ont eu à élire un nouveau président, et M. Guary, directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin, a été nommé.

M. Jules Sirot, conseiller général et maître de forges, et M. Jonathan Davaine,

agriculteur à Saint-Amand-lès-Eaux, ont été nommés vice-présidents.

M. Sautteau, adjoint au maire de Valenciennes, avocat, a été élu secrétaire.

L'EXPOSITION CULINAIRE

La cuisine et la politique se sont souvent prêté aide, et, si la diplomatie fait souvent de pauvre cuisine, ce n'est pas la faute des cuisiniers. Le plus grand cuisinier de ce siècle fut Carême. On ne concevait pas un Congrès diplomatique sans lui. A Aix-la-Chapelle, à Laybach, à Vérone, les casseroles de Carême fumaient dans la coulisse. Et voyez la puissance de la cuisine : la cuisine fit un jour un roi, tout comme la gloire fit Murat et Bernadote.

Ce fut un ami de Carême, un nommé Villeroux, que son esprit d'aventure fit échouer au milieu d'un peuple à demi-sauvage, dans les Indes. Il lui fit goûter de telles sauces, de tels ragoûts, qu'on le plébiscita roi. Pendant des années, couronne en tête et poële en main, ce cuisinier-roi conduisit les affaires de son pays d'adoption. En mourant, car il mourut sur le trône, il légua à ses sujets la recette de l'omelette au lard. Quel prince !

La *Société des Cuisiniers français* veut réagir contre l'abandon des grandes traditions culinaires. Levanneur, Génin, Vassant, Poulain, Morin, Brobecker, Douvillé, Mention, Corbery, Escoffier, Durand, Capdeville, Ozanne Raimbert, Bonissaut et Chevallier veulent tenir haut et ferme le renom universel que Carême, Delaunay, Jay, Legacq, Richaud, Laiter, Philippe Véry, Véfour, Chevet et les Frères provençaux ont acquis à la cuisine française, au commencement de ce siècle. Leur association, leur journal et leur Exposition n'ont pas d'autre but.

L'art culinaire touche à l'art proprement dit, par la décoration des mets; à l'économie sociale, par les problèmes de l'alimentation; à la politique, par ses séductions; à l'hygiène, par ses ressources infinies. Elle est la marque de la supériorité intellectuelle chez les peuples.

Vous prenez des homards, du saumon, des crevettes, des truffes et du saindoux : voilà qui est bien simple, n'est-ce pas? Mais ce qui ne l'est plus du tout, c'est de combiner, avec ces matériaux, une composition gracieuse, qui semble taillée dans du corail, où deux homards soutiennent un quartier de saumon, comme les portants d'un écusson héraldique.

La cuisine est un art complexe. Il ne suffit pas que le cuisinier ait les notions voulues, pour le bon choix des éléments premiers, qu'il ait la connaissance des épices, le génie de la dégustation, l'art de dresser et de présenter les mets, la science de la composition du menu, il faut aussi que le tout soit servi selon les lois du goût. Il faut que le « service » prépare le convive par la fête des yeux aux joies du palais.

L'Exposition culinaire nous a montré deux *tables d'ensemble*, l'une de 50 couverts, servie à la française, sous la direction de M. Buret, chef des cuisines de l'*Hôtel Continental*, de Paris. Elle fait le plus grand honneur aux exposants. On ne saurait rien comprendre de plus carré et de mieux présenté. Les mêmes éloges doivent être adressées à la table de 40 couverts, servie à la française, par un groupe d'amis : MM. Emile Coutant, Boudin, Gérard, Cottin, Cudo, Neveu, Bourgoin, Rointier, Margottin et Loudebert.

La pâtisserie et la confiserie se sont distinguées par des qualités décoratives du meilleur aloi.

Un hourrah ! pour les charcutiers.

M. Maillard a exposé une fort belle pièce qu'il intitule « Socle paysage » orné de fleurs, surmonté de galantines de perdreaux.

M. Chauveau nous a montré une galantine inédite, dont la coupe, pleine de promesses, offre les plus admirables marbrures.

Tout autour de l'Exposition culinaire, proprement dite, se trouvent les Annexes, comprenant les expositions des ustensiles et du matériel de cuisine, ainsi que celles des vins, des liqueurs, des comestibles, des volailles, des beurres, des fromages, de la boulangerie.

Parmi les ustensiles, nous avons surtout remarqué la *rôtissoire automatique*, dont le dépôt est 13, rue Drouot. Avec cet ustensile, très bien fabriqué, et au prix très modéré de 25 fr., la pièce à rôtir n'est plus traversée par une tige en fer qui la dessèche ; elle tourne lentement, uniformément, et s'arrose seule. Aussi le jury, frappé de tous ces avantages, n'a pas hésité à conférer à cet appareil la plus haute récompense pour ce qui concerne les appareils du même genre.

Pour les comestibles et les denrées alimentaires, nous avons remarqué tout particulièrement l'exposition de fruits et légumes frais et conservés de M. L. Fontaine, successeur de Joret. Cette ancienne et honorable maison, qui va bientôt fêter son centenaire et dont les magasins, bien connus des gourmets, sont situés place du Marché-Saint-Honoré.

M. Fontaine s'est appliqué à donner à la fabrication des *conserves alimentaires* une grande extension, en même temps qu'une perfection absolue. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que sa marque est aujourd'hui répandue aux quatre coins de l'univers ; elle s'est tellement imposée à la consommation par sa supériorité que, depuis quelques années, M. Fontaine a décuplé sa fabrication. Nous apprenons même qu'en ce moment, il est obligé de renouveler et d'augmenter son outillage industriel, afin d'être en mesure de répondre à toutes les demandes.

Son exposition était absolument hors ligne et le jury l'en a récompensé en lui accordant un diplôme d'honneur.

Les « andouillettes cambraisiennes » veulent faire leur trou dans la vogue parisienne ; elles sont là, provocantes, couchées sur des lits de mousse, défiant leurs rivales de l'Aube et de la Lorraine.

La Franche-Comté est en liesse. Ses saucisses fumées, son jambon et son lard, ses fromages *têtes de moines*, ses fromages cuits, dit *chanquoillottes*, et ses chevrets ont affirmé la charcuterie et la fromagerie francomtoises.

Le manque de place nous empêche de rendre compte plus complètement aujourd'hui de cette exposition. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

LE MÉTROPOLITAIN

La commission des chemins de fer s'est réunie hier matin. Le rapporteur, M. Pradon, a fait observer que le projet de loi qui sert de conclusion à son rapport était le résultat de délibérations successives de la commission, et que les résolutions prises après de longues discussions avaient été acceptées par le ministre des travaux publics et le concessionnaire ; enfin, que le principe de l'adjudication, admis un moment par la majorité de la commission, n'avait été qu'une mesure de garantie et de précaution devenue inutile, aujourd'hui qu'un accord avec le concessionnaire est intervenu.

Dans ces conditions, M. Pradon demande à la commission de sanctionner, par un vote d'ensemble, les dispositions qu'il avait adoptées une à une.

La discussion s'est engagée alors, à laquelle ont pris part MM. Guyot-Dessaigne, Bousquet, Dreyfus, Duché, etc.

Puis, la commission a intégralemeut adopté les conclusions du rapport de M. Pradon.

Le ministre des travaux publics, en conséquence de ce vote, doit engager de nouvelles négociations avec le conseil municipal.

Voici le texte du projet relatif au Métropolitain qui a été adopté par la commission des chemins de fer :

Article premier. — Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement des chemins de fer désignés ci-après, destinés à faire partie du réseau métropolitain de Paris, savoir :

1° Une ligne circulaire, partant de la place de l'Etoile et y revenant, en passant par ou près la place Clichy, la gare du Nord, les places de Strasbourg, de la République et de la Bastille, la place Mazas, le boulevard de l'Hôpital, la place d'Italie, les boulevards d'Italie et Saint-Jacques, la place Denfert-Rochereau, la place de Rennes, le boulevard de Grenelle et le Trocadéro ;

2° Une ligne se détachant de la précédente, par un double raccordement près la place de Strasbourg, passant par les boulevards de Strasbourg et de Sébastapol, près l'Hôtel de Ville, par le boulevard Saint-Michel, par ou près le square Cluny, la place Saint-Sulpice, la gare Montparnasse, et aboutissant à la place Denfert-Rochereau, après un double raccordement avec la ligne circulaire sus-définie ;

3° Une ligne de la gare Saint-Lazare à la ligne circulaire, près la gare du Nord, en passant par ou près le carrefour Drouot ;

4° Une ligne des Batignolles à la place de la République, passant par ou près la place de l'Opéra, la rue du Quatre-Septembre, la place de la Bourse, la rue Réaumur et la rue de Turbigo, avec double raccordement, à ses deux extrémités, sur la ligne circulaire ;

Et 5° Une ligne de la place de l'Etoile à la porte Maillot, avec double raccordement sur la ligne circulaire et raccordement sur le chemin de fer de Paris à Auteuil.

Art. 2. — Est approuvée, la convention passée le 4 octobre 1886, entre le ministre des travaux publics agissant au nom de l'Etat, et M. Albert Christophe pour la concession du réseau métropolitain de Paris, ainsi que son avenant, en date du 2 janvier 1887.

Toute cession totale ou partielle de la concession, tout traité tendant à la substitution totale ou partielle d'un tiers ou d'une autre Compagnie à la Compagnie, dont la formation est prévue à l'article 2 de ladite convention, devra être approuvé par une loi.

En cas d'infraction aux dispositions du présent paragraphe, la Compagnie encourrait la déchéance de la concession.

Art. 3. — Sont approuvées, savoir :

1° La convention passée, le 2 avril 1886, entre le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, et les Compagnies de l'Est, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, ainsi que son avenant en date du 3 novembre 1886,

Et 2° la convention additionnelle passée le 2 avril 1886, entre le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, et la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Lesdites conventions ayant pour objet de déterminer les relations à établir entre les réseaux respectifs de ces Compagnies, le chemin de fer de Ceinture de Paris et le réseau métropolitain.

Art. 4. — Il est pris acte de l'offre faite par la Ville de Paris, dans la délibération du Conseil municipal, en date du..., de concourir, aux conditions ci-après, à la garantie d'intérêt accordée par l'Etat au réseau métropolitain :

a. — Pendant toute la durée de la concession, les insuffisances de recettes du réseau seront, en premier lieu et avant tout recours à la garantie de l'Etat, couvertes par la Ville de Paris, jusqu'à concurrence d'une somme de un million deux cent soixante-quinze mille francs (1,275,000 fr.) par an.

b. — Pendant la même durée, la Ville de Paris entrera, en outre, pour deux cinquièmes (2/5) dans la garantie d'intérêt incombant à l'Etat, sans toutefois que le concours total de la Ville, y compris la somme de un million deux cent soixante-quinze mille francs (1,275,000 fr.) ci-dessus mentionnée, puisse dépasser une somme de deux millions deux cent vingt-cinq mille francs (2,225,000) par an.

c. — La Ville de Paris participera pour deux cinquièmes (2/5) aux bénéfices réservés à l'Etat par l'article 9 de la convention du 4 octobre 1886 ci-annexée.

d. — Les sommes versées par la Compagnie concessionnaire, en exécution de l'article 9 de la convention du 4 octobre 1886, pour remboursement des avances qu'elle aura reçues à titre de garantie d'intérêt, seront partagées entre l'Etat et la Ville de Paris au prorata du montant total de leurs comptes d'avances respectifs jusqu'à complet remboursement.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

REVUE FINANCIÈRE

Les fonds français sont de nouveau en progrès appréciable sur la semaine dernière. A terme, on négocie le 3 0/0 à 80.05, l'amortissable à 83.45, et le 4 1/2 à 108.57. Nous relevons au comptant les cours de 79.95 sur le 3 0/0 et de 108.45 sur le 4 1/2 0/0.

La réponse des primes engagées pour la fin du mois s'étant faite presque aux plus hauts cours cotés, elles ont été levées en presque totalité, malgré l'écart considérable auquel on n'avait cessé de les négocier. Les reports ont été fort doux, puisqu'on a payé de 0,04 à 0,08 centimes sur le 3 0[0, et qu'on a fait le pair sur le 4 1[2 0[0 et sur l'Amortissable.

En liquidation précédente, on avait compensé le 3 0[0 à 77 fr. 80, l'Amortissable à 81 fr. 80 et le 4 1[2 0[0 à 106 fr. 25 ; on a compensé ce mois-ci à 79 fr. 55, à 83 fr. 10 et à 108 fr. 20. D'un mois à l'autre, les acheteurs ont donc gagné, reports non compris, 1 fr. 75 sur le 3 0[0, 1 fr. 30 sur l'Amortissable et 2 fr. 05 sur le 4 1[2 0[0.

Les fonds étrangers, de fermes qu'ils étaient au début, sont devenus plus hésitants vers le milieu de la semaine. Ce n'est peut-être qu'une nuance, mais nous devions la noter, bien qu'ils aient progressé à nouveau en dernier lieu.

Les Consolidés anglais, qui avaient atteint 101 1[16, reviennent à 100 7[8.

Le 5 0[0 italien, subissant l'influence de la crise ministérielle, à fléchi à 95 fr. 10, mais il revient à 95 fr. 90.

Les fonds russes se maintiennent; les fonds turcs sont stationnaires, ainsi que les fonds égyptiens.

Le 4 0/0 hongrois est à 76 fr. 7/8 ; l'Extérieure espagnole fait 64 fr. 3/8.

Les valeurs de crédit ont acquis quelque avance. Là aussi, la liquidation s'est effectuée sans encombre et les reports ont été bon marché.

Le cours de la Banque de France varie peu à 4,145 fr.

Le bilan que cet établissement affiche cette semaine n'offre rien de particulièrement intéressant. Les bénéfices de la huitaine se sont élevés à la somme de 511,000 fr.

Le Comptoir d'escompte est bien tenu à 1,000 fr.

L'action du Crédit Foncier est très ferme à 1,357 50 ; des cours plus élevés seront atteints.

Les différentes obligations de cette Société jouissent toujours de la faveur des capitaux de placement. Ce sont des valeurs qui sont à peine touchées par les crises de Bourse. Garanties comme elles le sont par des créances hypothécaires de premier ordre, que les événements ne peuvent guère déprécier, elles constituent par excellence les titres de portefeuille.

Parmi les obligations du Crédit Foncier, celles des emprunts 1879, 1880, 1885, participent chaque année à 6 tirages de lots et conviennent davantage à ceux qui veulent se réserver quelques chances aux lots. Les capitalistes qui aiment mieux retirer un revenu plus élevé de leur argent, achètent de préférence des foncières 1883, semblables à celles des chemins de fer, mais les unes et les autres de ces obligations ont les mêmes garanties et offrent la même sécurité.

Dans ses deux dernières séances, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 8.793.519 francs de nouveaux

prêts dont 6.887.900 francs en prêts fonciers et 1.505.619 francs en prêts communaux.

Le Crédit lyonnais se maintient bien à 543 75.

Le Crédit industriel et commercial bénéficie largement des mouvements de reprise de ces derniers jours. L'action est à 595 fr., en attendant mieux. C'est cet établissement prospère qui ouvre ses guichets à la souscription de 40,000 obligations de la Compagnie des Lits militaires. Ces obligations de 500 fr. rapportent 30 fr. d'intérêts et sont remboursables à 600 fr. en 25 ans. Le prix d'émission est fixé à 576 fr. 50, payables : 10 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition ; 150 fr. le 30 mars 1887 et 226 fr. 50 le 30 avril 1887. L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 575 fr., munie du coupon échéant le 1er mai.

Sur ces 40.000 obligations, 26.667 remplacent pareil nombre d'obligations anciennes en circulation cotées actuellement 600 fr. — Un droit de préférence est accordé à ceux qui en sont porteurs, c'est-à-dire qu'on leur donnera en échange un titre de 575 francs, plus une soulte de 25 francs. De plus, ils bénéficieront du coupon de mai ; donc nul doute que tous ne fassent la conversion, d'autant plus que le nouveau titre est remboursable à 600 francs.

La Société générale est meilleure à 462,50.

Les valeurs industrielles ont un courant d'affaires plus actif que précédemment. Le Panama est à 401.25 ; l'action Suez vaut 1978.75.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU

COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE & DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)

Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur

Située au centre de 20,000 hectares de forêts



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**

P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti,** ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

CHAMPAGNE
St-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

ARMENGAUD Jne BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.*—Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville.-DÉP.: PARIS, 41, r. Richer.-*Exiger le nom de* DE RICQLÈS.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE

Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

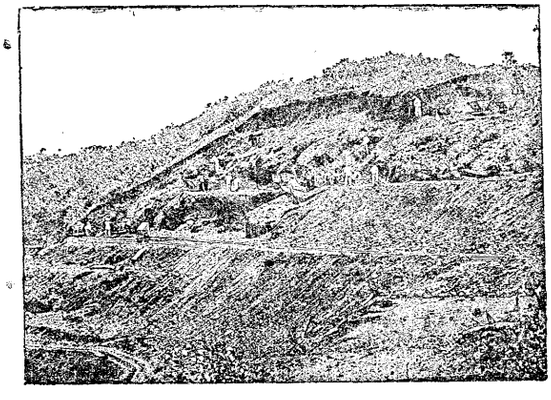
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs

5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS

35 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
250 KILOMÈTRES de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h. 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 17. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 12 Mars 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MAIRIE DU 3e ARR.

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux.

PARTIE NON OFFICIELLE. — L'OEuvre de l'Exposition.
Le Vêtement.
Chronique des Travaux.
Le Palais des Enfants.
Échos.
Monument de la Révolution.
L'Exposition en province.
L'Exposition culinaire.
Revue Financière.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

CANTAL

Sous-Comité de l'arrondissement d'Aurillac

Président : M. A. DELZONS, ancien député, à Aurillac.
Vice-Président : M. RATIER, 1er adjoint au maire d'Aurillac.
Secrétaires : MM. BRUEL-REVEL, banquier, Président du Comice Agricole d'Aurillac ; PETIT, professeur départemental d'Agriculture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Saint-Flour.

Président : M. GALAND, président du Comice agricole de Saint-Flour.
Vice-Président : M. BERT, conseiller général, à Saint-Flour.
Secrétaire : M. HUGON, médecin, à Saint-Flour.

Sous-Comité de l'arrondissement de Murat

Président : M. CAMILLE BENOIT, président du Comice agricole de Murat.
Vice Président : M. GUIBAL, maire de Murat.
Secrétaire : M. GAGNARD, inspecteur primaire, à Murat.

Sous-Comité de l'arrondissement de Mauriac

Président : M. LASCOMBES, député.
Vice-Présidents : MM. GUILLAUME, conseiller général, à Salers; CALVINHAC, conseiller général, à Pleaux.
Secrétaires : MM. ROBIN, maire de Mauriac; LAYAC, maire de Salers.

EURE

Sous-Comité de l'Arrondissement de Louviers

Président d'honneur : M. le Sous-Préfet de Louviers.
Président : M. G. DANNET, fabricant de draps à Louviers. Secrétaire de la Chambre consultative, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Vice-Président : M. AUZOUX, directeur atelier, fabrication de pièces anatomiques. Médecin à Saint-Aubin d'Ecrosville.
Secrétaire: M. Marcel MOULIN, filateur, rue de Rouen, à Louviers.

MAINE-ET-LOIRE

Comité départemental

Président : M. MAX-RICHARD, vice-président de la chambre de commerce d'Angers.
Vice-Présidents : MM. BESSONNEAU, manufacturier à Angers; BACHELIER, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Saumur; BRÉMOND, manufacturier à Cholet; COMBIER, distillateur, maire de Saumur; BORDILLON, agriculteur au Lion-d'Angers.
Secrétaires : MM. COINTREAU, distillateur-liquoriste à Angers; A. LEROY, horticulteur, conseiller général à Angers.
Trésorier : M. LARIVIÈRE, gérant de la commission des Ardoisières d'Angers.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Angers

Président : M. BESSONNEAU, manufacturier;
Vice-Président : M. JACQUEMET, directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers.
Secrétaire : M. BURDIN, imprimeur, conseiller municipal à Angers.

Sous-Comité de l'arrondissement de Saumur

Président : M. COMBIER, distillateur.
Vice-Président : M. Eugène LAMBERT, président du tribunal ds commerce, banquier à Saumur
Secrétaire : M. MORICEAU-DELAUNAY, négociant à Saumur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Segré

Président : M. BORDILLON, agriculteur.
Vice-Président : LEMANCEAU, agriculteur à Segré.
Secrétaire : M. Charles GUILLEUX, constructeur-mécanicien à Segré.

Sous-Comité de l'arrondissement de Beaugé

Président : M. BACHELIER, propriétaire.
Vice-Président : M. DE LA DEVANSAYE, président de la société d'horticulture de Maine-et-Loire à Auverse.
Secrétaire : M. TERRIEN, juge de paix à Beaugé.
Trésorier : M. DUVEAU, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Longué.

Sous-Comité de l'Arrondissement de Cholet

Président : M. BRÉMOND, manufacturier.
Vice-Président : M. TURPAULT, manufacturier à Cholet.
Secrétaire : Dr PISSOT, président de la société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet.

CHARENTE

Comité départemental

Président : M. MARROT, ancien député, conseiller général.
Vice-présidents : MM. PLANAT, maire et conseiller général de Cognac; Paul SAZERAC DE FORGE, conseiller général de Blanzac.
Secrétaires : MM. LASSUZE, fabricant de céramiques d'art; PÉRAQUI, chef de division à la préfecture.
Trésorier : M. GUÉROULT, trésorier-payeur général.

Par arrêté en date du 23 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Doubs :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Besançon

MM. Oudet, sénateur. Gaudy, sénateur, Beauquier, député. Gros, député. Sandoz (Charles), négociant en horlogerie à Besançon. Fernier (Gustave), fabricant d'horlogerie à Besançon. Flagey (Henri), fabricant de verreries, cristaux et céramiques, à Besançon. Dubourg (Paul), administrateur des Forges de Franche-Comté. Bersot (Louis), administrateur de la distillerie Bugnot-Colladon. Fanart (Antoine), artiste peintre, à Besançon. Vieille (Gustave), architecte, commandant des sapeurs-pompiers, à Besançon. Castan (Auguste), bibliothécaire-architecte, à Besançon. Chauvelot (François-Xavier), professeur d'horticulture, à Besançon. Batifoulier, fondeur et fabricant de pompes, à Besançon. Mayoux (Jacques), entrepreneur de bâtiment, à Besançon. Mairot (Félix), président de la chambre de commerce, à Besançon. Guichard (Albert), président du tribunal de commerce. Benoist (Emile), président de la chambre syndicale d'horlogerie, à Besançon. Bruand, maire, à Besançon. Ordinaire (Marcel), imprimeur, à Besançon. Chatel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Besançon. Jeannet (Albert), négociant, à Saint-Wit. Ordinaire (Edouard), ancien député, ancien préfet, à Maizières.

Le directeur de la fabrique de papier à Torpes. Jouffroy, notaire et agriculteur à Mouthier. Convers, directeur des usines de Vuillafans. Cusnier (Eugène), fabricant de liqueurs à Ornans. Boname (Alfred), photographe à Besançon. Bouttey (Paul), fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce à Besançon. Bouvard, bâtonnier de l'ordre des avocats à Besançon. Dodivers (Joseph), imprimeur à Besançon. Calame (Georges), horticulteur-pépiniériste à Besançon. Girod (Victor), directeur d'atelier d'horlogerie à Besançon. Maire, ingénieur en chef en retraite à Besançon. Paillot (Justin), pharmacien à Besançon. Schœndœffer, ingénieur des ponts et chaussées à Besançon. Sire (Georges), essayeur de la garantie, à Besançon. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée des antiquités à Besançon. Boudot (Léon), peintre paysagiste à Besançon. Demesmay (Camille), sculpteur, conservateur du musée, à Besançon. Saint-Ginest, architecte départemental. Delavelle, ancien maire de Besançon, président de la Société d'émulation. Ducat, architecte des bâtiments de l'Etat. Debray, conservateur de la société des amis des beaux-arts, à Besançon. Gauthier, vice-président de la société d'agriculture à Besançon. Werlein (Henri), vice-président de la société d'agriculture à Besançon. Larmet, vétérinaire, secrétaire de la société d'agriculture à Besançon. Martin, vice-président du comice de Busy. Tardy père, directeur de la ferme école de La Roche à Rigney. Jeningros, vétérinaire à Ornans. Tramu, négociant, maire de Saint-Wit. Pateux, entrepreneur à Besançon. Vermot (Théodore), membre du conseil de prud'hommes à Besançon. Bornet (Charles), graveur à Besançon. Brisebard, fabricant d'horlogerie à Besançon. Laurent, président du comice agricole à Pertans. Savoye, fabricant d'horlogerie à Besançon. Mandereaut vétérinaire à Besançon. Rollet, vice-président du comice agricole d'Amancey à Nans-sous-Sainte-Anne. Vernerey, trésorier du comice agricole à Amancey. Chenevier, conseiller général à Besançon. Tourneret, maire d'Audeux. Bruand, président du comice agricole d'Audeux à Chevigney. Lerch, conseiller général à Besançon. Poulet, maire de Boussières. Le comte de Jouffroy, président du comice agricole de Marchaux, à Besançon, conseiller général. Petitperrin, vice-président du comice agricole, maire de Marchaux. Jacoutot, vice-président du comice agricole, à Marchaux. Proudhon, à Ornans. Jouffroy, maire de Mouthier. Perrot, vice-président du comice agricole d'Ornans, maire de Trépot. Maréchal, docteur en médecine, à Quingey. Humbertjean, maire de Liesle. Félix, fabricant d'horlogerie, conseiller municipal. Songeon, fabricant d'horlogerie, membre du tribunal de commerce.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Baume

MM. Bernard, député. Fèvre, conseiller général, maire de Baume. Gouget, président du comice agricole, à Baume. Outhenin (Alexandre), industriel, à Baume. Converset (Charles), horticulteur, à Baume. Vignaux, agent-voyer de l'arrondissement de Baume. Bobillier, maire de Clerval. Bassene, industriel, à Chaux-les-Clerval. Nédey, négociant, à Saucey-le-Grand. Munier, maire de Géney. Michaud, doct.-médecin à l'Isle. Jacoutot, négociant à l'Isle. Laurent (Jules), entrepreneur à l'Isle. Vivot, maire de Flangebouche. Girardot (Emile), industriel à Germefontaine. Faivre (Basile), industriel aux Maisonnettes. Roy, juge de paix à Pierrefontaine. Royer (Charles), à Avilley. Bromdel, entrepreneur de messagerie par eau, à l'Isle-sur-le-Doubs. Receveur, notaire à Cuse. Guérin, maire de Rougemont. Boudot (Emile), maire de Tallans. Bideaud, ingénieur à Bouclans. Cochet, juge de paix à Roulans. Gentelet, industriel à Laissey. Bainier, industriel à Ougney-Douvot. Vitte, maire de Chaux-les-Passavant. Cusenier, négociant, maire d'Etalans. Renaud (Ulysse), agriculteur à Hautepierre. Maille, adjoint à Longemaison. Mairos, vétérinaire à Vercel. Mouchet, professeur à la faculté de droit de Dijon, ancien conseiller général. Mouchet, notaire à Ornans.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Montbéliard

MM. Viette, député. Peugeot (Armand), manufacturier à Valentigney. Peugeot (Benjamin), manufacturier à Valentigney. Reverchon (Honoré), directeur des forges à Audincourt. Sahler (Léon), filateur à Audincourt. Japy (Henry), fabricant de grosse quincaillerie à Badevel. Scellier (Henry), manufacturier à Voujeaucourt. Wetzel (Charles), tanneur à Sochaux. Marti (Fritz), industriel à Vieux-Charmont. Beley (Frédéric), agriculteur à Dasle. Peugeot (Eugène), manufacturier à Herimoncourt. Cuvier (Gustave), fondeur à Seloncourt. Boname (Louis), fabricant d'horlogerie à Seloncourt. Juillard, fabricant d'horlogerie, à Seloncourt. Menetrey (Fritz), agriculteur à Blamont. Parent (Victorin), marchand de bois à Montjoie. Fostel (Louis), négociant à Saint-Hippolyte. Schom (Jules), marchand de vins à Montecheroux. Binetruy (Alcime), fabricant d'horlogerie à Charquemont. Joubert (Albin), fabricant d'horlogerie à Fournet-Blanche-Roche. Delavelle (Alphonse), brasseur à Maiche. Berger (Henri), filateur à Montbéliard. Gauthier (Emile), directeur d'usine à Bart. Goguel (Charles), manufacturier, président du conseil de prud'hommes à Montbéliard. Berger (Charles), imprimeur à Montbéliard. Rossel-Marti, fabricant d'horlogerie à Montbéliard. Arlen, brasseur à Montbéliard. Ill (Jean), horticulteur à Montbéliard. Ablitzer-l'Epée, fabricant d'horlogerie à Sainte-Suzanne. Peugeot (Charles), manufacturier à Pont-de-Roide. Weité, fabricant de limes à Pont-de-Roide. Maquillet-Noblot, filateur à Colombies-Fontaine. Tiphine (Philippe), négociant à Bourguignon. Nappey (Charles), maître d'hôtel au Russey. Cheval (Jules), fabricant d'horlogerie aux Fontenelles. Simonin, président du comice agricole à Maîche. Borne, docteur-médecin, conseiller général à Hérimoncourt. Japy (Albert), industriel à Dompierre-les-Bois. Bornèque (Eugène), industriel à Dompierre-les-Bois. Japy (Paul), industriel à Seloncourt. Parrot (Albert), industriel à Montbéliard. Gelin (Constant), fabricant d'horlogerie à Montbéliard. Docteur Beurnier, maire à Montbéliard. Faivre, conseiller d'arrondissement à Audincourt. Mégnin, maire à Hérimoncourt. Beucler (Frédéric), conseiller d'arrondissement, agriculteur, à Bart. Xavier Plumet, à Badevel. Bugnon, maire à Valentigney. Parent (Eugène), industriel à Saint-Hippolyte. Sahler (Alphonse), vice-président du conseil général à Montbéliard. Guental (Louis), fabricant d'outils à Montéchéroux. Rémond, directeur des forges à Saint-Hippolyte. Fallot, conseiller général, pharmacien à Montbéliard. Saillard (Armand), industriel à Montbéliard. Rolland-Liègue (Eugène), agriculteur à Pierrefontaine-lès-Blamont.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Pontarlier.

MM. Dyonis Ordinaire, député. Beurey, (Henri), agriculteur à la Chapelle-d'Huin. Pelletier, agriculteur à Villers-sur-Chalamont. Descourvières (Raphaël), industriel à Levier. Mayet (Omer), usinier à Frasne. Saillard, docteur-médecin, conseiller général à Arc-sur-Cicon. Vaucheret (Vital), négociant à Saint-Gorgon. Faivre (Flavien), industriel à Montbenoit. Cuche, agriculteur à Aubonne. Chopard (Alexis), brasseur, conseiller général à Morteau. Marguet (César), fabricant d'horlogerie à Lecouvillers. Jacquot, usinier à Montlebon. Gauthier (Alphonse), fabricant d'horlogerie aux Gras. André (Sylvain), contre-maître à Morteau. Jouffroy, notaire, président du comice agricole à Mouthe. Vandel (Julien), maître de Forges à Jougne. Peffetier (Léonard), fabr. de faulx à Jougne. Marandin, (François), industriel à Metabief. Renaud (Jules), usinier aux Pontets. Pillod, conseiller général à Pontarlier. Vandel (Charles), industriel à Pontarlier. Gondy (Junius), fabricant d'horlogerie à Pontarlier. Junod (Arthur), distillateur d'absinthe à Pontarlier. Meunier (Joseph), herboriste à Pontarlier. Paquette (Amédée), maire des Hôpitaux-Neufs. Tissot (Edouard), entrepreneur, à Pontarlier.

Par arrêté en date du 23 janvier 1887, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Eure :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Evreux

MM. Angot, fabricant d'instruments de musique à Ivry-la-Bataille. Badois, ingénieur civil, constructeur d'appareils hydrauliques. Bénard, fabricant d'épingles à Gravigny. Bieth, brasseur à Evreux. Berenger (Paul), ingénieur civil, constructeur de machines agricoles. Bocage (Louis-Aubin), vigneron à Saint-Marcel. Bonvallet, fabricant de meubles à Sainte-Colombe. Bourbon, archiviste du département, secrétaire de la société des amis des arts. Bourdon, marchand de confections à Evreux. Bourgue, professeur départemental d'agriculture à Evreux. Bully, président de la chambre consultative d'agriculture d'Evreux, à Houbec-Cocherel. Caméré, ingénieur en chef (navigation de la Seine) à Vernon. Chauvin, marchand de charbons, à Evreux. Cordier, ingénieur en chef du département. Décorchemont, sculpteur à Evreux. Défert (Henry), fabricant de produits chimiques, à Saint-Marcel. Denet, artiste peintre à Evreux. Dubois, faïencier, à Evreux. Duchesne, fabricant de moulures, président du syndicat professionnel du bâtiment, à Evreux. Duguay, agriculteur à Fontaine-sous-Jouy. Ducy, maire d'Evreux. Ferray, pharmacien à Evreux. Girard, constructeur-mécanicien à Damville. Gossart, architecte départemental à Evreux. Grosfillay, docteur-médecin à Nonancourt. Guignard, artiste-peintre à Evreux. Guinebert, ancien fayencier à Evreux. Hellard, cultivateur à Gouville. Hemerdinger, manufacturier à Rugles. Hérissay, juge d'instruction, vice-président de la société des amis des arts. Hue, jardinier-fleuriste à Evreux. Isambart, docteur médecin à Pacy. Julienne, marchand de nouveautés, président du tribunal de commerce à Evreux. Lair père, fondeur à Evreux. Lamiot, cultivateur à Evreux. Lasne (Albert), viticulteur à Saint-Just. Lavigne, vétérinaire à Nonancourt. Lépouzé (Félix), président du syndicat agricole de l'Eure, à Pacy. Lesage, serrurier à Evreux. Leseur, agent voyer en chef à Evreux. Lion, ingénieur ordinaire à Evreux. Maréchal, ingénieur civil, marchand de bois à La Vieille-Lyre. Michel, distillateur à Bacquepuis. Paque, vétérinaire sanitaire à Evreux. Papon frères, à Evreux. Perdrix, fabricant de coutils à la mécanique à Evreux. Piéton, directeur du jardin botanique d'Evreux. Prod'homme-Cohue, fabricant de quincaillerie à la Guéroulde. Roussel, fabricant de peignes à Ezy. Steiner, fabricant de produits chimiques à Vernon. Thibouville frères, fabricants d'instruments de musique à la Couture-Boussey. Thibouville (Eugène), fabricant d'instruments de musique à Ivry-la-Bataille. Waddington, manufacturier à Nonancourt. Vaquelin (Ernest), fabricant d'instruments de musique à la Couture Boussey.

2° Sous-comité de l'arrondissement des Andelys

MM. Crespin, farinier à Rosay. Delesque, agriculteur à Houville. Dumont, facteur d'orgues aux Andelys. Le Bret, directeur de la sucrerie d'Etrépagny. Lesage, secrétaire du syn-

dicat agricole, maire d'Etrépagny. Pagnerre' propriétaire-agriculteur, maire de Longchamps. De Pulligny, maire d'Ecos. Vigné, fabricant de sucre aux Andelys.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Bernay

MM. Baussault, propriétaire-cultivateur, maire d'Aclou. Bernays, cultivateur, membre de la chambre consultative d'agriculture, maire de Menneval. Bouchon, fabricant de sucre à Nassandres. Boullanger, maire de la Barre. Deshays (Albert), cultivateur, adjoint à Aclou. Lejuif (Albert), fabricant de rubans à Thiberville. Lottin de Laval, propriétaire à Menneval. Pesteur, marchand de chevaux à Brionne. Picard (Paul), tanneur à Broglie. Sement (Pierre), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures à Bernay. Vittecocq, minotier à Beaumontel. Vy (Augustin), filateur de coton à Serquigny, président du conseil de prud'hommes de Bernay.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Louviers

MM. Audresset, manufacturier à Louviers. Auzoux, docteur en médecine, fabricant de pièces d'anatomie. Bance, grainetier au Neubourg. Béguin, cultivateur à la Croix-Saint-Leufroy. Bertin, ancien manufacturier, président du tribunal de commerce de Louviers. Dannet Georges), fabricant de draps à Louviers. Darcy, marchand d'ameublements anciens à Louviers. Dumont, négociant en fruits à Gaillon. Feugère, vice-président du comice, à Amfreville-la-Campagne. Lequeux, pharmacien à Pont-de-l'Arche. Lhermitte, constructeur d'instruments agricoles à Louviers. Mordret, ingénieur civil, maire de Louviers. Moulin, filateur, président du conseil de prud'hommes, à Louviers. Parjon directeur de l'école pratique d'agriculture, au Neubourg. Poitevin (Charles), fabricant de draps, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Louviers. Thorel, conseiller municipal, à Louviers.

5° Sous-Comité de l'arrondissement de Pont-Audemer

MM. Corbeau, tanneur à Pont-Audemer. Perrey, éleveur à Montfort-sur-Risle. Guérie, fabricant de fonte malléable à Pont-Audemer. Mattard, négociant en grains, maire de Bouquetot, président de la chambre consultative d'agriculture. Montier, corroyeur, maire de Pont-Audemer, président de la société agricole hippique de l'arrondissement. Nollent, ancien marchand de bois, président du tribunal de commerce à Pont-Audemer. Petit, filateur et tissus de coton, à Pont-Audemer. Tocque, propriétaire cultivateur, à Boissy-le-Châtel.

Par arrêté en date du 23 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, a constitué comme suit, le comité départemental des Deux-Sèvres :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Niort.

MM. de la Porte, député, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, président du conseil général. Georges Richard, député. Antonin Proust, député. Baugier, conseiller général. Bernard, minotier, conseiller municipal à Mauzé. Blain, fabricant de chapeaux à Saint-Maixent. Bonnet, conseiller général à Saint-Maixent. Bounault (Prosper), entrepreneur, membre du tribunal de commerce de Niort. Breuillac, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Niort. Caroit, maire de Frontenay-Rohan-Rohan, conseiller d'arrondissement. Coirier, conseiller général au Vanneau. Charrier, brasseur à Niort. Dahair aîné, horticulteur à Niort. Dallemagne, fabricant de bonneterie à Saint-Martin-de-Saint-Maixent. Desaivres, conseiller général, membre de la société de statistique des Deux-Sèvres. Epron, confiseur à Niort. Gril, fabricant de gants à Niort. Hays, conseiller général, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Niort. Janvier, président du conseil des prud'hommes de Niort. Laydet, agriculteur, conseiller d'arrondissement à Prahecq. Dr Jousein, conseiller général à Mauze. Lavoix, fabricant de chaux, conseiller d'arrondissement à Coulanges. Léould, président de la société de statistique des Deux-Sèvres. Leclerc, agent voyer en chef. Lhomme, vice-président de la société d'agriculture à Magné. Marot, fabricant trieurs à Niort. Martin-Bastard, maire de Niort. Mercier, imprimeur à Niort. Naslin, vice-président du comice agricole de Saint-Maixent. Noirot, président du tribunal de commerce de Niort. Proust, fabricant de crins frisés à Niort. Robin-Médard, fabricant de liqueurs à Niort. Robert, professeur départemental d'agriculture. Rodier, fabricant d'huiles, membre du tribunal de commerce de Niort. Roullet, distillateur à Brelloux. Sagot-Delphin, vice-président de la société centrale d'agriculture. Savin, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Solinger, bijoutier à Niort. Velluet, artiste peintre à Niort.

2° Sous-Comité de l'arrondissement de Parthenay.

MM. Émile Garran de Balzan, sénateur, président du comice agricole de Ménigoute. Eugène Proust, conseiller général. Albert, president du comice agricole de Parthenay. Boreau, géologue à Parthenay. Brémaud (Armand), agriculteur à Saint-Généroux. Chevallereau, conseiller général à Parthenay. Gaby (Stanislas), conseiller d'arrondissement, agriculteur à Coutières. Hubelin (Théodore), banquier à Parthenay. Jouneau, sculpteur, fabricant de poteries artistiques à Parthenay. Pougnault (Constant), industriel à Parthenay. Proust (Eugène), agriculteur à Mazières. Rabourdin, artiste peintre à Parthenay. Richard (Marcel), conseiller général, agriculteur à Saint-Louis de Marnes. Richard (Pascal), conseiller général, agriculteur à Thénezay.

3° Sous-Comité de l'arrondissement de Melle.

MM. Giraud, député. Aymé-Lée, conseiller à la Cour de Poitiers, vice-président du conseil général. Docteur Sauze, vice-président du conseil général, à la Mothe-Saint-Héray. Brillouin (Georges), artiste peintre, à Saint-Martin-lès-Melle. Donizeau, mécanicien à Saint-Romans. Gardrat, directeur de la sucrerie de Melle. Gaud, cordonnier à Chef-Boutonne. Giraudias, notaire à La Mothe. Goiraud, conseiller général, président du comice agricole de l'arrondissementde Melle Guillaud, conseiller général à Briouce. Jollet, filateur à La Mothe. Perrain (Th.), conseiller général à Chef-Boutonne. Rougier, filateur à Salles. Sache, pharmacien à Melle. Vaury, propriétaire agriculteur, maire de Sainte-Blandine.

4° Sous-Comité de l'arrondissement de Bressuire.

MM. le docteur Bergeon. Bernard, maire de Bressuire. Jouffraut, député, président du comice agricole de l'arrondissement de Bressuire. Brillaud (Anatole), secrétaire du comice agricole de Bressuire. Chabauty-Capon, industriel à Bressuire. Dameton, industriel aux Aubiers. Durivault, propriétaire agriculteur à la Forêt-sur-Sèvre. Garsuault, industriel à Thouars. Gorry-Bouteau, propriétaire à Thouars, membre de la société d'acclimatation. Grémillon, négociant à Argentan-Château. Jarry, industriel aux Aubiers. Leclerc, maire de Thouars. Martineau (Paul), industriel à Bressuire. Mousset, conseiller général à Saint-Varent. Proquin-Chabauty, industriel à Bressuire. Primault, propriétaire agriculteur à Saint-Varent. Proust (Alfred), propriétaire agriculteur, maire de Saint-André-sur-Sèvre. Roboam, propriétaire agriculteur, maire de Montigny.

PARTIE NON OFFICIELLE

Par décret beylical du djanmeda el oula 1304, rendu sur la proposition du ministre-résident-général, et sur l'avis conforme du Comité d'organisation de la section tunisienne, M. Charles Sanson, négociant, a été nommé délégué du gouvernement tunisien auprès de M. le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889.

Par décret portant la même date, M. Gallery des Granges, publiciste, a été nommé délégué adjoint.

Ces nominations ont été confirmées par lettre du ministre-résident-général en Tunisie, datée du 27 février 1887.

L'ŒUVRE DE L'EXPOSITION

Il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière et d'indiquer rapidement ce que M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a déjà fait pour l'Exposition de 1889. C'est la meilleure manière d'apprécier l'importance et l'étendue de sa tâche, et cet historique rapide permettra de mesurer la grandeur des efforts accomplis.

C'est le 3 avril 1886 que M. Edouard Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie, et M. Sadi-Carnot, ministre des Finances, présentent le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889.

C'est le 19 avril que M. Jules Roche dépose son rapport à la Chambre, et le 12 juin que M. Teisserenc de Bort dépose son rapport au Sénat. C'est le 6 juillet que la loi se vote ; le 28 juillet que l'organisation des services de l'Exposition est fixée par décret ; c'est à la même date que les trois directeurs généraux sont nommés.

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a fort bien compris la nécessité de diviser le travail, en confiant à trois personnages éminents une direction générale, avec des attributions nettement définies : à M. Alphand, la direction générale des travaux ; à M. Georges Berger, la direction générale de l'exploitation ; à M. Grison, la direction générale des finances. Cette ingénieuse organisation devait faciliter d'une façon singulière la lourde tâche de mener à bonne fin une aussi grosse entreprise.

Le 26 août 1886, M. Edouard Lockroy établissait, par arrêté, le réglement gé-

néral de l'Exposition, et par décret en date du 14 octobre, il constituait la Commission de contrôte et de finances qui fait partie du grand Conseil de l'Exposition, dont la nomination est imminente. Par arrêté en date du 16 et du 17 octobre, il instituait le Comité technique d'électricité et le Comité technique des machines, et, par arrêté du 3 novembre, il décidait la formation du Comité de l'Exposition dans chaque département.

Cette organisation si complète, préparée dans l'espace de deux mois et demi, fonctionnait immédiatement; les directeurs généraux tenaient de nombreuses réunions, la Commission de contrôle et de finances, dite Commission des 43, siégeait pour la première fois, le 22 octobre, et entendait un chaleureux discours du Ministre du Commerce et de l'Industrie ; le premier coup de pioche était donné au Champ de Mars, dans le courant de novembre, et, dès le 6 novembre, les premiers comités départementaux étaient nommés.

Le 4 décembre, avait lieu la première adjudication relative aux charpentes en fer de la galerie des Expositions diverses, et le Conseil des travaux se réunissait régulièrement sous la présidence de M. Alphand ; le 20 décembre, on procédait à l'adjudication des travaux de terrassements et de maçonneries pour les fondations des galeries des Expositions diverses.

La Commission technique des machines tenait séance le 16 décembre.

La Commission des 43 s'était, dès le début, divisée en plusieurs sous-commissions, et ces sous-commissions examinaient les diverses questions qui devaient être soumises à la Commission plénière.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, se rendait dans les départements pour assister à l'inauguration de plusieurs comités départementaux et prononçait des discours remplis de détails intéressants sur l'organisation de la future Exposition.

Le 31 janvier 1887 il était procédé à 'adjudication de la fourniture des verres striés pour la couverture des combles du palais du Champ de Mars.

La Commission des 43 votait, le 21 janvier, 19,122,132 francs.

La commission technique d'électricité examinait le mode d'éclairage du Champ de Mars.

Le 14 février, il était procédé à l'adjudication des travaux de nivellement général et du réseau d'égouts à exécuter dans le Champ de Mars.

Toutes les questions relatives aux emplacements des diverses expositions étaient étudiées dans le comité administratif de direction, M. le ministre du commerce et de l'industrie, présidait tous les comités, toutes les séances de la Commission des 43, donnant ainsi des preuves répétées de son activité et de son dévouement.

Le 28 février, il était procédé à l'adjudication des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, des galeries Rapp et Desaix et de leurs annexes dans le Champ de Mars.

Enfin, la tour de 300 mètres était votée par la commission de garantie.

Voilà ce qui a été fait, et, aujourd'hui, trois chantiers sont en pleine activité : le chantier des terrassemeuts et des maçonneries, sous la direction de M. Manoury, le chantier du nivellement du réseau d'égout, sous la direction de MM. Huguet, Versillé et Appay, et le chantier de la tour, sous la direction de M. Eiffel.

Telle est l'œuvre de M. le Ministre du commerce et de l'industrie et de ses collaborateurs; elle est considérable ; elle démontre surabondamment que le plus grand effort a été déjà accompli et que l'Exposition est faite.

LE VÊTEMENT

(*Suite et fin*)

Les statuts des tailleurs de Troyes, confirmés par lettres patentes de mai 1400, portaient : « Comme les habits d'hiver appelés jacques, jacquettes, sont composés de plusieurs étoffes, de plusieurs toiles doublées, cousues ensemble, et que l'on n'en voit que l'extérieur, on pourrait tromper l'acheteur. Le tailleur doit donc déclarer à celui qui veut les acheter, en quelle nature ils sont faits ; combien de toile neuve, combien de vieille, combien de livre de bourre de soie, de filasse ou de laine. »

Les tribulations d'un maître-juré tailleur.

Pour se rendre compte de ce qu'était le tailleur au XV^e^ siècle et de la quantité d'édits qui règlementaient la corporation, il faut lire les plaintes de cet artisan riche et considéré, racontant à une veillée de l'Hôtel-de-Ville, les tribulations d'un maître-juré tailleur : « Les statuts de notre métier sont, et sans doute doivent être les plus sévères. Vous savez que les *visiteurs* viennent visiter les laines avant qu'on les carde; les laines cardées avant qu'on les file; les laines filées avant qu'on les tisse ; les étoffes tissées avant qu'on les foule ; les étoffes foulées avant qu'on les tire aux chardons, avant qu'on les tonde ; les étoffes tirées aux chardons, tondues, avant qu'on les presse (aux termes des lettres du Roy de 1443, 1461, 1466, 1467 et 19 novembre 1479). Vous savez après quels longs examens ils mettent le sceau de cire aux draps à fouler (lettre du Roy du 23 septembre 1461) ; après quels plus longs examens ils remplacent, à la fin du foulonnage, le sceau de cire par le sceau de plomb qui, jusqu'à la dernière aune de drap, doit en attester la qualité à l'acheteur. Vous savez que, sous sa responsabilité, il faut couper la lisière aux endroits défectueux (lettre du Roy du 23 septembre 1461). Eh bien ! j'en jure par notre patronne Notre-Dame, dont l'image resplendit sur notre bannière, à toutes les visites, à toutes les inspections, à tous les visiteurs, les inspecteurs et Monseigneur le Vicomte, maire de la ville, ne m'ont jamais fait un reproche ; mes draps et mes habits valent peut-être mieux que les draps et les habits d'Espagne, mais, pour les vendre même moins qu'ils ne coûtent, je suis obligé de les appeler draps et habillements d'Espagne et non de France, car un homme, tant soit peu notable, ne voudrait pas les porter. »

Le vêtement depuis 1789.

La Révolution de 1789 abolit tous les privilèges, créa la libre concurrence, donna une puissante impulsion à l'initiative individuelle; de grands établissements se fondèrent; il y eut, sous l'Empire, comme une sorte de fièvre qui se calma pendant la Restauration et les premières années du gouvernement de juillet ; à ces époques, il se produisit une sorte de stagnation des affaires, peut-être à cause de l'excès de production que la liberté avait primitivement favorisé.

Les entraves douanières n'étaient pas étrangères à ce ralentissement ; des barrières se dressaient entre les différents pays ; le commerce d'importation et d'exportation était pour ainsi dire nul ; nous ne pouvions employer les matières premières de provenance étrangère, et nous ne pouvions guère vendre que sur notre marché ; la liberté du commerce, en mettant fin à ce régime, favorisait la concurrence et nous assistons alors à une nouvelle lutte : celle des tailleurs et des confectionneurs. Les tailleurs vivent avec la routine, les confectionneurs épousent toutes les idées du progrès et s'ouvrent des débouchés dans toutes les contrées; dans cette bataille du passé contre le présent, la victoire devait rester à ceux qui savaient profiter des faits accomplis et des transformations de notre organisation so-

ciale, à ceux qui élargissaient le cadre de leurs opérations; les confectionneurs, en augmentant ainsi leur chiffre d'affaires, pouvaient disposer de gros capitaux, acheter par suite les soldes à plus bas prix, vendre le vêtement meilleur marché, occuper d'une façon continue leurs ouvriers, en leur faisant confectionner des habillements à l'avance ; les tailleurs ont voulu rester en arrière, ils ont dû céder le pas aux confectionneurs. L'industrie des tailleurs pour enfants existait à peine en 1857, ce n'est qu'à l'Exposition de 1867 qu'elle s'est affirmée ; depuis lors, elle a continuellement progressé.

Le vêtement de la femme.

Les couturières luttèrent contre les maîtrises des tailleurs, qui prétendaient conserver le privilège de la confection des vêtements de femmes; elles obtinrent, en 1675, que leur profession fût érigée par Louis XIV en titre de maîtrise-jurée. Voici un considérant de l'édit royal : « Considérant qu'il étoit dans la bienséance et convenable à la pudeur et à la modestie des femmes et filles de leur permettre de se faire habiller par des personnes de leur sexe..... » Ce considérant semblait formel : il invoquait la pudeur, les convenances, et, par une contradiction bizarre, il fut interdit aux couturières de confectionner les corps de robes, pour lesquels les tailleurs conservèrent le privilège jusqu'en 1781.

A cette époque, les couturières obtinrent l'autorisation exclusive d'entreprendre, tailler, coudre, garnir, vendre toutes sortes de robes et d'habillements neufs de femmes, de filles et d'enfants. Les tailleurs, néanmoins, résistèrent et parvinrent à obtenir, dans les statuts de la maîtrise des couturières, un article qui leur défendait de tenir dans leur boutique aucune étoffe en pièce, aussi bien que d'en faire le commerce.

Les couturières protestèrent, mais sans succès : « Il nous est permis, disaient-elles, comme à toute personne, soit de faire venir en droiture, soit d'acheter chez les marchands, toutes sortes d'étoffes en pièce, puisque, sans cela, nous ne pouvons user du droit d'entreprendre et de vendre des robes neuves ; c'est même l'avantage du public, en ce que cela nous met à même de procurer et de donner à meilleur marché les vêtements tout faits. »

En 1754, il y avait 1,500 maîtresses couturières; en 1780, 2,000 ; en 1849, 2,500; en 1860, 3,000 ; en 1867, 4,000. Le nombre des couturières a encore augmenté ; le chiffre d'affaires, qui était évalué en 1860 à 19 millions de francs, a plus que doublé parce que les grandes maisons se sont multipliées.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

La marche des travaux. — Le chantier de M. Manoury. — Les arcs en maçonnerie. — Les puits du mur de soutènement. — Le chantier de MM. Huguet, Versillé et Appay. — La Tour de 300 mètres, sondage par l'air comprimé. — Le monte-charge et les wagonnets.

Le journal le *Gaulois*, qui n'a jamais été bien favorable à l'Exposition, disait ces jours derniers qu'on parlait à tort de l'activité des chantiers du Champ de Mars ; que cette activité existait si peu, qu'il n'y avait même pas de travaux ; que l'Exposition ne serait certainement pas prête en 1889, et que c'était le ministère du Commerce qui faisait publier ces notes pour induire le public en erreur. Pour un journal qui se vante volontiers de la sûreté des informations, il faut avouer que la prétention était singulière. Il n'a probablement pas envoyé de reporter au Champ de Mars ; où ce reporter a pris l'Esplanade des Invalides pour le Champ-de-Mars ; ou bien il ne se rend probablement pas compte de la somme de travail qu'exigent les terrassements et les fondations.

***

S'il avait suivi, comme je l'ai fait, au jour le jour, les travaux, il aurait vu d'abord que des sondages avaient été opérés, qu'ensuite de nombreux puits avaient été creusés, puisqu'il y en avait 550, que ces puits ont été remplis de beton, et il a probablement marché sur ces puits remplis de beton sans s'en apercevoir ; les fouilles de ces puits et le remplissage avec le beton, représentent un travail considérable surtout si l'on songe qu'il a fallu creuser à des profondeurs variables.

Puis on a élevé sur ces puits de petits massifs de maçonnerie qu'on appelle des têtes de puits ; enfin, actuellement, les arcs en maçonnerie, au nombre de 150, sont terminés du côté de l'avenue de la Bourdonnais, et on commence les arcs en maçonnerie du côté de l'avenue Suffren. Ces arcs cubent 5 mètres; ils ont 1 m. 20 de flèche et 9 mètres de développement. Des puits nouveaux au nombre de huit ou dix, sont creusés près du trottoir du pavillon de la direction des travaux et serviront pour les fondations du mur de soutènement destiné à soutenir les remblais. Enfin, la tranchée des sous-sols, de la partie centrale est fouillée déjà profondément et forme un grand angle aigu. M. Manoury dirige avec beaucoup de soin et d'intelligence tous les travaux, il est presque toute la journée dans son chantier donnant des instructions, surveillant, excitant le zèle de tous ceux qui sont placés sous ses ordres. Il a déjà commencé les travaux de fondation du Palais des Beaux-Arts dans la partie du Champ de Mars, située du côté de la Seine.

***

Les travaux du réseau des égouts et du nivellement général du Champ de Mars sont dirigés, depuis le 14 février, par MM. Huguet, Versillé et Appay, avec beaucoup d'activité et d'intelligence. Aujourd'hui, 1,000 mètres d'égouts sont déjà faits et prêts à être mis en service ; les adjudicataires devaient, par leur cahier des charges, livrer 20 mètres d'égout par jour et, par l'impulsion qu'ils donnent à leurs chantiers, ils en livrent 60 à 70 mètres par jour.

Les travaux de nivellement sont attaqués sur quatre points par des wagons qui transportent les terres à une distance moyenne de 500 mètres et par des tombereaux qui enlèvent ces terres aux décharges publiques.

Pour ces travaux, MM. Huguet, Versillé et Appay, occupent 410 terrassiers, 40 compagnons cimentiers, 48 gâcheurs, une trentaine de chevaux pour les wagons et l'approche des matériaux, et une centaine de chevaux pour l'enlèvement des terres aux décharges.

***

Il est bien intéressant de suivre ce qui se passe du côté du chantier de M. Eiffel où l'on voit les quatre piliers de la tour, ayant la forme de vastes rectangles. Il n'y a plus ni chevaux, ni charrettes ; car les chevaux et les charrettes ne pourraient plus se mouvoir dans ce sol bouleversé ; en parcourant le chantier, on se trouve alternativement sur une colline de terre ou dans un vallon, on est même obligé de traverser des tranchées assez profondes sur des passerelles improvisées formées de deux planches. Le pilier 1 qui est situé près de la Seine et du côté de Paris, est à peine creusé ; on peut y pé-

nétrer facilement, et il y a une pente à peine sensible, on y fait un puits dans lequel on introduira un tube de 1 m. 50 de diamètre pour y souffler de l'air comprimé ; deux locomobiles se trouvent non loin de ce pilier pour la confection du ciment.

***

Le pilier 2, qui est près du Champ de Mars, est fort avancé. C'est un immense précipice bordé de hautes murailles, sur les flancs desquelles on entrevoit des massifs de maçonnerie, restes de l'ancienne Exposition, ou des tuyaux de fonte détruits par la pioche ; au fond de cette fouille bétonnée, s'élève un gros massif central de maçonnerie et des ouvriers poussent des brouettes remplies de pierres qu'ils versent dans le précipice pour la construction du massif.

Le pilier 3, qui est en face, est profondément creusé, et, de sa partie centrale, part une ligne de rails qui remonte par une pente insensible, sur un remblai et qui rencontre une autre ligne de rails. Sur les rails se trouvent des wagonnets attelés les uns aux autres et retenus par une corde. C'est à l'aide de cette corde qu'une machine à vapeur fixe met en mouvement ces petits trains de wagonnets.

***

Le pilier 4, situé près de la Seine, du côté de Grenelle, montre une vaste échancrure, au centre de laquelle on pratique en ce moment des sondages.

LE PALAIS DES ENFANTS

Nous avons déjà publié une série d'articles sur le Palais des Enfants qui nous paraît s'imposer comme une innovation heureuse à l'Exposition de 1889 et qui en sera assurément une des grandes attractions. Nous avons indiqué à larges traits, sans entrer dans les détails, comment nous comprenions cette exposition enfantine.

Il est peut-être utile aujourd'hui d'en préciser plus nettement encore le caractère.

Il est incontestable qu'aux dernières expositions on a sacrifié trop volontiers toute cette grande industrie des spécialités pour enfants. J'ai parcouru de nombreux rapports des jurys et c'est à peine s'il y avait une mention ou quelques lignes consacrées à cette industrie particulière.

Sans doute, en 1867, la confection des layettes ou des vêtements pour enfants n'avait pas pris le développement d'aujourd'hui puisque c'est en 1878 surtout qu'on nous parle, dans les rapports, des progrès accomplis ; mais en 1889 on pourra constater les nouveaux efforts qui ont été tentés. Quant au mobilier, petites chaises petits bureaux, petits lits, il ne tenait pas une grande place et passait pour ainsi dire inaperçu dans le mobilier des grands.

Les jouets figuraient bien à l'Exposition de 1867, mais en petite quantité ; ils étaient resserrés dans un espace très restreint à l'Exposition de 1878 ; il faudra bien, à l'Exposition de 1889, ne pas leur marchander un abri surtout en raison des transformations et des perfectionnements qui ont été apportés dans la bimbeloterie. Et puis, les jouets sont pour nous un spectacle, et nous aimons les spectacles.

La librairie et l'imagerie enfantines avaient un petit rayon, mais elles disparaissaient dans les grandes vitrines occupées surtout par les livres de luxe ; la photographie qui a pris une si grande extension depuis quelques années, avait un emplacement particulier, mais nous n'avions que quelques portraits d'enfants. Quelle jolie exposition photographique enfantine on ferait dans le palais des enfants depuis le bébé tout nu jusqu'au petit garçon et à la petite fille, avec leurs expressions si variées, si animées, si amusantes ! quels groupes gais et vivants !

Et en dehors de ces expositions particulières du vêtement, du mobilier, du jouet, de la librairie, de l'imagerie, de la photographie, n'y aurait-il pas une place pour l'alimentation, les ateliers manuels et l'instruction comme le mobilier scolaire, les cartes de géographie les mappemondes ?

Dans ce Palais des enfants, on pourrait non seulement faire ce que nous avons appelé l'exposition des petits dont le résultat le plus fécond serait de donner une vive impulsion à nos industries, mais on pourrait en même temps faire une besogne utile en réservant une place à toutes ces sociétés qui se sont fondées pour la protection de l'enfance et accorder des récompenses aux œuvres qui rendent les services les plus éminents.

Non seulement la curiosité des enfants serait excitée par ces expositions de jouets, d'images, de photographies, mais l'intérêt des grands serait éveillé par ces œuvres si intéressantes.

On a beaucoup insisté dans ces derniers temps par la nécessité de développer les exercices physiques, il y aurait, dans le Palais des enfants, une classe spéciale pour tout ce qui concerne les exercices physiques ; les appareils de gymnastique, le tir, l'escrime.

Nous pourrions nous étendre sur l'organisation de ce Palais qui peut être un objet d'études en même temps qu'un pélerinage de plaisirs.

ÉCHOS

L'Inde française à l'Exposition

M. de Lanessan continue sa mission dans nos colonies et pays de protectorat. Le dernier courrier d'Indo-Chine annonce son arrivée à Pondichéry. M. de Lanessan a déjà visité toutes nos possessions dans l'Inde ; partout, il a recueilli les promesses les plus formelles pour une exposition exceptionnellement brillante de nos colonies asiatiques en 1887.

Un banquet a été offert à Pondichéry au délégué du gouvernement français, et déjà, plusieurs comités sont formés pour étudier les moyens d'étendre la participation de ces colonies à l'Exposition de 1889.

La Bolivie à l'Exposition de 1889

M. Aniceto Arce, ministre de Bolivie à Paris, vient d'adresser à tous les chefs de district de la République bolivienne une lettre les priant de désigner deux artisans parmi les meilleurs pour être envoyés à Paris pendant toute la durée de l'Exposition de 1889. Les frais de voyage et de séjour de tous les délégués seront à la charge de M. Aniceto Arce.

Exposition d'Hygiène de l'Enfance

Une exposition d'hygiène de l'enfance s'ouvrira aux Champs-Élysées, le 15 juin prochain, dans le pavillon de la Ville de Paris, sous la présidence de M. le docteur Chassaing, conseiller municipal.

Cette exposition, d'un caractère scientifique et philanthropique, sera — avec des éléments d'attraction en plus — ce que l'exposition d'hygiène urbaine de la caserne Lobau a été pour les architectes et les constructeurs.

Vulgariser les connaissances utiles à l'enfance, extirper de la puériculture les préjugés dangereux semés par l'ignorance ou la superstition, tel est son programme.

Exposition de Melbourne

Les commissaires exécutifs de l'Exposition internationale du Centenaire de Melbourne

ont envoyé une circulaire aux gouvernements européens annonçant que l'ouverture de l'Exposition aura lieu le 1er août 1888, sollicitant leur concours et exprimant l'espoir de voir l'industrie et les produits de leurs pays respectifs représentés de la façon la plus complète possible.

Découverte de ruines sous la butte Montmartre

Les travaux de canalisation que l'on exécute en ce moment sur la butte Montmartre ont amené la découverte de ruines datant du douzième siècle. Ces maçonneries recouvrent deux passages disposés l'un à coté de l'autre et se dirigeant, en ligne droite vers l'extrémité de l'abside de la vieille église Saint-Pierre.

Ces souterrains mesurent chacun 3m 50 centimètres de largeur sur 5 mètres de hauteur. Ce n'est que par la continuation des travaux en cours que l'on saura au juste quel est leur point *terminus* à l'intérieur de la butte.

Ces passages étant planchéiés, on a retrouvé sur leur sol des fragments de planches d'une grande épaisseur.

On a également découvert, dans les fouilles, un crâne et quelques autres ossements, plusieurs chapitaux et un fût de colonnette assez bien conservés.

Construction d'un nouveau lycée

La rive gauche possédera bientôt un nouveau lycée. L'adjudication des travaux de ce monument aura lieu samedi 12 courant, au tribunal de commerce : elle comprend la charpente, la couverture, la menuiserie, le parquetage, la peinture, la canalisation et le pavage. Les évaluations s'élèvent à la somme de 1,523,000 francs. C'est à peu près 500,000 francs de moins que ce que coûtera le nouveau lycée.

Conformément aux conventions intervenues entre la municipalité parisienne et l'État, la dépense sera supportée moitié par l'État, moitié par la Ville de Paris.

D'après le projet adopté par le ministre de l'Instruction publique et le Conseil municipal de Paris, les bâtiments s'élèveront sur un vaste terrain situé boulevard et rue de Vaugirard (15e arrondissement).

Le Musée Carnavalet

Les constructions projetées du musée et de la bibliothèque Carnavalet vont être promptement commencées.

Les travaux, qui comprennent la construction de deux petits corps de bâtiment qui viendront se relier aux constructions existantes, ont été adjugés par une commission composée de M. Marvéjouls, président de section au conseil de préfecture, et de MM. Longuet et Vauthier, conseillers municipaux.

Ils occasionneront une dépense totale évaluée, quant à présent, à 193,000 fr. Une des conditions essentielles imposées aux entrepreneurs adjudicataires a été d'avoir terminé les travaux dans un délai de quinze mois au plus tard. On veut que le musée Carnavalet, agrandi, soit en état et complètement aménagé avant le centenaire de 1889.

Cet agrandissement va entraîner des remaniements d'une certaine importance dans les dispositions actuelles du musée de l'hôtel Carnavalet. On réunit en ce moment, à l'Hôtel de Ville, une nouvelle collection d'objets rares ayant appartenu à l'histoire du vieux Paris et qui figureront dans le nouveau musée.

Concours artistique

Un intéressant concours va être ouvert par le ministère de l'agriculture.

Dans chacun des concours régionaux qui se tiennent chaque année dans huit départements, on décerne comme récompense aux agriculteurs, outre les médailles et les prix en argent, des objets d'art d'une valeur diverse. On en distribue seize en moyenne par concours et leur estimation est la suivante : un objet d'art de 3,500 fr., un autre de 2.000 fr., neuf de 500 fr., quatre de 300 fr. et un de 150 fr. Ces objets d'art représentent annuellement pour les huit concours régionaux de province, sans parler de celui de Paris, une valeur de plus de 90,000 fr.

Le 1er juin prochain, un concours sera ouvert au ministère de l'agriculture pour la production des maquettes, parmi lesquelles seront choisis les objets d'art à donner en prix, pendant une période de huit années, de 1888 à 1897. Le jugement sera rendu en juillet, et les propriétaires ou auteurs des maquettes choisies, seront déclarés adjudicataires.

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les objets d'art décernés au concours général agricole de Paris.

MONUMENT DE LA RÉVOLUTION

Le *Journal officiel* vient de publier le rapport adressé par M. Berthelot, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au Président de la République, au sujet du monument de la Revolution, dont le projet a été arrêté en Conseil des ministres. Voici le texte de ce rapport :

Dans deux ans, la France nouvelle, issue de la Révolution de 1789, aura vécu son premier siècle. Aux approches de cette date mémorable, le pays reporte sa pensée en arrière et se préoccupe des moyens de la célébrer.

L'Exposition universelle qui se prépare montrera les progrès accomplis par la démocratie du dix-neuvième siècle et affirmera hautement sa vitalité.

Mais ce n'est là qu'une partie de la tâche qui nous incombe ; le gouvernement de la République ne saurait oublier qu'à toutes les époques de notre histoire, les régimes qui l'ont précédé ont tenu à perpétuer leur souvenir par des monuments durables. Les colonnes, les statues, les arcs-de-triomphe, les édifices de tout genre qu'ils ont élevés, se dressent partout dans nos villes pour en témoigner.

A l'œuvre de 1789, il faut un monument digne d'elle ; l'art français doit consacrer le premier centenaire de la Révolution française.

Pénétré de cette idée, mon prédécesseur avait été l'interprète du sentiment national, en préparant la réalisation d'un projet que la presse, les conseils élus, l'opinion publique, la France républicaine, en un mot, sont unanimes à réclamer, et il avait invité le conseil général des bâtiments civils à lui donner un avis sur les conditions dans lesquelles pourrait être édifié le monument.

Il m'a paru qu'il convenait de constituer maintenant une commission dans laquelle seraient consultés les représentants du Sénat, ceux de la Chambre des députés, ainsi que ceux du Conseil municipal de la Ville de Paris, spécialement intéressés, en leur adjoignant des architectes, des ingénieurs et les chefs des services compétents.

Cette commission aurait pour charge de déterminer le choix d'un emplacement définitif, d'étudier les conditions dans lesquelles devrait être édifié le monument ; en un mot, de préparer le projet de loi à soumettre au Parlement pour l'ouverture d'un concours entre les artistes français.

Voici la composition de la commission :

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président.

MM. Carnot, sénateur; Tirard, sénateur; Georges Martin, sénateur; de Hérédia, député; Pichon, député ; Antonin Proust, député; Cernesson, membre du Conseil municipal de la ville de Paris; Depasse, membre du Conseil municipal de la ville de Paris; Mesureur, membre du Conseil municipal de la ville de Paris; Charles Garnier, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils ; Edmond Guillaume, architecte des Tuileries et du Louvre ; Lisch, inspecteur général des monuments historiques ; Eugène Guillaume, statuaire, membre de l'Institut; Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de la ville de Paris ; André, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de la voie publique de Paris ; Jules Comte, directeur des bâtiments civils et des palais nationaux ; A. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts ; de Ronchaud, directeur des musées nationaux ; Georges Lyon, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Picot, chef du bureau des palais nationaux, secrétaire.

L'EXPOSITION EN PROVINCE

RÉUNION
du Comité départemental de la Charente

Lundi a eu lieu, à Angoulême, la première réunion générale du Comité départemental de l'Exposition universelle de 1889. Un très grand nombre de personnes y assistaient. Nous citerons notamment :

MM. Graux, préfet, nommé dans le Doubs, mais qui avait tenu à présider la réunion ; Gontier, sous-préfet de Confolens ; Cayla, sous-préfet de Cognac ; Marandat, sous-préfet de Ruffec ; Chauveau, président de la Chambre de commerce ; Marrot, ancien député, conseiller général ; Holfeld, directeur des

carrières des Deux-Charentes ; Bellamy, maire d'Angoulême ; colonel du Pan, directeur de la fonderie de Ruelle ; Guéroult, trésorier-payeur général ; Planat, conseiller général, maire de Cognac ; les rédacteurs en chef du *Suffrage universel*, du *Charentais* et de la *Charente*, etc.

M. le préfet a ouvert la séance, assisté de M. Péraqui, chef de division à la préfecture, secrétaire. Il a donné lecture de l'arrêté de M. le ministre du Commerce et de l'industrie, portant convocation de l'assemblée.

M. le préfet a prononcé ensuite l'allocution suivante :

Discours de M. le préfet.

Messieurs, cette réunion devait être présidée par un autre que moi. Le gouvernement de la République vient de m'appeler à administrer un de nos départements de la frontière de l'Est ; je suis profondément touché de cet appel fait à mon patriotisme, mais je regrette, cependant, d'être obligé de quitter un département où j'avais trouvé tant de bienveillance et des amitiés si solides. (Applaudissements.)

Vous comprendrez, messieurs, que j'ai saisi cette occasion de vous adresser mes adieux, et vous me pardonnerez d'avoir oublié que je devais donner la parole à une personne plus autorisée.

Messieurs, le gouvernement, en choisissant pour l'Exposition universelle cette date de 1889, a voulu fêter le centenaire de notre grande Révolution française. Il a convié toutes les nations à cette fête nationale, non pour exalter le sentiment politique, mais pour fêter cet anniversaire de la liberté des peuples par une œuvre qui put contribuer au relèvement du travail et faire connaître les œuvres utiles.

Cette grande Révolution de 1789 méritait d'être célébrée ainsi, car elle a assuré surtout la liberté et la dignité du travail. C'est d'elle que datent les merveilleuses inventions qui ont transformé le monde.

Le département de la Charente, ce département patriotique et démocratique entre tous, ne pouvait rester étranger à l'Exposition. Tout dans son passé et dans son présent l'invitait à prendre, au Champ de Mars, une large place, digne de son activité commerciale et de son génie industriel.

Messieurs, les comités se réunissent pour la première fois, aujourd'hui, en comité départemental. M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a délégué auprès de vous, pour le représenter, l'homme éminent que j'ai l'honneur de vous présenter, M. Berger, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, dont vous connaissez le talent et l'esprit pratique et à qui l'on doit le succès de tant d'expositions.

C'est pour reconnaître l'empressement que vous avez mis à répondre à son appel que M. le Ministre a désigné M. Berger. Celui-ci, avec son langage lucide, vous fera comprendre, bien autrement que je ne pourrais le faire, ce que sera l'Exposition. (Applaudissements.)

Mais avant d'entendre M. Berger, vous avez, Messieurs, à élire votre bureau.

Election du Bureau

M. le Préfet, dont le discours a été fréquemment interrompu par des marques d'assentiment et des applaudissements, fait procéder ensuite au vote.

Sont élus à la presque unanimité des voix :

Président : M. Marrot, ancien député, conseiller général.

Vice-présidents : MM. Planat, maire et conseiller général de Cognac ; Paul Sazerac de Forge, conseiller général de Blanzac.

Secrétaires : MM. Lassuze, fabricant de céramique d'art, et Péraqui, chef de division à la Préfecture.

Trésorier : M. Guéroult, trésorier-payeur général.

M. le Préfet donne ensuite la parole à M. Berger.

Discours de M. Berger

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'Exposition sera l'occasion d'une nouvelle rencontre amicale des peuples et des individus, en dehors de tout antagonisme de races, de tout esprit de parti, de tous préjugés d'un ordre quelconque. Elle sera une entreprise libérale de pacification, une œuvre de paix, parce qu'elle imposera une trêve impartiale à toutes les animosités politiques et économiques.

« Ainsi considérée, l'exposition est une tentative au succès de laquelle l'honneur national est engagé ; le gouvernement et l'administration de l'exposition n'hésitent donc pas à faire un appel chaleureux au dévouement et à l'amour-propre de tous les producteurs dans toutes les branches de l'art, de l'industrie, de l'agriculture.

Je connais, messieurs, les épreuves sensibles que votre région a subies et subit encore depuis que des maladies mortelles se sont abattues sur vos vignobles. Mais les grandes expositions du genre et de l'importance de celle que nous organisons ne peuvent malheureusement avoir pour but unique et constant d'enregistrer des faits heureux. Elles ne sauraient être utiles qu'en fournissant les leçons de choses — que celles-ci soient agréables ou attristantes — qui révèlent véridiquement l'actualité de l'état industriel et agricole du monde. Nous avons eu soin d'inscrire dans notre classification générale des produits une classe consacrée spécialement à la viticulture. On y constatera, par des documents écrits et des échantillons matériels, toute l'étendue du mal accompli et, parallèlement, l'efficacité ou l'ingéniosité des remèdes proposés et appliqués ; c'est ainsi qu'on relèvera, si cela se peut, le courage de ceux qui désespèrent et qu'on instruira, s'il le faut, ceux qui peuvent encore être appelés à se défendre.

L'agriculture aura, en 1889, une part plus importante que jamais. En 1878, nous lui avions réservé 18,000 mètres carrés ; elle disposera de 40,000 mètres carrés en 1889. Il faut montrer que les Charentais ont fait vaillamment face au fléau ; qu'ils ont su réparer beaucoup de misères en faisant appel aux ressources générales de l'agriculture. J'estime, pour ma part, en dehors de toutes considérations purement économiques, qu'il y a quelque chose d'opportun et d'humain à faire proclamer, par une nouvelle démonstration grandiose, que l'agriculture, cette nourrice du monde sans laquelle rien ne peut naître et subsister, est le principe suprême de la fécondité et de la richesse ; il faut tâcher ainsi de ramener vers elle tant de gens qui s'en détachent à la légère, en oubliant qu'aux grandes époques de l'histoire on traitait presque d'ignominieux celui qui désertait la culture de son champ, si ingrate qu'elle pût être, pour aller grossir le nombre des parasites de la ville.

Vos vins et vos célèbres eaux-de-vie iront encore se faire déguster avec gloire à Paris en 1889. Le spectre de la menace d'une disparition de ce produit excellent de votre sol et de votre industrie s'évanouira devant l'assurance universellement imposée que la patience, les soins et la science de l'homme triompheront d'un fléau que la nature ne peut maintenir, car celle-ci s'oppose toujours à l'anéantissement des espèces utiles qu'elle a créées.

M. le directeur général parle ensuite des autres industries d'Angoulême : la papeterie, dont il loue les progrès et le perfectionnement de l'outillage, les toiles métalliques, les ateliers métallurgiques, les plâtrières, les carrières « dont les pierres sont si appréciées partout, même au delà des océans », les fabriques de tuiles, papeteries et faïences d'art, la chaux hydraulique, etc., puis il reprend :

Nous comptons, messieurs, sur votre propagande active en faveur de l'Exposition de 1889. Vous composerez, dans votre beau département, une exposition régionale digne d'un passé qui, bientôt, sera suivi d'un avenir non moins brillant lorsque prendra sa fin naturelle cette néfaste crise d'affaires qui sévit sur l'univers entier. Vos bonnes dispositions nous sont garanties par les choix que vous venez de faire. En nommant M. Marrot votre président, vous avez désigné un homme auquel les sacrifices de sa peine, et de son temps pour les intérêts de la patrie sont faciles, parce qu'il possède, à un degré supérieur, le sentiment de la droiture uni à celui de l'abnégation personnelle, c'est-à-dire le sentiment du patriotisme vrai.

Nos vice-présidents, M. Sazerac de Forge et M. Planat, portent de grands noms français ; ils ont la tradition de l'honneur commercial ; ils sont de ceux qui ont répandu dans le monde la réputation légitime d'un des produits les plus précieux de notre industrie agricole nationale.

Je vais immédiatement transmettre à M. le ministre du commerce et de l'industrie l'excellente impression que me donne notre réunion d'aujourd'hui.

M. Georges Berger a insisté sur l'uti-

lité qu'il y a à faire des expositions collectives. Il a demandé notamment aux exposants d'envoyer des produits de la production courante et non pas des phénomènes.

Il a décrit à grands traits la division adoptée : agriculture, industrie, beaux-arts. L'exposition de l'industrie sera divisée en trois parties : l'alimentation, l'habitation et le vêtement.

M. Berger a parlé ensuite de la tour Eiffel et défendu l'esthétique propre à ces grandes constructions de fer qui sont élevées d'après des données précises.

Il a étudié la Révolution de 1789, au point de vue économique ; il a fait un examen plein d'aperçus heureux sur les grandes inventions que l'on pourra voir dans leurs débuts et leurs perfectionnements, en 1889. Il a terminé en faisant connaître ce que sera l'éclairage électrique du Champ de Mars, le plus grand attrait de l'Exposition. (Applaudissements.)

M. Paul Sazerac de Forge, vice-président, dit qu'il croit être l'interprète de tous, en remerciant M. le directeur général de son intéressante conférence et des lumineux renseignements qu'il a donnés. (Applaudissements unanimes.)

M. Planat pose une question tendant à savoir s'il sera permis d'organiser une exposition collective du département ou de l'arrondissement, ou si l'on devrait exposer chaque produit dans sa classe.

M. Berger répond que les expositions doivent être collectives par classe et dans chaque classe par département. Il annonce à ce propos que les étrangers viendront individuellement et non par nationalité.

M. le Préfet croit que les explications de M. Berger auront pour effet de stimuler le zèle des commerçants de la Charente. Il dit qu'il partira avec cette conviction.

Il prie l'assemblée de s'associer à lui pour remercier M. le commissaire général. (Assentiment et applaudissements). La séance est levée.

INAUGURATION
du Comité départemental de la Gironde

Mardi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, à la salle de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, la première réunion du Comité girondin de l'Exposition de 1889. M. Grélot, secrétaire général de la Gironde, présidait, en attendant l'arrivée de M. de Selves, retenu à la préfecture. A la table de la présidence, avait pris place : M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition de 1889; M. Daney, maire de Bordeaux ; MM. Alexandre Léon et Goudineau, conseillers généraux. En ouvrant la séance, M. Grélot prononce quelques paroles aimables pour M. Berger et remercie les membres du Comité d'être venus en si grand nombre à la réunion. Puis on procède à l'élection des présidents, vice-présidents, et du secrétaire du comité et des sous-comités.

M. le préfet et, à son défaut, M. le secrétaire général, sont nommés présidents d'honneur du Comité girondin ; M. Daney, maire de Bordeaux, est nommé président. Sont vice-présidents de droit, les présidents des sous-comités d'arrondissement. Enfin, M. Buhan est nommé secrétaire.

On passe ensuite aux sous-comités. A l'unanimité de ses membres, le sous-comité de Bordeaux, dont le préfet est président d'honneur, décide que l'élection de son président sera ajournée à la prochaine réunion. Les membres des sous-comités de La Réole et de Blaye n'étant pas en nombre suffisant, l'élection de leurs présidents est également ajournée.

Sont nommés présidents : du sous-comité de Lesparre : M. Goudineau, conseiller général ; du sous-comité de Bazas, M. Alexandre Léon, conseiller général ; du sous-comité de Libourne, M. Surchamp, conseiller général. Les sous-préfets sont désignés comme présidents d'honneur du sons-comité de leurs arrondissements respectifs.

Les élections terminées, la parole est donnée à M. Georges Berger, auquel M. Grélot cède le fauteuil de la présidence. Le directeur général prononce le discours suivant :

« Je ne me plaindrai pas que la lourde tâche et l'écrasante responsabilité que m'imposent mes fonctions de directeur général soient sans compensation, puisque ces fonctions me donnent entrée dans une assemblée aussi sympathique et distinguée que celle motivée aujourd'hui par la première réunion du Comité du département de la Gironde.

. . . . . .

« Je suis satisfait que mon voyage à Bordeaux ait été décidé après la dispersion des nuages menaçants qui ont un instant assombri l'horizon politique de l'Europe, car c'est avec l'espoir et l'assurance de la paix qu'on aime à parler d'une entreprise de pacification intérieure, de pacification universelle, nous l'espérons. Oui, Messieurs ! nous préparons la fête de la paix et du travail, car l'Exposition de 1889 sera d'une beauté assez puissante pour imposer une trêve aux agitations stériles, aux antagonismes de races, aux animosités politiques et économiques; elle hâtera, j'en ai le pressentiment, la fin de cette crise douloureuse qui pèse si lourdement et partout sur les affaires; de cette crise dans laquelle beaucoup d'esprits déconcertés ont trouvé des arguments spécieux pour déclarer que notre œuvre est inopportune !

» Comme s'il n'était pas toujours opportun d'instruire, d'intéresser, d'enthousiasmer les masses par quelque démonstration grandiose de l'état inventif et productif du monde ! On a dit aussi qu'une grande Exposition ne peut être qu'une entreprise des époques vraiment heureuses ; cela serait vrai s'il ne s'agissait que de réjouissances futiles. En dehors de ses attraits agréables, et du régal des yeux, l'Exposition de 1889 aura un caractère exceptionnellement élevé ; les enseignements qu'elle fournira sont de ceux qui ne cessent pas d'être importants et profitables, parce que les exemples dont ils découlent révèlent momentanément un état précaire dans la fortune industrielle et agricole ; mais, Messieurs, dans toutes les nations civilisées, le courage et le génie de l'homme s'exaltent devant la difficulté ; la nécessité ou le désir de vaincre celle-ci devient le plus sûr garant du progrès.

Je n'ai pas besoin d'aller loin pour trouver des preuves à l'appui de mon dire : la région girondine me les fournit. Vos vignobles qui sont votre richesse et votre gloire ont vu maladies sur maladies s'abattre sur eux depuis trop d'années ; vos viticulteurs souffrent, mais ils luttent ; presque partout l'efficacité et l'ingéniosité des remèdes appliqués et inventés ont réussi à prévenir ou à déjouer la malignité du fléau. Il sera noble et utile de montrer ces victoires de votre énergie et de votre patience ; aussi, avons-nous tenu à inscrire dans le système de classification générale de 1889 une classe spécialement affectée à la viticulture, comme nous avons conservé la classe des vins et spiritueux. Qui sait si l'étude cosmopolite qui sera faite ainsi de l'étendue du mal et des palliatifs présentés ne déterminera pas la découverte prochaine du remède souverain qui ne peut vous échapper, car la nature se refuse à l'anéantissement des espèces bienfaisantes qu'elle a créées. Avec l'aide de celle-ci, l'homme, qui a tiré la vigne de l'état sauvage pour lui faire porter ces fruits savoureux dont le jus donne la force et la gaîté, saura bien la tirer de la maladie. Vous viendrez encore, en 1889, faire déguster et célébrer ces vins admirables qui ne veulent pas avoir dit leur dernier mot, ces vins si haut placés dans les productions de notre territoire national, ces vins sans lesquels le caractère et le tempérament français perdraient certainement beaucoup de leurs qualités aimables ou brillantes.

« Nous comptons sur les Girondins, qui seront fidèles au drapeau de la France, dans un concours où l'émulation étrangère sera vivement excitée, où, par conséquent, notre honneur national sera engagé. Apportez-nous les meilleurs et les plus beaux de vos produits ; venez montrer que les chantiers de constructions navales des bords de la Garonne méritent encore leur vieille renommée; faites-nous connaître les procédés de vos exploitations des bois des landes et de la cueillette de vos résines ; envoyez-nous un choix d'échantillons des produits de vos minoteries, de vos distilleries, de vos ateliers de céramique et de construction métallique ! Soyez soucieux de joindre à vos bouteilles des boîtes de vos conserves alimentaires réputées dans l'univers gastronomique ! Qui

donc me disait encore que rien ne pouvait être mieux logé que les vins de Gironde, que personne ne pouvait être mieux chaussé qu'une Bordelaise! Eh bien! préparez-nous des modèles de vos coquettes barriques et des modèles de votre cordonnerie d'excellence traditionnelle!

« Il me sera agréable de communiquer à M. le ministre du commerce et de l'industrie, la bonne impression que je vais rapporter de notre entrevue. Si j'avais osé douter de vos bonnes dispositions, j'aurais été vite rassuré devant la personnalité du président que vous venez d'élire. En désignant M. Daney, l'éminent maire de Bordeaux, vous avez rendu un hommage mérité à un patriote sur lequel nous pouvons compter, parce qu'il possède hautement le sentiment du devoir envers le pays, et de l'abnégation personnelle devant l'intérêt de tous. »

Ce discours a été fréquemment interrompu par des applaudissements. L'attention sympathique avec laquelle M. Berger a été écouté, nous fait présager que le concours empressé de nos viticulteurs et de nos industriels girondins ne fera pas défaut à l'œuvre si éminemment française qui doit célébrer le centenaire de 1889.

M. Berger a fait ensuite une intéressante causerie sur l'état actuel des travaux de l'Exposition et sur l'ensemble des plans qui sont en exécution.

M. le Préfet, qui était entré pendant le discours de M. Berger, a levé ensuite la séance, en remerciant, comme l'avait fait déjà M. Grelot, les délégués qui avaient répondu avec tant d'empressement à l'appel de leur président d'honneur.

La réunion a pris fin vers quatre heures.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

L'EXPOSITION CULINAIRE DE 1887

— *Suite.* —

Pour ne pas remonter aux Romains, je remonterai aux Grecs, auxquels on doit les premiers traités sur l'art culinaire. Ulysse se délassait à table de ses fatigues. Homère ne prêchait point l'abstinence, et les dieux de son Olympe se payaient des dîners de première. Le bouillant Achille n'était-il pas né rôtisseur, et la fidèle Pénélope n'était-elle pas... une cuisinière plus que bourgeoise? Les régalades des nymphes de Calyso, sur le discret gazon de Nausicaa, font venir l'eau à la bouche. Plutarque a pillé les *Soupers des savants* d'Athénée, pour résoudre les plus sérieux problèmes de ses *Propos de table*.

Il m'apparaît qu'après ces citations, l'art culinaire peut marcher, le tourne-broche au vent et la casserole haute. Et, je vous épargne les promesses culinaires d'Argis de Rhodes, de Nérée de Chio, de Chariadès d'Athènes, de Lamprias, d'Aphthonète, d'Euthymus, d'Aristion et de tant d'autres, à seule fin de ne pas trop allonger la sauce. Les Grecs confiaient beaucoup de fonctions intimes à des esclaves. Celles de la cuisine étaient réservées à des hommes libres, à des artistes qui faisaient la loi et dédaignaient les maisons à petite dépense.

Et, cependant, combien la cuisine du XIX^{e} siècle laisse derrière elle les ragoûts du temps d'Homère! Et, quelle variété de mets le développement des voies de communication n'accumule-t-il pas dans ce ventre de Paris, qu'on appelle les Halles centrales. En ce temps de carême, n'avons-nous pas vu à l'Exposition culinaire des saumons gigantesques, des truites de lacs d'une taille inusitée, des carpes rivales par la taille de leurs sœurs de Fontainebleau, un brochet si gros que sa tête ressemblait à celle d'un crocodile, et des homards, et des crevettes, et des langoustes.

Par exemple, à propos de ces pauvres langoustes *vivantes*, dont j'ai constaté l'agonie pendant trois jours de suite; je signale ce fait à la Société protectrice des animaux! Que diable! on a beau être langouste, on n'en est pas moins une bête pour cela. On comprend que l'on tienne, pour leur fraîcheur, à les recevoir à Paris tout en vie, mais, prolonger l'agonie pendant des journées entières, c'est abusif, convenez-en.

M. Hour, boucher et restaurateur de grand renom à Paris, est aussi un éleveur très distingué dans l'Allier, où il élève des moutons de race berrichonne, qui lui ont valu les plus hautes récompenses au grand Concours agricole de 1887. M. Hour a enlevé tous les suffrages par ses viandes de boucheries et les moutons gras qu'il a exposés au Concours culinaire.

Pourléchez vos badigoinces, disciples de Rabelais, et, tremblez, andouillettes de Troyes et de la Moselle! Les *andouillettes cambraisiennes* sont vos redoutables rivales...., elles que l'on nomme déjà les « sans rivales ». Leur inventeur, M. Comaille, a obtenu une médaille d'argent, et c'était justice.

Fort belle et très variée la collection des conserves de volailles et de gibier de Derby et Poud, de Chicago. Ces étonnants fabricants d'au delà de l'Atlantique ont résolu le problème « faire bon et bon marché ». Les ménagères, les voyageurs, les chasseurs, les explorateurs les couvrent de toutes les bénédictions. MM. Alexandre Zinn, Davoust et C^{e}, sont leurs représentants en France. Leur agent, M. Roger, part pour Chicago, d'où il va rapporter l'assortiment le plus complet.

L'*œuf-pâté*, qui est un véritable « pâté de poche », a déjà valu toute une série de récompenses, et les suffrages de tous les gourmands à la Société méridionale d'alimentation.

Excellent et réconfortant, le *bouillon* concentré de M. Favriel.

Et, pour le dessert, je ne saurai trop recommander l'exquis nougat de M. Michel fils; c'est une perfection du genre.

Les Beurres avaient là deux de leurs plus dignes représentants. D'abord la Société fermière, Chapuis et C^{ie} et Carentan-Isigny. Un nom qui dit tout, tant pour beurre frais que pour le demi-sel. La Charente-Inférieure se pose en rivale de la Normandie. Le beurre des fermes de Romsay et St-Martin arrive chaque jour à Paris en grande vitesse chez M. Detesson. En garde, Isigny!

Du beurre au fromage, il n'y a pas loin. Aussi ai-je constaté tout à côté la présence d'excellentissimes « Coulommiers double crême », des marques Andru et Bonnefoy, exposés par M. Georges Fallet.

Guillaume Tell a touché la pomme, Paris l'a décernée à la plus belle, M. A. Floquet fait mieux que cela, il la transforme en un exquis breuvage. Sa grande brasserie de cidre de la Vallée d'Auge est en renom. Elle ne produit pas moins de 70,000 hectolitres par an. Le cidre délicieux brassé par M. A Floquet lui a valu d'abord 25 médailles d'honneur, puis l'honneur d'être membre des jurys depuis 1878, c'est-à-dire hors concours.

Qu'ajouter encore pour compléter ce triomphe, que le cidre authentique, comme celui dont je parle, a des propriétés hygiéniques et médicales incontestées. Aux naïfs de boire des eaux minérales; pour moi, si jamais certains de mes organes s'avisaient d'avoir ce que les médecins appellent improprement des « affections », je m'adresserai sans hésiter à la brasserie de la Vallée d'Auge.

Et ce n'est pas tout. La brasserie de M. A. Floquet n'arrête pas ses prouesses à la fabrication du cidre. Son eau-de-vie de cidre est une pure merveille, fine, bouquetée, exquise lorsqu'elle a pris de l'âge. La fine champagne n'a qu'à se bien tenir, lui voilà un concurrent sérieux. Demandez-en à M. Esclavy qui représente M. Floquet à Paris.

M. Bourret est un homme sérieux qui

a appelé la botanique à son secours et demandé aux plantes les plus parfumées le concours de leurs propriétés hygiéniques. Je ne trahirai point son secret.... et pour cause ; mais je puis constater ici, d'accord avec le jury de l'Exposition culinaire, que la *Liqueur Bourret* est tonique et digestive par sa base alcoolique autant que par le suc de plantes qu'elle emprisonne. On dirait un paquet de fleurs odorantes.... le printemps en bouteille.

Pour dignement clore la série des boissons, voici le *Bouchon automatique* de M. Brinon. Le *Bouchon automatique* se rencontre dans toutes les Expositions. Il a obtenu deux diplômes d'honneur, trois médailles d'or et un grand nombre d'autres récompenses. Ce bouchon est muni d'une rondelle en gutta-percha et procelaine, bois et métal. Il bouche hermétiquement toutes les bouteilles, quel que soit le calibre du goulot. Il est indispensable pour la consersation des liquides gazeux. Sur la table, il est élégant.

Parlons anssi de l'excellente bière de la brasserie *la Gallia*. Ce nom seul est une protestation.

La bière et le genièvre du Nord (de Solesmes), de la brasserie Delap orte Hermann, ont été exposés par les soins de M. Jules Farez, entrepositaire. Ce sont des boissons du meilleur aloi.

Deux machines, d'un usage exclusivement culinaire, ont été admirées à cette exposition. *La machine à purées*, dont M. A. Hoguet est l'inventeur, sert à écraser et à passer les légumes susceptibles d'être mis en purée, avec une économie de temps fabuleuse, et la machine très ingénieuse qui sert à couper les bardes de lard dont on entoure les volailles. Cette machine, d'invention toute récente, a été exposée par MM. Vianey frères, qui ont aussi tenu, et fort bien tenu, le buffet de l'Exposition culinaire.

Je serais injuste si j'oubliais, avant de clore ma revue de l'Exposition culinaire de 1887, de parler du vêtement de travail des cuisiniers. Vestes, pantalons et toques ont pour maître-faiseur, M. L. Pahin, qui est installé en face les Halles centrales. Les gens de la partie nomment pittoresquent, M. L. Pahin, le grand couvre-chefs. M. L. Pahin a obtenu une médaille d'argent pour ses excellents ustensiles de cuisines.

Les *buffets-glaciers* de Williams, sont incomparables pour la conservation des viandes, des aliments et du gibier.

Je termine ici, car tout travail aboutit à la

FAIM

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

REVUE FINANCIÈRE

Les excellentes dispositions que nous nous plaisions à constater dans notre dernière revue, ne se sont pas démenties un seul instant pendant ces derniers huit jours.

La politique européenne offre le même aspect calme, la situation de place ne s'est guère modifiée ; la Bourse ne pouvait donc que confirmer les tendances fermes avec lesquelles nous l'avions laissée.

Et d'ailleurs, l'état de notre place n'est pas exclusif. A Londres, Vienne et Berlin, on a repris confiance ; partout la tendance générale est extrêmement ferme grâce à cette tournure pacifique que l'Europe donne à sa politique. Nous n'avons plus à revenir par conséquent sur les évènements regrettables qu'ont précédé les élections allemandes, et nous espérons que ces inquiétudes ne renaîtront pas de longtemps. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cet évènement si souvent escompté, et dont la spéculation à la baisse a tant joué, qu'il passerait presque inaperçu : la mort prochaine de l'empereur d'Allemagne.

Certes, personne ne peut affirmer que l'avenir ne sera pas troublé par de nouvelles alertes, et on ne peut nier que les affaires d'Orient ne soient toujours grosses d'obscurités ; mais on conserve l'espoir, d'après les derniers événements, et aussi d'après l'attitude de la Russie, de voir s'opérer un rapprochement entre les grandes puissances.

On peut conclure, en somme, que la situation générale, en Europe, ne doit inspirer aucun sentiment d'appréhension.

Sans se livrer à des démonstrations d'optimisme, qui sont toujours contraires à leurs intérêts, les haussiers peuvent donc, maintenant, augmenter le nombre et l'importance de leurs engagements. C'est, d'ailleurs, ce qu'ils ont déjà fait, et, comme le découvert s'était trop attardé sur ses récents succès, ils ont eu pour propres auxiliaires les vendeurs qui n'avaient pas eu le bon esprit de réaliser leurs bénéfices.

Par son allure engageante, le comptant n'a pas peu contribué à redonner à la spéculation cette confiance dont elle témoigne aujourd'hui. L'épargne, qui fait volontiers la chasse au coupon, achète de la Rente 3 p. cent, sur laquelle on va en détacher un le 16 courant, et ses demandes sont d'autant plus considérables que les loyers et les coupons de janvier n'avaient pas été remployés en totalité.

Les intermédiaires ne sont plus effrayés par les grosses affaires ; ils ouvrent plus volontiers leurs carnets. Nous allons donc très-probablement assister à une nouvelle étape de hausse. Mais il est essentiel, dans l'intérêt même du marché, que les meneurs ne conduisent pas le mouvement sans prendre haleine : une ascension trop rapide serait dangereuse.

Les Rentes françaises sont donc en nouveau progrès sur les cours de la semaine dernière. Cette amélioration est naturelle puisqu'il n'y a pas de titres. Les baissiers auront beau faire, à moins d'être servis par un événement imprévu, ils se heurteront toujours à cette raison-là.

Le 3 0[0 se négocie à terme à 80,85, au comptant, il fait 80,95. L'Amortissable s'échange à 84,20 à terme ; il est coté 84,25 au comptant. Le 4 1[2 0[0 est à 109,27 à terme, nous le trouvons au comptant à 109,37.

Ces différences dans les cours à terme et au comptant ont leur enseignement. L'avance du comptant sur le terme nous prouve bien que le niveau actuel n'est pas le fait de la spéculation, mais bien de l'épargne. Ce n'est plus la spéculation qui attend que l'épargne ratifie son optimisme, c'est au contraire, cette dernière qui donne l'impulsion première. Voilà qui est de bon augure.

Nous avons dit plus haut que les places étrangères accusaient des tendances très-fermes. On peut s'en convaincre par les cours qui suivent :

Les consolidés anglais, malgré les multiples affaires que le cabinet anglais a pourtant sur les bras, sont à 101 5/16.

Le 5 0/0 italien se négocie à 96,77. La crise ministérielle a pris fin en Italie.

L'Autriche donne des gages de paix ; le 4 0/0 hongrois et le 4 0/0 autrichien gagnent chacun une unité, le premier à 77 15/16, et le second à 88.

Le 5 0/0 russe 1877, coté 98 francs à la dernière liquidation, passe à 99, 25.

Le Turc est à 13,80.

L'Unifiée d'Egypte suit le mouvement de hausse général. Elle finit à 368,75.

Les fonds espagnols ont progressé d'une façon appréciable depuis que nous sommes entrés dans une période plus calme. L'Extérieure 4 0/0 s'avance à 65 1/16.

L'amélioration qui s'est dessinée sur les établissements de crédit, est également sensible.

La Banque de France réalise une avance à 41,70. Nous ne nous arrêterons pas à son bilan hebdomadaire qui n'offre rien de particulièrement intéressant,

L'action du Crédit Foncier fait 1 372,50.

Les obligations foncières et communales de cette Société sont l'objet de nombreuses demandes au comptant. Citons les foncières 1883, types chemins de fer, émises à 330 fr. et côtées aujourd'hui à 374.

Parmi les obligations à lots. celles des

grands emprunts 1879 ont à peine fléchi, pendant les dernières crises de la Bourse, on les retrouve à 477. La petite épargne se porte de préférence sur les obligations foncières 1885, libérées seulement de 190 fr., qui, moyennant un faible versement, donnent le droit au porteur, de participer à tous les tirages tout comme les titres entièrement libérés. Toutes ces valeurs ont une clientèle qui ne se laisse pas émouvoir par les agissements de la spéculation. C'est ce qui explique leur fermeté. Et, en somme, la meilleure manière de spéculer n'est-elle pas d'acheter les bonnes valeurs et de les mettre en portefeuille, sans s'inquiéter des mouvements de la cote ?

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 4 293 128 fr. de prêts nouveaux, dont 3 028 700 en prêts fonciers, et 1 266 428 en prêts communaux.

Le Comptoir d'escompte ne s'écarte guère du cours de 1,000 fr.

Le Crédit lyonnais est soutenu à 555 fr. Le chiffre des bénéfices de l'exercice 1886 s'élève à 6.059.747 fr. 41, déduction faite de l'amortissement et de tous frais.

La Société générale est ferme à 465 fr. L'assemblée générale des actionnaires de cette Société est fixée au 26 courant. Le conseil d'administration y proposera de fixer à 12 fr. 88 le dividende de 1886, ce qui porterait le solde à distribuer au 1er avril à 6 fr. 25 par action, déduction de l'impôt sur le revenu.

La Banque d'escompte est à 468,75, grâce à la bonne tenue des valeurs italiennes.

Le Crédit industriel et commercial est toujours ferme à 592,50.

La Banque ottomane est à 495.

Enfin la Banque parisienne a réalisé près de 25 francs de hausse à 420. Cette valeur donnera lieu à des cours encore plus élevés.

Sur nos chemins de fer les cours ont une assez bonne tendance. Nous laissons le Nord à 1545 ; le Midi à 1140 ; le Lyon à 1250 et l'Orléans à 1330.

Les valeurs industrielles restent fermes. Le Gaz est à 1475, le Panama se tient à 390 et le Suez se traite à 1998,75.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfes, Pharmacies, Drogueries.

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de Plrs ordr., 48, rue Vivienne.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

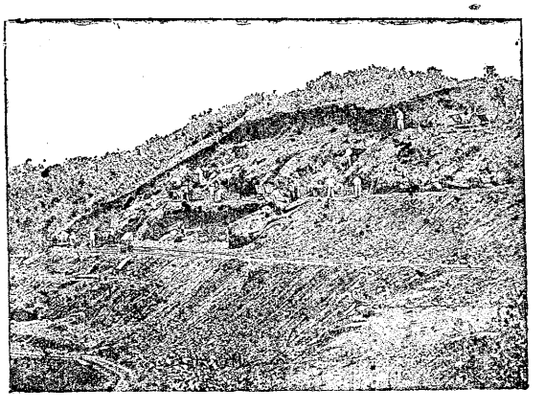
Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (23) depuis qu'ils existent

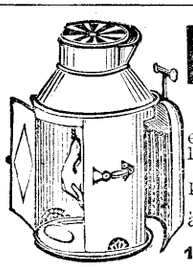
PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 230 GRAVURES



ROTISSOIRE AUTOMATIQUE
Brevetée S. G. D. G. et médaillée à toutes les Expositions
AVEC CET APPAREIL on obtient les ***meilleurs rôtis.*** Le tournebroche est supprimé et avec lui la broche qui, en desséchant le rôti, en altérait la saveur et laissait échapper le jus.
La rotation est obtenue au moyen d'une hélice mise en mouvement par le passage de l'air chaud.
La pièce tourne ***lentement, uniformément*** et est arrosée goutte à goutte sans qu'on s'en occupe. — (Prospectus envoyé franco sur demande.)
L'APPAREIL AU CHARBON : 25 FR. — AU GAZ : 27 FR.
13, RUE DROUOT, 13, PARIS. — Dépositaires demandés en Province.

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en Propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 1e édition ; 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 18. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 19 Mars 1887

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GRATUITE LECTURE SUR PLACE

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU VI ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste français.

NOTRE SUPPLÉMENT

Ce numéro renferme un supplément contenant la liste complète et officielle des membres des Comités d'admission.

Nous offrons ce supplément gratuitement à nos abonnés ; les personnes non abonnées le trouveront chez tous nos vendeurs et à nos bureaux, pavillon Rapp, Champ de Mars au prix de 25 centimes.

Nous l'expédions franco *contre 30 c. en timbres-poste.*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Personnel.
Bureaux des Comités.
Palais des Machines.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Règlement du fonctionnement et réunion des Jurys d'admission.
Invitations officielles des puissances à l'Exposition.
Chronique des Travaux.
Sociétés ouvrières.
Revue Financière.

NOTRE GRAVURE

Nous publions aujourd'hui une vue perspective de l'intérieur de la galerie des machines, d'après le dessin de M. Dutert. Nous avons, dans un de nos précédents numéros, indiqué la part qui revenait au service des constructions métalliques dans cette grande œuvre.

Ce n'est pas peu de chose que d'avoir pu réaliser un problème aussi redoutable. Le Palais des machines sera, nous ne nous lasserons pas de le répéter, un des grands attraits de l'Exposition. Lorsque M. Dutert en conçut l'idée, il rencontra beaucoup d'incrédules.

Un hall de cette dimension, une ferme de plus de 110 mètres, c'était bien hardi. M. Dutert ne se laissa pas rebuter, il tenait à son idée ; les événements lui ont donné raison. L'adjudication va avoir lieu, et nous pouvons maintenant donner des renseignements précis sur ce que sera cette galerie unique au monde.

Le Palais des Machines se compose :

D'une nef principale de 114m30 sur 429m79, de galeries annexes de 17m50 de largeur avec premier étage desservi par de larges escaliers ;

De deux tribunes de 21m50 de largeur aux extrémités de la nef principale.

Ce Palais est relié aux sections diverses, dans l'axe principal du Champ de Mars, par un pavillon central de 30 mètres sur 30.

L'ensemble du Palais est établi sur un rectangle de 422m79 sur 150 mètres ; soit 63,418 mètres carrés, chiffre auquel il faut ajouter la surface des pavillons en saillie, des galeries et tribunes du premier étage, soit une superficie horizontale totale de 84,709m35.

La nef principale couvre une surface horizontale de 48,324m90, sans aucun point d'appui intérieur.

Elle comprend vingt fermes, dont deux plus fortes aux extrémités, sur lesquelles s'appuie toute l'ossature de la couverture.

L'acier est employé dans les fermes, les pannes pleines et à treillis, les longerons et les petites pannes de la grande nef ; les petits fers à vitrage ; le chéneau et les arcades à treillis des parois verticales sont en fer laminé.

La couverture prévue est en zinc sur les bas côtés et les parties basses de la grande nef. Le reste du vaisseau central est vitré en verre strié de 0m,006m d'épaisseur.

La décoration de l'ensemble du Palais est très simple, l'architecte s'est attaché à donner à la construction un caractère utilitaire.

Malgré les difficultés de construction notamment dans l'établissement des fondations, les dépenses prévues s'élèvent à 6,496,228 fr. 25 pour 84,710 mètres de surface horizontale utilisable, soit environ 76 fr. 70 du mètre superficiel.

La nef principale sera adjugée en deux lots, le 24 mars ; les galeries latérales feront l'objet d'une adjudication publique en quatre lots. La date de cette dernière adjudication n'est pas encore arrêtée.

Dans le premier lot, l'acier entre pour un poids de 2,840,000 kilog. et le fer de 464,000 kilog. représentant une dépense prévue de 1,304,000 francs.

Dans le deuxième lot, l'acier entre pour un poids de 2,624,000 kil. et le fer de 417,600 kil. représentant une dépense prévue de 1,242,480 francs.

Nous avons tenu à donner ces renseignements techniques. Par le dessin que nous publions, nos lecteurs peuvent se rendre un compte exact de l'effet que produira cette énorme charpente. M. Dutert doit être fier de cette œuvre qui lui fait le plus grand honneur.

PARTIE OFFICIELLE

M. Dupuich (Georges), ancien officier de l'armée du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé attaché à la direction générale de l'exploitation.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

VAUCLUSE

Sous-comité de l'arrondissement d'Orange

Président : M. Paul de GASPARIN, propriétaire à Orange.

Vice-président : M. Henry de LAGARDETTE, fabricant de produits réfractaires, conseiller général à Bollène.

Secrétaires : MM. ROSSIN Henri, constructeur de machines hydrauliques à Orange ; FAVIER Adrien propriétaire à Orange.

COTES-DU-NORD

Sous-comité de l'arrondissement de Dinan

Président : M. DÉROYER, président du comice agricole de Dinan.

Vice-président : M. PEIGNÉ, imprimeur à Dinan.

Secrétaire : M. PELLION, membre de la chambre de Dinan.

Sous-comité de l'arrondissement de Lannion

Président : M. LE BERRE, président du comice agricole de Lézardrieux.
Vice-président : M. GUYOMARCH, agriculteur à Trédarzec.
Secrétaire: M. LECORNEC, négociant à Lannion.

Sous-comité de l'arrondissement de Loudéac

Président : M. LEVERGER-LAVILLENEUVE, membre de la chambre de commerce, fabricant de toiles à Loudéac.
Vice-président : M. DEPAULE, propriétaire de carrières kaoliniques.
Secrétaire : M. RADENAC, agriculteur-industriel à La Motte.

Sous-comité de l'arrondissement de Guingamp

Président : M. VALLÉE Adolphe, industriel à Belle-Isle.
Vice-président : M. TANVER, président du comice agricole de Guingamp, membre de la chambre de commerce.
Secrétaire : M. JORET Théophile, négociant à Guingamp.

VENDÉE

Comité départemental

Présidents d'honneur : MM. le Préfet de la Vendée ; BEAUSSIRE, membre de l'Institut.
Président: M. MADELAINE, ingénieur de la voie des chemins de fer de l'Etat.
Vice-Présidents: MM. GUIET, membre du Conseil supérieur des haras ; GAUDRIAU, manufacturier ; GARNIER, membre de la Chambre consultative d'agriculture.
Secrétaires : MM. VAUCHEZ, professeur départemental d'agriculture ; BARBAUD, archiviste du département ; NICOLAS, ingénieur des ponts et chaussées ; SIGOGNEAU fils, ostréiculteur.

Sous-comité de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon

Président: M. GUIET, membre du Conseil supérieur des haras.
Secrétaire : M. BARBAUD, archiviste du département.

Sous-comité de l'arrondissement de Fontenay

Président: M. GAUDRIAU, manufacturier.
Secrétaire : M. NICOLAS, ingénieur des ponts et chaussées.

Sous-comité de l'Arrondissement des Sables d'Olonne

Président: M. GARNIER, membre de la Chambre consultative d'agriculture.
Secrétaire: M. SIGOGNEAU fils, ostréiculteur.

GIRONDE

Comité départemental

Président: M. DANEY, maire de Bordeaux.
Secrétaire : M. BUHAN, secrétaire de la Société phylomatique.

Sous-comité de l'arrondissement de Bazas

Président: M. ALEXANDRE-LÉON, conseiller général.

Sous-comité de l'arrondissement de Lesparre

Président: M. GOUDINEAU, conseiller général.

Sous-comité de l'arrondissement de Libourne

Président: M. SURCHAMP, conseiller général, maire de Libourne.

ARDENNES

Comité départemental

Président : M. BOUTMY, conseiller-général, maître de forges à Massempré (Pure);
Trésorier : M. PIERQUIN, fondé de pouvoirs de la banque Claude Lafontaine, à Charleville.
Secrétaire : M. DEVILLE-CORNEAU, industriel à Charleville.

Sous-comité de l'arrondissement de Mézières

Président : M. HARDY-CAPITAINE, industriel à Nouzon.
Secrétaire : M. MARÉ, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, conseiller général à Château-Régnault.

Sous-comité de l'arrondissement de Rethel

Président : M. NOIRET, conseiller-général, filateur, à Rethel.
Secrétaire : M. LACAILLE, filateur, à Rethel.

Sous-comité de l'arrondissement de Rocroy

Président : M. LARTIGUE, conseiller-général, maire de Givet.
Secrétaire : M. VACHIU, directeur d'ardoisières à Haybes.

Sous-comité de l'arrondissement de Sedan

Président: M. BLANCHARD, manufacturier, à Sedan.
Secrétaire : M. LAMOUR DE LÉOCOUR, avocat à Sedan.

Sous-comité de l'arrondissement de Vouziers

Président: M. DORÉ (Victor), agriculteur-betteravier, à Vouziers.
Secrétaire: M. LAPOINTE, directeur des sucreries d'Attigny et de Vouziers.

HAUTE-GARONNE

Comité départemental

Président : M. SIRVEN, manufacturier, membre de la chambre du commerce, maire de Toulouse.
Vice-Présidents : MM. OURNAC, négociant en vins, conseiller municipal de Toulouse, conseiller général ; SARRAT, Paul, conseiller général, maire de Revel ; ARMELIN, tanneur à Saint-Gaudens ; CAUVET, ingénieur, directeur de l'école centrale des Arts-et-Manufactures à Paris.
Secrétaire-général: M. DE LAPEYROUSE, propriétaire, agriculteur, membre de la Société d'Agriculture, ancien conseiller général.
Secrétaire-adjoint : M. REYNIS, rédacteur en chef, des « Nouvelles », à Toulouse.
Trésorier : M. CAUSSÉ, manufacturier, juge au tribunal de commerce.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Gaudens

Président : M. ARMELIN, tanneur, à Saint-Gaudens.
Secrétaire : M. FOSSAT, propriétaire, agriculteur.

Sous-comité de l'arrondissement de Villefranche

Président : M. SARRAT (Paul), maire de Revel.
Secrétaire : M. CALÈS (Albert), maire de Renneville.

Sous comité de l'arrondissement de Muret

Président : M. CAUVET, ingénieur.
Vice-Président : M. BAYLAC, conseiller général, à Saint-Lys.
Secrétaire : M. PONS, directeur des tramways, à Toulouse.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PALAIS DES MACHINES

Conditions particulières des constructions métalliques de la grande Nef du Palais des Machines.

ENTREPRISE EN DEUX LOTS

La grande nef se compose de 19 travées, savoir: 2 d'extrémités mesurant 25m295; 16 intermédiaires de chacune 21m50 et 1 travée milieu de 26m40. Toutes ces travées mesurées d'axe en axe des fermes.

La grande nef comprend 20 fermes, dont 2 plus fortes.

Ces fermes à deux versants, portent, au sommet, 2 pannes de faitage avec chemin et garde-fou, 8 pannes à treillis et 2 poutres pleines au droit des chéneaux.

Entre fermes, chaque travée est divisée en 4 parties, par 3 longerons assemblés aux pannes. Ces longerons reçoivent les petites pannes et les fers à vitrage de la couverture.

Latéralement, les fermes sont reliées entre elles, par des poutres à treillis, au niveau du plancher du premier étage des bas-côtés et, sous le chéneau, par des arcs à treillis et des parties pleines avec châssis ouvrants.

La construction métallique des bas-côtés, complétant l'ensemble du palais des Machines, fera l'objet d'une adjudication indépendante du présent marché. A cet effet, les constructeurs *de la grande nef devront préparer en attente et conformément aux dispositions qui leur seront indiquées, tous les trous et équerres d'assemblage, fourrures, etc., nécessaires à la construction ultérieure de ces bas-côtés.*

Désignation des lots. — PREMIER LOT. — Dix travées complètes de la grande nef, côté de l'avenue de La Bourdonnais, comprenant :

10 fermes dont une de pignon plus forte.

L'ossature de ces 10 travées.

(La tribune adossée au pignon, les grands escaliers, les marquises et le remplissage vertical du pignon de la grande nef sont réservés).

L'ajustement et le rivage des pannes de la travée du milieu aux attaches laissées en attente de la première ferme du deuxième lot sont à la charge de l'entrepreneur du premier lot.

DEUXIÈME LOT. — Neuf travées complètes de la grande nef, côté de l'avenue de Suffren, comprenant :

Dix fermes, dont une de pignon plus forte ;

L'ossature de ces neuf travées.

(La tribune adossée au pignon, le grand escalier et le remplissage vertical du pignon de la grande nef sont réservés.)

A la ferme séparant les deux lots, l'entrepreneur devra préparer, en attente et conformément aux dispositions qui lui seront indiquées, tous les trous, équerres d'assemblage, fourrures, etc., nécessaires à l'ajustage et au rivage des pièces faisant partie du premier lot.

CHAPITRE PREMIER

Clauses et conditions particulières

Objet de l'entreprise. — ARTICLE PREMIER. — Les travaux à exécuter en deux lots comprennent la construction métallique de la grande nef du Palais des Machines, telle qu'elle est décrite ci-dessus, et conformément aux dispositions indiquées aux feuilles de dessins ci-annexées. Les travaux à adjuger comprennent la fourniture et la mise en place des aciers et fers de toute nature, y compris fers à vitrage, de remplissage, de décoration et autres. Pour le remplissage vertical des deux pignons de la grande nef, les escaliers, les tribunes et les marquises, avenue de La Bourdon-

nais, qui ne font pas partie des lots, l'Administration se réserve la faculté de traiter, de gré à gré, soit avec les entrepreneurs choisis, soit avec tout autre constructeur.

ART. 2. — *Désignation des métaux à employer.* — Les fermes et les pannes à treillis, les longerons, les poutres pleines du chéneau et les petites pannes et pivots et coussinets seront en acier.

Les fers à vitrage, le garde-fou de la couverture, le chéneau, les consoles dudit chéneau, les tympans pleins au-dessus des grands arcs, les susdits grands arcs à treillis, la poutre du plancher reliant les pieds de ferme, les équerres, goussets, fourrures, etc., pour liaison avec les galeries annexes, seront en fer.

ART. 3. — *Soumissions.* — Les concurrents seront admis à présenter des propositions, sous plis cachetés, pour les deux lots.

Ces offres devront être adressées à la Direction Générale, le mercredi 24 mars, avant 5 heures. Elles seront ouvertes en Conseil des Travaux, sous la réserve des deux observations qui suivent.

L'adjudicataire du 1er lot pourra retirer la soumission qu'il aura déposée pour le 2e lot.

Par contre, l'administration se réserve la faculté d'admettre ou de ne pas admettre à concourir pour le 2e lot l'adjudicataire du 1er.

Les deux concurrents présentant les conditions les plus favorables seront proposés, pour l'exécution, à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie.

ART. 4. — *Cautionnements.* — Les concurrents choisis par l'administration devront justifier, dans les vingt-quatre heures qui suivront la décision du Conseil, qu'ils ont versé, à la Caisse des Dépots et Consignations, un cautionnement de 40,000 francs pour chaque lot.

Ce cautionnement provisoire servira à chaque entrepreneur de cautionnement définitif pour la garantie de l'exécution de leur marché.

Les entrepreneurs ayant fait leur cautionnement en argent, en toucheront les intérêts, à 3 0/0, à compter du soixante-et-unième jour du versement; s'il est fait en rentes, ils en toucheront les arrérages.

ART. 5. — *Base du rabais.* — Les propositions sous pli cacheté auront lieu, pour chaque lot, séparément, au rabais exprimé en francs et décimes (sans fraction de décime) sur les prix ci-dessous, communs aux deux lots :

Quarante et un centimes le kilogramme pour tous fers et aciers de la construction propre de la grande nef, ci.....	0 41
Trente centimes le kilogramme pour tous les fers de la construction des arcs verticaux à treillis, des parois latérales y compris leurs pieds-droits, les tympans au-dessus jusqu'à la poutre pleine du chéneau et les poutres à treillis des planchers, ci	0 30

La quincaillerie employée dans les parties ouvrantes sera réglée suivant les prix de la Série de la Ville de Paris, édition 1882, diminués de 25 0/0. Ces prix, ainsi composés, seront passibles du rabais consenti par les entrepreneurs.

Les prix fixés ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des travaux métalliques, de toute nature, des ouvrages précédemment décrits. Ils comprennent toutes fournitures, main-d'œuvre, droits d'octroi ou autres faux frais et bénéfices; tous transports, chargements et déchargements, bardages, coltinages, montages à toutes hauteurs et poses; tous engins, matériel et échafaudages nécessaires; toutes plus-values de grandes ou petites dimensions et de formes spéciales; d'ajustements ou assemblages droits, courbes ou biais; des parties ouvrantes dans les parties verticales, à bascule ou à tout autre système; de tôle découpée; garde-fous, etc., quels que soient leur nombre et leur nature; les plus-values d'assemblage avec le bois; toutes difficultés d'accès du chantier, ou de raccord avec les autres entreprises qui doivent se poursuivre simultanément avec celle de la ferronnerie; tous percements de trous; toutes fournitures de brides, plates-bandes, boulons et rivets pour fixer les différentes pièces entre elles, soit aux constructions adjacentes (*maçonneries et charpentes métalliques ou autres*), soit pour supports et attaches de tuyaux de descente d'eau, fourrures, chéneaux, couvertures, vitreries, menuiseries, caissons, staffs, terre cuite et ornements divers, arbres de transmission, attaches d'appareils d'éclairage, etc., prévus aux dessins ou à déterminer en cours d'exécution.

ART. 6. — *Peinture.* — Ces prix comprennent aussi la peinture qui sera exécutée, tel qu'il est indiqué à l'art 15 du Cahier des charges particulières aux constructions métalliques, avec cette réserve, toutefois, que la dernière couche (3me avec ton indiqué par l'architecte) ne sera donnée qu'après l'achèvement des couvertures, des vitreries, des travaux de maçonnerie et autres.

ART. 7. — *Invariabilité des prix.* — En un mot, les prix indiqués ci-dessus comprennent un travail complètement et parfaitement exécuté, posé et peint dans les conditions imposées au Cahier des charges générales et au Cahier des charges particulières aux constructions métalliques, ci-annexées, sans admission d'aucune plus-value d'aucune sorte.

ART. 8. — *Délais d'exécution.* — Les travaux commenceront aux ateliers des entrepreneurs aussitôt que les ordres de service auront été délivrés par l'architecte.

Ils seront conduits de telle sorte que la mise au levage des fermes du Centre, sur les chantiers de l'Exposition, commence, dans chacun des deux lots, au plus tard le 1er juillet prochain, époque à laquelle les maçonneries des fondations seront presque terminées.

L'ensemble des travaux, faisant l'objet des présentes entreprises, devra être complètement achevé, pour chacun des deux lots, le 1er mars 1888, date de rigueur.

Les travaux de montage seront commencés, dans chaque lot, par la travée du milieu; ils seront continués, sans interruption, jusqu'à l'autre extrémité, de façon que le montage, exécuté chaque mois, représente le huitième du total de chaque entreprise.

L'Administration aura le droit de prendre possession des diverses travées, au fur et à mesure de leur achèvement, afin de faciliter la pose des galeries adjacentes.

ART. 9. — *Articles sur les chantiers.* — *L'Administration accorde aux entrepreneurs, pour la grande ferme seulement, la faculté d'installer, sur les chantiers et dans le périmètre de chacun des lots, des ateliers d'ajustage et de montage*, mais à la condition expresse que ces ateliers ne seront cause d'aucune gêne ou empêchement, pour les travaux à exécuter par l'Administration ou ses entrepreneurs.

Ils seront déplacés ou supprimés aussitôt que l'architecte en donnera l'ordre, sans que l'entrepreneur puisse réclamer aucune indemnité à ce sujet, la faculté accordée n'étant qu'une simple tolérance.

ART. 10. — *Détails d'exécution.* — La Direction des travaux arrête les tracés et dessins d'exécution; les entrepreneurs devront, avant de procéder à l'exécution de leurs travaux, présenter à l'Administration leurs tracés et dessins, grandeur d'exécution. Ils ne pourront introduire aucune modification sans l'approbation de l'Administration.

Il sera d'ailleurs pris, aux frais des entrepreneurs, toutes les précautions utiles pour assurer la parfaite concordance des pièces métalliques exécutées par les deux entrepreneurs.

ART. 11. — *Pénalités pour retard.* — En cas de retard sur l'un quelconque des délais fixés à l'article 8; ou, en cas de non exécution à l'une des clauses établies, et quelle que puisse en être la cause, sauf les cas de force majeure, régulièrement constatés, l'entrepreneur subira une retenue de un pour cent sur le montant total de son entreprise, par chaque semaine de retard, chiffre que les entrepreneurs déclarent accepter comme représentant le préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'un des entrepreneurs serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance ne provenant pas de son fait, il devrait le faire constater immédiatement par le Directeur général des travaux, et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu; mais il ne serait dû à l'entrepreneur, aucune indemnité pour ce fait. — Toute réclamation tardive sera considérée comme nulle.

ART. 12. — *Conservation des ouvrages.* — Pendant le cours des travaux, chacun des entrepreneurs devra prendre, à ses frais, les précautions nécessaires pour préserver de tout dommage les constructions existantes ainsi que les plantations et ouvrages de diverse nature qui s'exécuteront avant les siens ou concuremment avec eux.

ART. 13. — *Proposition de paiements.* — Dans les propositions de paiements à

établir conformément aux clauses et conditions générales, les acomptes seront limités à six dixièmes (6/10) de la valeur des ouvrages exécutés et reçus à l'usine ou aux ateliers du constructeur, lorsque ces objets pourront être reconnus et marqués de manière que leur distinction soit parfaitement établie. — Trois dixièmes (3/10) pourront ensuite être payés après le montage définitif sur les chantiers de l'Exposition, et réception provisoire.

Les paiements effectués n'auront, dans aucun cas, pour effet de diminuer la responsabilité du fournisseur, qui restera pleine et entière.

ART. 14. — *Importance relative des pièces d'adjudication.* — L'avant-métré et le détail estimatif qui suivent, ainsi que les dessins annexés aux présentes, ne sont données qu'à titre de renseignements, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions ou des quantités qui y sont portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que pour l'établissement des mémoires et comptes de dépenses.

ART. 15. — *Modifications possibles.* — L'Administration se réserve le droit de modifier, dans la proportion qu'elle jugera convenable, pendant le cours des travaux, les dispositions, la nature, la qualité ou la quantité des constructions métalliques. Quelle que soit cette variation, les prix fixés plus haut seront seuls appliqués sans aucune indemnité.

Cependant, si les parties modifiées avaient déjà reçu un commencement d'exécution et que la modification apportée soit une cause réelle de perte de fourniture ou de main-d'œuvre pour l'entrepreneur, ce dernier pourrait, par exception à la clause ci-dessus, être indemnisé du travail déjà exécuté, et ce à dire d'expert, et le chiffre de cette indemnité serait basé sur les prix acceptés, diminués du rabais consenti, et en tenant compte de toutes les obligations de l'entreprise.

ART. 16. — *Prise de possession des constructions.* — Ainsi qu'il est dit plus haut, au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'Administration aura le droit de les mettre en état de réception provisoire et d'en prendre livraison; mais le délai de réception définitive ne partira que de l'époque d'achèvement complet de tous les travaux.

ART. 17. — *Chemin de fer.* — L'entrepreneur est prévenu que l'Administration est dans l'intention de prolonger, dans l'intérieur de l'Exposition, la ligne du chemin de fer qui s'arrête, aujourd'hui, à la gare du Champ de Mars. Si cette ligne est établie, au moment où l'entrepreneur devra apporter ses fers sur le chantier, il pourra utiliser ce moyen de transport, en s'entendant, pour les conditions d'exploitation, avec la Compagnie exploitante. Aucune réclamation de ce chef ne pourra, d'ailleurs, être adressée à l'Administration.

ART. 18. — *Service de santé.* — Les entrepreneurs sont prévenus que la retenue de 1 0/0, opérée sur les décomptes, en vertu de l'art. 17 du Cahier des charges et conditions générales, pour le service médical, constitue essentiellement une œuvre charitable, qui laisse entière la responsabilité de l'entrepreneur, en cas d'accident.

ART. 19. — *Responsabilités.* — La durée du Palais des machines étant subordonnée aux décisions de l'Administration supérieure, les entrepreneurs ne sont nullement déchargés des responsabilités qui leur incombent en droit, et, notamment, des charges imposées par les articles 1792 et 1797 du Code civil.

ART. 20. — *Cahier des charges spéciales et générales.* — Indépendamment des conditions énoncées ici, les entrepreneurs seront soumis aux clauses et conditions générales, approuvées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le 25 août 1886, et imposé à tous les entrepreneurs de l'Exposition, ainsi qu'aux clauses et conditions du Cahier des charges spéciales aux travaux des constructions métalliques, en date du 4 novembre 1886, avec annexes pour les conditions de réception adoptées pour les tôles, cornières et fers spéciaux des tabliers métalliques, et pour l'emploi de l'acier dans la construction du Palais des Machines, pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les présentes stipulations.

CHAPITRE II

Avant-Métré

PREMIER LOT.

Grande nef, côté de l'avenue de la Bourdonnais.

9 grandes fermes de 160,000 kilos chacune, donnant un poids partiel de 1,440,000 kilos ; 1 ferme de tête de 240,000 kilos ; 10 travées de panne de 42,300 kilos chacune, donnant un poids partiel de 423.000 kilos ; 10 travées de couverture de 60,900 kilos chacun, donnant un poids partiel de 609,000 kilos ; 10 travées de poutre pleine, avec chêneau de 12,500 kilos chacune, donnant un poids partiel de 125,000 kilos ; 10 garde-fous de faîtage de 300 kilos chacun, donnant un poids partiel de 3,000 kilos. Poids total, 2,840,000 kilos.

10 travées de poutre à treillis portant le plancher du 1er étage de 20,400 kilos chacun, donnant un poids partiel de 204,000 kilos ; 10 travées d'arcade à treillis, y compris piédroits, de 26,000 kilos chacune, donnant un poids partiel de 260,000 k. Poids total, 464,000 kilos.

Quincaillerie :

La ferrure des 40 parties ouvrantes composée, chacune, de deux pivots, un ressort, un loqueteau à queue, une corde septain et un pied de biche.

DEUXIÈME LOT.

Grande nef, côté de l'avenue de Suffren.

9 grandes fermes de 160,000 kilos chacune, donnant un total partiel de 1,440,000 kilos ; 1 ferme de tête de 240,000 kilos ; 9 travées de panne de 42 300 kilos chacun, donnant un total partiel de 380, 700 kilos ; 9 travées de couverture de 60,900 kilos chacune, donnant un total partiel de 548,100 kilos ; 9 travées de porte pleine de 12,500 kilos chacune, donnant un total partiel de 112,500 kilos ; 9 gardes-fous des faîtages de 300 kilos chacun, donnant un total partiel de 2,700 kilos. Poids total, 2,724,000 kilos.

9 travées d'arcade à treillis, y compris piédroits de 26,000 kilos chacune, donnant un poids partiel de 234,000 kilos. 9 travées de poutre à treillis portant le plancher du 1er étage, de 20,400 kilos chacun, donnant un poids partiel de 183,600 kilos. Poids total, 417,600 kilos.

Quincaillerie :

Ferrure des 36 parties ouvrantes, comme il est dit au 1er lot.

CHAPITRE III

Détail estimatif

PREMIER LOT

Grande nef, côté de l'avenue de la Bourdonnais.

Fers et aciers de toute nature pour fermes, pannes, longerons, poutres, chevrons, fers à vitrage, supports, tôles, etc, 2.840.000 k. à 0 fr. 41 le k., 1.164.400 fr.; Fers pour arcs à treillis, y compris piédroits, tympans au-dessus et poutres à treillis des planchers, 464.000 k. à 0 fr. 30 le k., 139.200 fr. — *Quincaillerie* : La ferrure des parties ouvrantes à régler d'après les prix de la série de la Ville de Paris, édition 1882, diminués de 25 0[0, comme il est dit aux conditions particulières. — *Ensemble*, 40.000 à l'évaluation de 10 fr., 400 fr. — Produit total	1.304.000 »

DEUXIÈME LOT

Grande nef, côté de l'avenue de Suffren

Fers et aciers de toute nature, comme il est dit au 1er lot, 2.724.000 k. à 0 fr. 41 le k., 1.116.800 fr.; Fers de toute nature pour arcs à treillis, etc., comme ci-dessus au 1er lot, 417.600 k. à 0 fr. 30 le k., 125.280 fr.; *Quincaillerie* (Id.), 400 fr. Produit total. . .	1.242.480 »
Sommes à valoir pour imprévus et dépenses en régie. . . . . 5 0[0	127.324 »
Honoraires et frais d'agence. 3 0[0	80.214 12
TOTAL GÉNÉRAL . . .	2.754.018 12

Dressé par l'architecte soussigné,
Paris, le 8 mars 1887.
Signé : DUTERT.

Vu et présenté :
Paris, le 8 mars 1887.
Le Directeur général des Travaux,
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 8 mars 1887.
Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
Signé : EDOUARD LOCKROY.

ANNEXE N° 1

Nomenclature des feuilles de dessin d'exécution visées à l'article 1er ci-devant, jointes au dossier d'adjudication.

	ÉCHELLE par mèt.
1. Plan d'esemble de la grande nef....	0.0025
2. Ensemble de la coupe transversale de la grande nef et des bas-côtés..	0.01
3. Coupes longitudinales sur les travées milieu, courantes et d'extrémités.....	0.01
4. Plan d'une travée de 21m 50.....	
5. Plan d'une travée de 26m 40.....	
6. Plan d'une travée des extrémités ...	
7. Elévation d'ensemble de la grande ferme	
8. Monographie du tracé du garibit de la grande ferme.....	
9. Monographie du trace complet de la grande ferme..	
10. Détail de l'articulation au pied.....	
11. Détail de l'articulation au sommet..	
12. Détail du panneau circulaire concentrique adjacent à l'articulation au pied	
13. Détail du panneau curviligne adjacent à l'articulation au sommet...	
14. Détail du panneau curviligne adjacent à l'échantignole à la base du comble	
15. Élévation des pannes au faîtage 21m 50.....	

16. Élévation des pannes intermédiaires 21m 50.....
17. Elévation de faitages des extrémités.
18. Elévation de faitages intermédiaires.
19. Elévation des pannes de faitage 26m 40.....
20. Elévation des pannes intermédiaires.
21. Elévation des chevrons 1, 2.....
22. Elévation des chevrons 2, 3.....
23. Elévation des chevrons 3. 4.....
24. Elévation des chevrons 4, 5.....
25. Elévation des chevrons 5, 6.....
26. Elévation des pannes de vitrages courants 0m 15.....
27. Élévation des pannes de vitrages courants 0m 25.....
28. Élévation des pannes de vitrages courants 0m 35.....
29. Elévation des pannes de vitrages courants 0m 45.....
30. Elévation complète de l'arc vertical de 21m 50 avec chéneau et tympan.
31. Entretoisement des fermes de tête..
32. Elévation de la panne de vitrage au faitage.....

ANNEXE N° 2

Je soussigné
Entrepreneur-Constructeur, demeurant à , après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux Entrepreneurs de l'Exposition Universelle de 1889 ; du cahier des charges spéciales aux constructions métalliques en fer et en acier ; ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des charpentes et fermes en fer et acier formant la grande nef du Palais des Machines au Champ de Mars ;

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit formant le (1) lot, évalué à la somme de
moyennant un rabais de (1)
sur les prix moyens indiqués aux clauses et conditions particulières.

Si ma proposition est acceptée, je m'engage à verser dans les vingt-quatre heures, à compter de la date de la présente soumission, le cautionnement fixé à la somme de quarante mille francs, et je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement *à droit fixe* ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu.

Paris, le 1887.
(2)

Conditions spéciales à l'emploi de l'acier dans la construction du Palais des Machines.

CHAPITRE PREMIER

Pièces en acier étiré

ARTICLE PREMIER. — *Origine et texture des aciers.*

Les tôles, plats et barres profilées, seront en acier extra-doux. Ces aciers pourront être obtenus, soit par le procédé basique, soit par le procédé acide, au convertisseur, au four Martin, ou de tout autre système donnant des aciers analogues. Cet acier devra présenter une texture à grain fin, parfaitement homogène, exempt de facettes et de taches. Les pièces laminées seront exemptes de pailles, soufflures, criques ou gerçures; les tranches cisaillées à froid devront être grasseset unies, sans déchirures, ni éclats de métal.

ART. 2. — Les tôles, plates-bandes, couvre-joints et barres profilées, devront être parfaitement dressés et d'un calibre très uniforme.

On rebutera toutes celles de ces pièces dont le métal serait reconnu aigre, qui se fendraient ou s'ouvriraient sous le forage, ou qui se déchireraient ou donneraient traces de criqures, quand on viendrait, soit à les courber, soit à les ployer, soit à les cisailler, soit à exécuter un travail quelconque de forage ou de rivure.

ART. 3. — *Travail à l'atelier, rivure.* — Le travail à l'atelier sera effectué de façon à éviter le plus possible les coups de marteau. Le dressage et le planage s'exécuteront à la machine et aux rouleaux, et si l'on est obligé d'employer le marteau, les masses en cuivre seront substituées aux masses en fer. Les trous seront percés au foret.

La Direction des travaux pourra, néanmoins, tolérer la substitution à ce mode de forage, du perçage partiel au poinçon, mais sous la condition expresse que les trous percés au poinçon auront un diamètre inférieur de deux millimètres au diamètre des rivets, et que ce perçage sera complété au foret pour atteindre ce diamètre.

Lorsqu'il y aura lieu de contrecouder ou travailler des pièces à chaud, on devra avoir soin de les chauffer d'une manière bien uniforme et de n'exécuter aucune de ces façons à une température inférieure au rouge sombre.

Le forgeage aura lieu avec des maillets en bois, et toute pièce ayant subi un forgeage important sera soumise au recuit.

La rivure effectuée avec des rivets en fer sera précédée du serrage des pièces à assembler ; les rivets seront chauffés entièrement et uniformément à une température ne dépassant pas le rouge cerise clair ; ils devront être encore de la couleur rouge sombre à la fin du rivetage. Ils seront, autant que possible, formés d'un seul coup et par rivure mécanique ; ils devront remplir leurs trous sans aucun jeu, leurs têtes devront faire parfaitement corps avec le reste du rivet, porter sur toute leur étendue, être bien centrées, bien nourries à la naissance, ébarbées avec soin, et ne présenter ni gerçures ni déchirures.

ART. 4. — *Epreuves des aciers.* — Des épreuves seront faites, soit à l'usine, soit chez le constructeur, soit au lieu d'emploi pour reconnaître si les matériaux satisfont aux conditions prescrites. Ces épreuves qui seront faites conformément aux indications ci-après, auront lieu en présence d'un ingénieur ou d'un agent de la Direction des travaux, délégué à cet effet, et seront opérées aux frais du constructeur qui devra fournir tous les appareils et pièces nécessaires.

On considèrera comme tôles les plats d'une largeur supérieure à 500 millimètres ; elles pourront avoir jusqu'à 10 mètres de longueur et devront présenter la même résistance en long et en travers, spécifiée dans le paragraphe ci-après.

Les plats ne subiront que les épreuves en long applicables aux barres profilées.

Epreuves appplicables aux tôles. — Des barrettes de 0m20 de longueur et de 0m03 de largeur découpées dans une partie quelconque d'une pièce d'acier, soit avant, soit après un travail quelconque de cisaillement, forgeage ou rivure, devront pouvoir être ployées à froid par le milieu, de telle sorte que les deux bouts viennent se toucher et que le plus grand écartement entre les deux faces extérieures de la barrette ployée, soit réduit à quatre fois son épaisseur, sans présenter des traces de criqures.

Il sera fait, en outre, des épreuves à froid qui auront pour but dedéterminer la résistance à la rupture et la faculté d'allongement du métal, tant dans le sens du laminage que dans le sens perpendiculaire.

On établira séparément les résultats moyens de résistance et d'allongement obtenus dans chacun de ces deux sens, au moyen de cinq épreuves au moins pour chacun d'eux.

Pour ces épreuves, on découpera des barrettes de tôle dans un certain nombre de feuilles prises au hasard dans chaque livraison, en ayant soin d'expérimenter, pour chaque feuille, un nombre égal de barrettes dans le sens du laminage et dans le sens perpendiculaire. Ces barrettes seront formées de manièreà a voir pour section un rectangle dont l'un des côtés aura trente millimètres et l'autre l'épaisseur de la tôle. La longueur de la partie prismatique soumise à la traction sera toujours exactement de dix centimètres. Dans aucun cas, les barrettes d'essai ne devront être recuites.

Les barrettes seront soumises, au moyen de poids agissant directement ou par l'intermédiaire de leviers tarés avec soin, à des efforts de traction croissant jusqu'à ce que la rupture ait lieu.

La charge initiale sera déterminée de manière à produire un effort de traction égal à vingt-quatre kilos par millimètre carré de section de barre. Cette première charge, maintenue en action pendant dix minutes, ne devra produire aucune déformation appréciable sur les pièces rendues à leur état naturel. Les charges additionnelles seront ensuite placées à des intervalles de temps sensiblement égaux et d'environ une demi minute; elles seront calculées, autant que possible, à raison de un demi kilogramme de traction par millimètre carré de section de la barrette à rompre.

On notera, pour chaque charge, l'allongement correspondant mesuré sur la longueur prismatique de dix centimètres.

L'allongement final sera produit sous tension, au moment de la rupture.

Les épreuves devront permettre de constater :

1° Que les barrettes peuvent résister à un effort de traction de vingt-quatre kilogrammes par millimètre carré, sans aucune altération d'élasticité;

2° Qu'elles peuvent résister à un effort de traction de quarante-quatre kilogrammes par millimètre carré avant de se rompre.

3° Que la striction est d'au moins 45 0/0;

(1) Le numéro du lot et le taux du rabais devront être écrits en toutes lettres.
(2) Signature du soumissionnaire.

4° Qu'au moment de la rupture l'allongement subi par les barrettes expérimentées atteint au moins vingt-quatre pour cent (24 0/0) de la longueur prismatique observée, et que cet allongement a cru progressivement avec la charge et sans saut brusque.

On acceptera une tolérance, en plus ou en moins, de quatre kilogrammes sur les résistances, mais à la condition que l'allongement soit toujours au minimum de vingt pour cent (20 0/0), et que la moyenne des essais donne quarante-quatre kilos et vingt-quatre pour cent (240/0) d'allongement.

Epreuves applicables aux cornières et aux plats. — Il sera fait, pour les cornières et les plats, des essais identiques à ceux qui viennent d'être décrits pour les tôles, et les mêmes coefficients seront applicables pour les résistances et allongements exigibles. Il ne sera fait, pour les cornières et les plats, que des essais en long.

Epreuves applicables aux rivets en acier (lorsque l'acier sera autorisé) dans la rivure. — Les épreuves à froid auxquelles on soumettra les rivets d'acier seront les mêmes que celles exécutées sur les barettes découpées dans les tôles ; elles devront permettre de constater que l'acier des rivets peut supporter, avant de se rompre, un effort de traction de trente-huit kilogrammes par millimètre carré, avec une tolérance, en plus ou en moins, de quatre kilogrammes, et qu'au moment de la rupture l'allongement soit les vingt-huit centièmes de la longueur observée.

Pour constater la résistance à la rivure, on rivera à chaud et l'acier devra s'étaler bien uniformément, sans se fendiller et sans qu'aucune parcelle s'en détache. La rivure faite, les têtes ne devront jamais se détacher quels que soient les chocs auxquels on soumette les tôles autour des rivets.

On découpera des barreaux de 26 centimètres de longueur sur 4 centimètres de largeur, tant dans le sens du laminage que dans le sens du travers pour les tôles ; pour les plats et les couvre-joints, ils ne seront pris que dans le sens de la longueur. Les barreaux préparés pour ces essais ne devant pas avoir leurs rives longitudinales arrondies, on tolérera seulement que l'acuité des angles soit enlevée à la lime douce. Ils seront chauffés uniformément de manière à être amenés au rouge cerise un peu sombre, puis trempés dans l'eau à 28°. Ainsi préparés, ils devront pouvoir prendre sous l'action de la presse, sans présenter de traces de rupture, une courbure dont le rayon minimum mesuré intérieurement ne devra pas être supérieur à l'épaisseur du barreau expérimenté pour les tôles et plats et à une fois et demie cette épaisseur pour les aciers profilés.

CHAPITRE II

Pièces en acier moulé

ART. 6. — *Texture.* — Les aciers moulés ne devront pas présenter de soufflures ou d'amas de soufflures préjudiciables à leur emploi. La gravité de ces défauts est laissée à l'appréciation de l'Ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques. L'acceptation faite en usine n'est que provisoire, le *rebut* pouvant ultérieurement être prononcé pour les défauts mis à nu par le travail d'ajustage. Toutes les pièces seront recuites avant d'être mises en œuvre.

ART. 7. — *Epreuves.* — Les pièces seront éprouvées au moyen de barreaux découpés sur les pièces elles-mêmes quand leur forme s'y prêtera ou découpés a froid dans les lingots coulés en sable en même temps que les pièces.

Ces lingots recevront un traitement identique à celui des pièces elles-mêmes et les barreaux n'en seront détachés que lorsque toutes les opérations seront terminées.

Ces lingots pèseront au minimum 50 kilos ; leurs formes devront se rapprocher autant qu'il sera possible de celles des pièces qu'ils serviront à contrôler.

Les épreuves comprendront une épreuve de traction et une épreuve de choc.

Les barreaux de dimensions réglementaires devront donner à l'épreuve de traction une résistance à la rupture minima de 45 kilos, avec un allongement minimum de 8 0|0.

Au choc, les barreanx éprouvés dans les conditions réglementaires (poids de l'enclume 350 kilos, distance des points d'appui 16 centimètres, dimensions des barreaux 30|30) ne devront pas se rompre sous le poids d'un boulet de 18 kilos tombant successivement de hauteur croissante de 5 en 5 centimètres, depuis 1 mètre jusqu'à 1 m. 50. La moitié au moins des barreaux devra satisfaire à ces conditions, sinon toute la coulée serait rebutée.

Dressé de concert par l'Ingénieur en Chef du contrôle des constructions métalliques et par

Paris, le 8 mars 1887.

Signé : CONTAMIN, DUTERT.

Vu et adopté par le Directeur Général,

Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé,
Paris, le 8 mars 1887,

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

EDOUARD LOCKROY.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Commission de contrôle et de finances ne s'est pas réunie hier vendredi.

La prochaine réunion est fixée au 1er avril.

M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a soumis, mardi, au Conseil des ministres, la circulaire par laquelle il charge nos agents diplomatiques à l'étranger, de convier les puissances à prendre part à l'Exposition universelle de 1889.

Le conseil des ministres a décidé d'envoyer des invitations officielles aux puissances, pour l'Exposition universelle de 1889. Tous les états américains (Etats-Unis, Mexique, Brésil, Chili, Pérou, Equateur, Vénézuéla, etc.,) adhèreront officiellement à l'Exposition ; il en sera de même des Etats de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc).

Quant aux autres puissances, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie, etc., contrairement aux notes publiées par les journaux, il est à peu près certain qu'elles participeront officiellement à l'Exposition.

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a pris, en date du 11 mars, un arrêté qui règle le fonctionnement des jurys d'admission ; cette organisation donne toutes les garanties aux exposants.

Il y a d'abord un comité d'admission pour chaque classe ou *comité de classe*, ce comité examine toutes les demandes d'admission de sa classe ; comme il peut y avoir des contestations soit dans un comité de classe du groupe soit entre les divers comités de classe du même groupe, il est institué un *comité de groupe* composés des présidents de tous les comités de classe du groupe, ce comité juge tous les différends qui peuvent surgir soit sur la répartition des espaces à occuper, soit sur l'agencement commun de plusieurs classes, soit enfin sur les renvois de demandes d'admission d'une classe à l'autre. Comme il peut s'élever des contestations entre les divers groupes il est formé un *comité supérieur de Révision* composé des présidents de tous les comités de groupe. Ce comité dresse la liste générale et définitive des exposants admis.

Ainsi donc *comité de classe* pour les admissions de la classe.

Comité de groupe pour les contestations entre les diverses classes.

Comité supérieur de Révision pour les constestations entre les divers groupes et pour l'établissement de la liste définitive des exposants.

M. Lockroy, ministre du commerce, doit réunir mardi ou mercredi tous les jurys d'admission de l'Exposition de 1889, dans une séance générale qui aura lieu à la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville. Le nombre des membres ainsi convoqués est de quinze cents.

M. Lockroy doit leur adresser un discours dans lequel, après avoir rappelé le mode d'organisation et de fonctionnement de l'Exposition, il indiquera les devoirs qui incombent aux différents jurys.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

L'abondance des matières nous empêche de publier, comme d'habitude, une chronique détaillée des travaux. Bornons-nous seulement à indiquer que le chantier de M. Manoury, les chantiers de MM. Huguet, Appay et Versillé, sont en pleine

activité ; dans le chantier de M. Eiffel, le pilier n° 1 qui était fort peu avancé est aujourd'hui creusé à son centre par une tranchée profonde ; au pilier n° 2, s'élèvent quatre gros massifs de maçonnerie ; au pilier n° 3, on procède au bétonnage ; au pilier n° 4, le monte-charges continue à faire fonctionner des trains de wagonnets pour l'enlèvement des terres.

Jeudi, à cause de la neige et, sans doute aussi, de la mi-carême, on n'a pas travaillé dans les chantiers du Champ de Mars ; dans le chantier de M. Eiffel, on n'a guère travaillé que dans le pilier n° 4.

Vendredi, l'épaisse couche de neige qui couvrait le Champ de Mars n'a pas permis de reprendre les travaux.

Les adjudications

Nous publions, dans notre partie officielle, le cahier des charges de l'adjudication des travaux de construction du Palais des machines, dont nous donnons le dessin en perspective.

Cette adjudication est fixée au 24 mars courant,

Nous sommes obligés de renvoyer à notre prochain numéro la publication des clauses et conditions des deux autres adjudications, qui auront lieu le 4 avril, à une heure, dans une des salles du Conseil de préfecture : 1° l'Adjudication, en un lot, à forfait, des travaux de construction en location d'un bâtiment en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de l'exploitation, sur le prix de 80,000 fr. ; 2° l'adjudication en un lot, des travaux de vitrerie en verres striés, pour la couverture des combles du Palais des expositions diverses, évalués à 44,200 fr.

Champagne Ch. Farre, Reims

SOCIÉTÉS OUVRIÈRES

Quelques journaux ont annoncé qu'aucune convocation n'avait été faite aux Sociétés ouvrières, dans le but de venir prendre connaissance à la Direction générale des travaux de l'Exposition de 1889, d'un projet pour l'établissement des maçonneries de fondations des bâtiments de l'exploitation.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les sociétés ouvrières ont été invitées, par lettres individuelles, à venir prendre connaissance du projet, et que les notes de ces quelques journaux sont absolument dénuées de fondement.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DE
L'EST DE L'ESPAGNE

SOUSCRIPTION
à 40,000 Obligations de 1re Hypothèque
de 500 Francs 3 %

INTÉRÊT ANNUEL: 15 FRANCS
Payables par Semestres les : 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

Le remboursement aura lieu par tirages semestriels, en 95 ans, à partir du 1er Juillet 1890.

Le paiement des coupons semestriels sera effectué, en France, à raison de 7 fr. 25, net de tous impôts.

PRIX D'ÉMISSION
303 Fr. 75
Jouissance du 1er Janvier 1887

Payables comme suit :		NET A VERSER
25 fr.	» en souscrivant.....	25 fr. »
75	» à la répartition.....	75 »
100	» du 15 au 20 mai prochain.	100 »
103 75	du 1er au 5 Juillet prochain	96 25
303 fr. 75	**Soit net à verser :**	296 f. 25

Coupon du 1er Juillet déduit, sauf impôt.

On peut, moyennant le versement intégral de 301 fr. 50 c., souscrire des titres entièrement libérés, jouissance du 1er Janvier 1887.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LE SAMEDI 26 MARS 1887

A PARIS, à la **Banque Parisienne,** 7, rue Chauchat et à sa Succursale, 41, rue de Rennes.
— à la **Société de Crédit Mobilier,** 15, place Vendôme.
A LYON..... chez MM. **Robin, Rondel** et Cie
A MARSEILLE.....
A STRASBOURG et dans la région à la **Banque d'Alsace-Lorraine.**
A BALE..... chez **MM. Zahn et Cie**
A GENÈVE..... chez **MM. Galopin Frcs et Cie**
A MADRID..... à la **Banque Générale de Madrid.**
A BARCELONE.. à la **Banque de Catalogne**
A VALENCIA ... chez **MM. Caruana y Berard**

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE
Réserve est faite pour répartition proportionnelle.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote des Bourses de Paris, de Lyon et de l'Etranger.

REVUE FINANCIÈRE

Comme ses devancières, cette semaine a vu les cours bénéficier d'une nouvelle progression. Avec les premières séances, le niveau auquel nous laissions la cote, il y a huit jours, s'est d'abord consolidé, le progrès n'a été véritablement réalisé que vers le milieu de cette période hebdomadaire.

Les rentes françaises ont été, entre toutes, très actives pendant cette semaine. Le 3 0/0 est à 80.80, coupon détaché. L'Amortissable se négocie à 81.78 et le 4 1/2 0/0 vaut 109.45.

Au comptant les cours sont également très fermes. Nous y relevons le 3 0/0 à 80.65 l'Amortissable à 84.60 et le 4 1/2 0/0 à 109.25.

Au commencement de la semaine les cours du comptant ont été plus soutenus que ceux de la spéculation. En ce moment c'est le contraire qui a lieu.

Les Consolidés anglais, avons-nous dit plus haut, sont très fermes. Ils sont actuellement à 101 9/16.

Le 4 0/0 hongrois a vivement progressé ; il finit à 80.75.

Le Turc, qui a détaché cette semaine son coupon, reste à 13.75.

L'Egypte unifiée a oscillé pendant ces derniers huit jours de 373.75 à 377.50. Le dernier cours est 373.75.

Le 5 0/0 italien a aussi réalisé une avance importante. Son dernier cours est 97.30 après 97.55.

L'Extérieure espagnole est à 65 après 64.50. Ce léger recul a été dû aux bruits d'augmentation de l'impôt sur les valeurs espagnoles. Cet impôt serait porté de 6 0/0 à 7 0/0, mais cette élévation de 1 0/0 qui ne peut atténuer beaucoup le déficit du budget ne diminuerait pas d'autre part le revenu des porteurs de titres d'une manière appréciable. En outre, il a déjà été stipulé plusieurs fois que la rente Extérieure 4 0/0 serait exempte de tout impôt.

Sur le marché des valeurs la marche ascendante a été aussi sensible que sur le marché des fonds d'Etat.

La Banque de France, se négocie à 4,175 après 4,190. Dans son dernier bilan hebdomadaire, nous remarquons à l'augmentation : l'argent avec 2,136,000 francs et le compte du trésor avec 12,814,000 francs ; aux diminutions figurent : l'or avec 5,748,000 francs, le portefeuille avec 24,564,000 francs, les avances avec 1,837,000 francs, la circulation avec 23,422,000 francs et le compte des particuliers avec 2,835,000 francs. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à la somme de 294,000 francs.

L'action du Crédit foncier s'est élevée à 1,385. L'Assemblée générale des actionnaires, aura lieu le 6 avril prochain. Le dernier bilan fait ressortir la bonne situation de cette Société. Le mouvement des opérations ne s'est pas ralenti pendant le premier mois de cette année, elles dépassent même celles du mois correspondant de l'année précédente. On voit que l'administration de la Société ne néglige rien, pour atténuer les effets de la crise prolongée que traverse la propriété.

On avait remarqué, pendant les semaines d'agitation qui viennent de s'écouler, un arrêt dans le marché des obligations à lots du Crédit foncier. Ces valeurs ont repris

leur mouvement de hausse. Parmi les obligations à lots, celles-ci sont certainement les plus attrayantes, tant par la sécurité particulière qu'elles présentent que par l'importance des lots et la fréquence des tirages. Si on prend pour exemple les obligations du dernier emprunt foncier, celles de 1885, on trouve qu'elles ne sont libérées que de 190, et que, moyennant ce faible versement, elles donnent droit tous les ans à 6 tirages de lots, dont le total s'élève pour l'année à 1,200,000 francs. Tant d'avantages réunis expliquent la faveur dont jouissent ces valeurs auprès du public.

Le Comptoir d'escompte est ferme à 1005.

Le Crédit lyonnais s'avance 527.50.

La Société générale à 465.

La Banque parisienne fait des progrès rapides à 435. On annonce une affaire à laquelle cette société va prêter son concours.

La Banque ottomane fait 506.25.

Les Chemins sont très fermes et à des cours plus élevés que la semaine dernière. Nous relevons le Nord à 1550, le Midi à 1143.75, le Lyon à 1255 et 1337.50, l'Orléans à 1340.

Les Chemins étrangers sont calmes.

Quant aux valeurs industrielles, leurs cours sont sensiblement au même niveau, si nous faisons exception pour l'action Suez qui s'est avancée à 2040. Mais le Panama reste à 390, et l'action du Gaz parisien à 1458.75.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de pl^rs ordr., 48, rue Vivienne.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* DE RICQLÈS.

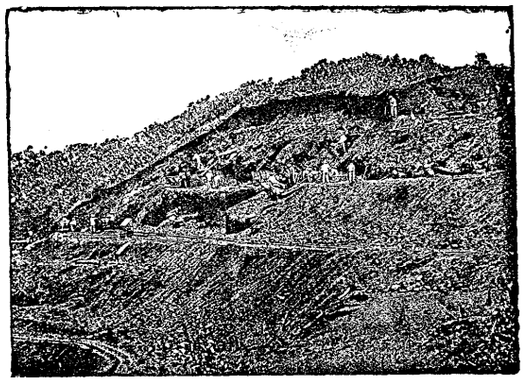
Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTIL

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.

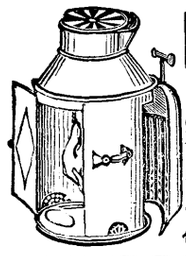


SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h. 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES



ROTISSOIRE AUTOMATIQUE
Brevetée S. G. D. G. et médaillée à toutes les Expositions
AVEC CET APPAREIL on obtient les ***meilleurs rôtis.*** Le tournebroche est supprimé et avec lui la broche qui, en desséchant le rôti, en altérait la saveur et laissait échapper le jus.
La rotation est obtenue au moyen d'une hélice mise en mouvement par le passage de l'air chaud.
La pièce tourne ***lentement, uniformément*** et est arrosée goutte à goutte sans qu'on s'en occupe. — (Prospectus envoyé franco sur demande.)
L'APPAREIL AU CHARBON : 25 FR. — AU GAZ : 27 FR.
13, RUE DROUOT, 13, PARIS. — Dépositaires demandés en Province.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE *69, 71, 73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. | Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Prix : 25 centimes *Supplément au numéro du 19 Mars 1887* **Prix : 25 centimes**

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... **12** fr. — Six mois..... **7** fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... **20** fr. — Six mois..... **11** fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... **1** fr. — Réclames, la ligne..... **3** fr.
Faits divers, la ligne..... **5** fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie. 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

LISTE DES COMITÉS D'ADMISSION A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté du 26 août 1886, portant réglement général de l'Exposition universelle de 1889, et le « système de classification général » y annexé ;

Vu le rapport du directeur général de l'exploitation ;

Sur la proposition du directeur du cabinet et du personnel,

Arrête :

Il est ajouté au neuvième groupe de la classification générale deux nouvelles classes, savoir :

CLASSE N° 84

Agronomie. — Statistique agricole.

Etudes sur le sol, les eaux, les climats, les populations rurales, répartition des territoires, des cultures.

Statistiques agricoles, cartes agrologiques, hydrographiques, climatériqnes, cartes agronomiques. Tableaux, dessins, modèles.

Stations agronomiques, laboratoires agricoles.

Syndicats, sociétés et comices agricoles.

Institutions de crédit, de bienfaisance, de protection pour les populations rurales, crédit foncier, banques agricoles, banques populaires; caisses d'assurance, d'épargne, etc.

Mesures législatives, code rural, lois spéciales. Administration officielle de l'agriculture, travaux et publications. Missions agricoles.

CLASSE N° 85

Organisation, méthode et matériel de l'enseignement, agricole.

Plans, modèles et programmes des écoles primaires agricoles, des orphelinats agricoles, des fermes-écoles ou écoles d'apprentissage.

Méthodes et matériel d'enseignement, champs d'expériences, etc.

Travaux des élèves.

Plans et modèles des écoles pratiques d'agriculture, des écoles spéciales de viticulture, d'horticulture, de sylviculture, etc

Méthodes et matériel d'enseignement.

Travaux des maîtres, spécimens des travaux des élèves.

Plans et modèles des écoles nationales d'agriculture, des académies agricoles. — Ecoles vétérinaires. — Ecoles de sylviculture. — Ecoles supérieures d'agriculture, instituts agronomiques.

Méthodes et matériel d'enseignement.

Travaux des professeurs, spécimens des travaux des élèves.

Paris, le 11 mars 1887.

EDOUARD LOCKROY.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 38 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté du 26 août 1886, portant réglement général de l'Exposition universelle de 1889 et le « système de classification générale » y annexé ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, complétant le système de classification générale ;

Vu l'article 32 du réglement général, portant que les demandes françaises d'admission « seront soumises, par classe, à l'examen de comités d'admission nommés par le ministre et statuant en dernier ressort » ;

Vu le rapport du directeur général de l'exploitation ;

Sur la proposition du directeur du cabinet et du personnel,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué à Paris, auprès de la Direction générale de l'exploitation, 84 comités d'admission, le premier pour les classes 1 et 2 de la classification générale, et les quatre-vingt-trois autres correspondant aux classes 3 à 85.

Art. 2. — Ces comités sont chargés d'examiner toutes les demandes d'admission provenant de Paris, des départements, des colonies françaises et des pays placés sous le protectorat de la France.

Art. 3. — Le bureau de chaque comité de classe est nommé à l'élection.

Il se compose d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire.

Art. 4. — Il est institué, en outre, par chaque groupe, un *comité de groupe*.

Ce comité se compose des présidents de tous les comités de classe du groupe.

Il élit son président et appelle aux fonctions de secrétaire le secrétaire de la classe dont le président a été élu président du comité de groupe.

Les rapporteurs des comités de classes assistent à ses séances avec voix consultative.

Art. 5. — Le comité de groupe connaît de toutes les constestations qui peuvent s'élever, soit dans un comité de classe du groupe, soit entre les différents comités de classe du même groupe, au sujet de la répartition des espaces à occuper, des renvois de demandes d'admission d'une classe à l'autre, et des communications ou agencements communs à établir entre les différentes salles ou galeries affectées aux classes du groupe.

Art. 6. — Il est institué enfin un *Comité supérieur de révision*, composé des présidents de tous les comités de groupe.

Son bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et deux secrétaires nommés par le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, en dehors des membres des comités d'admission.

Les secrétaires des comités de groupe assistent à ses séances, avec voix consultative.

Art. 7. — Le comité supérieur de révision connaît de toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les différents groupes, et il est chargé de dresser la liste générale et définitive des exposants français admis.

Art. 8. — Le directeur général de l'exploitation peut assister à toutes les séances des comités de classe, des comités de groupe et du comité supérieur de revision.

Il peut se faire suppléer par le chef du service des sections françaises, le chef du service mécanique et électrique et le chef du service des installations intérieures, en ce qui concerne leur service respectif.

Paris, le 11 mars 1887.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

EDOUARD LOCKROY.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 15 du règlement du 28 juillet 1882, relatif à la dernière exposition nationale des ouvrages des artistes vivants, ainsi conçu : « L'admission des ouvrages sera prononcée par un jury composé par moitié des membres de l'académie des beaux-arts, et par moitié des membres nommés par le ministre »,

Arrête :

Le jury d'admission de l'Exposition nationale des beaux-arts en 1889 est constitué ainsi qu'il suit :

Président : Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Vice-président : M. Kaempfen, directeur des beaux-arts.

Secrétaire : M. Baumgart, chef du bureau des travaux d'art et des manufactures nationales, au ministère des Beaux-Arts.

Secrétaire adjoint : M. Bigard-Fabre, sous-chef du bureau des travaux d'art et des manufactures nationales.

MEMBRES

CLASSE 1 : *Peinture à l'huile.* — CLASSE 2 : *Peintures diverses et dessins.*

Arago (Etienne), conservateur du musée national du Luxembourg, membre du comité des travaux d'art, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

Bonnat (Léon-Joseph-Florentin), artiste peintre, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Bougereau (William-Adolphe), artiste peintre, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Boulanger (Gustave-Rodolphe), artiste peintre, membre de l'Institut, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Breton (Jules-Adolphe), artiste peintre, membre de l'institut, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1883.

Cabanel (Alexandre), artiste peintre, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Cabat (Louis-Nicolas), artiste peintre, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Clément (Charles), critique d'art, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Cormon (Fernand), artiste peintre.

Delaunay (Elie), artiste peintre, membre de l'Institut, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Français (François-Louis), artiste peintre.

Gérôme (Jean-Léon), artiste peintre, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Guillaumet (Gustave), artiste peintre.

Harpignies (Henri), artiste peintre.

Havard (Henry), critique d'art, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre de la commission de perfectionnement de la manufacture nationale de Beauvais.

Hébert (Ernest), artiste peintre, membre de l'Institut, directeur de l'Académie nationale de France à Rome, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Henner (Jean-Jacques), artiste peintre, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Laurens (Jean-Paul), artiste epintre, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre de la commission de perfectionnement de la manufacture nationale de tapisserie des Gobelins, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Lefebvre (Jules-Joseph), artiste peintre, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Lenepveu (Jules-Eugène), artiste peintre, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Mantz (Paul), directeur général honoraire des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre du comité des Travaux d'Art.

Meissonnier (Jean-Louis-Ernest), membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Moreau (Gustave), artiste peintre.

Muller (Charles-Louis), artiste peintre, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Puvis de Chavannes (Pierre), artiste peintre, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

Robert-Fleury (Joseph-Nicolas), membre de l'Institut, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Rousseau (Philippe), artiste peintre, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Signol (Emile), membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 3.

Sculpture et gravure en médailles.

Barrias (Louis-Ernest), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

Bonnassieux (Jean), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Burty (Philippe), inspecteur des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre du comité des Travaux d'art.

Cavelier (Jules-Pierre) sculpteur statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Chaplain (Jules-Clément), graveur en médailles, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Chapu (Henri-Michel-Antoine), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur et des beaux-arts, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

David (Adolphe), graveur sur pierres fines.

Degeorge (Charles-Jean-Marie), sculpteur, graveur en médailles.

Delaplanche (Eugène), sculpteur statuaire, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Dubois (Paul), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, directeur de l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre du conseil supérieur des Beaux Arts. membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Falguière (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Frémiet (Emmanuel), sculpteur statuaire.

Guillaume (Claude-Jean-Baptiste-Eugene), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des Beaux-Arts, inspecteur général de l'enseignement du dessin, membre des comites d'admistion à l'Exposition de Paris 1878.

Lafenestre (Georges), professeur à l'école du Louvre, ancien commissaire général des expositions des beaux-arts. membre du jury des récompenses à l'Exposition deParis 1878.

Mercié (Marius-Jean-Antonin), sculpteur statuaire.

Millet (Aimé), sculpteur statuaire, professeur à l'école nationale des arts décoratifs, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Ronchaud (de), directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre, membre du conseil supérieur des beaux-arts et du comité des travaux d'art, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Thomas (Gabriel-Jules), sculpteur statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 4.

Dessins et modèles d'architecture.

André (Louis-Jules), architecte, membre de l'Institut, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Baillly (Antoine-Nicolas), architecte, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, président de la société des artistes français, membre de la commission des monuments historiques, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Baudot (Joseph-Eugène-Anatole de), architecte, inspecteur général des édifices diocésains.

Bœswillwald (Emile), architecte de la Sainte-Chapelle, membre du conseil supérieur des beaux-arts, inspecteur général des monuments historiques, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Comte (Jules), directeur des bâtiments civils et palais nationaux, inspecteur général des écoles des arts décoratifs.

Daumet (Pierre-Jérôme-Honoré), architecte, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Diet (Arthur-Nicolas), architecte, membre de l'Institut.

Garnier (Jean-Louis-Charles), architecte, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Ginain (Paul-René-Léon), architecte de la ville de Paris, membre de l'Institut, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Guillaume (Edmond-Jean-Baptiste), architecte du Gouvernement, architecte des palais nationaux du Louvre et des Tuileries.

Poulin, directeur honoraire des bâtiments civils et palais nationaux, membre du comité des travaux d'art.

Questel (Charles-Auguste), architecte du service des bâtiments du Sénat, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Ruprich-Robert, architecte, inspecteur général des monuments historiques.

Vaudremer (Joseph-Auguste-Emile), architecte de la ville de Paris, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocesains, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 5.

Gravures et lithographies.

Bertinot (Gustave-Nicolas), artiste-graveur, membre de l'Institut.

Delaborde (vicomte Henri), secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux arts, ancien conservateur du cabinet des estampes, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

François (Alphonse), artiste graveur, membre de l'Institut, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Gaillard (A.-F.), artiste-graveur.

Hédouin (Edmond), artiste graveur.

Henriquel-Dupont (Louis-Pierre), artiste graveur membre de l'Institut, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Paris, le 14 janvier 1887.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

BERTHELOT.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

EDOUARD LOCKROY.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889, et le « système de classification générale » y annexé ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, complétant le système de classification générale ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, réglant l'organisation des comités d'admission ;

Vu les présentations faites par le directeur général de l'exploitation ;

Sur la proposition du directeur du cabinet et du personnel,

Arrête :

Sont nommés membres des comités d'admission pour les classes 6 à 85, savoir :

GROUPE II.

CLASSE 6.

Education de l'enfant. — Enseignement primaire. Enseignement des adultes.

Bersier (le pasteur) (Eugène), de l'Eglise réformée de Paris.
Bonjean (Georges), président de la société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.
Brœunig, sous-directeur de l'école alsacienne.
Brueyre, chef de la division des enfants assistés de la Seine à l'Assistance publique.
Buisson (F.), inspecteur général de l'instruction publique, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Charlot (Marcel), président de l'union française de la jeunesse.
Cuissart, inspecteur primaire, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Dreyfus (Ferdinand), ancien député, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Gaufrès, conseiller municipal de Paris, ancien président de la société des chefs d'institutions.
Grosselin, chef du service de la sténographie à la Chambre des députés.
Hérédia (de), député de la Seine, président de l'association philotechnique.
Joseph (le frère), supérieur général de l'Institu des frères des écoles chrétiennes, membre des comités d'admission à l'Exposition deParis 1878.
Lapommeraye (Henri de), homme de lettres, président de l'association polytechnique.
Macé (Jean), sénateur, président de la ligue de l'enseignement.
Maillé, inspecteur primaire honoraire.
Mézières, député de Meurthe-et-Moselle, membre de l'Académie française, professeur à la faculté des lettres.
Puaux (Franck), membre du conseil supérieur des colonies.
Resbecq (E. de Fontaine de), ancien sous-directeur de l'enseignement primaire.
Robertet, chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Schrader (Franz), secrétaire général du club alpin, membre du conseil d'administration de la société de géographie.
Suzanne, fabricant de matériel scolaire.
Trélat (Emile), architecte, professeur au conservatoire national des arts et métiers, directeur de l'école spéciale d'architecture, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Vian, industriel, conseiller général de Seine-et-Oise.

CLASSE 7.

Organisation et matériel de l'enseignemcnt secondaire.

Bailly, chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Baudot (A. de), architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains.
Beaujean, inspecteur de l'Académie de Paris.
Billotte (René), chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Bœswilwald (Emile), architecte de la Sainte-Chapelle, inspecteur général des monuments historiques membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Bos, inspecteur de l'académie de Paris.
Boutan, inspecteur général de l'enseignement secondaire, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Cahen (Albert), vice-président de la société des anciens élèves des écoles d'arts et métiers.
Dupré, inspecteur de l'Académie de Paris.
Gay, chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Girard (J.), proviseur du lycée Condorcet.
Glachant, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Godart (A.), membre du conseil supérieur de l'instruction publique, directeur de l'école Monge, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Grenier, proviseur du lycée Henri IV.
Hardy (L. Amedée), architecte du Gouvernement.
Jacquemart (Paul), ingénieur civil, inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'enseignement technique.
Jourdan (Ed.), ingénieur civil, directeur de l'école des hautes études commerciales.
Lenglier, proviseur du lycée Charlemagne.
Morel, inspecteur de l'Académie de Paris.
Sée (Camille), ancien députe, conseiller d'Etat.
Siegfried (Jacques), membre de la commission permanente du conseil supérieur de l'enseignement technique.
Vaudremer (Joseph-Auguste-Emile), architecte de la ville de Paris, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Zévort, inspecteur général de l'enseignement supérieur, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CLASSE 8.

Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.

Angot (Alfred), météorologiste titulaire au bureau central météorologique.
Arsonval (A. d'), directeur du laboratoire de physique biologique au Collège de France.
Barbe (le général), commandant l'ecole polytechnique.
Becquerel (Henri), ingénieur des ponts et chaussées.
Beudant, doyen de la faculé de droit de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'école libre des sciences politiques, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Cauvet, directeur de l'école centrale des arts et manufactures.
Charmes (Xavier), directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Dreyfus-Brissac (Edmond,), rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'enseignement.*
Gréard (Octave), membre de l'Académie française et de l'académie des sciences morales et politiques, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique.
Hébert, membre de l'Institut, doyen de la faculté des sciences de Paris.
Jaccoud, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
Jannetaz, aide-naturaliste au Muséum.
Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Marie, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce et de l'industrie.
Nénot (H.-P.), architecte de la Sorbonne.
Perrot, membre de l'Institut, directeur de l'école normale supérieure.
Planchon, directeur de l'école supérieure de pharmacie, membre de l'académie de médecine.
Rouché, professeur au conservatoire national des arts et métiers.
Saint-Arroman (Raoul de), secrétaire de la commission des missions scientifiques et littéraires, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CLASSE 9.

Imprimerie et librairie.

Alary, ouvrier typographe, président du conseil des prud'hommes pour les industries diverses.
Barré (R.), directeur de l'association ouvrière de l' Imprimerie nouvelle.
Beraldi, vice-président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat.
Cassigneul (D.), imprimeur.
Chaix (A.), imprimeur-éditeur, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Charpentier (Georges), libraire-éditeur d'ouvrages de littérature.
Delalain (Paul), libraire-éditeur d'ouvrages classiques, président du cercle de la librairie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Desjardins (G.), chef du bureau des archives au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Doniol, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerienationale, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Dupont (Paul), administrateur-directeur de la société anonyme d'imprimerie et de librairie des administrations de chemins de fer.
Durand, éditeur de musique.
Fouret (René), de la maison Hachette et Ce, libraire-éditeur d'ouvrages classiques, littéraires et de luxe, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Gauthier-Villars, libraire-éditeur d'ouvrages scientifiques, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hetzel (Jules), libraire-éditeur d'ouvrages de littérature, d'éducation et de vulgarisation, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Heumann, typographe.
Jezierski, directeur du *Journal officiel.*
Jouaust (D.), imprimeur typographe, libraire des bibliophiles.
Jousset (Gabriel), imprimeur typographe, président de la chambre syndicale des imprimeurs.
Lahure, imprimeur.
Ledely, phototypeur.
Magimel (Edmond), de la maison Didot, libraire-éditeur d'ouvrages d'érudition et de littérature, ancien juge au tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Masson (Georges), libraire-éditeur d'ouvrages classiques et de médecine, membre de la chambre de commerce, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
May (Henri), de la maison Quentin, libraire-éditeur, juge au tribunal de commerce.
Ollendorff (Paul), libraire-éditeur d'ouvrages de littérature et de théâtre.
Plon (Eugène), libraire, éditeur d'ouvrages de littérature, de droit, de voyages et de livres de luxe, ancien président du cercle de la librairie.

CLASSE 10.

Papeterie, reliure, matériel des arts de la peinture et du dessin.

Beraldi (Henri), bibliophile, membre du comité des archives de la marine.
Blancan (Ch.), fabricant d'enveloppes de lettres.
Choquet, fabricant de papiers, président de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment.
Codet (Jean), ancien député, président de l'union des fabricants de papier de France.
Dumont, directeur des papeteries du Marais et de Sainte-Marie, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Engel (père), relieur, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Firmin-Didot (Paul), fabricant de papiers, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.
Fortin (Ch.), papetier-imprimeur et fabricant de fournitures de bureau.
Gratiot (Georges), négociant en papiers, président de la chambre syndicale des marchands de papiers en gros.

Haro (Jules), peintre expert.
Hild, fabricant de cartes en feuilles.
Laroche-Joubert (Edgard), député de la Charente, fabricant de papiers.
Odent (H.), fabricant de papiers, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Vacquerel (Eugène), fabricant de cartons, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Valdempierre, fabricant de cartonnages, vice-président de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, membre du conseil des prud'hommes.

CLASSE 11

Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.

Bapst (Germain), publiciste d'art.
Bonasse-Lebel, éditeur d'estampes et d'objets de piété.
Boussenot (G.), membre du syndicat des graveurs dessinateurs.
Cain (Georges), artiste peintre.
Champenois, imprimeur lythographe, vice-président de la chambre des imprimeurs lithographes de Paris.
Chardon (Charles) aîné, imprimeur en taille douce, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Flandrin (A.), seul teur ornemaniste, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Galland, artiste peintre, directeur des travaux d'art de la manufacture nationale de tapisseries des Gobelins.
Gaulard, graveur en camées.
Gillo (Charles), graveur héliographe.
Grimaud (B.-P.), de la maison Grimaud, Chartier et Marteau, fabricants de cartes à jouer
Lavastre (J.-B.), peintre décorateur du théâtre national de l'Opéra, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Lechevalier-Chevignard, artiste peintre, professeur à l'école nationale des arts décoratifs.
Louvrier de Lajolais, directeur de l'école nationale des arts décoratifs. membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Proust (Antonin), député des Deux-Sèvres, ancien ministre des arts, président de l'union centrale des arts decoratifs, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Rossigneux (Charles), architecte décorateur, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Roty, graveur en médailles.
Valadon (de la maison Boussod et Valadon), éditeur d'ouvrages artistiques.
Vidal (Léon), publiciste, vice-président de la chambre syndicale de la photographie.

CLASSE 12

Épreuves et appareils de photographie.

Audrat, photographe.
Balagny, photographe.
Colson (René), capitaine du génie, attaché à la section technique du génie.
Darlot, opticien, membre du conseil municipal de Paris, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Davanne (A.), président du comité de la société française de photographie, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Fleury-Hermagis, fabricant d'instruments d'optique et de fournitures pour la photographie.
Fribourg (Arthur-Sylvain), chef de bataillon du génie hors cadre. Employé à l'état-major général du ministère de la guerre. (Service géographique.)
Guilleminot, fabricant de produits et appareils pour la photographie, vice-président de la chambre syndicale de la photographie.
Krafft (Hugues), photographe.
Lévy (Georges), photographe, président de la chambre syndicale de la photographie, membre du jury des récompenses de l'exposition d'Anvers 1885.
Poulenc, fabricant de produits chimiques. membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 13

Instruments de musique..

Akermann, gérant de la société ouvrière des facteurs de pianos.
Blondel (de la maison Erard), facteur de pianos.
Boll, fabricant de caisses pour pianos.
Bord, facteur de pianos, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Cavaillé-Coll, facteur de grandes orgues, président de la chambre syndicale des instruments de musique, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Couesnon. ancienne maison Gautrot aîné et Cᵉ, fabricant d'instruments de musique.
Dumoustier de Fredilly (Aubin), chef de bureau au ministère du commerce et de l'industrie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Gand, luthier du conservatoire et de l'Opéra, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Lecomte (Eugène), amateur et collectionneur, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Lion (Gustave), ingénieur des mines, directeur de la maison Pleyel, Wolf et Cᵉ.
Mille, fabricant d'instruments de musique.
Mustel, fabricant d'instruments de musique.
Thibouville-Lamy, fabricant d'instruments de musique, vice-président de la chambre syndicale des instruments de musique, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Thomas (Ambroise), membre de l'Institut, directeur du conservatoire national de musique et de déclamation, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 14

Médecine et chirurgie. — Médecine vétérinaire et comparée.

Berger (Paul), chirurgien des hôpitaux.
Bourneville, député de la Seine, médecin aliéniste des hôpitaux.
Charcot, membre de l'Institut et de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
Charrin, docteur en médecine, chef du laboratoire de pathologie générale de la faculté de médecine.
Chauveau, membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires, professeur au Muséum, d'histoire naturelle.
Collin, fabricant d'instruments de chirurgie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Cornil, sénateur de l'Allier. membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
David, docteur en médecine, directeur de l'école dentaire.
Fournier (Alfred), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
Gosselin, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Goubaux, membre de l'académie de médecine, directeur-professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
Grancher, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
Grandjux (Adrien-Pierre-Leon), vétérinaire principal, membre de la section technique de cavalerie.
Guyon, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Landouzy (L.), professeur agrégé à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.
Lereboullet, ancien professeur agrégé au Val-de-Grâce, rédacteur en chef de la « Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie ».
Liouville (Henri député de la Meuse, médecin des hôpitaux, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Mathieu (Raoul), fabricant d'instruments de chirurgie.
Richet (Charles), directeur de la *Revue scientifique*, professeur agrégé à la faculté de médecine.
Servoles (Jean-Marie), vétérinaire principal, membre de la section technique de cavalerie.
Tarnier, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Trélat (Ulysse), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Verneuil, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.
Vulpian, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'exposition de Paris 1878.

CLASSE 15

Instruments de précision.

Bardoux fils, constructeur d'instruments d'optique.
Becquerel (Edmond), membre de l'Institut, professer au Muséum d'histoire naturelle membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Brunner (Emile), constructeur d'instruments de précision, membre du bureau des longitudes.
Cabanellas (Gustave), ancien officier de marine, ingénieur électricien.
Chappuis, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Cornu (Alfred), membre de l'Institut professeur à l'école polytechnique, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Defforges (Gilbert-Etienne) capitaine breveté au 16ᵉ régiment d'infanterie, détaché à l'état-major général du ministère de la guerre (service géographique).
Ducretet (Ed.), constructenr d'instruments de précision.
Dumoulin-Froment (P.), constructeur d'instruments de précision, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Janssen (J.-C.), membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes, directeur de l'observatoire d'astronomie physique, à Meudon ; membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Laussédat (le colonel), directeur du conservatoire national des arts et métiers, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Manceron (Victor), chef d'escadron, attaché à la section technique de l'artillerie.
Marey, membre de l'Institut, membre de l'académie de médecine, professeur au Collège de France, médecin des hôpitaux.
Mascart, membre de l'Institut, directeur du bureau central météorologique de France, professeur au Collège de France, membre des comités d'admission et du jury des résompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Mouchez (le contre-amiral), membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes, directeur de l'Observatoire de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Nachet (Alfred), constructeur d'instruments d'optique, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Romieux, capitaine de 1ʳᵉ classe du génie, professeur de topographie à l'école d'application du génie et de l'artillerie.
Teisserenc de Bort (L.), météorologiste, adjoint au bureau central météorologique.

CLASSE 16

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie — Topographie. — Modèles. — Plans et dessins du génie civil et des travaux publics.

Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes, ingénieur hydrographe de la marine, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Callandreau (Octave), astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
Cloué (le vice-amiral), ancien ministre de la ma

rine et des colonies, membre du bureau des longitudes.
Delagrave (Charles), libraire-éditeur d'ouvrages classiques, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Erhard, graveur, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Foville (de), professeur au conservatoire national des arts et métiers.
Germain (Adrien), ingénieur hydrographe de la marine, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Grandidier (Alfred), membre de l'Institut, membre des comités d'admissioni et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hatt (Philippe) ingénieur hydrographe de la marine, chef du service des instruments scientifiques au dépôt des cartes et plans de la marine.
Hermant (père), architecte, vice-président de la société centrale des architectes de France.
Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Martinie, contrôleur général de l'administration de l'armée, président de la société de topographie de France.
Maunoir, secrétaire genéral de la société de géographie, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Perrier (le général), membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes, sous-directeur du dépôt de la guerre, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

GROUPE III

CLASSE 17

Meubles à bon marché et meubles de luxe.

Audoynaud, fabricant de chaises.
Beurdeley (A.), fabricant de bronzes et objets d'art, ébénisterie et bois sculptés.
Boison (J.), fabricant de meubles et sièges.
Crépinet (A.), architecte du Gouvernement, architecte de la section française à l'Exposition de Paris 1878.
Damon (E.), fabricant de meubles, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Darcel, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Dasson (Henry), fabricant de bronzes pour ameublement.
Guéret aîné, fabricant de meubles, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
L'Épine (Louis), sculpteur.
Lemoine (H.), fabricant de meubles. sièges, tapisserie, président de la chambre syndicale de l'ameublement, membre de la chambre de commerce, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
L'Hoste père, fabricant de meubles et sièges sculptés, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Meynard, fabricant d'ébénisterie d'art, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Pérol (Félix), fabricant de meubles, adjoint au maire du 12e arrondissement.
Poupin (G.), directeur de l'association ouvrière « l'Ebénisterie générale parisienne ».
Soubrier (Louis), fabricant de meubles, juge au tribunal de commerce, membre du jury, des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.

CLASSE 18

Ouvrages du tapissier et du décorateur.

Caussinus (de la Drôme), mouleur ornemaniste, métallisation du plâtre.
Duval, tapissier decorateur, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Ganay (comte de), vice-président de l'union centrale des arts décoratifs.
Gilbert, sculpteur ornemaniste, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Lameire (Charles), artiste peintre.
Legriel (C.), tapissier décorateur.
Leys, tapissier décorateur.
Loichemolle, marbrier, présieent de la chambre syndicale de la marbrerie.
Parfonry, marbrier.
Penon, tapissier décorateur.
Plaisant, tapissier décorateur, président de la chambre syndicale des tapissiers.
Verrebout (Auguste), fabricant de meubles d'église.

CLASSE 19

Cristaux; verreries et vitraux.

Appert (Léon), verrier, fabricant de verres pour optique et de verres de couleur.
Balliman, négociant, président de la chambre syndicale des verres à vitres, juge suppléant au tribunal de commerce.
Brocart, fabricant d'émaux, sur verre.
Clémandot (Louis), ingénieur civil, membre des comité d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Didron. fabricant de vitraux membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition do Paris 1870.
Feil, verrier, constructenr d'objectifs astronomiques.
Landier, manufacturier, directeur des cristalleries de Sèvres et Clichy réunies.
Luynes (Victor de), professeur au conservatoire national des arts et métiers, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Maës (G.), manufacturier, président de la chambre syndicale des fabricants de cristaux et verreries, membre de la chambre de commerce, membre de la commission permante des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Oudinot (Eug.), peintre sur verre, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Renard (Léon), député du Nord, administrateur de verreries, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Rose (A.), manufacturier, directeur du dépôt des cristalleries de Baccarat.
Rousseau, fabricant de faïences d'art, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 20

Céramique.

Boulenger (H.), fabricant de faïences, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Deck (Th.), fabricant de faïences d'art, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Dubreuil (Alfred). président de la chambre de commerce de Limoges.
Empereur (Paul), ingénieur civil.
Gastellier, député de Seine-et-Marne, président de l'Union céramique et chaufournière de France.
Guilbert-Martin, mosaïste.
Guillaume (E.); architecte du Gouvernement, architecte des palais du Louvre et des Tuileries.
Hache (Ad.), fabricant de porcelaines.
Lauth (Ch.), chimiste, directenr de la manufacture nationale de Sèvres, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878 et membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Lœbnitz, fabricant de faïences.
Pillevuyt, fabricant de porcelaines, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Redon (M.), fabricant de porcelaines.
Soyer (Paul), vice-president de « l'Union céramique. »
Thierry (G.), fabricant de porcelaines, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Vogt (Georges), chef des travaux chimiques à la manufacture nationale de Sèvres.

CLASSE 21

Tapis, tapisserie et autres tissus d'ameublement.

Badin, administrateur de la manufacture nationale de tapisseries de Beauvais.
Boyer, fabricant d'étoffes pour meubles.
Croue fils, fabricant de tissus d'ameublement.
Davoust, fabricant de toiles cirées, membre du conseil municipal de Paris, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Defosse (de la maison Braquenié et Cie), tapissier pour ameublements.
Duplan, ancien manufacturier, tapisseries et soiries, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Gerspach, administrateur de la manufacture nationale de tapisseries des Gobelins, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Legrand (Victor), fabricant d'étoffes pour ameublements, juge suppléant au tribunal de commerce.
Louvet (Henri), ancien fabricant d'étoffes pour ameublements.
Muntz (Eugène), bibliothécaire à l'école des beaux-arts.
Quénardel, fabricant de cuirs artistiques pour ameublements.
Thierry-Mieg, fabricant de tissus imprimés pour ameublements, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Tresca, fabricant de tissus pour ameublements, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.

CLASSE 22

Papiers peints.

Bezaul, fabricant de papiers peints, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Desfossé père, fabricant de papiers peints, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Follot (Félix), fabricant de papiers peints, membre du jury des récompenses aux evpositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Hoock, fabriccnt de papiers peints.
Jouanny, fabricant de papiers peints.
Leroy (Isidore) père, fabricant de papiers peints, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Numa-Morel, fabricant d'enseignes, président de la chambre syndicale das enseignes et stores.
Pacon (Victor), fabricant de papiers peints, président de ia chambre syndicale des fabricants de papiers peints.
Villeneuve (E.), fabricant de papiers de fantaisie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 23

Coutellerie.

Cardeilhac, père, fabricant de coutellerie-orfèvrerie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Galante, fabricant d'instruments de chirurgie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878 et membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Languedoc, fabricant de coutellerie.
Piault (Jules), fabricant de coutellerie, membre de la chambre de commerce, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Thinet, fabricant de coutellerie fine et ordinaire.
Transon, fabricant de coutellerie en gros.
Vitry, fabricant de coutellerie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 24

Orfèvrerie

Chenaillier (Henri), ancien orfèvre, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Christofle, fabricant d'orfèvrerie, d'argenture et de galvanoplastie.
Fannières, orfèvre.
Fray, fabricant d'orfèvrerie, membre des comités d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Froment-Meurice, orfèvre, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Mégemond, orfèvre.
Odiot, fabricant d'orfèvrerie, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Poussielgue-Rusand, fabricant d'orfèvrerie religieuse, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Trioullier, fabricant d'orfèvrerie religieuse.

CLASSE 25

Bronzes d'art, fontes d'art diverses, métaux repoussés

Barbedienne, fabricant de bronzes et objets d'arts, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de bronzes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Colin (E.), fabricant de bronzes d'art et d'ameublement, vice-président de la chambre syndicale des fabricants de bronzes.
Durenne (A.), fabricant de fonte d'art, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Fould (Léon), négociant-commissionnaire, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Gagneau (J.), fabricant de bronzes, président de la chambre syndicale des fabricants de bronzes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Houdebine, fabricant de bronzes, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Lerolle, fabricant de bronzes et objets d'art.
Monduit, père, ancien manufacturier, fabricant de plombs d'art et cuivres repoussés, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Ranvier, fabricant de zincs et bronzes d'art, président de la chambre syndicale du bronze imitation (zinc d'art), membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Servant (G.), expert en bronzes et objets d'art, Membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Thiébault (Jules), fabricant de bronzes d'art et d'ameublement.

CLASSE 26

Horlogerie

Collin, ancien fabricant d'horlogerie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Diette, fabricant d'horlogerie.
Drocourt (Alfred), fabricant d'horlogerie.
Fenon, constructeur de chronomètres, horloger de l'Observatoire de Paris.
Garnier (Paul), fabricant d'horlogerie, vice-président de la chambre syndicale de l'horlogerie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Henry-Lepaute (Paul), fabricant d'horlogerie.
Leroy (Théodore), constructeur de chronomètres pour la marine de l'Etat.
Rédier (Ch.), fabricant d'horlogerie.
Rodanet (H.), fabricant d'horlogerie, membre de la chambre de commerce, directeur de l'école d'horlogerie de Paris, président de la chambre syndicale de l'horlogerie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Saunier (Claudius), fabricant d'horlogerie, rédacteur en chef du journal *l'horlogerie*, vice-président de la chambre syndicale de l'horlogerie, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1778.
Savoye (C.), ancien fabricant de montres à Besançon, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878

CLASSE 27

Appareils et procédés de chauffage. — Appareils et procédés d'éclairage non électrique

Allez (Adrien), manufacturier, fabricant de fourneaux et appareils de chauffage, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Beau (H.) (de la maison Beau et Bertrand-Taillet), fabricant de bronzes d'éclairage.
Beudin (Gustave), ingénieur, directeur du service technique de la compagnie générale des allumettes chimiques.
Beynet, ancien fabricant d'appareils de chauffage et d'éclairage au gaz, président de la chambre syndicale de l'éclairage et du chauffage par le gaz.
Geneste (Eugène), ingénieur civil, constructeur d'appareils de chauffage, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Lacarrière, fabricant de bronzes et d'appareils d'éclairage.
Langlois, président de la chambre syndicale de la fumisterie, chauffage et ventillation.
Muller (Emile), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Ser (L.), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.

CLASSE 28

Parfumerie

Chouët (A.), (de la maison du docteur Pierre), ancien juge au tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Amsterdam 1883.
Coudray (Edmond), fabricant de parfumerie et savons.
Gallet père (de la maison Roger et Gallet), fabricant de parfumerie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Guerlain (Aimé), fabricant de parfumerie, vice-président de la chambre syndicale des parfumeurs, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Lecaron (de la maison Gelle), fabricant de parfumerie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Lhote, chef du laboraloire du cours de chimie générale au conservatoire national des arts-et-métiers, expert près les tribunaux.
Piver, fabricant de parfumerie, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Prot (Paul) (de la maison Lubin), fabricant de parfumerie
Raynaud (A.), fabricant de parfumerie.

CLASSE 29

Maroquinerie, tabletterie vannerie et brosserie

Amson (G.), fabricant d'articles de Paris.
Boudinet, fabricant de vannerie.
Cahen, fabricant de brosses.
Carré, ancien négociant, maire d'Enghien-les-Bains.
Dupont (E.), fabricant de brosserie fine et tabletterie, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Giraudon (S.), fabricant de maroquinerie de luxe, président de la chambre syndicale de la maroquinerie et gainerie.
Leruth, fabricant de necessaires.
Masson, tabletier.
Maurey-Deschamps, fabricant de brosserie fiue, président de la chambre syndicale de la brosserie.
Moreau-Vauthier (Augustin), statuaire et sculpteur sur ivoire.
Pierrat (D.), fabricant de peignes, président de la chambre syndicale de la tabletterie.
Pitet (aîné), fabricant de brosses et pinceaux.
Schloss (Adolphe), négociant-commissionnaire, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Sormani (Paul), fabricant de maroquinerie.
Tarbouriech-Nadal fils, négociant-commissionnaire, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Thiébault, membre du syndicat des ouvriers portefeuillistes-maroquiniers.

GROUPE IV

CLASSE 30

Fils et tissus de coton

Berger (Casimir), manufacturier, fabricant de fils et tissus de coton, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membres des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Cocquel, fabricant de tissus.
Descat, fabricant de fils et tissus de coton à Amiens.
Dupuis-Putois, fabricant de rouennerie et doublures en gros.
Greilou (H.), négociant, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Hugues (Emile), fabricant de tissus de coton.
Méline, député des Vosges, ancien ministre de l'agriculture.
Meslier (Ferdinand), ancien fabricant de calicots pour meubles et doublures.
Paraf (Gustave), fabricant de tissus.
Ponnier, fabricant de tissus de coton, membre de la commission permanente de valeurs en douanes, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Roy (G.), fils, fabricant de tissus de coton.
Sédillot (Ch.), fabricant de calicots et percales, ancien juge suppléant au tribunal de commerce.
Troullier (de la maison David, Troullier et Adhemar), négociant en articles de Tarare, Saint-Quentin et Alsace, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission a l'Exposition de Paris 1878.
Waddington (Richard), manufacturier, député de la Seine-Inférieure.

CLASSE 31

Fils et tissus de lin, chanvre, etc.

Casse (J.), fabricant de linge de table, rideaux, guipures et velours pour ameublement.
Hovyn, fabricant de toiles fines.
Le Blan (Julien), filateur, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Levesque (Charles), fabricant de toiles.
Magnier, négociant, membre de la chambre de commerce, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Saint (Ch.), fabricant de tissus, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'exposition de Paris 1878.
Simonnot-Godard, négociant, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Trystram, député du Nord.
Widmer, manufacturier, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 32

Fils et tissus de laine peignée. — Fils et tissus de laine cardée

Balsan (Auguste), manufacturier, ancien député, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Baudot, négociant en draps, maire du 1er arrondissement.
Bréant (Eugène), fabricant de châles, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Cousin, vice-président de la chambre syndicale de la draperie.
Dannet (Georges), manufacturier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et à l'exposition d'Anvers 1885.
Dauphinot, sénateur de la Marne, membre de la chambre de commerce de Reims, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Gaussen (Maxime), ancien fabricant, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Grandgeorge, fabricant de tissus, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.
Hamelle-David, manufacturier.
Huot (Jules) (de la maison David et Huot), fabricant de lainages et cachemires, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.
Leclerc, négociant en draps, membre du conseil municipal de Paris, président de la chambre syndicale de la draperie.
Legrand (Léon), fabricant de Tissus, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Levallois (de la maison Levallois et Debon), fabricant de lainages et nouveautés, président de la chambre syndicale des tissus et nouveautés, membres des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Montagnac (Lucien de), fabricant de draps.
Sieber (H.-A.) de la maison Seydoux et Sieber), fabricant de lainages.
Talamon (F.), négociant en draps, président de la chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Thezar (A.), négociant-commissionnaire en draps, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.

CLASSE 33

Soies et tissus de soie

Arbelot (de la maison Marcilhacy, Arbelot et Ce), négociant en soieries, draps et lainages, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Dupont (Eugène), négociant en soieries, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Germain (Léopold) (de la maison Germain, Roux et Lavigne), négociant en soies grèges et ouvrées, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, président de la chambre syndicale des soies.
Hamelin, fabricant de soies teintes et écrues, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Hatet, ancien négociant en draperies, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, expert du ministère du commerce.
Hecht (Etienne) (de la maison Hecht et Lilienthal, de Lyon), négociant-commissionnaire.
Hervieu (de la maison Hervieu, Potard, Boucher, Neveu et Ce), négociant en étoffes et rubans de soie.
Louvet (Eugène), fabricant de soieries, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Raimon, fabricant de rubans, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Rondot (Natalis), membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Sevene, président de la chambre de commerce de Lyon, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Tabourier, négociant en étoffes de soie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 34

Dentelles, tulles, broderies et passementeries

Biais aîné, fabricant d'ornements d'églises, vice-président de la chambre syndicale des dentelles, tulles et blondes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Binot, fabricant de passementerie.
Blazy (L.-P.), fabricant de tapisseries et d'ouvrages à la main.
Damay (Charles-Henry), officier d'administration de 2e classe du service de l'habillement et du campement.
Dieutegard (Ernest), fabricant de passementeries, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Heuzey (de la maison Lecomte), fabricant de dentelles.
Langlois, fabricant de passementeries et de boutons.
Laporte, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures.
Lefebure (E.), fabricant de dentelles et blondes.
Lepeltier, fabricant de guipures et dentelles, vice-président de la chambre syndicale des dentelles, tulles et blondes.
Loiseau (A.), fabricant de dentelles, président de la chambre syndicale des dentelles, tulles et blondes.
Moch (Camille), fabricant de dentelles.

CLASSE 35.

Articles de bonneterie et de lingerie. — Objets accessoires du vêtement

Bacot (Raymond) (de la maison Bapterosses), fabricant de boutons et perles, ancien ingénieur des constructions navales, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Boussard (F.), fabricant de gants, président honoraire de la chambre syndicale de la ganterie et des peaux pour gants, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Corbière (Ernest) (de la maison Lepetit-Charollet), fabricant de lingerie.
Depasse-Laridan, fabricant de bonneterie, président de la chambre syndicale de la bonneterie.
Emile (Anatole), coupeur-chemisier.
Falcimaigne (Ch.), fabricant de parapluies.
Farcy, fabricant de corsets, président de la chambre syndicale des corsets.
Gilbert Breton (E.), fabricant de lingerie, président de la chambre syndicale de la lingerie.
Hayem (Julien), fabricant de chemises et cols-cravates, président de la chambre syndicale de la chemiserie en gros pour hommes, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Hugot (V.), fabricant d'éventails, président honoraire de la chambre syndicale des tabletiers, juge suppléant au tribunal de commerce.
Klotz (Eugène), fabricant de cravates, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Loroue (Abel), fabricant de chemises, cols et cravates, président de la chambre syndicale des chemisiers, cols et cravates.
Parent, fabricant de boutons, président de la chambre syndicale de la passementerie.

CLASSE 36

Habillement des deux sexes

Bessand (Paul), manufacturier, vêtements confectionnés.
Danglehem (Horace), président de la société industrielle de Saint-Quentin.
Ducher, tailleur pour hommes.
Fanien, fabricant de chaussures, ancien député, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Ferrand (Paul), membre du syndicat des ouvriers chapeliers.
Galloyer, fabricant de chaussures sur mesure.
Guillaumou, député du Rhône.
Haas, fabricant de chapeaux de paille, feutres et casquettes, membre de la chambre de commerce, président de la chambre syndicale de la chapellerie, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hattat, fabricant de chaussures, membre du conseil municipal de Paris.
Hériot, directeur des magasins du Louvre.
Hiélard (L.), négociant en plumes pour parures, membre de la chambre de commerce, président de la chambre syndicale des fleurs, plumes et modes.
Jumelle, vice-président de la chambre syndicale de la passementerie.
Leduc, fabricant de chapeaux, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Lévy (Ernest), négociant-commissionnaire, juge au tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Muzet (Alexis), membre du conseil municipal de Paris, président du syndicat général de l'union des chambres syndicales, président du conseil des prud'hommes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Plassard, directeur des magasins du Bon-Marché.
Tirard, fabricant de chapeaux.
Toussaint (Dieudonné), directeur de l'association générale des ouvriers tailleurs.
Touzet (Henri), fabricant de chaussures, président de la chambre syndicale des fabricants et négociants de chaussures en gros, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Vivier (Joseph), tailleur pour enfants, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Worth (Gaston), fabricant de nouveautés confectionnées, président de la chambre syndicale de la couture et confection pour dames.

CLASSE 37

Joaillerie et bijouterie.

Achard (E.), joaillier, président de la chambre syndicale des négociants en diamants.
Aucoc (Louis), fils, fabricant bijoutier, ancien vice-président de la chambre syndicale de la joaillerie.
Bapst (Paul), joaillier.
Boucheron (F.), joaillier, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Decle, bijoutier-chaîniste, président du groupe des fabricants bijoutiers.
Fouquet (Alphonse), fabricant bijoutier-joaillier diamantaire.
Labie, bijoutier en doublé, président des comptoirs d'échantillons de la bijouterie.
Marret, joaillier bijoutier-orfèvre, président de la chambre syndicale de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Martial Bernard, membre de la chambre de commerce, président honoraire de la chambre syndicale de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Murat, bijoutier en doublé, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Piel (A.), bijoutier en doré, président de la chambre syndicale de la bijouterie d'imitation, membre du conseil des prud'hommes, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.

Soufflot (Paul-Justin), bijoutier-joaillier, juge suppléant au tribunal de commerce.

CLASSE 38

Armes portatives. — Chasse.

Bauret (Jules-François-Joseph), capitaine à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint à la section technique de l'artillerie (service des armes portatives).

Bonini, capitaine instructeur à l'école normale de gymnastique.

Bonnelle, capitaine au 31e rég. d'infanterie.

Debertrand (de la maison Lochet et Debertrand), fabricant de colliers et articles de chasse.

Gastinne-Renette, arquebusier, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Gévelot, (de la société anonyme française des munitions de chasse, de tir et de guerre), député de l'Orne, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Gras (le colonel), inspecteur des manufactures d'armes au dépôt central de l'artillerie.

Guise, capitaine au 36e régiment d'infanterie.

Joubert (Laurent-Victor-Adolphe), capitaine d'infanterie, detaché à la section technique d'infanterie au ministère de la guerre.

Maurouard, directeur des poudres et salpêtres.

Myszkowski (Charles-Constantin), capitaine à l'état-major particulier de l'artillerie, adjoint au 2e bureau de la 3e direction au ministère de la guerre.

Riéger (Henri), fabricant d'armes.

CLASSE 39

Objets de voyage et de campement

Brochard (Ed.), fabricant de nécessaires et trousses de voyage, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Chenue, emballeur de meubles et objets d'art, attaché aux musées nationaux.

Constant (Etienne-Louis), officier d'administration de 2e classe du service de l'habillement et du campement.

Dupuy, président de la chambre syndicale des emballeurs.

Froquet, sellier pour articles de chasse.

Gobron, administrateur délégué de la société générale de fournitures militaires, député des Ardennes.

Guilloux, fabricant de tentes et objets de campement.

Paris (C.), emballeur pour glaces et objets d'art, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Sriber (Alph.), manufacturier, président de la chambre syndicale du caoutchouc et toiles cirées, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 40

Bimbeloterie.

Chauvin (de la maison Quérat et Chauvin), fabricant de jouets, président de la chambre syndicale des fabricants de jouets.

Derolland, fabricant de jouets en caoutchouc.

Jullien, fabricant de bimbeloterie, tabletterie et jeux, président de la chambre syndicale de la bimbeloterie.

Jumeau (Emile), fabricant de poupées.

Mercier (H.), fabricant de jouets.

Péan (Charles), fabricant de jouets, président de l'union des fabricants de jouets, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.

Sevette, fabricant de jouets.

Steiner, ancien fabricant de jouets et bébés mécaniques.

GROUPE V

CLASSE 41

Produit de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

Arbel (Lucien), sénateur de la Loire, maître de forges à Rive-de-Gier, membre des comités d'installation à l'Exposition de 1878.

Boutan, ingénieur au corps des mines.

Chenailler, constructeur-mécanicien.

Daubrée, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Delaville le Roux (P.), ingénieur civil, vice-président du comité d'administration de la compagnie des mines de la Grand'Combe, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Evrard (Alfred), ingénieur civil, directeur des forges de Châtillon-Commentry, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Friedel, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences, conservateur des collections minéralogiques à l'école nationale supérieure des mines, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de 1878.

Fuchs (E.), ingénieur en chef au corps des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines.

Gignou (E.), entrepreneur serrurier, président de la chambre syndicale des entrepreneurs serruriers, membres du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.

Hallopeau (A.), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, chef du service central du matériel et du contrôle à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Laveissière (E.), négociant en métaux, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.

Lépine, directeur de la société de laminage du nickel.

Lhéritier, chef de bataillon, chef du génie à Montrouge.

Loustau (Gustave), ingénieur civil, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Mallard, inspecteur général des mines, professeur à l'ecole nationale supérieure des mines.

Mangin, directeur de l'association des ouvriers en limes.

Martelet, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la société des forges et aciéries de Denain, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Ménard-Dorian, député de l'Hérault, maître de forges.

Meyer (Ferdinand), ancien élève de l'école polytechnique, courtier-expert en métaux.

Mignon, ingénieur civil, membre de la chambre de commerce, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Nivoit (E.), ingénieur en chef au corps des mines, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

Oeschger père, négociant en métaux.

Salmon (Edouard), négociant en fers, ancien juge au tribunal de commerce.

Selle (de), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.

CLASSE 42

Produits des exploitations et des industries forestières

Chambrelent, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

Gabé, directeur de l'administration des forêts au ministère de l'agriculture.

Gallien-Valléry, tanneur, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Maupâté, négociant, président de la chambre syndicale des charbons de bois.

Mérandon, conservateur des forêts.

Ouvré (André), négociant en bois de charpente et bois à brûler, membre de la chambre de commerce, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Pingault, négociant, président de la chambre syndicale des bois à brûler.

Poupinel, négociant, président de la chambre syndicale des bois de sciage et d'industrie.

Samson, négociant en matières tannantes, juge suppléant au tribunal de commerce.

Serval, inspecteur général des forêts.

Tassy, ancien professeur à l'institut agronomique, membre de la société nationale d'agriculture, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Viguès fils, négociant, président de la chambre syndicale des bois des îles.

CLASSE 43

Produits de la chasse. — Produits, engins et instruments de la pêche et des cueillettes.

Bresson (Jean), négociant en pelleteries, président de la chambre syndicale de la fourrure et pelleterie, juge au tribunal de commerce.

Calvet, ancien préfet, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Chapal (Léonard), négociant en pelleteries.

Cherville (de), homme de lettres, rédacteur au journal le *Temps*.

Clermont (Herman de), négociant en fourrures, et poils de chapellerie, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.

Daubrée (L.-A.-L.), inspecteur des forêts, chef du personnel, de la comptabilité et du matériel de la direction des forêts.

Devismes, négociant en éponges, maire du 10e arrondissement, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Edwards (Alphonse-Milne), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

Jacques, sénateur d'Oran.

Moriceau (G.), fabricant d'ustensiles pour la pêche et la chasse, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.

Puton, directeur de l'école forestière.

Renault (Alfred), fabricant de brosserie, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Rennes (A.-J.-M.), fabricant de brosserie.

Révillon (Théodore), négociant en fourrures.

Sarrasin (E.), fabricant de matières premières pour la tabletterie, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Sédillot, conservateur des forêts au ministère de l'agriculture.

Sée, inspecteur général des forêts.

Servant (A.), négociant en pelleteries et fourrures, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 44

Produits agricoles non alimentaires

Belhomme, ingénieur de la manufacture des tabacs.

Chevrier, chimiste, pharmacien de 1re classe.

Frémy, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle.

Lecouteux (E.), président de la société nationale d'agriculture de France, professeur au conservatoire national des arts et métiers, professeur à l'institut national agronomique, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Sciama (Jules), agriculteur, ancien ingénieur en chef au canal de Suez.

Tellier, président de la société des agriculteurs du Nord.

CLASSE 45

Produits chimiques et pharmaceutiques

Armet de Lisle, de la société du traitement des quinquinas.

Barbe, député de Seine-et-Oise, administrateur délégué de la société générale pour la fabrication de la dynamite.

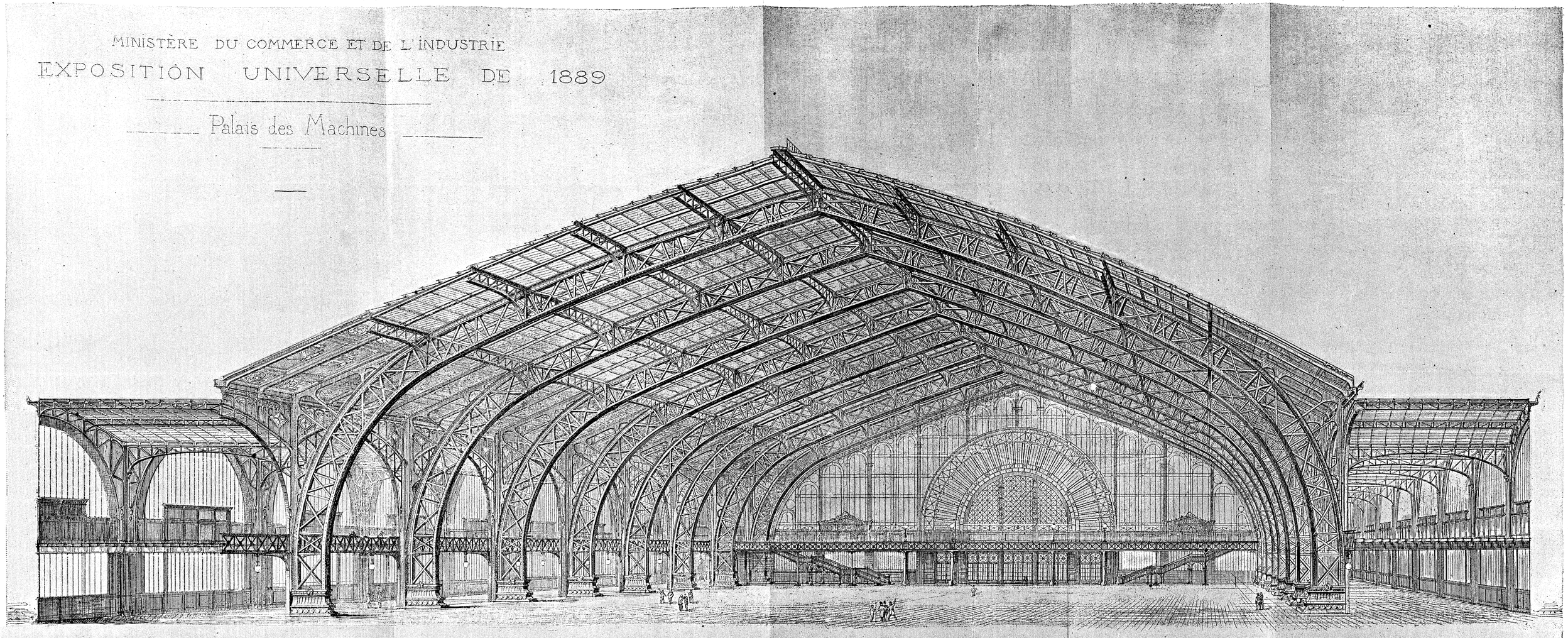
Blouet (A.), fabricant de gélatines, colles et huiles, membre de la chambre de commerce.

Bonnard (de) (de la maison Coigniet et Ce), ingénieur civil.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Palais des Machines



Février 87

Dutert

Chiris (Léon), sénateur des Alpes-Maritimes.
Clermont (Ph. de), sous-directeur du laboratoire d'enseignement chimique à la Sorbonne, conservateur de la collection de chimie à l'école polytechnique, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Debray, membre de l'Institut.
Dehaynin (Félix), membre de la chambre de commerce, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Gernez (D.), professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Gicquel (A.), pharmacien de 1re classe.
Guibal (C.), fabricant de caoutchouc, ancien président de la chambre de commerce, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hardy (Ernest), chef des travaux chimiques de l'académie de médecine, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Houët, fabricant de couleurs et vernis, juge suppléant au tribunal de commerce, président de la chambre syndicale des couleurs et vernis.
Kolb (Jules), administrateur-délégué de la société anonyme des manufactures des produits chimiques du Nord, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Lindet, chef de laboratoire des cours de chimie industrielle au conservatoire des arts et métiers.
Linget, ingénieur civil des mines, fabricant de glycérine.
Masson (Nicolas-Victor), pharmacien-major de 1re classe, attaché à la direction du service de santé.
Naquet, sénateur de Vaucluse.
Péligot (E.), membre de l'Institut, professeur au conservatoire des arts et métiers, directeur des essais de la monnaie, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Poirrier (A.), industriel, membre de la commission permanente des valeurs en douane, président de la chambre de commerce, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Riche (Alfred), membre de l'académie de médecine, professeur à l'école supérieure de pharmacie, essayeur au laboratoire de l'Hôtel des monnaies, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Scheurer-Kestner, sénateur, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Troost, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Vée (A.), droguiste, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Wurtz (Frédéric), chimiste, pharmacien de 1re classe.

CLASSE 46

Procédés chimiques de blanchiment de teinture, d'impression et d'apprêt.

Chappat (Ferdinand), teinturier sur étoffes.
Chartier (Alex.), fabricant de rouenneries et lainages en gros, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Cordier, sénateur, manufacturier, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Deverly (Emile), apprêteur à Saint-Quentin.
Esnault-Pelterie, négociant en tissus.
Guillaumet (Léon), teinturier sur étoffes, président de la chambre syndicale de la teinture, apprêts et blanchiment, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Journé, négociant en doublures de coton, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Persoz (J.), directeur de la condition des soies et laines à la chambre de commerce de Paris, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Raffard (Paul), négociant-commissionnaire, juge au tribunal de commerce, membre de la commission des valeurs en douanes, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Schutzenberger, professeur au collège de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Vallet (Louis-Romain-Alexandre), fabricant de tissus de laines écrues, ancien juge au tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.

CLASSE 47

Cuirs et peaux

Bourgoin (G.-H.), fabricant de peaux pour gants, fabricant de gants.
Combes (A.), fabricants de peaux de chevreau.
Dufort, peaussier, veaux et chevreaux pour chaussures, président de la chambre syndicale des mégissiers.
Durand (Henri), tanneur, fabricant de cuirs, peaux chamoisées et dégras.
Faure (Félix), négociant en cuirs et peaux, député de la Seine-Inférieure, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Floquet père, fabricant de peaux teintes et maroquinées.
Fortier-Beaulieu (Ad.), tanneur, ancien membre de la chambre de commerce, président de la chambre syndicale des cuirs et peaux, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Grebert-Borgnis, fabricant de fourrures.
Gruhier, trésorier de l'union des chambres syndicales ouvrières de France, ouvrier fourreur.
Guillou (Marius), fabricant de peaux de chèvres pour chaussures.
Hugo (E.), fabricant de cuirs vernis pour chaussures, sellerie et carrosserie.
Marcelot (Léon), tanneur et corroyeur de cuirs et peaux pour chaussures.
Poullain (Ch.), tanneur et corroyeur pour sellerie, courroies et peaux pour cordes et filatures.

GROUPE VI

CLASSE 48

Matériel de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

Carnot, ingénieur en chef au corps des mines, inspecteur à l'école nationale supérieure des mines, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Castel, inspecteur général des mines, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer.
Cumenge, ingénieur en chef au corps des mines.
Deligny, ingénieur civil, membre du conseil municipal de Paris.
Dru (Léon), ingénieur-mécanicien.
Jordan, ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Ledoux (Ch.), ingénieur en chef au corps des mines, ingénieur-conseil de la compagnie des mines d'Anzin, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lenicque, ingénieur civil (de la maison Jacométry et Lenicque).
Létrange (L.), négociant en métaux, président de la chambre syndicale des métaux.
Lippmann (Edouard), ingénieur civil.
Lodin, ingénieur au corps des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines.
Luuyt, inspecteur général des mines, directeur de l'école nationale supérieure des mines, membre du conseil général des mines, membre du comité d'exploitation technique des chemins de fer, membre de la commission centrale des machines à vapeur.
Olry, ingénieur en chef au corps des mines, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Parran, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la compagnie des minerais de fer magnétique de Motka-el-Hadid.
Petitjean, administrateur de la société anonyme des houillères et fonderies de l'Aveyron, à Decazeville.
Schneider (Henri), ingénieur civil, maire du Creusot, directeur de la société des houillères, forges, aciéries et ateliers de constructions du Creusot.
Secrétan (E.), administrateur-directeur de la société industrielle et commerciale des métaux.
Wurgler, ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.

CLASSE 49.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.

Albaret, constructeur de machines agricoles, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Chabrier (Ernest), ingénieur civil, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Comberousse (Ch. de), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures et au conservatoire national des arts et métiers, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Debize, ingénieur en chef du service central des constructions à la manufacture nationale des tabacs.
Decauville (Paul), ingénieur.
Demontzey, inspecteur général des forêts.
Durand-Claye, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service des égouts de la ville de Paris, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées et à l'école nationale des beaux-arts, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hervé Mangon, membre de l'Institut, ancien ministre de l'agriculture, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Marchais, ingénieur chimiste de l'agence centrale des agriculteurs de France.
Risler, directeur de l'institut national agronomique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Tresca (Alfred), professeur à l'école centrale des arts et manufactures et à l'institut national agronomique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 50

Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires.

Barier, ingénieur attaché au moulin de la manutention militaire du quai de Billy.
Boire (Emile), ingénieur civil, administrateur de la sucrerie de Bourdon.
Calmettes, ingénieur, directeur de la raffinerie et de la glucoserie Gallet, Gibout et Cie.
Champonnois, membre de la société nationale d'agriculture.
Claudon (Gustave), négociant distillateur, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.
Desprez (Florimond), agriculteur.
Egrot, chaudronnier-constructeur, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris, 1878.
Fouquet, fabricant de sucre, ancien député, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Girard (Aimé), professeur au conservatoire national des arts et métiers, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hignette, ingénieur-constructeur, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Joulie, pharmacien en chef de la maison municipale de santé.
Laîné, directeur de la société des moulins de Corbeil.
Lombart, ancien fabricant de chocolat, vice-président de la chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs, membre des comités

d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Millot, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon.
Rouart (Henry), ingénieur civil, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Savary, distillateur.

CLASSE 51

Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie.

Berendorf (E.), constructeur de machines et appareils pour tanneries, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Camus (Em.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la compagnie parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Deutsch (Henry) raffineur d'huiles minérales et végétales.
Ellissen (Albert), ingénieur civil, administrateur de la compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger.
Genevoix, directeur-gérant de la pharmacie centrale.
Grimaux (Edouard), professeur de chimie à l'école polytechnique, professeur à l'institut national agronomique, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Grimet, fabricant de produits chimiques.
Jungfleisch (Emile), professeur à l'école supérieure de pharmacie, membre de l'Académie demédecine, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lebon (E.), ingénieur civil, directeur de la compagnie centrale d'éclairage par le gaz, président de la société technique de l'industrie du gaz, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Le Chatelier, ingénieur au corps des mines, adjoint au directeur du laboratoire de l'école nationale supérieure des mines.
Limousin (S.), pharmacien, président de la Chambre syndicale de la pharmacie, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lutz (Georges), fabricant d'outils pour tanneurs et corroyeurs.
Morane jeune, ingénieur-mécanicien, ancien maire du 13e arrondissement, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Perret (Michel), administrateur de la société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobin, Chauny et Cyrey.
Petit (Charles), administrateur de la stéarinerie française (bougie du Phénix), ancien juge au tribunal de commerce.
Truelle (L.), ancien négociant en produits chimiques et pharmaceutiques, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Vincent (Camille), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.

CLASSE 52

Machines et appareils de la mécanique générale

Bougault (Alfred), ingénieur civil, sous-directeur de la société anonyme des anciens établissements Cail.
Boulet, ingénieur-mécanicien, vice-président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.
Bourdon (Edouard), ingénieur civil, constructeur-mécanicien, membre du jury des recompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Bussières (Alfred), chef de bataillon du génie, attaché à la section technique du génie, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Camelinat, député.
Chaligny, ingénieur civil, constructeur mécanicien.
Collet (A.), directeur de la societé anonyme des générateurs inexplosibles système Collet.
Crozet-Fourneyron, député de la Loire.
Delaunay (de la maison Belleville et Cie), constructeur de générateurs à vapeur.
Domange (A.), fabricant de courroies de transmission.
Duval, directeur général de la compagnie de Fives-Lille.
Farcot (Joseph), constructeur de machines à vapeur, membre de la commission centrale des machines à vapeur, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Féray (Léon), ingénieur civil, constructeur de moteurs hydrauliques, membre du conseil de perfectionnement de l'école centrale des arts et manufactures.
Hirsch (J.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur au conservatoire national des arts et métiers et à l'école nationale des ponts et chaussées, membre des comiiés d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Imbert (Louis), député de la Loire,
Lavalley, sénateur du Calvados.
Léauté, ingénieur des manufactures de l'Etat, directeur des études de l'école Monge.
Lecouteux père, ingénieur civil, constructeur-mécanicien.
Liébaut (Arthur), de la société centrale de construction de machines, ingénieur civil, président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lévy (Michel), ingénieur en chef au corps des mines, membre de la commission centrale des machines à vapeur.
Marotel, président du syndicat des contre-maîtres des industries métallurgiques.
Piat (A.), fondeur-mécanicien, membre des comitée d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Plichon (Edouard), fondeur en fer, vice-président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.
Renard (Marie-Joseph-Paul-Théodore), capitaine à l'état-major particulier du génie, employé à l'état-major général du ministre, service de l'aérostation militaire. — Etablissement de Chalais.
Richard (Gustave), ingénieur civil, directeur de la societé des constructions mécaniques spéciales.
Souchet, chauffeur-conducteur.
Tissandier (Gaston), aéronaute et publiciste.

CLASSE 53

Machines-outils

Bariquand (Emile), ingénieur-constructeur, membre des comités d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Bouhey, constructeur-ingénieur, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Contrest", chef d'escadron, directeur de l'atelier de construction de Puteaux.
Delahaye (Victor), ouvrier mécanicien.
Elwell, (T.), ingénieur civil, constructeur-mécanicien.
Kern (Emile), ingénieur civil.
Larrivet, chef de bataillon, commandant l'écele du génie de Versailles.
Léon, ingénieur principal du matériel à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Mathias (Ferdinand), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord.
Mounier, chef d'escadron à la section technique de l'artillerie.
Palmade, capitaine de 2e classe du génie, inspecteur des études à l'école polytecnique.
Pernolet (Arthur), député du Cher, ingénieur civil, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Pihet (Auguste), président honoraire de la chambre syndicale des mécaniciens, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 54.

Matériel et procédés du filage de la corderie.

Bessonneau, fabricant de cordes et cordages.
Cartier (de la maison Cartier Bresson), ingénieur civil.
Claude, manufacturier, sénateur des Vosges, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Féray (Arthur), manufacturier, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Fouinat (Charles), fabricant de câbles métalliques, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Gresland (Constantin), manufacturier, filateur de coton pour mèches, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Imbs (Joseph), ingénieur civil, professeur au conservatoire national des arts et métiers.
Kœchlin (Nicolas), administrateur de la société alsacienne de constructions ménaniques.
Max-Richard, manufacturier, ancien député, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Noblot, sénateur de la Haute-Saône.
Simon (E.), ingénieur expert, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 55

Matériel et procédés du tissage.

Bernheim (Henri), fabricant de nouveautés pour robes.
Bossuat, fabricant de tissus.
Carmichaël (Robert), manufacturier, filateur et tisseur de sacs et toiles.
Colin, chef d'atelier des tapisseries à la manufacture nationale des tapisseries des Gobelins, membre du conseil municipal de Paris, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Danzer (Henri), ancien professeur et directeur adjoint de l'école de filature et de tissage mécanique de Mulhouse.
Denis (Gustave), filâteur et tisseur de coton, sénateur de la Mayenne.
Flavien (Emile), ingénieur civil, rédateur de l'*Industrie textile.*
Gros-Hartmann (de la manufacture de Wésserling), fabricant de toiles peintes et calicots, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Guérin (de la maison Pinon et Guérin), fabricant de draps, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.
Hamot (Georges), fabricant d'étoffes de soie et tapis.
Levoix (Emile), membre de l'union du commerce (tissus).
Reyrel, manufacturier, fabricant de grenadines, lainages et nouveautés.

CLASSE 56.

Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements.

Agnellet-Parfait, fabricants dé tulles, crèpes et fournitures pour modes, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Avrial, mécanicien, fabricant de machines à coudre.
Coudreau (Gustave), membre de la chambre syndicale des coupeurs en chaussures.
Decourdemanche, fabricant de caoutchouc manufacturé.
Delatour, fabricant de chaussures.
Godillot (Alexis), ancien fabricant de fournitures militaires.
Hurtu, fabricant de machines à coudre, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Legat (D.), ingénieur civil, constructeur de machines à presser et à coudre pour chapellerie, et d'appareils automatiques pour l'industrie.
Peugeot (Benjamin), constructeur-mécanicien.

CLASSE 57.

Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation

Armengaud, jeune, ingénieur-conseil pour les brevets d'invention, membre du conseil municipal de Paris, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878 et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Chevalier (Adolphe-René), fabricant de briques, ancien juge au tribunal de commerce, membre des comités d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Damon (Alfred), fabricant de meubles.
Donnay (Ch.), ingénieur civil, constructeur-mécanicien.
Gérard, ingénieur-mécanicien.
Haret, père, ancien fabricant de menuiserie, membre des comités d'admission d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Marsoulan, constructeur-mécanicien, membre du conseil municipal de Paris.
Mayer (Gustave) (de la maison Mongin et Cie), fabricant de scies, membre du conseil municipal de Paris.
Meiser, scieur à la mécanique.
Panhard, constructeur-mécanicien.
Radot, fabricant de briques et tuiles.
Simonet, entrepreneur de menuiserie.

CLASSE 58.

Matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions.

Beaudoir (Th.), fondeur en caractères, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Boucheron, ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Darblay (P.), manufacturier, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.
Decaux, ingénieur civil, directeur des teintures aux manufactures nationales de tapisseries des Gobelins et de Beauvais, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Dufay (A.), ancien fabricant de papiers peints, sénateur du Loir-et-Cher.
Ermel (Fréderic), ingénieur civil, ingénieur en chef de la fabrication des billets à la Banque de France, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Gaudineau, sénateur de la Vendée.
Horteur, député de la Savoie.
Lespermont (Louis), ingénieur civil.
Michaud (Jules), de la maison Marinoni, ingénieur civil.
Outhenin-Chalandre (Armand), fabricant de papiers à Besançon, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Ravasse (E.), ingénieur-mécanicien, constructeur de presses, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Turquetil (Jules), fabricant de papiers peints, membre des comités d'admission et du jury des recompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 59

Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux.

Besançon, fabricant de limes et outils d'horlogerie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Bonnet (A.), ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Chauvel (Emile), lamineur de cuivre.
Dény, constructeur-mécanicien, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Dumas (Ernest), essayeur à la monnaie.
Hartog (J.), manufacturier en boutons, membre des comités d'admission, d'installation et jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lévy, ingénieur civil, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Périssé (Sylvain), ingénieur civil, expert, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883, et d'Anvers 1885.
Regnard (Paul), ingénieur civil.
Ruau, directeur général des monanies et médailles.

CLASSE 60

Carrosserie et charronnage. — Bourrellerie et sellerie

Belvallette (Alfred), carrossier.
Binder (Henri), carrossier, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Buttel (Théodule), membre du syndicat des ouvriers selliers-bourreliers.
Camille (Alph.), sellier, fabricant d'équipements militaires.
Forsang (Hilarion-François-Marie de), lieutenant-colonel au 6e régiment de cuirassiers, à l'Ecole militaire.
Guiet, carrossier, président de la chambre syndicale de la carrosserie, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Krafft (Edouard), éleveur agriculteur.
Lasne (Auguste), sellier-harnacheur, président de la société des selliers-harnacheurs, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Marion (Ernest), administrateur de la compagnie générale des voitures à Paris, administrateur de l'école de dressage de Paris (Tattersall français), membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Mauclerc, directeur des ateliers de la compagnie générale des omnibus de Paris.
Quenay (de la maison Binder aîné), carrossier.
Thibout, fabricant d'articles de charronnage, président de la chambre syndicale du charronnage.

CLASSE 61

Matériel des chemins de fer

Agnellet, ingénieur principal des études et travaux neufs à la compagnie du Nord.
Blage, ingénieur des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi.
Brame, inspecteur général des ponts et chaussées, président du comité de l'exploitation technique des chemins de fer.
Bruniquel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur des chemins de fer de l'Etat.
Cendre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Etat.
Clérault, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la compagnie de l'Ouest.
Cuvinot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sénateur de l'Oise, membre du comité d'exploitation technique des chemins de fer.
Glasser, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur en chef adjoint au directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi.
Gottschalk (A.), ingénieur civil, membre du comité consultatif et du comité d'exploitation technique des chemins de fer.
Henry (Ernest-Raymond), chef de bataillon du génie hors cadres, employé à l'état-major général du ministre de la guerre.
Henry, ingénieur en chef des mines, ingénieur en chef du matériel et de la traction des chemins de fer P.-L.-M.
Heurteau, ingénieur en chef au corps des mines, sous-chef de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Orléans, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer.
Jacqmin, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, membre de la commission centrale des machines à vapeur, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878
Lax, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics.
Lesguillier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, député de l'Aisne, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics.
Level, ingénieur civil, ingénieur-directeur de plusieurs compagnies d'intérêt local, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer.
Marin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.
Morel-Thibaut, constructeur de voitures et wagons, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine.
Noblemaire, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Pader, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'exploitation de la compagnie d'Orléans.
Peaucelier (le général), sous-chef de l'état-major général au ministère de la guerre.
Pérocheau, président de la « Société fraternelle des ouvriers et employés des chemins de fer ».
Pérouse, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Picard (Alfred), ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de section au conseil d'Etat.
Rousseau, ancien député, conseiller d'Etat.
Salomon (Louis), ingénieur civil, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Sartiaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation à la compagnie des chemins de fer du Nord, membre des comités d'admission à l'Expostion de Paris 1878.
Vicaire, ingénieur en chef au corps des mines, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, membre de la commission centrale des machines à vapeur.

CLASSE 62

Electricité

Augier, capitaine de 1re classe du génie, employé à la chefferie de Saint-Denis.
Barbier (Ernest), de la maison Leclanché, ingénieur mécanicien.
Berthon, ingénieur, directeur de la société générale des téléphones.
Bouilhet (H), ingénieur, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878
Carpentier, ancien ingénieur des manufactures de l'Etat, constructeur électricien.
Caël, inspecteur des télégraphes, directeur ingénieur des télégraphes de la région de Paris.
Cance (Alexis), ingénieur électricien.
Clérac (H.), inspecteur ingénieur au ministère des postes et télégraphes, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Dumont, inspecteur principal chef des services télégraphiques, chronométriques, de l'éclairage et du petit matériel à la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Fontaine (Hipp.), administrateur délégué de la chambre syndicale de l'électricité.
Fribourg, directeur du matériel, et des constructions au ministère des postes et des télégraphes.
Gaiffe, constructeur d'instruments de précision, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Gambiez (Eugène-Léon), capitaine du génie hors cadres, employé à l'état-major général du ministère de la guerre (service de la télégraphie militaire.
Jarriant, constructeur d'appareils et de sonneries électriques.
Lemonnier (Paul) (de la maison L. Sautter, Lemonnier et Ce), constructeur de phares et mécanicien-constructeur électricien, président de la chambre syndicale des industries électriques, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Le Roux (F.-P.), professeur à l'école supérieure de pharmacie.
Ménier (Henri), industriel.
Mors (L.), constructeur de sonneries et appareils électriques.
Picou (R.-V.), ingénieur-électricien, directeu des ateliers de la compagnie Edison.
Postel-Vinay, constructeur-électricien, vice-président de la chambre syndicale des industries électriques.
Sciama (Gaston), ingénieur civil, directeur de la maison Bréguet, vice-président de la chambre syndicale des industries électriques.

CLASSE 63

Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.

Bernard, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du service des phares.
Bertrand, entrepreneur de charpente, président de la chambre syndicale de charpente.
Boutillier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école centrale des arts et

manufactures et à l'école nationale des ponts et chaussées, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Brulé, entrepreneur de travaux publics, président honoraire de la chambre syndicale des travaux publics.
Gahen (Edouard), administrateur délégué du *Journal des travaux publics*.
Goignet (Edmond), ingénieur civil, expert près le conseil de préfecture de la Seine.
Gourtois-Suffit (Octave), architecte, inspecteur des bâtiments civils, inspecteur des travaux du Louvre et des Tuileries, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Gousté (J.), entrepreneur de maçonnerie, vice-président de la chambre de commerce, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Denfer, ingénieur civil, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Dervillé, marbrier, juge au tribunal de commerce.
Dulau, entrepreneur de travaux publics, vice-président de la chambre syndicale des travaux publics.
Eiffel (Gustave), ingénieur-constructeur.
Francastel, entrepreneur de pavages, président de la chambre syndicale des paveurs.
Guillotin, entrepreneur de travaux publics, juge au tribunal de commerce, président de la chambre syndicale des travaux publics.
Hersent, ingénieur civil.
Henri-Lepaute (Léon), ingénieur civil, constructeur de phares et de fanaux lenticulaires, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Hubert Garnier, juge suppléant au tribunal de commerce, entrepreneur de canalisation d'eau et de gaz.
Lagrange, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'ecole nationale des ponts et chaussées.
Lecluse (Henri), membre du syndicat des ouvriers tailleurs de pierres.
Michau, entrepreneur de travaux publics, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Moisant, entrepreneur de travaux publics.
Molinos, ingénieur civil, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Mozet, entrepreneur de travaux publics, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Mulot (Albert), ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics, président du syndicat professionnel des carriers français, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Ouaches (Ch.-Em.), entrepreneur de travaux publics, juge au tribunal de commerce, président de la chambre syndicale des marchands-carriers, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Pesson (Albert), ingenieur en chef des ponts et chaussées, député d'Indre-et-Loire.
Petit (Pierre-François-Joseph), chef de bataillon du génie, professeur de construction à l'école d'application d'artillerie et du génie de Fontainebleau.
Raymond (Francisque), ancien entrepreneur de travaux publics, député de la Loire, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer.
Veyssier, peintre en bâtiments.
Villard, membre du conseil municipal de Paris, ingénieur-constructeur.
Violet, ingénieur civil, chef du cabinet du ministre des postes et télégraphes.
Vitali, constructeur de chemins de fer.

CLASSE 64

Hygiène et assistance publique

Bechmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service des eaux de la ville de Paris.
Belleau (Charles-Joseph), médecin-major de 1re classe, membre de la section technique du service de santé.
Bergeron, médecin honoraire des hôpitaux de Paris, vice-président du comité consultatif d'hygiène de France, membre de l'academie de médecine, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Brouardel, médecin des hôpitaux, doyen de la faculté de médecine, président du comité consultatif d'hygiène de France, membre de l'aeadémie de médecine.
Cazelles, docteur en médecine, conseiller d'Etat.
Cernesson, architecte, membre du conseil municipal de Paris.
Cheysson (E.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école supérieure des mines et à l'école des sciences politiques, membre du conseil supérieur de statistique.
Dujardin-Beaumetz, médecin des hôpitaux, membre de l'académie de médecine.
Durand-Fardel, docteur en médecine, président honoraire de la société médicale d'hydrologie.
Faure-Dujarric, architecte-inspecteur du ministère du commerce et de l'industrie, membre du comité d'hygiène.
Dr Gestin, directeur des services de santé au ministere de la marine.
Herscher (Charles), ingénieur constructeur d'appareils sanitaires, vice-president de la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
Jacquot, inspecteur général des mines, vice-président du conseil général des mines, membre du comité consultatif d'hygiène de France.
Jéramec, fermier exploitant d'eaux minérales.
Martin (A.-J.), docteur en médecine, auditeur au comité consultatif d'hygiène de France, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Mesureur, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de la plomberie de Paris et du département de la Seine.
Napias, docteur en médecine, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, secrétaire général de la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
Nicolas, conseiller d'Etat, directeur du commerce intérieur au ministère du commerce et de l'industrie.
Pasteur (Louis), membre de l'académie des sciences, de l'Académie française et de l'académie de médecine, professeur à l'école normale supérieure.
Peyron, docteur en médecine, directeur de l'assistance publique.
Pouchet (Gabriel), professeur agrégé à la Faculté de medecine, auditeur au comité consultatif d'hygiène de France.
Proust (Adrien), médecin des hôpitaux, professeur à la faculté de médecine, inspecteur général des services sanitaires, secrétaire de l'académie de médecine.
Robinet (Gabriel), docteur en médecine, membre du conseil de surveillance de l'assistance publique, membre du conseil municipal de Paris.
Roussel (Théophile), docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, sénateur de la Lozère, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Vauthier, ingénieur civil, membre du conseil municipal de Paris.
Wilm, professeur à la faculté des sciences de Lille.

CLASSE 65

Matériel de la navigation et du sauvetage

Archinard, chef d'escadron d'artillerie de marine.
Cabrol (de), administrateur-délégué de la société anonyme des forges et chantiers de la Lo re.
Carrié, administrateur-délégué de la société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée.
Coustou (le colonel), commandant le régiment des sapeurs-pompiers de Paris.
Daymard, ingénieur en chef de la compagnie générale transatlantique.
Doré, administrateur-délégué de la société centrale de sauvetage des naufragés.
Durassier, bibliothécaire au ministère de la marine et des colonies.
Fleuret, président du cercle nautique de Paris.
Godron, directeur des constructions navales au ministère de la marine et des colonies.
Masson (Emile), capitaine de frégate, ancien professeur de charpentage à l'école navale de Brest, ancien commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée.
Mathieu, ancien ingénieur en chef des ateliers de construction du Creuzot.
O Neill, contre-amiral, directeur général du service des défenses sous-marines.
Percin (de), lieutenant de vaisseau.
Pollard, ingénieur de la marine.
Renaud, ingénieur des travaux hydrauliques au ministère de la marine et des colonies.
Roswag (Henri), chef d'escadron au 13e régiment d'artillerie.
Rothschild (le baron Arthur de), membre du comité nautique du Yacht-Club de France, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Soubeyran, secrétaire rédacteur à la Chambre des députés.
Thierry, capitaine de vaisseau.
Turquet, député.
Vésigné, membre du conseil d'administration des messageries maritimes.
Vivien, ancien lieutenant de vaisseau, commis rédacteur de 2e classe au ministère de la marine et des colonies.

CLASSE 66

Matériel et procédés de l'art militaire

Babin de Grandmaison (Henry-Auguste), chef d'escadron de cavalerie hors cadres, breveté, attaché à la section de cartographie du service géographique au dépôt de la guerre.
Bange (le colonel de), directeur de la société des anciens établissements Cail.
Barret, contrôleur de 1re classe à l'administration de l'armée.
Boulanger (Julien), capitaine du génie, attaché à la section technique du génie.
Boute, chef de bataillon d'infanterie, sous-chef de la section technique d'infanterie.
Chabbert (G.), rédacteur au cabinet du ministère de la guerre.
Chambé (le docteur), médecin principal de 2e classe, secrétaire du comité consultatif de santé.
Désortiaux, ingénieur de 1re classe des poudres et salpêtres.
Detaille (Edouard), artiste peintre.
Duteil d'Ozanne, chef de la division administrative et à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Fischer, capitaine au deuxième bureau de l'état-major général du ministère.
Helbronner (Alphonse), manufacturier, président de la chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires.
Isle de Falcon de Saint-Geniès (de l'), capitaine à l'état-major du ministre (section technique).
Jeanson, chef de bureau au cabinet du ministre de la guerre.
Jung (le général), chef du cabinet du ministre de la guerre.
Lippman (Maurice), ancien directeur de l'entreprise des manufactures nationales d'armes de guerre de Saint-Etienne.
Meissonnier (Jean-Louis-Ernest), artiste-peintre, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur des beaux-arts, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de de Paris 1878.
Perrot, ancien contrôleur de la manufacture nationale de tapisseries des Gobelins.
Petitgrand, chef d'escdron de cavalerie, attaché à la section technique de cavalerie.
Priou, chef d'escadron d'artillerie, attaché à la section technique d'artillerie.
Robert (le colonel), conservateur du musée d'artillerie à l'hôtel des Invalides.
Simon, sous-intendant militaire de 1re classe, chef de la section techniqne des services administratifs.
Talrich, statuaire-modeleur de la faculté de médecine de Paris.
Thierry, capitaine de vaisseau.

GROUPE VII

CLASSE 67

Céréales, produits farineux avec leurs dérivés.

Boitel, inspecteur général de l'enseignement agricole, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Boursier, agriculteur.
Chapu (A), fabricant de tapioca, membre des comités d'admission, d'installation et du

jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, et du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Fagot, député des Ardennes.
Foucher (Gustave), ancien fabricant de fécules et de glucoses, juge au tribunal de commerce, président honoraire de la chambre syndicale des fécules et glucoses, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Groult (Camille), manufacturier, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Heuzé, inspecteur général honoraire de l'agriculture, professeur à l'institut national agronomique, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Schribaux, directeur de la station d'essais de graines de l'institut agronomique.
Simon-Legrand, agriculteur.
Tétard, agriculteur.
Truffaud, meunier.
Vilmorin, négociant grainier, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Way (H.-A.), négociant-commissionnaire en grains, farines, huiles, sucres et trois-six, membre de la chambre de commerce, membre de la commission permanente des valeurs en douanes, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.

CLASSE 68

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie

Bobier (F.-D.), officier d'administration principal au service des subsistances militaires (manutention du quai de Billy).
Cornet, négociant, président de la chambre syndicale de la boulangerie.
Crétaine, ancien négociant, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Guillout, fabricant de biscuits, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lépine, ouvrier boulanger.
Ramé, ancien président de la chambre syndicale de la boulangerie.
Sigaut fils, fabricant de pain d'épices.
Vaury, fabricant de biscuit de troupe.

CLASSE 69

Corps gras alimentaires, laitages et œufs

Chirade (Armand), négociant en beurres, œufs et fromages, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Dodé, négociant en beurres, œufs et fromages, président de la chambre syndicale des Halles centrales.
Duclaux, professeur à la faculté des sciences et à l'institut national agronomique.
Leydet, député des Bouches-du-Rhône.
Raudoing, inspecteur général de l'agriculture.
Rouiller-Arnoult, aviculteur.

CLASSE 70

Viandes et poissons

Bouchon-Brandely, secrétaire du Collège de France, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Marguery, président du comité de l'alimentation parisienne.
Noël-Bretagne, publiciste agricole.
Pourpoint (Gaston), amateur pour la pêche de la morue.
Prevet (Charles), député de Seine-et-Marne, fabricant de conserves alimentaires, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.
Richard, médecin-major, professeur à l'Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaire.
Riotteau, manufacturier, député de la Manche.
Varey (Charles), publiciste, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam 1883 et d'Anvers 1885.

CLASSE 71

Légumes et fruits

Bivort (Jean), courtier de marchandises, président de la chambre syndicale des courtiers de marchandises assermentés près le tribunal de commerce.
Caubert, agriculteur, membre du conseil supérieure de l'agriculture.
Hédiard, négociant en fruits.
Laporte, sénateur de Lot-et-Caronne.
Lapparent (de), inspecteur général de l'agriculture.
Potin (Julien), négociant en denrées alimentaires.
Salomon, viticulteur.

CLASSE 72

Condiments et stimulants ; sucres et produits de la confiserie.

Delizy (de la maison Delizy et Doisteau fils, distillateur, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
Desmarais (Henri), raffineur de pétrole et épurateur d'huiles, président de l'Union centrale de l'épicerie en gros, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Dureau, directeur du *Journal des fabricants de sucre*.
Gaillard (Gilbert), député du Puy-de-Dôme.
Germain (Thomas), juge suppléant au tribunal de commerce, négociant en droguerie.
Guy (Louis), distillateur, président de la chambre syndicale des distillateurs.
Ledoux (Charles), négociant en cafés, juge suppléant au tribunal de commerce.
Mahy (de), député de la Réunion, ancien ministre de l'agriculture, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Ménier (Gaston), fabricant de chocolat, président de la chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs.
Pelpel (Eugène), ancien négociant, président honoraire de la chambre syndicale des distillateurs, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Wehly, ouvrier confiseur.

CLASSE 73.

Boissons fermentées.

Allain (Alfred), négociant, président honoraire de la chambre syndicale des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.
Berthaudin, agriculteur, fabricant de cidre.
Boullay, député de Saône-et-Loire, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition do Paris 1878.
Bourlier, député d'Alger.
Cavé (J.-C.), négociant en vins, ancien juge au tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.
Célérier (Léon), négociant en vins, président honoraire de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux du département de la Seine, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Chandon de Briailles (Paul), de la maison Moët et Chandon, fabricant de vins de Champagne.
Desmoulins, rédacteur au *Moniteur vicicole*.
Dollfus (Charles), président de la compagnie viticole d'Amourah (province d'Alger).
Droin, juge au tribunal de commerce, ancien courtier gourmet, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Dumesnil, président honoraire de la chambre syndicale des brasseurs, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Duval, distillateur.
Gabriel (Louis), négociant en vins, président de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux du département de la Seine.
Hennessy (Maurice), propriétaire viticulteur.
Hurard, député de la Martinique, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Jarlauld (F.), négociant en vins, membre de la chambre de commerce, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.
Magnin, sénateur, gouverneur de la Banque de France.
Mestreau, sénateur de la Charente-Inférieure, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Pavard, brasseur, syndic des brasseurs de France.
Richard (Emile), membre du conseil municipal de Paris.
Taquet (Paul), directeur du *Midi vinicole*.
Velten, sénateur des Bouches-du-Rhône, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Amsterdam 1883.

GROUPE VIII

CLASSE 74

Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.

Bornot (Camille), agriculteur, secrétaire de la société nationale d'encouragement à l'agriculture.
Dehérain (P.-P.), professeur au Muséum d'histoire naturelle.
Grandvoinnet, professeur à l'institut national agronomique, membre de la société nationale d'agriculture.
Japy (Adolphe), constructeur mécanicien, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lavalard (Edmond), membre de la société nationale d'horticulture, administrateur de la cavalerie et des fourrages à la compagnie générale des omnibus, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Lemoine, agriculteur.
Philippe, directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture.
Tisserand, conseiller d'État, inspecteur général et directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.
Vasselière, inspecteur général de l'agriculture.

CLASSE 75.

Viticulture.

Bazille (Gaston), sénateur de l'Hérault, membre de la commission supérieure du phylloxera.
Bourlier, député d'Alger.
Couanon (Georges), inspecteur des services du phylloxera.
Derevoge (Thomas), député de la Marne.
Ferrouillat, professeur à l'école d'agriculture de Grignon.
Lalande, député de la Gironde.
Lur-Saluces (comte Henri de), sénateur de la Gironde.
Pulliat, professeur à l'Institut national agronomique.
Rathier, député de l'Yonne.
Roy (Gustave), ancien président de la chambre de commerce, propriétaire-viticulteur.
Salis, député de l'Hérault.

CLASSE 76

Insectes utiles et insectes nuisibles.

Balbiani, professeur au Collège de France, membre de la commission supérieure du phylloxera, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la société nationale d'agriculture, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Henneguy (Félix), professeur à l'école d'horticulture de Versailles.
Menault (Ernest), inspecteur de l'agriculture.
Ramé, vice-président de la société d'insectologie

CLASSE 77

Poissons, crustacés et mollusques.

Chabot-Karlen, membre associé de la société nationale d'agriculture.
George, sénateur des Vosges.
Lacaze-Duthiers (Henri de), membre de l'Institut, membre de la société nationale d'agriculture, professeur à la faculté des sciences, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Vaillant (Léon), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

GROUPE IX

CLASSE 78

Serres et matériel de l'horticulture

André (Edouard), directeur de la *Revue horticole*, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Bergmann (Ferdinand), membre de la société nationale d'horticulture, chef des cultures chez M. le baron de Rothschild, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Hardy (Auguste-François), directeur de l'école d'horticulture de Versailles, membre de la société nationale d'agriculture, vice-président de la société nationale d'horticulture, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Isambert, constructeur de serres.
Joly (Charles), vice-président de la société nationale d'horticulture, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Sohier (Georges), constructeur de serres.

CLASSE 79

Fleurs et plantes d'ornements.

Carrière, directeur de la *Revue horticole.*
Choiseul (Horace de), ancien député.
Cornu (Maxime), professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, nombre de la société nationale d'agriculture, membre de la commission supérieure du phylloxera.
Lévêque (Louis), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture.
Margottin, horticulteur.

CLASSE 80

Plantes potagères.

Curé, horticulteur, membre du conseil municipal de Paris, membre de la société nationale d'horticulture.
Joigneaux, député de la Côte-d'Or.
Joret, membre de la société nationale d'horticulture, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Laizier (Napoléon), maraîcher, membre de la société nationale d'horticulture, président de la société de secours mutuels des jardiniers-maraîchers, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 81

Fruits et arbres fruitiers.

Baltet (Charles), horticulteur, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.
Jolibois-Roch, jardinier chef du jardin du Luxembourg, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Michelin (André), membre de la société nationale d'horticulture, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Mussat, professeur à l'école d'agriculture de Grignon, membre de la société nationale d'horticulture.

CLASSE 82

Graines et plantes d'essences forestières.

Charlemagne (E.-N.), conservateur des forêts.
Forgeot, grainier-fleuriste.
Lepaute, conservateur des forêts au service de la ville de Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Rivet, inspecteur des forêts, professeur à l'institut national agronomique.

CLASSE 83

Plantes de serre.

Bleu (Alfred), horticulteur, secrétaire général de la société nationale d'horticulture.
Chantin (Antoine), horticulteur.
Moser (J.-J.), horticulteur-pépiniériste.
Truffaut (Albert), horticulteur.

CLASSE 84

Agronomie, statistique agricole.

Cheysson (E.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la commission supérieure du phylloxera, professeur à l'école des sciences politiques, membre du conseil supérieur de statistique.
Foucher de Careil, sénateur de Seine-et-Marne, membre du conseil supérieur de l'agriculture membre des comités d'admission et du jury des récompenses de l'Exposition de Paris 1878.
Grandeau, directeur de la station agronomique de l'Est, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Guyot (Yves), député de la Seine.
Müntz (Achille), chef des travaux chimiques à l'institut agronomique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Schlœsing, membre de l'Institut, membre du conseil supérieur de l'agriculture, professeur à l'institut national agronomique, directeur de l'école d'application des tabacs, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

CLASSE 85

Organisation, méthode et matériel de l'enseignement agrisole.

Grosjean, inspecteur de l'enseignement agricole.
Laverrière (J.), publiciste agricole.
Nocard, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
Philippar, directeur de l'école d'agriculture de Grignon.
Prillieux (Edouard), membre de la société nationale d'agriculture. inspecteur général de l'enseignement agricole, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
Risler, membre de la société nationale d'agriculture, directeur de l'institut agronomique, membre du conseil supérieur de l'agriculture, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Paris, le 11 mars 1887.

Le ministre du commerce et de l'industrie commissaire général,

ÉDOUARD LOCKROY.

BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Paraissant le Samedi

BUREAUX DU JOURNAL : CHAMP DE MARS, PAVILLON RAPP — PARIS

BULLETIN D'ABONNEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (pour tous les pays faisant partie de l'Union postale)
Un an..... ... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.	Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Prix du Numéro : **30** c. — Autres pays : le port en sus.

L'Abonnement part du 1er ou du 15 de chaque mois.

Le soussigné déclare souscrire un Abonnement d .....
au BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, *à partir du* .....

Le *188*

SIGNATURE :

Nom .....
Prénoms .....
Qualité .....
Adresse .....

Nota. — Les personnes qui désireront s'abonner pourront adresser aux Bureaux du Journal un mandat poste, ou renvoyer simplement le présent *Bulletin d'Abonnement* signé ; dans ce dernier cas, l'Administration se chargera de faire le recouvrement par la poste.

BULLETIN D'ANNONCES

Annonces : 1 fr. la ligne. — Réclames : 2 fr. — Faits divers : 3 fr.

Le soussigné déclare souscrire pour l'insertion dans le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, *d'un (1)* ..... *de* ..... *lignes, à paraître* ..... *fois, tous les* ..... *à partir du* ..... *au prix de* .....

Le *188*

SIGNATURE :

Nom et prénoms .....
Qualité .....
Adresse .....

Les Annonces se paient après justification. Les recouvrements sont opérés directement par l'Administration du Journal.

(1) Annonces, réclames ou faits divers.

Paris. — Imprimerie ROBERT et Cie, 19, faubourg St-Denis.

Deuxième année. — N° 19. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 26 Mars 1887.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CHAMP DE MARS LECTURE SUR PLACE

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie. 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Projet de loi.
Ajudications.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Réunion des Comités d'admission.
Chronique des Travaux.
Nouvelles de l'Exposition.
L'Allemagne et l'Exposition de 1889.
L'Exposition en Province.
Echos.
L'Emprunt au profit de la Presse
Revue Financière.

NOTRE GRAVURE

Nous publions aujourd'hui l'élévation de la ferme de 110 mètres du palais des machines dont nous avons donné la perspective dans notre dernier numéro. Nous prions nos lecteurs de se reporter, pour les explications, à la notice très détaillée que nous avons publiée dans ce même numéro de la semaine dernière.

PARTIE OFFICIELLE

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi suivant :

Le Président de la République française,
Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Art. 1er. — Toute personne brevetée en France ou ses ayant-droit pourra, sans encourir de déchéance, y introduire les objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux garantis par son brevet, qu'elle aura été admise à faire figurer à l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — La déchéance sera encourue si ces objets ne sont pas réexportés dans le délai de trois mois à partir du jour de la clôture officielle de l'Exposition.

Art. 3. — Toute personne brevetée en France qui aura fait figurer à l'Exposition universelle de 1889 un objet semblable à celui qui est garanti par son brevet, sera considérée comme ayant exploité sa découverte ou son invention en France, depuis la date de l'ouverture officielle de cette exposition.

La déchéance prévue à l'article 32 § 2 de la loi du 5 juillet 1844, sera interrompue ; le délai de la déchéance courra à nouveau, à partir de la clôture officielle de l'Exposition.

Art. 4. — Les objets figurant à l'Exposition universelle de 1889 et pour lesquels il aura été pris, en France, un brevet d'invention ou sur lesquels seront apposés une marque de fabrique ou de commerce déposée en France, en vertu de la loi du 23 juin 1857, et qui seront argués de contrefaçon, ne pourront être saisis que par description dans l'intérieur de l'Exposition.

Les objets exposés par des étrangers ne pourront être saisis ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'Exposition, si le saisissant n'est pas protégé dans le pays auquel appartient le saisi.

Toutefois, ces objets ne pourront être vendus en France, et ils devront être réexportés dans le délai fixé par l'article 2.

Le Président de la République française,
Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie.
Signé : EDOUARD LOCKROY.

PROJET DE LOI

portant dérogation à la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, et à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique, pour les produits admis à l'Exposition universelle de 1889.

Présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la République, par M. Edouard Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie.

Exposé des motifs.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation un projet de loi tendant à donner aux personnes qui prendront part à l'Exposition Universelle de 1889 toutes facilités pour introduire en France les objets destinés à figurer à cette Exposition, et à leur assurer en même temps la protection la plus large pour les inventions susceptibles d'être brevetées, pour les dessins et modèles industriels, et pour les marques de fabrique et de commerce.

Déjà des lois, en date du 8 avril 1878 et du 5 juillet 1881, ont apporté une dérogation à l'article 32 § 2 et 3 de la loi du 5 juillet 1844 en faveur des titulaires de brevets d'invention ou de leurs ayant-droit qui ont pris part à l'Exposition universelle de 1878, et à l'Exposition internationale d'électricité de 1881.

Ces paragraphes sont ainsi conçus :

Sera déchu de tous ses droits :

§ 2. — Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention, en France, dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction.

§ 3. — Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Néanmoins, le ministre du commerce et de l'industrie peut autoriser l'introduction : 1° de modèles de machines ; 2° d'objets fabriqués à l'étranger destinés soit à des expositions publiques, soit à des essais faits avec l'assentiment du gouvernement.

Les lois intervenues en 1878 et en 1881 ont disposé que les personnes brevetées en France ou leurs ayant-cause pourraient introduire, sans encourir de déchéance, les objets fabriqués à l'étranger, qu'elles auraient été admises à faire figurer à l'Exposition universelle de 1878 et à l'Exposition internationale d'électricité, et ont interrompu, en leur faveur, la déchéance pour cause de non exploitation dans le délai de deux ans.

De plus, la loi de 1881 a décidé que les objets admis à l'exposition internationale d'électricité, qui seraient argués de contrefaçon, ne pourraient être saisis que par description dans l'intérieur de l'Exposition, et que les objets exposés par des étrangers ne pourraient être saisis, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de l'Exposition, si le saisissant n'était pas protégé dans le pays auquel appartenait le saisi. Toutefois, les objets saisis ne pouvaient être vendus en France et devaient être réexportés dans un délai de trois mois après la clôture officielle de l'Exposition.

Ces dispositions ont été adoptées dans le but de prévenir le retour de conflits qui sont survenus à l'occasion de la saisie d'objets figurant à l'Exposition universelle de 1878, et argués de contrefaçon.

Nous avons pensé, Messieurs, qu'il y avait lieu d'accorder les mêmes avantages à ceux qui prendront part à l'Exposition de 1889,

et d'étendre aux marques de fabrique et de commerce, la dérogation apportée à la loi de 1844, sur les brevets d'invention, en ce qui concerne la saisie des objets argués de contrefaçon. Si l'on se reporte, en effet, au rapport présenté au Sénat par l'honorable M. Bozérian, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi de 1881, la disposition que nous venons de rappeler ne s'appliquait qu'aux objets brevetés.

Il nous paraît indispensable de décider également, et pour les mêmes motifs, que les objets qui figureront à l'Exposition universelle de 1889 et revêtus de marques de fabrique ou de commerce, qui seraient argués de contrefaçon, ne pourront être saisis que par description et dans les conditions déterminées par la loi du 5 juillet 1881.

Ces mesures libérales pourront contribuer à augmenter le nombre des exposants et à donner ainsi plus d'éclat à la solennité industrielle de 1889. Elles ont, d'ailleurs, aujourd'hui, un caractère d'équité qui mérite d'être signalé.

En effet, aux termes de l'article 5 de la Convention internationale du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle, les titulaires de brevets d'invention délivrés en France et qui sont sujets ou citoyens d'un des Etats contractants, peuvent introduire sur le terrritoire de la République, sans encourir la déchéance prévue par l'article 3283 de la loi du 5 juillet 1884, des objets semblables à ceux qui sont garantis par leurs brevets. Or, un certain nombre de pays qui, au point de vue industriel ont une importance considérable, n'ont pas encore adhéré à la Convention du 20 mars 1883 ; ce sont, notamment, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Hollande, les Etats-Unis d'Amérique, etc... Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre aura pour résultat d'accorder aux Exposants de ces pays une faveur semblable à celle dont jouiront les Exposants appartenant aux pays de l'Union.

ADJUDICATIONS

Adjudication, en un lot, des bâtiments en bois à construire au Champ de Mars pour l'installation des services de l'exploitation. *(Marché à forfait invariable.)*

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier. — *Objet de l'adjudication.* — L'entreprise a pour objet l'exécution au Champ de Mars des travaux relatifs à la construction, en location, et à l'entretien foncier jusqu'au 31 décembre 1890 d'un bâtiment destiné aux divers services de l'exploitation.

Ce bâtiment, comprenant un rez-de-chaussée et deux étages carrés au-dessus avec comble, sera construit en pans de bois avec remplissages en menuiserie et parties de briques, conformément aux plans, coupes, élévation et détails ci-annexés (feuilles nos 16 à 24) et suivant les conditions du présent cahier des charges spécial.

Art. 2. — *Emplacement de la construction.* — L'emplacement sera livré prêt à recevoir les constructions en élévation, c'est-à-dire que les murs de fondation, dans tout le périmètre extérieur de la construction, ainsi que ceux de refend et des piles sous les points d'appui intérieurs seront livrés arasés de niveau jusqu'à la hauteur de la semelle en chêne destinée à recevoir les pieds de poteaux et pans de bois de remplissages. Cette arase se trouve à 3 mètres environ de hauteur au-dessus du trottoir de l'avenue de la Bourdonnais, sur laquelle le bâtiment projeté forme bordure.

Art. 3. — *Travaux réservés comme ne faisant pas partie de l'adjudication.* — Ne font pas partie de l'adjudication, les travaux et les fournitures désignés ci-après :

1° Les toiles décoratives ;

2° Les treillages décoratifs des façades extérieures ;

3° les sonneries électriques ;

4° La petite distribution des cabinets d'aisance du rez-de-chaussée en dehors des pans de bois ou de briques de 0 m. 15 et de 0 m. 25 d'épaisseur ;

5° L'installation desdits cabinets d'aisance et urinoirs du rez-de-chaussée ;

6° Les appareils de chauffage mobiles tels que poêles et cheminées portatives non figurés au plan ;

7° Le compteur d'eau et la prise sur la voie publique ;

8° Le compteur à gaz et le branchement sur la voie publique ;

9° Les appareils d'éclairage au gaz ;

10° Les stores des fenêtres :

11° Les casiers et porte-manteaux intérieurs.

Art. 4. — *Prix du forfait.* — En dehors des exceptions spécifiées aux deux articles précédents, tous les travaux de construction et de décoration du bâtiment, de quelque nature qu'ils soient, font partie de la présente adjudication et sont compris dans le chiffre du forfait.

La valeur de ces travaux est évaluée à la somme de *quatre-vingt mille francs*, sur laquelle portera en bloc le rabais d'adjudication.

Le prix ainsi réduit du rabais d'adjudication formera le montant total fixe et invariable du forfait moyennant lequel l'entrepreneur sera tenu de réaliser dans les meilleures conditions d'exécution le bâtiment complet des services de l'exploitation, tel qu'il est décrit et détaillé aux pièces du marché.

Art. 5. — *Travaux accessoires compris dans le forfait.* — Le prix indiqué à l'article 4 ci-devant comprend non seulement l'ensemble de tous les transports, fournitures et mains-d'œuvre, mais aussi toutes les dépenses, tous les frais et faux frais accessoires au travail principal, tels que échafaudages divers, étaiements de toute nature, cintres, étrésillons et couches, encastrements, entailles, trous, percements, scellements, hourdis, remplissages, garnissages, calages et scellement des semelles et des diverses pièces de la construction, tirants, chaînes, ancres, trémies d'aération, etc..., tranchées, ramures, feuillures, trous et scellements des menuiseries ; châssis, portes, ferrures, pattes, gonds, calfeutrements, vitrerie, peinture, etc..., canalisation d'eau et de gaz, écoulement des eaux vannes et eaux ménagères à l'égout, et tous tuyaux de fumée, trémies de protection, cheminées, foyers et enchevêtrures, tous seuils ou marches en pierre, aux baies des portes, tuyaux de descente des eaux pluviales, colliers en fer forgé, cuvettes de trop plein, etc..., tous coltinages, chargements, bardages, montage ou descente de matériaux, difficultés d'accès de chantier, etc..., toute difficulté et responsabilité de construction spéciale, tous les jeux à donner et tous les raccords à faire par suite de ces jeux et tous entretiens fonciers des bâtiments jusqu'à la fin de la location ; toute démolition, enlèvements des constructions à la fin de l'occupation, y compris enlèvement de tous décombres, gravois ou matériaux en provenant.

Art. 6. — *Cautionnement.* — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission du versement préalable, à la Caisse des dépôts et consignations, d'un cautionnement de cinq mille francs.

Ce cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif pour la garantie de l'exécution de son marché.

Les autres cautionnements seront restitués aux ayants-droit aussitôt après l'adjudication.

Si l'adjudicataire fait son cautionnement en argent, il en touchera l'intérêt à 3 0/0, à compter du soixante et unième jour du versement ; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Art. 7. — *Délai d'exécution des travaux.* — Les travaux commenceront aussitôt que l'ordre de service en aura été donné par l'architecte, et ils seront continués sans interruption et avec toute l'activité possible jusqu'à leur achèvement. Ils devront, dans tous les cas, être complètement achevés le 15 juillet 1887.

Art. 8. — *Ordre à suivre dans les travaux.* — Pour la marche de ces travaux, l'entrepreneur devra suivre l'ordre qui lui sera indiqué par l'architecte. Il prendra toutes dispositions convenables pour permettre l'exécution des ouvrages réservés à l'article 3 des présentes conditions, concurremment avec ceux du forfait, de façon à ce que l'ensemble de la construction puisse être achevé à l'époque ci-devant fixée.

Art. 9. — *Pénalités pour retards.* — En cas de retard sur le délai fixé ci-devant, et quelque puisse en être la cause, serait-ce même une saison pluvieuse ou rigoureuse, l'entrepreneur subira une retenue de 1 0/0

sur le montant total de son entreprise, pour chaque semaine de retard.

Ce chiffre, que l'entrepreneur reconnaît expressément accepter, est établi et fixé comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration, par le seul fait des retards et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux, par quelque circonstance de force majeure, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation, et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

Art. 10. — *Marche des travaux.* — Pendant le cours des travaux, l'architecte et ses agents auront le droit d'en suivre l'exécution, non seulement sur l'emplacement de la construction, mais encore et surtout dans les chantiers de l'entrepreneur.

Dans le cas où la marche suivie à l'atelier ou sur le tas ferait craindre que les constructions ne puissent être terminées et livrées à l'époque prescrite, l'Administration aurait le droit, sur le rapport de l'architecte, soit de résilier le marché, soit de faire continuer l'entreprise en régie, *aux frais* de l'entrepreneur.

Art. 11. — *Propositions de payement. Retenues de garantie.* — Dans les propositions de payement à établir, conformément aux conditions de l'article 45 du cahier des charges générales, on n'acceptera comme matériaux approvisionnés que ceux déposés sur les chantiers mêmes des travaux et acceptés provisoirement comme bons par l'architecte.

Cette acceptation provisoire ne préjugera en rien leur admission définitive et l'Administration restera toujours libre de les faire remplacer par d'autres, si elle leur découvre des défauts à l'emploi.

Le dixième de garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'après la démolition et l'enlèvement des constructions louées. La retenue de 1 p. 100 pour le service de secours reste définitivement acquise à l'Administration.

Art. 12. — *Réception partielle.* — Au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'Administration aura le droit de les mettre en état de réception provisoire et d'en prendre livraison.

Art. 13. — *Frais de chantier.* — L'entrepreneur aura à sa charge tous les frais de police et de chantier, tels que clôtures provisoires, fourniture d'eau, éclairage, gardiennage, etc.

Il devra prendre à ses frais toutes les précautions nécessaires pour préserver de toute détérioration les plantations, candélabres et autres objets avoisinant la construction.

CHAPITRE II.

Qualité des matériaux et façon des ouvrages.

Travaux de maçonnerie.

Art. 14. — *Maçonneries.* — Toutes les maçonneries à faire au-dessus de l'arase des murs en fondations recevant les semelles en charpente font partie du présent forfait.

Art. 15. — *Sol intérieur et extérieur. Calfeutrement des semelles.* — Le sol, entre les murs de pourtour, au niveau du rez-de-chaussée, sera disposé selon les indications de l'architecte, de façon à prévenir l'infiltration des eaux sous les planchers. Il sera parfaitement régalé et pilonné pour recevoir le parquet sur bitume du rez-de-chaussée.

Les semelles en charpente reposant sur les murs en fondations seront callées et scellées avec soin en petite meulière et ciment surcuit du bassin de Paris avec solins en même ciment.

Le surplus de largeur de ces murs en dehors de la semelle sera également renformi et enduit en ciment sur rocaillage en meulière pour former pente dans toute la hauteur de cette semelle.

Art. 16. — *Pierre de taille.* — Tous les seuils et marches aux baies des portes ainsi que les marches de départ des escaliers seront en roche dure de Bagneux ou équivalente, d'un seul morceau posé sur ciment surcuit.

La première marche de départ de chaque escalier sera moulurée à volute.

Tous les parements de dessus et de face seront de sciage, ragréés et passés au grès.

Les arêtes seront arrondies au ciseau.

Art. 17. — *Maçonnerie de briques.* — Partout où cela sera indiqué, et en principe dans toute la partie des cabinets d'aisance, urinoirs et violons, ainsi que sur tous les points où seront placés les cheminées, poêles et conduits de fumée, on remplacera le bois par des cloisons en briques pleines posées entre poteaux rainés, placés à distances convenables.

Ces remplissages en maçonnerie seront enduits en plâtre sur les deux faces et formeront affleurement avec les parements en planches contigus.

Art. 18. — *Hourdis des planchers.* — Tous les planchers seront hourdés en plâtre avec augets sur lattes, espacés de $0^m,10$ d'axe en axe et enduits de plâtre à la face du plafond.

Des trémies seront établies partout où cela sera nécessaire pour le passage des tuyaux; elles seront hourdées pleines en plâtras et plâtre avec enduit de plafond à la face apparente.

Art. 19. — *Tuyaux de fumée.* — Les conduits de fumée, aussi bien pour les poêles que pour les cheminées, seront en poterie rectangulaire de $0^m,19$ sur $0^m,22$, adossés aux cloisons en briques avec pied d'aile de $0^m,30$ au moins et maintenus par des ceintures en fer. Ils seront revêtus en tous sens d'un enduit en plâtre de $0^m,04$ d'épaisseur.

Ces tuyaux seront prolongés au-dessus du comble par des souches montant à un mètre en contre-haut du faîtage.

Les souches de cheminées seront enduites en tout sens en plâtre teinté de 0^m04 d'épaisseur imitant la brique, avec joints, tirés au crochet et remplis en blanc.

Lesdites souches seront couronnées par un bandeau saillant en plâtre teinté avec coupe-larmes et le dessus enduit circulairement. Au-dessus, chaque conduit de fumée sera terminé par un mitron en poterie.

Art. 20. — *Scellements divers.* — Il sera fait tous les trous et scellements nécessaires pour la serrurerie, la menuiserie et la charpente, les cuvettes et tuyaux de descentes en fonte. Les tuyaux de chute en fonte des cabinets et urinoirs du premier et du deuxième étage, les seuls qui soient compris dans le forfait, seront posés sur ciment avec collets. Ces tuyaux seront prolongés jusqu'à un mètre au-dessus du toit et surmontés d'une lanterne d'aération.

Art. 21. — *Carrelage.* — Les vestibules et couloirs de service seront carrelés en carreaux céramiques du dessin choisi par l'architecte. Ledit carrelage posé sur béton de ciment.

La cuisine du concierge sera carrelée en carreaux ordinaires de terre cuite.

Travaux de charpente

Art. 22. — *Qualité des bois.* — En dehors des semelles ci-après indiquées, en chêne, toutes les pièces de charpente seront en bois de sapin de qualité, parfaitement sec, non échauffé, sans flaches ni fentes, ni aubiers, ni mauvais nœuds.

Art. 23. — *Semelles.* — Tous les poteaux auront leurs pieds reposés et assemblés sur une semelle en chêne de $0^m,30$ de largeur sur $0^m,10$ d'épaisseur, avec chanfreins de pente à l'extérieur.

Cette semelle sera convenablement garnie et scellée sur les murs de fondations, livrés construits à l'entrepreneur. Les joints, ainsi que les angles, seront assemblés et reliés par des plates-bandes en fer. Les assemblages à la semelle et au pied des poteaux seront goudronnés.

Les semelles des poteaux intérieurs seront reliées à celles du pourtour par des plates-bandes en fer; elles porteront comme elles sur les murs de fondations.

Art. 24. — *Poteaux.* — Tous les poteaux, aussi bien ceux des façades que ceux de l'intérieur, auront au moins, à leur partie la plus faible, l'équarrissage de 0^m25 sur 0^m25 porté aux dessins; mais cet équarrissage n'étant indiqué qu'à titre de minimum, il sera élevé jusqu'à $0^m,28$ sans augmentation de prix sur tous les points où cela sera jugé nécessaire, et notamment pour les poteaux portant planchers et poteaux corniers.

Art. 25. — *Façon des bois.* — Tous les bois apparents seront refaits, ceux de l'intérieur corroyés et blanchis.

Toutes les arêtes des poteaux non angu-

gés dans les cloisonnements seront parfaitement arrondies ou chanfreinées dans la hauteur des étages.

Art. 26. — *Planchers.* — Les planchers des étages seront supportés par des solives ou madriers posés sur de fortes moises formant poutres et reliant les poteaux à chaque travée.

Dimensions.—Ces moises, d'un équarrissage minimum de $0^m,32 \times 16$ à 18 pour chacune des deux pièces, seront reliées par des cales et boulons et soulagées par des liens et poteaux sur tous les points où cela sera nécessaire et possible avec la décoration ou disposition intérieure des pièces. Le joint de jonction des deux moises sera couvert par un champ.

Le faux plancher sous comble sera formé par des bastings de champ entre les moises qui relient la tête des poteaux; ces bastings assemblés contre ces moises par un fort tasseau vissé seront en nombre suffisant pour recevoir l'auget en plâtre et le plafond et pour permettre la circulation dans ce comble.

Les indications et les dimensions portées à la coupe n° 19 pour le cas d'un lambris de plafond en bois seront modifiées en conséquence de cette nouvelle disposition de plafonds ordinaires en plâtre. Toutes les enchevêtrures nécessaires aux cheminées, poêles et tuyaux de fumée seront établies avec le plus grand soin.

Art. 27. — *Fermes.*— Les fermes seront composées de pièces assemblées entaillées et moisées.

Les arbalétriers, contre-fiches, entraits, entraits retroussés, poinçons et faux-poinçons, jambes de force, liens, pannes, faîtages, chevrons, entretoises, etc., tant pour le comble que pour les chêneaux seront disposés suivant les indications et les dimensions minima indiquées aux dessins ci-annexés.

Dans tous les cas, leur combinaison, leur force et leur résistance devront être suffisantes pour recevoir les charges d'une toiture ordinaire, des tuyaux et souches de cheminées et les surcharges de vents et de neiges.

Art. 28. — *Moises.* — Indépendamment des moises transversales indiquées ci-devant, on placera des moises longitudinales à la hauteur de chaque plancher, de façon que tous les poteaux soient reliés entre eux dans les deux sens du bâtiment.

Les pièces de bois destinées à ces moises auront toute la longueur possible; celles qui seraient trop courtes devraient être assemblées entre elles et reliées par une double plate-bande à talons.

Art. 29. — *Remplissages intermédiaires.* — Des poteaux intermédiaires, liens, croix de Saint-André et décharges en nombre suffisant, seront posés à chaque étage, dans le plan des façades et dans les cloisons de refend pour assurer la solidité absolue du bâtiment.

Des goussets et croix seront également placés dans le plan des planchers pour prévenir tous les roulements ou déformations.

Art. 30.—*Brides, étriers, tirants, boulons, etc.* —Toutes les pièces de charpente seront reliées et maintenues entre elles, suivant le cas, par des boulons, plate-bandes, brides, colliers, étriers, goussets, harpons, tirants, vis, chevillettes et clous d'épingles nécessaires à la parfaite solidité, résistance et rigidité du travail.

Les boulons auront deux rondelles, une à l'écrou et l'autre à la tête pour former un ferrage convenable.

Art. 31. — *Escaliers.* — Les escaliers indiqués aux plans seront exécutés dans les dimensions fixées en bois de chêne; lesdits à l'anglaise, avec les marches de $0^m,054$ d'épaisseur avec moulure composée d'un boudin et d'un filet, contremarches de $0^m,027$, limons, crémaillères, paliers de repos, marches palières, etc.

Travaux de menuiserie.

Art. 32. — *Qualité.* — Comme pour la charpente, les bois de menuiserie seront en sapin du Nord, première qualité, parfaitement secs, non échauffés, sans flâches ni fentes, ni aubier, ni mauvais nœuds.

Les parties en chêne sont spécialement indiquées aux articles qui suivent.

Art. 33. — *Parquets.* —Les planchers bas de chaque étage seront parquetés en frises de sapin de $0^m,027$ d'épaisseur sur $0^m,11$ de largeur à l'anglaise, posées sur les solives en charpente et replanies.

Ceux du rez-de-chaussée seront en sapin dito de $0^m,027$ sur $0^m,11$ de large, à bâtons rompus, posés sur bitume et forme en sable.

Art. 34. — *Bardages.* — Les parois ou bardages extérieurs des murs et cloisons de clôture seront en planches de $0,^m027$ d'épaisseur sur $0^m,16$ de largeur au plus, parfaitement dressés sur les rives, posés avec symétrie et cloués jointifs et verticalement avec champ de $0^m,013$ d'épaisseur sur $0^m,05$ de largeur formant recouvrement et calfeutrement sur tous les joints.

Tous ces bardages seront posés à recouvrements formant larmiers sur les pièces transversales; ils comprendront tous calfeutrements, solins, faces inclinées, bandeaux et moulures de garantie et de décoration.

Ce travail devra être fait avec les plus grands soins pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales à l'extérieur, la parfaite étanchéité des pans de bois et éviter absolument tout courant d'air.

Art. 35. — *Parements intérieurs apparents.* — Les parois intérieures dans les couloirs, escaliers, vestibules, anti-chambres, postes de pompiers, et de police et cabinets ou dans toutes les autres pièces de public indiquées par l'architecte seront en frises de choix de $0^m,027$ d'épaisseur sur $0^m,11$ de largeur, assemblées à rainures et languettes avec joints moulurés à baguettes et parement apparent blanchi pour être encollé et verni.

Toutes les parties qui se gondoleraient seraient immédiatement déposées et replacées par l'entrepreneur, et tous les joints qui s'ouvriraient seraient resserrés sans délai, pour assurer, ainsi que cela est dit à l'article précédent, la constante et parfaite clôture et prévenir tout passage d'eau ou d'air.

Art. 36. — *Parements.* — Le surplus des parois intérieures dans toutes les pièces principales et bureaux sera en planches de $0^m,027$ sur $0^m,16$ de large, blanchies, assemblées à rainures et languettes pour être recouvertes de toiles formant tentures.

Art. 37. — *Cloisons de distribution.* — Les cloisons de distributions intérieures seront formées de pans de bois des épaisseurs indiquées aux dessins avec revêtement sur les deux faces, absolument semblables suivant le cas à ceux des articles précédents n^{os} 34 et 35 d'après la destination des pièces.

Dans le haut de ces cloisons, sur les couloirs et dans toutes les parties qui seront désignées par l'architecte, il sera établi des châssis vitrés avec petits bois en chêne moulurés.

Art. 38. — *Stylobates et cimaises.* — Un cours de stylobates de $0^m,22$ de hauteur et $0^m,018$ d'épaisseur régnera au pourtour de toutes les salles, pièces, cabinets et couloirs. En outre, dans tous les bureaux des chefs de service ou chefs de bureau, il sera posé au-dessus de ces stylobates un cours de cimaises moulurées.

Art. 39. — *Portes.* — Les portes d'intérieur seront en lambris d'assemblage à un ou deux vantaux, bâtis de $0^m,034$, panneaux de $0^m,018$ avec plate-bande simple aux deux faces. Celles du cabinet du Directeur général de l'exploitation au premier étage et celles du salon d'attente seront à grands cadres.

Les portes extérieures de fermeture du bâtiment seront en lambris d'assemblage à glace et plates-bandes simple avec deux parements, avec bâtis chêne de $0^m,041$ et panneaux sapin de $0^m,027$.

Sur les points désignés par l'architecte, les panneaux du haut seront vitrés.

Au-dessus de ces portes, dans tous les couloirs, pièces et cabinets éclairés en second jour, les impostes seront vitrées dans des châssis en sapin moulurés et ouvrants. Toutes les portes en cloisons et pans de bois auront des huisseries en sapin de toute l'épaisseur desdites cloisons et pans de bois.

Les portes des violons seront en chêne arasé de $0^m,034$ d'épaisseur.

Art. 40. — *Croisées et châssis.* — Les croisées ainsi que tous les châssis ouvrants seront tout en sapin, avec petits bois en chêne moulurés; lesdites croisées ouvrant à noix et gueule de loup, jet d'eau et pièce d'appui, bâtis dormants de $0^m,054$ et châssis de $0^m,034$.

Ces croisées seront à plusieurs vantaux sur la largeur, avec meneaux de $0^m,08$, quand il y a lieu, et imposte ouvrant séparément

dans la partie haute. Une double pièce d'appui en chêne de 0m041 d'épaisseur, avec pente à l'extérieur, garantira l'épaisseur du pan de bois contre toute infiltration.

Art. 41. — *Châssis intérieurs.* — Les châssis intérieurs, soit au-dessus des portes, soit dans les cloisons, seront tous posés en feuillure de façon à pouvoir être ferrés suivant les besoins de l'éclairage et de la ventilation.

Art. 42. — *Chambranles et baguettes.* — Sur toutes les faces des portes et croisées dans toutes les pièces tendues de toiles décoratives, on établira une moulure de chambranle en sapin avec socles par le bas.

Pour le surplus des ouvertures, portes, fenêtres, châssis, ainsi que pour tous les angles saillants ou rentrants formés par les murs ou cloisons entre eux, ou avec les plafonds, les joints seront calfeutrés par des tringles, champs, baguettes ou demi-baguettes suivant les cas.

Art. 43. — *Cloisons mobiles.* — Au 2e étage, dans la partie indiquée au plan, il sera établi deux cloisons mobiles en menuiserie, avec portes de communication, le tout en lambris d'assemblage avec poteaux et huisseries et combinées de telle sorte que le montage et le démontage puissent se faire facilement et sans aucune dégradation.

Art. 44. — *Siège de water-closet.* — Il sera installé pour les cabinets d'aisance du 1er et du 2e étage huit sièges en chêne à 'anglaise, avec abattement et soubassement au-dessus, une plinthe en chêne de 0m,08 de hauteur.

Tablettes d'angle sur tasseaux.

Art. 45. — *Bancs des violons.* — Dans les violons, bancs en sapin de 0m054 d'épaisseur, posés sur potences ou consoles, suivant les indications de l'architecte.

Art. 46. — *Barres d'appui.* — A toutes les baies de croisées seront placées des barres d'appui eu chêne à gorge, fixées aux balcons, en fonte ou fer.

Art. 47. — *Mains courantes.* — Dans tous les escaliers, mains courantes en chêne ou noyer, profil à gorge, poncées et vernies; sur le bas des murs, socles de marches rampants en sapin de 0m018.

Art. 48. — *Trappes de service.* — Aux faux planchers, pour le service des toits, seront établies deux trappes en lambris arasé et à glace, avec bâtis dormant de 0m054.

Art. 49. — *Armoire du compteur à gaz.* — Au rez-de-chaussée, une armoire en sapin avec dessus, côtés et portes, sera faite à la demande pour renfermer le compteur à gaz.

Travaux de couverture et plomberie

Art. 50. — *Couverture.* — Toute la couverture sera en tuiles plates à crochets ou ardoises métalliques du modèle adopté par l'Administration ou en zinc n° 12, par feuilles de 0m65 posées à dilatation libre, avec tasseaux et couvre-joints sur voligeage jointif en sapin de 0m11 de largeur sur 0m014 d'épaisseur.

Art. 51. — *Chéneaux et bandes.* — Les noues, chéneaux, gouttières, cuvettes, arêtiers, bondes et bavettes seront en zinc n° 12.

Art. 52. — *Tuyaux de descente.* — Les tuyaux de descente des eaux du toit seront en zinc jusqu'à 2 mètres du sol ; les 2 mètres de la partie basse seront en tuyaux de fonte avec dauphins ou coudes se raccordant avec la canalisation souterraine. Les tuyaux de descente seront en nombre suffisant et de dimensions convenables pour assurer le prompt et complet écoulemeut des eaux des toitures par les plus grandes pluies sans aucune fuite. A la partie supérieure de ces tuyaux de descente seront des cuvettes en zinc estampé, avec trop-plein.

Art. 53. — *Travaux accessoires de couverture.* — Toutes les bandes de rives, bandes de batellement, bandes de solins, bavettes et calfeutrements nécessaires en plomb ou zinc, soit pour les châssis de toiture, soit pour toute autre ouverture, seront exécutés avec le plus grand soin pour garantir absolument toutes les parties du bâtiment contre toute fuite ou infiltration d'eau.

Des crapaudines seront placées à chaque tuyau de descente.

Des chattières en terre cuite ou en zinc estampé et grillagé seront établies au nombre de dix au moins pour assurer une bonne ventilation des combles.

Une ventilation complémentaire devra en outre être faite au faîtage et au-dessous des chéneaux. Pour le service des toits, quatre châssis en fer avec dormant, petits bois, vitrerie, crémaillère et pitons, bavettes en zinc par le bas, et dessus en plomb de 0m002.

Art. 54. — *Cabinets d'aisance.* — Huit cabinets d'aisance au premier et au deuxième étage, avec garde-robe à effet d'eau, cuvette à siphon et chute, le tout établi suivant le système du tout à l'égout, avec réservoir de chasse, conformément aux derniers règlements de la Commission supérieure de l'assainissement de Paris.

Trois urinoirs, avec revêtement en ardoise ou en toute autre matière imperméable, seront établis au premier ou au deuxième étage avec leur agencement complet, gargouille, terrasson en plomb et décharges, rampes en cuivre percées de trous, bouchons de raccords en cuivre aux extrémités, membrons en zinc et bandes en plomb de 0m002 d'épaisseur.

Pour le service, un poste d'eau potable avec robinet en cuivre, terrasson en plomb, et conduit de vidange, sera établi au rez-de-chaussée et à chaque étage.

Les conduites d'arrivée et de distribution de ces réservoirs, cabinets d'aisance et postes d'eau, à partir du compteur, sont comprises dans le forfait avec tous leurs accessoires, robinets d'arrêts et de décharges, nœuds de soudure, percements et raccords nécessaires.

L'écoulement des eaux et des matières des postes, urinoirs et cabinets, sera conduit en raccord avec la canalisation des water-closet du rez-de-chaussée établis par un entrepreneur spécial en dehors de la présente adjudication.

Travaux de serrurerie

Art. 55. — *Qualité.* — La serrurerie et la quincaillerie seront celles dites de première qualité, revêtues d'une estampille et aux initiales indiquées par l'architecte.

Art. 56. — *Ferrures des croisées et châssis.* — Les croisées seront ferrées de paumelles laminées de 0m,019 à nœuds bouchés et bagues en cuivre, entaillées et vissées à vis tournées.

Il y aura trois paumelles sur la hauteur de chaque châssis.

Une crémone de 0m,018 en fer avec tous les accessoires pour la fermeture.

Les impostes seront ferrées sur les côtés de chacune des baies par deux paumelles et par un loqueteau à crapaud en fonte, petit modèle avec septin de tirage à chaque vantail de châssis, quatre équerres en tôle de 0m,19, entaillées et vissées avec vis tournées.

A l'extérieur un balcon en fonte orné ou fer du modèle choisi par l'architecte.

Art. 57. — *Ferrures des portes.* — Les portes sont ferrées de paumelles semblables aux croisées, d'une serrure-pène dormant demi-tour avec rondelle ou foliot, avec pène à nervure, avec chanfrein de 32°, et d'un bouton double en cuivre à portée n° 6.

Les impostes et châssis de cloisons, ferrées également de paumelles, d'un loqueteau à crapaud en fonte avec septin de tirage.

Les portes extérieures auront une serrure de 0m,16 de sûreté à gorges, pène à nervure, chanfrein 32° avec chaînette et boutons.

A toutes les portes à deux vantaux, deux verrous pour le vantail dormant, en fer et à tige demi-ronde polin, marquées avec bouton platine boîte en cuivre et conduits.

Art. 58. — *Violons.* — Les portes des violons et bancs intérieurs seront munis de ferrures spéciales, paumelles, serrures, verroux, judas, grillage, etc., selon les indications de l'architecte et les prescriptions de police.

Art. 59. — *Divers.* — Les ferrures complètes des deux cloisons mobiles au 2e étage, ainsi que celles des trappes de sortie sur les toits, seront disposées pour une manœuvre facile.

Les abattants des cabinets d'aisance seront ferrés de deux pivots en cuivre, entaillés, et d'un bouton de tirage en cuivre.

Art. 60. — *Escaliers.* — Les escaliers seront ferrés de plate-bandes, boulons d'écartement, platines, etc.

La rampe à col de cygne, barreaux ronds de 0m,018 avec rosaces en fonte, astragales et chapiteaux.

Au départ un pilastre en fonte avec boules de cuivre.

Art. 61. — *Tuyaux de chute.* — Pour les cabinets d'aisances, les tuyaux de chute seront en fonte de 0m,19 de diamètre, avec

embranchements, culottes et tous raccords maintenus au moyen de colliers en fer forgé pattes ou à scellements.

Art. 62. — Tous les clous à bateaux, rappointis et gros fers nécessaires seront fournis dans les différentes parties de la construction pour le ferrage de la charpente.

Art. 63. — *Grilles extérieures.* — A l'extérieur, sur les murs de clôture de la cour, grilles dormantes en fer forgé à barreaux ronds, avec acs-boutants, sommiers et traverses, culots ou lances en fonte par le haut et pontets par le bas.

Ladite de 1m,50 de hauteur.

Travaux de peinture et de vitrerie

Art. 64. — *Boiseries.* — Toutes les boiseries intérieures, à l'exception des parois de cloisons et pans de bois en frises destinées à rester apparentes, seront peintes à l'huile, trois couches, sur toutes faces, avec rebouchage et réchampissage deux tons.

Dans le salon d'attente et dans le cabinet du directeur général, ces boiseries seront enduites à la céruse avec ponçage, peintes en tons unis à trois tons avec emploi de couleurs fines à l'état pur ou façon de décors et vernis suivant le cas. avec tous filages nécessaires et travaux accessoires.

Art. 65. — *Cloisons vernies.* — Les parois des cloisons et pans de bois en frises devant rester en bois naturel seront encollées, rebouchées au mastic teinté et vernies à deux couches. Les parties de murs enduites en plâtre seront égrenées et peintes à l'huile, trois couches avec rebouchages.

Art. 66. — *Plafonds.* — Les surfaces apparentes des plafonds seront égrenées de plâtre et peintes à la colle, deux couches avec rebouchages. Dans les pièces principales ci-dessus, les plafonds seront teintés et à deux tons.

Art. 67. — *Peintures extérieures.* — Les faces extérieures des bâtiments, y compris les chéneaux, tuyaux de descente, balcons grilles, etc., seront peintes à l'huile trois couches, réchampies de trois tons formant décorations en panneaux, coutil, etc., avec emploi de couleurs fines à l'état pur, compris tous filages et travaux accessoires.

Art. 68. — *Rampes d'escaliers.* — Les rampes d'escaliers seront peintes à l'huile trois couches et vernies; les contre-marches, crémaillères, limons, etc., peints également à l'huile trois couches avec rebouchage.

Art. 69. — *Vitrerie.* — Toutes les croisées, impostes et châssis, seront vitrés en verre simple de troisième choix ; les châssis de comble en verre double de quatrième choix et peints à l'huile trois couches.

Travaux de fumisterie et marbrerie

Art. 70. — *Cheminées.* — Les chambranles des cheminées seront en marbre noir français, à la capucine dons les pièces secondaires ; à médaillons, marbre rouge ou noir dans les bureaux des chefs, et à consoles dans le salon d'attente et le cabinet du directeur général, le tout avec foyers assortis.

Les intérieurs seront rétrécis en faïence, avec contre-cœurs en briques, soubassements, goussets, châssis à rideaux avec encadrement en cuivre, plaques de fonte et âtres en carreaux de terre cuite.

Pour chaque cheminée, un conduit d'air froid pour ventouse sera disposé entre deux solives au moyen d'un tuyau en tôle, rond ou méplat, amenant l'air extérieur et fermé au départ par une grille à jour en fonte.

Art. 71. — *Cuisine.* — Un fourneau et une pierre d'évier avec arrivée et écoulement d'eau, seront établis dans la cuisine du concierge, où l'on établira également des tablettes et barres pour casseroles.

Travaux de canalisation pour le gaz

Art. 72.— *Alimentatation et appareils d'éclairage.* — Toute la canalisation du gaz depuis le compteur fait partie du forfait ; elle sera disposée, suivant les indications de l'architecte et avec les dimensions nécessaires pour l'alimentation de deux cents appareils destinés à l'éclairage de tous les couloirs, escaliers, dégagements, salles d'attente, antichambres, salles de commissions, bureaux, postes et dépendances ; en un mot pour tous les services, avec robinets de sûreté et de barrage, siphons, régulateurs, et compris tous tuyaux de plomb, fourreaux, nœuds de soudure, tous percements, scellements et raccords.

Les patères, également comprises dans le forfait, seront à scellement de 0m,11, carrées, posées sur murs ou plafonds, avec raccords en cuivre et bouchons.

Celles posées sur murs auront leurs raccords en cuivre, avec robinet-amorce porte-caoutchouc.

Les appareils d'éclairage proprement dits, seuls, ne sont pas compris dans le présent forfait.

Travaux d'entretien

Art. 73. — *Entretien foncier.* — Moyennant le prix du forfait, l'adjudicataire devra maintenir ses constructions en parfait état d'entretien et de conservation jusqu'à la date fixée pour la démolition.

CHAPITRE III

Dispositions spéciales

Art. 74.— *Réclamations non admises.* — Comme résumé et comme complément de ce qui a été établi ci-devant, il est spécialement expliqué que tous les travaux comprenant le bâtiment à construire seront absolument complets et parfaits, que ces travaux seront exécutés suivant toutes les règles de l'art et que les matériaux seront de la meilleure qualité de l'espèce indiquée.

Il est formellement stipulé, en conséquence, que le prix du forfait comprend toutes les dépenses prévues ou imprévues nécessaires pour l'exécution entière du bâtiment projeté, en dehors des réserves expressément faites aux articles 2 et 3 du présent cahier des charges, que ce bâtiment doit répondre exactement et complètement à l'usage indiqué, et qu'en conséquence, ne sera tenu compte d'aucune réclamation, en dehors du prix de l'adjudication, pour quelque cause que ce soit, même pour cause d'erreur ou d'omission.

Art. 75. — *Démolition.* — Dès que l'ordre lui en sera donné, l'entrepreneur devra, dans un délai de deux mois, procéder, à ses frais, à la démolition et à l'enlèvement de la construction et des décombres en provenant. Faute de s'y conformer, il sera passible ds la retenue stipulée article 9 ci-devant.

Art. 76. — *Responsabilié de l'entrepreneur.* — L'adjudicataire, restant propriétaire du bâtiment qu'il doit établir dans de bonnes conditions de solidité et entretenir jusqu'au 1er janvier 1890 en bon état de réparations foncières, aura la responsabilité entière de tous accidents, dégâts ou détériorations provenant d'un défaut de solidité ou d'une insuffisance d'entretien. En conséquence de cette responsabilité, il aura la faculté d'augmenter les forces des pièces de construction qui ont été indiquées ci-devant, et aux dessins ci-annexés, avec leurs dimensions les plus faibles ; mais cette augmentation de force, dont il aurait dû se rendre compte avant l'adjudication, ne pourra modifier en aucune façon le chiffre du forfait qui sera établi par la soumission, ce chiffre de forfait se rapportant à un bâtiment capable de répondre complètement à l'usage auquel il est destiné et de résister au mouvemont d'un public nombreux à chaque étage.

Art. 77. — *Détériorations.* — L'adjudicataire reste responsable de toutes les détériorations qui pourraient survenir à ses constructions, même par intempéries même par la faute des tiers, même par malveillance ou par vol, sauf son recours contre qui de droit, et sans que l'Administration puisse jamais être mise en cause.

Il ne pourra réclamer ni indemnité ni dommage, outre le prix de son forfait, pour dégâts causés à ses constructions par l'occupation des services de l'Exposition, ni par l'installation de l'ameublement, ni par l'exécution des travaux réservés en dehors de l'adjudication, article 3 du présent cahier des charges, ni par les plantations qui doivent être établies le long des murs et en élévation contre eux.

L'adjudicataire propriétaire resterait également responsable de son bâtiment en cas d'incendie, et l'Administration pourra exiger qu'il souscrive une assurance, comprenant tous risques de garantie, avec une société acceptée par elle.

Art. 78. — *Modifications.* — L'Administration se réserve le droit de modifier, soit avant, soit pendant le cours des travaux les dispositions ou distributions de certaines parties de la construction, sans

que ces modifications puissent entraîner un changement en plus ou en moins du prix du forfait, les chiffres de dépense étant maintenus les mêmes par système de compensation.

Art. 79. — *Retenues.* — La retenue de 1 p. 100, espèces, sur les décomptes en vertu des articles 17 et 45 du cahier des charges et conditions générales pour le service médical, constitue essentiellement une œuvre charitable qui laisse entière la responsabilité de l'entrepreneur en cas d'accident. L'entrepreneur sera tenu en conséquence, sous sa responsabilité particulière, de veiller à ce que toutes les précautions soient prises, dans l'établissement de ses étaiements, échafauds, ponts de service, équipages et engins pour la sûreté des ouvriers et des agents de l'Administration.

Art 80. — *Valeur relative des conditions.* — En cas de désaccord ou de différence entre les dessins ci-annexés et les présentes conditions prrticulières, il est formellement stipulé que ce sont toujours lesdites conditions particulières qui prévaudront.

Art. 81. — *Frais d'adjudication.* — Les frais de timbre et d'enregistrement à droit fixe, ainsi que tous les autres frais auxquels donnera lieu la présente adjudication seront à la charge de l'adjudicataire.

Art. 82. — *Conditions générales* — Indépendamment des conditions précédentes, formant la base du forfait, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie le 25 août 1886 et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition pour tout ce en quoi il n'est pas dérogé par les présentes.

Dressé par l'architecte soussigné :
Paris, le 5 mars 1887.
Signé : BOUVARD.

Vu et présenté :
Paris, le 8 mars 1887,
Le Directeur général des travaux,
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 8 mars 1887,
Le Ministre du commerce et de l'industrie,
Signé : EDOUARD LOCKROY.

Adjudication en un lot, à forfait, des travaux de construction, en location, d'un bâtiment en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de l'exploitation.

1. Le lundi 4 avril 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de préfecture (Palais du tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 80,000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de construction, en location, d'un bâtiment en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de l'exploitation.

Le cautionnement est fixé à 5,000 francs.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'agence des travaux du Champ de Mars, au directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domiciles, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889.— Travaux de construction, en location, d'un bâtiment en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de l'exploitation.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du conseil de préfecture, au tribunal de commerce, de midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

7. Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du commerce et de l'industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 12 mars 1887.

Le Ministre du commerce et de l'industrie,
commissaire général,
Edouard LOCKROY.

ADJUDICATION DE LA VITRERIE

DU PALAIS DU CHAMP DE MARS

Clauses et conditions spéciales des travaux de pose, d'entretien et de dépose de vitrerie en verres striés à exécuter au palais du Champ de Mars.

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'entreprise.* — Les entreprises auxquelles se rapportent les présentes conditions comprennent l'exécution et l'entretien, jusqu'au *1er juin 1890*, des travaux de vitrerie en verres striés et ouvrages accessoires qui s'y rapportent, relatifs aux lanterneaux et combles des Palais du Champ de Mars. Elles ne comprennent pas les verrières verticales des faces de galeries ou autres.

ART. 2. — *Importance de l'entreprise.* — L'étendue de la surface à laquelle s'appliquera chaque entreprise sera déterminée par l'avant-métré y relatif. Toutefois, les chiffres de ces avant-métrés ne doivent être considérés que comme une indication, et l'Administration ne saurait, à aucun degré, être recherchée pour une

augmentation ou une diminution quelconque dans la masse des travaux à exécuter.

ART. 3. — *L'entrepreneur* sera tenu d'exécuter aux conditions de son adjudication les travaux de vitrerie analogues à ceux soumissionnés, qui lui seraient demandés par l'Administration ou par les entrepreneurs des galeries annexes de l'Exposition, pour la couverture de ces galeries.

ART. 4. — *Conditions d'exécution.* — Les travaux seront exécutés avec les verres qui seront livrés dans les conditions indiquées aux articles 5, 6, et 7 ci-après. Ces verres dits striés, de 5 à 6 millimètres d'épaisseur et de grandes dimensions variables jusqu'à 3m20 de longueur et 0.75 de largeur seront, autant que possible, fournis avec leurs dimensions d'emploi; mais toutes les coupes de raccords et d'ajustements nécessaires seront faites par l'entrepreneur de pose avec toute la précision désirable.

Tous ces travaux, du reste, doivent être l'objet du plus grand soin. Le mastic sera composé d'huile de lin bien pure et de première qualité, et de blanc de Meudon, parfaitement sec, dans la proportion de 19 kilos d'huile pour 100 kilos de blanc de Meudon.

Les verres devront s'appliquer sur les deux tiers au moins de la largeur des feuillures ; les feuillures étant au préalable remplies d'un lit de mastic mou, les verres seront ensuite scellés par des solins de mastic parfaitement serrés et dressés et occupant toute la largeur des fers.

Dans les parties où les verres ne reposeront pas sur les feuillures, ils seront placés à recouvrements libres, ou avec tringles, suivant l'ordre qui en sera donné par l'architecte. Les bords inférieurs des feuilles seront, toutes les fois que cela sera ordonné, coupés en arc de cercle pour concentrer les gouttes au milieu.

La pose des vitreries se fera au moins après l'application des deux premières couches de peinture sur les fers, par l'entrepreneur de serrurerie. Deux couches de peinture données par l'entrepreneur-vitrier, recouvriront les solins en mastic. Après l'achèvement des travaux de peintures décoratives ou autres, les vitreries seront nettoyées avec soin, au moment où l'architecte en donnera l'ordre.

Toutes les vitreries devront être d'une imperméabilité parfaite.

Dans le cas où l'Administration jugerait utile de faire placer, soit pendant, soit après la pose des verres, sur les solins de mastic, des bandes d'étain, l'entrepreneur de vitrerie serait tenu de se conformer aux ordres qui lui seraient donnés à cet effet. Dans ces cas, les deux couches de peinture prévues ci-dessus seront remplacées par un enduit spécial pour obtenir une adhérence parfaite; elles devront recouvrir les solins sur toute la largeur.

ART. 5. — *Livraisons. Procès verbal de réception.* — Les verres seront livrés, en vrac sur wagons, en gare du Champ de Mars.

La réception qui en sera faite et qui servira de pièce de comptabilité, donnera lieu à un procès-verbal dressé par un agent de l'Administration, en présence du fournisseur de verres et de l'entrepreneur de pose, qui consigneront leur acceptation sur ledit procès-verbal.

Toute pièce de verre cassée ou fendue sera refusée.

ART. 6. — *Réception de fourniture de verres.* — Les quantités et la qualité des verres livrés seront constatés soit par l'acceptation pure et simple de l'entrepreneur de pose, qui en prendra la responsabilité, soit par une vérification de détail faite par l'agent de l'Administration.

Les frais que pourra entraîner cette réception seront à la charge du fournisseur de verres.

Malgré cette réception provisoire de quantité et de qualité, les pièces de verres reconnues défectueuses au moment de la pose, celles qui ne seraient pas trouvées conformes à l'échantillon produit ou qui ne présenteraient pas les dimensions prescrites, seraient immédiatement signalées par l'entrepreneur de pose, à l'architecte des travaux, qui apprécierait, s'il y a lieu, de les faire remplacer par le fournisseur.

ART. 7. — *Remplacement des verres cassés.* — Après livraison faite dans la forme indiquée ci-devant, l'entrepreneur aura en charge, les verres livrés dont il deviendra responsable jusqu'au moment de leur dépose.

En conséquence, il devra remplacer à ses frais, toutes les feuilles cassées ou disparues, soit dans la manutention, le déballage, le transport ou la monture, soit dans la pose, soit par vol ou malveillance, soit par toute autre faute des tiers, contre lesquels il aura seul à recourir, sans que l'Administration ait à intervenir pour l'exécution de cette clause.

Le fournisseur des verres livrera à l'entrepreneur chargé de la pose, sur demande spéciale visée par l'architecte les feuilles qui seront destinées au remplacement de celles qui auront été brisées, soit pendant la période d'exécution des travaux, soit pendant la durée de l'Exposition.

Ces verres seront facturés directement aux entrepreneurs de pose, seuls responsables du paiement au prix de 2 fr. 60 diminué du rabais de l'adjudication de la fourniture des verres.

ART. 8. — *Délais d'exécution, retenue en cas de retard.* — Les travaux devront être exécutés conformément aux ordres de service de l'architecte, et au fur et à mesure de l'avancement des constructions, et de telle manière que tous les vitrages soient mis en place un mois au plus tard après l'achèvement des dernières charpentes ou des couvertures, suivant le cas. En conséquence, les travaux seront commencés et poursuivis sur autant de points qu'il sera jugé nécessaire par l'architecte, pour satisfaire à cette condition.

En cas de retard sur le délai fixé et quelle que puisse en être la cause, sauf le cas de force majeure, régulièrement constaté, l'entrepreneur subira une retenue de cent francs (100 fr.) par jour de retard. Ce chiffre que les adjudicataires déclarent expressément accepter est établi et fixé, comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou d'autres formalités préalables.

Dans le cas où l'entrepreneur serait arrêté dans l'exécution de ses travaux par des retards survenus dans les autres parties de la construction, ou dans la livraison des verres, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, et le délai ci-dessus serait prolongé en raison du temps perdu, mais il ne sera dû, pour ce fait, aucune indemnité à l'entrepreneur.

ART. 9. — *Cautionnement.* — Pour la garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent cahier des charges, chaque concurrent à l'adjudication devra, en déposant sa soumission, justifier du versement à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un cautionnement dont le chiffre sera fixé par les conditions particulières de l'adjudication.

Ce cautionnement provisoire servira au concessionnaire de cautionnement définitif pour la garantie des clauses et conditions du marché. La conversion devra être demandée dans les quinze jours qui suivront l'approbation de l'adjudication.

Si le concessionnaire fait son versement en argent, il en touchera les intérêts à 3 0/0, à compter du soixante-et-unième jour; s'il le fait en rentes, il en touchera les arrérages.

ART. 10. — *Entretien, responsabilité.* — Depuis le commencement des travaux de vitrerie jusqu'à la dépose, l'entrepreneur est chargé de l'entretien de tous ses ouvrages, qui devront toujours être en parfait état de propreté et d'étanchéité. En cas d'avaries ou de fuites, de quelque nature qu'elles soient, ou quelle que soit la cause qui les ait produites, sauf le *cas de cyclone ou d'incendie,* l'entrepreneur devra faire immédiatement, et à ses frais, toutes les réparations nécessaires, sans qu'il soit même nécessaire que l'architecte lui en donne l'ordre.

Dans le cas où il ne se conformerait pas à ces prescriptions, l'administration aura le droit de faire faire les réparations aux frais de l'entrepreneur par tout moyen qu'elle jugera convenable, et sans autre formalité.

Le montant des dépenses ainsi faites sera déduit des sommes dues à l'entrepreneur.

L'entrepreneur restera responsable d'ailleurs, tant envers l'administration qu'envers les tiers, des dommages qui pourraient résulter de ces avaries.

ART. 11. — *Sujétions de l'entreprise.* — L'entrepreneur s'étant rendu compte de toutes les difficultés et sujétions résultant de l'exécution et de l'entretien des travaux de vitrerie et ouvrages accessoires, au milieu d'entreprises diverses et des installations des exposants, se poursuivant simultanément, et les prix de la série soumissionnée étant établis en conséquence, il ne lui sera accordé aucune indemnité ou plus-value

en raison de ces difficultés ou sujétions.

Il aura le droit de faire passer ses ouvriers sur les toitures des bâtiments, tant pour l'exécution que pour l'entretien de ses ouvrages ; mais ces passages n'auront lieu que sur le plus petit nombre de points possible, qui seront désignés par l'architecte.

Il devra prendre à ses frais, toutes les mesures nécessaires pour éviter d'endommager les charpentes, couvertures et autres travaux exécutés avant ou en même temps que les siens.

Il sera responsable de tous les dégâts qui pourraient y être faits par ses ouvriers.

ART. 12. — *Prix.* — Les prix sur lesquels porteront les adjudications, seront fixés par les conditions particulières de chaque entreprise. Ils comprendront :

1° Les transports, montage, pose et entretien des verres striés pour combles et lanterneaux, quelles qu'en soient la mesure et la forme (ces verres devenant la propriété de l'entrepreneur après l'exposition);

2° La fourniture et la pose des verres en remplacement ou en entretien jusqu'au 1er mars 1890;

3° La fourniture, la pose et la peinture du mastic en premier établissement ou entretien;

4° Le remplacement en entretien des tringles et bandes d'étain;

5° Le maintien des verres en état constant de propreté;

6° Toute responsabilité de casse ou détérioration;

7° Tous frais accessoires d'échafaudages et passages de services, peinture de mastic, mains-d'œuvres diverses, faux frais et bénéfices. On comptera à l'Entrepreneur la surface réelle des verres mis en place, cette surface mesurée par équarrissement.

ART. 13. — *Paiements.* — Les paiements seront faits conformément aux conditions du Titre IV du cahier des clauses et conditions générales, sous la déduction de la retenue de garantie du dixième et de celle de 1 0/0 pour le service médical.

Toutefois, l'entrepreneur ne sera payé de son travail qu'autant qu'il justifiera du paiement des verres qui lui auront été fournis en remplacement des verres cassés dans les conditions de l'art. 7 ci-devant.

La retenue de garantie ne sera payée, s'il y a lieu, qu'après le 1er mars 1890, et sous déduction des sommes que l'Administration pourrait avoir à répéter.

La retenue de 1 0/0 pour le service médical sera définitivement acquise à l'administration.

Cette retenue de 1 0/0 constitue essentiellement une œuvre charitable, qui laisse entière la responsabilité de l'entrepreneur en cas d'accident.

L'entrepreneur sera tenu, en conséquence, sous sa responsabilité particulière et à ses frais, de veiller à ce que toutes les précautions soient prises dans l'établissement de ses échafauds, ponts de service, chemins et équipages, pour la sûreté des ouvriers et des agents de l'administration.

ART. 14. — *Prise de possession.* — Pour faciliter l'établissement des comptes et la régularisation des dépenses, l'Administration pourra, si elle le juge convenable, procéder partiellement à la réception provisoire des travaux, en raison de leur état d'avancement.

ART. 15. — *Dépose. Propriété des verres.* — Après l'achèvement complet des objets exposés, en tous cas, le 1er juin 1890 au plus tard, et d'après l'ordre qui en sera donné par l'architecte, les verres qui auront été posés et entretenus par l'entrepreneur, seront déposés par lui et à ses frais. Tous ces verres resteront la propriété de l'entrepreneur qui devra, pour leur enlèvement du chantier, se conformer aux ordres et délais qui lui seront donnés, ces délais d'enlèvement ne devant pas dépasser deux mois.

Les prix de la série soumissionnée seront établis précisément en tenant compte de ce droit de propriété pour l'entrepreneur.

ART. 16. — Les entrepreneurs sont prévenus que l'Administration est dans l'intention de prolonger dans l'intérieur de l'Exposition, la ligne du chemin de fer qui s'arrête aujourd'hui à la gare du Champ de Mars.

Si cette ligne est établie au moment où l'entrepreneur devra exécuter ses travaux, il pourra utiliser ce moyen de transport, en s'entendant, pour les conditions d'exploitation, avec la Compagnie exploitante.

Aucune réclamation de ce chef ne pourra d'ailleurs être adressée à l'Administration.

ART. 17. — *Clauses et conditions générales.* — L'entrepreneur sera, en outre, soumis aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition, en tant qu'il n'y est pas dérogé par les présentes, ainsi qu'aux obligations particulières établies pour chaque adjudication ou marché.

Dressé par les architectes soussignés.

Paris, le 23 novembre 1886,

Signé : BOUVARD, DUTERT, FORMIGÉ.

Vu et présenté :

Paris, le 30 novembre 1886,

Le Directeur Général des Travaux,

Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :

Paris, le 6 décembre 1886,

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Signé : EDOUARD LOCKROY.

Adjudication en un lot des travaux de vitrerie des combles en verres striés.

CHAPITRE PREMIER.

Clauses et conditions particulières.

Article premier. — Les travaux qui font l'objet de la présente adjudication sont ceux relatifs à la pose des verres striés formant couverture du palais des expositions diverses dans les conditions indiquées au cahier des charges spéciales, ci-annexé, du 23 novembre 1886.

Ils comprennent tout ce qui se rapporte aux vitreries des toitures et lanterneaux des galeries de 25 mètres, des galeries intérieures et extérieures de 15 mètres, de la galerie de 30 mètres, des pavillons d'angles et de raccordement, et du dôme central.

Art. 2. — Le cautionnement tant provisoire que définitif à fournir pour garantie de l'adjudication est fixé à la somme de quatre mille francs.

Art. 3. — Les travaux de pose seront exécutés à partir du mois de juillet prochain, conformément aux ordres de service de l'architecte, au fur et à mesure des livraisons de verres faites à l'entrepreneur.

Ils seront poursuivis dans la forme sur les points et suivant les dispositions qui seront fixées auxdits ordres de service, le tout de façon à faciliter l'exécution des ouvrages des entreprises diverses qui se poursuivent simultanément avec celle de la vitrerie.

Art. 4. — L'entrepreneur étant responsable des verres qui lui seront livrés et ayant à sa charge tous déchets d'exécution, les quantités de verres mis en place seront seules considérées comme recevables dans l'établissement des comptes.

Dans le cas où la quantité livrée excéderait la quantité posée et reconnue par un métrage sur place, l'entrepreneur aurait à tenir compte de la différence à l'Administration, soit en restituant les verres non employés, soit en remboursant, au prix de l'adjudication du fournisseur, la valeur des verres qui auraient disparu pour une cause ou pour une autre.

L'entrepreneur ne pourra détourner du chantier du palais des expositions diverses aucun des verres qui lui auront été livrés pour ce chantier.

Art. 5. — L'avant-métré et le détail estimatif qui suivent comprennent tous les verres de couvertures des expositions diverses, mais il est particulièrement spécifié que l'Administration aura le droit d'en distraire tout ou partie des quantités prévues pour les galeries intérieures de 15 mètres, des pavillons d'angle et du dôme central, si elle jugeait convenable d'y appliquer un autre système de vitrerie ou de couverture, et cela sans que l'entrepreneur puisse prétendre à aucune indemnité ni réclamation de ce fait.

L'Administration se réserve du reste le droit de modifier dans la proportion qu'elle jugera convenable, avant ou pendant le cours des travaux, les dispositions et les quantités des vitreries indiquées. Quelle que soit cette variation, les prix de la série seront seuls applicables sans autre indemnité.

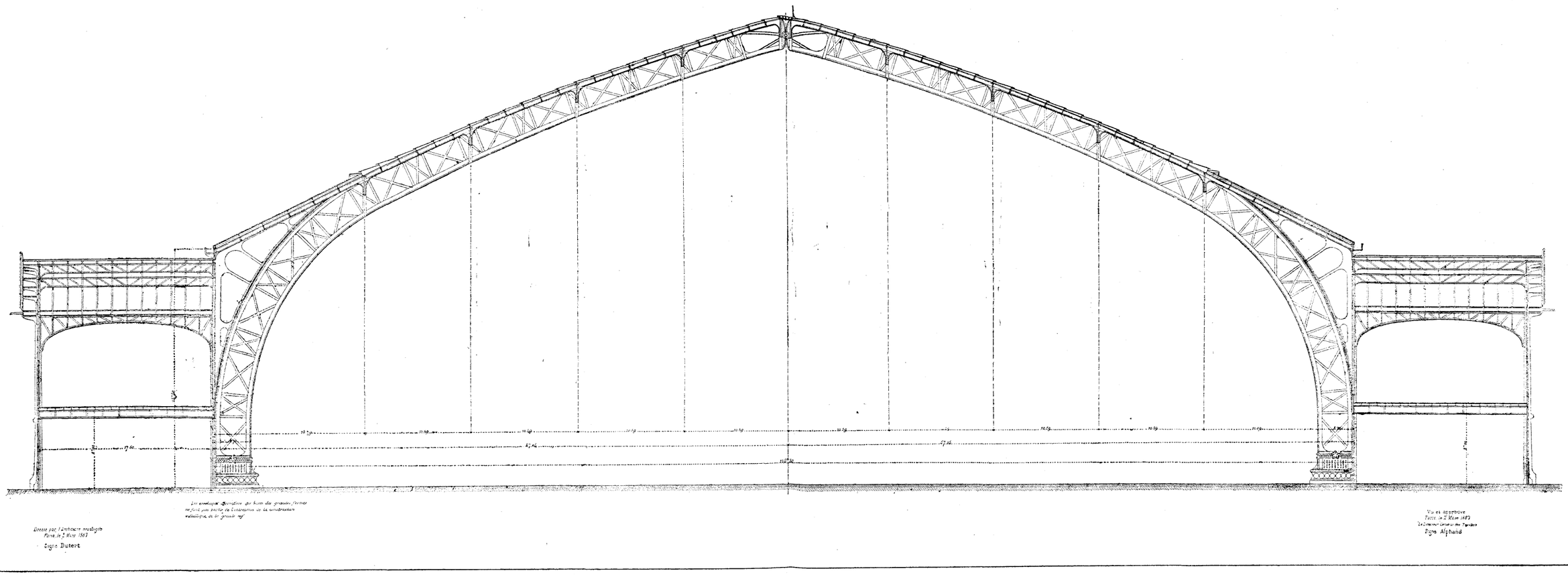
Art. 6. — Au fur et à mesure que les travaux de vitrerie seront exécutés, l'Administration aura le droit d'en prendre livraison sous les conditions énoncées au cahier des charges spécial de la vitrerie ci-dessus visé.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PALAIS DES MACHINES



Élévation de la ferme de 110 mètres

CHAPITRE II.

Série des prix.

1. Pose de verres striés en couverture de toutes formes et de toutes dimensions, conformément aux conditions du cahier des charges spéciales (en date du 23 novembre 1886.

(Lesdits verres de 5 à 6 millimètres d'épaisseur par feuilles de dimensions variables, jusqu'à 3m20 de longueur, de 0m75 de largeur, placées longitudinalement ou transversalement, suivant le cas, et posés sur fer avec double mastic tendre aux rives et tringles Collin ou tringles analogues en métal ou en caoutchouc aux recouvrements, compris tous entretien, dépose et travaux divers indiqués article 12 du cahier des charges précité. *Soixante centimes le mètre carré de surface réelle, ci*..... 0,60

(Les verres et les tringles étant fournis à l'entrepreneur qui en deviendra propriétaire après la dépose.)

2. Plus-value pour vitrerie du dôme central avec dispositions spéciales et difficulté. *Un franc le mètre carré de surface réelle, ci*..... 1 »

CHAPITRE III

Avant-métré et détail estimatif

Article premier. — Verres striés posés avec double mastic sur les rives et tringles aux recouvrements.

1° *Galeries des expositions diverses.*

(Fermes de 25 mètres.)

24,800 verres de 2 m. 20 sur 0,47.....	25,643,20
24,800 verres de 2 m. 07 sur 0,47.....	24,127,92
1,280 verres de 2 m. 20 sur 0,64.....	1,802,24
1,280 verres de 2 m. 07 sur 0,64.....	1,695,74

2° *Galeries extérieures de* 15 *mètres.*

(Avenue de la Bourdonnais et avenue de Suffren.)

5,120 verres de 2 m. sur 0,47.....	4,812,80
310 verres de 2 m. sur 0,64.....	396,80

3° *Galeries de* 15 *mètres sur le jardin central.*

1,540 verres de 2 m. sur 0,47.....	1,447,60
90 verres de 2 m. sur 0,64.....	115,20

4° *Galeries intérieures de* 15 *mètres.*

1,160 verres de 2 m. sur 0,47.....	1,090,40
70 verres de 2 m. sur 0,64.....	89,60
5° *Pavillons d'angle.* — 16 faces de 6 mètres sur 6 mètres.....	576 »
6° *Dôme central.* — 4 faces de 18 mètres sur 14 mètres	1,008 »
7° *Parties diverses* évaluées	394,50
Surface totale	63,200 »
63,200 mètres à 0 f. 60.....	37.920 »

Art. 2.

Plus-value pour la vitrerie du dôme central. — Surface, 1,008 mètres à 1 franc.....	1.008 »

Art. 3.

Objets divers évalués à.....	72 »
Total.....	39.000 »
Somme à valoir pour imprévus et dépenses en régie, 10 0/0.....	3.900 »
Ensemble.....	42.900 »
Honoraires et frais d'agence.....	1.300 »
Total général.....	44.200 »

Dressé par l'architecte de l'Exposition soussigné,

Paris, le 5 mars 1887.

Signé : BOUVARD.

Vu et présenté :

Paris, le 8 mars 1887.

Le Directeur général des travaux,

Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé

Paris, le 8 mars 1887.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Signé : ÉDOUARD LOCKROY.

Adjudication en un lot des travaux de vitrerie en verres striés pour la couverture des combles du Palais des Expositions diverses au Champ de Mars.

1. Le lundi 4 avril 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, en un lot, au rabais, sur les prix portés au détail estimatif et par soumissions cachetées, des Travaux de vitrerie en verres striés pour la couverture des combles du Palais des Expositions diverses au Champ de Mars, lesquels sont évalués à 44,200 francs, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 4,000 francs.

2. Le détail estimatif et le cahier des charges sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, d'une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera enfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de vitrerie en verres striés pour la couverture des combles du Palais des Expositions diverses au Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix du détail estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure.

Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibèrera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

8. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nonveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

9. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

10. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 14 mars 1887.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,

ÉDOUARD LOCKROY.

Modèle de soumission pour l'adjudication de la Construction d'un bâtiment pour l'exploitation (sur papier timbre).

Je soussigné,
entrepreneur de demeurant à , après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales concernant la construction, à forfait, par voie d'entreprise générale, d'un bâtiment en charpente pour l'installation des services de l'Exploitation, au Champ de Mars.

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les taux dont il s'agit, évalués à la somme de quatre-vingt mille francs, moyennant un rabais de ..... (*en toutes lettres*) par cent francs,

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1887. (*Signature*).

Modèle de soumission pour l'adjudication des Travaux de vitrerie des combles (sur papier timbré)

Je soussigné, , entrepreneur de vitrerie, demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de vitrerie des combles, du 23 novembre 1886, ainsi que des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution de la vitrerie du palais des Expositions diverses au Champ de Mars, en date du 5 mars 1887.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de trente-neuf mille francs, moyennant un rabais de (*en toutes lettres*)..... par cent francs sur le prix de la série spéciale de l'entreprise.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1887. (*Signature.*)

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, vient de prescrire les rectifications et adjonctions ci-après à l'arrêté du 11 mars 1887, portant nomination des membres des comités d'admission (supplément du *Bulletin officiel* du 12 mars) :

Classe 6. — Sont portés :

M. Collineau (Dr), secrétaire général de la société pour l'instruction élémentaire.

M. Noël (Charles), président de l'école commerciale de l'avenue Trudaine, trésorier de la chambre de commerce.

M. Peghoux (Adolphe), conseiller honoraire à la cour des comptes, vice-président de la société de géographie commerciale.

M. Remoiville, député, président de la société pour l'instruction élémentaire.

Classe 8. — Est porté : M. Delorme, chef de la division de l'enseignement technique et des syndicats professionnels au ministère du commerce et de l'Industrie.

Classe 9. — Sont portés :

M. Colin (Armand), éditeur d'ouvrages classiques.

M. Delaunay (Ferdinand), publiciste.

M. Tolain, sénateur.

Classe 10. — Au lieu de : Laroche-Joubert (A.), député de la Charente, fabricant de papier, membre des comités d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878 ; lire : Laroche-Joubert (Edgard), député de la Charente.

Classe 11. — Sont portés :

M. François, graveur en pierres fines, à la place de : Vidal (Léon), publiciste, qui passe à la classe 12.

M. Tasset, président de la chambre syndicale des graveurs.

Classe 12. — Au lieu de : Audrat, photographe, lire : Audra (E.), photographe.

Sont portés :

M. Chary, propriétaire et directeur de photographie Valéry.

M. Braun, photographe des musées nationaux.

Classe 13. — Est porté : M. Gaveau, fabricant de pianos.

Classe 14. — Au lieu de : Grandjux, vétérinaire principal, membre de la section technique de cavalerie, lire : Granjux (le docteur), médecin-major de 1re classe, membre de la section technique du service de santé au ministère de la guerre.

M. Richet (Charles), directeur de la *Revue scientifique*, agrégé de la aculte de médecine, passe à la classe 64.

Classe 15. — Est porte : M. Faye, membre de l'Institut, président du bureau des longitudes.

Classe 16. — Est porté : M. Ney (Napoléon) membre de la société de géographie, membre du jury des récompenses à l'exposition d'Anvers 1885.

Classe 17. — Au lieu de : M. L'Hoste père, fabricant de meubles et sièges sculptés, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878, lire : L'Hoste (Pierre) fabricant de meubles et sièges sculptés, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris de 1878.

Est porté : M. Williamson, administrateur du mobilier national.

Classe 18. — Est démissionnaire : le comte de Ganay.

Classe 22. — Est porté : M. Gillon fils (de la maison Gillon) président de la société de protection des apprentis du papier peint.

Est démissionnaire : M. Hoock, fabricant de papiers peints.

Classe 27. — Sont portés :

M. Bayle, fabricant de verres de lampes,

M. Luchaire, constructeur d'appareils d'éclairage, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de lampes, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Classe 28. — Au lieu de : M. Piver, fabricant de parfumerie, membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, lire : Piver (L.-T.), fabricant de parfumerie.

Classe. 32. — Sont portés :

M. Hatet (Alexandre), ancien négociant en draperies, membre de la commission des valeurs en douane, expert du ministère du commerce et de l'assistance publique.

M. Hussenot (Hubert), fabricant de châles et tissus nouveautés, membre de la chambre syndicale des tissus et matières textiles.

M. Lefèvre-Pontalis, député.

Classe 33. — Est porté : M. Teissier du Cros, filateur et moulineur de soie à Valleraugue (Gard).

Classe 35. — Est porté : M. Feutry, fabricant de bonneterie et ganterie.

Classe 36. — Au lieu de : Ducher, tailleur pour hommes, lire : Ducher (Hippolyte), président de la chambre syndicale des tailleurs sur mesure.

Sont portés :

M. Dumaresq (Armand), artiste peintre, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

M. Patay, fabricant de fleurs artificielles, président de la chambre syndicale des fleurs et plumes.

Classe 37. — Sont portés :

M. Mascuraud (A.), fabricant de bijouterie, trésorier du syndicat général du congrès des chambres syndicales de France.

M. Topart (E.), fabricant de perles, ancien juge suppléant au tribunal de commerce, ancien membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Classe 38. — Sont portés :

M. Claudin (Ferdinand), armurier, membre de la société des ingénieurs civils.

M. Lichtenstein (le colonel), officier d'ordonnance de M. le Président de la République.

Classe 39. — Au lieu de : Gobron, administrateur délégué de la société générale des fournitures militaires, député des Ardennes, lire : Gobron, député des Ardennes, ancien administratear de la société générale des fournitures militaires.

Est porté : M. Camus, président de la chambre syndicale des transports.

Classe 40. — Est porté : M. Duhotoy, fabricant de jouets, secrétaire de la chambre syndicale des fabricants de jouets.

Classe 41. — Au lieu de : Oeschger, père, négociant en métaux, lire : Eschger, père, négociant en métaux.

Est porté : M. Corneau, député.

Classe 42. — Est porté : M. Goubaire, inspecteur général des forêts.

Classe 45. — Sont portés :

M. Adrian, fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques.

M. Suilliot, fabricant de produits chimiques, président de la chambre syndicale des produits chimiques, membre de la commission permanente des valeurs en douanes.

M. Tanret, pharmacien.

Classe 46. — Est porté : M. David (de la maison David et Ce), teintures et apprêts, à Arcueil.

Classe 47. — M. Félix Faure, député, passe de la classe 47 à la classe 43.

Sont portés :

M. Burc, fabricant de maroquin, membre du conseil des prud'hommes.

M. Le Bastard, sénateur.

M. Pinault, député, fabricant tanneur à Rennes.

Classe 48. — Au lieu de : M. Castel, inspecteur général des mines, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, lire : M. Castel, inspecteur général des mines, membre du conseil général des mines.

Sont portés :

M. Collin (Emile), ingénieur des arts et manufactures.

M. Paraf (Emile), directeur des mines de Pontgibaud.

M. Lenicque, ingénieur civil de la maison Jacomety et Lénicque, passe à la classe 53.

Est démissionnaire : M. Secretan,

Classe 50. — Au lieu de : Rouart (Henri), ingénieur civil, membre des comités d'admission et d'installation, et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, lire : Rouart (Alexis), ingénieur civil, secrétaire de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.

Est porté : M. Natirelle, ingénieur des arts et manufactures.

Classe 51. — Au lieu de : Grimet, fabricant de produits chimiques, lire : Guimet, fabricant de produits chimiques, à Lyon.

Est porté : M. Bardy, directeur du laboratoire des contributions indirectes.

Classe 52. — Sont portés :

M. Guimbert (F.), chef mécanicien de la ville de Paris, président du syndicat géneral des mécaniciens, chauffeurs et conducteurs des machines de France et d'Algérie.

M. Le Gavrian, député.

Classe 53. — Sont portés :

M. Denis Poulot, fabricant de produits pour le polissage et meules artificielles.

M. Serf, ingénieur civil.

M. Pernolet (Arthur), député, passe à la classe 48.

Classe 55. — Est porté : M. Brelay, député.

M. Carmichaël (Robert), manufacturier, filateur et tisseur de sacs et toiles, passe à la classe 82.

Classe 58. — Est démissionnaire : M. Dufay (A.), sénateur.

Classe 59. — Est porté : M. Bougarel, ingénieur civil, secrétaire de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.

Classe 60. — Est porté : M. Planchenault, sellier harnacheur.

Classe 61. — Au lieu de : Heurteau, ingénieur en chef au corps des mines, sous-chef de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Orléans, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, lire : Heurteau, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer.

Classe 62. — Au lieu de : Barbier (Ernest), de la maison Leclanché, ingénieur mécanicien, lire : Barbier (Ernest), chimiste-électricien.

Est porté : M. Cadiot, ingénieur électricien.

Sont portés :

M. Baudet (Emile), ingénieur-constructeur, président de la chambre syndicale des constructeurs métalliques de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de 1878.

Ajouter :

M. Brüll, président de la société des ingénieurs civils.

M. Famchon, administrateur-directeur de la société des ciments français et des Portland de Boulogne-sur-Mer et de Desvres.

M. Lévy (Théodore), ingénieur en chef des ponts et chaussées, agent voyer en chef du département de la Seine.

M. Véé (Léonce), ingénieur civil.

Est démissionnaire : M. Vitali, constructeur de chemins de fer.

M. Villard, conseiller municipal, passe à la classe 79.

Classe 64. — Au lieu de Wilin, professeur à la faculté des sciences de Lille ; lire : Wilm, professeur à la faculté des sciences de Lille.

Sont portés :

M. Chevillon, député.

M. Edme, chef du bureau de la police sanitaire au ministère du commerce et de l'industrie.

M. Gœtschy, capitaine de 1re classe du génie, attaché à la section technique du génie au ministère de la guerre.

M. Monod, directeur de l'Assistance publique et des institutions de prévoyance, au ministère de l'intérieur.

Classe 65. — Sont portés :

M. Grilleau (de), directeur du *Journal des chambres de commerce et d'industre*

M. Lefebre, député de Seine-et-Maône.

M. Pian, ingénieur des constructions navales, chef du service technique au *Bureau Veritas*.

M. Potel, ingénieur civil.

Classe 69. — Est porté : M. Cabaret (Paul), secrétaire général de la société française d'encouragement à l'industrie laitière, chef de bureau au ministère de l'agriculture.

Classe 70. — Sont portés :

M. Riotteau, député, armateur.

M. Cahen (J.), secrétaire du syndicat général des chambres syndicales de France.

M. Demagnon, président de la chambre syndicale des conserves alimentaires.

Classe 72. — Est porté : M. Delisse, député, fabricant de sucre.

Classe 73. — Au lieu de : Drouin, juge au tribunal de commerce, négociant en vins, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878, lire ; Droin, 1878.

Sont portés :

M. Dubois, député.

M. Gondran (Hilarion), négociant en vins, à la place de M. Bourlier, député, inscrit à la classe 75.

Est démissionnaire : M. Hennessy (Maurice), propriétaire viticulteur.

Classe 74. — Sont portés :

M. Récipon, député.

M. Levrey, député.

Classe 75. — Est porté : M. Deandreis, député.

M. Derevege, député, passe à la classe 74.

Classe 76. — Sont portés :

M. Meunier (Stanislas).

M. Vannacque, chef de la division de la comptabilité et de la statistique au ministère du commerce et de l'industrie.

Classe 77. — Est porté : M. Raveret-Wattel, chef du bureau des poudres et salpêtres au ministère de la guerre, secrétaire de la société nationale d'acclimatation, membre de la commission de repeuplement des eaux au ministere des travaux publics, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

Classes 84 *et* 85. — Est porté : M. Tisserand, conseiller d'Etat, inspecteur général et directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.

Dans l'insertion de l'arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 11 mars 1887 (*Bulletin officiel* du 12 mars), ont été omis les noms de M. J. Lisch, architecte, inspecteur des monuments historiques, et de M. Moyaux, architecte du Gouvernement, membres du jury d'admission des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889 (classe 4).

PARTIE NON OFFICIELLE

La circulaire, qui charge les agents diplomatiques d'inviter les gouvernements étrangers à l'Exposition de 1889, a été expédiée le 17 mars. Elle rappelle les actes officiels qui ont fixé les dates d'ouverture et de clôture de ce Concours international et assuré à l'entreprise des garanties financières. Elle indique, en outre, que les œuvres d'art, les produits industriels et agricoles de toutes les nations seront admis à cette Exposition, dans des conditions spéciales de faveur quant à l'entrée en France, avec exemption des taxes, à l'occupation gratuite d'emplacements dans l'enceinte du Palais, et à la liquidation des droits de douane en cas de ventes sur place.

Les exposants étrangers devront être respectivement représentés par une commission nationale qui aurait un délégué auprès du Commissariat général, et c'est par l'entremise de cette commission et de ce délégué que se règleraient les questions à traiter, notamment les demandes d'admission et d'attribution de places et l'installation des sections étrangères. La coopération des gouvernements doit être demandée, tant pour la désignation de ces commissions nationales que pour les facilités à accorder aux exposants en matière de publicité, de transports, de règlement douaniers ou d'organisations spéciales.

MM. Sanson et Gallery des Granges ont été nommes commmissaire et commissaire adjoint chargés d'organiser l'exposition tunisienne à l'Exposition universelle de 1889.

RÉUNION DES COMITÉS D'ADMISSION

Hier, vendredi, a eu lieu, à l'Hôtel de Ville (salle Saint-Jean), sous la présidence de M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition, la réunion des membres des jurys d'admission dont nous avons publié la liste.

M. Edouard Lockroy a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir donner votre concours à la grande œuvre de l'Exposition universelle de 1889. Vous remplirez avec éclat, j'en ai l'assurance, la tâche délicate et difficile qui vous est confiée; j'en ai pour sûr garants votre esprit d'équité, votre expérience, votre dévouement a la chose publique et l'ardeur de votre patriotisme.

L'Exposition est désormais constituée. Elle l'est par l'arrêté qui vous a nommés, elle l'est

par votre présence dans cette enceinte. Aussi bien pouvons-nous jeter les yeux sur le passé avec la conscience du devoir accompli. Il y a un an à peine rien n'était seulement ébauché, et, dans ce court espace de temps, nous avons obtenu le vote des deux Chambres, nous avons fait appel au concours de l'initiative privée et nous avons constitué une société de garantie ; nous avons obtenu de la ville de Paris, si généreuse toujours quand il s'agit d'un intérêt public, une large subvention ; nous avons arrêté un plan d'exposition, un budget et des devis, nous avons, avec le concours de la commission de contrôle et de finances, examiné un à un tous les crédits, préparé la manutention, réglé les questions de détail, nous avons formé et réuni, dans tous les départements, des comités qui doivent associer à notre œuvre la France entière.

Nous avons procédé à de nombreuses adjudications, nous avons ouvert les chantiers au Champ de Mars, creusé les fondations, construit des égouts, commandé à l'industrie métallurgique nos fermes, et, dans la mesure du possible, donné un élément à l'activité nationale, du travail et du pain aux ouvriers. Ce labeur immense nous a été rendu facile par le dévouement de tous. Je manquerais à mon devoir si je ne saisissais pas cette occasion pour rendre hommage à MM. les membres de la Commission de contrôle et de finances, à mes éminents collaborateurs M. Alphand, directeur des travaux de Paris ; M. Berger, directeur de l'exploitation ; M. Grison, directeur de la comptabilité. Grâce à leurs infatigables efforts, nous pouvons envisager l'avenir sans crainte, et, à moins d'événements qu'il est impossible aux hommes de prévoir, considérer comme certain le succès de notre grande œuvre.

L'Exposition de 1889 ne devait prendre pour modèle aucune de celles qui l'avaient précédée ; il lui fallait trouver une organisation nouvelle, en harmonie avec nos ressources et nos besoins, empreinte de l'esprit démocratique de la société moderne, pratique en même temps et donnant au pays les garanties indispensables d'honorabilité dans l'exécution et de sévérité dans le contrôle.

Tout d'abord il m'a semblé qu'il fallait attribuer les fonctions de commissaire général au ministre du Commerce, dépendant comme tous ses collègues du pouvoir parlementaire. C'était, vous le voyez, soumettre l'Exposition elle-même à la surveillance incessante des représentants de la nation, à laquelle rien ne doit échapper ; c'était en même temps supprimer les conflits toujours à craindre, entre un commissaire général désireux d'assurer son indépendance, et un ministre naturellement soucieux de sauvegarder sa responsabilité.

Après avoir assuré l'unité de direction, il fallait pourvoir aux nécessités administratives. J'ai pensé qu'autour de nous, il nous était possible de rencontrer de bons modèles, et j'ai choisi le mien dans l'organisation de nos chemins de fer. C'est ainsi que furent créées les directions, celle des travaux, celle de l'exploitation et de l'installation, celle de la comptablité.

Leurs attributions sévèrement définies nous mirent à l'abri des rivalités et des embarras qui se rencontrent parfois dans les entreprises de ce genre ; aucune force n'a donc été perdue et nous avons pu marcher au but d'un pas ferme et assuré.

L'organisation administrative réglée, restait l'organisation financière. Il m'a paru que si l'Exposition ne pouvait demander son budget à l'Etat et à la Ville, on se créer, comme on l'avait proposé un instant, en faisant appel aux seules ressources de l'initiative privée, elle devait s'adresser à la fois à l'Etat, puisqu'elle était une grande œuvre nationale, à la Ville, puisqu'elle s'installait dans la capitale de la France, à l'initiative privée, puisqu'elle devait intéresser à son succès toutes les forces vives du pays. Vous savez quel fut le succès de cette première opération : le Parlement nous accorda sans marchander les crédits que nous lui demandions ; le Conseil municipal augmenta d'un tiers sa subvention ordinaire ; l'initiative privée, au lieu de 17 millions, nous en a apporté 24.

La manière dont avait été trouvé le capital nous indiquait suffisamment comment on devait instituer le contrôle. Les représentants de l'Etat, de la Ville, de la Société de garantie, furent appelés à se réunir en une commission consultative à laquelle sont soumis aujourd'hui les plans, les devis, les dépenses, les recettes. Cette commission entrera à son heure dans le « Grand Conseil de l'Exposition », dont la composition sera bientôt connue, et qui, chargé de ce que j'appellerais volontiers la partie intellectuelle de l'Exposition : congrès, conférences, recherches historiques, auditions théâtrales et musicales ; composé des hommes les plus éminents parmi les savants, les artistes, les industriels, les commerçants, les administrateurs, les soldats, les ouvriers manuels, les cultivateurs, résumera, et pour ainsi dire, synthétisera devant les deux mondes conviés à notre fête de 89, la Société française moderne, telle que l'ont faite un siècle d'épreuves, de luttes, de secousses, de recherches, de transformations successives et d'enfantement incessant, telle que l'ont faite son incomparable civilisation et son prodigieux labeur.

Telle est, Messieurs, dans ses grandes lignes, notre conception administrative, financière de l'Exposition universelle.

Nous avons voulu que le travail fût honoré dans toutes ses formes ; pour la première fois, vous trouverez dans les jurys et dans nos grands conseils des ouvriers manuels et agricoles, et cette glorification du travail sera l'affirmation éclatante des sentiments pacifiques qui animent notre pays.

Quant à vous, Messieurs, je n'ai point à vous tracer vos devoirs. Vous les connaissez à l'avance. Vous aurez à statuer librement et en dernier ressort sur les demandes d'admission qui vous seront présentées ; vous contribuerez ainsi de la façon la plus utile au succès de la grande œuvre nationale.

C'est en dehors des services administratifs, au sein de vos réunions, que seront prises les deux juridictions supérieures des comités de groupes et du grand comité de révision.

Ai-je besoin de vous recommander d'être très circonspects dans vos choix ? Non, sans doute. Vous pensez comme moi que l'admission a l'Exposition universelle est déjà une première récompense pour les exposants.

J'espère que cette circonspection ne vous fera pas défaut. L'Exposition de 89 dépassera en étendue toutes les expositions précédentes, mais aussi les objets exposés seront infiniment plus nombreux. L'agriculture à elle seule occupera une place double de celle qu'elle occupait en 1878. C'est aussi pour cela, Messieurs, que j'ai tenu à réunir les jurys d'admission plus tôt qu'on ne les réunit d'ordinaire.

C'est dix-huit mois seulement avant l'ouverture de la dernière Exposition, que les jurys ont été réunis ; vous, Messieurs, vous avez devant vous deux ans.

Vous les emploierez bien, Messieurs ; déjà les demandes d'admission abondent, déjà vous allez avoir à commencer vos difficiles et laborieux examens. Tâche ingrate et lourde peut-être ! mais elle vous paraîtra légère, quand vous songerez que vous travaillez pour votre pays, que de vos soins dépend le succès d'une œuvre nationale dont le monde entier se préoccupe aujourd'hui ; que l'Exposition donnera le signal du réveil pour nos industries, notre agriculture, notre commerce concurrencés et menacés ; que vous contribuerez à mettre en relief et en vue cette supériorité que nous gardons encore et que nos rivaux ne pourront point nous ravir.

Ah ! Messieurs, veillez surtout à ce qui nous reste de gloire ! Attachez-vous à montrer ce que peut la France, ce qu'est son génie, sa puissance créative, sa fécondité, sa grandeur industrielle, commerciale, artistique. Aidez-nous à lui préparer une année de joie et de légitime orgueil, l'apothéose du travail dans un inoubliable anniversaire.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Aspect des travaux. — Ralentissement des travaux par les gelées. — Chantier de M. Manoury. — Le nivellement et les égouts. — Les piliers de la tour Eiffel. — Le sondage à air comprimé. — Les caissons métalliques. — Les conducteurs de l'électricité.

La semaine qui vient de s'écouler n'aura pas été très favorable pour les travaux ; il y a eu la gelée d'abord, puis la neige et, enfin, une pluie abondante ; les gelées avaient commencé déjà la semaine précédente, et on estime que ces contre-temps atmosphériques amèneront un retard de quinze jours au moins dans les travaux.

J'ai fait, néanmoins, mes promenades habituelles dans le Champ de Mars ; il n'y avait rien de plus pittoresque que ce grand manteau de neige qui couvrait tous les plis de terrain, les monticules et les excavations, et qui semblait avoir amené une sorte de nivellement général ; cette illusion se produisait particulièrement dans le chantier de M. Manoury. Dans le chantier de MM. Huguet, Versillé et Appay, les longues rangées de tas de terres ressemblaient à une petite chaîne de collines neigeuses, qui prenaient des teintes roses, sous les feux du soleil couchant ; dans le chantier de M. Eiffel, on se serait cru dans un coin de la Suisse, avec ses précipices et ses petites montagnes, ses ponts en fer et ses planches jetés sur des tranchées ; la neige a vite disparu sous le vent du sud, et le changement de décor a été complet ; des bourrasques de pluie sont venues détremper le terrain, et on patine et on enfonce jusqu'à la cheville dans cette boue glissante. Le vent souffle avec force et sèchera rapidement les terres.

Dans les chantiers de M. Manoury (fondations et terrassements des galeries des expositions diverses), les travaux ont été ralentis à cause des gelées ; et, pour regagner le temps perdu, on devra doubler le nombre des ouvriers, et on se servira d'une seconde bétonnière. Nous avons parlé déjà du mur de soutènement qui doit être élevé près du pavillon de la direction des travaux et qu'on destine à soutenir les terres ; les puits sont déjà creusés et on procède à leur bétonnement.

Entre les deux rangées d'arcs de maçonneries, situées du côté du pavillon de la direction des travaux, on voit des murs transversaux de maçonnerie qui sont des murs de soutien pour la galerie des expositions diverses. C'est là que se trouveront les buvettes et les restaurants.

Dans la partie du Champ de Mars située du côté de la Seine, les fondations et les terrassements du Palais des Arts libéraux sont assez avancés ; pour le palais des Beaux arts, les géomètres sont sur le terrain pour

établir les niveaux, et les terrassements et fondations commenceront dans une dizaine de jours.

***

MM. Huguet, Versillé et Appay, chargés du nivellement général et du réseau d'égouts, poussent leurs travaux avec une grande rapidité. Les égouts latéraux sont complètement terminés. L'un part du pavillon des machines et se dirige vers le Trocadéro en suivant l'avenue de Suffren, l'autre, symétrique, longe l'avenue de la Bourdonnais. Tous deux se réunissent en avant de la tour Eiffel et sont conduits par un collecteur à banquettes dans l'ancien égout du parc du Champ de Mars.

L'égout collecteur, longeant le pavillon des machines sur une longueur de 430 mètres, est également commencé. Cet égout est appelé à recevoir une conduite de 60 mètres pour l'alimentation des machines.

Tous ces travaux ont été conduits avec une grande énergie.

***

M. Edmond Coigne, ingénieur civil, enduit en béton Coigne l'égout qui longe l'avenue de la Bourdonnais et qu'il a sous-traité à MM. Huguet, Versillé et Appay, avec l'autorisation de M. le Directeur général des travaux. Il a installé pour ce chantier un nouveau mélangeur-malaxeur, qui, faisant le mélange mécaniquement et par faibles quantités, assure l'homogénéité complète de la maçonnerie. Cet égout est fait sur un type spécial à petite cuvette pour qu'on puisse y pratiquer « le tout à l'égout ».

***

Le nivellement général est attaqué, sous la direction de MM. Huguet, Versillé, Appay, sur quatre points, et 2 kilomètres de voie sillonnent le Champ de Mars en tous sens.

Le déblai du pavillon des machines est poussé avec énergie; 40 wagons transportent les terres dans les galeries des expositions diverses, et on peut se rendre compte du sol définitif par les remblais déjà à hauteur.

Une grande surface est actuellement réglée et sera dans quelques jours livrée aux constructions métallurgiques pour commencer le levage des fermes.

Il en est de même des déblais provenant de l'emplacement du parc, lesquels sont conduits dans les pavillons des arts libéraux et des beaux-arts dont les travaux sont commencés.

***

Dans le chantier de la tour Eiffel on n'a presque pas cessé les travaux pendant les gelées. Les fouilles du pilier n° 1 suivent leur cours et vont être menées rapidement en raison de l'achèvement des fouilles de la pile n° 4 et de la possibilité d'y utiliser le monte-charge à vapeur qui était consacré au pilier n° 4.

On vient de terminer dans le pilier n° 1 un sondage à air comprimé qui a donné des indications définitives sur la nature du sol qu'on rencontre. Les sondages antérieurs qui avaient été faits par les procédés ordinaires présentaient des contradictions et des incertitudes qui heureusement viennent de disparaître.

***

Ce sondage à air comprimé a été fait avec un cylindre en tôle de 1 m. 50 de diamètre surmonté d'une cheminée communiquant avec le sas à air. En envoyant dans cette cloche de l'air avec un compresseur, toute l'eau est chassée et les hommes peuvent travailler la terre comme s'ils étaient à l'air libre.

On peut donc avoir, de cette façon, une connaissance très exacte du terrain, au point de vue de son aptitude à recevoir des fondations. Chacune des couches extraites est figurée par un échantillon fait avec soin dans une auge en bois, représentant en grandeur la coupe réelle du terrain. On est descendu ainsi à 19 m. 50 au-dessous du sol ; et, à la profondeur de 10 mètres, on a rencontré un terrain extrêmement favorable, composé de sable, de gravier et finalement d'une couche de rocher. L'épaisseur totale de la couche résistante est d'environ 6 mètres.

Les fondations établies ainsi présenteront une sécurité absolue.

Dans le pilier n° 2, les maçonneries ont été entravées par les gelées. Cependant, les massifs s'élèvent déjà à une assez grande hauteur, et le remblayage de la fouille a pu commencer. On se dispose à rouler en ce moment les grands tuyaux en fonte qui doivent servir de conducteurs pour l'électricité atmosphérique et être raccordés avec les paratonnerres.

Dans le pilier n° 3, le bétonnage est terminé et la maçonnerie va commencer.

Au pilier n° 4 on installe dans la fouille le montage des grands caissons métalliques qui devront servir de support aux massifs de maçonnerie, après avoir été enfoncés à l'aide de l'air comprimé.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La Tour Eiffel et l'Électricité atmosphérique.

MM. E. Becquerel et Mascart, membres de l'Institut, accompagnés de M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, se sont rendus sur les chantiers du Champ de Mars afin d'examiner les précautions prises dans les fondations de la tour Eiffel, pour mettre les parties métalliques de celle-ci en communication constante avec les couches aquifères du sol du Champ de Mars. C'est à cette dernière condition seulement que les effets de l'électricité atmosphérique seront sans danger pour les personnes qui fréquenteront la tour Eiffel.

Deux lignes de tuyaux de fer d'un diamètre de 0 m. 60 seront noyées au pied de chacun des quatre massifs de fondation. Ces tuyaux seront reliés à l'ossature métallique de la tour par des tiges de cuivre dont les contacts avec le fer pourront être fréquemment vérifiés. Les travaux déjà exécutés à cet effet par M. Eiffel dans les fondations d'une pile ont été reconnus bons.

Fermes de 25 mètres.

Les usines adjudicataires des fermes de 25 mètres ont avisé la direction des travaux que leurs fermes étaient terminées; dès la fin des travaux de maçonneries, retardés par la rigueur de la température, elles seront transportées au Champ-de-Mars.

Sociétés ouvrières.

Quelques journaux insistent encore sur ce fait que les Sociétés ouvrières n'avaient pas été convoquées pour les 1er et 19 mars 1887. Nous sommes en mesure de donner la liste des Sociétés qui ont été invitées, par lettres individuelles, à venir prendre connaissance du projet :

1° Entreprise générale de pavage et travaux assimilés, terrassements et maçonneries, 1, rue des Laitières, à Vincennes; 2° Société coopérative ouvrière de maçonnerie, 28, rue Trézel; 3° Union des maçons et des tailleurs de pierre, 26, rue des Tournelles; 4° Union syndicale des ouvriers maçons du département de la Seine, 45, quai de la Tournelle, secrétaire délégué de ladite Société, 9, rue de Cels; 5° Union syndicale des ouvriers maçons de la Seine, 45, rue Mouffetard; 6° Société coopérative d'ouvriers maçons pour l'entreprise des travaux publics, 17, rue de Chartres.

Nous pouvons même ajouter que c'est l'Union syndicale des ouvriers maçons du département de la Seine qui a été adjudicataire des travaux.

Bal des anciens élèves de l'école Centrale

Samedi, les anciens élèves de l'École centrale ont donné, à l'hôtel Continental, au profit de la caisse de secours de leur association, un bal merveilleusement réussi. Plus de quatre mille personnes remplissaient les superbes galeries de l'hôtel, tapissées de fleurs et éclairées magiquement par la lumière électrique.

M. Lockroy, ministre du Commerce et de l'Industrie, et M. Millaud, ministre des Travaux publics, ont été reçus par M. Berthon, commissaire général, et par les membres du bureau du comité de l'association: MM. Buquet, Joyant, Contamin, Charton, Jousselin et Appert. Un escadron volant de commissaires, parmi lesquels nous avons reconnu MM. Pierron, Francillon, Simonet, Grosclaude, Archambault, etc., faisait les honneurs de la fête.

Rectification

M. Requier (Charles), fabricant d'horlogerie, membre du comité d'admission, nous prie de faire la rectification suivante :

M. Requier (Charles), fabricant d'horlogerie, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878, inspecteur et vice-président du conseil d'administration de l'école d'horlogerie de Paris, expert en douane auprès du ministère du commerce et de l'Industrie.

Exposition du soir

Dans son très remarquable rapport sur l'Exposition du soir, M. Georges Berger propose un système de contrôle des entrées qui a prêté à des controverses.

D'après ce système, à partir de six heures du soir, les portes seront fermées aux visiteurs du jour et un ticket d'un prix spécial sera délivré aux personnes désirant entrer à l'Exposition pour y passer la soirée. Quant aux visiteurs se trouvant déjà dans l'Exposition et qui voudront y rester le soir, ils devront se munir d'un billet : « pour le contrôle, ce billet devant être représenté à toute réquisition des agents de la surveillance intérieure. »

Ce contrôle paraît délicat ; pour être efficace, il faudra que les surveillants se multiplient et demandent à contrôler les billets, ou bien les fraudes seront nombreuses si on s'aperçoit que les surveillants hésitent à exercer le contrôle.

On a proposé divers moyens pour éviter la mesure vexatoire de la présentation des billets à réquisition : entre autres, les tickets s'adaptant à la boutonnière ; nous croyons pouvoir soumettre un système plus simple et qui, s'il n'est point parfait, nous paraît toutefois avoir des avantages sur ceux déjà proposés.

A partir de cinq ou six heures, on payerait en entrant le prix du soir, en échange duquel on vous donnerait un billet ; le contrôle serait fait à la sortie : chaque visiteur passerait au tourniquet et déposerait ou son ticket ou le prix d'entrée pour les personnes se trouvant déjà dans l'intérieur dès l'après-midi et n'ayant pas acquitté le droit d'entrée du soir.

Ainsi l'ennui provenant du passage au tourniquet n'est point à comparer à celui d'une demande répétée de présentation du ticket. Quant au contrôle, qui existe d'une façon défectueuse avec le premier système, il serait excellent avec notre système, car le tourniquet de sortie devra relater exactement le nombre de visiteurs en recueillant ou un ticket ou une pièce.

L'Agriculture à l'Exposition de 1889

M. le Ministre de l'agriculture a reçu samedi le bureau de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, composé de MM. Foucher de Careil, Paul Devès, Récipon et De Lagorsse, qui venaient réclamer contre l'organisation des groupes et classes de l'Exposition de 1889 en ce qui concerne l'agriculture.

La Société d'Agriculture se plaint de ce que, d'après l'arrêté du ministre du commerce qui a paru au *Journal Officiel* du 12 mars, concernant les jurys d'admission, les divers produits de l'agriculture sont disséminés dans des groupes et classes disparates au lieu d'être réunis dans un tableau rationnel et synthétique. Cet éparpillement de l'Agriculture est de nature à nuire considérablement à l'exposition de la première de nos industries nationales.

M. Develle a écouté avec la plus grande bienveillance cette réclamation et engagé le bureau de la Société nationale à s'adresser à son collègue, le ministre du commerce, qui a la direction de ces matières.

Les membres du bureau ont été reçus lundi successivement par M. Georges Berger, commissaire général de l'Exposition universelle, et M. Lockroy, ministre du commerce.

Il résulte des explications qui ont eu lieu que les produits de l'agriculture, qui sont un peu disséminés dans le règlement qui a paru, seront en fait centralisés dans un même espace contigu, allant de l'esplanade des Invalides au Trocadéro.

Les produits agricoles de toutes les nations y seront groupés, de manière à former un tableau de comparaison saisissant et instructif. Ainsi, les produits agricoles alimentaires et les produits forestiers, qui, d'après le règlement, figurent dans un certain nombre de groupes différents, auront des pavillons spéciaux dans l'enceinte même de l'exposition agricole.

De même, en ce qui concerne la mécanique agricole, les instruments et machines seront également rattachés au groupe de l'agriculture dont ils font naturellement partie.

M. le Ministre du commerce a assuré la délégation de son vif désir de donner à l'agriculture toutes les satisfactions possibles. Il a annoncé la publication prochaine de rapports et documents officiels qui mettront en lumière un classement rationnel.

Il a ajouté que le gouvernement avait le projet d'organiser, pendant l'Exposition, un congrès international agricole, et il a fait appel, pour cette œuvre, au dévouement et à la collaboration de la Société nationale d'encouragement.

Enfin, il a annoncé la prochaine nomination de la commission de trois cents membres dont la mission sera de coordonner les travaux des comités d'admission, en leur imprimant une direction supérieure et une harmonie nécessaire.

Dans cette commission supérieure figurera un comité spécial à l'agriculture, dont les intérêts seront ainsi largement représentés.

L'ALLEMAGNE ET L'EXPOSITION DE 1889

On lit dans le *Figaro :*

Il nous arrive de Berlin, et d'une source qui nous permet d'en affirmer l'authenticité, une nouvelle importante.

L'Allemagne prendra part à l'Exposition de 1889. Le gouvernement y est décidé en principe, et il est d'ores et déjà certain qu'il y aura un commissaire officiel de l'empire d'Allemagne pour la section des beaux-arts. La participation à l'Exposition des autres sections est subordonnée à l'avis des Chambres de commerce ; si elles sont en majorité favorable à l'idée d'envoyer des produits à Paris, le gouvernement de l'Empire nommera un commissaire général et endossera la responsabilité financière de l'organisation de la section allemande.

Cette nouvelle, malgré tous les démentis qui pourraient survenir, n'en est pas moins absolument vraie. Elle est considérée comme une preuve certaine des bons rapports qui existent actuellement entre les deux gouvernements. Quelqu'un qui touche de très près à la chancellerie de l'Empire a même dit, à ce propos, le 21 mars au soir : « Nous ne pouvons pas, dans l'état actuel de nos relations avec la France, refuser de prendre part à *son* Exposition. Notre acceptation dissipera les derniers nuages qui pourraient exister encore à l'horizon politique. »

Il est certain que l'on accable de prévenances, à l'heure qu'il est, M. Herbette et sa famille. Notre ambassadeur était le seul membre du corps diplomatique qui assistât dans la loge royale à la représentation de gala à l'Opéra. L'Impératrice a conversé pendant tout un entr'acte avec Mme et Mlle Herbette.

Tous ces signes permettent de croire que nous entrons enfin dans une période de paix qui ne sera plus troublée par les accès de la presse berlinoise.

X. Y. Z.

ÉCHOS

La République argentine à l'Exposition de 1889

Parmi les puissances qui se préparent à prendre une part des plus actives à l'Exposition universelle de 1889, il faut citer la République argentine, dont les relations commerciales avec la France atteignent annuellement un chiffre de plusieurs centaines de millions de francs.

A cet effet, il vient de se former, à Buenos-Ayres, un comité officiel, ayant à sa tête un président, un trésorier, et un secrétaire, et qui vient d'élire pour les fonctions délicates de commissaire général, M. Grenewoud, représentant de la Société française coopérative universelle et de plusieurs des plus importantes maisons françaises et hollandaises.

Banquet des chambres syndicales.

Les chambres syndicales de France donneront, le 2 avril prochain, un grand banquet, auquel assistera le président du conseil, qui y a été invité par M. Muzet.

Exposition typographique à Rouen.

Une exposition typographique s'organise à Rouen pour célébrer, en mai prochain, le quatrième centenaire de la typographie rouennaise (anniversaire des *Cronicques de la Normendie*, par Guillaume le Talleur).

L'exposition comprendra trois sections :

1° Histoire de la typographie à Rouen et dans la Seine-Inférieure ;

2° Œuvres de Pierre et de Thomas Corneille ;

3° Histoire de la Cathédrale et du Chapitre de Rouen.

L'EMPRUNT

Au profit de l'Association de la Presse

Nous appelons, d'autre part, l'attention de nos lecteurs sur une affaire destinée à un très grand succès auprès du public. Nous voulons parler de l'emprunt au profit des associations de la Presse.

Dans la *Revue Financière* de ce même numéro, on lira également les détails de souscription et de tirage. Ici, nous entendons, surtout, faire ressortir ce que cet emprunt offre à la fois de nouveau et de séduisant.

Disons, d'abord, que cette opération est autorisée par un décret ministériel en date du 14 de ce mois, et adressons nos félicitations à l'honorable Ministre qui a donné son autorisation pour une œuvre dont le côté moral et philanthropique n'échappera à personne, ainsi qu'au Gouverneur du puissant Etablissement, qui prête à cette œuvre son appui et son concours éclairé.

Cet emprunt est de dix millions, représentés par 500.000 bons de 20 francs. Il aura lieu le 29 de ce mois, aux guichets de la Société générale, du Crédit industriel et du Crédit lyonnais.

Voici maintenant quel est son côté ingénieux. Ces bons seront à la fois des obligations et des billets de loterie ; des obligations, parce que le souscripteur en touchera l'intérêt à l'époque du remboursement ; des billets de loterie, parce qu'ils donnent droit à un ensemble de 24.500 lots représentant une somme totale de 5.250.000 francs. Il eût été difficile de créer pour une valeur aussi minime des coupons qui n'auraient été que de quelques sous, mais un mécanisme intelligent assure une prime variable suivant l'époque du remboursement. Ainsi, le bon sortira à 31 francs la 11e année, avec un accroissement successif de un franc par an, jusqu'

la 30e année, à partir de laquelle tous les numéros sont remboursables à 50 francs.

Dès le 15 juin prochain, un tirage aura lieu, comprenant 500 lots variant de 100 à 100,000 fr., il en sera de même jusqu'à la 5e année où les lots varieront de 100 à 30,000 fr. A partir de la 11e année jusqu'à la fin, il n'y aura plus que 300 lots d'une importance de 100 à 10,000 fr.

Le remboursement sera fait en 75 ans.

Une combinaison aussi séduisante et aussi sûre n'est pas offerte journellement. Il faut profiter de cette rare occasion. Les sommes représentant les lots et les primes, seront déposées au Crédit Foncier qui les emploiera en prêts statutaires. On ne pouvait trouver une meilleure garantie.

L'EXPOSITION EN PROVINCE

Comité départemental de la Haute-Garonne

Le 9 mars 1887, à une heure et demie, se sont réunis à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet de la Haute-Garonne, président d'honneur, les membres du Comité départemental de l'Exposition universelle de 1889.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, assistait à la séance.

M. le Préfet a donné lecture des trois arrêtés ministériels constituant le Comité.

Il s'est ensuite exprimé à peu près dans ces termes :

Messieurs,

Le gouvernement de la République a décidé l'ouverture d'une Exposition universelle internationale, à Paris, en 1889. Il a pensé qu'il ne pouvait célébrer plus dignement le centenaire de notre grande Révolution, qu'en conviant toutes les nations à cette manifestation solennelle des forces créatrices et productrices du génie de l'homme.

En rendant ainsi un hommage éclatant au travail sous toutes ses formes, la France montre qu'elle reste toujours la nation laborieuse et généreuse par excellence, et c'est avec une noble confiance en sa propre vitalité qu'elle appelle tous les peuples à se mesurer avec elle dans cette arène pacifique du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des sciences, et des beaux-arts.

Certes, elle y rencontrera des concurrents puissants, des rivaux redoutables, mais elle prouvera également qu'elle n'a rien perdu de ses fortes et brillantes qualités qui ont fait sa grandeur dans le passé et l'assureront pour l'avenir.

Votre département de la Haute-Garonne voudra, j'en suis certain, tenir sa place, et une large place, à ces assises du travail où sera dressé en quelque sorte le bilan des progrès réalisés.

Il apportera à l'Exposition, avec les produits si variés de ses riches cultures, ceux de son industrie marqués au coin du bon goût et de l'élégance, les œuvres de ses artistes si admirablement doués par la nature.

Il nous faut, pour réussir, votre concours, messieurs; c'est sur lui que nous comptons et nous sommes assurés à l'avance qu'il ne nous fera pas défaut.

Messieurs, permettez-moi d'exprimer en votre nom et au mien toute notre gratitude à l'éminent directeur général de l'exploitation, M. Berger, qui n'a pas hésité à venir au bout de la France, sans souci de la distance et de la fatigue, nous apporter la bonne parole et nous tracer la voie que nous aurons à suivre. Avec un tel guide, nous ne risquons pas de nous égarer.

Cette excellente allocution a été couverte d'applaudissements; le bureau a été ensuite élu, et est composé ainsi qu'il suit :

Président du Comité central : M. *Sirven*, manufacturier, membre de la chambre de commerce et maire de Toulouse;

Vice-président et président du sous-comité de l'arrondissement de Toulouse : M. *Ournac*,, négociant en vins, conseiller général et conseiller municipal de Toulouse.

MM. *Sarrat*, *Armelin* et *Cauvet*, antérieurement nommés présidents des sous-comités de Villefranche, Saint-Gaudens et Muret, ont été nommés vice-présidents du Comité central;

A été nommé secrétaire général : M. *de Lapeyrouse*, propriétaire agriculteur, membre de la Société d'agriculture, ancien conseiller général.

Sur la demande de plusieurs membres, il a été décidé qu'un secrétaire adjoint serait nommé et qu'il serait pris parmi les membres de la presse, faisant partie du Comité. — Sur la désignation de ses confrères, M. Eugène Reynis a été élu secrétaire adjoint.

M. Caussé, manufacturier, juge au tribunal de commerce, a été élu trésorier.

M. le préfet déclare constitué le Comité départemental de la Haute-Garonne pour l'Exposition de 1889 et invite M. le président à prendre place au bureau.

M. Sirven remercie ses collègues de l'honneur qu'on vient de lui faire et déclare qu'il fera tous ses efforts pour répondre à leur confiance.

M. le préfet donne la parole à M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, qui s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Je me sens honoré et heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous, dans cette belle cité toulousaine qui n'a jamais failli à l'élévation des sentiments patriotiques et à la grandeur de son histoire. Si j'avais une plainte à formuler, un reproche à me permettre, je l'adresserais à M. le préfet dont les paroles d'accueil et de présentation ont dépassé, me semble-t-il, la mesure de l'éloge acceptable pour ma personne. . . . . .

L'Exposition de 1889 sera une entreprise de pacification générale, de paix universelle qui permettra à la France d'exercer, une fois de plus, son hospitalité traditionnelle, la plus courtoise, la plus libérale et la plus profitable des hospitalités. Le Champ de Mars deviendra de nouveau l'arène neutre où viendront se mesurer toutes les forces vives et productives des deux hémisphères, et cela en dehors de tous les préjugés de races, de toutes les animosités politiques ou économiques, de tout esprit de parti, de toutes préoccupations étrangères au progrès général, à l'avancement industriel ou agricole, à l'harmonie du travail utile.

Des préoccupations étrangères nous ont un instant fait presque douter du succès; aujourd'hui le ciel politique de l'Europe s'est éclairci et nos travaux préparatoires ont repris l'entrain de leurs débuts. Les demandes nous arrivent de Paris et de toutes les régions où les comités départementaux sont constitués; les comités parisiens d'admission vont être nommés, et, avant peu, j'aurai arrêté, d'accord avec le gouvernement et les administrations intéressées ou compétentes, les mesures générales qui sont relatives à l'expédition et à la réception des produits étrangers et français, à leur inscription au catalogue général, à leur répartition dans les bâtiments principaux dont les plans sont arrêtés et les travaux commencés. Douze cents ouvriers terrassiers et maçons animent aujourd'hui les chantiers du Champ de Mars.

Je repousse comme mauvaises les raisons tirées du malaise général des affaires pour faire déclarer notre entreprise inopportune et inutile. Les mauvais jours, aussi bien que les bons, fournissent leurs enseignements. C'est pendant les périodes transitoires de détresse relative que le génie industriel réagit, s'enflamme et arrive souvent aux perfectionnements les plus utiles.

La variété et l'importance de vos productions régionales vous obligent; venez à nous avec abondance. Vous êtes parmi les premiers agriculteurs de France pour produire le blé et le vin; nous avons été au devant de vos besoins et de vos légitimes désirs. L'Exposition agricole de 1889 sera deux fois plus considérable que celle de 1878. Nous voulons aussi que cette Exposition ait les honneurs d'un triomphe moral en ouvrant les yeux de ceux qui se détachent de l'agriculture avec une légèreté et un dédain indignes de la vertu et de la dignité d'un grand pays comme le nôtre. Si l'agriculture comptait plus de bras et d'intelligences à son service, si l'on reconnaissait, enfin, qu'elle n'a jamais cessé d'être le grand principe de la fécondité et de l'opulence, nous compterions moins d'esprits faux et dangereux dans les rangs de ceux qui prétendent tenir plume d'écrivain ou sacerdoce de politicien.

Avec vos produits agricoles, apportez-nous aussi des échantillons de vos marbres célèbres, des articles de vos ateliers de papeterie, de tannerie, de mégisserie, d'impressions sur étoffes, d'ébénisterie, d'art appliqué, de carrosserie. N'oubliez pas qu'on est friand partout de vos succulentes conserves alimentaires. Venez nous montrer ces objets confectionnés de chapellerie et de cordonnerie. que le commerce d'exportation vous commande à satiété.

M. Georges Berger, a continué en annonçant qu'à côté de la classe ordinaire des vins et spiritueux, une autre a été créée spécialement pour la viticulture, afin qu'une étude cosmopolite puisse être faite, par comparaison, des méthodes culturales et des remèdes divers appliqués à la guérison de la vigne.

..... M. Georges Berger, après avoir fait la description sommaire des diverses enceintes et des bâtiments principaux de l'Exposition, a terminé ainsi :

La meilleure preuve que je puisse avoir de vos bonnes dispositions découle pour moi de la composition de votre bureau. Pour ne citer que le président que vous venez d'élire, M. Sirven, maire de Toulouse, personnifie la probité commerciale et le dévouement désintéressé au bien de tous. Vous aurez en lui un guide précieux; avec lui vous préparerez dignement votre Exposition.

Les paroles de M. Berger ont été fréquemment interrompues par les applaudissements unanimes de l'assistance.

M. le préfet a demandé si quelques membres désiraient poser quelque question à M. Georges Berger.

Personne ne demandant la parole, M. le préfet, se faisant l'interpète du comité tout entier a remercié chaleureusement M. Berger des explications si intéressantes et si lumineuses qu'il vient de donner et dont tous ceux qui l'ont entendu garderont un profond souvenir.

L'assemblée tout entière s'est associé à ce remerciement et la séance a été levée à trois heures.

Comité départemental des Ardennes

Plus de 150 membres du Comité départemental pour l'Exposition de 1889 prenaient place, samedi, dans la salle Bayard, à l'hôtel de ville de Mézières.

A trois heures moins un quart, M. le préfet, à la gauche duquel est assis M. Georges Berger, commissaire général du gouvernement, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

Discours de M. le Préfet

Le centenaire de la Révolution de 1789 sera célébré dans deux ans. Le gouvernement, d'accord avec les Chambres, a pensé que cette date devait être marquée par une solennité significative, digne de toutes les initiatives et de tous les bons vouloirs. Il a organisé une grande fête du travail.

Nulle manifestation ne pouvait, en effet, répondre plus étroitement aux tendances de notre époque, aux aspirations de notre pays; nul hommage à la puissance moderne, mieux que la glorification de ses conquêtes mêmes, dans le domaine de la science et des arts, ne pouvait mériter à un plus haut degré le concours de toutes les bonnes volontes.

A l'heure de transformation économique qui renouvelle le monde; au moment où s'accomplit une évolution scientifique, périlleuse pour les nations qui négligeraient de marcher d'un pas égal avec les progrès réalisés, il est bon, il est de toute nécessité que la France affirme une fois de plus son énergie, sa vitalité, les fécondes ressources de son génie; qu'elle témoigne, par les conceptions de ses savants, les œuvres de ses industriels, les productions de son agriculture, qu'elle n'est pas déchue du rang qu'elle a toujours occupé dans l'activité humaine; qu'elle poursuit la mission civilisatrice à laquelle ses traditions l'obligent.

L'Exposition universelle de 1889 attestera, j'en ai la certitude, la grandeur et la force du labeur national, et c'est avec la plus entière confiance que nous pouvons envisager l'issue de la lutte pacifique à laquelle nous avons convié tous les peuples.

Messieurs, le département des Ardennes a une place marquée dans cette grande manifestation, il importe qu'elle soit occupée avec honneur.

L'empressement que vous avez mis à répondre à notre premier appel est, à cet égard, pleinement rassurant.

Votre collaboration est le gage certain du succès; permettez-moi de compter qu'elle sera complète et dévouée, telle que nous la devons, en un mot, à l'œuvre nationale qui réclame notre concours.

Je déclare constitué le comité départemental des Ardennes. (Applaudissemeuts.)

Lettres d'excuses

M. le préfet donne ensuite les noms des personnes qui se sont excusées de ne pouvoir se rendre à cette réunion.

Il est procédé aussitôt aux élections des bureaux du comité et des sous-comités.

Élection du comité

Sont élus par acclamation et à l'unanimité : *président:* M. Boutmy ; *trésorier*: M. Pierquin ; *secrétaire :* M. Deville.

Élections des sous-comités.

Sont élus au scrutin :

Arrondissement de Mézières. — Président : M. Hardy-Capitaine ; secrétaire-trésorier : M. Maré.

Arrondissement de Sedan. — Président : M. Blanchard ; secrétaire-trésorier : M. Lamour de Léocour.

Arrondissement de Rocroi. — Président : M. Lartigue ; secrétaire-trésorier : M. Vachia.

Arrondissement de Vouziers. — Président : M. Doré Victor ; secrétaire-trésorier : M. Lecointe.

Arrondissement de Rethel. — Président : M. Noiret ; secretaire-trésorier : M. Lacaille.

Remerciements de M. Boutmy.

M. Boutmy demande la parole et remercie les électeurs de l'honneur qu'ils viennent de lui faire et de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Il fait des vœux pour que le beau et sage département des Ardennes prenne une large part à l'Exposition de 1889.

Il ajoute qu'il fera tout ce qu'il dépendra de lui pour aider au succès.

Ses paroles sont fort applaudies.

Discours de M. Georges Berger.

M. Berger, commissaire général du gouvernement, prend ensuite la parole.

« Messieurs. J'étais, il y a quarante-huit heures à Toulouse, me voici parmi vous à l'extrémité Nord-Est de la France; c'est vous dire que mes fonctions rendent ma vie passablement nomade; je ne m'en plains pas. Je constate ainsi combien nos chers concitoyens sont, partout et toujours bien disposés chaque fois qu'il s'agit d'une œuvre de progrès pour la réalisation de laquelle le gouvernement fait appel au dévouement, à l'amour-propre, au patriotisme de tous. J'ai à vous parler d'une entreprise dédiée à la paix et au travail universel; je suis donc sûr d'être écouté favorablement par vous qui, naguère, avez vu de si près les horreurs de la guerre, qui avez eu la puissance de réparer en peu d'années vos ruines et de reprendre votre imposante activité industrielle.

« Je n'aurais rien à ajouter aux termes élevés dans lesquels M. le Préfet vient de vous exposer le but poursuivi dans les préparatifs de l'Exposition de 1889, si je ne croyais qu'il peut être intéressant pour vous de connaître l'état d'avancement de nos premières opérations. Je serai bref : qu'il me suffise de vous dire que 1,200 ouvriers remuent actuellement la terre et les moellons dans nos chantiers du Champ-de-Mars; ce matin même le *Journal officiel* a publié la composition des Comités parisiens d'admission qui correspondront avec vous par mon intermédiaire; dans peu de semaines seront arrêtées toutes les mesures relatives à l'envoi, le transport et la réception des produits français et étrangers; à l'inscription de ceux-ci au catalogue général dont la publication va être mise en adjudication et à leur répartition dans les enceintes et les pâtiments, dont les plans ont été arrêtés ainsi que je vais vous l'expliquer dans un instant.

. . . . . .

» Vous avez peut-être été, Messieurs, au nombre de ceux que le mauvais état des affaires disposait mal à l'égard de l'ouverture d'une nouvelle exposition universelle, au nombre de ceux qui estiment qu'une solennité de ce genre ne peut appartenir qu'aux époques de grande et véritable prospérité. Si tels ont été d'abord vos sentiments, j'aurais mauvaise grâce à vous faire un reproche. J'ai presque été d'abord au nombre des incrédules, moi aussi ! j'ai du répondre à la confiance du gouverment et, j'ose le dire aussi, à celle du pays qui me désignait pour cette nouvelle campagne d'exposition avec

un grade très élevé et une responsabilité énorme.

» Je croyais aller à un échec tant je voyais de tiédeur et même d'indifférence autour de moi. Mais le tableau a changé subitement : le Parlement a accordé sans discussion les crédits demandés ; les capitaux auxiliaires de garantie sont venus abondamment ; les demandes d'admission signées par des exposants de marques ont afflué. Ce revirement heureux est un indice dont il faut comprendre la signification ; on pressent que l'exposition apportera une diversion salutaire aux idées actuelles trop généralement tournées vers les discussions politiques stériles, vers les controverses économiques intéressées ou partiales. On comprend, maintenant surtout que l'horizon politique de l'Europe s'est décidément éclairci, qu'il y a nécessité vitale à connaître par des leçons de choses et par des comparaisons effectives, le véritable état productif et marchand de toutes les contrées, afin de prendre des mesures, de faire chacun de son côté des réformes qui permettent de sortir enfin, pour n'y plus rentrer s'il est possible, de cet état de malaise et même de détresse qui pèse sur le monde entier, bien que le besoin et le désir de consommer subsistent intenses et se manifestent d'une façon latente, mais certaine, pour être un jour plus largement satisfaits que jamais par la production nationale et par les échanges internationaux.

« L'Exposition de 1889 sera une œuvre de paix ; mais il y aura lutte entre les exposants, lutte féconde et loyale avec les armes sacrées que l'esprit de concurrence et d'émulation indissolublement lié à l'esprit de progrès, met aux mains de ceux qui soutiennent le bon combat pour la vie de chacun par le travail et pour l'existence économique réciproque des peuples.

» Le département des Ardennes, grâce aux deux forces qu'il possède, l'industrie et l'agriculture, fournira de vaillants champions à la section française de l'Exposition.

» Envoyez-nous des échantillons variés de vos laines peignées et tissées, de vos draps universellement renommés. Que vos usines métallurgiques, vos fonderies, vos clouteries, vos tréfileries, vos forges d'accessoires pour les chemins de fer et l'artillerie viennent se faire représenter brillamment à l'égal de vos cuivreries, de vos ateliers où se fabriquent les pipes, les crayons, la bouclerie.

» Avec vos graines, vos betteraves, vos sucres, expédiez-nous aussi vos ardoises cet autre produits de votre sol privilégié.

« Je me plairai à rapporter à M. le Ministre du commerce et de l'industrie l'assurance de vos bonnes dispositions.

» Vous venez d'attester celle-ci par la composition magistrale de votre bureau. Pour ne citer que votre éminent président ; car portant vos suffrages, par acclamation, sur M. Boutmy vous avez désigné l'une des hautes personnalités de l'industrie du Nord e la France, un travailleur qui a la tradition de la probité et du devoir, auquel son abnégation personnelle si connue rendront faciles les sacrifices de son temps et de sa peine pour l'intérêt et la gloire de son département.

Puis, M. Georges Berger, fait la description du plan de l'Exposition.

Pendant près d'une heure l'éminent orateur a tenu tout l'auditoire sous le charme de sa parole. Aussi les applaudissements ne lui ont pas fait défaut.

Fin de la séance.

A 4 h. 1/2, M. le Préfet lève la séance après avoir, en son nom et au nom de tous les assistants, remercié M. Berger de l'honneur qu'il leur a fait en venant à cette réunion ainsi que des explications si nettes et si claires qu'il a bien voulu donner à tous.

EMPRUNT DE DIX MILLIONS

AU PROFIT DES

ASSOCIATIONS DE LA PRESSE

Autorisé par Arrêté ministériel du 14 mars 1887

POUR LA FONDATION DE CAISSES DE SECOURS & DE RETRAITE

ÉMISSION DE

500,000 Bons de 20 francs

Payables en souscrivant, le 29 mars 1887

Ces Bons sont remboursables en 75 ans, ils participeront à 75 tirages portant sur **24,500 lots** de **100 fr. à 100.000 francs** représentant ensemble **5.250.000** francs ; les Bons sortant sans lots sont remboursés à des prix variant de **31** à **50** francs selon les années.

Les fonds nécessaires à ce remboursement seront déposés au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** qui les emploiera en prêts hypothécaires ou communaux.

Les tirages auront lieu au *Crédit Foncier* le 15 Juin de chaque année et les Bons sortants seront remboursés un mois après.

POUR LES DÉTAILS, VOIR LE PROSPECTUS

ON SOUSCRIT : Mardi 29 Mars 1887

A la **Société Générale,** 54, rue de Provence;
Au **Crédit Industriel et Commercial,** 72, rue de la Victoire;
Au **Crédit Lyonnais,** 19, boulevard des Italiens;
Et dans leurs Bureaux ou Succursales à Paris, dans les Départements et à l'Etranger.

Les souscriptions par correspondance ne seront admises que pour 5 Bons et au-dessus

Les porteurs des 40,000 billets émis par l'Association syndicale des Journalistes républicains français, peuvent demander, aux guichets de souscription, le 29 courant, le remboursement de leurs billets à 1 franc ou la conversion en Bons, moyennant soulte. Passé ce délai, le remboursement aura lieu au Crédit Foncier.

Champagne Ch. Farre, Reims

Compagnie parisienne

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR LE GAZ.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer Messieurs les Actionnaires que l'Assemblée générale du 24 mars 1887 a autorisé l'émission de 50,000 obligations de 500 francs semblables à celles déjà émises et remboursables au pair, par voie d'amortissement, en 17 annuités, à dater du 1er janvier 1890.

Les souscriptions, exclusivement réservées aux actionnaires, seront reçues au siège de la Compagnie, 6, rue Condorcet, tous les jours, (*dimanches exceptés*), du 25 mars au 2 avril inclusivement, de 10 heures à 2 heures.

Les obligations seront émises à 500 francs, payables en trois termes, avec jouissance du 1er janvier de l'année de chaque versement.

Ces versements auront lieu, savoir :

En 1887,	du 6 au 20 avril	250 fr.
En 1888,	id.	125 »
En 1889,	id.	125 »

Les obligations seront au porteur ou nominatives, au choix du souscripteur.

CHAMPAGNE

RUINART PÈRE & FILS, Rheims

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

REVUE FINANCIÈRE

Les rentes françaises, sans bénéficier d'une avance importante sur la semaine dernière, restent cependant fermes. Le 3 0/0 est à 80 fr. 05 ; l'amortissable se négocie à 85 fr. 20 et le 4 1/2 0/0 fait 109 fr. 65. Ces cours s'entendent pour le marché à terme.

Au comptant, on échange le 3 0/0 à 81 francs, l'Amortissable à 85 fr. 25 et le 4 1/2 0/0 à 109 fr. 50.

Les transactions en primes pour la fin du mois ont un courant peu actif en raison de la proximité de leur échéance. On échange au contraire un certain nombre de primes pour fin prochain dont les écarts sont les suivants : primes dont 1 fr. 47 c. ; primes dont 50, 87 c. ; et, enfin, primes dont 25, 1 fr. 12 c.

Parmi les fonds étrangers qui ont réalisé une certaine avance dans ces derniers huit jours, nous devons d'abord citer les Consolidés anglais qui s'échangent à 102 1/16.

Vient ensuite le 5 0/0 italien qui a atteint le cours rond de 98 francs et qui s'y tient.

Le Turc, après avoir détaché un coupon, est à 13,62.

L'Egypte Unifiée a progressé à 378,75.

Le 4 0/0 hongrois cote en ce moment 81,50.

L'Extérieure sepagnole se traite à 65 fr. 15.

Les valeurs de crédit ont bien maintenu leur niveau.

La Banque de France est à 4,150 francs. Son bilan hebdomadaire accuse 298,000 francs de bénéfices.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,385 francs. On remarque également l'excellente tenue des obligations foncières et communales de cet établissement. Les obligations à lots des emprunts 1880 et 1885 sont recherchées par la petite épargne, qui peut se procurer ces titres en déboursant une petite somme et en complétant ensuite la libération par des versements échelonnés.

Nous sommes en mesure d'annoncer que le Crédit Foncier vient d'être autorisé par le gouvernement à recevoir et à employer en prêts hypothécaires ou communaux les fonds à provenir d'une émission de titres formant un capital de 10,000,000 de francs. En effet, le 26 de ce mois, l'épargne trouvera l'occasion de prendre part à une opération des plus attrayantes. En vertu d'un arrêté ministériel du 14 mars, la Société Générale, le Crédit Foncier et le Crédit industriel émettront un emprunt de 10 millions au profit des associations de la Presse.

Cet emprunt est représenté par 500,000 bons de 20 francs. Tous ces bons seront remboursés avec une forte prime ou avec des lots. Il y aura des lots de 100 francs, il y aura aussi des lots de 100,000 francs. En tout, 24,500 lots pour une somme de 5,250,000 francs. Les bons non favorisés d'un lot seront remboursés à 31 francs s'ils sortent la onzième année, à 32 francs la douzième année, à 33 francs la treizième année, et ainsi de suite avec une augmentation de 1 franc par an jusqu'à 50 francs. A partir de la trentième année, tous seront remboursés à 50 francs.

Le Crédit Foncier, dépositaire des sommes nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette ingénieuse combinaison, les fera valoir en prêts statutaires. La sécurité est donc absolue. Ces bons se négocieront en Bourse où ils jouiront certainement d'une faveur exceptionnelle.

La Société générale est à 470 francs.

Le Crédit Lyonnais fait 567 fr. 50.

Le Crédit Industriel vaut 592 fr. 50.

Nous remarquons également la très bonne tenue de la Banque Parisienne à 430.

Cet établissement ouvre, le samedi 26 cou-

rant, ses guichets à la souscription de 40,000 obligations des Chemins de fer de l'Est de l'Espagne.

La Compagnie de l'Est de l'Espagne est propriétaire de la ligne de Valence à Utiel, d'une longueur de 88 kilomètres.

Elle a créé 40,000 obligations de premières hypothèque, soit 454 obligations par kilomètre.

Quoi qu'il arrive, ce nombre ne sera, ne pourra jamais être augmenté.

S'il était besoin, pour la construction ou l'achat de nouvelles lignes, d'émettre de nouvelles obligations, celles-ci ne viendraient qu'en second rang et devraient être cotées à part.

Cela signifie que sur les produits nets le premier prélèvement qui sera fait servira d'abord, et exclusivement à payer les intérêts des 40,000 obligations de première hypothèque.

Or, en admettant que chacune de ces 40,000 obligations fournisse à la Compagnie de l'Est de l'Espagne 300 francs, les 454 obligations de première hypothèque créées par kilomètre, représenteraient une somme de 136,200 francs, inférieure de plus de moitié au coût réel et à la valeur intrinsèque de la ligne.

D'autre part, les recettes encaissées pendant le dernier exercice sont plus que suffisantes pour les frais d'exploitation et d'administration déduits, satisfaire au paiement des intérêts aux obligations de première hypothèque créées, droits et impôts compris.

La garantie de 40,000 obligations de première hypothèque de l'Est de l'Espagne est donc absolue.

La Compagnie de Madrid-Saragosse a créé par kilomètre 800 obligations de première hypothèque, et cependant celles-ci se traitent aux environs de 360 francs.

Les obligations de première hypothèque du Nord de l'Espagne sont à 380.

Et ces prix doivent s'élever encore.

Il est donc avantageux de souscrire à 303 fr. 75, avec des délais de paiement indiqués au prospectus d'émission, les obligations de l'Est de l'Espagne, jouissance du 1er janvier dernier, affranchis d'impôts au delà de 25 centimes par semestre.

Les Chemins français sont fermes.

Le Nord est à 1545 francs; le Lyon fait 1,257 fr. 50; le Midi vaut 1,160, et l'Orléans se négocie à 1,337 fr. 50.

Les valeurs industrielles ont à leur tour fait des progrès sensibles.

Le Panama a franchi le cours rond de 400 francs et se traite à 412 fr. 50. L'action Suez s'est avancée à 2,068 fr. 75.

BANQUE I. R. P.

DES

PAYS-AUTRICHIENS

L'administration des **Nouvelles de Paris**, 27, rue Laffitte, à Paris, envoie gratuitement à tout actionnaire sur simple demande tous les renseignements indispensables en vue de l'Assemblée générale.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**

P. LOTTE, CHEMISIER 7, rue du Louvre, PARIS

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE

ANCIEN MAGISTRAT

ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

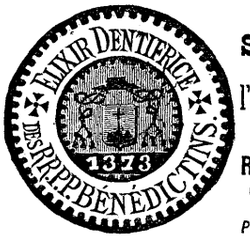
MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Cautien

CHAMPAGNE

St-MARCEAUX, REIMS

DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*



HYGIÈNE

Soins de la Bouche

N'EMPLOYEZ QUE

l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

CHEMINS DE FER DECAUVILLE

Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE

Pour les Chemins de fer portatifs

5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS

35 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (23) depuis qu'ils existent

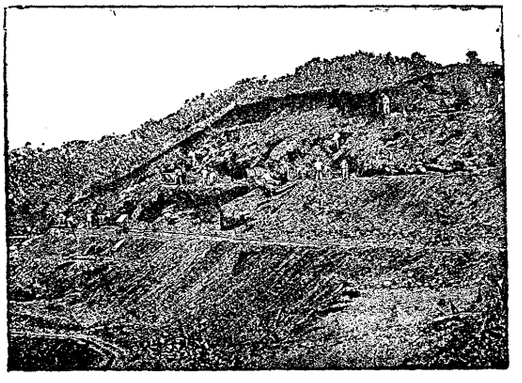
PUISSANCE

750 ouvriers

350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT

Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION

3,000 wagonnets

150 KILOMÈTRES de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS

les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil; on rentre à Paris par l'express de 4 h. 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Cassis-Rouvière

DIJON

Succursale à PARIS

7, rue Châteaudun

MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883

20 Diplômes *aux Expositions Universelles.*

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BANQUE D'ETATS DIRECTEUR : MARY-RAYNAUD

BANQUE de SPECULATION internationale sur Fonds d'Etats

ACHAT et VENTE au COMPTANT et à TERME de toutes Valeurs.

Envoi gratuit, sur demande, de la *GAZETTE FINANCIÈRE.*

BANQUE D'ETATS *15, Place de la Bourse, PARIS*

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.

PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV Arrondissement
LECTURE SUR PLACE

Deuxième année. — N° 20 — Le Numéro : 30 centimes. — Samedi 2 Avril 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie. 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Projet de loi.
Bureaux des comités départementaux.
Nomination de comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Réunion des comités d'admission. — Formation des bureaux.
Délégation des syndicats ouvriers.
Les puissances étrangères à l'Exposition.
Chronique des travaux.
Echos.
L'Exposition en province.
Les Voitures à Paris.
Correspondance.
Revue financière.

NOTRE GRAVURE

Nous reproduisons aujourd'hui les travées du Palais des Machines, dont nous avons donné la perspective et l'élévation dans nos précédents numéros.

PARTIE OFFICIELLE

La Chambre a, dans sa séance du 28 mars, adopté, après déclaration d'urgence, le projet de loi suivant :

ARTICLE PREMIER. — Sur les crédits ouverts au ministre du commerce et de l'industrie par la loi du 6 juillet 1886, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1886, par imputation sur le prêt de la Banque de France autorisé par la loi du 13 juin 1878, une somme de 11,850,000 francs est et demeure annulée au chapitre 43 : Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889, sauf report au budget ordinaire de l'exercice 1887.

ART. 2 — Il est ouvert au ministre du commerce et de l'industrie, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1887, un crédit extraordinaire montant à la somme de 11,850,000 francs, et applicable au chapitre 41 : Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889.

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen du report à l'exercice 1887 de la ressource affectée, par imputation sur le prêt de la Banque de France, au crédit annulé par l'article premier de la présente loi.

Il est procédé, sur l'ensemble du projet de loi, à un scrutin dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre des votants.....	326
Majorité absolue.....	164
Pour l'adoption.....	324
Contre.....	2

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

ARIÈGE

Comité départemental

Président : M. GARRIGOU, docteur-médecin, chimiste, rue Valade, 38, à Toulouse.
Vice-présidents : MM. BORDES-PAGÈS, inspecteur des eaux d'Aulus, à Seix; SOULA, pharmacien, fabicant de liqueurs, à Pamiers.
Secrétaires : PEUVERGNE, publiciste, à Pamiers; DESCOLA, publiciste, à Labastide-de-Sérou; PUJOL, avocat, publiciste, à Saint-Girons.

Sous-comité de l'arrondissement de Foix

Président : M. VERGNIES, agriculteur, président du conseil d'arrondissement, à Foix.
Vice-président : M. MANIGLIER, chef d'exploitation de carrières, à Tarascon.
Secrétaire : M. LAFFONT DE SENTENAC, imprimeur-publiciste, à Foix.

Sous-comité de l'arrondissement de Pamiers

Président : M. DE LA VIEUVILLE, directeur de la société métallurgique de l'Ariège, à Pamiers.
Vice-Président : M. JAUBERT, directeur de la Ferme-Ecole de Royat, à Montant.
Secrétaire : M. PEUVERGNE, publiciste, à Pamiers.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Girons

Président : M. BORDES-PAGÈS, inspecteur des eaux d'Aulus, à Seix.
Vice-president : M. PUJOL, avocat, publiciste, à Saint-Girons.
Secretaire : M. CAZES (Firmin), fabricant de draps à Saint-Girons.

AUBE

Comité départemental

Président : M. E. BUXTORFF.
Vice-présidents : MM. Gustave HUOT, président du comice agricole ; Ernest BALTET.
Secrétaire général : M. BICHE.
Secrétaires-adjoints : MM. Jules HERBIN; Marcel DUPONT.

Sous-comité de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube

Président : M. DELATOUR, conseiller général.
Secrétaire : M. CONTAT, conseiller d'arrondissement.

Sous-comité de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine

Président : M. GILLOT, conseiller général.
Vice-président : M. RENAUDAT, conseiller d'arrondissement.
Secrétaires : MM. Paul GESLIN, de Villenauxe ; Félix CORPELET, de Romilly-sur-Seine.

Sous-comité de l'arrondissement de Bar-sur-Aube

Président : M. THIERRY-DELANOUE.
Vice-président : M. CROISSANT.
Secrétaire : M. BERRARD.

Sous-comité de l'arrondissement de Bar-sur-Seine

Président : M. TETEVUIDE.
Secrétaires : MM. CORNULLE-SAILLARD ; Charles DUBREUIL.

Sous-comité de l'arrondissement de Troyes.

Président : M. GUSTAVE MASSON.
Secrétaire : M. GODARD-PILLAVEINNE.

EURE

Sous-comité de l'arrondissement de Bernay.

Président : M. AUGUSTIN VY, filateur de coton à Serquigny, président du Conseil des prud'hommes de Bernay.
Vice-président : BOUCHON, fabricant de sucre à Nassondres.
Trésorier : VITTECOQ, minotier à Beaumontel, conseiller d'arrondissement.
Secrétaire : ALBERT LEJUIF. fabricant de rubans à Thiberville.

CORRÈZE

Comité départemental.

Président : M. VACHER, député, maire de Treignac.
Vice-président : M. LABROUSSE, député, docteur en medecine à Brive.
Secrétaire : M. AUDUBERT, conseiller général à Tulle.

Sous-comité de l'arrondissement de Tulle.

Président : M. BRUGÈRE, maire de Tulle.
Vice-président : M. HOUDRE, ingénieur en chef à Tulle.
Secrétaire : M. RENAUDIE, conseiller général à Tulle.

CREUSE

Comité départemental.

Président : M. Frédéric SAUTON, architecte, membre du Conseil municipal de Paris, rue Soufflot, 24, Paris.
Vice-président : M. Alfred GARDAVAUX, conseiller général et maire à Saint-Chabrais.
Secrétaires : MM. MASQUELEZ, ingénieur en chef

en retraite, adjoint au maire de Guèze ; ROBY-PÉCOT, conseiller municipal à Aubusson.

Sous-comité de l'arrondissement de Guéret.

Président ; M. DEFUMADE, conseiller général à Saint-Vaury.
Vice-président : M. le docteur VILLARD, maire de Guéret, à Guéret.
Secrétaire : M. le docteur BYASSON, conseiller municipal à Guéret.

Par arrêté en date du 23 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental d'Eure-et-Loire :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Chartres.

MM. Labiche, sénateur, président du conseil général. Maunoury, député, maire de Luisant. Milochau, député, vice-président du comice agricole de Chartres, maire de Béville-le-Comte. Bourez, fabricant de sucre aux usines de Béville-le-Comte et Vove. Bourgeois, architecte, conseiller général, adjoint au maire de Chartres. Boutet, ancien vétérinaire, maire de Chartres. Brault fils, ingénieur, constructeur à Chartres. Corbière, ancien agriculteur, conseiller général, maire de Maintenon. Damiot, président du tribunal de commerce de Chartres. Garola, professeur départemental d'agriculture à Chartres. Javouhey, vice-président de la société d'agriculture, fabricant de pain d'épice à Chartres. Lejards (Albert), cultivateur distillateur à Leveville, commune de Bailleau-Lévêque. Mouton (Henri), chaufournier-briquetier à Chartres. Savigny, négociant en cafés à Chartres. Truffaut, industriel à Maintenon.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Châteaudun.

MM. Dreux, sénateur. Allard, constructeur-mécanicien, conseiller d'arrondissement, président de la société de secours mutuels, à Châteaudun. Baudin, industriel, maire de Brou. Benoit (Omer), agriculteur, conseiller d'arrondissement à Yèvres. Coutant (Edouard), négociant à Châteaudun. Isambert (Gustave), publiciste, maire de Saint-Denis-les-Ponts. Méritte, conseiller général, maire de Boisgannon. Michou, industriel, conseiller d'arrondissement à Châteaudun. Moissant, ancien vétérinaire, membre de la Chambre consultative d'agriculture, vice-président du comice agricole, maire de Châteaudun. Roger, agriculteur à Thierville, Charrey.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Dreux.

MM. Deschanel, député. Mesquitte, ancien architecte, vice-président du conseil général-maire de Nogent-le-Roi. Renard, manufacturier, conseiller général à Saint-Lubin-des-Joucherets. Beillard, directeur de l'école d'horlogerie d'Anet, conseiller d'arrondissement. Benoist (Oscar), agriculteur à Boutigny, membre de la chambre consultative d'agriculture de Dreux. Bloch, meunier, conseiller d'arrondissement, maire de Villiers-le-Morhiers. Didot (Firmin), manufacturier à Sorel-Moussel. Dubois, président du tribunal de commerce, maire de Dreux. Fortin (Emile), ingénieur-constructeur, conseiller d'arrondissement à Dreux. Waddington (Evelyn), manufacturier, président du comice agricole de Dreux, à Saint-Rémy-sur-Avre.

4° Sous-Comité de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

MM. Noël-Parfait, député. Gouverneur, ancien imprimeur, conseiller général, maire de Nogent-le-Rotrou. Ducœurjolly, agriculteur à Brunelles. Fardouet, président de la société hippique percheronne à Nogent-le-Rotrou. Garnier (Théophile), agriculteur à Fontaine-Simon. Gâté-Richard, industriel à Nogent le-Rotrou. Tirard, manufacturier, ancien ingénieur des constructions navales, président du conseil d'arrondissement, à Nogent-le-Rotrou.

Par arrêté en date du 23 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit, le comité départemental de la Vienne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Poitiers.

MM. Ardillaux, viticulteur à Dissais, conseiller d'arrondissement. Arren, doyen de la faculté des lettres à Poitiers. Audiguier, maire de Bonnes. Audoynaud, maire de Saint-Benoît. Autellet, propriétaire à Poitiers. Barrier (Placide), négociant à Poitiers. Bellanger, inspecteur d'académie à Poitiers. Benoist, ingénieur agriculteur à Frozes. Branthôme (Georges), négociant à Poitiers. Brunet, viticulteur, juge de paix à La Villedieu. Chaignet, recteur d'académie à Poitiers. Chartier, fabricant, conseiller municipal à Lusignan. Chédevergne, directeur de l'école de médecine à Poitiers. Cirotteau, vétérinaire départemental à Poitiers. Denizot, adjoint au maire de Poitiers. Doucet, négociant à Poitiers. Drouin, vice-président de la commission des hospices à Poitiers. Dubois-Bastien, président du conseil des prud'hommes à Poitiers. Durrande, doyen de la faculté des sciences à Poitiers. Gassan, conseiller d'arrondissement à Poitiers. Girault-Morin, maire de Neuville. Grange, agent-voyer en chef à Poitiers. Gril, carrossier à Poitiers. Guillon, médecin, conseiller général à Ayron. Guimbaud, industriel, conseiller général à Poitiers. Guitteau, professeur à l'école de médecine à Poitiers. Guitton, conseiller d'arrondissement, maire de Rouillé. Hambis, manufacturier à Ligugé. Isambert, membre du conseil d'hygiène, professeur à la faculté des sciences à Poitiers. Lafond, conseiller d'arrondissement, maire de Mirebeau, Lami, conseiller général, maire de Lusignan. Larclause (de), directeur de la ferme-école de Montlouis. Larvaron, professeur d'agriculture à Poitiers. Leseur, ingenieur des mines à Poitiers. Loiseau, premier président de la cour d'appel à Poitiers. Nivert, conseiller général à Mirebeau. Péret, procureur général à Poitiers. Pichot, industriel à Clan. Pineau, vice-président du conseil de préfecture, viticulteur à Poitiers, Pousset, président de la société d'encouragement à l'agriculture, à Poitiers. Régnier, manufacturier à Papault, commune d'Iteuil. Richard, archiviste à Poitiers. Salomon, conseiller d'arrondissement à Poitiers. Strohl, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Poitiers. Tantin-Méniel, industriel, conseiller général à Poitiers. Thézard, maire de Poitiers. Thiault, agriculteur, conseiller d'arrondissement à Neuville. Touchimbert (comte de), président de la société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers. Vannier, négociant à Poitiers. Vayssié, inspecteur à la Nationale, à Poitiers. Véron, président, du tribunal de commerce à Poitiers.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Châtellerault.

MM. Bachelier (Victor), président du tribunal de commerce de Châtellerault. Baudet-Desroches, conseiller général à Vaineuil-sur-Vienne. Brissonnet, conseiller général à Pleumartin. Dieule, fils, manufacturier à Châtellerault. Duhan, directeur de la manufacture d'armes à Châtellerault. Durand, manufacturier à Châtellerault. Duveau, conseiller d'arrondissement à Châtellerault. Girard-Molisson, fondeur à Châtellerault. Godard, banquier, maire de Châtellerault. Henry, entrepreneur de la manufacture à Châtellerault. Hérault, président du conseil général à Châtellerault. Jouët, fabricant de coutelleries à Cenon. Labbé (Raoul), banquier, membre du tribunal de commerce de Châtellerault. Liège d'Iray, ancien président du tribunal de commerce de Châtellerault. Limouzin, président du conseil de prud'hommes à Châtellerault. Maisonnay, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Châtellerault. Martin (Ludovic), agriculteur à Chenevelles. Massardière (de la), président du comice agricole à Châtellerault. Méreau, conseiller général à Leigné-sur-Usseau. Pagè, fabricant de coutelleries à Naintré. Simoneau, conseiller général à Lencloître.

3° Sous-comité do l'arrondissement de Civray.

MM. Chargelaigue, maire de Couhé. Faugère, maire d'Availles, conseiller d'arrondissement. Guillaud-Vallée, maire de Civray. Grollier (Félix), agriculteur à Brux. Jacquault, ingénieur, conseiller d'arrondissement à Saint-Maurice. Merceron, conseiller général à Sommières. Mercier, juge de paix, propriétaire à Charroux. Mesmain, agriculteur, conseiller d'arrondissemeht à Châteaugarnier. Pautrot, ancien notaire, membre de la chambre d'agriculture à Romagne. Pascault, agriculteur à Charroux. Pierron, ancien notaire, membre de la chambre d'agriculture, à Civray. Rivière (Alphonse), agriculteur à Mauprevoir. Sureaux, agriculteur à Surin. Tafforin, docteur en médecine, conseiller général à Availles. Teillé, maire de Gençay.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Loudun.

MM. Bodin, agriculteur à Coussay. Boilaive, président de la société agricole et industrielle Loudunaise. Duméreau, maire de Loudun. Guespin, maire de Ranton. Kalb aîné, négociant à Loudun. Maître, directeur de la fabrique de passementerie de Loudun. Pion, cordier à Loudun.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Montmorillon.

MM. Augry-Laudonnière, maire de l'Isle-Jourdain. Bost-Lamondie, maire de Montmorillon. Corderoy, conseiller général à l'Isle-Jourdain. Demarçay, (baron), conseiller général à Saint-Savin. Jourdanne, conseiller général à La Trimouille. Labergerie, propriétaire à Verrières. Lhéritier, conseiller d'arrondissement à Saint-Savin. Penot, ingénieur, maire de Chauvigny. Robin, maire de la Trimouille. Raveau, maire de Saulgé. Renaud, brasseur à Saulgé. Thiaudière, maire de Lussac-les-Châteaux. Trouvé, conseiller général à Paizay-le-Sec.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMITÉS D'ADMISSION

Mardi, les comités d'admission ont commencé à se réunir au Champ de Mars, pavillon Rapp.

A l'ordre du jour de cette première séance figurait la constitution des bureaux qui a donné les résultats suivants :

CLASSE 6.

MM.

Président, Mérière ; *vice-présient*, Buisson ; *rapporteur*, Maillé ; *secretaire*, Charlot.

CLASSE 7.

Président, Zévort ; *vice-président*, Camille Sée ; *rapporteur*, Jacquemard ; *secrétaire*, Gay.

CLASSE 8.

Président, Gréard ; *vice-président*, Cauvet ; *rapporteur*, Angot ; *secrétaire*, Delorme.

CLASSE 9,

Président, Delalain ; *vice-président*, Alary ; *rapporteur*, René Fouret ; *secrétaire*, J. Hetzel.

CLASSE 10.

Président, Laroche-Joubert; *vice-président*, Choquet; *rapporteur*, Gratiot; *secrétaire*, Ch. Fortin.

CLASSE 11.

Président, Rossigneux; *vice-président*, Lechevalier-Chevignard; *rapporteur*, Germain Bapst; *secrétaire*, Bouasse-Lebel.

CLASSE 12.

Président, A. Davanne; *vice-président*, Georges Lévy; *rapporteur*, Léon Vidal; *secrétaire*, Audra.

CLASSE 13.

Président, A. Thomas; *vice-président*, Gand; *rapporteur*, Dumoustier de Frédilly; *secrétaire*, Blondel.

CLASSE 15.

Président, Faye; *Vice-président*, Laussédat: *rapporteur*, Manceron; *secrétaire*, Teisserenc de Bort.

CLASSE 16.

Président, vice-amiral Cloué; *vice-président*, Bouquet de la Grye; *rapporteur*, Mannoir; *secrétaire*, Callandreau.

CLASSE 17

Président, Lemoine; *vice-président*, Darcel; *rapporteur*, Lepine; *secrétaire*, Meynard.

CLASSE 18

Président, F. Gilbert; *vice-président*, Leys; *rapporteur*, Legriel; *secrétaire*, R. S.

CLASSE 19

Président, De Luynes; *vice-président*, Clémendot; *rapporteur*, Didron; *secrétaire*, L. Appert.

CLASSE 20

Président, Lauth; *vice-président*, Deck; *rapporteur*, Lœbnitz; *secrétaire*, P. Empereur.

CLASSE 21

Président, Davoust; *vice-président*, Tresca; *rapporteur*, Thierry-Mieg; *secrétaire*, H. Louvet.

CLASSE 22

Président, Leroy; *vice-président*, Bezault; *rapporteur*, Follot; *secrétaire*, Jouanny.

CLASSE 23

Président, Prault; *vice-président*, Galante *rapporteur*, Cardeilhac; *secrétaire*, Languedoc.

CLASSE 24

Président, Poussielgue-Rusand; *vice-président*, Odiot; *rapporteur*, Froment-Meurice; *secrétaire*, Christofle.

CLASSE 25

Président, Barbedienne; *vice-président*, G. Gagneau; *rapporteur*, J. Thiébaut; *secrétaire*, E. Colin.

Délégation des Syndicats Ouvriers

M. Lockroy, ministre du commerce, commissaire général de l'Exposition de 1889, a reçu une délégation ouvrière composée de M. Serf, auteur d'un projet d'organisation, à l'Exposition, d'un groupe du travail manuel réservé au petit outillage; de M. Gruhier, trésorier, et de M. Maçon, sécrétaire de l'Union des chambres syndicales ouvrières, qui lui ont fait connaître les desiderata des syndicats ouvriers régulièrement constitués.

M. le ministre, après avoir manifesté l'intérêt qu'il portait au projet de M. Serf, a exprimé sa satisfaction de voir l'initiative privée entreprendre son organisation; il a déclaré que tout son appui était acquis à l'œuvre et qu'un emplacement lui serait réservé.

M. Lockroy a ensuite donné l'assurance que toutes les mesures avaient été prises pour faciliter aux syndicats ouvriers leur admission à l'Exposition, que toutes les galeries leur étaient ouvertes et qu'ils n'avaient d'autres formalités à remplir pour exposer que celle de faire parvenir leur demande au ministère.

LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES
à l'Exposition

Nous avons publié, à plusieurs reprises, des notes au sujet de la participation des puissances étrangères à l'Exposition; il nous paraît utile de résumer aujourd'hui les indications et les renseignements que nous avons pu recueillir.

On a donné des informations plus ou moins inexactes sur l'attitude de certaines puissances; nous n'avons pas la prétention de faire connaître, en ce moment, des résolutions définitives; mais nous savons que les grandes puissances adhèrent, en principe, à l'Exposition universelle : il est presque certain que pour la science, la littérature, les beaux-arts et l'enseignement, elles participeront officiellement. Nous croyons notamment que l'Allemagne sera représentée officiellement pour les beaux-arts et l'enseignement. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Italie sont disposées à adhérer à l'Exposition et à favoriser les syndicats d'industriels et de commerçants en vue de cette grande manifestation internationale.

On ne doute pas de la participation officielle des États américains, de la Chine, du Japon, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

Quant à la Suisse, nous sommes en mesure d'annoncer qu'elle s'est déjà engagée, dès le mois de janvier 1886.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la circulaire de notre ministre des affaires étrangères, invitant les puissances, a reçu le meilleur accueil à l'étranger, et que les nouvelles parvenues au ministère sont très favorables à l'Exposition.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Le chantier de M. Manoury. — Les sous-sols. — Le nivellement et les égouts. — Les voies ferrées. — Les piliers de la Tour Eiffel. — Les conduites en fonte pour l'électricité. — Les boulons en fer. — La pose des caissons métalliques.

On commence à apercevoir plus nettement tout le tracé des fondations des galeries des expositions diverses, grâce à la disposition des arcs en maçonnerie, qui sont complètement terminés: on travaille particulièrement dans le chantier de M. Manoury; cette semaine, on a pu achever les sous-sols. Sur toutes les maçonneries isolées, on commencera lundi les chapes en ciment destinées à recevoir les colonnes en fonte des fermes métalliques. M. Manoury, qui a déjà 400 ouvriers, a fait établir, au palais des arts libéraux, une grue ayant pour objet de faciliter le transport du béton dans les fondations et de hâter ainsi l'exécution des travaux. Grâce à cette grue, on peut abattre 200 mètres cubes de béton par jour. Ce béton est produit par une seconde bétonnière composée de deux malaxeurs mis en mouvement par une locomobile de dix chevaux. Les travaux seront terminés le 15 avril.

***

Pour relier les voies ferrées du Champ de Mars au réseau de l'Ouest, certaines modifications doivent être apportées à la gare du Champ de Mars. Ces modifications ont donné lieu à un projet qui a été approuvé le 18 mars par le ministre des travaux publics.

Les travaux que comporte ce projet ont commencé le mardi 29 mars; dès qu'ils seront terminés, c'est-à-dire dans quelques jours, la pose de la voie de nivellement avec les voies du Champ de Mars sera entreprise sans retard; déjà des traverses sont approvisionnées et la Compagnie de l'Ouest doit livrer lundi prochain les matériaux de voies.

***

MM. Huguet, Appay et Versillé poursuivent leurs travaux de nivellement et d'égouts; actuellement on procède dans l'avenue de la Bourdonnais au raccordement de l'égout avec les égouts du Champ de Mars.

***

Les travaux de la Tour de 300 mètres sont fort intéressants à suivre. Dans l'espace de quatre jours, le chantier se transforme avec une rapidité étonnante, les pierres s'accumulent, les tas de sable s'élèvent, les terrains forment de vastes remblais, sur lesquels roulent des wagonnets, les machines et les locomobiles sont en mouvement; nous commençons notre tournée par le pilier n° 1, près de la Seine, du côté de Paris, il présente une vaste échancrure, assez profonde, qui est sillonnée par deux lignes de rails, sur lesquelles roulent des wagonnets, à l'aide du monte-charge.

Les petits trains passent sous un pont jeté à l'embouchure du pilier.

Le monte-charge va remplir, pour le pilier 1, le rôle qu'il a déjà rempli pour le pilier 4. Pour aller du pilier n° 1 au pilier n° 2, situé près du Champ de Mars, on passe par une route rocailleuse, on rencontre des baraques en bois et une locomobile pour le béton.

***

Le pilier n° 2 est le plus avancé; il renferme les quatre rectangles en maçonnerie, qui forment les fondations du pilier et qui sont disposés en diagonale le long du Champ de Mars; des petites piles de maçonneries, sur lesquelles reposeront des voûtes en maçonneries, formeront les parois intérieures du pilier; de chaque côté des rectangles, se trouvent deux canaux assez profonds remplis d'eau et dans lesquels immergent de larges conduits en fonte de 17 mètres de longeur pour l'écoulement de l'électricité atmosphérique. Huit boulons d'ancrage disposés dans des tubes en fonte sont implantés dans les quatre massifs et sont inclinés dans la direction du pilier n° 4 situé près de la Seine. On coulera du ciment clair dans les massifs et dans les tubes pour empêcher l'oxydation du fer. Ces boulons sont pour ainsi dire la racine du fer de la tour, ils forment le trait d'union entre la maçonnerie et le métal; c'est à leur extrémité que s'enfileront les pièces de métal; les maçonneries des rectangles et des parois seront bientôt terminées et le remblai du pilier 2 commencera immédiatement.

***

Pour aller au pilier n° 3, qui fait face au pilier n° 2, et qui est situé le long du Champ de Mars, du côté de Grenelle, il faut gravir des monticules de terre, traverser une large tranchée et remonter de l'autre côté de la tranchée, pour voir les fondations du pilier n° 3. Les grands rectangles en maçonnerie sont assez avancés. Les piles et les voûtes des parois sont commencées.

***

On traverse un terrain assez plat pour se rendre au pilier n° 4 près de la Seine, qui est aujourd'hui le plus intéressant; on a apporté

les caissons métalliques à air comprimé, deux sont déjà posés, et les deux autres vont être posés dans quelques jours. Les massifs de maçonnerie reposeront sur les caissons métalliques qui s'enfonceront en terre sous le poids de la maçonnerie au plus à 3 mètres sous le niveau des basses eaux. On a dû faire ces caissons métalliques pour le pilier 4 et pour le pilier 1, à cause du voisinage du fleuve. On aperçoit déjà dans le pilier 4 les infiltrations des eaux de la Seine.

***

Entre le pilier 4 et le pilier 1, se trouvent le petit atelier de M. Eiffel, puis sa maison privée, construite en briques et contenant huit pièces. Les portes et les fenêtres sont posées et, d'ici à une huitaine de jours, la maison sera complètement installée.

ÉCHOS

Musée de Cluny.

Les travaux de décoration intérieure de la nouvelle salle du Musée de Cluny touchent à leur fin.

Très sobre, d'ailleurs, cette décoration. Les murs sont couverts d'une couche de peinture couleur rouge brique. Seuls les chapiteaux des colonnes qui supportent la galerie circulaire du premier étage ont été décorés en rouge, jaune et bleu.

Le sol du rez-de-chaussée a été recouvert d'une mosaïque de marbre, pareille à celle de l'avant-foyer du Grand-Opéra.

Les ouvriers ont évacué cette salle, dont on va commencer tout de suite les installations, de façon que son inauguration puisse avoir lieu à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Bourses de l'École de commerce.

Six des bourses créées par l'État à l'École supérieure de commerce de Paris, seront vacantes à la rentrée prochaine.

Un concours pour l'obtention de ces bourses sera ouvert le 18 juillet 1887 : à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'École supérieure de commerce de Paris, rue Amelot, 102.

Enseignement primaire supérieur

Le directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique vient de faire le relevé des résultats pratiques de l'enseignement primaire supérieur pour l'année 1885-86, au point de vue des carrières dans lesquelles sont entrés les élèves sortant de ces écoles :

Au cours de la dernière année scolaire, 4,873 élèves ont quitté les écoles primaires supérieures de garçons ; 472, soit environ le dixième de l'effectif, ont été admis dans les écoles normales primaires ; 243 sont allés achever leurs études dans l'enseignement secondaire.

La plus grande partie, 2,515 sont entrés :

Dans l'agriculture	637
Dans l'industrie	921
Dans le commerce	957

et ce chiffre s'accroît encore si l'on ajoute aux jeunes gens qui entrent directement dans une de ces carrières ceux qui vont achever de s'y préparer, soit dans les écoles d'arts et métiers (131), soit dans les écoles spéciales de mineurs ou autres (89).

Le reste des élèves sortis en 1886 est entré :

Dans l'armée	111
Dans les ponts et chaussées	88
Dans l'enseignement public	105
Dans l'enseignement libre	17
Dans les chemins de fer	71
Dans les postes et télégraphes	107
Dans les diverses administrations de l'Etat	80

Enfin, 805 sont rentrés dans leurs familles sans avoir fait connaître au directeur de l'Ecole la carrière qu'ils comptaient suivre.

Dans les chiffres qui précèdent ne sont pas compris ceux des établissements primaires supérieurs de Paris.

Caisses d'épargne.

Le ministère du commerce vient de publier l'état des opérations des caisses d'épargne en 1886, d'après les résumés sommaires produits par ces établissements.

Ces renseignements ont permis d'établir ainsi qu'il suit la situation au 31 décembre 1886 :

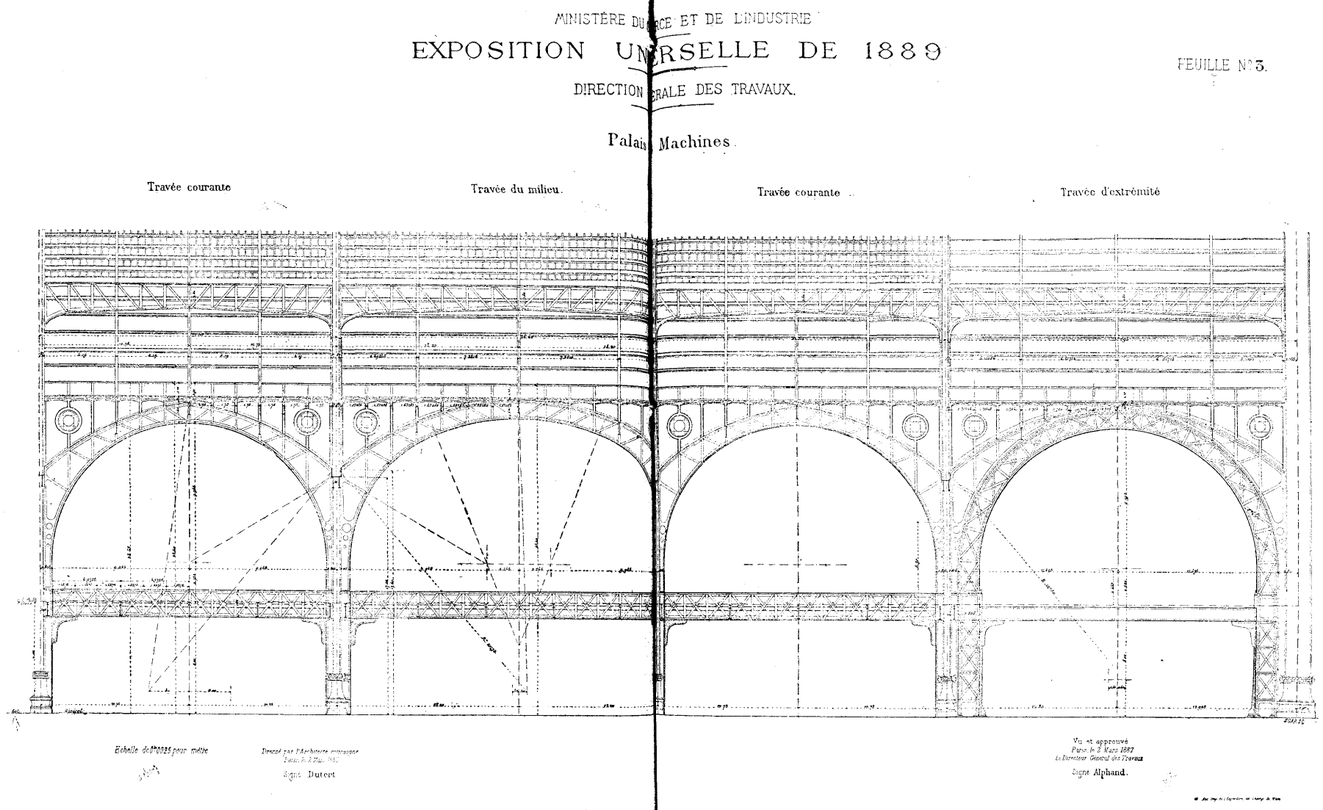
Le nombre des livrets ouverts pendant l'année à de nouveaux déposants a été en 1886 de 474,339 ; il avait été en 1885 de 486,682.

Il y a donc diminution de 12,343, soit 2.53 0/0.

Le nombre des livrets existants au 31 décembre s'est élevé en 1886 à 5,090,132, et en 1885 à 4,926,391.

Il y a donc augmentation de 163,741, soit 3.32 0/0.

Le chiffre des versements effectués pendant l'année par les déposants était en 1886 de 683,211,859 fr. 95, et en 1885 de 686 millions 314,527 fr. 09.



Il y a donc une diminution de 3 millions 102,667 fr. 14, soit 0,45 0/0.

Le solde dû aux déposants au 31 décembre était en 1885 de 2,307,025,131 fr. 56 ; il était en 1885 de 2,212,983, 891 fr. 88.

Il y a donc augmentation de 94 millions 041,239 fr. 68, soit 4.25 0/0.

Exposition des étoffes et dentelles à Rome

L'inauguration de l'exposition des étoffes et dentelles a eu lieu à Rome, le 17 mars, en présence du roi, de la reine et de la duchesse de Gênes.

Dans les discours prononcés à cette occasion, et surtout dans celui du président de l'exposition, le commandeur Placidi, les éloges les plus sincères et les remerciements les plus sympathiques ont été prodigués à la France pour la part qu'elle a prise à cette manifestation d'art. Le commandeur Placidi a surtout insisté sur les remarquables collections envoyées à Rome par l'Union centrale des arts décoratifs, collections auxquelles on a réservé une place d'honneur dans la rotonde. Le président s'est également félicité de la participation de l'administration des Beaux-Arts de Paris et de celle de l'Académie de France à Rome, ainsi que de la bienveillance avec laquelle le comte et la comtesse de Moüy ont aidé les organisateurs de l'exposition. Le roi, la reine et la duchesse de Gênes ont ensuite visité les galeries en détail. Ils ont admiré les magnifiques tapisseries de la villa Médicis et du Garde-Meuble.

Devant les vitrines de l'Union centrale des arts décoratifs, le roi a demandé des explications sur la constitution de la Société de l'Union centrale, sur son fonctionnement et sur le musée qu'elle se propose de créer à Paris dans l'intérêt de l'art industriel. Les explications lui ont été données par M. Gérard, conseiller d'ambassade à Rome, qui a bien voulu se charger de représenter l'Union centrale à l'exposition des étoffes et des dentelles.

L'exposition de Rome est d'ailleurs des plus intéressantes. La section rétrospective a recueilli de véritables merveilles, et les villes de Milan, de Turin et de Palerme se distinguent par les progrès réalisés dans la fabrication moderne. Le musée artistique industriel de Rome, qui a organisé cette exposition divisionnaire, sous le patronage du duc Torlonia, se propose de faire d'autres expositions de ce genre, à l'exemple de ce qui a été fait à Paris depuis 1865 par l'Union centrale pour le métal, le bois, les tissus, la terre et le verre.

Les Chemins de fer du Tonkin

Le ministre des affaires étrangères vient d'instituer une commission technique chargée d'étudier les grandes lignes d'un programme d'ensemble pour l'exécution des chemins de fer du Tonkin. Cette commission est ainsi composée :

M. Fuchs, ingénieur en chef des mines, ingénieur conseil des protectorats, président.

M. de Liron d'Airoles, directeur du mouvement général des fonds.

M. Cavalier de Cuverville, capitaine de vaisseau.

M. Lax, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer.

M. Marie, directeur du commerce extérieur.

M. Josse, capitaine breveté d'artillerie.

M. Getten, ingénieur des ponts et chaussées, détaché à la sous-direction des protectorats, remplira les fonctions de secrétaire.

Société d'Acclimatation

Dans sa dernière séance, la Société nationale d'Acclimatation a constitué son bureau pour l'année 1887.

Ont été nommés :

Président : M. A. Geoffroy Saint-Hilaire ; vice-présidents : MM. de Quatrefages, de l'Institut ; Cosson, de l'Institut ; le docteur Lefort, professeur à la Faculté de médecine ; le marquis de Sinctay.

Secrétaire-général : M. A. Berthoule ; secrétaires : MM. A. Pichof, Ruderet-Wattel, Dupin, Flury-Hérard.

M. de Quatrefages a prononcé une intéressante allocution en installant ses nouveaux collègues,

Le Musée des Arts décoratifs

La commission du budget a examiné lundi la question du musée des arts décoratifs.

M. de Heredia a exposé une solution nouvelle, offerte par la Société des arts décoratifs, qui a pour objet de ne plus faire appel à aucune subvention de l'Etat, sauf la cession du terrain et des ruines de la Cour des comptes. La Société s'engagerait à couvrir immédiatement de constructions 4,500 mètres sur les 9,300 de ce terrain, et ultérieurement le reste, toujours à ses frais. Il reste entendu que la prépondérance dans la direction du musée appartiendrait à l'Etat, et que, dans trente ans, les collections et les bâtiments feraient retour gratuitement à l'Etat.

M. A. Proust précise et appuie cette proposition.

La commission l'a adoptée à l'unanimité.

Les Ponts de Paris

Les travaux d'élargissement du pont d'Austerlitz étant terminés, on songe maintenant à faire subir la même opération au pont de la Concorde, devenu insuffisant pour les besoins de la circulation.

Le pont de la Concorde a 150 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur.

Celle-ci pourrait être portée à 28 ou 30 mètres, sans détruire pour cela la vue d'ensemble du pont actuel, reconnu d'une solidité à toute épreuve.

L'élargissement se ferait, soit au moyen de tabliers métalliques qui viendraient se rajuster à la construction nouvelle, en amont et en aval du pont, soit en élargissant les voûtes existantes, également en amont et en aval, condition indispensable pour conserver au pont sa situation dans l'axe du Corps législatif et de la façade de la Madeleine.

Commencé en 1787, il y a juste cent ans le pont de la Concorde fut terminé en 1709. On sait que toute la partie supérieure du pont a été bâtie avec des pierres provenant de l'ancienne Bastille.

Le pont de la Concorde a été construit sur pilotis. Il y a cinq arches dont l'ouverture est inégale.

Celle du milieu mesure 31 mètres; les deux arches latérales, 27 mètres, et les deux arches du côté 26 mètres. Les piles ont trois mètres d'épaisseur.

Exposition de la Société des Artistes indépendants.

La *Société des Artistes indépendants* a ouvert le 27 mars, au Pavillon de la Ville de Paris, derrière le Palais de l'Industrie, aux Champs-Elysées, son exposition annuelle qui durera un mois.

Puis du 25 au 30 mai, l'exposition d'horticulture, remplacera la société des artistes indépendants au Pavillon de la Ville, lequel sera aussitôt après la clôture de l'Exposition florale affecté à l'Exposition de l'hygiène de l'enfance qui aura lieu du 10 juin au 1er août.

Exposition d'horticulture.

L'exposition d'horticulture aura lieu cette année du 25 au 30 mai.

Un congrès, organisé par la Société nationale d'horticulture de France se tiendra dans l'hôtel de la Société pendant la durée de l'exposition.

La Société a obtenu des Compagnies de chemin de fer, comme les années précédentes, une réduction sur le prix des places en faveur des membres de la Société.

Les diamants de la Couronne

La commission instituée par M. le ministre de l'Instruction publique pour étudier les mesures à prendre en vue de l'installation au Louvre des diamants et joyaux de la Couronne réservés aux musées nationaux. Elle a décidé que la vitrine coffre-fort serait placée dans la galerie d'Apollon.

Différentes mesures de sécurité ont été étudiées également par la commission; celles qui concernent la vitrine seraient confiées, ainsi que la partie décorative, à M. Ed. Guillaume. architecte du Louvre, pour l'exécution.

Le catalogue annonce pour le 12 mai, au pavillon de Flore, la vente qui sera précédée, du 21 avril au 8 mai, d'une exposition publique.

L'EXPOSITION EN PROVINCE

Comité départemental de la Sarthe

Le comité départemental de la Sarthe s'est réuni vendredi dans la salle du conseil général, à la préfecture, sous la présidence de M. le Préfet.

Environ cent membres assistaient à cette réunion; c'est dire qne le comité était presque au grand complet.

En ouvrant la séance, M. le Préfet a prononcé une courte allocution qui a été fort goûtée. Il a remercié les membres du comité de l'empressement qu'ils avaient mis à répondre à la convocation du président.

— Travailler au succès de l'Exposition universelle, c'est faire œuvre patriotique, a-t-il dit en terminant, car le monde entier y viendra constater les efforts que la République a faits, depuis seize ans, pour rendre la France prospère et florissante.

Sur l'invitation de M. le Préfet, tous les membres présents se sont groupés par arrondissement pour s'entendre au préalable sur le choix des candidats à élire en qualité de présidents, vice-présidents et secrétaires.

Pour la présidence du comité départemental, les quatre groupes, ont spontanément fait choix de M. Arthur Lebert, président de la chambre de commerce, dont l'élection a été acclamée, à l'unanimité des votants.

L'assemblée ayant ensuite décidé qu'il y avait lieu de faire représenter par trois vice-présidents, l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, et plusieurs membres proposant des candidatures multiples, le scrutin secret a été demandé et a donné les résultats suivants :

Agriculture : *M. Courtillier*, président de la Société d'agriculture de la Sarthe.
Industrie : *M. Rault*, ingénieur-directeur de la manufacture des tabacs.
Commerce : *M. Leroux*, négociant, président du tribunal de commerce.

Il est procédé de même, pour l'élection des trois secrétaires, au scrutin secret qui donne les résultats suivants :

Agriculture : *M. Launay*, professeur départemental d'agriculture.
Industrie : *M. Ernest Bollée*, ingénieur-hydraulicien, adjoint au maire du Mans.
Commerce : *M. Paul Ligneul*, négociant, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal.

Avant de se séparer, l'Assemblée prie M. le Préfet de demander au Conseil général dès sa prochaine session, le vote d'un crédit à déterminer, pour couvrir les frais d'affichage, prospectus, imprimerie, bureau, etc.

LES VOITURES A PARIS

Pour se rendre des divers points de Paris à l'Exposition de 1889, il y aura comme lors des expositions précédentes de nombreux modes de transport. Sans parler du Métropolitain dont la réalisation pour cette époque devient de plus en plus problématique, on pourra prendre soit le chemin de fer de Ceinture, soit les bateaux, ou bien le service des omnibus et tramways dont quelques lignes seront remaniées de façon à desservir les principales entrées de l'Exposition. On peut présager aussi que l'on verra apparaître comme cela a lieu, les jours de courses, les tapissières, des chars-à-bancs et autres véhicules plus ou moins antiques et plus ou moins confortables qui amèneront en commun les visiteurs, soit des boulevards, soit du Palais-Royal, soit de la Bastille.

Il y aura enfin pour les gens plus fortunés ou plus pressés les petites voitures des différentes compagnies et des différents loueurs, à deux, trois ou quatre places. Une autre fois, nous parlerons des premiers modes de transport et des *désiderata* que l'on peut formuler à leur égard; aujourd'hui, nous voulons dire quelques mots de la question des petites voitures, parce que, cette question est à l'étude au Conseil municipal.

« Il n'est pas indifférent, dit un des membres de cette Assemblée — M. Paul Viguier, — qu'en 1889, les nationaux des pays différents du nôtre, attirés à Paris par l'Exposition et par le Centenaire, aient ou non à leur disposition un service de voitures répondant à la fois aux besoins du public et aux exigences d'un travail équitablement organisé. Deux années d'expérience et de pratique seront tout juste suffisantes pour mettre en lumière et pour corriger, s'il y a lieu, dans quelques détails, les défectuosités du système nouveau. »

C'est pour cette raison que le Conseil municipal depuis longtemps saisi des réclamations du public et des cochers, qui ont pour des motifs différents à se plaindre tous deux du système actuel, avait chargé l'une de ses Commissions de lui présenter un projet au sujet des réformes qu'il y aurait lieu d'effectuer.

La Commission a porté son attention sur deux points principaux : la situation personnelle des cochers et le tarif des voitures.

Examinons d'abord rapidement le premier point: lorsqu'un cocher quitte un loueur pour s'engager avec un autre, il doit faire changer ses « papiers » à la préfecture de police. Il en résulte une perte de temps et d'argent.

Pour remédier à cet état de choses, on remplacerait les « papiers » de cocher par un

brevet de cocher établissant la capacité professionnelle du titulaire à la suite d'un examen passé devant une commission spéciale. On écarterait ainsi un certain nombre d'incapables qui s'essaient actuellement à conduire, au risque d'occasionner des accidents et quittent d'ailleurs souvent la profession, après y avoir sacrifié quelques économies et reconnu leur inexpérience. Défense, en effet, serait faite aux loueurs de confier des chevaux ou des voitures, mis à la disposition du public à des cochers non munis du brevet municipal. Les décisions administratives appliquant aux cochers des peines disciplinaires, décisions qui sont maintenant sans contrôle et sans contrepoids, seraient dorénavant susceptibles de recours devant une commission supérieure de discipline.

Arrivons maintenant à la question du tarif qui est la véritable clef de voûte de la réforme à accomplir. Sans doute le tarif le plus rationnel et le plus équitable serait le tarif calculé d'après la distance. Ce tarif est on le sait, en usage à Londres ; mais il suppose, pour être pratiquement appliqué, plusieurs conditions qu'un examen attentif fait ressortir comme difficilement réalisables : d'abord l'horizontalité du sol, qui n'existe pas à Paris comme dans la capitale de l'Angleterre. et sous laquelle la course ressort courte ou longue, suivant qu'on la parcourt dans le sens de la montée ou dans le sens de la descente ; secondement, le mesurage peut donner lieu à des systèmes très ingénieux, mais ces systèmes apparaîtront toujours comme un épouvantail aux femmes et surtout aux étrangers qui venus pour nous visiter, ne connaissent pas la topographie de Paris et reculent devant cet apprentissage spécial à faire. Toutes ces difficultés disparaîtraient si l'on avait à sa disposition un bon compteur faisant apparaître sur un cadran la distance parcourue, mais malgré tous les essais tentés, un appareil dans ce genre, sans défaut, n'est pas encore trouvé.

La Commission préfère donc au tarif à la distance le tarif au temps, tarif d'ailleurs très simple et très expéditif, et qui, convenablement fractionné, proportionne toujours et partout la rémunération au service rendu.

Ce tarif serait fixé d'après le temps d'occupation de la voiture, à raison d'un minimum dû intégralement pour le premier quart d'heure, considéré comme indivisible, et d'une somme fixe ajoutée au prix de ce premier quart d'heure pour chaque fraction de cinq minutes supplémentaires. Pour la voiture à deux places, le premier quart d'heure serait de 0 75 cent., et la somme à ajouter, pour chaque fraction de cinq minutes en plus, serait de 0 20 cent. Pour les voitures à quatre places, on paierait 1 fr. le premier quart d'heure et 22 cent. 1/2, en moyenne, pour chaque période supplémentaire de cinq minutes. On aurait le droit d'exiger une vitesse minima de 10 kilomètres à l'heure.

Diverses objections ont été présentées contre ce tarif dans une des séances du Conseil municipal. On a fait valoir que des contestations s'élèveraient certainement entre les voyageurs et les cochers, au sujet du temps d'occupation de la voiture, et qu'il serait très difficile de mettre les parties d'accord. Bref, on a renvoyé l'affaire à la Commission pour examen complémentaire. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouvelles études qui vont être poursuivies, en formulant l'espoir qu'elles seront menées promptement, afin d'arriver à un résultat prochain. Il importe, en effet, comme nous l'avons dit en commençant, que la réforme — quelle qu'elle soit — du système actuel, réforme dont nous ne discutons pas l'opportunité, soit mise en vigueur le plus tôt possible, afin que, si elle présentait des inconvénients, ne puisse y remédier avant l'ouverture de l'Exposition. Il faut qu'à cette époque le tarif définitivement choisi soit entré tout à fait dans les mœurs.

CORRESPONDANCE

Nous recevons d'un de nos abonnés la communication de la lettre suivante :

A Monsieur le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889.

Monsieur le Directeur général,

La lecture du *Bulletin officiel de l'Exposition de* 1889, du 5 mars, n. 16 (pages 7 et 8) me suggère, pour les visiteurs du soir, un moyen de contrôle que je m'empresse de vous soumettre.

Tous les billets du soir devraient être portés à la boutonnière ou sur la poitrine, côté gauche, à partir de six heures du soir. Ils seraient disposés pour pouvoir être fixés, soit au moyen d'une épingle spéciale en forme de broche, soit par un double bouton à vis, soit encore par un ruban quelconque ou tout autre moyen qui serait à la charge du visiteur. Le contrôle serait ainsi très facile pour les agents de l'Exposition, sans aucune mesure vexatoire que pour ceux qui ne se conformeraient pas au règlement.

Ces billets auraient une combinaison de couleurs différentes pour chaque soir, dont le retour n'aurait lieu qu'à des périodes irrégulières, ce qui permettrait de les distinguer facilement. La date serait frappée à l'emporte-pièce en même temps que le timbre, ce qui le rendrait plus visible.

Les membres des commissions, comités, jurys exposants et abonnés auraient des billets distinctifs portés comme ceux des visiteurs et par conséquent d'un contrôle aussi facile.

Ces billets du soir pourraient être délivrés aux différentes entrées ou dans des bureaux spéciaux et seraient timbrés au moment de la remise au moyen d'une machine spéciale portant un compteur. Le contrôle du nombre d'entrées serait ainsi assuré et pourrait servir de base pour les rapports d'intérêts avec le syndicat de l'éclairage électrique.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : ROSSIN,
Membre du Comité départemental de Vaucluse.

Orange, 27 mars 1887.

Champagne Ch. Farre, Reims

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS. Rheims

REVUE FINANCIÈRE

Nous n'avons pas à signaler, à la fin de cette semaine, les progrès que nous constatons depuis quelque temps dans chaque revue hebdomadaire. Mais, si les cours n'ont pas acquis une plus-value, si les transactions ont fait preuve de moins d'entrain, cela ne tient pas à ce que la spéculation a été arrêtée dans son optimisme. Rien de nature à ralentir ses allures n'est survenu de l'extérieur ou de l'intérieur. Après l'activité et les progrès qui ont caractérisé les trois premières semaines du mois, il était assez naturel que la spéculation prît haleine.

Les cours se sont tassés ; voilà tout. Et ce tassement sera salutaire. Quand tous les règlements de compte, provenant de liquidation à laquelle on procède en ce moment, seront terminés, les engagements à la hausse, prendront certainement beaucoup d'importance, par cela même, qu'on aura la perspective de revoir les hauts cours précédemments cotés.

Voici à quels prix nous retrouvons nos rentes aujourd'hui. Le 3 0/0 est à 81.05, il cotait 80.95 il y a huit jours. Le 3 0/0 amortissable revient à 85.05 ; il se négociait à 85.20 au moment de notre dernière revue. Enfin, le 4 1/2 0/0 s'échange à 109.67, tandis qu'on le négociait à 109.65 la semaine dernière.

Les cours du comptant sont à peu près au même niveau que ceux que l'on inscrit à terme. On peut en juger: le 3 0/0 fait 81 fr., l'amortissable est à 85, le 4 1/2 0/0 vaut à 109.65.

L'échange de primes pour fin avril devient plus important. Voici quels sont les écarts. Les primes dont 25 se paient 1 fr. 10; les primes dont 50 se négocient avec 0 75 de différence sur le ferme, et les primes dont un franc, dont le courant est assez restreint, se traitent avec un écart de 45 centimes.

La réponse des primes du mois s'est faite à 80 87 sur le 3 0/0, à 109.67 sur le 4 1/2 pour 0/0, et à 84.90 sur le 3 0/0 amortissable. A ces cours, presque toutes les primes ont été levées.

Les Consolidés anglais ont atteint le cours de 102 3/16; ils sont revenus à 101 13/16 et restent à 101 7/8.

L'Italien est à son plus haut cours de la semaine, 98 22. Il était descendu à 97 45.

Le 4 0/0 autrichien or passe à 91.50, et le 4 0/0 hongrois or fait 81 50.

Les fonds russes sont calmes. Le 5 0/0 russe, de 1877, est à 100.25.

Le Turc s'échange à 13.75.

L'Egypte Unifiée s'est avancée de 378.75 à 380, pour revenir à son cours de début.

Enfin, l'Extérieure Espagnole que nous laissions la semaine dernière à 65.15 se négocie à 65.25.

Les valeurs de crédit ont été peu mouvementées pendant ces derniers huit jours. Elles ont été l'objet de transactions assez restreintes, même à la veille de la liquidation mensuelle.

La Banque de France est à 4130. Dans le bilan hebdomadaire que cet établissement a publié jeudi, nous relevons 3 chapitres en augmentation, savoir : le portefeuille avec 18.091.000 fr. ; la circulation avec 103.767.000 fr. et le compte du Trésor avec 16.240.000 fr.

Aux diminutions, nous relevons l'or pour 2.965.000 fr. ; l'argent pour 661.000 fr. ; les avances pour 2.839.000 fr., et le compte des particuliers pour 19.720.000 fr.

Les bénéfices de la semaine sont de 416.000 fr.

Les autres emprunts sont tous très fermes avec des variations insignifiantes.

Nous publierons prochainement l'avis de répartition de l'emprunt au profit des associations de la Presse. Notons, dès aujourd'hui, que cet emprunt qui a complètement réussi, comporte un chiffre très considérable d'unités. A lui seul, le Crédit Lyonnais a recueilli plus de 382,000 souscriptions.

Le Comptoir d'Escompte oscille entre 1.000 et 1.005 Il finit à 1.003.75.

La Banque de Paris et des Pays-Bas revient à 732.50.

Le Crédit Lyonnais s'échange, ex-coupon de 7.50, à 558.75.

Le Crédit Foncier fait toujours preuve d'une bonne fermeté.

Quant aux diverses obligations foncières ou communales, avec ou sans lots, elles présentent également une excellente tenue. Mais les emprunts les plus demandés sont toujours les deux derniers, en raison de leur meilleur marché, de la somme relativement peu importante que nécessite leur acquisition et de la marge considérable à réaliser en cas de remboursement. Si l'on ajoute à ces différents avantages ceux qui peuvent résulter des tirages aussi nombreux que ceux des emprunts précédents, avec des lots dont la valeur est au moins égale, on doit reconnaître que les cours qui sont actuellement pratiqués sur ces titres ne sont pas encore ceux auxquels ils peuvent prétendre. Les Communales 1880, non libérées, cotent 458 et les Foncières 1885 valent 451.75.

La Banque Parisienne passe à 425.

La Société Générale côte 470.

La Banque d'Escompte se tient à 473.75.

Le Crédit Industriel reste à 595.

Enfin la Bandue Ottomane est à 508.75.

Malgré la plus-value dans les recettes, les Compagnies de chemins de fer, voient leurs actions à des cours calmes.

Le Nord fait 1521.25 ; le Midi vaut 1160 ; le Lyon est à 1262.50 ; l'Orléans côte 1341.25.

Parmi les valeurs industrielles, nous relevons l'action du Gaz Parisien à 1447.50 ; nous retrouvons l'action Suez à 2067.50 et enfin l'action Panama à 405.

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de plrs ordr., 48, rue Vivienne.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

ELIXIR DENTIFRICE DES RRPP BÉNÉDICTINS 1373

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfres, Pharmacies, Drogueries.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

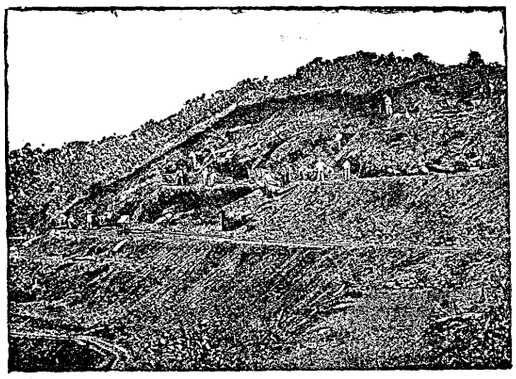
CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h. 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur
Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

CHAMPAGNE
St-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

EXIGER le *vrai Nom* ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette et Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER 1, rue du Havre, PARIS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

ARMENGAUD Jne BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg PARIS* **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 22. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 16 Avril 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AIX EN PROVENCE Département

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie. 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

Notre dessin.
PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Programme des objets, produits et matériels divers qui devront figurer à l'Exposition militaire de 1889.
Les Comités d'admission.
Le jury d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
Conférence sur l'Exposition.
Echos.
Petite correspondance.
Revue financière.

NOTRE DESSIN

Nous publions le plan des fondations du Palais des Arts libéraux, qui est l'œuvre de M. Formigé.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 29 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Aube :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Troyes

MM. le président de la société académique ou son délégué. Le président de la chambre de commerce ou son délégué. Le président de la société horticole, vigneronne et forestière ou son délégué. Le président du comice agricole de l'Aube ou son délégué. Le président du conseil des prud'hommes de Troyes. Le président du tribunal de commerce ou son délégué. Le président de la société médicale de l'Aube. Le président de la société vétérinaire de l'Aube. Le président de la société des architectes de l'Aube. Le président de la société des Amis-des-Arts. Le maire de Troyes. Marcel Dupont, professeur départemental d'agriculture. Baufmant, ingénieur principal des chemins de fer de l'Est. Lefebvre, inspecteur principal des chemins de fer de l'Est. Couturat, industriel, conseiller général. Buxtorf (Emmanuel), ingénieur-mécanicien. Biche, ancien chef d'institution, conseiller général. Douine (Ernest), filateur. Baltet (Ernest), horticulteur, conseiller général. Masson (Gustave), fabricant de ganterie, secrétaire-trésorier de la chambre de commerce. Mortier (Auguste), directeur de filature, ingénieur civil. Poron (Amand), filateur. Samuel-Maro, meunier. Pierret, ancien avoué, ancien maire de Troyes. Godard-Pillaveinne, fabricant d'aiguilles. Mennesson, mécanicien. Brouard, architecte. Finot, président du syndicat des marchands de vins. Masson, briquetier à Piney, ancien conseiller général. Rambourgt, conseiller général à Coursan. Herbin (Jules), fabricant de bonneterie, membre de la chambre de commerce. Aubert, négociant en bonneterie, conseiller général à Aix-en-Othe. De Cossigny, ingénieur des mines à Clérey. Bruley, négociant négociant en bonneterie à Estissac. Pinsot-Houzelot, marchand de grains, maire de Bouilly. Boyer, professeur de dessin. Bertrand (Ferdinand), secrétaire et fondateur du syndicat des marchands de vins, distillateurs et débitants de boissons. Vauthier, médecin.

2° Sous-comité ds l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

MM. Delatour, juge de paix, vice-président du conseil général, à Troyes. Contat, proprietaire, conseiller d'arrondissement, à Méry. Quignard, tapissier. Luminot, fabricant de tissus. Gouverne, meunier. Lasnier, meunier, à Méry. Schmitt, brasseur. Milliot, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, à Chavanges.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

MM. Messirel, directeur de verrerie à Bayel. Guerrapin, ancien vétérinaire. Mielle, fabricant de poterie à Radonvilliers. Jaquot, marchand de bois à Brienne. Truelle (Paul), tanneur. Maugras, directeur d'usine pour la fabrication du plâtre à Clairvaux. Barillier, meunier, maire d'Arsonval. Croissant, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Traunes. Berrard, maire de Bar-sur-Aube. Thierry-Delanoüe, conseiller général à Soulaines.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

MM. Pinson-Herneton, directeur de papeterie. Saillard (Emile), avoué. Sainton, docteur en médecine. Guilleminot, conseiller général à Etourvy, Fréminet, ancien vétérinaire, conseiller d'arrondissement, à Chaource. Comte-Taupe, ancien négociant en vins et viticulteur, à Landreville. Fèvre, instituteur en retraite et viticulteur, maire de Noé-les-Mallets. Dubreuil, négociant en vins et viticulteur, conseiller d'arrondissement, à Gyé-sur-Seine. Rabiat, négociant en vins et viticulteur, maire de Gyé-sur-Seine. Chapotot, notaire, conseiller général, aux Riceys. Maison, constructeur-mécanicien aux Riceys. Têtevuide, ancien instituteur, maire de Balnot-sur-Laignes.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine

MM. le président du conseil des prud'hommes de Romilly-sur-Seine. Gillot, ancien notaire, conseiller général, maire de Romilly. Clément, cultivateur, conseiller d'arrondissement, à Arvilliers. Corpelet, fabricant de bonneterie, à Romilly. Boudios (Emile), fabricant de bonneterie, à Romilly. Renaudat, agriculteur, conseiller d'arrondissement au clos de Mâcon Nogent-sur-Seine. Barsanty, entrepreneur de travaux publics. Benoist-Devinat, marchand de fromages. Foy, carrossier. Etancelin, agriculteur à Trainel. Morin, fabricant de bonneterie, maire de Marigny-le-Châtel. Carré-Miziot, fabricant de bonneterie, à Pâlis. Geslin, tanneur, à Villenauxe.

SARTHE

Comité départemental

Président : M. LEBERT, président de la chambre de commerce, ancien commerçant au Mans.

Vice-présidents : MM. COURTILLIER, propriétaire-agriculteur, à Précigné ; RAULT, ingénieur, directeur de la manufacture des tabacs, au Mans ; LEROUX, président du tribunal de commerce, minotier au Mans.

Secrétaires : MM. LAUNAY, professeur départemental d'agriculture de la Sarthe, au Mans ; BOLLÉE (Ernest), ingénieur-hydraulicien, adjoint au maire du Mans ; LIGNEUL fils (Paul), minotier, au Mans.

Sous-comité de l'arrondissement du Mans.

Président : M. LEBERT, président de la chambre de commerce, ancien commerçant, au Mans.

Vice-présidents : MM. LEROUX, président du tribunal de commerce, minotier, au Mans ; RAULT, ingénieur-directeur de la manufacture des tabacs, au Mans.

Secrétaires : MM. MANO, ingénieur, au Mans ; GOUSSAULT, ingénieur, au Mans.

Sous-comité de l'arrondissement de Mamers.

Président : M. HÉDIN, ingénieur-civil, maître de forges, à Montreuil-le-Chétif.

Vice-president : M. DALLIER, président du tribunal de commerce de Mamers.

Secretaire : M. BERGER-GALLET, marchand de faïences, à Mamers.

Sous-comité de l'arrondissement de La Flèche.

Président : M. FONTAINE, président de la société des lettres, sciences et arts, de La Flèche.

Vice-présidents : M. COUTARD, marchand de grains, à Sablé.

Secrétaire : M. LESOURD, pharmacien, à La Flèche.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Calais.

Président : M. NUMA-MUNIER, industriel, à Bessé.

Vice-Présidents : MM. BRETEAU, marchand-mercier, à Château-du-Loir ; de VILLEPIN, directeur de la Ferme-École, à Jupilles.

Secrétaire : M. BRIAND, inspecteur-primaire, à Saint-Calais.

GIRONDE

Sous-Comité de l'arrondissement de Blaye

Président : M. DUPOUY, sénateur.

CALVADOS

Comité départemental

Président : MM. A. LAVALLEY, président de la société des ingénieurs civils, sénateur du Calvados.
Vice-président : M. DAVID BEAUJOUR, conseiller général, président de la chambre de commerce de Caen.
Secrétaire; M. MORIÈRE, doyen de la faculté des sciences de Caen.
Secrétaire-adjoint : GUÉRARD-DESLAURIERS, ingénieur civil.

Sous-Comité de l'arrondissement de Caen

Président : M. DAVID-BEAUJOUR, président de la chambre de commerce de Caen.
Secrétaire: M. MORIÈRE, doyen de la faculté des sciences de Caen.

Sous-Comité de l'arrondissement de Bayeux

Président : M. BERTOT, membre de la chambre de Caen,
Vice-président : M. DEMAGNY, maire d'Isigny.
Secrétaire: M. MÉTAIS, orfèvre à Bayeux.

Sous-Comité de l'arrondissement de Falaise

Président : M. docteur TURGIS, maire de Falaise.
Vice-président: M. BESSIRARD-DARPENTIGNY, président de la chambre consultative des arts et manufactures.
Secrétaire : M. NOÉ BARBÉ, tanneur à Falaise.

Sous-comité de l'arrondissement de Lisieux.

Président : M. PEULEVEY, maire de Lisieux.
Vice-président : M. GRISON, manufacturier, à Saint-Jacques-de-Lisieux.
Secrétaire-adjoint : GROULT, avocat à Lisieux.

M. TISSOT, secrétaire en titre élu, est décédé depuis la constitution du bureau.

Sous-comité de l'arrondissement de Pont-Lévêque.

Président : M. LAVALLEY, sénateur.
Vice-président : M. GOULLEY, président de la chambre de commerce de Honfleur.
Secrétaire : M. FLOQUET, fabricant de cidres, à Honfleur.

Sous-comité de l'arrondissement de Vire.

Président : M. GALLET, président du tribunal de commerce de Vire.
Vice-président : M. GERMAIN-DUFORESTEL, manufacturier à Condé-sur Noireau.
Secrétaire : TRICAULT, agriculteur à Vire.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nous publions le programme de l'Exposition militaire qui figurera à l'Exposition de 1889 :

PROGRAMME

DES OBJETS, PRODUITS ET MATÉRIELS QUI, D'APRÈS LES PROPOSITIONS DES SERVICES, DEVRONT FIGURER A L'EXPOSITION MILITAIRE DE 1889 (CLASSE 66).

Œuvres d'art

Tableaux tirés des collections de la Guerre et de la Marine ; armes et armures anciennes ; tableaux, portraits, groupes, statues et bustes militaires provenant des collections particulières.

Service géographique de l'Armée

INSTRUMENTS DE GÉODÉSIE ET DE TOPOGRAPHIE.
PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE A LA CONFECTION DES CARTES.

TOPOGRAPHIE, CARTOGRAPHIE, GÉOGRAPHIE. — Carte de France et d'Algérie, carte de France au $\frac{1}{500.000}$ carte de Tunisie, carte du Tonkin, etc...

PLANS RELIEFS. — Systèmes de fortifications et types d'ouvrages fortifiés français et étrangers.

BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Les industriels seront autorisés à présenter et à exposer également les modèles de leur invention.

Infanterie

MATÉRIEL DE CASERNEMENT. — Lits, planches à effets, tables, etc...

MATÉRIEL D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT MILITAIRE.

MATÉRIEL DE GYMNASTIQUE, D'ESCRIME, DE BOXE. — Installation d'une salle d'école ; matériel, livres, spécimens des travaux des différentes écoles régimentaires.

MODÈLES DE FOURNEAUX EN SERVICE DANS LES CASERNES. — Les ustensiles de cuisine, percolateurs, etc...

Les industriels seront autorisés à présenter et à exposer également les modèles de leur invention.

Cavalerie

HARNACHEMENT. — Tous les modèles en usage dans la cavalerie (officiers et troupe). Une selle complète de cavalerie légère, modèle 1874 modifié ; une selle complète de cavalerie de ligne, modèle 1874 modifié ; une selle complète de cavalerie de réserve, modèle 1874 modifié ; une bride complète, modèle 1874, de cavalerie légère; une bride complète, modèle 1874, de cavalerie de ligne ; une bride complète, modèle 1874, de cavalerie de réserve.

ARÇONNERIE. — Outillage nécessaire à la fabrication des arçons de troupe ; un arçon ferré, nu, sans siège, de cavalerie légère, modèle 1874 modifié ; un arçon ferré, nu, sans siège, de cavalerie de ligne, modèle 1874 modifié ; un arçon ferré, nu, sans siège, de cavalerie de réserve, modèle 1874 modifié ; une série de pièces constituant un arçon.

ART VÉTÉRINAIRE. — Instruments et appareils à l'usage de la médecine vétérinaire : une voiture de pharmacie vétérinaire d'approvisionnement de corps d'armée ; deux fourgons de campagne, dont un de montagne ; une cantine de pharmacie-vétérinaire et accessoires ; un appareil de soutien ; une boîte de chirurgie-vétérinaire ; un microscope avec boîte à réactifs ; matériel de contention ; cautères divers.

MARÉCHALERIE. — Différents modèles de ferrure et outillage de la maréchalerie. Ferrures ordinaires à glace pathologiques ; voitures et forges de campagne.

Les industriels seront autorisés à présenter et à exposer également les modèles de leur invention.

Artillerie

Appareils de visite et d'exploration de l'âme des bouches à feu et des armes portatives. Vérification des objets confectionnés.

Collection des étoiles mobiles servant à la visite des bouches à feu et des armes portatives des divers calibres.

Appareil électrique proposé par M. le commandant Manceron, pour l'exploration de l'âme des bouches à feu ;

Instruments en usage pour les vérifications faites dans les établissements de l'artillerie ;

Appareils employés à l'atelier de précision de la section technique pour les vérifications délicates;

Machine à diviser, installée depuis 1876 à l'atelier de précision pour le fonctionnement par l'électricité.

Atelier de photographie de la section technique de l'artillerie.

Tableaux reproduisant, par divers procédés photographiques, les principaux objets du matériel de l'artillerie.

Fabrication des armes portatives. — Tableaux présentant les pièces d'armes principales dans les différentes phases de leur fabrication.

Atelier de montage des pièces composant les armes portatives.

Matériel des Equipages militaires

MODES DE PAQUETAGE. — HARNACHEMENT. — Un cheval sellé et paqueté, tenue de campagne ; un attelage à deux chevaux, harnais et paquetage de campagne ; un cheval portant le harnais de limonière, modèle 1878; deux mulets portant le harnais de montage, l'un avec bât de pièce, l'autre avec bât d'affût.

Le materiel présenté par l'industrie privée sera admis après examen de la Commission. Cet examen a pour but de constater qu'il n'y a aucun inconvénient, au point de vue de la défense du pays, à autoriser l'exposition projetée par les inventeurs.

Génie

Objets du matériel du Génie appartenant, soit aux écoles, soit aux parcs. Appareils électriques de mise du feu aux mines. Appareils de défense. Appareils d'éclairage électrique et de télégraphie optique. Spécimens de photographies obtenues à la section technique du Génie. Atlas renfermant des dessins d'établissements militaires.

Les industriels seront autorisés à présenter et à exposer également les modèles de leur invention.

Services administratifs

I. EFFETS D'HABILLEMENT DE GRAND ET DE PETIT ÉQUIPEMENT (propositions des directions de l'infanterie, de la cavalerie, des services administratifs et de la marine).

1° Uniformes réglementaires des armées de terre et de mer et des troupes coloniales (montés sur mannequins). Effets réglementaires de grand et petit équipements.

2° Modèles d'uniformes d'effets, de grand et de petit équipement, proposés par les industriels.

3° Procédés, ustensiles et machines employés dans la confection des uniformes et des effets de grand et de petit équipement.

4° Matières premières employées à la confection des fournitures militaires.

5° Uniformes des armées étrangères.

6° Ordres de chevalerie : Insignes honorifiques français et étrangers.

7° Exposition rétrospective d'uniformes organisée à l'aide des modèles fournis par les départements de la Guerre et de la Marine, s'il y a lieu, et par les collectionneurs.

LE MUSÉE D'ARTILLERIE de l'Hôtel des Invalides sera considéré comme une annexe de l'Exposition militaire.

II. CAMPEMENT. — PROPOSITIONS DU SERVICE DE L'INFANTERIE. — 1° *Matériel de campement proprement dit.* — Tentes-abri, différents modèles de tentes pour officiers (marquises, bonnet de police), tente-baraque; différentes sortes de cantines ; sacs, sacoches, bidons, gourdes, couvertures.

2 *Matériel à la suite des armées.* — Fours roulants, cuisines roulantes, filtres portatifs, filtres roulants, cribles, voitures régimentaires, caissons de bataillon.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS. — 1° Une tente conique, de six mètres de diamètre, à muraille, intérieurement garnie de huit couchages auxiliaires complets, avec outils, ustensiles, et équipements au porte-manteau de sa tablette.

2° — Une tente de conseil conique avec table et pliants.

3° — Une tente de marche, d'officier, munie de son tapis-plum, et contenant un sac de couchage en peau de mouton, avec courroie d'attache, un pliant et une table pliant.

4° — Une tente Waldéjo présentant un abri pour un homme ou pour deux.

5° — Un manteau d'armes de piquet.

6° — Un manteau d'armes de compagnie.

Les industriels seront autorisés à présenter et à exposer également les modèles de leur invention.

III. SUBSISTANCES MILITAIRES. — PROPOSITIONS DU SERVICE DE L'INFANTERIE. — 1° Grains et farines employés dans les manutentions militaires.

2° Produits manufacturés destinés à aider à la subsistance des armées :

Viandes en boîte, conserves de bœuf, extraits de viande, légumes en boîte, potages, saucisses de pois, bouillies, tablettes de bouillon, boissons rafraîchissantes et autres.

Expérimentation des produits conservés, sous les yeux du public (quelques cuisines pourront être installées à cet effet.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS. — Biscuiterie Bernadou, fours roulants et portatifs Geneste et Herscher, tente Favrot avec le matériel de boulangerie nécessaire chargé sur des mulets bâtés.

Les inventeurs seront également autorisés à présenter et à exposer leur matériel spécial.

Collection d'outils en bois et en fer.

Service de Santé.

I. SERVICE DE SANTÉ A L'INTÉRIEUR. — Installation d'une chambre d'officier à un lit, d'une chambre d'hommes de troupe à deux lits.

Arsenal chirurgical.

Collection des sondes, bougies, instruments élastiques divers.

Appareils hydrothérapiques :

Pulvérisations à vapeur et autres appareils.

Etuves à désinfection.

Procédés de vaccination.

II. SERVICE DE SANTÉ EN CAMPAGNE. — 1° *Service de santé regimentaire.* — Installation et fonctionnement. — (*a*) de l'infirmerie régimentaire pendant les séjours ; — (*b*) du poste de secours pendant le combat : une voiture médicale régimentaire à deux roues, une paire de cantines médicales, une paire de paniers de réserve, un sac d'ambulance, un rouleau de secours.

2° *Service de santé dans les ambulances.* — Deux voitures de chirurgie, deux voitures d'administration, deux voitures d'approvisionnement, deux voitures à quatre roues pour le transport des blessés, une voiture à deux roues, une voiture pour tentes et bagages, une voiture à deux roues pour le transport du personnel, bâts pour cacolets et litières brancards articulés.

3° *Hôpital de campagne.* — Ce matériel est transporté sur huit fourgons et destiné à cent malades ; une partie restera sous les voitures, l'autre pourra être installée sous les grandes tentes Jollet ou Mahon.

4° *Service des évacuations.* — Trains sanitaires improvisés représentés par un wagon ; appareils Try. Trains sanitaires permanents figurés par six wagons : quatre servant au transport des blessés, un pour lee médecins, un pour la cuisine,

Les fabricants et inventeurs seront également admis à exposer dans cette section.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, d'accord avec M. le général Jung, président du comité d'admission de la classe 66, doit s'entendre avec les présidents des comités d'admission des diverses classes, et leur demander d'exhorter les exposants à exposer, non seulement dans leur section spéciale, mais encore à envoyer leurs produits à l'exposition militaire, afin que cette exposition soit complète.

Les Comités d'admission

Les comités d'admission sont nommés, ils se sont réunis, ils ont constitué leurs bureaux, élu leur président, leur vice-président, leur secrétaire et leur rapporteur ; ils vont pouvoir travailler ; mais ils ne pourront fonctionner sérieusement que lorsque les demandes d'admission seront très nombreuses : ils tiendront leurs séances au pavillon Rapp, au Champ de Mars.

Nous constatons, avec satisfaction, que les demandes d'admission arrivent en grand nombre, chaque jour, au ministère du commerce et à la direction de l'exploitation. Les commerçants et les industriels ont compris qu'ils ne devaient pas se laisser surprendre par les délais, et la constitution des comités d'admission leur a démontré que l'Exposition entrait dans sa phase active.

Les demandes d'admission

A ce propos, diverses questions nous ont été posées ; on nous a fait observer tout d'abord que nous étions en 1887, et qu'il n'y avait pas urgence pour adresser sa demande d'admission. C'est là une erreur contre laquelle nous devons réagir. Le Champ de Mars n'est pas un terrain élasti que qu'on peut élargir, allonger et agrandir à volonté ; l'emplacement est réduit à un certain nombre de mètres carrés, et c'est dans cet espace qu'il faudra loger tous les produits nationaux et internationaux, il conviendra donc, et c'est là la tâche des comités d'admission de mesurer les admissions à l'emplacement qui sera réservé à chaque classe ; ce n'est pas là un travail d'un jour ; il y aura une sélection à opérer, et on comprend aisément que les retardataires risqueraient de voir leurs demandes écartées.

On nous a prié d'indiquer quel serait le dernier délai et de dire si on serait averti d'une façon quelconque de la date pour la clôture des demandes d'admission : à l'heure actuelle, aucune date fixe n'a été arrêtée ; ce que nous pouvons affirmer, c'est que toutes les demandes devront être adressées d'ici à la fin de l'année, de telle façon que les comités aient quelques mois devant eux, au début de l'année prochaine, pour statuer et arrêter leur liste. On sait, en outre, que ce premier travail terminé, le comité supérieur de revision, composé des présidents de tous les comités de groupes devra, en dernier ressort, dresser la liste générale et définitive des exposants français ; il lui faudra donc plusieurs semaines pour achever cette tâche. En outre, les comités d'installation devront être nommés dans le courant de 1888.

On voit, par ces indications, que les demandes d'admission devront être adressées, dans le plus bref délai ; une circulaire indiquera la date de clôture.

On nous a posé une autre question ; des exposants désireraient savoir comment ils seront informés s'ils sont admis ou refusés. Une lettre leur fera savoir la décision du comité.

Nous avons omis, par erreur, dans la liste des bureaux des comités d'admission le bureau de la classe 66.

Il est constitué ainsi qu'il suit :

Président, M. le général Jung ; *vice-président*, M. Thierry ; *rapporteur*, M. Jeanson ; *secrétaire*, M. Chabbert.

Le bureau du comité d'admission de la classe 67 étant démissionnaire, les membres du comité se sont réunis jeudi, et ont constitué leur bureau de la façon suivante :

CLASSE 67

Président, M. Boitel ; *vice-président*, M. Heuzé ; *rapporteur*, M. Way ; *secrétaire*, M. Foucher.

Le Jury d'admission des Beaux-Arts

A L'EXPOSITION DE 1889

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, avait, par arrêté du 14 janvier 1887, composé le Jury d'admission des Beaux-arts, de membres de l'académie des Beaux-arts et de membres nommés par lui.

Cet arrêté avait soulevé quelque opposition, et un certain nombre de peintres avaient tenu une réunion chez M. Gervex, dans le courant du mois dernier, pour formuler leurs réclamations ; les protestataires n'étaient pas les premiers venus, et, parmi eux, on comptait des artistes éminents, comme MM. Carolus Duran, Vollon, Roll, Detaille, Gervex, Duez, Cazin, Fantin-Latour, de Vuillefroy, Lhermitte, etc. Une démarche fut faite auprès de M. le Ministre des Beaux-arts et de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Les protestataires déclarèrent que les diverses écoles n'étaient pas ou étaient incomplètement représentées, et ils rappelèrent au ministre des Beaux-arts que, d'après les précédents, une partie des membres du jury était nommée à l'élection dans les expositions. C'était, en effet, ce qui c'était passé lors de l'Exposition de 1878. Les membres de l'Académie des Beaux-arts partagèrent du reste ce sentiment et appuyèrent les réclamations de leurs collègues.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts et M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie reconnurent sans difficultés que ces observations étaient fondées, et un arrêté, en date du 30 mars, reconstituait le jury d'admission des Beaux-arts ; les membres de l'académie des Beaux-arts et les membres nommés par le Ministre, le 14 janvier, étaient maintenus ; mais, les peintres, les sculpteurs, les architectes et les graveurs étaient convoqués le jeudi 14 avril, à l'effet d'élire leurs représentants : 14 pour la peinture, 9 pour la sculpture, 8 pour l'architecture, 3 pour la gravure.

Il nous paraît intéressant de donner quelques indications sur les préliminaires du scrutin pour la section de peinture. Nous avons eu sous les yeux une vingtaine de listes ; quelques-unes portent des mentions ; nous en relevons plusieurs ; une liste porte : programme : tout artiste nommé, comme juré, et qui aura accepté ces fonctions, renonce, d'a-

vance, à toute espèce de récompense à l'Exposition universelle.

Nous trouvons, sur une autre liste, ces lignes : l'Etat n'ayant nommé qu'un nombre très restreint de paysagistes, nullement en rapport avec notre nombreuse école de paysage, nous proposons cette liste, où tous les genres sont plus équitablement représentés; suit la liste.

Ou bien une liste est accompagnée d'une lettre : mon cher confrère, nous nous permettons de soumettre à votre appréciation la liste suivante, qui représente certaines manifestations de l'art, non représentées dans le jury nommé par le ministre.

Voici une autre formule : pensant qu'il est nécessaire d'envoyer au jury quelques jeunes artistes de valeur, représentant les différentes tendances de l'art contemporain, qui ne sont pas suffisamment représentées par la partie du jury déjà nommé par l'Etat, nous avons l'honneur de vous proposer les noms suivants : suivent les noms.

Les noms qui se trouvaient sur le plus grand nombre de listes étaient ceux de MM. Carolus Duran, Tony Robert Fleury, Roll, Bernier, Vollon, Duez, Guillemet, Detaille, Humbert, Gervex, Yon, Cazin, Busson, Pelouze.

Voici les résultats du scrutin :

Section de Peinture

Sont élus : MM. Vollon, 229 voix. — Tony-Robert Fleury, 212. — Detaille, 210. — Carolus Duran, 202. — Busson, 191. — Roll, 156. — Barrias, 137. — Humbert, 134. — Duez, 129. — Gervex, 128. — Pelouze, 124. — Bernier, 122. — Vayson, 111. — Dagnan-Bouveret, 110.

Viennent ensuite : MM. Vuillefroy, 108. — Luminais, 107. — Protais, 105. — Yon, 105. — Guillemet, 105. — Cazin. 100.

Section de sculpture.

Inscrits : 300. — *Votants* : 168.

MM. Mathurin Moreau, 103 voix. — Etienne Leroux, 89. — Bartholdi, 69. — Gautherin, 64. — Paris (Auguste), 51. — Albert-Lefeuvre, 49. — Cambos, 49.

Viennent ensuite: MM. Aubé, 45. — Tony-Noël, 33. — Alphée Dubois, 30. — Caïn, 30. — Saint-Marceaux, 29.

Gravure en médailles, M. Levillain, 74 voix, élu. — Vient ensuite : M. Gelbrunner, 45.

Gravure en pierres fines : M. Vaudet, 60 voix, élu.

Section de Gravure et de Lithographie.

Inscrits, 162. — *Votants*, 76.

Sont élus : MM. Chauvel, 54 voix. — Pannemaker, 39. — Flameng, 34.

Viennent ensuite : MM. Waltner, 33 voix. — Robert, 23.

Section d'Architecture

Votants : 77.

Sont élus : MM. Pascal, 54 voix — Cocquart, 53. — Ancelet, 52. — Raulin, 50. — Mayeux, 38. — Guadet, 32. — Normand, 30. — Thierry, 25.

Viennent ensuite : MM. Laloux, 24. — Corroyer, 22. — Hénard, 18.

M. Bouvard a fait une conférence que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, d'après nos notes et d'après nos souvenirs. C'est une conversation familière, remplie d'aperçus intéressants, d'une allure vivante et rapide, avec des détails historiques et techniques habilement groupés et présentés.

Nous avons entendu, avec satisfaction, l'orateur caractériser notre grande Exposition comme une œuvre de concorde et d'apaisement, comme une garantie de paix et de tranquillité; les applaudissements qui ont accueilli ses paroles ont montré que ses sentiments trouvaient un écho dans l'esprit du peuple français tout entier; toutes les fois que M. Georges Berger traduisait cette même pensée de paix et de concorde, dans ses discours, il recueillait également une approbation chaleureuse.

On ne comprendrait pas, dès lors, que les puissances étrangères s'abstinssent de participer à cette fête du travail, qui a été si bien définie par ses organisateurs et ses collaborateurs.

M. Bouvard nous a tracé d'une façon très humoristique les débuts de l'organisation de l'Exposition: il a indiqué, à larges traits, dans un tableau très concis et très précis, la disposition des expositions antérieures, et il a fait ressortir les avantages de la disposition actuelle; il a, dans une description remarquable, fait vivre, pour ainsi dire, cette Exposition, qui sera achevée dans deux ans.

Il l'a envisagée ensuite, sous son double aspect, sous son aspect sérieux et sous son aspect aimable.

Au point de vue de la construction de l'Exposition, M. Bouvard a présenté, sur les matériaux, des considérations ingénieuses qu'on lira avec un vif intérêt, et il a passé en revue les divers palais, le palais des machines, le palais des expositions diverses; il a esquissé rapidement les attractions nombreuses de l'Exposition, ce qu'il a appelé spirituellement « les Champs Elysées de l'Exposition. »

Cette conférence de M. Bouvard devrait être répandue par tous ceux qui s'intéressent à cette grande œuvre, car elle donne une idée fort juste et fort nette de ce que sera l'Exposition au point de vue de son organisation, de ses dispositions, de sa construction, de son installation et des effets et des conséqueuces qu'elle pourra produire.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Travaux de maçonnerie au Champ de Mars

Les travaux de maçonnerie concernant le 1er lot (M. Bouvard), pour l'installation des expositions diverses, sont totalement terminés.

Ces travaux ont été exécutés en trente-neuf jours de travail effectif; ils ont commencé le 24 février et ont été terminés le 14 avril, avec onze jours d'interruption : neuf jours, du 13 au 21 mars inclus, pour cause de gelée, et deux jours fériés, les 10 et 11 avril (Pâques).

Le cube de maçonnerie exécutée se répartit de la manière suivante :

Arcs et arceaux, mètres cubes....	3.500
Piliers établis sur les puits isolés..	1.200
Sous-sols	3.500
Terrassement exécuté pour l'établissement de cette maçonnerie, mètres cubes	16.000
Béton exécuté pour ces travaux, mètres.....	4.500
Terrassement pour béton, mètres cubes.....	5.500

Il ne reste à faire que des travaux d'arrasements qui seront exécutés après le métallique posé.

Le deuxième lot (M. Formigé).

Les travaux sont activement poussés du côté de l'avenue de Suffren (Palais des Arts libéraux); tout le béton pour fondation est presque complètement terminé ; la maçonnerie est commencée du jeud 14 avril dans l'alignement de la grande chaussée transversale du Champ de Mars.

Le Bâtiment de l'Exploitation

Les travaux de fondation du pavillon de l'exploitation sont entrepris depuis trois jours; une dizaine de puits ont été creusés; ils varient comme profondeur de 6 à 8 mètres. On espère que les travaux pourront être terminés au mois de juillet.

Les Fermes métalliques

Des fermes métalliques provenant des usines de la Franche-Comté sont en route pour Paris; elles ont un poids de 641,000 kilogrammes.

La Tour Eiffel

Les travaux se poursuivent au pilier 1; dans le pilier 2, les boulons en fer sont enchâssés dans les quatre massifs de maçonnerie; le tube conducteur de l'électricité est placé; au pilier 3 les boulons en fer sont également placés ; on sait que sur ces boulons s'adapteront les pièces de fer de la tour. Les murailles de maçonnerie de ce pilier sont beaucoup plus épaisses parce qu'elles supporteront l'atelier des machines; dans le pilier n° 4 les quatre caissons métalliques sont posés.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La commission de propagande de l'exposition ouvrière de 1889 a été reçue dimanche par M. Lockroy. Les délégués ont développé les questions de principes votées à la suite de plusieurs assemblées générales composées des délégués de quatre-vingt-six chambres syndicales, associations ouvrières et groupes corporatifs.

M. Lockroy a approuvé ces votes et a déclaré vouloir laisser l'autonomie la plus

complète à la commission de l'exposition ouvrière; il a promis tout son appui à la délégation, en ajoutant qu'il pensait avec les délégués que l'exposition ouvrière devait être homogène, concentrée au Champ de Mars; au cas où des chambres syndicales ou des exposants individuels désireraient exposer à part, ils auraient à se joindre aux sections patronales se rapportant à leur profession.

M. Lockroy appuiera le projet au sein de la commission des 43.

Section tunisienne

Les services généraux pour l'organisation de l'exposition tunisienne, à Paris, en 1889, sont définitivement installés à Dar-el-Bey, place de la Casbah, n° 16.

Ont été chargés d'organiser l'exposition de leur groupe :

MM. de la Blanchère et P. Delattre, groupe n° 1, œuvres d'art; Machuel, groupe n° 2, éducation, etc.; de Montès, groupe n° 3, mobiliers et accessoires; Amor ben Barkète, groupe n° 4, tissus, vêtements et accessoires; Vernaz, groupe n° 5, industrie, instruments; R. Valensi, groupe n° 6, outillages et procédés des instruments mécaniques; Siganaki, groupe n° 7, produits alimentaires; Mangiavacchi, groupe n° 8, agriculture, viticulture; de Carnières et Dubos, groupe n° 9. horticulture.

BIBLIOTHÈQUE

municipale professionnelle d'art et d'industrie Forney

Rue Milton, n° 8 (11e *arrondissement*)

Conférence de M. Bouvard du jeudi 7 avril 1887

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

INTERNATIONALE DE 1889

Bien souvent quand j'étais étudiant et même quelquefois depuis, je me suis demandé pourquoi les éducateurs par la parole et par l'écriture, c'est-à-dire les conférenciers et les auteurs, n'étaient pas pris exclusivement parmi les véritables praticiens. Je croyais naïvement que ceux qui exécutent ou qui produisent personnellement étaient les meilleurs maîtres pour apprendre à exécuter et à produire ; j'allais même jusqu'à penser qu'ils étaient les seuls capables de le faire.

Je vois bien aujourd'hui que je me trompais et qu'il faut pour enseigner ou pour discourir des aptitudes particulières que, pour mon compte, je crains bien de ne pas avoir.

Quand on m'a fait l'honneur de me demander une étude sur la prochaine exposition, j'ai trouvé la chose toute simple, toute naturelle même, et, encore imbu de mes anciennes idées, je me suis dit qu'en présence d'un sujet aussi vaste, qu'en raison de ma collaboration directe à cette œuvre, il ne me serait pas difficile de vous en entretenir pendant une heure. Erreur absolue : je suis tout-à-fait embarrassé pour rassembler mes idées, vous les transmettre d'une façon sinon séduisante, au moins simplement intéressante.

Je sens parfaitement et sans fausse modestie que je ne suis plus sur mon terrain, qu'en un mot, il me manque ce qu'on trouve chez les gens que j'accusais autrefois de ne pas être du *métier*, ce qui charme l'auditeur.

Il ne faudra donc pas, si vous le voulez bien, considérer ce que je vais vous dire ce soir, comme une conférence, mais comme une simple causerie que je vous prie d'écouter avec indulgence pour ne pas me décourager à mon début, et sans vous endormir, si faire se peut.

Vous savez tous comment l'idée de l'Exposition universelle de 1889 a pris naissance.

On approchait d'une date importante, on allait être appelé à fêter un grand anniversaire, l'anniversaire de la Révolution française, le centenaire de notre affranchissement, le centenaire d'une date mémorable, qu'il ne faut pas confondre avec ses voisines et contre laquelle personne ne peut avoir à redire.

Comment fallait-il célébrer cet anniversaire ? Plusieurs projets furent mis en avant, et parmi eux celui d'une exposition universelle internationale. Ce projet combattu par quelques-uns, fut défendu par le plus grand nombre et accepté comme le plus digne de faire valoir les effets de la Révolution, en retraçant la marche du progrès et de la civilisation depuis un siècle.

Progrès incessants malgré quelques périodes de trouble et de désastres, progrès tellement immenses qu'on se demande en les contemplant ce qui existait avant.

C'est la Révolution française qui a apporté le germe des expositions.

Dès que la masse humaine fut délivrée des entraves qui l'oppressaient, son premier mouvement fut un mouvement de production individuelle. Chacun se mit à l'œuvre pour son propre compte. La science pénétra dans toutes les branches de la société, elle se dissémina, s'éparpilla dans la foule, et l'on vit bientôt apparaître la première série des œuvres personnelles. Ces œuvres devinrent le point de départ du perfectionnement des créations nouvelles, qu'il fallait soumettre à l'application, répandre, montrer et faire apprécier.

On eut alors la pensée de les réunir dans un local spécial pour les présenter au public ; ce premier local fut établi au Champ de Mars en 1798 : 110 personnes y apportèrent leurs produits ; la première exposition industrielle était créée en France.

Peu de temps après en 1801, puis en 1806, 1819, 1823, 1827, 1839, 1844, ces expositions se renouvellent et grandissent pour arriver, en 1849 à 4532 exposants.

On y voit apparaître et se développer successivement l'horlogerie avec Bréguet, les instruments de précision avec Lenoir, les éditions de Didot, la coutellerie, la papeterie avec Montgolfier, le drap avec Ternaux, l'orfèvrerie avec Odiot ; puis les tapis, les toiles peintes, les instruments aratoires, les machines à carder et à filer, les tissages de toile, de coton et de soie, l'industrie du fer, de l'acier et de l'étain, les instruments de physique, d'optique et de mathématique.

C'est en 1849 seulement, que l'agriculture y fut directement représentée.

En même temps ; mais à partir de 1820 seulement, des expositions s'ouvraient à l'étranger, à Gand, Tournay, Harlem, Bruxelles, Mayence, Berlin, Moscou et Saint-Pétersbourg.

Toutes, avaient jusque-là, conservé un caractère purement national. La France avait vainement projeté en 1819 et en 1849 d'y appeler les produits étrangers ; par deux fois elle échoua devant les tendances protectionnistes d'alors, et c'est aux Anglais qu'appartint, en 1851, l'honneur d'ouvrir, les premiers, leurs portes à toutes les nations.

Une nouvelle ère était ouverte aux expositions universelles, elles devenaient internationales. L'exemple était donné, la France la suivait en 1855, Londres en 1862, Paris en 1867, Vienne en 1873, Philadelphie en 1876 et, enfin, la France, encore en 1878.

La plupart d'entre vous, ont gardé le souvenir de ce grand tournoi du commerce et de l'industrie, qui comptait 52,835 participants, malgré l'abstention de l'Allemagne, de la Turquie et du Brésil. Vous voyez que nous sommes loin de notre point de départ, de 110 exposants, en 1798.

Il semblait alors, à la clôture de l'exposition de 1878, que l'on en eut fini, à tout jamais, de ce genre d'exhibition ; je me souviens avoir entendu dire et redire autour de moi, peut-être l'avoir dit moi-même, que l'on ne recommencerait plus. Nous étions dans le cas d'un gourmand qui vient d'absorber un plantureux repas, nous ne rêvions plus et de bonne foi, que le calme, la tranquilité et le repos ; mais la digestion s'est faite et nous voici prêts à recommencer.

Et à recommencer dans des conditions qui donnent à notre manifestation, un caractère de grandeur spéciale.

Nous y appelons encore tous les pays du monde; quelques-uns y ont trouvé à redire. Et pourquoi donc ? En quoi l'anniversaire de 1789, peut-il éloigner de nous qui que ce soit, si on lui conserve sa véritable signification. Et quelle signification plus pacifique, que celle qui s'attache à une exposition ? Qui pourrait voir une offense dans l'affirmation d'un principe de progrès ? Qui pourrait voir une menace dans les agissements d'un peuple, se vouant au travail? Quelle garantie de paix et de tranquillité, pourrait être supérieure à celle des intérêts qu'on va mettre en jeu ?

Loin d'être une menace, n'est-ce pas au contraire un défi, à toute pensée de discorde, à toute idée de provocation d'aucune sorte, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Quand les intérêts de tous sont engagés, on doit compter sur les bons sentiments de tous.

Donc l'exposition aura lieu, donc elle sera internationale, donc elle est un signe de paix et de concorde.

C'est en 1884 que l'idée en fut émise, et le 8 novembre de la même année, qu'un décret du Président de la République en consacra le principe.

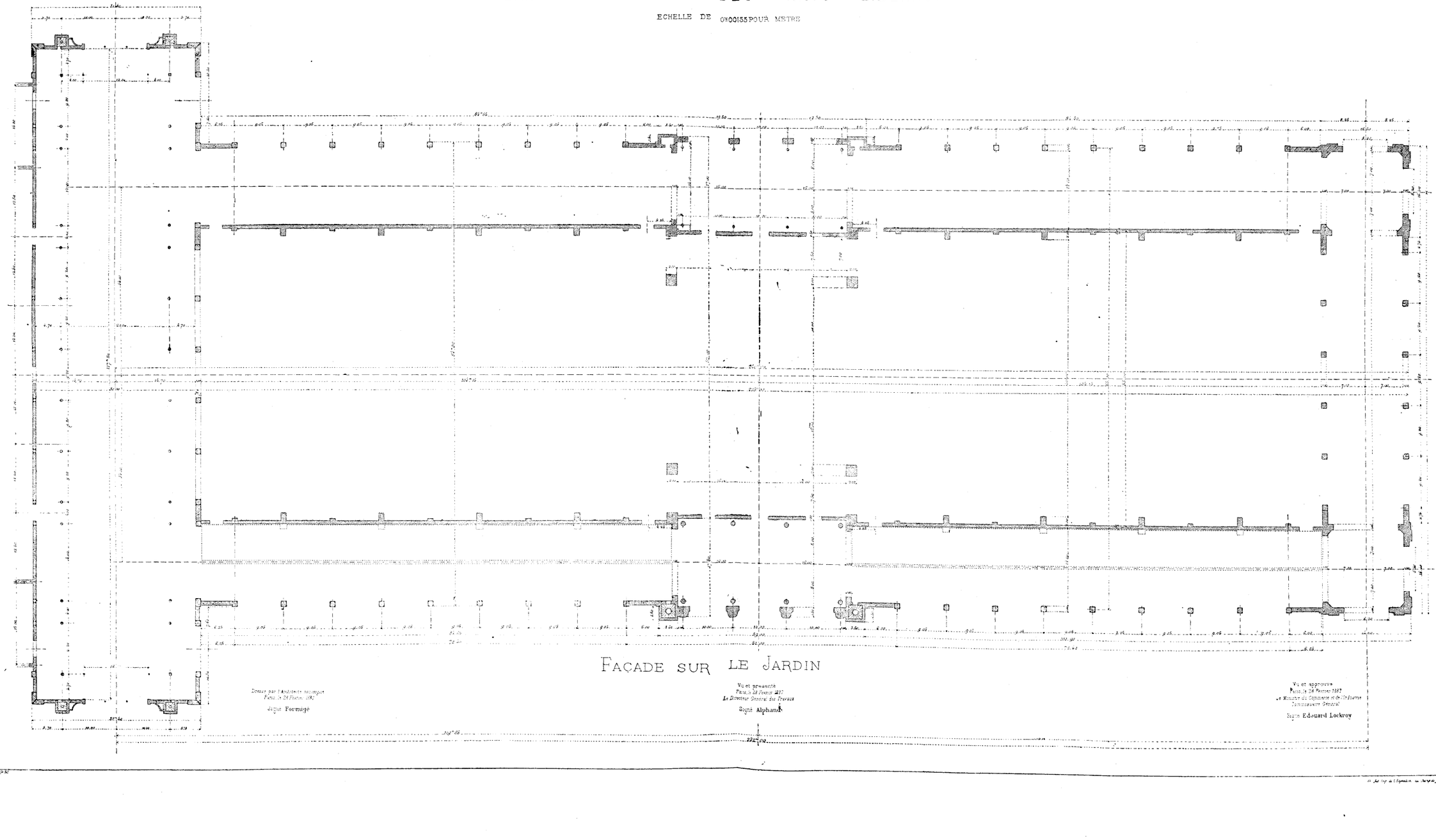
On voulait se donner du temps pour préparer convenablement les choses; on ne voulait pas, comme aux Expositions précédentes, en être réduit aux installations hâtives, aux précipitations des derniers jours·

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

PLAN DU PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX

ECHELLE DE 0M00155 POUR METRE



FAÇADE SUR LE JARDIN

Dressé par l'Architecte soussigné
Paris, le 24 Février 1887
Signé Formigé

Vu et présenté
Paris, le 24 Février 887
Le Directeur Général des Travaux
Signé Alphand

Vu et approuvé
Paris, le 24 Février 1887
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Commissaire Général
Signé Edouard Lockroy

On avait quatre ans devant soi, tout était pour le mieux. Malheureusement, comme cela arrive trop souvent, pour ne pas dire toujours, on a passé un an à discuter, à décider si le commissaire général serait un homme politique, un homme technique ou un financier, s'il serait pris dans tel ou tel groupe de la Chambre des députés ou du Sénat, si on aurait un, ou deux, ou trois directeurs, si on nommerait une commission de 30 ou de 300 membres, et mille choses pareilles.

Puis, il a fallu élaborer les programmes, discuter les emplacements : Courbevoie, Vincennes ou le Champ de Mars, faire les concours, choisir le personnel, etc., etc.

Tout cela a duré jusqu'au jour où un ministre, plus ardent que les autres, mesurant le temps qui lui restait, avant la date fixée, s'est dit que, si on attendait encore, on pourrait bien ne plus arriver du tout.

Les services ont alors été organisés définitivement ; des projets ont été établis d'urgence, et l'on est aujourd'hui en pleine période d'exécution.

Les dispositions adoptées se rapprochent dans leur ensemble de celles admises aux expositions précédentes, mais elles en diffèrent essentiellement dans leurs détails.

En 1855, aux Champs-Elysées, les bâtiments établis, qui existent encore du reste, n'offraient, au point de vue de la distribution, aucun caractère particulier, on n'en était pas encore à la période d'envahissement par le nombre d'exposants, et il n'était pas besoin de chercher des combinaisons spéciales : une construction d'une certaine longueur avec cour couverte au milieu et des salles à deux étages au pourtour, puis quelques annexes à l'extérieur, et c'est tout.

En 1867, M. Leplay, préoccupé du nombre d'exposants annoncé et de la difficulté d'examen des objets exposés, imagina un système de construction en ellipse, dans laquelle les produits de même nature étaient disposés suivant les courbes enveloppantes, et les produits des mêmes pays suivant les rayons partant du centre.

Il y avait là une facilité réelle de distribution, mais, par contre, un manque d'arrangement architectural, une absence de perspective et de points de repère, une difficulté d'utilisation des matériaux à la revente, et aussi un aspect général d'un effet peu agréable qui a fait comparer bien souvent ce palais à un gâteau de Savoie.

En 1878, M. Krantz resta dans des données de distribution analogues ; mais il adopta pour ses constructions la forme rectangulaire. Il en est résulté certains avantages, mais aussi quelques inconvénients : une rigidité de forme, une austérité de disposition, une insuffisance d'air, d'espace et de gaieté que l'on a maintes fois critiquées.

Dans la future exposition, les galeries se développeront avec plus de mouvement. Les constructions seront moins compactes, moins enserrées, l'espace extérieur pénétrera largement et profondément dans leur masse pour y apporter le soleil et la verdure.

C'est comme en 1878, le Champ de Mars proprement dit qui recevra les expositions générales, mais de nombreuses annexes pour expositions spéciales et collectives se répartiront aux abords : le ministère des travaux publics, l'administration des forêts et l'horticulture sur les pentes du Trocadéro ; l'agriculture et l'alimentation sur les quais ; le ministère de la guerre, l'Algérie, les colonies, les reproductions historiques et les expositions rétrospectives, sur la place des Invalides.

Le palais ou plutôt les palais du Champ de Mars seront groupés de la manière suivante :

Du côté de la Seine, en arrière de la terrasse bordant le jardin actuel, à droite et à gauche d'un espace vide, deux palais symétriques d'une superficie totale d'environ 60,000 mètres, pour les beaux-arts et les arts libéraux, dont est chargé M. Formigé et dont M. Régamey a bien voulu vous donner ici la silhouette.

Du côté de l'Ecole militaire et sur toute la largeur du Champ de Mars, le palais des machines, de 90,000 mètres de superficie, qui va s'exécuter sous la direction de M. Dutert, et sur lequel nous aurons à revenir tout à l'heure.

Enfin, entre les deux, formant fond du grand jardin central et face au Trocadéro, le palais des expositions diverses, sur un espace de 110,000 mètres, dont j'ai été chargé et dont mon habile collaborateur veut bien vous indiquer un des effets.

L'ensemble de ce groupement présente une disposition à peu près analogue à celle de la cour d'entrée du château de Versailles, abstraction faite bien entendu des ordonnances architecturales, qui n'ont entre elles aucun caractère de ressemblance, en admettant aussi que le fer remplace la brique et la pierre, et que la cour est occupée par un jardin ou parc de 600 mètres de longueur sur 250 de largeur.

C'est dans ce jardin que seront tous les éléments les plus gais de l'Exposition : les établissements de consommation et... mais, voyons d'abord le côté sérieux des choses, nous reviendrons, si nous en avons le temps, à la partie agréable.

Le côté sérieux de l'Exposition se présente sous deux formes : la construction et l'exposition proprement dite.

Comme il m'est plus facile de vous parler de la première partie, c'est par elle que je vais commencer.

Nous vivons à une époque où il faut faire vite, bien et économiquement. C'est du moins le programme qu'on nous a tracé, en nous confiant les travaux de l'Exposition.

Faire économiquement, il le faut certainement, puisque nous ne disposons que de crédits restreints.

Faire vite, cela s'impose quand on se butte à un délai fixe et invariable comme celui de l'ouverture de l'Exposition.

Mais faire beau, voilà la difficulté ! Qu'est-ce en effet que faire beau ? En quoi cela consiste-t-il ? Cela dépend beaucoup des cas. Dans une exposition, faire beau, c'est presque toujours faire du nouveau, c'est de créer. Contentez-vous de présenter au public une chose banale, de l'approprier purement et simplement à sa destination, et on ne manquera pas de voir que cela est sans intérêt parce qu'on l'a déjà vu.

Il faut donc inventer, mais inventer n'est pas facile. On a fait beaucoup à notre époque, et je n'hésite pas à dire qu'on a fait beaucoup de belles, beaucoup de bonnes choses en construction. Comment en trouver de nouvelles ? Tout simplement en suivant le mouvement de la production, en se mettant franchement à la tête de ce mouvement sans se laisser arrêter par ses aspirations personnelles.

Que produit-on à notre époque ? Quels sont les nouveaux éléments de construction dont on dispose ? C'est ce qu'il faut d'abord savoir. Dans quel sens se dirigent les inventions et perfectionnements et les créations ? C'est là qu'il faut aller.

Donc, le moyen de se tirer d'embarras en même temps que le moyen de servir la cause de la construction, c'est, dans une exposition, d'appliquer les procédés et les matériaux nouveaux.

Un industriel qui construit pour son compte cherche aussi les moyens les plus propres à donner satisfaction à ses besoins, mais il n'ose pas toujours entrer dans une voie d'amélioration dont il ne prévoit pas exactement le résultat. Il y consacrerait bien ses capitaux, s'il était certain du succès, mais s'il ne réussit pas !...

Dans une exposition, au contraire, on peut et on doit tout oser. En faisant ainsi, on n'arrive peut-être pas toujours à satisfaire l'esprit public, on heurte souvent des idées de routine ou même simplement d'habitudes ; on déroute quelquefois l'œil habitué à voir les choses d'une certaine façon ; mais soyez convaincus qu'on jette une semence qui germera, prendra racine et portera des fruits.

Que produira la construction de 1889 ? L'avenir nous l'apprendra ; mais elle produira, elle aussi, son mouvement en avant, j'en suis convaincu, si nous osons entrer résolument dans la voie que j'indique.

Que d'artistes, que d'artisans, que d'industriels ont à leur disposition une idée, un produit, un élément de construction, auxquels il ne manque que l'occasion de se développer, occasion toujours difficile à trouver, parce qu'elle entraîne une application et une dépense, et qu'on hésite toujours à faire une dépense quand on n'a pas la certitude de la pratique et de l'expérience.

Nous devons donc, je le répète, dans la prochaine Exposition, tout essayer, tout oser. Encore faut-il savoir ce que sera à peu près ce tout. Je crois qu'il sera renfermé dans l'emploi, dans l'utilisation de plus en plus grande du fer, dont on avait déjà développé l'usage à l'Exposition de 1878.

Dans l'état actuel de la société, nous avons à répondre à diverses exigences, donner satisfaction aux besoins de l'industrie dans ses développements incessants, se renfermer dans les conditions d'économie qui s'imposent de plus en plus à la production, contenter le goût public; ce sont là des problèmes assez difficiles à résoudre, problèmes dans lesquels il faut faire abstraction des usages adoptés.

Tout le monde sait qu'avec du talent, de l'argent et une certaine liberté dans l'emploi des matériaux, on peut arriver à présenter quelque chose d'agréable à voir. Tout le monde est habitué à considérer comme monumentale et attrayante, une construction dans laquelle entrent la pierre de taille, le marbre, les corniches plus ou moins saillantes, les murs épais, les points d'appui

plus ou moins nombreux, plus ou moins décorés : ce sont là des éléments de décoration de premier ordre et dont l'effet est presque certain. Mais ce n'est pas notre cas, il nous faut dépenser peu, il faut bannir toutes les formes encombrantes, diminuer autant que possible les points d'appui, employer les matériaux qui donnent la plus grande résistance avec la section moindre, conséquemment exclure de nos combinaisons tout ce qu'on a l'habitude de voir dans les constructions ordinaires, en faveur des matières se prêtant mieux aux besoins modernes; présenter des conditions spéciales permettant de franchir facilement de grands espaces et d'atteindre de grands hauteurs, de métal ? par exemple. Non, plus même le bronze, pas même la fonte, que l'on considère aujourd'hui comme n'offrant plus de conditions suffisantes de résistance, en raison de ses chances de rupture au choc et des difficultés qu'on éprouve à constater sa parfaite homogénéité.

Que nous reste-t-il alors ? Le fer avec ses formes grêles et son aspect rigide et sec.

On s'en tire comme on peut, on remplace la forme par la couleur, on établit les points solides en fer et les remplissages en matières colorées, briques, terre cuite ou céramique. A défaut de saillies on donne du brillant. Ne pouvant charmer par les masses on cherche à étonner par les dimensions et par l'audace des proportions générales.

On l'a déjà tenté en 1878; mais depuis, les calculateurs ont marché, les métallurgistes sont allés de l'avant, les idées se sont modifiées. Après avoir supprimé les points d'appui, on supprime aujourd'hui les tirants et il en résulte un nouvel ordre de choses.

Je ne voudrais pas vous faire un cours de construction; mais il faut bien, puisque je m'adresse à des travailleurs que je leur donne quelques renseignements techniques pour faire comprendre ma pensée ; j'en demande pardon à ceux que cela n'intéresse pas.

Quand on pose une charge sur un ou deux points d'appui, il en résulte une pression verticale, un effort d'écrasement auquel il est facile de résister, c'est ce qu'on appelle en architecture la construction en plate-bande. Si au contraire on place sur ces points d'appui une charge inclinée ou en forme d'arc, comme par exemple une voûte en portée de cercle, les pieds-droits sont soumis à deux pressions, l'une verticale analogue à celle dont nous parlions tout à l'heure, et l'autre de poussée, bien plus à craindre parce qu'elle occasionne un renversement.

Il vous est facile de comprendre, en effet, que si j'appuie verticalement sur cette règle elle m'offrira une résistance très grande, mais qu'au contraire je la renverserai facilement si je lui applique la moindre pression oblique.

Deux moyens avaient été jusqu'ici mis en pratique pour résister à cette force de renversement; le premier, le plus ancien, celui qu'on employait au moyen âge et qu'on emploie encore dans les constructions en maçonnerie, consiste dans l'application de contreforts ou arcs-boutants, dans le sens opposé à la pression, ainsi que vous pouvez dans la plupart de nos églises gothiques.

Le deuxième de ces moyens consiste à relier deux points de portée correspondant par une pièce de bois ou une tringle de fer qu'on nomme tirant ou tendeur et qui empêche leur écartement. Voir l'application dans presque toutes les charpentes de couverture.

Voilà ce qu'on faisait jusqu'ici : aujourd'hui on met en pratique un troisième moyen dans la construction en fer. On supprime le contrefort, on supprime le tirant et on combine les pièces qui constituent une ferme ou un arc, de telle façon que toute poussée se trouve annulée, c'est-à-dire que, par suite de combinaisons et d'assemblages que je ne pourrais développer ici, on ramène les charges mélinées ou arcquées à des charges purement verticales, aux charges que donnerait une simple poutre droite reposant librement sur des points d'appui.

Voilà le principe dont nous développons aujourd'hui l'application, et qui forme la base de nos conceptions à l'Exposition.

Mais, ce n'est pas le seul progrès réalisé dans notre mode d'exécution ; je vous ai expliqué qu'on arrivait à exclure de plus en plus la fonte des parties résistantes de la construction métallique. On va plus loin, on arrive à remplacer le fer lui-même par un nouveau métal, du moins par un métal perfectionné qui présente la résistance de l'acier, tout en conservant une malléabilité telle qu'il peut être plié et replié plusieurs fois à froid sans cassures, ni gercures, sans criques, comme on dit en terme de métier, ce qui atteint un allongement considérable sans se rompre.

C'est ce qu'on appelle le fer fondu ou fer homogène, que nos principales fonderies françaises arrivent à produire dans des conditions de prix très acceptable.

On comprend aisément que de pareils moyens d'action modifient les anciennes allures en autorisant des audaces de constructions remarquables avec un grand aspect de légèreté ; aussi, voyons-nous dans les dispositions adoptées une tour de 300 mètres de hauteur et une galerie des machines de 115 mètres de largeur sans points d'appui intermédiaires, dont nous vous donnons ici une vue perpendiculaire.

115 mètres de portée, cela est bientôt dit ; mais cela se réalise moins facilement. C'est une dimension qui n'avait pas encore été abordée ; la halle de Saint-Pancrace, à Londres, la plus large qui existe actuellement je crois, n'a que 73 mètres et forme déjà, je vous l'assure, un joli vaisseau.

115 mètres c'est la largeur de la Seine à sa traversée dans Paris, près de trois fois la largeur de la grande cour du Palais de l'Industrie et quatre fois le boulevard de Sébastopol.

Voilà donc la tendance de la construction moderne, j'entends de la construction usuelle ou industrielle si vous aimez mieux: la pierre remplacée par la fonte, celle-ci par le fer, qui à son tour cède la place à l'acier ou fer homogène, et comme conséquence, augmentation de portées, diminution des points d'appuis, et dans les deux sens, par conséquent, suppression de la matière.

Diminution dans la masse des matériaux naturels, augmentation dans l'emploi des matériaux artificiels. La chimie se ligue avec la mécanique pour remplir le rôle de créateur.

Le métal remplace la pierre et le bois dans les parties qui ont besoin de résistance, les matières moulées fabriquées cuites et colorées forment les remplissages.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? il ne m'appartient pas de le décider; mais cela est et cela sera plus encore; c'est un courant tracé par les besoins modernes, qu'on ne peut arrêter, mais qu'il faut diriger. Les écoles professionnelles d'une part, les institutions comme celles de la bibliothèque Forney de l'autre, servent à cette direction. Les expositions en présentent les applications et les résultats.

Voilà pour la construction, pour le contenant. Que sera le contenu ?

Je ne dirai rien des beaux-arts qui n'ont rien perdu en France de leur supériorité incontestée, malgré les progrès qui sont faits à l'étranger depuis un certain nombre d'années.

Et des machines que pourrais-je dire, sinon que l'effet en sera merveilleux dans cette immense nef, que je vous ai décrite succintement, et que M. Régamey vous a montrée d'une façon plus sensible. Que de progrès, que de perfectionnements s'y trouveront accumulés en plein mouvement, en pleine activité pressés par une force de 2,500 chevaux, vapeur absorbant une masse d'eau considérable!

Les expositions diverses d'un caractère plus intime n'en seront pas moins intéressantes à suivre.

C'est même là, je suppose, que la lutte sera la plus vive.

Depuis quelques années les conditions de production et de fabrication se sont profondément modifiées ; le goût du luxe, l'amour du bien-être s'est développé dans tous les rangs. Ce qui autrefois était l'apanage de quelques-uns, s'est vulgarisé ; ce qui n'appartenait qu'à certains individus, à certains pays, se répand de nos jours sur toutes les classes de la société, on pourrait dire sur toute la surface de la terre; chacun veut avoir sa part de tout.

La facilité des moyens de transports rend toutes choses accessibles à tous. Il en est résulté un usage plus courant de chaque chose, et comme conséquence une fabrication plus répandue.

La spécialité, le privilège de certains fabricants de certains pays tend de plus en plus à disparaître.

On fabrique partout de tout. De là une nécessité pour le producteur de rendre ses œuvres plus accessibles, de réduire les prix, de s'évertuer à trouver des combinaisons économiques, des effets à peu de frais.

De là une tendance au faux, au trompe-l'œil, au préjudice de la solidité, du confortable et de la vérité des formes.

C'est une erreur de notre époque contre laquelle on ne saurait trop réagir.

Chaque chose doit avoir son caractère propre, la simplicité n'exclut pas l'élégance ni la grâce; on peut faire bien avec tous les matériaux, on peut faire bien à tous les prix mais il faut savoir rester dans les limites du vrai, et ne demander à ces matériaux et à ces prix que ce qu'ils peuvent donner.

J'espère et je compte que ce sont là les exemples que les galeries des expositions diverses nous présenteront en 1889.

Je ne saurais trop, pour ma part, engager

les artisans à entrer dans cette voie, à agir dans ce sens.

On parle souvent de relèvement de notre industrie nationale, je ne vois pas qu'elle soit jamais tombée; mais j'estime qu'elle doit être dirigée pour se maintenir en état de lutter avec l'industrie étrangère, qui, elle, ne se relève pas, mais se lève.

Il faut qu'on se pénètre bien de cette vérité qu'aujourd'hui tout le monde fait et sait faire, tout le monde produit et sait produire et que la victoire restera à celui qui fera et qui produira le mieux.

C'est maintenant un combat d'hommes à hommes, de fabricants à fabricants, de pays à pays, de nations à nations, combat intéressant dans lequel il faut rester vainqueurs et dont 1889 nous donnera le résultat.

Efforçons-nous donc de nous préparer à ce combat et à la victoire, mettons-nous en état de présenter aux visiteurs de tous les pays des produits dignes d'attention. Les organisateurs de l'Exposition attendent les envois, ils feront tout pour les présenter de la façon la plus avantageuse et la plus attrayante.

Quand une œuvre offre en garantie des hommes comme le ministre actuel du commerce et de l'industrie, comme M. Alphand et M. Berger, on peut être certain de son succès. L'activité dont ils sont armés, leur expérience des hommes et des choses, l'habitude qu'ils ont des grandes entreprises, leur esprit inventif, leur imagination d'artiste, nous promettent des merveilles.

Ils veulent que les objets exposés puissent être étudiés avec soin, mais ils veulent aussi que cette étude ne soit pas trop aride, et ils estiment qu'un peu d'agrément n'enlève rien au mérite réel, et qu'à côté des choses purement sérieuses, on peut, avec certains avantages, placer des choses moins absorbantes, plus riantes et plus gaies, et que, même en république, il n'est pas défendu de se distraire et de mêler l'agréable à l'utile.

Aussi se proposent-ils de faire de cet espace central, dont je vous ai parlé tout à l'heure, un grand centre de distractions et de plaisir. Les galeries qui l'entourent seront occupées par des boutiques de diverses natures et de divers pays, par des restaurants et des cafés. Les jardins et les terrains seront peuplés de fontaines jaillissantes, de plantes rares, de fleurs de toutes sortes, d'objets d'art, d'orchestres, de concerts, d'orphéons et de théâtres internationaux.

Que sais-je encore ? Tout ce qui peut faire de cet endroit un lieu de délice, y sera rassemblé, véritables Champs-Elysées de l'Exposition, où le visiteur pourra venir se reposer un instant pour reprendre ensuite ses courses à droite, à gauche, en face ou en arrière, et même s'élever au-dessus de tout à 300 mètres de hauteur.

J'arrive ainsi, tout naturellement, à vous entretenir de la tour dont on a tant parlé déjà, que M. Eiffel a eu l'audace d'étudier, de proposer, de faire accepter, et qu'il exécute actuellement dans ce jardin.

C'est à dessein que je ne vous l'ai pas présenté plus tôt, pour ne pas avoir la vue arrêtée par sa vaste silhouette, et aussi parce que je ne la considère pas comme appartenant directement à l'ensemble des bâtiments, mais comme un objet d'exposition tellement en dehors de tout, qui ne peut se rattacher à rien, sous peine de l'écraser, et qu'il ne faut l'envisager qu'en lui-même, au point de vue de son mérite propre.

Comme architecte, je ne puis ni ne veux l'apprécier, parce que je n'en comprends pas de suite les avantages; mais je ne pourrais pas non plus la combattre sans renier les principes que j'exposais tout à l'heure : qu'une exposition doit permettre toutes les tentatives.

Or, c'en est une au premier chef ; quel en sera le résultat au point de vue de l'effet produit de l'esthétique, comme au point de vue de la science ? il serait téméraire de le préjuger ; mais on peut affirmer sans crainte qu'il en sortira un enseignement quelconque, forçant la marche dans un sens ou démontrant l'inutilité de certains efforts.

Il faut dans tous les cas y voir autre chose qu'une réclame, nécessaire à la réussite de l'exposition, autre chose qu'un « clou» d'attraction, suivant l'expression consacrée. — Si ce n'était qu'un clou, il serait trop long — et si l'exposition en était réduite à devoir son succès à une réclame, ce serait malheureux pour elle et pour la France.

Il faut donc voir, je le répète, autre chose qu'une réclame dans ce géant de 300 mètres de hauteur. Mais quoi ? l'avenir nous le dira ; dans tous les cas, un grand effort de construction.

Vous figurez-vous ce que sera ce squelette de 300 mètres, dont la nature seule absorbera 6,500,000 kilogrammes de fer, et dont la tête atteindra la hauteur de 15 des plus hautes maisons de nos boulevards superposées.

Non, n'est-ce pas ? Et bien, ni moi non plus.

Mais, ce que je me figure fort bien, par exemple, ce sont les difficultés qu'il faudra vaincre au montage. Nous n'avons pas encore beaucoup d'ouvriers habitués à travailler à pareille hauteur, et il faudra certnaiement là une organisation toute spéciale de chantier. Je n'ai pas suivi de tour pareille ; et pour cause ; mais, j'ai dirigé la construction de quelques flèches, or, je sais qu'arrivé à leur sommet, les ouvriers ne travaillent pas avec beaucoup d'aise, que le moindre vent rend leurs manœuvres difficiles ou dangereuses, et qu'il faut y prendre certaines précautions contre le vertige.

Que sera-ce quand on arrivera à des altitudes 8 ou 10 fois plus grandes. Ce sera, dans tous les cas, chose nouvelle et intéressante. Verrons-nous naître un nouvel outillage ou se créer une nouvelle catégorie d'ouvriers, les ouvriers aériens, comme nous avons déjà les ouvriers souterriens ? Nous connaissons les mœurs, les usages, les costumes des uns, nous allons pouvoir étudier les autres. Ceux-ci, rampant dans les mines profondes, ceux-là, s'élevant dans l'espace. Nous avions l'ouvrier, fouillant le sol, le mineur, l'ouvrier taupe; M. Eiffel, nous donnera peut-être l'ouvrier oiseau.

Qui sait, si ce ne sera pas là le point de départ d'un nouvel état de choses ou la source d'inventions importantes.

Mais, redescendons sur la terre, notre ascension nous a pris du temps et il est tard; la nuit s'aperçoit au loin, mais l'exposition brille en pleine clarté, c'est la lumière que répandent à profusion dans les jardins et ses dépendances, aussi bien que dans les galeries d'exposition, un nombre incalculable de lampes électriques: lampes qui correspondent à l'effet de 300,000 becs carcel, alimentées par une force motrice de 4,000 chevaux.

C'est qu'en effet, les organisateurs de l'exposition, soucieux des intérêts de la population parisienne, qui travaille et ne peut disposer de ses journées, a décidé l'ouverture de l'exposition le soir, avec le brillant éclairage que je viens de vous indiquer, ce qui ne sera pas un de ses moindres attraits.

Nous avons suivi l'Exposition dans ses préliminaires, dans son organisation, dans ses dispositions, dans sa construction et dans son installation.

Que sera-t-elle dans ses effets et ses conséquences ? Cela est plus difficile à dire. Je crois, cependant, ne pas me tromper, en affirmant qu'elle présentera une étude curieuse, des progrès réalisés depuis un siècle en France et à l'étranger, je sais qu'on se propose de faire une large part aux comparaisons rétrospectives, à l'histoire du travail, et de rendre sensible la marche des arts, des sciences et de l'industrie, depuis 1789. Marche incessante et régulière en France ; marche récente, mais, plus vive depuis 20 ans, dans les autres nations. Le progrès accompli est immense des deux côtés; le nôtre a été plus laborieux, parce qu'il partait de plus loin ; le leur a été plus rapide, parce qu'il profitait du nôtre ; les situations se nivellent, ne nous laissons pas dépasser.

Veillons et perfectionnons ; la prochaine Exposition nous y aidera, j'en suis convaincu. J'ai dit et je répète qu'une exposition marque toujours une étape nouvelle dans l'art de la construction ; les essais dont je vous parlais tout à l'heure, les témérités mêmes, deviennent le point de départ d'applications nouvelles, qui paraissent étranges d'abord, mais qui s'affirment bientôt et forment la base des dispositions adoptées dans la période suivante, et cela est si vrai, qu'à la fin de 1878, trois des principales compagnies de chemins de fer français se sont assurées la collaboration de trois architectes de l'Exposition.

En est-il de même au point de vue purement industriel ? je le crois encore. Je ne sais si les intérêts particuliers y trouvent bénéfice ; mais, je crois fermement que l'exposition sert les intérêts généraux et participe pour une grande part au progrès d'ensemble.

Je crois que bien des perfectionnements de notre matériel de production, de nos industries d'art, de nos produits ouvrés lui sont dus. Je crois qu'avec des congrès qui en font aujourd'hui partie intégrante, les expositions augmentent les améliorations publiques. Je craindrais d'être entraîné trop loin en développant ma pensée à ce sujet, et je me bornerai à vous rappeler, en passant, ce qu'étaient les applications de l'électricité il y a à peine quelques années et ce qu'elles sont devenues après deux expositions spéciales. Je me contenterai de vous faire remarquer les perfectionnements qu'ont acquis récemment par les expositions les appareils et les procédés de l'hygiène des villes et des habitations.

Je me contenterai..., mais, vous en jugerez en 1889. Je ne pourrais aujourd'hui vous donner que des espérances, vous aurez alors la réalité.

Je compte bien que cette réalité vous

donnera satisfaction, et que, dès à présent, chacun s'efforcera de concourir à la réussite de l'œuvre commune, de l'œuvre nationale, aujourd'hui en voie de réalisation.

Les constructions commencées depuis plusieurs mois sont en pleine activité, et dans quelques jours, vous verrez s'élever les premières fermes ; les commissions locales fonctionnent, les jurys d'admission sont nommés, les appels à l'étranger sont faits.

Nous n'avons plus qu'à aller de l'avant ; faisons-le résolument, imposons silence à nos mesquines discordes. Ne songeons plus qu'aux intérêts engagés de la France. Qu'un même sentiment de solidarité nationale nous anime. Affirmons dans cette œuvre pacifique notre amour de la paix et notre désir du travail.

Si cela peut nous donner quelques années de calme, ce sera toujours cela de gagné, et, par le temps qui court, c'est déjà quelque chose. Ce ne sera pas tout, je pense; nous trouverons encore dans cette circonstance, j'y compte bien, l'occasion d'un succès pour la France, et lorsque le jour des récompenses arrivera, nous verrons encore, comme toujours, nos artistes, nos savants, nos industriels, nos négociants et nos agriculteurs occuper le premier rang.

ÉCHOS

La carte du Ciel

A l'Observatoire de Paris, Congrès international des astronomes, dont la réunion a pour but la *photographie complète du ciel*. Les directeurs des principaux observatoires du monde, tels que ceux du Cap de Bonne-Espérance, de Rio-Janeiro, de Pulkowa, de Greenwich, etc., viennent d'arriver. On compte sur une quarantaine d'astronomes étrangers, qui, réunis aux astronomes français, dans une cordiale entente, décideront de la méthode à adopter pour arriver à photographier le ciel tout entier. Notre siècle léguerait ainsi à la postérité une carte exacte, précise, donnée, en quelque sorte, par la nature elle-même, et contenant plus de vingt millions d'étoiles.

Exposition, à Toulouse, de la Société de secours aux blessés

Le comité départemental de la Haute-Garonne de la Société de secours aux blessés militaires (croix rouge française), prépare une exposition qui couvrira plus de 500 mètres. Elle comprendra une tente d'ambulance (Riant), une baraque d'ambulance avec ossature en fer (système Tollet), un abri pour huit voitures d'ambulance, du matériel meublant et d'ambulance de toute sorte. Cette exposition, la plus considérable en ce genre qu'on ait vue en province, mettra en évidence tous les progrès réalisés dans ces dernières années et les puissantes ressources de la Société de secours.

Puits artesien

Les travaux de forage du puits artésien de la place Hébert seront plus importants qu'on ne l'avait pensé. On croit qu'il faudra pousser le forage 15 mètres plus bas, ce qui portera alors à 708 mètres la profondeur de la colonne montante.

Ce puits est commencé depuis 1869; il faudra probablement plusieurs années encore pour mener à bien cette entreprise.

Le premier traité avait été conclu pour une profondeur de 620 mètres, niveau où l'on espérait, dès le début, trouver l'eau jaillissante, cela a entraîné forcément une nouvelle suspension des travaux, et il a fallu attendre, pour les reprendre, que le Conseil municipal eût voté les crédits nécessaires. Enfin, il y a sept ou huit ans, un accident encore plus grave est venu tout arrêter : un câble de fer s'étant rompu, une partie de la colonne provisoire, pesant environ 160,000 kilogrammes, est tombée au fond du puits. Il a fallu fabriquer tout exprès des appareils pour broyer, à une profondeur de plus de 600 mètres, cette masse de fer et la retirer par petits morceaux. Ce travail seul a duré plus de trois ans. La colonne montante du puits artésien de la place Hébert a 1 mètre 02 de diamètre. Son poids dépassera 365,000 kilogrammes. Il aura coûté 2,500,000 francs.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

PETITE CORRESPONDANCE

M. H., 208, faubourg Saint-Martin. — Vous serez informé de votre admission ou du refus de votre admission par une lettre ; vous pouvez pour plus de détails, vous reporter à l'article sur les admissions dans le corps du journal.

Champagne Ch. Farre, Reims

REVUE FINANCIÈRE

Nous venons de traverser une semaine absolument nulle au point de vue des transactions. Chaque année, à pareille époque, la spéculation a pour habitude de déserter la Bourse pour prendre quelques jours de vacances ; on ne fait rien pendant la semaine qui précède Pâques, et pas beaucoup plus pendant les premiers jours qui suivent ces fêtes.

Mais, au point de vue de la tenue des cours, cette période hebdomadaire a eu son importance. Nos rentes, surtout, ont acquis une plus-value significative; les valeurs de crédit ont, pour la plupart, maintenu leur niveau précédent, quelques-unes, plus favorisées, ont obtenu l'inscription à la côte de cours plus élevés.

Quant aux fonds étrangers, ils se négocient, presque tous, à des prix supérieurs à ceux que nous relevions au moment de notre dernière revue.

L'avance appréciable sur les fonds français est due, en grande partie, à l'amélioration des recettes pendant le mois de mars. Cette augmentation porte le premier trimestre de 1887 en excédent de douze millions et demi sur les résultats correspondants de l'année dernière.

Le progrès réalisé par les fonds français, d'une semaine à l'autre, se traduit par un demi-point environ. Nous retrouvons, en effet, le 3 0[0 ancien à 81.25, l'amortissable à 84 60, et le 4 1[2 0[0 à 109 82 sur le marché à terme.

Au comptant, nos Rentes sont aussi fermement tenues. Elles se traitent comme suit : le 3 0[0 à 81 25, l'amortissable à 84 50, et le 4 1[2 0[0 à 109 75.

Les consolidés anglais qui avaient un peu fléchi vers la fin de la semaine dernière, reprennent bien à 102 1[2.

Les fonds italiens sont bien tenus également. Le 5 0[0 paraît avoir définitivement franchi le cours de 98 fr.; il se négocie en ce moment à 98 40.

Les fonds austro-hongrois sont fermes aussi.

Le 4 0/0 autrichien or passe à 90.25 ; le 4 0/0 hongrois or s'est avancé à 82 fr.

Le 5 0/0 russe 1877 se tient bien à 100.60.

L'Egypte Unifiée qui a fait au plus bas 381.25 a progressé à 387.50.

L'Extérieure espagnole est aussi en progrès à 64.90, car il faut tenir compte du coupon de 1 0/0 détaché sur ce fonds.

Le Turc est à 13.70.

Les changements sont moins saillants sur le marché des valeurs de Crédit. La Banque de France a fait au plus bas 4100 et au plus haut 4145. Elle clôture à 4130.

Voici quelles différences présente son bilan sur celui que nous avons publié la semaine dernière :

Un seul chapitre est en augmentation : le compte du Trésor avec 4 millions 318,000 francs.

Aux diminutions figurent : l'encaisse métallique avec 6 millions et demi; le portefeuille avec près de 15 millions; les avances avec près d'un million et demi; la circulation avec plus de 4 millions et demi, et le compte des particuliers avec 18 millions.

Les bénéfices de la huitaine se sont élevés à 544,000 fr.

Le Crédit foncier est très ferme. Il passe à 13 80. On sait que l'Assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 6 courant, a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1886 et fixé le dividende à 60 fr. par action, payable, 30 fr. depuis janvier et 30 fr. à partir du premier juillet prochain.

La stabilité du dividende à côté des progressions bénéficiaires est une des conditions les plus favorables au crédit public dont le Crédit foncier est l'un des instruments les plus considérables. D'ailleurs, les réserves ont un rôle pondérateur qui nécessite leur maintien à des sommes importantes. Aussi a-t-on pu reporter, à l'exercice prochain, un reliquat qui confine à un million.

Quant aux obligations foncières et communales elles sont toujours très recherchées par le public de l'épargne. Les obligations qui ne sont pas encore arrivées au pair tendent chaque jour à diminuer la marge qui les en sépare. Les Foncières 1887 sont à 379; les Communales 1879 valent 477.50. Elles

conservent une grande fermeté, même après leurs tirages. Les Foncières 1879 s'avancent à 485.50, avec le tirage du 5 mai en vue. Les Communales 1880 non libérées à 460, et les Foncières 1885 à 451.50 sont tout particulièrement recherchées en raison du faible déboursé que leur achat nécessite et de la marge importante dont on bénéficie en cas d'amortissement.

Le Comptoir d'Escompte est ferme à 1005.

La Banque d'Escompte est à 470.

La Société Générale fait 457.50.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 552.50.

Le Crédit industriel et commercial vaut 598.75.

La Banque de Paris se traite à 725.

La Banque Ottomane est cotée 510.

Les actions de nos chemins de fer sont mieux tenues qu'il y a huit jours. Nous relevons le Nord à 1525; le Midi à 1160; le Lyon à 1277 50 et l'Orléans à 1312 50.

Les chemins étrangers ne changent pus d'allures.

Les valeurs industrielles ont fait preuve de quelque activité pendant cette semaine, bien que leur cours ne s'écartent pas sensiblement de ceux de la huitaine précédente.

Le Suez est à 2046 25; la Délégation à 960; la part de fondateur à 740; la part civile à 1320.

L'action Panama se tient à 400.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices 8 f.** MILLERET, **LE GONIDEC**, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, *16, av. Parmentier*, **PARIS**
Envoi franco du Prospectus détaillé

Grand Café-Restaurant du Cercle
Angle avenue de LA MOTTE-PIQUET et avenue DUQUESNE
EN FACE LES BUREAUX DE TRAMWAYS ET OMNIBUS
LE CONFORTABLE
Déjeuner de l'Exposition à 2 fr. 50
VINS DE PREMIER CHOIX
DINERS à 2 fr. 25 et A LA CARTE
SALONS ET BILLARDS

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution



FLANELLE VÉGÉTALE de **PIN**
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

HERNIES. *Guérison* par le *bandage* à régulateur **H. Biondetti**, ch. de pl^rs ordr., 48, rue Vivienne.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

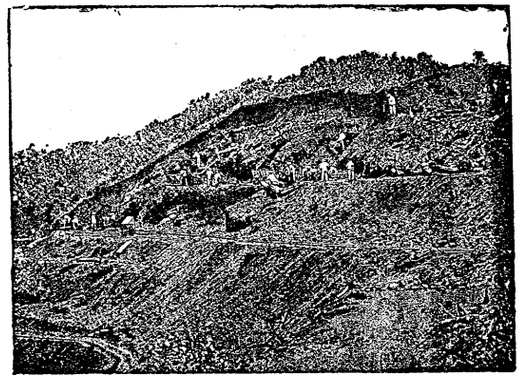


HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette et Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)
LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS
LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil; on rentre à Paris par l'express de 4 h 37

SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE
ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS *7, rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE *69, 71, 73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 23. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 23 Avril 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MAIRIE du XIVe Arrondissement LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

Notre gravure.
PARTIE OFFICIELLE. — Comités départementaux. Bureaux de Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Réunion des Comités de groupe.
Les Puissances étrangères à l'Exposition.
Conversation avec M. Eiffel.
Un nouveau chemin de fer à Paris.
Chronique des travaux.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE GRAVURE

Nous appelons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la gravure qu'ils trouveront encartée dans le numéro d'aujourd'hui.

Les premiers dessins, d'après nature, que nous avons publiés sur les travaux et la tranchée du Champ de Mars, ayant obtenu du succès, grâce à l'habileté du photographe et du graveur, nous avons décidé, pour répondre au désir de nos lecteurs qui veulent les collectionner, de faire mieux encore et de reproduire désormais en phototypie les différentes vues des travaux du Champ de Mars et de la tour Eiffel que nous comptons publier jusqu'à la fin de 1889.

Le nom de Pierre Petit au bas de nos dessins nous dispense de présenter et de faire l'éloge du photographe du *Bulletin Officiel* ; on retrouvera dans chacune de ses vues la note personnelle qui a mis cet artiste au premier rang parmi les plus habiles.

Les photographies sont reproduites en phototypie par la maison Sgap (société générale des applications photographiques) que ses publications ont placée, depuis quelques années, hors de pair.

Aujourd'hui, grâce aux derniers perfectionnements, on peut obtenir des reproductions gravées qui donnent absolument l'illusion de la photographie; dans nos dessins, des détails, comme les jeux de physionomie des ouvriers, au premier plan, donnent le caractère d'exactitude de ces épreuves. Dans deux années, la collection formée par nos dessins fera défiler sous les yeux, non pas des vues fantaisistes faites par un artiste à imagination, mais la reproduction exacte des travaux. Cette collection sera l'histoire photographiée de l'Exposition de 1889.

Notre dessin d'aujourd'hui donne la vue du pilier n° 4 avec ses caissons métalliques. En se reportant à notre chronique des travaux, le lecteur aura des renseignements complets sur l'état actuel des travaux de la tour.

Le pilier n° 4 est le plus rapproché de la Seine, du côté de Grenelle ; on distingue les tours du Trocadéro dans le fond de notre dessin à droite ; la construction vers l'extrémité gauche est la gare du Champ de Mars.

Les petits tronçons de maçonnerie qui flanquent les caissons servent simplement d'entourage aux quatre grosses piles.

Les caissons dont on voit la grosse armature en fer sont destinés à traverser la couche aquifère et à établir les assises du pied de la tour sur un terrain solide ; le caisson dans sa hauteur est divisé en deux étages.

L'étage inférieur, où travaillent les ouvriers dans l'air comprimé, l'étage supérieur, dont on voit les traverses où l'on va couler du béton, destiné à augmenter le poids de cette masse.

L'air comprimé dans l'intérieur des parois de fer de cette vaste cloche chasse l'eau des sables infiltrés et permet de creuser jusqu'au terrain solide, le caisson s'enfonçant par son propre poids, qui est colossal, à mesure que la terre est enlevée sous lui.

Dès que la couche imperméable sera atteinte, on remplira de béton ces quatre immenses caissons qui formeront un des piliers de la Tour.

Les cylindres en tôle qui se trouvent au-dessus des caissons leur servent d'antichambre ; les ouvriers pénètrent dans ces cylindres, referment hermétiquement la porte et ouvrent une trappe par laquelle ils descendent dans la cloche, évitant ainsi l'échappement de l'air comprimé.

Les mâts élevés disposés autour des caissons servent de supports aux foyers électriques destinés à éclairer les travaux de nuit.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 1er février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Nord :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Lille.

MM. le président du tribunal de commerce de Lille. Le président du tribunal de commerce de Roubaix. Le président du tribunal de commerce de Tourcoing. Le président de la chambre de commerce de Lille. Le président de la chambre de commerce de Roubaix. Le président de la chambre de commerce de Tourcoing. Le président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Armentières. Le président du conseil des prud'hommes de Lille. Le président du conseil des prud'hommes de Tourcoing. Agache, manufacturier, membre de la chambre de commerce à Lille. Allart (Léon), manufacturier à Roubaix. Brassart, marchand de fers à Lille. Boutemy, filateur à Lannoy. Bourgeois, conseiller général à Sainghin-en-Melantois. Carron, directeur industriel, conseiller d'arrondissement à Lille. Casse, fabricant de linge de table à Lille. Catteau (Louis), fabricant de rubans à Comines. Cornut, ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Lille. Crépelle-Fontaine, constructeur, maire de la Madeleine. Danel, membre de la chambre de commerce,

imprimeur à Lille. Decherf, fabricant de toiles à Armentières. Decroix, vice-président de la chambre de commerce de Lille. Delécaille (Dominique), manufacturier à Frelinghien. Depasse H.), publiciste à Lille. Descat (Floris), teinturier à Lille. Desmazières, filateur, conseiller général et maire à Seclin. Desprez, agriculteur à Cappelle-Lille. Dubar, vice-président de la société des agriculteurs du Nord, économiste à Lille. Duflo, chimiste agricole, conseiller municipal à Lille. Faucheur, filateur de lin, président du comité linier, à Lille. Fremeaux (Léon), secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures d'Armentières. Gavelle, filateur, adjoint au maire de Lille. Gossart, président de la chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord, à Lille. Harinckouck, fabricant à Roubaix. Hallez, docteur en médecine à Lille. Hellin, président du comice agricole de Lille, à Houplines. Herlin, conservateur des musées de Lille. Kolb, chimiste-ingénieur, directeur de la maison Kulman, à Lille. Lagache (Julien), industriel, membre de la chambre de commerce, maire de Roubaix. Le Blan (J.), membre de la chambre de commerce, manufacturier à Lille. Legrand (Géry), mairede Lille. Lehoucq, ancien fabricant, conseiller général, adjoint au maire de Tourcoing. Lemahieu (Ignace), filateur à Quesnoy-sur-Deûle. Lhotte, publiciste, conseiller municipal à Lille. Mahieu (Alfred), fabricant de toiles à Hallain. Mariage. conseiller général, négociant à Lille. Masure-Six, fabricant de tapis à Tourcoing. Mathelin, ingénieur, directeur de l'usine de Fives-Lille. Mathias, président de la Société industrielle du Nord de la France à Lille. Motte (Alfred), teinturier à Roubaix. Pichon, ingénieur, associé-gérant de la maison Meunier à Lille. Potié, agriculteur à Haubourdin. Pouchain (Victor), manufacturier, maire d'Armentières. Rigault, filateur, adjoint au maire de Lille. Ryo-Catteau (Alphonse), constructeur à Roubaix. Saint-Léger (Julien), fabricant de linge de table à Wervicq-sud. Sasselange, négociant en laine, adjoint au maire de Tourcoing. Scrépel, ancien industriel à Roubaix. Soubeyran, ingénieur des mines, directeur de l'Institut industriel à Lille. Telliez (René), président de la Société des agriculteurs du Nord, à Lille. Testelin, sénateur, président du conseil général à Lille. Thiriez (Alph.), membre de la chambro de commerce, manufacturier à Lille. Tiberghien (Ch.), peignage, tissage et filature de laine, à Tourcoing. Villard, manufacturier à Armentieres. Vinchon, membre de la chambre de commerce, industriel à Roubaix. Viollette, doyen de la faculté des sciences, adjoint au maire de Lille. Wallaert (Auguste), filateur à Lille.

2° Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes

MM. Sculfort, conseiller général, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Avesnes. Belin (Charles), filateur, président de la société lainière, à Fourmies. Bernier (Charles), agent industriel, maire à Fourmies. Boulangé, agriculteur, conseiller général du Nord, à Salesches. Boulet, filateur, conseiller d'arrondissement à Anor. Boussus, manufacturier, conseiller général, à Wignehies. Carlier (Achille), négociant, conseiller d'arrondissement, au Quesnoy. Clavon (Louis), maître de verreries, à Trélon. Deschamps (Georges), tanneur, conseiller d'arrondissement, à Solre-Château. Delattre, constructeur, à Ferrière-la-Grande. Demoulin, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, à Landrecies. Dubois (Louis), ingénieur civil, à Maubeuge. Dubois (Edouard), publiciste, président de la société de géographie de l'arrondissement d'Avesnes. Dumont (Victor), fabricant de fers à cheval, à Louvroil. Flament (Eugène), filateur, maire à Avesnelles. Henry, directeur de l'usine des produits chimiques, à Hautmont. Herbecq, notaire, conseiller d'arrondissement, à Maubeuge. Hiroux (Jules), filateur, agriculteur, conseiller général, à Sains-du-Nord. Imbert (Henri), maître de verreries, à Sars-Poteries. Lecomte (Maxime), avocat, membre de la société des agriculteurs du Nord, à Avesnes. Legrand (Célestin), tanneur, à Solre-le-Château. Legrand (Ernest), avocat, vice-président du conseil général du Nord, président de la société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes. Lenglet, médecin, président du conseil d'arrondissement, à Englefontaine. Lesaffre (Ernest), maître de forges, secrétaire du comité des forges du Nord, à Ferrière-la-Grande. Motte, négociant, maire de Trélon. Pecquériaux (Paul), filateur, secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures, à Avesnelles. Pesant (Charles), fondeur-mecanicien, à Maubeuge. Pigé (Louis) fils, ingénieur civil, filateur, à Hautmont. Sandrart (Hector), négociant en laines, à Sains-du-Nord. De Schryver, constructeur de ponts et charpentes, à Hautmont. Staincq (Alphonse), filateur, à Fourmies. Vauthier, directeur de la manufacture de glaces, à Recquignies.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Cambrai

MM. le président du tribunal de commerce de Cambrai. Le président de la chambre de commerce de Cambrai. Le président du conseil des prud'hommes de Cambrai. Bernard, agriculteur et fabricant de sucre à Aubencheul-au-Bac, membre de la société des agriculteurs du Nord. Bertrand (Alfred), manufacturier à Cambrai. Bertrand (Edmond), manufacturier à Cambrai, membre de la chambre de commerce. Brabant, manufacturier à Cambrai, membre de la chambre de commerce. Cornaille (Georges), négociant à Cambrai, membre de la chambre de commerce. Desmoutiers (Alexandre), agriculteur à Vaucelles. Doise, rédacteur en chef du *Libéral* à Cambrai. Durieux, archéologue, ancien professeur, membre de la Société d'émulation de Cambrai. Galland-Ruskone, ancien fabricant, maire de Cambrai. Hallette, fabricant de sucre, au Cateau, membre de la chambre de commerce. Larivière, fabricant de sucre, à Escaudœuvres. Leconte (Achille), manufacturier à Marcoing. Loze, ancien fabricant, maire du Cateau. Macarez, agriculteur, à Saint-Python, vice-président de la société des agriculteurs du Nord. Mallez (Paul), fabricant d'huiles à Cambrai, secrétaire de la chambre de commerce. Ménard (Henri), fabricant de batiste à Cambrai. Michaux, manufacturier à Beauvais. Millet-Bricout, agriculteur à Bantouzelles. Petit, brasseur à Solesmes. Ramette, fabricant de chicorée à Cambrai. Sauvé, manufacturier à Caudry. Seydoux, manufacturier au Cateau, membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Tilmant, fabricant de tulles à Caudry. Tofflin, fabricant de tulles à Caudry. Tribou, agriculteur à Hem-Lenglet, président du comice agricole de l'arrondissement de Cambrai. Vallez, agriculteur à Briastre, membre de la chambre consultative d'agriculture.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Douai.

MM. le président de la chambre de commerce de Douai. Le président du conseil de prud'hommes de Douai. Bernard, conseiller général, président de la société d'agriculture de Douai. Brun, directeur des mines de l'Escarpelle. Cirier, conseiller général, secrétaire du conseil d'administration de l'Escarpelle. Couppé, agriculteur-industriel à Férin. Desmaisons, industriel à Archies. Farez, industriel à Douai. Hanotte-Goube, industriel à Douai. Hayez, maître de verreries à Aniches. Houssin, artiste-sculpteur, à Douai. Hubert, maître de verreries, à Marchiennes. Laffaille, publiciste, à Douai. Maroniez, industriel, à Montigny. Merlin, sénateur, maire à Douai. Miroux, agriculteur-industriel, à Cantin. Nolen, recteur, président de la société de géographie. Raison, directeur des fours à coke de Dorignies. Renard, conseiller d'arrondissement, maire à Sin-le-Noble. Richez, inspecteur primaire, à Douai. Simon (Jules), agriculteur, à Auchy. Simon-Legrand, agriculteur et maire, à Auchy. Sourd, maître de verreries, à Somain. Trannin, agriculteur-industriel, à Lambres, président du conseil d'arrondissement. Viltart, agriculteur-industriel, à Lécluse. Vuillemin, directeur des mines d'Aniches, président du comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Dunkerque

MM. le président du tribunal de commerce de Dunkerque. Le président de la chambre de commerce de Dunkerque. Beirnaert (Emile), malteur, conseiller d'arrondissement à Bergues. Claeys (L), brasseur, président du comice agricole de Bergues. Clère (P), industriel, raffineur de pétrole à Coudekerque-Branche. Collet Ch.), négociant, membre de la chambre de commerce, à Dunkerque. Collette. distillateur aux Moëres françaises. Dantu (Daniel), distillateur à Steene. Dardenne, ancien membre du conseil des prud'hommes à Dunkerque. Decoster (G.), négociant, juge au tribunal de commerce à Dunkerque. Dickson, filateur à Coudekerque-Branche. Deuriau (F.), docteur en médecine, président du conseil d'arrondissement, président de la société des lettres et des arts à Dunkerque. Duriez (Ed.) conseiller général, distillateur à Bourbourg-Campagne. Gaspard (A.), propriétaire, docteur en droit, vice-président de la société d'agriculture de Dunkerque, à Dunkerque. Grysez, filateur à Dunkerque. Kerbat (L.), agent des compagnies d'assurances maritimes, membre de la chambre de commerce de Dunkerque. Hertfort (P.), contre maître menuisier, à Dunkerque. Hubert-Legaigneur, propriétaire, président de la société d'agriculture de Bourbourg, à Bourbourg. Josse Marchand, fabricant d'huiles, à Dunkerque. Kyd (David), filateur à Dunkerque. Lemaire (G.), avocat, conseiller général, maire de Dunkerque. Maegherman, agriculteur, membre de la chambre consultative d'agriculture à Grand-Synthe. Stevenoot, agriculteur à Armbouts-Cappel. Trystram (Jean-Baptiste), député, conseiller général, président honoraire de la chambre de commerce de Dunkerque. Trystam (Jean), à Dunkerque. Vancauwenberghe-Belleuger (D.), armateur constructeur de navires, membre de la chambre de commerce à Dunkerque. Vancauwenberghe (G.), filateur conseiller d'rrondissement à Saint-Pol-lez-Dunkerque. Vandenbroucque (Benjamin), brasseur et malteur à Bourbourg. Vandenbroucque (Victor), brasseur à Bourbourg.

6° Sous-comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. le président du conseil de prud'hommes d'Hazebrouck. Benoit (Constant), contre-maître dans un tissage mécanique à Hazebrouck. Borteel (André), contre-maître dans un tissage mecanique, à Hazebrouck. Chavatte (Emile), contre-maître dans un tissage mécanique, à Hazebrouck. Costenoble, cultivateur à Morbecque. Dehaene (Emile), brasseur à Saint-Sylvestre-Cappel. Delerue (Charles), corroyeur à Hazebrouck. Dufour (Louis, père), marchand de houblons à Stenvoorde. Dutoict, industriel à Sercus. Ernout-Gisquière, scierie mécanique à Merville. Fenart-Bossu, négociant à Estaires. Grillet-Desante, corroyeur à Merville. Hié (Emile), maire, fabricant de toiles à Bailleul. Lecomte (Paul), industriel à Estaires. Margerie du Metz, président de la société d'agriculture d'Hazebrouck. De Palmart (Louis), propriétaire à Eblinghem. Plancke (Henri), fabricant de toiles à Hazebrouck. Pruvost-Delos, fondeur à Merville. Quilliot (Jules), marchand de beurre à Méteren. Singer-Donze, négociant à Estaires. Tersen (Gustave), fabricant de toiles à Hazebrouck.

7° Sous-comité do l'arrondissement de Valenciennes.

MM. le président de la Chambre de commerce de Valenciennes. Le président du tribunal de commerce de Valenciennes. Le président du conseil de prud'hommes de Valenciennes. Bertèche, chimiste à Valenciennes. Boucher, brasseur, conseiller municipal, à Valenciennes. Brabant, agriculteur et fabricant de sucre à Onnaing. Bultot, maire de Valenciennes. Castiau, maître de vannerie, maire de Condé. De Carpentier, conseiller général, banquier à Valenciennes. Cerullet, fabricant de sucre, président de la chambre d'agriculture d'Haspres. Dassonville, conseiller général, agriculteur, à Préseau. Davaine (Jonathan), agriculteur adjoint au maire de Saint-Amand. Debiève, fabricant de pilons à Marly. Dècle (Julien), banquier, président du conseil académique de Valenciennes. Dervaux, conseiller général, maître de forges à Vieux-Condé. Guary, directeur général des mines d'Anzin. Hamoir (Gustave), agriculteur, maire de Saultain. Jubeau, ingénieur, directeur des ateliers Cail et Cie à Denain. Lepez, publiciste, conseiller d'arrondissement, maire de Raismes. Macarez, agriculteur, maire d'Haulchin, Martelet, directeur général des forges et hauts fournaux d'Anzin et de Denain. Nautz, négociant, consul de Belgique à Valenciennes. Pesier (Edmond), chimiste, vice-président de la société d'agriculture, vice-président du conseil d'hygiène de Valenciennes. Pesier (Paul), industriel, vice-président de la chambre de commerce de Valenciennes. Pillez, ingénieur, directeur des mines de Vicoigne, à Raismes. De Quillacq, industriel, à Anzin. Raverdy, constructeur de bateaux, président du syndicat de la marine du Nord, à Condé. Sautteau, avocat, adjoint au maire de Valenciennes, membre du conseil academique de Valenciennes. Sirot (César), maître de forges, à Trith-Saint-Léger. Sirot (Jules), conseiller général, maître de forges, à Saint-Amand. Tirode,

ingénieur, directeur des mines de Thivencelles et Fresney-Midi, à Fresnes. Wagret, maître de verreries, à Escaupont. Weil (Emile), imprimeur sur tissus. membre de la chambre de commerce de Valenciennes, à Marly.

Par arrêté en date du 5 février 1887, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Ain :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Bourg

MM. Goujon, sénateur, conseiller général. Morellet, sénateur. Philipon, député. Pochon, député conseiller général. Tondu, député, vice-président du conseil général. Authier, président du tribunal de commerce, imprimeur à Bourg. Belaysoud, ancien maire de Bourg, négociant en fer. Buiron, maire de Bagé-la-Ville, membre de la chambre consultative d'agriculture. Chambaud fils, fabricant de tuiles à Péronnas. Cheyssel, agent voyer en chef à Bourg. Curtet (Victor), fabricant de poterie à Bourg. Convert (Jules), marchand de grains et farines à Bourg. Delestrac, ingénieur en chef à Bourg. Fauchier, juge suppléant au tribunal de commerce à Bourg. Ferret, architecte départemental à Bourg. Fier, juge suppléant au tribunal de commerce, président de la chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment et des industriels de l'Ain à Bourg. Fornet, fabricant de bijouterie à Bourg. Grandvoinnet, professeur départemental d'agriculture à Bourg. Habert, inspecteur d'académie à Bourg. Herbet, conseiller général, maire de Pont-de-Vaux. Hudellet, docteur médecin, directeur de l'école d'accouchement à Bourg. Jarrin, président des sociétés d'émulation et de géographie à Bourg. Loiseau, avoué, secrétaire de la société de géographie à Bourg. Melin, maire de Bourg. Moyret, président de la société d'horticulture à Bourg. Pochon, président de la chambre syndicale des ouvriers typographes à Bourg. Verné, conseiller général, ancien négociant à Bourg. Vuillod, fabricant de sabots à Bourg.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Belley.

MM. Giguet, député, vice-président du conseil général. Carrier, conseiller général, maire de Sutrieu. Definod, conseiller général, avocat à Bellex. Fournier, maire à Ambronay, agriculteur. Lourdel, fabricant de chaux à Virieu-le-Grand. Malo (Léon), ingenieur-directeur de la compagnie des asphaltes de France, à Pyrimont-Seyssel. Margand, propriétaire à Lhuis, agriculteur. Martelin, conseiller général, manufacturier à Saint-Rambert. Martinand, maire de Passin, conseiller général, président de la société départementale d'agriculture de l'Ain. Mehier, conseiller général, maire de Lagnieu. Paccard, maire à Massignieu-de-Rives. Quinson, manufacturier, maire de Tenay. Sage, architecte, pépiniériste à Ambérieu. Sourd, maire de Villebois, exploitant des carrières de pierre. Thiévon, greffier à Lagnieu, viticulteur. Du Vachat, juge à Belley, membre de la chambre consultative d'agriculture, propriétaire à Conand. Warnery (Emmanuel), manufacturier à Tenay.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Gex.

MM. Pradon, député. Chatelain, maire de Ferney-Voltaire. Chevalier, fabricant de semoirs, à Ornex. Crepel, maire de Pougny, industriel. Donet (Auguste), diamantaire à Gex. Emery, maire à Segny, trésorier du comice agricole de Gex. Goudard père, diamantaire à Gex. Hecler, fabricant de poterie artistique à Ferney-Voltaire. Laurençon, ancien maire. Marion, conseiller général, notaire à Coupy. Poulat père, trèfilerie à Saint-Genis-Pouilly. Regad. opticien à Gex. Regad, négociant, à La Faucille-Gex. Tardy, maire de Gex, négociant. Vuaillet, conseiller général, président du comice agricole de Gex.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Nantua.

MM. Mercier, sénateur, président du conseil général. Bachoud, conseiller d'arrondissement, négociant en tournerie. Bollet, ancien notaire, représentant des fabriques de chaux et de ciments de Jujurieux. Baudin, conseiller général, maire de Nantua. Bolliet, négociant en vins à Cerdon. Carrier, adjoint au maire de Grand-Abergement, agriculteur. Dumont, entrepreneur électricien à Bellegarde. Dupont, manufacturier à Condamine-Favre. fabricant d'objets de tournerie à Dortan. Main, cons. d'arrondissement, fabricant d'ustensiles de cuivre à Cerdon. Picquet, maire de Groissiat, pisciculteur. Prenat, président du comice agricole à Volognat. Pugnaire, négociant en peignes et tabletterie à Oyonnax. Richard, directeur des manufactures de soie à Jujurieux. Roset, président de la commission départementale à Brion. Salendre, industriel à Cise-Bolozon. Verdet, fabricant de peignes, maire d'Oyonnax.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Trévoux

MM. Ducher, député, conseiller général. Bayard, conseiller général, président d'honneur des courses de Chalamont, à Chatillon-le-Palud. Bollet, propriétaire, maire de Basseins, agriculteur. Charbonnet (Claudius), tréfileur d'or et d'argent, à Trévoux. Edouard, maire de Châtillon-sur-Chalaronne, négociant. Fontenelle, conseiller général, maire de Saint-Trivier-sur-Moignans. De Monicault, président du comice agricole, à Versailleux. Perrusset, président du conseil d'arrondissement, agriculteur, maire de Chanoz-Chatenay. Rigaud, président de la Société départementale de viticulture, juge de paix, à Montluel. De Romans-Ferrari, président de la société hippique, à Romans. Tabourin, chimiste et teinturier en soie, adjoint au maire de Miribel. Bondier, conseiller général. Devaux, maire à Vonaz, minotier. Côte, maire à Villars, négociant.

Par arrêté en date du 5 février 1887, le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Vaucluse :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Avignon

MM. Naquet, sénateur. Saint-Martin, député. Poncet (Paul), maire d'Avignon. Dumas (Honoré), membre de la chambre de commerce d'Avignon. Léenhard, membre de la chambre de commerce d'Avignon. Fourmont, négociant à l'Isle. Brun-Champein (aîné) à l'Isle. Favier, négociant à Vedenes. Naquet (père), négociant à Avignon. Pernod, président de la chambre de commerce d'Avignon. Fabre (F.), secrétaire de la chambre de commerce d'Avignon. Caizergues (aîné), entrepreneur de travaux publics à Avignon. Taussel (cousin), industriel à Vaucluse. Desfonds (aîné), maître de forges à Avignon. Chave, marchand de fer à Avignon. Verdet (Ernest), négociant à Avignon. Franquebalme (Auguste), président du conseil des prud'hommes d'Avignon. Biret, serrurier, membre du conseil des prud'hommes d'Avignon. De Seyne, propriétaire-rentier à Avignon, membre de l'académie de Vaucluse. Pays, colonel d'artillerie en retraite à Avignon. Verdet (Gabriel), président du tribunal de commerce d'Avignon. Reynard-Lespinasse, juge au tribunal de commerce d'Avignon. Roux, juge suppléant au tribunal de commerce d'Avignon. De l'Espine, président de la société d'agriculture de Vaucluse. Arnavon, secrétaire général de la société d'agriculture de Vaucluse. Maureau (fils), secrétaire de la société d'agriculture de Vaucluse. Liotier, ancien ingenieur de la marine, membre de la société d'agriculture de Vaucluse.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Apt.

MM. Laguerre, député. Argaud (Casimir), minotier à Apt. Roux (Auguste), raffineur de soufre à Apt. Reybaud (Fernand), céramique et poterie à Apt, Reboulin (Eugène), fabricant de fruits confits à Apt. Anselme (Lucien). industrie des ocres à Apt. Appy (Jean-Pierre), de Lacoste, agriculteur. Ravel (Daniel), fabrique de vannerie à Cadener. Vayson (Bruno), conseiller général du canton de Gordes. Le dr Ferry de la Bellone, président du comice agricole à Apt. Mathieu (Joseph), maire de Roussillon, industrie des ocres. Nicolas (Louis), négociant à Pertuis, industrie des soies.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Carpentras

MM. Michel, député. Bonfils (Charles), conserves alimentaires, à Carpentras. Long (Louis), fabricant de fruits confits, à Carpentras. Poulet (Ernest), directeur de l'exploitation des plâtrières de Vaucluse, à Velleron. Corbon (Léon), minotier, à Pernes. Meynard (Hippolyte-Denis), filateur de soies, à Caromb, Malavard (Auguste), fabrication des ocres et commerce des truffes, à Villes. Mourgeon (Amiot), fabricant de vannerie, à Sarrians. Aulagne (fils aîné), artificier, à Monteux. Maurel (Camille), propriétaire-agriculteur, à Carpentras. Courtois (François-Denis), propriétaire-agriculteur, à Pernes. Loubet, viticulteur, président du comice agricole de Carpentras. Valabrègue (Adrien), négociant en tissus, à Carpentras. Lagier (Félix), père, commerce des peaux et cuirs, à Carpentras. Vialis (Paul), commerce des produits du pays, à Mormoiron. Sautel (Hippolyte), fabrication et commerce des vins, à Mazan.

4e Sous-comité de l'arrondissement d'Orange.

MM. Gent, sénateur. Gaillard, député. Favier (Adrien), agriculteur à Orange. De Gasparin (Paul, agriculteur à Orange. Roux (Auguste), propriétaire viticulteur à Orange. Robert (Urbain), sériciculteur à Orange. Bourges, directeur de l'usine de la Mosaïque à Orange. Berger (André), fabricant de terres réfractaires à Bollène. Gleizal (Albert), fabricant de poteries à Bollène. Dailhe (Maximin), filateur de soies, à Sainte-Cécile, Reynaud de Lagardette, terres réfractaires et poteries, à Bollène. Geoffroy (Ferdinand), fabricant de papiers à Malaucène. Barjol (Etienne-Michel), viticulteur à Malaucène. Roustan (Joseph-Eugène), mécanicie à Valréas. Nerson (Henri), fabricant de cartonnages à Valréas. Bérard (Auguste), viticulteur à Beaumes. Rossin (Henri), constructeur de machines hydrauliques à Orange.

Par arrêté en date du 5 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Ardennes :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Mézières.

MM. Mialaret, président du syudicat des agriculteurs des Ardennes, maire de Mézières. Joye, maire de Charleville. Grandry-Grandry, fabricant de ferronnerie à Nouzon. Lambert père, filateur à Signy-l'Abbaye. Jeunehomme (Auguste). fabricant de ferronnerie à Nouzon. Mernier (Joseph), fabricant de ferronnerie à Braux. Ballot, fabricant de boulons à Thilay.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Rocroi.

MM. Lartigue, maire de Givet. Colin, ancien maire, directeur d'ardoisières à Fumay. Morel, maître de forges à Saint-Nicolas (Rocroi). Vachia, ingénieur, directeur d'ardoisières à Haybes.

3° Sous-comité de l'arrondissemént de Sedan.

MM. Franquin (Eugène), fabricant de draps à Sedan. Klein, juge au tribunal de commerc de Sedan.

Par arrêté en date du 5 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Charente :

Sous-comité de l'arrondissement d'Angoulême.

MM. Perrot, conseiller municipal à Angoulême, ancien négociant en gros. Vignon (Emile), négociant en gros, habillements confectionnés, à Angoulême. Holfeld, ingénieur civil, directeur de la société générale des carrières de la Charente.

Sous-comité de l'arrondissement de Confolens.

M. Nivet (Maurice), ingénieur agronome à Chasseneuil.

Par arrêté en date du 5 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Guy, inspecteur d'académie, membre du comité départemental de la Vendée (sous-arrondissement de la Roche-sur-Yon), en remplacement de M. Martel, qui a reçu une autre destination.

NORD

Nous avons publié déjà la constitution du bureau du Comité départemental du Nord; nous publions aujourd'hui les bureaux des comités d'arrondissement :

Sous-Comité de l'arrondissement de Lille.

Président: M. EDOUARD AGACHE, manufacturier.

Vice-Présidents : MM. FLORIMOND DESPREZ, agriculteur, à Cappelle-Lille; DANEL, imprimeur, à Lille; LEBLANC (JULIEN), filateur, à Lille; LAGACHE (JULIEN), fabricant de tissus, à Roubaix; MATHELIN, directeur de l'usine de Fives-Lille.

Secrétaire: M. SOUBEYRAN, ingénieur des mines, directeur de l'Institut industriel, à Lille.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes

Président: M. HENRI SCULFORT, conseiller général.

(Industrie lainière.) — *Vice-Présidents* : MM. BOUSSUS, manufacturier, conseiller général, à Wignehies; (Métallurgie.) — LESAFFRE, maître de forges, secrétaire du Comité des forges du Nord, à Ferrière-la-Grande; (Marbrerie, verrerie, glacerie.) — CLAVON, maître de verreries, à Trélon.

Secrétaire : M. EDOUARD DUBOIS, publiciste, président de la Société de géographie de l'arrondissement d'Avesnes.

Sous-comité de l'arrondissement de Cambrai

Président: M. WALLERAND, teinturier, président de la Chambre de commerce.

Vice-président: M. GALLAND-RUSKONÉ, ancien fabricant, maire de Cambrai.

Secrétaire : M. DURIEUX, archiviste à Cambrai.

Sous-comité de l'arrondissement de Dunkerque

Président: M. TRYSTRAM, député.

Vice-présidents : 1er MM. LE PRÉSIDENT de la Chambre de commerce de Dunkerque; 2e LEMAIRE (Gustave), avocat, conseiller général, maire de Dunkerque; 3e CLAYES (Léon), brasseur, conseiller général, président du comice agricole de Bergues.

Secrétaires : MM. HERBART (L.), agent des Compagnies d'assurances maritimes, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque; DECOSTER (G.), négociant, juge au tribunal de commerce de Dunkerque.

Trésorier: M. VANCANWENBERGHE (Georges), filateur, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Pol-lès-Dunkerque.

Sous-comité de l'arrondissement d'Hazebrouck

Président: M. Paul LECONTE, industriel à Estaires.

Vice-président: M. DEREGNAUCOURT (Arthur), président du Conseil des prud'hommes d'Hazebrouck.

Secrétaire : M. PLANCKE (Henry), fabricant de toiles à Hazebrouck.

Sous-comité de l'arrondissement de Douai

Président: M. FAREZ, industriel à Douai.

Vice-président : M. BRUN, directeur des mines de l'Escarpelle, à Douai.

Secrétaire : M. RICHEZ, inspecteur primaire à Douai.

Sous-comité de l'arrondissement de Valenciennes

Président: M. Auguste CAULLET, agriculteur, fabricant de sucre à Haspres.

Vice-présidents: MM. Jules SIROT, conseiller général, maître de forges à Saint-Amand; DAVAINE (Jonathan), agriculteur, adjoint au maire de Saint-Amand.

Secrétaire: M. SAUTTEAU, avocat, adjoint au maire de Valenciennes.

M. Auguste CAULLET remplace M. GUARY qui n'a pas accepté.

CREUSE

Sous-Comité de l'arrondissement d'Aubusson

Président: M. ROUSSEAU, président de la Chambre des Arts et Manufactures à Felletin.

Vice-Président: M. BENOIT, ingénieur civil.

Secrétaires: MM. MARTINON, membre de la Chambre consultative d'agriculture à Blessac; BOUCHERON, professeur à l'Ecole nationale d'art décoratif d'Aubusson et à l'Ecole municipale de dessin de Felletin.

Sous-Comité de l'arrondissement de Bourganeuf

Président: M. MARTIN-NADAUD, député, questeur à la Chambre des députés.

Vice-président: M. MAGADOUX, conseiller général, notaire, maire de Saint-Martin-Chateau.

Secrétaires: MM. RIFFATERRE, conseiller d'arrondissement, négociant à Bourganeuf; GUÉRAND, directeur de l'Ecole primaire, à Bourganeuf.

Sous-Comité de l'arrondissement de Boussac

Président: M. AUCONTURIER, propriétaire agriculteur, maire de Boussac.

Vice-président: M. DUFOUSSAT, conseiller général, vice-président, à la Chambre consultative d'agriculture, à Somnano.

Secrétaires: MM. SOL, fabricant de chapeaux, à Chambon; TRÉBUCHET, agriculteur, à Boussac-Bourg.

CORRÈZE

Sous-Comité de l'Arrondissement de Brives

Président: M. ROCHE, maire de Brives.

Vice-Président: M. RUPIN, conservateur du musée de Brives, président de la Société archéologique de la Corrèze.

Secrétaire: M. PH. LALANDE, receveur des hospices de Brives, secrétaire général de la Société archéologique de la Corrèze.

Secrétaire-adjoint : M. BEYNIÉ, photographe à Brives.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Ussel

Président: M. DELLESTABLE (François), député, maire de Neuvic, président du Conseil d'arrondissement.

Vice-président : M. PUIVARGE (Jean-Baptiste), maire d'Ussel, conseiller d'arrondissement à Ussel.

Secrétaire : M. TINLOT (Antoine), juge de paix du canton d'Eygurande, à Aix.

VAUCLUSE

Sous-comité de l'arrondissement d'Avignon

Président: M. Ernest VERDET, négociant, membre de la chambre de commerce d'Avignon

Vice-président: M. de SEYNES, propriétaire à Avignon;

Secrétaires: MM. CHAVE, négociant; F. FABRE, secrétaire de la chambre de commerce, à Avignon.

Nous avons publié des résultats partiels sur l'élection du bureau des Hautes-Alpes, nous en donnons aujourd'hui la constitution complète :

HAUTES-ALPES

Comité départemental

Président d'honneur : M. le Préfet des Hautes-Alpes;

Président: M. EUZIÈRE, maire de Gap;

Vices-présidents: MM. ANTHOINE, vétérinaire, à Embrun; PAUTRIER, ingénieur des chemins de fer P.-L.-M., à Veynes; VAGNAT, docteur-médecin, à Briançon;

Secrétaires: MM. ALLIER, professeur départemental d'agriculture, à Gap; BLAIN, architecte de la ville, à Gap; FAURE (Léon), pharmacien, à Gap;

Trésorier : VOLTAIRE, banquier, à Gap.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 14 avril courant, M. Louis Henrique, ancien délégué de Saint-Pierre et Miquelon au conseil supérieur des colonies, secrétaire général de la société française de colonisation, a été nommé secrétaire général de la section coloniale française à l'Exposition de 1889.

BUREAU DU COMITÉ D'ADMISSION DE LA CLASSE N° 76.

Président, M. Blanchard ; *vice-président*, M. Ramé ; *rapporteur* et *secrétaire*, M. Henneguy.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les réunions des comités de groupe se tiendront :

Le groupe II, le jeudi 28 avril, à 10 heures.

Le groupe III, le jeudi 28 avril, à 4 heures.

Le groupe IV, le samedi 30 avril, à 10 heures.

Le groupe V, le samedi 30 avril, à 4 heures.

Le groupe VI, le lundi 2 mai, à 10 heures.

Le groupe VII, le lundi 2 mai, à 4 heures.

Le groupe VIII, le mardi 3 mai, à 10 heures,

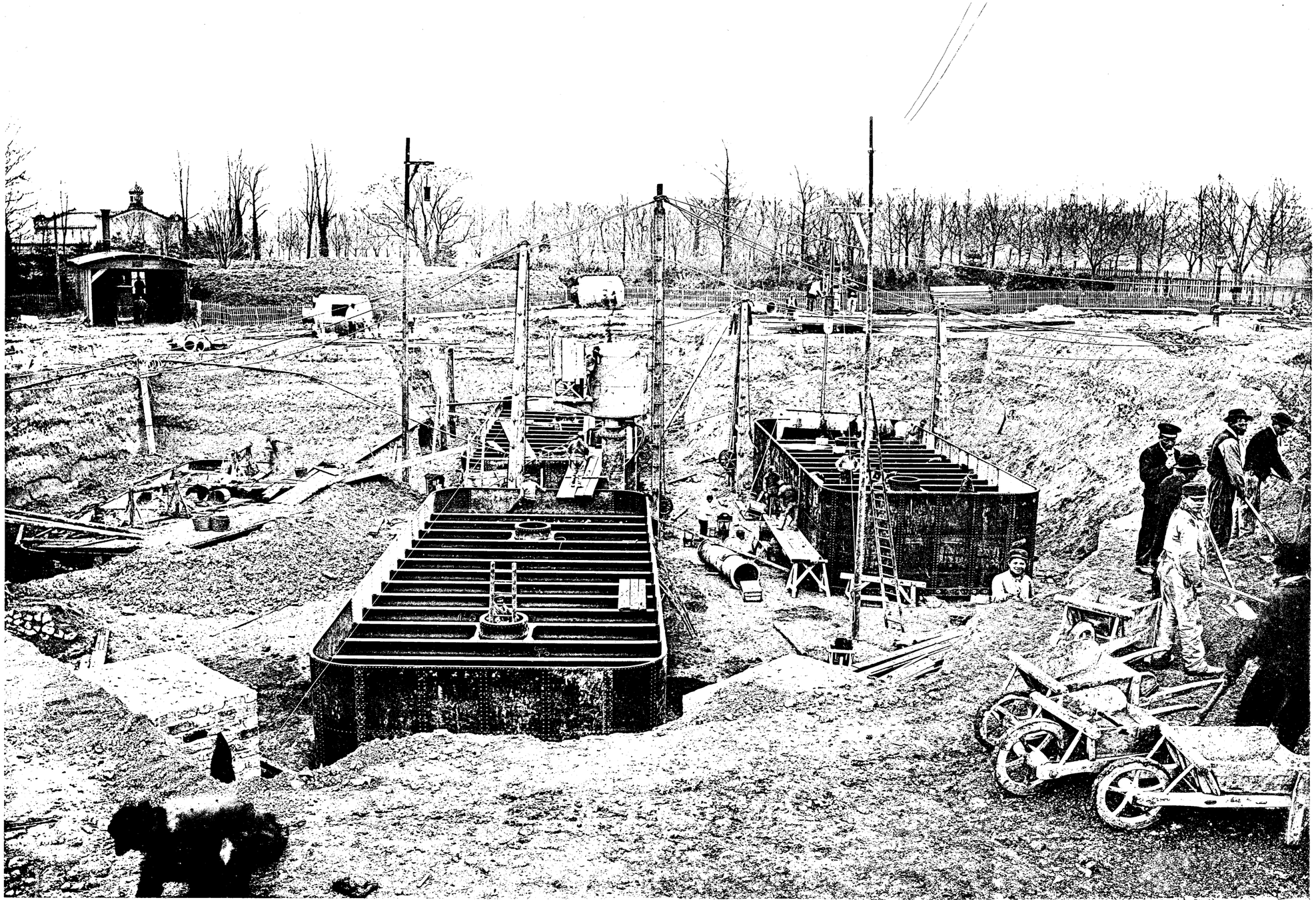
Le groupe IX, le mardi 3 mai, à 4 heures.

Les réunions auront lieu Pavillon Rapp (Champ de Mars), salle n° 22.

L'ordre du jour porte : « Élection des Présidents de groupe et examen du projet de plan de répartition des espaces. »

La commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie mardi dans la salle des commissions du ministère du commerce et de l'industrie,

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LECTURE SUR PLACE
MAIRIE
DU
XIV
ARRONDISSEMENT



P Petit. Phot du Bull. Off. Phototypie Sgap 3 rue de l'Echelle Paris

CAISSONS MÉTALLIQUES DU PILIER Nº 4 DE LA TOUR EIFFEL

244, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Sur le rapport de M. Guichard, elle a examiné et approuvé un projet de convention avec la Ville de Paris, relatif à l'alimentation d'eau des divers services publics de l'Exposition et à l'installation des conduites.

La commission a autorisé la direction générale des travaux à passer un marché de gré à gré pour la fourniture des verres striés destinés à la galerie des industries diverses.

Le comité technique des machines a tenu plusieurs séances pour examiner les projets de marchés avec les entrepreneurs de force motrice.

LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES
A L'EXPOSITION

Nous engageons les journaux français à se défier des nouvelles qui circulent au sujet de la participation des puissances étrangères à l'Exposition.

Il n'est pas de jour où l'on ne publie quelque dépêche relatant, d'après tel journal étranger, l'abstention de telle ou telle puissance. Vous avez lu déjà : le ou la (suit le nom du journal étranger), annonce que le ou la (suit le nom de la puissance étrangère), ne participera pas officiellement à l'Exposition ; ou bien vous rencontrez cette formule : il paraît certain que... ou bien encore : il se confirme que...

Nous ne comprenons pas la légèreté avec laquelle on accueille des faux bruits répandus le plus souvent par des journaux sans autorité et auxquels nous accordons du crédit sous prétexte qu'ils nous arrivent du dehors.

Or, ces journaux étrangers ont publié des renseignements qui ne leur étaient en aucune façon communiqués officieusement par leur Gouvernement, et même nous avons pu constater que nos journaux reproduisaient des nouvelles, soi-disant extraites de tel ou tel journal étranger, qui leur avaient été sans doute transmises par des agences et qui ne se trouvaient même pas dans le journal.

Nous signalons ce fait pour bien montrer la valeur des informations publiées.

Nous l'avons dit, dès les premiers jours, nous le répétons aujourd'hui d'une façon formelle : tous les récits qui ont été faits ne reposent sur aucun fondement.

Les puissances étrangères ont pu être pressenties ; elles n'ont pas encore répondu, mais nous avons des raisons sérieuses de penser que presque toutes les puissances étrangères participeront officiellement à l'Exposition. Nous n'avons pas besoin de dire que les Etats-Unis, la Suisse, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, le Portugal, la Chine, le Japon, ont donné ou donneront des réponses favorables ; l'Angleterre sera représentée officiellement, et notre ambassadeur à Londres en a déjà donné l'assurance à M. le Ministre des affaires étrangères ; la Russie montre les meilleures dispositions ; l'Allemagne semble résolue à participer officiellement, non pas seulement pour les Beaux-arts, comme elle l'a fait en 1878, mais aussi pour l'enseignement et pour les sciences ; l'Autriche-Hongrie aura très probablement son représentant officiel à l'Exposition ; l'Italie également ; on compte aussi sur l'adhésion de la Suède et de la Norwège.

On voit donc qu'il n'y a pas lieu d'attacher la moindre importance aux nouvelles qui sont publiées, qui n'ont été d'ailleurs inspirées par aucun gouvernement étranger et qui appartiennent au domaine de la fantaisie, le gouvernement français n'ayant reçu que des assurances favorables.

Une conversation avec M. Eiffel.

M. Bouvard, dans la conférence qu'il fit à une bibliothèque municipale et dont, par parenthèse, quelques journaux ont donné des extraits inexacts, avait entretenu ses auditeurs des difficultés qu'éprouveraient les ouvriers pour le montage des pièces métalliques de la tour de 300 mètres, lorsqu'ils arriveraient à une certaine hauteur.

Nous nous sommes rendus auprès de M. Eiffel, et nous l'avons interrogé au sujet des craintes, dont M. Bouvard avait été l'interprète.

— Vous avez lu, sans doute, les considérations présentées par M. Bouvard sur le montage des pièces métalliques de la tour ; M. Bouvard a dit que nous n'avions pas beaucoup d'ouvriers habitués à travailler à une semblable hauteur et pouvant résister au vertige, et que nous verrions peut-être naître une nouvelle catégorie d'ouvriers, les ouvriers aériens ; on a même raconté que vous aviez dressé une équipe spéciale de ces ouvriers-oiseaux. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me donner des renseignements.

— Je vous fournirai, nous a répondu M. Eiffel, des renseignements d'autant plus complets qu'on a fait les récits les plus fantaisistes au sujet du montage des pièces métalliques. Je n'aurai pas d'équipe spéciale, je n'ai nullement dressé des ouvriers et toutes les inquiétudes qui ont été manifestées ne reposent sur aucun fondement. On craint qu'on ne trouve pas d'ouvriers résistant suffisamment au vertige pour pouvoir effectuer les montages, mais les expériences que j'ai faites et que je vais vous signaler détruisent absolument toute incertitude à cet égard.

J'ai monté les deux plus hauts viaducs métalliques qu'il y ait en France, l'un le viaduc de la Tardes, près de Montluçon, qui est de 80 mètres au-dessus du sol, l'autre le viaduc de Garabit, dans le Cantal, qui est à 124 mètres. Mes ouvriers qui travaillaient absolument dans le vide et en porte à faux n'avaient en aucune façon le vertige.

— Etaient-ce des ouvriers spécialement dressés ?

— En aucune façon. C'étaient pour la plupart de simples paysans, des ouvriers qui s'étaient très vite habitués à travailler à ces hauteurs, il y avait parmi eux de très jeunes ouvriers. Tous les ingénieurs qui suivaient ces travaux et moi-même nous ne songions pas à éprouver une appréhension quelconque. Vous voyez donc que nous n'avions pas d'ouvriers spéciaux pour ces constructions aériennes et qu'aucun d'eux ne ressentait le vertige que nous n'avons d'ailleurs jamais redouté.

Mais ne croyez-vous pas, qu'à des altitudes considérables, cette sensation du vertige ne se manifestera pas d'une façon plus sensible ?

— C'est une erreur absolue de croire que cette tendance au vertige augmente avec la hauteur ; c'est le contraire qui a lieu. Tous ceux qui sont montés en ballon, même en ballon captif, le savent bien ; de plus, dans la tour, les ouvriers ne travailleront pas dans le vide, comme aux deux viaducs dont je vous ai parlé, mais ils se tiendront sur un plancher de 15 mètres de côté au moins, où ils seront aussi tranquilles que sur terre. Vous voyez à quel point toutes ces craintes sont chimériques.

Evidemment, les gens du monde ont pu exprimer une inquiétude en pensant que des travaux pourraient être exécutés à 250 ou 300 mètres, mais quand ils sauront qu'il y aura un plancher de 15 mètres de côté, ils comprendront aisément que les ouvriers n'auront jamais travaillé dans des conditions meilleures de sécurité.

L'exposition ouvrière de 1889,

M. Lavaud, secrétaire de la commission exécutive de l'Exposition ouvrière de 1889, a développé devant M. Lockroy ministre du commerce et de l'industrie, les théories du groupe dont il fait partie. Voici ce qu'il a dit en substance au ministre du commerce :

Le congrès ouvrier international de 1886, tenu à Paris, a décidé que l'Exposition ou-

vrière de 1889 aurait un caractère absolument collectif, c'est-à-dire qu'elle ne comprendrait que des expositions de chambres syndicales ou d'associations corporatives de production. En agissant ainsi, les ouvriers veulent que les expositions ouvrières ne soient pas, comme les expositions capitalistes, d'immenses capharnaüms où l'on voit les objets les plus hétéroclites. Ils ne veulent admettre que des objets faisant réellement partie du domaine de la production courante; ils veulent que leur exposition soit la démonstration des résultats que peuvent obtenir les ouvriers associés dans le but de fabriquer des objets d'une utilité incontestable et à des prix modérés.

Il ne s'agit plus de créer des pièces exceptionnelles, d'un caractère artistique qui en rende les prix trop élevés, mais, comme l'exigent les conditions actuelles du commerce, de fournir au plus bas prix ce qui sert à toutes les classes de la société. Si les ouvriers atteignent ce but, ils auront démontré que le capitaliste ne joue qu'un rôle parasite dans la production, et que ses fonctions de directeur du travail, par lesquels il explique ses prélèvements, bénéfices, etc., peuvent désormais être remplacées avantageusement par des organisations ouvrières qui se diviseraient les diverses attributions à remplir dans les ateliers modernes.

En conséquence, monsieur le ministre, a ajouté M. Levraud, nous vous prions de faire droit aux résolutions suivantes acceptées et votées par 86 chambres syndicales ou groupes corporatifs :

1° L'Exposition sera collective, ouvrière et internationale.

2° Les exposants, quoique de profession différentes, pourront être groupés par les soins de la commission exécutive ouvrière. Cet article s'applique aux femmes et aux ouvriers de province. Seule, la qualité d'ouvrier sera réclamée aux ouvriers étrangers, s'il n'existe pas dans leur localité de chambre syndicale ou groupement corporatif de toute profession.

3° Les objets seront exposés sous le nom du syndicat et ne pourront être signés individuellement.

4° Dans les chambres syndicales, groupes corporatifs composés d'ouvriers et de patrons, il est formellement entendu que les œuvres ouvrières seules pourront figurer à l'Exposition.

5° Ceux qui, dans leur profession, prélèvent un bénéfice sur le salaire d'autrui seront considérés comme patrons et ne pourront exposer. Cet article vise également les chambres syndicales mixtes et associations ouvrières.

M. Lavaud a ensuite insisté sur l'article 3.

« Mon sentiment personnel, a-t-il dit, est que certaines œuvres, dans plusieurs professions, pourraient être signées sans inconvénient. Peut-être même la Fédération reviendra-t-elle par un nouveau vote sur cette décision. Mais, dans tous les cas, mes camarades et moi nous estimons qu'on ne devra pas nous accorder de récompenses personnelles : qu'on décerne les médailles aux chambres syndicales, associations ou groupes, mais pas aux individus. »

Enfin, les délégués ont demandé qu'un emplacement de 6.000 mètres superficiels soit réservé aux syndicats ouvriers dans le palais de l'Exposition, qu'une subvention de 500,000 fr. soit accordée aux chambres de Paris, une autre subvention, qui sera fixée ultérieurement, aux syndicats de la province, et une troisième, de 25,000 francs pour les frais de propagande.

M. Lockroy a promis de transmettre et d'appuyer ces réclamations à la commission des quarante-trois.

UN NOUVEAU CHEMIN DE FER A PARIS

Paris va probablement être doté dans quelque temps d'un nouveau mode de locomotion. Déjà, en effet, le Conseil général de la Seine a donné un avis favorable au projet qui va être également approuvé par le Conseil municipal de Paris dans l'une de ses prochaines séances. Il s'agit d'un tramway funiculaire qui irait de la place de la République jusqu'à l'église Saint-Jean-Baptiste, à Belleville, en passant par le faubourg du Temple et la rue de Belleville.

On sait que la Préfecture de police s'est opposée à ce que l'omnibus qui va du Louvre à Belleville montât la côte de Belleville, elle a considéré qu'il serait dangereux de faire gravir une rampe aussi rapide à une voiture à impériale. On a bien installé une petite monteuse qui contient seulement six places, mais cela est insuffisant pour desservir la nombreuse population des 10, 11, 19 et 20e arrondissements ainsi que les communes des Lilas, Prés Saint-Gervais, et Romainville.

Le tramway funiculaire projeté remédierait à cette situation. La traction funiculaire se compose essentiellement de machines fixes donnant un mouvement de translation continue à un câble métallique qui se meut dans un tube placé dans le sol, et d'un appareil, dit *gripp*, qui détermine l'entraînement ou l'arrêt de la voiture, selon que la machine serre ou desserre le câble moteur. Ce mode de locomotion est employé depuis longtemps à Londres, à Chicago, à New-York, à Naples, en Suisse et même à Lyon.

Le tramway funiculaire de Belleville serait affecté au service des voyageurs et des marchandises. Chaque train se composerait d'une ou de deux voitures de vingt places chacune. Ces voitures ne s'arrêteraient pas en route pour prendre ou laisser des voyageurs. La montée et la descente ne se feraient qu'à l'arrêt, aux garages qui seraient assez rapprochés pour ne pas gêner les voyageurs. Les garages seraient en effet ainsi répartis : Place de la République, pont du canal Saint-Martin, rue Saint-Maur, boulevard de la Villette, rue Julien-Lacroix, rue des Pyrénées, rue du Jourdain.

Il est question d'établir aussi un chemin de fer de même genre pour gravir la butte Montmartre, mais les études ne sont pas achevées.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Aspect du chantier. — Les quatre piliers. — Le travail des caissons métalliques à l'air comprimé. — Visites des ministres et des directeurs. — Les pièces métalliques. — Les chemins de fer de la tour.

Si vous le voulez bien, nous ne parlerons aujourd'hui que des chantiers de M. Eiffel, qui nous offre les transformations les plus rapides et les plus intéressantes ; nous le visitons tous les jours, et dans l'espace de vingt-quatre heures, on peut mesurer l'étendue des progrès accomplis ; ici, ce sont des maçonneries solides et épaisses, qui s'élèvent dans les piliers 2 et 3, emprisonnant douze boulons en fer, ressemblant à de grands points d'exclamation, légèrement inclinés ; là, ce sont des caissons métalliques, comme dans les piliers 1 et 4, qui s'enfoncent à vue d'œil dans la terre et qui vont former les assises des fondations.

***

Quand on songe au travail considérable qui a été déjà accompli, on ne peut que rendre hommage à l'activité, à la sureté et à l'habileté qui ont présidé à l'exécution de ces travaux. Nous sommes loin du temps, où on fouillait les quatre grandes échancrures qui représentaient les quatre piliers, où on procédait aux terrassements, où on creusait des puits, où on remplissait ces puits de béton, où on commençait à élever sur ces puits bétonnés les massifs de pierre, où le chantier était sillonné par les charrettes remplies de terre et par les wagonnets qui glissaient sur les rails ; aujourd'hui les massifs sortent de terre et ressemblent à ces fortes murailles des anciennes forteresses, à quelque citadelle du moyen-âge ; il y a là, tout une légion de travailleurs ; les uns font la construction, les autres fabriquent le béton ; d'autres transportent dans des brouettes les matériaux ; les machines fonctionnent sans répit : les machines à béton, la machine à air comprimé ; les ingénieurs sont là, dirigeant et surveillant les travaux.

***

M. le Ministre du commerce et de l'industrie s'intéresse vivement à ces travaux, la semaine dernière, il descendait dans un caisson à air comprimé et pénétrait dans l'atelier souterrain où travaillent les ouvriers ; cette semaine, il visitait les uns après les autres, les piliers de la tour, étonné de la rapidité de l'exécution. M. le Ministre de la marine est venu suivre ces travaux. M. Alphand

s-est rendu également au chantier de M. Eiffel et a constaté les progrès de la construction ; M. Georges Berger a examiné en détail chacun des piliers, M. le Ministre du commerce et de l'industrie a parcouru les chantiers de M. Manoury et celui de MM. Appet, Huguet et Versillé et s'est félicité de voir que ces travaux avaient été accomplis consciencieusement dans les délais fixés.

***

Nous allons passer en revue chaque pilier en commençant par ceux qui sont les plus rapprochés du Champ de Mars ; le pilier 2 qui est le plus avancé a ses quatre grands massifs de maçonnerie terminés et armés de leurs boulons l'un de ces massifs est creux et doit recevoir le puits de l'ascenseur ; les murs d'enceinte du pilier vont être prochainement achevés ; les conduites de fonte pour l'électricité sont posées ; le pilier n° 3 fait face au pilier n° 2 ; la muraille d'enceinte est fort épaisse et devra loger les machines, les massifs de maçonnerie s'élèvent rapidement, emprisonnant les boulons en fer qui recevront les pièces métalliques.

***

Le pilier n° 4 près de la Seine et du côté de Grenelle est un des plus curieux ; on y voit les caissons métalliques qui donnent l'illusion de vastes chaloupes blindées ; on y travaille la nuit à la lumière électrique.

Des quatre caissons, il y en a déjà un qui est complètement enfoncé en terre et qui est recouvert de béton, on va commencer les maçonneries ; les trois autres s'enfoncent progressivement, et très prochainement on n'apercevra plus rien de ces vastes carcasses métalliques sur lesquelles s'élèveront les massifs de maçonnerie. Dans deux caissons le bétonnage est terminé et on a entrepris le travail à air comprimé qui durera encore une huitaine de jours ; les caissons s'enfoncent de 30 à 35 centimètrea par jour ; dans le quatrième et dernier caisson le travail à air comprimé sera achevé dans une quinzaine de jours. Ce travail est facile, comparé à celui des caissons qui ont servi d'assises aux piliers du port d'Anvers et de Saint-Malô et où les ouvriers étaient obligés de creuser à 15 et 18 mètres sous une mer parfois agitée, tandis que dans les caissons des piliers de la tour, le travail s'opère seulement à quel- ques mètres au-dessous du sol. Au pilier n° 1 près de la Seine du côté de Paris les caissons métalliques sont montés et posés. On commencera le travail à air comprimé dans cinq jours et on pense qu'il pourra être terminé à la fin du mois de mai.

On compte que toutes les maçonneries des caissons métalliques, des piliers 1 et 4, pourront être achevées le 30 juin.

***

Pendant ce temps, les soubassements en fonte et les sabots en acier fondu se préparent dans les hauts-fourneaux de Montluçon ; il y en a déjà deux qui sont entièrement coulés ; chaque soubassement représente une pièce colossale, qui ne pèsera pas moins de 10,000 kilogrammes ; il y aura 16 soubassements.

***

Disons, en terminant, un mot des ascenseurs ; ces ascenseurs seront de petits chemins de fer ; il y aura le chemin de fer à crémaillère, à traction funiculaire pour la moitié inférieure de la Tour et le chemin de fer hélicoïdal pour la partie verticale.

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

L'Italie à l'exposition de 1889.

Depuis quelques semaines une certaine presse fait grand bruit sur le prétendu refus de l'Italie de participer à l'Exposition de 1889. Nous avons dès le premier jour mis en garde nos lecteurs contre ces informations dénuées de fondements ; en effet, une dépêche qui nous arrive de Rome nous annonce que mercredi, en fin de séance, la Chambre des députés s'est occupée de la participation officielle de l'Italie à l'Exposition universelle de Paris en 1889.

MM. Ferrari et Bosdari, députés, ayant annoncé qu'ils désiraient interpeller le gouvernement au sujet de cette participation, M. Depretis, président du conseil, a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore examiné la question.

Le Métropolitain

La commission municipale du métropolitain s'est réunie mardi et mercredi derniers pour achever l'examen du rapport supplémentaire de M. Lefebvre-Roncier. Elle doit statuer aujourd'hui sur les conclusions de ce rapport, qui tendent à approuver les nouvelles conditions de l'entreprise telles qu'elles résultent de l'accord intervenu entre la commission de la Chambre, le ministre des travaux publics et le concessionnaire, M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier.

Dans sa conclusion, le rapporteur dit que, s'il se dégage des considérations accessoires pour ne considérer que le but à atteindre, le conseil municipal fera, à n'en pas douter, œuvre utile, la plus considérable qu'il ait faite et avec laquelle il pourra clore ses travaux.

Il n'est plus temps, sans doute, de faire le Métropolitain tout entier avant l'Exposition de 1889, mais il est toujours temps de faire pour cette grande date la section de l'Est à l'Ouest, celle des grands quartiers populeux au Champ de Mars.

Exposition d'instruments de gymnastique à Milan

Une exposition internationale d'instruments pour la gymnastique, l'escrime, le tir et le vélocipède, s'ouvrira, dès les premiers jours de mai, à Milan, sous la présidence de M. le sénateur, maire de la ville de Milan ; elle durera deux mois.

L'Exposition sera subdivisée dans les catégories suivantes :

1re Dessins et modèles de Palestres gymnastiques qui existent déjà et projets de construction pour d'autres ; dessins et modèles de Camps pour le Tir à la cible ; Statuts, Règlement, Modèles et Types pour l'administration de Sociétés Gymnastiques et d'Escrime.

2e Instruments de Gymnastique, parties d'Instruments, Modèle et accessoires (coussins, matelas, crocs, crochets, cordes, etc).

3e Armes et objets de Tir à la cible et d'Escrime ; Vélocipèdes

4e Costumes gymnastiques et de promenade et objets inhérents à la Lutte et à l'Escrime ; sacs d'ambulance et pharmacies portatives.

Mairie de Vincennes.

Soixante-quatorze architectes ont pris part au concours pour la reconstruction d'une mairie à Vincennes. Les projets avaient été exposés à la caserne Lobau. Après une longue délibération, le jury a attribué le prix du concours au projet n° 59, dont l'auteur est M. Eugène Calinaud.

Un second prix a été décerné à MM. Jouanny et Besnard (n° 32), ainsi qu'un troisième à M. Paul Wallon (n° 41).

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Rheims

REVUE FINANCIÈRE

Les transactions, qui n'avaient pas beaucoup d'importance il y a huit jours ainsi que cela se produit habituellement, pendant la Semaine Sainte, n'ont pas un courant beaucoup plus actif aujourd'hui, bien que nous approchions de la fin des congés de Pâques. Mais le temps n'est pas éloigné, où la spéculation se remettra aux affaires ; le marché va, certainement, sortir peu à peu de sa léthargie.

La dernière liquidation de quinzaine s'est effectuée dans de bonnes conditions, et, dès la veille de cette opération, l'ensemble de la cote, bénéficiait d'une certaine plus-value. Plus tard, un tassement s'est produit, qui s'est prolongé jusqu'au milieu de cette période hebdomadaire, et auquel a succédé un retour aux plus hauts cours. Mais, avec les dernières séances, la réaction l'a emporté de nouveau et les cours ont même fléchi dans des proportions inattendues.

Mais, en somme, la liquidation du 15 avril a laissé les acheteurs en bénéfices, et les reports ont été modérés.

L'argent est abondant et à bon marché. Aussi, la mesure prise en dernier lieu par la Banque d'Angleterre n'a surpris personne. Cet Etablissement a diminué le taux de son escompte de 1/2 0/0 en le portant de 3 à 2 1/2 0/0. *L'Economist* dit que cette détermination était attendue depuis longtemps, et l'on croit même que l'augmentation constante des disponibilités, engagera la Banque d'Angleterre à ne pas se borner à cette réduction de 1/2 0/0.

Malgré la baisse survenue au cours de ces dernières séances, il est donc à présumer que le mois d'avril s'achèvera sans difficulté. Il faudrait de bien gros événements ou de grosses inquiétudes, pour que la Bourse se relaissât aller à ses idées noires. La place s'orientera de nouveau, sous peu, à la hausse.

Si on suit la courbe obtenue par le tracé des variations de la cote pendant cette dernière période de huit jours, on voit que les écarts ont été assez importants dans l'un et l'autre sens.

Le 3 0/0 revient aujourd'hui à 80,90 après 81,40 : l'Amortissable cote 84,40 après 84,80 ; le 4 1/2 0/0 reste à 109,75 après 110.

Au comptant, les cours diffèrent peu de ceux qui sont pratiqués à terme. L'Epargne a donné ses ordres pour le remploi des coupons du commencement du mois et des termes de loyer dernièrement échus. Voici comment s'échangent nos Rentes sur ce marché : le 3 0/0 est à 80,90 ; l'Amortissable à 84,30, et le 4 1/2 0/0 à 109,80.

Les Consolidés anglais ont atteint, depuis notre dernière revue le cours de 102 3/4, et reviennent actuellement à 102 4/16.

Le 5 0/0 italien a varié de 98.37 1/2 à 98.80 ; il reste à 98.25. Il se confirme cependant qu'un recours au crédit public doit avoir lieu.

Le 4/0 hongrois or est à 82 fr.

Le 4/0 autrichien or passe à 90.30

Les fonds russes sont soutenus.

Le Turc est à 13.50.

L'Unifiée d'Egypte s'échange à 385.

L'Extérieure espagnole n'a pas beaucoup varié ; nous la laissons à 64.75.

Les valeurs de crédit donnent lieu au cours suivants : nous retrouvons la Banque de France à 4.130. Son dernier bilan hebdomadaire fait ressortir les différences suivantes sur celui de la semaine précédente :

Trois chapitres sont en augmentation : l'or pour 839,000 fr., l'argent pour 2,844,000 fr., le compte du Tresor pour 18,911,000 fr.

Nous relevons aux diminutions : le portefeuille avec 12,865,000 fr , les avances avec 496,000 fr., la circulation avec 12,305.000 et le compte des particuliers avec 15,886,000 fr.

Les bénéfices de la semaine se sont élevés à la somme de 465,000 fr.

Le Crédit foncier conservé une ferme attitude à 1.380. Dans sa dernière séance hebdomadaire le conseil d'administration a autorisé pour 4.096.832 fr. de nouveaux prêts, dont 2.380.800 fr. en prêts fonciers et 716.092 fr. en prêts communaux.

Les obligations du Crédit foncier, et principalement celles des derniers emprunts sont bien tenues et s'avancent rapidement vers le pair, que quelques-unes ont déjà atteint et même dépassé. Les Foncières 1877 se négocient à 377 après tirage. Les Foncières 1879 passent à 486; es Communales 1879 valent 478 ; les Communales 1880 libérées sont à 475.50; les mêmes non libérées s'améliorent sensiblement à 462, en diminuant l'écart toujours trop considérable qui existe avec les libérées. Les Foncières 1885 gagnent plusieurs points à 453. L'obligation Banque hypothécaire remboursable à 1.000 fr. est à 480. Les Foncières 1883 sont fermes à 382.

Le Comptoir d'Escompte est à 1000 après 1010.

La Société générale fait 455.

Le Crédit lyonnais vaut 555.

La Banque parisienne cote 420.

La Banque de Paris reste à 725.

Les Chemins de fer sont calmes. Nous relevons le Nord à 1520; le Lyon à 1265 ; le Midi à 1155 ; et l'Orléans à 1305.

Les Chemins étrangers sont sans changements saillants.

Les valeurs industrielles ont été peu mouvementées. Nous relevons le Panama à 407 50; le Suez a oscillé de 2.030 à 2.047 50, il clôture à 2,032 50.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

COMPAGNIE
DE
CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

Émission de 52,537 Obligations

AVIS DE RÉPARTITION

Il est attribué 72 0/0 des souscriptions, toute fraction donnant droit à une Obligation.

Le versement complémentaire de 50 francs par titre attribué, exigible à la répartition, doit être effectué du 25 au 30 avril.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50.- *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, **LE GONIDEC**, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution



FLANELLE VÉGÉTALE de **PIN**
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

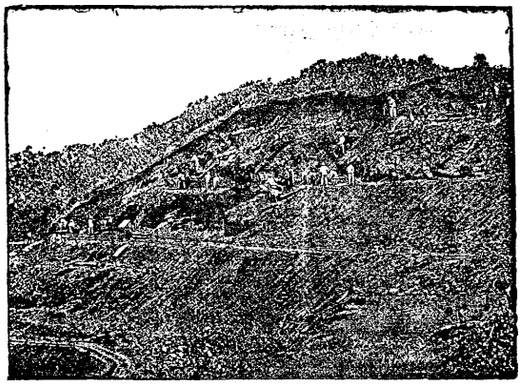
CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs

5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (22) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.



SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES
de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h. 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 24. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 30 Avril 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LECTURE — MAIRIE DU XV ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE. — Bureaux des Comités départementaux.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Comités de groupe.
Nouvelles de l'Exposition.
Les fermes de 25 mètres.
Les chemins de fer dans l'Exposition.
La ville de Paris à l'Exposition de 1889.
Visites à la tour Eiffel.
L'Exposition de 1889 à l'Etranger. — Les monarchies européennes à l'Exposition.
Conférence de M. Georges Berger à l'Union centrale des Arts décoratifs.
L'Exposition de 1889 et la Guadeloupe.
Chronique des travaux.
Echos.
L'Ecole d'horlogerie.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Notre dessin représente le pilier n° 2 de la tour Eiffel qui se trouve près du Champ de Mars, du côté de Paris. La maçonnerie centrale forme une des assises destinées à supporter les pièces métalliques de la tour ; de chaque côté de cette maçonnerie, on aperçoit, dans le coin du dessin, deux portions de maçonnerie à peu près semblables à la maçonnerie centrale, quoique moins considérables, et destinées également à recevoir les pièces métalliques. En face de ces carrés de maçonnerie, se trouvent de petits piliers sur lesquels reposent des arcades ; ces piliers et les arcades forment l'enceinte de pourtour du pilier ; à droite, sont les débris du square avec sa mare, ses rochers et ses peupliers ; dans le fond, s'élèvent trois barraques en bois pour abriter les machines et les matériaux ; près de la barraque la plus éloignée, on aperçoit l'échancrure du pilier n° 1 ; dans a partie gauche du dessin, on voit la plus grande partie de la maison de M. Eiffel, et dans le fond le palais central et une des ailes du Trocadéro.

PARTIE OFFICIELLE

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

EURE

Sous-comité de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Président : M. Réné LECOMPTE, négociant, président du Tribunal de commerce de Pont-Audemer.

Vice-président : M. M[illegible]TARD, négociant, à Bourgachard.

Trésorier : M. NOLEN[illegible]cien négociant, à Pont-Audemer.

Secrétaire : M. GUÉRI[illegible] négociant, à Pont-Audemer.

GARD

Comité départemental

Président : M. le général PERRIER, président du Conseil général.

Vice-présidents : MM. Albin CAUSSE, président de la chambre de commerce ; Fernand BRUNETON, président de la société d'agriculture du Gard ; GRAFFIN, directeur des mines de la Grand-Combe ; TEISSIER, président du syndicat des ouvriers chapeliers de Nîmes.

Secrétaires : MM. Albin LAMOUROUX, président du syndicat des vins et spiritueux; Louis GAIDAN, membre de la commission des beaux-arts de Nîmes ; LOMBARD-DUMAS, géologue, à Sommières ; HÉBERT, fabricant de machines agricoles, à Pont-Saint-Esprit.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

M. Grison, directeur général.

Comptabilité

M. Savoye, secrétaire de la Direction générale.

M. Chabbert, chef de la comptabilité, caissier central.

M. Bertin, comptable.

M. Laval, comptable.

Matériel

M. Renard, chef du matériel.

M. Gobert, commis du matériel.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les comités des groupes II et III se sont réunis jeudi et ont constitué leurs bureaux.

Le groupe II comprend les classes 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, concernant l'enseignement, la librairie, l'imprimerie, la papeterie, la photographie, la médecine, la chirurgie, les instruments de musique et de précision, la géographie.

Le comité de ce groupe a élu M. Gréard président.

Le groupe III comprend les classes 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, concernant les meubles, la tapisserie et la décoration, les cristaux, la céramique, les tapis et tapisseries, les papiers peints, la coutellerie, l'orfèvrerie, les bronzes d'art, l'horlogerie, les appareils de chauffage et d'éclairage, la parfumerie, la maroquinerie.

Le comité de ce groupe a élu M. Lemoine président.

Les comités du groupe IV et du groupe V se réunissent aujourd'hui samedi pour constituer leur bureau.

Le groupe IV comprend les classes 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, concernant les fils et tissus de coton de lin et de laine ; les soies et tissus de soie, les dentelles, les articles de bonneterie et de lingerie, les habillements des deux sexes, la joaillerie et la bijouterie, les armes portatives, les objets de voyage et de campement, la bimbeloterie.

Le groupe V comprend les classes 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, concernant le produit de l'exploitation des mines et de la métallurgie, les produits des exploitations et des industries forestières, les produits de la chasse et de la pêche, les produits agricoles non alimentaires, les procédés chimiques et pharmaceutiques, les produits chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt, les cuirs et peaux.

Le comité du groupe VI est convoqué pour lundi 2 mai, à 10 heures du matin, au pavillon Rapp, Champ de Mars.

Le groupe VI comprend les classes 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, concernant le matériel de l'exploitation des mines et de la métallurgie, le ma-

tériel et les procédés des exploitations rurales et forestières, des usines agricoles et des industries alimentaires, le matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie, les machines et appareils de la mécanique générale, les machines-outils, le matériel et les procédés du filage, de la corderie, du tissage, de la couture et de la confection des vêtements, de la confection, des objets de mobilier et d'habitation, de la papeterie, des teintures et des impressions, les machines, instruments et procédés usités dans divers travaux, la carrosserie, le matériel des chemins de fer, l'électricité, le matériel et les procédés du génie civil, l'hygiène et l'assistance publique, le matériel de la navigation et du sauvetage, le matériel et les procédés de l'art militaire.

Le comité du groupe VII est convoqué pour le lundi 2 mai, à 4 heures, au Pavillon Rapp, Champ de Mars.

Le groupe comprend les classes 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, concernant les céréales, la boulangerie, la pâtisserie, les corps gras, les viandes, les poissons, les légumes, les fruits, les condiments, les sucres, les boissons fermentées.

Le comité du groupe VIII est convoqué pour le mardi 3 mai, à 10 heures du matin, au pavillon Rapp, Champ de Mars.

Ce groupe comprend les classes 74, 75, 76, 77, concernant les spécimens d'exploitation rurales et d'usines agricoles, la viticulture, les insectes, les crustacés.

Le comité du groupe IX est convoqué pour le mardi 3 mai, à 4 heures, au pavillon Rapp, Champ de Mars.

Ce groupe comprend les classes 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, concernant l'horticulture, les fleurs, les plantes d'ornement, les plantes potagères, les fruits et arbres fruitiers, les graines, les plantes de serre, l'agronomie, l'organisation, la méthode et le matériel de l'enseignement agricole.

LES COMITÉS DE GROUPE

Les comités d'admission, nommés le 11 mars 1887, ont été appelés à élire leurs présidents, leurs vice-présidents, leurs secrétaires et leurs rapporteurs ; ils ont déjà procédé à cette opération, et les bureaux des comités de classe se trouvent dès lors constitués.

D'après l'arrêté du 11 mars 1887, les présidents des comités de classe forment le comité de groupe ; ceux-ci ont donc été convoqués pour constituer le bureau du comité de groupe ; et dans les premiers jours de mai, tous les bureaux seront élus.

Les comités de groupe, d'après l'article 5 de l'arrêté du 11 mars, doivent connaître toutes les contestations qui peuvent s'élever soit dans un comité de classe du groupe, soit entre les différents comités de classe du même groupe, au sujet de la répartition des espaces à occuper, des envois de demandes d'admission d'une classe à l'autre et des communications ou agencements communs à établir entre les différentes salles ou galeries affectées aux classes du groupe.

Dès que les présidents de tous les comités de groupe seront élus ils formeront le *Comité supérieur de révision*. C'est M. le Ministre du commerce et de l'industrie qui nommera le bureau de ce comité supérieur.

Ce comité supérieur de révision connaît toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les différents groupes, et il est chargé de dresser la liste générale et définitive des exposants français admis.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Adjudications

Lundi, a eu lieu, au palais du Tribunal de commerce, l'adjudication en deux lots des fermes métalliques de la grande nef du palais des machines, au Champ de Mars.

Cette adjudication était une des plus importantes, les travaux étant évalués à 3,227,142 francs.

Le premier lot a été adjugé à M. Duval, directeur général, agissant au nom de la compagnie de Fives-Lille, moyennant un rabais de 0 fr. 20 0[0.

Le second lot a été adjugé, moyennant un rabais de 0 fr. 10 0[0, à M. de Bange, directeur général, agissant au nom de la société des anciens établissements Cail.

L'Exposition de la Ville de Paris au Champ de Mars.

M. le ministre du commerce et de l'industrie ayant manifesté le désir de voir la Ville de Paris organiser une exposition spéciale à l'Exposition de 1889. M. Poubelle, préfet de la Seine, a chargé une commission d'étudier cette question. Cette commission vient de déposer son rapport. La Ville de Paris pourra, pour son exposition particulière, disposer d'une superficie maxima de 3,000 mètres sur la terrasse du Champ de Mars, en face de la galerie conduisant aux machines et vis-à-vis de l'emplacement réservé aux expositions spéciales du ministère des Beaux-Arts.

La dépense occasionnée par la participation des différents services municipaux à cette Exposition s'élèverait, pour les deux préfectures et l'Assistance publique, à la somme de 357,200 fr.

En outre, pour installation et frais généraux, une somme égale à celle déjà allouée en 1878 pour le même objet, soit 180.000 fr., est accordée, ainsi qu'une somme de 50,000 francs comme réserve pour dépenses imprévues.

La dépense de la construction étant évaluée à 300,000 fr. il en résulte que l'exposition spéciale de la Ville de Paris coûtera à elle seule 887,200 fr.

LES FERMES DE 25 MÈTRES

L'adjudication des constructions métalliques du Palais des galeries diverses imposait aux constructeurs l'obligation de commencer la pose des fermes le 1er mai 1887, et prévoyait dans le cas de retards une pénalité assez importante.

Contrairement à ce qui arrive trop souvent dans les grands travaux, nous sommes heureux de constater que l'administration ne se verra pas obligée d'appliquer les pénalités prévues aux cahiers des charges, car, dès avant le 1er mai, les constructeurs ont commencé à approvisionner leurs chantiers.

La maison Roussel, adjudicataire du lot n° 3, est prête à poser 16 piliers, 7 fermes et 100 pannes.

Les ateliers de Saint-Denis ont entièrement terminé 16 piliers, 7 fermes et 100 pannes.

La société des Ponts et Travaux en fer de Creil, ont en chargement et en route 35 piliers, 225 pannes et 3 fermes.

Enfin la société des Forges de Franche-Comté a fait partir de son usine de Fraisans 5 bateaux qui amènent au Champ de Mars 40 piliers, 1,107 pannes et 141 entretoises.

La totalité de ces fournitures ne s'élève pas à moins de 1.300,000 kilogrammes de fers entièrement façonnés, et le 1er mai prochain les fermes commenceront à s'élever.

Un délai de deux mois est donné aux constructeurs pour terminer leur travail, et il n'est pas hardi d'annoncer que, avant le délai prévu, les travaux confiés à ces maisons seront absolument terminés.

Sans bruit, sans réclame, les ingénieurs et les architectes, sous la haute direction de M. Alphand, n'ont pas perdu leur temps. C'est un beau présage pour l'avenir et pour la continuation des grands travaux qui restent a exécuter et dont toutes les études sont poussées avec activité.

LES CHEMINS DE FER
DANS L'EXPOSITION

Le comité de direction de l'Exposition doit s'occuper, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, d'une question fort intéressante. Il s'agit du concours, pour l'établissement et l'exploitation, des moyens de transport des visiteurs dans l'intérieur de l'Exposition.

D'après le projet, il y aurait trois lignes distinctes de chemins de fer.

Deux lignes de chemins de fer à voie étroite seraient placées directement sur le sol. La première ligne irait de l'esplanade des Invalides à l'angle de la rue Constantine et du quai jusqu'à la gare du Champ de Mars située du côté de Grenelle et ensuivant le quai d'Orsay. Il y aurait des stations intermédiaires qu'il conviendra ultérieurement de déterminer.

La voie de cette ligne devrait être établie à la fin de 1888, de façon à pouvoir être utilisée pour le service de la manutention

avant d'être affectée à celui des visiteurs.

La seconde ligne partirait antérieurement à l'enceinte dn Champs de Mars, de l'angle de l'avenue de la Bourdonnais et de l'avenue de la Motte-Piquet, contournerait la clôture de l'Exposition, de façon à aboutir à la gare du Champs de Mars. Il y aurait également des stations intermédiaires.

La troisième ligne serait aérienne; elle partirait de l'esplanade des Invalides du côté de l'hôtel des Invalides, suivrait l'avenue de la Motte-Piquet pour aboutir dans l'enceinte du Champ de Mars, à l'angle des avenues de la Bourdonnais et de la Motte-Piquet. Il n'y aurait pas de stations intermédiaires.

La traction sera faite au moyen d'appareils électriques à vapeur surchauffée ou à air comprimé, ne dégageant à l'air libre aucun gaz chaud.

Le concours aura pour juge le comité technique des machines assisté des directeurs généraux, et il fera son rapport au ministère qui statuera sur l'adoption des projets primés.

M. Georges Berger a préparé les programmes de ce concours qui ne demandent plus qu'à être soumis au comité de direction et ensuite à la commission de contrôle et de finances, attendu que l'administration de l'Exposition percevrait une redevance sur le prix des places.

LA VILLE DE PARIS A L'EXPOSITION DE 1889

M. le Préfet de la Seine, ayant été invité par M. le Ministre du commerce et de l'industrie à prendre les mesures nécessaires pour assurer à l'Exposition universelle de 1889 la participation effective de la Ville de Paris comme exposante, a constitué une commission spéciale qu'il a chargé de déterminer d'avance dans quelles conditions pourrait s'opérer cette participation.

Cette commission est composée du Préfet de la Seine, président, du Préfet de police, des secrétaires généraux de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de police, de MM. Guichard, Jobbé-Duval, Voisin, Monteil, Lyon-Alemand, de Bouteiller, Curé, Humbert, Jacques, Leclerc, Lefebvre-Roncier, Lopin, Mesureur, Rousselle et Rouzé, conseillers municipaux de Paris; Alphand, directeur des travaux; Huet, Allard, André, Bechmann, Durand-Claye, Humblot, Lévy (Théodore), ingénieurs en chef des ponts et chaussées; des directeurs et chefs de services des deux Préfectures de la Seine et de Police; Coustou, colonel des sapeurs-pompiers; Girard, chef du laboratoire municipal; Bouvard, architecte de l'administration centrale; Renoud (Armand), inspecteur des beaux-arts et Perron, directeur de l'Assistance publiqne.

La Commission a tenu plusieurs séances. Dans la première, M. le directeur général des travaux de l'Exposition a fait connaître que la Ville de Paris pourra faire son exposition particulière, disposer d'une superficie maxima de 3,000 mètres carrés située sur la terrasse du Champ de Mars, en face de la galerie conduisant aux machines, et vis-à-vis de l'emplacement réservé aux expositions spéciales du ministère des Beaux-Arts. Cette surface, semblable à celle qui lui avait été concédée en 1878, étant rigoureusement limitée, la commission a dû tout d'abord considérablement restreindre les propositions des différents services, qui ont été définitivement ramenées, comme étendue, au chiffre d'environ 2,000 mètres, non compris l'espace nécessaire pour les passages de circulation.

Dans cet espace, il n'est question, bien entendu, ni de la surface verticale correspondante réservée aux vitrines, plans, travaux graphiques, châssis, aquarelles, photographies, etc., qui pourra être augmentée au moyen d'écrans intermédiaires, ni des jardins environnants où pourront prendre place de nombreuses œuvres de sculpture appartenant à la Ville.

La commission a ensuite arrêté à la somme de 357,200 fr. la dépense occasionnée par la participation des différents services. Cette somme serait ainsi répartie: beaux-arts 20.000 fr.; travaux historiques, 5.000 fr.; architecture, 53.000 fr.; voie publique 6.100 fr.; plan de Paris 25.000 fr.; promenades, plantation et éclairage, 10.000 fr.; service vicinal, 8.700 fr.; observatoire météorologique de Montsouris, 15.000 fr.; eaux, égoux, canaux et assainissement, 84.400 fr.; enseignement primaire, 40.000 fr.; bibliothèques, 10.000 fr.; statistique municipale, 5.000 fr.; affaires municipales (cimetières, halles et marchés, etc.,) 9.000 fr.; affaires départementales (aliénés, orphelinat), 6,000 fr.; préfecture de police, laboratoire de chimie, 10.000 fr.; préfecture de police, prisons, aliénés, protection du 1er âge, antophométrie, hygiène, salubrité, secours publics), 25.000 fr.; sapeurs-pompiers, 5.000 fr.; assistance publique, 20.000 francs.

A cette somme de 357,000 francs, il faut ajouter: 1° Comme installation et frais généraux, une somme égale à celle allouée en 1878 pour le même objet, soit 180,000 francs, et 2° 50,000 francs comme réserve pour dépenses imprévues. Cela fait ensemble pour l'exposition de la ville de Paris en elle-même 587,200 francs. Le chiffre alloué en 1878 pour faire face aux dépenses de même nature n'a été que de 550,000 francs. Cependant, en faisant la comparaison, on peut voir que, pour tous les articles ayant figuré à l'Exposition de 1878, on est resté généralement au-dessous de l'estimation précédente; mais il y a trois services dont le développement est tout nouveau et qui représentent à eux seuls une augmentation de 50,000 francs. Ce sont la statistique municipale non dotée en 1878 (5,000 francs), les bibliothèques de lecture et de prêts gratuits non dotés en 1878 (10,000 francs); enfin les divers services de la Préfecture de police (sapeurs-pompiers, hygiène, laboratoire, etc.), portés de 5,000 francs à 40,000 francs,

En ce qui concerne la construction, la dépense est évaluée par M. l'architecte Bouvard, proportionnellement au prix des constructions légères analogues élevées dans le Champ de Mars pour les différents ministères, à un total de 300,000 fr.

En 1878, la Ville n'avait eu à dépenser de ce fait que 200,000 fr. Mais il faut se rappeler que par suite de circonstances particulières, l'Etat avait été amené à la charger de la construction du pavillon de la Ville, tandis que, pour la prochaine Exposition. la Ville aura à supporter la dépense totale de la construction, sans pouvoir espérer aucune coopération pécuniaire du gouvernement, qui, par suite de l'exiguité des crédits mis à sa disposition, a décidé qu'aucune allocation, si minime qu'elle fût, ne serait attribuée aux expositions particulières, aussi bien à celle des ministères qu'à l'exposition de la Ville de Paris.

Cette exposition spéciale de la Ville de Paris coûterait donc, d'après la Commission, 887,000 fr. Le Conseil municipal sera saisi par l'Administration du résultat des travaux de la commission, et, s'il les approuve, il inscrira le crédit nécessaire au budget de 1888. Le Conseil actuel n'ayant plus que quelques séances devant lui, ce sera le prochain Conseil qui aura à discuter cette question.

Pendant ce temps, la commission spéciale continuera ses travaux; elle s'est divisée pour cela en 4 sous-commissions: 1° beaux-arts, architecture; 2° voie publique, eaux et égouts; 3° enseignement, affaires municipales et départementales; 4° préfecture de police et assistance publique.

LES VISITES A LA TOUR EIFFEL

Tous ces temps derniers, le chantier de la tour de 300 mètres a reçu de nombreuses visites; d'abord près de 200 membres de la société des ingénieurs, parmi lesquels se trouvaient M. Bruhl, président de la société, et la plupart des ingénieurs en chef des différentes compagnies de chemins de fer, puis la société centrale des architectes.

Cette société était représentée par M. Bailly son président; MM. Bartaumieux, Monnien, Aldrophe, Train, Pergod, Delage, Dattenhaffen, Hénard, Julien, Ancelet, Dainville, Daly, Deslignières, Flacheron, Simon Girard, Gravigny, Huelard, Joulet, Saint-Père, Salleron, etc. Elle était venue sur l'invitation qui lui avait été adressée par M. le directeur général des travaux, et elle a été reçue au Champ de Mars par MM. Bouvard, Dutert, Formigé, architectes, et MM. Contamin, Charton et Pierron, ingénieurs des constructions métalliques.

M. Eiffel s'est mis à la disposition de ses visiteurs, et, dans une causerie impromptue et intéressante, il a donné les détails techni- sur les fondations de la tour.

Le système des fondations à l'air com-

primé employé pour les caissons des piles 1 et 4 a surtout excité la curiosité des architectes, et bon nombre d'entre eux ont tenu à descendre dans l'intérieur des caissons pour voir les ouvriers travailler sous la pression de 0,5 d'atmosphère. Nous avons remarqué, entre autres, M. Simon Girard, qui malgré ses 82 ans, a été le premier à descendre avec les ouvriers.

L'EXPOSITION DE 1889

A L'ÉTRANGER.

Les Commerçants et les industriels étrangers à l'Exposition de 1889.

Nous ne saurions trop répéter ce que nous avons dit au sujet de la participation des puissances étrangères à l'Exposition, et mettre en garde le public contre les fausses rumeurs qui sont répandues.

On a cherché à attribuer au refus possible de quelques puissances étrangères de désigner un commissaire général, un caractère de malveillance ou tout au moins d'indifférence ; on a voulu aussi trouver le prétexte de cette abstention dans le choix de la date.

Outre que les renseignements donnés ne reposent sur aucun fondement, puisque les réponses ne sont pas parvenues au ministère, il est arrivé parfois qu'en dehors de toute considération politique ou autre, des gouvernements n'ont pas participé à des expositions, par suite de questions budgétaires, ou d'une hostilité inexplicable à tout ce qui est exposition.

Nous trouvons à ce sujet, dans une correspondance de l'*Indépendance belge* datée de Vienne, quelques détails intéressants :

A propos de la participation de l'Autriche-Hongrie qui, d'après nos renseignements, paraît probable, le correspondant fait observer que les dépenses souvent très grandes font encore hésiter les ministres du commerce de Vienne et de Pesth ; ces ministres redoutent de voir les crédits repoussés par les Chambres en raison des millions déjà votés pour la défense du pays.

Ces considérations d'économie sont tellement vraies qu'il y a trois ans l'Autriche-Hongrie ne voulut pas nommer un commissaire général pour l'Exposition d'Anvers, alors que les relations de famille militaient en faveur d'une réponse affirmative. Et, en effet, après le refus officiel, le prince impérial, gendre du roi Léopold, se mit à la tête d'une commission de négociants, d'industriels et d'artistes qui organisèrent à Anvers, à leurs risques et périls, la section autrichienne dont on n'a pas oublié l'éclat.

Au cas où l'Autriche ne participerait pas officiellement, ce qui est plus que douteux, il serait constitué parmi les intéressés des commissions et des syndicats composés de négociants, d'industriels, de fabricants, d'artistes et de toutes les notabilités du pays, commissions et syndicats qui seraient favorisés par le gouvernement.

Si le budget ne pouvait supporter un pareil sacrifice, les négociants et les industriels n'hésiteraient pas à faire le nécessaire pour donner à l'Exposition autrichienne un grand éclat.

En Hongrie, le mouvement en faveur de l'Exposition est très accentué, et le correspondant de l'*Indépendance belge* rapporte que deux députés au Parlement hongrois ont eu une entrevue avec notre ambassadeur, M. Decrais, pour témoigner, au nom de leurs compatriotes, leurs sympathies pour l'œuvre de 1889, et pour appuyer sur la nécessité de constituer à bref délai des syndicats.

Ce mouvement des grands commerçants et des grands industriels en faveur de l'Exposition se généralise d'ailleurs à l'étranger, et le ministre du commerce et le directeur de l'exploitation ont reçu à ce sujet des assurances formelles, et ont acquis la certitude que le grand commerce tiendrait à honneur de figurer dans les galeries de l'Exposition.

LES MONARCHIES EUROPÉENNNES

ET L'EXPOSITION

M. Emilio Castelar vient de publier dans le *Globe*, de Madrid, un article sur les Monarchies Européennes et l'Exposition universelle, dont nous détachons les paragraphes suivants :

« Je ne puis m'expliquer pour quelles raisons quelques gouvernements et quelques peuples opposent une résistance à la prochaine Exposition universelle, sous prétexte que les Français la célèbrent dans l'année du centenaire de sa Révolution.

« C'est inutilement qu'après s'être coalisées contre la Révolution, les monarchies voudraient aujourd'hui s'unir contre son souvenir. Le monde va de l'avant, poussé par l'esprit du siècle. Il atteindra, malgré tout, l'idéal moderne, je veux dire la liberté.

« Pourquoi l'empire allemand repousse-t-il l'esprit révolutionnaire dont il a tant besoin pour son unité si convoitée ? Pourquoi l'Autriche reculerait-elle devant un anniversaire comme la nuit du 4 août, quand elle-même a reconnu à ses peuples leur indépendance, quand elle leur a octroyé une Constitution calquée sur celle des États-Unis ?

« Toutes les nations ont aujourd'hui des bases se rapprochant plus ou moins, mais se rapprochant toutes des principes de la Révolution. La Russie elle-même en a subi l'influence en émancipant ses serfs, en proclamant l'égalité.

« Quel est le peuple d'Europe qui oserait jeter à la France la première pierre ? Serait-ce la Suisse, qui a précédé la France dans la voie de la liberté ? Serait-ce la Hollande qui l'a suivie et qui a précédé elle-même l'Angleterre, ce pays qui a su le mieux concilier la monarchie avec la liberté ? Serait-ce l'Italie, cette patrie de Mazzini, de Cavour, de Victor-Emmanuel ? Serait-ce l'Espagne ? » . . . .

. . . . . .

Le *Diritto*, parlant de la participation de l'Italie à l'Exposition universelle de 1889, déclare que l'Italie commettrait une faute si elle s'abstenait de prendre part à l'Exposition de 1889. En acceptant l'invitation dès qu'elle sera faite officiellement, on dissipera les équivoques toujours déplorables qui ont pu surgir entre deux nations, dont le devoir est de travailler en commun pour le maintien de la paix.

L'Italie doit agir selon ses propres intérêts politiques et commerciaux, et elle ne doit pas se baser sur la conduite de telle ou telle autre puissance.

CONFÉRENCE DE M. GEORGES BERGER

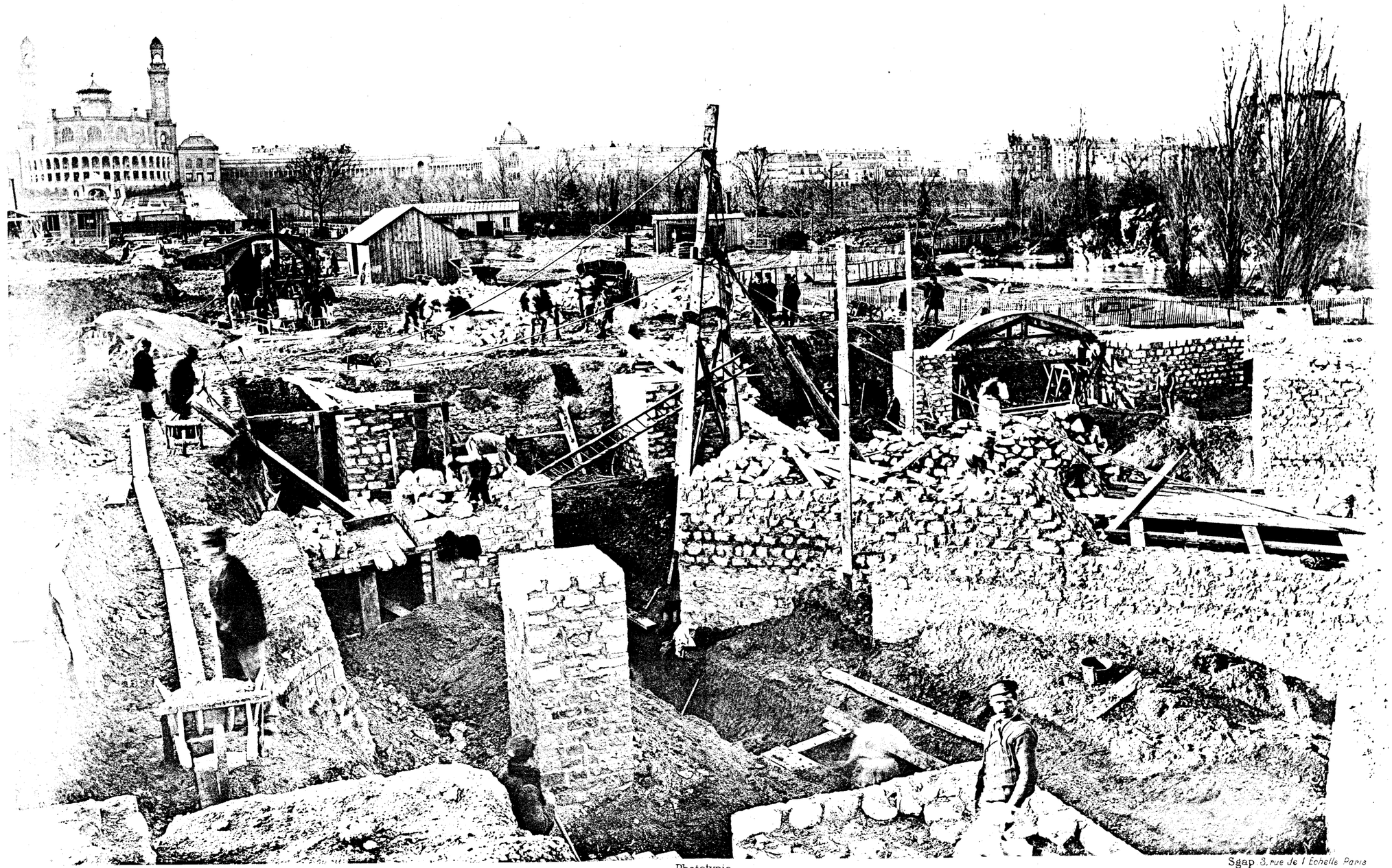
A L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS.

Mardi soir, M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, a fait, place des Vosges, à l'union centrale des arts décoratifs, une très intéressante conférence sur *les industries d'Art*, à l'Exposition de 1889.

L'assistance était très nombreuse et composée de membres de l'union centrale, d'industriels parisiens et d'ouvriers.

L'orateur a d'abord retracé en peu de mots l'histoire du développement des industries d'art et de l'art décoratif en France et à l'étranger. Il a demandé que les industries d'art ne se détachent jamais de la connaissance des principes des Beaux-Arts et des principes de la science. Il a expliqué que les organisateurs de l'Exposition de 1889 avaient repoussé l'idée de substituer à l'ancien système de classification de 1867 et de 1878 une division plus simple des produits industriels sous les rubriques : la science appliquée, les beaux arts appliqués. Il a fait observer, avec juste raison, qu'il aurait été impossible d'estimer d'une façon précise la prépondérance d'application, soit des beaux arts, soit de la science, à propos de ces milliers d'objets qui, par leur état d'origine et de fabrication, participent tous, plus ou moins, à l'un ou à l'autre, ou bien, à tous deux à la fois.

Il a dit aussi qu'il aurait été impossible de créer une section spéciale des arts décoratifs attendu qu'aucun comité d'admission n'aurait voulu se charger de la sélection à faire entre les objets envoyés par les exposants. Il a semblé plus rationnel de conserver l'ancienne classification, quitte à s'arranger de



P. Petit, *Phot du Bull. Off.* Phototypie Sgap 3, rue de l'Echelle Paris

TOUR EIFFEL—FONDATIONS DU PILIER Nº 2

manière que, dans chaque classe, les articles qui sembleront appartenir par leur décor et par leur matière à l'art décoratif soient disposés dans des emplacements plus en vue. Ces articles seront généralement exposés le long des grands chemins de la circulation, de façon à contribuer à la décoration de ces voies.

M. Georges Berger a fait part de son espérance que l'Exposition de 1889 révélerait brillamment la puissance productrice de nos industries d'art. Il a exprimé le vœu que l'Exposition serve aussi à déterminer chez elles l'avènement d'une puissance inventive qui, depuis trop longtemps, leur fait défaut. Il s'est plaint qu'au moment où la science multiplie ses découvertes et ses applications, et où les beaux-arts maintiennent leur dignité par une certaine hauteur d'inspiration, les arts décoratifs se bornent à interpréter ou à copier des modèles anciens et confinent leur essor dans l'application, souvent hardie et inattendue, de motifs imaginés autrefois pour des usages ornementaux tout différents de ceux auxquels on les fait concourir actuellement.

Il a demandé à ses auditeurs de s'efforcer de faire naître enfin un nouveau style national, dont les produits seraient mis à l'abri d'une reproduction trop banale par le vieux tour de main artistique français qui savait donner aux choses une saveur immatérielle.

Ce résultat pourra être préparé certainement, a ajouté M. Georges Berger, par le soin donné à l'enseignement professionnel des apprentis de nos ateliers des arts décoratifs. Il faut que ceux-ci, tout en percevant les saines notions des arts du dessin, tout en apprenant à dessiner facilement, intelligemment et correctement, soient mis le plus tôt possible et le plus souvent possible en face de la matière à travailler manuellement, sans modèles placés directement sous leurs yeux, et sans autre guide que leur sentiment naturel, perfectionné par la connaissance et le souvenir des beaux exemples qui auront pu leur être montrés et expliqués.

Les comités d'admission seront, en conséquence, invités à réserver dans les sections industrielles des places où viendront s'exposer les ébauches ou les pièces terminées dues au travail d'ouvriers que les patrons auront formés par l'apprentissage à être et à demeurer pour eux des collaborateurs de choix.

Telle sera la partie la plus rationnelle et la plus édifiante de l'exposition ouvrière qu'il s'agit d'organiser. Celle-ci sera complétée, s'il le faut, par un pavillon spécial réservé aux corporations qui voudront montrer par elles-mêmes ce qu'elles peuvent sans le patron et sans le capital.

A ce sujet, M. Georges Berger s'est élevé contre une tendance trop générale chez les travailleurs à voir dans le patron et le capital un ennemi et un obstacle qui s'opposent à la saine liberté du travail. Il a fait remarquer que la prospérité de nos arts et métiers n'avait apparu définitivement que le jour où l'émancipation civile avait permis à toutes les capacités de se faire valoir individuellement et aux ouvriers de s'élever en devenant à leur tour, par un labeur méritoire et par une sage économie, des patrons et des capitalistes.

Après avoir expliqué les plans généraux de l'Exposition et la répartition qui sera faite des produits des sections industrielles, M. Georges Berger a déclaré qu'il était peu partisan d'une exposition du travail manuel. L'industriel veut bien montrer ses produits, quitte à courir le danger de livrer ses modèles à la concurrence étrangère, mais son intérêt professionnel lui défend de dévoiler les procédés souvent secrets de sa fabrication ; et puis, n'est-il pas contraire à la dignité de l'ouvrier, dont la vraie place est à l'atelier, de se produire aux yeux des badauds comme une curiosité animée ?

En terminant, l'orateur s'est élevé contre les doctrines des collectivistes qui, par un véritable retour à la barbarie industrielle, prétendent réduire les efforts de leurs bras et de leur intelligence à la fabrication d'articles d'un genre qui exclut l'art ou son application comme un superflu et qui n'y envisagent que les qualités qui rendent l'objet simplement usuel. Cette classe de travailleurs, qui institue en principe l'irresponsabilité individuelle dans la façon bonne ou mauvaise du produit, a le tort aussi de ne pas vouloir tolérer que l'auteur d'un objet confectionné puisse revendiquer la paternité de celui-ci. M. Georges Berger voit, dans ce principe, la négation des bienfaits de la grande révolution humanitaire, dont 1889 sera le centenaire, en dehors de toute idée et de tout souvenir politiques.

Il y voit l'abaissement du travailleur et son ravalement au rang du déshérité, qui n'a conscience ni de ses droits naturels, ni de sa force propre, ni de cette indépendance des idées d'où naissent les grandes initiatives.

Les propagateurs de ces doctrines font une œuvre contraire à la liberté en prétendant au leurre de s'élever, par leurs mérites personnels, au-dessus de la situation que leur sort inclément a pu leur faire dans la classe ouvrière.

Contrairement à ces doctrines, l'orateur émet l'opinion que l'esprit se purifie et s'éclaire lorsque les mains sont en contact avec de beaux objets comme ceux que produisent les industries d'art et que c'est en anoblissant leur métier qu'on parvient à rendre les hommes meilleurs et plus sages.

Cette conférence dont nous ne pouvons, à notre grand regret, que donner une sèche analyse, a vivement intéressé l'auditoire et a été interrompue, à plusieurs reprises, par de chaleureux applaudissements.

L'EXPOSITION DE 1889
ET LA GUADELOUPE.

Extrait du compte rendu officiel de la séance du Conseil général du 5 mars 1887.

PROPOSITION DE M. JUSTIN MARIE :

« Le Conseil général, regrettant que la crise « intense que traverse la colonie ne permette « point à ses représentants de voter une « somme en rapport avec le désir manifeste « de la population de prendre la part la plus « large à l'œuvre éminemment patriotique de « l'Exposition universelle de 1889,

« Décide que la Guadeloupe y participera « pour une somme de 45,000 francs.

« Quinze mille francs seront inscrits au « titre de l'exercice 1887, et trente-cinq mille « francs au titre de l'exercice de 1888,

« Dont cinq mille francs devront servir au « fonctionnement des comités locaux.

« Signé : Justin Marie, C. Nicolas, J.-F. « Guilliod, Bastard, M. Dufond, Réaux. »

M. Justin Marie. — Ma proposition n'exige point de développements ; à nos collègues républicains ou simplement libéraux je dis :

La solennité à laquelle nous sommes conviés a pour but de perpétuer le souvenir de 1789, c'est-à-dire le souvenir de la plus magnifique éclosion d'idées qui fût jamais, le souvenir de la mémorable révolution qui renversa l'ancien monde fondé sur l'iniquité et donna naissance au monde nouveau. Fils dévoués de la France et de la Révolution que nous confondons dans notre amour, nous ne pouvons hésiter à nous imposer les plus grands sacrifices pour contribuer à rehausser l'éclat de notre patrie au jour de la lutte pacifique à laquelle prendront part toutes les nations. Nous, qui fêtons chaque année la révolution de 1848, nous voulons que le centenaire de celle où furent proclamés les droits de l'homme soit célébrée d'une façon digne de la France et de la République.

A tous mes collègues indistinctement je dis : Considérez les avantages que peut retirer notre Guadeloupe du sacrifice qu'elle va consentir. Je ne méconnais certes pas les embarras financiers au milieu desquels nous nous débattons ; mais, est-ce le moment de montrer, par un vote négatif, que nous perdons courage et renonçons à la lutte ?

Naguère nous faisions appel à la métropole pour la prier de nous aider à entreprendre les travaux jugés indispensables pour assurer à notre colonie sa part des prospérités que procurera aux pays voisins l'ouverture du canal de Panama. Faut-il que la métropole reste sourde à nos cris, qu'elle estime avec nos ennemis et nos concurrents qu'il ne nous reste plus l'énergie nécessaire pour combattre, et que, puisque nous nous abandonnons nous-mêmes, elle ne peut que nous abandonner également. Non, messieurs, vous ne ferez point cela; l'Exposition est peut-être la plus belle occasion qui soit fournie à la Guadeloupe d'appeler l'attention sur ses besoins, ses ressources, son utilité pour la grandeur de la France. Ne laissez point échapper pareille occasion. Tous nous voulons la prospérité de notre pays De beaux jours peuvent luire encore pour la Guadeloupe, il dépend de vous de ne pas nous arracher même l'espérance.

La proposition de M. Justin, mise aux voix par M. le président, est adoptée.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fondations des palais. — Le nivellement. — Le réseau d'égout. — La tranchée du chemin de fer. — Le bâtiment de l'exploitation. — Les piliers de la Tour Eiffel. — Les visites au chantier.

L'excursion dans les chantiers de l'Expo-

sition devient chaque semaine plus intéressante. Les terrains du côté de l'Ecole militaire, si tourmentés, si bouleversés, il y a quelques semaines, paraissent beaucoup plus unis ; on ne voit que des petits murs de maçonnerie au ras de terre ; ces petits murs forment les fondations des fermes métalliques et reposent sur les puits bétonnés ; tous ce travail souterrain des galeries des expositions diverses est terminé déjà depuis un mois, et les maçonneries des sous-sols de ces expositions sont achevées depuis la même époque. On ne peut que féliciter M. Manoury de la rapidité et du zèle avec lesquels il a dirigé ces travaux.

Nous le voyons actuellement se consacrer tout entier aux terrassements et aux fondations des palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux. Là encore, les travaux sont menés avec une grande activité, parce que, M. Manoury multiplie le nombre de ses ouvriers. Les fondations du palais des Arts-Libéraux, sont fort avancées, tous les puits sont creusés, bétonnés, et la plus grande partie des maçonneries est achevée ; les fondations du palais des Beaux-Arts se poursuivent, les puits sont déjà fouillés et la tranchée des sous-sols est terminée, de même que la tranchée des sous-sols du palais des Arts-Libéraux ; un vaste remblais se trouve près du palais des Beaux-Arts, tandis qu'une tranchée longe le palais des Arts-Libéraux, pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer destinée au transport des fermes métalliques.

***

Ces fermes métalliques doivent arriver prochainement, elles sont prêtes ; ces fermes sont faites à Saint-Denis et dans la Franche-Comté ; des portions de ces fermes ont été déjà transportées, et on voit ces grandes carcasses métalliques dans la partie située du côté de l'Ecole militaire.

On espère qu'une partie de ces fermes pourra être montée dans les premiers jours du mois de juin.

***

Le nivellement du Champ de Mars s'opère sur deux points : du côté des galeries des expositions divèrses, sous la direction de MM. Huguet, Appay et Versillé. Le réseau d'égouts est à peu près terminé ; ces travaux ont été très laborieux, par suite de la composition et des variations de ce terrain si bouleversé ; on y rencontrait des murs des anciennes expositions qu'il a fallu détruire et qui ont exigé une somme d'efforts considérables auxquels on était loin de s'attendre.

***

En poursuivant notre excursion sur la lisière du Champ de Mars, du côté de la Seine, près des débris du square, se trouve le bâtiment de l'exploitation ; les puits sont terminés et bétonnés, et le mur de soutènement est avancé.

***

Nous voici dans le chantier de M. Eiffel, près des piliers 2 et 3 en bordure du Champ de Mars : les maçonneries étant terminées depuis quelque temps, il n'y a plus d'ouvriers, et cette partie du chantier paraît abandonnée; tous les efforts sont concentrés sur les piliers 1 et 4, du côté de la Seine, qui présentent une animation extraordinaire ; c'est un grouillement d'ouvriers, un mouvement de machines ininterrompu ; dans le pilier 4, on se croirait en face d'une vaste usine ; c'est un va et vient continuel de brouettes qui transportent des pierres et du ciment ; tandis que sur un des caissons métalliques, complètement enfoncé sous terre, on élève des maçonneries, on bétonne sur les autres caissons ; deux sont à peu près enfoncés, on ne voit que le rebord supérieur de leur armature en fer ; on dirait deux navires échoués, avec leur cheminée à air comprimé ; le quatrième pénètre progressivement dans la terre. Au pilier n° 1, même animation, même activité : les quatre caissons métalliques sont préparés pour subir les mêmes opérations que ceux du n° 4.

M. Eiffel vient tous les jours, il recoit de nombreux visiteurs : tantôt la Société des Ingénieurs civils, tantôt des élèves de l'Ecole centrale, tantôt des architectes de la France et de l'étranger ; il se met avec une entière bonne grâce à leur disposition, leur montre successivement les piliers, et, dans une causerie fort intéressante, leur explique le mécanisme complet de ces fondations, qui excitent une vive curiosité.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

ÉCHOS

Création de Chambres de Commerce

Par décret en date du 30 mars 1887, deux Chambres de commerce sont créées à Avesnes et à Armentières (Nord), en remplacement des Chambres consultatives des arts et manufactures.

Ces deux nouvelles Chambres de commerce seront composées chacune de douze membres. Cela porte à neuf le nombre des Chambres que comprend actuellement le département du Nord.

Observatoire de Meudon

Les membres du congrès astronomique ont visité samedi l'observatoire de Meudon.

La visite des anciennes écuries, où sont installés les tubes de soixante mètres de longueur qui servent à étudier le spectre d'absorption de différents gaz, a été particulièrement intéressante. M. Janssen a montré aux membres du congrès un grand appareil destiné à étudier la vapeur d'eau renfermée dans deux tubes qui plongent dans des réceptacles remplis d'huile. Le but de cette étude est de déterminer les effets produits par la vapeur d'eau autour des astres.

Il y a à l'Observatoire de Meudon un musée photographique où sont réunies les plus belles épreuves qui ont été faites ; on y remarque surtout les images des granulations solaires et le cliché du réseau photosphérique obtenu par M. Janssen.

Sur la plate-forme supérieure, les visiteurs ont examiné plusieurs lunettes photographiques très perfectionnées, capables de donner des poses de cinq et trois millièmes de seconde.

Enfin, les visiteurs ont pu voir la plupart des pièces du grand télescope qui sera terminé vers la fin de cette année ; son ouverture mesure 0m81 de diamètre. Il aura, comme nous l'avons dit, une lunette photographique.

Congrès astronomique

Le congrès astronomique a achevé mardi ses travaux. Il a décidé que les directeurs des observatoires qui participeraient à l'entreprise feraient de droit partie du comité permanent. Les quatre directeurs des observatoires français de Paris, Bordeaux, Toulouse et Alger, et les deux directeurs des observatoires de Rio-de-Janeiro et de la Plata forment présentement le premier noyau du comité. A ces astronomes viendront se joindre les directeurs qui se déclareront ultérieurement prêts à concourir à la confection de la carte céleste. Le congrès a élu ensuite onze de ses membres pour compléter le comité ainsi constitué. Ce sont : MM. Gili, Anglais (du Cap) ; Christie, Anglais ; Struve, Russe (de Pulkowa) ; Tacchini, Italien (de Rome) ; Weiss, Autrichien (de Vienne) ; Vogel, Allemand (de Postdam) ; Dusser, Suédois ; Pickering, Américain ; et nos compatriotes, MM. Prosper Henry, Lœwy, Janssen.

Au début de la séance, il avait été donné communication au congrès d'une dépêche de l'empereur du Brésil, correspondant, comme on sait, de l'Académie des sciences. Par cette dépêche, dom Pedro d'Alcantara (c'est ainsi que le désigne l'annuaire de l'Institut de France) annonçait qu'il était heureux d'apporter son concours à l'entreprise consacrée par les délibérations de la conférence internationale réunie à Paris, et qu'il mettait à la disposition de M. Cruls, son astronome, les sommes nécessaires pour les travaux et les observations projetés.

Avant de se séparer, le congrès a voté par acclamation des remerciements à son bureau.

Le comité permanent d'exécution entrera en fonctions sans délai.

La carte du ciel sera formée de 1,800 ou 2,000 feuilles représentant les 42,000 degrés carrés que comprend la surface de la sphère, et donnera l'image de tous les groupes d'étoiles.

Elle donnera la possibilité d'étudier, dans le cabinet de travail, la distribution des étoiles, et, partant, la constitution de l'univers.

Enfin, il sera désormais donné à tout le monde de pénétrer plus profondément dans le ciel que ne peuvent le faire aujourd'hui la plupart des astronomes de profession.

L'ÉCOLE D'HORLOGERIE

La cérémonie de la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments de l'école

d'Horlogerie de Paris a eu lieu dimanche, 34, rue Manin, en présence d'une nombreuse assistance. La fête était présidée par M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, assisté de MM. de Hérédia, député, et Mesureur, Président du Conseil municipal de Paris.

M. le président de la République s'était fait représenter par un officier de sa maison militaire, M. le capitaine Monnier. Sur l'estrade avaient aussi pris place MM. Rodanet, président-directeur du conseil d'administration de l'école d'Horlogerie; Requier, vice-président ; Guichard, Cattiaux, Muzet, conseillers municipaux ; Mathurin Moreau, maire du dix-neuvième arrondissement, et enfin, un grand nombre de dames.

M. Poubelle, préfet de la Seine, absent de Paris, s'était fait excuser.

A trois heures, l'arrivée du ministre est saluée par de chaleureux applaudissements; la Société musicale du dix-neuvième arrondissement joue la *Marseillaise*, puis M. Rodanet ouvre la séance.

Le président-directeur remercie M. Lockroy de son concours, et, au nom du conseil d'administration de l'école d'Horlogerie, prie également M. le capitaine Monnier de transmettre à M. le Président de la République ses remerciements.

M. Rodanet fait ensuite l'historique de l'œuvre à laquelle il s'est voué.

C'est le 12 juillet 1880 que l'école à été fondée ; inaugurée le 6 mars 1881, elle ne comptait alors que cinq élèves.

Aujourd'hui, soixante élèves suivent ses cours.

M. Rodanet termine son discours en faisant appel au concours pécuniaire du Conseil municipal de Paris.

M. Lockroy prend ensuite la parole. Il ne faut plus, dit le ministre du commerce, que l'action de l'Etat se substitue toujours et quand même à l'action des particuliers,

Le gouvernement doit, au contraire, exciter et favoriser les grandes tentatives indépendantes, car c'est par l'initiative privée que sont devenues grandes des nations comme l'Angleterre et les Etats-Unis. Je vous félicite donc, messieurs, dit en terminant le ministre, d'avoir montré ce que peut la volonté énergique de certains hommes qui savent oser, et M. Lockroy ajoute, vous êtes de ceux-là, Rodanet, aussi suis-je heureux de vous annoncer que vous êtes nommé officier de la Légion d'honneur. A ce moment, les applaudissements éclatent de toutes parts.

Puis M. Mesureur adresse des félicitations à la Chambre syndicale au nom du Conseil municipal et termine en disant que la société actuelle laissera sa trace impérissable en créant des écoles, encore des écoles, toujours des écoles.

Après deux autres discours prononcés par MM. Mathurin Moreau et Guichard, M. le ministre du commerce remet une médaille d'honneur à M. Plard, ouvrier horloger, employé depuis quarante-cinq ans chez M. Paul Garnier, vice-président de la Chambre syndicale. Enfin on procède à la pose de la première pierre.

A ce moment, malheureusement, une pluie torrentielle disperse les assistants qui, malgré ce fâcheux contre-temps, garderont, nous en sommes certain, le meilleur souvenir de cette intéressante cérémonie.

Champagne Ch. Farre, Reims

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

« Voir aux annonces **La Lessiveuse Viville.** »

REVUE FINANCIÈRE

La Bourse a été bien mouvementée pendant ces derniers huit jours. Au moment où les transactions, après le calme de la semaine de Pâques, allaient regagner quelque activité et où les tendances de reprise se confirmaient nettement, un incident inattendu est brusquement venu jeter le trouble sur notre marché. On venait d'inscrire à la cote les plus hauts cours obtenus jusqu'alors sur nos Rentes, quand la panique produite à la Bourse par l'affaire de Pagny-sur-Moselle leur a fait perdre environ trois points dans l'espace de deux séances.

Depuis quelque temps, la Bourse fait montre d'une impressionnabilité qui n'est pas sans offrir quelque danger. A la moindre nouvelle la spéculation est affolée, et les cours dégringolent avec précipitation. Certes, nous ne voulons pas dire que, dans les conditions où elle s'est faite, l'arrestation du commissaire de police français n'ait pas été un acte de la plus haute gravité, mais il n'y a qu'à la Bourse où l'on ait perdu son sang-froid, sans prendre le temps de la réflexion. Pour la seconde fois de l'année, on y a de suite envisagé la possibilité d'une rupture de relations entre la France et l'Allemagne. La France ne veut pas la guerre ; l'Allemagne ne la veut pas d'avantage. L'enjeu est trop gros et le résultat trop incertain pour qu'aucun des deux gouvernements veuille assumer à la légère la responsabilité d'une rupture.

Mais la bourrasque qui a soufflé au début s'est très sensiblement apaisée avec les dernières séances de cette semaine, et, bien que les affaires soient encore très-étroites sur notre place, on peut escompter une prochaine reprise et un prompt relèvement des cours. Nous n'en voulons pour preuve que l'attitude de plus en plus calme qui prévaut depuis quelques jours sur le marché.

Les oscillations dans les cours de nos Rentes ont donc été très amples, ainsi que l'on va pouvoir en juger.

Le 3 0/0, que nous laissions dans notre dernière revue, à 80.90 après 81.40, s'est affaissé à 78.40, soit 3 unités de perte sur le cours de 81.40. Il a fait depuis, comme plus haut cours, 80.45. Il resté actuellement à 80.30.

L'Amortissable, qui cotait il y a huit jours 84.40, se négocie maintenant à 83.60, après 82.50, plus bas cours.

Enfin le 4 1/2 0/0, que nous inscrivions la semaine dernière à 109.75 après 110, a fléchi à 108.70 pour revenir en ce moment à 109.57.

Le Comptant a suivi de près les mouvements qui se sont produits sur le marché de la spéculation. On fait à présent 80.30 sur le 3 0/0, 83.65 sur l'Amortissable, et 100.65 sur le 4 1/2 0/0.

Les Consolidés anglais ont été aussi quelque peu agités dans le cours de ces derniers huit jours, mais dans des proportions beaucoup plus restreintes que nos Rentes, cela va sans dire. Nous les laissons à 102 5/8.

La Banque d'Angleterre a abaissé de 1/2 0/0 le taux de son escompte.

La liquidation au Stock-Exchange s'est effectuée dans de bonnes conditions ; les reports ont varié de 2 à 3 0/0.

Parmi les fond étrangers, le plus impressionnable est, sans contredit, le 5 0/0 italien. Aussi les variations qu'il a subies pendant cette dernière semaine sont-elles importantes. Il était, il y a huit jours, à 98.25 après 98.80. Il vient de faire au plus bas 96,15, il reste à 97.85.

On parle toujours d'un projet d'emprunt par le gouvernement italien; mais on n'a encore aucune confirmation à ce sujet.

Le 4 0/0 Or hongrois a eu également des prix divers, on le cote en dernier lieu 81.75. Le 4 0/0 autrichien Or est à 89.50.

Les fonds russes ont peu varié. Le 5 0/0 de 1877 se traite à 100. On annonce aussi un emprunt intérieur de 100 millions 4 0/0. Le Turc revient à 13.62.

L'Egypte se traite aujourd'hui à 383.75. L'Extérieure espagnole reste à 64.45. Ici, également, on ne pourra guère éviter un emprunt.

***

Les valeurs de crédit ont dû, comme le reste de la cote, payer leur tribut au mouvement de réaction.

La Banque de France a fléchi à 40.90; elle revient à 4,100.

Les bénéfices de la semaine ont été de 414,000 francs.

A 1,365, le Crédit foncier ne s'est guère ressenti de la débâcle qui a sévi sur l'ensemble de la cote. D'ailleurs cet établissement, dont le développement des opérations de prêts se poursuit d'une manière fort régulière, est à l'abri de tous les à-coups. Dans sa séance hebdomadaire du 21 courant le conseil d'administration a autorisé pour 6,534,171 francs de nouveaux prêts dont 5,187,500 francs de prêts fonciers et 1,346,671 francs de prêts communaux.

Si l'action a été peu touchée par la réaction de ces derniers jours, les obligations du Credit foncier n'ont, en quelque sorte, pas été éprouvées.

Nous retrouvons les Foncières 1877, à 376.25; les Communales 1879 à 474.50 et les Foncières de la même année à 483.25. Quant aux Communales 1880, elles font 478; les mêmes non libérées se tiennent à 458. Les Foncières 1885 valent 450. Les Foncières 1883 donnent lieu à un grand nombre de demandes à 378 et ne tarderont pas à atteindre leur précédent niveau.

La Banque hypothécaire est à 480. Elle détache son coupon le mois prochain.

Le Comptoir d'Escompte s'echange à 1005.

La Société Générale est à 452.50.

Le Crédit Lyonnais fait 547.50.

La Banque Parisienne se traite à 410.

La Banque de Paris vaut 720.

Malgré une augmentation des recettes, les Chemins français n'ont pu résister au mouvement de recul qui a surpris si inopinément le marché; mais les meilleures dispositions survenues en fin de semaine donnent à penser que la baisse sera promptement enrayée et que les cours regagneront facilement le terrain perdu. Voici à quels prix se négocient les actions : le Lyon est à 1265, le Midi fait 1152.50, le Nord vaut 1512.50, et l'Orléans cote 1300.

Les impressions sont également meilleures sur les valeurs industrielles qui n'avaient pu résister aux réalisations provoquées par les mauvaises dispositions de la place. C'est ainsi que le Suez, tombé à 1995, a bientôt repris le cours de 2020. Le Panama se maintient bien à 405.

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL

Autorisé par la Loi du 13 Juillet 1886

1re ÉMISSION DE 40 MILLIONS

Comprenant **79.998 Obligations entières, et 106.664 Quarts d'Obligations.** Chaque Obligation entière est remboursable à **400** francs, produit **12** francs **d'intérêt annuel,** et participe, chaque année, **à quatre tirages trimestriels de lots,** s'élevant ensemble à **250.000** francs, soit par an **UN MILLION** de francs.

Les Tirages ont lieu les 5 Mars, 5 Juin, 5 sept. et 5 déc. de chaque année.

CHAQUE TIRAGE COMPORTE :

1 lot de.....	**100.000**	francs
1 lot de.....	**50.000**	—
4 lots de **10.000**	francs. **40.000**	—
4 lots de **5.000**	— **20.000**	—
40 lots de **1.000**	— **40.000**	—

Les deux premiers Tirages, qui devaient être effectués les 5 Mars et 5 Juin 1887, *auront lieu le 5 Septembre* 1887, *le même jour que le 3e Tirage*

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Les souscriptions à **1**, **2** ou **3** Obligations entières ainsi que celles à **1**, **2** ou **3** Quarts d'Obligations seront déclarées **irréductibles**.

Au-dessus de **3** Obligations entières, les souscriptions seront soumises, s'il y a lieu, à une **réduction proportionnelle**, sans que toutefois il puisse être attribué à chaque souscripteur moins de **1** Obligation entière. Les souscriptions de cette nature ne seront reçues que pour **10** Obligations au minimum ou pour des nombres multiples de **10** Obligations. Celles supérieures à **1.000** Obligations ne seront reçues que pour des nombres multiples de **100** Obligations.

PRIX D'ÉMISSION :

Obligations entières. . **375** francs.
Quarts d'Obligations . **93** f. **75** c.

Pour les **souscriptions irréductibles**, le prix d'émission est exigible en totalité au moment de la souscription.

Pour les **souscriptions susceptibles de réduction proportionnelle**, il sera versé immédiatement **40** francs par Obligation souscrite. Les Obligations attribuées devront être libérées du versement complémentaire dans les 15 jours qui suivront la publication de l'avis officiel de répartition. A l'expiration de ce délai, les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 5 0/0 sur les sommes restées impayées.

Les porteurs de certificats de versement qui, après l'époque fixée pour l'échange contre des titres définitifs, n'auront pas opéré cet échange, ne participeront aux chances des tirages que s'ils ont réclamé l'échange 5 jours avant chaque tirage.

La Souscription sera ouverte à Paris, le 30 Avril 1887

De 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Les **Souscriptions irréductibles** sont reçues, savoir :

A l'Hôtel-de-Ville.....
Au Pavillon de Flore (Tuil^rie)
Dans les Bureaux de quartier du **Crédit Lyonnais**.....
Dans les Bureaux de quartier de la **Société Générale** *pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*.....
} (Obligations entières et quarts d'obligation)

Dans les **vingt Mairies** d'ar^t (Quarts d'Obligations seulement)

Les **Souscriptions de 10 Obligations et au-dessus** ne seront reçues qu'à l'**Hôtel de Ville**.

NOTA. — Le cahier des charges, clauses et conditions de l'Emprunt ainsi que l'arrêté préfectoral qui règle les conditions de la souscription sont insérés au *Journal officiel* et au *Bulletin municipal officiel* du 20 avril 1887.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

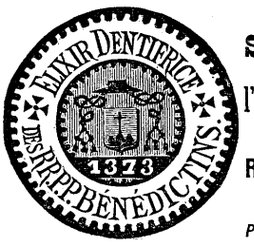
Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, *16, av. Parmentier*, **PARIS**
Envoi franco du Prospectus détaillé

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

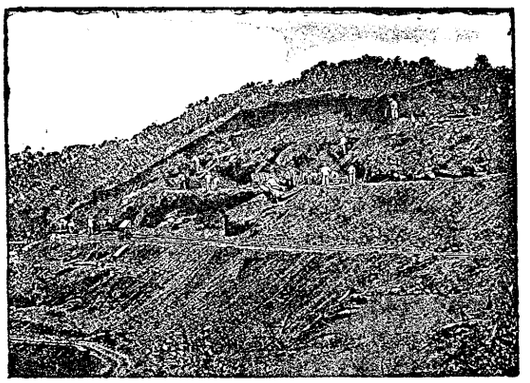
SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, **LE GONIDEC**, S^r, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

CHEMINS DE FER DECAUVILLE
Construits par les ATELIERS DECAUVILLE AINÉ A PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE
Pour les Chemins de fer portatifs
5400 CLIENTS EN 11 ANS EN ONT ACHETÉ POUR 46 MILLIONS DE FRANCS
35 Médailles d'Or et tous les 1^ers Prix (23) depuis qu'ils existent

PUISSANCE
750 ouvriers
350 MACHINES-OUTILS

LOCATION AVEC FACULTÉ D'ACHAT
Le Locataire devient Propriétaire du matériel au moyen d'une location mensuelle très modérée.


SPÉCIMEN DES GRAVURES PHOTOGRAPHIQUES DU CATALOGUE

PRODUCTION
3,000 wagonnets
150 KILOMÈTRES de voies par mois

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS les mardis et vendredis, train de 11 h. 20, gare de Lyon, pour Corbeil ; on rentre à Paris par l'express de 4 h. 37

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CONTENANT 250 GRAVURES

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

Cassis-Rouvière **DIJON** Succursale à PARIS *7, rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE *69, 71, 73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. } Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : { **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 25. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 7 Mai 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE du XIVe ARRONDISSEMENT LECTURE SUR PLACE
AIX-LA-CHAPELLE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclamos, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste de France.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Bureaux des Comités d'admission.
Les Comités supérieurs de révision.
Les Comités de groupe.
Les Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Le Banquet de l'Hôtel Continental.
Le Palais de l'alimentation à l'Exposition de 1889.
Un coup d'œil général sur l'Exposition.
L'Exposition de Hanoï.
Le Salon de 1887.
Les Expositions et l'Octroi de Paris.
Echos.
Petite correspondance.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Notre dessin représente le pilier n° 3 de la tour Eiffel. Au premier plan, on voit deux portions de maçonnerie ou portions de rectangles semblables aux deux rectangles de maçonnerie qui se trouvent au second plan. Ces quatre constructions forment les fondations du pilier ; sur chacun de ces rectangles sont enchâssés des boulons ou longues tiges en fer sur lesquels viendront s'ajuster les pièces métalliques.

Devant chacune des pièces de maçonnerie placées au second plan se trouve un gros tuyau en fonte, enfoncé dans la couche aquifère, et qui servira de conduite à l'électricité pour les paratonnerres. Dans chaque pilier se trouveront des conduits semblables.

Derrière ces rectangles de maçonnerie se dresse un mur très épais qui forme l'enceinte du pilier.

C'est dans ce pilier que seront placées les machines pour les ascenseurs.

Au fond, à droite, on aperçoit les travaux des fondations du palais des Arts-Libéraux, et à droite, les travaux des fondations du palais des Beaux-Arts. Dans la partie la plus éloignée, sont les fondations du palais des expositions diverses, et l'Ecole Militaire.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS D'ADMISSION

Par décision en date du 1er mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, a nommé membres des comités d'admission :

Classe 6. — M. Allain-Targé, directeur du personnel et du secrétariat au ministère de l'intérieur.
M. Barodet, député.
M. Fumouze (le Dr), pharmacien de 1re classe, ancien juge au Tribunal de commerce, président de la délégation cantonale de Saint-Denis.
M. Hément (Félix), inspecteur de l'enseignement primaire.
M. Herbette, conseiller d'Etat, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur.
M. Mathé, député.
M. Petit (A.), président de l'association générale des pharmaciens de France.
Classe 8. — M. Himly, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
M. Langlois de Neuville, ancien directeur de la comptabilité générale au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
M. de Lapparent, ingénieur au corps des mines, professeur à l'école libre des hautes études scientifiques et littéraires, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris 1878.
M. Manuel, inspecteur général de l'instruction publique.
M. Merveilleux du Vignaux, doyen de la Faculté libre de droit de Paris.
Classe 9. — M. Flogny, typographe.
M. Froidefond, typographe.
Classe 10.— M. Levainville (Georges), fabricant de vernis et couleurs.
M. Vaissier (J.), fabricant de papier, vice-président de l'Union des fabricants de papier de France.
Classe 11. — M. Baume (Edmond), architecte, secrétaire général de l'Union du bâtiment de la Ville de Paris.
M. Corroyer (Edouard), membre de la société centrale des architectes.
M. Crost, chef du bureau de l'enseignement et des musées au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Classe 12. — M. Levet, député.
Classe 13. — M. Lavoix (H.), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Classe 14. — M. Kuhn, médecin-dentiste.
M. de Pezzer, docteur-médecin.
M. Redard (le docteur), médecin en chef des chemins de fer de l'Etat.
M. Wickham, président de la chambre des apprentis de l'art médical.
Classe 15. — M. Possien, membre de la société des lunetiers.
Classe 17.— M. Sanguineti (A.), architecte décorateur, expert près le Tribunal de première instance de la Seine, arbitre-expert près le tribunal de commerce.
Classe 23. — M. Marmuse, fabricant de coutellerie.
M. Pérille, fabricant de coutellerie.
Classe 25. — M. Coutelier (Edmond), fabricant d'ornements en zinc estampé.
M. Hottot (Louis), édition de sculpture d'art.
Classe 27. — M. du Mesnil (le docteur), auditeur au comité consultatif d'hygiène publique de France.
Classe 31. — M. Faucheur, président du comité linier du Nord de la France, à Lille
Classe 32. — M. Lepoutre, député.
M. Pénicaud (Georges), ancien fabricant de tissus de laine et tissus fantaisie.
Classe 34.— M. Darquer (Adolphe), fabricant de dentelles, vice-président de la chambre de commerce de Calais.
M. Hénon (Henri), fabricant de dentelles, vice-président de la chambre syndicale des fabricants de tulle de Calais.
M. Herbelot, fabricant de dentelles, secrétaire de la chambre de commerce de Calais.
Classe 37. — M. Falize (Joseph-Louis), orfèvre-joaillier.
M. Ocho (Alphonse), négociant en diamants, trésorier de la chambre syndicale des négociants en diamants, pierres précieuses et lapidaires.
Classe 38. — M. Driant (Emile), capitaine au 4e zouaves, officier d'ordonnance du ministre de la guerre.
M. Falletans (le marquis de).
Classe 40. — M. Chapel, fabricant de jouets en caoutchouc, secrétaire de la chambre syndicale du caoutchouc.
M. Le Montréer, président de la chambre syndicale des négociants en bimbeloterie et articles de Paris en gros.
M. Panier, président de l'alliance de la fabrication française des jouets.
M. Rossignol, fabricant de jouets.
Classe 43. — M. Déséglise (Victor), ancien membre du Tribunal de commerce, membre de la commission permanente des valeurs en douane, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.
M. Falco (A.), négociant en pierres fines, vice-président de la chambre syndicale des négociants en diamants, juge suppléant au Tribunal de commerce.
Classe 45. — M. Blum (Fernand), président de la chambre syndicale des représentants de fabrique et de commerce.
M. Ferrand, membre de la société de pharmacie,

membre des comités d'admission et d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

M. Vernière, député.

M. Vigier, pharmacien, ancien président de la société de pharmacie, membre de la commission du Codex.

Classe 47. — Denant, marchand de cuirs.

Classe 51. — M. Crinon, pharmacien membre de la société de pharmacie, secrétaire général de l'association générale des pharmaciens de France.

M. Desnoix, président de la société de pharmacie, vice-président de l'association générale des pharmaciens de France.

M. Hart, ingénieur des ponts et chaussées, administrateur de la Compagnie parisienne du gaz.

M. Thibault (Paul), pharmacien, secrétaire de la société de pharmacie de Paris.

Classe 52. — M. Couronne, inspecteur des machines des eaux de Paris.

Classe 57. — M. Douillard (Marie-Lucien), membre de la société centrale des architectes.

M. Hénard (J.), membre de la société centrale des architectes.

Classe 58. — M. Wolff, ancien fabricant de papiers.

Classe 61. — M. Banderali (D.), ingénieur, chef du service central du matériel et de la traction au chemin de fer du Nord.

M. Leplus (le colonel), chef du 4e bureau de l'état-major général au ministre de la guerre.

M. Mayer, ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer au ministère des travaux publics, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris 1878.

M. Tissier, président de l'association des chemins de fer français.

Classe 63. — M. Favaron, directeur de l'association des charpentiers de la Villette.

M. Hermant, vice président de la société centrale des architectes.

M. Raulin, membre de la société centrale des architectes.

Classe 65. — M. Cacheux, membre du conseil d'administration de la société française d'hygiène.

M. Farcy, député.

Classe 66. — M. Munier (Christophe-Amédée), capitaine breveté au 82e régiment d'infanterie, attaché à la section technique de télégraphie au ministère de la guerre.

Classe 67. — M. Monin (E.), docteur-médecin.

Classe 68. — M. Leneuf, ancien président de la chambre syndicale de la boulangerie.

Classe 73. — M. Achard, député.

M. Boniface, agriculteur-distillateur.

M. Cusenier (Elysée), distillateur.

M. Dubois (H.-A.), député.

M. Esclavy, de la maison Floquet de Pont-l'Evêque, fabricant et distillateur de cidres.

M. Marquet de Vasselot, président du syndicat des distillateurs de betteraves, grains et mélasses.

M. Montard (J.-V.), courtier assermenté.

M. Roux (Jean-Paul), directeur de la *Revue universelle de la brasserie et de la malterie.*

Classe 73 *bis.* - M. Flechey, chef du bureau de la statistique agricole au ministère de l'agriculture.

M. Hardon (Alphonse), ingénieur de l'école centrale des arts et manufactures, agriculteur et viticulteur.

M. Lafont, député.

M. Mussat, professeur de botanique à l'école d'agriculture de Grignon, préparateur de botanique à la Faculté de médecine.

M. Ronna, ingénieur agronome, membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Classe 73 *ter.* — M. Gauvain, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur de droit administratif à l'institut national agronomique.

M. Mamelle, chef du bureau de l'enseignement agricole au ministère de l'agriculture.

Classe 74. — M. Decroix (Alyr), architecte, président de l'union du bâtiment de la Ville de Paris.

M. Etienne, membre de la société centrale des architectes.

Classe 77. — M. Perrier (Edmond), professeur administrateur du Muséum d'histoire naturelle, président de la société des conférences aux délégués ouvriers de l'Exposition de Paris 1878.

Classe 79. — M. Charquerand, professeur d'arboriculture de la Ville de Paris.

M. Dibowsky, répétiteur à l'école nationale de Grignon.

M. Sallier, doyen des jardiniers de la société d'horticulture.

M. Thibault, horticulteur à Sceaux, ancien vice-président de la société des horticulteurs de Paris.

M. Verdier, vice-président de la société nationale d'horticulture.

M. de Vilmorin (Maurice), membre de la société nationale d'horticulture.

Classe 83. — M. Duchartre, membre de l'Institut, membre de la société nationale d'agriculture et d'horticulture.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, réglant l'organisation et le fonctionnement des comités d'admission, et spécialement l'article 6, ainsi conçu :

« Il est institué un comité supérieur de révision, composé des présidents de tous les comités de groupe. Son bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires nommés par le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, en dehors des membres des comités d'admission » ;

Vu les présentations faites par le directeur général de l'exploitation ;

Sur la proposition du directeur du cabinet et du personnel,

Arrête :

Le bureau du comité supérieur de révision est constitué comme suit :

M. Teisserenc de Bort, sénateur, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, président.

MM. Dietz Monnin, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Paris, et Poirrier, président de la chambre de commerce de Paris, vice-présidents.

MM. Trélat (Marcel), auditeur au conseil d'Etat, et Hetzel (Jules), membre et secrétaire du comité d'organisation de l'exposition d'Amsterdam en 1883, secrétaires.

LES COMITÉS DE GROUPE

Les comités de groupe de l'Exposition de 1889 viennent de se réunir au Champ de Mars, sous la présidence de M. Georges Berger, pour la nomination des présidents.

Ont été nommés :

Président du *groupe II*, M. Gréard (Octave), membre de l'Académie Française, vice-recteur de l'Académie de Paris, etc., à la Sorbonne.

Secrétaire, M. Delorme, chef de la division de l'enseignement technique au ministère du commerce.

Président du *groupe III*, M. H. Lemoine, fabricant de meubles, président de la chambre syndicale de l'ameublement, etc., 17, rue des Tournelles.

Secrétaire, M. Meynard, fabricant d'ébénisterie.

Président du *groupe IV*, M. Dauphinot, sénateur de la Marne, 3, rue d'Isly.

Secrétaire, M. Talamon, marchand de draperies.

Président du *groupe V*, M. Frémy, membre de l'Institut, directeur du Museum, au Museum.

Secrétaire, M. Chevrier, chimiste.

Président du *groupe VI*, M. Hervé-Mangon, membre de l'Institut, 3, rue Saint-Dominique.

Secrétaire, M. Marchais, ingénieur civil.

Président du *groupe VII*, M. Prévet (Charles), député de Seine-et-Marne, 48, rue des Petites-Ecuries.

Secrétaire, M. Charles Varey, publiciste.

Président du *groupe VIII*, M. Foucher de Careil, sénateur de Seine-et-Marne, etc., 9, rue François Ier,

Secrétaire, M. Hardon, ingénieur civil.

Président du *groupe IX*, M. Hardy, directeur de l'Ecole d'agriculture de Versailles, etc., 4, rue du Potager, Versailles.

Secrétaire, M. G. Sohier, constructeur de serres.

Par arrêté en date du 1er mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, a décidé que la classe 84 (Agronomie. — Statistique agricole) et la classe 85 (Organisation, méthode et matériel de l'enseignement agricole) feraient partie du huitième groupe du système de classification générale et prendraient les numéros 73 bis et 73 ter.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date des 29 décembre 1886, 26 janvier et 26 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Pas-de-Calais :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Arras.

MM. Leoup (Joseph), président de la chambre de commerce d'Arras. Beau, chef du cabinet du préfet du Pas-de-Calais. Boutry, juge au tribunal civil d'Arras. Demory, peintre, professeur, à Arras. Gausseaume, industriel, peintre à Arras. Mathon, sculpteur, à Arras. Déprez, professeur à l'école de dessin. Camescasse, ancien préfet. Ridoux, inspecteur d'académie, à Arras. Ribierre, secrétaire général de la préfecture. De Mallortie, principal du collège d'Arras. Ricouart, adjoint au maire d'Arras, homme de lettres. Truffier, instituteur public. Le directeur de l'école normale. Trannin, docteur ès-sciences. Legrelle, conseiller général, maire d'Arras. Delétoille père, industriel à Arras. Guyot, industriel à Arras. Richard (Neveu). Mallez, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras. Le directeur de l'usine de Saint-Sauveur. Gossart, pharmacien chimiste à Arras. Le directeur de l'usine de Biache. Duporcq, ingénieur en chef des mines, à Arras. Candelier, fabricant d'instruments aratoires à Bucquoy. Robillard, fabricant d'instruments aratoires à Arras. Ledieu, fabricant d'huiles à Arras. Hannebicque, brasseur à Arras. De Coninck, courtier en grains à Arras. Bourgeois, ingénieur, constructeur-mécanicien à Arras. Leclercq, médecin des épidémies à Arras. Morel, brasseur à Arras. Demiautte, sénateur, fabricant de sucre à Saint-Léger. Godefroy, conseiller général, fabricant de sucre à Ecourt-St-Quentin. D'Havrincourt, sénateur, fabricant de sucre à Havrincourt. Piéron, fabricant de sucre à Avion. Bouilliez-Bridou, agriculteur à Habarcq. Evrard, conseiller général, à Corbehem. Peltier, agriculteur à Avion. Pontfort, maire de Boiry-Sainte-Rictrude. Morel, agriculteur à Aninfer.

Goubet, agriculteur à Biesvillers-les-Bapaume. De Roosmalen, directeur de l'école de Berthonval. Comon, professeur départemental d'agriculture.

2e Sous-commission de l'arrondissement de Béthune.

MM. Breton (Jules), peintre à Courrières. Breton (Emile), peintre à Courrières. Dupuich, maire de Béthune, délégué cantonal. Siomboing, principal du collège de Béthune, secrétaire de la société de géographie. Mannessier (Auguste), ancien professeur, conseiller municipal à Béthune. Haynaut, conseiller général, docteur en médecine à Béthune. Doursout, médecin, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Venant. Fanien (Achille), ancien député à Lillers. Fanien (Ovide), conseiller général, maire de Lillers. Théry (Guillaume), conseiller d'arrondissement, filateur à Vendin-le-Vieil. Parent, agent général des mines de Liévin. Bollaert, agent général des mines de Lens. Allayrac, ingénieur des mines de Courrières, adjoint au maire de Billy-Montigny. Leroy, directeur des mines et maire de Bruay. Stiévenart, industriel à Lens. Poumairac, ingénieur des mines de Ferfay, à Auchel. Mahieu-Sauvage, ingénieur civil, conseiller d'arrondissement, à Béthune. Breton (Louis), brasseur, maire de Courrières. Hanicotte (Léon), distillateur, conseiller municipal à Béthune. Hugot, conseiller d'arrondissement, fabricant de sucre à Lens. Delaby (Paul), conseiller d'arrondissement, fabricant de sucre à Courcelles-lez-Lens. Outrebon (Alphonse), conseiller municipal, fabricant de sucre à Béthune. Gruyelle (Elie), fabricant de sucre, maire d'Hénin-Liétard. Delcourt, fabricant de sucre à Douvrin. Delhaye, fabricant d'huiles à Béthunes. Campion, fabricant de margarine à Béthune. Cambier, fabricant de sucre à Pont-à-Vendin. Déprez (André), ancien député, conseiller général, maire de Harnes. Masclef (Joseph), à Loison. Delory (Alcide), maire d'Hesdigneul. Brasme (Charles), conseiller d'arrondissement à Festubert. Bréhon, maire de Vermelles. Boulinguez, conseiller d'arrondissemeet, maire d'Isbergues. Delaby (Edmond), maire de Courcelles-lez-Lens. Cordier (François), à Carvin.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Boulogne.

MM. Martel, ancien principal du collège. Cougnacq, ancien bibliothécaire de la ville de Boulogne, Lelièvre, ancien professeur de l'Université. Baudelocque, conseiller général, maire de Boulogne. Van Grutten, maire de Calais. Ribot, ancien député. Huret-Lagache, conseiller général, maire de Condette. Chanson, ingénieur à Calais. Crassier (Eugène), fabricant de tulles à Calais. Hembert, président du tribunal de commerce de Calais. Fournier, président de la chambre de commerce de Calais. Huret (Eugène), industriel à Condette. Remy-Lefort, filateur à Boulogne. Darquer, manufacturier. Famchon, industriel à Boulogne. Baignol, fabricant de plumes métalliques à Boulogne. Farjon, fabricant de plumes metalliques à Boulogne. Poure (Georges), fabricant de plumes métalliques à Boulogne. Vincent, fabricant de pannes et carreaux céramiques à Desvres. Delbende, fabricant de ciments à Desvres. Fourmaintraux, fabricant de faïences à Desvres. Lonqnéty, ancien président de la chambre de commerce de Boulogne. Duhautoy, négociant à Saint-Martin-Boulogne. Sollier, fabricant de ciments à Neufchâtel. Darsy, fabricant de ciments à Neufchâtel. Guillaume, fabricant de produits chimiques à Hesdigneul. Petit (Jules), à Boulogne. Duchêne, ingénieur à Calais. Clin, adjoint au maire de Calais. Testart, brasseur à Boulogne. Paris, brasseur à Marck. Delattre-Dequêhem, minotier à Doudeauville. Dubos, brasseur à Marquise. Dérhouval, brasseur à Marquise. Hénon (Jules), minotier à Marquise. Bonnet (Auguste), négociant-commissionnaire à Boulogne. Sauvage (Guillaume), administrateur-directeur de la société des phosphates du Nord de la France, à Boulogne. Altazin (Gustave), armateur-saleur à Boulogue. Simeson, architecte à Boulogne. Delld-Torre, membre de la société des artistes français, à Boulogne. Fourny (François), armateur à Boulogne. Tétart-Gournay, armateur à Boulogne. Docteur Sauvage, directeur de la station agricole à Boulogne. Vidor, armateur à Boulogne. Petit-Lavocat, armateur à Boulogne. Defosse, éleveur à Senlecques. Roussez-Delplace, éleveur à Calais. Declémy-Boulanger, agriculteur à Peuplingues. Boulanger (Narcisse), éleveur à Guines. Robbe, éleveur à Guines. Brunet-Roche, agriculteur aux Attaques. Foisset-Platiau, agriculteur à Marck. Eliet, cultivateur à Marquise. Courtois, cultivateur à Andresselles. Routier, horticulteur à Boulogne. Boulay (André), horticulteur à Boulogne.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Montreuil.

MM. Manier, maire de Montreuil. Dubourg (Victor), avoué à Montreuil, Charpentier, avoué à Montreuil. Moleux, conseiller général à Etaples. Billiet, conseiller d'arrondissement à Etaples. Reisentkel, propriétaire à Bernieulles. Boucher-Cadart, conseiller général à Hesdin. Fresnaye, fabricant à Marenla. Guyot-Laligant, conseiller général à Maresquel. Boudenoot, conseiller général. Boulard (Paul), industriel à Hesdin. Pruvost-Caron, conseiller d'arrondissement à Fruges. Bardin, pharmacien à Montreuil. Halette, docteur en médecine à Montreuil Delephanque, docteur en médecine à Montreuil. Brûlé, docteur en médecine à Hesdin. Morel, médecin à Campagne. Bloquel, maire de Wailly. Ridoux, conseiller d'arrondissement, maire de Caumont. Parenty, conseiller d'arrondissement à Hesdin. Sailly, maire d'Ecuires. Annequin, conseiller d'arrondissement à Fressin. Dumoulin (Hector), cultivateur à Frencq. France, maire de Bimont.

5e Sous-comité de l'arrondissement de Soint-Omer

MM. Ringot (François), maire de Saint-Omer, conseiller d'arrondissement. Eliet, inspecteur primaire à Saint-Omer. Rouyer, à Lumbres. Duhamel, conseiller général, avocat à Paris. Jonnart (Célestin), conseiller genéral à Paris. Pruvost, à Saint-Omer. Brillaud, industriel, conseiller municipal à Saint-Omer. Dreyfus, ancien négociant à Saint-Omer. Porion, distillateur, maire de Wardreeques. Blanquet (Paul), malteur et brasseur à Saint-Omer. Neyme, à Nordausques. Lemoine, industriel à Hallines. Sagot. Dambricourt-Legrand, industriel à Wizernes. Dambricourt (A.), fabricant de papiers à Wizernes. Avot, fabricant de papiers à Ouve-Wirquin. Bachelez, docteur en médecine à Saint-Omer. Blanquet (Eug.) à Sain-Omer. Vasseur, adjpint au maire de Saint-Omer. Hermant-Bouquillion, négociant, conseiller d'arrondissement a Saint-Omer. Stocklin, fabricant de sucre, maire de Sainte-Marie-Kerque. Mahieu, agriculteur, maire d'Enquin. Dickson, agriculteur, industriel à Clairmarais. Platiau (H), agriculteur à Longuenesse. Houzet, à Blendecques.

6e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Pol

MM. Pillot, principal du collège de Saint-Pol. Warembourg, chef d'institution à Blangy-sur-Ternoise. Héroguelle, maire de Saint-Pol. Petit, conseiller général. Graux, ancien député, conseiller général à Saint-Pol. Fourment (baron de), industriel à Frévent. Magnier, Duplouy et Fleury, filateur de lin à Frévent. Blazart, docteur en médecine à Noyelle-Vion. Gacquerre, brasseur à Saint-Pol. Coache-Sombret, fabricant d'huiles à Gennes-Ivergny. Houbart (Léopold), propriétaire à Monchy-Breton. Doisy, fabricant de sucre a Savy-Berlette. Carpentier, au Parcq. Tirmache, à Wanquetin. Miroux, fabricant de sucre à Anvin. Houbart, à Mingoval.

Par arrêté en date du 10 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Ardèche :

1e Sous-comité de l'arrondissement de Privas.

MM. Pradal, sénateur. Clauzel, député. Fougeyrol, député. Armand, propriétaire à Saint-Montant. Barrès (Victor), industriel et propriétaire à Saint-Julien-en-Saint-Alban. Blanchon (Gaston), président du syndicat des filateurs à Saint-Julien-en-Saint-Alban. Brunot, industriel au Teil. Cuchet (Léopold), président du tribunal de commerce et du syndicat des filateurs et mouliniers en soie de la circonscription d'Aubenas. Giraud Gaston), industriel en soies à Vals-les-Bains. Lauzun (François), industriel à Bourg-Saint-Andeol. Levêque, directeur de l'usine au Pouzin. Perrin, président de la société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture. Seibel (Albert), propriétaire à Aubenas.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Largentière.

MM. Deguilhem, député. Vielfaure, député. Arnaud (Adrien), tanneur à Joyeuse. Claron (Jacques), père, tanneur à Vallon. Claron (jeune), élève de l'école d'agriculture de Montpellier, propriétaire-agriculteur à Vallon. Colomb (Albin), propriétaire et exploitant de mines de houille, à Banne. Deroch (Léon), tuilier à Largentière. Destremx (Léonce), agriculteur. Fuzet du Pouget, docteur-medecin, propriétaire-agriculteur à Casteljau. Hugon (Ernest), brasseur, à Vallon. Mansard aîné, propriétaire-viticulteur à Laurac. Ollier de Marichard (Jules), propriétaire-agriculteur, à Vallon. Prat (Michel), industriel en soie à Lablachère. Prat (Paul), ancien industriel en soie à Largentière. Tarandon (Henri), industriel en soie à Meyras.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Tournon.

MM. Chalamet, sénateur, Boissy-d'Anglas, député. Saint-Prix, député. Bertrand (Emile), fabricant de gélatine à Annonay. Bochirol, fabricant de liqueurs, à Sarras. Charras (Alphonse), négociant, à Annonay. Darnaud (Désiré), mégissier, à Annonay. Dufour, moulinier à la Chapelle-sous-Chanéac. Gallix (Louis), ancien négociant à Tournon. Garnier (Marcellin), mégissier, à Annonay. Johannot (Henri), fabricant de papiers à Annonay. Juveneton (Marius), ancien mécanicien, à Tournon. Maisonneuve (Alexandre), négociant à Vernoux. Martaresche, moulinier en soie, à Dornas. Moutin, président du syndicat viticole à Tournon. Sauzet (Joseph), négociant au Cheylard. Saint-Prix (René), négociant en vins à Saint-Péray.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avant-hier jeudi 5 mai dans l'après-midi, M. Lockroy ministre du commerce et de l'Industrie accompagné de M. Ollendorf, son chef de cabinet, s'est rendu au Champ de Mars pour assister au levage de la première ferme de l'Exposition.

L'opération a parfaitement réussi.

Banquet de l'Exposition de 1878

Lundi soir à l'hôtel Continental banquet annuel des membres du jury de l'Exposition universelle de 1878, sous la présidence de M. Lockroy, ministre du commerce. Parmi les deux cents convives : MM. Dauphin, Teisserenc de Bort, Berger, Dietz-Monin, etc.

Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle étaient invités tous les membres du jury d'admission à l'Exposition de 1889.

Des discours ont été prononcés par M. Lockroy et par M. Dietz-Monin.

LE PALAIS DES PRODUITS ALIMENTAIRES
A L'EXPOSITION DE 1889

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, a préconisé, dans sa circulaire aux comités départementaux, l'idée des expositions collectives. Cette idée est excellente et mérite d'être encouragée ; elle recevra d'ailleurs une application fort intéressante, puisqu'il s'agit d'élever à l'Exposition un palais spécial pour les produits alimentaires.

On avait baptisé, dès l'origine ce palais, de palais de la gourmandise ; il sem-

ble devoir prendre le titre de Palais international de l'alimentation.

C'est là une innovation heureuse ; à l'Exposition de 1878, les produits alimentaires étaient dispersés, disséminés sur plusieurs points ; grâce à cette organisation, ils se trouvaient un peu perdus au milieu de cette confusion de tous les produits exposés, et cependant ils occupaient un espace de 6 à 7,000 mètres carrés.

En 1889 ils auront leur palais ; ils prendront donc une importance qu'ils n'avaient jamais eue ; ils solliciteront d'une façon toute particulière l'attention des visiteurs et aussi la bienveillance des gourmets.

L'exposant, qui se trouvait autrefois un peu sacrifié, sera mis en pleine lumière surtout si, comme nous le pensons, on construit un pavillon original, et si, à l'intérieur, on soigne tout particulièrement la partie décorative. On pourrait d'ailleurs s'adresser à nos tapissiers et à nos décorateurs qui, en raison de l'attrait que présentera cette exposition, n'hésiteront pas à rivaliser de zèle et de goût pour épuiser toutes les ressources de leur génie inventif.

Nous avons d'ailleurs l'assurance que le palais international des produits alimentaires sera bien organisé et intelligemment aménagé. M. Prévet, député, qui est le président de sa classe et aussi le président du groupe, a une compétence qui ne peut lui être disputée et il sera fort bien secondé par l'actif secrétaire du groupe, M. Charles Varey.

On comprend que pour réaliser ce projet il faudra s'adresser à tous les exposants des produits alimentaires, les constituer en syndicat et leur demander de contribuer pécuniairement à la construction et à l'installation du palais. Ils ne s'en plaindront pas, si on songe à l'avantage considérable qu'ils en retireront ; ils ont la bonne fortune d'avoir un vaste emplacement sur le quai; et si on se rappelle que les exposants, en 1878, étaient fort nombreux, on reconnaîtra aisément que le sacrifice qui leur sera imposé sera d'autant plus minime qu'il sera plus partagé. On ne peut fixer actuellement d'une façon exacte quelle sera la participation de chacun ; on parle de 100 francs par mètre carré ; mais si, comme il est à prévoir, le nombre des exposants est considérable, ce chiffre pourra être réduit.

Nous ne pouvons pas dire d'une manière certaine quelle sera la disposition du palais, et nous croyons pouvoir affirmer que le groupe n'a arrêté encore aucun plan définitif. Il y a des projets ; mais les projets n'ont pas été étudiés et mûris : ils sont à peine ébauchés.

L'un d'eux nous paraît ingénieusement conçu. Il consisterait dans l'édification d'un palais avec un rez-de-chaussée, un premier étage et une terrasse supérieure.

Au rez-de-chaussée, il y aurait une salle de dégustation, dans laquelle on viendrait goûter les vins et les liqueurs de tous les pays; au premier étage, seraient exposés tous les produits internationaux, et au dessus du premier étage, se trouverait une vaste terrasse avec une sorte de jardin aérien et un magnifique restaurant dans lequel on pourrait peut-être faire des salles diverses où l'on goûterait la cuisine des diverses nations.

Si le palais était assez large et assez long pour permettre à la terrasse de se développer, on pourrait élever un belvédère d'où l'on pourrait embrasser la vue de Paris et de l'Exposition.

Mais, nous le répétons, il n'y a là que des projets encore un peu vagues qu'il convient d'examiner avec soin.

Ce qui est aujourd'hui décidé, c'est la question de principe : la construction d'un palais.

Ce sera là, assurément, une des grandes attractions de l'Exposition.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR L'EXPOSITION

Il est peut-être nécessaire de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les travaux intérieurs et extérieurs de l'Exposition.

Les travaux intérieurs sont ceux des bureaux, des comités, des commissions.

Nous les suivons de près et nous rendons hommage au zèle de tous ceux qui se consacrent à la grande œuvre de l'Exposition.

Dans le pavillon de la direction des travaux au Champ de Mars, les architectes, les ingénieurs sont dès le matin à la besogne, préparent et dressent tous les plans, surveillent les travaux, rédigent les cahiers des charges et s'occupent de la construction des palais. M. Alphand préside à toutes ces opérations laborieuses et délicates avec sa science consommée d'ingénieur. Depuis quelques jours, il est souffrant, mais nous espérons qu'à très bref délai il sera complètement remis. Quoi qu'il soit retenu à la chambre, il ne cesse de veiller à l'Exposition et poursuit chez lui sa tâche.

A la direction de l'exploitation, rue de Varenne, M. Georges Berger, qui est chargé de l'installation intérieure de l'Exposition, ce qui est une œuvre ardue, vient le matin dans son cabinet, y passe la journée souvent jusqu'à sept heures du soir, reçoit des visites, se rend au ministère du commerce pour les affaires de service, préside les réunions de classe et les réunions de groupe, correspond avec les comités départementaux, fait des conférences, s'occupe de préparer les installations mécaniques et électriques, la manutention des produits, classe les demandes d'admission, adresse des rapports au ministre sur les diverses expositions collectives, exposition ouvrière, congrès et conférences, etc.

A la direction des finances, M. Grison exerce un véritable ministère dans lequel il déploie toutes ses qualités éminentes.

Ces trois directions marchent parallèlement avec leurs fonctions et leurs attributions spéciales parfaitement délimitées; puis les directeurs se réunissent pour étudier de concert toutes les questions relatives à l'Exposition. M. le Ministre du Commerce préside les comités et les commissions et notamment la commission des 43 qui est chargée du contrôle.

Les comités techniques des machines et de l'électricité étudient les grosses questions de la force motrice.

Les comités d'admission sont constitués ; les comités de groupes ont élu leur président.

Les demandes d'admission qui arrivent au ministère et à la direction de l'exploitation sont soigneusement classées et vont être soumises bientôt à ces comités.

Quant aux travaux extérieurs de l'Exposition, on a suivi, chaque semaine, dans notre chronique, leurs progrès et leur développement ; nous les résumons en quelques mots : les fondations du palais des expositions diverses sont terminées avec leurs sous-sols, la première ferme métallique est en voie de construction ; les fondations du palais des arts libéraux et leur sous-sol sont à peu près achevées; les fondations du palais des beaux arts sont fort avancées, les piliers de la tour Eiffel, ont subi déjà de nombreuses opérations : au pilier, les caissons métalliques presque enfoncés, au pilier 2 et au pilier 3, les maçonneries achevées, au pilier 4, les caissons métalliques enfoncés sous terre et la maçonnerie déjà commencées.

Les nombreux passants et visiteurs peuvent voir l'Exposition sortir de terre.

Quant à la disposition des palais, on la connaît : pas de palais unique, mais quatre palais : 1° Le palais des Machines, avec son immense nef de 43 mètres de hauteur sur 110 mètres de largeur d'une seule portée et 410 mètres de longueur.

2° Le palais des Expositions diverses, où seront les produits étrangers groupés par nationalités et les produits français; les uns et les autres seront répartis internationalement dans des sections variées et distinctes.

Ces deux palais situés dans la partie avoisinant l'Ecole Militaire.

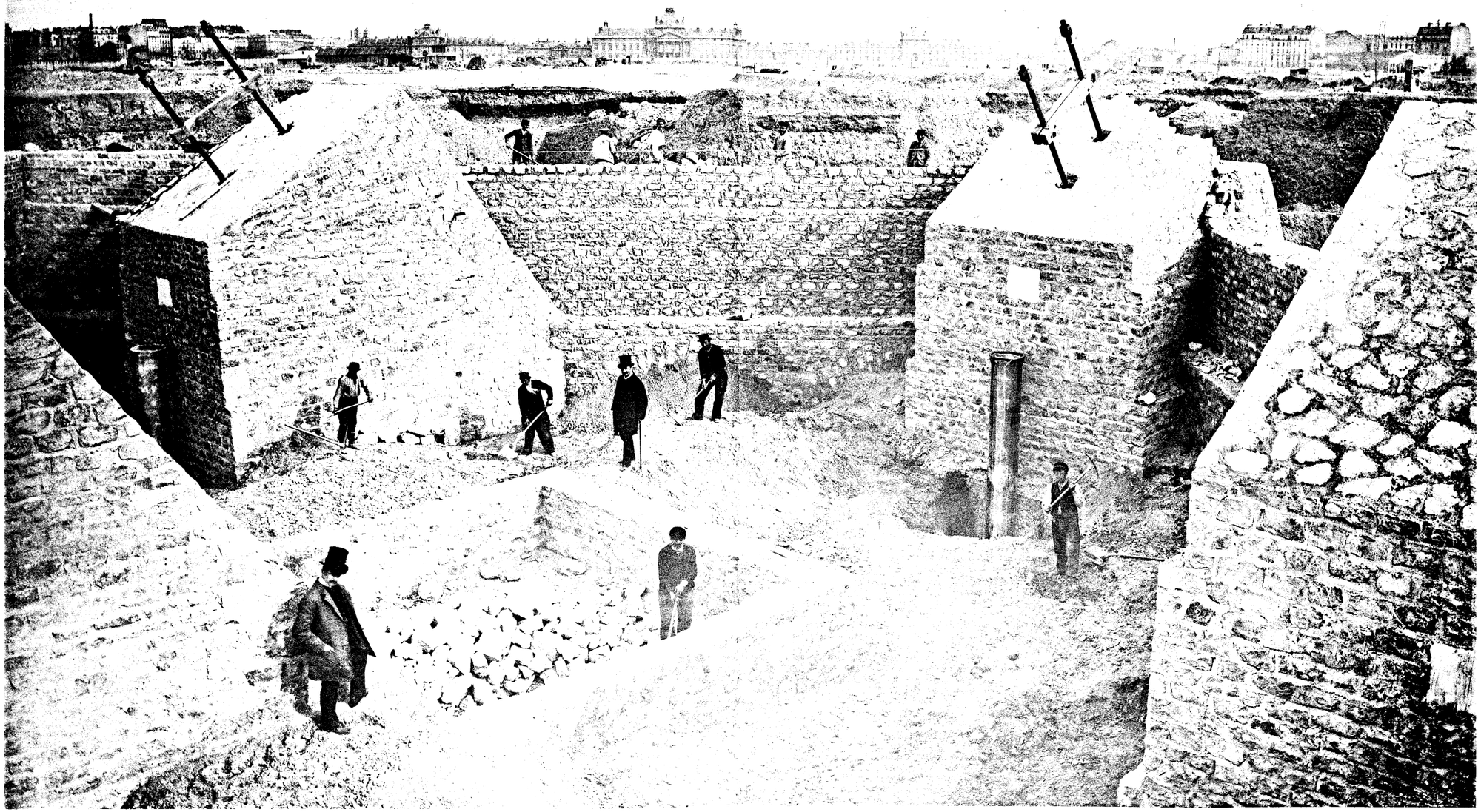
3° Le palais des Beaux-Arts, avec des salles pour chaque pays.

4° Le palais des Arts-Libéraux pour le matériel et l'enseignement de tous les degrés. Ces deux palais situés du côté de la Seine avec des terrasses et des promenoirs sur lesquels s'ouvriront des établissements publics.

Nous aurons aussi d'autres palais qui n'auront pas l'aspect grandiose des précédents,

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel*

Phototypie

Sgap 3, rue de l'Echelle Paris

TOUR EIFFEL—FONDATIONS DU PILIER N° 3

mais qui auront leur attrait; le palais des Produits alimentaires, sur le quai, et le palais Tunisien à l'esplanade des Invalides avec les expositions de l'Algérie et des colonies; et aussi, il faut l'espérer, le palais des Enfants, auquel le *Bulletin officiel* a consacré de nombreux articles.

Des jardins avec de belles pelouses et des plantes variées, des expositions florale et horticole au Trocadéro.

Puis, la tour Eiffel qui excitera une vive curiosité.

Enfin des attractions de toutes sortes : conférences, théâtres, concerts, boutiques, illuminations de l'Exposition, jeux de lumière électrique et des chemins de fer pour transporter les visiteurs dans l'intérieur de l'Exposition. Cette Exposition sera grandiose, intéressante, amusante.

Tout ce que l'imagination peut créer se trouvera dans le Champ de Mars et dans les jardins du Trocadéro pour le plus grand intérêt et la plus grande distraction des visiteurs qui accoureront de tous les pays.

L'Exposition de Hanoï

Les courriers qui viennent d'arriver d'Extrême-Orient nous apportent de nombreux détails sur l'Exposition qui s'est ouverte à Hanoï le 15 mars. Hâtons-nous de dire que le succès a été immense, qu'il a dépassé tout ce que les organisateurs eux-mêmes avaient osé espérer et que la portée en sera certainement féconde pour notre nouvelle colonie.

L'ouverture de l'Exposition a eu la solennité accoutumée. Le résident a été salué en franchissant le seuil par une salve de coups de canon, par les musiques, les discours d'usage, il était accompagné d'un brillant état-major, de tous les fonctionnaires de la colonie, des officiers de la garnison, du ministre envoyé spécialement par le roi de Siam. Chacun avait revêtu son brillant uniforme, ceux des Européens faisant ressortir par leur simplicité sévère le chatoiement des soies et des ors qui chamarent les costumes des orientaux, et certes, ce n'était pas un des moindres attraits de cette solennité que ce déploiement de richesses au milieu de la flore tropicale des jardins.

A l'arrivée du cortège, M. Vial, président de l'Exposition, a prononcé quelques paroles de bienvenue auxquelles le résident général a répondu en ces termes :

Mesdames, messieurs,

Le souvenir de M. Paul Bert domine, vous le sentez tous, cette cérémonie. Je tiens à l'évoquer et à le célébrer au moment où je déclare ouverte l'exposition d'Hanoï.

Mon glorieux prédécesseur avait conçu la pensée dont la réalisation va se dérouler devant nous. Il voulait grouper tous les produits du Tonkin et ceux de notre France, à la fois, pour faire entrevoir à nos compatriotes les richesses que leur activité contribuera à mettre en valeur et pour faire apparaître aux yeux des Annamites les avantages que leur réserve le génie de notre nation. Il comptait que de ce rapprochement naîtraient des industries nouvelles, des relations commerciales plus vivaces, un sentiment plus précis de l'étroite communauté qui lie désormais l'Annam et le Tonkin à la France, une certitude plus raisonnée du succès de nos efforts pacifiques, enfin une confiance plus profonde dans l'œuvre que la République française ne désertera pas.

Que n'est-il à cette place, le martyr de la foi patriotique, pour vous redire dans la langue forte et entraînante, dont il n'a pas légué le secret, les inspirations qui dirigeaient son esprit et les espoirs qui échauffaient son cœur? Dans ce rôle, je ne tenterai pas de le remplacer, et je laisse à leurs souvenirs tous ceux d'entre vous qui ont eu la bonne fortune de l'entendre.

Je remercie les exposants français et annamites qui ont répondu à notre appel, les hommes dévoués qui ont collaboré à l'organisation de cette solennité, les hôtes distingués qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation, et je vais parcourir avec vous, mesdames et messieurs, cette exposition qui attestera à tous les regards la puissance intellectuelle de la France, les ressources grandissantes du Tonkin, surtout les résultats heureux que nous devons attendre de l'union définitive de l'empire d'Annam avec la République française.

Tout ce monde officiel ou notable s'est retrouvé le soir chez le résident général, où chacun se félicitait de cette journée qui sera marquée d'une pierre blanche dans l'histoire de notre colonie.

L'Exposition occupe l'emplacement de l'ancien Camp des Lettrés, où vient d'être construit le palais du vice-roi annamite, dont la visite n'est pas un des moindres attraits de l'Exposition; bien que la construction ne soit pas très artistique, il séduit par la profusion de fleurs, d'ornements gracieux et pittoresques par sa couleur orientale et son mobilier superbe, où triomphent les broderies, les laques, les bois sculptés et dorés.

Si nous parcourons les jardins et les nombreuses constructions, nous constatons avec plaisir que l'Exposition a très bien compris son double but: réunir pour mieux les faire ressortir toutes les richesses du Tonkin et amener de France des échantillons de notre industrie et de notre commerce pour les faire apprécier et les acclimater dans notre nouvelle colonie de l'Inde.

Aussi voyons-nous là, disposés de la façon la plus pittoresque, un petit chemin de fer n'attendant que le signal pour s'élancer à toute vapeur; un pont Eiffel, d'une portée de 7 mètres, suspendu à 8 mètres de hauteur; des modèles de maisons économiques, des marchés, des fontaines, des machines agricoles de tous modèles, des bateaux pour la navigation fluviale. Puis dans les galeries le triomphe de Baccarat, de Saint-Gobain, de Rouen avec ses étoffes de coton, de Lyon avec ses soieries, d'Elbeuf et de Sedan avec leurs draps; d'autres avec leurs porcelaines, leurs papiers; chaque ville, chaque industrie est représentée par ses produits de luxe et à bon marché, car on a fort bien compris la portée des bas prix, surtout pour les étoffes et les objets usuels.

Si nous retournons dans les jardins, nous saluons en passant la statue de la « Liberté éclairant le Monde », née en Europe, triomphante en Amérique, et qui fait l'admiration aujourd'hui de l'Asie; puis nous laissons de côté la partie réservée aux animaux vivants et nous pénétrons dans les pavillons de la Cochinchine et du Cambodge, la perle de l'Exposition; rien de comparable à cette merveille, et Paris, en 1889, admirera comme nous ces trésors artistiques sous la forme de laques, bronzes, broderies, ivoires, tentures, bois sculptés, tissus, incrustations, aux mille formes, aux mille couleurs.

Nous retrouvons, dans un pavillon spécial, les admirables collections de M. Puginier, qui eurent tant de succès à l'Exposition d'Anvers, elles se sont encore enrichies depuis de nouvelles merveilles.

Puis un pavillon affecté aux beaux arts, un autre aux exposants d'Hanoï, qui nous montrent les mille emplois de la ramie, des spécimens des étoffes et des meubles du pays, de jolis modèles de vannerie et de poteries, jusqu'à des vins et liqueurs, exquis, nous assure-t-on.

Enfin, pour la partie pittoresque, nous trouvons le travail manuel dans les échoppes des incrusteurs de nacre, des tisseurs, des brodeurs, des fabricants de papier, qui travaillent en famille, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant, tous concourant à la fabrication, sous vos yeux, d'un objet que vous êtes heureux d'emporter comme souvenir.

Telle est l'impression première de cette visite à l'Exposition, et nous pouvons être fiers de voir réunies tant de richesses, à l'autre bout de la terre, à l'ombre des trois couleurs qui flottent majestueusement au sommet d'un mât immense au centre de l'Exposition.

LE SALON DE 1887

Quel dommage que les artistes qui désirent attirer particulièrement l'attention du public et celle du jury ne trouvent d'autre moyen de le faire que par la dimension de leur toile. Ils font un peu l'effet d'un orateur qui, voulant impressionner son auditoire, prononcerait son discours à tue-tête au lieu d'employer le diapason qui lui est habituel. Pourquoi cet effort exagéré? Si l'on voulait citer des précédents qui condamnent cette manière de comprendre l'art, on n'aurait que l'embarras du choix. Rembrandt, Téniers, Ostade, Hals, Cuyp, Hobbema, Ruysdael et cent autres, n'ont-ils pas laissé un nom illustre, sans s'astreindre à couvrir des kilomètres de toile avec des quintaux de couleurs? Non pas qu'il faille repousser sans restriction ce qu'on est convenu d'appeler la grande peinture, mais au moins faut-il que la dimension corresponde à des besoins spéciaux. On comprend parfaitement Rubens exécutant pour Marie de Médécis cette merveilleuse série de grandes toiles, représentant les principaux événements de sa vie; Veronèse peignant des grandes compositions religieuses pour les églises; mais toutes ces œuvres avaient une destination définie et rentraient dans la catégorie des peintures décoratives, les seules qui exigent un grand développement.

Ne pensez-vous pas, par exemple, que M. Duez aurait pu nous charmer tout aussi bien avec son tableau *le Soir* s'il s'était tenu dans des proportions plus modestes? nous pensons même que l'émotion eut été plus intense si l'effet eût été plus concentré. Il faut reconnaître néanmoins dans cette toile de solides qualités de plein air et de lumière.

Le grand vestibule qui précède le grand salon a été aménagé avec des tentures et est devenu une véritable salle; nous devons donc nous y arrêter avant d'entrer, et particulièrement devant l'envoi de M. Puvis de Chavannes : *Carton de la peinture destinée au grand amphithéâtre de la Sorbonne.* La composition est divisée en trois parties : au centre, sur un bloc de marbre, est assise l'antique Sorbonne ayant à ses côtés deux génies portant des couronnes et des palmes, hommage aux vivants et aux morts glorieux. Debout, l'Éloquence, à droite et à gauche, des groupes de figures symbolisant les diverses poésies. Du rocher qui les porte, s'échappe la source vivifiante ; la jeunesse y boit avidemment et la vieillesse y puise une nouvelle force.

Le compartiment de gauche est réservé à la philosophie et à l'histoire; un premier groupe nous montre la lutte de la Philosophie spiritualiste et matérialiste. Un second groupe montre l'Histoire interrogeant le Passé, figuré par d'antiques débris que l'on vient d'exhumer.

Le compartiment de droite est consacré à la science. Un premier groupe, faisant suite aux muses se compose de quatre figures . la Botanique, la Mer, la Minéralogie et la Géologie. On peut juger par ces détails de l'importance capitale de l'œuvre de M. Puvis de Chavannes.

Une autre grande composition est exposée dans ce vestibule; une décoration de M. Besnard *le Soir de la vie,* destinée à la salle des mariages de la mairie du premier arrondissement. Il règne dans cette toile un calme et une sérénité d'un bon augure pour les jeunes époux qui pourront la contempler pendant que s'accomplira leur union. Sur le seuil d'une vieille maison deux vieux époux sont assis et semblent rêver; la nuit est proche, les étoiles se montrent déjà. Le mari a la tête levée vers le ciel, sa vieille compagne semble plus abattue et laisse tomber sa tête sur son épaule.

M. Firmin Girard expose *le Cantonnier* exécuté avec la précision, la conscience et la méthode qui lui sont habituels.

M. Carrier-Belleuse (Louis) *la salaison des harengs, Souvenirs de Boulogne-sur-mer* intérieur, d'un noir rappelant le cirage, lumière dure et froide. Madame Dieterle, *le gui de Verdier* (*Normandie*) non-seulement élève, mais fille de Van Marcke; combien il sera difficile pour les experts de l'avenir de discerner les ouvrages de la fille de ceux du père.

Un grand tableau de M. Geoffroy : *les Rameaux*; figures bien groupées, dessin correct. A noter aussi une bonne étude : *Tête de jeune femme*, de M. Walter Blackman, un jeune américain qu'il fera bon de suivre.

Salle 12. — En face, *les Vainqueurs de Salamine,* de M. Cormon; on en parle comme d'une médaille d'honneur possible. Sans qu'il soit possible d'admirer sans restriction cette grande scène, il faut rendre justice à l'artiste et applaudir à l'effort sérieux qu'il a fait. Nous nous rappelons pourtant de précédents envois au Salon, dont l'exécution un peu plus chaude nous avait plus satisfaits. La scène est habilement composée et les personnages bien groupés; des jeunes femmes, des enfants, des vieillards agitant des palmes, courent au devant des vainqueurs qu'on aperçoit dans le fond, à droite

A gauche, le tableau de Duez, sur lequel nous ne reviendrons pas. A droite, le Roll : *la Guerre, Marche en avant,* grande scène militaire, triste de sujet, triste aussi de couleur, mais d'un effet poignant; au petit jour, nos pauvres soldats, trempés jusqu'aux os, couverts de boue, vont se déployer sous le feu ennemi. On ne peut pas dire que ce soit le chef-d'œuvre de M. Roll, mais c'est assurément un remarquable morceau de peinture qui fait le plus grand honneur au talent de l'artiste.

Que dire de M. Clairin; *Funérailles de Victor Hugo; la Veillée.* Souvenir des mémorables funérailles que Paris a faites au grand poète. De chaque côté du cercueil exposé sous l'Arc de Triomphe, des cavaliers de la garde républicaine, immobiles sur leurs chevaux, tiennent une torche et veillent. Dans les airs, une figure allégorique plane sur cette scène. Est-ce mauvais? Non, certes; mais on est en droit de demander mieux à M. Clairin.

A noter, avant de quitter cette grande salle: un tableau de M. Bergeret, où le cornichon triomphe sous toutes les formes : nature, au vinaigre, en bocal, etc. On ne trouve au livret que deux tableaux de cet artiste ; l'un qu'il a appelé *la Grande famille*; l'autre, *Portrait de M. D...* lorsqu'on n'a pas le numéro pour se guider, on se trouve plongé dans une perplexité grande. De M. Fichel, une paire de panneaux : *le Rapport au général* et *le Portrait du trompette*; de loin, impossible de discerner l'un de l'autre : même monotonie de couleur et même groupement des figures.

M. Julien Dupré : *Dans le Clos,* un peu lourd d'exécution. Deux bons *paysages* de M. Damaye, sobres d'effets et d'un joli gris. *En Sologne* et *la Chapelle des Fleurs*; village de Bretagne.

Un curieux paysage de M. Hitchcock : *La Culture des tulipes,* d'une jolie couleur.

En tournant à gauche, lorsqu'on quitte le grand salon carré, on entre salle 10. Là, rien de saillant, mais quelques très bons morceaux. M. J.-P. Laurens, notamment, *l'Agitateur du Languedoc* nous montre une de ses meilleures toiles, sinon sa meilleure. Il a su conserver sa puissance de ton, sa liberté de facture, mais il a renoncé à ce qu'il y avait de trop brutal dans sa manière de peindre, de telle sorte, que son tableau a gagné en harmonie dans son ensemble. Deux bons paysages de M. Mauve : *Moutons dans la bruyère* et *Moutons sortant de la forêt,* d'une coloration spéciale, très gris, mais néanmoins très lumineux. M. Adrien Moreau, expose un tableau : *Une Mascarade au XVII^e^ Siècle.* M. Montenard, *Aux environs de l'Abbaye de Saint-Queniès.* Sous un soleil torride, des moines se promènent; est-ce bien du soleil que l'artiste nous montre? Il ne faut pas oublier l'envoi de M. Aimé Morot, destiné à la salle d'honneur, du 3^e^ cuirassiers, *Bataille de Reichshoffen.* Le colonel de Lacarre, au moment où il va conduire à l'ennemi les 3^e^ et 4^e^ escadrons de son régiment, est frappé à mort par un obus. C'est bien là l'image d'une charge furieuse, meurtrière, désespérée.

Une bonne *Vue de Marseille,* de M. Olive, un enfant du pays; qui fait honneur à son maître Vollon. M. Monginot : *Un fureteur*; un jeune paysan a tendu des filets dans lesquels viennent se prendre les lapins à leur sortie du terrier; il attend patiemment le résultat de l'opération pendant que le furet la lui facilite en forçant les lapins à sortir; sujet bien traité par un artiste connaissant bien son métier. M. Malhon : *le retour du Bayard,* descente du cercueil de l'amiral Courbet dans le canot qui doit le débarquer aux Salins-d'Hyères, 26 août 1885. commande du ministère.

Salle 8. — Bien pauvre cette salle. Deux Luminais : *Sauvetage,* et *Un ami blessé,* l'ami c'est le cheval, qu'un gaulois soigne, il a pris de l'eau dans son casque et lave la blessure que son coursier a reçu au pied. Boutet de Monvel, *les vieux,* peinture terne. M. Normann continue sa série de vues de Norwège, plus faites que la nature même; sa *Nuit d'été à Svolvœr-Lofoten* est d'un curieux effet. M. Lefebvre a une bien gracieuse composition, *Morning-Glory* ; c'est une décoration exquise.

(*A suivre.*) E. Rodis

Les Expositions et l'Octroi de Paris

On sait que les recettes de l'octroi constituent la plus importante des recettes de la Ville de Paris. Ainsi, sur un budget de 256 millions, en chiffres ronds de recettes ordinaires (exercice 1887), les recettes spéciales à l'octroi figurent pour près de 138 millions. Or, les expositions produisent toujours une notable augmentation dans les recettes d'octroi. C'est là, d'ailleurs, une des principales considérations que l'on a fait valoir pour fixer l'emplacement de l'Exposition de 1889, comme précédemment, dans l'intérieur de Paris.

La plus-value des recettes d'octroi pour la seule année de 1878 a été de sept millions environ. L'annonce même de cette Exposition avait déjà provoqué un mouvement de hausse très accentué (six millions en 1876). On peut prévoir que le commencement des travaux cette année aura un effet analogue.

Quant aux recettes produites par l'entrée des objets consommés dans l'exposition même, elles ont atteint, en 1878, 334,000 fr. pour l'octroi de Paris, et 167,000 fr. pour le Trésor. A cette somme de 334,000 fr. , il faut ajouter les produits des taxes perçues sur les matériaux employés à l'édification de l'Exposition ; on a évalué ces dépenses de construction à trente millions ; or, les recettes d'octroi étant, en moyenne, de 5 0/0 du prix des constructions, on peut les évaluer à 1,500,000 fr. , qui, avec les 334,000 fr. cités plus haut, donnent une recette de près de deux millions pour l'octroi de Paris.

Ce n'est pas tout. Toute exposition apporte avec elle un personnel spécial, celui

des employés, négociants, hommes de garde ou de peine, que leurs fonctions obligent à habiter auprès du lieu de leur travail. Ce personnel consomme et par conséquent apporte à l'octroi une recette. Si on estime ce personnel à quatre ou cinq mille individus, on voit que l'on arrive, pour les six mois que dure l'Exposition, à une somme assez importante.

Rappelons d'ailleurs quelles ont été les plus-values constatées sur les recettes de l'octroi pour les années 1876, 1877 et 1878 ; elles se sont élevées à 14 millions environ. Il en avait été de même lors de l'Exposition de 1867. Les trois années 1865, 1866 et 1867 ont produit un excédent de 12 millions. Il ne faut pas croire qu'après cette augmentation, les recettes aient faibli pendant les années suivantes ; elles ont, au contraire, progressé constamment, aussi bien en 1868 et 1869, qu'après l'Exposition de 1878. Aussi en 1879, la plus-value a atteint la somme de 4millions. En 1880, l'augmentation a été de près de 6 millions ; en 1881, même excédent de près de 6 millions, et enfin, en 1882, une augmentation de 1 million seulement. En 1883, il est vrai, les résultats ont été moins favorables, mais il n'en est pas moins certain que les années qui ont précédé et suivi les Expositions de 1867 et de 1878, comptent parmi les plus prospères. Espérons qu'une prospérité semblable sera amenée par l'Exposition de 1889.

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

L'Italie et l'Exposition de 1889

On mande de Rome, 30 avril au *Temps :*

« Le conseil de ministres n'a pas encore examiné la question de la participation de l'Italie à l'Exposition universelle de Paris, mais les dispositions du cabinet italien sont favorables. La presse et l'opinion sont en grande majorité d'accord pour conseiller au gouvernement l'acceptation. La *Tribuna*, le *Diritto*, le *Capitan Fracassa*, l'*Italie* ont exposé toutes les raisons que l'Italie, puissance libérale, a d'accepter l'invitation de la France dans des articles répétés auxquels le sentiment public fait écho.

« M. Depretis tient à consulter, au point de vue économique, les chambres de commerce, et leur a demandé leur avis par circulaire. On croit que cet avis sera conforme au désir du gouvernement autant qu'à l'intérêt de l'industrie italienne, qui est portée à faire preuve des progrès qu'elle a accomplis dans ces dernières années. Il est constant que MM. Crispi et Zanardelli, pour toutes ces raisons, sont sympathiques à la représentation de l'Italie à l'Exposition universelle de Paris. »

Ces renseignements sont conformes à ceux que nous avons donnés dans nos précédents numéros.

Musée Guimet

Un de nos confrères de la *Liberté* a visité les travaux du musée Guimet commencés en 1882.

Affectant la forme d'un triangle, ce petit monument a son entrée principale, place d'Iéna, où s'élève une rotonde qui se termine par une coupole. A hauteur du quatrième étage de cette rotonde, règne une galerie circulaire, intérieure, d'où la vue s'étend sur un magnifique panorama embrassant, au midi, l'esplanade des Invalides, le Champ de Mars, le Trocadéro et une partie du quartier bas de Passy.

La salle, de forme circulaire, ménagée au rez-de-chaussée de la rotonde, est ornée de huit colonnes qui en soutiennent le plafond destiné à recevoir des peintures décoratives. De cette salle se détachent à droite et à gauche, en éventail, deux galeries qui se prolongent sur une longueur d'environ 35 mètres ; celle de droite le long de l'avenue d'Iéna et celle de gauche en bordure de la rue Boissière. Cette dernière galerie a une façade à l'aspect monumental, avec trois pavillons formant avant-corps de bâtiment, celui du milieu orné de colonnes soutenant un fronton d'un très bel effet. Le gros œuvre et même le ravalement des murs à l'extérieur sont terminés. L'intérieur est actuellement livré aux ouvriers plâtriers, et mardi on a apporté dans les chantiers les premiers matériaux pour établir les planchers. Destiné à recevoir les collections sur l'histoire de Paris, le musée Guimet pourra être inauguré vers le mois de juin 1888.

Les grands travaux de Paris

Les 40 millions de l'emprunt affectés à l'exrcice 1887 seront répartis d'après le tableau suivant :

1° Travaux neufs du services des eaux, 6,700,000 fr.

2° Travaux neufs des canaux, 500,000 fr.

3° Travaux neufs du service de l'assainissement, 2,300,000 fr.

4° Suppression des passages à niveau du chemin de fer de ceinture (partie à la charge de la Ville), 1,000,000 fr.

5° Opérations de voirie de toute nature, 17,500,000 fr.

6° Travaux neufs dans les écoles, 1,800,000 francs.

7° Travaux neufs dans les établissements hospitaliers (subvention), 800,000 fr.

8° Travaux de la Sorbonne (partie à la charge de la Ville), 700,000 fr.

9° Travaux des lycées de la rive droite et de la rive gauche (partie à la charge de la Ville), 1,650,000 fr.

10° Travaux neufs et d'amélioration d'architecture, 3,650,000 fr.

11° Bourse du travail, 500,000 fr. (dépense imputable sur le crédit de 20 millions inscrit à l'emprunt pour travaux d'architecture).

12° Subvention à l'Exposition universelle de 1889 (1re annuité), 2,000,000 fr.

13° Frais de l'emprunt, 900,000 fr.

Total : 40,000,000 de francs.

L'Exposition d'horticulture

La Société nationale d'horticulture vient de fixer comme suit le service des entrées à l'Exposition des fleurs et des légumes verts, qui aura lieu aux Champs-Elysées du 25 au 30 mai prochain.

Le 25, l'Exposition ouvrira ses portes à midi. Les autres jours, cette Exposition restera ouverte de 10 heures du matin à 6 h. du soir.

Les droits d'entrée seront de 5 francs le 25, jour de l'ouverture ; le 26, 2 francs, et les autres jours, jusqu'au 30 inclusivement, 1 franc.

La Cochinchine à l'Exposition

On annonce l'arrivée à Paris de M. Karl Schrœder, conseiller colonial de la Cochinchine ; M. Schrœder est chargé de se mettre en relations avec les divers comités d'organisation de l'Exposition universelle de 1889, pour prendre les dispositions nécessaires à l'installation de la partie concernant spécialement la Cochinchine française.

La Bourse du travail

Le Conseil municipal a définitivement voté l'acquisition de l'ancien café Parisien au prix de 1,010,000 fr. La surface est de 1,700 mètres, avec une façade de 35 mètres seulement. Le prix du mètre ressort donc à plus de 600 fr.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

PETITE CORRESPONDANCE

M. H., 20, *faubourg Saint-Martin.* — En effet, il est question de réunir dans un même pavillon tous les produits alimentaires, pavillon qui porterait le titre de : *Palais international de l'Alimentation.*

Dans le projet à l'étude, on a supposé que les frais de construction, d'installation et de décoration s'élèveraient, pour chaque mètre carré, à la somme de 100 francs.

Mais, comme pour l'installation de ce palais spécial, les exposants se trouveraient *associés*, plus le nombre des exposants sera considérable et moins le total des frais sera grand.

La somme de 100 francs n'est qu'une prévision et un maximum.

Nous avons publié dans un de nos précédents numéros des notes sur le Palais de l'Alimentation.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

« Voir aux annonces **La Lessiveuse Viville.** »

REVUE FINANCIÈRE

L'incident de Pagny s'est terminé de la façon qu'il était aisé de prévoir et la Bourse se fût épargné bien des oscillations et bien des pertes si elle avait commencé par se rendre un peu mieux compte des choses. La spéculation n'a pas toujours ce calme qu'on désirerait lui voir et, dans cette circonstance, elle a absolument manqué de sang-froid. Elle devait, avant tout, considérer que, M. Schnaebelé ayant franchi la frontière sur convocation, le gouvernement ne pouvait hésiter à reconnaître que notre commissaire était, par cela même, pourvu d'un sauf-conduit; elle devait également considérer que nos voisins n'hésiteraient pas davantage à blâmer la conduite d'agents subalternes

maladroits ayant agi, il est vrai, en vertu d'un mandat de justice, mais d'un mandat qui n'autorisait pas le guet-apens.

On revient donc, en fin de compte, au point où l'on était parti, ou du moins peu s'en faut. La liquidation mensuelle s'est même effectuée dans des conditions bien meilleures qu'on n'était en droit de l'espérer. Les acheteurs sont en perte, malgré tout, mais ils n'abandonnent pas grand chose relativement à la différence qui soldait en leur désavantage à un moment donné. On remarque, en effet, si on compare entre eux les cours de compensation du 1er avril et ceux du 1er mai, que, d'un mois à l'autre, le 3 0/0 recule de 35 cent., l'Amortissable de 30 cent. et le 4 1/2 0/0 de 7 cent. 1/2, en tenant compte du coupon que l'on vient de payer sur ce fonds à la date du 1er mai. Cette moins-value a peu d'importance par comparaison avec la perte de 3 fr. qu'éprouvaient les porteurs de rentes à la nouvelle de l'arrestation de M. Schnaebelé.

Les reports ont été bon marché et sur nombre de valeurs on a coté du déport. Les capitaux disponibles sont d'ailleurs abondants. Cette situation n'est pas un privilège de notre place, puisque nous avons déjà annoncé, il y a huit jours, que la Banque d'Angleterre avait pu réduire encore une fois le taux de son escompte.

Dans ces conditions, les vendeurs à découvert ne paraissent pas devoir obtenir gain de cause et, malgré la faible réaction survenue dans ces dernières séances, on peut escompter une prochaine plus-value de la généralité de la cote.

×

La hausse a été assez importante sur les rentes françaises, et aussi sur les fonds étrangers qui se négocient sur notre place, dès que l'heureux dénouement de l'incident de Pagny a été connu. Cette hausse a permis, comme nous venons de le dire, à la liquidation de fin de mois de s'effectuer sans encombre. Le calme a succédé, après cette opération, à ce regain d'activité, et les cours auxquels nous retrouvons nos Rentes aujourd'hui diffèrent peu de ceux qui étaient cotés il y a huit jours.

Le 3 0/0 est à 80.22 ; l'amortissable s'établit à 83.61, et le 4 1/2 0/0 est coté à 108.10, ex-coupon de 1 fr. 12 1/2.

Sur le marché du comptant, le 3 0/0 fait 80.20, l'amortissable vaut 83.65 et le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 108 fr., ex-coupon.

Les consolidés anglais, après des alternatives de hausse et de baisse, reviennent à 102 3/4.

Le 5 0/0 italien qui a été compensé à 97.60, soit 90 centimes plus bas qu'à la liquidation de quinzaine précédente, fait 97.40.

Les fonds austro-hongrois sont fort calmes. Nous relevons le cours de 81.25 sur le 4 0/0 Hongrois et celui de 89.50 sur le 4 0/0 Autrichien.

Les fonds Busses sont également peu mouvementés.

Le 5 0/0 1877 est à 100.25

Le 4 0/0 Turc est coté 13.57.

L'Egypte, unifiée vaut 383.25

L'extérieure Espagnole qui reste à 64.20 a vu son cours de compensation fixé à 64.40, tandis qu'il s'établissait 60 c. plus haut en liquidation précédente.

×

Pour les valeurs de Crédit, la même remarque est à faire que pour les fonds d'Etat. Elles ont, pour la plupart, bénéficié d'une certaine reprise à la veille de la liquidation, puis, une fois les règlements de comptes établis, les cours se sont à nouveau tassés en présence de la pénurie complète de transactions.

La Banque de France est à 4100 ; on distingue dans son dernier bilan hebdomadaire 4 chapitres en augmentation et 3 en diminution.

Les bénéfices de la semaine se sont élevés à la somme de 71.000 fr.

Le Crédit foncier est soutenu à 1355. A ce cours il est l'objet de nombreuses demandes qui ne tarderont pas à le faire inscrire à un niveau plus élevé.

Les opérations de prêts du Crédit foncier se poursuivent dans de bonnes conditions. Dans sa dernière séance hebdomadaire, celle du 4 mai, le Conseil d'administration a autorisé pour 4.212 802 fr. de nouveaux prêts, dont 2..716400 fr. en prêts fonciers, et 1.496.402 fr. en prêts communaux.

Quant aux obligations émises par cet établissement, elles ont un marché très actif et leurs cours sont en amélioration nouvelle. Les capitaux laissés disponibles par les réductions opérées sur l'emprunt de la Ville de Paris trouveront dans ces titres des compensations avantageuses.

La Foncière 1877, peut, à juste titre, être considérée semblable à l'obligation de cet emprunt de la Ville. Elle est remboursable à 400 francs, donne lieu à quatre tirages par an, et, si l'importance de ses lots est moindre, son amortissement est plus rapide.

La marge entre le prix d'émission et le prix de remboursement pour l'emprunt de la Ville est de 25 francs, elle est encore de 40 francs pour les Communales 1880 non libérées, et de 48 francs pour les Foncières 1885.

Comme on le voit, l'épargne n'a donc que l'embarras du choix.

Le Comptoir d'Escompte passe à 1010.

Le Crédit Industriel, la Société Générale, le Crédit Lyonnais et la Banque Parisienne ne s'écartent pas de leur niveau précédent,

Les obligations et les actions des Chemins de fer français sont calmes.

L'action Suez est à 1995.

L'action Panama se négocie à 406,25.


A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARBHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfes, Pharmacies, Drogueries.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Comte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur
Située au centre de 20,000 hectares de forêts.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
EXTRA FRANCO

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

ARMENGAUD Jne BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 26. Le Numero : 30 centimes. Samedi 14 Mai 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter par la poste leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement de cette quittance équivaudra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste de France.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE.

NOTRE DESSIN.
Comités départementaux.
Bureaux des comités départementaux.

PARTIE NON OFFICIELLE.

La Hongrie à l'Exposition
L'Exposition de 1889 et les Etats étrangers.
Nouvelles de l'Exposition.
L'Exposition militaire.
Histoire du travail à l'Exposition.
Exposition d'économie sociale.
Exposition du Hâvre.
De l'utilité des Expositions.
Chronique des travaux.
Le salon de 1887.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Nous publions aujourd'hui le plan des fondations du Palais des Beaux-Arts qui est l'œuvre de M. Formigé.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 10 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit la comité départemental de la Sarthe :

1° Sous-comité de l'arrondissement du Mans.

MM. Cordelet, sénateur. Rubillard, sénateur. Le Monnier, sénateur. Legludic, député. Duclédé, député. Galpin, député. Hédy, président du conseil de prud'hommes, marchand de glaces et objets d'art au Mans. Hucher père, conservateur du musée archéologique. Renouard (Louis), artiste peintre au Mans. Poivet, architecte départemental au Mans. Gentil, président de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée. L'inspecteur d'Académie. Delauney, agent voyer en chef. Bodereau, chirurgien en chef des hospices au Mans. Lepeltier, directeur du service des épizooties de la Sarthe. Nano, ingénieur, secrétaire de la société météorologique. Séguin, directeur de l'usine à gaz au Mans. Rebourcier, sculpteur au Mans. Maire-Bourdelois, marchand de papiers peints au Mans. Jacquier, peintre-verrier, avenue de Paris au Mans. Ranssillat aîné, fabricant de toiles au Mans. Lebert, président de la chambre de commerce au Mans. Janvier, directeur de filature au Mans. Perrin, ingénieur en chef des mines au Mans. Chappée, fondeur au Mans. Carel aîné, marchand de bois au Mans. Martin, fondeur au Mans, Barrier (Emile), exploitant de carrière au Mans. Raulin, ingénieur, directeur de la manufacture des tabacs au Mans. Boilée père, ancien fondeur de cloches au Mans. Crochard, fabricant de chaussures au Mans. Poiret, directeur des tramways au Mans. Etienne, ingénieur en chef au Mans. Le Bail, chirurgien des hospices au Mans. Goussault, ingénieur au Mans. Leroux, président du Tribunal de commerce, minotier au Mans. Pellier (Gustave), fabricant de conserves au Mans. Philippart, marchand de vins et cidres au Mans. Toublanc, distillateur au Mans. Ligneul (Paul) fils, minotier au Mans. Verney, président de l'association des voyageurs de commerce de la Sarthe au Mans. Jacquier (Emile), fabricant de conserves au Mans. Launay, professeur d'agriculture au Mans. Boitelle, propriétaire agriculteur à Sévigné-l'Evêque. Courboulay, trésorier de la société des agriculteurs de la Sarthe. Hamme, président de la chambre syndicale des vins et spiritueux au Mans. Folie, colonel en retraite, président de la société d'horticulture. L'inspecteur des forêts. Boilée (Ernest), ingénieur hydraulicien, adjoint au maire au Mans. Mercier, pépiniériste à Ballon. Docteur Le Bèle (Jules), médecin au Mans.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Mamers

MM. Allain (Léon), propriétaire à La Ferté-Bernard. Lèques, receveur des finances à Mamers. L'inspecteur primaire. Docteur Godard, médecin à Mamers. Berger-Gallet, marchand de faïences à Mamers. Hervé-Lunel, fabricant de filets à Mamers. Henri Verdier, marchand de toiles à Fresnay. Tessier, marchand de toiles à La Ferté-Bernard. Hédin, ingénieur civil, maître de forges, à Montreuil-le-Chétif. Richard tanneur à La Ferté-Bernard. Virette, fondeur à La Ferté-Bernard. Scipion Petit, serrurier à La Ferté-Bernard. Broussin, fabricant de cidres à Mamers. Bilard, minotier à La Ferté-Bernard. Guy, fabricant de cidres à Louvigny. Hubert, agriculteur à Lignières-la-Carelle. Durand, agriculteur à Avezé. Dallier, président du Tribunal de commerce de Mamers. Denis, horticulteur à Mamers.

3° Sous-comité de l'arrondissement de La Flèche.

MM. Fontaine, président de la société des lettres, sciences et arts à La Flèche. Braun, receveur des finances à La Flèche. L'inspecteur primaire. Gaudineau, fabricant de papiers à La Flèche. Gourdin, fabricant d'horlogerie à Mayet. Chardon, fabricant de poteries à Malicorne. Robineau, cardeur à Vaas. Denis, négociant à Sablé. Emile Bouttevin, négociant à Mayet. Burgevin, marchand de fer à Sablé. Morin, tanneur à La Flèche. Lecourt, pharmacien à La Flèche. Jamois, mécanicien à Sablé. Meignan, carrossier à Sablé. Bouet, minotier à Juigné-sur-Sarthe. Coutard, marchand de grains à Sablé. Auché, fabricant d'huiles au Lude. Martin, président des expositions de volailles à La Flèche. Courtillier, propriétaire-agriculteur à Précigné. Boisard, propriétaire-agriculteur à Auvers-le-Hamon. Souchard, propriétaire-agriculteur à Verron. Bône, propriétaire-agriculteur au Lude. Sénegon, propriétaire-agriculteur à Vion. Guéret, propriétaire-viticulteur à Chenu. De Chalus, médecin à Bazouges. Pineau, horticulteur à La Flèche.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Calais

MM. Landron, architecte à Saint-Calais. Cabanon, président du Tribunal civil de Saint-Calais. Docteur Charbonnier, maire de Saint, Calais. L'inspecteur primaire. Docteur Hytier médecin à Bessé. Guibert, percepteur à Saint-Calais. Marquet, filateur à Marçon. Breteau, marchand mercier à Château-du-Loir. Leroux de la Roche, manufacturier à Bessé. Maillard, tanneur à Château-du-Loir. Rétif, fondeur à Saint-Calais. Formy-Jousse, maître de forges à Vibraye. Numa-Munier, industriel à Bessé. Chauvin, papetier à Poncé Besson, papetier à Ghahaignes. Pinet, distillateur à Château-du-Loir. Gabriel père, à Château-du-Loir. De Villepin, directeur de la ferme-école à Jupilles. Cholet (Clément), viticulteur à Flée. Marcilly, juge au Mans, propriétaire à Courdemanche

Par arrêté en date du 22 février 188, les ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Gard :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Nîmes.

MM. Dide, sénateur. Bousquet, député. Gilly, député. Jamais, député. Guérin (Louis), conseiller général, secrétaire du conseil, membre de la commission départementale. Bertrand, conseiller général, membre de la commission départementale. Castelnau (Paul), agriculteur à Saint-Laurent-d'Aigouze, conseiller général. Delafont négociant à Nîmes, conseiller général. Penchinat, conseiller général à Vauvert, premier prési

dnet de la Cour d'appel de Montpellier. Carcassonne, avocat à Beaucaire, conseiller général. Cazelle (Jean), conseiller général. Causse (Albin), président de la Chambre de commerce. Clavel, ancien président du Tribunal de commerce de Nîmes à Nîmes. Maruéjol, maire de Nîmes. Bruneton (Fernand), président de la société d'agriculture du Gard à Nîmes. Benoît-Germain, président du conseil de prud'hommes de Nîmes à Nîmes. Verdier, vice-président du conseil de prud'hommes de Nîmes, à Nîmes. Olivier (Alphonse), président de la chambre consultative des arts et manufactures de Sommières. Delépine, président de l'Académie de Nîmes, à Nîmes. Robert (Victor), vice-président de la commission des beaux-arts de Nîmes, à Nîmes. Flaissier (Ulysse), président de la commission de surveillance de l'école de fabrication de Nîmes, à Nîmes. Martin, vice-président de la commission de surveillance de l'école nationale de musique de Nîmes, à Nîmes. Lamouroux, président du syndicat des vins et spiritueux du Gard, à Nîmes. Le docteur Carcassonne, vice-président du conseil central d'hygiène de Nîmes, à Nîmes. Clément, président honoraire de la société d'études des sciences naturelles de Nîmes, à Nîmes. Lador, président de la société d'études des sciences naturelles de Nîmes, à Nîmes. Mastier, inspecteur d'Académie à Nîmes. Chardon, proviseur du lycée de Nîmes, à Nîmes. Chapellier, inspecteur primaire de l'arrondissement de Nîmes, à Nîmes. Boyer, directeur de l'école normale des instituteurs du Gard, à Nîmes. Barte de Saint-Fare, conservateur des forêts à Nîmes. André, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Gard, à Nîmes. Lenthéric, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service du canal du Rhône à Cette), président de la commission météorologique à Nîmes. Cormerois, agent voyer en chef du Gard, ingénieur des arts et manufactures à Nîmes. Spuller, trésorier-payeur général du Gard, président du comité régional de l'Alliance pour la propagation de la langue française, à Nîmes. Puget, directeur de la Banque de France à Nîmes. Tevenet, directeur du Crédit foncier à Nîmes. Cochet, directeur des postes et télégraphes à Nîmes. Commandant Thiéry, chef du génie à Nîmes. Arnaud (Joanin), fabricant de tapis, membre de la commission de surveillance de l'école de fabrication de Nîmes, à Nîmes. Baleydier, directeur des forges de Beaucaire. Bondurand, archiviste du Gard, à Nîmes. Bergeron (Emile), constructeur-mécanicien, ancien juge au tribunal de commerce de Nîmes, à Nîmes. Boissier (Jules), propriétaire, conseiller général des Bouches-du-Rhône, à Nîmes. Boyer (Félix), chimiste, secrétaire général de la société d'agriculture du Gard, à Nîmes. Cambon (Adrien), agriculteur, conseiller de préfecture à Nîmes. Causse (Louis), lauréat de la prime d'honneur, président de la commission centrale de défense contre le phylloxéra, à Nîmes. Chauzit, professeur départemental d'agriculture à Nîmes. Coudert, vice-président de la chambre syndicale des ouvriers tonneliers de Nîmes, à Nîmes. Coulet, fabricant de draps, membre du Conseil des prud'hommes de Nîmes, à Nîmes. Dejardin, délégué départemental (service du phylloxéra), à Nîmes. Denis, vice-président de la chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Nîmes, à Nîmes. Domdre (Tony), capitaine du génie en retraite, administrateur des hospices de Nîmes, à Nîmes. Duret-Soulier, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Vauvert. Favre-de-Thierrens, fabricant de facets à Nîmes. Filhiol (Paul), fabricant d'étoffes d'ameublement, prud'homme, juge suppléant au tribunal de commerce de Nîmes. Gaidan (Louis), membre de la commission des beaux-arts de Nîmes, à Nîmes. Gravier, fabricant de tapis, ancien membre de la chambre de commerce de Nîmes, à Nîmes. Guiraud (Léonce), ancien président de la chambre de commerce de Nîmes, à Nîmes. Jouve (Daniel), ancien négociant, ancien juge au Tribunal de commerce de Nîmes, à Nîmes. Léon, professeur d'histoire au lycée de Nîmes. Mouret, négociant en vins, juge au Tribunal de commerce de Nîmes, à Nîmes. Massé, juge au Tribunal de Nîmes. Martel, fabricant de bière, ancien juge au Tribunal de commerce de Nîmes, à Nîmes. Noël, vice-président de la chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Nîmes, à Nîmes. Picheral (Alfred), fabricant de tapis et de nouveautés, membre de la commission de surveillance de l'école de fabrication de Nîmes, à Nîmes. Revoil (Henri), architecte diocésain et des monuments historiques, à Nîmes. Rouvière, conseiller municipal, auteur de travaux sur l'histoire de la Révolution, à Nîmes. Salle (Jules), peintre à Nîmes. Serrière, vice-président de la chambre syndicale des ouvriers tailleurs de Nîmes, à Nîmes. Teissier (Auguste), président de la chambre syndicale des ouvriers chapeliers de Nîmes, à Nîmes. Thibal (Hippolyte), négociant, membre de la chambre de commerce de Nîmes, à Nîmes. Villaret, fabricant de vêtements, membre du conseil de prud'hommes de Nîmes, à Nîmes. Crouzet, conseiller d'arrondissement d'Aigues-Mortes, maire de Saint-Laurent d'Aigouze. Lhousteau, conseiller d'arrondissement du canton de Sommières.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Alais.

MM. Cazot (Jules), sénateur. Claris, sénateur. Desmons, député. Gaussorgues, député. Pin, membre de la commission départementale. Delon Soubeyran, membre de la commission départementale. Boudon, filateur de cocons, conseiller général. Graffin, conseiller général directeur de la compagnie des mines de la Grand'Combe. Silhol, conseiller général, industriel, agriculteur. Veillon, conseiller général, constructeur de machines Rigaud, ingénieur en chef des mines, président du comité sud-est de l'industrie minérale à Alais. Martel-Toulon, ancien président du tribunal de commerce d'Alais, à Alais. Gervais, président du tribunal de commerce d'Anduze à Anduze. Espérandieu, maire d'Alais. Darbousse, président de la société d'agriculture de l'arrondissement d'Alais à Alais. Destremx, président du comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra de l'arrondissement d'Alais, à Alais. Sailliens, président du conseil de prud'hommes d'Alais, à Alais. Pagès (Frédéric), vice-président du conseil de prud'hommes d'Alais, à Alais. Rennes, président du conseil de prud'hommes d'Anduze, à Anduze. Delbos, vice-président du conseil des prud'hommes d'Anduze, à Anduze. Dr Roch, vice-président du conseil d'hygiène de l'arrondissement d'Alais, à Alais. Labbé, président de la société littéraire et scientifique d'Alais, à Alais. Aubrespy, banquier à Saint-Ambroise. Porte, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Alais, à Alais. Ausset, fabricant de teinture à Génolhac. Barbut, président de la chambre syndicale des ouvriers maçons et tailleurs de pierres d'Alais, à Alais. Barre, vice-président de la société d'agriculture d'Alais, à Alais. Bessard, directeur des mines de houille de Chambon-Igaud. Chalmeton, directeur de la compagnie houillère de Besseges, président du syndicat d'exportation des compagnies houillères du Gard à Nîmes. Crespon, délégué du conseil d'administration de la compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, à Alais. Dupuy, entrepreneur de menuiserie, adjoint au maire d'Alais, Fabre inspecteur des forêts agriculteur à Alais. Francezon, filateur de cocons à Alais. Galoffre, fabricant de chapeaux à Anduze. Guisquet, agriculteur à Saint-Ambroise. Jouguet, directeur de la compagnie des forges de Bessèges, à Bessèges. de Laroque, directeur de verrerie, à Alais. Laurent de l'Arbousset, secrétaire de plusieurs sociétés agricoles, directeur de l'*Agriculteur cévenol* d'Alais, à Alais. Mazel, horticulteur à Générargues. Mazer, ouvrier forgeron à Bessèges. Nègre, propriétaire, maire de Laval. Péchiney, directeur de la compagnie des produits chimiques de Salindres et de la Camargue, à Salindres. de Place, directeur de la compagnie des mines de houille de Rochebelle, à Alais. Tessonnière (Albin), banquier à Alais. Vernet, agriculteur, lauréat de divers concours agricoles.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Uzès

MM. Crémieux, député. Gazagne, vice-président du Conseil général, président de la commission départementale. Bonnefoy-Sibour, secrétaire du Conseil général. Costé membre de la commission départementale. Voulant, conseiller général, pharmacien à Bagnols. Massé, maire d'Uzès. Huguet (Gaston), président de la société d'agriculture de l'arrondissement d'Uzès à Nîmes. Blanc, vice-président du conseil d'hygiène de l'arrondissement d'Uzès, à Uzès. Jean, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Uzès, à Uzès. Aubrespy, fabricant de réglisse à Uzès. Aufèvre, ouvrier serrurier à Pont-Saint-Esprit. Aussel, viticulteur, propriétaire à Collias. Calderon (Thomas), propriétaire, commissionnaire en marchandises, exportateur, à Vers. Carénou et Tur, fabricants de réglisse à Moussac. Fabre frères, pépiniéristes à Bagnols. Gazagne, filateur de cocons à Alguèze. Hebert, fabricant de machines agricoles à Pont-Saint-Esprit. Lombard-Dumas, chimiste-géologue, membre honoraire de la société d'études des sciences naturelles de Nîmes, à Sommières. Mathieu (Henri), filateur de cocons à Uzès. Mathieu, agriculteur à Aubussargues. Parceint, directeur de l'exploitation de phosphates à Tavel. Pascal (Léonce), propriétaire, administrateur des grands magasins du Bon-Marché de Paris, à Saint-Victor-des-Oules. Thibaud, pépiniériste à Bagnols. Vignal, filateur de cocons à Saint-Pons-la-Calmette.

4° Sous comité de l'arrondissement du Vigan.

MM. le colonel Meinadier, sénateur, vice-président du Conseil général. Général Perrier, membre de l'Institut, président du Conseil général. De La Marche, membre de la commission départementale. Baumier-Gay, conseiller général, maire du Vigan. Cabanis de Florian, vice-président de la société d'agriculture du Gard, conseiller général. Cambacèdes, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement. Bourguet, tanneur, ancien juge au Tribunal de commerce de Saint-Hippolyte-du-Fort, à Saint-Hippolyte-du-Fort. Mazel, président du Tribunal de commerce de Saint-Hippolyte-du-Fort, à Saint-Hippolyte-du-Fort. Jeanjean, président du comice agricole de l'arrondissement du Vigan, à Saint-Hippolyte-du-Fort. Ricard (Henri), président de la chambre consultative des arts et manufactures du Vigan, au Vigan. Soulier (Adrien), président de la chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Hippolyte-du-Fort, à Saint-Hippolyte-du-Fort. Docteur Puech, vice-président du conseil d'hygiène de l'arrondissement du Vigan. Combet, inspecteur primaire de l'arrondissement du Vigan. Auzeby, directeur des mines de zinc à Saint-Laurent-le-Minier. Brun (Louis), fabricant de bonneterie à Arre. Carrière (Paul), filateur de soie, conseiller d'arrondissement à Saint-André-de-Majencoules. Cavalier (Auguste), ouvrier mécanicien au Vigan. Ducamp (Albin), agriculteur à Quissac. Ducros (Adolphe), fabricant de tonneaux à Sumène. Gourdin (Albert), viticulteur à Saint-Hippolyte-du-Fort. Guérin (Achille), négociant à Saint-Hippolyte-du-Fort. Lèques (Paul), directeur d'une corderie de soie au Vigan. Du Luc, fabricant de fromages, directeur de la colonie du Luc à Alzon. Mazauric (Frédéric), filateur de cocons à Saint-André-de-Valborgne. Mourier (Paul), propriétaire à Vic-le-Fesq, administrateur du bureau de bienfaisance de Nîmes. Trabuc (Emile), taillandier à Saint-Hippolyte-du-Fort. Perrier (François), tanneur à Quissac. Planchon (Adolphe), ancien président du Tribunal de commerce de Saint-Hippolyte-du Fort, à Saint-Hippolyte-du-Fort.

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

AIN

Comité départemental

Président : M. Mercier, sénateur.

Secrétaires : MM. G. Loiseau, avoué à Bourg; V. Authier, président du tribunal de commerce.

ARDÈCHE

Comité départemental

Président : M. Fougeirol, député et maire aux Ollières;

Vice-présidents : MM. Hugon (Ernest), brasseur conseiller général à Vallon; Juveneton (Mariu), ancien mécanicien, conseiller général à Tournon.

Secrétaires: MM. Perrin, président de la société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, conseiller général à Saint-Lager Bressac; Bertrand (Emile), fabricant de gélatine, à Annonay.

Sous-comité de l'arrondissement de Privas

Président: M. Léopold Cuchet, négociant en soies à Aubenas.

Vice-président : M. Armand, propriétaire, à St-Montant.

Secrétaire: M. Lévêque, directeur de l'usine, au Pouzin.

BELFORT

Président d'honneur : M. BRESSON, administrateur du territoire de Belfort.
Président : M. BOIGEOL (LOUIS), manufacturier à Giromagny.
Vice-président : M. JAPY (JULES), manufacturier à Beaucourt.
Secrétaire trésorier : M. DROUIN, trésorier payeur général à Belfort.
Secrétaire : M. KOECKLIN (GEORGES), manufacturier à Belfort.

BASSE-ALPES

Président : M. PROAL, docteur en médecine, à Riez.
Vice-président : M. MARTIN, avoué à Digne.
Secrétaires : M. FERNAND HENRY, avocat, à Riez; M. GLEIZE, chimiste, à Digne.

Sous-comité de l'arrondissement de Digne

Président : M. JULES BLANC, avocat-avoué, à Digne.
Vice-président : M. APPOLINAIRE GORDE, sériciculteur, aux Mées.
Secrétaire : M. TARTAXON, avocat-avoué, à Digne.

GARD

Sous-comité de l'arrondissement de Nîmes.

Président : M. Albin CAUSSE, président de la Chambre de commerce.
Vice-présidents : MM. Léonce GUIRAUD, ancien président de la Chambre de commerce; Fernand BRUNETON, président de la Société d'agriculture du Gard; Victor ROBERT, vice-président de la Commission des beaux-arts de Nîmes; Marcellin CLAVEL, ancien président du Tribunal de commerce de Nîmes.
Secrétaires : MM. Louis GUÉRIN, secrétaire du Conseil général; CHANZET, professeur départemental d'agriculture; Louis GAIDAN, membre de la Commission des beaux-arts de Nîmes; Albin LAMOUROUX, président du Syndicat des vins et spiritueux.

INDRE-ET-LOIRE

Comité départemental

Président : M. GUINOT, sénateur, président du Conseil général, maire d'Amboise.
Vice-présidents : MM. DARDY, président de la Commission départementale au Grand-Pressigny; DEMONTÉ, fabricant de soieries à Saint-Symphorien.
Secrétaires : MM. BRIAND, secrétaire général de la Société des Amis des Arts à Tours; MABILLE (Ernest), fabricant d'instruments agricoles à Amboise.
Trésorier : M. MARTINEAU, négociant en cuirs, membre du Conseil central d'hygiène à Tours.

MANCHE

Comité départemental

Président : M. EMILE LENOEL, sénateur, président du conseil général.
Vice-présidents : MM. RIOTTEAU, député, conseiller général, maire de Granville; FROIDEVAUX, inspecteur des haras, chevalier de la Légion d'honneur; BRETON, président du tribunal de commerce de Saint-Lô.
Secrétaires : MM. MANOURY, conseiller d'arrondissement, secrétaire de la société d'agriculture de Saint-Lô; ROZERAY, professeur départemental d'agriculture; ALPHONSE COLAS, chef de division à la préfecture de la Manche, officier d'Académie.

Sous-comité de l'Arrondissement de Saint-Lô

Président : M. HOUSSIN-DUMANOIR, conseiller général, maire de Saint-Lô.
Vice-présidents : MM. GRANGER, ingénieur civil, directeur de la Cie Chaufournier du Hamel Bazin à Saint-Lô; AMIARD, ancien préfet, conseiller d'arrondissement, à Saint-Lô.
Secrétaires : MM. MANOURY, conseiller d'arrondissement; ROZERAY, professeur départemental d'agriculture.

MEUSE

Comité départemental

Président : M. P. VARIN-BERNIER, banquier, fabricant de papier, président du tribunal de commerce, secrétaire de la chambre de commerce.
Vice-présidents : MM. JULES DRAPPIER, négociant en bois, maire de la ville de Stenay; SALMON, maître de forges à Abainville, président de la chambre de commerce; PAUL JUSTIN, banquier, juge au tribunal de commerce de Verdun.
Secrétaires: MM. GROSDIDIER, maître de forges à Commercy; CH. COLLIN, ingénieur des arts et manufactures,

Sous-comité de l'arrondissement de Montmédy

Président : M. J. DRAPPIER, maire de Stenay.
Vice-président : PHILOGÈNE PIERROT, imprimeur éditeur à Montmédy.
Secrétaire : M. SOMMEILLIER, de Montmédy.

Sous-comité de l'arrondissement de Verdun

Président : M. PAUL JUSTIN, banquier, juge au tribunal de commerce de Verdun.
Vice-président : M. VAN WEERSAN BERNARD, industriel, à Sommediene.
Secrétaire : M. LOUIS CAMILLE, marchand de bois, juge au tribunal de commerce de Verdun.

Sous-comité de l'arrondissement de Commercy

Président : M. SALMON, maître de forges à Abainville, président de la chambre de commerce.
Vice-président : M. GROSDIDIER, maître de forges à Commercy.
Secrétaire : M. PRUDHOMME, professeur départemental d'agriculture à Commercy.

Sous-comité de l'arrondissemena de Bar-le-Duc

Président : M. BALA, pharmacien, maire de Bar-le-Duc.
Vice-président : M. MASSÉ, ingénieur en chef du département.
Secrétaire : M. CH. COLLIN, ingénieur des arts et manufactures.

MORBIHAN

Comité départemental.

Président : M. TROTTIER père, conseiller général, maire d'Hennebont.
Vice-présidents : MM. BURGAULT, maire de la ville de Vannes; BOSSARD, conseiller général, marchand de bois à Maurou.
Secrétaire-trésorier : M. CHEVALIER, professeur départemental à Vannes.

Sous-comité de l'arrondissement de Vannes.

Président : M. JUBIER, président du Tribunal de commerce, négociant à Vannes.
Vice-président : M. DUMOULIN DE PAILLARD, président de la Société d'agriculture de Vannes, à Vannes.
Secrétaire-trésorier : M. Alfred VINCENT, vice-président de la Chambre consultative d'agriculture, propriétaire à Vannes.

Sous-comité de l'arrondissement de Lorient.

Président : M. TROTTIER père, conseiller général, maire d'Hennebont.
Vice-président : M. CHARLES, ostréiculteur à Lorient.
Secrétaire-trésorier : M. OUIZILLE, banquier, fabricant de conserves alimentaires à Lorient.

Sous-comité de l'arrondissement de Pontivy.

Président : M. FAGOT, industriel à Pontivy.
Vice-président : M. LE MOINE, industriel, propriétaire de la papeterie de Boterneau-en-Melrand.
Secrétaire-trésorier : M. LE DAIN, propriétaire-agriculteur à Malgénac.

Sous-comité de l'arrondissement de Ploërmel.

Président : M. GAILLARD, entrepreneur à Josselin.
Vice-président : M. DRUAIS, négociant à Ploërmel.
Secrétaire-trésorier : M. DU GRAVIER, imprimeur à Ploërmel.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Hongrie à l'Exposition de 1889

La *Revue d'Orient* publie, sous la signature du comte Zichy, un remarquable article pour inviter le gouvernement hongrois à participer à l'Exposition de 1889. L'auteur se base sur ce fait que les intentions pacifiques de la France ne sont pas douteuses et que la date de 1889 a été fixée sans arrière-pensée de glorifier les souvenirs sanglants de la Révolution. La France a voulu seulement offrir aux peuples civilisés un champ propice pour rivaliser en vue du bien général.

L'article se termine ainsi :

« Nous irons prendre part à l'Exposition de la France, en 1889, aussi bien que si elle avait lieu en 1890, parce que l'invitation nous en est faite par une nation amie et avec laquelle nous ne demandons qu'à resserrer toujours de plus en plus les liens sympathiques qui nous unissent à elle; nous irons à l'Exposition parce que les Expositions en général sont une institution éminemment utilitaire et un puissant levier pour enlever le char du progrès; puis aussi parce que, dans les circonstances actuelles, l'Exposition projetée dans deux ans nous est un témoignage des bonnes intentions de la France, un sûr garant que rien ne sera tenté, pendant ce laps de temps au moins, par cette puissance, qui soit de nature à troubler la paix générale en Europe. »

M. Tisza répondra probablement ces jours-ci, à l'interpellation de M. Helfy demandant si le gouvernement hongrois a pris une décision au sujet de sa participation à l'Exposition.

Nous reproduisons un extrait du *Mémorial diplomatique*.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que tous les renseignements qu'il renferme ne font que confirmer ceux qui ont été donnés déjà par nous et que nous avons été les premiers à publier :

L'EXPOSITION DE 1889 ET LES ÉTATS ÉTRANGERS

Pendant que les travaux de l'Exposition universelle de 1889 sont poussés avec une activité dont le public commence déjà à apercevoir les effets, nous remarquons, avec une certaine surprise, que la

presse étrangère répand, au sujet de la participation des divers pays à ce grand concours international, des nouvelles absolument inexactes, que nous tenons à rectifier d'après des renseignements recueillis à bonne source.

D'abord nous devons prémunir le public contre un bruit qui est devenu légende et suivant lequel telle ou telle puissance aurait dores et déjà refusé son concours à l'Exposition. Aucune invitation n'ayant encore été adressée officiellement à ces gouvernements, ces derniers n'ont pu faire connaître leurs décisions à cet égard : on a pu pressentir leurs dispositions éventuelles, voilà tout. Une autre assertion, qui court la presse étrangère et dont quelques journaux français se sont également faits l'écho, consiste à dire que la date de 1789 constituerait pour les gouvernements monarchiques un obstacle à leur participation. C'est là une erreur. Nulle part, autant qu'il est permis de le constater d'après les conversations extra-officielles, on n'a paru choqué d'une date qui se rattache à la fondation de la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire d'un régime qui est aujourd'hui celui de la presque totalité de l'Europe, y compris des Etats aussi foncièrement monarchiques que l'Autriche et la Prusse.

Après avoir établi qu'aucun gouvernement n'a refusé son concours, il ne nous reste plus qu'à parcourir la série des Etats, pour indiquer les prévisions telles qu'elles résultent de conversations, nous le répétons, sans caractère officiel. On considère comme probable la participation de la Russie et de l'Autriche-Hongrie ; de l'Allemagne, au moins pour les beaux-arts, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse, de la Suede et du Danemark. L'Orient européen sera représenté au grand complet : la Turquie, la Grèce, la Roumanie et la Serbie paraîtront à l'Exposition. On y verra la Perse, le Japon et la Chine, qui ont promis des merveilles. Les Indes-Orientales et toutes les colonies anglaises seront largement représentées. Enfin, tous les Etats américains du nord, du centre et du sud, ont fait connaître leur intention de se rendre à l'appel pacifique de la France, qui n'épargnera rien pour que ce grand concours des nations dépasse ceux qui l'ont précédé en splendeur comme en éléments instructifs.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. Lion, directeur du service des jardins et plantations, a trouvé un boulet de fort calibre en grès entre les piliers 2 et 3 de la tour Eiffel, à 7 mètres de profondeur, et un boulet en grès de petit calibre à l'emplacement du palais des arts libéraux, à 3 mètres de profondeur.

La voie ferrée est entièrement posée depuis la gare jusqu'à l'avenue Rapp. Dimanche dernier, la Compagnie de l'Ouest a fait faire la reconnaissance des travaux et a donné, en ce qui la concerne, l'autorisation pour que ses wagons puissent circuler sur cette voie.

Les sous-comités des machines et des chaudières se sont réunies mercredi dernier pour continuer l'examen des projets de marché avec les entrepreneurs de force motrice.

Les congrès et conférences

Un certain nombre de nos lecteurs nous ont demandé des renseignements sur l'organisation des congrès et conférences à l'Exposition. Nous sommes en mesure de leur fournir les indicetions suivantes : M. Georges Berger, directeur de l'Exposition, a adressé un rapport très considérable à M. le ministre du commerce et de l'industrie qui l'examine actuellement.

Dans son rapport, il explique comment il comprend l'organisation de ces congrès et conférences. Une commission spéciale serait attachée à la direction de l'exploitation et serait chargée de fixer les dates et les programmes de ces congrès.

M. le directeur général pense qu'il y aurait lieu de constituer des congrès intéressant toutes les branches de l'activité humaine, et il donne la liste de tous les congrès qui pourraient être projetés.

Il n'y en aurait pas moins de 55. On comprend qu'il serait impossible que tous les congrès puissent siéger pendant la durée de l'Exposition dans un seul local. Aussi conviendrait-il d'en réunir plusieurs en même temps, qui tiendraient leurs séances, soit à l'Institut, soit dans les salles du Trocadéro, soit dans une salle de spectacle de l'Exposition. Pour être adhérent d'un congrès, on devrait verser une somme de 10 ou 20 fr. ; ces souscriptions serviraient à la publication des discours et des résolutions de chaque congrès.

Chaque congrès serait placé sous le patronage des sociétés savantes françaises les plus célèbres. Ainsi pour prendre des exemples :

Le congrès des Académies serait sous le patronage de l'Institut de France, qui présiderait à son organisation.

Le congrès médical et chirurgical serait sous le patronage de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie.

Le congrès de la propriété artistique serait sous le patronage de l'Académie des Beaux-Aarts, de la société des artistes peintres, de l'association littéraire internationale, etc.

Le congrès du génie civil serait sous le patronage de la société des ingénieurs civils.

Le congrès de statistique serait sous le patronage de la société de statistique et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Nous ne poursuivons pas cette énumération.

Les sociétés savantes seraient chargées de rédiger le programme, qui serait soumis à la Commission spéciale et ensuite à l'approbation du ministre.

Les conférences seraient organisées par la Commission qui recevrait les demandes, les examinerait et les soumettrait ensuite à l'approbation ministérielle.

EXPOSITION MILITAIRE

La Commission, instituée au ministère de la guerre en vue de régler la participation spéciale de ce département à l'Exposition universelle et d'arrêter les grandes lignes d'organisation et d'installation de l'ensemble de l'Exposition militaire (classe 66), a examiné et adopté, dans ses séances des 20 et 27 avril dernier, les propositions des différents services de la guerre relatives aux objets, produits et matériels à présenter en 1889.

Quelques additions ont été faites au programme que nous avons publié dans notre numéro du 16 avril.

Ces additions ont pour objet principal certaines parties du matériel de l'artillerie et du génie qui, primitivement, ne figuraient pas dans les propositions de ces armes.

De plus, les services des poudres et salpêtres, de la télégraphie, de l'aérostation et des colombiers militaires, dont nous n'avions pas parlé, doivent aussi présenter leur matériel.

L'exposition militaire se divisera en quatre sections qui sont les suivantes :

Section des œuvres d'art.

Section I. — Produits, objets et matériels réglementaires exposés par le département de la guerre.

Section II. — Produits, objets et matériels se rapportant à l'art militaire, proposés par les commerçants, industriels, inventeurs, pour être mis en usage dans les armées françaises.

Section III. — Objets, produits et matériels en usage dans les armées étrangères.

Il appartiendra au comité d'admission de la classe 66 d'examiner les demandes de participation à l'exposition militaire qu'adresseront MM. les chefs d'industrie, les commerçants, les inventeurs, désireux de présenter des objets, produits et appareils se rapportant à l'art militaire, et non encore adoptés dans l'armée.

L'HISTOIRE DU TRAVAIL
A L'EXPOSITION DE 1889.

L'article 5 du règlement général de l'Exposition prévoit une exposition de l'histoire du Travail, et institue une commission spéciale qui, avec la commission de contrôle et de finances et les autres commissions qui seront nommées ultérieurement, constituera le grand conseil de l'Exposition.

Il faut bien reconnaître que, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu ce qu'on peut appeler une véritable exposition de l'histoire rétrospective du Travail; dans les expositions antérieures, nous avons pu admirer, sous ce titre, une grande quantité d'objets anciens et d'objets d'art prêtés gracieusement par les collectionneurs; mais c'était plutôt une accumulation de curiosités, une sorte de musée de Cluny, qu'un historique du travail humain.

M. Georges Berger, directeur général, a adressé à ce sujet un rapport à M. le ministre du commerce et de l'industrie; il considère avec infiniment de raison, qu'il ne conviendrait pas, en 1889, de renouveler les tentatives précédentes et de faire encore une exposition d'œuvres d'art.

M. le directeur général de l'Exploitation pense que « le but à atteindre sera de retracer à grands traits au moyen de la production de documents, et de monuments authentiques, les étapes que le génie de l'homme a fait parcourir aux moyens et aux méthodes de son travail purement manuel d'abord, secondé ensuite par l'arme-outil des âges primitifs et simplifié progressivement, pendant les époques historiques, grâce à l'emploi des instruments dont le perfectionnement a abouti à la création des engins mécaniques de notre siècle ».

C'est là un excellent programme. Mais pour atteindre ce résultat, M. Georges Berger pense qu'il faut associer à l'exposition rétrospective de l'histoire du Travail, celle des *sciences anthropologiques* afin de montrer l'homme tel qu'il est.

L'histoire primitive du travail de l'homme serait ensuite retracée au moyen des découvertes de la *paléoethnographie* ou *archéologie préhistorique*.

L'anthropologie physique ou technique ferait une part au vivant, en présentant des types reproduits par les arts de la plastique et du dessin, elle montrerait ensuite le crâne et le squelette.

L'*Ethnographie* associerait ses renseignements aux démonstrations qui résulteraient de l'exposition méthodique des agents mécaniques et des objets industriels d'autrefois.

A partir de 1789, la tâche serait plus aisée; car, c'est à partir de cette date, qu'il faudrait entasser les leçons de choses qui apprendront aux visiteurs comment s'est formé par la science et ses applications le merveilleux outillage moderne; on pourrait probablement retrouver les premières machines, les premiers moteurs, les premiers appareils, tels qu'ils sont sortis des mains de l'inventeur et les plans dans les salles de l'Exposition.

Le plan est excellent et bien conçu. Mais on comprend, que pour réaliser cette œuvre considérable, il faudra du temps, car il conviendra de faire des recherches et de s'adresser à toutes les villes de France. C'est la commission spéciale qui pourrait entreprendre ce travail, et nous croyons que M. le ministre du commerce et de l'industrie ne tardera pas à la nommer.

L'Exposition d'Économie sociale.

On sait qu'il y aura à l'Exposition de 1889 une innovation: c'est l'exposition d'Économie sociale. C'est là une heureuse idée que M. le ministre du commerce et de l'industrie ne tardera pas à réaliser par la nomination d'une commission spéciale.

M. Georges Berger a rédigé à ce sujet un rapport fort complet et fort étendu qui comprend un exposé des motifs et un projet d'arrêté.

Ce projet comporte l'ouverture d'une section d'économie sociale. Cette grande section se subdiviserait en quinze sections ayant chacune un comité de préparation.

Voici ces sections:

1re section: *Rémunération du travail; participation aux bénéfices.*

2e section: *Associations coopératives de production.*

3e section: *Syndicats professionnels.*

4e section: *Apprentissage.*

5e section: *Sociétés de secours mutuels.*

6e section: *Caisses de retraites et rentes viagères.*

7e section: *Assurances contre les accidents et sur la vie.*

8e section: *Epargne.*

9e section: *Associations coopératives de consommation.*

10e section: *Associations coopératives de crédit.*

11e section: *Habitations ouvrières.*

12e section: *Cercles d'ouvriers.*

13e section: *Hygiène sociale.*

14e section: *Institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel.*

15e section: *Grande et petite industrie.*

Les présidents de chacun de ces comités de section formeraient le comité supérieur d'organisation.

Les membres des comités seraient pris parmi tous les hommes qui se sont occupés particulièrement des questions économiques et sociales.

Le premier soin du comité supérieur serait de faire une enquête sur le mouvement économique et social à l'étranger et de recueillir tous les documents.

Il devrait rédiger dans ce but un questionnaire.

Un bâtiment spécial serait affecté, dans les jardins, à l'exposition d'Économie sociale.

L'EXPOSITION DU HAVRE

Samedi dernier a eu lieu, au Hâvre, l'inauguration de l'Exposition maritime internationale; nous parlerons plus tard de l'Exposition elle-même. Disons seulement qu'elle présente un très grand intérêt et que grâce à l'habile direction de M. Bénard, elle aura un nombre considérable de visiteurs. Aux objets exposés s'ajoute, en effet, ce grand attrait du magnifique bassin du commerce, qui fait partie intégrante de l'Exposition.

M. le président du Conseil et M. le ministre du commerce et de l'industrie ont assisté à l'inauguration. Ils étaient partis de Paris par un train spécial qui est arrivé en gare à trois heures.

Parmi les notabilités qui attendaient le train ministériel à la gare, nous citerons:

M. Marion, maire du Hâvre, ses adjoints et le Conseil municipal presque au complet.

M. Mallet, président de la Chambre de commerce.

M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure; M. Pabot-Chatelard, sous-préfet du Hâvre, et les sous-préfets de Dieppe, Yvetot et Neufchâtel; M. Landais, conseiller de préfecture, et M. Bossu, secrétaire particulier du préfet.

L'amiral Duperré, préfet maritime de Cherbourg, et son aide de camp.

En outre de M. Goblet, président du Conseil des ministres, et de M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, nous avons remarqué dans le train ministériel:

M. Cordier, sénateur.

MM. Jules Siegfried, Félix Faure, Waddington, Trouard-Riolle, Ricard, Le Souëf, Duvivier, Farcy, Prévet, députés.

M. Georges Berger, directeur de l'Exposition universelle de 1889.

MM. Mesureur, président du Conseil municipal de Paris; Courrejolles, officier de marine, représentant l'amiral Aube; Léon Robert, directeur du cabinet de M. Goblet; Ollendorf, directeur du cabinet de M. Lockroy.

Le général Dumont, commandant le 3e corps d'armée; le général de Guigny, commandant la 6e division; le général Béranger, commandant la 11e brigade, et leurs aides de camp.

M. Lebon, maire de Rouen; M. Legrix procureur général; M. Montaubin, premier président de la Cour: M. Vidal, directeur des postes du département.

M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen; M. Métivier, inspecteur d'Académie à Rouen.

MM. Besselièvre et Lemonnier, conseillers généraux, etc., etc.

Un grand nombre de journaux français étaient représentés.

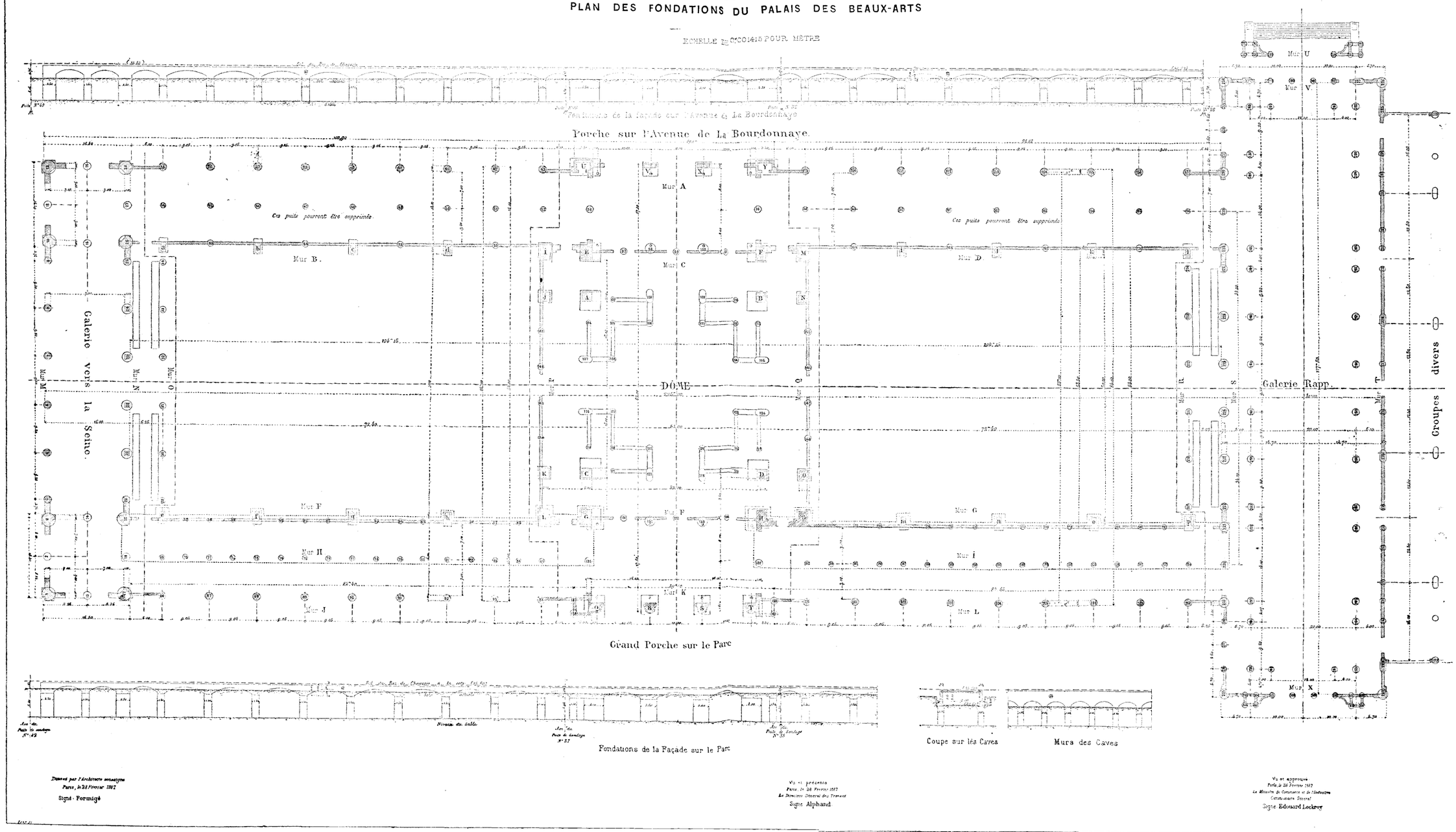
M. le maire du Havre a souhaité la bienvenue aux ministres, et le cortège s'est dirigé vers la Bourse, où le comité de l'Exposition attendait les visiteurs. Des discours ont été prononcés par MM. Latham, président du comité, Bénard, directeur de l'Exposition, Hendlé, préfet de la Seine-Inferieure, Goblet,

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

PLAN DES FONDATIONS DU PALAIS DES BEAUX-ARTS

ECHELLE DE 0,0014 15 POUR MÈTRE



Dressé par l'Architecte soussigné
Paris, le 28 Février 1887
Signé : Formigé

Vu et présenté
Paris, le 28 Février 1887
Le Directeur Général des Travaux
Signé Alphand

Vu et approuvé
Paris, le 28 Février 1887
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Commissaire Général
Signé Edouard Lockroy

président du Conseil des ministres, Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie.

Les ministres ont annoncé que MM. Latham et Marion, étaient nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Le cortège s'est ensuite reformé dans le palais de la Bourse et s'est mis en marche vers l'Exposition. A leur arrivée, les ministres sont salués par les canons de l'aviso de l'Etat *le Cuvier*. Après avoir traversé l'Exposition coloniale et la passerelle du bassin, on parcourt toutes les galeries de l'Exposition, où de véritables merveilles sont amoncelées.

Le soir, un banquet de 300 couverts réunissait les invités du comité dans la salle des Fêtes. Un grand nombre de toasts ont été portés.

M. le préfet, a porté la santé de M. le Président de la République. M. Latham a bu aux ministres, et M. Marion au gouvernement de la République. M. Goblet, président du Conseil, a pris alors la parole et a prononcé un discours politique.

M. le ministre du commerce, après une allocution de M. Siegfried, s'est levé et a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

C'est avec une profonde joie que nous venons assister à l'inauguration de cette exposition du Havre, si intéressante, si riche, si hardie, et qui semble faite pour donner une sorte d'avant-goût de la grande Exposition de 1889.

C'est une preuve nouvelle de l'amour qu'a notre pays pour toutes les manifestations du travail, du soin jaloux qu'il met à se tenir à la hauteur de tous les progrès qui s'accomplissent, de sa volonté inébranlable de conserver le rang qu'il s'est acquis dans le monde intellectuel, industriel et commercial. La France est, avant tout, une grande nation laborieuse.

A toute occasion, elle le prouve, et qu'on la convie à participer aux expositions, soit d'Anvers, soit d'Amsterdam, de Liverpool, elle est toujours prête. Ses productions vont jusqu'aux antipodes, en Australie, montrer son génie industriel et commercial. Sur son propre territoire, à Rennes, à Toulouse, aujourd'hui au Havre, elle étale aux yeux des visiteurs internationaux, aux yeux de ses rivaux et de ses concurrents, avec un orgueil justifié, légitime, le produit du travail incessant de ses citoyens. (Applaudissements.)

On dit en vain : Prenez garde, les expositions sont dangereuses, l'étranger y surprend nos secrets, emporte nos modèles, trouve là des éléments de concurrence. Non, messieurs, les faits l'ont démontré. Ce n'est pas dans les expositions que le danger existe, c'est dans les manufactures et dans les usines qu'on peut surprendre les secrets de fabrication ; c'est dans les étalages permanents des magasins de vente, qu'on peut copier les modèles.

Les expositions nationales ou internationales ne sauraient jamais compromettre en rien le commerce ni l'industrie de la France. Mais ce à quoi elles servent, c'est à entretenir entre les producteurs du pays une émulation salutaire, c'est à les pousser à une production plus parfaite, à diriger leurs efforts vers le progrès ; c'est à accroître, de plus en plus, par une ardeur plus grande au travail, la prospérité, la richesse du pays.

Chaque exposition, soit à l'étranger, soit en France, a marqué, depuis 1870, une étape vers le relèvement de la patrie. C'est là seulement, sur le terrain neutre des expositions, qu'elle a pu témoigner encore de sa vitalité et de sa force, et peut-être a-t-elle étonné les nations, ses voisines, quand, après ses défaites, on l'a retrouvée encore si puissante dans les luttes de l'industrie et du travail.

« Oui, c'est là qu'elle s'est manifestée pour la première fois, qu'elle est apparue telle qu'elle était avant 1870, et le monde a compris qu'il fallait encore compter avec elle ; alors qu'on la croyait morte, ses industriels, ses commerçants, ses ouvriers l'ont montrée vivante ! Elle a refait son entrée sur le champ de bataille pacifique, grandie peut-être par le malheur, digne toujours de l'admiration du monde et quelquefois de sa jalousie. Et quand elle a appelé toutes les nations chez elle au grand concours de 1878, ne l'avons-nous pas sentie revivre de la vie internationale ?

« Que ceux-là qui craignent les expositions se rassurent donc. La vôtre, messieurs, est aussi bien que les autres, plus encore peut-être, une preuve de rare énergie vitale. Elle est aussi, comme celle de 1889, dont les travaux avancent rapidement, la démonstration irréfutable de son dessein de maintenir la paix. (Applaudissements.)

« Oui, ces palais qui s'élèvent, ces forges allumées où la fonte, le fer et l'acier se courbent en galeries immenses pour abriter les produits des Deux Mondes, ces invitations à toutes les nations pour concourir à une Exposition universelle, les travaux gigantesques qui se continuent paisiblement, sont une réponse permanente, une réponse visible et palpable, à ceux qui, si légèrement, nous accusent de vouloir nous lancer dans des aventures guerrières. (Applaudissements répétés.)

« Mais si ces travaux sont une réponse à des accusations et à des assertions si peu fondées, n'attestent-ils pas aussi, messieurs, la puissance d'un pays décidé à ne laisser attenter ni à sa sécurité ni à son honneur? » (Applaudissements longtemps répétés.)

Différents toasts ont été ensuite portés par M. Bénard, à la Presse ; par M. Charles Simon, au nom de la presse ; par M. Frédéric Bernal, comme général de S. M. Britannique, qui a remercié M. le ministre du commerce, au nom du corps consulaire; par M. Nicole, au succès de l'Exposition; par M. Félix Faure, à notre armée de terre et de mer ; par M. le général Dumont, qui a remercié au nom de l'armée.

On s'est séparé vers onze heures. La ville présentait une grande animation. Les principaux monuments avaient été brillamment illuminés, ainsi qu'un certain nombre de maisons particulières.

DE L'UTILITÉ DES EXPOSITIONS

M. le Ministre du commerce et de l'industrie s'est rendu au Havre pour assister à l'inauguration de l'Exposition maritime de cette ville, et il a prononcé un discours qui nous paraît avoir une grande portée ; il a reçu, comme nous tous, les plaintes de quelques commerçants et de quelques industriels. On lui a fait entendre que les expositions, quelles qu'elles fussent, nationales ou internationales, pouvaient être un danger, qu'elles risquaient de dévoiler les secrets de notre industrie à l'étranger et de créer ainsi des concurrences redoutables.

Nous avons été heureux d'entendre le ministre du commerce réfuter avec beaucoup de force ces objections qui nous ont paru toujours un peu puériles ; nous ne reproduirons pas ici les considérations éloquentes qu'il a fait valoir ; on les lira dans son discours, que nous reproduisons intégralement.

Il nous sera permis seulement de faire observer à ceux qui s'alarment sans raison que leurs terreurs sont chimériques.

Comment pourra-t-on mieux surprendre vos secrets et emporter plus facilement vos modèles, si tous vos produits se trouvent agglomérés dans les palais du Champ de Mars au lieu d'être disséminés dans vos magasins ? Nous supposons que les modèles que vous créez, que les produits que vous fabriquez ne sont pas destinés à être enfermés dans vos usines, dans vos ateliers et dans vos boutiques. Vous les vendez à vos compatriotes, vous tenez à les vendre à l'étranger ; ce n'est donc pas pendant les six mois d'exposition qu'on emportera vos modèles et qu'on les copiera, mais c'est tous les jours ; vous vous flattez même, et avec raison, d'être les initiateurs du progrès, vous êtes fiers de ne rencontrer parfois que des imitateurs au dehors.

Ce ne sont donc pas les expositions qui font que les étrangers sont souvent les tributaires de votre génie national, c'est la nécessité des échanges.

Elles ont, au contraire, une action bienfaisante ; elles établissent une émulation entre les producteurs d'un même pays et entre les producteurs des divers pays ; elles vous poussent dans la voie des découvertes ; elles vous invitent à déployer une somme plus considérable d'efforts pour perfectionner vos inventions, dont le résultat est d'accroître la richesse du pays.

L'échange des produits amène fatalement la recrudescence dans la concur-

rence, et la concurrence n'est pas le fait de ces expositions solennelles que vous ouvrez tous les cinq ou six ans dans un pays ou dans un autre, mais de ces expositions permanentes que vous faites dans vos étalages.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie a très judicieusement observé que chaque exposition, soit en France, soit à l'étranger, a marqué, depuis 1870, une étape vers le relèvement de la patrie, qu'elle a attesté sa force et sa vitalité et montré à nos concurrents que nos ouvriers, nos commerçants et nos industriels n'avaient perdu ni leur habileté, ni leur goût, ni la fécondité de leurs ressources.

Nous n'avons pas à suivre ici M. le Ministre du commerce et de l'industrie dans les considérations politiques auxquelles il s'est livré; il nous sera seulement permis de remarquer qu'au moment où certaines hésitations se produisent à l'étranger, où certaines calomnies se sont trop légèrement affirmées, la France, sans souci des accusations de ceux qui lui prêtent gratuitement des intentions belliqueuses, se prépare avec activité à sa grande Exposition de 1889, qui est l'attestation éclatante de sa volonté de maintenir la paix et de conserver avec les puissances ses relations de mutuelle confiance.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

L'ASPECT DU CHAMP DE MARS

Ce quartier du Champ-de-Mars qui, avant les travaux de l'Exposition, avait un aspect assez triste, est devenu très vivant et très animé ; il y a là toute une population d'ouvriers, il y a aussi la légion des curieux qui devient chaque jour plus considérable, enfin il y a un va et vient de charrettes, remplies de sable, et de grosses voitures qui apportent les montants des fermes métalliques, montants couleur rouge-vermillon qui recevront leur couche grise quand ils seront en place.

Le Champ de Mars se trouve en grande partie nivelé du côté de l'Ecole militaire, où l'on voit un vaste remblai ; du côté de la Seine, au contraire, toutes les terres sont bouleversées; ce sont des monticules de terre, des amas de pierres ; ici, les bétonnières sont en mouvement; là, les ouvriers piochent; ailleurs, les wagonnets transportent les terres.

Près du pavillon Rapp, où se trouvent le *Bulletin Officiel* et les salles réservées aux bureaux de l'exploitation, se courbent, au ras de terre, les arcs en maçonnerie (fondations du palais des Beaux-Arts) ; puis on rencontre la vaste tranchée des sous-sols de ce palais, puis la tranchée du chemin de fer qui va de la gare du Champ de Mars au pavillon Rapp, puis, les arcs en maçonnerie et la tranchée des sous-sols du palais des Arts-Libéraux.

LES FERMES MÉTALLIQUES

Dans notre numéro du 30 avril, nous annoncions que les adjudicataires des constructions métalliques du palais des Galeries diverses avaient commencé à approvisionner leurs chantiers dès avant le 1er mai et qu'ils étaient prêts à commencer la pose des fermes.

Nos prévisions se sont réalisées, et le 29 avril, au moment où notre journal s'imprimait, la Société des Ateliers de Saint-Denis commençait le levage des premiers piliers. Quant à la première ferme, nous avons pu déjà annoncer qu'elle avait été posée le 4 mai, en présence de M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, et de M. Ollendorf, directeur du cabinet.

Cette opération a été faite en moins d'une demi-heure et a parfaitement réussi. Depuis ce moment, les entrepreneurs n'ont pas perdu leur temps, et journellement les pièces fabriquées arrivent au Champ de Mars et sont déposées à leurs places respectives. Le chantier, qui, il y a quelque temps encore, semblait un désert, paraît aujourd'hui un vaste atelier de construction de 90,000 mètres superficiels, où les piliers, les fermes, les pannes et les entretoises représentant, à ce jour, plus de 2,200,000 kilogrammes, sont disséminés, peut-être en désordre à première vue, mais parfaitement en ordre et prêts à être mis au levage.

Certains constructeurs, comprenant d'une façon différente le travail du montage, se proposent, les uns de commencer quand tout sera au chantier, les autres de monter au fur et à mesure des envois. L'administration les laisse absolument libres de leurs dispositions; ils n'ont qu'à ne pas dépasser les délais indiqués, et tous, sans exception, prétendent finir si ce n'est un mois, au moins quinze jours à l'avance. Ce sera la plus belle réponse à toutes les observations qui sont faites relativement à l'ouverture de l'Exposition. Avec un directeur des travaux comme M. Alphand, au point où en sont les études et les travaux, l'Exposition pourrait être terminée en 1888.

VISITE AU CHANTIER DE LA TOUR DE 300 MÈTRES

Ce chantier nous offre des métamorphoses et des transformations qui doivent, non seulement passionner tous les hommes techniques, mais qui doivent intéresser ceux-là même qui sont étrangers à ces questions spéciales et qui visitent ces travaux en curieux ou en dilettantes.

Les débuts de la Tour

C'est le 28 janvier dernier que M. Eiffel a été mis en possession du terrain où devait s'élever la tour de 300 mètres en avant du palais de l'Exposition, dans le square de la Ville de Paris séparant la Seine du Champ de Mars; depuis cette époque, les travaux ont marché avec une prodigieuse rapidité; on a creusé les quatre anfractuosités gigantesques formant, pour ainsi dire, quatre vastes ateliers livrés aux ouvriers pour les travaux des fondations. Ces quatre échancrures représentaient l'emplacement des quatre piliers de la tour. Machines, chevaux, wagonnets, charrettes, ont servi à ces fouilles, dont on a pu mesurer l'importance et l'étendue par les dessins que nous avons publiés.

Aspect général de la Tour

L'ossature intérieure de la tour se compose principalement de quatre montants disposés suivant les arêtes d'une pyramide quadrangulaire. Au niveau du sol les pieds de ces montants forment un carré, dont deux côtés sont parallèles à la Seine et les deux autres côtés à l'axe du Champ de Mars. L'écartement, de centre en centre des pieds, est de 100 mètres suivant les côtés du carré, et de 140 mètres suivant les diagonales.

Fondations des Piliers

Ce sont les fondations de ces pieds que l'on exécute en ce moment.

Les deux plus voisines du Champ de Mars, qui représentent les piliers 2 et 3, sont presque achevées, et déjà les énormes boulons en fer qui doivent relier aux maçonneries les parties métalliques sortent des massifs et indiquent la direction que suivront les montants de la tour qui, séparés au niveau du sol par une distance de 140 mètres, s'élanceront dans l'espace pour aller se rejoindre à 300 mètres de hauteur.

Les sondages et les diverses couches du sol

Avant de procéder à l'exécution des fondations, on a fait de nombreux sondages pour se renseigner sur la nature des terrains qu'on devait rencontrer. Tous ces sondages ont indiqué, d'une manière générale, qu'après avoir traversé les terrains rapportés sur la surface du Champ de Mars, on rencontrait d'abord une couche de sable plus ou moins vaseux d'une épaisseur variable suivant les points, puis une couche de très bon gravier, et enfin l'argile plastique du bassin de Paris. On en a conclu qu'en faisant reposer les fondations sur la couche de gravier on obtiendrait toute la sécurité désirable, car, la pression maximum sur le terrain ne dépassant pas 4 kil. par centimètre carré, cette couche offrait une résistance plus que suffisante pour qu'il n'y ait à craindre aucun tassement.

Les Sondages pour les deux piliers près du Champ-de-Mars.

Pour les deux pieds de la tour, situés du côté de l'Ecole militaire, on a trouvé le gravier un peu au-dessus du niveau de la Seine ; il en est résulté que leurs fondations n'ont présenté aucune difficulté particulière.

On a commencé par faire une fouille générale jusqu'à la cote de nivellement (29m00), c'est-à-dire jusqu'à 2 mètres au-dessus du plan d'eau de la Seine qui se trouve à la cote (27m00).

Les Massifs en maçonnerie.

Chacune de ces fouilles cubait environ 5,500 mètres cubes. C'est dans leur fond qu'on a implanté les massifs suppportant les arêtes des montants de la tour et les murs d'enceinte des soubassements.

La section d'un montant est un carré de 15m00 de côté ; c'est par les arbalétriers du montant correspondant aux quatre angles du carré que passent les pressions. Aussi, c'est au droit de ces arbalétriers qu'on a élevé les quatre massifs principaux chargés de transmettre les pressions au sol de fondations.

Pour les exécuter, on a fait au fond de la fouille des excavations rectangulaires de

2 mètres de profondeur, ce qui mettait le plan de fondation à environ 7 mètres au-dessous du sol du Champ de Mars. On a rempli ensuite ces excavations de béton au mortier de ciment, et c'est sur ces bases qu'on a élevé les piles en maçonnerie de blocage destinées à recevoir, par la suite, les pièces métalliques. Ces piles sont faites en moellons de roche de Souppes, dont la résistance à l'écrasement est de 900 à 1,000 kil. par centimètre carré ; elles sont hourdées au mortier de ciment de Boulogne. Quant aux massifs des murs d'enceinte qui n'ont aucune charge à supporter en dehors de leur propre poids, on s'est contenté de les construire en moellons de roche des environs de Paris, hourdés au mortier de chaux hydraulique du Seilley.

En ce moment, les maçonneries de blocage des deux pieds dont nous parlons sont terminées et, ainsi que nous l'avons déjà dit, on voit sortir des massifs principaux les boulons d'ancrage qui attendent la partie métallique. A la fouille n° 2, on a déjà remblayé une partie ; de sorte que deux des vastes rectangles en maçonnerie sont entourés de terre et montrent seulement les parties supérieures de la maçonnerie avec les deux boulons, tandis que les deux autres rectangles ne sont pas encore remblayés.

Si nous ajoutons qu'au fond de chaque fouille on a immergé, au-dessous de la nappe aquifère, deux tuyaux en fonte de 17 mètres de longueur et de 0 m. 50 de diamètre, qui, reliés plus tard avec la charpente métallique, auront pour effet de permettre l'écoulement, dans le sol, de l'électricité atmosphérique, nous aurons donné une idée exacte de l'état d'avancement des deux pieds de la Tour qui seront les plus voisins du palais de l'Exposition. Ces deux tuyaux se trouvent remblayés avec les rectangles en maçonnerie.

Les Sondages pour les piliers près de la Seine

Revenons maintenant aux deux autres pieds, à ceux qui, plus rapprochés de la Seine, sont situés à environ 125 mètres du mur de quai. Ces derniers tombent probablement sur les berges de l'ancien lit de la Seine, et ces berges ayant été, à une époque, plus ou moins rongées par les courants et les remous, les sondages préliminaires ont indiqué une assez grande irrégularité dans la succession et le niveau des différentes couches rencontrées. On prévoyait bien qu'on rencontrerait le bon sol, c'est-à-dire, la couche de gravier qui recouvre l'argile plastique à environ 5 mètres au-dessous de l'eau, soit à 13 mètres au-dessous du sol du Champ de Mars ; mais on n'en était pas sûr. Il était possible qu'on fût obligé de descendre encore plus profondément. C'est pour se mettre à l'abri de toute surprise qu'on prit le parti de fonder les massifs principaux de ces deux pieds sur des caissons en fer enfoncés par le procédé de l'air comprimé.

Les Caissons à air comprimé

Comme pour les autres pieds, on commença par creuser une fouille générale qu'on descendait jusqu'à la cote 28 m. 00, c'est-à-dire jusqu'à 1 mètre au-dessus du niveau de l'eau. Le cube d'une fouille était d'environ 7,200 mètres cubes. L'extraction des terres commencée aux tombereaux se fit ensuite au moyen d'un plan incliné à vapeur qui remorquait les wagons par train de quatre. Une fois la fouille générale arrasée, on vint monter dans le fond les 4 caissons métalliques correspondant aux quatre angle du montant.

Chaque caisson pèse environ 30,000 kil. de fer. Il offre la forme d'une boîte rectangulaire de 15 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, qui serait ouverte par le bas et dont le couvercle ou plafond serait à 2 mètres de hauteur. Ce plafond est percé de deux orifices qui donnent passage à deux cheminées supportant deux sas ou écluses à air, dont nous parlerons plus loin. Les parois verticales du caisson sont prolongées au-dessus du profond par des rangées de tôles (hausses de batardeau) qu'on vient ajouter à mesure que le caisson s'enfonce dans le terrain. On commence par faire autour du caisson et à l'intérieur un mur en maçonnerie destiné à augmenter la raideur des parois verticales, puis on charge le plafond d'une couche régulière de béton hydraulique.

Fonctionnnement et mécanisme des caissons à air comprimé

A ce moment, les terrassiers descendent dans le caisson et commencent à en extraire les déblais en dégageant le bord tranchant du caisson. Lorsqu'ils sont arrivés au niveau de l'eau, on envoie de l'air comprimé dans le caisson ; cet air comprimé refoule l'eau et permet aux hommes de continuer leur travail à sec. Ils poursuivent l'extraction des déblais, et pendant ce temps, à l'extérieur, les maçons augmentent l'épaisseur de la couche de béton et surchargent le caisson qui s'enfonce peu à peu dans le terrain. Quand on est arrivé au bon sol, on arrête l'extraction des déblais et on remplit l'intérieur du caisson au moyen de béton hydraulique ; extérieurement, on achève d'élever le béton dans le batardeau jusqu'au niveau de la fouille générale, et c'est sur ce béton qu'on construit les massifs en maçonnerie de moellons qui sont semblables à ceux des piles dont nous avons déjà parlé.

L'entrée ou la sortie des hommes et des matériaux dans les caissons se fait au moyen des écluses à air. Ces écluses sont des sas en tôle qui communiquent avec le caisson par l'intermédiaire d'une cheminée de 0 m. 70 de diamètre. Chaque écluse à une porte qui s'ouvre intérieurement, et chaque cheminée porte, à sa partie supérieure, un clapet qui s'ouvre aussi vers l'intérieur de la cheminée.

L'air comprimé envoyé par la machine soufflante est conduit par un tube en fer dans la cheminée dont on ferme préalablement le clapet. Il pénètre dans le caisson et force l'eau à se retirer. Quand on veut descendre dans le caisson, on entre dans le sas, on en ferme la porte, et, au moyen d'un robinet, on y introduit l'air comprimé. L'équilibre se fait au bout d'un instant entre la pression dans le caisson et celle dans le sas ; le clapet de la cheminée, qui était appliqué contre la nervure supérieure de la cheminée par la pression, s'ouvre de lui-même, et l'on peut alors descendre dans le caisson au moyen de l'échelle en fer qui règne sur toute la hauteur de la cheminée. Les hommes qui font le déblai dans le fond, remplissent des seaux en fer qu'on hisse dans le sas à air au moyen d'un treuil qui est manœuvré de l'extérieur. Deux hommes placés dans le sas vident les seaux dans des compartiments spéciaux qui sont fermés extérieurement par des couvercles vissés et qui portent intérieurement un clapet que les hommes du sas peuvent manœuvrer. Quand un réservoir à déblai est rempli, on le ferme au moyen du clapet intérieur, on ouvre un robinet qui laisse échapper l'air comprimé contenu dans le réservoir avec les terres, la pression dans le sas vient alors fermer hermétiquement le clapet, et c'est alors qu'on peut ouvrir le couvercle à vis de l'extérieur pour laisser écouler les déblais sans qu'il y ait échappement de l'air comprimé contenu dans le caisson, le sas et la cheminée, qui sont toujours en communication pendant le travail. Quand le réservoir à déblai est vidé, on fait la manœuvre inverse : on ferme le couvercle à vis de l'extérieur, on réintroduit l'air comprimé dans le réservoir, et quand la pression dans celui-ci est égale à celle du sas on peut rouvrir le clapet intérieur et remplir à nouveau le réservoir du contenu des seaux. Telle est d'une manière générale le fonctionnement des appareils employés.

Les hommes qui travaillent dans un caisson sont au nombre de 16. Ils font des postes de 6 heures, et le travail se poursuit de jour et de nuit. L'éclairage à l'intérieur des caissons est obtenu au moyen de lampes à incandescence Swan. A l'extérieur, le chantier est éclairé par deux régulateurs Bréguet. La descente d'un caisson dans la terre est en moyenne de $0^{m}50$ par journée de 24 heures, ce qui correspond à une extraction de 45 mètres cubes de déblais, la surface d'un caisson étant de $90^{m}2$.

Dans la fouille du pied aval (fouille du pilier 4), trois caissons sur quatre ont terminé leur descente. Ils sont arrêtés à 5 mètres au-dessous du niveau de la Seine et à 13 mètres au-dessous du sol. Le quatrième est en marche ; les maçonneries sont presque terminées sur deux caissons ; elles sont fort avancées sur le troisième et renferment déjà leurs boulons en fer. En même temps on pousse activement les maçonneries des massifs des murs d'enceinte.

Dans la fouille du pied amont (fouille du pilier 1), les quatre caissons métalliques sont montés et maçonnés ; sur deux d'entre eux sont installés les sas à air, et leur enfoncement est fort avancé ; sur le troisième on n'attend plus que les sas à air ; le quatrième est monté et maçonné. Les massifs des murs d'enceinte s'élèvent simultanément et la plus grande activité règne dans la fouille.

En résumé, depuis le 28 janvier, date à laquelle les travaux ont commencé, les résultats obtenus sont considérables, Sans parler des installations spéciales, telles que : clôture du chantier, maisons pour les bureaux, baraques pour les magasins, la forge, les machines, etc., etc., ni des travaux préliminaires, tels que les sondages et les puits de reconnaissance, on a extrait des fouilles 35,000 mètres cubes de terres, dont 13,000 mètres ont été transportés hors du chantier ; on a fait 4,000 mètres cubes de béton, 5,000 mètres cubes de maçonnerie ;

on a monté huit caissons métalliques pesant ensemble 240,000 kil.

En présence de ces résultats, on peut certainement prévoir que les fondations de la Tour seront entièrement terminées d'ici à six semaines.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS. Rheims

MILNAIRE frères, constructeurs. — (*Voir aux annonces.*)

LE SALON DE 1887

(*Suite*)

Nous avons pensé qu'il était préférable d'interrompre le compte rendu par salle, pour examiner plus longuement les œuvres marquantes disséminées un peu partout, qui, sans cette précaution, n'arriveraient qu'à la fin de notre promenade à travers le Salon, et perdraient ainsi une grande partie de leur intérêt.

Nous commencerons par M. Jules Breton. On n'a pas oublié le prix énorme que son tableau *les communiantes*, atteignit l'année dernière dans une vente à New-York.

Ce chiffre montre le cas que les Américains font de cet artiste; ils ne reculent devant aucun sacrifice pour nous enlever ses œuvres, ils ne réussissent hélas! que trop. Il serait pourtant bien désirable que les amateurs Français devinssent propriétaires de quelques-unes de ces belles toiles, nous sommes convaincus que l'artiste serait le premier à s'en réjouir. M. Jules Breton, ne s'est pas contenté de se maintenir à la hauteur de son passé artistique, il a fait plus, il s'est surpassé. Il expose cette année deux toiles, et il serait bien difficile de faire un choix entre ces deux chefs-d'œuvre.

L'un, *la Fin du travail*, représente, au premier plan, un groupe de trois femmes; l'une debout, la tête tournée de trois quarts, dans une attitude sculpturale, tient de ses deux mains un sac ouvert, dans lequel une de ses compagnes dépose les pommes de terre qu'elle ramasse ; à droite, une autre paysanne vue de dos, le bras étendu, une serpe à la main, interpelle un groupe de villageoises rentrant au hameau qu'on aperçoit à l'horizon. On éprouve en regardant ce tableau un calme et un bien-être qui se dégage autant du sujet que de la tonalité harmonieuse et douce de la peinture : c'est une véritable symphonie. Le second tableau, *à Travers champs*, rentre un peu dans les mêmes données : des paysannes, portant des sacs et des instruments de culture, s'en vont à travers champs; même poésie champêtre, même pureté de forme et de dessin.

M. Henner est toujours un peintre remarquable, mais son *Hérodiade* ne vaut pas ses productions précédentes. Le type qu'il a choisi ne répond guère d'ailleurs à l'idée qu'on peut se faire d'une reine cruelle demandant, pour satisfaire sa haine, la tête de Jean-Baptiste. Il nous montre une fillette maigre et fluette dans une attitude abattue, les bras pendants comme une passionnaire en pénitence. Son second, *une Créole*, est préférable : le type est piquant et la couleur chaude et ambrée.

M. Bonnat n'expose qu'une toile et encore est-elle d'une petite dimension, *le Portrait de M. Alexandre Dumas*; mais jamais il n'a été plus loin dans l'étude de la figure humaine. Il y a dans ce portrait une intensité de vie, une recherche du modelé qui frappent le spectateur le moins compétent. Nous ne parlons pas de la ressemblance, elle est criante; et lorsque le temps et le vernis auront donné à cette peinture l'enveloppe et la patine qui lui manquent, cette œuvre n'aura rien à envier aux plus beaux flamands.

M. Bouguereau, toujours savant reste trop égal à lui-même. Certainement on voudrait rencontrer dans ses toiles certaines fermetés, certains vigueurs qui leur manquent, mais son tableau, l'*Amour vainqueur*, n'en reste pas moins une page excellente. Le nombre d'artistes dont il est le maître est grand, beaucoup l'ont imité, et même de très près, mais il suffit de comparer pour être convaincu de sa grande supériorité; c'est, nous pensons, le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui.

M. Gervex est très bien représenté par une grande composition, *Avant l'operation*. Le docteur Péan enseignant sa découverte du pincement des vaisseaux. Dans une salle d'hôpital, le maître explique à ses élèves attentifs ses nouvelles théories. Au premier plan, la malade est étendue sur un lit. La façon dont la scène est éclairée est du plus pittoresque. Le soleil pénètre dans la salle par de hautes fenêtres, et, tombant sur les personnages de haut en bas, se joue sur les crânes, cerne les formes et les profils d'une auréole lumineuse, et laisse d'autres parties dans une ombre d'autant plus opaque. C'est en résumé une œuvre qui honore le jeune artiste que le public suit avec tant de sympathie. Il a su éviter le côté triste et souvent repoussant des scènes d'hôpital. Il faut aussi admirer l'expression des physionomies des assistants; ils ne posent pas devant le peintre, ils sont bien à leur affaire, écoutant respectueusement la leçon du professeur. Les accessoires qui sont à gauche posés sur une table, instruments de chirurgie, local d'éponges, cuvette, n'ont rien d'écœurant : ils sont traités avec une franchise de touche qui ne désavouerait pas Vollon.

M. Benjamin Constant a représenté *Theodora*. L'impératrice est assise dans un fauteuil de marbre, dont les tons clairs et unis font valoir la richesse du costume. Ici l'artiste se trouve dans son élément; le chatoiement des saphirs, des rubis, des émeraudes, lutte avec des reflets éblouissants des satins et des velours. La tête est bien peinte, mais ne répond guère à la légende qui attribue à Theodora une beauté de formes et de figure qui décourage et les peintres et les sculpteurs de son époque. Le second tableau du même artiste, *Orphée*, est bien noir, bien triste et n'ajoutera rien à sa réputation.

M. Rochegrosse : *Salomé dansant devant le roi Hérode*. Importante composition; l'artiste n'a épargné ni son temps ni sa peine, l'architecture joue un grand rôle, des colonnes, des escaliers, et par terre une mosaïque d'une complication à faire reculer le travailleur le plus intrépide. Les personnages sont habilement groupés, de façon à laisser toute l'importance à la figure principale, Salomé. Au premier plan, des musiciens, assis par terre et vus de dos, font une tache puissante qui sert de repoussoir au reste du tableau. A droite, couché sur un tapis de repos, Hérode suit des yeux les mouvements de la danseuse. Au fond, de nombreux spectateurs expriment leur enthousiasme et leur admiration par des gestes les plus animés. Il faut louer M. Rochegrosse de l'effort tenté et lui souhaiter un peu plus de liberté dans l'exécution ; et pourtant l'excès de conscience chez un artiste est un travers par lequel ont passé presque tous les maîtres; ne nous en plaignons donc pas trop.

M. Jean Béraud, s'affirme de plus en plus comme le peintre parisien par excellence. Il raconte dans ses toiles la vie de Paris, année par année; grâce à lui, nos petits neveux auront des documents d'une précision et d'une vérité merveilleuse. Son tableau *Au Palais* est d'une sincérité, d'un réalisme, auquel chacun rendra justice. Ses types d'avocats sont pris sur le vif; c'est une véritable étude de mœurs. Et les plaideurs, qui ne les reconnaîtra ! Il y en a un notamment à droite, qui explique à son conseil, pour la dixième fois sans doute, les bonnes raisons qui doivent lui donner gain de cause. Celui-ci soutenant son volumineux dossier de ses deux mains, le tout appuyé contre sa poitrine, et dans une attitude indifférente, écoute patiemment le plaidoyer de son client. A gauche, une de ces Parisiennes, comme M. Béraud sait en peindre, communique à son avocat une lettre que celui-ci parcourt attentivement. Nous n'entreprendrons pas de décrire par le menu tout ce qu'on observe dans ce tableau, ce serait trop long, il faut le voir ; il n'y a pas un personnage qui n'ait son importance.

La seconde toile du même auteur se nomme : *le Cantique* ; elle pourrait aussi bien porter comme titre : *Le Sacré-Cœur*. En effet, au fond de la toile, s'élèvent les échafaudages de la basilique. Au premier plan, le chantier de construction est traversé par une procession composée d'un assortiment de dévots et de dévotes de toutes espèces. Il y a là des types comme on n'en rencontrerait certainement pas ailleurs. Encore un document bien précieux pour l'avenir.

M. Carolus Duran ne s'est pas contenté d'envoyer un portrait de la famille D, Mme *D. et ses enfants*, dans lequel on retrouve ses belles qualités de peintre, puissance de touche, et harmonie des couleurs ; il expose aussi un superbe morceau d'amateur, un vrai régal pour l'œil : une *Andromède* nue attachée au rocher. Rien de mesquin dans l'interprétation, le mouvement est noble et simple, pas de fausse pudeur. Le fond, par sa sobriété fait valoir le beau corps de la femme, on sent en voyant cette page, que l'artiste l'a exécutée pour lui, en dehors de toute préoccupation ; ce n'est malheureusement pas le cas en matière de portraits.

(*A suivre.*) E. RODIS.

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

La Bourse a fait preuve de dispositions meilleures pendant ces derniers huit jours, et les transactions, sans être encore importantes, sont cependant bien moins étroites que précédemment. Il est certain que le marché va sortir de sa torpeur et que les affaires qui sont depuis longtemps annoncées ne peuvent plus beaucoup tarder à voir le jour. Rien à l'horizon n'apparaît comme une entrave à la réalisation de ces espérances. La politique extérieure est calme, et les discours qu'a prononcés au Havre notre premier ministre doivent nous laisser toute tranquillité à ce sujet. A l'intérieur, la plus importante question à l'ordre du jour est celle du budget.

Si nous croyons à une reprise de notre marché, nous croyons plus fermement encore à des progrès sérieux des fonds français.

En comparant nos Rentes aux principaux fonds étrangers, nous voyons, en effet, que le 3 0/0 français est, de tous, le meilleur marché.

Sans procéder à une comparaison successive de notre 3 0/0 avec les Rentes italienne, autrichienne, russe, hongroise, etc., nous nous contenterons d'établir le parallèle entre notre principal fonds d'Etat et les Consolidés anglais, qui viennent, pendant ces derniers jours, d'atteindre un niveau auquel nous ne les avions jamais vus.

Les Consolidés 3 0/0 anglais cotent actuellement 103 1/16. On peut avoir le même intérêt chez nous en ne payant que 80.32. On nous dispensera d'insister sur la solidité de ces deux fonds, et on ne contestera pas que le 3 0/0 français offre au moins les mêmes garanties que la Dette anglaise. Rapprochée de cette dernière, notre Rente 3 0/0 devrait donc atteindre au minimum le pair, soit progresser de 25 0/0 de sa valeur actuelle.

Voilà de quoi donner à réfléchir aux vendeurs par tempérament.

×

Le progrès réalisé par nos Rentes n'est pas énorme, mais il est appréciable en raison même de l'absence de transactions qui a marqué le commencement de cette période.

A terme, le 3 0/0 est à 80.32 après 80.50 ; l'Amortissable cote 83.55, et le 4 1/2 0/0 fait 100.15.

Au comptant, les cours, qui s'étaient d'abord tenus au-dessous de ceux cotés à terme, sont plus soutenus. L'Epargne qui avait un moment ralenti ses demandes, passe maintenant quelques ordres d'une certaine importance.

Le 3 0/0 cote sur ce marché 80.25 ; le 4 1/2 0/0 y fait 108.30, et l'Amortissable 83.60.

Les Consolidés anglais passent à 193 3 1/10. La liquidation de quinzaine s'est opérée avec beaucoup de facilité à Londres ; les reports ont été bon marché, ils ont varié de 1 1/2 à 1 3/4 0/0.

L'Italien suit le même mouvement et se négocie à 98 fr.

Le 4 0/0 hongrois progresse à 81.50.

Le 4 0/0 autrichien est à 89.50.

Le Turc fait 13.72.

L'Unifiée d'Egypte se traite à 375.

L'Extérieure Espagnole s'échange également dans de bonnes conditions à 65.50.

Les fonds russes sont fermes ; le 5 0/0 1877 est à 100.40.

×

Sur le marché des valeurs l'allure est ferme également.

Le bilan qu'a publié cette semaine la Banque de France relève deux chapitres en augmentation dont l'argent pour plus de 3 millions et cinq chapitres en diminution. La plus forte décroissance porte sur le compte de la circulation, qui a diminué de 17.217.000.

Les bénéfices de la semaine ont été de 566.000 fr.

Le Crédit Foncier est toujours ferme.

Nous le retrouvons à 13.65. Dans sa dernière séance hebdomadaire, soit celle du 11 mai, le conseil d'administration a autorisé pour 4.862.561 francs de nouveaux prêts dont 3.227.100 fr. en prêts fonciers et 1.635.461 francs en prêts communaux.

Les obligations foncières et communales jouissent toujours de la faveur du public de l'épargne. Les obligations des emprunts foncier et communaux 1853, 1863, et 1860 ont détaché leur coupon semestriel le 1er mai et ont baissé d'autant. Parmi les nouveaux emprunts, les Foncières de 1870 ne doivent un écart dans les derniers cours qu'à la même cause.

Les autres emprunts sont bien tenus. Le plus grand nombre des transactions s'est opéré sur les Foncières 1885 et les Communales 1880 non libérées qui restent deux des emprunts les plus avantageux du groupe.

Les bons de l'Association de la Presse ont fait leur apparition à la cote officielle en se présentant à 20 francs. Ils font actuellement 20 fr. 50 et 21 francs. Leur premier tirage a lieu le 15 juin prochain.

Le Comptoir d'escompte est très ferme à 1018.25.

La Banque d'escompte est à 457.50.

Le Crédit lyonnais est bien tenu à 547.50.

La Société générale est cotée à 475.15.

La Banque de Paris se traite à 718.75.

La Banque ottomane fait 505.

Les Chemins de fer sont fermes. Le Nord à 1523,35 ; le Midi à 1160 ; le Lyon à 1227.50 et l'Orléans à 1297.50.

Les valeurs industrielles sont généralement bien tenues. Le Panama est à 405 ; le Suez revient à 2015.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

33, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

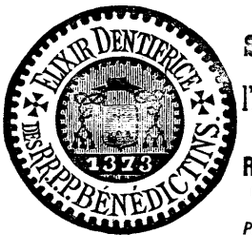
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé



A LA MAISON DE CONFIANCE Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes dep. 5f Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfumeries, Pharmacies, Drogueries.

CHAMPAGNE
St-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE
Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Deuxième année. — N° 28. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 28 Mai 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIV
Arrondissement

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Exposition des colonies.
Bureaux des Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Circulaires de M. Berger.
Travaux des Comités d'admission.
Exposition de la Ville de Paris.
Exposition d'hygiène de l'enfance.
La vigne en Afrique.
Chronique des travaux.
Les Collections de M. J. Martin.
Autour du Champ de Mars.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Nous publions aujourd'hui le plan des fondations du Palais des Machines qui est l'œuvre de M. Dutert.

PARTIE OFFICIELLE

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies,

Vu le décret du 17 décembre 1886, et l'arrêté ministériel du 22 janvier de la même année, fixant les attributions du sous-secrétaire d'Etat ;

Considérant que l'organisation de l'exposition permanente des colonies, telle qu'elle résulte de l'arrêté ministériel du 25 juin 1861, a besoin d'être modifiée et complétée,

Arrête :

TITRE Ier

DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE DES COLONIES

Art. 1er. — Il est institué un conseil supérieur de l'exposition permanente des colonies.

Art. 2. — Ce conseil se compose :

1° Des représentants des colonies au Sénat et à la Chambre des députés ;

2° Des délégués au conseil supérieur des colonies ;

3° Des membres élus pour chaque colonie par les chambres de commerce et d'agriculture, suivant les formes déterminées à l'article 3 ci-après ;

4° De dix membres de droit siégeant au conseil, à raison de la nature de leurs fonctions ;

5° De quinze membres choisis par le sous-secrétaire d'Etat parmi les personnes auxquelles leurs études ou leur profession ont permis d'acquérir une connaissance spéciale des questions qui intéressent l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies.

Art. 3. — Les chambres de commerce et d'agriculture de chaque colonie forment, quel que soit leur nombre, un seul collège électoral nommant un délégué.

Les votes peuvent être émis par correspondance ; ils sont recueillis par la chambre de commerce du chef-lieu de la colonie.

Les délégués sont choisis parmi les citoyens français, jouissant de leurs droits civils et politiques, et résidant, autant que possible, dans la métropole.

Art. 4. — Sont membres de droit du conseil supérieur de l'exposition :

1° Le président de la chambre de commerce de Paris ;

2° Le directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères ;

3° Le directeur général des douanes ;

4° Le directeur du commerce extérieur au ministère du commerce et de l'industrie ;

5° Le directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture ;

6° Le directeur de l'école des mines ;

7° Le chef d'état-major général au ministère de la marine et des colonies ;

8° Le président du conseil supérieur de santé au ministère de la marine et des colonies ;

9° Le conservateur de l'exposition permanente des colonies ;

10° Le chef de la 2e division à l'administration centrale des colonies ;

Art. 5. — Le conseil supérieur de l'exposition permanente des colonies est présidé par le sous-secrétaire d'Etat.

Il nomme son vice-président.

Il adresse un rapport annuel au Président de la République.

Ce rapport est communiqué aux gouverneurs et commandants des colonies ; il est inséré au *Journal officiel* de la République française et au *Bullelin officiel* de l'administration des colonies.

TITRE II

DU COMITÉ CONSULTATIF

Art. 6. — Il est formé un comité consultatif de l'exposition permanente des colonies.

Ce comité se réunit au moins une fois pa mois. Il se compose de huit membres au moins et de douze membres au plus du conseil supérieur de l'exposition permanente des colonies, désignés par le sous-secrétaire d'État.

Art. 7. — Le comité consultatif est présidé par le vice-président du conseil supérieur de l'exposition permanente des colonies.

Il correspond directement avec le sous-secrétaire d'État par l'intermédiaire de son président.

Art. 8. — Il donne son avis sur l'aménagement de l'exposition permanente, le classement des collections qui la composent, la participation aux expositions, les concessions d'échantillons aux musées, aux chambres de commerce et aux associations, et sur toutes les dispositions qui lui paraissent devoir être prises pour la prospérité de nos colonies.

Il signale au sous-secrétaire d'État les progrès réalisés dans la culture et l'industrie, lui rend compte des expériences intéressant le commerce et appelle son attention sur les encouragements et les récompenses à décerner.

Il contrôle toutes les opérations concernant le service intérieur, autorise la vente des objets qui risquent de s'avarier et détermine les formes de cette vente.

Il reçoit communication de tous les faits et documents relatifs à l'exposition permanente, aux expositions dans les colonies et aux expositions de France.

Art. 9. — Il est dressé procès-verbal des délibérations du comité consultatif.

Le secrétaire du comité est nommé par le sous-secrétaire d'Etat. Il a voix consultative.

Il reçoit une indemnité.

Art. 10. La présence de la moitié plus un des membres du comité consultatif est nécessaire pour la validité des délibérations.

TITRE III

DES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS LOCAUX

Art. 11. — Un comité d'exposition est établi dans les chefs-lieux de chacune de nos colonies ; des sous-comités, constitués dans les principales villes, peuvent être appelés à le seconder.

Le comité est composé :

1° D'un délégué du conseil général.

2° D'un délégué de chacune des chambres de commerce ou d'agriculture qui existent dans la colonie.

3° De trois membres nommés par le gouverneur.

Le comité nomme son président.

Il donne son avis sur toutes les questions qui se rattachent au succès de l'exposition et correspond, par l'intermédiaire du gouverneur et sous le couvert du sous-secrétaire d'Etat, avec la commission supérieure de l'exposition permanente.

TITRE IV

DU CONSERVATEUR ET DES CONSERVATEURS ADJOINTS

Art. 12. — L'administration de l'exposition permanente des colonies est dirigée par un conservateur.

Le conservateur est assisté par un conservateur adjoint, au moins, et par des employés en nombre variable, suivant les besoins du service.

Art. 13. — Le conservateur est chargé de la comptabilité financière et matérielle; il effectue les recettes et les dépenses.

Il classe les échantillons, en établit le répertoire et prépare les catalogues ainsi que la correspondance y relative,

Il surveille les collections, le mobilier et le laboratoire.

Il dirige le personnel et prend enfin toutes les mesures d'ordre et de détail nécessaires à la marche du service intérieur.

TITRE V

DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET DU LABORATOIRE

Art. 14. — Un bureau de renseignements commerciaux constitué à l'exposition permanente des colonies est chargé de fournir aux négociants et industriels toutes les indications qui leur sont utiles sur les ressources propres de chacune de nos colonies, sur les débouchés qu'elles peuvent offrir au commerce et à l'industrie de la métropole, sur les moyens de transport et les prix du fret, et, d'une manière générale, sur toutes les questions intéressant les transactions entre les colonies et la métropole.

Art. 15. — Il est établi dans le local de l'exposition permanente des colonies un laboratoire d'analyse où est étudiée la composition chimique des échantillons envoyés des colonies.

TITRE VI

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Art. 16. — Les recettes de l'exposition se composent :

1° Des subventions accordées sur le budget de l'Etat et qui sont administrées de la manière prescrite par les règlements sur la comptabilité publique.

2° Des subventions inscrites aux budgets locaux des colonies.

3° Du produit des ventes et cessions à divers.

4° Des arrérages des rentes appartenant à l'exposition.

Les sommes provenant de ces trois dernières catégories sont déposées à la caisse des dépôts et consignations, qui les tient disponibles aux conditions fixées pour les dépôts des établissements publics et qui acquitte les dépenses de l'exposition sur les ordonnances qui lui sont adressées.

Art. 17. — Les dépenses se composent :

1° De la solde, des indemnités, gratifications et allocations diverses au profit du personnel de l'établissement.

2° Du montant des achats de matériel et d'objets de collections, des travaux, expériences, frais de transport, de douane, d'octroi et autres frais accessoires.

Art. 18. — Les recettes et les dépenses concernant les fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations sont arrêtées au 31 janvier; passé cette époque, toutes les opérations des exercices antérieurs sont rattachées à l'exercice en cours.

Art. 19. — Les recettes et les dépenses sont reconnues et liquidées par le conservateur et ordonnancées par le sous-secrétaire d'Etat.

Les ordonnances de payement adressées sur la caisse des dépôts et consignations sont payables, dans les dix jours de leur date, sur la quittance des parties y dénommées, donnée au bas des lettres d'avis signées et délivrées par le conservateur.

Art. 20. — Pour faciliter l'acquittement des menues dépenses, il est fait au conservateur une avance de 500 fr. qui ne peut être renouvelée qu'après justification de l'emploi de la plus grande partie de cette avance.

TITRE VII

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 21. — En exécution des articles 2 et 3 du présent arrêté, les chambres de commerce et d'agriculture des colonies seront appelées à nommer leurs délégués, savoir :

Celles de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Cochinchine, du Sénégal, de la Guyane, des établissements français dans l'Inde, de Saint-Pierre et Miquelon, du Gabon, dans le délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté ;

Celles de la Nouvelle-Calédonie et des établissements français de l'Océanie, dans le délai de six mois à partir de la même date.

Art. 22. — Sont abrogés l'arrêté du 25 juin 1861 et toutes les dispositions contraires au présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 mai 1887.

DE LA PORTE.

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

AIN

Comité départemental.

Président : M. MERCIER, sénateur, président du Conseil général, avenue Rapp, cité de l'Alma, 2, à Paris.

Vice-Présidents : MM. GOUJON, sénateur, conseiller général, maire du XIIe arrondissement, place Daumesnil, 15, à Paris; GIGUET, député, conseiller général, maire à Corbonod (Ain); PRADON, député, rue d'Alençon, 1, à Paris; ROSET, président de la commission départementale, à Brion (Ain); DUCHER, député, conseiller général, rue de Penthièvre, 19, à Paris.

Secrétaires : MM. AUTHIER, président du Tribunal de commerce, imprimeur, directeur du *Courrier de l'Ain*, à Bourg; LOISEAU, avoué, à Bourg.

Sous-comité de l'arrondissement de Bourg.

Président : M. GOUJON, sénateur.

Vice-Président : M. BELAYSOUD, négociant en fers, à Bourg.

Secrétaires : MM. AUTHIER, président du Tribunal de commerce, à Bourg; GRANVOINNET, professeur départemental d'agriculture, à Bourg.

Sous-comité de l'arrondissement de Belley.

Président : M. GIGUET, député, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. MARTELIN, conseiller général, manufacturier, à Saint-Rambert (Ain); WARNEZY, manufacturier à Tenay (Ain).

Secrétaire : M. DEFINOD, avocat, conseiller général, à Belley (Ain).

Vice-Secrétaire : M. SAGE, architecte, pépiniériste, à Ambérieu.

Sous-comité de l'arrondissement de Gex.

Président : M. PRADON, député.

Vice-Président : MM. MARION, conseiller général, notaire, à Coupy-Vanchy (Ain).

Secrétaires : MM. LAURENÇON, notaire, à Collonges (Ain); TARDY, négociant, maire, à Gex.

Sous comité de l'arrondissement de Nantua.

Président : M. ROSET, président de la commission départementale, à Briou (Ain).

Vice-Président : M. BAUDIN, docteur, conseiller général, maire de Nantua.

Secrétaire : M. BACHOUD, négociant, président du Conseil d'arrondissement, à Nantua.

Sous-comité de l'arrondissement de Trévoux.

Président : M. DUCHER, député.

Vice-Président : M. BAYARD, conseiller général, négociant à Lyon, domicilié à Châtillon-la-Palud (Ain).

Secrétaires : MM. CHARBONNET, tréfileur, à Trévoux (Ain); RIGAUD, président de la Société de viticulculture, juge de paix, à Montluel (Ain).

ALPES-MARITIMES

Comité départemental

Président : M. Eugène ABBO, président de la chambre de commerce de Nice.

Vice-présidents : MM. Edmond CHIRIS, parfumeur à Grasse ; docteur RAYNAUD, à Cannes.
Secrétaire : M. HALLAUER, inspecteur des forêts, chef du reboisement, à Nice.

Sous comité de l'arrondissement de Nice

Président : M. BRUN, architecte à Nice.
Vice-présidents : MM. BALESTRE, docteur, conseiller général, chef du service d'hygiène à Nice ; Aimé MARTIN, négociant, conseiller général, à Nice.
Secrétaire : M. Jules RAVEL, négociant en huile, à Nice.

Sous-comité de l'arrondissement de Grasse

Président : M. CRESP, président du Tribunal de commerce, à Grasse.
Vice-présidents : MM. Albin MARCY, propriétaire à Grasse ; Clément MASSIER, manufacturier au Golfe-Juan (Vallauris).
Secrétaire : M. POINEL, professeur de physique au lycée de Grasse.

Sous-comité de l'arrondissement de Puget-Théniers

Président : M. Edmond EMPEREUR, propriétaire aux Villars.
Vice-présidents : MM. Basile BARETY, propriétaire à Puget-Théniers ; Antoine OLIVIER, négociant à Saint-Martin-d'Entraunes.
Secrétaire : M. Ernest VIBOREL, négociant à Puget-Théniers.

ARDÈCHE

Sous-comité de l'arrondissement de Largentière

Président : M. Ernest HUGON, brasseur, conseiller général, à Vallon.
Vice-président : M. Adrien ARMAND, tanneur, à Joyeuse.
Secrétaire : M. Paul PRAT, ancien industriel, à Largentière.

GIRONDE

Sous-comité de l'arrondissement de La Réole

Président : M. CADUC, sénateur.
Vice-président : M. ESTÈVE.
Secrétaire : M. HERBET.

AUDE

Comité départemental

Président : M. DURAND, négociant, président du Tribunal de commerce, à Carcassonne.
Vice-présidents : MM. COURAL, maire de Narbonne ; MALRIC, agent-voyer en chef honoraire, propriétaire, agriculteur, à Carcassonne ; MIR (Eugène) conseiller général, propriétaire, agriculteur, à Castelnaudary ; TAILHAN, négociant à Limoux.
Secrétaire-général : M. ROUSSEAU, inspecteur des forêts, à Carcassonne.
Secrétaires-adjoints : MM. COSTE, pharmacien, à Carcassonne ; DREVET, négociant à Carcassonne.
Trésorier : M. SATGÉ, négociant à Carcassonne.

Sous-comité de l'arrondissement de Carcassonne

Président : M. DURAND, président du Tribunal de commerce de Carcassonne.
Vice-Président : M. MALRIC, agent-voyer en chef honoraire.
Secrétaires : MM. ROUSSEAU, inspecteur des forêts, à Carcassonne ; DREVET, négociant à Carcassonne.

Sous-comité de l'arrondissement de Castelnaudary.

Président : M. Eugène MIR, conseiller général, propriétaire, à Castelnaudary.
Vice-président : M. MARFAN, agriculteur, docteur en médecine à Castelnaudary.
Secrétaire : M. LLIARAS, maire du Mas-Saintes-Puelles.

Sous-comité de l'arrondissement de Limoux.

Président : M. TAILHAN (Frédéric), négociant, à Limoux.
Vice-président : M. CHIFFRE-ROMAIN, ancien manufacturier, conseiller général à Espéraza.
Secrétaires : MM. DUJARDIN-BEAUMETZ, directeur du Musée de Limoux ; ESPARCEIL, secrétaire de la Société des Amis des Arts de Limoux.

Sous-comité de l'arrondissement de Narbonne.

Président : M. COURAL, maire de Narbonne.
Vice-présidents : MM. CROS, raffineur de soufre, à Narbonne ; RAYNAL, négociant, président du Tribunal de commerce de Narbonne.
Secrétaire : M. BERTRAND, architecte à Narbonne.

BASSES-ALPES

Sous-comité de l'arrondissement de Castellane

Président : M. HONNORAT, avocat à Castellane, membre du Conseil général.
Vice-présidents : MM. PONNETY, adjoint au maire de Castellane ; GARCIN, négociant à Castellane.

Sous-comité de l'arrondissement de Forcalquier

Président : M. ARNAUD, banquier, conseiller général, maire de Forcalquier.
Vice-président : M. BOREL, notaire à Manosque.
Secrétaire : M. PLANCHUD, pharmacien, à Forcalquier.

Sous-comité de l'arrondissement de Sisteron

Président : M. le commandant RICARD, maire de Château-Arnoux.
Vice-présidents : MM. LATIL, conseiller général ; GUNZ, industriel à Sisteron.
Secrétaire : M. CHARNIER, avocat-avoué, à Sisteron.

Sous-comité de l'arrondissement de Barcelonnette

Président : M. LIOTARD, avocat-avoué, à Gap, conseiller général des Basses-Alpes.
Vice-président : M. BERLIE, notaire, à Barcelonnette.
Secrétaire : M. DEVARS, docteur-médecin à Barcelonnette.

GARD

Sous-comité de l'arrondissement d'Alais

Président : MM. BOUDON, conseiller général, filateur de cocons à Saint-Jean-du-Gard.
Vice-présidents : MM. DESTREMS, ancien député, agriculteur à Saint-Christol-les-Alais ; PÉCHINEY, directeur de l'usine des produits chimiques de Salindres ; BESSARD, directeur des mines de la Josse, à Chamborigaud ; DUPUY, adjoint au maire d'Alais, ancien menuisier-mécanicien.
Secrétaires : MM. LAURENT DE L'ARBOUSSET, directeur du journal « L'Agriculteur Cevenol », à Alais ; LABBÉ, inspecteur-adjoint des forêts, vice-président de la société scientifique et littéraire d'Alais.

Sous-comité de l'arrondisement du Vigan.

Président : M. JEANJEAN, président du comice agricole, à Saint-Hippolyte-du-Fort.
Vice-présidents : MM. LÈQUES (Paul), directeur d'une carderie de soie au Vigan ; DUCAMP (Albin), agriculteur à Quipac.
Secrétaires : CAMBAS ÉDÈS, docteur en médecine au Vigan ; CLAUZEL DE SAINT-MARTIN-VALOGNE, conseiller général, maire de Saint-Hippolyte-du-Fort ; RICARD (Henri), président de la chambre consultative des arts et manufactures du Vigan, au Vigan ; BRUN (Louis), fabricant de bonneterie à Aire.

INDRE

Sous-comité de l'arrondissement de Châteauroux

Président : M. Charles BALSAN, manufacturier, président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures de Châteauroux.
Vice-président : M. MASQUELIER-VALERY, vice-président de la société d'agriculture à Saint-Maur.
Secrétaire : M. GUINON, directeur de la station agronomique à Châteauroux.
Trésorier : M. GILLET, conservateur du musée à Châteauroux.

Sous-comité de l'arrondissement du Blanc

Président : M. TURLIN-WOLSEY, ancien négociant au Blanc.
Vice-président : M. NAVERS, agriculteur à Obterre.
Secrétaire : M. PEYROT-DESGACHONS, négociant au Blanc.

Sous-comité de l'arrondissement de La Châtre

Président : M. PÉRIGOIS, ancien député, agriculteur à La Châtre.
Vice-président : M. Frédéric DUVERNET, agriculteur à Verneuil.
Secrétaire : M. DECOURTEIX, ingénieur-agronome à La Châtre.

Sous-comité de l'arrondissement d'Issoudun

Président : M. NOUVELLON, président du comice agricole à Issoudun.
Secrétaire : M. LIGER, horloger à Issoudun.

NIÈVRE

Sous-comité de l'arrondissement de Nevers.

Président : M. VALETTE, industriel à Nevers.
Vice-présidents : MM. THÉVENARD, d'Asis-GAILLISANS.
Secrétaire : M. LEFEBVRE (Georges).
Trésorier : M. RAMOND (Jules).
Secrétaire-adjoint : M. JARRY.
Commissaires : MM. BARDIN, agriculteur ; BERROYER, fabricant de chapeaux ; CLAIR (Ferdinand), agriculteur ; CLAMAMUS, de Saint-Léger ; LHÉRITIER, ébéniste ; FRÉBAULT, de Fourchambault.

Sous-comité de l'arrondissement de Château-Chinon.

Président : M. GAILLARD, maire de Château-Chinon.
Vice-président : M. BERGER, député.
Secrétaire : M. CHANDIOUX, maire de Luzy.

Sous-comité de l'arrondissement de Clamecy.

Président : M. HÉRISSON.
Vice-président : M. ALAPETITE.
Trésorier : M. GAUDRY.
Secrétaire : M. BENDELL.

Sous-comité de l'arrondissement de Cosne.

Président : M. OUAGNE, agriculteur, maire de la Celle-sur-Nièvre.
Vice-président : M. PAPONOT (Félix), ingénieur, ancien maire de Cosne.
Secrétaire : M. PICARDEAU (Léon), fabricant de ciment, adjoint au maire de la Charité.
Trésorier : M. QUÉTIN, vétérinaire à Cosne.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 26 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Corrèze :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Tulle.

MM. le général Billot, sénateur. Baron Lafond de Saint-Mür, sénateur. De Sal, sénateur. Vacher, député. Borie, député. Brugère, propriétaire, maire de Tulle. Houdre, ingénieur en chef du département. Bardon, architecte du département, à Tulle. Bourdon, directeur de la manufacture d'armes, à Tulle. Vidalin, vice-président du conseil général. Le docteur Billot, président de la commission départementale, président du comice agricole de la Corrèze. Audubert, docteur-médecin, conseiller général, à Tulle. Leymarie, pharmacien, à Tulle, président du tribunal de commerce. Renaudie, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture, président du comice agricole de Lapleau, à Tulle

Vachal, ancien député, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture, président du comice agricole d'Argentat. Couthuron, architecte-expert, agriculteur, président du comice agricole de Seilhac, à Tulle. Queuille, propriétaire, maire de la Chapelle-Spinasse, membre de la chambre consultative d'agriculture, président du comice agricole d'Egletons. Gatinon (Auguste), membre de la chambre consultative d'agriculture et de la commission cantonale de statistique agricole à Albussac. Delort, propriétaire agriculteur, vice-président du comice agricole d'Uzerche, membre de la chambre consultative d'agriculture et de la commission de statistique agricole. Bardou des Places, propriétaire agriculteur. Buge fils, horticulteur, chargé du cours d'agriculture et d'horticulture à l'école normale de Tulle. Bourdou, directeur de la société industrielle de la Corrèze (rideaux brodés), à Tulle. Vergne, brasseur à Tulle. Fournaud, fabricant de conserves alimentaires à Tulle. Mariau, bijoutier-horloger, juge au tribunal de commerce de Tulle. Gay (Edmond), négociant, fabricant de liqueurs, membre du tribunal de commerce de Tulle. Melon de Pradou, président de la société des lettres, sciences et arts, à Tulle. Lombard (Louis), ancien entrepreneur de travaux publics, à Tulle, ancien conseiller municipal. Bonne, filateur au Coupard, près Tulle. Personne (Henri), ancien chef de section au chemin de l'Etat, architecte à Tulle. Jeanne, tanneur à Argentat. Layotte, conseiller municipal à Saint-Julien-au-Bois, propriétaire-agriculteur. Boucheteil, conseiller d'arrondissement, maire de Chanteix. Bousseyrol, propriétaire à Orléac-de-Bar, secrétaire du comice d'arrondissement de Tulle. Violet, capitaine d'artillerie, sous-directeur de la manufacture d'armes à Tulle. Grandchamp, juge de paix à Treignac, vice-président du comice agricole. Verdier, instituteur à Seilhac, délégué au conseil départemental de l'instruction publique. Vidaneix, pharmacien distillateur à Egletons. Hourtoule, propriétaire-agriculteur à Labesse de Saint-Privat. Galvaing, docteur en médecine, propriétaire-agriculteur à Auriac. Fage (Emile), vice-président du conseil de préfecture, secrétaire général de la société des lettres, sciences et arts, de Tulle. Hugues, archiviste de la Corrèze, membre de la commission de l'instruction primaire. Chassagnard, chef d'atelier des machines à la manufacture d'armes de Tulle. Faucher, photographe à Tulle. Saule, carrossier à Tulle.

2° Sous comité de l'arrondissement de Brive.

MM. Le Cherbonnier, sénateur. Labrousse, député. Brugeilles, député. Roche, négociant, maire de Brive. Martine, propriétaire, président du tribunal de commerce de Brive. Aubert (Louis), président de la commission d'examen pour les brevets de capacité, président du comice agricole de l'arrondissement de Brive. Auvart, propriétaire agriculteur, président du comice d'Ayen. Mazeyrat, conseiller général propriétaire, président du comice cantonal de Beaulieu. Gouyon, notaire, conseiller général, président du comice cantonal de Juillac. Dubois, propriétaire, conseiller général, président du comice de Meyssac. De Lasteyrie, professeur à l'école des chartes, conseiller général, vice-président du comice cantonal de Donzenac. Massénat (Elie), manufacturier, membre des chambres consultatives d'agriculture, maire de Malmort. Imbert, propriétaire agriculteur à Vigeois. Mavidal, maire de Branceilles, chef des procès-verbaux à la Chambre des députés. Seignolles, instituteur à Chartriers-Ferrières. Galandy, instituteur à Allassac, délégué au conseil départemental de l'instruction publique. Entraygues, ancien négociant, président de la société de sauvetage de la Corrèze, à Brive. Lobbé, ingénieur à Beaulieu. Borie, négociant à Beynat. Gaston, ingénieur civil, directeur des ardoisières de Travassac. Sage (Emile), fabricant de conserves alimentaires à Brive. Rilhac, fabricant de conserves à Brive. Borderie, fabricant de conserves à Brive. Rupin (Ernest), président de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze à Brive. Lalande (Philibert), économe des hospices, secrétaire général de la société scientifique à Brive. Lachaud, docteur en médecine à Brive. Beynié, photographe à Brive. Saulière, patron de la corporation des sabotiers à Brive. Labesse, ouvrier de la corporation de sabotiers à Brive.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Ussel

MM. Dellestable, député. Calary, avocat général à la cour de Paris, président du conseil général. Puyvarge, conseiller d'arrondissement, maire d'Ussel. Laumond, ancien député, conseiller à la cour d'appel de Limoges, président du comice agricole de l'arrondissement d'Ussel. Moncourrier-Beauregard, président du tribunal civil et de commerce d'Ussel, propriétaire-agriculteur. Docteur Longy, conseiller général, propriétaire-agriculteur à Eygurande. Bayle, conseiller général, propriétaire-agriculteur à Bugeat. Tinlot, juge de paix, propriétaire-agriculteur à Aix. Calary (Adrien), propriétaire-agriculteur à Saint-Angel. Lafont, propriétaire-agriculteur, adjoint au maire d'Ussel. Coudert (Yves), maire de Saint-Pardoux-le-Vieux, conseiller général du canton de Sornac, propriétaire-directeur de fours à chaux. Delmas, conseiller général, maire de Meymac. Grange, propriétaire-agriculteur à Saint-Angel. Le comte d'Ussel, propriétaire, directeur de la ferme-école des Plaines, à Neuvic. Dellestable père, propriétaire-agriculteur à Neuvic. Fortin, attaché à la ferme-école des Plaines, horticulteur et sylviculteur. Dupeyrix, propriétaire-agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Sornac. Mignot, directeur du moulinage de soie de la Cascade, près Bort. Mégemont, fabricant de chapeaux à Bort. Chavigné, brasseur à Bort. Gilbert, directeur des fours à chaux de Gioux. Delpauve, directeur de la société industrielle de la Corrèze (rideaux brodés), à Meymac. Pouloux, propriétaire-agriculteur, ancien membre du conseil général, maire de Saint-Setiers. Michelou, distillateur à Neuvic. Malgat, fabricant de meubles, conseiller municipal à Meymac. Gauthier (Eugène), distillateur à Bort. Eyboulet, photographe, conseiller municipal à Ussel.

PARTIE NON OFFICIELLE

CLASSE IX

Nomination d'un secrétaire

M. Colin (Armand), éditeur d'ouvrages classiques, a été élu secrétaire du comité d'admission de la classe 9 à l'Exposition universelle de 1889, en remplacement de M. Hetzel (Jules), nommé secrétaire du comité supérieur de révision.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, a adressé aux présidents des comités d'admission la circulaire suivante :

Paris, le 4 avril 1887.

Monsieur le Président,

Au moment où vous allez, de concert avec les membres des comités que vous présidez, être appelé à provoquer des demandes d'admission et à statuer sur elles, je ne saurai trop vous recommander l'organisation d'expositions collectives, dans la section des produits industriels et dans celle des produits agricoles spécialement. C'est le moyen d'éviter aux exposants des dépenses exagérées d'installation, et de supprimer les accaparements d'espaces où l'entassement d'objets identiques n'a souvent pour but que d'induire à conclure faussement à une importance équivalente de la maison qui expose. Veuillez vous joindre à moi pour demander que les exposants appartenant à une même industrie ou à une même production agricole, se groupent collectivement en présentant, chacun sous le volume le plus judicieusement réduit, les meilleurs échantillons de sa fabrication, ou de sa production courante, sans prétendre jamais à l'étalage d'articles confectionnés extraordinairement pour la circonstance, et sans que cette dernière condition soit interprétée comme un obstacle à la révélation du plus haut degré de perfection qu'un produit peut atteindre sans cesser d'être véritablement marchand.

J'ai proposé à tous les comités départementaux de vouloir bien suivre mon conseil en préparant des expositions collectives ; je pourrai alors servir d'intermédiaire entre les délégués ou représentants des collectivités similaires des différents départements, de façon à aboutir, avec le secours des comités parisiens d'admission qui correspondront d'ailleurs avec les comités départementaux, à former des expositions collectives centralisées des mêmes industries, groupées dans un même local, par collectivités régionales.

Cette organisation concrète de l'Exposition ne saurait s'opposer à l'appréciation complète des mérites de chaque exposant. En effet, les récompenses accordées par le Jury international des récompenses ne seront pas attribuées aux collectivités ; chacune continuera à être décernée à l'exposant individuel dont les produits présentés constitueront, de sa part, une sorte de fiche de présence à l'Exposition. Lorsque le jury des récompenses fonctionnera, nous inviterons ses membres, après qu'ils auront examiné les produits au point de vue du travail exécuté et du prix, à s'enquérir des antécédents et de la situation industrielle de l'exposant, afin que la récompense aille sûrement au producteur méritant, au lieu d'être motivée par le simple aspect du produit qui peut constituer une exception préméditée à l'allure ordinaire de la fabrique ou de l'atelier d'où il sort.

Je me garderai de vous conseiller précisément la sévérité dans les admissions à prononcer ; je me permettrai seulement de vous recommander une circonspection telle que l'exposant puisse considérer son admission comme une première récompense.

L'article 8 de la convention passée, en date des 27 et 29 mars 1886, entre l'État, la Ville de Paris et l'Association de garantie de l'Exposition de 1889, contient un premier paragraphe ainsi rédigé : « Il ne sera délivré aucune entrée gratuite en dehors des cartes exclusivement personnelles distribuées aux exposants et au personnel. »

Cela veut dire que les abus qui ont été signalés en 1867 et en 1878, en ce qui concerne les entrées gratuites, ne seront plus tolérés. La question même des cartes de représentants d'exposants, en dehors des cartes de service qui pourront être créées sous la réglementation d'un contrôle exceptionnellement sévère, est réservée. Si le principe des expositions collectives est admis et pratiqué, comme je crois devoir le demander dans l'intérêt de tous, les délégués des différentes collectivités dont parle le paragraphe 4 de l'article 11 du règlement général seront les représentants naturels et officiels des exposants compris dans ces collectivités.

La présente circulaire d'un ordre général est adressée à tous les présidents de classes, étant entendu que chacun aura la liberté la plus absolue pour déterminer, avec ses honorables collègues, dans quelle mesure elle pourra être appliquée suivant la nature des produits de chaque classe.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur général,
G. BERGER.

M. Georges Berger a adressé aux présidents des comités d'admission la circulaire suivante :

Paris, le 15 avril, 1887.

Monsieur le Président,

Par ma circulaire en date du 4 avril dernier, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur les expositions collectives et j'espère vous avoir fait comprendre les avantages réels qui peuvent en résulter pour les exposants et pour l'exposition elle-même.

J'ai pensé qu'en dehors de ces collectivités particulières de produits similaires il y aurait un autre intérêt à réunir, en un ensemble général, tous les produits alimentaires, et *j'ai résolu* de proposer à tous les exposants français et étrangers du groupe VII, de se syndiquer pour construire à leurs frais un pavillon spécial qui pourrait être dénommé « Palais des produits alimentaires ».

L'emplacement de ce palais a été fixé au milieu de l'exposition d'agriculture.

Vous vous rappelez comme moi que les produits de ce groupe ont, jusqu'à ce jour, été placés dans des parties forcément sacrifiées et disséminées des palais communs d'exposition, et que leurs exposants ont toujours eu néanmoins des frais considérables à payer par mètre carré occupé. Tout compte fait, eu égard au nombre toujours considérable des exposants de cette catégorie et à l'emplacement relativement réduit dont chacun a besoin, ceux-ci auront tout avantage et toute économie à se répartir proportionnellement les frais qu'entraînera l'édification du pavillon spécial en question, qui sera d'architecture et de dispositions simples, sans cesser d'être élégantes et pratiques.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur Général,
G. Berger.

M. Georges Berger a adressé aux présidents des comités d'admission la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Les comités d'admission sont aujourd'hui complètement constitués.

Vous estimerez comme moi, j'en suis persuadé, que rien ne saurait plus retarder l'ouverture effective des travaux de ces commités, dont la première occupation doit être de provoquer le dépôt immédiat du plus grand nombre possible de demandes d'admission.

Il serait important que chaque comité dressât la liste des producteurs de sa classe dont la participation est désirable, et fît parvenir à chacun de ces derniers une formule de demande d'admission avec une circulaire signée par le président.

Il pourrait être rappelé dans cette circulaire que le dépôt d'une demande d'admission ne constitue aucun engagement de la part de son signataire. Celui-ci ne sera lié définitivement que le jour où, après son admission prononcée, il se sera mis d'accord avec les comités d'admission et d'installation pour la répartition des espaces et des dépenses.

Il serait bon aussi de faire prévoir que l'administration se réserve de fixer prochainement un délai pour le dépôt des demandes d'admission, assez court pour que les longs travaux des comités d'admission puissent être totalement terminés dès le 1er avril 1888.

Je suis tout à votre disposition pour préparer avec vous et faciliter l'envoi de cette circulaire.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur général,
G. Berger.

LES

TRAVAUX DES COMITÉS D'ADMISSION

Les comités d'admission se réunissent au pavillon Rapp, au Champ de Mars, et travaillent activement. Ils ont décidé d'adresser une circulaire à tous les commerçants et fabricants qui ont exposé ou qui seraient susceptibles d'exposer. Cette circulaire a pour but d'indiquer aux exposants les formalités qu'ils ont à remplir, en même temps que la nécessité d'envoyer à bref délai les demandes d'admission, afin de faciliter au directeur général et aux comités leur travail pour la répartition des installations.

Nous ne pouvons mieux faire que citer, comme exemple, le comité d'admission de la classe 29 qui a décidé que ses membres se répartiraient les visites à faire aux exposants, par ordre alphabétique, et favoriseraient une exposition collective, afin d'obéir à l'idée qui a présidé à l'Exposition de 1889. En effet, nombre de petits fabricants, hésitaient à exposer, soit parce que leur fabrication est modeste, soit parce que les installations sont trop coûteuses ; en groupant les exposants, on pourra ainsi faciliter la représentation de la petite industrie et du petit commerce.

M. le président de la classe des produits alimentaires doit adresser prochainement une circulaire aux exposants de ces produits, en vue d'obtenir leur participation pour la construction d'un palais dont nous avons déjà parlé et pour l'installation en commun.

Nous donnons ci-dessous deux modèles de ces circulaires adressées par les présidents des comités d'admission des classes 32 et 49 :

Monsieur,

M. le directeur général de l'exploitation insiste auprès de moi et de mes collègues du comité d'admission, afin que nous décidions les industriels qui ont l'intention d'exposer à déposer immédiatement leurs demandes.

Comptant bien que vous participerez brillamment à l'Exposition de 1889, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus une formule de demande d'admission que vous voudrez bien remplir, signer et adresser à M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, 80, rue de Varenne, à Paris.

Les plans de répartition des espaces sont aujourd'hui presque complètement arrêtés. Une salle importante et bien située, a été réservée aux produits des industries de la laine. Il est important que nous connaissions de suite les noms, le nombre et les besoins des exposants qui devront occuper cette salle, afin que les travaux d'installation intérieure puissent être commencés dès le 1er avril 1888, époque à laquelle la grosse construction sera achevée.

Il est entendu que le signataire d'une demande ne contracte aucun engagement ferme vis-à-vis de l'administration. Il ne sera lié que le jour où, après son admission prononcée, il sera tombé d'accord avec les comités et l'administration sur la répartition des places à occuper et des dépenses à supporter.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Monsieur,

M. le directeur général de l'exploitation insiste auprès de moi sur la nécessité de prendre des mesures afin que les demandes d'admission à l'Exposition de 1889 soient déposées entre ses mains à bref délai.

Il désire soumettre ces demandes à l'examen immédiat des comités d'admission, afin de pouvoir, en se conformant aux décisions de ces comités, arrêter le plan général des installations avant la fin de la présente année. Les dispositions de ce plan seront, comme vous le savez, subordonnées au nombre des exposants de chaque classe et à l'importance des espaces accordés.

M. le directeur général me demande de vous rappeler que le dépôt d'une demande d'admission ne constitue pas un engagement ferme de la part de son signataire. Ce dernier ne sera lié vis-à-vis de l'administration que lorsqu'il sera tombé d'accord avec les comités sur la répartition des surfaces disponibles et des dépenses.

En conséquence, espérant que vous êtes décidé à prendre part à l'Exposition de 1889, j'ai l'honneur de vous remettre une formule de demande d'admission en vous priant de bien vouloir la remplir, la signer et la faire parvenir à M. Georges Berger, 80, rue de Varenne.

Les produits de la classe 49 prendront place dans les bâtiments spéciaux de l'agriculture.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Nous avons déjà fait connaître que M. Poubelle, préfet de la Seine, avait, par arrêté du 30 octobre, organisé une commission spéciale, composée de conseillers municipaux et des principaux chefs de service de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, dans le but d'étudier toutes les questions relatives à l'exposition de la Ville de Paris. Cette commission s'est réunie les 22 et 29 mars dernier. Les chefs de service des deux préfectures avaient été invités à fournir à la commission les éléments nécessaires pour évaluer à la fois la surface dont ils auraient besoin et la dépense qu'entraînerait leur exposition respective.

La séance du 22 mars a eu lieu sous la présidence de M. le Préfet de la Seine. Etaient présents : MM. Allard, Alphand,

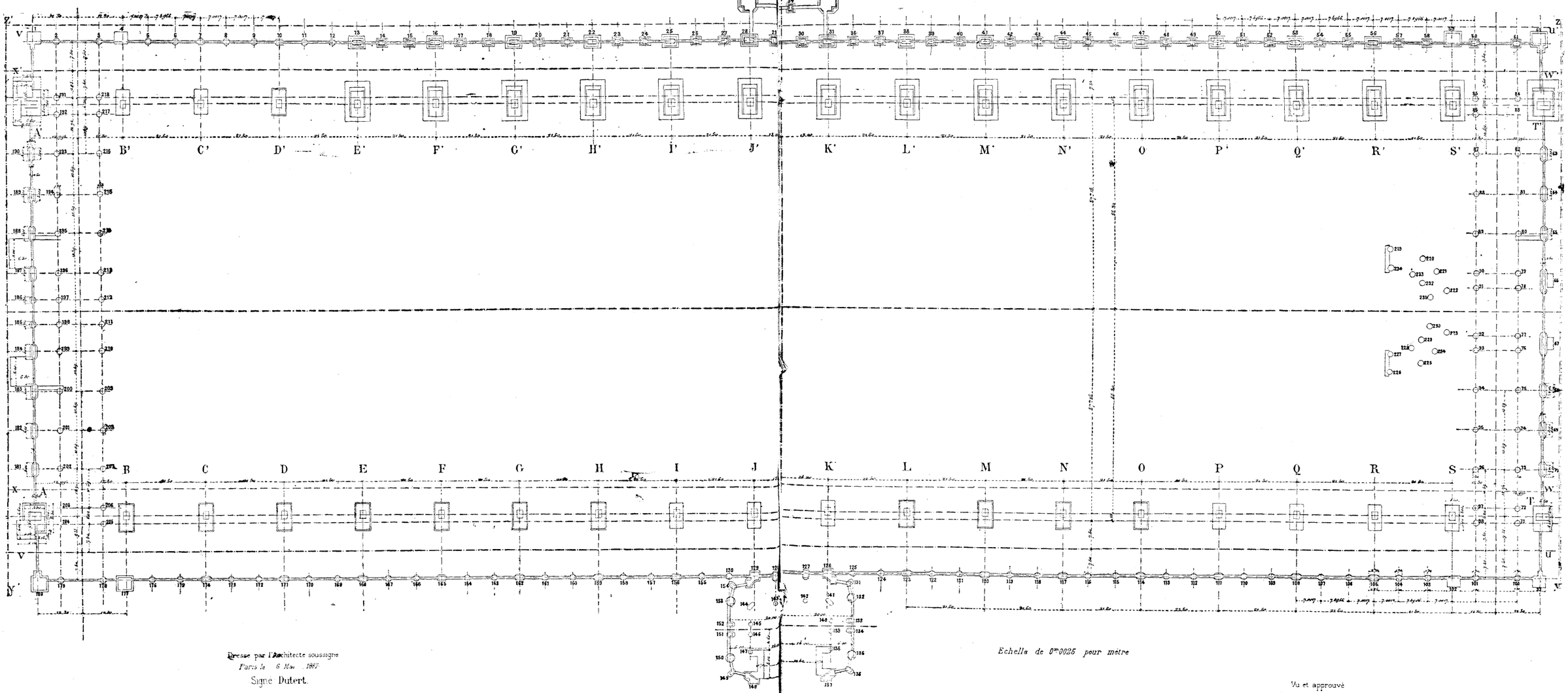
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX.

PALAIS DE MACHINES.

AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET



Dressé par l'Architecte soussigné
Paris le 6 Mai 1887
Signé Dutert.

Echelle de 0m0025 pour mètre

Vu et approuvé
Paris, le 7 Mai 1887.
Le Directeur Général des Travaux.
Signé **Alphand.**

André, Bechmann, de Béthune, Bezançon, Bouvard, de Bouteiller, Carriot, Delcamp, Detalle, Duplan, Durand-Claye, Favalelli, Feillet, Girard, Guichard, Huet, Humblot, Jacques, Jobbé-Duval, Lefebvre-Roncier, Lépine, Pasquier, Peyron, Roux, Rouzé, Armand Renaud, secrétaire; Brown et May, secrétaires-adjoints. MM. Lopin et Rousselle s'étaient fait excuser.

M. le préfet de la Seine a tout d'abord exposé le but qu'il s'était proposé en constituant la commission. Il espère que celle-ci, grâce aux renseignements qui vont être apportés par les chefs de service de son administration et de l'administration de la préfecture de police, pourra établir « un ensemble qui permettra à la Ville de Paris de prendre à l'Exposition du Centenaire de la Révolution une part considérable, et d'y obtenir, par suite des progrès réalisés dans les différentes branches de l'administration municipale, un succès au moins égal à celui qu'elle a déjà obtenu en 1878 ».

Sur la proposition du préfet, la commission désigne comme vice-président M. Alphand, directeur des travaux, qui, par sa double situation dans l'administration municipale et dans le service de l'Exposition universelle, était tout indiqué pour remplir cette fonction.

M. Poubelle fait connaître ensuite sommairement dans quelles conditions s'est opérée la participation de la Ville à l'Exposition universelle de 1878, ainsi que la dépense occasionnée par cette participation, dépense qui s'est élevée à 750,000 francs environ. Il rappelle que, par suite de la rétrocession à l'Autriche-Hongrie de l'emplacement primitivement affecté à la Ville, cette dernière avait obtenu une surface de 3,515 mètres située au centre du Champ de Mars et sur laquelle fut élevé un pavillon dont la construction a coûté près de 700,000 francs, somme à laquelle la Ville a contribué jusqu'à concurrence de 200,000 francs. Mais, en échange de cette subvention, il avait été stipulé que le pavillon ferait, après l'Exposition, retour à la Ville, qui l'a réédifié aux Champs-Elysées. A ce pavillon spécial, il faut ajouter diverses annexes disséminées dans l'enceinte du Champ de Mars.

En 1889, comme le fait remarquer M. Alphand, l'emplacement réservé à la Ville sera moins considérable. L'Etat, en effet, ne concède à la Ville de Paris qu'une surface de 3,000 mètres; cette surface est située en face de la galerie conduisant aux machines, vis-à-vis l'emplacement réservé au ministère des beaux-arts. Il sera donc nécessaire que les services municipaux réduisent leurs propositions afin de se renfermer dans ce chiffre qui comprend bien entendu la place réservée pour les passages de circulation.

En ce qui concerne la question financière, M. le directeur des travaux expose que les crédits mis à la disposition du ministre représentent les sommes strictement nécessaires pour les dépenses générales d'installation et sont inférieurs à ceux qui ont été accordés en 1878. Aussi a-t-il été décidé qu'aucune allocation, si minime qu'elle fût, ne serait distraite de sa destination spéciale au profit des expositions particulières, même pour les ministères, et. à plus forte raison, pour la Ville de Paris. Il n'est pas d'ailleurs nécessaire d'élever un bâtiment durable. La Ville pourrait se contenter d'une construction légère en briques et fer, analogue à celle que le ministère de la guerre fait élever sur l'esplanade des Invalides. Au sujet de l'ensemble architectural de cette construction, M. l'architecte Bouvard aura à se concerter avec l'architecte du pavillon du ministère des beaux-arts qui doit faire pendant.

La commission examine ensuite les propositions formulées par les différents services. Tout d'abord le service des beaux-arts. Cette exposition spéciale comprendrait : 1° les originaux des principales œuvres de sculpture commandées ou acquises depuis 1878; 2° les modèles disponibles des œuvres qu'on ne voudrait pas déplacer, ou, à défaut des modèles, des reproductions photographiques; 3° les esquisses et reproductions photographiques des peintures déjà marouflées qu'il est impossible de déplacer; 4° un certain nombre de toiles commandées et non encore placées; 5° les gravures commandées depuis 1878; 6° les médailles dont les coins ont été exécutés à partir de cette époque.

Après un échange d'observations entre MM. le préfet, le directeur des travaux, Jobbé-Duval, Guichard, Bouvard et Renaud, la commission émet l'avis qu'il y a lieu de fixer le crédit des beaux-arts à 20,000 fr., et le chiffre de la surface à 300 mètres carrés.

Le service d'architecture exposerait : 1° les modèles de la Sorbonne, de l'Ecole de médecine, de l'Ecole pratique de médecine, et enfin d'un ou de deux autres établissements à déterminer ultérieurement; 2° des plans en chassis ou en album; 3° des photographies exécutées d'après les façades ou des détails d'exécution qui seraient placées en vitrines. Un crédit de 53,000 fr. serait prévu, et, quant aux surfaces, elles seraient de 350 m. (surface verticale) et de 52 m. (surface horizontale).

L'exposition du service de la voie publique exigerait une surface de 58 m. 34 et un crédit de 6,100 fr. Elle se composerait de plans, de photographies, d'échantillons de matériaux, de spécimens d'outils employés et de modèles réduits.

Le plan de Paris demande pour son exposition un crédit de 25,000 fr. s'appliquant, jusqu'à concurrence de 20,000 fr. à l'exécution de quatre grands dessins perspectifs représentant l'aspect comparatif en 1789 et 1889 : 1° d'une partie centrale de Paris; 2° d'une partie des faubourgs. Le reste du crédit serait applicable à l'exécution de dix aquarelles de la zone voisine des fortifications, dont la transformation est si rapide, puis à la reproduction de différents plans et autres documents.

Le service des promenades et plantations exposerait les plans et les vues perspectives des nouveaux cimetières de Pantin et de Bagneux, les plan, coupe, élévation et vue perspective du monument crématoire du Père-Lachaise, ainsi que les plans et vues perspectives des parcs du Champ-de Mars et du Trocadéro (état actuel) et du futur square de Montmartre. Crédit, 10,000 fr.; surface verticale 60 m., et surface horizontale 20 m.

Les documents exposés par le service vicinal comprendraient : 1° un certain nombre de plans relief; 2° des cartes murales; 3° des albums photographiques. Une somme de 8,500 fr. serait suffisante, et comme surfaces 4 m. 80 (surface verticale), et 5 m. 05 (surface horizontale).

Pour les canaux, dérivations et puits artésiens, le service demande 25 m. de surface verticale, 30 m. 20 de surface horizontale et une vitrine horizontale de 2 m. 36. Quant au crédit, il serait de 29,400 fr.

L'exposition du service des eaux exigerait 120 m. (surface verticale) et 160 m. (surface horizontale) et une somme de 15,000 francs; ce chiffre comprend les baches nécessaires pour exposer les spécimens de diverses natures d'eau employée à Paris.

En ce qui concerne l'assainissement, les égouts et la salubrité, on exposerait des chassis, modèles divers, ouvrages en album, etc., surface verticale, 500 m.; surface horizontale, 300 m. Mais en dehors de cet emplacement le service demanderait une étendue de jardin suffisante pour élever deux spécimens de maisons salubres et insalubres. Crédit accordé 40,000 fr.

Après avoir alloué un crédit de 15,000 fr. pour l'exposition de l'observatoire météorologique de Montsouris et un emplacement de 72 m., la commission s'ajourne au 29 mars.

Nous rendrons compte prochainement de cette seconde séance de la commission, dans laquelle plusieurs des décisions ci-dessus relatées ont été modifiées.

L'EXPOSITION D'HYGIÈNE

DE L'ENFANCE

La *puériculture!* Voilà un substantif passablement mal sonnant pour désigner la plus utile de toutes les sciences, c'est-à-dire l'art de façonner l'homme alors qu'il est encore malléable. Aussi faut-il applaudir à l'idée d'une Exposition d'hygiène de l'enfance.

Celle de 1887, qui succèdera à l'Exposition d'horticulture au pavillon de la Ville de Paris, vise ce double but : de vulgariser la science qui conserve et perfectionne la vie des enfants, de déraciner les erreurs qui font dévier l'amour maternel. Elle sera donc tout à la fois scientifique et philanthropique.

Il y a en France, au temps où nous sommes, à côté des troubles de la vie publique, un courant salutaire qui porte les meilleurs esprits vers les choses qui touchent à l'éducation physique et morale de l'enfant.

De ce courant est née l'idée de grouper, pour les comparer entre eux et les étudier, les ouvrages et les produits les plus utiles au bien-être et à la santé des enfants, et de constater les perfectionnements réalisés dans l'alimentation, la literie, le vêtement et le logement de ces chers petits êtres.

MM. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, et Mesureur, président du Conseil municipal de la ville de Paris, ont accepté la présidence d'honneur d'un comité de patronage composé d'un nombre considérable de députés, de sénateurs, de conseillers municipaux et de personnages marquants dans la science, dans les arts et dans l'industrie, qui ont voulu donner un encouragement et l'appui de leur autorité à la tentative si louable du comité d'initiative.

Toutes les démarches ont été faites, toutes les autorisations demandées et aussitôt accordées, et le 15 juin prochain s'ouvrira, aux Champs-Elysées, dans le pavillon de la Ville de Paris, que le Conseil municipal a mis gracieusement à la disposition des organisateurs, une *Exposition d'Hygiène de l'enfance*, dans laquelle il sera possible d'embrasser d'un seul coup d'œil tout ce qui a trait à l'hygiène et à l'éducation des enfants, depuis la naissance jusqu'à douze ans.

Les causes les plus graves de la mortalité du premier âge, aujourd'hui bien connues, sont d'abord l'ignorance où se tiennent, où l'on tient, pour mieux dire, par un vice d'instruction, les mères de familles, aussi bien à la ville qu'à la campagne, des règles de l'hygiène applicables à l'enfance; et en second lieu, la persistance des préjugés, enracinés dans les familles, sur la manière d'alimenter, de vêtir ou de loger les enfants.

***

Toutes les personnes désireuses de prendre part à cette Exposition devront faire parvenir à M. le docteur Degoix, président de la commission d'admission, 24 bis, rue Rochechouart, leur demande d'admission.

La commission d'admission se réserve le droit de refuser les produits dont la nature, la destination ou la provenance ne lui paraîtraient pas présenter toutes les garanties désirables. Cette sage organisation nous promet les plus intéressants résultats.

Il est un point sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs d'une façon toute particulière: c'est que le désintéressement des organisateurs de l'Exposition d'hygiène de l'enfance est absolu.

En effet, il ressort d'une décision prise en assemblée générale dès le début, que les bénéfices de l'Exposition, s'il y en a, ne seront, dans aucun cas, répartis entre les membres du comité d'initiative, mais seront mis à la disposition de la Société d'hygiène de l'enfance, en formation, qui seule aura le droit d'en disposer. Et, dans le cas d'une dissolution du comité, ces fonds seront répartis par moitié entre la Société française d'hygiène et la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle. C'est avec empressement que nous prêtons notre concours à une œuvre si bien comprise et si bien présentée, et nous assurons les organisateurs, parmi lesquels nous comptons beaucoup d'amis, de notre sympathie et de notre entier dévouement.

Rappelons, en terminant, qu'à la dernière séance du Conseil municipal, le docteur Chassaing a obtenu de ses collègues un vœu autorisant *la participation* des services de l'enseignement de la Ville de Paris à l'*Exposition d'hygiène de l'enfance*. Un crédit de 1,000 francs a été accordé d'urgence.

De ce jour, l'Exposition d'hygiène de l'enfance est revêtue d'un caractère officiel qui ne saurait manquer d'assurer son succès.

LA VIGNE EN AFRIQUE

Des frontières du Maroc à Tunis c'est comme une fièvre. C'est à qui plantera de la vigne. Il y a encore dans cet élan un peu de confusion. Beaucoup sont inexperimentés dans l'art de la vinification et ne se rendent pas un compte exact des exigences de cette délicate opération sous un ciel de feu. D'autres, pressés de vendre, livrent à la consommation des vins de vignes trop jeunes. De là, pour certains consommateurs d'Europe, un petit mouvement de recul à l'égard des vins d'Algérie.

Mais patience! Laissez l'expérience et le calme pénétrer chez les viticulteurs algériens, et vous constaterez dans quelques années que notre colonie africaine est l'un des plus grands et des meilleurs pays de production au monde. Ce qu'il y aura de vignes en Algérie dans dix ans sera incalculable!

Le moment psychologique pour les vins d'Algérie sera, n'en doutons pas, l'Exposition universelle de 1889. C'est à ce grand concours qu'ils s'affirmeront, et c'est alors qu'une classification s'opèrera. C'est là que le public européen apprendra a distinguer le vins des grands altitudes, de Mascara, de Saïda ou de Tlemcen, de ceux de la côte oranaise et des plaines du littoral. Là aussi, on fera la différence entre les vins du Sahel d'Alger et ceux de la Mitidja; entre ceux de Philippeville et ceux des plaines de la Sebouse.

Nous verrons apparaître les vins des immenses domaines de la Franco-Algérienne (de l'Habra), de M. Solary, de Saïda, des environs d'Oran, de M. Stotz, du Sahel algérien. On apprendra alors qu'il est des hommes entreprenants et hardis, comme M. Bertagna, adjoint au maire de Bône, qui a mis en culture un millier d'hectares, et comme M. Bessède, juge au Tribunal de commerce d'Alger, qui a planté d'un seul coup 400 hectares et donné le branle dans la contrée. Son domaine de Mouville possède de telles étendues de vignes que le laboureur y peut tracer des sillons de 2,500 mètres de longueur, sans retourner la charrue. Avec eux, dans les plaines de la Sebouse, MM. Sens, Broude, Perrin, Domergue, Deyme, Laisquier, Roumat, Rigoutier, René de Sainte-Croix et beaucoup d'autres, seront forcément des exposants pour 1889.

Mais il faut étudier et décrire spécialement les grands vignobles d'Algérie pour se rendre compte du rôle qu'ils joueront à l'Exposition de 1889. C'est ce que fera le *Bulletin officiel*, s'attachant surtout aux propriétaires qui ont pris l'initiative de ce gigantesque mouvement viticole.

***

Et la Tunisie? Pour être plus récent, le développement des vignes n'y est ni moins étonnant ni moins intéressant qu'en Algérie. Deux hommes ont pris la tête du mouvement avec une rare ardeur. C'est d'abord, à tout seigneur tout honneur, le cardinal Lavigerie, qui a créé entre autres, un vignoble modèle, là, où fut Carthage, à la Marsa, aux pieds du ravissant village musulman de Sidi-Bou-Saïd. Les vins rouges de ses domaines sont bien faits et excellents, et il y fait des vins blancs qui égalent les plus délicats Frontignans. C'est à rêver d'entrer dans les vignes du Seigneur!

A ses côtés, marche le plus vaillant pionnier de la culture de la vigne sur le sol africain, M. Lançon, qui, en moins de cinq années, a créé vingt domaines viticoles, défriché des milliers d'hectares, et qui, possesseur de l'admirable vallée de Khangat-Hadjaj, derrière la montagne du Plomb, à vingt-huit kilomètres de Tunis, est en train de la transformer en une série de domaines au centre desquels il projète d'élever un village.

On ne peut, dans un article, d'ensemble donner une juste idée de ces œuvres agricoles colossales. Aussi, ai-je demandé au *Bulletin officiel* de m'ouvrir ses colonnes pour la description de quelques-unes de ces exploitations grandioses, dont le nom retentira avec éclat sous les fermes métalliques qui s'élèvent comme par enchantement au Champ de Mars.

C.-L.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Fermes de 25 mètres. — Les Accidents. — Fondations du Palais des Beaux-Arts. — Etat des fondations des piliers de la Tour. — Les découvertes dans les fouilles. — Roches, poteries, ossements. — La maison de M. Eiffel.

De jour en jour la pose des fermes métalliques modifie l'aspect du Champ de Mars; ce n'est plus aujourd'hui le travail ingrat des terrassements et maçonneries des premiers mois.

Notre dernier dessin ne présentait que cinq fermes entièrement montées; aujourd'hui nous en comptons plus de vingt terminées du côté de l'avenue Suffren, où l'on a même attaqué une seconde galerie attenante à la première.

Du côté de l'avenue de La Bourdonnais le levage des fermes commencé dix jours plus tard n'en est pas moins poussé avec activité, et bientôt l'usine Roussel regagnera l'avance prise par les forges et ateliers de Saint-Denis, grâce à un système de chèvres des plus ingénieux: deux grands échafaudages en forme de potence roulant sur des galets remplacent la chèvre classique avec ses câbles tendus pour la maintenir verticale; ces échafaudages roulants ont le double avantage d'économiser le temps et la main-d'œuvre et de diminuer les chances d'accidents; rappelons, à ce sujet, que les chantiers ont été privilégiés jusqu'à ce jour et qu'aucun accident sérieux n'a encore été à déplorer; le poste de secours installé au pavillon Rapp et parfaitement organisé n'a encore été appelé à rendre aucun service. On n'assiste pas

sans étonnement au maniement sans effort de ces énormes pièces de fer par quelques ouvriers seulement ; ce qui est un gage certain de la facilité et de la promptitude avec laquelle seront levées les grandes fermes de 110 mètres.

***

La semaine prochaine commencera également la pose des fermes de 25 mètres de la partie du palais des expositions diverses qui se trouve dans le fond du Champ de Mars, vers l'Ecole militaire ; toutes les pièces de ces fermes sont déjà rendues sur le terrain.

***

Nous pouvons considérer comme terminée la maçonnerie des fondations du palais des beaux-arts, et les travaux de nivellement vont se poursuivre activement de ce côté. Quelques ouvriers ont été employés cette semaine à reculer la palissade en planches de clôture sur les côtés des deux pavillons Rapp ; nous avons déjà dit qu'une partie du pavillon nord devait être démolie pour dégager l'entrée de l'Exposition ; mais on ne procédera à ce travail qu'une fois le bâtiment de l'exploitation terminé, quand on pourra y transporter les bureaux des comités de groupes qui siègent en ce moment au pavillon Rapp. Telle est aujourd'hui la physionomie du Champ de Mars, avec ses fermes en fer peintes au rouge de minium, dont la légèreté et l'élégance font honneur au talent éprouvé des architectes de l'Exposition.

***

Le chantier de la tour de 300 mètres est assurément moins accidenté qu'au jour où on faisait les fouilles des piliers et où les charrettes et les wagonnets transportaient les terres. Le terrain tend à s'égaliser au fur et à mesure que les fondations sont enfouies et remblayées.

***

Si vous voulez bien, nous entrerons dans le chantier par les quais ; là, nous nous trouvons en face du pilier n° 1, celui qui a exigé les fouilles les plus considérables et qui est, par suite, le moins avancé ; deux caissons sont entièrement enfoncés et reçoivent déjà des maçonneries ; un troisième est complètement descendu et est bétonné, avant-hier les maçonneries ont été commencées. Quant au quatrième, il est encore visible et aura bientôt terminé sa descente.

***

Les fondations du pilier n° 2 sont celles qui ont été terminées les premières ; on a déjà procédé au remblaiement depuis plus de quinze jours, et de ces énormes rectangles de maçonnerie on ne voit plus au ras de terre que de petites bandes de murailles armées de leurs boulons en fer ; la pose des assises de couronnement en pierre de Château-Landon de ces maçonneries est à peu près terminée.

***

Au pilier n° 3 la situation est la même, les fondations sont achevées ; on n'a pas encore remblayé, on a commencé la pose du couronnement.

***

Dans le pilier n° 4 les quatre caissons métalliques sont enfoncés depuis longtemps, et, sur quatre massifs de maçonnerie, trois sont fort avancés et armés de leurs boulons ; le quatrième s'élève rapidement. On a déjà commencé le remblai à l'aide de brouettes, de camions et de wagons qui déchargent chaque jour de grandes quantités de terre.

***

Dans quelques jours les fers de la tour vont arriver, car les ateliers sont encombrés de pièces métalliques prêtes à être montées.

***

L'habile conducteur des travaux, M. Martin, qui dirige avec intelligence et dévouement les travaux du chantier, nous a montré les découvertes qui ont été faites dans les fouilles ; quelques-unes sont intéressantes, il y a notamment de gros fragments de roche coquillière qu'on ne trouve qu'aux environs de Paris ; nous avons vu là un spécimen tout-à-fait remarquable de cette pierre formée d'agglomérations de coquillages ; il y a aussi des goulots de vase et des morceaux de poterie qui datent de la période gallo-romaine.

***

Je ne parle pas de tous les ossements qu'on a rencontrés : têtes, mâchoires, vertèbres de chevaux ; dans la cabane des travaux il y a un monceau de ces ossements qu'on a trouvés dans les fouilles des piliers 1 et 4, sous lesquels passe un petit bras de la Seine et qui semblent provenir de l'établissement de quelque équarisseur.

***

Nous sommes entrés dans la maison de M. Eiffel, qui est fort bien aménagée et renferme des salles pour les dessinateurs.

Le cabinet de M. Eiffel est fort élégamment installé ; sur les murailles sont accrochées des photographies représentant les fondations des piliers et des plans coloriés des fondations ; dans une vitrine sont disposés des fragments d'os, de poteries, un crâne humain, des fragments de roche coquillière, et divers objets trouvés dans les fouilles. Sur une table sont des flacons contenant des échantillons du terrain des fondations des piliers 1 et 4.

LES COLLECTIONS DE M. J. MARTIN

AU PALAIS DU TROCADÉRO

Lundi a eu lieu dans les salles du Palais du Trocadéro l'inauguration de l'exposition des collections minéralogiques, botaniques et ethnographiques de M. Joseph Martin.

La presse et de nombreuses sociétés savantes avaient été invitées à cette cérémonie d'inauguration qui a obtenu le plus vif succès, et nous avons aperçu M. de Lesseps, M. de Quatrefages et de nombreux membres de l'Institut adressant de chaleureuses félicitations à M. Martin.

Dans un de nos derniers numéros nous avons entretenu nos lecteurs de l'intéressante conférence faite par cet intrépide explorateur à la Société de géographie, et au cours de laquelle il retraçait les nombreux périls auxquels il a échappé, comme par miracle, et les difficultés inouïes qu'il a surmontées dans ce voyage de trente-deux milles kilomètres : de la Léna au fleuve Amour.

Au Trocadéro, M. Martin nous montre de magnifiques spécimens de faune, de flore, de minéralogie et d'ethnographie, rapportés le plus souvent au prix de grands sacrifices pécuniaires, et toujours malgré la mauvaise volonté de ses compagnons de voyage.

La collection de minéraux, qui donne presque pas à pas la configuration géologique du pays, est extraordinairement complète, en dépit des Toungouses ; ceux-ci, en effet, dans le but d'alléger le fardeau toujours croissant de leurs rennes, semaient un à un sur la route les échantillons quand ils pouvaient tromper la surveillance de M. Martin. Les géologues se sont particulièrement arrêtés devant cette collection, qui contient les types les plus beaux de graphite, de quartz aurifères, de pierres précieuses avec leurs gangues de minerai de fer, de houille, etc. Tout ceci est destiné aux muséums de Paris et de Lyon.

La faune est non moins intéressante avec ses rennes, ses rats musqués, ses loups, ses renards bleus et surtout ses léopards, tigres et ours noirs gigantesques abattus dans les déserts de glace, non sans danger pour les intrus qui se permettaient de venir les déranger dans leurs repaires. Nous avons remarqué un spécimen de bouquetin (mouton des rochers) très rare et des antilopes dont il existe peu de types. Les oiseaux sont représentés par des échantillons en parfait état de conservation, bien qu'il soit malaisé de préparer des peaux d'une manière suffisante dans ces pays où tout manque et où l'on fait des mille kilomètres sans rencontrer âme qui vive.

L'exposition ethnographique n'est pas moins intéressante. Les idoles, par exemple, de forme grossière et ridicule qui dénote chez les Bouriates un esprit encore en bas âge. Ce qui nous a frappé surtout, c'est un costume complet de prêtre chamane, orné de toutes ses amulettes, spécimen unique et qui, dans les musées où il existe, manque toujours de quelques pièces de son attirail.

M. Joseph Martin met sous nos yeux son propre costume de voyage, ses planchettes, ses instruments originaux et ses documents de voyage. C'est un exemple que devraient suivre les explorateurs de mettre ainsi leurs travaux sous les yeux du public, comme preuve de l'énergie qu'ils ont déployée.

Dans un coin de l'exposition M. Martin a disposé la carte de sa marche-route, dressée et rectifiée par l'état-major russe, qui avait mis des géographes à l'entière disposition de l'explorateur pour mener à bien ce travail. A côté de cette carte se trouve celle des exploitations aurifères, que reproduisent des photographies très soignées.

Toute cette exposition est organisée avec goût et dans un ordre parfait. Plusieurs fois,

pendant son travail, nous sommes allé rendre visite à M. Martin, que nous avons trouvé en train de scier, de clouer, de coller, en un mot faisant le manœuvre parce que, paraît-il, l'administration n'a pas d'argent pour fournir même un bout de bois à ceux qui réclament d'elle l'hospitalité et qui montrent au public le résultat de leurs voyages.

M. Martin, depuis l'heure de son départ jusqu'à maintenant, a tout fait de ses propres deniers, jamais il n'a demandé ni reçu la moindre subvention des gouvernements russe ou français; aussi les félicitations de ses compatriotes ne doivent en être que plus chaleureuses.

AUTOUR DU CHAMPS DE MARS

Ne pourrions-nous faire comme les nombreux badauds qui se succèdent, tout le long du jour, autour des palissades du Champ de Mars, devisant sur l'Exposition future, s'intéressant à la marche rapide des travaux, s'émerveillant de voir déjà se dresser les fermes métalliques sur leurs solides assises de béton à l'endroit même où le public circulait il y a cinq mois à peine. Ces travaux ont leur clientèle qui se tient principalement dans la grande rue qui traverse le Champ de Mars, de l'avenue La Bourdonnais à l'avenue Suffren; nous ne jurerions même pas qu'il ne se trouve déjà des cicérones pour expliquer le travail accompli et les dispositions générales des palais. Que ne peut on aussi entrevoir les premiers travaux de la tour Eiffel! Mais celle-ci se dérobe à tout œil profane, et, dans quelques mois seulement, on pourra assister à sa croissance, mais alors que de torticolis elle devra se faire pardonner!

En commençant par la Seine (côté de Paris) notre tournée autour de l'Exposition, nous dépassons la chapelle commemorative du prince impérial, pour arriver au premier bâtiment terminé de l'Exposition, qui est l'*Imprimerie de l'Exposition*. Une rue en pente longe l'imprimerie, passe devant le pavillon du *Bulletin Officiel*, en construction, et aboutit au bâtiment des services de l'exploitation, dont les travaux, très activement menés, permettront l'installation des bureaux dès le mois de juillet; déjà la charpente en bois est terminée jusqu'au faîte sans que les murs en planches aient été appliqués; on se rend parfaitement compte de la disposition des trois étages, couloirs et salles et l'effet de cette construction aérienne est des plus bizarres.

En remontant l'avenue La Bourdonnais, on ne voit qu'enseignes, avis, écriteaux en vue de l'Exposition, indiquant la vente ou la location de hangars, d'ateliers, d'appartements, de locaux de toutes sortes; c'est la fortune de ce quartier qui mena une campagne si vive, par la voix de ses députés et conseillers municipaux pour le Champ de Mars contre Courbevoie.

Aussi quelle transformation dans ces avenues depuis 1867! Qui ne se souvient de ces quartiers alors inhabités, du Trocadéro avec ses terrains vagues en pente, caillouteux et hérissés de broussailles? A cette époque, sur la place de l'Alma elle-même, point encore d'Hippodrome ni de constructions élégantes; seule, la pompe à feu ayant pour voisine une vaste construction en bois: l'exposition particulière de Manet; sur l'avenue Rapp, ce n'étaient que baraquements et guinguettes; mais dès 1878, le quartier avait pris une tournure plus confortable, il s'était mis dans ses meubles, remplaçant les planches par la pierre de taille. En 1889, il ne présentera plus les verrues de jadis; la spéculation s'en est emparé rapidement, car le contrôle a établi que ce sont les guichets de l'avenue Rapp qui, à chaque Exposition, ont enregistré le plus grand nombre d'entrées.

Dès aujourd'hui, restaurants, cafés, buvettes, s'installent à l'envi autour du Champ de Mars, tous confiants dans l'avenir et bariolant leurs devantures de enseignes les plus pittoresques: le café du « Centenaire » à côté de la brasserie de la « Grande Exposition », le restaurant du « Rendez-Vous des Nations » en concurrence avec l'estaminet du « Grand 89 ».

De onze heures à midi grand mouvement aux alentours des chantiers, l'heure du déjeuner des ouvriers! Malgré les avances de nombreux industriels, l'administration, ne voulant pas favoriser quelques privilégiés aux dépens de tout un quartier n'a accepté l'installation d'aucune cantine sur le terrain même du Champ de Mars. Aussi durant l'heure de cessation du travail, les ouvriers se répandent-ils à flots dans les rues avoisinantes, à la grande joie des petits commerçants de Grenelle. Du côté de l'avenue Suffren la physionomie générale a moins changé. A l'angle de l'avenue de Lamotte-Picquet, cependant, de hautes palissades brunes entourent un terrain sur lequel un entrepreneur projette de faire revivre la rue Saint-Antoine telle qu'elle existait il y a un siècle, et de réédifier la Bastille... en papier maché, soyons sans crainte! — La gare du Champ de Mars est en pleine activité: les lignes sont raccordées et les locomotives commencent à circuler à travers l'avenue et le square

Voilà donc un des quartiers les moins animés d'ordinaire où règne aujourd'hui l'activité la plus dévorante, dès l'aube du jour, car de 5 à 6, se tient à l'extrémité de l'avenue Rapp, sur le côté du bâtiment des travaux, la grève des terrassiers et charpentiers, où une armée de gas soldes, en costumes pittoresques, attendent l'embauchage, la pioche ou le levier sur l'épaule.

La nuit même n'arrête pas les mouvements sur les chantiers, car de loin on peut apercevoir les feux de la lumière électrique et entendre les coups sonores du marteau percer le silence et l'obscurité du côté des chantiers de la tour.

ÉCHOS

Concours d'électricité en Belgique.

Par un arrêté du 14 décembre 1874, S. M. le roi des Belges a institué un prix annuel de vingt-cinq mille francs, destiné à encourager les œuvres de l'intelligence.

Le prix formant l'objet du 3e concours international ou mixte sera attribué, en 1889, « au meilleur travail sur les progrès de l'électricité comme moteur et comme moyen d'éclairage, sur les applications qui en sont ou qui en peuvent être faites, et sur les avantages économiques qui sont appelés à résulter de l'emploi de l'électricité ».

Les étrangers qui désireront prendre part au concours devront envoyer leurs ouvrages imprimés ou manuscrits, avant le 1er janvier 1889, au ministre de l'agriculture de l'industrie et des travaux publics, à Bruxelles.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

MILINAIRE frères, constructeurs. — (*Voir aux annonces.*)

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

La Bourse avait fait montre de dispositions un peu moins fermes dès les premières séances de cette semaine, et l'on a pu craindre, pendant un moment, que, sous l'impression de la crise ministérielle, la cote ne fléchît davantage. Mais il n'en a rien été; la spéculation n'a pas cessé de témoigner de sa confiance dans un heureux dénoûment de la crise et dans l'avenir même de notre marché. Aussi les cours, loin de plier sous le poids des réalisations des vendeurs par tempérament, se sont-ils bien maintenus pendant presque toute la durée de cette période hebdomadaire, et ont-ils même fait preuve de plus de fermeté vers les derniers jours.

Nous sommes à la veille de la liquidation mensuelle et, à cette époque du mois, les transactions deviennent toujours plus importantes, soit que l'on veuille profiter d'un mouvement favorable pour réaliser, soit que l'échelle de primes que l'on a construite vous oblige à une opération nouvelle. Ce regain d'activité est généralement favorable à un mouvement à la hausse, et c'est, en effet, ce qui s'est produit encore cette fois. Il faut d'ailleurs bien se rendre compte qu'il existait un découvert assez important à la baisse, découvert qu'avaient encouragé les derniers événements. Mais, en présence du maintien des cours et des efforts faits en dernier lieu par les échelliers, qui ont intérêt à faire lever le plus grand nombre possible de primes, ces vendeurs à découvert ont dû procéder à des rachats. Ils sont bien forcés de reconnaître que, s'ils ont pour eux les événements qui n'impriment à la cote que des fluctuations passagères, ils ont contre eux une grande quantité de capitaux disponibles dont le remploi doit amener prochainement un relèvement de toute la cote. Dans les circonstances actuelles, ils ont encore contre eux un autre élément de hausse, qui est le détachement prochain d'un coupon sur le 3 0/0. Il y a eu de tout temps des spéculateurs faisant la chasse au coupon, et déjà nous pouvons remarquer que ce fonds d'État réalise des progrès plus appréciables que les deux autres types de rentes françaises, parce que les demandes ont été plus importantes sur le marché du comptant, en raison même de cette perspective.

×

Les hauts cours obtenus sur nos Rentes vers le milieu de la semaine dernière étaient reperdus en séance du samedi. Le 3 0/0 qui avait atteint le prix de 81 fr. retombait à 80.45. En dernier lieu ce fonds est coté 81.17 après 81.20.

Le 3 0/0 Amortissable a varié dans des proportions moins importantes. Nous le laissons à 83.75.

Il en est de même du 4 1/2 0/0, qui est à 108.45.

Sur le marché du comptant, on cote le 3 0/0 à 81.60, l'Amortissable à 83.65, et le 4 1/2 0/0 à 108.35.

Les Consolidés anglais sont parvenus à un cours nouveau, celui de 103 1/2.

On aurait tort de voir dans ces hauts cours autre chose que l'effet des demandes rendues un

peu plus actives par l'impossibilité dans laquelle se trouve le capital flottant de chercher une rémunération, même modeste, dans les opérations d'escompte, d'avances et de reports. L'escompte hors banque est à 1 0/0. Le taux courant des avances et reports ne dépasse pas 1 1/2 0/0.

Dans ces conditions il est encore préférable de faire l'emploi de ses disponibilités en 3 0/0 à 103 et même à 104 fr.

Le 5 0/0 Italien est bien tenu. Nous le laissons à 98 70.

L'Extérieure s'inscrit actuellement à 66.50.

Le 4 0/0 hongrois est à 82.35.

Le 4 0/0 autrichien est à 89.50.

L'Egypte unifiée se négocie à 376.25.

Les fonds russes sont soutenus. Le 5 0/0 1877 s'est avancé à 101.

Relevons également les progrès réalisés par le Turc, qui de 13.80 passe à 14.60.

×

L'animation a été moins grande sur le marché des valeurs de crédit, et les cours que nous relevons aujourd'hui ne s'écartent guère de ceux que nous donnions il y a huit jours.

La Banque de France est traitée à 4.100. Son bilan hebdomadaire fait ressortir 392.000 francs de bénéfices. Il présente 5.791.000 fr. à l'encaisse métallique, dont 3.787.000 fr. pour l'or; une plus-value de 10.041.000 fr. au compte du Trésor, une augmentation de 24.908.000 fr. au compte des particuliers, et un accroissement de 24.325.000 fr. du portefeuille.

Les diminutions portent sur la circulation avec 10.148.000 fr. et sur les avances avec 803.000 fr.

Le Crédit foncier de France est toujours fermement tenu. Nous le laissons à 1,375.

Les différentes obligations à lots du Crédit foncier sont recherchées par les capitaux de placements.

La demande porte surtout sur celles des emprunts 1879, 1880 et 1885, qui n'ont pas encore atteint le pair.

On constate aussi une grande activité dans les demandes qui ont pour objet les bons de l'Association de la Presse.

Avec les obligations du Crédit foncier on s'assure de nombreuses chances de lots sans perdre l'intérêt de son argent et sans rien sacrifier de son capital, qui est encore remboursable avec prime aux cours actuels. Avec les bons de la Presse on a les mêmes avantages; seulement, l'intérêt de l'argent consacré à l'achat de cette valeur est retenu pour être distribué en bloc aux porteurs le jour du remboursement du capital. Ces bons, émis à 20 francs, valent actuellement de 21 à 22 francs, et le prix minimum de remboursement commence à 31 francs pour s'élever jusqu'à 50 francs.

Au tirage du 15 juin prochain, il y aura un lot de 100,000 francs, un lot de 60,000 francs, un lot de 50,000 francs, sept lots de 20,000 francs, dix lots de 1,000 francs, quatre-vingts de 500 francs et quatre cents variant de 100 à 400 francs.

Tous les bons non remboursés par un lot, au moyen des tirages annuels, le seront avec une forte prime.

Ce placement est fort attrayant et très sûr, le Crédit foncier étant dépositaire des sommes nécessaires au fonctionnement des tirages et les faisant valoir en prêts fonciers ou communaux.

Le Comptoir d'escompte est à 1,015. Les bénéfices de cet établissement pour les quatre premiers mois de l'exercice courant se sont élevés à la somme de 382,000 francs.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 718.75.

La Banque d'Escompte reste à 457.50.

La Banque Parisienne est cotée 410.

La Banque Ottomane est à 513.75.

Le Crédit industriel et commercial se tient à 585.

Le Crédit lyonnais s'avance à 548.75.

La Société Générale est invariable à 455.

Les Chemins de fer sont calmes. Le Nord est à 1528.75; le Midi à 1157.50; le Lyon à 1222 50; l'Orléans à 1292.50.

Les Chemins étrangers sont sans variations.

Le Panama se négocie à 403.75.

Le cube d'avril s'est élevé à 1,234,000 mètres.

Une note officielle de la Compagnie confirme la convocation de l'assemblée générale des actionnaires pour le 18 juin.

L'action Suez s'échange à 2023.75.

Pour la première décade de mai, les recettes du transit se sont élevées à la somme de 1,940,000 francs pour 106 navires.

8, rue Laffitte ✻ 8, rue Laffitte
GALERIE BERNHEIM JEUNE
Exposition
T. RIBOT
Ouverte du 12 MAI au 12 JUIN
de 10 heures à 6 heures
ENTRÉE : 1 FRANC

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1323
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfumeries, Pharmacies, Drogueries.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.
Le Gérant : GUSTAVE SIMON

EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies. *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* DE RICQLÈS.

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE 69,71,73, r. Beaubourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale
BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 29. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 4 Juin 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE
du XIV
Arrondissement

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Décret.
Comités départementaux.
Adjudication.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les ministères et l'Exposition.
La Commission des 43 et le Conseil municipal.
Chronique de l'exposition militaire.
Exposition de produits alimentaires à Amsterdam.
Banquet de l'Union des conducteurs-chauffeurs-mécaniciens.
La tour Eiffel devant le tribunal civil.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Notre dessin représente le chantier du Champ de Mars qui se trouve du côté de la Seine. Au premier plan se trouvent les fondations du palais des Beaux-Arts et, dans le fond, les fermes métalliques situées dans la partie du Champ de Mars voisine de l'École militaire.

PARTIE OFFICIELLE

Le *Journal Officiel* a publié le décret suivant :

Le Président de la République française, sur le rapport du président du Conseil, ministre des finances,

Décrète :

M. Dautresme, député, est nommé ministre du commerce et de l'industrie, en remplacement de M. Lockroy, dont la démission est acceptée.

Par arrêté ministériel, en date du 1er juin 1887, M. David Dautresme, auditeur au Conseil d'État, a été nommé chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêtés en date des 6 novembre 1886 et 10 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Aude :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Carcassonne

MM. Barrié, secrétaire de la chambre de commerce. Bouchy, maire à Capendu. Castel, président de la société centrale d'agriculture de l'Aude. Charlet, négociant à Tribes. Chavanettes, médecin à Tuchan. Coste, pharmacien à Carcassonne. Drevet, négociant à Carcassonne. Durand, président du tribunal de commerce. Grimes, ancien conseiller général à Cannes. Guerre, négociant à Carcassonne. Hyvert, président du syndicat des vins et spiritueux de l'arrondissement. Lacroix, président du conseil des prud'hommes. Lapeyre, mécanicien à Carcassonne. Malric, agent-voyer en chef honoraire, propriétaire-agriculteur. Milhau, négociant à Carcassonne. Oustric, conseiller d'arrondissement, à Carcassonne. Rives, maire de Cuxac-Cabardès, propriétaire-agriculteur-éleveur. Roger (Joseph), ingénieur civil, constructeur-mécanicien. Satgé, président de la chambre de commerce. Sabatier, président de la société des arts et des sciences. Le maire de Carcassonne.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Castelnaudary.

MM. Alibert, mécanicien à Castelnaudary. Buisson, président du comice agricole de Castelnaudary. Combéléran, fabricant à Castelnaudary. Lliaras, maire du Mas-Saintes-Puelles. Marfan, docteur en médecine, conseiller général. Maury, président du tribunal de commerce. Maury (Achille), minotier à Castelnaudary. Mir (Eugène), conseiller général, propriétaire-agriculteur à Castelnaudary. Mir (Emmanuel), maire de Cennes-Monestiès. Le maire de Castelnaudary.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Limoux.

MM. Authier, président du comice agricole de Limoux. Ciffre (Romain), ancien manufacturier à Espéraza. Coil, président du tribunal de commerce. Dujardin-Beaumetz, directeur du musée de Limoux. Esparceil, secrétaire de la société des amis des arts de Limoux. Munier (Honoré), manufacturier à Quillan. Salvaire (Alexandre), banquier à Limoux. Tailhan (Frédéric), négociant à Limoux. Vanduren, négociant à Limoux. Le maire de Limoux.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Narbonne.

MM. Baïsset, négociant en vins à Narbonne. De Beauxhostes, président du comice agricole de Narbonne. Bertrand, architecte à Narbonne. Bourdel (Achille), conseiller général, propriétaire à Bize. Cros, raffineur de soufre à Narbonne. Fages, architecte. Gautier (Gaston), propriétaire. Gauthier, négociant en vins à Fitou. Gerbaud, négociant en vins à Narbonne. Jamme, propriétaire à Névian. Leroy d'Audéric, président de la commission syndicale des vins. De Marvin (Louis), docteur en médecine, correspondant de la société nationale d'agriculture. Miquel, maire de Fraisse-des-Corbières. Nicolas, négociant en vins à Narbonne. Raynal, président du tribunal de commerce. Rech, maire de Boutenac. Sarrère, vice-président de la chambre de commerce. Tallavignesi, avocat, président de la commission archéologique de Narbonne. Le maire de Narbonne.

Par arrêté en date du 26 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Drôme :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Valence.

MM. Fayard, sénateur. Madier de Montjau, député. Bizarelli, député. L'ingénieur en chef des ponts et chaussées. L'agent-voyer en chef des chemins vicinaux. L'inspecteur d'académie. Allemand (Louis), cordier à Bourg-de-Péage. Amblard (Victor), négociant à Saint-Vallier. Arnaud (Alexandre), menuisier-mécanicien à Loriol. Aubert (Emile), outils aratoires, à Livron. Baboin (Fernand), notaire à Albon. Baroche, industriel à Lanarge. Bayard, agriculteur géomètre à Romans. Belat, membre du conseil général, maire de Valence. Belle, industriel à Erôme. Bérard (Marius), propriétaire-agriculteur à Saint-Laurent-en-Royans. Boëll, ingénieur des mines à Valence. Bossan (Théodore), propriétaire à la Motte-Faujas. Bouillier, filateur et moulinier en soie à Saulce. Brèchevet, professeur départemental d'agriculture. Brénat (Auguste), propriétaire agriculteur à Saint-Jean-en-Royans. Brenier fils, négociant à Anneyron. Brichet, agriculteur, maire de Genissieux. Brude, propriétaire à Bouvante. Capelle (Marius), propriétaire-agriculteur à Chabeuil. Chabert (Auguste), propriétaire agriculteur à Saint-Jean-en-Royans. Dr Chalamet, membre du conseil général. Chanas (Alcide), maire et agriculteur à Beaumont-les-Valence. Chapelle, manufacturier à Tain. Charrin (François), propriétaire-agriculteur à Montelier. Charvin, fabricant de vinaigre à Romans. Cheval (Pierre), agriculteur à Ratières. L'abbé Chevalier, correspondant de diverses sociétés savantes à Romans. Combier, trésorier payeur général. Combier frères, filateurs et mouliniers en soie à Livron. Courthial, négociant, président de la chambre de commerce à Valence. Croizat, filateur et moulinier en soie à Mirmande. Croizat fils, propriétaire-agriculteur à la Baume-Cornillanne. David, adjoint, manufacturier à Valence. Delaye, maire à Châtillon-Saint-Jean. Demas (Alexandre), à Clioucslat. Duc (Jérémie), propriétaire à Rochecinard. Dumas fils aîné, à Saulce. Durand (Joseph), chapelier à Bourg-de-Péage. Eisenreich, fabricant de chaussures à Romans. Escofier (Hypolite), propriétaire-agriculteur à Montelier. Ferlin (Moïse), tourneur sur bois à

Bouvante. Ferrier, minotier à Romans. Feugier (Jean), propriétaire à Oriel-en-Royans. Fiquet, conseiller général. Fiquet, fabricant de chaussures à Romans. Froment, maire à Echevès. Gailly, fabricant de chaussures à Romans. Gerin, adjoint, propriétaire à Sainte-Eulalie en Royans. Gignier, pharmacien, maire de Romans. Giraud, membre du conseil général. Gourdon, chaudronnier à Livron. Grenier fabricant de chaussures à Romans. Gros-Burdet, industriel à Saint-Jean en Royans. Juven, fabricant de chaussures à Romans. Labrosse (Claude), fabricant de produits chimiques à Bouysante. Lagrange (Joseph), industriel à Saint-Jean en Royans. Lajard (Ernest), négociant à Audancette. Lamberton (Emile), propriétaire-agriculteur à Saint-Jean en Royans. Latour (Camille), corroyeur à Romans. Laurent (Charles), filateur en soie à Chabeuil. Léouzun, agriculteur à Loriol. Liotard fils, fabricant de charrues à Saulce. Magnan (Auguste), industriel à Saint-Jean en Royans. Magnan (Eugène), tourneur sur bois à Saint-Laurent en Royans. Magnan (Justin), propriétaire-agriculteur à Saint-Laurent en Royans. Martin, maire à Bouvante. Meissonnier (Louis), mégissier à Romans. de Micheaux, filateur et Moulinier en soie à Loriol. Morin-Latour père à Livron. Mossant (Charles), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Nivon, propriétaire-agriculteur et négociant à Peyrus. Pallier, propriétaire à Sainte Eulalie-en-Royans. Pansu (Victor), propriétaire agriculteur à Bourg de Péage. Péala, membre du conseil général. Pelletan, constructeur à Romans. Pinat (Joseph), propriétaire à Léoncel. Poncet (Jean-Baptiste), industriel a Saint Jean en Royans. Ponson (Auguste), propriétaire agriculteur à Montmeyran. Premier, liquoriste à Romans. Prunier fils, mécanicien sur fer à Livron. Revol, fabricant de poterie à Sainte-Uze. Rey (André), adjoint, agriculteur à Saint-Vallier. Reynaud, maire agriculteur à Beaumont Mouteux. Rieux (Louis), menuisier mécanicien à Loriol. Rochas, propriétaire agriculteur, maire à Upie. Rollet (Eugène), moulinier en soie à Saint-Martin-le-Colonel. Romeyer, maire et négociant à Bourg-lès-Valence. Romiguière, architecte départemental. Roux, fabricant de bijouterie à Valence. Roux (Emile), propriétaire agriculteur à Palanges, commune de Chabreuil. Roux (Ulysse), négociant tanneur, président du tribunal de commerce, à Romans. Sayn (Emile), filateur et moulinier en soie à Livron. Servan (Jules), propriétaire, maire à Pont-de-l'Isère. Dr Tabary, membre du conseil général. Tacussel, directeur des postes et des télégraphes. Tavan, président de la société des agriculteurs de la Drôme. Trouillier (Amédée), filateur à Romans. Vacalut, fondeur en cuivre à Livron. Vassel (Eugène), propriétaire à Léoncel. Vignon (Emile), propriétaire à Saint-Martin-le-Colonel. Villard, (Ferdinand), propriétaire à Rochechinard. Villard (Xavier), propriétaire à Saint-Thomas-en-Royans. Vinay (Ambroise), propriétaire à Oriol-en-Royans. Vogelgesang, négociant à Tain.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Die.

MM. Chevandier, député. Maurice-Faure, député. Blanc, conseiller général. Bonsans (Frédéric), fabricant de ciment à Crest. Bouvier (Marius), moulinier en soie à Die. Cornillon, conseiller général. Didier, conseiller général. Docteur Evesque, conseiller général. Ferrier (Adolphe), taillandier, maire de Die. Latune (Henri), fabricant de papier à Crest. Nal, conseiller général. Perrier, conseiller général, maire de Crest. Piolet, agriculteur à Luc-en-Diois. Reboul, ex-manufacturier à Crest. Planel (Achille), viticulteur à Saillans. Pons, mégissier à Crest. Roche (Agénor), propriétaire à Saillans. Roche, juge de paix à Saillans. Tavan (Charles), fabricant de chaux à Aouste. Vareilles, constructeur-mécanicien à Crest.

3° Sous comité de l'arrondissement de Montélimar.

MM. Loubet, sénateur. Arnaud Soubeyran industriel à Montélimar. Brigaudet, industriel à Montélimar. Brugel, agriculteur à Pierrelatte. Brun-Larochette, conseiller général à Dieulefit. Carpentras, négociant et conseiller général à Suze-la-Rousse. Champin, agriculteur à Charonne. Chaumartin, industriel à Montélimar. Cheynet, industriel à Taulignan. Constantin, maire, agriculteur à Châteauneuf-de-Mazinc. De Coston, propriétaire à Montélimar. Dailhe, industriel à Taulignan. Daudel (Adolphe), agriculteur à Grignan. Estran, industriel à Marsanne. Faibie, agriculteur à Tulette. Fabre, ingénieur, conseiller général à Savaste. Fayn, agriculteur à Montélimar. Feschet, industriel à Grignan. Gérard (Auguste), agriculteur à Taulignan. Gueyraud, industriel à Montélimar. Josserand, agriculteur à Montélimar. Juillian, industriel à Montélimar. Lassagne, industriel à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Marantier, industriel à Montélimar. Mory (Michel), agriculteur à Taulignan. Michel, industriel à Taulignan. Monier, père, industriel à Montélimar. Noyer (Emile), industriel à Montélimar. Noyer (Charles), industriel à Dieulefit. Perrier, agriculteur à Pierrelatte. Reboul, agriculteur à Montélimar, Roman, agriculteur à Dieulefit. Roussille, agriculteur à Marsanne. Siaux, industriel à Donzère. Stoupany, industriel à Montélimar. Timéroi, industriel à Montélimar. Viriville, industriel à Montélimar.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Nyons.

MM. Richard, député. Aubert, bottier à Sahune. Aumage, meunier à Séderon. Barre, maire de Saint-Ferréol. Bégou, agriculteur à Plaisians. Docteur Bernard, au Buis. Bertrand, conseiller général à Séderon. Bonfils, négociant, conseiller genéral au Buis. Cornud, négociant à Nyons. Debiez (Henri), industriel à Nyons. Dupuy (Charles), chimiste à Nyons. Espieu, meunier à Barret de Liourre. Gabinel, marchand de tourteaux au Buis. Garnet, agriculteur à Beauvoisin. Gauthier, maire de Sahune. Gleize, maire de Mirabel. Gras, moulinier en soie à Nyons. D'Hyvert, agent-voyer d'arrondissement à Nyons. Labeaume, maire de Piégon. Docteur Laurens, conseiller général, maire de Nyons. Pélissier, fabricant de chaux hydraulique à Nyons. Peyronnet, négociant à Nyons. Pez, agriculteur à Lemps. Porte (François), négociant à la Charce. Ravoux, pharmacien à Nyons. Reynaud, marchand de cuirs à Séderon. Reynaud, maire à Montbron. Reynaud-Lacroze, maire de Séderon. Soubeyras, agriculteur à Mollans. Thiers, marchand de cocons au Buis. Tisseur, publiscite à Nyons.

Par arrêté en date du 26 février 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Gironde :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Bordeaux.

MM. le comte de Lur-Saluces, sénateur. Raynal, député. Cazauvieilh, député. Fernand Faure, député. Monis, député. Mérillon, député. Achard, de la maison Marie Brizard et Roger, à Bordeaux. Auguin, artiste peintre, membre de l'académie de Bordeaux. Barreyre, propriétaire, conseiller général, secrétaire de la commission départementale, à Barsac. Bayssellance, ingénieur de la marine, membre du conseil municipal de Bordeaux. Beaucourt, propriétaire, maire de Margaux. Berniard, président de l'union des syndicats girondins. Bertrin (Clément), secrétaire général de la chambre syndicale des vins et spiritueux de la Gironde. Beylard, négociant armateur, membre de la chambre de commerce de Bordeaux. Bichon, constructeur maritime, membre de la chambre de commerce de Bordeaux. De Boissière, propriétaire à Audenge. Bonnefous, négociant, conseiller d'arrondissement, maire de Cadillac. Bonnet (Adrien), président de la société des amis des arts, à Bordeaux. Brandeuburg, juge suppléant au tribunal de commerce de Bordeaux. Brunet (Henri), vice-président de la chambre de commerce de Bordeaux. Cavalier, propriétaire, conseiller général, maire de Blanquefort. Cazauvieilh (Eugène), docteur-médecin, propriétaire, fabricant de produits résineux, président du conseil d'arrondissement, maire de Belin. Case, ingénieur en chef de la voie, au Midi. De Choisy, ancien commissaire général de la marine, propriétaire à Captieux. Clouzet, négociant en bonneterie, propriétaire, conseiller général, maire de Pessac. Colin (L.), ingénieur civil des arts et manufactures, vice-président de la chambre syndicale des vins, à Bordeaux. Comme, président de l'union des chambres syndicales ouvrières, à Bordeaux. Cruse (Adolphe), de la maison Cruse fils et frères, de Bordeaux. Couat, doyen de la faculté des lettres, adjoint au maire de Bordeaux. Daney (Alfred), négociant, maire de Bordeaux. Darriet, ingénieur civil, adjoint au maire de Bordeaux. Delfaud, vice-président du conseil de prud'hommes, à Bordeaux. Dormoy, fondeur en bronze, adjoint au maire de Bordeaux. Dubroca, négociant, maire de Cérons. Durand (Charles), architecte de la ville, membre de l'académie de Bordeaux. Duru, fabricant de coffres-forts, conseiller d'arrondissement, à Bordeaux. Duvigneau, vice-président du conseil général, à Audenge. Ferret, maire au Bouscat. Fol Latour (John), maître de forges à Béguey. Fourcade, adjoint au maire de Bordeaux, négociant en vins. Gélot, ancien entrepreneur de travaux publics, maire de Lormont. Gilbert-Martin, publiciste à Bordeaux. Godet, capitaine au long cours, président de la société de sauvetage. Gouneuilhou (Gustave), imprimeur à Bordeaux. Grotte (des), propriétaire, conseiller général, maire de l'Isle-Saint-Georges. Gruet, secrétaire général du syndicat des saindoux et salaisons, conseiller municipal de Bordeaux. Guiraut (G.), président de la chambre syndicale du commerce en gros des vins, à Bordeaux. Hameau, docteur-médecin, président de la société scientifique d'Arcachon. Kissel, trésorier de l'union générale des syndicats girondins, président du syndicat des ébénistes, conseiller d'arrondissement. Labrunie, négociant en vins, membre de la chambre de commerce de Bordeaux. Lagache (Alfred), juge au tribunal de commerce, administrateur de la société anonyme des produits chimiques agricoles de la Gironde. Lalande (Paul-Ernest), courtier en vins à Bordeaux. Lanneluc, vice-président de l'union général des syndicats girondins ; vice-président de la société de géographie ; président du syndicat des capitaines au long cours. Lanoire, négociant, propriétaire, conseiller général, à Bordeaux. Larroude (Eugène), membre de la chambre syndicale des vins, à Bordeaux. Larroque, ostréiculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Gujan. Le Belin de Dionne, directeur général de la société anonyme des chantiers et ateliers de la Gironde, à Bordeaux. Lawton (William), courtier en vins à Bordeaux. Lespiault, professeur d'astronomie et de mécanique rationnelle à la faculté des sciences, à Bordeaux. Levieux, docteur-médecin, vice-président du conseil central d'hygiène à Bordeaux. Maran, secrétaire général de l'union générale des syndicats girondins, président du syndicat des maîtres tailleurs, membre du conseil des prud'hommes. Montel, industriel, maire de Podensac. Nuyens (Eugène), secrétaire de la chambre syndicale des vins, à Bordeaux. Pain, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie, à Bordeaux. Pasqueau, ingénieur en chef du service maritime, à Bordeaux. Piganeau, banquier, propriétaire à Blanquefort. Quancard, propriétaire, adjoint au maire de Saint-André-de-Cubzac. Renaud (J.-E.), membre de la chambre syndicale des vins, juge suppléant au tribunal de commerce, à Bordeaux. Rœdel, fabricant de conserves alimentaires à Bordeaux. Roumestan, inspecteur d'académie à Bordeaux. Saignat (Léo), avocat, président de la société philomatique, à Bordeaux. Saint-Martin, membre du conseil de prud'hommes, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie à Bordeaux. Salva, ingénieur en chef du département, à Bordeaux. Sarrail, président du conseil de prud'hommes, à Bordeaux. Saugeon, propriétaire, vice-président du conseil général, président de la commission départementale, à Latresne. Schrœder, juge au tribunal de commerce de Bordeaux. Segrestaa, président du tribunal de commerce de Bordeaux. Serr (Georges), négociant, propriétaire à Saucats, canton de Labrede. Servan, président de la chambre syndicale de bijouterie, à Bordeaux. Sonneville (de), propriétaire à Sainte-Eulalie, président de la société d'agriculture, à Bordeaux. Soubiran, président de la chambre syndicale des marchands de papiers peints de Bordeaux. Troye (Emile), ancien président du tribunal de commerce de Bordeaux. Valleton, architecte du département et du Gouvernement, à Bordeaux. Vieillard, manufacturier à Bordeaux. Vital, ingénieur en chef des mines à Bordeaux. Wolff, inspecteur-général des ponts et chaussées, directeur des eaux de la ville de Bordeaux.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bazas.

MM. Callen, sénateur. Laroze (Alfred), député. Baritault (de), propriétaire, conseiller général, maire de Castellan-de-Castets. Boudey, conseiller d'arrondissement, à Bazas. Brassens, banquier,

propriétaire à Langon. Courrégélongue, propriétaire, secrétaire général de la société d'agriculture, à Bazas. Darquey, maitre de forges, propriétaire, maire de Bernos. Dupart, industriel, conseiller général, maire Saint-Symphorien. Dutrénil, notaire, propriétaire à Bazas. Fontans, propriétaire, conseiller général, maire de Préchac. Joret (Edouard), propriétaire à Cudos. Lamothe, négociant, conseiller général, maire de Roaillan. Léon (Alexandre), négociant, conseiller général, à Bordeaux.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Blaye.

MM. Dupouy, sénateur. Gilbert, député. Bagniard (V.), propriétaire à Plassac. Daleau (François), archéologue à Bourg. Delumeau, négociant, juge au tribunal de commerce, à Blaye. Froin, docteur-médecin, propriétaire, conseiller général, maire de Saint-Ciers-Lalande. Gervais, courtier de vins, conseiller général à Saint-Christoly. Lacourtiade, conseiller municipal à Blaye. Merlet, propriétaire à Lafosse. Pinaud, président du tribunal de commerce à Blaye. Pujo, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Ciers-de-Canesse. Rochet, constructeur de navires à Gauriac. Roy, fabricant de machines agricoles à Saint-Ciers-Lalande.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Lesparre.

MM. Lalande, député. Bert, propriétaire et maire de Talais. Castéja, notaire, propriétaire, conseiller général à Bordeaux. Chaloureau, propriétaire à Saint-Laurent. Clauzel, propriétaire à Vertheuil. Goudineau, propriétaire, conseiller général à Jau-Dignac-Loirac. Guidon, propriétaire à Queyrac. Jeanty, propriétaire à la Cardonne-Blaignan. Merman (G.), courtier de vins, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Bordeaux. Morange, propriétaire, conseiller général à Saint-Laurent. Périer, pharmacien, maire de Pauillac. du Périer de Larsan, propriétaire, maire de Soulac-les-Bains. Fauchey, docteur-médecin, conseiller d'arrondissement à Sain.-Vivien.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Libourne.

MM. Obissier Saint-Martin, député. Steeg, député. Boiteau, vétérinaire à Villegouge. Chaperon, propriétaire, conseiller général à Libourne. Dupas (Ulysse), propriétaire, adjoint au maire de Saint-Denis-de-Piles. Jaubert (J.-O.), directeur de l'usine de Labardemont (Coutras). Lacroix (Frédéric), propriétaire à Lugon. Marrot, propriétaire à Sainte-Foy. Morange (Edmond), négociant à Libourne. Poitou, propriétaire, conseiller général, à Libourne. Roudier, propriétaire à Juillac. Surchamp, négociant, conseiller général, maire de Libourne.

6e Sous-comité de l'arrondissement de La Réole.

MM. Caduc, sénateur. Issartier, sénateur. Laroze (Léon), député. Du Boscq, propriétaire, conseiller général, maire de Baigneaux. Cazenave, propriétaire à La Réole. Cousteau, fabricant de tonnellerie, maire de Saint-Maixant. Couraud, directeur de la ferme-école de Machorre à Saint-Martin-de-Sescas. Estève, pharmacien à La Réole. Herbet, vétérinaire à La Réole. Jullidière, propriétaire, conseiller général, à Saint-Germain-de-Graves. Laborde, industriel, président du conseil d'arrondissement, maire de Gironde.

ADJUDICATION

Adjudication en un lot des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du palais des machines au Champ de Mars.

1. Le lundi 20 juin 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de préfecture (palais du Tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du Palais des machines au Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 493,620 fr. 32 cent., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 20,000 francs.

2. Le devis, la série de prix, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'agence des travaux du Champ de Mars, au directeur général des travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus par le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de* 1889. — *Travaux de Terrassements et de maçonnerie pour les fondations du Palais des machines, au Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de préfecture, au tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'administration se reserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en déliberera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait designé par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du commerce et de l'industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximun de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 20 mai 1887.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Commissaire général,
EDOUARD LOCKROY

MODÈLE DE SOUMISSION (sur papier timbré)

Je soussigné, , entrepreneur de maçonnerie, demeurant à ,
après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de terrassements et de maçonnerie, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des terrassements et des maçonneries pour fondation du Palais des machines, au Champ de Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de quatre cent cinquante-quatre-mille cinq cent vingt-neuf francs quarante-six centimes, moyennant un rabais de (*en toutes lettres*)..... sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1887.

(*Signature*).

PARTIE NON OFFICIELLE

LES MINISTÈRES ET L'EXPOSITION

S'il est une œuvre qui doit être au-dessus des polémiques de partis et des changements ministériels, c'est l'œuvre de notre grande Exposition de 1889; et au moment où le ministère nouveau déclare, par la voix de son chef, qu'il se consacrera à l'Expositton, il nous est permis de rappeler que le ministre du commerce qui s'est retiré, M. Edouard Lockroy, a donné à cette grande fête internationale qui se prépare, toute son activité, toute son intelligence et tout son dévoue-

ment; qu'il a fondé une organisation solide en confiant à trois hommes éminents, MM. Alphand, Georges Berger et Grison la direction des travaux, la direction de l'exploitation et la direction des finances, en instituant la commission de contrôle et des finances dite commission des 43, en nommant les comités techniques, les comités d'admission, le comité supérieur de revision, en réglant avec un soin minutieux et un zèle remarquable tous les détails de cette fête du travail.

Nous devons reconnaître, du reste, que tous les partis sans distinction ont rendu hommage aux services considérables que M. Edouard Lockroy a rendus. L'honorable président du conseil, M. Rouvier, et l'honorable ministre du commerce, M. Dautresme, se sont félicités d'autant plus volontiers de ces efforts si persévérants qu'ils ont été et qu'ils sont les partisans les plus ardents de l'Exposition.

On se souvient, en effet, que c'est M. Rouvier qui a signé, comme ministre du commerce, le décret du 8 novembre 1884 instituant une Exposition universelle internationale en 1889, et que c'est M. Dautresme qui, en sa qualité de ministre du commerce, adressait, le 4 décembre 1885, une lettre aux chambres syndicales pour les consulter au sujet de cette Exposition. Le 11 décembre 1885, M. Gastellier interrogeait M. le ministre du commerce sur les mesures qui avaient été prises pour l'exécution du décret du 8 novembre 1884.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la réponse si nette et si décisive de M. Dautresme, qui a donné satisfaction à M. Gastellier et qui attestait le dévouement de l'honorable ministre à l'œuvre qui était entreprise.

M. Dautresme, ministre du commerce. —Messieurs, l'honorable M. Gastellier désire savoir quelle est, au sujet de l'Exposition de 1889, l'opinion du Gouvernement.

Cette opinion est très nette; le Gouvernement pense qu'il est désirable et qu'il sera profitable au pays tout entier de faire à Paris, en 1889, une Exposition à la fois universelle et internationale. (Très bien ! très bien !)

C'est parce qu'il a cette opinion, qu'utilisant le crédit alloué au ministère du commerce par vos prédécesseurs, je m'occupe activement de faire établir un avant-projet définitif de l'Exposition, ainsi qu'un devis aussi approximatif que possible des dépenses qu'elle entraînera.

J'espère déposer ce projet dans trois ou quatre semaines, et alors vous aurez à l'examiner.

M. Raoul Duval. — Il faudrait d'abord régler définitivement les comptes de la dernière Exposition.

M. le ministre du commerce. — Mais il m'a paru qu'un des points essentiels sur lesquels vous tiendriez a être édifiés était de savoir ce que pensent de l'Exposition de 1889...

M. de Baudry-d'Asson. — Ce n'est pas la République qui la fera. (Rires et bruit. —Sur quelques bancs à gauche : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président.—Je ne puis pas rappeler à l'ordre pour une simple prophétie. (On rit.)

M. Jules Roche. — C'est Louis XVI qui la fera.

M. le ministre du commerce. — Je disais, messieurs, qu'un des points essentiels sur lesquels la Chambre voudra être édifiée, c'est de savoir ce que pensent de l'Exposition ceux-là mêmes qui y sont intéressés, c'est-à-dire les industriels et les négociants que l'on convie à y apporter leurs produits. Pour connaître cette opinion, j'ai adressé aux chambres de commerce, aux chambres consultatives et aux chambres syndicales, qui sont les représentants autorisés du monde du travail, la circulaire dont vous a parlé l'honorable M. Gastellier. Mon honorable collègue pense, ou du moins paraît penser, que cette circulaire remet en discussion le principe même de l'Exposition. Il n'en est rien; elle a pour but de faire connaître l'opinion des intéressés, ce qui permettra ensuite à la Chambre de se prononcer en parfaite connaissance de cause. (Très bien ! très bien !)

L'honorable M. Gastellier semble me reprocher d'avoir écrit cette circulaire; je ne puis le regretter, parce que le premier devoir d'un ministre est de fournir au Parlement tous les renseignements qui sont de nature à l'éclairer. (Très bien ! très bien !)

Telle est la réponse que j'ai à faire à M. Gastellier; j'espère que ces explications lui donneront satisfaction et qu'elles auront également l'approbation de la Chambre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

La Chambre, en effet, et M. Gastellier avaient donné leur approbation entière aux paroles de M. le ministre du commerce.

LA COMMISSION DES 43
ET LE
CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons publié dans le premier numéro du *Bulletin Officiel* la composition de la commission de contrôle et de finances, commission dite des 43 et qui comprend, suivant le décret du 14 octobre 1885, des membres représentant l'État au nombre de 17, des membres représentant le Conseil municipal, au nombre de 8, et des membres représentant l'association de garantie, au nombre de 18.

Or, parmi les huit membres représentant le Conseil municipal, MM. de Bouteiller, Guichard, Jacques, Jobbé-Duval, Lyon-Alemand, Mesureur, Monteil et Voisin, trois ne font plus partie du nouveau Conseil : MM. Jobbé-Duval, Monteil et Voisin; c'est pourquoi, dans la première séance tenue par le Conseil, le 1er juin, M. Gaston Carle a demandé à M. le préfet de la Seine quand il serait pourvu à leur remplacement. M. Robinet l'a interrompu en disant: « Lorsque nous-mêmes nous les aurons remplacés. »

M. Poubelle, préfet de la Seine, a répondu que cette observation de M. Robinet était parfaitement juste, et il a ajouté les paroles suivantes que nous empruntons au compte rendu de la séance :

« C'est bien en raison de leurs fonctions de conseillers municipaux que ceux de vos collègues que M. le ministre a appelés à la Commission de contrôle de l'Exposition ont été choisis par lui, exclusivement parmi les membres de la Commission nommée primitivement par le Conseil, et les membres qui n'appartiennent plus au Conseil ont de plein droit, et par ce fait, cessé de faire partie de la Commission de contrôle. Cette Commission, en effet, représente proportionnellement les trois groupes d'intérêts engagés : l'Etat, la Société de garantie et la Ville de Paris.

« Le Conseil aura donc à remplacer dans sa Commission les anciens membres qui n'ont pas été réélus, avant que le Ministre y choisisse à son tour les membres qui doivent remplacer dans la commission de contrôle les conseillers non réélus (Très bien!), sans quoi la Ville n'aurait pas la représentation proportionnelle qui lui appartient (Très bien!).»

Cette désignation sera inscrite à l'ordre du jour d'une des prochaines séances du Conseil.

Chronique de l'Exposition militaire

M. le général Jung, président du comité d'admission de l'exposition militaire de 1889 (classe 66 de l'Exposition universelle), a réuni ce comité, le 25 mai dernier, au ministère de la guerre.

M. le général Jung a remercié d'abord M. Meissonier, peintre, membre de l'Institut, d'avoir bien voulu honorer de sa présence le comité d'admission de l'exposition militaire et de prêter à cette assemblée le concours de ses hautes connaissances artistiques.

Les mêmes remercîments ont été adressés à M. Detaille.

M. Meissonier nommé, à l'unanimité, vice-président d'honneur du comité, aura la mission spéciale de diriger les travaux de la section des *Œuvres d'art militaires*.

M. le général-président a donné ensuite quelques indications relatives à l'organisation et à l'installation de l'exposition projetée par le département de la guerre; nous donnerons prochainement aux lecteurs du *Bulletin Officiel* des renseignements intéressants sur ces questions.

La dernière partie de la séance du comité d'admission de la classe 66, a été consacrée à l'étude des voies et moyens à employer pour assurer à l'exposition de la section des *Œuvres d'art militaires* un succès incontesté; du reste, le haut patronage sous lequel l'œuvre s'organise ne donne-t-il pas, dès maintenant, une garantie certaine de réussite ?

M. Meissonier a exprimé le désir que M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts voulût bien mettre à la dispo-



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel* — Phot^ie Pte — Sgap *3, rue de l'Echelle Paris*

TRAVAUX DU PALAIS DES BEAUX-ARTS

sition du département de la guerre, pour la durée de l'Exposition, quelques-unes des œuvres d'art militaires qui figurent dans les collections de nos musées nationaux.

L'éminent artiste demande aussi qu'un appel soit fait aux collectionneurs particuliers en vue d'obtenir leur participation à l'exposition militaire.

Les vœux de M. Meissonier sont accueillis par le comité.

Une lettre sera adressée à MM. les collectionneurs d'armes et d'armures anciennes, de costumes militaires adoptés, pour les gens de guerre, aux différentes époques, ainsi qu'aux propriétaires de tableaux, portraits, gravures, estampes, bustes, statues et groupes intéressant l'armée.

Enfin, il a été convenu que la section militaire artistique ne recevrait que des œuvres composées et exposées antérieurement à 1878.

Cette mesure a été prise afin d'éviter que la section des œuvres d'art militaire ne soit une répétition de l'exposition du groupe I, qui, on le sait, ne comprend que les œuvres présentées, depuis la dernière Exposition universelle, aux diverses expositions des beaux-arts.

Après avoir réglé quelques questions d'un intérêt secondaire, les membres du comité d'admission de la classe 66 se sont séparés à midi.

EXPOSITION
DE
PRODUITS ALIMENTAIRES D'AMSTERDAM

Il va s'ouvrir à Amsterdam, dans le courant du mois de juin, une *Exposition d'agriculture et de produits alimentaires* qui comptera comme une des plus utiles, des plus intéressantes et des plus instructives parmi les expositions spéciales. Il s'agit, en effet, d'une tentative raisonnée, humanitaire, de la part d'un gouvernement éclairé qui recherche les moyens de soustraire ses populations laborieuses aux funestes atteintes de l'alcoolisme en leur montrant la possibilité de se mieux nourrir et qui, dans ce but, veut les mettre à même de comparer leurs méthodes primitives de préparation des aliments de chaque jour avec celles des autres nations civilisées.

Au point de vue de l'alimentation, la France occupe assurément le premier rang ; sa réputation est universelle. Nos grandes industries alimentaires ne pouvaient pas se désintéresser du concours qui se prépare à Amsterdam, la capitale véritable d'une nation aimée, sympathique à tous et dont l'empire colonial compte plus de 27 millions d'habitants. Il y a là, en vérité, pour les fabricants et pour les producteurs français, de nouveaux et importants éléments d'exportation. L'occasion de se montrer est même fournie par le caractère démonstratif que les organisateurs néerlandais ont donné à cette exposition, c'est-à-dire en enseignant nos méthodes culinaires et en démontrant que les produits français les plus humbles peuvent toujours, sans excéder leurs faibles ressources, trouver dans les proportions simples mais rationnelles le moyen de soutenir leurs forces et de résister aux désastreux entrainements des boissons alcooliques, fléau des pays froids et brumeux.

Sur l'invitation des représentants du gouvernement des Pays-Bas, M. le ministre du commerce et de l'industrie s'est empressé d'inviter nos chambres de commerce à donner leur patronage à cette exposition et a déclaré qu'il serait heureux de voir se constituer en France une commission d'iniative.

L'appel a été entendu ; un comité s'est formé à Paris sous la présidence de M. Ch. Prevet, député, président du groupe des sections alimentaires à l'Exposition universelle de 1889, dont le nom signifie : autorité et compétence. Ses collaborateurs, MM. Bignon, Marguery, J. Lombart, A. Chapu, Lucien Fontaine, Gabriel et Paul Foucher, se sont mis à l'œuvre, et nul doute que la France ne soit très dignement représentée à l'Exposition d'agriculture et de produits alimentaires d'Amsterdam. Nous ajouterons que le délai d'admission est très court et que, par conséquent, les adhésions doivent être adressées sans retard à M. J. H. Van Lier, consul général des Pays-Bas (21, rue de La Pérouse, à Paris), qui tient à la disposition des intéressés les bulletins d'admission dont ils peuvent avoir besoin.

BANQUET DE L'UNION
DES
CONDUCTEURS-CHAUFFEURS-MÉCANICIENS

Samedi, la chambre syndicale patronale et l'Union ouvrière des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens du département de la Seine se sont réunis salle Borel, rue du Rendez-Vous, dans un banquet présidé par M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889, qui a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Je ne saurais vous dire à quel point j'ai été sensible à la démarche de ceux d'entre vous qui, mon ami M. Souchet en tête, sont venus m'offrir la présidence du banquet annuel de votre fédération. Veuillez trouver l'expression de ma reconnaissance dans celle des sentiments dont je me sens animé au milieu de vous. Ces sentiments sont le bonheur et la fierté. Je suis heureux d'être accueilli fraternellement par des travailleurs qui, comme vous, ont en partage la force, l'intelligence et l'amour-propre professionnel. Je suis fier, parce que je discerne dans votre sympathie la récompense des efforts que j'ai faits, pendant toute ma carrière, afin de montrer au monde civilisé la puissance de votre labeur associé aux découvertes mémorables et à la marche en avant de la grande industrie.

Mes occupations et mes fonctions m'ont placé souvent au milieu des machines et des chaudières à vapeur que vous maniez journellement. L'habitude de vivre en face d'elles n'est pas parvenue à me rendre indifférent et sans émotion à leur aspect. Je lis dans le bruit de leurs mugissements, dans leurs mouvements à la fois puissants et dociles, la victoire du génie de l'homme sur les forces de la nature ; en leur présence, je rends hommage à la haute science de l'ingénieur et du constructeur qui ont su calculer le fonctionnement et ajuster les organes de ces merveilleux appareils. Mais, que dire aussi des conducteurs intrépides et vigilants de ces machines, des mécaniciens et des chauffeurs qui surveillent leur alimentation et dirigent leur action ? Ces hommes-là grandissent singulièrement dans l'estime et l'admiration de chacun quand on évalue leur peine, leur sang-froid et leur responsabilité. Sur la locomotive, à bord du navire, dans l'usine, votre bras, lorsqu'il se pose sur le régulateur de la machine, devient presque le maître de notre vie et de notre fortune industrielle. Je suis satisfait que cette fête, pleine de cordialité, me donne l'occasion aimable de saluer en vous les hommes de devoir et d'abnégation qui forment l'élite de la classe ouvrière.

Loin de moi l'idée de vous adresser une vulgaire flatterie par le compliment que vous venez d'entendre ; je n'ai pas davantage la prétention de vouloir faire reconnaître dans votre fédération une aristocratie ouvrière, car ne sommes-nous pas d'accord pour considérer tous les travailleurs comme égaux entre eux, du moment qu'ils possèdent également la probité de leur métier ou de leur fonction, du moment aussi qu'ils obéissent à l'esprit d'émulation entretenu par le sentiment du mérite personnel et par la noble ambition de s'élever. Mais il n'est pas moins vrai que certaines professions, par le fait même des difficultés de leur exercice, nécessitent de la part de ceux qui s'y livrent des qualités supérieures que l'apprentissage ne réussit pas toujours à donner, et, par conséquent, il me semble permis de reconnaître particulièrement le mérite de l'ouvrier qui, dans ces professions, est à la hauteur de sa tâche. C'est à ces ouvriers-là qu'il convient de s'adresser d'abord lorsqu'on veut aborder, au nom de la logique, du bon sens et de la justice, la discussion de quelques-unes de ces grandes questions économiques qui préoccupent à bon droit tous les humanitaires. Je vais m'expliquer ; mais je vous conjure avant tout de reconnaître en moi l'ami sincère des classes ouvrières, l'ami soucieux de leur bien-être, de leur dignité et de leur avancement social, l'ami qui, si vous l'interrogiez pour savoir où il prend le droit de parler ainsi, vous répondrait qu'il puise ce droit dans l'indépendance que lui vaut son détachement absolu et permanent de la politique. Je n'ai jamais sollicité aucun mandat de la part de mes concitoyens ; je ne me suis jamais attribué que celui de servir, à leur profit, avec désintéressement et suivant mes humbles

aptitudes, la cause du travail, du progrès et de la saine liberté.

J'estime que l'égalité civile et l'esprit moderne de fraternité suffisent pour racheter, dans la bonne mesure, l'inégalité fatale des origines, des destinées et des capacités. Je n'entrerai jamais dans la peau de ces réformateurs à idées radicales et par suite utopiques, dont la prétention va presque jusqu'à vouloir changer la nature morale des hommes et la nature matérielle des choses. Il m'est impossible, pour ma part, d'entrevoir consciencieusement un état social où chacun aurait une part égale dans les jouissances de la possession et de l'ambition satisfaite.

Mais il m'est permis de rêver et de souhaiter, comme possible, l'avènement d'un ordre modifié des choses qui établirait décidément l'union libérale et féconde des deux éléments indispensables, suivant moi, à la production industrielle : le travail et le capital. Le problème consiste à déterminer les bases d'un accord durable qui puisse satisfaire tous les intérêts généraux et particuliers. L'utilité du capital est indiscutable pour moi; je respecte, tout en la combattant, la théorie contraire, parce que je sais qu'elle est professée par certains hommes indépendants et convaincus ; je la combats aussi énergiquement que celle qui affirmerait que la terre peut se passer du soleil et que moissons et fruits mûriraient aussi bien si cet astre disparaissait.

J'estime que la rémunération du capital doit consister d'abord, quand cela est possible et sans obligation régulière, dans l'intérêt de l'argent à un taux normal. La rémunération du travail est faite par le salaire qui, par cela seul qu'il représente le pain quotidien, doit être assuré d'une façon certaine et à échéance fixe. J'ajoute que le salaire doit être proportionnel à la nature de de l'œuvre, à ses difficultés, au développement des facultés et de l'expérience acquise. En dehors de ces deux principes, je suis absolument partisan du système de la participation aux bénéfices. Je laisse de côté, comme affaires d'intérêt bienveillant, ce que le patron peut avoir la générosité de faire pour faciliter l'existence journalière et donner la sécurité de l'avenir à l'ouvrier qu'il a formé à être son collaborateur dévoué, à le rester et à devenir peut-être un jour son associé véritable et son successeur. Je voudrais que la loi déterminât et assurât le versement annuel, dans une caisse spéciale, d'une part de bénéfice proportionnelle au montant du salaire et à la durée du travail, qui serait inscrite au nom de l'ouvrier ayant séjourné six mois au moins à l'atelier et serait capitalisée pour lui être versée à l'âge de soixante ans, ou pour être remise à ses ayant-droit dans le cas de son décès. L'État deviendrait ainsi assureur, comme il est directeur de caisses d'épargne; et il suffit d'être au courant des belles combinaisons de l'assurance sur la vie, dont on se soucie trop peu en France, pour être certain qu'assureur et assuré y trouveraient moralement et matériellement leur profit. Je voudrais que le travailleur parvînt, d'autre part, à être garanti contre les conséquences du chômage et de la maladie ; je voudrais, en dehors bien entendu de ce que le patron peut faire et fait, voir l'ouvrier devoir à lui-même cette garantie, par de modiques prélèvements hebdomadaires ou mensuels sur son salaire, qui iraient former la caisse de sociétés mutuelles de prévoyance, organisées et administrées comme celle, par exemple, que tout le monde connaît sous le nom de *La Fourmi*. L'amoindrissement du salaire opéré par ces prélèvements pourrait être compensé par la ressource des sociétés coopératives de consommation, dont quelques-unes fonctionnent si admirablement, et dont le nombre devrait être beaucoup plus considérable, parce qu'elles assurent dans les petits ménages l'hygiène et le bon marché de l'alimentation. J'aimerais à voir ces sociétés de consommation se fonder par quartiers et être administrées par les soins de délégués des chambres syndicales, sous le contrôle des mairies.

L'ouvrier deviendrait ainsi, sous l'égide de la loi, l'associé du patron, et, tout en gardant la liberté entière de sa personne et de son sort; peut-être alors ne se laisserait-il plus entraîner à recourir à cette terrible arme à double tranchant: la grève. Il réserverait ce moyen extrême pour sa défense contre les injustices trop cruelles ou contre une atteinte trop flagrante de ses droits légitimes.

Je vous ai parlé un peu de tout cela, non pas en économiste, car je ne mérite pas cette qualification, mais en travailleur réfléchi et préoccupé de l'amélioration de la condition du plus grand nombre. Les solennelles questions que je n'ai fait qu'effleurer seront abordées, à propos de l'Exposition de 1889, par une réunion d'hommes auxquels elles sont familières et qui en font leur étude ordinaire; M. le Ministre, m'a en effet chargé de lui soumettre le projet d'une section d'économie sociale; le travail que j'ai eu l'honneur de lui présenter est dû à la collaboration de spécialistes distingués qui ont pensé qu'à côté des merveilles du travail industriel, des découvertes de la science et des chefs-d'œuvre de l'art, il convenait de faire apprécier tous les changements heureux, toutes les institutions bienfaisantes et prospères qui ont procuré aux peuples des éléments nouveaux de bien-être moral et matériel; de faire concevoir la possibilité d'un avenir meilleur d'un développement de plus en plus grand de la bonne harmonie souhaitable entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux. Il sera beau et encourageant de montrer le chemin parcouru dans le bon sens depuis l'époque encore voisine de nous où le travail était plus souvent asservi que protégé par le régime des corporations.

L'Exposition prochaine, Messieurs, dont la préparation triomphe de tous les obstacles, de toutes les hésitations et de toutes les calomnies, sera la fête des travailleurs. Nous vous demandons de nous aider à assurer son succès; des représentants de la classe ouvrière ont été libéralement appelés à faire partie de nos comités d'admission, et nous comptons bien que votre fédération nous enverra des délégués chargés d'étudier nos services mécaniques au point de vue spécial de vos professions, et peut-être d'y organiser des concours de main-d'œuvre pour la conduite des appareils à vapeur. Dites bien à tous ceux qui en douteraient encore que l'Exposition universelle sera aussi la fête de la paix et de la concorde; qu'elle sera l'apothéose d'un siècle qui est né avec les libertés publiques et l'émancipation individuelle.

Messieurs, je bois à la prospérité de la fédération des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens de la Seine. Je bois à vos familles que je suis heureux de voir prendre part à cette réunion dont le souvenir restera gravé dans mon cœur.

Après le discours de l'éminent directeur général de l'Exposition de 1889, qui a été fréquemment interrompu par les applaudissements des convives, M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers, a commenté la devise : Travail, instruction, solidarité, inscrite sur la bannière de la Fédération des chauffeurs-mécaniciens. Il a convié les assistants, an nom de ces trois mots, base de tout progrès social, à suivre les cours des arts et métiers.

MM. Guichard, Patenne, Lefebvre-Roncier, Lyon-Alemand, conseillers municipaux, ont ensuite porté des toasts à ceux qui se sont servi de la vapeur : Denis Papin, Watt, Stephenson, Marc Seguin ; à l'union des chambres syndicales, au progrès, etc. M. Liébault, président de la chambre syndicale, a rapporté l'entrevue qu'il avait eue l'après-midi avec M. Chevreul. « Je vous prie, lui a dit l'illustre savant, de dire aux mécaniciens qu'ils n'oublient pas le doyen des travailleurs. En 1789, à l'aurore de ma vie, j'ai vu établir le règne de la liberté. En 1889, au déclin de ma vie, j'espère voir établir le règne de la solidarité. »

Des salves d'applaudissements ont salué ces vœux du grand centenaire.

LA TOUR EIFFEL

DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL

On se rappelle que Mmes Bouruet-Aubertot et de Poix avaient intenté à la Ville de Paris un procès au sujet de la tour Eiffel ; elles appuyaient leurs prétentions sur ce fait que, par suite d'une convention intervenue le 28 décembre 1880, entre la Ville et les propriétaires des terrains en bordure du parc du Champ de Mars, les demanderesses étaient en droit d'exiger le maintien du parc dans son état primitif.

Le tribunal, conformément aux conclusions du ministère public, a rendu le jugement suivant :

« Le Tribunal,

« Attendu que la dame Bouruet Aubertot demande qu'il soit fait défense à la Ville de Paris de faire ou de laisser établir la tour Eiffel dans le parc du Champ de Mars ; qu'elle conclut en outre à la démolition des travaux commencés, et réclame l'exécution provisoire du jugement qu'elle sollicite par ce motif qu'il s'agirait de l'exécution d'un titre authentique ;

« Attendu qu'elle fonde sa prétention sur les clauses et stipulations contenues dans le procès-verbal d'enchères du 23 janvier 1883 suivant lequel elle est devenue adjudicataire d'un terrain situé avenue de La Bourdonnais, avec façade sur le parc du Champ de Mars ; qu'elle invoque plus spécialement la mention insérée sous le titre « origine de propriété » qui porte que les terrains mis en vente appartiennent à la Ville de Paris en vertu d'une convention approuvée por une loi aux termes de laquelle l'État a cédé à la Ville de Paris le parc de l'Exposition, établi au Champ de Mars, à la charge par la Ville de Paris de compléter ledit parc et de l'entretenir en bon état avec la stipulation : « que dans le cas où une Exposition universelle aurait lieu dans le Champ de Mars, l'usage gratuit du parc serait assuré à l'Etat à charge de le rétablir en bon état après l'Exposition. »

« Attendu que l'acte d'adjudication contient en outre la clause suivante sous ce titre : « Droits de jour et d'accès » ; chaque propriété aura droit de sortie sur le parc du Champ de Mars au moyen d'une porte bâtarde pratiquée dans la grille de clôture ; s'il est établi des expositions dans le Champ de Mars, ce droit de sortie sera suspendu et les grilles devront être fermées d'une manière absolue pendant la durée des expositions ;

« Que la demanderesse prétend induire de ces différentes énonciations qu'elle a le droit absolu de s'opposer à la construction du monument projeté ;

« Attendu que si la Ville de Paris a concédé en effet à l'adjudicataire le droit d'accès sur le parc du Champ de Mars et si dès lors elle ne peut supprimer cet accès à changer la destination du parc, il n'en résulte pas qu'elle se soit interdit d'élever aucune construction sur toute son étendue ; qu'une semblable interdiction constituerait un droit réel, frappant la totalité du parc du Champ de Mars, au profit des porcelles vendues d'une véritable servitude *non œdifitandi* ;

« Attendu qu'aux termes de l'article 691 du Code civil une servitude de ce genre ne peut s'établir que par titre ;

« Que la demanderesse ne saurait prétendre qu'un droit aussi important résulte implicitement de l'ensemble du contrat, alors surtout que les servitudes actives et passives y font l'objet d'un chapitre spécial ;

« Attendu qu'elle invoque vainement à son profit les clauses de la convention intervenue entre l'Etat et la Ville de Paris ;

« Qu'en effet elle n'a n'a pas été partie à cette convention et que les stipulations qui ont été mentionnées dans cet acte d'acquisition ont été transcrites uniquement à titre énonciatif sous la rubrique : *Désignation* pour faire connaître aux acquéreurs l'origine de propriété de la Ville ;

« Que d'ailleurs un semblable contrat sanctionné par le pouvoir législatif affecte le caractère d'une loi dont un simple particulier ne saurait se prévaloir, comme il le ferait d'accords purement privés ;

« Attendu aussi qu'à la vérité la construction du monument dont s'agit ne pouvait pas entrer dans les prévisions tant de la Ville que de la dame Bouruet-Aubertot ; mais que le Tribunal saisi de l'interprétation du contrat doit rechercher uniquement si le projet porte atteinte aux droits de la demanderesse tels qu'ils résultent de son titre ;

« Qu'il lui suffit de constater que la Ville de Paris, en élevant ou en laissant élever cette construction dans le parc du Champ de Mars, n'a manqué à aucune des obligations que l'adjudication du 23 janvier 1883 lui imposait expressément envers la demanderesse ;

« Pour ces motifs,

« Déclare la dame Bouruet-Aubertot mal fondée dans sa demande, l'en déboute et la condamne aux dépens. »

Même jugement rendu dans l'affaire de la comtesse de Poix.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

ÉCHOS

Pavillon de la Ville de Paris

Le Pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Elysees, est livré depuis hier aux organisateurs des deux nouvelles expositions : celle de l'Hygiène de l'enfance, qui sera installée dans le pavillon même et l'Exposition des insectes utiles et des insectes nuisibles, qui aura lieu du 27 août au 28 septembre sur la terrasse de l'Orangerie.

Enfin l'Union centrale des arts décoratifs commencera les installations de sa grande exposition du 15 juillet prochain.

Falsification du Sel

Le comité d'hygiène vient de signaler une nouvelle falsification du sel.

La fraude consiste à présenter comme du sel marin du sel gemme auquel on a fait subir une manipulation, mais qui ne possède pas les qualités excitantes et nutritives du premier.

On arrose le sel gemme avec une eau dans laquelle a été délayée de la terre glaise. Il se produit une absorption de 10 à 12 0[0 du liquide, et, de cette façon, non-seulement la tromperie s'exerce sur la qualité de la marchandise vendue, mais encore sur son poids.

L'administration compétente se préoccupe d'autant plus de cette nouvelle falsification qu'un préjudice réel en résulte et pour l'Etat et pour la Ville de Paris. La perte pour les revenus de cette dernière dépasserait cent mille francs.

En attendant que des mesures soient prises pour remédier à cet état de choses, il est bon de prévenir les détaillants qu'ils s'exposent à une condamnation en vendant le produit en question.

« Voir aux annonces **La Lessiveuse Viville.** »

Champagne **Ch. Farre,** Reims

Revue Financière

Les tendances se sont avantageusement modifiées dans cet intervalle de huit jours. D'hésitantes qu'elles étaient à la fin de la semaine précédente, elles sont devenues franchement à la hausse dès les premières séances de la huitaine que nous terminons. Dans notre dernière revue, nous exprimions l'opinion que, malgré les alternatives de hausse et de baisse qui agitaient notre place et qui énervaient la spéculation, par suite de la prolongation de la crise ministérielle, on n'était pas inquiet à la Bourse pour la tenue ultérieure de notre marché et que la liquidation mensuelle s'effectuerait dans les meilleures conditions. Aujourd'hui, nous constatons avec plaisir que les événements nous ont donné raison. Les cours ont progressé dans des proportions satisfaisantes; les règlements de comptes ont donné des résultats fructueux à ceux qui ont eu foi en l'avenir.

La fin de la crise était impatiemment attendue, et, coincidant avec cette opération mensuelle, on comprend qu'elle ait servi de prétexte à une reprise accentuée de la cote et surtout de nos Rentes. A ce moment-là, les primes du mois étaient déjà levées par le seul maintien des cours obtenus en séance du samedi précédent ; les acheteurs avaient donc tout intérêt à ce que ces cours fussent le plus franchi possible et, secondés par les événements, ils ont pu les élever raisonnablement. Surpris par cette vive poussée, les vendeurs, comme on devait s'y attendre, ont immédiatement procédé à des rachats qui ont eu pour résultat naturel d'accentuer davantage le mouvement de hausse. Les cours de compensation se sont donc établis au-dessus de ceux fixés en liquidation précédente.

Le parti haussier ne paraît pas vouloir abandonner de sitôt les positions prises. Il sait que dans le camp opposé il y a pénurie de pretextes pour peser sur la tenue des cours, et il ne manquera pas d'exploiter, de son côté, cette abondance considérable de capitaux que nous avons bien des fois rappelée ici même.

×

Les Rentes françaises accusent donc un progrès sensible d'une semaine à l'autre. Nous relevons, en effet, le 3 0/0 à 82.17. l'Amortisable à 84.70, et le 4 1/2 0/0 à 109.27 sur le marché à terme.

Au comptant, on cote le 3 0/0 à 82.05, l'Amortisable à 84.50 et le 4 1/2 0/0 à 109 fr.

En liquidation de fin avril, on avait compensé le 3 0/0 à 80.80, l'Amortissable à 84.05, et le 4 1/2 0/0 à 108.40. Les cours de compensation ont été établis le 1er juin à 81.90 sur le 3 0/0, à 84.25 sur le 3 0/0 Amortissable, et à 108.90 sur le 4 1/2 0/0. Il en résulte donc que, d'un mois à l'autre, les acheteurs bénéficient, reports non compris, de 1.10 sur le 3 0/0, de 0.30 sur l'Amortissable et de 0.50 c. sur le 4 1/2 0/0.

Les acheteurs qui ont voulu proroger leurs engagements ont pu le faire sans passer par des conditions onéreuses; il a suffi, en effet, de paye de 7 à 9 c. sur le 3 0/0, de 11 à 14 c. sur 4 1/2 0/0 et environ 12 c. sur l'Amortissable. En coulisse, les rapports se sont établis à des taux encore meilleur marché qu'au parquet.

Les Consolidés anglais sont à 102 1/4 ex-cou-

pon de 1 1|2. Avant le détachement de ce coupon, ils cotaient 103 11|16. C'est donc encore 1|16 qu'ils ont gagné depuis.

Les cours des fonds étrangers nous assurent une plus-value forcée de nos fonds d'Etat.

L'Italien a progressé également dans des proportions importantes ; il est coté en dernier lieu à 99.90. Nous le verrons au pair très prochainement.

Après ces deux fonds étrangers, c'est l'Extérieure espagnole qui a fait preuve de la plus grande fermeté à 67.45.

Le 4 0|0 Hongrois est aussi très bien tenu. Il atteint en dernier lieu le cours rond de 82 fr.

Le 4 0|0 Autrichien est en progrès de 55 c. à 90 05.

L'Egypte unifiée cote 375 francs.

Enfin, le Turc s'est avancé à 15 fr. Toutes les valeurs ottomanes sont également fermes.

Les fonds Russes sont fermes. Nous relevons le 5 0|0 1877 à 101 37.

×

Sur les valeurs du crédit, les transactions ont été plus importantes pendant ces derniers jours. Aussi les cours ont-ils bénéficié d'une avance importante.

La Banque de France a publié un bilan hebdomadaire qui fait ressortir quatre chapitres en augmentation, savoir : l'argent avec 1,448.000 fr., le portefeuille avec 29,880,000 fr., les avances avec 1,644,000 fr., et la circulation avec 46,885,000 fr. Trois chapitres sont en diminution : l'or avec 1,186,000 fr., le compte des particuliers avec 6,358,000 fr. et le compte du Trésor avec 11,276,000 fr.

Les bénéfices de la semaine ont été de 622,000 francs.

Parmi les valeurs qui jouissent de tout temps d'une bonne tenue, l'action du Crédit foncier est au premier rang. Nous la retrouvons à 1380.

Les obligations à lots des dernières émissions sont toujours l'objet de demandes suivies.

Elles tendront constamment à s'élever tant qu'elles n'auront pas atteint le pair.

On constate aussi un bon mouvement d'affaires sur les Bons de la Presse, dont les cours varient de 20 75 à 21 fr. et assurent ainsi dès maintenant, aux souscripteurs, une prime de 4 à 5 0/0.

La faveur qui s'attache à ces Bons est pleinement justifiée.

On sait que le détenteur d'un bon est intéressé à un grand nombre de tirages et que chaque tirage peut lui réserver la surprise d'un lot de 100,000 fr.

Le nombre des numéros primés de chaque année est considérable.

Le seul risque auquel on est exposé en achetant un bon de la Presse, est de voir ce bon sortir parmi les numéros non privilégiés.

Or, le bon non privilégié sera remboursé à 30 fr. au minimum et à 50 fr. au maximum. Les moins favorisés recevront donc un jour 40 fr. en moyenne pour les 20 fr. qu'ils ont déboursés en souscrivant à un bon. Leur capital sera ainsi doublé, et, pendant que s'opérera ce doublement, ils courront la chance de gagner soit un gros lot, soit un des nombreux lots secondaires qui se trouvent désignés aux tableaux des tirages.

Avec les Bons de la Presse, le porteur touche en bloc, le jour du remboursement, l'intérêt de son argent. Avec les obligations foncières et communales à lots, il touche cet intérêt au moyen de coupons semestriels, et quand les obligations ont été achetées au-dessous du pair il touche au remboursement une prime qui équivaut à des intérêts supplémentaires. Les obligations émises en 1879, 1880 et 1885 par le Crédit Foncier sont encore au-dessous du pair; par conséquent, elles jouissent d'une prime de remboursement.

Le Comptoir d'Escompte est fermement tenu à 1.015.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est bien meilleure à 745, soit un progrès de 35 fr. en moyenne dans les huit jours.

Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 568.25, gagnant ainsi une vingtaine de francs.

La Banque d'Escompte est à 465.

La Banque Ottomane fait 510.

La Société Générale reste à 455.

La Banque des Pays-Autrichiens est calme à 472.50.

La Banque des Pays-Hongrois reste à 380.

Le Crédit Mobilier est à 287.50.

Le Crédit Mobilier Espagnol fait 112.50.

Les Chemins de fer sont au même niveau que lors de notre dernière revue. Nous relevons seulement le Nord en progrès à 1.537.50.

Les valeurs industrielles sont soutenues.

Le Panama conserve bien sa bonne allure à 402.50 et l'action Suez réalise une nouvelle avance à 2.040.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU

COMMERCE

DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN

à TRÉLON (Nord)

Prompte exécution des devis au moyen d'une scierie à vapeur

Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gainerie pour vitrines. Fournisseur de l'écrin de la médaille commémorative de 1878.

COFFRES-FORTS

COFFRETS ET MEUBLES

GARANTIS TOUT EN FER

PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.

131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.



LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE

VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS

Envoi franco du Prospectus détaillé

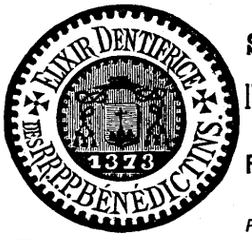
PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

CHAMPAGNE

S^T-MARCEAUX, *REIMS*

DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix. Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.



HYGIÈNE

Soins de la Bouche

N'EMPLOYEZ QUE

L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

Contentieux Général des Exposants

DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE

ANCIEN MAGISTRAT

ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC

39, rue Taitbout et 47, rue de Provence

Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.

TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**

P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

ARMENGAUD J^NE BREVETS D'INVENTION

23, boulevard de Strasbourg, PARIS

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS *7, rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

PLUS DE FUMÉE **Le Fumivore Orvis**, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives et tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.

PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Imp G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Deuxième année. — N° 30. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 11 Juin 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE du XIV ARRONDISSEMENT Lecture sur place

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Décrets.
Arrêté ministériel.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Cahier des charges.
Comité supérieur de révision.
Lettre de M. Dautresme.
Exposition de la Ville de Paris.
Projets de loi de M. Lockroy.
Chronique des travaux.
Les « Centraux » s'amusent.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Nous publions aujourd'hui, comme dessin, la coupe des foudations du Palais des Machines, qui est l'œuvre de M. Dutert.

PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française.

Vu le décret du 8 novembre 1884;

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886 entre le ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le préfet de la Seine représentant la Ville de Paris, et le gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889;

Vu spécialement l'article 7 de cette convention, portant : « Il sera institué auprès du ministre du commerce et de l'industrie une commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'Etat, la Ville de Paris et l'association de garantie dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décret du Président de la République, insérés au *Journal officiel*. Elle sera présidée par le ministre »;

Vu la loi du 6 juillet 1886, et spécialement l'article 1er approuvant la convention susvisée;

Vu le décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889, et l'arrêté du 9 octobre modifiant l'article 6 dudit règlement:

Vu le décret du 14 octobre 1886;

Sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie;

De l'avis du conseil des ministres,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général (pour représenter l'Etat, en remplacement de M. Dautresme, nommé ministre du commerce et de l'industrie, M. Edouard Lockroy, député, ancien ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juin 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
LUCIEN DAUTRESME

Le Président de la République française :

Vu le décret du 8 novembre 1884;

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886, entre le ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le préfet de la Seine représentant la Ville de Paris, et le gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889;

Vu spécialement l'article 7 de cette convention, portant : « Il sera institué auprès du ministre du commerce et de l'industrie une commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'Etat, la Ville de Paris et l'association de garantie, dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décrets du Président de la République, insérés au *Journal officiel*; elle sera présidée par le ministre »;

Vu la loi du 6 juillet 1886, et spécialement l'arlicle 1er, approuvant la convention susvisée;

Vu le décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889, et l'arrêté du 9 octobre, modifiant l'article 6 dudit règlement;

Vu le décret du 14 octobre 1886;

Sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie,

De l'avis du conseil des ministres,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général (pour représenter l'Etat), MM. Richard Waddington et Charles Prévet, députés, en remplacement de MM. Rouvier, nommé ministre des finances, et de Hérédia, nommé ministre des travaux publics.

Fait à Paris, le 7 juin 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie.
LUCIEN DAUTRESME.

Arrêté instituant une commission ayant pour objet la préparation de l'exposition de l'enseignement primaire public devant faire partie de la classe VI de l'Exposition universelle de 1889.

Du 4 avril.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,

Arrête :

Article premier. — Il est institué, au ministère de l'Instruction publique, une commission ayant pour objet la préparation de l'exposition de l'enseignement primaire public devant faire partie de la classe VI de l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Cette commission est chargée de déterminer les règles d'après lesquelles les différents établissements d'enseignement primaire public devront choisir et coordonner les objets destinés à composer leur exposition. Elle rédigera en particulier le projet de l'instruction spéciale à envoyer pour l'organisation de l'exposition du Ministère (classe VI). Elle procédera ensuite à la réception, à l'examen et à l'admission des objets, ainsi qu'à la confection du catalogue de l'exposition scolaire.

Art. 3. — Le rapport de la commission comprendra six sections, savoir :

1re *section* : Enseignement du premier âge, jardins d'enfants, écoles maternelles, classes enfantines.

2e *section* : Enseignement primaire élémentaire.

3e *section* : Enseignement primaire supérieur.

4e *section* : Enseignement professionnel. — Ecoles nationales d'apprentissage.

5e *section* : Ecoles normales et écoles normales supérieures d'enseignement primaire.

6e *section* : I. Enseignement des adultes. II. Bibliothèques. III. Enseignement des sourds-muets, des aveugles.

Dans chaque section, il sera fait, en vue du choix et du classement des objets à admettre, une étude distincte des questions relatives :

1° A l'installation matérielle ;

2° Aux méthodes et procédés d'enseignement ;

3° Aux spécimens des devoirs des élèves et des travaux des maîtres.

Art. 4. — Sont nommés membres de ladite commission :

M. Gréard, membre de l'Institut, vice recteur de l'académie de Paris, *président ;*

M. Buisson (F.), inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de l'enseignement primaire, *vice-président ;*

M. Bainier, directeur de l'école municipale Arago ;

M. Bertrand, inspecteur général de l'instruction publique ;

M. Bonet-Maury, sous-directeur du musée pédagogique ;

M. Boutan, inspecteur général de l'instruction publique ;

M. Bouvard, architecte ;

M. Brouard, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique ;

M. Buisson (B.), délégué du Ministère aux expositions de Londres et de la Nouvelle-Orléans ;

M. Cadet (F.), inspecteur général de l'Instruction publique ;

M. Carré, inspecteur général de l'instruction publique ;

M. Chipiez, inspecteur de l'enseignement du dessin ;

M. Clerc, inspecteur général de l'Instruction publique :

M. Durand (H.), inspecteur général honoraire de l'Instruction publique ;

M. Guillaume (J.), secrétaire de la *Revue pédagogique ;*

M. Hément, inspecteur primaire du département de la Seine, en congé ;

M. Jacoulet, inspecteur général, directeur de l'école normale supérieure d'instituteurs de Saint-Cloud.

M. Jost, inspecteur général de l'Instruction publique.

M. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au collège de France.

M. Leyssenne, inspecteur général de l'Instruction publique.

M. Mallet, directeur du musée pédagogique.

M. Montmahou (de), inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Pécaut, inspecteur général de l'Instruction publique.

M. Pillet, inspecteur de l'enseignement du dessin.

M. Salicis, inspecteur général de l'Instruction publique.

M. Trélat fils, architecte.

M. Vapereau, inspecteur général de l'Instruction publique.

M. Vessiot, inspecteur général de l'Instruction publique.

Mlle Bonnefon, directrice de l'école normale d'institutrices de Chartres.

Mme Bourguet, directrice de l'école maternelle Pape-Carpantier.

Mme Chégaray, directrice de l'école municipale supérieure à Paris.

Mme Dillon, inspectrice générale des écoles maternelles.

Mme Escalé, directrice d'école primaire à Paris.

Mlle Dignon (Fanny), professeur à l'école municipale supérieure, secrétaire de la Société zoologique de France.

Mlle Ferrand, directrice de l'école normale d'institutrices du département de la Seine ;

Mlle Fontes, directrice de l'école normale d'institutrices de Melun ;

Mme Friedberg (de), directrice de l'école normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses ;

Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique ;

Mme Malmanche, inspectrice des cours commerciaux de la ville de Paris ;

Mlle Marchef-Girard, déléguée à l'inspection générale pour les écoles primaires supérieures et professionnelles de jeunes filles ;

Mme Melouzay, ancienne directrice d'école normale ;

Mme Schéfer, inspectrice des écoles de la ville de Paris.

Deux membres du « Cercle de la Librairie » délégués par le cercle ;

M. Armagnac, chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

M. Bonifacé, chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

M. Cadet (Ernest), chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

M. Petit, chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

M. Turlin, chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

M. Zilder, chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

M. Maillé, inspecteur primaire honoraire ;

M. Tinel, ancien inspecteur primaire du département de la Seine ;

M. Schmit, sous-chef de bureau de la direction de l'enseignement primaire ;

Art. 5. — M. Maillé remplira les fonctions de secrétaire de la Commission.

La Commission choisira elle-même ses secrétaires et rapporteurs de sections et, s'il y a lieu, son rapporteur général.

L'instruction spéciale mentionnée à l'art. 2 devra être publiée avant la fin de juin 1887.

BERTHELOT.

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

EURE-ET-LOIR

Comité départemental

Président : M. Labiche, sénateur, président du Conseil général.

Vice-présidents : MM. Damiot, président du Tribunal de commerce de Chartres ; Baudin, industriel, maire de Bron ; Fortin (Emile), ingénieur-constructeur, conseiller d'arrondissement à Dreux ; Tirard, manufacturier, ancien ingénieur des constructions navales, président du Conseil d'arrondissement à Nogent-le-Rotrou.

Secrétaires : MM. Benoist (Omer), agriculteur, conseiller d'arrondissement à Yèvres ; Renard, manufacturier, conseiller général à Saint-Lubin-des-Joncherêts.

Sous-comité de l'arrondissement de Chartres

Président : M. Damiot.

Secrétaire : M. Henri Monton, chaufournier-briquetier, à Chartres.

Sous-comité de l'arrondissement de Châteaudun

Président : M. Baudin.

Secrétaire : M. Méritte, conseiller général, maire de Boigneson.

Sous-comité de l'arrondissement de Dreux

Président : M. Fortin (Emile).

Secrétaire : M. Bloch, meunier, conseiller d'arrondissement, maire de Villiers-le-Mortier.

Sous-comité de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou

Président : M. Tirard.

Secrétaire : M. X...

GARD

Sous-comité de l'arrondissement d'Uzès

Président : M. Gazagne, ancien sénateur, à Remoulins.

Vice-présidents : MM. Pascal, administrateur des grands magasins du Bon-Marché, propriétaire à Saint-Victor-des-Oules ; Coste, conseiller général, à Uzès.

Secrétaires : MM. Thibaud, pépiniériste à Bagnols ; Eybert, fabricant de machines agricoles, à Pont-Saint-Esprit.

JURA

Comité départemental

Président : M. le général Grévy, sénateur, 99, quai d'Orsay, à Paris.

Vices-présidents : MM. Lefort, conseiller général et maire d'Arbois ; Prost, président de la chambre de commerce, à Lons-le-Saulnier ; Ruffier, architecte départemental, à Dôle ; le président du sous-comité de Saint-Claude, qui n'est pas encore nommé.

Secrétaires : MM. Carmantrand, président du Tribunal de commerce, à Lons-le-Saulnier ; Droz, membre de la chambre de commerce, à Lons-le-Saulnier ; Labordère, membre du conseil général, à Lons-le-Saulnier ; Melcot, chef de division à la préfecture du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Secrétaire-adjoint : M. Sire, ingénieur civil, à Lons-le-Saulnier.

Sous-comité de l'arrondissement de Dôle

Président : M. Ruffier.

Vice-président : M. Pernin-Courtot, fondeur à Dôle.

Secrétaires : MM. Javelle, exploitant de carrières à Damparis ; Lacroix, constructeur-mécanicien, à Dôle ; Neveu, maître de verrerie à Lons-le-Saulnier.

Sous-comité de l'arrondissement de Lons-le-Saulnier

Président : M. PROST, président de la chambre de commerce, à Lons-le-Saulnier.
Vice-présidents : MM. CARMANTRAND, président du tribunal de commerce, à Lons-le-Saulnier; LABORDÈRE, membre du Conseil général, à Lons-le-Saulnier.
Secrétaires : MM. DROZ, membre de la chambre de commerce, à Lons-le-Saulnier; MELCOT, chef de division à la préfecture du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Sous-comité de l'arrondissement de Poligny

Président : M. Lefort.
Vice-présidents : MM. BROCHET, ancien marchand de bois, à Chamblay; SAURIAT, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, à Saint-Lothain.
Secrétaire : M. PAGE, faïencier, à Salins.
Secrétaire-adjoint : M. DUBOZ, agriculteur, à Chilly-sur-Salins.
(Le bureau du sous-comité de l'arrondissement de Saint-Claude n'est pas encore constitué.)

MANCHE

Sous-comité de l'arrondissement d'Avranches

Président : M. MOREL, conseiller général, ancien député, à Saint-James.
Vice-présidents : MM. TÉTREL, conseiller général, maire de Villedieu; LANGLOIS, vice-président de la nouvelle Société d'agriculture d'Avranches, à Avranches; DIOR (Lucien), fabricant d'engrais, à Granville.
Secrétaires : MM. DEBON (Léon), négociant à Avranches; HÉLIE (Jules), agriculteur, maire de Saint-Aubin-de-Terregatte.

Sous-comité de l'arrondissement de Cherbourg

Président : M. MAUGER (Léon), président de la Chambre de commerce de Cherbourg, à Cherbourg.
Vice-président : M. JOUAN, capitaine de vaisseau en retraite, président de la Société académique de Cherbourg, à Cherbourg.
Secrétaires : MM. NOYON, directeur de l'École d'apprentissage d'ébénisterie et de menuiserie, à Cherbourg; HAINNEVILLE (Léon), négociant, vice-président de la Société d'agriculture, à Cherbourg; LESAGE, fabricant de couvertures, à Cherbourg.

Sous-comité de l'arrondissement de Coutances

Président : M. BRIENS, ancien député, ancien préfet, maire de Cérences.
Vice-présidents : MM. REGNAULT, ancien député, maire de Périers; BOISSEL-DOMBREVAL, conseiller général, maire de Coutances.
Secrétaires : MM. GUILLEMETTE, conseiller général, juge de paix, à Coutances; LE COUPEY, agriculteur, maire de Saint-Denis-le-Gast.

Sous-comité de l'arrondissement de Mortain

Président : M. LABICHE, sénateur, conseiller général, maire de Sourdeval.
Vice-présidents : MM. LEFRESNE, conseiller général, conseiller à la Cour d'appel de Caen, à Saint-Hilaire-du-Harcouët; DE BAILLIENCOURT, maire de Mortain, à Mortain.
Secrétaire : M. GUÉRIN, agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Mesnil-Thébault.

Sous-comité de l'arrondissement de Valognes

Président : M. SÉBIRE, sénateur, maire de Valognes.
Vice-présidents : MM. BRETEL, fabricant de beurre, à Valognes; BUHOT, conseiller d'arrondissement, propriétaire-éleveur, au Ham.
Secrétaire : M. LEBARBENCHON, agriculteur, maire de Sottevast.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Comité départemental

Président : M. ROGÉ, maître de forges à Pont-à-Mousson.
Vice-présidents : MM. MAGUIN, administrateur des Soudières de la Madeleine, à Nancy, rue Girardin; AUBRY, président du comice agricole de Toul, à Bellevue, près de Toul.
Secrétaires : MM. GALLÉ, fabricant de cristaux d'art à Nancy; HATZFELD, ingénieur à Nancy.

Sous comité de l'arrondissement de Nancy.

Président : M. ROGÉ, maître de forges à Pont-à-Mousson.
Vice président : M. MAGUIN, administrateur des Soudières de la Madeleine, à Nancy, rue Girardin.
Secrétaires : MM. GALLÉ, fabricant de cristaux d'art à Nancy; HATZFELD, ingénieur à Nancy.

Sous comité de l'arrondissement de Briey.

Président : M. RATY, maître de forges à Saulnes.
Vice-président : M. COLAS, manufacturier à Pierrepont.
Secrétaire : M. PERRIN, inspecteur primaire à Briey.

Sous-comité de l'arrondissement de Lunéville.

Président : M. VIOX, député, à Lunéville.
Vice-président : M. ERARD, industriel à Jolivet.
Secrétaire : M. MAJORELLE, inspecteur des forêts à Lunéville.

Sous-comité de l'arrondissement de Toul.

Président : M. AUBRY, président du comice agricole de Toul, à Bellevue, près de Toul.
Vice-président : M. STEF, viticulteur à Thiancourt.
Secrétaire : M. LEDROIT, inspecteur primaire à Toul.

PAS-DE-CALAIS

Comité départemental.

Président : M. CAMESCASSE, ancien préfet.
Vice-présidents : MM. BAUDELOCQUE, conseiller général, maire de Boulogne-sur-Mer; LELOUP, conseiller général, président de la chambre de commerce d'Arras.
Secrétaires : MM. JONNART, conseiller général, chef de bureau au ministère de l'intérieur, à Paris; COMON, professeur départemental d'agriculture, à Arras; Elie LEDIEU, président du Tribunal de commerce, négociant à Arras.

Sous-comité de l'arrondissement d'Arras.

Président : M. Elie LEDIEU, président du Tribunal de commerce.
Vice-président : M. Jules DECONINCK, négociant à Arras.
Secrétaire : M. DEMORY, artiste peintre à Arras.
Secrétaire-adjoint : M. Julien GOUSSEAUME, artiste peintre à Arras.

Sous-comité de l'arrondissement de Béthune.

Président : M. André DÉPREZ, conseiller général, maire d'Harnes.
Vice-président : M. LEROY, directeur des mines de Bruay, maire de Bruay.
Secrétaire : M. Léon HANICOTTE, distillateur, conseiller municipal à Béthune.

Sous-comité de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Président : M. HURET-LAGACHE, conseiller général, président de la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer, maire de Condette.
Vice-présidents : MM. FOURNIER, président de la chambre de commerce de Calais; FARJON, membre de la chambre de commerce de Boulogne.
Secrétaires : MM. SAUVAGE, directeur de la station agricole de Boulogne; LELIÈVRE, ancien professeur, à Boulogne; CHANSON, ingénieur, à Calais; BRUNET-ROCH, agriculteur aux Attaques.

Sous-comité de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Président : M. MANIER, conseiller général, maire de Montreuil.
Vice-Président : M. GUYOT, conseiller général, maire d'Ecquemicourt.
Secrétaires : MM. CHARPENTIER, avoué à Montreuil; REISENTHEL, propriétaire à Bernieulles.
Trésorier : PRUVOST-CARON, conseiller d'arrondissement à Fruges.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Omer.

Président : M. PORION, président de la Chambre de commerce de Saint-Omer, maire de Wardrecques.
Vice-Président : M. RINGOT, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Omer.
Secrétaires : MM. Paul BLANQUET, juge suppléant au Tribunal de commerce de Saint-Omer, brasseur à Saint-Omer; BRILLAUD, industriel à Saint-Omer.
Trésorier : M. VASSEUR, adjoint au maire de Saint-Omer.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Pol.

Président : M. Georges GRAUX, conseiller général, à Saint-Pol.
Vice-Président : M. Victor HÉROGUELLE, maire de Saint-Pol.
Secrétaire-trésorier : M. Clément PILLOT, principal du collège, à Saint-Pol.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 3 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Ain :

MM. Bonthoux, conseiller général, maître des requêtes au Conseil d'État, maire de Vercours (sous-comité de l'arrondissement de Bourg.) Gerlier, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, à Ferney-Voltaire. Bizot, maire de Collonges, agriculteur (sous-comité de l'arrondissement de Gex.) David, fabricant de peignes à Nantua. Grandjean, fabricant de soies à la Cluse-Montréal (sous-comité de l'arrondissement de Nantua).

Par arrêté en date du 4 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Gard :

MM. Gaussorgues, ingénieur civil, conseiller général à Sommières. Meusnier, directeur intérimaire des forges de Bessèges, adjoint au maire, en remplacement de M. Jouquet, décédé (Sous-comité de l'arrondissement de Nîmes). Soulier, maire d'Anduze, conseiller général. (Sous-comité de l'arrondissement d'Alais.) Choisy, conseiller général du canton de Roquemaure. Sylvestre, conseiller général du canton de Villeneuve-lès-Avignon. Accabat, ancien conseiller général du canton de Villeneuve-lès-Avignon (sous-comité de l'arrondissement d'Uzès). Clauzel de Saint-Martin de Valogne, maire de Saint-Hippolyte-du-Fort, conseiller général. Meyrueis, conseiller général du canton de Lasalle. Docteur Auzilhon, maire de Quissac, conseiller général (sous-comité de l'arrondissement du Vigan.)

Par arrêté en date du 9 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Eure:

MM. Laubé-Drausin et Thibouville-Muler fils fabricants d'instruments de musique à la Couture-Bessey (sous comité de l'arrondissement d'Evreux). Legueux, directeur des fonderies de Romilly-sur-Andelle. Cavelier fils, cultivateur, aux Andelys. Baumgartner, filateur à Fleury sur-Andelle. Bourgeois, ancien industriel à Saint-Denis-le-Ferment. Morel, filateur à Fleury-sur-Andelle. Lecomte, industriel à Romilly-sur-Andelle. Baquet, fabricant de beurre à Vesly. Hervé, industriel à Château-sur-Epve. Champy, manufacturier à Gisors (sous-comité de l'arrondissement des Andelys). René Lecompte, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Pont-Audemer. Filoque, constructeur de machines agricoles à Bourg-The-

roulde, Castel (Jules), maire de Trouville-la-Haulle (sous-comité de l'arrondissement de Pont-Audemer).

Pa arrêté en date du 11 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Nord :

MM. Petit (Jules), rédacteur en chef du *Courrier populaire*, à Lille. Rys (Jules), constructeur à Roubaix (sous-comité de l'arrondissement de Lille). Seys, filateur de la maison Vancauwenberghe, Seys, Snowien et Cº, à Dunkerque. Cuenin, filateur de la maison J.-L. Cuenin et Cº, à Dunkerque. Demarle-Fetel, conseiller général, maire de Grevelines, ancien négociant, armateur. Coquelle-Gourdin, juge au tribunal de commerce, négociant à Dunkerque. Collet (Paul), juge au tribunal de commerce, armateur, à Dunkerque. Fichaux (A.), directeur gérant de la manutention civile de Dunkerque. Ravinet (A.), brasseur et malteur à Dunkerque. Detraux, négociant à Dunkerque (sous-comité de l'arrondissement de Dunkerque).

PARTIE NON OFFICIELLE

PALAIS DES MACHINES

Terrassements et maçonneries pour fondations.

ADJUDICATION EN UN LOT

Clauses et conditions particulières (1)

Article 1er. — *Objet de l'adjudication.* — Les travaux à adjuger, les fouilles de blais et remblais, bétons et maçonneries diverses du Palais des machines jusqu'au sol du rez-de-chaussée, pour murs, arcs jusque sous les patins en fer des piliers isolés, ainsi qu'ils sont figurés aux dessins.

Art. 2. — *Cautionnements.* — Justification du versement d'un cautionnement à la caisse des dépôts et consignations de 20,000 francs. Cette clause est applicable aux sociétés ouvrières. Ce cautionnement provisoire servira de cautionnement définitif. Les autres cautionnements seront restitués après l'adjudication aux ayants-droits.

Si le cautionnement est fait en argent l'adjudicataire touchera l'intérêt à 3 0/0 à compter du 61e jour du versement, s'il est fait en rente il en touchera les arrérages.

Art. 3. — *Délais d'exécution.* — Les travaux seront exécutés sans interruption jusqu'à leur achèvement sur un ordre de service donné par l'architecte. Ils devront être complètement achevés le 1er octobre 1887, époque à laquelle doit commencer la mise au levage des constructions métalliques.

L'architecte aura le droit d'imposer, à la fin de chaque mois, l'importance du travail pour le mois suivant,

Art. 4. — *Ordre d'exécution.* — Les travaux seront commencés et poursuivis suivant l'ordre qui sera établi par l'architecte en vue de faciliter la manutention et la pose des fers.

L'entrepreneur ne pourra exiger aucune plus-value, et n'aura droit à aucune indemnité lors même que l'application des ordres donnés lui occasionnerait des frais supplémentaires.

L'adjudicataire sera tenu d'avoir sur le chantier la quantité de matériaux qui seront exigés et le nombre d'ouvriers prescrit par l'architecte. Ouvriers et matériaux resteront spécialement affectés au chantier dont il s'agit.

Art. 5. — *Pénalités pour retards.* — En cas de retards sur les délais fixés à l'art. 3 et des conditions de l'article 4, et quelle que puisse en être la cause, même une saison pluvieuse ou rigoureuse, l'entrepreneur subira une retenue de 1 fr. 0/0 sur le montant total de son entreprise par chaque semaine de retard.

Ces retenues seront acquises à l'administration par le seul fait des retards et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.

Si l'entrepreneur était entravé par une cause de force majeure, il devrait immédiatement le faire constater par le directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation.

Les délais d'exécution, dans ce cas, pourraient être prolongés, mais aucune indemnité ne serait allouée à l'entrepreneur pour ce fait.

Art. 6. — *Invariabilité des prix de série.* — Les prix portés à la série qui suit comprennent des travaux complets et parfaits. Ces prix ne pourront subir aucun changement, même pour cause d'erreur et pour aucun motif, il ne sera alloué de plus-valu.

Art. 7. — *Accessoires des travaux des terrassements.* — Les prix des fouilles, débiais et remblais sont des prix moyens applicables à tous travaux de terrassements, quelle que soit la matière du sol et les dimensions des fouilles.

Ces prix comprennent tous moyens de jet, de montage, de roulages, relais, chargements, etc., etc., et la mise en dépôt sur des points désignés, s'il y a lieu, dans le périmètre de l'Exposition.

Les prix comprennent, en outre, la fourniture en location des blindages, cercles, couchis, étais ; leur pose, dépose et toute la main-d'œuvre nécessaire au maintien des terres, la plus-value du travail dans l'eau, frais d'épuisement, désinfection.

L'entrepreneur supportera à ses frais tous les excédents de béton nécessaires pour combler les vides résultant des éboulements, ainsi que la perte du matériel qu'il faudrait abandonner dans les fouilles.

L'entrepreneur fera tous les épuisements nécessaires pour établir les maçonneries sur un terrain parfaitement sec. Les épuisements se feront sans interruption, pendant la nuit, pour éviter tout arrêt de travail. Il assure, par des moyens convenables, l'écoulement des eaux sur toute l'étendue de son chantier. Toutefois si le débit de l'eau était supérieur à 10 litres par seconde, l'entrepreneur en donnera immédiatement avis à l'architecte, afin que le fait soit immédiatement constaté. Dans ce cas les épuisements seront à la charge de l'Administration qui prendra les mesures qui lui sembleront nécessaires sans que l'entrepreneur puisse élever aucune réclamation, pour les sujétions de toute nature qui pourraient résulter des mesures prises.

L'entrepreneur devra, si l'administration le lui impose, exécuter le triage et la mise à part du sable, des cailloux, de l'argile trouvés à la surface ou dans les fouilles. Ces matériaux seront nettoyés, purgés des matières étrangères, passés à la claye, et disposés en tas distincts, puis métrés dans les emplacements désignés. Ces diverses mains-d'œuvre ne donneront jamais lieu à aucune demande d'indemnité, attendu qu'elles sont comprises aux prix de série annexés. Le sable sera employé dans les divers remblais, ainsi que pour la confection de la forme du rez-de-chaussée. Les excédents resteront à la disposition de l'administration.

Le caillou, reconnu bon, sera employé à la confection des bétons et le surplus servira au ferrage des voies et allées. L'argile servira au coroiement des parois des fouilles dans l'eau.

Les remblais devront être faits par couche de 0m18 à 0m20 mouillés et pilonnés. Il sera pris attachement contradictoire des vieilles maçonneries qui seraient trouvés dans les fouilles.

La démolition de ces vieilles maçonneries ne sera payée à l'entrepreneur que si chacune des parties à démolir cube 0mc250. Au-dessous de ce volume, il ne sera rien dû à l'entrepreneur.

Les matériaux provenant de ces démolitions seront nettoyés, et transportés aux emplacements désignés par l'architecte dans l'enceinte du lot adjugé. Ils seront employés dans les constructions si l'archetecte le juge convenable. Il ne sera rien dû pour la démolition d'anciens dallages quelque soit leur surface.

Art. 8. — *Corrois en argile.* — Jusqu'à 0m40 en contre-haut de la nappe d'eau, les faces verticales des fouilles seront garnies d'un corroi en argile provenant des déblais. Cette argile sera purgée, battue et pilonnée jusqu'à parfaite adhérence avec les parois. Ce travail sera fait au fur et à mesure du coulis en béton.

Art. 9. — *Accessoires des travaux de maçonnerie.* — Les prix des différentes maçonneries comprennent toutes fournitures et mains d'œuvre, transports, bardage, descente ou montage de toute nature, tous règlements de longueur et de largeur, toute plus-value de forte ou de faible épaisseur, de grande ou de petite portée, de parties circulaires ou courbes, de piliers isolés ; tous travaux accessoires tels que : échafaudages, engins de toute nature, frais de cintres, en terre, en bois, ou autres, gabarits, étaiements, difficultés d'exécution, d'approche ou d'accès de chantier, épuisements et écoulements d'eaux, mesures préservatrices. Plus-value de travail dans l'eau, déchets de matériaux, enlèvement des décombres, épures, gabarits, calibres, modèles vrais et faux, frais divers. Les pierres employées pour les libages, socles, dés, sont soumises aux conditions énoncées à l'article 15 et 25 du cahier des charges spécial aux maçonneries. Les prix de la série ci-annexée comprennent le bardage à l'intérieur du chantier, la descente, le montage, la pose et le lichage.

Art. 10. — *Pieux battus.* — Pour les fondations reposant sur un mauvais sol, aux emplacements désignés par l'architecte, il sera battu des pieux en sapin, sans aubier, de 9m de longueur environ sur 0m33 de diamètre moyen au milieu des pieux munis de frettes et sabots en fer, seront enfoncés jusqu'à refus au moyen d'un mouton de 1200 k. tombant d'une hauteur de 1m50.

Ils seront battus au refus d'une volée de dix coups de moutons. Une seconde volée de dix coups sera donnée quatre semaines après. Les pieux seront ensuite arasés suivant indication.

Tout pieu fendu ou écarté de moitié de son épaisseur à la position qu'il devrait avoir, sera arraché et remplacé aux frais de l'entrepreneur.

Le prix prévu à la série, pour chacun de ces pieux, est un prix unique, sans plus-value aucune, ni d'aucune nature.

Art. 11. — *Composition des mortiers, bétons et maçonneries.* — La composition

(1) L'étendue de ce cahier des charges ne nous permet pas de le donner en entier et nous oblige notamment à supprimer l'avant-métré. Nous en faisons un résumé très complet et nous donnons les clauses essentielles ainsi que le devis estimatif. Nous enverrons du reste franco le texte complet et officiel à ceux de nos abonnés qui nous en ferons la demande.

des mortiers et bétons est indiquée à la série et leur mode d'emploi au cahier des charges spécial.

La meulière sera saine, poreuse et légère, sans aucune matière étrangère.

L'entrepreneur devra employer des ouvriers habiles de premier ordre.

Art. 12. — *Pavement et maçonnerie.* — Les prix de maçonnerie, meulières ou moellons, comprennent: renformis, rocaillage, points convenablement dressés en pavement, plus-value d'arcs, linteaux, tableaux, ébrasements, plates-bandes, soupiraux, etc.

Art. 13. — *Mesurage des maçonneries.* — Les vides des soupiraux, des tuyaux des transmissions, etc., etc., ne seront pas déduits. Les prix de la série annexée comprennent tous les scellements. Il n'est fait d'exception que pour les scellements utiles à la base des points d'appuis métalliques qui figurent à la série. Les parpaings, socles ou dés en pierres seront mesurés par morceaux et par équarrissements. Pour la taille des pavements, on prendra pour unité la taille layée, avant ravalement, d'après la série de la Ville de Paris.

Art. 14. — *Passage des conduits divers.* — L'entrepreneur sera tenu de ménager dans les maçonneries tous les vides qui lui seront indiqués et cela sans aucune indemnité.

Art. 15. — *Canalisation.* — La canalisation des eaux pluviales sera étudiée spécialement.

Art. 16. — *Démolitions.* — L'entrepreneur sera tenu de faire toutes les démolitions qui lui seront demandées. Ce travail lui sera payé au prix porté à la série ci-contre. Les matériaux de démolition appartiendront à l'Administration. Ils pourront être réemployés. Le prix de la série comprend le montage, le roulage, le nettoyage, la mise en dépôt et l'emmétrage.

Art. 17. — *Conservation des ouvrages.* — L'entrepreneur prendra à ses frais toutes les mesures ordonnées par l'architecte pour la protection de ses ouvrages et ceux environnants.

Art. 18. — *Série complémentaire.* — Dans le cas d'exécution de travaux non prévus à la série, les prix adoptés seront ceux de la série spéciale des travaux des eaux et égouts de la voie publique, édition 1886, avec un rabais de 30 0/0. Ces prix supporteront les frais d'adjudication et le rabais consenti.

Art. 19. — *Propositions de paiements.* — Dans les propositions de paiements — art. 15 Cahier des charges générales — on n'acceptera comme matériaux approvisionnés que ceux déposés sur le chantier même et acceptés provisoirement. Cette admission est provisoire et ne préjugera en rien de leur admission définitive.

Art. 20. — *Importance relative des pièces de l'adjudication.* — L'avant-métré, les détails estimatifs et les dessins ci-annexés ne sont donnés qu'à titre de renseignements.

Art. 21. — *Modifications possibles.* — L'Administration aura toujours le droit d'apporter des modifications au présent pendant le cours des travaux. Les prix de série sont seuls invariables.

Art. 22. — *Prise de possession des constructions.* — Au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'administration aura le droit d'en prendre livraison, mais la réception définitive n'aura lieu qu'à l'achèvement.

Art. 23. — *Cahier des charges générales, spéciales et affiches.* — En plus des présentes conditions l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les entrepreneurs ainsi qu'aux clauses spéciales relatives aux maçonneries et terrassements.

Art. 24. — *Responsabilité.* — Les adjudicataires ne sont nullement déchargés des responsabilités qui leur incombent en droit par les articles 1792 et 1797 du Code civil,

Art. 25. — *Service médical.* — Les entrepreneurs sont prévenus que la retenue de 10 0/0 pour le service médical laisse entière leur responsabilité en cas d'accidents.

DÉTAIL ESTIMATIF

NUMÉROS DE SÉRIE	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉS	PRIX	SOMMES
	TERRASSEMENTS		fr. c.	fr. c.
1	Fouilles en excavation.....(cube)	33.157m 036	1 35	44.762 »
2	Fouilles en rigole pour murs, arcs et fouilles au-dessous de 2m00 de large.....(cube)	401m 192	1 60	641 91
3	Fouilles de puits de toutes formes et de toutes dimensions.....(cube)	1.943m 968	3 »	5.831 90
4	Remblais.....(cube)	21.291m 052	» 85	18.097 39
6	Plus-value pour démolition de vieilles maçonneries trouvées dans les fouilles.(cube)	20m 00	3 80	76 »
7	Remblais en argile corroyé.....(cube)	496m 727	2 10	1.043 13
8	Pieux battus.....(la pièce)	454	130 »	59.020 »
	MAÇONNERIES			
9	Béton et mortier de chaux.....(cube)	3.740m 272	15 20	56.852 13
10	Béton (*idem*) avec cailloux trouvés dans les fouilles.....(cube)	10m 000	10 70	107 »
11	Béton et mortier de ciment.....(cube)	1.738m 188	28 60	49.712 18
12	Meulière et mortier de chaux pour fondation.....(cube)	3.106m 738	19 75	61.358 08
13	*Idem* pour arcs .....(cube)	295m 298	20 50	6.053 61
14	Meulière et mortier de chaux pour fondation, avec emploi de la meulière trouvée dans les fouilles.....(cube)	15m 00	11 »	165 »
15	*Idem* pour arcs.....(cube)	5m 00	11 75	58 88
16	Meulières ou moellon de Souppes ou de Comblanchien hourdés en mortier de ciment pour fondation.....(cube)	3.820m 188	28 »	106.965 26
17	Roche de Lérouville pour dés ou socles.....(cube)	147m 440	90 »	13.269 60
18	Taille de roche de Lérouville.....(surface)	1.232m 55	6 80	8.381 34
20	Chapes en ciment de 0m04 épais...(surface)	142m 12	2 25	319 77
21	Libage en liais de Comblanchien .....(cube)	165m 824	102 »	16.914 05
22	Semelles de tirage pour réglage et scellement.....(la pièce)	80	» 30	24 »
23	Boulons de tirage pour scellement.(la pièce)	498	» 50	249 »
24	Tuyaux en fonte pour enveloppes.(le kilog.)	10.549k.800	» 35	3.692 43
25	Percement de libage en Comblanchien.....(la pièce)	240	3 »	720 »
26	Semelles métalliques pour scellement et jointement pour les grandes fermes.....	40	1 50	60 »
27	*dem* pour les bas côtés.....(la pièce)	258	» 60	154 80
	TOTAL.....			454.529 46
	Somme à prévoir pour imprévus et sommes en régie.....			24.713 57
	ENSEMBLE.....			479.243 03
	Honoraires et frais d'agence 3 p. 100.....			14.377 29
	TOTAL GÉNÉRAL.....			493.620 32

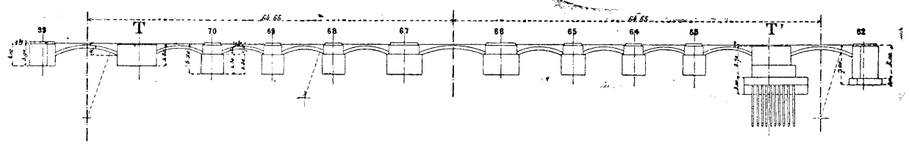
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

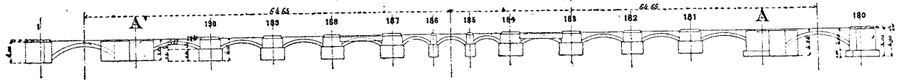
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PALAIS DES MACHINES.

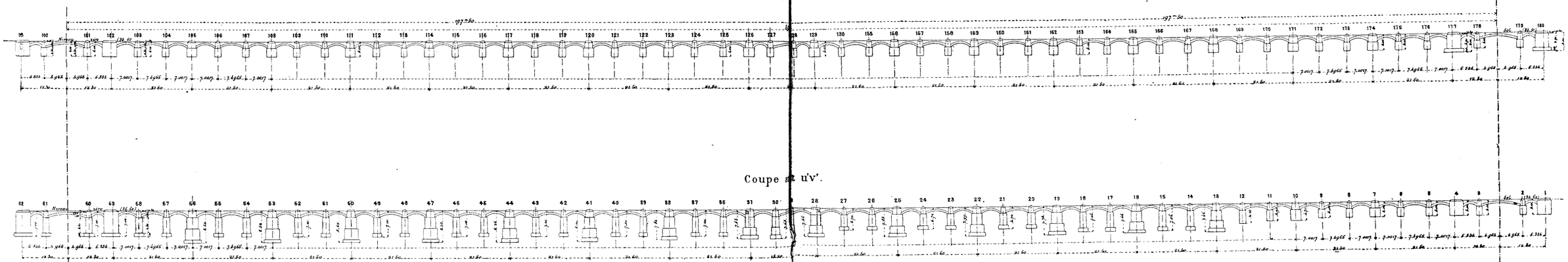
Coupe suivant y z.



Coupe suivant y' z'.

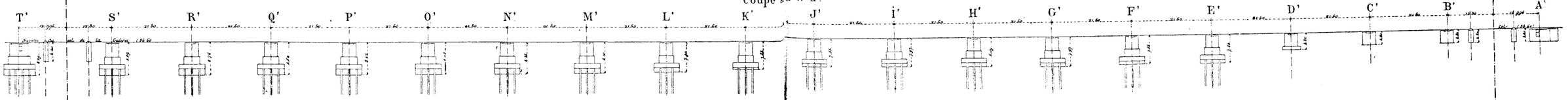


Coupe suivant u v.

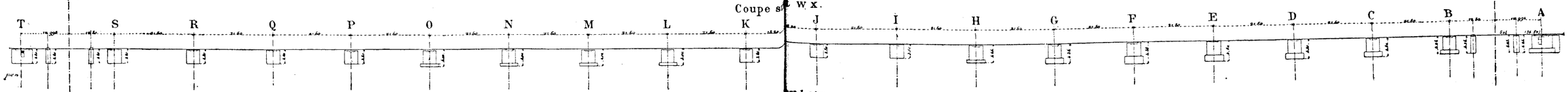


Coupe suivant u' v'.

Coupe suivant w' x'.



Coupe suivant w x.



Echelle de 0 pour 1 mètre

Dressé par l'Architecte soussigné
Paris le 6 Mai 1887.
Signé: Dulert.

Vu et approuvé
Paris le 7 Mai 1887.
Le Directeur Général des Travaux,
Signé Alphand.

ANNEXE 1.

Nomenclature des feuilles de dessin d'exécution visées à l'article , ci-devant, jointes au dossier d'adjudication.

Numéros des feuilles.	Nature des desssins.	Echelle.
41	Plan général des fondations	0.0025
42	Coupe des fondations.	0.0025

ANNEXE 2

MODÈLE DE SOUMISSION (sur papier timbré).

Je soussigné, , entrepreneur de maçonnerie, demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de terrassements et de maçonnerie, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des terrassements et des maçonneries pour fondations du Palais des machines, au Champ de Mars;

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de quatre cent cinquante-quatre-mille cinq cent vingt-neuf francs quarante-six centimes, moyennant un rabais de (*en toutes lettres*)..... sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1887.

(*Signature*).

COMITÉ SUPÉRIEUR DE REVISION

MM. TEISSERENC DE BORT, sénateur, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, 82, avenue Marceau, *président*; DIETZ-MONIN, sénateur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, 38, rue Labruyère, *vice-président*; POIRRIER, industriel, président de la Chambre de commerce de Paris, 10, avenue de Messine, *vice-président*; TRÉLAT (Marcel), auditeur au Conseil d'Etat, 18, rue de l'Arcade, *secrétaire*; HETZEL (Jules), libraire-éditeur, membre et secrétaire du comité d'organisation de l'Exposition d'Amsterdam en 1883, 18, rue Jacob, *secrétaire*.

Membres du comité

MM. KAEMPFEN, directeur des beaux-arts, 3, rue de Valois, président du groupe I. GRÉARD (Octave), membre de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, etc., à la Sorbonne, président du groupe II. LEMOINE (H.), fabricant de meubles, président de la chambre syndicale de l'ameublement, 17, rue des Tournelles, président du groupe III. DAUPHINOT, sénateur de la Marne, 3, rue d'Isly, président du groupe IV. FRÉMY, membre de l'Institut, directeur du Muséum, au Muséum, président du groupe V. HERVÉ-MANGON, membre de l'Institut, 3, rue Saint-Dominique, président du groupe VI PRÉVET (Charles), député de Seine-et-Marne, 48, rue des Petites-Ecuries, président du groupe VII. FOUCHER DE CAREIL, sénateur de Seine-et-Marne, 9, rue François Ier, président du groupe VIII. HARDY, directeur de l'Ecole d'agriculture de Versailles, 4, rue du Potager, à Versailles, président du groupe IV.

Assistent au Comité avec voix consultative :

MM. Baumgart, chef de bureau des travaux d'art et manufactures nationales, 3, rue de Valois, secrétaire du groupe I. Delorme, chef de la division de l'enseignement technique au ministère du commerce, secrétaire du groupe II. Meynard, fabricant d'ébénisterie, secrétaire du groupe III. Talamon, marchand de draperies, secrétaire du groupe IV. Chevrier, chimiste, secrétaire du groupe V. Marchais, ingénieur civil, secrétaire du groupe VI. Charles Varey, publiciste, secrétaire du groupe VII. Hardouin, ingénieur civil, secrétaire du groupe VIII, G. Sohier, constructeur de serres, secrétaire du groupe IX.

Le comité supérieur de revision a tenu lundi 7 juin, au pavillon Rapp, sa première séance, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort. Dans cette réunion très importante, à laquelle assistaient MM. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, et Monthiers, chef du service de la section française, des décisions fort intéressantes ont été prises relatives à des modifications au texte de la classification générale.

Nous publierons dans notre prochain numéro le détail de ces modifications qui seront définitives, et à la suite desquelles une classification *ne varietur* sera mise à la disposition des exposants.

UNE LETTRE DE M. DAUTRESME

M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, vient d'adresser la lettre suivante à M. Méline, vice-président du groupe industriel et commercial de la Chambre des députés :

« Mon cher Méline,

« Les fonctions que vient de me confier M. le Président de la République ne me permettent pas de conserver la présidence du groupe industriel et commercial de la Chambre des députés, je vous prie donc d'agréer ma démission et de la faire agréer à nos collègues.

« Veuillez leur dire que je n'oublierai jamais l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire ni la bienveillance qu'ils m'ont témoignée.

« Réunis sans distinction de parti pour étudier les questions qui concernent le commerce et l'industrie, nos efforts n'ont pas été stériles, c'est ainsi, notamment, que nous avons réussi à obtenir la révision partielle de la convention internationale relative à la propriété industrielle et l'application du tarif général des douanes à nos possessions de l'Indo-Chine.

« Que le groupe continue donc son œuvre. Je serai, quant à moi, toujours heureux de connaître son avis et d'écouter ses conseils.

« Recevez, mon cher Méline, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« LUCIEN DAUTRESME. »

M. Boursier, agriculteur, qui a trouvé la mort dans le sinistre de l'Opéra-Comique, était un des collaborateurs de l'Exposition universelle. M. Boursier était membre du comité d'admission de la classe 67.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

La deuxième séance de la commission spéciale d'études pour la participation comme exposante de la Ville de Paris à l'Exposition universelle de 1889, a eu lieu, comme nous l'avons déjà dit, le 29 mars, sous la présidence de M. Poubelle, préfet de la Seine. Etaient présents : MM. Allard, Alphand, Bechmann, de Béthune, Bezançon, Bouvard, Carriot, Curé, Detalle, Duplan, Durand-Claye, Feillet, Girard, Guichard, Huet, Jacques, Jobbé-Duval, Leclerc, Lefebvre-Roncier, Lépine, Pasquier, Peyron, Roux, Armand Renaud, Brown et May, M. Voisin s'était excusé.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions faites par le service de l'enseignement qui demande une superficie de 600 mètres et un crédit de 40,000 francs. Cette exposition spéciale se divisera en trois parties, comme l'explique M. Carriot : 1° Enseignement primaire élémentaire; 3° Enseignement primaire supérieur; 3° Enseignement professionnel.

L'exposition de l'enseignement primaire élémentaire, comprendra un spécimen d'une classe d'école primaire avec son mobilier, bancs, tables, chaise de maître et le matériel d'enseignement : Cartes géographiques, tableaux noirs, etc., sur les murs seront disposés les travaux des élèves. Une partie de la classe pourra être meublée avec le mobilier de l'école maternelle. Superficie nécessaire, 35 mètres.

A côté, sur une superficie égale, sera disposé un atelier de travail manuel, tel qu'i existe dans les écoles de garçons.

On figurera, en outre, le spécimen d'un rez-de-chaussée d'école, comprenant une cantine et un préau couvert, avec son installation partie en répertoire, partie en gymnase. Superficie, 100 mètres.

L'Exposition du service de la statistique dont nous avons déjà parlé dans un article spécial se composera essentiellement de volumes et de graphiques, et nécessitera un crédit de 5,000 fr. et une surface verticale de 40 mètres cubes.

La direction des affaires municipales demande ensuite pour son service un crédit de 9,000 fr. Les objets qu'il se propose d'exposer se répartissent en trois catégories : 1° tableaux graphiques; 2° plans; 3° ouvrages de bibliothèques.

Les tableaux graphiques, comprendraient les tableaux des consommations de Paris (pain, viandes, poissons, beurres, œufs et fromages, vins, etc.); un chassis de dessins représentant un marché couvert, construit d'après les indications les plus récentes, comme celui de la Chapelle (construit par M. Magne); un chassis représentant un marché découvert, abrité par des tentes du système André ou du système Rabourdy; des tableaux représentant les inhumations suivant les diverses systèmes : appareils pour fermer la tranchée gratuite, planches mobile pour accéder aux tombes, lanternes mobiles pour éclairage des tranchées, appareil de sonnerie électrique, four à brûler les détritus; des tableaux représentant la proportion des inhumations en tranchées gratuites, en concessions temporaires, trentenaires ou perpétuelles, avec la population et la mortalité; des tableaux représentant la répartition des convois par classe, par arrondissement, par année, par nature (civils ou religieux); des tableaux des dons et legs faits, soit à des établissements religieux, soit à des œuvres de bienfaisance laïques ou religieuses; des tableaux relatifs aux refuges de nuit, représentant, les placements, les âges, les professions, les nationalités des réfugiés.

Les chiffres demandés par le service de l'enseignement sont adoptés; puis sur observation de M. Guichard, il est entendu que

l'exposition des bataillons scolaires figurera dans le préau avec celle de la gymnastique. Cette exposition comprendra, outre les armes, un mannequin représentant un élève dans le costume du bataillon scolaire.

Une longue discussion s'engage ensuite au sujet de l'exposition du service des bibliothèques. Sur les propositions de M. le préfet et de M. Alphand, il est convenu que l'exposition de ce service comprendra un plan de Paris avec l'indication de toutes les bibliothèques, municipales, scolaires et populaires. A l'appui de ce plan seraient jointes des notices faisant connaître la date de la fondation et renfermant des courbes et des tableaux graphiques relatifs aux chiffres des prêts. On exposera aussi les doubles de quelques-uns des plus beaux volumes dont l'acquisition a été faite dans ces dernières années, notamment les volumes sur l'art et sur l'histoire de l'art.

Cette exposition ainsi limitée n'aurait pas besoin d'une place spéciale; elle trouverait à se caser avantageusement dans la partie réservée à l'exposition de l'enseignement. Un crédit de 10,000 fr. est alloué pour la confection des plans, tableaux, etc.

Sur une question de M Lefèvre-Roncier, M. Alphand fait connaître que les associations polytechniques, philotechniques, l'union de la jeunesse, etc., qui sont des collaborateurs considérables de l'administration pour l'œuvre de l'instruction populaire auront un emplacement spécial dans l'exposition du ministère de l'instruction publique.

L'exposition de l'enseignement primaire supérieur comportera une collection d'appareils de physique et de chimie, ainsi que des travaux d'élèves; superficie 40 mètres.

Pour compléter ces deux expositions spéciales, l'administration se propose de représenter un spécimen de classe de dessin, avec double installation pour le dessin à vue et le dessin géométrique. Un atelier d modelage serait également installé dans cette salle, dont le pourtour serait affecté à l'exposition des modèles et des travaux d'élèves; superficie 100 mètres. Sur l'observation de M. Jobbé-Duval, il est bien entendu que cette exposition de dessin sera organisée avec méthode, c'est-à-dire de façon à bien indiquer les différentes phases de cet enseignement, entre lesquelles il y a une progression très sensible, suivant qu'il est donné aux élèves des classes primaires élémentaires, des écoles primaires supérieures ou des cours supérieurs de dessin du soir. On obtiendra ainsi une démonstration par le fait. Seuls les travaux d'élèves bien exécutés seront exposés.

L'enseignement professionnel comprendra deux salles; l'une de 90 mètres, l'autre de 100 mètres. La première sera disposée en salon exclusivement meublé et orné avec les travaux des élèves des écoles professionnelles. Les meubles et les tentures pourront être confectionnés par l'école d'ameublement de la rue de Reuilly; la serrurerie par l'école Diderot; la décoration par les écoles d'application des beaux-arts à l'industrie. Dans les vitreries ou sur des mannequins, seront placés les travaux des écoles professionnelles de filles (robes, corsets, chapeaux, plumes, broderies, éventails, etc). La seconde salle spécialement affectée aux écoles professionnelles de garçons, renfermera les travaux d'élèves, les appareils et outils en usage dans les écoles de physique et de chimie, école Diderot, d'ameublement, etc.

Les plans indiqueraient l'emplacement des marchés alimentaires de Paris, couverts ou découverts, régis directement par la Ville ou concédés. Il y aura ainsi les plans cadastraux des cimetières de Paris.

Quant aux ouvrages de bibliothèques, ils se composeraient de volumes et de notes concernant les différents services de la direction des affaires municipales de la Ville de Paris, c'est-à-dire les halles et marchés, les cimetières, le service des médecins de l'état civil, le service des pompes funèbres, le fonctionnement des refuges de nuit municipaux, etc.

La surface verticale occupée par cette direction serait de 45 mètres carrés.

Ces propositions, après avoir été examinées par la Commission, sont adoptées.

M. le directeur des affaires départementales expose ensuite que les services qu'il dirige exigeront un crédit de 6,000 francs et une surface horizontale de 30 mètres. Son exposition comprendra deux parties : celle du service des aliénés et celle de l'orphelinat Prevost.

La première mettra sous les yeux du public les instruments et appareils d'hygiène et de précaution. Cette exposition aura un intérêt tout particulier, en raison de la controverse qui existe actuellement entre les médecins aliénistes, relativement au mode de traitement des aliénés; les uns voulant maintenir la camisole de force, les autres la supprimant et y substituant une série d'appareils tels que manchons, veste spéciale, etc., qui épargnent aux malades la contrainte de la camisole et les mettent néanmoins dans l'impossibilité de nuire à eux-mêmes et aux autres. On exposera aussi des spécimens du travail des malades, notamment de ceux de l'asile de Ville-Evrard.

Quant à l'orphelinat établi, par suite du legs de M. Prevost, à Compuis (Oise), pour les enfants du département de la Seine, il se distingue par la nouveauté de ses méthodes d'éducation. Il a déjà obtenu des diplômes d'honneur dans les expositions auxquelles il a pris part, notamment à Londres et à la Nouvelle-Orléans. On montrera les places de l'établissement, les cahiers et les nombreux travaux des élèves.

Ces propositions sont acceptées.

La Commission aborde l'examen des services de la préfecture de police, en commençant par le Laboratoire de chimie.

Le chef de ce dernier service, M. Girard, insiste sur l'intérêt spécial de cette exposition, qui permettra au public d'apprécier par lui-même les moyens employés par l'administration pour prévenir la fraude et pour la constater. M. Girard se propose, en effet d'exposer les modèles d'études et les appareils spéciaux pour les analyses du lait et des vins, les étuves à vide et à double case, les étuves bain-marie qui permettent de porter les vins à 100 degrés, les refrigérants spéciaux pour dosage du tartre, les appareils pour la constatation de la fabrication du café. Une somme de 10,000 francs est accordée pour cette exposition.

La première division de la préfecture de police n'exposera que des tableaux ou des photographies concernant ses différents services : les prisons, les aliénés, la protection des enfants du premier âge, l'anthropométrie.

Pour les prisons, trente photographies représentant les différentes installations intérieures de ces établissements : cellules, préaux, etc. Le service des aliénés donnera une statistique de l'infirmerie centrale, et celui des enfants du premier âge la statistique des enfants secourus.

Quant au service de l'anthropométrie, son exposition ne pourra consister que dans le mobilier de la mensuration et dans des petits modèles représentant la pose du patient et de l'agent chargé de prendre les mesures.

M. Lépine entre alors dans quelques détails sur ce système. On avait recours, jadis, pour rechercher les récidivistes, à la photographie. Or, le nombre des photographies existant à la préfecture de police, rien que pour les hommes, dépasse 60,000. Faire des recherches dans une quantité aussi considérable était une tâche laborieuse et bien souvent inutile, car les récidivistes ne se laissaient pas volontiers photographier et, soit en remuant la tête, soit en contractant leurs traits, ils ne permettaient à l'opérateur d'obtenir qu'une épreuve assez vague. M. Bertillon a imaginé un autre système basé sur cette observation que, chez l'homme adulte, certaines dimensions telles que la circonférence du crâne, la longueur du médius sont constantes. De plus, il existe entre les dimensions des pieds et des mains et la taille de l'individu, des rapports également à peu près constants.

Partant de ces principes, M. Bertillon établit entre les 60,000 individus dont la préfecture possède les photographies, une classification reposant sur les dimensions du crâne : grande, moyenne, petite. Il obtient ainsi trois catégories de 20,000 qu'il subdivise, en se basant sur d'autres dimensions et ainsi de suite. Grâce à cette classification par élimination, on arrive à ce résultat, que l'on ne met pas plus de 30 à 40 secondes pour retrouver dans ces 60,000 photographies, celle du récidiviste dont on a le signalement et les dimensions, car le choix n'est plus à faire qu'entre une dizaine d'individus.

La 2e division de la préfecture de police (hygiène, salubrité, secours publics) fera figurer ses appareils microscopiques en usage dans l'inspection de la boucherie, les tableaux

et appareils concernant l'inspection et la vérification des poids et mesures, les appareils de sauvetage.

La Commission accorde un crédit de 35,000 fr. pour les services de la Préfecture de police et comme surface horizontale 25 mètres pour le laboratoire, 5 mètres pour la 1re division et 20 mètres pour la 2e division.

Il est en outre entendu qu'il sera construit, en dehors de l'enceinte de l'exposition de la Ville, un modèle de pavillon de secours.

Le régiment des sapeurs-pompiers, ainsi que le fait connaître le major Detalle, compte faire figurer tous les objets, appareils et machines dont il fait usage. On ne compte pas moins de 18 objets nouveaux appliqués au service de la défense contre l'incendie, depuis la dernière exposition de 1878.

On exposerait également deux plans en relief. L'un indiquerait la hauteur à laquelle arrivent les eaux de protection dans les différents quartiers de Paris. Ces hauteurs varient en effet suivant que ces quartiers sont alimentés par les eaux de la Seine, de l'Ourcq, de la Vanne ou de la Dhuys. Le second plan serait la figuration du réseau télégraphique parisien. Les fils seraient représentés par des fils de soie.

Il y aura, enfin, une exposition rétrospective du système de défense contre les incendies en 1789.

M. le major Detalle ajoute que des mesures seront prises pour concilier l'intérêt de la population et le service de l'Exposition : ainsi même en cas de danger survenant dans l'intérieur de l'Exposition, il ne sera pas nécessaire d'avoir recours au matériel exposé. Des postes de secours seront en effet installés au Champ de Mars en nombre suffisant.

Un crédit de 5,000 francs et une superficie de 248m25 sont accordés pour le service des sapeurs-pompiers.

Il ne reste plus à examiner que les propositions des services de l'Assistance publique. M. Peyron, directeur de cette administration, pense qu'il serait nécessaire d'avoir pour cette exposition deux salles. Dans l'une seraient exposés les lits, sommiers et tout le mobilier actuellement en usage dans les hôpitaux, et à côté de ces objets seraient placés les spécimens des objets qu'ils ont remplacés. On aurait ainsi un aperçu des améliorations apportées dans ce service. Dans une autre salle seraient placés les plans des divers hôpitaux de Paris, dans leur état actuel et dans l'état ancien; d'autres places indiqueraient les améliorations projetées.

Après avoir fait quelques réserves au sujet de ces propositions, la Commission estime qu'une surface de 100 mètres et un crédit de 20,000 francs seront suffisants pour l'exposition de l'Assistance publique.

Nous donnerons dans un prochain article le résumé des décisions de la Commission, ainsi que la composition de quatre sous-commissions entre lesquelles elle s'est partagée.

Projets de loi de M. Lockroy.

M. Lockroy vient de déposer sur le bureau de la Chambre plusieurs projets de loi qu'il avait préparés pendant son passage au ministère du commerce.

L'un de ses projets a pour objet l'établissement du crédit populaire au moyen des dépôts faits dans les caisses d'épargne.

Beaucoup de pays étrangers utilisent les fonds des caisses d'épargne au profit du crédit populaire. Par exemple l'Autriche, la Hongrie, la Prusse, le Danemark, la Norwège, la Suisse, la Belgique et l'Italie. Ainsi, en Belgique, sur un emploi de 43,564,520 fr. 50 au 31 décembre 1879, on relevait après 32,427,625 fr. 92 de fonds d'Etat, 1,895,515 fr. 40 d'obligations communales, 3,947,971 fr. d'obligations de Sociétés belges. 4,741,520 de prêts hypothécaires, 551,886 d'immeubles.

An 31 décembre 1883, le solde créditeur des déposants aux caisses d'épargne de l'Autriche-Hongrie atteignait le total énorme de 2 milliards 360 millions 618,787 fr. En Prusse sur 2 milliards 500 millions déposés en 1883-1884, plus de 2 milliards étaient employés.

Suivant M. Lockroy, cette opération qui consisterait à rendre les fonds d'épargne à la circulation ne peut être effectuée par l'Etat, elle doit l'être par les caisses d'épargne elles-mêmes, admirablement placées pour connaître les besoins des déposants, pour apprécier les nécessités et les ressources agricoles industrielles et commerciales des localités dans lesquelles elles existent et fonctionnent depuis de longues années déjà.

M. Lockroy estime que le cinquième des fonds des caisses d'épargne, 480 millions environ, pourrait constituer le maximum du montant des avances.

Un autre projet concerne la surveillance que l'Etat exerce sur les compagnies d'assurance sur la vie.

Enfin, un troisième projet a pour but de donner aux commis, commis-voyageurs, comptables, caissiers, agents, garçons de bureau et de magasin, hommes de peine et généralement les employés de toute sorte, une institution de conseils de prud'hommes semblable à l'institution des prud'hommes industriels dont M. Lockroy a déposé le projet en février dernier et d'accorder aux employés les avantages dont jouissent les autres salariés.

Nous remercions nos confrères qui veulent bien faire de larges emprunts au *Bulletin*. Nous remercions ceux qui veulent bien nous citer, et nous n'en voulons pas à ceux qui reproduisent nos notes et nos articles sans en indiquer l'origine; mais nous signalons comme un procédé peu délicat la reproduction de nos articles avec la signature d'un rédacteur du journal qui a fait l'emprunt.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

L'Exposition souterraine. — Les Fermes métalliques. — Les Transformations du chantier de M. Eiffel. — Les Piliers de la Tour.

Elle grandit l'exposition; ce que j'appellerai l'exposition souterraine est terminée depuis assez longtemps déjà et nous assistons au développement de l'exposition aérienne. Le premier acte est joué, nous en sommes au second acte.

***

Voulez-vous me permettre un simple coup-d'œil rétrospectif, un simple adieu à cette exposition souterraine que nous ne reverrons qu'en 1890, quand les piliers ne reposeront plus sur leurs assises et auront disparu, quand on revendra la vieille ferraille et la vieille pierre à bas prix.

***

Ces vastes tranchées, ces immenses sous-sols qui sont dans les flancs du Champ de Mars, tous ces puits bétonnnés, toutes les murailles de soutènement, toutes ces maçonneries qui ont exigé des bouleversements considérables de terre et qui forment les assises du palais, tout ce travail qu'on ne voit plus aujourd'hui et qui a été produit avec tant d'intelligence et d'activité, que nous avons suivi au jour le jour, il est dû à M. Manoury, il a été accompli avec une grande rapidité et exécuté de main de maître, et on ne peut que féliciter le directeur des chantiers du Champ de Mars qui a fait les fondations des palais des Expositions diverses et des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

***

MM. Huguet, Appay et Versillé qui ont procédé à la construction du réseau d'égouts et au nivellement du Champ de Mars ont accompli ce travail avec un désintéressement et une activité auxquels il convient de rendre hommage.

***

Les fermes métalliques s'élèvent sur le Champ de Mars du côté de l'École militaire et forment un quadrilatère. C'est le squelette de l'Exposition; ce squelette grandit très rapidement, et le Champ de Mars n'est plus ce désert, cette plaine de sable qui, à cette époque de l'année, aveuglait les yeux des Parisiens par sa réverbération; du côté de la Seine s'élèvent le *bâtiment de l'exploitation* qui va sans doute être terminé dans le courant de juillet, et, à côté, le pavillon du *Bulletin officiel de l'Exposition* et *l'imprimerie*.

***

Nous entrons dans le chantier de M. Eiffel; tous les précipices, toutes les fondrières, les petites montagnes et les tranchées, les ponts pour traverser les tranchées, tout cela a disparu, le terrain s'est égalisé, et nous nous trouvons en face d'une surface relativement plane. C'est que la période des fondations, c'est-à-dire des fouilles, est à peu près terminée. Voyez les piliers : le pilier 1 qui était le moins avancé, montre sa cage en briques et en fer pour les ascenseurs, et les massifs de maçonnerie s'élèvent sur les caissons métalliques ; le pilier 2 est terminé et remblayé, on ne voit plus que de petites corniches et quatre massifs de maçonnerie avec leurs boulons en fer ; le pilier 3 n'est pas encore remblayé, mais il est achevé pour ses maçonneries ; le pilier 4 est remblayé et ses massifs de maçonneries sont armés de leurs boulons.

***

Nous allons assister à l'entrée en scène des pièces métalliques ; nous avons visité à cet effet les ateliers de M. Eiffel à Levallois-Perret, et nous avons vu les pièces gigantesques dont les unes sont déjà montées et gisent à terre, les autres sont montées chaque jour, ainsi que des accumulations de pièces de fonte, de nombreux ouvriers sont attachés à ce travail de cyclopes, et c'est un concert retentissant de coups de marteaux dont on entend les échos au loin.

***

Les fondations de la tour seront complètement terminées dans le courant du mois de juin.

Du 15 au 20, arriveront au chantier les énormes sabots en fonte qui doivent être placés sous chacune des arêtes des montants de la tour et servir d'intermédiaires entre la partie en fer et la maçonnerie. Ces pièces au nombre de 16, pèsent chacune 6,800 kilogrammes.

La fabrication des parties métalliques est très avancée et les ateliers de Levallois sont déjà encombrés par les tronçons des arêtiers des montants, par leurs barres de treillis et leurs entretoisements.

Les tronçons d'arêtiers ont 4m50 de longueur. Ils sont à parois pleines raidies par des cornières et des plaques de renfort. Leur section horizontale est un carré de 0m80 de côté. Ils ont un aspect robuste tout à fait rassurant. Leur poids est d'environ 3,000 kilogrammes.

Les barres de treillis et les entretoisements sont formés par des poutres en caisson, à section carrée de 0m80 de côté, comme les arêtiers, mais leurs parois sont complètement ajourées et formées par des croisillons en cornières. Le poids de ces pièces est relativement léger. Les plus lourdes ne dépassent pas 1,000 kilogrammes.

Dans quelques jours, les pièces fabriquées seront transportées de l'atelier au Champ de Mars.

Un treuil roulant qu'on vient d'établir sur une voie disposée suivant l'axe du chantier, déposera chaque pièce dans le voisinage de son lieu d'emploi, d'où elle sera reprise, plus tard, pour être montée dans l'espace à sa position définitive.

Le montage de la partie métallique pourra donc certainement commencer dans la première quinzaine de juillet, et l'avance considérable prise, dès à présent, par la fabrication à l'atelier permet d'assurer, que le montage, une fois commencé, pourra se continuer sans interruption, jusqu'à l'achèvement complet de l'édifice.

Champagne Ch. Farre, Reims

LES « CENTRAUX » S'AMUSENT

Nous avons assisté jeudi à une petite fête donnée par les ingénieurs de l'Ecole centrale dans les salons de l'Hôtel Continental. Ces messieurs, malgré leurs nombreuses occupations, ont trouvé la possibilité d'écrire et de jouer une revue qui serait certainement applaudie au théâtre avec non moins de succès qu'elle l'a été à l'Hôtel Continental.

Le titre approprié à la profession de ces messieurs n'était rien moins que *le Central*, revue en 3 actes et 3 tableaux; quant aux décors, ils étaient simplement charmants: une feuille de papier au ferro prussiate indiquait aux spectateurs qu'au premier acte nous étions à la gare Saint-Lazare, et nous faisait faire connaissance avec M. Letailleur, le fameux chef de la sûreté ; au deuxième acte, nous étions au nouvel Hôtel des Postes; quant au troisième acte, le chef des accessoires l'avait oublié, et nous avons dû nous reporter au programme qui lui donnait comme titre : *la Censure*. On aurait pu, du reste, éviter les frais de décors, car au deuxième acte, par suite de je ne sais quelle circonstance, nous nous sommes trouvé transportés place de la Bastille, où nous avons rencontré le monôme annuel de l'Ecole centrale qui se rendait à la foire aux pain d'épices, conduit par la cousine du commissaire de la salle 6. Cette brave petite cousine nous a appris, contrairement à toutes les théories algébriques et sur un air connu, que :

Lorsqu'à force d'applaudir
On s'est usé la paume,
Il s'agit de désunir
Les termes du monôme.
De l'algèbre, suivant les lois,
L'on voit partir à la fois,
Les termes deux à deux,
Qui s'unissent entre eux,
Pour former des binômes.

Cette nouvelle théorie algébrique ayant complètement dérouté tous ces messieurs, sauf les chimistes m'a-t-on dit, qui seuls avaient compris ce dédoublement, il a fallu recommencer l'explication au grand contentement de l'assistance.

Ce 2e acte nous a ensuite transporté au *Chat Noir*, où le nommé *Bac-Nam* (nous n'osons pas dire son vrai nom de famille il serait dans le cas de perdre sa position à l'Exposition pour être engagé dans un théâtre de premier ordre de Paris) nous a absolument émerveillé par sa verve. Il était, du reste, fameusement accompagné par un jeune répétiteur de l'Ecole centrale, architecte distingué. Dites après cela que les architectes sont ennemis des ingénieurs.

Quant au 3e acte, qu'en dire? les applaudissements commencés dès le début, avant même le lever du rideau, ne s'arrêtant pas et le capitoral (de Korsak, rédacteur en chef du journal le *Central*, 6 fr. par an) nous a chanté avec madame Bepoix, une artiste acclamée *Centrale* par tous les camarades, la chanson du *Caporal et de la Payse* sur l'air *national* de « En revenant de la Revue », et nous a engagé à ne pas aller cueillir la fraise quand les chemins sont détrempés.

Tous les couplets, et ils étaient nombreux, qui ont été chantés dans cette revue, on été applaudis à outrance Du reste, le censeur de la préfecture de police avait bien voulu accepter un rôle, et quand on avait l'intention de parler mal du gouvernement, soit de tourner en ridicule la morale publique. Il s'avançait bravement sur la scène et retranchait *cette* qu'il supposait blâmable.

Il était réservé au caporal le soin de nommer son sergent à l'issue de la pièce, et il a fallu baisser le rideau de fer, car les applaudissements ne se seraient pas arrêtés, quand l'auteur, l'ingénieur Paul Roger, a été traîné sur la scène par tous ses camarades. En résumé, nous remercions, les ingénieurs de nous avoir invité à une si agréable soirée, et nous souhaitons voir représenter le *Central Revue*, revu et complété par les actualités, au Théâtre de l'Exposition universelle de 1889.

Nous n'avons que des compliments à adresser à l'auteur Paul Roger, aux actrices Mmes Bepoix, Henriot, Renard et Minty ; aux acteurs, MM. de Korsak, Mosticker, Delmas, enfin à MM. F. V., H. D., A. L., F. B., P. E., H. S., R. S., dont nous regrettons de ne pouvoir donner que les initiales, le programme étant incomplet, et ces messieurs désirant garder l'anonyme.

Ces remerciements ne leur ont du reste pas été ménagés par l'assistance où de nombreuses dames, mères, épouses, filles ou sœurs de centraux s'usaient la paume à applaudir tout comme les honorables anciens de l'Ecole, qui se sentaient rajeunis en voyant leurs bizuts si gais ; témoins : MM. Jousselin, Buquet, Chabrier, Jordan, Clémandot, Vigreux, Chatard, Charton, Godillot, Hegelbacher, Bourdon, Terrier, etc., etc., etc., qui attendaient un quatrième acte avec impatience. Ils s'étaient si amusés aux trois premiers qu'ils croyaient à la surprise d'un dernier acte non annoncé ; quant au service d'ordre de la salle, il avait été confié au service du contrôle des constructions métalliques de l'Exposition, c'est dire si le contrôle a fait bien fait.

MILINAIRE frères, constructeurs. — (*Voir aux annonces.*)

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

En rachetant au moment de la liquidation de fin de mai les rentes qui leur manquaient, les vendeurs à découvert ont puissamment contribué à la poussée des cours. Il est certain que quelques positions à la baisse ont même été assez compromises, et ce sont surtout les liquidations de ces dernières, qu'elles aient été forcées ou volontaires, qui ont exercé la plus grande influence sur la cote.

Il est donc bien évident qu'en dehors des motifs qui pouvaient militer en faveur d'un mouvement ascensionnel, la situation de place a joué un grand rôle dans cette reprise, sinon le rôle le plus important. La hausse n'est donc pas finie; après l'influence de la situation de place, les haussiers peuvent encore mettre à profit les arguments à leur service, tels que l'abondance de l'argent, l'attrait d'un coupon et la mise sur chantier de quelques nouvelles affaires.

×

Les fonds d'Etat n'ont bénéficié d'aucune plus-value dans l'espace de ces derniers huit jours, ou du moins, si quelques-uns ont réalisé des progrès, ils sont insignifiants. Au moment où nous écrivons voici comment s'échangent nos Rentes sur le marché à terme : le 3 0/0 est à 81.92; l'Amortissable fait 84.30 et le 4 1/2 0/0 se négocie à 108.92.

Sur le marché au comptant, on les traite comme suit : le 3 0/0 à 81.85, l'Amortissable à 84.25 et le 4 1/2 0/0 à 108.75.

Nous ferons remarquer que, pendant la plus grande partie de cette période hebdomadaire, les cours du comptant se sont tenus au-dessous des cours respectivement pratiqués à terme. Il faudra donc que la spéculation attende, pour reprendre la campagne de hausse, que l'épargne ait ratifié les prix du terme par de nouveaux achats, ce qui ne peut tarder, grâce à la perspective du coupon sur le 3 0/0.

Les Consolidés anglais sont à 101 1/2. Nous avons déjà dit que dans le courant de cette semaine ils avaient perdu la majeure partie de l'avance récemment acquise. Ils avaient coté, en effet, un peu avant le détachement de leur coupon semestriel, le cours de 103 13/16.

L'Italien, que nous laissions il y a huit jours à 99.90, a touché le pair, mais sans le conserver ; il cote actuellement 99.65.

L'Extérieure espagnole, de 67.80 passe à 67.40.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque d'Espagne a autorisé la Banque à traiter avec le gouvernement pour le fermage de la régie des tabacs. Une compagnie fermière sera créée, bien entendue ; mais la Banque d'Espagne y aura un intérêt important.

Le 5 0/0 russe 1877 est à 102 fr.

Le Turc revient à 14.57.

L'Egypte Unifiée cote 378.75.

Le 4 0/0 hongrois fait 83 fr.

Le 4 0/0 autrichien est à 90.25.

×

Les valeurs de crédit ont, en général, réalisé des progrès importants depuis notre dernière revue. La Banque de France est à 4120.

Les bénéfices de la semaine ont été de 516.000 fr.

L'action du Crédit Foncier est toujours fermement tenue. A 1380, elle réalise un nouveau progrès sur la clôture de la période hebdomadaire précédente. Des cours plus élevés sont encore à prévoir sur cette valeur, qui jouit à juste titre de la faveur du public.

Les transactions sont très animées sur ce titre ainsi que sur les Obligations foncières et communales. On demande beaucoup au comptant les Obligations à lots des derniers emprunts, car les capitaux trouvent à s'employer sur ces valeurs d'une manière très avantageuse. Ils en retirent un intérêt fixe à peu près égal à celui que produisent nos Rentes, et ils ont, en plus, de nombreuses chances de lots. Les tirages ont lieu de deux mois en deux mois pour les Obligations des emprunts à lots 1879, 1880 et 1885.

Les Obligations foncières de 1879 sont à 478, les Communales de la même année valent 480.

Les Communales de 1880 cotent 475, et les mêmes non libérées se traitent à 464.75.

Les Foncières 1885 passent à 445.75.

Un tirage a eu lieu le 5 courant sur les Communales 1880.

Il y a également un bon courant de demandes sur les Bons de la Presse, que nous avons déjà signalés comme étant à la fois des billets de loterie et de véritables obligations du Crédit Foncier. Nous rappelons qu'ils donnent droit à un tirage annuel, dont le premier s'effectuera le 15 juin prochain.

A 1,010, le Comptoir d'Escompte jouit toujours d'une bonne fermeté.

Le Crédit Lyonnais a été fermement tenu pendant toute la semaine et a été l'objet de nombreuses demandes ; aussi le retrouvons-nous en dernier lieu à 765.

La Société Générale fait 455.

La Banque d'Escompte est à 471.25.

La Banque Ottomane s'échange à 510.

Nous relevons à 592.50 le Crédit industriel et commercial.

La Banque des Pays-Autrichiens reste à 470.

La Banque des Pays-Hongrois cote 375.

Les Chemins de fer sont fermes. Le Nord est en nouveau progrès à 1550 ; le Midi est à 1160 ; le Lyon fait 1227.50, et l'Orléans reste à 1292.50.

Le Panama ne s'écarte guère du cours rond de 400 fr.

Le Suez, dont les recettes du transit sont satisfaisantes, passe à 2041.25.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Assemblée générale annuelle du 28 mai 1887

Les actionnaires de la *Banque d'escompte de Paris* se sont réunis, le 28 mai 1887, en Assemblée générale ordinaire, dans une des salles de l'hôtel Ventadour.

Les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires ont constaté que les résultats de l'exercice 1886 avaient été plus satisfaisants pour la Société que ceux de l'année précédente. Elle a pris part, de concert avec les grandes sociétés de crédit, aux principales affaires françaises et étrangères présentées au public. Elle a vu se continuer heureusement le développement des Sociétés dont la création a été en grande partie son œuvre ; elle a aidé à la création de nouvelles sociétés dont les débuts réalisent les meilleures espérances.

Le compte de profits et pertes a soldé par un bénéfice de 2,954,451 fr. 69 c. supérieur à celui de 1885.

L'Assemblée a approuvé les comptes de 1886, tels qu'ils étaient présentés. Elle a fixé à 12 fr. 50 c. par action libérée de 250 francs et à 25 francs par action entièrement libérée le dividende de 1886, sur lequel il a déjà été distribué la moitié, le 1er janvier 1887, l'autre moitié payable à partir du 1er juillet prochain; l'Assemblée a approuvé l'application du solde créditeur pour 465,710 fr. 08 c. à la réserve extraordinaire et pour 718,466 fr. 11 c. à un report à l'exercice 1887.

Elle a réélu ensuite MM. Daguin et le baron Poisson, administrateurs sortants, et désigné les commissaires pour l'exercice 1887.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfumeries, Pharmacies, Drogueries.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gainerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
33, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de Serrurerie, **45 centimes l'un, en timbres poste.**


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution


A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS *7, rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

AU VIEUX CHÊNE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Industrielle, Artistique et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 32. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 25 Juin 1887.

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU XIXe ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. Réclames, la ligne..... 3 fr.

Nécrologie, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues à la Commissariat de 1889, à [illegible] MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse. Préfectorale de l'Orne [illegible] journal.

[illegible] de l'arrondissement.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Loi.— Décrets.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Adjudication, en un lot, des travaux de charpente en bois et grosse menuiserie (en location).

PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission des 43.
Visite de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie aux chantiers du Champ de Mars.
Lettre de M. Georges Berger.
Au Conseil municipal.
La vigne en Tunisie.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

LOI portant : 1° *ouverture au ministre du commerce et de l'industrie, sur le budget ordinaire de l'exercice* 1885, *d'un crédit de* 21,704,764 *fr.* 76 *pour le complément de la portion à la charge de l'Etat des dépenses de l'Exposition universelle de* 1878 ; 2° *ouverture, pour la liquidation des dépenses de ladite Exposition, d'un crédit de* 14,000 *fr., sur le budget ordinaire de l'exercice* 1886.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le compte ouvert parmi les services spéciaux du Trésor sous le titre de : « Exposition universelle internationale de 1878 », en exécution de la loi de finances du 29 juillet 1876, est et demeure clos à la date du 31 décembre 1885, et le montant des opérations effectuées à cette date est définitivement arrêté aux sommes ci-après :

Recettes.....	23.685.196 55
Dépenses.....	55.389.961 31
Excédent de dépenses..	31.704.764 76

Art. 2. — Il est ouvert au ministre du commerce et de l'industrie, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1885, au delà du crédit de 10 millions alloué sur l'exercice 1878 par la loi de finances du 30 mars 1878, un crédit extraordinaire de la somme de vingt et un millions sept cent quatre mille sept cent soixante-quatre francs soixante-seize centimes (21,704,764 fr. 76), qui sera l'objet d'un chapitre distinct, libellé : N° 36 — Complément de la portion à la charge de l'Etat des dépenses de l'Exposition universelle internationale de 1878 ».

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen d'un prélèvement d'égale somme sur l'avance de 80 millions faite à l'Etat par la Banque de France, en vertu de la convention du 13 mars 1878, approuvée par la loi du 13 juin suivant :

Art. 3. — Il est ouvert au ministre du commerce et de l'industrie, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1886, pour pourvoir aux dépenses restant à payer, un crédit extraordinaire montant à la somme de quatorze mille francs (14,000 fr.), qui fera l'objet d'un chapitre distinct, libellé : « N° 37. — Liquidation des dépenses de l'Exposition universelle de 1878 ».

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1886.

Art. 4. — La somme de deux cent trente mille cinq francs quarante-quatre centimes (230,005 fr. 44), montant du reliquat des fonds de la Loterie nationale de l'Exposition de 1878, autorisée par décret du 22 juillet 1878, sera appliquée au budget ordinaire de l'exercice 1885.

Cette recette sera classée parmi les produits divers, sous le titre de : « Reliquat des fonds de la Loterie nationale de l'Exposition de 1878 ».

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat,

Fait à Paris, le 21 juin 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie
Lucien DAUTRESME.

Le ministre des finances,
ROUVIER.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie,

Vu l'ordonnance royale du 11 juin 1833 ;

Vu la décision du conseil des ministres, en date du 2 juin 1887, et l'avis favorable exprimé par M. le président du conseil, ministre des finances, dans sa lettre du 10 du même mois,

Décrète :

Art. 1er. — L'hôtel domanial de la rue de Grenelle 101, antérieurement occupé par le ministre des postes et des télégraphes, est affecté, avec ses dépendances, aux appartements du ministre du commerce et de l'industrie et aux services de son cabinet.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 21 juin 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie,
LUCIEN DAUTRESME.

Le Président de la République française;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu le décret du 14 octobre 1886 ;

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie ;

De l'avis du conseil des ministres,

Décrète :

Art. 1er. — M. Antonin Proust, député, est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, en remplacement de M. Etienne, député, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 juin 1887,

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre du commerce et de l'industrie,
LUCIEN DAUTRESME.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, complétant le système de classification générale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 1886 ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, instituant les comités d'admission et réglant leur organisation ;

Vu les présentations faites par le directeur général de l'exploitation,

Arrête :

Sont nommés membres des comités d'admission de l'Exposition universelle de 1889:

Classe 40.

M. Gerbau, fabricant de ménages d'enfants et de soldats de plomb.

Classe 41.

M. Bère, ingénieur en chef des mines.

Classe 81.

M. Chevalier, pomologue, membre de la société nationalle d'horticulture de France ;

M. Coulombier, ancien pépiniériste, membre de la société nationale d'horticulture de France.

M. Jamin, pépiniériste depuis notre président de la Banque de France est à [illegible] horticulture de [illegible]. Les bénéfices.

M. Vitry, horticulteur, vice-président de la société nationale d'horticulture de France.

Paris, le 20 juin 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

INDRE

Comité départemental

Président : M. GUINON. directeur de la station agronomique à Châteauroux.

Vice-présidents : MM. TURLIN, ancien négociant au Blanc; PÉRÉGOIS, ancien député à La Châtre ; JOLIVET, conseiller général à Poulaines ; MARANDON, tanneur à Argenton.

Secrétaire général : M. HIDIEU (Auguste), constructeur à Châteauroux.

Secrétaires : MM. MOROUX, conseiller général à Saint-Gilles ; ALIZARD. agriculteur à Cluis; BRUNET, conseiller général à Issoudun ; RAYET, viticulteur à Buzançais.

Trésorier : M. GILLET, conservateur du musée de Châteauroux.

JURA

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Claude.

Président : M. JEANTET (Raymond), président de la Chambre consultative des arts et manufactures à Saint-Claude.

Vice-présidents : MM. FONTANEZ (Aubin), président de la Chambre consultative des arts et manufactures à Morez; CAYRON (Charles) à Saint-Claude.

Secrétaires : MM. GENOUD (Henri), manufacturier à Saint-Claude ; Boudier (Alphée), expéditeur à Longchaumois.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 19 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental d'Indre-et-Loire :

2° Sous-comité de l'arrondissement de Tours.

MM. Guinot, sénateur, président du conseil général, maire d'Amboise. Belle, député, président de la société d'horticulture d'Indre-et-Loire, à Rouziers. Pesson, député, à Châteaurenault. Rivière, député à Tours. Lesourd, raffineur de pétrole, président de la chambre de commerce de Tours. Pénillau, ancien président du tribunal de commerce, à Tours. Mazereau, imprimeur, président du conseil des prud'hommes, à Tours. Voiry Mardelle, président du syndicat vinicole de la Touraine, à Tours. Drake, conseiller général, président de la société des amis des arts de Touraine, à Monts. Briand, secrétaire général des amis des arts, à Tours. Trochon, avocat, secrétaire général de la société de géographie, à Tours. Thiphaine, conseiller général, maire, président du comice agricole de l'arrondissement de Tours, à Monnaie. Bénardeau, propriétaire-agriculteur, à Nazelles. Bruzon, fabricant de blanc de céruse, consul d'Italie, à Saint-Cyr. Demonté, fabricant de soieries. à Saint-Symphorien. Foucher, tanneur, à Châteaurenault; G[illegible]er, négociant, maire de Montlouis. Gaul[illegible]laules), professeur d'histoire au lycée de a[illegible], conseiller municipal, à Saint-Ouen. de (Emmanuel), fabricant d'instruments oles, à Amboise. Mabille (Ernest). fabricant truments agricoles, à Amboise. Martineau, négociant en cuirs, à Tours, membre du conseil central d'hygiène d'Indre-et-Loire. Pathault (Brice), manufacturier à Amboise. Testu-Jodeau, tanneur, maire de Châteaurenault.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Chinon.

MM. Joubert, député, à Chinon. Mahoudeau, vice-président du comice agricole de Chinon, à Sainte-Maure. Bienvenu, propriétaire, maire de Mazières. Blain, négociant à Richelieu. Gaillard, propriétaire-agriculteur, à Pussigny. Gasté, docteur en médecine, conseiller d'arron issement, à Saint-Eupain. Girault-Banne, conseiller général, à l'Isle-Bouchard, négociant en vins. Herpin, avoué, conseill r général, maire de Chinon. Lasaulaie, banquier, trésorier du comice agricole, à Chinon. Martin-Thipheneau, propriétalre-agriculteur, à Sainte-Maure. Plancher, propriétaire, maire d'Avoine. Renault-Gouin, constructeur mécanicien, à Sainte-Maure Vaissier, conseiller général, président du syndicat des papetiers de France, maire d'Azay-le-Rideau.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Loches.

MM. Wilson, député, à Loches. Loubère, président de la société de géographie, à Azay-sur-Indre. Avril, président du comice agricole de Loches, à Preuilly. Adam, directeur de la filature de laine, à Loches. Bluteau, fabricant d'articles de chasse, adjoint au maire, conseiller d'arrondissement, à Loches. Dardy, président de la commission départementale, au Grand-Pressigny. Dauxerre, propriétaire-agaiculteur, à Ferrière-Carçon. Fuzier-Herman, propriétaire-agriculteur, à Varennes. Gillet, conseiller municipal, à Loches. Leroux, architecte départemental de l'arrondissement de Loches. Mardelle, brasseur, à Loches. Nioche, ancien député, avocat à Loches. Remy, propriétaire-agriculteur, à Montrésor. Roche, marchand de bois, conseiller d'arrondissement, à Genillé. Voisin, conseiller général, maire de La Haye-Descartes.

Par arrêté en date du 19 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Isère :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Grenoble.

MM. Eymard-Duvernay, sénateur. Rivet, député. Aristide Rey, député. Durand-Savoyat, député. Guillot (Louis), député. Abel, président du conseil des prudhommes, à Grenoble. Béthoux, maire de Vizille. Biron (Jules), fabricant, à Grenoble. Bévière, inspecteur du service des épizooties, à Grenoble. Dr Bordier, professeur d'anthropologie, conseiller municipal, au Gua. Borel, président du tribunal de commerce, à Grenoble. Charvet, conservateur des forêts, à Grenoble. Courtois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Grenoble. Cholat (Michel), manufacturier, maire de Voiron. Castain, sous-intendant militaire, à Grenoble. Chiou-Ducollet, maire de la Mure. Dufour, médecin en chef de l'asile de St-Robert. Duhamel, président du club alpin, à Gières. Gaché, conseiller général, à Grenoble. Gérard, recteur de l'académie, à Grenoble. Gruyer, conseiller général, à Sassenaye. Guigonnet, doyen des notaires, conseiller municipal, à Grenoble. Jay (Stéphane), gantier, à Grenoble. Jore (Auguste), agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Ismier. Kuss, ingénieur des mines, à Grenoble. Menvieille, rédacteur en chef du *Réveil* du Dauphiné. Merceron-Vicat, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en congé. Musset, professeur à la faculte des sciences, à Grenoble. Naquet, rédacteur en chef du *Petit Dauphinois*. Panckouke. trésorier-payeur général du département de l Isère, à Grenoble. Payen, commissionnaire en ganterie, conseiller général. Porteret, fabricant de ciments, à Grenoble. Poulat (Félix), brasseur, conseiller municipal. Rey (Edouard). maire de Grenoble. Riondel, architecte, à Grenoble. Robequain, conseiller d'arrondissement à la Mure, fabricant de clous. Rochas, fabricant de papiers, à Pontcharra. Rouault, professeur d'agriculture, à Grenoble. Trouillon, propriétaire, à Brié-et-Agonnes, ancien conseiller général. Tessier, ingénieur voyer d arrondissement, à Grenoble. Vicat, président de la chambre de commerce, à Grenoble.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Vienne.

MM. Couturier (Louis), sénateur. Lombard, député. Chaumartin, agent-voyer, inspecteur, à Vienne. Chaulier, ancien président du tribunal de commerce, à Vienne. Couturier fils, agronome, à Vienne. Dumas, fabricant, à Vienne. Dumoulin, conseiller d'arrondissement, à Saint-Jean-de-Bournay. Gaillard, conseiller général, à la Verpillière. Dr Gigard, adjoint au maire de la Côte Saint-André. Gris, fondeur, président du tribunal de commerce, à Vienne. Jouffray (Antoine) cadet, ancien constructeur-mécanicien, à Vienne. Jouffray, maire et conseiller général, à Vienne. L'huillier-Manin, constructeur-mecanicien, à Vienne. Morand, maire au Péage du Roussillon. Pareire, pépiniériste, à Vienne. Picard, conseiller général, à Saint-Jean-de-Bournay. Puzin, imprimeur, directeur du *Moniteur viennois*. Roé (Marc), président du comice de Saint-Laurent-de-Mure. Saulnier, propriétaire à Meyzieu, conseiller général. Trouel, propriétaire, maire de Pont-Evêque. Trémeau, président du tribunal de commerce, à Vienne. Windeck (Joannès), vice-président du comice agricole, à Vienne.

3° Sous-comité de l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

MM. Marion, sénateur. Bovier-Lapierre, député. Antonin Dubost, député. Allier, propriétaire à Crémieu. André neveu, manufacturier, à la Tour-du-Pin. Bérieu, maire de Virieu. Bédor, maire de Bourgoin. Chamberot, architecte, à la Tour-du-Pin. Clavel (Jean-Baptiste), manufacturier, tisseur en soieries, à Pont-de-Beauvoisin. Desvignes (André), manufacturier, à la Tour-du-Pin. Diéderichs, industriel, à Bourgoin Jallieu. Drevon, conseiller d'arrondissement, maire de Veyrins, minotier. Fuzier, propriétaire, maire de Montrevel. Gallois, propriétaire, à Passins. Michal-Ladichère (Henri), manufacturier, à St-Geoire, conseiller général. Mortier, fabricant de papiers, à Saint-Victor-de-Cessieu. De Montgolfier, fabricant à Charavines. Pascal, manufacturier aux Esparres. Perregaux, imprimeur sur étoffes, à Bourgoin-Jallieu. Varvarande maire de Montalieu-Vercieu, maître carrier.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Marcellin.

MM. Saint-Romme, député. Achard, adjoint au maire de Saint-Jean-de-Moirans. Boirivant, fabricant à Réaumont. Chalvet, docteur médecin, maire de Saint-Marcellin. Chenavas, conseiller général, maire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Chevalier, conseiller général, maire de Vinay. Dutruc, fabricant de liqueurs, à Saint-Marcellin. Cotton (Ernest), agriculteur, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Siméon-de-Bresciеu. Gabert, à Rives. Giraud, industriel, adjoint au maire de Moirans. Guillet, conseiller général, à Pont-en-Royans. Manecy, fabricant de papiers, à Fures. Perret (Michel), président du conseil départemental d'agriculture, à Tullins. Perret (Jules), banquier, à Saint-Marcellin. Perrin, négociant, ancien maire, conseiller municipal, à Tullins. Veyret, négociant, à Viriville.

Par arrêté en date du 11 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Marne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne.

MM. Faure, député, à La Chaussée. Estiene

Auguste), agriculteur à Saint-Martin-aux-Champs. Doutté, professeur départemental d'agriculture. à Châlons. Aumignon, président de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons. Ponsard, agriculteur, président du comice central, conseiller général, à Omey. Goerg, viticulteur, conseiller général, à Vertus. Goerg, ancien député, négociant en vins de Champagne, à Châlons. Buirette, manufacturier, conseiller d'arrondissement, à Suippes. Galichet, président du tribunal de commerce, à Châlons. Grantil père, fabricant de papiers peints à Châlons. Moncé, fabricant de bière au Petit-Sagnières, près Châlons. Le directeur de l'école nationale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne. Rogé, président du conseil de prud'hommes, à Châlons. Mathieu, président de la chambre consultative des arts et manufactur s de Châlons. Machet aîné, horticulteur, à Châlons. Rigollet, membre de la chambre consultative d'agriculture, professeur à l'école des arts et métiers, à Châlons. Aumignon, président de la société vétérinaire de la Marne, à Châlons. Gillet, conservateur du musée de la ville de Châlons. Belley, ingénieur des ponts et chaussées, attaché au chemin de fer de l'Est, à Châlons. Vagny, architecte, conseiller d'arrondissement, à Châlons. Henry, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Châlons. Martin, imprimeur, directeur du *Journal la Marne*, à châlons. Le Roy, imprimeur, directeur du journal *le Progrès*, à Châlons. Gillot, imprimeur, directeur du journal *le Libéral*, à Châlons. Giraux, président de la société météorologique de la Marne. Gillet-Thierry, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Courtisols.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Epernay.

MM. Blandin, député, à Epernay. Gaillandre, architecte de la ville d'Epernay. Lavy-Bruaux, lithographe à Epernay. Luquet, ancien président du tribunal de commerce à Epernay. président de la délégation cantonale. Bonnedame (Raphaël), imprimeur lithographe à Epernay. Roger (Albert), chimiste et viticulteur à Epernay. Fourman-Piat, conseiller d'arrondissement, à Soilly. François-Benoist, fabricant d'optique à Sézanne. Collet-Mary, adjoint au maire d'Esternay. Gérard, manufacturier, conseiller général, maire d'Epernay. Dejeans, ingénieur, directeur des ateliers des chemins de fer de l'Est, à Epernay. Robinet, chimiste, à Epernay. Couillaud, docteur, médecin en chef des épidémies, à Epernay. Guérault-Godard, fabricant de fromages à Fère-Champenoise. Gallice (Henri), négociant en vins de Champagne, à Epernay. Mercier, négociant en vins de Champagne, à Epernay. Vix-Bara, président du tribunal de commerce d'Epernay, négociant en vins de Champagne, à Avize. Mérendet, président du comice agricole, à Epernay. De Peyronnet, président du comice agricole, à Sézanne. Poirrier, agriculteur, conseiller général, maire d'Esternay. Mousseaux, agriculteur, à Moslins. Harlay, chimiste, à Epernay. Lemaire-Pigeot, fabricant d'appareils pour les vins à Epernay. Pansin (Charles), fabricant d'objets de liège, bouchons, etc., à Epernay. Gomet (Joseph), fabricant de bouchons à Epernay. Auban et Chandon, négociants en vins de Champagne, à Epernay.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Reims

MM. Dauphinot, sénateur. Diancourt, sénateur. Derevoge, député. Mennesson, député. Le président de la chambre de commerce, à Reims. Le président du tribunal de commerce, à Reims. Le président du conseil des prudhommes de Reims. Le vice-président de la chambre d'agriculture, à Reims. Le président du comice agricole, à Reims. Le président de la société d'horticulture, à Reims. Le président de la société industrielle, à Reims. Le président de l'Académie, à Reims. Le président de la société des amis des arts. Le président de la société médicale. Le président de la chambre syndicale patronale du bâtiment, à Reims. Le président de la chambre syndicale des ouvriers du bâtiment, à Reims. Bauche (Gustave), fabricant de coffres-forts à Reims. Brisset, fabricant de biscuits à Reims. Charbonneaux, maître de verreries à Reims. Chauffert, négociant en tissus à Reims. Dauphinot (Georges), manufacturier à Reims. Dubarle, professeur d'horticulture à Reims. Gosset (Alphonse), architecte à Reims. Grandval, professeur à l'école de médecine et de pharmacie, à Reims. Holden (Zonathan), manufacturier à Reims. Heurot (Henri), docteur, professeur à l'école de médecine, maire de Reims, Jolicœur, docteur, secrétaire du comité départemental contre le phylloxéra, à Reims. Legros-Guimbert, manufacturier à Pont-Faverger. Lelarge (Frédéric), manufacturier à Reims. Lemaitre, viticulteur, commissionnaire en vins, à Ay. Mabille (Léon), constructeur de machines agricoles à Reims. Mailler-Valser, secrétaire général de la société des amis des arts de Reims, conseiller d'arrondissement, à Reims. Mathieu (Eugène), ingénieur des arts et manufactures, constructeur de machines industrielles à Reims. Maldan (Théodore), agriculteur à Reims. Margotin (André), apprêteur à Reims. Martin-Ragot, courtier, commissionnaire en tissus à Reims. Montlaurent, meunier à Cormontreuil. Nouvion (Auguste), manufacturier à Pont-Faverger et à Reims. Piot-Fayet, agriculteur, conseiller d'arrondissement à Saint-Gemme. Poirrier, teinturier à Reims. Portevin, ingénieur civil à Reims, ancien élève de l'école polytechnique. Poulot, manufacturier à Reims. Quenardel de Warcy, propriétaire-vigneron, conseiller d'arrondissement, à Verzenay. Renard Matra, agriculteur à Luthernay (Bouvaucourt). Reynaud, manufacturier à Bétheniville. De Tassigny (Alfred), brasseur à Reims. De Tilly, teinturier à Reims. Valser, professeur à l'école de médecine et de pharmacie, à Reims. Warnier-David, négociant en tissus à Reims. Justinart, imprimeur, directeur, administrateur du journal l'*Indépendant rémois*, à Reims. Bugg, imprimeur, directeur du journal le *Courrier de la Champagne*, à Reims. Devauy, imprimeur, directeur du journal l'*Avenir de l'Est*, à Reims.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Sainte-Menehould

MM. Margaine, député, questeur de la Chambre des députés, à Sainte-Menehould. Thiery (Frédéric), agriculteur, vice-président de la chambre consultative d'agriculture, à la Neuville-au-Pont. Chaudron (Arsène), agriculteur, vice président du comice agricole, au Vieil-Dampierre. Chémery (Alfred), agriculteur, lauréat des concours régionaux pour l'élevage du bétail, à Mairemont. Michel-Bession, agriculteur, membre de la chambre consultative d'agriculture à Dommartin-la-Planchette. Chevalier (Eugène) père, agriculteur à Breux-Sainte-Cohière. Prin (Charles), agriculteur, propriétaire à Braux-Saint-Rémy. Pogez (Hippolyte), agriculteur à Pense. Adrien, fabricant de fromages à la Chapelle-Felcourt. Lefert (Désiré), agriculteur, conseiller d'arrondissement et maire, à Auve. Etienne, fabricant, constructeur de machines à Givry-en-Argonne. Chaudron (Célestin), agriculteur à Sivry-sur-Aute. Dommanget (Arsène), agriculteur à Sivry-sur-Aute. Bassuel (Jules), agriculteur à Eclaires. Bellanger, conducteur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur de l'arrondissement. Noël, maire à Remicourt. Lambert-Musquin, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Ville-sur-Tourbe. Collignon (Anatole), agriculteur, membre de la chambre consultative d'agriculture, propriétaire à Malmy. Lefèvre-Lefèvre, agriculteur à Laval-sur-Tourbe. Collet-Varenne, agriculteur à Sommepy. Vernimout (Léon), conseiller d'arrondissement, marchand de bois à Servon. Collin (Maximin), commerçant à Passavant. Duval, directeur du journal la *Revue de la Marne*. Gardien (Emile), marchand de bois, maire de Moiremont. Hanus (Emile), marchand de bois, maire de Florent. François (Henri), fabricant de bonneterie, à Vienne-le-Château. Madaye (Emile), fabricant de bonneterie à Vienne-le-Château.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Vitry-le-François

MM. Guyot, député, à Vitry-le-François, Prignet, vice-président du Conseil d'arrondissement, président de l'association agricole à Saint-Amand. De Felcour, conseiller général, président du comice agricole, maire de Maisons. Pouilliot, président du Conseil d'arrondissement, vétérinaire à Heiltz-le-Maurupt. Denonvilliers (Maurice), maître de forges à Sermaize. Daldrieu (Jules), fabricant de ressorts d'horlogerie à Sermaize. Huguenot-Thévenet, tuilier à Pargny-sur-Saulx. Louis (Victor), fermier à Saint-Remy-en-Bouzemont. Vast, docteur, membre de la société des sciences et arts, officier d'Academie, à Vitry-le-François. Richon, médecin, membre du comité contre le phylloxéra, à Saint-Amand. Vinciennes, meunier, maire de Vitry-en-Perthois. Thivet (Emile), meunier à Arrigny. Rouy-Heurat, meunier à Merlaut. Courtois, constructeur de bateaux à Vitry-le-François Cosson, constructeur de machines agricoles à Charmont. Amand, architecte à Vitry-le-François. Laurent, ancien conseiller général, à Thiéblemont. Loisy (Achille), agriculteur à Sapignicourt. Chevreux, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Somsois. Maurice' agriculteur, conseiller général à Pringy. Jacquier, membre du conseil d'hygiene, ancien membre du conseil supérieur de l'instruction publique, à Vitry-le-François. André, ingénieur d'arrondissement à Vitry-le-François. Arbeaumont (Gabriel), horticulteur à Vitry-le-François.

Par arrêté en date du 11 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départementale de l'Orne :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Alençon.

MM. Marchand-Saillant, maire d'Alençon, conseiller d'arrondissement, industriel. Bodé, président du tribunal de commerce d'Alençon. Fresnais, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Alençon. Chesnel, président du conseil des prud'hommes d'Alençon. Larobertie, chef du cabinet du préfet. Houel, président du syndicat des agriculteurs de l'Orne et membre de la chambre consultative d'agriculture. Anger, conseiller d'arrondissement et membre de la chambre consultative d'agriculture. Rigaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Poucin, conservateur des forêts. Bricon, inspecteur d'académie. Arnoul, architecte du département. Lheureux, architecte, conseiller municipal, à Alençon. Croisé, agriculteur, maire de Ménil-Erreux. Romet, négociant et conseiller d'arrondissement, à Alençon. Leguerney, industriel et conseiller municipal à Alençon. Ponche, industriel, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Alençon. Boissière (père), industriel à Tanville. Richer-Levêque, filateur à Alençon. Huignard, fabricant de point d'Alençon, à Alençon. Guy, imprimeur à Alençon. Langlois, professeur départementale d'agriculture, à Alençon. Lyonnel-Brioux, peintre et conservateur du musée, à Alençon.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Argentan.

MM. Ozenne, président du tribunal de commerce d'Argentan. Girard, président du tribunal de commerce de Vimoutiers. Le comte de Vigneral, conseiller général, président du comice agricole de Putanges, membre du conseil supérieur des haras. Beschet, conseiller général, maire d'Argentan. Léon Grégoire, éleveur à Almenesches. Bertheaume (Edouard), éleveur, maire de la Génévraie et membre de la chambre consultative d'agriculture. Lemonnier, agriculteur et négociant à Trun. Trigout aîné, négociant et industriel à Gacé, membre du tribunal de commerce de Vimoutiers. Docteur Bouteillier, conseiller général, à La Ferté-Fresnel. Visage, négociant et conseiller d'arrondissement, à Ecouché. Decaux, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Ville badin. Boulet, industriel à Pontchardon. Vimont directeur de la société Flammarion, à Argentan

3° Sous-comité de l'arrondissement de Domfront.

MM. Albert Christophle, président du conseil général de l'Orne, gouverneur du Crédit foncier. Gévelot, député, président du comice agricole de l'arrondissement. Duperron, conseiller général, maire de Flers, président d'honneur de la chambre consultative des arts et manufactures. Lelièvre, président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures de Flers. Salles, président du conseil de prud'hommes, à la Ferté-Macé. Labaillit, membre de la chambre consultative des arts et manufactures et du conseil de prud'hommes, à la Ferté Macé Mauduit (Philémon), fabricant de quincaillerie, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Tinchebray. Maillot (Cypriene président du conseil de prud'hommes, à Tinchebray. Pichereau aîné, membre du comice de la Ferté-Macé. Lemeunier de la Raillière, conseiller général, maire de la Ferté-Macé. Blanchetière, maire de Domfront, membre de plusieurs socié-

tés savantes. Guérin, président du comice cantonal de Domfront, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Juvigny-sous-Andaines. Daligault, membre du comice central de l'arrondissement, à Flers. Crué, membre du comice central de l'arrondissement, à la Ferté-Macé. Raux, maire de Mesnil-Hubert-sur-Orne, membre du comice central de l'arrondissement de Domfront, agriculteur. Amyot, conseiller municipal à Flers. Poignant, industriel à la Ferté-Macé. Dubois (Eugène), fabricant de clouterie à Saint-Cornier-des-Landes. Levée (Jean-Baptiste), membre du conseil de prud'hommes de Tinchebray.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Mortagne.

MM. Bansard des Bois, conseiller général, président du comice agricole et maire de Bellême. Le Guay (Albert), conseiller général, président de la société hippique de Mortagne et du comice agricole de Pervenchères. Beau (Amédée), président du comice agricole des cantons de Moulins-la-Marche, Laigle et Tourouvre. Marais, président du tribunal de commerce de Laigle. Bohin (Paul), président de la chambre consultative des arts et manufactures de Laigle. Lherminier, conseiller général et industriel à Laigle. Fleury, conseiller général, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Authuaise. Aveline, membre de la chambre consultative d'agriculture, éleveur à Verrières. Mouchel (Olivier), manufacturier à Rai. Nocher fils, fabricant de chaussures à Laigle. Abadie Egbert), manufacturier, conseiller général, maire du Theil. Perrier, directeur de la verrerie à Tourouvre. Guillin (Edmond) fils, fabricant de toiles à Mortagne. Hurel-Lemée (Edouard), tanneur à Mortagne. Aubert, fabricant de meubles à Mortagne.

Par arrêté en date du 19 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Nièvre :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Nevers

MM. A. Massé, sénateur. Laporte, député. Turigny, député. N. Massé, propriétaire et conseiller général. Berroyer, fabricant de chapeaux à Nevers. Chaussin, meunier à Fours. Clamamus, verrier à Decize, Dominique (Michel) architecte à Nevers. Valette, produits chimiques à Nevers. Ramond (Jules), épicier à Nevers. Solty (Antoine), agriculteur expert, à Saint-Pierre-le-Moutier. Thévenard-Matisse, tissus à Nevers. Hugon, fabricant de chaudronnerie à Nevers. Bougriot, fabricant de galoches à Nevers, Pouillat, contre-maître de M. Bougriot, à Nevers. L'Homme, directeur des usines à Fourchambault, Frébault, fondeur à Fourchambault Bondoux. à Decize. Bazinet, horticulteur à Nevers. Trousseau, fabricant de faïences à Nevers Panet, contre-maître de M. Trousseau, à Nevers. Constant aîné, mercier à Nevers. Berthélemy, fabricant de chaux au Gué d'Heuillon. Barillet, lithographe, peintre, à Nevers. Molher, peintre à Nevers. Ballet, sculpteur à Nevers. Mounier, fabricant de fleurs artificielles à Fourchambault. Michaud-Sallé, à Nevers. Potin, laines filées à Nevers. Bouveault, architecte à Nevers. Groslard, bijoutier à Nevers. Roger, contre-maître de M. Jambon, à Nevers. Bertrand, contre-maître, usine Valette, à Nevers. Héritier, ancien 1er adjoint, ouvrier ébéniste à Nevers. Jarry, délégué de la société nivernaise d'instruction populaire à Nevers. Le président de la chambre consultative d'agriculture. Saglio président de la chambre consultative des arts et manufactures. L'ingénieur en chef du département. L'inspecteur des forêts. Bardin, maire de Chevenon, agriculteur. Clair (Ferdinand), agriculteur é Luthenay. Guerrin, vétérinaire à Nevers. Mancheron, professeur départemental d'agriculture à Nevers. Hanoteaux, artiste peintre à Cercy-la-Tour. Loriot (Jérôme), commerçant à Cercy-la-Tour. Goujat (Claude), arbitre près les tribunaux de commerce, propriétaire à Rouy (canton de Saint-Saulge).

2° Sous-comité de l'arrondissement de Chateau-Chinon

MM. Berger, député, maire de Chiddes, agriculteur. Gaillard, maire de Château-Chinon Loiseau-Saclier, entrepreneur à Château-Chinon. Boillerault (Hubert), agriculteur, président de la chambre consultative d'agriculture, à Limanton. Léveillé, maire de Moulins-Engilbert. Petit (Charles). agriculteur à Moulins-Engilbert. Ravizy (Pierre), entrepreneur à Châtillon. Prébault, pharmacien à Châtillon. Cognet (Ferdinand), maire à La Roche-Millay, agriculteur. Chandioux, maire de Luzy, négociant. Cottet, maire, agriculteur à Villapourçon. Perrot, agriculteur, maire de Millay. Personne, entrepreneur, maire de Moux. Meunier (Théodore), négociant en vins, à Saint-Brisson. Guétrot (Alexis), négociant en vins, à Ouroux. Lécuyer, fabricant de voitures, à Château-Chinon. Girard-Martin, négociant, à Saint-Honoré-les-Bains. Martin-Desplantes, fabricant de chaux, à Moulins-Engilbert. Alboury, agriculteur, à Alluy.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Clamecy.

MM. Tenaille-Saligny, sénateur. Hérisson, député. Bendell-Vannereau, négociant, à Clamecy. Fouliéron, négociant, à Clamecy. Gaudry, banquier, à Clamecy. Comte, fabricant de bateaux, à Clamecy. Alapetite, receveur particulier, à Clamecy. Renard, maire de Breugnon. Guillien, tanneur, à Clamecy. Moreau, meunier, à Surgy. Picq, ouvrier mécanicien, à Clamecy. Adam (Gustave), maire de Chevannes-Changy. Sallé, agriculteur, à Grenois. Boulet, maire de Corbigny. Gally, filateur, à Corbigny. Rigaud, maire de Marigny-sur-Yonne. Tardy, conseiller général, maire de Lormes. Colas-Pelletier, banquier, à Lormes. Roy, maire de Saint-Martin-du-Puy. Bezou, viticulteur, à Tannay. Grosjean, agriculteur, maire de Monceaux-le-Comte. Ducaroy, maire de Varzy. Boulard. papetier, à Corvol-l'Orgueilleux. Julien, délégué de la société scientifique.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Cosne.

MM. Ducoudray (Félix), député, propriétaire à Saint-Malo. Baruel, tanneur, à Cosne. Bernot-Sajot père, négociant, à La Charité. Chavannes. propriétaire, à Arquian. Dequenne, fabricant de limes, à Varennes-les-Narcy. Dubois (Octave), négociant, à Donzy. Du Colombier (Anatole), propriétaire, à Narcy. Durand (Ernest), propriétaire, à Garchy. Frigolet (François), maire de Prémery. Limet (Pierre-Hippolyte), fabricant de limes, à Cosne. Maringe (Charles), agriculteur, maire de Champlin. Monin (Gustave), fils, fabricant de chaussures, à la Charité. Montmignot (Edouard), propriétaire, à Donzy. Ouagm, agriculteur, à La Celle-sur-Nièvre. Paponot (Félix), ingénieur, ancien maire de Cosne. Picardeau (Léon), fabricant de ciment, à La Charité. Quétin, vétérinaire, à Cosne. Richard, vétérinaire, à Prémery.

Par arrêté en date du 11 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Gard :

MM. le président du tribunal de commerce de Nîmes (sous-comité de l'arrondissement de Nîmes). Conduzorgues (Eugène), maire de Sauve. Devèze-Verdier, négociant en bonneterie à Sauve. Dumas (Rodolphe), négociant en bonneterie à Sauve (sous-comité de l'arrondissement du Vigan).

Par arrêté en date du 11 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Oise :

MM. Benaut, ancien chef d'institution, demeurant à Compiègne (sous-comité d'arrondissement de Compiègne). Hallopeau (Alfred), ingénieur civil à Pontpoint (sous-comité de l'arrondissement de Senlis).

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

Adjudication en un lot des

TRAVAUX DE CHARPENTE EN BOIS

et grosse menuiserie

(en location)

CHAPITRE PREMIER

CLAUSES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

Art. Ier. — L'entreprise a pour objet l'exécution, en location, avec entretien, pendant toute la durée de l'Exposition, et la dépose ensuite, des charpentes en bois et grosse menuiserie des combles des galeries des expositions diverses et de leurs annexes : c'est-à-dire les pannes, faîtages, arêtiers, noux, faux arbaletriers, solives, fourrures, cales, chevrons, barres, champs, tringles, tasseaux, membrons, encadremnets, plateformes, jouées, chemins de faîtage, de baies lisses, encaissements de chéneaux et de gouttières, rives, lattis apparents ou non, et travaux accessoires en bois, de quelque forme et de queque dimension qu'ils soient, relatifs aux combles des galeries courantes de 25 mères, des galeries intérieures et extérieures de 15 mètres de la galerie de 30 mètres, des pavillons d'angles ou de raccordement et du dôme central.

(Voir le plan n° 52 et les coupes nos 53 et 54 ci-annexés).

Art. 2. — *Cautionnement*. — Pour la garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent cahier des charges, chaque concurrent à l'adjudication devra, en déposant sa soumission, justifier du versement, à la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un cautionnement de quatorze mille francs.

Ce cautionnement provisoire servira au concessionnaire de cautionnement définitif pour la garantie des clauses et conditions du marché.

La conversion en cautionnement définitif devra être demandée dans les quinze jours qui suivront l'approbation de l'adjudication.

Si le concessionnaire fait son versement en argent, il en touchera les intérêts à 3 0/0, à compter du soixante-et-unième jour; s'il le fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Art. 3. — Les travaux de pose seront exécutés à partir du mois de juillet prochain, conformément aux ordres de service de l'Architecte, et au fur et à mesure de l'avancement des constructions en fer, de telle sorte qu'ils soient terminés un mois après l'achèvement des charpentes en fer. Ils seront commencés et poursuivis sur les points, dans la forme et suivant les dispositions qui seront fixées auxdits ordres de service, le tout de façon à faciliter l'exécution des ouvrages des entreprises diverses qui se poursuivront simultanément avec celles de la charpente.

L'entrepreneur ne pourra exiger de ce chef aucune plus-value, et il n'aura droit à aucune indemnité, lors même que l'application des ordres donnés lui occasionnerait des mains-d'œuvre et frais supplémentaires.

Art. 4. — En cas de retard sur les délais fixés à l'article précédent, et quelles que puissent en être les causes, sauf le cas de force majeure, régulièrement constaté, l'Entrepreneur subira une retenue de un pour cent

sur le montant total de son entreprise, par semaine de retard. Ce chiffre, que l'adjudicataire déclare expressément accepter, est établi et fixé comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou d'autres formalités préalables.

Dans le cas où l'Entrepreneur serait arrêté dans l'exécution de ses ouvrages par quelque circonstance ne provenant pas de son fait, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation, et les délais seraient prolongés, s'il y avait lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû, pour ce fait, aucune indemnité à l'entrepreneur.

Art. 5. — Dans le commencement des travaux de charpente jusqu'à leur dépose, l'Entrepreneur sera chargé de l'entretien de tous ses ouvrages; il devra faire, chaque fois que cela sera jugé nécessaire, immédiatement et à ses frais, toutes les réparations utiles.

Dans le cas où il ne se conformerait pas à ces prescriptions, l'Administration aurait le droit de faire exécuter les réparations aux frais de l'Entrepreneur, par tous les moyens qu'elle jugerait convenables, et sans autre formalité. Le montant des dépenses ainsi faites sera déduit des sommes dues à l'Entrepreneur qui restera responsable, dans tous les cas, des dommages qui pourraient résulter, pour l'Administration ou pour les tiers du défaut d'entretien.

Art. 6. — Les prix sur lesquels portera l'adjudication, et qui seront fixés à la série qui suit, comprennent:

1° La fourniture en location de tous les bois relatifs aux combles et toitures, ainsi qu'il est dit article premier ci-devant ;

2° Tous droits et transports relatifs aux dits bois ;

3° Toutes façons, mains-d'œuvres, tous coltinages, montages à toutes hauteurs, pose et raccordements desdits ;

4° Toutes tailles et coupes droites, biaises ou cintrées ; tous assemblages, encastrements et ajustements ; tous chanfreins, entailles et feuillures; tous percements de trous, cales et fourrures ;

5° Toutes plus-values de grandes et de petites dimensions, de gros ou de petits équarrissages ; de formes gauches, courbes ou cintrées ;

6° Toutes fournitures et poses de clous et pointes et toutes poses de ferrures fournies par l'Administration, telles que équerres, plates-bandes, colliers, brides, tirants, boulons et vis ;

7° Toutes visites, réparations et fournitures d'entretien, depuis l'époque d'exécution des ouvrages jusque huit mois après la clôture de l'Exposition ;

8° La démolition et l'enlèvement de tous les ouvrages, en fin d'opération ;

9° Tous travaux accessoires d'échafaudages, équipes, engins, ponts et passages de service ; tous frais d'octroi, de police des chantiers, de gardiennage, d'avances de fonds et d'assurances; tous bénéfices et toutes responsabilités ; toutes difficultés de constructions spéciales sur plans divers avec formes variées, d'embarras d'étais, de liaison et d'assemblages avec les fers ; toutes sujétions d'entreprise se poursuivant simultanément avec les travaux d'autre nature et les installations d'exposants ;

10° En un mot, tous les frais et faux frais relatifs à l'exécution d'un travail complet et parfait, donnant pleine garantie de sécurité.

Art. 7. — L'adjudicataire restera propriétaire et responsable de tous les matériaux fournis par lui. Après la clôture de l'Exposition et dans un délai qui n'excèdera pas huit mois, il commencera, sur l'ordre de service qui lui en sera donné, la démolition et l'enlèvement de ses matériaux, ainsi que des déchets et détritus en provenant. Ce travail de démolition et d'enlèvement ne devra pas durer plus de quatre mois.

Art. 8. — Au fur et à mesure que les travaux de charpente en bois et grosse menuiserie seront exécutés, l'Administration aura le droit d'en prendre livraison après réception provisoire.

La réception définitive ne sera prononcée qu'au moment où sera donné l'ordre de démolition, et le dixième de garantie ne sera payé qu'après enlèvement de tous les matériaux.

Art. 9. — Les plans et coupes ci-annexés, l'avant-métré et le détail estimatif qui suivent comprennent toutes les charpentes en bois et grosses menuiseries de couverture des Expositions diverses ; mais il est spécifié que l'Administration aura le droit d'en modifier la nature, les dispositions et les quantités, et de distraire tout ou partie des ouvrages prévus pour les pavillons d'angles, pour les pavillons de raccordement et le dôme central, si elle jugeait convenable d'y appliquer un autre système de couverture, et cela sans que l'Entrepreneur puisse prétendre à réclamation ou à indemnité de ce fait.

Il est spécialement expliqué, du reste, que ces plans et coupes, avant-métré et détail estimatif, ne sont donnés qu'à titre de renseignements, et que l'Entrepreneur ne pourra jamais s'en prévaloir, pas plus pour les dispositions qu'ils indiquent que pour le mode d'exécution des travaux ou l'établissement des comptes.

Les conditions particulières et la série des prix forment seules les bases de l'entreprise.

Art. 10. — Indépendamment des présentes conditions, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions spéciales aux travaux de charpente et grosse menuiserie de l'Exposition, en date de ce jour, ainsi qu'aux conditions générales signées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les Entrepreneurs de l'Exposition, pour tout ce en quoi il n'est pas dérogé par les présentes.

Série des Prix.

Charpente en bois de sciage, sur les 4 faces, de toutes formes et de toutes dimensions, pour pièces diverses spécifiées article 1er des conditions particulières ci-devant, avec travail indiqué à l'article 6 desdites.

Bois en location, le mètre cube : Soixante francs.

NOTA. — Toute pièce de bois dont l'équarrissage donnera une section inférieure à celle du chevron de $0^m08 \times 0^m08$ sera comptée comme chevron.

Plus-value applicable aux bois de charpente compris dans les pavillons d'angles ou pavillons de raccordement, et du dôme central.

Le mètre cube : Quinze francs.

Plus-value de corroyage et rabotage pou bois de charpente apparents.

Le mètre superficiel : Cinquante centimes.

Plus-value de chanfrein, baguette ou grain d'orge de toutes dimensions, surarêtes de bois de charpente apparents, arrêts compris.

Le mètre linéaire : Quinze centimes.

Chemins de faîtage, en planches brutes de sapin, de 0^m027 d'épaisseur, dressées sur rives posées jointives et posées sur traverses en même bois, entaillées et vissées aux fers des lanterneaux, comprenant tous travaux indiqués aux conditions particulières, quelle que soit la largeur des planches.

En location, le mètre superficiel: Un franc cinquante centimes.

NOTA. — Toutes les planches isolées pour solins, foncés, bandes et raccords seront payées au prix de cet article, quelles que soient leur largeur et leur forme.

Encaissements de chéneaux, en planches de sapin de 0^m027 à un parement blanchi, rainées, assemblées et collées, compris pose des équerres entaillées ou non.

En location, le mètre superficiel : Deux francs dix centimes.

NOTA. — Les devants de chéneaux seront payés au même prix, ainsi que les encadrements et encaissements de trémies, ou jouées apparentes de châssis vitrés.

Voligeage ordinaire, en sapin jointif de 0^m11 sur 0^m014.

En location, le mètre superficiel : Un franc.

Voligeage, planchers ou remplissages de combles en planches brutes de sapin de 0^m22 sur 0^m027, posées jointives, de toutes longueurs, à joints chevauchés, compris clous.

En location, le mètre superficiel : Un franc trente-cinq centimes.

Même voligeage, planchers ou remplissages avec planches rainées.

En location, le mètre superficiel: Un franc cinquante centimes.

Même voligeage, planchers ou remplissages avec planches rainées blanchies sur une face apparente.

En location, le mètre superficiel : Un franc soixante-dix centimes.

Même travail qu'à l'article précédent, mais avec grain d'orge ou baguettes sur les joints.

Bois en location, le mètre superficiel : Un franc quatre-vingt-cinq centimes.

Voligeage, planchers ou remplissages de combles en frises de sapin de 0^m11 sur 0^m027 et de toutes longueurs à points chevauchés, blanchies sur une face apparente, et rainées.

Bois en location, le mètre superficiel : Un franc quatre-vingts centimes.

Même travail avec baguettes ou grain d'orge sur les joints.

Bois en location, le mètre superficiel: Deux francs dix centimes.

Plus-value sur les prix des articles 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 pour emploi de bois de 0^m034 d'épaisseur.

Le mètre superficiel : Cinquante-cinq centimes.

Plus-value sur les prix des articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 pour planches ou frises posées en diagonales on point de Hongrie, de longueurs régulières, avec coupes biaises de raccords.

Le mètre superficiel : Dix centimes.

Plus-value sur les prix des articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 pour travail exécuté aux toitures des pavillons d'angles ou de raccordement et du dôme central, compris toutes sujétions de raccords, formes biaises ou courbes, et travail à grande hauteur.

Le mètre superficiel : Cinquante centimes.

Les prix des ouvrages qui, exceptionnellement ne seraient pas prévus à la présente série seront fixés par analogie à ceux indiqués ci-dessus. A défaut d'analogie on prendra pour base les prix de la série de la Ville de Paris, édition 1882, diminuée de 20 0/0. Dans tous les cas, les prix ainsi composés, seront passibles du rabais d'adjudication.

Détail estimatif

Sapin neuf, 4 sciages, de toutes formes et de toutes dimensions, assemblé avec fers, en location, cubant 1.946^{mc}100, à 60 fr. le mètre. — Total : 116.766 fr.

Plus-value pour charpente des combles du dôme et des pavillons, cubant 200^{mc}000, à 15 fr. le mètre. — Total : 3.000 fr.

Plus-value de corroyage et rabotage éventuel de bois de charpente, surface : 2.000^{mq}000 mètres, à 0 fr. 50 le mètre. — Total : 1.000 fr.

Nota. — Ce travail ne sera fait que sur un ordre de service spécial.

Plus-value de chanfreins et baguettes d'angles sur bois de charpente dans les mêmes conditions, longueur : 5.000^{m}000, à 0 fr. 15 le mètre. — Total : 750 fr.

Chemins de faîtage et bandes, surface : 10.300^{mq}000, à 1 fr. 50 le mètre. — Total : 15.450 fr.

Encaissements de chénaux et jouées en sapin de 0.027, raîné, collé, assemblé, un parement blanchi, surface : 12.500^{mq}000, à 2 fr. 10 le mètre. — Total : 26.250 fr.

Voligeage de combles en sapin brut, jointif, de 0^{m}11 sur 0^{m}014, surface : 5.900^{mq}000, à 1 fr. 00 le mètre. — Total : 5.900 fr.

Voligeage en frises de sapin de 0^{m}027 sur 0^{m}11, raîné et blanchi, avec baguettes et pose en point de Hongrie ou diagonale, surface : 56.000^{mq}000, à 2 fr. 20 le mètre. — Total : 123.200 fr.

Nota. — Ces planchers sont tous comptés au prix maximum ; mais, à l'exécution, la répartition en sera faite conformément aux ordres de service qui seront donnés, suivant le genre de voligeage demandé, et en se rapportant aux indications de la série.

Plus-value pour voligeage des pavillons d'angles ou de raccordement, et du dôme central, surface : 4.600^{mq}000, à 0 fr. 50 le mètre. — Total : 2.300 fr.

Plus-value pour emploi éventuel de bois de 0^{m}034 au lieu de 0^{m}027, surface : 3.500^{mq}00, à 0 fr. 55 le mètre. — Total : 1.925 fr.

Divers : 59 fr.

Total des travaux prévus : 296.600 fr. ; plus somme à valoir pour imprévus, dépenses en régie 10 % : 29.660 fr. ; Total ensemble : 326.260 fr. ; Frais d'agence et honoraires 3 % : 9.787 fr. 80. — Total : 339.047 fr. 80.

Le présent détail estimatif, montant à la somme de : Trois cent trente-six mille quarante-sept francs quatre-vingts centimes, dressé par l'architecte soussigné.

Paris, le 18 mai 1887.

Signé : BOUVARD.

Vu, adopté et proposé par le Directeur général des Travaux :

Paris, le 6 juin 1887.

Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,

Paris, le 11 juin 1887.

Signé : Lucien DAUTRESME.

ANNEXE

MODÈLE DE SOUMISSION

Je, soussigné, demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de charpente en bois et de grosse menuiserie, en date du 18 mai 1887, ainsi que des dessins et conditions particulières se rapportant directement aux travaux de charpente en bois et de grosse menuiserie en location pour les combles des galeries des Expositions diverses au Champ de Mars ;

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de deux cent quatre-vingt-seize mille six cents francs, moyennant un rabais de (*en toutes lettres*) par cent francs sur le prix de la série spéciale de ladite entreprise.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre, d'enregistrement, à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Paris, le 1887.

(*Signature*)

Adjudication des

TRAVAUX DE CHARPENTE EN BOIS

et grosse menuiserie.

CHAPITRE PREMIER

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — *Objet du cahier des charges.* — Le présent cahier des charges se rapporte à tous les travaux de charpente, grosse menuiserie et ouvrages accessoires à exécuter dans toute l'étendue de l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — *Détermination des travaux et prix.* — La nature, l'importance et le prix des travaux à faire seront déterminés par les pièces spéciales de l'adjudication ou du marché de chaque entreprise : dessins, conditions particulières, et série ou bordereau.

Art. 3. — *Bases de l'exécution.* — Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux conditions du marché, et aux ordres de service de l'architecte.

Art. 4. — *Caractère des plans et devis.* — Les plans et devis communiqués à l'entrepreneur, lors de l'adjudication, ne constituent pas, pour l'administration, l'obligation de lui faire exécuter tous les travaux qui s'y trouvent figurés ou mentionnés ; ce sont des indications générales qui peuvent être modifiées lors de l'exécution, et l'entrepreneur devra se considérer comme ayant droit et obligation d'exécuter seulement les ouvrages pour lesquels il aura reçu un ordre formel et précis de l'architecte.

Art. 5. — *Emploi des matériaux.* — L'entrepreneur sera tenu d'employer les espèces de matériaux qui seront prescrits. Si, cependant, sur la demande de l'entrepreneur, l'architecte consent à la substitution de matériaux d'une qualité, d'une nature ou d'une provenance autres que celles qui avaient été indiquées, cette substitution ne pourra avoir lieu qu'aux conditions suivantes :

Si les matériaux substitués sont d'un prix inférieur, quoique d'une qualité équivalente ou même supérieure à ceux qu'ils doivent remplacer, ils ne seront néanmoins payés que d'après leur valeur réelle. Il en sera de même des mains-d'œuvre accessoires que cette substitution entraînera.

Dans le cas où les nouveaux matériaux et leur mise en œuvre seraient d'une valeur supérieure à ceux auxquels ils auraient été substitués, ils ne seront jamais réglés à un prix supérieur à celui des matériaux demandés primitivement, à moins d'une autorisation spéciale, signée du directeur général des travaux.

Art. 6. — *Marche des travaux, délais d'exécution.* — L'entrepreneur devra se mettre en mesure de commencer ses travaux aussitôt qu'il en aura reçu l'ordre, et sur autant de points à la fois qu'il sera nécessaire.

Les quantités de matériaux approvisionnées et préparées seront déterminées par l'importance de l'entreprise, par les délais d'exécution et les ordres des architectes. Les travaux de charpente en bois marcheront parallèlement avec ceux des charpentes en fer, de couverture et de vitrerie, de manière à ne jamais les entraver. L'entrepreneur, s'étant rendu compte d'avance de toutes les sujétions résultant de l'enchevêtrement des entreprises, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour n'apporter aucun obstacle à la marche générale de l'opération.

Il se conformera à tous les ordres de service qui lui seront donnés dans ce but. Dans le cas où l'entrepreneur éprouverait une gêne dans l'exécution de son entreprise, par une cause indépendante de sa volonté, il devrait signaler le fait à l'architecte qui prendrait telle mesure que de droit.

Art. 7. — *Avaries ou dommages, conservation des ouvrages.* — L'entrepreneur devra garantir ses matériaux et ouvrages, soit pendant, soit après l'exécution, des dégradations qu'ils pourraient éprouver, soit de l'intempérie des saisons, soit de toute autre cause. Il restera seul responsable, sauf recours contre l'auteur du dégât, de la conservation des objets et matériaux fournis par lui, jusqu'à la date d'expiration de son marché, sans que l'Administration puisse être appelée à l'indemniser du préjudice qu'il aura pu éprouver, ou des réparations qu'il aura dû faire.

Il devra, en outre, prendre à ses frais, les précautions nécessaires et ordonnées par l'architecte pour garantir les constructions et les plantations existantes, ainsi que les ouvrages de diverses natures qui s'exécuteront avec les siens ou concurremment avec eux ; et il sera tenu de réparer ou de remplacer, toujours à ses frais, les parties détériorées du fait de ses travaux ou de ses ouvriers.

Art. 8. — *Fonctions des gardiens de travaux.* — Dans le cas où il serait jugé utile de désigner des gardiens de travaux, il est formellement stipulé que les fonctions de ces agents n'auront pour objet que la conservation des choses appartenant à l'Administration, et que son action ne pourra relever l'entrepreneur des obligations qui lui sont imposées par l'article précédent.

Art. 9. — *Travaux compris dans les prix d'application.* — A moins d'indications contraires dans les pièces formant base du marché, les prix de la série spéciale de l'entreprise comprennent toutes mains-d'œuvre et fournitures ; tous déchets, transports, bardages, coltinages, montages, assemblages et mises en place de matériaux ; tous engins, équipages, outils, étrésillonnements, étave-

ments, chevalements, échafaudages fixes ou volants, passages et ponts de service relatifs à l'exécution et à la surveillance des travaux; tous tracés d'épures; tous modèles, calibres, piquets et jalons nécessaires; tous frais de gardiennage, d'assurances, d'octroi, de douane et tous faux frais accessoires d'entreprise et les bénéfices. De plus, les divers travaux de charpente en bois n'étant que le complément de la construction métallique, les prix énoncés comprennent également la plus-value d'assemblage avec le fer et toutes les entailles de saillies, de boulons, de semelles, équerres, etc., etc., qui ne seront jamais payées à part.

Il ne sera, en conséquence, jamais alloué de plus-value, pour aucune cause, en dehors des prix prévus, quelles que soient les difficultés d'exécution, de montage ou d'accès, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du chantier.

Art. 10. — *Travaux à la journée.* — On n'admettra de travaux à la journée que lorsque l'architecte prescrira exceptionnellement ce mode de travail.

Art. 11. — *Travaux en régie.* — L'entrepreneur sera tenu de fournir, aux prix de série, diminués du rabais d'adjudication, les matériaux, échafaudages, appareils et engins qui lui seront demandés pour travaux en régie. Il fournira également au prix de série, mais sans rabais, les ouvriers qui lui seraient demandés pour le même objet.

Art. 12. — *Travail de nuit.* — L'entrepreneur devra, chaque fois qu'il en sera requis par ordre de service, établir des ateliers de nuit.

Tout travail exécuté de nuit pour en permettre ou faciliter l'achèvement dans les délais indiqués aux ordres régulièrement donnés ne donnera lieu à aucune plus-value.

Tout travail exceptionnellement exécuté de nuit, sur ordre spécial, soit pour en permettre l'achèvement dans un délai plus court que le délai stipulé dans les ordres primitifs, soit pour atténuer l'effet de retards dont la responsabilité incomberait à l'Administration, soit pour urgence, pourra donner lieu à une plus-value qui ne portera que sur le temps passé par les ouvriers. Cette plus-value par heure de travail de nuit sera équivalente à la moitié du prix de l'heure de travail de jour porté à la série servant de base à l'adjudication. Le travail exceptionnel ainsi exécuté devra être constaté dès le lendemain par un attachement relatant le nombre et la désignation des ouvriers ayant travaillé la nuit et le nombre d'heures employées.

Il ne sera accordé d'ailleurs de plus-value de travail de nuit que pour les travaux exécutés sur le tas dans l'enceinte du Champ de Mars. Les ouvriers fournis par ces ateliers ne devront pas avoir travaillé le jour précédent et ne pourront être occupés le jour suivant. Les frais d'éclairage sont à la charge de l'entrepreneur.

On ne comptera comme travail de nuit que celui qui sera effectué de sept heures du soir à cinq heures du matin, pendant la période d'été, et de cinq heures du soir à sept heures du matin, pendant la période d'hiver.

La période d'été commence le 1er mars et la période d'hiver le 1er novembre.

Art. 13. — *Travaux exécutés dans des endroits obscurs.* — Les travaux exécutés, pendant la journée, dans des endroits obscurs, tels que sous-sols ou autres, ne donneront droit, en sus du prix porté à la série soumissionnée, à aucune plus-value autre que les frais d'éclairage.

Art. 14. — *Enlèvement des déchets.* — A la fin de chaque travail ou partie du travail, l'entrepreneur fera, à ses frais, le nettoyage, la descente et l'enlèvement des matériaux et déchets provenant de ses travaux.

Il enlèvera les hangars, bureaux et appareils qu'il aura été autorisé à établir, dès qu'il en sera requis, et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Art. 15. — *Travaux à faire reconnaître avant leur disparition.* — L'entrepreneur devra faire reconnaître, en temps utile, par les agents du service des travaux, tous les matériaux et ouvrages dont les qualités et quantités ne pourraient être constatées ultérieurement, soit que ces ouvrages doivent disparaître, soit que leur vérification devienne impossible par l'enlèvement des échafaudages ou ponts de service. Faute de quoi, les travaux, non visibles ou non accessibles au moment du règlement, sont évalués par l'architecte avec une réduction d'environ un cinquième dans les comptes de l'entreprise.

Art. 16. — *Production d'attachements.* — Comme complément des articles 39, 40, 41 et 42 du cahier des charges générales, il est spécifié que l'entrepreneur devra produire, à ses frais, tous les attachements écrits ou figurés ainsi que les annexes et mémoires de travaux en double expédition, suivant les indications et les échelles fixées par l'architecte.

Ces pièces seront ensuite vérifiées par les agents de l'administration, puis collationnées et signées par l'adjudicataire et par l'architecte, pour servir de base à l'établissement des décomptes.

Art. 17. — *Retenue pour le service médical* — La retenue de 1 0/0 opérée sur les décomptes, en vertu de l'article 17 du cahier des clauses et conditions générales pour le service médical, laisse entière la responsabilité de l'entrepreneur en cas d'accident. L'entrepreneur sera tenu, en conséquence, sous sa responsabilité particulière, de veiller à ce que toutes les précautions soient prises, dans la construction de ses échafauds, ponts de service et équipages, pour la sûreté des ouvriers et des agents de l'Administration.

Art. 18. — *Chemin de fer.* — L'entrepreneur est prévenu que l'Administration est dans l'intention de prolonger, dans l'intérieur de l'Exposition, la ligne de chemin de fer qui s'arrête aujourd'hui à la gare du Champ de Mars. Si cette ligne est établie au moment où l'entrepreneur devra exécuter ses travaux, il pourra utiliser ce moyen de transport en s'entendant, pour les conditions d'exploitation, avec la compagnie exploitante. Aucune réclamation de ce chef ne pourra d'ailleurs être adressée à l'Administration.

CHAPITRE II

Qualité des matériaux et façon des ouvrages

Art. 19. — *Nature et forme des bois.* — Les bois employés dans les charpentes seront de bonne qualité et de l'espèce indiquée aux conditions particulières. Ils seront sains et de droit fil, non échauffés, sans aubiers, roulures, gélivures, nœuds vicieux ou autres défauts. Ils seront équarris, tels qu'ils sont généralement livrés au commerce, à moins que cela ne soit autrement spécifié. Ils auront les formes et les dimensions portées aux dessins et ordres de service d'exécution, et seront placés exactement dans les positions indiquées. Les flaches, s'il en est toléré dans les bois équarris, seront déduites du cube et, pour les bois flachés, tout morceau portant flache de plus 0,06 sera refusé et sorti du chantier.

Il ne sera toléré aucune flache pour les bois de sciage ou corroyés.

Art. 20. — *Portées et tenons.* — Les portées seront déterminées par ordre; quant aux tenons, ils devront avoir au minimum les longueurs suivantes: 10 centimètres pour les solives et chevêtres, 5 centimètres pour les pièces inclinées, liens, décharges, arbalétriers, etc.

Art. 21. — *Classification des bois.* — La classification des diverses natures de charpente en bois ordinaire, équarri, de sciage, refait, corroyé, assemblé ou non, de gros ou de petit équarrissage, de grande ou de petite longueur, sera établie par les conditions particulières de la série soumissionnée. Aucune autre catégorie que celle indiquée ne sera mentionnée dans l'établissement des comptes.

Art. 22. — *Façon des ouvrages.* — Les assemblages des charpentes et grosses menuiseries seront parfaitement pleins, sans disjoints ni épaufrures; les trous des boulons seront exactement du calibre des dits. Les embrèvements seront faits avec soin et assez profondément pour que les languettes ne sortent jamais des raînures. Dans les parties d'onglet, les coupes seront franches, bien raccordées et de joints parfaits. Les parements de sciages seront bien affleurés; ceux corroyés seront parfaitement dressés, de manière qu'il ne reste ni traces de sciage, ni flaches. Les rives seront bien droites et non épaufrées.

Art. 23. — *Matériaux et travaux refusés.* — Tous les matériaux et travaux qui ne rempliraient pas les conditions stipulées aux articles précédents, seraient immédiatement déposés et enlevés du chantier sur l'ordre de l'Architecte. Dans le cas où l'adjudicataire refuserait de les remplacer dans les délais qui lui seraient fixés, l'Administration aurait le droit de faire procéder d'office à ce remplacement par un Entrepreneur de son choix, et aux frais du dit adjudicataire.

Art. 24. — *Mode de mesurage.* — Tous les ouvrages de charpente et grosse menuiserie seront mesurés suivant leurs dimensions réelles apparentes en œuvre, sans égard pour les assemblages et coupes biaises.

Les pièces rendues triangulaires dans toute leur longueur par un sciage fait sur la diagonale et celles chanlattées seront mesurées au cube réel en œuvre; mais l'équarrissage des pièces délardées et refouillées sera estimé sur les dimensions du petit rectangle circonscrit à la pièce.

Il ne sera accordé aucune plus-value autre que celles indiquées spécialement aux conditions particulières du marché pour fortes

ou faibles dimensions; pour surfaces irrégulières ou gauches; parties cintrées, courbes ou biaises; pose à grande hauteur entailles et coupes sur place et autres sujétions qui seront considérées comme faisant absolument parties des prix de série.

A moins d'indications contraires dans les conditions particulières, les prix de série comprennent la fourniture et la pose des clous et pointes nécessaires à l'exécution complète des ouvrages. Ils comprennent aussi la mise en place de toutes les ferrures : étriers, tirants, plates-bandes, équerres, brides, plaques de serrage, boulons et vis s'attachant ou s'assemblant avec les charpentes, avec tous les percements et entailles nécessaires. Les ferrures seules sont, dans ce cas, fournies à l'entrepreneur par l'Administration en dehors de ces prix.

CHAPITRE III

Art. 25. -- *Conditions générales et particulières.* — En outre des présentes conditions spéciales, applicables aux divers travaux de charpente en bois et grosse menuiserie, à faire à l'Exposition, les Entrepreneurs seront soumis aux clauses générales, signées le 25 août 1886, par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, ainsi qu'aux obligations particulières établies en vue de chaque adjudication ou de chaque marché.

Dressé par les Architectes soussignés :
Paris, le 18 Mai 1887.
BOUVARD, DUTERT, G. FORMIGÉ.

Vu, adopté et proposé par le Directeur général des travaux :
Paris, le 6 juin 1887.
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
Paris, le 11 juin 1887.
Signé : Lucien DAUTRESME.

PARTIE NON OFFICIELLE

Commission de Contrôle et de Finances

La commission de contrôle et de finances s'est réunie hier matin vendredi, à 10 heures, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain.

M. le ministre du commerce et de l'industrie a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Messieurs,

En prenant place à ce fauteuil, je vous prie de m'accorder toute votre bienveillance.

Je n'ignore pas les difficultés de ma tâche, mais le concours d'hommes autorisés et compétents tels que vous m'aidera à les surmonter.

Je n'ai pas à vous dire quel est le caractère de l'Exposition de 1889, on l'a répété à maintes reprises; c'est une œuvre à la fois pacifique et patriotique. Pacifique, car elle est la glorification du travail, patriotique car elle montrera au monde que la France demeure fidèle à sa mission civilisatrice et que, malgré ses désastres, elle n'a rien perdu des qualités qui font sa grandeur. C'est cette œuvre que nous sommes chargés d'accomplir; vous avez déjà commencé à en préparer l'exécution avec mon prédécesseur, je vous demande de la continuer avec moi, car nous avons tous le désir d'en assurer la réussite pour l'honneur du pays et de la République.

Après la lecture du procès-verbal, M. Dautresme a entretenu la réunion de la question financière :

La situation est satisfaisante car les crédits n'ont pas été dépassés ; s'il y a eu des mécomptes sur certains points, comme pour l'adjudication des fers, il y a eu, par contre, l'adjudication des terrassements et maçonneries qui a été faite dans des conditions favorables.

Attachant la plus grande importance à cette question des crédits, qu'il ne veut, sous aucun prétexte, voir dépasser, M. Dautresme entretient la Commission de l'importante question de la réserve. La réserve, qui a été fixée au chiffre de 6 millions, a pour but de parer aux dépenses imprévues ; jusqu'ici plus de 2 millions ont été déjà employés ; ce chiffre peut paraître énorme, mais il n'est point excessif, si l'on considère qu'il comprend les 1,500,000 francs accordés à M. Eiffel pour la construction de sa tour.

Tel est rapidement l'exposé de la situation financière que M. Dautresme tenait à faire, à son entrée au ministère.

La question à l'ordre du jour, dont la discussion est venue ensuite était: le projet de concours pour l'établissement de chemins de fer dans l'intérieur de l'Exposition.

M. Charles Prévet, député, a très vivement combattu le système présenté par la sous-commission. M. Prévet est partisan d'une voie d'un mètre de largeur au lieu d'une ou de deux voies de 0 m. 60 centimètres, comme le voulait la sous-commission.

MM. Dreyfus, Lyon-Alemand, Tirard, Christophe, Hébrard et les deux directeurs, MM. Alphand et Berger, ont pris part à la discussion, qui a été très vive.

Il a été décidé que l'Administration serait autorisée à mettre au concours l'établissement de ces chemins de fer en laissant toute liberté aux concurrents, tant pour la largeur de la voie que comme moyen de traction (électricité, air comprimé, etc.), mais en déterminant seulement la direction des lignes concéder et surtout les espaces réservés à ces voies ferrées.

Le projet de mise en état de viabilité et de l'éclairage de la tranchée du quai d'Orsay a été admis sans discussion.

La discussion sur le projet de fourniture de la force motrice pour la galerie des machines, qui venait ensuite à l'ordre du jour a été remise a la prochaine réunion.

La séance a été levée à midi et demi.

LES ADJUDICATIONS

Lundi dernier, 21 juin, à une heure, a eu lieu, au conseil de préfecture, l'adjudication, en un lot, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les fondations du palais des machines au Champ de Mars.

Les travaux, évalués à 493,620 fr. 32 c., ont été adjugés à M. Joseph Manoury, entrepreneur de travaux publics, moyennant un rabais de 3 fr. 10 c. par 100 fr.

Adjudication en quatre lots des constructions métalliques des bas côtés du Palais des machines au Champ de Mars.

Nous publions plus haut le cahier des charges de cette adjudication, qui aura lieu le lundi 18 juillet 1887, à une heure, dans la salle du Conseil de Préfecture.

Ces travaux sont évalués à 1.160 292 fr. 41 cent. Le cautionnement est fixé à 8.000 fr. pour chacun des quatre lots.

Les conditions de l'adjudication et les formalités pour soumissionner restent semblables aux précédentes.

Les demandes antérieurement adressées à l'administration, soit pour prendre part à une adjudication déterminée, soit pour être admis d'une façon générale, ne dispensent en rien les entrepreneurs des formalités spéciales à cette adjudication.

Les devis, plans de l'entreprise etc., sont dès maintenant à la disposition des entrepreneurs au bureau technique, pavillon Rapp, Champ de Mars.

Adjudication en un lot des travaux de charpente en bois et grosse menuiserie à exécuter en location pour les combles des galeries des expositions diverses et annexes dans le Champ de Mars.

Le lundi 11 juillet 1887, à une heure, il sera procédé, dans la salle du Conseil de préfecture, à l'adjudication de ces travaux dont nous publions le cahier des charges dans notre partie officielle, lesquels travaux sont évalués à 336.047 fr. 80.

Le cautionnement est fixé à 14.000 fr. La demande de soumission doit être faite sur le modèle déjà publié plusieurs fois. Les conditions pour soumissions restent toujours les mêmes.

VISITE

de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie

AUX CHANTIERS DE L'EXPOSITION

M. le ministre du commerce et de l'industrie est venu visiter, mercredi dernier, les travaux de l'Exposition au Champ de Mars, il était accompagné de son chef de cabinet, M. David Dautresme; il a été reçu par les trois directeurs généraux, MM. Alphand, Georges Berger et Grison.

Il a parcouru toutes les salles du pavillon de la direction des travaux, les salles du service médical, puis il s'est rendu dans le Champ de Mars et a examiné minutieusement les travaux. Sa vi-

site n'a pas duré moins d'une heure et demie.

M. Alphand a exposé avec sa netteté et sa compétence la marche des travaux qui ont été accomplis et dont la rapidité est attestée par cette triple rangée de fermes métalliques qui forment comme une ceinture au Champ de Mars dans la partie avoisinant l'Ecole Militaire.

M. Dautresme qui possède admirablement toutes ces questions, s'est rapidement rendu compte de la parfaite exécution des fondations. M. Alphand lui a présenté M. Joseph Manoury qui a dirigé les fondations du palais des expositions diverses, les fondations des palais des beaux-arts et des arts libéraux, et qui est adjudicataire des fondations du palais des machines. M. le ministre ne pouvait que féliciter M. Manoury de l'activité et de l'habileté avec lesquelles il avait mené les constructions de cette exposition souterraine.

M. le ministre du commerce, après avoir examiné le levage des fermes a traversé toute la partie du Champ de Mars située du côté de la Seine, et il a été reçu aux pieds (il n'y a que les pieds jusqu'à présent) de la tour de 300 mètres, par M. Eiffel.

L'éminent ingénieur a dit à M. le ministre du commerce qu'il venait visiter son chantier au moment d'un entracte, alors que le premier acte était terminé ; en effet, toutes les fondations des piliers qui ont si vivement intéressé, on pourrait même dire passionné, les savants et les sociétés savantes, qui ont excité si vivement la curiosité de tous les hommes compétents sont achevées. La plupart des piliers se trouvent remblayés et le terrain est nivelé ; M. le ministre venait donc, pour ainsi dire, au moment de la suspension des travaux. M. Eiffel lui a néanmoins montré les fondations du pilier n° 3 qui ne sont pas encore remblayées, et lui a exposé les opérations successives qui avaient été pratiquées dans les piliers 1 et 4 voisins de la Seine.

M. le ministre du commerce dont la compétence est bien connue a vivement félicité M. Eiffel, il a paru surtout frappé, en voyant les boulons des quatre piliers, de la courbe gigantesque que décriraient les pièces métalliques de la tour ; il a pu se rendre compte de la hauteur de la tour par le passage dans le ciel d'un petit nuage qui marquait le sommet de la tour.

Des pièces métalliques en assez grand nombre se trouvaient sur le chantier; on voyait des sabots en fer qui doivent être placés sur les maçonneries et qui ne pèsent pas moins de 6,000 kilogrammes, les 16 sabots, quatre pour chaque pilier, étaient devant chacun des piliers, il y avait aussi des aretiers. M. Eiffel a exprimé l'espoir que des pièces métalliques seraient montées pour le 14 Juillet.

M. le ministre du commerce s'est montré très satisfait de cette visite et a adressé des éloges à tous ceux qui s'étaient dévoués au succès de l'Exposition.

Une lettre de M. Georges Berger

M. Gustave Simon a publié dans un numéro du *Petit Nord*, un article sur l'Exposition de 1889, dans lequel il se plaignait de l'inertie des comités départementaux et invitait le directeur général de l'exploitation à tracer aux exposants des départements leur devoir.

Il a reçu de M. Georges Berger la lettre suivante, que nous reproduisons avec empressement :

Paris, 18 juin 1887.

Mon cher monsieur Simon,

L'article important que vous venez de consacrer dans le « Petit Nord » à la question de l'Exposition de 1889, n'est pas de ceux qui peuvent passer inaperçus et rester sans réponse.

J'aurais bien à vous reprocher les termes élogieux dans lesquels vous appréciez la personne et la façon d'agir du directeur général de l'Exploitation ? mais je préfère vous rappeler sans préambule que, mes honorables collègues et moi, nous sommes infatigablement dévoués à notre tâche, parce que nous avons le sentiment de notre responsabilité dans une entreprise qui importe à l'honneur et aux intérêts les plus sacrés du pays.

Je reconnais avec vous que les travaux des Comités départementaux ne sont pas poussés très activement ; mais cette situation ne m'inquiète pas. Nos collaborateurs de province ont été impressionnés plus que ceux de Paris, qui sont mieux placés pour connaître rapidement la vérité, par le bruit répandu de la remise de l'Exposition à l'année 1890. Les paroles que M. Dautresme a prononcées dernièrement à cet égard, et qui ont été publiées, auront suffi, je l'espère, pour dissiper tous les doutes. L'Exposition aura lieu en 1889, et nous serons prêts pour la date fixée.

Les gouvernements étrangers n'ont pas cru devoir répondre jusqu'à ce jour qu'ils donneraient à la participation de leurs nationaux le caractère officiel d'autrefois. Il n'est pas moins certain que nous aurons à compter, dans toutes les sections importantes de l'Exposition, un nombre considérable de producteurs et d'industriels étrangers, que nous accueillerons en les soumettant aux mêmes conditions d'admission et de classement que les français. L'Exposition de 1889 sera ainsi plus essentiellement internationale, et les articles de même classe juxtaposés dans des salles communes, quelle que soit la provenance nationale de chacun d'eux se prêteront d'autant mieux aux études comparatives dont la possibilité et la facilité sont le but important des Expositions.

Il suffirait de faire appel au patriotisme des industriels du Nord pour vaincre leurs hésitations, si celles-ci pouvaient exister ; ils se rendront compte, d'autre part, qu'il y a pour eux un intérêt indiscutable à prendre part à un concours qui sera aussi fertile en révélations utiles à leurs affaires, qu'en satisfactions données à leur amour-propre professionnel.

Les présidents des comités départementaux ont reçu de moi toutes les instructions dont ils pourraient avoir besoin, et je corresponds journellement avec eux pour leur fournir les compléments d'informations qu'ils jugent nécessaire de me demander.

Dans quelques jours je serai à même de fixer les constructeurs de générateurs et de machines à vapeur sur les conditions auxquelles ils pourront devenir à la fois exposants et fournisseurs de la force motrice que l'administration doit mettre à la disposition des intéressés.

Les grands ateliers de construction du département du Nord viendront certainement nous proposer leurs appareils pour les faire fonctionner à côté de ceux envoyés par les autres régions de la France et des pays étrangers. Il est important que les demandes concernant l'Exposition et le service mécanique me soient envoyées avant toutes autres. Je m'en suis entretenu dernièrement avec M. Cornut, ingénieur en chef de l'association de propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France, secrétaire du Comité départemental du Nord, à Lille.

M. Lockroy, pendant toute la durée de son ministère et M. Dautresme ensuite, n'ont jamais cessé de dire très loyalement que l'Exposition de 1889 serait exempte de toute allure politique. Je suis autorisé à affirmer, plus que jamais, qu'elle sera un terrain neutre où se rencontreront pacifiquement et amicalement, tous les hommes qui se préoccupent sincèrement de la richesse industrielle du monde, de la prospérité du travail national et du progrès dans toutes les branches des arts et métiers.

Agréez, mon cher monsieur Simon, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

Le directeur général de l'exploitation.

G. BERGER.

La lettre qu'on vient de lire mérite de fixer notre attention, à plus d'un titre. M. le directeur général qui, étant en relations constantes avec les comités départementaux, est plus à même que qui que ce soit d'apprécier leur zèle et leur activité reconnaît que ces comités n'ont pas tout l'élan nécessaire. En effet, ils se réunissent, ils élisent leur bureau, ils se divisent en sous-commissions et quand ces

opérations sont terminées, ils se séparent.

M. le directeur général pense que les départements ont été impressionnés par les bruits d'ajournement de l'Exposition ; il a raison et il rappelle fort justement que les déclarations si formelles de M. le ministre du commerce ont mis un terme à toutes les incertitudes.

Nous avons donc l'espoir que les comités départementaux vont non pas seulement se réunir mais susciter les demandes d'admission, en visitant les commerçants et industriels toujours trop disposés à attendre les derniers délais.

M. le directeur général dit que les présidents des comités départementaux ont reçu toutes les instructions, qu'il correspond journellement avec eux, nous connaissons la sollicitude de M. le directeur général, mais il serait peut-être utile que ces instructions fussent renouvelées et publiées par les journaux des départements.

On a vu, par la lettre que nous publions, que M. le directeur général de l'exploitation est partisan de la suppression des sections nationales, et qu'en assimilant les étrangers aux exposants français il créerait ainsi des sections internationales dans lesquelles les produits similaires de chaque pays se trouveraient réunis, M. le ministre du commerce et de l'industrie a favorablement accueilli cette idée ingénieuse, qui sera certainement adoptée par le comité de direction et la commission des 43.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi que nous l'avons indiqué dans le dernier numéro du *Bulletin officiel*, M. Alphand a présenté au Conseil municipal (séance du 17 juin) diverses observations au sujet de la proposition de M. Daumas, tendant à l'organisation d'une fête au Champ de Mars le 14 juillet prochain.

Le Champ de Mars, a dit l'honorable directeur des travaux, est dans un état de bouleversement tel qu'il est impossible d'y laisser circuler une foule. Dans la première partie, où se trouve la tour Eiffel, les fondations sont à peu près terminées, mais il y a encore d'énormes cavités, et on commence à y apporter les matériaux à placer immédiatement sur les fondations, matériaux d'un poids énorme, au milieu desquels une foule ne saurait circuler sans danger.

La deuxième partie du Champ de Mars, celle qui est destinée aux palais des Beaux-arts et des Arts libéraux, est coupée par trois tranchées très profondes et contenant des chemins de fer en saillie ; j'ajoute qu'à droite et à gauche se trouvent les fondations es deux palais.

Enfin, Messieurs, dans la dernière partie du Champ de Mars, nous avons déjà élevé 300 fermes métalliques d'un poids considérable et qui ne sont pas encore consolidées ; de sorte que, là encore, impossibilité complète de circulation.

Depuis que le Champ de Mars nous a été livré, nous poursuivons les travaux avec la plus grande activité. Si la fête qui a fait l'objet de la proposition de M. Daumas avait lieu, il en résulterait, à coup sûr, une entrave sérieuse à l'exécution des travaux. Dans ces conditions, le service de l'Exposition ne peut admettre qu'une fête ait lieu au Champ de Mars.

Je dirai même que, le soir du 14 juillet, des barrières devront être établies aux deux extrémités du Champ de Mars, dans les avenues qui séparent les 7e et 15e arrondissements.

D'ailleurs, Messieurs, dans le programme de la fête du 14 juillet établi par la Commission mixte, figure un feu d'artifice qui sera tiré à la tête du pont d'Iéna. Ce sera la dernière fois avant l'Exposition, mais, comme vous le voyez, la Commission a tenu à donner satisfaction aux habitants de ces quartiers, dans la mesure du possible.

Permettez-moi de répondre encore à l'observation faite à cette tribune, à savoir qu'il était nécessaire de rassurer le public et d'affirmer que l'Exposition aurait lieu en 1889.

Je puis à cet égard donner au Conseil une réponse officielle : l'Exposition universelle aura lieu en 1889. M. le ministre du commerce et de l'industrie, lorsque j'ai eu l'honneur de lui présenter le personnel de l'Exposition, me l'a affirmé nettement, dans un discours publié depuis à l'*Officiel*. M. le Ministre a ajouté que l'Exposition ayant été décidée par une loi, il faudrait, pour qu'elle n'ait pas lieu à la date fixée, une loi nouvelle ; et d'autre part, le Conseil municipal ayant voté une somme de 8 millions pour le concours de la ville de Paris à l'Exposition de 1889, il faudrait une délibération nouvelle du Conseil pour que cette contribution de la Ville fût affectée à une Exposition qui n'aurait pas lieu en 1889. M. le Ministre a conclu en me disant que mon honneur était engagé à ce que tous les travaux de l'Exposition fussent achevés à cette époque.

Il résulte donc des décisions du Conseil, de la loi votée par les Chambres, des déclarations du ministre du Commerce et de l'Agriculture et, je puis dire aussi, de l'état des travaux, que l'Exposition universelle ouvrira bien en 1889. (Très bien !)

Sur la proposition de M. Lopin, le Conseil renvoie pour étude la proposition de M. Daumas à sa commission de l'Exposition.

Dans ses séances des 17 et 20 juin, le Conseil municipal a pourvu aux trois vacances qui existaient dans sa commission de l'Exposition. Ont été élus MM. Cernesson, Cusset et Mayer.

Cette commission se trouve maintenant ainsi composée : MM. Guichard, Lyon-Alemand, de Bouteiller, Curé, Humbert, Jacques, Leclerc, Lefebvre-Roncier, Lopin, Mesureur, Rousselle, Rouzé, Cernesson, Cusset et Mayer.

LA VIGNE EN TUNISIE

EXCURSION A BIR-KASSA

M. Le Royer et plusieurs membres de la caravane parlementaire ayant exprimé le désir de visiter un vignoble tunisien, M. Massicault a organisé une petite excursion au domaine de Bir-Kassa, où M. et Mme Lançon ont fait au président du Sénat et à ses compagnons le plus charmant accueil. M. Buisson, directeur du ministère de l'Instruction publique et M. Dautresme, auditeur au Conseil d'Etat (aujourd'hui chef de cabinet du ministère du Commerce), ont fait partie de cette petite excursion ; M. Penel et M. Lallemand y représentaient la Presse.

Pour n'être que de cinq ou six kilomètres, le voyage de Bir-Kassa n'en est pas moins attrayant. On parcourt d'abord le long et pittoresque faubourg qui conduit à la porte de Hammam-el-Lif. Cette porte est flanquée d'un vrai fort d'opérette, armé pour rire. Dans ses embrasures écroulées et béantes, cinq ou six vieux canons dorment dans des postures capricieuses sur leurs affûts vermoulus, penchés à droite ou a gauche, en avant ou en arrière, selon les hasards de leurs affaissements. Les bouches de ces canons ne rappellent qu'une fois par an au bon peuple de Tunis qu'elles sont bouches à feu, lorsqu'elles annoncent le Ramadan.

A gauche de la route s'élève un monticule aride couronné par un fortin en ruine. Ses flancs sacrés, que respecte la charrue arabe, sont couverts de marabouts et de tombes. A droite, la ville arabe avec ses terrasses blanches

Bientôt la piste arabe s'engage sous les oliviers. Quel est l'âge des plus vieux d'entre ces arbres vénérables ? Un arabe m'a répondu :

» Le plus vieux du pays ne se rappelle pas avoir entendu dire par son grand-père qu'ils ne fussent autrement qu'ils ne sont.

Qui peut dire que les croisés qui ont vu mourir Saint-Louis non loin de là, n'ont pas vu les plus âgés de ces arbres. Il y a des bourgeois qui disent que les oliviers sont des arbres tristes. Je n'en connais pas de plus vivants. De leurs troncs primitifs disparus s'élancent les branches aux mille formes bizarres. La nuit, au clair de la lune, on dirait les bras de morts innombrables, qui sortent de terre et se contortionnent, des rameaux à la main.

Lorsqu'on a dépassé les oliviers, le paysage est grandiose. Une plaine immense, bornée par les magnifiques montagnes du Djihel-Rezas (montagne du plomb, exploitation de minerai). L'air est si pur que ces montagnes, qui sont à plus de cinq lieues, paraissent n'être qu'à cinq ou six kilomètres.

De la hauteur où l'on est, on aperçoit, au fond d'une dépression, couché dans une vive verdure, Bir-Kassa. En quelques minutes, on aborde le territoire de cette belle propriété. Comme vignoble, Bir-Kassa est la création de M. Lançon. Plus de cent hectares de vignes entourent aujourd'hui cette terre naguère en friche.

M. Le Royer et ses compagnons ont été émerveillés par la tenue générale de ce do-

maine. La maison, on pourrait dire le palais, a conservé le caractère arabe. C'est ravissant ! Le dôme qui couvre le salon est une pure merveille.

Rien ne manque à ce beau domaine. Les écuries, la basse-cour, les hangars et les *norias* (puits arabes) sont dans le meilleur état. Les jardins d'orangers, de grenadiers et de figuiers de Barbarie qui l'entourent sont charmants, mais toute notre attention était pour la vigne.

Les vignes de Bir-Kassa sont plantées avec le plus grand discernement, les pieds à un mètre l'un de l'autre dans le sens des lignes et les lignes distantes de trois mètres: ce qui donne 3,300 pieds à l'hectare.

Les lignes étant orientées dans la direction du Sirocco, les vignes, très approchées, sont protégées les unes par les autres contre ce vent funeste. Le sol est si beau et si bon que l'herbe y étoufferait la vigne, si les vignerons n'avaient sans cesse la charrue à la main.

A Bir-Kassa, on laboure un hectare en un jour avec quatre charrues attelées chacune de huit à dix bœufs et servies par deux hommes.

***

M. Lançon a constitué au moins vingt domaines dans les conditions suivantes :

Achat du sol, 100 hectares	15.000 fr.
Construction d'une ferme..	15.000 fr.
Plantation de 25 hectares de vignes et culture jusqu'à la troisième feuille, environ	20.000 fr.
Total, environ.....	50.000 fr.

Eh bien, dès la troisième feuille, comme nous l'avons constaté à Bir-Kassa, il y a déjà un commencement de production. La quatrième année, on est en pleine production et il faut songer à l'opération de la vinification et au logement du vin. On compte généralement les constructions accessoires à environ dix francs par hectolitre de production.

M. Lançon se propose, dans la vallée de Kangat-Hadji qu'il possède tout entière, (4,000 hectares), le délicat et difficile problème de la vinification, du logement et de la vente, par voie adjudicataire.

Comme cela arrive pour l'horlogerie et la fromagerie dans le département du Doubs et dans le Jura, il songe à annihiler une grosse partie des frais généraux par l'opération en commun et en grand. Les quinze ou vingt propriétaires du Kangat n'auront donc pas à se préoccuper individuellement des opérations vinicoles ; elles seront l'œuvre du syndicat qui prélèvera ses frais par la récolte. Chacun aura une quantité de vin ou d'argent proportionnée à la quantité de raisin portée par lui dans les cuviers communs. Une pratique analogue existe depuis de longues années dans certaines communes du Palatinat bavarois.

On ne saurait trop encourager M. Lançon dans une tentative aussi rationnelle. Les avantages seront ceux-ci :

1° Les opérations de vinification coûteront à chaque syndiqué un tiers de moins que s'il opérait isolément ;

2° Les opérations en grand sont toujours mieux conduites et donnent des moyennes bien supérieures aux moyennes des opérations isolées ;

3° N'ayant pas de capitaux à sortir pour les constructions des caves et pour les vaisseaux vinaires, le propriétaire peut, à capitaux égaux, embrasser la culture d'un plus grand nombre d'hectares et développer ses bénéfices ;

4° Les peines et soins personnels s'arrêtent aux vendanges, ce qui diminue ses préoccupations et rend sa vie plus douce. Le syndicat se substitue à lui aussitôt les vendanges faites.

Ces considérations ont fait que M. Lançon est déjà entouré de nombreux propriétaires et que, bientôt, il pourra compter comme un colonisateur de premier ordre.

Telles sont les impressions que nous avons rapportées du beau domaine de Bir-Kassa, confiants dans l'énergie, la persévérance et l'avenir de ses charmants propriétaires.

C. L.

ÉCHOS

Visite aux travaux du Champ de Mars

Le Congrès des architectes français a visité samedi les travaux entrepris au Champ de Mars en vue de l'Exposition universelle de 1889.

Avant d'entrer sur le chantier, M. le directeur des travaux a réuni les membres du Congrès et leur a donné brièvement des explications sur l'ensemble de l'Exposition.

Sur l'esplanade des Invalides doivent être établies les expositions spéciales ; l'un des deux plateaux sera occupé par les expositions coloniales de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Annam et du Tonkin ; l'autre par les expositions de la guerre et de la marine. Ces expositions contiendront les armes, véhicules, plans de fortifications, etc., ainsi que tous les costumes de l'armée française.

Devant l'esplanade des Invalides sera installée l'exposition fluviale des colonies.

La partie du quai d'Orsay située entre l'esplanade et le Champ de Mars sera consacrée à l'exposition agricole. Une surface de 26,000 mètres sera couverte.

Au centre de cette exposition, on construira un pavillon porté sur pilotis. Ce pavillon sera réservé aux produits alimentaires tels que céréales, grains, boissons, etc.

Au Champ de Mars seront les palais des beaux-arts, des arts libéraux, des machines et des expositions des industries diverses, et enfin, la fameuse tour Eiffel.

L'entrée principale sera celle de l'avenue Rapp.

Le Trocadéro sera exclusivement réservé à l'agriculture.

Les colonies à l'Exposition de 1889.

M. le ministre de la marine, après avoir consulté ses collègues du gouvernement, vient de prendre des mesures en vue de faciliter aux industriels et commerçants de nos colonies l'envoi en France de produits destinés à l'Exposition de 1889.

Il a été décidé que les transports de l'Etat et les navires affrétés pourront, à partir du 1er juillet 1888, embarquer les cols provenant des colonies, à la condition qu'ils puissent être maniés sans difficulté, qu'ils ne contiennent aucune matière inflammable et que ceux d'un même expéditeur n'atteindront pas, en totalité, cinq tonneaux de poids ou cinq mètres cubes d'encombrement.

Exposition d'hygiène de l'enfance

Jeudi a eu lieu l'inauguration de l'Exposition d'hygiène de l'enfance aux Champs-Elysées (pavillon de la Ville), sous la présidence de MM. Lockroy et Mesureur, députés de Paris, et Chassaing, vice-président du Conseil municipal. Rappelons le but de cette entreprise philanthropique : vulgariser les connaissances utiles relatives à l'enfance, extirper, par l'enseignement des yeux et par des conférences familières, les préjugés dangereux semés par l'ignorance et la superstition. Comme son aînée, l'exposition d'hygiène urbaine de la caserne Lobau, l'exposition d'hygiène de l'enfance est étrangère à toute idée de spéculation. Elle n'en diffère que par un point : elle croit que la science ne perd rien à se faire aimable ; c'est pourquoi, à côté des tableaux destinés à l'instruction des mères, elle a cru devoir placer des spectacles propres à amuser les enfants.

Distribution de prix

La distribution des prix de l'école d'horlogerie de Paris sera présidée, dimanche prochain, à la salle des fêtes du Trocadéro, par M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

MILINAIRE frères, constructeurs. — (*Voir aux annonces.*)

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

Le marché à fait preuve de fermeté pendant toute le semaine. En effet, malgré les tentatives de quelques baissiers, les meilleures dispositions que nous signalions dans notre dernière revue n'ont pas cessé un seul instant de prévaloir.

Cette bonne tenue de la cote a son importance dans un moment de morte-saison où il est peu facile de faire réaliser un progrès, même aux valeurs les plus recherchées.

Les Fonds d'Etat ont donné lieu aux variations suivantes d'une semaine à l'autre. Le 3/0 s'est négocié à 85.52 au plus haut et est revenu à 81.27 ; le 3 0/0 Amortissable a fait 84.70 et 84.45 ; le 4 1/2 0/0 a varié de 109.10 à 108.05.

Les primes pour la fin de mois ne sont plus

l'objet de nombreuses transactions à cette époque des mois et leur écart est minime. On ne fait que des primes pour fin prochain dont voici les écarts : le cinq sous se traite moyennant 65 centimes et le dix sous moyennant 47 centimes. Les Consolidés anglais ont peu varié pendant ces derniers huit jours; nous les retrouverons à 101 5/8.

Le change sur Londres nous est de nouveau favorable.

Le taux de l'intérêt sur le marché libre est devenu tellement réduit en Angleterre que les capitaux français n'ont plus avantage à se déplacer.

L'Italien qui avait acquis le pair a reflechi de quelques centimes à 99.75. La perspective du coupon sur ce fonds donne toujours lieu à quelques achats.

Les Fonds Russes sont bien tenus. Le 5 0/0 1877 est à 102.50.

Le 4 0/0 Hongrois est coté 90.50.

Le 4 0/0 Autrichien fait 82.50.

Le Turc se négocie à 14.70; l'Egypte Unifiée reste à 377.50.

L'Extérieure Espagnole s'est sensiblement avancée. Elle cote 67.75.

×

Peu de variations sont à noter sur les valeurs du Crédit.

La Banque de France s'échange à 4100.

Dans son bilan de la semaine, on remarque 4 chapitres en augmentation, savoir: l'or avec 6,175,000 fr., l'argent avec 7,135,000 fr., le compte des particuliers avec 16,381,000 fr., le compte du Trésor avec 14,572,000 fr.

Les diminutions portent sur trois chapitres: le portefeuille avec 1,835.000 fr. et le compte de circulation avec 28,021,000 fr.

Les bénéfices de la semaine ont été de 277,000 fr.

Le Crédit foncier est ferme à 1385.

Bonne tenue également des obligations foncières et communales. Les capitaux qui s'emploient sur ces excellentes valeurs sont certainement judicieux.

Lorsqu'on fait un placement, on a trois choses en vue : la qualité de la valeur, ses conditions de stabilité, son rendement. On recherche des valeurs à l'abri des fortes fluctuations, afin de pouvoir réaliser sans perte, à toute époque et en toute circonstance; on recherche un revenu satisfaisant.

Les obligations à lots du Crédit foncier sont classées parmi les plus solides et les plus stables. Quant au rendement, il donne entière satisfaction aux plus difficiles, car, à côté du revenu fixe qui diffère peu de celui des rentes, il y a de nombreuses chances de lots qui peuvent procurer subitement aux porteurs un avantage considérable.

Le Comptoir est ferme à 1023.75. C'est aux guichets de cet établissement qu'aura lieu, mardi prochain, 28 juin, l'emprunt du gouvernement hellénique, consistant en 192,849 obligations de 500 fr. rapportant 20 fr. par an et remboursables en 75 ans. Le prix d'émission est fixé à 395 fr., dont 25 fr. en souscrivant, 75 fr. à la répartition du 5 au 9 juillet, 100 fr. le 2 août 1887, 100 fr. le 15 septembre 1887 et 95 fr. le 2 novembre 1887. Le prix de l'obligation libérée à la répartition est de 392 fr. 50.

Cet emprunt est spécialement garanti par le produit des monopoles du sel, du pétrole, des cartes à jouer, des allumettes, du papier à cigarettes et de l'émeri de Naxos.

En vue de donner aux porteurs d'Obligations du présent emprunt une sécurité absolue et incontestable, le *Gouvernement Hellénique* a consenti à se dessaisir de l'administration desdits monopoles, et à en charger d'une manière irrévocable, *pendant toute la durée de l'emprunt*, la *Société de la Régie des Monopoles*, au capital de fr. 10,000,000, constituée par les contractants du présent emprunt.

Cette Société percevra directement toutes les recettes provenant desdits monopoles. Elle fera la conversion en or et en change sur l'étranger du montant de ses encaissements, à moins que le Gouvernement ne lui ait remis lui-même le montant de chaque provision pour le service de l'emprunt, soit en or, soit en change sur l'étranger, en temps utile pour que la provision nécessaire au service de l'emprunt soit parvenue au Comptoir d'Escompte de Paris quinze jours avant l'échéance semestrielle.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui samedi que ferme la souscription aux 100,000 Obligations de la Compagnie des chemins de fer Portugais. Les demandes par correspondance assurent d'ores et déjà le succès de cette opération, nous ne saurions dont trop convier les capitaux à y participer. Le prix d'émission est fixé à 440, dont 20 francs en souscrivant, 100 francs à la répartition; 150 francs du 5 au 10 août et 150 francs du 5 au 10 septembre. L'Obligation libérée à la répartition sera délivrée à 438 francs et nous avons dit que ce prix correspondait à un revenu de 4.40 0/0.

On souscrit à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Crédit Lyonnais et à la Société générale de Crédit industriel et commercial, ainsi que dans les agences des établissements en France et à l'étranger.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.



FLANELLE VÉGÉTALE de **PIN**
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de Serrurerie, **45 centimes l'un, en timbres poste.**



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* DE RICQLÈS.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS 7, *rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 33. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 2 Juillet 1887

BULLETIN OFFICIEL
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU XIVe MAIRIE LITTÉRATURE LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés ministériels.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Adjudication des constructions métalliques du Palais des Machines.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Travaux des comités d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
L'Exposition et l'Italie.
Chronique des travaux.
L'Ecole d'Horlogerie.
La Statue de Nicolas Leblanc.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Notre dessin d'aujourd'hui représente la façade du Palais des Machines qui longera l'avenue de La Motte-Piquet, en face l'Ecole Militaire. Cette façade est l'œuvre de M. Dutert.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 28 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Reinach (Joseph), directeur politique du journal la *République française*, membre du comité d'admission de la classe 8.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
Vu la loi du 6 juillet 1886 ;
Vu la loi du 28 juillet 1886 ;
Vu l'article 3 du décret du 14 octobre 1886 ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 1887 ;
Vu la lettre du président du conseil, ministre des finances, en date du 24 juin 1887,
Arrête :
M. Chevrey-Rameau (Léon-Louis), directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances (représentant le ministère des finances), est nommé membre adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, en remplacement de M. Couder.

Paris, le 25 juin 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

LOT

Comité départemental.

Présidents d'honneur : MM. BÉRAL, sénateur ; de VERNINAC, sénateur ; ROZIÈRES, ancien député.
Président : MM. SIRECH, maire de Cahors.
Vice-présidents : MM. VIVAL, maire de Figeac ; COCULA, maire de Saint-Germain.
Assesseurs : MM. Dr REY, président de la société industrielle et agricole du Lot ; DUFOUR, directeur de la ferme-école du Montat ; MIRET, directeur de l'asile de Leyme ; BOUDON, propriétaire à Larnagol ; BRUEL, industriel à Souillac ; CABANÈS, liquoriste à Gourdon.
Secrétaires : MM. LAUR, vétérinaire départemental ; PAULIAC, conseiller général, agriculteur ; BALESTE, conseiller municipal à Gourdon.

Sous-comité de l'arrondissement de Cahors.

Président : M. BÉRAL, sénateur.
Vice-président : M. SIRECH, maire de Cahors.
Assesseurs : MM. PIERRE DUFOUR, directeur de la ferme-école du Montat ; DELPECH, négociant.
Secrétaire : M. le docteur REY, président de la société industrielle et agricole du Lot.
Secrétaire-adjoint : M. MALINOWSKI, ancien professeur.

Sous-comité de l'arrondissement de Figeac.

Président : M. ROZIÈRES, ancien député.
Vice-président : M. VIVAL, conseiller général, maire de Figeac.
Assesseurs : MM. MIRET, directeur de l'asile de Leyme ; BOUDON, propriétaire à Larnagol.
Secrétaire : M. PAULIAC, conseiller général.
Secrétaire-adjoint : M. LONGPUECH, conseiller d'arrondissement.

Sous comité de l'arrondissement de Gourdon.

Président : M. de VERNINAC, sénateur.
Vice-président : M. LINOL, notaire à Gourdon.
Assesseurs : MM. COCULA, maire de Saint-Germain ; BRUEL, notaire à Souillac.
Secrétaire : M. BALESTE, propriétaire à Gourdon.
Secrétaire-adjoint : M. Pierre TAILLADE, négociant à Gourdon.

GIRONDE

Sous-comité de l'arrondissement de Bordeaux.

Président : M. HUBERT PROM, président de la chambre de commerce de Bordeaux.
Vice-présidents : MM. SEGRESTAD, président du tribunal de commerce de Bordeaux ; BERNIARD, président de l'union des syndicats girondins.
Secrétaire : M. GRUET, conseiller municipal de Bordeaux, secrétaire général des syndicats des saindoux et salaisons.

ARDÈCHE

Sous-comité de l'arrondissement de Tournon.

Président : M. GALLIX (Louis), ancien négociant, à Tournon.
Vice-présidents : MM. GRANIER (Marcellin), mégissier, à Annonay ; SAUZET (Joseph), négociant au Cheylard.
Secrétaire : M. CHARRA (Alphonse), négociant, à Annonay.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 10 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Creuse :

1e Sous comité de l'arrondissement de Guéret.

MM. Augé (Jean), fabricant de chaussures à La Souterraine. Besge, fabricant de draps à Chamborand. Brutinot, minotier, maire de Moutiers-d'Ahun. Byasson, docteur en médecine, membre du conseil d'hygiène et de salubrité à Guéret. Cessac (de), président de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Saint-Sulpice-le-Guérétois. Chandellier, inspecteur d'académie à Guéret. Cornillon-Savary, imprimeur-typographe à Guéret. Coquelet, entrepreneur de travaux publics, propriétaire, maire de Moutiers-Malcard. Defumade, président du comice agricole, conseiller général à Saint-Vaury. Desjardins, peintre paysagiste à Guéret. Favry (Emile), constructeur-mécanicien a La Souterraine. Florand, pharmacien, propriétaire à Guéret. François, minotier à la Celle-Dunoise. Grateyrolle, artiste-peintre à Guéret. Lacôte, député à Dun-le-Palleteau. Laroche, sénateur à Guéret. Masquelez, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, adjoint au maire de Guéret. Pimpaneau négociant, industriel du fer, adjoint au maire de Dun-le-Palleteau. Quéroy (Sylvain), tanneur, à la Souterraine. Raymon fils, régisseur à Grand-Bourg. Rousseau (Gervais), propriétaire à Guéret. Séguy

de Beaumont, propriétaire à Saint-Yrieix-les-Bois. Vallet, menuisier-sculpteur à Saint-Sébastien. Villard, docteur en médecine, membre du conseil d'hygiène et de salubrité, maire de Guéret.

2e Sous-comité de l'arrondissement d'Aubusson.

MM. Benoît, ingénieur des mines à Lavaveix-les-Mines. Bernaux, manufacturier, professeur à l'école nationale d'art décoratif à Aubusson. Bona, médecin-inspecteur des eaux thermales d'Evaux, conseiller général, maire d'Evaux. Boucheron, professeur à l'école municipale de dessin, à Felletin. Bournaret, manufacturier, à Felletin. Braquenie, manufacturier à Aubusson. Brunaud, manufacturier, à Felletin. Cazaut, manufacturier, à Aubusson. Cornudet, député, maire de Crocq. Desfemmes, vétérinaire, à Felletin. Gardavaux, président du comice agricole, vice-président de la société départementale d'agriculture, conseiller général, à Saint Chabrais. Goussaud, manufacturier, à Aubusson. Hamot, manufacturier à Aubusson. Jabin, secrétaire de la chambre syndicale des ouvriers tapissiers, à Aubusson. Jorrand, manufacturier, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Aubusson. Lecler, conseiller général à Aubusson. Louillat, manufacturier à Aubusson. Louvrier de Lajolais, directeur de l'école nationale d'art décoratif à Aubusson. Martinon, président de la chambre consultative d'agriculture à Blessac. Mounet, pharmacien, membre de la société archéologique et du conseil d'hygiène à Aubusson. Piala, directeur des mines à Lavaveix les-Mines. Richen, manufacturier à Aubusson. Roby Pé ot, ouvrier tapissier à Aubusson. Rougat, filateur à Felletin. Rousseau, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Felletin. Salandrouze (Henri), manufacturier à Aubusson. Tissier (Frédéric), manufacturier à Aubusson. Treille, médecin des houillères, membre du conseil d'hygiène, à Lavaveix-les-Mines. Tricot, président du conseil des prud'hommes, à Aubusson.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Bourganeuf.

MM. Authier (le comte de), propriétaire, maire d'Auriat. Delage, industriel, membre de la chambre consultative d'agriculture, conseiller général à Bourganeuf. Dessaix fils aîné, négociant et agriculteur à Bénévent. Deville, ingénieur des mines, directeur des houillères de Bosmoreau les-Mines. Filhoulaud (Emile), fabricant de porcelaines à Bourganeuf. Guéraud (Pierre), directeur de l'école primaire supérieure à Bourganeuf. Jabely (Albat), docteur en médecine, pharmacien à Bénévent. Lagrange (Emile), marchand de vins en gros à Monteil-au-Vicomte. Magadoux, vice-président du comice agricole, conseiller général à Saint-Martin-Château. Nadaud (Martin), député à Soubrebost. Quéroy (Adolphe), tanneur à Bénévent. Riffaterre (Paulin), négociant à Bourganeuf. Salmet (Michel), banquier, maire de Bourganeuf. Sauton (Frédéric), propriétaire, architecte à La Pouge. Simon (Edouard), président du comice agricole à Saint-Martin-Sainte-Catherine. Texonnière (Mathieu), fabricant de chapeaux de feutre à Bourganeuf.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Boussac.

MM. Aucouturier, propriétaire agriculteur à Boussac. Bourdon, président du comice agricole à Boussac. Charrier, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Lépaud. Cousset, député, à Bussière-Saint-Georges. Douarre, propriétaire à La Celle-sous-Gouzon. Dufoussat, conseiller général, vice-président de la chambre consultative d'agriculture, à Soumans. Dumont, propriétaire, maire de Châtelin-Malvaleix, conseiller d'arrondissement. Gallemard, propriétaire, conseiller général à Clugnat. Jannot, minotier à Boussac. Mayard, vice-président du comice agricole, à Soumans. Parry, sénateur, président de la société centrale d'agriculture, à Soumans. Pinot, propriétaire à Betête. Renon (Louis), tanneur à Chambon. Sol (Alexandre), fabricant de chapeaux à Chambon. Thomas (Aristide), négociant, conseiller d'arrondissement, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Gouzon. Trébuchet, propriétaire à Boussac bourg.

Par arrêté en date du 22 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Lot :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Cahors.

MM. Béral, sénateur, maire de Frayssinet-le-Gélat. Cambornac, pharmacien à Catus. Cambres, président du conseil général, à Cahors. Sirech, maire de Cahors. Relhié, conseiller général, à Cahors. Delport, conseiller général, à Cahors. Talon, conseiller général, à Cahors. Rey, président de la société agricole et industrielle du Lot, médecin à Saint-Denis (canton de Catus). Andurand-Rolland, propriétaire à Cahors. Dufour, directeur de la ferme-école de Montat. Deloche, ingénieur en chef du département, à Cahors. Cangardel, banquier, président du tribunal de commerce de Cahors. Rodelosse, architecte départemental, à Cahors. Laur, vétérinaire départemental, à Cahors. Savre, professeur départemental d'agriculture, à Cahors. Bergougnoux, percepteur de la Réunion de Saint-Géry, à Cahors. Delpech, distillateur, conseiller municipal, à Cahors. Vincens, horticulteur, conseiller municipal à Cahors. Brassac, imprimeur, industriel à Cahors. Courbebaisse, marchand de tissus à Cahors. Course, marchand de tissus à Cahors. Cayla (Henri), correspondant de la compagnie des chemins de fer, à Cahors. Boutet, liquoriste à Cahors. Pradines (Georges), propriétaire à Limogne. Bergon, maire de Luzech, conseiller général. Cayla, maire de Saint-Géry, conseiller d'arrondissement, minotier. Valat, maire de Montcuq, conseiller d'arrondissement. Pons, vétérinaire à Luzech. Malinswski, ancien professeur, à Cahors. Vincens, propriétaire à Raux, commune de Labastide-Marnhac. Laffargue, constructeur mécanicien à Prayssac. Henras, négociant à Cahors. Taillade, maire de Castelnau. Daymard, huissier à Duravel.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Figeac.

MM. Rozières, ancien député, conseiller général à Bagnac. Duphénieux, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture à Cajarc. Fraysse, médecin, conseiller général, maire de la Capelle-Marival. Pauliac, conseiller général, agriculteur-éleveur à Figeac. Vaissié, conseiller général, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Livernon. Vival, conseiller général, maire de Figeac. Vernéjouls, médecin, conseiller d'arrondissement, agriculteur à Cornac. Longpuech, conseiller d'arrondissment, propriétaire à Figeac. Laparra, conseiller d'arrondissement, agriculteur à Cardaillac. Méret, agriculteur-éleveur, directeur de l'asile de Leyme. De Colomb, président du comice agricole de Saint-Céré. Boudon, propriétaire à Larnagol. Froment, membre de la chambre consultative d'agriculture à Combes. Bruel (Louis), négociant, adjoint au maire de Cajarc, membre de la société agricole du Lot. Vasseur, négociant et industriel à Figeac. Lherm, maire de Sainte-Céré.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Gourdon.

MM. de Verninac, sénateur, à Sarrazac. Lachièze, maire et conseiller général, à Martel. Faurie, conseiller général, à Souillac. Linol, notaire, adjoint au maire de Gourdon. Iscard, conseiller d'arrondissement, maire de Payrac. Cocula, vétérinaire, maire de Saint-Germain. Olive, maire de Souillac. Cabanès, chimiste à Gourdon. P. Taillade, fabricant d'huiles à Gourdon. Bruel (Osmin), banquier et industriel à Souillac. Baleste (Albin), agriculteur, conseiller municipal, à Gourdon. Docteur Layrac, conseiller d'arrondissement, à Carennac. Souladié, agriculteur, maire de Saint-Michel-de-Banières.

Par arrêté en date du 22 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Gironde :

MM. Prom (Hubert), président de la chambre de commerce de Bordeaux. Léo Barbier, secrétaire général de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde. Laly-Huillet, fabricant de futailles, conseiller d'arrondissement du canton de Podenzac. (Sous-comité de l'arrondissement de Bordeaux.) Servière, conseiller général, maire de Bazas. (Sous-comité de l'arrondissement de Bazas.)

Par arrêté en date du 30 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Jura :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

MM. le général Grévy, sénateur. Thurel, sénateur. Chamberland, député. Poupin, député. Moron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier. De Martel, conservateur des forêts, à Lons-le-Saunier. Rousseau, maire de Lons-le-Saunier. Carmantrand, président du tribunal de commerce, à Lons-le-Saunier. Racine (Léon), négociant, conseiller d'arrondissement, Lons-le-Saunier. Chapuis (Abel), ancien adjoint, à Lons-le-Saunier. Labordère, président du comice agricole d'Arinthod, à Plainoiseau. Gréa, président du comice agricole de Lons-le-Saunier, à Rotalier. Furia, ingénieur civil, à Savagna (Montmorat). Billot, ancien président du tribunal de commerce, à Lons-le-Saunier. Jacquin, président du comice agricole, à Saint-Julien. Rousseaux (Félix), président de la société d'émulation, à Lons-le-Saunier, Melcot (Adrien), chef de division à la préfecture du Jura, à Lons-le-Saunier. Célard, marbrier à Saint-Amour. Mignolet (Jacques), mécanicien à Saint-Amour. Charpillon, tourneur, à Arinthod. Chavet (Louis), tanneur à Orgelet. Sire (André), ingénieur civil, à Lons-le-Saunier. Sauvin, minotier à Patornay. Droz, négociant en vins, juge au tribunal de commerce, à Lons-le-Saunier. Billot, artiste peintre à Lons-le-Saunier. Regnault de Maulmin, artiste peintre à Nevy-sur-Seille. Prost (Camille), président de la chambre de commerce à Lons-le-Saunier. Mangin (Félix), négociant en vins, conseiller municipal, à Lons-le-Saunier. Devaux (Emile), négociant en vins à Lons-le-Saunier. Monnier (André), directeur des forges de Baudin (Toulouse).

2° Sous-comité de l'arrondissement de Dôle.

MM. Bourgeois, député. Audemar, ingénieur des arts et manufactures, fabricant de pompes, à Dôle. Chaintre, vétérinaire, président de la société d'agriculture, à Dôle. Crébely, fabricant de produits chimiques, à Moulin-Rouge. Crevoisier, président du tribunal de commerce, à Dôle. Javelle, exploitant des carrières, à Damparin. Lacroix, constructeur-mécanicien, à Dôle. Lavrut (Alphonse), sculpteur sur bois, à Dôle. Neveu (Emile), maître de verrerie, à la Vieille-Loye. Barçon, ingénieur, maire de Fraisans. Renaud (E.), négociant à Dôle. Le Salle, exploitant de carrières, à Damparis. Ruffier, architecte à Dôle. Pernin-Courtot, fondeur à Dôle. Ozanon, agriculteur éleveur à Longwy. Courbe-Rouzet, imprimeur à Dôle.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Poligny.

MM. Gagneur, député. Page (Auguste), faïencier à Salins. Brochet (Jérôme), ancien marchand de bois, à Chamblay. Houillou fils aîné, fabricant de papier, à Mesmay. Berger aîné, ingénieur civil, à Champagnole. Duboz (Félix), agriculteur, à Chilly-sur-Salins. Thomas, directeur des forges, à Champagnole. Lefort (Augustin), négociant en vins, à Arbois. Toubin, président du tribunal de commerce, à Salins. Sauria, président de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, à Saint-Lothain. Müller (Adrien), maire de Champagnole. Rouget (Charles), viticulteur, à Salins. Maillefer (Marc), agriculteur, à Rougemont (Esserval-Tartre). Cottez (Désiré), membre de la société consultative d'agriculture, conseiller d'arrondissement, à Bezain.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Claude.

MM. Reybert, député. Goudard (Eugène), lapidaire, ancien membre de la chambre syndicale de la bijouterie de Paris, à Avignon. Ligier

(Jules), expéditeur, à Saint-Claude. Grosgogeat (Eugène), lapidaire, à Lamoura. Raymond-Jeantet, président de la chambre consultative des arts et manufactures, membre de la chambre de commerce, à Saint-Claude. Gauthier (Nicolas), marbrier, à Molinges. Chevallier (Charles), expéditeur, à Moirans. Mercier (Léon), tabletier à Saint-Claude. Fontanez (Aubin), président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Morez. Prost-Chavin (Charles), vice-président du comice agricole, à Morez. Cayron (Charles), à Saint-Claude. Rosemberg (Wilhelm), expéditeur, à Saint-Claude. Bondier (Alphée), expéditeur, à Longchaumois. Lamy (Alphonse), membre de la chambre de commerce, à Morez. Dalloz (Sylvain), lapidaire, à Villa d-Saint-Sauveur. Genoud (Henri), manufacturier, à Saint-Claude. Rigaud (Hippolyte), membre de la chambre consultative des arts et manufactures, membre de la chambre de commerce, à Saint-Claude. Dufaure, président du comice agricole de Morez, à Paris. Thévenin (Charles), vice-président du comice agricole de Morez, à Saint-Laurent. Dalloz-Dessertine (Honoré), sculpteur, à Saint-Claude.

Par arrêté en date du 30 avril, 1887 le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Manche.

Sous-comité de l'arrondissement de Mortain.

MM. Dumaine (Victor), fabricant de poterie à Ger. Véron (Auguste), fabricant de poterie à Ger.

Par arrêté en date du 30 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Orne :

MM. Velay, conseiller général, à Sainte-Honorine-la-Chardonne Laumonier, vice-président du comice agricole de l'arrondisseneet de Domfront (sous-comité de l'arrondissement de Domfront). Caillet, docteur-médecin à Mortagne Voisin (Félix), de la société hippique percheronne (sous-comité de l'arrondissement de Mortagne).

Par arrêté en date du 2 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Aisne M. Girod, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne.

Par arrêté en date du 7 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Marne :

Sous-comité de l'arrondissement de Reims.

MM. le docteur Thomas, ancien député, président du syndicat agricole et viticole de la Marne. Walbaum-Florens, président du syndicat du commerce des vins de Champagne, à Reims. Kruq (Paul), négociant en vins de Champagne, secrétaire du syndicat du commerce des vins de Champagne, à Reims.

Sous-comité de l'arrondissement de Sainte-Ménehould.

M. Payard, président du comice agricole de l'arrondissement de Sainte-Menehould.

Sous-comité de l'arrondissement de Vitry-le-François.

MM. Barré, directeur de la station agricole de Vitry-le-François. Pessez, gérant de l'imprimerie du *Messager de la Marne*. Tavernier, imprimeur-directeur de l'*Impartial de la Marne*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PALAIS DES MACHINES

Conditions particulières des Constructions métalliques des bas-côtés.

Les bas-côtés avec galerie au 1er étage mesurent 15 mètres de largeur, d'axe en axe, et s'étendent de chaque côté de la grande nef. Chaque bas-côté se compose de 19 travées correspondant au tracé de la grande nef, savoir : de 2 d'extrémité de 24 mètres 60 de longueur, de 16 intermédiaires de 21 mètres 50 et d'une au milieu de 26 mètres 40.

Les constructeurs de la grande nef doivent fournir dans le plan vertical, entre la grande nef et les bas-côtés, la ferme à treillis au droit du comble des bas-côtés, la poutre portant le plancher du 1er étage et les équerres et attaches en attente.

La construction métallique de chaque travée des bas-côtés se compose :

D'une face extérieure verticale avec arc et piédroits en tôle et cornières, de pannes, de chevrons courbes, d'arcs doubleaux, d'un chéneau, d'un remplissage vertical décoratif avec points d'appui intermédiaires, petits fers et châssis ouvrants ;

D'un plancher comprenant des poutres pleines ou à treillis, des poutrelles pleines et des solives en fer double T assemblées.

Adjudication en quatre lots

Premier lot. — Les 10 travées des bas-côtés en façade sur l'avenue de La Motte-Piquet, à partir de l'avenue de La Bourdonnais, y compris l'avant-corps de la cage d'escalier en face de l'Ecole-Militaire et le pavillon d'angle côté de l'avenue de La Bourdonnais.

(L'escalier proprement dit à construire dans la travée du milieu ne fait pas partie de l'adjudication).

2e lot. — Les 9 travées des bas-côtés sur l'avenue de La Motte-Piquet, depuis l'avant-corps jusqu'à l'avenue de Suffren, y compris pavillon d'angle sur l'avenue de Suffren.

3e lot. — Les 10 travées de bas-côtés, côté des expositions diverses, à partir de l'avenue de La Bourdonnais y compris le pavillon d'angle jusque mais non compris le grand vestibule du milieu.

(Les escaliers compris dans l'avant-corps du milieu et le dit avant-corps, ne font pas partie de l'adjudication.)

4e lot. — Les 9 travées de bas-côtés, côté des expositions diverses jusqu'à l'avenue de Suffren y compris le pavillon d'angle.

CHAPITRE PREMIER

Clauses et Conditions particulières

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'adjudication.* — Les travaux à adjuger en 4 lots comprennent la construction métallique des bas-côtés du Palais des machines, y compris un avant-corps central et les motifs d'angle telle qu'elle est décrite ci-dessus, et conformément aux dispositions indiquées aux feuilles de dessins ci-annexées.

Le remplissage vertical des quatre façades d'extrémité des galeries annexes fait-partie de l'adjudication.

Les travaux à adjuger comprennent la fourniture et la mise en place des fers de toute nature, y compris fers à vitrage, de remplissage, de décoration et autres.

Les constructeurs de la grande nef devant fournir les équerres et fourrures, ainsi que percer les trous pour l'assemblage des pannes et poutres des bas-côtés, les adjudicataires des bas-côtés devront faire l'ajustement et le rivetage sur ces équerres et trous en attente.

Les adjudicataires des 1er et 3e lots des bas-côtés devront fournir les équerres et percer les trous en attente des pièces des 2e et 4e lots et du vestibule principal d'entrée qui ne fait pas partie des lots à adjuger. Les adjudicataires des 2e et 4e lots devront faire l'assemblage des pièces des 1er et 3e lots avec les leurs.

Les concurrents seront admis à présenter des soumissions pour plusieurs lots. L'Administration se réserve la faculté d'admettre ou de ne pas admettre un même adjudicataire pour plusieurs lots.

ART. 2. — *Cautionnements.* — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission, du versement préalable à la caisse des dépôts et consignations, d'un cautionnement de 8,000 francs pour chacun des lots.

Par dérogation à l'article 2 du Cahier des Clauses et Conditions générales, les sociétés ouvrières ne sont pas, dans ce cas particulier, dispensées du dit versement.

Ce cautionnement provisoire servira à chaque adjudicataire de cautionnement définitif pour la garantie de l'exécution de leur marché.

Les autres cautionnements seront restitués aux ayants-droit, aussitôt après l'adjudication.

Les adjudicataires ayant fait leur cautionnement en argent en toucheront les intérêts à 3 0/0, à compter du 61e jour de leur versement. S'il est fait en rentes, ils en toucheront les arrérages.

ART. 3. — *Base du rabais.* — Les adjudications auront lieu pour chaque lot, séparément, par soumissions cachetées, au rabais exprimé en francs et décimes (sans fraction de décime) sur les prix suivants communs aux quatre lots :

1° Trente-six francs, les cent kilogrammes, pour l'ossature de la couverture, pannes, chevrons courbes, chéneaux, parois verticales, y compris fers à vitrage, chassis, etc ..... 36 francs.

2° Trente-trois francs cinquante les cent kilogrammes pour les poutrelles pleines et les poutres pleines ou à treillis..... 33 fr. 50

3° Vingt-cinq francs les cent kilogrammes pour les fers à double T, ailes ordinaires de 0,26 de hauteur et autres

mesures au-dessous assemblés pour planchers ..... 25 francs.

Cinquante-deux centimes le kilogramme de plomb laminé de 0,005 d'épaisseur en table pour nappe sous les semelles métalliques des points d'appui ; pour fourniture, montage, pose, battage, percement de trous et recoupement..... 0 fr. 52

La quincaillerie employée dans les parties ouvrantes, en fer ou en menuiserie, sera payée aux prix de la série de la ville de Paris, année 1882, diminués de 30 0/0.

Ces prix ainsi composés seront passibles du rabais consenti par les adjudicataires. Tous les prix ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des travaux métalliques de toutes natures des ouvrages ci-indiqués. Ils comprennent toutes fournitures, main-d'œuvre, droits d'octroi ou autres faux-frais et bénéfices; tous transports, chargements et déchargements, bardages, coltinages, montages à toutes hauteurs et poses ; tous engins, matériel et échafaudages nécessaires ; toutes plus-values de grandes ou petites dimensions et de formes spéciales d'ajustements ou assemblages droits, courbes ou biais des parties ouvrantes dans les parois verticales, à bascule ou de tout autre système de tôle découpée, garde-fous, etc., quels que soient leur nombre et leur nature ; les plus-values d'assemblages avec le bois, toutes difficultés d'accès du chantier ou d'accord avec les autres entreprises qui doivent se poursuivre simultanément avec celles de la ferronnerie ; tous percements de trous ; toutes fournitures de brides, plates-bandes, boulons et rivets, pour fixer les différentes pièces, soit entre elles, soit aux constructions adjacentes (maçonneries et charpentes métalliques ou autres), soit pour supports et attaches de tuyaux de descente d'eau, fourrures, chéneaux, couvertures, menuiseries, caissons, staff, terre cuite et ornements divers, arbre de transmission, attaches ou supports d'appareils d'éclairage, etc., prévus aux dessins ou à déterminer en cours d'exécution.

ART. 4. — *Peinture.* — Ces prix comprennent aussi la peinture qui sera exécutée tel qu'il est indiqué à l'article 15 du cahier des charges particulières aux constructions métalliques, avec cette réserve toutefois, que la dernière couche (3me), dans le ton indiqué par l'Architecte, ne sera donnée qu'après l'achèvement des couvertures, des vitreries, des travaux de maçonnerie et autres.

ART. 5. — *Invariabilité des prix.* — En un mot, les prix indiqués ci-dessus comprennent un travail complétement et parfaitement exécuté, posé et peint dans les conditions imposées au cahier des charges générales et au cahier des charges particulières aux constructions métalliques, ci-annexé, et sans admission d'aucune plus-value d'aucune sorte.

ART. 6. — *Délais d'exécution.* — Les travaux commenceront aux ateliers des adjudicataires aussitôt que les ordres de service auront été délivrés par l'Architecte.

Ils seront conduits de telle sorte que la mise au levage sur les chantiers de l'Exposition suive régulièrement le montage des grandes fermes.

L'ensemble des travaux faisant l'objet des présentes adjudications devra être entièrement terminé, pour chacun des quatre lots, le 1er août 1888, date de rigueur.

L'Architecte aura le droit d'indiquer à chaque adjudicataire le point où seront commencés les travaux de montage et la direction qu'ils devront suivre jusqu'au complet achèvement.

ART. 7. — *Détails d'exécution.* — Le Directeur des travaux arrête les tracés et dessins d'exécution.

Les adjudicataires, avant de procéder à l'exécution de leurs travaux, devront présenter à l'Administration leurs tracés et dessins, grandeur d'exécution.

Ils ne pourront introduire aucune modification sans l'approbation de l'Administration.

Il sera d'ailleurs pris, aux frais des adjudicataires, toutes les précautions utiles pour assurer la parfaite concordance des pièces métalliques exécutées par les constructeurs de la grande nef ou des bas-côtés.

ART. 8. — *Pénalités pour retard.* — S'il y a retard dans le montage ou non exécution de l'une des clauses établies, et quelle que puisse en être la cause, sauf les cas de force majeure régulièrement constatés, l'adjudicataire subira une retenue de un pour cent sur le montant total de son adjudication, par chaque semaine de retard, chiffre que les adjudicataires déclarent accepter comme représentant le préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait des retards, et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'un des adjudicataires serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance ne provenant pas de son fait, il devrait le faire constater immédiatement par le Directeur général des travaux, et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû à l'adjudicataire aucune indemnité pour ce fait.

Toute réclamation tardive sera considérée comme nulle.

ART. 9. — *Conservation des ouvrages.* — Pendant le cours des travaux, chacun des adjudicataires devra prendre, à ses frais, les précautions nécessaires pour préserver de tout dommage les constructions existantes, ainsi que les plantations et ouvrages de diverse nature qui s'exécuteront avant les siens ou concurremment avec eux.

ART. 10. — *Propositions de paiements.* — Dans les propositions de paiements à établir, conformément aux clauses et conditions générales, les acomptes seront limités à six dixièmes (6/10) de la valeur des ouvrages exécutés et reçus à l'usine ou aux ateliers des constructeurs, lorsque ces objets pourront être reconnus et marqués de manière que leur distinction soit parfaitement établie.

Trois dixièmes (3/10) pourront ensuite être payés après le montage définitif sur les chantiers de l'Exposition et réception provisoire.

Les paiements effectués n'auront, dans aucun cas, pour effet de diminuer la responsabilité du fournisseur qui restera pleine et entière.

ART. 11. — *Importance relative des pièces d'adjudication.* — L'avant-métré et le détail estimatif qui suivent, ainsi que les dessins annexés aux présentes, ne sont donnés qu'à titre de renseignements, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions ou des quantités qui y sont portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que pour l'établissement des mémoires et comptes de dépenses.

ART. 12. — *Modifications possibles.* — L'Administration se réserve le droit de modifier, dans la proportion qu'elle jugera convenable, pendant le cours des travaux, les dispositions, la nature, la qualité ou la quantité des constructions métalliques. Quelle que soit cette variation, les prix fixés plus haut seront seuls appliqués sans aucune indemnité.

Cependant, si les parties modifiées avaient déjà reçu un commencement d'exécution, et que la modification apportée soit une cause réelle de perte de fourniture ou de main d'œuvre pour l'adjudicataire, ce dernier pourrait, par exception à la clause ci-dessus, être indemnisé du travail déjà exécuté, et ce, à dire d'expert.

Le chiffre de cette indemnité serait basé sur les prix acceptés, diminués du rabais consenti, et en tenant compte de toutes les obligations de l'entreprise.

ART. 13. — *Prise de possession des constructions.* — Ainsi qu'il est dit plus haut, au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'Administration aura le droit de les mettre en état de réception provisoire et d'en prendre livraison ; mais le délai de réception définitive ne partira que de l'époque d'achèvement complet de tous les travaux.

ART. 14. — *Chemin de fer.* — L'adjudicataire est prévenu que l'Administration est dans l'intention de prolonger, dans l'intérieur des constructions de l'Exposition, la ligne du chemin de fer qui est raccordé à la gare du Champ de Mars. Si cette ligne est entièrement établie au moment où l'adjudicataire devra apporter ses fers sur le chantier, il pourra utiliser ce moyen de transport en s'entendant, pour les conditions d'exploitation, avec la Compagnie exploitante.

Aucune réclamation de ce chef ne pourra, d'ailleurs, être adressée à l'Administration.

ART. 15. — *Service de santé.* — Les adjudicataires sont prévenus que la retenue de 1 0/0 opérée sur les décomptes, en vertu de l'article 17 du cahier des clauses et conditions générales, pour le service médical, laisse entière la respon-

sabilité des constructeurs en cas d'accident.

ART. 16. — *Responsabilité.* — La durée du Palais des Machines étant subordonnée aux décisions ultérieures de l'Administration supérieure, les adjudicataires ne sont nullement déchargés des responsabilités qui leur incombent en droit et notamment des charges imposées par les articles 1792 et 1797 du Code civil.

ART. 17. — *Semelles en plomb.* — Sous chacune des semelles métalliques des points d'appui au droit des retombées des arcs, il sera placé une nappe en plomb laminé de 0,005 d'épaisseur.

Cette nappe sera percée de trous pour le passage des boulons de tirage, bien battue et recoupée après la mise en place du point d'appui métallique.

ART. 18. — *Cahiers des charges générales et spéciales et affiches.* — Indépendamment des conditions énoncées ici, les adjudicataires seront soumis aux Clauses et Conditions générales approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les adjudicataires de l'Exposition, ainsi qu'aux Clauses et Conditions du Cahier des charges spéciales aux travaux des constructions métalliques, en date du 4 novembre 1886, avec annexes pour les conditions de réception adoptées pour les tôles, cornières et fers spéciaux des tabliers métalliques.

Détail estimatif

PREMIER LOT. — *Côté de l'Ecole Militaire et de l'avenue de la Bourdonnais.* — Ossature de la couverture, pannes, chevrons courbes, chéneaux, parois verticales, y compris fers à vitrage. Poids : 641.215 kilos, à 0 fr. 36. Total : 230.837 fr. 40.

Poutrelles pleines et poutres pleines ou à treillis. Poids : 186.660 kilos à 0 fr. 335. Total : 62.531 fr. 10.

Fers à double T, ailes ordinaires de 0,26 de hauteur et autres mesures au-dessous, assemblé pour planchers. Poids : 133.135 kilos. à 0 fr. 25. Total : 33.283 fr. 75.

Plomb laminé de 0,005 d'épaisseur en table pour nappes. Poids : 1.940 kilos, à 0 fr. 52. Total : 1.008 fr. 80.

Ferrures de chassis ouvrants. Poids : 107 kilos, à 25 fr. Total : 2.675 fr. Ensemble : 330.336 fr. 05.

DEUXIÈME LOT. — *Côté de l'Ecole-Militaire et de l'avenue Suffren.* — Ossature de la couverture pour chéneaux, etc. Poids : 426.435 kilos, à 0 fr. 36. Total : 153.516 fr. 60.

Poutrelles pleines et poutres pleines ou à treillis, id. Poids : 144.490 kilos, à 0 fr. 335. Total : 48.404 fr. 15

Solives assemblées pour plancher. Poids : 124.300 kilos, à 0 fr. 25. Total : 31.075 fr.

Nappes en plomb de 0m005 d'épaisseur. Poids : 1.564 kilos, a 0 fr. 52. Total : 813 fr. 28 c.

Ferrures de chassis ouvrants. Poids : 99 kilos, à 25 fr. Total : 2.475 fr. Ensemble : 236.284 fr. 03.

TROISIÈME LOT. — *Côté de la Seine et de l'avenue de La Bourdonnais.* — Ossature de la couverture pour chéneaux, etc. Poids : 467.385 kilos, à 0 fr. 36. Total : 168.258 fr. 60.

Poutrelles pleines et poutres pleines ou à treillis. Poids : 186.660 kilos, à 0 fr. 335. Total : 62.531 fr. 10.

Solives assemblées pour plancher. Poids : 133.135 kilos, à 0 fr. 25. Total : 33.283 fr. 75.

Nappes en plomb de 0m005 d'épaisseur. Poids : 16.42 kilos, à 0 fr. 52. Total : 854 fr. 84 c.

Ferrures de chassis ouvrants. Poids : 99 kilos, à 25 pce. Total, 2.475 fr. Ensemble : 267.402 fr. 29.

QUATRIÈME LOT. — *Côté de la Seine et de l'avenue Suffren.* — Ossature de la couverture pour chéneaux, etc. 426.435 kilos, à 0 fr. 36. Total : 153.516 fr. 60

Poutrelles pleines et poutres pleines ou à treillis. Poids : 144.490 kilos, à 0 fr. 335. Total : 48.404 fr. 15

Solives assemblées pour plancher. Poids : 124.300, à 0 fr. 25. Total : 31.075 fr.

Nappes en plomb de 0m005 d'épaisseur. Poids : 1.564 kilos, à 0 fr. 52. Total : 813 fr. 28 c.

Ferrures de chassis ouvrants. Poids : 99 kilos. à 25 pce. Total : 2.475 fr. Ensemble : 236.284 fr. 03 c.

Total : 1.070.306 fr. 40. Imprévus : 56.491 fr. 09 c. Ensemble : 1.126.497 fr. 49. Frais d'agence 3 0/0 : 33.794 fr. 92. Total général : 1.160.292 fr. 41.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les Travaux des Comités d'Admission.

Les comités d'admission se réunissent fréquemment au pavillon Rapp au Champ de Mars. Néanmoins, il y a quelques comités qui ne montrent pas une grande activité. Les comités des classes 9 et 10, comprenant l'imprimerie, la librairie et la papeterie, se sont acquittés avec zèle de leur tâche ; ils tiennent de nombreuses réunions. Nous en dirons autant du comité de la classe 17 concernant les meubles, et du comité de la classe 21 concernant les tapis ; des circulaires ont été envoyées aux exposants de Paris et des départements.

Le comité de la classe 38 qui comprend les armes portatives s'est déjà occupé de la question des admissions, et nul doute que cette exposition ne soit très brillante sous la direction si intelligente et si compétente de M. le colonel Gras.

Le comité de la classe 53, comprenant les machines-outils, a tenu plusieurs séances ; de nombreuses demandes d'admission ont été reçues.

Le comité de la classe 61, comprenant le matériel des chemins de fer, s'attend à ce que cette exposition soit particulièrement intéressante ; en effet, en raison du développement pris par les chemins de fer et des perfectionnements qui ont été apportés, les grandes compagnies ont l'intention de donner les spécimens les plus nouveaux de leur matériel, mais il est douteux que l'espace qui a été réservé soit suffisant.

Le comité de la classe 64 a tenu des séances nombreuses sous la présidence de M. Brouardel, l'éminent professeur à la faculté de médecine ; il s'est divisé en trois sous-commissions : la sous-commission des eaux minérales, la sous-commission de l'hygiène, et la sous-commission de l'assistance publique.

Le comité a l'intention de provoquer une exposition des eaux minérales plus intéressante que les précédentes. Jusqu'à présent, on s'était borné à amonceler des bouteilles, ce qui ne pouvait guère exciter la curiosité publique ; le projet qui est mis à l'étude consisterait à exposer des plans en relief de coupes géologiques, et à montrer aux visiteurs tout ce qui concerne l'aménagement matériel de ces eaux.

Les comités de diverses classes, comprenant les produits alimentaires, ont leurs travaux provisoirement suspendus jusqu'à ce qu'une décision ait été prise au sujet du palais des produits alimentaires.

Une solution doit intervenir à bref délai. Nous avons donné déjà des détails au sujet de l'organisation de ce palais qui est étudiée avec le plus grand soin par M. Prévet.

On ne se bornerait pas seulement à grouper les produits, à installer des restaurants, mais il serait question de montrer au public la fabrication des eaux gazeuses, des gâteaux, des bonbons, etc. Cette idée, si elle était mise à exécution, obtiendrait assurément le plus grand succès.

Nous avons voulu mentionner, d'une façon toute spéciale, le comité de la classe 29, concernant la tabletterie, la vannerie, la maroquinerie, parce qu'il nous paraît, comme nous l'avons déjà dit, avoir adopté le meilleur système au point de vue de la répartition du travail ; M. Emile Dupont, son président, et M. Tarbouriech-Nadal, son secrétaire, ont consacré aux intérêts de la classe un dévouement et une intelligence remarquables.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les membres des comités se sont partagé le travail et les visites aux exposants, à ceux qui avait déjà exposé et à ceux qui étaient susceptibles d'exposer, et ils sont arrivés à des résultats considérables.

Ils ont en outre parfaitement compris qu'il fallait organiser des expositions individuelles pour les fabricants riches qui pouvaient faire les frais des installations et des expositions collectives pour les petits fabricants, afin de diviser leurs frais et de leur permettre de participer à l'exposition ; enfin, ils ont émis un vœu dont on saisira l'importance et l'opportunité, en demandant qu'une prompte décision intervienne au sujet de la question des sections internationales.

On sait en effet que M. Georges Berger est partisan de la suppression des sections nationales et de l'organisation des sections dans lesquelles se trouveraient les produits similaires de la France et de l'étranger.

Le ministre du commerce et de l'industrie est favorable à cette combinaison sur laquelle la commission des 43 devra statuer, mais il importe, dans l'intérêt même du travail des comités d'admission, qu'une prompte décision intervienne à ce sujet.

Nous terminerons par les comités d'admission qui s'occupent des fleurs et plantes d'ornement et des serres.

On sait que cette exposition doit être installée au Trocadéro.

M. Horace de Choiseul a donné aux travaux du comité une grande impulsion et il a apporté dans leur direction une habileté consommée, M. Sohier s'occupe de la question des serres avec une grande passion.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

Palais des Machines.

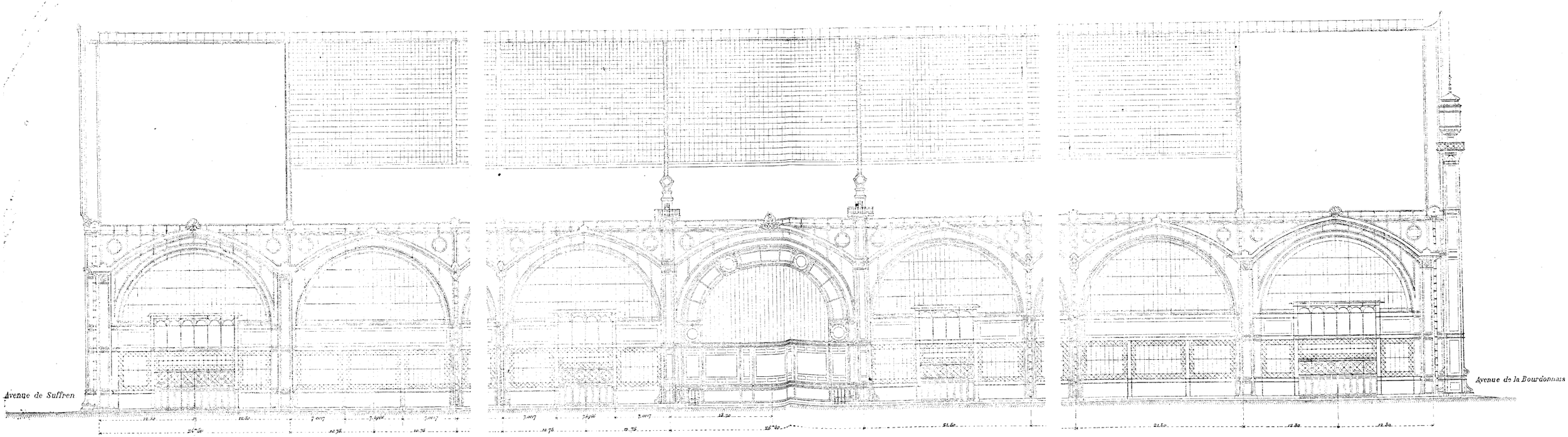
FAÇADE LONGITUDINALE SUR L'ÉCOLE MILITAIRE

Echelle de 0m00216 par mètre.

Extrémité vers l'Avenue de Suffren

Partie centrale

Extrémité vers l'Avenue de la Bourdonnais



Dressé par l'Architecte soussigné
Paris, le 21 Mai 1887
Signé **Dutert**

Vu et approuvé
Le Directeur Général des Travaux
Paris, le 21 Mai 1887
Signé **Alphand**

De nombreuses séances ont été tenues, et les projets qui sont à l'étude nous promettent une exposition d'horticulture, comme on n'en aura jamais vu ; l'intention des organisateurs est de préparer d'ores et déjà le terrain, de faire venir les terres et de planter, dès 1888, les plantes, les arbres, les légumes qui seraient en plein développement et en pleine production en 1889.

Il paraît qu'on verra des légumes monstrueux, des carottes énormes, des betteraves prodigieuses ; les arbres, les plantes auront poussé et seront en pleine floraison ; il y aura les plantes les plus rares et les plus curieuses, des plantes qui ne vaudront pas moins de 4 à 5000 fr. la pièce, des treilles, des espaliers, des fruits magnifiques; le Trocadéro sera un immense parterre de fleurs aux couleurs les plus chatoyantes, les plus brillantes et les plus variées ; et de mai à septembre les fleurs seront sans cesse renouvelées pendant la saison, de telle façon que ces fleurs soient toujours fraîches ; on rêve aussi d'établir 60 à 80 serres qui seront les plus belles du monde, mais il faudrait 200,000 fr. pour les fondations et les fonds n'ont pas été prévus dans le budget, la commission des 43 ne pourra-t-elle pas trouver 200,000 fr. pour donner à l'étranger un des plus beaux spectacles et pour constituer pour l'Exposition une de ses plus grandes attractions ?

Puisque nous parlons de l'exposition d'horticulture, disons que les secrétaires des classes, qui forment le groupe 9, ont tenu une fort longue séance au Pavillon Rapp jeudi dernier, et ont préparé le travail qui sera examiné par le groupe dans une séance qu'il tient aujourd'hui samedi. Les secrétaires qui s'occupent de l'exposition horticole sont des hommes très compétents et très distingués; il suffit de citer les noms de MM. Sohier, Charguéraud, Curé, Mussat, Forgeot, Moser. Ces secrétaires ont étudié avec le plus grand soin les questions qui se rattachent à cette exposition.

Comme nous le disons plus haut, il s'agirait de préparer le terrain dès 1888, de faire les plantations au mois de juin de la même année.

Dans le projet, il y aurait une exposition unique de plantes maraîchères, les plus magnifiques produits et les plus beaux spécimens de nos légumes, une collection exceptionnelle d'orchidées, de plantes rares, de palmiers, etc., une exposition florale de quinzaine. Cette exposition de fleurs coupées et de fleurs en terre serait sans cesse renouvelée. Nous ne pouvons donner là qu'un aperçu très incomplet du programme, que nous compléterons dans notre prochain numéro.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. le ministre du commerce et de l'industrie a l'intention de constituer à bref délai la commission de la presse pour l'Exposition.

Cette commission serait composée des délégués du syndicat de la presse parisienne qui entreraient par moitié dans la commission, et des délégués des diverses associations de la presse qui formeraient l'autre moitié. Ces associations sont : l'association syndicale professionnelle des journalistes républicains, l'association de la presse républicaine départementale, l'association des journalistes parisiens, l'association de la presse monarchique départementale, l'association de la presse départementale de l'appel au peuple.

Aux termes de la convention avec la Société de garantie, rappelés dans l'article 1er de la loi du 6 juillet 1886, les dépenses de toute nature à effectuer pour l'Exposition universelle de 1889 ont été limitées à la somme de 40 millions de francs, plus une réserve de 3 millions pour travaux imprévus ou modifications des devis en cours d'exécution.

Ce crédit de 43 millions a été réparti, avec l'approbation de la commission de contrôle et de finances, en cinq grandes divisions :

1° Administration, 3.350.000 francs.

2° Travaux, 29.650.000 francs.

3° Exploitation, 5 millions de francs.

4° Crédit spécial pour les travaux de l'Esplanade des Invalides, des appontements du quai d'Orsay, et la reproduction des monuments historiques, 2 millions de francs.

5° Réserve générale, 3 millions de francs.

Voici quelles étaient, au 31 mai, les opérations engagées sur chacun des crédits qui précèdent :

Sur le crédit de 3.350.000 fr, affecté au chapitre de l'administration, les dépenses autorisées s'élèvent, en chiffres ronds, à 350.000 fr.

Sur le chapitre des travaux, dont le crédit est de 29.650.000 fr., le montant des dépenses autorisées dépasse 8.600.000 fr.

Pour les travaux du nivellement du Champ de Mars, les travaux de maçonnerie pour la galerie des industries diverses et le palais des beaux-arts, etc., les diverses adjudications ont donné sur les prévisions un rabais de 860,000 fr. Par contre, pour les constructions métalliques de la galerie des machines, etc., elle a produit un mécompte de 500,000 fr., auquel il faudra ajouter au moins 200,000 fr. pour les suppléments de poids reconnus depuis indispensables. D'où il suit que, pour les travaux, les mécomptes se trouvent balancés à peu près par les bonis.

Aucune opération n'a été engagée sur le chapitre de l'exploitation ou sur le crédit spécial dont nous avons parlé plus haut.

La réserve générale, comme nous l'avons dit, est de 3 millions ; d'autre part, dans le chapitre 2 (travaux), il a été constitué une autre réserve s'élevant à 3,250,000 fr., soit, pour les deux, 6,250,000 fr. Sur cette somme, on a déjà dû prendre 1 500,000 fr. pour la Tour Eiffel et 30,000 fr. pour une location de terrain.

En outre, il faut remarquer que les dépenses de certains services n'ont pas été prévues, notamment celles de la police et de la douane, qui dépasseront 500,000 fr.

Enfin, dans les derniers mois qui précéderont l'ouverture de l'Exposition, il est certain que des besoins nouveaux se produiront et qu'il y faudra faire face dans un délai très court. De là une augmentation inévitable de dépenses, qu'il faudrait payer sur les 6 millions des réserves, déjà réduites de plus de 2 millions.

En définitive, on peut résumer la situation au 31 mai en disant que, sur le crédit de 43 millions, les dépenses autorisées s'élèvent à près de 10 millions.

L'EXPOSITION DE 1889 ET L'ITALIE

Une interpellation à la Chambre italienne

Rome, 26 juin.

Le 25 juin, à la Chambre des députés, M. Cavallotti a développé son interpellation sur la décision prise par le gouvernement italien au sujet de la participation officielle de l'Italie à l'exposition française de 1889. L'orateur dit qu'il avait espéré voir l'Italie participer à cette fête du travail, à laquelle l'avait conviée le gouvernement français. Il regrette d'être forcé de renoncer à cet espoir. L'initiative privée répondra dignement à l'invitation da la France. Mais il aurait voulu un concours officiel.

Il ne peut admettre, puisque la dépense n'aurait pas dépassé un million, que la situation économique du pays fût un obstacle. Il reconnaît avec peine que l'abstention de l'Italie à l'exposition française se rattache étroitement à la politique étrangère et est un fruit de la triple alliance.

M. Cavallotti ajoute qu'il est convaincu que l'Italie artistique et industrielle s'apprête à donner une sévère leçon au gouvernement, et qu'elle montrera quand même à l'étranger le progrès qu'elle a fait.

Il conclut en rappelant que la reconnaissance doit lier l'Italie à la France. Enfin, il déclare qu'honorer 1789, c'est honorer la raison humaine et le droit humain dans leurs plus pures manifestations. (Très bien! Très bien! à l'Extrême-Gauche.)

M. Grimaldi, ministre du commerce, nie que des raisons politiques aient amené le gouvernement à ne pas accepter l'invitation de la France. Le cabinet n'a été guidé que par des raisons économiques. L'Italie participa, il est vrai, aux expositions de 1873 et de 1878, mais il eût fallu, cette fois, faire une dépense beaucoup plus élevée. Ce n'était pas le moment, puisqu'on recommande de plus en plus au gouvernement les plus petites économies.

Au reste, semble-t-il à M. Cavallotti, que le moment soit bien opportun de participer à des expositions internationales, quand tous les tarifs se posent sur le protectionnisme? En tous cas, le véritable but économique qui justifie la participation d'un pays à une exposition ne saurait être atteint pour celle de 1889, à Paris, puisque beaucoup de nations n'y concourent pas.

M. Grimaldi reconnaît, avec M. Cavallotti, que M. Rouvier est un ami de l'Italie. Aussi espère-t-il que grâce à l'action du

président du cabinet français, on pourra, au moment du renouvellement des traités de commerce, resserrer naturellement les liens des deux pays, bien mieux que par la participation de l'Italie à l'Exposition.

M. Crispi déclare que M. Depretis, quoique malade, dirige la politique étrangère. Il regarde les discours de M. Cavallotti comme une œuvre d'art qui réédite les accusations formulées contre le cabinet précédent. Douter que le gouvernement ait délibéré en pleine liberté serait lui faire une offense trop dure. M. Crispi doute de l'utilité des expositions internationales.

En tous cas, l'Italie, après le refus des grandes puissances, ne pouvait pas participer à celle de 1889, pour des raisons économiques ; si elle y participait seule, sa participation aurait eu une signification politique. Nous sommes, dit-il, les fils de 1789, mais il ne faut pas non plus oublier la glorieuse révolution américaine. Nous n'aurions pas éprouvé les effets de 1789 si, par un travail incessant, nous n'avions pas préparé notre révolution.

M. Crispi dit que l'amitié de l'Italie et de la France est d'ailleurs très cordiale. Le gouvernement désire la cultiver. La monarchie italienne ne craint pas la République.

On parle de pressions étrangères. On peut le dire sans jamais le prouver. Nous sentons trop notre dignité et celle de la Patrie pour permettre qu'on ait jamais des soupçons sur les moyens employés par le gouvernement dans le règlement des affaires nationales. Le pays et le peuple ont soif de paix : nos alliances tendent à la paix.

M. Cavallotti a parlé du sentiment public qui est contraire aux vues du gouvernement. M. Crispi fait observer que, depuis environ un mois, les amis politiques de M. Cavallotti préfèrent organiser des meetings contre la politique internationale du gouvernement, sans pour cela avoir réussi à émouvoir les populations, et sans trouver d'écho dans la partie saine du pays.

L'orateur conclut en affirmant, comme le gouvernement l'a déclaré à l'ambassadeur de France, qu'on accordera toutes les facilités aux industriels et aux artistes italiens qui voudront participer à l'Exposition. (Applaudissements très vifs et répétés.)

M. Cavallotti déclare que la réponse des ministres ne le satisfait pas, il devrait présenter une motion de défiance. Il s'en abstient dans la persuasion que le pays lui donnera raison.

Les promoteurs du comité italien pour l'Exposition de Paris se sont réunis mardi 28 juin, à Rome.

Les députés présents étaient au nombre de 25.

M. Dobelli, directeur du journal la *Capitale*, a déclaré au nom de M. Edouard Sonzogno que celui-ci mettait 50,000 fr. à la disposition du comité, pourvu que ce comité n'eût aucun caractère de parti.

M. Massarani, sénateur, a offert une somme de mille francs.

MM. Seismit, Boda et Sciarra, sénateurs, ont aussi adhéré

La prochaine réunion aura lieu le 5 juillet.

M. Villa, président provisoire, est chargé de rédiger un programme.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fermes qui s'élèvent, à la fois, sur quatre points différents du Champs de Mars, avec leurs formes légères et élégantes, sous leur teinte rouge vif, commencent à donner à la vaste plaine, si triste il y a quelques semaines à peine, un aspect de vie et de gaieté plus frappant de jour en jour.

Nous commencerons notre visite aux fermes par les *Forges de la Franche-Comté*, qui opèrent le montage dans la partie du Champ de Mars, voisine des avenues de Suffren et de la Motte-Piquet : 54 fermes sur 130 ont été déjà placées. Les travaux, depuis près d'une semaine, sont arrêtés par un changement dans le système du levage ; les chèvres et treuils employés jusqu'ici, dans ce chantier, ayant été reconnus insuffisants, on a procédé à leur démontage; ils sont remplacés par des treuils nouveaux, système Bernier.

Les fers sont presque tous arrivés, ils étaient leurs formes colossales à terre, disposés aux endroits mêmes où ils doivent être levés. On attend ces jours-ci le dernier chargement qui arrive par un convoi de trois bateaux déjà annoncés ; ces énormes masses sont toutes arrivées par la voie des canaux et rivières jusqu'au quai d'Orsay, où on les débarque entre les ponts de l'Alma et d'Iéna ; des camions les transportent jusqu'à l'entrée du Champ de Mars, où des wagonnets les prennent pour les déposer à l'endroit exact où elles devront se dresser. De ce côté, les travaux ne sont donc pas en retard, malgré des arrêts qui proviennent aussi du nivellement, non encore terminé et qui entrave un peu le travail. On va également procéder à la pose des lanterneaux, concurremment avec le levage des fermes, et tous les travaux seront certainement terminés dans les premiers jours d'août.

Un accident, arrivé il y a une dizaine de jours, dans ce chantier, n'aura pas les conséquences fâcheuses que l'on avait redouté. L'ouvrier, qui en avait été victime, sera rétabli sous peu.

***

La partie correspondante du côté de l'avenue de La Bourdonnais est occupée par l'*Usine Roussel*, qui a déjà monté 60 fermes sur 130 depuis le 29 mai.

Le travail se poursuit aussi normalement dans ce chantier où sont employés activement plus de quarante ouvriers. On espère avoir terminé dès la fin de juillet, car la pose des lanterneaux qui va être entreprise cette semaine, marchera très rapidement, les garnitures devant se faire en bas, la pose seule des petits fers se fera sur le faîte.

***

Les *Forges et Chantiers de Saint-Denis*, qui ont leur chantier le long de l'avenue de Suffren, ont livré leur dernière ferme le 29 ; le travail avait commencé le 4 mai, mais avait été retardé pendant une semaine, par suite du manque de fers qui ne se trouvaient pas sur le terrain. La pose des petits fers à vitrage pour la toiture et des lanterneaux qui se fera en l'air, demandera environ une quinzaine de jours de travail.

Bien qu'ayant commencé ses travaux la dernière, le 22 mai, la *Maison Jorret* a pu, la première, fixer le drapeau traditionnel au faîte de la dernière ferme mise en place. C'est dimanche 26, à quatre heures, qu'a eu lieu cette petite cérémonie, aux applaudissements de nombreux promeneurs.

Les derniers fers des lanterneaux ont été posés à la fin de la semaine. Ainsi, le travail a été terminé sans accident aucun, avec beaucoup de célérité et d'adresse, grâce aux deux pylônes que nous avons décrits, et nous n'avons que des félicitations vives à adresser aux conducteurs de ces travaux.

***

Les chantiers de la tour de 300 mètres, naguère si bouleversés, présentent un aspect assez uniforme ; il n'y a plus de mouvement de terrain ; on aperçoit une vaste plaine de terre unie et, aux quatre coins, les quatre piliers, dont les fondations se trouvent remblayées et qui montrent le sommet de leurs massifs en maçonnerie avec leurs boulons en fer.

***

Partout, les pierres de taille de Château-Landon, qui forment le couronnement des massifs, sont posées, et douze des sabots en fer, qui doivent relier les maçonneries aux pièces métalliques, sont placés et entourent les boulons de trois piliers ; il n'en reste plus que quatre à poser, ce sont ceux du pilier n° 1. Les sabots ont été mis en place à l'aide de chèvres.

Les premières pièces métalliques qui vont s'adapter à ces sabots, seront montées à l'aide de chèvres également : de grandes quantités de bois sont arrivées sur les chantiers et vont servir à la construction des échafaudages autour de chaque pilier ; ce sont ces échafaudages qui permettront d'utiliser les appareils de levage destinés à l'ajustement des pièces de la tour. D'ici quelques jours, on pourra suivre le montage des pièces métalliques, et cette opération ne présentera pas un moins grand intérêt que les fondations qui ont, pendant plusieurs mois, si vivement excité la curiosité du monde savant.

L'ÉCOLE D'HORLOGERIE

La distribution solennelle des récompenses aux élèves de l'Ecole d'horlogerie a eu lieu dimanche au Trocadéro, sous la présidence de M. Dautresme, ministre du commerce.

M. Rodanet, président de la chambre syn-

dicale de l'horlogerie, a ouvert la séance. Il rappelle que les préoccupations constantes du gouvernement de la République sont portées vers le développement de l'enseignement technique. C'est que, dit-il, « de la solution de ces questions sociales dépendent l'avenir du travailleur, le développement du commerce français et de l'industrie nationale, c'est-à-dire la grandeur et la richesse de la patrie. »

M. Rodanet rappelle le développement considérable de l'Ecole d'horlogerie de Paris. Ces résultats, dit-il, « nous les devons à ce que nous sommes encore aujourd'hui aussi ardents, aussi convaincus, aussi apôtres de notre œuvre, permettez-moi de le dire, que nous l'étions aux premiers jours. Au fur et à mesure que nous avons vu nos projets se réaliser, projets considérés par beaucoup comme un rêve ou une utopie, notre foi dans cette œuvre s'est pour ainsi dire accrue, notre confiance dans son avenir a grandi à ce point que nous avons juré de ne prendre de repos que lorsque cette école, qui servira certainement de modèle aux écoles techniques futures, sera complétement terminée et que nous aurons inscrit sur son fronton : « Œuvre syndicale due à l'initiative privée. » Les travaux de la nouvelle construction, située rue Manin, atteignent actuellement la hauteur du troisième étage. M. Rodanet ne craint donc pas d'annoncer, pour les premiers mois de l'année 1888, l'inauguration de l'Ecole d'horlogerie de Paris.

Le ministre du commerce et de l'industrie a prononcé alors l'allocution suivante :

Mesdames, messieurs,

M. Rodanet vous disait tout à l'heure que l'école d'horlogerie de Paris n'est pas nouvelle pour moi et il rappelait qu'il y a quelques années, j'eus l'honneur de la visiter avec lui. Je le remercie d'avoir évoqué ce souvenir que je n'avais pas oublié ; car la visite à laquelle il fait allusion fut pour moi une sorte de révélation, et, dans tous les cas, l'occasion d'une agréable surprise.

En matière d'enseignement, — comme en bien d'autres matières du reste, — il existe en France une conception courante hors de laquelle il semble que rien ne soit possible. S'agit-il d'une école, par exemple, on ne la comprend qu'avec des bâtiments construits à grands frais, un programme officiel et un personnel administratif complet.

Lors donc que M. Rodanet m'invita à l'accompagner, je m'attendais à trouver un établissement semblable à ceux qu'on rencontre d'ordinaire et consciencieusement préparé, comme on dit, selon la formule.

Il n'en fut rien. La maison où il me conduisit n'avait aucun des caractères extérieurs qui distinguent habituellement les constructions scolaires. C'était une maison banale, habitée par de nombreux locataires. A l'une des portes du rez-de-chaussée, une simple inscription pour indiquer le chemin à suivre ; à un étage supérieur on rencontrait une série de petites pièces étroites où des enfants travaillaient sous le regard de contre-maîtres en blouse. Telle était l'école d'horlogerie de Paris, ressemblant à un modeste atelier, mais à un de ces ateliers parisiens d'où sortent les produits merveilleux qui répandent dans le monde entier le nom de la France. Il me parut aussitôt que j'avais sous les yeux la réalisation saisissante, vivante et vraiment pratique de l'enseignement professionel. Quel est, en effet, le but que se propose cet enseignement, si ce n'est de donner aux jeunes gens les connaissances théoriques nécessaires à la profession qu'ils veulent exercer et de leur fournir en même temps le moyen d'en faire l'application immédiate ?

Il n'est pas rare d'entendre certaines personnes demander qu'on élargisse le champ. Je crois qu'elles se trompent.

L'enseignement professionnel ne se développera largement dans notre pays qu'à la condition d'être rigoureusement limité, de s'assouplir et de s'adapter à toutes les branches de l'industrie auxquelles il s'adresse.

D'autres voudraient aussi que l'Etat en prît la direction et lui imposât des programmes et des méthodes dont il ne pourrait s'affranchir. Leur erreur n'est pas moins grande. L'Etat n'est pas en position de réglementer l'enseignement professionnel ; le seul rôle qui lui convienne, c'est de l'aider en le subventionnant. Le reste appartient à l'initiative privée. Les fondateurs de l'école d'horlogerie l'ont bien compris : de là leur succès.

Et voyez la puissance de la vérité. Grâce à son organisation, l'école d'horlogerie n'a pas seulement réussi à vivre, il lui faut s'agrandir, elle étouffe dans son local actuel et veut être chez elle. Je ne m'y oppose pas et je ne l'en blâme pas ; vous me permettrez toutefois d'exprimer le vœu que, dans sa nouvelle fortune, elle n'oublie pas la modeste maison de la rue du Faubourg-du-Temple qui fut son berceau.

En terminant, j'adresse à ses fondateurs, à ses professeurs et à ses élèves, mes félicitations les plus sincères. Ils ont ouvert la voie, leur exemple est déjà suivi. De toutes parts, on a senti la nécessité de s'instruire et je ne doute pas qu'en 1889, alors que s'ouvriront les grandes assises du travail, la France ne montre une fois encore la puissance, la souplesse et l'originalité de son génie.

M. Dautresme a remis les palmes académiques à M. Jolly, professeur, et des médailles à MM. Chaix, professeur, et Venteclaye et Augenot, élèves.

La distribution des prix a commencé ensuite. Grand prix du groupe syndical (médaille d'or, 300 francs) : Joseph Chasles. Prix spécial de mérite (300 francs en espèces) : Bros.

Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont données à MM. Jorger, Lundberg Courvoisier, Duboulet, Roussial, etc.

La Statue de Nicolas Leblanc

L'inauguration de la statue de Nicolas Leblanc a eu lieu mardi, à deux heures, dans la cour du Conservatoire des Arts et Métiers. La cérémonie était présidée par M. Dautresme, ministre du commerce, accompagné de son chef de cabinet et de son secrétaire particulier. Parmi les personnes présentes, citons : MM. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers ; baron Larrey, Berthelot, Frémy, Levasseur, Péligot, membre de l'Institut, etc., sans compter M. Auguste Anastasie, un peintre de talent, aveugle aujourd'hui, qui est le petit fils de Nicolas Leblanc.

La musique du 89e régiment de ligne, qui prêtait son concours à la cérémonie a joué à l'entrée du ministre.

On sait que la statue est l'œuvre du sculpteur Hiolle ; elle est coulée en bronze, fait face à celle de Phillippe de Girard et est placée à côté de celle de Denis Papin. Elle représente Nicolas Leblanc debout, portant sa canne de la main droite, et son chapeau de la main gauche.

Les discours ont été prononcés selon un usage constant aux Arts-et-Métiers, non pas devant la statue, mais à la bibliothèque.

C'est M. Péligot qui, le premier, a pris la parole.

Au nom du comité, M. Péligot a commencé par remercier le ministre de sa présence et les souscripteurs de leur généreux concours. Il a exposé que M. Scheurer-Kestner devait assister à cette cérémonie, mais une circonstance regrettable l'en a empêché : c'est ce qui lui vaut l'honneur de prononcer ce discours.

Après avoir rappelé les travaux de Nicolas Leblanc, à qui, comme on le sait, on doit l'extraction de la soude du sel marin, l'éminent orateur a rappelé sa fin malheureuse.

Fort heureusement une juste et éclatante réparation lui a été accordée, et cette réparation ne vient pas seulement de la France, mais de l'étranger, lequel a fait à lui seul, la moitié de la souscription. Parmi les souscriptions françaises est celle de M. Jobau, de la Société d'encouragement à l'industrie nationale, etc.

Après M. Péligot, M. Dautresme, ministre du commerce a pris la parole :

Messieurs,

On a reproché souvent à notre époque d'élever trop de statues ; personne, j'en suis convaincu, n'adressera une pareille critique à celle que nous inaugurons aujourd'hui.

Dans son éloquent discours, M. Péligot vous a dit quel était l'homme dont elle reproduit l'image, il vous a raconté sa vie laborieuse, ses recherches incessantes et l'admirable découverte qui les couronne et les domine toutes. Je n'ai rien à ajouter à son récit, il est complet.

Nicolas Leblanc était de la race de ces inventeurs opiniâtres qui sont victimes de

leur génie et font la fortune de tout le monde excepté la leur. Son invention de la soude artificielle a créé d'immenses richesses. Lui seul est demeuré pauvre et, après avoir traversé les plus rudes épreuves, après avoir connu toutes les souffrances qu'il est permis d'éprouver, même celle de la faim, il s'est jeté dans la mort afin d'y trouver le repos que ne lui avait pas donné la vie. Quoi de plus lamentable et quoi de plus banal? L'histoire de Nicolas Leblanc n'est-elle pas l'histoire de la plupart des inventeurs, celle de Denis Papin, a qui l'an dernier vous rendiez ici même un solennel hommage?

Tous ont eu à subir l'ingratitude de leurs contemporains; c'est leur sort commun, et peut-être seraient ils moins grands s'ils n'avaient pas été méconnus. Heureusement, la postérité se charge de réparer les injustices. Et, pour Nicolas Leblanc, quelle réparation pourrait être plus éclatante que celle à laquelle nous assistons en ce moment!

Ses admirateurs ont eu la pensée d'ériger un monument en sa mémoire. Divers emplacements s'offraient à leur choix : les uns proposaient la petite commune où il est né, d'autres, la ville de Saint-Denis, où fut établie la manufacture sur laquelle il avait fondé tant d'espérances et qui causa sa ruine. Il vous a paru que sa véritable place était dans la cour d'honneur du Conservatoire des Arts-et-Métiers; vous avez eu raison. A côté de Philippe de Girard, en face de Denis Papin, Nicolas Leblanc se trouve avec ses pairs. Au milieu de vous qui continuez avec tant d'ardeur ses traditions de science et de désintéressement, on peut dire qu'il est en famille.

Il vous appartenait de prendre l'initiative de cette œuvre de justice; je vous félicite de l'avoir accomplie. Elle ne constitue pas seulement une réparation légitime, elle prouvera aussi aux hommes que préoccupe l'étude des problèmes scientifiques que, s'ils sont exposés aux plus redoutables épreuves, ils sont assurés d'avoir un jour leur revanche et d'obtenir la gloire.

Ce discours a été vivement applaudi par l'assistance.

M. le colonel Laussedat a, en dernier lieu, pris la parole.

Il a dit, en substance, que la question d'emplacement pour la statue avait été longuement discutée, mais que finalement on avait choisi pour Nicolas Leblanc le Conservatoire des Arts-et-Métiers qu'on pourrait appeler « le Panthéon des inventeurs ».

Après ces allocutions, le ministre, les membres du Comité et les invités se sont dirigés vers la statue, qui a été remise officiellement à M. Dautresme, représentant le gouvernement, par M. Péligot. Le voile qui la recouvrait est alors tombé, au bruit des applaudissements de la foule et au son de la *Marseillaise*.

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

Concours d'appareils photographiques

La Société française de photographie vient de mettre au concours les prix suivants :

Prix de 2,000 fr. offert par le Ministre de l'instruction publique, pour les perfectionnements apportés aux objectifs.

Prix de 1,000 fr. offert par M. Davanne, pour la plus grande sensibilité des plaques.

Prix de 500 fr. (concours Guillard), pour le meilleur procédé pelliculaire.

Les mémoires devront être adressés à la Société avant le 31 décembre 1888.

Exposition au pavillon de la Ville de Paris

On annonce que le ministre de l'agriculture, M. Barbe, a mis à l'étude un projet d'exposition nationale des produits et appareils propres à la fabrication de la bière.

Si cette exposition a pour effet de décider des brasseurs français à se substituer aux allemands pour la fourniture de la bière en France, nous souhaitons qu'elle ait un vif succès.

Le local choisi est le pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Elysées.

Exposition de la villa Médicis

La villa Médicis, à Rome, vient d'ouvrir son exposition annuelle des œuvres des artistes français. La reine d'Italie, accompagnée du directeur de l'école et de M. de Mouy, ambassadeur de France, a inauguré l'Exposition, manifestant ses sympathies pour l'art français. Elle a adressé de vives félicitations aux artistes pour les œuvres exposées, qui sont, paraît-il, très remarquables cette année.

Le public a été admis ensuite à visiter les œuvres des pensionnaires de la villa Médicis.

Selon un vieil usage, tous les pensionnaires de l'Académie espagnole des beaux-arts, directeur en tête, sont venus visiter l'exposition française avant l'admission du public.

Les Français ont offert à déjeuner aux Espagnols.

Société d'Agriculture de France.

Hier a eu lieu la distribution des récompenses décernées par la Société d'agriculture de France. Voici les noms des principaux lauréats :

Le grand prix d'honneur (objet d'art : un bœuf en bronze placé sur un socle de marbre a été décerné à M. Cordier, directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de Saint-Remy (Haute-Savoie).

Les trois grandes médailles d'or ont été remportées par MM. Vincent Pluchet, Courret, conducteur principal des ponts-et-chaussées, et Pagnoul, directeur de la station agronomique du Pas-de Calais.

Ont ensuite obtenu :

Médailles d'or. — MM. Laroques, Maubourguet, Benoist, Galtier, Leniez, Moulé, Léouzou, Leclainche, Ancillon, Féraud-Giraud, conseiller à la Cour de Cassation; Henri Vaschalde, Léon Biollay, Gaston Bonnier, de Layens, Levallois, Ant. Gérard et Pilter.

Médailles d'argent. — MM. Emile Mer, Claudot, Kiefer, docteur Gerliert, Pascault, Charles Boullay, Cornevin et Ringelman.

Institut international de statistique

L'institut international de statistique, réuni à Rome il y a quelques jours, s'est préoccupé de choisir le lieu de sa prochaine session qui, aux termes des statuts, doit avoir lieu dans deux ans, c'est-à-dire en 1889.

Washington et Vienne ont été successivement proposés.

Mais le délégué français, M. Levasseur, a fait valoir qu'en 1889 une Exposition universelle internationale devait s'ouvrir à Paris et que les membres de l'Institut y trouveraient certainement un accueil empressé. Paris a été désigné à l'unanimité.

Cette délibération à laquelle ont pris part deux membres du gouvernement italien : MM. Magliani, ministre des finances, et Grimaldi, ministre de l'agriculture et du commerce, paraît être une indication précieuse des dispositions de l'Italie.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

La Bourse, qui avait conservé pendant les premières séances de la semaine un caractère très indécis et qui avait fait preuve de la plus grande inactivité, a subitement modifié ses allures à l'approche de la liquidation mensuelle; elle a secoué sa torpeur, mais pour suivre une direction diamétralement opposée à celle que nous aurions souhaité lui voir suivre. Ce sont, en effet, les vendeurs qui ont eu gain de cause dans cette lutte qui s'engage dans les derniers jours du mois entre les deux parties adverses.

Depuis quinze jours, la Bourse avait été à ce point inactive, qu'une variation de quelques centimes a paru un mouvement important et qu'on s'est mis à chercher dans les nouvelles du dedans comme du dehors le motif de cette modification dans les allures du marché. Mais il n'y avait pas d'autre cause de ce changement d'attitude que les efforts tentés par les baissiers pour faire tourner à leur avantage les règlements de fin de mois, et s'ils ont eu quelques succès dans leur entreprise, nous doutons fort qu'ils puissent les renouveler. Les acheteurs ont abandonné la partie, parce qu'ils sont composés des banquiers et des spéculateurs de marque qui, pour la plupart, sont partis en villégiature. Quand ces derniers voudront prendre en mains la direction du marché, ils sauront faire valoir le bon marché de l'argent et l'abondance des capitaux disponibles.

×

D'une semaine à l'autre, les Fonds d'Etat n'ont pas progressé; on peut même dire qu'ils ont, pour la plupart, subi une dépréciation.

Sur le 3 0/0 Français, nous relevons le cours de 80.70, sur l'Amortissable, nous trouvons celui de 84 fr., et enfin le 4 1/2 0/0 s'échange à 108.60.

Ces prix s'écartent peu des cours auxquels s'est effectuée la réponse sur les primes engagées dans le courant du mois qui vient de prendre fin. Voici ces cours de réponse : 3 0/0,

80.92; Amortissable, 84.22; 4 1/2 0/0, 108.65. Toutes les primes ont donc été abandonnées.

Au Stock-Exchange, où le plus grand calme n'a cessé de régner depuis huit jours, les Consolidés Anglais sont traités à 101 1/2.

L'Italien s'éloigne de plus en plus du pair qu'il avait atteint. Nous le laissons en dernier lieu à 99.35.

Le 4 0/0 Hongrois passe de 82.50 à 82.66.

Le 4 0/0 Autrichien ne varie que fort peu; il revient à 90.50.

Les Fonds Russes sont assez bien soutenus. Le 5 0/0 1877 s'échange à 102.60.

Le Turc a fléchi de 14.70 à 14.40; il finit à 4.65.

L'Unifiée d'Egypte est sans mouvements importants à 377.50.

Enfin l'Extérieure Espagnole n'a pu maintenir ses plus hauts cours et elle a passé à 67.60.

×

Les mouvements ont été insignifiants sur la plupart des valeurs.

La Banque de France se négocie à 4060, ex-coupon de 80 fr. 41. Comme il y a 2 fr. 41 d'impôt à déduire, le coupon est de 78 fr.

Le bilan de cette semaine de la Banque de France fait ressortir une augmentation de 149 millions au portefeuille, un accroissement de 5 millions au compte des avances, une plus-value de 10 millions au compte des particuliers, de 92 millions à la circulation, et une augmentation de 39 millions au compte du Trésor.

L'encaisse métallique a décru de 3.800.900 fr.

Les bénéfices se sont élevés à 723.000 fr.

A 1378 75, le Crédit foncier est ferme. Nous verrons des cours meilleurs sur ce titre qui est à la veille de payer un coupon de 30 fr.

Les portefeuilles de l'épargne recherchent toujours les obligations foncières et communales, et notamment celles à lots des emprunts 1879 et 1880 qui valent de 475 à 480 fr.

Il suffit de rapprocher les cours de ces valeurs de ceux des obligations de la ville de Paris et des autres villes qui ont émis des obligations à lots 3 0/0, pour acquérir la conviction qu'elles ne sont pas encore arrivées aux cours qu'elles doivent atteindre. Il est certain qu'elles vaudront 500 fr. et plus à un moment donné.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'elles participent tous les ans à six tirages de lots et qu'elles sont plus attrayantes que n'importe quelle autre valeur à lots de notre marché.

Nous devons aussi appeler l'attention de nos lecteurs sur les Bons de la Presse qui ont fléchi après le tirage du 15 juin. Cette petite valeur n'immobilise qu'un capital insignifiant.

Elle ne produit pas d'intérêt. C'est vrai, mais elle sera remboursée soit avec un lot, soit avec une prime de remboursement très importante. Les numéros non primés seront remboursés à 30 fr. au minimum, à 50 fr. au maximum.

Pendant dix ans, tous les numéros sortis aux tirages recevront des lots. Les tirages qui viendront ensuite comprendront des lots et des primes de remboursement. Ces dernières représenteront, aux cours actuels, un boni maximum de plus de 100 0/0.

Le Comptoir d'Escompte est fermement tenu à 1.025.

La Banque de Paris s'échange à 746,25.

La Banque ottomane cote 508.75.

La Société générale est immobile à 455.

Le Crédit lyonnais est à 561.25.

Sur les chemins de fer les cours sont peu mouvementés : Le Nord est à 1542.50; le Midi fait 1160; le Nord-Est à 1225, et l'Orléans se tient à 1200.

Les chemins étrangers sont calmes. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que l'émission faite la semaine dernière par la Compagnie Royale des chemins de fer portugais a pleinement réussi. Les souscripteurs recevront, en effet, 97 1/2 0/0 du nombre des titres demandés. Toute fraction donne droit à une obligation.

Le versement complémentaire de 100 fr. par titre attribué, sera effectué au plus tard le 4 juillet à la caisse à laquelle la souscription a été faite.

Les souscripteurs qui se libéreront intégralement d'ici au 4 juillet auront à payer seulement 398 francs.

Le Panama se tient à 390.

Le Suez cote 2017.50.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

ELIXIR DENTIFRICE DES RRPP. BÉNÉDICTINS 1373
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50.- *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, 8r, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE
Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS
Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, *16, av. Parmentier*, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

ARMENGAUD J^NE BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

PLUS DE FUMÉE **Le Fumivore Orvis**, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives et tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 34. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 9 Juillet 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Adjudication pour la fourniture du rhum.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Adjudication.
Travaux des comités d'admission.
L'Amérique du Sud et l'Exposition.
Chronique des travaux.
A propos d'incendies.
Exposition du Havre.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Le dessin que nous donnons aujourd'hui représente la coupe transversale du Palais des Beaux-arts et du Palais des Arts libéraux.

Ces deux Palais, qui sont l'œuvre de M. Formigé, s'élèveront : le premier le long de l'avenue Labourdonnais, le second du côté de l'avenue Suffren.

PARTIE OFFICIELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

FOURNITURE DE RHUM

Adjudication en un lot.

Article premier. — *Objet de l'adjudication.* — L'adjudication a pour objet la fourniture du rhum nécessaire à la préparation de boissons hygiéniques, destinées aux ouvriers des chantiers de l'Exposition, pendant toute la durée des travaux.

Art. 2. — *Prix.* — Elle aura lieu en un lot au rabais, par soumissions cachetées dans les conditions indiquées ci-après, sur le prix unique de 2 fr. 25 par litre ; ce prix, comprend tous droits d'entrée et d'octroi, et tous frais de transports.

Art. 3. — Nul ne sera admis à concourir s'il ne justifie de sa qualité de Français.

Art. 4. — *Dépôt des soumissions et des échantillons.* — Dix jours au moins ayant la date de l'adjudication, les commerçants qui voudront soumissionner, déposeront, au bureau technique de la Direction générale des travaux (Service Médical) au Champ de Mars, en même temps que les pièces indiquées par l'affiche, un échantillon du rhum qu'ils entendent fournir.

Cet échantillon sera contenu dans deux demi-bouteilles, moule Bordeaux (verre-blanc), fermés au moyen d'un cachet de cire portant le nom ou la marque du déposant et munies d'une étiquette donnant la nature et le degré du rhum.

Art. 5. — Les échantillons du soumissionnaire, déclaré adjudicataire, seront conservés par l'Administration à la disposition de laquelle devront être mises de suite dix demi-bouteilles identiques aux deux premiers et portant les mêmes indications.

Toutefois, ces nouveaux échantillons ne seront acceptés que lorsque l'identité avec les premiers en aura été reconnue.

Ils seront cachetés après cette vérification à la fois par l'adjudicataire et l'Administration.

Les échantillons des non-adjudicataires seront rendus aux déposants.

Huit jours après l'adjudication, l'Administration disposera des échantillons et bouteilles qui n'auraient pas été réclamés.

Art. 6. — *Cautionnement.* — Chaque postulant à l'adjudication devra justifier, en déposant sa soumission du versement préalable à la Caisse des dépôts et consignations, d'un cautionnement de cinq cents francs (500 fr.). Ce cautionnement provisoire servira au concessionnaire de cautionnement définitif pour la garantie de l'exécution des Clauses et Conditions du présent Cahier des Charges.

Les autres cautionnements seront restitués aussitôt après l'adjudication.

Le cautionnement sera fait soit en numéraire, soit en inscriptions de rentes sur l'Etat. Si le concessionnaire fait sont versement en argent, il en touchera l'intérêt à 3 p. 0/0 à compter du soixante et unième jour ; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Le cautionnement sera restitué dans les deux mois qui suivront l'expiration du marché sur la production d'un certificat du Directeur général des travaux attestant que toutes les clauses de ce marché ont été remplies.

Art. 7. — *Dégustation et choix des échantillons.* — Cinq jours au plus tard avant l'adjudication, les échantillons seront dégustés en présence de M. le Directeur général des travaux, ou son délégué, assisté d'une commission d'experts désignée par l'Administration. Le procès-verbal de dégustatio fixera, d'après l'opinion des dégustateurs les échantillons qui peuvent être acceptés.

L'Administration se réserve le droit de faire analyser les échantillons au Laboratoire municipal.

Le procès-verbal de dégustation sera présenté à M. le Directeur général des travaux qui prononcera l'admission ou le rejet des commerçants qui auront demandé à concourir.

Art. 8. — *Quantités à fournir.* — La quantité de rhum à fournir est fixée ainsi qu'il suit :

Rhum à 54°..... 5,000 litres.

La quantité ci-dessus énoncée n'est qu'approximative ; l'Administration se réserve le droit de l'augmenter ou de la diminuer, selon les besoins du service, dans quelque proportion que ce soit.

Art. 9. — *Livraisons. — Réceptions.* — Le rhum à fournir devra être livré au Champ de Mars, dans les locaux préposés à cet effet, en fûts bien conditionnés. Les fûts seront rendus à l'adjudicataire au fur et à mesure de la consommation de rhum.

Art. 10. — Les livraisons auront lieu suivant les besoins de la consommation et d'après les ordres de service qui lui seront adressés par M. le secrétaire technique.

Art. 11. — Les livraisons auront lieu aux frais et risques de l'adjudicataire, elles ne seront considérées comme faites que lorsqu'elles auront été acceptées par la commission de réception dont il est parlé à l'art. 7, en présence de l'adjudicataire ou lui dûment appelé.

Le fournisseur en acceptant l'adjudication, reconnaît expressément qu'en aucun cas, l'Administration ne peut être tenue de prendre livraison de spiritueux déclarés inadmissibles par la commission de réception.

Art. 12. — Les livraisons devront être faites au plus tard dans les huit jours qui suivront la réception des ordres de service.

Art. 13. — *Mesures d'office, pénalités.* — Dans le cas où l'adjudicataire n'aurait pas effectué sa livraison dans le délai fixé par l'article précédent ou ne l'aurait pas faite en qualité recevable, l'Administration aura le droit de pourvoir aux besoins du service, aux risques et périls dudit adjudicataire, sans qu'il soit besoin de le mettre en demeure par aucune espèce d'acte extra-judiciaire.

Toute contravention à l'une ou l'autre des conditions énumérées aux articles précédents sera constatée par des procès-verbaux qui seront dressés par qui de droit et transmis au Directeur-Général des travaux, et par lui, au Ministre du commerce et de l'in

dustrie. Sur le vu de ces procès-verbaux, le ministre pourra, après trois contraventions constatées, prononcer la résiliation du marché et remettre la fourniture en adjudication aux risques et périls de l'adjudicataire déchu, après simple notification au fournisseur. Cette adjudication aura lieu dans la même forme que la première.

L'adjudicataire déchu tiendra compte de mois en mois de l'excédent de dépense qu'occasionnerait, au préjudice de l'Administration, la différence entre les prix des deux adjudications.

Les sommes qui lui seraient dues, resteront affectées, ainsi que le cautionnement, à l'acquittement de cette différence.

Art. 14.— Dans le cas où le prix des achats en remplacement faits pour le compte du fournisseur, serait supérieur à ceux de l'adjudication, l'adjudicataire sera obligé de tenir compte à l'Administration des différences; mais il ne pourra exercer une répétition si ce prix est inférieur.

Il en sera de même dans le cas d'adjudication sur folle enchère.

Art. 15. – *Paiements.* — Les fournitures seront acquittées sans retenue autre que celle de 1 p. c. pour le service médical et de mois en mois.

Art. 16. — Du 1er au 5, au plus tard du mois qui suivra la réception de ses livraisons, l'adjudicataire devra déposer au secrétariat du service technique (service médical) une facture des quantités qu'il aura livrées.

Cette facture sera établie en triple expédition, dont une sur papier timbré.

Art. 17. — Toute facture qui n'aura pas été remise dans le délai prescrit ne sera comprise que dans la distribution des fonds qui aura lieu à la fin du mois suivant.

Art. 18. — *Interdiction de cession ou transport.* — L'adjudicataire ne pourra, sous peine de résiliation et de tous dommages et intérêts, céder ou transporter, soit directement, soit indirectement, tout ou partie de son marché, sans l'autorisation formelle et par écrit de l'administration. Tout mandat général sera considéré par l'Administration comme une cession indirecte.

Art. 19. — *Frais d'adjudication.* — Les frais de publicité et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement à droit fixe seront supportés par l'adjudicataire qui devra en faire le dépôt dans un délai de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

Il en sera de même des frais d'expert pour la dégustation des échantillons déposés pour l'adjudication.

Dressé par le secrétaire technique soussigné,
Paris, le 12 Mai 1887.
Signé : DELIONS.

Vu, approuvé et présenté.
Le Directeur général des travaux,
Le 14 mai 1887.
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé,
Le 17 juin 1887.
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Signé : Lucien DAUTRESME.

Pour copie conforme, le secrétaire technique,
Signé : DELIONS.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (nom, prénoms, profession et adresse)

après avoir pris connaissance du cahier des charges, relatif à la fourniture de rhum, m'engage à fournir à mes frais et risques et conforme à l'échantillon que j'ai déposé au bureau technique de la direction générale des travaux le rhum destiné à la préparation des boissons hygiéniques pour les ouvriers des chantiers de l'Exposition, moyennant un rabais de (exprimer le rabais en francs et décimes, sans fractions de décime) par 100 fr. sur le prix de 2 fr. 25 par litre;

Me soumets à toutes les clauses et conditions du cahier des charges précité et notamment à l'obligation de payer les frais d'affiches, ceux de timbre et d'enregistrement à droit fixe et tous les autres frais auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Paris, le 1887
Signature :

BUREAUX DE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

AVEYRON

Comité départemental.

Présidents honoraires : MM. CLAUSEL DE COUSSERGUES, avocat, président du conseil général; Lucien RODAT, avocat, député de l'Aveyron.

Président : M. Louis LACOMBE, conseiller général, maire de Rodez.

Vice-Présidents : MM. LUNET (Edmond), président de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, propriétaire à Planèzes; FABRY, président de la la chambre consultative des arts et manufactures à Millau; GLEYROSE, notaire, président du comice agricole de Montbazens. GALZIN, agriculteur à La Grange, par Camazès; MOULINES, notaire, propriétaire à Lagniole.

Secrétaires : MM. COEURDROIT, agent-voyer en chef à Rodez; D'ANDRÉ, professeur d'agriculture à Rodez.

Trésorier : M. GASCHEAU, banquier à Rodez.

VIENNE

Comite départemental.

Président M. HÉRAULT, conseiller-maître à la Cour des comptes, président du conseil général.

VicePrésidents : M. DEMARÇAY, conseiller général; PÉRET, procureur général.

Secrétaires : MM. BAZILLE, conseiller général; GUILHAUD-VALLÉE, maire de Civray.

Sous-comité de l'arrondissement de Poitiers.

Président : M. PÉRET, procureur général.

Vice-Président : M. HAMBIO, manufacturier à Liguzé.

Secrétaire : M. PINEAU, vice-président du conseil de préfecture.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 30 avril 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Nièvre :

Sous-comité de l'arrondissement de Nevers.

MM. Bozelin (C.), rédacteur du *Patriote du Centre*. Lefebvre, trésorier-archiviste de la société académique du Nivernais. Brossard, architecte. Gandrey (A.), président de la société de tir. d'Asis-Gaulissans, président de la société académique du Nivernais. Debourges, avocat.

Sous comité de l'arrondissement de Cosne.

MM. Léveillé (Charles), conseiller d'arrondissement. Beaupin (François), négociant à la Charité.

Par arrêté en date du 7 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Hérault :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Montpellier,

MM. Bazille (Gaston), sénateur, propriétaire, ancien président de la société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier. Deandreis, député, membre de la chambre de commerce de Montpellier. Ménard-Dorian, député. Salis, député. Michel (Ernest), grand-prix de Rome, directeur de l'école régionale des beaux-arts de Montpellier. Castelnau (Eugène), président de la société artistique de l'Hérault. Baussan, professeur de sculpture à l'école régionale des beaux-arts de Montpellier. Furnel, sculpteur sur bois, à Montpellier. Lefèvre, sculpteur décorateur à Montpellier. Goutès architecte, professeur à l'école régionale des beaux-arts, à Montpellier. Laissac, conseiller général, maire de Montpellier. Chancel, recteur de l'académie. Cathala, docteur en médecine, à Cette. Thomas, conseiller général, à Cette. Bonhoure, inspecteur primaire à Montpellier. Moitessier, fabricant d'instruments de musique à Montpellier. Gariel, directeur du *Petit Méridional*, à Montpellier. Cauvet, président honoraire à la cour d'appel de Montpellier. Théron, conseiller municipal, directeur de la *Tribune du Midi*, à Montpellier. Cavalier, parfumeur à Montpellier. Bretonville, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Ganges. Carrière, filateur de soie à Ganges, maire et conseiller général. Dellon, ingénieur en chef du service maritime du département, à Montpellier. Simon, ingénieur, directeur des mines de Graissesac à Montpellier, membre de la chambre de commerce. Blanc, agent-voyer en chef, à Montpellier. Martin, président du tribunal de commerce, conseiller général, à Montpellier. Giraud, conseiller général, tanneur à Aniane. Faulquier (Rodolphe), fabricant de bougies à Montpellier. Jager, fabricant de cordes harmoniques à Montpellier. Pezet, docteur en médecine, pharmacien, conseiller municipal, à Montpellier. Cros, ingénieur, directeur des ateliers méridionaux, à Montpellier. Formis (Benoit), mécanicien, à Montpellier. Crova, professeur à la faculté des sciences de Montpellier. Féraud (Jean-Baptiste), marchand de bois de construction. Calzergues (Eugène), négociant, à Montpellier. Couzin (Elie), négociant en vins, président du syndicat vinicole, à Montpellier. Leenhardt (Charles), négociant, président de la chambre de commerce de Montpellier. Leenhardt (Jules), négociant en vins, à Montpellier. Matte (Louis), fabricant de chocolat, conseiller d'arrondissement, à Montpellier Biquet (Jules), négociant à Montpellier. Gempp-Vernod, fabricant d'absinthe à Lunel. Simarre, conseiller général, négociant en vins à Frontignan. Boulisch, conseiller général, négociant en vins à Mèze. Peyret, marchand de bois de réglisse en gros, maire de Cette. Olive, négociant armateur à Cette. Sauvaire, négociant, conseiller d'arrondissement, à Cette. Coulon, président du tribunal de commerce à Cette. Defarge, capitaine au long cours, conseiller municipal à Cette. Rieunier-Vivarès, président de la chambre de commerce, à Cette. Comolet (Jacques), armateur, à Cette. Fraissinet, représentant de la compagnie de navigation Fraissinet, à Cette. Vivarès (B.), conseiller municipal à Cette. Martel, maire de Lunel, propriétaire Bastide, maire de Cournonterral, agriculteur. Maillot, directeur de la station séricicole à l'école d'agriculture de Montpellier. Planchon, professeur à la faculté de médecine à Montpellier. Bastide, viticulteur à Fabrègues, lauréat de la prime d'honneur. Vialla (Louis), président de la société d'agriculture de l'Hérault, à Montpellier. Foëx (G.), directeur de l'école d'agriculture de Montpellier. Castelnau, trésorier de la société d'agriculture, propriétaire, à Montpellier. Cazalis (Frédéric), vice-président de la société d'agriculture, directeur du *Messager agricole*, propriétaire, à Montpellier. Marès (Henri), secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, propriétaire, à Montpellier. Delon, propriétaire à Labruyère, maire de Saint-Christol. Icard, propriétaire aux Matelles. Sabatier (Alexis), président du comice agricole de Ganges. Jonquet (Paulin), négociant à Grabels. Lafont (Gabriel), secrétaire du comice agricole de Ganges. Hor-

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Emilion.

M. Guadet (Hyacinthe-Azaïs), propriétaire à Saint-Emilion.

Par arrêté en date du 14 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a accepté la démission de M. Le Goaster (Olivier), armateur à Tréguier, membre du comité départemental des Côtes-du-Nord.

Par arrêté en date du 16 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Loire-Inférieure :

MM. Cuizinier, représentant du Bureau Veritas, à Nantes. Nidelet, président de la société nantaise d'horticulture, à Nantes. Delhomme, président de la société des compagnons du Devoir, à Nantes (sous-comité de l'arrondissement de Nantes). Friderich, ingénieur civil à Montrelais (sous-comité de l'arrondissement d'Ancenis). Bréant, ferblantier et chaudronnier à Châteaubriant. Hénault fils, fabricant d'outils agricoles à Nozay. Légal (Aristide), tanneur à Châteaubriant. Perraud (Paul), minotier à Issé. Saint-Fort-Rondelou, industriel à Erbray (sous-comité de l'arrondissement de Châteaubriant).

Par arrêté en date du 17 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Ardennes :

MM. Vesseron (Paul), journaliste, à Charleville. Bourée, directeur du *Courrier des Ardennes*, à Charleville (sous-comité de l'arrondissement de Mézières). Ducros, rédacteur de l'*Espoir*, à Rethel (sous-comité de l'arrondissement de Rethel). Pierrard (Léon), rédacteur de l'*Echo des Ardennes*, à Sedan. Huppin (Ernest), correspondant de la *Dépêche de l'Est*, à Sedan (sous-comité de l'arrondissement de Sedan). Bosquette (Albert), propriétaire-gérant de l'*Echo Vouzinois*, à Vouziers (sous-comité de l'arrondissement de Vouziers).

Par arrêté en date du 17 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Haute-Garonne (sous-comité de l'arrondissement de Toulouse), M. Provost, photographe à Toulouse.

Par arrêté en date du 16 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Nièvre :

MM. Bougier (Louis), propriétaire à Clamecy, rédacteur en chef de la *Nièvre républicaine* sous-comité de l'arrondissement de Clamecy). Gourrier, maire de Cosne (sous-comité de l'arrondissement de Cosne).

PARTIE NON OFFICIELLE

LES ADJUDICATIONS

Adjudication en sept lots des charpentes en fer des Palais des Beaux-Arts, des Arts Libéraux et Galeries Rapp et Desaix.

Le lundi 25 juillet à une heure, dans une des salles du Conseil de Préfecture, il sera procédé à cette adjudication sur la mise à prix de 2,435,364,86.

Le cautionnement est fixé à la somme de cinq mille francs pour les lots n° 1 et 2 ; de quinze mille francs pour chacun des lots 3 et 5 ; de vingt mille francs pour chacun des lots 4 et 6 et de six mille francs pour le lot n° 7.

Adjudication et base du rabais. — Les adjudications auront lieu, pour chaque lot séparément, par soumissions cachetées, au rabais exprimé en francs et décimes pour cent francs (sans fraction de décime) sur les prix ci-dessous :

1° Pour les galeries de 50 mètres, en fer et tôle assemblés à l'aide de cornières et rivets, comprenant : poutres, fermes, pannes, longerons, fers à vitrage, etc., ainsi que les galeries adjacentes et planchers de 14 mètres de portée, en fer et tôle *id.*

Le kilogramme : 0 fr. 35.

2° Pour les galeries Rapp et Desaix, fers de diverses natures, larges plats et cornières rivées.

Le kilogramme : 0 fr. 35.

3° Pour les planchers de caves en fer à T laminé, compris semelles et cales en fer large plat.

Le kilogramme : 0 fr. 25.

4° Pour les colonnes et colonnettes en fonte.

Le kilogramme : 0 fr. 28.

5° La quincaillerie employée dans les parties ouvrantes sera réglée suivant les prix de la série de la Ville de Paris, édition de 1882, diminués de 25 0[0.

Ces prix ainsi réduits seront possibles du rabais consenti par les entrepreneurs.

Ces prix comprennent aussi la peinture qui sera exécutée tel qu'il est indiqué à l'article 15 du cahier des charges particulières aux constructions métalliques, avec cette réserve, toutefois, que la dernière couche (3e ton indiqué par l'architecte), ne sera donnée que sur l'ordre de l'architecte.

Les conditions pour soumission restent les mêmes que pour les adjudications précédentes.

Les Travaux des Comités d'admission

L'Exposition universelle est une œuvre nationale qui exige des concours nombreux et désintéressés, elle ne peut réussir que si tous ses collaborateurs ont, qu'on nous permette cette expression vulgaire, le feu sacré. Les directeurs généraux ont donné un exemple salutaire en montrant un dévouement et une intelligence qui leur ont valu des témoignages nombreux de confiance des représentants du commerce et de l'industrie.

M. Alphand a trouvé dans ses collaborateurs des auxiliaires distingués et compétents ; M. Georges Berger et M. Grison sont admirablement secondés.

Si donc la direction est solidement constituée, si elle a donné à l'Exposition une vive impulsion, si elle a rencontré dans ce faisceau d'hommes techniques une force considérable pour atteindre le but désiré, il a fallu, à côté de cette organisation primordiale, placée sous la haute direction de M. le ministre du commerce et de l'industrie, créer des organisations spéciales comme les comités d'admission, les comités départementaux.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, un aperçu des travaux des comités d'admission, nous avons l'intention de publier chaque semaine des notes très complètes ; il nous paraît utile, en effet, que les comités de classe d'un même groupe puissent être renseignés sur les travaux du comité voisin, et que les futurs exposants soient en mesure de suivre les discussions qui ont lieu, soit au point de vue de l'organisation des expositions collectives, soit au point de vue du programme de chaque exposition particulière.

Nous serons heureux de recevoir toutes les communications qui nous seront adressées, autant dans l'intérêt des comités, qui poussent avec activité leur tâche, que dans l'intérêt général.

Les comités d'admission ont devant les yeux un excellent exemple dans la direction générale de l'Exposition, qui n'a ménagé ni son activité, ni sa peine, et un certain nombre de comités ont subi cette heureuse et féconde contagion.

Nous voudrions cependant pouvoir présenter, chaque semaine, un exposé plus complet de leurs travaux ; il y a notamment certaines classes dont on peut s'étonner de constater le silence, et si on veut créer un mouvement parmi les exposants, si on veut surtout ne pas être surpris par les délais, il est nécessaire que les comités multiplient leurs réunions, arrêtent leur programme, adressent leurs circulaires, visitent les exposants, et

MINISTÈRE DU COMM

EXPOSITION UNIV

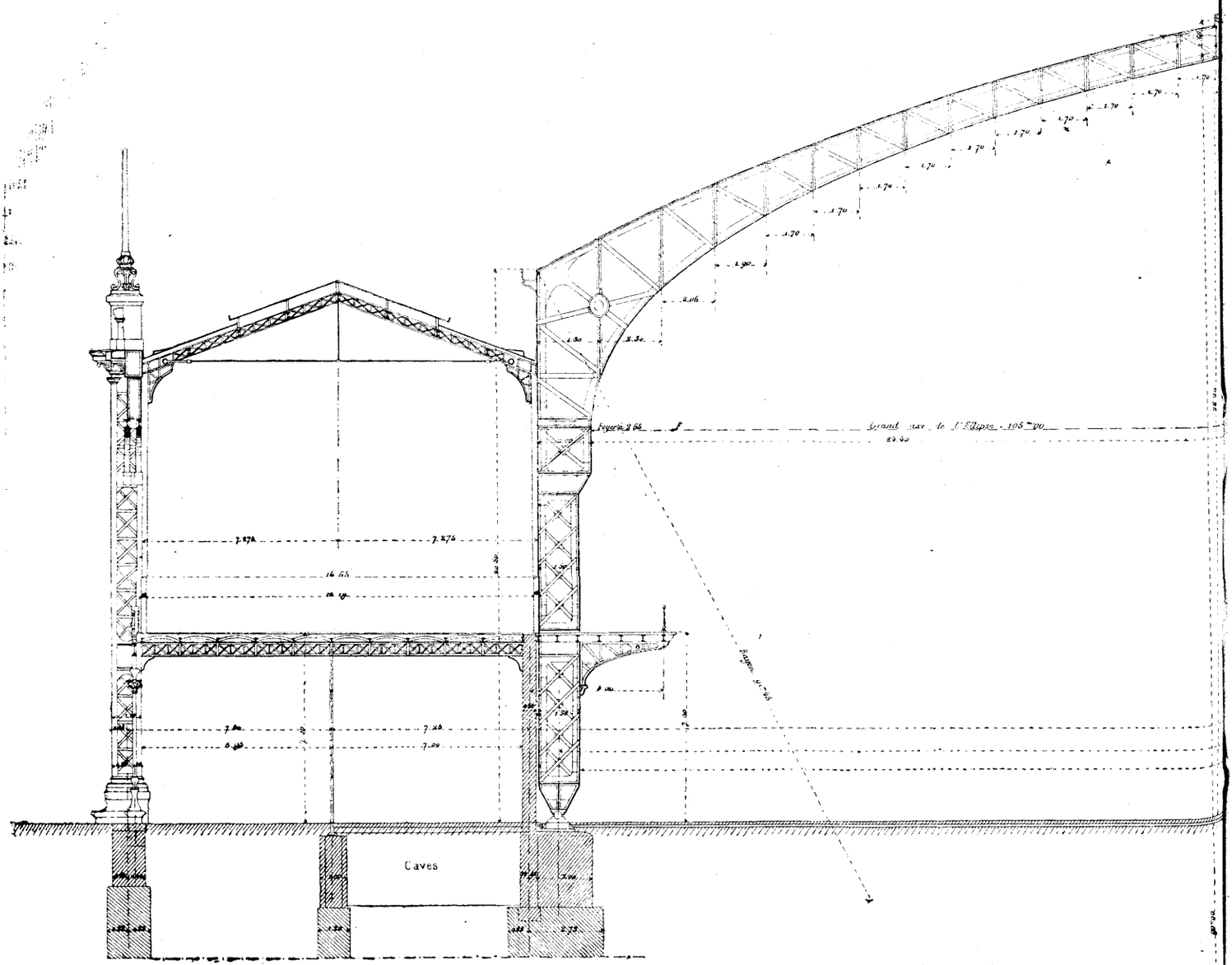
DIRECTION GÉN

BEAUX-ARTS E

COUPE TR

Echell

upe sur la Ferme



Dressé par l'Architecte soussigné
Paris, le 21 Juin 1887

Signé Formigé

tolès, horticulteur à Montpellier. Bœhm (Charles), imprimeur à Montpellier. Baissette (Claud), conseiller d'arrondissement, vétérinaire à Fabrègues. Bousquet (Marius), président de la société des commis et employés à Montpellier. Lafont (Victor), conseiller général, à Castries. Pomier-Layrargues (Emile), propriétaire à Brillargues. Gervais-Mion, directeur de la compagnie des Salins du Midi. Teule (Ferdinand), mécanicien à Montpellier. Tissié (Alphonse), banquier à Montpellier. Bompard, président du conseil des prud'hommes, à Montpellier. Dervieux (Michel), négociant à Montpellier. Allien, conseiller général à Montpellier. Saint-Pierre, maire à Saint-Georges. Fabre-Coulon, négociant à Cette. Déjean (Antoine), fabricant de vermouth à Cette. Franke (Georges), négociant à Cette. Michel, directeur de l'école primaire supérieure de Montpellier. Winberg (Charles), négociant à Cette. Gaffinel (Adrien), négociant à Cette. Sahut (Félix), vice-président de la société d'horticulture de Montpellier. Messine (Hippolyte), négociant, membre de la chambre de commerce de Montpellier, Proché (Adolphe), professeur aux ateliers professionnels, à Montpellier.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Béziers.

MM. Griffe, sénateur, conseiller à la cour d'appel de Paris. Combescure, sénateur, docteur en médecine. Vernhes, député, à Béziers, docteur en médecine. Vernière, député, manufacturier à Montpellier, membre du comité d'admission de l'Exposition universelle de 1889. Paget (Paul), pharmacien à Béziers. Labor (Charles), conservateur du musée de Béziers. Fabre, directeur de l'école supérieure de Béziers. Dental, conseiller général, négociant à Florensac. Bernard, conseiller général, propriétaire, à Nissau. Cazals, maire de Béziers. Brunel (Eugène), peintre décorateur, prud'homme à Béziers. Bonnes (Barthelémy), ébéniste, prud'homme, à Béziers. Salasc (Benjamin), négociant, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Bédarieux. Villarel (Félix), fabricant de draps, à Bédarieux. Carrière (Jacques), commissionnaire en laines, à Bédarieux. Chabaud (Léopold), directeur des mines, conseiller général, à St-Gervais. Rascle (Mathieu), directeur des mines, à Graissesac. Bompayre (Paulin), tanneur-mégissier, à Bédarieux. Brunet (Joseph), mégissier, à Bédarieux, Lafoe (Pierre), entrepreneur, président du conseil de prud'hommes de Béziers. Carrière (Paulin), serrurier, prud'homme, à Béziers. Lincou (Jean), doreur, prud'homme, à Béziers, Regraffe (Jules), constructeur-mécanicien, à Bédarieux. Cère (P.), propriétaire des bains thermaux de Lamalou. Tongas (Léon), négociant, président du tribunal de commerce de Béziers. Mougeaud, ingénieur-architecte, à Béziers. Calvet (Jean), négociant, juge au tribunal de commerce de Béziers Prunet (Paulin), négociant à Béziers, membre de la chambre de commerce de Montpellier. Giret, président du comice agricole de Béziers. Cannat, professeur d'histoire naturelle, secrétaire du comice agricole, à Béziers. Bringuier, directeur du journal l'*Agriculture*, secrétaire du comice, à Béziers. Arbieu Fesquet, propriétaire agriculteur, à Béziers. Vidal (Ferdinand), propriétaire agriculteur, à Béziers. Bisset (François), propriétaire, ancien élève de l'école polytechnique, à Béziers. Ricard (Emmanuel de), propriétaire à Saint-Louis, commune de Bessan. Crozals (de), propriétaire, président du syndicat du commerce des vins, à Béziers, Richard, directeur du *Languedocien*, à Pézenas. Vernazobres (César), propriétaire, à Bédarieux. Jaussan (Léon), horticulteur, à Béziers. André (Joseph), conseiller général de Roujan. Rolland, négociant, maire de Montblanc. Trezié (Camille), président du tribunal de Pézenas. Gédéon-Arnaud, propriétaire, à Montagnac.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Lodève.

MM. Galtier, député. Ronzier-Joly, conseiller général, docteur en médecine, maire de Clermont. Heulz, conseiller général de Cignac, fabrique de verdets, industriel à Saint-André-de-Sangonis. Mourgues, inspecteur primaire, à Lodève. Lambert (Edmond), directeur des verreries du Bousquet-d'Orb. Maistre (Jules), membre de la chambre de commerce de Montpellier (fabrique de draps). Olivier (Emile), membre du conseil des prud'hommes à Lodève. Buech (Ernest), président de la chambre consultative des arts et manufactures (draps de troupe), à Lodève. Rouquet (Benjamin), président de la chambre consultative des arts et manufactures de Clermont (draps de troupe). Rouquet (Léon), manufacturier à Clermont (draps de troupe). Hugounenq (Pascal), conseiller général, manufacturier à Lodève. Galzin (Jean), fabricant tanneur, maire d'Avesne. Ducornet, ingénieur civil, à Lignac. Roques (Hippolyte), vice-président du conseil de prud'hommes de Clermont. Pinmartin, directeur des mines de houille du Bousquet-d'Orb. Trinquier (François), président du conseil de prud'hommes, à Lodève. Fobis (César), membre de la chambre consultative des arts et manufactures de Clermont, négociant. Nègre (Emile), négociant en vins, à Paulhan. Vidal (Etienne), propriétaire et maire, à Saint-Maurice. Rességuier, propriétaire, à Lunas. Teisserenc (Ernest), président du tribunal de commerce de Lodève, propriétaire. Fournier (Charles), ouvrier teinturier, à Lodève. Tédenat, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement à la Vacquerie. Railhac (Ernest), négociant, ancien maire, à Lodève. Bonnel, horloger, à Lodève. Salze (Auguste), fabricant de pâtes grasses (fromages), au Caylar. Rémézy, conseiller d'arrondissement, maire de Gignac. Grat (Xavier), pharmacien à Lodève. Goubin (Dominique), président du tribunal de commerce de Clermont-l'Hérault. Crouzet (Auguste), docteur en médecine, à Lodève.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Pons.

MM. Razimbaud, député, conseiller général, à Saint-Chinian. Fraisse (Gustave), propriétaire, fabricant de draps, conseiller d'arrondissement, à Riols. Calas, fabricant de draps, à Saint-Pons. Fraisse, propriétaire, ancien fabricant de draps, à Saint-Chinian. Fontès (Jean), apprêteur de draps, à Prémian. Escande (Marie), filateur à la Salvetat. Cros (Louis), chapelier, à la Salvetat. Salles (Oscar), agent voyer d'arrondissement, à Saint-Pons. Bec (Joseph), tanneur, secrétaire de la chambre consultat. des arts et manufactures, à Saint-Pons. Adgé, tanneur à Olargues. Guittard, teinturier à la Salvetat. Gardes, tailleur de pierres à Saint-Pons. Gil (Henri), conseiller d'arrondissement. Martin (Joseph), propriétaire des eaux minérales de Saint-Julien. Rouquier (Marie), négociant à Aigues-Vives. Cauquil (Germain), négociant à la Salvetat. Azaïs (Charles), propriétaire, président de la commission cantonale d'agriculture, à Saint-Pons. Bergasse, propriétaire (vignobles), à Cessenon, Pagès (Jean), propriétaire, maire de Pierrerue, membre de la commission cantonale d'agriculture. Bertrand (Albin), propriétaire, conseiller général, président de la commission cantonale d'agriculture, à Olonzac. Bourdié, propriétaire, conseiller d'arrondissement, viticulteur, à Beaufort. Malafosse (Marcel), propriétaire, conseiller d'arrondissement, viticulteur, à Cesseras. Calvet (Léon), propriétaire, maire à Aigne, viticulteur. Bertrand Saint-Clair, propriétaire, viticulteur, maire de la Livinière. Hortala (Auguste), propriétaire, conseiller d'arrondissement, président de la commission cantonale d'agriculture, à Mons. Lognos (Alphonse), propriétaire, conseiller d'arrondissement, membre de la commission cantonale d'agriculture, à Roquebrun. Bournier (Auguste), président de la commission cantonale d'agriculture, à la Salvetat. Laborde, propriétaire, à Saint-Roger, près Saint-Pons. Fourcade, propriétaire à Saint-Chinian (vins et troupeaux). Granel (Maurice), propriétaire à Tholomiers, commune de la Livinière.

Par arrêté en date du 7 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Charente :

Sous-comité de l'arrondissement de Cognac.

M. Pelisson, négociant en eau-de-vie, à Cognac.

Par arrêté en date du 7 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Oise :

Sous-comité de l'arrondissement de Clermont.

MM. Tailbouis, ancien fabricant de bonneteris, à Saint-Just-en-Chaussée. Touzé, fabricant de bonneterie à Saint-Just-en-Chaussée.

Par arrêté en date du 14 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Meurthe-et Moselle ;

1e Sous-comité de l'arrondissement de Nancy.

MM. Volland, sénateur. Duvaux, député, Noblot, député. Munier, député. Mourin, recteur de l'académie. Mellier, inspecteur d'académie. Gromaire, directeur de l'école normale. Puton, directeur de l'école forestière. Jasson architecte de la ville de Nancy. Léderlin, doyen de la faculté de droit. Tourdes, doyen de la faculté de médecine. Bichat, professeur de physique à la faculté des sciences. Blondelot, professeur de physique à la faculté des sciences. Haller, professeur de chimie à la faculté des sciences. Debidour, président de la société de géographie. Wolgumuth, directeur de l'école professionnelle de l'Est. Sidrot, membre de la commission des bâtiments civils. Steinmetz, président du conseil des prud'hommes. Chassignet, président de l'académie de Stanislas. Lepage, président de la société d'archéologie lorraine. Baradez, président du tribunal de commerce. Norbert, membre de la chambre de commerce. Adt (Emile), fabricant d'objets laqués à Pont-à-Mousson. Gallé, fabricant de cristaux d'art. Daum, directeur de la verrerie. Majorelle fils, fabricant de faïences d'art. Kaufer, orfèvre. Constantin (Jules), fabricants d'appareils à gaz et de chauffage. Jacquot, lutbier. Lang, manufacturier. Gaudchaux-Picard, manufacturier. Spire, fabricant de chaussures. Herbin-Tisserand, fabricant de chaussures. de Langenhagen fabricant de chapeaux. Wild, fabricant de chapeaux. Mouë, directeur du comptoir des salines. Maringer, administra eur de salines. Vender, directeur de la saline de Varangéville. Fould, maître de forges à Pompey. Rogé, maître de forges à Pont-à-Mousson. Gouvy, maître de forges à Dieulouard. Hatzfeld, manufacturier. Frühinsholz, manufacturier. Maguin, administrateur de la Soudière de la Madeleine. Kuhnmann, directeur de la Soudière de Dombasle. Luc, fabricant de cuirs et peaux, de Meixmoron, président de la société centrale d'agriculture, fabricant d'instruments agricoles. Lanique fabricant de machines. Demonel, constructeur-mécanicien. Grandeau, doyen de la faculte des sciences, chimiste agricole. Thiry, directeur de la ferme-école. Bloch, fabricant d'amidon à Tromblaine. Vilgrain, minotier à Frouard. Tourtel, brasseur à Tantonville. Bonnette malteur. Gourrier, viticulteur à Pagny. Colin, fabricant de confiserie à Nancy. Léon-Simon, président de la société d'horticulture. Crousse, horticulteur. Lemoine, horticulteur.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Briey.

MM. Mézières, député. Piquet, inspecteur primaire, d'Huart, fabricant de faïences à Longwy. Colas, directeur de la manufacture d'habillements militaires à Pierrepont. Raty, maître de forges à Saulnes. Ferry, maître de forges à Micheville (Villerupt). Mussy, ingénieur des mines, directeur des aciéries de Longwy. Comon, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, président du comice agricole de Briey. Hild, inspecteur des forêts, à Briey.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Lunéville.

MM. Viox, député. Petitbien, ancien député. Stolz, inspecteur primaire. Michaut, directeur de la cristallerie de Baccarat. Bauquel, directeur de la glacerie de Cirey. Guérin de la fabrique de faïence Keller et Guérin. Mazeran, fabricant de papiers peints à Cirey. Fénal, fabricant de faïence et de poterie à Badonvilliers. Erard, minotier. Genay, président du comice agricole de Lunéville. Voelcker, fabricant de chicorée. Majorelle, inspecteur des forêts, à Lunéville.

4° Sous comité de l'arrondissement de Toul.

MM. Marquis, sénateur. Cordier, député. Ledroit, inspecteur primaire, à Toul. Aubry, fabricant de faïence. Manginat, ancien fabricant de chapeaux de feutre. Stef, viticulteur à Thiaucourt. Rollet, viticulteur à Thiaucourt. Lefebvre, inspecteur des forêts à Toul.

Par arrêté en date du 14 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Nord, M. Louis Tiberghien fils, de la maison Tiberghien frères, à Tourcoing, en remplacement de M. Charles Tiberghien (sous-comité de l'arrondissement de Lille).

Par arrêté en date du 14 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Haute-Loire :

1° Sous-comité de l'arrondissement du Puy

MM. Vissaguet, sénateur. Dupuy, député. Rumillet-Charretier, député. Le secrétaire général de la préfecture. L'inspecteur d'académie. L'ingénieur en chef des ponts et chaussées. L'inspecteur des forêts. Achard (Hippolyte), secrétaire de la chambre syndicale des dentelles du Puy. Alirol (Arthur), conseiller d'arrondissement, du canton de Pradelles. Alirol (Hippolyte), négociant, maire du Puy. Arssac, ancien président du tribunal de commerce du Puy. Assérat (Auguste), propriétaire à Masfreyt (commune de Cayres). Aymard, archiviste honoraire, inspecteur des monuments historiques. Badiou de la Tronchère, directeur des écoles professionnelles du Puy. Barrier, fabricant de dentelles à Craponne. Bérard, meubles sculptés, au Puy. Berbigier, conseiller d'arrondissement, maire de Lissac. Besson (Auguste), dentelles, au Puy. Blanc-Marthory, conseiller général, maire de Brives-Charensac. Bonnet (Alexandre), ouvrier graveur, au Puy. Bonnet-Malmazet, distillateur, au Puy. Braud, conseiller général, président de la chambre syndicale des dentelles du Puy. Boyer, conseiller général, à Loudes. Chacornac, serrurerier, au Puy. Chaudier, directeur de la ferme-école de Molhac, près Saint-Paulien. Chorand, agriculteur, maire de Saint-Christophe-sur-Dolaizon. Claude-Bernard, conseiller d'arrondissement, maire de Baulieu. Colombet (Claudius), fabricant de bas, au Puy. Couderchet, vice-président du comice agricole du Puy. Coudeyrettes, dentelles, au Puy. Cuoq, juge de paix à Allègre, membre de la chambre consultative d'agriculture du Puy. De Ribier, fabricant de dentelles, maire de Saint-Paulien. Dulac (Justin), conseiller d'arrondissement, vice-président de la chambre syndicale des liquides de la Haute-Loire. Falcon (César), membre de la chambre syndicale des dentelles du Puy. Farigoules (Pierre), dentelles, au Puy. Faure (Victor), ancien président du tribunal de commerce du Puy. Fayolle-Badiou, président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures du Puy. Ferry-Bonon, dentelles, au Puy. Forestier, conseiller municipal, au Puy. Gauthier, propriétaire, maire de Saint-Jean-de-Nay. Girard-Gory, dentelles, au Puy. Hérisson, professeur départemental d'agriculture. Jacotin (Antoine), archiviste du département. Jouve, ancien député, conseiller général. Leculée, architecte, secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures du Puy. Limosin, conseiller d'arrondissement à Saugues, membre de la commission de surveillance du travail des enfants. Malègue, ancien conducteur des ponts et chaussées, au Puy. Marchesson (père), ancien imprimeur, au Puy. Mauras (Emile), maire de Saint-Julien-Chapteuil, président du comice agricole du Puy. Ménard, maire de Saugues. Moiselet, dentelles, au Puy. Morel, docteur-médecin, président de la société agricole et scientifique du Puy. Pellissier (Charles), négociant, au Puy. Portal-Avond, dentelles, au Puy. Robert, dentelles, à Lavoûte-sur-Loire. Robert, passementier, au Puy. Rogues-Boyer, industriel à Espaly, près le Puy. Roure, dentelles, à Craponne. Rousset, dentelles, conseiller d'arrondissement, au Monastier. Rubod, distillateur, Le Buy. Solvain-Planté, président du conseil des prud'hommes du Puy. Surrel, dentelles, maire de Craponne. Terrasse Maroudier, ancien fabricant de dentelles, au Puy. Vallon, cirier à Valsprès-le-Puy. Veysseyre (Isidore), au Puy. Vibert, docteur-médecin, au Puy. Vissaguet (Adrien), docteur-médecin, au Puy.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Brioude.

MM. Edmond de Lafayette, sénateur. Saint-Ferréol (Amédée), député. Bard (Pierre), propriétaire à Gizaguet (commune de Saint-Géron). Begou, propriétaire, maire de Saint-Didier-sur-Doulon. Chambfort (Félix), fabricant de dentelles à Chanteuges. Chambriard, directeur de scierie mécanique à Brioude. Chantelauze, conseiller général, maire de la Chaise-Dieu. Chatillon (Emmanuel), propriétaire de fonderie d'antimoine à Brioude. Chonet, découpeur sur bois à Brioude. Dorfaut, propriétaire, maire de Couteuges. Faucher, propriétaire, maire de Pinols. Faure-Pomier, président du comice agricole de Brioude. Ferraud, propriétaire-viticulteur à Brioude. Gasquet, maire de Sainte-Florine. Gueyffier, propriétaire à Beissat (commune de Saint-Beauzire). Guillemot, inspecteur primaire à Brioude. Hermet, ingénieur, directeur des mines de houille à Sainte-Florine. Lavialle, propriétaire, conseiller général à Blesle. Marsset, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Lavoûte-Chilhac. Parrier (Auguste), fabricant de perles à Langeac. Ravoux (Camille) à Langeac. Rostan, ingénieur des mines de Marsauges, à Langeac. Saint-Ferréol (Ernest), propriétaire à Brioude. Saurou, propriétaire, conseiller d'arrondissement à la Chaise-Dieu. Segoud (Louis-Jules), propriétaire d'une usine de céramique à Lubières (commune de Vergongheon). Servant-Faye, propriétaire à Lavoûte-Chilhac, conseiller d'arrondissement. Servant (Jean-Baptiste), propriétaire, maire de Chazelles. Trioullier, propriétaire-viticulteur, maire de Villeneuve-d'Allier. Valeix, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Lorlanges. Vesseyre (Jean), vice-président du comice agricole à Brioude. Vignaucourt, propriétaire à la Bageasse (commune de Vieille-Brioude). Virollet, ingénieur civil à Vergongheon.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Yssingeaux.

MM. Binachon, député, métallurgiste. Adhémard, dentelles, à Yssingeaux. Binachon (Joannès), directeur des usines de Pont-Salomon. Borel, fabricant de meubles sculptés à Yssingeaux. Borne, dentelles, commissionnaire, maire de Retournac. Briat (Johannez), industriel à Saint-Didier-la-Séauve. Canie, architecte, industriel à Yssingeaux. Charreyre, docteur médecin à Yssingeaux. Collard (Camille), propriétaire-viticulteur, conseiller d'arrondissement à Bas. Curé, inspecteur primaire à Yssingeaux. Drevet, conseiller général à Tence. Durieu, distillateur à Monistrol-sur-Loire. Ferréol, industriel au Crouzet (commune de Saint-Didier-la-Séauve). Fraisse (Auguste), dentelles, à Yssingeaux. Freydier, propriétaire à Lapte, président du comice agricole d'Yssingeaux. Glo de Besse, maire de Montfaucon. Jamot, industriel à Riotord. Laroue, maire de Saint-Vey, conseiller général. Marthouret, serrurerie, à Monistrol-sur-Loire. Meyer, dentelles, maire de Lapte. Mounier (Zéphirin), horticulteur à Yssingeaux.

Par arrêté en date du 16 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué, comme suit, le comité départemental de la Haute-Savoie :

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Annecy.

MM. Chaumontel, sénateur. Philippe (Jules) député. Grivaz, maire de la ville d'Annecy. Dunant, conseiller de préfecture honoraire, président de la société florimontane, à Annecy. Laeuffer, directeur général des manufactures de coton d'Annecy et Pont. Aussedat, directeur de la papeterie de Cran-Gévrier. Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran-Gévrier. Agnellet, conseiller général, manufacturier à Thônes. Piron, directeur de la manufacture de soieries de Faverges. Aussedat, industriel, conseiller d'arrondissement à Cran-Gévrier. Salabert, artiste peintre à Annecy. Cabaud, artiste peintre à Annecy. Tavernier, directeur de la succursale du Crédit foncier à Annecy, conseiller général. Mugnier, horloger à Annecy. Voirin, inspecteur des forêts, président de la société d'agriculture d'Annecy. Collet, professeur d'agriculture à l'école primaire supérieure de Rumilly. Dr Girod, industriel à Annecy. Koziorowicz, ingénieur en chef du département. Lamy, inspecteur d'académie. Dr Thonion, secrétaire du conseil central d'hygiène. Ruphy, architecte du département. Mangé, architecte de la ville d'Annecy.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bonneville.

MM. Chardon, sénateur. Ducroz, député. Benoit, directeur de l'école nationale d'horlogerie de Cluses. Orsat (Constant), propriétaire, maire de Bonneville. Rey, agriculteur à Bonneville, président honoraire de la société d'agriculture et de commerce. Tairraz (Joseph), propriétaire et négociant à Chamonix. Métral, géomètre, propriétaire et négociant à Passy. Morel-Frédel, président de la société d'agriculture et de commerce. Clerc (Pierre), vice-président de la société d'agriculture et de commerce. Payen (Charles-Henri), industriel à Saint-Gervais-les-Bains. Pissard (Antoine), industriel à Sallanches. Mouthon (Jacques), industriel à Sallanches. Buchet (Joseph), industriel à Marnaz. Humbert (Jean-Claude), ancien négociant à Tanninges. Dancet (Alexis), négociant, horloger à Cluses. Reymillet (François), négociant à La Tour. Soudan (Louis), négociant-industriel à La Roche. Riondel (François), propriétaire et géomètre à Samoëns. Delavenay (Bernard), propriétaire agriculteur à Amancy.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Julien.

MM. Duval, député. Chautemps, médecin, conseiller général à Saint-Julien. Lavenay (de) médecin, conseiller général à Desingy. Goy, médecin, conseiller général à Reignier. Perréard, notaire, conseiller général, maire d'Annemasse. Dusouchet, avocat, propriétaire, conseiller général à Cruseilles. Chatenoud, propriétaire, conseiller général à Frangy. Tapponnier, propriétaire-agriculteur, président du conseil d'arrondissement. Chautemps, président du comice agricole. Demole, agronome à Bossey. Excoffier, avoué, adjoint au maire de Saint-Julien. Souvairan, industriel à Vétraz-Monthoux. Alméras, industriel à Annemasse. Camps, industriel à Annemasse. Hénon, agronome à Ville-la-Grand. Gandolphe, pharmacien, maire de Seyssel. Favre, agriculteur à Thairy. Taponier, négociant à Beaumont. Excoffier (François), propriétaire à Saint-Blaise. Daudens (Joseph), propriétaire à Saint-Blaise. Dunant (John), propriétaire à Saint-Julien.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Thonon.

MM. Folliet (André), député. Mercier, avocat, conseiller à Thonon. Thorens, maire de Thonon. Duplan, maire d'Evian-les-Bains. Mouchet, conseiller général, juge de paix à Abondance. Maître, ingénieur civil à Thonon. Comte de Challaye, directeur des carrières de marbre de La Vernaz et de la scierie-marbrerie de Bioge. Taberlet, maire de Morzine. Chaudron, mécanicien à Lullin. Rossiaud, négociant, maire de Douvaine. Lugrin (Philippe), négociant à Lugrin. Dantand (Justin), négociant à Thonon. Dupas, propriétaire, président du conseil d'arrondissement. Folliet (Gaspard), propriétaire, conseiller général à Abondance. Chevallet, agriculteur, maire de Vailly. Genoud, propriétaire-agriculteur à Messery. Duvernay, jardinier-pépiniériste à Thonon. Viollaz, jardinier-pépiniériste à Evian-les-Bains. Gerecke, propriétaire, producteur de vins, de fromages et de beurres, à Maxilly. Besson (Charles-Albert), directeur de l'établissement thermal d'Evian-les-Bains.

Par arrêté en date du 16 mai 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Gironde :

tionale et il a acquis la certitude que les efforts du comité départemental seraient couronnés de succès.

M. Georges Berger doit prochainement se rendre à Melun et à Besançon, pour assister à une réunion des comités de ces départements.

L'Amérique du Sud et l'Exposition de 1889

Uruguay

Le gouvernement de la République de l'Uruguay a décidé qu'il participerait officiellement à l'Exposition universelle de 1889, à Paris.

Venezuela

Le gouvernement du Venezuela a été un des premiers, parmi ceux des Etats hispano-américains, à répondre à l'invitation du gouvernement français adressée aux pays étrangers pour concourir à l'Exposition universelle de Paris de 1889.

Une commission officielle du Venezuela vient d'être créée, afin d'organiser la représentation de ce pays à l'exposition du Champ de Mars. Cette commission se compose de MM. Thiessé, délégué; le consul général du Venezuela, le duc de Morny, Fortunati Corwaïa, Doctor Gaspar Marcano, P. Gil et Felipe Pinelli, commissaires.

Brésil

L'assemblée législative provinciale de la province d'Amazonas vient d'être saisie d'une demande de crédit de 150,000 francs pour l'organisation d'une section spéciale de l'Amazone à l'Exposition de Paris 1889.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fermes du Champ de Mars. — Les fondations du palais des Machines. — Accident. — Les premiers tronçons métalliques de la tour Eiffel.

Le travail du levage des fermes métalliques se poursuit normalement; une trentaine ont été montées cette semaine. A l'usine Roussel on a entamé une quatrième travée. Aux forges et ateliers de la France-Comté, les derniers fers étant arrivés, le travail est poussé très activement.

M. Manoury a attaqué, ces derniers jours, les travaux de fondation du Palais des Machines. Presque tout le matériel a été transporté sur le chantier, entr'autres la grande grue à vapeur qui se trouvait au Palais des Arts libéraux pour faire marcher la bétonnière; les broches qui servent de points de repaire pour les maçonneries ont été également plantées; dans une quinzaine de jours, le travail sera en pleine activité.

Les fondations du palais des machines présenteront beaucoup plus de difficultés que pans les autres parties du Champ de Mars; à cause de la composition du sol; on sera obligé en certains endroits d'aller chercher la couche solide à plus de 8 mètres; dans la partie voisine de l'Ecole militaire, on devra même planter avec une sonnette à vapeur des pilotis, à cause d'une assez longue nappe d'infiltration.

Les travaux d'abaissement de l'avenue Labourdonnais sont sur le point d'être terminés; le travail du déplacement des arbres, bien qu'assez difficile, a réussi; à peine quelques platanes ont été perdus.

***

Un pénible accident est venu attrister cette semaine les chantiers du Champ de Mars; un ouvrier de l'usine Roussel, en montant une panne, est tombé du faîte de la ferme avec la pièce métallique et s'est tué sur le coup.

Contrairement à ce qu'ont annoncé à la légère quelques journaux, la faute ne doit nullement être imputée aux chefs de ces chantiers qui engageraient pour des travaux dangereux des ouvriers inexpérimentés; toutes les précautions nécessaires ont été prises dès le premier jour en vue d'éviter le moindre accident, et on ne peut, en conscience, attribuer à une négligence des chefs ce qui est malheureusement imputable aux ardeurs de la saison où à l'imprudence des travailleurs.

Jeudi, tous les ouvriers du chantier, sous la conduite de leurs chefs, ont suivi le convoi de leur malheureux camarade.

***

Fidèle aux assurances qu'il avait données dès le premier jour, M. Eiffel a attaqué, le 1er juillet, la partie métallique de sa Tour. Les assises de pierre sont placées à chaque pilier; le pilier n° 1, qui était en retard sur ses voisins, a été terminé vers le milieu de la semaine. Comme pour le travail des fondations, c'est le pilier 2 qui ouvre la marche; il nous montre déjà quatre énormes tubes métalliques montés, hauts de plus de 6 mètres; ce sont les amorces de l'immense arc-en-ciel qui formera la partie inférieure de la Tour. La forte inclinaison de ces tubes permet dès maintenant de se rendre parfaitement compte du départ; ces pièces, fortement rivées, ont comme point d'attache sur la pierre d'énormes sabots en fonte de Montluçon du poids de 7,000 kilos. Les tampons de ces sabots sont en acier et proviennent des aciéries d'Imphy; les boulons d'amarre commencent à travailler. Ce sont là, pour ainsi dire, les chevilles de la Tour, qui sont d'une extrême finesse, si l'on se reporte à l'énorme masse du monument.

***

La première entretoise, reliant les tronçons entre eux a été posée le 6 juillet. Dès maintenant, l'énorme cage se dessine parfaitement au pilier 2. Pendant que le travail de la partie métallique est mené activement, de nombreuses équipes s'occupent de la construction des échafaudages, qui serviront au montage dès que les tronçons auront atteint une dizaine de mètres. Plus de 300 mètres cubes de bois sont déjà entassés aux alentours des piliers. On monte en ce moment une sonnette à vapeur, système Lacour, pour battre les pieux destinés à ces échafaudages.

Au pilier 3 on établit un plancher au niveau du sol, de façon à recouvrir la salle des machines. Quatre biques et deux chèvres sont déjà dressées : la chèvre avec ses échelons pour élever les lourdes pièces sur le côté; la bique formée simplement de deux énormes madriers qui permettent aux pièces d'être hissées dans l'intervalle.

Quatre voies ferrées relient entre eux les quatre pieds de la Tour. Elles reposent sur d'énormes poutres qui ont une forte inclinaison pour permettre à des pièces métalliques variant de 4,000 à 5,000 kilos d'être déposées sur les maçonneries sans le secours d'une grue.

***

Les derniers tombereaux ont enlevé cette semaine ce qui fut la terrasse du Champ de Mars; le terrain des chantiers est absolument plat; seuls, des monceaux de pièces métalliques, tronçons et entretoises y étalent leurs énormes masses brunes; le travail de peinture et de décoration ne se fera qu'après le montage; quant aux bases, elles seront ornées de faïences décoratives.

Dès le matin, M. Eiffel est sur les chantiers, dirigeant une armée de plus de 400 ouvriers; ceux-ci montant les échafaudages, ceux-là dressant les tronçons, d'autres au pied de la grande grue déchargeant les nombreux camions, qui font incessamment la navette entre le Champ de Mars et l'usine de Levallois-Perret, pendant que 7 équipes de riveurs remplissent l'air du bruit de leurs marteaux, toutes les pièces étant rivées sur place.

C'est une immense fourmilière, car les quatre piliers et montants sont menés de front. Tous ces travaux sont conduits avec la plus extrême prudence; M. Eiffel ne veut pas d'accidents sur ses chantiers; il a pris dans ce but les plus minutieuses précautions et ce ne sera pas là un de ses moindres succès.

A PROPOS D'INCENDIES

L'incendie de l'Opéra-Comique a mis en émoi la campagne et la ville. C'était alors à qui renchérirait. On a accumulé précautions sur précautions; on a mis les directions de théâtre sur les dents. Aujourd'hui, cette belle ardeur semble se calmer quelque peu, et personne n'en parle plus. Ainsi vont les choses ici bas... Les catastrophes elles-mêmes subissent les fluctuations de la mode!

Au milieu de tout le tapage qui a été fait autour du terrible feu de la salle Favart, bien peu se sont occupés du fond de la question. S'il est vrai que, presque toujours, l'incendie le plus considérable débute par l'étincelle; s'il est vrai que les secours sont d'autant plus efficaces qu'ils sont plus rapprochés de ce début, il est intéressant d'apprendre ce qui peut se faire pour gagner du temps..., ce temps qui, là plus qu'ailleurs encore, se traduit en monnaie.

Étant donné que les pompiers de piquet sont couchés dans leur lit et qu'ils dorment,

combien de temps s'écoule entre le signal d'alarme et le moment où la pompe à vapeur, montée par lesdits pompiers, est prête à franchir la porte de la caserne?

La question est nettement posée.

Eh bien, retenez votre stupéfaction, il faut *cinquante-deux secondes*, pas plus! Et encore, on m'assure qu'il n'en faut que quarante-cinq à New-York. Le pompier, couché, trouve son pantalon armé dans ses bottes, au pied du lit. En mettant celles-ci, il passe celui-là du même coup. Il court à une perche savonnée et se laisse glisser jusqu'au rez-de-chaussée. Sur la voiture, à sa place, il trouve veste, ceinturon, képi ou casque. Aucune perte de temps pour s'en couvrir.

La chaudière, toujours en état, est glissée sur la voiture; les garmettes des chevaux, déjà attelés, sont mises par un procédé électrique; la porte s'ouvre, la pompe part et le cornet sonne par les rues.

Tout cela en moins d'une minute..... lorsque les portes s'ouvrent sans difficulté? La pierre d'achoppement a toujours été la porte. L'ouvrir en dehors, c'est obstruer la voie publique ; l'ouvrir en dedans, c'est perdre une place précieuse et causer de l'encombrement devant les chevaux. La faire disparaître du haut en bas ? il fallait un système facile, rapide, infaillible. On évalue à 15 secondes le temps que l'on peut accorder à cette opération.

La ville et l'état-major des pompiers ayant appris que M. Léon Edoux venait d'inventer un moteur électro-hydraulique qu'il applique à ses ascenseurs, eurent l'idée de s'adresser à lui. L'expérience va être faite à la nouvelle caserne des pompiers.

Les portes s'abîmeront, dans le sol en 15 secondes, et même en moins de temps, sans l'intervention de qui que ce soit. Celui qui cassera le verre et poussera le bouton d'alarme à un endroit quelconque, dans la rue fait, du même coup de bouton, disparaître les portes de sortie de la caserne. Et jamais l'opération ne pourra manquer ; puisque la descente des portes ne se fera pas par une pression d'eau qui pourrait faire défaut. La clôture étant maintenue par la pression hydraulique, c'est par l'ouverture d'un robinet c'est-à-dire par la cessation de la pression que les portes s'abaisseront.

De là à la manœuvre du rideau en fer il n'y avait qu'un pas. Le mouvement est le même, la chute par cessation de pression hydraulique. La différence n'existe que dans la position, La porte de caserne qui bouche une raie, la débouche en tombant. Le rideau en fer qui est suspendu au-dessus de la raie de la scène, la bouche en tombant, ainsi qu'il convient.

Tels sont les renseignements que je puis vous donner sur des transformations dont l'application doit donner plus de confiance aux habitants et plus de sécurité aux spectateurs dans les théâtres.

C. L.

L'EXPOSITION MARITIME DU HAVRE

Par suite de sa position dans un des grands ports de France, l'Exposition maritime du Havre a un caractère tout particulier et produira des résultats que ne sauraient donner celles que l'on organise dans l'intérieur du continent.

Il se dégage de la visite attentive que l'on y fait que l'industrie et le commerce ont fort bien compris qu'ils sont là sous les yeux des armateurs, des innombrables capitaines et marins qui touchent le Havre, et qu'il importait pardessus tout de mettre en relief les produits destinés soit à la consommation sur mer, soit à l'exportation. C'est un plaisir de voir ces marins de tout pays visiter cette Exposition et rechercher ce qu'il serait utile d'y remarquer. On ne saurait croire l'attention qu'ils y portent. Ce ne sont pas là, croyez-le bien, les visiteurs ordinaires des expositions.

Je laisserai de côté, pour le moment, l'aspect si pittoresque de l'immense bassin renfermé dans l'enceinte de l'Exposition, le très joli jardin et l'excellente musique que l'on y entend.

L'exposition industrielle est logée dans la construction centrale qui fait face au théâtre et dans deux ailes ou galeries d'une longueur extraordinaire, l'une construite sur le quai d'Orléans, l'autre sur le quai Lamblardie. L'exposition maritime et coloniale est logée dans de grandes galeries construites au-dessus de la rue de Paris.

***

J'aborderai sans préambule la galerie du quai Lamblardie. On sait que l'étranger aussi bien que nos colonies font grand cas du matériel de transport confectionné par l'industrie française. Le renom de beaucoup de nos carrossiers a traversé les mers. Aussi n'est-il pas étonnant que la carrosserie, la sellerie et leurs accessoires soient largement représentés au Havre.

Avec M. Louis Legoux, 3, rue Racine, à Rouen, nous sommes en présence de camions puissants, solidement établis, de brouettes et de charrettes qui doivent faire rêver les colons.

Très remarquable, l'exposition de M. E. Bedel (Trouville-sur-Mer). Elle se compose de onze très belles voitures de toutes sortes. Il annonce qu'il a continuellement 200 voitures en magasin ou en construction. Quelle abondance !

La maison Bedel, fondée en 1858, n'a cessé de progresser. Aujourd'hui ses ateliers couvrent 3,000 mètres carrés et ils emploient 20 chevaux-vapeur. L'outillage, créé en grande partie par M. Bedel est parfait.

Je signalerai parmi les voitures exposées par lui un vis-à-vis à siège à rotonde, appelé à remplacer, avec toutes sortes d'avantages, la victoria-mylord, et dont le pavillon-ombrelle, si pittoresque, met si bien à l'abri du soleil et de la pluie, quand il a remplacé en un clin d'œil la capote et le tablier, les quatre places de la voiture.

Les voitures de M. Jules Lecable (Bolbec), m'ont paru fort bien construites et très confortables ; très élégantes et bien établies, celles de Mme veuve Jiolle, rue Joinville, au Havre ; de M. Lagogé (Alençon), et de M. Louis-Gustave Gauvin, rue des Charrettes, 48, à Rouen.

Les voitures d'enfants, les voitures de malades et les voitures destinées à être attelées avec des poneys et conduites par des enfants, sont présentées par M. Pierre Dutheil, 196, rue Saint-Maur (Paris).

Salut aux vélocipèdes, bicycles et tricycles, c'est-à-dire à cette carrosserie légère par excellence devenue l'auxiliaire de l'armée. Les vélocipèdes sont richement représentés au Havre. MM. les fils de Peugeot frères (Valentigney-Doubs) en ont aligné tout un escadron. Ils y ont ajouté un très curieux coffre à outils, pour colons, agriculteurs ou émigrants, fort bien assorti.

***

M. Lemaître fils, rue de la Gare à Alençon, auteur d'un nouveau harnais, et M. Denier, rue Saint-Quentin, 2, au Havre.

J'ai remarqué une très intéressante vitrine remplie d'objets en cuivre et en matières diverses pour les voitures et les harnais, de M. Henri Geoffroy, 50, rue de l'Hermitage-Belleville (Paris).

La maréchalerie compte plusieurs exposants, parmi lesquels je dois citer M. Jules-Alexandre Deschamps, chef d'atelier de la maréchalerie à la Société des Brouettiers du Grandcorps (Havre), dont les travaux sont très soignés.

Le carrossier et le sellier sont tributaires du tanneur et du corroyeur. Après le cordonnier, ce sont les plus grands consommateurs de cuirs ; et les tanneries normandes sont nombreuses et renommées. Il n'est donc pas étonnant que l'exposition des cuirs pour carrosserie soit très abondante dans la salle que nous visitons. Il faut placer à la tête de ces exposants le Syndicat des tanneurs de cuirs forts de Pont-Audemer, dont l'exhibition collective est de premier ordre. Ce Syndicat est composé de MM. Toutlet-Dumesnil, René-Lecomte et Gentil, Legrand et Bidault, Turgis et Lacatey, Montier et Carelier, Ed. Gally, Alex. Quesnot et Robert Mabire, c'est-à-dire de maisons placées au premier rang de la tannerie française.

La beauté et la qualité des cuirs noirs et jaunes pour sellerie fine, les cuirs fauves, les peaux de cochon, des veaux blancs exposés par M. A. Montier, de Pont-Audemer, frappent les connaisseurs.

M. Alphonse Legagneur (Pont-Audemer) a exposé séparément de beaux cuirs corroyés pour sellerie.

Je suis loin d'en avoir fini avec les cuirs, et il faut, pour être consciencieux, que j'allonge encore la courroie et que je parle :

De M. Emile Meudrac (Andelys), qui a exposé des cuirs noirs plein-suif, des cuirs demi-façon, des cuirs anglais, des veaux grainés et des vaches battues de qualités supérieures. Très bons et très souples les cuirs corroyés et vernis, de M. A. Montier ; les cuirs forts, exclusivement tannés à l'é-

ET DE L'INDUSTRIE

RSELLE DE 1889

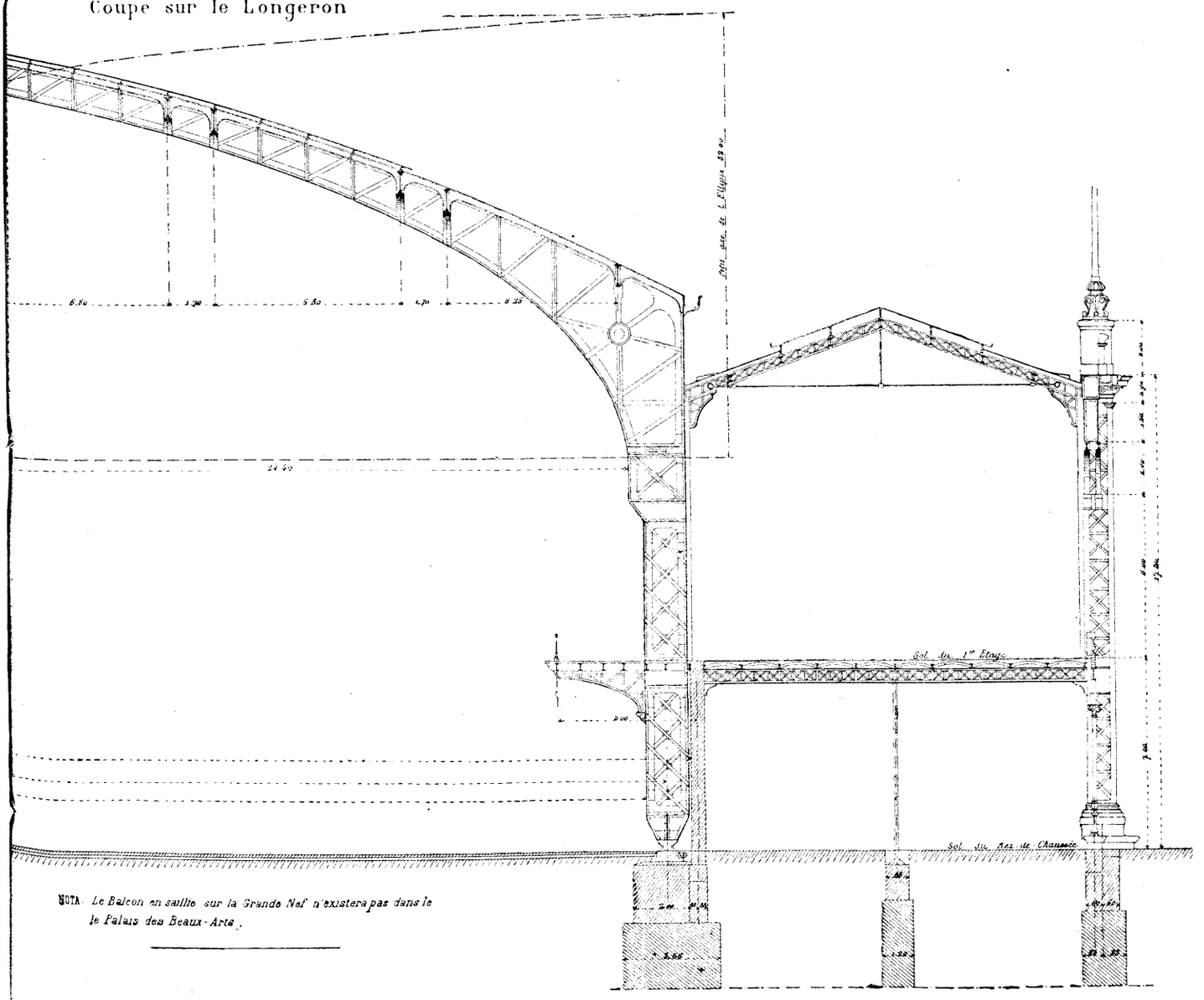
E DES TRAVAUX

S-LIBÉRAUX

VERSALE.

p^r m^e

Coupe sur le Longeron



NOTA. Le Balcon en saillie sur la Grande Nef n'existera pas dans le le Palais des Beaux-Arts.

Vu et approuvé
Paris, le 21 Juin 1887
Le Directeur Général des Travaux
Signé Alphand.

comprennent la responsabilité qu'ils ont assumée en acceptant les fonctions de membre des jurys d'admission.

Nous admettons volontiers que de nombreux comités ont reconnu qu'ils avaient un grand devoir à remplir, et qu'ils auraient leur large part dans le succès ou dans l'échec de l'exposition de la classe qu'ils représentent ; ils se sont mis à l'œuvre, et nous avons déjà eu à enregistrer des efforts intéressants.

Il faut bien qu'on se persuade en effet que nous devons faire dans chaque exposition de classe quelque chose de nouveau, que nous devons rajeunir les expositions. Il doit donc s'établir entre les comités une sorte d'émulation dont l'Exposition bénéficiera, et dont les initiateurs de l'exposition de chaque classe profiteront ; il y aura évidemment des comparaisons, et ce sont les comités qui auront montré le plus d'ardeur, le plus d'initiative, le plus d'esprit d'invention, qui auront su recueillir les adhésions les plus importantes, ce sont ceux-là qui auront conquis la faveur auprès du public.

Il faut bien qu'on se pénètre de cette idée que le comité d'admission est un des principaux moteurs de l'Exposition, qu'il est le collaborateur le plus actif des organisateurs de l'Exposition, et que, par son dévouement il peut rendre les plus grands services.

Mais nous sommes au mois de juillet, et un certain nombre de comités paraissent disposés à ajourner leurs travaux et à les reprendre au mois d'octobre. Nous comprenons fort bien qu'à cette époque de l'année, il peut être difficile de réunir les membres des comités ; mais, avant de se séparer, il nous semble qu'on pourrait suivre l'exemple de la classe 29, c'est-à-dire diviser le travail, charger chacun des membres de visiter les futurs exposants, de faire la correspondance nécessaire pour recueillir les adhésions, et de rendre compte de leurs démarches à la rentrée. Quant aux comités qui ont l'intention de continuer leurs séances pendant les vacances, nous ne pouvons que les féliciter d'une ardeur dont ils n'auront pas à se repentir, car ils seront récompensés de leurs efforts par l'éclat qu'ils auront donné à l'exposition de leur classe.

Nous avons indiqué rapidement comment nous comprenions le rôle des comités d'admission, mais il arrive parfois que ces comités montrent beaucoup d'activité, et qu'ils ne rencontrent pas de la part des exposants tout le zèle désirable.

Les exposants s'imaginent volontiers qu'ils ont de longs délais devant eux, qu'ils peuvent attendre. Les uns ont la ferme volonté d'envoyer une demande, mais ils considèrent qu'ils peuvent l'adresser à la dernière heure, les autres hésitent à la déposer trop longtemps à l'avance, parce qu'ils croient qu'une demande est un engagement, alors qu'elle ne les lie pas en réalité, ainsi qu'il résulte de la circulaire en date du 10 mai 1887 ; il y est dit en effet : « le signataire d'une demande d'admission ne contracte pas un engagement ferme, il ne sera lié que le jour où, après son admission prononcée, il sera tombé d'accord avec les comités d'admission et d'installation sur la répartition des espaces et des dépenses. »

Ce texte est clair, et nous regrettons de constater qu'il n'est pas suffisamment connu par les exposants.

Mais pour faire saisir l'intérêt qui s'attache au dépôt rapide de la demande d'admission, nous citerons l'exemple suivant : voici la classe 52 (machines et appareils de la mécanique générale), c'est assurément une des plus importantes de l'Exposition, il s'agit de la force motrice ; les comités techniques qui s'occupent de la question, le comité d'admission qui est chargé de recueillir les demandes et de statuer sur elles, doivent connaître très rapidement les noms des exposants qui devront fournir cette force motrice, parce qu'ils ont un travail considérable pour établir les éléments à l'aide desquels elle sera constituée. Il est clair que les exposants qui ajourneront leurs demandes risqueront de ne pouvoir pas être admis, attendu que ce travail des comités ne peut être improvisé pour ainsi dire à la dernière heure.

Le comité de la classe 58 (matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions), s'est mis à l'œuvre. Il est présidé par un homme éminent, M. Ermel, qui, plus que personne, tiendra à honneur de nous donner une exposition intéressante. Il s'agit du matériel de la fabrication du papier, des matériels et produits des fonderies en caractère, des machines et appareils employés dans la typographie, l'autographie, la lithographie, etc., des machines à composer, en un mot de tout le matériel qui intéresse la presse ; il est clair que la presse attachera une grande importance à cette exposition et M. Ermel va donner une impulsion aux travaux du comité, qui doit se réunir à la fin du mois.

Le comité de la classe 20 (céramique) a examiné une question intéressante ; la peinture sur porcelaine se trouve dans cette classe, il s'agissait de savoir si quelques-unes des peintures qui sont de véritables tableaux devaient appartenir à la classe des Beaux-Arts ou rester dans la céramique. On a conclu, avec juste raison, que la peinture sur porcelaine, quelle qu'elle soit, faisait partie de la céramique, attendu que la matière première, qui est revêtue de belles peintures, est en général de qualité supérieure, comme la porcelaine de Sèvres, et, dans ce cas, c'est bien la porcelaine qui est le produit exposé.

Le comité de la classe 18, qui s'occupe des ouvrages de tapisserie et de décoration, a tenu plusieurs séances. Il serait peut-être utile que le comité de la classe 17, qui concerne les meubles, suivit cet exemple. Notre exposition de meubles a toujours été une des plus brillantes dans les précédentes expositions. Nous avons des artistes de goût dont il serait nécessaire d'éveiller l'initiative.

Le groupe 8 (viticulture, insectes, etc.) tient une réunion à l'heure où nous mettons sous presse; il doit arrêter une sorte de projet général et les projets particuliers à chaque classe.

De nombreux comités d'admission ont déjà adressé leurs circulaires aux présidents des comités départementaux pour les inviter à leur faire parvenir le plus rapidement possible les adhésions.

M. Georges Berger a assisté lundi dernier à une séance du Comité départemental du Calvados. Dans une improvisation familière, il a exposé tous les plans de l'exposition; il a montré quelle serait la disposition des palais et est entré dans des détails techniques; il a insisté aussi sur le côté amusant et pittoresque de l'exposition; il a assuré que les commerçants et industriels étrangers viendraient en grand nombre, et il a terminé en disant que le département du Calvados, qui a toujours participé avec honneur à nos expositions, ne manquerait pas en 1889 à cette tradition. Il a reçu des membres du comité l'assurance que les industriels et les commerçants montraient le plus grand empressemnet à prêter leur appui à cette œuvre na-

corce de MM. Touzé et Quillet, de Pont-Audemer.

A signaler aussi les peaux d'animaux de toutes sortes, apprêtées pour tapis de voitures par M. Colomb (Maladrerie-à-Gap).

Que viennent faire dans la salle de la carrosserie les tiges de bottes imperméables (le rêve du chasseur au marais) de Mme veuve Lipper ? C'est là une des nombreuses erreurs de classement de cette exposition.

***

L'alimentation succède à la carrosserie. Ici s'ouvrent des horizons infinis, dans lesquels rayonnent les richesses gastronomiques de la France. Demandez au marin qui ne peut faire de vivres frais pendant des semaines ou des mois; demandez au colon, qui ne sait comment s'alimenter dans les zônes torrides ou glaciales, de quel secours leur sont les conserves alimentaires de toutes sortes qui viennent de France.

Les vitrines de la maison Félix Potin (Paris) sont les premières qui s'offrent à la vue. A tout seigneur tout honneur. Cette maison, l'une des plus importantes de France, se trouvant trop à l'étroit, s'est vue dans la nécessité de dédoubler ses ateliers. A côté de l'usine de la Villette, elle a dû édifier l'usine et les entrepôts généraux de Pantin, et chacun de ces établissements immenses a l'importance d'une ville.

Il en sort toutes sortes de merveilles ; des chocolats exquis, sous toutes les formes, des conserves de toutes sortes, du sucre scié à la mécanique, du tapioca, du sagou, de l'arow-root, des confitures, des conserves de fruits, des confiseries de toute nature, des biscuits, des pâtés de foies gras, des pâtes alimentaires, des conserves au vinaigre, des condiments, des huiles, des vins, des liqueurs, des eaux-de-vie et que sais-je encore.

En 1867, les conserves de légumes et de fruits et les chocolats de la maison Potin obtenaient des médailles de bronze. En 1868, au Havre, c'était une médaille d'argent. Autre médaille d'argent à Lyon, en 1872, pour les chocolats. En 1878, la maison Potin ne cueillait pas moins de deux médailles d'or, trois médailles de bronze et une mention honorable, à l'Exposition universelle.

Médailles d'or encore, à Londres, en 1884 et à Anvers, en 1885.

Ces quelques citations montrent bien quelle extension la maison Félix Potin a pris dans les quinze dernières années.

M. Lucien Potin, l'un des frères, est un des plus importants colons français en Tunisie. N'a-t-il pas fait dernièrement le plus charmant accueil à la Caravane parlementaire (retour de Kérouan) dans sa magnifique propriété en Tunisie, près de Hammam-el-Lif ? L'une des vitrines de Félix Potin contient des vins, des conserves, des confitures de toutes sortes, l'autre ses excellents chocolats sous toutes les formes possibles.

MM. Lesage et Cº, 7, St-Gilles (Paris), a exposé les affriolants produits de sa Confiturerie de *Saint-James*. Ils remplissent une grande et belle vitrine.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

ÉCHOS

La Tunisie à l'Exposition de 1889.

Un concours pour la construction du pavillon tunisien à l'Exposition universelle de Paris en 1889 est actuellement ouvert à Dar-el-Bey de Tunis par le comité de l'exposition tunisienne.

Les conditions de ce concours sont les suivantes :

Le concours sera clos le 31 octobre 1887. Tous les projets devront être déposés avant ledit jour, à cinq heures du soir, au secrétariat de l'Exposition à Dar-el-Bey de Tunis. Après un délai de quinze jours, le jugement du jury sera notifié aux intéressés.

Une prime de 5,000 piastros sera attribuée à l'auteur du projet classé le premier.

Une prime de 2,500 piastres sera attribuée à l'auteur du projet classé le second.

Nota. — Le cours moyen du change à Tunis, de la piastre tunisienne en monnaie française est, en général, légèrement supérieur à 0 fr. 60 par piastre.

La dépense totale ne devra pas excéder une somme de 224,000 piastres.

Tout projet dont après vérification le devis dépasserait ce chiffre sera écarté du concours. Des exemplaires du programme détaillé du concours sont déposés :

A Paris :

Au ministère des affaires étrangères ;

Au commissariat général de l'Exposition ;

Chez le délégué du comité de l'exposition tunisienne, M. Sanson, nº 34, rue de Berlin.

A Tunis :

A la résidence générale de France ;

Au secrétariat du comité.

L'Italie à l'Exposition de 1889

M. Tullo Massarani, sénateur italien, qui a rempli, lors de l'Exposition de 1878, les fonctions de président du premier groupe italien et du jury international des beaux-arts, vient d'adresser aux membres du comité italien qui se propose de provoquer le concours d'exposants italiens à la grande solennité industrielle de 1889, une lettre dont voici la partie principale :

« J'applaudis à la pensée qui vous réunit et à votre intention de stimuler le concours libre du pays à l'Exposition de 1889, convoquée par une nation amie et touchant à nos frontières, qui s'apprête à célébrer dignement par la compétition pacifique et féconde du travail une date ineffaçable dans les fastes de la liberté. »

Un certain nombre d'Italiens résidant à Paris, réunis par M. Magagna, président de la chambre de commerce d'Italie à Paris, pour échanger leurs idées au sujet de l'Exposition de 1889, ont émis le vœu de former un comité qui se mettra en relations avec les comités d'Italie, dont le but est de faciliter à leurs compatriotes la participation à l'Exposition. Ils ont prié M. Magagna de prendre les dispositions ultérieures nécessaires à la réalisation de ce vœu.

Les ouvriers à l'Exposition

Les quatre-vingt-quinze Chambres syndicales ou groupements corporatifs sollicitent de l'Etat un local construit, au Champ-de-Mars, d'environ 6,000 mètres carrés pour y installer l'exposition collective ouvrière et une subvention de 1,225,000 francs.

Congrès d'hygiène à Vienne.

Le ministre du commerce vient d'instituer un comité chargé d'assurer la participation de la France au Congrès d'hygiène et de démographie de Vienne (section d'hygiène).

Ce comité est présidé par M. le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE frères, constructeurs. — (*Voir aux annonces.*)

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consul en Vichy les Médecins

Revue Financière

Cette semaine a été favorable au parti haussier. Sur nos Rentes, l'avance est appréciable ; sur les valeurs et les fonds étrangers, sans constater un progrès aussi rapide que sur les Rentes, nous avons également à enregistrer une reprise qui n'est pas à négliger. La mauvaise orientation du marché, que nous regrettions lors de notre dernière revue, n'a donc pas été de longue durée, et si les vendeurs ont vu pendant un moment leurs efforts couronnés de quelques succès, cela tient simplement à ce que, à cette époque de l'année, les gros spéculateurs ont déserté la Bourse. Mais comme le comptant, qui doit être le véritable baromètre de la Bourse, puisqu'il réflète l'impression de l'épargne tandis que le terme n'exprime que la manière de voir de quelques spéculateurs, comme le comptant n'avait cessé un seul instant de faire naître de dispositions excellentes, on ne pouvait douter que le marché ne revint à une attitude plus ferme.

Les vendeurs, en pesant sur la tenue des cours, n'avaient d'autre mobile que la liquidation mensuelle. Cette opération une fois terminée, ils sont rentrés dans la coulisse, s'estimant heureux que le sort leur ait été une fois favorable et, débarrassé de leurs agissements, le marché a bientôt reconquis le terrain perdu. Rien au dehors comme au dedans, n'est susceptible de jeter le trouble sur notre place quant à présent ; un mouvement de baisse n'était pas et n'est donc pas à craindre. Les avis financiers qui nous parviennent sont satisfaisants. En outre, on sait que les maisons de Banque ne songent pas à présenter à leur clientèle des affaires quand elles n'envisagent pas l'horizon exempt de tout nuage. L'épargne a déjà été appelée à prendre part à quelques souscriptions, mais d'autres opérations plus importantes qui sont en préparation nous fournissent la preuve que l'on peut avoir pleine confiance dans l'avenir.

×

Si, à la fin de la semaine précédente, nous avions le regret de mentionner que la plupart des fonds d'État avaient subi une dépréciation dans les huit jours dont nous avions à faire le compte rendu, nous sommes heureux de pouvoir signaler aujourd'hui sur presque tous les fonds une reprise qui n'est pas sans importance.

De 80.70, le 3 0|0 français s'est avancé à 81c.40 le 3 0|0 amortissable sur lequel on a détaché un coupon de 75 centimes passe de 84 à 83.90, ce qui représente du 84.65. Le 4 1|2 0|0 a varié de 108,60 à 109,55.

L'avance n'est pas moins sensible au comptant où le 3 0|0 fait 81.30, l'amortissable 83.80 et le 4 1|2 0|0 109.50.

Ces progrès ont été réalisés depuis le lendemain de la liquidation mensuelle, car, à la veille de cette opération, les vendeurs étaient encore maîtres de la situation, et de la comparaison entre eux des cours de compensation établis au 1er juin et au 1er juillet, il ressort que les acheteurs ont perdu d'un mois à l'autre, reports non-compris et en déduisant les coupons : 45 centimes sur le 3 0|0, 35 centimes sur l'amortissable et 25 centimes sur le 4 1|2 0|0.

Les consolidés anglais ont peu varié d'une semaine à l'autre ; nous les laissions à 101 7|16, ils reviennent à 101 2|16.

Sur l'Italien qui reste à 97.75, on a détaché un coupon de 2 fr. 50 brut, soit 2 fr. 17 net.

Le 4 0/0 Hongrois, ex-coupon également de 2 fr., se traite à 80.80.

Le 4 0/0 Autrichien fait 90.95.

Le 5 0/0 Russe cote 99.50.

Ex-coupon de 1 fr., l'Extérieure Espagnole est à 66.75.

L'Egypte unifiée s'inscrit à 378.75.

Enfin le Turc vaut 14.65

×

Sur le marché des valeurs, quelques progrès ont été aussi réalisés.

De 4060 la Banque de France pas e à 4150.

Le bilan publié cette semaine par la Banque de France fait ressortir tous ses chapitres en diminution : l'or pour 1.140.000 fr., l'argent 2.040.000 fr., le portefeuille pour 68.914.000 fr., les avances pour 602.000 fr., le compte de la circulation pour 28.504.000 fr., le compte des particuliers pour 34.670.000 fr. et le compte du Trésor pour 15.010.000 fr.

Les bénéfices de la semaine se sont élevés à la somme de 562,000 fr.

Le Crédit foncier jouit toujours d'une bonne fermeté, car après avoir payé un dividende de 30 fr., il s'échange à 1360.

La même fermeté règne toujours sur le marché des obligations foncières et communales, mais c'est surtout sur les obligations à lots n'ayant pas encore atteint le pair que l'épargne porte son attention. On les préfère à toutes les autres obligations à lots de notre marché. Elles sont l'objet, chaque année, de six tirages, alors que le nombre des tirages annuels n'est que de deux ou de quatre pour les autres valeurs. Elles ne sont pas encore au pair, c'est-à-dire qu'elles gagnent encore une prime au remboursement, alors que la plupart des autres valeurs à lots se négocient au-dessus du pair et perdent par conséquent, au remboursement, la différence entre les cours cotés et la valeur nominale.

Les garanties sur lesquelles reposent les obligations du Crédit foncier sont aujourd'hui trop connus pour qu'il soit nécessaire de rappeler que la sécurité des porteurs est complète et que leurs titres seraient les derniers à péricliter au milieu d'un cataclysme général.

Les Bons de la Presse, qui avaient fléchi après le tirage du 15 juin, se raffermissent rapidement. Cette petite valeur procurera des bénéfices importants à ceux qui sauront la manier. Ce n'est pas à la veille des tirages, quand la demande est très active, qu'il faut l'acheter, c'est au lendemain, quand les réalisations des porteurs intermittents pèsent sur les cours.

On peut prévoir qu'il y aura toujours une différence de 3 francs à 4 francs entre les cours de la période qui suit un tirage et ceux de la période qui le précède. Une différence de 3 francs pour un titre de 20 francs représente une différence de 15 0/0. Autrement dit, on ferait un placement au taux de 15 0/0 en achetant et en vendant en temps opportun.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1028.75.

Le Crédit Lyonnais est fermement tenu à 553.75.

La Banque de Paris qui a payé un coupon de 15 fr., se traite à 742.50.

La Banque d'Escompte se négocie à 465 ex-coupon de 6.25.

La Banque Ottomane a également détaché un coupon de 12 fr. 50 et reste à 497.50.

Le Nord vaut 1506.25 ex-coupon de 39 fr.

Le Midi cote 11.30 ex-coupon de 25. fr.

Les valeurs industrielles sont soutenues.

Le Panama s'établit à 382.50 ex-coupon de 12.50. On fait 1991,26 sur le Suez qui vient d'être allégé aussi d'un coupon de 40 fr. 35.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. REIMS
DÉPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix. Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, Boulevard Sébastopol, 131. PARIS.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfles, Pharmacies, Drogueries.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - Exiger le cachet de l'inventeur
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE
Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gainerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies. Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - Exiger le nom de DE RICQLÈS.

AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaubourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 35. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 16 Juillet 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE & ARCHIVES

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Prix de base de la fourniture de la force motrice.
Marché pour la fourniture de la force motrice.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Travaux des comités d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
Le Pavillon Tunisien à l'Exposition.
Sections nationales et sections internationales.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Exposition Universelle et Internationale de 1889

FOURNITURE DE LA FORCE MOTRICE
pour le Palais des Machines

Prix de base de cette fourniture proposés par la Direction générale de l'Exploitation

Propositions de la Commission déléguée par le Comité technique des Machines pour l'examen des Prix de base

PRIX DE BASE PROPOSÉS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION POUR LA FOURNITURE DE LA FORCE MOTRICE.

1° *Fourniture de la Vapeur (générateurs, fourneaux, cheminées et conduites de vapeur)* :

Le prix des 1.000 kil. de vapeur fournis en une heure est établi sur les bases suivantes :

(*a*) Un kil. de charbon vaporise au moins 8 kil. d'eau.

(*b*) Un mètre carré de surface de chauffe produit au moins 13 kil. 1/3 de vapeur par heure.

(*c*) Le mètre carré de surface de chauffe, avec appareils accessoires de sûreté, tout prêt à fonctionner est estimé à 60 francs.

(*d*) La construction des fourneaux, carneaux de fumée, cheminées et bâtiments des générateurs, est estimée à 25 francs par mètre carré de surface de chauffe.

(*e*) Les conduites principales de vapeur et la robineterie sont estimées à 2.000 francs pour une dépense de 1.000 kil. de vapeur en une heure.

(*f*) La main-d'œuvre est comptée à raison de 2 chauffeurs à 6 francs et un aide à 4 francs par journée de 7 heures, pour 8,000 kil. de vapeur par heure; soit par journée de 7 heures de marche, 2 francs par 1.000 kil. de vapeur fournis en une heure.

Il résulte de ces chiffres qu'une production de 1.000 kil. de vapeur exigera :

En surface de chauffe : $\frac{1.000}{13.33} = 75$ mètres carrés.

En combustible : $\frac{1.000}{8} = 125$ kil.

Le prix des 1.000 kil. de vapeur fournis et distribués en une heure s'établit donc comme suit :

1° *Installation*,

Générateurs : 75 mètres carrés à 60 fr. l'un.....	4.500 fr. »	
Fourneaux, carneaux, cheminées et bâtiments : 75 mètres carrés à 25 fr. l'un.....	1.875 »	
Tuyauterie et robineterie de distribution.....	2.000 »	
Total.....	8.375 fr. »	

En vertu des articles 5 et 6 du marché relatif à cette fourniture il faut déduire du prix ci-dessus :

1° Le prix des générateurs.....	4.500 fr. »	
2° 40 0 0 sur le prix des fourneaux carneaux, cheminées, bâtiments..	750 »	6.650 fr. »
3° 70 0/0 sur le prix de la tuyauterie et de la robineterie.....	1.400 »	
L'Administration aurait donc à payer pour toute la durée de l'Exposition		1.725 fr. »
Soit par jour de marche : $\frac{1725}{180} = 9$ fr. 58, disons		9 fr. 60

2° *Fonctionnement*.

1° Combustible : 125 kil. × 7 = 875 kil. de houille à 23 fr. la tonne	20 fr. 125	
2° Main d'œuvre par jour.....	2 »	
Total par jour....	22 fr. 125 ci	22 125
Total par jour et pour 1000 k. de vapeur fournis en 1 heure (ou 7000 k. par journée de 7 heures effectives).....		31 fr. 725

Et pour 180 jours (durée normale de l'Exposition) : 180 × 31 fr. 725 = 5.710 fr. 50 soit 5.800 fr. en nombre rond.

Fourniture supplémentaire de vapeur pendant les heures réglementaires de marche.

Il n'y aurait à tenir compte que du combustible, c'est-à-dire de 125 k. de charbon à 23 fr. la tonne, ou 2 fr. 875 ; soit 2 fr. 90 par 1000 k. de vapeur fournis en supplément.

Fourniture supplémentaire de vapeur provenant d'une prolongation de marche au delà de 7 heures par jour.

Pour chaque heure supplémentaire, quel que soit le nombre des ouvriers..... 3 fr.
Pour 1.000 kil. de vapeur fournis.... 2 90

Fourniture supplémentaire de vapeur provenant d'une prolongation dans la durée de l'Exposition.

$\frac{31 \text{ fr. } 725}{7 \text{ h.}} = 4$ fr. 53 soit 4 fr. 50 par 1.000 kil. de vapeur.

2° Fourniture des machines à vapeur seules (sans chaudières, machines motrices, tuyauterie et robineterie spéciales de prise de vapeur et d'eau froide ; tuyauterie et robineterie spéciales d'évacuation de l'eau chaude ; transmission reliant les arbres des machines motrices à l'arbre de couche principal).

Le prix du cheval vapeur de puissance indiquée, et par journée de 7 heures de marche effective, est établie sur les bases suivantes :

(*a*) Le prix de la fourniture et de l'installation est fixé à 120 fr. par cheval indiqué.

(*b*) La main-d'œuvre est fixée à 8 fr. par jour pour 100 chevaux indiqués, soit 0 fr. 08 par jour et par cheval.

(*c*) Le graissage et les chiffons d'essuyage sont estimés à 0 fr. 032 par heure et par cheval indiqué.

Le prix du cheval indiqué, par journée de 7 heures de marche effective s'établit comme suit :

1° *Installation.*

Machines motrices et transmissions le liant à l'abre de couche principal, par cheval indiqué.....	120 »»
En vertu du marché relatif à cette fourniture, il faut en déduire 95 0/0, le surplus étant attribué à la moins-value des massifs, de la tuyauterie et de la robineterie.....	114 »»
Il y aurait donc à payer, par cheval indiqué et pour toute la durée de l'Exposition (180 jours).....	6 »»
Soit par jour et par cheval indiqué $\frac{6}{180} =$	0f.033

2° *Fonctionnement*

Main d'œuvre par cheval indiqué et par jour..... 0 fr. 080
Graissage et chiffons d'essuyage : par cheval et par jour : 0 fr. 032 × 7 h. = 0 224 } 0 304

Total par jour et par cheval indiqué 0 337

Soit, pour toute la durée de l'Exposition (180 jours) et par cheval indiqué : 0 fr. 337 × 180 j. = 60 fr. 66, disons 60 fr. en nombre rond.

Fourniture supplémentaire de force motrice pendant les heures réglementaires de marche.

Il n'y a à tenir compte que du graissage et des chiffons d'essuyage ; soit 0 fr. 032 par cheval heure.

Fourniture supplémentaire pour marche au delà de 7 heures effectives par jour.

1° Main d'œuvre à raison de 2 fr. par heure, quel que soit le nombre des ouvriers.

2° Graissage et chiffons d'essuyage, à raison de 0 fr. 032 par cheval-heure.

Fourniture supplémentaire provenant d'une prolongation dans la durée de l'Exposition.

Elle doit être calculée par heure et par cheval indiqué à raison de $\frac{0.337}{7} = 0$ fr. 0481, soit 0 fr. 05 par cheval heure.

3° *Fourniture de la vapeur et des machines motrices :*

Il suffirait d'appliquer les prix et classe :

1° Pour la fourniture de la vapeur seule (art. 1°

2° Pour la fourniture des machines motrices seules (art. 2).

4° *Fourniture de la transmission de mouvement principal (non compris les supports des arbres).*

Le prix doit être rapporté au cheval vapeur effectif, à raison de 2 chevaux par mètre courant d'arbre de couche d'après les bases suivantes :

(*a*) Le poids de la transmission, par mètre courant (arbres, manchons et paliers) est estimé comme suit :

Arbre ..... 90 kil.
Un manchon pour 7m20 de longueur, pesant 120 kil., soit par mètre courant 17
Un palier pour 3m60 de longueur, pesant 72 kil., soit par mètre courant 20

Poids par mètre courant..... 127 kil.

disons 140 kil. courant, par cheval 70 kil.

(*b*) Le prix du kil. de toutes pièces, mis en place est estimé à 0 fr. 70.

(*c*) Le prix du graissage et de l'essuyage est fixé à 0 fr. 01 par cheval heure.

(*d*) La main-d'œuvre, de surveillance, de graissage et d'essuyage est fixée à 0 fr. 05 par journée de 7 heures de marche effective et par cheval.

Le prix par cheval et par jour s'établit donc comme suit :

1° *Installation* :

70 kil. à 0 fr. 70..... 49 f. »
A déduire 70 0/0 pour valeur à la fin de l'Exposition. 34 30
A payer par cheval et pour toute la durée de l'Exposition..... 144.70

Soit par cheval et par jour : $\frac{144.70}{180} =$..... 0 f. 0817

2° *Fonctionnement* :

Matières lubréfiantes, chiffons d'essuyage, par cheval et par jour :

A reporter..... 0 f. 0817

Report.. 0 f. 0817
7 × 0.01 =..... 0 f. 07
Main-d'œuvre 0 05
0 f. 12

Total par cheval et par jour..... 0 f. 2017

Soit 0 fr. 20, et pour toute la durée de l'Exposition 0 fr. 20 × 180 jours = 36 fr. par cheval effectif.

Fourniture supplémentaire pour prolongation de marche au delà de 7 heures par jour.

Il faudrait compter, par heure et par cheval effectif :

Graissage..... 0 f. 01
Main-d'œuvre..... 0 01
Total..... 0 f. 02

Fourniture supplémentaire résultant de la prolongation de l'Exposition.

Compter 0 fr. 20 par cheval effectif et par journée de 7 heures.

ESTIMATION DE LA DÉPENSE TOTALE, POUR LA DURÉE NORMALE DE L'EXPOSITION, RÉSULTANT DES PRIX DE BASE QUE LA COMMISSION PROPOSE D'APPLIQUER.

1° *Fourniture de la vapeur* :

10,000 fr. × $\frac{280.000}{7.000}$ =..... 400.000 fr.

2° *Fourniture des machines motrices* :

3.125 chevaux indiqués, à 40 fr. l'un =..... 125.000

3° *Fourniture de la transmission principale* :

2.500 × 36 =..... 90.000

Total..... 615.000 fr.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DÉLÉGUÉE PAR LE COMITÉ TECHNIQUE DES MACHINES POUR L'EXAMEN DES PRIX DE BASE A APPLIQUER A LA FOURNITURE DE LA FORCE MOTRICE.

1° *Fourniture de la vapeur (générateurs, fourneaux, cheminées et conduites de vapeur).*

La Commission a trouvé que, pour l'installation, le prix de 9 fr. 60 pour 1000 kil. de vapeur et par journée de marche de 7 h., est très insuffisant. Elle pense qu'il faudrait accorder le prix de..... 30 fr. »

Elle a trouvé aussi que le prix de main d'œuvre, pour le fonctionnement, est compté trop bas et qu'il y a lieu, pour combustible et main d'œuvre, de porter..... 25 55

Total par jour et pour 1000 kil. de vapeur fournis en une heure (ou 7000 kil. de vapeur en 7 heures)... 55 fr. 55

Et pour 180 jours (durée normale de l'Exposition) : 180 × 55 fr. 55 = 10.000 francs en nombre rond.

2° *Fourniture des machines à vapeur seules (sans chaudières).*

La Commission estime que la main d'œuvre et le graissage sont presque aussi élevés pour une machine travaillant que pour une machine tournant à vide.

Dès lors elle propose de réduire à 40 fr. au lieu de 60 fr. le prix du cheval pour toute la durée normale de l'Exposition.

3° *Fourniture de la vapeur et des machines motrices :*

Il y aurait lieu, d'après la Commission, d'appliquer les prix qu'elle propose :

1° Pour la fourniture de la vapeur seule (art. 1°).

2° Pour la fourniture des machines motrices seules (art. 2°)

4° *Fourniture de la transmission de mouvement principal (non compris les supports des arbres).*

La Commission a été d'avis de ne rien changer au prix de 36 fr. par cheval effectif pour toute la durée de l'Exposition.

ESTIMATION DE LA DÉPENSE TOTALE, POUR LA DURÉE NORMALE DE L'EXPOSITION, RÉSULTANT DES PRIX DE BASE ÉTABLIS CI-DESSUS, POUR UNE FORCE MOTRICE DE 2,500 CHEVAUX-VAPEUR EFFECTIFS.

1° *Fourniture de la vapeur*:

2,500 chevaux effectifs, à 16 kil. de vapeur par cheval-heure, représentent 40,000 kil. de vapeur à fournir par heure, ou 280,000 kil. par journée de 7 heures.

Pour toute la durée normale de l'Exposition, la fourniture de la vapeur coûtera :

5.800 fr. × $\frac{280.000}{7.000}$ =..... 232.000 fr.

2° *Fourniture des machines motrices* :

Les 2,500 chevaux effectifs correspondent à 3,125 chevaux indiqués sur les pistons, à raison de 60 fr. par cheval indiqué, la dépense totale est de :

3.125 × 60 fr. =..... 187.500

3° *Fourniture de la transmission principale* :

2,500 chevaux × 36 fr. =.... 90.000

Total..... 309.500 fr.

Dressé et présenté par le Chef du Service mécanique et électrique.

Paris le 13 juin 1887,
L. VIGREUX.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

FOURNITURE DE LA FORCE MOTRICE

POUR LA

GALERIE DES MACHINES

MARCHÉS

Conditions générales des Marchés

A PASSER POUR LA MISE EN MOUVEMENT DES APPAREILS MÉCANIQUES EXPOSÉS

I. — Objet de la fourniture de la force motrice.

Les articles 33 et 34 du Réglement général de l'Exposition universelle de 1889 ont déterminé les conditions dans lesquelles les appareils mécaniques pourront être mis en marche.

Ces articles sont ainsi conçus :

Art. 33. — *Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur, doivent déclarer, soit en faisant leur demande d'admission, soit par l'entremise des délégués étrangers, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur qui leur est nécessaire.*

Ceux qui veulent mettre des machines en mouvement indiqueront quelle sera la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 34. — *L'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice pour les galeries des machines seront concédés gratuitement.*

La force sera prise sur l'arbre de couche de la transmission générale

L'établissement de toutes les transmissions intermédiaires restera à la charge des exposants.

L'Administration a décidé que les générateurs, les tuyaux de conduite de vapeur, de gaz et d'eau, les machines motrices, les arbres de couche de la transmission générale et les supports de ces arbres seront demandés exclusivement à des exposants agréés par elle.

L'Administration a décidé, en outre, qu'elle pourra traiter séparément avec chacun des exposants pour chacune de ces fournitures, ou avec des syndicats formés par ces exposants. A cet effet, la galerie des machines sera divisée en autant de sections qu'il sera nécessaire, pour donner satisfaction au plus grand nombre possible de demandes, sans toutefois que cette division puisse nuire à l'harmonie qu'il importe de conserver dans l'ensemble.

Tout ce qui contribuera au service des machines en mouvement sera considéré comme objet exposé et admis au concours pour l'obtention des récompenses. Il en sera fait mention dans le catalogue de l'Exposition.

Il est utile de rappeler ici les articles 7, 10, 20 et 39 du Réglement général; ils sont ainsi conçus :

Art. 7. — *Cette Commission (consultative de contrôle et de finances) est consultée par le Ministre sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition.*

Il ne pourra être passé outre à son avis toutes les fois qu'il s'agira de questions concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

Art. 10 — *Les Directeurs Généraux, nommés dans les conditions définies par le décret du 28 juillet 1886, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de préparer et de soumettre au Ministre, Commissaire Général, les projets relatifs à la construction, à l'appropriation et à l'exploitation de l'Exposition.*

Ils ont entrée, avec voix consultative, à toutes les séances de la Commission de contrôle et de finances, et aux séances des commissions saisies d'affaires ressortissant à leurs services respectifs.

Art. 20. — *Aux termes du décret rendu en date du 25 août 1886 (pièce annexe n° 3), l'Exposition est constituée en entrepôt réel ; en conséquence, les produits exposés sont affranchis des droits et des visites de l'octroi de Paris ainsi que de la douane française.*

Art. 39. — *L'Etat prendra des mesures pour protéger contre toute avarie les produits exposés, mais il ne sera, en aucune façon, responsable des accidents, incendies, dégâts ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Il laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits, directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de le faire.*

II. — Mode de mise en marche des appareils exposés.

Dans chaque section, les divers appareils exposés et admis à fonctionner seront mis en mouvement à l'aide des machines motrices exposées et des transmissions que ces machines actionneront.

Les générateurs, les tuyaux de conduite, les machines, les transmissions et tous autres appareils se rapportant à la mise en mouvement seront disposés de manière à se prêter à toutes les expériences que la Direction générale de l'Exploitation jugera utile de faire pour apprécier les qualités de ces divers appareils.

III. — Durée de la fourniture.

La durée de la fourniture est celle de l'Exposition elle-même, c'est-à-dire du 5 mai 1889 au 31 octobre suivant.

L'Administration de l'Exposition aura le droit de prolonger ou de diminuer cette durée, sans cependant que l'augmentation ou la diminution puisse excéder cinquante jours.

Le prix payé aux fournisseurs, pour la partie des dépenses afférente au service journalier, sera augmenté ou diminué proportionnellement au nombre de jours ajoutés ou retranchés.

Il ne sera fait de ce chef aucune modification à la partie des dépenses considérées comme frais de premier établissement.

IV. — Durée du travail journalier.

La durée du travail journalier est fixée à huit heures, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, y compris une heure de repos ; c'est donc, en définitive, une marche effective de sept heures, divisée en deux séances séparées l'une de l'autre par un repos dont l'heure sera fixée par la Direction générale de l'Exploitation.

Toutefois, celle-ci se réserve, soit pour les opérations du Jury, soit pour tout autre motif, de modifier la période de travail ci-dessus indiquée et même d'en augmenter la durée effective, sauf, dans ce dernier cas, à indemniser les fournisseurs.

Les fournisseurs seront tenus de mettre en tout temps la puissance, qu'ils prendront l'engagement de produire, à la disposition des exposants.

Les fournisseurs pourront avoir droit à un jour de repos par mois, pour les visites, nettoyages et petites réparations à effectuer, soit aux générateurs, soit aux machines motrices, soit aux transmissions. Ce jour de repos, quand il ne sera pas motivé par un accident, sera fixé par la Direction générale de l'Exploitation de l'Exposition.

V. — Machines motrices.

Les machines motrices pourront être mises en action soit par la vapeur, soit par le gaz d'éclairage, soit par l'air chaud, soit par l'air comprimé ou raréfié, soit par l'eau sous pression, soit par l'électricité.

VI. — Positions des générateurs de force motrice.

Les générateurs de vapeur et les réservoirs de gaz combustible ou d'air comprimé seront placés à l'extérieur de la galerie des Machines, dans les endroits qui seront désignés par la Direction générale de l'Exploitation, conformément aux plans arrêtés de concert avec les fournisseurs.

Tous les appareils exigeant l'emploi de la houille devront fonctionner sans fumée opaque. La Direction générale de l'Exploitation se réserve à cet égard, le droit de faire faire des expériences pour apprécier les dispositions de nature à s'opposer à la production de cette fumée.

Les générateurs de vapeur seront soumis aux prescriptions des règlements d'administration publique concernant les appareils à vapeur.

Chaque fournisseur d'un générateur à vapeur ou d'un groupe de ces appareils sera tenu d'indiquer la section qu'il serait nécessaire de donner à la cheminée dont le service mécanique lui fixera le minimum de hauteur, pour assurer un tirage suffisant des foyers ; mais la Direction générale de l'Exploitation se réserve le droit d'autoriser chaque fournisseur à établir une cheminée spéciale, ou de lui imposer l'obligation de conduire la fumée de ses foyers à une cheminée commune à plusieurs groupes, après entente avec ce fournisseur sur les dispositions qui seront prises pour que les divers courants de fumée provenant des groupes de chaudières desservies par cette cheminée commune ne se gênent pas mutuellement.

VII. — Conduites de vapeur, de gaz, d'air et d'eau. Conducteurs d'électricité.

La vapeur, le gaz, l'air et l'eau sous pression seront conduits du générateur ou du réservoir aux machines motrices, ainsi qu'aux appareils de chauffage exposés et à ceux qui seront pourvus d'un moteur spécial.

Les conduites d'arrivée et d'échappement seront construites par les fournisseurs qui prendront toutes les précautions nécessaires pour qu'aucune fuite de vapeur, de gaz, d'air ou d'eau ne se produise dans l'intérieur des bâtiments de l'Exposition.

Les conducteurs d'électricité seront établis de telle sorte qu'ils soient partout d'un abord facile et que les visiteurs de l'Exposition soient soustraits à toute chance d'accident ; ces conducteurs ne pourront être installés de façon à nuire à l'aspect général de la galerie des Machines.

VIII. — Transmission de mouvement principale.

Le nombre et la nature des appareils moteurs de chaque section et le nombre de tours par minute convenant au fonctionnement de chacun d'eux, seront arrêtés de concert avec les fournisseurs dans le plus bref délai.

Ces appareils moteurs devront être raccordés à l'arbre de couche principa au moyen de dispositions que les fournisseurs feront connaître à la Direction générale de l'Exploitation et qu'ils feron agréer par elle.

Dans le mois de la fixation des point qui précèdent, les fournisseurs feront connaître les prix qu'ils réclament. Si ces prix sont agréés par l'Administration, il pourra être passé un marché définitif avec chaque fournisseur.

IX. — Paiements aux fournisseurs.

Les fournitures ci-dessous désignées donneront lieu à une rémunération en faveur des fournisseurs :

1° Installation et entretien des générateurs et de leurs cheminées, et fourniture du combustible et des ouvriers nécessaires à la conduite de ces générateurs ;

2° Installation et entretien des machines motrices, main-d'œuvre pour leur conduite, matières lubréfiantes et chiffons d'essuyage ;

3° Etablissement et entretien des tuyaux de conduite, robinets d'arrêt, purgeurs automatiques pour la vapeur, le gaz, l'air comprimé, l'eau sous pression et l'eau nécessaire au service des chaudières et machines à vapeur ;

4° Etablissement et entretien de la transmission de mouvement principale et de ses supports, poulies et courroies, matières et main-d'œuvre de graissage, chiffons d'essuyage.

Les dépenses comprises dans les quatre articles ci-dessus sont de deux ordres différents : les unes sont fixes et constituent des frais de premier établissement, les autres sont variables avec la durée de la marche journalière.

Il y aura donc lieu d'établir deux prix : l'un fixé à forfait pour toute la durée de l'Exposition, l'autre pour chaque journée de 7 heures de marche effective.

La somme allouée à chaque fournisseur et les conditions de paiement seront arrêtées, dans chaque cas particulier, entre l'Administration et le fournisseur.

X. — Clauses générales.

Les fournisseurs se conformeront à tous les règlements qui seront imposés aux exposants.

Les fournisseurs seront responsables des accidents qui surviendraient du fait de leurs appareils.

Les contestations qui pourraient s'élever entre la Direction générale de l'Exploitation et les fournisseurs seront, préalablement à toute action judiciaire, examinées par trois personnes compétentes, prises dans le Comité technique des machines, nommé par arrêté ministériel en date du 17 octobre 1886.

L'une de ces personnes sera désignée par M. le Directeur général de l'Exploitation, la deuxième par le réclamant et la troisième par les deux premières.

Les fournisseurs s'engagent formellement à ne pas ouvrir d'instance judiciaire avant d'avoir pris l'avis du Conseil de conciliation composé comme il vient d'être expliqué.

Dressé par le Chef du service mécanique et électrique :
Paris, le 1er juin 1887.
L. VIGREUX.

Vu et approuvé par le Comité technique des machines :
Paris, le 8 juin 1887.
Le Président :
Ed. PHILLIPS.
Les Vice-Présidents :
C. LAURENS.
HATON.
E. DUVAL.
Vu : le Directeur général de l'exploitation :
Georges BERGER.

Projet de Marché

A PASSER ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION ET LES FOURNISSEURS DES GÉNÉRATEURS A VAPEUR POUR LE SERVICE DE L'EXPOSITION.

Entre les soussignés :

M. Georges Berger, Directeur général de l'Exploitation à l'Exposition universelle de 1889, délégué aux fins des présentes par M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de ladite Exposition et agissant au nom de l'Etat, d'une part,

Et M , constructeur de chaudières à vapeur, demeurant à
d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit, sous la réserve expresse de l'approbation des présentes conventions par M. le Ministre, Commissaire général.

I. — Objet du Traité.

Art. 1er. — Le constructeur susnommé prend l'engagement de fournir toute la vapeur nécessaire à la mise en mouvement des machines motrices et au fonctionnement des appareils de tous genres exigeant l'emploi de la vapeur, dans les sections de la galerie des machines (partie française ou étrangère).

La quantité de vapeur à fournir par heure de marche effective est évaluée au maximum à kilogrammes. Sa tension moyenne, mesurée immédiatement après le robinet de prise, devra être de kilogrammes effectifs par centimètre carré.

Les sections que cette quantité de vapeur doit alimenter occupent l'emplacement indiqué sur le plan n° annexé au présent marché ; leur longueur totale est de

II. — Production de la Vapeur.

Art. 2. — Les chaudières destinées à la production de la quantité de vapeur spécifiée dans l'article 1er seront au nombre de et conformes au plan ci-annexé et remis par le fournisseur.

Le bâtiment dans lequel ces chaudières seront placées aura une longueur de sur une largeur de ; il sera établi conformément au plan n° ci-annexé.

La cheminée destinée à l'échappement des produits de la combustion sera construite en sur l'emplacement indiqué par le plan ci-dessus mentionné ; elle aura une hauteur de et un diamètre intérieur de au sommet. Elle sera pourvue d'un paratonnerre relié à l'un des tubes foncés en terre pour la protection du palais des Machines. Le paratonnerre et sa liaison au tube sont à la charge de M.

(Le paragraphe relatif à la cheminée pourra être remplacé par le suivant :

Les produits de la combustion se rendront, par un carneau établi sous le sol, à une cheminée située à une distance de du bâtiment renfermant les chaudières qui font l'objet du présent traité ; cette cheminée aura une hauteur de et présentera, pour le service des dites chaudières, une section de . Le carneau spécial à ces chaudières sera établi conformément au plan approuvé par l'Administration de l'Exposition.)

Les chaudières seront timbrées pour une pression effective d'au moins kilogrammes par centimètre carré ; elles satisferont aux règlements d'administration publique concernant les appareils à vapeur.

Le constructeur s'engage à laisser monter sur ces chaudières tous les appareils indicateurs ou de vérification dont la Direction générale de l'Exploitation jugera utile de demander la pose, et à laisser faire telles expériences que le Comité technique des machines et le Jury des récompenses réclameront.

Le constructeur posera à ses frais, sur la conduite de vapeur, en aval du robinet de prise, un manomètre enregistreur dont les indications seront relevées chaque matin, avant 9 h. 1/2, par l'Inspecteur du Service mécanique. Le cadran de ce manomètre sera fermé au moyen de deux cadenas différents dont l'une des clés restera entre les mains de l'Inspecteur et l'autre entre celles du représentant du constructeur.

Le constructeur posera à ses frais un compteur d'eau, d'un des modèles adoptés par l'Administration de l'Exposition sur la conduite fournissant l'eau d'alimentation à ses chaudières ; les indications de cet appareil seront relevées chaque jour, en même temps que celle du manomètre enregistreur, par l'Inspecteur du Service mécanique, qui conservera la clé dudit compteur.

Le constructeur s'interdit d'opérer la vidange des chaudières autrement qu'en présence dudit Inspecteur, et il sera tenu de veiller à la fermeture des robinets d'évacuation ou de purge, de façon à ne pas fausser les résultats de la vaporisation.

III. — Distribution de la vapeur.

Art. 3. — La vapeur sera amenée des chaudières aux machines motrices et aux autres appareils par conduite en dont les diamètres devront être calculés de telle sorte que la perte de charge totale entre le manomètre enregistreur et les tubulures de prise sur cette conduite n'excède pas par centimètre carré pour un débit correspondant à la consommation maxima par heure prévue à l'article 1er. Cette conduite sera recouverte d'une enveloppe calorifuge permettant de réduire au minimum possible la perte par condensation.

Depuis le bâtiment des chaudières jusqu'à son autre extrémité, la conduite sera logée dans un carneau qui sera établi par la Direction de l'Exploitation et à ses frais.

La partie de la conduite située dans la galerie des machines, parallèlement à l'arbre de couche, portera, tous les dix mètres au moins, des tubulures avec brides d'attente pour les prises qu'il sera nécessaire d'y établir, autres que celles des machines motrices.

Des purgeurs automatiques pour le départ de la condensation seront établis par le fournisseur et à ses frais, aux points convenables de la conduite et de façon à ne laisser sortir que de l'eau.

Cette eau sera déversée par un tuyau de décharge, muni d'un robinet d'arrêt, installés par les soins et aux frais du fournisseur, dans la conduite générale d'évacuation de l'eau chaude provenant des condenseurs des machines à vapeur motrices.

Le constructeur s'engage, d'ailleurs, à se conformer, pour la construction et la pose de la tuyauterie, aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique de l'Exposition.

Chaque robinet, dont la clé sera pourvue d'une poignée ou d'un levier de manœuvre, sera disposé de telle sorte que, ce robinet étant fermé, la poignée ou le levier soit placé perpendiculairement à la direction de l'écoulement.

Tout volant de manœuvre monté sur un robinet portera deux flèches, l'une pour le sens d'ouverture avec la lettre *O*, l'autre pour le sens de fermeture avec la lettre *F*.

Art. 4. — L'eau de Seine nécessaire à l'alimentation des chaudières sera fournie gratuitement au constructeur par un branchement pris sur la conduite-maîtresse de distribution d'eau et aboutissant à l'intérieur de la salle des chaudières. Ce branchement sera fourni et posé par M. ainsi que l'appareil d'alimentation des chaudières.

IV. — Conditions définissant le caractère spécial de l'Entreprise. Prix de la fourniture.

Art. 5. — Les générateurs adoptés pour produire la vapeur seront considérés comme objets exposés, et, comme tels, ils seront admis au concours pour l'obtention des récompenses.

En conséquence, la fourniture et la mise en place de ces chaudières seront faites dans les conditions prévues par le Règlement général, c'est-à-dire qu'il n'est rien alloué de ce chef à M.

Art. 6. — Les matériaux employés par M. pour son entreprise proprement dite, tels que ceux qui auront servi à la construction du bâtiment du massif des chaudières, à la construction de la cheminée et à l'établissement de la tuyauterie, resteront sa propriété à la fin de l'Exposition et seront repris ou abandonnés par lui, s'il le juge préférable.

L'Administration ne fait donc entrer en ligne de compte, dans le prix à forfait stipulé à l'article suivant, que la différence entre le prix de premier établissement et la valeur de reprise après emploi.

Art. 7. — Par suite des diverses conditions qui définissent et caractérisent cette entreprise, la somme allouée à M. pour une production moyenne de kilogrammes de vapeur par journée de 7 heures de marche effective et pour toute la durée normale de l'Exposition, telle qu'elle est prévue dans le Règlement général, est fixée, à forfait, à francs.

Dans le cas où la production journalière moyenne, calculée sur la durée totale de l'Exposition (180 jours), viendrait à dépasser le nombre ci-dessus indiqué, l'excédant de production serait payé à forfait, à raison de francs par 1.000 kilogrammes de vapeur, tandis qu'il ne sera rien retenu au fournisseur si la production réelle se trouvait inférieure au dit nombre, sans que le service de l'Exposition ait eu à en souffrir.

Dans le cas où la durée de l'Exposition serait prolongée au delà du 31 octobre, la somme à payer en plus serait calculée d'après la base de francs par 1.000 kilogrammes de vapeur produite. Il en serait de même pour la somme à retenir au fournisseur dans le cas où la durée de l'Exposition serait diminuée.

Dans le cas où la durée du travail effectif de 7 heures par jour viendrait à être augmentée, l'indemnité à payer au fournisseur est fixée, pour main-d'œuvre supplémentaire, à francs pour chaque heure supplémentaire régulièrement constatée, quel que soit le nombre des ouvriers employés à la conduite des chaudières. Toute heure commencée sera comptée comme entière.

Tous les essais de fonctionnement avant la mise en marche régulière, c'est-à-dire avant l'ouverture de l'Exposition, resteront à la charge du fournisseur.

L'Administration se réserve le droit de prendre, pour le règlement des comptes, toutes les mesures et de faire tous les essais de nature à la renseigner aussi exactement que possible sur la production des générateurs, et à assurer le service de fourniture de vapeur aux divers moteurs ou appareils qui auront à l'employer.

Art. 8. — Le montant du forfait sera payé par tiers aux époques suivantes, savoir : le premiers tiers, après l'essai de mise en marche qui suivra l'achèvement complet du montage; le second tiers, le 31 août 1889, et le dernier, un mois après la fermeture de l'Exposition, et au plus tard le 30 novembre 1889, déduction faite de la somme que l'Administration pourrait avoir à retenir pour les causes stipulées dans le présent contrat.

La somme que l'Administration pourrait avoir à payer en plus pour les causes indiquées à l'article 7 sera payée un mois après la fermeture effective de l'Exposition, sur état présenté par le fournisseur et vérifié par le Service mécanique.

V. — Clauses spéciales.

Art. 9. — M. se conformera aux instructions qui lui seront données pour les heures d'entrée et de sortie des voitures qui apporteront l'approvisionnement de combustible et enlèveront les cendres.

Art. 11. — Des cartes d'entrée, gratuites et personnelles, seront délivrées à M. pour lui-même, d'abord, et ensuite pour les agents qu'il désignera à la Direction générale de l'Exploitation, sans que le nombre total de ces cartes puisse dépasser.

Art. 11. — M s'engage à commencer les travaux de maçonnerie au plus tard le et à avoir terminé l'installation complète de ses appareils, au plus tard, le

A cette date, les foyers seront allumés et les appareils (chaudières, robinets, tuyaux, etc.) seront essayés. Les résultats de cette opération seront consignés dans un procès-verbal, sur le vu duquel, si ces résultats sont satisfaisants, sera payé le premier tiers du forfait stipulé.

En cas de retard par rappport au délai fixé pour l'achèvement complet de l'installation, M. pourra subir, pour chaque jour de retard, une amende ou retenue égale à la moitié de l'allocation journalière résultant du prix à forfait précédemment stipulé. Cette retenue sera effectuée sur le premier tiers du montant du forfait.

Au cas où l'emplacement affecté à l'installation du fournisseur ne lui serait pas livré le , le délai stipulé dans le premier paragraphe du présent article sera augmenté du retard apporté par l'Administration de l'Exposition dans la livraison dudit emplacement.

VI. — Clauses générales.

Art. 12. — M. s'engage à se conformer, en tant qu'il n'y est pas dérogé par le présent traité, aux conditions générales des marchés, dont un exemplaire est joint audit traité.

Dressé par le Chef du Service mécanique et électrique :

Paris, le 1er Juin 1887.

L. VIGREUX.

Vu et approuvé par le Comité technique des Machines :

Paris, le 8 juin 1887.

Le Président,

Ed. PHILLIPS.

Les Vice-Présidents,

C. LAURENS.

HATON.

E. DUVAL.

Vu : le Directeur général de l'Exploitation,

Georges BERGER.

Projet de Marché

A PASSER ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION ET LES FOURNISSEURS DE MACHINES A VAPEUR MOTRICES POUR LE SERVICE DE L'EXPOSITION

Entre les soussignés :

M. Georges Berger, Directeur général de l'Exploitation à l'Exposition universelle de 1889, délégué aux fins des présentes par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de ladite Exposition, et agissant au nom de l'État, d'une part,

Et M.

constructeur-mécanicien, demeurant à d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit, sous la réserve expresse de l'approbation des présentes conventions par M. le Ministre, Commissaire général.

I. — Objet du traité.

Art. 1er — Le constructeur sus-nommé prend l'engagement de fournir machines à vapeur destinées à donner le mouvement dans les sections de la galerie des machines, partie française (ou étrangère).

Ces machines occuperont les emplacements marqués A, B,... sur le plan n° 1 annexé au présent traité.

La vapeur nécessaire au fonctionne-

ment de chacune de ces machines sera fournie gratuitement par l'Administration au moyen d'une prise spéciale faite et installée par M. et à ses frais, sur la conduite générale de vapeur venant des générateurs correspondant aux sections sus-mentionnées. Le branchement de prise de vapeur sera pourvu, à son origine, d'un robinet d'arrêt. La vapeur aura, à l'origine de chaque branchement sur la conduite générale, une tension effective moyenne de kilogrammes par centimètre carré, l'Administration se réservant à son profit une tolérance de 10 0/0 en plus ou en moins.

Dans ces conditions, la machine A (horizontale ou verticale à condensation ou à échappement à air libre) en faisant révolutions parminute, donnera chevaux, de chacun 75 kilogrammètres par seconde, indiqués sur le piston par les diagrammes relevés à l'indicateur, et elle consommera, par heure de marche, un maximum de kilogrammes de vapeur.

La machine B... (*le reste comme au paragraphe précédent*).

II. — Liaison des machines motrices avec l'arbre de couche principal. Eau nécessaire à la condensation.

Art. 2. — L'arbre de couche principal des sections auxquelles s'appliquent les machines motrices qui font l'objet du présent traité devra faire tours par minute. La puissance fournie par chacune de ces machines sera transmise à l'arbre de couche au moyen des dispositions indiquées sur le plan n° annexé au présent marché.

Pour la pose de ses machines et des transmissions les reliant à l'arbre de couche principal, le constructeur s'engage, d'ailleurs, à se conformer aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique de l'Exposition.

Le fournisseur est responsable de l'exécution, par les ouvriers préposés par lui à la conduite des machines motrices qui font l'objet du présent contrat, des prescriptions qui leur seront données par le Service mécanique de l'Exposition pour l'enlèvement et la remise en place des courroies ou des cordes qui transmettront la puissance de ces machines à l'arbre de couche principal.

Art. 3. — L'eau nécessaire à la condensation de la vapeur sera fournie gratuitement à M. qui prend à sa charge la fourniture et la pose des branchements à établir entre la conduite-maîtresse de distribution de cette eau et chacun des condenseurs, ainsi que la fourniture et la pose des robinets d'arrêt à mettre à l'origine de chacun de ces branchements.

L'eau chaude provenant de la condensation et des purges des cylindres et tiroirs sera évacuée par un tuyau en métal, qui la versera dans la conduite générale établie par les soins de l'Administration.

M. prend à sa charge la fourniture et la pose de chacune des conduites d'évacuation, ainsi que des robinets d'arrêt à placer sur chacune d'elles avant leur point de jonction avec la conduite générale.

Les branchements pour l'arrivée de la vapeur motrice et de l'eau froide, ainsi que pour le départ de l'eau chaude seront placés dans des carneaux construits par l'Administration de l'Exposition et à ses frais.

Chaque robinet, dont la clé sera pourvue d'une poignée ou d'un levier de manœuvre, sera disposé de telle sorte que, ce robinet étant fermé, la poignée ou le levier soit placé perpendiculairement à la direction de l'écoulement.

Tout volant de manœuvre monté sur un robinet portera deux flèches, l'une pour le sens d'ouverture, avec la lettre *O* ; l'autre, pour le sens de fermeture, avec la lettre *F*.

(*Si les machines sont sans condensation, l'art. 3 sera rédigé comme suit* :

Art. 3. — *La vapeur d'échappement des machines motrices se rendra dans un égout établi par l'Administration au moyen de branchements, dont la fourniture et la pose sont à la charge du constructeur soussigné, qui devra se conformer aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique.*)

M. s'engage à ne pas dépenser, pour la condensation, un volume d'eau supérieur à mètres cubes par heure de marche pour l'ensemble des machines qui font l'objet de sa fourniture et pour la puissance totale indiquée dans l'article 1er, soit litres par heure et par cheval, mesuré comme il a été dit. »

(*Si les machines sont sans condensation, ce dernier paragraphe est à supprimer.*)

III. — Mesure de la force motrice. Mesure de l'eau nécessaire à la condensation.

Art. 4. — M. installera à ses frais, sur chacune des machines qui font l'objet du présent traité, un compteur de tours, dont la clé restera entre les mains de l'Inspecteur du Service mécanique et qui totalisera le nombre de révolutions accomplies dans une journée ; chacun des assemblages existant sur les pièces qui établiront la liaison entre chaque machine et son compteur de tours sera scellé par une ficelle maintenue au moyen de deux cachets posés par l'Inspecteur sur les deux pièces assemblées. La rupture des scellés ne pourra être faite qu'en présence de l'Inspecteur du Service mécanique, qui relèvera, chaque matin, le nombre du compteur.

En outre, chacune des machines sera pourvue des tuyaux, robinets et dispositions nécessaires pour que l'Administration puisse, chaque fois qu'elle le jugera convenable, relever, pendant la marche, les diagrammes indicateurs du travail effectué par la vapeur sur les pistons.

Avant l'ouverture de l'Exposition, il sera procédé, par les soins de l'Administration et aux frais de M. , celui-ci dûment appelé, aux essais permettant de constater que les machin donnent bien la puissance promise dans les conditions stipulées. Il se dressé un procès-verbal de ces ess et des résultats qu'ils auront fournis.

Sur chaque branchement de pr d'eau pour la condensation, M. établira à ses frais un compteur d' d'un modèle agréé par l'Administrat de l'Exposition.

L'Inspecteur du Service mécani apposera deux cachets sur les tubulu d'entrée et de sortie dudit compteur, en relèvera chaque jour les indicatio

L'Administration se réserve de vérif par tous moyens à sa disposition, qu consommation de la vapeur et celle l'eau nécessaire à sa condensation ne passent pas les quantités qui sont i quées dans le présent traité.

IV. — Conditions définissant le caractère spécial de l'entrepris Prix de la fourniture.

Art. 5. — Les machines à vapeur font l'objet du présent traité se considérées comme objets exposés conséquence, la fourniture et l'inst tion de ces machines seront faites d les conditions prévues par le Règlen général de l'Exposition, c'est-à-dire n'est rien alloué de ce chef à M.

Art. 6. — Les matériaux employés M. pour son entrep tels que ceux qui auront servi à la c truction des massifs des machines les fondations de ces massifs, la tu terie et robineterie de prise de vape d'eau froide et d'évacuation de l chaude, les organes de transmission liant l'arbre de chacune de ces mach à l'arbre de couche principal, reste à la fin de l'Exposition, la propriété M. , qui les reprendra les abandonnera, s'il le juge préféra

L'Administration ne fait donc en en ligne de compte, dans le prix à fait stipulé à l'article suivant, que la férence entre le prix de premier étab sement et la valeur de reprise après ploi.

Art. 7. — Par suite des diverses conditions qui définissent et caractéri cette entreprise, la somme allou M. est fixée à forfait somme de , étant ent que chacune des machines aura marche effective de sept heures jour, en fournissant la puissance st lée, et que le prix à forfait s'appliq toute la durée normale de l'Exposi telle qu'elle est prévue dans le R ment général.

Dans le cas où la puissance jou lière moyenne calculée sur la durée tale de l'Exposition (cent quatre-vi jours), viendrait à dépasser le no prévu pour l'ensemble des machines font l'objet du présent traité, l'exc de production serait payé à forfait à son de par cheval-h c'est-à-dire pour 270.000 kilogramm de puissance mesurés comme il a été Il ne sera rien retenu au fournisse la production réelle est inférieure nombre prévu sans que le servic l'Exposition en ait souffert.

Dans le cas où la durée de l'Exposition serait prolongée au-delà du 31 octobre, la somme à payer en plus au fournisseur serait calculée d'après la base de par cheval-heure. Il en serait de même pour la somme à retenir au fournisseur dans le cas où la durée de l'Exposition serait diminuée.

L'Administration se réserve le droit de prendre, pour le règlement des comptes, toutes les mesures et de faire tous les essais de nature à la renseigner aussi exactement que possible sur la puissance réellement fournie.

Dans le cas où la durée du travail effectif de sept heures par jour viendrait à être augmentée, l'indemnité à payer au fournisseur est fixée pour main-d'œuvre et graissage supplémentaire à francs pour chaque heure supplémentaire régulièrement constatée, quel que soit le nombre des ouvriers employés à la conduite des machines.

Toute heure commencée sera comptée comme entière.

Si les machines qui font l'objet du présent traité consomment plus de vapeur ou plus d'eau qu'il n'est prévu, les excédants seront payés par le fournisseur à raison de par 1.000 kilogrammes de vapeur et de par mètre cube d'eau.

Art. 8. — Le montant du forfait sera payé par tiers aux époques suivantes, savoir : le premier tiers après l'essai de mise en marche qui suivra l'achèvement complet du montage; le second tiers le 31 août 1889, et le dernier tiers un mois après la fermeture de l'Exposition, et au plus tard le 30 novembre 1889, déduction faite de la somme que l'Administration pourrait avoir à retenir pour les causes stipulées dans le présent contrat.

La somme que l'Administration pourrait avoir à payer en plus pour les causes indiquées à l'article 7 sera payée un mois après la fermeture effective de l'Exposition, sur état dressé par le fournisseur et vérifié par le Service mécanique.

V. — Clauses spéciales.

Art 9. — Des cartes d'entrée gratuites et personnelles seront données à M. pour lui-même d'abord, et ensuite pour les agents qu'il désignera à la Direction générale de l'Exploitation sans que le nombre total de ces cartes puisser dépasser

Art. 10. — M. s'engage à commencer les travaux de fondation et de construction des massifs de ses machines au plus tard le et à avoir terminé l'installation complète de ses machines et de leurs accessoires au plus tard le

A cette date, commenceront les essais stipulés à l'article 4. C'est sur vue du procès-verbal de ces essais et si les résultats en sont satisfaisants que sera payé le premier tiers du forfait stipulé. En cas de retard par rapport au délai fixé pour l'achèvement complet de l'installation, M. pourra subir, pour chaque jour de retard, une amende ou retenue égale à la moitié de l'allocation journalière résultant du prix à forfait précédemment stipulé. Cette retenue sera effectuée sur le premier tiers du montant du forfait.

Au cas où l'emplacement affecté à l'installation du fournisseur ne lui serait pas livré le , le délai stipulé dans le premier paragraphe du présent article sera augmenté du retard apporté par l'Administration de l'Exposition dans la livraison dudit emplacement.

VI. — Clauses générales.

Art. 11. — M. s'engage à se conformer, en tant qu'il n'y est pas dérogé par le présent traité, aux conditions générales des marché dont un exemplaire est joint audit traité.

Dressé par le Chef du Service mécanique et électrique :

Paris, le 1er Juin 1887.

L. VIGREUX.

Vu et approuvé par le Comité technique des machines :

Paris, le 8 juin 1887.

Le Président,

Ed. PHILLIPS.

Les Vice-Présidents,

C. LAURENS.

HATON.

E. DUVAL.

Vu : le Directeur général de l'Exploitation,

Georges BERGER.

Projet de Marché

A PASSER ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION ET LES FOURNISSEURS DE GÉNÉRATEURS ET DE MACHINES A VAPEUR POUR LE SERVICE DE L'EXPOSITION

Entre les soussignés :

M. Georges Berger, Directeur général de l'Exploitation à l'Exposition universelle de 1889, délégué aux fins des présentes par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de ladite Exposition, et agissant au nom de l'Etat, d'une part,

Et M constructeur de chaudières et de machines à vapeur, demeurant à

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit, sous la réserve expresse de l'approbation des présentes conventions par Monsieur le Ministre, Commissaire général.

I. — Objet du traité.

Art. 1er. — Le constructeur sus-nommé prend l'engagement de fournir la vapeur et la force motrice nécessaires pour le service des sections de la galerie des Machines (partie française ou étrangère); la force motrice est estimée à

chevaux-vapeur, de chacun 75 kilogrammètres par seconde, indiqués par les diagrammes relevés à l'indicateur, sur le piston de la machine à vapeur comprise dans la fourniture.

Les sections que la vapeur et la force motrice doivent desservir occupent l'emplacement indiqué sur le plan n° annexé au présent traité ; leur longueur totale est de

La fourniture de M. comprend donc un groupe de générateurs à vapeur, la machine motrice et la tuyauterie les reliant, ainsi qu'il est expliqué en détail dans les articles qui vont suivre.

II. — Production de la vapeur.

Art. 2. — Les chaudières à vapeur, au nombre de seront conformes au plan ci-annexé et remis par le fournisseur ; elles devront alimenter non-seulement la machine motrice comprise dans la fourniture de M. , mais encore les autres appareils exposés et qui requièrent l'emploi de la vapeur.

La consommation de la machine motrice est évaluée, au maximum, à kilogrammes de vapeur par heure; celle de tous les autres appareils est évaluée au maximum à kilogrammes par heure. Il en résulte que les chaudières en question auront à fournir en totalité et au maximum kilogrammes de vapeur par heure.

La tension moyenne de cette vapeur, mesurée immédiatement après le robinet de prise sur les chaudières, devra être de kilogrammes effectifs par centimètre carré.

Le bâtiment dans lequel les chaudières seront placées aura une longueur de sur une largeur de ; il sera établi conformément au plan n° ci-annexé.

La cheminée destinée à l'échappement des produits de la combustion sera construite en sur l'emplacement indiqué par le plan ci-dessus mentionné ; elle aura une hauteur de et un diamètre intérieur de au sommet. Elle sera pourvue d'un paratonnerre relié à l'un des tubes foncés en terre pour la protection du Palais des machines, Le paratonnerre et sa liaison au tube sont à la charge de M.....

(*Le paragraphe relatif à la cheminée pourra être remplacé par le suivant :*

Les produits de la combustion se rendront, par un carneau établi sous le sol, à une cheminée située à une distance de du bâtiment renfermant les chaudières qui font partie de la présente fourniture; cette cheminée aura une hauteur de et présentera, pour le service desdites chaudières, une section de . Le carneau spécial à ces chaudières sera établi conformément au plan approuvé par l'Administration de l'Exposition.)

Les chaudières seront timbrées pour une pression effective d'au moins kilogrammes par centimètre carré ; elles satisferont aux prescriptions des règlements d'Administration publique concernant les appareils à vapeur.

Le constructeur s'engage à laisser monter sur ces chaudières tous les appareils indicateurs ou de vérification dont la Direction générale de l'exploitation jugera utile de demander la pose, et à laisser faire telles expériences que le Comité technique des machines et le jury des récompenses réclameront.

Le constructeur posera, à ses frais, sur la conduite de vapeur, en aval du robinet de prise, un manomètre enregistreur dont les indications seront relevées chaque matin, avant 9 heures 1/2, par l'inspecteur du service mécanique. Le cadran de ce manomètre sera fermé au moyen de deux cadenas différents, dont l'une des clés restera entre les mains de

l'inspecteur, et l'autre entre celles du représentant du constructeur.

Le constructeur posera, à ses frais, un compteur d'eau, d'un des modèles adoptés par l'administration de l'Exposition, sur la conduite fournissant l'eau d'alimentation à ses chaudières; les indications de cet appareil seront relevées chaque jour, en même temps que celles du manomètre enregistreur, par l'inspecteur du service mécanique qui conservera la clé dudit compteur.

Le constructeur s'interdit d'opérer la vidange des chaudières autrement qu'en présence dudit inspecteur, et il sera tenu de veiller à la fermeture des robinets d'évacuation ou de purge, de façon à ne pas fausser les résultats de la vaporisation.

III. Distribution de la vapeur.

Art. 3. — La vapeur sera amenée des chaudières aux machines motrices et aux autres appareils par une conduite en dont les diamètres devront être calculés de telle sorte que la perte de charge totale entre le manomètre enregistreur et les tubulures de prise sur cette conduite, n'excède pas par centimètre carré, pour un débit correspondant à la consommation maxima par heure, prévue à l'article premier. Cette conduite sera recouverte d'une enveloppe calorifuge permettant de réduire au minimum possible la perte par condensation.

Depuis le bâtiment des chaudières jusqu'aux appareils, la conduite sera logée dans un carneau qui sera établi par la Direction de l'Exploitation et à ses frais.

La partie de la conduite située dans la Galerie des Machines, parallèlement à l'arbre de couche, portera, tous les dix mètres au moins, des tubulures avec brides d'attente, pour les prises qu'il sera nécessaire d'y établir, autres que celles de la machine motrice.

Des purgeurs automatiques, pour le départ de la condensation, seront établis par le fournisseur et à ses frais, aux points convenables de la conduite, et de façon à ne laisser sortir que de l'eau. Cette eau sera déversée par un tuyau de décharge muni d'un robinet d'arrêt, installés par les soins et aux frais du fournisseur, dans la conduite générale d'évacuation de l'eau chaude provenant des condenseurs des machines à vapeur motrices.

Le constructeur s'engage, d'ailleurs, à à se conformer, pour la construction et la pose de la tuyauterie, aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique de l'Exposition.

Chaque robinet dont la clé sera pourvue d'une poignée ou d'un levier de manœuvre sera disposé de telle sorte que, ce robinet étant fermé, la poignée ou le levier soit placé perpendiculairement à la direction de l'écoulement.

Tout volant de manœuvre monté sur un robinet portera deux flèches: l'une pour le sens d'ouverture, avec la lettre *O*; 'autre pour le sens de fermeture, avec la ettre *F*.

Art. 4. — L'eau de Seine nécessaire à alimentation des chaudières sera fournie gratuitement au constructeur par un branchement pris sur la conduite-maîtresse de distribution d'eau, et aboutissant à l'intérieur de la salle des chaudières. Ce branchement sera fourni et posé par M. ainsi que l'appareil d'alimentation des chaudières.

IV. — Force motrice. — Sa liaison avec l'arbre de couche principal. — Eau nécessaire à la condensation.

Art. 5. — La machine motrice à vapeur (horizontale ou verticale, à condensation ou à échappement libre), en faisant révolutions par minute, donnera la puissance mentionnée à l'article premier et elle consommera, par heure de marche, au maximum kilogrammes de vapeur.

Art. 6. — L'arbre de couche principal des sections auxquelles s'applique le présent traité, devra faire tours par minute. La puissance fournie par la machine motrice sera transmise à cet arbre de couche au moyen des dispositions indiquées sur le plan n° annexé au présent marché.

Pour la pose de la machine motrice et de la transmission la reliant à l'arbre de couche principal, le constructeur s'engage, d'ailleurs, à se conformer aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique de l'Exposition.

Le fournisseur est responsable de l'exécution, par les ouvriers préposés par lui à la conduite des machines motrices qui font l'objet du présent contrat, des prescriptions qui leur seront données par le Service mécanique de l'Exposition pour l'enlèvement et la remise en place des courroies ou des cordes qui transmettront la puissance de ces machines à l'arbre de couche principal.

Art 7. — L'eau nécessaire à la condensation de la vapeur employée comme force motrice sera fournie gratuitement à M. qui prend à sa charge la fourniture et la pose du branchement à établir entre la conduite-maîtresse de distribution de cette eau et le condenseur, ainsi que la fourniture et la pose du robinet d'arrêt à mettre à l'origine du branchement.

L'eau chaude provenant de la condensation ainsi que des purges des cylindres et tiroirs sera évacuée par un tuyau en métal, qui la versera dans la conduite générale établie par les soins de l'Administration.

M. prend à sa charge la fourniture et la pose de la conduite partielle d'évacuation d'eau chaude, ainsi que du robinet d'arrêt à placer sur cette conduite avant son point de jonction avec la conduite générale.

Les branchements pour l'arrivée de la vapeur motrice et de l'eau froide pour la condensation, ainsi que le branchement pour le départ de l'eau chaude, seront placés dans des carneaux construits par l'Administration de l'Exposition et à ses frais.

M. s'engage à ne pas dépenser, pour la condensation, un volume d'eau supérieur à mètres cubes par heure de marche de la machine à vapeur, et pour la puissance indiquée dans l'article premier, soit litre par heure et par cheval, mesuré comm il a été dit.

(*Si la machine est sans condensation, l'article 7 sera rédigé comme suit* :

Art. 7. — *La vapeur d'échappement de la machine motrice se rendra dans un égout établi par l'Administration, au moyen de branchements dont la fourniture et la pose sont à la charge du constructeur soussigné, qui devra se conformer aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique*).

V. — Mesure de la force motrice et de la quantité de vapeur fournie. Mesure de l'eau nécessaire à la condensation.

Art. 8. — M. installera à ses frais, sur la machine à vapeur comprise dans sa fourniture, un compteur de tours, dont la clé restera entre les mains de l'Inspecteur du Service mécanique, et qui totalisera, le nombre de révolutions accomplies dans une journée. Chacun des assemblages existant entre les pièces qui établiront la liaison entre la machine et son compteur de tours, sera scellé par une ficelle maintenue au moyen de cachets posés par l'Inspecteur sur les deux pièces assemblées. La rupture des scellés ne pourra être faite qu'en présence de l'Inspecteur du Service mécanique qui relèvera chaque matin le nombre du compteur.

En outre, ladite machine à vapeur sera pourvue des tuyaux, robinets et dispositions nécessaires, pour que l'Administration puisse, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire, relever, pendant la marche, les diagrammes indicateurs du travail effectué par la vapeur sur le piston.

Avant l'ouverture de l'Exposition, il sera procédé, par l'Administration et aux frais de M. , celui-ci dûment appelé, aux essais permettant de constater: 1° si la machine à vapeur donne bien la puissance promise ; 2° si les chaudières fournissent, dans les conditions stipulées, la quantité de vapeur prévue. Il sera dressé un procès-verbal de ces essais et des résultats qu'ils auront fournis.

Sur le branchement amenant l'eau nécessaire au condenseur de la machine à vapeur, M. établira, à ses frais, un compteur d'eau d'un modèle agréé par l'Administration et dont la clé restera entre les mains de l'Inspecteur du Service mécanique, qui relèvera chaque jour les indications de ce compteur.

VI. — Conditions définissant le caractère spécial de l'entreprise. Prix de la fourniture.

Art. 9. — Les chaudières à vapeur et la machine motrice qui sont comprises dans le présent traité seront considérées comme objets exposés. En conséquence, la fourniture et l'installation de ces appareils seront faites dans les conditions prévues par le Réglement général de l'Exposition, c'est-à-dire qu'il n'est rien alloué de ce chef à M.

Art. 10. — Les matériaux employés par M. pour son entre-

prise, tels que ceux qui auront servi à la construction du bâtiment et du massif des chaudières, à la construction de la cheminée, à l'établissement des tuyauteries et de la robinetterie, à la construction et à la fondation du massif de la machine à vapeur, et les organes de transmission reliant l'arbre de la machine à vapeur à l'arbre de couche principal, resteront, à la fin de l'Exposition, la propriété de M. qui les reprendra ou les abandonnera, s'il le juge préférable. L'Administration ne fait donc entrer en ligne de compte, dans le prix à forfait stipulé à l'article suivant, que la différence entre le prix de premier établissement et la valeur de reprise après emploi.

Art. 11. — Par suite des diverses conditions qui définissent et caractérisent cette entreprise, la somme allouée à M. est fixée à forfait, à , étant entendu que la chaudière et la machine à vapeur auront une marche effective de 7 heures par jour, conforme aux conditions stipulées, et que ce prix à forfait s'applique à toute la durée normale de l'Exposition, telle qu'elle est prévue dans le Règlement général.

Dans le cas où la puissance journalière moyenne fournie par la machine à vapeur et calculée sur la durée totale de l'Exposition (cent quatre-vingts jours), viendrait à dépasser le nombre prévu, l'excédant de production serait payé à forfait à raison de par cheval-heure, c'est-à-dire pour 270,000 kilogrammètres de puissance, mesurés comme il a été dit. Il ne sera rien retenu au fournisseur si la production réelle est inférieure au nombre prévu, sans que le service de l'Exposition en ait souffert.

Dans le cas où la durée de l'Exposition serait prolongée au-delà du 31 octobre, la somme à payer en plus au fournisseur, en ce qui concerne la machine à vapeur seule, serait calculée d'après la même base de par cheval-heure, indiqué comme il a été dit. Il en serait de même pour la somme à retenir de ce chef au constructeur, dans le cas où la durée de l'Exposition serait diminuée.

Dans le cas où la quantité journalière moyenne de vapeur fournie par les chaudières et calculée sur la durée totale de l'Exposition (cent quatre-vingts jours), viendrait à dépasser le nombre prévu à l'article 2, l'excédant de production serait payé à forfait, à raison de par 1,000 kilogrammes de vapeur, tandis qu'il ne sera rien retenu au fournisseur si la production réelle se trouvait inférieure aux prévisions, sans que l'Exposition en ait souffert.

Dans le cas où la durée de l'Exposition serait prolongée au-delà du 31 octobre, la somme à payer au fournisseur, pour la vapeur dépensée par les appareils et la machine à vapeur, serait calculée d'après la base de francs par 1,000 kilogrammes de vapeur produite. Il en serait de même de la somme à lui retenir, dans le cas où la durée de l'Exposition serait diminuée.

L'Administration se réserve le droit de prendre, pour le règlement des comptes, toutes les mesures, et de faire tous les essais de nature à la renseigner aussi exactement que possible sur la quantité de vapeur et sur la force motrice réellement fournies.

Dans le cas où la durée du travail effectif de 7 heures par jour viendrait à être augmentée, l'indemnité à payer au fournisseur, pour main-d'œuvre supplémentaire est fixée à francs pour chaque heure supplémentaire régulièrement constatée, quel que soit le nombre des ouvriers employés à la conduite des chaudières et de la machine à vapeur.

Toute heure commencée sera comptée comme entière.

Si la machine à vapeur qui est comprise dans le présent traité consomme plus de vapeur ou d'eau qu'il n'est prévu, l'excédant sera payé par le fournisseur à raison de par 1.000 kilogrammes de vapeur et de par mètre cube d'eau.

Art. 12. — Le montant du forfait sera payé par tiers aux époques suivantes, savoir : le premier tiers, après l'essai de mise en marche qui suivra l'achèvement complet du montage ; le second tiers, le 31 août 1889 ; et le dernier tiers, un mois après la fermeture de l'Exposition, et au plus tard le 30 novembre 1889, déduction faite de la somme que l'Administration aurait à retenir pour les causes stipulées dans le présent contrat.

La somme que l'Administration pourrait avoir à payer en plus, pour les causes indiquées à l'article 11, sera payée un mois après la fermeture effective de l'Exposition, sur état dressé par le fournisseur et vérifié par le Service mécanique.

VII. — Clauses spéciales.

Art. 13. — M. se conformera aux instructions qui lui seront données pour les heures d'entrée et de sortie des voitures qui apporteront l'approvisionnement de combustible et enlèveront les cendres.

Art. 14. — Des cartes d'entrée, gratuites et personnelles, seront données à M. pour lui-même d'abord, et ensuite pour les agents qu'il désignera à la Direction générale de l'Exploitation, sans que le nombre total de ces cartes puisse dépasser

Art. 15. — M. s'engage à commencer les travaux de maçonnerie au plus tard le , et à avoir terminé l'installation complète de ses appareils au plus tard le . A cette date, les foyers seront allumés et les appareils (chaudières, tuyauterie, robinets, machine à vapeur, etc.) seront essayés. Les résultats de cette opération seront consignés, comme il a été dit, dans un procès-verbal, sur le vu duquel, si ces résultats sont satisfaisants, sera payé le premier tiers du forfait stipulé.

En cas de retard, par rapport au délai fixé pour l'achèvement complet de l'installation, M. pourra subir, pour chaque jour de retard, une amende ou retenue égale à la moitié de l'allocation journalière résultant du prix à forfait précédemment stipulé. Cette retenue sera effectuée sur le premier tiers du montant du forfait.

Au cas où les emplacements affectés à l'installation du fournisseur ne lui seraient pas livrés le , le délai stipulé dans le 1er paragraphe du présent article sera augmenté du retard apporté par l'Administration de l'Exposition dans la livraison dudit emplacement.

VIII. — Clauses générales

Art. 16. — M. s'engage à se conformer, en tant qu'il n'y est pas dérogé par le présent traité, aux conditions générales des marchés, dont un exemplaire est joint audit traité.

Dressé par le chef du Service mécanique et électrique :

Paris, le 1er juin 1887.

L. VIGREUX.

Vu et approuvé par le comité technique des machines :

Paris le 8 juin 1887.

Le Président :

Ed. PHILLIPS.

Les Vice-Présidents :

C. LAURENS.
HATON.
E. DUVAL.

Vu : le Directeur général de l'Exploitation,

Georges BERGER.

Projet de Marché

A PASSER ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION ET LES FOURNISSEURS DE LA TRANSMISSION DE MOUVEMENT PRINCIPALE POUR LE SERVICE DE L'EXPOSITION

Entre les soussignés :

M. Georges Berger, Directeur général de l'Exploitation à l'Exposition universelle de 1889, délégué aux fins des présentes par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de ladite Exposition, et agissant au nom de l'Etat, d'une part,

Et M. constructeur-mécanicien, demeurant à , d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit, sous la réserve expresse de l'approbation des présentes conventions par M. le Ministre, Commissaire général.

I. — Objet du Traité.

Article 1er. — Le constructeur susnommé prend l'engagement de fournir, poser et entretenir pendant toute la durée de l'Exposition, la ligne d'arbres de couche, avec ses manchons et paliers, sur laquelle les machines exposées et à mettre en mouvement dans les sections (partie française ou étrangère) prendront la force motrice nécessaire à leur fonctionnement.

Ces sections occupent l'emplacement indiqué sur le plan n° annexé au présent traité; leur longueur est de

La ligne d'arbres de couche fera tours par minute et transmettra la force des machines motrices A B..... indiquées sur ledit plan.

II. — Détail de la Fourniture.

Art. 2. — La ligne d'arbres de couche aura une longueur totale de

comprenant, comme l'indique le plan n° annexé au présent traité :

Un premier bout de de diamètre, sur une longueur de
....

Un deuxième bout de de diamètre, sur une longueur de
....

Tous ces arbres seront exécutés en ; ils seront tournés et polis sur toute leur longueur.

Cette ligne d'arbres présentera autant de parties indépendantes qu'il y a de machines motrices lui donnant le mouvement; toutefois ces parties pourront être rendues solidaires au moyen de manchons ou embrayages à prévoir. Quant aux éléments composant chacune de ces parties, ils seront réunis entre eux par des manchons d'accouplement; si ces manchons sont en deux pièces réunies par des boulons, ils ne devront avoir aucune partie saillante et être disposés de manière à éviter toute chance d'accident.

Les arbres tourneront dans des paliers à graissage automatique, dont le constructeur est libre de choisir le système, mais qui seront disposés pour que la matière lubréfiante ne puisse s'écouler sur les supports de ces paliers.

Un ouvrier sera préposé par le fournisseur à l'entretien de la transmission et à celui du graissage ; il ne pourra nettoyer les arbres et pourvoir aux besoins du graissage que pendant les heures d'arrêt, sauf les cas de force majeure.

Les paliers desdits arbres seront fixés sur les supports dont les détails de construction sont indiqués par le plan n° . Ces supports seront fournis et mis en place par les soins de l'Administration de l'Exposition.

Le fournisseur sera tenu de se conformer, pour toute l'installation dont il est chargé, aux indications qui lui seront fournies par le Service mécanique de l'Exposition.

Art. 3. — Les poulies fixées sur les arbres de couche, pour recevoir la puissance des machines motrices, seront fournies et posées par les fournisseurs de ces machines; mais, M. devra, à ses frais, remettre à chacun de ces fournisseurs, un calibre exact du diamètre des arbres aux endroits où lesdites poulies devront être posées; les emplacements de ces poulies sont indiqués sur le plan n° .

L'Administration s'engage à ne laisser pratiquer ni rainure, ni plat sur lesdits arbres par les exposants auxquels incombent la fourniture et la pose des poulies de commande à monter sur ces arbres.

Cette interdiction n'existe pas pour les points où seront montées les poulies d'attaque des fournisseurs de la force motrice.

Toutes les parties brutes de cette transmission seront peintes à deux couches et du ton qui sera indiqué par le Service mécanique.

III. — Conditions définissant le caractère de l'entreprise. Prix de la fourniture.

Art. 4. — Tous les organes de transmission de mouvement compris dans le présent traité seront considérés comme objets exposés, et, comme tels, ils seront admis au concours pour l'obtention des récompenses.

Art. 5. — Par suite des diverses conditions qui définissent et caractérisent cette entreprise, la somme allouée à forfait à M. pour la fourniture, la pose, le graissage et l'entretien, pendant la durée de l'Exposition, des organes de transmission compris dans le présent traité, est fixée à francs pour toute la durée normale de l'Exposition, telle qu'elle est prévue dans le Règlement général, et pour une marche journalière et effective de 7 heures.

Dans le cas où la durée de l'Exposition serait prolongée au delà du 31 octobre, la somme à payer en plus à M serait calculée d'après la base de francs pour chaque journée de marche effective de 7 heures. Il en serait de même pour la somme à retenir au fournisseur dans le cas où la durée de l'Exposition serait diminuée.

Dans le cas où la durée du travail effectif de 7 heures par jour viendrait à être augmentée, l'indemnité à payer au fournisseur, pour main-d'œuvre et graissage supplémentaires, est fixée à la somme de francs pour chaque heure supplémentaire régulièrement constatée, quel que soit le nombre des ouvriers employés par M.

Toute heure commencée sera comptée comme entière.

Art. 6. — Le montant du forfait sera payé par tiers aux époques suivantes, savoir : le premier tiers après l'achèvement complet du montage et la réception de la fourniture dans la forme indiquée à l'article 8 ; le second tiers le 31 août 1889, et le dernier tiers un mois après la fermeture de l'Exposition, et au plus tard le 30 novembre 1889, déduction faite de la somme que l'Administration aurait à retenir pour les causes stipulées dans le présent contrat.

La somme que l'Administration pourrait avoir à payer en plus, pour les causes indiquées à l'article 5, sera payée un mois après la fermeture effective de l'Exposition.

IV. — Clauses spéciales.

Art. 7. — Des cartes spéciales d'entrée gratuite et personnelles seront délivrées à M. pour lui-même, d'abord, et ensuite pour les agents qu'il désignera à la Direction générale de l'Exploitation, sans que le nombre total de ces cartes puisse dépasser

Art. 8. — M. s'engage à avoir terminé la pose de sa fourniture dans un délai de à partir du jour où les supports seront prêts à la recevoir.

Après l'achèvement de la pose et dès que la force motrice pourra être transmise aux arbres de couche compris dans la présente fourniture, les expériences de mise en marche de ces arbres seront faites et les résultats de ces opérations seront consignés dans un procès-verbal, sur le vu duquel, si ces résultats sont satisfaisants, quant au fonctionnement desdits arbres, sera payé le premier tiers du forfait stipulé.

En cas de retard, par rapport aux délais ci-dessus fixés, M. subira, pour chaque jour de retard, une amende au retenue égale à la moitié de l'allocation journalière résultant du prix à forfait précédemment stipulé. Cette retenue sera effectuée sur le premier tiers du montant du forfait.

V. — Clauses générales.

Art. 19. — M. s'engage à se conformer, en tant qu'il n'y est pas dérogé par le présent traité, aux conditions générales des marchés, dont un exemplaire est joint audit traité.

Dressé par le Chef du Service mécanique et électrique :
Paris, le 1er juin 1887.
L. VIGREUX.

Vu et approuvé par le Comité technique des machines :
Paris, le 8 juin 1887.
Le Président,
Ed. PHILLIPS.

Les Vice-Présidents,
C. LAURENS.
HATON.
E. DUVAL.

Vu : le Directeur général de l'Exploitation,
Georges BERGER.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 23 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, a constitué comme suit le comité départemental des Landes de l'Exposition universelle de 1889 :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

MM. Boucau (Albert), député, président de la société landaise d'encouragement à l'agriculture, à Levignacq des Landes. Jumel (Henri), député à Mont-de-Marsan. Bacon, juge de paix à Labouheyre. Balhadère (Aristé), docteur en médecine, conseiller général à Pissos. Bernos, fabricant de parquets, négociant en bois à Mont-de-Marsan. Boignères, médecin vétérinaire, secrétaire du comice agricole républicain de Villeneuve. Bony de Cabaré, président du comice agricole de Roquefort, maire de Sarbazan. Boulfartigue, conseiller d'arrondissement à Ychoux. Bourdel, inspecteur d'académie à Mont-de-Marsan. De Broca (Joseph), propriétaire à Mauvezin. Brouqueyre (Paul), secrétaire général du comice agricole de Labrit, juge de paix à Maillère. Brouqueyre, conseiller général, maire à Callen. Cadrihon (Jules), président du comice agricole républicain de Villeneuve, maire d'Onesse-Lahairie. De Cardailhac, inspecteur des forêts à Mont-de-Marsan. Cazade, négociant en eaux-de-vie à Mont-de-Marsan. Clavé, fabricant de produits résineux à Ygos. Darmuzey (Léopold), conseiller général, maire de Parentie-en-Born. Darrasse (Maurice), vice-président du conseil de préfecture à Mont-de-Marsan. Darrasse, docteur en médecine à Mont-de-Marsan. Destoucsse (Xavier), géomètre-expert à Mézos. Dibos, docteur en médecine à La Bastide-d'Armagnac. Didelin (René), professeur de dessin au lycée de Mont-de-Marsan. Divès (Paul), pharmacien de 1re classe à Ustaritz (Basses-Pyrénées). Dorian (Paul), industriel mécanicien à Mont-de-Marsan. Dubibé, industriel à Mont-de-Marsan. Dubo (Fort), président du comice agricole, maire de Sore. Dubroca, maire de Saint Avit, négociant en bois. Ducournau (Omer), chaux hydraulique et briqueterie mécanique. Duvin, pharmacien de 1re classe à

Mont-de-Marsan. Froustey, docteur-médecin, conseiller général, maire de Mimizan. Gleize, négociant, maire de Lugaut. Gobert (Emile), docteur en médecine à Mont-de-Marsan. Grandeur, pharmacien de 1re classe à Mont-de-Marsan. Lacroix (Adrien), vice-président du conseil général à Mont-de-Marsan. Lafon (Paul), adjoint au maire de Pissos. Lapelle-Lateulère, négociant-minotier à Mont-de-Marsan. Lareillet (Armand), propriétaire agricole à Arengosse. Laudet (Paul), propriétaire agricole à Parleboscq. Loisy, ingénieur aux forges de Labouheyre. Loubéry-Pens, adjoint au maire de Bascons. Loustau, agent-voyer en chef à Mont-de-Marsan. Mars, ingénieur chimiste à Mont-de-Marsan, fabricant de produits résineux. Maumen, architecte départemental à Mont-de-Marsan. Pancaut (Joseph), fabricant de produits résineux à Mont-de-Marsan. Pazat (Childebert), avocat, vice-président de la société landaise, maire de Mont-de-Marsan. Petit, ingénieur en chef à Mont-de-Marsan. Poucy, négociant en bois (scierie mécanique), à Morcenx. Régis (J.), avocat publiciste, conseiller municipal à Mont-de-Marsan. Salès, chimiste-fabricant à Mont-de-Marsan. Salvat, fabricant de produits résineux à Morcenx. Sarran, docteur-médecin, conseiller général à Sabres. Soubabère, agriculteur à Saint-Justin. Tartière (Henri), archiviste départemental à Mont-de-Marsan. Tinarrage (Thomas), conseiller d'arrondissement, maire de Brocas. Valmy-Dupin, négociant en bois et produits résineux à Mont-de-Marsan. Ypousteguy, négociant, conseiller d'arrondissement à Labouheyre.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Sever.

MM. Sourigues, député, maire de Mommy. Barros, négociant, conseiller d'arrondissement à Graune. De Cès-Caupenne (Alfred), président du comice agricole de Mugron, vice-président du conseil général à Caupenne. Degos, docteur-médecin à Mugron. Deyris (Louis), négociant, maire de Tortas. Domecq, médecin-vétérinaire, adjoint au maire de Hagetmau. Dubalen, archéologue, directeur du muséum de Mont-de-Marsan, à Mentsoué. Duboy (Hippolyte), banquier, conseiller général à Hagetmau. Ducrey, conseiller-maître à la cour des comptes, conseiller général à Montsoué. Dulau (Théodore), docteur en droit, maire de Castelnau-Calosse. Hiard (Léon), vice-président du comice agricole de Mugron. Just, pharmacien à Hagetmau. Laborde (Léonard), publiciste à Saint-Sever. Lajard, négociant, entrepreneur de travaux publics à Aire-sur-l'Adour. Laussuy, président du comice agricole d'Amou, conseiller général à Pomarez. Lemée, ancien sous-préfet, docteur-médecin à Saint-Sever. L'Huillier (Eugène), conseiller général à Bahus-Soubiran. Lourties (Victor), docteur-médecin, conseiller général à Aire-sur-l'Adour. Navarre, négociant, conseiller général à Tartas. Pouey, docteur-médecin, conseiller d'arrondissement à Tartas. Robert, industriel, adjoint au maire, à Aire-sur-l'Adour. Tartas, président du conseil général, docteur en médecine à Rion. Trebucq, inspecteur primaire à Saint-Sever.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Dax

MM. Léglise (Félix), député, à Saint-Martin-de-Seignan. Loustalot (Gustave), député, à Dax. Albaret, constructeur-mécanicien, conseiller municipal à Dax. Armand, ingénieur des ponts et chaussées, à Dax. Baron (Louis), ancien préfet, conseiller général, à Saint-André-de-Seignan. Barthe de Santford, docteur en médecine, à Dax. Bastiat, scierie mécanique à Dax. Bernettes, ostréiculteur à Capbreton. Biraben, adjoint au maire de Dax. Biron, apiculteur à Lit. Du Bouché (Henri), président de la société archéologique de Borda, à Dax. Corta (Paul), maire de Tercis. Coudanne, pharmacien de 1re classe à Dax. Coyola, propriétaire à Nousse. Cuzacq, expert-géomètre à Tarnos. Dalbouze, constructeur-mécanicien à Dax. Dastarrac (Albert), directeur des forges de Buglose, à Saint-Vincent-de-Paul. Delestan, constructeur-mécanicien à Dax. Delmas, fondateur des thermes de Dax. Demoulins de Riols, docteur en médecine, conseiller général à Saint-Lon. Denis (Théodore), avocat, adjoint au maire de Dax. Duffourcq-Bazin, professeur départemental d'agriculture, à Dax. Forsans, propriétaire du *Courrier de Dax*. Fortassié (Gustave), membre de la chambre consultative de commerce à Geyregave. Franck, ingénieur aux salines de Dax. Frois (Théodore), négociant, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Martin-de-Seignan. Gassauné, fabricant de produits chimiques à Dax. Houdas, fabricant de produits résineux à Benesse-Maremne. Janots, entrepreneur des carrières à Saint-Barthélemy. Jocou, rédacteur en chef du *Dacois*. Labat, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, à Ozourt. Laborde, pharmacien de 1re classe, à Dax. Lacombe (Antoine), constructeur-mécanicien, adjoint au maire de Dax. Lafitte (Théogène), conseiller général, vice-président de la société landaise d'encouragement à l'agriculture, à Saint-Jean-de-Marsacq. Laffitte, président du tribunal de commerce, à Dax. Lafont (Albert) fabricant de produits résineux, à Benesse-Maremne. Lagreste, fabricant de bouchons à Dax. Larran, minotier, maire de Cauneille. Lasègue, docteur en médecine, conseiller général, à Pouillon. Lestage, docteur en médecine, conseiller général, à Poyanne. Magnin, directeur des forges de Tarnos. Milliès-Lacroix (Raphaël), maire de Dax. Mora, docteur en médecine, à Dax. Nougaro, maire d'Azur. Raillard, directeur de l'établissement thermal de Baignots. Roger-Gaillard, expert-géomètre, à Lévignacq. Saint-Jean, minotier à Peyrehorade. Saint-Jours père, propriétaire à Linxe. Sempé, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, à Soustons. Senac, industriel, conseiller général, à Soustons. Sinias (Hippolyte), avocat, conseiller général, à Dax. Taillebois (Emile), archiviste de la société archéologique de Borda, à Dax.

Par arrêté en date du 24 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Vosges :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Epinal

MM. Georges, sénateur. Kiener, sénateur. Brugnot, député. Juillard, industriel, membre de la commission de surveillance du musée départemental, à Epinal. Voulot, conservateur du musée départemental, à Epinal. Ballande, artiste peintre, professeur de dessin, à Epinal. Chevreux, archiviste départemental, à Epinal. Garnier, juge d'instruction à Epinal. Glasquin, architecte départemental, à Epinal. Pelterin, imagiste à Epinal. Poirot, géomètre, vice-président de la ligue de l'enseignement, à Epinal. Thouvenin, inspecteur d'académie, à Epinal. Douliot, principal du collège et directeur de l'école industrielle, à Epinal. Ohmer, conseiller honoraire, maire d'Epinal. Haillant, secrétaire perpétuel de la société d'émulation, à Epinal. Le Moyne, directeur des postes et des télégraphes, président de la société d'émulation, à Epinal. Gley, ancien professeur, membre de la société d'émulation, à Epinal. Boucher, papetier, président de la chambre de commerce, à Epinal. Masure, secrétaire de la chambre de commerce, à Arches. Châtel, industriel, secrétaire de la ligue de l'enseignement, à Epinal. Lapicque, vétérinaire, chef du service sanitaire, à Epinal. Fournier, docteur en médecine à Rambervillers. Garnier, conducteur des ponts et chaussées, à Epinal. Dautel, directeur des magasins généraux, à Epinal. Couleru, commissionnaire en calicots, tisseur de coton, juge au tribunal de commerce, à Epinal. Hirsch, fabricant de papiers peints, à Epinal. Favre, filateur et tisseur de coton, vice-président du syndicat cotonnier, à Epinal. Geistodt, tisseur de coton, secrétaire du syndicat cotonnier, à Epinal. Hartmann, tisseur de coton, à Epinal. Kiener fils, tisseur de coton à Epinal. Laederich, filateur et tisseur de coton, membre de la chambre de commerce, à Epinal. Mégnin, tisseur de coton à Epinal. Péters, filateur de coton à Nomexy. Velin (Armand), fabricant de draps à Rambervillers. Kampmann, fabricant de chapeaux, juge au tribunal de commerce, à Epinal. Chavanne (Paul), maître de forges à Bains. Moageot, docteur en médecine à Laval. Burel, conservateur des forêts à Epinal. Zurcher, chimiste à Epinal. Bœringer, imprimeur sur tissus à Epinal. Lederlin, directeur de blanchisserie et de teinturerie, à Thaon. Haffner, tanneur, juge au tribunal de commerce, à Epinal. Docteur Bailly, inspecteur des eaux de Bains. Marchand aîné, carrossier à Epinal. Renel, inspecteur des chemins de fer de la compagnie de l'Est, à Epinal. Gaillard, agent voyer en chef du service vicinal, à Epinal. Thouvenot, entrepreneur, président du conseil des prud'hommes, à Epinal. Delatte, directeur de l'usine à gaz à Epinal. Delestre, inspecteur du service des enfants assistés, à Epinal. Gebhart, pharmacien, secrétaire du conseil central d'hygiène, à Epinal. Docteur Lafite, médecin des épidémies, à Epinal. Florion, féculier, président du tribunal de commerce à Epinal. Guilgot, ancien syndic de la féculerie à Epinal. Morel, fabricant de pâtes alimentaires, à Epinal. Schump-Humbert, fabricant de glucose, à Epinal. Lemaire, brasseur à Fontenay-le-Château. Pernet, conseiller général, distillateur à Rambervillers. Champion, brasseur à Xertigny. Maud'heux, président du comice agricole, à Epinal. Thomas, éleveur, à Gigney. Denys, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Epinal. Lebrunt, président de la société d'horticulture, à Epinal. Etienne, horticulteur, vice-président de la société d'horticulture, à Epinal. Pêcheur, horticulteur, dessinateur, à Epinal.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Mirecourt.

MM. Bresson, député. Bastien, professeur de dessin à Mirecourt. Graillet, directeur de l'école normale à Mirecourt. Thibouville, fabricant d'instruments de musique à Mirecourt. Rodier, manufacturier (bois façonnés), à La Hutte. Cuchelet, directeur de verrerie à Clairey. Mougin, conseiller général, directeur de verrerie, à Portieux. Foinant, fabricant de tuiles, à Lerrain. Dupas, fabricant de dentelles à Mirecourt. Romaire, fabricant de couverts à Darney. Wœgelé, tonnelier à Charmes. Dr Lafosse, inspecteur des eaux de Vals, à Vittel. Dr Joyeux, médecin des épidémies, à Mirecourt. Evrard, banquier, trésorier de la chambre de commerce, à Mirecourt. De Bourgogne, brasseur à Vittel. Hanus, brasseur à Charmes. Didelot, conseiller d'arrondissement, agriculteur à Oëlleville. Finot, membre de la chambre consultative d'agriculture à Gugney-aux-Aulx. Louis George, agriculteur, vice-président du comice agricole, à Mirecourt. Grandvallet, cultivateur à Dompaire. Lebeuf, délégué dans les fonctions de professeur départemental d'agriculture, à Mirecourt. Leblanc, directeur de la ferme-école, à Le Beaufroy. Vuidart, cultivateur, membre de la chambre consultative d'agriculture, à Vaubexy. Pagot, président de la société d'horticulture, à Mirecourt.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Neufchâteau.

MM. Pontlevoy, député. Bailly, conseiller général, ancien fabricant de meubles à St-Ouen-lès-Parey. Petit (Edouard), directeur d'atelier de menuiserie et de serrurie à Beauséjour (Neufchâteau). Prils, fabricant de meubles antiques à Liffol-le-Grand. Blaise, fabricant de draps, membre de la chambre de commerce, à Neufchâteau. Garnier, fabricant de chaînes à Neufchâteau. Lambert, conseiller général, ancien inspecteur des forêts, à Châtenois. Dr Gillet, inspecteur des eaux de Martigny, à Lamarche. Dr Crussard, médecin des épidémies, à Neufchâteau. Mathieu, fabricant de pâtes alimentaires à Villars. Favre, président du syndicat agricole, à Neufchâteau. Perdrix, président du comice agricole de Neufchâteau, à Bazoilles. Fournier-Maurel, cloutier à Grand. Millot, viticulteur à Mandres-sur-Vair.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Remiremont.

MM. Méline, député. Imbert-Kœchlin, fabricant de calicots à Ramonchamp. André, filateur de coton à La Bresse. Bertrand, ancien commissionnaire de marchandises, à Remiremont. Bluche, tisseur de coton, à Le Tillot. Forel, tisseur de coton, membre de la chambre de commerce, à Rupt. Geliot, filateur et tisseur de coton à Remiremont. Grauss, tisseur de coton à Thiéfosse. Humbel, filateur et tisseur de coton à Eloyes. Humbert, filateur et tisseur de coton, membre de la chambre commerce, à Cornimont. Schwarz, filateur de coton à Remiremont. Stehélin-Scheureur, tisseur de laine à Le Thiollot. Poltocher, fabricant de couverts à Bussang. Moeder, chimiste, à Remiremont. Dr Liétard, inspecteur des eaux de Plombières. Guth, filateur de coton à La Bresse. Dr Guyot, maire de Remiremont. Dr Zeller, médecin des épidémies, à Remiremont. Brunel, directeur de l'école pratique d'agriculture à Saulxures. Charles Claude, propriétaire à Saulxures. Humbert Claude, fabricant de fromages à Tendon. Perrin, fabricant de fromages à Révillon (Saint-Etienne). Rapin, agriculteur à Granges-de-Plombières.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Dié.

MM. Jules Ferry, député. Albert Ferry, député. Aubry, membre de la société philomatique, à Saint-Dié. Bardy, président de la société philomatique, à Saint-Dié. De la Comble, membre de la société philomatique, à Saint-Dié. Bichelberger, papetier, à Etival. Boucher (Henry), papetier, à Gérardmer. Douvier, papetier à Souche-d'Anould. Diderjean, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saint-Dié. Burlin, fondeur à Saint-Dié. Werner-Wilfrid, fondeur-mécanicien, à Saint-Dié. Gillotin, filateur et tisseur de coton, à Fraize. Lung (Albert), conseiller général, tisseur de coton, à Moussay. Walter, filateur et tisseur de coton, à Granges. Garnier, tisseur de lin, membre de la chambre de commerce, à Gérardmer. Kelsch, fabricant de toiles à Gérardmer. Lanne, tisseur de laines, à Senonnes. Larue, tisseur à Senonnes. Lévy, fabricant de tissus en couleurs à Saint-Dié. Lung (Gustave), banquier à Saint-Dié. Duceux, bonnetier à Saint-Dié. Humbert (Camille), marchand de bois à Saint-Dié. Kœhler, conseiller général, teinturier à Saint-Dé. Trimbach, apprêteur à Saint-Dié. Chrétien, tanneur à Saint-Dié. Vincent, filateur, tisseur et blanchisseur de coton, membre de la chambre de commerce, à Senones. Frientz (Henry), entrepreneur de menuiserie, à Saint-Dié. Pierrat, féculier, à Saint-Dié. Gérard, conseiller d'arrondissement, agriculteur à Hurbache. Michel, conseiller d'arrondissement, président du comice agricole de Saint-Dié.

Par arrêté en date du 27 juin 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Cher :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Bourges

MM. Peaudecerf, sénateur. Brisson (Henri), député. Pernolet, député. Boulard, président du conseil général. Le maire de Bourges. L'inspecteur d'académie. Le directeur de l'école nationale des beaux-arts. Le président de la chambre de commerce. Le président du tribunal de commerce. L'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Le conservateur des forêts. Le professeur départemental d'agriculture. Anthime, ouvrier menuisier, vice-président du conseil des prud'hommes. Bonneville, fabricant de porcelaine. Boyer, archiviste, président de la société historique du Cher. Brouhot, mécanicien à Vierzon. Halot, chimiste et industriel à Mehun-sur-Yèvre. Chedin, fabricant de toiles cirées à Bourges. Chaumoneau (Léon), directeur de la pointerie de Vierzon. Delalande-Delisle, vétérinaire. Debeaune, négociant, cultivateur et conseiller général aux Aix-d'Angillon. Goussard, entrepreneur de ferblanterie et de chaudronnerie, président du conseil des prud'hommes. Hersent, propriétaire à Plainpied-Givaudans. Larchevêque, entrepreneur de serrurerie artistique à Mehun-sur-Yèvre. Lecompte, ingénieur à Bourges. Lamy (Théophile), négociant, marchand de bois à Bourges. Leprince, secrétaire général de la société d'horticulture à Bourges. Longuet, docteur-médecin, président de la société de gymnastique à Bourges. Merlin, fabricant de machines agricoles à Vierzon. Meunier, industriel, marchand de bois, conseiller général à Bourges. Moreau, maire d'Avord, membre de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Bourges. Pascault, architecte départemental. Pillivuyt (Louis), fabricant de porcelaine à Mehun-sur-Yèvre. Presson, fabricant de machines agricoles à Bourges. Fleury, propriétaire à Lury, vice-président de l'association agricole de Lury-Vierzon-Braçay.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Amand

MM. Girault, sénateur. Lesage, député. Pajot, député. Le maire de Saint-Amand. Aupy (Anatole), agriculteur à Bannegon. Berthon, négociant à Nérondes, conseiller d'arrondissement. Péaloux, négociant et maire de Nérondes. Bergeron de Charon, secrétaire du conseil général, à Saint-Amand. Bonnelat (Emile), meunier à Saint-Amand. Bonnelat (Antoine), propriétaire-agriculteur, maire de Saint-Maur, conseiller d'arrondissement. Colle, ingénieur civil à Sancoins. Charles, négociant, adjoint au maire de Culan. Coulon, horticulteur à Dun sur-Auron. Dindeau, propriétaire-éleveur, maire de Cours-les-Barres. Denoux, membre de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Amand, à Orval. Fougeat, mécanicien, conseiller municipal à Lignières. Gestat, propriétaire, maire de Sagonne. Lebeu, horloger, maire de La Guerche. Massé (Auguste), agriculteur à Germigny, membre de la société d'agriculture du Cher, propriétaire-éleveur. Lalliot (Baptiste, agriculteur, maire d'Epineuille-Fleuriel. Mativon (Auguste), agriculteur à Bannegon. Mauger, corroyeur à Dun-sur-Auron. Meslet, marchand de bois à Saint-Amand, membre de la chambre de commerce. Tourraton, propriétaire, conseiller général à Châteaumeillant. Neiret, conseiller général, propriétaire-éleveur à Châteauneuf. Pallielle, directeur de la ferme-école de Laumoy, conseiller général et président de la commission départementale. Périot, tanneur à Dun-sur-Auron. Régnault (Emile), marchand de charbons. Serre, maire de Saint-Vitte, propriétaire-éleveur. Turquet (Ernest), négociant en fers à Sancoins.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Sancerre

MM. Pauliat, sénateur. Henry Maret, député. F. Mellot, député. Le maire de Sancerre. Ardoin, propriétaire et maire de Sancergues. Bitard, banquier à Sancerre, adjoint au maire. Chollet (Louis), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Saint-Satur. Cannier, ancien entrepreneur, maire de Saint-Satur, conseiller d'arrondissement. Chevallier, mécanicien à Vailly. Chollet (Léon), président du comice agricole d'Aubigny. Daumy (Charles), industriel à la Guerche, maire de Jouet-sur-l'Aubois. Jossant, propriétaire-agriculteur, maire à Montigny. Deschamps (Ernest), conseiller municipal, négociant à Henrichemont. Cirodde, propriétaire, adjoint à Henrichemont. Fortin-Hermann, ingénieur à Brinon. Foucher-Cousin, distillateur, conseiller général et maire d'Henrichemont. Gandilhon, négociant, adjoint à Aubigny. Girard (Aimé), propriétaire à Sancergues. Guillemin-Desfossés, pépiniériste à Henrichemont. Herpin, agriculteur, maire d'Assigny. Houard (Patient), négociant à Léré. Jublot, agriculteur, maire de Villegenon. Lassailly, agriculteur à Aubigny-Villacq. Mingasson, ancien député, conseiller d'arrondissement, propriétaire-vigneron, membre de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Sancerre. Moyreau, menuisier, maire de La Chapelle-d'Angillon. Naudet, tanneur à Sancerre. Pellé, propriétaire-agronome, conseiller général et maire d'Argent. Regnard (Maurice), agriculteur à Belleville. Robelin, propriétaire, maire de Savigny-en-Sancerre.

Par arrêté en date du 28 juin 1887, le ministre du commere et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1887, a constitué comme suit le comité départemental de Seine-et-Marne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Melun

MM. Foucher de Careil, sénateur, président du conseil général. Humbert, député, à Dammarie-les-Lys. Cotelle, fabricant de produits chimiques à Ponthierry-Saint-Fargeau. Hardon, conseiller général, maire de Courquetaine. Morin, conseiller général, maire de Guignes. Nivet, conseiller général, à Melun. Thomas, conseiller général du canton du Châtelet, à Fontainebleau. Aubrat, ingénieur des ponts et chaussées, à Melun. Bancel, secrétaire de la société d'agriculture, maire de Melun. Brandin (Arthur), agriculteur à Réau. Bulot, architecte du département, à Melun. Caille (Adolphe), agriculteur, maire de Crisenoy. Caille (Théodore), agriculteur à Moissy-Cramayel. Chabrier, ingénieur, au château de Villemain (Grisy-Suisnes). Chandora (Drainage), à Moissy-Cramayel. Chertemps, agriculteur, maire de Mormant. Decauville, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Egrenay (Combs-la-Ville). Froc, agriculteur à Féricy. De Gayffier, conservateur des forêts, à Melun Jacquin, industriel, à Dammarie-les-Lys. Labarre, président du tribunal de commerce, à Melun. Baron de la Rochette, président de la société d'agriculture, à la Rochette. Margerid, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Melun. Pestelard, inspecteur d'académie, à Melun. Rémond (Emile), agriculteur, vice-président de la société d'agriculture. Rémond (Hector), membre de la chambre d'agriculture, maire d'Audrezel. Sertier, président de la société horticole botanique, à Melun. Vaury, agriculteur, maire de Moissy-Cramayel.

2e Sous-comité de l'arrondissement de Coulommiers

MM. Gastellier, député, industriel à Fresnes. Chazal, vice-président du conseil général, à Saint-Ouen. Bastide, conseiller général à La Houssaye. Clavé-Bertrand, conseiller général, industriel à Coulommiers. Delbet, conseiller général et maire de La Ferté-Gaucher. Aubin, ingénieur des ponts et chaussées, à Coulommiers. Berthault, fabricant de galoches à Fontenay-Trésigny. Beslier, fabricant de produits chimiques à Coulommiers. Brodard (Paul), imprimeur à Coulommiers. Decante, vice-président de la société d'agriculture, à Courpalay. Delaplace, négociant et maire de Pommeuse. Demarle, négociant en grains et conseiller municipal à Coulommiers. Dufour, fabricant de chapeaux à Rozoy. Henri-Bertrand, ancien tanneur à Coulommiers. Jullien, fabricant d'articles de Paris, conseiller d'arrondissement, à Villeneuve-sur-Bellot. Jullien, vice-président de la société d'agriculture, à Vaudoy. Leblanc (Abel), meunier à Coulommiers. Liénard (Armand), négociant à Coulommiers. Marie, directeur de la sucrerie, à Coulommiers. Marmottin, architecte à Coulommiers. Notté, ancien architecte, conseiller d'arrondissement, à Coulommiers. Pluchet, cultivateur à Saints. Rieffel, agriculteur et maire de Crèvecœur. Toiray-Morin, fabricant de cires à Jouy-sur-Morin.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Fontainebleau.

MM. Lefebvre, député, maire d'Avon. Ledru, agriculteur, conseiller général, à Dormelles. Lefebvre, architecte, conseiller général et maire de Montereau-Faut-Yonne. Ouvré, conseiller général, à Château-Landon. Pinguet, conseiller général, à Fontainebleau. Regismanset, conseiller général, à Fontainebleau. Roux, conseiller général, à Nemours. Bernard, directeur de la verrerie de Bagneux. Bertin, conseiller d'arrondissement, constructeur de machines agricoles Montereau. Bonneau, maire de Fontainebleau. Cendré, directeur de la manufacture de porcelaine à Montereau. Charmeux (Rose), membre de la chambre d'agriculture, à Thomery. Delavierre (Pierre), directeur de la sucrerie à Souppes. Guyon, président de la société d'agriculture de Fontainebleau, à la ferme du Chapitre, commune de Larchant. Imbert, ingénieur des ponts et chaussées, à Fontainebleau. Montagnan, conseiller d'arrondissement, manufacturier à Souppes. Marquis de Paris, président de la société d'horticulture, à la Brosse-Montceaux. Sachot, president du tribunal de commerce, à Montereau. Salomon, viticulteur à Thomery. Thierry (Ernest), maire de Chatenoy. Thomas-Froideau, inspecteur des forêts, à Fontainebleau.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Meaux.

MM. Dufraigne, sénateur, maire de Meaux. Prevet (Ch.), député, manufacturier, président du syndicat du commerce et de l'industrie à Meaux. Benoist, conseiller général, à Lizy-sur-Ourcq. Derveloy, conseiller général, à Villevaudé. Dethomas, conseiller général à Montigny, commune de Lesches. Droz, conseiller général, à Meaux. Labour (Fernand), conseiller général, à Saint-Pathus. Laisné, conseiller général, maire de la Ferté-sous-Jouarre. Avène de Fontaine (baron d'), président de la société d'horticulture de Meaux, à Vilmareuil. Bénard (Jules), vice-président de la société d'agriculture de Meaux, à Coupvray. Bergman fils (Ernest), chef des cultures du domaine de MM. Rothschild, à Ferrières-en-Brie, secrétaire de la redaction de la société nationale d'horticulture de France. Calon, ingénieur des ponts et chaussées, à Meaux. Charriou, publiciste, à Meaux. Fauqueux, président du syndicat du commerce et de l'industrie, à la Ferté-sous-Jouarre. Gatellier (Emile), président de la société d'agriculture de Meaux, à la Ferté-sous-Jouarre. Labour, architecte à Chelles. Lavaux, agriculteur, maire de Charny. Menier (Henri), manufacturier, maire de Noisiel. Menier

(Gaston), maire de Lognes. Moquet, conseiller d'arrondissement, à Meaux. Perdrigé, architecte, à Meaux. Quillard, conseiller d'arrondissement, maire de Lagny. Royer (Louis), publiciste. Tartier (Edouard), président du tribunal de commerce de Meaux.

5° Sous comité de l'arrondissement de Provins.

MM. Montaut, député. Lamour, conseiller général, maire de Provins. Marc de Haut, conseiller général, président du comice agricole, à Sigy. Penancier, conseiller général, maire de Bray-sur-Seine. Prevet, conseiller général, maire de Nangis. Berlin, conseiller d'arrondissement, cultivateur, maire de Balnost. Bouvrain, cultivateur, maire de Chenoise. Colleau, agriculteur, au Bas-Chaillot, commune de Nangis. Collot, industriel, président du tribunal de commerce de Provins. Espanet, agriculteur au Guéritons, près de Provins. Foulon, propriétaire, maire d'Ilermé. Germann, conseiller d'arrondissement, agriculteur à Bray-sur-Seine. Hugot (Arthur), cultivateur, maire de Melz sur-Seine. Hurtu, constructeur-mécanicien à Nangis. Jeannaire, agriculteur, adjoint au maire de Beauchery. Macquin (Cyr), cultivateur, maire de Châtenay. Magnier, constructeur-mécanicien à Provins. Massé, entrepreneur des travaux publics à Nangis. Montarou, ingénieur des ponts et chaussées à Provins. Monthiers, ingénieur civil, secrétaire du comice agricole à la Croix-en-Brie. Munault, directeur de la sucrerie de Provins, juge au tribunal de commerce, à Provins. Lombard, industriel à Septveilles, commune de Sainte-Colombe. Poisson, ancien entrepreneur, maire de Donnemarie.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les Travaux des Comités d'admission

Nous avons appuyé dans notre dernier numéro sur la nécessité de convocations fréquentes des comités d'admission, et nous avons donné quelques indications générales sur la répartition de leurs travaux.

Nous insisterons aujourd'hui sur le premier point ; nous avons vu un certain nombre de membres des comités qui nous ont remercié des observations que nous avions présentées, et qui nous en ont soumis de nouvelles dont on peut tirer quelque profit. S'il y a des comités dont on peut louer le zèle et l'activité, il en est d'autres qui sommeillent profondément. Ces derniers ont tenu une première séance, ils ont élu leur président, leur vice-président, leur secrétaire et leur rapporteur, et ils se sont reposés. Ils ont élevé une superbe façade, ils ont désigné des hommes très éminents, ils peuvent montrer leur bureau avec quelque orgueil, un bureau qui contient des notabilités de la politique et de la science, mais ils n'ont pas encore étudié leur programme, arrêté leur ligne de conduite, réparti le travail ; ils paraissent un peu compter sur l'Administration et pas assez sur eux-mêmes, ils s'imaginent volontiers qu'ils sont des bureaux de réception chargés de recueillir et de classer les demandes d'admission qui leur arrivent du ministère, et de la direction générale de l'exploitation, et ils attendent probablement que ces demandes soient en assez grand nombre pour les examiner et les classer.

Nous avons déjà dit comment certains comités avaient compris leur devoir ; ces comités ne se considèrent pas comme des agents de collationnement des demandes d'admission ; ils pensent qu'ils doivent exercer une initiative, qu'ils doivent être les collaborateurs d'une administration qui ne ménage pas le dévouement et les efforts, et qu'ils doivent apporter leurs idées et leurs projets.

Les comités qui sommeillent devraient suivre cet exemple, car il faut bien qu'ils se pénètrent de cette idée, qu'ils ont leur part de responsabilité dans le succès de l'Exposition.

Nous savons bien que le succès est assuré, mais il convient de le préparer à l'avance.

A ce propos, des membres des comités nous ont fait une observation qui ne manque pas de justesse : « Nous reconnaissons, disent-ils, que vos considérations sont exactes, nous sommes prêts à nous dévouer à l'Exposition, mais l'initiative de la convocation des comités appartient au président. Nous ne pouvons guère la provoquer, il faut donc que vous sollicitiez le zèle du président ».

Cette réclamation est fort juste, et nous nous empressons de la porter à la connaissance des intéressés.

Nous avons également vu des présidents qui nous ont soumis les réflexions suivantes : « Sans doute nous pouvons convoquer notre comité ; mais il faut que les membres se rendent exactement à la séance, sinon nous sommes trop peu nombreux et nous sommes obligés de nous ajourner. »

Nous renvoyons cette déclaration aux membres des comités d'admission.

Si nous reproduisons ici ces communications, ce n'est pas, qu'on le croie bien, dans une pensée de récrimination, il est bien évident qu'à cette époque de l'année il peut être difficile de nommer les comités, mais elles pourront être mises à profit dans quelques semaines.

Nous nous empressons d'ailleurs de constater que le nombre des comités qui chôment est relativement restreint, on peut s'en rendre compte par les indications que nous donnons, chaque semaine, sur les travaux des comités.

Nous sommes très heureux d'annoncer que le comité de la classe 17 qui concerne l'ameublement et qui a eu déjà une réunion dans laquelle il a examiné diverses demandes d'admission, va tenir une nouvelle séance dans laquelle il passera en revue les nouvelles demandes. Le comité de la classe 17 qui est présidé par un homme de grande valeur, M. Henri Lemoine, a envoyé de nombreuses circulaires aux industriels du meuble.

On se rappelle qu'à l'Exposition de 1878 nous avons eu une magnifique exposition de meubles qui a justifié la réputation de nos artistes. Nous savons de bonne source que celle de 1889 surpassera encore en éclat ses devancières. Il faut d'ailleurs reconnaître que nos industriels ont toujours mis le plus grand empressement à répondre à l'appel qui leur était adressé. Il y aura peut-être lieu à l'Exposition de 1889, de faire quelques innovations, nos industriels ont un goût trop raffiné pour ne pas nous ménager quelque surprise, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Le Comité de la classe 12 (épreuves et appareils de photographie), montre une grande activité, il a tenu plusieurs réunions et a envoyé près d'un millier de circulaires aux exposants, nous aurons une belle exposition de photographies, et notre ami Pierre Petit, dont on connaît le talent artistique, se distinguera parmi les exposants.

Le Comité de la classe 18 (ouvrages du tapissier et du décorateur), aura une séance jeudi prochain ; on sait que ce comité est un de ceux qui veulent donner à l'Exposition de nos objets de décoration et d'ameublement un grand éclat.

Le Comité de la classe 51 (matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie), suit le mouvement de préparation et va adresser à bref délai une circulaire aux exposants.

Le groupe VIII qui s'occupe de l'agriculture, de la viticulture et de la pisciculture, a tenu une séance cette semaine. Ces réunions de groupes sont excellentes, en ce qu'elles permettent de déterminer d'une façon précise, le travail de chaque

classe ; ce groupe a élaboré son programme.

Le secrétaire M. Hardon, est un homme très intelligent et très habile, dont on pourra apprécier la valeur par le fait suivant :

On sait que le sol de la Camargue était infécond, parce que les terres étaient imbibées de matières salines ; il a eu l'idée de faire des immersions, de désaler les terres et de planter des vignes qui se sont admirablement développées et a obtenu des résultats tout a fait remarquables. Par son expérience, il rendra de grands services au groupe.

Le Comité de la classe 23 (coutellerie), est présidé par M. J. Piault, qui s'est consacré avec beaucoup de dévouement aux intérêts de sa classe ; les demandes d'admission ont été déjà examinées et des circulaires ont été envoyées.

Le Comité de la classe 56 (matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements), a fait le même travail.

Le Comité de la classe 73 bis (agronomie statistique agricole), qui est présidé par M. Foucher de Careil, secondé par son secrétaire distingué M. Hardon, a élaboré un programme complet que nous ferons connaître ultérieurement.

Nous prenons la liberté d'adresser à MM. les secrétaires des comités une recommandation, c'est d'avertir toujours le Service de l'Exposition de la réunion du comité. C'est ainsi que le comité de la classe 10 (papeterie, reliure) n'a pu tenir cette semaine une séance par suite de cet oubli.

Le comité de la classe 37 (joaillerie, bijouterie) est assuré que ses efforts seront couronnés de succès et que sa section sera une des mieux représentées, car il a la bonne fortune d'avoir un président comme M. Martial Bernard, dont la grande autorité suffit à grouper autour de lui un grand nombre d'exposants ; la plupart des représentants de cette industrie sont absents, et ce n'est qu'au mois de septembre que le comité pourra donner une impulsion à ses travaux.

Le groupe IX (horticulture), dont nous avons déjà parlé, a formulé son programmme que nous publierons dans notre prochain numéro. L'horticulture sera installée tout entière au Trocadéro ; dans le programme figurent des serres, mais il faudra consacrer une somme de 200,000 francs pour montrer aux visiteurs les plus beaux spécimens des plantes de serres. Nous ne doutons pas que cette somme soit accordée. Nous avons parlé des efforts intelligents de MM. de Choiseul et Sohier, il est juste d'ajouter que M. Hardy, dont on connaît le zèle éclairé et la compétence supérieure, a été un des auteurs du programme.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Comité supérieur de révision et Sous-Comité de l'exploitation.

Le Comité supérieur de révision, présidé par M. Teisserenc de Bort, et le sous-comité d'exploitation de la Commission des quarante-trois, présidé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie ont discuté, mardi et mercredi derniers, les plans de la répartition internationale des produits : Etrangers et Français n'auront qu'à se louer de la localisation et de l'étendue des espaces qui leur seront concédés par groupes.

Comité départemental de Seine-et-Marne.

Le Comité départemental de Seine-et-Marne, s'est réuni mercredi, rue de Varenne, dans les bureaux de la direction générale de l'exploitation, sous la présidence de M. A. Lagarde, préfet du département.

Le Comité a formé son bureau, en nommant président : M. Ch. Prévet, député et comme secrétaire : M. Hardon.

Les bureaux des sous comités d'arrondissement seront nommés ultérieurement.

M. Georges Berger a ensuite pris la parole pour expliquer les dispositions générales des plans et l'état d'avancement des travaux.

Commission de contrôle.

La Commission de contrôle et de finances, de l'Exposition de 1889, s'est réunie vendredi dernier au ministère du commerce, sous la présidence de M. Dautresme.

On a examiné la proposition qui a été adressée par M. Lavaud, au nom de quelques chambres syndicales, à l'effet d'obtenir une subvention de 1,200,000 francs, pour l'organisation d'une exposition ouvrière.

M. Alphand, directeur des travaux et M. Berger, directeur de l'exploitation, ont donné à la Commission divers renseignements concernant l'admission des ouvriers à titre individuel et des ouvriers syndiqués à l'Exposition de 1889.

Il a été entendu que les ouvriers ou les chambres syndicales seraient admis à l'Exposition et que les demandes d'exonération seraient examinées et acceptées dans la limite la plus large.

La Commission de contrôle et de finances a également décidé que les chambres syndicales ou les ouvriers ne pourraient exposer que dans la classe réservée à leur industrie.

L'exposition ouvrière ne sera donc pas détachée de l'ensemble de l'Exposition.

La question de subvention sollicitée par M. Lavaud a été renvoyée, pour examen, à la Commission des finances à bref délai.

LE PAVILLON DE LA TUNISIE

A L'EXPOSITION DE 1889

Le programme, le cahier des charges et le réglement du concours pour la construction du pavillon de la Tunisie à l'Exposition universelle de 1889 viennent d'être rendus publics par les soins du ministre de la plume du bey de Tunis.

L'emplacement réservé à la Tunisie et situé sur l'Esplanade des Invalides, est d'une surface de 3.000 mètres environ.

Les dépenses totales nécessitées par les bâtiments de l'Exposition ne doivent pas excéder 185.000 francs. Dans cet emplacement doivent être compris des locaux pour le travail manuel et la vente ayant la disposition d'un *souk* et contenant le nombre de boutiques nécessaires pour y placer, par groupes, les industries et commerces qui se rencontrent dans les villes de la Tunisie, ces constructions devront être de style tunisien et reproduire autant que possible des détails ou des parties d'édifices connus de la Tunisie. Quels que soient le plan et la disposition adoptés, les éléments artistiques suivants doivent être introduits, savoir : un souk, un minaret, un portique, une loggia, une porte monumentale, une koubba, une sebbella. Les projets devront comprendre : 1° Plans, coupes, élévations, perspectives, etc. 2° le cahier des charges à imposer à l'entrepreneur. 3° les devis détaillés des frais de construction et d'aménagement.

Les devis devront être établis suivant la dernière série des prix de la ville de Paris et sur la base suivante : les matériaux sont fournis, mis en œuvre, démontés, enlevés et repris par l'entrepreneur, avec appropriations et remise en état du terrain.

Les projets doivent être adressés au président du comité pour l'exposition tunisienne, à Tunis. Un jury a été nommé pour l'examen du concours ; une prime de 5.000 piastres est allouée au projet classé le premier, une prime de 2.500 piastres au projet classé second. Le projet classé le premier sera adopté, en le modifiant si la commission le juge nécessaire ; la direction des travaux sera confiée soit à l'auteur, soit à tout autre architecte, au choix du comité. Les honoraires sont fixés à 5 0[0 du total des travaux.

Le concours sera clos le 31 octobre 1887, les projets qui devront être anonymes resteront exposés quinze jours, après ce terme le jugement sera rendu et notifié aux inté-

ressés. Tous les dessins seront à une échelle de 1 cent. par mètre.

Les programme, cahier des charges et réglement sont déposés à Tunis, à Paris (commissariat général de l'Exposition) et en France dans toutes les préfectures.

SECTIONS NATIONALES
et Sections Internationales

L'inquiétude inspirée par les refus concertés des gouvernements monarchiques d'Europe de participer officiellement à l'Exposition de 1889 est dissipée. L'élan pris par les nations italienne et russe nous montre que leurs industries étrangères viendront à nous sans lisières officielles. L'éclat de leur participation ne saurait que gagner si elles viennent sous forme de syndicats hors de tout enchassement dans des commissariats généraux étrangers. Leur contact avec nous, leur participation à notre grande œuvre n'en seront que plus intimes.

Les nations ont participé par grands groupements nationaux aux premières expositions internationales et cela permettait assurément une appréciation synoptique de leur état industriel ; mais quel inconvénient aussi lorsqu'il s'agissait de la comparaison des nations entre elles pour un produit donné? Le visiteur se trouvait alors à peu près dans la situation où serait un juge de Concours du Conservatoire, qui aurait à juger deux morceaux de piano, et qui devrait, entre l'audition de ces deux morceaux, écouter de la clarinette, du piston, de l'ophicléide, de la flute et de la contrebasse ! Les objets exposés à de grandes distances et dans des milieux respectifs trop différents, sont de difficiles comparaisons.

***

Le refus de participation officielle de certains gouvernements a dû amener à prendre des mesures nouvelles. Déjà, même avant ce refus, l'on avait fait un grand effort, de façon à rendre la comparaison internationale plus facile : et ce, en établissant pour les étrangers comme pour les Français, quatre grands groupes distincts correspondant aux principales divisions des constructions elles-mêmes : *Produits agricoles — Beaux-Arts — Appareils mécaniques et Industries diverses.*

On vient de décider, et c'était là la question à trancher, que l'énorme groupe des *Industries diverses* (arts libéraux, mobilier, vêtements et produits bruts et ouvrés) serait traité sur le même pied que les autres groupes. En conséquence toutes les travées parallèles à l'Ecole-Militaire seraient affectées aux *Industries diverses françaises ;* tandis que les deux ailes latérales, aux travées perpendiculaires à l'Ecole-Militaire, seront affectées aux *Industries divers étrangères.*

La Commission supérieure de Révision, présidée par M. Teisserenc de Bort, et le sous-comité d'exploitation de la Commission des 43, présidé par M. le ministre du commerce et de l'industrie, ont consacré deux longues séances à la discussion de cette importante question du plan de la répartition internationale des produits des *Industries diverses.* Et nous estimons que Français et étrangers les loueront de leur avoir vu prendre un moyen terme pour la localisation et l'étendue des espaces qui leur sont respectivement concédés.

En résumé, les produits étrangers auront dans la construction de chacun des quatre grands groupes (produits agricoles et alimentaires, beaux-arts, appareils mécaniques et industries diverses), leurs expositions respectives autonomes, mais assez rapprochées encore des expositions similaires françaises, pour que la comparaison soit facilitée.

***

Depuis l'Exposition universelle de 1878, la France a conquis de vastes territoires et son empire colonial s'est étendu sur la Tunisie, sur l'Annam et le Tonkin, sur Madagascar, sur le Congo. Ces pays possèdent des états de civilisation d'une originalité incontestable, qu'une grande exposition va mettre sous nos yeux. Il est bon, n'est-ce pas, qu'un grand pays comme le nôtre connaisse par leurs réalités, leurs êtres vivants, leurs produits ou leurs objets, les pays récemment occupés par lui ou placés sous sa protection. Nos populations auront alors une idée plus nette de nos possessions nouvelles.

On sait déjà que le gouvernement tunisien, sous l'inspiration avisée du ministre résident actuel, qui a su capter son affection et son entière confiance, va édifier un palais somptueux, qui est mis au concours en ce moment. De son côté, le roi du Cambodge, Norodom, y installera un autre palais dans le genre de celui qui eut un si grand succès à Anvers, en 1884. La Chine, le Japon et les républiques d'Amérique ne resteront pas en arrière, croyez-le bien, après leurs succès de 1878.

On peut donc affirmer dès à présent que le caractère d'internationalité de la future Exposition aura une intensité toute nouvelle et que, nonobstant les bouderies de quelques têtes couronnées, elle sera extrêmement brillante.

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

L'Italie et l'Exposition.

Le comité national pour l'Exposition de 1889 à Paris a publié un manifeste pour engager les Italiens à prendre part à l'Exposition.

Le manifeste invite les instituts scientifiques, les académies des beaux-arts, les chambres de commerce, les comices agricoles et les associations ouvrières à travailler dans ce but.

La manifeste se termine en disant que la participation à l'Exposition rapprochera le cœur des deux nations à qui elle rappellera les liens qui les unissent dans leur origine, dans leur histoire et dans leur avenir.

44 députés et 5 sénateurs, appartenant aux divers partis du Parlement, ont jusqu'ici envoyé leur adhésion.

Le comité s'est adjoint les députés Colombo, Chiesa, Giusso, Pegrot, Roux, Salandra, Sciarra, Toaldi et Ercole.

Société générale des téléphones.

Un double succès pour l'industrie française :

Nous apprenons que la nouvelle Compagnie de téléphones, récemment constituée à Buenos-Ayres, vient de commander en France tous les appareils nécessaires à l'établissement de son réseau, qui compte déjà près de 2,000 adhérents, chiffre que la Compagnie espère voir doubler en peu de temps.

C'est la Société générale des téléphones qui a été chargée de la construction de tout le matériel électrique, appareils téléphoniques de réseau, appareils de bureaux centraux, tableaux d'annonciateurs, sonneries, etc., etc.

D'ailleurs l'organisation de ses ateliers de constructions électriques de Grenelle, munis des machines les plus perfectionnées, permet à la Société de fabriquer dans des conditions exceptionnelles de rapidité et de parfaite exécution, les appareils téléphoniques et télégraphiques de tous systèmes, qu'elle exporte dans le monde entier.

C'est ainsi que la Société générale des téléphones a livré, à ce jour, tant en France qu'à l'étranger, plus de trente mille appareils téléphoniques des différents systèmes brevetés par elle.

Nous ajouterons, d'autre part, que c'est encore la Société générale des téléphones qui a reçu pour la même destination, la commande de tous les câbles téléphoniques.

C'est également la même société qui a été chargée de la fourniture des câbles destinés à faire des essais de lumière électrique à Buenos-Ayres, dans les principaux quartiers de la ville.

La Société générale des téléphones propriétaire des grands établissements de Bezons, (anciennes usines Rattier), tout en maintenant au premier rang la fabrication des articles de caoutchouc et de gutta-percha, a considérablement développé dans ces usines, la construction des câbles électriques de toutes natures, câbles téléphoniques et télégraphiques aériens et souterrains, câbles-lumière, de force, etc...

Elle est arrivée ainsi à lutter avantageusement contre la concurrence étrangère, ainsi que le prouve le succès qu'elle vient de remporter, en obtenant la préférence pour les importantes fournitures à faire à Buenos-Ayres.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

La semaine que nous venons de traverser n'a pas été dépourvue d'activité. Dès les premiers jours, le nombre des vendeurs s'est accru sous l'impression d'une réaction importante à Berlin et à Londres sur les fonds russes et aussi à cause de l'interpellation à la chambre annoncée pour le mardi. Mais les baissiers n'ont pas eu gain de cause.

Les Rentes françaises, sans accuser une plus-value sur la semaine dernière, sont cependant fermement tenues. Nous relevons, à terme, le 3 0/0 à 81.15, l'Amortissable à 83.75, et le 4 1/2 0/0 à 109.35. Au comptant, on cote le 3 0/0 à 81.10, l'Amortissable à 83.70 et le 4 1/2 à 109.25.

Les Consolidés anglais sont très calmes depuis huit jours. Ils n'ont donné lieu à aucun mouvement et nous les retrouvons à 101 9/16.

L'Italien finit à 97.10.

Le Turc est à 14.45.

Le 4 0/0 hongrois vaut 80.40.

Le 4 0/0 autrichien est à 91 fr.

L'Egypte unifiée s'échange à 376,25.

L'Extérieure espagnole s'établit à 65.25.

Le 5 0/0 russe 1877 est coté 97.50.

×

Sur le marché des valeurs de crédit nous n'avons que de bien faibles modifications à signaler.

La Banque de France se traite à 4120.

Le Crédit Foncier est fermement tenu ; il s'avance à 1356,25, ex-coupon de 30 fr.

La tenue des obligations diverses émises par cet établissement est toujours excellente, mais on peut encore prévoir des prix plus élevés au fur et à mesure que s'effectuera le remploi du produit des nombreux coupons qui viennent d'être détachés.

Les Communales 1879 sont principalement recherchées et se négocient à 485. Nous constatons que la marge qui les sépare encore du pair se restreint peu à peu ; elle disparaîtra entièrement.

Les Foncières 1879 se traitent sur les cours de 478. Les obligations non libérées des emprunts 1880 et 1885 sont un peu moins chères, sans motifs autres que celui que nous avons plusieurs fois indiqué en constatant que l'épargne va plus volontiers aux titres définitifs qu'aux titres sur lesquels il reste des versements à opérer. La période de libération s'abrège et le nivellement des cours, par suite, est assez prochain. Les capitaux qui se portent sur ces différentes valeurs font un placement judicieux. Sécurité absolue, plus-value certaine, nombreuses chances de lots à tous les tirages, tout concourt à les désigner à l'attention de l'épargne.

Nous croyons aussi qu'il est bon de ne pas négliger une autre valeur dont nous avons déjà mis en relief les avantages. Nous voulons parler des Bons de la Presse, qui seront tous remboursés par des lots ou avec primes. Les Bons qui ne recevront pas de lots seront remboursés à un prix variant de 31 francs à 50 francs. Ils coûtent de 18 à 20 francs.

Le Comptoir d'Escompte fait 1037.50.

La Société générale reste à 453.75.

Le Crédit lyonnais vaut 558.75.

La Banque de Paris fait 736.25.

×

Toute l'attention s'est portée cette semaine sur le Panama, dont la Compagnie fait, le 26 juillet prochain, un appel à l'épargne. Il s'agit d'une émission de 500,000 obligations nouvelles (2e série), émises à 440 francs et remboursables à 1,000 francs par voie de tirages, qui auront lieu tous les deux mois. Elles rapporteront 30 francs d'intérêt par an.

L'épargne française, et nous devrions dire le monde entier, ne manquera pas de donner son appui à M. F. de Lesseps, au grand Français qui a entrepris l'œuvre grandiose qui fait partie intégrante de la gloire du XIXe siècle.

La Compagnie de Panama est à la tête de réserves importantes, et elle pourrait peut-être dépenser 100 millions sans faire appel au public. Aussi dans ce nouvel emprunt faut-il voir surtout l'intention d'assurer à l'épargne déjà engagée dans l'entreprise des conditions plus favorables encore.

D'après un proverbe, on ne prête qu'aux riches. La Compagnie est actuellement riche, prospère, puissante, c'est-à-dire qu'elle a tout avantage à tirer parti de sa force. Le moment est favorable d'ailleurs pour convier les capitaux ; au début de cette revue nous rappelions l'abondance de l'argent disponible, et nous faisions remarquer que le mois de juillet est un mois de coupons, de dividendes et de loyers. Quelle excellente occasion s'offre pour leur remploi ! L'appel de la Compagnie aura donc un écho retentissant.

Cet emprunt aura l'avantage de favoriser un redoublement d'activité sur les chantiers. Le temps est de l'argent. Il faut donc mener rapidement les travaux pour ne pas accumuler les intérêts du capital employé. En dehors des réserves de la Compagnie, le produit de cette émission pourra donc permettre de marcher sur une base nouvelle d'opérations.

Cette souscription qui est à peine annoncée, mais à laquelle on peut prendre part dès à présent par correspondance, prend déjà le caractère d'une manifestation. En effet, le titre est très ingénieux et d'un intérêt fort important ; de plus, grâce aux tirages auxquels il donne lieu, il assure un doublement du capital dans un délai relativement court.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix. Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - Exiger le cachet de l'inventeur
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gainerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, Boulevard Sébastopol, 131. PARIS.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf[ies], Pharmacies, Droguerie[s].


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé


A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Rentes Rhabillages, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
5, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes aux Expositions Universelles.

PLUS DE FUMÉE
Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives et tramways. 36, Rue Guersaint. (Ternes.)

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale
BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU XIVe ARRONDISSEMENT

Deuxième année. — N° 36. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 23 Juillet 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MAIRIE DU XIVe ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Concours pour le réseau des Chemins de fer de l'Exposition.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission des 43.
Travaux des Comités d'admission.
Les Adjudications.
Comité des Machines.
Section coloniale.
Les Sociétés ouvrières et les travaux de l'Exposition.
Une heureuse Innovation.
Chronique des Travaux.
Les Etrangers à l'Exposition.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

CONCOURS

POUR

La Construction et l'Exploitation d'un réseau de Chemins de fer de ceinture destiné au transport des Visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition.

Un concours est ouvert entre les différents constructeurs qui voudront y prendre part pour la concession de la construction et de l'exploitation d'un réseau de chemins de fer de ceinture, à voie étroite, destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition de 1889 et dont le tracé est annexé au présent programme.

Les projets présentés au concours auront pour objet : soit l'établissement d'un réseau continu à une seule voie, sur laquelle les trains ne circuleront que dans un seul sens ; soit l'établissement d'un réseau composé de trois tronçons indépendants, à double voie, mais sur lesquels les trains circuleront dans les deux sens.

Les conditions du concours et celles des concessions auxquelles il pourra donner lieu sont les suivantes :

Article premier. — Nul ne sera admis au concours s'il n'est citoyen français, jouissant de tous ses droits civils et politiques et si, avant le dépôt de son projet, il n'a versé à la Caisse des dépôts et consignations, un cautionnement s'élevant à quinze mille francs pour le chemin de ceinture complet ou à cinq mille francs par tronçon.

Le cautionnement sera versé en espèces françaises ayant cours ou en titres de rentes sur l'État.

Art. 2. — Le réseau continu à une seule voie partira de l'Esplanade des Invalides avec gare dans l'enceinte de l'Exposition, située près de l'intersection de la rue de Constantine et du quai d'Orsay ; il suivra le quai d'Orsay, traversera le Champ de Mars, en passant en viaduc au-dessus de la voie en tranchée servant à la circulation extérieure, suivra l'enceinte de l'Exposition parallèlement aux avenues de Suffren et de la Motte-Piquet, longera cette dernière avenue, extérieurement à l'enceinte de l'Exposition, pénétrera sur l'Esplanade des Invalides, qu'il contournera parallèlement à l'Hôtel des Invalides et à la rue de Constantine, pour aboutir enfin à son point de départ.

La voie aura de 0^m60 à 1 mètre de largeur. Elle sera expressément établie à niveau du sol et sans saillie, comme celle des tramways, dans la traversée du Champ de Mars, c'est-à-dire depuis l'avenue de La Bourdonnais jusqu'à l'avenue de Suffren, et elle sera expressément aérienne dans toute la partie du tracé comprise entre l'enceinte du Champ de Mars et celle de l'Esplanade des Invalides, le long de l'avenue de La Motte-Piquet.

Dans toutes les autres parties du réseau, la voie sera aérienne ou au niveau du sol, au choix des concurrents. Les rampes nécessaires pour raccorder les parties aériennes et les parties au niveau du sol ne pourront pas excéder 0^m025 par mètre.

Les stations seront établies en palier.

Les courbes auront au moins 30 mètres de rayon pour la voie de 0^m60, et au moins 50 mètres pour la voie de 1^m00.

Dans toutes les parties de ce réseau, la largeur d'emprise sur le sol sera, au plus, de 3^m00.

Aucun arbre ne pourra être abattu, aucun élagage ne pourra être pratiqué sans l'autorisation écrite de M. le Directeur des travaux de Paris.

La partie aérienne longeant l'avenue de la Motte-Piquet, dans sa portion extérieure à l'enceinte de l'Exposition, ainsi que les parties aériennes traversant le débouché du pont des Invalides et celui du pont de l'Alma (dans le cas où cette portion du réseau ne serait pas au niveau du sol), seront établies de telle sorte que leur face inférieure soit au moins à 5^m00 au-dessus du sol, afin de laisser un libre passage aux voitures circulant sur les voies publiques. En tous les autres points où la voie aérienne pourra être employée, cette hauteur ne sera pas inférieure à 3^m00 dans les parties en palier.

La partie du réseau continu longeant le quai d'Orsay et traversant le Champ de Mars, sera prolongée avec les aiguillages nécessaires jusqu'à l'intersection de l'avenue de Suffren et dudit quai ; à partir de ce point, elle se divisera en trois branches, dont la première pénétrera dans la gare de la Compagnie de l'Ouest pour accoster l'une de ses voies, dont la seconde longera le quai pour aboutir à une estacade non comprise dans la concession, et dont la troisième servira de voie de garage.

Toute cette partie du réseau, c'est-à-dire depuis l'estacade jusqu'à la rue de Constantine sera, en ce qui concerne les portions établies sur le sol, pourvue de rails présentant une résistance suffisante pour que le matériel roulant de l'Entreprise générale de la Manutention de l'Exposition, puisse y transporter des charges utiles de 36 tonnes réparties sur une longueur totale de 6^m00 au plus, mesurée d'axe en axe des essieux extrêmes.

L'entreprise générale de la manutention aura le droit de se servir gratis de la partie du réseau définie dans le paragraphe précédent, à partir du 15 octobre 1888, pour y transporter, au moyen de son propre matériel roulant les colis arrivant à la gare du Champ de Mars ou par bateau, jusqu'à la date de l'ouverture de l'Exposition.

Pendant les trois mois qui suivront la fermeture de l'Exposition, l'entreprise générale de la manutention aura le droit de se servir gratis de cette même ligne ferrée pour la réexpédition des colis des exposants. — Pour que ces conditions puissent être remplies, le concessionnaire de cette partie du réseau devra établir à fleur du sol, pour franchir les points où son tracé serait aérien, une voie d'évitement, afin que les transports du service de la manutention puissent s'effectuer sans aucune interruption entre les deux points extrêmes. La partie du réseau comprise entre ces deux points devra être livrée, prête à être exploitée, à la date du 14 octobre 1888; les essais de réception devront pouvoir être effectués à partir du 1er du même mois. Quant aux portions aériennes, aux gares et stations et à tout le surplus du réseau continu, ils devront être complètement terminés au plus tard le 1er avril 1889.

A partir de l'ouverture de l'Exposition, les voies d'évitement seront recouvertes par le concessionnaire et à ses frais; elles seront découvertes aux mêmes conditions le lendemain de la fermeture de l'Exposition.

Les concurrents qui établiraient complètement au niveau du sol la partie du réseau comprise entre la rue de Constantine et l'avenue de Suffren auront à prévoir à leur charge les frais de clôture et de gardiennage des passages à niveau au droit du pont de l'Alma et du pont des Invalides.

Art. 3. — Les concurrents sont libres de présenter un projet de réseau discontinu, c'est-à-dire, formé de trois tronçons indépendants l'un de l'autre, quant aux voies, aux modes de traction et à l'exploitation, savoir:

Premier tronçon allant de la rue de Constantine à l'avenue de Suffren, en longeant le quai d'Orsay et traversant le Champ de Mars.

Deuxième tronçon longeant l'avenue de Suffren et l'avenue de la Motte-Piquet, dans l'enceinte de l'Exposition;

Troisième tronçon partant du Champ de Mars (enceinte de l'Exposition), longeant l'avenue de la Motte-Piquet (en dehors de l'Exposition), et contournant l'Esplanade des Invalides (dans l'intérieur de l'Exposition) pour aboutir à l'angle de la rue de Constantine et du quai d'Orsay.

Chacun de ces tronçons sera à double voie de 0m60 à 1m00 de largeur; les rayons des courbes satisferont aux conditions imposées dans l'article 2 et la largeur d'emprise sur le sol n'excédera pas 3m80.

Le premier tronçon devra satisfaire aux prescriptions imposées dans l'article 2 pour la partie correspondante du réseau continu.

Le second tronçon sera aérien ou sur le sol, comme il est expliqué dans l'article 2.

Quant au troisième tronçon, il sera expressément aérien dans toute la partie située en dehors de l'Exposition et il devra satisfaire, quant à la hauteur de la voie au-dessus du sol, aux prescriptions de l'article 2. Ce troisième tronçon pourra être monorail avec train unique faisant la navette.

Art. 4. — Dans l'un comme dans l'autre réseau il ne pourra être établi que les gares et stations indiquées sur le plan annexé au présent programme.

Sur le réseau continu où les trains circuleront toujours dans le même sens, ces trains pourront se succéder à intervalles de cinq minutes.

Sur le réseau discontinu ou par tronçons, il ne pourra y avoir, sur chaque tronçon, que six trains au plus dans chaque sens, se succédant à intervalles réguliers, c'est-à-dire toutes les dix minutes.

Sur l'un comme sur l'autre réseau, la vitesse des trains pour raatteindre au maximum dix kilomètres à l'heure, soit dans les parties aériennes ou en palier, soit dans les parties installées sur le sol et que le concessionnaire serait autorisé, par l'administration de l'Exposition à préserver de l'accès du public par une clôture. En tous les autres points, cette vitesse ne pourra dépasser six kilomètres à l'heure partout où la voie sera susceptible d'être traversée par des piétons ou des voitures, chaque train sera précédé d'un pilote.

Tous les trains seront munis de freins permettant l'arrêt instantané.

Art. 5. — Pendant la durée de l'Exposition, les concessionnaires auront le droit exclusif d'exploitation pour le transport des visiteurs sur voie ferrée, dans l'intérieur de l'Exposition durant les heures de la journée et de la soirée où l'Exposition sera ouverte au public; toutefois les trains ne pourront prendre ni laisser des voyageurs ailleurs que dans l'enceinte de l'Exposition et aux stations indiquées sur le plan annexé au présent programme.

Toute infraction à cette clause rendra le concessionnaire passible d'une amende de cent francs au profit de l'Administration; après une quatrième infraction constatée, sa concession pourra lui être retirée par simple notification à lui faite par le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition et, si le retrait est prononcé, son cautionnement sera alors confisqué au profit de l'Administration de l'Exposition.

Art. 6. — La fourniture, la pose, l'entretien de la voie ferrée, la construction et l'entretien des gares et stations, des clôtures et des passages à niveau, seront complètement à la charge du concessionnaire qui sera tenu d'enlever à ses frais toutes les constructions édifiées par lui, et de rétablir les lieux dans leur état primitif, dans le délai d'un mois, à partir du jour où le service de cette voie sera devenu inutile, c'est-à-dire dans le délai de quatre mois à partir de la clôture de l'Exposition pour le tronçon allant de la rue de Constantine à l'estacade, et dans le délai d'un mois à partir de ladite clôture pour les deux autres tronçons.

Art. 7. — Sur le réseau continu, le prix du transport des visiteurs, quelle que soit l'étendue du parcours qu'ils effectueront, sans traverser deux fois la même gare ou station, sera uniforme et ne pourra excéder trente centimes par personne. Ce prix ne pourra excéder vingt centimes par personne sur chacun des trois tronçons du réseau discontinu.

Pour chaque voyageur transporté, il sera fait remise à l'Administration de l'Exposition d'une somme qui ne sera pas inférieure à cinq centimes et qui sera versée chaque soir à l'Administration.

La recette sera faite par le concessionnaire ou ses agents contre remise, aux voyageurs, de billets détachés de carnets à souches qui seront fournis par l'Administration de l'Exposition au concessionnaire et à prix de revient. Les souches de ces billets serviront au contrôle de l'Administration, et tout billet que le concessionnaire ne pourra représenter non détaché de sa souche, sera considéré comme ayant été délivré.

Il est interdit au concessionnaire de percevoir le prix d'une place sans délivrer de billet et de faire usage de billets autres que ceux qui lui seront fournis par l'Administration de l'Exposition.

Toute infraction à l'une quelconque de ces clauses rendra le concessionnaire passible d'une amende de cent francs au profit de l'Administration de l'Exposition. Après la quatrième infraction constatée, sa concession pourra lui être retirée par simple notification à lui faite par le Directeur général de l'exploitation et son cautionnement sera alors confisqué au profit de l'Administration.

Art. 8. — Le concessionnaire sera correctionnellement et civilement responsable de tous les accidents, de quelque nature qu'ils soient, qui se produiraient au cours de son exploitation; il sera donc substitué à cet égard à l'Administration de l'Exposition, qu'il garantira contre tous risques et conséquences de ces accidents. Il aura donc à prendre, sous le contrôle de l'Administration, toutes les mesures nécessaires pour la sécurité complète de son exploitation.

Art. 9. — Tous les projets seront examinés et jugés par une Commission nommée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Cette Commission rendra son jugement dans le délai d'un mois a partir de la date de la clôture du concours sous forme d'un rapport adressé à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, les Directeurs généraux de l'Exposition entendus.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, après avoir transmis les conclusions de la Commission, au Ministre des Travaux Publics au Préfet de la Seine et au Préfet de Police, afin d'avoir leur avis d'autoriser, chacun pour ce qui le concerne, décidera s'il y a lieu d'accorder la concession au projet classé en première ligne par la Commission dont il est parlé ci-dessus.

Art. 10. — Le résultat du concours sera publié par la voie du *Journal Officiel* et, à partir de la date de cette publication, les concurrents non classés en première ligne, pourront retirer leur cautionnement et n'auront aucune indemnité à réclamer à l'Administration.

L'Administration de l'Exposition ne sera pas tenue, en ce qui concerne le réseau discontinu, d'accorder la concession de plus d'un tronçon à la même personne.

Art. 11. — Les travaux seront exécutés sous la direction du Directeur général des Travaux de l'Exposition et le concessionnaire sera tenu de lui soumettre, avant l'exécution, tous les plans de détail.

Art 12. — Le matériel employé par le concessionnaire pour la construction et l'exploitation de la ligne ferrée qui fera l'objet de sa concession, devra être un matériel construit en France et destiné à être exposé.

Art. 13.— Tous les droits de timbre et d'enregistrement, les frais d'affichage et d'impression nécessités par la mise au concours seront à la charge du concessionnaire et acquittés par lui dans la huitaine de la date de sa concession, sous peine de déchéance. La concession ne sera définitive qu'après approbation donnée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Art. 14. — Le cautionnement déposé par le concessionnaire ne lui sera rendu qu'à l'expiration du délai fixé pour le rétablissement des lieux dans leur état primitif et sur l'autorisation de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie indiquant que les conditions stipulées ont été pleinement remplies et que le concessionnaire est libre de toute charge envers l'Administration de l'Exposition.

Art. 15. — Le concessionnaire se conformera à tous les règlements d'ordre intérieur et à tous les ordres de service émanant de l'Administration.

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'Administration de l'Exposition et le concessionnaire seront, préalablement à toute action judiciaire, examinées par trois personnes compétentes prises, en dehors de l'Administration, dans la Commission qui aura jugé le concours. L'une de ces personnes sera désignée par l'Administration, la deuxième par le concessionnaire et la troisième par les deux premières.

Le concessionnaire s'engage formellement à ne pas ouvrir d'instance judiciaire avant d'avoir l'avis du conseil de conciliation, composé comme il vient d'être expliqué.

Art. 16. — Les concurrents feront élection de domicile attributif de juridiction à Paris et devront fournir :

1° Les plans concernant l'exécution, la pose et l'exploitation de la voie ferrée ;

2° Les calculs justifiant que la voie qu'ils proposent satisfait aux conditions de résistance voulue ;

3° Les indications les plus complètes concernant le mode de traction et le matériel roulant dont ils proposeront l'emploi ;

4° Une soumission faite sur timbre et conforme au libellé suivant :

Exposition Universelle et Internationale de 1889

Concours pour l'établissement et l'exploitation des moyens de transport des visiteurs dans l'intérieur de l'Exposition

Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile réel et domicile électif) *déclare accepter toutes les clauses et conditions imposées par le programme du concours ci-dessus mentionné.*

Je m'engage à ne faire payer que (la somme en toutes lettres) *par voyageur et à verser chaque soir, dans la Caisse de l'Administration de l'Exposition, la somme de* (en toutes lettres) *par voyageur.*

Paris, le

(*Signature*)

5° Un certificat délivré par l'autorité compétente et justifiant qu'ils sont citoyens français et jouissent de tous leurs droits civils et politiques.

6° Un certificat constatant le versement du cautionnement fixé par l'article premier.

Art. 17. — Les concurrents devront faire légaliser leur signature, soit sur la soumission elle-même, soit sur une pièce à part jointe à leur soumission.

Art. 18. — Toutes les pièces mentionnées dans les articles 16 et 17 devront être déposées, sous pli cacheté, à l'adresse de M. le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889 (bâtiment des services de l'exploitation, avenue de la Bourdonnais, à Paris) le 31 août 1887 au plus tard, avant 4 heures du soir. L'enveloppe portera en tête la mention : « *Concours pour la Construction et l'Exploitation d'un chemin de fer de Ceinture.* »

Ce dépôt sera effectué entre les mains du secrétaire de la Direction générale de l'Exploitation, qui en donnera reçu.

Les plis déposés seront transmis fermés à M. le président de la Commission chargée de juger le concours, qui les ouvrira.

Dressé à Paris, le 29 Juin 1887.
Le Chef du service mécanique et électrique,
L. VIGREUX.

Vu et présenté
Paris, le 30 Juin 1887.
Le Directeur général de l'exploitation,
G. BERGER.

Vu et approuvé
Paris, le 12 Juillet 1887.
Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
L. DAUTRESME.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 6 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental d'Indre-et-Loire :

MM. le docteur Fournier, maire de Tours. Letellier, 1er adjoint au maire de Tours, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée, président de la commission météorologique d'Indre-et-Loire. Boyer, président du Tribunal de commerce à Tours. Palustre (Léon), président de la société archéologique de la Touraine, à Tours. De Grandmaison (Charles), archiviste du département à Tours. (Sous-comité de l'arrondissement de Tours.)

Par arrêté en date du 6 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Lot, M. Dugès (Célestin), notaire, maire à Lalbenque (sous-comité de l'arrondissement de Cahors).

Notre dessin ne nous ayant pas été livré en temps opportun, nous publierons dans notre prochain numéro un dessin représentant les premières pièces métalliques de la tour Eiffel et le plan relatif au concours du chemin de fer de ceinture de l'Exposition.

PARTIE NON OFFICIELLE

Commission de Contrôle et de Finances

La commission des 43 s'est réunie ce matin à dix heures, sous la présidence de M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition.

L'ordre du jour appelait la discussion de deux projets : — l'ouverture du soir (éclairage électrique) ; — la construction des dômes des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux.

Sur cette dernière question, M. Cernesson fait un rapport concluant à l'adoption du projet de marché à passer avec la Société des ponts et travaux en fer.

M. R. Cahen d'Anvers, au nom de la sous-commission des finances, propose également l'adoption de ce projet, qui est voté à l'unanimité.

Quant à l'ouverture du soir et à l'éclairage électrique, après un échange d'observations entre plusieurs membres de la commission, l'examen de la question est renvoyé à une autre séance.

Les Travaux des Comités d'admission

Nous ne pouvons que remercier nos abonnés et nos correspondants des renseignements qu'ils veulent bien nous donner sur les travaux des comités. Nous savons que ceux qui s'intéressent à l'Exposition suivent attentivement cette chronique hebdomadaire. Aussi nous sommes-nous assurés la collaboration bienveil-

lante de membres du comité qui ont admirablement compris l'utilité de ces communications et qui nous ont engagés à poursuivre la série de nos articles.

Les membres des comités comme les exposants ne peuvent trouver que des avantages dans cette publication, car on remarquera que dans nos articles nous ne nous bornons pas à donner quelques indications sur les séances, nous ajoutons certaines réflexions personnelles ou certaines observations qui nous sont présentées par les membres des comités et dont on peut tirer parfois quelque profit.

Il arrive fréquemment que des comités prennent une initiative heureuse ou adoptent des résolutions très pratiques; en les faisant connaître, nous croyons, et c'est d'ailleurs le but que nous nous proposons, faciliter le travail des comités.

Il faut bien considérer, en effet, que chaque comité vit un peu dans l'isolement, il tient ses séances et ne sait pas ce qui se passe dans le comité voisin, ce qui peut être un inconvénient.

Depuis l'apparition du *Bulletin Officiel*, nous nous sommes appliqués à renseigner exactement le public sur les travaux de la Commission des 43 et des comités techniques; il nous a semblé que les comités d'admission qui jouent un si grand rôle dans la préparation de l'Exposition devaient avoir une place importante dans le journal.

Il était nécessaire que les exposants, toujours si lents à présenter leurs demandes, fussent bien convaincus que les comités d'admission s'étaient mis à l'œuvre le lendemain de leur nomination et fussent éclairés en même temps sur la marche des travaux.

Nous avons déjà dit que la plupart des comités s'étaient empressés, dès leurs premières réunions, d'adresser une circulaire aux futurs exposants parisiens et une circulaire aux présidents des comités départementaux. C'était là, pour ainsi dire, le point de départ obligatoire de leurs travaux; nous avons ajouté qu'à la suite de ces envois, ils avaient été saisis de demandes qu'ils avaient examinées.

Nous nous permettrons de soumettre ici quelques considérations aux comités d'admission :

Les circulaires qui ont été expédiées, et dont nous avons eu des exemplaires sous les yeux, sont fort bien conçues, et s'adressent particulièrement aux exposants isolés, mais on sait, comme M. Georges Berger l'a fort bien expliqué dans ses remarquables discours, que l'Exposition de 1889 sera signalée par une innovation fort heureuse : nous voulons parler des expositions collectives.

M. Georges Berger a été un des initiateurs les plus ardents et les plus convaincus de cette organisation nouvelle, il a jugé avec infiniment de raison, et en s'inspirant des nécessités de la société moderne, qu'il fallait faciliter l'entrée de l'Exposition aux petits fabricants et aux petits commerçants qui étaient en général trop sacrifiés. On a voulu, qu'on nous permette ce barbarisme, démocratiser dans une certaine mesure l'Exposition, on a tenu à ce que les petits puissent apporter leurs produits à côté des grands.

L'Exposition de 1889 ne peut que gagner à cette extension.

Peut-être, y aurait-il lieu, dès lors, d'adresser une circulaire spéciale à ce petit commerce, en indiquant le but, la portée et l'organisation de ces expositions collectives. Un petit commerçant se trouve parfois fort embarrassé et fort hésitant pour adresser sa demande. Si on lui expliquait, dans une circulaire, la façon dont il peut participer à l'Exposition, et si on rédigeait des demandes d'admission spéciales avec indication qu'il s'agit de figurer dans les expositions collectives, nous sommes persuadés que les demandes seraient fort nombreuses, et que le travail des comités se trouverait facilité.

Il serait aussi fort utile d'ajouter quelques lignes sur les demandes d'admission imprimées, indiquant que le signataire d'une demande d'admission ne contracte pas un engagement ferme, qu'il n'est lié que le jour où il est tombé d'accord avec les comités d'admission et d'installation sur la répartition des espaces et des dépenses.

Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet qui nous paraît avoir une importance capitale.

Les comités tiennent des réunions chaque semaine. Nous avons à signaler le comité de la classe 72 (condiments et stimulants, sucres et produits de la confiserie), qui poursuit avec activité ses travaux, sous la présidence de M. de Mahy, député, ancien ministre de l'agriculture. On connaît le dévouement de l'honorable député, et on peut dire que le comité qu'il préside, avec l'assistance de M. Germain Thomas, est un des mieux organisés.

Le comité de la classe 55 (matériel et procédés de tissage), a tenu plusieurs seances sous la présidence de M. Denis, sénateur.

Le comité de la classe 59 (machines, instruments et procédés usités dans divers travaux), a une tâche fort délicate à remplir, et le bureau qui a été élu est une garantie du succès de cette exposition. M. Périssé est un de nos ingénieurs les plus experts et les plus habiles, qui joint à son talent d'homme de science les qualités d'un homme très pratique dans toutes les questions qui se rattachent à l'industrie; il a comme auxiliaire M. Bougarel, ingénieur civil et secrétaire de la chambre syndicale des mécaniciens, qui a une grande expérience et une compétence solide.

Le comité de la classe 38 (armes portatives), qui est dirigé par l'éminent colonel Gras et qui renferme les hommes les plus distingués, comme MM. Gévelot, Gastinne-Renette, Claudin, Riéger, montre d'autant plus d'activité que notre industrie des armes est plus considérable, mais il serait désirable que les exposants montrassent plus d'empressement. Ils attendent trop volontiers la dernière heure pour formuler leurs demandes, et alors que dans les autres classes les demandes sont nombreuses, elles sont moins considérables dans la classe 38. Nous croyons que les fabricants auraient intérêt à répondre aux efforts du comité, dans leur intérêt même au point de vue de l'emplacement qui pourrait leur être réservé.

LES ADJUDICATIONS

Lundi dernier, 18 juillet, a eu lieu au tribunal de commerce l'adjudication en quatre lots des travaux à exécuter pour l'établissement des constructions métalliques des bas-côtés du palais des machines à l'Exposition universelle de 1889.

Ces travaux étaient évalués 1 million 160,292 fr. 41.

Les quatre lots ont été adjugés :

Le premier, à la Société nationale d'entreprise et de construction de travaux, moyennant un rabais de 20 c. pour 100 fr.

La deuxième, à la Société générale des forges et ateliers de Saint-Denis, moyennant un rabais de 1 pour 100.

Le troisième, à M. Robillard, moyennant un rabais de 20 c. pour 100 francs.

Le quatrième, à MM. Moisant, Maglin et Laurent, moyennant un rabais de 20 c. pour 100 francs.

COMITÉ DES MACHINES

Le comité technique des machines s'est réuni mercredi à la direction de l'exploitation, sous la présidence de M. Haton de la Goupillière ; il a approuvé :

1° Le plan de la répartition de la galerie des machines par classe ;

2° Les dispositions employées pour les groupes de générateurs de vapeur placés dans la cour de l'Ecole-Militaire ;

3° Les dispositions des égouts destinés à recevoir les tuyaux de conduite de vapeur et d'eau ;

4° Les dispositions consistant à avoir un réservoir d'eau qui permettrait de faire une cascade dans le fer à cheval de la galerie des machines.

Section coloniale à l'Exposition de 1889

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, vient de constituer une commission chargée d'étudier les questions se rattachant à l'organisation, à l'aménagement et à la direction de la section coloniale française à l'Exposition universelle de 1889.

Cette commission, qui est présidée par le sous-secrétaire d'Etat, se compose des sénateurs, députés et délégués des colonies.

Elle comprend, en outre, MM. de la Porte et Félix Faure, députés, anciens sous-secrétaires d'Etat aux colonies ; Dubard, chef de division ; Goldscheider, Simon, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat ; Schrœder, Gachet, Blum, de Cambourg, Ducret, Etzel, Higginson, président du conseil d'administration de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides ; Nivert, capitaine Rodier, Maunoir, Wickham, vice-président de la Société française de colonisation ; Haussmann, chef de division ; Henrique, secrétaire général de l'Exposition coloniale ; des Tournelles et Revoil, commissaires-adjoints de l'exposition coloniale.

LES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES

ET LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

A la dernière séance du Conseil municipal de Paris, l'un des membres de cette assemblée, M. Vaillant, a posé à M. Alphand, directeur des travaux, une question au sujet de l'admission des sociétés ouvrières aux travaux de l'Exposition ainsi qu'au sujet du mode d'attribution de ces travaux.

M. Alphand lui a répondu que les travaux de l'Exposition étaient exécutés dans les mêmes conditions que ceux de l'Etat c'est-à-dire étaient soumis à l'adjudication.

Dans ces conditions il n'est pas possible de traiter de gré à gré avec les entrepreneurs ou avec les associations quelles qu'elles soient·

« On a dit, a ajouté M. Alphand, que nous avions systématiquement pris des mesures propres à éloigner des chantiers les sociétés ouvrières. C'est une erreur.

« Certaines de ces sociétés ont été admises aux adjudications. Mais il est évident que lorsqu'on se rend compte des travaux à exécuter, lorsqu'on a à faire poser des fermes de 100 mètres d'ouverture, on reconnaît sans peine qu'on ne peut fractionner de semblables marchés, ni les confier à des entrepreneurs qui ne disposeraient pas de vastes chantiers.

« On nous a fait un autre reproche ; on nous a dit : « Vous aviez un petit travail de 12 chalets de nécessité à exécuter.

« Au lieu d'en faire un seul lot, vous deviez en faire 12 lots permettant à 12 entrepreneurs de soumissionner et de soumettre chacun leurs projets. »

« A ceci je réponds, Messieurs, que ce n'est pas un travail payé par la Ville.

« La direction de l'Exposition, dans le but de retirer le plus grand profit possible de l'exploitation des chalets de nécessité, a traité avec un concessionnaire qui, moyennant une redevance de 300,000 francs, exécute à ses frais, risques et périls les travaux nécessaires, dont le montant atteint le chiffre de 175,000 fr.

« Vous voyez, Messieurs, qu'on ne pouvait dans des conditions semblables diviser l'exécution.

« Je me suis arrangé cependant pour assurer des fournitures aux petits entrepreneurs de Paris. J'ai fait aujourd'hui même des adjudications de fer inférieures à 100,000 francs ; incessamment j'en ferai qui ne dépasseront pas 50,000 francs. J'ajoute que, pour l'adjudication dont je viens de parler, sur 37 soumissionnaires, 28 étaient parisiens ; enfin il a été stipulé qu'ils ne pourraient user que de matériaux français. »

Voies ferrées au Champ de Mars

Mardi dernier, 19 juillet, la réception des voies ferrées du Champ de Mars a été faite par la Compagnie de l'Ouest.

Cette Compagnie était représentée par M. Lecorbeiller, ingénieur en chef de la première division du service de la voie, M. Rigaut, chef du service de l'exploitation de la banlieue et par M. Gallier, chef de traction.

L'administration de l'Exposition, était représentée par M. Charton, ingénieur en chef, adjoint au contrôle des constructions métalliques, M. Pierron, ingénieur, M. Delions, chef du service technique et M. Monthiers, chef de service de la direction de l'exploitation de l'Exposition.

Après la visite des travaux, une locomotive, pesant 34 tonnes, remorquant un fourgon, dans lequel étaient montés les ingénieurs, a circulé sur les voies du Champ de Mars, qui sont actuellement posées jusqu'à l'emplacement du palais des machines.

L'essai a parfaitement réussi ; les voies ont été reconnues établies dans d'excellentes conditions d'exploitabilité, et les locomotives vont pouvoir maintenant pénétrer dans le Champ de Mars.

M. Gragnon, préfet de police, conformément à la demande du directeur général des travaux de l'Exposition universelle de 1889, a autorisé la circulation sur des voies ferrées du matériel (wagons et machines) destiné à desservir l'Exposition.

Ces voies ferrées sont construites en travers de l'avenue de Suffren et de la voie transversale du Champ de Mars.

La circulation des trains et des marchandises pourra avoir lieu à toute heure du jour et de la nuit, mais sous certaines conditions.

UNE HEUREUSE INNOVATION

Le Chemin de fer de Ceinture de l'Exposition

On se rappelle combien, aux expositions passées, il était difficile de se retrouver et combien l'éloignement des exhibitions diverses rendait une visite générale fatigante et confuse. Cette fois, on a paré à ce grave inconvénient en décidant qu'une ceinture de chemin de fer envelopperait le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides, avec stations sur tout son parcours. De cette façon, le visiteur aura six ou sept points de pénétration ou de repère à sa disposition et pourra aller de l'un à l'autre sans aucune fatigue, pour un prix minime.

C'est la une des innovations les plus louables dans l'organisation de la prochaine Exposition universelle.

Pour réaliser ce projet, on institue un concours pour la concession de la construction et de l'exploitation d'un réseau de chemin de fer de ceinture, à voie étroite destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition.

Le concours laisse la porte ouverte à deux solutions : celle d'un réseau *continu* à une seule voie, sur lequel les trains ne circuleront que dans un seul sens — et celle d'un réseau *discontinu*, composé de trois tronçons indépendants, à double voie, avec circulation des trains dans les deux sens.

***

Le réseau continu, formant une vaste ceinture, partira de l'Esplanade des Invalides, au coin du ministère des Affaires étrangères, et aura sa première gare à ce point, dans l'intérieur de l'Exposition.

De là, il suivra le quai d'Orsay (avec gares au pont de l'Alma et devant la tour Eiffel), jusqu'à une petite distance de la gare du Champ de Mars, qui lui enverra un raccordement.

Il franchira le chemin creux qui règne le long du quai, et prendra la direction de l'Ecole-Militaire en suivant l'avenue de Suffren (avec deux gares sur cette avenue). Arrivé à l'extrémité de l'Exposition, il tournera à droite, pour prendre l'avenue de La Motte-Piquet, qu'il suivra jusqu'à l'esplanade des Invalides et qu'il traversera pour atteindre la rue de Constantine. Il sera parallèle à cette rue jusqu'à son point de départ, au quai d'Orsay.

La voie aura 0m60 à 1 mètre de largeur. Elle sera expressément établie à niveau du sol et sans saillie, comme celles des tram-

ways, dans la traversée du Champ de Mars, c'est-à-dire depuis l'avenue de La Bourdonnais jusqu'à l'avenue de Suffren et elle sera expressément aérienne dans toute la partie du tracé comprise entre l'enceinte du Champ de Mars et celle de l'esplanade des Invalides, le long de l'avenue de La Motte-Piquet.

*
**

Il est imposé à l'entreprise du chemin de fer d'avoir des rails, présentant une résistance suffisante pour que, le matériel roulant de l'entreprise de la manutention, puisse y transporter des charges utiles de 36 tonnes (réparties sur 6 mètres, d'axe en axe des essieux).

Du 15 octobre 1888 à l'ouverture de l'Exposition et pendant les trois mois qui suivront la clôture, l'entreprise de la Manutention pourra se servir gratuitement de ce chemin de fer. A cet effet, il y aura une voie d'évitement à fleur de sol, partout ou il y aura une voie aérienne. Mais cette voie d'évitement sera recouverte dès qu'on en aura plus besoin pour les transports de manutention, c'est-à-dire, pendant la durée de l'Exposition.

Sur le réseau continu où des trains circuleront toujours dans le même sens, ces trains pourront se succéder à des intervalles de cinq minutes.

***

Parlons maintenant de l'hypothèse d'un réseau *discontinu*, formé de trois tronçons indépendants l'un de l'autre, quant aux voies, aux modes de traction et à l'exploitation. Il est convenu que les concurrents sont libres de présenter un projet dans ce sens.

Le premier tronçon irait par le quai d'Orsay, de la rue de Constantine à l'avenue de Suffren, tout le long de la Seine.

Le second tronçon comprendrait l'avenue de Suffren et une partie de l'avenue de la Motte-Piquet, jusqu'à sa sortie de l'Exposition. Ce second tronçon serait tout entier dans l'enceinte de l'Exposition.

Le troisième tronçon sortira de l'Exposition, en quittant le Champ de Mars, pour continuer sa route dans l'avenue de la Motte-Piquet. Il rentrera dans l'Exposition à l'Esplanade des Invalides, qu'il contournera pour aboutir au point de départ du réseau, à l'intersection de la rue de Constantine et du quai d'Orsay. Il sera aérien dans toute la partie en dehors de l'Exposition. Il pourra être monorail avec train unique faisant navette. Il aura des gares a l'extrémité sud de l'avenue de La Bourdonnais et de l'esplanade des Invalides.

Sur le réseau discontinu (par tronçons), il ne devra y avoir que six trains par heure, c'est-à-dire un train toutes les dix minutes, dans chaque sens.

La vitesse des trains et les précautions à prendre sont réglées par avance. Sur le réseau continu, comme sur le réseau discontinu, la vitesse *maxima* devra être de dix kilomètres à l'heure dans toutes les parties clôturées, auxquelles le public étranger au train n'aura pas accès.

Mais partout ailleurs, c'est-à-dire là où la voie sera en contact avec le public, la vitesse ne pourra dépasser six kilomètres à l'heure et chaque train sera précédé d'un pilote qui avertira les piétons et les voitures qui pourraient s'engager sur la voie.

Sur le réseau continu, le prix du transport des visiteurs, quelle que soit l'étendue du parcours qu'ils effectueront, sans traverser deux fois la même gare ou station, sera uniforme et ne pourra excéder trente centimes par personne. Ce prix ne pourra excéder vingt centimes par personne sur chacun des trois tronçons du réseau discontinu.

Pour chaque voyageur transporté, il sera fait remise à l'Administration de l'Exposition d'une somme qui ne sera pas inférieure à cinq centimes et qui sera versée chaque soir à l'Administration.

La recette sera faite par le concessionnaire ou ses agents contre remise, aux voyageurs, de billets détachés de carnets à souches qui seront fournis par l'Administration de l'Exposition au concessionnaire et à prix de revient. Les souches de ces billets serviront au contrôle de l'Administration, et tout billet que le concessionnaire ne pourra représenter non détaché de sa souche, sera considéré comme ayant été délivré.

Telle est l'économie générale des conditions du concours. Les projets seront examinés par une commission nommée par M. le Ministre du Commerce.

L'ensemble de ces conditions me semble sagement conçu. Néanmoins, j'avoue que j'aurais trouvé une voie entièrement aérienne préférable au mélange de parties aériennes et de parties terrestres. On aura sans doute préféré cette combinaison à cause de la manutention. Mais n'eût-il pas été possible de concilier ces besoins avec une voie totalement aérienne ? Nous ne nous trouvons plus en un temps où de semblables problèmes paraissent insolubles.

Mais, je le redis, telles qu'elles sont exposées, les conditions de ce concours paraissent fort bien conçues.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fondations de la galerie des machines. — Les autres galeries. La Tour Eiffel.

Les travaux du Champ de Mars battent leur plein. Depuis une huitaine, les équipes de M. Manoury sont aux prises avec les fondations des colossales fermes métalliques de la grande galerie des machines.

Comme œuvre métallique, cette galerie ne sera pas, aux yeux des hommes techniques, moins extraordinaire que la Tour de 300 mètres. Imaginez-vous un vaisseau immense, large de 115 mètres et haut de 45, sous lequel pourrait danser à l'aise tout le Palais de l'industrie.

Les travaux de terrassement et de maçonnerie entrepris par M. Manoury, pour la galerie des machines, comprennent quatre lignes de puits destinés à recevoir les fondations. Les deux lignes intérieures sont formées par de grands puits rectangulaires sur lesquels les fermes seront directement posées; les deux lignes extérieures sont formées par des puits ronds, du petit diamètre, qui reçoivent les fondations des fermes des galeries latérales ou bas-côtés, lesquelles serviront de contrefort à la grande nef.

La profondeur de ces puits varie selon la nature du terrain au point où on les creuse. Les sondages n'ont pas été bien concluants dans ce sol si souvent bouleversé depuis un siècle. Les résultats ont souvent été décevants à quelques mètres d'un sondage qui donnait des prévisions favorables. C'est ainsi que la profondeur des grands puits pourra varier de 4 à 8 mètres. Il faut toute l'attention et tout le dévouement qu'y porte M. Manoury, pour donner sécurité au constructeur métallique, qui devra poser son gigantesque travail sur les bases qu'on lui prépare.

La maçonnerie qui remplira les petits puits du bas-côté vers la Seine, sera achevée dans quelques jours, et déjà les terrassiers creusent ceux qui bordent l'Ecole Militaire. Les grands puits prendront un peu plus de temps. Néanmoins tout ce travail sera terminé dans la première quinzaine d'août.

***

Les autres galeries vont grand train. On sait que les sept travées transversales sont exécutées, moitié par les forges de la Franche-Comté, moitié par M. Roussel ; et que les deux travées formant ailes perpendiculairement à la Seine, sont l'œuvre des forges de Saint-Denis.

L'œuvre des forges de Saint-Denis est la plus avancée. Toutes les fermes sont placées et les trois travées sont visibles de chaque côté du Champ de Mars. Il ne reste plus qu'à achever les lanterneaux placés au-dessus du faîte des fermes et à régler les piliers.

Ce règlement est l'œuvre finale. On pose d'abord tous les fers aussi bien que possible, puis, lorsque tout est posé, on profite du jeu laissé à la dilatation pour aligner le tout minutieusement, selon des axes communs. C'est ce que l'on appelle le règlement.

Les forges de Franche-Comté sont bien avancées aussi, puisque leurs sept travées sont juxtaposées. Il ne reste plus qu'à les prolonger vers l'ouest, jusqu'à terminaison. De ce côté, 108 fermes sont posées actuellement sur 130. Dans le courant de la semaine ce côté-là sera complet.

La partie entreprise par M. Roussel est un peu moins avancée, mais on y travaille avec une grande activité, et l'on peut prévoir que son achèvement suivra de près les autres.

***

Du côté de la Tour de trois cents mètres on fait des prodiges. Voici les quatre pieds de la moderne Babel sortis de terre. Fortement assises sur leurs seize bases de granit, assujetties par leurs puissants tire-fonds ; les pièces métalliques prennent visiblement la direction du point concentrique où elles se souderont en de gigantesques arceaux, sous lesquels Notre-Dame pourra se tenir debout sans que ses tours touchent à cette voûte légère.

Chacun des piliers est formé de quatre montants en fer creux boulonné, réunis entre eux par des entretoises d'une extrême légèreté. Mais comme l'inclinaison de ces montants est considérable, on ne pourrait aller bien loin sans soutien.

Aussi est-on actuellement occupé à battre tout un système d'énormes pieux, que l'on enfonce en terre de 7 à 8 mètres. Sur ces pieux reposeront, à l'intérieur du quadrila-

tère des piliers, des échafaudages ou pylones destinés à rencontrer l'inclinaison des montants à 28 mètres de hauteur et à leur servir de point d'appui jusqu'au moment où les arceaux seront complétés et se soutiendront par eux-mêmes. Devant chaque pilier il y aura trois pylones en bois destinés à soutenir les trois montants intérieurs, le quatrième montant, le montant intérieur, devant être supporté par les entretoises.

Actuellement on peut voir au pilier n° 2 deux hauteurs de tronçons, soit 10 mètres de pilier. Tout naturellement, pour assurer la légèreté de l'édifice, les tronçons ne seront pas égaux entre eux. Ils devront diminuer de volume et de poids à mesure que l'on s'élèvera.

Si les pylones de soutien s'achèvent sans difficulté, on pourra voir, vers le 15 du mois prochain, la rencontre des piliers et des pylones à une hauteur de 28 mètres au-dessus du sol.

LES ÉTRANGERS & L'EXPOSITION

L'Italie et l'Exposition

La Chambre de commerce de Rome a voté une somme de vingt mille francs pour son concours à l'Exposition de Paris.

La Chambre de commerce de Turin a décidé :

« 1° De se faire le centre et l'intermédiaire de toutes les démarches qui peuvent intéresser les exposants de la circonscription ;

« 2° De contribuer aux frais de transport des objets acceptés par la commission qui seront envoyés à Paris par les industriels et les producteurs du district. Les fonds nécessaires seront inscrits sur le budget de la Chambre ;

« 3° De pourvoir, au besoin, à ce qu'une délégation de la Chambre se rende à Paris avec la mission de veiller à tout ce qui concerne les exposants, et de protéger leurs intérêts ;

« Charge en outre la présidence de nommer une commission pour l'exécution de la présente délibération. »

Le secrétaire de la commission exécutive du comité italien pour la participation de l'Italie à l'Exposition de 1889 a adressé à M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, une lettre dans laquelle il lui demande comment et sous quelle forme le peuple italien serait admis à participer à notre Exposition.

Dans sa réponse, M. Dautresme prie le comité italien « d'être assuré que toutes les mesures seront prises afin que chaque pays puisse organiser, dans les meilleures conditions d'ensemble la représentation complète et comparative de sa production agricole, industrielle et artistique. »

Le comité italien, satisfait de cette déclaration, met tout en œuvre pour se constituer d'une façon définitive.

M. Cairoli a adhéré par la dépêche suivante au comité de l'Exposition de Paris :

« Je vous remercie de votre dépêche et en souhaitant que les résultats correspondent au but élevé que se propose l'initiative privée. J'accomplis un devoir en envoyant mon adhésion. »

A Florence, comme dans toutes les autres villes principales de l'Italie, la chambre de commerce s'est constituée en comité pour organiser le concours des industriels et des commerçants florentins à l'Exposition de Paris.

L'Angleterre et l'Exposition.

A la séance de la Chambre des communes du 19 juillet sir J. Fergusson, répondant à sir R. Samuelson, a déclaré que toutes facilités seront accordées par le gouvernement anglais aux industriels qui désireraient prendre part à l'Exposition de 1889, en ayant soin de concilier les intérêts particuliers avec les règlements douaniers.

L'engagement de lord Salisbury à ce sujet a été mentionné dans la réponse faite à M. Waddington, qui fit connaître au premier ministre que la France, dans le cas où l'Angleterre ne prendrait pas une part officielle, recevrait néanmoins avec satisfaction l'assurance de son appui officieux, grâce à la plus grande publicité donnée aux documents relatifs à l'Exposition, ainsi qu'aux facilités de transport accordées aux nationaux anglais,

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

« Voir aux annonces **La Lessiveuse Viville.** »

ÉCHOS

Une Exposition bretonne et angevine

L'Association bretonne et angevine organise, pour les premiers jours de l'année prochaine, une manifestation artistique.

C'est une exposition très curieuse, qui comprendra la peinture, dessins, aquarelles, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, sculpture et gravure.

Pourront seuls y prendre part les artistes membres de l'Association bretonne et angevine.

La commission d'organisation se compose de MM. Elie Delaunay, Lenepveu, membres de l'Institut ; Lansyer, Luminais, Luc-Olivier Merson, Toulmouche, A. Guillon, Alleaume, Astruc, Corbineau, Denécheau, Léofanti, Beauquesne, David d'Angers, Taluet, etc.

Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE frères, constructeurs. — (*Voir aux annonces.*)

Revue Financière

Comme sa devancière, cette semaine a été fort calme. A cette époque de l'année les transactions deviennent rares.

L'attitude paisible de notre marché ne doit donc étonner personne ; une allure plus vive serait, au contraire, anormale. Ces dispositions ne sont d'ailleurs pas exclusives à notre place. A Londres, à Vienne, à Francfort et à Berlin, il y a également pénurie d'affaires et pour les mêmes raisons. A Berlin, cependant, cette dernière période hebdomadaire a continué à faire preuve d'une certaine agitation par suite de la campagne de baisse entreprise sur les fonds russes, campagne qui menace de durer quelque temps encore, bien que l'on prétende que le gouvernement russe songerait à édicter une loi devant mettre fin aux opérations de la spéculation allemande. Si cette nouvelle était vraie, l'Allemagne, qui a pour deux milliards de fonds russes en portefeuille, verrait bientot tourner à son détriment les effets de sa propre campagne.

Mais, en général, tous les marchés européens sont dépourvus d'intérêt et nous allons assister très vraisemblablement à une série de bourses à peu près nulles.

×

Le 3 0/0 est à 81.17 ; l'Armotissable cote 83.95 et le 4 1/2 0/0 fait 109.20.

La tenue du comptant diffère peu de celle du terme. Nous relevons, en effet, sur ce dernier marché le 3 0/0 à 81.15, l'Amortissable à 84 fr. et le 4 1/2 0/0 à 109.15.

Les Consolidés anglais, restés sans mouvements pendant ces derniers huit jours, se traitent en dernier lieu à 101.11/16.

L'Italien fait 96.95.

Le 4 0/0 hongrois vaut 81.10.

Le 4 0/0 autrichien est à 91.10.

L'Extérieure espagnole reste à 96.30.

Le Turc cote 14.40.

L'Egypte s'échange à 376.25.

Le 5 0/0 russe 1877 recule à 97.40.

La Banque de France s'échange à 4120. Dans son bilan de cette semaine nous relevons trois chapitres en augmentation ; l'or pour 2 millions, l'argent pour 1 million 470.000 et le compte du Trésor pour plus de 15 millions.

Les bénéfices de la semaine ont été de 279.000 fr.

L'action du Crédit foncier jouit toujours, avec juste raison, de la faveur du public. Nous la retrouvons à 1355.

Il en est de même des obligations foncières et communales avec ou sans lots qui s'élèveront encore davantage.

De nombreuses transactions ont été constatées cette semaine sur les Bons de la Presse.

La faveur qui s'attache à ces bons est pleinement justifiée. On sait que le détenteur d'un bon est intéressé à un très grand nombre de tirages et que chaque tirage peut lui réserver la surprise d'un lot de 100.000 fr.

Le nombre des numéros primés chaque année est considérable.

Le seul risque auquel on est exposé en achetant un Bon de la Presse, est de voir ce Bon sortir parmi les numéros non privilégiés. Or, le Bon non privilégié sera remboursé à 31 fr. au minimum et à 50 fr. au maximum. Les moins favorisés recevront donc un jour 40 fr. en moyenne pour les 20 fr. qu'ils ont déboursés en souscrivant à un Bon. Leur

Avec les Bons de la Presse, le porteur touche en bloc, le jour du remboursement, l'intérêt de son argent. Avec les obligations foncières et communales à lots, il touche cet intérêt au moyen de coupons semestriels, et quand les obligations ont été achetées au-dessous du pair, il touche au remboursement une prime qui équivaut à des intérêts supplémentaires. Les obligations émises en 1879, 1880 et 1885 par le Crédit foncier sont encore au-dessous du pair, par conséquent, elles jouissent d'une prime de remboursement.

Le Comptoir d'Escompte est à 1040.

Le Crédit Lyonnais fait 560

La Banque de Paris vaut 733.75.

×

L'excellènt accueil fait par le public à l'émission de la *deuxième série des Obligations nouvelles de Panama*, se manifeste de plus en plus. Cette émission aura décidément le caractère des précédentes, c'est-à-dire que le nombre des souscripteurs sera considérable. L'armée de M. de Lesseps va se grossir d'un fort contingent nouveau. Ce qui frappe le plus les souscripteurs, d'après nos informations, c'est la comparaison juste qu'ils font entre les Obligations de Suez et les Obligations de Panama.

Cependant les Obligations que l'on émettra le 26 juillet offrent d'autres avantages.

M. de Lesseps ayant, d'après les termes de sa lettre, « insisté pour que les souscripteurs des « *obligations nouvelles de la deuxième série* aient « les mêmes avantages qui avaient été offerts « aux souscripteurs de la deuxième série », l'émission aura lieu au prix de 440 francs et toutes les obligations seront remboursées à 1,000 francs, au moyen de tirages tous les deux mois.

Le revenu annuel est de 30 francs par titres payables par coupons trimestriels comme pour les rentes françaises.

La certitude de *doubler son capital* est l'attrait principal du type des *obligations nouvelles*. Mais ce qu'il y a de particulier dans cette émission, c'est que ce doublement de capital, soumis aux chances de tirages ayant lieu tous les deux mois, peut arriver beaucoup plus vite et pour tous les obligataires, sans exception.

En effet, *l'obligation nouvelle de Panama* de la deuxième série, émise le 26 juillet à 440 fr. (et qui ne reviendra qu'à 432 fr. 50 à ceux qui se libéreront entièrement après la répartition), jouissant d'un revenu de 30 fr., représente, en sus du doublement du capital, un intérêt de plus de 6 0/0 par an ;

Or, le jour de l'ouverture du canal de Panama, il est évident que les obligations de ce second Canal-Lesseps vaudront exactement ce que valent les obligations du premier Canal-Lesseps, du canal de Suez. Les obligations du canal de Suez, similaires aux *obligations nouvelles de Panama* étant capitalisées à 3 0/0, il en résulte que *les obligations nouvesles de Panama*, rapportant 30 fr., vaudront 1,000 fr. D'où il résulte que les souscripteurs des *obligations nouvelles de la deuxième série*, comme ceux des obligations nouvelles de la première série émises l'année dernière, doubleront leur capital, si cela leur convient, au moment de l'inauguration du canal. On ne voit pas pourquoi, en effet, ce qui s'est passé pour le canal de Suez ne se passerait pas pour le canal de Panama.

Les *obligations nouvelles* de la deuxième série de l'émission du 26 juillet ont des tirages et des payements de coupons qui alternent avec les tirages et les coupons de la première serie, ce qui fait que les souscripteurs de la première série n'ont qu'à faire une souscription égale de la deuxième série (30 francs par titre souscrit à la souscription) pour jouir d'un tirage *tous les mois* et toucher leur coupon huit fois par an.

Ces éléments divers, bien conformes aux larges idées de M. de Lesseps, assurent et au-delà le succès de l'émission du 26 juillet. Comme on peut souscrire dès à présent par correspondance, ce succès doit se dessiner avant la date de l'émission, et, en effet, les souscriptions arrivent déjà en très grand nombre.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

ELIXIR DENTIFRICE DES RRPP BÉNÉDICTINS 1373

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER*
7, rue du Havre, PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES
par Dieppe et Newhaven.

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :
De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 50 du soir;
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des billets :

Billets simples, valables pendant sept jours :
42 fr. 50 en 1re cl. — 31 fr. 25 en 2e cl. — 22 fr. 50 en 3e cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois :
71 fr. 25 en 1re cl. — 51 fr. 25 en 2e cl. — 40 fr. en 3e cl.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe; Newhaven et Brighton.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Exposition maritime internationale du Havre.

BILLETS A PRIX RÉDUITS ENTRE PARIS ET LE HAVRE

A l'occasion de l'Exposition maritime du Havre, la Compagnie de l'Ouest fait délivrer *exceptionnellement*, *pendant toute la durée de l'Exposition*, des billets de 3e classe, de Paris au Havre, au prix de 18, fr. aller et retour.

Départ : le jeudi (à partir de 6 h. 30), le vendredi, le samedi et le dimanche par tous les trains comportant des voitures de 3e classe.

Retour : le dimanche et le lundi par tous les trains comportant des voitures de 3e classe.

Des billets de 1re et 2e classes, pour le même parcours, valables également du jeudi soir au lundi soir, sont délivrés au prix de 33 fr. en 1re cl. et 24 fr. en 2e cl. (aller et retour.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

EXIGER le *vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. | Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique. Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : { **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année. — N° 37. Le Numéro : 30 centimes. Samedi 30 Juillet 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars, pavillon Rapp.**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés ministériels.
Bureau de comité départemental.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Tracé du réseau du Chemin de fer de ceinture de l'Exposition.
Travaux des Comités d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
Chronique des Travaux.
Échos.
Revue financière.
Annonces.

NOTRE DESSIN

Notre dessin représente le pilier n° 4 de la tour Eiffel : au premier plan se trouve le pilier avec ses quatre massifs de maçonnerie sur lesquels s'élèvent les premières pièces métalliques de la tour. Ces pièces métalliques sont couronnées de faisceaux de drapeaux pour la fête du 14 juillet ; à droite, on aperçoit les montants en fer du pilier n° 3 ; dans le fond se dessinent les fermes métalliques des expositions diverses dans la partie du Champ de Mars avoisinant l'Ecole-Militaire.

PARTIE OFFICIELLE

Le ministre de l'agriculture,

Attendu qu'une exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils propres à la fabrication de la bière doit prochainement s'ouvrir à Paris ;

Vu le règlement de l'association de garantie qui prend à sa charge tous les risques financiers de l'entreprise et s'engage à procéder à l'organisation de ladite exposition à ses risques et périls,

Arrête :

Article premier. — L'association de garantie dont les statuts sont annexés au présent arrêté, est autorisée à organiser à Paris une exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils propres à la fabrication de la bière.

Cette exposition est placée sous le contrôle et le patronage des ministres de l'agriculture et du commerce.

Art. 2. — Il est institué près du ministère de l'agriculture un comité de patronage et un commissariat spécial chargé de l'installation de l'exposition.

Art. 3. — Le comité de patronage est chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions relatives à l'exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et des appareils propres à la fabrication de la bière et de tout ce qui s'y rattache.

Il est appelé à donner son avis sur l'organisation proposée pour chacune des sections de l'exposition ; il fait connaître à l'administration les avantages qui doivent en résulter et les mesures à prendre pour réaliser en France de nouveaux progrès dans l'industrie de la brasserie.

Art. 4. — Le commissariat est chargé de présider à l'installation matérielle de l'exposition et d'assurer l'exécution des décisions prises par l'administration.

Fait à Paris, le 10 juillet 1887.

P. BARBE.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté en date de ce jour, qui autorise l'organisation à Paris d'une exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils propres à la fabrication de la bière.

Vu les articles 2 et 4 dudit arrêté, aux termes desquels il est institué au ministère de l'agriculture un commissariat spécial chargé de présider à l'installation matérielle de l'exposition et d'assurer l'exécution des décisions prises par l'administration,

Arrête :

Article premier. — Sont nommés commissaires délégués près l'exposition nationale de brasserie, ainsi que des produits et appareils propres à la fabrication de la bière :

MM. Parisot, inspecteur des domaines, commissaire délégué. Orry, ingénieur-agronome, sous-directeur de l'école nationale d'agriculture de Montpellier, commissaire-adjoint pour la partie scientifique. Sincholle, ingénieur des arts et manufactures, commissaire-adjoint, pour la partie technique.

Fait à Paris, le 10 juillet 1887.

P. BARBE.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 19 juillet 1887, ont été nommés membres de la commission d'organisation de l'exposition coloniale française de 1889 :

MM. le sous-secrétaire d'Etat, président. V. Schœlcher, sénateur, vice-président. Félix Faure, député, vice-président. Michaux, sénateur. Isaac, sénateur. Milhet-Fontarabie, sénateur. Hébrard, sénateur. Blancsubé, député. Gerville-Réache, député. Sarlat, député. Franconie, député. Pierre Alype, député. Hurard, député. Deproge, député. De Mahy, député. Pureau de Vaulcomte, député. Gasconi, député. Salomon, délégué de Saint-Pierre et Miquelon au conseil supérieur des colonies. Couturier, délégué de Nossi-Bé au conseil supérieur des colonies. Puaux, délégué des établissements français de l'Océanie au conseil supérieur des colonies. De Faymoreau, délégué de Mayotte au conseil supérieur des colonies. N..., délégué de la Nouvelle-Calédonie au conseil supérieur des colonies. De La Porte, député. Dubard, chef de la 1re division. Goldscheider, conservateur de l'exposition permanente des colonies. Simon, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat. Schrœder, délégué du conseil colonial de Cochinchine. Gachet, délégué du conseil général de la Guyane. Blum, président de la chambre syndicale des voyageurs de commerce. De Cambourg, vice-président de la société des études coloniales et maritimes. Ducret, président de la chambre syndicale des industries diverses. Hetzel, éditeur. Higginson, président du conseil d'administration de la compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides. Nivert, ancien membre du comité exécutif de l'exposition d'Anvers. Rodier, capitaine d'artillerie de marine, chargé des travaux géographiques. Maunoir, secrétaire général de la société de géographie de France. Rueff, administrateur délégué de la compagnie des messageries fluviales de Cochinchine. Wickam, vice-président de la société française de colonisation. Jacques Haussmann, chef de division, commissaire de l'exposition coloniale. Henrique, secrétaire général de l'exposition coloniale. Des Tournelles, commissaire adjoint de l'exposition coloniale. Révoil, commissaire adjoint de l'exposition coloniale. J.-L. Delonclé, rédacteur à l'administration centrale des colonies, secrétaire. Colin, attaché à l'administration centrale des colonies, secrétaire.

Par arrêté en date du 23 juillet 1887, sur la présentation des comités, des syndicats et associations de la presse française, le ministre du commerce et de l'industrie, commis-

saire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le bureau de la commission de la presse à l'Exposition :

Président.

M. Adrien Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*, président du syndicat de la presse parisienne.

Vice-présidents.

MM. Duverdy, vice-président du syndicat de la presse parisienne.
Paul Strauss, conseiller municipal de Paris, vice-président de l'association des journalistes républicains,
Alfred Mézières, membre de l'Académie française, député, président de l'association des journalistes parisiens.
Laffineur, vice-président de l'association de la presse républicaine départementale.
Grimblot, président de l'association de la presse monarchique de province.
E. Merson, président de l'association de la presse de l'appel au peuple de province.

Secrétaires.

MM. Charles Laurent, secrétaire du syndicat de la presse parisienne.
Raoul Canivet, secrétaire général de l'association des journalistes républicains.
de Léris, secrétaire de l'association des journalistes parisiens.
Gustave Simon, trésorier de l'association de la presse républicaine départementale.

BUREAU DE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

NIEVRE

Comité départemental

Président : M. Massé, sénateur.
Vice-Présidents : MM. Thévenard, négociant; Dominique, architecte.
Commissaires : MM. Ouagne, conseiller général; Hérisson, député; Chaudioux, maire de Luzy; Valette, industriel.
Trésorier : M. Gaudrey, négociant.
Secrétaire : M. Ch. Bazelin, publiciste et conseiller d'arrondissement.
Secrétaire-adjoint : Berthélemy, industriel à St-Martin d'Henille.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 6 novembre 1886, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Bouches-du-Rhône :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Marseille.

MM. Allard, maire de Marseille. Abram (Félix), président de la chambre consultative d'agriculture de Marseille, conseiller général. De Rougemont (Jules), président de la société départementale d'agriculture. Lejourdan (Alfred), ingénieur civil. Besson (Antoine), horticulteur. de Saint-Foix (René), président de la société d'horticulture et de botanique. Paquet (Nicolas), armateur, membre de la chambre de commerce, directeur de la compagnie de navigation Paquet. Cyprien-Fabre, président de la chambre de commerce, directeur de la compagnie française de navigation. Berry, directeur de la compagnie transatlantique. Lecat (Paul), directeur de la compagnie des messageries maritimes. Boyer, armateur. Rodrigue (Amédée), juge au tribunal de commerce, Giraud, directeur de la Banque de France. Philippe (Joseph), président de la chambre syndicale des courtiers inscrits. Bessède, membre de la chambre de commerce, directeur de la compagnie générale d'alimentation. Astier (Ernest), président du tribunal de commerce. Velten (Eugène), membre de la chambre de commerce, administrateur de la Banque de France. Barthelet (Armand), agent général du syndicat d'exportation des charbons français. Bivert (Ernest), administrateur-directeur de la société anonyme des charbonnages des Bouches-du-Rhône, Renard, chaudronnier, vice-président du conseil des prud'hommes. Courtès (H.), fabricant de chaussures. Verminck (C.), président de la compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique. Darier (Emile), fabricant de tourteaux, Morel (Charles), fabricant de savons. Roux (Jules-Charles), (fabricant de savons. Sylvestre (Gustave), conseiller général. Barlatier (Emile), imprimeur lithographe, Cayer (Emile), lithographe et typographe. Couture (Jules), directeur de la compagnie du gaz de Marseille et des hauts fournaux de Saint-Henry. Orsel (Jules), ingénieur de la mariue, ingénieur en chef des ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée. Rossat (Alexandre), conseiller municipal. Gros (Charles), ancien président du tribunal de commerce, Moulin (Jean) conseiller municipal, membre de la chambre de commerce, administrateur de la société anonyme des minoteries de Marseille. Bosc (Gaston), fabricant d'huile de pétrole. Moricelli aîné, minotier et fabricant de semoules. Boude (Frédéric), raffineur de soufre. Vezian (Léonce), raffineur de soufre, Féraud (Augustin), vice-président de la chambre de commerce, administrateur de la société des raffineries de sucre de Saint-Louis. Arnaud (Eugène), directeur de la société des tuileries et briqueteries de Marseille. Gondran (Hilarion), négociant en liquides. Vallet fils, fabricant de meubles. Bouillon-Landais, directeur du musée des beaux-arts au palais de Longchamps, professeur de dessin au lycée de Marseille. Ponson (Raphaël). artiste peintre. Magaud (D.-A.), directeur de l'ecole des beaux-arts). Letz (Joseph), archi ecte en chef départemental.

2e Sous-comité de l'arrondissement d'Arles.

MM. Chabaud, tanneur. Espitalier (Sylvain), président de la société des viticulteurs submersionnistes. Girard (Charles), minotier. Maureau (Honoré), négociant en quincaillerie et mercerie. Reyne, directeur de l'exploitation agricole du château d'Avignon Carmagues). Roustan (Pierre), fabricant de chaussures. Pechinet, directeur des salins de Giraud. Laurent, fabricant de chaussures à Châteaurenard. Monier père, fabricant de savons. Sauvage, constructeur de machines.

3e Sous-comité de l'arrondissement d'Aix.

MM. Caire (François), conseiller général, négociant et viticulteur. Simian (Jean-Baptiste), propriétaire, négociant et viticulteur à Miramas. Gibert (Honoré), conservateur des musées d'Aix. Coupin (Jérôme), membre de la chambre consultative des arts et manufactures, fabricant de chapeaux, à Aix. Haas (Julien), ancien fabr. de chapeaux à Aix. Lobin, constructeur mécanicien à Aix. Deiss (Jules), fabricant d'huiles de pulpes, ancien conseiller général. Mourgues (Antoine), juge au tribunal de commerce, fabricant de vermicelles. Guillaume (Victor), ingénieur, directeur du canal du Verdon. Carcassonne (Darius), négociant à Salon. Milhaud (Gabriel), banquier à Aix. Laroque, président du tribunal de commerce.

Par arrêté en date du 6 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Vaucluse :

MM. Bouscarle (Jean-François), industriel à Apt. Guérin (Joseph), ancien pharmacien à Apt. Girard (Fidèle), tapissier à Apt. (Sous-comité de l'arrondissement d'Apt.)

Par arrêté en date du 6 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Meurthe-et-Moselle :

MM. Larcher, directeur de l'école régionale des beaux-arts de Nancy. Schlagenhauffen, directeur de l'école supérieure de pharmacie de Nancy. Poincarré, président du conseil d'hygiène du département. Gross, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine. Lapointe, ingénieur civil à Nancy. Bertrand, directeur de la brasserie de l'Est (sous-comité de l'arrondissement de Nancy). Ferry (Louis), fabricant de broderies, maire de Lunéville. Picard, fabricant de verres de montres à Lunéville. Jeanmaire, ingénieur à Lunéville. Bony, fabricant de cartes à jouer à Lunéville. Suisse, agriculteur à Moncel-lès-Lunéville. Brice, agriculteur et conseiller général à Blamont. Isaï, industriel à Blamont. Lagrésille, viticulteur à Bayon. Coumes, fabricant de chicorée à Bayon, chef de la maison Vœlker-Coumes, en remplacement de M. Vœlker, dont le nom figure, par erreur, sur l'arrêté du 14 mai 1887 (sous-comité de l'arrondissement de Lunéville). Perrin, inspecteur primaire à Briey, en remplacement de M. Piquet, le précédent titulaire (sous-comité de l'arrondissement de Briey).

Par le même arrêté, le ministre a annulé les dispositions contenues dans l'arrêté du 14 mai 1887, pour la nomination de MM. Gouvy, d'Huart, Michaut, Guérin et Petitbien, non acceptants.

Par arrêté en date du 8 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Landes :

MM. Barrère, rédacteur en chef du *Républicain landais*. Labayle (Edouard), industriel à Mont-de-Marsan. Broca (Joseph), propriétaire à Mauvezin. De Broca, propriétaire à Parleboscq (sous comité de l'arrondissement de Mont-de-Marsan)

Par arrêté en date du 8 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Seine-et-Marne :

MM. Meyer, distillateur à Coubert (sous-comité de l'arrondissement de Melun). Vesseron (Louis), vice-président du syndicat du commerce et de l'industrie de Meaux. Bertrand (Henri), membre de la société d'agriculture de Meaux, propriétaire à Esbly. Haurian, pépiniériste à Meaux (sous-comité de l'arrondissement de Meaux).

Par arrêté en date du 9 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Loir-et-Cher :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Blois.

MM. Dufay, sénateur. Tassin, député. Deniau, député. Badaire, maire de Blois. Estribaud, président du Tribunal de commerce de Blois. Brisson, négociant, conseiller d'arrondissement à Blois. Ragot, négociant, conseiller d'arrondissement à Saint-Aignan. Thibault, secrétaire de la chambre consultative d'agriculture, secrétaire de la société d'agriculture, maire de Sassay. Mancel, ingénieur en chef du département, à Blois. Horace-Pelletier, président de la société d'agriculture de Loir-et-Cher, à Madon. Lebert, président de la société d'horticulture du Loir-et-Cher, à Blois. Chevillon, président de la société d'histoire naturelle à Blois De Rochas, commandant du génie, président de la société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, vice-président de la société des excursions artistiques. Belton, avocat, membre de la société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois. Beau, architecte départemental à Blois. Poulain, manufacturier à Blois. Guérille, industriel, conseiller municipal à Blois. Rousset, industriel à Blois. Joly-Barbot, indus-

riel à Blois. Besnard-Ulysse, céramiste à Blois. Lemaire (Georges), président du syndicat des commerçants en vins, distillateur à Blois. Bailly (Sylvain), négociant en vins à Blois. Moreau, minotier à Vineuil. Raguin, fabricant de voitures à Montrichard. Chavigny fils aîné, négociant à Blois. Rahard, négociant à Blois. Trouard-Riolle, professeur d'agriculture à Blois. Chapu, vice-président de la société d'agriculture, conseiller général à Mesland. Thireault, vice-président de la société d'agriculture, maire des Montils. Gauvin, trésorier de la société d'agriculture, maire de Mer. Godard, commerçant, vice-président du syndicat industriel et commercial de Blois. Beaufils (Achille), manufacturier, conseiller municipal à Blois. Hu, président du conseil d'arrondissement à Blois. Barbier, viticulteur, maire de Bourré. Monière, adjoint au maire de Contres.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Romorantin.

MM. Jullien, député. Durand, maire de Romorantin, conseiller général. Morin, président du comice agricole de l'arrondissement, à Romorantin. Normand, industriel, à Romorantin. Blanchet, président du tribunal de commerce de Romorantin. Martinet, maire de Mur, agriculteur. Cadet-Devaux, membre de la chambre consultative d'agriculture, conseiller général, à Meung sur-Beuvron. Moussy, maître de forges, conseiller général, à Salbron. Sudrot, membre du tribunal de commerce de la Seine, maire de Lassay. Métais, ancien négociant, conseiller général du canton de Selles-sur-Cher. Leduc, ancien président du tribunal de commerce de Romorantin, conseiller municipal, à Soings. Delaune, archéologue à Romorantin.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Vendôme.

MM. Bozérian, sénateur. de Sonnier, député. Berger, minotier, conseiller général, à Vendôme Belot, fabricant tanneur à Vendôme. Bruère, directeur de la fonderie de Saint-Ouen. Chéron-Brulé, fabricant tanneur à Cormenon, Dujardin-Beaumetz, propriétaire, agriculteur, à Naveil, membre de la chambre consultative d'agriculture. Riverain-Pollet, vice-président du comice agricole, à Areisnes. Durand, directeur de la verrerie au Plessis-Dorin. Gérard (Alexandre), administrateur de Saint-Gobain, viticulteur à la Fosse, par Fontaine-en-Beauce. Cantagrel, ingénieur civil, conseiller général. Trémault (de), maire de Vendôme. Maricourt (de), secrétaire de la société d'archéologie à Vendôme. Johannet, secrétaire du comice agricole. conseiller d'arrondissement à Cruchray. Gasteller, directeur de la papeterie à Naveil. Chartraire, fabricant de gants à Vendôme. Chautard, architecte départemental à Vendôme. Boulay, architecte à Vendôme. Javary, tanneur à Mondoubleau Latour, mécanicien à Prunay. Lucas, viticulteur à Ambloy. Joninot, sous-ingénieur en retraite à Vendôme. Gorteau, conseiller général. Rocher, docteur en médecine à Droué.

Par arrêté en date du 9 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Isère :

MM, Viallet (Constant), fabricant de ciments, ancien président du tribunal de commerce de Grenoble (sous-comité de l'arrondissement de Grenoble). Valentin, député. Ronjat, président du conseil général de l'Isère, procureur général près la cour de cassation. Brocard, président de la chambre syndicale de l'industrie lainière, à Vienne. Savigné, imprimeur a Vienne. Le président de la chambre de commerce de Vienne (sous-comité de l'arrondissement de Vienne).

Kléber, maire de Rives (sous-comité de l'arrondissement de Saint-Marcellin).

Par arrêté en date du 11 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Vosges :

MM. Détieux, conseiller général, à Coussey. Linge-Farnier, négociant, maire de Bulgnéville. Reynders, conducteur principal des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, à Neufchâteau (sous-comité de l'arrondissement de Neufchâteau). Besson (Auguste), fabricant de toiles à Gérardmer, président du conseil d'arrondissement de Saint-Dié (sous-comité de l'arrondissement de Saint-Dié).

Par arrêté en date du 12 juillet 1887, de M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, M. Bénac, auditeur au conseil d'Etat, est nommé membre du comité départemental de la Gironde (sous-comité de l'arrondissement de la Réole.)

Par arrêté en date du 15 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Dordogne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Périgueux.

MM. Chavoix, député. Gadaud, député. Brousseaud, conseiller général, à Sainte-Eulalie-d'Ans. Dubreuilh, conseiller général à Thenon. Marty, conseiller général, à Mergt. Secrestat, conseiller général, à Saint-Pierre-de-Chignac. Alapetite, secrétaire général de la préfecture. Aubarbier, adjoint au maire de Périgueux. Aubarbier (Pierre), fabricant de cuirs à Périgueux. Audy, président du conseil des prud'hommes à Périgueux. Bourgeix, propriétaire de carrières, à Chancelade. Buisson, agriculteur à Sorges. Chateau, propriétaire de carrières à Chancelade. Chevalier, adjoint au maire de Périgueux. Combescot, maître de forges, maire de Saint-Meinin. Deauriac, agriculteur à Saint-Astier. Derveaud, président du comice agricole, à Brantôme. Felloneau, agent-voyer en chef, ingénieur des arts et manufactures. Fontalirant, négociant à Périgueux. Frenet, chef de division à la préfecture. Gaillard, professeur départemental d'agriculture, à Périgueux, Guillemare, inspecteur d'Académie. Imbert, exploitant de carrières à Chancelade. Ivan de Valbrune, agriculteur à Saint-Astier. Joucla, imprimeur, rédacteur en chef du journal l'*Avenir*, à Périgueux. Kintzel, pharmacien à Périgueux. Labrador, jardinier-horticulteur à la compagnie d'Orléans, Lachaud, maître de forges. Lagrange, architecte départemental, à Périgueux. Lambert, inspecteur des édifices diocésains, à Périgueux. Lastouillat, chef de division à la préfecture. Laurens, trésorier-payeur général à Périgueux. Laussinote, notaire, viticulteur à Cubzac. Lestiboudois (Ernest), fabricant de chaux à Saint-Astier. Marc-Bussière, viticulteur à Brantôme. Maryat (Désiré), négocian). Mirabel, doct.-médecin à Périgueux. Montagut, agriculteur, maire de Marsac. Moyrand, vice-président du conseil de préfecture à Périgueux. Murat, fabricant de tissus à Périgueux. Nadal, horticulteur-fleuriste à Périgueux. Négrier, avoué, ancien élève de l'école polytechnique. Peynaud, vétérinaire, inspecteur du service sanitaire à Périgueux. Pouyadou, chef de division à la préfecture. Pradier, secrétaire général de la société d'encouragement à l'agriculture, à Saint-Paul-de-Serre. Requier, président du tribunal de commerce à Périgueux. Reynal, vice-président de la société départementale d'horticulture, à Coulounieix. Rolland de Denus, président de la société des amis des arts à Périgueux. Roman, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Périgueux. Salesse, ingénieur de la traction à la compagnie d'Orléans, à Périgueux. Sautet, fabricant de produits chimiques à Périgueux. Sicard, directeur de l'école normale. Vachaumard, pâtissier à Périgueux. Villepelet, archiviste du département, secrétaire général de la société d'archéologie, à Périgueux.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bergerac.

MM. Garrigat, sénateur. De La Batut, député. Lamothe-Pradelle, député. Clament, médecin, conseiller général, à Laforce. Faure, propriétaire, conseiller général, à Douville. Parsat, médecin, conseiller général, à Montpazier. Allard (Henri), horticulteur à Bergerac. Buisson, liquoriste au Buisson-de-Cabaos. Coudré, président du tribunal de commerce de Bergerac. Delmas, tanneur à Eymet, Dumont, maire de Villefranche-de-Longchapt. Faisandier (Gustave), adjoint au maire de Bergerac. Faure, conseiller d'arrondissement, à Cadouin. Fomboncy, métallurgiste à Lalinde. Gaillard, propriétaire, maire de Mauzac Garrigat (Henri), horticulteur à Bergerac. Gaulon (Georges), papetier à Lalinde. Geneste (Odilon), pisciculteur. Géraud (Charles), horticulteur à Ponport. Géraud (Henri), fabricant de produits chimiques à Bergerac. Lamouroux, adjoint au maire de Bergerac. Laval du Bousquet, juge de paix, propriétaire. Linarès, propriétaire, maire de Limeuil. Marcon, viticulteur à Lamothe-Montraval. Prats-Dumas, papetier à Couze-Saint-Front. Ramond (Ernest). viticulteur à Eymet. Rebeyrolles, viticulteur à Port-Sainte-Foy. Régnier, propriétaire. maire de Pezuls. Roudier, constructeur-mécanicien à Bergerac. Vieillefond, négociant, maire de Bergerac. Villedary, mécanicien à Laforce.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Nontron.

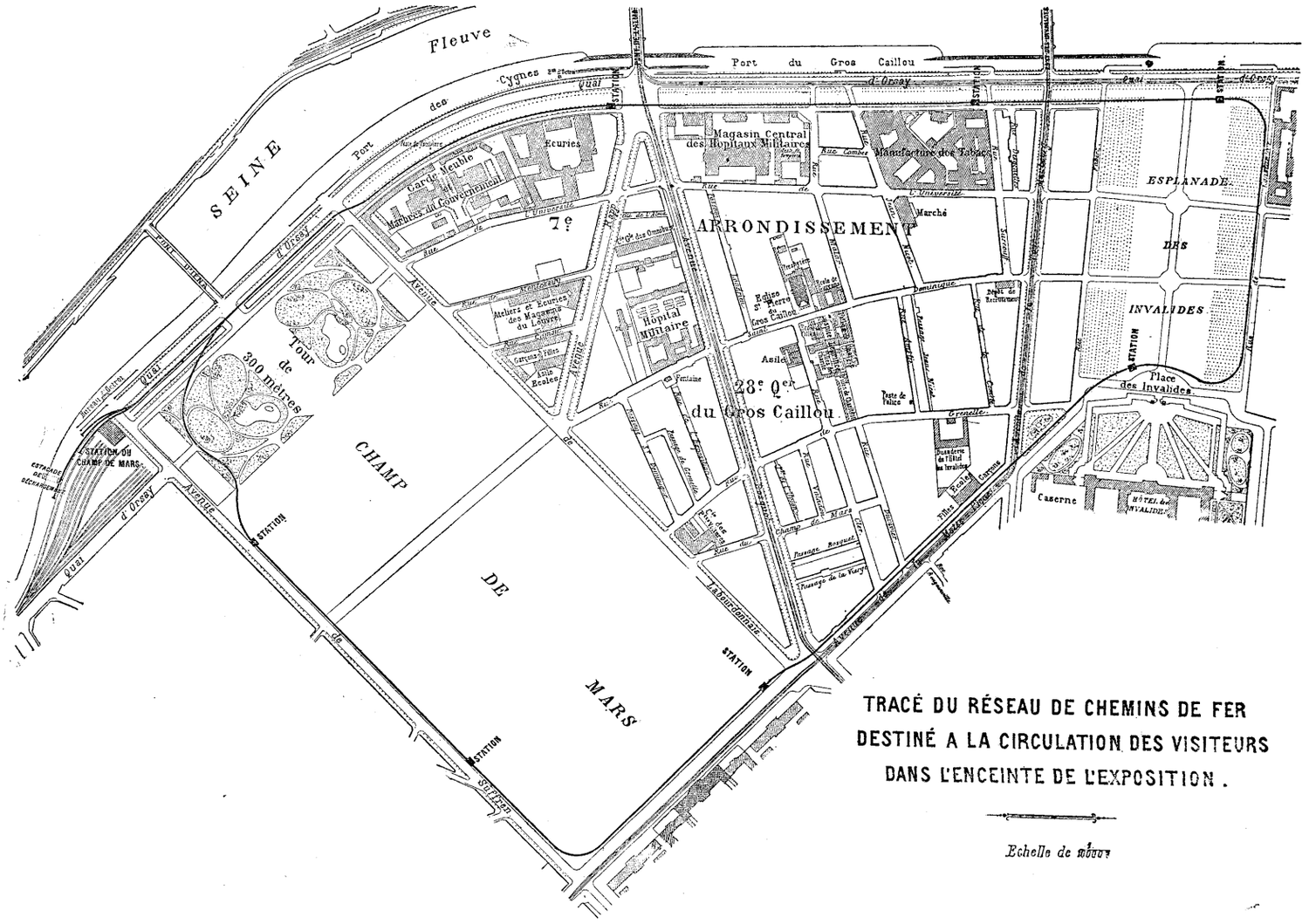
MM. Dusolier, sénateur. Theulier, député. Lacombe, conseiller général, maire de Saint-Pierre-de Frugée. Neury Angel, conseiller général, maire de Nontron. Bardou (Charles), conserves alimentaires, à Thiviers. Boyer, notaire, maire de Champagnac. Bridet, notaire, maire de Javerlhac. Chiquet, maire de Jumilhac. Danède, lieutenant-colonel en retraite à Nontron. Faucher, agriculteur, maire de Saint-Pancrace. Faurie Laroche, agriculteur, maire de Busseroles. Hautefort (Camille), agriculteur à Jumilhac. Lacoste, fabricant de papiers à Nanteuil. Laforest (Lucien), adjoint au maire de Nontron. Laforest, négociant à Mareuil. Lambert, adjoint au maire de Thiviers. Lapouyade, agriculteur à Corgnac. Lathière-Lavergne, notaire, maire de Bordeix. Martin, conseiller d'arrondissement, à Payzac. Millet-Lacombe, maire de Mialet. Millet, médecin à Saint-Pardoux-la-Rivière. Picaud. docteur-médecin à Nontron. Du Plantier, agriculteur, maire de Champniers, Puyjarinet, propriétaire, maire de Vieux-Mareil. Ravinot, agriculteur à Sarrazac. Ribeyrol (Georges), adjoint au maire de Nontron. Rivet, mécanicien à Nontron. Texier, propriétaire à Nanthiat. De Vaudière, propriétaire, maire de Saint-Félix-de-Mareuil. De Villarson, propriétaire-agriculteur à Abjat. Wallon, président de la société départementale d'agriculture à Lanouaille.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Ribérac. .

MM. Brugère, député. Desvergnes, conseiller général, à Verteillac. Lagrange, conseiller général, à Monpont. Pourteyron, conseiller général à Saint-Vincent-de-Connazac. De Beauregard, industriel à Saint-Médard. Bouthereau, agriculteur à Mussidan. Broca (Léon), propriétaire à La Rochechalais. Chambon, industriel à Saint-Laurent. Combescot (Mac), maître de forges au Pizou. Debordes, notaire à Ribérac. Larobertie, docteur médecin, agriculteur à Ribérac. Lavaure, maire à Tocane-Sainte-Apre. Maublanc, usinier à Beauronne. Renault, agriculteur à Festalemps. Roux de Badilhac, agriculteur à Verteillac. Saint-Martin (Alfred), exploitant de carrières à La Tour-Blanche.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Sarlat.

MM. le marquis de Malleville, sénateur. Roger, sénateur. Escande, député. Fonbelle, député. Boucherie, conseiller général, maire de Belvès. Clerjounie, conseiller général, maire de Sarlat. Maraval, conseiller général. maire de Villefranche. Marmier, conseiller général, à Calviac. Arbelaud, adjoint au maire de Domme, agronome. Bonnefond (Télémaque), propriétaire à Coux. Boucharel, tanneur à Sarlat. Carrier-Ladevèze, viticulteur à Saint-Cyprien. Chauchat, adjoint, ancien président du tribunal de commerce. Couderc, fabricant de conserves à Sarlat. Delfour, fabricant de chapeaux au Bugue. G. Dubousquet, juge de paix, truffiiculteur à Eyvignes-Salignac. Dupont, vétérinaire, maire de Plazac. Fonbelle (Marcel), propriétaire, conseiller d'arrondissement. Laiba, fabricant de conserves à Sarlat. Larivière, négociant, maire de Terrasson. Lasserre, viticulteur, adjoint au maire de Rouffignac. Nadaud, receveur de l'enregistrement, viticulteur à Sarlat. Pageyrol, industriel, ancien élève de l'école polytechnique. Poujade, propriétaire, adjoint au maire de Saint-Cyprien. Roger, fabricant de pierres meulières à Cenac. Tournier, avocat à Sarlat, propriétaire des mines de la Chapelle-Péchaud.



TRACÉ DU RÉSEAU DE CHEMINS DE FER
DESTINÉ A LA CIRCULATION DES VISITEURS
DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION.

Echelle de $\frac{1}{5000}$

La gravure que nous publions ci-dessus permet de suivre le réseau du chemin de fer de ceinture de l'Exposition.

Pour Paris, ce tracé débutera au quai d'Orsay, à quelques pas de l'angle du ministère des affaires étrangères. Là se trouvera une station, d'où la voie s'engagera sur la contre-allée bordant le quai à gauche, et filera sous les arbres de cette contre-allée jusqu'à la seconde station, celle du pont de l'Alma.

Cette station sera située au coin du quai d'Orsay et de l'avenue Rapp. La voie aura donc à franchir, en avant du pont, la place produite par la jonction de l'avenue Rapp et l'avenue Bosquet.

A partir de là, elle suivra toujours l'allée de gauche, à la hauteur de l'avenue de Labourdonnais, elle inclinera vers la droite, afin de passer en dehors du chemin creux qui règne sur le quai, le long du Champ de Mars. Elle traversera ainsi l'abord du pont d'Iéna. Mais, aussitôt après, elle tournera à gauche, en coupant l'angle du parc, pour gagner la première station de l'avenue de Suffren. Mais non sans diriger en même temps un embranchement direct vers la station du Champ de Mars, qui est tout près de là.

De cette troisième station, la voie file en ligne droite, parallèlement à l'avenue de Suffren, pour atteindre la quatrième station au débouché de la rue Dupleix.

Arrivée à l'extrémité supérieure du Champ de Mars, la voie tourne à angle droit pour suivre une direction parallèle à l'Ecole-Militaire, jusqu'au carrefour de l'avenue de La Bourdonnais et de l'avenue de la Motte-Piquet.

Jusqu'ici, la voie est comprise dans l'enceinte de l'Exposition. La cinquième station, qui se trouvera près du susdit carrefour, sera elle-même dans cette enceinte : mais, à partir de ce point, elle entrera sur la voie publique, et deviendra aérienne sur toute la longueur de l'avenue de la Motte-Piquet, jusqu'à la dernière station, laquelle sera située sur l'Esplanade même, à la droite de l'entrée de l'Hôtel des Invalides.

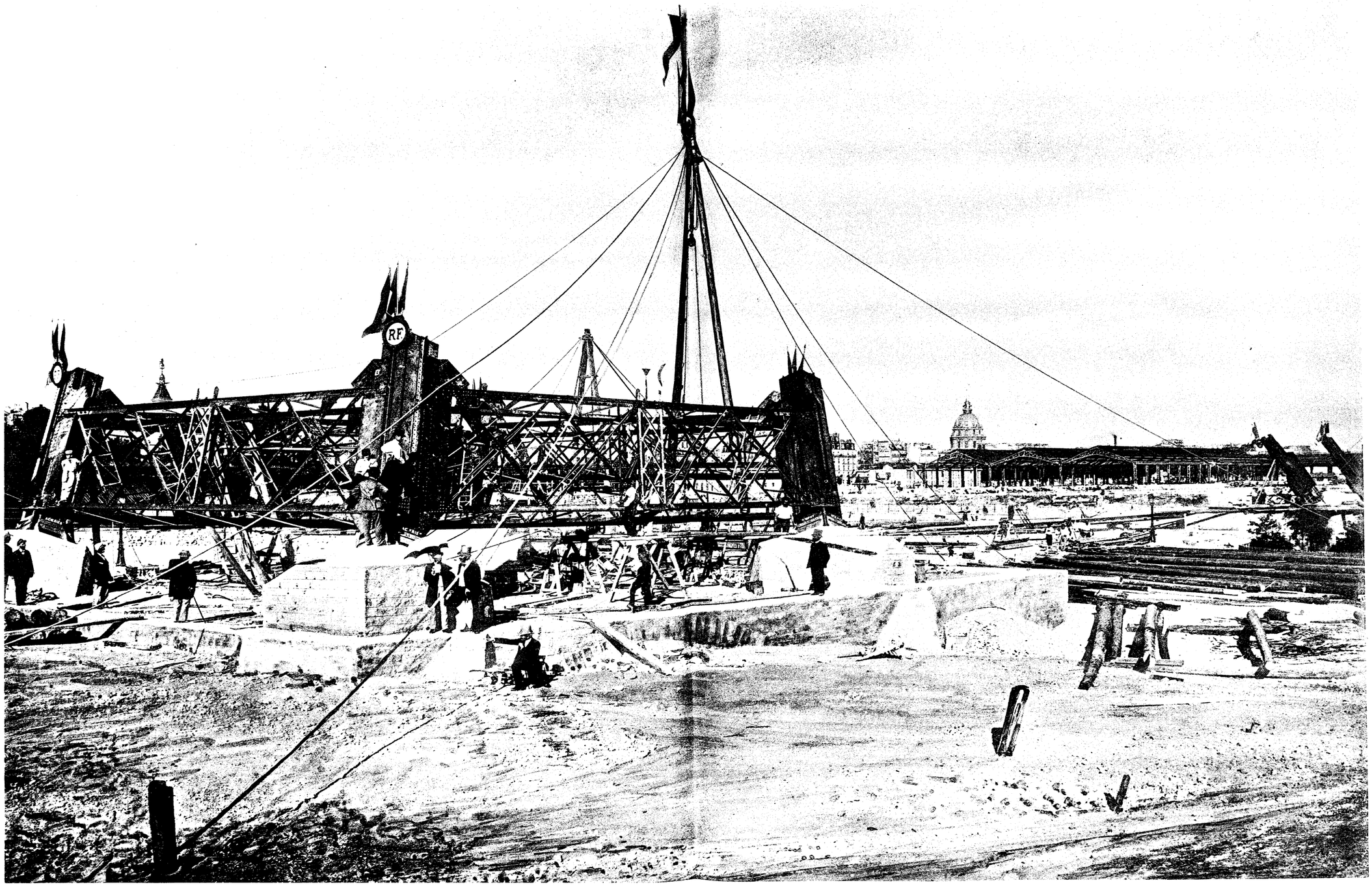
Rentrée de nouveau dans l'enceinte de l'Exposition, la voie traversera le haut de l'esplanade, et filera ensuite, tout droit, parallèlement à la rue de Constantine, dans la contre-allée la plus rapprochée de cette rue, jusqu'au quai d'Orsay, où elle fermera la ceinture en rejoignant sa première station.

Ce chemin de fer, dont nous avons fait ressortir la judicieuse conception dans notre précédent article, enceindra la plus importante partie du septième arrondissement, le riche et intéressant ilot compris entre l'esplanade des Invalides, la Seine, le Champ de Mars et l'avenue de la Motte-Piquet. La voie longera sur le quai : la manufacture des tabacs, le magasin central de l'habillement militaire, les écuries, le garde-meuble et les marbres du gouvernement. L'ilot, entouré par le chemin de fer, comprend en outre : l'hôpital militaire, le dépôt du recrutement, l'hospice Leprince, les ateliers et écuries des magasins du Louvre, des remises et écuries de la Compagnie générale des Omnibus et de la Compagnie des Petites-Voitures. A ajouter encore, l'église Saint-Pierre, cinq ou six écoles, un marché et la buanderie des Invalides.

Le 28e quartier (Gros Caillou), ceint par la future voie de l'Exposition, a toute la physionomie d'une ville importante. Il est traversé par les plus grandes artères de la rive gauche : la rue de l'Université, la rue Saint-Dominique, et la rue de Grenelle. On pourra l'appeler, à juste titre la *Ville de l'Exposition*.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel*

Phototypie

Sgap *3, rue de l'Echelle Paris*

LES PREMIÈRES PIÈCES MÉTALLIQUES DE LA TOUR EIFFEL

(14 JUILLET 1887)

PARTIE NON OFFICIELLE

Les Travaux des Comités d'admission

Les circulaires que les comités d'admission ont adressées aux exposants, produisent d'excellents résultats, car des membres des divers comités nous ont annoncé qu'ils avaient reçu des demandes d'admission assez nombreuses ; il y a des classes surtout qui sont privilégiées.

A propos de ces circulaires, des observations très judicieuses nous ont été présentées par de futurs exposants.

Ils pensent avec raison que c'est d'abord par un envoi répété de circulaires et ensuite par des visites et des démarches que les exposants montreront de l'empressement.

Nous avons reçu des lettres de commerçants et d'industriels qui ont figuré à la plupart des expositions et qui nous ont transmis des circulaires de comités d'admission avec des considérations fort pratiques, que nous nous permettons de soumettre aux membres des comités.

Plusieurs circulaires sont fort bien rédigées et remarquablement conçues, toutes rappellent que les exposants ne se trouvent pas liés par leurs demandes et ne contractent aucun engagement, tant qu'ils ne se sont pas mis d'accord avec les comités d'admission et d'installation, pour la répartition des espaces et des dépenses.

Des exposants nous ont fait observer avec juste raison, qu'il y aurait un intérêt majeur, à ce que le bulletin de demande d'admission qui leur est adressé avec la circulaire, contint toutes les indications sur la portée de leur engagement ; un grand nombre d'exposants, résolus à participer à l'Exposition, mais hésitant à prendre à l'avance ce qu'ils appellent à tort un engagement, signeraient plus volontiers, s'ils voyaient au bas de leur demande que l'engagement est seulement conditionnel.

Des exposants nous ont signalé aussi certaines lacunes dans des circulaires ; ainsi, le comité d'admission X sollicite des adhésions, mais s'il indique le numéro de sa classe, il ne mentionne pas les objets que la classe comprend. On croit trop volontiers que, chaque exposant a dans sa poche un exemplaire du règlement général. Sans doute, il peut le consulter, mais il ne se dérange pas ; et il préférerait de beaucoup que la circulaire reproduisît intégralement la nomenclature des objets à exposer.

Des comités ont eu l'heureuse idée d'inscrire sur les circulaires les noms de leurs membres ; c'est là une excellente mesure qui devait être généralisée.

Nous avons trouvé dans plusieurs de ces documents, des indications intéressantes qui pourront être utilisées par les comités et qui pourront servir de guide aux exposants.

Il y a une première recommandation qui s'impose et qui figure dans un grand nombre de circulaires, c'est la nécessité pour l'exposant de faire parvenir dans le plus bref délai possible, la demande, car les travaux d'installation s'effectueront dans des conditions d'autant plus favorables, comme économie et comme organisation qu'ils pourront être arrêtés et entrepris en temps utile ; il est en effet évident que les demandes trop tardives ne permettraient pas aux producteurs et aux fabricants d'obtenir l'espace et l'emplacement favorables à leur exposition, attendu que les emplacements sont très limités pour chaque classe. Les demandes étant classées par ordre de réception on comprend l'intérêt qu'il y a de prendre rang à courte échéance.

Il faut bien se dire aussi que, malgré leur étendue, le Champ de Mars, le Trocadéro et l'esplanade des Invalides ne sont pas des terrains élastiques, et que, par suite de la disposition des plans on n'accorde à chaque classe qu'un espace limité.

Des comités d'admission font observer avec infiniment de justesse que leur tâche est assez lourde pour qu'on s'applique à l'alléger ; si l'on songe en effet que l'examen de toutes les demandes et que la répartition des espaces à occuper pour chaque classe devront être terminés avant le 1er avril prochain, on reconnaîtra que le zèle des exposants ne saurait être trop énergiquement stimulé.

A ce propos, un de nos abonnés nous envoie la circulaire du comité d'admission de la classe 28 (parfumerie) qui est signée par MM. Chouët, Caudroy, Gallet, Guerlain, Lecaron, Gellé, L'Hote, Prot, Raynaud. Nous relevons le passage suivant que devront méditer les futurs exposants: « Il est important que toutes les personnes désireuses d'être admises à l'Exposition de 1889 fassent leurs demandes le plus tôt possible. En 1878, beaucoup de demandes d'admission pour la classe de la parfumerie sont arrivées tardivement, de telle sorte que le classement a dû être fait dans de mauvaises conditions pour plusieurs exposants. L'espace attribué, en 1878, à la parfumerie, dans la répartition générale, a été assez restreint, vu le petit nombre de demandes faites en temps opportun. »

Nous avons parlé des expositions collectives qui semblent devoir occuper une large place dans la future exposition ; nous avons insisté pour qu'une circulaire spéciale et des demandes d'admission spéciales fussent adressées aux petits commerçants ; des comités se sont préoccupés de la question, notamment le comité de la classe 34 (dentelles et passementeries) et le comité de la classe 22 (papiers peints).

Plusieurs de nos lecteurs nous ont transmis ces documents ; ainsi le comité de la classe 34 a expédié la note suivante :

L'Administration supérieure de l'Exposition nous témoigne le désir de voir s'installer, dans les diverses classes, des expositions collectives.

Quoique la collectivité ne puisse facilement s'appliquer à toutes les branches d'industrie que représente notre classe, nous pensons cependant qu'elle doit être, de la part de nombreux fabricants, l'objet d'une très sérieuse étude. Elle diminue dans une grande proportion les frais élevés d'une vitrine particulière, en conservant néanmoins à l'exposant sa personnalité. Elle ne s'oppose nullement à l'appréciation complète des mérites de chacun. La récompense sera personnelle.

Les Membres du Comité sont à votre disposition pour toutes les explications qui vous seraient utiles.

Si vous adoptiez la collectivité, je vous prierais de vouloir bien l'indiquer très visiblement sur votre demande afin que le Comité d'installation puisse faire sûrement le travail de groupement des industries similaires et disposer les vitrines spéciales des Expositions collectives.

Le comité de la classe 22 dit : « Au cas où vous seriez favorable à l'idée d'une exposition collective, sauvegardant la personnalité de chacun en ce qui concerne les récompenses, nous vous serions reconnaissants de nous en faire part ».

On ne peut qu'approuver les comités d'entrer si complètement dans les vues de la direction supérieure de l'Exposition.

Mais nous pensons, qu'en cette matière, il est préférable pour les comités de

prendre l'initiative au lieu de la laisser aux exposants qui ont besoin de recevoir une impulsion, et qui ont une tendance à se renfermer dans une inertie prolongée.

Les comités qui considèrent qu'une exposition collective peut être organisée dans leur classe, devraient donc dresser une liste de petits commerçants et de petits industriels qui ne peuvent exposer individuellement, et leur envoyer une circulaire et une demande d'admission concernant particulièrement l'exposition collective.

Nous avons parlé dans nos derniers numéros des efforts du comité de la classe 12 (photographie), dont le président, M. Davanne, est assurément un des hommes les plus expérimentés en matière d'exposition. Ce comité a adressé dès la fin du mois de juin une circulaire intéressante : il fait observer que lorsque les places seront concédées, il sera impossible de les modifier pour satisfaire aux demandes des retardataires ; c'est là une recommandation qui peut s'adresser à tous les exposants ; il ajoute que l'espace accordé à la classe est le double de celui qui a été concédé en 1878, à cause du développement considérable de ses différentes branches, à cause des progrès et des transformations dans la fabrication des instruments d'optique, d'ébénisterie, des produits chimiques, de la multiplicité des applications artistiques, scientifiques, industrielles, et du désir des amateurs chaque année plus nombreux d'apporter leurs œuvres.

Le comité d'admission de la classe 27 (chauffage éclairage), a adressé le 1er juin une circulaire qu'on veut bien nous communiquer ; elle est conçue dans un esprit très pratique, le président M. Emile Muller a tracé un véritable guide de l'exposant pour cette classe ; il y a d'abord une nomenclature des produits qui devront être exposés, puis on indique que les appareils et procédés de ventilation ont une place spéciale dans la classe 64 de l'hygiène et assistance publique, que les appareils pour l'éclairage électrique devront figurer dans la classe 62.

Les noms des membres du comité de la classe 27 sont ensuite énumérés, puis on avertit les exposants qu'ils devront adresser leur demande dans le plus bref délai, les comités d'installation devant entrer en fonctions au commencement de 1888, que cette demande n'est qu'un engagement provisoire ; enfin on reproduit l'article 16 du réglement relatif aux dépenses.

Cet article établit la gratuité des emplacements, l'installation et la décoration étant seuls à la charge des exposants. Ces dépenses consistent dans la fourniture et la pose des planchers et velums au plafond.

Nous avons indiqué aussi rapidement que possible comment les comités d'admission avaient compris leur tâche pour recueillir les adhésions des exposants parisiens. Nous parlerons, dans un prochain article, des relations qui ont été établies entre les comités d'admission et les comités départementaux.

En attendant, les réunions des comités se multiplient. Nous avons eu dans la semaine des séances des comités de la classe 18 (ouvrages de la tapisserie et de la décoration), de la classe 45 (produits chimiques et pharmaceutiques), de la classe 73 (boissons fermentées), de la classe 49 (matériel et procédés des exploitations rurales et forestières), de la classe 52 (machines), de la classe 53 (machines outils). Les demandes d'admission ont été examinées ; disons à ce propos que la classe 53 est dirigée par M. Léon, l'habile ingénieur des ateliers des chemins de fer de Lyon, qui est arrivé, par son travail et par son talent, à la situation qu'il occupe ; M. Léon est secondé par son zélé secrétaire, M. Klein, qui tient tous les membres du comité au courant des travaux, en envoyant aux absents la copie du procès-verbal.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Réunion du Comité des Produits alimentaires

Le groupe VII (produits alimentaires) s'est réuni hier, vendredi 29, dans l'après-midi, au pavillon Rapp, sous la présidence de M. Charles Prévet, député, son président.

M. Prévet a exposé avec autant de précision que de lucidité, les avantages qui doivent résulter pour les exposants et pour l'Exposition, elle-même, de la réunion en un même pavillon de tous les les produits alimentaires français et etrangers.

On se rappelle que, dans les grandes expositions précédentes, les classes concernant les différentes branches de l'alimentation étaient disséminées dans toutes les sections françaises et étrangères, et la plupart du iemps dans les parties sacrifiées du palais principal ; ce qui donnait lieu à de nombreux inconvénients. Il est certain que si tous les produits alimentaires, de quelque nature qu'ils soient, étaient groupés dans un pavillon spécial, construit, aménagé, ornementé, administré aux frais des exposants, il en résulterait incontestablement une plus grande cohésion dans le classement et dans la mise en place, plus d'harmonie dans la décoration générale, et enfin plus de facilité pour le travail d'examen du jury des récompenses et pour le développement des relations commerciales.

M. Georges Berger fait connaître les sommes payées en 1878 par les exposants français, soit par mètre carré occupé, soit par mètre linéaire de vitrine verticale ou de pupitre horizontal. En analysant le chiffre des dépenses en 1878, il a semblé à l'administration de l'Exposition de 1889 qu'on pourrait faire mieux et peut-être plus économiquement.

Il est soumis au groupe un projet de palais qui possède un aspect et une disposition intérieure et extérieure qui ne manquent pas de séduction, on y trouvera tous les attraits ; toutes les curiosités que peut présenter une Exposition : cafés, bars de dégustation, restaurants de tous les rangs et de toutes nationalités. Assurément, par sa séduction, par son originalité de construction et ses terrasses avec vue sur la Seine, ainsi que par ses installations ; le pavillon des produits alimentaires, deviendra un sujet d'attraction pour les visiteurs.

Une discussion s'est engagée, mais aucune résolution n'a encore été prise par le groupe.

×

Commission des Congrès et Conférences

M. le ministre du commerce et de l'industrie nommera très prochainement les membres de la commission des congrès et conférences.

Cette commission sera subdivisée en 15 sections dont voici la liste :

1re	section :	Belles-lettres.
2e	—	Beaux-arts.
3e	—	Archéologie, histoire.
4e	—	Sciences, mathématiques.
5e	—	Sciences physiques et chimiques.
6e	—	Sciences naturelles.
7e	—	Sciences géographiques.
8e	—	Economie politique et législative
9e	—	Economie sociale.
10e	—	Hygiène, assistance et répression
11e	—	Génie civil et travaux publics.
12e	—	Enseignement.
13e	—	Agriculture.
14e	—	Commerce.
15e	—	Industrie.

×

M. Lion, chef de service des égoûts et plantations à l'Exposition, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

M. Rosier, chef du bureau technique, est nommé officier d'académie.

Tous le personnel de l'Exposition et toutes les personnes qui ont eu des rapports avec MM. Lion et Rosier applaudiront aux récompenses qui viennent de leur être décernées.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

L'achèvement des fermes des Galeries des Expositions diverses. — Cinq millions de kilogrammes de fer. — Les fondations des fermes de 115 mètres. — Les travaux de la Tour de trois cents mètres.

La partie des fermes métalliques adjugée aux forges de Franche-Comté est exécutée à l'heure actuelle. Il est intéressant de savoir le poids de fer employé dans ce lot. Le poids d'une travée est de 14,504 kilogrammes. Le lot comporte 123 travées semblables pesant ensemble 1.783.992 kil.

A ajouter, pour les travées de rives, 7 fermes à 4,682 kilogrammes l'une.. 61.974

Plus 20 piliers à 1,460 kilogrammes..... 29.200

Le poids total du quatrième lot, aujourd'hui terminé, est donc de..... 1.875.166 kil.

Le poids du lot adjugé à M. Roussel est sensiblement pareil à celui dont je viens de parler. Il s'ensuit que le poids de la totalité des travées transversales qui partent de l'avenue de La Bourdonnais pour aboutir à l'avenue de Suffren est de près de quatre millions de kilogrammes, chiffres ronds.

A ce propos, pour faire un peu de statistique, disons que, dans une quinzaine de jours, lorsque les fermes de toutes les Galeries des Expositions diverses seront debout, on aura sous les yeux une masse de charpentes de fer pesant plus de CINQ MILLIONS DE KILOGRAMMES.

***

Le lot de M. Roussel en est à sa sixième travée de 20 fermes (sur 7 1/2 qu'il a à exécuter). Mais le travail de ce chantier avance rapidement. Trois travées sont complètement terminées, l'on pose les lanterneaux de la quatrième et la sixième sera élevée lorsque l'on lira ces lignes.

L'œuvre des forges de Saint-Denis peut être considérée comme achevée, à quelques lanterneaux et à quelques ajustements près. Les charpentes en fer des Galeries les plus rapprochées du Pavillon Rapp, confiées à la société des ponts et travaux en fer, sont totalement achevées. Comme celles des Galeries parallèles à l'avenue de Suffren, elles comportent trois grandes travées, de quinze fermes chacune, supportées par 60 piliers en fer.

***

Le chantier Manoury est en pleine activité. La ligne des puits de fondation des piliers de la galerie latérale est terminée du côté Seine. Les terrassiers ont abordé la ligne du côté Ecole-Militaire.

Quant aux grands puits rectangulaires dans lesquels seront établies les fondations des énormes piliers qui soutiendront les étonnantes fermes de 115 mètres ; ils seront au nombre de 20 de chaque côté. On a débuté du côté Seine, et il y en a 7 de bétonnés et maçonnés, jusqu'à l'arasement sur lequel on va établir les boulons et toute la ferraille qui doit donner une absolue fixité à ces piliers. Tout autour de ce petit massif de pièces de fer, la maçonnerie s'élèvera jusqu'au niveau du sol. Ces fondations de piliers seront à toute épreuve, paraît-il. Et il le faut bien, pour supporter de pareilles masses.

Il faut le redire ici : Paris sera stupéfait à la vue de la première ferme de 115 mètres qui sera mise debout. Jamais on n'aura vu au monde une pièce de ces proportions. Ce sera la curiosité du jour. Soyez en convaincus.

***

Du côté de la tour de trois cents mètres, on continue le prolongement des montants et la pose des entretoises entre ces montants. Le gros travail du moment est le battage des pieux qui devront recevoir les pyramides en charpente de bois qui devront rejoindre, à 28 mètres de hauteur, les trois montants intérieurs de chaque pilier, que leur inclinaison ne permettrait pas de conduire plus loin sans soutien. Ces pièces de charpente se préparent pendant l'opération du battage des pieux.

La quantité de pièces de fer qui couvrent le sol, prêtes à être mises en place dans les piliers, est fabuleuse. On se demande comment tout cela a pu être combiné, calculé et exécuté avec une telle précision et en telle quantité. Quand on y réfléchit, cela donne le vertige !

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

Adhésion de la Suisse à l'Exposition de 1889.

Une réunion, dans laquelle les principales industries se trouvaient représentées, s'est prononcée pour la participation officielle de la Suisse à l'Exposition de Paris.

Le Conseil d'Etat a pris la même décision.

De son côté, le Conseil fédéral a décidé en principe, à l'unanimité, d'accepter l'invitation du gouvernement français.

Le gouvernement anglais et l'Exposition de 1889.

Le *Standard* annonce qu'une réunion publique à laquelle assisteront des membres du Parlement, est convoquée à Londres, pour apprécier les motifs invoqués par le gouvernement anglais en faveur de sa non-participation à l'Exposition de 1889.

Exposition de brasserie.

Nous publions dans notre partie officielle un arrêté sur l'exposition nationale des produits et appareils propres à la fabrication de la bière.

Un syndicat vient de se former en vue de cette exposition. Dans la première séance, il a été constitué une association de garantie dont le capital sera destiné a combler les insuffisances de recettes. Un capital de 40,000 francs a été immédiatement versé, et le syndicat recevra jusqu'au 1er août les nouvelles souscriptions, dont le minimum est fixé à 100 francs.

L'association de garantie s'occupera de la gestion financière de cette exposition, à laquelle l'Etat ne fournira aucune subvention.

Construction d'un nouvel Hôpital

Le nouvel hôpital projeté dans le dix-neuvième arrondissement va entrer dans la voie d'exécution.

Cet établissement sera construit derrière le parc des Buttes-Chaumont, au milieu d'un vaste terrain limité par la place du Danube, la rue David-d'Angers, le boulevard Sérurier et la rue du Général-Brunet.

L'enquête réglementaire concernant ce projet a été ouverte hier à la mairie du dix-neuvième arrondissement.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Nous venons de traverser une semaine absolument calme et tout à fait dépourvue d'intérêt. Nous savons, et nous l'avons expliqué déjà bien des fois, que le marché ne peut faire montre de dispositions actives au moment même où la partie dirigeante, où la opéculation sérieuse a déserté la corbeille, avec la ferme intention de ne reprendre le train que dans le cas d'événements imprévus. Nous souhaitons donc que, comme les années précédentes, cette période de morte-saison reste très calme. Que les spéculateurs de haute marque restent chez eux, qu'ils jouissent paisiblement de la villégiature qu'ils se sont offerte, c'est-à-dire que rien dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure ne vienne les sortir de leur *far niente*. Mettons d'abord à profit cette accalmie politique dont notre marché a si grand besoin, et, dans deux mois, à la rentrée des vacances, après un repos que spéculateurs et intermédiaires ont bien mérité, il ne sera que plus facile d'aborder les affaires.

Mais il est essentiel que notre marché puisse rester abandonné à lui-même pendant le laps de temps habituel ; il est indispensable qu'il ne survienne aucune complication qui compromettrait gravement son équilibre après une année dont les débuts si mouvementés avaient d'abord exercé une influence défavorable.

×

Voici comment clôturent les rentes françaises sur le marché à terme :

Le 3 0/0 à 81.25, l'Amortissable à 83.97, et le 4 1/2 0/0 à 109.35.

Sur le marché du comptant, le 3 0/0 finit à 81.22, l'Amortissable reste à 83.95, et le 4 1/2 0/0 à 109.40.

Les transactions n'ont aucune importance malgré la liquidation mensuelle à laquelle on va procéder dès la semaine prochaine. Il est vrai que les engagements contractés dans le courant de ce mois ont été si peu importants qu'il n'y aura en quelque sorte rien à liquider.

Sur les fonds étrangers, il n'y a pas plus d'entrain que sur nos rentes.

Les Consolidés ont varié pendant toute la semaine de 101 11/16 à 101 3/4. Ils restent à 101 11/16.

L'Italien éprouve quelques difficultés à franchir le cours de 97. Nous le laissons à 96.90.

Sur l'Extérieure, les affaires ont été moins actives que pendant les semaines précédentes. Le dernier cours de ce fonds est celui de 66.15.

Le Turc est peu mouvementé ; il reste à 14.32

L'Egypte Unifiée a oscillé de 375 à 377.50. Nous la retrouvons en dernier lieu à 376.25.

Le 4 0/0 hongrois est à 81,35.

Le 4 0/0 autrichien se traite à 91.95.

Enfin les fonds russes sont toujours très attaqués sur les places allemandes. Cependant, dans ces dernières séances, quelques rachats se sont produits. Le 5 0/0 1875 est à 88.50, et le 5 0/0 1877 cote 97.70.

×

Les valeurs de crédit ont été peut-être encore moins mouvementées que les fonds d'Etat.

La Banque de France se négocie à 4110.

Son bilan de la semaine fait ressortir les différences suivantes sur celui qui a été publié il y a huit jours. L'encaisse métallique est en augmentation de 6.257.000 fr., le compte des particuliers s'est accru de 42.472.000 fr., le compte du Trésor est en accroissement de 27.373,000 fr., et le portefeuille a augmenté de 42.406.000 fr.

Nous avons relevé aux diminutions : le compte de la circulation avec 24.580.000 fr., et celui des avances avec 3.951.000 fr.

Les bénéfices de la semaine ont été de 213.000 fr.

Le Crédit foncier s'échange à 1348.75.

Le bilan de cet établissement arrêté à la fin de juin contient sur la marche générale des affaires des indications satisfaisantes. Les obligations foncières et communales ont maintenu leurs cours précédents. Les demandes du comptant sont toujours actives sur les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885, qui n'atteignent pas encore les cours auxquels elles parviendront très certainement. Ces délégations donnent lieu, chaque année, à 6 tirages ; chaque tirage comprend un ou deux lots de 100.000 fr. et un grand nombre de lots secondaires.

Le Comptoir d'escompte est à 1,040.

Le Crédit lyonnais fait 558 75.

La Banque de Paris cote 731 25.

La Banque d'Escompte vaut 458 75.

La Banque ottomane reste à 493.75.

La Société générale se tient à 553.75.

Sur les Chemins de fer l'activité est peu grande, mais les cours sont assez soutenus.

Le Nord est à 1510, le Lyon, à 1232 50, le Midi à 1,432 50 et l'Orléans à 1,308 75.

Les valeurs industrielles sont à peu près au même niveau. Le Suez est coté 1970 et le Panama fait 371.25.

Nous ne connaissons pas encore exactement les résultats de l'émission des obligations de Panama, mais d'après nos renseignements, le résultat total de l'émission atteindra plus de cent cinquante millions de francs, ce qui représente 300.000 titres souscrits. L'encaisse de la Compagnie étant de cent millions, M. de Lesseps aura donc à sa disposition 250 millions qui vont lui permettre de mener le Canal à un tel point que son achèvement ne fera plus question.

De tels résultats obtenus à un pareil moment et malgré les efforts inouïs d'une spéculation à la baisse acharnée, est un de ces succès que M. Ferdinand de Lesseps et sa vaillante cohorte d'actionnaires seuls pouvaient espérer et ont heureusement obtenu.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON

Imp. G. ROBERT, 19, faubourg St-Denis.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de gainerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

Contentieux Général des Exposants
DIRECTEUR : LÉON CLOSTRE
ANCIEN MAGISTRAT
ANCIEN AVOUÉ, AGRÉGÉ DU TRÉSOR PUBLIC
39, rue Taitbout et 47, rue de Provence
Représentation auprès de l'Administration et à l'Exposition. — Correspondance, Démarches, Renseignements, Autorisations. Questions spéciales relatives à l'Exposition.
TRAVAUX PUBLICS, INDUSTRIE, COMMERCE


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

1886 **CHEMINS DE FER DE L'OUEST** 37 lignes

EXCURSIONS
SUR LES
CÔTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE
Billets Circulaires, VALABLES PENDANT **un mois** (1)

	1re Classe	2e Classe
1er ITINÉRAIRE	60 fr. »	45 fr. »

Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — St-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE	60 fr. »	45 fr. »

Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE	80 fr. »	65 fr. »

Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE	90 fr. »	70 fr. »

Paris. — Granville. — Avranches — Mont-St-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE	100 fr. »	80 fr. »

Paris. — Cherbourg. — Coutances — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel — Dol. St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

6e ITINÉRAIRE	100 fr. »	80 fr. »

Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Dreux. — Paris.

7e ITINÉRAIRE	120 fr. »	100 fr. »

Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

8e ITINÉRAIRE	120 fr. »	100 fr. »

Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

9e ITINÉRAIRE	130 fr. »	110 fr. »

Paris. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les Itinéraires.

Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.
(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 %, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 40 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 20 Août 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez MM. Lagrange, Cerf et Cie 8, place de la Bourse, et aux Bureaux du Journal.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Circulaire aux Recteurs.
Bureaux des Comités départementaux.
Comité départemental.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Collaborateurs de l'Exposition.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

Notre Dessin

Le dessin contenu dans le numéro d'aujourd'hui représente les fermes métalliques du Palais des Groupes divers, entièrement terminées.

La vue a été prise de la rue qui traverse le Champ de Mars, du carrefour Rapp à l'avenue de Suffren.

Les fermes qui se présentent au premier plan forment les trois galeries qui seront l'aile Est du Palais.

Dans le fond, on voit très distinctement les nombreuses galeries perpendiculaires qui formeront la partie centrale du Palais.

Notre dessin donnera une idée exacte de la forêt de piliers en fer qui recouvre cette partie du Champ de Mars et de l'état très avancé des travaux.

PARTIE OFFICIELLE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Instruction générale pour la préparation de l'exposition de l'enseignement primaire public (classe VI) à l'Exposition universelle de 1889.

MONSIEUR LE RECTEUR

Après avoir pris l'avis de la Commission nommée par arrêté en date du 4 avril et chargée de préparer l'exposition de l'enseignement primaire public (classe VI) à l'Exposition universelle de 1889, je vous envoie une instruction générale fixant les conditions dans lesquelles les divers établissements publics pourront participer avec le Ministère à cette exposition.

Par tous les moyens en notre pouvoir, nous devons nous efforcer de la rendre digne de la grande date avec laquelle elle coïncide. Aussi mon intention est-elle de ne rien négliger pour réunir tous les éléments d'une complète et fidèle représentation de notre enseignement primaire public.

Une première question se posait : Le Ministère absorbera-t-il tout cet enseignement ? Se chargera-t-il d'en présenter à lui seul l'ensemble et le détail dans une exposition en quelque sorte officielle et impersonnelle ? Ou bien, au contraire, laissera-t-il place aux mérites individuels et aux initiatives locales, mettra-t-il en lumière les établissements, les collectivités et les personnes qui, avec l'État, concourent à la marche de l'enseignement public ?

Sur l'avis unanime de la Commission, j'ai tranché cette question sans hésiter dans le sens qui me paraît à la fois le plus conforme à la réalité et le mieux en harmonie avec l'esprit du Gouvernement républicain.

Il y aura dans la classe VI une vaste section de l'enseignement primaire public, placée sous les auspices du Ministère, mais largement ouverte à tous ceux qui, coopérant à l'œuvre de l'éducation nationale, voudront aussi coopérer à la représentation de cet important service public

En conséquence, et après m'être entendu à ce sujet avec mon collègue M. le Ministre du commerce, j'ai décidé qu'outre l'exposition proprement dite du Ministère, cette section comprendrait toutes celles des établissements et des autorités locales qui demanderont à se grouper sous le patronage du Ministère pour former un tableau d'ensemble de l'organisation de l'instruction publique en France. Ces principes présideront aux diverses classes de l'exposition auxquelles mon administration prendra part. Je ne parlerai ici que de leur application à la classe VI.

I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Exposants. — Sont considérés comme exposants de l'enseignement primaire public :

I. Le Ministère de l'instruction publique ;

II. Les exposants qui demanderont à se placer sous les auspices du Ministère, mais en conservant leur inscription au catalogue et leurs droits éventuels aux récompenses du jury, savoir :

1° Les écoles publiques de tous degrés se rattachant à l'enseignement primaire (écoles maternelles, primaires élémentaires, supérieures ou professionnelles, normales, normales supérieures, etc.) ;

2° Les communes ;

3° Les départements;

4° Les membres du corps enseignant, de l'inspection primaire et de l'inspection académique.

Conditions d'admission. — L'exposition spéciale du Ministère de l'Instruction publique sera préparée, organisée et installée par les soins de la Commission nommée à cet effet par l'arrêté du 4 avril 1887.

Pour les expositions individuelles énumérées aux articles 2, 3, 4 et 5 du tableau qui précède, tous les objets dont l'admission sera demandée devront être soumis à l'examen de la Commission précitée. Cette même Commission déterminera les emplacements qu'pourront être concédés à chacun des expo, sants placés sous les auspices du Ministère ainsi que les conditions générales d'installation auxquelles ils devront se conformer. L'emplacement leur sera accordé gratuitement,

Les prix de transport à l'aller et au retour la participation éventuelle aux frais de construction de vitrines spéciales, etc., feront l'objet d'un règlement ultérieur qui sera notifié aux intèressés en temps utile.

Division générale de l'Exposition de l'enseignement primaire public. — L'exposition comprendra sept sections, savoir :

1re Section— Enseignement du premier âge : jardins d'enfants, écoles maternelles;

2e Section.— Enseignement primaire élémentaire : écoles primaires élémentaires et classes enfantines;

3e Section. — Enseignement primaire supérieur : cours complémentaires. Ecoles primaires supérieures ;

4e Section.— Enseignement professionnel : Ecoles professionnelles, écoles manuelles d'apprentissage; écoles nationales;

5e Section. — Ecoles normales avec leurs écoles annexes et Ecoles normales supérieures d'enseignement primaire;

6e Section. — Institutions auxiliaires : cours d'adultes, caisses d'épargne scolaire, bibliothèques;

7e Section. — Enseignement des sourds-muets, des aveugles.

Tout exposant devra faire connaître la section ou les sections auxquelles il destine les objets dont il demande l'admission.

Un même exposant peut figurer dans ces diverses sections ; mais, quel que soit le nombre de ses expositions partielles, elles ne lui donneront droit qu'à un seul numéro d'inscription au catalogue et à une seule récompense.

Nature des objets exposés. — Dans chacune des sept sections que je viens d'énumérer, l'exposition pourra porter sur trois grands objets. Elle peut avoir pour but : ou bien de représenter l'installation matérielle des établissements et des services scolaires dans leur ensemble ou dans leurs détails ; ou bien de faire apprécier les méthodes et les procédés d'enseignement et d'éducation; ou enfin de

présenter les résultats mêmes de cet enseignement et de cette éducation sous la forme de travaux scolaires et de specimens du savoir acquis par les élèves.

II

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

En abordant la seconde partie de ces instructions, celle qui concerne le choix et le classement des objets dont se composera chacune des expositions de la classe VI, il importe, monsieur le recteur, que je précise le but qu'a poursuivi la commission. Il s'agit ici non pas de provoquer l'envoi des divers objets dont l'énumération va suivre, mais de mettre tous les intéressés en mesure de faire cet envoi quand le moment sera venu.

Parmi les objets scolaires à exposer, il en est qui devront tout leur mérite à la spontanéité de leur production; d'autres, au contraire, exigeront un long travail préparatoire, des recherches, des soins spéciaux, des correspondances. Il fallait faire connaître à l'avance les conditions dans lesquelles ces derniers pourront être acceptés afin que, sous votre haute direction, toutes les bonnes volontés puissent se mettre immédiatement à l'œuvre.

C'est la pensée qui a inspiré la commission. Elle a voulu guider les inspecteurs et les instituteurs dans la préparation de la plupart des travaux destinés à l'Exposition.

Voici, pour chacun des cinq ordres d'exposants reconnus plus haut, l'indication sommaire des parties essentielles dont pourra se composer chaque exposition.

I. — Ministère de l'instruction publique. — L'exposition du ministère comprendra :

1° Les collections des lois, règlements et actes administratifs intéressant l'enseignement primaire public;

2° Les documents relatifs à l'organisation de l'administration centrale du conseil supérieur de l'instruction publique, des commissions consultatives;

3° Les programmes édictés après avis du conseil supérieur;

4° La statistique de l'enseignement primaire;

5° Les budgets;

6° Des collections de rapports d'inspection générale, de rapports d'inspecteurs d'académie et d'inspecteurs primaires;

7° Les catalogues des bibliothèques scolaires, populaires et pédagogiques;

8° Les listes des livres classiques adoptés par les conférences d'instituteurs;

9° Des collections du *Bulletin administratif* et de la *Revue pédagogique;*

10° Des documents sur l'organisation du musée pédagogique : publications, catalogues, spécimens de matériel, livres et collections faites par l'Etat, etc.

II. — Ecoles publiques de tout degré se rattachant à l'enseignement primaire. — Ici le nombre et la variété des objets d'exposition nécessiteront des subdivisions d'après les deux points de vue indiqués plus haut : répartition en sept catégories d'écoles, et répartition en trois ordres de matières : *installation, méthodes, résultats.*

On peut résumer sous ces trois chefs les recommandations de la commission dans les termes suivants :

I. — INSTALLATION MATÉRIELLE

L'installation matérielle à l'Exposition universelle de 1889 comprendra, dans chacune des catégories d'écoles, les constructions scolaires proprement dites, le mobilier usuel et scolaire, le mobilier d'enseignement.

Les constructions scolaires pourront être représentées :

1° Par des plans d'ensemble à l'échelle de 0,005 millimètres par mètre, sans toutefois dépasser le format demi-grand aigle;

2° Par des vues d'ensemble à vol d'oiseau, sans dépasser le même format demi-grand aigle;

3° Pas des détails de plans, façades ou coupes à l'échelle de 0,01 centimètre, sans dépasser le format grand aigle;

4° Par des dessins, photographies ou modèles en relief des parties les plus intéressantes de l'installation des différents services; les dessins et les photographies à des échelles variables, mais sans dépasser le format demi-grand aigle; les modèles en relief au dixième d'exécution;

5° S'il y a lieu, et principalement pour les grands groupes scolaires des villes importantes, pour les écoles primaires supérieures, les écoles normales et les écoles professionnelles ou d'apprentissage, par une monographie architecturale (1) avec liberté entière pour l'échelle et les dimensions des dessins. On pourra y joindre les publications et notices relatives aux bâtiments scolaires, aux détails des constructions, systèmes d'aération, de chauffage, de ventilation, etc., ceci admis sans condition de format.

Dans les trois premières catégories, les dessins seront surtout exposés dans les cartons ou sur des meubles spéciaux, tournants ou autres; dans les deux autres catégories et sauf pour les modèles en relief qui constituent ce que l'on peut appeler des plans sur table, les dessins et photographies seront, autant que possible, exposés sur les surfaces murales.

Les dessins et modèles seront exécutés soit par les architectes, soit encore par les élèves ou les maîtres, d'après un relevé sur place; mais, dans ce dernier cas, sous la surveillance de l'architecte qui devra en certifier l'exactitude.

Il sera fait, en temps opportun, par MM. les recteurs et inspecteurs d'académie, un choix des écoles dont l'installation matérielle serait susceptible de recevoir les honneurs de l'exposition. La liste de ces écoles me sera soumise, et je chargerai la Commission (ou plutôt une sous-commission technique prise dans son sein) de désigner définitivement celles qu'il y aura lieu d'admettre.

La même remarque s'applique au mobilier usuel et scolaire, ainsi qu'au matériel didactique et à l'outillage de l'enseignement. MM. les inspecteurs d'académie seront invités à signaler à l'avance à la Commission, avec croquis cotés à l'appui, ceux qu'ils croiraient particulièrement dignes d'attention; les objets qui pourraient figurer en nature ne seraient désignés que lorsque la Commission serait fixée sur les conditions d'espace et de crédit dont dispose l'administration.

II. — MÉTHODES ET PROCÉDÉS D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT.

Les écoles des divers ordres (2) sont appelées à exposer particulièrement, sous ce titre, les objets suivants :

1° Specimens de journaux de classe ou de cahiers de préparation de leçons journalières, specimens de carnets de correspondance avec les familles, de registres d'appel accompagnés de notes sur les moyens les plus efficaces que la pratique enseigne pour obtenir l'assiduité, diagrammes et statistiques montrant, par région, le degré de l'assiduité annuelle et mensuelle;

2° Specimens d'images, bons points et autres récompenses;

3° Statuts des associations en vue de la bienfaisance, de la bonne camaraderie qui peuvent exercer sur le caractère des enfants une heureuse influence;

4° Statuts des sociétés scolaires protectrices des animaux utiles;

5° Documents relatifs aux caisses d'épargne scolaires;

6° Notices sur l'organisation des jeux dans les écoles et notices sur l'organisation disciplinaire;

7° Documents relatifs aux promenades, voyages scolaires, colonies de vacances;

8° Ouvrages et livres scolaires employés dans l'école.

III. — RÉSULTATS : SPECIMENS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS DU TRAVAIL DES MAITRES ET DES ÉLÈVES.

Cette section est celle où la Commission organisatrice de l'Exposition se réservera l'action la plus directe. Elle se propose de donner en temps utile des directions pratiques aux établissements exposants, en vue de grouper en quelque sorte dans des tableaux d'ensemble de la vie scolaire les documents propres à faire apprécier les progrès réalisés, la valeur, l'étendue et la solidité des connaissances acquises, non pas dans une élite d'élèves habilement triés, mais dans la masse de la population scolaire, aux divers âges et à ses divers degrés d'instruction.

Pour les travaux d'élèves, la commission m'a proposé de prendre une décision dont je ne me dissimule pas la gravité, mais qui m'a paru, comme à la commission elle-même, le seul moyen de couper court à des abus fréquemment constatés dans les expositions antérieures. J'ai décidé que l'Exposition de 1889 n'admettra, sous aucun prétexte, les collections de cahiers, de devoirs, de dessins, de cartes, et généralement de travaux d'élèves préparés en vue de l'Exposition. Si les séries de devoirs écrits et de spécimens du travail ordinaire de la classe sont reconnues nécessaires et doivent trouver place dans les vitrines du Champ de Mars, la commission se réserve d'indiquer plus tard sous quelle forme et dans quelles conditions ces séries devront être recueillies en temps opportun.

III. — Communes. — L'exposition des communes peut porter sur les points suivants :

Organisation matérielle des écoles; installation des services scolaires municipaux; des caisses des écoles; de l'inspection médicale; des cantines scolaires et, en général, de tout ce qui relève de l'autorité communale.

IV. — Départements. — Les expositions départementales devront porter spécialement sur l'organisation des services qui relèvent de l'autorité départementale, et surtout de ceux qui sont créés et entretenus à l'aide de dépenses facultatives votées et contrôlées par les conseils généraux. On pourra y faire utilement figurer en outre :

1° Des collections des rapports annuels des inspecteurs d'académie au Conseil général depuis 1878;

2° Des collections des bulletins départementaux des deux dernières années;

3° Des règlements scolaires départementaux et locaux approuvés par l'inspecteur d'Académie.

V. — Membres du corps enseignant et de l'administration académique. — Travaux personnels relatifs à l'enseignement (mémoires, documents pédagogiques, appareils et ouvrages relatifs aux divers enseignements ou à l'administration scolaire : rapports, statistiques, règlements, etc.).

Les plus intéressants des travaux des maîtres seront sans contredit les monographies des écoles. L'historique de l'établissement, son fonctionnement actuel, les résultats qu'il atteint; son influence sur le milieu où il se trouve placé, sont le cadre naturellement tracé de ces études. Il est facile d'indiquer d'autres divisions très importantes; par exemple, les rapports entre les directeurs et les adjoints; les moyens qu'ils emploient pour mettre de l'unité dans leur action; les rapports que les maîtres ou maîtresses conservent avec leurs élèves après leur sortie définitive de l'école; l'influence qu'ils continuent à exercer

(1) Dessin représentant un seul bâtiment dans toutes ses parties.

(1) Groupées par départements ou individuellement.

sur eux; les relations du personnel avec les parents des élèves, avec les municipalités, avec les comités de patronage, quand il y a lieu.

Quant aux notices ou mémoires pédagogiques, il conviendra d'admettre surtout ceux qui auraient trait à des points spéciaux de la discipline, de la tenue matérielle de la classe, des méthodes proprement dites d'enseignement et d'éducation. En tout cas, ceux qui ne rouleront pas sur la méthode en général pourront être subdivisés en autant de fascicules séparés qu'ils traiteront de questions distinctes, afin de faciliter au jury la comparaison des solutions proposées sur le même sujet. Ces mémoires auront un format identique (31 centimètres sur 21 centimètres, avec deux marges de 4 et 2 centimètres); même format pour les couvertures mobiles où ils seraient renfermés.

Les procès-verbaux des conférences pédagogiques cantonales, la liste des livres adoptés par ces conférences, les mémoires originaux qui y ont été lus et discutés, leurs avis sur des points de doctrine ou de pratique scolaire pourront aussi trouver place à cette exposition, soit à titre individuel, soit à titre collectif.

Les règles que je viens de tracer, d'accord avec la commission, fixent les lignes principales du plan d'organisation de notre exposition de l'enseignement primaire public.

Pour qu'il vous soit plus facile, monsieur le recteur, de faire connaître ce plan à tous les chefs d'établissements appelés à y prendre part, je vous enverrai un certain nombre d'exemplaires de la présente circulaire et des documents annexés, que j'ai cru utile d'y faire joindre (procès-verbaux de la commission, rapports des sections, projets de questionnaires, etc.). Je vous prie, monsieur le recteur, d'inviter les fonctionnaires placés sous vos ordres à prendre dès maintenant les dispositions nécessaires, soit pour rassembler les matériaux et documents, soit pour être en état de répondre à l'appel de la commission d'organisation quand le moment sera venu.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

E. SPULLER.

Bureaux de Comités départementaux

HAUTE-SAVOIE

Comité départemental

Président : M. DUNANT (Camille), président de la Société florimontane, à Annecy.

Vice-présidents : MM. KOZIOROWICZ, ingénieur en chef du département; MOREL-FREDEL, président de la société d'agriculture et de commerce.

Secrétaires : MM. MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy; TAVERNIER, conseiller général, directeur de la succursale du Crédit foncier, à Annecy.

Sous-comité d'Annecy

Président: : M. KOZIOROWICZ.

Secrétaire : M. AUSSEDAT (Eugène), industriel, conseiller d'arrondissement.

Sous-comité de Bonneville

Présidents d'honneur : MM. CHARDON, sénateur, et DUCROZ, député.

Président : M. MOREL-FREDEL.

Vice-Président : M. BENOIT, directeur de l'école nationale d'horlogerie de Cluzes.

Secrétaire : M. RIONDEL (François), à Samoens.

Secrétaire-adjoint : M. MÉTRAL, propriétaire à PASSY.

Sous-comité de Saint-Julien

Président : M. CHAUTEMPS, médecin, conseiller général.

Vice-Présidents: MM. DEMOLE, propriétaire à Bossey; CAMPS, entrepreneur à Annemasse.

Secrétaires : MM. TAPPONIER, propriétaire-agriculteur, président du conseil d'arrondissement; EXCOFFIER, avoué.

Sous-comité de Thonon

Président : M. MERCIER, conseiller général.

Vice-Président : M. THORENS, maire de Thonon.

Secrétaires: MM. DANTAND (Justin), négociant à Thonon; Comte de CHALLAYE, directeur des carrières de marbre de La Verlaz.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Par arrêté en date du 16 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Seine-et-Oise :

1° Sous comité de l'arrondissement de Versailles.

MM. Maze, sénateur. Journault, sénateur. Hubbard, député. De Mortillet, député. L'inspecteur d'académie. Alglave, professeur à la faculté de droit de Paris. Baillet, fabricant à Viroflay. Bart (Victor), président de la société des fêtes versaillaises, conseiller municipal à Versailles. Bertrand, membre de l'Institut, directeur du musée national de Saint-Germain-en-Laye. Besnard, président du comice agricole départemental. Cadet, ancien maire de Chaville, chef de bureau au ministère de l'instruction publique. Cerf, imprimeur à Versailles, juge suppléant au tribunal de commerce de Versailles. Dantier, maire d'Argenteuil. Dax, entrepreneur de menuiserie à Versailles. D'Echérac, maire de Sèvres. Defurnes, ancien président de la société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, vice-président de la société d'agriculture. Deroisin, conseiller municipal, maire de Versailles, propriétaire. Fautier, conseiller municipal à Argenteuil, propriétaire-agriculteur. Favry, agriculteur à Voisin-le-Bretonneux. Gauthier (Albert), docteur en droit, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Gilbert, de Trappes, lauréat de la prime d'honneur, agriculteur, maire de Montigny-le-Bretonneux. Gilbert de Wideville, agriculteur-éleveur. Gosselin, artiste-peintre, conservateur du musée national de Versailles. Goumy, maître de conférences à l'école normale, à Orsay. Hardy, directeur de l'école nationale d'horticulture à Versailles. Haussmann, avocat. Le baron Hély d'Oissel, ancien conseiller d'Etat, conseiller municipal à Poissy. Herbette (E.), notaire, ancien conseiller municipal à Rueil. Heuzé, inspecteur général honoraire de l'agriculture à Versailles. Jozon (Albert), ancien maire, conseiller municipal à Meulan, notaire. Lantier, fabricant de verrerie à Sèvres. Larnaude, fabricant, conseiller d'arrondissement, à Aulnay-sur-Mauldre. Lefebvre (Edouard), adjoint au maire, juge au tribunal de commerce de Versailles. Lehuen, négociant à Versailles. Lemerre, éditeur, maire de Ville-d'Avray. Lenoir, directeur de l'école professionnelle Bertrand, adjoint au maire de Versailles. Morère, ancien conseiller municipal à Palaiseau, docteur en médecine. Ottenheim, industriel, tannerie, à Versailles. Pasquier, ancien membre du conseil général de Seine-et-Gise, vice-président de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Versailles. Passy (Frédéric), conseiller municipal à Chambourg, député de la Seine, membre de l'Institut. Pavart, brasseur à Saint-Germain-en-Laye. Philippar, directeur de l'école nationale d'agriculture à Grignon. Pillet, président du tribunal de commerce de Versailles. Quéro, entrepreneur, conseiller municipal à Versailles, président de l'union versaillaise du commerce et de l'industrie. Quesnel, entrepreneur à Meulan. Rameau, ancien vice-président de la Chambre des députés, ancien maire de Versailles. Rivière, professeur départemental d'agriculture. Sortais, négociant à Versailles. Taphanel, vice-président de la société des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles, conservateur adjoint à la bibliothèque communale. Truffaut, horticulteur, conseiller municipal, à Versailles.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Corbeil.

MM. Feray, sénateur. Remoiville, député. Périllier, député. Bonnefille, maire de Massy. Brière, brasseur à Savigny-sur-Orge. Buschop, ingenieur, maire de Villeneuve-Saint-Georges. Collet, président de section au conseil d'Etat, à Bruyères-le-Châtel. Crété, imprimeur à Corbeil, conseiller municipal. Darblay (Paul), censeur de la Banque de France, industriel à Essonnes, maire de Saint-Germain-lez-Corbeil. Decauville (Paul), industriel, maire d'Evry-Petit-Bourg. Drevé, imprimeur à Corbeil. Dufour, bibliothécaire à Corbeil. Fauquet, secrétaire général de la société d'horticulture de l'arrondissement de Corbeil. Féray (Léon), ingénieur, constructeur de machines à Essonnes. Guitton, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de l'arrondissement de Corbeil. Lainey, directeur des grands moulins de Corbeil. Lebon (Eugène-Adolphe), ingénieur civil, directeur de la compagnie centrale du gaz, à Boissy Saint-Léger. Lebon, président de la société du gaz Lebon, à Montgeron. Lemoine, propriétaire-éleveur à Crosne. Rabier, agriculteur, fabricant de sucre, membre du conseil d'arrondissement, maire de Mennecy. Petit (Charles), de Champagne, propriétaire à Juvisy-sur-Orge, membre de la chambre consultative d'agriculture de Corbeil. Quirin, fabricant à Villiers-sur-Marne, maire. Pélissié, manufacturier à Arpajon. Radot (Emile), fabricant de céramiques à Essonnes. Savary, conseiller d'arrondissement, à Villecresnes. Schweighaenser, maître de forges à Athis-Mons. Thirouin, agriculteur, maire de Lisses, membre du comice agricole départemental. Widmer, manufacturier à Essonnes. Souriau, propriétaire à Longjumeau. Comte Threilhard, conseiller municipal à Marolles-en-Hurepoix.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Etampes

MM. de Jouvencel, député. Béliard, artiste peintre, conseiller municipal à Etampes. Breuil, président du conseil d'arrondissement. Chevallier, cultivateur, ancien maire à Cerny. Dupré, président de la société d'horticulture d'Etampes. Kanappe, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, conseiller municipal à Etampes. Lefebvre, conseiller municipal à Etampes, ancien agriculteur. Legendre, maire de Soizy-sur-Ecole, agriculteur. Legrand, membre du conseil d'arrondissement d'Etampes. Lejeune, fabricant à Pussay. Menault, conseiller municipal, inspecteur d'agriculture à Angerville. Lucas, filateur à Saclas. Poteau, minotier à Etampes. Poirier, négociant à Milly. Thomin, cultivateur à Monnerville.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Mantes.

MM. Colfavru, député. Arnoult (Leon), directeur de la société de laiterie Arnoult et Cie à Gassicourt. Bihorel, docteur-médecin à Bréval. Cadiou (Paul), conseiller municipal, négociant à Mantes. Cochin, maire d'Arthieul, vice-président de la société d'agriculture, à Magny. Collet, industriel, membre du conseil d'arrondissement, à Mantes. Couturier, fabricant à Magny en-Vexin. Croutelle, pharmacien, secrétaire général de la société d'agriculture de Mantes. Cuqu, vice président de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Mantes, à Boinville. Dauvillier, industriel, maire de Septeuil. Delafosse, agriculteur, maire de Houdan. Dewalque, directeur de l'usine de la Vieille-Montagne à Bray-Lu. Flameng, artiste peintre, à Courgent. Genret docteur-médecin, ancien maire de Houdan. Hamel (Ernest), conseiller municipal de Paris, à Richebourg. Lalande, conseiller municipal à Magny, notaire. Lebaudy (Paul), industriel, propriétaire, à Rosny-sur-Seine. Lebaudy (Gustave), ancien député, industriel. Lemoine, inspecteur des chemins de fer du Nord, maire de Porcheville. Maret, conseiller municipal, ancien maire de Breuil. Pottier, président de la société d'agriculture de Mantes. Rouiller, aviculteur à Gambais. Seyeux, agriculteur, membre du conseil d'arrondissement, à la Feuge par Arthies. Vermillet, négociant maire de Bonnières. Verneuil, pharmacien à Bonnières.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Pontoise.

MM. Léon Say, sénateur. Vergoin, député. Aylé, agriculteur, maire de Sarcelles. Bélier, maire de Méry-sur-Oise, industriel, Billoin, négociant, maire de Pontoise. Binder, ancien industriel, maire de l'Islé-Adam. Brincart, maire de Domont, ancien secrétaire d'ambassade. Clémencet, président honoraire de la chambre syndicalo des industries diverses, maire du Raincy. Caron, président de la société des sauveteurs, à Ermont. Dansaert, maire d'Ecoueu. Dubail, maire de Maffliers. Fontaine, maire d'Arnouville-les-Gonesse, agriculteur. Gouffé, imprimeur, maire de Villiers-le-Bel. Guérin-Bridault, propriétaire, membre du conseil

d'arrondissement, maire de Montmorency. Hayen (Armand), propriétaire à Saint-Gratien. Leclaire, industriel à Neuilly-sur-Marne. Lucas, ancien négociant, membre du conseil d'arrondissement, maire de Viarmes. De Montebello (Adrien), au château de Stors. Muret, membre du conseil d'arrondissement, maire de Margency. Le docteur Peyron, directeur de l'administration générale de l'assistance publique à Paris. Reinach, publiciste, à Saint-Ouen-l'Aumône. Roger-Ballu, conseiller municipal à Gournay-sur-Marne, inspecteur des beaux-arts. Sainte-Beuve (Jules), ancien maire de Louvres, conseiller municipal. Sainte-Beuve (Henri), maire de Louvres. Tener (René), conseiller municipal à l'Isle-Adam. Thomassin, agriculteur, maire de Puiseux. Turcq, adjoint au maire de Beaumont. Vasserot (Charles), ancien sous-préfet, conseiller référendaire à la cour des comptes. Vuillaume, conseiller municipal à Pontoise.

6° Sous-comité de l'arrondissement de Rambouillet.

MM. Barré, député. Barbe, député, ministre de l'agriculture. Bernardin, directeur de la bergerie nationale, à Rambouillet. Boitolle. à Clairefontaine. Cadou, industriel, maire de Chevreuse. comte de Caraman, maire de Saint-Jean, de Beauregard, propriétaire. Carrey, capitaine de frégate en retraite, maire de Vieille-Eglise. Collignon, ingénieur, ancien directeur des ateliers Cail, maire de Saint-Lambert. de Dion, vice-président de la commission des antiquités et des arts de Seine et-Oise. membre du conseil d'arrondissement. Dreyfus (Ferdinand), ancien député, publiciste. à Emanée. Dubois, maire de Marcoussis. Favry, agriculteur, maire de Voisins-le-Bretonneux. Gautreau, fabricant de machines agricoles, maire de Dourdan. Grenier, entrepreneur de travaux à Rambouillet. Janin (Henri), conseilleu municipal de Saint-Rémy-lez-Chevreuse. propriétaire. Janet, de l'institnt, à Forges-les-Bains. Hache, maire de Gazeran, ancien conseiller d'arrondissement, avocat à la cour d'appel de Paris. Hauvion, homme de lettres à la Queue-les-Yvelines. Hébert, meunier, membre du conseil d'arrondissement, adjoint au maire de Saint-Hilarion. Hériot, chef de bataillon en retraite au château de la Boissière. Issartier, agriculteur à Greffier, commune de Rambouillet. Lourdel de Hainault, à Goupillière par Thoiry. Marcou, agriculteur. membre du conseil d'arrondissement, maire de la Celle-les-Bordes. Montandon, fabricant, adjoint au maire de Rambouillet. Poirier, président de la chambre de commerce de Paris, propriétaire à Behoust. Regnault, membre du conseil d'arrondissement, maire de Dampierre. Richard (Maurice), maire de Millemont. ancien ministre. Ronquant, agriculteur, maire de Cernay-la-Ville. Thuret, aîné, conseiller municipal à Dourdan, propriétaire. Vian (Joseph), maire de Saint-Chéron, ingénieur, directeur et administrateur de la société nationale des poudres-dynamite.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les Collaborateurs de l'Exposition

Il peut être nécessaire d'indiquer de temps à autre, pour nos lecteurs des départements et de l'étranger qui ne peuvent suivre les travaux de l'Exposition, les efforts considérables qui ont été accomplis et de donner un aperçu rapide et rétrospectif de l'œuvre de tous les collaborateurs de l'Exposition.

Nous sommes loin du temps où un petit chemin de fer Decauville sillonnait le Champ de Mars avec ses wagons remplis de terre et où l'on apercevait çà et là quelques trous et quelques tranchées. Ce vaste carré de sable, comme l'appelait M. Edouard Lockroy, a ouvert ses flancs à une ville métallique; les galeries des expositions diverses couvrent toute la partie située du côté de l'Ecole militaire, avec leurs pilastres découpés et leurs arcades ogivales d'un rouge vermillon; on commence à faire leur toilette pour 1889 en leur donnant une couche de couleur gris fer; les galeries qui recevront les produits divers de la France et de l'étranger sont pour ainsi dire de petits couloirs qui conduiront à cette nef énorme qu'on appelle la galerie des machines, et dont la construction éveille un si vif intérêt en France et à l'étranger; supposez la place Vendôme recouverte d'une colossale ogive de fer, et vous aurez une idée imparfaite de ce palais métallique qui constituera une des plus audacieuses conceptions dans l'art de la métallurgie; les fondations sont très avancées.

Du côté de la Seine : les palais des beaux-arts et des arts libéraux sortent de terre et laissent entre eux une vaste bande de sable sur laquelle pousseront prochainement des plantes, des arbustes, des fleurs, et s'élèvera une magnifique fontaine aux eaux jaillissantes; la tour Eiffel dresse dans les airs ses montants métalliques appuyés sur de solides assises en maçonnerie. Auprès de chaque pilier s'élèvent de vastes échafaudages destinés à permettre le montage des fers. Non loin de la tour, se trouve le bâtiment de la direction de l'exploitation, tout garni de treillages sur lesquels grimperont des lierres, et, à côté de ce bâtiment, on voit l'élégant pavillon du *Bulletin officiel*, séparé par une rue de l'imprimerie de l'Exposition.

Toutes les directions de l'Exposition sont actuellement réunies au Champ de Mars ; la direction des travaux occupe toujours son pavillon situé sur la partie du Champ de Mars avoisinant l'Ecole Militaire, à gauche de l'avenue Rapp ; la direction des finances est dans la partie avoisinant la Seine, et, à droite de l'avenue Rapp, la direction de l'exploitation est installée dans le nouveau bâtiment.

Tous les services fonctionnent avec une grande activité.

Il serait difficile de citer le chiffre de tous les collaborateurs de l'Exposition, mais il est considérable, si on compte le personnel et les membres des divers comités.

Outre les conseils de direction, les comités techniques, comité des machines, comité de l'électricité, il y a les comités d'admission, la commission de contrôle, les commissions de l'économie sociale, de la presse, des congrès et conférences, et prochainement nous aurons la commission de l'histoire du travail. Tousces comités, toutes ces commissions travaillent ; elles renferment les hommes les plus éminents et les plus compétents, en un mot toutes les forces vives du pays. Non seulement ces comités et ces commissions s'occupent des demandes d'admission, mais ils préparent les programmes et l'organisation intérieure de chaque groupe et étudient les innovations qu'on peut introduire de façon à donner à l'Exposition plus d'orinalité et plus d'éclta.

On pouvait redouter que, du coté de l'étranger, les résultats ne répondissent pas aux espérances qu'on avait conçues; Ces craintes sont dissipées désormais; plusieurs gouvernements étrangers ont adhéré officiellement, et ceux qui n'ont pas cru devoir promettre leur participation officielle ont annoncé publiquement leur intention de favoriser les efforts de leurs nationaux et de leur donner toutes les facilités pour prendre part à l'Exposition ; des commissions s'organisent, composées des hommes les plus distingués et les plus compétents, et tous les renseignements qui ont été recueillis prouvent que la représentation étrangère sera aussi brillante et aussi complète qu'aux expositions précédentes ; dans les pays où le gouvernement a paru se désintéresser, il y a comme une sorte d'émulation entre les commerçants et les industriels, pour que leurs industries trouvent leur rang dans ce grand concours international.

Le refus de toute participation officielle de la part de certaines nations pourra rendre la tâche de la direction de l'exploitation plus laborieuse et plus ardue, mais il ne diminuera pas l'éclat de l'exposition des sections étrangères; il est à présumer, d'ailleurs, que la participation des gouvernements se manifestera d'une façon officieuse, et que tout se passera comme autrefois, avec une étiquette en moins.

Il convient de rendre ici justice à M. le ministre du commerce et de l'industrie; s'il a la collaboration intelligente et efficace de ses trois directeurs, MM. Alphand, Georges Berger et Grison, il a tenu aussi à se consacrer tout entier à cette grande œuvre; il complète chaque jour l'organisation de l'Exposition; il se rend sans cesse au Champ de Mars soit pour suivre la marche des travaux, soit pour examiner ce qui se passe dans les divers services, donnant l'exemple de son zèle et de son dévouement, ainsi que les conseils d'un homme compétent.

M. Dautresme a été surtout dominé par cette pensée qu'il fallait grouper toutes les intelligences et toutes les capacités. On l'a vu par les nominations qu'il a faites dans les diverses commissions. Il faut l'en féliciter, l'Exposition étant une œuvre essentiellement nationale.

Avant de se séparer, les Chambres ayant voté une loi accordant des récompenses à l'occasion de l'Exposition de Liverpool, le président de la République vient de signer les nominations suivantes dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier : M. Caubet (Léo), consul de France à Liverpool, commissaire général de la section française à l'Exposition de Liverpool.

Au grade de chevalier : M. Demanest, maître de forges.

M. Roure-Bertrand fils, industriel, à Grasse.

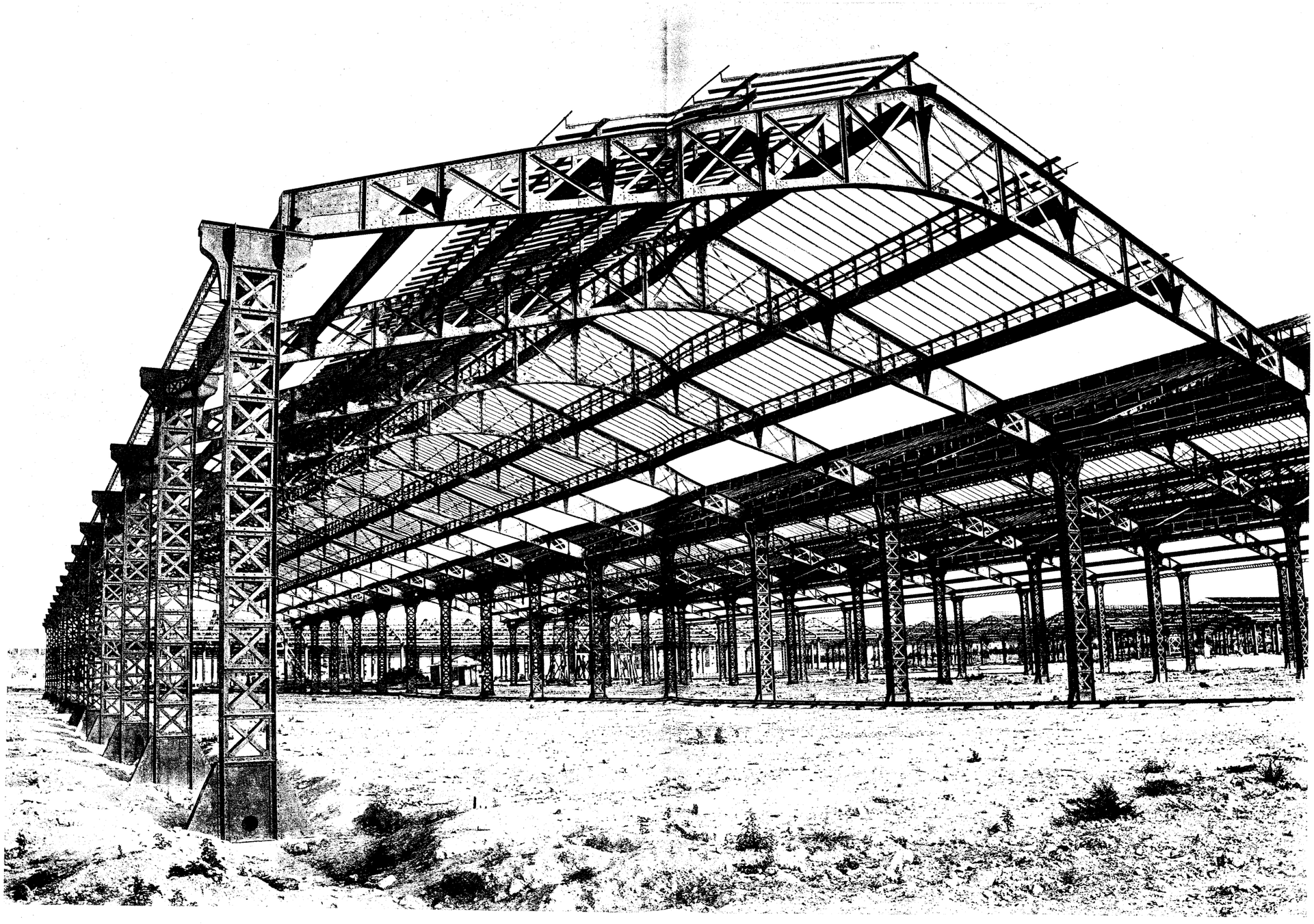
M. Testu Jodeau, manufacturier.

M. Charles Varey, publiciste.

En enregistrant cette dernière nomination nous devons rappeler que M. Charles Varey est secrétaire du groupe VII et l'un de nos plus sympathiques confrères.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel*

Phototypie

Sgap, *3, rue de l'Echelle Paris*

VUE D'ENSEMBLE DES FERMES MÉTALLIQUES

(PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES)

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

Nous avons publié les documents relatifs à l'Exposition de brasserie qui doit s'ouvrir le mois prochain, au pavillon de la Ville de Paris.

*Devenus l'*organe officiel *de cette importante Exposition, nous créons, à partir de ce jour, cette rubrique spéciale :* EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE, *que nous divisons en* partie officielle *et* partie non officielle.

Dans la partie officielle, *nous insérons tous les actes officiels, avis, règlements, etc. qui nous sont adressés par le Ministère de l'Agriculture et le Commissariat de l'Exposition.*

Dans la partie non officielle, *nous fournirons à nos lecteurs tous les renseignements qui pourront intéresser le public en général et les adhérents de l'Exposition de brasserie en particulier. Nous répondrons aux demandes qui pourront nous être adressées, et nous nous consacrerons activement au succès d'une œuvre dont le caractère patriotique n'échappera à personne.*

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARRÊTÉS,

Le Ministre de l'Agriculture,

Attendu qu'une Exposition nationale de brasserie, ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière, doit prochainement s'ouvrir à Paris ;

Vu le règlement de l'Association de garantie qui prend à sa charge tous les risques financiers de l'entreprise et s'engage à procéder à l'organisation de ladite Exposition à ses risques et périls,

Arrête :

Article premier. — L'Association de garantie dont les statuts sont annexés au présent arrêté, est autorisée à organiser à Paris une Exposition nationale de Brasserie, ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.

Cette Exposition est placée sous le contrôle et le patronage des Ministres de l'Agriculture et du Commerce.

Art. 2. — Il est institué près du Ministère de l'Agriculture un comité de patronage et un commissariat spécial chargé de l'installation de l'Exposition.

Art. 3. — Le comité de patronage est chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions relatives à l'Exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière et de tout ce qui s'y rattache.

Il est appelé à donner son avis sur l'organisation proposée pour chacune des sections de l'Exposition ; il fait connaître à l'Administration les avantages qui doivent en résulter et les mesures à prendre pour réaliser en France de nouveaux progrès dans l'industrie de la brasserie.

Art. 4. — Le commissariat est chargé de présider à l'installation matérielle de l'Exposition et d'assurer l'exécution des décisions prises par l'Administration.

Fait à Paris, le 10 juillet 1887

Signé : P. BARBE

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu l'arrêté en date de ce jour, qui autorise l'organisation à Paris d'une Exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière :

Vu les articles 2 et 4 dudit arrêté aux termes desquels il est institué au ministère de l'Agriculture un commissariat spécial, chargé de présider à l'installation matérielle de l'Exposition et d'assurer l'exécution des décisions prises par l'Administration,

Arrête :

Article premier — Sont nommés commissaires délégués près l'Exposition nationale de brasserie, ainsi que des produits et appareils propres à la fabrication de la bière :

MM. Parisot, inspecteur des domaines, commissaire délégué.

Orry, ingénieur-agronome, sous-directeur de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, commissaire adjoint pour la partie scientifique.

Sincholle, ingénieur des arts et manufactures, commissaire adjoint pour la partie technique.

Fait à Paris, le 10 juillet 1887.

Signé : P. BARBE.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Article premier. — L'Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière sera ouverte à Paris du 29 août 1887 au 31 octobre. (La date de la fermeture pourra être reculée).

Art. 2. — Cette exposition est placée sous le patronage de M. le Ministre de l'Agriculture et de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Art. 3. — *Les bières de fabrication française* seront seules admises à l'Exposition, et présentées par le fabricant lui-même ou son représentant autorisé.

Art. 4. — Les matières premières de tous les pays, ainsi que les appareils, instruments et objets divers propres à la fabrication de la bière seront admis à l'Exposition, mais seulement *sous le couvert de représentants français.*

Le nom de la maison française devra seul figurer en vedette sur les emplacements concédés et sur les catalogues délivrés à l'intérieur de l'Exposition.

Cependant les noms des fabricants et producteurs étrangers pourront être mentionnés par les représentants français dans leurs catalogues particuliers. Les plans et dessins ainsi que les notes explicatives porteront la signature de l'exposant étranger, si on le juge convenable.

Art. 5. — Un règlement spécial déterminera les conditions d'admission des orges et des houblons de la récolte de 1887, qui seront présentés après l'ouverture de l'Exposition.

Pour les orges et les houblons des années écoulées, on devra se conformer aux délais et conditions du règlement général.

Art. 6. — L'Exposition sera établie dans la Grande galerie Sud du Palais de l'Industrie et sur les voies publiques et pelouses adjacentes.

Art. 7. — Un catalogue méthodique et complet de l'Exposition sera publié.

Art. 8. — Aux termes du décret à intervenir, l'Exposition sera constituée en entrepôt réel; en conséquence, les produits exposés sont affranchis des droits et visites de l'octroi de Paris, ainsi que de la douane française.

CONDITIONS D'ADMISSION
PRIX DES EMPLACEMENTS

Les demandes d'admission seront adressées au Ministre de l'Agriculture, bureau nº 98, 2e étage, rue de Varennes, 76, à Paris.

Art. 9. — Les demandes d'admission peuvent être adressées jusqu'au 10 août 1887 au plus tard.

Du 15 au 23 août, réception des produits et installation des machines;

Le 29 août, ouverture officielle de l'Exposition;

Du 15 septembre au 5 octobre, admission des orges et houblons de la nouvelle récolte;

Le 31 octobre, clôture de l'Exposition.

Art. 10. — Le commissaire statue sur les demandes, et un bulletin d'admission est adressé au signataire de la demande acceptée.

La signature d'une demande d'envoi implique pour le signataire l'engagement de se conformer au règlement général et aux règlements spéciaux de l'Exposition.

Art. 11. — Le prix des emplacements est fixé par le règlement ci-joint :

Intérieur du Palais, le mètre carré.....15 fr.
Jardins, le mètre carré.....10 fr.

Les exposants ne pourront enlever leurs produits qu'après s'être complètement libérés de leurs obligations envers l'Administration.

Le non-payement des mandats entraîne la déchéance du titre d'exposant.

Les taxes sont encaissées par les soins de l'Association de garantie de l'Exposition. Toutes facilités sont données au comité de patronage pour contrôler le mouvement des fonds.

Art. 12. — Les exposants peuvent se faire représenter par des agents agréés par l'Association de garantie de l'Exposition. Ces agents devront justifier de la qualité de français.

Art. 13. — Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants d'après le tarif réduit, consenti par les compagnies de chemin de fer, à la condition de justifier de l'admission au concours en représentant le certificat délivré par le Commissaire délégué.

Les exposants de produits et d'instruments sont tenus d'opérer eux-mêmes ou de faire opérer par leurs représentants le déballage de leurs produits ou instruments.

L'Administration se réserve le droit, quarante-huit heures avant l'ouverture de l'Exposition, de faire ouvrir les colis et mettre en place les objets délaissés par les exposants, le tout à leurs frais, risques et périls.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Art. 14. — Un service de surveillance sera établi par les soins de l'Administration. Mais il reste bien entendu qu'elle repousse toute responsabilité relativement aux dégradations, vols et détournements qui pourraient se produire, aussi bien que pour les dégâts, accidents et incendies.

Les exposants ont la faculté de faire surveiller et assurer à leur frais.

Art. 15. — Aucune publicité par voie d'affiches ne pourra être faite dans l'enceinte de l'Exposition par les exposants, les concessionnaires ou toute autre personne, sans autorisation régulière et acquittement préalable des redevances qui pourront être exigées dans certains cas.

Art. 16. — Les exposants qui auront besoin d'eau, de vapeur, de gaz, de force motrice de-

vront en faire la spécification dans leur demande d'admission, et s'engager à en payer les frais d'après un tarif à déterminer et dont les prix seront aussi modérés que possible.

Art. 17. — Les taxes d'emplacement sont payables en deux fois. La première moitié au moment de l'envoi du bulletin d'admission, la seconde moitié dans la huitaine qui suivra l'ouverture de l'Exposition.

Les taxes inférieures à 30 francs sont payables en une fois, à partir de la remise du bulletin d'admission.

Art. 18. — L'enlèvement des produits et des installations devra commencer dès le lendemain de la clôture de l'Exposition pour être terminé dix jours après la fermeture.

Passé ce délai, les produits, colis et installations non retirés seront emmagasinés aux frais et risques des exposants et vendus pour leur compte trois mois après.

Art. 19. — Dans le cas d'ouverture périodique ou continue de l'Exposition, le soir, les exposants seront tenus d'avoir leur installation ouverte comme dans la journée.

Dans le cas où la fermeture de l'Exposition serait prorogée, l'exposant jouira gratuitement de sa place pendant toute la durée de la prolongation.

Art. 20. — Le retard de l'ouverture ou la prolongation de l'Exposition ne pourraient donner lieu à aucune indemnité de la part de l'Administration.

RÉCOMPENSES

Art. 21. — Il sera institué un jury nommé par le ministre de l'Agriculture, pour décerner des prix représentés par des diplômes d'honneur, des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze et des mentions honorables.

Art. 22. — Il ne sera pas décerné de récompenses aux bières exposées. Elles seront examinées par un jury spécial, qui fera un rapport technique sur leur fabrication.

Un diplôme constatant la participation à l'Exposition nationale des bières en 1887 sera délivré à chaque exposant.

Art. 23. Un grand prix unique, consistant en une médaille d'or grand module sera décerné à l'appareil qui sera considéré comme constituant le plus grand progrès ou comme ayant le plus d'utilité pour l'industrie de la fabrication de la bière.

Art. 24. — Les prix sont offerts par le Ministre de l'Agriculture et le Ministre du commerce et de l'Industrie, l'Association de garantie de l'Exposition, les associations et syndicats de brasseurs, les associations et syndicats de négociants en houblon, les chambres syndicales des produits alimentaires, etc.

Art. 25. — Un rapport général des travaux du jury des récompenses et d'examen des bières sera fait et publié dans le plus bref délai après la clôturede l'Exposition. Le président du jury de chaque classe sera chargé de la rédaction du rapport avec la collaboration des secrétaires.

Art. 26. Toute contestation relative à l'exécution du présent règlement sera immédiatement et souverainement jugée par le commissariat.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pendant l'Exposition, à des dates à fixer ultérieurement auront lieu :

1° Une assemblée générale des industriels français s'occupant des produits et appareils propres à la fabrication de la bière.

2° Des assemblées spéciales des trois grands syndicats de brasseurs;

3° Des conférences scientifiques. La composition du Comité de patronage est un sûr garant que ces conférences auront une grande portée;

4° Des visites dans divers établissements scientifiques et industriels.

Fait à Paris, le 25 juillet 1887.

CLASSE I

Agriculture

1re CATÉGORIE. — *Culture de l'orge.* — Échantillons de terrains, sols et sous-sols dans lesquels la culture de l'orge est la plus développée. Engrais employés. — *a.* Orges de semence de toutes provenances; *b.* Emmagasinement de l'orge; *c.* Silos pour l'orge et le malt.

2e CATÉGORIE. — *Culture du houblon.* — Échantillons de terrains, sols et sous-sols dans lesquels la cultureduhoublon est la plus développée. Engrais employés. — *a.* Variétés de houblons; *b.* Systèmes de plantation; *c.* Perches, fils; *d.* Séchoirs, types divers, soufrage; *e.* Conservation du houblon (cylindres en fer, en papier, etc).

CLASSE II

Matières Premières.

3e CATÉGORIE. — Orges de diverses provenances. Escourgeons.

4e CATÉGORIE. — *Autres produits amylacés pouvant être utilisés dans la fabrication de la bière.* — Froment; avoine, épautre; riz; maïs, etc.

5e CATÉGORIE. — *Malts (grains maltés).* — *a.* Malts clairs; *b.* Malts bruns; *c.* Malts colorants.

6e CATÉGORIE. — *Houblons.* — *a.* Houblons verts de diverses provenances; *b.* Houblons séchés et conservés de diverses provenances. (Nord et Flandres, Lorraine et Bourgogne, Alsace, les deux Charentes, Bavière, Bohême, Kent et Sussex, Russes). *c.* Extraits de houblons. (Lupuline, essences, amers).

7e CATÉGORIE. — *Succédanés.* — *a.* Sucre de canne. (Sucre de bas jet). *b.* Glucose; *c.* Maltose.

8e CATÉGORIE. — *Eaux.*

CLASSE III

Matériel propre à la Fabrication de la Bière

9e CATÉGORIE. — *Préparation du grain.* — *a.* Nettoyeurs; *b.* Trieurs-diviseurs; *c.* Cuves mouilloires.

10e CATÉGORIE. — *Maltage.* — 1° Germination naturelle. (Dalles pour germoirs.) — *a.* Pierre lithographique de Solenhofen; *b.* Ciments; *c.* Asphaltes; *d.* Divers. — 2° Germination mécanique. — *a.* Maltage pneumatique à courant d'air renversé; *b.* Maltage pneumatique à courant d'air forcé; *c.* Retourneurs; *d.* Maltages mécaniques sur volets; *e.* Maltages mécaniques divers; — 3° Appareils à humidifier.

11e CATÉGORIE. — *Touraillage du grain (Séchage).* — *a.* Fanage; *b.* Plateaux de touraille, métal, terre cuite, etc.;

12e CATÉGORIE. — *Moûture du grain.* — *a.* Dégermeurs; *b.* Machines à parer le malt; *c.* Moulins; *d.* Concasseurs.

13e CATÉGORIE. — *Préparation du moût.* — *a.* Empâteurs-malaxeurs; *b.* Cuves-matière; *c.* Agitateurs de différents systèmes; *d.* Tourniquets hydrauliques (distributeurs d'eau); *e.* Faux fonds de différents systèmes; *f.* Cuves réverdoires.

14e CATÉGORIE. — *Cuisson du moût.* — *a.* Macérateurs de divers systèmes; *b.* Chaudières à feu nu; *c.* Chaudières à double enveloppe (cuisson à vapeur); *d.* Chaudières à dickmaisch (moût épais); *e.* Types d'installation de chaudière; *f.* Foyers divers.

15e CATÉGORIE. — *Refroidissement du moût.* — 1° Paniers à houblons; 2° Bacs refroidissoirs; 3° Réfrigérants. — *a.* Système Baudelot, Lawrence, etc.; *b.* Système plaques ondulées; *c.* Système à l'abri de l'air; *d.* Systèmes divers; *e.* Systèmes appareils pour l'oxygénation des moûts.

16e CATÉGORIE. — *Fermentation du moût.* — *a.* Cuves en bois, en métal, en verre, en ciment, en ardoise, etc.; *b.* Refroidissement des moûts en fermentation par flotteurs, par circulation (anneaux, serpentins, etc.); *c.* Appareils à filtrer les moûts.

17e CATÉGORIE. — *Pompes de divers systèmes : horizontales, verticales, oscillantes et rotatives.* — *a.* à eau froide; *b.* à eau chaude; *c.* à moût épais (à dickmaisch); *d.* à bière.

18e CATÉGORIE. — *Tuyauterie.* — *a.* En cuivre; *b.* En fer; *c.* En caoutchouc; *d.* En étain, pour débit de la bière.

19e CATÉGORIE. — *Robinetterie.* — *a.* Robinets pour chaudières; *b.* Soupapes pour bacs refroidissoirs; *c.* Robinets de soutirage; divers.

20e CATÉGORIE. — *Production et utilisation du froid.* — 1° Froid naturel : *a.* Préparation et emmagasinement de la glace naturelle; *b.* Types de glacières; glacières au-dessous du sol; glacières au-dessus du sol; *c.* Ventilateurs de bacs refroidissoirs. — 2° Froid artificiel : *a.* Types de machines à produire le froid : par l'ammoniaque, l'éther méthylique, l'éther sulfurique, le chlorure de méthyle; par l'anhydride sulfureux, par le vide, etc.; *b.* Installation des refroidissements; *c.* Flotteurs et plongeurs; *d.* Echangeurs de température.

21e CATÉGORIE. — *Caves, installations de divers systèmes.* — *a.* Caves sous sol avec glacière pour froid latéral ou froid en dessus; *b.* Caves au-dessus du sol, glacières américaines, isolants de divers systèmes, caves de garde; *c.* Revêtement émail, etc.; matériaux pour la construction des caves, ventilateurs.

22e CATÉGORIE. — *Instruments de précision industriels.* — *a.* Thermomètres pour tourailles, chaudières, cuves, germoirs, etc.; *b.* Saccharomètres, soupapes barométriques; *b.* Manomètres; *d.* Microscopes; *e.* Appareils divers.

23e CATÉGORIE. — *Appareils à peser et à mesurer.* — *a.* Caisses-bascules pour farine de malt; *b.* Appareils à peser les grains; *c.* Appareils à mesurer les grains; *d.* Ponts-bascules pour charrettes; *e.* Compteurs à eau; *f.* Appareils à jauger les tonneaux.

24e CATÉGORIE. — *Electricité.* — *a.* Eclairage sans chaleur des caves de garde, de fermentation et des germoirs; *b.* Tableaux électriques indicateurs des températures au germoir, à la touraille, à la cave, au bac, etc.; *c.* Téléphone.

25e CATÉGORIE. — *Accessoires de malterie et de brasserie.* — Outillage pour malteries, transporteurs de tous systèmes, chaînes à godets, etc.

26e CATÉGORIE. — *Moteurs.* — *a.* Moteurs à vapeur, à eau; *b.* Moteurs à gaz, à vent; *c.* Moteurs électriques; *d.* Manèges, accessoires des appareils moteurs.

27e CATÉGORIE. — *Générateurs de vapeur.* — *a.* Pour les moteurs; *b.* Pour la cuisson des bières; *c.* Pour les élévateurs.

28e CATÉGORIE. — *Combustibles.*

CLASSE IV

Bières

29e CATÉGORIE. — *Bières de fermentation basse.* — *a.* Bières pâles; *b.* Bières blondes; *c.* Bières brunes; *d.* Petites bières, etc.

30e CATÉGORIE. — *Bières de fermentation haute.* — *a.* Bières blanches (troubles); *b.* bières pâles (claires); *c.* Bières blondes; *d.* Bières brunes; *e.* Grisette du Nord; *f.* Petites bières, etc.

CLASSE V

Matériel pour l'expédition et le traitement de la Bière

31e CATÉGORIE. — *Tonnellerie.* — *a.* Foudres de garde; *b.* Fûts d'expédition; *c.* Fûts à pression; *d.* Fûts de bière du Nord.

32e CATÉGORIE. — *Préparation de la tonnellerie.* — *a.* Appareils à dégoudronner; *b.* Appareils à nettoyer intérieurement les tonneaux; *c.* Appareils automatiques pour laver et brosser extérieurement les tonneaux; *d.* Appareil à rouler les foudres et les tonneaux;

e. Bondes en bois et en métal; *f.* Fers à marquer et numéroter les tonneaux; *g.* Chantiers; *h.* Grues et gerbeuses.

33e CATÉGORIE. — *Outillage de tonnellerie.* — *a.* Machines à fabriquer les tonneaux; *b.* Outils divers; *c.* Monte-charges pour la tonnellerie.

34e CATÉGORIE. — *Verrerie : Bouteilles.* — *a.* Canette parisienne; *b.* Bouteille du Nord; *c.* Bouteille d'exportation; *d.* Bouteilles diverses.

35e CATÉGORIE. — *Préparation des bouteilles.* — *a.* Machines à rincer les bouteilles; *b.* Machines à remplir les bouteilles; *c.* Machines à boucher; *d.* Machines à capsuler; *e.* Bouchons mécaniques; *f.* Bouchons en liège, en bois, etc.; *g.* Enveloppes de bouteilles (Paillons); *h.* Capsules.

36e CATÉGORIE. — *Poix et vernis.* — *a.* Appareils à fondre la poix; *b.* Menus outillages.

37e CATÉGORIE. — *Clarifiants divers et appareils accessoires.* — *a.* Colle de poisson; *b.* Peaux de raie; *c,* Copeaux de noisetier; *d.* Machine à couper les peaux de raie; *e.* Machine à préparer la colle de poisson; *f.* Machine à nettoyer les copeaux; *g.* Clarifiants divers.

38e CATÉGORIE. — *Soutirage de la bière.* — 1° Soutirage à air libre : *a.* Robinets et canelles; *b.* Pompes. — 2° Soutirage à l'abri de l'air : *a.* Appareils à filtrer et soutirer de divers systèmes.

39e CATÉGORIE. — *Pasteurisation de la bière (chauffage).* — *a.* Appareil de chauffage en bouteilles; *b.* Appareil de chauffage en tonneaux.

40e CATÉGORIE. — *Transport et expédition.* — *a.* Wagons-glacière spéciaux pour la bière; *b.* Camions de brasseries : type du Nord, type de Paris, type de l'Est; *c.* Chemins de fer pour caves et germoirs; *d.* Brouettes-basculeuses pour malteries; *e.* Monte-charges pour bières et grains; *f.* Paniers et vannerie; *g.* Caisses d'exportation.

CLASSE VI

Matériel pour la vente et le débit de la Bière

41e CATÉGORIE. — *Installations, modèles de comptoirs.*

42e CATÉGORIE. — *Appareils de débit.* — Disposition des fûts dans les caves de débit : *a.* Pompes de divers systèmes; *b.* Appareil à haute pression d'air; *c.* Appareil automatique par pression d'eau; *d.* Appareil à pression de *gaz* acide carbonique; *e.* Appareil à acide carbonique *liquide*; réfrigérants de divers systèmes, serpentins, etc.

43e CATÉGORIE. — *Poterie et verrerie.* — *a.* Chopes en grès à couvercle; *b.* Verres à couvercle; *c.* Verres sans couvercles divers; *d.* Soucoupes et dessous de verre.

44e CATÉGORIE. — *Mobilier.* — *a.* Tables en bois, marbre et fer; *b.* Chaises, bancs et fauteuils; *c.* Vitraux; *d.* Pendules; *e.* Décorations.

45e CATÉGORIE. — *Comptabilité des établissements de vente.* — *a.* Jetons; *b.* Caisses automatiques; *c.* Caisses de contrôle imprimant automatiquement chaque recette.

46e CATÉGORIE. — *Lithographie et imprimerie.* — *a.* Tableaux-réclames de brasseries; *b.* Marques de fabrique; *c.* Etiquettes pour bouteilles; *d.* Livres spéciaux de comptabilité, de comptabilité technique, de comptabilité commerciale; Fournitures de bureaux.

CLASSE VII

Utilisation des sous-produits de la fabrication de la Bière

47e CATÉGORIE. — *Levures de fermentation haute et basse.* — *a.* Modes divers de régénération ou de purification; *b.* Modes d'expédition.

48e CATÉGORIE. — *Matériel pour le traitement des levures.* — *a.* Filtres; *b.* Filtres-presses; *c.* Toiles et sacs; *d.* Cuvettes.

49e CATÉGORIE. — *Appareils à distiller.*

50e CATÉGORIE. — *Appareils pour dessécher la drèche.*

CLASSE VIII

Enseignement

51e CATÉGORIE. — *Historique de la fabrication de la bière.* — *a.* Statistique.

52e CATÉGORIE. — *Exposition spéciale des écoles professionnelles de brasseries gouvernementales et privées, et cours publics.* — *a.* France (Cours du Conservatoire des Arts et Métiers, de l'Institut agronomique et de l'Ecole centrale); *b.* Allemagne; *c.* Autriche; *d.* Bohême; *e.* Angleterre; *f.* Etats-Unis, etc.

53e CATÉGORIE. — *Ouvrages techniques français, anglais, allemands, hollandais, belges, russes, tchèques, etc.*

54e CATÉGORIE. — *Journaux et publications périodiques.*

55e CATÉGORIE. — *Matériel d'enseignement.*

56e CATÉGORIE. — *Matériel de laboratoire.* *a.* Microscopes; *b.* Analyse de l'eau; *c.* Analyse des grains; *d.* Analyse du malt; *e.* Analyse du houblon; *f.* Analyse de la bière; *g.* Analyse des levures. (Appareils pour apprécier l'acidité, la couleur de la bière. Appareils divers.)

57e CATÉGORIE. — *Architecture.* — Plans de brasseries et de malteries.

58e CATÉGORIE. — *Hygiène des ouvriers brasseurs.*

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

L'importance de l'Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière devenant chaque jour plus grande, les demandes d'emplacement étant de plus en plus nombreuses, le Ministre de l'Agriculture a voulu répondre au désir des exposants en mettant un plus grand espace à leur disposition.

Le pavillon de la Ville de Paris ne pouvant être concédé que le 1er septembre à l'œuvre patriotique entreprise, l'administration s'est vue dans l'obligation de modifier ainsi qu'il suit les dates précédemment fixées :

Les demandes d'admission pourront être adressées au Ministère de l'Agriculture rue de Varenne, n° 76, à Paris, jusqu'au *5 septembre 1887* au plus tard.

Du *7 au 14 septembre*, réception et installation des bières et des produits, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Le *15 septembre,* ouverture offfcielle de l'Exposition, à 2 heures de l'après-midi.

Du *20 au 30 septembre,* réception et installation des machines et appareils, ainsi que des orges et houblons de la nouvelle récolte.

Le *15 novembre,* clôture de l'Exposition.

Ces nouveaux délais permettent aux industriels qui voudraient présenter des appareils non encore exécutés d'entreprendre, dès aujourd'hui, la construction des machines employées pour la fabrication de la bière, ou en usage dans les industries annexes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Mercredi a eu lieu une séance de la Société de Garantie qui a pris une résolution des importantes, destinée à accroître dans des proportions considérables le nombre des exposants de bières.

Il a été décidé que les brasseurs qui désireraient exposer leurs produits, sans les soumettre à la dégustation du public, seraient admis à l'Exposition et que leurs bières seraient examinées par le jury.

L'importance de cette décision a le plus grand intérêt pour les brasseurs qui, ne voulant pas faire les frais d'un comptoir de dégustation, pourront exposer quelques bouteilles d'échantillon seulement et entrer en concours avec les maisons de grande importance.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES
Mines d'Or de Hongrie
Capital social : 6,000,000 fr.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 12,000 Actions de 500 Francs

VERSEMENTS :

EN SOUSCRIVANT.....	100 FR.
A LA RÉPARTITION.....	150
AU 31 OCTOBRE 1887.....	150
AU 31 JANVIER 1888.....	100
TOTAL.....	500 FR.

La Cie Française des Mines d'or de Hongrie a pour but d'exploiter les gisements aurifères du district de Kapnik et d'établir des usines et des moulins pour le broyage du minerai d'or. Il ne s'agit pas de rechercher des filons, ils sont déjà découverts et leur richesse donne une moyenne de 30 grammes soit 100 fr. par tonne de minerai.

Dès la première année d'exploitation les rapports des ingénieurs font prévoir un bénéfice d'environ 20 0/0, qui doit aller chaque année en augmentant.

Les gisements aurifères de Hongrie sont très connus. Les concessions de la Compagnie sont limitrophes des gisements exploités directement par le Gouvernement hongrois, et qui donnent chaque année des bénéfices très considérables.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LE JEUDI 25 AOUT 1887
à PARIS
à la CAISSE DES REPORTS
59, Rue de Richelieu

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote

OREZZA Eau Acidule Ferrugineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES
par Dieppe et Newhaven.

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :
De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 50 du soir.
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir

Prix des billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1re cl. — 31 fr. 25 en 2e classe. — 22 fr. 50 en 3e cl.

Revue Financière

L'état de la Bourse s'est peu modifié d'une semaine à l'autre; mais si la reprise ne s'est pas accentuée sur nos fonds publics et sur les plus importantes valeurs, leurs prix sont restés fermes et les dispositions du marché excellentes.

×

Les Rentes françaises sont fermement tenues. Nous laissons le 3 0/0 à 81.62, l'Amortissable à 84.35, et le 4 1/2 0/0 à 108.42 sur le marché à terme.

Sur le marché du comptant, le 3 0/0 reste à 81.65, l'Amortissable à 84.35, et le 4 1/2 0/0 à 108.35.

Les Consolidés anglais ont peu varié. Ils étaient, il y a huit jours, à 101 5/8; nous les laissons à 101 9/16.

Les valeurs de crédit sont à peu de chose près au niveau de la semaine dernière.

La Banque de France fait 4100.

La valeur qui bénéficie encore de quelques transactions, c'est le Crédit foncier qui est ferme à 1358,75.

En ce moment, toutes les grandes valeurs sont immobiles. Les obligations du Crédit foncier se ressentent, comme les autres, du calme qui règne sur le marché ; mais elles seront des premières à profiter du réveil des affaires. Les cours qu'elles atteignent ne sont pas encore ceux qui feront reculer les acheteurs. Les obligations à lots 1879, 1880 et 1885, notamment, tendront à faire de nouveaux progrès tant que le pair ne sera pas atteint. La plus-value que l'on peut encore espérer avec ces valeurs les désigne à l'attention des capitalistes prévoyants.

Pourquoi les obligations 3 0/0 à lots du Crédit foncier ne monteraient-elles pas au pair, quand toutes les autres valeurs à lots de notre marché, constituées sur le même type, atteignent le pair ou le dépassent ? Il viendra un moment où l'on se contentera d'un intérêt de 2 1/2 0/0 avec les valeurs à lots. Ce moment est déjà venu en Belgique. Les obligations 3 0/0 à lots des villes belges se convertissent en obligations 2 1/2 0/0. Quand elles seront à 500 fr., les obligations 3 0/0 à lots du Crédit foncier paraîtront encore très avantageuses.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1020.

La Banque de Paris et des Pays-Bas fait 738.75.

Le Crédit Lyonnais passe à 563.75.

La Banque d'Escompte se tient à 457.50.

La Société Générale se tient à 453.75.

Sur les chemins de fer, peu de changements à signaler.

×

A cette époque, où les placements sérieux et lucratifs sont difficiles, nous devons attirer l'attention du public sur une affaire qui se présente dans des conditions exceptionnelles.

La Compagnie française des Mines d'or de Hongrie met en souscription publique, le jeudi, 23 août, 12.000 actions entièrement libérées, de 500 fr. chacune.

Après la Russie, les Etats hongrois sont, en Europe, les plus grands producteurs d'or. La plupart des compagnies aurifères créées dans ces dernières années ont eu pour objectif la recherche des filons plus ou moins riches en Amérique, en Australie, et presque toujours dans des pays fort éloignés.

La Compagnie française des mines d'or de Hongrie n'a pas pour but de rechercher des filons, mais bien d'exploiter ceux qui ont été découverts et dont la richesse ne laisse plus aucun doute, après les nombreuses expertises faites par M. Rioult, chimiste en chef de l'Ecole nationale des mines.

D'après les rapports de MM. Chauveau et Bourdon, ingénieurs civils des mines, dont la compétence est justement appréciée, les gisements du district de Kapnick, que la Compagnie se propose d'exploiter, donnent en moyenne 30 grammes d'or à la tonne de minerai; mais, dans la pratique, on compte 22 grammes d'or utile. Les frais de traitement et d'extraction étant inférieurs à 10 grammes, il resterait 12 grammes de bénéfice net, soit pour une extraction de 100 tonnes par jour, un bénéfice net annuel de un million deux cent mille francs, ou 20 0/0 du capital pour la première année. Avec les moyens dont dispose la Compagnie, l'extraction quotidienne pourra s'élever, dès la deuxième année, à 150 tonnes, la troisième année à 200 tonnes, et la quatrième année à 300 tonnes.

Les actions de la Compagnie française des Mines d'or de Hongrie ont devant elles un bel avenir. Leur nombre est très limité, et les gisements à exploiter étant très riches, on est en droit d'espérer une plus-value importante sur les prix d'émission, dès la première année d'exploitation.

On souscrit à la Caisse des Reports, 59, rue de Richelieu.

On verse 100 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition; 150 fr. au 31 octobre 1887, et 100 fr. au 31 janvier 1888.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Le succès de cette affaire est assuré à l'avance, d'autant plus qu'elle ne comporte pas d'apport.

Les six millions recueillis par la souscription seront exclusivement réservés à l'exploitation de l'entreprise.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT ET Cie

Imprimé sur les Machines MARINONI
Caractères de la Fonderie Warnery frères.

BLANZY, POURE & Cie
BOULOGNE-SUR-MER. — Dépôt à Paris
La plus importante Fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, Porte-Plumes
PROTÉGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Chez tous les principaux Papetiers

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

CHAMPAGNE
ST-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfics, Pharmacies, Droguerles.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 25 centimes l'un, en timbres poste.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE
Exiger Portrait-Caution

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

PLUS DE FUMÉE
Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapenr. Locomolives tramvays. 36, Rue Guersaint. (Ternes).

EXIGER le vrai Nom
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies. *Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* DE RICQLÈS.

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaubourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
au propriété Artistique. Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Francaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 41 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 27 Août 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Décret.
Bureaux des Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Discours de M. G. Berger à Digne.
Comité de l'Exposition de l'Ile de la Réunion.
Des progrès de la puissance productive.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Le président de la république française,
Vu le décret du 28 juillet 1886 ;
Vu le décret du 14 octobre 1886 ;
Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie ;
De l'avis du conseil des ministres,

Décrète :

Art. 1er. — M. Mayer, conseiller municipal, est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 (pour représenter le conseil municipal de Paris), en remplacement de M. Mesureur, élu député.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 21 août 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

LUCIEN DAUTRESME.

Bureaux de Comités départementaux

EURE

Sous-comité de l'arrondissement d'Evreux

Président : M. DUCY, avocat, maire d'Evreux.
Vice-Président : M. HÉRISSAY, juge d'instruction à Evreux.
Secrétaire : M. FERRAY (Edouard), pharmacien, adjoint au maire d'Evreux, conseiller d'arrondissement.
Trésorier : M. CORDIER, ingénieur en chef du département.

SAVOIE

Comité départemental

Président : M. Charles FOREST, conseiller général, fabricant de papiers à Chambéry.
Vice-Présidents : MM. GUINARD, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Chambéry; PERRIER DE LA BATHIE, professeur départemental d'agriculture à Albertville.
Secrétaires : MM. CORBIÈRE, ingénieur de la Société des plâtrières, à Saint-Jean-de-Maurienne; docteur HOLLANDE, professeur au lycée de Chambéry; BRIOT, inspecteur des forêts à Chambéry.

Sous-comité de l'arrondissement de Chambéry

Président : M. Charles FOREST.
Vice-Président : M. GUINARD.
Secrétaires : MM. BRIOT, le docteur HOLLANDE.

Sous-comité de l'arrondissement d'Albertville

Président : M. VEYR[illegible], président du comice agricole à G[illegible]ur-I[illegible]
Vice-Prés[illegible]AVIN[illegible]éral et maire à A[illegible]
Secrétaire[illegible]nice agricole à A[illegible]ron-dissement, à

Sous-co[illegible]**de S**[illegible]

Président[illegible]conseiller général, maire
Vice-Président . [illegible]RE, ingénieur des plâtrières à Saint-Jean-de-Maurienne.
Secrétaires : MM. GRAND, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Jean-de-Maurienne; DELARUE, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Jean-de-Maurienne.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 23 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Savoie :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Chambéry.

MM. Parent, sénateur, président du conseil général, propriétaire viticulteur, à Sonnaz. Carret (Jules), député. Perrier, maire de Chambéry. Bel, avocat, conseiller général, à Chambéry. Tochon (Pierre), président de la société centrale d'agriculture, à Chambéry. Pillet (Charles), agriculteur, maire à Challest-les-Eaux. Girod (Marie), secrétaire du syndicat des agriculteurs de la Savoie, à Chambéry. Tanneur, délégué départemental du phylloxera, à Chambéry. Piollet (Victor), conseiller d'arrondissement et agronome, à Lucey. Bousquier, conservateur des forêts à Chambéry. Briot, inspecteur des forêts, vice-président de la section du Club alpin, à Chambéry. Chéron, fabricant de draps, à Cognin. Mugnier, président de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry. Rabut, conservateur du musée, à Chambéry. Daisay, président de l'Union artistique, à Chambéry. Burdin (Charles), architecte paysagiste, à Chambéry. Vallet, sculpteur, à Chambéry. Revel, architecte départemental, à Chambéry. le docteur Hollande, président de la société d'histoire naturelle, à Chambéry, Guinard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chambéry, Lachat, ingénieur en chef des mines, à Chambéry. Ducrey, agent voyer, d'arrondissement, à Chambéry. Millioz (Jean), conseiller général industriel à Saint-Christophe. Champenois, président de la chambre de commerce et fabricant de soie, à Chambéry. Forest (Charles), conseiller général-fabricant de papier, à Chambéry. Bal, tanneur, à Chambéry. Grasset, maître de forges, à Arvillard. Galtier, président de la chambre syndicale des entrepreneurs, à Chambéry. Laubin, fabricant de chapeaux, à Pont-Beauvoisin. Cholat (Joseph), fabricant de soie, à Pont-Beauvoisin-Rey, fabricant d'acide gallique, à la Rochette. Bonna (Paul), entrepreneur, adjoint, à Aix-les-Bains. Brédif, recteur d'académie, à Chambéry. Gauthier, instituteur communal, à Chambéry. Bébert, pharmacien, secrétaire du conseil d'hygiène, à Chambéry. le docteur Blanc, inspecteur des eaux minérales, à Aix-les-Bains.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Albertville

MM. Blanc (Pierre), député. Gravin, minotier, conseiller général, maire d'Albertville. Perrier de la Bathie, professeur départemental d'agriculture, à Albertville. Hugues, secrétaire du comice agricole, à Albertville. Belat (Eugène), architecte, à Albertville. Montaigne, exploitant d'ardoisières, à Cevins. Dodey, inspecteur primaire, à Albertville. Danède, directeur de l'école normale, à Albertville. Blanc (Frédéric), exploitant d'ardoisières, à la Bathie. Ract-Brancaz à membre de la chambre consultatixe d'agriculture, conseiller d'arrondissement à Mereury. Gemilly. Vischer, industriel à Tours. Viollet, propriétaire, conseiller d'arrondissement, maire de Beaufort. Veyrat, président du comice agricole d'Albertville, à Grésy-sur-Ysère. Challend de Cevins, propriétaire et maire, à Montailleur. Portier (Pierre), membre de la chambre consultative d'agriculture, à Sainte-Hélène-des-Milliéres. Miège, fabricant d'instruments aratoires, à Tournon. Berthet, conseiller général et maire, à Ugines. Fivel, agent voyer d'arrondissement, à Albertville. Duvic, inspecteur des forêts, à Albertville. Perceval, conducteur faisant fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées, à Albertville.

3e Sous-comité de l'arrondissement de Moutiers.

MM. Carquet, sénateur. Jules Roche, député. Compagnon (Julien), orfèvre, maire et conseiller d'arrondissement, à Moutiers. Reyne, conseiller general, à Moutiers. Mayet (Charles), maître d'hôtel, conseiller d'arrondissement, à Bourg Saint-Maurice, Borrel, architecte, vice-président de l'académie de la Val-d'Isère, à Moutiers. Compagnon (Michel), agriculteur à Aigueblanche. Dumas (Henri), industriel, à Moutiers. Mu

gnier (Bastien), industriel, à Moutiers. Gaymar (Antoine), agriculteur, maire, à Bourg-Saint-Maurice. Arpin, fabricant de draps, à Séez. Rullier (Anastase), agriculteur, à Bellentre. Trésal (Joseph), industriel, à Bellentre. Gontharet, agriculteur et conseiller d'arrondissement, à Persey. Morel, inspecteur primaire, à Moutiers. Montmayeur, notaire et conseiller d'arrondissement, à Aime. le docteur Laissus, inspecteur des eaux de Salins, à Moutiers. Fodéré, agent voyer d'arrondissement, à Moutiers. Greff, inspecteur des forêts, à Moutiers. Philibert, médecin inspecteur, à Brides-les-Bains.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

MM. Horteur, député, industriel à Saint-Rémy. Truchet (Florimond), président du comice agricole, conseiller général, à Saint-Jean-de-Maurienne. Balmain, ingénieur des mines, conseiller général, à Aiguebelle. Tardy (Zacharie), exploitant d'ardoisières, à Saint-Colomban des Villards. Bozon-Verduraz fils, industriel, à Saint-Etienne-de-Cuines. Corbière, ingénieur de la société des plâtrières, à Saint-Jean-de-Maurienne Corboz, agriculteur, à la Chambre. Drillat, exploitant d'ardoisières, à Saint-Jean-de-Maurienne Durieux, propriétaire, à Saint Jean de Maurienne Gaillard, agent de la compagnie des mines et usines, à Saint-Michel. Girod, pharmacien et maire, à Aiguebelle. Suard, agrculteur à Saint-Avre. Sibillin, architecte, à Saint-Jean-de-Maurienne. Vizioz, secrétaire du comice agricole, à Saint-Jean-de-Maurienne. Carteret, inspecteur primaire à Saint-Jean-de-Maurienne. Vuillermet, imprimeur, à Saint-Jean-de-Maurienne. Grand, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Jean-de-Maurienne. Dalexandre, inspecteur des forêts, à Saint-Jean-de-Maurienne. Delarue, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Par arrêté en date du 26 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Jura, M. Pidoux, directeur du comptoir d'escompte à Dôle (sous-comité de l'arrondissement de Dôle.

Par arrêté en date du 26 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Loiret, M. Pallain, conseiller d'Etat, directeur général des douanes, président de la société historique et archéologique du Gatinais, maire de Gondreville (sous-comité de l'arrondissement de Montargis).

Par arrêté en date du 26 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Meurthe-et-Moselle, M. Henri Villard, manufacturier à Lunéville (sous-comité de l'arrondissement de Lunéville).

Par arrêté en date du 26 juillet 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Seine-et-Marne, M. Durand fils, constructeur à Montereau (sous-comité de l'arrondissement de Fontainebleau).

Par arrêté en date du 4 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental d'Ille-et-Vilaine :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de Rennes.

MM. Le Bastard, sénateur, maire de Rennes. Martin Feuillée, député. Waldeck-Rousseau, député. Greset, conseiller général, à Rennes. Guillard, conseiller général, à Rennes. Maugère agriculteur, conseiller général, maire de Bourg-Barré. Aubrée, vice-président du comice agricole de Hédé. Beaufils, président de la chambre de commerce de Rennes. Bérard-Péan, président de l'exposition industrielle de Rennes. Bilard, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Cesson. Binard, président du tribunal de commerce de Rennes. Champion, agriculteur, fabricant de fromages, à Feins. Courtault, mécanicien, à Rennes. Decombe, président de la société archéologique de Rennes. Galery, agriculteur, maire de Thorigné. Gaultier, maire de Janzé. Guy, fondeur, conseiller d'arrondissement, à Rennes. Hérissant, directeur de la ferme-école des Trois-Croix, à Rennes. Jan, directeur du musée de peinture, à Rennes. Launay, vice-président du comice agricole, maire de Châteaugiron. Lecharlier, directeur de la station agronomique, à Rennes. Martin Chapsal, négociant, à Rennes, Nicolas, vétérinaire, chef du service sanitaire du département, à Rennes.

2° Sous-comité de l'arrondissement Saint-Malo.

MM. Durand, député. Hovius, député. Hervoches, conseiller général, président de la commission départementale. Martin (Louis), conseiller général. Aubrée, tanneur, maire de Tinténiac. Chaplain, négociant, à Dinard, Demalvilain, président du tribunal de commerce, à Saint-Servan. Galène, négociant, à la Ville-ès-Nonais. Garçon, maire de Cuguen. Herclat, marchand, à Cancale. Lamotte, tanneur à Dol. Péraldi, épicier à Saint-Malo. Touzard, président du comice agricole, à Raz-sur-Couesnon.

3° Sous-Comité de l'arrondissement de Fougères.

MM. Roger-Marvaise, sénateur. Le Hérissé, député. Bazillon, propriétaire, conseiller d'arrondissement. Cesvet, négociant, à Fougères. Chantepie (Auguste), fabricant de chaussures. Chantepie, agriculteur, adjoint au maire de Fougères. Delatouche, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement. De la Riboisière, président de la société fougeraise, à Louvigné-du-Désert. Houssaye, fabricant de chaussures, à Fougères. Lancelot, fabricant de chaussures, à Fougères. Madiot, président du tribunal de commerce de Fougères. Marre, propriétaire-agriculteur, notaire, à Antrain. Morel-Haichais, négociant, membre de la chambre de commerce de Fougères.

4° Sous-Comité de l'arrondissement de Vitré.

MM. Récipon, député. Roulleaux, conseiller général du canton de Rétiers. Daussy, maire de Martigné-Ferchaud. Després, propriétaire-agriculteur, à la Guerche. Dubois (Louis), négociant en vins, à Vitré. Giraud, docteur en médecine, à Argentré: Guillaume, négociant, à Châteaubourg.

5° Sous-Comité de l'arrondissement de Redon.

MM. Brice (René), député, président du comice agricole du Sel. Guérin, notaire, conseiller général à Bain. Normand, négociant, conseiller général, à Redon. Bellet, négociant, conseiller d'arrondissement, à Guipry. Boutin, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Goven. Bréal, agriculteur, conseiller d'arrondissement, à Saulnières. Delanoë, minotier, maire de Bourg-des-Comptes. Fournier fils, cultivateur, les Brûlais. Lavigne, agriculteur, adjoint au maire, à la Dominelais. Simon (Fidèle), président du comice agricole de Bain, minotier au Plessis-Cardoul.

6° Sous-Comité de l'arrondissement de Montfort.

MM. Pinault, député, à Montfort. Perdriel, négociant, conseiller général, à Montauban. André, fabricant tanneur, à Plélan. Bellouard, président de la chambre consultative d'agriculture, à Gaël. Gallerand, agriculteur, vice-président du comice agricole, à Montfort. Jéhannin, tanneur, maire de Bécherel. Legendre, notaire à Saint-Méen. Rallé, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Péran. Robert, maire de Muel, conseiller d'arrondissement.

Par arrêté en date du 4 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Landes, sous-comité de l'arrondissement de Dax :

MM. Dodon, maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Destribats, négociant, adjoint au maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Hougas, géomètre, à Caphreton. Castaings (J.-B.), négociant, à Saint-Martin-de-Hinx.

Par arrêté en date du 4 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Seine-Inférieure (sous-comité de l'arrondissement de Rouen) :

MM. A. Lemonnier, négociant, à Elbeuf. Raynald-Prinvault, négociant, à Elbeuf. E. Clarenson, négociant, à Elbeuf. Happey, de la maison Happey et Picard, négociant, à Elbeuf. A. Canthelou, négociant, à Elbeuf.

Par arrêté en date du 9 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental des Pyrénées-Orientales :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Perpignan

MM. Floquet (Charles), président de la Chambre des députés. Arago (Emmanuel), sénateur. Escarguel (Lazare), sénateur. Le président de la société agricole, scientifique et littéraire. Le président de la société des beaux-arts. Le président du syndicat professionnel agricole. Le président de l'association polytechnique. L'Inspecteur d'Académie. L'architecte départemental. L'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées. Alquier aîné, négociant en vins à Rivesaltes. Amouroux (Auguste), propriétaire à Rivesaltes. Augé (Eugène), propriétaire, ancien notaire à Perpignan. Balat (Jean), conseiller d'arrondissement, à Millas. Bardou (Eugène), manufacturier à Perpignan. Bardou-Job (Pierre), manufacturier à Perpignan. Bataille (Pierre), fermier à Pia. Benet Roche, conseiller général à Saint-Paul-de-Fenouillet. Blain (Nicolas), négociant en vins à Rivesaltes. Bolte, directeur du syndicat d'arrosage de Thuir. Bonnet (Jean), ancien officier de marine, propriétaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque. Bonzoms (Ferdinand), propriétaire, maire de Baixas. Canal (Nicolas), conseiller général, à Rivesaltes. Carrère (Emmanuel conseiller d'arrondissement à Pia. Carboneil père, négociant à Perpignan. Cairo (Auguste), conseiller général, à Millas. Cazes (Gustave), banquier, propriétaire à Perpignan. Cazalins, propriétaire à Bompas. Chaubet (Pierre), conseiller d'arrondissement à Perpignan. Chichet (Joseph), propriétaire à Alénya. Dalès (Paul), maire de la Tour-de-France. Deit (Jules), négociant, juge au tribunal de commerce. Delacroix (Joseph), propriétaire à Perpignan. Delhoste (Baptiste), président du syndicat des jardiniers à Perpignan. Delhoste (Jacques), président de la société des jardiniers, à Perpignan. Durand (Sébastien), négociant à Perpignan. Escarguel fils (Henri), propriétaire, secrétaire de la chambre consultative d'agriculture, à Perpignan. Farines (Joseph), conseiller général, à Thuir. Farines (Pascal), conseiller d'arrondissement, à Baixas. Fourcade-Abblard (Justin), négociant à Perpignan. Galté, négociant en vins à Perpignan. Gouzy (Camille), propriétaire à Millas. Hainaut (Jean), propriétaire au Soler. Jaubert (François), propriétaire, maire de Ponteilla, membre de la Chambre consultative d'agriculture. Joué (Léon), propriétaire agronome à Saint-Laurent-de-la-Salenque. Labau (Joseph) professeur départemental d'agriculture, vice-président de la chambre consultative d'agriculture. Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, à

Paris. Lacombe (Saint-Michel), propriétaire à Salces. Lanquine (Clément), maire de Saint-Paul-de Fenouillet. Marquis, propriétaire à Ille-sur-la-Tet. Massot, docteur en médecine à Perpignan. Milhaud (Alfred), président du tribunal de commerce, à Perpignan. Molinié (Paul), maire de Thuir. Morat (Félix), conseiller d'arrondissement, à Estagelle. Parahy (Michel), conseiller d'arrondissement, à Elne. Parazols (Frédéric), conseiller d'arrondissement, à Salces. Parès (Henri), agronome à Perpignan. Pons (Daniel), conseiller d'arrondissement, à Maury. Portes (Joseph), avocat, propriétaire à Perpignan. Ramonet (François), conseiller général à Perpignan. Rességuier (Euryale), propriétaire à Alénya. Roca (de) (Jean), conseiller d'arrondissement, à Villemolaque. Roig (Joseph), maire de Millas. Sauvy (Joseph), négociant, président de la chambre de commerce, à Perpignan. Simon (Alphonse), maire de Perpignan. Terrats (de) (François), propriétaire à Perpignan. Testory Paulin), président du syndicat des pharmaciens, ancien maire de Perpignan. Triquera (Josph), conseiller général, à la Tour-de-France. Vals (Jean), docteur médecin à Baixas. Vidal (Pierre), bibliothécaire de la ville de Perpignan. Villalongue (Camille), Président du Tribunal civil de Perpignan. Villasèque frère aîné, propriétaire, négociant, à Perpignan. Violet négociant en vins à Thuir.

Sous-Comité de l'arrondissement de Céret.

MM. Brousse (Emile), député. Barjau (Jean-Baptiste), maire d'Arles-sur-Teck. Blanquer, notaire à Céret, maire de Rivesaltes. Bocamy (Honoré), conseiller d'arrondissement, à Saint-André. Boluix (Jules), propriétaire, à Palau-del-Vidre. Calmon, docteur, conseiller d'arrondissement, à Céret. Carrère (François), conseiller général, à Prats-de-Mollo. Colomer (Jean), conseiller d'arrondissement, à Port-Vendres. Coste (François), propriétaire, à Prats-de-Mollo. Faure, propriétaire de l'établissement thermal, à la Preste. Ferrer (Louis), président du syndicat des saleurs, à Collioure. Ferrer (Isidore), conseiller d'arrondissement, à Serralongue. Forgas (Pierre), conseiller général, à Argelès-sur-Mer. Forné (Michel), propriétaire, à Céret. Garcerie (Abdon), conseiller d'arrondissement, à Saint-Laurent-de-Cerdans. Guitard (Joseph), négociant, à Céret. Guitard (Josep)h, conseiller municipal, à Taulis. Guittaud (Jacques), maire de Céret. Hostabrich (François), négociant, à Collioure. Maillard (Michel), maire de Prats-de-Mello. Mirapeix (docteur), conseiller d'arrondissement, au Boulou. Noé (Joseph), conseiller général, à Céret. Padaillé (Honoré), propriétaire, adjoint au maire d'Argelès-sur-Mer. Paillarès, propriétaire, juge de paix, à Arles-sur-Tech. Pascal (Thomas), conseiller d'arrondissement, à Banyuls-sur-Mer. Pujade (Paul), conseiller général, à Arles-sur-Tech. Pujol (docteur), ancien conseiller général, maire d'Argelès-sur-Mer. Puy, propriétaire, à Céret. Sériès de Mérignac, négociant, à Céret. Serradeil (Albert), négociant, à Saint-Laurent-de-Cerdans. Soulier (J.-P.), propriétaire, à Collioure. Torrent (Joseph), industriel, au Boulou. Thubert, conseiller d'arrondissement, à Amélie-les-Bains. Vilar (Jacques), propriétaire, à Céret. Vinges (Auguste), propriétaire, au Perthus.

Sous-Comité de l'arrondissement de Prades.

MM. Vilar (Edouard), député. Alar (Pierre), maire de Vinça. Aspès, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Ille. Bigorre, propriétaire de l'établissement thermal de Canaveilles. Blanc (Joseph), conseiller général, à Montlouis-sur-Tet. Calendini (Henri), ingénieur civil, à Vernet-les-Bains. Cantié (Benjamin), docteur en médecine, propriétaire, à Molitg. Carboneil (Barthélemy, propriétaire, à Estavar. Carboneil (Bonaventure), conseiller d'arrondissement, à Villeneuve-des-Escaldes. Duthu (Paul), directeur des mines, à Ria. Escanyé (Frédéric), conseiller général, à Sournia. Fruitet (Simon), négociant, à Serdinya. Gay fils (André), conseiller d'arrondissement, propriétaire, à Olette. Jampy (Jean), maire de Vernet-les-Bains. Lafabrègue, architecte à Prades. Laffon (Jean), conseiller général, à Saillagouze. Lamole (Jean-Baptiste), maire de Sournia. Lamole (Jean), conseiller d'arrondisement, à Sournia. Malé-Xatard (Joseph), conseiller d'arrondissemennt, à Prunet-et-Belpuig. Marie (Emile), propriétaire, à Prades. Margail (Jacques), maire d'Olette. Marie (Joseph), docteur en médecine, à Prades. Massina (Henri), docteur en médecine, à Vernet-les-Bains. Merlat (Pierre), propriétaire, à Fourmiguères. Morin (Emile), président du tribunal civil, à Prades. Puig, docteur en médecine, à Olette. Ribo (Joseph), propriétaire, à Porta. Roger (Antoine), maire de Saillagouse. Ruffiandis (Jacques), propriétaire, à Mosset. Sauvy (Alfred), conseiller général, à Vinça. Sévène (Joseph), maire de Montlouis-sur-Tet. Vergès (Valentin), propriétaire, à Fourmiguères. Vilar (Paul), propriétaire, avoué, à Prades. Xatard (Ferdinand), maire de Prades.

Par arrêté en date du 11 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité du département du Var :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Draguignan

MM. Ferrouillat, sénateur. Clémenceau, député. Clavier, ingénieur civil, maire de Draguignan. Aubenas, archéologue, maire de Fréjus. Anglès, conseiller général à Draguignan. Arnoux, inspecteur d'académie du Var. Aimé, inspecteur primaire à Draguignan. Otto, architecte à Fréjus. Courchet, fabricant de bouchons à la Garde-Freinet. Guérin, architecte départemental à Draguignan. Duze, docteur, président de la société d'études archéologiques, à Draguignan. Garnier, filateur à Trans. Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la construction des chemins de fer du sud de la France, maire de Saint-Raphaël. Ligeret, inspecteur des forêts à Draguignan. Chaix, président du tribunal de commerce à Draguignan. Meynard, président du tribunal de commerce à Fréjus. Cotte (P.), fabricant de tomettes, ancien député, à Salernes. Gubert, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Draguignan. De Noircarme, ingénieur des ponts et chaussées du Var. Magnier. conseiller général du Var. Maurel, négociant en huiles à Trans. Bourguignon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Draguignan. Liévin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Dragnignan. Honorat (Adrian) chef de division à la préfecture du Var. Saurin, ingénieur mécanicien à Draguignan. Paban (Auguste), négociant en denrées coloniales à Draguignan. Bérenguier, professeur d'agriculture du département du Var. Lavagne, docteur, maire des Arcs. Hourlier, fabricant de meubles, à Draguignan. Martin dit Baron, propriétaire viticulteur à Draguignan. Giraud, pépiniériste à Draguignan. Gros (Albert), marchand de tissus à Draguignan.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Brignoles

MM. Camille Raspail, député, Antelmy, docteur en médecine à Carces. Boyer, inspecteur primaire à Brignoles. Rousse, ancien maître répétiteur, à Brignoles. Mathieu, fabricant de papiers à Barjols. Bayol, fabricant de produits céramiques, conseiller général, à Varages. Ronbaud, fabricant de produits céramiques à Brignoles. Brun, fabricant de chapeaux à Camps. Rossolin, fabricant tanneur à Brignoles. De la Porte, inspecteur des forêts à Brignoles. Vian, président de la chambro consultative des arts et manufactures, à Brignoles. Rocque, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Brignoles. Bon fils (*Léon*), industriel à Brignoles. Fabre, fabricant de chaussures à Brignoles. Révertégat, propriétaire viticulteur, conseiller général, à Carces. Christian, propriétaire-viticulteur à Camps. Péan, horloger à Brignoles. Maurel, marchand tailleur à Brignoles. Ducros, usinier à Brignoles. Plumier, fabricant de poteries, maire de Saint-Zacharie.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Toulon.

MM. Brun, sénateur. Maurel, député. Daumas' député. Dutasta, maire de Toulon. Blache, président du conseil général, à Toulon. Decoreix, professeur de dessin à Toulon. Bourilly, inspecteur primaire, à Toulon. Wendling, lieutenant-colonel en retraite à Toulon. Aubert, architecte à Toulon. Renaux, directeur de l'usine à gaz de Toulon. Sornin, négociant en dentelles à Toulon. Suchet, négociant en tissus à Toulon. Tassy, inspecteur des forêts à Toulon. Caval, directeur du musée à Hyères. *Zurcher*, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Toulon. Fouroux, conseiller général, à Toulon. Dorian, ancien directeur des constructions navales, à Toulon. Lagane, directeur de la compagnie des forges et chantiers de la Seyne. Bertuzzi, président de la chambre de commerce du Var. Estournel, propriétaire viticulteur, à Toulon. Abel fils, président du Tribunal de commerce de Toulon. Flameng, président de la société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation ue Var, à Toulon. Davrillon, directeur du jardin d'acclimatation à Hyères. Bech, horticulteur à Toulon. Nardy, horticulteur à Hyères.

Par arrêté en date du 11 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Haute-Saône :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Vesoul

MM. Noirot, député. Billerey, conseiller général et vétérinaire, à Amance. Parguez, conseiller général et docteur en médecine, à Besançon, Briot, conseiller général, maire et président de comice, à Ormoy. Coillot, conseiller général, maire et président de comice, à Montbozon. Bailly, conseiller général et président de la société d'encouragement à l'agriculture, à Vesoul. Blandin, conseiller général et docteur en médecine, à Port-sur-Saône. Blanchot, conseiller général et docteur, à Grandville. Meillier, conseiller général et maire, à Vesoul. Marichal, conseiller général, notaire et maire, à Vitrey. Poinsot, conseiller d'arrondissement et notaire, à Amance. Hory, conseiller d'arrondissement et négociant, à Gourgeon. Bontemps, conseiller d'arrondissement, docteur en médecine et maire, à Jussey. Legros, conseiller d'arrondissement et pharmacien, à Montbozon. Senot, conseiller d'arrondissement et adjoint au maire, à Noroy-le-Bourg. Tisserand, conseiller d'arrondissement et fabricant de balances, à Port-sur-Saône. Poy, conseiller d'arrondissement et capitaine en retraite, à Boult. Guilleminot, conseiller d'arrondissement et docteur en médecine, à Scey-sur-Saône. Voisard, conseiller d'arrondissement et docteur en médecine, à Vesoul. Echilley, conseiller d'arrondissement, capitaine en retraite et maire, à Saint-Marcel. Vincent, maitre de forges, à Verchamp. Lanternier, fabricant de biscuits, à Montbozon. Ladefroux, vice-président de comice, à Montbozon. Sanejouand et Grave, industriels à Clairefontaine. Leval, cultivateur à Amance. Fournot-Caseaux, cultivateur à Combeaufontaine. Foissard, cultivateur et maire à Augicourt. Dolley, constructeur de machines agricoles à Gevigney. Thierry, cultivateur à Bétancourt. Martel, cultivateur à Corre. Michel frères, fabricants de phosphates fossiles à Jussey. Lyard (Charles), cultivateur à Vallerois-le-Bois. Maillot-Mathieu, constructeur de machines agricoles à Fleurey-les-Faverney. Petit, meunier à Port-sur-Saône. Charbonnier, cultivateur à Provenchère. Millet, cultivateur à Fondremand. Berdellé, ancien garde général des forêts, à Rioz. Tiquet, maitre de forges à Beignes. Laboureur, propriétaire à Scey-sur-Saône. Clerget (Albert), fabricant de pâtes alimentaires à Vesoul. Firniss, chef de traction à la compagnie de l'Est, à Vesoul, Bruno-Dupallut, agriculteur à Andelarrot. Nief (François), agriculteur à Vaivre. Kolb, tanneur à Chanvirey-le-Châtel. Favret (Victor), cultivateur à Cintrey.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Gray

MM. Jobard, sénateur, président de comice agri cole, à Gray. Versigny, député, à Gray. Barat, conseiller général et avocat à Gray. Gourdan-Fromentel, conseiller général et docteur en médecine à Champlitte. Duc de Marmier, conseiller général, propriétaire agriculteur à Ray-sur-Saône. Hézard, conseiller général et maitre de forges à La Romaine. Pâris, conseiller général et industriel à Gy. Brusset, conseiller général et notaire à Besançon. Guillemot, conseiller général et maire à Malans. Richard, conseiller d'arrondissement et docteur en médecine à Autray-les-Gray. Gourdan-Fromentel, conseiller d'arrondissement et docteur en médecine à Gray. Clerc, conseiller d'arrondissement et négociant à Lavoncourt. Signard, conseiller d'arrondissement, docteur en médecine et maire à Gray. Pigallet, conseiller d'arrondissement et maire à Autoreille. Pigallet, conseiller d'arrondissement, ancien notaire et adjoint au maire à Marnay. Gras, conseiller d'arrondissement et propriétaire agriculteur à Arsans. Jacquinot, cultivateur à Auvet. Favet (Henri), cultivateur à Povans. Caisel-Chabœuf, cultivateur à Champlitte. Boniard, cultivateur à Champlitte. Pernot, fabricant de charrues à Brotte-les-Ray. Clerc frères, propriétaires à Lavoncourt. Teissandié, fabricant de meubles à Charentenay. Robert, papetier à Savoyeux. Millot, constructeur-mécanicien à Gray. Bonaventure, fabricant de vins de raisins secs à Gray. Sentupéry, fabricant de vins dd raisins secs et maire à Arc-les-Gray. Drouhot

fils, cultivateur à Saint-Loup-les-Gray. Guillaume (Jean-Baptiste), mécanicien à Vellemoz. Amot, fabricant de chaises à Bucey-les-Gy. Bey-Rosset frères, pépiniéristes à Marnay. Brusset (Francis), propriétaire à Charcenne. Jacquet (Isidore), cultivateur à Malans. Prunel, fabricant d'instruments agricoles à Brésilley.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Lure

MM. Noblot, sénateur et manufacturier à Héricourt. Baïhaut, député, à Mollans. Marquiset, député, à Fontaine-les-Luxeuil. Levrey, député et docteur en médecine à Arpenans. Ferguson, conseiller général et ancien manufacturier à Ronchamp. Dorget, conseiller général et manufacturier à La Longine. Boisson, conseiller général et docteur en médecine à Lure. Bezanson, conseiller général et filateur à Breuches. Grosjean, conseiller général et négociant à Melisey. Comte de Saint-Mauris, conseiller général et agriculteur à Colombier. Mercier, conseiller général et industriel à La Rochère. Chevreux, conseiller général et directeur de salines à Gouhenans. Vendrely, conseiller d'arrondissement et pharmacien à Champagney. Tourdot, conseiller d'arrondissement et pharmacien à Lure. Schwob, conseiller d'arrondissement et filateur à Héricourt. Frechin, conseiller d'arrondissement, négociant et maire à Lure. Cholley, conseiller d'arrondissement, cultivateur et maire à Baudoncourt. Guingot, conseiller d'arrondissement et notaire à Servance. Lebrun, conseiller d'arrondissement et fabricant de chaises à Saint-Loup-sur-Semouse. Heitz, conseiller d'arrondissement et notaire à Saulx. Bailly, conseiller d'arrondissement et pharmacien à Vauvillers. Girardy, conseiller d'arrondissement et banquier à Villersexel. Helle, industriel à Plancher-les-Mines. Renaud, tanneur à Champagney. Péroz, négociant et maire à Plancher-Bas. Bloch (Lazare), vice-président du comice agricole à Faucogney. Grandjean, meunier à Amage. Burgez, cultivateur à Baudoncourt. Colle (Alfred), industriel à Luxeuil. Ruffier, cultivateur à Petit-Magny. Collin, cultivateur à Granges-le-Bourg. Péquignot, cultivateur à Villargent. Herr, maison Méquillet-Noblot, filateurs de coton à Héricourt. Mougin (Adolphe), fabricant d'horlogerie à Héricourt. Picard, fabricant de tissus à Lure. Scheurer, filateur à Lure. Schwob, filateur à Lure. Hézard, cultivateur aux Aynans. Briot, industriel à Haut-du-Them. Grosjean (Alexandre), meunier à Fresse. Tourdot, cultivateur et maire à Ternuay. Renaud (Henri), industriel à Aillevillers. Rappenne, négociant et maire à Fougerolles. Jules Viard, négociant à Saulx. Simonin, négociant et maire à Saulx. Vertey (Eugène), agriculteur à Mailleroncourt-Charette. Perrin, agriculteur à Vauvillers. Vacherot, jardinier-fleuriste à Vauvillers. Salmon, fabricant de gants à Vauvillers. Gillot, fabricant de broderies à Amblevillers.

Par arrêté en date du 13 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Bouches-du-Rhône. M. Fraissinet (Alfred), armateur à Marseille, membre de la chambre de commerce (sous-comité de l'arrondissement de Marseille).

Par arrêté en date du 13 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Savoie, M. Crochon, doreur, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de Chambéry, à Chambéry, en remplacement de M. Galtier (sous-comité de l'arrondissement de Chambéry); MM. Cursat, avoué, conseiller d'arrondissement à Albertville, en remplacement de M. Blanc, et Blusset, constructeur de voitures à Albertville (sous-comité de l'arrondissement d'Albertville).

Par arrêté en date du 19 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Mayenne M. Simonet, conducteur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Château-Gontier (sous-comité de l'arrondissement de Château-Gontier.

Par arrêté en date du 20 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Puy-de-Dôme:

1° Sous-comité de l'arrondissement de Clermont-Ferrand.

MM. Bardoux, sénateur. Guyot-Lavaline, sénateur. Salneuve, sénateur. Blatin, député. Gaillard, député. Le président du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand. Le président du tribunal de commerce de Billom. Le président du conseil de prud'hommes de Clermont-Ferrand. Le président de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand. Le président de l'académie de Clermont-Ferrand. Le président de la société d'agriculture. Le président de la société d'horticulture et de viticulture. Le président de la chambre syndicale des vins et spiritueux. Le président de la société d'émulation d'Auvergne. Le directeur de l'école pratique d'agriculture. Le directeur de la station agronomique du Centre. Cayre, ancien entrepreneur de travaux publics, propriétaire, à Clermont-Ferrand. Chabory, industrie fromagère, maire de Mont-Dore. Clapier (Emile), manufacturier, maire de Billom. Cote-Blatin, agriculteur. Gaillard, fabricant de papiers à Tallende. Gardin, architecte, maire de la Bourboule. Girard-Col, professeur départemental d'agriculture. Kessler, fabricant de produits chimiques. Lamarle, directeur des eaux de la Bourboule. Liebaert, directeur de l'usine de Bourdon. Raynaud, directeur de l'école des arts et métiers. Tallon, président de la commission départementale. Thorillon, fabricant de caoutchouc manufacturé. Vesseyre (Jean), ancien entrepreneur de travaux publics, à Clermont-Ferrand. Volnisant, fabricant à Blanzat. Yberty, fabricant de pâtes alimentaires à Clermont-Ferrand.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Ambert

MM. Barrière, député. Guyot-Dessaigne, député. Le président du tribunal de commerce d'Ambert. Le président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Ambert. Berne, fabricant de lacets à Laforie. Brossard, agriculteur, maire de Dore-l'Eglise. Chalchat-Faure, fabricant de blondes et dentelles. Chapelle, fabricant de fécule. Gauthier, moulinier de soie. Grivel, fabricant de passementeries. Ledieu, fabricant de papiers. Lhéritier, tisseur de laines. Tardif-Jury, fabricant d'étamines. Vallière-Dauzat, fabricant de dentelles.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Issoire

MM. Girot-Pouzol, sénateur. Chantagrel député. Le président du tribunal de commerce d'Issoire. Aubert (Blaise), fabricant de fromages bleus à Tauves. Augier, fabricant de chaux hydraulique à Saint-Germain. Batifollier, agriculteur, notaire à Champeix. Beaulieu, fabricant de passementeries à Saint-Martin-des-Plains. Boissière, agriculteur, maire de Saint-Yvoinne. Bony-Cisternes, agriculteur, maire de Saint-Cirgues. Boyer-Vidal, notaire à Besse. Capdeville (Joseph), fabricant de tissus à Issoire. Cuénot, fabricant de passementeries à Brassac-les-Mines. Daureille (Antoine), propriétaire à Issoire. Delort fils, industriel à Sauxillanges. Le directeur des mines de Brassac-les-Mines. Fauchery, président du tribunal civil, propriétaire. Frantz fils, fabricant de passementeries à Brassac-les-Mines. Gauttier, négociant, maire d'Issoire. Jeaume, entrepreneur de menuiserie, à Ardes. Laurent, éleveur à Saint-Alyre-ès-Montagne. Martin-Lescure, propriétaire à Saint-Germain. Monteillet, fabricant de draps à Sauxillanges. Parras, agriculteur, maire de Saint-Nectaire. Pastoure-Gronsard, viticulteur à Jumeaux. Pomayrol, distillateur au Breuil, près Issoire. Pomel, à Sauxillanges. Ribeyre, agriculteur à Jumeaux. Roucher, viticulteur à Saint-Babel. Sauvat, fabricant de passementeries à Brassac-les-Mines.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Riom.

MM. Gomot, député. Laville, député. Le Guay, député. Bassin, agriculteur. Boudol, agriculteur, maire de Chateaugay. Cabassut, entrepreneur à Riom. Dargniès, directeur de la manufacture des tabacs. Désanges, agriculteur, maire de Saint-Agoulin. Detroges, ancien maire de Riom. Le directeur de la société anonyme des mines et fonderies de Pontgibaud. Le directeur des mines de Saint-Eloi-les-Mines. Dumas, agriculteur à Aigueperse. Filiozat, adjoint au maire de Montaigut. Gerzat, agriculteur, maire d'Ennezat. Girerd imprimeur à Riom. Laurent, agriculteur à Combronde. Lecoq, agriculteur, maire de Neuvéglise. Mandet (Alfred), président de la société du musée de Riom. Miomandre, conseiller d'arrondissement à Volvic. Monbur-Thorre, agriculteur à Ennezat. Sahut-Pommier, entrepreneur carrier, maire de Volvic. Sauret, industriel, président du tribunal de commerce de Riom. Tallon (Annet), président du comice agricole de Riom. Tallon (Paul), agriculteur, maire de Teilhède. Voiret, industriel à Menat.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Thiers.

MM. Goutay, sénateur. Duchasseint, député. Le président du tribunal de commerce de Thiers. Le président de la chambre de commerce de Thiers. Le président du conseil de prud'hommes. Astier-Prodon, fabricant de coutellerie à Thiers. Baduel, agriculteur, président du tribunal civil. Bechon (Etienne), maire de Paslière. Bechon (Morel), fabricant de couteaux à Saint-Remis-de-Chargnat. Buisson-Lagarde, fabricant de coutellerie à Thiers. Chamerlat, maire de Courpière. Daguillon, viticulteur à Joze. Dassaud (Gilbert), fabricant de couteaux à Chateldon. Dulier, négociant à Lezous. Genest (Benoît), ouvrier forgeron, secrétaire de la chambre syndicale des forgerons en coutellerie, à Viscomtat. Girand-Pine, agriculteur. Guillemin-Bathol, fabricant de coutellerie à Thiers. Guillemin-Betant, fabricant de coutellerie, maire de Thiers. Marignier, industriel à Joze. Massoptier aîné, ouvrier limeur, président de la société de secours mutuels « la Bienveillance », à Thiers. Maillet, fabricant de papiers, fournisseur de l'administration du timbre, à Thiers. Montorcier (Gabriel), ouvrier en ciseaux à Thiers. Paturel, fabricant de couteaux à Saint-Remy-de-Chargnat. Poyet, ouvrier émouleur, vice-président de la chambre syndicale des émouleurs et polisseurs à Thiers. Raynaud, ancien maire, à Lezous. Riberolles-Perret, fabricant de coutellerie à Thiers. Rolland-Pradel (Louis), ouvrier coutelier à Thiers. Sabatier, fabricant de coutellerie à Thiers.

PARTIE NON OFFICIELLE

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle, arrivant de Divonne-les-Bains, où il venait de faire un séjour, après avoir passé par Chambéry et Grenoble, s'est rendu à Digne pour assister à une importante réunion du Comité départemental des Basses-Alpes.

La réunion, qui était nombreuse, était présidée par le préfet des Basses-Alpes, président d'honneur, et par le docteur Proal, député et président du Comité départemental; étaient également présents : MM. Andrieux et Suquet, députés, ainsi qu'un grand nombre de conseillers généraux.

Après les discours d'ouverture, M. le directeur général a prononcé une allocution, dont nous donnons ci-dessous les principaux extraits :

Messieurs,

Vous me permettrez de remercier tout d'abord M. le préfet des Basses-Alpes des termes flatteurs dans lesquels il a bien voulu

me présenter à vous. Je lui suis profondément reconnaissant de son accueil, non seulement pour mon compte personnel, mais encore et surtout pour M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à qui je dois l'honneur d'être aujourd'hui parmi vous.

Je voudrais aussi pouvoir exprimer sans arrière-pensée les sentiments de gratitude que m'a inspirés le début de l'allocution de votre honorable président. Mais je vous fais juges de mon embarras. M. le docteur Proal, en rappelant mes services de 1867 et de 1878, a semblé faire de moi l'un des principaux garants du succès de 1889! De bonne foi, il ne saurait exiger que, de gaîté de cœur, je m'expose, en le remerciant, au reproche de vanité. Je dois me borner à dire — et peut-être me trouverez-vous encore bien audacieux — que tout ce que je puis avoir d'expérience, tout ce que j'ai de patriotisme, je l'emploierai, avec plus de zèle que jamais, à assurer, à rendre éclatant le succès d'une œuvre à laquelle se trouve attaché l'honneur du pays. J'en ai pris l'engagement déjà devant nombre de nos concitoyens haut placés dans le monde des arts, de l'industrie et de l'agriculture; je le renouvelle ici au nom de la Direction de l'Exposition. Ce que je vous demande, messieurs, c'est de ne pas vous contenter d'être les témoins de cet engagement. Notre bonne volonté ne pourrait rien sans le concours actif des comités départementaux, sans le vôtre, messieurs. Aussi, je vous invite ardemment à devenir nos collaborateurs assidus et fidèles pour la préparation et l'organisation du grand concours de 1889.

Je viens d'écouter l'énumération si claire, si savante et si noblement passionnée, que M. le docteur Proal a faite, des productions naturelles et industrielles de votre beau département. Vous possédez là des richesses que vous n'avez pas le droit de garder pour vous seuls. Profitez de l'Exposition pour en faire, à notre pays et au monde entier, une révélation dont votre commerce et votre industrie locale ne seront pas les derniers à bénéficier.

Vos pâturages sont peuplés de troupeaux qui produisent la laine en abondance, et l'élevage des vers à soie ne cesse, chez vous, de prendre un développement considérable. Vos fils de soie et vos filés de laine ont des qualités spéciales qui tiennent à votre terroir. Venez, en 1889, les faire apprécier par les hommes compétents qui composeront le Jury international des récompenses. Vous vous créerez ainsi d'importants débouchés, en même temps que vous apprendrez peut-être les moyens économiques de refaire l'outillage mécanique de vos fabriques de draps, qui ont besoin de se rajeunir, de se fortifier et de s'étendre.

Vous disiez, tout à l'heure, monsieur le Président, que le département des Basses-Alpes était un département bien écarté, bien éloigné de Paris. S'il en était vraiment ainsi, et si, ce que je ne crois pas, la distance pouvait encore s'opposer aux rapprochements sympathiques ou utiles des hommes et des choses, je plaindrais les habitants de la capitale d'être privés de connaître votre si intéressante contrée. Mais, détrompez-vous, messieurs. Nous savons qui vous êtes, et, non contents de vous appeler, nous venons vous chercher, vous et vos produits. Si je suis arrivé hier soir à Digne, si je vous demande la promesse d'être exacts au rendez-vous que je me permets de vous donner pour 1889, c'est qu'avec tout le monde je me refuse à croire que la distance entre vos montagnes et Paris soit devenue si grande alors qu'elle semblait ne pas exister autrefois.

Qui ne se rappelle, en effet, qu'à la fin du dix-septième siècle et pendant le cours du dix-huitième, vos céramistes empruntaient communément aux grands artistes dessinateurs de la cour de Versailles et des ateliers de Paris, pour les reproduire ou les interpréter, ces ornements délicats, ces fines arabesques, ces grotesques charmants qui décorent les plaques, les vases et les assiettes de l'ancienne faïence de Moustiers? Tâchez de réunir des exemplaires rares ou distingués de ces produits de la céramique d'autrefois; veuillez nous les confier; ils trouveront leur place dans les salles que nous réserverons à l'Histoire rétrospective du travail, et vous aurez ainsi ressuscité un passé fécond en leçons utiles pour l'industrie d'aujourd'hui.

Apportez-nous des collections d'échantillons choisis de vos produits forestiers, de vos lignites, avec leurs gangues où la matière bitumineuse laisse apercevoir le soufre natif; de vos roches serpentineuses; de vos gypses et phosphates de chaux; des dépôts de vos sources salines.

Nous aurons une section où nous ferons la part très large à l'Hygiène publique. C'est là que vous pourrez, par des plans et des documents de toute sorte, vulgariser les propriétés et recommander l'usage de vos sources médicales, trop peu connues et trop peu fréquentées.

N'oubliez pas que notre Exposition sera universelle et que, dans ce congrès immense, la coquetterie et la gastronomie se seront assuré leur place. Réalisez donc le projet charmant de votre Président, en faisant valoir brillamment vos pierres montées, de Saint-Vincent. Notre Palais des produits alimentaires est dès maintenant appelé, par la malice parisienne, le Temple de la Gourmandise. Contribuez, pour votre part, à justifier son surnom en venant enrichir ses vitrines de toutes vos succulences indigènes : vins, miel, huile d'olives, fruits secs et truffes noires de Montagnac. Ne craignez pas de nous apporter à déguster quelques bouteilles de vos anciens vins renommés. Nous ouvrirons largement nos portes à l'exposition des méthodes, des procédés et des produits de la viticulture. En faisant apprécier et regretter la bonté et la finesse de tout ce dont nous prive le phylloxera, en divulguant comparativement les remèdes essayés contre sa propagation, nous arriverons peut-être à susciter de nouveaux efforts qui, combinés avec ceux qu'on a déjà tentés, pourront enfin avoir raison de ce destructeur d'une part si importante de notre richesse agricole.

. . . . . .

M. Georges Berger présente et explique les plans généraux de l'Exposition, rend compte des dispositions prises pour le groupement méthodique des produits, conformément au système de la classification générale et aux divisions adoptées dans la construction du Palais. Il insiste sur les avantages des expositions collectives, sur les instructions qui seront données au Jury international, afin que tous les mérites individuels puissent être récompensés chez les patrons comme chez les ouvriers. Il fait l'énumération des expositions spéciales qui sont en préparation, notamment celle de l'Economie sociale et celle de l'Histoire rétrospective du travail. Il expose enfin l'état d'avancement des travaux de construction et des opérations des Comités d'admission.

. . . . . .

J'espère, Messieurs, malgré la rapidité avec laquelle j'ai dû vous donner ces explications, être parvenu à vous faire comprendre le système et l'esprit des règles générales adoptées pour la classification, la localisation et la distribution par espèces et par nationalités des objets destinés à figurer à l'Exposition de 1889. Tout en réservant, aussi distinctement que possible, dans chaque groupe, pour la France et pour chacun des pays étrangers sur la participation desquels nous comptons, des espaces jugés suffisants parce qu'ils sont proportionnels à ceux que les mêmes pays occupaient en 1867 et en 1878, et parce que nos édifices offriront un espace de surfaces couvertes au moins équivalent à l'ensemble de celles de 1878, nous avons néanmoins réussi à préparer une répartition qui rendra extraordinairement facile l'étude comparative des produits d'industries similaires envoyés par des exposants de nationalités diverses.

Vous savez que, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, mais qui, je vous l'assure, ne doivent en aucune façon vous faire craindre un relâchement des liens de sympathie qui ont toujours uni les travailleurs et les artistes étrangers à ceux de la France, les gouvernements des grandes puissances européennes s'abstiendront généralement de couvrir de leur patronage officiel la participation de leurs nationaux. Le pis qui nous en puisse arriver, c'est d'avoir un peu plus de peine qu'autrefois à rendre parfaite une organisation pour laquelle nous serons obligés de veiller plus directement à la satisfaction des intérêts individuels. Mais nous ne serons que plus fiers d'avoir continué à

pratiquer les traditions hospitalières de la France. Nous aurons une exposition vraiment internationale, abondante même et brillante. De tous côtés déjà on se prépare avec une activité digne de stimuler chez nous l'émulation sans laquelle le progrès s'arrête. Je reçois journellement, relativement à la future exposition, des correspondances qui émanent des chefs des plus grandes industries étrangères. Des circulaires viennent d'être envoyées à nos agents diplomatiques, les invitant à prendre les mesures nécessaires pour former dans chaque pays un centre d'informations et de réception des demandes d'admission. Partout l'initiative privée semble, et de fort bon gré, se substituer à l'action gouvernementale. Précédemment, les gouvernements avaient besoin de pousser leurs producteurs et leurs artistes vers le Champ de Mars; cette fois, ce sont vraisemblablement les particuliers qui finiront par entraîner les gouvernements à venir rendre hommage à la grandeur du but que nous aurons poursuivi et atteint, je veux dire à constater que, pour la quatrième fois, nous aurons accompli dans les murs de notre capitale, une œuvre de paix, de concorde universelle et de progrès.

En ce qui concerne particulièrement la France, nous nous unirons pour montrer une fois de plus l'immortelle vitalité de nos arts et métiers, notre puissance d'invention et de production dans les applications industrielles de la science, la persistance traditionnelle de la distinction de notre goût, spirituellement délicat et ingénieux, dans les arts décoratifs. Si, comme nous y sommes décidés, nous accueillons nos concurrents étrangers, en oubliant nos antagonismes de races, à plus forte raison, citoyens de la même patrie, devons-nous nous rapprocher les uns des autres sans plus nous souvenir de nos divisions de partis. Que l'Exposition soit pour nous un temps de recueillement et de repos, qu'elle fasse trêve un instant aux luttes et aux agitations de la politique.

En terminant le grand et beau discours qu'il a prononcé il y a peu de jours devant les représentants de l'industrie parisienne, M. le président du conseil a fait sentir combien la célébration du centenaire de 1789 serait grandiose si, dans dix-huit mois, on pouvait présenter la nation tout entière unie et réconciliée sur le terrain républicain. N'est-ce pas là le triomphe de tous ceux qui aiment patriotiquement la saine liberté, le travail utile et le progrès fécond? Et l'Exposition, si tout le monde s'applique à vouloir son succès, ne pourra-t-elle pas être l'un des plus grands actes de ce triomphe? Il faut, c'est mon dernier mot, il faut qu'il en soit ainsi.

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Avant la réunion, un banquet avait été offert à M. Georges Berger. Le soir, il y a eu dîner chez le préfet.

COMITÉ DE L'EXPOSITION
DE
L'ILE DE LA RÉUNION

Sur la convocation de M. le Gouverneur Richaud, la commission instituée pour organiser la participation de l'île de la Réunion à l'Exposition de 1889, s'est réunie à l'hôtel de ville de Saint-Denis.

M. le Gouverneur avait composé cette commission ainsi qu'il suit :

1° Du comité central d'Exposition de Saint-Denis dont les membres sont :

MM. Buroleau, président; H. Bridet, vice-président; E. Grenard, trésorier; H. de Guigné, secrétaire; E. Trouette, Julien Potier, Dolabaratz, Jules Gérard, Clémenceau, E. Pélagaud, Mirel.

2° De deux délégués du conseil général :

MM. Gabriel Lahuppe, G. Crestien.

3° D'un délégué de la chambre de commerce :

M. de Peindray.

4° D'un délégué de la chambre d'agriculture :

M. Auguste Cornu.

5° Des membres suivants, nommés par M. le Gouverneur :

MM. Szymanski, vice-recteur de l'instruction publique; Laurent Crémazy, conseiller à la cour d'appel; Jullidière, ingénieur des travaux publics; Lapeyrère, pharmacien de première classe de la marine; Bossard, directeur de l'école normale; Raimbaud, directeur de la station agronomique; Lantz, conservateur du Museum; Julien Potier, directeur du Jardin colonial.

M. le Gouverneur occupe le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés M. Lougnon, directeur de l'intérieur, et M. Buroleau, président du comité central d'exposition.

Sont présents à la séance :

MM. Buroleau, H. Bridet, Henri de Guigné, Emile Trouette, Jules Gérard, Gabriel Lahuppe, G. Crestien, de Peindray, A. Cornu, Szymanski, Jullidière, Ferrus, Raimbaud, Lapeyrère, Bossard, Lantz.

Absents excusés :

MM. Crémazy, Grenard, Dolabaratz, Julien Potier, Clémenceau, Mirel.

M. le Gouverneur, ayant désigné M. Henri de Guigné, secrétaire du comité central pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission, ouvre la séance en disant qu'il a convoqué la commission pour arrêter avec elle les grandes lignes de la participation de l'île de la Réunion à l'Exposition universelle qui doit s'ouvrir à Paris en mai 1889.

Après avoir fait ressortir en termes chaleureux l'importance et le haut intérêt national que présente cette fête du travail, il exprime sa ferme confiance de voir les membres de la commission concourir avec le plus grand zèle et un entier dévouement à assurer le succès de la part que la colonie est appelée à y prendre.

L'île de la Réunion, dit-il, dont les expositions ont toujours été remarquées, et à si juste titre, tiendra à honneur de faire plus encore, dans cette mémorable circonstance, qu'elle a fait par le passé.

Il fait observer, ainsi qu'il résulte de la dépêche du sous-secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, que, cette fois, les colonies seront mieux partagées que dans les expositions précédentes. Elles ne seront plus confondues les unes avec les autres, un peu au hasard, sans ordre ni méthode, mais groupées suivant leur situation géographique et les relations commerciales qui existent entre elles. Cette heureuse innovation aura pour effet de mettre plus en évidence et de faire mieux apprécier les productions propres à chaque contrée.

La Réunion ne laissera pas échapper cette occasion de placer ses produits sous les yeux et à la portée de la masse des consommateurs. Ses sucres, d'abord, dont la pureté est parfaite et qu'il serait si avantageux de faire entrer directement dans la consommation; son café si renommé, mais qu'il importe de faire goûter sans les mélanges qui le perdent de jour en jour de réputation. Nous devons faire de même, ajoute-t-il, pour les autres produits de notre agriculture et de notre industrie : nos vanilles, nos rhums, nos tabacs, nos tapiocas et fécules, nos parfums, nos essences forestières, etc. Ces productions du pays sont ou peuvent devenir de premier ordre par l'emploi de procédés plus perfectionnés. Il estime que, pour les travaux de menuiserie, notamment, peu de sortes de bois pourraient soutenir la concurrence avec les nates de nos forêts.

Plusieurs membres émettent alors l'avis qu'il serait peut-être possible d'obtenir de M. Blondel, ancien directeur du port et du chemin de fer, qu'il consentît à laisser exposer un splendide mobilier, en bois du pays, commandé à l'atelier de M. Alfred de Mazérieux, et qui ne lui a pas été encore expédié. Cet avis est favorablement accueilli. Des démarches seront faites en conséquence.

M. Ferrus, chef du service forestier, fait une rapide énumération de nos richesses en bois d'ébénisterie. Sous ce rapport, dit-il, la colonie a toujours convenablement figuré dans les expositions, mais elle y a envoyé seulement de la matière brute. Il s'agit de ne pas déchoir, et cette fois la Réunion doit envoyer de la matière ouvrée. Il se chargerait volontiers de remplir ce programme; mais il ne le pourra qu'à la condition d'avoir sous la main de bons ouvriers, et le chef des travaux publics peut seul les lui procurer. M. Jullidière s'empresse de promettre tout son concours à M. Ferrus.

Abordant un autre ordre d'idées, le Gouverneur dit qu'il serait bon aussi qu'on fît figurer dans notre exposition un plan en relief de notre colonie et des vues de nos sites les plus renommés. L'île est très riche sous ce rapport. Déjà on peut voir, dans la salle même, au siège de la Commission, un plan en relief, d'une exécution remarquable, où Saint-Denis est fidèlement représenté avec ses rues, ses édifices, ses maisons et leurs emplacements si ombragés. Cette œuvre d'art et de patience ferait grand effet à l'Exposition, car peu de villes présentent un aspect aussi pittoresque.

M. Gabriel Lahuppe, maire de Saint-Denis, dit que rien ne lui paraît s'opposer à la réalisation de l'idée qu'exprime le gouverneur. Des mesures seront prises dans ce but, quand le moment sera venu.

En terminant son allocution, M. Richaud engage la Commission, en vue de la bonne direction à imprimer à ses travaux, à se subdiviser en sous-comités correspondant aux diverses catégories des produits à exposer. Prenant pour point de départ les sous-comités établis lors de l'Exposition intercoloniale de 1881, on peut adopter tout d'abord, dit-il, les trois groupes suivants :

1° Celui des produits agricoles ;
2° Celui des produits industriels ;
3° Celui des machines et instruments.

A ces groupes il conviendrait d'ajouter :

4° Celui des produits forestiers;
5° Celui des travaux scolaires;
6° Celui des notices sur la colonie, renseignements statistiques, etc.
7° Celui des travaux graphiques, plans en relief, etc.

Un album des plantes du pays offrirait aussi un grand intérêt. Il recommande vivement la préparation de toutes ces catégories de produits et insiste particulièrement sur les travaux scolaires et graphiques, ainsi que sur la confection de statistiques exactes. Au surplus, dit M. Richaud, je ne fais ici que tracer un plan d'ensemble; les détails d'exécution vien-

dront plus tard et la porte reste ouverte à toute bonne et utile suggestion. Mais ce dont je peux assurer la commission, c'est qu'elle trouvera toujours en moi le plus grand empressement à la seconder dans ses travaux ; ses propositions recevront toujours mon meilleur accueil.

M. le directeur de l'intérieur, prenant ensuite la parole, rappelle combien les Expositions ont contribué, dans certains pays, au développement de l'agriculture et du commerce. Les détails dans lesquels il entre à ce sujet intéressent vivement l'assemblée. Il cite, entre autres, l'exemple du Brésil qui, dans toutes les Expositions, n'a négligé aucun moyen de faire apprécier ses cafés. Aussi la culture s'en est-elle considérablement développée dans ce pays, et l'exportation de cette denrée atteint, depuis quelques années, un chiffre très important.

Pour en revenir à la Réunion, il pense qu'il y aurait profit pour nous à faire connaître au dehors nos articles de grande consommation. C'est ainsi, par exemple, que les toiles et les tissus dont il est fait le plus d'usage dans la colonie, pourraient être confectionnés en vêtements dont on habillerait des poupées ou mannequins. L'île possède aussi un grand nombre de plantes dont on compose des breuvages agréables : le faham, l'ayapana, le bois cassant, etc. Bien des gens, après en avoir goûté, leur sacrifieraient peut-être même le thé.

M. Lougnon passe en revue beaucoup d'autres productions du pays; il conclut en disant que, dans cette grande variété, il y a assurément les éléments d'une belle et très utile exhibition.

M. le Gouverneur consulte ensuite l'assemblée sur les deux questions posées dans la dépêche du sous-secrétaire d'État :

1°, *Quel est l'emplacement qu'il conviendrait de réserver à la colonie ?*

Après discussion, la commission s'accorde à reconnaître qu'une superficie de cent mètres carrés lui paraît suffisante.

2° *Quel est le crédit que la colonie peut mettre à la disposition du Département pour la construction et l'aménagement du pavillon réservé à son exposition ?*

La commission émet l'avis qu'il soit demandé au conseil général : 1° Un crédit de 10,000 francs pour contribuer à la construction et à l'aménagement du pavillon ; 2° et un autre crédit de pareille somme pour subvenir aux frais, dans la colonie, de l'organisation de notre Exposition.

Après ces résolutions, M. Buroleau propose au gouverneur de laisser au bureau du comité central de Saint-Denis le soin de centraliser les travaux de la commission. Le bureau du comité procédera, de concert avec la commission, à la formation des sous-comités. La proposition de M. Buroleau est agréée. Il est arrêté, en conséquence, que le bureau du comité central d'Exposition, composé de MM. Buroleau, président; Bridet, vice-président; Grenard, trésorier; Henri de Guigné, secrétaire, et Julien Potier, délégué du comité, sera chargé de la centralisation des travaux de la commission et du soin de faire procéder à la création des sous-comités.

Le gouverneur lève la séance en plaçant notre Exposition sous le patronage du conseil général.

En date du 8 juillet 1887, sur la proposition du directeur de l'intérieur, le gouverneur a rendu l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Sont adjoints à la commission de l'Exposition de 1889 :

MM. Lafarge, président de la Cour, p. i.; Germain Gillonet, président de la société ouvrière. Charles Dubourg, président du syndicat des typographes. Jacques Fruteau, mécanicien, vice-président de la société ouvrière. Chailliey, ingénieur mécanicien. Georgi, négociant. Goizet, garde-général des eaux et forêts. Roussin, peintre, ancien professeur au lycée. De Morel, inspecteur des écoles primaires. Edouard Bédier, professeur d'histoire naturelle au lycée. Le Goff, proviseur du Lycée, agrégé des sciences.

Art. 2. — Il est formé huit sous-comités composés de la manière suivante :

1er Sous-Comité — Produits agricoles,

MM. A. Gornu, président de la chambre d'agriculture. A. Dolabaratz, directeur du crédit foncier colonial. J. Gérard, directeur de la société agricole et sucrière. Lapeyrère, pharmacien de 1re classe de la marine. Raimbaud, directeur de la station agronomique.

2e Sous-comité — Produits industriels

MM. Lapeyrère. E Pélagaud. De Peindray, industriel, conseiller général. E. Grenard, directeur du crédit agricole et commercial. Julien Potier, directeur du Jardin colonial. Mirel, chimiste.

3e Sous-comité — Machines et instruments.

MM. Jullidière, ingénieur, chef des travaux publics. A. Dalobaratz. Jacques Fruteau, mécanicien, vice-président de la société ouvrière.

4e Sous-comité
Produits forestiers et Botanique.

MM. Ferrus, chef du service des eaux et forêts. Goizet, garde-général des eaux et forêts. Julien Potier. Raimbaud. Docteur Eugène Jacob de Cordemoy.

5e Sous-comité. — Travaux artistiques et littéraires — Notices statistiques.

MM. Emile Trouette, ancien professeur, conseiller privé. Lafarge, président de la Cour p. i. Gabriel Lahuppe, maire de Saint-Denis, conseiller général. Théodore Murat, conseiller à la Cour d'appel. H. Bridet, capitaine de frégate en retraite, directeur des ports et rades de l'île. E. Pélagaud. Crestien, homme de lettres, conseiller général.

6e Sous-comité. — Travaux scolaires.

MM. Szymanski, vice-recteur de l'instruction publique. Le Goff, proviseur du Lycée. Bossard, directeur de l'Ecole normale. Jullidière, ingénieur en chef. De Morel, inspecteur des écoles primaires. Lantz, conservateur du Muséum. Mme Le Goff, pour les travaux de couture et autres de ce genre.

7e Sous-comité. — Travaux graphiques — Plans — Dessins — Photographies — Album des plantes de l'île.

MM. Jullidière, ingénieur en chef. Bridet, directeur des ports et rades. Chailliey, ingénieur-mécanicien. Germain Gillonet, typographe. Bossard, directeur de l'Ecole normale. Charles Dubourg, typographe. Georgi, négociant. Roussin, peintre.

8e Sous-comité. — Histoire naturelle — Zoologie et géologie.

MM. Louis Morel, président de la Commission administrative du Jardin et du Muséum. Docteur Eugène-Jacob de Cordemoy. MM. Lantz, Le Goff, Edouard Bédier, H. de Guigné, Dr Auguste Vinson, Dr Charles Legras, Emile Trouette, D'Esménard, Oriot, E. Pélagaud.

DES PROGRÈS

DE LA PUISSANCE PRODUCTIVE

et des Inventions de la Science moderne

Dans son rapport sur l'Exposition de 1867, M. Michel Chevalier a publié un chapitre sur la puissance productive de l'homme ; dans son rapport sur l'Exposition de 1878 M. Jules Simon en a publié un également; le premier s'appuie sur les chiffres, le second s'appuie sur les faits.

Nous empruntons à M. Michel Chevalier un certain nombre des détails qui suivent :

Le progrès de la puissance productive de l'individu et de la société est un phénomène parallèle à l'élévation successive qu'a éprouvée la condition morale, sociale et politique du grand nombre, élévation où l'on peut distinguer les degrés suivants : l'abolition de l'esclavage, celle du servage, l'amélioration du salariat et finalement l'association plus ou moins caractérisée entre le patron et l'ouvrier.

***

On a fait au sujet de quelques-uns des objets que l'homme produit, pour le satisfaire de ses besoins, des calculs approximatifs, dans le but de déterminer la progression qu'avait suivie la puissance productive depuis la naissance spéciale de ces objets. On a pu constater deux choses :

1° Que le changement est très grand de 1 à 10, à 100, à 200, à 1,000 et plus ;

2° Que dans les cinquante dernières années la transformation est infiniment plus marquée que dans aucune période antérieure.

Et d'abord qu'entend-on par la puissance productive ? Il faut entendre pour chacune des branches de l'industrie et pour chaque établissement distinct que l'on aurait à examiner séparément, la quantité de produits d'une qualité spécifiée et choisie parmi les plus usuels, que rend le travail moyen d'un homme dans un laps de temps déterminé, considéré comme l'unité; ce sera une journée ordinaire de travail, une semaine ou une année.

Ainsi, dans l'industrie du fer, supposons une forge qui compte cent hommes faisant les opérations que comporte la production du fer marchand depuis la livraison de la fonte brute jusqu'à l'achèvement des barres d'un échantillon qui aurait été pris pour terme de comparaison : Si cette forge produit dans l'année 10,000 tonnes de fer ou 10 millions de kilogrammes, la puissance productive de l'individu y sera de 100 tonnes par an, ou, en supposant trois cents jours de travail de 333 kilogrammes par jour. Si au lieu d'une forge, on considère un atelier de filature, la puissance productive de l'homme dans cet établissement, se déterminera de même en divisant, par le nombre des personnes adultes travaillant dans l'atelier, le nombre de kilogrammes de filés de coton d'un certain numéro.

***

Pour la mouture du blé, depuis le temps d'Homère, le progrès de la puissance productive ainsi mesurée paraît être de 1 à 150 environ; pour la filature de coton depuis un siècle seulement, il est beaucoup plus fort. Si l'on avait dû faire à la main tout le filé de coton que fabrique l'Angleterre en une année au moyen de ses métiers *Self acting* ou automoteurs qui portent jusqu'à 1,000 broches, — c'est à dire font 1,000 fils à la fois, — il y aurait fallu 91 millions d'hommes ; c'est la totalité de la population de la France, de l'Autriche et de la Prusse réunies.

Quelquefois, du jour au lendemain, l'inven-

tion d'un nouveau procédé, l'introduction ou le simple perfectionnement d'une machine ou d'un procédé chimique suffit, pour modifier très profondément la puissance productive.

Parmi les nouveautés de l'Exposition de 1867, on cite les grands changements apportés au métier à faire le tricot: une femme habile à tricoter fait 80 mailles par minute, avec le métier circulaire, elle en fera jusqu'à 480,000; la progression est de 1 à 6,000

Des faits pareils disent ce que le dénûment du commun des hommes devait-être dans les temps anciens où la puissance productive était si restreinte.

***

A ce sujet, M. Jules Simon nous fait une description pittoresque des métamorphoses du monde.

Nous allons, dit-il, pour un instant le supposer achevé mais vide. L'homme n'est pas encore venu, mais il va venir. La maison a t-elle jamais été sans maître, le spectacle sans spectateur, l'atelier sans ouvrier. Nous laisserons ce problème aux théologiens et aux philosophes. Voilà le monde, dans son incomparable richesse. Le chaos, s'il a existé, a disparu pour faire place à l'ordre. Les eaux ne couvrent plus la surface du globe ; la mer et les fleuves ont leurs rivages qui les contiennent. La terre, dans la plénitude de sa force, produit les céréales destinées à nourrir l'homme, les graminées qui servent de pâture à de belles races d'animaux, les plantes dont on extraira l'huile, du sucre, des couleurs : celles dont on fera des étoffes. Elle est couverte d'arbres et d'arbustes ; les uns portent des fruits excellents, d'autres peuvent fournir des matériaux à la construction des maisons et des navires ; tous nous donneront des combustibles pour nous réchauffer ou cuire nos aliments.

Les plaines, les mers, les forêts, les prés sont remplis d'animaux à notre usage. Nous mangerons leur chair ; nous nous couvrirons de leur peau et de leur laine ; nous emprunterons leurs forces pour traîner ou porter des fardeaux, ou pour gravir rapidement et sans fatigue la distance. Nous trouverons des pierres sur la surface du sol ; en le creusant, nous nous procurerons les minéraux ; le plus utile de tous, le fer, qui décuple notre force ; les plus brillants, l'or et l'argent ; le cuivre et l'étain, qui, réunis, nous donneront le bronze.

***

Si l'univers est abondamment pourvu de ce qui est nécessaire à la subsistance et au bien-être de l'homme, les divers matériaux sont dispersés ou cachés. Il faut les apercevoir ou les deviner, les extraire avec de grandes difficultés, aller les chercher à de longues distances ; il faut aussi découvrir leurs propriétés, leurs usages, et quelquefois soutenir une lutte pénible et dangereuse pour s'en emparer.

Si l'homme n'avait pas à sa portée des aliments d'une apparence comestible intelligible comme l'orange et la pomme, qui dit qu'il aurait ensuite l'idée de recueillir les graines de cette longue paille qui porte à son sommet un épi, de les séparer de leur écorce, de les broyer sous une meule, de les passer au tamis pour séparer le son de la farine, de mélanger la farine avec de l'eau, d'introduire dans la pâte un levain, et d'attendre qu'elle soit levée pour la faire cuire sur un feu doux et la transformer en pain ? Il aurait couru le grand risque de mourir de faim au milieu d'un champ de blé.

***

Combien a-t-il fallu de temps. Combien de générations pour arriver à faire du feu, à battre, à moudre le blé, à le cuire, à cuire la chair des animaux, à les tuer avec les mains, ou à coups de pierres, ou à les prendre dans les filets, à découvrir des engins propres à la capture des poissons, a chercher le poisson de la mer au-delà du rivage, à se protéger contre le froid avec la peau des animaux, à désinfecter les peaux, à les rendre souples, à quitter les cavernes ou l'abri d'un arbre pour se construire une maison avec de la terre, ou du bois, ou de la pierre ? Quant à féconder la terre en l'ouvrant et en y semant de la graine, celui qui a fait le premier cette opération pour en attendre plusieurs mois le résultat, était sans doute un homme de génie et de caractère. Comprend-on par quelle suite de réflexions et de manèges, l'homme est arrivé à s'associer le chien, pour chasser avec lui ; le cheval, pour se faire porter par lui ?

***

La pierre a d'abord été son outil principal, il en a fait des marteaux, des haches, des projectiles, des javelots, des scies. Il en est venu, avec ce seul instrument, à construire des maisons, des moulins, des métiers à tisser ; à faire des navettes, des aiguilles, des roues pour les chars, des poteries, des ustensiles de cuisine, des engins de pêche, de chasse, des objets d'art, des parures. La découverte des métaux est un bien autre prodige. Celle du fer ! il faut l'extraire, le fondre, l'étirer, le battre, le cimenter, l'affiner ! Et le textile ! faire un habit solide et magnifique avec le fil tremblant que produit le ver-à-soie ! Et la nourriture ! transformer la graine de froment en pain savoureux?

***

Ce tableau si vivant de l'homme luttant contre la nature et la pliant à ses besoins, pourrait être complété par la série des découvertes et des inventions, qui lui ont permis de développer sa puissance productive ; il faudrait refaire ici toute l'histoire du travail, depuis le rouet jusqu'aux métiers mécaniques, jusqu'à l'invention de la vapeur et de l'électricité. Cette étude nous entraînerait trop loin, il faudrait suivre l'homme parcourant le globe, découvrant les mondes nouveaux, supprimant les distances par la vapeur et le télégraphe.

***

M. Jules Simon publie dans son rapport, des considérations intéressantes sur les transformations dans la rapidité des transports. Il fallait, dit-il, plusieurs jours en 1830, pour aller d'un bout de la France à l'autre. C'était bien pis au siècle dernier : Young, le célèbre agronome anglais, voulant étudier toute la France, la parcourut à cheval. On peut s'amuser à lire dans le *Livre commode*, d'Abraham de Pradel, lequel ne remonte pas au-delà de 1692, la nomenclature des moyens de transport dont on disposait pour se rendre de Paris en province. Il énumère d'abord les carrosses de route ou carrossos de voiture pour les gens aisés, partant une ou deux fois par semaine, ou tous les jours, suivant l'achalandage de l'entrepreneur. Un grand nombre d'hôtels ou d'auberges ont aussi leur voiture, tantôt libre, tantôt privilégiée ; privilégiée la plupart du temps, car alors la liberté était l'exception et le privilège la règle. Les voitures privilégiees étaient en même temps surveillées, ce qui assurait à peu près la régularité du service. En revanche, le lieutenant de police y avait ses coudées franches. Vous aviez beau retenir vos places quinze jours à l'avance ; au moment de partir, on vous exhibait un ordre ainsi conçu : le sieur *** assurera trois places à M. ***, dans le carrosse du ***, nonobstant toute inscription ou marché antérieur.

On comprend que Young ait mieux aimé acheter une jument. C'était plus rapide et plus économique. Les carrosses d'Orléans tenus par Mlle Blavet, à l'auberge du *Cheval Blanc*, rue Contrescarpe, et qui partaient tous les jours, l'été à 5 heures du matin, et l'hiver à 9, portaient leurs voyageurs à Orléans en deux jours ; et ladite demoiselle ou veuve Blavet s'en vantait dans ses affiches comme d'une preuve de célérité. Par cet exemple, on peut juger de tout le reste. Après les carrosses viennent les messagers, qui faisaient le service de la poste et prenaient des voyageurs et des marchandises. Il y avait encore les coches par terre et par eau,

et les rouliers et charrettes de voiture, moyens de transport moins dispendieux, mais infiniment plus longs. Voilà une idée du passé, voyons maintenant le coup de baguette.

***

Nous avons tous lu dans les *Mille et une nuits*, le conte d'un tapis sur lequel il suffisait de s'asseoir, pour être transporté en un clin d'œil à 1,000 lieues de là. Ce conte aurait paru tout aussi merveilleux à nos grands-pères si on leur avait dit : il y a du Havre à New-York une distance de 1,400 lieues, cette distance est franchie en dix jours par les paquebots transatlantiques. La France, depuis Lille jusqu'à Marseille, mesure une étendue de 300 lieues, qui peut être franchie sans aucune fatigue en moins de vingt heures.

La génération qui date du commencement de ce siècle, se souvient encore du Parisien qui ne connaissait que Paris ou qui avait fait le voyage de Lyon comme on va à la Mecque. On disait : le Français n'aime pas voyager ; l'un et l'autre étaient vrais. On écrivait des récits de voyages faits à nos portes, et ces récits étaient forts goûtés. Il n'y a pas un demi-siècle, que nous avons tous été ravis par les impressions de voyage d'Alexandre Dumas. Certes, l'esprit du narrateur et sa verve incomparable étaient pour beaucoup dans le succès, mais nous séduirait-il de même aujourd'hui que Rome est à deux journées de Paris ? Non seulement, nous connaissons le monde par ses produits et par ses cartes, mais nous le connaissons pour l'avoir vu.

Nous nous y promenons en paquebot et en chemin de fer ; nous en faisons le tour sans trop de fatigue ; le négociant du Havre qui a une succursale à Calcutta partage son temps entre les deux établissements. Un jeune homme de bonne famille termine son éducation en se rendant par la voie de Suez, en Chine et au Japon, et en revenant par l'Amérique. Quand l'héritier du trône de la Grande-Bretagne et de l'empire des Indes est allé passer l'Orient en revue dans Bombay, l'une de ses capitales, il s'est produit un événement considérable, plus scientifique encore que politique. Il y a un homme que nous coudoyons tous les jours dans la rue et qui a fait autant que l'invention de la navigation à vapeur pour mettre tous les pays du monde à la portée de chacun de nous ; c'est M. de Lesseps : celui-là a diminué de 3,000 lieues la distance entre Marseille et Calcutta, et il est en train de mettre l'Océan Atlantique en communication directe avec l'Océan Pacifique, diminuant ainsi dans une proportion énorme toutes les routes de commerce, soit au départ de l'Europe, soit surtout au départ de New-York, Boston et la Nouvelle-Orléans.

***

Non seulement nous connaissons, au moyen des cartes, toutes les parties du monde, non seulement nous pouvons nous y mouvoir aisément, mais nous pouvons aussi transporter les matériaux, même les plus encombrants. L'Inde et l'Amérique produisent le coton dont Rouen et Manchester ont besoin pour alimenter leurs fabriques ; le coton traverse les mers et vient à plusieurs milliers de lieues se placer sous le laminoir et s'enrouler sur les broches ; une fois filé, il s'empresse de se rendre dans les tissages ; transformé en tissus, il répondra à l'appel du fabricant d'impressions sur étoffes, pour paraître ensuite sous sa nouvelle forme dans les divers marchés de l'Ancien ou du Nouveau monde, où la mode le réclamera. Dans des fermes situées sur les bords du Missisipi, à plusieurs centaines de lieues de New-York, on sème du blé qui sera vendu au Havre, transformé en farine par les minoteries de Corbeil.

Le bétail vivant traverse par millions l'Atlantique. Un navire, le *Frigorifique*, a tenté le premier de nous apporter d'Amérique de la viande non fumée ni salée et des aliments frais de toute nature. On n'aura plus le spectacle, dans la même année, d'un peuple affamé et d'un autre peuple dont les greniers regorgent. Tout le genre humain est assis à la même table.

***

En même temps que, grâce à la vapeur, on transporte les personnes et les fardeaux avec cette rapidité, on transporte la volonté instantanément au moyen du télégraphe. Il me faut dix jours pour aller de ma personne à New York. Il ne faut que quelques minutes pour y transmettre mes ordres.

Je puis me renseigner dans une journée sur les affaires publiques ou privées, donner des ordres d'achat ou de vente, échanger des valeurs par correspondance.

Les feux qu'on allumait autrefois dans les montagnes, pour annoncer les grands événements, ont été peut-être comme une première ébauche du télégraphe. Les signaux de marine s'en rapprochaient encore davantage.

Le télégraphe aérien de Chappe n'a été officiellement établi qu'en 1794.

La Convention reçut en séance le 13 fructidor an II (30 août 1794) la nouvelle de la prise de Condé. Condé-sur-l'Escaut est à 50 kilomètres de Lille, à 286 kilomètres de Paris. La nouvelle avait mis deux heures à parvenir.

Il peut être intéressant de reproduire le procès verbal, on verra le rôle que jouait le télégraphe.

« Carnot monte à la tribune. On entend ces mots : « Condé est repris. » Les plus vifs applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle.

« *Carnot* : Voici le rapport du télégraphe qui nous arrive à l'instant : « Condé être restitué à la République. » (vifs applaudissements souvent répétés, au milieu des cris de *Vive la République !*) « Reddition avoir eu lieu ce matin à 6 heures. » (les applaudissements se renouvellent en se prolongeant longtemps.)

« *Gossuin* : Condé est rendu à la République, changeons le nom qu'il portait en celui de *Nord-Libre*. » (adopté.)

« *Cambon* : Je demande que ce décret soit envoyé à Nord-Libre par la voie du télégraphe. » (Adopté).

« *Gromet* (de Marseille). Je demande qu'en même temps que vous appreniez à Condé, par la voie du télégraphe, son changement de nom, vous appreniez aussi à la brave armée du nord qu'elle continue à bien mériter de la patrie. » (Adopté).

« Quelques heures après, le président (Martin de Thionville) interrompit la discussion des actes du comité du Salut public pour faire à l'assemblée la communication suivante : « J'annonce à l'assemblée que le télégraphe a rendu compte à l'armée du dernier décret qu'elle a rendu.

» Voici la lettre qu'il nous transmet :

» A Paris, 13 fructidor l'an II de la République, à 6 heures du soir ; je t'annonce, citoyen président que les décrets de la Convention nationale qui annoncent le changement de nom de *Condé* en celui de *Nord-Libre* et celui qui déclare que l'armée du nord ne cesse de bien mériter de la patrie sont transmis à Lille, j'en ai reçu le signal par le télégraphe (vifs applaudissements).

» J'ai chargé mon préposé à Lille de faire passer les décrets à Nord-Libre par un courrier extraordinaire. » (On applaudit).

CHAPPE,
Ingénieur-géographe.

Aujourd'hui, par le télégraphe électrique, la transmission est presque instantanée.

Le télégraphe électrique était inventé avant le télégraphe aérien. Franklin en avait eu la première idée. En France, Ampère et Babinet proposèrent, en 1822, un télégraphe électro-magnétique. L'idée ne passa dans la pratique que grâce à la construction des premières lignes de chemins de fer, qui en démontrèrent la nécessité et en rendirent l'application possible.

Nous fûmes devancés par la Bavière, la Belgique et l'Angleterre. C'est seulement, en 1848, qu'un premier service télégraphique fut établi entre Paris et Rouen ; six ans après, un télégraphe sous-marin reliait la France et l'Angleterre. Le monde devient commode à habiter : il devient en même temps plus petit, il perdra peu à peu de sa variété par l'acclimatation continue des espèces et l'uniformité des travaux humains.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT SPÉCIAL
de
L'EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

L'Exposition des bières françaises ayant pour objet de présenter, dans les meilleures conditions, au public, les produits de la fabrication nationale, en permettant à tous les brasseurs français de prendre part à l'exposition, le règlement suivant a été arrêté :

Art. 1er. — Les bières de fabrication françaises sont seules admises à l'exposition et présentées par le fabricant lui-même ou son représentant autorisé.

Art. 2. — Toutes les bières exposées doivent être livrées à la dégustation du public, en se conformant aux prescriptions du présent règlement.

Art. 3. — Les buffets de dégustation seront tous construits sur un modèle uniforme, par les soins de l'association de garantie, à laquelle les exposants devront rembourser les frais de location, qui s'élèveront, pendant la durée totale de l'exposition, à la somme de 500 fr., terrain compris, payables : moitié lors de l'envoi de la demande d'admission et moitié en prenant possession du buffet. Ce local a une superficie de 24 mètres carrés, dont 6 mètres de façade et 4 mètres de profondeur.

Art. 4. — Il ne pourra être ajouté, à la décoration générale du buffet de dégustation, que le nom et la marque de fabrique de l'exposant et les tableaux-réclames ordinaires de la brasserie.

Art. 5. — Il est strictement défendu aux exposants de placer des chaises ou des tables à l'extérieur des buffets.

Art. 6. — Les bières exposées auront à supporter une taxe de débit qui sera de 10 fr. par hectolitre pour les bières de fermentation basse et de 7 fr. pour les bières de fermentation haute. La taxe est payable à l'entrée des bières dans l'exposition.

Art. 8. — Les exposants de bière en bouteilles doivent afficher le prix de vente de leur bière et la livrer à la dégustation du public, qui sera libre de la consommer sur place ou de l'emporter.

Art. 9. — Les bières livrées à la dégustation, au tonneau, seront servies au public dans des verres d'une capacité uniforme fournis par l'association de garantie de l'exposition. Les conditions de cette fourniture seront aussi modérées que possible.

Art. 10. — Le prix du verre de bière sera fixé uniformément, pour tous les exposants, à 0 fr. 25, 0 fr. 50 et 1 fr., selon la capacité.

Art. 11. — Le service des buffets de dégustation sera fait exclusivement par des garçons.

Art. 12. — Chaque exposant est libre de se servir du système de pompe à pression qui lui convient; cependant, quel qu'en soit le système, les tuyaux abducteurs de la bière devront être nettoyés à la vapeur avant et après le service.

Art. 13. — La bière de fermentation basse, tirée du tonneau, doit être débitée à une température maxima de 8 degrés centigrades.

Art. 14. — Un emplacement spécial sera réservé pour le dépôt des bières de fermentation haute et de fermentation basse, avant leur dégustation dans les buffets.

Art. 15. — La bière débitée dans les deux kiosques placés sur les pelouses sera fournie à tour de rôle par chaque brasseur, suivant un ordre établi par le tirage au sort. La durée de la dégustation de la bière de chaque brasseur sera d'un jour. On débitera simultanément, dans les deux kiosques, une bière de fermentation haute et une bière de fermentation basse.

Art. 16. — Le brasseur qui, la veille de son tour, n'aurait pas livré sa bière aux kiosques de dégustation, perdrait son tour.

Art. 17. — Par dérogation à l'article 8 du règlement général, toutes les bières exposées devront acquitter le droit d'octroi de la ville de Paris, qui est de 15 fr. par hectolitre.

Art. 18. — Devant chaque buffet de dégustation, devra être affichée l'analyse de la bière débitée, faite par le laboratoire de la préfecture de police.

Les exposants sont en outre invités à indiquer, dans un tableau spécial, la provenance des matières premières qui entrent dans la fabrication et toutes les indications susceptibles d'instruire le public.

Article additionnel. — Les brasseurs qui ne voudront pas faire déguster leurs bières par le public, mais seulement par un jury, pourront louer un certain nombre de mètres carrés sans être astreints à occuper un kiosque spécial. Le prix du mètre carré est de 10 fr. à l'extérieur, et de 15 fr. à l'intérieur du palais.

RÈGLEMENT ADDITIONNEL
au règlement spécial
DE L'EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

Article unique. — Le prix du verre de bière de fermentation haute sera, selon la capacité, de 0 fr. 15, 0 fr. 30 et de 0 fr. 60. Le prix du verre de bière de fermentation basse restant fixé à 0 fr. 25, 0 fr. 50 et 1 fr., selon la capacité, conformément à l'article 10 du règlement spécial.

Nota. — Une erreur d'impression a fait fixer (art. 3) le prix du kiosque de 24 mètres carrés à 500 fr., tandis que la location pour la durée totale de l'exposition est fixée à 700 fr. (terrain et construction).

Deux exposants pourront s'entendre pour occuper le même kiosque et le diviser à leurs frais en deux parties égales. Dans ce cas, le prix de la location sera de 350 francs pour chacun d'eux.

RÈGLEMENT SPÉCIAL
DE L'EXPOSITION DES ORGES, DES MALTS
ET DES HOUBLONS

Art. 1er. — Les orges, les malts et les houblons de tous les pays seront admis à l'exposition, mais seulement sous le couvert de représentants français. Les exposants devront indiquer, en leur déclaration, s'ils sont producteurs ou marchands.

Art. 2. — Pour être admis à exposer les orges, les malts et les houblons de la nouvelle récolte, on doit en faire la demande avant le 6 septembre 1887, mais les produits seront reçus du 20 au 30 septembre.

Art. 3. — Afin que les visiteurs puissent se rendre compte de la qualité du grain, l'orge et le malt devront être exposés par forts échantillons d'au moins un kilogramme et dont une partie devra toujours être facilement accessible à la main.

Art. 4. — Les échantillons d'orge et de mal exposés devront, autant que possible, porter les indications suivantes :

Espèce — Poids par hectolitre — Année de la récolte — Lieu de production — Nature du sol.

Art. 5. — Les houblons pourront être exposés en balles, ou en caisses, ou en cylindres, ou en bocaux.

Les houblons exposés devront porter des inscriptions donnant les renseignements suivants :

Lieu de production — Année — Traitement subi par le houblon pour sa dessiccation et sa conservation.

Art. 6. — Les malts exposés devront porter l'indication de leur mode de fabrication et de l'espèce d'orge employée.

Art. 7. — Les échantillons d'orge, de malt et de houblon exposés au-dessous d'un poids de 10 kilogrammes resteront, après l'exposition, la propriété du ministère de l'agriculture, pour être distribués dans les différents établissements scientifiques, agricoles, et faire l'objet d'études spéciales.

Pour les échantillons au-dessus de 10 kilogrammes, les exposants seront libres de les retirer ou d'en faire la donation au ministère de l'agriculture.

L'Association de garantie de l'Exposition de Brasserie a décidé qu'elle serait représentée auprès du ministère de l'agriculture par MM. Tourtel, président, le baron d'Adelsward et Pavart.

Elle a désigné comme secrétaire M. Léon Forestier (Demours), et comme caissier comptable, M. Dufételle.

Le comité de patronage de l'Exposition a désigné comme secrétaires : MM. Charles Deloncle, ancien élève de l'Institut national agronomique, et Grandpierre, ingénieur.

MEMBRES DU COMITÉ
DE L'ASSOCIATION DE GARANTIE

Président : M. Ernest TOURTEL, administrateur de la *Brasserie de Tantonville* (Meurthe-et-Moselle).

Vice-Présidents : MM. Baron E. D'ADELSWARD, administrateur de la *Grande Société Française des Distilleries, Malteries et Brasseries,* à Châlons-sur-Marne (Marne); PAVARD, de la maison Pavard et Cirier, brasseurs à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Membres : MM. Emile BERNAERT, malteur à Bergues (Nord); Edouard BERNET, négociant en houblons, rue de Cléry, 17, à Paris; Emile BERTRAND-OSER, administrateur-délégué de la *Grande Brasserie de l'Est,* à Maxéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle); Henri HIRSCH, de la maison Hirsch frères, négociant en houblons, 174, boulevard Saint-Germain, à Paris; S. PROPPER, administrateur-délégué de la *Société des Brasseries et Malteries de France,* 4, rue de la Bourse, à Paris; Eugène VELTEN, administrateur des *Brasseries de la Méditerranée,* à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Les demandes d'admission arrivent en grand nombre au Ministère; elles sont le sûr garant du succès de cette Exposition, qui promet d'être des plus intéressantes, en dehors même de son but patriotique et des résultats considérables qui peuvent en résulter pour notre pays.

Nous ne saurions trop recommander aux industriels qui désirent exposer de hâter leurs demandes. S'ils attendaient la dernière limite, qui est le 5 septembre, ils s'exposeraient à voir leurs demandes réduites au profit de celles présentées les premières.

Nous rappelons que les demandes doivent être adressées à M. le Ministre de l'Agriculture.

Le *Bulletin officiel* se met à la disposition de ses abonnés qui voudraient exposer, pour tous les renseignements qui pourraient les intéresser. Il leur enverra, dès qu'ils en manifesteront le désir, des demandes d'admission en blanc qu'ils n'auront qu'à remplir et à envoyer au Ministère.

Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

ÉCHOS

Monnaie de nickel

Un projet de loi vient d'être déposé par le ministre des finances, tendant à substituer la monnaie de nickel à la monnaie de bronze.

Les nouvelles pièces seraient, non pas polygonales, comme on l'avait proposé un instant, mais rondes.

D'un côté, il y aurait en exergue : République française et le millésime; au milieu : 5 centimes.

De l'autre côté, en exergue, les mots : Liberté, Egalité, Fraternité, et, au milieu, un gros chiffre 5.

De même pour les pièces de 10 centimes et de 20 ou 25 centimes.

Les dimensions des nouvelles pièces différeraient avec la monnaie d'or et d'argent en cours.

Congrès d'instituteurs

Le second congrès d'instituteurs aura lieu à Paris. La date d'ouverture en est fixée au 1er septembre prochain.

Les séances auront lieu à la caserne Lobau, mise à la disposition des organisateurs par la municipalité parisienne.

Ce congrès, qui réunira plusieurs milliers d'instituteurs, sera de courte durée. Il devra être clos le 4 septembre.

Bourse du Commerce

Les travaux de la Bourse du Commerce vont être poussés avec activité.

Les dispositions du monument sont définitivement arrêtées et rien n'empêche plus maintenant son exécution.

La façade principale, du côté de la rue du Louvre, supportera un fronton représentant les armes de la Ville avec la devise : *Fluctuat nec mergitur*. Au-dessus de l'inscription : «Bourse du Commerce, » on verra un groupe en pierre figurant la Paix, le Commerce et l'Industrie. A droite et à gauche, les pilastres seront couronnés par un écusson et le casque de Mercure.

Au rez-de-chaussée seront les bureaux de la poste, du télégraphe et du commissariat de police.

Au premier et au second étage, desservis par des galeries de fer forgé, on installera 250 bureaux pour les négociations.

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Voir à la dernière page
Plumes métalliques Blanzy Poure et Cie

Revue Financière

L'approche de la liquidation de fin mois a été le point de départ d'une série de transactions que n'avaient pas suscitées les deux précédents règlements de comptes. La spéculation a secoué sa torpeur. Quelques positions avaient été prises dans la seconde quinzaine de ce mois, et les réalisations qu'elles ont entraînées ont valu ce regain d'activité à notre marché. Ce n'est pas encore le retour des affaires; mais on est tenté de croire que la stagnation, dont nous avons si longtemps souffert, touche enfin à son terme.

Toutes les places du continent ont d'ailleurs manifesté des dispositions meilleures pendant cette dernière période hebdomadaire. A part le Stock-Exchange, qui s'est tenu calme sous l'empire de la crainte de demandes d'or pour New-York, la fermeté a été, en effet, générale.

A Berlin, les Fonds russes ne sont plus l'objet d'une campagne de baisse, dont la spéculation allemande a seule supporté les conséquences. L'Italien a réalisé plus d'une unité en peu de jours; l'Extérieure a amélioré ses cours et le Hongrois a bénéficié de quelque avance.

Mais les fonds d'Etat ne sont pas seuls à accuser des progrès; le mouvement de hausse s'est étendu à toutes les valeurs de crédit, aux actions de nos grandes lignes de chemins de fer et aux valeurs industrielles.

On peut donc dire que la spéculation à la hausse a pris la direction du marché. Elle a été secondée dans sa tâche par les vendeurs de primes qui, se trouvant débordés, ont voulu se couvrir. En procédant à des rachats quand le commande la situation de place, les baissiers font toujours le jeu de leurs adversaires; ils accélèrent tout simplement le mouvement de reprise. Mais il faut reconnaître qu'ils n'avaient pas d'autre parti à prendre dans cette circonstance.

×

Les fonds français se sont établis en dernier lieu aux cours suivants :

Le 3 0/0 s'est avancé à 81.90; l'amortissable s'est échangé à 84.45, et le 4 1/2 0/0 a fait 108.45.

Au comptant, les prix de ces fonds diffèrent peu de ceux qui ont été établis sur le marché à terme Nous relevons, en effet, le 3 0/0 à 81.90; l'amortissable à 84.40, et le 4 1/2 0/0 à 108.40.

Les consolidés anglais reviennent à 101 7/16.

Le 5 0/0 italien se négocie actuellement à 98.05. Le 4 0/0 hongrois vaut 81.50. L'extérieure espagnole cote 67.50. Le 4 1/2 0/0 russe 1877 est à 99.50; le 5 0/0 russe 1875 s'échange à 91.75. Le Turc cote et finit à 14.40.

×

Les prix de nos principales valeurs de crédit restent fermes.

La Banque de France, assez lourdement tenue aux premières séances de cette semaine, est meilleur en dernier lieu à 4145.

Son bilan hebdomadaire fait ressortir une augmentation de 3,074,000 fr. à l'argent; de 9,260,000 fr. au compte-courant des particuliers, et de 4,015,000 francs au compte du trésor.

Les diminutions ont porté sur l'or pour 6,413,000 francs; sur le compte du portefeuille pour 1,027,000 francs; sur le compte des avances pour 2,663,000 fr. et sur le compte de la circulation pour 23,200,000 fr.

Les bénéfices de la huitaine ont été de 189,000 fr.

Le crédit foncier est soutenu à 1357,50.

Les obligations communales 1879 on fait un nouveau pas en avant. Elles ont été demandées à 487, on voit que la marge qui les sépare du pair se rétrécit tous les jours; elle doit disparaître prochainement.

Les foncières de 1879 atteindront aussi le pair à peu près en même temps que les communales : elles se tiennent sur les cours de 383. Les communales 1880 les suivent de près. Le progrès des foncières non libérées 1885 est constant. Ces valeurs sont certainement les plus avantageuses de toutes nos valeurs à lots. Les désigner à l'attention des capitaux, c'est signaler un des meilleurs placements qu'il soit actuellement possible de faire, parce que l'on se trouve ici en présence d'une certitude de plus-values qui vient ajouter au charme des lots et aux autres mérites de la valeur.

On obtient encore des Bons de la Presse aux environs de 18 francs. Les porteurs de certaines obligations qui dépassent de 20 ou 25 fr. et même plus leurs prix de remboursement agiraient intelligemment en réalisant pour employer leur primes en Bons de Presse et leurs capital en obligations du Crédit Foncier. Cette prime, ils la perdront au remboursement, tandis qu'en l'employant en Bons de la Presse ils la retrouveront accrue de plus de 100 0/0, si elle ne leur procure pas un lot.

Le Comptoir d'escompte est soutenu à 1,030.

Le crédit Lyonnais fait preuve de fermeté à 570.

La Banque de Paris et des Pays-Bas accuse de bonne tendances. Elle a réalisé un nouveau progrès à 758,75.

La Banque Parisienne est moins délaissée à 340.

La Banque Ottomane se négocie à 500.

La Société générale reste à 455.

Les chemins de fer sont soutenus. Nous relevons le Nord à 1,520, le Midi à 1,140, le Lyon à 1,250, et l'Orléans à 1,320.

Les meilleures tendances que nous venons de signaler s'accusent aussi sur les valeurs industrielles qui ont été assez mouvementées au cours de cette semaine.

L'action Panama est en bonne reprise à 368,75, donnant ainsi encore une fois tort aux vendeurs à découvert. Enfin l'action Suez a progressé à 2,010.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI
Caractères de la Fonderie Warnery frères.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.



LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur, lessivant complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER. — Dépôt à Paris
La plus importante Fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, Porte-Plumes
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Chez tous les principaux Papetiers

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, **LE GONIDEC**, S^r, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte Paris. — Spécialité de de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DU LONDON BRIGHTON
SERVICES de PARIS à **LONDRES** Par ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN
EN 10 HEURES
Départ tous les jours (Gare Saint-Lazare)

1° SERVICE DE JOUR (PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ) TRAVERSÉE EN 3 HEURES 3/4
Par trains de marée rapides à heures variables

Voyage simple		Aller et Retour	
1re CLASSE	2e CLASSE	1re CLASSE	2e CLASSE
42 fr. 50	31 fr. 25	71 fr. 25	51 fr. 25

2° SERVICE DE NUIT (PENDANT TOUTE L'ANNÉE)
Par trains partant tous les soirs (Dimanches compris) à 8 heures 50

1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE
42 fr. 50	31 fr. 25	22 fr. 50	71 fr. 25	51 fr. 25	40 fr. »

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Francaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 42 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 3 Septembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Comités départementaux et leurs travaux.
Les Nations étrangères à l'Exposition.
Les Travaux des Comités d'admission.
Circulaire de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.
Nouvelles de l'Exposition.
Chronique des travaux.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

Notre Dessin

Notre dessin représente la partie centrale de la façade du Palais des Expositions diverses. C'est la grande entrée de l'Exposition; sous le dôme est un immense vestibule; la grande arcade est coupée au tiers de sa hauteur par un balcon d'où la vue s'étendra superbe sur tous les jardins.

Les différents motifs d'ornementation qui décorent le dôme seront en terre cuite, mosaïque et céramique aux vives couleurs. Une figure allégorique dominera le dôme.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, en date du 28 août 1887, M. Bourdon (Charles-Alexandre), ingénieur civil, répétiteur à l'école centrale des arts et manufactures, inspecteur du service mécanique et électrique à l'Exposition universelle de 1889, a été nommé secrétaire de la commission instituée par l'arrêté du 30 juillet 1887 (chemin de fer de l'exposition), en remplacement de M. Cantagrel, en congé.

Par arrêté en date du 28 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Prère, chef d'escadron au 6e régiment de dragons, membre du comité d'admission de la classe 66 (Matériel et procédés de l'art militaire) en remplacement de M. le commandant Petitgrand, rentré à son corps.

Par arrêté, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Sasky, capitaine de cavalerie hors cadres, attaché à la section historique au ministère de la guerre, membre du comité d'admission de la classe 66 (matériel et procédés de l'art militaire), en remplacement de M. le capitaine l'Isle de Falcon de Saint-Geniès, rentré à son corps.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 12 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Loire :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de Saint-Etienne

MM. Brossard, sénateur, à Pouilly-sous-Charlieu. Crozet-Fourneyron, député, au Chambon-Feugerolles. Duché, député. Imbert, député à Saint-Chamond. Laur, député, ingénieur de l'Ecole des mines de Saint-Etienne. Reymond, député, ingénieur à Montbrizon. Aubert, maître mineur, maire de Villars. Barroin, directeur des aciéries de Saint-Etienne. Barthe, ingénieur civil, à Villars. Boyer, fabricant de métiers à rubans à Saint-Etienne. Brunon, maître de forges à Rives-de-Gier. Brustlein, ingénieur des mines Holtzer, à Unieux. Castel, fabricant de lacets, maire d'Izieux. Chamelton, directeur des forges à Firminy. Chapuis, fabricant de rubans, adjoint au maire, à Saint-Etienne. Chazet, président du conseil des prud'hommes, à Saint-Etienne. Chosson, ingénieur en chef des mines, à Saint-Etienne. Coron (César), directeur de la teinturerie stéphanoise, à Saint-Etienne. Dupin, teinturier à Saint-Etienne. Duplay, carrossier à Saint-Etienne. Dureau, directeur de l'école nationale de musique, à Saint-Etienne. Ebell, directeur de la compagnie d'électricité à Saint-Etienne. Euverte, président de la chambre de commerce de Saint-Etienne, directeur des usines et maire de Terrenoire. Galley, directeur de l'école régionale des arts industriels à Saint-Etienne. Garnier (Jules), ingénieur civil des mines à Saint-Etienne. Giron, fabricant de velours à Saint-Etienne. Holtzer (Louis), directeur d'usines métallurgiques à Unieux. Houppeurt, directeur des mines de la Loire, à Saint-Etienne. Hutter, directeur de verreries, à Rives-de-Gier. Jaacard, directeur de la compagnie des ateliers de la Loire, à Saint-Etienne Labully, vétérinaire à St-Etienne. Lebois, directeur de l'école professionnelle à Saint-Etienne. Leroux, architecte à Saint-Etienne. Madigner, ancien négociant, maire de Saint-Etienne. Marrel (Charles), métallurgiste à Rives-de-Gier. De Montgolfier, directeur de forges, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saint-Chamond. Neyrand, maître de forges, conseiller général, à Saint-Julien-en-Jarret. Nicou, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Etienne. Oriol, fabricant de lacets, maire de Saint-Chamond. Périer, fabricant de tulles, maire de Saint-Julien-Molin-Molette. Pizard, inspecteur d'académie à Saint-Etienne. Rebour; président du conseil de prud'hommes des tissus à Saint-Etienne. Bicharme, verrier à Rives-de-Gier. Riembault, docteur en médecine, vice-président du conseil d'hygiène, à Saint-Etienne. Robert, lieutenant-colonel, directeur de la manufacture nationale d'armes à Saint-Etienne. Saumont, verrier à Saint-Etienne. Teyssot, fabricant de meubles à Saint-Etienne. Thiollier, conseiller général, secrétaire de la chambre de commerce de Saint-Etienne. Thivillier, président du tribunal de commerce de Saint-Etienne. Treille (Victor), pharmacien, président de l'association horticole à Saint-Etienne. Verney-Carron (Joannis), fabricant d'armes à Saint-Etienne. Villiers, directeur de la société des houillères de Saint-Etienne. Voytier, fabricant d'armes à Saint-Etienne.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Montbrison

MM. Chavassieu, sénateur. Levet, député. Balleguier, fabricant de serrures à Saint-Bonnet-le-Château. Bourgeois, professeur d'agriculture, à Montbrison. Brault, exploitant d'une source d'eau minérale à Sail-sous-Couzan. Cessieux, agriculteur à Saint-Romain-le-Puy. Chollet, viticulteur, conseiller général, à Saint-Thomas-la-Garde. Clavelloux, épicier à Montbrison. Crozier, viticulteur à Pralong. Dulac, architecte à Montbrison. Dulac (Paul), médecin à Montbrison. Huguet, membre de la société La Diane, à Montbrison. Mauvernay, fabricant de vitraux à Saint-Galmier. Nigay, industriel, maire de Feurs. Pelletier, fabricant de vitraux à Saint-Just-sur-Loire. Provot, fabricant de chapeaux, maire de Chazelles-sur-Lyon.

3° Sous-Comité de l'arrondissement de Roanne

MM. Audifred, député. Bourganel, député. Dorian (Charles), député. Bajard, président de la chambre de commerce de Roanne. Barge, président du comité de vigilance contre le phylloxera, à Roanne. Bonnières, président du conseil de prud'hommes de Charlieu. Cancalon, fabricant de produits céramiques, juge au tribunal de commerce à Roanne. Coste, conservateur du musée de Roanne. Damon aîné, fabricant de plâtre à Roanne. Débat, président du conseil de prud'hommes de Roanne. Dauvergne, industriel à Roanne. Desbenoit, tanneur à Roanne. Enfantin, professeur d'agriculture à Roanne. Fortier-Beaulieu, tanneur à Roanne. Lapoire, fabricant de cotonnades à Roanne. Ojarnias, négociant à Roanne. Péronnet, président de la société d'agriculture, conseiller général, à Saint-Symphorien-de-Lay. Raffin, industriel, maire de Roanne, Therre-Giboudeau, négociant en tissus à Roanne.

Par arrêté en date du 24 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de l'Yonne :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Auxerre

MM. Rampont, sénateur, questeur du Sénat. Laffon (René), député. Augé (Théophile), président du syndicat commercial d'Auxerre. Barreau, juge au tribunal de commerce d'Auxerre. Bienvenu (Martin), ancien secrétaire général de l'Yonne, ancien sous-préfet de Sens, maître des requêtes au conseil d'État. Chambard fils, industriel à Auxerre. Chavance, président du tribunal de commerce d'Auxerre. Cotteau, président de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Dondenne, architecte départemental à Auxerre. Droin, docteur-médecin à Auxerre. Dupré jeune, négociant en vins et spiritueux à Auxerre. Fabien-Rapin, conseiller général, maire de Gy-l'Evêque. Ficatier, docteur-médecin à Auxerre. Folliot, conseiller général, maire de Chablis. Fortunet, inspecteur des forêts, membre de la société centrale d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre. Fougerolles, ingénieur civil, fondeur à Auxerre. Fournier, inspecteur de l'enregistrement à Auxerre. Gauchery, ingénieur civil, fabricant d'ocres à Auxerre. Gobin, professeur d'agriculture à Auxerre. Guénier, secrétaire de la société centrale d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre. Lancome, conseiller général, président de la société d'agriculture et maire de Saint-Florentin. Léthier, ingénieur en chef des chemins de fer, à Auxerre. Lorin, conseiller général à Monéteau. De Mas, ingénieur en chef du département de l'Yonne, à Auxerre. Milliaux, conseiller général, maire d'Auxerre. Mollard, archiviste à Auxerre. Monceaux, pharmacien, membre de la société médicale de l'Yonne. Parrenin, inspecteur d'académie à Auxerre. Perriquet, ancien président du tribunal de commerce, à Auxerre. Petit (Paul), membre de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux, à Auxerre. Ravenead, membre de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux, à Chablis. Ribière, conseiller général à Toucy. Richard, secrétaire du comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre. Rouillé, imprimeur à Auxerre. Rousset, peintre à Auxerre. Savatier-Laroche, président du comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre. Thierry, directeur de l'école pratique d'agriculture de l'Yonne, à la Brosse. Truley, juge au tribunal de commerce d'Auxerre. De Wülf, directeur de la station agronomique de l'Yonne, à Auxerre. Ythier, adjoint au maire d'Auxerre, entrepreneur de travaux publics.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Avallon

MM. Houdaille, député. Barban, vice-président du comice agricole d'Avallon. Baudenet, propriétaire à Avallon. Bidault de l'Isle, conseiller général, juge au tribunal civil de la Seine. De la Brosse, ancien inspecteur des forêts, à Avallon. Charpentier, membre de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux, à Avallon. Chavance, agriculteur à Lichères. Chatelain-Gally, filateur à Avallon. Chevillotte, conseiller général, maire de Quarré-les-Tombes. Colon, propriétaire-agriculteur à Saint-Germain-des-Champs. Corniau père, membre de la société centrale d'agriculture, à Avallon. Faure, industriel à Thisy. Flandin, conseiller général, maire de Domecy-sur-Cure. Gadret, tuilier à Avallon. Gauthier, vice-président du comice agricole d'Avallon, à Trévilly. Grenan, industriel à l'Isle. Guéreau, industriel à Avallon. Guillon, artiste peintre à Vézelay. Lavallée, propriétaire, maire de Bierry-les-Belles-Fontaines. Manet, carrossier à Avallon. Miller, ébéniste à Avallon. Moutandon, mécanicien à Avallon. Odobé (Emile), imprimeur, secrétaire du comice agricole d'Avallon. Perdu, mécanicien à Avallon. Petit-Légut, marchand de fers à Avallon. Roche, industriel à Avallon. Rousseau-Dumarcet, industriel à Vassy (Etaules).

3° Sous-comité de l'arrondissement de Joigny

MM. Dethou, député. Dugoyot, député. Arnaud, conseiller général. Auberger, représentant de la compagnie de navigation, à la Roche. Bondoux, tanneur à Villeneuve-sur-Yonne. Coste, conseiller général, maire de Saint-Julien-du Sault. Crumière, minotier à Saint-Privé. David, hôtelier à Saint-Fargeau. Delécolle, maire de Joigny. Durand, agriculteur, maire de Champcevrais. Frécault, membre de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux, à Joigny. Frileux, manufacturier à Villeneuve-sur-Yonne. Grenet, médecin, viticulteur à Joigny. Hamelin, imprimeur à Joigny. Harpignies, artiste peintre à Saint-Privé. L'inspecteur primaire, à Joigny. Lacour, agriculteur à Saint-Fargeau. Levert, propriétaire, maire de Charny. Le président du tribunal de commerce de Joigny. Roncin, maire de Brienon. Roy, conseiller général, président de la société des vétérinaires de l'Yonne, à Aillant-sur-Tholon. Saulnier père, industriel à Bassou-sur-Yonne. Saulnier, conseiller général à Bassou-sur-Yonne. Zanotte, viticulteur à Joigny.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Sens

MM. Charton (Edouard), sénateur. Guichard, sénateur, président de la société centrale d'agriculture de l'Yonne. Javal, député. Bézine, meunier à Molinans, conseiller d'arrondissement. Bourbon, docteur-médecin, président du conseil d'arrondissement, à Courlon. Chapron, imprimeur à Sens. Chardon, conseiller général, à Villeneuve-l'Archevêque. Clouzard, imprimeur à Sens. Duchemin fils, imprimeur à Sens. Fontaine (de), conseiller général, président du comice agricole, maire de Fontaine-la-Gaillarde. Gaujard, président du syndicat des entrepreneurs, à Sens. Guillet, docteur-médecin, maire de Villeneuve-la-Guyard. Landry, maire de Sens. Legros, tanneur à Sens. Licois, ancien adjoint à Sens. Parigot, vice-président de la section viticole du comice agricole, conseiller municipal, à Sens. Perrin, négociant, conseiller municipal, à Sens. Perrot, meunier à Sens. Pérouse, conseiller général. Petit (Eugène), conseiller général, maire de Pont-sur-Yonne, docteur en médecine. Piesse (Emile), agriculteur à Villeneuve-la-Guyard. Le président du tribunal de commerce de Sens. Robert, adjoint au maire de Sens. Robert-Rozay, horticulteur à Sens.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Tonnerre

MM. Rathier, député. Bailly, imprimeur à Tonnerre. Beauvais (Alexandre), distillateur à Tonnerre. Caillot, propriétaire, juge au tribunal civil, à Tonnerre. Carré, peintre et graveur à Noyers. Chotiers (Emile), docteur-médecin à Noyers. Coulibœuf, procureur de la République à Tonnerre. Deport (Gustave), minotier à Ravières. Droin (Jules), notaire, maire de Cruzy-le-Châtel. Droin (Victor), docteur-médecin à Tonnerre. Dutreix (André), ingénieur-constructeur, à Tonnerre. Gaupillet, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Tonnerre. Gauthier (Eugène), instituteur en retraite, secrétaire de la société d'agriculture, à Tonnerre. Goulley (Victor), notaire à Taulay. Labosse (Aristide), propriétaire, maire de Saint-Vinnemer. Labosse (Jean-Baptiste), docteur-médecin, maire de Nitry. Langin (Adrien), diplômé de l'institut national agronomique, à Noyers. Langin (Auguste), docteur-médecin, maire et conseiller d'arrondissement, à Noyers. Lasnier (Frédéric), vice-président de la société d'agriculture, à Tonnerre. Laubry, conseiller général, à Flogny. De Moujart (Hégésippe), conseiller municipal, à Percey. Petit, conseiller général, à Châtel-Gérard. Quillot (Camille), fabricant de portland, à Vireaux. Rabâsse (Emile), propriétaire à Ancy-le-Franc. Rathier (Alfred), propriétaire, maire de Sarry. Régnier, conseiller général, maire de Tonnerre. Renard, propriétaire, conseiller d'arrondissement, président de la délégation cantonale, à Ancy-le-Franc. Roy, imprimeur à Tonnerre. Roy (Victor), propriétaire à Tonnerre.

Par arrêté en date du 4 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Deux-Sèvres, M. Detzem, ingénieur, président de la société de météorologie du département (sous-comité de l'arrondissement de Niort.

Par arrêté en date du 26 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Seine-et-Oise :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Versailles

MM. Beaume, architecte à Saint-Cloud. Debains, pharmacien à Versailles. Fournié, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Versailles. Ledru (Alphonse), conseiller municipal au Vésinet, secrétaire général adjoint du comice d'encouragement à l'agriculture. Petit, maire de Viroflay, président de l'association des pharmaciens de France. Rabot, vice-président du conseil central d'hygiène, à Versailles.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Corbeil

MM. Jeanmaire, conseiller d'arrondissement, maire d'Arpajon. Prou, conseiller d'arrondissement, maire de Montlhéry.

3° Sous-comité de l'arrondissement d'Etampes

MM. le docteur Dezotteux, conseiller d'arrondissement à Lardy. Lafoy, conseiller d'arrondissement à Milly. Servant, conseiller d'arrondissement, cultivateur à Puisselet-le-Marais.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Pontoise

MM. Bourgeois, maire d'Andilly. Colin, maire de Gonesse. Dupart, graveur à Saint-Leu-Taverny. Le docteur Louveau, président de la société d'horticulture de Montmorency. Savoye, maire de Sevran.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Rambouillet

MM. Cousturier, président de la délégation cantonale de l'instruction primaire du canton de Montfort-l'Amaury, secrétaire général de la société pour l'instruction élémentaire. Laflize, régisseur de la bergerie nationale de Rambouillet.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

ET LEURS TRAVAUX

M. Georges Berger a prononcé à Digne, dans une réunion du comité départemental des Basses-Alpes, un discours rempli d'aperçus ingénieux; il a parlé des produits de cette région avec beaucoup d'esprit et de bonne humeur; il a conquis la faveur du comité départemental, et nous n'en sommes pas surpris. Nous ne doutons pas que ce comité, sous l'impulsion de M. le Directeur général, ne montre beaucoup de zèle et d'activité pour la préparation de son exposition particulière.

On ne saurait trop constater que M. Georges Berger, en s'imposant la tâche désintéressée et laborieuse de visiter nos villes de France, en réveillant les initiatives, en traçant le programme pour chaque département, en expliquant les progrès et les développements de l'Exposition, en communiquant à tous ses espérances, sa confiance et son ardeur, ne rende un service éminent à cette œuvre nationale dont il est un des apôtres les plus convaincus et un des organisateurs les plus éminents.

M. le Directeur général a prononcé une phrase qui nous paraît devoir être particulièrement mise en relief. Faisant allusion au succès de l'Exposition et au dévouement de tous ceux qui y donnent leur concours, il a ajouté : « Notre bonne volonté ne pourrait rien sans le concours actif des comités départementaux, sans le vôtre, messieurs. Aussi je vous invite ardemment à devenir nos collaborateurs assidus et fidèles pour la préparation et l'organisation du grand concours de 1889. »

Cette phrase résume fort bien l'effort que l'administration supérieure doit attendre des comités départementaux.

Comme on l'a vu, par la publication que nous faisons chaque semaine, la plupart des comités départementaux sont nommés. Ils peuvent donc se mettre à l'œuvre, et avec d'autant plus d'activité que les comités d'admission fonctionnent et recueillent toutes les demandes des exposants. Il y a, pour chaque comité départemental, une sorte de point d'honneur à ce que l'exhibition des produits de leur région soit complète et brillante; il y a même pour eux une responsabilité. Ceux qui ont eu l'honneur d'être choisis comme membres de ces comités ont pris l'engagement d'être exacts au rendez-vous, de nous envoyer les specimens et les échantillons de leurs produits, et par conséquent de solliciter les adhésions, de provoquer les initiatives, d'aider les exposants de leur expérience et de leurs conseils. Leur rôle est assez considérable, leur mandat est assez étendu pour qu'ils exercent l'influence que leur donnent leur situation et leur autorité.

M. le Directeur général a montré, en effet, que les comités départementaux n'étaient pas simplement appelés à grouper les adhésions, mais que leur action était beaucoup plus considérable. N'ont-ils pas pour mission de favoriser ces expositions collectives qui permettront au petit industriel et au petit commerçant, écartés jusqu'à présent de nos expositions, de participer à cette grande œuvre? ne peuvent-ils pas réunir des exemplaires de produits anciens qui pourront figurer dans les salles réservées à l'histoire rétrospective du travail? ne peuvent-ils, dans chacune des sections, nous montrer la fabrication spéciale qui appartient à leur région?

Il ne s'agit pas seulement, pour les départements qui viendront participer à l'Exposition, de satisfaire un amour-propre, de faire une œuvre platonique, mais d'augmenter la richesse de leur pays en nous apprenant à connaître leur industrie; et, pour prendre un exemple, M. Berger l'a fort bien dit au comité départemental des Basses-Alpes : « Vous pouvez, par des plans et des documents de toutes sortes, vulgariser les propriétés et recommander l'usage de vos sources minérales, trop peu connues et trop peu fréquentées. »

Il est un fait qui ne saurait être contesté par ceux qui s'occupent depuis longtemps des expositions industrielles : c'est que les pays qui mettaient, sous les yeux du public, leurs produits, retiraient toujours un bénéfice matériel de cette exhibition, par la vulgarisation de leur industrie trop peu connue.

M. le directeur général de l'Exploitation a déjà visité un grand nombre de villes et il en visitera d'autres encore. Qu'il soit bien convaincu qu'en dépensant ainsi, sans compter, son activité, il laisse des traces fécondes de son passage et crée un grand mouvement en faveur de l'Exposition.

Les comités départementaux ne peuvent être que reconnaissants de la sollicitude témoignée par la Direction générale de l'Exposition et de l'intérêt qu'on attache à leur collaboration assidue.

Nous arrivons rapidement à l'année 1888, et nous n'avons plus qu'un an pour cette organisation colossale; car, en dépit de tous les bruits qui ont couru, de toutes les fausses nouvelles qui ont été répandues, l'Exposition aura lieu, comme nous n'avons cessé de le dire, en 1889, à la date qui a été fixée par les pouvoirs publics. Une année, c'est peu pour recueillir toutes les admissions, pour transporter les produits, pour procéder à leur installation; et quand on songe à la rapidité avec laquelle s'élèvent les palais du Champ de Mars, on ne peut s'empêcher de constater que les efforts des comités et surtout la bonne volonté des exposants ne sauraient être trop énergiquement sollicités.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, on compte un peu trop sur les délais, on est trop disposé à profiter de la dernière heure, et il arrive que, par suite de ces retards, par suite de l'encombrement du travail dans les bureaux de l'administration et dans les comités, les exposants trop confiants, qui envoient leurs demandes tardivement, font entendre leurs plaintes, soit parce qu'ils ont manifesté leurs intentions au dernier moment, soit parce qu'ils n'ont pu obtenir l'emplacement qu'ils souhaitaient.

C'est l'œuvre des comités départementaux d'aiguillonner l'exposant, de lui démontrer l'importance d'une adhésion hâtive; et c'est l'œuvre du directeur général de l'Exploitation d'exciter le zèle des comités. M. Georges Berger s'est consacré à cette tâche avec une ardeur dont on doit le remercier et qui assurera, nous n'en doutons pas, le succès de l'exposition des départements.

LES NATIONS ÉTRANGÈRES
A L'EXPOSITION

Comme on l'a vu dans nos précédents numéros, il se produit à l'étranger un grand mouvement en faveur de l'Exposition universelle.

Nous n'avons cessé, d'ailleurs, de répéter que les nations étrangères viendraient à l'Exposition: il est vrai que quelques grandes puissances ont déclaré ne pas vouloir couvrir de leur patronage officiel la participation de leurs nationaux; mais elles ont promis leur protection et leurs encouragements; elles se sont engagées à donner toutes les facilités aux exposants. Il n'y a pas, du reste, un intérêt capital à ce que le patronage officiel soit accordé; ce patronage consiste dans la nomination de commissions composées de personnages officiels.

Par suite de cette abstention, les commissions seront composées de personnages considérables, appartenant à la politique, au commerce ou à l'industrie.

Au point de vue du succès, on ne s'apercevra guère de la différence; ce sont les peuples qui vont à l'Exposition, et ils y viendront; ce sont eux qui apportent leurs produits, et ils les apporteront.

A ce propos, M. Georges Berger a dit, dans son discours de Digne : « Nous aurons une exposition vraiment internationale, abondante même et brillante. De tous côtés déjà, on se prépare avec une activité digne de stimuler chez nous l'émulation sans laquelle le progrès s'arrête. Je reçois journellement, relativement à la future exposition, des correspondances qui émanent des chefs des plus grandes industries étrangères. Des circulaires viennent d'être envoyées à nos agents diplomatiques, les invitant à prendre les mesures nécessaires pour former dans chaque pays un centre d'informations et de réception des demandes d'admission. Partout l'initiative privée semble, et de fort bon gré, se substituer à l'action gouvernementale. Précédemment, les gouvernements avaient besoin de pousser leurs producteurs et leurs artistes vers le Champ de Mars; cette fois, ce sont vraisemblablement les particuliers qui finiront par entraîner les gouvernements à venir rendre hommage à la grandeur du but que nous aurons poursuivi et atteint »

Nous avons tenu à reproduire ce passage en entier parce qu'il caractérise avec une clarté et une netteté parfaites le mouvement qui se dessine à l'étranger. M. le directeur général a présenté une observation fort juste qui mérite d'être mise particulièrement en lumière. Il a parlé de l'initiative privée qui se substituera à l'initiative gouvernementale.

C'est là un fait considérable, qui est la caractéristique d'une époque; les peuples tendent chaque jour à compter plus sur eux-mêmes que sur les gouvernements. Nous en avons une preuve décisive actuellement, car tous les renseignements que nous recevons du dehors nous confirment dans cette idée que les plus grands industriels, les plus grands commerçants de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie, de la

Hongrie, de la Belgique, de la Hollande, tiendront à honneur d'apporter leurs produits au Champ de Mars; déjà des commissions sont constituées, et dans ces commissions figurent les hommes les plus distingués. Nous sommes convaincus que des personnages officiels n'hésiteront pas à répondre, au dernier moment, aux sollicitations des industriels qui leur demanderont d'entrer dans le comité de patronage.

De plusieurs capitales de l'Europe, nous recevons des nouvelles qui sont excellentes sur l'élan du grand commerce et de la grande industrie; nous citerons notamment l'Angleterre, l'Italie et la Russie; et, d'après les renseignements qui sont parvenus à la Direction de l'Exploitation, il est dès à présent certain que l'exposition étrangère sera encore plus éclatante que ses devancières.

Les Travaux des Comités d'admission

Il y a un temps d'arrêt dans les travaux des comités d'admission; il ne faut pas s'en étonner. C'est l'époque de la villégiature, et il serait difficile actuellement de réunir les membres des comités; il serait à craindre, quelle que fût la bonne volonté des travailleurs les plus ardents, qu'une convocation fût sans objet, et que quelques membres seulement répondissent à l'appel qui leur aurait été adressé; dans ces conditions, des décisions ne pourraient pas être prises utilement.

Mais, dans le courant de ce mois, les réunions vont être reprises.

Nous noterons cependant quelques résolutions importantes qui ont été arrêtées par le groupe IX (Horticulture).

Sur la proposition de son secrétaire, M. G. Sohier, le distingué constructeur de serres, on a établi le devis des dépenses d'affichage, terrassement, fumier, gardiennage, etc., qui s'élève à la somme de 227.000 francs.

Le devis sera envoyé à la Direction générale.

Le programme des classes 78 à 83, qui composent le groupe IX, a été ensuite adopté.

La réunion s'est occupée d'une question intéressante. Il s'agissait de fixer la durée des concours pendant l'Exposition. Après une assez longue discussion, une proposition de M. Mussat a été adoptée, et il a été résolu que les concours dureraient au moins six jours.

CHAMBRE SYNDICALE
des
Mécaniciens, Chaudronniers et Fondeurs
Cité Rougemont, 10
(Hôtel de la Société des Ingénieurs civils)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

AVIS IMPORTANT

M. le général Gervais, président du comité d'admission de la classe 66 de l'Exposition universelle de 1889 (Exposition militaire), afin d'assurer un heureux résultat aux efforts faits par le département de la guerre, dans un but dont l'utilité ne saurait échapper aux membres de notre Chambre, a fait appel aux chambres syndicales des diverses industries qui peuvent présenter à l'administration militaire des objets, produits et appareils, réalisés ou en projets, intéressant l'armée: il a pensé que notre Chambre voudrait bien aider le Comité d'admission de la classe 66 en prenant, par quelques-uns de ses membres, une part à cette exposition.

M. le général Gervais a, en conséquence, adressé au président de notre Chambre le catalogue sommaire des objets, produits et matériels qui pourront figurer à l'Exposition militaire de 1889.

Parmi les objets et matériels désignés dans ce catalogue figurent les objets suivants, qui intéressent des membres ou des sociétaires de notre Chambre et d'autres personnes faisant partie des corporations représentées par notre Chambre :

L'outillage nécessaire à la fabrication des arçons de troupe;
L'outillage de la maréchalerie;
Les forges de campagne;
Les bouches à feu et les affûts;
Les appareils employés dans les ateliers de précision d'artillerie;
Le matériel employé pour la construction des ponts;
Les machines spécialement employées à la confection des uniformes militaires et des effets de grand et de petit équipement;
Les machines propres à la fabrication de la pâte à biscuit;
Les pétrisseuses;
Les fours roulants;
Les cuisines roulantes;
Les presses à fourrage;
Les machines et appareils pour la fabrication des poudres et autres explosifs;
Les appareils hydrothérapiques;
Les étuves de désinfection :
Le matériel des chemins de fer spécial au service de santé.

Toutes les demandes d'admission pour la classe 66 doivent être adressées, comme celles de toutes les autres classes, à M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889.

Ces demandes sont conformes à celles relatives aux autres classes et, comme celles-ci, elles ne constituent aucun engagement de la part du signataire qui ne sera lié définitivement que le jour où, après son admission prononcée, il se sera mis d'accord avec le comité de l'Exposition militaire, au sujet de l'espace qui lui sera réservé et de la dépense qui lui incombera.

Le secrétaire-archiviste de la Chambre profite de cette occasion pour rappeler à ses collègues de la Société et à tous autres intéressés, pour toutes les classes du 6me groupe, qu'il est urgent, pour ceux d'entre eux qui ont l'intention de prendre part à l'Exposition de 1889, de faire promptement leur demande d'admission, afin que les comités d'admission, qui ont commencé leurs opérations, puissent examiner ces demandes et disposer des emplacements attribués à chaque classe en temps utile.

Les retardataires s'exposeraient à voir leurs demandes réduites au profit de celles arrivées les premières.

Le secrétaire-archiviste, qui fait partie du comité d'admission de la classe 59 (machines, instruments et procédés usités dans divers travaux), est à la disposition de ses collègues et de toutes autres personnes pour tous renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Il leur enverra, s'ils en manifestent le désir, des demandes d'admission en blanc, qu'ils n'auront qu'à remplir et à envoyer au ministre du commerce et de l'industrie.

F. Bougarel.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Un certain nombre d'ouvriers peintres français se sont plaints à M. Alphand, auquel ils ont envoyé deux délégués dans ce but, que les travaux de peinture exécutés au Champ-de-Mars étaient confiés uniquement à des ouvriers étrangers. M. Alphand a immédiatement écrit aux entrepreneurs de peinture pour leur demander la liste par nationalités de leurs ouvriers et pour leur rappeler qu'aux termes d'un article de leur cahier des charges, ils ne pouvaient employer d'ouvriers étrangers que dans la proportion d'un dixième. Lorsque les entrepreneurs auront fait connaître leur réponse, M. Alphand recevra de nouveau les délégués des ouvriers français. Nous croyons savoir, d'autre part, que ceux-ci, quoi qu'il arrive, se réuniront en assemblée générale, le 3 septembre prochain pour étudier cette question.

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser à M. Tisserand, directeur de l'agriculture, une lettre officielle le prévenant que, pour des raisons d'économie, il ne sera pas créé, à l'Exposition de 1889, des services « spéciaux » au ministère de l'agriculture.

Conformément à l'arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, le concours pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chemin de fer de ceinture, destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition, a été clos mercredi dernier, 31 août, à 4 heures du soir.

Tous les plis cachetés ont été remis à

PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES

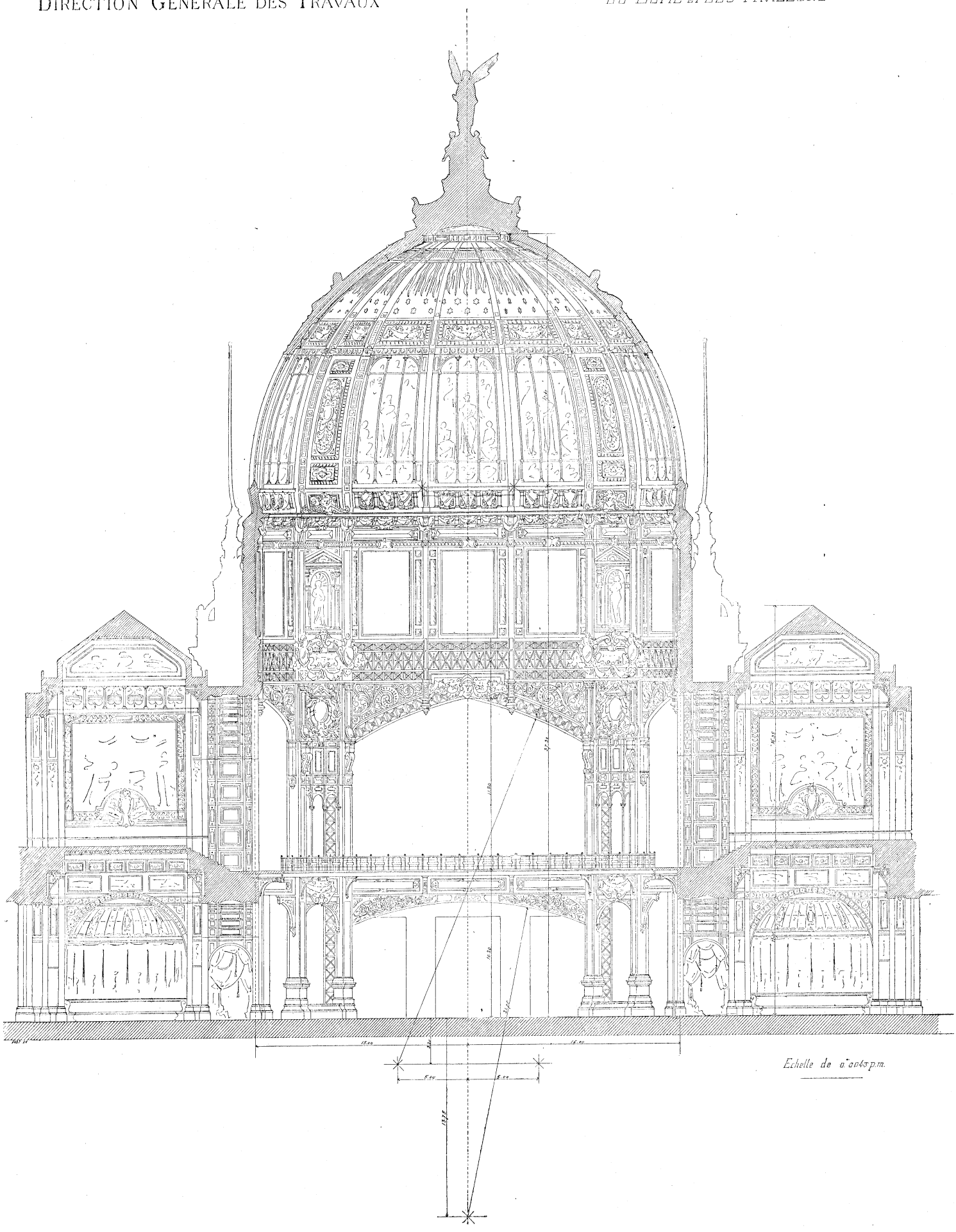
MINISTÈRE
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

DÔME

COUPE TRANSVERSALE
DU DÔME ET DES PAVILLONS



Echelle de 0^m005 p.m.

M. le secrétaire de la Direction générale de l'exploitation.

Ces plis déposés seront transmis fermés à M. le président de la Commission chargée de juger le concours, qui les ouvrira.

Cette Commission est convoquée dans ce but pour jeudi prochain, 8 septembre.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fondations du Palais des machines. — Le Palais des groupes divers. — Les jardins. — La Tour de 300 mètres : ses pièces métalliques, ses pylones. — L'ascenseur.

Depuis notre dernière chronique, les travaux ne se sont pas sensiblement modifiés dans le Champ de Mars.

Il y a deux mois, la physionomie se transformait de semaine en semaine par l'élévation des fermes métalliques du Palais des groupes divers.

Aujourd'hui, le travail, quoique actif, est plus ingrat, et, durant quelque temps encore, les fondations, les maçonneries, les fouilles, le nivellement, quoique menés très rondement, peuvent faire croire à un ralentissement du travail qui n'existe cependant point.

Au Palais des machines, M. Manoury mène avec la même activité et la même habileté que pour les Groupes divers ses travaux de fondation. Mais ce ne sont plus aujourd'hui les puits et les petits piliers de jadis. Pour l'œuvre gigantesque de M. Formigé, il faut des assises colossales.

Dans la partie qui longe l'avenue de Lamothe-Piquet, sur vingt piliers, sept se trouvent déjà achevés. On a procédé au battage des pieux et la maçonnerie qui les recouvre va être terminée. Quatre autres piliers sont en plein travail : les fouilles de ces piles sont faites ; elles ont une forme elliptique, qui a été reconnue préférable à la forme rectangulaire pour le soutien des terres, car tout en n'augmentant pas le cube, on augmente la résistance des talus.

La main-d'œuvre a pu ainsi être fort diminuée, en évitant le boisage des faces des fouilles, qui avait été prévu au début. Le sol des fouilles est en moyenne de sept mètres de profondeur, et les pieux enfoncés ont, à quelques centimètres près, la même dimension. Chaque pile est composée de 28 pieux.

Jusqu'ici les fouilles se sont faites dans des conditions très favorables, bien que les couches de terrain soient très diverses, on n'a point rencontré d'anciennes constructions qui aient retardé le travail, ni de couche aquifère qui ait exigé des travaux spéciaux, la couche d'eau étant sensiblement à la hauteur de la glaise.

On a même été favorisé pour la pile T', que l'on retrouvera en se reportant au plan des fondations que nous avons publié dans notre numéro du 28 mai dernier; elle est située à l'angle des avenues de Suffren et Lamothe-Piquet et devait exiger des assises exceptionnelles; en fouillant le terrain, on est tombé sur une rampe d'une résistance exceptionnelle, qui a évité le battage des pieux et sur laquelle la maçonnerie a été de suite établie.

De même pour les piles Q' R' S'; le travail a été moins pénible qu'on ne l'avait prévu.

Dans un mois, les fondations seront bien près de toucher à leur fin : elles auront été menées normalement, par une série de temps excellents; elles seront d'une solidité à toute épreuve, quand, l'hiver ayant passé sur les maçonneries, on commencera, en février, à élever les immenses fermes métalliques. La compagnie de Fives-Lille et la maison Cail, qui ont ce lot dans leur adjudication, se préoccupent déjà du montage de ces fermes; elles se sont entendues, croyons-nous, pour l'unité de direction dans la pose, et ce travail très délicat ne pourra certes qu'y gagner.

***

Le palais des Groupes divers commence à faire une demi-toilette; ses nombreuses fermes, jusqu'ici revêtues d'une couche de rouge au minium, sont passées à la teinte gris-bleu, qui leur donne plus de légèreté et les préserve des morsures de la rouille. Déjà l'usine Joret a terminé ses peintures; elle a livré ses fermes aux couvreurs, qui posent les bois destinés à servir de toiture; on ne procédera qu'en dernier lieu à la vitrerie.

***

De nombreux terrassiers travaillent à l'abaissement du niveau de la rue qui traverse le Champ de Mars ; de ce coté le nivellement va être terminé et sera prêt à recevoir la fontaine monumentale de M. Coutan qui se trouve juste à la hauteur de la rue.

Le vaste terrain qui s'étend devant la fontaine, entre le Palais des Arts libéraux et celui des Beaux-Arts, et qui se prolonge jusqu'au pont d'Iéna, en passant sous la Tour, a été jalonné ces jours derniers, et on se rend parfaitement compte maintenant de la disposition des jardins. Ce sera, dans le centre, un parterre à la Française, faisant suite à celui du Trocadéro, avec lequel il formera un tout symétrique, et flanqué comme lui, de chaque coté, d'un jardin anglais qui s'étendra jusqu'aux larges terrasses qui formeront le pourtour des deux palais. Le service des plantations profite de cette époque de l'année très favorable, pour transplanter les arbres qui auront leur deuxième feuille en 1889, et atteindront alors un complet développement. On remanie également les jardins qui avoisinent les services de l'Exploitation et le *Bulletin Officiel*, dont l'élégant pavillon vient d'être terminé.

Les travaux des jardins s'exécutent du reste sous la direction personnelle de M. Alphand, qui ne veut laisser à personne le soin d'aménager *son parc*. Chaque matin et chaque soir, le directeur des travaux vient au milieu des jardiniers, donner le coup d'œil du maître et de l'artiste ; malgré une année aussi laborieusement remplie, M. Alphand n'a pas voulu prendre de vacances. Il a donné à tous, dès le premier jour, l'exemple de l'activité et de l'assiduité, et une grosse part du succès de l'exposition sera dû à son puissant concours.

***

Les nombreux Parisiens qui viennent sur le quai d'Orsay et qui se massent aux portes du chantier pour voir les travaux de la tour Eiffel doivent reconnaître que les progrès sont chaque semaine considérables. On a quelque peine à parcourir le chantier, qui est jonché de poutres énormes, de pièces métalliques, encombré d'échafaudages en bois avec leurs cordages; mais quand on se place au centre, il n'y a rien de plus intéressant que d'embrasser d'un coup d'œil ces quatre piles de fer qui grandissent avec rapidité. Les ouvriers qui sont groupés dans les piliers, qui vont, viennent, montent et descendent, ressemblent à des points minuscules, et les petits foyers qui sont installés à une hauteur de 15 ou 18 mètres, et à l'aide desquels on peut travailler le fer, font l'effet d'un bout d'allumette incandescent.

***

Nous disions, au début de ces chroniques, qu'on ne pourrait se créer par l'imagination une idée exacte de la tour; même actuellement, quoique les quatre piles commencent à s'élever dans les airs, on ne peut se douter de ce que sera la tour géante.

Nous avons visité les travaux; M. Martin, qui les dirige avec tant d'habileté et tant d'intelligence et qui, du matin au soir, surveille avec tant d'activité et de dévouement son personnel, a bien voulu nous accompagner et nous donner tous les renseignements qui intéressent nos lecteurs. Il y a un fait qui mérite de fixer particulièrement l'attention; on sait que les pièces métalliques s'accrochent à des sabots en fer qui reposent sur les massifs en maçonnerie; on pouvait croire que la masse métallique pourrait, par son poids et son inclinaison, provoquer des fissures entre les sabots et la maçonnerie; or, il n'y a pas la moindre fissure, les sabots ont conservé une adhérence complète avec la maçonnerie, ce qui est la démonstration la plus complète de la solidité à toute épreuve des pièces de support.

***

Nous avons passé en revue chaque pilier. Le pilier n° 1 a une hauteur de 21 mètres de pièces métalliques, c'est-à-dire qu'il est aussi élevé qu'une maison de cinq étages; les piliers n^{os} 2 et 4 ont 17 mètres, et le pilier n° 3 a 13 mètres 50.

Auprès de chaque pilier, il y a quatre pylones de 28 mètres de hauteur, ce qui représente 750 mètres cubes de bois employés. Les piliers 1, 2 et 3 ont leurs quatre pylones; le pilier n° 4 n'a qu'un pylone; les trois autres seront dressés ces jours-ci, car tous les bois sont taillés et préparés.

On voit en outre, dans chaque pilier, quatre petits échafaudages mobiles sur lesquels travaillent les ouvriers et qui s'élèvent au fur et à mesure de l'ascension des pièces métalliques.

***

Actuellement, 1,100,000 kilogr. de fer sont posés ou se trouvent sur le chantier. 700 tonnes sont posées; il faudra 6,600 tonnes pour la tour entière. A la fin de décembre, la tour atteindra la hauteur du premier étage, c'est-à-dire 75 mètres.

***

Au pilier n° 3, quatre poutres de l'ascenseur sont placées et reposent sur de petits sabots en fonte. On voit, sous ce pilier, une grue qui va être montée et qui est destinée à l'ascension des tronçons de la tour.

Tous ces travaux sont menés avec une grande régularité et une grande méthode, et on peut dire que toutes les prévisions, soit au point de vue de la construction elle-même, soit au point de vue du délai, se trouvent réalisées.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

PARTIE OFFICIELLE

Le Ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté en date de ce jour qui autorise l'organisation, à Paris, d'une Exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière;

Vu les articles 2 et 3 dudit arrêté, aux termes duquel il est institué, au ministère de l'agriculture, un comité de patronage chargé, à titre consultatif, de donner son avis sur l'organisation et les résultats de cette Exposition,

Arrête :

Article premier. — Le Comité de patronage de l'Exposition nationale de brasserie, ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière, comprend :

1° Les membres désignés ci-après;

2° Trois délégués de l'Association de garantie autorisée à organiser l'Exposition;

3° Trois membres du commissariat.

Art. 2. — Sont nommés membres du Comité de patronage, qui se réunira sous la présidence du Ministre de l'agriculture :

Présidents : M. le Ministre de l'agriculture,
M. le Ministre du commerce.

Vice-présidents : MM. Prévet, député, président du groupe des sections alimentaires à l'Exposition de 1889.
Velten, sénateur.

Membres : MM. Imbert, député, constructeur de machines agricoles.
Chevreul, membre de l'Institut.
Frémy, membre de l'Institut.
Pasteur, membre de l'Institut.
Schlœsing, membre de l'Institut.
Vaudremer, membre de l'Institut.
Tisserand, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture.
Le baron d'Adelsward, administrateur délégué de la grande Société française des distilleries, malteries et brasseries, délégué de l'Association de garantie
Boucheron, professeur de technologie chimique à l'École centrale.
Le docteur Félix Brémond, hygiéniste, vice-président de la commission des logements insalubres de la ville de Paris.
Duclaux, professeur de physique à l'Institut agronomique.
Duménil, président de la chambre syndicale des brasseurs.
Girard (Aimé), professeur de technologie au Conservatoire des Arts-et-Métiers et à l'Institut agronomique.
Labourasse (Robert-Charlie), auteur d'ouvrages spéciaux.
Lucas, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Mamelle, chef de bureau de l'enseignement agricole.
Masson, ingénieur de la marine en retraite.
Orry, ingénieur-agronome, commissaire-adjoint à l'Exposition.
Parisot; inspecteur des domaines, commissaire délégué à l'Exposition.
Pavard, délégué de l'association de garantie.
Risler, directeur de l'Institut agronomique.
Roux, de l'association de garantie.
Schutzemberger, directeur de l'Ecole municipale de physique et chimie industrielle, professeur au Collège de France.
Suichable, ingénieur des arts et manufactures.
Taffin-Binault, président du syndicat des brasseurs du Nord.
Tourtel, président de l'association de garantie de l'Exposition.
Velten (Eugène), président de l'Union générale des brasseurs du centre et du midi de la France.

Fait à Paris, le 10 juillet 1887.

Signé : P. BARBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Quelques chiffres intéressants, à propos de la prochaine exposition nationale de la brasserie :

Actuellement, les brasseurs français fabriquent par an environ huit millions d'hectolitres de bière.

L'importation des bières étrangères, qui atteignait, en 1882, 414,703 hectolitres, est descendue, en 1885, à 292,542 hectolitres. La ville du monde qui consomme le plus de bière est Munich. La consommation y dépasse 400 litres par tête et par an.

ÉCHOS

Voyage de M. le Ministre du commerce et de l'industrie

M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, a l'intention de se rendre, dans les premiers jours du mois d'octobre, à Marseille, Toulon et aux îles d'Hyères, afin d'y visiter les établissements sanitaires et d'étudier sur place les questions qui s'y rattachent.

Le ministre sera accompagné par le docteur Brouardel.

De Marseille, M. Dautresme s'embarquera pour l'Algérie, où il doit visiter particulièrement les établissements du cap Matifou. Il sera de retour à Paris vers le 10 octobre.

A son retour, le ministre du commerce établira les différents projets qu'il a l'intention de présenter au Parlement sur les questions si intéressantes qui concernent l'hygiène et la santé publiques.

Exposition des Insectes

La neuvième exposition des insectes utiles et nuisibles, organisée par les soins de la société d'apiculture et d'insectologie, a été inaugurée hier, à midi, sous la présidence de M. Wilfrid de Fonvielle.

Le nombre des exposants divisés en trois classes, apiculture, sériciculture et insectologie, s'élève à environ quatre cent cinquante.

Parmi les collections exposées, il y en a de fort remarquables, notamment celles de MM. E. Gallais et Louis Chevalier : le premier, instituteur à Saint-Michel-sur-Orge ; le second à Chatou. Dans la collection de M. Chevalier, figure un insecte qui mérite une mention spéciale : c'est le *redivius personnatus*. Ce singulier spécimen d'insecte utile a la forme d'une mouche au corps très allongé. Il vit dans nos maisons et se livre à une chasse effrénée aux punaises. Blotti dans un coin, il se couvre de poussière afin de dissimuler sa présence. Aperçoit-il une proie, il se précipite sur elle, la saisit avec ses mandibules et la dévore tranquillement.

Dans la section d'entomologie appliquée, nous avons remarqué des planches de peupliers ravagés par la *vrillette opiniâtre*, et des pieux absolument rongés par la *valgue hémyptère*, deux insectes nuisibles appartenant aux infiniment petits.

Les sections de sériciculture et d'apiculture sont aussi très intéressantes. Dans cette section, on nous a fait voir un coléoptère de la famille des scarabées qui rend des services à l'agriculture, mais est un ennemi acharné des vers à soie.

De charmants tableaux faits avec des papillons aux vives couleurs complètent heureusement cette exposition. Parmi ces papillons, nous en remarquons plusieurs dont l'extrémité des ailes affecte la tête d'un phoque.

Les ouvriers étrangers

M. Heurteau, directeur de la Compagnie d'Orléans, a adressé aux directeurs de la voie et du matériel de l'exploitation et de la traction, des instructions au sujet des étrangers employés soit à titre permanent, soit à titre auxiliaire, dans les différents services dont ils sont chargés.

Aux termes de ces instructions, les employés et ouvriers qui demanderont désormais à entrer à la Compagnie devront fournir la preuve qu'ils sont Français ou naturalisés Français.

Tous les étrangers indistinctement qui font partie du personnel de la Compagnie sont invités à se faire naturaliser dans un délai fixé ou à quitter la Compagnie.

Aquarium du Trocadéro.

Un nouveau laboratoire de pisciculture vient d'être créé au Trocadéro. Cet aquarium sert au repeuplement des cours d'eau du bassin de la Seine, et, chaque année, il est pratiqué des fécondations artificielles dont voici les résultats intéressants : en 1885, 50,000 truites ont été lancées dans la Seine, la Marne et leurs affluents. En 1886, 40,000 truites seulement ; mais, pour la première fois, on a pu distribuer 22,000 jeunes saumons de Californie, répartis par colonies de 2,000 sur onze points du bassin de la Seine, depuis Rouen jusqu'aux Andelys. Ces saumons, d'une taille relativement grande — 12 centimètres — ont été élevés à l'aquarium et mis en liberté au mois de juin, En octobre suivant, de ces poissons, ont été repris dans le Loing et dans l'Iton, mesuraient déjà 22 centimètres.

Mairie du XVIII[e] Arrondissement.

La direction des travaux de Paris prépare le projet de concours de la nouvelle mairie du dix-huitième arrondissement, qui va être édifiée rue Hermel, sur un terrain appartenant à la ville.

D'ici peu, l'ancienne mairie de Montmartre disparaîtra, et les services municipaux se trouveront placés au centre de l'arrondissement.

Le Congrès des Sociétés coopératives

Le Congrès des sociétés coopératives, qui doit avoir lieu à Tours, s'ouvrira le dimanche 18 septembre, sous la présidence honoraire de M. F. Passy, député et membre de l'Institut.

Parmi les questions qui seront traitées, l'une des plus importantes sera le projet d'entente entre les syndicats professionnels et les sociétés coopératives.

A l'ordre du jour se trouvent encore les questions des caisses de prêts, des caisses de retraites et d'assurances contre les accidents.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

Bien que les ordres d'achats n'émanent encore que de la spéculation secondaire, les cours de toute la cote conservent une tenue de bon aloi. Les gros spéculateurs continuent à s'abstenir, mais nous savons que ce n'est pas par crainte d'une surprise qu'ils n'agissent pas ; le seul motif de leur réserve est qu'ils sont encore en villégiature. Aussi n'hésite-t-on pas à affirmer, dans le monde de la Bourse que, dès le retour de ces directeurs de marché, on s'acheminera sérieusement vers des cours plus élevés.

Notre place est d'ailleurs orientée dans le sens de la hausse. D'abord, avec des reports aussi modérés que ceux que l'on obtient depuis de long mois, il ne peut venir à l'idée de personne de vendre à découvert. Le baissier est ainsi désarmé. D'autre part, le comptant montre une certaine activité. Il devient de moins en moins exigeant pour les revenus quand il a de bonne garanties ; aussi accepte-t-il les cours actuels de nos rentes et les acceptera-t-il encore à un niveau supérieur. Et en effet, nous avons vu le 3 0/0 à 85 francs, il y a quelques années, alors que les obligations 3 0/0 des grandes Compagnies des chemins de fer ne valaient en moyenne que 58 francs. Les autres grandes valeurs de placement ont également progressé sensiblement depuis l'époque où le 3 0/0 avait été poussé à 85 francs. Il serait donc difficile de prétendre aujourd'hui que les cours de 81 fr. et 82 fr. cotés en regard du 3 0/0 ne sont que des cours imposés par la spéculation.

Sur les places étrangères, c'est également une bonne fermeté qui domine.

On peut donc dire qu'à moins d'événements toujours possibles, mais que nous croyons improbables, la tendance du marché est appelée à demeurer longtemps encore la même, c'est-à-dire franchement à la hausse.

×

Pour n'avoir pas été importants, les écarts journaliers n'en ont pas moins fourni, d'une semaine à l'autre, une différence appréciable. Depuis le commencement du mois, on a gagné chaque jour quelques centimes : leur addition donne un résultat. Aussi la liquidation à laquelle on procède actuellement sur notre place est-elle satisfaisante pour le parti haussier. Aux cours de réponse sur les primes engagées pendant le mois pour cette échéance, toutes les opérations conditionnelles sont devenues des engagement fermes. Les cours de compensation ont été fixés, à peu de chose près, au niveau des cours que nous donnons ci-dessous, et les reports ne se sont pas établis dans des conditions moins douces que celles que l'on avait escomptées.

Le 3 0/0 reste à 81.95 ; le 4 1/2 0/0 fait 108.45 ; l'amortissable se traite à 84.60.

Les cours du comptant sont les suivants : 3 0/0 81.90 ; 4 1/2 0/0 108.40 ; amortissable 84.50.

Les consolidés anglais ont été fort calmes pendant toute la semaine. Ils restent à 101 7/16.

L'Italien s'est maintenu à 98.

L'Egypte unifiée se traite à 378.75.

Le 4 0/0 hongrois s'échange à 81.80.

Le 4 0/0 autrichien est coté 92.50.

L'Extérieure espagnole vaut 67.20.

Et le Turc s'inscrit à 14.45.

×

Sur les valeurs de crédit, les prix cotés sont également soutenus. Nous pourrions répéter, pour la liquidation de ce marché, ce que nous venons de dire pour la même opération sur le marché de nos rentes. Les conditions sont sensiblement les mêmes.

La Banque de France s'échange à 4105. Jusqu'à présent, notre grand établissement de crédit a pu défendre son encaisse or, malgré les demandes qui se sont produites, sans avoir besoin d'élever, comme la Banque d'Angleterre, le taux de son escompte. Les bénéfices du semestre en cours s'élèvent en ce moment à 3.569.515 francs, contre 3.442.082 francs pour la période correspondante du même semestre de l'exercice précédent.

Parmi les valeurs qui conservent le plus facilement une bonne fermeté, nous devons citer, en première ligne, le Crédit foncier. Cette valeur bénéficie toujours d'une avance importante quand la cote progresse : elle ne se départ pour ainsi dire pas du cours acquis quand la cote subit un mouvement de réaction.

Si l'action du Crédit foncier est recherchée par les garanties de sécurité qu'elle offre, les obligations émises par cet établissement ne sont pas moins préférées de l'épargne, qui les sait à l'abri de toute fluctuation. La tenue de ces dernières est également excellente, qu'elles soient avec ou sans lots.

Parmi les obligations sans lots, nous recommandons particulièrement les Foncières de 1883, qui bénéficient d'environ 55 fr. depuis leur émission et qui, semblables aux obligations de chemins de fer, doivent atteindre leur niveau.

Parmi les obligations avec lots, les Foncières 1879 et les Communales 1880 sont fermement tenues, et les Foncières 1885 continuent leur marche ascensionnelle.

Le Comptoir d'escompte est ferme à 1030.

Le Crédit lyonnais est également soutenu à 568.75.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 760. On prête à cet établissement le projet de soumissionner pour l'affaire des Tabacs portugais.

La Banque Parisienne est à 635.

La Banque Ottomane a franchi le pair à 498.75.

La Banque d'escompte fait 467.50.

Les Chemins de fer français et étrangers ont peu modifié leurs prix.

Les valeurs industrielles sont peu mouvementées, mais restent fermes.

Le Suez se tient à 2003.75.

Le Panama, à 367.50.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Exposition maritime internationale du Havre

BILLETS A PRIX RÉDUITS ENTRE PARIS ET LE HAVRE

A l'occasion de l'Exposition maritime du Havre, la Compagnie de l'Ouest fait délivrer *exceptionnellement, pendant toute la durée de l'Exposition*, des billets de 3e classe, de Paris au Havre, au prix de 18 francs, aller et retour.

Départ : le jeudi (à partir de 6 h. 30), le vendredi, le samedi et le dimanche, par tous les trains comportant des voitures de 3e classe.

Retour : le dimanche et le lundi, par tous les trains comportant des voitures de 3e class.

PARIS A LONDRES
par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :
De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir ;
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir ;
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : **42** fr. **50** en 1re cl. — **31** fr. **25** en 2e cl. — **22** fr. **50** en 3e cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : **71** fr. **25** en 1re cl. — **51** fr. **25** en 2e cl. — **40** fr. en 3e cl.

Ces billets donnent droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe ; Newhaven et Brighton.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI
Caractères de la Fonderie Warnery frères.

BLANZY, POURE & Cie
BOULOGNE-SUR-MER. — Dépôt à Paris
La plus importante Fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, Porte-Plumes
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS


A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

CHAMPAGNE
S^t-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de Serrurerie, **45 centimes l'un, en timbres poste.**

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

ARMENGAUD J^NE BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Cassis-Rouvière DIJON Succursale à PARIS *7, rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

PLUS DE FUMÉE **Le Fumivore Orvis**, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes).**

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.*—Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville.-DÉP.: PARIS, 41, r. Richer.-*Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

1886 CHEMINS DE FER DE L'OUEST 32 lignes
BAINS DE MER
Billets d'Aller et Retour à Prix réduits valables du Vendredi au Lundi

De PARIS aux Gares suivantes :	1re classe	2e classe	De PARIS aux Gares suivantes :	1re classe	2e classe
DIEPPE (Criel, Puys, Pourville, Berneval)	30fr »	22fr »	VALOGNES (Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50fr »	38fr »
LE TRÉPORT	33 20	23 60	CHERBOURG	55 »	42 »
CANY (Veulettes, les Petites-Dalles) ... SAINT-VALERY-EN-CAUX (Veules)			GRANVILLE (St-Pair, Donville)	50 »	38 »
LE HAVRE (Sainte-Adresse, Bruneval)	33 »	24 »	St-MALO-St-SERVAN (PARAMÉ-Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac)	66 »	50 »
FÉCAMP, LES IFS (Yport, Etretat)			LAMBALLE (Erquy-Val-André, la Garde-de-St-Cast, Pléneuf)		
TROUVILLE-DEAUVILLE, VILLERS-SUR-MER, HONFLEUR, CAEN			SAINT-BRIEUC (Portrieux, St-Quay)	68 »	51 »
CABOURG, (le Home-Varaville)			LANNION (Perros-Guirec)	79 »	59 »
DIVES, BEUZEVAL (Houlgate)	37 »	27 »	MORLAIX (St-Jean-du-Doigt)	81 »	61 »
LUC, Lion-s-Mer, LANGRUNE (Prix pour le parcours total.)			ROSCOFF (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
SAINT-AUBIN, BERNIÈRES (Prix pour le parcours total.)	38 »	28 »	St-NAZAIRE	66 »	50 »
COURSEULLES (Ver-s-Mer)	40 »	30 »	EAUX THERMALES		
BAYEUX (Arromanches, Asnelles), etc.	57 »	44 »	BAGNOLES de l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
COUTANCES (Agon, Coutainv^le, Régnev^le)	57 »	44 »	FORGES-LES-EAUX (Seine-Inférieure)	21 45	16 05
IGIGNY (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont)	44 »	33 »			

Départ du Vendredi au Dimanche — Toutefois, ces Billets sont valables le Jeudi par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le **Dimanche et Lundi** seulement.— Les billets pour **St-Malo, Lamballe, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff** et **St-Nazaire** sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'*aller* et *retour* ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés *par la même personne ;* en conséquence, la *vente* et *l'achat* des coupons de retour sont interdits.

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 43 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 10 Septembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. Arrondissement

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.
PARTIE OFFICIELLE. — Comité départemental.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles de l'Exposition.
Les Républiques de l'Amérique à l'Exposition.
Les Expositions à l'étranger.
Le Congrès de la Meunerie.
Les vêtements d'hommes et de femmes.
Exposition maritime du Havre.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

Notre Dessin

Notre dessin représente, au premier plan, le pilier n° 4, situé du côté de Grenelle, le long de la Seine. Derrière ce pilier, on aperçoit de longs échafaudages en bois ou pylones ; au second plan, à gauche, se trouve le pilier n° 1, situé le long de la Seine et du coté de Paris ; au premier plan, à gauche, sont disposées sur le sol des pièces de bois pour la construction des pylones et des pièces de fer ou entretoises destinées à être placées entre les quatre grands montants en fer de chaque pilier.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Par arrêté en date du 26 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Dordogne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Périgueux

MM. Puyjoli de Meyjounissas, conseiller général à Brantôme. Villote, président du tribunal civil à Périgueux.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bergerac

M. Dunogier, médecin-dentiste à Bergerac.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Sarlat

MM. Delas (Jean), directeur des houillères et fours à chaux du Lardin, propriétaire des mines de Cublac, à Terrasson. Villemonte, conseiller général du canton du Bugue.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, qui se trouve, en ce moment, en villégiature à Aix-les-Bains, a annoncé son retour à Paris pour mercredi prochain, 14 courant.

M. Georges Berger vient de rentrer à Paris, de retour d'une cure en Suisse et d'une courte excursion à Digne, pour l'ouverture du comité départemental des Basses-Alpes, dont nous avons rendu compte.

M. le Directeur général de l'Exploitation a repris, mardi matin, la direction de son service.

Les constructions métalliques des annexes aux fermes de 25 mètres, destinées au Palais des Expositions diverses, viennent d'être commandées aux adjudicataires de ces fermes.

Voici le devis estimatif de ce travail, qui n'est qu'une extension de la première adjudication :

PREMIER LOT. — Poids, 300.000 kilogr.; prix, 34 fr. 50; produit, 103.500 fr. — *Maison Jorret.*

DEUXIÈME LOT. — Poids, 300.000 kilog.; prix, 34 fr. 50; produit, 103.500 fr. — *Société des Forges et Ateliers de Saint-Denis.*

TROISIÈME LOT. — Poids, 1,115,000 kil.; prix, 34 fr. 50; produit, 384.675 fr. — *Usine Roussel.*

QUATRIÈME LOT. — Poids, 1,115,000 kil.; prix, 34 fr. 50; produit, 384,675 fr. — *Société des Forges de la Franche-Comté.*

La commission instituée pour juger les projets de concours pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de chemin de fer destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition, s'est réunie le 8 courant, à neuf heures et demie, dans les bâtiments de la Direction générale de l'Exploitation.

La commission a tout d'abord procédé à l'élection de ses président et vice-président. M. Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de la ville de Paris, directeur général des travaux de l'Exposition, a été nommé président; M. Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, a été nommé vice-président.

M. Thurneyssen, secrétaire de la Direction générale de l'Exploitation, a alors déposé sur le bureau du président les soumissions qui lui avaient été apportées, au nombre de quatre.

M. le président, après avoir procédé à l'ouverture des plis et vérifié l'exactitude de leur contenu, conformément au cahier des charges, a demandé la constitution d'une sous-commission de trois membres, chargée d'étudier plus spécialement ces projets et de dresser un rapport. Cette sous-commission se réunira prochainement, et le jugement sera rendu à la fin du mois.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la démarche faite par les ouvriers peintres français auprès de M. Alphand, directeur des travaux de l'Exposition universelle, au sujet de l'emploi d'ouvriers étrangers.

M. Alphand, qui avait demandé des explications à la Compagnie des ponts et travaux en fer, a reçu la réponse des administrateurs.

Le sous-traitant emploie en ce moment vingt-deux ouvriers. Sur ce nombre deux sont de nationalité suisse, les vingt autres sont Français.

Le cahier des charges autorisant l'emploi des ouvriers étrangers dans la proportion d'un dixième, l'entrepreneur était donc dans son droit.

Cette réponse a été transmise aussitôt

aux délégués des ouvriers peintres; mais elle n'a changé en rien la résolution qu'ils ont prise de réunir la corporation à la Bourse du travail, afin de discuter une fois de plus la question des ouvriers étrangers.

Les Républiques de l'Amérique du Sud
ET DE
L'AMÉRIQUE CENTRALE
A
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Le *Gouvernement Argentin* a nommé une Commission qui est chargée d'organiser la participation officielle de la Confédération Argentine. Le Congrès a été saisi d'une demande de crédit de 200,000 piastres (soit environ 1,000,000 de francs), destiné à réunir les produits qui devront figurer au Champ de Mars. Le président de cette Commission a ensuite annoncé qu'un crédit semblable serait demandé en 1888, afin d'installer les sections de la République Argentine.

La *Colombie* a nommé également une Commission officielle, qui a commencé ses travaux. Les règlements destinés à arrêter les conditions dans lesquelles se fera cette participation viennent d'être publiés.

Le *Gouvernement Péruvien* a accepté notre invitation et annoncé qu'il prendrait prochainement les dispositions nécessaires afin que les produits agricoles et industriels de la République soient représentés dans les meilleures conditions possibles.

Le *Gouvernement du Venezuela* a nommé deux Commissions officielles; l'une est chargée de recueillir les produits à envoyer en France, et l'autre, qui fonctionnera à Paris, veillera à l'installation de la section venezuelienne.

L'*Uruguay* et le *Paraguay* prennent des mesures pour préparer leur participation officielle, qu'ils ont annoncée à nos agents diplomatiques.

Le *Costa Rica*, le *Guatémala* et le *Honduras* ont décidé de se faire représenter officiellement, et s'occupent dès maintenant de réunir les collections et les produits qu'ils veulent faire figurer à l'Exposition.

Le *Gouvernement Equatorien* a donné la plus grande publicité aux documents relatifs à l'Exposition, qui lui ont été transmis par le Ministre de France à Quito, et a promis d'accorder toutes les facilités désirables pour assurer l'expédition des produits de l'Equateur.

Le *Gouvernement Chilien* a, jusqu'à présent, réservé sa réponse définitive; mais tout fait supposer qu'il suivra l'exemple donné par les différents Etats de l'Amérique du Sud et tiendra à faire constater les progrès considérables qu'a fait le Chili depuis dix ans.

LES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Exposition des Beaux-Arts à Bruxelles.

L'ouverture solennelle de l'Exposition générale des Beaux-Arts de Bruxelles a eu lieu hier, en présence de la famille royale.

Les artistes français ont fait de nombreux envois.

A citer notamment : de Jean Béraud, *Un palais*; un portrait de Eug. Carrière; deux tableaux de genre, par Roby-Cogghe; deux groupes, *Autour du piano*, par Fantin-Latour; *Avant l'opération* et la *Femme au masque*, de Gervex; *Après le duel*, par Nicolas Sicard.

En fait de sculpture, on remarque le *Mozart enfant*, de Barria. Les médailles de Chaplain et de Roby, ainsi que la *Cascabelle*, de Georges Vanderstraët.

Exposition de Barcelone.

L'inauguration de l'*Exposition universelle de Barcelone* est définitivement fixée au 8 juillet 1888.

L'Exposition flottante des produits espagnols partira de Valence. Elle touchera toutes les côtes de l'Amérique du Sud : Brésil, Uruguay, République Argentine, Chili, Bolivie, Pérou, Equateur, dans le but d'ouvrir de nouveaux comptoirs dans ces régions.

Exposition Maritime de Cadix.

L'Exposition maritime de Cadix a été inaugurée, ces temps derniers, en grande cérémonie. Le ministre Moret présidait, entouré des ducs d'Edimbourg et de Gênes et des membres du corps diplomatique. Une foule nombreuse avait envahi les locaux de l'Exposition, qui est fort belle. Elle comprend un grand nombre de pavillons en forme de demi-cercle, dans lesquels sont séparément exposés ce qui a trait aux sociétés de sauvetage, les instruments nautiques et de science navale, les moteurs et cordages, le matériel de l'industrie de la pêche, une exposition navale de Cuba et des Philippines, l'exposition de la marine militaire, une exposition de pâtes, de conserves alimentaires et de vins.

Dans d'autres pavillons se trouvent les machines, un musée d'antiquités et l'exposition Marocaine.

Le soir, il y a eu un grand banquet, en rade, à bord du vaisseau l'*Alexandra*.

Le lendemain, il a été offert un grand déjeuner à l'hôtel de ville. M. Moret a prononcé un important discours politique et économique; il a parlé de la question des traités de commerce.

LE CONGRÈS DE LA MEUNERIE

Lundi matin, à dix heures, a eu lieu, à l'ancienne caserne Lobau, l'ouverture du congrès de la meunerie.

M. le ministre du commerce et de l'industrie s'était fait représenter par M. Nicolas, conseiller d'Etat, directeur du commerce et de l'industrie, qui a été reçu par M. Dubray, président du conseil de direction; M. Cornu, secrétaire, et les membres du conseil.

Trois cents personnes environ assistaient à cette première réunion. M. Dubray, président, prend le premier la parole et remercie M. Nicolas d'avoir bien voulu honorer la réunion de sa présence.

En vous conviant, dit-il, à l'ouverture du congrès des meuniers de France, en invitant à y prendre part tous ceux qu'intéressent les grains et les farines, nous n'avons eu d'autre but que de chercher à donner à notre commerce et à notre industrie une impulsion nouvelle, imitant en cela les autres corporations qui, plus avancées que nous, nous ont précédés dans cette voie de progrès et dont les salutaires exemples ont été notre guide.

C'est grâce à l'union, à l'entente cordiale, ajoute M. Dubray, que nous avons pu arriver à un résultat.

Il fait ensuite allusion aux démarches faites par les délégués de la meunerie auprès du ministre de l'agriculture, puis il continue :

De même que les expériences de mouture ont fait cesser l'état d'incertitude auquel on imputait alors la stagnation des transactions, de même nous pensons qu'en nous unissant nous arriverons mieux à trouver les réformes économiques dont notre industrie est susceptible. C'est ainsi qu'est né notre syndicat. En consacrant tous nos efforts à la réussite de son programme, en sauvegardant la liberté individuelle, tout en faisant, permettez-moi l'expression, du bon socialisme commercial et industriel, nous osons espérer, avec l'appui de ceux qui président aux destinées de la patrie, que nous trouverons la solution la plus efficace des difficultés que les affaires éprouvent.

M. Dubray termine en assurant que les meuniers, pour arriver à un résultat, ne se basent que sur l'ordre, la paix et le travail.

M. Nicolas prononce alors une courte allocution.

« La sollicitude de la République, dit-il, est acquise à une industrie qui a groupé tant d'hommes remplis d'intelligence et de dévouement. Il engage vivement les membres du congrès à communiquer leurs travaux au gouvernement, qui les examinera avec la plus grande sollicitude. »

Le congrès est ensuite déclaré officiellement ouvert.

A deux heures, le conseil de direction a réparti ses membres dans les diverses sections qui doivent étudier les questions à l'ordre du jour du congrès.

Les membres de la première section ont échangé entre eux quelques idées au sujet des syndicats de département. On a reconnu et admis à l'unanimité que la création de syndicats départementaux s'imposait d'urgence.

Dans la deuxième section, toute la séance, fort courte d'ailleurs, a été remplie par l'organisation, et c'est à peine si l'on a pu parler des cours actuels et de l'influence des droits votés par la Chambre sur la valeur des grains et farines.

La troisième section a une tâche importante ; c'est elle qui doit examiner la question des douanes, tarifs douaniers, entrées, prohibitions, etc.

Dans la première séance, il n'a pas été possible d'étudier quoi que ce soit à cet égard. Les membres de la section se sont bornés à échanger des idées générales sur le sujet.

Peu de travail spécial dans la quatrième section. On a ditsribué aux membres le programme des travaux de la session et, comme il s'agit des rapports de l'industrie meunière avec les chemins de fer, plusieurs membres ont fait connaître qu'ils avaient reçu bon nombre de pétitions et de réclamations relatives aux Compagnies, pour l'abaissement des tarifs. L'organisation de la section a pris tout le temps et on a renvoyé au lendemain le commencement des travaux.

Dans l'après-midi, devant une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait la présence de MM. Aimé Girard, Dubray, Hervaux, Valgrani, Barré, Colson, Blanche, membres du bureau du conseil directeur, et de M. Cornu, secrétaire général de l'Association, ainsi que de tous les membres, M. Granc-Toinnet, professeur à l'Institut national agronomique, a fait une conférence sur la *Comparaison ou mode d'action des cylindres et des meules sur les grains du blé.*

Dans le bâtiment même où a lieu le congrès, est installée une exposition des produits et des outils de la meunerie. Dans la cour de la caserne sont installés des pavillons ornés de drapeaux et des écussons des principales villes de France, où sont exposés les objets et les machines servant aux minotiers et aux boulangers; au premier étage se trouvent les collections de différentes espèces de blé, les résultats des croisements, etc.

Nous pouvons donc constater le grand succès de cette exposition, qui aurait pu être plus importante, mais l'Association de meunerie ne s'est décidée à la provoquer qu'environ trois semaines avant la convocation du congrès.

M. Dubray s'est rendu auprès de M. Rouvier, président du conseil, pour l'inviter au banquet qui doit clore les travaux du congrès. M. Rouvier n'a pu promettre sa présence, mais M. Barbe, ministre de l'agriculture, a assuré les membres du bureau qu'il honorerait de sa présence le banquet, voulant ainsi témoigner de l'intérêt spécial qu'il porte aux travaux du congrès.

LES VÊTEMENTS D'HOMMES
ET DE FEMMES

DE LA MODE DANS LE VÊTEMENT

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une histoire du costume; cette revue rétrospective n'aurait qu'un intérêt médiocre, et nous ne pensons pas, qu'à l'Exposition, on songe à nous donner les spécimens des vêtements qu'on portait sous Louis XIV ou sous le Directoire ; c'est surtout de la tyrannie de la mode dont nous parlerons, il est loin le temps où, pour répandre la mode française, il fallait, afin de tromper les règlements, recourir à un subterfuge, et habiller des poupées qui allaient porter, à l'étranger, nos modèles ; d'ailleurs, les restrictions apportées au commerce international étaient si abusives qu'on ne put continuer longtemps ce commerce déguisé ; et, au moment de la guerre d'Espagne, les cabinets de Versailles et de Saint-James négociaient gravement, l'un pour obtenir, l'autre pour accorder un sauf-conduit à une poupée qui portait, de l'autre côté de la Manche, la dernière mode de la Cour de France.

Nous n'en sommes plus là ; autrefois, la mode partait de Paris ou de Londres et arrivait lentement dans les départements et à l'étranger, et les dames de l'Auvergne et du Languedoc étaient en arrière d'un quart de siècle; aujourd'hui, toute la province passe à Paris par coupes réglées et nous recevons aux quatre coins du monde ce qu'il y a de plus nouveau, suivant la locution connue ; il faut dire que ce qu'il y a de nouveau est souvent ce qu'il y a de plus ancien; on reprend dans la mode d'aujourd'hui la mode d'autrefois, et dans la mode de demain souvent la mode de l'avant-veille ; le nouveau consiste à remettre en honneur l'ancien.

Un beau jour on se trouve enfermé dans une grande cloche qu'on appelle une robe, et quelques mois après on est serré dans un fourreau de parapluie, puis la cloche revient et le fourreau disparaît, jusqu'au jour où il reprend ses droits; il en est de même de la robe longue et de la robe courte : on met la traîne ou on la supprime, suivant le caprice de la couturière qui impose sa volonté et qui rend son arrêt ; on est même arrivé à ce perfectionnement de pouvoir porter la même robe soit courte, soit longue ; la traîne est dans ce cas un appendice qu'on accroche ou qu'on décroche à volonté. Ce qui est le plus ridicule, c'est que le pantalon d'homme subit les mêmes exigences, il est large ou il est collant, suivant l'époque; quand il a été collant pendant quelque temps, il redevient large, et réciproquement ; il en est de même pour nos redingotes, qui s'allongent ou se rapetissent, suivant la fantaisie de l'artiste.

La mode, qui n'envahissait d'abord que les classes les plus élevées, descend dans toutes les couches de la société, elle les gouverne, et les petits bourgeois se soumettent au journal de mode avec fidélité. On peut bien vendre encore quelques étoffes défraîchies, mais les étoffes démodées sont perdues ; si encore le goût présidait toujours à ces transformations, nous n'aurions rien à dire, mais souvent la forme excentrique ou disgracieuse qui est imposée est recherchée avec plus de sollicitude que la forme élégante qui vient de disparaître sous la pression de la mode.

A l'extrême rigueur, on pourrait, tout en se plaignant de l'absence de goût qui régit parfois certaines de nos modes, se résigner à subir ce despotisme, surtout si les règles de l'hygiène étaient respectées; mais, ce qu'on ne peut guère admettre, c'est que le mauvais goût, sous le couvert de l'élégance, inflige une sorte de torture à ces victimes de la mode.

Quand on voit des femmes se sangler la taille (nous ne pouvons pas employer d'autre mot), échancrer avec excès leur corsage, marcher avec de hauts talons Louis XV, qui rendent leur allure gauche, quand on voit des hommes porter des vêtements serrés, étriqués et des habits qui leur découvrent la poitrine, on se demande par quelle aberration tant d'êtres qui passent pour raisonnables se condamnent à souffrir et à s'exposer ainsi, de gaieté de cœur, à tant de maladies.

On a raconté, ceci n'est qu'un détail plaisant, que, quand les femmes jugèrent à propos de porter d'immenses vertugadins, les architectes furent obligés d'élargir les portes, et qu'il fallut ensuite les élever quand elles mirent sur leurs têtes un amoncellement de cheveux faux, de plumes, de fleurs, de dentelles, de rubans, d'oiseaux, de portraits, de petits vaisseaux, qui les faisaient ressembler à une étagère ambulante.

De nos jours, quand la mode des traînes est revenue, elle a sévi d'abord sur les pa-

lais et sur les grands hôtels où les salons sont vastes; mais presque aussitôt elle s'est généralisée dans nos petites maisons bourgeoises, et il a suffi de deux ou trois femmes pour encombrer nos appartements. Il est certain que ces petites causes produisent de grands effets, et ne sont pas absolument étrangères aux perturbations que subissent nos industries de luxe.

La mode, il faut bien le dire, malgré ses caprices et ses variations, doit se plier à certaines exigences de conditions sociales; elle ne pourrait impunément dicter quelques-uns de ses arrêts sans soulever des protestations violentes; elle peut bien modifier la forme de tel vêtement, elle ne peut en altérer le caractère.

Elle doit même, malgré des extravagances et des bizarreries, subir certaines nécessités.

Une femme peut être grande et élancée ou grande et forte; elle peut être petite et grêle, ou petite et robuste; elle peut être brune, avoir la peau brune et les cheveux noirs; elle peut avoir la peau blanche, des cheveux blonds; pourrez-vous, je ne dis pas les habiller avec des tissus d'une même couleur, mais donner à la forme de leur robe un modèle unique?

J'en dirai autant du corsage, qui pourra être montant, décolleté en carré ou en rond, suivant le caractère de la femme ou suivant les qualités physiques, la beauté des attaches du cou, des épaules ou de la naissance du sein.

C'est ici que la mode exerce souvent une tyrannie presque révoltante : les femmes qui veulent montrer leurs nudités parfois exubérantes condamnent les femmes grêles à accuser leurs maigreurs dans des corsages décolletés. Ces dernières se résignent bien à revêtir une guimpe de mousseline, une chemisette de dentelle ou de guipure, mais elles sont embarrassées de ce sacrifice qu'elles ont dû faire à leur maigreur, et elles ont été contraintes de le consentir pour ne pas paraître moins habillées ou, pour être plus exact, moins déshabillées que leurs rivales;

Cette guimpe est une concession qui est faite à la fois à leur maigreur et à la mode; elle complète un corsage largement échancré : elle laisse entrevoir les chairs sans permettre d'en mesurer exactement le contour, elle les laisse deviner plus qu'elle les laisse voir, elle les masque sans les dissimuler complètement.

C'est le corsage qui subit le plus l'influence de la mode; c'est le décolleté dans les soirées qui exerce le plus souverainement son empire, car, pour la façon de la robe en elle-même, elle doit varier suivant la stature, suivant la conformation, suivant la grosseur ou la minceur de la femme; en dépit des règles que la mode a voulu édicter, elle n'a pu s'enfermer dans des lois fixes et immuables, puisque le corps humain est soumis aux variétés sans nombre que présente la nature individuelle.

On ne peut impunément choisir, pour la robe de femme, une étoffe au hasard; sans doute, nous avons vu sur nos boulevards des femmes revêtues d'étoffes qui juraient singulièrement avec la lumière du jour, et qui ne pouvaient s'accommoder que de la lumière du soir; mais elles n'ont jamais réussi à acclimater leur goût, ou à généraliser leur manière de s'habiller.

Vous tenteriez en vain d'établir des règles fixes pour la mode, attendu que la mode pour les femmes petites ne sera pas la même que la mode pour les femmes grandes.

Voyez par exemple la rayure : la femme petite choisira la rayure verticale, pour qu'elle produise un effet d'allongement, la femme grande prendra la rayure horizontale parce qu'elle produira un effet contraire ; si la mode varie dans le choix des tissus, suivant les qualités physiques de la femme, elle doit varier aussi dans sa coupe. Où la mode peut rendre des services, c'est dans le choix et l'appropriation des couleurs. Il est clair que la couleur d'un tissu gagne ou perd au flambeau, suivant qu'elle se rapproche du jaune, ou s'en éloigne ; le violet qui est l'opposé du jaune, se décompose, se dépouille de son bleu et devient rouge; le bleu tire sur le vert s'il est pur, il paraît noir s'il est foncé, et passe au gris s'il est clair. Tel bleu, dont la teinte était effacée le jour, acquiert le ton de turquoise sous la lumière jaune. C'est ainsi que les verts qui contiennent le plus de jaune sont les plus jolis le soir.

Le vert pomme n'est pas éloigné de l'émeraude, le vert paon jaunit à la lumière du bal, qui dévore le bleu dont il est reflété à cette lumière; ce sont les jaunes, surtout les satins, les peluches et les soies, qui font le plus d'effet; le jaune bouton d'or gagne en éclat, le jaune paille rougit un peu dans les reflets, le jaune maïs est assurément le plus exquis; la lumière jaune des soirées, qui est hostile au bleu, augmente au contraire la splendeur des rouges; le rubis s'exalte, le nacarat s'éclaircit, la cerise monte au ponceau, le ponceau se rapproche du ton capucine; le noir perd; le blanc au contraire profite et s'il est fané, il se ravive, c'est pour cela que les actrices demandent souvent du blanc défraîchi ; le gris d'argent paraît un peu rosé, mais le gris perle s'éclipse aux lumières.

Comme on le voit, la mode ne peut diriger le choix des couleurs; ce sont les couleurs qui guident le choix de la mode, et elle ne peut se soustraire aux effets multiples que les couleurs subissent sous l'influence de la lumière du soleil ou de la lumière du soir.

Le vêtement d'une femme ne peut davantage s'affranchir de certaines conditions particulières, et c'est encore là que la mode perd tous ses droits, au point de vue de l'inflexibilité qu'elle voudrait ou qu'elle tenterait d'établir, car le vêtement de la femme doit varier suivant sa taille, son teint, son âge et son humeur.

La mode ne peut donc imposer une forme unique; elle ne doit pas associer des couleurs qui se contrarient; c'est là cependant parfois un de ses privilèges qu'on doit le plus regretter, lorsqu'on voit les parures dissonantes qui se montrent dans nos rues, dans nos promenades ou dans nos soirées.

Nous n'insistons pas, la mode était beaucoup plus exigeante autrefois qu'aujourd'hui; toutes les femmes étaient astreintes à vivre dans des fourreaux de parapluies ou dans des rotondes gigantesques, avec des traînes démesurées ; aujourd'hui, dans nos salons, la robe courte et la robe longue peuvent se faire une mutuelle concurrence, et il est juste de reconnaître que le goût s'étant développé, la mode n'est plus ce qu'elle était autrefois, parce qu'elle est plus conforme aux règles de l'art et de l'élégance.

A l'Exposition universelle de 1889 nous aurons sans doute les spécimens les plus complets et les plus variés de la mode.

Il y aurait une exhibition bien intéressante et qui attirerait tout spécialement les femmes, ce serait d'avoir une sorte de musée Grévin de la mode; nous verrions dans une grande galerie une série de femmes en cire portant les robes des diverses époques. Ce serait une sorte d'histoire de la robe. Nous sommes persuadés que cette sorte d'histoire de la mode aurait un vif succès.

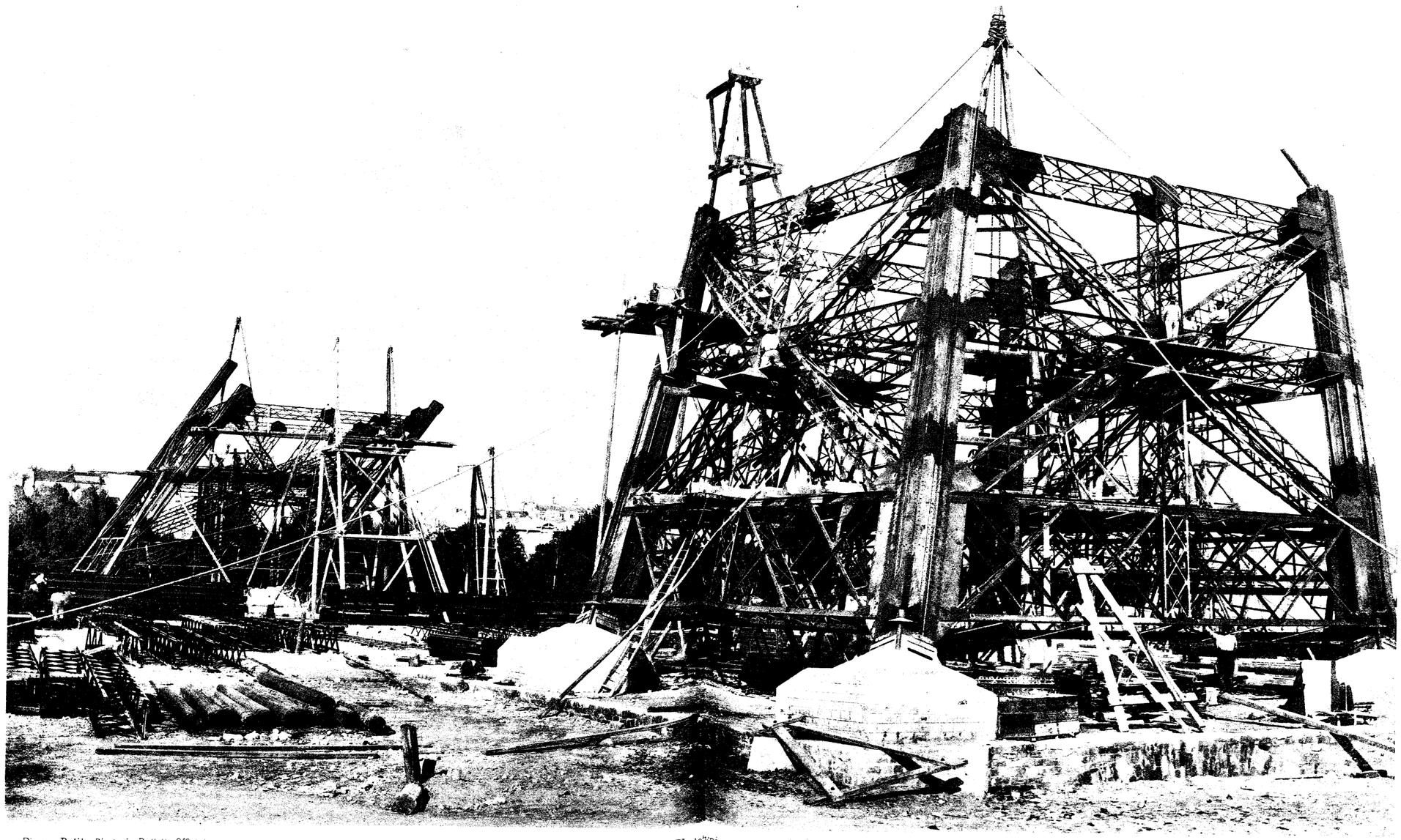
EXPOSITION MARITIME DU HAVRE

III

Tout Paris au Havre, disent les affiches qui couvrent tous les murs. Pour nous donner à nous-mêmes l'illusion de faire partie du Tout-Paris, nous prenons le rapide; le temps de déjeuner en wagon-restaurant, de fumer quelques cigarettes dans un wagon-fumoir, et nous voici à la mer, en moins de temps que n'en mettaient nos pères pour aller à Versailles.

La mer, ce mot magique si cher au Parisien, a, cette année, bien des attraits : un temps fait à souhait et mille distractions, quand Paris est sans spectacles, sans fraîcheur, sans entrain.

Mais comme surtout, quand on fuit Paris, on tient à le retrouver ailleurs, le premier soin, en arrivant au Havre, est de se faire conduire à l'Exposition; par extraordidaire,



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel* — Phototypie — Sgap 8, rue de l'Echelle, Paris

ETAT ACTUEL DES TRAVAUX DE LA TOUR EIFFEL
(PILIER N° 4)

ici, la réclame n'a point menti ; comme l'assuraient les affiches, c'est bien tout Paris que nous retrouvons, ses mille visages connus dans un cadre digne d'eux.

En arrivant, nous nous arrêtons devant la magnifique grille d'entrée en fer forgé, à spirale, avec un couronnement fort gracieux, dont la porte bâtarde servant de guichet ouvre dans les pilastres qui, disposés d'une façon toute nouvelle, permettent de recevoir la grille et le guichet, en supprimant un pilier sur deux, soit en fer, soit en maçonnerie.

Un de nos amis qui nous pilote nous offre de nous présenter à M. Milinaire, le constructeur de cette magnifique grille, auquel nous adressons mille compliments exempts de flatterie, surtout quand il nous révèle que tout propriétaire peut avoir, depuis 2,500 fr., une grille construite sur ce merveilleux modèle; c'est à rêver de posséder un château ailleurs qu'en Espagne!

Comme M. Milinaire nous offre de nous conduire lui-même à son exposition, nous acceptons avec empressement; tout en cheminant le long des galeries, il nous fournit sur sa maison mille renseignements qui intéresseront nos lecteurs, nous l'espérons du moins, comme ils nous ont intéressé nous-mêmes.

Cette maison, qui est aujourd'hui une des premières, pour ne pas dire la première de Paris pour les charpentes en fer, a été fondée en 1864 par M. Saugrin, élève de l'école des arts et métiers de Châlons; elle n'occupait à son début qu'une vingtaine d'ouvriers; mais, en 1872, MM. Milinaire frères, ses gendres, lui succédèrent et, depuis ce moment, leur maison suivit une marche ascendante si rapide qu'aujourd'hui ellle occupe une moyenne de 250 à 300 ouvriers.

Le succès de cette entreprise est dû surtout aux connaissances pratiques de ses directeurs, qui se sont efforcés de compléter leur matériel et d'y apporter sans relâche tout le perfectionnement possible, tant au point de vue de l'art qu'à celui de la célérité du travail; ils ont créé un genre nouveau, sans suivre la routine ordinaire qui n'amène aucun changement dans la façon d'employer le fer.

Ce qui nous frappe, nous qui ne sommes point de la partie, c'est la simplicité jointe à l'élégance, de tout ce qui sort de ces ateliers. Leurs charpentes en fer sont des types de solidité et de légèreté; ce n'est point l'œuvre du forgeron qui ressort ici, c'est le triomphe du goût et du style; on sent que ce sont des artistes en serrurerie; aussi comprend-on l'admiration des amateurs et des propriétaires.

Je ne sais que citer, dans l'exposition de M. Milinaire : parmi plusieurs modes de construction de charpentes en fer économiques pour combles de toutes portées, j'ai remarqué un système sans pannes ni chevrons, lesquels sont remplacés par un lattis spécial, disposé pour recevoir un plafond en staff ou en maçonnerie, ou enfin la couverture simplement, c'est-à-dire sans plafond.

Cette charpente, jusqu'à dix mètres de portée, prête à recevoir la couverture, sans plafond, coûte 11 francs le mètre carré de terrain, pour 15 mètres de portée 11 fr. 50, et pour 20 mètres 16 francs.

La légèreté jointe au bas prix de ces constructions m'a vivement frappé, aussi n'ai-je point été surpris quand M. Milinaire nous a dit que ce mode de construction, quoique nouveau, avait déjà été adopté par la Compagnie générale des omnibus, par la Compagie générale des voitures à Paris et par plusieurs grands industriels.

Nous sommes ensuite conduits devant le groupe de la collectivité des entrepreneurs où nous admirons un type de charpente exposé qui est remarquable par ses chevrons métalliques, d'une forme toute spéciale pour recevoir des tuiles brevetées.

En un mot, ces charpentes en fer sont des types de solidité et de légèreté. Quant aux marquises, serres, balcons, balustrades, qui sortent de ces ateliers, je renvoie mes lecteurs à la liste des récompenses de l'Exposition du Havre; ils y trouveront une réponse plus éloquente que tout ce que nous pourrions rapporter.

A ce mot de récompenses, je m'arrête, et la modestie de MM. Milinaire dût-elle en souffrir, il me faut citer les médailles d'argent qu'ils obtinrent à l'Exposition universelle de 1878, leurs médailles d'or à Paris en 1879, à Lille en 1879 également, à l'Exposition du du Travail en 1885, où il leur fut décerné aussi trois diplômes d'honneur; et enfin, plus récemment, trois médailles d'or, de vermeil et d'argent, à Paris, en 1886. Pour les expositions futures, nous savons bien la récompense qui les attend, parce qu'ils la méritent.

M. Milinaire nous réservait une nouvelle surprise en nous conduisant devant son exposition des installations complètes d'écuries, et je puis affirmer que là encore la maison Milinaire excelle. Tout y est ingénieux autant que solide ; les articles de leur fabrication sont spécialement recommandés par les vétérinaires. C'est l'écurie complète, y compris un nouveau pavage en briques comprimées d'une résistance à toute épreuve. Le premier modèle d'installation est composé de stalles et box métalliques évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage, impossible à obtenir avec le bois, à cause des joints qu'on ne peut supprimer.

Le deuxième modèle d'installation, composé de plusieurs nouveaux systèmes de bat-flancs économiques, sera très apprécié des propriétaires de chevaux. Aussi, pendant les quelques instants que nous passons à les examiner, voyons-nous plusieurs grands agriculteurs de Normandie demander des explications, et cela ne doit point étonner. Le Havre ne se trouve-t-il pas entre la vallée de la Seine-Inférieure et la fameuse plaine de Caen, ce centre de notre élevage de la race chevaline? Ce qui nous frappe le plus, dans ces modèles tout nouveaux, ce sont : les sauterelles automatiques de suspension de bat-flancs, d'un fonctionnement sûr et simple; les mangeoires en fontes de fer et en tôles d'acier, de toutes formes et de toutes grandeurs, avec séparation, munies d'un clapet de vidange supprimant l'emploi des robinets incommodes et malsains.

Nous apprécions fort le nouveau système de glissoire attache-cheval à coulisse, évitant toutes les prises de longe; nous ne sommes point étonnés que MM. Milinaire aient pris pour cet ingénieux système un brevet, et qu'il ait été adopté par les grandes compagnies parisiennes et par le Jardin d'acclimatation, car cet appareil, d'un prix plus que modique, peut être appliqué sur n'importe quel genre de mangeoire.

Je passe sur les rateliers à barreaux en fer plein, traverses en fer creux, qui, par leur simplicité, tout en ayant une forme élégante, coûtent moins cher que les rateliers en bois — sur un nouveau système de distribution d'eau, permettant d'alimenter toutes les mangeoires d'une écurie, quelqu'en soit le nombre — sur un autre genre de canalisation invisible pour l'écoulement des eaux, rendue inodore par l'emploi des syphons et supprimant les grandes pentes, toujours incommodes dans les écuries.

Du reste, tous ces systèmes perfectionnés ont été appliqués dans les travaux importants, et peut-être sans précédent, qui ont été exécutés par MM. Milinaire. Nous voulons parler du Dépôt des Omnibus situé à la Bastille, boulevard Bourdon.

La Compagnie générale des Omnibus a fait construire un bâtiment composé de dix-huit écuries au rez-de-chaussée, et, pour économiser le terrain, en a fait construire dix-huit au premier étage.

Ce premier étage se trouve habité par 432 chevaux, qui y montent par une rampe en pente douce, donnant sur une galerie en encorbellement, de 3 mètres 25 de saillie et de 166 mètres de longueur.

Ladite galerie est supportée par des consoles appliquées le long du mur des écuries du bas. Elles ont l'avantage, tout en donnant une forme gracieuse, de ne pas empêcher le passage des voitures au-dessous de cette galerie, comme le feraient des colonnes droites s'appuyant sur le sol.

A côté, a été construit un *silo* en fer et en tôle, à fermeture hermétique, pour la conservation des grains, à 27 compartiments, contenant ensemble 40,000 quintaux d'avoine

Je m'excuse d'entrer dans ces mille détails, mais ils feront comprendre, je l'espère, l'importance des travaux qu'entreprennent MM. Milinaire frères. Je regrette toutefois de ne pas avoir leur facilité, afin de rendre claires pour tous, comme ils l'ont fait pour moi, ces descriptions techniques qui sont forcément un peu arides.

Je voudrais aussi laisser la parole à MM. Milinaire pour entretenir nos lecteurs d'une œuvre grandiose dont ils ont certainement entendu parler : le Métropolitain aérien.

Ce projet est le plus séduisant qui se puisse imaginer. Au lieu du chemin de fer enfoui sous toute la capitale, et la population parisienne avec lui, ce serait le grand air, la vue et la gaieté.

Et bien plus encore, le Métropolitain aérien aurait cet avantage inappréciable, au point de vue de l'hygiène et de la santé publiques, de ne pas bouleverser de fond en comble le sol de nos plus grands quartiers de Paris et de n'y point semer les germes des fièvres les plus pernicieuses.

Le Métropolitain à quatre voies — à deux voies parallèles et deux voies superposées — est le seul, à notre avis, qui puisse répondre à tous les *desiderata* du public et des compagnies de chemins de fer.

Les deux premières voies parallèles du viaduc seraient destinées au transport du matériel roulant des grandes Compagnies, par conséquent aux trains omnibus.

Les deux voies superposées, plus légèrement construites, seraient exclusivement affectées à la circulation d'un matériel roulant spécial et permettraient de donner une vitesse plus grande. L'écartement de la voie étant partout semblable, le petit matériel peut donc circuler sur les deux voies.

Ce système à quatre voies présente donc cet immense avantage d'organiser des trains à vitesse différente sans avoir jamais à redouter de rencontre : premières voies, trains omnibus, marchandises et voyageurs avec ou sans bagages ayant une petite distance à parcourir voies superposées, trains directs pour voyageurs sans bagages ayant une grande distance à franchir.

Les avantages indéniables du système de Métropolitain de MM. Milinaire consistent en outre dans la rapidité et l'économie de la construction; il évite de nombreuses expropriations; les accidents sont impossibles; l'entretien et le contrôle en sont des plus faciles. Nous sommes donc en droit d'en espérer l'adoption.

Nous prenons alors congé de M. Milinaire. Tout en le remerciant, nous lui demandons comment il s'y prendra pour faire encore supérieure son exposition au grand concours de 1889, après les merveilles, dans leur genre, qu'il vient de nous présenter.

M. Milinaire nous laisse entrevoir les progrès qu'il compte encore réaliser; mais nous ne pouvons ni ne voulons être indiscrets. Seulement, nous nous portons garants près de nos lecteurs qu'ils ne seront pas déçus, dans dix-huit mois, au Champ de Mars.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

L'Exposition de Brasserie

Le Commissariat général de l'Exposition de Brasserie a pris, depuis lundi, possession de la galerie sud du Palais de l'Industrie, du pavillon de la ville de Paris, ainsi que de l'emplacement extérieur qui lui est également réservé.

Les ouvriers se sont mis immédiatement à l'œuvre et, dans quelques jours, les exposants pourront commencer leurs installations.

Déjà même, dans le pavillon de la ville de Paris, on travaille à la construction des comptoirs où aura lieu la dégustation des bières.

On sait, en effet, que le pavillon de la ville de Paris sera spécialement consacré à la dégustation. Trente magnifiques kiosques y seront installés, et les disciples de Gambrinus pourront se livrer aux comparaisons les plus étudiées sur les qualités respectives des trente bières — brunes ou blondes, mais toutes françaises — qui leur seront servies.

Le service sera fait par des garçons ; on permettra bien que la caisse soit tenue par des dames, mais le « sérieux » le plus absolu sera de rigueur : bonnes beuveries, mais point galantes.

La galerie sud du Palais de l'Industrie, qui a une superficie de 6,000 mètres, comprendra l'exposition des appareils et des produits. Deux puissantes locomobiles, installées à l'extrémité de la galerie, fourniront la force motrice aux exposants, en même temps qu'elles actionneront des machines dynamo destinées à éclairer à l'électricité les diverses parties de l'Exposition.

Le buffet sera également installé dans cette galerie, où l'on pénètre par deux larges portes, dont la principale est la porte IX, donnant sur l'avenue d'Antin.

Les jardins et allées attenant à cette galerie, ainsi que l'emplacement environnant le pavillon de la ville de Paris, constituent la partie extérieure de l'Exposition, qui comprendra au total une superficie de près de 15.000 mètres.

Là seront installés des kiosques, châlets et tentes, qui donneront à ce jardin une animation et un attrait spéciaux. En outre, beaucoup d'exposants, qui n'ont pu trouver place dans le pavillon de la ville de Paris, ont dû se résigner à s'installer dans la partie extérieure. Si le temps est favorable, ils n'auront pas à s'en repentir.

Les brasseurs français ont répondu, en effet, avec un tel empressement à la patriotique initiative de M. le ministre de l'agriculture, que le Commissariat de l'Exposition n'a pu donner satisfaction à toutes les demandes, et qu'il est obligé de faire des prodiges d'habileté pour arriver à contenter tout le monde.

Les brasseurs parisiens, toutefois, à part quelques louables exceptions, ont cru devoir s'abstenir. Nous le regrettons, car le public, toujours malin, ne manquera pas de dire qu'ils ont eu peur de subir la comparaison avec leurs confrères des départements.

D'après les renseignements qui précèdent, on peut, dès maintenant, se faire une idée à peu près exacte de cette Exposition qui, nous pouvons l'affirmer, est d'ores et déjà assurée d'un éclatant succès.

Les fêtes et concerts, dont le commissariat prépare l'organisation, compléteront l'attrait de l'Exposition et contribueront à y attirer le public. Tous les soirs, en effet, dans le pavillon de la ville de Paris, éclairé à la lumière électrique, il y aura concert donné soit par la musique de la garde républicaine, dont le concours est déjà assuré pour plusieurs soirées, soit par des des musiques des régiments d'infanterie, soit par un orchestre dirigé par l'excellent chef, M. Trystram.

Le prix d'entrée, pour toute l'Exposition, est fixé à vingt-cinq centimes, pour les jours ordinaires. Il y aura un jour « chic » à un franc. Le dimanche, l'entrée sera gratuite.

Le prix uniforme des bocks sera de vingt-cinq centimes. La permission a été accordée aux brasseurs de débiter tout ce qu'il faut pour un lunch : saucisses, jambon, bretzels, etc.

Depuis lundi, les bureaux du commissariat ont été transportés du ministère de l'agriculture au Pavillon de la Ville de Paris, où MM. Ory et Sincholle rivalisent de zèle et d'activité. Nous tenons, en terminant, à féliciter MM. les commissaires de leurs patriotiques efforts; c'est grâce à eux, en grande partie, que nous pouvons applaudir à ces magnifiques résultats.

***

Notre titre de *Bulletin officiel de l'Exposition de Brasserie* nous impose le devoir de consacrer à cette patriotique entreprise un concours énergique et de tous les instants.

Nous n'y faillirons pas.

Nous tiendrons assidûment nos lecteurs au courant de tout ce qui se passera à cette exposition, et nous avons décidé de publier chaque semaine sous le titre de : *Guide du visiteur à l'Exposition de Brasserie*, des renseignements complets et détaillés sur les expositions les plus remarquables et les plus dignes d'intérêt.

Nous aurons, en outre, dans le pavillon de la ville de Paris, un bureau spécial, où tous nos lecteurs, exposants ou visiteurs, qui auraient une communication à nous faire ou un renseignement à nous demander, nous trouveront à leur disposition.

LA CONSOMMATION DE LA BIÈRE

Dans notre dernier numéro, nous avons donné quelques chiffres intéressants sur la consommation de la bière; ils ont pu montrer l'importance de la question de la brasserie en France.

Actuellement, les brasseurs français fabriquent environ huit millions d'hectolitres de bière. L'importation de bières étrangères, qui atteignait, en 1882, 314,703 hectolitres, est descendue, en 1886, à 292,542 hectolitres.

Ce n'est point un chiffre bien considérable, comparé au chiffre de la production française. Mais si l'on tient compte que celle-ci est appelée à se développer, il apparaît de toute évidence qu'elle aurait à redouter les effets de la concurrence étrangère, si elle ne s'organisait point afin de fabriquer des bières digestives, nutritives, peu alcooliques et agréables au goût.

Jusqu'ici, en France, c'est la ville de Nantes qui consomme le moins de bière : 4 litres par an et par habitant; viennent ensuite : Angers, 5 litres; Rennes, 6 litres; Le Mans, Caen, Saint-Etienne, Nîmes, chacune 7 litres; Bordeaux et Cette, 8 litres; Lyon et Marseille, 9 litres; Toulon, Orléans, Montpellier, 10 litres; Toulouse, Limoges, Clermont-Ferrand, 11 litres; Paris, 12 litres par habitant, ainsi que Nice, Tours et Troyes; Rouen et Béziers, 14 litres; Brest, 16 litres; Grenoble, 17 litres; Lorient, 18; Versailles, 19; Dijon, 20; Le Havre, 22; Besançon, 26; Saint-Denis, 36; Reims, 39; Nancy, 38; Boulogne-sur-Mer, 78; Amiens, 100; Dunkerque, 145; Roubaix, 211; Tourcoing, 222; Saint-Quentin, 234; Saint-Pierre-les-Calais, 238, et enfin Lille, 301.

Ces chiffres sont intéressants à rapprocher de la consommation de Munich, que nous rappelons, et qui dépasse 400 litres par tête pour une année.

Chambre syndicale des Brasseurs

Dans sa dernière séance, la chambre syndicale des Brasseurs a nommé, à l'unanimité, M. Dumesnil, son président honoraire, comme délégué pour représenter la Chambre aux conférences qui auront lieu à l'occasion de l'Exposition de Brasserie.

ÉCHOS

L'Exposition des Arts décoratifs

La neuvième exposition organisée sous le patronage de l'*Union centrale des Arts décoratifs* est ouverte depuis quelques jours au Palais de l'Industrie.

La grande nef du monument est complètement remplie par les produits les plus variés de nos industries parisiennes, à la tête desquelles brille comme toujours l'industrie si française de l'ameublement.

De quelque côté que l'on se tourne, l'œil se sent attiré et retenu par tous ces objets qui forment un ensemble que l'on serait tenté de qualifier de merveilleux.

On ne voit que meubles de toutes les époques et de tous les styles, les uns couverts de sculptures fines comme des dentelles, les autres revêtus de belles peintures; d'autres encore où les bois de diverses essences s'allient heureusement aux bronzes et aux ors, ou se marient aux plus riches étoffes.

Les tentures d'appartement, les tapisseries sont aussi très brillamment représentées, ainsi que les bronzes, les cuivres et la ferronnerie, dont certaines pièces sont de véritables merveilles de travail et de fini, qui permettent de constater une fois de plus l'habileté de main de nos ouvriers parisiens.

Les marbres, la cristallerie, la céramique, terres cuites ou émaillées, de formes et de destinations différentes, ont là aussi des spécimens très variés.

Les galeries du premier étage contiennent des collections remarquables d'antiquités de toute provenance et de tout âge; de reproductions en plâtre de parties de nos anciens monuments, ainsi que d'objets en métal reproduits par la galvanoplastie, copiés sur des originaux du temps du moyen-âge ou de la Renaissance.

Nous avons également remarqué de beaux vitraux, des impressions et des reliures admirables, et une belle collection de cartes en relief.

Tous les jours, dans l'après-midi, un excellent orchestre charme les oreilles des visiteurs et des exposants.

Les amateurs du beau peuvent donc consacrer plusieurs visites à cette exhibition; ils y trouveront ample matière à satisfaire leurs goûts et à fortifier leurs connaissances.

Exposition des Insectes

Des conférences et séances populaires de projections ont lieu dans le palais de l'Orangerie, à l'Exposition des Insectes utiles et nuisibles.

Mardi dernier, M. Louis Blairet, directeur du syndicat national agricole, a fait une conférence sur les auxiliaires de l'agriculture.

Les dimanches 11, 18 et 25 septembre, à deux heures, auront lieu des séances populaires de projections, dans lesquelles on montrera successivement les principaux insectes, ainsi que leurs transformations et leurs organes.

Le Congrès des Instituteurs

Le second congrès national des instituteurs, organisé avec le concours du ministère de l'instruction publique et de la ville de Paris, s'est ouvert dimanche dernier dans la salle des fêtes du Trocadéro.

Cette année, plusieurs questions de natures diverses sont inscrites à l'ordre du jour du congrès :

1° Question de *pédagogie* (éducation, enseignement, programmes, méthodes, travail manuel, réforme du certificat d'études, etc.);

2° Questions d'*intérêt professionnel* (traitements, nomination, avancement, etc.);

3° Questions de prévoyance (retraites, pensions, assurances, secours mutuels, orphelinats).

Ce congrès national s'est réuni à la mairie du quatrième arrondissement, salle des Fêtes, lundi, mardi, mercredi et jeudi derniers.

Congrès des Sapeurs-pompiers de France

Le Congrès de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, aura lieu, à Rennes, le 24 septembre 1887.

Pendant le Congrès, sera ouverte une Exposition nationale des objets de sauvetage, habillement et matériel d'incendie.

Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page

Plumes métalliques Blanzy Poure et C°

LESSIVEUSE VIVILLE (Voir aux Annonces.)

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Depuis notre dernière revue, les transactions sont restées très étroites. Aussi les tendances se sont-elles peu modifiées; mais elles se manifesteront d'une façon bien accusée dès que les affaires reprendront quelque activité, c'est-à-dire vers la fin du présent mois. Dès la rentrée, qui se fait généralement à peu près à cette époque, nous assistons en effet, chaque année, à un mouvement de reprise. Il n'y a, pour le moment, aucune préoccupation grave qui puisse faire appréhender qu'il n'en soit pas de même cette année.

Si nous nous reportons à douze mois en arrière, nous trouvons que la cote était d'un niveau supérieur à celui auquel elle se tient actuellement. Le 3 0[0 perpétuel, qui est notre principal fonds d'Etat, est à peu près d'une unité au-dessous du cours auquel on l'échangeait il y a un an. Rien à l'intérieur comme à l'extérieur n'implique que la situation soit plus inquiétante: à bien des points de vue, elle est identique: elle s'améliore pour ce qui a trait à notre budget financier. Pourquoi ne reviendrait-on pas au niveau obtenu, à pareille époque, il y a un an? Les capitaux sont aussi abondants et l'épargne ne ralentit pas ses demandes.

Les circonstances se prêtent donc à une amélioration, et nous ne doutons pas qu'une campagne de reprise ne soit bientôt tentée avec succès. Mais, en attendant, la spéculation se repose. Il ne se produit, dans l'intervalle de huit jours, que des fluctuations insignifiantes.

Il faudrait, pour réveiller maintenant le marché, quelque nouvelle intéressante, mais le télégraphe reste muet.

Cependant le temps des vacances n'aura pas été perdu; le terrain a été préparé pour une campagne de hausse. Le succès des dernières émissions a permis aux établissements de crédit de mettre d'autres affaires sur chantier, et nous savons que pour faire réussir des émissions, la haute banque a intérêt à ce que la hausse soit persistante.

×

Voici comment se négocient nos rentes sur le marché à terme : le 3 0[0 est à 82, 17.

L'Amortissable cote 85.10.

Le 4 1[2 0[0 se traite à 108.87.

Les primes pour la fin du mois se négocient avec des écarts peu tendus; mais leur échange ne donne pas lieu à un courant bien important.

Au comptant, le 3 0[0 est à 82.25; l'Amortissable, à 85.15, et le 4 1[2 0[0 à 108.80.

Les Consolidés anglais ont légèrement fléchi. Ils restent à 101 3[16, en perte de 3[16 sur leur niveau de la semaine dernière.

L'Italien se négocie à 98.20.

Le Turc fait 14.45.

L'Egypte cote 378.75.

Le 4 0[0 hongrois se négocie à 81.75.

L'Extérieure espagnole fait 67.75.

×

La Banque de France est ferme à 4125.

Le Crédit foncier jouit également d'une bonne fermeté. Sur le marché à terme il est coté à 1365, et sur le marché au comptant il s'avance à 1371.50. Les demandes sont donc très suivies sur ce dernier marché.

Sur les obligations diverses de cet établissement règne aussi une très grande fermeté, et il nous semble que les porteurs d'obligations à lots cotées au-dessus du pair et qui se sont ainsi exposés à recevoir moins au remboursement qu'il ne recevraient en réalisant, ont tout intérêt à s'emparer de la prime que les cours leur assignent pour en faire l'emploi en Bons de la presse. Cette prime est de 43 francs pour les obligations du département de la Seine, de 87 francs pour les obligations Suez; de 33 francs pour la Ville de Paris 1860; de 20 francs pour les Ville de Paris 1865. On peut donc dire que le porteur d'une obligation Suez détient un billet de loterie qui lui coûte 87 fr., que le porteur d'une obligation 1860 de la Ville de Paris détient un billet de loterie qui lui coûte 43 fr., etc., et que ces porteurs perdront entièrement ces mises s'ils ne gagnent pas un lot.

En les réalisant aujourd'hui pour les affecter à l'achat des Bons de la presse, ils en feraient l'instrument de nouvelles chances de lots, avec cette différence qu'ils seraient certains d'en retrouver le capital accru de cent pour cent en moyenne, au lieu de le perdre.

Pendant que presque toutes les autres obligations à lots dépassent le pair, les communales 1879 du Crédit foncier ont encore 12 fr. 50 à gagner avant de l'atteindre, les foncières 1879, 15 fr., les communales 1880, 17 francs; les foncières 1885 non libérées 44 fr. Toutes ces valeurs offrent donc encore de sérieuses perspectives de hausse.

Nous relevons le cours de 1025 sur le Comptoir d'escompte.

Le crédit Lyonnais se négocie avec fermeté à 571, 25

La Banque de Paris est d'une bonne tenue à 762, 50.

La Banque d'Escompte reste à 462, 50.

La Banque Ottomane fait 498, 75.

Le Crédit Industriel et commercial cote 582, 50.

La Société générale est immobile à 455.

Les Chemins de fer ont bien conservé leur niveau précédent. On échange, en effet, le Nord à 1540, le Midi à 1152,50, le Lyon à 1255 et l'Orléans à 1328,71.

Les valeurs industrielles se sont peu écartées des prix dernièrement cotés, mais elles ne perdent rien de leur fermeté.

Le Panama fait 362,50 et le Suez est à 2001,25.

Les recettes du transit du Canal de Suez sont satisfaisantes.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^les, Pharmacies, Drogueries.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur.* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices 8 f.** MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER. — Dépôt à Paris
La plus importante Fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, Porte-Plumes
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Chez tous les principaux Papetiers


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé


A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE
Exiger Portrait-Caution

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Chateaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

1886 — 37 lignes
CHEMINS DE FER DE L'OUEST
EXCURSIONS
SUR LES
CÔTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE
Billets Circulaires, VALABLES PENDANT **un mois** (1)

	1re Classe	2e Classe
1er ITINÉRAIRE	60 fr. »	45 fr. »
2e ITINÉRAIRE	60 fr. »	45 fr. »
3e ITINÉRAIRE	80 fr. »	65 fr. »
4e ITINÉRAIRE	90 fr. »	70 fr. »
5e ITINÉRAIRE	100 fr. »	80 fr. »
6e ITINÉRAIRE	100 fr. »	80 fr. »
7e ITINÉRAIRE	120 fr. »	100 fr. »
8e ITINÉRAIRE	120 fr. »	100 fr. »
9e ITINÉRAIRE	130 fr. »	110 fr. »

1er ITINÉRAIRE — Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — St-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.
2e ITINÉRAIRE — Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.
3e ITINÉRAIRE — Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.
4e ITINÉRAIRE — Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.
5e ITINÉRAIRE — Paris. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel — Dol. St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.
6e ITINÉRAIRE — Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Dreux. — Paris.
7e ITINÉRAIRE — Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.
8e ITINÉRAIRE — Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.
9e ITINÉRAIRE — Paris. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les Itinéraires.
Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.
(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 %, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 44 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 17 Septembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

NOS DESSINS.
PARTIE OFFICIELLE. — Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles de l'Exposition.
Les Demandes d'admission.
Comité d'organisation de l'Exposition coloniale de 1889.
Le Congrès de la Meunerie.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

Nos Dessins

Nos lecteurs trouveront, encarté dans ce numéro, un dessin représentant le dôme et les pavillons de la façade principale du Palais des Expositions diverses.

Nous avons publié, dans le *Bulletin* du 2 septembre, la coupe transversale de ce dôme, dont nous donnons aujourd'hui la perspective.

Cette entrée monumentale de l'Exposition, digne de son éminent architecte, M. Bouvard, fait face au Trocadéro ; elle se trouve dans l'axe de la fontaine de Coutan, de la tour et du pont d'Iéna ; elle donnera accès au Palais des Groupes divers ainsi qu'au Palais des Machines.

Le petit dessin qui se trouve en tête de la page 4, est le plan du rez-de-chaussée et du premier étage du dôme ; il accompagne et complète notre dessin.

PARTIE OFFICIELLE

Bureaux de Comités départementaux

ISÈRE

Comité départemental

Président : M. VIALLET (Constant), fabricant de ciments, 2, rue de France, à Grenoble.

Vice-Présidents : MM. DIÉDERICHS, manufacturier, maire de Jallieu. MICHEL-PERRET, président du conseil départemental d'agriculture, à Tullins. BOUVIER, manufacturier, président de la chambre de commerce à Vienne. BOREL, président du tribunal de commerce, à Grenoble.

Trésorier : M. le docteur GACHET, conseiller général, à Nogarey.

Secrétaires : MM. KUSS, ingénieur des mines, à Grenoble. COUTURIER fils, agronome, à Vienne. ALLIER, propriétaire à Crémieu. PERRET (Jules), banquier à Saint-Marcellin.

Sous-comité de l'arrondissement de Grenoble

Président : M. REY (Edouard), maire de Grenoble.

Vice-Président : M. VICAT, président de la chambre de commerce de Grenoble.

Trésorier : GUIGONNET, doyen des notaires, conseiller municipal à Grenoble.

Secrétaire : M. JORE (Auguste), agriculteur, maire de Saint-Isimer, conseiller d'arrondissement.

Sous-comité de l'arrondissement de Vienne

Président : M. BOUVIER (Pierre), président du tribunal de commerce, à Vienne.

Vice-Présidents : MM. BROCARD, président de la chambre syndicale des fabricants, à Vienne. TRÉNEL, président du comice agricole de Vienne et Roussillon, propriétaire, maire de Pont-Evêque.

Trésorier : M. WINDECK, vice-président du comice agricole de Vienne et Roussillon.

Secrétaire : M. COUTURIER fils, agronome, à Vienne.

Sous-comité de l'arrondissement de La Tour-du-Pin

Président : M. DIÉDERICHS, manufacturier, maire de Jallieu.

Vice-Président : M. de MONTGOLFIER, manufacturier, à Charavinet.

Secrétaire : M. DESVIGNES (André), manufacturier, à La Tour-du-Pin.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Marcellin

Président : M. BOIRIVANT, conseiller général, manufacturier à Réaumont.

Vice-Président : M. le docteur CHALVET, maire de Saint-Marcellin, conseiller d'arrondissement.

Trésorier : M. DUTRUC, fabricant de liqueurs à Saint-Marcellin.

Secrétaire : M. PERRET (Jules), banquier à Saint-Marcellin.

SAVOIE

Sous-comité de l'arrondissement de Moutiers

Président : M. BORREL, architecte, vice-président de l'académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.

Vice-Président : M. le docteur PHILBERT, médecin inspecteur à Brides-les-Bains.

Secrétaires : MM. GREFF, inspecteur des forêts, à Moutiers ; RULLIER (Anastase), apiculteur à Bellentre.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 27 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Saône-et-Loire :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Mâcon

MM. Mathey (Alfred), sénateur, président du comité départemental du phylloxera, à Ameugny, Boullay, député, président de la Société d'agriculture de Mâcon. Lacretelle (Henri de), député, à Cormatin. Prudent, député, à Macon. Symian, député, à Cluny. Alexandre, ancien député, membre de l'académie de Mâcon. Aubert (docteur), membre du conseil d'hygiène à Mâcon. Battanchon, professeur départemental d'agriculture, à Mâcon. Bellenand, imprimeur à Mâcon. Bouilloud, maire de Viré. Chambellan, conservateur du musée à Mâcon. Chamussy, directeur des mines de manganèse, à Romanèche-Thorins. Charvet, vétérinaire, chef du service départemental des épizooties. Chevalier, président du tribunal civil, à Mâcon. Clerc, trésorier-payeur général, à Mâcon. Clinchard, commandant du génie, à Mâcon. Desvignes, président du comice agricole, à la Chapelle-de-Guinchay. Duréault, vice-président du conseil de préfecture. Garguet, serrurier-mécanicien à Cluny. Guérin, maire de Mâcon. Jozon, ingénieur en chef du département, à Mâcon. Lacroix, pharmacien, président de la société d'horticulture, à Mâcon. Lambert, directeur des fonderies, à Mâcon. Larguier, inspecteur des enfants assistés, à Mâcon. Lémonon (Gabriel), fondeur à Mâcon. Lex, archiviste du département, à Mâcon. Mangenot, conservateur des forêts, à Mâcon. Martin (Paul), vice-président de la chambre de commerce, à Mâcon. Martin (Paul), membre de l'académie de Mâcon. Poirier, inspecteur d'académie, à Mâcon. Poitevin, fabricant d'instruments aratoires à Mâcon. Reboul, ingénieur en chef des chemins de fer, à Mâcon. Siraudin, maire de Laizé, vice-président de la société hippique de Saône-et-Loire. Tronchon, directeur de l'école normale, à Mâcon. Thénot (docteur), médecin de l'asile départemental et de la prison, à Mâcon. Thevenet, fabricant de sparterie à Mâcon.

2e Sous-comité de l'arrondissement d'Autun

MM. Martin (Félix), sénateur, au Creuzot. Magnien, député, à Autun. Abord (Charles), maire de Mesvres. Abord (Hippolyte), propriétaire à Autun, Ballard (colonel), propriétaire à Etang-sur-Arroux. Baret (Félix), à Autun. Chamay (Marc), propriétaire à Collonges-la-Madeleine. Decœne-Racouchot, conseiller général, à Issy-l'Evêque. Dolivot, horticulteur à Autun. Faucounet, sculpteur à Autun. Magnien-Gadant, propriétaire à Couches-les-Mines. Mariller, artiste peintre à Autun. Martin (Léon). conseiller général, à Couches-les-Mines. Mougarede (G.), directeur de la société anonyme des houillères et chemins de fer d'Epinac, à Epinac. Rigollot, adjoint au maire d'Autun. Roche, juge au tribunal de commerce d'Autun. Sauzay, président du tribunal de commerce d'Autun. Schneider (Henri), directeur des houillères, forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot. Taragouet, industriel à Saint-Pantaléon. Truchot, négociant à Epinac.

3e Sous-Comité de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône

MM. Boysset, député, à Chalon-sur-Saône. Loranchet, député, à Gergy. Aupècle, directeur de la verrerie, à Chalon-sur-Saône. Bertrand (docteur), à Chalon-sur-Saône. Brill, industriel à Chalon-sur-Saône. Chevrier (A.), président de la chambre de commerce, à Chalon-sur-Saône. Delafond, ingénieur en chef des mines, à Chalon-sur-Saône. Druard (Henri), président de la société d'horticulture, à Chalon-sur-Saône. Dulac, architecte à Savianges. Lacroze, négociant, maire de Chalon-sur-Saône. Lavrand (A.), négociant en vins, président du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône. Manchamp, conseiller général, à Chalon-sur-Saône. Maurin, directeur de la compagnie des mines de Blanzy, à Chalon-sur-Saône. Menand-Copreau, membre de la chambre de commerce, à Chalon-sur-Saône. Meulien (Emile), directeur du musée de Chalon-sur-Saône. Montessus (de), président de la société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône. Perrin, directeur de la sucrerie de Chalon-sur-Saône. Pinette, constructeur-mécanicien à Chalon-sur-Saône. Pradel, directeur de l'usine de Chalon-sur-Saône. Naltet-Menand, fabricant de liqueurs à Chalon-sur-Saône. Soulas, membre de la société d'agriculture, à Chalon-sur-Saône.

4e Sous-comité de l'arrondissement de Charolles.

MM. Demôle, sénateur, à Charolles. Sarrien, député, président du conseil général, à Bourbon-Lancy. Baudot-Bidault, banquier, président du tribunal de commerce, à Charolles. Berger (Auguste), agriculteur à Ciry-le-Noble. Bouthier de Rochefort, ancien député, président de la société d'agriculture, à Semur-en-Brionnais. Campionnet, maître de forges, maire de Gueugon. Chamfray, fabricant de tissus à Chauffailles. Clayeux (Adolphe), agriculteur à Neuvy-Grand-Champ. Daviot (Auguste), ingénieur civil, maire de Neuvy-Grand-Champ. Franc (Emile), ancien négociant en soieries, chimiste à Ligny-en-Brionnais. Gauthier, docteur à Charolles. Lally, agriculteur à Uxeau. Perraudin, maître de forges, président de la chambre de commerce de Mâcon, à Charolles. Prost, manufacturier à Charolles. Puzenat (Emile), constructeur de machines agricoles à Bourbon-Lancy. Rochut (Louis), vétérinaire, vice-président de la société d'agriculture, à Paray-le-Monial. Rotival (Gabriel), architecte à Charolles.

5e Sous-Comité de l'arrondissement de Louhans

MM. Guillemaut, député, président de la société d'agriculture de Louhans. Adenot, conseiller d'arrondissement, à Pierre. Beringaud (Emmanuel), meunier à Branges. Cahuet, conseiller d'arrondissement, à Moncony. Caucal-Lavraud, distillateur, maire de Saint-Germain-du-Bois. Collet-Valéry, vice-président de la société d'agriculture, à Varennes-Saint-Sauveur. Cordier, professeur de dessin à Louhans. Derrepas, pharmacien, maire de Louhans. Druard (Philippe), maire de Pierre. Gauthey, imprimeur à Louhans. Gelot (Simon), maire de Cuisery. Guillemin (Médéric), propriétaire agriculteur à Thurey. Guillemin (François), agriculteur à Louhans. Longin, maire de Savigny-en-Revermont. Mathey (Hippolyte), maire de Saint-Etienne-en-Bresse. Mathy-Joly, membre de la chambre d'agriculture, maire de La-Chapelle-Thècle. Plissonnier père, constructeur-mécanicien à Loisy. Provost, manufacturier à Louhans. Sixdenier, président du tribunal de commerce de Louhans.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. Dautresme, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui devait revenir mercredi à Paris et assister à l'ouverture de l'Exposition de la Brasserie, n'est rentré que jeudi à l'hôtel de la rue de Grenelle, ayant dû prolonger son séjour auprès de M. le Président de la République.

M. Dautresme a repris vendredi la direction des affaires du ministère.

M. de Santa-Anna Néry, qui est parti au mois de février dernier pour le Brésil, afin d'y faire des conférences en vue de l'Exposition de 1889, a trouvé partout un accueil des plus favorables. Dans l'Amazonie, le conseil de la province de Manaos a voté une somme de près de 100,000 fr. pour venir en aide aux exposants. Dans la province de Para, les habitants ont nommé un comité qui vient de se constituer en société par actions au capital de 150,000 fr. A Rio-de-Janeiro, le gouvernement provincial paraît aussi disposé à encourager l'initiative privée. On peut donc, dès à présent, considérer le concours du Brésil comme assuré.

Un des attraits de son exposition sera la musique indienne de l'évêché de Para, composée de 150 femmes indigènes de l'Amazonie.

La distribution des récompenses à l'Exposition maritime internationale du Havre a lieu aujourd'hui samedi 17 septembre.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les détails de cette solennité.

LES DEMANDES D'ADMISSION

Nos articles sur les travaux des comités d'admission nous ont valu plusieurs lettres intéressantes. On avait exprimé la crainte que cette période de villégiature ne ralentît les demandes et ne retardât le classement et l'examen de ces demandes, et des membres des comités départementaux avaient été les interprètes de ces craintes et avaient voulu justifier, dans une certaine mesure, leur inaction provisoire.

Nous pouvons les rassurer, la Direction de l'Exploitation, qui est spécialement chargée de la réception des demandes, n'a cessé une minute de s'acquitter avec zèle de sa tâche; le personnel tout entier est resté à son poste: il a classé les demandes d'admission au fur et à mesure qu'elles lui parvenaient.

Des membres des comités d'admission nous ont, à ce sujet, adressé quelques communications qui démontrent avec quelle intelligence ils ont compris leur mission.

Par suite des vacances, qui causaient nécessairement une suspension de travaux, des comités ont pensé qu'il fallait utiliser ce temps d'arrêt de façon à terminer rapidement leur tâche à la rentrée. Ils ont donc dressé une liste des commerçants et des industriels qui avaient exposé ou qui étaient susceptibles d'exposer; les membres de ces comités se sont ensuite divisé le travail et se sont chargés de visiter ou d'écrire, chacun de leur côté, aux futurs exposants, dont on leur avait confié la liste, et de rendre compte, à la prochaine réunion, des résultats qui avaient été obtenus.

Nous apprenons que des membres de comités se sont mis à l'œuvre, qu'ils ont échangé une correspondance active, qu'ils ont fait des visites nombreuses et qu'ils ont recueilli beaucoup d'adhésions. Ils estiment que, lors de leur prochaine réunion, ils pourront rapidement terminer l'organisation de leur classe.

Il est donc probable que plusieurs comités, qui ont donné ces preuves de zèle, auront rempli leur mandat à bref délai. Quant à ceux qui n'ont pas pris ces précautions, ils devront évidemment tenir des réunions assez nombreuses.

Nous constatons, du reste, que les hésitations qui avaient pu se manifester au début, au sujet de la date de l'Exposition, ont complètement disparu aujourd'hui. En raison de l'avancement des travaux, du mouvement qui se produit à l'étranger, on ne doute plus nulle part aujourd'hui que l'Exposition s'ouvrira à la date fixée; et comme l'année 1887 est fort avancée, on comprend qu'on ne peut plus retarder l'envoi des demandes d'admission. Aussi les demandes deviennent-elles, chaque jour, plus nombreuses.

COMMISSION D'ORGANISATION DE L'Exposition Coloniale Française de 1889

Première séance

La commission d'organisation de l'Exposition coloniale française de 1889 s'est réunie le 1er août 1887, au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Eugène Etienne, sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies.

Etaient présents :

MM.

Eugène Etienne, sous-secrétaire d'Etat, président.
Jacques Hébrard, sénateur de l'Inde française.
Isaac, sénateur de la Guadeloupe.
Blancsubé, député de la Cochinchine.
Dureau de Vaulcomte, député de la Réunion.
Franconie, député de la Guyane française.
Jacques Haussmann, chef de division à l'administration des colonies, commissaire de l'Exposition coloniale.
Louis Henrique, secrétaire général de l'Exposition coloniale.
Dubard, chef de division à l'administration centrale des colonies.

Marcel Simon, auditeur au conseil d'Etat, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat.
Schrœder, délégué de la Cochinchine.
Gachet, délégué de la Guyane française.
Muzet, président de l'Union centrale des chambres syndicales.
John Higginson, propriétaire à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.
Chaper, ingénieur civil.
Ernest Meyer, auditeur au conseil d'Etat.
J.-L. Deloncle, rédacteur à l'administration centrale des colonies, secrétaire.
Colin, attaché à l'administration centrale des colonies, secrétaire-adjoint.

Se sont excusés par lettres :

MM. Schœlcher et Michaud, sénateurs; Gasconi, député; Rueff, Couturier, Paul Pelte, Ducret, Napoléon Ney.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le sous-secrétaire d'Etat, président, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Dès que l'Exposition universelle a été décidée et que les voies et moyens propres à en assurer le succès ont été fixés par le Parlement, M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, s'est préoccupé de savoir quelle part nos colonies pourraient prendre à cette solennité. Par lettre du 8 octobre 1886, il a demandé au Département de la marine et à l'administration des colonies en particulier, dans quelle mesure ils entendaient participer à l'Exposition de 1889.

A la date du 5 novembre suivant, mon honorable prédécesseur répondait à M. le ministre du commerce qu'il entrait dans les intentions de l'administration des colonies que nos divers établissements coloniaux fussent largement et brillamment représentés à l'Exposition.

En même temps, il adressait aux gouverneurs et commandants de colonies une circulaire les invitant à constituer, sans retard, des comités locaux dans chacune de nos possessions, et à faire un pressant appel au concours des industriels, des agriculteurs et des commerçants de leur colonie respective.

Dans une dépêche du 7 février dernier, l'administration précisait les instructions adressées aux gouverneurs, et leur faisait connaître sur quelles bases avait été conçu l'avant-projet de la section coloniale française, et quelle serait la physionomie générale de cette section.

L'Exposition des Colonies françaises, était-il dit dans cette circulaire, a, dès à présent, son emplacement assuré sur l'esplanade des Invalides et se compose :

1° D'un pavillon central, où seront réunies les collections de l'Etat, l'exposition des travaux publics, les expositions scolaires, géographiques et statistiques de toutes les colonies ;

2° D'une série de pavillons spéciaux qui devront être la reproduction des constructions les plus caractéristiques des différents pays, et constitueront autant d'expositions partielles, où se trouvera groupé tout ce qui peut donner la physionomie exacte et pittoresque de chacune de nos possessions.

Ce n'étaient là d'ailleurs que des dispositions d'ensemble, qui pouvaient être modifiées dans le détail, suivant les propositions que les administrations locales étaient libres de formuler.

Par la même dépêche, les colonies étaient invitées à faire connaître à l'Administration centrale :

1° La superficie qu'il convenait de réserver à chacune d'elles dans l'enceinte de la section coloniale ;

2° Le concours financier que les assemblées locales étaient disposées à donner.

L'Administration centrale n'a pas fait un vain appel aux sentiments patriotiques des colonies. Partout des comités spéciaux ont été organisés avec le plus louable empressement, et selon les vues exprimées par mon prédécesseur, une part très large a été faite dans la composition de ces comités aux représentants des intérêts commerciaux agricoles et industriels de chaque colonie.

D'autre part, les assemblées locales ont tenu à honneur de s'associer à la Métropole pour contribuer, par des sacrifices pécuniaires, aux succès de l'Exposition coloniale.

L'état détaillé des crédits votés par chaque colonie sera placé sous les yeux de la Commission. (Annexe n° 1.)

Je me borne, quant à présent, à vous indiquer que la somme totale de ce fonds de subventions pourra s'élever à deux cent mille francs, en chiffres ronds. Dans ce chiffre n'est pas compris le contingent de la Cochinchine et du Cambodge, qui prendront à leur charge les dépenses de leurs pavillons spéciaux.

Telles sont, messieurs, les mesures préparatoires qui ont été prises par l'Administration centrale des colonies, en vue de la participation de nos différents établissements à l'Exposition universelle de 1889.

Mais ce n'est là qu'une partie de la tâche qui s'impose à l'Administration, et à laquelle elle vous demande de vouloir bien prêter votre concours dévoué.

Plans et devis. — Il nous reste à examiner ensemble les divers projets élaborés par le Commissariat de la section coloniale française, et qui ont pour objet la construction des bâtiments, leur groupement, leur aménagement intérieur, le classement méthodique des produits industriels ou artistiques qui y doivent prendre place.

Rien n'a encore été résolu à cet égard, et sur cette première et importante question, la Commission aura à nous donner ses judicieux avis.

Dans l'élaboration des différents projets entre lesquels il y aura un choix définitif à faire, l'Administration des colonies s'est inspirée de l'idée que je vous exprimais plus haut : elle a recherché à reconstituer, aussi fidèlement que possible, la physionomie particulière de nos diverses possessions, ou tout au moins des plus importantes d'entre elles. Elle a pensé qu'il fallait s'attacher à placer sous les yeux du public tout ce qui pourrait donner à la section coloniale un cachet d'originalité pittoresque et de réalité attractive.

L'Exposition de 1889 se présente, en effet, dans des conditions absolument nouvelles, à ne considérer que le côté qui nous intéresse spécialement. Depuis 1878, il s'est produit une série d'événements dont nous avons le devoir de tenir compte : de vastes et riches contrées ont été ajoutées au domaine de la France et placées, soit sous l'administration directe, soit sous le protectorat de la République.

Ces accroissements de territoire et d'influence ont été le résultat de la politique suivie depuis une dizaine d'années avec une ténacité qui ne s'est pas démentie.

L'opinion publique serait déçue dans ses espérances, elle aurait peine à comprendre l'utilité de la politique coloniale dont on lui a vanté les mérites, si elle ne devait trouver à l'Exposition de 1889, rien de plus, rien de mieux que ce qu'on lui a montré en 1878.

Après entente avec le Commissariat général de l'Exposition, il a été affecté à la section coloniale française une superficie de 25,000 mètres sur l'esplanade des Invalides, à prendre dans le rectangle qui s'étend en largeur, entre la rue de l'Université et la rue de Grenelle, et, en profondeur, entre la rue de Constantine et l'extrémité opposée de l'esplanade.

Le projet élaboré par le Commissariat de la section coloniale permettrait de tirer parti de cette superficie de la façon la plus utile.

Ce projet comporte :

1° Un palais central des colonies, qui occuperait la partie médiane du rectangle, c'est-à-dire qui serait adossé à la rue de Constantine, en avant des quinconces qui bordent cette voie.

Ce palais aurait un développement de 2,000 mètres environ de masse couverte, et une élévation de 12 mètres sur les ailes, avec un pavillon central surélevé de 6 mètres.

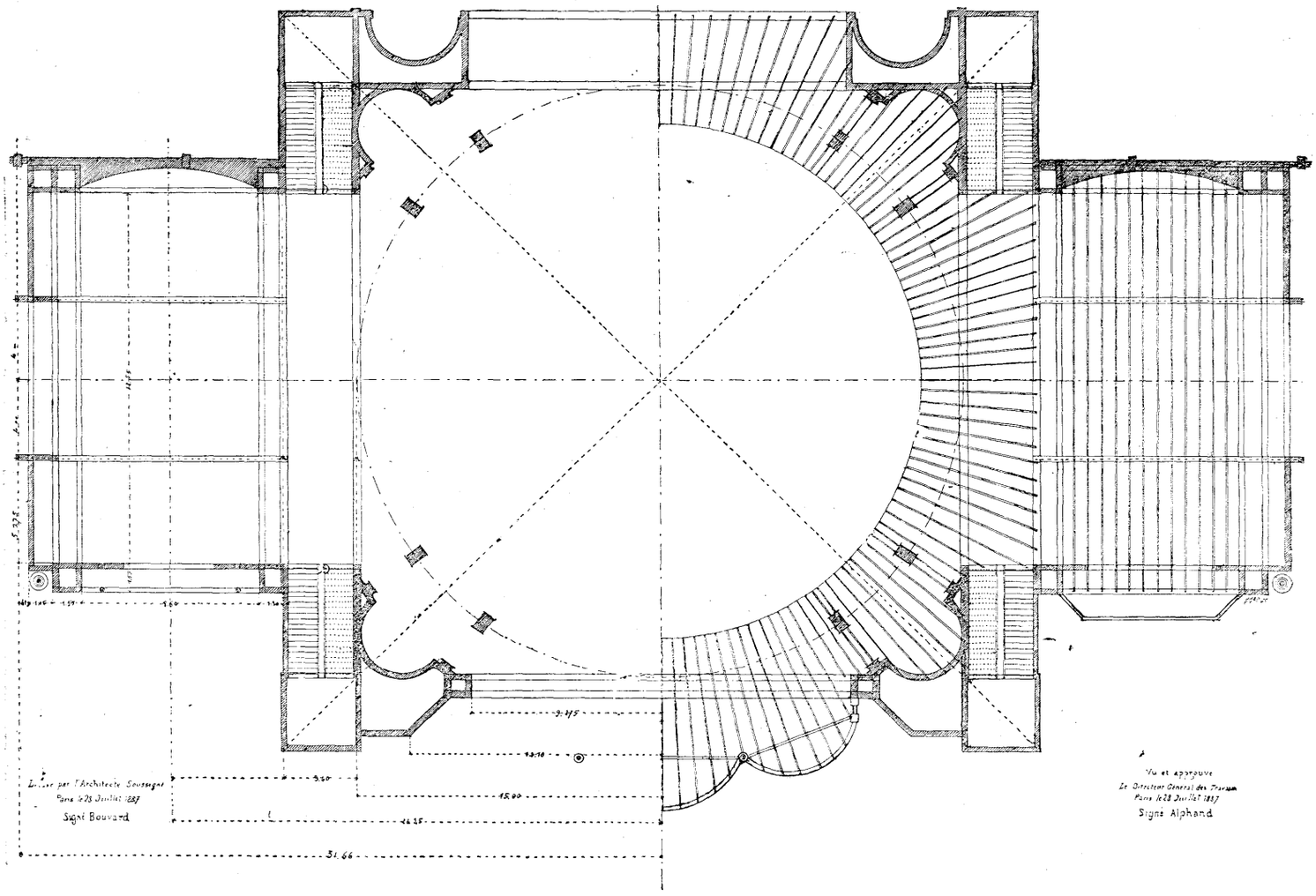
Là, seraient réunies les collections de l'Etat, les expositions des travaux publics, les envois des écoles coloniales, des établissements pénitentiaires, les travaux géographiques et statistiques ; il est dans nos intentions de donner une large place à la cartographie coloniale, et d'exposer des cartes de nos diverses possessions à une grande échelle. Il sera utile de faire ces mêmes cartes à une échelle réduite, et de les distribuer, gratuitement, avec une notice succinte donnant les renseignements statistiques les plus essentiels sur le commerce de chaque colonie.

Le palais central a été conçu de telle sorte qu'il pourra être affecté, après la clôture de l'Exposition de 1889, à l'exposition permanente des Colonies, et transporté sur un point bien choisi de Paris, s'il n'était pas possible de le laisser sur l'esplanade des Invalides. Mais, dans cette éventualité, il a fallu prévoir une construction démontable et, par cela même, plus coûteuse.

Le devis de ce palais est évalué à 440,000 fr. Il pourrait être réduit de moitié s'il n'était pas donné suite au projet d'appropriation ultérieure dont il vient d'être parlé.

2° Une série de pavillons spéciaux, qui seraient la reproduction des constructions les plus caractéristiques des différents pays et constitueraient autant d'expositions partielles, où serait groupé tout ce

PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES



Plan du rez-de-chaussée et du 1er étage du Dôme

qui peut donner la physionomie exacte et pittoresque de chacune de nos possessions.

Dans la pensée de l'Administration, ces constructions spéciales seraient au nombre de 5, savoir :

1er *Groupe.* — Possessions de l'Océan indien : 1° Pagode hindoue : 2° Pagode d'Ankor, Réunion, Madagascar, Inde française, encadrant, à droite et à gauche, le palais central ;

2e *Groupe.* — Antilles. Martinique, Guadeloupe : maison créole à un étage, avec vérandah, à gauche du palais ;

3e *Groupe.* — Possessions de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie, Tahiti : maison de colon concessionnaire, commune à la Nouvelle-Calédonie et à la Guyane, case canaque, hutte tahitienne :

4e *Groupe.* — Possessions d'Afrique ; tour de Saldé (Sénégal), avec des cases sénégaliennes formant village, village Pahouin (Gabon), village Alfouron (Congo), 21 cases habitées ;

5e *Groupe.* — Possessions de l'Indo-Chine : palais cochinchinois et cambodgien, qui occupera une superficie de 2,000 mètres environ, sur la droite et à l'alignement du palais central.

En arrière de ces constructions peuvent être placés un restaurant, des serres, un pavillon de dégustation, un kiosque de musique, etc.

Le reste de l'emplacement affecté à la section coloniale sera occupé par des jardins, pelouses et bassins, et l'ensemble de ces bâtiments, non compris le palais de la Cochinchine, est évalué à 800,000 fr.

Envoi d'indigènes en France. — Pour donner de la vie et du mouvement à cet ensemble colonial, le projet élaboré par le Commissariat prévoit que le service de gardiennage pourrait être confié, en partie, à des détachements de troupes indigènes de nos différentes possessions, tirailleurs sénégalais, cipahis de l'Inde, tirailleurs annamites, matas de Cochinchine, tirailleurs sakalaves, placés sous le commandement de leurs officiers et sous-officiers indigènes et choisis avec discernement. On pourrait faire de ces désignations un moyen d'émulation, d'un excellent effet sur l'esprit des populations indigènes.

Il est entendu, d'ailleurs, que ces divers détachements ne seraient envoyés en France qu'au moment de l'Exposition, c'est-à-dire à la saison tempérée, et seraient renvoyés dans leurs pays respectifs avant l'entrée de l'hiver. Le transport s'effectuerait par les soins de l'Etat et serait, par conséquent, peu coûteux.

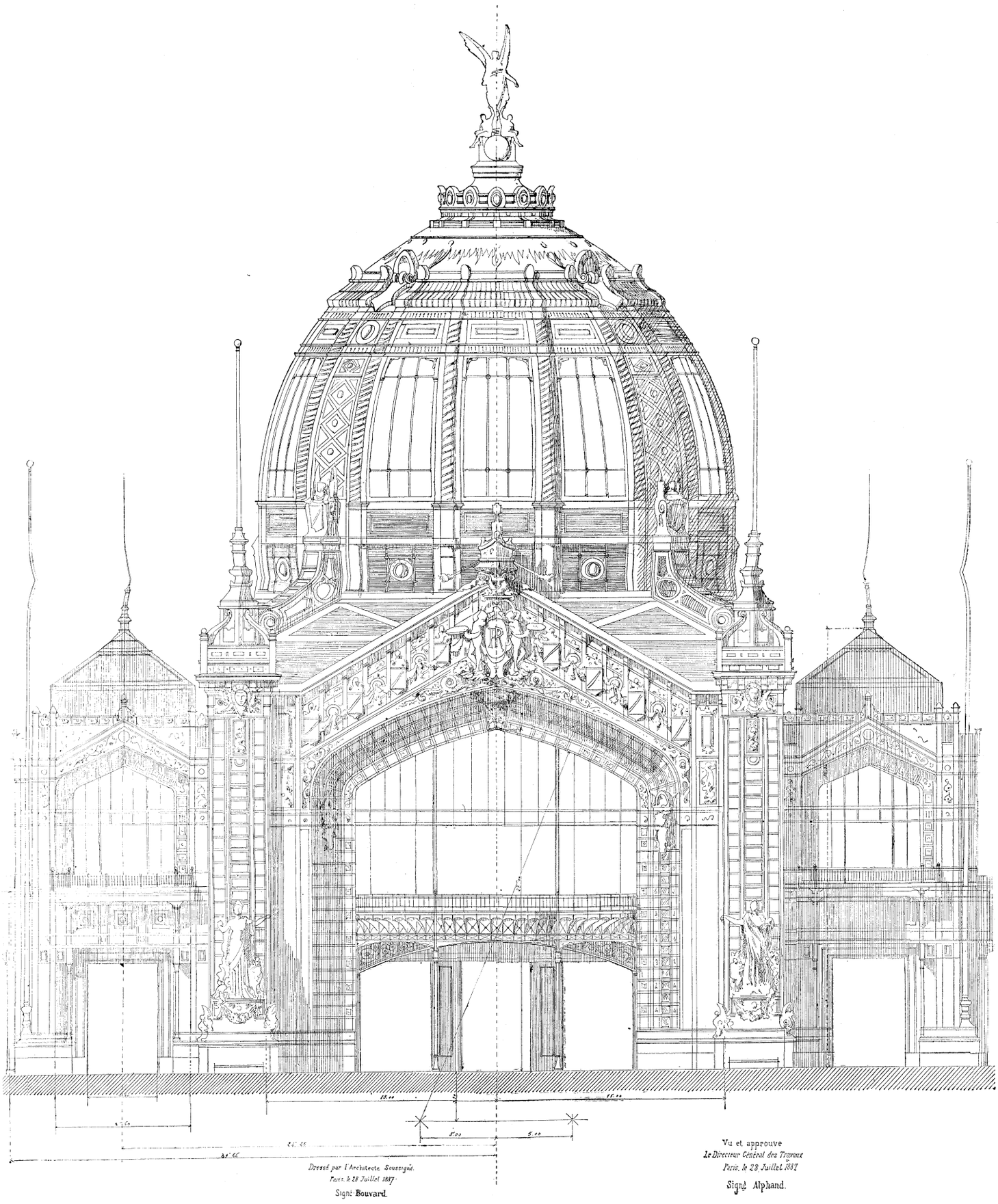
La Commission estimera, sans doute, que l'envoi de ces indigènes aurait un intérêt politique de premier ordre et que l'administration des colonies doit profiter de l'occasion fournie par l'Exposition de 1889 pour mettre en contact direct avec notre civilisation des populations qu'il est de notre devoir de gagner à nos idées.

Budget. — De l'ensemble des devis qui ont été établis par l'architecte de la section coloniale, il résulte que les dépenses

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX



Dressé par l'Architecte Soussigné.
Paris, le 28 Juillet 1887.
Signé Bouvard.

Vu et approuvé
Le Directeur Général des Travaux
Paris, le 28 Juillet 1887
Signé Alphand.

DOME ET PAVILLONS

FAÇADE PRINCIPALE DU PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES

prévues s'élèveront à la somme totale de un million, qui se décompose de la façon suivante :

1° Constructions.....	800.000 fr.
2° Frais de décoration intérieure et extérieure.....	100.000
3° Frais de gardiennage, de transport, de catalogues et d'administration.....	100.000
	1.000.000 fr.

Le détail de ces trois catégories de dépenses est donné dans les annexes du rapport.

Les dépenses pourraient être couvertes :

1° Par le fonds de concours voté par les colonies.....	200.000 fr.
2° Par une subvention de l'Etat..... ci.	800.000
Total égal.....	1.000.000 fr.

S'il n'était pas donné suite au projet dont il a été parlé plus haut, et qui consisterait à construire le Palais central en vue d'une affectation ultérieure, le devis des bâtiments pourrait être réduit de 200,000 francs, ce qui permettrait de ramener à 600,000 francs la subvention à payer par l'Etat.

Subvention de l'Etat; demande de crédits. — Dès que la question d'une exposition particulière des colonies a été posée et résolue affirmativement, après entente avec M. le Ministre du commerce, l'administration a cru pouvoir compter sur l'allocation des sommes dont elle a besoin et qui seraient prélevées sur le crédit de 43 millions voté par le Parlement.

Telles étaient, dans le principe, les intentions de M. le Ministre du commerce; mais après examen de l'état des crédits, il a été convenu qu'il était impossible de rien distraire du budget général de l'Exposition, même sur la réserve de 2 millions affectés plus spécialement aux bâtiments de l'esplanade des Invalides.

Plusieurs tentatives faites, sans succès, auprès de M. le Ministre du commerce, ont amené l'administration à cette conclusion, et, dans l'état, nous sommes placés entre l'alternative de ne pas donner suite à notre projet d'exposition particulière des colonies ou de demander un crédit aux Chambres.

M. le Ministre du commerce repousse formellement la première hypothèse. Il a pris connaissance de nos plans et devis; il compte, à bon droit, sur les attractions de la section coloniale française, pour donner un cachet d'originalité à l'Exposition de 1889.

C'est aussi notre sentiment, et la Commission partagera, sans doute, cette opinion.

Il ne nous reste donc plus qu'à envisager l'hypothèse d'une demande de crédits à introduire devant le Parlement et dont le chiffre pourra s'élever à 800.000 fr. ou à 600.000 fr., suivant que le Palais central devra être conservé ou démoli après la clôture de l'Exposition.

Résumé. — En résumé, messieurs, la Commission est invitée à donner son avis sur les questions suivantes :

1° Y a-t-il lieu de donner suite au projet d'une exposition particulière des colonies?

2° Dans le cas de l'affirmative, quel est le crédit qu'il convient de demander au Parlement?

3° La Commission approuve-t-elle les plans et les devis présentés par l'architecte et les dispositions d'exécution préparées par le Commissariat?

Après cette lecture qui est accueillie par des marques d'approbation générale, la Commission se prononce affirmativement, sans discussion, et à l'unanimité des membres présents, sur la première question.

La discussion s'ouvre sur la dernière question et l'entente s'établit entre les membres de la Commission pour reconnaître qu'il y aura lieu de comprendre la demande des crédits destinés à l'Exposition coloniale dans le projet de loi qui sera présenté au Parlement par les ministères intéressés ; mais il est bien spécifié que ce mode de procéder, qui est celui adopté jusqu'ici en pareille matière, ne saurait porter aucune atteinte à l'autonomie de la section coloniale, qui conservera, une fois qu'il seront votés, la libre disposition des crédits lui revenant.

La Commission estime d'autre part, au sujet de la deuxième question, qu'elle ne peut être à même de fixer le chiffre de ces crédits avant d'avoir examiné les plans et devis de l'Exposition coloniale présentés par l'administration.

La seconde question se trouve dès lors réservée, ainsi que la troisième qui a pour objet l'approbation des plans et devis.

Une sous-commission est constituée à l'effet de procéder à l'examen de ces documents et de saisir la Commission de propositions définitives.

Elle est composée de :

MM. Jacques Hébard, *président*, Isaac, Muzet, Ducret, Higginson, Hetzel, Rodier, Chaper. MM. Haussmann et Louis Henrique y représenteront l'administration.

La première séance de la sous-commission doit avoir lieu incessamment.

Après avoir remercié ses collègues de leur concours, M. le sous-secrétaire d'Etat, président, lève la séance à 11 heures 1/2.

Le sous-secrétaire d'Etat, président,
Signé : Eug. Etienne.

Le secrétaire,
Signé : J. L. Delongle.

Pour copie conforme,
Le secrétaire général de l'Exposition coloniale
Louis Henrique.

LE CONGRÈS DE LA MEUNERIE

Dans la dernière séance du Congrès de la meunerie, où toute les sections avaient été réunies, il a été donné lecture des rapports rédigés sur les diverses questions qui avaient été soumises.

Voici les résolutions qui ont été adoptées et qui ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

1° Constituer à bref délai des comités chargés de former des syndicats départementaux;

2° Unification du poids des sacs; la vente des hectolitres à toile perdue ; qu'en temps de mobilisation le personnel des usines soit assuré et que les usines destinées à être réquisitionnées soient désignées ;

3° Que la loi de 1836 sur les chemins vicinaux soit révisée, surtout en ce qui concerne les subventions dues pour la vicinalité ;

4° La révision des tarifs des douanes concernant les denrées imcomplètement spécifiées par la loi du 29 mars 1887, et une taxe proportionnelle aux matières premières;

5° Que la libertée du commerce des acquits soit rétablie ;

6° Qu'il soit facultatif pour l'importateur de sortir par n'importe quel zone une quantité égale de blé indigène ou exotique, ou une quantité équivalente de farine ;

7° Unification des tarifs par les Compagnies des chemins de fer ; que le prix du transport du charbon de terre soit sensiblement diminué ;

8° Que les blés, les farines, les issues et même le pain de provenance étrangère ne jouissent pas, au grand détriment de la production nationale, de primes de transport ;

9° Création d'une école professionelle de meunerie ;

Le soir, un banquet de deux cents couverts a eu lieu à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Barbe, ministre de l'agriculture, assisté de M. Tisserand, directeur au même ministère.

Au dessert, M. Dubray, président de l'Association nationale de la meunerie de France, a porté un toast « au représentant du gouvernement, à M. le ministre de l'agriculture, à M. Barbe ».

M. Barbe a prononcé ensuite un discours dans lequel il a fait l'éloge de la meunerie française :

Votre industrie, l'une des plus importantes qui existent, se propose de transformer en farine les céréales, dont la production annuelle, si l'on considère seulement celle du froment, s'élève à huit cent millions d'hectolitres : cinq cents pour l'Europe ; trois cents pour les pays hors d'Europe. Leur valeur dépasse dix milliards, et notre pays, la France, est, après les Etats-Unis d'Amérique, le plus grand producteur de blé du monde entier.

La production de notre pays est telle que, si on voulait l'entasser sur une surface d'un hectare — égale à la cour du Louvre, par exemple — on pourrait élever avec elle un prisme trois fois plus haut que la tour Eiffel et dont la valeur excéderait un milliard et demi.

Est-ce à dire que la production française ait atteint son maximum, lorsque la production moyenne de l'hectare n'est encore que de quatorze à quinze hectolitres ? Non.

Nous pouvons déjà entrevoir l'époque où la France, d'importateur de blé et de farine, deviendra un pays exportant des grains. Aussi est-ce avec le plus grand plaisir que je me trouve au milieu de vous, car il m'est permis de constater que vous vous préparez à redoubler d'efforts pour améliorer votre outillage, vos procédés de fabrication, et pour vous tenir à la hauteur de tous les développements à espérer pour l'industrie de la meunerie.

Ainsi s'est terminé ce congrès, qui fait le plus grand honneur à ses organisateurs et dont les travaux ne seront certainement pas inféconds.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

L'Exposition des appareils et produits servant à la fabrication de la bière a été officiellement ouverte hier jeudi, à deux heures, par M. Barbe, ministre de l'agriculture.

Le ministre était accompagné de MM. Parisot, commissaire-délégué, Orry et Sincholle, commissaires-adjoints.

Il a été reçu au pavillon de la Ville de Paris par les membres de l'Asssociation de garantie, ayant à leur tête M. Tourtel, président, et M. le baron d'Adelsward, délégué.

Un grand nombre de membres du Comité de patronage avaient tenu à honorer cette solennité de leur présence : nous avons remarqué notamment, le vénérable M. Chevreul, qui paraissait ne s'être jamais mieux porté, M. Frémy, directeur du Museum, M. Tisserand, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture, etc.

La musique de la garde républicaine, qui prêtait son concours, a salué de la *Marseillaise* l'entrée du ministre.

M. Barbe a visité rapidement les divers comptoirs installés dans le pavillon de la Ville de Paris, puis, après avoir fait asseoir auprès du kiosque de la musique, MM. Chevreul, Frémy et divers autres invités, il a pris la parole pour exposer le but de l'Exposition, et s'est exprimé en ces termes :

Il n'est guère d'industrie, y compris celle de la bière, qui en ce moment ne s'occupe de la fondation d'écoles professionnelles spéciales indépendantes : vous en demandez ; la sucrerie, la distillerie, la meunerie en demandent.

J'imagine que la création de ces écoles rencontrerait, dans les circonstances actuelles, des difficultés : chacune d'elles exigerait un outillage, un grand capital, un personnel enseignant nombreux et dispendieux ; les chambres syndicales, les sociétés particulières, pourvoiraient certainement à quelques-unes de ces dépenses, mais elles ne pourvoiront pas à toutes.

Elles seraient obligées de faire appel au gouvernement, et celui-ci se trouverait bien souvent arrêté par des difficultés financières. Et puis, est-ce ainsi qu'il faut agir en France ?

Si j'en crois une conversation que j'ai surprise tout dernièrement entre M. Tisserand, de l'agriculture, M. Girard, de l'Institut agricole, et quelques meuniers, il y aurait peut-être quelque autre chose à faire.

Des écoles indépendantes, installées sur le modèle des écoles d'Allemagne, donneraient-elles en France les mêmes résultats que dans ce pays ?

Les grandes différences de caractères que présentent d'un côté l'Allemand à l'esprit lent et discipliné, d'un autre le Français à l'esprit vif et primesautier, les conduiraient à croire que là où les Allemands font des brasseurs, des sucriers, etc., nous ne ferions, nous, que des élèves en brasserie, en sucrerie, etc.

Il leur semblait qu'en choisissant un terrain plus modeste, et tout en tenant compte de la tournure d'esprit de nos compatriotes, on pourrait faire quelque chose de pratique et d'immédiatement réalisable.

Ils proposaient d'annexer à l'Institut agronomique un laboratoire d'application des industries agricoles, des écoles ; il vaut mieux en effet commencer petitement, quitte à grandir plus tard.

Ce laboratoire compterait autant d'ateliers différents qu'il existe d'industries agricoles importantes : meunerie, sucrerie, distillerie, vinification, féculerie, huilerie, fabrication des engrais, et, en outre, un laboratoire scientifique.

Dans chacun de ces ateliers serait installé l'outillage d'une industrie spéciale. Cet outillage serait la reproduction exacte, à une échelle restreinte, de l'outillage industriel, et susceptible de fonctionner avec les mêmes résultats que celui-ci.

Nul doute que, pour cet outillage peu dispendieux, on puisse compter sur le concours gracieux des chambres syndicales, des grands constructeurs, etc., comme je compte déjà sur le vôtre pour la brasserie. Dans ce laboratoire, on admettrait chaque année, suivant ce que le budget permettrait, d'abord quatre jeunes gens, puis dix, puis vingt, avec l'aide de l'industrie.

Ces jeunes gens seraient choisis d'abord parmi les meilleurs élèves sortant de l'Institut agronomique ; ensuite on en admettrait, à connaissances égales, d'autres, venant d'autres établissements. Mais, en tout cas, on ne devrait les recevoir que quand ils seraient déjà au courant des connaissances technologiques générales.

Chacun d'eux, successivement et individuellement, gouvernerait l'un de ces ateliers. Entre ses mains, on remettrait une quantité déjà importante de matière première : 2,000 kilos de betterave, 5 ou 6 quintaux de blé, 200 kilos de raisin, par exemple, et à l'aide des outils qu'il manierait seul, il devrait faire subir à cette matière première une transformation industrielle complète, de façon à présenter, une fois son travail achevé, du sucre cristallisé et des pulpes à la place de la betterave ; de la farine et des sons à la place du blé ; du vin et du marc à la place du raisin.

D'un atelier, chaque élève passerait à l'atelier suivant, si bien qu'à la fin de la première année, il aurait été successivement meunier, sucrier, distillateur, etc.

Nous lui demanderions alors de choisir parmi ces industries celle à laquelle il désirerait se consacrer spécialement. Puis, ce choix connu, on l'enverrait, l'automne venu, dans une usine ou dans une région déterminée, et là nous prierions les manufacturiers de l'employer comme ouvrier d'abord, comme contre-maître ensuite, en lui faisant, pendant la campagne, occuper tous les postes successivement, de façon qu'à la fin de cette campagne même, ce ne soit plus un élève, mais un véritable praticien.

Il rentrerait alors, pour deux ou trois mois encore, dans le laboratoire de l'Institut agronomique, et là, à l'aide de réactifs, du microscope, de tous les moyens enfin que la chimie et la physique mettent à sa disposition, il soumettrait à l'analyse scientifique la plus sévère les résultats qu'il aurait constatés au cours de sa campagne industrielle.

Au bout de deux années d'études, ce serait un ingénieur précieux que l'on pourrait mettre à la disposition de l'industrie agricole sur laquelle il aurait fixé son choix.

Est-ce à dire, messieurs, que nous nous en tiendrons toujours là ? Je suis convaincu que si cette idée peut être mise en pratique, on arrivera plus tard, après avoir constaté les résultats obtenus et vu se développer les idées agricoles en même temps que la richesse de la France, à reconnaître bientôt la nécessité de donner de l'extension à ces laboratoires technologiques et peut-être, pour certains d'entre eux, de les transformer en de réelles usines d'expérimentation et d'instruction, le jour où le nombre des élèves exigerait cette extension.

Dans quelques jours, la galerie des machines sera ouverte, les appareils les plus perfectionnés, les procédés scientifiques de fabrication seront placés sous vos yeux.

J'appelle, dès à présent, tout spécialement votre attention sur cette partie de l'Exposition. Il vous appartient, en effet, de discerner parmi ces machines, parmi ces procédés ceux qui vous permettront de perfectionner votre fabrication et de produire des bières de qualité supérieure.

De son côté, le gouvernement, préoccupé de vous venir en aide, cherchera la solution des questions que vous lui avez soumises et, j'en ai bon espoir, les réalisera prochainement. Dès à présent, je me propose de demander à mon collègue des travaux publics l'étude si importante des tarifs de transport.

La question des droits d'entrée est l'objet de toute mon attention, et vous pouvez compter que toutes les réformes que vous demanderez, dans l'intérêt de votre industrie, seront examinées avec la plus grande sollicitude.

Après cet exposé, qui a obtenu l'approbation de toutes les personnes présentes, et notamment des nombreux brasseurs qui entouraient le ministre, M. Barbe a adressé un énergique appel à la presse :

Nous plaçons notre œuvre sous votre protection, a-t-il dit, en s'adressant aux journalistes. Si vous voulez bien nous prêter votre puissant concours, si vous vous employez à solliciter le public en notre faveur et nous envoyer des visiteurs, le succès est assuré. Notre entreprise mérite tout votre intérêt, car elle a un caractère essentiellement patriotique. Permettez-nous donc de compter sur vous.

Le ministre a terminé par quelques paroles de remercîment aux membres du Comité de patronage, à M. Chevreul, le doyen, par l'âge, a-t-il dit, mais le plus jeune par le cœur : à M. Frémy, qui fut le professeur de M. Barbe : puis, après quelques mots de M. le baron d'Adelsward, la garde républicaine a attaqué l'un des meilleurs morceaux de son répertoire, pendant que tout le monde, cortège officiel et visiteurs, se dispersaient aux quatre coins du pavillon, et allaient déguster les produits de nos brasseurs français.

Malheureusement, tous les comptoirs n'étaient pas encore installés, et l'offre pouvait difficilement répondre à la demande.

Dès demain, cette installation sera complète, et le pavillon de la Ville de Paris sera complètement organisé.

On travaille également avec activité à la galerie sud du Palais de l'Industrie, et, dans quelques jours, cette partie de l'Exposition, qui ne sera ni la moins intéressante ni la moins importante, pourra être livrée au public.

Dans sa dernière séance, la Chambre syndicale des Brasseurs de Paris a nommé une commission destinée à se mettre à la disposition du Ministre de l'Agriculture, pour l'Exposition de Brasserie. Cette commission est composée du bureau, auquel est adjoint M. Schmitt.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

ÉCHOS

Exposition internationale de matériel d'incendie de Turin

Une exposition internationale des machines et outils à l'usage des sapeurs-pompiers a lieu en ce moment à Turin.

Parmi les exposants figurent, conformément aux termes du règlement : 1° les corps de pompiers italiens et étrangers ; 2° les constructeurs italiens et étrangers de machines et outils pour l'extinction des incendies, pour les diverses opérations de sauvetage, ainsi que pour l'équipement des compagnies de sapeurs-pompiers.

3° Les auteurs de projets d'édifices publics indiquant des perfectionnements marqués au point de vue de la sécurité et des dispositions permettant de limiter, en cas d'incendie, les risques courus par les personnes.

4° Les sociétés d'assurances contre les incendies, sur la vie, contre les accidents, et généralement toutes les institutions ayant pour objet d'assurer contre les risques de toute nature menaçant les personnes ou les propriétés.

Les objets exposés pourront être expérimentés, sur la demande de leur propriétaire, devant un jury nommé par l'administration de l'Exposition d'une part, d'autre part, par les exposants eux-mêmes.

Afin que ces expériences puissent être concluantes et s'effectuer dans des conditions aussi semblables que possible à la réalité, la compagnie des pompiers de Turin est mise, par la municipalité, à la disposition des exposants.

Cette exposition, qui durera jusqu'au 23 octobre, est annexée au Congrès des sapeurs-pompiers qui se réunit pour la deuxième fois à Turin.

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

Les dispositions qui prévalaient la semaine dernière ne se sont pas sensiblement modifiées, car on ne peut prétendre que l'attitude de notre marché soit moins bonne parce que nos rentes ont légèrement fléchi sous le coup de quelques réalisations de la part des acheteurs qui ne veulent pas conserver longtemps une position. D'ailleurs, il n'y a pas une bien grande différence entre les prix que nous retrouvons à la cote et ceux que nous inscrivions dans notre dernière revue. Et puis, pour qui peut juger impartialement la situation du marché, il est facile de reconnaître que, malgré ce petit arrêt dans le mouvement ascensionnel, les tendances restent ce qu'elles étaient naguère. Il est bien évident que la cote ne peut avoir, à cette époque du mois, l'entrain et la vigueur dont elle faisait preuve au moment de la liquidation mensuelle. Les positions à défaire ou à défendre, quand arrivent les derniers jours du mois, redonnent au marché un regain d'activité. C'est tout simplement ce regain de transactions qui fait défaut, et on ne conçoit pas sur quels motifs s'appuieraient les haussiers pour précipiter leur mouvement ; nous ne nous rendons pas compte davantage des prétextes auxquels auraient recours les baissiers pour conduire le marché à un revirement.

Ce ne sont pas les préoccupations de la politique extérieure qui pourraient beaucoup peser sur la tenue de la cote. La paix n'est menacée sur aucun point de l'Europe ; elle ne l'est pas même en Bulgarie, où la Russie ne paraît pas avoir hâte d'intervenir, préférant laisser au temps le soin de conduire pour elle les événements.

Il n'y a des complications d'aucune sorte à craindre. Le marché est donc appelé à rester ferme, en dépit du mouvement des faiblesses que nous avons à constater aujourd'hui, mais qui n'est que passager.

×

Nos Rentes reviennent, sur le marché à terme, aux cours suivants :
3 0[0, 82.05 ;
Amortissable, 84.25 ;
4 1[2 0[0, 108.87.

Les primes, pour la fin du mois, s'échangent avec des écarts fort peu tendus.

Les cours diffèrent peu, au comptant, de ceux que nous venons d'inscrire pour le marché à terme.

Nous relevons, sur ce dernier marché :
Le 3 0[0 à 82.00 ;
L'Amortissable à 84.90 ;
Le 4 1[2 0[0 à 108.85.

Les Consolidés anglais nous parviennent en dernier lieu à 101 9[16, soit en légère reprise sur le cours de la semaine précédente. La liquidation de quinzaine s'est effectuée sans encombre sur cette place, mais les reports ont été un peu plus chers que précédemment.

Les autres fonds étrangers sont fort calmes :
L'Italien reste à 98.17 ;
Le 4 0[0 hongrois se tient à 81.75 ;
Le Turc, ex-coupon de 0.50, reste à 13,95 ;
L'Extérieure espagnole se négocie à 67.75 ;
L'Egyptienne unifiée se traite à 380.

Les fonds Austro-Hongrois sont sans mouvements ;

Les fonds Russes restent fermes.

×

Les valeurs de crédit se sont assez bien maintenues.

La Banque de France a surtout progressé à 4230.

L'action du Crédit Foncier ne se départ pas de sa bonne tenue. En dernier lieu, nous la retrouvons à 1365 à terme et à 1360 au comptant. Sur l'un comme sur l'autre de ces marchés, elle a donné lieu à un bon courant d'affaires.

La même fermeté règne sur les obligations foncières et communales.

On vient de détacher un coupon de 7 fr. 50 sur les Communales 1879, ramenées par suite à 478.

Les Foncières 1879 valent de 482 à 484. Les demandes sont nombreuses sur ces valeurs et sur les autres valeurs à lots du Crédit Foncier. Les capitaux en quête d'emploi font un choix judicieux en se portant sur celles de nos obligations à lots qui n'ont pas encore atteint le pair, parce que, pour aucune autre valeur, la hausse n'est mieux indiquée.

Quant on voit certaines obligations à lots 3 0[0 dépasser le pair de 25 et 30 francs, comment douterait-on de la hausse des obligations 3 0[0 du Crédit foncier, qui ont encore de 20 à 25 fr. à gagner pour arriver à leur prix de remboursement ?

Les Bons de presse restent à 18 francs. Le titre est encore nouveau et peu connu : quand le public saura qu'il est supérieurement garanti, qu'il fait participer le porteur à des chances de lots s'étendant à 500 lots par an et que tous les titres non primés seront remboursés à des prix variant de 31 à 50 fr., il préférera à bon droit cette excellente petite valeur à tous les billets de loterie avec lesquels le capital est perdu si l'on ne gagne pas un lot.

Le Comptoir d'escompte se négocie avec fermeté à 1028.75.

La Banque de Paris s'est échangée avec fermeté au cours de cette semaine. Le dernier prix coté est celui de 758.75.

La Banque d'escompte reste à 466.25.

La Banque ottomane est à 495.

Le Crédit lyonnais est ferme à 572.50

La Société générale est immobile à 455.

La Banque parisienne se négocie à 360, après 365 fr.

Les chemins de fer sont soutenus. Nous laissons le Nord à 1545 ; le Midi fait 1151.25 ; l'Orléans se négocie à 1325, et le Lyon reste à 1255.

Les valeurs industrielles sont calmes.

Le Panama se tient à 360 ; le Suez se négocie dans les environs de 2000 fr.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER. — Dépôt à Paris
La plus importante Fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, Porte-Plumes
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Chez tous les principaux Papetiers

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de Serrurerie, **45 centimes l'un, en timbres poste.**


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS


A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.

GRAND DÉPOT des **GLACES FRANÇAISES**
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

PLUS DE FUMÉE **Le Fumivore Orvis**, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes).**

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

Cassis-Rouvière **DIJON** Succursale à PARIS *7, rue Châteaudun* MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 **20 Diplômes** *aux Expositions Universelles.*

1886 — CHEMINS DE FER DE L'OUEST — 32 lignes

BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits valables du Vendredi au Lundi

De PARIS aux Gares suivantes :	1re classe	2e classe	De PARIS aux Gares suivantes :	1re classe	2e classe
DIEPPE (Criel, Puys, Pourville, Berneval)	30fr »	22fr »	VALOGNES (Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50fr »	38fr »
LE TRÉPORT	33 20	23 60	CHERBOURG	55 »	42 »
CANY (Venlettes, les Petites-Dalles) ... SAINT-VALERY-EN-CAUX (Veules)			GRANVILLE (St-Pair, Donville)	50 »	38 »
LE HAVRE (Sainte-Adresse, Bruneval).. FÉCAMP, LES IFS (Yport, Etretat)	33 »	24 »	St-MALO-St-SERVAN (PARAMÉ-Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac)	66 »	50 »
TROUVILLE-DEAUVILLE, VILLERS-SUR-MER, HONFLEUR, CAEN			LAMBALLE (Erquy-Val-André, la Garde-de-St-Cast, Pléneuf)		
CABOURG, (le Home-Varaville)			SAINT-BRIEUC (Portrieux, St-Quay)	68 »	51 »
DIVES, BEUZEVAL (Houlgate)	37 »	27 »	LANNION (Perros-Guirec)	79 »	59 »
LUC, Lion-s-Mer, LANGRUNE (Prix pour le parcours total.)			MORLAIX (St-Jean-du-Doigt)	81 »	61 »
SAINT-AUBIN, BERNIÈRES (Prix pour le parcours total.) COURSEULLES (Ver-s-Mer)	38 »	28 »	ROSCOFF (Ile-de-Batz)	85 »	64 »
BAYEUX (Arromanches, Asnelles), etc.	40 »	30 »	St-NAZAIRE	66 »	50 »
COUTANCES (Agon, Coutainv^le, Régnev^le)	57 »	44 »	EAUX THERMALES BAGNOLES de l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
ISIGNY (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont)	44 »	33 »	FORGES-LES-EAUX (Seine-Inférieure)	21 45	16 05

Départ du Vendredi au Dimanche — Toutefois, ces Billets sont valables le **Jeudi** par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le **Dimanche** et **Lundi** seulement. — Les billets pour **St-Malo, Lamballe, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff** et **St-Nazaire** sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'*aller* et *retour* ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés *par la même personne ;* en conséquence, la *vente* et *l'achat* des coupons de retour sont interdits.

AU VIEUX CHÊNE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. | Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Francaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 45 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 24 Septembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU XIV^e^ ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars** (16, Avenue de La Bourdonnais)

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — La Commission de Contrôle et de Finances.
Nouvelles de l'Exposition.
Travaux des Comités d'admission.
Comité départemental du Var.
Chronique des Travaux.
L'Exposition de la Ville de Paris.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Bibliographie.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Bureaux de Comités départementaux

MARNE

Comité d'arrondissement

Président : M. DAUPHINOT, sénateur à Reims.
Vice-Présidents : MM. WALBAUM (Auguste), président de la chambre de commerce de Reims: FAURE, député, à La Chaussée: PAYART, président du comice agricole de Sainte-Menehould.
Secrétaires : MM. BELLEY, ingénieur des ponts et chaussées, attaché au chemin de fer de l'Etat, à Châlons; ROGER (Albert), chimiste et viticulteur à Epernay, PORTEVIN, ingénieur civil à Reims: PRIN (Charles), agriculteur, propriétaire à Braux-Saint-Rémy: BARÉ, directeur de la station agricole, à Vitry-le-François.

Sous-comité de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne

Président : M. FAURE, député.
Vice-Présidents : MM. GOERG, viticulteur, conseiller général aux Vertus: VAGNY, architecte, conseiller d'arrondissement à Châlons.
Secrétaires : MM. BELLEY, ingénieur des ponts et chaussées à Châlons; BUIRETTE, manufacturier, conseiller d'arrondissement à Suippes.

Sous-comité de l'arrondissement d'Epernay

Président : M. GÉRARD, manufacturier, conseiller d'arrondissement, maire d'Epernay.
Vice-Président : M. MÉRENDET, président du comice agricole, à Epernay.
Secrétaire : M. ROGER (Albert), chimiste et viticulteur à Epernay.
Vice-Secrétaire : M. HARLAY, chimiste et propriétaire à Epernay.

Sous-comité de l'arrondissement de Reims

Président : M. DAUPHINOT, sénateur à Reims.
Vice-Présidents : MM. WALBAUM, président du syndicat des vins de Champagne, à Reims: LELARGE (Frédéric), ancien manufacturier à Reims.
Secrétaire : M. PORTEVIN (Henri), ingénieur civil à Reims.
Vice-Secrétaire : M. MALDAN (Théodore), agriculteur à Reims.

Sous-comité de l'arrondissement de Sainte-Menehould

Président : M. MARGAINE, député, à Sainte-Menehould.
Vice-Présidents : MM. PAYART, président du comice agricole, à Sainte-Menehould: MARDAYE (Emile), fabricant de bonneterie, à Vienne-le-Château.
Secrétaires : MM. DUVAL, directeur du journal la *Revue de la Marne*, à Sainte-Menehould: PRIN (Charles), agriculteur, propriétaire à Braux-Saint-Rémy.

Sous-comité de l'arrondissement de Vitry-le-François

Président : M. GUYOT, député, à Vitry-le-François.
Vice-Président : M. LAURENT, ancien conseiller général à Thiéblemont.
Secrétaire : M. BARRÉ, directeur de la station agricole à Vitry-le-François.

LOZÈRE

Comité départemental

Président : M. ROUSSEL, sénateur, président du conseil général.
Vice-Présidents : MM. BOURILLON, député, vice-président du conseil général. TURC, conseiller général, président de la commission départementale.
Secrétaires : DEUXDENIERS, inspecteur des forêts. AURICOSTE, chef de division à la préfecture.

Sous-comité de l'arrondissement de Mende

Président : M. MÉLY (Honoré), manufacturier.
Vice-Présidents : M. CAUSSIGNAC, négociant.
Secrétaires : MM. ANDRÉ, archiviste départemental. LAVINIOLE, manufacturier.

Sous-comité de l'arrondissement de Florac

Président : M. TURC, conseiller général.
Vice-Présidents : MM. DUFOIX, maire de Florac. PELATAN, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Lozère,
Secrétaires : MM. TEISSIER, conseiller général. PARADIS, ingénieur des ponts et chaussées.

Sous-comité de l'arrondissement de Marvejols

Président : M. de ROZIÈRE, sénateur.
Vice-Président : MM. PELISSE, député. DAUDÉ, maire de Marvejols, conseiller général.
Secrétaire : LAMOTHE, ingénieur des ponts et chaussées. TALANSIER, conseiller d'arrondissement, négociant.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Drôme :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de Valence.

MM. Albert (Benjamin), fabricant de bourres en feutre à Bourg-lèz-Valence. Allingry (Eugène), directeur du canal de la Bourne, à Valence. Apostoly (Ferdinand), propriétaire à Châteauneuf d'Isère. Arnaud (Francisque), fabricant de liqueurs à Valence. Baboin (Aimé), fabricant de tulles à Saint-Vallier. Baboin (Henri), fabricant de tulles à Saint-Vallier. Bayle (Antoine), notaire et propriétaire à Bessayes. Baudoin, minotier à Saint-Donat. Barneron père, propriétaire, membre du conseil d'administration de la société des agriculteurs, à Valence. Barneron fils, secrétaire de la société des agriculteurs, à Valence. Bellon (Auguste), exploitant une carrière de tuf à Peyrus. Berger, président de section au conseil d'Etat à Valence. Berger (Octave), négociant, membre de la chambre de commerce à Valence. Belle, propriétaire à Andancette. Blanci (Joseph), fabricant de soie et coton pour foulards, à Saint-Vallier. Blanchon-Sérus-Clat, minotier à Etoile. Boit (Remy), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Bret (Frédéric), moulinier et fabricant de tulles à Manthes. Bret frères, négociants en vins à Valence. Brenier (Joseph), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Bruno (Robert), propriétaire à Bourg-de-Péage. Buissonnet (Louis), fabricant de poterie à Saint-Vallier. Charbin (Etienne), fabricant de velours à Saint-Nazaire-en-Royans. Cholat (Louis), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Christophle, propriétaire à Andancette. Combet (Cyprien), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Combet (Antoine), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Comte (J.), fabricant de meubles à Valence. Conservateur (le) des forêts, à Valence. Courreau, fabricant de chaussures à Romans. Convert (Auguste), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Carton (Auguste), négociant et viticulteur à Valence. Chabert, à Saint-Donat. Cognat-Rozier, fabricant de produits chimiques à Saint-Rambert. Daunay, fabricant de papeterie à Châteauneuf-de-Galaure. Durand (Joseph), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Estran (Urbain), filateur moulinier à Mirmande. Fabry, viticulteur à Valence. Faisant (Victor), fabricant de chaussures à Saint-Donat. Faure (Germain), meubles d'art, à Valence. Faure (Paul), propriétaire à Montmeyran. Faure (Prosper), président du syndicat, à Albon. Fengier (Victor), éleveur à Barbières et Ambel. Gage (Auguste), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Galet, fabricant de poteries à Saint-Vallier. Genin, fabricant de meubles à Valence. Gentaz, meubles d'art, à Bourg-lèz-Valence. Gilibert (maison Gilibert et Tézier), fabricant de pâtes alimentaires à Valence. Ginot (Claude), fabricant de guimperie et passementerie à Moras. Girard (Alexandre), tanneur à Livron. Grenier, horticulteur à Romans. Huguenel (maison Longueville et Huguenel), constructeur métallurgiste à Bourg-lèz-Valence. Inspecteur (l') des forêts à Valence. Jay, propriétaire et éleveur à Lentes. Joulie (Emile), vice-président de la société des agriculteurs à Valence. Lajard (Ernest),

conseiller d'arrondissement à Andancette. Lambert (Benoit), minotier à Chabeuil. Lombard (Oscar), fabricant de chaussures à Romans. Michon (Louis), fabricant de poterie à Saint-Uze. Martin (Adrien), fabricant de chaussures à Romans. Martin, propriétaire à Manthes. Mayousse (Louis), négociant, membre de la chambre de commerce à Valence. Mazade (Charles), moulinier en soie à Mureils. Mazet (maison Mazet et Vasseur), négociant en vins fins à Valence. Mirabel-Chambaud (Marius), tanneur à Valence. Mollard (Jean-Baptiste), fabricant de pâtes alimentaires à Andancette. Montagnat, fabricant de bijouterie à Valence. Nickly-Montgolfier, fabricant de papeterie à Rochetaillée. Pagnoux (maison Margerie), à Valence. Perrier, moulinier en soie à Charmes. Perrier fils, pépiniériste-horticulteur à Bourg-lès-Valence. Peyrac (Léonce), fabricant de tissus à Saint-Jean-en-Royans. Picaud (maison Traversier et Picaud), fabricant de liqueurs à Valence. Raffaëly, fabricant de chapeaux de paille à Valence. Reynaud, maire et propriétaire à Saint-Barthélemy-de-Vals. Riel (Lucien), fabricant de chapeaux à Bourg-de-Péage. Rivoire, à Romans. Robin (Jean), fabricant de chaussures à Romans. Robin (Hippolyte), fabricant de chaussures à Romans. Rollet (Louis), président du comice, lauréat du concours à Saint-Jean-en-Royans. Saulnier (Ferdinand), propriétaire à Alixan. Silvestre (Victor), fabricant de chaussures à Romans. Sorel, fabricant de poterie à Ponsas. Tézier (Auguste), vice-président de la société des agriculteurs à Valence. Uzel père, horticulteur-pépiniériste à Valence. Viriville, fabricant de chaussures à Valence.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Die

MM. Abonnenq (Stanislas), scierie, à Luc. Achard (Marius), négociant en vins fins à Die. Arbalestier (d'), propriétaire à Grâne. Baron, propriétaire à la Motte-Chalencon. Barral (Alexandre), fabricant de tissus en molleton à Crest. Barral (Paul), moulinier en soie à Crest. Blanc, propriétaire à Poët-Célard. Bouillanne (Antoine), coton et chanvre, à Crest. Brochier, juge de paix, à Châtillon. Buis, à Die. Cheval, propriétaire à la Motte-Chalençon. Chevalier (Emile), imprimeur à Die. Cochet (Emile), fabricant de meubles à Die. Combe, à la Chapelle-en-Vercors. Coursange (Louis), propriétaire à Die. Durand (Marie), propriétaire à Châtillon. Eymard, propriétaire à Saint-Martin-en-Vercors. Fayolle (Antoine), fabricant et filateur en laine à Crest. Fontgalland (de), propriétaire à Die. Gnibert (Aristide), filateur en laine à Luc. Joubert (Daniel), fabricant de ciment à Die. Latune (Gustave), propriétaire à Crest. Morin (P.), propriétaire à Saint-Romans. Rey (Emile), moulinier en soie à Crest. Rocher, moulinier en soie à Bourdeaux. Rollet, agriculteur à Luc. Roux, propriétaire à Aouste. Rulat (Ernest), négociant, membre de la Chambre de commerce à Die. Soulage, moulinier en soie à Bourdeaux. Terrail, propriétaire à Aouste. De Vaure, conseiller à la cour d'appel, propriétaire, à Eurre. Vertupier-Colombier, propriétaire à Divajeu. Vincent, propriétaire à Truinas.

3° Sous-Comité de l'arrondissement de Montélimar.

M. Béranger, à Chamaret.

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Loiret :

Sous-comité de l'arrondissement d'Orléans

MM. Barbarin, vice-président du conseil de prud'hommes, à Orléans. Girerd, trésorier-payeur général du Loiret, à Orléans. Jacob, imprimeur à Orléans.

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Puy-de-Dôme :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Clermont-Ferrand

M. Girard (Jules), membre de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Ambert

M. Féchet, usinier, maire d'Ambert.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Riom

M. le docteur Girard, maire de Riom, conseiller général.

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Finistère :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Quimper

MM. Alexandre, professeur départemental d'agriculture, en remplacement de M. Guillou. Considère, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Cosmao-Dumenez (le docteur), vice-président du comice agricole, à Pont-l'Abbé, en remplacement de M. Arnoult. Dreux, inspecteur d'académie. Giffo, négociant à Douarnenez, en remplacement de M. Ispa.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Brest

MM. Anner (le docteur), directeur du service de santé à Brest, en remplacement de M. Miriel. Berger, industriel, adjoint au maire, à Brest. Boucheron, inspecteur primaire à Brest, en remplacement de M. Estienne. Le Bian, propriétaire-agriculteur à Brest. Le Roux (Sylvin), vétérinaire sanitaire à Brest. Marchais, manufacturier à Daoulas. Paillet, négociant, membre de la chambre de commerce, président du syndicat des commerçants de Brest. Rivière, industriel, adjoint au maire, à Brest.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMISSION DE CONTROLE ET DE FINANCES

La commission des 43 s'est réunie hier, vendredi, dans la matinée, sous la présidence de M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie.

La commission adopte successivement les trois projets qui lui sont soumis au nom des sous-commissions des travaux et des finances ; la construction du grand Dôme central, les parcs et jardins du Champ de Mars et l'Exposition d'horticulture du Trocadéro.

Le Ministre a donné ensuite à la commission quelques détails sur l'état actuel des travaux et les dépenses engagées ; la situation est bonne.

Les constructions métalliques ont donné lieu à des adjudications pour plus de 26.000 tonnes de fer, d'acier et de fonte. On a payé une somme de 9 millions 1/2, ce qui donne un prix moyen de 36 fr. 17 centimes par 100 kilos. Il faut remarquer que sur ces 9 millions 1/2, l'octroi de la ville de Paris a perçu 1 million. En 1878, on avait dépensé plus de douze millions pour les constructions métalliques qui étaient cependant moins importantes qu'aujourd'hui.

A la suite de ces explications, la séance a été levée à 11 h. 3/4.

La sous-commission des finances et la sous-commission des travaux ont tenu une séance, mardi dernier, au ministère du commerce.

M. Alphand, directeur général des travaux, et M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, y assistaient.

M. Alphand a fait adopter le plan et le marché à forfait du dôme central du Palais de l'Exposition, et, d'accord avec son collègue M. Georges Berger, les plans généraux des jardins du Champ de Mars et du parc et des jardins du Trocadéro, qui sont réservés à l'horticulture.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts a adressé une circulaire, en date du 20 septembre 1887, à MM. les préfets et MM. les recteurs d'académie, au sujet du projet de fédération des instituteurs ; nous y relevons le passage suivant :

Pour ce qui concerne le centenaire de 1889, je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement entend ne rien négliger pour représenter dignement à cette date l'instruction nationale et ses progrès depuis un siècle. Vous savez, monsieur le préfet, que, pour l'enseignement primaire en particulier, j'ai chargé de l'élaboration de ce projet une commission dont je vous ai récemment fait connaître les premiers travaux. Vous savez, d'autre part, que mon collègue M. le ministre du commerce, par arrêté du 2 août dernier, a confié à une autre commission l'organisation et la direction des congrès et conférences de l'Exposition, et qu'il n'a pas oublié d'y faire représenter l'enseignement à tous les degrés.

Un congrès international de l'enseignement sera évidemment un des premiers que le gouvernement instituera à l'occasion du centenaire. Je me réserve d'en arrêter l'organisation de concert avec mon collègue du commerce et avec les comités supérieurs de l'Exposition. Je ne doute pas que nos instituteurs ne tiennent à honneur de prendre leur place officielle dans cette grande réunion, et d'y figurer comme membres de l'Université et en leur qualité de fonctionnaires publics.

Quant aux congrès d'initiative privée qui pourraient se tenir à la même date, je n'ai aucune interdiction à prononcer : je me bornerai à faire appel au sentiment commun de patriotisme dont tous les Français prendront conseil : il ne pourra y avoir entre nous tous à ce moment qu'une seule et commune ambition : montrer bien clairement à l'Europe et à nos hôtes, dans le domaine scolaire comme dans tous les domaines, la France libre et grande sous le gouvernement de la République une et indivisible.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le comité national italien de l'Exposition de 1889 n'attendait pour se constituer défi-

nitivement que l'accord entre l'administration française de l'Exposition et les Chambres qui demandaient certaines modifications au plan de la répartition générale des produits par espèces et nationalités.

M. le ministre du commerce et de l'industrie, à son retour de voyage, assisté de M. Berger, directeur général de l'exploitation, a reçu M. de Mouy, ambassadeur de France à Rome, qui lui a présenté le prince Colonna de Sciarra, membre du Parlement italien et membre du comité national.

Après quelques explications, l'entente s'est établie sur tous les points, et M. Villa a été invité à se rendre à Paris, en sa qualité de président désigné du comité national italien.

Les dernières bases de l'organisation de la participation italienne seront réglées à Paris entre M. Villa et le commissariat général.

La commission exécutive du comité national italien est déjà entrée en fonctions et elle est présidée par M. Seymit-Doda, ancien ministre des finances.

Par sa composition, le comité national italien donne satisfaction à tous les partis et a l'agrément du gouvernement de Rome, qui assurera aux exposants italiens les plus grandes facilités financières et administratives.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement belge sera disposé à encourager l'élan de ses nationaux qui manifestent hautement leur intention de prendre largement part à l'Exposition de 1889.

Il est probable que le comité national russe, dont la formation a été demandée par le ministère des affaires étrangères, d'accord avec l'administration supérieure de l'Exposition, ne se constituera pas à Saint-Pétersbourg, mais à Paris, où il réunirait les plus grands notables, industriels et commerçants de la colonie russe.

Dans le compte-rendu de la commission de l'Exposition coloniale française de 1889, que nous avons publié dans notre dernier numéro, nous devons rétablir le nom de M. Hetzel, secrétaire du comité supérieur de révision, qui a été omis parmi les membres présents à la réunion.

Les Travaux des Comités d'admission

La classe 73 (Boissons fermentées), présidée par M. Jarlauld, un de nos négociants les plus considérables et les plus expérimentés, membre de la Chambre de commerce de Paris, va reprendre incessamment ses travaux.

Avant les vacances, elle a tenu plusieurs séances, où a été discuté notamment le projet de M. le Directeur général de l'Exploitation concernant un pavillon spécial où seraient réunis les produits de toutes les nations pour le groupe VII, à savoir :

Classe 67. — Céréales, produits farineux avec leurs dérivés.
Classe 68. — Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.
Classe 69. — Corps gras alimentaires, laitage et œufs.
Classe 70. — Viandes et poissons.
Classe 71. — Légumes et fruits.
Classe 72. — Condiments et stimulants.
Classe 73. — Boissons fermentées.

Ce pavillon spécial serait construit en dehors de l'Exposition même, sur le quai d'Orsay, entre le Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides. Il contiendrait des restaurants et des cafés, avec une vue superbe sur la Seine — ce qui assurerait au groupe VII la visite d'un nombreux public.

Ce projet a reçu l'approbation de la classe 73 et cela avec d'autant plus de raison que d'après les plans et les chiffres de M. le Directeur général, il paraît en résulter une économie sérieuse pour les exposants. On a profité de la circonstance pour attirer l'attention de M. Berger sur l'importance qu'il y a lieu d'attribuer à la dégustation. Pour la classe 73 comme pour toutes celles du groupe VII, il y a ceci de particulier que ses produits ne peuvent pas être jugés comme presque tous les autres. Le visiteur peut apprécier une machine, un outil, un meuble, une étoffe, une chose artistique par la vue et le toucher; les aliments exigent l'usage d'un autre sens. Rien de moins attrayant, de moins pittoresque, disons le mot, de moins intéressant qu'une longue file de boîtes de conserves, de pâtes alimentaires, de bouteilles de différents calibres — l'impression change, s'il est permis de les goûter. Cette faculté deviendra une véritable attraction et on assurera au groupe VII un succès tout autre qu'en 1878, si on veut donner à la dégustation le rôle indispensable qui lui appartient dans une Exposition ; — et on a cité les précédents de Vienne, d'Amsterdam, de Londres, d'Anvers, etc., qui sont on ne peut plus concluants.

Le groupe VII, dans sa séance du 29 juillet dernier, a apprécié les observations qui lui ont été présentées par M. Jarlauld au nom de la classe 73 et les a recommandées tout particulièrement à l'étude de M. Berger.

***

Dans la dernière séance du Comité d'admission de la classe 66 de l'Exposition universelle, M. Meissonier, membre de l'Institut, vice-président d'honneur du Comité, a bien voulu se charger d'établir le programme méthodique des objets qui devront composer l'Exposition rétrospective et artistique militaire.

Le général Gervais, président du Comité, a désigné pour aider M. Meissonier dans sa tâche : MM. Edouard Detaille, le colonel Robert, conservateur du Musée d'artillerie; Perrot, ancien contrôleur de la Manufacture des Gobelins; le lieutenant-colonel Babin de Grandmaison, attaché à la section de cartographie au service géographique de l'armée.

***

M. Alphonse Helbronner, président de la chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires, vient d'adresser une excellente circulaire à tous les industriels qui peuvent utilement figurer dans la classe 66 (exposition militaire).

En voici le texte :

Paris, septembre 1887.

Messieurs,

La chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires a reçu de M. le général Gervais, président du comité d'admission de la classe 66 à l'Exposition universelle de 1889 (*Matériel et procédés de l'art militaire*), l'avis ci-joint, qu'elle s'empresse de vous transmettre.

Nous nous permettons d'appeler votre attention sur l'importance qu'il y a, pour notre industrie et celles qui s'y rattachent, à prendre part à l'exposition spéciale que le département de la guerre prépare.

Nous devons montrer au pays que les fournisseurs militaires ont suivi les progrès qui s'opèrent chaque jour dans la réorganisation de l'armée et que leur production peut assurer, le cas échéant, au département de la guerre, des ressources assez complètes pour qu'on n'ait plus à craindre le retour des faits regrettables constatés en 1870, quant à la pénurie et à la mauvaise qualité des fournitures livrées à cette époque.

A ce titre, notre exposition offrira un gage de sécurité pour l'avenir, et elle nous paraît devoir d'autant plus intéresser le public que, l'armée représentant aujourd'hui la nation tout entière, chacun peut être appelé à faire un jour ou l'autre, par lui-même, l'épreuve de nos produits.

Au point de vue commercial, il n'importe de prouver que nous ne redoutons pas la lutte avec l'industrie similaire de l'étranger, et que, à prix égal, nos produits sont supérieurs aux siens, à tous égards. Certains gouvernements étrangers, qui s'adressaient autrefois à la France pour les fournitures de leurs armées, ont, depuis 1870, porté leurs commandes chez nos voisins : il faut les ramener à nous, et nous le pouvons en réunissant, avec le plus d'éclat possible, dans l'Exposition militaire spéciale qui nous est ouverte, tous les produits de notre industrie, aussi bien que les matières premières qui concourent à leur fabrication.

C'est donc en faisant appel à la fois à votre patriotisme et à vos intérêts, Monsieur, que nous vous prions de vouloir bien revêtir de votre signature la demande d'admission incluse.

La chambre syndicale se met à votre disposition pour tous les renseignements que vous pourriez désirer.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien répondre à notre invitation et contribuer, par votre concours, au succès de l'Exposition militaire.

Recevez, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le président de la chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires.

Alphonse HELBRONNER.

***

Les comités d'admission vont se réunir très prochainement, car les vacances peuvent être considérées comme terminées ; déjà le groupe IX de l'horticulture a tenu ces jours derniers une très importante

séance à laquelle assistaient MM. Alphand et Georges Berger. Le règlement général a été adopté en première lecture ; il doit être examiné de nouveau et sera adopté définitivement à la prochaine séance. La répartition des emplacements a été arrêtée, et des ordres ont été donnés par M. Alphand pour déplanter dès à présent des massifs du Trocadéro, afin de livrer aux exposants les emplacements à partir du 15 avril 1888.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAR

Les membres du comité départemental du Var, convoqués par M. le préfet du Var, se sont réunis avant-hier, à deux heures, à l'hôtel de la préfecture de Draguignan, dans la salle destinée aux délibérations du conseil général.

Après l'ouverture de la séance, il est procédé à l'appel des membres du comité. Quarante-trois ont répondu à l'appel. Les autres membres se sont excusés de ne pouvoir assister à la première séance du comité.

L'appel fait, M. Henri Paul, préfet du Var, président d'honneur du comité départemental, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Le gouvernement de la République vous a désignés pour préparer la participation du Var à l'Exposition universelle de 1889.

En vue de ce concours, où seront réunies les merveilles nées des conceptions humaines, vous aurez à provoquer, à organiser l'emploi des specimens industriels, agricoles et artistiques du département.

Il s'agit d'apporter notre rayon à l'auréole intellectuelle de la France : il n'y a donc pas de partis dans cette enceinte, mais seulement des Français soucieux de la gloire et de la richesse de la patrie.

Tous, d'ailleurs, nous reconnaissons les immenses progrès accomplis par notre époque, et nul ne conteste qu'ils ont eu pour stimulant, sinon pour origine, ces déclarations sublimes — faites il y aura un siècle dans deux années — et qui, proclamant tous les hommes libres et égaux, ne placent la suprématie que dans l'intelligence fécondée par le travail.

Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

M. le préfet a ensuite défini les attributions du comité départemental pour l'Exposition universelle de 1889. Il a annoncé qu'il allait incessamment provoquer les réunions des comités d'arrondissement, qui auront, en somme, à faire le plus grand travail en vue de l'œuvre qui se prépare.

M. le préfet est le président d'honneur du comité départemental, et MM. les sous-préfets de Toulon et de Brignoles présidents d'honneur des sous-comités siégeant aux chefs-lieux de leurs arrondissements respectifs.

Ont été élus au scrutin secret :

Président : M. Brun, sénateur du Var.

Vice-Présidents : MM. Daumas, député du Var ; Magnier, conseiller général du canton de Saint-Tropez ; Rossolin, ancien conseiller général du canton de Brignoles.

Secrétaire général : M. de Noircarme, ingénieur en chef du département du Var.

Secrétaires : MM. Berenguier, professeur départemental d'agriculture ; le docteur Doze, président de la société d'études archéologiques de Draguignan, et Liévin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Draguignan.

Après la proclamation des résultats pour la nomination du bureau, M. le préfet a dit qu'il comptait sur le zèle éclairé de tous les membres du comité départemental et qu'il était convaincu qu'il ne négligerait rien pour que le département du Var fût représenté aussi dignement que possible.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

L'Observatoire de Montsouris

Nous avons, à plusieurs reprises, examiné ici dans leur ensemble, les projets de la ville de Paris pour son exposition particulière en 1889 ; nous nous proposons maintenant d'entrer dans quelques détails au sujet de chacun des services qui doivent prendre part à cette exposition. Aujourd'hui, nous parlerons de l'observatoire météorologique.

Cet observatoire, installé dans le parc de Montsouris, a pour objet l'étude de la climatologie parisienne appliquée à l'hygiène et à l'agriculture. Il a été créé par M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et sous la haute influence de M. Dumas, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, alors président du Conseil municipal de Paris ; mais c'est M. Jules Simon, alors ministre de l'Instruction publique, qui proposa et obtint qu'une dotation annuelle lui fût acquise.

Cet établissement fut d'abord dirigé par une commission, dont M. Charles Sainte-Claire Deville était le président ; en 1873, M. Marié-Davy fut mis à la tête de l'observatoire par M. Thiers, qui arrêta en même temps le programme général des travaux : la recherche des effets produits sur les cultures et sur l'hygiène par les variations du temps et les changements de composition de l'air atmosphérique.

Les travaux de l'observatoire de Montsouris se divisent en trois sections principales :

1° La météorologie proprement dite, s'étendant au magnétisme et à l'électricité, comprend :

L'observation directe des instruments météorologiques installés à l'observatoire même ;

Le contrôle et le relevé des courbes tracées par les instruments enregistreurs de l'observatoire ;

La discussion des résultats obtenus soit au point de vue de la météorologie, soit au point de vue de ses applications à l'agriculture et à l'hygiène.

2° L'analyse chimique de l'air et des eaux météoriques recueillis à l'observatoire de Montsouris.

3° L'étude microscopique des poussières organiques tenues en suspension dans l'air et dans les eaux météoriques recueillies à l'observatoire

En avril 1876, l'administration parisienne décida, à la suite d'un rapport de M. de Hérédia, que les études de l'observatoire seraient étendues aux divers quartiers de la Ville. Le Conseil municipal vota les premiers fonds nécessaires à la création du service municipal de l'observatoire. Depuis cette époque, le nouveau service a grandi, grâce aux ressources constantes mises par le Conseil à sa disposition, et au bienveillant concours de M. Alphand.

Ce nouveau service municipal est, en effet, placé dans les attributions de la Direction des travaux. Il fonctionne sous le contrôle d'une commission, actuellement présidée par M. Viguier, et prise parmi les membres du Conseil municipal et de l'administration ; il est partagé en trois sections : climatologie proprement dite, analyses chimiques, analyses micrographiques. Les analyses chimiques et micrographiques portent : sur les eaux servant à l'alimentation ; sur les eaux d'infiltration du sol parisien ; sur les émanations du sol et des égouts de Paris ; sur l'air qui circule dans les divers quartiers ou séjourne dans les lieux habités ou fréquentés par le public.

Les substances dosées chimiquement, d'une manière régulière, sont : pour l'air, l'ozone, l'acide carbonique, l'azote ammoniacal, l'azote nitrique et l'azote organique, ainsi que la quantité d'oxygène qu'elles prennent au permanganate de potasse, en s'oxydant. Le chlore, le soufre, le phosphore, sont l'objet de recherches éventuelles. La recherche et la culture des organismes microscopiques sont étendues à l'air, au sol et aux eaux des divers quartiers de Paris et de la banlieue.

Pour compléter cet ensemble de travaux, l'administration municipale, en 1879, a mis à Gennevilliers, à la disposition de l'Observatoire de Montsouris, un terrain et des bassins de végétation pour l'étude des questions d'agriculture et d'hygiène qui se rattachent à l'opération des eaux d'égout. En juillet 1884, une station-annexe a été installée au centre de Paris, dans le voisinage de l'Hôtel de Ville, rue Lobau, en vue de suivre de plus près les variations que la vie parisienne pourrait produire dans l'air et les eaux de la Ville.

Depuis la fin de l'année dernière, l'Observatoire de Montsouris a cessé de faire partie des établissements de l'Etat. Par délibération du conseil municipal en date du 30 décembre 1886, il a été reconnu comme établissement municipal de la ville de Paris, sous l'autorité administrative du Préfet de la Seine, maire de Paris, et sous la direction et le contrôle de la surveillance dont nous avons parlé plus haut.

En même temps, M. Marié-Davy prenait sa retraite. Il n'a pas été remplacé comme directeur. Les trois services distincts : physique et météorologie, chimie, micrographie, sont respectivement confiés à M. Léon Descroix, à M. Albert Lévy et à M. le docteur Miquel.

L'Exposition de la ville de Paris, relative à ce service, comprendra des vues d'ensemble de l'Observatoire et des instruments

extérieurs, des diagrammes, des moyennes quotidiennes des données climatériques de 1888 (variations du baromètre et du thermomètre, du degré acténométrique, des chutes de pluie et des hauteurs de la Seine).

On y verra aussi des courbes fournies par des thermomètres enregistreurs placés dans une chambrée de soldats de l'une des casernes de Paris, dans la salle des séances du Conseil municipal, sur une fenêtre de l'Hôtel de Ville, sous une serre-abri, etc.

On exposera également les appareils dont on se sert pour faire les analyses chimiques et les analyses micrographiques de l'air et de l'eau, des aéroscopes, des microscopes, des siphons automateurs, des aspirateurs à eau et à vapeur, des appareils enregistreurs des variations horaires des bactéries de l'athmosphère, etc.

Enfin, on pourra consulter aussi la série des publications rédigées par la direction de l'Observatoire, notamment les annuaires résumant les travaux de cet établissement et dont le premier commence à l'année 1875. Ces recueils contiennent nombre de renseignements intéressants sur les températures de l'air, de l'eau depuis un siècle, sur les oscillations barométriques, sur les observations pluviométriques et magnétiques, sur les analyses d'eaux d'égout, d'eaux de drainage, d'eaux souterraines, d'eaux courantes, d'eaux servant à l'alimentation, sur les poussières organisées de l'athmosphère, et sur bien d'autres points qu'il serait trop long de signaler ici.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les fondations du Palais des Machines. — Palais des Groupes divers. — Visite à l'usine Cail. — Les piliers de la Tour.

C'est aux deux extrémités du Champ de Mars que règne, en ce moment, la plus grande activité : du côté de la Seine, à la tour de 300 mètres, et, du côté de l'Ecole Militaire, au palais des machines.

Les travaux de fondation du palais se poursuivent activement, menés toujours avec habileté, et déjà quatorze puits sur vingt se trouvent achevés, prêts à recevoir la maçonnerie, qui est même terminée pour quelques-uns d'entre eux. Dans la partie qui regarde le Champ de Mars, la série des vingt puits est terminée.

Le travail du battage des pieux est fort intéressant à suivre, tant pour la rapidité que pour la précision avec laquelle il s'opère. Chaque pile est composée de 28 pieux qui ont chacun une longueur moyenne de sept mètres; leur enfoncement varie, suivant la nature du sol, de six à sept mètres.

Le terrain, de ce côté du Champ de Mars, est formé d'une couche d'argile, aussi l'enfoncement de chaque pieu réclame-t-il, relativement, peu d'efforts; il s'opère en une demi-heure environ, sans compter le déplacement de la sonnette et la mise en place du pieu à l'endroit exact où le sabot de fer va pénétrer dans le sol sous l'effort du mouton.

Durant une huitaine de jours, la locomobile qui sert à l'enlèvement des terres a interrompu son travail, par suite d'un accident; mais les fouilles à bras ont continué et les travaux n'auront pas été retardés. Rectifions, à ce propos, une note qui a paru dans plusieurs journaux, relatant un accident très grave arrivé à deux ouvriers ensevelis sous des terres; ce très grave accident s'est borné à la chute d'un madrier qui a contusionné légèrement deux braves ouvriers qui se promènent en ce moment sur les chantiers, riant des exagérations d'un reporter.

***

Si, en quittant le Palais des machines, nous nous rendons au Palais des expositions diverses, nous constatons que les travaux y sont menés avec une sage lenteur. Nous sommes loin du temps où chaque jour, chaque heure presque opérait une transformation par le levage d'une nouvelle ferme; aujourd'hui, comme alors, c'est l'aile droite longeant l'avenue de La Bourdonnais qui attaque la première la besogne; son travail de couverture se poursuit par la pose des bois, en attendant la vitrerie. C'est l'habile entrepreneur, M. Poirier, qui est l'adjudicataire de ce travail.

Dans les lots des autres usines, on procède encore à la peinture des fers au moyen de grands échafaudages roulant sur des galets. Il est à souhaiter cependant que la toiture soit posée avant les pluies de l'automne, afin d'abriter les ouvriers et de permettre de pousser l'installation intérieure pendant les mois rigoureux de l'hiver.

Quelques ouvriers procèdent à la pose des tuyaux destinés à l'écoulement des eaux pendant que d'autres mettent la dernière main à une voie ferrée qui doit se relier au chemin de fer central pour permettre de desservir toutes les galeries des expositions diverses.

***

Peu ou point de changements dans l'autre partie du Champ de Mars. Le nivellement est achevé; on va apporter la terre végétale destinée au jardin central. Les maçonneries des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux attendent toujours les fermes métalliques qui doivent se dresser sur leurs assises; mais l'arrivage des fers est annoncé, et sous peu de jours le travail du levage va commencer, de façon à être terminé avant l'hiver.

***

Désireux de faire connaître à nos lecteurs l'état des travaux de la partie métallique du Palais des machines, nous nous sommes rendus à l'usine Cail, qui, comme on le sait, est l'adjudicataire de ces travaux, avec l'usine de Fives-Lille.

Les ingénieurs de la maison Cail, nous ont, avec la plus extrême obligeance, fourni des détails sur les fers travaillés dans leurs ateliers à Paris même, et non dans leurs forges des départements.

Malgré les retards occasionnés par la substitution du fer à l'acier, comme le comportait le projet primitif, le Palais des Machines ne sera pas en retard sur ses voisins. Le levage des fermes ne demandera pas plus de six mois, on peut en avoir l'assurance; ainsi donc, en commençant le travail vers la fin de février, la partie métallique sera entièrement terminée en août 1888, huit mois avant l'ouverture officielle; les travaux intérieurs pourront être menés très activement, les annexes et bas-cotés devant être montés en même temps que la grande nef.

A mesure que les puits sont creusés et les maçonneries établies, la maison Cail fait procéder à l'ancrage des boulons.

Les ingénieurs de la maison Cail et de Fives-Lille, se sont mis d'accord pour avoir une unité de système et de direction dans le montage des fermes métalliques, mais ils n'ont point encore pris de résolution définitive touchant le levage au moyen d'échafauds roulants ou de pylones. Malgré cela, on est très confiant dans la facilité qu'il y aura à monter ce hall, malgré ses dimensions colossales. Il est à regretter seulement que l'on n'ait pas persévéré dans le projet primitif qui était d'employer l'acier; pour la première fois l'on eut essayé l'acier sur une aussi grande portée et l'épreuve aurait présenté le plus grand intérêt pour l'industrie et la métallurgie.

***

Du côté de la tour de 300 mètres, l'aspect des travaux offre l'intérêt le plus vif; ce qui étonne surtout les profanes, c'est la rapidité du montage, avec la simplicité des moyens employés, — c'est aussi la hardiesse dans la construction des piliers avec un tel porte à faux.

Le pilier n° 1 a atteint 30 mètres d'élévation, c'est-à-dire la moitié de la hauteur du premier étage; de la base au premier, on comptera quatre panneaux dont deux sont terminés.

Les arbalétriers ont rejoint les pylones sur lesquels ils s'appuient au moyen de cales, en attendant des consoles définitives.

Les travaux du pilier n° 1 vont être suspendus pendant que l'on procèdera au dressage d'une nouvelle grue qui facilitera le montage des pièces métalliques; quand les travaux reprendront, on mènera de front la construction des quatre piliers, car le n° 3, du côté de Grenelle, qui est légèrement en retard, aura rejoint en hauteur ses voisins dans quatre ou cinq jours.

Pendant que les ajusteurs et boulonneurs travaillent en l'air à 30 mètres, de nombreux charpentiers équarrissent à terre d'énormes madriers destinés à la construction des quatre grands échafaudages qui doivent soutenir les piliers au-dessous du plancher du premier étage. Nous avons vu des poutres de 250 tonnes qui formeront la base de l'échafaudage, lequel sera, naturellement, monté en plusieurs tronçons, avec un port à faux en dessous.

Nous avons vivement intéressé les conducteurs des travaux en leur lisant les détails d'un incendie qui, d'après plusieurs journaux, aurait éclaté dans les chantiers de la Tour, et qu'ils ignoraient entièrement, nous avons vainement cherché des traces et pris des renseignements, et nous craignons bien que ce soit seulement l'imagination du journaliste qui ait pris feu.

M. Martin, dont le nom n'est pas inconnu de nos lecteurs, car nous l'avons souvent cité pour l'habileté avec laquelle il dirigeait les travaux de fondation, a quitté le Champ de Mars après avoir mené à bonne fin le rôle qui lui était échu dans l'œuvre. Il a été remplacé par M. Compagnon, dont on connaît l'intelligence, l'habileté et la compétence, et qui va diriger le montage de la partie métallique; M. Compagnon arrive de Collonge-sur-Saône, où il vient de faire procéder à la construction d'un viaduc à double voie, le plus lourd qui ait jamais été lancé, et qui fait grand honneur à l'usine de Levallois.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

Cette exposition, ainsi que nous le disions dans notre *dernier numéro*, est décidément un succès : succès par l'empressement des brasseurs français à participer à cette patriotique entreprise ; succès par l'affluence des visiteurs qui augmente chaque jour, à mesure que l'installation se termine et se complète.

Nous avons indiqué les divers emplacements sur lesquels s'étend l'Exposition : pavillon de la ville de Paris, galerie sud du palais de l'Industrie, et terrains découverts environnant le pavillon de la ville de Paris.

Nous allons maintenant, si nos lecteurs le veulent bien, parcourir successivement ces trois emplacements et jeter un coup d'œil rapide sur les différentes parties de l'Exposition auxquelles ils sont respectivement réservés.

***

Depuis l'ouverture officielle, dont nous avons rendu compte, le pavillon de la ville de Paris est complètement aménagé et l'installation des kiosques de dégustation qui le garnissent est entièrement achevée.

Ces kiosques ont été répartis tout autour de la grande salle du pavillon, sauf deux qui ont été construits en retrait, à chaque extrémité, faisant face aux portes d'entrée. Nous en avons compté vingt-sept. Voici, du reste, les noms des vingt-sept brasseries dont les bières y sont dégustées :

Brasserie La Lorraine.
— de Strasbourg.
— du Fort-Carré.
— de Saint-Amand
— Jullien et Martin
— Strasbourgeoise.
— de Nérac.
— L. Karcher et Ce.
— Franco-Suisse.
— de l'Est.
— de Saint-Germain-en-Laye.
— de Tantonville.
— de Vittel.
— de Bourbourg.
— de Charmes.
— Orléanaise.
— La Gallia.
— du Lion de Belfort.
— Peters.
— Franco-Strasbourgeoise.
— Le Phénix.
— de Montbéliard.
— de la Méditerranée.
— des Moulinaux.
— de la Comète.
— de la Frise.
— de la Flèche-d'Or.

Chacun de ces comptoirs, qui mesurent à peu près quatre mètres de façade, est très artistiquement décoré. Des faisceaux de drapeaux tricolores et des écussons aux armes des villes représentées complètent l'ornementation, qui est du plus heureux effet. Le service, ainsi que nous l'avons dit, est fait exclusivement par des garçons. Cette décision de l'administration n'est pas sans soulever quelques réclamations de la part des exposants, qui craignent que l'exclusion du sexe aimable diminue l'attrait et la gaieté de l'Exposition. Déjà le commissariat s'est laissé en partie fléchir, en autorisant la présence de caissières à côté des garçons. Peut-être y aurait-il moyen de donner plus complète satisfaction aux exposants, tout en tenant compte du légitime désir de l'administsation, d'éviter les abus qui se sont produits dans certaines autres expositions.

Une mesure également réclamée par les exposants, serait l'adoption du petit bock, dit *galopin*, concurremment avec le *quart*, actuellement seul autorisé. Cela donnerait plus de facilités aux amateurs pour déguster les différentes sortes de bières et faire des comparaisons utiles.

***

Au centre de la grande salle du pavillon de la ville de Paris, s'élève le kiosque de la musique.

L'excellent chef d'orchestre, M. Straram, a organisé la partie musicale de l'Exposition avec une activité et une intelligence dont on ne saurait trop le féliciter. Les concerts et soirées musicales auront un éclat qui ne contribuera pas peu à attirer le public et à assurer le côté recettes, qui n'est pas à dédaigner.

Tous les jours, à trois heures et à huit heures et demie, il y aura concert à grand orchestre. Les mercredis et vendredis, musique militaire. Tous les quinze jours, le vendredi, concert par la musique de la garde républicaine. Enfin, tous les vendredis, jour réservé, à huit heures et demie, grand concert vocal et instrumental avec le concours de solistes, hommes et dames, choisis parmi les bons artistes parisiens.

***

Pour compléter nos renseignements sur le pavillon de la ville de Paris, disons que l'aménagement général de la salle a été très bien compris par l'administration. Des gerbes d'orge, échelonnées ça et là le long des murs, ajoutent à la décoration une couleur locale d'une saveur particulière. Des statues garnissent les espaces vides, et l'électricité répand, le soir, son étincelante lumière, qui achève de donner, au coquet pavillon, un aspect joyeux et vivant.

***

Avant de quitter le pavillon de la ville de Paris, nous tenons à signaler un système de pompe à pression continue, qui a attiré notre attention.

On cherchait depuis longtemps, et avec raison, à supprimer les appareils à pression d'air servant à élever les liquides : bières, vins etc.. etc. Mais jusqu'à ce jour, aucun des systèmes proposés ne réunissait les conditions désirées, tant au point de vue de l'hygiène que sous le rapport d'une manipulation simple et rationnelle.

Ces appareils, en effet, présentent par leur disposition, et surtout par l'adjonction du réservoir emmagasinant l'air indispensable à leur fonctionnement, de graves inconvénients, qui ont été souvent signalés par les médecins et les conseils d'hygiène publique, et dont le moindre est l'entretien en bonne culture de végétations malfaisantes.

M. Romain, de Grenoble, a réalisé tous les désiderata exigés pour une pompe parfaite automatique et *à pression continue*.

Le système automatique qu'il expose, utilise la pression naturelle des eaux en supprimant le réservoir dans lequel l'air est refoulé et mis en réserve sous pression au moyen d'une pompe.

Ce petit appareil ne pèse que 25 kilos, n'occupe qu'un emplacement de 50 cent. de long sur 25 cent. de large et jouit, avec raison, de la préférence des limonadiers. MM. Brun père et fils, propriétaires de la Brasserie de Grenoble, l'utilisent à l'Exposition et nous avons pu constater que leur bière conserve toutes ses qualités de fabrication. C'est rendre service au public que de signaler cette utile invention aux cafetier et limonadiers qui ne la connaissent pas encore.

L'organisation de la partie de l'Exposition qui sera établie dans la galerie sud du Palais de l'Industrie ne marche pas assez vite, au gré du public, qui ne se rend pas compte des difficultés d'exécution et de la lenteur des travaux importants à exécuter.

L'installation des locomobiles et des transmissions destinées à distribuer la force motrice exige, notamment, des travaux de maçonnerie, qui n'ont pas pu s'exécuter en un jour. M. Sincholle, commissaire adjoint, chargé spécialement de cette partie de l'Exposition des bières, a cependant déployé beaucoup d'activité, et la galerie des machines a maintenant un aspect animé qui permet d'espérer que l'installation des produits et appareils sera bientôt terminée.

Déjà quelques expositions de tonnellerie, de comptoirs pour marchands de vins, d'instruments spéciaux, sont achevées. Nous avons retrouvé la pompe Romain, que nous avions vu fonctionner tout à l'heure à la brasserie de la Frise, et que l'on peut étudier ici en détail pièce par pièce.

***

Le terrain découvert qui s'étend autour du pavillon de la ville de Paris complète,

comme nous l'avons dit, l'emplacement occupé par l'Exposition des bières. Nous y voyons encore deux comptoirs qui n'ont pas trouvé place dans l'intérieur du pavillon : ceux de la brasserie Albert Beauvais et de la brasserie d'Abbeville. Là aussi est installé le buffet. Enfin, çà et là, s'élèvent des appareils, des pompes, notamment, dont le fonctionnement exige un espace découvert, qui ont dû se réfugier, faute de place, dans cette partie de l'exposition.

***

En terminant, nous croyons devoir rappeler les prix d'entrée de l'Exposition.

Le prix ordinaire, nous l'avons dit, est très démocratique : 25 centimes, tous les jours, de 10 à 6 heures, et 50 centimes, de 8 à 11 heures.

Le vendredi, jour réservé, le prix est fixé à 1 franc, le soir comme le jour.

Enfin, le dimanche, l'entrée est gratuite de 2 à 6 heures.

Ajoutons que l'Exposition est fermée, tous les jours, de 6 à 8 heures.

ÉCHOS

Le Conseil supérieur de l'Agriculture

Le *Journal officiel* vient de publier la liste des membres du conseil supérieur de l'agriculture qui viennent d'être nommés sur le rapport du ministre de l'agriculture.

Section de l'agriculture. — MM. Jules Méline, député, ancien ministre de l'agriculture; Jules Develle, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre de l'agriculture; M. de Mahy, député, ancien ministre de l'agriculture; Gomot, député, ancien ministre de l'agriculture; Frémy, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle; Le Guay, député du Puy-de-Dôme; Fagot-Neveu, député des Ardennes, agriculteur; Labiche, sénateur, président et rapporteur de la commission du crédit agricole; Gatelier, membre de la Société nationale d'agriculture, président du comice agricole de Meaux; Albert Le Play, propriétaire agronome de la Haute-Vienne.

Section des forêts. — M. Proal, député des Basses-Alpes.

Voir à la dernière page

Plumes métalliques Blanzy Poure et Cº

Champagne Ch. Farre, Reims

BIBLIOGRAPHIE

Mystères physiques, que LEMERRE vient de publier, est le troisième volume de poésie de Paul Marrot, dont le *Chemin du rire* a été le brillant début, il y a six ans.

On est saisi, dans *Mystères physiques*, de la nouveauté des sujets et des vues. Paul Marrot mêle à des récits puissamment dramatiques une certaine ironie bien personnelle, d'une grande saveur.

Si les quatre recueils, annoncés comme devant paraître à la suite pour constituer un ensemble, répondent à *Mystères physiques*, on se trouvera devant une œuvre incontestablement magistrale.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Les affaires n'ont pas été plus importantes pendant ces derniers huit jours que pendant les précédentes périodes hebdomadaires, et nous devons encore une fois constater que, malgré cette pénurie de transactions, l'ensemble de la cote n'a pas cessé de faire bonne figure. Cette excellente tenue des cours à une époque de morte saison, est de bon augure pour l'avenir de notre marché : elle est la meilleure preuve que la situation de place est bien saine et que quand on le voudra, ou plutôt quand le moment sera venu, des cours meilleurs seront facilement acquis. Ce moment est d'ailleurs tout indiqué. Comme aucune préoccupation, aussi bien dans le domaine de la politique intérieure que dans celui de la politique extérieure, ne peut inquiéter actuellement la spéculation, on doit s'attendre à une reprise des rentes françaises et de quelques valeurs en vue avec le prochain retour des villégiatures. C'est une échéance dont nous ne sommes plus guère éloignés.

Les cours actuels peuvent être pris pour base d'une fructueuse campagne de hausse. Ils sont encore au dessous de ceux que l'on avait atteints à pareille époque l'année dernière. Nous avons déjà expliqué, dans une de nos précédentes revues, que la situation générale ne s'étant pas modifiée dans cet intervalle, il était permis d'escompter le retour au même niveau. Si les spéculateurs d'envergure, qui conduisent habituellement le marché le veulent, on en fera facilement la conquête.

On vient de détacher le coupon trimestriel sur le 3 p. 100 perpétuel. C'est là un fait qui a déjà ramené quelque animation pendant ces dernières séances. La perspective de regagner ce coupon sollicite toujours l'attention des acheteurs. La fin du mois pourrait donc voir renaître un regain d'activité qui serait une bonne transition de l'accalmie des vacances au retour des affaires.

×

Comparés avec ceux de la semaine dernière, les prix de nos rentes, sur le marché à terme, ne présentent pas une différence bien grande.

Allégé de son coupon de 75, le 3 0/0 est à 81.50 ce qui revient à du 82.25. Le 3 0/0 amortissable se traite actuellement à 85.25 ; le 4 1/2 0/0 se négocie à 109.05.

Une bonne fermeté n'a cessé de régner sur le marché des valeurs de crédit, et les plus importantes d'entre elles réalisent d'une semaine à l'autre un léger progrès.

La Banque de France vaut 4170.

Le Crédit Foncier ne se départ pas de sa bonne tenue à 1367.50.

Les obligations à lots des emprunts 1879 et 1880 valent de 480 à 485 francs. Elles donnent lieu à de nombreux échanges au comptant.

Il suffit de rapprocher les cours de ces valeurs de ceux des obligations de la ville de Paris et des autres villes qui ont émis des obligations à lots 3 0/0, pour acquérir la conviction qu'elles ne sont pas encore arrivées aux cours qu'elles doivent atteindre. Il est certain qu'elles vaudront 500 francs et plus à un moment donné.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet qu'elles participent tous les ans à six tirages de lots et qu'elles sont plus attrayantes que n'importe quelle autre valeur à lots de notre marché.

Nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur les Bons de la presse. Cette petite valeur n'immobilise qu'un capital insignifiant.

Elle ne produit pas d'intérêt, c'est vrai, mais elle sera remboursée soit avec un lot, soit avec une prime de remboursement très importante.

Les numéros non primés seront remboursés à 30 francs au minimum, à 50 francs au maximum.

Pendant dix ans, tous les numéros sortis aux tirages recevront des lots. Les tirages qui viendront ensuite comprendront des lots et des primes de remboursement. Ces dernières représenteront aux cours actuels un boni minimum de plus de 100 0/0.

Le Comptoir d'Escompte est soutenu à 1030.

Sur le marché du comptant, on cote en dernier lieu, le 3 0/0 à 81.50 l'amortissable à 85.27 1/2 et le 4 1/2 0/0 à 109 fr.

Les fonds d'Etat étrangers ont eu, pendant ces huit jours, une allure semblable à celle de nos rentes.

Sur les Consolidés anglais, nous retrouvons le le cours de 101 7/16.

L'Italien, quelque peut mouvementé, s'est avancé à 98.67.

Le 4 0/0 hongrois se traite à 81.50 ; on négocie le 4 0/0 autrichien à 92.50.

L'Egypte unifiée vaut 378.75 ; le turc reste à 13.90.

L'Extérieure espagnole, fort calme à 67.65 au début de la semaine, s'est avancée en dernier lieu à 68 fr.

Les fonds russes sont à peu de chose près au même niveau.

×

La Banque de Paris et des Pays-Bas est ferme à 763.75.

A 572.50 le Crédit lyonnais est soutenu.

La Banque Parisienne se relève à 385.

La Banque ottomane à 492.50, la Banque d'escompte à 471.25 sont immobiles.

La Société générale s'est avancée à 460.

Les chemins de fer ont eu une bonne attitude. Le Nord a passé à 2547.50 ; l'Orléans à 1327.50 ; le Lyon à 1257.50 ; le Midi à 1156.25.

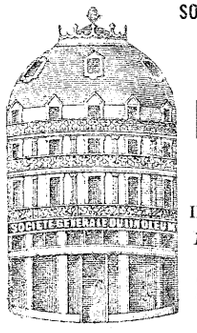
Les valeurs industrielles sont l'objet de quelques ventes à découvert, notamment le Suez à 1998.75, et le Panama à 356.25. Les baissiers essaient, sur cette dernière valeur, de renouveler la campagne récemment entreprise et qui ne leur a pas été profitable. Il y a tout lieu de croire que ces vendeurs n'auront pas plus de succès cette fois, car on est déjà revenu à des cours meilleurs avec ces dernières séances.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy

LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché

25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÉGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLÔMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, *16, av. Parmentier*, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANC

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de **Serrurerie**, **45 centimes l'un**, en timbres poste.

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

CHAMPAGNE EUGÈNE **CLICQUOT**, REIMS

1886 — **CHEMINS DE FER DE L'OUEST** — 37 lignes

EXCURSIONS
SUR LES
CÔTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE
Billets Circulaires, VALABLES PENDANT **un mois** (1)

	1re Classe	2e Classe
1er ITINÉRAIRE	60 fr. »	45 fr. »
2e ITINÉRAIRE	60 fr. »	45 fr. »
3e ITINÉRAIRE	80 fr. »	65 fr. »
4e ITINÉRAIRE	90 fr. »	70 fr. »
5e ITINÉRAIRE	100 fr. »	80 fr. »
6e ITINÉRAIRE	100 fr. »	80 fr. »
7e ITINÉRAIRE	120 fr. »	100 fr. »
8e ITINÉRAIRE	120 fr. »	100 fr. »
9e ITINÉRAIRE	130 fr. »	110 fr. »

1er ITINÉRAIRE — **Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — St-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.**

2e ITINÉRAIRE — **Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur** ou **Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.**

3e ITINÉRAIRE — **Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur** ou **Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.**

4e ITINÉRAIRE — **Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.**

5e ITINÉRAIRE — **Paris. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel — Dol. St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.**

6e ITINÉRAIRE — **Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur** ou **Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Dreux. — Paris.**

7e ITINÉRAIRE — **Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur** ou **Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.**

8e ITINÉRAIRE — **Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.**

9e ITINÉRAIRE — **Paris. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.**

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les Itinéraires.

Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.
(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 %, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 46 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 1er Octobre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MAIRIE du XIXe ARRONDISSEMENT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LECTURE PUBLIQUE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Circulaire aux Présidents des Comités déparementaux.
Circulaire aux Présidents des Comités d'admission.
Le Comité supérieur de révision.
Nouvelles de l'Exposition.
Le Pavillon de la Tunisie à l'Exposition.
Commission d'organisation de l'Exposition coloniale française à l'Exposition de 1889.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté du 26 août 1886 ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1887, complétant le système de classification générale ;

Vu l'arrêté du 11 mars, instituant les comités d'admission et règlant leur organisation :

Sur les présentations faites par M. le directeur général de l'exploitation,

Arrête :

M. Rose (Victor), graveur industriel, est nommé membre du comité d'admission de la classe 11. (Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.)

M. Marrou (Ferdinand), ferronnerie artistique, est nommé membre du comité d'admission de la classe 25. (Bronzes d'art, fontes d'art diverses, métaux repoussés.)

M. Déjardin (Ernest), député du Nord, administrateur de la compagnie des mines d'Aniche, est nommé membre du comité d'admission de la classe 41. (Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.)

M. le comte de Douville-Maillefeu, député de la Seine, est nommé membre du comité d'admission de la classe 65. (Materiel de la navigation et du sauvetage.)

M. Dehesdin (Emile), fabricant de lingerie, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878, est nommé membre du comité d'admission de la classe 35. (Article de bonneterie et de lingerie, objets accessoires du vêtement.)

Paris, le 22 septembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

Bureaux de Comités départementaux

VAUCLUSE

Sous-comité de l'arrondissement d'Apt

Président : M. FERRY DE LA BELLONE, président du comice agricole à Apt.

Vice-Président : M. REBOULIN (Eugène), fabricant de fruits confits à Apt.

Secrétaire : M. REYBAUD (Fernand), céramique et poterie à Apt.

Sous-comité de l'arrondissement de Carpentras

Président : M. VALABRÈGUE (A.), négociant en tissus à Carpentras.

Vice-Président : M. BONFILS (Ch.), conserves alimentaires à Carpentras.

Secrétaires : MM. LONG (L.), fabricant de fruits confits à Carpentras ; SANTET (H.), fabrication et commerce de vins à Mazan.

VIENNE

Sous-comité de l'arrondissement de Châtellerault

Président : M. HÉRAULT (Alfred), ancien député, président du conseil général, conseiller maître à la cour des comptes.

Vice-Présidents : MM. GODARD, banquier, maire de Châtellerault ; DUBOX, colonel d'artillerie, directeur de la manufacture d'armes.

Secrétaire : M. DUVAU (J.), propriétaire, conseiller général.

Sous-comité de l'arrondissement de Civray

Président d'honneur : M. le sous-préfet.

Président : M. GUILLAUD-VALLÉE, maire de Civray.

Vice-Présidents : MM. CHARGELAIGNE, maire de Conhé ; JACQUAULT, conseiller général à Saint-Maurice.

Secrétaire : M. PASCAULT, propriétaire à Charroux.

Trésorier : M. TAFFORIN, docteur en médecine, conseiller général à Availles.

Sous-comité de l'arrondissement de Loudun

Président : M. BAZILLE, conseiller général.

Secrétaire : M. BOILAIVE, président de la société agricole et industrielle loudunaise.

Sous-comité de l'arrondissement de Montmorillon

Président : M. DEMARÇAY (le baron), ancien député, conseiller général, maire de Saint-Savin.

Vice-Président : M. TROUVÉ, vice-président du conseil général, maire de Paizay-le-Sec.

Secrétaire : M. BOST-LAMONDIE, conseiller d'arrondissement, maire de Montmorillon.

VENDÉE

M. Eugène MOREAU, avocat, maire de La Roche-sur-Yon, est nommé vice-président du comité départemental de la Vendée, en remplacement de M. GUIET, décédé.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 6 août 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Côte-d'Or :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Dijon

MM. Magnin, sénateur. Mazeau, sénateur, garde des sceaux, ministre de la justice. Dubois, député. Lévêque, député. Adler, président du tribunal de commerce d'Auxonne. Amiot, propriétaire à Sainte-Marie-sur-Ouche. D'Arbaumont, président de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Aubine, contrôleur des télégraphes, à la gare de Dijon. Badet, secrétaire de la société des Amis des arts, à Dijon. Bargy (Amédée), industriel à Dijon. Bassot (Auguste), industriel à Renève. Bedel, industriel à Bize. Beffara, directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon. Bellenet, fabricant de sphères géographiques, à Dijon. Berthaut, agriculteur à Genlis. Bing, négociant en houblons à Dijon. Boisserand, tanneur à Dijon. Bordet, président du tribunal de commerce de Dijon. Bouchard, fabricant de savons à Dijon. Chandouet, architecte départemental à Dijon. Chavin, vinaigrier à Dijon. Chevrot, architecte à Dijon. Chopard, président du comice agricole de Genlis. Colot-Laurent, constructeur-mécanicien à Dijon. Cotétidot, entrepreneur de menuiserie à Dijon. Guignotet, président de la société des Amis des arts, à Dijon. Dameron, sculpteur à Dijon. Darantière, imprimeur à Dijon. Daussay, ébéniste à Dijon. Delame, cultivateur à Drambon. Deschamps, inspecteur d'académie, à Dijon. Dugas, vice-président du conseil des prud'hommes, à Dijon. Dumont, directeur de la fabrique d'encre, à Dijon. Eisenmann, négociant en houblons à Dijon. Ferry, entrepreneur à Dijon. Focillon-Lavergne, constructeur à Dijon. Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie à Dijon. Fontbonne, liquoriste à Dijon. Gaffarel (Paul), membre de la société départementale de géographie et d'histoire, à Dijon. Garnier (Joseph), membre de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Gaulin-Dumoyer, président de la chambre de commerce de Dijon. Gelin, vice-président du comice agricole de Fontaine-Française. Glaize, conservateur du musée de Dijon. Girodet, ancien agricul-

teur à Is-sur-Tille. Gremeaux, ancien président du conseil de prud'hommes, à Dijon. Grenier, négociant à Plombières. Guinchard fils, fabricant de limes à Dijon. Guillemot (Paul), négociant en vins à Dijon. Jacotot, directeur de la poudrerie de Vonges. Joliet (Albert), photographe des beaux-arts, à Dijon. Laguesse, directeur du Jardin des plantes à Dijon. Lunyt, ingénieur des mines à Dijon. Leclerc-Maître, industriel à Dijon. Lescure, industriel à Selongey. Lévêque (Armand), cultivateur, industriel à Saint-Seine-l'Abbaye. Lory (Ernest), membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Magnen, professeur départemental d'agriculture à Dijon. Marc (Etienne), éleveur à Chevigny-Saint-Sauveur. Marceau, industriel à Is-sur-Tille. Marchand, vice-président de la société d'horticulture, maire de Dijon. Mattenet, directeur des ateliers de construction. Messner, brasseur. Meurgey, industriel à Tarsul. Margottet, directeur de la station agronomique. Mocquery, ingénieur en chef du département. Mulot, fabricant de pains d'épices. Munier (Frédéric), liquoriste. Mony-Refroignet, cultivateur à Francheville. Paupion, artiste peintre. Perdrix, propriétaire à Fontaine-Française. Pernot (Gilles), ancien industriel. Perriquet, propriétaire à Orville. Perrin, maître de forges à Til-Châtel. Poupon, distillateur à Fauverney. Regnier (Jules), négociant en vins, membre de la société bourguignonne de géographie et d'histoire. Robelin, industriel. Ronot, directeur de l'école des beaux arts. Roux, président du comice agricole, à Auxonne. Strodot, architecte. Thomas-Bassot, négociant en vins à Gevrey. Trivier-Carré, brasseur. Verneau, pharmacien.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Beaune

MM. Joigneaux, député. Sadi Carnot, député. Amiel, ancien industriel à Seurre. De Bahèzre, ancien négociant à Nuits. Barde (Pierre), industriel. Beaudet (Alphonse), négociant, président du tribunal de commerce. Boudier, propriétaire, secrétaire du comice agricole de Nuits, à Corgoloin. Bouchard (Antonin), négociant en vins, président de la chambre de commerce. Bouchard (Paul), ancien négociant, maire. Bouchard (Ernest), négociant en vins. Boudriot, distillateur à Nolay. Bouhey-Alley, viticulteur à Villers-la-Faye. Bourgeois (Antonin), négociant en vins. Carré (Louis), propriétaire à Echenon. Capitain-Gagnerot, propriétaire à Serrigny. Chapuis, cultivateur à Lusigny-sur-Ouche. Champenois, ancien professeur à Arnay-le-Duc. Chauvelot, propriétaire à Chorey. Chauvenet-Ckauvenet, négociant à Nuits. Communaux (Léon), industriel à Arnay-le-Duc. Cloutier-Martin, industriel. Compain, délégué cantonal à Arnay-le-Duc. Coqueugniot, industriel à Liernay. Cunisset (Emile), trésorier du comice agricole, à Pouilly-en-Auxois. Dubois, membre de la chambre de commerce de Beaune, à Chassagne. Dubois (Armand), industriel à Pouilly-en-Auxois. Flachot, propriétaire à Seurre. Gagey, négociant à Rouvres-sous-Meilly. Gardent, propriétaire à Saint-Roman. Giboulot, tanneur à Nolay. Guyton, docteur-médecin, président du comice agricole de Nuits. Jaffelin (Henri), distillateur. Jeannot, négociant à Saint-Jean-de-Losne. Labouré-Goutard, négociant à Nuits. Lebeault, propriétaire, maire de Bligny-sur-Ouche. Latour (Louis), négociant. Lyœn, directeur de l'école de viticulture. Malatray, cultivateur à Eguilly. Marsot (Aristide), marchand de bois à Bouilland. Masson, agriculteur, maire d'Eguilly. Michaud, propriétaire à Chamblanc. Michon (André), ingénieur civil. Mignotte (Adrien), ingénieur à Chassagne. Montoy (Arthur), membre de la chambre de commerce. Mouillon, banquier à Saint-Jean-de-Losne. Perron, propriétaire à Ruffey-lès-Beaune. Ricaud (Jules), brasseur. Rousseau (Jean), président du comice agricole à Brazey-en-Plaine. Terrand (Nicolle), agriculteur à Ruffey-lès-Beaune. Thomeret (Jules), industriel à Arnay-le-Duc. Vieillard (François), agriculteur à Larochepot. Vollot, banquier, maire d'Arnay-le-Duc.

3° Sous-Comité de l'arrondissement de Châtillon.

MM. Leroy, député. Boutequoy, maire. Arnault, propriétaire, maire de Baigneux-les-Juifs. Bazin, directeur de la sucrerie. Bordet (Alfred), président du comice agricole, à Recey-sur-Ource. Bouchot-Méau, négociant à Aignal-le-Duc, conseiller municipal. Bricet, banquier. Charles, propriétaire, ancien notaire, à Recey-sur-Ource. Cailletel, maître de forges. Chauvel, propriétaire, vice-président du comice agricole, à Laignes. Constant (Elysée), maire de Montigny-sur-Aube. Coucheny, constructeur-mécanicien à Verdonnet. Daguin, maire de Chamesson. Gautrelet, docteur-médecin, maire de Voulaines. Gomand, négociant à Vanvey-sur-Ource. Guerlorget, négociant, adjoint au maire. Guilleminot, propriétaire à Laignes. Japiot, propriétaire-éleveur, vice-président du comité d'agriculture. Leclerc, imprimeur. L'homme, maître de forge, conseiller d'arrondissement. Louvain, propriétaire, conseiller municipal à Chamesson. Maître (Achille), président du comité d'agriculture. Maître (Edouard), propriétaire, usinier à Montigny-sur-Aube. Minot (Georges), négociant, conseiller municipal à Châtillon. Minot (Roger), négociant. Misset, président du comice agricole, maire d'Aignay-le-Duc, conseiller général. Monniot (Jean-Baptiste), président du comice agricole à Baigneux. Morat, banquier, maire de Recey, membre de la chambre consultative d'agriculture. Mortet, directeur des usines de Sainte-Colombe. Nouvion, président du tribunal de commerce. Rémond, propriétaire, maire de Villaines-en-Duesmois. Sirdey, maire de Fontaine-en-Duesmois. Vandeau, vétérinaire. Vaufrouard, négociant à Montigny-sur-Aube.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Semur.

MM. Hugot, sénateur. Spuller, député, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Belime, propriétaire à Vitteaux. Bertrand, membre du comité d'agriculture à Villars-Villenotte. Bizouart-Bert, tanneur à Saulieu. Bizouard-Grosbois, tanneur. Bonnard, propriétaire à Saulieu. Bouhey, maître de forges, maire de Vieux-Château, Cambillard, négociant à Précy-sous-Thil. Chalochet, propriétaire à Saulieu. Chevalier, ancien négociant, maire de Semur. Collenot, président de la société des sciences de Semur. Court, vice-président du comice agricole de Précy-sous-Thil. Creuzé, secrétaire de la société des sciences. Debias, propriétaire, maire de Clamerey. Durandeau, négociant en draps, maire de Vitteaux. Foy, vétérinaire, vice-président de la chambre consultative d'agriculture. Foy de Beauvais, propriétaire à Sainte-Euphrone. Frié, directeur de la compagnie des phosphates, à Semur. Gaveau, fabricant de poteries, maire de Montbard. Gauthier (Auguste), propriétaire à Forléans. Girodet, propriétaire, membre du comice agricole de Semur, à Villars-Villenotte. Grognot, tanneur, adjoint au maire de Précy. Guilleminot, propriétaire, maire de Touillon. Jobard, propriétaire, membre du comice agricole de Flavigny, à Darcey. Mathieu-Tabourey, négociant à Pouillenay. Meugniot, vétérinaire départemental, à Précy-sous-Thil. Mouchot (Jean), propriétaire à Tholay-la-Perchère. Picard (Auguste), propriétaire, membre du comité d'agriculture, à Vic-sous-Thil. Pichenot, tanneur à Saulieu. Picoche, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Saint-Didier. Piot, entrepreneur de chemins de fer, à Montbart. Robespierre (de), directeur des mines de Sincey-lès-Rouvray. Savot, propriétaire, membre du comité d'agriculture, à Saint-Thibault. Theurreau, propriétaire à Gissey-le-Vieil. Thierry, président du comice agricole d'Ancy-le-Franc, maire de Buffon. Verdot, directeur de l'*Echo de l'Auxois*, membre du comité de surveillance du musée.

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Pyrénées-Orientales :

Sous-comité de l'arrondissement de Céret

MM. Marchal (Auguste), directeur de l'usine de Paulilles. Doé (Alphonse), sous-directeur de l'usine de Paulilles.

Dans le dernier numéro du *Bulletin Officiel* en date du 24 septembre il y a lieu, pour l'arrêté relatif au Comité départemental de la Drôme de faire la rectification suivante :

« Au lieu de :

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a *constitué comme suit le comité départemental de la Drôme* :

« Lire :

Par arrêté en date du 6 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, a *nommé membres du comité départemental de la Drôme*.....

L'arrêté, en date du 26 février 1887, constituant le comité départemental de la Drôme, a été inséré au *Bulletin Officiel* du 4 juin dernier.

Dans l'arrêté constituant le comité départemental de la Haute-Saône, il y a lieu de faire les rectifications suivantes :

Ajouter aux noms suivants le titre de « membre de la chambre de commerce de Gray » :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Vesoul

M. Clerget (Albert),....., à Vesoul.

2° Sous-Comité de l'arrondissement de Gray

MM. Hézard,....., à La Romaine.
Millot,....., à Arc-lèz-Gray.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Lure

MM. Dorget,....., à La Longine.
Mercier,....., à La Rochère.
Schwob,....., à Héricourt.

Au lieu de :

M. Sentupéry, fabricant de vins de raisins secs et maire, à Arc-lèz-Gray,

Lire :

M. Sentupéry, industriel, président du syndicat des fabricants de vins de raisins secs de l'Est, à Arc-lèz-Gray.

Par arrêté en date du 17 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Vosges :

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Dié

MM. Burlin (Ed.), fondeur, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saint-Dié. Cletienne, fabricant de tissus, secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saint-Dié. Deflin, fabricant de bonneterie et tricots, membre de la chambre consultative des arts et manufactures à Saint-Dié. Ferry (Hercule), manufacturier, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saint-Dié. Hugueny (Aug.), apprêteur, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saint-Dié. Lenoir (Pierre), membre de la chambre consultative des arts et manufactures, de Saint-Dié, à Raon-l'Etape.

Par arrêté en date du 17 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Bouches-du-Rhône, M. Baret, maire de Marseille (sous-comité de l'arrondissement de Marseille), en remplacement de M. Allard.

Par arrêté en date du 17 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Eure :

Sous-comité de l'arrondissement d'Evreux

MM. Callé, conseiller général, maire de Courteilles. Dufour (Désiré), conseiller d'arrondissement à Verneuil. Feuillebois, ingénieur à l'usine du Vieux-Conches. Hérissey, imprimeur à Evreux. Legoux, maire de Verneuil. Quettier, président du conseil de prud'hommes à Evreux. Regnier, ancien entrepreneur, à la Bonneville. De Tourlaville, maire de Conches-en-Ouche.

Par arrêté en date du 19 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Aisne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Laon

M. Joncourt (Edouard), entrepreneur de travaux publics à Chauny.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Château-Thierry

M. Macherez (Alfred), ingénieur-régisseur de la société de Fives-Lille, directeur de la fabrique de sucre de Neuilly-Saint-Front.

Par arrêté en date du 19 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Saône :

Sous-comité de l'arrondissement de Gray

MM. Bassot, président de la chambre de commerce de Gray. Noir-Anney, membre de la chambre de commerce et président du tribunal de commerce de Gray. Dervieux, conseiller d'arrondissement, membre de la chambre de commerce de Gray.

Par arrêté en date du 20 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Savoie :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Chambéry

MM. Balmain (Joseph), ingénieur civil, conseiller général à Châteauneuf. Laurent, agriculteur à Ecole, canton du Châtelard. Livet, directeur de l'établissement thermal à Aix-les-Bains. Pravaz, industriel, conseiller général, à Saint-Genix. Rebaudet, propriétaire, conseiller général, à Aix-les-Bains. Therme, tanneur, conseiller général, au Châtelard.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Moutiers

MM. Carquet, juge de paix, conseiller général, à Moutiers. Jarre, avocat, conseiller général à Moutiers. Jorioz, notaire, conseiller d'arrondissement à Moutiers.

Par arrêté en date du 22 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de la Haute-Vienne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Limoges

MM. Teisserenc de Bort, sénateur. Pénicaud, sénateur. Périn (Georges), député. Lamazières (Daniel), député. Ranson, député. Pressat, député. Planteau, député. Le président du tribunal de commerce de Limoges. Le président du Conseil des prud'hommes de Limoges. Le vice-président du Conseil de prud'hommes de Limoges. Le président de la société d'encouragement pour l'élevage des chevaux en Limousin. Ardant (Firmin), vice-président de la chambre de commerce de Limoges. Arnoux, ouvrier mouleur en porcelaine, conseiller municipal de Limoges. Bardinet, liquoriste à Limoges. Barre, fabricant d'instruments aratoires à Limoges. Baze, négociant, membre de la chambre de commerce de Limoges. Blanchet, émailleur à Limoges. Brandeis, ingénieur des manufactures de d'Etat, à Limoges. Brissaud, président de la commission départementale. Bourdery, émailleur à Limoges. Charles-Lavauzelle (Henri), imprimeur à Limoges. Chiboys (Hyppolyte), ancien négociant, membre de la chambre de commerce de Limoges. Debort (Gustave), liquoriste à Limoges. Delinières, fabricant de porcelaines à Limoges. Demartial, négociant en porcelaines à Limoges. Ducourtieux, imprimeur-éditeur à Limoges. Dufraisseix, fabricant de porcelaines à Limoges. Dumonteil, trésorier-payeur général de la Haute-Vienne. Duvert, président du comice agricole d'Aixe, maire de Verneuil-sur-Vienne. Faure, ingénieur-mécanicien à Limoges. Garban, inspecteur d'académie à Limoges. Garceau, ingénieur en chef, agent voyer en chef du département. Gasnault, conservateur du musée national Adrien-Dubouché, à Limoges. Garrigon-Lagrange, secrétaire général de la société Gay-Lussac, à Limoges. Geay, architecte, membre de la société archéologique. Géry, vice-président du conseil général. Gotteron (Louis), conseiller général à Aixe. Grenaud, professeur à l'école nationale des arts décoratifs, à Limoges. Guérin, fabricant de porcelaines à Limoges. Guibert (Louis), vice-président de la société archéologique, à Limoges. Haviland (Charles), fabricant de porcelaines à Limoges. Henry (Charles), propriétaire à Limoges. Labussière, conseiller municipal, conseiller d'arrondissement, à Limoges. Lagrange (Paul), conservateur-adjoint du musée national Adrien-Dubouché, à Limoges. Laporte (Raymond), fabricant de porcelaines à Limoges. Lavertujon, publiciste à Limoges. Laurent, horticulteur à Limoges. Le Play (Albert), agriculteur à Ligoure, commune du Vigen. L. de Lajolais, directeur de l'Ecole nationale des arts décoratifs à Limoges. Lemasson, architecte du département. Leroux, archiviste du département. Linard, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers à Limoges. Leymarie, publiciste, bibliothécaire de la ville de Limoges. Matapaud, brasseur à Limoges. Mazaubrun (du), imprimeur à Limoges. Mohr, président de la société d'horticulture à Limoges. Monteux, fabricant de chaussures à Limoges. Muret (Eugène), vice-président de la société d'agriculture, président du comice agricole de Limoges. Nassans, président du conseil général. Patapy, vice-président du conseil général. Poullin, publiciste à Limoges. Peytavi, fabricant de pâte à porcelaine. Poumeau, conseiller municipal, conseiller d'arrondissement à Limoges. Prud'homme, liquoriste, juge au tribunal de commerce de Limoges. Raymond, conseiller municipal, conseiller général à Limoges. Raymondeaud, directeur de l'Ecole de médecine, président de la société Gay-Lussac. Reclus, professeur départemental d'agriculture. Redon, fabricant de porcelaines à Limoges. Rochette, membre de la chambre de commerce, liquoriste à Limoges. Ronchon, négociant exportateur à Limoges. Sazerat, fabricant de porcelaines à Limoges. Seindenbinder, brasseur, ancien maire de Saint-Léonard. Tarrade, maire de Limoges. Teisserenc de Bort (Edmond), président du comice agricole d'Ambazac. Tharaud maire d'Aixe. Voisin, maire de Saint-Léonard, président du conseil d'arrondissement.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bellac.

MM. le président du conseil d'arrondissement. Le maire de Bellac. Allegraud, agriculteur au Dorat, maire de Dinsac, Babut, propriétaire, négociant, à Bellac. Bittard du Cluzeau, propriétaire-agriculteur à Fromental. Buisson des Lèzes, maire de Nantiat. Cadillac, fabricant de papiers de paille à Nantiat. Desgranges, propriétaire-éleveur, maire de la Bazeuge. Duchâteau, maire de Bessines. Dru, propriétaire au Dorat. Dupin, propriétaire-agriculteur, maire de Bussière-Boffy. Fombelle (de), président du comice agricole de Bellac. Giraud, propriétaire-agriculteur, maire de Dompierre. Guerguigne-Vouvé, notaire, propriétaire au Dorat. Jourdanne, propriétaire, maire de Saint-Martin-le-Mault. Meurillon (Joseph), exploitant de féculerie à Chamborêt. Papon (Adrien), propriétaire, négociant à Bellac. Pellé, fabricant de machines agricoles à Bellac. Petit, entrepreneur de travaux publics, propriétaire, maire de Morterolles. Tabourÿ, directeur de l'école primaire supérieure et professionnelle de Bellac, horticulteur. Vacherie, maire de Rançon.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Rochechouart.

MM. le président du conseil d'arrondissement. Le président du conseil de prud'hommes de Saint-Junien. Le vice-président du conseil de prud'hommes de Saint-Junien. Barataud (Louis), propriétaire-agriculteur à Oradour-sur-Glane. Barataud (Camille), fabricant de papiers à Saint-Brice. Barret-Boisbertrand (Albert), propriétaire-agriculteur à Maisonnais. Berger (Louis), fabricant de porcelaines à Saint-Brice. Besse-Lamy, fabricant de papiers à Saint-Mathieu. Bourderonnet (Junien), propriétaire-agriculteur à Saint-Brice. Chevallon (Pascal-Emile), fabricant de briques et tuiles à Rochechouart. Codet (Jean), ancien député, président de l'association des fabriques de papiers de France, à Saint-Junien. Desbrosses, président du comice agricole de Rochechouart. Dumas, maire de Saint-Junien, secrétaire du conseil général. Durand (Georges), fabricant de papiers à Rochechouart. Eskel, fabricant de porcelaines à Saint-Junien. Ferrand (Félix), fabricant de poterie à Saint-Junien. Ferrand (Féréol), filateur à Oradour-sur-Vayres. Goursaud (Prosper), juge de paix, propriétaire à Saint-Laurent-sur-Gorre. Hugonneau-Lessard (Baptiste), tréfileur et fabricant de pointes à Saint-Mathieu. Hugonneau, secrétaire du conseil général, à Saint-Mathieu. Labrousse (Prosper), ingénieur-mécanicien, fabricant de papiers à Saint-Junien. Longeaud-Laubanie, propriétaire-agriculteur à Oradour-sur-Vayres. Marquet, maire de Rochechouart. Marquet (Gabriel), brasseur à Rochechouart. Merlin-Lemas, président du comice agricole de Saint-Junien. Montjoffre (Félix), propriétaire-agriculteur à Rochechouart, Moreau (Alfred), filateur à Oradour-sur-Vayres. Noël (Jules), tréfileur et fabricant de pointes à Champagnac. Raymoud (François), fabricant mégissier à Saint-Junien. Rigaud (Armand), fabricant de papiers et fabricant de gants à Saint-Junien. Roche (Auguste), propriétaire à Saint-Junien. Rougier-Labergerie, fabricant de gants à Saint-Junien. Roussange-Lanouaille, fabricant de sacs en papiers à Saint-Junien. Salagnac (Louis), marchand de bois à Saint-Laurent-sur-Gorre.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

MM. le président du conseil d'arrondissement. Arnaud, fabricant de voitures à Saint-Yrieix. Auroux (Max), propriétaire-agriculteur, maire de Bussière-Galant. Baury, président du comice agricole de Saint-Yrieix. Bonnet, maire de Nexon. Denuelle, maire de Saint-Yrieix. Germain, propriétaire-agriculteur à Saint-Yrieix. Lachâtre (Fénelon), agriculteur, industriel à Saint-Yrieix. Laporte (Alphonse), régisseur, conseiller municipal à La Roche-l'Abeille. Lemoyne (Henri), agriculteur, industriel à Saint-Yrieix. Meyer (Georges), brasseur à Saint-Yrieix. Roux (Marcel), conseiller municipal, conseiller général à Saint-Yrieix.

PARTIE NON OFFICIELLE

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, a adressé aux présidents des comités départementaux la circulaire suivante :

Paris, le 30 Septembre 1887.

Monsieur le Président,

Les travaux des Comités départementaux, comme ceux des Comités d'admission, ont forcément subi un temps d'arrêt pendant la saison des vacances.

Le moment est venu de se remettre à l'œuvre, les uns pour continuer leurs opérations de propagande et de réception des demandes d'admission, les autres pour entrer définitivement en fonctions.

Les demandes d'admission arrivent en nombre. Il est question de fixer au 1er février 1888 l'expiration du délai pour le dépôt de celles-ci. A cette époque, le gros-œuvre de la construction sera terminé ; il s'agira de préparer les installations, mais il faudra d'abord :

1° Notifier aux exposants admis la localisation et l'étendue de l'espace qui pourra être concédé à chacun ;

2° Etablir, pour chaque classe, le plan définitif d'installation et faire accepter par les divers intéressés la quote-part des dépenses résultant du devis.

L'accomplissement de ces formalités et de ces opérations demandera au moins deux mois. Il sera donc difficile de se consacrer effectivement aux travaux intérieurs avant la fin du printemps de 1888.

A ce moment, douze mois à peine nous sépareront du jour de l'ouverture officielle de l'Exposition.

Nous n'avons donc plus une minute à perdre ; le succès de l'Exposition dépend, en grande partie, du degré d'activité que déploieront les membres des Comités départementaux et des Comités d'admission.

La principale difficulté que nous ayons à vaincre, celle qui s'est rencontrée dans la préparation de toutes les expositions, consiste dans l'inertie traditionnelle des futurs exposants, qui remettent toujours au dernier moment l'envoi de leurs demandes d'admission. Notre devoir est de leur persuader de se hâter.

Les étrangers manifestent, par la constitution commencée ou accomplie de Comités nationaux et par des demandes individuelles, leur désir arrêté de venir à nous en 1889. L'administration supérieure de l'Exposition a profité des mois de vacances pour prendre, d'accord avec nos agents diplomatiques, des mesures de nature à faciliter la participation des différents pays, et nos plans d'installation ont été combinés de façon à faire une part équitable et indépendante à chacun dans la répartition des espaces.

Nous avons une avance facile à constater, si l'on veut bien se reporter à ce qu'étaient les préparatifs administratifs et matériels de l'Exposition de 1878, à la date du 1er octobre 1876, alors que les services avaient à peine deux mois de fonctionnement ; il dépend de nous de ne pas aliéner le bénéfice des travaux que nous avons accomplis en les commençant assez tôt pour qu'aucun retard ne fût possible ou admissible.

Il n'y a pas lieu de tenir compte des objections qu'un certain esprit d'opposition ou d'incrédulité pourrait encore soulever contre l'œuvre de l'Exposition : celle-ci sera exempte de tout caractère politique et l'administration prendra à tâche d'éviter aux exposants les dépenses exagérées que quelques-uns redoutent. L'organisation des expositions collectives, préparées de façon à n'empêcher en rien la reconnaissance des mérites individuels, nous aidera puissamment à réaliser cette partie économique de notre programme.

J'ai le devoir de vous rappeler, en outre, que les exposants n'auront aucun loyer à payer pour l'occupation de leurs emplacements.

Il me semble qu'il serait utile que, dans chaque département, des dates fussent fixées, autant que possible, pour des réunions hebdomadaires des sous-comités d'arrondissements et pour des assemblées mensuelles des Comités centraux départementaux.

Je n'ai pas besoin de répéter que je suis à votre entière disposition pour vous fournir tous les documents et les renseignements qu'il pourra vous paraître utile de recevoir. J'estime aussi qu'il sera bon que les Comités départementaux continuent à être en correspondance suivie avec les Comités d'admission de Paris.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser aux Présidents des comités départementaux une circulaire dont on ne saurait trop énergiquement approuver les termes et l'esprit.

M. le Directeur général, par ses fonctions, a une grande autorité pour faire valoir auprès des exposants la nécessité de hâter l'envoi de leurs demandes d'admission et, par suite, pour insister auprès des comités départementaux, qui sont les intermédiaires naturels entre l'administration et l'exposant des départements, pour qu'ils combattent l'inertie des industriels et des commerçants. M. Georges Berger, qui a une expérience indiscutée en matière d'exposition, qui n'a pas oublié les difficultés qu'il a fallu surmonter aux expositions antérieures, pour parcourir, dans les délais fixés, les diverses étapes de l'organisation de l'Exposition, constate que, grâce aux préparatifs anticipés, nous avons, au point de vue des travaux matériels, une avance incontestable.

Mais il ne suffit pas de construire des palais, il faut procéder à leur installation. Or, il y a là une série d'opérations qui exigent de nombreux délais. Les exposants doivent bien se convaincre, en effet, qu'après leur demande déposée, il faudra arrêter les emplacements, fixer la quote-part dans les dépenses d'installation et procéder ensuite à ces installations.

Dans ces conditions, il faut donc que les demandes d'admission soient envoyées immédiatement, et M. le Directeur général, tout en excitant le zèle des exposants, pense avec raison qu'il faut éveiller aussi l'initiative des comités départementaux.

Cette initiative a pu être ralentie parce qu'on supposait que la date pouvait être ajournée ; aujourd'hui, il n'y a plus de doute au sujet de l'ouverture, qui ne sera pas reculée.

M. Georges Berger pense donc que les sous-comités d'arrondissement et que les comités centraux départementaux devraient avoir des dates fixes pour les réunions. On ne saurait trop approuver ce conseil. Les comités et les sous-comités se sont réunis une fois et se sont ajournés à une date indéterminée ; ils risquent de tenir des séances d'une façon fort irrégulière.

La fixation de réunions hebdomadaires pour les sous-comités d'arrondissement et de réunions mensuelles pour les comités centraux répond à une nécessité en même temps qu'elle impose aux comités l'obligation d'activer leurs travaux. Aussi, nous ne saurions trop insister pour que cette détermination soit prise à bref délai. Nous allons même peut-être plus loin que M. le Directeur général, en raison de l'urgence pour le dépôt des demandes d'admission, nous croyons que les comités centraux devraient tenir des séances deux fois par mois.

M. le Directeur général de l'Exploitation vient d'adresser la circulaire suivante à Messieurs les présidents des Comités d'admission :

Monsieur le Président.

Je pense que le moment approche où la fin des vacances provoquera le retour à Paris des membres des Comités d'admission et où la tenue des séances de ceux-ci pourra reprendre son cours régulier.

Mais avant ce moment, j'estime qu'il est utile que la direction générale de l'Exploitation puisse conférer sur la situation de nos travaux avec les présidents de ces comités réunis en comités de groupe.

Je voudrais pouvoir envoyer les convocations à très bref délai pour ces réunions.

Je vous serais obligé de vouloir bien me dire si vous êtes à Paris, si vous vous proposez d'y rentrer prochainement, et à quelle époque je peux compter sur vous.

J'espère que vous reconnaîtrez comme moi que le temps presse.

Agréez, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur général,
G. BERGER.

La circulaire que M. Georges Berger a adressée aux présidents des groupes, pour leur demander à quelle époque pourraient être repris les travaux des comités, a produit son effet. La plupart des présidents de groupe sont de retour, et un grand nombre de présidents des comités d'admission sont à Paris. D'ici à une quinzaine de jours, les travaux seront repris.

LE COMITÉ SUPERIEUR DE RÉVISION

Le Comité supérieur de révision s'est réuni mercredi dernier, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort, vice-président du Sénat, assisté de son vice-président, M. Poirrier, président de la chambre de commerce de Paris.

Etaient présents : les présidents de groupe : MM. Dauphinot, sénateur; Prevet, député; Frémy, de l'Institut; Foucher de Careil, sénateur; Gréard, de l'Institut, et J. Hetzel, secrétaire du comité.

MM. Hardy, Hervé-Mangon, Lemoine, Kæmpfen, Dietz-Monnin, sénateur, etaient absents.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, a tenu, avant la reprise des travaux des comités d'admission, forcément interrompus pendant

la saison des vacances, à mettre le Comité supérieur au courant de la situation.

Il a informé que les comités départementaux, tous constitués, à l'exception de quatre, commençaient à fonctionner régulièrement et qu'il leur adressait une circulaire en les invitant à multiplier leurs réunions, à faire des réunions mensuelles des comités centraux, et des réunions hebdomadaires des sous-comités d'arrondissement.

Il a fait part des demandes reçues à ce jour et de celles annoncées comme devant être déposées à bref délai.

Eu égard à l'avancement des constructions et des travaux administratifs, le Comité a émis le vœu, sauf ratification de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, que la date du 1er février fût fixée comme fin de délai pour le dépôt des demandes d'admission.

M. Georges Berger a fait part des mesures prises pour la formation des comités nationaux dans les différents pays étrangers. Tout porte à croire que la participation étrangère, malgré l'absence de patronage des gouvernements, sera aussi complète et aussi sérieuse qu'on est en droit de l'espérer.

La discussion est ouverte sur la construction et l'organisation du palais des produits alimentaires.

Et une réunion du groupe VII à laquelle le directeur général des travaux sera convié, aura lieu prochainement pour arrêter les conditions dans lesquelles le palais pourra être édifié, pour réaliser la réunion internationale des produits alimentaires, en allégeant pour chacun d'eux les dépenses qu'ils ont eu à supporter, lors des précédentes expositions, et sans avoir besoin d'une ouverture de crédit spécial sur les fonds de l'Exposition.

Sur la proposition de M. Prevet, député, président du groupe VII, le comité a accepté de se mettre à la tête de l'organisation d'un grand banquet des membres des comités d'admission. Le banquet, fixé au 18 octobre, sera présidé par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, assisté de MM. les directeurs généraux.

Seront invités : les membres de la commission des 43, les chefs de service et les membres de la commission de la presse.

Nous ne saurions trop vivement attirer l'attention des futurs exposants sur le compte-rendu du comité supérieur de révision. On remarquera que, à partir du 1er février de l'année prochaine, aucune demande d'admission ne sera plus acceptée.

Nous insistons donc pour que les demandes soient envoyées à bref délai surtout si les exposants veulent être assurés d'avoir un emplacement favorable.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Nous avons à enregistrer l'acceptation officielle de divers Etats.

Aux Antilles, la République Dominicaine et la République d'Haïti ont décidé de prendre part officiellement à l'Exposition de 1889.

En Afrique, des réponses favorables sont parvenues au ministère des affaires étrangères, de Zanzibar et de la République Sud-Africaine. D'autre part, le gouvernement du Maroc s'est empressé d'accepter l'invitation qui lui a été faite; il se propose de construire un pavillon spécial et d'y installer une exposition digne de celle de 1878.

Le gouvernement Siamois se fera représenter officiellement. Le prince Nares, ancien envoyé à Londres, et le prince Prisdang, ancien ministre à Paris, ont été désignés pour faire partie de la commission siamoise.

Lundi dernier, 26 septembre, a commencé au Palais des Groupes divers, dans l'aile Est, qui longe l'avenue de La Bourdonnais, la pose des verres striés du lanterneau ; le voligeage des autres parties du Palais se poursuit avec vigueur, et nous pouvons donner l'assurance que tous les travaux de couverture des fermes de vingt-cinq mètres seront entièrement terminés avant l'arrivée de la mauvaise saison, ce qui permettra de ne pas chômer pendant l'hiver et de poursuivre activement les travaux intérieurs.

L'Ecole gratuite professionnelle centrale des métaux précieux, artistiques et industries d'art, rue de Malte 65, aux Magasins Réunis, fera lundi prochain, à 8 heures, la réouverture de ses cours gratuits du soir.

Appel est fait aux ouvriers d'art qui veulent exécuter des œuvres pour l'Exposition universelle de 1889. Le local et l'outillage de l'école leur sont offerts gratuitement.

Adresser les renseignements au directeur, M. A. Ninet, 65, rue de Malte.

LE PAVILLON DE LA TUNISIE
à l'Exposition de 1889

Nous avons publié, dans notre numéro du 16 juillet, le programme, le cahier des charges et le règlement du concours pour la construction du Pavillon de la Tunisie à l'Exposition de 1889.

Nous rappelons aux intéressés que la clôture du concours aura lieu le 31 octobre prochain, à Tunis.

Les architectes trouveront à leur disposition programmes et renseignements, chez M. Ch. Sanson, commissaire-délégué, rue de Berlin, 34, à Paris.

COMMISSION D'ORGANISATION
DE
L'Exposition Coloniale Française de 1889

La sous-commission chargée de l'examen des plans et devis de l'exposition des colonies françaises s'est réunie, pour la troisième fois, le mardi 28 septembre, au ministère de la marine et des colonies, sous la présidence de M. Jacques Hébrard. MM. Isaac, Muzet, Rodier, Hetzel, Chaper assistaient à cette séance.

MM. J. Hausmann, Louis Henrique, des Tournelles et Deloncle représentaient l'administration. M. Ch. Sauvaitre qui, sur le désir exprimé par la commission dans sa dernière séance, avait introduit de nombreuses améliorations dans ses études, a présenté un grand nombre de plans et de vues du plus vif intérêt. Quelques modifications ont été apportées à des résolutions qui avaient été prises dans les deux premières séances.

Il y a un échange constant de correspondances entre le commissariat et nos colonies; aussi chaque courrier apporte-t-il quelque changement aux décisions arrêtées précédemment.

Il y a lieu de maintenir un certain équilibre entre les divers chapitres du projet de budget et la subvention que les colonies votent pour leurs expositions. Ainsi, il a été nécessaire, sur une proposition de M. L. Henrique, de donner une plus grande part à l'exposition du Sénégal, cette colonie ayant voté une subvention de 20,000 francs.

L'exposition du Sénégal se présentera probablement sous la forme d'un de nos postes militaires du Haut-Fleuve (la tour de Saldi); elle sera gardée par des soldats de l'infanterie de marine et des tirailleurs sénégalais, et entourée d'une sorte de village indigène, comprenant les industries primitives de la Sénégambie, tandis que les autres parties de l'exposition auront un caractère plus pacifique.

Par suite de l'absence de M. Higginson, on n'a pu s'occuper, dans cette séance, du village canaque qu'il a promis de faire venir de la Nouvelle-Calédonie et d'installer à l'esplanade des Invalides ; mais, en revanche, on a longuement discuté la construction d'un restaurant colonial, installé dans une maison créole, accompagné de comptoirs de dégustation et qui sera probablement une des grandes attractions de cette partie de l'exposition, si la commission peut obtenir, comme elle le désire, que cette partie de l'esplanade des Invalides soit éclairée le soir.

Les nouveaux plans soumis par l'architecte du commissariat ont été très appréciés ; la question de savoir si le bâtiment sera définitif ou provisoire reste encore en suspens, les négociations avec l'administration des Bâtiments civils pour obtenir qu'après la clôture de l'exposition le bâtiment soit transporté ailleurs, pour servir à des expositions coloniales, n'étant point encore terminée. Toutefois, quelle que soit la décision prise, il a été résolu que le bâtiment construit par M. Sauvaitre serait le centre de l'exposition et que chaque colonie aurait, pour ses produits, un bâtiment spécial : village canaque pour la Nouvelle-Calédonie, fortin pour le Sénégal, cases indigènes pour Haïti, pagode pour la Cochinchine, maison créole pour les Antilles et la Réunion, villa alfourou pour le Congo et l'ouest Africain. Un plan a été dressé et un devis établi pour chacune de ces constructions, dans les bureaux du commissariat.

Nous publierons sous peu le rapport que M. Isaac s'est chargé de présenter à la prochaine séance de la commission d'organisation.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

C'est demain, samedi, qu'a lieu l'ouverture officielle de la galerie des machines. Aussi, exposants et commissaires rivalisent-ils de zèle et d'activité pour que l'installation de cette importante partie de l'Exposition soit terminée ce soir, vendredi.

Ils y auront, ou à peu près, réussi, et nous pouvons maintenant affirmer que la galerie des machines ne le cèdera en rien, comme intérêt et comme curiosité, au Pavillon de la ville de Paris.

***

L'animation est toujours grande, dans ce dernier, malgré que le temps de ces derniers jours n'ait pas été très favorable. On se pressait fort, jeudi, autour d'une délégation chinoise qui allait de kiosque en kiosque, dégustant les bocks avec une conviction et un sérieux dignes de connaisseurs. Serions-nous menacés, un jour, d'une invasion de bières chinoises?

Les concerts ont toujours beaucoup de succès : mardi dernier, notamment, la musique du 46e a été très applaudie. Seul, un commis-voyageur, qui avait trop dégusté, a eu l'inconvenance de siffler la *Marseillaise* : on peut se faire une idée de la façon dont il a été reconduit.

Un autre incident, qui a causé quelque émotion, a été celui provoqué par un amateur de bière allemande — on disait même que c'était un compatriote de M. de Bismarck — qui affirmait au gérant de la *Brasserie de l'Ouest,* du Havre, que sa bière était, en effet, excellente, mais qu'elle venait de Bavière et non point de France. Le propriétaire de la *Brasserie de l'Ouest* étant survenu sur ces entrefaites, ce trop malin connaisseur s'empressa de s'esquiver, poursuivi par les huées de la foule.

***

Le meilleur résultat de cette Exposition aura été d'affirmer la solidarité de la brasserie française.

Autrefois, les brasseurs français ne se sentaient pas les coudes; ils marchaient au hasard, chacun de leur côté, sans entente aucune.

Aujourd'hui, ils ont compris que ce n'était pas trop de tous leurs efforts réunis pour lutter contre la concurrence allemande. Sûrs d'eux-mêmes, ils peuvent affirmer d'avance que leur bière en fabrication aura telle couleur, tel degré, tel goût, — sans que jamais leurs prévisions soient démenties.

C'est un progrès considérable qui ralliera le public aux bières nationales, et conservera en France les sommes énormes qui s'en vont, encore aujourd'hui, au-delà des Vosges.

Ce qu'il faut, c'est prouver aux consommateurs que la bière française est supérieure aux bières allemandes, et que nous n'assisterons plus à ce spectacle de bières françaises offertes au public sous l'étiquette de bière de Munich.

***

Puisque nous avons parlé de la *Brasserie de l'Ouest* nous devons reconnaître qu'elle ne néglige rien pour atteindre le but patriotique que nous venons d'indiquer. Elle réussit d'ailleurs admirablement et son exportation, par exemple, dans l'Amérique du sud et dans les colonies françaises de l'Extrême-Orient, est considérable. Nous sommes d'autant plus heureux de lui rendre cette justice, que nous avons omis de la mentionner, ainsi que la Brasserie Bouvaist, d'Abbeville, dans la nomenclature que nous avons publiée la semaine dernière.

***

Pour terminer, nous réparerons encore un autre oubli que nous avons fait en ne parlant pas de deux des collaborateurs de l'Exposition, dont l'action a pu s'exercer dans une sphère relativement modeste, mais auxquels le Pavillon de la Ville de Paris n'en doit pas moins, en grande partie, son aspect si gai et si coquet : nous voulons parler de MM. L. Guillevin et Pauquet, peintres en lettres et en décors, qui, sous l'habile direction de l'architecte, M. Bischoff, ont exécuté la décoration des kiosques de dégustation.

M. Guillevin, le peintre de lettres, que toutes les expositions ont vu à l'œuvre, joint à la rapidité d'exécution une habileté merveilleuse qui fait de ses tableaux décoratifs de véritables petits chefs-d'œuvre du genre. M. Pauquet est un décorateur de talent, qui sait, en un tour de main, créer un cadre digne des lettres de Guillevin.

ÉCHOS

Exposition d'Horticulture

L'Exposition d'automne de la Société nationale d'Horticulture de France a lieu cette année aux Tuileries, dans le bâtiment en bois parallèle au Pavillon de Flore et sur une partie de l'emplacement qu'occupait le palais, transformé en jardin pour la circonstance.

Elle est ouverte depuis jeudi dernier, 29 septembre, et prendra fin le lundi 3 octobre, à six heures du soir.

Les dispositions prises par la commission d'organisation de l'Exposition lui assurent un grand éclat.

Le Comité des Chemins de fer

M. de Hérédia, ministre des travaux publics, vient de réorganiser comme suit le Comité consultatif des chemins de fer. Sont nommés :

Trois sénateurs : MM. Arbel, Bazille et Tolain;

Six députés : MM. Félix Faure, Prevet, Raymond, Waddington, Trystram et Thévenet;

Feront en outre partie de la commission : MM. Level, Villard, Gottchatk, ingénieurs civils; Guillotin, entrepreneur; Poirrier, Hiélard, Marcilhacy, Péglioux, industriels; Perrocheau, ouvrier ajusteur de la Compagnie de l'Ouest.

Nouvelle école d'apprentissage

La ville de Paris vient de décider la création d'une école d'apprentissage des « industries du Livre », où seront enseignées toutes les matières se rattachant à l'industrie du Livre.

Cette école sera édifiée dans un terrain mesurant 5,000 mètres carrés, situé à l'angle de la rue de Gentilly et du boulevard d'Italie. Les constructions ne couvriront pas la superficie totale; elles s'élèveront à l'extrémité de l'emplacement : 3,000 mètres carrés suffiront pour les contenir. Les 2,000 mètres d'excédent, en bordure, sont destinés à recevoir soit une école professionnelle de filles, soit une école primaire, purement et simplement; aucune résolution n'est encore prise à cet égard.

C'est l'architecte M. Charles Lucas qui est chargé de dresser les plans de cette nouvelle école.

Quand les plans seront terminés, approuvés par le préfet de la Seine, ils seront soumis au conseil municipal.

L'Ecole du livre comprendra plusieurs bâtiments. Les élèves y apprendront la composition, la correction des épreuves, l'impression au moyen de machines, depuis la primitive presse de labeur jusqu'à la machine Marinoni. On leur enseignera également : le pliage, le brochage des feuilles imprimées; enfin, dans les ateliers spéciaux, on les initiera à l'art de la reliure. En un mot, ils feront subir à la feuille de papier les transformations successives grâce auxquelles on obtient un volume de luxe prêt à être livré.

Au bout de trois ou quatre années d'apprentissage, — les conditions de l'enseignement ne sont pas définitivement fixées, — un jeune homme sortira des ateliers capable de lutter d'habileté avec les meilleurs ouvriers imprimeurs, brocheurs, typographes ou relieurs.

Le Canal des Deux-Mers

M. le Ministre des travaux publics a visité jeudi, à Toulouse, l'Exposition internationale qui y est établie depuis six mois. Il s'est occupé également du Canal des Deux-Mers, et il a reçu à ce sujet une délégation composée du président du tribunal de commerce, du maire de Foix, de M. Jacques Hébrard, sénateur, et du maire de Toulouse.

M. de Hérédia a assuré la délégation de sa sympathie pour cette œuvre nationale, et il a promis de pousser activement les études.

Les Chambres syndicales de France

Le deuxième congrès des chambres syndicales de France aura lieu, à Paris, du 9 au 12 novembre prochain.

Divisé en cinq sections, le congrès étudiera les principales questions intéressant le commerce et l'industrie. Le programme comprend notamment les intéressantes questions d'actualité : de la faillite, des protêts, de la pro-

priété industrielle, des traités de commerce, des grands travaux.

Cette importante réunion comprendra les délégués des syndicats et des Sociétés ou associations commerciales et industrielles.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang.—Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

Le mouvement de hausse qui se dessinait à la fin de la semaine dernière et qui promettait, pour les acheteurs, une liquidation fructueuse, a été momentanément enrayé au début de cette huitaine par la nouvelle de l'incident survenu sur notre frontière de l'Est. Mais la réaction provoquée sur notre marché n'a pas été de longue durée. Surprise en pleine évolution, la place s'est trouvée désorientée, et il n'est pas surprenant que le premier sentiment ait été réalisé : mais comme il ne fallait pas exagérer l'importance de cette affaire et qu'il convenait d'attendre les explications qui ne devaient pas manquer d'être fournies, le recul subi par nos rentes s'est vite réparé ; puis on a eu foi dans une solution favorable au droit commun, et bientôt les cours, brusquement perdus, ont été reconquis.

Les transactions ont été peu importantes comme pendant les précédentes périodes hebdomadaires. Mais leur étroitesse n'a pas été la conséquence de l'agression de Raon-l'Etape, elle était la note dominante de toutes les séances avant que cet incident eût lieu : elle a tout simplement persisté.

Cette accalmie dans les affaires, qui touche à sa fin, nous la retrouvons sur toutes les places du continent. Elle n'a donc pas un caractère inquiétant. A Vienne, à Francfort, à Berlin comme à Londres, l'animation continue à faire défaut et ne fera son apparition, comme chez nous, qu'avec la fin de la belle saison. Le mois d'octobre marque le retour d'un certain nombre de spéculateurs. Nul doute qu'à ce moment les échanges ne reprennent quelque importance.

De toutes les places étrangères, c'est celle de Londres qui reste la plus soutenue. La liquidation mensuelle s'est effectuée au Stock-Exchange dans de bonnes conditions. On avait craint pour cette semaine une élévation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre. Il n'en a rien été encore.

×

Le marché à terme revient à peu de chose près au niveau auquel nous le laissions il y a huit jours.

Le 3 0/0 se négocie à 81,62.

L'amortissable fait 85,35.

Le 4 1/2 0/0 se traite à 109.10.

Les primes pour fin octobre donnent lieu à quelques échanges aux conditions suivantes : on traite avec 0,60 d'écart, les août 0,25 ; on négocie celles août 0,50 moyennant 0,40 et on échange avec 0,20 celles août 1 franc.

Au comptant, on a traité, en dernier lieu, le 3 0/0 à 81,60, l'amortissable à 85,35 et le 4 1/2 0/0 à 109.

Les consolidés anglais ont eu une bonne contenance pendant toute la semaine. Ils sont cotés actuellement 101 11/16.

L'Italien qui avait d'abord fléchi à 98,40 revient à 98,65.

Le 4 0/0 hongrois passe à 81,80.

L'Extérieure espagnole se négocie à 68,25.

L'Égypte unifiée se tient ferme à 380.

Les Fonds russes sont toujours bien tenus.

Le Turc s'échange à 14,02.

×

Les valeurs de crédit ont conservé pendant ces derniers huit jours une allure satisfaisante.

La Banque de France reste à 4160.

Sur le Crédit Foncier, nous retrouvons le cours de 1366.25.

Bonne tenue des obligations diverses de cet établissement. On peut encore prédire, sans crainte de se tromper, une avance de cours aux obligations 3 0/0 à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885 du Crédit Foncier. Les capitaux peuvent donc, en se portant sur ces valeurs, faire à leur choix un placement de longue haleine, ou un placement temporaire en vue d'une plus-value à réaliser dans un temps prochain.

Comme placement de longue haleine, l'obligation à lots du Crédit Foncier ne le cède en rien aux obligations des chemins de fer ou aux Rentes sur l'Etat. Elle produit un intérêt fixe à un taux qui diffère peu de celui des autres premières valeurs de notre marché et elle procure de nombreuses chances de gain aux tirages qu se font de deux mois en deux mois.

Comme placement temporaire, elle procure, avec ces mêmes avantages, celui d'une plus-value à réaliser dès que les cours auront franchi la distance qui les sépare encore du pair.

Le Bon de la presse mérite également d'être signalé à l'attention. Il vaut de 18 à 20 fr., est remboursable à 31 fr. au minimum et à 50 fr. au maximum. Il donne droit à des tirages de lots favorisant 500 numéros par an. C'est une petite valeur à laquelle on peut consacrer facilement un argent de poche qui peut se transformer, par le gros lot de 100,000 fr. en une petite fortune.

Le Comptoir d'Escompte est négocié à 1028.75.

Le Crédit lyonnais est ferme à 570.

La Banque de Paris est à 757.50.

La Banque ottomane vaut 2193.75.

La Banque d'Escompte se tient à 467.50.

La Banque Parisienne revient à 377.50.

Les Chemins de fer restent fermement tenus. Le Nord fait 1545 ; le Midi est à 1155 ; le Lyon cote 1258.75 ; l'Orléans se tient à 1325.

Les chemins de fer étrangers sont calmes.

Les valeurs industrielles sont au même niveau. Le Panama est à 356.25 ; le Suez à 1996.25.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

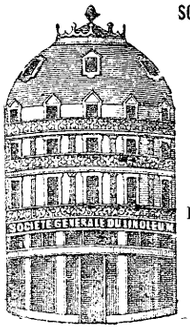
SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

PLUS DE FUMÉE

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de galerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy
LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché
25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

GRANDE BRASSERIE DE VITTEL
VITTEL (Vosges)

KÜHN FRÈRES
ENTREPOSITAIRES
8, RUE D'ENGHIEN, 8
PARIS

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1873
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^les, Pharmacies, Drogueries.

EXPOSITION DE LA BIÈRE
Dégustez la Bière de la Frise
(GRENOBLE)
Tirée à la Pompe automatique de François ROMAIN

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
FIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de Serrurerie, **45 centimes l'un**, en timbres poste.

ARMENGAUD J^NE BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes *aux Expositions Universelles.*

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)
IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce
TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS
JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.
PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE
Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL. (Téléphone)

AU VIEUX CHÊNE *69,71,73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 47 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 8 Octobre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MAIRIE du XIVe Arrondissement
LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté.
Fournitures de terres dans les Parcs et Jardins.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Adjudication.
Le Comité italien et l'Exposition.
Banquet des Comités d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies, en date du 1er octobre 1887, M. Louis Guillot, député de l'Isère, a été nommé membre de la Commission d'organisation de l'Exposition coloniale française de 1889.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PARCS ET JARDINS

PREMIÈRE PARTIE

CHAMP DE MARS

Fourniture de terres végétales, terre de bruyère, terreau et paillis

ADJUDICATION EN UN LOT

CHAPITRE PREMIER

Clauses et conditions particulières

Article premier. — *Objet de l'adjudication.* — La présente entreprise a pour objet la fourniture de la terre végétale, de la terre d e bruyère, du terreau et du paillis de champignons nécessaires pour les jardins du Champs de Mars.

Art. 2. — *Lieux de provenance et qualité des matières.* — Les terres végétales devront être des terres de culture dites « terres à blés », des terres de collines dites « terres franches » et, plus particulièrement, des terres d'alluvions.

Aucune des terres de la nature spécifiée ci-dessus ne pourra provenir de plus de 40 centimètres de profondeur. Dans la fourniture totale de terre végétale, devront être également comprises, pour emploi spécial, et dans la proportion de 25 0/0, des terres provenant de cultures maraîchères.

Avant d'apporter sur place les terres végétales, l'entrepreneur sera tenu de faire connaître les lieux de provenance et d'en faire agréer la qualité. Pour que cette qualité puisse être constatée, il devra produire un ou plusieurs échantillons à la demande de l'Administration.

Les lieux de provenance indiqués ne pourront être changés sans l'autorisation du Jardinier en chef; d'aillleurs, un agent du service de jardinage se tiendra en permanence sur les lieux où seront prises ces terres végétales.

La terre de bruyère devra être de première qualité: elle ne sera ni trop tourbeuse ni trop siliceuse. L'entrepreneur produira préalablement des échantilllons et sera tenu de fournir rigoureusement celui qui aura été agréé par l'Administration.

Il devra, en outre, faire connaître le lieu de provenance, et un agent de service s'y rendra pour s'assurer si la livraison est conforme aux échantillons.

Le terreau sera composé de fumier provenant de couches, sans mélange de terre.

Le paillis provenant de couches de champignons sera seul accepté.

L'entrepreneur sera ten · de faire connaître les lieux de provenai ce du terreau et du paillis et d'en faire agréer la qualité. Pour que cette qualité puisse être constatée, il devra produire un ou plusieurs échantillons.

Art. 3. — *Mesurage.* — Les terres végétales seront déposées en cavaliers, bien dressées, dans l'enceinte du Champ de Mars, sur des emplacements qui seront fixés par le Jardinier en chef au moment de la fourniture.

L'Administration pourra exiger que le cube des terres végétales fournies soit constaté préalablement par un emmétrage régulier.

La constatation du cube des terres végétales emmétrées sera faite contradictoirement entre l'entrepreneur et un agent de l'Administration, dans les vingt-quatre heures de la demande de l'entrepreneur.

Il sera fait déduction du sixième du cube total, pour tenir compte du foisonnement.

Le cube de la terre de bruyère sera constaté par un emmétrage régulier, qui sera toujours à la charge de l'entrepreneur.

Les emmétrages du paillis et du terreau seront faits par les soins de l'Administration, qui se réserve le droit de les tasser comme bon lui semblera. La constatation aura lieu contradictoirement, dans les quarante-huit heures de la demande de l'entrepreneur.

Art. 4. — *Délai d'exécution.* — La fourniture de la terre végétale devra être effectuée de telle sorte qu'elle soit terminée dans l'espace de *trois mois*, à partir du jour où l'ordre de service aura été remis à l'entrepreneur.

L'Administration se réserve, en cas de besoin, et sans que l'entrepreneur puisse, de ce chef, réclamer aucune indemnité, la faculté d'accélérer la rapidité de la fourniture, sans toutefois que le cube exigé puisse dépasser *deux cents mètres* par jour; elle se réserve également le droit de ne faire exécuter une partie de la fourniture qu'après l'expiration des trois mois, et ce, dans le cas où d'autres travaux, en cours d'exécution, ne permettraient pas l'accès sur certains points indiqués à l'entrepreneur.

La fourniture de terre de bruyère devra être effectuée de telle sorte qu'elle soit achevée dans le délai de *deux mois;* celle du terreau et paillis dans le délai d'*un mois*, à partir du jour où l'ordre de service aura été remis à l'entrepreneur.

Art. 5. — *Pénalités.* — Au cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas, pour les lieux de dépôt des terres végétales, aux ordres du Jardinier en chef, ces terres seraient déplacées et mises en dépôt, dans les vingt-quatre heures, au lieu désigné, aux frais de l'entrepreneur.

Si celui-ci changeait, sans autorisation,

les lieux de provenance des terres végétales, terre de bruyère, terreau et paillis, l'Administration pourrait exiger l'enlèvement de ces terres et leur remplacement, aux frais de l'entrepreneur.

Tous produits non conformes aux échantillons agréés seront rigoureusement refusés, sans préjudice de l'amende encourue pour cause de retard dans la fourniture.

En cas de retard sur les délais fixés à l'article 4, il serait retenu à l'entrepreneur une somme de *un franc* par mètre cube de terre végétale, terreau ou paillis manquant; une amende de *deux francs* serait également infligée pour chaque mètre cube de terre de bruyère fourni après le délai.

Les retenues pour pénalités seront encourues par le seul fait des manquements ou des retards, sans qu'il soit besoin d'aucun avertissement préalable ou d'aucune mise en demeure, sauf les cas de force majeure; elles seront prélevées sur les sommes dues à l'entrepreneur, et sur son cautionnement, s'il y a lieu.

L'entrepreneur sera toujours responsable de tout dommage provenant du fait de ses ouvriers ou charretiers.

Art. 6. — *Réserves.* — Aucune plus-value ou indemnité ne pourra être réclamée par l'entrepreneur pour les difficultés de circulation dans le Champ de Mars, ou pour les embarras causés par les divers autres travaux en cours d'exécution.

Art. 7. — *Cautionnement.* — Pour la sûreté des obligations qu'il aura contractées, l'entrepreneur sera tenu de verser, à la Caisse des Dépôts et Consignations, un cautionnement de CINQ MILLE FRANCS.

Si ce cautionnement est fourni en argent, l'entrepreneur en touchera l'intérêt à 3 0/0 à compter du soixante-et-unième jour du versement; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Nota. — A ce cautionnement s'ajoute le cautionnement de DIX MILLE FRANCS imposé par l'article 3 de la troisième partie ci-après.

Art. 8. — *Propositions de paiements.* — Les paiements seront effectués conformément à l'article 15 du Cahier des clauses et conditions générales; ils auront lieu, tous les mois, d'après la fourniture faite, sauf la retenue de un dixième pour la garantie, et de un centième qui restera définitivement acquis à l'administration, au profit du Service médical.

Art. 9. — *Importance relative de fourniture. Modifications possibles.* — L'avant-métré n'est donné qu'à titre de renseignement, et l'entrepreneur, ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des quantités énoncées.

L'administration se réserve le droit de modifier la quantité, sans que l'entrepreneur puisse réclamer aucune indemnité pour toute augmentation ou diminution de la fourniture.

Art. 10. — *Clauses et conditions générales.* — Indépendamment des conditions spécifiées ci-dessus, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales approuvées par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition.

CHAPITRE III.

Détail estimatif

Terres végétales, 10.875m3 à 4 fr. 50; total, 48.937 fr. 50.
Terres végétales (de maraicher), 3,625m3 à 4 fr.; total, 14,500 fr.
Terre de bruyère, 1,000m3 à 15 fr.; total, 15.000 fr.
Terreau, 1,200m3 à 6 fr. 50; total, 7,800 fr.
Paillis de champignons, 225m3 à 7 fr.; total, 1,575 fr.
Total, 87,812 fr. 50.
Somme à valoir pour imprévus, 12,187 fr. 50.
Frais d'agence, 3.000 fr.
Total général, 103,000 fr.

Dressé par le Jardinier en Chef soussigné,
Paris, le 28 juillet 1887,
Signé : LAFORCADE.

Vu et proposé par
Le Directeur général des Travaux,
Paris, le 3 août 1887,
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 23 septembre 1887,
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Commissaire général,
Signé : LUCIEN DAUTRESME.

IIe PARTIE

TROCADÉRO

CHAPITRE PREMIER

Clauses et conditions particulières identiques à celles ci-dessus indiquées pour le Champ de Mars.

CHAPITRE II.

(*Extrait du devis général des travaux de jardinage pour l'Exposition d'horticulture, où il figure au chapitre 4*).

Fournitures

Mètres cubes de terre végétale, à compter pour fourniture à pied-d'œuvre, estimation 6,000m3 à 4 fr. = 24.000 fr.
Mètres cubes de terreau, à compter pour fourniture à pied-d'œuvre, estimation 2,000m3 à 6 fr. 50 = 13,000 fr.
Mètres cubes de paillis de champignon, à compter pour fourniture à pied-d'œuvre, estimation 200m3 à 7 fr. = 1.400 fr.
Mètres cubes de terre de bruyère, à compter pour fourniture à pied d'œuvre, estimation 600m3 à 15 fr. = 9,000 fr.
Mètres cubes de sable de rivière, à compter pour fourniture à pied-d'œuvre, estimation 158m3356 à 7 fr. = 1.109 fr. 92.
Total, 48,509 fr. 92.
Somme à valoir pour imprévus, 3,650 fr. 08.
Total général, 52,160 fr.

Paris, le 28 juillet 1887.
Le Jardinier en chef,
Signé : LAFORCADE.

Vu, adopté et proposé par
Le Directeur général des Travaux,
Paris, le 3 août 1887,
Signé : ALPHAND.

Approuvé :
Paris, le 23 septembre 1887,
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Commissaire général,
Signé : LUCIEN DAUTRESME.

IIIe PARTIE

CHAMP DE MARS

Établissement des chaussées empierrées, des allées et des trottoirs sablés

CHAPITRE PREMIER

Clauses et Conditions particulières

Article premier. — *Objet de l'adjudication.* — L'adjudication a pour objet :

1° La construction des chaussées empierrées destinées à desservir les palais de l'Exposition;

2° L'établissement et le sablage des allées et des trottoirs bordant les palais ou compris dans les parcs ou jardins.

Les cylindrages des chaussées pourront être exécutés soit à la vapeur en régie, soit à l'aide de chevaux qui seront fournis par l'adjudicataire au prix de la série qui suit et comme il est dit à l'article 7.

Art. 2. — *Montant de l'entreprise.* — La présente adjudication est faite aux prix de la série ci-après. Le montant de l'entreprise est évalué à 228,391 fr. 22

Art. 3. — *Cautionnement.* — Pour sûreté des obligations qu'il aura contractées, l'adjudicataire sera tenu de verser, à la Caisse des Dépôts et Consignations, un cautionnement dont la valeur sera de *dix mille francs*. Ce cautionnement sera fourni soit en numéraire, soit en rente sur l'Etat 4 1/2 ou 3 0/0; s'il est fait en argent, l'adjudicataire en recevra l'intérêt à 3 0/0; s'il est fait en rente, il en touchera les arrérages.

Chaque postulant devra, du reste, justifier, en déposant sa soumission, du versement préalable, à la caisse ci-dessus désignée, de la dite somme de 10,000 francs.

Par dérogation à l'article 2 des clauses et conditions générales, les sociétés ouvrières ne sont pas dispensées du dit versement.

Ce cautionnement provisoire servira à l'adjudicataire de cautionnement définitif.

Les autres cautionnements seront restitués aux ayants droit, aussitôt après l'adjucation.

Nota. — A ce cautionnement s'ajoute le cautionnement de 5,000 francs, imposé par l'article 7 de la première partie ci-dessus.

Art. 4. — *Délais d'exécution.* — L'adjudicataire commencera les travaux dans un délai de trois jours, après en avoir reçu l'ordre de l'ingénieur, faute de quoi il subira une retenue de *quinze francs* par chaque jour de retard. La même retenue serait applicable dans le cas d'interruption des travaux ou de retard dans leur exécution, ou encore si l'atelier n'était pas composé conformément aux prescriptions des ordres donnés.

En ce qui concerne la fourniture des matériaux, il devra prendre ses dispositions pour que, vingt-quatre heures après la notification qui lui en aura été faite, le cube des matériaux demandés par ordre de service, meulière, caillou ou sable, atteigne un minimum de cinq cents mètres cubes par jour.

Dans le cas où il serait constaté que ce cube n'a pas été atteint, l'adjudicataire serait passible d'une amende de *cinq francs* par mètre cube et par jour de retard.

Les amendes ou retenues stipulées ci-dessus seront appliquées même en cas de saison pluvieuse ou rigoureuse.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux, par quelque circonstance de force majeure, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation, et les délais seraient prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

Art. 5. — *Règlement de la forme des chaussées ou allées des parcs ou jardins.* — Le règlement de la forme des chaussées ou des allées de parcs et jardins sera fait au prix porté à la série ci-après, et s'appliquera pour une épaisseur allant jusqu'à vingt centimètres; il ne sera par conséquent dû de fouille à l'adjudicataire que lorsque l'épaisseur de la terre à enlever dépassera ces vingt centimètres.

Art. 6. — *Transport par voie ferrée.* — L'entrepreneur pourra faire ses transports à l'aide de voies ferrées et de wagons. Dans ce cas, les prix seront les mêmes que pour les transports par tombereaux, ainsi que cela est dit au bordereau des prix. Il installera ce système de transport à ses frais, risques et périls. Il ne pourra soulever aucune réclamation et n'aura droit à aucune indemnité par suite de l'installation ou de l'existence de voies ferrées nécessaires aux divers autres services de l'Exposition. Il devra, en plus, ne gêner en rien ces autres services.

Art. 7. — *Cylindrage par les chevaux en régie, chevaux et charretiers au mois.* — En cas de cylindrage exécuté en régie, l'ingénieur fixera le nombre de chevaux à atteler au cylindre, et règlera l'opération qui pourra être faite le jour ou la nuit. La vitesse des chevaux devra être au moins d'un mètre par seconde, faute de quoi les chevaux devront être remplacés immédiatement.

Les chevaux et charretiers ne pourront être occupés moins d'une demi-journée ou d'une demi-nuit et, s'ils travaillent plus longtemps, moins d'une journée ou d'une nuit.

Il pourra être demandé à l'adjudicataire, au prix porté à la série ci-après, des attelages au mois pour les services du nettoiement et de l'arrosement.

Art. 8. — *Ouvriers et charretiers.* — Tout ouvrier ou charretier en état d'ivresse, ou qui refuserait d'obéir aux ordres donnés par les agents de l'Exposition, sera renvoyé immédiatement, et il sera fait déduction de la journée à titre d'amende, indépendamment des frais qui seront faits d'office pour assurer le service et qui seront à la charge de l'adjudicataire.

Les ouvriers fournis en régie par l'adjudicataire seront payés par lui et il en sera tenu compte aux prix de la série, déduction faite du rabais de l'adjudication, et sans qu'il soit dû aucune allocation pour avance de fonds.

Art. 9. — *Réception des matériaux.* — La réception des matériaux aura lieu au fur et à mesure de la livraison ; tous les frais de réception, y compris l'emmétrage, sont à la charge de l'entrepreneur. Les matériaux rebutés devront être enlevés dans un délai de vingt-quatre heures, passé lequel ils seront portés aux décharges publiques aux frais de l'entrepreneur.

Les matériaux rebutés devront être également remplacés dans les vingt-quatre heures, sans préjudice de l'amende encourue par l'entrepreneur, comme il est dit au paragraphe 3 de l'article 4 du présent cahier des charges.

Art. 10. — *Bordures en béton.* — Les bordures en béton auront 0^m18 de largeur, 0^m25 de hauteur avec filet de 0^m01 sur les deux faces, chaque bout droit aura au moins 1^m00 de longueur, les bordures courbes auront la longueur qui sera indiquée par ordre de service, et ces bordures droites ou courbes seront payées pour fourniture au prix unique de 3 fr.; le béton étant du reste composé de 300 kilos de chaux hydraulique de Beffes, 200 kilos de ciment de Vassy et $1^{m3}000$ de sable de rivière.

Art. 11. — *Travail de nuit.* — L'entrepreneur devra, chaque fois qu'il en sera requis, établir des ateliers de nuit.

Les ouvriers et les chevaux fournis pour ces ateliers ne devront pas avoir travaillé le jour précédent et ne pourront être occupés le jour suivant.

Tout homme ou tout cheval qui aurait été occupé contrairement à cette prescription pourra être renvoyé du chantier, et, s'il n'est pas aussitôt remplacé, l'entrepreneur sera passible de l'amende stipulée au paragraphe 1er de l'article 4. La même amende serait appliquée dans le cas où l'atelier de nuit ne serait pas composé conformément aux ordres de l'Ingénieur.

Les frais d'éclairage sont tous à la charge de l'entrepreneur.

Art. 12. — *Conservation des ouvrages.* — Pendant le cours des travaux, l'entrepreneur devra prendre à ses frais toutes les précautions nécessaires et ordonnées par l'Ingénieur, pour préserver de tout dommage les constructions existantes ainsi que les plantations et les ouvrages de diverse nature qui s'exécuteront avant les siens ou concurremment avec eux.

Art. 13. — *Importance relative des pièces d'adjudication. Modifications possibles.* — L'avant-métré, le détail estimatif et les divers dessins annexés aux présentes ne sont donnés qu'à titre de renseignement, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions ou des quantités qui y sont portées, pas plus pour l'exécution des ouvrages que le règlement du décompte.

L'administratiion se réserve le droit de modifier dans la proportion qu'elle jugera convenable, pendant le cours des travaux, les dispositions des chaussées, la nature et la quantité des matériaux ; quelle que soit cette modification, l'adjudicataire n'aura droit de ce chef à aucune indemnité.

Art. 14. — *Devis, cahier des charges et bordereau des prix complémentaires.* — Dans le cas d'exécution de travaux autres que ceux qui sont désignés à la série qui suit, les prix adoptés seront ceux des entreprises actuelles d'entretien du Service de la voie publique de la Ville de Paris, diminués de 20 0/0, et aussi du rabais de la présente adjudication.

Les clauses et conditions du devis et cahier des charges de ces entreprises seront applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes clauses et aux conditions générales approuvées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie le 25 août 1886 et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition, ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonnerie et terrassement, en date du 20 novembre 1886.

CHAPITRE IV

Détail estimatif.

Etablissement des chaussées empierrées, des allées et des trottoirs sablés.

DÉPENSES A METTRE EN ADJUDICATION

1° Terrassement, règlement des allées et établissement des formes des chaussées.

Mètres cubes de déblai pour fouille, charge en tombereau et transport aux décharges publiques, frais de décharge compris. — $10,910^{m3}973$ à 3 fr. = 32,732 fr. 92.

Mètres carrés de règlement de forme de terrassement suivant le profil prescrit, y compris plus-value pour fouille de moins de 0^m20 d'épaisseur. — $142,342^{m2}12$ à 0 fr. 04 = 5,693 fr. 68.

2° Bordures en béton aggloméré.

Mètres linéaires de bordures droites ou courbes ($0^m18/0^m25$) en béton, système Coignet, fournis à pied-d'œuvre. — $3,333^m48$ à 3 fr. = 10,165 fr. 44.

Mètres linéaires de pose sur sable de bordures droites ou courbes ($0^m18/0^m25$) en béton-système Coignet. — $3,388^m48$ à 0 fr. 30 = 1,016 fr. 54.

3° Empierrement.

Mètres cubes de cailloux bruts fournis à pied-d'œuvre emmétrés. — $6,268^{m3}400$ à 6 fr. = 37,610 fr. 40.

Mètres cubes de meulière cassée fournis à pied-d'œuvre emmétrés. — $5,223^{m3}660$ à 16 fr. = 83,578 fr. 56.

Mètres cubes de sable de plaine pour agrégation fournis à pied-d'œuvre emmétrés. — $2,208^{m3}410$ à 4 fr. = 9,193 fr. 64.

Mètres cubes de matériaux d'empierrement pour répandage et distribution à la brouette. — $11,492^{m3}060$ à 0 fr. 55 = 6,320 fr. 63.

4° Sablage des allées, des sentiers et des trottoirs.

Mètres cubes de sable de rivière fournis à pied-d'œuvre et emmétrés. — $2,454^{m3}400$ à 5 fr. 50 = 13,499 fr. 20.

Mètres cubes de gravillon fournis à pied-d'œuvre et emmétrés. — $342^{m3}930$ à 6 fr. 50 = 2,229 fr. 05.

Mètres cubes de sable de gravillon pour répandage et distribution à la brouette. — $5,001^{m3}580$ à 0 fr. 40 = 2,000 fr. 63.

Mètres carrés de ratissage simple d'allée sablée ou en gravillon. — 90,105m248 à 0 fr. 05 = 450 fr. 53.

5° Fournitures et travaux divers pour l'entretien pendant six mois, y compris la mise en état pour l'inauguration.

Journées de terrassier. — 1,500 à 4 fr. 50 — 6,750 fr.

Journées de tombereau à 2 chevaux, conducteur compris. — 200 à 18 fr. = 3,600 fr.

Mois de cheval harnaché, conducteur compris. — 12 à 250 fr. = 3,000 fr.

Mètres cubes de détritus pour charge et transport aux décharges. 2,000m3 à 2 fr. 85 = 5,700 fr.

Mètres cubes de meulière cassée fournis à pied-d'œuvre et emmétrés. — 280m3 à 16 fr. = 3,200 fr.

Mètres cubes de sable de rivière fournis à pied-d'œuvre et emmétrés. — 300m3 à 5 fr. 50 = 1,650 fr.

Montant total des dépenses à l'entreprise, 228,391 fr. 22.

Somme à valoir pour dépenses imprévues et frais de surveillance, 121,608 fr. 78.

Total, 350,000 fr.

Honoraires et frais d'agence, 3 0/0 environ, 11,000 fr.

Total des dépenses, 361,000 fr.

Dressé par l'Ingénieur soussigné,
Paris, le 3 août 1887
Signé : LION.

Vu et proposé :
Paris, le 3 août 1887,
Le Directeur général des Travaux,
Signé A. ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 23 septembre 1887,
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
Signé : LUCIEN DAUTRESME.

Bureaux de Comités départementaux

LOIRE-INFÉRIEURE

Sous-comité de l'arrondissement d'Ancenis

Président : M. BESSET, directeur des mines de Montrelais-Mouzeil.

Secrétaire : M. DOISY, constructeur-mécanicien à Ancenis.

Sous-comité de l'arrondissement de Chateaubriant

Président : M. GODEFROY, directeur de l'école nationale d'agriculture de Grandjouan.

Secrétaire : HÉNAULT fils, fabricant d'outils agricoles à Nozay.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 19 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Dordogne :

Sous-comité de l'arrondissement de Nontron

M. Combescot (Louis), maître de forges à Savinac-Lédrier, en remplacement de M. Combescot, maire de Saint-Mémin, démissionnaire.

Par arrêté en date du 20 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Loiret :

Sous-comité de l'arrondissement de Montargis.

M. Girault, marchand de fers, adjoint au maire de Montargis.

Par arrêté en date du 20 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Lot :

Sous-comité de l'arrondissement de Cahors.

M. Costes, maire de Cahors, en remplacement de M. Sirech (François).

Par arrêté en date du 29 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Dordogne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Ribérac

M. de Lentilhac, agronome, à Saint-Jean-d'Ataux.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Sarlat

M. Daurios, maire de Montignac.

PARTIE NON OFFICIELLE

ADJUDICATION

Adjudication, en un lot, des fournitures et travaux pour l'exécution des parcs du Champ-de-Mars et du Trocadéro, et de l'établissement des chaussées empierrées, des allées et des trottoirs sablés dans le Champ-de-Mars.

1. Le samedi 22 octobre 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix des devis, et par soumissions cachetées :

De l'entreprise, en un lot, des fournitures de terre végétale, terre de bruyère, terreau, paillis de champignons et sable de rivière pour les Parcs du Champ-de-Mars et du Trocadéro, et de l'établissement des chaussées empierrées, des allées et des trottoirs sablés dans le Champ-de-Mars.

Le cautionnement est fixé à 15.000 fr.

2. Les devis, les séries, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux.

Chaque soumission, sous pli cacheté, sera renfermée, avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour souscription : *Exposition de 1889. — Fournitures pour les travaux des parcs du Champ-de-Mars et du Trocadéro.*

La demande de soumission doit être faite sur le modèle déjà publié plusieurs fois. Les conditions pour soumissionner restent toujours les mêmes.

Le Comité italien et l'Exposition

M. Villa, député, président, et M. Gentili, secrétaire général du Comité national italien pour l'Exposition de 1889, viennent d'arriver à Paris. Ils ont retrouvé ici le prince Sciarra, M. Branca et M. Luzzatti, qui font aussi partie du comité. Les deux derniers sont actuellement en mission du gouvernement italien pour les négociations du traité de commerce.

Les représentants du comité italien ont eu, dès leur arrivée, une entrevue avec M. de Moüy, ambassadeur de France à Rome, qui les a présentés au ministre du commerce.

L'objet de cette entrevue était d'établir l'accord pour l'intervention de l'Italie à l'Exposition.

Le ministre a fait connaître, sur le plan de l'Exposition, quelle était la place qui était réservée aux produits italiens.

Après une assez longue conversation dans laquelle de nombreux renseignements ont été donnés, il a été entendu que les délégués italiens visiteraient le lendemain, avec le ministre, le Champ de Mars, pour s'y rendre compte de l'état des travaux et voir exactement le terrain qui est destiné à l'Exposition italienne.

Jeudi à deux heures, les membres du comité national italien se sont trouvés dans le cabinet de M. Berger, au Champ de Mars, avec M. Dautresme, ministre du commerce : il leur a été donné connaissance, sur les plans, des dispositions générales de l'Exposition.

M. Berger a expliqué à ces messieurs les avantages du système de répartition nouvellement adopté, qui consiste à établir dans chaque bâtiment principal affecté à chacun des groupes de la classification, un compartiment français divisé par classes et un compartiment étranger divisé par nationalités.

Les membres du comité italien se sont déclarés satisfaits et ont approuvé en tout point ce système de répartition, qui permet de faciliter les études comparatives des produits similaires de provenances nationales différentes.

Après ces explications, on s'est rendu sur le terrain. M. le ministre du commerce était accompagné de MM. Alphand et Georges Berger, directeurs généraux, et de M. David Dautresme, son chef de cabinet ; au cortège s'étaient joints M. Massicault, résident général à Tunis, et M. Prevet, membre de la Commission des 43.

Un drapeau italien avait été planté au milieu de la surface couverte attribuée à l'Italie pour l'exposition de ses produits appartenant au groupe des matières premières, à ceux du vêtement et du mobilier.

M. Lucien Dautresme a fait remarquer à M. Villa que l'Italie avait une véritable place d'honneur.

M. Villa l'a reconnu et a ajouté qu'il sepérait bien que l'affluence des exposants italiens l'obligerait à demander à l'administration française une augmentation d'espace.

M. le ministre du commerce et les représentants du comité national italien ont ensuite visité toutes les autres parties du

Champ de Mars, dirigés par M. Alphand. Ils ont examiné les travaux de la tour Eiffel, puis se sont rendus au Palais des Machines. M. Dautresme et M. Alphand ont fourni aux délégués italiens, qui en ont paru vivement impressionnés, des explications sur cette admirable galerie de 400 mètres de long, et de plus de 45 mètres de hauteur.

La visite s'est terminée vers cinq heures. En quittant le Champ-de-Mars, M. Villa, en son nom et au nom de la délégation italienne, a adressé ses félicitations au Ministre et aux Directeurs généraux, à tous les collaborateurs de cette grande œuvre, qui sera vraiment digne de la France.

BANQUET DES COMITÉS D'ADMISSION

Le comité supérieur de révision doit se féliciter d'avoir adopté la proposition de M. Prevet, tendant à réunir dans un grand banquet les membres des Comités d'admission.

L'idée a été favorablement accueillie, si nous en jugeons par le nombre considérable des adhésions et par l'empressement avec lequel les membres des comités ont répondu à l'appel de leurs présidents.

Nous aurons donc, le 18 octobre, la première fête officielle de l'Exposition de 1889.

Quel but s'est-on proposé en groupant ainsi tous les collaborateurs de la première heure, tous ceux qui, depuis le jour ou la loi a institué l'Exposition de 1889, ont été les collaborateurs actifs et dévoués du Ministre du commerce et des Directeurs généraux ?

On a voulu d'abord montrer à ceux qui doutaient de l'existence d'une organisation solide, que l'Exposition était munie de tous les rouages nécessaires à sa préparation et à son fonctionnement ; on a voulu rapprocher les comités, établir un lien plus étroit entre eux, apprendre à certains exposants sceptiques ou indifférents que les travaux étaient entrés dans une phase décisive, et qu'il ne manquait rien pour assurer le succès de la grande fête internationale que le bon vouloir des retardataires ; on a voulu fournir au ministre intelligent, qui présidera le banquet, assisté de ses vaillants collaborateurs, les directeurs généraux, l'occasion de faire entendre des déclarations importantes qui dérouteront les propagateurs de bruits fantaisistes, les artisans de fausses nouvelles, dont le but est d'endormir la vigilance des exposants, en leur faisant entrevoir un ajournement, qui n'est ni dans la pensée des pouvoirs publics ni dans celle des organisateurs de l'Exposition ; on a voulu permettre au ministre d'indiquer les résultats qui ont été obtenus, ceux qu'on est en droit d'attendre encore, et de donner à l'Exposition le caractère qu'elle doit avoir, caractère de lutte internationale et pacifique, en dehors de toute préoccupation politique, dans l'intérêt du progrès de l'industrie et de la science.

On a voulu donner un exemple salutaire à tous les comités départementaux, aux comités nombreux qui se constituent à l'étranger, en leur montrant que tous les hommes les plus éminents de notre pays s'étaient consacrés tout entiers à la glorification du travail, car on trouvera réunis le 18 octobre, autour de la même table, les représentants les plus distingués de la politique, les économistes les plus compétents, les savants les plus renommés, les artistes les plus habiles, les industriels et les commerçants les plus considérables.

On apprendra, par l'échange de vues qui se produira, que tous les hommes appartenant à toutes les branches de l'activité nationale n'ont pas hésité à sacrifier une partie de leur temps à la réussite d'une œuvre qu'ils considérent comme une des plus glorieuses et des plus passionnantes.

Ce n'était pas une tâche aisée que de pouvoir grouper tant de concours précieux ; on a cependant obtenu un grand résultat, et on le doit non-seulement aux ministres qui se sont succédés, à M. Edouard Lockroy, à M. Dautresme, mais aussi à M. Georges Berger, qui a été l'âme de ces comités d'admission.

Ce banquet mettra en relief cette organisation si puissante qu'on a pu dire avec raison que « l'exposition était faite. »

Il ne manque plus, pour répondre à de si beaux et si efficaces efforts, que la bonne volonté des exposants retardataires, de ceux qui croyaient prendre l'administration en défaut et qui doutaient qu'on travaillât parce qu'on ne faisait pas de bruit.

Ce banquet va donc donner une impulsion à l'exposition, développer d'une façon sérieuse le mouvement qui se produit à Paris, qui s'étend aux départements et qui gagne l'étranger.

Nous entrons désormais dans la phase active : que les chefs donnent l'exemple, les soldats suivront.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation est parti hier soir, vendredi, pour Toulouse, où il va présider la distribution des récompenses de l'Exposition internationale.

Dimanche, 9 octobre, le comité administratif de l'Exposition offrira, dans la grande salle des Jacobins, un banquet de 300 couverts, auquel seront conviés les chefs de service, la presse, en récompense de son concours gracieux et empressé, les préfets de la région, les membres du jury, et, enfin, tous les présidents des comités régionaux de l'Exposition de 1889.

Les différentes chambres syndicales s'occupent activement de leur participation à l'Exposition de 1889 ; nous signalerons les ordres du jour suivants pour la semaine qui vient de s'écouler :

Lundi 3 octobre. — *Chambre syndicale des négociants en bouchons et en bouteilles :* L'Exposition de 1889 ; rapport.

Mardi 4 octobre : *Chambre syndicale des représentants de fabrique et de commerce.*— Communications au sujet de l'Exposition universelle de 1889.

Mardi 4 octobre. — *Chambre syndicale des instruments et appareils de l'art médical :* Question de la participation de la Chambre à l'Exposition.

Mardi 4 octobre. — *Chambre syndicale des couleurs et vernis* : Projet d'exposition collective en 1889.

Mercredi 5 octobre. — *Chambre syndicale des constructeurs de machines et instruments d'agriculture et d'horticulture de France :* Communication d'une lettre du ministère de la guerre relative à l'Exposition de 1889.

Vendredi 7 octobre. — *Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment :* Participation de la Chambre à l'Exposition.

Les rapports qui arrivent à la Direction générale de l'Exposition signalent la marche rapide et régulière des travaux métalliques qui s'exécutent, pour le compte de l'Exposition, dans les différentes usines qui sont adjudicataires des divers palais.

A l'usine Cail et à Fives-Lille, tout sera prêt dès les premiers jours de l'année pour attaquer le travail du palais des machines, qui sera dès lors rondement enlevé, on peut en avoir l'assurance.

Le levage des fermes du Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux va commencer sous peu de jours. Les dômes de ces deux palais ont été commandés à la Société des ponts et travaux en fer (ancienne maison Jorret), déjà adjudicataire d'une des ailes du palais des expositions diverses.

Le dôme du pavillon central sera construit par MM. Moreau frères.

Quant au dôme du Palais des Groupes divers, il a été commandé à la maison Moisant, Maglin et Laurent. Désireux de connaître l'état des travaux de cette partie si importante de la construction, nous nous sommes rendus dans l'usine du boulevard de Vaugirard ; nous avons constaté que le travail si complexe de ce dôme, qui mesure 60 mètres de hauteur sur 100 mètres de circonférence, était mené avec l'activité la plus intelligente.

En parcourant les immenses ateliers, nous avons vu aussi une énorme masse de fers travaillés, destinés à une autre partie de l'Exposition : les annexes du Palais des Machines, dont la maison Moisant est adjudicataire.

Si nos souvenirs personnels ne nous trompent pas, M. Moisant a déjà construit les docks des bassins du Havre, et ces importantes constructions lui avaient été concédées à la suite d'un concours auquel avaient pris part tous les constructeurs de France.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

LA BIERE FRANÇAISE

L'exposition des bières françaises obtient un succès complet et décisif; on en jugera par ce fait que dimanche dernier, il y a eu près de 20.000 entrées et que chaque jour un nombre considérable de visiteurs vient déguster nos bières françaises.

Le but des organisateurs de l'exposition et des exposants a été de prouver aux français qui consomment de la bière, qu'ils ignorent la valeur et l'importance de nos produits.

Aujourd'hui la preuve est faite, elle est complète; les bières françaises viennent de conquérir la faveur populaire par la perfection de leur fabrication, par leur composition naturelle. C'en est fait de ce préjugé ridicule, de cette routine opiniâtre qui attribuaient à la bière allemande des vertus et une supériorité que leurs fabricants vantaient avec plus d'aplomb que de confiance.

Le public comprend maintenant que, grâce à nos excellentes matières premières et à l'habileté de nos fabricants, aucune raison ne s'oppose à ce que nos produits ne soient supérieurs à ceux de nos voisins; il en a eu, d'ailleurs, la certitude en goûtant nos bières à l'exposition du Pavillon de la ville de Paris; nous ne voulons en citer aucune en particulier parce que nous serions obligés de les citer toutes.

Mais ce qui a frappé les connaisseurs, c'est que nos bières, au point de vue de l'hygiène, étaient irréprochables parce qu'elles étaient naturelles, ainsi qu'en témoignent les analyses du laboratoire municipal de chimie, c'est qu'elles ne contenaient aucun de ces principes nuisibles qu'on retrouve trop souvent dans les bières étrangères, c'est qu'elles avaient un goût agréable, ce goût spécial de la bière qu'on ne rencontre plus guère dans les bières qui nous viennent du dehors.

Aussi, qu'est-il arrivé? c'est que la bière française, à cause de la supériorité de sa fabrication, de la délicatesse de son goût, de sa pureté, et surtout de la sécurité qu'elle offre au consommateur, au point de vue de la santé, a pris une place considérable; la fabrication a augmenté dans des proportions énormes; non-seulement l'usage de notre bière se répand dans toute la France, mais il s'étend à l'étranger.

Actuellement, la bière française dispute la prépondérance à la bière allemande, dans nos cafés et dans nos ménages.

Nous avons fini par comprendre qu'il était absurde de payer des millions aux Allemands, pour des bières que nous trouvons chez nous, que nous faisions un métier de dupe en ne laissant pas, dans la poche de nos fabricants, l'argent que nous dépensions pour alimenter l'industrie étrangère.

Nous ne devons pas nous arrêter dans cette œuvre patriotique de la propagation de la bière française, nous devons demander partout notre bière, qui offre les meilleures garanties au point de vue de sa composition, et favoriser notre industrie qui atteste sa supériorité par l'excellence de ses procédés.

Nos brasseurs doivent nous aider dans cette tâche en ne soulevant pas entre eux des compétitions qui éveillent des susceptibilités et peuvent susciter des divisions regrettables qui doivent les affaiblir, mais ils doivent unir leurs efforts, mettre en commun toutes leurs bonnes volontés; l'Exposition de la bière a eu un grand résultat, c'est qu'elle a rapproché nos fabricants, c'est qu'elle leur a appris à se connaître et à s'apprécier, c'est qu'elle a créé entre eux un lien de solidarité, c'est qu'elle leur a montré que leur intérêt, bien entendu, résidait dans l'association de leurs forces; qu'ils constituent un syndicat dans lequel ils grouperont tous les concours, et, par une propagande intelligemment comprise, par un effort continu et opiniâtre, ils centupleront les résultats déjà obtenus en imposant, pour ainsi dire, l'écoulement de leurs produits, non seulement en France, mais dans le monde entier.

Nouvelles de l'Exposition des Bières

L'Exposition des machines et produits, dans la galerie sud du Palais de l'Industrie, est aujourd'hui terminée.

L'aménagement a été bien compris, et la vaste galerie offre un excellent aspect.

Les visiteurs commencent à affluer dans cette partie de l'exposition.

***

A la dégustation, la foule est toujours considérable, surtout le soir et le dimanche.

Les concerts, habilement dirigés par M. Straram, ont beaucoup de succès.

***

Depuis quelques jours, huit poêles énormes ont été répartis dans les différentes parties du pavillon de la Ville de Paris et y entretiennent une température convenable.

***

Dans la liste des brasseries qui ont installé au Pavillon un comptoir de dégustation, nous avons encore omis la *Brasserie du Progrès*, de Mme veuve L. Delmare, brasseur à Pont-sur-Sambre (Nord).

Cette maison fait de la bière à fermentation haute, c'est-à-dire de la bière ouvrière, et à bon marché, genre qui est représenté à l'Exposition (5 sur 30).

ÉCHOS

Exposition internationale artistique à Vienne

Pour célébrer avec éclat le jubilé quarantenaire du gouvernement de François-Joseph, la Société des artistes de Vienne a organisé pour 1888 une grande exposition artistique internationale.

La partie austro-hongroise de l'exposition aura un caractère historique.

Le Wiener Runstlerhaus ayant été jugé insuffisant, à cause des nombreuses sections étrangères sur lesquelles on compte, il a été décidé que cet édifice serait agrandi, d'après un projet dressé par le professeur Deininger.

Ces nouveaux travaux coûteraient 60,000 fr.

L'exposition s'ouvrira le 1er mars prochain. Elle durera jusqu'au 31 mai.

Concours de la Société d'encouragement

La Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, vient d'arrêter les sujets de ses divers concours pour 1889.

La grande médaille à l'effigie de Chaptal, sera décernée au commerce. Parmi les lauréats des années précédentes, on remarque les noms bien connus de MM. de Lesseps, H. Saint-Clair Deville, Jacques Siegfried, H. Giffard, Ch. Garnier, Michel Perret, etc.

La Société distribuera, en outre, les grands-prix, ainsi composés :

12,000 francs : Prix de la Société, à l'auteur de la découverte la plus utile à l'industrie française. Le dernier lauréat de ce prix est M. Pasteur. 6,000 francs: prix Gustave Roy (industrie cotonnière). 3,000 francs: prix d'Aboville. 800 francs : prix Fourcadé.

Concours ouverts. — Arts mécaniques : 3,000 francs : Procédé de rouissage mécanique du lin et du chanvre. 2,000 francs : Arts chimiques ; Fabrication d'acide sulfurique sans arsenic. 1,000 francs : Arts économiques. — Conservation des récoltes végétales. Soit un total de prix de 145,000 francs.

Les mémoires devront être adressés au secrétariat, rue de Rennes, avant le 1er janvier 1889.

L'Ecole municipale du Livre

Nous avons parlé de la création d'une école du Livre; mais le projet dont nous avions eu connaissance ne comportait aucune mention pour les apprenties-femmes. Cette lacune a attiré l'attention du Conseil municipal et le projet d'une école professionnelle féminine vient d'être mis à l'étude.

On comprend toutefois que l'organisation d'une école pour les jeunes filles, concurremment avec celle des garçons, présente des difficultés qui doivent être examinées avec soin. Il est probable que l'on commencera par les cours professionnels des hommes; et lorsque cette organisation, qui est déjà à elle seule une grande entreprise, sera achevée et marchera, on tâchera de résoudre le second problème.

Il ne s'agit pas, comme on l'a dit, de faire seulement des compositeurs ou des compositrices, mais des ouvriers artistes dans toutes les industries du livre. L'école doit comporter un enseignement scientifique, géométrique,

géographique, dans les limites où cet enseignement est nécessaire pour faire de bons graveurs.

On voit que l'entreprise est des plus vastes.

Cette création fait le plus grand honneur au Conseil municipal, qui a déjà rendu de si signalés services à la cause de l'enseignement dans toutes ses branches.

Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page

Plumes métalliques Blanzy Poure et Cº

LESSIVEUSE VIVILLE (Voir aux Annonces)

CHAMPAGNE

RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Les tendances de notre marché sont très satisfaisantes. Dès les premières journées de la semaine, les cours de nos Rentes se sont améliorés : les valeurs de crédit ont progressé dans une certaine proportion et les fonds étrangers sont devenus plus mouvementés.

La reprise s'est même suffisamment accentuée sur le marché de nos Rentes pour qu'il soit permis d'escompter maintenant un prochain tassement. Ce temps d'arrêt, dans le mouvement de hausse, est même désiré. Il n'y a pour ainsi dire pas de découvert à la baisse pour l'équilibre de la place, ce découvert est nécessaire. On l'obtiendrait justement par un tassement qui inviterait quelques-uns à se liquider.

Déjà, on revient un peu sur les plus hauts cours obtenus au début de cette période hebdomadaire : les cours de compensation ont même été perdus un instant depuis qu'ils ont été fixés. On a compensé, en effet, le 1er octobre, le 3 0 0 à 82.10, l'Amortissable à 85 et coupon de 75, et le 4 1/2 0 0 à 109.45. En comparant ces derniers prix à ceux qui avaient été établis en liquidation précédente, on voit que les acheteurs ont gagné, d'un mois à l'autre, en tenant compte des coupons détachés, 0 fr. 90 sur le 3 0 0, 1 fr. 10 sur l'Amortissable et 0 fr. 80 sur le 4 1/2 0 0.

Les reports ont été bon marché aussi bien au parquet qu'en coulisse. Sur le 3 0 0, le report ne s'est pas élevé au-dessus de 0 fr. 08 cent. Il n'a été que de 0.01 sur ce fonds, pendant un instant, en coulisse. Les valeurs ont été reportées aussi dans de bonnes conditions. Les acheteurs, qui ont voulu proroger leurs engagements, ont donc pu le faire avec facilité.

Sur les places étrangères règne, depuis quelques jours, une certaine activité. Au Stock-Exchange surtout, les dispositions sont excellentes.

×

Voici comment nous retrouvons nos Rentes en dernier lieu :

Le 3 0 0 est à 82.27, l'Amortissable cote 87.50, et le 4 1/2 0 0 passe à 109.50.

Les Consolidités anglais valent 101 15/16.

L'Italien passe à 99.05.

Le 4 0 0 hongrois se négocie à 81.50.

L'Autrichien 4 0 0 est à 92.50.

L'Extérieure espagnole se traite 68.45.

Sur l'obligation 1885, il reste 195 fr. à verser. Pour l'acquérir aux cours actuels de 454, il faut débourser 259 fr. seulement. C'est une somme assez minime à compléter par des versements échelonnés. Le titre convient donc parfaitement aux petits capitalistes économes qui se sentent en mesure de mettre journellement quelques petites économies de côté. Le droit à de nombreuses chances de lots constitue, avec ce titre, un avantage auquel vient s'ajouter celui d'une plus-value certaine.

Nous continuerons à appeler l'attention sur les Bons de la Presse, excellente petite valeur qui, maniée habilement, peut procurer des avantages sérieux, indépendamment de ceux à provenir des tirages de lots favorisant annuellement 500 numéros.

Nous relevons le Comptoir d'escompte à 1027.50 La Banque de Paris est soutenue à 775. Le Crédit Lyonnais est ferme à 772.50.

La Banque d'escompte passe à 471.25.

La Société générale reste à 457.50.

La Banque parisienne s'avance à 395.

Les chemins de fer sont très tenus. Le Nord vaut 1560 : le Midi est à 1162.50 : l'Est fait 800 : l'Ouest se traite à 886.25 : le Lyon passe 1272.50 et l'Orléans s'avance à 1332.50.

Les valeurs industrielles sont en nouveau progrès. Nous relevons le Panama à 363.75 et le Suez à 2005.

Le Turc fait 13.95.

Les fonds russes sont très fermes,

Sur nos Rentes, on négocie un certain nombre de primes pour fin novembre avec des écarts peu tendus. Le cinq sous se paie 77 centimes et le dix sous vaut 42 centimes. On négocie août 25 pour fin courant avec 35 c., et août 50 avec 17 c.

×

Les valeurs de crédit s'écartent peu du niveau de la semaine dernière.

Cependant nous relevons le cours 4.195 sur la Banque de France.

La tenue du Crédit foncier de France est toujours irréprochable. Le dernier cours est 1.395 francs.

Bonne tenue également des différentes obligations émises par cet établissement.

Les obligations foncières 3 0 0 à lots, de l'emprunt de 1885, ne sont encore qu'aux environs de 454 francs.

Comme elles ont été émises à 435 francs, c'est une prime de 19 francs qu'obtiennent les souscripteurs, prime relativement importante puisque les versements effectués jusqu'à ce jour ne s'élèvent qu'à 240 francs. Le souscripteur gagne 9 0/0 de sa mise. Mais ce bénéfice ne doit nullement donner la tentation de réaliser, car les cours de 454 francs sont encore loin de ceux que l'on peut prévoir avec la certitude de ne pas se tromper.

Il est de toute évidence que l'obligation 1885 verra ses cours se niveler avec ceux des obligations 1879, qui sont du même type. Or, ces dernières valeurs cotent de 480 à 485 fr., et elles-mêmes, elles ne sont pas encore aux cours qu'elles doivent sûrement atteindre. Nous les verrons à 500 francs.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

(Bières du Nord)

Brasserie A. BOUVAIST

ABBEVILLE (SOMME)

Dans la journée du Dimanche 2 Octobre il a été enregistré 16,000 entrées et la **Brasserie BOUVAIST** *a débité, en* 2 heures 1/2 *1,350 Quarts*

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS

Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines

Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale

Billancourt (Seine).

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines

FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

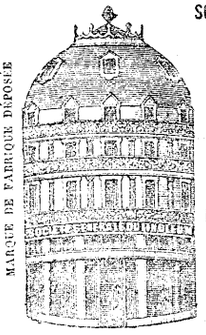
INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*


MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy

LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché

25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

EXPOSITION DE LA BIÈRE
Dégustez la Bière de la Brise
(GRENOBLE)
Tirée à la Pompe automatique de François ROMAIN


FLANELLE VÉGÉTALE de **PIN**
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER*
7, rue du Havre, PARIS



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, *16, av. Parmentier*, **PARIS**
Envoi franco du Prospectus détaillé

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Comte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un, en timbres poste.**

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)
IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce
TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS
JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.
PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE
Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL. (Téléphone)

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 48 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 15 Octobre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU XIV LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques.
Transplantation d'arbres au chariot.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Adjudication.
Le Banquet des Comités d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
Exposition de la Ville de Paris.
Revue commerciale et industrielle.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
A travers l'Exposition.
Nouvelles de l'Exposition.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

Notre Dessin

Notre dessin représente les quatre piliers de la tour Eiffel; le pilier n° 1, qui se trouve à droite et qui est situé du côté de la Seine, se voit à travers de grands échafaudages ou pylones. Ces pylones sont surmontés de plates-formes ou consoles sur lesquelles reposeront les piles métalliques au moment où elles s'inclineront pour rejoindre le pilier correspondant; le pilier n° 2 est placé à gauche et du côté du Champ de Mars, derrière ce pilier se dressent les pylones; le pilier n° 3, placé à droite et en avant, et le pilier n° 4, situé à droite et en arrière, du côté de Grenelle, près de la Seine, sont analogues aux piliers 1 et 2. Dans le fond, se trouve le palais du Trocadéro.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, en date du 5 octobre 1887, M. Caubert (Léon), élève de l'école des langues orientales, est admis à remplir les fonctions de secrétaire de la section VII de l'exposition d'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889.

Par arrêté en date du 5 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, a nommé membre du comité d'admission de la classe 47 (cuirs et peaux), M. Clavé Bertrand, tanneur à Coulommiers, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam en 1883 et d'Anvers en 1885.

Par arrêté en date du 6 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Berardi directeur des services de la presse étrangère au commissariat général de l'Exposition universelle de 1889.

Par arrêté de M. le s[illegible]aire d'Etat aux colonies, en dat[illegible] octobre 1887, ont été nommés m[illegible]re de la Commission d'organisation de la section des colonies françaises à l'Exposition universelle de 1889 :

MM. Paul Nicolle;
Paul Trouillet, directeur [illegible]ue-*Gazette* et éditeur de l[illegible]*lonial;*
Peghoux, conseiller réfé[illegible]norraire à la Cour des co[illegible]ien membre de la Commissio[illegible]ure de l'Exposition permanente [illegible]olonies.

Bureaux de Comités départementaux

BOUCHES-DU-RHONE

Comité départemental

Président: M. FABRE (Cyprien), président de la Chambre de commerce de Marseille.

Vice-présidents: MM. ABRAM (Félix), conseiller général; ROUX (Jules-Charles), conseiller municipal.

Secrétaires: MM. BOSC, fabricant d'huile de pétrole; FRAISSINET (Alfred), armateur; LETZ, architecte en chef du département (chargé de la section des beaux-arts).

Trésorier: M. GIRAUD, directeur de la Banque de France.

Sous-comité de Marseille

Président: M. FABRE (Cyprien).

Sous-comité d'Aix

Président: M. LAROQUE, président du tribunal de commerce.

Secrétaire: M. GUILLAUME, directeur du canal du Verdon.

Sous-comité d'Arles

Président: M. PÉCHINET, directeur des salins Giraud.

Secrétaire: M. LE SAUVAGE, constructeur de machines.

HAUTE-LOIRE

Comité départemental

Président : M. AYMARD (Auguste), archiviste honoraire, président du musée, au Puy.

Vice-président : M. BLANC-MARTHORY, conseiller général, au Puy.

Trésorier : M. FARIGOULES (Pierre), négociant en dentelles, au Puy.

Secrétaires: MM. ACHARD (Hyppolyte), négociant en dentelles, au Puy; BERNARD (Claude), conseiller général, maire de Beaulieu, au Puy.

Sous-comité du Puy

Président : M. DUPUY (Charles), député, au Puy.

Vice-président : M. BLANC-MARTHORY.

Trésorier : M. FARIGOULES (Pierre).

Secrétaires : MM. ACHARD (Hippolyte); BERNARD (Claude).

Sous-comité de Brioude

Président : M. FAURE-POMIER, président du comice agricole, à Brioude.

Vice-président : M. VEYSSEYRE, conseiller général, à Brioude.

Trésorier : M. GUILLEMOT, inspecteur primaire, à Brioude.

Secrétaire : M. CHATILLON, industriel-propriétaire, à Brioude.

Sous-comité d'Yssingeaux

Président: M. BINACHON, député industriel, à Pont-Salomon.

Vice-président: M. le docteur CHARREYRE, à Yssingeaux.

Trésorier : M. FRAISSE (Auguste), fabricant de dentelles, à Yssingeaux.

Secrétaire : M. CANIE, architectec industriel, à Yssingeaux.

VAR

Comité départemental

Président: M. BRUN, sénateur.

Vice-présidents: MM. DAUMAS, député; MAGNIER, directeur de l'*Événement*, à Paris, conseiller général du Var; ROSSOLIN, négociant à Brignoles ancien conseiller général du Var.

Secrétaire général: M. DE NOIRCARME, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département.

Secrétaires: MM. BÉRENGUIER, professeur départemental d'agriculture à Draguignan; le docteur DOZE, président de la société d'études archéologi-

ques à Draguignan ; Liévin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Draguignan.

Sous-comité de Draguignan

Président : M. Clavier, ingénieur civil, maire de Draguignan.

Vice-président : MM. Chaix, banquier, président du tribunal de commerce, à Draguignan ; Guérin, architecte départemental, à Draguignan.

Secrétaires : MM. Ligeret, inspecteur des forêts, à Draguignan ; Liévin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Draguignan ; Bourgougnon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Draguignan.

YONNE

Comité départemental

Président : M. Guichard, sénateur, président du conseil général.

Vice-présidents : MM. Trutey, président du tribunal de commerce d'Auxerre ; Savatier-Laroche, avocat à Auxerre, président du comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

Secrétaire général : M. Fougerol, ingénieur civil, fondeur à Auxerre.

Secrétaires : MM. Saulnier, fils, conseiller général, à Bassou ; Augé (Théophile), président du syndicat commercial d'Auxerre.

Sous-comité d'Auxerre

Président : M. Perriquet, ancien président du tribunal de commerce, à Auxerre.

Vice-Président : M. Fortunet, inspecteur des forêts, à Auxerre.

Secrétaire : M. Chambard fils, industriel à Auxerre

Sous-comité d'Avallon

Président : M. Houdaille, député, maire d'Avallon.

Vice-président : M. Grenau, industriel à l'Isle-sur-le-Sérein.

Secrétaire : M. Odobé (Emile), imprimeur à Avallon.

Sous-comité de Joigny

Président : M. Dethou, député, maire de Bléneau.

Vice-président : M. Delécolle, maire de Joigny.

Secrétaire : M. Hamelin, imprimeur à Joigny.

L'élection des bureaux pour les sous-comités de Sens et de Tonnerre aura lieu à une séance ultérieure.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 28 septembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Pyrénées Orientales :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Perpignan

M. Philip (Joseph), maire d'Espira-de-l'Agly.

2° Sous-Comité de l'arrondissement de Céret

M. Romangas, fabricant de manches de fouets, maire de Sorède.

Par arrêté en date du 6 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Mayenne :

2° Sous-comité de l'arrondissement de Mayenne.

MM. Caigné-Cendrier, fabricant de tissus, à Mayenne ; Henry-Couanier, filateur, à Aron ; Desprès, directeur des ardoisières de Chattemoue (Javron).

Par arrêté en date du 8 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Pas-de-Calais :

Sous-comité de l'arrondissement de Boulogne

M. A Huguet, sénateur, en remplacement de M. Duchêne, décédé.

Par arrêté en date du 10 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Pyrénées-Orientales :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Perpignan.

M. le président de l'association médicale et pharmaceutique de Perpignan.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Céret.

MM. Jouret (Jean), fabricant de pipes, conseiller municipal, à Amélie-les-Bains. Laverny (Joseph), fabricant de bouchons au Perthus. Pams (Jean-Baptiste), fabricant de manches de fouet à Arles-sur-Tech.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU TRAVAIL

ET DES

SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Paris, le 12 octobre 1887.

En 1867, un arrêté du ministre d'Etat, vice-président de la commission impériale, avait créé sous, le nom d'*Exposition de l'histoire du travail*, une section destinée à recevoir les objets produits depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Prenant en considération cette pensée utile et pratique, l'article 5 du règlement général de l'Exposition de 1889 a institué une *Exposition rétrospective de l'histoire du travail.*

Le programme de l'Exposition rétrospective de 1867 établissait, pour la partie française de celle-ci, un classement correspondant à dix époques bien tranchées :

1° La Gaule avant l'emploi des métaux ;

2° La Gaule indépendante ;

3° La Gaule pendant la domination romaine ;

4° Les Francs jusqu'au sacre de Charlemagne (800) ;

5° Les Carlovingiens, du commencement du IXe siècle jusqu'à la fin du XIe ;

6° Le moyen âge, du commencement du XIIe siècle au règne de Louis XI inclusivement (1483) ;

7° La Renaissance, depuis Charles VIII jusqu'à la mort d'Henri IV (1610) ;

8° Les règnes de Louis XIII et Louis XIV (1610 à 1715) ;

9° Le règne de Louis XV (1715 à 1775) ;

10° Le règne de Louis XVI et la Révolution (1775 à 1800).

Les nations étrangères étaient invitées à prendre part à cette exposition, en adoptant un classement conforme au développement historique de leurs civilisations respectives et de leur travail national.

Tout en présentant un intérêt réel, surtout au point de vue archéologique et de l'art rétrospectif, cette section de l'Exposition de 1867 ne tint pas tout ce que les principes de son organisation semblaient promettre, car les amateurs qui consentirent à prêter leurs objets formant collections ne se soumirent pas volontiers à la division que comportaient les prescriptions de l'ordre historique et chronologique.

En 1878, un nouvel appel fut adressé aux collectionneurs pour l'organisation d'une *Exposition historique de l'art ancien*, dans les ailes du palais du Trocadéro. On arriva à grouper des objets anciens très remarquables, tant au point de vue historique qu'au point de vue du mérite réel.

On avait adjoint une *Exposition ethnographique*, conçue dans le but de mettre sous les yeux du public un tableau de la marche de la civilisation à travers les âges et de ses développements successifs dans les différentes contrées du globe.

L'Exposition historique de l'art ancien et le Musée ethnographique ont formé, en 1878, un ensemble magistral ; le succès obtenu a été éclatant, grâce à l'empressement des collectionneurs, dont la bonne volonté aurait pu être mise en doute après tant d'expositions rétrospectives de beaux-arts, où leur concours avait été sollicité, depuis la plus importante de toutes, ouverte en 1873, dans les salons de la présidence du Corps législatif, au profit de la société des Alsaciens-Lorrains.

Quoi qu'il en soit, il suffit de jeter les yeux sur la nomenclature ci-après des dix sections entre lesquelles ont été répartis les objets admis en 1878, pour rester convaincu que cette exposition eût, de nouveau, pour élément essentiel l'art rétrospectif proprement dit.

1re rection. — Art rétrospectif et antiquités des Gaules ;

2e section. — Sculpture antique du moyen âge et de la Renaissance ; glyptique ;

3e section. — Numismatique gauloise et moyen âge ; médaillons, sigillographie ;

4e section. — Céramique du moyen âge, de la Renaissance ; faïence, porcelaine ;

5e section. — Manuscrits ; livres incunables, dessins, reliures ;

6e section. — Armes, armures ;

7e section. — Orfèvrerie, ivoires, cristaux, bijoux ;

8e section. — Ameublement, étoffes, tapisserie ;

9e section. — Ethnographie des peuples étrangers à l'Europe ;

10e section. — Instruments de musique.

Cette répartition avait été arrêtée surtout en vue de l'admission des objets, et ceux-ci devaient être rangés dans les salles, suivant des séries surtout chronologiques, comprises entre les temps anciens et le commencement du XIXe siècle. L'ordre d'exposition ainsi réglé a été maintenu aussi rigoureusement que possible, mais les comités d'installation se sont encore trouvés trop souvent impuissants devant la volonté des prêteurs, qui désiraient maintenir leurs collections dans leur intégralité, si disparates d'espèces et d'époques que pussent en être les pièces.

Il appartient à l'Exposition de 1889 de réaliser ce qui n'a pu être accompli avant elle. Il ne saurait plus être question d'une exposition rétrospective d'œuvres d'art, pouvant être la répétition, sous une forme quelconque, de ce qui a déjà été fait ; il faudrait, en effet, extraire les éléments constitutifs de cette exposition de

collections souvent mises à contribution et qui n'ont, pour ainsi dire, plus rien à révéler, parce qu'elles n'ont pas eu le temps de s'enrichir, dans une mesure suffisante, de morceaux nouveaux à montrer.

L'exposition rétrospective du travail, en 1889, ne saurait avoir qu'un but très défini : celui de retracer à grands traits, au moyen de la production de documents et de monuments authentiques, les étapes du génie de l'homme.

Obéissant successivement au souci défensif de sa vie animale, à la recherche de son bien-être et de sa richesse, à l'idée de l'avancement économique et social, l'homme a fait parcourir aux moyens et aux méthodes de son travail purement manuel d'abord, secondé ensuite par l'arme, outil des âges primitifs, et simplifié progressivement, pendant les époques historiques, grâce à l'emploi des instruments dont le perfectionnement a abouti à la création des engins mécaniques industriels de notre siècle, une route qu'il importe de suivre sous les yeux de nos contemporains.

Pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'associer à l'*Exposition rétrospective du travail* celle des *sciences anthropologiques*, afin de faire voir, pour commencer, l'homme tel qu'il est sorti des mains de la nature dans ses formes physiques des différentes races.

L'histoire primitive du travail de l'homme serait ensuite retracée au moyen des découvertes de la *paléoethnographie* ou *archéologie préhistorique*, qui, dans les sciences anthropologiques, forme l'introduction de l'ethnographie proprement dite, classée comme la deuxième division de ces sciences, dont l'anthropologie physique est la première.

L'anthropologie physique, ou technique, ferait une part *au vivant*, en présentant les types reproduits par les arts de la plastique et du dessin : bustes, masques, etc., etc.; elle montrerait ensuite le crâne, laboratoire de la pensée et de l'esprit de découverte, avec le squelette qui est la machine articulée naturelle mise au service exécutif des conceptions issues de l'enveloppe cérébrale. L'*ethnographie*, qui peut être définie : *l'histoire du progès dans les choses*, associerait en général ses enseignements aux démonstrations résultant de l'exposition méthodique des organes mécaniques et des objets industriels d'autrefois. Elle constaterait ainsi la filiation séculaire rétrospective des produits modernes réunis dans l'Exposition internationale du Champ de Mars.

Les recherches seront longues et pénibles pour arriver à constituer matériellement l'*Exposition rétrospective du travail*, pendant les siècles antérieurs à la publication de l'encyclopédie; mais avec le temps, la science et la bonne volonté de tous aidant, on arrivera certainement à des résultats très intéressants. Il suffit de se mettre immédiatement à l'œuvre; et c'est à la poursuite de ce but que pourrait se dévouer sans retard un comité spécial chargé de préparer et d'organiser l'exposition projetée sur les larges bases esquissées plus haut.

A partir de 1789, la tâche deviendra plus aisée et la démonstration sera plus significative. Malgré la différence ou l'antagonisme des institutions politiques des peuples divers, la date de 1889, personne ne peut y contredire, est l'anniversaire d'un fait aussi bienfaisant pour l'humanité que glorieux pour la France. L'année 1789 a vu 37 millions de Français proclamer l'égalité civile. Ce principe immortel s'est imposé au monde en fondant universellement la richesse industrielle et commerciale, c'est-à-dire en mettant au service du travail universel l'intégralité des forces et des capacités. C'est donc à partir de 1789 qu'il faut accumuler les leçons de choses qui apprendront aux visiteurs de l'Exposition comment s'est formé, par la science et ses applications, par la pratique professionnelle, par le développement du génie de l'homme, le merveilleux outillage actuel des *arts et métiers du monde*.

En établissant des séries dont les points de départ seraient les appareils mêmes qui sont sortis des mains des inventeurs et de leurs successeurs immédiats, appareils dont certains existent encore ou dont la connaissance peut être procurée exactement par des documents graphiques de l'époque, on arrivera à constituer dans les salles de l'*Exposition rétrospective du travail* une série centenale d'objets curieux choisis, comme espèce et comme nombre, de façon à retracer matériellement et à grands traits la marche du dix-neuvième siècle dans le domaine de la science appliquée et de l'industrie proprement dite. Là sera véritablement le vestibule historique de l'Exposition de 1889.

Il serait évidemment téméraire de se substituer au comité d'organisation de l'exposition projetée, et de présenter dès maintenant un programme classifié de l'*Exposition des sciences anthropologiques* et de *l'Exposition rétrospective du travail*; mais on peut penser néanmoins que l'exposition dont il s'agit doit comprendre cinq grandes divisions :

1° Sciences anthropologiques et ethnographiques;
2° Arts libéraux;
3° Arts et métiers;
4° Moyens de transport;
5° Arts militaires;

qui, fractionnées elles-mêmes par les soins du comité d'organisation, pourront présenter, dans tous les âges et de tous les pays, le tableau complet de l'histoire du travail.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886, réglant l'organisation des services de l'Exposition universelle de 1889;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886 et l'annexe n° 1, contenant le système de classification générale de l'Exposition universelle de 1889;

Vu l'exposé des motifs présenté par le directeur général de l'exploitation,

Arrête :

Art. 1er. — Est instituée à Paris, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1889, une Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, divisée en cinq sections, conformément au tableau ci-dessous :

Section I. — Sciences anthropologiques et ethnographiques;
Section II. — Arts libéraux;
Section III. — Arts et métiers;
Section IV. — Moyens de transport;
Section V. — Arts militaires.

Art. 2. — Sont créés, pour l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, cinq comités composés chacun de vingt membres, correspondant aux cinq sections dont la nomenclature précède.

Art. 3. — Chacun de ces comités, nommé sur la proposition du directeur de l'exploitation, aura un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire pris parmi ses membres et élus par le comité lui-même.

Art. 4. — Une commission supérieure d'organisation, composée des présidents, des rapporteurs et des secrétaires des cinq sections, sera chargée, conjointement avec le directeur général de l'exploitation, de l'organisation de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

Art. 5. — Sont nommés membres du comité d'organisation de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

SECTION Ire

Anthropologie. — Ethnographie.

MM. Berger (Philippe), sous-bibliothécaire de l'Institut.
Carnot, sénateur, président de la société d'ethnographie.
Cartailhac (E.), directeur des matériaux pour servir à l'histoire de l'homme.
Chantre (E.), secrétaire général de la société d'anthropologie de Lyon.
Charton (Edouard), sénateur, membre de l'académie des sciences morales et politiques.
Cousin (Jules), bibliothécaire-conservateur à la bibliothèque et au musée de la ville de Paris.
Duval (le docteur Mathias), membre de l'académie de médecine, professeur à l'école de médecine, professeur à l'école d'anthropologie.
Geoffroy Saint-Hilaire, directeur du jardin zoologique du bois de Boulogne.
Girard de Rialle, directeur au ministère des affaires étrangères, ancien secrétaire général adjoint de la société d'anthropologie.
Hamy, conservateur du musée ethnographique du Trocadéro.
Hervey de Saint-Denis (le marquis d'), membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Heuzey (Léon-Alexandre), membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Maspéro (Gaston-Camille), membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'école des Chartes.
Mortillet (Gabriel de), député, maire de Saint-Germain, professeur à l'école d'anthropologie.
Nadaillac, (marquis de), correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Perrot, (Georges), membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de l'école normale.
Rozière (de), membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Schlumberger, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Topinard, ancien secrétaire général de la société d'anthropologie de Paris, professeur à l'école d'anthropologie.

SECTION II

Arts libéraux

MM. Beauquier, député.
Bréal (Michel), membre de l'académie des

inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France.
Cernuschi (Henri).
Chabouillet, conservateur sous-directeur du département des médailles à la Bibliothèque nationale.
Compayré, député.
Delaville-le-Roulx (Joseph), paléographe, ancien élève de l'école des Chartes.
Duplessis (Georges), conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale.
Faye (Hervé), membre de l'académie des sciences et du bureau des longitudes.
Gonse (Louis), administrateur de la *Gazette des beaux-arts*.
Gruyer (F.-A.), membre de l'académie des beaux-arts.
Janssen (J.-C.), membre de l'académie des sciences et du bureau des longitudes, directeur de l'observatoire d'astronomie physique de Meudon.
Krafft (Hugues), publiciste.
Lajarte (Théodore de), bibliothécaire de l'académie de musique.
Monval, archiviste-bibliothécaire de la Comédie-Française.
Mouchez (contre-amiral), membre de l'académie des sciences et du bureau des longitudes, directeur de l'Observatoire de Paris.
Nuitter (Charles), archiviste de l'académie de musique.
Renaud (Armand), inspecteur en chef du services des beaux-arts et des travaux historisques de la ville de Paris.
Réty (Emile), chef du secrétariat général du Conservatoire de musique.
Révillon (Tony), député.
Yriarte (Charles), publiciste.

SECTION III

Arts et Métiers.

MM. Baltet (Stanislas), député.
Bouilhet (Henri), vice-président de la société de l'union centrale des arts décoratifs.
Chéret (Jules), artiste lithographe, directeur de l'imprimerie Chaix (succursale Chéret).
Darcel, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.
Davanne, président de la société de photographie.
Deck (Th.), administrateur-directeur de la manufacture nationale de Sèvres.
Doniol, directeur de l'imprimerie nationale.
Dreyfus (Gustave), membre de la commission des monuments historiques et de la société de l'union centrale des arts décoratifs.
Fougeirol, député.
Gaillard, député du Puy-de-Dôme.
Gerspach, administrateur de la manufacture des Gobelins.
Guimet (Emile).
Imbert, député.
Laussedat (le colonel), directeur du Conservatoire des arts-et-métiers.
Mercadier, directeur des études à l'école polytechnique, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Pernolet, député.
Pihet (Auguste), ancien ingénieur-constructeur, président honoraire de la chambre syndicale des mécaniciens.
Proust (Antonin), député, ancien ministre, président de l'union centrale des arts décoratifs.
Reymond (Francisque), député.
Vacher, député.

SECTION IV

Moyens de transport.

MM. Bixio (Maurice).
Blount (Edward), président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest.
Carnot (Sadi), député.
Cazavan, ingénieur-conseil de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.
Cendre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de l'Etat.
Chabrol, conseiller d'Etat, membre du comité consultatif des chemins de fer.
Chauchat, conseiller d'Etat, membre du comité consultatif des chemins de fer.
Crozet-Fourneyron, député.
Cuvinot, sénateur, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Freycinet (C.-L. de Saulces de), sénateur, membre de l'académie des sciences.
Griolet (Gaston), administrateur de la compagnie du chemin de fer du Nord, maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat.
Jacqmin, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Jurien de la Gravière (vice-amiral), membre de l'académie des sciences.
Lesguillier, député.
Montgolfier (de), manufacturier.
Péreire (Henri), ingénieur civil, administrateur du chemin de fer du Midi.
Peschart d'Ambly, directeur des constructions navales au ministère de la marine.
Picard (Alfred), inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au conseil d'Etat.
Thévenet, député, membre du comité consultatif des chemins de fer.
Tissandier (Gaston), aéronaute et publiciste.

SECTION V

Arts militaires.

MM. Babin de Grandmaison (le colonel), au ministère de la guerre.
Bapst (Germain), administrateur du musée des arts décoratifs.
Boulanger, capitaine de 1re classe du génie, attaché à la section technique de son arme, au ministère de la guerre.
Casimir-Périer (Jean), député de l'Aube.
Cavaignac (Godefroy), député.
Cloué (le vice-amiral), ancien ministre de la marine et des colonies, membre du Bureau des longitudes.
Detaille (Edouard), artiste peintre.
Farcy (Eugène), député.
Frogier de Ponlevoy, député.
Gervais (le général).
Gras (le colonel), inspecteur des manufactures d'armes.
Grévy (le général), sénateur.
Meissonier, membre de l'académie des beaux-arts.
Munier, capitaine d'infanterie breveté, attaché à la section technique de télégraphie militaire.
Prère, chef d'escadron de cavalerie, attaché à la section technique de son arme.
Priou, chef d'escadron d'artillerie, attaché à la section technique de son arme.
Robert (le colonel), conservateur du musée d'artillerie à l'hôtel des Invalides.
Saski, capitaine de cavalerie, breveté, attaché à l'état-major général du ministre de la guerre (section historique).
Serre (le contre-amiral).
Vanson (le général).

Art. 6. — Le bureau de la commission supérieure d'organisation instituée par l'article 4 du présent arrêté est constitué ainsi qu'il suit:

MM. Simon (Jules), sénateur, membre de l'académie française, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques, président.
Renan (Ernest), membre de l'académie française et de l'académie des inscriptions et belles-lettres, directeur du Collège de France, vice-président.
Quatrefages de Breau (de), membre de l'académie des sciences, professeur au Muséum d'histoire naturelle, vice-président.
Rouché (Jacques), ancien élève de l'école polytechnique, secrétaire.
Faucou (Lucien), sous-conservateur du musée historique de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, directeur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, secrétaire.

Paris, le 12 octobre 1887.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

LUCIEN DAUTRESME

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

PARCS ET JARDINS

CHAMP DE MARS

Transplantation d'arbres au chariot

ADJUDICATION EN UN LOT

CHAPITRE PREMIER

Clauses et conditions particulières

Article premier. — *Définitions de l'entreprise.* — L'entreprise comprend le transport et la plantation des arbres dans les jardins de l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — *Délai d'exécution.* — Les travaux seront exécutés conformément aux ordres de service délivrés par le jardinier en chef.

Ils seront commencés à l'arrière-saison, c'est-à-dire dans le courant du mois de novembre prochain, et devront être complètement terminés dans un délai de trois mois, à partir du jour où l'entrepreneur aura reçu l'ordre de commencer.

Dans le cas où, par une circonstance

quelconque, ils viendraient à être interrompus, avec l'autorisation du jardinier en chef, le délai ci-dessus serait augmenté d'un nombre de jours égal à la durée de l'interruption.

Cette prorogation pourra être également accordée dans le cas où des travaux supplémentaires viendraient à être ordonnés. Elle serait proportionnée à l'importance des nouveaux travaux comparés à ceux de la présente entreprise ; mais, en tout cas, ces travaux devront être exécutés avec la même célérité que ceux qui sont spécifiés au présent projet.

Art. 3. — *Mesures répressives.* — Dans le cas où les détails fixés par les ordres de service auraient été dépassés, et quelle que puisse être la cause de ces retards, sauf les cas de force majeure régulièrement constatés, l'entrepreneur sera passible d'une retenue de 5 francs par jour et par arbre non transplanté, et cela sans qu'il soit besoin d'aucun avertissement préalable ni d'aucune mise en demeure.

En cas de malfaçons dûment constatées, les travaux seraient refaits par l'entrepreneur, et s'il refusait de se soumettre à l'invitation qui lui serait adressée à cet effet, ils seraient exécutés en régie à ses frais, risques et périls.

L'entrepreneur sera en outre responsable de tout dommage causé par les avaries provenant du fait de ses ouvriers et charretiers.

Art. 4. — *Réserves.* — L'Administration se réserve le droit, non seulement de faire exécuter par l'entrepreneur, aux prix de la série, le transport et la plantation des arbres choisis par elle, mais encore de distraire de l'entreprise tout travail qu'elle jugera convenable et de le faire exécuter en régie, sans que l'entrepreneur puisse, en aucun cas, réclamer une indemnité.

Art. 5. — *Propositions de payement.* — Les payements seront effectués conformément à l'art. 15 du cahier des clauses et conditions générales. Les situations pour le règlement des comptes seront établies chaque mois. Une retenue de 1 p. 100 restera définitivement acquise à l'Administration pour le service médical.

Art. 6. — *Cautionnement.* — Pour sûreté des obligations qu'il aura contractées, l'adjudicataire sera tenu de verser à la Caisse des dépôts et consignations un cautionnement de 1,000 francs.

Ce cautionnement sera fourni soit en numéraire, soit en rentes. S'il est fait en argent, l'entrepreneur en touchera l'intérêt à 3 p. 100 à partir du soixante et unième jour du versement; s'il est fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Art. 7. — *Importance relative de la fourniture. Modifications possibles.* — L'avant-métré qui suit n'est donné qu'à titre de renseignement, et l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des quantités énoncées.

L'Administration se réserve le droit de modifier les quantités, sans que l'entrepreneur puisse réclamer aucune indemnité pour toute augmentation ou diminution sur l'entreprise.

Art. 8. — *Clauses et conditions générales.* — L'entrepreneur devra, en outre, se conformer aux clauses et conditions approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, le 25 août 1886, et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition.

CHAPITRE II.

Main-d'Œuvre et Travaux.

Article premier. — Les arbres devront être arrachés avec le plus grand soin, en ménageant les racines et en conservant une motte dont le diamètre sera au minimum de :

1m20 pour un arbre de 0m30 à 0m45 de circonférence mesuré à 1m00 du collet.

1m40 pour un arbre de 0m46 à 0m60 de circonférence mesuré à 1m00 du collet.

1m70 pour un arbre de 0m61 à 0m90 de circonférence mesuré à 1m00 du collet.

2m20 pour un arbre de 0m91 à 1m20 de circonférence mesuré à 1m00 du collet.

2m50 pour un arbre de 1m21 à 1m50 de circonférence mesuré à 1m00 du collet.

Les branchages employés à la confection des mottes devront être aussi serrés que possible pour éviter la désagrégation des terres pendant le transport, qui sera opéré avec les plus grandes précautions.

La plantation sera faite avec tous les soins désirables et les racines seront toujours rafraîchies par une taille en biseau, avant le remblai des trous.

Art. 2. — *Trous d'arbres.* — Les fouilles pour l'ouverture des trous, tant pour l'arrachage que pour la plantation des arbres, seront entièrement à la charge de l'entrepreneur. Il devra en opérer le comblement avec le plus grand soin, en pilonnant et en arrosant les terres, de manière à éviter les tassements, que le sol soit meuble ou non.

Les trous pour la plantation auront d'ailleurs des dimensions en rapport avec le diamètre des mottes et qui seront fixées par le jardinier en chef.

L'entrepreneur devra mettre soigneusement de côté les matériaux et les terres provenant des fouilles exécutées par lui, afin d'éviter une perte de matériaux dans les terres végétales.

La terre végétale sera fournie par l'Administration, et à pied-d'œuvre.

CHAPITRE VI

Détail estimatif

Arrachage, transport et plantations.

Arbres de 0m46 à 0m60 de circonférence pris à une distance moyenne de 2,500 mètres. — 3 à 30 fr. : 90 fr.

Arbres de 0m61 à 0m90 pris à une distance moyenne de 2,500 mètres. — 33 à 45 fr. : 1,585 fr.

Arbres de 0m90 à 1m20 pris à une distance moyenne de 2,500 mètres. — 5 à 70 fr. : 350 fr.

Arbres de 1m21 à 1m50 pris à une distance moyenne de 2,500 mètres. — 1 à 90 fr.

Arbres de 0m61 à 0m90 pris à une distance moyenne de 3,000 mètres. — 12 à 46 fr. : 552 fr.

Arbres de 0m30 à 0m45 pris à une distance moyenne de 6,000 mètres. — 42 à 30 fr. 25 : 1,270 fr. 50.

Arbres de 0m46 à 0m60 pris à une distance moyenne de 6,000 mètres. — 34 à 37 fr. : 1,258 fr.

Arbres de 0m61 à 0m90 pris à une distance moyenne de 6,000 mètres. — 34 à 52 fr. : 1,768 fr.

Arbres de 0m90 à 1m20 pris à une distance moyenne de 6,000 mètres. — 7 à 80 fr. 50 : 563 fr. 50.

Arbres de 1m21 à 1m50 pris à une distance moyenne de 6,000 mètres. — 1 à 100 fr. 50.

Arbres de 0m91 à 1m30 pris à une distance moyenne de 7,000 mètres. — 19 à 83 fr. 50 : 1,586 fr. 50.

Arbres de 0m61 à 0m90 pris à une distance moyenne de 12,000 mètres. — 66 à 62 fr. : 4,092 fr.

Arbres de 0m61 à 0m90 pris à Petit-Bry. — 50 à 70 fr. : 3,500 fr.

Total de l'entreprise, 16,706 fr.

Somme à valoir pour imprévus, 5,294 fr.

Frais d'agence, 1,000 fr.

Total général, 23,000 fr.

Dressé par le jardinier en chef soussigné,
Paris, le 28 juillet 1887.
Signé : LAFORCADE.

Vu, adopté et proposé :
Paris, le 3 août 1887.
Le Directeur général des travaux,
Signé : ALPHAND.

Vu et approuvé :
Paris, le 23 septembre 1887.
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
Signé : LUCIEN DAUTRESME.

PARTIE NON OFFICIELLE

ADJUDICATION

Adjudication, en un lot, de la transplantation d'arbres au chariot.

1. Le samedi 22 octobre 1887, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix des devis, et par soumissions cachetées:

De l'entreprise, en un lot, de la transplantation d'arbres au chariot.

Le cautionnement est fixé à 1.000 fr.

Les travaux de transplantation d'arbres sont évalués à 16.706 francs, somme à valoir pour imprévus non comprise.

2. Les devis, les séries, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux.

Chaque soumission, sous pli cacheté, sera renfermée, avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour souscription :

Exposition universelle de 1889. — Travaux de transplantation d'arbres au chariot.

La demande de soumission doit être faite sur le modèle déjà publié plusieurs fois. Les conditions pour soumissionner restent toujours les mêmes.

L'EXPOSITION DE TOULOUSE

Dimanche a eu lieu, dans le grand hall de l'Exposition, la séance solennelle pour la proclamation des récompenses.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition universelle de 1889, représentant le ministre du commerce.

M. Sirven, maire de Toulouse, a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue à M. Berger, en sa qualité de délégué du gouvernement, il a rappelé les difficultés qu'a rencontrées l'entreprise de l'Exposition internationale à son début. Mais, grâce à l'affluence des visiteurs, le commerce a prospéré et les recettes municipales, qui déclinaient depuis quelques années, se sont notablement relevées pendant cette période. M. le Maire a remercié ensuite la presse de sa publicité quotidienne.

Après M. Sirven, M. Georges Berger a pris la parole et a prononcé le remarquable discours suivant :

Messieurs,

Monsieur le ministre du Commerce et de l'Industrie m'a fait un grand honneur en me déléguant auprès de vous. Je suis heureux et fier d'avoir à constater solennellement aujourd'hui le succès d'une Exposition que j'ai vu naître il y a quelques mois, lorsque je suis venu assister à la première réunion du Comité chargé d'organiser la participation du département de la Haute-Garonne au grand Concours international de 1889. Il m'était facile, dès ce moment, de pressentir que votre entreprise réussirait, car ceux qui avaient charge d'en assurer la réalisation possédaient l'activité, la foi et l'enthousiasme, qui sont les gages précurseurs du triomphe.

Vous avez le droit d'être fier de votre œuvre, M. le maire. Vous devez vous sentir noblement récompensé de vos peines devant l'unanimité des voix qui s'élèvent pour vous dire, à vous et à vos honorables collaborateurs du Comité d'organisation et des services de la Direction, que vous avez bien mérité de votre département, de votre ville et de la France.

N'ayez pas, messieurs, la modestie de prétendre que votre succès est un succès local ; votre belle cité a servi de théâtre à cette nouvelle fête du travail et de l'intelligence, elle a offert la plus attrayante des hospitalités à la foule des visiteurs qui ont été invinciblement attirés dans son enceinte; elle a fait généreusement les frais d'une solennité dont elle a eu l'initiative et dont elle gardera un souvenir glorieux; mais, laissez-moi vous dire que l'éclat de votre Exposition a rejailli utilement sur tout le pays; vous ne vous êtes pas contentés d'être vos propres bienfaiteurs et vous avez semé des enseignements dont la propagation sera aussi féconde qu'est réelle la solidarité des cœurs et des esprits français dans tout ce qui touche à la grandeur et au progrès de notre chère patrie.

Notre capitale va offrir, pour la quatrième fois, en 1889, le spectacle d'une solennelle manifestation des forces productrices du monde. Nous organisons, à Paris, une fête française à laquelle nous convions, au nom de la France, l'univers entier. Au Champ de Mars, sur ce sol qu'ont foulé avant nous ceux qui ont acclamé les droits de l'homme et les promesses de la Fédération, nous dressons des palais libéralement ouverts à quiconque travaille pour le bien-être, la richesse et l'avancement moral ou physique des masses, pour la concorde des citoyens et la paix des nations. En apportant ce qu'ils produisent de mieux dans le domaine des beaux-arts, de l'industrie et de l'agriculture, nos concitoyens des départements ne deviendront pas seulement les hôtes de Paris, ils seront, avant tout, des Français associés à d'autres Français, afin de démontrer, par des faits, que notre génie national n'a rien perdu de ses qualités les plus généreuses et que nous ne saurions cesser d'être des ardents dans l'amour du travail utile et productif.

L'opulent et beau département de la Haute-Garonne, qui a la bonne fortune de posséder à sa tête un Préfet auquel je n'ai pas qualité pour dire tout ce qu'on pense de ses mérites administratifs, mais qui voudra peut-être me permettre de lui adresser personnellement l'hommage de ma grande et sympathique considération, vient de jouir d'un double privilège bien digne des sentiments patriotiques de sa population. C'est sur son territoire que s'est développé, il y a peu de semaines, ce grandiose essai de mobilisation, qui a prouvé au monde attentif comment notre armée nationale saurait, si le jour du danger se levait jamais, concilier les élans de sa vaillance traditionnelle avec le respect des lois d'une discipline savamment étudiée et ordonnée. Quel magnifique spectacle que celui de l'armée protectrice du pays, manœuvrant aux portes d'un palais plein de ces chefs-d'œuvre que le travail national ne peut enfanter que lorsque la défense des frontières et la sécurité des citoyens sont assurés ! Quelle grande et encourageante leçon que celle qui a montré, rassemblés en armes, sous les ordres de chefs éminents, ceux qui, après avoir offert le sang de leur jeunesse à la patrie militaire, accourront un jour prêter à la patrie industrielle et agricole, qui vient d'être représentée à l'Exposition de Toulouse, la force manuelle et intellectuelle de leur âge mûr !

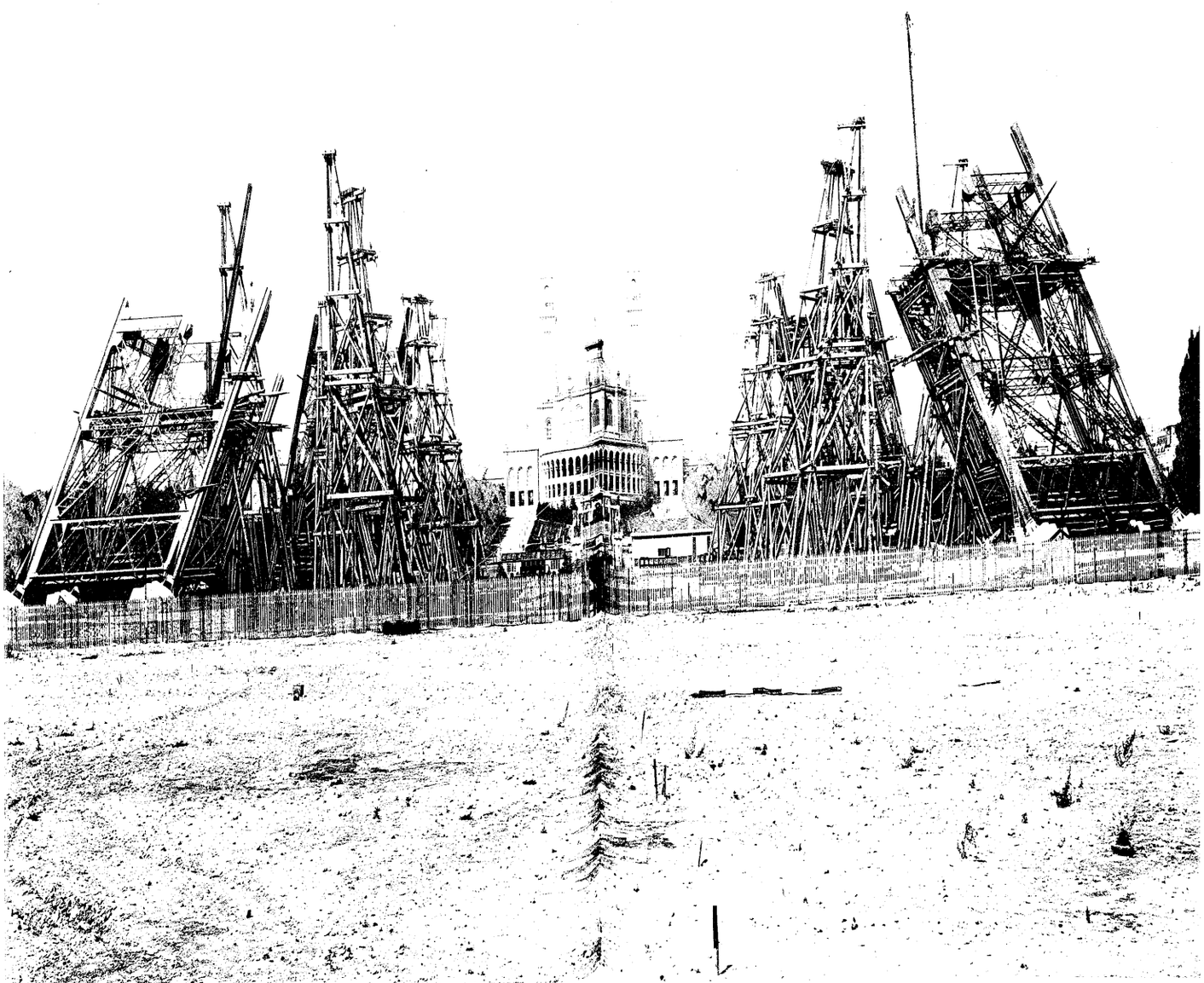
La condition moderne du monde le veut ainsi : c'est quand on se sent fort, le glaive à la main, qu'on peut s'occuper librement des œuvres fécondes de la paix; c'est donc avec une confiance absolue dans notre lendemain que nous nous acheminons vers l'Exposition de 1889, dont celles de Toulouse et du Havre auront été les préparations utiles. Depuis mon dernier passage dans votre ville, j'ai beaucoup parcouru la France, moins cependant que je ne l'aurais désiré. Je me suis trouvé en contact avec beaucoup de représentants de nos grandes industries. Tous les doutes sont dissipés; toutes les hésitations sont vaincues. Chacun arrive à reconnaître qu'il existe un terrain sur lequel l'union des individus peut se faire par l'union des cœurs et des intelligences; ce terrain est essentiellement celui où les grandes expositions placent les travailleurs de toutes les catégories aussi bien que de toutes les nationalités, rassemblent les hommes qui, sans elles, n'auraient peut-être jamais eu l'occasion de s'aimer et de s'apprécier, de détruire réciproquement leurs préjugés et d'échanger profitablement leurs idées.

Il est incontestable que les cent années qui se seront écoulées de 1789 à 1889 formeront la période la mieux remplie et la plus étonnante de l'ère moderne. Né avec la liberté, ce siècle a vu s'accomplir de véritables prodiges scientifiques et industriels; on dirait que les intelligences et les bras ont voulu immédiatement consacrer leur émancipation par un déploiement de génie spéculatif et pratique, grâce auquel le progrès a fait en avant un bond correspondant à l'invincible puissance des deux agents qui régissent le travail moderne : la vapeur et l'électricité.

Nos générations, devenues maîtresses des grandes forces de la nature et de tous les secrets de la création, ont perdu, en apparence, au milieu des considérations du chiffre et de la matière, une partie de cet idéal qui élevait, reposait ou consolait la

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel*

Sgap 3, rue de l'Échelle Paris

LES QUATRE PILIERS DE LA TOUR EIFFEL

pensée intime, aux époques où l'on croyait au surnaturel, parce que l'on ignorait presque le naturel. Certains esprits éclairés s'inquiètent sérieusement du positivisme qui paraît envahir notre état social et qui va jusqu'à donner à nos arts du dessin et à la littérature contemporaine des allures contraires au sentiment poétique dont les œuvres d'imagination procédaient autrefois. Il est certain qu'en se portant plus exclusivement que jamais vers l'étude et la recherche de la science appliquée, les facultés de l'homme actuel se sont beaucoup détournées de l'une des formes les plus nobles et les plus aimables que pouvait revêtir leur développement. Mais le mal n'est pas aussi profond qu'on pourrait le croire, et la visite de nos expositions est consolante à ce point de vue. Lorsque celles-ci nous font considérer, dans leur ensemble, dans leurs relations réciproques, dans leurs usages variés, dans leurs procédés économiques de fabrication, tous les objets que les arts et métiers produisent à profusion pour rendre la vie facile, hygiénique et confortable dans toutes les classes de citoyens. L'esprit se laisse envahir par un idéal social qui, lui aussi, a sa poésie; on entrevoit l'humanité améliorant son être moral au fur et à mesure que l'être physique est matériellement et légitimement satisfait; dans tout cet arsenal de la production des travailleurs, on distingue le chemin que chacun d'eux peut se tracer pour faire reconnaître sa valeur individuelle et s'élever par les services rendus. La matière apparaît sous des aspects nouveaux; on sent comment elle peut dépouiller sa forme brutale, pour devenir, par l'intermédiaire des bras qui s'attaquent à elle, un ferment de l'épanouissement de la capacité et de la dignité de l'homme. Et cet idéal, messieurs, est digne de s'élever à côté de celui qui crée les grandes extases. Comme lui, il voile dans la nature matérielle cette aridité qui déprécie nos existences et blesse tant de consciences.

J'ai peur, Messieurs, que le sentiment que j'ai de l'utilité des expositions, quand on sait les organiser aux heures voulues et libéralement, ne m'ait entraîné un peu loin dans la voie des aperçus philosophiques. Je m'arrête, afin de ne pas retarder plus longuement la proclamation de récompenses brillamment acquises par les exposants de Toulouse.

Je ne terminerai cependant pas sans adresser à Monsieur le Maire de Toulouse, Président de la Commission administrative de l'Exposition, mes remerciements les plus cordiaux pour les paroles flatteuses de bienvenue qu'il a daigné m'adresser. Je les accepte avec reconnaissance, pour moi personnellement, mais aussi et surtout pour M. Lucien Dautresme, Ministre du Commerce et de l'Industrie, que j'ai l'honneur de représenter ici.

Le secrétaire-général a ensuite fait l'histoire de l'Exposition, rappelant que les frais de l'Exposition sont de 500,000 francs, il dit que les recettes encaissées à ce jour forment la somme de 750,000 francs.

Enfin, M. Charles Fabre, rapporteur général, a proclamé les noms des lauréats.

Le soir, un banquet a été offert par la municipalité aux membres du Jury et du Comité administratif.

Au moment des toasts, M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne, a pris le premier la parole; il a porté un toast au premier magistrat de la République française, M. Grévy.

M. Sirven, maire, a bu au succès de l'Exposition de 1889 et de l'Exposition de Barcelone, à M. Georges Berger et à M. Dautresme, ministre du commerce.

M. Berger a remercié de l'accueil qui lui avait été fait. Il a adressé un chaleureux appel à toutes les bonnes volontés, sans distinction de partis, pour coopérer à l'Exposition de 1889 et assurer son succès. Il a porté la santé du maire et a associé à son toast la municipalité, la ville et tous les collaborateurs de l'Exposition de Toulouse.

Enfin, au nom du département, M. Adrien Hébrard, sénateur, président du conseil général de la Haute-Garonne, a porté un dernier toast à la prospérité de l'industrie méridionale.

BANQUET DES COMITÉS D'ADMISSION

Le banquet des Comités d'admission aura lieu mardi, 18 octobre, à sept heures, dans la salle des Etats, au palais du Louvre.

Il sera présidé par M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, assisté des directeurs généraux : MM. Alphand, Georges Berger, Grison.

Plus de huit cents membres des Comités d'admission ont répondu à l'appel de leurs présidents.

Des invitations ont été adressées aux membres de la Commission des 43, aux chefs des services de l'Exposition et aux représentants de la presse.

Le banquet aura lieu dans la salle des Etats, dans laquelle on a, dernièrement, exposé les diamants de la couronne et qui se trouve le long de la Seine, entre les galeries du Louvre et le pavillon de Flore. Un cadre plus beau ne pouvait être donné à ce banquet, dont on pourra dire qu'il aura été la préface de l'Exposition de 1889.

Pour donner plus d'éclat à la fête, M. Williamson, directeur du garde-meuble, fait disposer sur les panneaux de la salle ces merveilleuses tapisseries anciennes de l'Etat, qui n'ont pas de rivales au monde. Ces tapisseries ressortiront sur des tentures velours et or.

Une forêt de plantes rares, envoyées par M. Alphand, encadrera l'immense banquet; et cent mille feux, jetés par vingt lustres et de nombreuses girandoles l'éclaireront. Ce sera féerique.

La table d'honneur, à laquelle prendront place M. le ministre du commerce et les directeurs généraux, les membres de la commission des 43, les directeurs adjoints, les présidents du Conseil général, du Conseil municipal, du tribunal et de la Chambre de Commerce, sera disposée au fond de la salle.

Le menu sera une surprise pour les invités.

M. Lucien Dautresme, ministre du commerce, saisira cette occasion solennelle pour affirmer que, quoi qu'on ait pu dire ou insinuer, l'Exposition universelle aura lieu en 1889, que toutes les constructions, toutes les installations et tous les aménagements seront terminés à l'heure voulue. Que même on a, sous ce rapport, une grande avance à l'heure actuelle et que, chose importante entre toutes, les nations étrangères, représentées par des commissions puissantes et actives, seront brillamment représentées à l'Exposition. Les certitudes que font naître ces déclarations formelles, seront comme le point initial du grand mouvement commercial et industriel que l'Exposition universelle doit forcément déterminer.

Ce banquet aura enfin ce résultat inappréciable de mettre en contact tous les collaborateurs de la grande œuvre nationale, de fondre leurs vues et d'unifier leurs efforts.

***

M. Teisserenc de Bort, président du comité de révision; M. Prevet, président de la commission d'organisation du banquet; M. Alphand, directeur général des travaux, et M. Berger, directeur général de l'exploitation, prendront la parole à ce banquet.

***

Le banquet aura lieu à sept heures. L'entrée est sur la place du Carrousel. Les invi-

tés seront forcés de présenter leur carte à l'entrée.

***

Le *Bulletin officiel* rendra compte de ce banquet dans son prochain numéro.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

L'empereur du Brésil, accompagné de son chambellan, le vicomte de Nioac, est venu faire une longue promenade, mardi, au Champ de Mars, à travers les travaux de l'Exposition. Il a été reçu par M. Georges Berger, directeur général, qui lui a servi de guide dans sa visite.

L'empereur a été vivement intéressé par la tour Eiffel, dont il s'est fait expliquer le mécanisme et la symétrie.

Après avoir parcouru les chantiers, Don Pedro a longuement examiné, dans le cabinet du Directeur général, les plans déployés devant lui, et s'est montré émerveillé de leur précision et de la rapidité avec laquelle ils sont exécutés.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Les Bibliothèques

Une des parties intéressantes de l'Exposition de la Ville de Paris sera certainement celle concernant le service des bibliothèques municipales et des bibliothèques populaires libres.

La création des bibliothèques municipales des mairies est de date assez récente. La plus ancienne est celle du Xe arrondissement, fondée en 1862 par la Société de secours mutuels du faubourg St-Denis et devenue bibliothèque municipale en 1872. La bibli du XIe arrondissement a été ouverte en 1865 et celle du XVIe arrondissement en 1867.

Lors de la dernière Exposition universelle, en 1878, il n'existait de bibliothèques municipales que dans neuf mairies, et encore il n'y avait que cinq de ces bibliothèques qui rendaient de réels services. C'étaient celles des IIe, IIIe IVe, Xe et XIe arrondissements, Les quatre autres, celles des XIIe, XVIe, XVIIe et XXe arrondissements n'ont été pourvues d'une organisation suffisante qu'en 1879. Les renseignements statistiques et autres, qui seront donnés au public en 1889 sur le service, auront donc tout l'attrait de la nouveauté, car maintenant, non seulement tous les arrondissements de Paris sont pourvus d'une bibliothèque municipale, mais encore plusieurs de ces arrondissements possèdent deux ou trois de ces bibliothèques.

Ces institutions, qui complètent, pour la population parisienne, l'enseignement primaire déjà si libéralement répandu, sont principalement destinées aux employés de commerce et aux ouvriers. C'est grâce aux encouragements donnés par le conseil municipal qu'elles se sont si rapidement développées. Elles sont maintenant très fréquentées. Dans toutes les bibliothèques, ouvertes tous les soirs de 8 à 10 heures, le prêt des livres, soit sur place, soit au dehors, est absolument gratuit. Toute personne de l'un ou de l'autre sexe, âgée de plus de quinze ans est admise à emprunter des livres. On exige seulement, pour les leur confier, la production d'une pièce quelconque établissant son identité (carte d'électeur, quittance de loyer, attestation de la personne chez qui travaille le postulant, etc). Cette déclaration est enregistrée et signée. Il est remis gratuitement à l'emprunteur un livret portant ses nom, prénoms, profession et domicile, le numéro et le titre du volume emprunté, la date du prêt, la date de rentrée du volume. Ce livret doit être présenté à chaque prêt.

En 1878, le nombre des lecteurs était si modeste qu'on n'en tenait pas note ; en 1878, on constate que 29,339 volumes ont été prêtés par les bibliothèques municipales ; en 1879, le nombre est doublé, il s'élève à 57,840. Il est, en 1880, de 147,567 ; en 1881, de 242,738 ; en 1882, de 363,322 ; en 1883, de 472,316 ; il atteindra, pour l'année courante, 700,000.

Doivent être lus sur place les ouvrages qui, en raison de leur prix élevé, ne peuvent être prêtés au dehors et ceux qui, considérés comme des instruments de travail, doivent toujours être tenus à la disposition des personnes qui désirent les consulter.

Une commission de dix à vingt membres, dont font partie le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et des habitants de l'arrondissement, choisit les ouvrages dont il y a lieu de faire l'acquisition. Trois catalogues sont dressés pour chaque bibliothèque : un catalogue-inventaire des registres d'entrée, un catalogue alphabétique par noms d'auteurs et un catalogue méthodique ou analytique.

Le nombre des volumes possédés par les bibliothèques de mairies est actuellement d'environ 120,000, dont plus des deux tiers peuvent être prêtés à domicile. Les romans sont les livres les plus demandés, mais ces romans étant choisis avec discernement, il n'y a pas lieu de tirer argument de ce fait contre l'institution elle-même, d'autant plus que sont classés comme romans des ouvrages tels que *Gil Blas, Don Quichotte, Robinson Crusoé, Paul et Virginie*, etc.

Malgré la facilité avec laquelle les livres sont prêtés, le nombre des ouvrages disparus est minime, il ne s'élève guère qu'à 300 par année.

Une commission comprenant des sénateurs, des députés, des maires de Paris, des conseillers généraux et municipaux a été instituée pour étudier les améliorations à apporter dans le service des bibliothèques, pour en accroître le nombre, en perfectionner le fonctionnement et assurer un bon choix des livres. Disons, en passant, que l'organisation des bibliothèques de Paris a été prise comme modèle presque partout à l'étranger et notamment en Amérique; où, comme à Boston, ces institutions ont pris un grand développement.

Il existe aussi une autre catégorie de bibliothèques dites bibliothèques populaires libres ; elles ont été constituées en dehors de l'administration, mais en 1875, le Conseil municipal, reconnaissant les services rendus par es institutions cet l'influence bienfaisante qu'elles exerçaient sur la population, leur accorda des subventions qui leur ont été continuées depuis. L'orgauisation de ces bibliothèques est basée snr le principe de l'association et de la coopération. Les sociétaires payent un droit fixe d'admission (un ou deux francs) et une cotisation mensuelle (25 cent.) qui, s'ajoutant aux dons volontaires en argent ou en livres, forment l'avoir social de chaque société.

Pour épuiser ce qui concerne le service des bibliothèques de la ville de Paris, mentionnons la bibliothèque historique, installée à l'hôtel Carnavalet, et la bibliothèque administrative qui se trouve encore au pavillon de Flore, mais qui va être prochainement transportée à l'Hôtel-de-Ville. Outre les ouvrages de droit, d'administration et d'économice politique, cette dernière bibliothèque contient de nombreux documents étrangers ayant trait à l'administration communale et provinciale. Cette collection, qni s'enrichit chaque jour, est constituée principalement par voie d'échange. Les publications de la ville de Paris et du dé-

partement de la Seine sont envoyées aux municipalités ou administrations étrangères, qui, en retour, expédient leurs documents respectifs.

Enfin, il y a encore une bibliothèque installée rue Titon (XI^e arrondissement), qui a été fondée à l'aide d'un legs de 214,000 fr. fait à la ville de Paris par M. Farvey. Cette bibliothèque est consacrée principalement aux ouvrages relatifs aux arts industriels, pour l'instruction technique des ouvriers parisiens.

L'exposition de ce service des bibliothèques comprendra naturellement : d'abord les catalogues, dressés ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, puis des courbes graphiques indiquant le mouvement des lecteurs, des livres prêtés, et enfin, des tableaux statistiques sur les ouvrages lus sur place ou à domicile, avec le classement de ces ouvrages en romans, livres d'histoire, d'économie politique, livres scientifiques. Ainsi que nous le disions en commençant, il est certain que ces documents seront consultés avec intérêt par tous ceux qui veulent se rendre compte du travail intellectuel de la vaillante population de Paris.

CHRONIQUE
INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

Sous ce titre de *Chronique industrielle et commerciale*, nous avons l'intention d'inaugurer une série d'articles dans lesquels nous passerons en revue les produits des diverses branches de l'industrie en même temps que nous chercherons à comparer les progrès qui ont été accomplis depuis quelques années; nous avons également le projet de pénétrer dans les grandes usines, dans les magasins les plus importants, d'y promener nos lecteurs pour les initier aux transformations de la fabrication, aux inventions et aux découvertes qui ont été faites par nos grands industriels et nos grands commerçants, dont l'intelligence et l'habileté ont si puissamment contribué à augmenter la richesse de la France. Nous nous attacherons surtout à appeler l'attention sur les grands fabricants ou les industriels qui doivent concourir à l'Exposition de 1889, ne citant que les maisons les plus importantes dans chaque spécialité, celles dont le passé industriel répond de l'avenir.

⁂

Nous parlerons des expositions antérieures, qui ont permis d'apprécier le génie industriel dans notre pays et qui ont donné tant de relief à notre commerce national. Nous suivrons attentivement les expositions qui s'ouvriront, tant en France qu'à l'étranger, et nous donnerons une revue complète et détaillée des produits les plus remarquables exposés par nos compatriotes.

⁂

Nous n'avons pas la prétention de suivre un ordre particulier, de nous renfermer dans des cadres déterminés. Nous ferons comme le visiteur qui parcourt les expositions, qui traverse les galeries au gré de sa fantaisie, sans souci d'examiner et d'étudier les produits d'un groupe avant de passer au groupe voisin. Nous imiterons le flâneur, qui se sent attiré tout d'abord vers les belles vitrines toutes remplies d'objets intéressants, ou vers les belles inventions; qui passe du groupe de l'ameublement au groupe des machines, et qui revient à l'ameublement pour admirer ensuite les beaux cristaux et les belles poteries, et pour assister aux progrès de l'électricité et aux transformations de l'imprimerie.

⁂

C'est ainsi que nous nous attacherons tout particulièrement à l'actualité, à l'industrie, qui sollicitent surtout l'attention et l'intérêt de nos lecteurs.

La question de l'éclairage a subi, depuis quelques années, diverses transformations, et il nous a paru intéressant et pratique de commencer cette chronique par une industrie qui jouera un grand rôle dans la prochaine Expositon et qui touche en même temps à nos besoins de chaque jour.

⁂

Il paraît déjà bien loin le temps où la lampe à huile régnait en maîtresse incontestée : le gaz, le pétrole, l'électricité l'ont reléguée à un rang qu'elle ne mérite peut-être pas; mais enfin, aujourd'hui, il faut le constater, c'est le gaz et l'électricité qui l'emportent, inclinons-nous. L'industrie des appareils à gaz, peut se diviser en deux parties principales : la fabrication et la pose du matériel courant: compteurs, becs, canalisation, plomberie et objets divers; l'invention et la construction d'appareils spéciaux complétant les premiers ou servant à les contrôler, tels que manomètres, becs intensifs ou récupérateurs, régulateurs, etc.; enfin la création et la construction des modèles des objets destinés à l'éclairage et à l'ornementation des habitations.

Ce qui faisait autrefois la valeur d'un objet d'art, c'était sa beauté, son originalité et surtout sa rareté; pour beaucoup d'amateurs même, cette qualité primait toutes les autres, la possession d'un objet unique ne constitue-t-elle pas une supériorité de richesse et d'appréciation artistique ?

La facilité des communications, l'envahissement des notions du goût et le besoin sans cesse croissant de jouissances nouvelles ont, à notre époque, modifié les conditions et la valeur du bibelot et il est à craindre qu'il ne s'en suive une rapide décadence de l'art et de l'industrie.

On exige que le fabricant exécute rapidement et à bas prix de grandes quantités d'objets, or, pour satisfaire ce désir, il faut travailler vite et le fini s'en ressent. Néanmoins, il existe encore quelques vieilles maisons où l'art est traité pour l'art, et nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs, les établissements Goelzer, situés 182, rue de la Fayette, à Paris.

En 1812, une compagnie anglaise fut créée pour l'éclairage de la ville de Londres; à Paris, les premiers essais furent faits en 1817 au passage des Panoramas. En 1820, la première compagnie gazière fut formée et dès 1827, Paris avait déjà consommé 116.000 mètres cubes de gaz. M. Philippe Goelzer, d'abord directeur d'une usine à gaz de Paris, fonda, en 1852, le vaste établissement qui nous occupe, et épuisa aux expositions la série des récompenses, et nul plus que lui ne mérita cette distinction de la Légion d'honneur, dans l'industrie française.

⁂

A M. Philippe Gœlzer succéda son fils, qui dirige actuellement la maison. M. A. Goelzer a déjà été plusieurs fois membre du jury des récompenses et s'est acquis une grande notoriété dans l'industrie française. Ses connaissances techniques, son habileté à créer sans cesse du nouveau, lui permettent d'exécuter sans augmentation de prix, au lieu de modèles courants et banals qu'on a l'habitude de voir dans le commerce, des pièces originales de tous styles d'après les exigences des décorations intérieures auxquelles doivent se rapporter particulièrement, les appareils d'éclairage. Aussi, la faveur du public s'est-elle portée sur les produits de cette maison, qui a des succursale sou agences au Brésil, dans la République Argentine, en Russie, en Roumanie, en Turquie et en Syrie.

Homme de progrès et d'initiative, M. A. Goelzer, qui a fourni les bronzes pour l'éclairage par l'électricité du palais de l'Hippodrome de Paris, en 1878, n'a pas cessé, depuis cette époque, de s'occuper des transformations de son art pour ce nouvel éclairage et il a été l'un des premiers à Paris, à fournir les grandes installations pour l'électricité.

Une visite dans les magasins de M. A. Goelzer, 182 rue Lafayette, pourrait seule donner une idée de la variété prodigieuse de ses créations et du goût artistique qui en est la marque distinctive.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

A TRAVERS L'EXPOSITION

La foule est beaucoup plus considérable depuis que l'installation de la galerie des machines est complètement terminée.

Disons de suite que, dans cette annexe, qui sera, je n'en doute pas, une des attractions de l'Exposition, notre attention a été frappée et retenue par une exposition remarquable.

M. Léonard Paupier, constructeur à Paris, 84, rue Saint-Maur, chevalier de la Légion d'honneur, expose, au milieu d'instruments d'une remarquable perfection, plusieurs appareils sur lesquels nous appelons, d'une façon toute spéciale, l'examen des brasseurs.

Ces instruments, appelés à rendre les plus grands services dans toutes les brasseries d'une certaine importance, sont : d'abord, deux ponts-bascules à cuves métalliques se plaçant à fleur du sol et permettant de peser, avec la plus grande facilité, des tonneaux placés dans n'importe quel sens ; un autre pont à bascule pour le pesage général des charrettes ou voitures, avec une cuve en fonte supprimant les maçonneries ; un quatrième pont à bascule pour le pesage de petits wagonnets.

Pour éviter d'avoir recours à aucun poids, M. Paupier a également construit ces ponts-bascule à double romaine. Il les construit aussi avec densi-volumètre, pour le pesage du liquide par le liquide, ainsi qu'avec la romaine simple ou double, pour obtenir la quantité et le poids du liquide.

La façon soignée dont sont fabriqués les devis, instruments ou appareils sortant de l'usine de M. L. Paupier, les perfectionnements qu'il y a apportés, les progrès réalisés par lui dans l'industrie de la construction des appareils d'agriculture ou de pesage, lui ont déjà très justement mérité 80 médailles et 10 diplômes d'honneur, et lui ont, de plus, valu d'être nommé, à de nombreuses reprises, juré et président de jurys d'exposition.

Nous en reparlerons pour entretenir nos lecteurs sur ses chemins de fer portatifs pour caves, brasseries, malteries et récoltes.

***

La maison Rouart frères a fait une exposition des plus complètes, et n'a rien négligé pour la rendre intéressante.

Elle expose des appareils réfrigérants nouveaux et perfectionnés, des refroidisseurs de bière et de moût, des appareils à refroidir les caves, des pompes rotatives cuivrées, des triturateurs, des moteurs à gaz et à pétrole. Ce sont MM. Rouart qui ont fait faire les plus grands progrès à l'application du froid à l'industrie et au refroidissement des caves, indispensable aujourd'hui à toute brasserie. C'est cette maison, du reste, qui a fait l'installation de la plupart des brasseries.

Rappelons que la maison Rouart frères, fut choisie, en 1880, à la suite d'un concours ouvert par le conseil d'hygiène et le conseil général de la Seine pour établir, à la Morgue de Paris, les appareils frigorifiques et le refroidissement des salles. Cette installation, qui fonctionne actuellement depuis cinq ans, a toujours donné les meilleurs résultats. C'est assurément l'exposition la plus importante de la galerie des machines dans sa spécialité.

***

Notons aussi, au passage, quelques appareils, présentés sous le nom de *moulins rationnels français, système Schweitzer*. Sur l'un d'eux nous lisons : vendu à *M. Kahl* de *Hambourg*. Il y a là un fait intéressant à constater, celui d'appareils français vendus à des maisons allemandes. En meunerie, le fait n'est pas nouveau et la maison Schweitzer exporte aujourd'hui de nombreux moulins dans tous les pays du monde.

Pour la brasserie, ces appareils sont absolument appropriés, soit comme dégermeurs-épurateurs, soit comme moulins à malt, pour réaliser, de la façon la plus rationnelle et la plus pratique, ces différentes opérations. Nous reviendrons sur leur construction d'une façon plus détaillée dans un de nos prochains numéros.

Nouvelles de l'Exposition des Bières

Dans sa dernière séance, tenue le 5 octobre, dans l'hôtel de la rue de Lancry, la chambre syndicale des brasseurs s'est occupée longuement de l'Exposition. Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de la commission du deuxième congrès des chambres syndicales demandant la participation de la chambre au congrès qui doit se réunir à Paris les 9, 10, 11 et 12 novembre prochain.

La chambre a décidé qu'elle participera à ce congrès, et nomme comme délégués :

1° M. Dumesnil père, président honoraire ;
2° M. Michaud, président ;
3° M. Bollack, trésorier.

Le secrétaire est chargé de faire le nécessaire pour aviser le comité d'organisation.

Sur la proposition de M. le président honoraire, la chambre a décidé de donner son concours le plus entier et le plus actif à l'Exposition de 1889, à laquelle elle a l'intention de prendre part.

Hier, vendredi, a eu lieu dans la galerie sud du palais de l'Industrie, l'ouverture officielle de l'exposition annexe des appareils servant à la fabrication de la bière.

M. Barbe, ministre de l'agriculture, présidait cette inauguration, qui a eu lieu avec le même cérémonial que l'ouverture de l'Exposition dans le pavillon de la Ville de Paris.

La musique de la garde républicaine a joué durant toute la visite ministérielle, elle a malheureusement gêné l'orchestre de Danbé, installé dans la grande nef du palais de l'Industrie et qui donnait son concert à ce moment-là.

ÉCHOS

La statue d'Etienne Marcel

On se souvient que la statue d'Etienne Marcel, le premier prévôt de Paris, commandée pour orner le quai de l'Hôtel-de-Ville et être placée dans le jardin du préfet de la Seine, avait été refusée à la maison Thiébault, à la sortie de la fonte, cette maison ne s'étant pas conformée au cahier des charges et l'ayant coulée en dix pièces au lieu de l'être en un seul jet, comme cela devait être.

Le Conseil municipal avait fait cette concession que la tête, la queue du cheval et le groupe principal formant la base devaient être seuls rapportés.

Une conférence a eu lieu à ce sujet au palais de l'Industrie.

M. Chabert représentait le Conseil municipal.

Un ingénieur a plaidé la cause de M. Thiébault, en s'efforçant de démontrer la difficulté qu'il y avait à couler en un seul bloc une pièce de cette importance.

Toutefois, il a annoncé que M. Thiébault recommencerait l'opération en se conformant strictement, cette fois, au cahier des charges.

Le fondeur se réserve de conserver pour lui-même la première statue, qu'il fera figurer à l'Exposition de 1889.

Congrès ignifuge

C'est au pavillon de la Ville de Paris (Champs-Elysées) que sera installée, du 25 novembre au 31 décembre 1887, l'exposition internationale du congrès ignifuge.

Cette exposition comprendra tous les systèmes, toutes les inventions propres à prévenir l'incendie dans les théâtres et à en empêcher le développement.

Création d'un musée commercial à Avignon

Le ministre du commerce et de l'industrie a, par décision du 6 septembre courant, approuvé la création d'un musée commercial par la Chambre de commerce d'Avignon.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

OREZZA Eau Acidule Ferrigineuse, contre *Anémie, Chlorose, Gastralgie* et toutes les maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

D'une semaine à l'autre, l'état de la Bourse a subi peu de modifications, Les tendances sont les mêmes, mais les affaires restent toujours fort restreintes. Les oscillations dans les cours ont donc eu bien peu d'ampleur.

Aux considérations de notre précédente revue, nous n'avons donc rien à ajouter, si ce n'est que la hausse se maintient ferme. Les baissiers n'ont aucun prétexte à exploiter pour peser sur les cours ; rien dans les évènements du domaine de la politique extérieure et de la politique intérieure ne vient les servir. Les haussiers, au contraire, s'appuient sur la tenue plus satisfaisante, depuis quelques jours, des places étrangères. Les marchés de Vienne, de Berlin et de Francfort, tout en étant comme le nôtre dans une période d'accalmie au point de vue des transactions, conservent cependant des dispositions encourageantes. Quant au Stock-Exchange, il jouit d'une plus grande fermeté que les autres bourses européennes. Les Consolidés nous sont adressés depuis huit jours avec un progrès nouveau presque chaque jour, et la liquidation qui vient de commencer sur cette place s'effectue facilement.

La spéculation a paru se porter de préférence pendant ces huit derniers jours sur quelques valeurs de crédit. On verra, plus loin, quelles sont les actions qui ont réalisé des progrès. C'est probablement en raison de cette extension des engagements sur ce marché, extension qui avait commencé à se faire jour dès les dernières Bourses de septembre, que les reports, dans la dernière liquidation, avaient paru devoir renchérir. Il n'en a rien été, en définitive ; la proportion du relèvement du taux a été si peu importante, qu'il suffit d'en faire mention, plutôt pour constater une tendance que pour établir un fait qui, dans l'espèce, n'a en rien modifié l'allure de la Bourse.

×

Toujours bien soutenues, en dépit de la rareté des affaires, nos Rentes ont donné lieu aux cours suivants sur nos deux marchés :

A terme, le 3 0[0 est à 82,20, l'Amortissable cote 85,07 et le 4 1[2 0[0 fait 109,25.

Au comptant, nous laissons le 3 0[0 à 82,15, l'Amortissable à 84,80 et le 4 1[2 0[0 à 109,05.

On négocie le dix sous pour fin courant avec 30 cent. d'écart ; le cinq sous vaut 17 et 20 cent. On échange quelques primes dont 50 pour fin novembre avec un écart de 40 centimes.

Les consolidés anglais nous sont parvenus dans la dernière séance à 102 3[8e.

L'Italien assez mouvementé, a reperdu le cours de 99 fr., un moment franchi, et revient à 98,72.

Le Turc se tient à 13,92.

Le 4 0[0 Hongrois fait 81,10.

Le 4 1[2 0[0 Autrichien cote 90,50.

L'Egypte unifiée est ferme à 382,50.

Les fonds Russes sont calmes.

L'Extérieure espagnole passe à 67,40, ex-coupon de 1 franc.

×

C'est à 4.170 que nous laissons l'action de la Banque de France.

Les bénéfices de cette grande institution s'élèvent, depuis le commencement du second semestre, à la somme de 5.663.106 francs, soit une augmentation de 160.000 francs sur la période correspondante de 1886.

Le Crédit Foncier est en nouveau progrès à 1.400.

Ses obligations sont très recherchées.

Nous avons, en France, un nombre suffisant de valeurs à lots pour donner satisfaction aux amateurs de ces valeurs. Il n'est pas nécessaire, par suite, de s'adresser aux lots étrangers. Pour ces derniers, on n'obtient que très difficilement des listes authentiques de tirages. Le porteur se trouve, par suite, exposé à détenir longtemps un titre sorti au remboursement et à restituer plusieurs coupons payés en trop le jour où l'on s'aperçoit que son titre est sorti.

Avec les obligations à lots françaises, on échappe à cet inconvénient. Les listes des tirages reçoivent toujours une publicité suffisante pour que le porteur puisse se renseigner sans effort. Il nous faut signaler spécialement les pratiques adoptées par le Crédit Foncier, qui, outre la publicité qu'il donne à ces tirages, à encore organisé dans ses bureaux un service de vérification, grâce auquel on ne peut présenter un coupon appartenant à un titre sorti sans en être informé immédiatement. Par suite, les porteurs peuvent s'épargner, à la rigueur, la vérification des listes ; on les vérifie pour eux.

Il serait désirable que cette pratique fût adoptée par toutes les grandes Compagnies qui ont des obligations en circulation.

Les obligations à lots du Crédit Foncier se recommandent spécialement à l'attention des capitaux de placement. On peut, avec deux seulement de ces valeurs, participer à un tirage par mois. En effet, il y a six tirages par an pour les foncières 1879 et 1885 et six tirages par an pour les communales 1879 et 1880 ; les tirages alternant, on a, avec ces valeurs, un tirage le 5 de chaque mois.

Le Comptoir d'Escompte jouit d'une bonne tenue à 1.030.

Au cours de 572,50, le Crédit Lyonnais est fermement tenu.

La Banque de Paris est toujours bien soutenue à 776,25.

La Banque d'Escompte s'échange à 475.

La Banque Ottomane vaut 497,50

La Banque Parisienne passe à 375.

Les autres valeurs de crédit sont fermes aussi, mais sans affaires.

On a constaté quelques transactions sur les actions de nos grandes lignes de chemin de fer. Le Nord se négocie à 1.557,50 ; on échange le Midi à 1.162,50 ; on traite le Lyon à 1.267,50, et l'Orléans se tient à 1.306,25.

Les chemins étrangers sont calmes.

Sur les valeurs industrielles les prix se maintiennent bien. Le Panama est recherché à 362,50, et le Suez remonte à 2.012,50.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf[ies], Pharmacies, Drogueries.

Fabrique d'Agrafes pour Courroies de Transmission
MODÈLE DÉPOSÉ
DUMONT & ROUSSEAUX
9, Rue Berthe, 9
PARIS (MONTMARTRE)

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Editeur Portrait-Cartes

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de galnerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f[co] du Catalogue.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis
AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis
Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.
Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

CHAMPAGNE

S^T-MARCEAUX, *REIMS*

DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

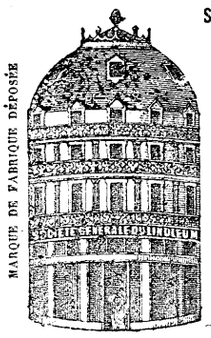
COFFRES-FORTS

COFFRETS ET MEUBLES

GARANTIS TOUT EN FER

PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**

131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM

25, Boulevard Haussmann, 25

Au coin de la Rue Halévy

LINOLEUM

POUR

Tapis et Tentures

IMPERMÉABLE — SANS ODEUR

Le meilleur et le meilleur marché

25, Boulevard Haussmann, 25

PARIS



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**

P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO



LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE

VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS

Envoi franco du Prospectus détaillé

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger

Trois Diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de Serrurerie, **45 centimes l'un, en timbres poste.**

BLANZY, POURE & C^IE

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris

La plus importante fabrique du monde

PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES

PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES

CANIF MAGIQUE



Breveté S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

Cassis-Rouvière

DIJON

Succursale à PARIS

7, rue Châteaudun

MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883

20 Diplômes

aux Expositions Universelles.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)

IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE

Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL. (Téléphone)

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**

47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.*—Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville.-DÉP.: PARIS, 41, r. Richer.-*Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis et Spécimens

Prompte exécution des mémoires.

BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

PLUS DE FUMÉE

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHÊNE *69,71,73, r. Beaubourg* **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique. Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Françaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc. **Manuel formulaire** des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.

PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 49 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 22 Octobre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU XIV Arrondissement LECTURE SUR PLACE

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
Horticulture : Règlement général.
PARTIE NON OFFICIELLE. — La Fête des Comités d'admission et des Comités départementaux.
Le Banquet des Comités d'admission.
Nouvelles de l'Exposition.
Les travaux de l'Exposition.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
A travers l'Exposition.
Conférences.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886 et l'annexe n°1 ;

Vu le paragraphe 10 de l'article de l'arrêté ministériel du 9 juin 1887 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 août 1887, constituant les comités des congrès et conférences.

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté ministériel du 2 août 1887 susvisé, fixant à neuf membres la composition de chacun des quinze comités spéciaux, institués, est modifié de la manière suivante :

« Les programmes des congrès et conférences seront préparés par les soins de quinze comités spéciaux, composés de douze membres. »

Art. 2. — Sont nommés membres des comités des congrès et conférences :

SECTION I. — *Belles lettres.*

MM. Becque (Henri), homme de lettres.
Goncourt (Ed. de), homme de lettres.
Hugues (Clovis), député.
Maret (Henry), député, en remplacement de M. Gaston Pâris, démissionnaire.
Vacquerie, publiciste, homme de lettres, en remplacement de M. A. Dumas, démissionnaire.

SECTION II. — *Beaux-arts*

MM. Bardoux, sénateur, ancien ministre.
Castagnary, conseiller d'Etat, directeur des beaux-arts.
Osmoy (comte d'), sénateur.

SECTION III. — *Histoire et archéologie.*

MM. Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
Challemel-Lacour, sénateur.
Rivet (Gustave), député.

SECTION IV. — *Sciences mathématiques.*

MM. Laisant, député.
Lévy (Maurice), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Rouché, professeur au Conservatoire des arts et métiers, examinateur à l'école polytechnique.

SECTION V. — *Sciences physiques et chimiques.*

MM. Becquerel (Edmond), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.
Frémy (Edmond), membre de l'Institut, directeur du Musée d'histoire naturelle, professeur à l'école polytechnique.
Naquet (Alfred), sénateur.

SECTION VI. — *Sciences naturelles.*

MM. Balbiani, professeur au Collège de France.
Chamberland, directeur adjoint du laboratoire physiologique.
Grancher, docteur en médecine.

SECTION VII. — *Sciences géographiques*

MM. Dureau de Vaulcomte, député.
Perin (Georges), député.
Reclus (Elisée), géographe.

SECTION VIII. — *Economie politique et législation.*

MM. Vannacque, chef de division au ministère du commerce et de l'industrie.
Vignon (Louis), consul.
Yves Guyot, député.

SECTION IX. — *Hygiène, assistance, répression.*

MM. Nicolas, conseiller d'Etat, directeur du commerce intérieur au ministère du commerce et de l'industrie.
Retlinger, avocat à la cour d'appel.
Thomson, député.

SECTION X. — *Economie sociale.*

MM. Maze (Hippolyte), sénateur.
Remaury.
Ricard, député,

SECTION XI. — *Enseignement.*

MM. Macé (Jean), sénateur.
Ollendorf (Gustave), directeur au ministère du commerce et de l'industrie.
Sée (Camille), conseiller d'Etat.

SECTION XII. — *Génie civil et travaux publics*

MM. Lacroix (Sigismond), député.
Raymot (Ch.), directeur-propriétaire de l'*Avenir des chemins de fer*, chef au secrétariat général de la compagnie de l'Ouest.
Tristram, député.

SECTION XIII. — *Agriculture.*

MM. Gomot, député.
Méline, député.
Viette, député.

SECTION XIV. — *Industrie.*

MM. Donzel, avocat à la cour d'appel.
Ménard-Dorian, député.
Scheurer-Kestner, sénateur.

SECTION XV. — *Commerce.*

MM. Fould (Henri), exportateur.
Marie, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce et de l'industrie.
Marteau (Amédée), publiciste.

Paris, le 13 octobre 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

Par arrêté en date du 17 octobre 1887, le ministre du commerce, commissaire général de l'Exposition universelle, a nommé M. Paul Blondot, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, attaché à la direction générale de l'exploitation (service des auditions musicales.

Bureaux de Comités départementaux

CORSE

Comité départemental

Président : M. AUDE, trésorier-payeur général, à Ajaccio

Vice-Présidents : MM. ARÈNE (Emmanuel), député ; CASABIANCA (de), sénateur ; ASTIMA, député, CECCALDI, député ; PERALDI, sénateur ; SUSINI (de), député.

Secrétaires : MM. BONFANTE (Benoit), propriétaire ; DUMOULIN (Louis), architecte départemental ; TAVERA, directeur du service sanitaire des pénitenciers de la Corse ; COLONNA, conseiller d'arrondissement ; BERTINI (Ignace), négociant ; de SUSINI (François), agriculteur.

Sous-comité d'Ajaccio.

Président : M. ROCCA (Joseph), président de la société d'agriculture d'Ajaccio.

Vice-Président : M. LABORDE, industriel ; CAMPI (Dominique), marchand de fer.

Secrétaire : MM. MASSINI, professeur départemental d'agriculture ; PORRI (Dominique), propriétaire-cultivateur.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION DE L'EXPLOITATION

HORTICULTURE

Règlement général

Article premier. — L'Exposition internationale d'Horticulture est permanente ; elle sera ouverte du 6 mai au 31 octobre 1889.

Art. 2. — Le parc du Trocadéro, compris dans l'enceinte de l'Exposition, est spécialement affecté à cette destination. Les produits y seront placés, suivant leur nature, dans des serres chaudes ou tempérées, sous des tentes, dans des galeries ou en plein air.

Art. 3. — Tous les produits de floriculture, d'arboriculture, de sylviculture et de culture maraîchère seront admis à figurer à l'Exposition et concourront pour les récompenses.

Art. 4. — Toutes les personnes qui s'occupent de la culture des plantes: amateurs, horticulteurs, pépiniéristes, maraîchers, jardiniers, forestiers, etc., quel que soit le pays qu'ils habitent, sont invités à prendre part à cette Exposition.

Art. 5. — L'Exposition est complétée par une série de concours horticoles internationaux répartis en 11 époques, savoir :

1re époque,	du 6 au 11	mai 1889
2e époque,	du 24 au 29	mai 1889
3e époque,	du 7 au 12	juin 1889
4e époque,	du 21 au 27	juin 1889
5e époque,	du 12 au 17	juillet 1889
6e époque,	du 2 au 7	août 1889
7e époque,	du 16 au 21	août 1889
8e époque,	du 6 au 11	septembre 1889
9e époque,	du 20 au 25	septembre 1889
10e époque,	du 4 au 9	octobre 1889
11e époque,	du 18 au 23	octobre 1889

Art. 6. — Les concours des 2e, 5e, 7e et 10e époques seront des Concours Généraux ; les différentes classes du IXe groupe y seront toutes représentées.

Art. 7. — Dans chaque concours, les apports collectifs, les apports d'amateurs, ceux des horticulteurs, ceux des établissements publics ou d'enseignement et ceux des marchands concourront séparément.

Art. 8. — Le Jury entrant en fonctions dès l'ouverture de chaque concours, le rangement des apports devra être terminé la veille du jour fixé ou au plus tard le jour même, avant 8 heures du matin.

Art. 9. — Tout exposant admis à un des concours sera tenu de laisser ses produits exposés pendant 6 jours *au moins* et de pourvoir à leur entretien pendant leur séjour à l'Exposition.

Art. 10. — Toutefois les arbres fruitiers, les plants forestiers et les végétaux d'ornement, ligneux ou herbacés, placés isolément, en massifs ou en corbeilles sur les pelouses, devront être plantés avant le 15 mars 1889, et, si possible, dès le printemps de 1888.

L'Administration se réserve le droit, quand elle le jugera nécessaire, d'obliger les exposants de ces plantations à les laisser en place pendant toute la durée de l'Exposition.

En pareil cas, l'Administration mettra à la disposition des exposants, l'eau, la terre végétale, la terre de bruyère, le paillis et le terreau dont ils auront besoin.

Ces exposants devront, avant le 1er février 1888 — s'ils se proposent de planter au printemps 1888 — avant le 1er février 1889 — s'ils se proposent de planter au mois de mars 1889 — indiquer à l'Administration l'étendue du terrain qu'ils désirent occuper.

Art. 11. — Les exposants pourront avoir des serres à leur disposition, pour toute la durée ou pour une partie de la durée de l'Exposition. Mais ils s'engagent à tenir ces serres garnies pendant le temps fixé par l'Administration.

Art. 12. — Dans certains cas et sur la demande des exposants étrangers ou habitant hors du département de la Seine, l'Administration pourra se charger de pourvoir à l'entretien de leur exposition, à leurs frais, s'il ne préfèrent le confier à une personne de leur choix prise hors du personnel de l'Administration, mais qui devra être agréée par elle ; cependant l'Administration ne répond d'aucune perte ou avarie et décline, par avance, toute responsabilité sur ce point.

Art. 13. — Des autorisations pourront être données exceptionnellement par l'Administration soit pour permettre l'enlèvement des plantes qu'il y aurait inconvénient majeur à laisser séjourner à l'Exposition, soit pour l'introduction de végétaux présentés pendant la durée des concours.

Art. 14. — Les grands végétaux qu'il y aurait inconvénient ou difficulté à transporter plusieurs fois pourront être installés, dès le jour de leur apport, à la place qu'ils doivent définitivement occuper et c'est à cette place qu'ils seront examinés par le Jury.

Art. 15. — Les plantes fanées ou altérées, les légumes, les fleurs et les fruits coupés devront être enlevés et renouvelés par les exposants, faute de quoi ils seront enlevés d'office par l'Administration, sans que les exposants puissent présenter aucune réclamation.

Art. 16. — Les frais d'embaliage, de transport, de manutention, de déballage, d'installation, d'entretien, de surveillance et de réexpédition des produits exposés, sont à la charge des exposants.

Art. 17. — Chaque plante exposée doit être munie d'une étiquette portant à la fois son nom vulgaire et son nom scientifique (espèce ou variété) écrits lisiblement et correctement.

Art. 18. — Les plantes présentées comme nouvelles devront être munies d'une étiquette très apparente indiquant, en outre de leur nom (vulgaire et scientifique), le lieu de leur origine et la date de leur introduction ou importation.

Art. 19. — Aucune plante (le même sujet) ne peut être admise à plus d'un concours.

Les fleurs, fruits et légumes présentés à un concours, soit isolément, soit en groupes, ne pourront plus faire partie d'une collection ou d'un lot destiné à un autre concours.

Art. 20. — Les Comités d'admission auront le droit de refuser toutes les plantes qui ne rempliraient pas les conditions imposées par les règlements et celles qui ne leur paraîtraient pas dignes de figurer à l'Exposition.

Art. 21. — Tout exposant doit veiller, soit personnellement, soit par mandataire, aux placement et arrangement de ses produits dans les serres, massifs, corbeilles ou pelouses qui leur sont assignés.

En cas d'absence de l'exposant ou de son mandataire, l'Administration fera disposer ces produits aux endroits désignés et sans que l'exposant puisse présenter aucune réclamation.

Art. 22. — A moins d'indications contraires mentionnées dans les règlements spéciaux de chaque classe :

Il ne pourra être présenté qu'un sujet de chaque espèce ou variété pour les espèces et variétés réunies en collection ;

Il pourra être présenté plusieurs sujets de la même espèce ou variété dans les lots où le nombre des plantes n'est pas fixé ;

Il pourra être présenté plusieurs sujets de la même espèce ou variété dans les concours pour le plus beau groupe ;

Les plantes multipliées par suite d'un gain obtenu de semis pourront être apportées en plusieurs sujets.

Art. 23. — Les légumes et les fruits obtenus de semis seront en nombre suffisant pour que le Jury puisse les déguster.

Art. 24. — Les végétaux présentés comme nouveaux de semis ou comme d'introduction ou d'importation nouvelles, ne devront pas avoir été mis dans le commerce.

Art. 25. — Les demandes des horticulteurs français et étrangers devront être adressées au Directeur général de l'Exploitation, à Paris (sauf dans le cas prévu par l'art. 10 du présent Règlement général), *six semaines* au moins avant l'époque du concours dans lequel ils désirent figurer.

Les exposants sont informés de leur admission *trois semaines* au moins avant l'époque du concours indiqué.

Art. 26. — Les demandes devront mentionner le nom et le domicile du demandeur, le nombre, l'espèce et la variété des produits qu'il désire exposer, le mode d'exposition que ces produits réclament et l'espace qu'ils occuperont ; les demandes devront également indiquer si les végétaux sont présentés en pots, caisses ou paniers, et s'ils seront plantés à demeure, en pleine terre, pour accomplir leur période de végétation à l'Exposition, ou temporairement.

Art. 27. — Les membres du Jury des

récompenses et les personnes adjointes à ce Jury ne peuvent prendre part à aucune des séries de concours où ils sont appelés à donner leur appréciation, mais ne sont pas exclus pour cela des concours où leur avis ne sera pas réclamé.

Arti 28. — Les produits exposés qui seraient vendus ne pourront être livrés à l'acheteur qu'à l'expiration du temps fixé pour leur exposition.

Paris, le 5 octobre 1887.

Vu et présenté :
Le Directeur général des Travaux,
ALPHAND.

Le Directeur général de l'Exploitation,
G. BERGER.

Vu et approuvé :
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
LUCIEN DAUTRESME.

PARTIE NON OFFICIELLE

La circulaire suivante vient d'être adressée aux présidents des Comités d'admission et des Comités départementanx :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du Comité administratif de l'Exposition de 1889, la date du 1er février 1888 est fixée comme dernier délai pour le dépôt des demandes d'admission.

Agréez, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur général de l'Exploitation,
GEORGES BERGER.

LA FÊTE DES COMITÉS D'ADMISSION

ET

La Fête des Comités départementaux

La fête des Comités d'admission a été superbe ; elle a eu et elle aura un grand retentissement en France et à l'étranger. Il est juste de reconnaître qu'elle avait été admirablement organisée, et il faut féliciter MM. Prevet, Ossude, J. Hetzel, du zèle et de l'activité qu'ils ont déployés.

Cette fête est le prélude du succès de l'Exposition, nous en avons l'assurance par l'empressement avec lequel les membres des Comités d'admission avaient répondu à l'appel de leurs présidents de groupe. La salle des Etats du palais du Louvre réunissait les représentants les plus éminents de la science, de l'industrie, du commerce, des lettres, des arts ; tous avaient tenu à honneur de donner, par leur présence, un témoignage de confiance au ministre et aux directeurs généraux qui ont multiplié les preuves éclatantes de l'habileté et de l'intelligence avec lesquelles ils conduisent cette œuvre gigantesque.

Chacun a eu sa part d'éloges, et d'éloges mérités. M. le ministre du commerce, dont on a pu apprécier la compétence et l'expérience, a rendu hommage à M. Alphand, qui a dirigé les travaux avec une si admirable persévérance et une si remarquable fermeté, à M. Georges Berger, qui exerce une si grande et si puissante autorité et qui a su organiser, grâce à sa merveilleuse connaissance des hommes et des choses, tous les comités et toutes les commissions, à M. Grison, qui à su déployer ses solides aptitudes financières.

Nous retiendrons dans le discours du ministre, trois déclarations importantes : l'Exposition sera prête en 1889 ; les demandes d'admission sont nombreuses ; les étrangers nous apporteront un concours absolu.

M. Alphand a fait un historique intéressant des travaux de l'Exposition et a dressé, pour ainsi dire, l'inventaire des efforts qui ont été accomplis ; M. Georges Berger a prononcé un discours plein de chaleur et d'éloquence, en montrant l'union de tous les Français, pour marcher vers l'accomplissement d'une œuvre qui doit aider au maintien de la paix du monde.

M. Tesserenc de Bort a porté un toast au président de la République ; M. Prevet a dit en excellents termes que l'Exposition n'aurait aucun caractère politique ; M. Michaud, président du tribunal de Commerce et M. Poirrier, président de la Chambre de commerce ont promis leur appui à cette grande œuvre, et M. A. Hébrard, au nom de la Presse, a obtenu un légitime succès en prononçant une allocution pleine de verve et d'entrain.

Nous avons reproduit rapidement les traits saillants de la fête des Comités d'admission, il peut être utile d'indiquer les impressions que nous avons recueillies.

On s'est généralement félicité d'avoir réussi à grouper plus de huit cents membres des comités d'admission, et d'avoir pu apprécier cette organisation puissante ; un grand nombre de nos confrères de la presse départementale, qui assistaient au banquet, ont été très frappés du coup d'œil imposant que présentait cette réunion de toutes les notabilités ; ils ont pu se convaincre que l'Exposition était entrée dans sa phase active, mais ils exprimaient un regret qui nous a paru légitime: c'est que dans les départements, on ne soupçonnât pas suffisamment les efforts qui avaient été accomplis. Nous vivons, en effet, ici comme si nous pensions que la France entière est, comme Paris, le témoin de tous les travaux; et nos confrères qui se sont rendus au Champ de Mars ont été surpris de voir les fermes métalliques couvrant le Champ de Mars et les arcs gigantesques de la tour Eiffel s'élevant du côté de la Seine.

Dans les départements, on ne paraît pas se rendre compte de la rapidité et de l'activité qui président à la préparation de l'Exposition ; il serait utile et il serait salutaire que le banquet des comités d'admission eût un pendant, et nous insistons énergiquement pour qu'on réunisse dans un banquet, à Paris, les membres des bureaux des comités départementaux. On obtiendrait facilement des compagnies de chemins de fer, qui sont intéressées au succès de l'Exposition, qu'elles facilitassent le voyage des adhérents. Les membres des comités départementaux pourraient visiter les travaux du Champ de Mars ; ils pourraient être convoqués dans une grande réunion qui aurait lieu l'après-midi, dans laquelle le Ministre du Commerce et les Directeurs généraux exposeraient leur œuvre et l'œuvre des divers comités, et le soir on se retrouverait dans un banquet.

Nous sommes convaincus qu'à la suite de ces sortes de congrès, les membres des bureaux des comités départementaux emporteraient dans leurs départements une impression excellente et la résolution énergique de concourir au succès de notre grande Exposition internationale.

Le Banquet des Comités d'admission

L'Exposition universelle de 1889 a tenu ses premières assises le 18 octobre dernier, dans l'immense Salle des Etats du Louvre. Le Banquet des Comités d'admission a mis en contact immédiat à tous ceux qui sont attelés à l'œuvre nationale commune. On s'est vu, on s'est parlé, on a pris entière confiance. Les affirmations du ministre, de M. Prevet, de M. Alphand et de M. Berger, ont jeté au milieu de ces mille convives une assurance qui, déjà, se répand dans le pays.

L'Exposition sera ; elle est !

La nudité de l'immense vaisseau de la salle des Etats avait été habilement masquée par des tapisseries précieuses, prêtées par le Garde-Meuble, et par de superbes massifs de plantes vertes, au milieu desquelles s'élevait la statue de la République. Des milliers de bougies jetaient la lumière sur les huit rangées de tables, qui s'alignaient devant la table d'honneur.

Ce banquet colossal a réuni les représentants de toutes les industries françaises qui, classés par groupes, avec beaucoup de méthode, ont facilement trouvé leurs places.

Sur l'estrade, à la table d'honneur, le ministre du commerce avait à sa gauche le plus âgé des trois directeurs de l'Exposition, M. Alphand; à sa droite, M. Teisserenc de Bort, ancien ministre de l'agriculture, qui assista, en cette qualité, aux merveilles de l'Exposition de 1878. Autour d'eux s'étaient assis les deux autres directeurs, MM. Grison et Georges Berger; puis MM. Lockroy, Tirard, Prevet et tous les membres de la commission des quarante-trois, les directeurs et les directeurs-adjoints et les chefs de service des ministères.

Le banquet a commencé à huit heures, aux accents de la *Marseillaise* saluant la venue du ministre. Le repas a été servi très rapidement par Chevet; en voici, à titre de curieux souvenir, le menu :

Crème de volaille. — Truite saumonée. — Chevreuil sauce poivrade. — Timbale portugaise, — Faisans de Bohême. — Mousse de foie gras. — Petits pois. — Glace. — Gâteau ambroisine. — Madère. — Château-Marbuzet.—Moulin-à-Vent. — Champagne.

La carte du menu était remarquablement illustrée par M. Louis Bonnier. Nous en donnons, du reste, une reproduction dans le corps du journal.

***

Voici les noms des membres des Comités d'admission qui assistaient au banquet :

Classes 1 et 2. — MM. Cabanel, Carolus-Duran, Benjamin Constant, H. Gervex, F. Barrias, Puvis de Chavanne, Vollon, Bonnat, G. Boulanger, J. Lefebvre.

Classe 3. — MM. Auguste Paris, Ernest Barrias, Henri Chapu, Falguière, Fremiet, Gautherin, Delaplanche, Etienne Leroux.

Classe 4. — MM. J. Guadet, Ch. Garnier, Bailly, Questel, Moyaux, Ch. Thierry. Raulin, Guillaume, Ancelet, Bœswillwald.

Classe 5. — M. S. Pannemaker.

Classe 6. — MM. Jean Macé, Brueyre, Brœrig, Gaufrès, F. Hément, Grosselin, Puaux, Herbette, E. Trélat, Bonjean, Schrader, G. Robertet, F. Dreyfus, Petit.

Classe 7. — MM. Siegfried, Vaudremer, Georges Morel, Albert Cahen, Edouard Jourdan, Godart, Paul Gay, Girard, Hardy, Glachant.

Classe 8. — MM. Barbe (général), Boutmy, Edmond Dreyfus-Brissac, Hébert, Jeannetaz, Delorme, Marie, Langlois de Neuville, Gréard, Rouché, Angot, Liard.

Classe 9. — MM. Béraldi, Eugène Plon, Paul Delalain, Doniol, Paul Ollendorff, Lahure, Cassigneul, Collin Arnoud, Gauthier-Villars, Heumann, Fouret, G. Masson. Auguste Durand, Déjardin. Magimel, Jéziersky, Tolain, May, Jouaust.

Classe 10. — MM. Valdampierre, Henri Béraldi, J. Harrot, Levainville, Choquet, Engel père, Grassiot, Eugène Vacquerel, Jules Vaissier, Fortin, Hild.

Classe 11. — MM. Rossigneux, Bouasse-Lebel, Roty, Champenois, Ed. Corroyer, G. Roussenot, Grimaud, Buttner, Lavastre Germain Bapst, Baume, Louvrier de Lajolais, Crost, François, Tasset.

Classe 12. — MM. Balagny, Léon Vidal, Georges Lévy, Chary, Guilleminot, Audra, Davanne.

Classe 13. — MM. Bord, Couesnon, Gand, Lecomte, Dumoustier de Fredilly, Gaveau, Mille, Gustave Lyon, A. Boll, A. Blondel.

Classe 14. — MM. le Dr Berger, le Dr Guyon, le Dr Collin, Th. David, Georges Wickham, Mathieu Raoul, le Dr Charcot, Redard, Servoles, Kuhn, le Dr Fournier.

Classe 15. — MM. A. Bardou, Chappuis, Manceron, Laussédat, Possien, Nachet, Janssen, Ducretit, Marey.

Classe 16. — MM. Grandidier, vice-amiral Cloué, Napoléon Ney, Georges Erhard, Martinie, Callandreau, Maunoir, Delagrave, Levasseur.

Classe 17. — H. Lemoine, Perol Félix, Crépinet, Henry Dasson, Meynard, Beurdeley, Boisoy, E. Damon, D.-D. Guéret.

Classe 18. — MM. Gilbert, Verrebout, Parfoury, Loichemolle, Legriel, Caussinus de la Drôme, A. Bendo, Lameire, Leys, Plaisant, Duval.

Classe 19. — MM. Alfred Landier, Clemandot, Appert, Balliman, Rose, de Luynes, Oudinot.

Classe 20. — MM. Paul Soyer, Guilbert Martin, Hippolyte Boulanger, Deck, Jules Lœbnitz, Thierry, Empereur, Lauth, Gastellier.

Classe 21. — Henri Louvet, Defosse, Jules Badin, Müntz, Davoust, Ed. Tresco, Victor Legrand, Duplan.

Classe 22. — Bezault, Follot, Isidore Leroy, Villeneuve, E. Desfossé père, Gillou.

Classe 23. — MM. Jules Piault, Galante, Languedocq, Pérille.

Classe 24. — MM. Fray, Odiot, Chenallier, Froment Meurice, Christofle.

Classe 25. — MM. E. Colin, Coutelier, Gagneau, Lerolle, Houdebine, Thiébaut, Barbedienne, Servant, Marron, Hottot.

Classe 26. — MM. Rodanet, Garnier, Savoye, Collin, Requier.

Classe 27. — MM. Beudin, Beynet, Luchaire, Beau, Langlois, Bayle, Lacarrière, Geneste, Allez, Ser.

Classe 28. — Ch. Gallet, Guerlain aîné, Chouët. Prot, Lecarroy-Gellé, Piver.

Classe 29. — MM. Ad. Schloss, Dupont, Giraudon, Leruth, Maurey-Deschamps, Moreau-Vauthier, Boudinet, Paul Sormani, Maréchal, Tarbouriech-Nadal, Amson, F. Cahen, Carré.

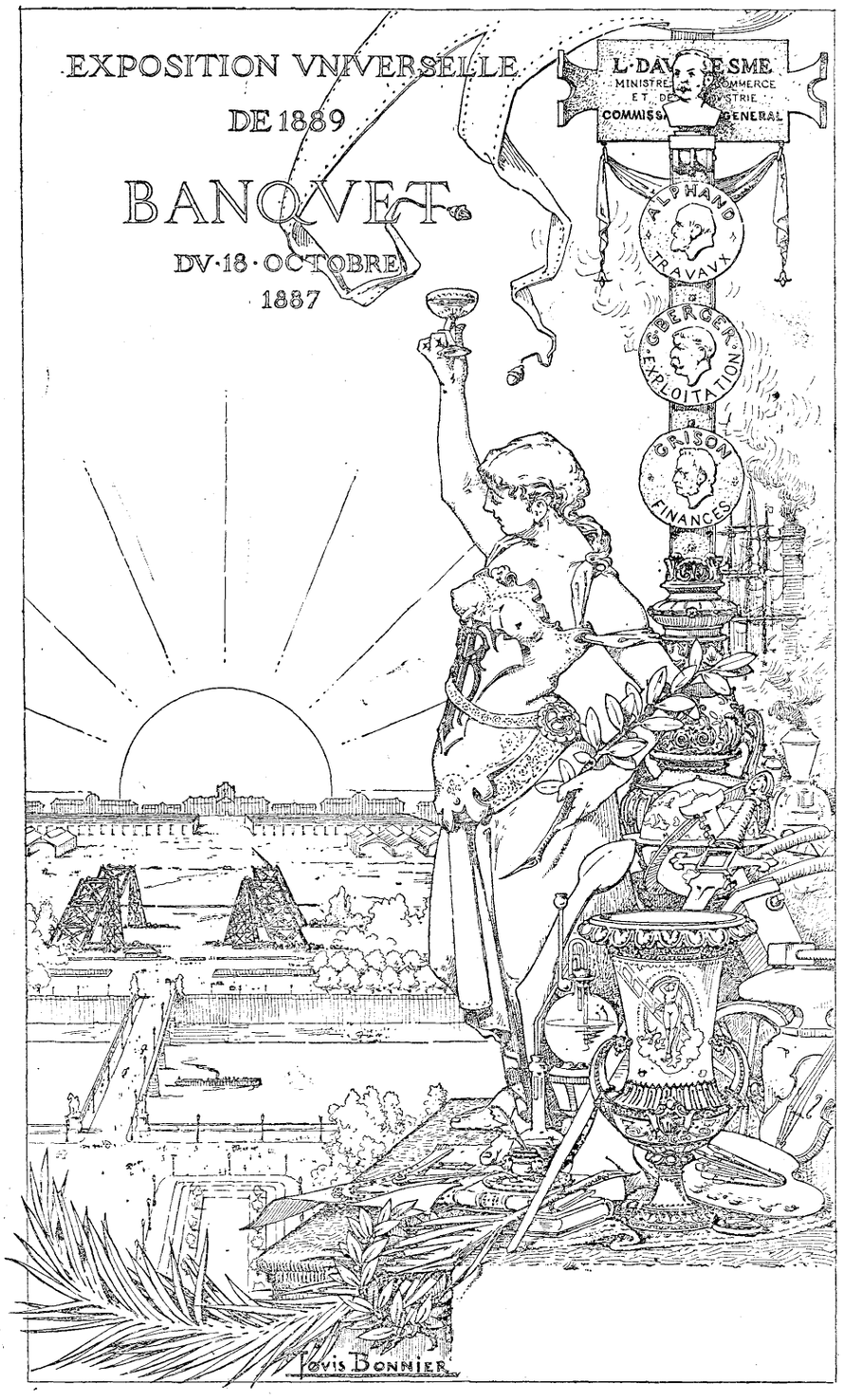
Classe 30. — MM. Casimir Berger, G. Roy, Gustave Paraf, Dupuis-Putois, Troullier, Méline, Cocquel, Thiriez, Grellou, Hugues, Dehollain, Ponnier.

Classe 31.—MM. Levesque, Widmer, Ad. Casse, Carmichaël, Leblanc, Saint, Faucheur, Simonnot Godard.

Classe 32. — MM. E. Bréant, Lefèvre-Pontalis, J. Huot, G. Grandgeorge, Hamelle David, Montagnac, Thézard, Dauphinot, Hatet, Pénicoud, Talamon, Hubert Bussenot, Levallois, P. Leclerc.

Classe 33. — MM. E. Dupont, Arbelot, Hechts, Tabourier, Raffard, Hamelin, Raimon, Natalis Rondot, Hervieu, E. Louvet, Teissier du Cros.

Classe 34. — MM. Adolphe Darquet-Bacquet, Henri Hénon, Biais aîné, E. Laporte, Moch, Binot, Jazy, A. Loiseau, C. Dieutegard.



Classe 35. — MM. Farcy, Eug. Klotz, Abel Laroue, Havem, Dehesdin, Boussart, Parent, Ernest Corbière, Feutry, Falcimaigne, V. Hugot.

Classe 36. — MM. Frédéric Hattat, Hériot, Alfred Jumelle, Hipp. Ducher, L. Galoyer, Leduc, C. Tirard, Muzet, Haas, Patay. P. Voessand, Plassard.

Classe 37.— MM. Soufflot, Alph. Ochs, Fouquet, Piel, Maseuraud, E. Achard, Louis Aucoc fils, Dècle, Topart, Martial Bernard, Murat, Marret, Boucheron.

Classe 38. — MM. Gras, Debertrand, Gastinne-Renette, colonel Lichenstein, Riéger, F. Claudin. le marquis de Falletans.

Classe 39, — MM. Gobron, Sriber, G. Guilloux, Camus, Ed. Brochard, Charles Paris, J.-P. Dupuy.

Classe 40. — MM. Henri Mercier, Ch. Péan, Jullien, E. Jumeau, Chénoud, Derolland, Pannier, P. Sevette, Chapel.

Classe 41.— MM. E. Gignou, Emile Laveissière, Stanislas Meunier, Eschger, Mignon, Lucien Arbel, Alfred Boas, Alfred Evrard, G. Loustau, Chenailler, Hallopeau, F. Mayer, Fuchs, Nivart.

Classe 42. — MM. Joubaire, André Ouvré, Paul Poupinel, Chambrelent, Samson, Pingault, Maupâté, Viguès fils.

Classe 43. — MM. Alph. Falco, Félix Faure, Hermann de Clermont, Th. Revillon, E. Sédillot. E. Sarassin, Gruhier, Deséglise, de Cherville, Grebert Borgnis, Bresson, L.-A.-L. Daubrée.

Classe 44. — MM. A. Chevrier, Jules Sciama, Frémy.

Classe 45. — MM. Adrian, Lorilleux, Blouet, Jourdin, F. Blum, Riche, Hardy, F. Würtz, Tanret, Armet de Lisle, L. Lindet, Troost, Vigier, Houet, L. Chiris, Dehaynin, de Bonnard. A. Vée.

Classe 46. — MM. Ferdinand Chappat, Léon Guillaumet, Journé, H. David, Persoz, Schutzenberger.

Classe 47. — MM. Henri Bourgoin, Fortier-Beaulieu, C. Floquet, M. Guillou, Marcelot, Ch. Poullain, Combe, Hugo, Denant, Duport.

Classe 48. — MM. S. Jordan, Wurgler, Létrange, Emile Collin, E. Deligny, Léon Dru, Lippmann, Obry, Paraf, Carnot.

Classe 49. — MM. Alfred Tresca, Hervé-Mangon, Decauville, de Camberousse, A. Alberet, Risler.

Classe 50. — MM. Lombart, Aimé Girard, Joulie, Boire, Florimond Desprez, Alexis Rouart, Hignette, Nativelle, Egrot, Lainey, Savary, Calinettes.

Classe 51. — MM. Desnoix, Berendorf fils, Lebon, Vincent, Lutz, Henri Deutsch, Moranne, Genevoix, Ch. Bardy, Truelle.

Classe 52. — MM. J. Farcot, Michel Lévy, Gaston Tissandier, A. Domange, Delaunay Belleville, A. Piat, Bougault, Le Gavrian, Gustave Richard, J. Hirsch, Boulet, Chaligny, Léon Feray, Liébaut, Levalley, Ed. Plichon, C. Marotel, Lecouteux, E. Bourdon, A. Collet.

Classe 53. — Emile Kern, Elwell, Pihet, Denis Poulot, Lenicque, Douhez, Bariquant, Léon.

Classe 54. — MM. Gresland, Edouard Simon, Ch. Fouinat, Julien Bessonneau, Max Richard, Claude.

Classe 55. — MM. Louis Guérin, Flavien, Bossuat, Danzert, H. Bernheim, Reyrel.

Classe 56. — MM. Hurtu, Parfait Agnellet, G.-Alexis Godillot, Decourdemanche.

Classe 57. — MM. A. Damon, Emile Radot, Simonet, G. Mayer, Armengaud, Haret.

Classe 58. — MM. D. Wolff, Jules Michaud, Henri Boucheron, Jules Turquetil, Debie, Ravasse.

Classe 59. — MM. Hartog, S. Périssé, Em. Chauvel, Bougarel, Joseph Lévy, Ruau, P. Deny, P. Regnard.

Classe 60. — MM. A. Belvallette, Mauclère, Quénay, Guiet, Camille, Krafft.

Classe 61. — MM. E. Mayer, Banderali, Brame, Sartiau, Rousseau, Noblemaire.

Classe 62. — MM. Jarriant, E.-H. Cadiot, G. Dumont, Cance, Fontaine, Coël, Postel Vinoy, H. Bouilhet, Berthon, Ménier.

Classe 63. — MM. Bandet, A. Brüll, Th. Lévy, A. Hermant, Mulot, Coignet, Dulau, Guillain, Moisant, Bertrand Frédéric, Brulé, Courtois Suffit, G. Eiffel, Edmond Framchon, Francastel, Mozet, Reymond, Bouteillier, Dervillé, Conté, Ouachée, Guillotin, H. Garnier, Favaron, Ed. Cahen.

Classe 64. — MM. Bechmann, Dujardin-Beaumetz, P. Brouardel, Mesureur, Gœtschy, Nicolas, Docteur A.-J. Martin, Jéramec, Vauthier, Proust, Herscher, Monod, Bergeron, Cazelles.

Classe 65. — MM. de Grilleau, O'Neill, Vésignié, de Cabrol, L. Piaud, Daymord, Fleuret, Emile Masson.

Classe 66. — MM. Maurice Lippman, Alph. Helbronner, le général Gervais, Tabrich, le colonel de Bange, Désortiaux.

Classe 67. — MM. Groult, H.-A. Way, Foucher, Ed. Gibou, Dr E. Monin, Heuzé, Simon-Legrand. Chapu.

Classe 68. — MM. Guillout père, Auguste Vaury, Bobier, Sigaud, Lépine, Leneuf, Ramé.

Classe 69. — MM. Randoing, Roullier-Arnoult, Armand Chirade, Dodé.

Classe 70-71. — Julien Potin, Hédiard, Prevet, Caubert, Jules Cahen, Dumagnon, Salomon, Varey, Marguery, Noel Bretagne.

Classe 72. — J. Bivort, Germain Thomas, Guy. Pelpel, Ch. Ledoux, Delizy. Gaston Menier.

Classe 73. — MM. Gabriel, Jarlauld, Desmoulins, Dumesnil, Chandon de Briailles, Allaia, Roux, F. Mestreau, Esclavy, Célérier, Cusenier, Magnin, Marquet de Vasselot, Moutard, Berthaudin, Hurard, Pavard, Droin, Boniface, J.-C. Duval.

Classe 73 *bis*. — MM. Hardon, Foucher de Careil, Flechey, Grandeau, Vannacque.

Classe 73 *ter*. MM. Mamelle, Hocard, J. Laverrière. Philippar, Tisserand.

Classe 74. — MM. Thomas Derevoge, Levrey, Er. Lemoine, Alyr Decroix, Dehérain, Philippe, Etienne.

Classe 76. — MM. Balbiani, Ramé.

Classe 77. — M. Ed. Perrier.

Classe 78. — MM. Hardy, Ch. Joly, G. Sohier, Bergmann.

Classe 79. MM. Th. Villard, Sallier père, Louis Thibaut, Charguerand, Dybowsky.

Classe 80. — MM. Joret, Curé.

Classe 81. — MM. Ch. Baltet, Jamin, Coulombier, Vitry.

Classe 82. — MM. Lepaute, Charlemagne, Rivet, Forgeot.

Classe 83. — MM. Moser, Chantin, Bleu.

Comité technique d'électricité. — MM. Baille, A. Boulé, P.-L. Jousselin, Lazare Weiller, Violle.

Comité supérieur de revision. — MM. Teisserenc de Bort. Dietz-Monnin. Poirrier, J. Hetzel.

***

M. Teisserenc de Bort a porté le premier toast vers neuf heures. Dans une improvisation chaleureuse, il a porté d'abord la santé du chef de l'Etat, ensuite celle du ministre du commerce, qui a assuré la lourde et patriotique tâche de mener à bonne fin la grandiose entreprise de la célébration du centenaire de 1889 par une fête industrielle universelle.

M. Prevet, député de Seine-et-Marne, a pris ensuite la parole, s'adressant directement au ministre :

« Je vous remercie, monsieur le Ministre, au nom des organisateurs de cette fête, de l'honneur que vous nous avez fait à tous en acceptant de venir présider le Banquet des Comités d'admission de l'Exposition de 1889.

En conviant nos collègues à cette grande réunion, notre pensée a été de marquer l'heure à laquelle l'œuvre des Comités d'admission devait commencer à être féconde.

Vos prédécesseurs et vous, monsieur le Ministre, avez poursuivi, pendant ces dernières années, l'organisation de l'Exposition.

La Commission de contrôle et de finances, dont nous sommes heureux de voir presque tous les membres auprès de nous, a réglé le budget des dépenses de l'Exposition dans les limites que la loi avait fixées.

Les travaux de construction des palais sont déjà très avancés.

Enfin l'Exposition est merveilleusement préparée.

C'est aux membres des Comités d'admission qu'il appartient maintenant d'en faire ce qu'elle doit être : une manifestation éclatante de notre génie national.

Pour cela il faut qu'il ne puisse subsister aucun doute dans aucun esprit, ni dans notre pays ni à l'étranger, sur la date d'ouverture, fixée au 1er mai 1889, sur le véritable caractère de l'Exposition, sur la tâche qui incombe à chacun. Nous sommes tous prêts, Monsieur le Ministre, à suivre les indications précises que vous voudrez bien nous donner.

L'enthousiasme ne manque jamais en France lorsqu'il s'agit de coopérer à une grande œuvre patriotique, et vous voyez, Monsieur le Ministre, combien sont nombreux ceux qui s'empressent d'accourir vous entendre, voulant témoigner ainsi du dévouement qu'ils entendent apporter au succès de l'entreprise.

Les luttes économiques sont plus vives que jamais, les sacrifices qu'il faut s'imposer, plus lourds pour chacun. Mais jamais aussi il n'a tenu plus fort au cœur de tous, de montrer aux autres nations de quels efforts les Français sont capables.

Et quelle plus noble manière de fêter le centenaire de notre date glorieuse de 1789 que de convier tous les peuples à un grand concours pacifique d'art, de science et d'industrie.

Enfin, monsieur le ministre, s'il faut mesurer le dévoûment de tous à l'estime qu'on porte aux chefs, il est presque superflu de vous dire que personne, aussi bien que les trois directeurs généraux, MM. Alphand, Georges Berger, Grison, n'auraient pu inspirer à tous leurs collaborateurs une confiance plus absolue.

Nous voulons, monsieur le Ministre, laisser pour d'autres enceintes les querelles de la politique. C'est beaucoup moins le membre du gouvernement que le commissaire général de l'exposition, que nous avons au milieu de nous.

La seule politique que nous entendions poursuivre tous ici, savants, artistes, hommes de lettres et de finances, industriels, agriculteurs, c'est de montrer au monde les merveilleux progrès du travail humain pendant ce siècle, et d'affirmer devant tous, et sous tous les aspects, le génie de la France.

Je bois au succès de l'Exposition universelle de 1889. »

Discours de M. Dautresme

M. le ministre du commerce répond en ces termes :

Messieurs,

Les organisateurs de ce banquet, en m'en offrant la présidence, m'ont fait un honneur dont je sens vivement le prix. Il est rare de voir une réunion où, comme dans celle-ci, se rencontrent, mêlés et confondus, tant d'hommes éminents exerçant les professions les plus diverses, occupant les situations sociales les plus opposées. Agriculture, commerce, industrie, sciences, beaux-arts, toutes les branches de l'activité humaine dans notre pays y sont représentées, et l'on dirait une réduction de la France elle-même.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le Gouvernement ait fait appel à votre concours pour l'aider dans la grande œuvre qu'il a entreprise. Vous êtes les ouvriers de la première heure, — la plus difficile, quoiqu'on prétende, — et vous avez apporté dans l'accomplissement de votre tâche un zèle et un dévouement, auxquels je suis heureux de rendre un public hommage.

Messieurs, on s'est souvent demandé qui avait eu l'idée d'une Exposition en 1889. Personne et tout le monde. La vérité est qu'elle existait à l'état latent dans tous les esprits, et, pour employer une formule devenue célèbre, chacun y pensait, nul n'en parlait.

Au cours de l'année 1884, un journal important et populaire s'en fit le promoteur. Ce fut une traînée de poudre. Pour répondre au sentiment qui venait de se manifester avec tant d'énergie, M. Rouvier, alors Ministre du Commerce, soumit à la signature de M. le Président de la République, un décret qui, en principe, décidait la question. Quant aux voies et moyens, il en confiait l'étude à une commission consultative, présidée par M. Antonin Proust.

Sous le ministère de M. Pierre Legrand, après M. Rouvier, sous le mien après M. Pierre Legrand, les choses ne sortirent qu'à demi du domaine spéculatif. C'est à l'honorable M. Lockroy qu'échut l'honneur d'inaugurer la véritable période d'action. Il s'était adjoint pour directeurs : MM. Alphand, Berger et Grison.

De ces choix personne ici, j'en suis convaincu, ne contestera l'excellence.

Depuis plus de trente ans, M. Alphand a pris une part prépondérante, souvent maîtresse, aux travaux qui ont si complètement transformé Paris. Portant la pioche dans les vieux quartiers et les vieilles rues, bouleversant le sol de fond en comble, il a répandu partout des flots d'air et de lumière, et c'est à lui que nous devons nos derniers boulevards, nos jardins, nos squares, toutes ces merveilles de verdure et de fleurs qui excitent à la fois l'admiration et l'envie des étrangers.

M. Berger n'était pas moins connu. Collaborateur de M. Leplay, en 1867, de M. Krantz, en 1878, il avait acquis, au contact de ces illustres maîtres, une expérience qui, depuis, s'est encore augmentée; et dans vos rapports avec lui, vous avez pu apprécier sa compétence, les ressources de son esprit et la facilité avec laquelle il sait modifier ses combinaisons selon les

besoins qui surgissent ou les convenances qu'il est utile de ménager.

Quant à M. Grison, que dire de lui sans blesser sa modestie, sinon qu'il est la personnification même de l'ordre et de la probité.

Avec de tels auxiliaires, il n'y a pas de mécomptes à craindre, et, grâce à leur énergique impulsion, on peut considérer comme terminées les opérations préliminaires de l'Exposition.

Ne vous laissez donc pas troubler par ceux qui prétendent que nous ne serons pas prêts pour 1889. Loin d'être en retard, nous avons six mois d'avance. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller au Champ de Mars. Déjà d'immenses espaces y sont couverts de constructions métalliques, les fondations de la galerie des machines s'achèvent, et les arcs de la tour Eiffel en font prévoir les dimensions gigantesques.

N'écoutez pas davantage ceux qui prétendent que nos industriels refusent d'exposer. Les membres des comités d'admission qui sont ici peuvent attester que les adhésions recueillies atteignent un chiffre fort important, et qu'il en arrive chaque jour de nouvelles.

Au dehors, la situation n'est pas moins favorable. Sans doute, dans les États dont la participation officielle nous fait défaut, il existe quelques difficultés mais elles s'aplanissent aisément. Nous en avons eu récemment la preuve. Les délégués Italiens étaient venus à Paris, ayant quelque défiance, je les ai conduits sur nos chantiers, je leur ai montré l'emplacement qui leur était destiné, et comme ils exprimaient le désir d'en avoir la possession exclusive, je leur ai répondu : « J'y consens; vous aurez l'Italie au Champ de Mars ». Ils sont partis enchantés de notre accueil, enthousiasmés de ce qu'ils avaient vu, et j'ai la conviction qu'ils demanderont bientôt qu'on leur donne plus de place.

Un mouvement analogue s'opère en Belgique et en Angleterre; la contagion de l'exemple entraînera les autres peuples.

En attendant, appliquons-nous à imprimer à notre Exposition le caractère élevé qu'elle doit avoir.

Il ne suffit pas qu'on y trouve les produits de toute sorte, recueillis sur tous les points du globe, il faut qu'elle soit l'inventaire de la civilisation.

Pour obtenir ce résultat, le Gouvernement a besoin de votre concours; vous n'hésiterez pas à le lui accorder, et vous vous rappellerez qu'il s'agit de l'honneur de la France et de la République.

Messieurs, en terminant, je remercie M. Teisserenc de Bort, mon *ancien* de l'Ecole polytechnique; je remercie mon jeune collègue, M. Prevet, et vous tous avec lui, et je vous propose de boire au succès de l'Exposition.

Discours de M. Alphand

Après le ministre, M. Alphand, directeur général des travaux, prononce un discours important, dont voici les principaux passages:

Messieurs,

Lorsque nous avons formé le projet de célébrer par une grande Exposition internationale le centenaire de la Révolution de 1789, nous ne pouvions pas nous dissimuler que nous allions nous heurter à bien des obstacles. Nous savions que notre entreprise serait accueillie avec défiance par les plus sincères patriotes, par les républicains les plus convaincus. Aujourd'hui, les résultats acquis ont victorieusement démenti tous les sinistres pronostics dont on avait essayé de nous effrayer. L'Exposition est en bonne voie; elle sera prête à l'heure fixée.

Elle sera la revanche pacifique de notre glorieux pays. Ce succès est dû à votre patriotique concours. Il est dû aussi, j'ai bien le droit de le dire avec quelque fierté, aux efforts simultanés de vos directeurs, qui ont toujours marché la main dans la main dans une entente commune, sans se laisser distraire de leur but par aucune jalousie mesquine.

Pour moi, qui compte cinquante ans de services dévoués à mon pays, qui, depuis trente-quatre ans, consacre toute mon activité et tout mon travail à l'embellissement de notre cher Paris, je considère comme le plus grand honneur de ma carrière d'avoir contribué, dans un rôle bien modeste, à en faire la capitale du monde civilisé. Et la nouvelle épreuve à laquelle nous convions le monde ne fera qu'affirmer une fois de plus cette éclatante royauté.

Répudiant, en termes très vifs, les idées des sectaires qui cherchent à jeter le découragement dans le peuple, M. Alphand regrette que notre temps soit trop peu porté à honorer le travail : « Une vie sans travail, dit-il aux applaudissements des personnes qui l'entourent, est une vie sans honneur! » Et il ajoute :

Nous sommes à une époque troublée, où la foi dans les croyances anciennes a disparu de chez la plupart des hommes. Ils sont sans boussole sur une mer agitée. Ils n'ont, pour se guider, que leur conscience. Chez les âmes fortement trempées, la conscience peut suffire; mais chez les autres, qui veulent arriver à la fortune sans un travail suffisant, elle est souvent impuissante. Que voyons-nous, en effet, dans la classe ouvrière, représentée par des syndicats? Toujours les mêmes demandes : la diminution du travail et l'augmentation du salaire. D'autre part, l'ouvrier prétend, par son seul travail manuel, avoir le droit exclusif de jouir des profits, laissant de côté le capital, qui fournit la matière première, qui recherche le consommateur, etc. On nie la part qui doit revenir à l'ingénieur, à l'inventeur et l'on veut que leur concours disparaisse absolument. Ce sont là des idées fausses et dissolvantes.

Après avoir exposé les idées qui ont présidé à la conception du plan de l'Exposition, M. le Directeur général des travaux en développe les grandes lignes :

Sur le seuil même de l'Exposition, le visiteur étonné s'arrêtera devant deux merveilles qui porteront, chez les nations les plus reculées, le renom de notre industrie parisienne : je veux parler de la tour Eiffel et de la Galerie des machines.

La tour Eiffel, dont on a pu discuter le caractère et le mérite artistique, mais qui sera sans contredit une œuvre grandiose et magistrale, continue à s'élever, en dépit de tous ses détracteurs,

Les plans et les calculs m'en démontrent la solidité; ma confiance en son constructeur expérimenté me permet d'affirmer qu'elle sera prête à heure fixe; en un mot, je crois à son succès à tous les points de vue.

Quant au Palais des machines, cette œuvre magistrale de M. Dutert donnera non seulement satisfaction à toutes les exigences du programme, mais encore représentera un travail gigantesque que le concours de nos savants et de nos industriels les plus renommés peut seul conduire à bonne fin.

En effet, ce n'est point une tâche facile que celle qui consiste à édifier d'aussi massives constructions sur un sol aussi fouillé que celui du Champ de Mars.

Les travées du Palais central auront 115 mètres de portée quand, jusqu'à cette heure, aucun ingénieur n'avait osé donner à une travée plus de 75 mètres de largeur.

A ces merveilles, qui attireront l'attention des hommes spéciaux et des savants, l'Exposition joindra d'autres attraits pour la grande masse des visiteurs; de beaux et vastes jardins se dérouleront dans une perspective d'un kilomètre et demi, depuis le vestibule du palais des machines jusqu'au palais du Trocadéro, qui dominera cet ensemble majestueux.

Aux jours de fêtes et de grandes illuminations, le spectacle sera véritablement magnifique.

Je vous propose, Messieurs, de boire à la santé des vaillants collaborateurs qui m'ont permis de préparer et qui m'aideront à mener à bien cette œuvre grandiose : à M. Dutert, l'habile architecte qui a conçu ce gigantesque palais des machines ; à M. Contamin, l'éminent ingénieur et professeur à l'Ecole centrale, qui, par ses savants calculs, a si puissamment contribué à la réalisation de cette grande idée ; à MM. Charton et Pierron, ses adjoints dévoués ; à l'architecte du palais des industries diverses, M. Bouvard, mon collaborateur et mon ami, que vous connaissez tous assez pour que je n'aie plus à en faire l'éloge ; à M. Formigé, l'artiste si distingué, que j'aurais choisi, si le concours ne l'avait placé en première ligne et dont le talent fera des palais des Arts une œuvre qu'on ne saura se résoudre à détruire.

J'aurais dû nommer au premier rang, M. Charles Garnier, un grand maître, mon ami de longue date, qui a bien voulu accepter les délicates fonctions d'architecte-conseil.

Enfin, Messieurs, je ne veux pas oublier un autre artiste, M. Laforcade, à qui j'ai confié le soin de ces jardins dont je vous

parlais tout à l'heure, et M. Lion, ingénieur, dont les travaux peu apparents pour le public, n'en ont pas moins un mérite et une importance considérables.

Il ne me reste plus maintenant, Messieurs, qu'à réclamer votre bienveillant concours pour la tâche qu'il nous faut encore remplir. Et comme il ne convient jamais d'oublier, même lorsqu'elle est absente, cette partie de la nation, qui en est le charme et le sourire, permettez-moi de mettre l'œuvre des travailleurs de France sous la protection des femmes françaises, qui peuvent, seules, nous apporter la vogue et le succès, en prêtant à notre Exposition nationale le prestige de leur grâce et la séduction de leur beauté.

Discours de M. Berger

Messieurs.

Après le discours si éloquent et si substantiel de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, après les paroles si autorisées prononcées par mon éminent collègue, M. Alphand, pour remercier l'honorable M. Prevet, des termes flatteurs dans lesquels il a bien voulu apprécier les directeurs généraux de l'Exposition, je devrais rester muet. Mais votre indulgence m'a tellement habitué à parler, chaque fois que j'ai l'honneur de me trouver réuni à vous dans les Comités de classes ou de groupes, que je me lève malgré moi, ce soir, comme si j'allais vous entretenir de nos affaires et de nos travaux communs. N'ayez crainte cependant: je ne vous infligerai pas, au dessert, une de ces homélies journalières par lesquelles je cherche à faire grandir rapidement les résultats que nous avons le droit d'attendre de la collaboration d'hommes tels que vous. Qu'il me soit permis d'abord de déclarer encore, après M. le Ministre, que les choses prennent en France et à l'étranger une tournure qui indique que le succès de l'Exposition de 1889 est assuré dès maintenant. Les débuts ont été pénibles, mais ils sont oubliés.

M. le ministre vient d'énumérer tout ce qui a été préparé afin de faire sûrement de cette solennité la démonstration des progrès réalisés, non seulement depuis onze années, mais aussi depuis un siècle, dans chacune des branches de l'activité humaine qui importent à la richesse, à l'avancement social et à l'éclat artistique des peuples. C'est vous dire que nous avons complètement terminé la réglementation nécessaire au fonctionnement des services et des comités constitués afin que ce beau programme puisse être rempli. Les travaux déjà accomplis dans ce sens sont pleins d'encourageantes promesses ainsi que de nobles exemples à l'adresse de ceux qui ne sont pas encore à l'œuvre, mais qui y seront demain.

Dix-neuf mois nous séparent de l'ouverture de l'Exposition; reconnaissons, néanmoins, que l'heure de son premier triomphe a déjà sonné. Il nous faudra, il est vrai, attendre 1889 pour faire, dans nos galeries, l'étalage des produits et des documents qui offriront matériellement le tableau de la production universelle. Mais n'est-ce pas déjà une exposition moralement imposante et patriotiquement belle que celle que nous offrent, dans l'ensemble de leurs personnalités, les Membres de nos Comités et de nos Commissions. Il y a là une réunion fraternelle de la plupart de ceux de nos concitoyens qui, par leurs mérites, ont marqué leurs places au premier rang parmi les artistes, les savants, les industriels, les agriculteurs et les commerçants ; et ces hommes sont venus apporter à l'entreprise de l'Exposition le faisceau de leurs bonnes volontés, de leurs compétences, de leurs dévouements, sans marchander ni leur temps ni leur peine! Quel majestueux prologue de l'apothéose de 1889 que le spectacle de cette fédération des cœurs français et des forces utiles de la nation, pour marcher vers l'accomplissement d'une œuvre qui, on ne saurait assez le répéter, peut aider au maintien de la paix du monde et à l'apaisement de l'esprit de parti ; c'est-à-dire à la concorde nationale ! Et, si vous voulez vous rendre compte par vos yeux de ce que peut être cette Exposition des hommes qui aura précédé l'Exposition des choses, regardez autour de vous dans cette salle ; examinez cette assemblée, qui m'intimide si souvent, cette assemblée où se coudoient aux mêmes tables, amicalement, mélangés les uns aux autres, ceux qui ont occupé les plus hautes fonctions de l'Etat, ceux qui appartiennent au Parlement et aux grands Corps ou aux grandes Administrations du Gouvernement ; ceux qui portent vaillamment les insignes de nos armées de terre et de mer; ceux qui sortent de nos académies, de nos usines industrielles ou agricoles, de nos comptoirs commerciaux, de nos ateliers d'ouvriers; ceux enfin qui sont venus se joindre à nous en nous apportant l'appui et le secours de leurs plumes de journalistes.

Ce sont ces hommes-là qui, le 5 mai 1889, ouvriront au Champ de Mars les Etats généraux de la France industrielle et artistique, comme le 5 mai 1789 se sont ouverts, à Versailles, les Etats généraux de la France, mûre pour la liberté,

En se réunissant à nous aujourd'hui, la Presse nous permet de compter sur elle comme sur une alliée fidèle. Cela nous est facile, car nous connaissons son patriotisme. Ses comptes rendus nous sont précieux; ses éloges nous sont sensibles, et nous aurions mauvaise grâce à lui reprocher ses critiques, même lorsqu'elles sont un peu amères. C'est, par exemple, quand on a laissé supposer que les plans de répartition ont été horriblement embrouillés par le pauvre Directeur général de l'Exploitation, que celui-ci est heureux de pouvoir prouver qu'il est, dans la mesure de ses moyens, partisan de l'ordre, autant qu'ami de la logique et de la conciliation.

Messieurs, après avoir porté un toast à tous les membres de nos Comités et de nos Commissions de Paris et des départements, après avoir bu aux représentants de la Presse, je ne terminerai pas sans vous dire combien je me sens honoré et fier de mes rapports avec vous. C'est dans les témoignages, que vous me prodiguez, de votre indulgence et, j'ose le dire, de votre affection que je puise les forces nécessaires pour suffire à ma tâche. Il y a vingt ans que j'ai commencé à travailler avec un certain nombre d'entre vous : mon cœur a battu d'émotion et ma confiance dans la réussite s'est affirmée lorsque je vous ai retrouvés. Beaucoup de nos amis des Expositions de 1867 et de 1878 ont, hélas ! disparu. Ils ont été remplacés par des nouveaux venus qui, sans nous faire perdre le cher souvenir de ceux qui ne sont plus, adoucissent nos regrets en montrant que notre pays n'a pas cessé de produire des hommes de devoir et des patriotes. Je veux que rien ne puisse me séparer de vous et de l'œuvre de l'Exposition, à côté de mes chers collègues et à la tête des chefs de services et des fonctionnaires de ma direction, dont vous appréciez comme moi, chaque jour, les capacités et l'énergique labeur. Pour cela, je ferai mon devoir avec acharnement.

Nous avons, nous, messieurs, une responsabilité commune contractée dès les premiers jours de nos relations; il faut donc que l'association que mes fonctions créent entre vous et moi soit indissoluble, et je ferai en sorte qu'il en soit ainsi en m'efforçant de rendre vos travaux faciles, comme vous saurez les rendre utiles. Je n'aurai pas de peine à réussir, grâce à la part qui me revient de la confiance dont M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, veut bien honorer ses directeurs généraux, grâce aussi à l'estime dont messieurs les membres de la commission des finances et du contrôle, qui sont nos juges, nous donnent constamment les preuves.

MM. Michaud, président du tribunal de commerce, Poirrier, président de la chambre de commerce, et Adrien Hébrard, président du comité de la presse, à l'Exposition, ont enfin porté des toasts dans lesquels ils ont souhaité à cette entreprise nationale le plus grand succès.

Je ne saurais terminer ce compte rendu sans adresser un compliment à l'excellente musique du 101e régiment de ligne, qui a salué l'entrée du ministre en jouant la *Marseillaise*, et en jouant des airs variés pendant le banquet.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Mercredi, à 3 heures de l'après-midi, M. de Hérédia, ministre des travaux publics, s'est rendu au Champ de Mars pour visi-

ter l'état d'avancement de la tour de 300 mètres.

Dans sa visite, il a été accompagné de MM. Eiffel, Nouguet et Salles ses collaborateurs ; Contamin, ingénieur en chef des constructions métalliques de l'Exposition universelle de 1889, Charton, ingénieur en chef-adjoint et Pierron, ingénieur, représentant l'administration.

M. Eiffel a donné à M. le ministre toutes les explications relatives, tant au mode de fabrication des pièces mélalliques de la tour, qu'au mode de montage des dites pièces ; à ce jour, les quatre piliers sont arrivés à une hauteur verticale de 28 mètres et les charpentiers procèdent au levage des grands échafaudages de 45 mètres de hauteur, qui sont destinés à soutenir les poutres horizontales qui doivent relier entre eux les quatre montants.

M. le ministre a pu s'assurer de visu que toutes les précautions avaient été prises pour la sécurité des ouvriers qui travaillent à cette grande hauteur, avec autant de calme et de précision, que s'ils étaient sur le sol et sans aucune crainte de danger.

Après être monté sur la précieuse plateforme, M. de Heredia est descendu dans le sous-sol du pilier n° 3 et a pu se rendre compte du système d'ascenseur à cremaillères qui sera adopté pour accéder au deuxième plancher, situé à la cote de cent trente-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer, et, à partir de cet étage, jusqu'à la plate-forme supérieure, ce système d'ascension ne pouvant être employé, sera remplacé par un système hélicoïdal des plus ingénieux.

Le temps ayant manqué à M. le Ministre, à son grand regret, il n'a pu visiter les autres chantiers du Champ de Mars, mais il a bien promis de revenir.

Après avoir remercié MM. Eiffel, Contamin, M. de Heredia a annoncé à M. Périssé, vice-président de la société des ingénieurs civils, qui se trouvait également sous les chantiers, que vendredi prochain, il assisterait à la séance de cette société, dans laquelle on doit discuter la question de la sécurité dans les théâtres.

La Participation de la Ville de Paris

A L'EXPOSITION DE 1889

On se rappelle que le Conseil municipal de Paris, après le renouvellement de son mandat, choisit dans son sein une commission pour s'occuper spécialement de la participation effective de la ville de Paris à l'Exposition universelle de 1889. Les membres désignés furent MM. de Bouteiller, Cernesson, Curé, Cusset, Guichard, Alphonse Humbert, Jacque, Leclerc, Arsène Lopin, Lyon-Alemand, Mayer, Rousselle, Rouzé.

Cette commission s'est réunie lundi dernier à l'Hôtel-de-Ville ; elle a élu pour président : M. Guichard ; pour vice-présidents : MM. Rouzé et Alphonse Humbert ; et pour secrétaires : MM. Leclerc et Lyon-Alemand.

La commission a ensuite été saisie des propositions de crédits établies par la commission administrative nommée par le préfet de la Seine. Dans le *Bulletin officiel* du 30 avril dernier, nous avons fait connaître que cette commission administrative avait évalué à 357,000 francs les dépenses nécessitées par l'exposition des différents services municipaux ; elle avait en outre, évalué l'installation et les frais généraux à 180,000 fr., demandé 50,000 fr. pour dépenses imprévues et fixé à 300,000 fr. les frais de construction du pavillon spécial de la Ville dans le parc du Champ de Mars. Total : 887,000 francs.

M. de Bouteiller a été chargé, par la commission du Conseil municipal, de présenter le plus tôt possible un rapport sur ces propositions de la commission administrative, propositions qui ont déjà, d'ailleurs, été approuvées par l'administration municipale.

LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Le *Bulletin Officiel de l'Exposition de 1889* va entrer dans sa deuxième année. Fondé, non sans un certain courage, dans un moment où l'Exposition de 1889 était, de bien des côtés, battue en brèche, il a suivi la fortune de cette grande entreprise nationale. Sans s'arrêter aux obstacles semés sur la route, le *Bulletin officiel* a si bien et si consciencieusement rempli sa mission, que sa première année constitue aujourd'hui le plus curieux et le plus précieux recueil de documents à consulter sur la naissance et le développement de la grande œuvre. Pas une lacune dans ce recueil. Tout s'y trouve, lois, décrets, arrêtés, décisions, nominations, cahiers des charges, adjudications et aussi, au courant de chaque jour, la *Chronique des Travaux*.

Chaque semaine, les lecteurs du *Bulletin officiel* ont été tenus au courant de l'état des travaux et, le plus souvent, nos confrères de la Presse parisienne et départementale y ont trouvé d'intéressants documents qu'ils ont reproduits.

Le *Bulletin officiel de l'Exposition de 1889* avait à justifier son titre ; et il l'a justifié sans conteste.

***

Lorsque parurent les premiers numéros du *Bulletin officiel*, le Champ de Mars n'était encore qu'un champ de manœuvre absolument nu. Vers la fin de 1886, on y exécuta les premiers sondages et ensuite les premiers terrassements. Mais, dès le printemps, le sol y fut bouleversé ; quatre cratères énormes furent creusés pour noyer les fondations des quatre piliers de la tour Eiffel ; en même temps de longues et profondes tranchées furent ouvertes à droite et à gauche du Champ de Mars, pour recevoir les fondations du Palais des Beaux-Arts et du Palais des Arts libéraux. Presqu'en même temps, on creusait les innombrables puits dans lesquels on a coulé du béton et établi les fondations sur lesquelles s'élèvent aujourd'hui les élégantes et vastes galeries qui renfermeront les expositions diverses.

***

A la Tour Eiffel, les fondations ont donné quelques préoccupations. Celles des piliers les plus rapprochés de la Seine (1 et 4) ne trouvaient le solide qu'au dessous du niveau des infiltrations de la Seine ; et il fallut les asseoir sur d'énormes caissons en fer, dans lesquels les ouvriers travaillaient dans l'air comprimé qui délogeait le liquide. La colossale maçonnerie qui constitue ces fondations fut vite terminée et couronnée par d'énormes blocs de pierre sur lesquels les pieds des piliers sont retenus par des tirefonds de plusieurs mètres de long et d'une grande puissance.

Les premières pièces de fer furent posées vers la fin de juillet, et l'on peut juger avec quelle activité fiévreuse les travaux de la gigantesque tour ont été poussés, si l'on songe que ce que l'on voit debout au Champ de Mars est l'œuvre de moins de trois mois.

Les quatre piliers sont auiourd'hui conduits à une hauteur de plus de quarante mètres, et les gigantesques pilones en charpente qui concouraient à leur édification sont dépassés. Si bien, que l'on élève en ce moment, entre les quatre piliers, une charpente phénoménale destinée à soutenir les arcs des piliers jusqu'à ce qu'ils se rejoignent et se soutiennent les uns les autres.

***

Pendant que la tour Eiffel faisait ses premiers pas vers ces nuages qui lui feront bien souvent une couronne grise, les galeries s'achevaient de toutes parts comme par enchantement. Et les voici après quatre ou cinq mois, seulement, toutes montées, achevées et presque couvertes de leurs vitrages. Cela tient du prodige ! Et M. Dautresme, ministre du commerce, a pu, au Banquet des Comités, affirmer en toute sécurité que l'on avait pour le moins six mois d'avance.

***

La Galerie des machines sera une œuvre colossale, unique au monde, formée par des fermes de 115 mètres, haute de 45 mètres et longue de toute la largeur du Champ de Mars. C'est-à-dire que le vaisseau du Palais de l'Industrie, avec sa toiture tout entière, pourrait danser sous cette nef fantastique. Ici les travaux sont moins avancés. La ligne des fondations les plus rapprochées de la Seine est achevée et prête à recevoir les piliers. Du côté de l'Ecole-Militaire, les choses ne se sont pas passées aussi simplement. On y a trouvé des terres rapportées, sans aucune consistance, et jusqu'à une telle profondeur, qu'on a eu à creuser de profonds entonnoirs, au fond desquels on a battu d'énormes pieux, formant des régimes de pilotis sur lesquels reposeront les fondations des piliers.

***

Mais ce n'est pas tout. Un palais en bois, de proportions considérables, et non sans élégance, a été élevé à l'entrée de l'avenue de La Bourdonnais, dans lequel on a réuni les services de l'Exposition, jusqu'alors épars dans Paris.

En même temps s'achevait l'imprimerie du *Bulletin officiel*, dont les ateliers et l'installation sont fort remarqués par les gens du métier et, tout à côté, l'élégant Pavillon dans lequel vont s'installer ses bureaux.

***

A l'heure actuelle, les jardiniers dessinent les pelouses et les vallonnements et plantent les arbres et les arbustes des massifs. Il faut louer la direction des travaux de jardinage de s'y prendre à temps, cette fois. On n'aura plus, en 1889, le lamentable spectacle de pauvres arbres arrachés et replantés à la dernière heure, et intempestivement, incapables de nourrir quelques misérables feuilles étiolées.

Comme les arbres des jardins de l'Exposition seront tous plantés avant le printemps prochain, ils seront tous bien enracinés en 1889 et formeront des massifs verts aux vigoureuses frondaisons.

C. L.

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS
SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

PARTIE OFFICIELLE

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté en date du 10 juillet 1889, autorisant l'organisation, à Paris, d'une exposition nationale de brasserie ainsi que des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.

Vu l'arrêté en date du même jour, constituant un commissariat spécial auprès de ladite exposition,

Arrête :

Art. 1er, — M. Wapler (Edouard), secrétaire du commissaire général à l'exposition des bières françaises, est nommé commissaire adjoint à ladite exposition, en remplacement de M. Orry, commissaire-adjoint, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. Wapler entrera immédiatement en fonctions.

Fait à Paris, le 14 octobre 1887.

P. BARBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

A TRAVERS L'EXPOSITION

Visite du Ministre de l'Agriculture

Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu que signaler la visite de M. Barbe, ministre de l'agriculture, à l'Exposition des Bières françaises, qui avait lieu au moment où nous mettions sous presse.

Le ministre et son cortège a examiné longuement les expositions diverses réunies dans la galerie Sud du Palais de l'Industrie, parlant de tout et à tous avec une netteté et une exactitude de termes qui a prouvé combien la question de la bière française lui tenait à cœur; une partie du succès de cette Exposition peut lui être, en toute justice, attribuée.

Nous avons vu le ministre se faire expliquer en détail un appareil dont la combinaison, absolument nouvelle, est due à un ingénieur bien connu, M. J. Digeon; c'est l'*appareil producteur de gaz acide carbonique, système Digeon, breveté de la maison Reynaud et Cie, 185, avenue de Clichy*.

Dans cet appareil, on s'est surtout attaché à proscrire les matières nuisibles, notamment le *plomb* et le *cuivre*, et à laver plusieurs fois le gaz produit, de façon à le faire sortir aussi pur que possible.

Le lavage multiple en un seul appareil est nouveau, et est appelé à rendre d'immenses services. Ce lavage permet, en effet, d'employer les matières qui coûtent le moins pour la fabrication du gaz acide carbonique, soit : le carbonate de chaux naturel, le plus répandu, le marbre blanc et l'acide chlorydrique.

L'emploi de barboteurs, dans les appareils, est aussi complètement supprimé. La charge se fait très simplement, et il est bon de faire remarquer que l'appareil peut fonctionner d'une façon continue. Il est le seul qui puisse se recharger sans interrompre le service.

Enfin, il est en même temps producteur et magasin, et ne nécessite pas l'emploi de récipients étrangers.

Ces appareils, solidement construits, peuvent s'employer en brasserie pour charger les foudres et la mise en bouteille, pour le débit; le prix du gaz produit étant insignifiant.

M. Reynaud emploie ses connaissances pratiques en matière de fabrication des bières et de débit, à la vulgarisation de l'emploi du gaz acide carbonique pur, produit par cet appareil.

***

Le Ministre s'est ensuite arrêté longuement devant l'exposition de *MM. Frühinsholz frères, de Nancy*, et a paru prendre un vif intérêt aux explications que lui a donné l'exposant, sur la série des fûts à pression, les foudres de quarante hectolitres et les cuves ovales et carrées. Nous ne pouvons qu'applaudir aux félicitations prodiguées à M. Frühinsholz, sur le travail fini de sa fabrication : signalons ce fait, qu'il a été le premier importateur, en France, de cette industrie, laquelle occupe actuellement, à Nancy, plus de cent ouvriers, fabricant annuellement 50,000 fûts, 2,000 foudres et 600 cuves.

Les plus hautes récompenses, qui ont été obtenues par cette maison, sont dues à la perfection du travail réalisé par leurs machines-outils, et aux grandes provisions de bois sec de toutes dimensions contenues dans leur chantier, que l'on estime pas à moins de 100,000 fûts toujours en réserve.

C'est en effet le point essentiel pour la brasserie que d'avoir des cuves en bois très sec, sinon les joints s'ouvrent et compromettent même la fabrication de la bière.

***

Plus loin, le cortège ministériel s'est vivement intéressé à l'exposition de *MM. Rouart frères et Cie*, qui présentent un appareil réfrigérant produisant 60 kilos de glace à l'heure, qui était en pleine marche au moment du passage du Ministre; on a démoulé, devant lui, plusieurs blocs de glace. M. Alexis Rouart, qui était présent, a expliqué à ses visiteurs le mode de refroidissement des caves de brasserie, et leur a montré les refroidisseurs de bière et de moût. Il leur a également expliqué le fonctionnement du moteur à pétrole.

Le Ministre, en partant, a témoigné à M. Rouart le vif intérêt qu'il avait pris à une exposition si complète et tout à fait digne de cette maison qui compte parmi les premières de l'industrie française.

***

Les *Courroies Scellos* ne pouvaient manquer de figurer à l'exposition des bières.

M. A. Domange, qui perfectionne de plus en plus sa fabrication, maintient la réputation de cette maison si ancienne et si justement réputée.

Les spécimens de courroies en cuir, exposés, sont fort intéressants pour tous les industriels et, à ce titre, nous ne pouvions manquer de les signaler.

***

Parmi les expositions qui ont attiré l'attention du Ministre, il nous faut signaler celle de MM. *Blanc et Devraux*; ces messieurs sont en effet, les vulgarisateurs d'une pompe à bière qui est arrivée à détrôner, en France, les pompes allemandes. Ces dernières devaient surtout leur vogue à leur extrême bon marché. MM. Blanc et Devraux ont compris que là était le problème à résoudre : faire mieux et à des prix identiques ou inférieurs à ceux de la fabrication allemande; ils ont résolu la question en créant à bas prix leur pompe perfectionnée, contre laquelle ne peut plus lutter la pompe allemande; aussi, depuis l'année dernière, la concurrence allemande ne se présente-t-elle plus. Voilà l'heureux résultat auquel nous applaudissons.

La maison Blanc et Devraux, dont les ateliers, situés passage Saint-Sébastien, sont agencés d'une façon modèle, ont adjoint à leur fabrication spéciale : la robinetterie pour eaux et les appareils pour le gaz et l'électricité; disons en terminant que cette maison fournit des pompes à bière portatives, à pression, sans récipient d'air, depuis le prix de trente francs.

***

Nous avons remarqué, dans une autre partie du Palais, divers appareils réfrigérants à signaler : la conservation de tous les produits alimentaires, tels que boissons, viandes, poissons, beurre, lait, etc., est d'une importance essentielle pour le plus grand nombre des commerçants. Dans les pays chauds, et même dans nos contrées, pendant la saison estivale, c'est un grand problème que de conserver frais et sains nos aliments et boissons. *M. Clément Cimetière* a résolu ce problème; aussi son appareil offre-t-il le plus grand intérêt.

Les meubles glacières construits d'après ce système offrent, outre de nombreux avantages, toute garantie contre l'humidité. Cette absence totale d'humidité distingue ce nouveau meuble de ceux existant déjà; le perfectionnement et les soins intelligents apportés par M. Cimetière à ses meubles-glacières lui donnent droit, à tous les points de vue, au titre d'innovateur puissant; aussi, nous ne nous étonnons pas des éloges que le ministre, pendant sa visite, lui a décernés, à la suite des explications sur les nouveaux perfectionnements, que M. Cimetière a fournies dans tous leurs détails.

***

L'abondance des matières nous oblige à remettre à la semaine prochaine la suite de la visite du ministre, qui s'est intéressé particulièrement aux expositions de MM. Charles Guéret et Cie, pour leur nouveau producteur automatique, appelé à un très grand succès; Schweitzer, pour ses moulins français; Pompier, Deharbe, Crespin et Cie, etc., etc., sur lesquelles nous reviendrons, d'une façon détaillée, dans notre prochain numéro.

Parmi les exposants d'appareils propres à la fabrication de la bière, nous signalerons MM. Broquin, Muller et Roger, fournisseurs de l'Etat, de la marine, de la guerre et des compagnies de chemins de fer, qui exposent d'abord toute la robinetterie pour machines à vapeur, robinets de prise, graisseurs de tous systèmes, pompes alimentaires, injecteurs, trompes et sifflets, pompes de presse hydraulique et pompes d'essai pour les chaudières, un grand nombre d'articles de robinetterie pour distribution d'eau, robinets d'arrêt et de prise, vannes, bouches d'eau, flotteurs, robinets de bains et de fourneaux, canelles, robinets pour celliers, pour caves, pour buanderies, etc.; puis, un certain nombre d'appareils spéciaux brevetés, parmi lesquels nous pouvons citer : le détendeur de vapeur régulateur de pression, système Legat; le graisseur automoteur à débit visible, système Ragosine; le clapet de retenue de vapeur, système Pasquier; la soupape à échappement progressif, système Dulac; le purgeur automatique Legat, le niveau d'eau système Leroy, etc., enfin une collection de coussinets et de crapaudines en bronze phosphoreux et mangano-phosphor.

Il nous est impossible de décrire ici tous les appareils exposés par cette importante maison; ce serait reproduire ses catalogues, qui ne forment pas moins de deux magnifiques albums; je tiens cependant à attirer l'attention sur trois appareils de graissage :

1° Le *Graisseur système Pick* dit *graisseur américain*, pour cylindre de machines à vapeur, évitant toute fuite apparente de vapeur.

2° Une série très complète de graisseurs en bronze, *système Roux*, avec fermeture absolument hermétique.

3° Le *graisseur automoteur Ragosine*, offrant le grand avantage de graisser la vapeur avant son arrivée dans le cylindre.

Très intéressantes aussi les soupapes diverses, surtout la *soupape système Dulac*, dont la pression est rigoureusement limitée, réduisant la perte de vapeur au minimum; la levée de cette soupape s'opère graduellement et laisse au chauffeur le temps de modifier l'allure du foyer et la production de la vapeur.

Plus loin, nous remarquons quelques échantillons de bronzes phosphoreux et de mangano phosphor.

Le *bronze phosphoreux*, tout en ayant une résistance double et triple de celle des bronzes de cuivre et d'étain, se travaille facilement à un frottement très doux et empêche les pièces de s'échauffer et de gripper; son emploi est surtout précieux pour les coussinets de wagons et wagonnets, pour les engrenages, les écrous, etc... Quant aux bronzes mangano phosphor, ils sont recommandés tout particulièrement pour les pièces qui doivent unir à une très grande dureté, le maximum de résistance.

Enfin, nous signalerons surtout, dans l'exposition de la Maison Broquin, Muller et Roger, son *Clapet-Robinet de retenue de vapeur*, système Lucien Pasquier, qui a obtenu une médaille d'argent de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale (séance du 12 mars 1886), *cet appareil est le seul qui possède les moyens de* réglage *et de* contrôle extérieur.

Parmi les principaux clients possédant des clapets-robinets, système Pasquier, nous relevons la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, qui a cinq appareils, la société de Commentry, la société d'Anzin, la Société industrielle et commerciale des Métaux, les magasins du Gagne-Petit, la Cie de Graissessac, etc..

Il y a quelques jours, la maison Broquin obtenait, à la distribution des récompenses de l'exposition de Nevers, un diplôme d'honneur qu'elle ajoutera à toutes les médailles obtenues aux expositions universelles de 1855, 1862, 1867 et 1878, et qui sont le gage certain de récompenses encore plus hautes, récompenses bien méritées par les nombreux sacrifices qui ont été faits, principalement pour soutenir la concurrence allemande.

CONFÉRENCES

Les conférences organisées, depuis huit jours, dans le pavillon de la Ville, obtiennent le plus vif succès. Samedi dernier, M. Labourasse (Robert Charlie), publiciste, a traité avec infiniment d'humour la question de L*a Bière Française et les Bières étrangères*.

Mardi, M. Schribaux, directeur de l'Institut agronomique, a traité la question plus spéciale de l'*Orge de Brasserie*.

Hier, vendredi, M. Kayser, ingénieur agronome, a parlé sur *les matières premières*, et notamment les eaux.

Voici le tableau des Conférences qui auront lieu pendant la durée de l'Exposition :

Mardi 25. — M. Lindet, du laboratoire de technologie (Arts et Métiers) : *Fabrication de la Bière*.

Vendredi 28. — M. Schutzemberger, directeur de l'Ecole municipale de physique et de chimie, professeur au Collège de France : *La fermentation*.

Mardi, 1er novembre. — M. Gassaud, ingénieur chimiste de l'Ecole des hautes études commerciales, membre du Comité de patronage de l'Exposition : *Les sucres en brasserie*.

Vendredi 4. — M. Colomb Pradel, du laboratoire Muntz : *l'Analyse de la bière*.

Mardi 8. — M. le docteur Brémond : *l'Hygiène publique et la Bière*.

Vendredi 11. — M. Badaire, publiciste : *De l'utilité de la création d'une école de brasserie*.

Mardi 15. — M. Sincholle, ingénieur des Arts et manufactures : *Soins à donner à la bière après la fabrication*.

A une date qui sera fixée ultérieurement :

M. Velten, membre du comité de patronage : *Culture des ferments*.

M. Lucas, ingénieur en chef des ponts et chaussées : *les Boissons alcooliques*.

ÉCHOS

Deuxième Congrès des Chambres syndicales de France.

Programme. — Le deuxième Congrès aura lieu à Paris les 9, 10, 11 et 12 novembre 1887.

Il comprendra :

1° Les délégués de toutes les Chambres syndicales de France qui ont adhéré au Congrès,

2° Les délégués des Unions de Syndicats.

3° Les délégués des Chambres de commerce françaises à l'étranger.

4° Les délégués des Sociétés commerciales et industrielles.

Parmi les questions qui seront étudiées, signalons les suivantes.

Finances. — Contributions directes et indirectes. — Question de la réforme du système des impôts. — De l'impôt unique. — Patentes. — Octrois. — Banques. — Banque de France. — Magasins généraux.

Transports. — Des différents modes de transports. — Systèmes de tarification. — Tarifs de pénétration. — Tarifs à prix réduits. Avaries. — Responsabilités. — Transports par canaux. — Transports fluviaux. — Marine marchande. — Postes. — Télégraphes. — Téléphones.

Exportation. — *Importation*. — Mesures à prendre pour le développement du commerce français à l'extérieur et pour l'expansion des produits de l'industrie française à l'étranger. — Traités de commerce.

Législation commerciale et industrielle. — Tribunal de commerce. — Arbitrage et expertises gratuites. — Conciliation en matière commerciale. — Réforme de la loi sur les faillites. — Chambres de commerce. — Chambres françaises à l'étranger. — Conseils de prud'hommes. — Modification des lois qui régissent cette magistrature industrielle. — Syndicats professionnels. — Interprétation de la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels. — Modifications à cette loi. — Projet Boivier-Lapierre, etc. — Propriété industrielle et commerciale. — Brevets d'invention. — Marques de fabrique. — Concurrence déloyale.

Economie industrielle et commerciale. — Apprentissage. — Contrats. — Enseignement technique et professionnel. — Moyens pour développer cet enseignement. — Ecoles industrielles et commerciales. — Relations avec les Chambres syndicales d'employés et d'ouvriers. Mutualité. — Participation. — Accidents de fabrique. — Assurances commerciaes. — Institutions de prévoyance. — Caisses de retraites.

Exposition universelle de Barcelone

L'Exposition universelle de Barcelone est irrévocablement fixée au lundi de Pâques, 8 avril 1888.

L'Alcade-Président a envoyé des notes aux journaux et à tous les futurs exposants pour annoncer cette date comme absolument définitive.

Nos industriels et nos artistes peuvent donc se préparer à figurer dignement à ce grand concours international d'agriculture, d'industrie et des beaux-arts qui se tiendra dans le magnifique parc de la capitale de la Catalogne et qui dispose d'emplacements d'une étendue de 465.000 mètres carrés.

La Reine Régente a promis d'assister à l'ouverture solennelle de cette exposition universelle.

Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page
Plumes métalliques Blanzy Poure et Cº

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

L'orientation de notre place ne s'est pas modifiée depuis huit jours; les cours ont peu varié et les transactions n'ont pas eu d'importance. Dans les premiers jours de la semaine, on a cependant pu constater un certain regain d'activité; on aurait dit que les rentes et quelques valeurs allaient bénéficier d'une plus-value importante; mais cette ardeur, les spéculateurs moyens l'ont bientôt modérée quand ils ont vu que les gros spéculateurs ne venaient pas encore grossir leur nombre. On ne sait, en effet, à quel motif attribuer l'hésitation de ceux qui ont l'habitude de conduire le marché. A cette époque de l'année, ils entrent ordinairement en jeu, et les derniers mois de l'année sont généralement des mois de hausse. Rien n'est à prévoir, à l'intérieur comme à l'extérieur, qui puisse les inquiéter; l'avenir se dessine au contraire très favorablement; des affaires importantes sont mises sur chantier et ne tarderont pas à être présentées au public. C'est là la meilleure preuve que l'on a la plus grande confiance et dans notre politique intérieure et dans notre politique extérieure. La haute Banque, qui s'abstient toujours, croit-elle que les prix que l'on vient de coter sont trop hauts pour servir de point de départ, et veut-elle les faire légèrement fléchir avant de descendre dans l'arène? Dans tous les cas, nous assistons depuis plusieurs jours à un tassement qui a, en partie, répondu à ces vues. On ne pourrait demeurer plus longtemps au même niveau; ou bien il faut partir du point où l'on est, ou bien il faut déterminer, sans plus tarder, le mouvement de réaction que quelques-uns semblent désirer, afin de poursuivre plus vivement et plus longuement la campagne de hausse qui doit résulter de la situation même de notre place.

Nous sommes convaincus que cette reprise ne tardera pas à se produire, à en juger par l'attitude embarrassée des vendeurs. Malgré tous les efforts déployés depuis le commencement du mois, ceux-ci ne sont pas parvenus, en effet, à peser du moindre poids sur la tenue de la cote qui, en définitive, reste satisfaisante.

×

Les Rentes françaises se négocient comme suit: le 3 0/0 à 82 07; l'Amortissable cote 84 80 et le 4 1/2 0/0 reste à 109 27.

L'événement de la semaine est incontestablement la hausse des Consolidés anglais qui sont montés à 103 1 8e; ils restent en dernier lieu à 103.

L'Italien est à 98 77: le Turc fait 13 80. Le 4 0/0 Hongrois cote 69 fr. et l'Extérieure 67 75.

La Banque de France se traite à 4.180. Bonne tenue du Crédit foncier à 1400.

Les Obligations foncières à lots de l'emprunt 1885 se tiennent encore aux environs de 455 fr. Il saute aux yeux qu'elles ont devant elles une belle marge de plus-values. Elles sont à 30 fr. au-dessous des cours des Obligations foncières de 1879, dont le type est le même.

L'Obligation foncière 1885 n'est encore libérée que de 240 francs. Il reste à verser, pour la libération complète, 195 francs. Si du cours de 455 fr. on déduit les 195 francs restant à verser, on voit qu'elles coûtent 260 francs.

Le solde à verser doit s'effectuer à raison de 50 fr. du 15 au 30 novembre prochain: 75 fr. du 15 au 31 mai 1888 et 70 fr. du 15 au 30 septembre 1888. Lorsqu'elles seront entièrement libérées, ces obligations verront nécessairement leurs cours se niveler avec ceux des obligations similaires des emprunts 1879 et 1880 qui vaudront alors bien certainement de 490 à 500 fr. Ainsi, la plus-value à acquérir d'ici à moins d'un an est de 35 à 40 fr., et elle représente à elle seule plus de 10 0/0 du capital employé et à employer.

Ainsi, on peut, avec cette valeur, faire un placement à un taux de plus de 10 0/0, et profiter, avec ce placement, de nombreuses chances de lots.

La combinaison n'est-elle pas séduisante pour les capitalistes qui ont des dépôts à un an au taux de 2 ou 3 0/0? Mais c'est surtout comme placement de longue haleine que l'on peut signaler cette excellente valeur, la plus avantageuse, de beaucoup, de toutes nos valeurs à lots.

×

La Compagnie Générale Transatlantique procédera, le 25 octobre courant, à l'émission de 300,000 Obligations de 500 fr. 3 0/0. Cette émission a le double objet de convertir les Obligations existantes, qui sont du type de 500 fr. 5 0/0, et d'unifier, en la consolidant, la dette flottante de la Compagnie. L'opération s'adresse donc à la fois aux détenteurs actuels d'Obligations et à l'épargne publique. Celle-ci pourra souscrire en espèces au taux d'émission de 347 fr. 50. ce qui donne un placement à 4 1/3 0/0, non compris la prime d'amortissement. Aux obligataires actuels, la Compagnie offre d'accepter en paiement de ce prix de 347 fr. 50, les Obligations 5 0/0 comptées à 512 fr. 50 l'une. Ajoutons que pour faciliter cet échange de titres, il est créé provisoirement des dixièmes d'Obligations nouvelles — de 34 fr. 75 par conséquent, — qui, dans le calcul d'échange s'additionneront jusqu'à ce que la différence soit ramenée à un chiffre inférieur à ce sous-multiple, différence qui sera alors réglée en argent. Le porteur, au moyen de cette formule, pourra facilement calculer ce qui doit lui revenir. Son opération consistera en ceci: établir le capital représenté par le nombre de ses Obligations 5 0/0 comptées à 512 fr. 50: autant de fois 347 fr. 50 entreront dans le montant de ce capital, autant le porteur aura d'Obligations 3 0/0 nouvelles; pour le surplus, autant de fois 34 75 y entreront, autant il aura de dixièmes: le solde, il le touchera en espèces. Les dixièmes d'Obligations pourront, d'ailleurs, être immediatement compensés, soit que le porteur les cède au prix fixé, soit qu'il préfère profiter de son droit d'option en versant le complément nécessaire pour parfaire la somme de 347 fr. 50 et obtenir une obligation entière de plus.

La sollicitude de la Compagnie pour sa clientèle d'obligataires s'affirme, on le voit, jusque dans les détails.

Le bénéfice du porteur qui convertit sera aussi celui du souscripteur en espèces; aussi ne croyons-nous pas devoir insister pour ce dernier. Le crédit de la Compagnie est devenu indiscutable.

Ajoutons que l'on peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES
par Dieppe et Newhaven.

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir;
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : **42** fr. **50** en 1re cl. — **31** fr. **25** en 2e cl. — **22** fr. **50** en 3e cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : **71** fr. **25** en 1re cl. — **51** fr. **25** en 2e cl. — **40** fr. en 3e cl.

Ces billets donnent droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe; Newhaven et Brighton.

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfes, Pharmacies, Drogueries.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

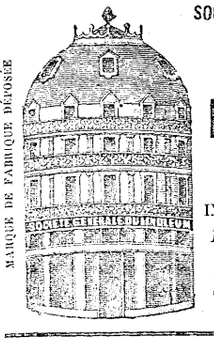
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy
LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché
25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE

Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de Serrurerie **45** centimes l'un, en timbres poste.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, S^r, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO


LESSIVEUSE FRANÇAISE
Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.
DIPLÔMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS
Envoi franco du Prospectus détaillé

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

CHAMPAGNE EUGÈNE **CLICQUOT**, REIMS

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)
IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce
TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS
JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.
PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE
Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL. (Téléphone)

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique. Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Francaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition. 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 51 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 5 Novembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la l..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
...ts divers, la ligne..... 5 fr.

Les ann... sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Ma... 6, Avenue de La Bourdonnais)**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de payement équivaudra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.
Horticulture : Règlements spéciaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — L'Exposition et les Comités départementaux.
Nouvelles de l'Exposition.
Travaux du Champ de Mars.
Les grands travaux de Paris.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière.
Arrêté.
A travers l'Exposition.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Bureaux de Comités départementaux

DROME

Président : M. COURTHIAL, négociant, président de la chambre de commerce, à Valence.

Vice-présidents : MM. ROUX, négociant, président du tribunal de commerce de Romans ; TAVAN, président de la société des agriculteurs de la Drôme ; BOUVIER, moulinier en soie, vice-président du sous-comité de Saint-Dié ; LOUBET, ... r, vice-président du sous-comité de Montél... CHARD, député, vice-président du sous-... Nyons.

Secrétaires : MM. BREHERET, professeur ... mental d'agriculture ; TEZIER, horticult... président de la société des agriculteurs de la Drôme, à Valence.

Sous-comité de Valence

Président : M. COURTHIAL, négociant, président de la chambre de commerce de Valence.

Vice-président : MM. ROUX-ULYSSE, négociant, président du tribunal de commerce de Romans ; TAVAN, président de la société des agriculteurs de la Drôme.

Secrétaires : MM. BREHERET, professeur départemental d'agriculture ; TEZIER, horticulteur, vice-président de la société des agriculteurs de la Drôme, à Valence.

Sous-comité de Saint-Dié

Président : M. BOUVIER, moulinier en soie, à Saint-Dié.

Vice-présidents : MM. NAL, conseiller général à Saint-Luc ; PERRIER, conseiller général à Cres...

Secrétaire : M. CHEVALIER, imprimeur à Saint-Dié.

Trésorier : M. RULAT, négociant à Saint-Dié.

Sous-comité de Montélimar

Président : M. LOUBET, sénateur, maire de Montélimar.

Vice-présidents : MM. JOSSERAND, FAYN.

Sous-comité de Nyons

Président : M. RICHARD, député.

Vice-président : M. LAURENS, conseiller général.

Secrétaire : M. RAVOUX, pharmacien.

Trésorier : M. PELISSIER, fabricant de chaux hydraulique.

Membres : MM. BONFILS, conseiller général ; PORTE, négociant ; ESPIEU, minotier ; BERNARD, docteur en médecine ; AUBERT, ouvrier bottier.

PUY-DE-DOME

Comité départemental

Président : M. COTE-BLATIN, agriculteur, conseiller général du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.

Vice-présidents : MM. OSSAYE, ancien négociant, président de la Société d'horticulture et de viticulture, président du conseil d'administration de la caisse d'épargne ; GUILLEMIN, maire de Thiers conseiller général à Thiers ; FARJON, conseiller général, président de la chambre consultative des arts et manufactures à Ambert ; SAURET, industriel, président du tribunal de commerce, à Riom ; BOUY-CISTERNES, agriculteur à Saint-Cirgues, conseiller d'arrondissement d'Issoire.

Secrétaires : MM. YBERTY, manufacturier de pâtes alimentaires à Clermont-Ferrand ; PARMENTIER, directeur de station agronomique du Centre, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand ; CELME, président du conseil des prud'hommes à Clermont-Ferrand ; TARDY-JURY, fabricant d'étamines à Ambert ; SAUVAT, fabricant de passementerie à Bassac-les-Mines ; GIRERD, imprimeur à Riom ; CHAMERLAT, maire de Compière.

Sous-comité de Clermont

résident d'honneur : Monsieur le Président du conseil général de département.

Président : COTE-BLATIN, agriculteur, conseiller général à Clermont.

Vice-présidents : MM. OSSAYE, ancien négociant, président de la société d'horticulture et de viticulture, président du conseil d'administration de la caisse d'épargne à Clermont ; TORILHON, manufacturier en caoutchouc à Chamalières, chevalier de la légion d'honneur ; E. GAILLARD, fabricant de papier à Saint-Amand-Tallende.

Secrétaires : MM. PARMENTIER, directeur de la station agronomique du Centre, professeur à la faculté des sciences de Clermont ; CELME, président du conseil des prud'hommes à Clermont ; YBERTY, manufacturier de pâtes alimentaires à Chamaillères, à Clermont, rue Neuve.

Sous-Comité d'Issoire

Président : M. CHANTAGREL, député du Puy-de-Dôme.

Vice-présidents : MM. GAUTTIER, négociant, maire d'Issoire ; BATIFOLIU, notaire, agriculteur à Champeix.

Secrétaire : M. DAUREILLE, propriétaire à Issoire.

Sous-Comité d'Ambert

Président d'honneur : MM. BARRIÈRE, GUYOT-DESSAIGNE, députés du Puy-de-Dôme.

Président : M. FARJON, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Ambert, conseiller général, à Ambert.

Vice-président : M. FÉCHET, maire d'Ambert, usinier.

Secrétaire : M. LEDIEU-BAZIN, secrétaire de chambre consultative des arts et manufactures d'Ambert.

Sous-Comité de Thiers

Président : M. GOUTAY, sénateur du Puy-de-Dôme, à Joze par Maringues.

Vice-présidents : MM. GUILLEMIN, maire de Thiers, chevalier de la légion d'honneur ; MARIGNIER, fabricant de chaux hydraulique, vice-président de la chambre de commerce de Thiers, à Joze.

Secrétaires : MM. CHAMERLAT, maire de Compière ; ASTIER-PRADON, fabricant de coutellerie à Thiers.

Sous-Comité de Riom

Président : M. GOMOT, député du Puy-de-Dôme, à Riom.

Vice-président : (Beaux-Arts), M. le Dr GIRARD, maire de Riom, conseiller général ; (Industrie) SAURET, président du tribunal de commerce ; (Agriculture) ANNET-TALLON, président du comice agricole.

Secrétaires : MM. GIRERD, imprimeur à Riom ; MANDET, directeur du musée de Riom ; LECOQ, agriculteur, maire de Neuf-Eglise ; CABASSUT, entrepreneur de travaux publics à Riom ; Paul TALLON, agriculteur, maire de Teilhède.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 15 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition uni-

verselle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Gers :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Auch.

MM. Ader (Eugène), banquier, ancien président du tribunal de commerce à Auch. Alem (Hyacinthe-Joseph), propriétaire à Boulaur, canton de Saramon. Aucoin, conseiller général à Auch. Baylac (Edouard), négociant, juge au tribunal de commerce. Bourdil (Ernest), négociant à Auch. Brux, négociant. Cahuzac, manufacturier, conseiller municipal à Auch. Carde (de), propriétaire, président de la société d'agriculture à Barrau. Carlier, conseiller municipal. Dast-Dieuzède, industriel (tanneries) à Auch. Dillon (comte), maire de Pavie, président de la société départementale d'agriculture du Gers. Escrivant, négociant, ancien président du tribunal de commerce, administrateur de la Banque de France. De Ferrabouc, conseiller général à Auch. Fontanier, architecte, membre du conseil municipal. Gabarrot, négociant à Vic-Fezensac, administrateur de la Banque de France. Gage (Henri), maire d'Auch. Gage (Louis), trésorier-payeur général du Gers. Gignan, négociant, président du tribunal de commerce à Auch. Inspecteur (l') d'académie à Auch. Labénère, négociant, juge au tribunal de commerce. Lacoste, fabricant de draps à Auch. Laffargue, chef de division à la préfecture. Lagardère, serrurier. Larroucau, menuisier. Lartigue, industriel, ancien conseiller municipal à Auch. Lartigue, manufacturier (tuiles et briques). Loze, marchand de nouveautés. Mauco (Joseph), père, peintre-décorateur à Auch. Métivier, architecte du département. Montanié, négociant en vins, conseiller municipal à Auch. Nestier, ancien négociant, censeur de la Banque de France. Ortholan ainé, négociant, juge suppléant au tribunal de commerce. Parfouru, archiviste du département, à Auch. Phiquepal d'Arusmont, ingénieur en chef du département. Pic, marchand de chaussures. Pujos (docteur), médecin des hôpitaux. Rivis, propriétaire à Pavie. Roque-Ordan (de la), conseiller général à Jegun. Saint-Martin, maire de Jegun, viticulteur. Samalens (docteur), médecin des hôpitaux. Sancet (Edmond), propriétaire, ancien conseiller général à Auch. Sancet (Louis), propriétaire à Auch. Santoux (Auguste), industriel, fabricant de cartes à Auch. Tarbès, négociant, ancien président du tribunal de commerce à Auch. Trouette, négociant en tissus.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Condom.

MM. Boué (Frédéric), adjoint au maire de Condom. Boué (Marcel), conseiller général à Condom. Chanson, négociant en tissus à Condom. Chapoulié, de la maison Chapoulié et Boursac, négociants en eaux-de-vie. Daynaux, député. Ducom (Denis), conseiller général à Monlezun, président du comice agricole de Nogaro. Lacroix (Joseph), propriétaire, maire de Condom. Lafargue (Victor), négociant à Condom. Lary, maire de Saint-Orens-Pouy-Petit, conseiller d'arrondissement. Lascourrèges, propriétaire, négociant, conseiller général. Nasse, négociant à Campagne. Roujou (Jules), adjoint au maire, viticulteur à Condom. Rouquairolle, entrepreneur de travaux publics à Condom. Saint-Mézard, conseiller municipal de Condom, négociant en vins et eaux-de-vie.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Lectoure.

MM. Barlié (Gérard), mécanicien (machines agricoles), à Fleurance. Bellegarrigue (Victor), conseiller municipal à Solomiac. Delpech Cantaloup, président du conseil général. Descamps, ancien député, maire de Lectoure. Descomps (A.), propriétaire à Cézan, conseiller d'arrondissement. Druilhet, adjoint au maire de Lectoure. Fonbonne, fabricant de machines agricoles à Lectoure. Gastebois (Joseph), ingénieur civil à Saint-Clar. Labadie, maire de Castet-Arrouy. Lasserre, propriétaire, maire de Saint-Clar. Maignaut (Joseph), conseiller municipal à Lectoure. Massoc (Louis), adjoint au maire, horloger à Saint-Clar. Pujol (Ariste), négociant à Lectoure. Pujos (Justin), forgeron-carrossier à Pouy-Roquelaure. Périlhac, directeur d'une maison de confection à Fleurance. Soucadauch, négociant à Fleurance. Verdun (Jean), mécanicien (machines agricoles), à Lectoure.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Lombez.

MM. Bagnéris (Ismaël), docteur en médecine à Samatan. Bagneris (M.), maire de Samatan. Brocas (Casimir), ancien conseiller général, propriétaire et industriel (scieries), à Samatan. Cardou, négociant à Lombez. Daguzan (Placide), à l'Isle-Jourdain, agronome. Dardenne (Abdon), maire d'Encausse, propriétaire. Dartigues (Isidore), propriétaire et maire, à Villefranche. Dasmé (Marcel), propriétaire-agronome, maire d'Endoufielle. Delibes, propriétaire, maire de Cologne. Pérare (François), négociant à l'Isle-Jourdain. Pouget, négociant à Samatan. Rotis (André), propriétaire et viticulteur à Lombez. Thoulouze, avocat, conseiller général.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Mirande.

MM Bajon, tanneur à Mirande. Bertrand (Olivier), architecte à Mirande. Bibal, entrepreneur de travaux publics à Esclassan-Labastide. Bonnecaze, vice-président du comice agricole de Mirande. Campardon, maire de Mirande. Corties, Maire de Dasseube. Debat, marchand de cuirs à Mirande. Mouat, conseiller général, maire de Miélan. Dufilho, négociant en vins à Mirande. Dupuy, négociant (denrées coloniales), à Mirande. Forgues, entrepreneur de travaux publics à Bardoues. Gabarret, agriculteur, vétérinaire à Lasserrade. Herlaud, horticulteur à Mirande. Lacoste, pharmacien à Montesquiou. Lacouture, bijoutier à Mirande. Lagardère, négociant à Aignan. Lourties, ébéniste à Mirande. Luro, sénateur. Luro, conseiller général, maire de Blousson-Sérian. Maure, docteur en médecine, maire de Plaisance. Montaut (Louis), vice-président de la société d'agriculture de Mirande. Mouras, serrurier à Mirande. Ninous (Emile), propriétaire à Masseube. Pourqué, marchand de cuirs à Mirande. Sansot fils, propriétaire à Aignan. Saubolle, maître charpentier à Mirande. Séguinel, mécanicien en chef d'atelier, à Mirande. Soubiran père, négociant à Riscle.

Par arrêté en date du 20 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Loire-Inférieure :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Chateaubriant

M. Davy, ingénieur civil des mines, à Chateaubriant, en remplacement de M. Saint-Fort-Rondelou, démissionnaire.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Paimbœuf

MM. Guichot, maire de Paimbœuf, en remplacement de M. Gariou, décédé ; Danais, négociant à Paimbœuf; Esseul, négociant à Paimbœuf.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

Section I

Rémunération du travail

Nota. — L'enquête, dont ce questionnaire est l'instrument pour la section I, ne peut avoir la prétention d'embrasser tous les faits qui se rattachent à cette section. Comme elle a pour objet de servir de préface et de préparation à l'exposition d'Economie sociale (art. 2 de l'arrêté du 9 juin 1887), c'est de ce point de vue qu'ont à s'inspirer ceux qui doivent y procéder. Il s'agit, dans la section I, de découvrir et de mettre en relief les meilleures solutions données par les industriels et les agriculteurs de divers pays au problème de la « Rémunération du travail ». On s'attachera donc à ces particularités caractéristiques et l'on réservera le questionnaire aux exploitations et aux établissements qui en présentent de telles, surtout pour les primes ou « sur-salaires » et pour les encouragements au travail, — au lieu de le distribuer indistinctement à toutes les personnes qui recourent à la main-d'œuvre dans la région (1).

En tête du questionnaire, on a placé un chapitre de généralités où le déposant définira la nature et la consistance de l'industrie qu'il exerce. Ces notions sont en effet indispensables pour permettre d'apprécier la portée et la valeur pratiques des solutions appliquées et décrites aux chapitres suivants.

Ce questionnaire étant « individuel », c'est-à-dire destiné à un établissement déterminé, on n'a pu y comprendre les questions relatives à la législation, qui auraient obligé tous les exposants d'un même pays à de fastidieuses redites. Mais pour chaque pays étranger, les commissions qui centraliseront les réponses sont instamment priées de les accompagner d'une étude spéciale sur la législation du travail dans le pays ou dans ses diverses circonscriptions, si elle n'est pas uniforme pour toutes les parties du territoire.

Cette étude régionale portera notamment sur les points suivants :

Formes et conditions légales du louage d'industrie ou contrat de travail. (Droit commun. — Coutumes. — Preuves du contrat. — Sa résiliation. — Règlements d'ateliers.)

Protection légale de l'ouvrier. (Insaisissabilité des salaires. — Privilège pour le paiement des salaires. — Droits de la femme mariée sur ses salaires et sur ceux de son mari. — Mesures de protection pour les femmes, les filles, les enfants, les adultes. — Durée du travail *journalier, hebdomadaire, de nuit*).

Réglementation spéciale à certaines industries. (Régime de la concession. — de l'autorisation.) — Formalités pour l'exercice de la profession. — Mesures pour la bonne tenue des ateliers. — Précautions contre les abus commis dans le paiement des salaires. — *Truck acts*.

Surveillance pour l'application des lois et règlements sur la matière. — *Factories acts*. — Inspecteurs du travail. — Statistique des résultats de leur intervention.

Responsabilité des patrons en cas d'accidents (Législation et jurisprudence. — Caisses de secours. — Assurances légales. — Résultats).

Contestations entre patrons et ouvriers. (Jurisprudence. — Procédure. — Frais. — Résultats).

Ces grandes questions générales, sans être exclues des réponses au questionnaire individuel, ne pourront y tenir la place principale, qui appartient aux solutions adoptées par l'établissement dont il s'agit et aux circonstances qui les définissent.

---

(1) La section XV, qui a de nombreux points de contact avec la section Ire, est plus spécialement consacrée à l'étude de la grande et de la petite industrie, de la grande et de la petite culture, envisagées dans leur généralité économique et sociale. Aussi est-ce le *type moyen* qui convient à la section XV, tandis que la section Ire s'adresse surtout aux établissements qui se détachent de la masse par leur mérite exceptionnel, ou se recommandent par quelque particularité intéressante.

Art. 8. — Des concours seront ouverts pour la plus belle collection générale et pour la plus belle collection de variétés dans chaque genre de FLEURS COUPÉES, aux onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général.

Art. 9. — Un concours pour le plus beau motif de MOSAÏCULTURE sera ouvert à chacune des onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général.

Art. 10. — Des concours d'ORNEMENTATION EN FLEURS NATURELLES, pour les plus beaux bouquets, les plus beaux motifs ou sujets divers, les plus belles garnitures et ornementations diverses d'appartements, de tables, etc., seront ouverts à chacune des onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général.

Art. 11. — Des concours pour les PLUS BEAUX MASSIFS de plantes ligneuses, fleuries ou à feuillage seront ouverts aux onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général.

Art. 12. — Des concours pour les PLUS BELLES CORBEILLES de plantes fleuries ou à feuillage seront ouverts aux onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général.

Art. 13. — Pour les GAZONS, un concours permanent est ouvert; le passage du jury aura lieu les 6 mai, 12 juillet et 18 octobre.

Ces gazons devront être semés dès le printemps 1889.

Art. 14. — Les exposants, dans les concours prévus par les art. 9, 11, 12 et 13 du Règlement spécial de la classe 79, devront indiquer, dans leur demande d'admission, la forme et la dimension maxima des mosaïcultures, massifs, corbeilles ou gazons qu'ils désirent exposer.

L'Administration se réserve le droit de limiter ces dimensions au besoin des cas.

CLASSE 80 (Règlement spécial)

Plantes potagères

Espèces de plantes et specimens de cultures rappelant les types caractéristiques des jardins potagers de chaque contrée.

Article premier. — Les exposants de la classe 80 doivent se conformer au Règlement général.

Art. 2. — Un espace de 200 mètres carrés environ sera mis, par l'Administration, à la disposition des exposants de la classe 80 pour y créer un jardin type maraîcher et y entretenir des cultures permanentes rappelant les spécimens caractéristiques des jardins potagers de chaque contrée.

Art. 3. — L'Administration fournira, pour ce jardin potager, l'eau, le fumier et le terreau nécessaires.

Art. 4. — Des concours seront ouverts aux onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général pour tous les genres de plantes potagères.

Art. 5. — Un concours sera ouvert, dans chaque genre de plantes potagères, pour les PLANTES NOUVELLES n'ayant pas encore été mises dans le commerce (espèces ou variétés).

Ces plantes nouvelles inédites seront divisées en plantes nouvelles inédites *d'importation, d'introduction obtenues de semis.*

Art. 6. — Un concours sera ouvert, dans chaque genre de plantes potagères, pour les PLUS BELLES PLANTES (espèces ou variétés) mises dans le commerce depuis l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Art. 7. — Un concours sera ouvert, dans chaque genre de plantes potagères, pour les plus BEAUX SPÉCIMENS.

Art. 8. — L'Administration autorise la vente sur place des produits provenant des cultures maraîchères, ainsi que de ceux qui, à la fin de chaque concours, ne seraient pas réclamés par les exposants.

Cette vente sera faite au profit de la « Société de secours mutuels des Jardiniers-horticulteurs du département de la Seine, » par ses soins et à sa charge.

CLASSE 81 (Règlement spécial)

Fruits et Arbres fruitiers

Espèces de plantes et spécimens de produits de culture rappelant les types caractéristiques des vergers de chaque contrée.

Article premier. — Les exposants de la classe 81 doivent se conformer au Règlement général

Art. 2. — Des concours seront ouverts à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai 1889) entre les différents genres d'ARBRES A HAUTE TIGE, A FRUITS DE TABLE OU D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE OU INDUSTRIELLE (sauf les fruits à cidre) dont le nom suit :

Abricotiers, amandiers, cerisiers, châtaigners, noyers, pêchers, poiriers, pommiers, pruniers, etc.

Toutes les espèces ou variétés de ces différents arbres seront représentées : 1° par de jeunes sujets de pépinières; 2° par des arbres formés.

Art. 3. — Des concours seront ouverts à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai 1889), entre les différents genres d'ARBRES A FRUITS A CIDRE (poiriers et pommiers).

Toutes les variétés pourront être représentées : 1° par des sujets greffés; 2° par des égrins élevés à tige et destinés à recevoir la greffe.

Chaque sujet sera muni d'une étiquette indiquant l'époque de la floraison, celle de la maturité du fruit et la nature de celui-ci.

Un concours sera ouvert à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai) entre les différents genres d'ARBRES OU ARBRISSEAUX FRUITIERS, A TIGE NUE OU RAMIFIÉE, pour les lots d'ensemble composés : d'*azeroliers, cognassiers, cormiers* et similaires, *cornouillers, figuiers, mûriers, néfliers* et *noisetiers*.

Art. 5. — Un concours sera ouvert à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai) entre les différents genres d'ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS DE LA RÉGION DU SUD, pour les lots d'ensemble, composés : d'*arbousiers, bibaciers, citronniers, dattiers, grenadiers, jujubiers, oliviers, orangers, pistachiers, plaqueminiers*, etc.

Art. 6. — Des concours seront ouverts à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai) entre les différents genres d'ARBRES ET ARBUSTES A BASSE TIGE (sujets de divers âges pour culture en plein air ou en espalier) dont le nom suit :

Abricotiers, cerisiers, groseillers, pêchers, poiriers, pommiers, pruniers et *vignes de jardin*.

Chaque espèce ou variété pourra être représentée : 1° par de jeunes sujets de pépinières, non formés; 2° par des arbres dressés sous une forme usitée ou nouvelle.

Ces concours seront exclusivement réservés aux arbres dits : *arbres de vente*. Les arbres formés en jardins dits : *arbres d'étude, arbres d'école* ou *de rapport*, qui ne sont pas considérés comme arbres de vente, feront l'objet d'un concours spécial.

Art. 7. — Un concours sera ouvert à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du règlement général (du 24 au 29 mai) entre les ARBRES et ARBUSTES de TOUTES SORTES (autres que les vignes) élevés en pot pour la CULTURE FORCÉE.

Art. 8. — Un concours sera ouvert à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du règlement général (du 24 au 29 mai) entre les VIGNES élevées en pot pour la CULTURE FORCÉE.

Art. 9. — Les exposants, dans les concours prévus par les art. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 du Règlement spécial de la classe 81, ne pourront présenter, pour chaque genre, que DEUX sujets au plus de même âge ou de même forme.

Des concours seront ouverts aux première et deuxième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général (du 6 au 11 mai et du 24 au 29 mai) :

1° Entre les collections de FRUITS FRAIS CONSERVÉS dont les noms suivent : *poires, pommes, raisins*.

2° Entre les collections de : *citrons, oranges, bibaces*, et autres *fruits de la région du Sud*.

3° Entre les collections de FRUITS FRAIS EN MATURITÉ, RÉCOLTÉS EN PLEIN AIR, dont les noms suivent : *abricots, cerises, fruits divers de la région du Sud*.

4° Entre les FRUITS FORCÉS (par espèces ou variétés) cueillis ou exposés sur l'arbre, les raisins exceptés.

5° Entre les RAISINS FORCÉS cueillis ou exposés sur la souche.

Des concours seront ouverts aux troisième et quatrième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général (du 7 au 12 juin et du 21 au 27 juin 1889).

1° Entre les collections de FRUITS FRAIS dont les noms suivent : *abricots, cerises, groseilles, pêches, poires*, etc.

2° Entre les collections de FRUITS DIVERS DE LA RÉGION DU SUD.

3° Entre les divers FRUITS FORCÉS — les

raisins exceptés — (par espèces ou variétés) cueillis ou exposés sur l'arbre.

4° Entre les RAISINS FORCÉS cueillis ou exposés sur la souche.

Art. 12. — Des concours seront ouverts à la cinquième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 12 au 17 juillet 1889).

1° Entre les collections de FRUITS FRAIS de toutes sortes, EN MATURITÉ, dont les noms suivent : *abricots, amandes, cerises, framboises, groseilles, pêches, poires, pommes, prunes, raisins.*

2° Entre les collections de FRUITS DIVERS (espèces et variétés) DE LA RÉGION DU SUD.

Art. 13. — Des concours seront ouverts aux sixième et septième époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général (du 2 au 7 août et du 16 au 21 août 1889).

1° Entre les collections de FRUITS FRAIS de toutes sortes EN MATURITÉ dont les noms suivent : *abricots, amandes, cerises, figues, framboises, groseilles, mûres, pêches, poires, pommes, prunes, raisins.*

2° Entre les collections de FRUITS DIVERS (espèces et variétés) DE LA RÉGION DU SUD.

Art. 14. — Des concours seront ouverts aux huitième et neuvième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général (du 6 au 11 septembre et du 20 au 25 septembre 1889).

1° Entre les collections de FRUITS FRAIS de toutes sortes EN MATURITÉ dont les noms suivent : *abricots, amandes, cerises, figues, framboises, groseilles, pêches, poires, pommes, prunes, raisins.*

2° Entre les collections de FRUITS DIVERS (espèces ou variétés) DE LA RÉGION DU SUD.

3° Entre les FRUITS A CIDRE de première saison (poires et pommes).

Art. 15, — Des concours seront ouverts aux dixième et onzième époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général (du 4 au 9 octobre et du 18 au 23 octobre 1889).

1° Entre les collections de FRUITS FRAIS de toutes sortes EN MATURITÉ dont les noms suivent : *azeroles* et fruits similaires, *coings, figues, framboises, groseilles, noisettes, noix, pêches, plaquemines, poires, pommes, prunes, raisins.*

2° Entre les collections de FRUITS DIVERS (espèces ou variétés) DE LA RÉGION DU SUD.

3° Entre les collections de FRUITS A CIDRE (pommes et poires).

Art. 16. — Les exposants de fruits à cidre, dans les concours prévus par les art. 14 et 15 du Règlement spécial de la classe 81, devront accompagner chacune des espèces ou variétés de fruits exposés d'une étiquette indiquant l'époque de la maturité du fruit et la nature de sa chair, le port des l'arbre, sa fertilité et l'époque de sa floraison.

Art. 17. — Des concours sont ouverts, aux différentes époques indiquées par les art. 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du Règlement spécial de la classe 81, dans les différents genres de fruits exposés à ces époques pour les PLUS BELLES et LES MEILLEURES VARIÉTÉS mises dans le commerce depuis l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Art. 18. — Les lots de fruits seront composés soit de collections générales, soit de plusieurs genres, soit d'un seul genre, soit d'une seule espèce ou variété.

Art. 16. — Les exposants dans les concours prévus par les art. 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du Règlement spécial de la classe 81 ne pourront présenter plus d'une assiette, panier ou corbeille de chaque variété de fruits.

Art. 20. — Les exposants dans les concours prévus par les art. 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du Règlement spécial de la classe 81 devront placer leur fruits dans un ordre régulier (ordre alphabétique, époque de maturité, etc.) et les grouper par sections séparées (fruits de table, à couteau ou à cuire, fruits d'économie domestique ou industrielle ; fruits locaux ; variétés inédites ; etc.)

Art. 21. — Des concours seront ouverts dans chaque genre de fruits, pour les VARIÉTÉS NOUVELLES n'ayant pas encore été mises dans le commerce.

Ces variétés nouvelles inédites seront divisées en variétés nouvelles inédites *d'importation, d'introduction, obtenues de semis.*

CLASSE 82 (Règlement spécial)

Graines et Plantes d'essence forestière

Espèces de plantes et spécimens de produits de culture rappelant les procédés de peuplement des forêts usités dans chaque pays.

Article premier. — Les exposants de la classe 82 doivent se conformer au Règlement général.

Art. 2. — Des concours seront ouverts à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai 1889) :

1° Entre les ARBRES D'ESSENCES FEUILLUES EMPLOYÉES AU REPEUPLEMENT DES FORÊTS SOUS DIVERS CLIMATS, dans les conditions suivantes :

I. — Une collection d'espèces et de variétés, à raison de 2 sujets par espèce ou variété.
II. — Un lot d'espèces d'introduction récente, à raison de 10 sujets par espèce.

2° Entre les ARBRES D'ESSENCES RÉSINEUSES UTILISÉES POUR LE REPEUPLEMENT DES FORÊTS SOUS DIVERS CLIMATS, dans les conditions suivantes :

I. — Une collection d'espèces et de variétés, à raison de un sujet (quelle que soit sa dimension) par espèce ou variété.
II. — Un lot d'espèces d'introduction récente à raison de 4 sujets par espèce.

3° Entre les ARBUSTES, ARBRISSEAUX ET SOUS-ARBRISSEAUX POUVANT SERVIR A MAINTENIR LES TERRES SUR LES PENTES ABRUPTES OU A COUVRIR TEMPORAIREMENT LES TERRAINS DÉNUDÉS, dans les conditions suivantes :

I. — Collection d'espèces et de variétés ;
II. — Lot de sujets d'introduction récente.

Art. 3. — Des concours seront ouverts à la quatrième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 21 au 27 juin 1889) : entre les PROCÉDÉS PRATIQUES ET ÉCONONOMIQUES POUR LA DESTRUCTION DES INSECTES ET DES PARASITES VÉGÉTAUX NUISIBLES AUX PLANTATIONS FORESTIÈRES ET AUX ARBRES D'ALIGNEMENT.

Art. 4. — Des concours seront ouverts à la cinquième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 12 au 17 juillet 1889) :

1° Entre les PLANTS DE PÉPINIÈRES (HAUTES MOYENNES ET BASSES TIGES) DESTINÉS AUX REBOISEMENTS, dans les conditions suivantes :

I. — Collection d'espèces et variétés, à raison de 10 pieds par espèce ou variété.
II. — Lot de 25 variétés parmi les plus répandues, à raison de 10 pieds par variété.
III. — Lot de semis, boutures et greffes.

2° Entre les ARBRES-TIGES D'ORNEMENT PROPRES A LA PLANTATION D'UN PARC.

I. — Le plus beau lot de 50 espèces ou variétés, à raison de 2 sujets par espèce ou variété.
II. — Le plus beau lot de 50 espèces ou variétés (2 sujets par espèce ou variété) introduites depuis l'Exposition de 1878.

3° Entre les ARBRES-TIGES D'ALIGNEMENT PROPRES AUX PLANTATIONS DES BOULEVARDS, PROMENADES PUBLIQUES, ROUTES, etc.

Le plus beau lot de 50 espèces ou variétés, à raison de 2 sujets par espèce ou variété.

Art. 5. — Un concours sera ouvert à la septième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 16 au 21 août 1889) : entre les GRAINES ET PLANTS D'ESSENCES FORESTIÈRES EXPOSÉES COLLECTIVEMENT PAR LES ADMINISTRATIONS, LES COMMUNES, LES SOCIÉTÉS, etc.

Art. 6. — Des concours seront ouverts à la dixième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement générral (du 4 au 9 octobre 1889) :

1° entre les PLANS EN RELIEF ET DESSINS DE FORÊTS ET DE PARCS.

2° entre les différentes espèces de GRAINES FORESTIÈRES dans les conditions suivantes :

I. — La plus belle collection d'espèces et de variétés de toutes essences.
II. — Le plus beau lot de résineux en cônes.
III. — Le plus beau lot de résineux en graines nettes.
IV. — La plus belle collection d'espèces et de variétés d'essences feuillues à feuilles caduques et à feuilles persistantes.

Art. 7. — Un concours sera ouvert dans chaque genre de plantes d'essence forestière pour les PLANTES NOUVELLES n'ayant pas encore été mises dans le commerce (espèces ou variétés).

Ces plantes nouvelles inédites seront divisées en plantes nouvelles inédites D'IMPORTATION, D'INTRODUCTION, OBTENUES DE SEMIS.

Art. 8. — Un concours sera ouvert dans chaque genre de plantes d'essence forestière pour les PLUS BEAUX SUJETS.

Art. 9. — Les différents plants d'essences forestières devront être plantés avant le 15 mars 1889 (si possible même dès le printemps de 1888) et resteront en place pendant toute la durée de l'Exposition aux conditions prévues par l'art. 10 du Règlement général.

I. — GÉNÉRALITÉS SUR L'ÉTABLISSEMENT OU L'EXPLOITATION.

1. (1) **Définition de l'établissement.** — Industrie qu'on y exerce. — Consistance et division des ateliers. — Chiffre annuel des affaires.

Personnel. — Son effectif (par catégories professionnelles, en distinguant les hommes, les femmes, les enfants, et ceux-ci par âges). — Son recrutement (local, à l'étranger, — détail par nationalités). — Sa stabilité ou son instabilité. (2)

Allures de l'industrie. — Périodes d'activité ou de chômage. — Sont-elles régulières ou intermittentes ?

Montant annuel des salaires. — Son rapport au chiffre des affaires.

S'il s'agit d'une exploitation agricole, indiquer sa superficie totale et par cultures. — Assolement. — Mode d'exploitation. — Personnel d'exploitation. — Récoltes annuelles.

Autres détails caractérisant l'atelier ou l'exploitation.

II. — SALAIRES INDUSTRIELS.

2. Mode de fixation du salaire. — Le salaire est-il fixé à la journée — à l'heure, — à la tâche, — au marchandage ? — Résulte-t-il de la combinaison de ces divers modes. — Sont-ils respectivement appliqués à différents travaux d'après leur nature ? Quels sont ces travaux ?

Cette fixation dépend-elle à quelque degré du prix des produits fabriqués ? (*Sliding scale* anglais. — *Basis system* américain.)

3. Offre et demande de travail. — Mode de recrutement du personnel. — Embauchage. — Garanties requises. (Livret — Casier judiciaire. — Références. — Diplôme. — Enquête).

Bureaux de placement, — Bourses du travail. — (Origine. — Organisation. — Résultats).

4. Taux des salaires. — Taux par catégorie professionnelle dans l'atelier : hommes, femmes, enfants (en indiquant pour chaque subdivision le taux *maximum*, le taux *minimum* et le taux *moyen*).

Comparaison du taux des salaires suivant les divers modes de fixation (journée, marchandage, etc.), si plusieurs de ces modes sont simultanément mis en œuvre.

Fluctuation des salaires depuis un quart de siècle. (Remonter plus haut si on le peut avec précision, soit pour l'atelier lui-même, soit dans le même milieu).

Rémunération annuelle d'un bon ouvrier ordinaire et d'un bon ménage d'ouvriers (en tenant compte des chômages par morte-saison ou autres).

Chiffres comparatifs pour les familles se livrant, en dehors de l'atelier, aux autres travaux du voisinage, par exemple aux travaux des champs.

5. Primes ou sur-salaires. — Existe-t-il dans l'atelier, en sus du salaire, des primes calculées d'après l'un ou plusieurs des principes suivants :

a. Quantité de travail fait dans la journée, la semaine, la quinzaine ou le mois au delà d'une moyenne déterminée ;

b. Qualité du produit fabriqué (Mode de constatation de cette qualité).

c. Economie réalisée sur la matière première, le combustible ;

d. Ancienneté de service.

Indiquer la formule de ces diverses combinaisons ; leurs bases d'application. — Au bout de quel délai les intéressés en connaissent-ils les résultats ? — Ces primes ont-elles pour contre-partie des réductions de salaires, si la quantité et la qualité de produit restent au-dessous d'une certaine limite, si la consommation des matières premières la dépasse ? — Le calcul de ces primes donne-t-il lieu dans la pratique à des contestations ?

En l'absence ou en outre de ces primes mathématiquement fixées, en existe-t-il d'autres à titre de gratifications facultatives, accordées discrétionnairement par les patrons ? — Montant annuel de ces primes et gratifications : pour tout le personnel, par ouvrier.

6. Subventions en nature. — En sus du salaire ou des primes, le personnel jouit-t-il de subventions en nature, proportionnelles moins au travail effectué qu'aux besoins des familles ? En quoi consistent-elles :

a. Habitations avec loyers réduits ou à titre gratuit. — Jardin. — Champs ; — *b.* Chauffage. *c.* Remèdes et soins médicaux ; *d.* Ecolage ; *e.* Fournitures et services gratuits ou à prix réduits. (*Herrnkorn* de Hartz ; — Transports et habillements des employés de chemins de fer) ; — *f.* Droits d'usage sur les propriétés du patron.

Montant annuel des subventions : total, moyenne par ouvrier. — Leur rapport au chiffre des opérations de l'atelier et à celui des dividendes (si on peut le donner).

7. Régime du travail. — Durée moyenne du travail : (par jour, par semaine, par mois, par an. — Dimanches, jours fériés). — Chômages.

L'ouvrier allie-t-il les travaux agricoles aux travaux manufacturiers pour traverser les chômages ?

Nombres d'années de travail avant la retraites ? — Morbidité et mortalité professionnelles. — Situation de l'ouvrier dans sa vieillesse.

8. Encouragements au travail et à la durée des services. — Avantages spéciaux attribués aux ouvriers les plus anciens pour favoriser la permanence des engagements. (Primes d'ancienneté. — Secours. — Emplois légers réservés aux ouvriers infirmes ou âgés. — Préférences dont ils jouissent pour les habitations disponibles. — Pensions de retraite.) — Montant de ces avantages.

Médailles et prix récompensant la qualité et la fidélité des services, et relevant la situation des ouvriers anciens et méritants.

9. Payement des salaires. — Espacement des jours de paye. (Par mois, par quinzaine, par semaine.) — Influence de cet espacement sur l'épargne et sur la situation de la famille ouvrière. — Mesures prises pour conjurer les entraînements du jour de paye. (Payement un jour de semaine, par série alphabétique. — Remise d'un bulletin de paye destiné à la ménagère.)

Dans quel lieu fait-on la paye ? — Une partie du payement s'effectue-t-elle en nature ? — (Vêtements ou denrées fournis par un économat, une cantine.) — Proportion du salaire en nature et du salaire en argent.

Retenues sur le salaire (pour la caisse de secours, les retraites, l'assurance, les fournitures diverses.) — Montant mensuel de ces retenues et leur proportion par rapport au salaire touché en argent. — Parmi ces retenues, en est-il qui correspondent à des fournitures faites par des sociétés coopératives de consommation ayant leur organisation distincte de l'atelier ?

Réclamations ou incidents auxquels aient pu donner lieu les payements en nature et les retenues ?

Les salaires sont-ils l'objet d'opposition de la part des fournisseurs locaux ? — Nombre et montant de ces oppositions. — Expulsions d'ouvriers locataires pour non-payement ou saisies.

10. Contestations sur la fixation ou le règlement des salaires. — Difficultés sur les salaires. — Grèves. (Histoires. Causes. résultats.)

Les ouvriers ont-ils recours à la juridiction instituée pour trancher leurs différents avec leurs patrons ? — A quelles occasions ? — Résultats.

Existe-t-il une institution de conciliation ou d'arbitrage pour dénouer pacifiquement les conflits et conjurer les grèves. — Organisation de cette institution. — Circonstances dans lesquelles elle a fonctionné. — Résultats.

11. Rapports entre les salaires et le prix du vivre (1). — Situations comparatives de l'ouvrier, au point de vue des ressources et des dépenses, aujourd'hui et à diverses époques, en remontant aussi haut que possible pour la même localité.

La hausse du salaire a-t-elle marché plus ou moins vite que le prix du vivre ? — A-t-elle été en partie consacrée à l'épargne ?

Situation générale des ouvriers employés dans l'établissement et la localité.

III. — SALAIRES AGRICOLES.

Ce questionnaire ne s'applique pas aux tenanciers proprement dits, fermiers, métayers, colons, mais seulement aux ouvriers agricoles, auxiliaires de l'exploitation. (Valets de ferme, bordiers, bouviers, pâtres, bûcherons, vendangeurs, moissonneurs, etc.)

Après avoir rempli les généralités énoncées au chapitre I, le propriétaire du domaine qui emploie des ouvriers agricoles aura à répondre, en ce qui les concerne, à la plupart des questions déjà énumérées au chapitre précédent pour les ouvriers industriels, mais en insistant sur les particularités qui caractérisent le travail des champs et la situation du travailleur rural.

On se bornera donc ici à reproduire les titres des paragraphes du chapitre II, avec quelques sous-détails plus appropriés aux salaires agricoles, mais en renvoyant à ce chapitre pour le développement des questions.

12. Mode de fixation des salaires : à l'heure, — à la journée, — au mois, — à l'année, — à la tâche.

13. Offre et demande de travail. — Mode de recrutement du personnel. — Bandes d'ouvriers embauchés pour les récoltes. (*Bonanza farms* des Etats-Unis. — *Runs* de l'Australie et du Canada. — Grands domaines en Angleterre, Italie, etc.) — Dates d'embauchage. — Durée et conditions des engagements. — Influence de la coutume.

Nombre d'ouvriers nécessaires par hectare : suivant les cultures, — suivant les saisons.

Quel emploi les ouvriers font-ils des loisirs que leur laisse la culture, surtout l'hiver ? — Industries domestiques. — Lesquelles ?

Occupe-t-on les femmes, les enfants ? — Dans quelles conditions ?

Les ouvriers pratiquent-ils l'émigration périodique ? Où vont-ils ? — Quand reviennent-ils ? — Résultats.

14. Taux des salaires. — Taux suivant les saisons, les travaux, les âges. (Maximum, — minimum, — moyen.)

Variation des salaires agricoles depuis un quart de siècle ou plus. (Influence exercée sur ces variations par le prix du vivre, — le cours

(1) Le numérotage des paragraphes se poursuivant sans interruption du premier au dernier questionnaire, chacun d'eux se trouve ainsi défini par son numéro matricule, de sorte qu'en tête de la réponse il suffira d'inscrire ce numéro sans avoir à reproduire ni le titre du paragraphe, ni celui de la section.

Parmi les questions du présent questionnaire, chaque déposant se bornera à traiter celles qui le visent personnellement et sur lesquelles il a quelques renseignements de fait à fournir, sans s'occuper des autres.

Il est prié de désigner d'une manière précise et complète, en tête de ses réponses, le nom, la nature et l'adresse de l'exploitation ou de l'institution qu'il représente, avec les fonctions qu'il y remplit, et de joindre à sa déposition tous les documents susceptibles de l'éclairer et de la fortifier, tels que statuts, règlements, comptes rendus, rapports, statistiques, etc.

(2) Pour mesurer cette stabilité, le mieux est de dresser le tableau des ouvriers ou employés en les classant par durée de services : 0 à 6 mois ; 6 mois à 1 an ; 1 an à 2 ans ; 2 ans à 5 ans ; 5 ans à 10 ans ; 10 ans à 20 ans ; 20 ans et plus, et d'exprimer chaque proportion en pourcentage du total.

(1) Voir à la section XV le chapitre consacré au budget de la famille ouvrière.

des produits du sol, — l'introduction des machines, — l'émigration vers les villes et le manque de bras.)

Comparer la marche des salaires à celle de la rente du sol, et au prix des principales denrées (en indiquant la proportion pour laquelle la main-d'œuvre entre dans ce prix à chacune des époques considérées).

15. Primes ou sur-salaires. — Existe-il, en dehors du salaire, des primes destinées à exciter le zèle ou l'habileté de l'ouvrier ? — En indiquer les bases, le montant et les résultats.

16. Subventions en nature. — Les ouvriers sont-ils logés : dans un des bâtiments d'exploitation, dans une maison qui leur soit spécialement affectée (Bordier) ? — Jouissent-ils d'un lot de terre ? Peuvent-ils y élever des animaux ? — Lesquels ?

Sont-ils nourris par le propriétaire ? — En quoi consiste cette alimentation ?

Abandon du croît d'animaux. (Le *Pen-ty* breton.) — Ramassage de bois mort. — Droits de pâturage et autres droits d'usages coutumiers ou bénévoles. (Traits de mœurs. — Particularités traditionnelles. — Moisson. — Fenaison. — Vendanges. — Fêtes rurales.)

Montant annuel des subventions : total ; — par tête.

17. Régime du travail. — Durée du travail. — Dimanches et jours fériés.

Stabilité des rapports entre les ouvriers agricoles et les propriétaires. (Citer des exemples de cette stabilité pour le personnel d'exploitation.)

Chômages. — L'ouvrier allie-t-il des travaux manufacturiers aux travaux agricoles ?

Situation du vieux paysan.

18. Encouragements au travail et à la durée des services. — Distinctions honorifiques aux vieux domestiques agricoles. — Médailles. — Prix. (Organisation et résultats de ces concours.)

A-t-il été pris quelques mesures pour développer l'habileté professionnelle, l'emploi des outils et des machines perfectionnées et généralement la puissance productive du travail ? — Lesquelles ?

19. Payement des salaires. — Mode et périodicité de payement. — Dépenses faites les jours de paye. — Emploi d'une partie du salaire en épargnes. Lesquelles ?

Salaires en nature. (Prélèvement sur la moisson. — Denrées. — Boissons. — Vêtements.) — Influence des salaires en nature sur l'équilibre du budget de l'ouvrier rural, sur l'assiette et la situation de sa famille.

20. Contestations sur la fixation ou le règlement des salaires. — Y a-t-il des difficultés relatives aux salaires ? — Comment se dénouent-elles ?

21. Rapport entre les salaires et le prix du vivre. — Comparer au point de vue des ressources et des dépenses, la situation de l'ouvrier agricole à diverses époques, au cours de ce siècle. — Progrès du bien-être dans son mode d'existence. (Habitation, nourriture, vêtement, hygiène.) — L'épargne a-t-elle marché du même pas (1).

Situation générale des ouvriers agricoles employés dans l'exploitation et la localité.

(1) Voir à la section XV le chapitre consacré au budget de la famille ouvrière.

HORTICULTURE

RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

CLASSE 78 (Règlement spécial)

Serres et Matériel de l'Horticulture.

Architecture de jardins, plans lavés ou en relief. — Rochers, grottes, rocailles. — Construction de serres. — Chauffage des serres. — Appareils de physique et instruments de météorologie appliqués à l'horticulture. — Clôtures, mobiliers de jardins, treillages d'espaliers, de contre-espaliers et d'ornement, fruitiers et appareils à conserver les fruits. — Vases, poteries et céramiques horticoles. — Appareils d'arrosage. — Tondeuses de gazon. — Coutellerie, taillanderie, quincaillerie horticoles et machines diverses, telles que : métiers à paillassons, à bouquets, etc. — Modèles de fleurs et de fruits. — Kiosques, claies et abris, pavillons et chalets rustiques, tentes de jardins.

Article premier. — Les exposants de la Classe 78 doivent se conformer au règlement général.

Art. 2. — Les constructeurs de serres et d'aquariums pour plantes de serre sont tenus de faire connaître, *dans le plus bref délai*, les dimensions et la forme des serres et aquariums qu'ils se proposent d'exposer, et d'en adresser le plan exact au Directeur général de l'Exploitation.

Art. 3. — Chaque exposant ne pourra, que par exception, être admis à établir plus d'une serre.

Art. 4. — Les serres devront être peintes et vitrées par les soins et aux frais des exposants. Ils s'entendront avec des entrepreneurs dont les travaux, en ce qui concerne la vitrerie, seront soumis, sur la demande de ceux-ci, à l'examen du jury des récompenses.

Art. 5. — Les travaux de maçonnerie des soubassements sont à la charge de l'Administration.

Art. 6. — Les serres dites adossées ne seront admises que si l'exposant s'engage à construire lui-même le mur d'à dos nécessaire.

Art. 7. — Les serres désignées pour recevoir des appareils de chauffage devront être terminées trois mois avant la date fixée pour l'ouverture officielle de l'Exposition.

Art. 8. — Les constructeurs d'appareils de chauffage devront, *dans le plus bref délai*, faire parvenir les dessins et plans de leurs appareils au Directeur général de l'exploitation et se mettre en mesure, dès le 1er février 1889, *au plus tard*, de monter ces appareils. Ils devront avoir terminé leurs travaux un mois après que les serres leur auront été livrées.

CLASSE 79 (Règlement spécial)

Fleurs et Plantes d'ornement de plein air

Plantes pouvant concourir à l'ornementation des jardins en plein air, sous le climat de Paris.

Article premier. — Les exposants de la Classe 79 doivent se conformer au règlement général.

Art. 2. — Les exposants auront la faculté de choisir celle des dates fixées pour les concours à laquelle ils désirent faire figurer leurs produits ; mais ils devront adresser leur demande au Directeur général de l'exploitation *six semaines* au moins avant le premier jour de l'époque du concours qu'ils auront choisi.

Art. 3. — Chaque demande devra nettement indiquer si les végétaux seront présentés en pots, caisses ou paniers et s'ils seront plantés temporairement ou à demeure (en pleine terre) pour accomplir à l'Exposition leur période de végétation.

Art. 4. — Un concours sera ouvert dans tous les genres de végétaux indiqués à l'art. 7 du Règlement spécial de la Classe 79 pour les PLANTES NOUVELLES, n'ayant pas encore été mises dans le commerce, (espèces ou variétés).

Ces plantes nouvelles inédites seront divisées en plantes nouvelles inédites *d'importation, d'introduction, obtenues de semis.*

Art. 5. — Un concours sera ouvert, dans tous les genres de végétaux indiqués à l'art. 7 du Règlement spécial de la classe 79, pour les PLUS BELLES PLANTES, ESPÈCES OU VARIÉTÉS mises dans le commerce depuis l'Exposition Universelle de Paris en 1878.

Art. 6. — Un concours sera ouvert dans tous les genres de végétaux indiqués à l'art. 7 du Règlement spécial de la classe 79 pour les PLUS BEAUX EXEMPLAIRES.

Les exposants, dans cette catégorie, pourront présenter de un à cinq spécimens de chaque espèce ou variété.

Art. 7. — Des concours seront ouverts aux onze époques indiquées à l'art. 5 du Règlement général entre les différents genres de végétaux dont les noms suivent :

Agaves, Amaryllidées, Anémones, Arbres d'ornement à feuilles caduques, Arbustes et Arbrisseaux d'ornement à feuilles caduques, Arbrisseaux d'ornement à feuilles persistantes, Asters, Aucubas, Auricules, Azalées de pleine terre, Bambous, Bégonias, Bégonias tubéreux à fleurs simples, Bégonias tubéreux à fleurs doubles, Bégonias caulescents, Bégonias autres que les précédents, Buis, Calcéolaires, Cannas, Chrysanthèmes C. frutescens et variétés, Clématites hâtives, Clématites tardives, Coleus, Conifères, Crassulacées, Dahlias à fleurs doubles, Dahlias à fleurs simples, Dahlias Juarez (Cactus), Delphiniums vivaces, Erables japonais, Ericas et Epacris, Érythrinas, Evonymus, Fougères de pleine terre, Fuchsias, Giroflées, Glaïeuls, Glaïeuls de Colville, Graminées diverses, Grenadiers, Hederas (Lierres), Héliotropes, Hyacinthus (Jacinthes), Hydrangeas (Hortensias), Impatiens (Balsamines), Iris, Iris Xyphium et variétés, Kalmias, Lantanas, Ligustrums, Liliums Lis, Liliacées diverses, Lobelias, Magnolias à feuilles persistantes, Magnolias à feuilles caduques, Mahonias, Myrtes, Musas, bananiers, Nériums (Lauriers roses), Œillets, Œillets mignardises, Orangers (Citrus), Orchidées indigènes, Pelargoniums à grandes fleurs et de fantaisie, Pelargoniums P. zonale et inquinans à fleurs simples, Pelargoniums P. zonale et inquinans à fleurs doubles, Pensées, Pentstemons, Petunias à fleurs simples et doubles, Phlox vivaces, Phormiums verts et panachés, Pivoines arborescentes, Pivoines herbacées, Pivoines paradoxales, Plantes annuelles d'ornement, Plantes aquatiques, Plantes grimpantes, vivaces, ligneuses, annuelles, Plantes officinales de pleine terre, Plantes vivaces de pleine terre, fleuries ou à feuillage, Potentilles, Pyrethrums carneum, Pyrethrums de l'Inde (Chrysanthèmes d'automne), Reines marguerites, Renoncules, Réséda, Rhododendrons, Rosiers, Saxifrages, Sempervivums, Solanums à feuillages, Spirées, Tulipes, Tritomas, Véroniques, Verveines, Yuccas, Zinnias.

nouveaux, qui permettront de conduire les piliers jusqu'à une hauteur de 50 mètres, où ils s'arrêteront pour recevoir les poutres de la plate-forme.

Mais, avant d'en arriver à ces poutres, l'écartement de 42 mètres sera rempli par une poutre en fer de 7 mètres de hauteur, qui fera l'office d'une clef de voûte. Une semblable poutre venant relier les piliers entre eux, deux par deux, il se formera un tout parfaitement rigide et solidaire, qui sera la véritable ossature de cette première partie de l'édifice.

Mais il s'agit d'établir et d'élever cette poutre à la hauteur de 42 mètres.

***

Les Charpentes

Pour monter cette poutre, les constructeurs ont prévu un échafaudage en bois, de proportions colossales, que l'on voit s'élever présentement sur les quatre côtés, entre les verticales qui tombent de l'extrémité des piliers. Ces échafaudages ont 43 mètres d'élévation.

***

Le premier étage

En somme, lorsque les piliers seront arrivés à une hauteur de 50 mètres, reliés entre eux par les susdites poutres de 42 mètres de longueur, on sera arrivé au premier étage de la Tour de trois cents mètres.

La plate-forme de ce premier étage sera supportée par des poutres, qui, avec les planchers, ajouteront une dizaine de mètres.

Le plancher de l'étage sera donc à peu près à 60 mètres du sol. C'est là que se trouveront les restaurants et le promenoir.

Pendant les constructions ultérieures, il y aura là une cantine, pour éviter aux ouvriers d'avoir à descendre d'une si grande hauteur et à remonter sur des échelles.

Si le temps ne vient pas contrarier les travaux, ce premier étage sera atteint avant la fin de l'année 1887.

***

La continuation des piliers

Les assemblages et le rivetage étant terminés pour les parties actuellement établies, on va pousser vigoureusement les travaux de montage, car presque tous les fers attendent à pied d'œuvre.

Les bases des pylones devant comprendre la verticale tombant des piliers arrivés à la hauteur de 50 mètres, c'est-à-dire à 24 mètres au-dessus du point de contact des dis pylones, on aura bientôt ce spectacle saisissant de quatre masses s'élançant, inclinées, à une grande hauteur et qui paraîtront non moins étonnantes que la Tour Penchée de Pise.

***

L'achèvement

Les pièces de ce colossal travail sortent des ateliers de M. Eiffel, à Levallois-Perret, taillées à leurs dimensions exactes sur les indications du bureau des études, repérées, percées sans aucune modification à prévoir ou à apporter à pied d'œuvre. On les met en place *sans les retoucher*. On est vraiment frappé de cette alliance si parfaite de l'étude technique et de la construction proprement dite. Ce point fera l'admiration des hommes compétents, car jamais on n'a atteint une aussi absolue harmonie entre l'ingénieur et l'ouvrier.

Aussi, grâce à cela, tout fait espérer que la Tour de trois cents mètres sera achevée avant la fin de l'année 1888, c'est-à-dire bien avant l'ouverture de l'Exposition universelle.

Ce qui le fait espérer, c'est que les études de décoration architecturale marchent de front avec la construction. Il faut en louer M. Sauvestre, l'habile architecte de la Tour Eiffel.

Ces travaux gigantesques progressent sans efforts apparents, simplement, comme ceux de la première maison venue, tant les études sont faites avec précision.

Les combles des Galeries du Champ de Mars.

Les combles des nombreuses travées qui constituent l'ensemble du Palais des expositions diverses, seront divisées, pour chaque travée, en trois parties égales. Les deux côtés seront couverts et la partie du milieu, sera vitrée.

On a employé pour ce vitrage des lames de verre strié, d'une longueur variant de 2m22 à 3m75 et d'une largeur de 0m60 à 0m75. L'épaisseur invariable est de 0m005, la hauteur des stries comprise.

Ces verres proviennent exclusivement des fabriques françaises.

Ils ont été adjugés en deux lots de 50.000 mètres carrés chacun, séparés l'un de l'autre par l'axe du Champ de Mars. On a donc posé plus de 100.000 mètres carrés de verre. Pour la pose de ces immenses vitrages, on a apporté le mastic dans de grandes barriques, par pleins wagons.

Le travail de couverture sera terminé ce mois-ci et plusieurs hectares de terrain vont être à l'abri de la pluie. Si le Champ de Mars n'était clos, cela formerait un des plus beaux promenoirs du monde.

***

Conditions de résistance du verre

Le verre employé au Palais de l'Exposition a été soumis à deux épreuves : la *résistance à la flexion* et la *résistance au choc*.

Pour la flexion, la charge qui a produit la rupture, dans des essais faits à l'aide de la machine Thomasset, a été en moyenne de 325 kilos par centimètre carré ; c'est-à-dire que, sur 20 feuilles soumises aux épreuves, 10 au moins ne se sont pas rompues. Aucune feuille ne s'est brisée sous 206 kilos. L'épreuve s'est faite sur des feuilles de 50 à 60 centimètres de longueur, larges de 20 centimètres, posées à plat sur deux couteaux, émoussés, de bois de gaïac, distancés de 40 centimètres d'axe en axe, le couteau transmettant la pression, ayant un méplat de 5 millimètres.

Quant à la résistance au choc, elle a été mesurée en laissant tomber, sans vitesse initiale, d'une hauteur de 7 mètres sur le milieu d'une feuille de 50 centimètres sur 50 centimètres, maintenue sur deux côtés parallèles par des bandes de caoutchouc, serrée par des boulons contre ces bandes, une balle de plomb de 7 grammes.

Sur 20 feuilles éprouvées, il avait été déterminé que 10 ne devaient point se briser.

Toutes les glaces ont résisté à une balle de 5 grammes tombant de la hauteur de 7 mètres, sans vitesse initiale.

C. L.

LES GRANDS TRAVAUX DE PARIS

L'emploi des 40 millions, à prélever en 1888 sur l'emprunt de 250 millions, vient d'être proposé au Conseil municipal par le préfet de la Seine.

En voici la répartition :

1° Travaux de la Sorbonne (partie à la charge de la Ville), 750,000 fr.;
2° Travaux neufs des lycées de la rive droite et de la rive gauche (partie à la charge de la Ville), 1,650,000 fr.;
3° Travaux neufs dans les écoles, 2 millions;
4° Travaux neufs dans les établissements hospitaliers (subvention), 1 million;
5° Travaux neufs et d'amélioration d'architecture, y compris le pavillon de la Ville à l'Exposition de 1889, 1,400,000 fr.;
6° Annuité pour la Bourse du Travail, rue de Bondy, 251,000 fr.;
7° Opérations de voirie, 20 millions;
8° Travaux neufs du service des eaux, 5,300,000 fr.;
9° Travaux neufs des canaux, 700,000 fr.;
10° Travaux neufs du service de l'assainissement, 2,300,000 fr.;
11° Suppression des passages à niveau du chemin de fer de Ceinture (le tiers des dépenses à la charge de la Ville), 500,000 fr.;
12° Dépenses relatives à l'Exposition universelle de 1889, 2,700,000 fr.;
13° Frais d'emprunt, 900,000 fr.;
14° Réserves, 849,000 fr.
Soit, au total, 40 millions.

L'émission de ces 40 millions aura lieu en 1888, à une date qui sera ultérieurement fixée. Ce sera la seconde émission de l'emprunt de 250 millions qui, on le sait, est échelonné sur une série de dix années, dans les proportions suivantes : en 1886, 20 millions; en 1887 et 1888, 40 millions chaque année; en 1889, 10 millions; de 1890 à 1896, 20 millions par an.

Les dépenses relatives à l'Exposition se répartissent ainsi :

La Ville, aux termes de la convention avec l'Etat, pour l'Exposition, doit payer, pour 1888, une annuité de	2.000.000 »
Il y aurait à pourvoir, en 1888, aux frais de l'exposition particulière de la Ville et à quelques travaux d'achèvement au Trocadéro, pour lesquels on doit prévoir une dépense de	700.000 »
Total.....	2.700.000 »

EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS

SERVANT A LA FABRICATION DE LA BIÈRE

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 14 octobre 1887, M. Orry (Paul-Albert), ingénieur agronome, commissaire délégué à l'exposition des bières françaises, a été nommé sous-directeur de l'école nationale de Grignon.

PARTIE NON OFFICIELLE

A TRAVERS L'EXPOSITION

L'exposition des bières continue à attirer de nombreux visiteurs, et durant les fêtes de la Toussaint, on a enregistré aux guichets un nombre considérable d'entrées ; la commission de garantie espère que les bénéfices de l'exposition atteindront la somme de 20.000 francs, qui permettrait de fonder l'école de brasserie.

Nous croyons qu'il est dans les intentions du comité de clôturer, le 18 novembre prochain, l'exposition par un grand festival qui comprendrait un banquet de 500 couverts, puis un bal, avec divertissement dansé par le corps de ballet de l'Eden ; la musique de la garde républicaine, ainsi que les musiques militaires et l'excellent orchestre de M. Jean Straram, qui ont obtenu tant de succès pendant l'exposition, prêteraient leurs concours à cette fête.

Il est probable que le prix d'entrée sera fixé à 20 francs, avec toilette de soirée absolument de rigueur, car les grands cercles de Paris vont prendre ce festival sous leur patronage ; c'est dire le cachet d'élégance de cette soirée, qui rompra avec la monotonie des fêtes de l'hôtel Continental. Pour la première fois, on dansera dans le Pavillon de la Ville, transformé, pour cette nuit-là, en un palais enchanté.

Il nous faut adresser tous nos compliments à M. Parisot, le sympathique commissaire général, l'habile organisateur de cette fête, dans laquelle les pauvres ne seront pas oubliés et qui clôturera dignement cette exposition, dont le grand succès ne peut être contesté.

***

Quelques journaux ont donné la liste des récompenses honorifiques accordées à l'occasion de l'exposition de Brasserie ; cette liste n'est point encore officielle et l'annonce de ces nouvelles distinctions est, au moins, prématurée.

***

Le Jury continue ses opérations dans la galerie sud du Palais de l'Industrie, il s'est arrêté longuement devant l'exposition complète et variée de M. Coquelle.

La commission a paru prendre un vif intérêt au fonctionnement de la pompe donnant la pression par l'eau, avec un robinet nouveau système servant à deux fins, c'est-à-dire laissant jouer l'eau à l'arrivée et en permettant l'écoulement à volonté.

Avec son flotteur, sa soupape de retenue, qui empêche l'eau de pénétrer dans les conduites d'air, et sa bouteille de verre contenant l'acide carbonique servant à purifier l'air, cette pompe est la plus complète et la moins coûteuse de toutes celles qui ont été construites jusqu'à ce jour.

Il nous faut ajouter que, sur le fût, se trouve placé un nouveau plongeur permettant de mettre en pression sans avoir besoin de la tringle, et, une fois en pression, de retirer la tringle sans aucune perte de gaz ni de liquide ; un robinet-compteur sert aussi à la vérification de la vente des bocks.

La nouvelle tireuse, déjà en application chez M. Maugé, fonctionne par pression d'air équilibrée ; par ce moyen, la bière ne peut fermenter pendant le remplissage et conserve tout son gaz pendant un temps indéterminé.

A cette tireuse simple, s'adapte la boucheuse servant à boucher les bouteilles aussitôt remplies.

Avant peu, M. Coquelle livrera au commerce un nouveau filtre à bière perfectionné, ses bondes métalliques, rinceuses, machines à essayer les fûts, etc., d'une fabrication plus soignée et dans de meilleures conditions que les maisons allemandes, qui prétendent avoir le monopole de cette industrie, tandis qu'au contraire, en Italie, en Espagne, en Russie et surtout en Belgique, la plupart des pompes allemandes ont été remplacées par des pompes françaises de la maison Coquelle.

Ce sont, du reste, ses pompes qui fonctionnent à la Chambre des députés, au Cercle militaire, à l'Opéra et dans toutes les premières maisons.

Les établissements Duval ont rompu, déjà depuis quelque temps, avec cette vieille routine qui prétendait que les pompes ne pouvaient servir qu'à la bière ; tous les vins débités dans leurs maisons passent par les nouvelles pompes à vin.

Nous devons également signaler que M. Coquelle fait construire actuellement dans ses ateliers un nouvel appareil transportable, à acide liquide, qui supprimera tous les inconvénients de l'acide carbonique. Nous avons entendu M. Coquelle répondre à une objection relative à la bière, bonne dans certaines maisons et mauvaise dans d'autres, quand, dans chaque maison, elle provenait de la même origine. « C'est que, disait M. Coquelle, la plupart des limonadiers ne prennent pas soin de bien rincer leurs conduits et appareils à bière. C'est pour parer à cet inconvénient que je viens de construire cette nouvelle rampe à eau qui permet le rinçage d'une façon instantanée, sans dévissage et même sous pression, ainsi que cette cafetière à nouveau système, offrant le double avantage de pouvoir servir à faire le café et d'en utiliser la vapeur pour le nettoyage des appareils et des conduits, ce qui doit être fait au moins une fois par mois. Nous nous chargeons, en outre, de ces nettoyages au prix de 2 fr. 50 le conduit, et prenons des abonnements à l'année. »

***

Le jury de la classe VI a commencé vendredi par l'examen des différents types de meubles-glacières. Son examen a surtout porté sur les spécimens exposés par M. Clément Cimetière, que nous avions déjà signalé lors de la visite du ministre de l'agriculture.

En effet, la plupart des glacières existantes ont un défaut : l'humidité.

Par un système *rationnel* de ventilation, la nouvelle glacière peut contenir simultanément du beurre, de la viande et des fruits.

Tout comme le ministre de l'agriculture, les membres du jury se sont longuement arrêtés devant l'exposition de M. Cimetière, et nous avons pu constater l'impression que produisait sur ces messieurs les perfectionnements apportés aux meubles réfrigérants ; et ce double témoignage, à quelques jours d'intervalle, est vraiment des plus flatteurs pour l'intelligent inventeur.

Du reste, la récompense de ces travaux ne tardera pas à arriver à M. Cimetière, car certainement le jury sanctionnera cette application nouvelle par une première médaille.

Pour nous résumer, les avantages nouveaux sont :

1° de maintenir une température régulière pendant dix à douze jours, sans renouveler la glace ;

2° de produire à volonté un froid *humide* ou *sec* ;

3° d'user cinq fois moins de glace que les meubles existants, tout en offrant une surface réfrigérante plus grande.

***

La Commission s'est intéressée vivement au fonctionnement d'un nouvel appareil appelé *Moteur-Torpille*, destiné à rendre à l'industrie de très grands services.

Ce moteur, d'un prix excessivement réduit, est malgré cela une œuvre de précision et peut fonctionner à toutes les vitesses. Il se met en marche à 1/10e de kes et atteint, à 3/4 de kes, une vitesse de 1200 tonnes, ce qui permet d'utiliser la pression atmosphérique pour la transmission de force dans les mines, carrières, etc.

Nous reviendrons, du reste, dans un de nos prochains numéros, sur cette merveilleuse innovation, dont les applications sont multiples. Notons ce détail important qu'un moteur de 15 kes pèse 5 kil. ; un moteur de 2 chevaux pèse 15 kil.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

CLASSE 83 (Règlement spécial)

Plantes de serre

Spécimens des cultures usitées dans divers pays, en vue de l'agrément et de l'utilité

Article premier. — Les exposants de la Classe 83 doivent se conformer au Règlement général.

Art. 2. — Des concours seront ouverts à la deuxième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 24 au 29 mai 1889) entre diverses espèces de plantes de serre dans les conditions suivantes :

Plantes de serre chaude, Plantes de serre tempérée, Orchidées exotiques en fleurs, Ixoras, Broméliacées fleuries ou non fleuries, Calcéolaires herbacées variées, Cinéraires simples variées, Cinéraires doubles variées, Amaryllidées fleuries de serre, Imantophyllum ou Clivia variés en fleurs, Azalées de l'Inde, Azalées de l'Inde, nouvelle variétés, Rhododendrums de Java et de l'Hymalaya en fleurs, Plantes de la Nouvelle-Hollande, Araucarias, Conifères de serre, Plantes officinales de serre, Anthuriums fleuris, Ixias et Sparaxis en fleurs, Bonaparteas et Dasylirions, Primulas sinensis en fleurs,

Art. 3. — Des concours seront ouverts à la cinquième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 12 au 17 juillet 1889) entre diverses espèces de plantes de serres, dans les conditions suivantes :

Orchidées exotiques en fleurs, Caladiums, Caladiums nouveaux, Gloxinias en variétés nommées, Tydæas, Nœgelias, Achimènes et autres Gesnériacées (sauf les Gloxinias).

Ne seront admises aux concours désignés sous les nos 1, 2 et 3 du présent article que les plantes n'ayant pas été présentées au concours de la deuxième époque (24 mai).

Art. 4. — Des concours seront ouverts à la septième époque indiquée par l'art. 5 du Règlement général (du 16 au 21 août 1889) entre diverses espèces de plantes de serres, dans les conditions suivantes :

Orchidées exotiques en fleurs, Crotons, Dracœnas, Marantacées, Aroïdées à feuillage ornemental (à l'exception des Caladium), Fougères arborescentes, Selaginelles et Lycopodes, Fougères translucides, Todeas, etc., Palmiers, Cycadées, Nepenthes, Plantes carnivores : Sarracenta, Cephalotus, Dionœa, etc.; Cactées fleuries ou non fleuries, Cactées en fleurs, Bruyères du Cap, Plantes grimpantes de serres, fleuries ou non fleuries, Plantes grimpantes de serres, à feuillage coloré, Musas, Begonias à feuillage ornemental, Bouvardias, Bertolonias et Sonerilas, Anœctochilus autres Orchidées à feuillage ornemental, Rhopalas, Plantes aquatiques de serres.

Ne seront admises aux concours désignés sous les nos 1, 2, 3 et 4 du présent article que les plantes n'ayant pas été présentées aux concours des deuxième et cinquième époques (24 mai, 12 juillet).

Art. 5. — Des concours seront ouverts à la dixième époque, indiquée par l'art. 5 du présent Règlement général (du 4 au 9 octobre 1889), entre diverses espèces de plantes de serres, dans les conditions suivantes :

Orchidées exotiques en fleurs, Araliacées, Cyclamens, Palmiers de serre froide, Palmiers cultivés en plein air dans le midi de la France.

Ne seront admises aux concours désignés sous les nos 1, 2, 3 et 4 du présent article, que les plantes n'ayant pas été présentées aux concours des deuxième, cinquième et septième époques (24 mai, 12 juin, 16 août).

Art. 6. — Des concours seront ouverts aux deuxième, cinquième, septième et dixième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général, pour les PLANTES NOUVELLES, dans les conditions suivantes :

1. Une ou plusieurs plantes fleuries ou à feuillage introduites le plus récemment en Europe
2. Une ou plusieurs plantes fleuries ou à feuillage introduites directement en France.
3. Lot de plantes hybrides dont les parents seront indiqués.
4. Une ou plusieurs plantes fleuries ou à feuillage obtenues de semis par l'exposant et non encore dans le commerce.
5. Une ou plusieurs plantes fleuries ou à feuillage obtenues de semis par l'exposant et dans le commerce depuis 1878.

Ne seront admises à prendre part à ces concours que les plantes n'ayant pas été présentées aux concours généraux précédents.

Art. 7. — Des concours de BELLE CULTURE seront ouverts aux deuxième, cinquième, septième et dixième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général, dans les conditions suivantes :

1. Une ou plusieurs plantes fleuries ou à feuillage que la bonne culture aura fait arriver le plus près de son maximum de développement.
2. De 4 à 10 plantes fleuries ou à feuillage les plus remarquables par leur forme et leur développement.
3. Le plus beau lot de 20 plantes à feuillage ornemental, remarquables par leur développement.
4. Le plus beau groupe composé de 20 plantes diverses, fleuries, à quelque catégorie qu'elles appartiennent.

Ne seront admises à prendre part à ces concours que les plantes n'ayant pas été présentées aux concours généraux précédents.

Art. 8. — Des concours de CULTURE SPÉCIALE seront ouverts aux deuxième, cinquième, septième et dixième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général, dans les conditions suivantes :

1. La plus belle collection de 50 plantes fleuries ou à feuillage, cultivées en vue de l'approvisionnement des marchés.
2. Le plus beau lot de plantes fleuries ou à feuillage, cultivées en vue de l'approvisionnement des marchés.

Ne seront admises à prendre part à ces concours que les plantes n'ayant pas été présentées aux concours généraux précédents.

Art. 9. — Des concours particuliers entre les diverses espèces de plantes de serres seront ouverts aux première, troisième, quatrième, sixième, huitième, neuvième et onzième époques indiquées par l'art. 5 du Règlement général.

Ne seront admises à ces concours que les plantes qu'il y aura impossibilité de présenter aux concours généraux des deuxième, cinquième, septième et dixième époques.

Paris, le 5 octobre 1887.

Vu et présenté :
Le Directeur général des Travaux,
ALPHAND.

Le Directeur général de l'Exploitation,
G. BERGER.

Vu et approuvé :
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
LUCIEN DAUTRESME.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'EXPOSITION ET LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Tous les comités départementaux sont constitués. Nous voulons espérer que l'on n'a pas groupé, dans chaque département, les hommes les plus distingués et les plus laborieux, pour qu'ils assistent de loin aux travaux des comités d'admission qui siègent à Paris.

M. le ministre du commerce et de l'industrie, en organisant ainsi solidement l'Exposition dans chaque département, n'a pas entendu lui donner un aspect seulement décoratif, il a voulu que les comités départementaux fussent les collaborateurs actifs de l'administration supérieure et des comités d'admission.

Or, nous savons de bonne source — et plusieurs de nos confrères de la presse départementale, que nous avons vus au banquet, nous ont confirmé ces renseignements — que de nombreux comités n'ont eu jusqu'à présent qu'une seule séance. Ils se sont bornés à élire leurs bureaux, à se diviser en sous-commissions, et à rester tranquilles.

Cependant, ils ne doivent pas ignorer,— M. le Directeur général de l'Exploitation leur a adressé à ce sujet une circulaire — que les demandes d'admission ne seront plus reçues après le 1er février de l'année prochaine, c'est-à-dire dans trois mois; M. le Directeur général de l'Exploitation a, en outre, insisté avec énergie pour que les comités et les sous-comités se réunissent à des dates déterminées.

Dans quelques départements, les circulaires de l'administration ont produit leur effet; dans d'autres, — et ils sont nombreux — nous n'apprenons pas que les instructions données aient été suivies.

Il faut peut-être attribuer cette nonchalance à plusieurs causes : la première, c'est que les comités craignent de se réunir sans objet; la seconde, c'est qu'ils s'imaginent que les travaux de l'Exposition sont à peine commencés et que les délais pour les demandes d'admission seront retardés.

Nous voudrions réagir contre ces erreurs. Les comités pensent qu'ils ne recevront pas pour l'instant, de demandes d'admission,

en vertu de cette tendance toujours fâcheuse chez les exposants, que l'on a toujours le temps de participer à l'Exposition ; et les exposants hésitent à envoyer leur demande trop tôt, par la crainte d'être lié par l'engagement qu'ils prendront.

Or, le rôle des comités départementaux est précisément de solliciter les exposants, de provoquer leur initiative, de les éclairer sur leurs engagements ; et, à ce propos, nous ne saurions trop le dire et trop le répéter, l'exposant, en signant une demande d'admission, ne contracte pas un engagement; il reste libre d'exposer ou de ne pas exposer, jusqu'au jour où il s'est mis d'accord avec l'administration.

Quant aux travaux des palais, ils sont déjà fort avancés. Les fermes métalliques couvrent le Champ de Mars, la tour Eiffel grandit chaque jour, les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sont sortis de terre, le palais des Machines est terminé dans ses fondations. Nous voudrions que les bureaux des comités départementaux fussent en mesure de voir avec quelle rapidité l'exposition s'élève, et voilà pourquoi nous avons insisté pour qu'ils fussent réunis dans un banquet.

Qu'on en soit bien convaincu, les visites des membres des bureaux des comités départementaux à Paris, exerceraient une salutaire influence et donneraient une vive impulsion à l'Exposition dans les départements.

Nous faisons, pour notre part, une grande propagande, mais elle ne vaut pas le petit voyage des membres des bureaux qui, après les visites des chantiers, après l'enquête à laquelle ils se seraient livrés à Paris, deviendraient les véritables missionnaires et les véritables apôtres de l'Exposition.

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, un dessin représentant la façade du Palais des Machines. Cette façade est simplement un projet susceptible de modifications.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, a assisté, vendredi à la première réunion du comité départemental de Seine-et-Oise, à Versailles.

Le comité s'est réuni à deux heures à la préfecture, sous la présidence de M. de Girardin, préfet de Seine-et-Oise, assisté des sous-préfets du département.

Le préfet a ouvert la séance, en rappelant la part que la ville de Versailles a prise aux grands événements de la Révolution française.

L'assemblée a constitué ensuite, ainsi qu'il suit, le bureau du comité départemental :

Président : M. Feray d'Essonnes, sénateur.

Secrétaire général : M. Ferdinand Dreyfus, membre du conseil supérieur de l'agriculture, ancien député.

Après une allocution de M. Feray, accueillie par d'unanimes applaudissements, M. Georges Berger a fait un intéressant exposé sur l'organisation générale de l'Exposition et l'état d'avancement des travaux.

La séance est levée à trois heures et demie. Plus de 150 personnes assistaient à la réunion.

Le Comité de la Presse à l'Exposition devait être reçu par M. le ministre du commerce et de l'industrie, jeudi dernier. Cette visite a été ajournée, le conseil des ministres se réunissant le jeudi.

La réunion aura lieu mercredi à quatre heures et demie, 101, rue de Grenelle, au ministère.

Le Comité départemental de l'Aisne a tenu une séance, samedi dernier, à Saint-Quentin. M. Georges Berger y assistait. Il a prononcé un intéressant discours dans lequel il a exposé l'état des travaux et donné des indications sur l'organisation de l'Exposition.

Le comité d'organisation de l'Histoire rétrospective du Travail s'est réuni hier, rue de Grenelle, sous la présidence de M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

Les quinze sections de la commision des Congrès et Conférences ont tenu des séances, jeudi et vendredi, dans les salles de la direction de l'Exploitation au Champ de Mars.

La commission d'organisation de l'Economie sociale est convoquée pour le lundi 7 novembre, à 4 heures.

Le comité du groupe IX (Horticulture) se réunira vendredi 11 novembre, à 2 heures.

Les Travaux du Champ de Mars

Les piliers de la Tour de 300 mètres

Les travaux de la Tour Eiffel ont pu paraître stationnaires pendant quelques semaines: parcequ'avant d'élever davantage les piliers, il a fallu compléter les assemblages et terminer le rivetage de la partie montée.

La partie actuellement visible des quatre piliers s'élève verticalement à 30 mètres, mais les arbalétriers mesurent près de 35 mètres, par suite de leur inclinaison. Les arbalétriers sont au nombre de quatre par pilier. Il y en a donc seize en tout, qui supporteront l'énorme masse de plus de sept millions de kilogrammes, poids total de l'édifice.

Ces arbalétriers se composent de tronçons dont les dimensions, la force et le poids diminuent à mesure que s'élève le travail. C'est qu'en effet, plus les pièces sont élevées, moins il leur reste de poids à supporter. En résumé, ils supportent tout. Les entretoises qui les relient ne sont que des pièces d'assemblage. Les cintres, ou ares, qui sont accolés aux arbalétriers, ne sont que parties ornementales et ne supportent rien. Ils ne se supportent pas eux-mêmes ; puisque l'on pourrait enlever les béquilles en bois qui semblent les soutenir. Néanmoins, on leur donnera dans quelque temps des bases en pierre de taille ; afin qu'ils puissent se solidariser avec le reste de la construction.

***

Le relèvement des piliers

Ainsi que le savent les lecteurs du *Bulletin officiel*, chacun des quatre montants ou arbalétriers (de chaque pilier) est fixé à un massif de maçonnerie par un sabot en fonte, couronné d'un tampon en acier du poids de 2.500 kilogrammes. Dans chaque sabot est ménagé un logement pour un verrin hydraulique de la force de 800 tonnes. On vient d'avoir recours à ces verrins hydrauliques pour opérer un petit redressement des trois arbalétriers intérieurs de chaque pilier ; l'arbalétrier extérieur n'a pas été touché. Le but de ce redressement de quelques centimètres, dont on a profité pour poser des cales entre les sabots et les premiers tronçons des arbalétriers, a été de ménager ultérieurement un certain jeu (au moyen de l'enlèvement des cales au bas et des boîtes à sables en haut des arbalétriers) lorsqu'on posera les pièces de jonction. Il faudra alors tomber au millimètre près, et cela ne peut s'obtenir que par les précautions préventives que je viens d'indiquer. On comprendra que la garantie de la solidité est dans cette précision et dans l'équilibre parfait ; surtout si l'on songe à l'écartement des piliers et à la nécessité d'une convergence mathématique, sans la plus minime erreur au point de départ.

La partie actuellement montée de chacun des piliers est du poids d'environ 220,000 kilogrammes. On comprend donc que le soulèvement de quelques centimètres, pour le calage en question, a été un jeu pour des presses hydrauliques d'une puissance de 800 tonnes.

***

Le centre de gravité

Les pylones en charpente rejoignent les piliers inclinés à une hauteur de 26 mètres. Parce que, passé ce point, la verticale du centre de gravité tombe en dehors du carré formé par les bases des arbalétriers. Tous les éléments placés au-delà de la hauteur de 26 mètres se trouveraient lancés en porte-à-faux et tendraient au renversement de ce qui est déjà construit, si les pylones ne venaient pas remplir leur office.

On remarquera que ces pylones étendent fortement leur base vers le centre et qu'ainsi, en s'arc-boutant contre ces arbalétriers, ils donneront des points d'appui

ÉCHOS

L'Aquarium du Trocadéro.

L'aquarium du Trocadéro jouit en ce moment d'un vif succès de curiosité.

Les trente mille petits saumons obtenus, il y a quelque temps, artificiellement par la pisciculture, ont été partagés entre plusieurs établissements; mais le Trocadéro en a gardé plusieurs milliers, aujourd'hui d'une bonne grosseur et dont les ébats réjouissent les visiteurs.

Dimanche, on a compté plus de huit cents entrées à l'aquarium du Trocadéro.

Revue Financière

Cette semaine s'est écoulée, comme ses deux devancières, au milieu de la plus grande accalmie. Nous retrouvons donc la cote à un niveau qui diffère essentiellement peu de celui auquel nous la laissions il y a huit jours, et les affaires sont restées empreintes de la même étroitesse en dépit de la liquidation mensuelle à laquelle on a procédé sur notre place.

Les engagements avaient été si restreints pendant tout le mois d'octobre, qu'il n'est pas étonnant que cette opération, qui donne toujours lieu, en temps ordinaire, à un regain d'activité sur notre marché, ait passé à peu près inaperçue cette fois. Elle a été cependant plutôt favorable que défavorable aux acheteurs, car les primes ont été levées en grand nombre; mais les cours de compensation ont été établis de manière à ne laisser qu'une différence insignifiante entre eux et ceux que l'on avait fixés en liquidation précédente. Les reports ne se sont pas tendus comme on l'avait craint pendant un moment: de sorte que les spéculateurs qui ont voulu conserver leurs positions d'acheurs, ont pu proroger leurs engagements dans des conditions assez douces.

On s'est beaucoup occupé, pendant ces derniers huit jours, du projet de loi de conversion du 4 1/2 0/0 ancien en 3 0/0 perpétuel. La spéculation à la baisse a essayé, mais sans succès, de se servir de cette opération comme prétexte, pour peser sur les cours. On ne connaît pas encore le taux de l'émission de ces nouveaux titres, mais quel qu'il soit, il ne peut entraîner notre 3 0/0 perpétuel vers un niveau plus bas.

En effet, au moment de la conversion, on aura le droit de changer un titre de 4 50 de rente contre 100 fr., ou de demander un nouveau titre de 3 50 de rente, par exemple, en prenant pour base le chiffre rond de 80 fr. comme cours d'émission ou encore de verser une soulte pour avoir les mêmes 4 50 de rente. Nous avons déjà vu que, dans des opérations analogues, le public renonce à se faire rembourser au pair; il préfère prendre des nouveaux titres et il demande le plus souvent la même somme de rentes en fonds nouveaux en versant une soulte. Par conséquent, le Trésor a la certitude de placer presque entièrement les titres à émettre dans les mains de ceux qui ont en portefeuille les titres à convertir. S'il reste un reliquat à écouler sur le marché, il sera tellement insignifiant, qu'il ne pourra avoir la moindre influence sur la tenue de notre 3 0/0 perpétuel.

×

Notre 3 0/0 perpétuel se négocie actuellement à 81 72, l'Amortissable à 84 65, le 4 1/2 0/0 à 107 37 ex-coupon. Ces prix sont ceux du marché à terme.

Au comptant, on relève le 3 0/0 à 81 70, l'Amortissable à 84 50 et le 4 1/2 0/0 à 107 45.

Les cours de compensation ont été fixés, le 1er novembre, comme suit: 81 75 sur le 3 0/0, 84 55 sur l'Amortissable et 107 60 sur le 4 1/2 0/0. On les avait établis, le 1er octobre, à 82 10 sur le 3 0/0, à 85 fr. sur l'Amortissable et à 109 25 sur le 4 1/2 0/0.

D'un mois à l'autre, reports non compris, les acheteurs perdent 35 cent. sur le 3 0/0, 45 cent. sur l'Amortissable et 52 sur le 4 1/2 0/0.

Les Consolidés anglais sont à 102 15/16. La liquidation dernière s'est achevée, au Stock-Exchange, dans de bonnes conditions. Les reports y ont été bon marché, ce qui était à prévoir, étant donnée la grande affluence des capitaux disponibles.

L'Italien se négocie à 98 35.

Le 4 0/0 hongrois est calme à 81 50.
L'Unifiée d'Egypte fait 385.
Le Turc est à 13 90.
Les fonds russes sont calmes.
L'Extérieure espagnole se traite à 67 70.
Le Portugais est sans affaires à 57 90.

×

Le calme est le même sur nos établissements de crédit.

Notons cependant la bonne tenue de la Banque de France à 4330 et celle du Crédit foncier à 1390.

Les différentes obligations à lot du Crédit foncier donnent toujours lieu à un large mouvement d'affaires.

On s'occupe surtout de celles du type adopté depuis 1879, c'est-à-dire des obligations 3 0/0 à six tirages.

Les Foncières 1879 ont été demandées à 487. Elles ont encore une marge de 13 francs avant d'atteindre le pair. Cette marge se rétrécit tous les jours. Celles de l'émission 1885 conservent beaucoup plus d'élasticité, elles ne valent encore que 454 ou 455 francs. L'acheteur pourra les revendre un jour à 500 francs et au-dessus. Il fait donc une belle opération, sans compter qu'il touchera, pendant tout le temps qu'il détiendra le titre, un intérêt raisonnable et qu'il participera, tous les deux mois, à de nombreuses chances de tirages.

Les affaires s'animent peu à peu sur les Bons de la Presse, qui restent demandés à 19 50 et qui valent beaucoup mieux. Rappelons que cette petite valeur, entièrement garantie, donne droit à des chances de lots très nombreuses, 500 numéros sont primés annuellement pendant les dix premières années, 300 numéros sortent ensuite avec des lots pendant chacune des années suivantes. Les numéros non favorisés d'un lot seront remboursés à 31 francs au maximum, c'est-à-dire avec une prime moyenne de plus de cent pour cent.

Le Comptoir d'Escompte est ferme à 33 75.
La Banque d'Escompte se tient à 467 50.
La Banque de Paris s'échange à 765.
Le Crédit Lyonnais est bien soutenu à 565.
La Banque Ottomane et la Société Générale ne varient pas.

Nous n'avons aucune modification à signaler dans la tenue des actions de nos grandes lignes de chemins de fer, ni dans celles des valeurs industrielles. Le dernier cours des Suez est celui de 2110.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page
Plumes métalliques Blanzy Poure et Co

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

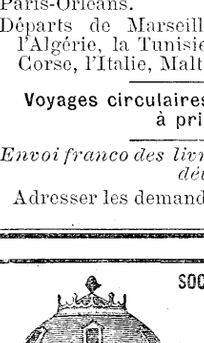
MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1873

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis
AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis
Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.
Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy
LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché
25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

CHAMPAGNE

S^T-MARCEAUX, *REIMS*

DÉPOTS : ***Paris — 16, Rue de la Paix.***
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

BLANZY, POURE & C^IE

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris

La plus importante fabrique du monde

PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES

PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES

CANIF MAGIQUE



Breveté S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50.- *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau. PARIS
ENVOI FRANCO

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU

COMMERCE

DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN

à TRÉLON (Nord)

Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de **Serrurerie 45** centimes l'un, en timbres poste.

ARMENGAUD J^NE

BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn^t. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE. 1ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887. 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE. 16, Aven. Parmentier. PARIS





FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis et Spécimens

Prompte exécution des mémoires.

BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Cassis-Rouvière

DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

PLUS DE FUMÉE

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapenr. Locomotives tramvays. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)

IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE

Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique. Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger

(OFFICE FONDÉ EN **1866**)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Francaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.

PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 52 Le Numéro : 30 centimes Samedi 12 Novembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE DU VAL-D'AJOL (Vosges) Arrondissement LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de payement équivaudra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

Notre dessin.
PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission des 43.
Exposition rétrospective du Travail.
Le Comité de la Presse.
Les demandes d'admission.
Les Comités d'admission.
Travaux du Champ de Mars.
Exposition de la Ville de Paris : Le service des Travaux historiques.
Exposition ignifuge.
Les Théâtres.
Echos.
Revue financière.
Annonces.

Notre Dessin

Notre dessin représente le pilier n° 2 de la Tour de 300 mètres, soutenu par ses trois pylones en charpente; sa hauteur actuelle est d'environ 30 mètres; la grue qui se profile au sommet sert à y amener les pièces métalliques. Les énormes madriers épars au pied du pilier sont destinés aux échafaudages qui doivent soutenir la voûte.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en date du 2 novembre 1887, rendu sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur des beaux-arts, sont nommés membres du jury d'admission à l'exposition nationale des beaux-arts de 1889 :

CLASSES 1 ET 2. — *Peintures, dessins, aquarelles, pastels, etc.*

M. André Michel, critique d'art, en remplacement de M. Charles Clément, décédé.

CLASSE 3. — *Sculpture et gravure en médailles.*

M. A. Kaempfen, directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre, en remplacement de M. Louis de Ronchaud, décédé.

CLASSE 4. — *Architecture.*

M. Lucien Magne, architecte, en remplacement de M. Ruprich Robert, décédé.

CLASSE 5 — *Gravure au burin ou à l'eau-forte et lithographie,*

M. Henri Beraldi, en remplacement de M. Hédouin, démissionnaire.

Le ministre [illegible] de l'industrie,

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886, réglant l'organisation des services de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, et l'annexe n° 1 contenant le système de classification générale de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu le paragraphe 10 de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 9 juin 1887, concernant l'organisation de l'exposition d'économie sociale :

Vu l'arrêté ministériel du 2 août 1887, constituant les comités des congrès et conférences,

Arrête :

Art 1er. — L'article 4 de l'arrêté ministériel en date du 2 août 1887, ainsi conçu : « Une commission supérieure, composée des présidents des quinze sections, sera chargée, conjointement avec le directeur général de l'exploitation, de l'organisation et de la direction des congrès et conférences.

« En cas d'absence, chacun des présidents sera suppléé par le vice-président », est modifié ainsi qu'il suit :

« Une commission supérieure, composée des présidents et des vice-présidents des quinze sections, sera chargée, conjointement avec le directeur général de l'exploitation, de l'organisation et de la direction des congrès et conférences ».

Paris, le 5 novembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

Bureaux de Comités départementaux

COTE-D'OR

Comité départemental

Président : M. SADI-CARNOT, député.

Vice-présidents : MM. Jules RÉGNIER, négociant en vins à Dijon ; Antonin BOUCHARD, négociant en vins à Beaune ; Louis CAILLETET, maître de forges à Châtillon ; BIZOUARD-GROSBOIS, tanneur à Semur :

Secrétaires : MM. Antonin BOURGEOIS, négociant en vins à Beaune : Amédée BARGY ; COLLOT-LAURENT ; MESNER, à Dijon ; Georges MINOT, négociant à Châtillon ; CREUZÉ, secrétaire de la commission du Musée, à Semur.

Trésorier : M. BEFFARA, directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.

Sous-comité de Dijon

Président : M. Jules REGNIER, négociant en vins à Dijon.

Vice-présidents : MM. TUVIER-CARRÉ, brasseur à Dijon ; ROBELIN, industriel à Dijon.

Secrétaires : MM. Amédée BARGY, industriel à Dijon ; COLLOT-LAURENT, constructeur-mécanicien à Dijon ; MESNER, brasseur à Dijon.

Trésorier : M. BEFFARA, directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.

Sous-Comité de Beaune

Président : M. Antonin BOUCHARD, négociant en vins à Beaune.

Vice-présidents : MM. CLOUTIER-MARTIN, industriel à Beaune ; Jules RICAUD, brasseur à Beaune.

Secrétaires : MM. Antonin BOURGEOIS, négociant en vins à Beaune ; LYAN, directeur de l'École de viticulture de Beaune,

Sous-Comité de Châtillon

Président : M. LEROY, député.

Vice-présidents : MM. NOUVION, président du tribunal de commerce de Châtillon ; Léon JAPIOT, propriétaire-éleveur à Châtillon ; Louis CAILLETET, maître de forges à Châtillon.

Secrétaire : M. MINOT Georges, négociant à Châtillon.

Trésorier : M. BRICET, banquier à Châtillon.

Sous-Comité de Semur

Président : M. HUGOT, sénateur.

Vice-président : M. BIZOUARD-GROSBOIS, tanneur à Semur.

Secrétaire : M. CREUZÉ, secrétaire de la commission du musée de Semur.

GIRONDE

Comité Départemental

Président : M. Daney, maire de Bordeaux.

Vice-présidents : MM. Hubert Prom, président de la Chambre de commerce; Dupouy, sénateur; Caduc, sénateur; Alexandre Léon, conseiller général; Goudineau, conseiller général; Surchamp, conseiller général.

Secrétaire : M. Eugène Buhan, secrétaire général de la Société philomatique.

Sous-Comité de Lesparre

Président : M. Goudineau, propriétaire, conseiller général de Saint-Vivien.

Vice-président : M. Clauzel, propriétaire à Vertheuil.

Secrétaire : M. Du Perrier de Larsan, propriétaire et maire de Soulac-les-Bains.

Sous-Comité de la Réole

Président M. Caduc, sénateur.

Vice-président : M. Estève, pharmacien.

Secrétaire : M. Herbet, vétérinaire.

HAUTE-VIENNE

Comité départemental

Président : M. Teisserenc de Bort, sénateur de la Haute-Vienne, vice-président du Sénat.

Vice-présidents : MM. Nassans, président du conseil général, à Limoges; Ardant, vice-président de la chambre de commerce, à Limoges; Muret, vice-président de la société d'agriculture, à Limoges; Perin (Gerges), député de la Haute-Vienne, à Paris.

Secrétaires : MM. Poullin, publiciste à Limoges; Reclus, professeur départemental d'agriculture, à Limoges; Garrigou-Lagrange, secrétaire général de la société Gay-Lussac, à Limoges; Leymarie, conservateur de la bibliothèque municipale de Limoges.

Sous-comité de Limoges

Président : M. Chybois, membre de la chambre de commerce de Limoges.

Vice-présidents : MM. Sazerat, fabricant de porcelaines à Limoges; Bardinet, liquoriste à Limoges.

Secrétaires : MM. Faure, ingénieur mécanicien à Limoges; Labussière, entrepreneur, conseiller municipal et d'arrondissement, à Limoges; Geay, architecte, membre de la société archéologique, à Limoges; Teisserenc de Bort (Edouard), président du comice agricole d'Ambozac.

Sous-Comité de Bellac

Président : M. Vacherie, conseiller général, maire de Rancon.

Vice-présidents : MM. Bigaud-Dumonard, président du conseil d'arrondissement, maire de Magnac-Laval; de Fombelle, président du comice agricole de l'arrondissement.

Secrétaires : MM. Papon, conseiller d'arrondissement; Taboury, directeur de l'école primaire supérieure de Bellac.

Sous-comité de Rochechouart

Président : M. Dumas, conseiller général, maire de Saint-Junien.

Vice-présidents : MM. Labrousse, ingénieur mécanicien, fabricant de papiers à Saint-Junien; Hugonneau-Lessard, tréfileur et fabricant de pointes à Saint-Mathieu.

Secrétaires : MM. Rougier-Labergerie, fabricant de gants à Saint-Junien; Eskel, fabricant de porcelaines à Saint-Junien.

Sous-comité de Saint-Yrieix

Président : M. Baury, ancien député, président du comice agricole.

Vice-présidents : MM. Bonnet, conseiller général à Nezon; Roux, conseiller général à Saint-Yrieix.

Secrétaires : MM. Auroux, maire de Bussière-Galant; Meyer (Georges), brasseur à Saint-Yrieix.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Comité départemental.

Président : M. Jules de Lamer, ancien préfet, président du syndicat agricole du département.

Vice-présidents : MM. Joseph Sauvy, président de la chambre de commerce, à Perpignan; Joseph Triquera, conseiller général à Perpignan; Simon Violet, négociant à Thuir.

Secrétaires : MM. Jean de Koca, conseiller d'arrondissement à Villemolaque; Pierre Chaubet, conseiller d'arrondissement à Perpignan; Joseph Philip, maire à Espira-de-l'Agly.

Trésorier : M. Bardou-Job, manufacturier à Perpignan.

Sous-comité de Perpignan

Président : M. Jules du Lamer, ancien préfet, président du syndicat agricole du département.

Vice-présidents : MM. Joseph Sauvy, président de la chambre de commerce à Perpignan; Joseph Triquera, conseiller général à Perpignan; Simon Violet, négociant à Thuir.

Secrétaires : MM. Jean de Koca, conseiller d'arrondissement à Villemolaque; Pierre Chaubet, conseiller d'arrondissement à Perpignan; Pierre Henrion, ingénieur civil à Perpignan.

Trésorier : M. Gustave Cazes, banquier à Perpignan.

Sous-comité de Céret

Président : M. Emile Brousse, député à Perpignan.

Vice-présidents : MM. Joseph Noé, conseiller général à Céret; Thomas Pascal, conseiller d'arrondissement à Banyuls-sur-Mer.

Secrétaires : MM. Calmon, docteur, conseiller d'arrondissement à Céret; Paul Soulier, propriétaire à Collioure.

Trésorier : M. Blanquer, notaire à Céret.

Sous-comité de Prades

Président : M. Edouard Vilar, député à Prades.

Vice-président : M. Ferdinand Xatard, maire de Prades.

Secrétaires : MM. Paul Vilar, avoué à Prades; André Gay, notaire à Plette.

Trésorier : M. Alexandre Lafabrègue, architecte à Prades.

SAONE-ET-LOIRE

Sous-Comité d'Autun

Président : M. Martin, sénateur, docteur en médecine au Creusot.

Vice-présidents : MM. Rigollot, adjoint au maire d'Autun; Magnien, député à Autun.

Secrétaires : MM. Roche, juge au tribunal de commerce à Autun; Taragonet, industriel à Saint-Pantaléon; Charles Abord, conseiller d'arrondissement, maire à Merves.

Sous-Comité de Charolles

Président : M. Demole, sénateur, avocat à Charolles.

Vice-président : M. Perraudin, président de la chambre de commerce de Mâcon, maître de forges.

Secrétaire : M. Rotival, architecte à Charolles.

Sous-comité de Louhans

Président : M. Lucien Guillemaut, député, docteur en médecine à Louhans.

Vice-président : M. Derrepas, maire, pharmacien à Louhans.

Secrétaire : M. Cordier, professeur de dessin au collège de Louhans.

VAR

Sous-comité de Toulon

Président : M. Dorian, directeur des constructions navales en retraite.

Vice-présidents : MM. Abel fils, président du tribunal de commerce; Flameng, propriétaire, président de la société d'agriculture et d'acclimatation du Var.

Secrétaires : MM. Zurcher, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; Hardy, horticulteur à Hyères.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 15 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental de Lot-et-Garonne :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Agen.

MM. Laporte, sénateur. Mondenard (de), député. Bitaubé, conseiller de préfecture. Castelnau, propriétaire, agriculteur, à Layrac. Charpentier, secrétaire général de la société d'encouragement à l'agriculture. Dombrosky, conservateur du musée d'Agen. Drême (de), président du comice agricole de l'arrondissement d'Agen. Durand, conseiller général, maire d'Agen. Fournié (Félix), maire de Sérignac-de-Laplume, agriculteur. Fumadelle, sculpteur. Jaille (Alexandre), fabricant d'engrais chimiques. Lafitte-Lajoannenque (Prosper de), président du comité départemental d'études et de vigilance contre le phylloxera dans le département. Lanes (Nelson), manufacturier. L'Ecluse (de), professeur départemental d'agriculture. Magen, homme de lettres, secrétaire général de la société des belles-lettres, sciences et arts d'Agen. Mazières, ingénieur constructeur à Agen. Payen, architecte du département. Peyrard, artiste peintre. Tholin (Georges), archiviste du département. Thomas (Georges), membre de la chambre de commerce d'Agen, directeur de la droguerie centrale du sud-ouest, fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Marmande.

MM. Faye (Léopold), sénateur. Deluns-Montaud, député. Bruneau, vice-président de la chambre de commerce d'Agen, négociant-exportateur de prunes, à Marmande. Mourret, docteur en médecine à Marmande. Damaniou, vice-président de la société d'encouragement à l'agriculture de Lot-et-Garonne. Dedieu de Samazan, propriétaire, président du comice agricole de Marmande. Florence, négociant à Marmande. Fourestié, juge au tribunal de commerce de Marmande. Gérandic, négociant à Marmande. Massat, président du tribunal de commerce de Marmande, négociant. Meyniel, maire de Marmande. Pigousset, président du comité des cépages américains de l'arrondissement de Marmande. Pons, notaire, président du comice agricole de Seyches. Villemor (de), propriétaire, vice-président de la société d'encouragement à l'agriculture de Lot-et-Garonne.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Nérac.

MM. Fallières, député, ministre de l'intérieur. Bancharel, négociant en vins à Nérac. Capgrand-Mothes, agriculteur à Saint-Pau. Chevalier (Albert), conseiller général, président de la société d'encouragement à l'agriculture de Lot-et-Garonne. Courrent, négociant en liqueurs, conseiller d'arrondissement, à Nérac. Darlan, avocat, conseiller général, à Nérac. Descudé, négociant en bouchons à Mézin. Laporte (Albert), propriétaire à Mézin. Latouche, minotier, juge au tribunal de commerce à Vianne. Laubenheimer, industriel à Nérac. Saint-Andrieu, négociant en eaux-de-vie à Mézin.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

MM. Pons, sénateur. Leygues, député. Austruy, maître de forges à Cuzorn. Babet (Paul), négociant, président du tribunal de commerce. Carles, conseiller général, maire de Villeneuve-sur-Lot. Couderc, (André), ingénieur, sous-directeur de la société métallurgique du sud-ouest. Froument, trésorier de la chambre syndicale de Villeneuve-sur-Lot. Ginet, (Alcide), vice-président du comice agricole de Villeneuve-sur-Lot. Laffargue (Nicolas), négociant à Villeneuve-sur-Lot. Moutardier, fabricant de ciment à Sauveterre-de-Fumel. Pincemaille, constructeur. Pujols, négociant à Castillonnès. Rabot (Jules), industriel à Sauveterre-de-Fumel. Robin, manufacturier à Villeneuve-sur-Lot. Saint-Amant (de), président du comice agricole de Villeneuve-sur-Lot.

Par arrêté en date du 20 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Basses-Pyrénées :

Sous-comité de l'arrondissement de Mauléon

M. Berdoly, conseiller général, propriétaire à Uhart (Saint-Palais).

Par arrêté en date du 24 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Côte-d'Or :

Sous-comité de l'arrondissement de Châtillon :

MM. Beurton, agent-voyer, faisant fonctions d'ingénieur, à Châtillon, en remplacement de M. de Robespierre, démissionnaire. Laribe, vice-président du comice agricole, à Châtillon, en remplacement de M. Maître (Achille), démissionnaire. Paris, conseiller municipal, ancien négociant à Châtillon, en remplacement de M. Boudriot, décédé. Petit-Demandre, horloger, conseiller municipal à Châtillon, en remplacement de M. Jobard, démissionnaire. Profilet, maire, président du syndicat agricole à Coulmier-le-Sec, en remplacement de M. Joigneaux, démissionnaire. Rhône-Converset, ingénieur-mécanicien à Châtillon.

Par arrêté en date du 25 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Gers :

Sous-comité de l'arrondissement d'Auch.

M. Meilhan, notaire à Vic-Fezensac.

Par arrêté en date du 26 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Saône-et-Loire :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône

M. Guillot (Léon), conseiller général, maire de vrey.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Louhans

M. Mathey (Louis), conseiller général, maire de Thurey.

Par arrêté en date du 27 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Marne :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de Langres

MM. Brocard (Henri), secrétaire de la Société d'archéologie de Langres. Gardiennet, avocat à Langres, juge suppléant, président de la Société de tir langrois.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Vassy

MM. le directeur de l'asile des aliénés de Saint-Dizier. Royer, architecte à Joinville.

Par arrêté en date du 2 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Pyrénées-Orientales :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Perpignan.

M. Henrion (Pierre), ancien président de l'association polytechnique du département, ingénieur civil à Perpignan.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Céret.

M. Martinet (Ludovic), docteur en médecine à Banyuls-sur-Mer.

Par arrêté en date du 6 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Corse.

Sous-comité de l'arrondissement de Corte.

M. Pinelli, conducteur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, à Corte.

PARTIE NON OFFICIELLE

LA COMMISSION DE CONTROLE
ET DE FINANCES

La Commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie hier matin, vendredi, sous la présidence de M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Les projets sur les bâtiments de l'Agriculture, les pavillons de la Presse et des Postes et Télégraphes ont été adoptés sans discussion, sur le rapport de MM. Bixio et Chabrières-Arlès.

Un long débat s'est ensuite engagé, après la lecture de M. Prévet, rapporteur, sur le projet de chemin de fer de circulation intérieure; la solution de la question a été réservée jusqu'à la prochaine séance.

Le projet relatif à l'Exposition d'horticulture est ensuite adopté, après rapport de MM. Hart et Prévet.

La séance a été levée à onze heures et demie.

L'Exposition rétrospective du Travail

La Commission de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques a tenu sa première séance lundi dernier, sous la présidence de M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie.

M. le ministre a ouvert la séance en rappelant que l'Exposition de 1889 ne doit pas être seulement l'exhibition plus ou moins complète des produits de toute nature, recueillis sur les différents points du globe et rassemblés au Champ de Mars.

« Elle doit, dit M. Dautresme, avoir une portée plus haute, une signification plus élevée.

» A côté des splendeurs de la civilisation moderne, nous voulons que le visiteur puisse voir, d'une manière saisissante, par quelles transformations l'homme a passé depuis les temps les plus reculés que nous connaissons; comment, aux prises avec la nature, il a su la vaincre; comment ses organes se sont affinés, son intelligence développée; par quels efforts continus, quel travail constant, s'élevant toujours, se perfectionnant sans cesse, il est arrivé de l'état primitif à l'état actuel.

» Quoi de plus curieux et de plus intéressant que de suivre ainsi, pas à pas, étape par étape, la marche de l'humanité à travers les siècles! Tel est précisément le programme de l'Exposition des Sciences anthropologiques et de l'Histoire rétrospective du Travail. Je viens d'en résumer les traits essentiels; il vous appartient de le réaliser. Votre compétence et votre autorité vous rendront cette tâche facile, et j'ai la conviction que vous la remplirez à l'honneur du pays. »

M. Jules Simon a remercié M. le ministre de ses paroles de bienvenue et l'a assuré de la bonne volonté et du dévouement de tous les membres.

M. le directeur général de l'Exploitation a rappelé, en quelques mots, quel était le mandat de la Commission et comment les diverses sections devaient se partager le travail, pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise.

Chacune des cinq sections s'est mise immédiatement à la tâche et a constitué son bureau

Nous ajouterons que la Commission d'organisation supérieure était composée de M. Jules Simon, comme président; de MM. Renan et Quatrefages, comme vice-présidents. M. Renan ayant écrit que sa santé ne lui permettait pas d'accepter ces fonctions, M. l'amiral Jurien de la Gravière sera nommé vice-président,

On sait quel est le rôle de la Commission : retracer à grands traits, au moyen de la production de documents et de monuments authentiques, les étapes du génie de l'homme.

Dans l'esprit de la Commission, comme dans l'esprit de l'Administration supérieure, il ne s'agit pas, comme dans les précédentes expositions, d'une exhibition rétrospective d'œuvres d'art, mais d'une véritable histoire du travail de l'homme.

On comprend que la Commission n'a pas la prétention de nous présenter une histoire complète depuis les premiers siècles; le Champ de Mars n'y suffirait pas; elle veut simplement montrer les progrès de l'esprit humain et les grandes transformations qui se sont opérées dans notre outillage. C'est donc à partir de 1789 surtout qu'on présentera aux visiteurs de l'Exposition la série des appareils qui ont amené par leur perfectionnement une véritable révolution dans le monde du travail.

LE COMITÉ DE LA PRESSE

M. le Ministre du commerce et de l'industrie a reçu, mercredi dernier, comme nous l'avions annoncé, au ministère, les membres du Comité de la Presse. M. Hébrard,

président du Comité, a pris la parole ; il a présenté ses collègues au Ministre, il l'a remercié, en leur nom, d'avoir donné à la presse son autonomie et d'avoir organisé si libéralement son Comité ; il lui a assuré que la Presse reconnaîtrait cette bienveillance en prêtant au Ministre du commerce et à l'administration supérieure un concours dévoué.

M. Lucien Dautresme a répondu qu'il avait voulu constituer le Comité de la Presse à l'Exposition conformément aux désirs des syndicats et associations, mais qu'il comptait trouver dans leurs représentants des collaborateurs qui travailleraient au succès de l'Exposition. Il a annoncé ensuite qu'il avait mis à la disposition du Comité des salles dans le bâtiment de l'Exploitation, au Champ de Mars, que le siège du comité était provisoire jusqu'à ce que le pavillon de la Presse soit construit. Il a déclaré que les admissions arrivaient en grand nombre, que les étrangers montraient un vif empressement, mais que la Presse, avec sa publicité considérable, pouvait rendre les services les plus efficaces pour donner à l'Exposition une impulsion décisive.

M. Georges Berger, directeur de l'Exploitation, a prononcé une courte allocution : il s'est félicité de donner, dans les bâtiments de l'Exploitation, l'hospitalité à la Presse, il a ajouté qu'il la tiendrait au courant de ce qui se passe dans les comités, dans les commissions et dans les bureaux, qu'il lui donnerait toutes les communications qui pourraient intéresser le public, et il a assuré que l'Exposition rencontrait de toutes parts une grande faveur, que le concours de la Presse ne manquerait pas d'augmenter encore.

M. le Ministre du commerce a déclaré que, désormais, les rapports entre le ministère, l'administration et la Presse, se trouveraient établis par l'intermédiaire du Comité ou de ses représentants. Il a remercié le Comité du concours qu'il lui promettait.

M. Hébrard a terminé la séance en annonçant au Ministre que le Comité allait se mettre à l'œuvre.

LES DEMANDES D'ADMISSION

Nous constatons avec plaisir que notre appel a été entendu ; les demandes d'admission arrivent en grand nombre ; les commerçants et les industriels ont compris qu'ils ne devaient pas attendre les derniers délais. Plus de cent demandes arrivent chaque jour ; la plus grande activité règne dans les bureaux de la Direction générale de l'Exploitation. D'après les nouvelles reçues des départements, il faut prévoir qu'un grand nombre de départements participeront brillamment à l'Exposition. M. Georges Berger en a reçu l'assurance.

LES COMITÉS D'ADMISSION

Nous avons reçu de nos correspondants des communications intéressantes sur les travaux des comités d'admission ; l'abondance des matières nous empêche de les publier aujourd'hui. Disons seulement que, chaque jour, des comités nombreux se réunissent dans les bâtiments de l'Exploitation et tiennent des séances qui ne durent pas moins de quatre heures. Ils examinent et classent les demandes d'admission.

LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

La Tour s'élance !

« La Tour s'élance ! » Voilà un mot en l'air tout à fait sérieux. Les piliers de la Tour de trois cents mètres s'élancent en effet dans les airs, au-delà des points d'appui que leur donnent les pylones en charpente qui les soutiennent à 26 mètres de hauteur. Déjà, ils s'élèvent à près de dix mètres de ce point.

Il est admirable de voir avec quelle précision, avec quelle régularité et avec quel ensemble ces piliers s'élèvent. Les tronçons des quatre arbalétriers de chaque pilier se placent en même temps. En même temps aussi, ces arbalétriers sont reliés par leurs entretoises respectives. Cette semaine, voilà les piliers arrivés à près de 40 mètres de hauteur. Encore deux ou trois tronçons à superposer, et ils auront atteint le plancher des galeries du premier étage.

***

Les charpentes intermédiaires.

Je vous ai dit que les piliers, arrivés à 50 mètres de hauteur, seront reliés entre eux par quatre poutres en fer de 42 mètres de longueur et de 7 mètres de hauteur ; et que, pour monter ces énormes poutres à 42 mètres, il faut établir entre les piliers quatre échafaudages en bois, de telles proportions que l'on en a jamais vu de semblables à Paris, même au temps de la fameuse triangulation. Pensez-donc ! deux fois la hauteur des plus hautes maisons de Paris.

Un de ces énormes échafaudages, d'une légèreté a donner le vertige, est terminé, donc visible à l'œil nu, entre les piliers nos 3 et 4 (côté Suffren). Celui d'en face, entre les piliers no 1 et 2, va être terminé dans quelques jours. Quant aux deux autres, on les prépare tous deux entre les piliers 2 et 3. On y prépare celui d'entre les piliers 4 et 1 (côté Seine) pour ne pas encombrer l'entrée des matériaux qui viennent du pont d'Iéna et qui entrent dans l'enclos de la Tour par ce côté-là.

***

Le Jardin.

Au sortir de l'enclos du chantier de la Tour de trois cents mètres, on se trouve sur le terre-plein qui sera le jardin de l'Exposition. Ce jardin sera composé de trois parties distinctes. D'abord le carré compris entre les Galeries des Expositions diverses et la rue qui traverse le Champ de Mars ; puis l'immense carré compris entre cette rue, le Palais des Beaux-Arts, le Palais des Arts libéraux et l'enceinte actuelle du chantier Eiffel ; enfin, un prolongement sous la Tour même, jusqu'aux abords du pont d'Iéna.

La partie comprise entre le Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux est livrée en ce moment aux ouvriers de M. Laforcade, qui dirige les travaux de jardinage.

Au printemps dernier, lorsqu'a été établi le chantier Eiffel, il a fallu supprimer une partie du Parc de l'Exposition de 1878. On a eu alors la précaution de relever toutes les bonnes terres, de les accumuler en tertres dans les parties du parc qui devaient rester intactes, et de mettre en dépôt, sur ces tertres, les arbres que l'on arrachait. Ces arbres, bien soignés depuis lors, ont passé là tout l'été de 1887. A l'heure actuelle, on les transporte à chariot aux places respectives qu'ils devront occuper définitivement. Il faut louer les précautions que l'on a prises pour avoir, en 1889, des arbres en bon état et parfaitement enracinés.

Les tracés des chemins du jardin et tous les terrassements se tont en ce moment.

Enfin, le talus, qui règnera tout autour du jardin, est visible, ainsi que la place des escaliers qui conduiront du Palais au jardin (lequel se trouvera d'un à deux mètres en contre-bas des Palais).

***

Le personnel de surveillance.

Je passe des travaux du jardin aux chantiers du palais des expositions diverses. Ici, je dois une mention spéciale aux collaborateurs modestes, dont la vigilance assure la régularité et la bonne exécution des travaux de toute nature.

M. Bouvard, l'éminent architecte, a à ses côtés : M. Gravigny, premier inpecteur, et M. Rochesson, deuxième inspecteur ; M. Grand, sous-inspecteur, est plus directement chargé du contrôle direct des travaux. Pour exercer ce contrôle, il a sous ses ordres trois surveillants chargés, chaque jour, de faire des rapports sur les travaux faits et à faire et sur le mouvement des chantiers. Ils prennent ensuite les ordres des bureaux et les transmettent à qui de droit, pour leur bonne exécution. Ces collaborateurs actifs, dévoués, d'une compétence presqu'universelle, sont MM. Martinet, Nougués, Bouillon, Desprez, Foucault et Roux. Je tenais à leur rendre hommage ici.

***

La Couverture des Palais

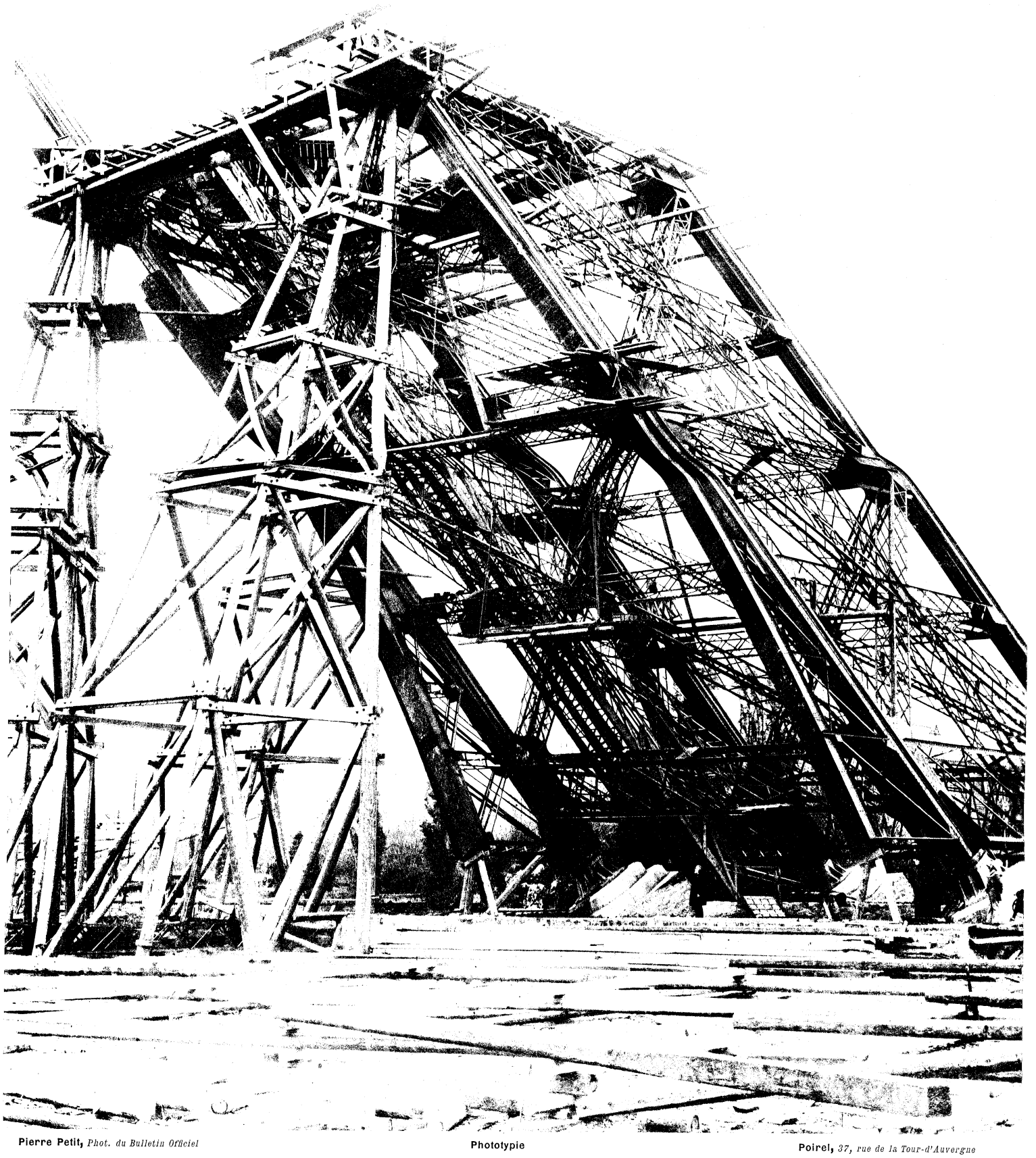
J'ai dit, il y a huit jours, que le vitrage des Palais des Expositions diverses avançait. Il n'avance pas autant que le désirerait l'entrepreneur de la couverture, le travail des vitriers dépendant du temps qu'il fait. Chaque fois que les vitriers terminent un morceau, les couvreurs et les plombiers s'en emparent pour couvrir les bords inférieurs de la toiture.

Afin de bien définir les choses, permettez-moi de vous rappeler que les Palais des Expositions diverses ont été divisés en quatre lots.

Le lot no 1 est parallèle à l'avenue de La Bourdonnais ; le lot no 3 est parallèle à l'Ecole Militaire, du côté de La Bourdonnais ; le no 4 est semblable au no 3, mais du côté de l'ave-

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel* **Phototypie** **Poirel,** *37, rue de la Tour-d'Auvergne*

LA TOUR EIFFEL

(PILIER N° 2)

SUPPLÉMENT *au Bulletin Officiel de l'Exposition du 12 Novembre 1887*

nue de Suffren; enfin le deuxième lot est semblable au premier, mais du côté Suffren.

Je tenais à préciser cela pour vous dire que les travaux de plomberie et de couverture sont totalement terminés sur le lot nº 1, depuis cette semaine.

Il est bon d'ajouter ici en quoi consistaient ces travaux, adjugés à MM. Sansot et Cᵉ, entrepreneurs de couverture et de plomberie, 18, rue Clauzel, à Paris, pour ce premier lot.

La couverture se compose d' « ardoises en zinc » carrées, de 60 centimètres de côté, qui s'imbriquent parfaitement au moyen de feuillures exécutées à la machine. Cette couverture représente, pour le lot nº 1 (terminé), une surface de 3,800 mètres carrés. Mais il n'y a pas que cette couverture; il y a aussi les *chéneaux*, dont l'ensemble, pour ledit premier lot, représente 230 mètres linéaires;

Les *bandes de raccord*, sous les lanterneaux, qui mesurent 700 mètres linéaires;

Les *chemins de faîtage*, 340 mètres linéaires;

Les *bandes de filets* en plomb, 680 mètres linéaires.

Il y a enfin les gouttières provisoires, placées en attendant la mise au levage des petites galeries intérieures de 15 mètres, qui règnent autour des jardins, le long des palais.

Il y a encore 243 mètres courants de chéneaux intérieurs et 200 mètres de descentes.

Tel est l'ensemble du premier lot, dont la couverture et la plomberie sont entièrement terminées.

***

La Couverture des autres lots

MM. Sansot et Cᵉ n'attendent que l'achèvement successif des travaux de vitrerie pour terminer les travaux du troisième lot.

A la fin de la présente semaine, l'état des travaux du troisième lot a été celui-ci :

On avait terminé 1626 mètres superficiels de couverture sur environ 10,000; 600 mètres linéaires sur 1,200; 1,216 mètres de filets sur 1,800, et 450 mètres de descentes sur 500.

Les travaux de couverture de ce lot pourraient être terminés d'ici au 15 décembre, si le mauvais temps n'entrave pas l'œuvre des vitriers, qui doit précéder celle des couvreurs-plombiers.

Sur le lot nº 4, il n'y a pas grand travail fait, les vitriers n'y ayant pas encore opéré. On y compte cependant 150 mètres de chéneaux, 912 mètres de bandes-filets et 250 mètres de descentes posés.

Il n'y a presque rien de fait sur le lot nº 2 : quelques descentes et c'est tout.

***

Les caves des petites galeries intérieures

Les trois côtés intérieurs du Palais des Expositions diverses seront bordés de petites galeries latérales, ou bas-côtés, aux fermes de 15 mètres. Ces galeries, qui donneront sur le jardin supérieur, seront occupées par des cafés, des restaurants et toutes sortes de boutiques. Sous toutes ces galeries, se trouveront des caves spacieuses, qui seront occupées par les locataires de ces établissements. Depuis longtemps, ces caves sont achevées et les solives qui les recouvriront attendaient en place, depuis deux mois, que les maçons vinssent les poser.

En attendant, le battage des pieux et le travail des fondations interminables des bases des fermes de 115 mètres de la grande Galerie des Machines, ont donné des loisirs à une bonne partie des ouvriers maçons des chantiers de M. Manoury. Ces équipes sont actuellement occupées à la pose des solives des caves des petites galeries de 15 mètres, travail qui sera terminé mardi. Ces solives seront ensuite reliées entre elles par des voûtes en briques, ce qui sera un travail beaucoup plus long.

Telles sont mes observations pour la semaine qui s'achève aujourd'hui.

C. L.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Le Service des travaux historiques

Pour continuer les indications que nous avons déjà données ici sur l'Exposition particulière projetée par la Ville de Paris, au Champ de Mars, en 1889, nous parlerons aujourd'hui du service des Travaux historiques.

Ce service a déjà exposé à l'Exposition universelle de 1878, à Paris, et à l'Exposition internationale d'Amsterdam, en 1883.

« La Ville de Paris, disait la notice à l'appui des objets exposés, qui, de temps immémorial, fait consigner, dans des registres spéciaux, les faits relatifs à son histoire, s'est constamment préoccupée, depuis trois siècles, du soin de mettre en œuvre les matériaux amassés par ses clercs et ses greffiers. Tantôt elle a excité des écrivains à entreprendre cette tâche, en son nom et avec son aveu, tantôt elle s'est empressée de venir en aide aux érudits qui en avaient pris spontanément l'initiative. Ses archives, détruites aujourd'hui, contenaient la preuve matérielle des nombreuses subventions et souscriptions consenties par elle en faveur des historiens, des jurisconsultes, des topographes, des héraldistes, des généalogistes et autres savants qui avaient fait des choses parisiennes l'objet de leurs études. »

Ces diverses entreprises ont peu survécu aux hommes qui les avaient conçues; aucune n'a produit une série historique, administrative ou topographique complète. Ainsi Sauval, Félibien, Delamare, ont construit solidement certaines parties de l'édifice; mais le monument reste inachevé, et pour être assuré que la construction n'en sera point interrompue de nouveau, il fallait en asseoir les fondations sur des bases plus solides. C'est pourquoi l'administration municipale a pensé qu'il convenait de substituer aux subventions et aux secours passagers une assistance permanente, ainsi qu'un travail régulier et continu aux essais intermittents.

Cette création, dans les bureaux de la Ville, d'une sorte de centre, de foyer historique, qui, avec le concours de savants autorisés, devait assurer d'une façon régulière, la production de publications nouvelles, en leur donnant une unité de vues, remonte à 1860.

C'est de cette époque que date la collection qui, commencée sous le titre d'*Histoire générale de Paris*, comprend les sujets les plus divers, et qui, imprimée avec luxe, s'aidant, dans ses gravures, ses chromolithographies, ses reproductions de toute sorte, des meilleurs artistes et des meilleurs procédés artistiques, indique que l'administration municipale a voulu ne rien ménager pour élever un monument digne de la capitale de la France.

Le Service historique reçut, en 1865, de nouveaux développements et fut autorisé à rédiger un programme de travaux qui peut se résumer en quelques lignes :

« Pour écrire l'histoire de Paris, il ne suffit point de créer, en suivant les anciens errements, une de ces œuvres laborieusement complexes, telle qu'il s'en produit encore aujourd'hui. C'est un sujet trop vaste pour qu'on puisse songer à le traiter autrement que sous forme de monographies et de recueils documentaires. En effet, indépendamment des faits religieux, civils et politiques, qui sont le fonds commun de toute histoire, la formation successivede la cité, sa topographie, son administration, ses monuments, ses métiers et ses institutions de toute valeur constituent autant de branches distinctes qu'il est impossible d'embrasser à la fois sans confusion. »

En 1883, une autre amélioration du service qui nous occupe fut réalisée. Jusqu'à cette époque, en effet, ce service était centralisé et confié à un inspecteur principal. Cette centralisation contenait un danger. Ce danger était que le service destiné au contrôle de la production scientifique ne cédât à la tentation de produire par lui-même. Peu à peu, la démarcation nécessaire entre le travail technique des spécialistes et l'administration chargée de la surveillance pouvait tendre à s'effacer. Cette démarcation a été nettement rétablie. Une commission, composée de savants les plus autorisés (MM. Léopold Delisle, Gréard, de Rozière, de Ménorval, Albert Lenoir, Perrens, Jules Cousin, de Lasteyrie, de Montaiglon, Guiffrey, A. Lamouroux, Simon Luce, Tisserand, Armand Renaud, Bonnardot), préside aux projets de publication comme à la réception des ouvrages terminés; les publications résolues sont confiées aux hommes les plus compétents, et l'administration remplit d'autant mieux sa mission de servir de centre aux différents collaborateurs qu'elle publie, surveille, administre tout; mais, en dehors des simples compilations, veut partout établir des responsabilités personnelles, et évite, lorsque des questions scientifiques sont en jeu, d'avoir une opinion officielle.

C'est sous l'influence de cette réforme que la collection se continue. Une somme de 56,000 fr. est affectée annuellement aux dépenses des publications historiques de la Ville ainsi qu'aux subventions accordées aux ouvrages d'initiative privée qui paraissent dignes d'être encouragés.

Voici l'énumération des publications historiques qui figureront à l'Exposition :

C'est tout d abord l'introduction à l'*Histoire générale de Paris*. L'auteur, M. Tisserand, a résumé dans ce volume les efforts tentés par la Ville de Paris, depuis les temps les plus reculés, tant pour réunir les éléments de son histoire que pour encourager les savants à l'écrire dans des conditions dignes d'elle. De nombreuses pièces justificatives occupent les deux tiers de l'ouvrage. La presque totalité de ces documents a péri dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, en 1871, ce qui en rend la reproduction plus précieuse encore.

Vient ensuite la Seine, études sur le bassin parisien aux âges antihistoriques, deux volumes par M. Belgrand. Cet ouvrage a pour objet la topographie *antéparisienne*, c'est-à-dire la connaissance du terrain à moitié submergé, sur lequel s'est élévé plus tard la Lutèce gauloise.

Quatre volumes concernent la topographie du vieux Paris, pour les régions du Louvre, des Tuileries et du faubourg Saint-Germain, par Berty, A. Legrand et Tisserand.

MM. Le Roux, de Lincy et Tisserand ont réuni dans un volume, un recueil d'écrits et de documents originaux sur Paris et ses historiens aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. C'est la société du temps prise sur le vif.

Nous remarquons ensuite une biographie très complète d'Etienne Marcel, prévôt des marchands (1356-1358), par M. Perrens. Les biographies des autres prévôts éminents suivront.

M. Léopold Delisle a consacré trois volumes au cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale qui retracent, pour ainsi dire, l'histoire de la pensée à Paris, depuis les détails qui se rattachent à la fabrication matérielle et à la vente du livre (calligraphie, miniature, reliure, librairie, etc.), jusqu'aux plus hautes questions du mouvement littéraire.

Nous citerons encore *les Anciennes bibliothèques de la ville de Paris*, par M. Franklin, avec une monographie de la première bibliothèque de la ville de Paris, par M. Tisserand (sceaux, emblèmes, couleurs, livrées et cérémonies publiques). *Les Jetons de l'échevinage parisien* ou documents pour servir à une histoire métallique du bureau de la ville de Paris et de diverses institutions parisiennes. Cet ouvrage est dû à M. d'Affry de la Monnoye. MM. de Lespinasse et Bonnardot ont publié le livre des Métiers, ou recueil des statuts des métiers parisiens au XIII^e^ siècle, colligés par Etienne Boiteau, prévôt de Paris.

Les Registres des bureaux de la ville sont le recueil des délibérations de l'ancienne municipalité parisienne. Le premier volume publié par M. Bonnardot comprend la période de 1499 à 1526.

A ces publications, il faut ajouter l'Atlas des anciens plans de Paris, reproduits par la photogravure. Ils sont au nombre de trente et se divisent en plans rétrospectifs, plans cavaliers et plans géométriques. Les plus connus sont les plans de Munster, de la Tapisserie, de Verniquet.

Pour épuiser tout ce qui se rattache à l'histoire de Paris, il faut dire un mot du service des inscriptions parisiennes. Un Comité, créé en 1879 par M. Hérold, s'occupe de faire placer dans Paris, des inscriptions commémoratives qu'appellent les souvenirs se rattachant à un grand nombre de voies publiques, monuments, habitations, etc. L'état des inscriptions déjà placées ainsi que leurs dispositions géographiques sera exposé.

Il y a enfin un service qui a pour mission de relever officiellement sur les chantiers de travaux municipaux et officieusement sur les chantiers de travaux privés, toutes les indications de nature à reconstituer la topographie et l'aspect de l'ancien Paris. Il recueille aussi des fragments d'architecture et de sculpture. On exposera dans des vitrines les fragments portatifs de la collection qui a été ainsi formée et qui se trouve en ce moment à l'Hôtel Carnavalet.

Exposition Internationale Ignifuge

Nous rappelons que le 25 novembre doit s'ouvrir, au Pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Elysées, la grande Exposition internationale ignifuge. Cette exposition comprendra tous les systèmes et toutes les inventions propres à prévenir les incendies, principalement dans les théâtres.

Le grand nombre d'adhésions, venant tant de France que de l'Etranger, et l'accueil empressé fait par la presse à la future Exposition, permettent de compter sur un très grand succès.

Les Théâtres

L'événement théâtral le plus important, depuis notre dernière chronique, a été la première de *l'Abbé Constantin*, au théâtre du Gymnase. Le roman va bientôt atteindre sa centième édition, et le triomphe de la première, ainsi que l'empressement du public au bureau de location, font prévoir que, sur la scène, le succès de cette œuvre charmante ne sera pas moins considérable.

MM. H. Crémieux et P. Decourcelle ont, avec beaucoup d'habileté, conservé au récit et aux personnages le cachet particulier qui a rendu célèbre le roman de M. Ludovic Halévy; ils ont seulement corsé l'intrigue assez pour lui fournir une indispensable consistance scénique.

Le premier et le troisième actes, qui se passent, l'un dans le jardin, l'autre dans l'intérieur du presbytère, sont pleins de détails délicieux; dans ces deux cadres, on retrouve, mis en scène d'une façon exquise, le roman dans toute sa saveur. Le deuxième acte contient une situation dramatique et émouvante, imaginée par MM. Crémieux et Decourcelle, et se termine par l'incident déjà célèbre du parapluie retourné. Lafontaine a fait de l'abbé Constantin une création hors ligne. Marais, Noblet, Lagrange, Mmes Magnier, Darlaud, Grivot et Desclauzas complètent un parfait ensemble.

A l'Odéon, *l'Arlésienne* est accompagnée d'une comédie nouvelle en vers, *l'Agneau sans tache*; MM. Armand Ephraïm et Aderer ont su écrire sur un sujet connu une comédie spirituelle, écrite avec charme et qui est parfaitement jouée.

Un magistrat distingué, que les affiches nous présentent sous le pseudonyme de Jules de Glouvet, soulève dans *le Père*, au Vaudeville, la question de la paternité en dehors de l'union légitime, question si souvent présentée par nos maîtres en l'art dramatique.

On trouve, dans cette œuvre, quelques scènes remarquables, mais qui arrivent après d'interminables préparations et avant un dénoûment banal. Le talent et l'autorité d'Adolphe Dupuis n'ont pu décider du succès. Au *Père*, l'on a pas tardé à joindre *Célimare le bien-aimé*, et quelque autre reprise permettra ensuite d'attendre l'*Affaire Clémenceau*, tirée du roman de M. Alexandre Dumas.

Bonne reprise, au Palais-Royal, de *Tricoche et Cacolet*.

L'opérette excentrique baisserait-elle dans la faveur du public? Les *Saturnales* n'ont guère réussi; *Sosie* est tombé, et la *Fiancée des Verts-Poteaux* n'a pas eu tout le succès attendu. Les auteurs de ces bouffonneries ne manquent cependant ni d'imagination ni d'esprit. Que ne s'ingénient-ils à découvrir des chemins nouveaux, au lieu de piétiner sur place en des sentiers trop battus? Pour plaider les circonstances atténuantes, ils peuvent déplorer l'absence d'artistes originaux ou même plaisants que ce genre exige. Or, la plupart des interprètes de M. Ordonneau manquent absolument de drôlerie. Le compositeur, lui, M. Audran, est bien secondé par Mlle Lardinois, par le baryton Jacquin et par le vaillant chef d'orchestre, M. de Lagoanère, un des directeurs des Menus-Plaisirs.

Si, en dehors du Gymnase, les théâtres n'ont pas de grands succès, les concerts et les cirques refusent, chaque soir, du monde.

Le *Nouveau Cirque*, avec sa *Grenouillère* et les Hanlon Volta, est bien le spectacle le plus intéressant et le plus amusant; aussi mérite-t-il largement la faveur du public.

Avant sa transformation en théâtre de féerie, l'Eden attire toujours la foule avec *la Cour d'Amour*; une jeune danseuse, Mlle Czerne, s'est révélée étoile dans ce ballet, où elle alterne avec Mlle Cornalba.

Parmi les *premières* en perspective, et indépendamment de l'*Affaire Clémenceau*, annoncée plus haut: la *Souris*, de M. Edouard Pailleron, à la Comédie-Française, et, à la Porte Saint-Martin, une grande pièce de M. Sardou, pour le retour de Sarah-Bernhardt.

EMILE ABRAHAM.

Champagne Ch. Farre, Reims

ÉCHOS

L'Ecole d'horlogerie.

L'école d'horlogerie de la rue de Massin est aujourd'hui construite et presque prête à inaugurer. Le bâtiment se compose de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sols. Les neuf dixièmes des deux façades, côté de la rue et côté de la cour, sont garnis de vitrages qui occupent presque toute la hauteur des étages. On peut dire que l'école d'horlogerie est une véritable maison de verre.

Deux mots suffiront pour décrire les dispositions intérieures de ce nouveau bâtiment:

Au rez-de-chaussée, logement du gardien, parloir, cabinet du directeur et bureau de la direction; aux étages supérieurs (y compris les mansardes), dispositions absolument uniformes comprenant à chaque étage quatre salles

d'égale dimension, 5 mètres sur 12, avec cabinets de travail pour les maîtres. L'école d'horlogerie sera inaugurée au mois de mars prochain.

Réunion des Chambres de Commerce

Avec l'assentiment de M. le ministre du commerce et de l'industrie, la chambre de commerce de Paris a décidé que les chambres de commerce seraient invitées à envoyer à Paris, un ou plusieurs délégués pour prendre part à une réunion qui doit avoir lieu, 2, place de la Bourse, le mercredi 23 novembre.

L'ordre du jour comprendra la discussion d'une convention internationale sur la propriété industrielle, et de questions coloniales.

Les délégués pourront, en outre, profiter de cette circonstance pour échanger leurs idées sur d'autres points, comme la participation à l'Exposition de 1889 et la création d'un musée national du commerce français.

Voir aux Annonces
Poêle mobile hydraulique VIVILLE.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Nous n'avons aucun changement à signaler dans la tenue de notre marché. Les tendances ont bien été un peu moins bonnes, pendant les derniers jours, sur nos Rentes et quelques fonds étrangers, mais il ne s'agit là que de dispositions passagères et nous avons tout lieu de croire que le calme qui règne sur notre place ne sera pas de longue durée.

Cet état d'accalmie ne revêt, en effet, aucun caractère inquiétant pour l'instant : nous assistons à un simple arrêt de la hausse qui n'a rien de grave. Nous le devons en grande partie aux tendances de faiblesse qui ont prévalu cette semaine sur quelques places étrangères. Les maladies de l'empereur Guillaume et du prince son fils, que les dépêches officieuses ont en vain représentées comme peu dangereuses, n'en ont pas moins été un grand sujet d'inquiétudes, et les Bourses allemandes témoignent depuis d'une certaine hésitation. A Berlin, Vienne et Francfort, les affaires sont donc redevenues fort étroites. Les avis financiers qui nous sont parvenus de Rome vers le milieu de la semaine n'ont pas été plus satisfaisants. Sur cette place, des ventes se sont produites qui ont gravement atteint les cours : aussi, sur notre propre marché, la rente italienne a-t-elle fléchi, comme on le verra plus loin dans des proportions qui ne sont pas ordinaires.

Malgré cette moins bonne allure des rentes françaises et de quelques fonds étrangers, les valeurs de crédit n'ont pas fait trop mauvaise contenance. Quelques affaires, sont, en effet, en préparation et leur annonce suffit pour entretenir assez bien l'activité sur leur marché.

×

La rente 3 0/0 se négocie, en ce moment, à 81 62 : le 3 0/0 Amortissable se traite à 84 60 et le 4 1/2 0/0 passe à 107 35.

Les cours du marché au comptant ne sont pas meilleurs. Le 3 0/0 se traite à 81 60, le 3 0/0 Amortissable fait 84 65 et le 4 1/2 0/0 cote 107 20.

On ne négocie qu'un nombre fort restreint de primes pour fin courant. Pour fin prochain, on ne fait encore aucun échange important.

Les Consolidés anglais ont atteint 103 1/4, mais ils sont revenus à 103 1/16.

L'Extérieure Espagnole se traite à 67 20.

Le 4 0/0 Hongrois vaut 81 45.

L'Egypte unifiée, sur laquelle on a détaché un coupon de 10 fr., reste à 873 75.

Le Turc se négocie à 13 95.

Les fonds russes sont au même niveau.

Enfin la rente italienne a perdu plus d'un point à 97 47.

×

Comme nous l'avons dit plus haut, les valeurs de crédit ont été moins délaissées que les fonds d'Etat.

La Banque de France se traite à 4,210.

Sur le Crédit foncier, nous relevons le cours de 1387 50. Nous savons de source certaine que le Crédit Foncier met en préparation une combinaison dont le but est d'englober toutes les loteries. Cette émission, qui portera sur un chiffre de plus de 24 millions aura lieu à une date qui n'est plus éloignée. Elle consistera en bons de 100 francs remboursables à 200 francs en 75 ans, avec des tirages annuels pour une somme de 500.000 france et avec lots dont le plus important atteindra 100,000 francs.

Les différents groupes d'obligations du Crédit foncier donnent lieu à un large mouvement de transactions. Ces valeurs conviennent bien d'ailleurs, à de nombreuses catégories de capitalistes. On peut les admettre comme placement d'attente et comme placement définitif. Le capitaliste qui fait un placement d'attente, soit parce qu'il aura besoin, à un moment prévu, de ses fonds pour une opération projetée, soit parce qu'il désire entrer dans des valeurs dont les cours lui semblent trop élevés et qu'il mettra en portefeuille à la première baisse, doit nécessairement s'attacher aux valeurs qui échappent aux risques de dépréciation. Les obligations foncières et communales à lots du Crédit foncier lui donnent, à cet égard, complète satisfaction. Elles ne peuvent que monter encore, tant qu'elles n'auront pas atteint le cours de 500 francs.

Si l'on est en quête d'un placement définitif, on atteint encore avec ces valeurs le but que l'on vise. On touche un intérêt normal et l'on participe, en outre, à de nombreuses chances de tirages pour les lots importants. On jouit, avec les obligations du Crédit foncier du maximum des garanties.

Nous laissons le Comptoir d'Escompte à 1,035 ; le Crédit Lyonnais à 560 ; la Banque de Paris à 755 ; la Banque d'escompte à 463 75.

La Banque russe et française met en souscription publique, le 15 de ce mois, une série d'obligations foncières de la Banque de crédit foncier et agricole de Santa-Fé. Dans les notices qu'elle distribue à ce sujet, la Banque russe et française dit que les emprunts de la République argentine sont fort goûtés à Londres et à Berlin, parce qu'ils rapportent 5 et 6 0/0. A un si gros intérêt, nous préférerions un placement plus solide, d'autant plus que ces mêmes notices ajoutent que le taux de rendement de ces emprunts s'abaisse au fur et à mesure que le crédit de cet Etat augmente et que, pour preuve d'augmentation du crédit de la République argentine, on emprunte cette fois à 6,70 0/0, au lieu de 5 et 6 0/0. Et puis, si la prospérité de la République argentine est si éblouissante, pourquoi les Argentins n'ont-ils pas accaparé pour eux-mêmes une affaire aussi bonne. L'établissement du Crédit foncier et agricole, au milieu d'une province si riche, ne sera d'aucun secours aux industriels et aux agriculteurs, à moins que les prospectus exagèrent la richesse de cette contrée ; mais, de toutes les façons, il y a contradictions flagrantes, et nous ne saurions, par conséquent, trop conseiller à nos lecteurs de ne pas répondre à l'appel qui leur est fait ; les placements sérieux sont assez fréquents chez nous pour qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir recours à une entreprise étrangère sur laquelle les renseignements précis font d'ailleurs défaut.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

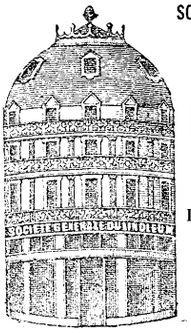
Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gainerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy

LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché

25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

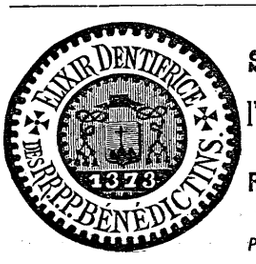
Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

MILINAIRE FRERES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de Serrurerie, **45** centimes l'un en timbres poste.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÉGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE

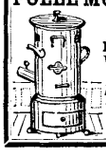


Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2^f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices 8 f.**
MILLERET, LE GONIDEC, S^r, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn^t. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE. 1^ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887. 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS





FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)

IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE

Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER *le vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.

BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

AU VIEUX CHENE *69, 71, 73, r. Beaubourg* **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. | Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN **1866**)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Francaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 53 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 19 Novembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MAIRIE du XIV ARRONDISSEMENT

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de payement équivaudra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Travaux des Comités d'admission.
L'Exposition à l'Etranger.
Section coloniale française : Comité d'organisation.
Le Congrès des Chambres syndicales.
Discours de M. Berger au Comité de Seine-et-Oise.
Travaux du Champ de Mars.
La Conversion de la Rente.
Exposition des produits et appareils servant à la fabrication de la bière. : Liste des récompenses.
Revue des Récompenses.
Petite correspondance.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 9 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Daubrée (Lucien), directeur intérimaire des forêts (représentant le ministère de l'agriculture), membre-adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, en remplacement de M. Gabé, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

Vu l'article 8 du décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886 et l'annexe n° 1 ;

Vu le paragraphe 10 de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 9 juin 1887 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 août 1887, constituant les comités des congrès et conférences,

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 1887, portant au chiffre de douze le nombre des membres des quinze comités des congrès et conférences ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 1887, complétant la commission supérieure des congrès et conférences par l'adjonction des vice-présidents,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés membres des comités des congrès et conférences :

SECTION I

Belles-lettres.

M. Got, doyen des sociétaires de la Comédie-Française, en remplacement de M. Vacquerie, démissionnaire.

M. Guy de Maupassant, homme de lettres, en remplacement de M. de Goncourt, démissionnaire.

SECTION III

Histoire et archéologie

M. Lacroix (Sigismond), député, précédemment membre de la section XII, en remplacement de M. Challemel-Lacour, démissionnaire.

M. Salomon Reinach, conservateur adjoint du musée de Saint-Germain, en remplacement de M. Renan, démissionnaire.

SECTION VII

Sciences géographiques.

M. Gauthiot, secrétaire général de la société de géographie commerciale de Paris, en remplacement de M. Elisée Reclus, démissionnaire.

SECTION XII

Génie civil et travaux publics

M. Gérardin, ingénieur des ponts et chaussées, chef du cabinet de M. le ministre des travaux publics, en remplacement de M. Sigismond Lacroix, nommé membre de la section III (Histoire et archéologie).

Paris, le 10 novembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire-général,

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886, réglant l'organisation des services de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'exposé des motifs présenté par le directeur général de l'exploitation ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 1887, constituant les comités des auditions musicales,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 7 de l'arrêté ministériel du 17 octobre 1887, susvisé, est modifié de la manière suivante :

1° Le nombre des membres de la première section des auditions musicales (composition musicale) est porté de 30 à 33 ;

2° Le nombre des membres de la section 2 (orphéons et sociétés chorales), de la section 3 (fanfares et musiques d'harmonie), de la section 4 (musiques militaires) est porté de 24 à 25.

Art 2. — Sont nommés membres des comités des auditions musicales :

1re SECTION

Composition musicale

M. Franck (César), organiste de Sainte-Clotilde.

M. Guiraud, compositeur de musique, précédemment membre de la section 3 (fanfares et musiques d'harmonie).

M. Lalo (Edouard), compositeur de musique.

IIe SECTION

Orphéons et sociétés chorales

M. Messager (André), compositeur de musique.

IIIe SECTION

Fanfares et musiques d'harmonie

M. Cahen (Albert), compositeur de musique.

M. Canoby, inspecteur de l'enseignement musical, en remplacement de M. Guiraud, nommé membre de la 1re section (composition musicale).

IVe SECTION

Musiques militaires

M. Gastinel (L.), compositeur de musique.

M. Maréchal, inspecteur de l'enseignement musical, en remplacement de M. Mermet, démissionnaire.

Paris, le 11 novembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886 et l'annexe n° 1 contenant le système de classification générale de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 1887, instituant pendant la durée de l'Exposition universelle de 1889, une exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

Sur la proposition du directeur général,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé vice-président de la commission supérieure d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Institut, en remplacement de M. Renan, démissionnaire.

Art. 2. — Sont nommés membres du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

SECTION IV. — *Moyens de transport.*

M. Guillain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics, en remplacement de M. de Freycinet, démissionnaire.

M. Pontzen, ingénieur civil, président de la Société des anciens élèves de l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. de Montgolfier, démissionnaire.

M. le contre-amiral O'Neil, directeur général du service des torpilles au ministère de la marine, en remplacement de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Institut, nommé vice-président de la commission supérieure d'organisation.

Paris, le 15 novembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 7 novembre 1887, MM. Pector, président de la chambre syndicale du commerce d'exportation, et Roux, membre de ladite chambre, ont été nommés membres de la commission d'organisation de l'expositon des colonies françaises en 1889.

Bureaux de Comités départementaux

CORSE

Sous-comité de l'arrondissement de Bastia

Président : M. AJACCIO (Jean-Jacques), président de la Chambre de commerce et de la Société d'agriculture.

Secrétaire : M. GODINOT DE VILAIRE, directeur de l'Ecole d'arboriculture et de jardinage.

Sous-comité de l'arrondissement de Calvi

Président : M. COSTA, avocat.

Vice-présidents : MM. MALASPINA, maire de Belgodère ; ROCCA-CASTELLANI, conseiller d'arrondissement

Secrétaires : MM. CARLI, conseiller d'arrondissement ; RIGOLLET, conseiller municipal ; FRANCISCI, négociant.

Sous-comité de l'arrondissement de Corte

Président : M. Emmanuel ARÈNE, député.

Vice-présidents : MM. LEVIE-RAMOLINO, président du tribunal de 1re instance de Corte ; BALDACCI, adjoint au maire.

Trésorier : M. le docteur GRIMALDI.

Secrétaire : M. le docteur BATTESTI.

DORDOGNE

Comité départemental

Président : M. WALLON, agriculteur, conseiller général, maire de Lanouaille.

Vice-Présidents : MM. SÉCRESTAT, conseiller général, maire de Saint-Pierre-de-Chignac ; GARRIGAT (Henri), propriétaire à Bergerac ; DANÈDE (Edgard), lieutenant-colonel en retraite, à Nontron ; BRUGÈRE, député, maire de Monpont ; CLERJONNIE, conseiller général, maire de Sarlat.

Secrétaires : M. LAUSSINOTTE, notaire à Tubjac ; PEYNAUD, vétérinaire à Périgueux.

Trésorier : MM. ROLLAND de DENUS, banquier à Périgueux.

Sous-comité de Périgueux

Président : M. SECRESTAT.

Vice-Présidents : MM. REQUIER et AUBARBIER, négociants à Périgueux.

Secrétaire : M. LAUSSINOTTE.

Trésorier : M. ROLLAND de DENUS.

Sous-comité de Bergerac

Président : M. GARRIGAT (Henri).

Vice-Président : M. de la BATUT, député, maire de Montbazillac.

Secrétaire : M. FAISANDIER, adjoint au maire de Bergerac.

Sous-comité de Nontron

Président : M. DANÈDE (Edgard).

Secrétaire : M. RIBEYROL, adjoint au maire.

Membres: MM. NEURY, conseiller général, maire de Nontron ; FAUCHER, capitaine en retraite, maire de Saint-Pancrace ; WALLON, conseiller général, maire de Lanouaille ; comte de VILLARSON, propriétaire à Abjat.

Sous-comité de Ribérac

Président : M. BRUGÈRE, député.

Vice-Présidents : MM. de LENTILHAC, agriculteur à Saint-Jean-d'Ateaux ; RENAULT, agriculteur à Festalemps.

Secrétaire : MM. POURTEGROND, conseiller général, maire de Saint-Vincent-de-Cosnezac ; COMBESCOT, maître de forges au Pizon.

Sous-comité de Sarlat

Président : M. ARBETOT, adjoint au maire de Domsne.

Vice-Président : M. CLERJONNIE.

Secrétaire : M. COUDERT, fabricant de conserves à Sarlat.

Trésorier : M. CARRIER-LADEVÈZE, conseiller d'arrondissement à Saint-Cyprien.

ILLE-ET-VILLAINE

Président : M. LECHARTIER Directeur de la station agronomique, à Rennes.

Trésorier : M. HÉRISSANT, Directeur de la ferme-Ecole des Trois Croix, à Rennes.

Sous-Comité de Saint-Malo

Président : M. DEMALVILAIN, président du tribunal de commerce à St-Servan.

Secrétaire : M. PÉRALDI, épicier à St-Malo.

Trésorier : M. HERVOCHE, conseiller général, président de la commission départementale.

SEINE-ET-OISE

Comité départemental

Président : M. Ernest FERAY, sénateur, vice-président du Conseil supérieur du Commerce et de l'industrie.

Secrétaire-général : M. Ferdinand DREYFUS, ancien député, publiciste.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les Travaux des Comités d'Admission

Les Comités d'admission travaillent avec la plus grande activité, et dans les trois derniers mois ils ont tenu de nombreuses réunions ; nous citerons notamment les Comités des classes 40 (bimbeloterie), 10 (papeterie, reliure), 47 (cuirs et peaux), 78 (serres et matériel d'horticulture), 35 (bonneterie, lingerie), 20 (céramique), 12 (épreuves et appareils photographiques), 25 (bronzes d'art), 41 (produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie), 49 (matériel et procédés des exploitations rurales et forestières), 52 (machines et appareils de la mécanique générale), 17 (meubles), 62 (électricité), 18 (ouvrages de tapisserie et de décoration), 21 (tapis), 39 (objets de voyage et de campement), 16 (cartes et appareils de géographie et de topographie), 63 (matériel et procédés du génie civil), 15 (instruments de précision), 37 (joaillerie et bijouterie), 41 (fils et tissus de lin), 13 (instruments de musique), 34 (dentelles, tulles), 59 (machines, instruments et procédés employés dans divers travaux), 33 (soies et tissus de soies), 50 (matériel et procédés des usines agricoles), 26 (horlogerie), 53 (machines-outils), 57 (matériel et procédés de la confection des objets mobiliers et d'habitation), 54 (matériel et procédés du filage et de la corderie), 42 (produits des exploitations et des industries forestières), 60 (carosserie), 67 (céréales), 22 (papiers peints), 28 (parfumerie), 46 (teinture), 19 (cristaux), 61 (matériel de chemin de fer), 23 (coutellerie), 56 (confection de vêtements), 9 (imprimerie et librairie), 68 (boulangerie, patisserie), 45 (produits chimiques et pharmaceutiques), 7 (organisation de l'enseignement secondaire), 38 (armes portatives), 24 (orfévrerie), 32 (fils et tissus de laine), 27 (chauffage et éclairage), 14 (médecine et chirurgie), 29 (maroquinerie, tabletterie).

Tous les comités de groupe se sont réunis.

Les sections de congrès et conférences ont procédé à l'élection de leurs bureaux.

Les Comités d'admission ont examiné les demandes d'admission qui arrivent en grand nombre, ils ont procédé à une répartition du travail entre leurs membres au point de vue des enquêtes et des demandes de renseignements à recueillir, et plusieurs d'entre eux ont adressé des circulaires aux présidents des Comités départementaux.

Nous recevons, à ce sujet, communication d'une intéressante circulaire qui est signée par M. Emile Dupont, président du Comité d'admission de la classe 29. Cette circulaire nous paraît tracer d'une façon très nette le rôle et les obligations des exposants ; elle indique le délai pour le dépôt des demandes, la nécessité de les envoyer sans tarder, pour faciliter le travail de répartition des espaces, elle montre que les exposants ne sont tenus par aucun engagement en signant leur demande tant qu'ils ne se sont pas mis d'accord avec le comité, elle insiste sur les avantages des expositions collectives.

Voici cette circuluire :

Monsieur le Président,

Un délai très restreint nous séparant maintenant de la date du 1er février 1888, fixée comme dernière limite pour le dépôt des demandes d'admission, et la Classe 29 n'ayant encore eu l'occasion d'examiner aucune demande des départements, où les industries qui les composent sont généra-

lement exercées, j'ai l'honneur d'appeler tout particulièrement votre attention sur les produits qui doivent figurer dans cette classe, (dont vous trouverez ci-dessous la nomenclature), en vous priant de vouloir bien, avec l'aide de vos sous-comités d'arrondissement, rechercher, dans votre département, les adhésions des représentants de ces industries, dont la participation peut vous paraître désirable.

L'urgence de l'envoi de ces demandes, suffisamment expliquée par les raisons qui précèdent, réside encore dans ce fait que, l'administration supérieure, obligée de procéder bientôt à la répartition des espaces, se trouvera dans la nécessité de les accorder, tant aux Français qu'aux étrangers, selon l'importance et la proportion des demandes qui auront été produites, de sorte que, malgré l'impartialité et l'esprit d'équité dont elle est animée, elle serait exposée à n'attribuer qu'une étendue insuffisante à des industries dont les demandes ne lui seraient pas parvenues en temps opportun, et l'on peut dire en un mot que, fatalement, les groupes et les classes les plus favorisés seraient ceux dont les participants se seraient le plus pressés.

La gratuité des emplacements, l'encouragement donné aux expositions collectives des petits fabricants, qui ne pourraient pas isolément supporter des frais d'installation de nature à donner à leur vitrine un intérêt ou une attraction que présentera le groupement de plusieurs d'entr'eux et enfin cette clause, que les industriels, ne se trouvant liés par aucun engagement, jusqu'au jour où, après leur admission prononcée, ils se seront mis d'accord avec les Comités d'admission et d'installation pour la répartition des espaces et des dépenses; toutes ces considérations sont autant d'arguments qui répondent d'une façon péremptoire aux objections habituelles des intéressés, qui attendent trop souvent le dernier moment pour se prononcer sur leurs intentions.

D'un autre côté, il importe de ne pas perdre de vue que le travail qui incombera aux Comités d'installation, étant intimement lié à celui qui aura été préparé par les Comités d'admission, le succès de l'Exposition dépend, en grande partie, selon les termes dont se servait Monsieur le Directeur Général de l'Exposition, dans sa circulaire du 20 septembre dernier, du degré d'activité que déploieront les membres des Comités départementaux et des Comités d'admission.

L'empressement que montreront les exposants français sera le meilleur témoignage de leur confiance dans le succès de l'Exposition de 1889, en même temps qu'il sera d'un puissant effet pour entraîner les nations étrangères à participer plus largement a cette grande manifestation de l'industrie moderne.

En terminant, Monsieur le Président, je me mets entièrement à votre disposition pour vous fournir les renseignements qu'il peut vous paraître utile de recevoir pour tout ce qui concerne les industries de la classe 29, et en vous donnant l'assurance que je serai très heureux de suivre avec vous la correspondance indiquée précédemment par M. Georges Berger.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Emile DUPONT,
Président du Comité d'admission de la classe 29,
44, rue Turbigo, Paris.

Nomenclature des Produits appelés à figurer dans la classe 29

Nécessaires et petits meubles fantaisie : Caves à liqueurs, boîtes à gants, coffrets, trousses et sacs, écrins, porte-monnaie, portefeuilles, carnets, porte-cigares.

Objets tournés, guillochés, sculptés, gravés, de bois, d'ivoire, d'écaille, etc. Tabatières, pipes.

Peignes de luxe, objets de brosserie fine de toilette.

Objets divers de laque.

Corbeilles et paniers de fantaisie, clissage et objets de sparterie fine.

Grosse brosserie, plumeaux.

Brosses à peindre.

Petits bronzes et articles de Paris.

L'EXPOSITION A L'ÉTRANGER

Nous croyons utile de grouper, sous ce titre, tous les renseignements que nous avons reçus sur la participation des nations étrangères à l'Exposition.

***

Un grand mouvement se produit en ce moment en Belgique. Les commerçants et les industriels sont résolus à apporter leur concours et à donner un grand éclat à leur exposition.

Le comité qui doit organiser la représentation des industries belges est en voie de se constituer définitivement. Le gouvernement du roi, qui est disposé à seconder ses efforts, a annoncé qu'il donnerait toute la publicité désirable aux documents relatifs à l'Exposition, et qu'il accorderait des réductions de tarif pour le transport des produits belges.

A leur retour, ces produits seront exemptés des droits de douane. Enfin, des renseignements particuliers nous permettent d'espérer que le gouvernement demandera aux Chambres un crédit important destiné à subvenir aux frais d'installation des sections belges.

***

A La Haye, une commission provisoire vient de se former, afin d'étudier les moyens les plus propres à assurer la participation de l'industrie et de l'agriculture néerlandaises.

Cette commission est composée des présidents et secrétaires des principales associations industrielles et agricoles du royaume des Pays-Bas. Elle se constituera en comité national dès qu'elle aura pu résoudre les questions qui lui sont actuellement soumises. Elle s'est mise aussitôt en communication avec le ministre de France à La Haye, pour connaître les avantages qui peuvent être accordés aux exposants néerlandais.

***

En Angleterre, le mouvement n'est pas aussi accentué; une commission nationale unique n'a pas encore été constituée, mais les industriels font connaître journellement leurs bonnes dispositions.

Pour repondre aux désirs manifestés de l'autre côté de la Manche, la Direction générale de l'Exploitation entre en communication directe avec les exposants; elle met à leur disposition des formules de demandes d'admission qui lui sont renvoyées remplies et signées par les intéressés. La Direction recueille ainsi les éléments du premier travail qui incombera au comité national anglais.

***

Parmi les colonies anglaises, le Canada est disposé à participer officiellement à l'Exposition de 1889; il organiserait une section nationale indépendante de la métropole, comme il l'a fait à l'Exposition d'Anvers.

***

Samedi, 12 novembre, a eu lieu dans les bâtiments de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, une réunion importante de la plupart des représentants des Républiques de l'Amérique centrale et méridionale. Les délégués des comités déjà formés, avaient été également conviés à cette réunion.

Etaient présents:

MM.

Le baron de Alméda, ministre de Saint-Domingue;

Le général Guzman Blanco, ministre du Venezuéla;

Blest Gana, ministre du Chili;

Cadiot, consul du Paraguay;

Colonel Diaz, ministre de l'Uruguay;

Louis Gaubert, consul général de Honduras;

Crésanto Médina, ministre de Guatémala;

Francisco Médina, ministre de Nicaragua;

Ortiz Viola, 1er secrétaire de la République Argentine;

Louis Salinas Vega, chargé d'affaires de Bolivie;

Jules Thiessé, délégué du Venezuéla.

Georges Berger, directeur général;

Emile Thurneyssen, secrétaire de la direction;

Marc Millas, secrétaire des sections étrangères.

M. Blest Gana, doyen des membres du corps diplomatique présent, remercie M. Georges Berger, d'avoir eu la pensée de réunir MM. les représentants des états de l'Amérique centrale ou méridionale. Il le prie de vouloir bien donner à la réunion, des renseignements sur l'organisation générale et sur les mesures à prendre pour assurer, avec le plus d'éclat possible, la participation des Républiques américaines.

M. le directeur général est heureux de constater, à la fois, et l'empressement que les Républiques américaines ont mis à répondre à l'invitation de la France, et les décisions déjà prises par la plupart d'entre elles pour assurer à chacune une large et brillante représentation.

M. Georges Berger entre dans des détails sur l'organisation générale de l'Exposition, sur les groupements des produits que l'étude comparative des fabrications diverses rendait nécessaire. Mais cette méthode qui est excellente pour les pays de production industrielle, ne saurait s'appliquer à l'exposition des états représentés à la réunion. Ce sont surtout des ma-

tières premières qui nous viennent de ces belles et riches contrées, ajoute M. Georges Berger. Il serait souhaitable qu'une série de pavillons affectés chacun à un seul pays ou à plusieurs pays qui se grouperaient, selon leur convenance, fussent construits sur les terrains du Champ de Mars.

Chaque pays offrirait au visiteur les moyens de se rendre rapidement compte de la production nationale, et l'ensemble de ces constructions aux formes variées serait d'un effet très pittoresque.

Presque tous les membres de la réunion prennent successivement la parole pour appuyer la proposition de M. le directeur général, et cette proposition est votée à l'unanimité.

Cette réunion, qui était officieuse, et qui avait pour but unique de permettre aux honorables représentants des Etats de l'Amérique, d'échanger leurs idées sur la forme à donner à leur participation au concours de 1889, était très utile. Les comités pourront s'occuper utilement et pratiquement, dès aujourd'hui, à préparer leurs expositions respectives.

***

M. le colonel A. Voegeli-Bodmer, commissaire général du comité officiel du gouvernement Suisse était ces jours derniers à Paris. Il a fait plusieurs visites au Champ de Mars. Il compte sur un grand concours de ses compatriotes à l'Exposition. Il s'est montré très satisfait des mesures générales prises par l'administration, et a chaudement remercié M. Georges Berger de l'accueil qu'il a reçu. Il a cependant exprimé une inquiétude : c'est, étant donné le grand courant qui existe en Suisse, en faveur de l'Exposition, la crainte de n'avoir pas assez d'espace dans les galeries du Champ de Mars qui ont été réservées aux produits de la Confédération.

SECTION COLONIALE FRANÇAISE

Commission d'organisation.

La Commission d'organisation de la section française des colonies et protectorats a tenu sa seconde séance, le 11 novembre courant, sous la présidence de M. le sénateur Schœlcher.

M. Isaac, sénateur, rapporteur de la sous-commission chargée d'examiner les plans et devis, a rendu compte des travaux de cette sous-commission. Le rapport de M. Isaac a été adopté à l'unanimité.

Deux nouveaux membres, MM. de Cambourg et Rueff, ont été adjoints à la sous-commission précitée qui, en outre de ses attributions primitives, sera désormais chargée de suivre l'exécution des décisions de la Commission d'organisation. La sous-commission est donc ainsi composée :

MM. Hébrard, sénateur de l'Inde, *président*, plus spécialement chargé des questions intéressant les colonies de l'Océan indien.
Isaac, sénateur de la Guadeloupe. — Colonies d'Amérique.
Higginson, industriel de la Nouvelle-Calédonie. — Colonies de l'Océanie.
De Cambourg, vice-président des Etudes coloniales et maritimes. — Colonies d'Afrique.
Rueff, administrateur des Messageries fluviales de Cochinchine. — Indo-Chine.
Ducret, président de la Chambre syndicale des Industries diverses.
Hetzel, membre de la Commission de révision de l'Exposition universelle.
Rodier, capitaine d'artillerie de marine.
Muzet, président des chambres syndicales.
Chaper, ingénieur civil.
Henrique, commissaire de l'Exposition coloniale française de 1889.
Des Tournelles, commissaire-adjoint.
Deloncle, secrétaire.
Colin, secrétaire-adjoint.

Il a été décidé que chaque fois que la sous-commission examinerait des questions intéressant plus particulièrement une colonie ayant un représentant officiel au sein de la Commission d'organisation, ce représentant serait convoqué à la réunion de la sous-commission et aurait voix délibérative.

(La sous-Commission se réunit au siège du Commissariat, 16, rue Boissy-d'Anglas.)

La séance est levée à 4 heures.

Dans le compte-rendu de la séance du 1er août 1887 de la Commission d'organisation de l'Exposition coloniale française de 1889, il faut rétablir au nombre des membres présents, le nom de :

M. G. Wickham, adjoint au maire du 2e arrondissement, vice-président de la Société française de colonisation.

CONGRÈS DES CHAMBRES SYNDICALES

Samedi dernier, a eu lieu, dans la salle des fêtes de l'hôtel des chambres syndicales, rue de Lancry, la séance plénière des membres du congrès. Après une courte allocution, dans laquelle M. Muzet, président, a remercié les délégués de leur zèle et de leur activité, il a été procédé à la lecture des vœux émis dans les différentes sections.

Dans la première section, l'assemblée a ratifié, outre les vœux que nous avons publiés, les deux suivants :

1° Que le gouvernement examine le plus tôt possible les questions relatives au renouvellement de la Banque de France.

2° Qu'il supprime les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs généraux, en confiant leur service à la Banque de France.

Par contre, les délégués ont repoussé à l'unanimité les deux propositions suivantes :

1° Que la Banque de France puisse escompter le papier de commerce au-dessous du taux officiel, ainsi que cela a lieu en Angleterre.

2° Qu'une participation dans les bénéfices de la Banque de France, au-dessus d'un minimum réservé pour les actionnaires, soit distribuée à l'Etat, cette participation devant se résoudre par une diminution des impôts du pays.

Sauf ces deux vœux, le rapporteur, M. Chapel, a vu adopter tous les autres au milieu des applaudissements.

Les vœux présentés par la 2e section ont été accueillis avec la même faveur, surtout ceux relatifs à la prompte exécution du Métropolitain, du canal des Deux-Mers et du chemin de fer Grand Central.

Même succès pour les propositions présentées par la 3e section. Toutefois, l'assemblée a repoussé un vœu tendant à autoriser les écoles professionnelles à créer des bacheliers ès commerce.

M. Hayem, rapporteur de la 4e section, — dont tous les vœux ont été adoptés, — a expliqué qu'on avait rejeté le projet de loi Bovier-Lapierre, sur les syndicats professionnels, parce qu'on l'avait trouvé « trop restrictif et ne visant qu'une certaine classe de la société ». Enfin, tous les vœux de la 5e section ont été votés pour ainsi dire sans discussion.

Avant de lever la séance, les membres du congrès ont chargé les membres du bureau de la poursuite et de l'exécution des vœux émis cette année, et ont décidé que le prochain congrès aurait lieu à Paris, au mois de novembre 1888.

Le soir, un banquet de 300 couverts, auquel assistaient MM. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie ; de Hérédia, ministre des travaux publics ; Lockroy, ancien ministre du commerce ; Isaac, sénateur de la Guadeloupe ; Laroche-Joubert et Gastelier, députés ; G. Berger, directeur de l'Exposition de 1889, etc, réunissait, une dernière fois, au Grand-Hôtel, les membres du congrès.

Au dessert, M. Muzet, conseiller municipal, président de l'Union des chambres syndicales, a porté un toast à M. Grévy. « Nous envoyons a-t-il dit, à MM. Floquet, Rouvier, Spuller et Barbey, l'hommage de notre respectueux dévouement. » Enfin, après avoir porté la santé des notabilités présentes, M. Muzet a terminé par ces mots : « Nous réclamons le calme et la stabilité, le droit de travailler au grand soleil de la fraternité. »

M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, a ensuite pris la parole en ces termes :

Messieurs,

J'avais très vivement regretté de ne pouvoir assister à ce banquet, aussi dès que l'empêchement qui avait motivé mon refus a disparu, me suis-je empressé d'en informer votre aimable président, et de lui annoncer que je me rendrais à l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser. Je ne vous le dissimule pas. J'éprouve à me trouver au milieu de vous, une satisfaction particulière. La raison en est simple : c'est que je suis des vôtres. Comme vous, en effet, j'ai appartenu à l'industrie et au commerce, comme vous j'y appartiens encore par des liens étroits quoiqu'indirects. Et puis, l'industrie et le commerce ne sont-ils pas les sources principales de la richesse publique ? N'est-ce pas à vos efforts, à votre esprit d'entreprise que le pays doit sa prospérité ? N'est-ce pas votre travail, le travail des ouvriers, vos collaborateurs, qui a fait de notre crédit, le premier crédit du monde et qui nous a permis de payer une rançon de cinq milliards, sans que nos transactions courantes, en aient éprouvé aucun trouble ?

Voilà pourquoi, ancien industriel et commerçant, aujourd'hui ministre du commerce et de l'industrie, il m'est agréable d'être ici dans cette réunion des chambres syndicales de France.

Messieurs, la loi du 21 mars 1884, qui a organisé les syndicats professionnels a été l'objet de bien des critiques, et même à l'heure actuelle, elle est très diversement appréciée. Les uns la considèrent comme insuffisante, les autres comme trop libérale, les uns comme un piège, les autres comme un danger. Je suis de ceux qui l'ont votée, c'est vous dire que je ne partage aucune de ces opinions extrêmes, et si, comme toutes les choses humaines, elle n'est pas parfaite, je pense qu'elle peut être pour vous un puissant moyen d'action, pour le gouvernement un précieux appui. C'est à ce titre qu'il y a quelques mois, alors qu'il s'agissait d'ouvrir, avec l'Italie, des négociations pour le renouvellement du traité existant entre les deux nations, j'ai tenu à consulter les chambres syndicales en même temps que les chambres de commerce. Certaines personnes m'en ont fait un grief, je ne le regrette pas et si l'occasion se représentait, je n'hésiterais pas à agir de même. J'estime qu'en pareille matière, le gouvernement a le devoir, avant de se décider, de prendre l'avis des intéressés.

Je reviens à la loi du 21 mai 1884. Parmi les facultés qu'elle a données aux aspirations syndicales, une des plus importantes est celle qui leur permet de se réunir en congrès. Vous en avez usé et je vous félicite de l'usage que vous en avez fait. Non pas que j'approuve tous les vœux que vous avez émis; il y en a auxquels je m'associe, il y en a d'autres que je n'admets qu'avec des réserves expresses, mais tous témoignent d'études sérieuses. Je voudrais pourtant vous prémunir contre une tendance qui pourrait nuire à votre œuvre.

A mon sens, le programme de vos congrès est trop vaste et comprend un trop grand nombre de questions. Il en résulte que la discussion se trouve forcément écourtée et que vous vous exposez de la sorte à prendre des décisions qui n'ont pas la maturité nécessaire. Je livre cette observation à vos méditations, et comme je ne veux pas vous retenir plus longtemps, permettez au Ministre du Commerce et de l'Industrie de céder la place au Commissaire général de l'Exposition.

Messieurs, beaucoup d'entre vous résident dans les départements ou à l'étranger, et tous vont bientôt rentrer chez eux. Si, pendant leur séjour à Paris, ils ont eu l'occasion de visiter le Champ de Mars, il leur a été facile de se rendre compte de l'activité qui règne sur nos chantiers et de l'avancement de nos travaux. Qu'ils disent à leurs concitoyens que de tous les points du territoire les adhésions nous arrivent et qu'au dehors le mouvement que je signalais il y a quelques semaines s'accentue davantage tous les jours. Tout récemment, vous avez pu lire dans les journaux qu'en Belgique, il venait de se constituer un comité composé de personnages les plus influents de ce pays. Hier, M. le ministre de Suisse m'a présenté le Commissaire que le gouvernement de la Confédération a décidé d'accréditer officiellement auprès de nous. Pour achever notre œuvre, votre concours nous est nécessaire; vous nous l'accorderez sans hésiter, car il s'agit de prouver au monde que la France n'a rien perdu de sa puissance industrielle, ni de son génie civilisateur.

Messieurs, je bois à la prospérité des Chambres syndicales de France.

Après de courtes allocutions, prononcées par M. Permezel, président de la 3e section, et par M. Salomon, président de la chambre de commerce française à Milan, M. Isaac, sénateur, a bu « au commerce, à la civilisation par le travail fécond. » Enfin M. Berger a pris le dernier la parole et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En m'invitant à prendre part à votre banquet de ce soir, vous m'avez fait un honneur qui m'est sensible. Votre aimable attention me porte à supposer, d'après les paroles qu'a bien voulu m'adresser votre honorable Président et mon ami M. Permezel, que je possède votre confiance.

J'ai besoin de cette confiance, messieurs, car sans elle, malgré la haute bienveillance dont m'honore M. le ministre du commerce et de l'industrie, la tâche et les responsabilités que j'ai acceptées seraient un fardeau trop lourd à porter pour moi.

Et d'ailleurs, messieurs, en me trouvant ce soir parmi vous, je suis dominé par ce sentiment que le principe de notre union syndicale trouvera dans l'Exposition de 1889, une consécration ou tout au moins une ratification. Je ne crois pas me tromper, en effet, quand je pense que les Chambres syndicales ont été instituées pour créer des centres de défense des intérêts et de la dignité des professions commerciales et industrielles. Quand des hommes comme vous, messieurs, paraissent dans le sein de ces assemblées, ils ont à cœur d'éclairer par les avis de leur longue expérience pratique les discussions économiques qui s'engagent en vue d'assurer, par la marche incessante du progrès national, la victoire courtoise de notre pays dans les luttes de la concurrence internationale.

Si j'en juge d'après le programme des travaux de vos congrès, vos préoccupations, vos recherches embrassent tout ce qui intéresse les instruments du trafic et des transports, l'enseignement professionnel, la législation commerciale, les droits fiscaux de l'État, les musées d'échantillons ; en un mot vous envisagez tout ce qui peut préparer, développer et assurer les forces productives de la nation ; vous faites, si je puis dire, l'analyse raisonnée des moyens, et je prétends que des expositions du genre de celle qui se prépare, font la synthèse des résultats.

Eh bien, Messieurs, tout ce monde d'objets que nous allons classifier pour le présenter à l'étude ou à la curiosité des visiteurs de 1889, c'est, à mon point de vue, la consécration et la ratification de ce principe moderne qui veut que tout article fabriqué ait sa logique complète ; c'est-à-dire qu'il possède sa raison d'être économique, en dehors et à côté de son caractère d'usage dans ses organes et d'esthétique dans sa forme.

Vos précautions économiques et théoriques auront présidé à la production de cet objet avant que sa matière n'ait été façonnée par la machine ou la main de l'ouvrier. C'est là ce qu'il faut montrer, ce qu'il faut faire éclater en 1889, pour bien faire ressortir que le grand concours auquel le Gouvernement de la République française convie tous les peuples, sera l'honneur de l'émancipation du travail et de ce que j'appellerai l'intelligence professionnelle.

Messieurs, dans les programmes variés qui ont été conçus pour l'Exposition de 1889, et que M. le Ministre, directeur suprême de l'Exposition, a arrêtés, nous nous sommes évertués à préparer la démonstration du progrès matériel dans les choses de l'industrie, et, en même temps, celle du progrès des idées dans toutes les branches du travail et dans le développement des harmonies sociales.

On verra, d'un côté, les objets fabriqués avec toute la série chronologique des appareils qui ont servi à leur fabrication, depuis les origines de l'époque industrielle ; de l'autre, une section d'économie sociale, intimement liée à l'organisation d'une suite de congrès et de conférences, fera ressortir, par des leçons de choses, des documents, des discours, tout ce qui a été fait pour l'amélioration morale et physique des classes laborieuses, pour l'union réciproquement profitable des patrons et des ouvriers, pour la reconnaissance du mérite individuel, où qu'il puisse surgir.

Mais, Messieurs, vous pourrez dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, et que je ne vous parle que de projets. Le tableau que je vous présente, direz-vous peut-être, n'est qu'une ébauche où figurent des lignes générales, mais qu'il faut réaliser, exécuter. Eh bien, messieurs, l'exécution et la réalisation de ce programme dépendent absolument de vous tous. Il faut que votre patriotisme ne cesse pas de vous aider; il faut que vos compétences, vos capacités, unies sans arrière-pensée mesquine, sans autre considération que la hauteur du but à atteindre, deviennent les garanties d'une réussite qui sera un triomphe national.

Votre honorable président m'honore très souvent de sa visite; il vient généralement les poches très bien garnies de demandes d'admission et la bouche toujours prête à s'ouvrir pour donner des conseils utiles et amicaux. Je l'en remercie et je vous demande de suivre son exemple, vous tous, messieurs, dans le milieu où vous vivez, où vous travaillez, où s'exerce l'influence de vos honorabilités et de vos notoriétés. Et l'appel que je me permets de joindre, ce soir, à celui de M. le ministre du commerce et de l'industrie, n'est pas plus pressant que celui que je cherche journellement à faire entendre très haut et partout, par devoir et par conviction; mais cet appel a changé de nature.

Autrefois, il s'agissait de provoquer l'entraînement vers l'Exposition. Cet entraînement existe aujourd'hui partout; il s'accentue de jour en jour; nos voix ont été entendues dans les départements et au-delà de la frontière.

Il s'agit aujourd'hui d'accélérer le mouvement; il faut soutenir le zèle de ceux que notre franchise et leur intérêt ont convaincus; il faut préparer l'Exposition de 1889, non plus comme un congrès de gouvernements réglant officiellement la mise en scène d'une représentation de la patrie industrielle et artistique, mais comme un syndicat des nations venant conférer fraternellement entre elles de leurs intérêts communs et faire l'étalage des ressources dont chacune dispose, dont chacune, au nom de l'esprit d'émulation et de concurrence, peut être fière ou jalouse, et dont l'usage réciproque peut profiter au bien-être universel ainsi qu'à la fécondité des œuvres de la paix.

Messieurs, en buvant à l'union des chambres syndicales de Paris, des départements et de l'étranger, je bois à l'Exposition de 1889.

Dimanche, dans la matinée, M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, a reçu, au Champ de Mars, les délégués des chambres syndicales de France, conduits par M. Muzet, président, et les membres du bureau du congrès.

Le ministre était accompagné de M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, et de M. de Mallevoue, chef du service de M. Alphand, directeur général des travaux.

Les visiteurs ont parcouru les galeries des sections françaises et étrangères, dont l'état d'avancement les a particulièrement frappés. Ils ont remarqué les importants travaux du palais des machines, en voie de construction, puis se sont rendus au chantier de la tour de 300 mètres où ils

ont été reçus par M. Eiffel et M. Sauvestre, architecte.

Les délégués des départements et des chambres françaises à l'étranger ont emporté de leur visite l'assurance, qu'ils transmettront dans le pays, que tout sera prêt, même avant l'heure, pour la grande solennité de 1889.

DISCOURS

prononcé par M. Berger

à la séance d'inauguration du Comité départemental de Seine-et-Oise

Messieurs,

Permettez moi d'abord de remercier M. le Préfet des paroles trop flatteuses par lesquelles il a bien voulu me présenter à vous. Je lui sais gré de son compliment, mais je le répéterai ici, comme partout, je ne peux accepter d'éloges qu'à échéance de 1889, alors que je m'en serai rendu tout à fait digne, comme je l'espère ardemment.

Si je tenais compte de la distance qui sépare Versailles de Paris, j'aurais payé par un bien mince déplacement l'honneur et le plaisir que j'éprouve en me trouvant au milieu de vous. Mais, tout en regardant comme un devoir de me rendre à l'appel si courtois que M. le Préfet m'a adressé en votre nom et au sien, j'ai considéré la situation exceptionnelle de votre beau département, au double point de vue de son importance agricole et de sa production industrielle.

Vous possédez presque autant d'habitants que d'hectares : la productivité des seconds fait la gloire et la richesse des premiers. Laissez-moi vous dire que nous comptons sur une représentation considérable des produits de votre sol et de vos usines, parce que ceux-ci sont absolument à même de montrer le degré de perfection auquel le travail national peut atteindre dans ses applications les plus variées, les plus généreuses, les plus essentielles. Et puis votre département forme véritablement la ceinture de celui de la Seine ; les produits du monde entier, avant de parvenir au Champ-de-Mars, franchiront vos arrondissements ; vous ne vous contenterez pas de les voir passer ; vous leur joindrez votre contingent, c'est-à-dire que vous dirigerez, à votre tour, vers les galeries de l'Exposition, des objets capables d'augmenter leur intérêt et leur éclat. Je crois vraiment que s'il prenait fantaisie à Louis XIV de ressusciter pour accompagner M. le Préfet dans une tournée départementale, le grand roi s'imaginerait que toutes les forces vives de la France de son temps sont venues en Seine-et-Oise se concentrer et se centupler.

Je ne sais pas au juste, par le détail, tout ce que vous produisez ; mais il me serait impossible de préciser ce que vous ne produisez pas. A l'opposé des merveilles luxueuses de notre manufacture nationale de Sèvres, je distingue vos importantes minoteries de Corbeil, d'Etampes et de Pontoise. Vos papeteries ont une renommée universelle. Ai-je besoin de citer vos raffineries, vos sucreries et vos distilleries ; vos savonneries, vos briqueteries, vos filatures hydrauliques de laine et de coton ; vos fabriques de produits chimiques ; vos fonderies de métaux et vos ateliers de constructions métalliques ; vos exploitations agricoles si opulentes ?

Je vais essayer de vous expliquer en quelques mots les plans et les règlements de l'Exposition de 1889, afin de vous convaincre que nous sommes en mesure de bien placer et de mettre en évidence tous les objets qu'il vous plaira de confier à notre garde, et de soumettre à l'appréciation des visiteurs cosmopolites qu'attirera le spectacle grandiose d'une œuvre conçue en dehors de tout esprit de parti, de toute tendance politique, de tout antagonisme de races.

M. Georges Berger explique que le système de classification conçu par M. Le Play en 1867 a été maintenu dans ses éléments principaux comme étant devenu le code de toutes les expositions judicieusement organisées.

Les objets sont classifiés par groupes qui correspondent d'une part aux besoins essentiels de l'homme, que l'industrie a le devoir de satisfaire d'abord : l'*aliment*, le *vêtement*, l'*habitation*, de l'autre, aux ressources naturelles et artificielles d'où procèdent l'industrie et l'agriculture pour remplir leur triple office : *le groupe des produits agricoles, le groupe des matières premières, le groupe des arts mécaniques*. Deux autres groupes de produits ont été ajoutés pour rendre l'Exposition vraiment encyclopédique. Le *groupe des beaux-arts*, qui se rapporte à l'idéal, le *groupe des arts libéraux*, qui comprend tous les procédés et le matériel des travaux intellectuels.

Toute l'horticulture internationale sera concentrée au Trocadéro ; à l'esplanade des Invalides seront établies les expositions coloniales et celles des ministères ; sur le quai d'Orsay, des galeries recouvrant un espace de 26,000 mètres carrés abriteront les produits agricoles ; c'est ainsi qu'une part exceptionnellement belle et digne de son importance utile aura été faite à l'agriculture de tous les pays, dont les installations n'occupaient en 1878 que 12,000 mètres carrés à peine.

Au Champ de Mars, un corps de bâtiment a été réservé distinctement pour chacun des groupes des *beaux-arts*, des *arts libéraux*, des *produits industriels* (vêtement, habitation, matières premières), des arts mécaniques.

M. Georges Berger fait ressortir simultanément les prodiges de construction métallique qui seront réalisés par la tour Eiffel d'une part, par la galerie des arts mécaniques de l'autre, dont la grande nef, longue de 400 mètres et large de 110 mètres, sera supportée par des arcs métalliques d'une seule portée, sans armatures, d'une hauteur de 43 mètres sous clef.

Le directeur général de l'Exploitation explique ensuite en quoi consisteront l'*exposition de l'histoire rétrospective du travail et des sciences anthropologiques ; l'exposition d'économie sociale ; l'organisation des congrès et conférences*, ainsi que celle des auditions musicales.

M. Georges Berger rappelle que la date du 1er février a été fixée comme dernier délai pour le dépôt des demandes d'admission. En conséquence, il invite le comité à pousser avec ardeur son travail de propagande et de recueillement des adhésions. Il termine en faisant l'éloge du président élu, M. le sénateur Féray, dont le nom honore les arts industriels de la France et qui a laissé un si précieux souvenir auprès de tous ceux, étrangers et Français, qui l'ont approché en 1878, alors qu'il présidait le jury supérieur des récompenses.

A tout instant, cette brillante improvisation a été soulignée par de très sympathiques applaudissements.

Avant de lever la séance, M. le Préfet fait connaître que, dans la quinzaine, les sous-comités d'arrondissement allaient être convoqués pour se constituer à leur tour. Dès que cette organisation aura été complétée, le comité et les sous-comités se mettront à l'œuvre pour mener promptement à bonne fin la campagne de propagande que le gouvernement attend d'eux, et pour instruire et transmettre les diverses demandes d'admission qui ne peuvent qu'affluer de toutes les parties du départ-e ment.

Les Travaux du Champ de Mars

Ces jours derniers, je recevais la visite d'un confrère d'une petite ville du Midi, et lui proposai une visite aux chantiers du Champ de Mars.

— C'est donc commencé, ces travaux ?

— Commencés !... Dites donc fort avancés.

— Vous ne plaisantez pas ?

— Venez plutôt.

Et j'entraînai mon ami vers l'un des apontements du pont de la Concorde, et, dix minutes après, un bateau-omnibus nous déposait, après une heureuse traversée, au bas de l'avenue de La Bourdonnais.

Je l'avais placé, sur le bateau, de façon à ce qu'il tournât le dos au Champ de Mars et ne vit rien de la tour Eiffel, dont les piliers commencent à paraître au-dessus des maisons et des arbres.

Je lui fis visiter la belle imprimerie de l'Exposition, dont il admira, en connaisseur, l'installation et l'outillage typographique et lithographique. Puis nous visitâmes le si gracieux pavillon du *Bulletin Officiel de l'Exposition*, dessiné par un de nos plus habiles architectes, M. Ulmann, et, finalement, nous pénétrâmes dans les jardins.

Tout d'un coup, mon méridional confrère se trouva nez à nez avec le pilier n° 2 de la Tour de 300 mètres.

Il fut, suivant son expression pittoresque, « estomaqué. » Il crut même devoir m'expliquer ce néologisme en me disant que cela lui avait donné un grand coup sur l'estomac.

Je le conduisis alors d'étonnements en surprises, et fus sans pitié pour la répétition des « coups sur l'estomac ».

— Ces ouvriers, là-haut, là-haut, qui paraissent petits comme des oiseaux entre le fouillis des branches d'un arbre dépouillé de feuilles, sont les ouvriers de M. Eiffel?

— Parfaitement.

— Et ces feux qui brillent au milieu de cet étourdissant entrecroisement de ferraille?

— Ce sont les forges où l'on chauffe les rivets avant de les mettre dans les trous des pièces à river l'une a l'autre. De même que l'on coud l'une à l'autre deux pièces d'étoffe avec une aiguille et du fil, de même l'on coud l'une à l'autre deux pièces de tôle avec des rivets. Seulement le rivet est à la fois aiguille et fil.

— C'est magnifique!... C'est splendide!... C'est...

J'arrêtai mon enthousiaste, car il aurait épuisé tous les vocables admiratifs de sa connaissance.

— Et cette forêt de bois?

— Ceux-ci, assemblés en cônes sous les quatre piliers inclinés, sont les pylones de soutien placés au point extrême d'où la verticale du centre de gravité reste encore en dedans de la base des piliers. Grâce à leurs pieds élargis vers le centre de l'édifice, les piliers pourront s'élancer dans le vide jusqu'à 50 mètres de hauteur.

— C'est effrayant!

— Non pas. C'est calculé et mathématiquement prévu.

— Alors, c'est admirable!

— D'accord.

— Et ces autres charpentes, entre les piliers?

C'est là-dessus qu'on établira, à 43 mètres au-dessus du sol, la formidable poutre de fer, de 42 mètres de longueur et de 7 mètres de hauteur, qui reliera les quatre piliers entre eux et en fera un tout rigide, homogène et solidaire.

— Ce qui me frappe, me dit mon confrère extasié, c'est le nombre relativement restreint d'ouvriers qui travaillent sur ces chantiers.

— Cela s'explique. Pour un ouvrier qui travaille ici, cinquante au moins sont occupés dans les ateliers. Ici, tout se borne au montage, à l'ajustage, au rivetage; car les pièces viennent à pied d'œuvre toutes prêtes et tellement à point qu'elles ne nécessitent aucune retouche. C'est d'une précision incroyable.

— Je suis émerveillé!

— Il y a de quoi.

— Sapristi! je vais raconter ça chez nous, où l'on croit encore que ce qu'en disent les journaux de Paris est de pure blague, pour faire de la réclame à la tour Eiffel. Mais je leur dirai ce que j'ai vu, et j'ajouterai : « Allez-y voir! »

Je suis étonné, continua mon confrère, du peu de pénétration, dans nos provinces, de la vérité sur le magique état d'avancement des travaux de l'Exposition. On ne fait pas assez pour cela. On ne sent pas une action assez directe et assez vive de l'administration centrale. Nos comités départementaux semblent, pour la plupart, endormis. Il faudrait un peu leur fouetter le sang. Il faudrait qu'ils pussent venir prendre contact avec les comités de Paris et voir ce qui est fini au grand jour. Tous s'en retourneraient chez eux comme moi : enthousiasmés, émerveillés par ce qu'ils auraient vu.

A Paris, on ne se doute pas à quel point on est Saint-Thomas dans le fond de nos départements. Que l'on trouve, à Paris, le moyen de mettre les comités départementaux en branle, et l'on verra un mouvement inouï vers l'œuvre nationale de l'Exposition. Nous sommes un peu comme les poltrons qui se mettent en train : après, on ne pourra plus nous arrêter.

***

— Je vous ai fait lire, lui dis-je — après sa judicieuse tirade — je vous ai fait lire le dernier numéro du *Bulletin Officiel*. Vous y avez vu que les piliers dépassaient déjà de deux tronçons le point de soutien des pylones en charpente (à 26 mètres de hauteur).

Eh bien, regardez, et vous verrez les troisièmes tronçons partout en place et les ouvriers en train d'achever la pose des entretoises qui relient entre eux les quatre arbalétriers de chaque pilier.

— Je vois cela. Combien y aura-t-il encore de ces tronçons avec leurs entretoises en croix?

— Je ne le sais pas au juste; mais il y a lieu de croire qu'il y en aura en tout une demi-douzaine. Les premiers, au-delà du point des pylones ont un peu plus de 4 mètres. Ceux du haut auront une longueur moindre, si bien qu'en prenant une moyenne de 4 mètres, il y aurait six tronçons d'arbalétriers à ajouter les uns aux autres, pour arriver à 50 mètres ($4 \times 6 = 24 + 26 = 50$). Si cela était ainsi, et ce sera à peu près cela, les piliers seraient parvenus au-delà de la moitié de la longueur de la partie qui doit s'élancer librement dans l'espace, et qui est de 24 mètres.

A compter un peu plus d'une semaine par tronçon posé, avec ses entretoises, et si un trop grand froid n'entrave rien, on peut dire qu'il faudra entre trois et quatre semaines pour atteindre les 50 mètres de hauteur, point de terminaison, où les piliers supporteront le premier étage.

C. L.

CONVERSION EN 3 0/0

Du 4 0/0 et du 4 1/2 0/0 ancien

Un décret du Président de la République et un arrêté ministériel ont réglé les conditions de la conversion du 4 0/0 et du 4 1/2 0/0 ancien. Nous allons les résumer en quelques lignes.

Les porteurs ont à opter entre : 1° le remboursement au pair; 2° la délivrance d'un titre de 3 fr. 85 rentes 3 0/0 contre remise d'un titre de 4 fr. 50 de rentes en 4 0/0; 3° la délivrance d'un titre de 4 fr. 50 de rentes en 3 0/0 contre remise d'un titre de 4 fr. 50 rentes 4 1/2 0/0, accompagné d'une soulte en argent.

Le premier de ces trois cas est fort simple. Un détenteur de 4 1/2 0/0 ancien ou de 4 0/0 veut exiger les 100 francs auquels il a droit. Il fait connaître son intention en déposant ses titres. Récépissé lui en est donné. A une époque que fixera un décret ultérieur, ce rentier sera appelé à toucher le capital auquel il a droit, avec les arrérages jusqu'au jour du remboursement. Voilà une situation liquidée.

Bien peu de rentiers se placeront, on peut le croire, dans ce cas. Les lois ordinaires de la statistique et le calcul des probabilités veulent qu'il y en ait : on trouve des excentriques partout. Mais les deux autres options ouvertes aux porteurs de 4 1/2 0/0 ancien et de 4 0/0 offrent des avantages si manifestes que le choix des intéressés n'est pas douteux.

Comment songeraient-ils, en effet, à se faire rembourser un capital de 100 francs en espèces, alors que l'Etat leur propose, tout d'abord, de leur délivrer, à la place de ce capital, une somme supérieure en 3 0/0 nouveau?

Le calcul est aisé à faire. Prenons le 4 1/2 0/0 ancien. Il est stipulé que chaque franc de rente 4 1/2 0/0 donne droit à 0 fr. 833 de 3 0/0 nouveau. Le porteur d'un titre de 4 fr. 50 en 4 1/2 0/0 est donc assuré de recevoir, s'il le veut, 3 fr. 75 environ de rente en 3 0/0 nouveau, Or, à quelle valeur correspond ce revenu?

A 101 fr. 20, lorsque le 3 0/0 se négocie à 81 fr. ex-coupon; à 100 fr. 60 lorsqu'il se négocie dans les mêmes conditions à 80 fr. 50.

Un calcul semblable conduirait aux mêmes conclusions pour le 4 0/0. De plus, les rentiers qui auront accepté cet échange pur et simple de titres auront droit, jusqu'au 31 décembre prochain, à leurs arrérages sur leur ancien fonds, ce qui constitue encore en leur faveur, par rapport aux rentiers qui exigeraient leur remboursement en espèces, une certaine bonification d'intérêts. Nulle hésitation, on le voit, n'est possible. L'échange de titres est préférable à la demande de remboursement en espèces. Aussi les rentiers qui n'auraient pas fait connaître, dans les délais prescrits, leur intention seront-ils réputés avoir opté pour cet échange.

Mais la situation la plus avantageuse pour les porteurs, est la troisième, celle qui leur permet de conserver sans diminution leur revenu actuel, moyennant souscription d'un supplément de rentes.

En effet, aux avantages que leur assure déjà l'échange de leurs titres, comme il vient d'être dit, se joint pour eux le droit d'obtenir du 3 0/0 nouveau au cours de 80 fr. 10 jusqu'à concurrence de la quantité nécessaire pour compléter leur revenu. Soit un rentier qui touchait 4 fr. 50 par an en 4 1/2 0/0 ancien, et à qui l'échange de son titre va procurer 3 fr. 7485 de rente en 3 0/0 nouveau; il pourra continuer à jouir d'un revenu de 4 fr. 50, en souscrivant 0 fr. 7515 de rente en 3 0/0 nouveau au prix de 80 fr. 10. Les cours de la Bourse étant supérieurs à ce prix, la prime est trop tentante pour que la plupart des rentiers ne veuillent pas se la ménager.

Des mesures sont prises, en outre, pour qu'ils puissent user facilement de leur privilège de souscription. Le versement des 80 fr. 10 exigibles pour 3 francs de rente nouvelle complémentaire est échelonné jusqu'au mois de juillet de l'année prochaine. Malgré cet échelonnement, les rentiers souscripteurs auront droit au payement intégral des coupons payables, sur le nouveau fonds, le 1er avril et le 1er juillet : ces coupons viendront en déduction des versements : de là encore un avantage appréciable.

C'est avant le 23 courant que l'on doit souscrire à raison de 20 fr. 15 par chaque 4 fr. 50 de rentes, si l'on fait le choix de cette dernière combinaison. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit accueillie favorablement, car tout le monde disposera des ressources suffisantes pour prendre en totalité ce qui lui reviendra en 3 0/0 nouveau. En présence des trois combinaisons que nous venons d'examiner, le choix des intéressés n'est pas douteux.

EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

LISTE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES

PREMIÈRE PARTIE

Produits et Appareils servant à la Fabrication de la Bière

Diplômes d'Honneur hors Concours

MM.

Bernet, Edouard, 17, rue de Cléry, à Paris, membre du Jury de la Classe II.

Forgeot, 6 et 8, quai de la Mégisserie, à Paris, membre du Jury de la Classe II.

Grande Société Française de Distilleries, Malteries et Brasseries, à Châlons-sur-Marne : M. le baron D'ADELSWARD, administrateur-délégué, membre du Jury de la Classe VI.

Hirsch frères, 174, boulevard Saint-Germain, à Paris, membre du Jury de la Classe II.

Marx père et fils, à Marseille ; M. Marx père, membre du Jury de la Classe II.

Société des Brasseries et Malteries de France, 4, rue de la Bourse, à Paris ; M. PROPPER, administrateur-délégué, membre du Jury de la Classe III.

Tantonville (Brasserie de) Meurthe-et-Moselle ; M. TOURTEL, administrateur, membre du Jury de la Classe V.

Diplômes d'Honneur

MM.

Brasseries de la Méditerranée (Société des) M. E. VELTEN, président, à Marseille.

Carpentier (Henri), 40, rue des Marais, à Paris, (appareils de brasserie).

Fruhinsholz frères, 44, rue du faubourg Saint-Georges, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Tonnellerie mécanique.

Guéret frères, 72, boulevard de la Gare, (appareils pour le débit de la bière).

Rouart frères et Cie, 137, boulevard Voltaire, à Paris, (appareils frigorifiques).

Syndicat des Planteurs de Bourgogne, 65, rue des Godrean, à Dijon (Côte-d'Or).

Médailles d'Or

MM.

Bellot (Pierre-Léon), aux Mathes (Charente-Inférieure) : Culture de houblons.

Bergé (Joseph), à Mossus, près Lunéville, (Meurthe-et-Moselle) : Culture de houblons.

Brasserie Yung, à Varsovie, représentée par M. SYLVAIN, à Paris : Démonstration ingénieuse des diverses phases de fabrication ainsi que de la composition des bières.

Collin (V.) et Cie, 212, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris : Ciment tachéolampe.

Comice agricole de Selongey : Culture de houblons.

Coutard (Auguste), à Sablé-sur-Sarthe, (Sarthe) : Orges.

Crespin (Arthur), 23, avenue Parmentier, à Paris : Appareils frigorifiques.

Deyrolle (Emile), 23, rue de la Monnaie, à Paris : Tableaux et collections d'enseignement.

Diétrich (de) et Cie, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : Wagons-glacières.

Enzinger, à Worms, représenté par M. WÜNSTEL), à Paris : Filtres.

Faure (Charles), 11, rue d'Amerval, à Nancy (Meurthe-et-Moselle : Filtres.

Géliot (Charles), à Selongey (Côte-d'Or) : Culture de houblons.

Koch fils, à Maxéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Tonnellerie mécanique.

Kolb (Edouard), 3, rue Montholon, à Paris : Appareils de brasserie.

Kühn (Williams), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : Orges et houblons.

Lachappelle (les fils de), à Strasbourg, représentés par M. KEMPF, à Nancy : Outils de tonnellerie.

Lawrence et Cie, à Lille (Nord) : Réfrigérants.

Marot (J.) et fils, à Niort (Deux-Sèvres) : Trieurs-nettoyeurs.

Martin frères, à Châlons-sur-Marne (Marne) : Tonnellerie.

Marx (L.) fils, à Marseille : Laboratoire de brasserie.

Nachet (Alfred), 17, rue Saint-Séverin, à Paris : Instruments de précision.

Parrot et Cie, 12, rue du Delta, à Paris : Tableaux-enseignes.

Quiri et Cie, constructeurs d'appareils de brasseries à Schiltigheim, représentés par M. CAHEN, 1, boulevard Saint-Denis, à Paris.

Richard frères, 8, impasse Fessard, à Paris : Appareils enregistreurs.

Stockeim (Heinrich), fabricant de filtres, à Manheim, représenté par M. AUSCHER, 3, rue Bergère, à Paris.

Vandenbroucque (Benjamin), à Bourbourg (Nord) : Malts.

Médailles de Vermeil

MM.

Bornier et **Joigneaux** : Culture de houblons.

Bordet (René), à Essarois (Côte-d'Or) : Culture de houlons.

Broquin, Roger et **Muller,** 59, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris : Robinetterie.

Dalbouze-Valéry, 208, rue Saint-Maur, à Paris : Dégoudronneur.

Durafort père et fils, 162-164, boulevard Voltaire, à Paris : Appareil de débit.

Durozoi (Marcel), 13, rue Riblette, à Paris : Elévateurs d'eau pour brasseries.

Dyckoff (Rudolphe), à Bar-le-Duc (Meuse) : tourailleur mécanique.

Farcot (Denis-Emmanuel), 189, rue Lafayette, à Paris : Ventilateurs.

Geneste, Herscher et Cie, 42, rue du Chemin-Vert, à Paris : Dégoudronneurs.

Girodet (Alphonse), à Is-sur-Tille (Côte-d'Or) : Culture de houblons.

Gosselin-Hénaut, faubourg de Lille, à Valenciennes (Nord) : Foyers et plateaux de tourailles.

Grimmeisein (Théodore), 13, rue de l'Orillon, à Paris : Tonnellerie.

Imbert frères, à Saint-Chamond (Loire) : Appareils frigorifiques.

Kruis (docteur), à Prague, représenté par M. HAMON, 132, avenue de Clichy, à Paris : Album micrographique.

Lenoir (Jules), à Beïre-le-Châtel (Côte-d'Or) : Culture de houblons.

Mathelin et **Garnier,** 26, rue Boursault, à Paris : Robinetterie.

Perriquet, à Orville (Côte-d'Or) : Culture de houblons.

Royer-Gallot (Gustave), à Châtellerault (Vienne) : Orges de brasserie.

Schmidt (André), à Arcis-sur-Aube (Aube) : Malts et houblons.

Société des constructions mécaniques, 246, rue Lecourbe, à Paris : Appareil frigorifique.

Médailles d'Argent

MM.

Boche (Edouard), 47, rue des Petites-Ecuries à Paris : Appareils de mise en bouteilles.

Bordet (Alfred), à Froidvent (Côte-d'Or) : Culture de houblons.

Boulé (L.), à Bourges (Cher) : Extrait de houblon.

Boulet (J.) **et Ce,** 31, rue Boinod, à Paris : Appareils de débit.

Boyveau (Gaston de), à Villers près Toulon-sur-Arroux (Côte-d'Or) : Culture de houblons.

Brun père et fils, à Grenoble (Isère) : Orges, malts et houblons.

Chaudron, à Beïre-le-Châtel, (Côte-d'or) : Culture de houblons.

Cimetière (Clément), 74, rue de Clichy, à Paris : Comptoir-glacière.

Claudet, 21, rue de Lafayette, à Grenoble (Isère) : Appareil de débit.

Ce Française de ventilation, 4, rue des Petits-Hôtels, à Paris : humidificateur et ventilateur.

Coquelle (P.), 7, rue de Bondy, à Paris : Appareils de débit

D'Anthonay (Léon), 30, rue Berthollet, à Paris : Humidificateur et ventilateur.

Delahaye, 18, quai de la Mégisserie, à Paris : Orges.

Dromain (Narcisse-Alfred), à Pierrepont-en-Laonnois (Aisne) : Malts.

Dubosc frères et **Subert,** 17, passage Duranton, à Paris : Produits chimiques.

Eckenstein (Edouard), au Puy (Haute-Loire) : Orges et houblons.
Fernbach (Eugène), à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Vernis pour brasseries.
Fernbach (Jules) jeune, à Nancy (Meurthe-et-Moselle : Vernis pour brasseries.
Fontenay (comte de), à Puycheny (Dordogne) : Culture de houblons.
Gallet-Gibou et Cie, 17, rue de l'Argonne, à Paris : Glucoses et mélasses.
Gougenheim (Albert), 7 *bis*, rue de l'Aqueduc, à Paris : Houblons.
Heching, représenté par M. BERNET, à Paris : Appareils à dessécher la drèche.
Herliu (Alexandre-Prosper), 36, rue Réaumur, à Paris : Appareils pour la mise en bouteilles,
Hugedé (Pierre-Louis), 8, faubourg Saint-Honoré, à Paris : Plans de constructions pour brasseries,
Langlet (E.) et fils, 9, rue de Savoie, à Paris : Appareils de précision.
Leclère (Ve), 47, rue de Lyon, à Paris : Appareils pour la mise en bouteilles.
Mathonnet, à Ville-Berno, commune de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) : Orges et malts.
Monpillard (Auguste-Jean), 36, rue Pascal, à Paris : Glucoses et mélasses.
Passburg, représenté par M. MAIRESSE, à Paris : Machine à dessécher la drèche.
Pellin (Philibert), maison J. DUBOSC, 21, rue de l'Odéon, à Paris : Appareils de précision.
Le Phénix, (Brasserie-Malterie), à Marseille, (Bouches-du-Rhône) : Malts.
Philippi (Jacques), à Chambéry (Savoie) : Pasteurisation de la bière.
Pic (Mme Ve), 13, boulevard de Bercy, à Paris : Outillage de tonnellerie.
Picart (Alexandre-Auguste), 20, rue Mayet, à Paris : Instruments de précision.
Pluyaud (Jules-Alexandre), 36, rue des Vinaigriers, à Paris : Robinetterie,
Ricard (Dr Anselme), à Trnovan (Bohême) : Houblons.
Rousseau (Paul), **et Cie**, 17, rue Soufflot, à Paris : Instruments de précision.
Roux (J.-P.), 53, rue Vivienne, à Paris : Appareils pour mise en bouteilles.
Roy (Edouard), 55, rue Louis-Blanc, à Paris : Eau oxygénée antiseptique.
Schad (I.-A.), 29 *ter*, faubourg Saint-Jean, à Nancy, (Meurthe-et-Moselle) : Poix, bondes, etc.
Schrœder, à Genève, représenté par M. ARQUEMBOURG, à Paris : Plans de caves, germoirs, etc.
Schweitzer (Joseph), 62, rue Tiquetonne, à Paris : Concasseur et dégermeur.
Simoneton (A.) et fils, 41, rue d'Alsace, à Paris : Filtres.
Société Centrale de Produits chimiques, 42 et 44, rue des Ecoles, à Paris : Instruments de précision.
Syndicat de Bèze, à Bèze (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Uhlfelder, à Bamberg, représenté par M. DEUTSCH-BERNARD, à Paris : Houblons.
Verreries de Lourches (Société anonyme des), à Lourches (Nord) : Bouteilles.

Médailles de Bronze

MM.
Arbey (F.) et fils, 41, cours de Vincennes, à Paris : Machine à fabriquer les tonneaux.
Bure (Ed. et Ad.), à Bône (Algérie) : Culture de maïs.
Caziès-Duños, à Busigny (Nord) : Culture de houblons.
Chandora (Léon), à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne) : Culture d'avoine.
Colonie agricole de Mettray : Culture de houblons.
Cumin frères, à Montreuil-sous-Bois (Seine) : Colorants.
Deneux-Souvaux (F.), à Amiens (Somme) : Colorants.
Dreyfus (les fils de S.), à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Brosses pour brasseries.
Ducomet (Joseph), 20, rue des Petits-Hôtels, à Paris : Manomètres.
Dufour (Louis-Félix), 87, cours de la République, au Havre (Seine-Inférieure) : Caisses pour bouteilles.
Eon, 13, rue des Boulangers, à Paris : Instruments de précision.
Eugster, à Seurre (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Frémont (S.-J.), 38, rue de Bruxelles, à Paris : Filtration des eaux.
Grimeisen (Louis), 13, rue de l'Orillon, à Paris : Ustensiles de brasseries.
Guichard (Albert), à Dracy-le-Fort, près Givry (Saône-et-Loire) : Culture de houblons.
Guichard-Grand, à Reissouze, près Pont-de-Vaux (Ain) : Orges.
Guilbert-Martin, 307, avenue de Paris, à Saint-Denis (Seine) : Verrerie de précision.
Le Vray, au Petit Quévilly, près Rouen Seine-Inférieure) : Colorants.
Moumer (Baron), 83, boulevard de Courcelles, à Paris, DANGER ET OZANNE : Culture de houblons.
Neveur, 14, rue Condorcet, à Paris : Orges.
Paillet (Emile), 39, rue de Babylone, à Paris : Appareils pour la mise en bouteilles.
Pedrazzetti, 16, boulevard du Temple, à Paris : Ventilateur-pulvérisateur.
Poirson (Louis), à Bar-le-Duc (Meuse) : Culture de houblons.
Quantin (Adolphe), à Vérone-les-Grandes (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Rode (Jean), 7 *bis*, rue Neuve-Popincourt, à Paris : Toiles métalliques pour triage et touraillage.
Roger : Humidificateur.
Roland (Léon), à Courtilles (Oise) : Culture d'orge.
Romain (François), à Grenoble : Pompe à débit.
Rouhette, 30, quai de la Râpée, à Paris : Filtres.
Scherding (Eugène), 11, rue Croix-des-Petit-Champs, à Paris : Houblons.
Wenger et Cie, représentés par M. COMMANDEUR (Alexis), 9, rue de Penthièvre, à Lyon : Houblons.
Weyl frères et Cie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Houblons.

Mentions Honorables

MM.
Beuret-Champenois, à Signy-le-Petit (Chaînes de lavage.
Delassus-Mutuel, à Merville (Nord) : Carrelage de brasserie.
Fleurot : Culture de houblons.
Foucault, 9, rue des Trois-Bornes, à Paris : Marques de tonnellerie.
Girard (Armand), 42, quai de la Loire, à Paris : Appareil autoclave.
Girval (de), à Salives (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Gleize, à Bretigny-les-Norges (Côtes-d'Or) : Culture de houblons.
Guende (Eugène), 32, rue Bernard-Dubois, à Marseille : Peinture émail.
Hannhauser et Weilkorb, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : Houblons.
Hébert (Parfait), 37, rue Balagny, à Paris : Ventilateurs.
Lebon, à Dampierre-sur-Vingeame (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Lebrun-Monet, à Felleries (Nord) : Ustensiles de brasserie.
Lefébure, 2 *bis*, boulevard Saint-Martin, à Paris : Appareil de débit.
Lefebvre (E.), à Onnaing (Nord) : Laveur-rinceur.
Lireux et **Sorel,** rue du Contrat-Social, à Rouen (Seine-Inférieure) : Glucoses et caramels.
Meuret. à Fontaines (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Payot, à Neufchâteau (Vosges) : Ustensiles de tonnellerie.
Quantin (Emile), à Vérone-les-Grandes : Culture de houblons.
Reuille (Ecole professionnelle des Inventeurs) : Appareils de démonstration.
Reuss, 160, rue Saint-Maur, à Paris : Robinets spéciaux.
Riester (L.), à Puteaux (Seine) : Plans et modèles de brasseries.
Robelin, à Ruffey-lez-Beaume (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Stivalet, à Arceau (Côte-d'Or) : Culture de houblons.
Strube, 19, rue Campagne-Première, à Paris : Robinets spéciaux.
Téroute et **Godard,** à Reims (Marne) : wagonnet pour germoir.
Thémar (Thomas), 14, rue Morand, à Paris : Appareils pour la mise en bouteilles.
Vidus-Huet, 67, rue Oberkampf, à Paris : Bouteilles à Bière.

Extrait du Rapport du Jury

« *Le Jury a décidé que tous les exposants* » *dont les produits ou appareils n'avaient* » *pas un rapport direct et spécial avec la* » *fabrication de la bière ne pouvaient, par* » *cela même, être récompensés dans la* » *même catégorie.*

» *Il a jugé cependant qu'un très grand* » *nombre de ces exposants auraient mérité* » *de hautes récompenses, si le cadre de* » *l'Exposition n'avait pas été absolument* » *limité aux Bières françaises et aux pro-* » *cédés et appareils pour la fabrication de* » *la bière.*

» *Dans ces conditions, le Jury a été d'avis* » *qu'il convenait de créer une deuxième* » *catégorie de récompenses pour les appa-* » *reils et produits qui ne servent pas spé-* » *cialement à la fabrication de la bière.* »

Deuxième Partie

Produits et Appareils ne servant pas spécialement à la Fabrication de la Bière

Participation à la première Exposition des Bières Françaises

Médailles d'Or

MM.
APPERT FRÈRES, 34, rue des Chasses, à Clichy (Seine). — Vitres perforées pour ventilation.
BARDON (L.), 61, boulevard National, à Clichy (Seine). — Régulateur de lampe à arc voltaïque.
BOULET (J.) ET CIE, 31, rue Boinod, à Paris. — Moteur à vapeur.
DECAUVILLE, à Petit-Bourg (Oise). — Chemins de fer pour caves et germoirs.
DOMANGE (A.), 74, boulevard Voltaire, à Paris. — Courroies de transmission.
LAGOSSE ET BOUCHÉ. — Chaudière à vapeur de leur système, présentée par MM. *Le Brun, Pillé* et *Daydé*, constructeurs à Creil (Oise).

Médailles de Vermeil

MM.
AUDE ET CIE, 37, rue Sedaine, à Paris. — Rivets fabriqués à la presse hydraulique.

AUGÉ (Daniel), 14, rue de Hambourg, à Paris. — Lampes électriques à incandescence, système Khotinsky.

BRUN (Vve) ET CIE, 17, rue Geoffroy-Cavaignac, à Paris. — Tuyaux en cuivre et tubulures embouties

CHAPEL (Edmond-Edouard), 39, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris. — Tuyaux et objets divers en caoutchouc.

LOQUET (Jules), 57 *bis*, rue Saint-Jacques, à Marseille (Bouches-du-Rhône). — Tableaux-réclames inaltérables, sous verre.

PAUPIER (L.), 84, rue Saint-Maur, à Paris. — Appareils de pesage.

ROBIN (Albert), 6, rue d'Oran, à Paris. — Application du four Perret au chauffage des tourailles,

ROSER (Nicolas), 17, rue Petit, à Saint-Denis (Seine). — Générateurs à vapeur.

TAVERDON ET CIE, 17, rue Le Peletier, à Paris. — Moteur-torpille.

TERME et DEHARBE. — Générateurs multitubulaires de leur système, présentés par la Société anonyme coopérative des Chaudières inexplosibles, 81, boulevard Voltaire, à Paris.

VAN VEERSEN (B.), à Sommedieue (Meuse). — Chaises en bois courbé et ordinaire.

Médailles d'Argent

MM.

BERTHELIÈRE (L. de la), 13, rue de la Néva. à Paris. — Tableaux-réclames.

BRÉVILLE (G.) ET CIE, 21, rue de Strasbourg, à Paris. — Pompe centrifuge.

BROQUET (Adolphe), 121, rue Oberkampf, à Paris. — Pompes diverses.

CASTELLINI (Auguste) ET CIE, 120, rue de Fontenay, à Paris. — Tableaux-réclames.

DERONDELLE (Emile), 110, rue du Temple, à Paris. — Chopes montées. — Orfévrerie.

DUMONT (Louis), 55, rue Sedaine, à Paris. — Pompe centrifuge pour le dyckmaisches.

FÉRET, 16, rue Etienne Marcel, à Paris : Tables scolaires hygiéniques.

FRÉTIN (Auguste),64, rue de Rennes, à Paris. — Chaussures hygiéniques.

GAUTREAU, à Dourdan (Seine-et-Oise). — Locomobiles.

GRIMM (Léon), 20, rue du Marais, à Paris. Courroies de transmissiou en coton.

GUYENET, 83, boulevard Magenta, à Paris. — Injecteur de vapeur.

HAMET (H.), 67, r. Monge, à Paris.—Miel.

LAITERIE DE SAINT-JULIEN ; M. *Tardy*, représentant, 40, rue de Seine, à Paris. — Lait et beurres.

PALAU-NÈGRE et Cie, 57, avenue du Maine, à Paris : Moteur et pompes centrifuges.

PERCEVAULT, 40, rue de Chabrol, à Paris : Courroies de transmission.

PERRON (Ferdinand), 6, rue Combe, à Paris : Chaussures rationnelles.

PISSAVY père et fils, 35, rue Grenette, à Lyon : Appareils de débit.

REYNAUD et Cie, 185, avenue de Clichy, à Paris : Appareils à acide carbonique.

RITTER (Vve), 10, boulevard de la Contrescarpe, à Paris : Pompes rotatives.

SOCIÉTÉ ANONYME DES LIÈGES, 13, rue du Delta, à Paris : Liège isolant pour conduites de vapeur.

Médailles de Bronze

MM.

ABELOUS et Cie, 20, rue du Château-d'Eau, à Paris : Produits divers, appareil révélateur de l'acide salicylique.

ASSET (Eugène), à Sèvres (Seine-et-Oise) : Miel coulé.

BENART-AMANT, à Paris : Petits bronzes et objets de fantaisie.

BLANC et DEVAUX, 92, boulevard Richard-Lenoir, à Paris : Appareils de débit.

BOURGUET (Martial), 104, rue Oberkampf, à Paris : Poulies en fer forgé.

BROSSEMENT, 66, rue d'Angoulême, à Paris : Pompe rotative et élévateur d'eau.

BUREAU (Charles) et Cie, à Lille (Nord) : Pompes Greeven.

COSSAS, 132, boulevard Richard-Lenoir, à Paris : Pompe rotative.

FOURNIER (A.), à Angerville (Seine-et-Oise) : Miels.

GARNOT (Th.), 66, boulevard Lamouroux, à Vitry-sur-Seine : Liège aggloméré pour recouvrir les conduites de vapeur.

GRIVOTET (Claude), 131, rue Gravel, à Levallois-Perret (Seine) : Appareils de débit.

HIRT, 120, faubourg Saint-Martin, à Paris : Pompes rotatives.

KIRSCH, à Poiseul-la-Ville (Côte-d'Or) : Miels.

LAGNEAU (Victor), 257, faubourg Saint-Martin, à Paris : Pompes.

MARCOUX (Ch.), 33, rue de Viarmes, à Paris : Appareils de débit.

REDDAWAY et Cie, 35, rue de Crussol, à Paris : Courroies en poil de chameau.

RODE (Jean), 7 *bis*, rue Neuve-Popincourt, à Paris : Grillages pour tourailles et diviseurs.

ROSENTHAL (Maurice), 13, quai de Vaise, à Lyon : Appareils de débit.

SEVALLÉE et FREISSEIN, 363, rue de Vaugirard, à Paris : Tableaux-réclames.

TISSOT (Paul), 80, rue de Rivoli, à Paris : Comptabilité des brasseries.

WILLIAMS et Cie, 1, rue Caumartin, à Paris : Buffets-glacières.

Mentions Honorables

MM.

BLONDON (Charles), 15, rue Charles-Nodier, à Besançon (Doubs) : Pompe de débit.

BRUANT (E.) et Cie, 91, boulevard Sébastopol, à Paris : Joints et mastic d'amiante.

GUISLAIN, 185, Galerie de Valois, à Paris : Bière à la coca,

MERCIER, 35, boulevard Magenta, à Paris : Tuyaux et objets en caoutchouc.

SIMONNOT (Hippolyte), 97, rue de Patay, à Paris : Appareils de débit.

Troisième Partie

Citations avec remerciements

Exposants qui ont mis gracieusement leurs appareils à la disposition de l'Exposition.

MM.

AUGÉ (Daniel), précité : Lampes à incandescence système Khotinsky.

BARDON (L.), précité : Installation d'incandescence; lampes à arc.

BOULET (J.) et Cie, précités : Machine à vapeur.

DECAUVILLE aîné, précité : voie de service.

GRIMM (Léon), précité : Courroies de transmission.

LE BRUN, PILLÉ et DAYDÉ : Générateur système Lagosse et Bouché.

PERCEVAUD, précité : Courroies de transmission.

REDDAWAY et Cie, précités : Courroies de transmission.

RODE (Jean), précité : Entourage de calorifères.

SOCIÉTÉ ANONYME DES LIÈGES, précitée : Garnitures de diverses conduites.

TERME et DEHARBE, précités : Deux générateurs multitubulaires.

VAN VEERSEN (B.), précité : Chaises diverses.

La fête donnée cette nuit à l'Hôtel Continental a obtenu le succès le plus complet. Au banquet, M. Barbe, ministre de l'agriculture et M. Prévet, député, ont porté des toasts brillamment applaudis.

De dix heures à 4 heures du matin, foule dans tous les salons : on a fait une ovation au corps de ballet de l'Eden, avec Mlle Czerné, l'étoile du jour, sous la conduite de M. Balbiani.

Dans notre prochain numéro, nous reviendrons sur cette belle fête, qui couronne le succès de l'Exposition de Brasserie.

REVUE DES RÉCOMPENSES

Nous complétons aujourd'hui la liste des récompenses décernées par le jury, à l'Exposition de Brasserie, et en première ligne, nous sommes heureux d'y voir figurer le générateur Le Brun, Pillé et Dayde.

C'est avec une grande satisfaction, que nous avons appris, que le générateur exposé par la maison Le Brun, Pillé et Dayde, ingénieurs-constructeurs à Creil (Oise), du système Etienne Lagasse et J. Bouché, avait obtenu la médaille d'or, la plus haute récompense donnée au générateur à vapeur, à l'Exposition de la Brasserie, avec toutes les félicitations et remerciements du jury. Le résultat est d'autant plus beau, que c'est la première fois que ce système était exposé; nos compliments bien sincères à ces jeunes ingénieurs.

Ce générateur donne, du reste, de grands avantages, sur les systèmes connus : on garantit le gaz à la sortie du générateur à 100 degrés, donc tout le produit calorique est utilisé ; la vapeur est très sèche, et, une grande considération à avoir pour les industriels qui ont des eaux calcaires, ce générateur sans l'emploi de désincrustant, est complètement inincrustable; cet avantage vient de la grande circulation de l'eau dans les tubes. Disons pour finir que la maison Le Brun, Pillé et Dayde, qui est concessionnaire des brevets français, est une de nos grandes maisons de France, très renommée pour sa bonne et solide construction,

Nous comptons applaudir prochainement au nouveau succès que remportera surement ce générateur, à l'Exposition universelle, où la maison Le Brun, Pillé et Dayde, fait une installation merveilleuse.

***

En allouant une médaille d'or à MM. Appert frères, fabricants chimistes, 66, rue Notre-Dame-de-Nazareth, pour leur exposition de verres à vitre perforés pour la ventilation, qui a été très remarquée, le jury n'a fait que confirmer la grande réputation de cette maison, la première de la place pour ce genre de fabrication.

Les hautes récompenses, toutes de même ordre, précédemment obtenues par elle, notamment à l'Exposition universelle de 1878 (médaille d'or), à Amsterdam en 1883 (médaille d'or), à Londres, Exposition d'hygiène 1884 (médaille d'or),

dénotent que les progrès considérables que MM. Appert ont fait réaliser à l'industrie du verre, des émaux, cristaux en couleurs et vitrifiables, sont reconnus non seulement en France, mais également par les nations qui, jusque-là, pouvaient avoir la prétention de rivaliser avec nous.

Grâce aux verres à vitre perforés pour la ventilation, qui sortent de leurs vastes usines de Clichy, les conditions fondamentales de la salubrité sont assurées dans les habitations et dans les centres d'agglomérations humaines, tels que les ateliers et les brasseries auxquels s'appliquent principalement cette innovation.

Signalons encore comme produit de fabrication de la maison Appert, les tubes pour niveaux, les tubes et baguettes en cristal et de toutes couleurs, et ajoutons que l'Etat a reconnu les grands et nombreux services rendus à l'industrie par cet établissement de premier ordre, en conférant à l'un de ses chefs, la légion d'honneur en 1878 et le grade d'officier en 1885.

***

Une médaille de vermeil a été attribuée à M. E. Chapel, gendre et successeur de M. A. Lejeune, 39, rue Notre-Dame-de-Nazareth, dont l'usine est située rue Piat, pour son application du caoutchouc, aux divers usages de la brasserie et de la tonnellerie, notamment à la tuyauterie, aux boîtes, tabliers, rondelles, godets, chaises, bouchons, bondes, sous-bocks, etc., etc. Notons en passant, que cette récompense vient s'ajouter à celles d'un médaillier déjà fort chargé, dans lequel nous relevons les suivantes :

Paris, Exposition universelle de 1867, médaille d'argent ; Havre, 1868, médaille d'argent ; Florence, 1868, médaille d'or ; Paris, Exposition universelle de 1878, médailles d'or et d'argent.

Enfin, et pour couronner ces étapes glorieuses dans la voie du progrès et du travail, mentionnons l'obtention par cette maison de la plus haute récompense à l'Exposition de Melbourne en 1880, où on lui a décerné le premier ordre de mérite : c'est à cette occasion que la croix a été conférée à M. A. Lejeune, par le gouvernement français.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Voir à la dernière page
Plumes métalliques Blanzy Poure et Cº

PETITE CORRESPONDANCE

M. Fournier à Paris. — Les permis de visiter les chantiers sont accordés par la Direction des Travaux de l'Exposition. — C'est donc à M. le Directeur des Travaux, Pavillon Rapp, Champ de Mars, que doivent être adressées les demandes, en faisant valoir les titres qui y donnent droit.

La reconstitution du Vieux Paris et de la Bastille, dont les travaux se poursuivent, non loin du Champ de Mars, est absolument distincte de l'Exposition. C'est une œuvre entièrement privée, exploitée par une société.

Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

Revue Financière

Les cours ont sensiblement fléchi pendant ces huit derniers jours. Cependant la baisse peut être considérée comme enrayée ; les tendances sont plus satisfaisantes et les places étrangères sont surtout plus encourageantes.

C'est dans ce règlement de quinzaine qu'a résidé tout l'intérêt du marché pendant ces derniers temps. Maintenant qu'il est achevé, la spéculation porte son attention vers la conversion, qui s'effectue paisiblement et dont on pourra trouver les conditions dans un article spécial.

×

Voici comment se sont négociées les Rentes françaises en dernier lieu :

A terme :
3 0/0, 80.75 ;
Amortissable, 83.90 ;
4 1/2 0/0, 106.65.

Ces mêmes Rentes se sont échangées au comptant :
3 0/0, 80.75 ;
Amortissable, 84 ;
4 1/2 0/0, 106.65.

Les écarts sur les primes, pour la fin du mois et pour fin décembre, ont été tendus pendant ces derniers jours. On commence seulement, depuis hier, à négocier ces engagements conditionnels avec un écart normal.

Les Consolidés anglais sont venus en dernier lieu à 103 3/16.

Le Stock-Exchange fait, en somme, bonne contenance.

L'Italien s'est négocié à 96.50 ; il revient à 97.10.

Le Turc est revenu à 13.80, puis a repris à 14.

L'Egypte unifiée s'est traitée à 373.75.

Le 4 0/0 hongrois a clôturé à 81.15.

L'Extérieure espagnole s'est échangée à 67.10.

Les fonds russes sont toujours faibles. Ils restent visés par la spéculation allemande.

Les Bons de la Presse sont demandés à 20 fr. C'est une petite valeur qui fait son chemin et qui se classe admirablement. Elle ne quitte plus le portefeuille une fois qu'elle y est entrée.

Nous devons mentionner la bonne tenue du Comptoir d'Escompte à 1030.

Le Crédit Lyonnais est également soutenu à 556.25.

La Banque d'Escompte cote 453.75, la Banque Ottomane est à 495 fr., la Banque de Paris fait 755, la Société Générale reste à 451.25.

Nos chemins de fer ont donné lieu aux cours suivants : Nord, 1530 ; Midi, 1156.25 ; Lyon, 1235 ; Orléans, 1300.

Les valeurs industrielles ont été légèrement atteintes. Le Panama reste à 298.75.

Le Suez cote 1990.

Les recettes du transit du canal de Suez restent satisfaisantes.

×

Les valeurs de crédit, plus soutenues en dernier lieu, à cause de la liquidation dont elles étaient l'objet, ont, en somme, peu varié.

Nous laissons la Banque de France à 4290.

Le Crédit Foncier est à 1372 50, en attendant mieux. L'intelligente combinaison dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs au sujet de la réunion des loteries et qui sera l'occasion d'un nouveau succès pour cet établissement, ne manquera pas d'amener une nouvelle activité sur ce titre et de le faire coter, par suite, à des cours beaucoup plus élevés.

Les Obligations foncières et communales sont fermes.

On vient de détacher un coupon de 7 fr. 50 sur les obligations foncières 1879, ramenées à 375 fr., c'est-à-dire encore remboursables, aux cours actuels, avec une prime de 25 fr. Les obligations 1885 font 456 fr. ; elles jouissent encore, par conséquent, d'une prime de remboursement de 44 fr.

Nous insistons sur cet écart entre les cours actuels et le pair, parce qu'il donne la mesure des plus-values à obtenir dans un délai assez rapproché.

Loin de jouir d'une prime de remboursement, la plupart des autres obligations à lots sont au-dessus du pair et et infligent une perte au porteur quand elles ne sortent pas avec un lot.

Cette perte est de 20 à 30 francs avec les obligations 3 0/0, de 500 francs de la Ville de Paris.

Entre une combinaison faisant courir le risque de perdre 25 francs à la suite d'un tirage et une autre en vertu de laquelle on est certain de gagner autant et plus au remboursement, on n'a pas à hésiter, surtout lorsque les chances de lots sont à peu près les mêmes de part et d'autre. Les tirages de lots ont lieu six fois par an pour les obligations foncières et communales émises depuis 1879 ; ils n'ont lieu que quatre fois par an pour les titres de la Ville de Paris 1865, 1869 et 1871.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITE ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionnt. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE, 10ES PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887, 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER*
7, rue du Havre, PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS
Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de **Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.**

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÉGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE
OUVERT
FERMÉ
Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

PLUS DE FUMÉE
Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. **36, Rue Guersaint. (Tenaes.)**

TECTORIUM
TENTURE
Imperméable et Economique
Adoptée par les Hôpitaux
POLINO, *27, rue du Grand-Prieuré,*
PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy
MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE
LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché
25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

BRASSERIE DE LA FRISE
BIÈRES FRANÇAISES
Compagnie anonyme de Brasseries
CI-DEVANT
Maison BRUN Père & Fils
Usines à Grenoble (Isère) et à Saint-Etienne (Loire)
Le Jury a sanctionné le mérite et la bonne qualité de la *Bière de la Frise* en décernant une **Médaille d'Argent** à MM. BRUN PÈRE ET FILS pour leur exposition spéciale d'Orges, Malt et Houblon (Galerie des Machines).
(Voir la liste des récompenses.)

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE
Exiger Portrait-Caution

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^les, Pharmacies, Droguerie.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Françaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 54 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 26 Novembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PARIS — SALLE DE LECTURE

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

NOTRE PRIME

Dans notre numéro prochain, qui paraîtra le samedi 3 décembre, nous offrirons à nos abonnés une superbe chromo-lithographie représentant la Tour de 300 mètres.

Cette chromo-lithographie a été exécutée d'après un aquarelle que M. Eiffel a bien voulu mettre à notre disposition; elle présentera pour nos abonnés un intérêt d'autant plus vif qu'en dehors des soins de l'exécution, elle a un caractère absolument officiel.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.
Horticulture : Programme des concours.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Expositions collectives.
Nouvelles de l'Exposition.
La Presse étrangère à l'Exposition.
Comité départemental du Pas-de-Calais.
Exposition de la Ville de Paris : L'Enseignement.
Discours de M. Berger à la réunion des fabricants de bronze.
L'Exposition alimentaire d'Amsterdam.
Exposition de Brasserie.
Les Théâtres.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 17 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre adjoint de la Commission consultative de contrôle et de finances M. Bouffet, secrétaire général de la préfecture de la Seine (représentant la préfecture de la Seine), en remplacement de M. Favalelli, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 19 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre de la Classe 30 des comités d'admission : M. Waddington (Evelyn), manufacturier à Saint-Remy-sur-Avre (Eure-et-Loir), en remplacement de M. Richard Waddington, démissionnaire.

Le *Bulletin Officiel de l'Exposition de 1889* a publié, dans les numéros du 6 août et du 22 octobre 1887, les arrêtés nommant les membres des Comités des congrès et conférences. Les bureaux des comités de section ont été composés comme suit :

SECTION I. — Belles-Lettres. — MM. Emile Augier, membre de l'Académie française, président; Louis Ulbach, homme de lettres, bibliothécaire de l'Arsenal, vice-président; Henri Becque, homme de lettres, secrétaire.

SECTION II. — Beaux-Arts. — MM. Jean-Louis-Ernest Meissonier, membre de l'Institut, président; Antoine-Nicolas Bailly, membre de l'Institut, vice-président; Louis Gonse, administrateur de la *Gazette des Beaux-Arts*, secrétaire.

SECTION III. — Histoire et Archéologie. — MM. Jean-Victor Duruy, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, président; Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain, vice-président; Rambaud, professeur à la Faculté des lettres, secrétaire.

SECTION IV. — Sciences mathématiques. — MM. Jean-François-Louis Bertrand, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, président; Pierre-Jules-César Janssen, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire d'astronomie physique, vice-président; Georges-Henri Halphen, membre de l'Institut, secrétaire.

SECTION V.— Sciences physiques et Chimie. — MM. Edmond Frémy, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, professeur à l'Ecole polytechnique, président; Armand-Hyppolyte-Louis Fizeau, membre de l'Institut, vice-président; Joubert, secrétaire général de la Société de physique, secrétaire.

SECTION VI. — Sciences naturelles. — MM. Gabriel-Auguste Daubrée, membre de l'Institut, président; Aristide Verneuil, membre de l'Institut, vice-président; Chamberland, député, directeur adjoint du Laboratoire physiologique, secrétaire.

SECTION VII. — Sciences géographiques.— MM. le vice-amiral Cloué, membre du bureau des longitudes, ancien ministre, président; Meurand, président de la Société de géographie commerciale, directeur honoraire des consulats au ministère des affaires étrangères, vice-président; Franz Schrader, secrétaire général du club Alpin, membre du conseil d'administration de la Société de géographie, secrétaire.

SECTION VIII.—Economie politique et Législation. — MM. Ribot, député, président; Léveillé, professeur à la Faculté de droit, vice-président; Daguin (J.-B.-E.), avocat à la Cour d'appel, secrétaire général de la Société de législation comparée, secrétaire.

SECTION IX. — Hygiène, Assistance, Répression. — MM. Brouardel, membre de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, président du Comité consultatif d'hygiène publique de France, président; Bérenger, sénateur, vice-président; le docteur Napias, secrétaire général de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur, secrétaire.

SECTION X. — Economie sociale. — MM. Jules Simon, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, président; Georges Picot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vice-président; Remaury, secrétaire.

SECTION XI. — Enseignement. — MM. Valléry-Clément-Octave Gréard, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, vice-recteur de l'Académie de Paris, président; Emile-Jacques-Amand Beaussire, membre de l'Institut, vice-président; Gustave Ollendorff, directeur du personnel et de l'enseignement technique au ministère du commerce et de l'industrie, président honoraire de l'Union française de la Jeunesse, secrétaire.

SECTION XIII. — Génie civil et Travaux publics. — MM. Baïhaut, député, ancien ministre, président; Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au Conseil d'Etat, vice-président; Charles Raymot, directeur-propriétaire de l'*Avenir des chemins de fer*, chef au secrétariat général de la Compagnie de l'Ouest, secrétaire.

SECTION XIII. — Agriculture. — MM. Méline, député, ancien ministre, président; Gomot, député, ancien ministre, vice-président; Viette, député, secrétaire.

SECTION XIV.— Industrie.— MM. Poirrier, fabricant de produits chimiques, président de la Chambre de commerce, président; le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des

Arts-et-Métiers, vice-président; Louis Donzel, avocat à la Cour d'appel, secrétaire.

SECTION XV. — Commerce. — MM. Gustave Roy, ancien président de la Chambre de commerce, président; Félix-Philibert Michau, président du Tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, vice-président; Julien Hayem, industriel, secrétaire.

Bureaux de Comités départementaux

AISNE

Comité départemental

Président: M. FOUQUET, agriculteur, fabricant de sucre, conseiller général à Sinceny.
Vice-présidents : MM. HUGUES (François), industriel, maire de St-Quentin; BEAUCHAMPS, distillateur à Soissons.
Secrétaires : MM. GÉRARD, ingénieur en chef à Laon, MACHEREZ, fabricant de sucre à Neuilly-sur-Front; JONCOURT, entrepreneur de travaux publics à Chauny.

Sous-comité de l'arrondissement de Laon

Président: M. BONNOT, maire de Laon.
Vice-président : M. EVRARD, directeur de la Soudière de Chauny.
Secrétaire : M. MAGUIN, industriel à Charmes.

Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Quentin

Président: M. HUGUES, manufacturier à Saint-Quentin.
Vice-président: M. TROCMÉ, négociant à Saint-Quentin.
Secrétaires : MM. ROBERT (Eugène), sénateur, à St-Quentin; JONQUOY, à St-Quentin; DEMONCHAUX, négociant à St-Quentin.

Sous-comité de l'arrondissement de Vervins

Président: M. GODIN, directeur de la Faculté de Guise.
Vice-Président: M. DAVID, sénateur, à St-Gobert.
Secrétaire : M. LAGASSE, vannier à Etraupont.

Sous-comité de l'arrondissement de Soissons

Président : M. LABARRE, président du Tribunal de Commerce de Soissons.
Vice-Président: M. CAILLEZ, maire de Soissons.
Secrétaire: M. DESMARETZ, maire de Villers-Cotterets.

Sous-comité de l'arrondissement de Château-Thierry

Président : M. CHARBONNIEZ, ingénieur, manufacturier à Fère-en-Tardenois.
Secrétaire: MM. GAILLARD, agriculteur, maire de Monnes.

HAUTE-MARNE

Comité départemental

Président : M. DANELLE-BERNARDIN, sénateur.
Vice-présidents : MM. BIZOT DE FONTENY, député; DUTAILLY, député.
Secrétaire : M. GIROS, président de la Chambre de Commerce de St-Dizier.
Vice-Secrétaires : MM. RIPERT; NAUDET.
Trésorier : M. DUPUY.

Sous-comité de Chaumont

Président : M. TREFOUSSE.
Vice-Présidents : MM. de MONTROT; MOISSENET; DARCY.
Secrétaire : M. PIERRE.

Sous-comité de Langres

Président : M. DARBOT.
Vice-président : M. BRESSAND.
Secrétaires : MM. RICHERT; GARDIENNET.

Sous-Comité de Vassy

Président : M. CAPITAIN.
Vice-président : MM. de JOAMIS; BOURDON DELAUNAY.
Secrétaire : M. BAROTTE.

LANDES

Comité départemental

Président : M. LACROIX (Adrien), vice-président du Conseil général à Mont-de-Marsan.
Vice-présidents: MM. PAZAT (Childebert), maire de Mont-de-Marsan; DUBOY (Hippolyte), conseiller général à Hagetman; LESTAGE, docteur, conseiller général à Poyanne.
Secrétaires: MM. GOBERT, docteur, à Mont-de-Marsan; DUBALEN, directeur du musée de Mont-de-Marsan, à Montsoué; TAILLEBOIS (Emile), à Dax.
Trésorier : M. LAPÈLE-LATEULÈRE, négociant à Mont-de-Marsan.

LOIRE-INFÉRIEURE

Sous-comité de l'arrondissement de Paimbœuf

Président : M. GUCHET, maire de Paimbœuf (en remplacement de M. Gariou, décédé).

SEINE-&-OISE

Arrondissement de Versailles

Président : M. JOURNAULT, sénateur, à Sèvres.
Vice-président : MM. PILLET, président du Tribunal de Commerce à Versailles; DEROISIN, président du Conseil général, maire de Versailles.
Secrétaires : MM. OTTENHEIM, conseiller général; RIVIÈRE, professeur départemental d'agriculture.

Arrondissement de Corbeil

Président: M. PETIT, membre de la Chambre consultative d'agriculture.
Secrétaire : M. WIDMER, manufacturier à Essonnes.

Arrondissement d'Etampes

Président : M. LEBAUDY, ancien député, conseiller général, industriel, rue d'Amsterdam, 81, Paris.
Secrétaire : M. CROUTELLE, pharmacien, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Mantes.

Arrondissement de Pontoise

Président : M. LÉON SAY, sénateur.
Vice-président : M. AYLÉ, conseiller d'arrondissement, maire de Sarcelles.
Secrétaires : MM. THOMASSIN, agriculteur, maire de Puiseux; LECLAIRE, industriel à Neuilly-sur-Marne.

Arrondissement de Rambouillet

Président : M. POIRRIER, président de la Chambre de Commerce de Paris, propriétaire à Behoust.
Vice-président : M. GAUTREAU, fabricant de machines agricoles, maire de Dourdan.
Secrétaires : MM. ISSARTIER, agriculteur à Greffiers; MONTAUDON, fabricant, adjoint au maire de Rambouillet.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 15 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Tarn :

1° Sous-Comité de l'arrondissement d'Albi.

MM. Cavalié, député. Héral, député. Jaurès, député. Andouard, notaire, agriculteur, conseiller général, maire, à Serénac. Auque (Hector), fabricant en chapellerie, juge suppléant au tribunal de commerce, à Albi. Aussel, horticulteur-pépiniériste à Albi. Baudel, proviseur du lycée à Albi. Bounhiol, négociant, conseiller municipal à Albi. Calvignac, ouvrier mineur, secrétaire de la chambre syndicale, à Carmaux. Camboulives, pharmacien, juge au tribunal de commerce, à Albi. Campa (Paulin), industriel, juge au tribunal de commerce, à Albi. Carayon, négociant, membre de la chambre de commerce d'Albi, à Réalmont. Cazals, tanneur, membre de la chambre de commerce, à Albi. Chatard, notaire, conseiller général, à Valence. Chay, manufacturier en chapellerie, secrétaire de la chambre syndicale des patrons chapeliers, à Albi. Delbosc, agronome, conseiller général, à Albi. Doat (Victor), propriétaire, chimiste, à Albi. Duluguet, chef de division du cabinet de la préfecture. Espinasse, directeur de l'usine du Saut-du-Tarn, président de la chambre de commerce d'Albi, à Saint-Juéry, Gillet, maître de forges, ancien président du tribunal de commerce, à Albi. Grimal, typographe, vice-président du conseil de prud'hommes, à Albi. Hess, architecte du département, membre de la société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi. Hue, entrepreneur de travaux publics, président du conseil de prud'hommes, à Albi. Humblot, directeur des mines à Carmaux. L'ingénieur en chef du département, à Albi. Jolibois, archiviste du département, membre de la société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi. Mathieu, chef de division à Albi. Monclar, propriétaire, président du conseil d'arrondissement, vice-président de la société d'agriculture du Tarn, à Marsac. Monestiès, manufacturier, président du tribunal de commerce, à Albi. Maraval (Joseph), manufacturier, président de la chambre syndicale des patrons chapeliers, à Albi. Moffre, directeur de la verrerie, à Carmaux. Poux-Lavelle père, négociant, ancien juge consulaire, à Albi. Raimbaud, professeur de physique au lycée, chimiste à Albi. Revelli, negociant, juge suppléant au tribunal de commerce à Albi. Roger, inspecteur d'académie, à Albi. Soulages, avocat, membre de la société des sciences, arts et belles-lettres, conseiller général, maire d'Albi. Teyssier, colonel en retraite à Albi. Thiéry, avocat, viticulteur, conseiller général, à Albi.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Castres

MM. Barbey (Edouard), sénateur, ministre de la marine et des colonies. Docteur Bernard Lavergne, député, à Montredon. Bardou (Paul), propriétaire, horticulteur à Castres. Barthe (Eugène), fabricant de draps à Labastide-Rouairoux. Bonin jeune, fabricant de péruvienne, président du conseil de prud'hommes, à Castres. Boudou (A.), fabricant de molletons à Mazamet. Brenac (Job), fabricant de draps, membre de la chambre consultative des arts et manufactures. Brenac (David), fabricant de draps, président du conseil de prud'hommes de Mazamet. Mormouls (Charles), propriétaire, viticulteur à Montdragon. Cormouls (Gaston), fabricant de draps, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Mazamet. Cormouls (Jules), propriétaire, secrétaire du comice agricole, à Mazamet. Coste (Hippolyte), papetier, président de la chambre de commerce, à Castres. Cros (Auguste), marchand de fers, président du tribunal de commerce, à Castres. Daure (Paulin), négociant en laines à Mazamet. Ducros, fabricant de poteries et faïences à Castres. Fourniès, greffier de la justice de paix à Saint-Amans-Soult. Fuzier (Jules), filateur, conseiller général à Vabre. Cau-Bosc, fabricant de molletons à Mazamet. Mourc, fabricant d'ornements en bois à Castres. Crach (Ernest), fabricant de péruvienne, trésorier de la chambre de commerce, à Mastres. Guillemet, fabricant de bonneterie à Labruguière. Jauge, propriétaire à Mibrondes. Laran (Jean), fabricant d'ornements en bois à Castres. Larivière (Ch. de), directeur de la *Revue générale*, rédacteur au *Petit Républicain* de Soult. Lasource (A.), fabricant de draps, membre de la chambre de commerce de Castres, à Mazamet. De Lastours, propriétaire, président du comice agricole de Castres. Laval (Jules), fabricant de draps et filateur, membre de la chambre de commerce, à Castres. Moziman, propriétaire, agriculteur à Castres. Olombel (Ph.), fabricant de draps, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Mazamet. Pagès, fabricant de bas et bonneterie, à Roquecourbe. Puech, propriétaire, président du comice agricole de Brassac. M. Rivès, négociant en laines, juge suppléant au tribunal de commerce de Castres, à Mazamet. Rouvière, propriétaire, président du comice agricole de Mazamet. Ch. Sabatier, négociant en laines à Mazamet. Schabaver (Ignace), ingénieur-mécanicien, membre de la chambre de commerce, à Castres. Tournier (Alphonse), fabricant de molletons à Mazamet. Vabre (Auguste), fabricant de draps, maire à Labastide-Rouairoux.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Gaillac

MM. le docteur Rigal, sénateur, à Gaillac. André, charron-carrossier à Gaillac. Azémar (Mabriel), pharmacien à Gaillac. Baljalade, viticulteur, conseiller général à Gaillac. Barbe, fabricant de vinaigres à Gaillac. Barreau (Edouard), négociant à Gaillac. Bécat, propriétaire à Rabastens. Bonnet (Adrien), teinturier à Gaillac. Bonnet (Emilien), ébéniste à Gaillac. Bousquet (Timothée) propriétaire, viticulteur à Gaillac. Coutaud (André), propriétaire, viticulteur à Gaillac. Darchy, principal du collège, à Gaillac. Demurs, propriétaire, conseiller municipal à Gaillac. Dios (Auguste), tonnelier à Gaillac. Duffaud, fabricant de cordes à Penne-du-Tarn. Dupuy-Dutemps, avocat, conseiller général, maire de Gaillac. Durel (Léon), horloger à Gaillac. Frézouls (Louis), expert-géomètre, viti-

culteur à la Bastide-de-Levis, Frézouls (Séverin), négociant à Gaillac. Jalibert (Elie), architecte à Gaillac. Lauga (Charles), forgeron à Gaillac. Laville (Ludovic), négociant, viticulteur à Gaillac. Molis (Edmond), négociant à Gaillac. Monjois, inspecteur primaire à Gaillac. Raynal (Léon), négociant à Gaillac. Roziès, tanneur, maire aux Carannes. Soulassol, minotier à Gaillac. Trégan (Auguste), maître cordonnier à Rabastens. Vieules (Baptiste), propriétaire, viticulteur à Gaillac. Viste (Adrien), négociant, viticulteur, maire à Saint-Beauzile.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Lavaur

MM. l'amiral Jaurès, sénateur, à Graulhet. De Voisins-Lavernière, sénateur, président du comice agricole, à Lavaur. Compayré, député, à Lavaur. Auriol, tailleur à Lavaur. Auriol, tapissier à Lavaur. Boujol, horticulteur à Lavaur. Bourges (Paul), minotier à Lavaur. Bouscasse, propriétaire à Maurens-Scopont. Brieussel, ouvrier mégissier, président de la chambre syndicale, à Graulhet. Cambefort, notaire, viticulteur, maire de Lavaur. Cassan, mégissier, maire à Graulhet. Compayré (Emile), avocat, président du comice agricole, maire à Teyssode. Espénan, propriétaire, viticulteur à Lavaur. Fourgassié, propriétaire, vice-président de la société d'agriculture de Saint-Paul, à Cuq-Toulza. Fourgassié, maire de Prades. Prosper de Gineste, propriétaire à Lavaur. Iversenc, mégissier à Graulhet. Julien (Victor), liquoriste à Lavaur. Lasserre, pharmacien-chimiste à Lavaur. Laurent (Cyrille), mégissier à Graulhet. Manenc, brossier à Saint-Sulpice-la-Pointe. Massoutié, tanneur à Graulhet. Massoutier, horticulteur à Lavaur. Docteur Moutet, conseiller général à Briatexte. Ramière, instituteur à Graulhet. Docteur Salguiès, vice-président du comice agricole, à Lavaur. Salinier (Emmanuel), propriétaire à Cuq-Toulza. Sigeac, propriétaire, viticulteur à Lavaur. Docteur Terson, maire à Puylaurens. Tignol-Rouquariès, mégissier à Graulhet.

Par arrêté en date du 15 octobre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental du Tarn-et-Garonne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Montauban

MM. Alazard, horticulteur à Montauban. Bataillier, ingénieur en chef du département. Bergis (Alexis), négociant, conseiller général, maire de Montauban. Bergis (Léonce, propriétaire à Molières. Bernardin, industriel. Bounal, professeur de dessin. Cambe, président du comice agricole de Saint-Antonin. Capelle, ébéniste. Carles, filateur. Castan, ancien négociant. Combebiac, architecte du département. Courtois, président du comice agricole de Caussade. Daussargues, agent-voyer en chef. Dubois jeune, président du comice agricole de Montclar. Dubreuilh, professeur départemental d'agriculture. Fournier, professeur de dessin. Gardelle, architecte de la ville de Montauban. M. Garrisson, sénateur, président de la chambre consultative d'agriculture de Montauban, président de la Vigne-École. Iches, président du comice agricole de Molières. L'inspecteur d'académie. Langlade, négociant en vins. Mallet, président du comice agricole de Montauban. Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées. A. Marty, président de la chambre de commerce de Montauban, Ménescal (Victor), propriétaire. Momméjà, instituteur public. Monod (Jean), président de l'académie des sciences, belles-lettres et arts. Nazon, artiste peintre. Nicolas, président de la société d'instruction populaire de Montauban. Pons (Stanislas), professeur de dessin. Potier, président de la société archéologique. Pouché, mécanicien. Poujade, propriétaire-agriculteur. Rattier, président de la société d'horticulture de Tarn-et-Garonne. Rolland, président du comice agricole de Montauban. Romagnac, minotier. E. Saint-Faust, président du tribunal de commerce de Montauban, conseiller général. Saint-Geniès (Léon), banquier, conseiller général. Souleil, filateur. Tachard-Petit, aucien négociant. Tardy, président du comice agricole de Lafrançaise. Turlan, propriétaire. Vidal, filateur. Viguié, président du comice agricole de Nègrepelisse. De Vivie, droguiste.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Castel-Sarrasin

MM. Aché, président du comice agricole de Castelsarrasin. E. Boudou, président du comice agricole de Montech. Clavel, directeur de la papeterie de Montech. Fabre, industriel, propriétaire à Meauzac. Flamens, maire de Castelsarrasin, conseiller général. Fraiche, propriétaire à Cordes-Tolosannes. Gimat, négociant à Castelsarrasin. Guilmin, directeur de l'usine métallurgique de Castelsarrasin. Langlade, entrepreneur de travaux publics. Lasserre, député, président de la société départementale d'agriculture. Martin (Emmanuel), propriétaire à Dieupentale. Moysset (Stéphan), publiciste à Beaumont. Sénac, président du comice agricole de Saint-Nicolas.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Moissac

MM. Alazard (Adrien), minotier à Valence-d'Agen. Baron, négociant à Lauzerte. Bourgeat, propriétaire à la Magistère, conseiller général. Boursiac (Arthur), négociant à Moissac. Bruguières (Camille), industriel à Montbarla. Chabrié, maire de Moissac, conseiller général. Combarieu (de), président du comice agricole de Lauzerte. Delthil (Mamille), publiciste, à Moissac. Duhard (Augustin), négociant en vins à la Magistère. Fraunié, propriétaire à Saint-Nazaire. Garrigues aîné, négociant à Moissac. Labau, fabricant de faïences à Auvillars. Lassalle, président du comice agricole de Moissac. Levet, propriétaire à Montaigut-de-Quercy. Moussaron, propriétaire à Dunes. Pouzet, propriétaire à Bourg-de-Visa. Rey, propriétaire à Sistels.

Par arrêté en date du 2 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Vienne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Limoges.

MM. Jullien, ingénieur en chef, agent-voyer en chef du département, en remplacement de M. Garceau. Peyrusson (Edouard), chimiste à Limoges.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Yrieix.

MM. Cheize (Eugène), président du comice agricole de St-Germain-les-Belles. Mosnier, notaire, conseiller général, à St-Germain-les-Belles.

Par arrêté en date du 4 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Rhône :

1° Sous-Comité de l'arrondissement de Lyon

MM. Barbezat, juge au tribunal de commerce à Lyon. Bouvard, administrateur de l'école des beaux-arts, à Lyon. Brun (A.), ancien manufacturier, courtier-expert, membre du jury de l'exposition du Havre, à Lyon. Clavenad, ingénieur, directeur de la voierie municipale, à Lyon. Dupont, conseiller municipal à Lyon. Guicherd, conseiller d'arrondissement, à Lyon. Lévy, conseiller d'arrondissement, à Lyon. Milleron, conseiller général, à Lyon. Poncet fils, fabricant de soieries à Lyon. Rikebus, tisseur à Lyon. Romain, ancien président du conseil de prud'hommes, à Lyon.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

MM. Carriez, conseiller général, à Anse. Forest-Lamure, membre de la chambre de commerce de Tarare. Godde (Victor), membre de la chambre de commerce de Tarare. Le président de la chambre de commerce de Tarare.

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Eure :

Sous-comité de l'arrondissement de Bernay

M. Simon (Julien), manufacturier, conseiller municipal, président du conseil de prud'hommes, à Bernay, en remplacement de M. Augustin Vy, démissionnaire.

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Saône-et-Loire :

Sous-comité de l'arrondissemeut de Mâcon.

M. Thévenin, directeur des fonderies de cuivre de Mâcon, en remplacement de M. Lambert.

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Yonne :

Sous-comité de l'arrondissement d'Auxerre.

MM. Angilbert-Rollinat, de la maison Rollinat, joaillerie et diamants, à Thury. Leriche, négociant en vins et liqueurs, conseiller d'arrondissement à Saint-Sauveur-en-Puisaye. Mathieu (Jules), fabricant de poterie de grès, adjoint au maire de Treigny. Merlon (le docteur), conseiller général à Saint-Sauveur-en-Puisaye. Morisset (Hippolyte), banquier à Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Rhône :

Sous-comité de l'arrondissement de Lyon

M. Robin, adjoint au maire de Lyon.

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Puy-de-Dôme :

Sous-comité de l'arrondissement d'Ambert.

MM. Bachellerie (Petrus), fabricant de blondes et dentelles à Arlanc. Béraudy (Jean), fabricant de chapelets à Ambert. Dapzol-Chaumette, ébéniste à Ambert. Deveaux, fabricant de tulles et moulinage de soie à Ambert. Poumarat aîné, fabricant de tissus à la mécanique à Olliergues. Tixier-Chabrier, fabricant de papier à la cuve à Ambert.

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Marne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Châlons

MM. Jacquinet (Edouard), filateur à Suippes. Godart (Lucien), dessinateur à Châlons. Duval, meunier à Villeseneux. Hanra, professeur à l'École des arts et métiers de Châlons. Limasset, ingénieur des ponts et chaussées à Châlons.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Reims

MM. Werlé, négociant en vins de champagne à Reims. Arthur de Bary, négociant en vins de champagne à Reims. Vasnier, négociant en vins de champagne à Reims. Irroy, négociant en vins de champagne à Reims.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Vitry-le-François

MM. Gilardoni, fabricant de tuiles à Pargny-sur-Saulx. Launoy, meunier à Vitry-le-François. L. Michel, cultivateur à Plichancourt.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Sainte-Menehould

MM. Noailles, maire de Sainte-Menehould. Lallement (Ernest), fondeur à Sainte-Menehould.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

Section II

Participation aux bénéfices. — Associations coopératives de production

I. — PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

22 (1). Nature de l'industrie exercée et renseignements généraux. — Dates de la fondation de la maison et de la participation. — Sa forme légale. (Entreprise iddividuelle ; société en nom collectif; en commandite, anonyme.) — Chiffre d'affaires moyen par an depuis cinq ans. — Capital engagé.

Nombre des ouvriers et employés. — Sur ce nombre, combien d'auxiliaires ne travaillant pas d'une manière permanente ?

A-t-on organisé l'apprentissage ? — fondé une société de secours mutuels ?

Pêche maritime.

23. Proportion pour cent que représentent dans la valeur produite les salaires comparés à l'ensemble des autres frais de production. — Travaille-t-on à la journée ou à la tâche ? Taux du salaire : supérieur, égal ou inférieur au taux moyen ?

Primes calculées d'après la quantité plus grande du travail fait, sa qualité supérieure ou l'économie des matières employées. — Avantages gratuits qui pourraient être considérés comme des suppléments de salaire (2).

24. Proportion et bases de l'attribution aux employés et ouvriers d'une part du bénéfice annuel ? — Est-ce une quotité fixe pour cent du bénéfice net? — Cette quotité est-elle connue du personnel? — Est-ce une quotité fixe du chiffre brut des ventes de l'année ? — Le taux est-il indéterminé ?

La participation est-elle établie au profit de tout le personnel sur l'ensemble des bénéfices sans distinction entre les opérations commerciales et le bénéfice du travail industriel proprement dit ? — Se borne-t-on à faire participer les ouvriers dans les bénéfices industriels ? — Divise-t-on pour cela les ouvriers en groupes, par spécialité de fabrication ?

Distribue-t-on aux ouvriers un compte-rendu annuel ?

A-t-on institué un comité consultatif ?

A-t-on adopté l'usage de faire contrôler les comptes, à chaque inventaire, par l'intervention amiable d'un arbitre-expert, choisi d'accord par le patron et les ouvriers pour constater, par une déclaration sommaire, la régularité et la sincérité de l'inventaire ?

Bases de répartition de la quotité attribuée au personnel (au prorata des salaires ; d'après l'ancienneté ; suivant l'appréciation du patron). — Droits réservés à l'employé absent, — appelé sous les drapeaux, — congédié.

Conditions exigées pour l'admission au partage des bénéfices. — Par qui l'admission est-elle prononcée ? — Les auxiliaires ont-ils une part quelconque dans les bénéfices ?

Y a-t-il un fonds de réserve destiné à couvrir les pertes et constitué au moyen de prélèvements annuels faits avant tout partage de bénéfices ?

Le capital et le patron prélèvent-ils, avant tout partage de bénéfices, un intérêt et des frais de gérance ?

25. Pouvoirs du patron. — Le patron a-t-il sa pleine liberté pour la gestion de l'entreprise, ainsi que pour nommer et congédier le personnel ?

26. Mode d'emploi du produit de la participation. — Payement en espèces. — Emploi, en tout ou partie, à des versements à la caisse des retraites de la vieillesse ; — à une autre caisse de pensions viagères ; — à des primes d'assurance en cas de décès, mixtes ou à terme fixe.

Capitalisation totale ou partielle, sur livrets individuels, pour la création du patrimoine. — Conditions mises à la délivrance du capital ainsi formé. — Clauses de déchéance. — Modes de placement de ce capital.

Obligation ou simple faculté pour l'ouvrier de laisser le produit de la participation dans l'établissement pour en devenir co-propriétaire par la possession d'une ou de plusieurs actions. — (Indiquer le nombre des ouvriers ainsi devenus actionnaires, en rapprochant du chiffre du capital social le montant total des actions souscrites par eux.

27. Résultats matériels et moraux de la participation pour les ouvriers et pour les patrons. — Montant total, depuis l'origine de la participation, des sommes attribuées à ce titre, sous une forme quelconque, au personnel de la maison. — Chiffre total correspondant des salaires.

Depuis qu'ils participent aux bénéfices, les ouvriers se montrent-ils plus stables, plus assidus, plus économes de matières premières ?

II. — ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION.

28. Nature de l'industrie exercée et renseignements généraux. — Date de la fondation. — Comment la société s'est-elle créée ? (Appel à la corporation ; adhésions successives venant s'ajouter au premier noyau ; transformation en association coopérative d'une maison patronale.)

Chiffre moyen d'affaires par an depuis dix ans. — Capital engagé. — Travaux faits. — Intervention et encouragements des pouvoirs publics. — Adjudications publiques de travaux. — Difficultés. — Moyens et résultats.

Forme légale de l'association. (En nom collectif ; en commandite simple ; en commandite par actions ; anonyme ; à capital variable. — Formalités ; charges fiscales.)

29. Mode de formation du capital. — Apport en nature, — en espèces. — retenues sur le salaire. — Ces retenues sont-elles obligatoires ?

Un associé peut-il former son apport uniquement par des prélèvements sur les bénéfices futurs ? — Y a-t-il un minimum et un maximum d'apport pour les associés ? — Quels en sont les chiffres ?

Le capital jouit-il d'un intérêt prélevé avant tout partage de bénéfices. — Quel est cet intérêt ?

Accepte-t-on comme associés des capitalistes ne travaillant pas comme ouvriers ou employés de l'association ?

30. Constitution de la gérance. — Comment sont élus les gérants ou directeurs ? — Pour quelle durée ? — Y a-t-il un traité passé avec eux ? — Sont-ils rééligibles ? — Dans quelles conditions peuvent-ils être révoqués ? — (Indiquer la durée effective des fonctions de chaque gérant depuis la fondation de la société.)

Nature et limitation des pouvoirs des gérants ou directeurs.

Comment sont-ils rémunérés : au mois, à l'année? — Ont-ils des frais de représentation ? — Ont-ils un tantième sur le chiffre d'affaires ?

31. Nombre et situation des associés. — Y a-t-il plusieurs catégories d'associés ? — Recrutement de nouveaux associés. — Durée du noviciat imposé aux auxiliaires pour devenir associés.

Délai du remboursement du capital aux associés démissionnaires ou exclus. — Mode de remboursement du capital des associés décédés. — La veuve a-t-elle le droit de remplacer comme associée son mari défunt?

32. Mode de répartition du bénéfice net. — Parts attribuées au travail et au capital. — La société a-t-elle un fonds de réserve constitué par des prélèvements sur bénéfices ? — Ce fonds est-il indivisible ? — Quel est son chiffre maximum ? — Budgets et comptes de gestion depuis dix ans.

33. Droits des auxiliaires. — Ont-ils une part de bénéfices ? — Laquelle, et dans quelles conditions ? (D'après le salaire ; l'ancienneté ; l'appréciation des gérants ? — Cette part est-elle réglée d'avance ou variable chaque année ?)

L'association a-t-elle créé au profit des auxiliaires quelque institution de prévoyance? — En cas d'affirmative, donner des détails complets.

34. Associations fruitières. — Fromageries. — Organisation, résultats.

III. — MÉTAYAGE

L'enquête, en ce qui concerne le métayage, ne pouvant porter sur toutes les propriétés où ce système est en vigueur, le comité chargé d'y procéder est prié de choisir quelques domaines, qui représentent, — non pas le type moyen dont l'étude appartient à la section XV, — mais les types les plus intéressants du métayage dans la région, et de faire donner par le propriétaire ou par l'exploitant les renseignements ci-après :

35. Nature de l'exploitation et renseignements généraux. — Mode de culture. — Surface exploitée par le métayer. — Conditions du logement.

36. Proportions et conditions du partage entre le propriétaire et le métayer. — (Produire avec la réponse la copie ou l'analyse du bail en vigueur.)

37. Clauses spéciales. — Faisances; Redevances; — Impôts. — Vieilles coutumes. — (Bail à comptant, domaine congéable, *tenant right*, etc.) — Leur transformation. — Modifications apportées aux anciens contrats pour adapter le métayage à l'agriculture intensive et aux progrès agricoles.

38. Résultats matériels et moraux du métayage pratiqué sur le domaine. — Durée et nature des rapports entre le propriétaire et le métayer. — Aisance. — Épargne.

---

(1) Le numérotage des paragraphes se poursuivant sans interruption du premier au dernier questionnaire, chacun d'eux se trouve ainsi défini par son numéro matricule, de sorte qu'en tête de la réponse il suffira d'inscrire ce numéro sans avoir à reproduire ni le titre du paragraphe, ni celui de la section.

Parmi les questions du présent questionnaire, chaque déposant se bornera à traiter celles qui le visent personnellement et sur lesquelles il a quelques renseignements de fait à fournir, sans s'occuper des autres.

Il est prié de désigner d'une manière précise et complète, en tête de ses réponses, le nom, la nature et l'adresse de l'exploitation ou de l'institution qu'il représente, avec les fonctions qu'il y remplit, et de joindre à sa déposition tous les documents susceptibles de l'éclairer et de la fortifier, tels que statuts, règlements, comptes rendus, rapports, statistiques, etc.

(2) Voir aussi, sur ce même sujet du « sur-salaire », la section I.

HORTICULTURE

PROGRAMME DES CONCOURS

Première époque (6-11 mai 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et Plantes d'ornement. — Concours de plantes d'ornement. — Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage. Gazons.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Pas de concours.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes de serre. Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Deuxième époque (24-29 mai 1889)

CONCOURS GÉNÉRAL

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. — Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage,

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Arbres à haute tige, à fruits de table, ou d'économie domestique ou industrielle (sauf les fruits à cidre). Arbres à fruits à cidre. Arbres ou arbrisseaux fruitiers à tige nue ou ramifiée. Arbres et arbustes fruitiers de la région du Sud Arbres et arbustes à basse tige. Culture forcée. Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Concours de : Arbres d'essences feuillues employées au repeuplement des forêts. Arbres d'essences résineuses utilisées pour le repeuplement des forêts. Arbustes, arbrisseaux et sous-arbrisseaux. Arbres nouveaux. Belle culture.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses (plantes de serre chaude, plantes de serre tempérée, orchidées exotiques, cypripediums en fleurs, de serre tempérée, ixoras, broméliacées fleuries ou non fleuries, fougères herbacées de serre, calcéolaires herbacées variées, cinéraires simples variés, cinéraires doubles, omarylidées fleuries de serre, imantophyllums ou clivias variés en fleurs, azalées de l'Inde, azalées de l'Inde nouvelles variétés, Rhododendrums de Java et de l'Himalaya en fleurs, plantes de la Nouvelle-Hollande, araucarias, conifères de serre, plantes officinales de serre, anthuriums fleuris, ixias et sparaxis en fleurs, bonaparteas et dasylirions, primulas sinensis en fleurs). Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Troisième époque (7-12 juin 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Pas de concours.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes de serre. Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Quatrième époque (21-27 juin 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière, — Procédés pratiques et économiques pour la destruction des insectes et des parasites végétaux nuisibles aux plantations forestières ou aux arbres d'alignement.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes de serre. Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Cinquième époque (12-17 juillet 1889)

CONCOURS GÉNÉRAL

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillages. Gazon.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plantes d'essence forestière. — Concours de : Plants de pépinières. Arbres-tiges d'ornement. Arbres-tiges d'alignement. Arbres nouveaux. Belle culture.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses (orchidées exotiques en fleurs, caladiums, caladiums nouveaux, gloxinias en variétés nommées, tydæas, nœgelia, achimènes et autres gesnériacées, sauf les gloxinias). Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Sixième époque (2-7 août 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Pas de concours.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses. Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Septième époque (16-21 août 1889)

CONCOURS GÉNÉRAL

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours permanent entre tous les genres de plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Concours de graines et plantes d'essences forestières exposées collectivement par les administrations, communes et sociétés.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses (orchidées exotiques en fleurs, crotons, dracœnas, marantacées, Aroïdées à feuillage ornemental, à l'exception des coladiums, fougères arborescentes, selaginelles et lycopodes, fougères translucides, todeas, etc., palmiers, cycadées, nepenthes, plantes carnivores : sarracenia, cephalotus, dionœa, etc., cactées fleuries ou non fleuries, cactées en fleurs, bruyères du Cap, plantes grimpantes de serres, fleuries ou non fleuries, plantes grimpantes de serre à feuillage coloré, musas, begonias à feuillage ornemental, bouvardias, bertolonias et sonerilas, anœctochilus et autres orchidées à feuillage ornemental, rhopalas, plantes aquatiques de serres). Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Huitième époque (6-11 septembre 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Pas de concours.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses. Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Neuvième époque (20-25 septembre 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Pas de concours.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses. Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Dixième époque (4-9 octobre 1889)

CONCOURS GÉNÉRAL

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement. — Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Concours de : Plans en relief et dessins de forêts et de parcs. Graines forestières.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses (orchidées exotiques en fleurs, araliacées, cyclamens, palmiers de serre froide, palmiers cultivés en plein air dans le midi de la France). Plantes nouvelles. Belle culture. Culture spéciale.

Onzième époque (18-23 octobre 1889)

CONCOURS PARTICULIER

Classe 79. — Fleurs et plantes d'ornement.

— Concours de : Plantes d'ornement. Plantes nouvelles. Belle culture. Fleurs coupées. Ornementation en fleurs naturelles. Corbeilles de plantes fleuries ou à feuillage. Gazons.

Classe 80. — Plantes potagères. — Concours de : Plantes potagères. Plantes nouvelles. Belle culture.

Classe 81. — Fruits et arbres fruitiers. — Concours de : Fruits. Fruits nouveaux.

Classe 82. — Graines et plants d'essence forestière. — Pas de concours.

Classe 83. — Plantes de serre. — Concours de : Plantes diverses. Belle culture. Culture spéciale.

Paris, le 5 octobre 1887.

Vu et présenté :
Le Directeur général des Travaux,
ALPHAND.

Le Directeur général de l'Exploitation,
G. BERGER.

Vu et approuvé :
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,
LUCIEN DAUTRESME.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les Expositions collectives

Comme nous l'avons dit, les demandes d'admission arrivent en grand nombre, et on peut prévoir, dès aujourd'hui, que la section française comprendra plus d'exposants qu'en 1878.

Le système des expositions collectives a été partout favorablement accueilli ; des commerçants et industriels, qui n'avaient pu jusqu'à présent exposer, à cause des frais par trop grands que nécessitait l'installation, n'ont pas hésité à prendre part à l'Exposition. Ainsi, les demandes isolées dans les sections industrielles atteignent à peine le chiffre de 3.000, tandis que les grandes collectivités fournissent 12.000 exposants. On peut citer parmi elles, en dehors des collectivités purement agricoles et industrielles, qui renferment le plus de participants, les collectivités de Saint-Etienne pour les rubans, de Lyon pour les soieries, de Saint-Quentin pour les tissus, de Besançon pour l'horlogerie, de la Somme pour la serrurerie, etc., sans tenir compte de toutes les collectivités des industries parisiennes.

Pour la librairie, les instruments de musique et les bronzes, il est difficile, à cause de la nature de leurs produits, d'organiser des collectivités, mais ces classes ont déjà un nombre d'exposants suffisant.

Toutes les questions relatives au transport des produits, à leur manutention, à l'éclairage du soir, seront définitivement réglées le mois prochain.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Mercredi, a eu lieu au Champ de Mars, une réunion de la Commission supérieure de l'Exposition de l'histoire rétrospective du Travail et des sciences anthropologiques, sous la présidence de M. Jules Simon.

Parmi les personnes présentes, on remarquait : MM. l'amiral Jurien de la Gravière, général Gervais, Pernollet, député, le docteur Topinard, Bixio, Henry Péreire, Sadi-Carnot, Bapst, de la Ville-Leroulx, etc., Rouché et Faucon, secrétaires.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, a exposé à la commission, les lignes principales suivant lesquelles l'organisation de l'Exposition semble devoir être conçue. La commission a pris connaissance de l'avant-projet du plan d'installation, dans la grande nef du Palais des Arts libéraux.

Il a été décidé que chaque Comité aurait dressé les listes par espèces, des objets à exposer avant le mercredi 7 décembre, jour désigné pour faire une nouvelle réunion de la commission supérieure. Le programme de l'Exposition sera publié après qu'il aura été approuvé par le ministre du commerce et de l'industrie.

M. Ramon Fernandez, ministre du Mexique à Paris, et M. Manuel Diaz Mimiaga, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères du Mexique, se sont rendus, mercredi, au Champ de Mars pour annoncer à M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, que le gouvernement mexicain a décidé de prendre officiellement une large part à l'Exposition universelle de 1889.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE A L'EXPOSITION

La lettre suivante a été remise à M. le ministre du commerce et de l'industrie, au nom de l'association syndicale de la Presse étrangère à Paris :

Monsieur et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution suivante :

« Les membres de l'association syndicale de la presse, réunis le 12 novembre en assemblée générale, sous la présidence de M. Guillaume Singer, syndic de la presse étrangère à Paris, nommé par la questure de la Chambre des députés et du Sénat, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Les correspondants des journaux étrangers, membres de l'association syndicale, déclarent qu'ils feront personnellement tous leurs efforts pour contribuer au succès de l'Exposition universelle de 1889.

« Ils chargent leur syndic de communiquer cette résolution à M. G. Bérardi, directeur des services de la presse étrangère à l'Exposition de 1889, en le priant de la transmettre à Son Excellence M. le ministre du commerce et à la commission d'organisation de l'Exposition.»

Ont signé :

Le président, Guillaume Singer, syndic de la presse étrangère;

Les membres du bureau : Schild, Meunier, de Scheidlen, Thibault;

Les membres du conseil : Bérardi, Campbell-Clarke, Caponi, Daireaux, Pavlovsky, Sampieri.

Voici la réponse de M. le ministre du commerce :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez remise au nom de l'Association syndicale de la presse étrangère à Paris.

J'ai été très heureux de constater que les correspondants des journaux étrangers promettaient de faire personnellement tous leurs efforts pour contribuer au succès de l'Exposition de 1889, et je vous prie d'être mon interprète auprès de chacun d'eux, et en particulier de leur syndic, M. Singer, pour les remercier vivement de leur démarche spontanée.

J'apprécie hautement la valeur du concours de la presse étrangère pour la réussite de l'œuvre internationale de 1889, œuvre de travail et de paix, dont les grands organes de l'opinion universelle sauront marquer le caractère et populariser le but.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
LUCIEN DAUTRESME.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
du Pas-de-Calais

Mardi a eu lieu dans la grande salle des Fêtes de la mairie de Calais une importante réunion du sous-comité de Calais et d'un grand nombre d'industriels et d'agriculteurs de la région.

La réunion avait lieu sous la présidence de M. Camescasse, président du comité départemental, assisté de M. Jonnart, secrétaire du même comité ; M. Huguet, sénateur ; Lutaud, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer; M. Van Grutten, maire de Calais; M. Fournier, président de la Chambre de commerce; M. Fournier, président du syndicat des fabricants de tulle, et toutes les notabilités de l'industrie calaisienne.

A la suite de quelques paroles chaleureuses de M. le sous-préfet Lutaud, M. Camescasse a exposé le but de la réunion, après des explications techniques et la lecture de divers documents émanés du comité central de Paris, le président a fait appel à l'industrie de Calais en lui rappelant que la participation à l'Exposition était à la fois une œuvre patriotique et du plus haut intérêt économique. La France, qui jusqu'ici a toujours tenu la première place dans ces solennités, ne pourrait, sans un grave préjudice pour ses intérêts, rester indifférente. Sa juste renommée dans le monde en souffrirait cruellement et les autres nations ne manqueraient pas d'y voir le signe d'une décadence prochaine. Ces réflexions s'appliquent plus particulièrement aux industries de Calais ; elles traversent une crise qui tient à des causes d'économie générale; raison de plus de montrer aujourd'hui que ce malaise momentané ne lui a rien enlevé de son intelligence, de son initiative et de son énergie.

A ce moment, M. Fournier, président du syndicat des fabricants de tulle, présente une liste préparatoire de 25 adhésions et fait espérer que cette liste se complétera prochainement. M. le président constate avec la plus

vive satisfaction qu'il n'a pas trop préjugé de l'esprit d'initiative de l'industrie calaisienne, il ne peut que l'encourager dans cette voie et il lui donne rendez-vous avec une confiance absolue à l'Exposition de 1889. Il ne fait, d'ailleurs pas seulement appel à l'industrie tullière, mais aussi aux autres industries, comme celle des ciments, des biscuits, etc.

L'orateur est heureux d'apprendre que l'agriculture de la région se propose de figurer à l'Exposition, et il cite l'exemple de la Société d'agriculture du Pas-de-Calais, qui prend, dès à présent, ses dispositions pour présenter les types les plus perfectionnés de notre industrie agricole, si intéressante à tant de titres.

M. Huguet, nommé membre du Comité de Calais, déclare se tenir à la disposition des exposants, pour lesquels il fera volontiers toutes les démarches utiles.

M. le président dit qu'il n'a rien à ajouter : il a été devancé dans sa tâche par l'énergique initiative de ses collègues de Calais, et il ne peut que leur adresser ses plus chaleureux remerciements. L'Exposition de 1889 aura cette importance politique qu'elle réunira sur un terrain commun tous les Français soucieux de la prospérité, de la grandeur de notre patrie.

Ces dernières paroles ont été couvertes d'applaudissements qui ont terminé cette utile réunion.

Les Travaux du Champ de Mars

Et la Tour Eiffel est comme la mer « qui montait toujours ! »

Qu'en dire : sinon que, régulièrement, mathématiquement, les tronçons s'ajoutent aux tronçons, jusqu'à ce que les arbalétriers des piliers aient atteint leurs 50 mètres de hauteur réglementaire. De leur côté, les vitriers font le possible, lorsque le mastic ne gèle pas entre leurs doigts, ou lorsque la pluie ne rend pas la position intenable ; et les plombiers guettent les vitriers, pour couvrir aussi loin que va le vitrage.

A ce compte, l'article qui porte la rubrique « *Travaux du Champ de Mars* », risque fort de s'étirer dans de fastidieuses répétitions. Mais il y a un dieu pour les journalistes, tout aussi bien que pour les fanatiques de Bacchus. Et ce dieu ne trône pas, pour le moment, au Champ de Mars. Il est dans les ateliers et dans les usines.

Au Champ de Mars, tout arrive préparé, prêt à être mis en place ou monté. Il y a donc sur les chantiers, un nombre d'ouvriers relativement restreint, alors que la plus grande activité règne dans les ateliers et dans les usines.

Et, par ateliers, j'entends ceux des artistes aussi bien que ceux des ouvriers. Les architectes, les sculpteurs, les décorateurs, les peintres sont aux prises avec les œuvres d'art qui embelliront les palais et les jardins de l'Exposition de 1889. Je les visiterai, et, j'en suis convaincu, nos lecteurs s'intéresseront vivement à ces travaux, actuellement invisibles pour eux, et qui n'arriveront au Champ de Mars qu'en état d'achèvement, ou à peu près. Je vais vous parler de la fontaine de

M. de Saint-Vidal

On a confié à M. de Saint-Vidal, l'exécution de la fontaine monumentale qui doit être placée sous la Tour de trois cents mètres, au centre des quatre piliers, au milieu d'une pelouse. M. Alphand avait décidé qu'une fontaine s'élèverait là, au milieu d'un bassin de 24 mètres de diamètre, que le monument aurait une base de 12 mètres et une hauteur totale de 9 mètres : dont 1 m. 30 pour le bassin central et 7 m. 70 pour le groupe proprement dit.

Dans ces données, M. de Saint-Vidal a conçu et exécuté en maquette, une fontaine des plus gracieuses. La colonne centrale est terminée par une masse de nuages, sur laquelle une fort belle figure nue, à demi-couchée, qui représente *la Nuit cherchant vainement à retenir le Génie de la Lumière, qui s'avance les ailes déployées.*

M. de Saint-Vidal a fait, de la figure de la Nuit, la figure principale. C'est elle qui couronne la fontaine, et le Génie de la lumière, n'est qu'accessoire derrière elle, étant données ses petites proportions. La logique rigoureuse eut peut-être pu conduire à donner au Génie de la lumière le premier rôle : mais l'artiste a vu différemment : et il a eu cent fois raison de suivre son idée. La logique, si belle chose qu'elle soit en elle-même, est parfois un bien maigre appoint, lorsque l'inspiration empoigne l'artiste. Alors c'est un peu comme dans la composition de M. de Saint-Vidal « la Logique cherche vainement à retenir l'inspiration » (Voilà un nouveau groupe à composer).

Autour de ce motif principal, autour des nuages sur lesquels il est placé, le sculpteur fait voltiger quatre figures allégoriques : l'Histoire, le Sommeil (ou plutôt le Réveil), l'Amour et le dieu Mercure. Comme pendantifs de la colonne montante, émergeant au sommet du bassin central, il y a cinq belles figures à demi-couchées, représentant les cinq Parties du Monde. M. de Saint-Vidal s'est montré extrêmement sobre d'attributs, et il a surtout cherché la définition des Parties du Monde par le caractère physique, l'expression et l'attitude des figures. Et il y a pleinement réussi. Les pieds de ces cinq figures, touchent à une circonférence qui a 9 mètres de diamètre.

Il est regrettable qu'un journal ait, dans un trop grand empressement, publié un dessin absolument différent de ce que sera la Fontaine de la Tour Eiffel. Les cinq figures dont je viens de parler, semblent se toucher dans ce dessin, et l'ensemble forme une masse par trop grouillante. Au lieu de cela, les cinq figures des Parties du Monde seront très espacées : des chutes d'eau et des nuages de poussière d'eau les sépareront.

Il y a une certaine concordance entre les figures qui tournoient au-dessous du motif supérieur et les Parties du Monde, assises en pendantifs. Le Réveil est au-dessus de l'Afrique; Mercure caractérise l'Australie; l'Amour domine l'Asie ; l'Europe et l'Amérique se partagent le Génie et l'Histoire, l'auteur n'ayant que quatre figures du haut pour correspondre avec les cinq figures du bas.

Les Préparatifs

M. de Saint-Vidal a son atelier ordinaire au 61 de l'avenue de Wagram : mais cet atelier, si spacieux et si beau qu'il soit, ne permettait pas d'établir la plate-forme de 12 mètres, sur laquelle il s'agit d'ériger le modelage d'une fontaine monumentale. Aussi M. de Saint-Vidal a-t-il dû prendre un second atelier, rue Martin, 6, non loin des ateliers de MM. Thiébaut, les fameux fondeurs de la colossale statue de *la Liberté éclairant le Monde*, dont notre éminent compatriote Bartholdi, a doté la capitale des Etats-Unis.

Lorsque je suis arrivé dans le hall de la rue Martin, aux Ternes, je suis tombé en plein atelier de forge. M. de Saint-Vidal est un de ces vaillants artistes qui mettent la main à toutes les œuvres préparatoires. Il est l'ingénieur de l'armature de son groupe ; il en est le charpentier et le forgeron. Le modelage terminé, c'est lui qui, de ses puissantes mains, fera le moulage en plâtre. C'est lui encore qui démontera le groupe en pièces, déboulonnera l'armature, remontera l'armature au Champ de Mars et y remettra en place les pièces éparses qui deviendront sa belle fontaine. En cela, M. de Saint-Vidal rappelle les grands artistes italiens du XVe et du XVIe siècle, que toute besogne trouvait préparés.

L'Armature

Vous comprenez facilement qu'un groupe en plâtre de 7 mètres 70 de hauteur tomberait en miettes, s'il n'était intérieurement soutenu par une puissante armature en fer. Et je ne vous étonnerai pas en vous disant que l'exécution d'une armature semblable demande un vrai talent d'ingénieur ; puis qu'aux qualités de résistance et de soutien, il faut joindre la préoccupation du démontage, c'est-à-dire qu'il faut boulonner aux endroits où il faudra disjoindre le groupe modelé en terre, pour mouler en plâtre les parties qui seront séparément sorties de l'atelier, pour être assemblées au Champ de Mars.

Cette imposante armature, que M. de Saint-Vidal est en train de forger et sur laquelle il fera son modelage définitif, ne pèsera pas moins de 4.000 kilogrammes, et sera de force à supporter un poids d'au moins 70.000 kilos. Ces chiffres sont éloquents. L'armature se compose d'abord de cinq montants autour desquels s'établira la colonne montante ; puis, au-dessus des montants, il y aura une sphère composée de cercles en fer, qui sera le noyau du groupe supérieur. Les montants auront cinq contreforts venant aboutir sous les figures des Parties du Monde.

Dans un mois ou deux, une nouvelle visite à l'atelier de M. de Saint-Vidal me permettra de faire suivre l'intéressant travail qui précède la mise en place d'un groupe monumental.

La fontaine doit être en plâtre : mais dès maintenant M. Gasne, 83, faubourg du Temple, a offert à M. de Saint-Vidal, de la fondre à ses frais. N'est-ce pas là un premier succès pour l'artiste ?

C. L.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

L'Enseignement

Nous avons déjà fait connaître que la commission préparatoire de l'Exposition de la Ville de Paris, avait estimé à 40.000 francs le crédit nécessaire pour l'exposition spéciale des services municipaux d'enseignement ; la surface horizontale réservée à ces services serait de 600 mètres carrés. On sait quels sacrifices considérables, le Conseil municipal de Paris n'hé-

site pas à s'imposer en matière budgétaire, au sujet de tout ce qui concerne l'instruction publique. Le chiffre des dépenses consacrées par la Ville de Paris à l'enseignement suit une progression continue ; en 1871, il était de 7 millions 200.000 fr. ; en 1878 il était monté à 12 millions 600.000 francs ; le projet de budget pour 1888 prévoit pour près de 24 millions de dépenses au chapitre spécial de l'instruction. L'exposition de 1889 permettra de montrer les nouveaux développements que l'organisation de l'enseignement a reçus depuis 1878, et les progrès qui ont été réalisés depuis cette époque dans les diverses branches de l'instruction publique.

Les établissements d'enseignement de la Ville de Paris appartiennent aux diverses catégories ci-après :

Ecoles maternelles ; écoles primaires élémentaires de garçons et de filles ; cours du soir pour les adultes et cours pour les apprentis ; établissements d'enseignement primaire supérieur ; établissements d'enseignement professionnel.

Il y a actuellement 130 écoles maternelles, toutes dirigées par des femmes, et contenant plus de 20.000 places d'élèves.

Le nombre des écoles primaires de garçons s'élève à 190 ; il y a environ 70.000 places ; celui des écoles de filles est de 180 et les places sont au nombre de 60.000.

Il y a une soixantaine de cours destinés aux apprentis des deux sexes, qui, aux termes de la loi du 19 mai 1874, ne peuvent être employés dans les établissements industriels, sans fréquenter les écoles pendant un certain nombre d'heures par jour. Ces cours sont fréquentés par 1.500 élèves.

Les cours du soir pour les adultes, sont fréquentés par 10.000 élèves, tant jeunes gens que jeunes filles.

L'exposition de l'enseignement primaire comprendra un spécimen d'une classe d'école primaire avec son mobilier : bancs, tables, chaise de maître et le matériel d'enseignement : cartes géographiques, tableaux noirs, etc. Sur les murs seront disposés les travaux des élèves. Une partie de la classe pourra être meublée avec le mobilier de l'école maternelle.

Pour cette classe, une superficie de 35 mètres sera nécessaire.

A côté, on disposera l'atelier de travail manuel, tel qu'il existe dans les écoles de garçons. Cet atelier occupera aussi une surface de 35 mètres.

On figurera, en outre, les spécimens d'un rez-de-chaussée d'école, comprenant une cantine et un préau couvert avec son installation, partie en réfectoire, partie en gymnase. La surface nécessaire sera d'environ 100 mètres.

L'organisation des cantines scolaires date de 1880 ; ces cantines préparent des aliments chauds qui sont mis à la disposition des enfants pour le repas de midi. Le prix des portions (bouillon, soupe, légumes, viande), est d'environ dix centimes par portion. Les paiements se font au moyen de bons qui sont vendus aux parents des élèves en état de les payer et donnés gratuitement aux autres.

La ville possède cinq établissements d'enseignement primaire supérieur pour les jeunes gens ; ce sont les écoles Turgot, Colbert, Lavoisier, J.-B. Say, et Arago.

L'une de ces écoles, l'école J.-B. Say est un internat ; les quatre autres sont des externats.

Environ 2.500 élèves fréquentent ces établissements.

Il n'existe encore qu'une école primaire supérieure pour les jeunes filles ; elle est située rue de Jouy ; son effectif est fixé à 300 élèves. D'autres écoles semblables seront créées sur divers points de Paris.

L'exposition de cette branche de l'enseignement ne comportera qu'une collection d'appareils de physique et de chimie et des travaux d'élèves. La superficie nécessaire sera de 40 mètres carrés.

Pour compléter l'exposition de l'enseignement primaire et de l'enseignement primaire supérieur, l'administration se propose de représenter un spécimen de classe de dessin, avec double installation pour le dessin à vue et le dessin géométrique.

Un atelier de modelage sera également installé dans cette salle, dont les dimensions seront de 100 mètres carrés et dont le pourtour sera affecté à l'exposition des modèles et des travaux des élèves.

Nous arrivons à la troisième partie de cette exposition spéciale qui concernera les établissements d'enseignement professionnel.

Ces établissements sont destinés à préparer, non des contre-maîtres, mais des ouvriers d'élite possédant les connaissances théoriques et les connaissances techniques nécessaires pour l'exercice intelligent et raisonné de la profession à laquelle ils se destinent et dans laquelle ils devront maintenir les traditions d'ingéniosité, de bon goût, de correction, qui ont assuré jusqu'ici le succès des produits de l'industrie française.

Les écoles professionnelles sont les suivantes : Ecole d'apprentissage Diderot, boulevard de la Villette ; Ecole du Meuble, rue de Reuilly ; Ecole de physique et de chimie industrielles ; Ecoles professionnelles de jeunes filles, rue Fondary, rue Bouret, rue Bossuet, rue Ganneron et rue du Poitou. On étudie, en outre, la création d'une Ecole du Livre.

Au Pavillon de l'Exposition de la Ville, l'enseignement professionnel comprendra deux salles ; l'une sera disposée en salon, exclusivement meublé et orné avec les travaux des élèves des Ecoles professionnelles de la Ville de Paris.

Les meubles et les tentures pourront être confectionnés par l'Ecole d'ameublement de la rue de Reuilly, la serrurerie par l'Ecole Diderot, la décoration par les Ecoles d'application des Beaux-Arts à l'industrie.

Dans les vitrines ou sur des mannequins, seront placés les travaux des Ecoles professionnelles de filles : robes, corsets, chapeaux, plumes, fleurs artificielles, broderies, éventails, etc.

La superficie de cette salle sera de 90 mètres carrés.

La seconde salle, qui sera un peu plus grande (100 mètres carrés), sera spécialement affectée aux travaux des Ecoles professionnelles de garçons ; on y exposera aussi les appareils et outils en usage dans les écoles.

Nous n'avons voulu aujourd'hui que donner un aperçu de ce que sera cette exposition, si intéressante à tous les points de vue ; nous reviendrons sur ce sujet, s'il y a lieu, pour entrer dans plus de détails.

Discours de M. Berger

Nous reproduisons le discours que M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition de 1889, vient de prononcer à la réunion des fabricants de bronze :

Mesdames, Messieurs,

On dit que l'expérience de la vie rend philosophe et que cette expérience console de vieillir ; je prétemps néanmoins qu'il faudrait une bien forte dose de philosophie pour que celle-ci soit une consolation suffisante devant la jeunesse disparue ! A mon avis, l'âge mûr recèle en lui-même la consolation de ce qu'il est, parcequ'il donne à l'homme de devoir le sentiment de la puissance utile qu'il a acquise, ne fut-ce que pour imposer son exemple à ceux qui, comme vous, mes jeunes amis, font l'apprentissage des carrières où ils développeront un jour leur activité intellectuelle ainsi que leur amour du travail honnête, progressif, fructueux et patriotique.

Je ne crois pas, mesdames et messieurs, que ma façon de penser puisse être contredite dans cette enceinte, car je vois devant et autour de moi la démonstration vivante des résultats efficaces auxquels peut atteindre le dévouement tutélaire de ceux qui ne consentiraient pas à arriver aux sommités de la hiérarchie industrielle sans ouvrir leurs yeux et leurs cœurs vers ceux qui ont à peine gravi le premier échelon, vers ceux parmi lesquels ils veulent répandre l'héritage de leur honneur professionnel et la tradition de leur art.

Voilà pourquoi je me sens en sympathie parmi vous, pourquoi je suis heureux d'y être.

Je remercie M. le Maire de l'hospitalité qu'il a bien voulu donner à l'un des Directeurs généraux de l'Exposition dans le palais municipal de ce quartier de la capitale où les arts industriels parisiens ont leur principal essort et leur plus brillant éclat. Je suis particulièrement reconnaissant envers M. l'Adjoint, pour les paroles gracieuses qu'il a bien voulu m'adresser.

Le Président actuel de la Réunion des fabricants de bronze, le chef de l'une de ces vieilles et belles maisons parisiennes qui ont tant contribué à répandre la réputation du goût français et de la probité de notre commerce national, M. Gagneau, a daigné, il n'y a qu'un instant, me souhaiter la bienvenue en des termes trop flatteurs pour mon humble personnalité ; je ne lui en veux qu'à demi, car je sens qu'il m'a rendu avec usure l'affection et l'estime que je lui ai vouées de longue date. Je le remercie, et, en m'adressant à lui, je remercie tous ses collègues, je vous remercie, vous tous, messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait en me

conviant à présider la distribution des prix de votre école de dessin et de modelage ; mais, vous m'en voudriez, et je m'en voudrais à moi-même si je ne disais pas immédiatement combien je suis fier et heureux de siéger aujourd'hui à côté du grand artiste industriel qui s'appelle Barbedienne!

Voilà bientôt vingt-cinq ans, cher et honoré monsieur Barbedienne, que j'ai l'honneur de vous connaître. Vous avez très souvent consenti à apprécier le souci que je prétends avoir pris constamment de la grandeur industrielle et artistique de notre pays ; vous m'avez très souvent encouragé dans les efforts que j'ai tentés et que je tente encore pour organiser dignement ces solennelles Expositions internationales qui importent tant à la paix du monde et à la dignité du travail universel. Permettez-moi de vous rendre, devant vos collègues qui vous vénèrent et devant ces jeunes gens auxquels l'exemple de votre vie fournit un encouragement si précieux et des enseignements si utiles, le témoignage de ma reconnaissance, en disant bien hautement que, sans le contact et sans la collaboration d'hommes tels que vous, le fardeau de mes occupations eût été souvent au-dessus de mes forces.

Mesdames, messieurs, votre belle Société aura bientôt trois quarts de siècle d'existence ; elle est devenue riche, prospère et honorée. Elle méritait qu'il en fût ainsi, car, dès le principe, il a été décidé que vos actes auraient deux mobiles principaux : le respect de la propriété industrielle et l'assistance due aux confrères malheureux ainsi qu'aux ouvriers nécessiteux. Vos arrêts, toujours impartiaux, ont force de loi chaque fois qu'une contestation s'élève à propos de revendications de modèles ou de brevets, et votre caisse sait toujours charitablement s'ouvrir chaque fois qu'il s'agit de porter secours à un patron ou un artisan de votre profession atteint par les coups immérités du sort. C'est ainsi que vous avez admirablement montré que le succès des uns ne saurait jamais être complet que lorsque le droit et l'existence des autres sont assurés contre des atteintes trop mortelles.

Vous avez voulu aussi ménager les bienfaits d'une bonne éducation professionnelle jointe à l'enseignement primaire public à ceux que les membres de votre Société désignent comme capables d'assurer avantageusement le recrutement de ces beaux ateliers où le métal devient la matière première des arts plastiques. Sous la direction d'un professeur éminent, d'un artiste des plus distingués, de M. Eugène Robert, de nombreux élèves apprennent à dessiner et à modeler avec intelligence, et la connaissance rapide qu'ils acquièrent des styles de l'ornementation graphique et de leur interprétation technique maintient leur esprit dans un ordre d'idées moralisateur, parce qu'elle les écarte des suggestions vulgaires.

L'Exposition de 1889 ouvrira largement ses portes aux travaux de vos élèves ; elle ne saurait être complète sans cela, car si nous voulons montrer aux visiteurs les produits de nos grandes industries artistiques et autres, nous devons aussi avoir l'amour-propre de révéler comment nous préparons la continuité progressive de ces industries, dans quelle mesure utile et par quelles méthodes judicieuses nous associons l'enseignement des arts, du dessin, à la pratique du métier.

La fabrication technique et artistique des bronzes, et en général des œuvres de métal, forme l'un des plus beaux fleurons de la couronne industrielle de la France. Vos succès, dans cette branche si variée du travail national, ont excité la jalousie de nos concurrents étrangers. En 1867, la Belgique et l'Autriche-Hongrie, par exemple, n'avaient pour ainsi dire pas présenté de bronzes ou d'articles de ferronnerie ; en 1878, ces pays ont apporté, dans ces deux spécialités, des modèles qui ont presque été des révélations! Loin de moi, messieurs, la pensée de vous alarmer au sujet de 1889, du côté des étrangers ; je veux simplement vous convier très ardemment à montrer plus brillamment que jamais que vous êtes restés hors de la portée des coups de vos concurrents les plus entreprenants.

Venez garnir abondamment la salle que nous vous ouvrirons dans la section française de l'Exposition ; venez, sans arrière-pensée, prendre part à cette solennité qui sera peut-être la dernière de ce genre ; n'ayez nul souci de l'agitation qui se produit ou peut se produire encore à la surface de notre état social et politique ; quoi qu'il puisse arriver, la France sera toujours là, fermement appuyée sur le souvenir ineffaçable de sa grandeur passée et confiante dans ses destinées !

Messieurs, tant que j'aurai l'indépendance proportionnée aux responsabilités que j'ai été fier d'accepter, je marcherai avec vous ; mon dévouement absolu vous est assuré, mais je réclame aussi le vôtre, et je serai très fort, tant que je pourrai compter sur votre confiance.

Mes jeunes amis,

Je ne voudrais pas retarder plus longtemps le moment de la distribution des récompenses dues à votre application et à vos mérites scolaires ; je ne résiste cependant pas au plaisir de vous adresser quelques paroles affectueuses, et, si vous le permettez, quelques conseils.

Vous débutez dans la vie à l'époque relativement heureuse où le mérite individuel a toute liberté de se produire, de se faire apprécier, et ne trouve sur le chemin des grandes destinées, que les obstacles semés indifféremment par le sort sous les pieds de tous les hommes, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs origines. Vous aurez à lutter, nécessairement, et, comme toujours, contre la jalousie et la malignité de quelques-uns de vos semblables, vous aurez à lutter aussi contre vos propres passions ; mais vous lutterez librement, et c'est là que vous trouverez une partie de la force qui a manqué à tant de générations qui vous ont précédés, vous trouverez l'autre partie de la force nécessaire dans l'instruction que les établissements de l'Etat et la prévoyance des patrons industriels vous permettent d'acquérir avant d'être des hommes de métiers, c'est-à-dire avant d'être les arbitres de votre sort par la façon dont vous exécuterez vos travaux et par l'élévation que vous saurez donner à votre mission d'artisans, si modestes qu'aient pu être ses débuts.

Vous appartenez à une profession qui peut grandir prodigieusement ceux qui l'exercent, pourvu qu'ils voient au-delà du côté matériel du métier ; en effet, n'est-il pas généreux de pouvoir se dire que, grâce à soi-même, ce métal vulgaire que l'outil attaque, pourra devenir, non seulement par la forme qu'il aura, l'organe d'un appareil utile, mais encore par son décor ciselé ou modelé pour la fonte, une pièce de valeur artistique, c'est-à-dire qu'il sera l'expression d'un sentiment d'idéal, au lieu de rester la conséquence de sa destination à un usage plus ou moins banal...

En un mot, comme vous le disait tout à l'heure votre éminent Président, soyez des artistes industriels, c'est-à-dire des artisans qui ont l'intuition de l'art proprement dit, sans s'adonner exclusivement à sa pratique.

La France vit d'art pour sa gloire, elle vit d'industrie pour sa fortune ; apprenez donc sainement à vous mettre en mesure d'assurer la richesse et de contribuer aux gloires de la Patrie!

Les récompenses qui vont vous être décernées seront le juste hommage rendu à vos mérites naissants ; elles encourageront votre zèle, elles maintiendront votre progrès ; mais elles serviront aussi à exciter l'émulation de ceux de vos camarades qui n'ont pas encore eu le bonheur d'être signalés par leurs maitres ; que ces récompenses soient donc la reconnaissance des bonnes notes acquises par leurs titulaires et en même temps qu'elles soient à l'honneur de l'école tout entière. Souvenez-vous que lorsqu'on décore le drapeau, chaque soldat ne conquiert pas du coup le droit d'attacher sur sa poitrine un morceau de ruban qui retient la croix à la hampe ; mais il rêve, à l'abri des trois couleurs, l'occasion d'accomplir quelqu'une de ces actions d'éclat qui le feront inscrire au livre d'or. Ayez toujours les yeux levés vers l'objectif d'honneur qui flotte au-dessus de toute carrière comme le drapeau de la profession, et réglez votre vie en restant fidèles aux trois amours qui rendent l'homme courageux, vertueux et heureux, l'amour de la Patrie, l'amour de la famille et l'amour du devoir.

Je sais, mes amis, que je m'adresse à de braves jeunes gens issus de braves parents et protégés par de bons patrons ; aussi je garderai un précieux souvenir de ma rencontre d'aujourd'hui avec vous, et, un autre en conservera aussi la mémoire, c'est mon jeune fils, que j'ai voulu emmener afin qu'il y recueille parmi vous un exemple profitable à sa carrière qui, je le veux, sera, comme la vôtre, une carrière de travailleur honnête et utile!

Exposition de Denrées Alimentaires
D'AMSTERDAM, 1887

Une exposition de denrées alimentaires vient d'avoir lieu à Amsterdam, sous le haut patronage de M. le ministre de l'intérieur des Pays-Bas, du gouverneur de la province de Hollande et de M. Van Tienhoven, bourgmestre d'Amsterdam.

M. de Stuers, ambassadeur des Pays-Bas à Paris, et M. Van Lier, consul général, avaient demandé à M. Ch. Prevet, député, d'organiser, à Paris, un comité pour la participation des industriels français à l'Exposition d'Amsterdam de 1887.

Une commission française fut ainsi constituée par M. Prevet et, sous sa présidence, une soixantaine d'exposants français prirent part à l'Exposition.

Nous publions ci-dessous la liste des récompenses obtenues par les exposants français :

Membres français du jury : MM. Louis Bignon, officier de la légion d'honneur, ancien président du jury à l'Exposition coloniale d'Amsterdam en 1886 ; Paul Foucher, négociant en glucoses ; C. Cavoret, délégué de la commission française.

Les opérations du jury, ont duré du 11 septembre au 16 octobre et ont été suivies jusqu'à la fin par M. Cavoret.

GROUPE I. — *Légumes et fruits frais.*

Médaille de bronze : M. Jacques Maillan, à Mouans-Sartoux, près Cannes, Raisins noirs et blancs.

GROUPE II. — *Denrées alimentaires non préparées ou partiellement préparées.*

Diplôme d'honneur : MM. Ch. Prevet et Ce, Paris, Légumes desséchés et comprimés.

Médaille d'argent : MM. Hugues et Chassand, Aix, Vermicelles et macaronis.

GROUPE III. — *Denrées alimentaires prêtes à la consommation.*

Médaille d'or : MM. Bouton et Henras, Périgueux et Cahors, Truffes conservées et Foies gras ;— Brun et Ce, Lyon, Vermicelles ; —Saintoin, frères, Orléans, Chocolats et Dra-

gées; — G. Boissonnet (successeur de A. Chapu) Paris, Tapiocas et Pâtes alimentaires; — Lucien Fontaine (maison Goret), Paris, Conserves alimentaires; — Adolphe Mauprivez, Paris, Tapioca au naturel; — Vernet, frères, et Ce, Orléans, Conserves de légumes; — J. Lombart et Ce, Paris, Chocolat et Bonbons au chocolat; — Lesage et Ce, Paris, Confitures, Gelées, Marmelades, Raisinés; — A. Warquin, Crépy-en-Laonnois, Miel surfin de table; — Achille Fournier, Angerville, Miel surfin de table.

Médaille d'argent : MM. P. Danouville, Paris, Confitures; — Parèl-Perrin, Aix, Fruits confits; — Geffray frères, Rouen, Confitures; — Desboy-Cariat, Clermont-Ferrand, Bœuf conservé en boîtes; — Charles Facot et Ce, Paris, Saucissons de Lyon et d'Arles; — J. Fabre, Aubervilliers, Colorant liquide et en poudre, pour Beurres et Fromages. — Jacques Maillan, à Mouans-Sartoux, près Cannes, Blé.

Produits de la Laiterie, Beurres et Fromages.

Diplôme d'honneur : M. Morin, à Paris, Fromages frais et secs de toutes sortes.

Médaille d'argent : Ecole pratique d'agriculture et de laiterie de la Manche, à Coigny (Manche), Beurres d'Isigny. — Pedron jeune, Paris, Fromages de gruyère d'Emmenthal.

Médaille de bronze : M. E. Philippe, Paris, Fromages de gruyère.

Groupe V. — *Accessoires servant à la préparation, la conservation et l'expédition des Denrées.*

Médaille d'or : MM. E. Philibert, à Tours, Moutardes et légumes au vinaigre; — Herman Toubeau, Marseille, Huile d'olive; — Union des Propriétaires de Nice, Huile d'olive et Eau de fleurs d'oranger.

Médaille d'argent : MM. Julien Nicloz, Paris, Articles de caves; — Ernest Royère, Aix, Huile d'olive; — Vincent et Laffond, Salons, Huile d'olive.

Médaille de bronze : MM. Smart et Jarry, Paris, Timbre-Glacière.

Groupe VIII. — *Procédés de conservation des aliments et manière de les servir.*

Médaille d'or : MM. A. Boulenger et Cie, Paris, Pièces d'orfèvrerie d'art et courantes; — Société des Couverts Alfénides, Paris, Couverts et pièces d'orfèvreries courantes.

Récompenses extraordinaires offertes par le Comité central aux Exposants de Produits non admis par le Programme et pour reconnaître les concours gracieux donnés à l'Exposition.

Grand diplôme d'honneur : M. Charles Prevet, député, Paris, Président de la Commission française.

Diplôme d'honneur : MM. Marius Hurard, député, Paris, Rhums et Produits de la canne à sucre; — Louis Bignon, propriétaire, Bordeaux, Vins du château de la Houringue, Médoc; — Mariani, Paris, Vins de Coca.

Médaille d'or : MM. Pol Fondeur, Viry (Aisne), Différentes sortes de Cidres; — Simonnet Febvre, Chablis, Vin mousseux et vin blanc de Chablis.

Médaille d'argent : MM. J. Bignon, Pheneuille (Allier), Vin du centre de la France; — J. Guislain, Paris, Vin et biscuits de Coca; — Jacques Maillan, Mouans-Sartoux, près Cannes, Vin rouge des Alpes-Maritimes.

Certifié conforme à l'original.
Paris, le 16 novembre 1887.

Le Consul des Pays-Bas,
Van Lier.

EXPOSITION DE BRASSERIE

Par décret du président de la République, en date du 16 novembre 1887, rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 12 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, M. Tourtel (Charles-Marie-Ernest), conseiller général de Meurthe-et-Moselle, administrateur de la brasserie de Tantonville (Meurthe-et-Moselle), est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Services rendus à la culture du houblon et à la brasserie française. Titres exceptionnels.

BRASSERIE DE LA FRISE
Bières Françaises

Compagnie anonyme des Brasseries, ci-devant
Maison BRUN Père et Fils
Usines à Grenoble (Isère) et à Saint-Etienne (Loire)

Le Jury a sanctionné le mérite et la bonne qualité de la *Bière de la Frise* en décernant une *Médaille d'argent* à MM. Brun père et fils, pour leur exposition spéciale d'Orges, Malt et Houblons (Galerie des machines).

(Voir la liste des récompenses, *Bulletin officiel* du 19 novembre).

Les Théâtres

La *Souris*, si attendue, s'est enfin montrée aux feux de la rampe!

Un homme de quarante ans peut-il encore aimer et être aimé? Tel est le sujet que développe, avec son esprit et son talent, M. Pailleron, et il conclut en faisant battre quatre cœurs de femme pour Max de Simiers; *Quatre femmes pour un mari*, nouveau titre que l'on donnait à la nouvelle pièce des Français, le soir de la première.

C'est le thème repris de son *Age ingrat*, que M. Pailleron s'est plu à développer, et il y a aussi de son *Etincelle* dans cette étude tout à fait supérieure et d'une rare valeur, mais qui eût été trouvée un peu longue sans les scènes impressionnantes du troisième acte, rendues avec un art consommé par Worms, à la voix pénétrante et au jeu plein d'autorité, et par Mlle Reichemberg, d'une tendresse, d'une douceur, d'une timidité exquises. Mmes Bartet, Broisat, Samary et Céline Montaland complètent un ensemble unique.

Le Vaudeville redonne le *Voyage d'agrément*, une des plus jolies pièces de son répertoire nouveau, une pièce où la grosse gaîté et la finesse se mêlent sans se nuire.

Adolphe Dupuis conserve le rôle qu'il a créé avec son naturel parfait.

La comédie de MM. Gondinet et Bisson est suivie du *Chapeau d'un horloger*, de Mme Emile de Girardin, avec Joly, impayable dans le rôle de Jocrisse, où l'on ne croyait pas que Lesueur pût être remplacé.

Deux revues :

Au Palais-Royal, le *Club des Pannés*, de trois de nos plus spirituels chroniqueurs, MM. Albert Wolf, Blum et Toché, est rempli de fantaisie et d'originalité. Tout ce qui a distrait, occupé, passionné le « Tout Paris », en l'an de grâce 1887, a servi de prétexte à aiguiser la verve satirique des auteurs, depuis la *Terre*, de Zola, vertement critiquée, jusqu'aux ombres chinoises de Caran d'Ache. Les scènes piquantes abondent et Mlle Lavigne enlève la salle dans son écolière laïque et son imitation de la Cornalba.

Comme la revue du Palais-Royal, celle de Cluny compte huit tableaux, dont l'un se passe sur le trottoir du boulevard Saint-Germain, devant le théâtre même; et là commence le défilé qui suggère au compère et à la commère de tradition force mots et calembours. La plupart des scènes sont amusantes, bien enlevées, et *Boul' Mich' Revue*, de MM. Hermil et Numès, n attirera pas seulement la rive gauche.

Quelques mots des théâtres lyriques :

Le *Roi malgré lui*, que l'incendie de la salle Favart avait arrêté dès ses débuts, reparaît à l'Opéra-Comique provisoire, place du Châtelet. Le livret, qu'on avait trouvé lourd et obscur, a été remanié et allégé, et la partition de M. Chabrier, qui avait été très goûtée, se ressent, favorablement aussi, de la marche plus alerte de l'action.

Pris au dépourvu par la chute de *Sosie*, les Bouffes-Parisiens ont exhumé la *Timbale d'argent*, qui obtint autrefois un gros succès; la musique de M. Léon Vasseur plaît toujours et, grâce à elle, la vaillante directrice de ce théâtre, Mme Ugalde, aura, croyons-nous, le loisir de préparer du nouveau.

Mentionnons, aux Menus-Plaisirs, un acte intitulé *Stratonice*, qui accompagne la *Fiancée des Verts-Poteaux*.

Un bon drame de M. Maurice Drack, plein de péripéties attachantes, la *P'tiote*, pourra bien retrouver la vogue dont il jouit il y a quelques années. Une toute gracieuse comédienne, Mlle Pierval, prêtée par le Gymnase au Château-d'Eau, remplit le rôle principal.

Au Théâtre-Libre, installé à Montparnasse, trois pièces du même coup. La plus longue, *Esther Brandès*, repose sur une combinaison

d'assurance impossible; et la plus littéraire, la *Femme de Tabarin*, est de M. Catulle Mendès. Le farceur du Pont-Neuf, bien des fois mis à la scène, et en dernier lieu par M. Paul Ferrier, n'avait jamais été présenté d'une façon aussi tragique. M. Antoine, l'impresario convaincu, joue lui-même Tabarin.

Les spectacles de genre sont toujours en faveur auprès du gros public; l'Eden encaisse de belles recettes.

Quant au Nouveau-Cirque, le jour élégant comme les jours ordinaires, il est assuré d'avoir sa salle toujours pleine.

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

A défaut d'affaires, nous avons vu, cette semaine, des oscillations assez larges se produire sur les cours de la plupart des valeurs du marché. On ne peut traverser une crise ministérielle sans assister à un recul des titres sur lesquels se porte particulièrement la spéculation.

Le marché n'a pas été, d'ailleurs, seulement en proie à des préoccupations d'ordre intérieur. Il a été naturellement troublé par les dispositions de faiblesse qui ont prévalu à Rome et aussi à Berlin.

Les spéculateurs qui menaient la campagne de hausse sur la rente italienne avaient des ramifications à Paris, et l'on conçoit dès lors facilement que différents groupes cosmopolites aient durement été atteints par la crise qui sévit sur la place de Rome. La gêne dans laquelle se sont trouvés et se trouvent encore ces spéculateurs a contribué pour une grande part, non seulement à la violente réaction de l'Italien, mais aussi à la mauvaise tenue d'un certain nombre de valeurs qu'ils ont dû réaliser afin de reconstituer les disponibilités dont ils ont eu besoin pour se défendre.

Il est bien évident que de tels embarras devaient produire la plus mauvaise impression sur les places italiennes, en même temps que sur les autres marchés de l'Europe où la spéculation sur les fonds italiens a pris le plus d'extension. Tant que les Italiens ont trouvé à placer à l'étranger une bonne partie de leur papier, tout a bien marché; malheureusement, depuis que le monde financier a vu se manifester les ambitions italiennes, ce papier tend à rentrer dans la Péninsule.

Quant à la place de Berlin, on sait qu'elle a difficilement supporté les réalisations qu'ont déterminées les mauvaises nouvelles de la santé du prince impérial d'Allemagne, de l'empereur Guillaume et de l'impératrice Augusta.

×

Les cours de nos Rentes, faibles au début de la semaine, ont fait preuve de meilleures tendances avec les dernières séances de la semaine. Nous relevons en effet, le 3 0/0 à 81 15, l'Amortissable à 84 40, le 4 1/2 0/0 à 106 90.

Les prix du comptant diffèrent peu des précédents; nous laissons sur ce dernier marché: le 3 0/0 à 81 15, l'Amortissable à 84 40, le 4 1/2 0/0 à 106 99.

Parmi les fonds étrangers, les Consolidés anglais sont surtout en bonne tenue. Nous les relevons à 103 7/16e après 103 9/16e.

La Rente italienne finit à 97 57.
La Rente espagnole s'échange à 67 40.
Le 4 0/0 hongrois se traite à 81 50.
Le 4 0/0 autrichien passe à 90 75.
Le Turc fait 14 fr.
L'Egypte unifiée vaut 373 75.
Les fonds russes sont calmes.

×

Parmi les valeurs de crédit qui font bonne contenance nous devons signaler la Banque de France et le Crédit Foncier de France.

La Banque de France se traite à 4346.
Le Crédit Foncier se négocie à 1376.25.

On ne s'est que peu aperçu, sur le marché des obligations du Crédit Foncier, des moins bonnes dispositions de la place. Le temps d'arrêt que subit la hausse de ces valeurs sera de courte durée. Mais la clientèle des obligations du Crédit Foncier s'intéresse peu aux questions de hausse ou de baisse. Ce qu'elle recherche, c'est un placement exempt de tout aléa: ce qu'elle veut, c'est la tranquillité et la certitude de n'avoir rien à redouter des crises politiques ou financières.

L'obligation foncière ou communale lui donne toute satisfaction, surtout l'obligation à lots, qui peut devenir l'instrument d'une fortune acquise en dormant.

De toutes nos obligations à lots, celles émises par le Crédit Foncier en 1879, 1880 et 1885 sont, de beaucoup, les plus attrayantes: elles participent, chaque année, à six tirages de lots, avec gros lots de 100,000 fr. et un nombre considérable de lots secondaires.

Aux cours actuels, elles présentent encore une prime de remboursement importante, tandis que l'on perd au remboursement avec la plupart des obligations à lots.

Le Bon de la Presse se négocie sur les cours de 19 50 à 20 fr. C'est un petit titre très maniable, qui s'est substitué avantageusement au billet de loterie. Il a, sur le billet de loterie, une grande supériorité, puisqu'il est remboursable, quand il ne gagne pas un lot, avec une forte prime. Le taux des remboursements varie de 31 fr. à 50 fr.

Le Comptoir d'Escompte est fermement tenu à 1030.

Le Crédit Lyonnais est à 557 50.
La Banque de Paris cote 757 50.
La Banque Ottomane fait 495.
La Banque d'Escompte se tient à 455.
Les Chemins de fer français ont peu varié:
Le Nord est à 1537 50;
Le Midi, à 1058 75;
Le Lyon, à 1237 50;
L'Orléans, à 1295.
Pas de modifications sur les Chemins étrangers.
Les valeurs industrielles sont calmes.
Nous relevons le Panama à 300.
Le Suez, à 1998 75.
Les recettes du transit du canal de Suez sont toujours satisfaisantes.

CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET Cie, plaine Saint-Denis.

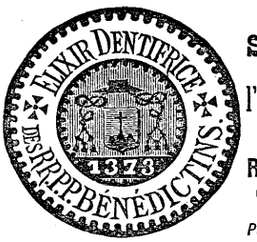
MARTIN BESSON 23, rue Michel-Lecomte, Paris. — Spécialité de gaînerie pour vitrines. Fournisseur des écrins de la médaille commémorative de 1878.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, **LE GONIDEC**, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfes, Pharmacies, Drogueries.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy
LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché
25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITE ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionnt. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE. 1ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887. 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS

FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX. *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

EXIGER *le vrai Nom*
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette et Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. -DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. -*Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

MILINAIRE FRERES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de Serrurerie, **45** centimes l'un en timbres poste.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)
IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce
TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS
JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.
PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE
Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations Envoi f^co du Catalogue.

AU VIEUX CHÊNE *69, 71, 73, r. Beaubourg* PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. | Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique. Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN **1866**)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Françaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 55 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 3 Décembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de payement équivaudra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

NOTRE PRIME

Nous espérions pouvoir joindre à notre numéro d'aujourd'hui la prime que nous avons promise à nos abonnés ; mais, en raison de la délicatesse du travail, des délais nous sont demandés, et nous sommes en mesure d'annoncer à nos abonnés qu'ils recevront cette prime très prochainement.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de l'Exposition d'Economie sociale.
Bureaux de l'Exposition rétrospective du travail.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Circulaire de M. Georges Berger.
Commission municipale de l'Exposition.
La Tour de 300 mètres.
Chronique des Travaux.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêtés de M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, en date des 28 octobre et 18 novembre 1887, ont été nommés membres de la Commission d'organisation de l'Exposition coloniale de 1889 :

MM.

Gustave Paraf, membre du Jury de l'Exposition d'Anvers, fabricant de tissus de coton ;

Beleys, Albert ;

Massip, Directeur de la *France Commerciale ;*

Ebrard Saint-Ange, publiciste, ancien magistrat des colonies, ancien conseiller de préfecture ;

Dinematin-Dorat, lieutenant-colonel d'infanterie de la marine, en retraite, ancien résident à Porto-Novo ;

Chabrier, administrateur de la Compagnie Transatlantique, membre de la Commission supérieure de l'Exposition permanente.

Par arrêté en date du 19 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités d'admission, pour la classe 64, M. le docteur Goujon, sénateur, maire du douzième arrondissement, en remplacement de M. le docteur Liouville, décédé.

Par arrêté en date du 29 novembre 1887, rendu sur la proposition du bureau du comité de la presse, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membres du comité de la presse : MM. de Locquessye, Henry Maret, Edouard Lebey, Camille Dreyfus, Niel, Edgar Hément et Francisque Sarcey.

Le *Bulletin officiel*, dans son numéro du 18 juin 1887, a publié l'arrêté nommant les membres de l'Exposition d'Economie sociale ; les bureaux ont été composés comme il suit :

COMITÉS D'ADMISSION

Section I. — RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL. — MM. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, *président ;* Frédéric Passy, député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président ;* Paulian, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés, *secrétaire* (1).

Section II. — PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES. — ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION. — MM. Charles Robert, président de la Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices, *président ;* Laroche-Joubert (E.), député, *vice-président ;* Jules Meyrueis, ingénieur civil, *secrétaire.*

Section III. — SYNDICATS PROFESSIONNELS. — MM. Lyonnais, député, *président ;* Muzet, président du Conseil d'administration des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, *vice-président ;* Eugène Simon, vice-président de la Chambre syndicale des confectionneurs pour hommes et enfants, *secrétaire.*

Section IV. — APPRENTISSAGE. — MM. Tolain, sénateur, *président ;* A. Chaix, directeur de l'imprimerie des chemins de fer, *vice-président ;* Emile Ogier, *secrétaire.*

Section V. — SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — MM. Bucquet (Paul), ancien inspecteur général des établissements de bienfaisance, *président ;* Remaury, ingénieur civil, ancien directeur des forges d'Ars-sur-Moselle et Pompey, *vice-président ;* Tabarant (Alexis), ancien secrétaire de l'exposition du Ministère de l'Intérieur en 1878, *secrétaire.*

Section VI. — CAISSES DE RETRAITE ET RENTES VIAGÈRES. — MM. Maze (Hippolyte), sénateur, *président ;* Audiffred, député, *vice-président.*

Section VII. — ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET SUR LA VIE. — MM. Say (Léon), sénateur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Société d'économie politique, *président ;* Aucoc, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président ;* Caubert (Léon), élève de l'Ecole des langues orientales, *secrétaire.*

Section VIII. — ÉPARGNE. — MM. Malarce (A. de), secrétaire perpétuel de la Société des institutions de prévoyance, *président ;* Tranchant (Ch.), vice-président de la section économique et sociale du Comité des travaux historiques et scientifiques, *vice-président ;* Guybert (Georges), ancien élève de l'Ecole des sciences politiques, *secrétaire.*

Section IX. — ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION. — MM. Pernolet, député, *président ;* Brelay (Ernest), membre de la Société d'économie politique, *vice-président.*

Section X. — ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT. — MM. Ricart, député, *président ;* Pereire (Eugène), ingénieur civil, *vice-président ;* Salétra (Léon), ancien conseiller général, secrétaire du concours Pereire pour l'extinction du paupérisme, *secrétaire.*

Section XI. — HABITATIONS OUVRIÈRES. — MM. Siegfried (Jules), député, ancien maire du Havre, *président ;* Picot (Georges), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président ;* Des Rotours (Jules), ancien élève de l'Ecole des sciences politiques, *secrétaire.*

Section XII. — CERCLES D'OUVRIERS. — RÉCRÉATIONS ET JEUX. — MM. Lami (E.-O), auteur et directeur du Dictionnaire encyclopédique de l'industrie et des arts industriels, rapporteur du jury de la classe 3 à l'Exposi-

(1) L'article 3 du deuxième arrêté du 9 juin 1887, portant nomination des comités d'admission, autorise chacun d'eux à présenter à la nomination du ministre un secrétaire choisi hors de son sein.

tion d'Anvers, *président ;* Frank Puaux, publiciste, *vice-président ;* Philippe (Edouard), publiciste, *secrétaire.*

Section XIII. — HYGIÈNE SOCIALE. — MM. Rochard (le Dr J.-F.), membre de l'Académie de médecine, ancien inspecteur général du service de santé de la marine, président de l'Association Française pour l'avancement des sciences, *président ;* Martin (le Dr A.-J.), médecin-auditeur du Comité consultatif d'hygiène publique de France, secrétaire général adjoint de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, *vice-président ;* Neumann (le Dr), *secrétaire.*

Section XIV. — INSTITUTIONS DIVERSES CRÉÉES PAR LES CHEFS D'EXPLOITATION EN FAVEUR DE LEUR PERSONNEL. — MM. Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien président de la Société d'économie sociale, ancien directeur du Creusot, *président;* Besselièvre (Ch.), fabricant d'indiennes, *vice-président;* Cazajeux, publiciste, *secrétaire.*

Section XV. — GRANDE ET PETITE INDUSTRIE. — GRANDE ET PETITE CULTURE. — MM Levasseur (E.), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers, *président;* Baudrillart, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, *vice-président;* Hartmann (Georges), industriel, membre de la Société de statistique, *secrétaire.*

Exposition rétrospective du Travail

ET DES

SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

ARTICLE VI. — Le bureau de la Commission supérieure d'organisation instituée par l'article IV du présent arrêté est constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Vice-présidents : MM. le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Académie des sciences ; de Quatrefages de Bréau, membre de l'Académie des sciences, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

Secrétaires : MM. Rouché (Jacques), ancien élève de l'Ecole polytechnique ; Faucou (Lucien), sous-conservateur de la bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris.

Section I. — ANTHROPOLOGIE. — ETHNOGRAPHIE. — *Président :* M. de Rozière, sénateur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Vice-président : M. Girard de Rialle, minisire plénipotentiaire, chef de la Division des archives au Ministère des affaires étrangères, ancien secrétaire général adjoint de la société d'anthropologie.

Rapporteur : M. le docteur Hamy, conservateur du Musée ethnographique du Trocadéro.

Secrétaire : M. le docteur Paul Topinard, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris, professeur à l'Ecole d'anthropologie.

Section II. — ARTS LIBÉRAUX. — *Président :* M. Faye (Hervé) membre de l'Académie des sciences et du bureau des Longitudes ; *vice-président :* M. Bréal (Michel), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France ; *rapporteur :* M. Renaud (Armand), inspecteur en chef du service des Beaux-Arts et des travaux historiques de la ville de Paris ; *secrétaire :* M. Delaville-le-Roux, paléographe, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Section III. — ARTS ET MÉTIERS. — *Président :* M. Laussedat (le colonel), directeur des Arts-et-Métiers ; *vice-président:* M. Proust (Antonin), député, ancien ministre, président de l'Union centrale des Arts décoratifs ; *rapporteur :* M. Bouilhet (Henri), vice-président de la société de l'Union centrale des Arts décoratifs ; *secrétaire :* M. Pernolet, député.

Section IV. — MOYENS DE TRANSPORT. — *Président :* M. Carnot (Sadi), député ; *vice-président :* M. Picard (Alfred), inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au Conseil d'Etat ; *rapporteur :* M. Bixio (Maurice) ; *secrétaire :* M. Péreire (Henry), ingénieur civil, administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Midi.

Section V. — ARTS MILITAIRES. — *Président :* M. Cloué (le vice-amiral), ancien ministre de la marine et des colonies, membre du bureau des longitudes ; *vice-président :* M. Gervais (le général ; *rapporteur :* M. Babin de Grandmaison (le colonel) ; *secrétaire :* M. Bapst (Germain), administrateur du musée des Arts décoratifs.

Bureaux de Comités départementaux

DOUBS

Sous-comité de l'arrondissement de Besançon.

Président : M. CHATEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Besançon.

Vice-présidents : MM. SANDOZ (Charles), adjoint au maire de Besançon ; BERCOT (Louis), administrateur de la distillerie Bugnot-Colladon, 24 *bis*, rue Charles-Nodier.

Secrétaires : MM. GROSJEAN, avocat, membre du conseil général, 39, quai Vieil-Picard ; GAULHIER, avocat, président de la Société d'agriculture, 6, rue Charles-Nodier ; SCHŒNDŒRFER, ingénieur des ponts et chaussées, 117, Grande-Rue, Besançon.

Trésorier général : M. LERCH, avocat, membre du conseil général. 17, place saint-Pierre, Besançon.

Sous-comité de l'arrondissement de Baume-les-Dames.

Président : M. BERNARD, député du Doubs à Baume.

Vice-président : M. BAINIER (Emile), industriel à Augny-Douvot.

Secrétaire : M. POUGET, conducteur des ponts et chaussées à Baume.

Trésorier : M. CONVERSET, horticulteur à Baume.

Sous-comité de l'arrondissement de Montbéliard.

Président : M. VIETTE, député, à Blamont.

Vice-présidents : MM. PEUGEOT (Armand), industriel à Valentigney ; JAPY, industriel à Dampierre-les-Bois.

Secrétaires : MM. Charles BERGER, conseiller d'arrondissement à Montbéliard ; BORNE, conseiller général à Hérinioncourt.

Trésorier : M. ABLITZER-L'ÉPÉE, industriel à Sainte-Suzanne.

Sous-comité de l'arrondissement de Pontarlier.

Président d'honneur : M. ORDINAIRE (Dyonis), député.

Président : M. PILLOD (Félix), conseiller général à Pontarlier.

Vice-président : M. VANDEL (Charles), conseiller d'arrondissement à Pontarlier.

Secrétaires : MM. JOUFFROY, conseiller d'arrondissement à Mouthe ; JUNOD, distillateur à Pontarlier.

Trésorier : M. MEUNIER, herboriste à Pontarlier.

CORSE

Sous-comité de l'arrondissement de Sartène.

Président : M. ROCCASERA (Jérôme), viticulteur.

Vice-présidents : MM. LERTORA (Jean), viticulteur ; DE GIACOMONI (Jacques), avocat, conseiller général.

Secrétaires : ORTOLI, notaire ; D'ORTOLI, avocat.

LOT-ET-GARONNE

Comité départemental et sous-comité de l'arrondissement d'Agen

Président : M. MAZIÈRES, président de la chambre de commerce, ingénieur-constructeur, cours Victor-Hugo, à Agen.

Vice-présidents : MM. THOMAS, Georges, négociant à Agen, boulevard Scaliger ; DE LAFITTE DE LAJOANMENQUE, Prosper, président du comité départemental d'études de vigilance contre le phylloxera, à Astaffort.

Secrétaire-général : M. LANES, Nelson, manufacturier, rue Molinier, à Agen.

Secrétaires : MM. DE LÉCLUZE, professeur départemental d'agriculture, rue Neuve-Trénac, à Agen ; THOLIN, Georges, archiviste départemental, boulevard Scaliger, à Agen.

Sous-Comité de l'arrondissement de Marmande

Président : M. MEYNIEL, maire de Marmande.

Vice-présidents : MM. DECLIEU DE SAMAZAN, président du comice agricole de Marmande ; FOURESTIER, juge au tribunal de commerce, négociant à Tonneins.

Secrétaires : MM. COURRET, docteur en médecine, à Marmande ; BRUNEAU, vice-président de la chambre de commerce d'Agen, négociant à Marmande.

Sous-Comité de l'arrondissement de Nérac

Président : M. LAMBENHEIMER, industriel à Nérac.

Vice-président : M. DESOUDÉ, négociant à Hezin.

Secrétaire : M. LATOUCHE, juge au tribunal de commerce, minotier à Vianne.

Sous-comité de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

Président : M. CARLES, conseiller général, maire de Villeneuve.

Vice-président : M. GINET, vice-président du comice agricole de Villeneuve.

Secrétaire : M. COUDERC, André, ingénieur à Villeneuve.

TARN-ET-GARONNE

Comité départemental

Président : M. BERGIS, maire de Montauban, conseiller général.

Trésorier : M. SAINTGÉNIÈS, banquier, conseiller municipal de Montauban.

Secrétaire : M. POUILLOT, inspecteur d'Académie.

Sous-Comité de l'arrondissement de Montauban

Président : M. BERGIS, sus-désigné.

Trésorier : M. SAINTGÉNIÈS, sus-désigné.

Secrétaire : M. POUILLOT, sus-désigné.

Sous-Comité de Castelsarrasin

Président : M. FLAMENS, avocat, maire de Castelsarrasin, conseiller général.

Trésorier : M. GUILMIN, directeur de l'usine métallurgique de Castelsarrasin.

Secrétaire : M. LANGLADE, Justin, entrepreneur de travaux publics, à Castelsarrasin.

Sous-Comité de l'arrondissement de Moissac

Président : M. CHABRIÉ, maire de Moissac, conseiller général.

Trésorier : GARRIGUES aîné, négociant à Moissac.

Secrétaire : .M BOURSIAC, Arthur, négociant à Moissac.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 11 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Aisne :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Laon

M. Ermant (Georges), architecte départemental à Laon.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Soissons

M. Dreyfus-Brisac, publiciste, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement secondaire*, à Villers-Cotterets.

Par arrêté en date du 13 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 a nommé membre du comité départemental de Lot-et-Caronne :

Sous-comité de l'arrondissement de Marmande.

M. Berbineau, capitaine de frégate en retraite, à Duras.

Par arrêté en date du 16 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Lot-et-Garonne :

Sous-comité de l'arrondissement d'Agen.

M. Lauras, négociant, président du tribunal de commerce à Agen.

Par arrêté en date du 16 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Var :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Draguignan.

MM. Augier (Lewis), propriétaire, président de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var, à Draguignan. Ferrier, négociant, ancien président du tribunal de commerce à Draguignan. Ravel, architecte à Saint-Raphaël.

2° Sous-comité ge l'arrondissement de Brignoles.

MM. Georges (Eugène), marchand-tailleur à Barjols. Germain (Henri), négociant à Pignans. Romey (Louis), viticulteur à Cotignac, Sylvestre (Marius), fabricant tanneur à Barjols, Vidal (Victor), négociant, conseiller d'arrondissement à Pignans.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Toulon.

MM. Aubert, fabricant tanneur à Toulon, en remplacement de M. Bertuzzi, décédé. Cabran, distillateur à La Crau. Cadillat, ingénieur aux ateliers Mouraille, à Toulon. Couret, propriétaire, viticulteur à Ollioules. Courmes, fabricant de bouchons à Bormes. Requier, président du conseil d'arrondissement à La Crau. Senès, dit la Sinso, homme de lettres à Saint-Nazaire.

Par arrêté en date du 17 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Seine-Inférieure :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Rouen.

MM. Leballeur, conseiller d'arrondissement, maire d'Héronchelles. Levillain, négociant, président du syndicat général des liquides à Rouen. Métivier, inspecteur d'académie, à Rouen. Perré, président du tribunal de commerce d'Elbeuf. Reber, chimiste, membre de la Société industrielle, maire de Houlme.

2° Sous-comité de l'arrondissement du Hâvre.

MM. Génestal, armateur, conseiller municipal, membre de la chambre de commerce du Hâvre. Latham, vice-président de la chambre de commerce du Hâvre.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Neufchâtel.

MM. Clémenche, fabricant de ferronnerie à Wanchy-Capval. Cœurderoy, négociant en liquides à Londinières. Desjonquières-Mambour, négociant, maire de Foucarmont. Fouquet, agriculteur, maire de Maucanchy. Houé (Alphonse), banquier à Aumale. Lherminier, agriculteur, maire de Sigy-en-Bray. Lucquet, agriculteur à Brémontier-Merval. Moulin, fabricant de cidres à Gournay. Turquet, maire de Neufchâtel.

4° Sous-comité de l'arrondissement d'Yvetot.

M. Gervais, maître tanneur, juge suppléant au tribunal de commerce d'Yvetot, à Caudebec-en-Caux.

Par arrêté en date du 19 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental d'Oran :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Oran

MM. Jacques, sénateur. Etienne, député. Sabatier (Camille), député. Ali Mahi Eddin, conseiller général. Bails, ingénieur des mines. Ben Daoud, conseiller général, agha des Douaüs. Brémond, vétérinaire départemental. Brunie, ex-ingénieur de la compagnie Ouest-Algérien. Calmels, président du comice agricole d'Oran. Chape, professeur de dessin. Cousin, chef de section à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Daniel, mercier. Fabriès, chimiste. Fouque (Laurent), président du conseil général. Fouque, libraire. Giraud, président de la chambre de commerce. Haret, sculpteur. Hentschel, négociant, président du tribunal de commerce. Jarsaillon, vice-président du comice agricole d'Oran. Johner, fondeur. Lamur (Auguste), propriétaire. Le maire d'Oran. Meister, architecte. Monbrun, avocat, vice-président du conseil général. Poisson, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Le docteur Sandras, médecin de l'hôpital civil. Saintpierre, agriculteur. Viénot, agriculteur.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Bel-Abbès

MM. Bastide, président du comice agricole. Bernard, entrepreneur à Bel-Abbès. Decrion, propriétaire à Bel-Abbès. El Hadj El Habib ben Tsabet, caïd de l'Oued-Sesiam. Fabriès, vice-président du comice agricole. Lavenue, industriel à Bel-Abbès. Le maire de Bel-Abbès. Nouzille, propriétaire. Perry, brasseur à Bel-Abbès. Si Mohamed El Arbi, caïd des Oulad-Balagh.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Mascara

MM. l'Administrateur de la commune mixte de Cacherou. L'Administrateur de la commune mixte de Mascara. L'Administrateur de la commune mixte de Saïda. Cabassot, propriétaire. Cornut, propriétaire. Cuq, propriétaire. Fabas, propriétaire. Le maire de Mascara. Le maire de Saïda. Saint-Martin, propriétaire.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Mostaganem

MM. Bloch, minotier à Mostaganem. Cauquil, agriculteur à Rivoli. Cazalis, agriculteur à Relinaze. Cohen (Samuel), minotier à Mostaganem. Cyrille (David), minotier à Mostaganem. Grosclaude, agriculteur à Mostaganem. Prion, agriculteur à Mostaganem. Ramier, minotier à Saint-Aimé. Sauve, agriculteur à Relizane. Vagnon, agriculteur à Mostaganem.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Tlemcen

MM. Ayme, viticulteur. Castanié, directeur des mines de Beni Saf. Choncogne (Ernest). Havard. viticulteur. Icard, propriétaire à Pont-de-l'Isser. Joignot, directeur des carrières de marbre de Tekbo. Moktar M'Sifi. Sabatier (Jérôme), brasseur. Safrané (Jean), propriétaire à Bréa. Soipteur, viticulteur. Tedeschi, maire.

Dans l'arrêté en date du 16 juillet 1887, constituant le comité départemental de Seine-et-Oise, sous-comité de l'arrondissement de Corbeil, inséré au *Bulletin officiel* du 20 août, il y a lieu de faire les rectifications suivantes :

Au lieu de :

MM. Lebon (Eugène-Adolphe), ingénieur civil... à Boissy-Saint-Léger. Lebon, président de la Société du gaz Lebon, à Montgeron.

Lire :

MM. Lebon (Eugène-Adolphe), membre du conseil général de Seine-et-Oise, ingénieur civil, directeur de la Compagnie centrale du gaz, à Montgeron. Lebon (Alfred-Louis-Léger), ingénieur à Paris.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

Section III

Syndicats professionnels

I. — ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

NOTA. — Chaque syndicat interrogé est invité à répondre : d'abord aux questions du paragraphe 39 (Généralités) ; puis, suivant sa spécialité et sa nature, aux questions comprises dans l'un des paragraphes suivants 40 à 45.

39. Généralités s'appliquant à tous les syndicats. — Définition de l'association. — Syndicat ou chambre syndicale de patrons; d'ouvriers ; mixte entre patrons et ouvriers ou employés ; agricole. (Association de constitution récente ou coutumière : prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée, portefaix de Marseille, *Tsecks* et *Artels* russes, *Ghildes* et *Nations* belges, *Trade's Unions* anglaises, *Knappschaftsvereine, Bauernvereine, Gewerksvereine* et *Innungen* allemandes, *Genossenschaften* autrichiennes, *Knights of labor* des Etats-Unis. etc.)

Industrie ou commerce représentés. — Cette représentation s'étend-elle à la ville; au canton ; à l'arrondissement; au département ; à la région ?

Histoire de l'association. — En France, s'est-elle conformée à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels ?

Organisation intérieure et financière. — Budget. — Subventions et cotisations. — Dépenses.

Nombre annuel des adhérents depuis l'origine. — Effectif actuel. — Proportion des adhérents avec les non-adhérents de même catégorie dans la circonscription.

L'association admet-elle des femmes ? — des étrangers ?

A-t-elle institué des cours, des conférences; — des écoles professionnelles ou d'apprentissage ; — des caisses de prêts, d'assistance ou de retraite ; — des cercles d'ouvriers ; — des sociétés d'assurances contre les accidents ; — des sociétés de secours mutuels ; — des caisses de chômage ; — de résistance ; (La caisse de résistance se confond-elle, sans budget distinct, avec les fonds de prévoyance : *Trade's Unions ; friendly societies.*)

A-t-elle prêté son concours à des expositions nationales ou étrangères ? — en a-t-elle organisé de corporatives ?

A-t-elle organisé des bureaux de placement ? — Comment fonctionnent-ils ? — A quelles industries ou à quel commerce s'appliquent-ils ? — Rendent-ils des services ? — Combien d'emplois procurent-ils annuellement ?

A-t-elle coopéré à une Bourse de travail (1)? Organisation et résultats.)

Comment l'association assure-t-elle à l'égaré de ses membres l'exécution des décisions prises et des règles posées ?

Possède-t-elle un local en propre ? — Une bibliothèque ? — A-t-elle un organe spécial ? — (Périodicité. — Prix d'abonnement. — Joindre un spécimen.) — Est-elle apte à recevoir des dons et legs ? — En a-t-elle reçu ?

S'est-elle fédérée avec d'autres associations analogues ? — Dans ce cas, but, ressources et composition de ce groupement. — Organe directeur.

A-t-elle pris part à des congrès professionnels ? — En a-t-elle organisé ? — Résultats.

L'association a-t-elle eu à intervenir dans les conflits entre patrons et ouvriers, dans les grèves de l'industrie qu'elle représente ? — Circonstances et résultats de son intervention (2) ?

40. Association syndicale des patrons. — L'association a-t-elle organisé une société coopérative pour l'achat en commun de matières premières ou pour la vente en commun des produits fabriqués par ses membres individuellement ? — Dans l'affirmative, cette société est-elle distincte du syndicat qui l'a formée ?

Les tribunaux de commerce demandent-ils à l'association des arbitres gratuits ? — Statistique de cette coopération.

Intervention de l'association dans les élections consulaires, — dans la défense des intérêts généraux du commerce ou de l'industrie; des intérêts particuliers de la corporation.

Syndicats contre la surproduction pour l'exportation.

41. Association syndicale d'ouvriers ou d'employés. — L'association a-t-elle organisé des sociétés coopératives de consommation ? — A-t-elle provoqué la formation de sociétés coopératives de production ou de crédit ? — Les a-t-elle aidées ou subventionnées ?

Est-elle intervenue dans l'organisation, la réglementation ou la rémunération du travail? — dans la surveillance, la protection des apprentis ou la limitation de leur nombre ? — dans les élections aux conseils de prud'hommes ? — Moyens et résultats.

42. Syndicat mixte de patrons et d'ouvriers, ou de patrons et d'employés. — Dans l'association, les patrons et ouvriers ou employés délibèrent-ils en commun ou forment-ils deux sections distinctes ?

43. Rapports entre les syndicats de patrons et d'ouvriers. — Ces rapports ont-ils lieu d'une façon accidentelle ou régulière ? — S'opèrent-ils par l'intermédiaire d'une commission mixte permanente ?

(1) Voir également, pour ce qui touche les Bourses de travail, la section I.

(2) Voir pour les Grèves, la section I.

Circonstances dans lesquelles ces rapports se sont produits. — Résultats obtenus.

44. Syndicat agricole. — Le syndicat a-t-il organisé une société pour acheter en commun des semences, engrais, machines, bestiaux, — pour vendre en commun les produits de ses membres (fruitières, — caves ou chais collectifs), — pour prévenir ou réprimer la fraude sur les denrées vendues par les membres de l'association ? — Dans l'affirmative, cette société est-elle distincte du syndicat ? — Résultats obtenus.

45. Associations professionnelles à l'étranger. — Corporations ouvertes ou fermées. — Indiquer les particularités qui ne se trouveraient pas prévues dans les articles précédents du questionnaire.

II. CONSEILS DE CONCILIATION ET TRIBUNAUX D'ARBITRAGE, CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

46. Conseil de conciliation, — Tribunal d'arbitrage. — *(Board of arbitration ; — Einigungsamter ; — Ausgleischs-Kammer ; — Lohn-Komissionen*, etc.).

Origine. — Histoire. — Composition et organisation du conseil ou du tribunal. — Compétence. — Sanction. — Echelle mobile des salaires — *(Sliding scale, — Basis system.)* — Intervention des corporations ou des associations professionnelles dans l'institution. — Juridiction arbitrale créée par la loi.

Permanence ou intermittence de l'institution. — Circonstances dans lesquelles elle fonctionne. — Résultats obtenus.

Conseil de prud'hommes (1) **— Tribunal industriel.** — Composition du conseil. — Proportion des patrons et des ouvriers. — Présidence. — Durée des pouvoirs.

Elections — par groupes (classement des industries qui les composent) ; — par métiers. — Nombre des électeurs inscrits et proportion des votants pour les dernières élections. — Industries auxquelles ne s'applique pas cette juridiction. — Motifs de cette exception.

Attributions et limites de la compétence du conseil.

Résultats obtenus. — Statistique des affaires déférées au conseil, — conciliées, — jugées.

Appel devant les tribunaux de commerce. — Statistique des affaires déférées à ces tribunaux.

Action des prud'hommes sur l'harmonie des rapports entre patrons et ouvriers, — sur les grèves ; — sur la bonne exécution des contrats d'apprentissage ; — sur la sauvegarde de la propriété industrielle (dessins et modèles, marques de fabrique, etc.).

III. SOCIÉTÉS SAVANTES ET INDUSTRIELLES ADONNÉES A L'ÉTUDE DES QUESTIONS SOCIALES.

NOTA. — Les sociétés dont l'activité embrasse à la fois des questions techniques, scientifiques et sociales, borneront leurs réponses à la partie de leurs attributions et de leurs travaux qui peut intéresser l'économie sociale.

48. Sociétés d'économie sociale. — Sociétés industrielles ou autres. — Régime de la société. — Histoire. — Composition. — Attributions.

Nombre des adhérents. — Ressources.

Institutions créées par la société et initiatives prises par elle. — Cours. — Conférences. — Enquêtes. — Concours. — Récompenses. — Publications intéressant l'économie sociale.

Résultats obtenus.

(1) En ce qui concerne les Conseils de prud'hommes, l'enquête n'a pas à faire double emploi avec les statistiques officielles et devra se borner à mettre en lumière les particularités intéressantes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Directeur général de l'Exploitation, M. Georges Berger, vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des Comités départementaux :

Monsieur le Président,

Beaucoup d'agriculteurs s'adressent journellement à la Direction générale de l'Exploitation, pour connaître comment sera faite l'exposition des produits divers de l'agriculture et du matériel servant aux exploitations agricoles.

Pour satisfaire à ces demandes, je crois devoir vous envoyer une circulaire spéciale, vous informant de l'emplacement réservé au groupe de l'agriculture, et vous donnant tous les renseignements utiles, tant sur la nature des objets qui seront admis dans ce groupe, que sur la manière dont en sera organisée l'exposition.

Vous voudrez bien, je vous prie, donner à cette circulaire toute la publicité possible.

I. — Emplacement réservé aux Expositions agricoles.

Les produits internationaux de l'agriculture, auront leur emplacement d'exposition dans des hangars élégants et d'un accès facile, construits sur le quai d'Orsay, entre l'Esplanade des Invalides et le Champ de Mars.

Au milieu de la section agricole, un pavillon a été projeté pour contenir les produits alimentaires relevant du groupe VII. (Produits alimentaires).

II. — Produits faisant partie des Expositions agricoles.

L'exposition du groupe de l'agriculture comprend : 1° les plans, documents, procédés, méthodes, etc , présentés par les exploitants ; — 2° le matériel, les machines, instruments, outils, etc., employés et mis en œuvre par les cultivateurs et présentés par les constructeurs, pour être examinés au point de vue de la pratique agricole ; — 3° les produits issus directement des exploitations agricoles proprement dites. Ces derniers produits, destinés à être considérés en dehors de toute élaboration industrielle, feront d'abord partie de l'exposition d'agriculture ; ils pourront, ensuite, être présentés simultanément dans les classes spéciales où ils sont de nature à être envisagés comme matières premières industrielles, et placés, dès lors, suivant la classification générale adoptée, dans le groupe V et le Groupe VII.

Le matériel et les produits exposés dans le Groupe de l'agriculture, appartiennent aux classes ci-après désignées :

CLASSE 49. — MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS RURALES ET FORESTIÈRES. — *Telle qu'elle est libellée à l'édition nouvelle du Règlement Général, à l'exclusion du matériel et des instruments et machines de la fabrication des tabacs, primitivement inscrits dans cette classe.*

Plans de culture, assolements et aménagements agricoles. Matériel et travaux du génie agricole : desséchements, drainage, irrigations. Plans et modèles de bâtiments ruraux.

Outils, instruments, machines et appareils servant au labourage et autres façons données à la terre, à l'ensemencement et aux plantations, à la récolte, à la préparation et à la conservation des produits de la culture.

Machines agricoles diverses, mues par des attelages ou par la vapeur.

Matériel des charrois et des transports ruraux.

Machines locomobiles spéciales et manèges.

Matières fertilisantes d'origine organique ou minérale.

Appareils pour l'étude physique et chimique des sols.

Plans de systèmes de reboisement, d'aménagement, de culture des forêts.

Matériel des exploitations et des industries forestières.

CLASSE 73 *bis*. — AGRONOMIE. — STATISTIQUE AGRICOLE. — Études sur le sol, les eaux, les climats, les populations rurales. Répartition des territoires, des cultures.

Statistiques agricoles, cartes agrologiques, hydrographiques, climatériques ; cartes agronomiques. Tableaux, dessins, modèles.

Stations agronomiques, laboratoires agricoles.

Syndicats, sociétés et comices agricoles.

Institutions de crédit, de bienfaisance, de protection pour les populations rurales ; crédit foncier, banques agricoles, banques populaires ; caisses d'assurance, d'épargne, etc., etc.

Mesures législatives ; code rural, lois spéciales.

Administration officielle de l'agriculture ; travaux et publications. Missions agricoles.

CLASSE 73 *ter*. — ORGANISATION, MÉTHODES ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Plans, modèles et programmes des écoles primaires agricoles, des orphelinats agricoles, des fermes-écoles ou écoles d'apprentissage.

Méthodes et matériel d'enseignement, champs d'expériences, etc.

Travaux des élèves.

Plans et modèles des écoles pratiques d'agriculture, des écoles spéciales de viticulture, d'horticulture, de sylviculture, etc., etc.

Méthode et matériel d'enseignement.

Travaux des maîtres ; spécimens des travaux des élèves.

Plans et modèles des écoles nationales d'agriculture, des académies agricoles. Ecoles vétérinaires. Ecoles de sylviculture. Ecoles supérieures d'agriculture ; instituts agronomiques.

Méthodes et matériel d'enseignement.

Travaux des professeurs, spécimens des travaux des élèves.

CLASSE 74. — SPÉCIMENS D'EXPLOITATIONS RURALES ET D'USINES AGRICOLES. — Types des bâtiments ruraux des diverses contrées.

Types d'écuries, d'étables, de bergeries et de parcs à moutons, de porcheries et d'établissements propres à l'élevage et à l'engraissement des animaux.

Matériel des écuries, étables, chenils, etc.

Appareils pour préparer la nourriture des animaux.

Machines agricoles en mouvement : charrues à vapeur, moissonneuses, faucheuses, faneuses, batteuses, etc.

Types d'usines agricoles : distilleries, sucreries, raffineries, brasseries, minoteries, féculeries, amidonneries, magnaneries, fromageries et laiteries.

Pressoirs pour le cidre, l'huile.

Types de poulaillers, de pigeonniers, de faisanderies.

Appareils d'éclosion artificielle.

Types de chenils.

(*Dans cette classe seront admis les céréales et grains présentés par les cultivateurs, tels que : froment, seigle, orge, riz, maïs, millet, etc., selon les indications portées au paragraphe intitulé* : Produits agricoles végétaux.

CLASSE 75. — VITICULTURE. — Types de bâtiments d'exploitation pour la viticulture.

Matériel de la culture de la vigne.

Matériel des chais, caves et cuviers. Pressoirs. Procédés et méthodes employés pour combattre les maladies de la vigne.

Collections de cépages.

(*Dans cette classe seront admises les boissons fermentées de l'année, présentées par le producteur.*)

CLASSE 76. — INSECTES UTILES ET INSECTES NUISIBLES. — Abeilles, vers à soie, bombyx divers, cochenilles.

Matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et des vers à soie.

Matériel et procédés de la destruction des insectes nuisibles.

CLASSE 77. — POISSONS, CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES. — Animaux aquatiques utiles à l'état vivant.

Aquariums ; procédés de la pisciculture ; matériel de l'élevage des poissons, des mollusques et des sangsues.

1° PRODUITS AGRICOLES VÉGÉTAUX.

Les exposants à admettre sont ceux qui se présenteront en état de donner une idée nette, précise et complète de leurs exploitations culturales, au point de vue de l'importance de celles-ci ; des progrès réalisés ; de la qualité et de la variété des espèces végétales, etc.

Dans ce but, ils enverront à l'Exposition non pas seulement les produits prêts à être livrés à l'industrie ou à la consommation, mais encore des types des plantes qui fournissent ces produits, garnies de leurs racines, de leurs tiges, de leurs feuilles et de leurs fruits ou épis, avec indication des différents terrains dans lesquels ces plantes végètent.

Dans ces catégories de produits, les grains et graines seront accompagnées de petites gerbes ou bottes de la plante non battue ; les filasses, de pieds complets de la plante d'où on les tire ; les huiles, de graines ou de fruits, etc., etc.

Les échantillons seront en quantité suffisante pour permettre une appréciation aussi complète que possible.

Il sera bon d'accompagner ces produits de notices explicatives dont le modèle pourra être fourni ultérieurement.

Les viticulteurs admis à envoyer les produits de leur dernière récolte, auront avantage à y joindre des ceps, des sarments, etc.; ils devront présenter des tableaux, cartes, plans, modèles, etc., indiquant l'étendue des vignobles, le rendement de ceux-ci, et leurs procédés de culture et de vinification.

Les cidres, les poirés, etc., de l'année précédente, exposés par les cultivateurs producteurs, seront, par analogie, admis comme les vins nouveaux dans le groupe de l'agriculture.

2° PRODUITS AGRICOLES ANIMAUX.

Les produits de provenance animale, devront être exposés de façon à faire apprécier, autant que possible, les conditions économiques de leur origine.

Les produits de l'apiculture seront accompagnés de spécimens conservés des insectes producteurs.

Les produits de la sériciculture seront exposés à l'état de cocons et de soies dévidées, avec des spécimens de vers à soie, de leurs chrysalides et papillons, toutes les fois qu'il y aura intérêt à faire connaître l'espèce, la race ou la variété.

Il en sera de même des cochenilles et autres insectes utiles.

Des concours ou expositions temporaires pourront être organisés, pour les produits à l'état frais, tels que les laits, beurres et fromages, qui ne pourraient être conservés pendant toute la durée de l'Exposition.

III. — Expositions d'ensemble.

Les exposants admis dans le groupe de l'agriculture, seront autorisés, par exception, à réunir dans le même emplacement tous les produits divers de leurs exploitations ; ils auront cependant le droit de figurer au catalogue, dans les différentes classes auxquelles ressortissent leurs produits.

IV. — Expositions collectives.

Les sociétés, les comices agricoles et les syndicats constitués en vue du progrès de l'agriculture, sont instamment invités à former des collectivités propres à faire connaître l'importance culturale de leurs régions.

Ces expositions collectives pourront être uninominales ou accompagnées d'un tableau indiquant les noms des participants, avec mention de l'espèce de produits fournis par chacun d'eux.

Dans ce dernier cas, l'inscription au catalogue pourra relater le contenu de cette notice, si son texte rentre dans les conditions générales, qui seront prévues par le cahier des charges de l'adjudication du catalogue.

Dans le premier cas, le jury ne décernera des récompenses, qu'à l'ensemble des produits exposés ; dans le deuxième, au contraire, il pourra distinguer, comme susceptibles d'être récompensés, les participants à la collectivité.

Les demandes d'admission relatives à ces deux modes d'expositions collectives indiqueront, dans le premier cas, le nom de l'association initiatrice, dans le second, les noms à inscrire simultanément sur la notice d'exposition et dans le catalogue.

Les demandes d'admission de l'une ou de l'autre espèce, devront être signées par le Président de l'association initiatrice, au nom des participants anonymes ou désignés nominalement, et être, en tous cas, contresignées par le Président du Comité départemental.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur Général de l'Exploitation,
GEORGES BERGER.

Le jury chargé de l'examen du concours entre les architectes pour le palais tunisien, à l'Exposition universelle, a rendu son jugement.

M. Saladin a obtenu le 1er prix : le 2e a été obtenu *ex æquo* par MM. Mermet et Bertaud.

Le projet de M. Saladin a été en conséquence adopté pour la construction de l'édifice qui aura lieu sur l'esplanade des Invalides.

Commission municipale de l'Exposition.

La Commission municipale de l'Exposition, vient de se réunir à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Guichard.

Nous avons déjà fait connaître les dispositions arrêtées par la Commission administrative, pour l'exposition des différents services de la Ville de Paris ; mais certaines modifications devront être apportées par suite de la décision prise par l'administration générale de l'Exposition universelle au sujet de l'emplacement à affecter à la Ville de Paris. Cet emplacement devait être primitivement, comme en 1878, d'un seul tenant. Faute de place, l'administration générale de l'Exposition s'est vue dans la nécessité de diviser en deux parties la surface laissée à la disposition de la Ville ; et il s'en suit qu'au lieu

d'un palais unique, on aura à construire deux petits édifices séparés. Cette situation pourra permettre de réaliser une économie sur la construction, en acquérant les fermes métalliques des galeries de l'Exposition du cinquantenaire des chemins de fer, par un traité de location, comme l'a fait la direction de l'Exposition universelle. La dépense totale de l'Exposition de la Ville de Paris, précédemment évaluée à 887.200 fracs, pourrait être ainsi ramenée à 737.200 francs.

La Commission était, en outre, saisie par l'administration d'une demande de crédit, ayant pour objet d'exécuter en marbre et en bronze, les sculptures de la cascade du Trocadéro.

Le groupe décoratif dû à M. Falguière, et les animaux de M. Fremiet, qui ornent le dessous de la grotte, sont en plâtre ; ils se trouvent daus un état de délabrement et de désagrégation, qui nécessitent un prompt remède si l'on veut en empêcher la perte. Il y a lieu, ce semble, en vue de la prochaine Exposition, aussi bien qu'en considération de la célébration du Centenaire de 1789, de compléter et de rendre définitive la décoration du parc du Trocadéro, l'une des plus belles promenades de la capitale.

M. de Bouteiller, a été chargé par la Commission municipale, de présenter un rapport sur ces différents points.

LA TOUR DE 300 MÈTRES

Le montage des piliers

Le journal m'a remis un certain nombre de lettres adressées au rédacteur de l'article publié chaque semaine sous la rubrique : *Travaux du Champ de Mars*.

Dans l'une d'elles, le correspondant se demande comment les grues, dont on voyait les grands bras au-dessus des piliers, pouvaient fonctionner au milieu de l'inextricable fouillis des entretoises.

Un autre s'étonne que des engins aussi puissants aient des points d'appui sans plateforme ni sans plancher visible.

Avec des variantes, les lettres qu'on a bien voulu m'adresser reproduisent ces mêmes questions. L'une d'elles se termine par cette phrase :

« Puisque le *Bulletin Officiel* a pris à tâche d'initier les profanes, par vos articles, sur les Travaux du Champ de Mars, veuillez donner quelques éclaircissements sur la manœuvre des grues qui montent des pièces de fer énormes, sans que je puisse m'expliquer sur quoi elles s'appuient elles-mêmes ni comment elles fonctionnent. »

Je crois donc le moment psychologique venu de donner satisfaction aux lecteurs profanes du *Bulletin Officiel*, et peut-être même à quelques-uns de ceux qui sont « du bâtiment, » mais que leurs travaux éloignent de ces sortes d'opérations.

Mon idée première a été de demander au directeur du Bulletin Officiel, de faire exécuter une gravure d'après le beau dessin géométrique de M. C. Guyennet, ingénieur-constructeur, dessin que j'ai sous les yeux en écrivant cet article. Mais j'y ai renoncé, en voyant que la *légende* explicative de ce dessin avait épuisé la totalité des lettres de l'alphabet pour désigner les diverses parties de l'engin en question, et j'ai pensé qu'un profane n'en sortirait pas sur simple lecture.

J'ai donc pris la résolution de formuler l'explication en termes simples et compréhensibles pour tout le monde, et je n'ai pas trouvé la tâche facile. Tout d'abord, procédons avec méthode, et décrivons les engins principaux dont le fonctionnement intrigue si fort mes correspondants.

Les grues de montage

Tout le monde a vu fonctionner des grues sur les chantiers de construction, sur les apontements et sur les quais des ports et dans les gares des chemins de fer. Je ne m'attarderai donc pas à décrire leur mécanisme et je m'appliquerai ici à déterminer l'importance de celles que l'on voit se mouvoir au sommet des piliers de la Tour de trois cents mètres.

Ces grues ont une telle force qu'elles peuvent élever, du niveau du sol à la hauteur du point où en est la construction, des pièces pesant 3,000 kilogrammes. La flèche en tôle a une portée maxima de 12 mètres, c'est-à-dire que, de la base de la grue à la verticale la plus éloignée, suivant laquelle le crochet de levage peut soulever des fardeaux, il y a 12 mètres. Comme cette flèche, étant à cornière articulée sur un pivot, peut, en se levant ou en s'abaissant, desservir tous les points intermédiaires entre sa partie maxima (de 12 mètres) et sa base, et comme le tout peut tourner sur un pivot, il s'en suit que le crochet de levage peut se placer au-dessus de tous les points imaginables, dans un cercle énorme ayant 24 mètres de diamètre. Elle peut donc, sur chaque pilier, desservir le montage des quatre arbalétriers.

Telle est la description et tel est l'office d'une des grues de montage.

Sur quoi reposent-elles, et comment suivent-elles, par un mouvement ascensionnel continu, le point terminal des travaux, qui, lui-même, s'élève chaque jour?

La voie de l'ascenseur

Il y aura un ascenseur dans chacun des quatre piliers (deux pour les charges et deux pour les personnes). M. C. Guyennet a eu l'ingénieuse idée de se servir de la voie, c'est-à-dire du cadre ou tube en charpente de fer dans lequel s'élèveront les plateaux des ascenseurs comme d'un chemin tout tracé pour l'élévation de la grue.

La voie de l'ascenseur est très rapprochée de l'arbalétrier intérieur, et sa direction inclinée est parallèle à celle des arbalétriers. C'est donc sur ce plan incliné qu'il s'agissait de faire glisser, de bas en haut, l'énorme grue de montage que je viens de décrire, avec faculté de l'arrêter à point voulu et de la fixer là assez solidement pour qu'elle puisse soulever de terre et porter à sa hauteur des poids de 3,000 kilogrammes, au bout d'une flèche d'une portée de 12 mètres.

Je crois bien préparer l'esprit de mes lecteurs en leur disant que le principe de cette alternative de glissement et d'adhérence est assez bien représenté par un homme montant à une échelle. En effet, la fonction est d'élever successivement le poids relativement considérable du corps de l'homme avec les deux mains et les deux pieds. Tout l'office est alternativement d'adhérer aux échelons ou de les quitter pour monter plus haut. Quand la main adhère, c'est pour laisser au pied la liberté de monter, et réciproquement.

Ceci dit, vous comprendrez aisément le hissage de la grue sur le plan incliné offert par la paroi extérieure de la voie de l'ascenseur.

Le hissage de la grue

Lorsque la grue est dans les conditions normales de service, la hotte, qui porte le parquet général de manœuvre sur lequel la grue est posée, adhère au plan incliné de la voie de l'ascenseur par une traverse supérieure, par un châssis auquel elle est suspendue, par une traverse inférieure à l'aide de vérins et de glissières; le tout solidement attaché et boulonné.

S'agit-il de hisser cette masse d'un étage à l'autre, on oriente la volée de la grue dans l'axe de la voie de l'ascenseur; on déboulonne ensuite l'énorme vis de halage que porte la traverse supérieure, et l'on monte cette traverse au point voulu, puis on reboulonne le tout sur la voie de l'ascenseur.

En même temps, on déboulonne les glissières de la voie de l'ascenseur (qui portent les vérins de sécurité) et on les approche du châssis au moyen de vérins placés sur un parquet de manœuvre inférieur et spécial.

Ceci fait, on déboulonne tout à fait le châssis qui porte la hotte, c'est-à-dire toute la grue, de la voie de l'ascenseur, et tout le poids reste alors suspendu à l'énorme vis de halage.

C'est alors que l'on agit vigoureusement sur le cliquet de ladite vis pour opérer le hissage de cette formidable masse ; mais, simultanément, et pour parer à tout accident de rupture de la vis de halage, on agit en dessous sur les vérins de sécurité, qui suivent exactement le châssis dans son ascension, en le calant.

Chaque course est d'environ 500 millimètres. Lorsqu'elle est accomplie, on boulonne les glissières sur l'ascenseur. Mais la traverse inférieure est restée en route avec le parquet de manœuvre qu'elle porte. Il faut ramener tout cela jusqu'au châssis, de façon à donner un nouveau champ de poussée aux vérins appuyés sur ce parquet. C'est ainsi que, comme pour l'homme qui monte à une échelle, les pieds sont libres lorsque les mains adhèrent.

On peut reprendre alors la même manœuvre et accomplir une nouvelle course d'ascension de 500 millimètres.

Telle est, fort simplifiée, l'explication de l'utilisation de la voie de l'ascenseur comme chemin pour la grue de montage, si ingénieusement imaginée par M. C. Guyennet.

Lorsque cet office particulier sera accompli par la cage de l'ascenseur, le moment sera venu d'y loger l'ascenseur définitif.

C. L.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les travaux du Champ de Mars, grâce à un temps superbe et sur lequel on ne pensait guère pouvoir compter en cette saison, avancent à grandes foulées.

Du côté de l'École Militaire, au Palais des Machines, le battage des pieux est terminé, la maçonnerie est presque achevée avec l'ancrage des boulons; le tout fait dans les meilleurs conditions, car la gelée n'a pas arrêté un seul jour le travail des maçons et le béton a, dès aujourd'hui, la solidité du roc nécessaire à ces assises des gigantesques fermes de 110 mètres.

***

Le voligeage et le chevronnage du Palais des Industries diverses est presque terminé; deux travées seulement restent à couvrir dans l'aile qui longe l'avenue de Suffren. La maison Poirier, à qui revenait ce travail de couverture, l'a effectué avec une rapidité et une précision remarquables.

Le travail de la pose des vitres suit pas à pas le voligeage, depuis quelques jours, toutefois, les temps brumeux ont forcé de ralentir ; les vitriers craignaient que le mastic ne pouvant sécher entièrement par suite de l'humidité des petits bois, la solidité du verre ne fût compromise, mais depuis trois jours le temps sec a fait rattraper bien vite les quelques journées perdues.

***

Nous retrouvons la maison Poirier sur les bas côtés de l'avenue de La Bourdonnais, entre le bâtiment de l'Exploitation et le Pavillon Rapp, où elle construit deux vastes ateliers destinés à abriter les sculpteurs, elle en construit également un troisième dans le même but sur le coté du jardin qui entoure la Tour de 300 mètres.

***

Les chantiers du Palais des Arts libéraux sont plus calmes en ce moment; quant au Palais des Beaux-Arts, l'activité la plus grande, au contraire, y est déployée depuis une hutiaine de jours environ. Nous avons, dans une de nos précédentes chroniques signalé l'achèvement des travaux de fondation ; la maçonnerie terminée, l'emplacement du Palais a été livré à MM. Colas et Henry, les grands entrepreneurs de la rue de Grenelle ; leurs équipes d'ouvriers ont commencé depuis quelques jours les charpentes et échafaudages pour le montage des pavillons; le travail est poussé très activement; aussi avec le beau temps que le thermomètre semble nous assurer pour quelques jours, on peut être certain que le levage des pièces métalliques, pourra être entrepris avant la fin du mois.

***

Du côté du Trocadéro, la palissade vient d'être posée le long du quai, partageant en deux la chaussée; on va également clore du côté des jardins, de façon à isoler les travaux qui vont être attaqués dans les massifs et sur les pelouses pour l'installation de l'Exposition d'Horticulture. Quant à l'aquarium, il sera non seulement conservé mais encore agrandi de façon à en faire une exposition complète de pisciculture.

On n'a pas oublié qu'une des sections de l'Exposition de 1878 les moins réussies fut celle de la pisciculture. Les énormes bacs en bois, qu'on avait établis sur les berges de la rive gauche de la Seine, le long du quai d'Orsay, n'offraient que peu d'intérêt, le côté pittoresque faisant complètement défaut dans cette installation improvisée.

Par l'agrandissement de l'aquarium existant, on créerait, à titre définitif, un véritable établissement de pisciculture qui aurait un double attrait, et comme curiosité et comme utilité.

L'aquarium actuel va être l'objet, d'ailleurs, de travaux de réfection d'une certaine importance. Sur les soixante-huit glaces qui forment le côté des bacs faisant face aux visiteurs, on en compte actuellement vingt-six fendues de part en part, et il devient urgent de les remplacer.

Nous pouvons donc compter, pour 1889 sur une exposition de pisciculture des plus intéressantes; grâce à elle et aux mille attraits de l'exposition d'horticulture, la foule ne cessera d'affluer au Trocadéro.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

Voir aux Annonces
Poêle mobile hydraulique VIVILLE.

Revue Financière

Il y a peu de changements à signaler dans les dispositions du marché. Nous le laissons, en effet, au moment où nous écrivons ces lignes, tel qu'il était huit jours auparavant. Mais, en présence des évènements actuels, ces dispositions peuvent se modifier complètement d'un instant à l'autre; la spéculation qui s'est prudemment cantonnée dans l'expectative depuis une quinzaine de jours, n'aura peut-être plus conservé la même allure calme quand paraîtra cette *Revue financière*. On s'accorde bien à dire que la Bourse a eu le temps de tout escompter depuis que la crise a commencé, mais on oublie de dire que nous sommes en pleine liquidation mensuelle et que celle-ci ne peut continuer à s'effectuer paisiblement que si les événements le permettent. Ceux à qui les choses de finance sont familières savent très bien qu'en liquidation on exploite tout, on exagère tout : ce qui est favorable comme ce qui est défavorable. Aussi, les mieux avisés ont-ils pris des positions à cheval. Ils bénéficieront également d'une vive reprise ou d'une baisse accentuée.

Le mouvement de hausse, qui a été conduit par les meneurs du marché dès les premiers jours de cette semaine, a eu certainement pour point de départ la réussite de la conversion. En effet, les demandes de remboursement n'ont pas été importantes; la plupart des porteurs de titres soumis à la conversisn ont préféré user du privilège qui leur était réservé pour la souscription des rentes complémentaires. Le nouveau 3 0/0 se trouve donc, dès maintenant, classé; et il y a lieu de croire que les quelques inscriptions qui vont rester à l'état flottant sont trop peu nombreuses pour gêner le marché et peser sur la tenue du 3 0/0 ancien. C'est le contraire qui a eu lieu depuis qu'a pris fin cette opération de la conversion.

***

Les rentes françaises se négocient actuellement aux cours suivants :

A terme, le 3/0 est à 81 85; l'Amortissable fait 84 85; et le 4 1/2 0/0 se tient à 109.

Le 3 0/0 nouveau est coté 81 20.

Au comptant, nous laissons le 3 0/0 à 81 80; l'amortissable à 84 70; le 4 1/2 0/0 à 107.

On négocie le 3 0/0 nouveau à 81 fr.

Ce dernier a donc fait son apparition à la cote officielle. Il y a des titres libérés de 18 fr., et des titres entièrement libérés.

Quant au 4 1/2 0/0 ancien, il va continuer à se négocier jusqu'au moment du retrait des titres, retrait qui aura lieu à une date dont le public ne tardera pas d'être informé.

Les Consolidés anglais s'échangent à 103 7/16e.

Pendant cette dernière période hebdomadaire, le plus haut niveau qu'ils aient atteint est celui de 103 1/2.

La Rente italienne cote 97 60. Nous avons expliqué dernièrement comment le crédit de l'Italie s'était amoindri ; nous devons ajouter que les banquiers italiens, qui ont généralement un grand besoin d'argent, ont trouvé avantage à vendre sur notre marché.

L'Extérieure espagnole est à 67 25.

Les Fonds russes sont toujours assez lourds.

La Recette turque est à 14 07.

L'Egypte unifiée cote 373 75.

Le 4 0/0 autrichien fait 90 50.

Le 4 0/0 hongrois vaut 81 50.

***

Bien que les transactions aient généralement fait défaut sur le marché des valeurs de crédit, les prix cotés en regard de celles-ci sont relativement satisfaisants.

La Banque de France est à 42 65.

Les demandes ont été nombreuses sur le Crédit Foncier qui reste à 13 80.

Sur le marché des obligations du Crédit Foncier, on n'a que faiblement ressenti l'effet des dernières secousses. Déjà on profite du petit mouvement de recul qui s'est produit pour multiplier les ordres d'achat. Les plus hauts cours ne tarderont pas à faire leur réapparition.

Les porteurs d'obligations foncières et communales peuvent, d'ailleurs, assister à toutes les crises politiques ou financières, sans concevoir la plus petite appréhension au sujet du placement qu'ils ont choisi.

Aux cours actuels, les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885 conservent encore une grande élasticité.

On est certain, en venant à ces valeurs, de profiter d'une plus-value prochaine, dont le chiffre est indiqué par la marge même qui les sépare encore du pair.

Les Bons de la Presse se tiennent sur les cours de 19 50 à 20 fr. Avec cette excellente petite valeur, on reçoit en moyenne, au remboursement, deux capitaux au lieu d'un, si l'on n'a pas gagné un lot, et les chances de lot sont nombreuses : 500 numéros par an sont primés pendant les dix premières années, pendant les années suivantes, il sort 300 lots par an, en dehors des primes de remboursement.

Fermement tenu, le Comptoir d'Escompte reste à 1.027.

Le Crédit Lyonnais n'a cessé de faire bonne contenance à 560.

La Banque de Paris est à 760. La Banque Ottomane cote 502 50. La Banque d'Escompte se tient à 467 50.

Les chemins de fer sont : le Nord à 1.540 ; le Midi à 1165 ; le Lyon à 1237 50 ; l'Orléans à 1300.

Les valeurs industrielles ont été un peu plus mouvementées, mais, en dernier lieu, on est revenu à 285 sur le Panama et à 2012 50 sur le Suez.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET Cie, plaine Saint-Denis.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

CHAMPAGNE

S^T-MARCEAUX. *REIMS*

DÉPOTS : ***Paris — 16, Rue de la Paix.***
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy

LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché

25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. ***Pendule Comtoise,***
Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITE ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn^t. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE, 1ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887, 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de **Serrurerie 45** centimes l'un, en timbres poste.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE CHEMISIER
7, rue du Havre, PARIS

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices 8** f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE



Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS
1373

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

PLUS DE FUMÉE
Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

Zéphir JOURDAIN et HAMEAU
COMMERCE
DE BOIS DE CHÊNE ET DE SAPIN
à TRÉLON (Nord)
Située au centre de 20,000 hectares de forêts.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Francaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 56 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 10 Décembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de payement équivaudra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté.
Bureaux de Comités départementaux.
Comité départemental.
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Concours pour le Palais de la Tunisie.
L'Exposition de 1889.
La Hongrie à l'Exposition.
Le Trocadéro.
Exposition de la Ville de Paris.
Théâtres.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 30 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, section III (arts et métiers), M. Raynaud (Jules), ingénieur des télégraphes, en remplacement de M. Mercadier, démissionnaire.

Bureaux de Comités départementaux

ILLE-ET-VILAINE

Sous-Comité de l'arrondissement de Montfort

Président : M. ANDRÉ.
Secrétaire : M. LEGENDRE.
Trésorier : M. GALLERAND.

LANDES

Sous-Comité de l'arrondissement de Mont-de-Marsan

Président : M. PETTIT, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Mont-de-Marsan.
Vice-Président : M. CADILHON (Jules), maire d'Onesse Laharie.
Secrétaire : M. A. GRANDEUR, pharmacien à Mont-de-Marsan.

Sous-Comité de l'arrondissement de Saint-Sever

Président : M. DUBOY, maire de Hagetman.
Vice-Président : M. LAUSSUY, conseiller général, maire de Tomaret.
Secrétaire : M. le docteur LEMÉE.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dax

Président : M. MILLIÈS-LACROIX, maire de Dax.
Vice-Président : M. COUDANNE, pharmacien à Dax.
Assesseurs : MM. du BOUCHER et TAILLEBOIS.
Secrétaire : M. LABORDE.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Par arrêté en date du 16 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Savoie :

Sous-comité de l'arrondissement de Chambéry

M. le docteur Legrand, médecin à Aix-les-Bains.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

Section IV

Apprentissage

I. — APPRENTISSAGE DANS L'ATELIER

49. Généralités sur l'atelier. — Définition de l'atelier et des travaux qui s'y opèrent. — Nombre des ouvriers.

Nombre des apprentis classés par âge et par durée de séjour. — Principes guidant leur recrutement. (Préférence donnée aux fils d'ouvriers de l'atelier ; — aux élèves exercés au maniement des outils dans l'école primaire ; — au degré d'instruction.)

Le nombre des apprentis est-il limité dans votre industrie ? — Principes, sanction et résultats de cette limitation.

50. Rapports entre le patron et l'apprenti. — Conditions d'admission des apprentis. — Durée de l'apprentissage.

Existe-t-il un contrat d'apprentissage écrit ou verbal ? — Quelles sont ses clauses ? — Quelle est sa sanction ? — Est-il généralement exécuté ?

L'apprenti est-il nourri, couché ? — Rétributions payées par sa famille ou touchées par lui : lesquelles ? — au bout de combien de temps ?

Rapports avec les parents et les tuteurs pendant l'apprentissage.

51. Méthodes d'apprentissage. — L'apprenti est-il successivement initié aux divers travaux de l'atelier ?

Peut-il immédiatement coopérer à des travaux utiles ou doit-il apprendre d'abord les premiers éléments du métier sous la direction d'un ouvrier exercé ? — Perte de temps et de matières pour cet apprentissage.

Quel est le procédé qui développe le mieux chez l'apprenti le goût du travail ? (Est-ce quand il collabore à des ouvrages destinés à la clientèle ou quand il exécute des travaux spéciaux en vue de son instruction professionnelle ?)

Système de récompenses pour exciter le zèle des apprentis.

52. Résultats de l'apprentissage. — Quelle influence l'apprentissage exerce-t-il sur le développement physique, professionnel, intellectuel et moral de l'apprenti ?

Que devient l'apprenti à la fin de l'apprentissage ? — Quelle est alors sa rétribution moyenne comme ouvrier ? — Est-il recherché ? Est-il préféré aux élèves sortis des écoles professionnelles ? Reste-t-il dans l'atelier ? — Est-il utile qu'il se déplace ou change de maison pour compléter son savoir professionnel ? — Revient-il à l'atelier après ce déplacement ? — La maison compte-elle parmi ses employés, contremaîtres et ouvriers, plusieurs de ses anciens apprentis ? — Combien par grade ? — Les apprentis ont-ils formé entre eux une société amicale pour secours aux camarades appelés sous les drapeaux ?

Constitution d'un pécule au profit de l'apprenti. — Emploi de ce pécule. — Habitudes d'épargne (inspirées aux apprentis par la délivrance de livrets de la caisse d'épargne et de la caisse de retraites pour la vieillesse, ou par la participation aux institutions de prévoyance de la maison ou du milieu, telles que sociétés de secours mutuels, caisses de retraite, etc.).

II. — ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

53. Ecoles d'apprentis spéciales à un atelier.

Le patron qui aura une école de ce genre dans son atelier répondra d'abord aux questions des paragraphes qui précèdent et, en outre, aux questions suivantes :

Nature de l'enseignement. — Ses dispositions générales. — Programme et organisation des cours.

54. Cours professionnels en dehors de l'atelier. — Par qui sont-ils fondés ? — Organisation. — Budget. — Local.

Recrutement du personnel enseignant. — Est-il rétribué ?

Programme des cours. — (Sont-ils accompagnés d'exercices pratiques ? — Comprennent-ils des notions d'économie sociale, principalement en ce qui concerne les sociétés de secours mutuels, les assurances, les caisses d'épargne et de retraite ?)

Recrutement et composition du personnel enseigné. — Fréquentation des cours. — Résultats.

55. Ecoles professionnelles (1). — Nature de l'école. — Est-elle instituée par l'État, — par une municipalité, — par une chambre de commerce, — par un syndicat ? — Est-elle spéciale à une profession ou en embrasse-t-elle plusieurs ? — *Dans ce cas, les énumérer.*

A-t-elle pour objet de former des ouvriers ou des contremaîtres ?

Histoire de l'école. — Situation financière. - Budget. — Dépense moyenne par élève. — Nombre des élèves depuis l'origine.

Conditions d'admission des élèves internes ou externes. — Prix de la pension. — du trousseau. — Bourses. — Discipline. — Cantine.

Programme détaillé des cours. — Nature et recrutement du personnel enseignant. — Temps consacré aux travaux pratiques. — Leur organisation au sein de l'école. — Qui fournit la matière première qu'ils élaborent ? — Leur travail s'applique-t-il à des produits marchands ou à des objets de démonstration ? — Que fait-on de ces produits ?

Les élèves ont-ils une prime sur les résultats de leur travail ? — Sont-ils spécialisés ou coopèrent-ils à des travaux variés ?

Durée du séjour réglementaire. — Durée effective. — Proportion des élèves abandonnant l'école avant l'achèvement des études. — Que fait-on pour retenir les élèves jusqu'à la fin de l'enseignement ? (Examens de sortie. — Certificats. — Diplôme. — Haute paye. — Contrats.) — Que deviennent les élèves à la sortie de l'école ? — Sont-ils recherchés ?

Ont-ils formé entre eux une société d'anciens élèves ? — Son organisation et ses résultats.

56. Écoles ménagères pour enseigner aux jeunes filles la tenue du ménage. — Histoire. — Organisation technique et financière de ces écoles. — Budget. — Recrutement. — Programme (couture, blanchissage et repassage, cuisine, panification, hygiène, ménage, pansements, comptabilité domestique). — Résultats.

57. Orphelinats industriels ou agricoles. — Ouvroirs. — Caractère et objet de l'établissement. — Reçoit-il des orphelins, des enfants moralement abandonnés ?

Histoire. — Organisation. — Recrutement des enfants. — Conditions d'admission : — Age. — Sexe. — Prix de la pension. — Durée du séjour.

Nature des travaux. — Proportion de temps consacré à l'enseignement technique et au travail manuel (par jour, par semaine, par an).

S'il s'agit d'une exploitation agricole, indiquer la surface, le nombre d'hectares cultivés, l'assolement, le mode de culture, les récoltes obtenues.

Si l'établissement est industriel, quels sont les métiers enseignés ? — Forme-t-on des spécialistes ou des ouvriers complets ? — Les enfants sont-ils disséminés ou groupés ?

Méthodes et programmes de l'enseignement technique. — Outre cet enseignement, donne-t-on un enseignement moral, civique, religieux ?

Recrutement du personnel enseignant.

Conditions de la vie matérielle : — Nourriture. — Trousseau. — Hygiène. — Repos. — Dortoir ou chambres séparées. — Surveillance. — Règles disciplinaires. — Personnel des surveillants (laïques, congréganistes, anciens militaires). — Pénalités. — Récompenses (prix, livrets, primes, salaires, pécule de sortie).

Rapports des enfants avec leur famille, — avec les habitants du pays. — Leur concours est-il prêté aux exploitations du voisinage ? — Dans quelles conditions ? — Rentrent-ils périodiquement à la maison-mère ?

Budget de l'institution. — Ressources financières (dons, cotisations, subventions publiques ou particulières). — Produit du travail des enfants et son chiffre proportionnel dans la recette totale. — Dépenses d'un enfant par jour, par an, pendant la durée moyenne du séjour. — Balance annuelle des comptes. — Situation financière.

Résultats de l'institution. — Services rendus. — Récompenses obtenues. — Que deviennent les enfants à leur sortie de la maison ? — Statistique. — Trouvent-ils à s'installer dans la localité ou s'en éloignent-ils ?

III. — SOCIÉTÉS DE PATRONAGE

58. Nature, services et objets de la Société de patronage. — Son organisation. — Ses statuts et ses règlements. — S'applique-t-elle à une seule profession ou à toutes les professions indistinctement ?

Procédés mis en œuvre pour surveiller l'exécution du contrat écrit ou verbal d'apprentissage, sauvegarder la moralité, la santé et l'instruction professionnelle des apprentis, les placer à leur sortie. — Intervention en cas de difficultés entre ceux-ci et leur patron.

Réunion des enfants à intervalles déterminés ou le dimanche. — Jeux. — Cantines. — Cours du soir. — Concours annuels. — Distribution de prix.

Budget de la société. — Recettes et dépenses. — Résultats.

Section V

Sociétés de Secours mutuels

Nota. — L'enquête pour l'Exposition d'Economie sociale ne pouvant faire double emploi, en ce qui concerne la France, avec celle à laquelle procède annuellement le Ministère de l'intérieur, le questionnaire ci-après ne devra être envoyé qu'aux sociétés dont il y aurait intérêt à mettre en lumière quelques particularités caractéristiques ou qui se recommanderaient par un mérite exceptionnel.

I. — GÉNÉRALITÉS.

59. Définition de la Société. — Société de secours mutuels : *Friendly Society ; Knappschaft*, etc.

Sa situation au regard de la loi de son pays. (Est-elle reconnue d'utilité publique, approuvée, autorisée, enregistrée ? — Est-elle obligatoire ?)

60. Eléments qui la constituent. — Est-elle recrutée avec les adhérents d'une même circonscription, d'un même atelier, d'une même industrie ou profession ? — Comprend-elle des membres honoraires ? — Admet-elle les deux sexes ; — les enfants ?

61. Histoire de la Société. — Date de sa fondation ; — nom de ses fondateurs ; — ses principales phases. — Particularités coutumières.

62. Personnel. — Tableau de l'effectif depuis l'origine ou au moins pour les dix dernières années (si l'âge de la société le permet), en décomposant cet effectif par catégories (membres honoraires, membres participants. — Distinguer, dans ces catégories, les hommes, les femmes et les enfants). — Age et causes principales des décès des sociétaires morts en 1887.

63. Organisation, administration. — Présidence, conseil d'administration, commission permanente. — Intervention de l'Etat. — de la corporation ou des syndicats, — de la commune, — des patrons. (Diverses formes de caisses pour la grande et la petite industrie. — Caisses communales, patronales, syndicales ou libres. — *Stadtischen, Zwangskassen, — Fabrikkassen, — Freiekassen* (1).

64. Rapports avec d'autres institutions. — La Société est-elle liée avec des sociétés analogues pour le passage éventuel de ses membres à ces dernières ou réciproquement ? — Mécanisme de ces rapports.

Existe-t-il entre elle et les autres sociétés du département une convention en vue de la coassurance pour les maladies prolongées ?

A-t-elle des rapports avec d'autres institutions, et lesquels ? (Compagnies d'assurances, associations syndicales, sociétés de consommation, sociétés immobilières, *Buildings Societies*, sociétés de crédit, caisses d'épargne et de retraite, chambre consultative des sociétés de secours mutuels, etc.)

Dépend-elle d'une corporation, d'une commune, s'il s'agit d'un pays où l'assurance contre la maladie est obligatoire ? — Organisation et fonctionnement.

65. Particularités diverses n'ayant pas trouvé place dans les questions précédentes.

II. — OBJET DE LA SOCIÉTÉ

66. Secours en cas de maladie. — Soins médicaux et médicaments. — Dispensaires. — Traitement thermal. — Séjour à l'hôpital. — Secours aux femmes en couches ; — aux enfants. — Secours à domicile. — Soins de convalescence.

Restrictions et contrôle. (Maladies exclues ; visiteurs.)

Indemnité de chômage pour cause de maladie. — Conditions et limitation de cette indemnité. — Précautions contre les abus. — Participation simultanée à plusieurs sociétés.

67. Secours en cas de chômage industriel. — Allocations pour soutenir le sociétaire privé de travail.

Placement du sociétaire sans emploi. — Secours en travail. — Organisation de ce service et résultats obtenus.

68. Secours pour la vieillesse. — Pensions de retraite. — Taux de ces pensions. — Calculs sur lesquels on l'appuie. — Conditions pour la délivrance des pensions.

Le pensionnaire continue-t-il à verser une cotisation ; — à bénéficier des secours de diverses natures attribués aux membres participants ?

(1) La classe VI de la classification générale comprend spécialement les modèles et le matériel de cet enseignement, qui appartient, par son côté intellectuel et professionnel, à l'exposition d'Economie sociale.

(1) Lois allemandes des 7 avril 1876, 8 avril 1877, 15 juin 1883, 28 mai 1885, rendant obligatoire l'assurance des ouvriers contre la maladie. — Loi autrichienne du 15 mars 1883.

Nombre des pensionnaires depuis l'origine et au moins pour les dix dernières années (si la société remonte au delà de 1876). Prévisions d'avenir. — Secours aux vieillards infirmes et incurables.

69. Secours en cas de décès. — Frais funéraires. — Taux de ces frais. — Délégations pour les funérailles.

Secours aux veuves et aux orphelins. — Taux et conditions.

70. Assurances diverses. — La Société a-t-elle contracté une assurance collective : sur la vie ; — en cas d'accident ; — en cas d'incendie.

Taux de l'assurance. — Somme assurée en cas d'accident ; — de décès.

III. — ORGANISATION FINANCIÈRE

71. Recettes de la Société en 1887. — Cotisation des membres honoraires, des membres participants (hommes, femmes et enfants). — Droit d'admission ou de diplôme. — Le taux de la cotisation ou du droit d'admission varie-t-il pour le membre participant suivant le sexe, l'âge, l'emploi, le salaire ?

Amendes. — Conditions et taux. — Produit.

Subventions spontanées ou légales de l'Etat, des communes, des patrons. — Dons et legs.

Intérêts des fonds placés.

Recettes diverses. (Concerts, bals, etc.)

Récapitulation des recettes.

72. Dépenses de la Société en 1887. — Frais généraux. (Local, secrétariat, imprimés.)

Secours médicaux et pharmaceutiques. — Nombre de membres secourus (hommes, femmes, enfants). — Dépense totale et par tête.

Indemnités de chômage. — Nombre de journées de maladie (en distinguant les hommes les femmes et les enfants).

Service des retraites. — Versements pour le fonds de retraite et versements facultatifs.

Secours aux vieillards infirmes et incurables. — Nombre de vieillards secourus. (Dépense totale et par tête).

Frais funéraires. (Total et par tête.)

Secours aux veuves et aux orphelins. — Nombre de personnes secourues. Dépense totale, — par tête.)

Assurances collectives. — Leurs charges par catégorie d'assurances.

Récapitulation des dépenses.

73. Situation financière à la fin de 1887. Tableau des bilans successifs (depuis l'origine ou au moins pour les dix dernières années, si la fondation est antérieure à 1876).

Encaisse. — Réserves. — Comptes du capital disponible et du capital engagé. — Fonds de retraites.

Placements. — Garanties et contrôle de la gestion financière.

Section VI

Caisses de retraites et Rentes viagères

I. — INSTITUTIONS OFFICIELLES

L'enquête n'a pas à faire double emploi avec les documents officiels qui, pour la plupart des pays, analysent avec détail les institutions comprises dans ce chapitre (caisses d'Etat, de provinces, de départements, de villes, etc.) Les comités chargés d'y procéder devront en conséquence réunir avec soin tous ces documents pour leur circonscription et se borner à les compléter, en insistant sur les particularités locales qui distingueraient telle ou telle de ces institutions.

Pour les pays où ces documents manqueraient de précision, il sera bon d'a dresser ce questionnaire à quelques institutions choisies de manière à servir de type moyen pour les établissements analogues, en les invitant à répondre aux questions suivantes :

74 (1). Définition de l'établissement. — Son histoire. — Origine. Phases diverses.

Organisation légale et administrative.

75. Fonctionnement et administration de la caisse.

Règles adoptées pour le calcul et la fixation des retraites.

Taux de l'intérêt servant de base à la capitalisation. (Ce taux est-il fixé d'avance ou annuellement ? — Est-ce le taux courant des capitaux ? — Un taux de faveur est-il consenti par l'Etat, au moins dans certains cas ? — L'institution admet-elle d'autres modes de bonification que ce taux de faveur consenti par l'Etat ? — Dans quel cas ?)

Tables de mortalité en usage. — Observations auxquelles elles donnent lieu.

76. Régime des pensions servies par l'Etat.

Conditions des versements. — Leurs limites. — Capital aliéné ou réservé.

Droits de la femme mariée.

Age de l'entrée en jouissance.

Insaisissabilité de la pension.

77. Personnel. — Nombre des adhérents depuis l'origine. — Leur répartition entre les diverses classes de la population.

Nombre des pensionnaires.

78. Résultats financiers. — Opération de la caisse depuis l'origine.

Montant des versements par année. (Distinguer les versements individuels et ceux qui sont faits par des collectivités : administrations publiques ou privées, sociétés de secours mutuels).

Montant de la pension par tête.

Placements effectués par la caisse.

Sacrifices (directs ou indirects) imposés à l'Etat par cette institution.

Contrôle financier.

79. Retraite des fonctionnaires. — Législation.

Existe-t-il une caisse par administration publique ou une caisse unique pour tous les fonctionnaires ?

Est-elle alimentée par des retenues obligatoires sur leur traitement ? — Lesquelles ? — Proportion pour laquelle concourent ces deux natures de ressources.

Conditions à remplir pour la liquidation des pensions. (Age, — durée des services, — invalidité.) — Déchéance. — Droits de la famille en cas de décès. (Veuves. — Orphelins.)

Système du patrimoine, avec livret individuel acquis au fonctionnaire ou à sa famille en cas de révocation ou de décès. — Conditions d'application.

Statistique des opérations de la caisse de retraite des fonctionnaires. (Nombre des participants, — des pensionnaires. — Montant des versements annuels, — des subventions, — des pensions.) — Situation de la caisse. — Engagements d'avenir.

II. — INSTITUTIONS PROVENANT DE L'INITIATIVE DES INTÉRESSÉS

On renvoie, pour ce chapitre, aux paragraphes du questionnaire des syndicats professionnels, des sociétés de secours mutuels et des associations coopératives, où il est question des rapports entre ces institutions et les retraites. (Sections III, V, IX et X).

PARTIE NON OFFICIELLE

Comité Supérieur de Révision.

Le Comité supérieur de révision se réunit aujourd'hui samedi.

Ordre du jour :

1° Exonération des expositions ;
2° Mises hors concours ;
3° Exposants faillis ou concordataires ;
4° Formation des Comités d'installation ;
5° Palais des produits alimentaires.

CONCOURS

pour le projet du Palais de la Tunisie

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Proclamation des Lauréats.

Le Jury, composé, conformément au cahier des Charges du concours, de :

MM.

Regnault, consul suppléant de France, Président ;

de La Blanchère, directeur du service des antiquités et des arts ;

Dupertuys, architecte du gouvernement ;

Machuel, directeur de l'enseignement ;

Mangiavacchi, régisseur général de la compagnie Franco-Africaine ;

Sliman Negro, Amin de la corporation des constructeurs de Tunis ;

Valensi Raymond, ingénieur civil :

Vernaz, secrétaire général de la direction des travaux publics ;

Après avoir terminé l'examen des huit projets exposés, a classé, à l'unanimité :

En première ligne, le projet marqué du mot *Tunis ;*

En seconde ligne, le projet marqué d'un *Ecusson* de gueules au croissant d'or.

Le 25 novembre, à trois heures de l'après-midi, il a procédé, dans les formes voulues, à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des concurrents. Les projets primés ont pour auteurs :

Le premier, M. H. Saladin, de Paris, architecte diplômé par le gouvernement ;

Le second, MM. A. Mermet et Berteauld, architectes à Alger.

Ces deux projets, très remarquables comme valeur architecturale et comme science du décor, ont un caractère différent.

Le premier, œuvre d'un artiste qu'on se rappelle avoir été chargé de plusieurs missions en Tunisie par le ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts, reproduit, avec un rare bonheur, dans un

ensemble bien composé, les plus intéressants et les plus caractéristiques des monuments que contient la Régence. Le Palais, ainsi compris, devient une partie importante, et bien Tunisienne, de notre exposition.

Le Jury a été frappé de la valeur générale du concours, auquel ont pris part des architectes médaillés dans les derniers salons et lauréats de concours également honorables. Parmi les projets présentés, il en est peu qui n'aient un sérieux intérêt, soit par leur cachet artistique, soit par l'effort consciencieux fait pour reproduire des parties de beaux édifices tunisiens, soit par le talent technique dont ils portent la marque. Il y a lieu de remercier les artistes de cet empressement, flatteur pour la Régence.

M. Charles Sanson, commissaire délégué du gouvernement tunisien à l'Exposition Universelle s'est rendu à Tunis, à la fin du mois dernier; il est de retour à Paris; il a été reçu par le bey; il a visité les souks, il a confirmé la certitude que la section tunisienne serait brillamment et largement représentée. Les bazars seront tenus par des indigènes.

L'EXPOSITION DE 1889.

Les travaux du Champ de Mars et les travaux des Comités. — Le mouvement en France et à l'étranger.

Il y a un peu plus d'un an, on donnait le premier coup de pioche au Champ-de-Mars; on pratiquait des sondages pour s'assurer de la nature exacte du sol, mais la vaste plaine n'était livrée aux travailleurs qu'au commencement de cette année, et le parc qui se trouve sur le quai avait encore ses pelouses, ses allées et ses arbustes. Les légions d'ouvriers ont depuis lors pris possession du Champ-de-Mars et du parc; et les terrassiers, les maçons, les charpentiers se sont mis à l'œuvre. Pendant près de six mois, nous avons vu les immenses tranchées des palais, les vastes cratères des piliers de la Tour avec leurs maçonneries; puis les palais se sont élevés, la Tour a grandi, et, aujourd'hui, les quatre piliers de la Tour de 300 mètres ont 55 mètres de hauteur et sont soutenus par des pylones immenses; les palais des expositions diverses sont terminés et ont leur couverture; les maçonneries du Palais des Arts libéraux son achevées et au Palais des Beaux-Arts, on dresse les échafaudages pour le levage des fermes. Le Palais des machines, qui sera l'une des œuvres les plus admirables de l'Exposition, a déjà ses assises, et d'énormes boulons en fer sont scellés dans les maçonneries. Le Trocadéro est entouré d'une palissade, et les jardins vont être recouverts de terres végétales, pour les plantations de l'horticulture. Sur le quai d'Orsay, se trouve une clôture. C'est là que se dresseront le palais de l'alimentation et les bâtiments de l'agriculture.

***

Pendant que ces travaux sont poussés avec la plus grande activité, les Comités fonctionnent sans interruption; les comités d'admission poursuivent l'examen des demandes des exposants; ils achèveront bientôt leur tâche, puisque le dernier délai pour la réception des demandes d'admission est fixé au 1er février. On doit compter déjà sur 15.000 exposants, avec les demandes isolées et les demandes collectives; et on peut affirmer que la section française sera brillamment représentée.

Les comités d'installation seront nommés dans les premiers mois de l'année prochaine.

***

Au point de vue étranger, un mouvement très considérable se manifeste. En Angleterre, il y a une commission centrale en vue d'organisation; en Autriche-Hongrie, le président du conseil déclarait, le 31 mai dernier, que le gouvernement donnait son appui à tous les commerçants et à tous les industriels; en Italie, l'initiative privée a réussi à provoquer des sympathies ardentes et des concours nombreux; en Belgique et dans les Pays-Bas, des comités se forment pour donner de l'éclat à la participation de leurs industriels; la Suisse, la Grèce sont entrées officiellement en relation; les Etats-Unis, le Japon, la Perse, ont l'intention de suivre l'exemple qu'ils ont donné en 1878; toutes les Républiques américaines ont désigné des commissaires officiels. A en juger par les renseignements qui parviennent à la direction de l'Exploitation, on peut affirmer que les sections étrangères auront une représentation très brillante.

***

L'Exposition de 1889 s'annonce donc comme devant surpasser ses devancières, et M. le Président de la République a été très heureusement inspiré lorsque, s'adressant au bureau de la commission du budget, il a insisté sur la nécessité de donner confiance à l'industrie et au travail, pour se préparer dignement à la grande épreuve de 1889.

La Hongrie à l'Exposition

La *Revue de l'Orient*, dans son numéro du 4 décembre, publie un article du comte Zichy, qui est un appel aux industriels hongrois en faveur de l'Exposition, nous en détachons les deux lettres suivantes et les lignes qui en sont la péroraison éloquente :

A Monsieur le comte Zichy.

Mon cher comte et noble ami,

Je m'empresse de vous envoyer une lettre que m'adresse M. Berger, directeur général de l'Exposition Universelle de 1889.

J'espère que vous voudrez bien accueillir la demande qui vous est faite et à laquelle je me joins avec empressement et avec l'expression de mes sentiments les plus affectueux et dévoués.

Comte Ferdinand de Lesseps.

Voici maintenant la lettre mentionnée par le comte de Lesseps :

A Monsieur le comte
Ferdinand de Lesseps.

Monsieur le Comte,

Connaissant l'accueil enthousiaste qui vous a été fait à Budapest en 1885, les souvenirs et les excellentes relations que vous y avez laissés, je me permets de vous consulter sur les influences et les sympathies françaises auxquels nous pourrions nous adresser en Hongrie pour préparer une participation de l'industrie de ce pays à notre Exposition en 1889.

Le gouvernement austro-hongrois a décidé qu'il ne prendrait pas une part officielle à notre concours international, mais nous n'avons pas renoncé à l'espoir de voir l'initiative privée se substituer à l'action gouvernementale et nous pensons que les artistes, les industriels et les agriculteurs hongrois ne seraient pas opposés à l'idée de se syndiquer et de former un comité national chargé d'assurer l'envoi et l'installation de leurs produits dans nos palais au Champ de Mars.

Il suffirait que ceux qui, parmi les Hongrois, ont toujours pris à cœur de faire connaître à l'étranger les immenses progrès de leur industrie nationale voulussent bien se mettre à la tête d'un mouvement en faveur de l'Exposition de Paris et grouper toutes les bonnes volontés.

Persuadé que vous êtes à même, mieux que personne, de m'indiquer à quelle porte nous pourrions utilement frapper, à titre officieux d'abord, je prends la liberté de vous demander des conseils et peut-être, à un moment donné, votre concours qui, je n'en puis douter, serait décisif.

Des commissions nationales se constituent actuellement en Italie, en Belgique, en Hollande et vont prendre en main l'organisation de leurs diverses sections. La Hongrie suivra-t-elle cet exemple?

Le comte Eugène Zichy semble le croire, ainsi que le prouve un très intéressant article signé de lui et publié en mai dernier dans un journal de Budapest, la *Revue de l'Orient*.

Je vous adresse les principaux passages

de cet article. Cet appel du comte Zichy qui a été, je crois, l'organisateur de l'Exposition de Budapest, a une importance dont il serait possible de tirer parti.

Notre ministère des affaires étrangères a envoyé partout des circulaires invitant les représentants de la France à aider activement à la formation de comités nationaux. Il est de mon devoir de m'utiliser de mon côté, afin que l'action administrative, aussi bien que les influences personnelles, viennent aider l'action diplomatique.

Veuillez ne voir dans cette démarche toute personnelle qu'une preuve de ma profonde conviction que vous avez toujours rendu d'inestimables services à notre pays dans l'entretien et le développement de ses bonnes relations internationales.

Veuillez agréer, M. le comte, l'assurance de ma respectueuse et affectueuse considération.

Le Directeur-Général :
Georges Berger

Inutile de dire, n'est-ce pas, qu'on ne saurait rien refuser au *plus jeune des Français*.

Un mot de M. de Lesseps est certes suffisant pour que je me mette en campagne.

Du reste, je n'ai qu'à *reprendre* l'action déjà commencée et je n'avais attendu que l'occasion propice.

L'aimable lettre de M. Berger vient de créer cette occasion, et je l'ai saisie.

Je me suis empressé de porter cette lettre à la connaissance des cercles intéressés, et je crois pouvoir affirmer que l'appel a évoqué un vif écho.

Je n'avais pas à redire les arguments qui militent en faveur de notre participation à l'Exposition de 1889. L'utilité de cette grande œuvre et la nécessité de lui prêter notre concours sont des faits acquis et l'on n'a point besoin de se mettre en frais de persuasion.

Nous en sommes déjà à nous occuper du procédé à employer.

Deux Expositions internationales auront lieu l'année prochaine, l'une à Bruxelles, l'autre à Barcelone.

Les producteurs hongrois, qui trouvent des débouchés dans ces deux pays, y vont participer en grand nombre.

A la clôture de ces expositions, nos industriels n'auraient qu'à transporter à Paris leurs objets.

Ils rendraient par là un grand service à eux-mêmes et à leur pays.

La Hongrie n'est pas encore appréciée à sa juste valeur à l'étranger, et une Exposition à Paris est pour elle une occasion sans égale pour se faire connaître. On ne saurait laisser échapper une pareille occasion. La faute serait trop grande, et on ne la commettra pas.

Comte E. Zichy.

LE TROCADÉRO

M. Georges Berger, dans les divers discours qu'il a prononcés, nous a promis que l'Exposition de 1889 serait variée, gaie et amusante ; nous savons en effet que nous verrons de beaux palais, d'élégants pavillons, des constructions originales ; nous en avons pour garant M. Alphand, qui est un maître, et qui est entouré de collaborateurs distingués. Nous aurons aussi des jardins admirables, nous en aurons au Champ de Mars, nous en aurons sous la Tour Eiffel, nous en aurons au Trocadéro.

Le merveilleux artiste qui a créé le Bois de Boulogne, voudra évidemment se surpasser. Il répandra à profusion l'eau, la verdure et les fleurs, et, si nous en jugeons par les efforts dépensés par les comités du Groupe de l'Horticulture, nous pourrons trouver dans le parc du Trocadéro, les plus remarquables collections de plantes et de fleurs.

Personne ne songera à s'en plaindre, mais on nous a demandé de divers côtés, s'il n'y aurait pas quelques constructions dans les jardins du Trocadéro; on nous a rappelé qu'en 1867, dans les mêmes jardins, qui, il est vrai, n'étaient pas les beaux jardins d'aujourd'hui, il y avait des petits pavillons échelonnés, aux couleurs brillantes et chatoyantes, appartenant à diverses nations. Ce petit carré de l'Exposition était plein de vie, de gaieté et d'animation. Reverra-t-on en 1889 cette petite ville internationale?

D'après le plan général de l'Exposition, il n'y aura dans le parc du Trocadéro que le Groupe de l'Horticulture, c'est-à-dire les plantes, les fleurs et les serres ; il n'y aura aucune construction particulière. M. Alphand défend ses allées, ses pelouses, ses massifs contre l'invasion. On ne peut le blâmer de cette sollicitude, surtout si l'on songe que l'Exposition dure seulement six mois, mais nous reconnaissons qu'au point de vue de la perspective, et même dans l'intérêt de nos jardiniers et de nos horticulteurs, si séduisant que puisse être le spectacle des fleurs et des arbustes, il serait désirable qu'il y eût quelques constructions de fantaisie, quelques petits palais qui attireraient le visiteur, sans que pour cela les jardins eussent trop à souffrir de ces installations.

Si l'Exposition doit s'ouvrir le soir, et c'est l'intention du ministre du commerce, de la direction générale et de la commission des 43, il y aurait un grand avantage à ce qu'il y eût dans le parc du Trocadéro, quelques attractions.

Nous soumettons à la direction générale ces réflexions, qui nous sont transmises par plusieurs de nos correspondants, avec la certitude qu'elles seront bien accueillies par le ministre et la direction générale.

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Le Service d'Incendie.

Le récent incendie de l'Opéra-Comique a appelé tout spécialement l'attention sur le corps des sapeurs-pompiers de Paris, dont on ne peut s'empêcher d'admirer l'énergie et la bravoure déployées devant ce terrible fléau : le feu.

Les sapeurs-pompiers de Paris, spécialement affectés à l'extinction des incendies dans la capitale, sont organisés en un seul corps, qui porte le nom de régiment. Ce corps est entretenu aux frais de la Ville de Paris. Il fait partie intégrante de l'arme de l'infanterie, est placé sous le régime militaire et se trouve par conséquent dans les attributions du ministre de la guerre. Actuellement, il est commandé par le colonel Coustou.

Il se recrute par des militaires en activité et ne reçoit directement chaque année que 70 engagés volontaires ou jeunes soldats (comptables, dessinateurs, cochers).

L'effectif comporte 60 officiers et 1,693 hommes, répartis dans deux bataillons à six compagnies.

Le service contre l'incendie s'exécute d'après les arrêtés du Préfet de Police.

Les objets qui seront exposés et dont nous donnerons l'indication ci-après seront surtout relatifs aux principales créations ou améliorations apportées dans l'organisation du service d'incendie à Paris, depuis l'Exposition de 1878.

En ce qui concerne le casernement proprement dit, les postes de pompe à vapeur et les postes de ville, le service municipal d'architecture et le service d'incendie exposeront de concert, mais les objets exposés figureront dans la section d'architecture.

Quant à l'exposition spéciale des sapeurs-pompiers, elle consistera dans les objets suivants :

D'abord, une bouche d'incendie. Ces bouches, installées sous le trottoir des voies publiques donnent issue à l'eau par la manœuvre successive d'un robinet ordinaire et d'une soupape, dont le mouvement est lent et progressif. Elles ont 1 m. 10 de diamètre et débitent jusqu'à 4,000 litres d'eau à la minute.

La pompe à vapeur du système Thirion, qui est à trois corps, fonctionnant à double effet. Le refoulement est à deux sorties qui peuvent fournir un ou deux jets à volonté. Le modèle de 30 chevaux-vapeur débite environ 1.000 litres à la minute.

La pompe à eau et à air du système Phi_

lippe, qui peut être manœuvrée à eau et à air, séparément et simultanément.

Le dévidoir de poste-vigie, qui est construit de façon à pouvoir être traîné par un seul homme, et qui contient le matériel nécessaire (orifice à jet réductible, clés, lance, pièces de division, sulfure de carbone, etc.), pour faciliter le sauvetage des personnes et l'extinction des feux, même considérables, à la condition toutefois que le foyer ait une surface relativement restreinte.

L'avertisseur public d'incendie. Cet avertisseur consiste dans un petit mécanisme, mu par l'électricité et renfermé dans une boîte complètement close. L'appareil est à poste fixe sur la voie publique, dans un endroit apparent. Il est à la disposition du public. Pour faire l'appel de secours, on n'a qu'à briser une glace et à presser un bouton qui émerge dans la boîte.

On montrera aussi les nouvelles échelles de sauvetage et la lampe de sûreté (système Fumot).

Puis, viendront un grand nombre de plans. D'abord, des plans en relief indiquant la hauteur des eaux de protection dans les différents quartiers de Paris et le réseau télégraphique parisien; ensuite, les plans des emplacements des casernes, postes de pompe à vapeur, postes-vigie, postes de théâtre, etc., occupés par les sapeurs-pompiers, enfin, les plans du réseau d'avertisseurs publics.

On fera connaître aussi les principes et l'organisation des moyens de secours dans un théâtre, un établissement public, etc.

Un grand nombre de photographies montreront les différentes manœuvres des sapeurs-pompiers.

Enfin, ce qui ne sera pas le moins curieux, il y aura un exposition rétrospective du système de défense contre les incendies en 1789.

Les Théâtres

Bien des théâtres à passer en revue !... Commençons donc non par les premiers en date, mais dans l'ordre établi, consacré par l'usage.

D'abord deux débuts à la Comédie-Française :

Mlle Maria Legault, que ses études et ses prix au Conservatoire avaient destinée à notre première scène, s'est décidée à y frapper enfin, après bien des années passées au Gymnase et au Vaudeville, sans compter une fugue au Palais-Royal.

La comtesse, du *Legs*, ne convient pas tout-à-fait à cette comédienne, d'un ton plus moderne qu'il ne faudrait pour interpréter Marivaux ! Pourtant, son jeu intelligent, sa finesse, son gracieux visage, auquel le poudré sied délicieusement, lui ont valu un excellent accueil. Elle rendra des services au Théâtre-Français, non seulement dans le répertoire, mais dans les œuvres contemporaines, où elle pourra tenir le même emploi que Mlle Bartet.

Mlle Rachel Boyer paraissait le même soir, dans Lisette, du *Légataire universel*. La piquante soubrette, imbue des traditions, excellente diseuse, jolie et avenante, et qui avait bec et ongles à l'Odéon, a été un peu décontenancée. Laissons-là se remettre d'une alarme si chaude ; elle retrouvera certainement à son second début, sa belle humeur et son brio habituels.

— A l'Opéra-Comique, Mlle Deschamps a abordé, dans *Galathée* le rôle de Pygmalion, chanté tantôt par un contralto, tantôt par un mezzo, tantôt par un baryton Elle le rend avec beaucoup de style. Mme Salla, en Galathée, a enlevé le public par son jeu sûr et l'éclat de sa voix.

— *Nos bons jurés*, de MM. Paul Ferrier et Fabrice Carré, ont remporté un succès d'estime. Le premier acte se passe devant la buvette des avocats, au Palais de Justice, et fait défiler devant le spectateur une foule de types curieux et pris sur le vif. Mlle Mily Meyer, que son succès dans *Joséphine vendue par ses sœurs*, a fait passer au rang d'étoile, débutait aux Variétés, mais n'a pas trouvé encore un rôle digne de son talent original.

Christian et Baron sont étourdissants dans leur nouvelle création.

— On a répandu trop d'encre sur *la Tosca*, pour que nous nous livrions dans cette modeste et tardive chronique, à une appréciation du drame de la Porte-Saint-Martin.

On a prétendu que la nouvelle œuvre n'était pas à la hauteur de *Patrie* et de *la Haine*, nous pouvons assurer cependant que si, par les détails et par la conception générale, M. Sardou n'a pas été cette fois aussi heureusement inspiré du moins par sa prodigieuse habileté, il a su faire de *la Tosca*, une merveilleuse création pour Sarah-Bernhardt, et mettre tout son talent en relief. Le succès de l'interprète est incontestable. La grande artiste est admirable d'un bout à l'autre de ce rôle écrasant. Pierre Berton rend avec beaucoup d'autorité, le personnage atroce du baron Scarpia, et Dumény est parfait dans le chevaleresque Cavaradossi. La pièce, qui se déroule à Rome, en 1800, est montée avec un soin et un goût tout à fait artistiques, et avec une scrupuleuse recherche de la vérité.

— Sans leur ressembler, *Dix jours aux Pyrénées* de Paul Ferrier, déjà nommé, éveillent le souvenir du *Train de Plaisir*, du *Voyage de M. Perrichon*, de *Une semaine à Londres*, etc., etc. Mais, si le point de départ de la pièce de la Gaîté ne repose pas sur une idée nouvelle, c'est, néanmoins, à une excursion pleine d'imprévu que nous assistons et à un spectacle qui tient à la fois de la féerie et de l'opérette.

Berthelier, avec sa verve endiablée, est le boute-en-train de cette course plaisante qui part de la gare d'Orléans et nous conduit en Espagne, en nous arrêtant à Pierrefitte, à Cauterets et à Biarritz. Mme Théo, jolie et séduisante, personnifie la grâce sous ses différents costumes.

— De *Mathias Sandorf*, MM. Busnach et Georges Maurens ont tiré une pièce à grand spectacle, très mouvementée, quelquefois intéressante, souvent amusante. Les lecteurs du *Temps* voudront tous retrouver vivants, sur la scène de l'Ambigu, les personnages que le feuilleton leur avait présentés et que les adaptateurs ont groupés et font mouvoir fort habilement ; les familles, dont Jules Verne est un des romanciers favoris, iront aussi passer une bonne soirée — ou une bonne matinée — à voir ces quinze tableaux variés d'aspect et tous pittoresques. Dumaine est parfait dans Cap-Matifou, l'athlète bon cœur.

— *Le Roi Koko* ne nous transporte pas dans les pays lointains comme *Mathias Sandorf*. Le souverain nègre habite pour l'instant le Jardin d'Acclimatation ; du moins à ce que Lamazou cherche à faire croire, en se présentant, déguisé en chef de tribu, chez son ami Daubichon.

Il y a pas mal d'années, Daubichon, passant par hasard au fond de l'Afrique, fut reçu par le roi Koko, qui lui offrit une hospitalité plus qu'Ecossaise ; car, il mit à sa disposition le logis, la table, et la reine !

« A charge de revanche, quand votre Majesté honorera Paris de sa présence », avait dit Daubichon reconnaissant.

Ce que sachant, Lamazou, épris des charmes de Mme Daubichon, essaie de se faire passer pour le monarque africain.

Sur cette donnée, M. Alexandre Bisson a bâti une comédie, qui se termine en bouffonnerie fort gaie et a obtenu un très vif succès.

EMILE ABRAHAM.

Le Nouveau Cirque annonce, pour la semaine prochaine, une nouvelle pantomime aquatique : *le Carnaval de Venise*. Les indiscrétions de coulisse nous font prévoir un succès de gaîté et de curiosité, qui fera succéder aux belles soirées de la *Grenouillère* les belles soirées du *Carnaval*.

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

La Bourse, qui a fait preuve d'un admirable sang-froid tant qu'a duré la crise présidentielle, qui a attendu avec confiance que le choix d'un nouveau président fût chose faite, a témoigné d'une vive satisfaction quand elle a connu le résultat du vote du congrès. Toute la cote s'est relevée à partir de samedi soir, et, à l'heure où nous écrivons, nous n'avons pas encore été témoins d'une défaillance sérieuse. Nos rentes ont particulièrement été l'objet d'une vive reprise ; sur le 3 0/0 ancien, on a gagné plus d'une unité, le 4 1/2 0/0 a réalisé un progrès semblable. Quant à nos valeurs de crédit, elles ont également progressé dans des proportions importantes.

Ce progrès réalisé par toutes les valeurs qui se négocient sur notre marché n'est pas le fait d'une simple spéculation, car les cours se sont plus améliorés au comptant qu'à terme. Les demandes de l'épargne ont été nombreuses et ont porté sur des chiffres importants dès les premiers jours de la semaine. En effet, pendant la crise, les appréhensions de toutes sortes qu'elle avait fait naître ont été, on ne peut le nier, un obstacle à tout placement. L'épargne n'a pas osé acheter, craignant de voir les cours s'effondrer, si les événements avaient

été de nature à impressionner le marché. Mais comme il n'en a rien été et que, au contraire, la Bourse a accueilli très favorablement le dénouement si impatiemment attendu de ces événements, l'épargne a témoigné à son tour d'une grande confiance et s'est empressée d'apporter sur le marché les capitaux restés un moment disponibles.

Ce mouvement de hausse sera consolidé par les efforts des maisons de banque qui ont des affaires à présenter au public qui, si elles n'ont rien sur chantier, tiennent à faire bénéficier les cours d'une plus-value, au moment de dresser leur inventaire de fin d'année.

***

Le 3 0/0 ancien se négocie, en ce moment à 82 60. Le nouveau cote 82 30 ; le 3 0 0 amortissable s'échange à 85 60 ; le 4 1/2 0/0 se traite à 107 92.

Sur le marché du comptant, on inscrit le 3/0 à 82 65, l'amortissable à 85 25 ; le 4 1/2 0 0 à 107 90 et le nouveau à 82 20.

Les primes dont 25 et dont 50 pour la fin du mois, valent 65 et 45 cent. d'écart. On négocie également quelques primes pour fin janvier, moyennant une différence sur le ferme de 65 cent.

Parmi les fonds étrangers qui ont été le plus soutenus durant ces derniers huit jours, nous relevons l'italien à 97 95, nous retrouvons le 4 0/0 hongrois à 81 25 et l'Extérieure espagnole à 67 75.

Les fonds russes ont été peu mouvementés.

Les fonds ottomans sont en progrès. Le Turc passe à 14 15, et l'Egypte unifiée s'avance à 376 25.

Les Consolidés anglais ont peu varié, nous les retrouvons à 101 13/16. Le Stock-exchange qui était très animé naguère est beaucoup plus calme maintenant.

***

Le marché des valeurs à crédit a été, pendant cette période hebdomadaire, d'une excellente fermeté. Les transactions ont gagné en importance et en quantité. On dit que la campagne de hausse que viennent d'entreprendre les meneurs du marché va faire éclore nombre d'affaires depuis longtemps en préparation qui n'attendaient que le moment opportun pour être mises à jour.

La Banque de France se négocie actuellement à 4300, c'est un progrès réel sur les bas cours auxquels elle avait fléchi.

Quant au Crédit Foncier, sa tenue est toujours fort bonne. Nous retrouvons son action à 1412 50, soit en progrès d'une quarantaine de francs d'une semaine à l'autre.

La tenue des obligations du Crédit foncier est également irréprochable. Mais les obligations foncières à lots de l'emprunt 1885, que nous retrouvons à 455, sont surtout appelées à une plus-value prochaine. Dès qu'elle seront entièrement libérées, elles verront leurs cours se niveler avec ceux des obligations 1879 du même type.

La préférence que l'on accorde souvent aux titres entièrement libérés est la seule cause de leur retard sur les autres. Une notable partie du public veut, en effet, éviter tout dérangement ultérieur, une fois son achat effectué.

C'est seulement parce qu'il aurait à payer l'intérêt de sommes dont il n'aurait pas l'emploi immédiat, que le Crédit foncier de France n'a pas autorisé la libération anticipée. Il aime mieux laisser cet argent entre les mains des porteurs jusqu'au terme stipulé : mais les porteurs peuvent parfaitement eux, faire valoir à la Caisse d'épargne les sommes qu'ils ont à mettre en réserve pour se libérer ultérieurement. Ils n'ont donc aucun motif sérieux à invoquer pour préférer l'obligation libérée à celle qui ne l'est pas. Il n'y a pour eux qu'une question de dérangement mais il se trouveront largement indemnisés de ce dérangement par la plus-value dont ils profiteront quand les délais de versement seront expirés.

Nous devons également appeler l'attention sur les bons de la Presse, qui se tiennent à 20 francs. Avec une faible mise de fonds, que l'on retrouvera un jour accrue de cent pour cent en moyenne, on court la chance de gagner un des lots qui, à chaque tirage, sortent en grand nombre.

Le Comptoir d'escompte se traite actuellement à 1035.

Nous relevons la Banque de Paris en progrès sensible à 772 50.

Nons retrouvons la Banque ottomane à 503 75.

La Banque d'escompte se négocie à 457 50.

Le Crédit lyonnais est très soutenu à 571 25.

Les chemins de fer sont calmes : Le Nord à 1550 ; le Midi à 1171 25 ; le Lyon à 1250 ; et l'Orléans à 1315.

Le Panama reste à 287 50.

Le Suez s'établit à 2847 50.

Voir à la dernière page
Plumes métalliques Blanzy Poure et Cº

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET Cie, plaine Saint-Denis.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1748

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

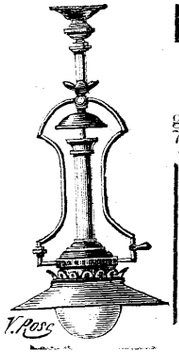
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



LAMPES A GAZ INTENSIVES
Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

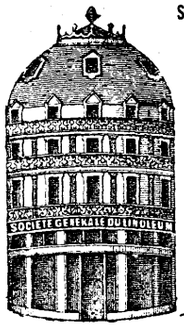
Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, REIMS
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.* *Bruxelles — 66, Rue de Brabant.*

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



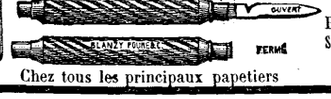
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU LINOLEUM
25, Boulevard Haussmann, 25
Au coin de la Rue Halévy

LINOLEUM
POUR
Tapis et Tentures
IMPERMÉABLE — SANS ODEUR
Le meilleur et le meilleur marché
25, Boulevard Haussmann, 25
PARIS

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE



Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers



FLANELLE VÉGÉTALE au PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE. *CHEMISIER*
7, rue du Havre, PARIS

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn^t. Prix **65** fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE, 1878 PRIX, NANCY, TOULOUSE 1887, 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS



MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS
Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de Serrurerie, **45** centimes l'un en timbres poste.

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2^f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f. MILLERET, LE GONIDEC, S^r, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO



A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise,* Louis XV. Réparations. Envoi f^co du Catalogue.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)
IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce
TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS
JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.
PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE
Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** et ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

AU VIEUX CHÊNE *69,71,73, r. Beaubourg* **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. } Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique. Jndustrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : { **Manuel de l'Inventeur,** Lois Francaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
{ **Manuel formulaire** des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—3, Boulevard de Strasbourg, 3. — PARIS

Deuxième année — N° 57 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 17 Décembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 6e ARR. PARIS XV ARRONDISSEMENT LECTURE SUR PLACE

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne.....

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission de Contrôle et de Finance.
Comités d'admission.
L'Etranger à l'Exposition.
Section coloniale française.
Exposition permanente des Colonies.
Au Conseil municipal de Paris.
Chronique des Travaux.
Les Habillements et les Confections.
Les Théâtres.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Le *Journal Officiel* a publié le décret suivant :

Le Président de la République française

Décrète :

Art. 1er. — M. Dautresme, député, est nommé ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 décembre 1887.

CARNOT

Par le président de la République :

Le président du conseil, ministre des finances

TIRARD

Le Président de la République française,

Vu le décret du 8 novembre 1884 ;

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886, entre le ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le Préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, et le gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu spécialement l'article 7 de cette convention, portant : « Il sera institué auprès du ministre du commerce et de l'industrie une commission de contrôle et de finances, composée des membres représentant l'Etat, la ville de Paris, et l'association de garantie, dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décrets du Président de la République, insérés au *Journal Officiel*. Elle sera présidée par le ministre » ;

Vu la loi du 6 juillet 1886, et spécialement l'article 1er, approuvant la convention susvisée ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 :

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 1886, portant règlement de l'Exposition universelle de 1889, et l'arrêté du 9 octobre modifiant l'article 7 dudit règlement ;

Vu les décrets des 14 octobre 1886 et 7 juin 1887 ;

Sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie ;

De l'avis du conseil des ministres,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général (pour représenter l'Etat) en remplacement de M. Tirard, nommé ministre des finances, président du conseil des ministres, M. Maurice Rouvier, député.

Art. 1. — M. Rouvier est nommé vice-président de la commission de contrôle et de finances, dans les conditions définies par le Règlement général, en remplacement de M. Tirard.

Art. 3. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1887.

CARNOT

Par le Président de la république :

Le ministre du commerce et de l'industrie

LUCIEN DAUTRESME

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886, réglant l'organisation des services de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition de 1889, et le système de classification y annexé ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 1887, complétant le système de classification générale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 1887, instituant les comités d'admission ;

Vu le rapport du directeur général de l'exploitation et sur sa proposition.

Arrête :

Art 1er. — Il est institué pour chacune des classes des groupes 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 un *comité d'installation*.

Art. 2. — Les comités d'installation sont chargés :

1° De répartir entre les exposants admis, et conformément aux décisions des comités d'admission, les espaces attribués à chaque classe ;

2° De dresser les plans d'installation spéciaux à chaque classe, en se conformant, pour la déclaration des espaces accordés, aux ensembles et types particuliers *déterminés* par l'administration pour chaque groupe ;

Ces plans d'installation et de décoration devront, en tout cas, être approuvés par l'administration avant toute exécution :

3° D'établir le devis général des dépenses d'installation et de décoration des salles de classes et celui des frais de gardiennage et d'entretien ;

4° De faire la répartition de ces dépenses et de ces frais entre les exposants et d'accord avec eux ;

5° De percevoir le montant de ce qui sera dû par chaque exposant, sans aucune intervention ni aucune responsabilité de la part de l'administration, et de régler les mémoires des entrepreneurs, ainsi que toutes les dépenses courantes.

Art. 3. — Pour chacune des classes des groupes II, III, IV, V, VI, VII, VIII, le bureau du comité d'admission deviendra celui du comité d'installation de la même classe.

Le comité d'installation de chaque classe sera en outre, composé :

1° De quatre membres exposants du comité d'admission nommés par le ministre. Ce nombre pourra être réduit à deux pour certaines classes ;

2° De quatre membres pris parmi les exposants admis de la classe et élus par ces derniers. Ces quatre derniers membres pourront, comme les quatre premiers,

être pris au sein du comité d'admission.

Le secrétaire du comité d'installation fera fonctions de trésorier, ou un trésorier spécial pourra être élu parmi les membres.

Art. 4. — Les comités d'admission des classes du groupe 9 feront fonctions de comités d'installation, pendant toute la durée des concours et des expositions temporaires d'horticulture.

Art. 5. — Chaque comité d'installation de classe devra faire agréer par M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, conformément à l'article 3 du décret présidentiel du 28 juillet 1886, un architecte ou un ingénieur chargé des travaux collectifs d'installation et de décoration de la classe, à exécuter sous la surveillance immédiate et sous le contrôle des agents de la direction générale de l'exploitation.

Art. 6. — Le directeur général de l'exploitation pourra assister à toutes les séances des comités d'installation.

Il pourra se faire représenter par le chef du service des sections françaises, le chef du service mécanique et électrique, et le chef du service des installations intérieures, chacun en ce qui concerne leurs attributions.

Art. 7. — Les comités de groupe et le comité supérieur de revision institués par les articles 4 et 6 de l'arrêté ministériel du 11 mars 1887, concernant les comités d'admission, connaîtront de toutes les contestations qui pourront s'élever entre les comités d'installation.

Art. 8. — Les comités d'installation seront formés de façon à entrer en fonctions dès le 15 février 1888, la date arrêtée comme dernier délai pour le dépôt des demandes d'admission étant fixée au 1er février 1888.

Paris, le 12 décembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME.

Par arrêté en date du 10 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités d'admission, pour la classe 65 (matériel de la navigation et du sauvetage), M. le lieutenant de vaisseau de Poret, en remplacement de M. de Percin, démissionnaire.

Par arrêté en date du 10 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, section IV (Moyens de transport), M. Sartiaux, chef-adjoint de l'exploitation de la compagnie du chemin de fer du Nord, en remplacement de M. Sadi Carnot.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, en date du 2 décembre courant, M. Antony a été nommé membre de la commission d'organisation de l'Exposition coloniale de 1889.

Bureaux de Comités départementaux

GIRONDE

Sous-Comité de l'arrondissement de Bazas

Président: M. LÉON (Alexandre), conseiller général, à Bordeaux.

Vice-présidents : MM. SERVIÈRE, conseiller général, maire de Bazas ; CALLEN (Numa), sénateur, propriétaire, à St-Symphorien.

Secrétaires : MM. COURRÉGÉLONGUE (Marcel), propriétaire, à Bazas; BRASSENS, banquier, propriétaire, à Langon.

TARN

Comité départemental.

Président : M. MONESTIÉ, président du tribunal de commerce, à Albi.

Vice-présidents : MM. ESPINASSE, directeur des aciéries du Saut-du-Tarn, à St-Juéry ; COSTE (Hippolyte), président de la chambre de commerce, à Castres ; DUPUY-DUTEMPS, avocat, maire, conseiller général, à Gaillac ; CAMBEFORT, notaire et maire, Lavaux.

Secrétaire-général: M. CAMBOULIVES, pharmacien de 1re classe, à Albi.

Secrétaires-adjoints : MM. AUSSEL, pépiniériste, à Albi ; CALVIGNAC, secrétaire de la chambre syndicale des ouvriers mineurs, à Carmaux ; JOLIBOIS, archiviste du département, à Albi ; REVELLI, juge au tribunal de commerce, à Albi.

Sous-Comité d'Albi

Président : M. ESPINASSE, directeur des aciéries du Saut-du-Tarn, à St-Juéry.

Vice-président : M. MOFFRE, directeur de la Verrerie, à Camau.

Secrétaire : M. MATHIEU, chef de division à la prefecture, à Albi.

Sous-Comité de Castres.

Président : COSTE (Hippolyte), papetier, président de la chambre de commerce, à Castres.

Vice-présidents : MM. de LASTOURS (François), propriétaire, président du comice agricole, à Castres; ALBA-LASOURCE, fabricant de draps, membre de la chambre de commerce de Castres, à Mazamet ; BARTHE (Eugène), fabricant de drap, à Labastide-Rouairoux.

Secrétaires : MM. BARDOU (Paul), propriétaire-horticulteur, marchand de nouveautés, à Castres ; CROS (Auguste), marchand de fer, à Castres ; SABATIÉ (Charles), négociant en laines, à Mazamet ; VABRE (Auguste), fabricant de draps, à Labastide-Rouairoux.

Sous-Comité de Gaillac

Président : M. DUPUY-DUTEMPS, avocat, maire, conseiller général, à Gaillac.

Vice-président : M. DARCHY (Eugène), principal du collège, à Gaillac.

Secrétaires : MM. BARBE (Jean-Louis), fabricant de vinaigres, à Gaillac ; DUREL (Léon), horloger-bijoutier, à Gaillac.

Sous-Comité de Lavaur

Président : M. CAMBEFORT, notaire et maire, à Lavaur.

Vice-président : M. ESPÉNAN, viticulteur, à Lavaur.

Secrétaires : MM. RAMIÈRE, instituteur, à Graulhet ; TERSON, docteur-médecin, maire, à Puylaurens ; E. COMPAYRÉ, conseiller général, maire, à Teyssodes ; JULIEN, distillateur-liquoriste, Lavaur.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 16 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Yonne :

Sous-comité de l'arrondissement de Joigny

M. Pignon, avocat, conseiller général de l'Yonne.

Par arrêté en date du 19 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Gers :

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Auch

M. le docteur Marcet, à Gimont.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Condom

M. Branet, conseiller général, maire de Saint-Puy.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Lectoure

M. Denjoy, conseiller général, à Fleurance.

4° Sous-Comité de l'arrondissement de Mirande

M. Lannes de Montebello, conseiller général, à Riscle.

Par arrêté en date du 19 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Nord:

Sous-comité de l'arrondissement de Valenciennes

M. Houtard.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

—

ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

III. — INSTITUTIONS PROVENANT DE L'INITIATIVE PATRONALE

80. Organisation et fonctionnement de ces institutions. — Comment sont-elles alimentées ? — par quelles retenues sur le salaires ou le traitement des intéressés ; — par des subventions patronales ; — par des donations spéciales ayant contribué à former ou alimenter les fonds de retraite? — Proportion dans laquelle ces différentes ressources concourent aux charges.

Emploi des fonds recueillis. — Sont-ils conservés dans la caisse de la maison. — Sont-ils versés par le patron à titre d'intermédiaire, dans une caisse de l'Etat, — dans celle d'une compagnie d'assurance ?

Tous les agents de l'établissement bénéficient-ils de l'institution ? — N'y ont-ils droit qu'après un stage? (Employés commissionnés et auxiliaires. — Ouvriers *stables* et *instables*, des caisses allemandes.)

Ont-ils des livrets individuels? — Les conservent-ils en cas de démission ou de révocation ? — Peuvent-ils, sans perdre leurs droits, passer d'un établissement à un autre dans la même circonscription?

Les pensions sont-elles constituées à capital aliené ou à capital réservé ? — Des avantages spéciaux sont-ils consentis en vue de la constitution des rentes à capital réservé?

81. Caisses de prévoyance. — Système du patrimoine substitué à la rente viagère. — Conditions du système. — Déchéance en cas de départ. — Droits de la famille.

82. Résultats financiers. — Opérations de la caisse depuis l'origine.

Nombre successif des adhérents, — des pensionnaires. (Les décomposer en catégories par âges.)

Montant des versements des intéressés ; — des sacrifices des patrons.

Pension moyenne par tête.

Situation de la caisse. — Son budget en 1887. — Recettes et dépenses. — Excédent. — Subventions patronales.

Etat des engagements de la caisse. — Sa situation en cas de liquidation.

Section VII

Assurances contre les accidents et sur la vie

I. — ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

83. Bases de l'assurance et renseignements généraux. — Nature de l'industrie exercée par l'établissement. — Outillage qu'il emploie. (Outils à la main; — machines-outils ; — moteurs.)

Effectif moyen des ouvriers depuis cinq ans (en le décomposant par sexe, par âge, par spécialités. — Occupe-t-on des apprentis? — Combien ?) — Montant moyen annuel de la main-d'œuvre.

Règlements, prescriptions et mesures ayant pour objet la sécurité des ouvriers. (*Produire les textes.*) — Surveillance exercée sur l'exploitation par les délégués des ouvriers ou de l'Etat.

Nombre des accidents survenus depuis dix ans. — Leurs causes. — Leurs conséquences. (Mort. — Incapacité permanente ou temporaire de travail.)

Joindre aux réponses les statistiques qui auraient été dressées sur les accidents constatés dans l'industrie dont il s'agit et dans la contrée qu'elle occupe, en définissant les circonstances de ces enquêtes et leurs garanties d'exactitude.

84. Mode d'assurance. — Les ouvriers sont-ils assurés contre les accidents du travail à titre individuel ou collectif? — Le sont-ils à une caisse publique, — à une compagnie d'assurances anonyme, — à une compagnie mutuelle, — à une corporation ou à un syndicat, — à une caisse particulière à l'établissement ou au groupe d'exploitation dont il fait partie ?

L'assurance couvre-t-elle tous les accidents quels qu'ils soient, ou seulement ceux qui entraînent l'incapacité permanente de travail ou la mort ?

L'initiative de l'assurance émane-t-elle des ouvriers, — des patrons, — de l'Etat ?

Dans le cas où l'initiative émanerait de l'Etat, comme en Allemagne (lois des 6 juillet 1884 et 28 mai 1885), décrire avec soin l'organisation de l'assurance obligatoire, son mécanisme, son application et ses résultats.

85. Responsabilité civile du patron. — A qui incombe l'obligation de la preuve? — Responsabilités de droit commun. (Risques professionnels inhérents au travail; — cas de force majeure; — faute du patron; — faute de l'ouvrier.) — Législation, — jurisprudence.

La responsabilité civile du patron est-elle couverte en même temps par la prime de l'assurance souscrite en faveur de ses ouvriers, ou par une prime et une police distinctes? — Reste-t-il son propre assureur en conservant une part proportionnelle ou autre dans le règlement des sinistres qui peuvent engager sa responsabilité civile ?

86. Fonctionnement de l'assurance. — Mode de constatation des accidents. — Formalités et procédure. — Classement des accidents d'après leur gravité. (Incapacité temporaire de travail, — incapacité permanente, — décès.) — Soulève-t-il des difficultés? — Par qui sont-elles résolues ?

87. Primes ou cotisations. — Les primes sont-elles calculées par tête, — sur la masse des salaires ? — Taux suivant la base adoptée et suivant la nature des risques. (Ordinaires, — hasardeux; — très chanceux.) — Procédure de ce classement. — Comment se tranchent les contestations qu'il soulève ?

La prime de l'assurance au profit des ouvriers est-elle supportée : par le patron, — par les ouvriers, — par le patron et les ouvriers et dans quelle proportion ?

Mécanisme de l'assurance collective avec ou sans clause de substitution.

Conditions de la prime pour couvrir la responsabilité civile du patron, si elle fait l'objet d'une assurance distincte.

PARTIE NON OFFICIELLE

Commission de Contrôle et de Finances

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie hier matin, au ministère du commerce, sous la présidence de M. Dautresme; toute la séance a été consacrée à l'examen et à la discussion du projet d'ouverture de l'Exposition pendant la soirée et de son éclairage électrique.

Ce projet a été admis en principe.

COMITÉS D'ADMISSION

Les réunions des comités d'admission deviennent de plus en plus fréquentes; la date du 1er février, fixée comme dernière limite pour le dépôt des demandes, approche : aussi les futurs exposants envoient-ils en masse leurs demandes, et les comités sont-ils forcés de tenir des séances longues et répétées. — Ils examinent toutes les demandes avec le soin le plus minutieux, rejetant impitoyablement celles qui n'émanent pas de fabricants et n'admettant, sous aucun prétexte, les représentants ou les maisons de vente qui ne fabriquent pas elles-mêmes.

La question d'honorabilité est aussi scrupuleusement étudiée, le conseil supérieur de révision ayant décidé qu'on n'admettrait, sous aucun prétexte, les faillis ou concordataires.

Comme nous le signalions récemment, les demandes dépassent déjà de beaucoup les prévisions, et si les Palais doivent être merveilleux, non moins merveilleuses seront les expositions qu'ils renfermeront. Signaler des comités, ce serait les indiquer tous; notons cependant, ceux dont on voit les membres se diriger le plus souvent vers les bâtiments de l'exploitation, où ils tiennent leurs séances :

Classe 10 : Papeterie-reliure. — Classe 18 : Tapisserie et décoration. — Classe 14 : médecine et chirurgie. — Classe 29 : maroquinerie-tabletterie. — Classe 24 : orfévrerie. — Classe 17 : meubles à bon marché et de luxe. — Classe 12 : photographie. — Cette classe nous promet une exposition des plus remarquables, tant pour les nouveaux procédés que pour les noms des artistes qui demandent à concourir. — Classe 19 : cristaux-verrerie ; en 1889, cette classe compte dépasser les merveilles décoratives de 1867 et 1878. — Classe 30 : fils et tissus de coton. — Classe 23 : coutellerie — Classe 25 : bronzes d'art. — Le nombre des admis, pour cette classe, atteint déjà presque le nombre des exposants de 1878; il sera, en 1889, certainement du double qu'à la dernière exposition. Cet indice seul pour une classe, qui représente une des plus artistiques parmi nos industries de luxe nationales prouve le succès sur lequel nous sommes en droit de compter. — Classe 60 : carrosserie. — Classe 11 : art du dessin et de la plastique. — Classe 20 : céramique. — Classe 47 : cuirs et peaux. — Classe 65 : sauvetage et navigation. — Classe 26 : horlogerie. — Classe 64 : hygiène. — Classe 36 : habillement. — Classe 37 : joaillerie. — Classe 45 : produits chimiques et pharmaceutiques. — Classe 78 : serres. — Classe 77 : poissons, crustacés. — Classe 13 : instruments de musique.

Pour terminer, nous devons signaler la réunion, ces jours derniers, du comité de l'Histoire rétrospective du Travail, qui a tenu deux séances, des comités des Congrès et Conférences, de l'Economie sociale, enfin des comités de groupes.

Le Comité supérieur de révision, dans la réunion que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, a discuté les termes du rapport qui sera soumis au ministre du commerce et de l'industrie et à la commission de contrôle et de finances sur les exonérations pour les exposants ouvriers et les petits producteurs, des frais d'installation et de décoration, sur les mises hors concours, sur les exposants faillis ou concordataires sur la formation des comités d'installation, et le palais des produits alimentaires. Le comité a adopté les bases de ce rapport, après une longue discussion.

Le Comité était présidé par M. Teisserenc de Bort, assisté de MM. Dietz-Monnin et Poirrier, vice-présidents; J. Hetzel et Trélat, secrétaires.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, assisté de MM. Monthiers, Girard et Sedille, assistait à la séance.

Jeudi matin, M. Alphand, directeur général des travaux, accompagné de M. Contamin, ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques, de M. Dutert, architecte du palais des machines et du personnel du contrôle des constructions métalliques, s'est rendu dans les ateliers de l'usine Cail pour voir la première grande ferme de 115 mètres destinée au Palais des machines.

M. Alphand a été reçu par M. le colonel de Bange et les ingénieurs des établissements Cail.

Il a pu s'assurer du bon effet produit par cette grande ferme.

Toutes les dispositions sont prises pour le montage, et on a tout lieu de penser que cette importante opération pourra commencer à bref délai.

L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Espagne

Le gouvernement de la reine n'enverra sans doute pas une délégation officielle chargée de représenter l'Espagne à l'Exposition de 1889; mais nos renseignements particuliers nous donnent l'assurance que, pour n'être pas officielle, la représentation de ce pays n'en sera pas moins belle. Le cabinet de Madrid désire, autant que les nombreux producteurs de la péninsule, faire connaître les progrès considérables accomplis par le pays.

Les chambres de commerce, récemment créées en Espagne, s'occupent déjà de réunir les demandes d'admission. La chambre de commerce, le cercle mercantile de Madrid ont pris les devants. Plusieurs grands personnages s'intéressent à l'Exposition; ils la veulent complète et brillante, et nous sommes rassurés sur les résultats de leurs efforts.

L'Exposition de 1867 reçut 2,648 exposants espagnols; celle de 1878 en eut 4,583. On nous fait prévoir un concours plus grand encore pour 1889.

Ce ne sont pas seulement les richesses minérales de l'Espagne qui ont pris, dans leur exploitation, une importance notable depuis la dernière exposition; l'industrie agricole, aussi bien que l'industrie manufacturière, se sont considérablement développées.

Nous serons heureux de recevoir, en 1889, nos amis d'au-delà des Pyrénées et d'applaudir aux succès de l'Espagne industrielle.

Suisse

Berne, 8 décembre 1887.

Le département du Commerce a convoqué hier, en assemblée générale, sous la présidence de M. Deucher, conseiller fédéral, plusieurs Comités composés de représentants du commerce et de l'industrie de tous les cantons de la Suisse, dans le but de statuer sur la question de participation à l'Exposition.

Le concours de la Suisse a été décidé à l'unanimité; la participation *officielle* à l'unanimité, moins une voix (celle de M. Berckhen); un Commissaire général sera nommé.

On a voté à l'unanimité une subvention de 425.000 francs (celle votée en 1878 était de 345.000 fr.)

L'emplacement mis à la disposition des exposants suisses sera aussi grand qu'en 1878, sauf pour ce qui concerne la galerie des machines; cette partie de l'industrie ayant pris un développement considérable, demandera beaucoup plus d'emplacement qu'autrefois.

La place désignée à la Suisse, entre l'Italie et l'Allemagne, est extrêmement avantageuse.

Le département du Commerce présentera au Conseil fédéral la décision prise par la réunion des Comités.

États-Unis

Les nombreuses demandes d'admission et de renseignements qui arrivent chaque jour à la Direction générale de l'Exploitation, des divers Etats de l'Amérique du Nord, prouvent qu'un grand courant, en faveur de l'Exposition de 1889, s'est établi aux Etats-Unis.

On annonce déjà, comme devant y prendre une part exceptionnelle, la Louisiane, la Floride, l'Illinois, la Pensylvanie, le Delaware, etc., etc.

Nous avons appris, de source particulière, que le gouvernement de Washington n'attendait que la réunion du Congrès pour soumettre au Parlement une demande de crédit en faveur d'une participation officielle des Etats-Unis.

Ce projet de loi, nous assure-t-on, sera voté à une très grande majorité.

On ne peut pas nier l'intérêt considérable qu'ont les Etats de l'Union à montrer au vieux monde l'importance croissante de leur industrie.

Il n'y a pas lieu, d'autre part, de s'effrayer de cette concurrence. Elle était prévue; il est bon d'en connaître la force. Une production nouvelle appelle, d'ailleurs, une conformation nouvelle, et les Américains, en cherchant des débouchés à leurs produits, créeront des besoins nouveaux et ouvriront ainsi d'autres champs d'exploitation à l'intelligence et à l'activité de nos industriels.

SECTION COLONIALE FRANÇAISE

La participation du Sénégal à l'Exposition universelle de 1889 promet d'être très attrayante. M. Noirot, l'explorateur du Fouta-Diallou, aujourd'hui administrateur colonial, qui a été délégué par le comité de Saint-Louis pour préparer l'organisation de la section sénégalaise, a soumis au Commissariat colonial un projet très intelligemment conçu. Tout ce qui peut servir à renseigner notre commerce et notre industrie est l'objet de soins particuliers. L'enquête commerciale en préparation renseignera avec toute l'exactitude possible les intéressés. Le côté pittoresque et instructif promet d'être des plus curieux.

Le pavillon du Sénégal sera une reproduction exacte de la Tour de Saldé, un des plus beaux modèles des nombreux blockhaus que le général Faidherbe, au temps où il était gouverneur du Sénégal, a semés çà et là dans le pays.

Ce bâtiment, œuvre d'officiers français, n'a rien de spécial au pays, où toutes les constructions sont à peu près semblables à celles d'Europe. Mais sa forme particulière donnera bien l'idée de ces fortins où une poignée d'hommes peut tenir en respect, ainsi que le fit Paul Holl à Médine, pendant plusieurs mois, une armée considérable de noirs.

Cette reproduction de la Tour de Saldé sera entourée de différents modèles de cases de la Sénégambie, qui seront habitées par des indigènes exerçant divers métiers.

On y verra des cases Ouoloff, en roseaux, l'une avec son mobilier quasi-européen, qui donnera une idée de la recherche du confortable chez les indigènes; une seconde, son mobilier tel qu'il existe chez les indigènes pauvres. Les autres cases seront des reproductions exactes de celles habitées par les Toucouleurs, les Bambaras, les Sérères, les Soussous, les Peulhs du du Fouta-Diallou et les Peulhs pasteurs. Elles contiendront tous les objets propres à la vie des noirs. Rien ne manquera dans la reproduction de ce village, protégé par son fort. Il y aura une petite mosquée, la paillotte, où se tiennent les palabres. Une plantation de maïs, avec son épouvantail pour les oiseaux et l'abri du gardien, donnera l'aspect d'un champ indigène.

Le personnel se composera d'un orfèvre, un forgeron ouolof, un forgeron maure, travaillant sous sa tente, un tisserand, des cordonniers noirs et maures; de différents types de griots, jouant des instruments divers en usage dans le Soudan : ces musiciens, ces chanteurs, sont aussi les conteurs qui charment les veillées au Pays noir; ce sont les griots qui, de retour chez eux, diront les merveilles que possède la France, combien ils ont été choyés chez ces blancs qu'ils connaissaient si peu; ils seront écoutés avec recueillement; cependant, plus d'un auditeur pensera tout bas : ils inventent, ils n'ont pas vu tout cela; Dieu seul dans son ciel peut montrer d'aussi belles choses au croyant.

Un équipage de piroguiers de Guet N'Dar (faubourg de Saint-Louis) viendra montrer aux parisiens comment ces hardis pêcheurs, qui, en maintes circonstances, ont donné des preuves de dévouement à l'administration française, manœuvrent leurs légères embarcations.

Tous ces noirs seront accompagnés de leurs familles. Ils vivront ici comme ils vivent chez eux.

La garde de la section du Sénégal sera faite par un détachement composé de soldats indigènes : spahis et tirailleurs.

Le projet présenté par M. Noirot a été soumis à M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat, et à M. Louis Henrique, commissaire de la section coloniale française de l'Exposition universelle de 1889, qui l'ont approuvé; il sera discuté prochainement par la sous-commission d'organisation.

L'EXPOSITION PERMANENTE DES COLONIES

Le comité consultatif de l'Exposition permanente des colonies, vient de tenir, au palais de l'Industrie, sa réunion mensuelle, sous la présidence de M. le sénateur Schœlcher.

Ce comité n'a pas seulement à recevoir

communication de tous les faits et documents relatifs à l'Exposition coloniale ; il a également à donner son avis sur toutes les dispositions qui lui paraissent devoir être prises pour la prospérité de nos colonies.

Le comité a entendu un négociant exportateur, qui propose d'introduire certaines réformes dans le régime commercial de nos colonies. En ce qui concerne nos établissements de l'Ouest africain, ce négociant a particulièrement insisté sur l'urgence de la création d'une ligne régulière de paquebots français qui desservirait les différents points de la côte, et notamment le Gabon, concurremment avec les lignes anglaises, allemandes et portugaises, les seules qui existent actuellement.

Puis, le conservateur de l'Exposition a rendu compte de nouvelles tentatives qui ont été faites par l'administration centrale des colonies dans l'intérêt de la production coloniale, comme pour le développement de nos transactions commerciales. Le comité a appris avec satisfaction les résultats avantageux qui ont été obtenus au Gabon par la culture du coton, les ressources multiples que nos colonies peuvent offrir pour l'industrie des parfums et, enfin le parti que le commerce métropolitain pourrait tirer de l'industrie des nattes confectionnées dans l'Inde française.

La commission départementale du conseil général d'Alger, informée qu'aucun crédit n'était affecté pour assurer une exposition distincte à l'Algérie dans l'Exposition de 1889, a adopté une motion invitant le sénateur et les députés du département d'Alger à s'entendre avec les représentants du département d'Oran et de Constantine, en vue de tenter des démarches auprès du Parlement et des Ministres compétents, afin d'obtenir un crédit pour la construction d'un pavillon et de ses annexes affectés exclusivement à l'Algérie.

Au Conseil Municipal de Paris

M. Maurice Binder a été élu membre de la Commission municipale de l'Exposition, en remplacement de M. Leclerc, décédé.

M. de Bouteiller, rapporteur de cette même Commission municipale, a fait approuver par le Conseil les conclusions de son rapport, conclusions qui ont déjà été mentionnées ici.

Nous les rappellerons brièvement.

La ville de Paris ne borne pas sa participation à l'Exposition universelle de 1889 au concours financier qu'elle a prêté à cette œuvre nationale ; elle entend aussi y prendre part comme exposante. Le crédit nécessaire pour l'installation de ses différents services a été estimé par une commission administrative à à 327.000 fr. A ce chiffre, il convient d'ajouter : 1° Pour frais généraux, 180,000 fr.; 2° pour construction de deux pavillons spéciaux, 150,000 fr.; 3° enfin pour dépenses imprévues, 43,000. Ce qui forme un total de 700,000 fr.

C'est le crédit que M. de Bouteiller a fait voter par le Conseil, après avoir fait adopter le principe de la participation comme exposante de la ville de Paris à l'Exposition de 1889,

La Commission du Conseil municipal et la Commission administrative auront pour tâche de veiller à l'emploi judicieux du crédit et à l'exécution de toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'exposition de la ville de Paris.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Depuis notre dernière chronique, nous avons peu de changements à signaler dans la partie sud du Champ de Mars, qui avoisine l'Ecole-Militaire.

On vient de remblayer les grands puits où avaient été coulées les piles de maçonnerie destinées à servir d'assises aux fermes du Palais des Machines.

On n'a plus aujourd'hui à redouter la gelée ; le ciment est entièrement sec ; aussi, dans un mois, va-t-on pouvoir dresser les grands échafaudages et attaquer le levage des fermes sur plusieurs points à la fois.

Le voligeage du Palais des Expositions diverses est terminé. Les vitriers, de leur côté, auront probablement achevé leur travail d'ici quinze jours.

***

Tout autre, au contraire, est l'aspect de la partie du Champ de Mars qui se trouve entre le square de la Tour et le Palais des Groupes divers.

Les fondations des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sont terminées. Ces deux palais étant destinés à être conservés après la clôture de l'Exposition, on leur a donné des assises qui pourront défier les attaques du temps.

Pour le Palais des Beaux-Arts, qui est situé du côté de l'avenue de La Bourdonnais, comme nous l'avons dit dans notre dernière chronique, la construction des échafaudages a été entreprise par MM. Colas et Henry. Déjà la taille de l'échafaudage touche à sa fin comme exécution de main-d'œuvre, et le dressage va commencer dès les premiers jours de la semaine prochaine ; il sera poursuivi aussi activement que les préparatifs de début. Ainsi donc, il n'y a aucune crainte à concevoir de ce côté sur un retard dans l'achèvement des constructions.

***

Dans la partie centrale, les jardins transforment, de jour en jour, l'aspect de cette plaine, si nue il y a quelques semaines à peine ; déjà de nombreux arbres d'essences les plus diverses et de la plus belle venue, groupés avec cet art auquel M. Alphand nous a habitués, nous font prévoir un parc digne de celui du Trocadéro, dont il sera pour ainsi dire la suite — ayant, comme lui, un parterre à la française, dans la partie centrale, flanqué de chaque côté de bosquets à l'anglaise ; — on a commencé à transplanter les gazons, aussi, cette végétation des jardins sera-t-elle dans toute sa force au printemps de 1889.

***

Du côté de la Tour Eiffel, toujours la même activité. On a procédé au lancement de plusieurs poutres en fer, qui relient le pilier 1 au pilier 2 et le pilier 3 au pilier 4, et qui sont destinées à former le plancher du premier étage. Les grands échafaudages qui se trouvent entre les piles 2 et 3, 3 et 4 ne sont point encore terminés ; d'ici une huitaine de jours, après leur complet achèvement, on pourra également relier ces piliers qui se soutiendront alors l'un par l'autre.

***

Le long du quai, on a clôturé de palissades la longue avenue qui va du carrefour de l'Alma à l'avenue de La Bourdonnais et on a commencé à y transporter les fermes destinées aux bâtiments de l'agriculture. — Du côté du Trocadéro, également, la besogne est attaquée vigoureusement. Ainsi, pouvons-nous assurer que les crises, quelles qu'elles soient, ne touchent en rien l'œuvre de l'Exposition, qui s'ouvrira triomphante le 5 mai 1889.

LES HABILLEMENTS ET LES CONFECTIONS
AUX EXPOSITIONS

L'exposition de 1889 aura, comme toutes ses devancières, le groupe de l'habillement ; on y trouvera l'habillement des deux sexes. Si on pouvait y rencontrer en raccourci une petite histoire de l'habillement, on ne s'en plaindrait peut-être pas.

C'est surtout l'habillement de la femme qui dominera ; le plaisir des yeux n'y perdra rien, et nous aurons plus d'agrément à voir une jolie robe qu'un frac ou un veston.

L'industrie des tailleurs et tailleuses de vêtements pour femmes forme d'ailleurs, à Paris, une corporation très nombreuse et très variée, dans laquelle nous trouvons la couturière à façon, qui fera une jolie robe de dame pour une trentaine de francs, jusqu'aux grandes maisons qui font payer leur nom et aussi leur habileté un prix respectable.

La grande dame consacrera bien jusqu'à 500 francs et même 1,000 francs pour une façon de robe de bal sans aucune garniture. C'est le prix qui est donné à l'artiste qui conçoit et qui exécute : il faut ajouter la somme pour l'étoffe et la garniture.

Ce sont là sans doute des chefs-d'œuvre, puisqu'on les exporte dans toutes les capitales de l'ancien et du nouveau monde. Nous étions passés maîtres dans ces jolies constructions de soie et de mousseline, bien avant 1878, et chose curieuse, nos grandes maisons n'ont exposé qu'en 1878 ; il faut espérer qu'en 1889, elles n'hésiteront pas à nous montrer leurs plus riches spécimens.

La couturière proprement dite, celle qui fournit l'étoffe, la dentelle, la passementerie, et qui fait la robe, ou celle qui fait la robe avec les étoffes et les garnitures qu'on leur fournit, a rencontré une concurrence dans l'industrie de la confection.

La couturière attend la commande, l'industrie de la confection produit d'avance sans attendre la commande ; et par cette production considérable, elle peut obtenir des diminutions considérables sur le prix de la matière première et de la main-d'œuvre.

Qu'est-il arrivé. C'est que de grands magasins se sont fondés ; la confection coïncidant avec le bon marché des étoffes, on a pu livrer à la population pauvre des vêtements plus confortables. Et même, des élégantes n'ont pas dédaigné de fréquenter ces magasins et d'en devenir des clientes très assidues, parce

qu'elles pouvaient avoir plusieurs robes sans grever leur budget, et, comme le bon ton enjoint d'avoir plusieurs robes par saison, on pouvait, moyennant le même prix, se donner le luxe de ces changements.

C'est ainsi qu'une robe qui coûtait 30 francs seulement pour la façon, revenait à 30 francs façon et étoffe comprises. Je prends le plus bas chiffre; on peut trouver des robes plus riches dans ces grands magasins, à des prix relativement peu élevés. Sans doute, ces robes confectionnées sont peut-être ou sont certainement moins bien ajustées et moins solidement cousues, mais elles coûtent trois fois moins et sont souvent fort élégantes.

La confection pour dames avait pris chez nous un grand développement de 1850 à 1861, mais le prix était trop élevé; les traités de commerce, en facilitant l'entrée d'étoffes à bon marché, ont donné à cette industrie une importance considérable.

M. Levois, dans son rapport sur l'Exposition de 1878 présente, au sujet de cette industrie, des considérations intéressantes; cette industrie si grande, si bien organisée et si prospère aujourd'hui, dit-il, était encore inconnue en 1840; elle a eu pour point de départ les besoins de l'exportation; de 1850 à 1860, elle prit un grand développement; et, depuis cette époque, par suite de la fabrication à bon marché, elle a atteint des chiffres considérables et le chiffre d'affaires pour la consommation française dépasse certainement 100 millions, et celui pour l'exportation 75 millions. Le montant des salaires payés aux ouvriers et ouvrières dépasse 20 millions par an. Paris emploie plus de 22,000 ouvriers et ouvrières; nous ne parlons ici que de la confection pour dames.

Depuis plusieurs années, nos confectionneurs de vêtements pour dames, qui travaillent inclusivement pour l'exportation, ont à lutter contre la concurrence très sérieuse de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Ces pays achètent à Paris des modèles qu'ils copient, et, par suite du bas prix de la main-d'œuvre, du coût modéré de leurs draperies mélangées de coton et de leurs tissus de coton de fil et autres, ils produisent à des prix plus bas que nos confectionneurs français.

A l'Exposition de 1878, nous avions à la fois des vêtements riches et des vêtements simples, dont l'exécution provoquait l'admiration. Nous aurons à l'Exposition de 1889 un groupe de vêtements qui attestera assurément les progrès accomplis.

Les Théâtres

Dimanche, la Comédie-Française fêtait l'anniversaire d'Alfred de Musset, né le 11 décembre 1810, et, désormais, dit-on, la date de la naissance du poète de la jeunesse sera célébrée chaque année comme celle de Molière, de Corneille et de Racine.

Tout le programme appartenait à Alfred de Musset, à l'exception de la *Nuit de juin*, à-propos très réussi et très applaudie, de M. Maurice Le Corbeiller.

Mounet-Sully, — ce n'était pas une des moindres curiosités de cette solennité, — abordait le rôle de M. de Chavigny, dans *Un Caprice*. Le fougueux Oreste, l'Hamlet idéal, ne nous semble pas bien à son aise en redingote et devisant de propos mondains. Dans Mme de Léry, Mlle Legault a pris une éclatante revanche de son demi-succès du *Legs*.

— Après le *Songe d'une nuit d'été* et *Contes d'avril*, voici, toujours à l'Odéon, une nouvelle adaptation de Shakespeare. *Beaucoup de bruit pour rien* n'avait pas encore été représenté à Paris.

Malgré la diffusion de l'action, inhérente à l'œuvre mère, et la bizarrerie de certains détails, M. Louis Legendre a su donner un tour français à la pièce, et, en même temps, lui conserver sa saveur originale; il a traduit, il a adapté Shakespeare, mais il ne l'a pas trahi.

Les premiers tableaux, d'une poésie pénétrante, ont charmé, surtout la scène d'amour du deuxième acte; les derniers, qui contiennent des situations pathétiques, magistralement traitées, ont ému.

C'est un très beau succès littéraire et artistique, dont peuvent revendiquer leur part M. Porel, qui a monté l'ouvrage avec un luxe du meilleur goût. M. Benjamin Godard, le symphoniste inspiré, et l'interprétation. Il faut mentionner spécialement Paul Mounet, plein de dignité dans le gouverneur de Messine, et dont la douleur paternelle est poignante; Mlles Panot et Sisos, la première très touchante, la seconde d'un enjouement charmant, et toutes les deux fort jolies; Mme Crosnier, une duègne de la bonne école, et Cornaglia, spirituellement bête dans le capitaine du guet.

Cette adaptation, la précédente et d'autres en perspective feront partie du répertoire de l'Odéon pendant l'Exposition de 1889.

— Madame a-t-elle encore des velléités amoureuses? Le microbe la tourmente, dit le docteur Pétrewski. Monsieur n'en a-t-il plus? le microbe est mort, dit le docteur Pétrewski.

Heureusement, le savant praticien a les pilules Pétrewski, pour tuer le microbe, et les cigarettes Pétrewski pour le ranimer.

Et sur cette donnée, M. Maurice Vibrac, a bâti trois actes un peu incohérents, mais assez plaisants; trois actes courts, puisqu'on peut les représenter aux Bouffes, en faisant terminer la soirée par la *Timbale d'argent*.

— C'est par analogie au héros de la fable qui veut se faire aussi gros qu'un bœuf et qui en crève, que MM. Maxime Boucheron et Grisier ont intitulé leur pièce du théâtre Déjazet *La Grenouille*. Il s'agit d'un petit employé de ministère, qu'on envoie à Montargis pour préparer l'élection législative du fils de son chef de bureau, et qui se donne une importance ridicule. Il enfle, il enfle. Notre homme, qui s'appelle Blanchard, se trouve en présence d'un autre Blanchard, concurrent du candidat dont il est l'agent. Cette homonymie amène force quiproquos, qui font rire de confiance.

Si les applaudissements ont été discrets à la chute du rideau, on a, du moins, fait un grand succès à la musique de M. Martinet, jeune compositeur amateur, dont c'est presque le début au théâtre, et qui mérite l'accueil chaleureux qu'il a reçu.

Emile Abraham

— Hier soir, au Nouveau-Cirque, grand succès pour la nouvelle pantomime : *Le Carnaval de Venise*. Nous y reviendrons dans notre prochaine chronique.

— Encore un succès pour M. Cantin, l'habile directeur de l'Eden, qui vient de remplacer *la Cour d'Amour* par *Brahma*. Mêmes applaudissements pour la reprise de ce ballet qu'à ses premières représentations; Mlle Rivolta y alterne, comme première ballerine, avec Mlle Czerni, la nouvelle étoile. Ce ne sont point seulement les étrangers qui remplissent la salle et les foyers de l'Eden, on y retrouve, chaque soir, une foule de Parisiens.

ÉCHOS

Distribution des médailles aux ouvriers méritants

C'est dimanche prochain, 18 courant, qu'aura lieu, à l'hôtel des Chambres syndicales, rue de Lutèce, 3, la distribution des médailles accordées par ces Chambres aux ouvriers méritants. — Suivant l'usage, un banquet sera offert aux lauréats, le soir à 7 heures, dans les salons de l'hôtel Continental.

C'est la quatrième fois que les Chambres offrent à leurs membres cette double fête, et elles lui donneront le même éclat qu'aux fêtes qui l'ont précédées. Les entrepreneurs seront donc heureux d'y assister, et de donner ainsi un témoignage d'estime et de sympathie aux plus dévoués de leurs collaborateurs. Ils se joindront aux membres du Conseil d'administration comme ils l'ont fait l'année dernière, et ils viendront, non seulement à la cérémonie de la distribution des médailles, mais aussi au banquet de l'Hôtel Continental. C'est un devoir pour eux, devoir fort agréable, de se joindre, en cette circonstance aux membres des bureaux de leurs diverses chambres.

Cours sur l'Histoire des Arts Industriels.

Sur la proposition du directeur des beaux-arts, M. Spuller, avant de quitter le ministère, a chargé M. Molinier, attaché à la conservation des musées nationamx, de faire, à l'école du Louvre, un cours sur l'histoire des arts industriels en France.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Les nouvelles de l'extérieur, un moment inquiétantes, sont devenues plus rassurantes ; les cotes des places étrangères témoignent par leur fermeté d'un retour de confiance. A l'intérieur, la spéculation n'a pas à appréhender des événements politiques importants ; un ministère est formé, et nos Chambres vont prendre leur congé habituel.

Dans ces conditions, on ne saurait craindre une nouvelle défaillance de la cote, et la fin de l'année pourrait même être marquée par un mouvement de reprise. Déjà les valeurs de crédit, et surtout les valeurs industrielles, ont donné la première impulsion à ce mouvement. Depuis quelques temps, la spéculation se porte, en effet, de préférence sur le groupe des valeurs en Banque. Ce sont d'abord les actions de la plupart des compagnies exploitant les mines de cuivre, qui ont progressé dans des proportions considérables. Les actions Suez et Panama ont suivi l'exemple de ces dernières, mais, là du moins, les progrès n'ont pas été aussi rapides et aussi importants. ce que nous considérons d'ailleurs comme préférable. Pour être acquise, la hausse ne doit pas être exagérée : il n'y a que les mouvements lents qui puissent être continus. Il pourrait donc se faire que, profitant de l'accalmie qu'il va nous être donné de goûter, la spéculation cherchât à faire bénéficier également nos Rentes d'une certaine plus-value.

×

Le marché de nos Rentes n'a cessé de faire bonne contenance durant ces derniers huit jours, malgré le nombre restreint d'échanges en spéculation et la modération des achats de l'épargne.

Le 3 0/0, sur l'un comme sur l'autre marché, s'est négocié de 82 80 à 82 50, sans défalcation du coupon détaché le 15 courant.

L'Amortissable ne s'est guère écarté des cours de 85 60 à 85 80 et c'est entre 107 80 et 108 10 que s'est échangé le 4 1/2 0 0.

Les Fonds étrangers ont suivi de près les tendances de nos Rentes ou, pour mieux dire, nos Rentes ont assez exactement reflété les dispositions des marchés étrangers, au fur et à mesure que la situation politique extérieure paraissait devoir se modifier.

Les Fonds russes et les Fonds hongrois ont naturellement été les plus variables. Lourds, au début de la semaine, sur la nouvelle de la concentration des troupes russes sur les frontières autrichiennes, ils sont redevenus meilleurs en dernier lieu.

Le 5 0/0 russe 1877, est à 102 fr.
Le 4 0/0 hongrois, est à 80 75 après 80 30.
Le 4 0/0 autrichien se traite à 89 fr.
L'Italien se négocie à 97 80.
Le Turc est à 14 25.
L'Egypte unifiée s'échange à 378 75.
L'Extérieure espagnole est cotée 68 25.

Enfin, les Consolidés anglais qui ont fait au plus haut 101 15/16e et au plus bas 100 11/16e, sont actuellement à ce cours.

×

Une bonne fermeté n'a cessé de régner d'une semaine à l'autre, sur le marché des valeurs de crédit, où les transactions n'ont cependant pas été beaucoup plus importantes que sur nos Rentes.

La Banque de France a varié de 4330 à 4360.

Un progrès sensible a été réalisé par le Crédit Foncier à 1428 75.

Nous avions annoncé dernièrement que cet établissement ne tarderait pas à procéder à une émission de bons ou obligations de confiance, remboursables à 200 francs, ou avec des lots d'une importance de 1000 à 100,000 francs, au moyen de tirages au sort. Nous sommes en mesure de dire aujourd'hui que cette opération aura lieu le 28 décembre courant,

Autorisée par le gouvernement pour la liquidation définitive des différentes loteries en cours, elle se présente sous un aspect on ne peut plus attrayant. En effet, elle supprime les inconvénients du billet de loterie, qui n'est qu'un papier dépourvu de toute valeur le jour où les tirages sont épuisés. Il est bien évident qu'avec le bon que l'on va émettre, l'argent, pour le prix d'achat, ne sera jamais déboursé en pure perte, puisque le porteur retrouvera toujours, pour le moins, deux fois le capital versé. Avec lui, non-seulement le risque inhérent au billet de loterie disparaît, mais encore cet aléa se trouve remplacé par un gain certain.

Le Crédit foncier conserve, sur le produit de l'émission, les sommes nécessaires pour assurer le remboursement du capital, des lots et des primes ; il fera valoir ces sommes en prêts statutaires. Ces bons seront donc garantis au même titre que les actions foncières ou communales.

Pour les versements, le Crédit Foncier a fixé des dates espacées, de manière à rendre l'opération accessible à l'épargne la plus modeste, certaine d'y trouver un profit qu'elle ne voudra pas négliger.

Une grande fermeté a régné sur les obligations foncières et communales à lots ; mais celles qui ont le plus d'élasticité sont les non libérées de 1885, qui s'échangent à 455.

Les avantages qui sont attachés aux obligations à lots du Crédit Foncier font qu'elles doivent occuper une place dans tous les portefeuilles. Elles produisent un intérêt fixe qui ne diffère pas sensiblement de celui que l'on obtient d'un placement en rentes 3 0/0, et laissent la porte ouverte à la fortune.

A chacun des six tirages annuels qui s'effectuent, on peut attendre du sort un lot de 100,000 francs ou des lots de moindre importance. On gagne l'écart entre les cours actuels et ceux de 500 fr., si le titre sort simplement remboursable au pair.

Les Chemins de fer sont soutenus.

La Banque transatlantique est ferme à 470.

La Compagnie générale transatlantique clôture à 537 50.

Le Panama est à 330 après 350.

Le Suez s'établit à 2123 75 après 2130.

Champagne Ch. Farre, Reims

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi fco du Catalogue.

FABRIQUES FRANÇAISES
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES
de Pont-Sainte-Maxence
CARRELAGES MOSAÏQUES
En Grès Cérame
A. CORBASSIÈRE & Fils
Rue de la Chapelle, 35, Paris

ENTREPRISE COLAS & HENRY
Rue de Grenelle, 208, Paris
Se charge des Travaux de **Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie,** et tout ce qui concerne le **Bâtiment** avec accessoires.

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis
AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis
Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.
Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET Cie, plaine Saint-Denis.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITE ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionnt. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE. 1ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887, 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS
Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de **Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.**

FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER*
7, rue du Havre, PARIS

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE
OUVERT
BLANZY POURE & C^IE
FERMÉ
Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50.- *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

ARMENGAUD J^NE BREVETS D'INVENTION
23, boulevard de Srasbourg, PARIS

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

ELIXIR DENTIFRICE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS 1373
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
l'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf^ies, Pharmacies, Drogueries.

Cassis-Rouvière DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

PLUS DE FUMÉE **Le Fumivore Orvis**, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapenr. Locomotives tramvays. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

A. PIAT
FONDEUR-MÉCANICIEN
85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris
SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION
TRANSMISSIONS PAR CABLE
PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.
POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES
Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction
Brevetés s. g. d. g.
CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale
BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN **1866**)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur**, Lois Francaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 58 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 24 Décembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.
Bureaux de Comités départementaux.
Comité départemental.
Adjudication : Bâtiments de la Presse.
Économie sociale : Questionnaire.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Réunion de Comités départementaux.
A l'Hôtel de Ville.
L'Exposition de la ville de Paris.
L'Exposition Italienne à Londres,
Les Théâtres.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu la loi du 6 juillet 1886, relative à l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu le décret du 10 juillet 1886, relatif à l'Exposition internationale des beaux-arts.

Vu l'arrêté du 2 août 1886, instituant une commission spéciale en vue de la préparation de l'Exposition universelle des beaux-arts de 1889 (arts contemporains et arts rétrospectifs) :

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur des beaux-arts,

Arrête :

La commission de l'Exposition universelle des beaux-arts de 1889 est reconstituée de la manière suivante :

Président.

M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Vice-Président.

M. le directeur des beaux-arts.

Membres.

MM.

Le directeur des bâtiments civils et des palais nationaux.

Le directeur des musées nationaux.

MM.

Antonin Proust, député, ancien ministre des arts.

Turquet, député, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts.

Bouguereau, peintre, membre de l'Institut.

Bonnat, peintre, membre de l'Institut.

Cabanel, peintre, membre de l'Institut.

Ribot, peintre.

Cazin, peintre.

Roll, peintre.

Eug. Guillaume, sculpteur, membre de l'Institut.

Mathurin Moreau, sculpteur.

Dalou, sculpteur.

Rodin, sculpteur.

Bailly, architecte, membre de l'Institut.

Questel, architecte, membre de l'Institut.

Magne, architecte.

Sédille, architecte.

Formigé, architecte.

Chaplain, graveur en médailles, membre de l'Institut.

Roty, graveur en médailles.

Bracquemond, graveur.

Le président de l'académie des Beaux-arts.

Le président de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Heuzey, membre de l'Institut.

Delisle, membre de l'Institut.

le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut.

Schlumberger, membre de l'Institut.

Béraldi, critique d'art.

Fourcaud, critique d'art.

Gustave Geffroy, critique d'art.

Paul Mantz, critique d'art.

André Michel, critique d'art.

Henri Havard, inspecteur des beaux-arts.

Roger Ballu, inspecteur des beaux-arts.

Hecq, chef du secrétariat des beaux-arts et des bâtiments civils au cabinet du ministre.

Deck, administrateur de la manufacture de Sèvres.

Champfleury, administrateur-adjoint de la manufacture de Sèvres.

Gerspach, administrateur de la manufacture des Gobelins.

Badin, administrateur de la manufacture de Beauvais.

Baumgart, chef du bureau des travaux d'art, expositions et manufactures nationales.

Crost, chef du bureau de l'enseignement et des musées.

Des Chapelles, chef du bureau des théâtres.

Viollet-le-Duc, chef du bureau des monuments historiques.

Secrétaires.

MM.

Bigard-Fabre, sous-chef du bureau des travaux d'art, expositions et manufactures nationales.

Roger-Marx, secrétaire de la direction des beaux-arts.

P. Delair, commissaire des expositions.

Giudicelli, commissaire des expositions.

Paris, le 16 décembre 1887.

LÉOPOLD FAYE.

Par arrêté en date du 12 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités des congrès et conférences :

SECTION XII. — *Génie civil et travaux publics.*

M. Carnot, ingénieur en chef au corps des mines, professeur et directeur du laboratoire de l'école nationale des mines, en remplacement de M. Paul Luuyt, décédé.

Bureaux de Comités départementaux

GERS

Comité départemental

Président : M. GIGNAN (Albert), président du tribunal de commerce, à Auch.

Vice-Président : M. de CARDES, président de la société d'encouragement à l'agriculture, à Burran.

Secrétaire : M. LAFFARGUE, chef de division à la préfecture.

MM. LACROIX (Joseph), maire à Condom ; DESCAMPS, ancien député, maire à Lectoure ; BOUÉ (Marcel), conseiller général à Condom ; CHANSON, négociant à Condom ; DESCOMPS, conseiller d'arrondissement, à Cézan ; PUJOL, négociant à Lectoure ; DASMÉ, maire à Endoufielle ; ROSTIS (André), propriétaire-viticulteur à Lombez ; DAGUZAN (Placide), agronome, à l'Isle-Jourdain ; CAMPARDON, maire, à Mirande ; LURO, conseiller général, maire à Blousson-Sérian ; DOUAT, conseiller général, maire, à Mielan.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Auch

Président : M. GIGNAN (Albert), président du tribunal de commerce.

Vice-Président : M. de CARDES, président de la société d'encouragement à l'agriculture, à Barran

Secrétaire : M. LAFFARGUE, chef de division à la préfecture.

MM. SAINT-MARTIN, maire, à Jegun ; MONTANIÉ (Léo), négociant. à Auch.

Sous-comité de l'arrondissement de Condom

Président : M. LACROIX (Joseph), propriétaire, maire de Condom.

Vice-Président : M. ROUÉ (Marcel), propriétaire, conseiller général, à Condom.

Secrétaire : M. CHANSON, négociant à Condom.

MM. LAFFARGUE (Victor), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Blaziert ; LARY (Maximilien), officier de santé, conseiller d'arrondissement, à St-Orens-Pouy-Petit ; ROUJOU (Jules), propriétaire, adjoint au maire de Condom ; CHAPOULIÉ, négociant en eaux-de-vie, à Condom.

Sous-comité de l'arrondissement de Lectoure

Président : M. DESCAMPS, ancien député, maire de Lectoure.

Vice-Président : M. DESCOMPS, conseiller d'arrondissement à Cézan.

Trésorier : M. LABADIE, maire de Castel-Arrony.

Secrétaire : M. PUJOL, négociant à Lectoure.

M. BARLIÉ, mécanicien à Fleurance.

Sous-comité de l'arrondissement de Lombez

Président : M. BASMÉ (Marcel), maire, à Endoufielle.

Vice-Président : M. ROTIS (André), propriétaire-viticulteur, à Lombez.

Secrétaire : M. DAGUZAN (Placide), agronome à l'Isle-Jourdain.

MM. CARDOU, négociant, à Lombez ; POUGET, négociant, à Samatan.

Sous-Comité de l'arrondissement de Mirande

Président : M. CAMPARDON, maire, à Mirande.

Vice-Président : M. DOUAT, conseiller général, maire à Miélan.

Secrétaire : M. LURO, conseiller général, maire à Blousson-Sérian.

MM. CORTIE, maire, à Masseube ; DUFILHO, négociant, à Mirande ; BERTRAND (Olivier), architecte, à Mirande ; FORGUES, entrepreneur de travaux publics, à Berdoues.

GIRONDE

Sous-Comité de l'arrondissement de Blaye

Président : M. DUPONY, sénateur.

Vice-Président : M. GERVAIS, conseiller général.

Secrétaire : M. LACOURTIADE.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Par arrêté en date du 19 novembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Rhône :

Sous-comité de l'arrondissement de Lyon

M. Chapuis, administrateur des chemins de fer d'intérêt local du département du Rhône, à Lyon.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

ADJUDICATION

EN UN LOT, A FORFAIT

Des travaux de construction d'un groupe de bâtiments en pans de bois hourdés et en charpente à exécuter, au Champ de Mars, pour l'installation des services de la Presse et des Postes et Télégraphes.

1. Le lundi 9 janvier 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 80,000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de construction, en location, d'un groupe de bâtiments en pans de bois hourdés et en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de la Presse et des Postes et Télégraphes.

Le cautionnement est fixé à 5,000 francs.

2. Le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à qnatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance.

2° Un extrait de son cahier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription :

Exposition universelle 1889. — Travaux de construction, en location, d'un groupe de bâtiments à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de la Presse et des Postes et Télégraphes.

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs *(sans fraction de décime)* et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis par les intéressés au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, les *minimum* des rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 15 décembre 1887.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,

LUCIEN DAUTRESME

Modèle de soumission

sur papier timbré

Je soussigné, , entrepreneur de , demeurant à après avoir pris connaissances des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales concernant la construction, à forfait, par voie d'entreprise générale, d'un groupe de bâtiments pour l'installation des services de la Presse et des Postes et Télégraphes, au Champ-de-Mars,

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit évalués à la somme de quatre-vingt mille francs, moyennant un rabais de *(en toutes lettres)* par cent francs.

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1887 *(Signature.)*

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

—

ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE

88. Règlement des sinistres. — Taux et nature de l'indemnité allouée à l'ouvrier sinistré (Capital, rente viagère, allocation fixe ou quotidienne), suivant la gravité et les circonstances de l'accident. — Ce taux est-il proportionnel à la prime, — au salaire? — Tient-il compte de l'âge de la victime, — de la situation de famille?

Cette indemnité éteint-elle la responsabilité de droit commun? — Se cumule-t-elle avec celle que pourrait entraîner cette responsabilité?

En cas de décès, quels sont les droits de la veuve, des enfants mineurs, des ascendants et autres héritiers? — Conditions en cas de convol de la veuve.

Procédure de la liquidation des indemnités. — Instruction. — Autorités prononçant en première instance, — en appel. — (*Vertrauen — Mannër* et *Tribunal arbitral* de la loi allemande.) — Comment se constate la cessation de l'invalidité temporaire? Mécanisme du payement aux ayants droit, dans le cas de rentes ou d'indemnités périodiques.

89. Caisses de secours. — L'établissement a-t-il établi en faveur de ses ouvriers une caisse de secours contre les accidents?

Organisation de cette caisse. (*Produire les statuts, les règlements, les comptes rendus et documents analogues.*) — Est-elle obligatoire ou facultative? — Comment est-elle gérée? — Formation du conseil d'administration. — Ses pouvoirs.

Provenance des ressources de la caisse. (Cotisation des ouvriers, — subvention des patrons, — amendes, — etc.) — Budget annuel.

Taux des cotisations. — Montant des indemnités en cas de sinistre. — Nombre des adhérents, — des pensionnaires (ouvriers, veuves, orphelins), — des ouvriers secourus.

Opérations de la caisse. — Sa situation à la fin de 1887. — Réserve. — Placement des fonds. — Contrôle de la gestion.

Tableau des engagements d'avenir mis en regard de l'actif dans l'hypothèse d'une liquidation de la caisse. — Les statuts ont-ils prévu le cas de déficit et les moyens d'y parer?

Si la caisse particulière à l'exploitation est affiliée à une caisse centrale ou régionale, fournir les mêmes renseignements et définir les attributions respectives de ces deux ordres de caisses.

90. Résultats de l'assurance. — Résultats financiers. — Montant des primes annuelles à la charge de l'établissement, — des ouvriers. — Les charges de l'établissement sont-elles établies de façon à soulager le présent en grevant l'avenir, ou dès à présent proportionnées aux engagements pris vis-à-vis des sinistrés avec constitution de réserves suffisantes?

Montant des indemnités allouées sous diverses formes (*en donner la décomposition et le détail*). — Si la caisse d'assurance est patronale et si les primes laissent un boni, comment est-il réparti?

Résultats moraux. — L'assurance éteint-elle les procès en cas d'accidents? (S'il en est survenu, en dire les causes, les circonstances et les effets). — Diminue-t-elle la vigilance contre les accidents? — A-t-elle détendu les liens entre les ouvriers et les patrons, en rendant ces derniers plus ou moins irresponsables, ou a-t-elle resserré ces liens, en supprimant les occasions de conflits pour le règlement des indemnités en cas d'accidents? — Les indemnités sont-elles suffisantes pour les besoins des sinistrés?

91. Particularités diverses n'ayant pas trouvé place dans les paragraphes précédents. — Détails d'organisation coutumière en matière de groupement corporatif et d'assurance.

II. — ASSURANCES SUR LA VIE.

92. Personnel assuré. — Y a-t-il dans l'établissement des ouvriers ou des employés assurés sur la vie? — Combien? — Appartiennent-ils à une catégorie distincte? — Laquelle? — L'initiative de cette assurance émane-t-elle des ouvriers, — de leur patron, — d'une société philanthropique de propagande (société de Mulhouse), — d'une société de secours mutuels approuvée? (Assurance collective annuelle en cas de décès, au profit des membres des sociétés de secours mutuels prévue par la loi française du 11 juillet 1868.)

93. Conditions de l'assurance. — A quelle caisse sont assurés ces ouvriers? (Caisses publique d'assurances par l'Etat; — compagnie d'assurances par actions; — société mutuelle.)

Taux des primes ou cotisations. — Le patron les paye-t-il en totalité ou en partie? — Formule de l'assurance (en cas de décès; — en cas de vie; — assurance mixte; — différée; — à terme fixe; — sur une ou plusieurs têtes; — avec ou sans participation aux bénéfices; — à primes temporaires. — Assurance de capital ou de rente.) — Rachat de la police, en cas d'interruption du paiement des primes. — Conditions de ce rachat. — Des mesures ont-elles été prises pour conjurer la déchéance des assurés à défaut du payement des primes?

Avantages assurés en échange des primes. — Montant du capital ou de la rente. — Age auquel on y a droit. — Réversibilité au profit de la veuve et des enfants. — L'assurance couvre-t-elle tout ou partie des frais funéraires?

III. — ASSURANCES DIVERSES.

94. Renseignements généraux. — Signaler les particularités qui, en matières d'assurances contre l'indendie, la grêle, les épizooties, etc., peuvent intéresser les ouvriers industriels et agricoles. — Produire les statistiques, les cartes établies sur ces sinistres, leur fréquence, leur gravité, et sur le classement des risques suivant la contrée et l'objet assuré.

IV. — INSTITUTIONS D'ASSURANCES.

95. Documents à réunir. — Statuts, règlements, comptes rendus, tables de mortalité, statistiques collectives ou distinctes concernant les institutions d'Etat, les corporations, les syndicats et les compagnies à primes fixes ou les sociétés mutuelles, nationales ou locales, françaises ou étrangères, qui pratiquent sous toutes ses formes l'assurance contre les accidents, sur la vie, sur les transports, contre l'incendie, la grêle, l'épizootie et autres risques

Section VIII

Épargne

I. — INSTITUTIONS AYANT UNE ORIGINE OU DES ATTACHES OFFICIELLES

On comprend, sous ce chapitre, les caisses fondées, dirigées ou patronnées par l'Etat, les provinces, les départements, les communes, les chambres de commerce, etc.

L'enquête n'étant pas destinée à faire double emploi avec les statistiques officielles, qui, pour la plupart des pays, ont répandu la plus grande lumière sur les institutions de cette nature, les comités d'enquête devront réunir avec soin tous ces documents pour leur circonscription, en se bornant à les compléter et à signaler les particularités locales qui pourraient distinguer telle ou telle caisse d'épargne.

Pour les pays où les documents officiels ne renseigneraient pas les comités avec assez de précision, il sera bon d'adresser ce questionnaire à quelques établissements choisis pour servir de type moyen parmi les établissements analogues, en les invitant à répondre aux questions suivantes :

96. — Définition de l'établissement. — Caisses nationales. — Caisses postales. — Caisses scolaires. — « Monts » italiens. — *Saving Banks.* — *Sparkassen.*

Histoire. — Origine. — Phases diverses.

97. — Organisation légale. — Rapports avec l'Etat. — Administration.

Emploi des fonds. — Surveillance (Versement dans une caisse d'Etat. — Amortissement de la dette publique — Prêts hypothécaires. — Conditions de ces prêts. — Réserves.

98. Conditions des dépôts. — Intérêts payés aux déposants. — Versements. — Retraits. — Formalités. — Droits de la femme mariée.

Limite des dépôts (pour les versements en une fois, annuels, cumulés). — Emploi des fonds excédant la limite.

Clause de sauvegarde. (A-t-elle été appliquée? — Dans quelles conditions?

99. Clientèle. — Nombre annuel des déposants depuis l'origine. (Livrets ouverts, — liquidés, — restants).

Décomposition du personnel par profession.

100. — Résultats financiers. — Indiquer depuis l'origine de l'institution, le chiffre e' le mouvement des dépôts, — des retraits, — des comptes ouverts; — le montant moyen des livrets (avec l'explication des brusques écarts en plus ou en moins présentés par ce tableau, qui gagnerait à être produit sous la forme graphique).

Etablir le bilan détaillé des opérations pour l'année 1887, en spécifiant l'emploi des fonds et celui des réserves.

101. Particularités. — Consigner ici les détails qui n'auraient pu trouver place dans les paragraphes précédents.

II. — INSTITUTIONS D'UN CARACTÈRE PUREMENT PRIVÉ

102. — Généralités sur l'institution. — Son nom. — Sa forme légale. (Société en nom collectif, — anonyme, — association commerciale en participation aux termes des articles 47 et suivants du Code de commerce français. — Autres formes prévues par les législations étrangères.)

Histoire. — Origine. — Noms des fondateurs. — Phases diverses.

103. Mécanisme de la Société. — Définir exactement son objet et son mécanisme. — Analyser ses statuts (Vise-t-elle surtout une clientèle rurale ou urbaine, agricole ou industrielle?) — Durée statutaire.

Administration. — Son mode de formation. Ses pouvoirs. — Leur durée. — Leurs limites. — Le mandat des administrateurs est-il gratuit?

Composition et pouvoirs de l'assemblée générale.

Droits et devoirs des sociétaires. — Montant de la cotisation. — Justification de

leurs versements. — Livrets *(joindre un spécimen)*. — Engagements pris envers les membres. — Clauses de déchéance. — Libérations et remboursements anticipés. — Droits des familles des sociétaires décédés. — Mesures prévues en cas de liquidation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Réunion de Comités départementaux

Lundi a eu lieu, à Lyon, dans la salle des réunions industrielles, au Palais du Commerce, la première réunion du comité départemental pour l'Exposition de 1889. M. Cambon, préfet du Rhône, présidait, assisté de M. Gailleton, maire de Lyon, et de M. Clapot, président du conseil général du Rhône. Dans l'assemblée, on remarquait plusieurs membres du conseil général et du conseil municipal, des membres de la chambre de commerce, des industriels, etc.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, qui s'était rendu à Lyon pour assister à cette séance, a tracé l'exposé de la classification générale de l'Exposition et a fait un éloquent appel à l'activité lyonnaise, disant que nombre de villes industrielles attendaient que l'exemple leur vînt de notre grande cité. M. Berger a terminé en disant que l'Exposition de 1889 serait une véritable fête de l'humanité.

M. le préfet du Rhône a donné ensuite connaissance de la répartition des membres du conseil départemental dans les diverses sections : soies et soieries, industries diverses et publicité, agriculture, enseignement et arts libéraux, économie politique et sociale et assistance, beaux-arts, histoire du travail.

M. Cambon a levé la séance après avoir fait appel au dévouement de tous les membres du comité pour contribuer au grand succès de l'Exposition.

Le lendemain mardi, M. Berger s'est rendu à Saint-Etienne, où il a assisté à une séance du comité départemental de la Loire; il a prononcé un discours qui a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

Dans un meeting organisé à la salle Rivoli par les chambres syndicales de l'ameublement, M. Boullé, conseiller prud'homme, parlant de l'Exposition, a dit :

« Tous les jours, rien qu'au chantier de la tour Eiffel, il y a cinq ou six victimes. Leur nombre total s'élève bien à deux cents. Et si vous en doutez, allez à l'agence médicale du chantier, et vous pourrez compter les étiquettes où sont inscrits les noms des blessés. »

Il serait déplorable que de pareilles légendes puissent s'accréditer dans l'opinion. Nous avons donc tenu à prendre des renseignements exacts, au service médical, sur les accidents qui s'étaient produits dans les chantiers de l'Exposition depuis un an.

Il y a eu deux ouvriers tués : l'un au Champ de Mars, l'autre à la tour Eiffel. Le premier a été tué par la chute d'une ferme métallique; le second s'est brisé le crâne en tombant d'une hauteur de 14 mètres. Trois autres ouvriers sont morts de maladie : l'un, de néphrite, l'autre, de pneumonie, le troisième, d'une hémorrhagie cérébrale. Ces accidents ne peuvent être imputables aux travaux.

Il y a eu neuf blessés. Voici leurs noms :

1° Chautard a eu une fracture du coude, a gardé le repos pendant 66 jours, n'a pu reprendre son travail, a reçu l'indemnité règlementaire;

2° Borel, durillon forcé — 41 jours de repos — a repris son travail;

3° Tixier — fracture du radium — 41 jours de repos — a repris son travail;

4° Sibain — contusion de la jambe — 43 jours de repos — a repris son travail;

5° Bouchet — Plaie contuse, suite de coups de pied de cheval — 32 jours de repos — a repris son travail.

6° Bard. — Plaie contuse du genou. — 49 jours de repos — a repris son travail.

7° Carmoin. — Blessure du talon. — 59 jours de repos — a repris son travail.

8° Journiot. — Fracture de l'avant-bras. — 82 jours de repos — a repris son travail.

9° Granjard. — Fractures multiples de l'avant-bras et de la jambe, — a repris son travail après 100 jours de repos, — a reçu 1,000 francs d'indemnité, — est tombé d'un échafaudage de la hauteur de 14 mètres.

Nous ne pouvons faire figurer dans cette statistique les ouvriers qui ont eu des accidents insignifiants, comme des contusions bénignes ou une petite blessure, et qui ont pu reprendre presque immédiatement leur travail. Ces accidents se produisent journellement dans les ateliers ou les chantiers en dehors de l'Exposition. On peut même dire qu'à l'Exposition, le chiffre de ces blessures légères est au-dessous de la moyenne ordinaire.

Les accidents qui ont été enregistrés, si déplorables qu'ils soient, sont relativement très peu nombreux, puisqu'en définitive, nous n'avons à regretter que deux morts, et qu'un seul ouvrier, parmi les blessés, n'a pu reprendre son travail.

La Société des Ingénieurs civils a, dans sa séance de vendredi dernier, procédé aux élections des membres qui doivent constituer son Comité pour l'année 1888.

Parmi les membres élus, nous remarquons :

M. Contamin, ingénieur en chef du service du contrôle des constructions métalliques de l'Exposition, nommé vice-président; M. Charton, ingénieur en chef adjoint, et M. Vigreux, chef du service des constructions mécaniques et électriques de l'Exposition.

A l'Hôtel-de-Ville

Nous avons déjà fait connaître que la Commission spéciale de l'Exposition de la Ville de Paris s'était subdivisée en quatre sous-commissions, savoir :

1re Sous-commission : *Beaux-Arts, Travaux historiques, Architecture, Affaires diverses;*

2e Sous-commission : *Voie publique, Promenades et Plantations, Service vicinal, Plans;*

3e Sous-commission : *Enseignement, Bibliothèques, Statistique municipale, Affaires municipales;*

4e Sous-commission : *Affaires départementales* (aliénés), *Préfecture de police, Assistance publique.*

Les crédits nécessaires à l'exposition de ces différents services ayant été votés par le Conseil municipal, sur le rapport de M. de Bouteiller, ainsi que nous l'avons indiqué dans le précédent numéro du *Bulletin officiel*, les sous-commissions ont été convoquées pour examiner l'emploi des crédits qui leur ont été dévolus et qui sont, pour la plupart, moins élevés que ceux qu'elles avaient demandés. Il s'agira donc de faire des réductions proportionnelles pour chaque branche de service.

Trois de ces sous-commissions se sont réunies cette semaine. D'abord, la 4e sous-commission, qui avait un président à nommer en remplacement de M. Leclerc, décédé. M. Guichard a été élu.

La 2e sous-commission a tenu séance, sous la présidence de M. Curé, son président. Elle a appliqué la réduction de crédit, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, puis elle a décidé que les esquisses et dessins relatifs au service de l'assainissement et des égouts seraient exécutés par des artistes, sur les indications données par les ingénieurs.

Enfin, la 3e sous-commission a aussi tenu séance sous la présidence de M. Jacques.

Le Comité départemental de la Haute-Garonne vient d'adresser la lettre-circulaire suivante aux personnes susceptibles de prendre part à l'Exposition Universelle de 1889 :

Monsieur,

Le 5 mai 1889, s'ouvrirent, à Versailles, les Etats-Généraux de la France avide d'égalité, et proclamant, comme unique suprématie, l'intelligence fécondée par le travail.

Cent ans après, le 5 mai 1889, sera inaugurée, à Paris, en l'honneur du travail, l'*Exposition Universelle*, qu'on pourrait appeler les Etats-Généraux de la France scientifique, industrielle, agricole et artistique.

Le monde entier est convié à y prendre

part; et, déjà affluent les demandes des peuples étrangers; — de ceux même dont les gouvernements ont décliné l'honneur d'une participation officielle.

De notre côté, le patriotisme, autant que l'intérêt, nous font un devoir de contribuer à son éclat et de maintenir la France au rang élevé qu'elle a su conquérir dans les Expositions antérieures.

Aussi, c'est avec confiance que nous venons solliciter votre concours.

Comme le délai d'inscription expire à une date prochaine : le 1er février 1888, il convient de se hâter. Le succès de l'œuvre dépend, d'ailleurs, de l'empressement et de l'activité de tous.

Vous n'aurez aucune somme à payer pour location de terrain et vous pourrez réduire vos frais d'installation en faisant, avec des producteurs d'objets similaires, une *Exposition collective* qui laissera subsister, en son entier, votre droit à une récompense individuelle.

Vous trouverez, sous ce pli, une formule d'admission. Vous voudrez bien, après l'avoir remplie, l'envoyer à la Préfecture, à l'adresse de M. le Président du Comité départemental.

Veuillez agréer, etc.

Pour le comité départemental
de la Haute-Garonne,

Le Secrétaire général, PAUL DE LAPEYROUSE — *Le Président,* J. SIRVEN

L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Le service d'architecture.

Ainsi qu'il résulte du rapport de M. de Bouteiller au Conseil municipal, le service d'architecture occupera une surface verticale de 350 mètres carrés et une surface horizontale de 52 mètres. Un crédit de 51.000 francs lui sera accordé.

Il exposera les modèles de la Sorbonne, de l'Ecole de médecine, de l'Ecole pratique de médecine, et d'un ou deux autres établissements à déterminer ultérieurement.

La reconstruction de la Sorbonne a été mise au concours; 28 concurrents se sont présentés, c'est le projet de M. Nenot qui a été choisi.

La superficie de la nouvelle Sorbonne est de 25.590 mètees. La Sorbonne comprend: l'Académie de Paris et les facultés des sciences et des lettres, puis la bibliothèque Victor Cousin, la bibliothèque de l'Université et l'Ecole des Hautes-Etudes.

Le grand amphithéâtre de l'Académie contiendra 3.000 personnes; deux amphithéâtres, l'un de 300, l'autre de 200 personnes, seront en outre plus spécialement affectés à l'enseignement libre.

La faculté des Lettres comprendra outre ses salles d'examen, des salles de conférences, d'études, et cinq amphithéâtres pour le public, un de 1.000, un de 400, un de 250 et deux de 200 personnes.

Les amphithéâtres de la faculté des Sciences seront les suivants:

Trois pour les mathématiques, le plus grand pour 120 personnes;

Trois pour la chimie, un grand de 500 personnes, et deux de 140 pour le service de deux professeurs;

Un de 140 pour la géologie et la minéralogie.

Un de 140 pour les sciences naturelles.

Un également de 140 pour la physiologie.

Un de 500 pour les sciences physiques.

Le nombre des amphithéâtres sera ainsi de près de 20, ayant un total de 8,000 personnes; ne sont pas compris dans ce chiffre les salles d'examen et de doctorat, également accessibles au public.

L'auteur du projet de la Faculté et de l'Ecole pratique de médecine est M. Ginain, qui a également exécuté la clinique d'accouchement.

Le nouvel établissement comprend deux groupes de construction, séparés par la rue de l'Ecole de Médecine.

Le premier (Faculté de Médecine) compris entre le boulevard Saint-Germain, la place Larrey et la rue de l'Ecole-de-Médecine, est consacré aux services généraux de la Faculté (bibliothèque, administration, logement du doyen, enseignement théorique, chimie, physique et pharmacologie, musée d'anatomie normale).

Le second, (Ecole pratique), occupant l'espace délimité par les rues de l'Ecole-de-Médecine et Antoine-Dubois, et par les maisons en façade sur les rues Racine et Monsieur-le-Prince, renferme les laboratoires des professeurs et tous les services se rapportant à l'anatomie (salles de dissection, amphithéâtres, collections, enseignement libre), ainsi que le musée d'anatomie pathologique.

Le périmètre de l'Ecole pratique, placé sur les terrains des anciens Cordeliers, comprend le cloître dans lequel était installé l'hôpital des Cliniques.

Le musée Dupuytren, ancien réfectoire du couvent, est restauré, et se trouve eu façade sur la nouvelle rue des Ecoles.

Le style des constructions nouvelles se rattache, d'un côté, avec celui de l'ancienne Ecole de médecine et de l'autre, avec le style des bâtiments conservés du couvent des Cordeliers. La façade monumentale du boulevard Saint-Germain est décorée de cariatides, dues à M. Crauk; elle mesure 130 mètres de longueur.

Les façades sur la rue de l'Ecole-de-Médecine sont de 135 mètres, pour la Faculté, et de 165 mètres, pour l'Ecole pratique.

La dépense des modèles de ces trois monuments, que l'on exécutera pour l'Exposition, s'élèvera à 48,000 francs, mais l'Etat a consenti à en supporter la moitié.

L'exposition d'architecture comprendra, en outre, de nombreux plans en châssis ou en albums, et des photographies exécutées d'après les façades; enfin, des détails d'exécution, qui seront placés en vitrine.

Ces plans et photographies se rapporteront surtout aux monuments exécutés, depuis la dernière exposition de 1878, pour le compte de la Ville de Paris.

L'Exposition Italienne à Londres

ET L'EXPOSITION DE 1889

Nous avons entretenu nos lecteurs de l'Exposition américaine organisée à Londres, et qui eut un succès retentissant.

Le comité de patronage comprenait les noms les plus marquants, et la presse tout entière, en lui consacrant de nombreux articles, constatait sa réussite : aussi, le rédacteur du *Nineteenth Century* pouvait-il écrire avec raison :

« Le succès est complet, d'autant plus complet que l'on n'avait jamais vu, dans un pays étranger, une exposition particulière d'une autre nation, exposition faite sans aucun appui gouvernemental. »

Pendant toute la dernière saison de Londres, les jardins de South Kensington n'ont cessé de voir la foule affluer, et les journaux ont signalé plusieurs fois les visites des rois de Danemark, de Grèce, de Suède, de Saxe, etc.

L'an prochain, dès le mois de mai, M. Withley, qui fut l'organisateur de l'Exposition américaine, compte ouvrir une Exposition italienne. A cette exposition est acquis le bienveillant concours du Président du ministère italien, du maire de Rome, des consuls italiens et des Chambres de commerce italiennes en Angleterre.

Des comités locaux viennent de se former dans les principales villes de l'Italie; un comité spécial est déjà organisé à Paris dans la colonie italienne; ce seront des collaborateurs utiles pour le conseil de direction, qui a été formé à Londres, et qui comprend des membres de la Chambre des lords, de la Chambre des communes, le Président de l'Académie des Beaux-Arts, de nombreux artistes, des écrivains, etc.

L'actif président du comité organisateur de l'Exposition est M. Bonacina, président de la Chambre de commerce italienne de Londres, qui est tout disposé, nous assure-t-on, à favoriser de tout son pouvoir notre grande œuvre de 1889.

L'Exposition italienne de Londres sera une exposition générale, depuis les produits naturels jusqu'aux beaux-arts. Ce concours pourra donc être une préparation très utile pour la participation des Italiens à l'Exposition de Paris. Telles sont les raisons qui nous déterminent a appuyer l'exposition dont M. Withley est l'organisateur.

Beaucoup de nos compatriotes passeront le détroit, pendant l'été, et pas un ne quittera Londres sans avoir visité cette exposition, qui sera le rendez-vous, durant la saison, comme le fut l'Exposition américaine.

La reine Marguerite d'Italie, a, dit-on, l'intention de se rendre à Londres. Ce se-

rait une bonne fortune pour cette exposition, car cette visite entraînerait une foule d'Italiens. Du reste, une entente qui est sur le point d'aboutir, entre les différentes compagnies de chemins de fer, d'Italie, de France et d'Angleterre, donnerait aux voyageurs les plus grandes facilités.

Nous aurons à reparler de cette Exposition, qui s'annonce comme devant jouir de toute la faveur du public, et nous nous félicitons de ces événements artistiques et commerciaux, qui doivent aboutir, dans dix-huit mois, à la grande solennité de 1889, à Paris.

Les Théâtres

Une jeune cantatrice suédoise. la dernière découverte de Maurice Strakoch, le dénicheur d'étoiles lyriques, mort récemment, a débuté à l'Opéra-Comique, dans *Mignon*.

Sympathique et captivante, Mlle Arnoldson possède une voix sans grande puissance, mais expressive et pure, qu'elle dirige avec habileté. Elle a beaucoup plu : le personnage de *Mignon*, avec sa grace sauvage, lui convenant à merveille.

— Du fameux roman de M. Alexandre Dumas fils, *L'Affaire Clémenceau*, où le futur auteur de tant d'œuvres puissantes, déjà célèbre pourtant, abordait ses magistrales études philosophique et psychologiques, M. Armand d'Artois a extrait cinq actes pour le Vaudeville.

Les ouvrages de cette valeur, de cette profondeur, perdent, ordinairement, à passer du livre au théâtre, car on ne retrouve pas à la scène, les digressions heureuses, les aperçus subtils, les analyses fouillées du récit. M. d'Artois a vaincu les difficultés et s'est tiré heureusement des situations les plus scabreuses.

L'action suit le roman : elle commence dans l'atelier du statuaire Ritz, où se donne, au deuxième tableau, le bal costumé, organisé par les élèves du maître, et où Clémenceau dessine Iza, endormie ; elle se continue dans le modeste logement de la comtesse Dobronowska ; puis, chez Clémenceau, qui fait poser sa femme en Danaé ; elle se termine par le meurtre d'Iza, après nous avoir fait assister à la séparation des époux et au retour de Clémenceau.

En dépit de quelques longueurs au début et peut être d'un certain malaise à quelques passages, ce drame est curieux et original, et, à partir du troisième acte, il empoigne le spectateur. Ajoutons qu'il est parfaitement mis en scène et défendu avec talent par les interprètes. Mme Tessandier remplit avec toute son autorité le personnage de la comtesse, qu'elle sait rendre possible, et cette création lui fait autant d'honneur que celle de *l'Ange ingrat*. Mlle de Cerny rend Iza avec la séduction voulue par ce rôle cynique. Mme Raphaël Félix a des accents maternels fort touchants. Raphaël Duflos est un Clémenceau sobre, énergique et passionné. Dieudonné joue avec son entrain habituel le sympathique lieutenant Constantin, un nom qui porte bonheur.

L'Affaire Clémenceau est un succès complet, qui rapportera honneur et profit.

— Prises au dépourvu par l'insuccès immérité, selon nous, de *Nos Bons Jurés*, les Variétés ont eu recours au *Grand Casimir*, de MM. Jules Prével et Saint-Albin, musique de M. Ch. Lecocq, une des meilleures pièces de leur grand répertoire, où abondent les situations piquantes et l'esprit parisien.

Mme Judic jouait, pour la première fois, à Paris, le rôle créé par Mme Chaumont, et dans lequel elle avait déjà triomphé en Amérique ; elle a été tout heureuse de retrouver, à Paris, les applaudissements de l'étranger.

— *La Grenouillère* avait affermi la vogue conquise d'emblée par le Nouveau-Cirque : le *Carnaval de Venise* la confirme définitivement. Cette pantomime aquatique, ainsi que l'affiche qualifie ce spectacle des plus ingénieux et des plus attrayants, a obtenu un succès qui fera la joie des familles aux fêtes de Noël et du Jour de l'An, qui sera dans tout son éclat, aux sorties des jours gras et aux vacances de Pâques, et qui pourrait bien durer encore aux grandes vacances.

Au caleçon de bain et à la vareuse succèdent les costumes multicolores : au lieu des bords fleuris qu'arrose la Seine, la scène représente la place Saint-Marc, illuminée et constellée de lanternes éclairées à la lumière électrique ! Il fait nuit, et le ciel, que dis-je, le ciel ? le firmament reflète ses innombrables étoiles dans l'eau... que dis-je, dans l'eau ? dans l'onde ! C'est éblouissant.

Une gondole abordant la piazzetta amène les huit Gramegna, et ces virtuoses de la mandoline se trémoussent au son de leur musique entraînante, pendant que Vénitiens et Vénitiennes dansent aussi.

Le jour point ; une légère coquille sort des eaux, s'entr'ouvre, et la fée des Mers apparaît grâce à un truc dont nous laissons la surprise à nos lecteurs.

Une immense farandole termine cette brillante féerie, et chacun fredonne en sortant le fameux : *Ah ! que Venise est belle !...*

— M. Oller nous transporte en Italie, M. Franconi, lui, nous transporte à Ceylan, où, d'après les légendes indiennes, naquit notre père à tous, Adam.

On nous a mené, l'autre soir, dans ce pays à la végétation luxuriante, pour nous faire assister à une fête en l'honneur d'officiers de Sa Majesté Britannique. La cérémonie, pittorresque, variée, est interrompue par l'arrestation d'un chef de brigands que, séance tenante, on pend haut et court à un gigantesque palmier ; puis les réjouissances reprennent de plus belle et finissent par une grande marche triomphale.

Et voilà comment, sans aller plus loin que le boulevard des Filles-du-Calvaire, on peut faire un très agréable voyage en Orient.

Emile Abraham

— On annonce officiellement la transformation de l'Eden en théâtre d'opéra-comique et de féerie. Fussions nous seuls dans la presse, nous ne pouvons nous empêcher de regretter les belles soirées d'*Excelsior*, de *Siéba*, de *Brahma*, et nous sommes persuadés que pas un étranger n'eût traversé Paris, en 89, sans venir applaudir aux magnificences d'une mise en scène sans rivale, à des défilés et des ensembles que ne soupçonnent même pas ceux qui ne sont pas assisté aux ballets de la Scala, de la Fénice ou de San Carlo.

La transformation de la salle en théâtre à deux ou trois étages otera une partie de son cachet à ce merveilleux édifice de l'Eden, avec ses galeries, ses foyers, ses vestibules.

C'est, paraît-il, par *la Fille de Madame Angot* que sera inaugurée la nouvelle direction.

Quelque plaisir que doive éprouver M. Cantin à voir revivre cette œuvre, qu'il monta avec le succès colossal que l'on sait, il ne verra certainement pas disparaître sans regret ces magnifiques ballets, où son goût artistique et ses talents de metteur en scène se déployaient à l'aise et faisaient merveille. Grâce à lui, *Brahma* triomphe encore chaque soir, et ce n'est pas un mince honneur que d'avoir su rendre les faveurs du public à un théâtre dont on avait un peu désappris le chemin.

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs
(Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

Revue Financière

La Bourse a été mal impressionnée, cette semaine, par les difficultés de la politique extérieure.

Les places étrangères, ayant fait preuve d'une grande lourdeur, notre propre marché s'en est naturellement ressenti et les valeurs recherchées par le public qui spécule ont subi une dépréciation notable. Depuis quelque temps, la spéculation s'était portée tout spécialement sur les actions des Sociétés ayant pour objet l'exploitation du cuivre. A une hausse inconsidérée a donc succédé une baisse importante sur ces titres trop vivement poussés. Ils sont, d'ailleurs, les seuls qui aient été l'objet de grandes oscillations et qui aient donné des craintes sérieuses aux détenteurs. Ces soubre-

sauts étaient prévus. Un mouvement important dans un sens en entraîne forcément un autre en sens inverse ; c'est la réaction nécessaire, et elle s'est produite ces jours-ci comme elle se serait produite un peu plus tard. Mais les valeurs sérieuses, à l'abri des brusques mouvements provoqués par une spéculation fantaisiste, telles que nos Rentes et les quelques actions de nos grands établissements de Crédit, n'ont souffert que d'une manière insensible des oscillations et de la tourdeur qui ont tour à tour présidé aux principaux marchés européens.

D'ailleurs, la situation de la politique extérieure se détend lentement, il est vrai, mais d'une façon perceptible et de toutes part, les nouvelles sont plus rassurantes.

Nous sommes donc persuadé que la tenue du marché ne peut que s'améliorer d'ici à la fin de l'année.

***

Les mouvements qui se sont produits sur nos Rentes n'ont pas été provoqués par le nombre et l'importance des transactions, mais par les événements politiques, ainsi que nous venons de le voir.

Le 3 0/0 est à 84 30.

L'Amortissable s'échange à 85 10.

Le 4 1/2 0/0 reste à 107 60.

Au comptant, on a fait 84 35 sur le 3 0/0, 85 sur l'Amortissable et 107 60 sur le 4 1/2 0/0.

Les échanges de primes pour fin courant et pour fin janvier se font à des écarts peu tendus.

Les Consolidés anglais ont fait au plus haut 101 15/16e. Ils restent à 101 3/4.

Le 4 0/0 Hongrois a naturellement été lourd sur les événements de la semaine. Il se tient actuellement à 78 50.

Les fonds russes sont actuellement très lourds.

L'Italien a rétrogradé à 96 15.

Le Turc est à 13 95.

L'Egypte fait 372 50.

L'Extérieure espagnole se tient à 67 50.

***

La Banque de France s'est traitée en dernier lieu à 4.315.

La tenue du Crédit Foncier de France est toujours bonne à 1410.

L'émission des Bons de loterie, que nous avons annoncée dernièrement, et à laquelle procédera, le 28 courant, le Crédit Foncier, a été autorisée par arrêtés ministériels des 24 octobre et 9 décembre 1887.

Ces Bons jouiront certainement, par la suite, d'une faveur exceptionnelle, puisqu'ils pourront seuls donner satisfaction au penchant d'une notable partie du public pour la loterie.

Beaucoup mieux doués que le billet de loterie, dont toute la vertu est épuisée, après le tirage définitif, ils conserveront pendant 75 ans toute leur efficacité comme instrument de fortune. Le souscripteur qui prendra part à l'émission, le 28, pourra dire en quelque sorte qu'il fait une provision annuelle de billets de loterie pour une période de 75 ans, provision d'autant plus précieuse, qu'il y aura ensuite disette absolue de ce papier.

Il sera certainement sollicité bien souvent de céder une part de ce papier, qu'il aura eu la bonne inspiration de mettre en portefeuille, et ce n'est pas 100 francs qu'on offrira de lui payer dans quelques années : mais 150 francs, s'il n'a pas été remboursé à 200 fr. ou à 1000 francs, ou à 10.000 ou même à 100.000 francs.

Voici les conditions de souscription : Le prix d'émission de 100 francs est payable de la manière suivante : 20 fr. en souscrivant, 20 fr. à la répartition, 20 fr. du 10 au 15 avril 1888, 20 fr. du 10 au 15 août 1888, et 10 fr. du 10 au 15 décembre 1888.

Les libérations totales seront admises par anticipation à toute époque, à partir de la répartition.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, mais les souscriptions par listes ne sont pas admises.

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

C'est là une affaire assurée à l'avance d'un grand et légitime succès. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à y participer.

Les chemins de fer sont soutenus.

Les valeurs industrielles restent calmes.

Les cours de la Compagnie transatlantique et ceux de la Banque transatlantique sont fermés, les premiers à 335, ceux de la Banque, aux environs de 465.

Le Panama est à 320.

Le Suez cote 2075 25.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1re cl. — 31 fr. 25 en 2e cl. — 22 fr. 50 en 3e cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1re cl. — 51 fr. 25 en 2e cl. — 40 fr. en 3e cl.

Ces billets donnent droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe; Newhaven et Brighton.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.



HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE
DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfies, Pharmacies, Drogueries.

FABRIQUES FRANÇAISES
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES
de Pont-Sainte-Maxence
CARRELAGES MOSAÏQUES
En Grès Cérame
A. CORBASSIÈRE & Fils
Rue de la Chapelle, 35, Paris

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, BREVETÉ S. G. D. G.
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET Cie, plaine Saint-Denis.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE

LAVABOS

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

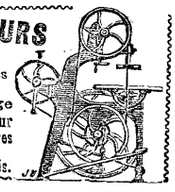
CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE

Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur
15, Rue de Buci, PARIS
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR
Huile à brûler
Brevetée s. g. d. g.
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or
G^VE DELETTREZ
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris
Huiles à brûler pures. — Economie **15 0/0** sur la consommation.
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kil.
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kil., contre remboursement.

OUTILLAGE D'AMATEURS
ET D'INDUSTRIES
SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles
TOURS de TOUS SYSTÈMES
DESSINS et Fournitures pour **Découpage**
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES
TIERSOT, *16, r. des Gravilliers*, Paris.


MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Etranger
Trois Diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants,** d'Ecuries ou de Serrurerie, **45** centimes l'un en timbres poste.


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER*
7, rue du Havre, PARIS

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE

Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn^t. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
CROIX DE MÉRITE, 1ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887, 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS

SUSPENSOIR MILLERET élastique
sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur*
BANDAGES invisibles. **BAS** pour **varices** 8 f.
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS
ENVOI FRANCO


A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. *Garantie. Pendule Comtoise,* Louis XV. Réparations. **Envoi f^co du Catalogue.**

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR
Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.
BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

EXIGER le *vrai Nom* **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**
47 ANS DE SUCCÈS, *41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.* — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. **Préservatif contre les Epidémies.** ***Eau de Toilette*** *et* ***Dentifrice*** *très appréciés.* — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. - DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. - *Exiger le nom de* **DE RICQLÈS.**

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)
IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce
TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS
JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.
PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE
Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

AU VIEUX CHENE *69,71,73, r. Beaubourg* **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) Installations COMPLÈTES

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Francaises et Etrangères, 4^e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2^e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

Deuxième année — N° 59 Le Numéro : 30 centimes. Samedi 31 Décembre 1887

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Bureaux de Comités départementaux.
Comités départementaux.
Exposition d'agriculture
Économie sociale : Questionnaire.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission des auditions musicales.
A l'Hôtel-de-Ville.
Comité départemental de la Haute-Vienne.
La Suisse à l'Exposition de 1889.
Conférence de M. Berger.
Les Travaux de la Tour Eiffel.
Chronique des Travaux.
Les Théâtres.
Revue financière.
Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Bureaux de Comités départementaux

DOUBS

Comité départemental.

Président : M. CHATEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Besançon.
Vice-présidents : MM. Charles SANDOZ, adjoint au maire de Besançon; Armand PEUGEOT, industriel à Valentigney; Charles VANDEL, industriel à Pontarlier; BAINIER, industriel à Sugney-Douvôt.
Secrétaires : MM. BOUVARD, avocat à Besançon; Henri JAPY, industriel à Badevel; RICHARD, ingénieur civil à Besançon.
Trésorier : M. BENOIST, président de la chambre syndicale des fabricants d'horlogerie, à Besançon.

M. PEUGEOT (Armand), industriel à Valentigney, vice-président du sous-comité de l'arrondissement de Montbéliard, a été désigné pour suppléer à la présidence M. VIETTE, nommé ministre de l'agriculture.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Allier :

Sous-comité de l'arrondissement de Moulins

M. Robert, inspecteur d'académie, à Moulins, en remplacenent de M. Frébault, démissionnaire.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental d'Ille-etVilaine :

Sous-comité de l'arrondissement de Montfort

MM. Besnard, maire de la Chapelle-Thouarault. Cosnier, maire de Montauban, en remplacement de M. Robert, démissionnaire. Lemoine, maire du Lou-du-Lac.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Lot-et-Garonne :

Sous-comité de l'arrondissement de Marmande

M. Belloc (Louis), négociant et propriétaire à Marmande,

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental du Puy-de-Dôme :

Sous-comité de l'arrondissement de Clermont-Ferrand

M. Kuhn (Williams), brasseur, à Clermont-Ferrand.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Saône-et-Loire :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Mâcon

MM. Bessard, conseiller général à Tournus. Chautin, conseiller général, à Saint-Point. Le Directeur des haras de Cluny. Dubost, maire de Tournus. Genairon, à Saint-Romain-des-Iles. Guillemin, de la maison Doyen et Guillemin, à Mâcon. Malicier (Jérôme), distillateur, à Cormatin. Piguet aîné, à Mâcon. Revel, propriétaire, maire de Matour.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Autun

MM. Périer, avocat, conseiller général, maire d'Autun. Bulliot, président de la société éduenne, à Autun. Duprey, conseiller général, maire de Roussillon. Laconme, conseiller général, à Mesvres. Legendre, docteur à Saint-Léger-sous-Beuvray.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône

M. Chagot (Léonce), à Montceau-les-Mines.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Charolles

MM. Aucourt (Antoine), propriétaire à Anzely-Duc. Fichot (Louis), industriel, négociant à Toulon-sur-Arroux. Fournier, constructeur-mécanicien à Génelard. Gondard (Claudien), avocat à Charolles. Lablaye, ingénieur des ponts et chaussées, à Charolles.

5° Sous-comité de l'arrondissement de Louhans

M. Alaise (Laurent), mécanicien à Louhans.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Seine-et-Oise :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Versailles

MM. Berthault, professeur d'agriculture à l'école de Grignon. Récopé, inspecteur des forêts, à Saint-Germain-en-Laye. Moutier (Paul), entrepreneur de serrurerie, à Saint-Germain-en-Laye.

2° Sous-comité de l'arrondissement d'Etampes

M. Blavet, président de la société d'Etampes, en remplacement de M. Dupré, démissionnaire.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Pontoise

MM. Melon (Paul), propriétaire à Ermont. Bry, conseiller d'arrondissement, maire de Gagny, Poilpot, artiste peintre, maire de Noisy-le-Grand. Picot, membre de l'Institut, conseiller municipal à Asnières-sur-Oise.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Hautes-Alpes :

Sous-comité de l'arrondissement de Gap

M. Meyer, inspecteur d'académie à Gap, en remplacement de M. Derennes, démissionnaire.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Aube :

Sous-comité de l'arroudissement de Troyes

MM. Babeau, homme de lettres à Troyes; Chanvin, ingénieur-manufacturier à Troyes; A Finot, docteur en médecine à Troyes; Vernant, ancien instituteur à Troyes.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Aude :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Carcassonne

MM. Cornet-Peyrusse, ancien président de la Société contrale d'agriculture de l'Aude ; Daguet, agent d'assurances à Carcassonne.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Castelnaudary

MM Barrié, conseiller général ; De Vézian, avoué à Castelnaudary.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Limoux

MM. Adamoli (Paul) ; Giret, docteur médecin.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Charente-Inférieure :

Sous-Comité de l'arrondissement de La Rochelle

M. Laronze, inspecteur d'académie à La Rochelle, en remplacement de M. Frémy, démissionnaire.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Corse :

Sous-comité de l'arrondissement de Bastia

M. Benedetti (François), ingénieur agricole à Bastia, en remplacement de M. Benedetti (César), décédé.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Creuse :

Sous-comité de l'arrondissement de Guéret

M. Derennes, inspecteur d'académie à Guéret, en remplacement de M. Chandelliez, démissionnaire.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Eure :

Sous-comité de l'arrondissement d'Evreux

M. Lemaire (Edouard), fabricant de liqueurs à Ivry-la-Bataille.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Haute-Garonne :

Sous-comité de l'arrondissement de Toulouse

M. Hébrard (Emile), secrétaire général de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, propriétaire à Montplaisir, commune de Fronton.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Isère :

Sous-comité de l'arrondissement de Grenoble

MM. Bernard, conseiller à la cour d'appel de Grenoble ; Jay, professeur agrégé à la faculté de droit ; Leborgne, industriel à Grenoble.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Nord :

1° Sous-comité de l'arrondissement de Lille

MM. Facq-Durdan, fabricant de meubles à Lille ; Moy, doyen de la faculté des lettres à Lille.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Cambrai

M. Jacquemart (Evariste), ancien chef d'institution à Cambrai.

3° Sous-comité de l'arrondissement de Douai

M. Couat, recteur de l'académie de Douai, en remplacement de M. Nolen, démissionnaire.

4° Sous-comité de l'arrondissement de Dunkerque

M. Terquem (Paul), ancien professeur d'hydrographie, ancien adjoint au maire de Dunkerque.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Pyrénées-Orientales :

Sous-comité de l'arrondissement de Perpignan

MM. Amouroux, artiste peintre à Perpignan ; Bosch (Louis), professeur de mathématiques au collège de Perpignan ; Izarn (Armand), avocat à Perpignan ; Villarouge (Jacques), serrurier à Perpignan ; Viry (de), directeur de la compagnie du gaz à Perpignan.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Tarn :

1° Sous-comité de l'arrondissement d'Albi

MM. Grant, ingénieur des mines, à Albi ; Mazères, inspecteur de l'enseignement primaire, à Albi ; Nonguiès (G.-M.), directeur du *Patriote albigeois*, à Albi ; Poux-Laville (Gaston), rédacteur en chef de l'*Union républicaine* à Albi.

2° Sous-comité de l'arrondissement de Castres

MM. Verdeil, directeur de l'*Avenir*, à Castres ; Cormouls-Houlès (Eugène), manufacturier à Mazamet, en remplacement de M. Cormouls-Houlès (Gaston), démissionnaire.

Par arrêté en date des 21 et 24 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Vienne :

Sous-comité de l'arrondissement de Limoges

MM. Landon (Henri), filateur-manufacturier, à Eymoutiers ; Pradet, conseiller général, à Eymoutiers ; le maire de Limoges ; Thuillier (Gilbert), publiciste, à Limoges.

Par arrêté en date du 21 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Vosges :

Sous-comité de l'arrondissement de Remiremont

MM. Malye, inspecteur des forêts, à Remiremont ; Sauvage, inspecteur des forêts, à Remiremont.

Par arrêté en date du 24 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Hervieu, député, membre du comité départemental de l'Yonne (Sous-comité de l'arrondissement d'Avallon.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

EXPOSITION D'AGRICULTURE

Exécution en location et entretien des façades des Galeries du Quai d'Orsay.

CHAPITRE PREMIER

CLAUSES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

Article premier. — *Objet du marché.* — Le concessionnaire s'engage à exécuter, en location, et entretenir, jusqu'à la fin de l'Exposition, les façades, telles qu'elles sont définies ci-après, des galeries de l'Exposition d'agriculture pour la partie de ces galeries dont l'ossature métallique est confiée à la Société parisienne d'entreprise générale des travaux.

Art. 2. — *Détail des travaux.* — Les travaux à exécuter conformément au devis descriptif ci-joint et aux plans ci-annexés s'appliquent aux objets suivants, dont l'énumération est simplement indicative et non limitative :

Fouilles, maçonnerie, charpente en bois, menuiserie, serrurerie, peinture, vitrerie, couverture en zinc, ornementation en staff, portières et lambrequins avec fournitures nécessaires pour :

1° La réalisation desdits plans comportant l'édification de quatre types différents, savoir :

Type A applicable à 8 façades ;
Type B applicable à 6 façades ;
Type C applicable à 232 travées ;
Type D applicable à 232 travées.

2° Tout entretien.

Art. 3. — *Autorisation de profiter des marchés consentis à l'Administration.* — Le concessionnaire pourra profiter, pour les matériaux nécessaires à la couverture et à la vitrerie, des marchés passés entre l'Administration et les fournisseurs, autant, bien entendu, que ces marchés contiendront une clause qui permettra d'en étendre l'application au concessionnaire et sans que ce dernier puisse prétendre à aucune indemnité au cas où cette clause n'existerait pas.

Art. 4. — *Prix.* — La valeur de ces travaux est estimée à la somme de cent dix-huit mille francs (118,000 francs).

Cette somme forme le montant total fixe et invariable moyennant lequel l'entrepreneur sera tenu d'édifier dans les meilleures conditions d'exécution les façades complètes des galeries telles qu'elles sont décrites et détaillées aux pièces du marché.

Art. 5. — *Travaux accessoires compris dans le forfait.* — Le prix indiqué à l'article 4 ci-devant comprend non seulement l'ensemble de tous les transports, fournitures et mains-d'œuvre, mais aussi toutes les dépenses, tous les frais et faux frais accessoires au travail principal, tels que : échafaudages divers, étaiement de toute nature, cintres, etc., toutes difficultés d'accès de chantiers, tout remplacement de vitres brisées, toutes retouches à la peinture, toutes réparations, tous

entretiens des constructions jusqu'à la fin de la location, de façon que les façades aient constammmnt un aspect de propreté et d'élégance irréprochables, toute démolition, tout enlèvement des constructions à la fin de l'occupation, y compris enlèvement de tous décombres, gravois ou matériaux en provenant.

Art. 6. — *Modifications apportées par l'Administration.* — L'Administration se réserve le droit de modifier, soit avant, soit pendant le cours des travaux, les dispositions de certaines parties de la construction sans que ces modifications puissent entraîner un changement en plus ou en moins du forfait, les chiffres de dépense étant maintenus les mêmes par système de compensation.

Art. 7. — *Modifications apportées par l'entrepreneur.* — L'entrepreneur restant propriétaire des constructions qu'il doit établir dans de bonnes conditions de solidité et entretenir jusqu'à la fin de l'Exposition en bon état de réparations, il aura la responsabilité entière de tous les accidents, dégâts ou détériorations provenant d'un défaut de solidité ou d'insuffisance d'entretien.

En conséquence de cette responsabilité, il aura la faculté d'augmenter les dimensions de telles parties de sa construction qu'il jugera portées trop faibles aux dessins ci-annexés; mais cette augmentation dont il aura dû se rendre compte à l'avance ne modifiera en rien le chiffre du forfait stipulé à l'article 4, ce chiffre se rapportant à un édifice capable de répondre complètement à l'usage auquel il est destiné.

Art. 8. — *Délais d'exécution.* — Les travaux commenceront aussitôt que l'ordre de service en aura été donné par l'architecte, et ils seront continués sans interruption et avec toute l'activité possible jusqu'à leur achèvement, qui devra avoir lieu au plus tard trois mois après la réception de l'ordre de service.

Ils devront, dans tous les cas, être terminés pour les portières et lambrequins le 1er avril 1889 et pour tout le reste, le 31 décembre 1888.

Art. 9. — *Ordre à suivre dans les travaux.* — Pour la marche de ces travaux, l'entrepreneur suivra l'ordre qui lui sera indiqué par l'architecte. Il prendra toutes les dispositions convenables pour permettre l'exécution d'ouvrages qu'il y aurait lieu de poursuivre en même temps que les siens.

Art. 10. — *Réception partielle.* — Au fur et à mesure que certaines parties des constructions seront terminées, l'Administration aura le droit de les mettre en état de réception provisoire et d'en prendre livraison.

Elle aura même ce droit avant que les portières et lambrequins soient posés si le reste de la construction est achevé.

Art. 11. — *Marche des travaux.* — Pendant le cours des travaux, l'architecte et ses agents pourront en suivre l'exécution non seulement sur l'emplacement de la construction, mais encore sur les chantiers de l'entrepreneur.

Dans le cas où la marche suivie à l'atelier ou sur le tas ferait craindre que les constructions ne pussent être terminées et livrées à l'époque prescrite, l'Administration aurait le droit, sur le rapport de l'architecte, soit de résilier le marché, soit de faire continuer l'entreprise en régie aux frais de l'entrepreneur.

Art. 12. — *Pénalités pour retards.* — En cas de retard sur le délai fixé ci-devant et quelle que puisse en être la cause, sauf l'exception prévue par le dernier alinéa du présent article, l'entrepreneur subira une retenue de 1 p. 0/0 sur le montant total de son entreprise, par chaque semaine de retard.

Ce chiffre, que l'entrepreneur reconnaît expressément accepter, est établi comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

Ces retenues seront acquises à l'Administration par le seul fait de retards et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

Dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance de force majeure, il devrait le faire constater par le Directeur général des travaux, seul juge de la valeur de la réclamation, et les délais seraient prolongés, s'il y avait lieu, en raison du temps perdu, mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait.

Art. 13. — *Frais de chantier.* — L'entrepreneur aura à sa charge tous les frais de police et de chantier, tels que clôtures provisoires, fourniture d'eau, éclairage, gardiennage, etc.

Il devra prendre à ses frais toutes les précautions nécessaires pour préserver de toutes détériorations les plantations, candélabres et et autres objets avoisinant la construction.

Art. 14. — *Détériorations.* — L'entrepreneur reste responsable de toutes les détériorations qui pourraient survenir à ses constructions, même par intempéries, même par la faute des tiers, même par la malveillance ou par vol, sauf son recours contre qui de droit et sans que l'Administration puisse jamais être mise en cause.

L'entrepreneur reste également responsable de sa construction en cas d'incendie, et l'Administration pourra exiger qu'il souscrive une assurance, comprenant tous risques de garantie, avec une société acceptée par elle.

Art. 15. — *Démolitions.* — Après la clôture de l'Exposition, les constructions devront être enlevées dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'ordre de service qui prescrira cet enlèvement. Faute de se conformer à cette prescription, l'entrepreneur sera passible des pénalités de l'art. 12.

Art. 16. — *Propositions de payement. — Retenues.* — Dans les propositions de payement à établir conformément à l'article 45 du cahier des charges générales, on n'acceptera comme matériaux approvisionnés que ceux déposés sur les chantiers mêmes des travaux et acceptés provisoirement comme bons par l'architecte.

Cette acceptation provisoire ne préjugera en rien leur admission définitive, et l'Administration restera libre de les faire remplacer par d'autres si elle leur découvre des défauts à l'emploi.

Le dixième de garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'après la démolition et l'enlèvement des constructions livrées.

Art. 17. — *Cautionnement.* — Pour la garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent marché, le concessionnaire déposera à la Caisse des dépôts et consignations, dans un délai de quize jours après l'approbation des présentes conventions par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, un cautionnement de *cinq mille francs*.

S'il fait ce cautionnement en argent, il en touchera l'intérêt à 3 0/0 à partir du 61e jour; s'il le fait en rentes, il en touchera les arrérages.

Art. 18. — *Clauses et conditions générales et spéciales.* — Indépendamment des conditions précédentes, l'entrepreneur est soumis :

1° Aux clauses et conditions générales approuvées par M. le Ministre du commerce et de l'industrie le 25 août 1886 et imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition ;

2° Aux clauses et conditions spéciales aux travaux de maçonnerie en date du 30 novembre 1886 ; aux travaux de charpente en bois et de menuiserie en date du 11 juin 1887; aux travaux de couverture en date du 11 mai 1887; aux travaux de vitrerie en date du 6 décembre 1886, pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les présentes.

CHAPITRE II.

DEVIS DESCRIPTIF.

Art. 19. — *Façades type A.* — La façade A, épousant le périmètre de la ferme en fer, se compose d'un grand motif central avec fronton triangulaire surélevé au-dessus de ladite ferme et de deux bas côtés à un seul rampant.

Dans la partie centrale, une grande baie cintrée avec archivolte moulurée divisée dans la hauteur, à la naissance de l'arc, par une traverse d'imposte au-dessus de laquelle se trouvent deux meneaux divisant eux-mêmes l'imposte en trois châssis égaux. Dans chacun des bas côtés se voit une baie de croisée également cintrée avec archivolte moulurée.

Cette façade est décorée de quatre pilastres saillants avec piédestal, corniche et chapiteaux reposant à la partie basse sur un socle courant mouluré reposant lui-même sur un soubassement, et au-dessus de ce socle, d'un bandeau d'appui sous croisées se raccordant avec l'architecture des pilastres.

La corniche du fronton et de sa base, ainsi que celle des deux rampants à droite et à gauche, est décorée de consoles et modillons avec cours d'ornement en staff et surmontée à la partie supérieure d'une rive moulurée en plâtre peint avec motifs d'angles. A la rencontre des deux corniches rampantes de ce fronton se place un grand motif R. F. de sculpture en staff et aussi un grand motif sur l'archivolte de la grande baie. Les quatre pilastres sont ornés de cartouches sculptés en staff.

Dans l'axe des pilastres extrêmes et dans l'axe du grand motif R. F. s'élèvent des hampes de drapeaux avec motifs en staff à la base.

La porte est décorée de tentures formant portières.

Les huit façades type A seront élevées aux endroits indiqués sur les plans ci-joints.

La face intérieure sera revêtue d'un simple enduit.

Art. 20. — *Façades type B.* — La façade B épouse le périmètre de la ferme en fer; elle se compose d'un soubassement en briques apparentes d'environ 2 mètres de hauteur au-dessus du sol, sur un socle également en briques et couronné d'un bandeau divisé en deux parties égales par la porte d'entrée d'une largeur de 4m50 environ sur 5 mètres environ de hauteur. Au-dessus du soubassement ainsi qu'au-dessus de la porte se trouve un châssis vitré en fer. De chaque côté de la porte et aux angles de la façade, pilastres en bois, les pre-

miers partant du sol avec socles à la base et ornementation à la hauteur de la traverse qui termine la porte, les seconds reposant sur le soubassement, décorés d'écussons et surmontés de hampes de drapeaux.

La porte est terminée à sa partie supérieure par une large traverse d'imposte décorée de croisillons.

Au-dessous des rampants de la ferme en fer se place un lambrequin saillant en frises rainées et arrondies à la partie inférieure et surmonté, suivant le rampant, d'une corniche en menuiserie.

La porte est décorée de tentures formant portières.

Les six façades type B seront élevées aux endroits indiqués sur les plans ci-joints.

Sur la face intérieure, briques apparentes ou enduit, au choix de l'administration.

Art. 21. — *Façades type C.* — La façade type C comprend trois travées. Elle se compose d'un soubassement en briques comme à la façade B, avec châssis vitré au-dessus. Dans le prolongement des fermes en fer se voient des pilastres en maçonnerie avec chapiteaux surmontés de hampes de drapeaux et reposant sur le soubassement en briques. Cours de corniche en menuiserie.

Sur trois travées une porte décorée de tentures formant portières.

Les façades type C seront élevées aux endroits indiqués sur les plans ci-joints.

Sur la face intérieure briques apparentes ou enduit, au choix de l'Administration.

Art. 22. — *Façades type D.* — La façade type D comprend trois travées.

Dans le prolongement des fermes en fer, pilastres en maçonnerie se reproduisant toutes les trois travées et aux travées intermédiaires des pilastres en menuiserie avec piédestal, corniche, chapiteau et base. Au-dessus des pilastres en menuiserie et se raccordant avec les pilastres en maçonnerie s'étend un cours de corniche en bois mouluré. Tous les grands pilastres sont surmontés de hampes de drapeaux.

Des balustrades en bois occupent deux travées sur trois, la troisième travée étant réservée pour la porte. Elles reposent sur socle en maçonnerie avec moulures en ciment et sont surmontées d'une main-courante en bois.

La porte et les deux côtés sont décorés de tentures formant portières et lambrequin.

Les façades type D seront élevées aux endroits indiqués sur les plans.

La face intérieure comme la face extérieure.

CHAPITRE III

QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET FAÇON DES OUVRAGES

Travaux de maçonnerie

Art. 23. — *Fondations.* — Toutes les fondations nécessaires seront faites en contre-bas du sol; elles seront en béton de cailloux ou en vieux moellons et mortier de chaux hydraulique (mortier composé de 2 parties de chaux pour 5 de sable; le béton, de 2 parties de ce mortier et de 3 parties de cailloux).

Art. 24. — *Maçonnerie en élévation.* — *Façade type A.* — Au-dessus des fondations, on fera un socle en ciment ou en mortier de ciment mouluré, puis le mur en contre-haut jusque sous les appuis de croisées, en briques de Vaugirard première qualité ou équivalente de 0m22 avec toutes saillies nécessaires.

Au-dessus de ce soubassement, pan de bois hourdé en plâtre et plâtre avec latis et enduit sur toute la façade.

Façade type B. — Soubassement en briques de Vaugirard, première qualité, apparentes; les joints verticaux et horizontaux parfaitement réguliers et symétriques, jointoiement avec joints creux en mortier.

Socle également en briques; même jointoiement. Bandeau en briques sous le châssis.

Pilastres de bois.

Façade type C. — Comme à la façade B.

Façade type D. — Socle courant, comme à la façade type A, sur lequel repose la balustrade. Pilastres en pan de bois comme à la façade type A.

Art. 25. — *Marches.* — Tous les seuils et marches. aux baies des portes, seront en roche dure de Bagneux ou équivalente, posés sur mortier de chaux ou simplement en ciment.

Il y aura au moins une marche à chaque porte.

Travaux de charpente

Art. 26. — *Quantité et dimension des bois.* — Les pilastres de toutes les façades seront en pans de bois composés de sapin 0m16×0m20; les moises, tournisses et montants seront également en sapin de 0m16×0m08.

Art. 27. — *Remplissages intermédiaires.* — Des poteaux intermédiaires, liens, croix de Saint-André et décharges, en nombre suffisant, seront posés dans le plan des façades, pour assurer la solidité absolue de la construction.

Art. 28. — *Brides, étriers, tirants, boulons, etc.* — Toutes les pièces de charpente seront reliées et maintenues entre elles, suivant le cas, par des boulons, plates-bandes, brides, colliers, étriers, goussets, harpons, tirants, vis, chevillettes et trous d'épingles nécessaires à la parfaite solidité, résistance et rigidité du travail.

Les boulons auront deux rondelles : une à l'écrou, l'autre à la tête, pour former un serrage convenable.

Travaux de menuiserie

Art. 29. — *Bâtis des baies.* — Les bâtis dormants des baies de portes et de croisées seront en sapin de 0m054×0m08 à trois parements feuillés.

Art. 30. — *Dispositions spéciales.* — *Façade type A.* — Néant.

Façade type B. — Le lambrequin, en frises de sapin de 0m027, aura deux parements rainés.

La corniche suivant le rampant sera en sapin de 0m027, aura un parement rainé avec moulures rapportées.

Façade type C. — La corniche de couronnement sera en sapin de 0m027, avec deux cours de moulures.

Façade type D. — La corniche de couronnement aura un parement rainé et quatre cours de moulures. Les pilastres intermédiaires seront en sapin de 0m027, mouluré avec piédestal, corniche et chapiteau.

La balustrade sera en sapin ajouré, avec main-courante profilée.

Art. 31. — *Hampes de drapeaux.* — Des hampes de drapeaux seront posées dans l'axe de tous les grands pilastres et au-dessus des frontons des façades, sauf pour les deux pilastres encadrant la porte de la façade type A.

Travaux de couverture

Art. 32. — *Couverture.* — La couverture sera faite en zinc.

Art. 33. — *Raccordement des façades avec le corps des galeries.* — Le raccordement du couronnement avec les cheneaux et la ferme faite sera en zinc, avec les bandes de solins et de rives nécessaires, et de façon à garantir toutes les parties des façades contre toute fuite ou infiltrations d'eau.

Art. 34. — *Disposition spéciale à la façade A.* — La façade A sera couverte sur toute l'épaisseur du mur formant fronton.

Travaux de serrurerie

Art. 35. — *Ferrures des croisées et châssis.* — Les châssis des croisées et des impostes seront des fers à simple T de 0m035, dressés et posés avec pattes aux extrémités et trous de vitrage nécessaires.

Travaux de peinture et vitrerie

Art. 36. — *Fers, boiseries, murs.* — Les faces apparentes des fers, boiseries et murs seront peintes à l'huile, trois couches, avec rebouchage et réchampissage à plusieurs tons.

Art. 37. — *Disposition spéciale à la façade A.* — L'enduit au-dessus de la porte de la façade sera peint en imitation de faïence.

Art. 38. — *Vitrerie.* — Toutes les croisées, impostes et châssis seront vitrés en verre simple.

Travaux d'ornementation

Art. 39. — *Nature des ornements.* — Les ornements seront en staff. Les corniches et moulures indiquées en bois pourront être faites en staff.

Tentures et drapeaux

Art. 40. — *Nature et disposition des tentures.* — Les tentures, portières et lambrequins seront en toile Yvose Laurent ou équivalente, avec embrasses, galons, lézardes de couleurs indiquées par l'architecte.

On adoptera, pour leur disposition, la forme indiquée aux dessins. Elles devront être garnies d'anneaux, de manière à se fermer hermétiquement, en s'appuyant sur les balustrades en bois dans les travées où il en existe.

Observation générale

Art. 41. — Toutes les fournitures pour lesquelles il n'est stipulé aucune qualité, aucune provenance spéciale, doivent être de tous points excellentes. Faute de quoi elles pourront toujours, et sans aucune indemnité, être refusées par l'architecte.

Tous les travaux pour lesquels il n'est stipulé aucune condition particulière devront être exécutés suivant toutes les règles de l'art et ne laisser absolument rien à désirer, tant au point de vue de la résistance et de l'élégance qu'à tout autre point de vue, faute de quoi ils pourront toujours être refusés.

Fait à Paris, le 29 octobre 1887.

Le Secrétaire technique de la Direction générale des travaux,
Signé : DELIONS.

Vu et présenté :
Paris, le 2 novembre 1887.
Le Directeur général des travaux,
Signé : ALPHAND.

Approuvé :
Paris, le 11 novembre 1887.
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Commissaire général,
LUCIEN DAUTRESME.

PARTIE NON OFFICIELLE

M. Lucien Dautresme, Ministre du Commerce et de l'Industrie, a reçu, hier vendredi, à l'occasion du jour de l'an, le personnel du Ministère et de l'Exposition.

Les sous-commissions de la Commission des quarante-trois se sont réunies jeudi matin et ont nommé des délégués qui vont se constituer en comité spécial, ayant mandat de traiter avec un syndicat d'électriciens, pour l'éclairage de l'Exposition de 1889.

Ce comité est ainsi composé :

MM. Rouvier, Prévet, Teisserenc de Bort, Guichard, Christophle, Magnin, et les trois directeurs généraux de l'Exposition.

Il se réunira mercredi prochain, à quatre heures, au ministère du commerce et de l'industrie.

A la fin de la dernière séance du Conseil des Travaux de l'Exposition universelle de 1889, qui a eu lieu jeudi matin, et à laquelle assistaient, sous la présidence de M. le Directeur général des travaux, MM. Charles Garnier, Bouvard, Dutert, Formigé, Charton, Délions, Laforcade, Lion et de Mallevoue, M. Contamin s'est fait l'interprète des sentiments du Conseil en adressant à M. Alphand les paroles suivantes :

Permettez-moi, monsieur le Directeur général, de ne pas laisser se terminer cette séance, la dernière de l'année, sans venir vous remercier, au nom de mes collègues et amis du Conseil et au mien, de l'affectueuse sympathie et de la bienveillance que vous avez bien voulu nous témoigner pendant tout le cours de cette année ; puis vous prier d'agréer, avec nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous, ceux que nous faisons pour que les travaux de cette Exposition, que vous dirigez avec une si grande intelligence et une si haute compétence, continuent leur marche ascendante vers un succès qui vous sera dû tout entier.

Vous pouvez, Monsieur le Directeur général, compter sur notre dévouement le plus complet pour vous aider à mener à bien cette œuvre grandiose, car il tire sa source dans notre amour profond de la patrie et la très grande et très sincère affection que nous éprouvons tous pour l'homme de bien, le grand citoyen, l'ingénieur illustre, qui nous sert de guide et préside nos séances.

M. Alphand a remercié ses collaborateurs, en quelques paroles émues, des sentiments qu'ils venaient de lui exprimer et du dévouement dont ils font preuve chaque jour, avec un patriotique désintéressement.

L'état d'avancement des travaux, a-t-il ajouté, nous donne la certitude que l'Exposition sera prête à l'heure voulue ; aussi, avec l'aide de collaborateurs tels que vous, Messieurs, unis dans les mêmes sentiments de concorde dans le travail et de foi dans la grandeur scientifique et artistique de notre pays, le succès de cette grande œuvre nationale n'est-il pas douteux.

Mais je ne saurais accepter toute entière la part que vous m'en attribuez par avance : je tiens à ce que l'honneur vous en revienne aussi et devant le gouvernement à qui je ne cesserai de signaler vos éminents services, et devant l'opinion publique, qui sera, je n'en doute pas, unanime à consacrer en 1889, le succès de vos travaux et de notre œuvre commune.

Commission des Auditions musicales

La Commission d'organisation des auditions musicales et le Jury de la cantate se sont réunis, mercredi matin, au ministère du commerce et de l'industrie, sous la présidence du ministre, M. Lucien Dautresme, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889.

En ouvrant la séance, M. le ministre a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission et les a remerciés du concours qu'ils voulaient bien lui apporter.

M. Lucien Dautresme a rappelé que, musicien lui-même, il lui était particulièrement agréable de recevoir les illustrations de l'art musical. Le mandat de la Commission est de déterminer les conditions dans lesquelles doit être réalisée la participation de la musique à l'Exposition de 1889.

Au programme a été inscrit un concours pour une cantate.

« La cantate, a dit M. Lucien Dautresme, a été l'objet d'une critique assez vive; on l'a un peu traitée comme Fontenelle traitait la sonate. Il vous appartiendra de décider s'il faut la maintenir. Je serai le premier à me réjouir si vous trouvez quelque chose de mieux. »

Le ministre a rendu hommage aux progrès accomplis dans la symphonie, comme au théâtre, et il a terminé en indiquant en ces termes le but qu'il se propose, d'accord avec la Commission :

« Nous voulons, à côté des maîtres anciens, faire entendre les maîtres modernes, et prouver ainsi que, dans toutes les branches de l'activité humaine, dans l'art comme dans l'industrie, la France est restée digne de son passé, digne d'elle-même. C'est pour accomplir cette tâche que nous sollicitons votre aide, vos lumières et votre dévouement. »

M. Berger, directeur général de l'Exploitation, a exposé le programme des travaux pour les diverses sections spéciales. Il y a eu, aussitôt après, réunion de chaque section pour la nomination des membres de leurs bureaux respectifs :

Jury de la Cantate

Président : M. Théodore de Banville.
Vice-président : M. François Coppée.
Secrétaire : M. Dorchain.

Jury de la Composition musicale

Président : M. Ambroise Thomas.
Rapporteur : M. Léon Kerst.
Secrétaire : M. Wormser.

Jury des Orphéons et Sociétés chorales

Président : M. Laurent de Rillé.
Vice-président : M. Gaillard.
Rapporteur : M. Pougin.
Secrétaire : M. Messager.

Jury de la Fanfare

Président : M. Reyer.
Vice-président : M. Altès.
Rapporteur : M. Louis Besson.
Secrétaire : M. Vincent d'Indy.

Jury de la Musique militaire

Président : M. Saint-Saens.
Vice-président : M. Jonas
Secrétaire-rapporteur : M. Comettant.

A l'Hôtel-de-Ville

La 3e sous-commission de l'Exposition spéciale de la Ville de Paris, s'est réunie la semaine dernière, ainsi que nous l'avons annoncé sommairement dans le dernier numéro du *Bulletin officiel*. Cette sous-commission, qui est présidée par M. Jacques, avait à s'occuper des réductions opérées sur les crédits qui lui avaient d'abord été répartis au sujet de l'enseignement primaire, des bibliothèques et des affaires municipales.

La direction de l'enseignement tiendra compte de ces diminutions ; elle a déjà invité les différents services à restreindre les chiffres tout d'abord prévus ; mais avant tout, elle désire connaître les plans des emplacements qui lui sont dévolus. M. Bouvard fournira prochainement ces plans. Quant aux travaux des élèves, il a été bien entendu que ces travaux seraient exécutés sous la surveillance et la direction des maîtres, mais sans que ceux-ci y mettent la main. Les commissions de surveillance des écoles s'assureraient que seuls les élèves prennent part à ces travaux ; tout l'intérêt de cette exposition réside en effet dans la mise en évidence de la force réelle des apprentis, que savent bien apprécier les hommes spéciaux.

Sur la demande du président, il a été entendu que la direction des finances municipales exposerait les exemplaires du budget municipal, et un état comparatif des dépenses et des recettes de la Ville de Paris, pendant les deux dernières années.

Comité Départemental de la Haute-Vienne.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, qui assistait, lundi, à la séance d'inauguration du Comité départemental du Rhône, à Lyon, et mardi, à la séance du Comité de la Loire, à Saint-Etienne, est rentré mercredi à Paris, où il a fait, à l'Ecole des hautes études commerciales, la conférence sur l'Exposition, dont nos lecteurs trouveront plus loin le compte-rendu.

M. Berger est reparti, le lendemain, pour Limoges, malgré un accident qui le forçait à porter son bras en écharpe.

Le préfet de la Haute-Vienne, ayant à

sa droite M. Teisserenc de Bort, et à sa gauche M. Berger, ouvre la séance et remercie M. le Directeur général de l'Exploitation d'avoir bien voulu, malgré ses fatigues et ses occupations, venir communiquer l'ardeur qui l'anime à un département tout acquis à la grande œuvre de 1889. M. Berger prend ensuite la parole; il adresse d'abord au préfet, ses remerciements pour les termes flatteurs dans lesquels il vient de le présenter, et il ajoute :

Je voudrais pouvoir me rendre dans toutes les préfectures, mais je ne suis pas toujours libre de mon temps et même de mes mouvements, comme vous le voyez. Néanmoins, si j'avais eu à classer dans l'ordre industriel les villes à visiter, Limoges eût été, bien certainement, une des premières inscrites sur ma liste, car la liste des productions de ce département est si considérable qu'il serait très long d'énumérer tout ce qu'il produit et difficile d'indiquer ce qu'il ne produit pas.

Mais j'ai pensé qu'un comité ayant à sa tête M. Teisserenc de Bort pouvait fonctionner sans moi ; aussi, est-ce une simple visite que je vous fais, et cette visite est pour moi un honneur et un bonheur.

Puis, pendant une heure, l'orateur promène ses auditeurs dans la future Exposition, dont l'organisation aura les mêmes bases que celle qui, en 1867, a donné de si beaux résultats, sous la conduite d'un limousin, M. Le Play.

A la fin de cette conférence, saluée d'applaudissements unanimes et prolongés, M. le Préfet lève la séance, après avoir remercié encore une fois l'éminent Directeur général de l'Exposition.

La Suisse à l'Exposition de 1889

Le Conseil des Etats a discuté le projet sur la participation officielle de la Suisse à l'Exposition de 1889.

La Commission, par l'organe de M. Berthoud, se déclare favorable au projet.

MM. Reichlin (Schwytz) et Wirz (Obwalden) croient devoir faire des réserves. Représentants de cantons qui ont été malmenés par l'invasion française, ils tiennent à bien établir que, par leur vote affirmatif, ils n'entendent pas contribuer à la glorification de la Révolution française.

M. Wirz profite de l'occasion pour donner, en raccourci, un petit cours d'histoire au profit de ses collègues. Il évoque le souvenir des Cent Suisses, de la guillotine, des guerres du Directoire, et démontre comme quoi c'est l'esprit antichrétien qui a avili la Révolution, dont les mobiles avaient été si nobles au début.

M. Schaller s'associe aux réserves exprimées par les préopinants. Il conclut même à la non entrée en matière; mais il retire cette proposition dans la suite du débat.

M. Gobat, lui, est indigné qu'on vilipende de la sorte la glorieuse Révolution française dans l'enceinte du Parlement suisse; il est doublement étonné de voir ces critiques proférées par des députés qui, à tout propos, font parade de leurs convictions démocratiques. Mais la démocratie, à qui la devons-nous, si ce n'est à l'initiative de nos voisins! Sans eux, nous serions encore, à l'heure qu'il est, d'affreux oligarches. Il y a eu des excès commis; soit. Quand l'éclair tombe, il lui arrive ça et là de mettre le feu à une bicoque. Cela n'empêche pas que les orages sont, dans l'économie de la nature, un phénomène utile et bienfaisant.

M. von Arx recommande la participation, tant au point de vue économique que comme un témoignage de sympathie envers un peuple voisin, lié au nôtre par une amitié quatre fois séculaire.

M. Zweifel fait ressortir l'utilité de l'Exposition pour les agriculteurs, les éleveurs de bétail en particulier.

M. Deucher, conseiller fédéral, affirme que le Conseil fédéral ne s'est laissé guider que par des considérations d'ordre purement économique et que la politique n'a été pour rien dans sa résolution, l'Exposition de Paris étant d'ailleurs une entreprise absolument indépendante du Centenaire. Dans sa lettre d'invitation, le gouvernement français n'a pas soufflé mot de la Révolution.

Sur ces explications, le projet de participation est voté sans opposition.

Il diffère, quant au fond, du projet voté par le Conseil national sur un point seulement : en ce qu'il met à la charge de la Confédération le transport des animaux à exposer, non seulement depuis le dépôt (lieu de concentration) en Suisse, mais déjà depuis la station de chemin de fer ou de bateau à vapeur la plus rapprochée du domicile de l'exposant.

CONFÉRENCE DE M. BERGER

La Société centrale du travail professionnel, récemment constituée par un groupe d'anciens élèves de l'Ecole centrale, a inauguré, mercredi 14, dans l'amphithéâtre de l'Ecole des hautes études commerciales, la série des conférences qu'elle organise pour cet hiver.

La première conférence a été faite par M. Th. Villard, président de la Société.

Les conférences suivantes seront traitées par M. le docteur Bourneville, député, sur l'assainissement de Paris ; M. Banderali, sur l'avenir des chemins de fer et M. Burdeau, député, sur l'éducation morale dans les écoles.

M. Berger, directeur général de l'Exploitation de l'Exposition de 1889 a fait mercredi dernier, une conférence du plus haut intérêt.

La séance a été ouverte par l'allocution suivante de M. Villard, président de la Société :

Mesdames et Messieurs,

La personnalité éminente et sympathique du Directeur de notre grande Exposition internationale de 1889, est trop connue pour que j'aie besoin de la présenter à un auditoire parisien ; toutefois, je ne veux pas que les applaudissements qui accueilleront j'en suis sûr, sa conférence, m'empêchent comme président de la Société centrale du travail professionnel, de remercier en son nom. M. Berger du concours qu'il veut bien donner à notre société, à ses débuts.

Sous de tels auspices, notre société ne manquera pas d'arriver au but qu'elle se propose ; elle s'efforcera de justifier la faveur de patronages aussi précieux que celui de M. Berger.

M. Georges Berger a alors prononcé le discours suivant, souvent interrompu par de vifs et chaleureux applaudissements :

Mesdames et Messieurs,

Le sentiment qui a toujours dominé les foules qui fréquentent les expositions, depuis qu'il existe des expositions, est celui de la curiosité. Ce sentiment, qui est, avant tout, instinctif et ne répond pas toujours à un développement très marqué de l'intelligence, s'accuse de deux façons distinctes : la curiosité peut être irréfléchie, c'est-à-dire excitée et satisfaite par le simple aspect d'objets que l'œil ne rencontre pas habituellement, et par la connaissance des formes extérieures d'appareils dont la fonction n'est pas ignorée, mais dont le fonctionnement laisse d'autre part indifférent, quant à ses principes et à ses lois.

Les anciennes expositions, telles qu'elles ont été organisées avant l'année 1851, date de la première exposition universelle internationale de Londres, ne répondaient guère qu'à ce genre de curiosité, en ce qui concerne le gros du public, c'est-à-dire en exceptant le petit nombre des visiteurs qui accouraient étudier les nouveautés et les perfectionnements signalés dans des catégories d'articles auxquels ils s'intéressaient, soit par profession, soit par inclination. Ou bien la curiosité procède d'un besoin et d'un désir de s'instruire généralement, par l'examen d'objets classifiés et présentés suivant l'ordre naturel de leurs espèces, en même temps que d'après l'ordre logique de leurs usages et de leurs procédés de fabrication ; les premières expositions universelles internationales de notre siècle, celles de Londres en 1851 et en 1862, et celle de Paris en 1855, avaient été conçues de façon à satisfaire aussi complètement que possible cet autre genre de curiosité réfléchie et intelligente ; elles avaient eu la bonne fortune, par contre-coup, de vaincre beaucoup d'indifférences en poussant les esprits à se rendre compte de la raison d'être et de l'organisme des choses qui s'offraient aux regards.

Ce fut pour 1867 que les organisateurs de la deuxième exposition universelle internationale de Paris étudièrent les moyens d'exploiter la curiosité des visiteurs dans un sens favorable à l'instruction qui doit résulter de ce que l'on s'est plu à nommer les leçons de choses. Comment s'y prit-on? Pour commencer, on se dit ceci : L'homme possède en lui deux natures : sa nature animale qui ne s'effacera pas plus que les nécessités matérielles de la vie ne cesseront de s'imposer sous leurs formes essentielles ; sa nature intellectuelle, d'autre part, de laquelle il tient les facultés d'user scientifiquement, artistiquement, industriellement et économiquement des ressources des trois règnes de la nature, pour assurer élémentairement l'existence de chacun et ensuite, afin de pouvoir rendre cette existence facile par les productions et les profits du travail, agréable par la culture idéale de l'esprit, oublieuse enfin des obligations primaires de sa condition. On s'ingénia donc à donner à l'Exposition une organisation, et, au système de classification générale des produits, une philosophie en état de présenter méthodiquement les éléments nécessaires à

l'excitation et ainsi qu'au soutien des curiosités qui correspondent à ces deux natures et au développement de la première de ces curiosités, jusqu'à l'élévation de la deuxième.

Les besoins primordiaux, matériels, qui régissent avant tout la nature animale, sont : le besoin de se nourrir, le besoin de se vêtir, le besoin de se loger. Voici donc trois groupes principaux qui se sont imposés, dans lesquels la pluralité des produits de fabrication industrielle et d'usage courant peut être rangée sous ces trois titres : *le groupe des produits alimentaires ; le groupe des vêtements et des objets portés par la personne ; le groupe du mobilier et de ses accessoires.* L'inspection des objets exposés sous chacune de ces trois rubriques fait connaître, du simple au composé, les variétés appartenant à chaque espèce ; c'est-à-dire, d'abord, que le visiteur voit et peut palper ou goûter tout ce qui contribue à l'alimentation solide et liquide, en partant des produits les plus sommaires pour arriver à ceux qui flattent le sens du goût et satisfont la haute gourmandise ; c'est-à-dire ensuite qu'il passe la revue du vêtement dans ses éléments et ses confections les plus simples, dans la série de ses appropriations aux différentes catégories des consommateurs, dans la progression de son luxe et à tous les degrés de la parure des deux sexes ; c'est-à-dire enfin qu'il prend connaissance de toutes les formes que peuvent affecter, dans l'ordre rudimentaire et dans l'ordre ornemental, les pièces essentielles d'un mobilier, en même temps qu'il évalue l'infinité des accessoires utiles ou futiles, modestes, originaux ou riches, dont peut s'agrémenter et se compléter un ameublement.

Une triple leçon de choses ainsi fournie et rendue plus efficace au moyen d'un ordre de rangement qui permet la comparaison facile et immédiate des articles d'industries similaires de différents pays aurait pu suffire pour constituer, en 1867, une exposition très intéressante, bien que réduite à la présentation d'articles fabriqués pour les usages généraux que je viens d'indiquer. Cette exposition eût été, en tout cas, profitable au développement de la curiosité intelligente qui contribue à la formation et au perfectionnement du goût public.

Mais on voulait vraiment une œuvre complète d'enseignement sous tous les rapports ; il fallait donc, en outre, dire ostensiblement aux visiteurs quelles sont, d'où et comment on extrait les matières premières des produits industriels mis sous leurs yeux ; il fallait aussi leur révéler, d'une façon intelligible, les procédés par lesquels ces matières premières sont élaborées, ou employées accessoirement les unes à l'élaboration des autres, pour aboutir à la création terminée de l'objet lui-même ; cela nécessitait, dès lors, d'autres leçons de choses d'un genre connexe, préliminaire ou subordonné.

D'où vient la matière première de toute chose ? de la terre cultivée ou soumise à l'exploitation minière ? Deux groupes de produits à faire connaître s'imposaient dès lors, deux groupes qui se définissent d'eux-mêmes : *le groupe des produits agricoles* et *le groupe des produits bruts à différents états d'élaboration.*

Entre ces deux nouveaux groupes et les trois premiers, relatifs aux industries de l'aliment, du vêtement et du mobilier, s'intercalaient naturellement, par suite de ce que je viens d'expliquer, *le groupe des arts mécaniques et des industries extractives*, consacré à l'outillage fabricant et fabriqué des arts et métiers, et *le groupe des arts libéraux*, contenant le matériel et les procédés des travaux intellectuels qui aboutissent aux conceptions ainsi qu'aux découvertes de la science et préparent les applications industrielles de celles-ci.

Je viens de vous énumérer, en les expliquant, les sept groupes qui constituent essentiellement le système de classification générale qui, depuis 1867, est devenu le code de toutes les grandes expositions universelles internationales bien ordonnées. Nous avons maintenu ce système pour 1889, avec quelques modifications de détails motivées dans les classes par le progrès. C'est ainsi que nous avons créé une classe spéciale de l'électricité dans le groupe VI (arts mécaniques), et une classe de la viticulture dans le groupe de l'agriculture. Mais cette classification, telle que je viens de la présenter, avec ses sept groupes, n'aurait pas été suffisamment encyclopédique si l'on n'y avait pas ajouté deux groupes, qui motivent deux sections enchanteresses des expositions : *le groupe des beaux-arts* et *le groupe de l'horticulture;* les fleurs idéales de la conception artistique et les fleurs odorantes et colorées de la fécondité terrestre.

Ainsi que vous venez de pouvoir en juger, l'Exposition de 1867 mérite d'être citée comme ayant réalisé le type le plus parfait des expositions universelles internationales. L'Exposition de 1878 a été une répétition agrandie de celle de 1867. Dans l'organisation de chacune d'elles, nous avions cherché — je dis *nous*, parce que j'ai eu le privilège de prendre une part importante à l'organisation et à la direction de ces deux solennités — nous avions, dis-je, cherché à réaliser sur ce terrain, c'est-à-dire par la disposition du palais central, l'ordre introduit dans le système de la classification générale. Vous vous en souvenez, les produits de chaque groupe étaient réunis dans des zônes concentriques ou dans des bandes parallèles traversées par de larges voies de circulation générale ; et les compartiments nationaux se dessinaient en forme de secteurs ou de quadrilatères, accusés par d'autres voies de circulation générale coupant à angle droit les premières. Il résultait que le visiteur qui parcourait un chemin quelconque du premier réseau passait successivement en revue, pour chaque nation, les produits d'un groupe déterminé ; si le même visiteur cheminait, suivant l'une des voies de direction perpendiculaires, il arrivait successivement devant les produits des différents groupes dans une même section nationale.

Ce système a eu des inconvénients réels, balançant ses avantages théoriques, le jour où l'abondance des produits est venue donner une extension souvent très grande à chaque surface de groupe, dans chaque section nationale, de façon à rendre très difficile la comparaison des produits similaires fournis par différents pays, comparaison qu'on avait voulu rendre immédiate et aisée par le rapprochement matériel des échantillons.

Ainsi que je me réserve de vous le montrer dans un instant, lorsque je vous expliquerai sommairement, en vue du plan, les dispositions adoptées pour les constructions qui s'édifient actuellement au Champ de Mars et sur le quai d'Orsay, nous aurons substitué, en 1889, l'ordre disséminé à l'ancien ordre compact qui résultait de la construction d'un palais unique ou principal. Mais l'Exposition de 1889 ne différera pas uniquement en cela de ses deux célèbres devancières à Paris. La dernière grande exposition internationale que verra probablement notre siècle ne méritera son titre d'universelle que si elle joint, au tableau des choses, le tableau des idées.

L'idée, ainsi que l'a défini Pascal, est la représentation de quelque chose qui se fait dans l'esprit, soit que cette chose existe au dehors ou qu'elle soit purement intellectuelle. Il y a donc la chose existante, que l'Exposition étalera au regard dans ses palais et ses galeries ; mais il y aura aussi la chose intellectuelle. Comment faire connaître celle-ci ? Nous y parviendrons par une série de congrès et de conférences dont les programmes, rédigés par les soins d'une commission d'honneur composée de toutes les compétences, ouvriront la discussion et prépareront l'émission des opinions les plus autorisées sur toutes les questions qui intéressent l'universalité des connaissances humaines. Il me suffira d'énumérer les quinze titres généraux des quinze sections entre lesquelles seront répartis les sujets des congrès et des conférences de 1889, pour montrer que rien n'aura été omis, qu'il n'existe pas une idée subjective ou objective qui ne puisse être rattachée à l'une de ces sections.

Nous aurons d'abord la section des beaux-arts ; la section de l'histoire et d'archéologie ; celle des sciences mécaniques ; des sciences physiques et chimiques ; des sciences naturelles ; des sciences géographiques ; de l'économie sociale ; de l'économie politique ; de la législation comparée et de la statistique ; de l'hygiène ; les institutions de répression, de prévoyance et d'assistance ; du génie civil et des travaux publics ; de l'enseignement ; de l'agriculture ; du commerce et de l'industrie.

Voilà, je crois, quinze titres auxquels peut être rattaché tout ce qui constitue, tout ce qui alimente la pensée et le travail de l'homme.

Mais, Mesdames et Messieurs, il existe une catégorie d'idées qui mérite entre toutes, la révélation effective ou documentaire, de leurs applications dans l'ordre matériel et moral, je veux parler des idées bienfaisantes et humanitaires qui résultent de la préoccupation du sort du plus grand nombre ; cette préoccupation, comme nous l'avons écrit dans l'un de nos exposés des motifs, est certainement un des traits qui caractérisent et honorent le XIXe siècle, et en particulier ces dernières années ; elle ne pouvait ne pas se refléter dans l'Exposition de 1889. A côté du produit, il importait de montrer la situation actuelle du producteur de tout rang, ce qui a été fait par le concours de toutes les initiatives, pour améliorer cette situation et ce qui reste encore à faire. Nous préparons donc une exposition d'économie sociale au moyen d'une vaste enquête dont nous répandons à travers le monde les instructions et les questionnaires, en nous adressant à tous ceux qui, dans les voies les plus différentes, d'après les systèmes les plus divers, s'adonnent aux graves questions de la rémunération du travail, des syndicats professionnels, de l'apprentissage, de l'association sous toutes ses formes, de l'épargne, de l'assurance, des secours mutuels, des caisses de retraite, de l'hygiène sociale, etc., etc.

Ah ! Mesdames et Messieurs, si l'on venait encore prétendre devant vous que l'Exposition de 1889 sera un bazar, un spectacle oiseux, une démonstration matérielle, vide d'idées et sans but vraiment élevé, dites bien que vous avez appris d'une bouche convaincue, qui ne veut pas vous tromper, et qui ne sait pas mentir, qu'il n'en sera pas ainsi.

Nous organisons en France, pour la France et pour le monde entier, la fête de l'humanité, dégagée des antagonismes de races, des controverses de l'intérêt mesquin, des suggestions de la politique acerbe et militante, de l'humanité attachée aux idées fécondes et bienfaisantes ainsi qu'aux productions du travail honnête, progressif et vraiment utile. L'Exposition de 1889 procurera le plaisir des yeux et la satisfaction de l'esprit recueilli dans le sentiment de la dignité sociale et du besoin de liberté qui s'appuie sur la fraternité des peuples et des individus.

Il me reste maintenant à vous prier de m'accompagner, sur les plans, dans l'enceinte de l'Exposition de 1889, et vous me permettrez d'être votre guide.

Je vous dirai d'abord que l'enceinte générale de l'Exposition comprendra l'Esplanade des Invalides, toute la partie du quai d'Orsay située entre l'esplanade et le Champ de Mars.

Si vous le voulez bien, nous entrerons par

la porte située sur le quai d'Orsay à l'angle des Invalides, près du ministère des affaires étrangères.

Je ne sais pas comment vous parviendrez à cette porte; je ne m'occupe de vous qu'à partir de cette entrée. Vous pourrez y parvenir comme en 1867 en tapissière, mais je ne sais pas si vous pourrez y arriver par le Métropolitain, c'est une question à réserver.

L'Esplanade des Invalides sera affectée aux expositions des colonies françaises et étrangères, aux expositions des pays de protectorat, de nos départements de l'Algérie et de la Tunisie, et renfermera également l'exposition particulière des différents ministères français et l'exposition d'économie sociale, d'hygiène publique à différents siècles. Un chemin de fer circulera le long du quai d'Orsay pour aller à la tour Eiffel.

Sur le quai d'Orsay, sera un hangar consacré à l'Exposition d'Agriculture.

Nous avons tenu à donner une très grande importance et une très grande extension aux expositions agricoles.

En 1878, l'Exposition d'agriculture française occupait un espace de 8,000 mètres carrés.

L'Exposition d'agriculture étrangère était disséminée dans les sections et formait un bloc d'environ 8,000 mètres carrés; en tout 16,000 mètres carrés pour l'Agriculture internationale.

En 1889, nous offrons à l'Agriculture internationale, réunie toute entière sur le quai d'Orsay, des hangars de plus de 26,000 mètres carrés; plus, un espace découvert d'environ 20,000 mètres carrés, situé sur l'Esplanade des Invalides.

Nous avons projeté un palais spécial dans un groupe de la section de l'agriculture pour l'Exposition spéciale des produits alimentaires; ce sont les seuls produits que le public ne pouvait pas, jusqu'ici, apprécier réellement.

Les objets industriels sont appréciables par la vue, le toucher.

Les produits alimentaires le sont par le goûter et la dégustation, mais comme ils amenaient parfois des abus, on les a, cette fois, réunis dans un même palais, où leur dégustation sera règlementée par les exposants.

En continuant de circuler le long du quai d'Orsay, nous arrivons à l'enceinte du Champ de Mars, et, si vous le voulez bien, nous nous arrêterons un instant dans l'axe du Pont d'Iéna, en tournant le dos au Parc du Trocadéro qui sera un magnifique bouquet de fleurs : car c'est là que nous condenserons toute l'exposition d'arboriculture et d'horticulture.

Si nous regardons du côté de l'Ecole militaire, nous avons la perspective des squares du Champ de Mars, disposés en jardins à l'anglaise, dans les massifs desquels on dissimulera des fabriques. Puis nous arrivons à la tour de 300 mètres.

Je ne sais pas si j'ai besoin de vous parler de la tour Eiffel; elle a fait assez de bruit dans ce monde pour que chacun la connaisse au moins de réputation.

Néanmoins, je vous dirai que des critiques m'ont été adressées en ma qualité d'ancien professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, et qu'on m'en a voulu de ce que j'étais l'apôtre et le défenseur de cette Tour. Eh bien, oui je l'étais et je le suis encore: mais je ne veux pas qu'on assimile la tour Eiffel à une œuvre d'art proprement dite; tout ce qui sort des proportions usuelles, tout ce qui tend au colossal échappe à la classification de l'œuvre d'art.

Je dois dire que l'ingénieur a atteint, a acquis dans un ordre d'idées et d'applications différentes le sentiment de l'objet. Je dis que tout objet construit selon les règles de l'art, je ne dis pas des beaux-arts, possède son esthétique et qu'il est invariablement sûr de sa formule mathématique; c'est-à-dire que l'objet de l'art de l'ingénieur est beau lorsqu'il accuse mathématiquement sa raison d'être statique.

J'ai souvent fait la comparaison et pris pour type la tour des phares qui est un monument décoratif, très gracieux, acquis par l'étude du contreventement. Eh bien, la tour Eiffel a été calculée suivant les mêmes données et les mêmes lois de résistance. Elle sera belle à ce point de vue.

On peut se demander si la tour Eiffel sera un objet utile. Je n'en sais rien. En matière d'exposition, on a le droit de se lancer vers l'inconnu. Et je donnerai en faveur de la tour Eiffel un argument : On m'a dit que la tour était le pendant du Great Eastern, ce navire qui n'avait jamais pu naviguer; mais il n'en est pas moins vrai que si l'on n'avait pas eu ce grand navire, on aurait attendu longtemps pour poser le câble qui réunit la terre de France avec le nouveau continent.

Après avoir franchi la tour Eiffel, on entre dans les jardins à la française, et le massif des bâtiments principaux se présente sous la forme d'un fer à cheval; aux extrémités de ce fer à cheval sont deux bâtiments qui, comme dimensions et comme dispositions, rappelleront le Palais de l'Industrie de Paris, mais d'une façon plus architecturale et plus monumentale.

Dans l'un : l'Exposition des Beaux-Arts; dans l'autre : l'Exposition des Arts libéraux.

Dans cette même partie du fer à cheval on aura les bâtiments consacrés à l'exposition des industries diverses; c'est-à-dire des industries du vêtement, du mobilier et aux matières premières. Nous placerons les produits étrangers dans ces deux parties en aile, et les produits français seront répartis par classe, dans la partie en arrière.

Après ce massif des industries diverses, vient un jardin de trente mètres de largeur qui sépare le massif des industries diverses de la grande galerie des machines où aura lieu l'exposition des industries mécaniques.

Cette grande galerie des machines sera une merveille de construction métallique.

Rien de semblable n'a encore été fait.

Il s'agissait de couvrir un espace de 410 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur, et on a conçu pour cela un bâtiment qui se compose de deux étages de galeries et réserve entre ses galeries une grande nef. Eh bien, cette grande nef sera couverte par un toit vitré supporté par des arcs chacun d'une seule portée de 110 mètres d'ouverture, à 53 mètres de hauteur sous faîtage. C'est-à-dire que si l'on plaçait la colonne Vendôme sous le faîte de la galerie des machines il y aurait encore entre la tête de l'empereur et ce faîte sept mètres.

Cette galerie aura cela de remarquable : c'est qu'aucune armature n'existera et qu'il n'y aura pas de tirants.

Les Anglais nous ont précédé en construisant à Londres la gare de Saint-Pancras, mais ils ont eu l'artifice de placer des tirants sous le sol.

Chez nous, aucun subterfuge. Je me suis opposé à ce qu'on mit des tirants sous le sol, ils eussent été, du reste, une gêne pour l'exposition des machines.

Les ingénieurs sont arrivés à étudier des fermes qui tiendront sans aucune espèce d'armature.

Nous exposerons là toutes les machines destinées à la force motrice. Nous avons prévu des appareils de vapeur pour une force de 2500 chevaux. Les générateurs à vapeur et les chaudières placés entre les machines, seront rangés en batteries dans la grande galerie des machines.

Je vous ai décrit, mesdames et messieurs, en peu de mots, l'Exposition telle qu'elle a été conçue pour 1889, mais nous avons tenu à rendre cette exposition historiquement instructive.

Nous avons supprimé la section de l'art rétrospectif; nous avons pensé qu'il n'y aurait plus lieu de faire appel à la bonne volonté des amateurs et de montrer des objets qui ont déjà été exposés en 1878 et dont les collections n'ont pu guère s'enrichir depuis.

Nous nous sommes imaginés de faire une exposition rétrospective de l'histoire du travail, en voulant montrer par des dessins, par des documents, par des objets authentiques les travaux, ou par des objets reproduits à l'aide de fac-simile toute la génération des appareils qui se sont succédé dans les différents métiers jusqu'à l'outillage des temps modernes.

Cette exposition du travail comprendra cinq sections : la section d'anthropologie, la section des arts libéraux, la section des arts et métiers, celle des moyens de transport, et enfin celle de l'art militaire.

Vous voyez que nous donnons à cette exposition, comme vestibule, une section d'anthropologie et d'ethnographie.

Nous voulons faire considérer tout d'abord l'homme, auteur des merveilles industrielles; nous voulons le montrer sous sa forme naturelle dans les différentes races: nous voulons que la crânologie nous montre le crâne de l'homme comme le premier laboratoire, d'où est sorti l'esprit d'inventions et de découvertes; le squelette, comme la première machine articulée mise au service de chacun.

Puis, en cheminant au moyen de documents aussi intéressants que possible, à travers les différents âges de l'humanité, nous arrivons aux époques du moyen-âge et dans chacune des sections, nous verrons par quels procédés et avec quelles idées travaillaient les corporations.

Nous aurons 1789 : c'est à partir de cette époque que commencera véritablement l'histoire rétrospective technique du travail.

1789, qu'on s'est mis à tort à considérer comme une date absolument politique, est une date essentiellement industrielle : c'est en 1789 que Galvani et Volta firent la révolution du génie pour conquérir la science électrique; c'est en 1789 que Vaucanson va à Lyon monter ses premiers métiers; c'est en 1789 que Philippe de Girard, de son côté, construit les premiers métiers pour le tissage du lin. En 1789, c'est Oberkampf; en 1789, c'est Fulton, qui vient de prendre son premier brevet en Angleterre, pour préparer les efforts de Stephenson; 1789, c'est l'époque où les frères Montgolfier viennent de s'élever dans les airs,

Voici donc, en peu de traits, une date véritablement industrielle et qui vaut bien la peine d'être considérée.

Nous avons déjà réuni de nombreux documents pour cette histoire du travail.

Nous y trouvons les moyens de transport à bras d'hommes sur routes et sur glissières; l'histoire de la navigation. Nous aurons l'histoire complète des chemins de fer, et nous venons même de retrouver le plus ancien conducteur des chemins de fer français : celui qui fut l'aide de l'ingénieur Delahante au chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Cet homme possède tous les documents qui existent sur les chemins de fer; il nous les prêtera et nous aidera de ses conseils.

Je crains, mesdames et messieurs, d'avoir lassé votre patience par les trop longues explications que comportait nécessairement le sujet si vaste de notre entretien de ce soir. Je ne veux cependant pas terminer sans soustraire l'Exposition de 1889 à un reproche qui est peut-être sur vos lèvres et dans vos esprits : l'Exposition de 1889, penserez-vous peut-être, promet d'être d'un intérêt grandiose, mais ne sera-t-elle pas d'une austérité poussée jusqu'à l'ennui, qu'il s'agit cependant de ne pas infliger à la partie des visiteurs qui viendra cher-

cher dans ses enceintes une distraction aimable en même temps qu'une instruction générale. Détrompez-vous, nous saurons créer l'amusement à côté de l'enseignement ; l'Exposition sera amusante aussi. La musique dans tous ses genres, y sera représentée par des auditions, des concerts et des concours ; nous nous occupons d'y réunir des représentations variées de tout ce que l'art fantaisiste peut enfanter pour charmer, étonner et réjouir. Nous aurons des fêtes du jour et du soir, et la chanson du plaisir sous toutes ses formes célèbrera les grâces de l'esprit, en même temps que la vapeur mugira ou que l'électricité éclatera dans les appareils de ces mécaniques qui célèbreront la victoire du génie industriel de l'homme sur les forces de la nature. Je viens de prononcer le mot : Electricité ; c'est sous les flots de sa lumière que nos visiteurs viendront après la fin du jour revoir l'Exposition animée par des aspects nouveaux. Nous prodiguerons cette lumière rivale du soleil, c'est sous son éclat que doit étinceler la grande solennité de 1889, qui sera l'apothéose du siècle de la vapeur et de l'électricité.

Si je vous ai convaincu, il faut vous joindre à moi pour souhaiter qu'aucun événement fâcheux ne vienne compromettre ou anéantir les préparatifs ainsi que la réalisation d'une entreprise, qui importe à l'honneur de notre patrie ainsi qu'à la paix universelle.

Plusieurs journaux ont publié la lettre suivante de M. Eiffel ; elle contient une réclamation trop juste pour que nous ne nous empressions pas de la publier :

Paris, le 24 décembre 1887.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'avoir recours à votre obligeance pour vous prier de faire connaître au public que, depuis le commencement des travaux de la Tour, au Champ de Mars, soit pendant le travail des fondations, soit pendant celui du montage, il ne s'est pas produit *un seul accident ayant entraîné mort d'homme.*

Le seul blessé grave que nous ayons eu, a pu reprendre du travail sur nos chantiers, où il est actuellement.

Je compte sur l'impartialité des journaux qui ont pu être induits en erreur à ce sujet, pour insérer la présente rectification, à laquelle j'attache une importance que tout le monde comprendra.

Veuillez agréer, etc.

G. EIFFEL.

Les Travaux de la Tour Eiffel

Nous voici arrivés à la fin de l'année. Il peut être intéressant, au moment où la tour de 300 mètres atteint son premier étage, c'est-à-dire à près de 60 mètres de hauteur, de montrer l'effort considérable qui a été accompli dans l'espace de onze mois.

***

Début des Travaux.

Les travaux ont commencé le 1er février 1887. Il a fallu d'abord aménager le chantier, car on se rappelle que l'emplacement occupé aujourd'hui par la tour était un square tout rempli d'arbres, d'arbustes et de fleurs. On a dû, dès lors, enlever la terre végétale et transporter les collections de plantes à la pépinière du parc des Princes. Un grand égoût collecteur traversait les piles du côté de la Seine, il a fallu le détourner et le reconstruire, sur une largeur de 300 mètres environ. On se rappelle l'animation qui régnait alors dans les chantiers, avec les wagonnets glissant sur des rails, les tombereaux allant et venant pour enlever les terres. Si on se reporte à notre collection, on retrouvera, dans un dessin, la physionomie exacte de ces premiers travaux.

Ensuite les palissades, les baraquements pour les machines, les habitations pour le personnel, ont été élevées. Le matériel et les machines ont été amenés et installés et, cette œuvre préliminaire terminée, on a entrepris les terrassements et les fouilles.

***

Les terrassements et les fouilles

Les terrassements et les fouilles des fondations ont commencé après de nombreux sondages qui ont été opérés pour reconnaître la nature du sol. On a fouillé d'abord les piles 2 et 3, côté du Champ de Mars, puis les piles 1 et 4, côté de la Seine. Dès que ces travaux ont été achevés, on a exécuté les massifs de fondation des quatres arbalétriers de chacun des quatre montants de la tour, et le mur de pourtour servant de fondation au soubassement.

Les piliers ont été terminés, pour la pile 2, le 20 février 1887 ; pour la pile 3, le 25 février ; pour la pile 4, le 20 mars ; pour la pile 1, le 31 mars.

***

Fondations

Les fondations ont été une des œuvres les plus considérables ; nous en avons donné les dessins, notamment les massifs de maçonnerie des piles 2 et 3 et les caissons métalliques de la pile 4 et de la pile 1 ; elles se divisent en deux parties : la partie inférieure, située au-dessous de la cote 29 pour les piles 2 et 3, et 28 pour les piles 1 et 4, est composée d'un massif de béton de ciment. Pour les piles 2 et 3, ce massif a été établi à l'air libre, et pour les piles 1 et 4 à l'air comprimé, à cause de la profondeur à laquelle il a fallu descendre au-dessous du niveau des eaux, pour atteindre le terrain de fondation. On sait en effet que le niveau de la Seine, à la retenue du barrage de Suresnes, est à la cote 27m06.

La partie supérieure est une maçonnerie en pierre de Souppes et en mortier de ciment.

Lorsque ces massifs ont été élevés et le mur de pourtour construit, on a remblayé les fouilles jusqu'au niveau du sol du Champ de Mars, sauf pour la pile 3 ou l'on a dû laisser un espace vide afin de donner asile aux moteurs des ascenseurs.

Ces travaux, ainsi que la pose des pierres de taille couronnant les massifs de fondation, étaient terminés le 30 juin 1887, et représentaient les totaux suivants :

Déblais transportés aux décharges publiques	14.000m3
Déblais mis en dépôt dans les chantiers	18.000
Remblais autour des maçonneries.	13.000
Total des terrassements	45.000m3
Béton des fondations inférieures, à l'air libre	2.000m3
Béton des fondations inférieures, à l'air comprimé	3.000
Total du béton	5.000m3
Maçonneries supérieures	6.500
Total des maçonneries de toutes sortes	11.500m3

***

Le montage des pièces métalliques

Le 1er juillet ont commencé les travaux de montage. Les sabots d'appui des seize arbalétriers et les seize premiers tronçons étaient placés. Le montage des premières pièces métalliques s'opérait et, pour chacun des quatre montants, on taillait d'énormes charpentes en bois, destinées au montage des pièces métalliques supérieures.

Ces masses de bois, ou pylones, devant servir de supports à chacun des montants, à la hauteur de 28 mètres, étaient placées le 30 septembre. Quatre vastes charpentes de 45 mètres étaient établies et avaient pour objet de permettre le montage des grandes poutres devant relier les montants entre eux, deux à deux, et servir de première ceinture au plancher du premier étage.

Actuellement, les charpentes sont achevées.

***

Produits employés.

Les travaux exécutés depuis le 1er juillet représentent les totaux suivants :

Fers approvisionnés sur le chantier, 2,200 tonnes.

Fers montés, rivés et mis en place, 1,800 tonnes.

Charpentes taillées et mises en place, 2,000 mètres.

Grues de montage et leur mécanisme, 100 tonnes.

***

La marche des travaux

(à partir du 1er janvier 1888).

La première ceinture de poutres intermédiaires de 7 mètres de hauteur se trouvera entièrement mise en place dans le courant de janvier. A cette première base du premier étage, succèdera aussitôt la pose d'une seconde ceinture de poutres de 7 mètres de hauteur, également situées au-dessus des premières et destinées à supporter le plancher du premier étage. L'établissement complet de ce plancher constituera une opération assez longue, par suite de son importance, après laquelle seulement sera repris le montage des piliers de la tour. Ce montage s'effectuera en porte à faux, au moyen des mêmes grues de montage dont on s'est servi jusqu'ici. Pour la facilité des approvisionnement des fers, il sera établi, au premier étage, un dépôt des pièces destinées aux parties supérieures de la construction, lequel sera desservi par des treuils à vapeur. En même temps on opérera la mise en place des arcs situés au-dessous des poutres intermédiaires, et cela à l'aide des pylones ayant déjà servi au montage de ces poutres.

D'après le programme des travaux, on sera arrivé à la hauteur du plancher du

deuxième étage dans le courant du mois de juillet, et le montage de la tour, toute entière, sera terminé avant la fin de l'année 1888.

Pendant les opérations, ci-dessus décrites, on commencera à effectuer les opérations accessoires telles que : construction des soubassements, édification et aménagement des salles du rez-de-chaussée et des étages de la tour, installation des ascenseurs et de leurs moteurs, décoration et travaux d'architecture, etc., etc. Tout cet ensemble devra être terminé dans les premiers mois de 1889.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Le froid très vif n'a pas interrompu les travaux cette semaine; les terrassiers, qui transforment en jardin la partie centrale du Champ de Mars, sont seuls obligés de redoubler d'efforts pour défoncer le terrain, rendu très résistant par ces dernières gelées.

Grand mouvement de ce côté des travaux : on ne reconnaîtrait plus la plaine qui s'étendait, monotone, il y a quelques mois à peine ; aujourd'hui, ce ne sont que vallons et collines en miniature, auxquels travaillent de nombreuses équipes d'ouvriers, les uns traçant des sentiers, d'autres repiquant les gazons, pendant que passent sur leurs rails les wagonnets chargés de terre végétale, et que circulent sur leurs chariots des arbres de la plus belle venue, marronniers, ormes ou platanes, la forêt marchante de la fable!

Les terrasses qui encadrent le jardin central et se trouvent en bordure du Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, viennent d'être empierrées. Les remblais sont terminés et les larges escaliers esquissés.

Les échafaudages que construit la maison Colas et Henry commencent déjà à s'élever. Le travail, par ce temps sec, va marcher avec rapidité, et grâce à l'activité des entrepreneurs, il n'y a aucun retard à craindre de ce côté.

Le Palais des Groupes divers est entièrement couvert; le sol est nivelé en partie, et on se rend compte aujourd'hui en parcourant à l'abri ces innombrables galeries, des dimensions colossales de la future Exposition.

Nous avons remarqué, en traversant l'aile Est du Palais, qui se trouve devant la Direction des Travaux, un modèle de tente-abri de grande dimension. La tente est recouverte en coutil bleu et blanc, ou gris et jaune, soutenue par des supports en forme de pique qui retiennent un velum en toile bistre à rayures, gracieusement drapé; des cartouches aux armes de la ville de Paris et aux noms des grandes villes de France, courent le long des draperies ornées de grosses franges. Le tout est surmonté d'une immense oriflamme. L'ensemble de ce modèle de tente dont un grand nombre doit être disposé dans les jardins, est assez gracieux et nous paraît très pratique.

Du côté du Palais des Machines, on a continué jusqu'à l'extrémité des chantiers les deux voies ferrées pour le transport des matériaux; elles servent en ce moment à apporter les énormes madriers destinés aux échafaudages qui seront aussi colossaux que ceux de la tour Eiffel, dont ils auront la même hauteur de cinquante mètres.

Ces énormes pièces de bois recouvrent tout le chantier, dont les puits en maçonnerie ont été remblayés.

Sur ce vaste emplacement, où triomphait jusqu'à ce jour la pierre, pour les fondations, le bois est maître aujourd'hui, mais son règne sera éphémère; il devra céder sa place au fer dès le mois de février.

Sur les quais, les fermes s'élèvent avec une rapidité qui tient de l'enchantement, il est vrai qu'elles n'ont plus les dimensions de celles du Champ de Mars. Ces fermes ont déjà été utilisées pour l'Exposition du Cinquantenaire des chemins de fer au bois de Vincennes. Elles couvrent toute la chaussée qui s'étend de l'avenue de La Bourdonnais au carrefour de l'Alma, et les travaux de couverture suivent immédiatement le levage.

Tel est l'état des travaux à la fin de la dernière semaine de 1887. Si parfois, d'une huitaine à l'autre, nous avons peu de progrès à noter, du moins, quand on considère le travail de ces derniers mois, on se rend compte de l'immense effort accompli, qui est un gage certain de l'achèvement complet pour les premiers mois de 1889.

Les Théâtres

Les deux Théâtre-Français ont célébré le 248e anniversaire de la naissance de Racine.

A la Comédie-Française, Mme Segond-Weber a dit des vers de M. Auguste Dorchain, empreints d'un souffle puissant, qui accompagnaient deux des chefs-d'œuvre du grand poète : *Phèdre* et *les Plaideurs*, interprétés par les premiers sujets.

Esther commençait le spectacle de l'Odéon ; venait ensuite un à-propos de M. Georges Lefèvre : *l'Oncle Anselme*. L'oncle Anselme fut un romantique à tous crins, qui finit par se convertir, en daignant enfin reconnaître quelque talent à Racine. Comme sur la rive droite, la soirée se terminait également par *les Plaideurs*.

— *Michel Strogoff* reparaît au Châtelet, où il fut créé. Comme à l'origine, il produit un très grand effet. Le champ de bataille de Kolyvan, où Strogoff cherche vainement le cadavre de sa mère ; la station télégraphique et le supplice de l'aveuglement, ont surtout produit une vive sensation. La pièce de MM. d'Ennery et Jules Verne est somptueusement mise en scène et fort bien jouée. Mme Marie-Laurent conserve son rôle de Marfa, où elle se montre très pathétique, et Volny, dans le personnage de Michel Strogoff, partage son succès.

Cette très heureuse reprise va permettre de monter sans hâte le fameux *Germinal*.

— Après *un Lycée de jeunes filles*, un des premiers succès de M. Alexandre Bisson au théâtre Cluny, les Nouveautés jouent maintenant *la Lycéenne*, où M. Georges Feydeau, l'heureux auteur de *Un Tailleur pour dames*, a donné un libre cours à sa verve piquante. M. Gaston Serpette a semé d'airs sans prétention la pièce, que Saint-Germain, le fin comédien, Albert Brasseur, toujours plaisant, et Mme Jane May, défendent de leur mieux.

— Trois pièces au Théâtre-Libre, de M. Antoine :

La Sérénade, de M. Jullien, trois actes... inutiles ;

Tant pis pour l'honneur, un acte très énergique, très empoignant, tiré par M. Céard d'une nouvelle de Zola : *le Capitaine Burle* ;

Le Baiser, un acte ravissant de M. Théodore de Banville. Nous entendrons certainement au Théâtre-Français ou à l'Odéon, ce bijou poétique.

Tel est le bilan, un peu maigre, de la dernière semaine de l'année : mais il est de tradition de ne pas renouveler son affiche au moment de la Noël et du Jour de l'an : meilleures ou moins bonnes, toutes les pièces font des recettes, et sont les vraies étrennes des directeurs !

Emile ABRAHAM

Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page
Plumes métalliques Blanzy Poure et Cie

CHAMPAGNE
RUINART PÈRE & FILS, Rheims

Revue Financière

Comme sa devancière, cette semaine a été troublée par les événements de la politique extérieure. Toutes les places allemandes ont été lourdes, et par contre-coup, notre propre marché a manifesté des dispositions identiques. Toutefois, l'émotion causée par les armements de la Russie s'est bien calmée ; on ne croit généralement pas à l'éventualité d'un conflit austro-russe à brève échéance. On a reconnu, en définitive, que ni la Russie, ni l'Autriche, ni l'Allemagne ne voulaient réellement en venir aux mains, et que c'était pour atteindre un autre but que les feuilles allemandes, obéissant à un mot d'ordre, avaient dénoncé les armements de la Russie avec tant de persistance.

Malgré tout, la tenue des principales places du continent ne s'est pas améliorée. Nulle part, on n'ose prendre l'initiative d'une affaire sans se laisser envahir par l'inquiétude du lendemain. Il y a quelques jours encore, c'étaient l'échec de la mission du général Shweinitz à Saint-Pétersbourg et l'arrivée à Berlin du commandant du deuxième corps autrichien qui arrêtaient les quelques rares spéculateurs désireux de prendre quelques engagements. On s'est également beaucoup préoccupé, ces jours derniers, dans presque tous les cercles poli-

tiques, du retour probable à la direction des affaires, en Autriche, du comte Andrassy, que l'on regarde généralement comme disposé à rompre avec la Russie.

Toutes ces considérations sont un obstacle sérieux à la reprise des affaires sur les grandes Bourses des continents et par conséquent sur notre marché. Nous voici à la fin de l'année. Celle-ci s'achève donc paisiblement, au milieu du calme le plus complet ; la liquidation mensuelle qui va commencer dès demain par la réponse sur les primes échangées pour l'échéance de fin de mois va probablement passer inaperçue.

⁂

Depuis longtemps, il ne nous avait été donné de voir les transactions aussi étroites sur le marché des fonds d'Etat, même sur les rentes françaises. La spéculation qui, jusqu'à ce jour, s'était portée sur ces dernières, de préférence à tout autre titre, les a délaissées pendant ces derniers temps. C'est à peine si nous avons eu l'occasion de constater des variations insignifiantes du début à la clôture de chaque séance de cette période hebdomadaire.

Le 3 0/0 ancien a varié de 81.30 à 80.90 : le 3 0/0 amortissable s'est tenu de 85.10 à 84.15 et le 4 1/2 0/0 s'est échangé de 107.60 à 106.40.

Les prix que l'on a cotés sur le marché du comptant ont très peu varié sur ceux que l'on a établis sur le marché à terme. En dernier lieu, nous y avons relevé le 3 0/0 à 80.90, l'Amortissable à 84.80 et le 4 1/2 0/0 à 106.70.

Après trois jours de fête chômée, le Stock-Exchange nous a envoyé les Consolidés au même cours qu'avec la cote précédente. L'activité n'a donc pas régné, non plus, à Londres, mais la fermeté n'a pourtant pas fait défaut. Les Consolidés restent à 101 11 16e.

La Rente italienne a été mouvementée. Elle a fléchi à 96.05, mais revient à 96.75 et retombe à 96 francs.

Ce sont les Fonds russes et les Fonds hongrois qui ont été naturellement les plus touchés. 4 1/2 0/0 1877 russe est à 106.75 ; le 4 0/0 1875 se traite à 89 francs.

Le 4 0/0 hongrois a fléchi à 78 francs et le 4 0/0 autrichien à 86.50.

L'Extérieure espagnole s'est établie à 67.25.

Le Turc a fait 14 et 13.80.

L'Egypte unifiée s'est échangée de 375 à 370. Elle reste à 371.25.

⁂

Les variations n'ont pas été aussi importantes sur les valeurs de crédit que sur les fonds d'Etats. Leur marché a du conserver son allure calme, mais ferme.

L'action de la Banque de France se négocie à 4165.

A ce prix, il convient d'ajouter le dernier coupon détaché le 27. En effet, dans sa précédente séance hebdomadaire, le conseil de régence de la Banque de France a fixé à 74 fr. 20 le dividende afférent au deuxième semestre de l'exercice de 1887. En déduisant l'impôt, qui est de 2 fr. 20, le dividende ressort net à 72 fr.

L'action du Crédit Foncier est toujours fermement tenue. Elle se négocie actuellement à 1400.

Les obligations foncières et communales sont également très demandées. On recherche, en effet, volontiers ces titres pour lesquels une clientèle spéciale, clientèle d'élite, existe. Tout le monde sait que ces obligations, émises en représentation de prêts hypothécaires ou communaux, sont des valeurs de placement par excellence. On ne peut en trouver de mieux garanties. Les Obligations à lots 3 0/0 de 1879 valent 480 fr. ; les Obligations Foncières de 1885 cotent 452.

A l'heure où nous écrivons, nous n'avons encore reçu aucun avis officiel, ni aucun renseignement bien précis sur le résultat de la souscription publique aux 280,000 bons à lots pour laquelle le Crédit Foncier, ainsi que les principaux établissements de crédit, ont ouvert leurs guichets le 28 courant. Mais, nous pouvons, d'ores et déjà, affirmer que le succès de cette opération a été complet et que les demandes par correspondance avaient atteint un chiffre considérable, avant même que fussent ouverts les guichets des différentes sociétés prêtant leur concours à cette attrayante émission.

Le Comptoir d'Escompte est soutenu à 1045.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 570.

La Banque de Paris cote 765.

La Banque Ottomane se négocie à 507 50.

Nous relevons la Banque d'Escompte à 457 50.

Nous laissons la Société Générale à 456.

Les chemins français s'échangent : le Nord, à 1545 ; le Midi, 1165 ; le Lyon, à 1237 50 ; et l'Orléans à 1305.

La Banque transatlantique reste ferme au cours de 560 et la Compagnie transatlantique à 535.

Les valeurs industrielles sont faiblement tenues. Le Panama reste à 315 après 311 25. Le Suez finit à 2068 75,

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
G. ROBERT
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

ENTREPRISE COLAS & HENRY
Rue de Grenelle, 208, Paris
Se charge des Travaux de **Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie,** et tout ce qui concerne le **Bâtiment** avec accessoires.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi f° du Catalogue.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES
(Plusieurs médailles)
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale
Billancourt (Seine).

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2f 50. - *Exiger le cachet de l'inventeur* **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour **varices** 5 f. MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS ENVOI FRANCO

ELIXIR DENTIFRICE DES RR.PP. BÉNÉDICTINS 1887
HYGIÈNE
Soins de la Bouche
N'EMPLOYEZ QUE
L'ÉLIXIR, POUDRE et PATE DENTIFRICES
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parf[ies], Pharmacies, Droguerles.

FABRIQUES FRANÇAISES
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES
de Pont-Sainte-Maxence
CARRELAGES MOSAÏQUES
En Grès Cérame
A. CORBASSIÈRE & Fils
Rue de la Chapelle, 35, Paris

COFFRES-FORTS
COFFRETS ET MEUBLES
GARANTIS TOUT EN FER
PETITJEAN, **BREVETÉ S. G. D. G.**
131, *Boulevard Sébastopol*, 131. PARIS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines
FRET : 108, faubourg Saint-Denis
AGENCES PRINCIPALES
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours
Par les paquebots neufs
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie
Départs du Havre et de New-York tous les samedis
Lignes des Antilles
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.
Lignes de la Méditerranée
Paris à 48 heures d'Alger
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET Cie, plaine Saint-Denis.

A. GOELZER
Membre du Jury des Récompenses
aux Expositions internationales
182, Rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES & APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

CHAMPAGNE
S^T-MARCEAUX, *REIMS*
DÉPOTS : *Paris — 16, Rue de la Paix.*
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

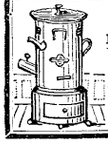
Brevetés en France et à l'Etranger
Trois diplômes d'honneur
Médailles d'Or à toutes les Expositions
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES
Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. **Catalogue illustré avec prix-courants**, d'Ecuries ou de **Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.**

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR
Huile à brûler
Brevetée s. g. d. g.
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or
G^VE DELETTREZ
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret Seine)
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris
Huiles à brûler pures. — Economie **15 0/0** sur la consommation.
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kil.
Livraison pour province, mis en gare Paris, 1 fr. le kil., contre remboursement.

BLANZY, POURE & C^IE
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris
La plus importante fabrique du monde
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES
PROTÉGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES
CANIF MAGIQUE


Breveté S. G. D. G.
Chez tous les principaux papetiers


FLANELLE VÉGÉTALE de PIN
Très recommandée pour les **Chasseurs** et les **Personnes rhumatisantes.**
P. LOTTE *CHEMISIER* 7, rue du Havre, PARIS

POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu
SÉCURITE ABSOLUE PAR SA FERMETURE
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE

Le seul se fermant hermétiquement par l'eau
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn^t. Prix 65 fr.
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur
HORS DE MÉRITE, 1ers PRIX, HAVRE, TOULOUSE 1887. 2 MÉDAILLES D'OR
Envoi franco du prospectus détaillé.
VIVILLE. 16, Aven. Parmentier. PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Caution

Cassis-Rouvière
DIJON
Succursale à PARIS
7, rue Châteaudun
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883
20 Diplômes
aux Expositions Universelles.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)

IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE

Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES
WARNERY FRÈRES
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES
INITIALES
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS
FANTAISIES DIVERSES
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis et Spécimens
Prompte exécution des mémoires.

BLANCS DIVERS
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

A. PIAT
FONDEUR-MÉCANICIEN
85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION
TRANSMISSIONS PAR CABLE
PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.
POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES
Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction
Brevetés s. g. d. g.
CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

BLÉTRY FRÈRES
Ingénieurs-Conseils
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger
(OFFICE FONDÉ EN 1866)
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité
PUBLICATIONS : **Manuel de l'Inventeur,** Lois Francaises et Etrangères, 4e édition : 1 franc.
Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2e édition, 8 fr.
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS